(Les Empires, royaumes, estats ... et principautez du monde)

LES ESTATS, EMPIRES, ET PRINCIPAVTEZ du monde,

REPRESENTEZ PAR LA DESCRIPTION des Pays, Mœurs des habitans, Richesses des Prouinces, les Forces, le Gouuernement, la Religion, & les Princes qui ont gouuerné chacun Estat.

Auec l'Origine de toutes les Religions, & de tous les Cheualiers & ordres Militaires.

Par le Sieur D.T.V.T. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy.

Auity, Pierre d', sieur de Montcartier.

LIBRARY OF CONGRESS CITY OF WASHINGTON 1873

A ROVEN,

Chez ADRIAN OVYN, & IACQVES CAILLOVE' dans la Court du Palais.

M. DC. XXV.

e Bibliotheca
Caroli Schultze
No 60.

D18
.A954

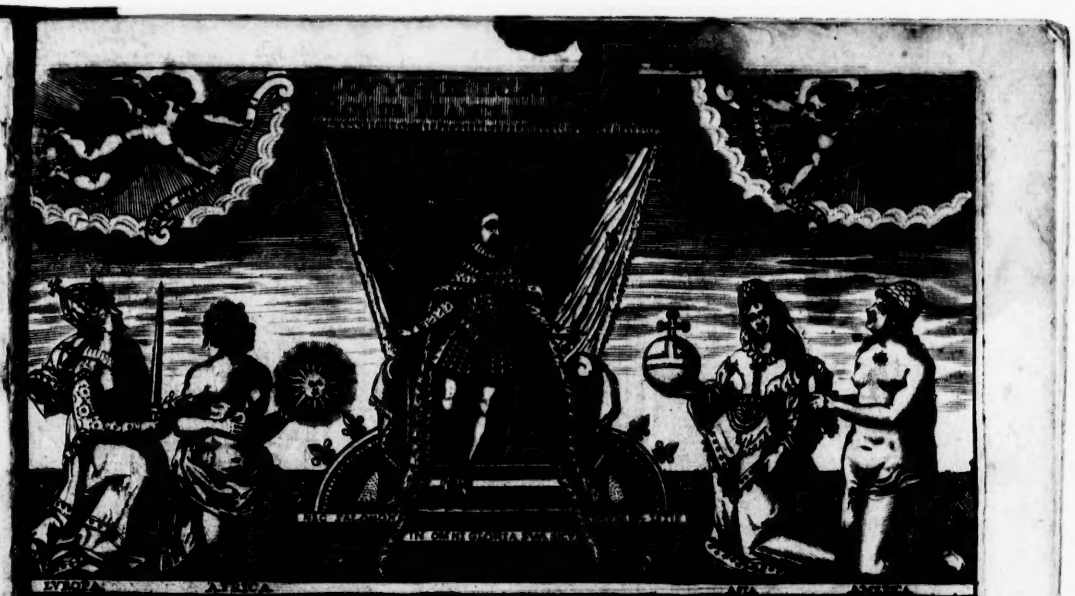

LES ESTATS EMPIRES ET PRINCIPAVTEZ DV MONDE

Representez par la Description des Pays mœurs des habitans Richesses des Prouinces les forces, le gouuernemt la Religion et les Princes qui ont gouuerné chacun Estat

Auec Lorigine de toutes les Religions et de tous les Chevaliers et ordres Militares

Par le Sr D.T.V.V. gentilhomme ord.re de la Chambre du Roy

A ROVEN
Chez Adrien Ouinet et Iacques Caillouë Dans la Court du Pallais MDCXXV.

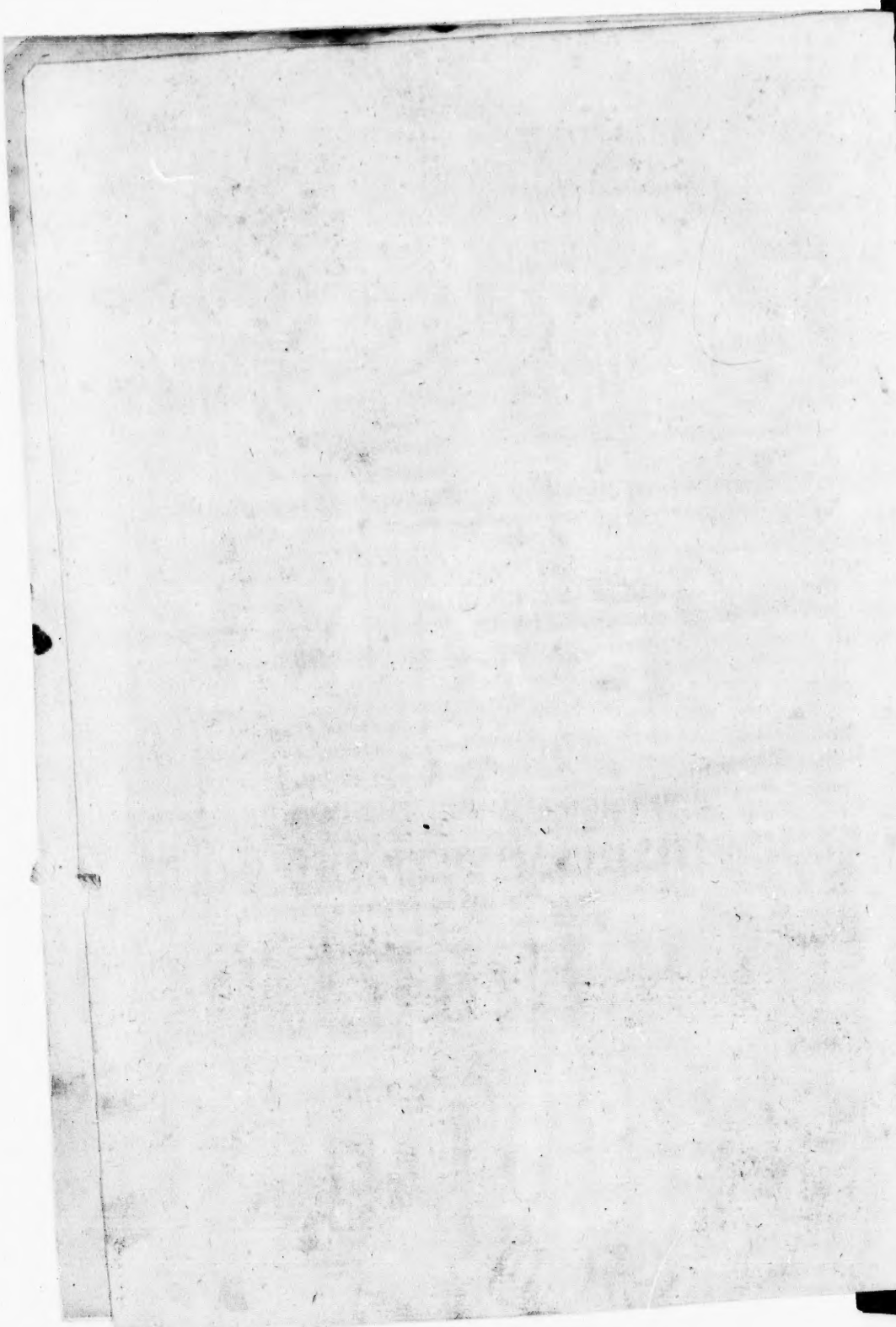

DISCOVRS DE L'ANGLETERRE.

SOMMAIRE.

1. ANGLETERRE anciennement appellee Albion, & Bretagne, & de leur etymologie. 2. Deſcription de ceſte Iſle, ſa ſituation & ſon eſtendue. 3. Fertilité du pays, infecté neantmoins de peſte de quatre en quatre ans. 4. Ne ſouffre aucune beſte veneneuſe: & pourquoy ne s'y trouue point de Loups. 5. Rinieres de Tamiſe & autres qui ne croiſſent iamais pour pluye qu'il faſſe. 6. Chaſſe aux Corneilles, auec l'arc. 7. Perles en abondance en ceſte Iſle du temps de Ceſar, & de la broderie toute de perles du Corſelet qu'il conſacra à Venus, la Deeſſe. 8. Pierre nommee Gagate, qui nourrit le feu en l'eau: & de grande vertu pour faire vriner, eſtant en eau pulueriſee, & beüe. 9. Monnoye de fer & d'airain des anciens Anglois. 10. Femmes communes anciennement entre les Anglois, & commandans aux Armees. 11. Ciuilité & ſubtilité d'eſprit & autres bonnes qualitez des modernes Anglois, & de leurs exercices. 12. Humeur de l'Anglois altiere & imperieuſe, enclinе au larrecin & à l'yurongnerie. 13. Richeſſes grandes des particuliers procedans du trafic de laine, eſtain de Cornuaille & harangs d'Yorc. 14. Londre ville Metropolitaine d'Angleterre habitee de trois cens cinquante mille ames. 15. Trafic d'Angleterre eſtimé à douze millions d'or par an. 16. Finances & reuenu du Roy d'Angleterre quel du Regne de Henry VIII. auant ſon Apoſtaſie. 17. Reuenu ordinaire de la Coronne d'Angleterre montant à preſent à plus d'vn million trois cents mille eſcus. 18. Subſides extraordinaires de deux ſortes en Angleterre. 19. Deſpenſe de bouche de la Cour du Roy d'Angleterre à combien ſe monte tous les ans. 20. Tribut impoſé ſur les perſonnes qui veulent viure Catholiquemẽt en Angleterre. 21. Reuenu extraordinaire de la Coronne d'Angleterre montant à vn million d'or, par an. 22. Forte aſſiette de l'Iſle d'Angleterre & le grand nombre de Vaiſſeaux de mer qu'elle entretient. 23. Anglois fort expirs à la marine. Leur trafic en loingtaines Prouinces tant du Leuant que d'Occident. 24. Nombre de gens de guerre que l'on peut leuer en Angleterre. 25. Armee d'Angleterre en quel appareil & ordre paſſa au ſiege de Bologne, du Regne de Henry VIII. 26. Nobleſſe Angloiſe & des Cheualiers de diuerſes eſpeces en Angleterre: & les ceremonies en leur creation. 27. Ordre des Cheualiers de la Iartiere par qui inſtitué. 28. Des offices Royaux d'Angleterre, & quels ſont les Milords. 29. Eſtats d'Angleterre, leur grande puiſſance, Officiers, & ceremonies en l'Aſſemblée d'iceux. 30. Trois ſortes de Iugement en Angleterre. Des Sieges Royaux. Des Supplices ordinaires & comment les traiſtres ſont punis. 31. Cour de Veſtmontier & la Chambre Eſtoilee quand eſtablie. 32. Cour de Egliſe appellee Cour de Chreſtienté, & ſa Iuriſdiction en quatre ſortes de cau-

ſes. 33. Criminels condamnez à eſtre pendus, ſont eſtranglez par la main de leurs propres parents. 34. Religion Chreſtienne quand & par qui premierement introduicte en Angleterre. 35. Diuorce du Roy Henry VIII. d'auec Catherine d'Arragon : & lequel eſpouſe Anne de Boulen, qu'on croyoit eſtre ſa fille. 36. Se declare chef de l'Egliſe Anglicane au lieu du Pape, & fait empriſonner Thomas Morus. 37. Monaſteres & Religion Romaine quand abolis en Angleterre. 38. Couronnement de la Royne Elyſabeth celebré auec les ceremonies Catholiques. 39. Conſtitutions Eccleſiaſtiques dreſſees par le Roy Iacques VI. monſtrant l'eſtat moderne de l'Egliſe Anglicane. 40. Catalogue des Roys d'Angleterre. 41. Archeueſchez & Eueſchez qui eſtoyent anciennement en Angleterre.

I. IE pourrois paroiſtre vain, ou bien me rendre ennuyeux, ſi ie voulois rapporter icy le long debat des noms anciens de cette Iſle; puis qu'il ſemble qu'on doit pluſtoſt attendre de mon deſſein la conſideration des choſes que des paroles. Toutesfois l'importune curioſité de ceux qui les pourroient demander à cette entree, me conuiera ſeulement à dire, que, ſelon les fabuleux recits des Grecs elle porta premierement le nom de certain Albion fils imaginé de Neptune; ou bien, ſelon les Latins, elle fut ainſi nommee pour les rochers blãchiſſans qu'on y apperceuoit autour du riuage, elle receut apres le nom de Bretagne de ce mot *Brit* ſignifiant coloré en Anglois, pour ce que les habitans de cette Iſle auoient accouſtumé de peindre leurs corps, & depuis elle changea ce nom en celuy d'Engheliand, c'eſt à dire terre des Anglois, à cauſe des Anglois Saxons qui la poſſederent. Cecy doit ſuffire à ceux qui veulent contenter vn peu leur eſprit, ou complaire à la pareſſe qui les tient d'en faire ailleurs la recherche.

II. Or afin de venir au poinct, l'Iſle de la grande Bretagne eſt preſque ſemblable à la Sicile ayant trois poincts, ou caps qui s'eſtendent en diuerſes ſortes. Le premier qui regarde le Couchant eſt celuy de Bellerie, ou d'Antoüeſt, nommé des Anglois *The Cape of Cornuual*, c'eſt à dire Cap de Cornoüaille. Le ſecond eſt celuy de Cantie, qui a ſon regard du coſté du Leuant, auiourd'huy nommé *Nortforland*, de qui toute la contree de cette Iſle, qui s'eſtend vers l'Oriẽt, a pris le nom de Cant, ou de Kent, ſelon le vulgaire. Le troiſieſme eſt celuy d'Orcas, de Taruedee, ou de Taruiſe du coſté du Nord, nommé par les vns *Dunghumbehead*, ou *Dunsbiheade*, & par quelques autres *Hounburne*. Cette Iſle eſt aſſiſe vers la partie Occidentale de l'Europe à cinquante & vn degré de l'Equateur, & eſt oppoſee du Couchant à l'Iſle d'Irlande, du Leuant aux riuages de la baſſe Allemagne, du coſté du Nord aux Iſles Orkades, ou Orknes, & du midy à la France. Quant à ſon eſtenduë les Anglois qui l'ont plus curieuſement conſideree la meſurent en cette ſorte. Ils comptent du Cap de Taruiſe iuſques à celuy de Bellerie, pource que le chemin va ſerpentant à cauſe des riuages courbez, à le prendre du Couchant 812. milles. De ce lieu iuſques à Kent 320. milles. De là par des detours & recoings on compte iuſques à Taruis 704. milles. Tellement que le tour de toute l'Iſle contient enuiron 1837. milles. Mais pource que c'eſt peu de cognoiſtre l'eſtenduë de quelque pays ſi l'on ne ſçait ſa bonté, ie deſire auant que de m'engager en d'autres diſcours, conſiderer ce que cette Iſle fournit à ſes habitans, & par meſme moyen ce dont elle manque.

QVALITE' DV PAYS.

L'AIR de cette Isle est grossier, les broüillards, les pluyes, & les vents s'y III. assemblent ayſement, & l'espaisseur de cét air est cause que le froid & le chaud n'y sont iamais excessifs. Les nuicts y sont claires, & les maladies rares, tellement qu'on y vse moins de medecines qu'en tous les autres endroits de l'Europe. Toutesfois il y vient de temps en temps, &, selon quelques vns, de quatre en quatre ans vne peste qui emmeine beaucoup de monde. Le terroir y rapporte tellement en beaucoup de lieux, que celuy qui dit le Panegyric à Constantin, l'a loüé d'vne fertilité merueilleuse. Il produit toute sorte d'arbres de tout temps, fors que le Sapin, & comme dit Cesar, le Faux : mais auiourd'huy l'on y trouue de ces derniers arbres en grand nombre. Il mãque toutesfois d'Oliuiers, d'Orẽgers, & autres arbres, qui naissent ordinairemẽt en des regions plus chaudes. Les ceps de vigne y sont plustost pour parade que pour aucun proffit que leurs maistres en retirent, veu qu'encor qu'ils produisent quelques raisins, il aduient fort rarement qu'ils meurissent comme il seroit necessaire. On y seme du froment, du seigle, de l'orge, de l'auoine, & de toute sorte de legumes. Les bleds y naissent tost & meurissent tard, à cause de l'humeur abondãte de l'air, & de la terre. Il y a plusieurs collines sans arbres, & sans eau, qui produisent de l'herbe fort espaisse, & menuë, suffisante pour la nourriture des trouppeaux de moutons qu'on y meine paistre, qui ou pour la douceur de l'air, ou pour la bõté de la terre, ont la laine plus longue, & plus delicate qu'aucune qu'on voye. Or on tient que les bergers d'Angleterre empeschent que leurs trouppeaux aillent boire aux fontaines: tellement qu'ils ne sont abbreuuez que de rosee, pour qu'ils ont cogneu par vne longue experience que les autres eauës leur estoient nuisibles, & mesme les faisoient mourir. Et veritablement on peut bien nommer cette laine la Toison d'or; veu que c'est le fondement de la richesse des habitãs qui tirent grande quantité d'or, & d'argent des marchands, qui les vont trouuer pour en faire emploite. Et c'est de cette laine qu'on fait des draps si fins, & si beaux, que les Allemans, les Polonois, ceux de Dannemark, de Suede, & de plusieurs autres pays en font grande estime & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Il se trouue en Angleterre grand nombre de toute sorte d'animaux, aumoins de ceux que nous auons ordinairement en ces contrees; excepté que les asnes, & mulets y manquent. Elle ne souffre aucune beste venimeuse, & IIII. nuysible, & mesme elle a cette particularité qu'il ne s'y trouue plus de loups, pource que les habitans ont esté si industrieux, ou si penibles, qu'ils en ont nettoyé tout le pays, où ces bestes auoient autrefois, ainsi qu'on dict, esté veuës. Cela faict que le bestail va de tous costez en liberté, sans qu'aucun le garde, pource qu'on est affranchy de ceste crainte, & l'on y voit de iour & de nuict grande quantité de cheuaux, de beufs, & mesmes de brebis par les prairies, & autres possessions, qui sont communes à tous les voisins, lors qu'on a paracheué la recolte. Le pays comme i'ay desià dict ne produict pas du vin, mais en recompence, ils se seruent de biere faicte d'orge, & de houbelon, qui est agreable & mesme vtile à ceux qui en vsent. Il y a de belles riuieres qui abbreuuent tout le pays, & l'on rapporte vne chose merueilleuse, mais veritable, que la Tamise, l'Ombre, & quelques autres riuieres ne croissent ia-

V. mais pour pluye qu'il face. Les cheuaux de ce pays, que nous nommõs Guildins, qui ſont pour la plus grande part hongres, afin qu'ils durent plus long temps, eſtans au deſcouuert à la paſture, ne trottent pas mais vont certain amble auec lequel ils auancent merueilleuſement: pour le moins on voit fort peu ſouuent le contraire. Il s'y trouue auſſi plus de conils qu'en païs du monde. Les Anglois ont vn nombre infiny d'oyſeaux tant priuez que ſauuages. Les chapons de Kent ſont fort grands, comme ceux de Poluerare au terroir de Padoüe, ou ceux du Mans, ou de ſainct Geniez. Les oyſons y ſont fort delicats auant qu'ils ayent mué: mais eſtans deuenus grands ils ne ſont pas d'vn gouſt beaucoup agreable. Il y a quantité de perdrix, faiſans, cailles, merles, griues, & alloüettes; & meſme l'aloüette s'y engraiſſe eſtrangement durant l'hyuer, qui n'eſt pas aſpre; & lors il s'en prend vn ſi grand nombre, que toutes les tables en ſont preſque couuertes. Il y a des cygnes par tous les lacs, & toutes les riuieres, & l'on y oyt crier tous les iours de grand matin, les corbeaux & les corneilles. Et beaucoup de perſonnes tiennent pour choſe aſſeuree, qu'il ne ſe trouue en païs du monde tant de corneilles qu'en Angleterre. Et ces oyſeaux ſe nourriſſent des vers qui naiſſent en cette Iſle

VI. en grande abõdance, à cauſe de l'humidité de la terre. Mais ils portent beaucoup de dommage, pour ce que non ſeulement ils mangent les bleds, lors qu'ils ſont meurs; mais encore ils tirent la ſemence de la terre auec le bec, lors que les bleds commencent à paroiſtre: de ſorte qu'il faut que les laboureurs mettent en ce temps là des garçons par les champs auec des arcs pour les chaſſer, à cauſe que les ſeuls cris ne les mettent pas en fuitte. Et pour ce que ces oyſeaux ſont ſi dommageables, & ſi faſcheux, il fut arreſté au conſeil des Seigneurs, qu'on chercheroit tous les moyens de les faire perdre, donnant quelque recompence à ceux qui les tueroient. Les Anglois ont de fort bons poiſſons, & entre autres le turbot, & le brochet. Et quant au brochet qui n'eſtoit pas autrefois gardé, il eſt maintenant fort eſtimé, pour ce qu'eſtant hors des eſtangs, & mis dans des reſeruoirs, il s'engraiſſe au poſſible en mangeant le menu poiſſon, & les anguilles. Puis lors qu'on le met en vente on l'ouure auec vn couteau, & ſi par fortune le peſcheur ne le peut vendre, il ne meurt pas toutesfois pour cette ouuerture; mais en le couſant, & le mettant dans le reſeruoir parmy les tanches, la playe eſt bien toſt fermee, pour la gluante matiere de ce poiſſon. Les huytres y ſont plus delicates qu'en tout autre lieu du monde, & en plus grande abondance. Outre ce que deſſus cette Iſle produit de l'or, de l'argent, du plomb, de

VII. l'eſtain, & du cuyure. Il y naiſt encore quelque peu de fer, & l'on y trouue quelques perles: & Suetone meſme a remarqué en la vie de Ceſar, que l'eſperance de trouuer des perles en l'Iſle de la grande Bretagne, luy en fit entreprendre le voyage, & qu'elles y eſtoient de telle ſorte qu'il pouuoit diſcerner la difference de leurs poids auec la main. Mais à preſent il ne s'y en trouue plus que quelques vnes petites, & iaunatres en la coſte d'Eſcoſſe, & des Orcades, qui ne paroiſſent guiere mieux que des yeux de merlan. Auſſi Pline dict, que les perles que produit l'Angleterre ſont menues, & de mauuais luſtre: neantmoins que Ceſar voulut qu'on ſceuſt que la broderie du Corſelet qu'il offrit à la ſtatuë de Venus en eſtoit faicte. Ce païs a auſſi des fontaines de ſel, & des fontaines chaudes, & vne pierre nom-

VIII. mee Gagate, qui ſemble rude & vile, & toutesfois eſt de grande vertu; veu

qu'elle nourrit le feu en l'eau, tellement qu'il ne peut estre esteint qu'auecque de l'huyle. Et si quelqu'vn a beu de l'eau auec quelques pieces de cette pierre mises en poudre, incontinent il faut qu'il face de l'eau, & ne peut tenir son vrine : & mesme cette poudre est bonne à faire ietter du sable. Nous auons dict iusqu'icy les commoditez de l'Angleterre ; il reste maintenant de dire en peu de paroles ses incommoditez, & ce dont elle manque, & qu'elle emprunte des autres, ou pour ses necessitez, ou pour ses delices. Il faut donc compter specialement entre les choses qu'elle reçoit, les espiceries, les sucres, & toutes sortes de fruicts, qui luy viennent de France, & d'Espagne; les vins, les huyles, & le houbelon necessaire à faire la biere, les draps d'or, & de soye, la plus grande partie des toiles, & toutes sortes de marchandises, outre les pastels, la cochenille, & semblables choses necessaires à la teinture: Et ce païs a vne grande incommodité, qui est que de quatre en quatre ans il y a vne si estrange peste qu'elle emporte vn grand nombre de personnes. Or apres auoir discouru de la qualité du païs, voyons celle des personnes qui l'habitent.

MEVRS DES ANCIENS ANGLOIS.

LEs habitans de la grande Bretagne vsoient anciennement de certaines pieces d'airain, ou d'anneaux, selon quelques vns, ou selon les autres de lames de fer iusqu'à certain poids pour leur monnoye. Ils n'estimoient pas qu'il fust loisible de manger d'vn lieure, d'vne poule, ou d'vne oye, & toutesfois ils en nourrissoient pour leur plaisir. Ceux de Kent estoient les plus ciuilisez d'entr'eux & n'estoient guieres differens des Gaulois en façons de faire. Il y en auoit fort peu qui semassent du bled, & pour ce ils viuoient de laict, & de chair. Ils estoient couuerts de quelques peaux, & se teignoient auec du pastel, pour estre plus espouuantables au combat, & mesmes les femmes en quelques solemnitez, & ceremonies alloient toutes nues, & teintes de ceste herbe. Ils portoient les cheueux longs, & tout le corps raz, hormis la teste, & le dessus des leures, où ils entretenoient tousiours des mousta ches. Ils estoient quelquesfois dix, ou douze, qui auoient leurs femmes communes, suyuant en cela la forme de la Republique de Platon, renouuellee en nostre âge parmy les Anabaptistes. Mais ceux qui auoient principalement les femmes communes entre eux, s'estoient les freres auec les freres, & les enfans auec les Peres, & lors que ces femmes enfantoient, on tenoit pour vrays peres de tels enfans ceux qui auoient eu la premiere fleur de ces femmes. Ils vsoient de chariots en leurs batailles, & auoient accoustumé de les faire rouler auec grande vistesse, en lançant leurs dards, tellement qu'ils rompoient bien souuent les rangs des ennemis par la terreur de leurs cheuaux, & par le bruit des roües : & lors qu'ils estoient meslez parmy les troupes des gens de cheual ils mettoient soudain pied à terre, & cõbatoient en cette sorte. Cependant les charrons se retiroyẽt vn peu hors de la meslee ; mais rangez en telle façon, que si leurs maistres estoient pressez par leurs ennemis, ils pouuoient promptement gagner leurs chariots, & faire retraite. Au reste Strabon les trouue barbares, pour ce qu'ayans grande quantité de laict, ils n'en sçauoient pour la plus grand'

IX.

X.

part faire du fromage. Ils nommoient villes les foreſts entourees de foſſez, où ils ſe pouuoient garantir des courſes, & ſoudaines inuaſions de leurs ennemys. Tacite eſcrit que les Anglois auoiẽt accouſtumé d'auoir des femmes pour leurs chefs d'armee; & ſelon Dion de Nicee, ils ne labouroient iamais leurs terres, & ne viuoient que de leur chaſſe, & des fruicts des arbres, ne mãgeant aucun poiſſon, bien qu'ils en euſſent de fort bon, & en abondance. Ils ſupportoient ayſément la faim, le froid, & toute ſorte d'incommoditez & de peines. Car eſtans plongez dans des mareſts iuſques à la teſte, ils enduroient la faim durant pluſieurs iours, & eſtoient nourris dans les foreſts d'eſcorces & racines d'arbres. Ils imprimoient ſur le corps des enfans diuerſes figures, qui venoient à croiſtre auec eux. Ils eſtoient extremement adonnez à la magie, voire en telle ſorte, qu'on les eſtimoit plus ſçauants en ce meſchant art, ou du moins autant, que les peuples qui auoient acquis la reputation d'en cognoiſtre les plus ſecrets, & profonds myſteres. Tandis qu'ils voyageoient ſur la mer, ils ne mangeoient choſe du monde: ce qu'ils pouuoient faire ayſement, pource que leurs voyages eſtoient courts, & qu'ils n'auoient aucune ſorte de trafic auec les nations eſtrangeres. Ils vſoient d'vn breuuage cõpoſé d'orge, comme ils font encor en noſtre ſiecle. Il y auroit beaucoup d'autres choſes à dire ſur ce ſubject. Mais c'eſt aſſez de conſiderer les principales des ſiecles paſſez, pour venir aux façons de faire des Anglois de noſtre aage.

MEVRS DE CE TEMPS.

XI. MAINTENANT les Anglois ſont polis, & ciuiliſez, & la barbarie, ou rudeſſe n'y eſt pas ſi grande que beaucoup de gens s'imaginent. Pour le moins c'eſt choſe aſſeuree que les Gentilshommes Anglois ſont pleins de gentilleſſe, & de courtoiſie, & que ceux des autres nations n'emportẽt guere d'aduantage ſur eux en ces parties; combien que la vanité des vnes, ou des autres les pippe, & les flatte en telle ſorte, qu'elles ſe perſuadent, qu'on ne peut rien trouuer de poly, ny bien aduenant en toute choſe que chez elles. I'aduouë bien que les hommes de baſſe qualité y ſont plus barbares qu'ailleurs, mais quant à ceux-cy leur condition les excuſe, & pour les rendre d'autre humeur, il leur faloit vne autre naiſſance. Au reſte les eſprits des Anglois ſont eſueillez, prompts, & ſubtils, capables de tous arts, & toutes ſciences, & leurs corps ont auſſi cette particularité, qu'ils ſont merueilleuſement ſouples, & propres à tous eſſays de diſpoſition, & d'adreſſe, & à toute ſorte d'exercices. Les perſonnes de qualité ont la façon belle, & agreable, & la douceur meſlée auec la grauité, mille fois plus ſeante que la legereté de pluſieurs, à qui quelques vns donnent le nom de gentilleſſe, ou de naifueté ſans contrainte. Et pour dire vray, ie ne voy pas que leurs actions ſoient forcees; veu qu'ils ſemblent auoir receu cette grace de la nature, & non pas l'auoir acquiſe par artifice. Ils ſe plaiſent à feſtiner les eſtrangers, & n'eſpargnẽt aucune choſe pour leur faire bonne chere, auec autant de franchiſe que de magnificence. Et c'eſt vne choſe remarquable qu'il eſt permis à tout eſtranger d'aller manger chez le Maire de Londres, qui eſt obligé de tenir maiſon ouuerte. Ils ſont parfaits archers, & courageux à la guerre. Mais on iuge que la plus grande partie de cette nation ſe porte pluſtoſt dans les dangers par vn furieux mouuement de ſa nature, que par vne reſolution pleine de cognoiſſance du hazard, & qui

parte de la vraye vaillance. Quoy que s'en soit ils semblét ignorer la crainte, & la fuite, & n'auoir autre dessein que de vaincre, & lors qu'il y a vn bon nombre de cette nation dans vne armée, elle n'est pas mal assortie, & n'est besoing que de la sçauoir sagement conduire. Toutesfois ils ne supportent pas aysément les incommoditez de la guerre, & sont pleins d'impatience, & desireux de venir aussi tost aux mains auec l'ennemy, & de le vaincre, ou de se perdre. Ceux qui s'adonnent aux lettres, y reussissent si heureusement, qu'on a veu tousiours en Angleterre, quelque illustre personnage, qui s'est rendu remarquable par vne parfaicte acquisition de plusieurs sciences. Quant à leurs habits, il y a long temps qu'ils ont trouué la façon de ceux des François si propre, & si gentille, qu'aussi tost qu'il y en a quelque nouuelle, les Anglois la transportét en leur pays, & la suyuent sans l'auoir toutes-fois entiere, & du tout semblable, ou pour l'insuffisance de leurs tailleurs, ou peut-estre pour ce qu'ils fuyent d'estre estimez sans inuention, & d'emprunter ceste gentillesse, & proprieté, ou pour mieux dire, bizarrerie des autres. Et veritablement on peut tirer en partie quelque preuue de ce que i'ay dict, de l'humeur des Anglois, qui est altiere, & rogue au possible, voire en telle sorte, qu'ils ne doiuent rien à l'Espagnol de ce costé-là, & tiennent qu'ils surpassent le reste du monde en toutes choses. Aussi apres auoir excepté quelques vns, qui sont bien nez, & nourris, vous trouuerez que le naturel de tous les autres est extremement fier, & leur façon de viure insupportable à ceux qui ont quelque sentiment & courage. Au surplus cette nation est tellement née au larrecin, qu'ainsi que vous estes plus attentif à la conseruation de ce que vous auez au lieu où il y a des Anglois, ils vous font cognoistre en vous tirant tousiours insensiblement quelque plume, que vous ne sçauriez vous garantir de leurs ruses, & qu'ils sont plus habiles à vous enleuer quelque chose, que vous n'estes à les empescher de le faire. Et ce desir d'auoir de l'argent à quelque prix que ce soit les fait bien passer si auant: que les soldats venus de bas lieu, pour auoir vn seul teston de leur compagnon, qu'ils ne peuuent abuser, d'autant qu'il sçait aussi les tours de Villon, luy coupperont bien souuent la gorge s'ils peuuent, comme on peut voir aux armées, où cette nation se trouue. Et pour le regard de leur pays, il se trouue vn grand nombre de voleurs, qui se rueroient à tous propos sur les estrangers, ou passants mal accompagnez, pour leur oster la bource, & la vie n'estoit l'ordre qu'on a mis de faire assembler les villages, si tost qu'on se plaint d'vn vol, ainsi que *là Hermandad* s'assemble en Espagne. Les villes ne sont pas exemptes de cette maniere de gens, de sorte qu'on y doit soigneusement prendre garde à tout, veu qu'incontinent qu'vne chose est tant soit peu égaree, elle se trouue aussi tost perduë, & si l'on y marche de nuict mal accompagné, on est en danger de ne voir iamais plus le iour, ou de ne voir plus ce qu'on porte. Mais ces gens n'ayans pas sur la terre assez de moyen d'effectuer leurs mauuais dessein, se mettent sur la mer, & escument de tous costez ce qu'ils peuuent; tellement qu'on n'oyt que des plaintes des vaisseaux Anglois, qui rauissent tout ce qui n'est pas capable de leur faire resistance. Ils ont encor ce deffaut qu'ils ayment le vin à outrance, & en boiuent au delà de ce qui leur peut suffire. Et lors qu'ils ont faict quelque excez à boire, ils se seruent du Ta-

XII.

bac, qui leur faict vuyder vne partie de ce qui leur charge la teſte, & les allege en peu de temps; ſi bien qu'ils peuuent reprendre le verre comme auparauant, & ſe remettre à la débauche. Et non ſeulement les hommes pratiquent cette diſſolution; mais c'eſt encor choſe certaine qu'ils ſont bien aiſes que les femmes, qui doiuent eſtre plus modeſtes, viuent de meſme: veu qu'on oblige les maris, lors qu'on conuie leurs femmes à aller boire du vin au cabaret: & c'eſt leur faire hõneur, que de les rendre de modeſtes diſſolues, & de ſages, deſnuees non ſeulement de prudence, mais de raiſon, & hors d'elles meſmes. C'eſt ce qu'on peut, ce me ſemble, remarquer plus particulierement touchant leurs façons de faire & leurs humeurs qui ſont meſlées de bien, & de mal, comme celles de toutes les autres nations du monde. Mais pour ce que ce n'eſt pas aſſez qu'vn Royaume ſoit accompagné de toutes les qualitez que nous auons cy-deuant eſcrites, & qu'on en ait cognoiſſance, veu qu'il faut auſſi qu'on ſçache de quelle ſorte il s'en ſert, & en ſçait faire ſon profit, il ſera fort à propos de diſcourir maintenant de ſa richeſſe. Car encor qu'elle ſoit vn inſtrument de débauche, & vn acheminement à la nobleſſe, toutesfois elle eſt tenuë pour vn nerf ſi aſſeuré des Republiques, qu'on peut dire auiourd'huy qu'vne Prouince manque de mouuement, & de vigueur, lors qu'elle eſt denuee de cette partie. I'entreray donc ſur le diſcours du profit des particuliers, & par meſme moyen ie feray voir ce que le Roy d'Angleterre peut tirer de ſon Eſtat.

RICHESSES D'ANGLETERRE.

XIII. AVjourd'huy que l'Angleterre, l'Eſcoſſe, & l'Irlande ſont ſubjectes à vn ſeul Prince, combien que l'Eſcoſſe ayt eſté adjouſtée à l'aduenement du preſent Roy, toutesfois quant à la richeſſe, il eſtime auec ceux qui ſont bien informez du faict, que le reuenu d'Eſcoſſe eſt vn neant & ſi peu conſiderable, que beaucoup de Principautez, qui ne portent pas le nom de Royaume, portent plus de commoditez à ceux qui les poſſedent. Puis donc qu'il ne faut faire guiere d'eſtat d'autre choſe que de l'Angleterre, la richeſſe des particuliers procede premierement de la vente des laines du pays, dont on faict des draps ſi fins & ſi beaux, que les Allemans, les Polonois, ceux de Dannemark, de Suede, & de pluſieurs autres pays en font vne grande eſtime, & les acheptent plus volontiers qu'aucuns autres. Et l'on tient pour choſe aſſeuree, que les eſtrangers tirent des laines, ou des draps d'Angleterre pour pres d'vn million, & demy d'or toutes les années. D'auantage ils vendent vne grande quantité, d'eſtain qui vient au païs de Cornoüaille, extrememẽt fin, & preſque eſgal en beauté à l'argent. Et de cet eſtain ou du plomb, les Anglois peuuent tirer enuiron quatre ou cinq cens mille eſcus toutes les annees. Outre ce ils tirent vn grand profit du haranc qui ſe prend aupres d'Yorc, qu'ils enuoyent en beaucoup de contrees de l'Europe. Ils tirent auſſi beaucoup d'argent de leur biere, dont ceux des pays-bas ſont grand eſtat, comme auſſi de leurs cuirs, & de leur charbon. La ville de Londres metropolitaine du Royaume, & demeure des Rois, [illegible] auec ſes fauxbourgs, & l'Oſmeſtrie enuiron trois cens cinquante mille ames,

XIV.

350000.

eſt heureuſement aſſiſe au riuage de la Tamiſe, où il y a grand abord de nauires de trois iuſques à quatre cens tonneaux, eſtans aydez du flux, & reflux de la mer, encores qu'il y ayt plus de ſoixante milles de la mer iuſques à la ville. On eſtime qu'aux deux compagnies d'Aduanturiers, qui ſont ceux qui peuuent ſpecialement enuoyer de la marchandiſe de Flandres en Angleterre, & de là en Flandres, & de Stapoliers, qui ont la permiſſion de tirer des laines, il y en a pluſieurs riches de cinquante, ou ſoixante mille liures d'eſtrelins, tous, ou la plus grande partie en argent comptant, qui ſelon le cours ordinaire valent plus de deux cens mille eſcus d'or, outre vne infinité d'autres de diuerſes compagnies, comme marchands d'eſtaing, d'eſpiceries, & autres choſes appellez groſſiers, & ce qui ſemblera incroyable, c'eſt qu'il y a des marchands de poiſſon ſalé extraordinairement riches de ces ſommes, ou meſme de plus grandes. Et quant à tout le Royaume d'Angleterre, Guicciardin a creu que le trafic de l'Angleterre, auant les bouleuerſemens de la Flandre, ſe montoit à douze millions d'or toutes les annees. Voila ce qui ſe peut dire de la richeſſe du peuple. Nous parlerons maintenant des finances, & reuenus du Roy, qui ſont neceſſaires pour maintenir vn Eſtat; veu que l'on a veu combien l'incommodité des Princes malaiſez, & grands deſpenſiers, ou donneurs, ou bien qui auoient peu de reuenu, leur a porté de dommage. Pour venir donc au point, ie dis qu'auant que les Roys fuſſent maiſtres abſolus de l'Angleterre, leurs reuenus eſtoient limitez, & ce qui plaiſoit aux Parlemens, eſtoit ſeulement exercice. Mais les Parlemens, qui ſont les Eſtats, ont relaſché de leur premiere puiſſance, de ſorte qu'ils s'aſſemblét auiourd'huy plus pour authoriſer, & colorer les volontez des Roys, que pour les regler, & toute l'authorité eſt maintenant entre les mains du Conſeil priué du Roy, qui decide toutes les matieres d'importance. Or auant que Henry VIII. ſe ſe parast de l'Egliſe Romaine, c'eſt choſe aſſeuree que l'ordinaire reuenu de la Couronne d'Angleterre montoit en tout à cinq cens mille eſcus toutes les annees, qui eſtoiét tirez de la tutelle des pupils, iuſques à l'an 22. de leur aage: car tous ceux, entre les biens deſquels il ſe trouue quelque membre, pour petit qu'il ſoit, qui ſoit affecté en quelque ſorte à la couronne d'Angleterre, demeurent durant leur bas âge ſoubs la tutelle du Roy, qui ſe contentant de leur donner vn foible, & petit entretien, tire tout le reſte de leur reuenu, iuſques à tant que les pupils ayent atteint la 22. annee, & lors qu'ils y ſont arriuez, ils payent au Roy certaine ſomme, pour r'entrer en leurs heritages. D'auantage, il faut mettre en ligne de compte les mariages, non ſeulement des pupils, mais auſſi de tous ceux qui recognoiſſent la Couróne pour quelque bien qu'ils ont, encores qu'ils ſoient majeurs, qui eſt encor vne couſtume ſpeciale de ce Royaume, & de celuy d'Eſcoſſe, veu qu'il n'y a aucun de ceux qui ont ceſte ſorte de biens, qui eſtant en eſtat de ſe marier le puiſſe faire, s'il n'a premierement accordé, & compoſé auec le Roy maiſtre des mariages, de tout ce qu'il le peut toucher pour regard de la dot: mais encores les Roys ont accouſtumé, touchant cecy, d'vſer de beaucoup de graces. On ne tiroit au commencement de ceſte ſorte de reuenu, plus de dix, ou douze mille liures eſtrelins; mais maintenant à cauſe des biens Eccleſiaſtiques vnis aux laiz, les reuenus des particuliers eſtant d'autant plus accreuz, nonobſtant toutes graces, on en tire plus de trente mille liures. Outre ce, il y a vné ſorte de reuenu que l'on appelle, la liuree des reuenus, c'eſt à ſçauoir d'vne annee, que payent nommé-

XV. *Le trafic d'Angleterre.*

XVI.

ment tous ceux qui recognoissent tenir quelques biens de la Couronne, lors qu'ils paruiennent à quelque succession de biens francs, & il y en a encores vne autre qu'ils nomment Reliuffe, qui consiste en la recognoissance des fiefs, qui sont en si grand nombre, & de tant de sortes, que ceux-là seulement que l'on appelle Militaires, surpassent le nombre de soixante mille, auec plus grand, & moindre profit du Roy, selon l'importance, & qualité des fiefs: & ces reuenus sont cõptez pour extraordinaires, eu esgard aux ordinaires, qui sont le domaine de la Couronne, appellé la vieille rente, auec reuenu de soixante mille liures, auquel est vny à present celuy du Duc de l'Enclastre, qui rend trente mille liures. Mais quand on aura osté diuerses assignations qu'on donne sur ceste nature de deniers, ceste rente sera de beaucoup diminuee. Sur tout il a le reuenu de la gabelle, appellee la Coustume, qui est seulement de ce qui entre au Royaume, & de ce qui en sort, & tous payent ceste gabelle indifferemment, tant les estrangers, que les habitans du pays: mais les estrangers sont chargez en quelques choses quatre fois autant que les Anglois, & en quelques autres sans aucune proportion. Ce reuenu rendroit beaucoup au Roy, eu esgard au grand abord des choses qui entrent en Angleterre, & en sortent, s'il estoit manié par des gabelleurs particuliers, tels que ceux des autres Princes: mais d'autant que le Prince le leue, la plus grande partie s'en va en presens, & en brigandages, veu que de deux cents mille & d'auantage de liures qu'on dit qu'il rend ordinairement toutes les annees, il n'en reste presque à la Couronne la quatriesme partie, & tout le reste est consumé en despences, ou demeure entre les mains des Officiers qui en ont la charge. Voila les reuenus plus importants de la Couronne, qui estoient anciennement, & qui sont encores, outre lesquels il y a le profit qui se tire des mines, de fer, de plomb, & d'estaing, & principalement de celles d'estaing, n'y ayant presque aucune partie de l'Isle qui n'y soit subjecte, à cause que la terre est toute pleine de mines: mais sur tout le pays de Cornoüaille, où l'on en tire ordinairement, en abondance au possible, & du plus fin qui se trouue. Il y auoit aussi, & a encores le reuenu des Eueschez, & des Abbayes qui vaquent, & quand les Abbayes, qui sont en nombre infiny, n'estoient comme elles sont à ceste heure, cela estoit de grande importance; & la nomination des Abbayes, de mesme que des Eueschez, appartient aux Roys, qui s'accommodent des fruicts, plus, ou moins longuement, selon l'importance des pieces qui vaquent en different d'y pouruoir. Le Roy a la confiscation des biens des rebelles, outre les amendes pecuniaires qu'il tire de plusieurs Sieges, mais principalement de celuy qu'ils nomment la Straquerabbe. On en fait payer aux nobles Ecclesiastiques insolents, & aux Officiers publiques pour des larcins, & autres excez qu'ils commettent, outre ceux qui sont conuaincus de felonnie. Et tous ces reuenus tant ordinaires qu'extraordinaires, montoient, comme on disoit, au temps de la separation de l'Eglise Romaine, à la somme de cent cinquante mille liures sterlins, qui sont six cens mille escus. Ceux-cy auec l'vsurpation des biens Ecclesiastiques, tant des Cheualiers de Rhodes, qu'autres, faites par le Roy Henry VIII. furent redoublez, encores qu'à dessein il y procedast auec beaucoup de nonchalance, taschant de faire que toute chose s'accommodast au milieu de ce desordre. Depuis ce temps là les Roys d'Angleterre tirent les decimes de tous les biens d'Eglise, suiuant l'ordonnance de Henry, & les annates aussi leur sont acquises, & pource la Cour de l'augmentation fut or-

donnee, comme auſſi celle des premices, & des decimes, & tous ces reuenus
ſe montent à plus de huict cens mille eſcus. De ſorte que tout ce reuenu ordi- XVII.
naire eſt d'enuiron vn million, trois cens mille, & tant d'eſcus. Il y a de plus
les ſubſides extraordinaires qui ſont de deux ſortes; veu que quelquefois on
les tire en commun du Royaume, & pour cét effect on aſſemble les Parle-
ments, qui ſont les Eſtats, où l'on reſoult ce qui eſt neceſſaire, & la façon de XVIII.
laquelle on doit proceder: & par fois auſſi le Roy demande aux particuliers
vn ſubſide, qu'ils nomment Bienveüillance, & lors vn chacun s'efforce de ne
paroiſtre pas de peu d'amitié enuers ſon Prince. A ces voyes de tirer de l'ar-
gent, on en adjouſte vne autre de noſtre temps, qui eſt la cinquieſme, ou vne
ſemblable partie, que la Couronne tire des Corſaires, & de ceux qui ont per-
miſſion d'aller eſcumer ſur les mers de ceux qui n'ont aucune alliance auec les
Anglois; choſe que les Roys de Tunes faiſoient anciennement, & qui eſt en-
core practiquee par le Viceroy d'Algier, qui donne retraicte aux Corſaires,
à condition qu'ils luy feront part de leur butin, & de leurs eſclaues. Or il n'y
a perſonne qui doute que lors qu'il n'y a point de guerre au Royaume, d'au-
tant qu'il n'a ordinairement beſoing pour ſa ſeureté, d'aucune des deſpences
qui ſont plus importantes, comme de l'entretien de la caualerie, & infanterie,
ny de prouiſion d'armee, pource qu'il eſt aſſeuré de luy-meſme: il n'y a, dis-je,
perſonne qui doute, qu'il ne ſoit ſuffiſant non ſeulement de pourueoir à la
conſeruation de la grandeur, & dignité du Roy, mais de ſatisfaire abondam-
ment à toutes ſes volontez, pource qu'en oſtant la deſpence de la garde du
Roy de trois cens Archers, & de cinquante Gentilshommes ſeruants, les vns
& les autres auec vingt cinq liures d'eſtat l'annee, & des cinquante penſion-
naires à cinquante liures (c'eſt à ſçauoir Eſcolins) par an, & oſtant la repa-
ration des ports, & de ce peu de vaiſſeaux qui ſont en eſtre, les canons, le re-
nouuellement d'armes, & de toute ſorte de munitions, de meſme que la repa-
ration des maiſons du Roy, dont il y a grand nombre par le Royaume, outre
l'entretien des Iuges, & autres gens gagez, & Officiers publics, toutes deſpen-
ces veritablement ordinaires, & neceſſaires à la conſeruation d'vn Royau-
me, en oſtant, dis-je, tout cecy, qui n'eſt pas de grande importance, le reſte
s'en va auec beaucoup de ſuperfluité, & de deſordre, aux neceſſitez de la
Chambre, de la table, de l'eſcuyerie, des armes, de la chapelle, de la garde-ro-
be, & autres offices; ie dis auec beaucoup de ſuperfluité, pource qu'il n'y a
nation qui deſpence plus, que l'Angloiſe, tant à viure, qu'aux autres choſes
ordinaires, & le Roy entretient fort grand nombre de gens, auec vne infinité
de diſtinctions de degrez, & d'offices. Tellement que du temps de la feu Roy- XIX.
ne Elizabeth, la ſeule deſpence de la Cour, pour rapporter ſans plus ceſte par-
ticularité, à cauſe que les autres de plus grande importance, ſont compriſes
en celle du manger, & au boire: la ſeule deſpence de la Cour, dis-je, pour le
regard de la bouche, ſe montoit à ſoixante mille liures Eſtrelins l'annee qui
ſont enuiron deux cens cinquante mille eſcus. Et toutefois ce n'eſt pas la qua-
trieſme partie de la deſpence qui ſe faiſoit au temps des Roys Henry, &
Edoüard, predeceſſeurs de la Royne, qui auoit retranché beaucoup de ſu-
perfluitez, & meſme oſté beaucoup de tables. Les reuenus de la Couronne
viennent doncques de ces chefs, & ſe deſpenſent par ces voyes: ſi bien qu'il
ne reſte aux neceſſitez extraordinaires, ou de guerre, ou de debtes, ou d'au-
tre occurrences publiques, que les moyens extraordinaires, qui ſeroient plus

profitables au Prince, s'il vouloit introduire vne partie des charges practiquees aux autres Prouinces, & renduës ordinaires. Mais la liberté du Royaume eſt merueilleuſe pour ce regard, il n'y en a aucun qui ſoit auiourd'huy moins chargé. Il y a ſeulement vn point à adiouſter, qui eſt que le Roy d'Angleterre fait payer certain tribut, tant en Irlande, qu'en Angleterre, à ceux
XX. qui veulent viure Catholiquement, & à la Romaine, ſans toutesfois qu'il leur ſoit permis d'en faire aucun exercice. Et pour le regard de ce tribut, le Roy en tire vne partie, & donne l'autre à quelques-vns de ſa Cour, qui eſtans aſſignez pour toute leur vie ſur quelques Catholiques, font pache auec eux de quelque ſomme qui leur eſt donnee pour vne ſeule fois. Ce Royaume n'a dõc point d'autres reuenus extraordinaires, que les ſubſides, qui ſont reſolus par l'interuention des Parlements, qui ſont les Eſtats, au temps des neceſſitez publiques: en quoy les eſtrangers trempent auſſi bien que les Anglois; mais ceux-cy ſont payez auec vne grande commodité, veu qu'on donne touſjours deux termes au payement, & cela ſe paye ſelon l'eſtime de ce qu'vn chacun poſſede, eſtant obligé de donner plus, ou moins de gros pour liure, ſuiuant le beſoing, & ſelon que le Prince eſt plus, ou moins preſſé, ou qu'il preſſe ſes ſubjects. Mais les eſtimations ſont raiſonnables, non ſeulement eu eſ-
XXI. gard à ce que chacun poſſede, mais encores à ce qui ſe practique aux autres lieux. Toutesfois ce n'eſt pas ſi peu de choſe qu'on n'en tire ordinairement vn million d'or. Nous auons aſſez parlé des richeſſes tant des particuliers, que de la Couronne. Et combien qu'elles ſoyent les nerfs de la guerre, toutesfois on a beſoing d'eſtre fortifié d'autre choſe, pour faire vne bonne, & viue reſiſtance. A raiſon dequoy nous viendrons maintenant à parler des forces que peut auoir ce Royaume.

FORCES D'ANGLETERRE.

L'Angleterre eſt mieux aſſiſe qu'aucun autre Royaume, pour la forteresſe; veu qu'elle a par excellence les deux proprietez qu'Ariſtote recherche en l'aſſiette d'vne ville: l'vne eſt, que les ennemis n'y peuuent entrer que fort difficilement; l'autre eſt qu'elle a ſes yſſuës fort aiſees pour toute
XXII. ſorte d'entrepriſes. Car la mer d'Irlande qu'elle a du coſté du Ponent, eſt ſi baſſe, & pleine d'eſcueils & de dangers, qu'on ny peut aller deſſus auec de grands vaiſſeaux: & la mer Britannique qu'elle a du coſté du Midy, a ſon flux, & reflux, auec creüe, & decroiſſement de douze à quinze pas de hauteur ordinaire, auec vne ſi grande vehemence, que c'eſt choſe eſpouuentable. Tellement que pour aborder aux ports, on a beſoing du flux, & d'vn vent fauorable: mais beaucoup plus du flux, que du vent; & la coſte de l'Iſle eſt de tous coſtez aſpre, fors qu'en peu de lieux, qui ſont bien fortifiez, comme Varuic, Douure, Dorceſtre, Zotnes, Dertmons, Pliment, Falmour, Milfort, Briſte. Ce qui fait qu'on peut eſtimer que toute l'Iſle n'eſt preſque autre choſe qu'vne grande forteresſe.

Il faut adiouſter à la forte aſſiette, les forces maritimes, & terreſtres. Car quant à celles de mer (outre les galions d'armee, qui ſouloient eſtre au nombre de cent, non pas guieres hauts, mais gros, & longs, dont il y en a encor 70. ou quelque peu d'auantage) le Royaume a tant de ports, & tellemẽt frequentez des marchands de toutes parts, que les Anglois diſent que les vaiſſeaux qui y practiquent ordinairement, paſſent le nombre de deux mille. Mais quoy que s'en ſoit, c'eſt choſe aſſeuree qu'on y peut mettre enſemble quatre cens

vaisseaux, voire mesme dauantage, si la necessité le requeroit. Et de faict Edoüard III. passa à l'entreprise de Calais, & depuis, Henry VIII. au siege de Bologne, auec mille vaisseaux de toute sorte. Si bien que ce sera vne grande, & difficile entreprise d'attaquer ceste Isle, dont les Ports sont, ie ne diray pas d'entree, mais d'accez fort difficile, outre les fortificatiõs qu'on y a faites. Il faut adjouster à ces difficultez la valeur & l'experience de ce peuple sur la mer, & en ce qui en depend; veu qu'il n'y a gens plus hardis, ny plus prompts sur l'eau, ny plus duits à y combattre, que les Anglois. Ce sont eux qui xxiii. courent la mer Oceane, tant en hyuer, qu'en esté, auec des vaisseaux extremement legers, & du tout bien fournis de bons canons, dont ils ont grande abondance. Ils trafiquent iusques en Moscouie, & en Cathay, en Alexandrie d'Egypte, & à Constantinople, en Liuonie, en Barbarie, & en la Guinee. Ils se sont essayez de passer aux Indes, tantost du costé d'Occident, costoyant le nouueau monde; tantost de celuy du Leuant, costoyant la Moscouie, & le Cathay. Mais il semble que le plus souuent la nature se soit entieremẽt opposee à leurs desseins, & leur ayt bouché le passage. Dauantage, ils ont attaqué l'annee 1586. l'Isle Espagnole, & le nouueau Monde, & mesmes auant l'alliance faicte entre les Roys d'Espagne, & d'Angleterre, ils molestoient continuellement les Isles Azores, le Cap verd, & le Brasil. Deux de leurs Capitaines ont auec autant de courage, que de bon-heur, presque fait le tour de tout le monde. En fin ils seroient dignes de toute loüange, s'ils n'auoient appliqué tout ce courage, & toute ceste industrie à de mauuais vsages, veu qu'ils ne s'addonnent presque à autre chose qu'à escumer, & voler tous les vaisseaux dont ils se peuuent rendre maistres, & porter vn dommage inestimable à plusieurs marchands Chrestiens qui les rencontrent. Et pource que quelques-vns sont deuenus riches en ces voyages, & brigandages de mer, il y en a beaucoup, qui flattez de l'esperance d'vn gain semblable, ou plus grand, vendent leurs fonds, & heritages, & arment de l'argent de ceste vẽte des vaisseaux, auec lesquels ils vont en course, & rempliſſent la mer Oceane de meurtres, & de voleries.

Outre ce que dessus, il y a grande quantité de gens de guerre ordinai- xxiv.
rement dans le pays, qui sont bons hommes sur la terre, & ne sont pas de peu d'importance, soit que l'on aye esgard au nombre, soit que l'on en considere la qualité: car quant au nombre, le Royaume est diuisé en cinquante & vne Comtez, en l'vne desquelles, qui est celle de Lorcassier, on faict estat qu'on peut enrooller soixante & dix mille hommes de pied. Mais quoy que s'en soit, c'est chose certaine que le Royaume peut mettre en campagne cent mille hommes de pied, & vingt mille de cheual. Chacune de ces Comtez est gouuernee par vn Vicomte, qui a la charge de faire amas & eslite de soldats, lors que la necessité le requiert, & lors ils vsent de ceste maniere. Ils font comparoir deuant eux tous ceux qui sont dans leurs gouuernements, depuis l'aage de seize, iusques à soixante ans: & entre autres, ils choisissent les plus dispost, & ceux qui paroissent plus robustes. Pour l'infanterie ils eslisent les plus grands, & plus membrus, & ceste infanterie est diuisee en quatre sortes; car il y en a quelques-vns qui vsent de l'arc, & des flesches, armes particulierement propres des Anglois, veu qu'ils ont acquis en s'en seruant, beaucoup de grandes, & signalees victoires. Les autres vsent d'vne arme d'ast, presque semblable à la halebarde,

mais ayant le fer vn peu plus gros, & plus peſant, auec des crochets, & auec ceſte arme ils frappent, & tirent en bas les hommes de cheual, & ceſte ſorte d'armes a eſté auſſi aſſez practiquee anciennement par les Anglois. L'experience, & la couſtume de ce ſiecle en a adjouſté deux autres: l'vne eſt celle des arquebuſes, auec leſquelles on n'a pas ouy dire qu'ils ſe ſoient ſignalez en quelque rencontre: l'autre eſt la picque, qui eſt extremement conuenable à leur diſpoſition, d'autant qu'ils ſont grands, & forts, & de belle diſpoſition.

Quant aux hommes de cheual, ils choiſiſſent des hommes de moyenne taille, qui ſoient adroits, & diſpoſts. Ils n'ont pas des cheuaux de longue haleine, ny bons pour le choq, & le rencontre, au prix de ceux des Pays-bas, & des Alemands. Car outre que la bonté du pays gras ne le porte pas (pource que les bons cheuaux demandent vn pays qui ne ſoit pas beaucoup gras, ny auſſi d'ailleurs entierement ſec) ils ne s'en ſoucient guieres, & ne s'amuſent pas à les rendre bons. Mais les hommes de cheual ſont de deux ſortes; veu que quelques-vns ſont armez de toutes pieces, & ceux-cy ſont Gentilshommes pour la plus grande partie: les autres ſont armez à la legere, & de ceux-cy il y en a de deux ſortes; car vne partie eſt armee à la façon des Albanois, l'autre reſſemble plus aux cheuaux legers d'Italie, auec certains pourpoints de caneuaz garnis de maille, ou auec quelque plaſtron, & vn morion comme de picquier, & ceux-cy vſent de lances longues, & deliees. Mais encore qu'ils puiſſent mettre enuiron deux mille hommes d'armes en campagne, & vn grand nombre de cheuaux legiers, toutesfois on n'a pas veu que la Caualerie Angloiſe ſe ſoit iamais renduë remarquable en aucun combat, ainſi que l'infanterie. Et le Roy Edoüard quatrieſme, qui fit tant de grandes entrepriſes, voulant monſtrer en quelle ſorte de gens il auoit plus d'aſſeurance, quittoit ſon cheual, & ſe mettoit à pied parmy l'infanterie. Mais pour monſtrer ce que peut vn Roy d'Angleterre, principalement comme ceſtuy-cy, qui poſſede maintenant toute l'Irlande, & l'Eſcoſſe, i'ay penſé qu'il ſeroit à propos de mettre icy l'effort du Roy Henry huictieſme, lors qu'il fit l'entrepriſe de Boloigne.

xxv. Ce Roy paſſa donc la mer auec vne armee diuiſee en trois parties. Il y auoit en l'auant-garde douze mille hommes de pied, & cinq cens de cheual, armez à la legere, & encores mille hommes de cheual ſeulement armez de maille, & de taſſettes, que le Roy auoit tous veſtus de bleu bordé de rouge. L'arriere-garde (veu qu'ils paſſerent en cét ordre) eſtoit cõduitte par le Duc de Nortfolk, & eſtoit compoſee de ſemblable nombre de gens de pied, & de cheual, veſtus de bleu comme les premiers. Entre ceux-cy il y auoit mille Irlandois, couuerts d'vne chemiſe de lin longue, & eſtroite, & d'vn manteau par deſſus: & quant au reſte nuds, auec la teſte nuë, & les cheueux longs: & ceux-cy eſtoient armez de trois dards, & d'vne longue eſpée, & auoient vn gand de fer en la main gauche, qui eſtoit long iuſques au coude. Quand ils viennent au combat, ils ſe retrouſſent fort haut, & ſont fort accouſtumez, & exercez à la courſe. Le corps de la bataille, où eſtoit la perſonne du Roy, eſtoit de vingt mille hõmes de pied, & deux mille cheuaux Anglois, tous veſtus de rouge, bordé de jaune. Ils menoient apres eux cent gros canons, outre les petites pieces. Ils auoient encores mené ſur des chariots cent moulins, dont le chacun tournoit auec vn cheual, & venoit à moudre le bled; & encores ſur les chariots ils auoiẽt des fours, ou leur pain ſe cuiſoit. Le nombre des chariots eſtoit ſi grand, qu'ils enentouroient, & fermoient toute l'armee

en façon de trenchees; & pour tirer ces chariots, & l'artillerie, & conduire le bagage, il passa de l'Isle en terre ferme enuiron vingtcinq mille cheuaux, & outre les viures de toutes sortes, on y mena quinze mille bœufs, outre vn nombre infiny d'autres bestes. Ce seroit vn trop long discours de vouloir specifier par le menu la grande quantité d'eschelles, ponts, balles, pouldres, munitions, bois, & autres choses appartenantes aux factiõs militaires, dont ils estoient fournis, n'ayans laissé en arriere vne seule chose de toutes celles qu'ils estimoiẽt necessaires. Toutesfois quant aux vaisseaux, ceux qui estoiẽt entretenus ordinairement, sont beaucoup diminuez, veu qu'il n'y en a pas guieres plus de quarante, d'autãt qu'ou par negligẽce, ou pour la trop grande despence, il y en a eu partie de vendus, & partie qui ont esté rendus malpropres à la nauigation. Mais il faut cõsiderer que ce peu qui reste, auec l'autre peu des particuliers des subjets, dont le Roy se sert en toutes occasions, comme des siens propres en les payant, de mesme qu'il fait des estrãges quand la neceslité le presse: tous ces vaisseaux, dis-je, suppleent non seulement à la deffence, mais seroient mesmes en vn besoing capables d'attaquer, & d'offencer, veu qu'il court vn bruit qu'on en trouue d'espars en diuers endroits de ceste Isle, que grands, que petits, propres à seruir, & aller contre l'ennemy, en si grand nombre, que s'ils estoient mis ensemble, ainsi qu'on pourroit faire aysement en vn besoing, à vn simple commandement du Roy, ils monteroient à vn grand nõbre, les Anglois disent de quatre cens. Mais posons le cas qu'il n'y en eust qu'vn nombre mediocre, il y en auroit sans doute tant, qu'en armant vne partie de soldats, d'artillerie, & de toutes les munitions, & armes requises, comme on pourroit faire sans peine (veu que ce Royaume ne porte enuie, pour le regard de toutes ces prouisions necessaires, à nul autre) s'ils n'attaquoiẽt personne, pour le moins ils ne craindroiẽt pas, se mettant sur la deffence, aucune force qui les voulust assaillir.

Pour les hommes de faction, on tient que quand il faudroit faire vn effort, on en armeroit bien vingtcinq mille, de corselets, & armes blanches; ie dis quand à ceux que le Roy seul peut armer; veu que si on y adjoustoit ceux des Seigneurs & Barons particuliers, dont il n'y en a aucun pour petit qu'il soit, qui à proportion de sa suitte, & de ses moyens, ne soit assez pourueu pour armer vn bien grand nombre, iusques là mesme qu'on dit, qu'il y en a qui en peuuent armer des milliers, comme les Comtes d'Amby, de Sarisbery, de Vvestmerlande, & sur tout celuy de Pembrok, encores que ceux-cy ne fussent pas tous soldats experimentez, toutesfois estãt en compagnie de soldats pratics, & exercez (d'autant qu'il en sort plusieurs de ceste nation, ainsi que des autres, qui s'en vont deçà delà aux guerres) ils feroient en toutes choses de grands effects pour l'inclination naturelle qu'ils ont à la guerre: & ceux là mesmes qui seroient desarmez, feroient pour la mesme raison grande preuue de leurs personnes. Pour tout le Royaume d'Angleterre lors qu'il n'estoit pas vny à l'Escosse, la mer le rendoit assez fort de tous costez contre toutes les autres nations, hormis contre les Escossois, qui sont dans vne mesme Isle. Mais les Anglois auoiẽt asseuré la frontiere auec vne garnison de quinze cens soldats distribuez en quatre places, c'est à sçauoir vne partie à Baruik frontiere du costé de Leuãt, assise à la bouche du fleuue Medo, place forte, & de grand trafic pour la pesche des saumons, vsurpee anciennement sur les Escossois, & touiours retenuë par les Anglois: vne autre partie en la ville de Carled, frõ-

tiere du coſté du Ponent, & le reſte en deux autres places de moindre importance, aſſiſes entre ces deux, l'vne appellee Orche, & l'autre Vvark, entre la ville de Duram, qui eſt vn peu plus eſloignee, & toutesfois renommee entre les Anglois, d'autant qu'encores qu'on n'y tienne des ſoldats payez ordinairement, toutesfois eſtãt fort peuplee, elle a touſiours eſté tenuë pour vn des principaux arreſts des courſes des Eſcoſſois. Voila tout ce qui ſe peut dire des forces d'Angleterre. Il eſt à propos que nous parlions maintenant de la conduitte, & gouuernement de ce Royaume, veu que ce ne ſeroit pas aſſez qu'il fuſt riche, fort, & peuplé, s'il n'eſtoit auſſi bien gouuerné, puis qu'on ſçait aſſez que pluſieurs Republiques qui ne manquoient pas de tout ce que nous auons remarqué en ce Royaume, ſe ſont neantmoins perdues par faute de la conduite qui leur eſtoit neceſſaire.

GOVVERNEMENT D'ANGLETERRE.

LA Couronne d'Angleterre eſt ſucceſſiuement hereditaire à ceux qui ſont plus proches du ſang, & lors que les maſles manquent, les femmes ſuccedent, & ſur cecy les Anglois alleguent ce qui eſt dit aux Nombres, à ſçauoir, que quand l'homme mourra ſans enfans maſles, la ſucceſſion appartiendra aux femmes, dont les baſtards ſont toutesfois exceptez. Mais ceſte couſtume n'eſt aucunement receuë en France, pour raiſon de la loy Salique faite jadis par Pharamond premier Roy des François, l'an 422. qui ne permet pas que
xxvi. les femmes ſuccedent. Or le Royaume eſt diuiſé en quatre ſortes de perſonnes, c'eſt à ſçauoir nobles, bourgeois, hommes liges, ou legaux, & artiſans. On compte entre les nobles en premier lieu le Roy, puis les Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, qui ſont nommez par excellence, Seigneurs, & hommes nobles; & ceux-là ſont ſuiuis des Cheualiers, des Eſcuyers, & autres nobles qu'ils nomment *Gentlemen*. Les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons, reçoiuent ces qualitez du Prince, ou prennent celle du pere qui a porté quelqu'vn de ces tiltres: car le fils aiſné d'vn Duc du viuant du pere ſera nommé Comte, & le fils d'vn Comte Vicomte, ou Baron; les autres enfans des Gẽtilshommes ſont appellez Eſcuyers: mais on appelle communement Seigneurs les enfans des Ducs, & des Marquis; de meſme que les fils aiſnez des Comtes. Il n'y a au reſte perſonne qui puiſſe eſtre Barõ, s'il ne peut tirer de ſon reuenu annuel mille marcs d'or. Il n'y a perſonne qui naiſſe Cheualier, non pas meſme le Prince de Galles. Au reſte les Cheualiers ſont faits ou auant le combat pour leur donner plus de courage de bien faire, ou bien apres le combat lors qu'ils ont rẽdu quelque preuue ſignalee de leur valeur, ou bien pour quelque bonne eſperance qu'on a d'eux en temps de paix. Mais ils ne ſont pas tous faits d'vne meſme ſorte: car les vns ſont faicts de la main du Roy, les autres par ſon mandement & authorité, les autres de la main, & par l'eſlection du General d'armee, qui les trouue dignes de cét honneur. Et lors que quelqu'vn eſt fait Cheualier, il eſt à genoux, & reçoit vn coup ſur les eſpaules, ou ſur le dos, de l'eſpee nuë, puis on luy dit, *Soyez Cheualier au nom de Dieu*. A quoy l'on adjouſtoit autrefois, *de ſainct Georges*; & auãt qu'il ſe leue on luy dit, *Aduancez*. Les Cheualiers du Bain ſont faits tels aux ſacres des Roys, auec de longues, & curieuſes ceremonies. Les Cheualiers Porte-enſeignes ſont faits en l'armee, & peuuent apres cela mettre leurs armes en

mes en leurs drapeaux, de mesme que s'ils estoient Barons; mais c'est ordre est
preſque perdu en Angleterre. Or de quelque rang de Cheualiers qu'vn homme ſoit, ſa femme eſt auſſi toſt appellee Dame, auſſi bien que celle d'vn Baron : mais quant au mary, il n'a plus le nom de Baron, ains on adjouſte à ſon nom ce mot *dosir*, qui ſignifie Seigneur, de ſorte qu'il ſera appellé, Seigneur Pierre, Iean, &c. Quant aux Cheualiers de la Iartiere, leur ordre a eſté inſtitué par Edoüard III. & c'eſt celuy qui eſt plus honorable en Angleterre. XXVII.
Ie n'en diray pas le ſubject, pource que c'eſt choſe trop rebaruë. Et d'autant encores que cét ordre n'eſt pas tant vne eſpece de police, qu'vn ornement du Royaume; j'en quitteray le diſcours pour venir aux autres perſonnes. Les Eſcuyers nommez en Anglois *Eſquier*, ou vulgairement *Squire*, ſont ceux qui portent la marque de leur nobleſſe en leurs armes, & l'on tiét que ce nom eſt venu de l'eſcu qu'ils portoient deuant les Cheualiers, ou Seigneurs; & leur fut donné pour les diſtinguer des ſimples ſoldats. Les nobles, ou *Gentlemen*, qui eſt vn mot approchant de celuy de Gentilhomme, ſont confuſement tous ceux qui ſont tels de race, ou qui le deuiennent en quelque façon. Et certainement on deuient noble en Angleterre bien aiſement, veu que tous ceux qui eſtudient aux loix, & qui font profeſſion des Arts liberaux, & ne viuent pas de leur trauail, ont le nom de Monſieur, qui doit eſtre donné ſeulement aux Gentilshommes, & Eſcuyers en Angleterre, & ſont eſtimez nobles. Apres les Gentilshommes, on met les bourgeois, qui non ſeulement ont quelque magiſtrat en leur ville, mais auſſi en peuuent porter la charge. Or il faut que telles perſonnes ſeruent à la Republique aux lieux où elles habitent. Ces hommes là ne ſont guieres eſtimez aux Comtez, ſinon qu'ils ſont appellez aux Eſtats; & les plus anciennes villes en deputent ordinairement quatre, les autres deux. La troiſieſme ſorte de gens eſt de ceux que les loix d'Angleterre appellent, *Hommes liges, ou ligeux*, qui peuuent tirer annuellement de leurs fonds la ſomme de quarante ſols eſtrelins, c'eſt à dire, ſix liures d'Angleterre, ſelon le cours de la monnoye du iourd'huy. Ces gens-cy ſe declarent ouuertement non nobles, & portent beaucoup d'honneur à ceux qui le ſont: mais ils ſont au deſſus des gens de meſtier, & artiſans, qui ſont mis au dernier rang.

Les offices Royaux d'Angleterre ſont à vie, & ne peuuent eſtre oſtez, ſinon XXVIII.
pour crime de leze Majeſté, & s'ils ne ſont entierement conformes de nom à ceux des autres Royaumes, & que la charge ſoit differente, toutesfois ils ont en leur adminiſtration l'authorité que les autres ont aux autres Royaumes. Les principaux eſtats ſont ceux-cy, le grand Chancelier, le grand Threſorier, ou Intendant general des Finances, le Preſident, le Maiſtre du petit ſeel, le grand Chambellan, le Conneſtable, le grand Mareſchal, l'Admiral, & le grand Seneſchal; mais la charge de Conneſtable, & de Mareſchal, ſont ſeulement en eſtre en temps de guerre, ou bien en quelque temps de couronnement, ou ſemblable ceremonie. Quant aux autres, il faut ſçauoir que la Couronne d'Angleterre s'eſt renduë en telle ſorte maiſtreſſe de tous les eſtats du Royaume, ou par force, ou par la voye de la Iuſtice, c'eſt à ſçauoir par le mo[illegible]en des fautes des Princes, ou par faute d'heritiers, que tous appartiennent auiourd'huy au Roy; & combien que quelques lieux ſoient ſoubs quelque Prince, veu qu'il y en a encore quelques-vns, bien qu'en petit nombre, toutesfois on recourt en dernier reſſort au Conſeil du Roy, & les Seigneurs

n'ont aucune puissance sur leurs subjets, apres qu'ils leurs ont payé ce qu'ils leur doiuent annuellement, qui est vne somme d'argent à tant pour teste, veu que les peages, dace, gabelles, & tailles appartiennent au Roy. Toutes les principales villes du Royaume sont gouuernees par les officiers du Roy, & au lieu qu'autrefois elles ont eu des Seigneurs absolus, auiourd'huy il n'en reste autre memoire que le tiltre des lieux que le Roy garde encores, en honorant quiconque il luy plaist, adjoustãt à ces tiltres quelque petit reuenu, sans toutesfois que ceux qui ont ces tiltres ayẽt aucune sorte de iurisdictiõ aux lieux ou pays dont ils portent le tiltre, & s'il y auoit à faire quelque chose (qui sera touſiours bien peu) ce sera comme pour les fonds, decimes, & choses semblables, sans qu'il se puisse mesler du gouuernement entier. Les tiltres que le Roy donne sont de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte, de Baron, & quant au tiltre de Milord, il s'esteint auec ceux qui l'ont, sinon qu'ils eussent esté du Parlement, veu qu'alors le tiltre passe aux fils aisnez, & ainsi de main en main, le fils estant du Parlement. Et lors que quelques autres ont vn tiltre pour le respect du pere, ils ne peuuent estre du Parlemẽt tandis que le pere est viuant, encores que le tiltre soit de Comte, ou de Baron. Lors qu'vn Duc vient à mourir, le fils aisné ne se nomme pas toutesfois Duc tout aussi tost, ainsi que porte la coustume des autres Estats, & Royaumes: mais il est neceſ-
„ saire que le Roy le face tel, ce qu'il fait auec certaine solemnité, veu que ce-
„ luy qui doit succeder au pere, se presente au Roy, qui luy ceint l'espee, & luy
„ met la couronne sur la teste, auec plusieurs autres ceremonies: & il fait le mesme pour le regard des fils de Ducs, & de Comtes; toutesfois ceux-cy n'ont autre nom que de Milords durant la vie de leurs peres; & les fils des Vicomtes, & des Barons sont nommez simplement chacun de leur nom. Lors que les tiltres sont en vne maison, & que le Roy les a donnez vne fois, ils ne se peuuent iamais perdre, si ce n'est en cas de quelque grande faute, veu qu'en ce cas, celuy qui a le tiltre le perd aussi bien que tous ses descendans, & lors que ceste priuation arriue, ils nomment cela estre priué de sang, qui veut dire en effect qu'ils sont priuez de noblesse; & depuis cela le Roy en ioüit touſjours, sinon en cas que le priué fust remis: ce qui arriue quelquefois, comme il s'est veu en Pole, au Duc de Norfolk, & en Courtenay, veu que le sang, comme ils disent, & les biens ont esté restituez à tous trois: mais cela ne se peut faire qu'en l'assemblee des Estats, non plus qu'ils ne peuuent estre priuez que de mesme sorte.

Leges Anglia et Scotia.

Au reste les loix d'Angleterre ont deux choses, c'est à sçauoir le iugement, & la practique. Il faut aussi considerer en cela les personnes, les lieux, les choses, & les manieres, ou moyens. Ces personnes sont les Notaires publics, les Aduocats, & les Iurisconsultes. Les Notaires dressent les actions, les decrets de la Court, les rapports, & les Sentences, & les mettent par escrit. Les Aduocats, comme bien versez en la science du droict, preparent le procez aux Iurisconsultes. Les Iurisconsultes sçauants par routine, & experience, de l'ordre & façon de pourſuiure le procez, dressent les formules sur les affaires de leurs clients, ou parties, ils veillent à leurs demandes, à fin que le retardement, & la nonchalance ne leur prejudicient, & mettent le procez en estat d'estre iugé. Les lieux qui seruent aux iugements sont les Cours, où l'on fait les loix, & les Sentences, c'est à sçauoir les Parlements, ou Estat, la Cour du Chancelier, les Sieges Royaux, les Greffes, la Chambre des Comptes, la

Cour des pupils, la Chambre estoillee, la Cour des Requestes, & la Duche de Lenclastre.

Toute la force de la puissance absoluë est aux Estats, qui abrogent les an- xxix.
ciennes loix, en introduisent de nouuelles, changent les droicts, & possessions des hommes priuez, & legitiment les bastards, & changent les poids, & les mesures, prescriuent le droict de succeder au Royaume, ordonnent des tailles, donnent grace des crimes, redressent les familles abbatuës par les fautes des predecesseurs, & ont puissance de mort & de vie sur ceux que le Roy remet entre leurs mains. Les Officiers des Estats sont les Orateurs, deux Greffiers, & les Arbitres. L'office de l'Orateur est de proposer, & agencer auec vn beau langage les requestes, ou remonstrãces qui sont presentees aux Estats. Les Greffes gardent ce qui a esté arresté aux Estats, tant ce qui est imprimé, que ce qui n'est pas publié, & qui n'est qu'au profit des particuliers. Les Arbitres sont ceux qui ont esté tenus par les Seigneurs, & citoyens, pour habiles hommes, & capables de cognoistre de ce qui est proposé dans les remonstrances, & d'en determiner. Or la façon d'assembler les Estats est telle, que le Prince enuoye des lettres par tout, aux Ducs, Marquis, Barons, & autres Seigneurs, ou laiz, ou Ecclesiastiques, qui ont droict de dõner leur voix, & tous se doiuent trouuer aux Estats quarante iours apres. Et le Roy enuoye aussi des lettres aux Vicomtes des Prouinces, pour eslire deux Cheualiers en l'assemblee des Estats Prouinciaux, afin de dire leur aduis pour tout le reste. Le Roy en vne salle haute où il est assis au milieu de la salle en vn siege digne de luy, & vn peu esleué; le Chancelier est assis vn peu plus bas, plus pres du Roy que nul autre: les Archeuesques, & Eueſques sont à sa main droicte, & les Ducs, & Barons à la gauche. Les Iuges sont au milieu entre ces deux rãgs, & aussi les Secretaires du Roy, assis selon la coustume, sur des sacs de laine, Cependant les Cheualiers, & habitans du Parlement (car c'est le nom qu'ils ont, & sont au nombre de trois, ou quatre cents) sont appellez en vn autre lieu separement, & apres qu'ils ont declaré par quelle Prouince, ou ville ils sont deputez, on leur commande aussi tost d'eslire vn homme capable, & discret, qui soit Orateur des Estats, & de le presenter au Roy, deuant lequel il harangue, & le Chancelier luy respond. L'Orateur demãde que l'Assemblée d'embas iouïsse des priuileges anciens, & que le Roy ne se faſche pas s'ils disent leur aduis librement, & plusieurs autres choses, & le Chancelier respond selon qu'il iuge estre necessaire. Et quelquesfois deux iours se passẽt en ces actions, & harangues. Outre le Chancelier il y en a vn qui lit les remonstrances, qui sont receuës, ou reiettees selon la pluralité des voix; & si la pluralité des voix l'emporte touchant vne nouuelle loy, le Lecteur escrit au dessoubs la remonstrance en François, *Soit baillé aux communs*: & lors qu'il leur semble, ils font porter au peuple ces remõstrances par quelques-vns de ceux qui sont assis sur les sacs de laine, qui estãs entrez dans la maison, apres auoir demandé permission, parlent ainsi à l'Orateur des Estats, *Excellent* Seigneur Orateur, il a semblé bon pour la Republique au Senat, & aux Peres autheurs, que ceci y ayt vigueur de loy, & ils vous prient instãment d'aduiser ce qui sera expedient de faire. Puis estans partis, & les huys estans clos, l'Orateur rapporte ce qu'ils ont dit, & s'il n'est cependant empesché à d'autres affaires, l'Orateur demande curieusement leur aduis sur ceste remonstrance. Au reste il n'est permis à ceux qui sont assemblez, de s'entredire des iniures, ou de se

Indicat conuocand. status in Anglia a Comite.

railler l'vn de l'autre. Les Estats ne se tiennent plus depuis que midy est sonné. Si le peuple a pour agreable ce qui a pleu aux Senateurs ; il le confirme auec vne telle souscription, LES COMMVNS ONT ASSENTEZ ; c'est à dire que le peuple y a consenty : & au contraire, si le Senat a pour agreable ce dont le peuple est autheur, on escrit, LES SEIGNEVRS ONT ASSENTEZ. Et quand le Senat & le peuple ne sont pas de mesme aduis, on esliit quelques-vns des deux maisons pour debattre ce dõt il est question ; & proposer par ensemble leur aduis, & bien souuent apres cela l'vn s'accorde à l'opinion de l'autre. De sorte que rien ne peut auoir force, ny vigueur, sans estre approuué des deux maisons, & mesme cela n'est pas suffisant, si le Prince ne le confirme le dernier iour. Lors le tiltre de chaque ordonnance porte, *Il a esté ordonné, &c.* Et l'on obserue que le Prince l'approuue de sa propre bouche en François ; LE ROY LE VEVLT : & lors toutes les ordonnances d'Angleterre sont acheuees, & imprimees aussi tost, hormis quelques priuileges qui concernent les particuliers. Et lors que le Roy ne veut pas quelque chose, ou la veut abolir, il dit seulement : LE ROY S'ADVISERA.

Au reste le Roy d'Angleterre absout de tout crime de sa propre authorité, combien qu'autrefois quelques Comtes, & les Princes de Galles se soient attribuez ce droict. On ne parle point au Roy qu'en se jettant deuant luy à genoux, & personne mesme ne s'ose pourmener dans l'antichambre, encor que le Roy n'y soit pas, non plus qu'en France. Et il y a encore vne chose, qu'encore que le Roy soit absent on n'y ose demeurer sans estre descouuert, principalement s'il est Anglois, car vn estranger est le plus souuent excusé, comme ne sçachant pas la coustume. Il y a trois sortes de iugement en Angleterre, c'est à sçauoir des Estats, du duel, & des assemblees iuridiques. La façon de donner la Sentence aux Estats en tous faits, est toute semblable à celle que i'ay desià dit. Pour le duel, il n'est pas maintenant en vsage, toutesfois il n'est pas du tout deffendu, de sorte que les Anglois tiennent qu'on ne le refuseroit pas à vn homme qui le demanderoit iustement. On en void la forme aux Commentaires de Briton. Ces deux premieres sortes de iugement sont absoluës, & sans appel, de mesme que ce que les Iuges arrestent en leurs assemblees. Les Sieges Royaux sont ainsi nommez, pource que les Roys d'Angl. ont accoustumé de s'y asseoir, & que toutes les causes qui concernent la Couronne, & qui se plaident à l'instance du Roy, y sont expediees. Le principal Iusticier d'Angl. iuge en ceste Cour auec ses autres assesseurs. La Cour des actiõs ciuiles est celle où se plaident les procez des particuliers, nez de quelque partie du droict d'Angleterre. Il y a en ceste Cour vn Iuge principal, auec 3. assesseurs. Les ordonnãces des Magistrats, ou des Iuges, sont executees le plus souuent par les Vicõtes. Il y a aussi la Chambre des Comptes, où se rapporte tout ce qui concerne les finances du Roy. Quant aux supplices, il n'en ont guiere d'autre en Angl. contre les homicides, assassins, rauisseurs, & semblables crimes, qui ne sont pas de leze Majesté, que de les pendre, & c'est presque chose du tout inusitee de donner la question à vn hõme, luy trencher la teste, le mettre en quatre quartiers, & le mettre sur la roüe. Le Iuge n'a pas puissance d'amoindrir, ou augmenter la peine ; c'est chose qui doit estre rapportee au Prince & à ceux de son priué Conseil, par le cõmandement desquels on laisse les corps des voleurs pendus, iusqu'à ce qu'ils pourrissent, combien que ce soit ordinairemẽt la coustume d'enterrer ceux qui sont executez. Si la femme a tué son mary, ou

XXX. Iustition Triples in Anglia

Supplices en Angl.

aa bruſle toute viue: ſi le ſeruiteur a tué ſon maiſtre, il eſt mené ſur vne claye ſu lieu du ſupplice, & ils appellent cela *Petit treaſon*. Si on s'eſt eſſayé d'empoiſonner, on n'en meurt pas, pource que le Prince n'a pas perdu ſon ſubiect. Quand quelque meurtre a eſté commis, tous ceux qui y ont aſſiſté ſont prins pour homicides, & condamnez à la mort. On punit les traiſtres en ceſte ſorte: premierement ils ſont pendus, & eſtans viuants on leur arrache les boyaux, puis on leur trenche la teſte auec vne hache, & ayant mis leurs membres en quatre quartiers, on les met en diuers lieux ſur des pieux. Les Ducs, Marquis ou Barons qui ſont du Parlement, ont ce priuilege qu'eſtans accuſez de crime de leze Majeſté, ils ſont iugez par leurs ſemblables.

Il y a vne autre Cour en Angleterre, qui n'a pas ſa ſemblable en lieu que ie ſçache. Lors qu'on rend le droict à Yveſtmonſtier, le iour auparauant que les Aſſiſes finiſſent, le Chancelier, les Barons, & tous ceux qui ſont du Conſeil priué du Roy, & pareillement les Iuges, c'eſt à ſçauoir les deux principaux Iuſticiers, depuis 9. heures iuſqu'à 11. ont accouſtumé s'aſſeoir en certain lieu qui eſt nómé, la Châbre eſtoillee, ou à cauſe du grand nóbre de feneſtres qui y eſt, ou à cauſe que le plancher eſt ſemé de pluſieurs eſtoilles dorees. Ceſte Cour a eſté introduite pour iuger des choſes faites par violence, & pour arreſter l'inſolence des plus puiſſants, qui ſont obligez d'y venir reſpondre en perſonne, & s'ils ne ſe iuſtifiét bien, ils ſont enuoyez en priſon pres d'vn ruiſſeau qui ſe nomme *Fleete*, d'où il ſort en peu de tẽps par le moyen de ſes amys, auec promeſſe de viure deſormais plus paiſiblement: & lors il eſt condamné à l'amende enuers le Roy, & à tous deſpens, dommages, & intereſts enuers ſa partie. Elle fut eſtablie au temps que le Cardinal Yvolſeus Eueſque d'Yorc fut Chancelier d'Angleterre. Ceux qui preſidét en ceſte Cour ſont le Chancelier, l'Intendant general des finances, tous les Conſeillers, & tous les Barõs. La pluralité des voix l'emporte. Les peines ordinaires ſont la priſon, & l'amende pecuniaire. Il y a encore la Cour des pupils, qui iuge tout ce qui concerne les orphelins: & en la Cour de la Duché de Lenclaſtre, les actions perſonnelles, & reelles, qui concernent en quelque ſorte que ce ſoit, les fonds de la Duché, ſont debatuës. La Châbre des Requeſtes void les requeſtes, & plaintes preſentees au Roy, hors deſquelles elle ne peut donner aucun iugement: & s'appelle la Cour des pauures, pource qu'il faut que ces Iuges rendent droict ſans ſalaire: elle eſt auſſi appellee Cour de conſcience.

Il y a encores la Cour d'Egliſe, nommée auſſi Cour de Chreſtienté; & les Archeueſques & Eueſques qui y preſidét, ont vne iuriſdiction particuliere, principalement en quatre ſortes de cauſes, veu qu'ils cognoiſſent des teſtaments, & laiz teſtamentaires, des decimes, des mortuaires, & des nopces, & de l'adultere, ou fornication, bref de tout ce qui concerne la conſeruation de l'ordre, & ornement de l'Egliſe, & qui appartient à l'entretien de la Religion. Voila l'ordre de la iuſtice d'Angleterre, & la façon de laquelle elle eſt gouuernee. Mais auant que ie mette fin à ce diſcours, ie vous veux dire en vn mot de ceux qui ſont condamnez à la mort. Quand l'on faict iuſtice de quelqu'vn en Angleterre, & qu'on le meine pendre, tous les parents ont accouſtumé de ſe trouuer preſents à ſa mort: & apres qu'on l'a mené par la ville ſur vn charion, on le conduit en fin au gibet, où l'on le pend en luy mettant au col vne chaine de fer, large de trois doigts. Et pource que ceſte chaine ne le peut ſi promptement eſtrangler,

XXXI.

XXXII.

XXXIII.

B.

à cauſe de ſa largeur, les parents courent ſoudain, & le tirent tant par les pieds qu'il meurt, & eſtiment faire en cela vn bon office, & digne de ce qu'ils luy ſont. Cela eſt permis par la Iuſtice, à cauſe qu'on en a trouué tel, qui eſt demeuré pendu depuis le matin iuſques au ſoir ſans eſtre mort, en dãger de perdre tout enſemble le corps, & l'ame. Nous auons aſſez diſcouru maintenant du gouuernement politique, voyons maintenant comme on s'y porte aux choſes qui concernent la Religion, & le ſeruice de Dieu, qui ſont les principaux piuots des Republiques bien ordonnees.

RELIGION D'ANGLETERRE.

LEs Anglois, ſelon quelques-vns, receurent la Religion Chreſtienne de Ioſeph d'Arimathie, & puis du Pape Eleuthere, par la predication de
xxxiv. Fugace, & Damian, qui baptiſerent le Roy Luce, & vne bonne partie de ſes gens, enuiron l'an de noſtre ſalut 180. Mais l'Iſle ayant apres eſté occupée par les Anglois Saxons, le grand Gregoire Pape y manda Auguſtin, & Melite, & pluſieurs autres de l'ordre ſainct Benoiſt, qui y renouuellerent la foy, & y conuertirent Etelbert Roy de Kent, enuiron l'an 506. Depuis ce temps là, iuſques à l'an 1534. l'Angleterre n'euſt iamais autre foy que la Catholique Romaine, & meſme Ina Roy d'Angleterre fort puiſſant, rendit ſon Royaume tributaire d'vn denier pour feu au ſainct Siege. Or Henry VII. Roy d'Angleterre maria ſon fils aiſné Artus à Catherine fille de Ferdinand d'Aragon, & d'Iſabelle de Caſtille, qui regnoient lors en Eſpagne. Mais le mariage ne fut pas conſumé, à cauſe de la mort d'Artus; apres le deceds duquel pour le bien de la paix entre l'Eſpagne, & l'Angleterre, Henry puiſné d'Artus, auec diſpence de Iules II. eſpouſa la meſme Catherine, & en euſt en vingt années qu'il veſcut auec elle, trois enfans maſles, qui moururent ieunes, & deux filles. Mais il aduint que Henry commença de perdre l'affection qu'il portoit à Catherine: dequoy le Cardinal Volſe homme arrogant, & ambitieux, & qui n'aymoit pas la Royne; s'eſtant aduiſé, commença de luy mettre quelque ſcrupule en la teſte, ſur ſon mariage, à cauſe du premier qui auoit eſté cõtracté auec Artus: & ce qui pouſſoit encores ce Cardinal à perſuader ce diuorce au Roy, c'eſtoit la haine qu'il portoit à Charles V. nepueu de Catherine, pour
xxxv. l'opinion qu'il auoit que Charles auoit empeſché qu'il ne fuſt creé Pape. D'ailleurs, le Roy aymoit eſperduëment Anne de Bolen, que l'on croyoit toutesfois communement ſa fille. Pluſieurs Theologiens des Vniuerſitez de la Chreſtienté eſcriuirent ſur ce ſubiect, les vns contre Henry VIII. les autres à ſon aduantage, eſtans gagnez par argent. Entre autres choſes ceux qui luy contrarioient diſoient que ceſte ſeparation eſtoit fondée ſur la loy diuine, pource que Onan auoit eſpouſé Tamar, qui auoit eſté femme de ſon frere aiſné: & la loy Moſaïque veut qu'vn frere prenne la femme de l'autre decedé ſans enfans, ſi bien que ce mariage eſtoit eſtably ſur la loy poſitiue. Mais enfin Henry VIII. leua le maſque, & deſpeſcha à Rome à Clement VII. Eſtienne Gardiner, & François Brian, pour traitter du diuorce. Le Pape remit le iugement de cecy à certains Cardinaux, & Theologiẽs, qui reſpondirent que le mariage eſtoit bon, & valable, & ne pouuoit eſtre diſſoint. Toutesfois Gardiner obtint du Pape pour Iuges deux Cardinaux, à ſçauoir celuy de Campege, & celuy d'Yorc, & que la cauſe ſe debattroit en Angleterre. Mais apres

qu'on euſt longuement diſputé, & plaidé pour l'vn, & pour l'autre, la Royne appella au Pape, diſant que les Iuges eſtoient obligez au Roy, l'vn pour l'Eueſché de Vinton, & l'Archeueſché d'Yorc; l'autre pour l'Egliſe de Saliſbery. A ceſte cauſe le Pape deffendit aux deux Cardinaux de proceder outre, & ordonna que Paul Capizucco Doyen de la Rote, luy en feroit le rapport. Le Roy voyant la grande difficulté de l'affaire, & le peu d'eſpoir d'vn bon ſuccez, tourna ſon deſdain contre l'Archeueſque d'Yorc, qui l'auoit mis en ceſte peine, & le deſpoüilla de l'eſtat de Chancelier, & de l'Eueſché, & luy oſta meſme vn Palais qu'il auoit baſty à Londres, & le confina premierement en vn village, puis en ſon Egliſe d'Yorc, & depuis ayant ordonné qu'on le menaſt priſonnier à Londres, il mourut miſerablement en chemin. Mais pour tout cela, il ne laiſſoit pas d'aymer autant que iamais Anne de Bolen, & d'enuoyer Cranmer à Rome pour defendre ſa cauſe. Cependant Guillaume Varan Archeueſque de Cantorbery, qui auoit touſiours defendu, comme il deuoit, le mariage de la Royne, vint à mourir, & le Roy à la ſolicitation de Thomas Bolen pere putatif d'Anne, & meſme de ladite Anne, miſt Cranmer en la place du defunct, à la charge de prononcer, meſme contre l'authorité du Pape, le mariage nul, & illegitime. Auſſi toſt il vint inſques là que de faire accuſer les Eccleſiaſtiques d'auoir recogneu l'authorité des Legats eſtrangers, & declara que tous leurs biens luy eſtoient confiſquez; tellement qu'il induiſit le Clergé, abandonné des Barons, & des Archeueſques, à le ſupplier de ſe contenter pour peine de ceſte faute, de quatre cens mille eſcus, en leur quictant le reſte; & ce fut de là que prit origine le tiltre qu'il prit de chef de l'Egliſe d'Angleterre. En fin il eſpouſa ſecrettement Anne de Boulen, donnant à entendre au Preſtre nommé Roland; qu'il auoit permiſſion du Pape de ce faire. Auſſi toſt apres Catherine fut confinee en certain lieu eſcarté, auec trois Damoiſelles, & incontinent la Cour fuſt pleine de flatteurs, qui pour plaire à Anne, commencerent à ſe mocquer des Preſtres, du Pape, & des Sacrements. Les heretiques d'autre part voyans ceſte occaſion, s'eſſayerent en toutes ſortes de prouigner leur nouuelle opinion; & pour ce, ils firét induire le Roy à ſe faire iurer l'obeyſſance qu'on promettoit au Pape, & pour obtenir cela plus facilement, ils ſe contenterent qu'il adjouſtaſt au ſermẽt ceſte clauſe, ***Entant que la parole de Dieu le permettroit.*** Et auec cét artifice ils firent treſbucher Iean Fiſcher Eueſque de Roceſtre, plein de doctrine, & de pieté. Et le ſerment eſtant preſté, Cranmer comme ne recognoiſſant plus le Pape, prononça la Sentence du diuorce entre le Roy, & la Royne, ſur la fin de l'an 1531. Ce que le Pape Clement ayant entendu, prononça, mais trop tard, la Sentence diffinitiue en faueur de la Royne, declarãt les ſecondes nopces illegitimes. Lors Henry VIII. (à qui Elizabeth naſquit cependant) de deſpit qu'il euſt, oſta à Catherine, & à Marie ſa fille tous ornements, & tiltres, & voulut que les Barons iuraſſent de tenir les ſecondes nopces pour legitimes, & la fille qui en eſtoit née pour heritiere du Royaume, & d'en tenir Marie pour forcloſe comme illegitime. En meſme tẽps il fit mettre en priſon Iean Fiſcher, & Thomas Morus, & pluſieurs Religieux de l'ordre ſainct François, qui ne pouuoient ſouffrir ce ſcandale, & fiſt ordonner en vne aſſemblee des Eſtats du Royaume, que perſonne ſoubs peine d'eſtre declaré criminel de leze Majeſté, n'euſt à recognoiſtre l'authorité du Pape en Angleterre, ou Hirlande, & qu'on le tinſt luy-meſme pour chef de l'Egliſe Anglicane en terre, & xxxvi.

que pour ceſte cauſe on luy payaſt les annates, & les decimes des benefices, meſme que ce fuſt luy qui decidaſt de tous debats, & reformaſt les abus, & qu'on n'appellaſt plus le Pape qu'Eueſque de Rome ſimplement. En fin l'an 1538. il obtint la confiſcation de tous les Monaſteres de l'vn, & de l'autre ſexe, & en diſtribua les reuenus à pluſieurs Gentilshommes du Royaume, afin de les rẽdre intereſſez en ce faict. Tellement que les Monaſteres finirent en Angleterre enuiron l'an 1540. & l'on tient que le nombre des Egliſes ruynées
XXXVII. eſtoit de dix mille. Finalement ce Roy mourut l'an 1546. & ayant pour fils Edoüard VI. il le laiſſa ſucceſſeur du Royaume, & Edoüard prit auec le tiltre de Roy celuy de Chef de l'Egliſe Anglicane; & ce fut ſoubs ceſtuy-cy que la Religion Catholique demeura du tout eſteinte en Angleterre, par le moyen d'Edoard Seimer heretique Zuinglien, qui eſtoit oncle du Roy, qui introduiſit aux chaires les Miniſtres Lutheriens, & autres, iuſques à forcer les ieunes gens à les ouyr: & deſlors il fut ordonné que l'on celebreroit l'office diuin en langue vulgaire, comme on fait encore. Cependant Marie fille de Henry VIII. & de Catherine, maintint toute ſeule la Meſſe, & le ſainct Sacrement en ſa Chappelle. Edoüard mourut dans peu d'années apres ſon couronnement, & Marie ayãt vaincu le Duc de Nortumbrie, & Ieanne fille du Duc de Suffolc, fut receuë Royne. Et incontinent elle fit annuller le tiltre de Chef de l'Egliſe Anglicane, remit les cauſes ſpirituelles au iugement de l'Egliſe, & Cranmer fut le premier condamné par ceſte voye, & fit ſortir auſſi toſt d'Angleterre enuiron trente mille heretiques de diuerſes nations, & ſectes, & annulla toutes les loix faites par Edoüard contre l'Egliſe Catholique, & pour aduãcer mieux la vraye Religion, ſe maria auec Philippe Prince d'Eſpagne. Mais ainſi qu'elle trauailloit pour remettre ce que les autres auoient deſtruit, elle deceda dans la ſixieſme annee de ſon regne. Elizabeth fille d'Anne de Bolen luy ſucceda, mais craignant que le Pape, & les Catholiques ne debatiſſent ſa ſucceſſion, elle fut couronnee auec les ceremonies Ca-
XXXVIII tholiques: mais elle chercha de maintenir ſon authorité par le moyen de l'hereſie, & ayant premierement impoſé ſilence aux Predicateurs Catholiques, elle ouurit les ports, & les portes de l'Iſle aux heretiques. Elle fit apres aſſembler les Eſtats, où elle voulut eſtre nõmee Souueraine, tant au ſpirituel qu'au temporel en tous ſes Eſtats, & voulut que chacun la recogneut pour telle, excepté les Barons, afin qu'ils ne ſe miſſent en armes, & ne s'vniſſent auec le Clergé, & la peine à qui refuſeroit de iurer eſtoit la premiere fois de la confiſcation de tous ſes biens, & de priſon perpetuelle; & la ſeconde, de la vie. Par ce moyen elle s'approprià les annates, & les decimes, abolit la Meſſe en ſon pays, & tout exercice de la Religion Catholique, ordonnant pour peine à ceux qui ouyroient la Meſſe, ou adminiſtreroient le S. Sacrement, qu'ils payeroient la premiere fois 200. eſcus, ou tiendroient priſon ſix mois, & pour la ſeconde 400. eſcus, ou ſeroient vne annee entiere en priſon; & la troiſieſme que tous leurs biens ſeroient confiſquez, & eux detenus en priſon à perpetuité. Et l'on vid ſoudain le lendemain de la feſte S. Iean Baptiſte, l'an 1559. ceſſer les Meſſes, & le diuin office par tout le Royaume. Ce ſeroit choſe ſuperfluë de traicter de ſon proceder à l'endroit des Catholiques, puis que toute l'Europe en eſt abbreuuee. Il me ſuffira de dire que Iacques VI. luy ayant ſuccedé, il a eſté dreſſé vn liure de Conſtitutions Eccleſiaſtiques, qui monſtre aſſez la Religion qu'on y tient. Ie vous en diray donc les points principaux en peu de paroles.

Premierement il eſt dit que le Roy d'Angleterre ſera recogneu en tous ſes Eſtats pour Chef de l'Egliſe Anglicane, & que celuy qui en doutera, ſoit tenu pour excommunié: de meſme que celuy qui dira que la forme de la Liturgie eſtablie en l'Egliſe Anglicane, & compriſe au liure des prieres publiques, & de l'adminiſtration des Sacremens; eſt vn ſeruice corrompu, ſuperſtitieux, & illicite: & pareillement quiconque dira que quelqu'vn des 39. articles arreſtez au Synode tenu à Londres l'an 1562. eſt ſuperſtitieux, ou erronné en quelque ſorte, comme auſſi celuy qui blaſmera les ceremonies d'Angleterre, & la diſcipline des Archeueſques, Eueſques, Doyens, & Archidiacres, & la façon de les ordonner; & ſemblablement ceux-là ſont excommuniez par leurs ordonnances, qui aſſeureront qu'il eſt permis à quelque miniſtre que ce ſoit, ou à vn lay, ou à quelques-vns des deux ordres aſſemblez, d'ordonner des choſes Eccleſiaſtiques ſans l'authorité du Roy. xxxix.

Il eſt auſſi dit que l'on obſeruera les Dimanches, & les autres iours de feſte, ſuyuant l'inſtitution de l'Egliſe Anglicane, c'eſt à ſçauoir en oyant lire, & preſcher la parole de Dieu, en faiſant des prieres publiques, & priuees, & en confeſſant ſes pechez à Dieu, que la Liturgie publique ſera leuë, ou chantee aux iours, & vigiles marquees au liure des prieres publiques; que la Litanie ſera recitee par les Recteurs, Vicaires, Miniſtres, ou Curez, en toutes les Egliſes Cathedrales, & Collegiees, & en toutes les Chappelles, & que tous les Mercredis, & Vendredis, encores qu'il ne ſoit pas feſte, le Miniſtre ſera preſt aux heures ordonnees pour prier Dieu dans l'Egliſe ou la Chappelle, & ayant appellé le peuple auec la cloche, recitera la Litanie contenuë audict liure, & que tous les peres de famille, principalement qui demeurent ſeulement loing de l'Egliſe demye lieuë, ſeront obligez d'y aſſiſter, ou d'y enuoyer au moins quelqu'vn de leur maiſon, capable d'aſſiſter le Miniſtre durant les prieres; que la forme, & les ceremonies de la Liturgie, & de la Cene, ſeront obſeruees par toutes les Academies, & qu'en icelles les eſcholiers, & prefects vſeront de ſurplis en leurs Egliſes, & Chappelles, aux Dimanches, & iours de feſtes: que tous ſe mettront à genoux lors qu'on dira la confeſſion, & les Litanies, & autres prieres; & qu'ils ſe tiendront debout lors qu'on dira le ſymbole: que tous les Oeconomes des Parroiſſes, apres auoir pris conſeil du Miniſtre pour ce regard, tiendront preſte la quantité de pain de ſeigle, & de bon vin, qui ſemblera neceſſaire pour le nombre des communiants, au iour de la Cene qui ſera ordonné, aux deſpens toutesfois des parroiſſiens; & que ce vin ſera porté ſur la table en vn vaiſſeau, qui ſera pour le moins d'eſtaing; que l'on ſera pour le moins la Cene trois fois l'annee: que ceux qui adminiſtreront la Cene aux Egliſes Cathedrales, ſeront parez de leurs Chappes aux feſtes ſolennelles: que ceux qui ſont publiquemẽt recogneus atteints de quelque peché qui leur eſt ordinaire, ſeront rejettez de la Cene: que tous feront la Cene en leurs parroiſſes; que les peres ne pourront eſtre parreins de leurs enfans, ny pareillement les enfans incapables de le Cene: qu'on fera le ſigne de la Croix ſur les enfans en les baptiſant, ſans aduouër toutesfois que ce ſigne ſoit de l'eſſence du bapteſme, & que l'enfant eſt fait Chreſtien ſans le ſigne de la Croix, auſſi toſt qu'on dit, *Ie te baptize au nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit.* Que quand on deura ordõner des Miniſtres, il faudra en joindre vn ieuſne; & qu'vn Eueſque ne ſera pas en meſme iour, & tout à la fois vn homme Diacre, & Preſtre: & outre ce, qu'aucun ne pourra eſtre fait Diacre,

ny Prestre, s'il n'a quelque lieu arresté pour exercer le Diaconat, ou la Prestrise en quelque Eglise Cathedrale, ou Collegiale, ou s'il ne monstre qu'il est designé Chappellain en quelque College de Cambrige, ou d'Oxfort, ou bien qu'il est Maistre aux Arts depuis cinq ans. Que si vn Euesque reçoit quelqu'vn qui n'ait aucun de ces tiltres, il sera obligé de luy fournir tout ce qui luy sera besoing, iusques à ce qu'il l'ayt pourueu en quelque Eglise. Que s'il refuse de ce faire, il sera suspendu pour vn an, par l'Archeuesque assisté d'vn Euesque, du pouuoir d'ordonner des Diacres, & des Prestres. Qu'on ne receura personne sans l'interroger, & examiner; qu'on ne donnera les Ordres à aucun, si premierement il n'accorde ces trois articles, que le Roy est Souuerain en Angleterre, tant pour le regard du spirituel, que du temporel; que le liure de la publique Liturgie ne cõtient rien de cõtraire à la parole de Dieu, & qu'il suiura ceste forme aux prieres publiques, & en l'administration des Sacrements; & en troisiéme lieu qu'il approuue le liure des articles de la Religion arrestez au Synode tenu à Londres l'annee 1562. Que ceux qui auront receu les Ordres ne seront admis aux benefices sans de bons tesmoignages de leur suffisance, & bonne vie. Que ceux qui deuront estre admis aux benefices, iureront que leur fait est sans simonie, qu'on dispensera rarement de tenir plusieurs benefices: Que les Doyens des Eglises Cathedrales seront obligez à faire deuë residence: Que les Doyens, & Prebendaires qui residents aux Eglises Cathedrales, sont obligez de prescher, & que les Prebendaires Beneficiez sont tenus de demeurer en leurs benefices. Que les Beneficiez legitimement absents de leurs benefices sont obligez d'y auoir vn Curé qui presche. Que les Ministres ne seront admis pour Curez, si ce n'est par l'approbation de l'Euesque, ou de l'ordinaire. Que les Gloses, & les Paraphrases sont deffenduës en la lecture publique des Escritures aux Ministres qui ne sõt pas admis à la predication. Que la forme de la priere sera imitee des Predicateurs au commencement de leurs sermons. Que la lecture des prieres publiques, & l'administration des Sacrements deux fois l'annee, est enioincte aux Ministres purement Predicateurs; & que les Ministres purement non Predicateurs administrent les Sacrements auec efficace. Que la Confirmation sera celebree en la visite que les Euesques feront de leurs Dioceses, de trois en trois ans. Que les Catechumenes seront offerts à l'Euesque estant en visite, pour estre confirmez. Que les Ministres n'espouseront aucun sans qu'il y ayt eu des bans, ou que les espoux ayent esté legitimement dispensez. Que les Curez, Vicaires, & Recteurs aduertiront les iours de Dimanche le peuple s'il y a quelques festes, ou vigiles en la sepmaine suiuãte. Que tout Ministre qui aura permission de prescher, s'essayera de reduire les Catholiques refusans qui seront dans sa paroisse, à la Religion d'Angleterre. Que les Ministres ne refuseront à personne le bapteſme, & la sepulture, sinon que le defunct soit mort excõmunié pour quelque grand crime. Que le Ministre ne pourra differer le bapteſme en l'extreme necessité. Que les Ministres seront obligez de garder vn registre de ceux qui seront baptisez, qui se marieront, & qui sera tõt enterrez. Qu'on ne pourra prescher, ny faire la Cene aux maisons particulieres, & que les Ministres ne pourront aussi celebrer de leur mouuemẽt particulier les ieusnes publics, & les propheties appellees exorcismes, & ne pourront aussi faire des assemblees particulieres. Que celuy qui sera vne fois Diacre, ou Prestre, ne pourra pas apres se rendre lay, & quitter ses Ordres

Qu'on n'enseignera ny publiquement, ny en particulier sans congé de l'Ordinaire. Que les Curez habiles seront preferez aux autres par l'ordinaire. Qu'il y aura dans les Eglises des liures de prieres publiques aux despens des parroissiens, comme aussi des Bibles en grand volume, & des liures d'homelies approuuez en Angleterre. Qu'il y aura aussi des fonds de baptesme, & des tables pour la Cene dans les Eglises, comme aussi des chaires propres pour la predication, & des troncs pour les aumosnes. Qu'on visitera les Eglises de 3. en 3. ans, & qu'on signifiera les choses dont elles ont besoing, aux Commissaires establis de par le Roy sur ce fait. Qu'on fera des inuentaires des fonds, & biens des Eglises, & qu'ils seront gardez aux Archiues des Eueſques. Que les Oeconomes, & Inquisiteurs des Eglises, ou les Assistans ne permettront pas qu'õ ioüe des Comedies, qu'on banquette, qu'on tiẽne la Cour seculiere, ny qu'on face la monstre des soldats, ou telle autre chose prophane, aux Eglises, Chappelles, ou Cimetieres, ny qu'on sonne superstitieusement les cloches aux festes qui sont supprimees par le liure de la Liturgie publique, ny en leurs vigiles. Que le mariage contracté dans les degrez prohibez sera nul. Que ceux qui n'auront atteint l'aage de vingt & vn an, ne pourront contracter mariage sans le consentement de leurs parents. Que les vefues ne seront pas obligees d'auoir le consentement de leurs parents lors qu'elles se voudront remarier. Qu'il ne faut pas ouyr la simple confession des parties pour deffaire vn mariage. Que les Sentences du diuorce, & de la separation ne se donneront qu'aux sieges de Iustice, & que de ceux qui seront ainsi separez, l'vn ne se pourra marier ailleurs, tãdis que l'autre sera en vie. Qu'on descouurira aux Cours ceux qui ayãts atteint l'âge de quatorze ans ne communieront pas la feste de Pasques; de mesme aussi que ceux qui troubleront les prieres, & se porteront insolemment aux Eglises. Qu'il faut denoncer aux Ministres les pechez notoires, mais qu'il est deffendu de descouurir ceux qui auront esté confessez en particulier. Que les Oeconomes seront obligez de deferer ceux qui sont refusans de suiure leur Religiõ. Que les Sentences qui concerneront les Ministres pour le regard de les priuer de leurs benefices, ou offices, seront seulement prononcees par l'Archeuesque. Voila à peu pres les points principaux de ces Constitutions Ecclesiastiques, formees à plaisir, contraires en beaucoup de lieux à celles des Caluinistes, qui rejettent toutes les ceremonies qui sont obseruees en Angleterre. Au reste les Catholiques n'y osent faire exercice de leur Religion, & afin de viure paisiblement, sont taxez selon leurs moyẽs à tant pour annee. Mais pource que le Roy d'Angleterre assigne beaucoup de gens de sa Court sur ceste exactiõ, ceux à qui l'assignation est dõnee, conuiennẽt auec les Catholiques à certain prix pour vne fois, & ne leur demandent apres aucune chose. Il est deffendu pareillement aux Caluinistes de faire exercice de leur Religion. Mais ceux-cy ne payent rien pour viure paisiblement en Angleterre, pource qu'ils s'accordent auec les autres en ce qui touche le Pape; tellemẽt que les seuls Catholiques y sont foulez. C'est tout ce qu'on peut dire pour ce regard. Et puis que nous auons traitté assez au long de toutes les parties, & conditions de ce Royaume, il faut mettre fin à ce discours, pour venir à celuy de l'Escosse, apres auoir representé les noms des Roys d'Angleterre; & les Archeuesches, & Eueschez anciens de ce Royaume.

ROYS D'ANGLETERRE.

XL. L'Histoire d'Angleterre est toute pleine de confusion iusques à Egbert, qui regna l'an 801. Et pource ie ne feray point de difficulté de passer soubs silence tous les autres qui l'ont precedé, & de commencer par cestuy-cy.

L'an 801. Egbert 1. commence de regner, il regne 37. ans, meurt l'an 838.

Il a pour successeurs ceux qui s'ensuiuent.

Edelphe regne 20. ans, meurt l'an 858.

Ethelbald regne 5. mois.

Ethelberts regne 5. ans, meurt l'an 863.

Ethelrede regne 9. ans, meurt l'an 872.

Alurede regne 28. ans, meurt l'an 900.

Edoüard l'ancien regne 24. ans, meurt l'an 924.

Adelstan regne 16. ans, meurt l'an 940. ayant subjugué toute l'Isle.

Edmond regne 6. ans, meurt l'an 946.

Eldrede regne 9. ans, meurt l'an 955.

Eduin regne 4. ans, meurt l'ã 959.

Edegar regne 16. ans, meurt l'an 975.

8. Edoüard martyr regne 3. ans, est tué par les embusches de sa marastre Alfrede, & depuis mis au nõbre des Saincts; sa mort fut l'an 978.

Ethelrede regne 38. ans, meurt l'an 1016.

Edmond costé de fer regne vn an, meurt l'an 1017.

Canut Roy de Noruege, & de Dace, & depuis Roy d'Angleterre, ayãt chassé Edmond, & Edoüard enfans d'Edmond costé de fer, regne en Angleterre 20. ans, meurt l'an 1037.

Harald regne 4. ans, meurt l'an 1041.

Canut 2. regne 2. ans, meurt l'an 1043.

Edoüard sainct Roy regne 23. ans, meurt l'an 1066.

Harald 2. regne vn an, meurt l'an 1067.

Guillaume Duc de Normandie chasse Harald, & se rend maistre de l'Angleterre, regne 21. ans, meurt l'an 1088.

Guillaume le Roux regne 13. ans, meurt l'an 1101.

Henry 1. regne 35. ans, meurt l'an 1136.

Estienne Comte de Boloigne nepueu de Henry, se saisit du Royaume, regne 19. ans, meurt l'an 1155.

Henry 2. regne 33. ans, meurt l'an 1190.

Richard 1. regne 10. ans, meurt l'an 1200.

Iean 1. regne 17. ans, meurt l'an 1217.

Henry 3. regne 56. ans, meurt l'an 1273.

Edoard 1. regne 35. ans, meurt l'an 1308.

Edoard 2. regne 19. ans, meurt l'an 1327.

Edoard 3. regne 51. ans, meurt l'an 1378.

Richard 2. regne 22. ans, meurt l'an 1400.

Henry 4. regne 14. ans, meurt l'an 1414.

Henry 5. regne 9. ans, meurt l'an 1423.

Henry 6. regne 38. ans, meurt l'an 1461.

Edoüard 4. regne 23. ans, meurt l'an 1484.

Edoüard 5. regne deux mois, meurt aagé de 11. ans.

Richard 3. regne 2. ans, meurt l'an 1486.
Henry 7. regne 24. ans, meurt l'an 1510.
Henry 8. regne 38. ans, meurt l'an 1547.
Edoüard 6. regne 8. ans, meurt l'an 1553.
Marie auec Philippes d'Austriche regne 5. ans 3. Moys, meurt l'an 1558.
Elizabeth regne 55. ans, meurt l'an 1603.
Iacques Roy d'Escosse luy a succedé au Royaume d'Angleterre, & regne à present.

ARCHEVESCHEZ D'ANGLETERRE.

EN Angleterre il y auoit anciennement deux Archeuesques, qui auoient XLI. soubs eux plusieurs Suffragants Euesques: comme il se void au liure nouuellement mis en lumiere par Aubert Chanoine d'Anuers, intitulé, *Notitia Episcopatuum Orbis Christiani*, en la forme qui suit.

ARCHIEPISCOPATVS CANTVARIENSIS.
CANTELBERCH.

Londinensis. *London.*
Vuintonensis. *Vuiten.*
Couentrensis, & Lichfeldensis iuncti. *Couentre.*
Sarisburiensis. *Salisburi.*
Bathonensis, & Vuellensis, iuncti.
Lincolniensis. *Lincolne.*
Petroburgensis.
Exoniensis.
Gloscestrensis. *Glocestre.*
Herefordensis. *Hereford.*
Norvvicensis, siue, Nordouicensis. *Norvvick.*
Eliensis.
Roffensis. *Rocheſtre.*
Ciceſtrensis. *Chicheſtre.*
Oxoniensis. *Oxford.*
Vvigornensis. *Vvorcheſtre.*
Briſtolensis. *Briſton.*
Meneuensis, ad fanum S. Dauidis, in Vvallia, siue Cambria.
Bangorensis, siue Banchorensis, in Vvallia.
Landaffensis, siue Landauensis, ibid. *Landaff.*
Asaphensis, siue Eluuensis, ibidem.

ARCHIEPISCOPATVS EBORACENSIS.
YORCK.

Dunelmensis.
Ceſtrensis. *Cheſtre.*
Carleoleensis, seu Carliolensis.

DISCOVRS DE L'ESCOSSE.

SOMMAIRE.

1. Escosse anciennement appellee Albanie. Sa description, & ses Prouinces. 2. Riuieres les plus notables du pays. 3. Foreſt de Caledoyne, où il y a des bœufs blancs indomptables, portans le crin ſemblable à celuy du Lyon. 4. L'Aire des charbons, lieu abondant en bitun terreſtre. 5. Mine d'or en Cranford, d'où l'on tire l'or ſans peine. 6. Le Lac Loumond, & ſes ſingularitez, remarquable d'vne iſle flottante. 7 Buthquhanse, pays qui ne peut ſouffrir de Rats. 8. Fontaine d'où ſoudent des gouttes d'huyle de notable vertu. 9. Eſcoſſois anciennement nommez Pictes, ſe peignans le corps, & les cheueux, & viuant de chair humaine. Leur façon de combattre, & armes de guerre. 10. Eſcoſſois modernes diſtinguez en Ciuils, & Sauuages. Leurs armes, & toll rance en enerre, recommandables pour leur fidelité. 11. Sterilité, & pauureté du pays d'Eſcoſſe. 12. Edbourou, ville capitale d'Eſcoſſe. Sa deſcriptiõ. Eſt appellee par Ptolomée Chaſteau aiſé. 13. Nobleſſe Eſcoſſoiſe ancienne de Thanes, Abthanes, Vndelthanes. 14. Chevaliers dorez, Barons, Gentilshommes. 15. Eſtats du Royaume compoſez de trois ſortes de perſonnes, & cõment ſ'aſſemblent. 16. College de Iuſtice, appellé Theſeſion, inſtitué par le Roy Iacques V. Cours ſubalternes en chaque Comté. Cours appellees The Commiſſariats, & quelle eſt leur Iuriſdiction. 17. Eſcoſſe en quel temps receut la foy Chreſtienne. Palladius enuoyé pour en chaſſer l'hereſie Pelagienne. 18. Heretiques bruſlez en Eſcoſſe, entre autres Hamilton parent du Roy. 19. Troubles en Eſcoſſe par les heretiques, & par Iacques Prieur de ſainct André, baſtard du Roy. 20. Empriſonnement de la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre Iacques VI. 21. Archeueſchez & Eueſchez qui ſont au Royaume d'Eſcoſſe. 22. Catalogue des Roys d'Eſcoſſe, & leur regne.

LA partie plus Septentrionale de la grande Bretagne eſt nommee Eſcoſſe, & eut autrefois le nom d'Albanie, & meſme les Eſcoſſois qui gardent la langue ancienne, la nomment Albain, & les Hollandois Allabani. Ce pays eſt diuiſé de l'Angleterre du coſté du Midy par les riuieres de Zuede, & Soluay. Il eſt borné des autres trois coſtez de la mer. Sa longueur depuis la riuiere de Zuede, iuſques à ſon extremité plus boreale, eſt de 157. lieuës Angloiſes. Sa largeur de 190. Il eſt diuiſé en pluſieurs contrees, c'eſt à ſçauoir en celle de *Lauden*, iadis Pictlande, c'eſt à dire pays des Pictes; & ceſte-cy eſt montueuſe, & ſans arbres, mais fort ciuiliſee, & pleine de courtoiſie. Edimbourg qui eſt la demeure des Roys d'Eſcoſſe, eſt aſſis en ceſte contree, & pluſieurs autres bonnes villes. Il y a apres le pays de *Merk*, c'eſt à dire, la borne de l'Angleterre, & de l'Eſcoſſe: celuy de *Teiſidale*, c'eſt à dire, vallee pres de la riuiere de Teiſne, proche de l'Angleterre, remply de rochers: *Lidſdale*, pres de la riuiere d'Eſque: *Eſkedale*, *Nidaiſdale*, ainſi appellee du fleuue *Nith*: la vallee d'A-

vandale: *Galluuay*, qui est deuers le couchant, qui abonde plus en pastis, qu'en fruicts: *Carictle*, qui a d'assez bons pasturages: *Coyl*, qui est mauuaise terre, & maigre: *Sterlingh*, *Menteith*, *Clinidisdale*, *Lennos*, *Ernouale*, *Strathern*, *Storie*, *Rossen*, & *Argile*, qui abonde en lacs, & plus en pastis, qu'en bleds, & ceste contree estoit la demeure des Calenodiens, desquels toute la region est nommee des habitans *Allibanum*: *Cantire*, qui signifie coing de la terre, pays vaste, & plein de marescages: *Strathnabern*: *Fise*, petit pays plus fertil que les autres, où est la ville de sainct André: *Angusie*, pays aggreable pres de la riuiere de Zau: *Marnie*, & *Marrie*, pays maritimes: puis *Buquhan*, *Rossemurray*, *Nesseland*, & *Tarbath*: apres cela, *Beanrossen*, & *Sutherland*, & en fin *Cathnes*.

QVALITE' DV PAYS.

L'Escosse est aspre, & montueuse, & n'est pas de beaucoup si fertile que l'Angleterre, mais elle abonde plus en poisson. La mer qui la borde, porte grande quantité d'huistres, de harans, de corail, & de coquilles, & parmy les vallees il y a plusieurs lacs, marests, riuieres, & fontaines, ou l'on trouue grande quantité de poisson. Et la plus grande partie de ces lacs vient de la montagne Grãpie, où sont aussi les sources de trois riuieres qui portent bateaux, c'est à sçauoir la riuiere de *Cloyd*, jadis *Aleuth*, qui se descharge dans la mer d'Irlande: celle de *Zaus*, qui surpasse en grandeur toutes les autres riuieres d'Escosse, & qui vient partie du pays d'Argile, d'vn lac de mesme nom, partie du pays de *Stather*, & se desroge dans la mer Germanique: & celle de *Forthea*, qui s'allãt rendre en la mer d'Allemagne, fait ce grand golphe qui est appellé vulgairement la mer d'Escosse. Il y a aussi, outre le Zuede qui separe l'Escosse de l'Angleterre, les riuieres de *Spaye*, *Nesse*, & *Louth*. Il y a aussi des montagnes qui ont quelques petites plaines, où il y a de fort bon pastis, & mesme il y en a quelques-vnes qui portent le marbre, & l'albastre. Les forests II. III. y sont pleines de bestes fauues, & noires, principalement celle de Caledoine, où il y a aussi des bœufs blancs, qui sont si farouches, qu'ils ne peuuent estre domptez en aucune sorte, & leur crin est comme celuy de Lyons. Il y a vn IV. certain lieu nommé l'Aire des charbons, qui abonde en bitun terrestre, & bruste quelquesfois auec vn grand dommage des habitans. D'auantage l'Escosse a des mines d'or, d'argent, de vif argent, de plomb, & de cuiure, & par- V. ticulierement il s'est trouué vne mine d'or en Crauford, d'où l'ó tire l'or sans peine. En Gallouay il y a vn lac appellé Myrtouu, dont vne partie se gele en hyuer, l'autre ne se peut geler pour froid qui face. Il y a en Carictе de grands bœufs, dont la chair est extremement tendre, & de fort bon goust: & leur graisse a ceste particularité qu'elle coule touſiours comme de l'huile. En *Lennos*, il y a vn grand lac nommé *Loumond*, qui a plus de 24. mille pas de lon- VI. gueur, & huict de largeur, où il y a 30. Isles, dont la plus grande partie est pleine de bourgs bien habitez. Il y a en ce lac trois choses dignes de memoire, c'est à sçauoir, qu'il porte de fort bons poissons, qui sont sans aisles: que sans aucune halenee de vent il s'y leue quelquesfois de si grandes vagues, qu'elles estonnent mesme les mariniers plus hardis: & finalement vne Isle où il y a de bon pastis, mais qui flotte touſiours où le vent la pousse. En *Buthquhanie* on ne void aucun rat, & si l'on y en porte de dehors, il meurt aussi tost. On tire VII. au pays de Fife certaine pierre noire en grãde quãtité, fort propre à faire du

Loumond lacus Scotiæ.

VIII. feu. Il y a à deux mille pas d'Edimbourg vne fontaine, où l'on voit nager des goutes d'huile, qui est de telle nature, que si vous n'y prenez rien, il ne s'y en assemble pas d'auãtage, & quoy que vous y en preniez beaucoup, il y demeure tousiours autant d'huile. Ceste liqueur est bonne contre les rudesses de la peau. Quant au bled, c'est tout ce que les Escossois peuuent faire que d'en auoir pour leur nourriture.

MOEVRS ANCIENNES DES ESCOSSOIS.

IX. ON tient que les Escossois furent iadis nommez Pictes, qui veut dire, peints, à cause qu'ils auoiẽt autrefois accoustumé de peindre leur corps, & faire des marques sur les bras, & sur les mains auec du feu, ainsi que font encores quelques-vns d'entre les sauuages d'Escosse. Mais ce nom ne fut pas commun à tous, veu que les deux nations, c'est à sçauoir celle des Pictes, & des Escossois, donnerent leurs noms aux habitans de la partie plus Septentrionale de la grande Bretagne qu'ils attaquent, selon le lieu où chacune de ces deux nations s'arresta. Ces Pictes rẽdoient aussi leurs cheueux bleuz par artifice. Ils se repaissoient de chair humaine, selon le tesmoignage de sainct Hieroſme, & bien qu'ils trouuassent de bons troupeaux pour s'en repaistre, ils se prenoient toutesfois aux mammelles des femmes, & semblables parties, qu'ils arrachoient, & coupoient, trouuans telle viande la plus delicieuse de toutes. Mais Boece en parle d'autre sorte, disant qu'ils estoient fort sobres au manger, & au boire, & dormoiẽt fort peu, que tout grain leur seruoit à faire du pain, & qu'ils mangeoient ordinairement de la chasse qu'ils prenoient, ou de la chair de bœuf; mais qu'ils en vsoiẽt d'autre sorte que les autres nations, pource qu'ils se nourrissoient de veaux, ou les chastroient pour s'en seruir au labourage, & mangeoient les vaches quand elles estoient pleines, pource que elles estoiẽt alors plus grasses, & le poisson leur seruoit quelquefois de nourriture: qu'ils demeurerent quelque tẽps sans faire autre repas iusqu'au soir qu'vn bien leger des-juner, & que le soir ils faisoient bõne chere, ayans pour breuuage vne eau composee de thin, de mente, & d'anis, & autres bonnes herbes, & de bonne odeur, ou bien de biere: mais à la guerre l'eau pure leur seruoit de boisson, & ils portoient autant de farine qu'ils voyoient suffire pour passer la iournee. Ils mangeoient la chair à demy cuite, comme la trouuant de meilleur gouſt, & retenant mieux sa substance; & ils se nourrissoient aussi de poisson seiché au soleil, s'ils ne trouuoient autre chose pour se repaistre. Ils auoient tousiours en temps de paix la teste nuë, & le poil coupé, hormis qu'ils laissoient sur le front vn petit touper de poil. Ils alloient volõtiers pieds nuds pour s'endurcir à toute sorte d'incommoditez. Leurs bas de chausse ne passoient pas le genoüil, & le haut estoit de lin, ou de chanure: leurs manteaux estoient en este d'vn drap delié, & en hyuer de laine double, & grossiere, & leur giste estoit à terre, ou sur vn banc auec vne paillasse. Les enfans n'estoient nourris d'autre laict que de celuy de leurs meres, & si quelqu'vne mettoit son enfant à nourrice, elle estoit soubçonnee d'adultere. S'ils estoient vaincus en bataille, ils se sauuoient aux montagnes à grande course, & n'estoient à leur aise qu'ils n'eussent eu leur reuanche. Si les Gentils-hommes estoient en danger en quelque bataille, leurs subjects & seruiteurs se hazardoient pour leur sauuer la vie, ou la perdre auec eux. On plantoit sur le tombeau des nobles

autant

autant d'obelisques, qu'on auoit tué d'ennemis au combat sous leur charge. Celuy qui voyageant pour le fait de la guerre, ou estant au camp, estoit trouué sans fusil, ou n'ayãt l'espee au costé, ou en la main, estoit foüetté par ignominie, & en ce temps ils estoient armez legerement de quelques corselets de fer, mais beaucoup plus de cuir boüilly; & pour leurs autres armes ils auoiẽt l'arc, la lance, & l'espee. Si quelqu'vn s'en alloit du camp sans congé, le premier qui le rencontroit le pouuoit tuer, & ses biens estoient incõtinent confisquez. Les femmes mesmes estoient enroollees pour aller à la guerre, pourueu qu'elles ne fussent enceintes, ou trop aagees. Ainsi qu'ils sortoient pour aller combatre, ils tuoient la premiere beste rencontree, & teignant la pointe de leur espee de son sang, en goustoient, auec esperance que ceste ceremonie leur seruoit d'heureux presage de la victoire. On noyoit ceux qui estoit trop adonnez à boire, & manger. Ils vsoient de lettres hieroglyphiques, comme les Egyptiens. Voila ce qui se peut dire des mœurs anciennes.

MOEVRS DES ESCOSSOIS DE CE TEMPS.

MAINTENANT les Escossois sont de leur naturel enuieux, & superbes, & mesprisent tous les autres hommes. Ils font parade de leur noblesse, & sont si ardents apres ceste vanité, que les hommes pauures, & de bas lieu sont si effrontez que de se vanter qu'ils sont sortis du sang des grands du Royaume, & de la race Royale. Mais auant que de passer outre, il faut remarquer que les Escossois sont diuisez en ciuils, & sauuages, les vns estants plus gracieux que les autres, & les derniers presque brutaux, encores que Chrestiens, & fort vaillans à la guerre, comme n'ayans aucune apprehension de la mort. Les ciuils sont ceux qui demeurent du costé du Midy, qui est nommé la hausse Escosse, plus fertile que la partie Septentrionale, & les habitans sont nommez, *Gens de la terre haute*: & ceux-cy vsent presque ordinairement de la langue Angloise. Les sauuages sont ceux qui habitent du costé du Nord; & ceux-cy sont nommez, *Gens de la terre basse*. Ceux-cy retiennent les mœurs, la langue, & les armes des Irlandois, dont ils ont pris leur origine. Ils ont pour leurs armes l'arc, & les flesches, & vne espee fort large, & vn poignard fort pointu. Au reste les Escossois ont beaucoup d'esprit, & d'industrie; mais fort portez à la vengeance, & cruels lors qu'ils ont moyen de la prendre. Dauantage ils sont hardis, & courageux à la guerre, & souffrent toute sorte d'incommoditez beaucoup mieux que les Anglois: & ils ont encores cela, qu'ils sont pleins de subtilité, & de ruse, & enclins à des factions, & seditions, & sur tout capables de toutes sorte de sciences. On les a tenu depuis long temps pour extremement fideles: dequoy les Roys de France, qui s'en seruent pour la garde de leur corps, rendent assez suffisant tesmoignage.

RICHESSES D'ESCOSSE.

LE pays d'Escosse est pour la plus grande partie si maigre, & sterile, qu'il ne peut presque fournir à ses habitans ce qui suffit pour leur nourriture. Quelque petit trafic de laine qu'ils font, quelque vente de charbon pour les mareschaux, de carisez, de reuesches, de bine, & celle du harang, qui est la plus profitable, les affranchit d'incommodité, & fait qu'ils se seruent de co-

que les nations estrãgeres leur apportent, s'il leur est necessaire. Ce n'est pas toutesfois qu'il n'y ayt de riches marchands qui trafiquent de tous costez, principalement du costé du Nord, & qu'il n'y aborde grande quantité de vaisseaux, pour le bon nombre de ports asseurez qui s'y trouuẽt. Mais la plus grande partie de la marchandise, principalement celle qui est plus pour les delices, que pour la necessité, est transportée en Angleterre. Ceste pauureté du pays est cause que le Roy en retire vn bien petit reuenu, qui ne peut estre presque esgalé à celuy des moindres Princes d'Italie.

FORCES D'ESCOSSE.

AVIOVRD'HVY que l'Escosse, & l'Angleterre sont sous vn seul Roy, ie ne voy point que ce Royaume soit surmonté en force d'assiette par aucun autre; veu que la mer le borde de tous costez, & tout le dedans mesme du pays est si plein de precipices, de montagnes, & de forests, qu'on l'estime pour ceste cause du tout inuincible. Car si les habitans sont contraints de fuyr, ils se retirent aux montagnes, où ils viuent de poisson sec, & de chair de bestes sauuages. Que si quelqu'vn les alloit attaquer en ces lieux, ils leur sont si fauorables, qu'vne petite poignee de gens seroit capable de desfaire vne grande armee. Au reste il y a deux seules forteresses aux frontieres de l'Angleterre, dont l'vne est *Ambar*, grand port en la coste d'Angleterre, & au Golfe d'Edimbourg, qui est oppose à Varuich : l'autre est du costé du Couchant, nommee *Dombriton*, assise sur vne haute montagne, separee des autres, & ce Fort semble opposee en quelque maniere à Larlingh. Quant aux autres
XII. lieux, il y a Edimbourg, nommé des Escossois Itlandois *Dun Eaden*, c'est à dire, ville de *Eaden*, & vulgairement *Edemborrouu*. Et l'on croit que c'est le lieu que Ptolomee appelle Chasteau-aisle; veu qu'Edemborruu signifie mesme chose que Chasteau-aisle. Ceste ville capitale d'Escosse, & son siege, est assise en lieu haut, ayant d'estenduë d'Orient en Occident mille pas, & de largeur beaucoup moins. Ceste ville est riche, & assez forte, & entouree de bonnes murailles. Du costé du couchant il y a vn rocher, & sur ce rocher vne forte place, soubs laquelle on voit vne profonde vallee de tous costez, si ce n'est de celuy qui regarde la ville : & pour ceste cause on tient ce Fort imprenable, sinon qu'il ayt affaire à ceux qui seront maistres de la ville. Ce Fort s'appelle le Chasteau des filles, pource que les filles des Pictes y estoient anciennement gardees, & nourries, iusques à ce qu'elles fussent en aage de se marier. Il y a aussi *Alberdon*, qui est vne bonne forteresse du costé de la mer Germanique. Il y a encore en Marnie vne bonne, & forte ville nommee *Fordun*, dont l'assiette peut donner assez de peine à ceux qui l'attaquerõt. Quant aux hommes, nous auons desià parlé de leur courage, & leur nombre est assez grand : si bien qu'ils sont capables de resister à vne grande puissance estrangere, & mesme à ceste heure qu'vn mesme Roy possede l'Escosse, & l'Angleterre, les Escossois seront tousiours assistez des Anglois, & sans doute ils feront tousiours grande deffence estans ensemble.

GOVVERNEMENT D'ESCOSSE.

LEscosse est composee de trois ordres, c'est à sçauoir de la Noblesse, du Clergé, du tiers Estat. Le Roy pour parler selon leur façon, est Seigneur direct de toutes les terres, & a authorité Royale, & iurisdictiõ tant sur

les laiz, que sur les Ecclesiastiques. Le fils aisné du Roy d'Escosse est appellé aussi tost apres sa naissance, Duc de Rothsaye, & Seneschal d'Escosse. Les autres enfans du Roy sont nômez simplement Princes. Les plus honorez d'entre les Nobles, c'estoient autrefois les *Thanes*, qui estoiẽt les officiers du Roy, XIII. dont les plus haut esleuez se nommoient *Abthanes*, & ceux qui estoiẽt moindres *Vnder-Thanes*. Mais ces noms se sont peu à peu perdus, depuis le temps que Malcolme 3. de ce nom Roy d'Escosse donna les tiltres de Comte & de Baron receus des Normands, aux gentilshommes qui estoient accompagnez de plus de merite. Et depuis ce temps-là il s'est glissé en Escosse aussi bien qu'en Angleterre, des Ducs, des Marquis, des Comtes, & Vicomtes, & Barõs. Le premier qui introduisit le tiltre de Duc, fut Robert 3. enuiron l'an 1400. de mesme que le Roy d'Angleterre qui regne à present, y a introduit les tiltres honnoraires de Marquis, & de Vicomte. Ceux-cy sont tenus de la Noblesse plus releuee, & ont place, & voix aux Estats, & sont appellez *Lords*, de mesme que les Euesques.

Entre les autres Nobles on met au premier rang les Cheualiers dorez, qui XIV. prestent serment auec vne grande solemnité. Au second rãg sont ceux qu'on nomme *Lairds*, & Barons simplement, entre lesquels on ne mettoit personne, qui n'eust ses terres qui releuent immediatement du Roy, & qui n'aye iustice haute, moyenne, & basse. On met au troisiesme lieu ceux qui sont sortis des familles plus illustres, mais sans tiltre, & ceux-cy sont particulieremẽt nommez gentilshommes, ou *Gentlemen*. Tous les autres comme citoyens, marchands, artisans, & autres, sont mis au rang du peuple: toutesfois le peuple appelle presque *Gentilmen*, tous ceux qui sont riches, ou qui tiennent maison ouuerte. Au surplus tous les enfans puisnez des Comtes, Seigneurs, & Cheualiers, ne succedent en aucune partie à leur pere, veu que toute la succession vient à l'aisné par le droit d'Escosse, à fin de conseruer les familles. Quant au peuple, afin qu'on n'ordonne rien d'insupportable contre luy aux Estats, il luy est permis d'y enuoyer trois ou quatre citoyẽs de chaque ville, afin qu'ils dient leur aduis librement des choses proposees, auec les autres deux ordres. Pour le regard de la puissance il n'y a personne qui en ayt tãt que le Viceroy, ou Gouuerneur d'Escosse, qui gouuerne tout le Royaume, ou en l'absence du Roy, ou à son deceds, ou bien si le Roy se trouue en bas aage. Les Estats du XV. Royaume ont vne authorité fort absoluë, & ceste assemblee est composee de trois sortes de personnes, c'est à sçauoir de Seigneurs spirituels, cõme Euesques, Abbez, & Prieurs; de Seigneurs temporels, comme Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, & Barons; & en troisiesme lieu des deputez des bourgs, & des villes. Et il n'y a guiere de temps qu'on adjoustoit à ce nombre deux deputez pour chaque Comté. Le Roy prescrit le temps auquel ils seront assemblez, & le faict publier, & les causes de l'assemblee estant declarees par le Chancelier, les Seigneurs spirituels eslisent separement huict des Seigneurs temporels, & les Seigneurs temporels autant de spirituels. Et tous ceux-cy estans ensemble, nomment huict des deputez des Comtez, & autant de ceux des Bourgs, qui font le nombre de 32. & auec le Chancelier, Thresorier, Garde du petit seel, Secretaire du Roy, & autres, admettent, ou rejettent ce qui doit estre rapporté aux Estats, en l'ayant premierement communiqué au Roy. Les choses qui sont admises, sont soigneusement espluchees par tous les Estats, & ce qui est approuué par la pluralité des voix, est presenté au Roy,

qui declare aussi tost que la chose luy plaist, ou desplaist: & si quelque chose ne luy agree, elle est effacee.

XVI. Ce qui tient le premier rang apres les Estats, c'est le College de Iustice, qu'on nomme *The session*, que le Roy Iacques V. institua l'an 1532. y mettant vn President, & quatorze Conseillers; sept Ecclesiastiques, & sept laiz (ausquels on a depuis adiousté le Châcelier, qui tient le premier lieu, & cinq autres Conseillers) trois Greffiers principaux, & autant d'Aduocats qu'il semblera bon à Messieurs du Parlement. La Cour se tient tous les iours, excepté le Dimanche; & le Lundy, depuis le premier de Nouembre, iusques au 15. de Mars, & depuis le iour de la Trinité, iusques au premier d'Aoust. Le reste du temps s'escoule en vacations. Ils iugent selon les ordonnances des Estats du Royaume, & lors qu'ils manquent, on a recours au droict ciuil.

Il y a aussi des Cours subalternes en chaque Comté, où le Vicomte, où son Lieutenãt rend la iustice à ceux du pays, & quelquefois on appelle de ses Sentences au College de Iustice. La plus part de ces Vicomtes sont tels par succession, & leurs tiltres sont hereditaires: car les Roys d'Escosse pour obliger plus estroitement la Noblesse, instituerent iadis des Vicomtes perpetuels, & hereditaires. Il y a aussi des Cours ciuiles aux fiefs Royaux, où il y a des Baillifs, de mesme qu'il y a des Magistrats aux Bourgs, & Villes libres. Il y a d'autres Cours qu'ils appellẽt *The Commissariat*, dõt la souueraine est à Edimbourg, où l'on plaide deuant quatre Iuges, touchant les testaments, le droict des benefices Ecclesiastiques, les decimes, les diuorces, & semblables choses, dont la cognoissance appartient de droict à l'Eglise.

Quant aux choses criminelles, le principal Iuge Royal a son siege à Edimbourg (cét office a esté jadis en la maison des Comtes d'Argathelie) & ces Iuges commettent deux ou trois Iurisconsultes, pour cognoistre des choses capitales, ou qui concernent le retranchement de quelque membre, ou la confiscation de tous les biens de quelqu'vn. Et il est permis en ceste Cour au criminel, mesme accusé de crime de leze Majesté, de prendre vn Aduocat pour deffendre sa cause. Bien souuent aussi il y a des Iuges que le Roy commet pour cognoistre de quelque cause criminelle particuliere. Les Vicomtes pareillement en leurs iurisdictions, & les Magistrats dans les Bourgs, cognoissent d'vn homicide (pourueu que le meurtrier soit pris dans 24. heures) & faire mourir le meurtrier: mais apres ce temps, la cognoissance en appartiẽt au Iuge Royal, ou à ceux qui sont commis en ceste partie. Quelques Nobles ont le mesme priuilege cõtre les voleurs qui sont pris dans leurs iurisdictiõs. C'est tout ce qui se peut dire touchant le gouuernement politique. Maintenant il faut venir à l'Ecclesiastique.

RELIGION D'ESCOSSE.

XVII. L'Escosse receut la foy Chrestienne du temps de Victor I. Pape en l'annee 203. & l'idolatrie y cessa entierement soubs le Roy Crakinte, qui mourut l'an 313. Celestin I. y enuoya Palladius, pour en chasser l'heresie Pelagienne qui commença à s'y prouigner sous Eugene II. qui mourut l'an 460. Depuis ce temps ce Royaume s'estoit touſiours maintenu en la pureté de la Religion Catholique iusques à nostre temps, qu'elle y est presque entierement esteinte, si l'on doit croire à l'apparence. Le subiect de la perte de la

Religion, fut le voisinage de l'Angleterre; veu que Henry VIII. & depuis la Royne Elizabeth, s'essayerent de retirer par tous moyens le Roy, & le peuple d'Escosse, de l'vnion de l'Eglise. Et veritablement la Religion Catholique s'en seroit bien long temps auparauant esloignée, si Iacques V. Roy d'Escosse, & Marie sa femme ne l'eussent retenuë. Et pour cét effect il fit brusler Hamilton, bien que son parent, pource qu'il estoit conuaincu d'heresie, & traitta de mesme plusieurs autres nobles, & qualifiez, & l'an 1533. aux Estats du Royaume il exhorta tous ses subjects à l'entretien de la foy Catholique, & à l'obeyssance de l'Eglise Romaine. Le Roy Iacques mourut l'an 1541. & laissa la conduite du Royaume à Marie sa femme, qui luy auoit fait cinq iours auparauãt vne fille, qui eust nom Marie. Apres la mort du Roy, le Comte d'Aran fut fait Gouuerneur d'Escosse, & declaré tuteur de la Royne. Le Comte d'Aran est gagné par l'Anglois pour faire le mariage de l'Infante Marie auec son fils Edoüard, & pource qu'il craignoit que le Cardinal de sainct André s'opposast à ce mariage, il le mit en prison, & le seruice diuin selon l'vsage de l'Eglise Catholique cessa presque entierement par tout le Royaume, où le Gouuerneur faisoit prescher l'heresie, & lors il commença à y auoir deux factions, l'vne pour le Roy d'Angleterre, l'autre pour la Royne vefue, qui passa cependant en Frãce auec sa fille, qui fut apres mariee à François Dauphin de France, & ayant visité le Roy Henry II. & ses parents (car elle estoit fille de Claude Duc de Guise) elle s'en retourna bien tost auec le tiltre & l'authorité de Regente en Escosse. Et pource qu'elle preferoit les François aux autres aux charges du Royaume, & se fioyt plus en eux, elle donna pretexte d'esmouuoir des troubles aux seditieux, qui manderent querir incontinent des Ministres en Allemagne, qui rendirent mespriſable toute la Religion Catholique. Cependant Iacques bastard du Roy defunct, Prieur de sainct André, se desplaisant de viure en homme d'Eglise, pria la Royne de luy donner la Comté de Moray; & ne la pouuant auoir, esleua vn grand trouble qui auãça beaucoup l'heresie. Enfin la Royne vefue vint à mourir, & depuis la Royne Marie mere du Roy d'Angleterre qui est auiourd'huy, bonne Catholique, & qui desiroit d'exterminer l'heresie de son pays, fut detenuë longuement prisonniere, & apres executée, comme chacun sçait. Cependant toute l'Escosse est donnée en proye aux heretiques, qui taschent d'esteindre de tous costez la vraye lumiere: & pour comble de ce malheur, le ieune Roy est instruit par des personnes heretiques, qui luy donnent à l'abord de mauuaises impressions, & luy font conceuoir vne telle horreur de la Religion Catholique, que depuis il ne l'a iamais embrassée. Et de fait il a estably en Escosse l'obseruation des ordonnances Ecclesiastiques, dont nous auons parlé en l'autre discours, aussi bien qu'en Angleterre, & s'est essayé par tous moyens d'en bannir la foy de ses peres. Mais à parler vniuersellement de ce Royaume, la partie meridionale, à cause du commerce de France, des Pays bas, & de l'Allemagne, est plus infectée, que la Septentrionalle, & les villes sont plus corrompuës que les villages; & la Cour, & les lieux qui en sont proches, que ceux qui en sont esloignez. Mais ce qui est plus considerable, c'est que la Noblesse s'est maintenuë presque toute nette d'heresie. Il y a deux Archeuesques en Escosse, c'est à sçauoir celuy de S. André, Primat de toute l'Escosse, & celuy de Glasco. Il y a sous l'Archeuesché de S. André huict Eueschez, c'est à sçauoir de Dunkeldẽ, d'Aberdon, Moray, Dumblan, Brechin, Rossen, Cathane, & des Orcades. Et

xviii.

xix.

xx.

xxi.

l'Archeuesque de Glasco en a trois, c'est à sçauoir de la Case blanche, de Ilmour, ou d'Argade, & de Sodore, ou des Isles de Sure, Mule, Yle, & autres. Les Ecclesiastiques y estoient autrefois contenus par l'authorité des Decrets, & des Conciles: mais maintenãt ils sont gouuernez par les loix que les Roys ont ordonnées, ou confirmées de leur propre bouche. Et tout le Clergé y vit à la façon d'Angleterre, suiuant de nouuelles ordonnances, & fuyant les anciennes dont l'Escosse à vsé durant vn grand nombre d'années.

ROYS D'ESCOSSE.

XXII. FERGVZ fut le premier qui porta le nom de Roy d'Escosse, 320. ans auant la venuë de Iesus-Christ: il regna 25. ans.

A cestuy-cy succederent ceux qui s'ensuiuent.

Ferritare regne 15. ans.
Maine 29. ans.
Darnadille regne 28. ans.
Reuthere regne 26. ans.
Reuthe regne 14. ans.
Therée regne 12. ans.
Iosine regne 34. ans.
Fimam regne 30. ans.
Durst regne 9. ans.
Euene I. regne 19. ans.
Gilles regne 2. ans par vsurpatiõ
Euene II. regne 17. ans.
Edere regne 48. ans, & de son temps la grande Bretagne fut faicte tributaire des Romains.
Euene III. regne 7. ans.
Metellan regnoit du temps que nostre Sauueur vint au mõde. Son regne fut de 39. ans, il mourut l'an de grace 34.
Caratace regne 20. ans, meurt l'an de grace 54.
Corbrede regne 18. ans, meurt l'an 71.
Dardan regne presque 4. ans, meurt l'an 74.
Cothrede Galde regne 35. ans, meurt l'an 109.
Luchtach regne 3. ans, meurt l'an 112.
Mogalle regne 36. ans, meurt l'an 148.
Conare regne 14. ans, meurt l'an 162.
A cestuy-cy succeda Ethodie I. dunom.
Et à Ethodie Satrahel.
A Satrahel Donalde I. qui regne 21. an, & meurt l'an de grace 216.
A cestuy-cy succeda Ethodie II.
Et à Ethodie Athirce. De ces deux vn fut tué, l'autre se tua luy-mesme.
Nathaloce succeda, & fut tué l'an 253. comme cruel tyran.
Findoce regne dix ans, meurt l'an 263.
Donad II. regne vn an, est tué.
Donad III. est aussi tué, & a pour successeur Cratinthe.
A Cratinthe succede Fincormach.
Et à ce dernier Romache.
A Romache Angusan.
A cestuy-cy succeda Fetelmache.
Eugene I. regne 3. ans, meurt l'an 379. Et lors Maxime enuoyé par les Empereurs, & depuis se faisant tyran, s'inuestit de toute l'Isle de la grãde Bretagne, & l'Escosse demeura sans Roy 44. ans, & iusques en l'an de grace 423.
Ferguz II. nepueu d'Eugene est fait Roy, regne 7. ans, meurt l'an 430.
Eugene II. regne 31. an, meurt l'an 461.
Dongard luy succede.
Et à Dongard Constantin.
Et à ce dernier Congal, qui mourut l'an 501.
Congal eust pour successeur Conran, qui regne 35. ans.
Eugene III. luy succede.

Conual viét à regner, & meurt lan 578. Rimatille luy succede, & à cestuy-cy Aidan, qui regne 27. ans, meurt l'an 606. Ce dernier eut pour successeur Kenneth Keir.

Eugene IV. regne 13. ans, meurt l'an 632.

Ferguhard est mis en prison.

Ioheuard IV. regne 14. ans, meurt l'an 646. Ferquhard luy succede.

Malduin meurt l'an 684. Eugene V. Eugene VI. Ambirkelet. Eugene VII. Prince Religieux, meurt l'an 716.

Mordac.

Ethfin.

Eugene VIII.

Ferguz III.

Soluathie.

Acheue meurt l'an 820.

Congal. Dongal. Alpin. Remeth.

Donad V. meurt l'an 860.

Constantin II.

Ethe.

Gregoire regne 22. ans, meurt l'an 893. Donald VI. Constantin III. qui l'an 40. de son regne se fist Moyne.

Malcolme I.

Duffe. Culen.

Kemet meurt l'an 1000.

Constantin IV. regne 3. ans.

Grinne.

Malcolme II. regne 31. an, meurt l'an 1040. Duncan.

Macahée.

Melcome Camnoir regne 30. ans meurt l'an 1097. Donald VII.

Ethgar, qui fut le premier qui se fit sacrer en Escosse auec onction.

Dauid. Malcolme V.

Guillaume le Lyon regne 49. ans, meurt l'an 1204.

Alexandre III. qui n'ayant aucun hoir de son corps, laissa en grand trouble l'Escosse, qui fut gouuernée par six hommes, attendant que les debats de la succession entre Ichan Baliot fils de la fille aisnée du Roy Dauid, & Robert Bruys pere d'Alexandre III.

Iean paruient à la couronne par le moyen du Roy d'Angleterre, à qui il fist hommage contre la volonté des Escossois. A la fin l'Anglois le mena comme prisonnier en Angleterre.

Et le pays fut gouuerné par des Regents, à la deuotion de l'Anglois.

Robert est appellé Roy par les Escossois, deffait Edoüard III. & se rẽd paisible maistre de l'Escosse.

Dauid fils de Robert luy succeda, mais il fut chassé par Edoüard fils de Iean Baillot, & s'enfuyt en France. Toutesfois cét Edoüard n'est point mis au nombre des Roys legitimes. Aussi l'Escosse estoit gouuernée par Robert Stuart, au nom du Roy Dauid II. qui fit vaillamment iusques à ce que son Roy reuint en France.

Apres la mort de Dauid les Estats d'Escosse esleurent Robert Stuart, nepueu du dernier Roy Dauid, & fils de sa sœur, & de Robert Gouuerneur d'Escosse durant l'absence du Roy Dauid.

Iean fils naturel de Robert, qui prit aussi le nom de Robert.

Iacques I.

Iacques II.

Iacques III. vient à la Couronne aagé de 7. ans, année 1463.

Iacques IV.

Iacques V. qui en premieres nopces espousa Magdeleine de France, fille du Roy François I. du nom, & depuis la fille du Duc de Guise, & de cestuy-cy sortit Marie, qui fut mariee à François II. Roy de France, & apres la mort du Roy François II. au fils du Comte de Lenox, de qui elle eust le Roy d'Angleterre, & d'Escosse, qui regne à present.

DISCOVRS DE L'IRLANDE.

SOMMAIRE.

1. Irlande quels noms a porté anciennement ; sa description, & situation selon Ptolomee le Geographe ; sa longueur, & largeur. 2. Diuision de ceste Isle en cinq principales contrees ; & combien de Comtez y a en chaque contree, ou Prouince. 3. Son air doux, & temperé, & à quelles maladies sont subiects les Irlandois. 4. Singularitez de ceste Isle en la production des animaux terrestres, poissons, oyseaux. 5. Martinets oyseaux d'admirable proprieté, qui morts ne pourrissent point. 6. Irlandois anciennement viuoient de chair humaine, comme les Antropophages, & mangeoient les corps morts de leurs parents. 7. Agilité, & grand courage des Irlandois ; de quels noms ils baptisent ordinairement leurs enfans ; & de leur Institution, & education. 8. Larrecin n'est pas chose infame entre les Irlandois, ains loüable. 9. Mariage des Irlandois se fait par paroles de futur, & non par paroles de present. 10. Leur Priere ordinaire se fait à la nouuelle Lune. 11. Nourriture des Irlandois. 12. Villes celebres en trafic Galuez, & Vvaterford. 13. Gendarmerie Irlandoise diuisee en trois rangs, vsant de cornemuses au lieu de trompettes. 14. Forteresses bastie en Irlande par la Royne Elizabeth, & le Roy Iacques V. 15. Irlande quand reduitte soubs la puissance de l'Angleis. 16. Irlandois sauuages comment gouuernez par leurs Seigneurs, & Iuges. 17. Sieges, & Officiers d'Irlande. 18. Religion Chrestienne quand receüe en Irlande. 19. Reuolte du Comte de Tiroen Catholique, expulsé d'Irlande. 20. Archeueschez, & Eueschez qui sont en Irlande.

1. L'Irlande, que les anciens ont nommee Hibernie, les autres Iuernie, les autres Iuuerne, & Ierne, & Iris, & Ogygie, & par les Irlandois mesmes *Erin*, est assise entre le cercle Arctique, & le Tropique de l'Escreuisse, approchant toutesfois dauantage du pole Arctique, comprend en latitude quatre degrez & demy du Meridien, & est enfermee selon le compte des modernes, entre le 20. & le 21. paralelle, & sa contree Meridionale a son plus grand iour de 16. heures, & enuiró trois quarts : & vers l'extremité du costé du Nord, de pres de dixhuict heures. Or pour le regard du globe terrestre, ceste Isle nommee par Ptolomee Petite Bretagne, est mise entre la grande Bretagne, & l'Espagne, & a du Leuant l'Angleterre, separee par vne mer orageuse d'enuiron vn iour de nauigation : du Couchant la grande mer Occeane, du Nord l'Island, qui n'en est esloignée que d'vne iournée de mer ; & du midy l'Espagne distante de trois iournées de mer. Ceste Isle s'estend en forme ouale, ou lenticulaire du Su au Nord, & est plus petite de la moitié que la grande Bretagne. Quelques-vns font sa longueur du Midy au Septentrion de 70. lieuës d'Allemagne, & sa largeur d'Occident en Orient de 23. lieuës d'Allemagne ; & les autres la mesurent d'autre sorte. Mais Camdene qui est digne

de foy, nous apprend qu'elle eſt longue de 400. mille pas, & large de 200. Or l'Irlande eſt diuiſee en cinq principales contrees, c'eſt à ſçauoir en la Momonie du coſté du Midy, en la Lagenie du Leuant, la Connactie du Couchant, II. l'Vltonie du Nord, & la Medie preſque au milieu. En Momonie il y a les Comtez de Kerry, Deſmond, Cork, Vvaterford, Limirich, Tiperary. En Lagenie celles de Kilkenny, Caterlough, Queenés County, Kings County, Kildare, Vveishford, Dublin. En Connactie celles de Zvvomund, Gallovvay, Majo, Slego, *Letrin, & Roſcoman*. En Vltonie celles de Louth, Cauon, Fermanagh, Monagan, Armagh, Doun, Antrim, Colram, Zir Oen, Zir-Conell, ou Donegall. En Medie celles d'Eaſt, Meat, Vveſt Meath, & Longford.

QVALITE' DV PAYS.

CEste Iſle iouyt d'vn air doux, & temperé, combien qu'il ne ſoit pas III. trop bon pour faire meurir ce qu'on met en terre. La chaleur extreme de l'Eſté n'y fait pas chercher l'ombre, ny la rigueur de l'hyuer le feu. Ce pays ne produit rien de venimeux, & ne le peut ſouffrir, s'il y eſt porté d'ailleurs. Mais l'humidité de l'air, & de la terre, y eſt trop grande, qui fait que les habitans, & les eſtrangers ſont moleſtez de catharres, & de flux de ventre; à quoy ils reſiſtent par le moyen de l'eau de vie. Le pays eſt montueux, mareſcageux, & plein de foreſts, expoſé aux vents, & à beaucoup d'eſtangs, meſme au ſommet des plus hautes montagnes. Il y a beaucoup de bons ports, & quelques belles plaines, qui tiennent toutesfois bien peu de lieu au regard des foreſts, qui ſont agreables auec leur verdure. Mais toute l'Irlande vniuerſellement eſt fertile, hormis en Vltonie, qui eſt bonne en quelques lieux, & maigre en quelques autres: & Connacie qui eſt moins cultiuee que les autres contrees, & toute pleine de foreſts, de mareſcages, & de montagnes. Par tout ailleurs les montagnes ſont couuertes de beſtail, & pour ceſte cauſe ſont abondantes en beurre, laict, & fromage. Elle a toutesfois ce mal qu'elle produit du bled court, & menu, & les vignes y ſont plus pour ornement, que pour fruict qu'elles portent. Car lors que le Soleil entre au ſigne de la Vierge, il y a des vents froids qui ſoufflent en ceſte contree, & la chaleur d'apres midy en Automne n'a pas aſſez de force pour pouuoir faire meurir les raiſins. Ceſte Iſle a IV. de bons cheuaux, propres à porter des charges, qui vont le hobin. Elle ne produict aucune beſte malfaiſante, que le loup, & le renard: tous les autres animaux priuez y ſont plus petits qu'ailleurs, excepté les chiens de chaſſe. Au reſte il y a dans les foreſts force beſtes, & les cerfs y ſont ſi gras, qu'ils ne trauaillent guiere les chiens auec leur courſe. Il y a auſſi beaucoup de sangliers, & de lieures, mais le pays manque de cheureux, de dains, & d'heriſſons; de meſme qu'il y a fort peu de taupes: mais en recompenſe il s'y trouue vne grande quantité de rats. D'auantage ceſte Iſle a force foulcons, eſparuiers, aigles, & gruës, & aſſez grand nombre de cygnes du coſté du Nord: mais en toute l'Iſle il y a fort peu de cigoignes, qui y ſont noires, de meſme qu'il n'y a point de perdris, de faizans, de pies, & de roſſignols. Il y a auſſi grande quantité de poiſſons, tant de mer, que d'eau douce, que l'on prend dans les riuieres, & dans les lacs du pays, qui ſont remplis de poiſſon, & il y a certains poiſſons en ceſte Iſle, que l'on ne ſçauroit trouuer ailleurs. Ceſte Iſle a pareillement des mouſches à miel (contre l'opinion de quelques vns) en ſi grande quantité,

qu'on n'en trouue pas seulement aux ruches, mais encores aux troncs des arbres, & dans les cauernes. Elle produit aussi certaine masse de terre noire, meslee de soulphre, dont les habitans vsent principalement pour allumer le feu, d'autant que le pays produit fort peu de bois tailliz. La mer d'Irlande porte aussi de petites perles qui tirent sur le noir, & nagent en gros en rond, attendant leur chef, comme les abeilles. Girald escrit que de certain bois nageant sur la mer, il coule certaine gomme, qui s'endurcit apres, & qu'il naist au dedans des animaux qui ont premierement vie, puis prennent des aisles, & vn bec, & volent finalement en l'air, ou nagent sur l'eau: & le mesme Autheur dit qu'il a veu plusieurs de ces oyseaux demy formez, qui eussent volé comme les autres, s'ils eussent eu leur perfection. Il y a encores d'autres oy-
v. seaux nommez Martinets, moindres qu'vn merle, courts comme les cailles, & ayans le ventre blanc, & le dos noir, qui ont ceste proprieté, que si estans morts on les garde en vn lieu sec, ils ne pourrissent point, & estans mis entre les habits, ils les preseruent de la teigne, & mesme si on les pend en vn lieu sec lors qu'ils sont morts, ils renouuellét leurs plumes toutes les annees. Sur tout le lac Eaugh abonde en saulmons, qui sont aussi bons qu'en tout autre lieu de la terre.

MOEVRS DES ANCIENS IRLANDOIS.

vi. STRABON dit que les anciens Irlandois estoient plus sauuages que les habitans de la grande Bretagne, qu'ils se repaissoient de chair humaine, & estoient grands mangeurs. Ils tenoient que c'estoit chose honneste de manger les corps de leurs peres & meres apres leur mort, & de coucher non seulement auec les autres femmes, mais encores auec leurs sœurs, & leurs meres. Mele dit qu'ils estoient du tout rustiques, ignorans de toute vertu, & despourueuz entierement de pieté. Solin adjouste encor, que lors qu'ils estoient victorieux, ils auoient accoustumé de se frotter le visage du sang de ceux qui estoient morts au combat, apres en auoir toutefois humé. Et selon le mesme, le droict, & l'injustice leur estoient choses indifferentes. Lors qu'vne femme auoit fait vn enfant masle, elle mettoit les premieres viandes sur l'espee de son mary, & pousoit doucement dans la bouche de l'enfant auec la poincte le commencement de sa nourriture, & selon le desir ordinaire de toute la nation, luy souhaitoit qu'il ne mouruſt qu'en la bataille, & au milieu des armes. Ceux qui se vouloient parer parmy eux mettoient aux gardes de leurs espees des dents de quelques grands poissons qu'on trouue particulierement le long de ceste coste, pource que ses dents ont la blancheur de l'yuoire, & la principale gloire des Irlandois consistoit aux armes. C'est tout ce qu'on peut recueillir des anciens escriuains touchant leurs mœurs, qui estoient pour la plus-part incogneuës, à cause de la rudesse, & barbarie de ce peuple, pres duquel on ne pouuoit auoir libre accés; & aussi pource que ce pays a si peu de choses qu'on puisse desirer, qu'il falloit vne grande curiosité pour desirer d'en auoir la veuë, & vne grãde prudence, & dexterité pour pouuoir viure parmy ces sauuages, & prendre cognoissance de leurs façons de faire. Ie dis cecy pour le regard des anciennes mœurs: mais si tu desires voir celles du temps moyen, tu les trouueras au long dans Girald, de qui plusieurs autres ont puisé ce que l'on en peut dire.

MOEVRS DES IRLANDOIS DE CE TEMPS.

LEs Irlandois ſont generalement forts, agiles, & de grand courage, s'expoſent librement à tous hazards, ſupportent aiſement toute ſorte de trauail, & endurent auſſi le froid, & la faim, & toute ſorte d'incommoditez. Ils VII. ſont fort enclins à l'amour, courtois à l'endroit des eſtrangers, conſtans en leur amitié, & irreconciliables en leur haine, de legere creance, deſireux de gloire, & qui ne peuuent ſouffrir qu'on les outrage, ny de fait ny de parole; & finalement extremes en toutes leurs paſſions, de ſorte que ceux qui ſont mauuais ne ſçauroient eſtre pires, ny les bons meilleurs. Lors qu'on baptiſe leurs enfans, ils leur donnent des noms prophanes, adjouſtant touſiours au nom quelque choſe priſe de l'euenement, ou de la couleur, comme roux, blanc, noir, ou de quelque maladie, ou de quelque autre choſe ſemblable, & meſme des noms iniurieux, comme de galeux, ou de ſuperbe, & autres pareils; & combien qu'ils ſouffrent malaiſement les outrages, toutesfois les principaux qui ont la lettre O, deuant leurs noms, ne deſdaignent ces tiltres, qui ſemblent les offencer. Il n'eſt pas permis de donner le nom du pere, ou de quelqu'vn de la famille, s'il eſt lors en vie, pource qu'ils eſtiment que telle choſe aduanceroit leur mort. Mais lors que le pere decede, le fils prend ſon nom afin qu'il ne ſe perde, & ſi quelqu'vn des anceſtres qui ait eu le meſme nom, on attend quelque choſe de grand de celuy qui le porte. Ceſte opinion eſt augmentee par les Poëtes, qui ont mis par eſcrit les faits de ces anciens, & y adiouſtent beaucoup de fables, acquerant beaucoup de moyens par ceſte voye. Car les nouuelles mariees, & celles qui accouchent, s'eſtiment infames ſi elles ne donnent leurs meilleurs habits à ces donneurs de loüanges. Les femmes ſe remettent auec leurs maris ſix iours apres leur enfantement. Auſſi toſt qu'vne Damoiſelle a fait vn enfant, beaucoup de femmes la viennent trouuer, pour gagner ce point de nourrir cét enfant, qu'elles preferent aux leurs meſmes. Et combien qu'ils ſoient en tout ce pays fort addonnez à l'amour, & qu'ils tiennent à honte de donner la mammelle à leurs propres enfans, toutesfois le mary, & la femme s'abſtiennent volontiers de coucher enſemble, pour l'amour de l'enfant dont elle a entrepris la nourriture. Si le contraire arriue, elles mettent vne autre nourrice en leur place à leurs deſpens. Si l'enfant ſe porte mal, la nourrice le frotte de vieille vrine, & contre les deſaſtres qui luy pourroient arriuer, ils luy pendent au col non ſeulement le commencement de l'Euangile ſainct Iean, mais encores vn cloud tortu pris du pied d'vn cheual. Et pour ce meſme effect, les nourrices, & les enfans portent des ceintures faites de cheueux de femmes. Les femmes donnent auſſi à leurs amants des bracelets faits de leurs cheueux. Tous ceux qui ont ſucé le laict de meſme nourrice, s'entr'ayment extremement les vns les autres, & meſme bien ſouuent ils ayment plus leurs freres de laict, que ceux qui ſont ſortis de meſme ventre. Lors que leurs peres & meres tancent leurs enfans, ils ont recours à leurs peres nourriciers, qui les animent biẽ ſouuent contre leurs propres peres. Et ſi quelqu'vn de ces enfans deuient malade, ſi toſt que la nourrice en apprend la nouuelle, elle y court à grande haſte, encores qu'elle s'en trouue fort eſloignee. Ils ayment l'oyſiueté, & tiennent pour grande richeſſe de demeurer ſans rien faire. Ils affectiõnent la muſique, & ſe plaiſent

extremement à ioüer du cistre. Si quelques-vns se rendent Religieux, ils viuent auec vne grande authorité, veillant, priant, & mattant leur chair par beaucoup de ieusnes; de sorte qu'il ne se faut pas estonner de ce que l'on escrit de leurs Moynes anciens. Les femmes mesmes, & les filles Catholiques ieusnent tous les Mercredis, & Samedis de l'annee. Mais celles qui se sont addonnees à mal faire, sont plus meschantes qu'on ne sçauroit croire. Ils teignent leurs habits noirs des escorces des arbres, que les Anglois nomment *Alders*. Ils font aussi de la branche, de l'escorce, & des feüilles du Peuplier, les chemises iaunes, qui ne sont presque plus en vsage: & lors qu'ils les teignent, ils ne les font pas cuire longuement, mais les plongent dans l'vrine froide des hommes durant quelques iours, afin que la couleur soit plus iaune.

VIII. Le larrecin ne rend pas les personnes infames, quoy qu'il soit exercé parmy eux auec vne grande cruauté. Au reste, ils disent qu'en cela ils suiuent la façon de faire de leurs ancestres, & que ce leur seroit vne grande honte de viure du trauail de leurs mains. Lors qu'ils marchẽt pour voler, ils remarquent le premier qu'ils rencontrent au matin, & si leur voyage reüssit selon leur desir, ils taschent de faire que le mesme homme vienne tous les iours à leur rencontre, & au contraire. Ils disent que c'est vne marque d'vn lasche courage, de dormir la nuict, & de n'aller bien loing voler quelque chose, en s'exposant à toutes sortes de dangers: mesmes ils ne pardonnent pas aux Temples, & lieux sacrez, ains les pillent entierement, tuent les hommes qui s'y trouuent,

IX. & mesme y mettent le feu. Ils ne se marient guiere que dans les villes, & ce non par paroles de present, mais de futur; & pource ils se separent legerement, & le mary va trouuer vne autre femme, & la femme vn autre homme, de sorte qu'on ne peut sçauoir la verité du mariage, iusques à ce qu'ils meurent. De là viennent les debats touchant les possessions, les rauages, les meurtres, & les haines mortelles. Les femmes chassees consultent des sorciers, qu'on estime capables de rendre sterille la nouuelle femme, ou de luy donner des maladies dangereuses. Les femmes, de mesme que les hommes, font grand estat de leurs cheueux s'ils sont blonds, & longs, & les rendent an-

X. nellez, & les laissent pendre en ceste sorte. Les Irlandois sauuages (car ils sont diuisez de mesme que les Escossois) se mettent à genoux en voyant la Lune nouuelle, & disent en parlant à la Lune, *Laisse nous aussi sains que tu nous as trouuez*. Ils prient Dieu pour les loups, & estiment que par ce moyen ils n'en feront pas offencez. Ils tiennent pour sorciere la femme qui demande du feu le premier iour de May, & n'en donnent qu'aux malades, & mesme auec des maudissons, & croyent que l'Esté suiuant elle desrobera tout le fromage. Ils tiennent aussi qu'vn arbre mis deuant les portes le premier de May, fait que leurs troupeaux ont du laict en abõdance. Il n'est pas permis de loüer vn cheual, ou quelque autre animal, sans dire aussitost, *Dieu le gard*, ou sans luy cracher contre. Que si dans trois iours il arriue quelque mal au cheual, ils cherchent celuy qui l'a loüé, afin qu'il luy dise la Patenostre à l'oreille. Les femmes y sçauent des enchantemens pour tous les maux, & mettent touſiours deuant leurs enchantemens la Patenostre, & l'*Aue Maria*, & l'adjoustent aussi à la fin de tous. Si quelqu'vn est malade, on ne luy parle ny de testament, ny du salut de son ame, mais seulement de s'efforcer de guerir: que si quelqu'vn demande l'Eucharistie, ils le tiennent pour perdu. Et lors que quelqu'vn meurt, on fait les plaintes, & des lamentations si hautes, qu'on diroit que tout le monde se

va perdre. Quant à leur nourriture, ils viuent volôtiers d'herbes, de racines, XI.
& de potirons, & de beurre meſlé auec de la farine d'auoine; de meſme auſſi que de laict, de boüillon de beuſle, & de chair bien ſouuent ſans pain: veu qu'ils gardent le plus ſouuent leurs bleds pour leurs cheuaux dont ils ont vn ſoing extreme. Lors que la faim les preſſe, ils deuorent la chair toute cruë, & pour la digerer, ils vſent de grands traicts d'eau de vie. Ils tirent auſſi du ſang des vaches, & lors qu'il eſt caillé, ils le mettent ſur le beurre, & le mangent. Ils vont touſiours teſte nuë, ſinon quand ils la couurent de fer pour aller à la guerre, & portent de longs cheueux creſpez, & ne peuuent endurer la moindre raillerie qu'on leur die. Ce ſont là les façons de faire des Irlandois ſauuages. Il y en a encore beaucoup d'autres: mais ie craindrois en les rapportant, ou d'ennuyer le Lecteur, ou d'eſtre contraire à mon deſſein meſme.

RICHESSES D'IRLANDE.

CE qui peut rendre les Irlandois riches c'eſt l'abord des marchands qui viennent de tous coſtez, & le trafic des habitans de l'Iſle, qui n'a guiere autre choſe que de la laine pour vendre, & diſtribuer aux pays eſtrangers. Entre les autres villes il y a Galuez, où les marchands eſtrangers frequentent, qui eſt pleine de riches habitans, qui font grand trafic de tous coſtez. Et Vva- XII.
terford ne luy cede auſſi aucunement en nombre de gens de trafic, qui font auſſi bien leurs affaires en ce lieu qu'en aucun pays de l'Europe. La plus grande partie de l'Irlande eſt aſſez capable d'entretenir ſes habitans, & de leur fournir ce qui leur eſt neceſſaire, mais non que les richeſſes y ſoient ſi grandes qu'en vn grand nombre de lieux de l'Europe, qui en ont meſme au delà de ce qui peut ſuffire aux delices. Leurs plus agreables richeſſes, & preſque ſeules, ſont les vaches, qui ne rendent point de laict en Irlande, comme on tient, ſinon qu'elles ayent leur veau viuant à leur coſté, ou le cuir du mort remply de paille, afin qu'il rapporte ſa ſemblance; veu qu'elles cognoiſſent comme l'odeur de leur ventre en ce cuir. Et ſi la vache eſt ſans laict, ils font venir vne ſorciere qui luy fait aymer vn autre veau, afin qu'elle prenne du laict. Quant aux commoditez que le Roy d'Angleterre en tire, elles ſont petites, ou nulles, à cauſe des grandes garniſons qu'il y entretient, & ſeroient encores moindres s'il ne tiroit tribut de ceux qui veulent viure, & eſtre recogneus Catholiques, ſans toutefois qui leur ſoit permis de faire aucun exercice.

FORCES D'IRLANDE.

LEVR milice eſt compoſee de gens de pied, & de cheual. Les hommes de cheual ont des cheuaux tellement faits à leur volôté, qu'ils ſautent ayſément deſſus, encores qu'ils ſoyent armez, & cela vient autant de la ſoupleſſe, & dexterité du cheual qui s'accommode à eux, que de la diſpoſition des Irlandois, dont nous auons parlé n'a guiere. Ils ont des dards peſants qu'ils lancent XIII.
aux ennemys en les prenant par le milieu. Quant aux gens de pied, il y en a quelques-vns qu'on nomme Galoglaſſes, qui portent des haches plus trenchantes que des raſoirs, au bout de leurs longs bois, & ceux-cy ſont toute la force des armees Irlandoiſes. Les autres qui tiennent le ſecond rang, ſont ceux qui s'appellent Karni, qui vſent de dards, & de coutelas, & n'eſtiment

pas auoir tué vne personne s'ils ne luy ont trenché la teste. Ils mettẽt au troi-
sieſme lieu les Courreurs, qu'ils nomment Daltins, qui vont desarmez, &
sont prests à seruir les gens de cheual. Et l'infanterie, & la caualerie crient
egallement *Pharo Pharo*, lors qu'il faut venir aux mains, & mesme quand ils
sortent de la ville on a accoustumé de crier à chacun à la porte particuliere-
ment, & celuy à qui l'on ne crie rien est tenu pour malheureux, & ce silence
est estimé de mauuais presage. Et tous les hommes de guerre vsent de corne-
muses au lieu de trompettes. Les Irlandois sont en fort grand nombre, &
courageux; si bien qu'on les pourroit tenir inuincibles s'ils n'estoiẽt contrai-
res les vns aux autres. Mais ils ont esté presque touſiours diuisez, & pour ceste
cause ils ont donné entree aux Roys d'Angleterre. Celuy qui regne à present
y maintient dix forteresses garnies de gens de pied, & de cheual, iusques au
nombre en uiron de douze mille; ce qui fut commencé par la Royne Eliza-
beth, depuis les dernieres entrepriſes du Pape Gregoire. Il y a la ville Archie-
piscopale que l'on nomme *Armach*, qui est forte, & là prés en la coste qui re-
XIV. garde le Leuant, on void la ville de Tridat, qui est la plus grande forteresse
apres celle que nous venons de nommer. Il y a apres Dublin, siege des Roys,
assez bonne forteresse, & port où s'embarquent ceux qui veulent aller en An-
gleterre, qui arriuent à Coster, presque vis à vis de Dublin; & du costé de la
Tramontane il y a vne seule forteresse qui a nom Vuocuergues: mais au costé
qui regarde l'Angleterre, il y a sept forteresses auec leurs ports, c'est à sçauoir
apres Dublin, Aglan, & Poscie, le Limbrach, Vvaterford, Ros, Lorch, & Chru-
sal, qui est du costé du Midy.

Or le passage de ce canal est fort dangereux, à cause des riuieres qui y tom-
bent de plusieurs endroits contraires; tellement qu'elles engendrent vn
boüillon d'eaux confus, & courant de diuers costez, qui le rendent malaisé
à ceux qui voyagent. Pour conclusion le Roy d'Angleterre n'a pas grand sub-
iect de craindre que les Princes estrangers se rendẽt maistres de l'Irlande, tant
à cause de la commodité de l'assiette, que des forts qu'il y a, & des gens qu'il y
entretient, & mesme de plusieurs habitans du pays qui luy sont affectionnez.
De sorte qu'il ne pourroit courre fortune que par vn changement de volon-
tez, & par vne reuolte generale de l'Isle, qui est extremement difficile; à cause
des garnisons qui la bridẽt.

GOVVERNEMENT D'IRLANDE.

L'Irlande a eu autrefois beaucoup de petits Roys, mais elle est main-
tenant soubs la puissance des Anglois, entre les mains desquels elle tum-
ba l'an 1175. lors que Roderic Roy de Connanie se nomma Roy de toute l'Ir-
lande, & que voulant se rendre Roy de l'Isle entiere, il combatit contre les
XV. autres Roys, qui se donnerent à Henry II. Roy d'Angleterre de leur franche
volonté, & sans aucune effusion de sang; & depuis tous les Roys d'Angleterre
ont esté nommez Seigneurs d'Irlande, iusques à Henry VIII. qui fut nommé
Roy par les Estats d'Irlande, pource que ce nom de Seigneur estoit odieux à
quelques seditieux. Au reste le Roy d'Angleterre y enuoya vn Viceroy pour
la gouuerner, & ces Viceroys furent nommez au commencement Conser ua-
teurs d'Irlande, puis Iusticiers, Lieutenants, & Deputez, par les patentes qui
leur donnoient ceste iurisdiction, & puissance, qui est veritablement Royale.
Car ils peuuent faire la guerre, & la paix, ordonner, & disposer de tous les

Magiſtrats, excepté de quelques-vns, remettre tous crimes, hormis ceux de leze Majeſté, faire des Cheualiers, & choſes ſemblables. Ces lettres patentes ſont leuës lors que quelqu'vn eſt publiquement receu pour tel, & lors preſtant le ſerment ordinaire deuant le Chancelier, on luy met en la main vne eſpee, puis on le met en vn ſiege, en preſence du Chancelier du Royaume, & des principaux d'iceluy qui ſont du Conſeil, auec le Roy d'armes, & le Sergent d'armes, & autres Officiers honoraires. Il y a au Conſeil pour Aſſeſſeurs le Chancelier, le Threſorier du Royaume, les Comtes, les Eueſques, & les Iuges qui ſont du priué Conſeil. Et l'Irlande a les meſmes ordres que l'Angleterre. Or l'Irlande eſt diuiſee, comme nous auons jà touché, ſelon les mœurs de ſes habitans, en deux parties. Car ceux qui ne veulent obeyr aux loix, & viuent plus barbarement, ſont nommez vulgairement *Vvild Iriſch*, ou Irlandois ſauuages: mais ceux qui obeyſſent aux loix, ſont appellez Anglois Irlandois, & leur cõtree a le nom de *The Engliſh Pale*. Ceux-cy parlent bon Anglois naturellement, & toutefois ils entendent l'Irlandois, à cauſe du commerce iournalier. Les ſauuages ont des Seigneurs, ou pluſtoſt Tyrans, qui ne viuent ſoubs la puiſſance des Anglois que par contrainte. Ces Seigneurs ont vn XVI.
O, deuant leurs noms, ou bien le mot de Mac, comme *O-Neall*, *Marc-Donell*, & ceux-cy ont vn droit particulier, par le moyen duquel *ils* viuent auec vne authorité inſupportable, & diſpoſent des biens de leurs ſubjects à leur volonté, par le moyen des ſoldats Gallogaſſes, ou Karnes, & des gens de cheual qu'ils nourriſſent. Ces Seigneurs ont leurs Iuges qu'ils nomment *Breahans*, ainſi que les Gotz auoient leurs Bellagines. Ces Breahans ſont du tout ignorãs, & toutefois ils rẽdẽt Iuſtice aux voiſins à certains iours ſur quelque mõtagne fort haute. Ceux qui ſont accuſez, & peuuent nier, eſchapent facilement; & s'ils ſont ſurpris en manifeſte larrecin, on les condãne à la reſtitution, & quelquefois à l'amende. Quant au droit de ſucceſſion, ces grands ne l'obſeruent pas; mais celuy qui eſtant de bonne maiſon, ſe trouue plus fort, & plus hardy, ſe rend Seigneur par le moyen de la faction, & ſedition des gens de la contree, & chaſſe tous les enfans, & parents proches du deffunct, & par vne barbare ceremonie eſt mis en vn ſiege de pierre, au deſcouuert ſur quelque haute montagne. Et quelquefois en ce temps meſme par vne loy nommee Taniſtry, on deſigne vn ſucceſſeur, qui eſt nommé Taniſt, peut eſtre du mot *Thane* de Danemarc, qui ſignifie noble. Quant aux autres Irlandois, ils ſuiuent plus la raiſon, & ſe gouuernent à l'Angloiſe. Les Eſtats d'Irlande ont plus de puiſſance XVII.
que tout le reſte, & ceux-cy ſont aſſemblez à la volonté du Viceroy, combien que du temps d'Edoüard II. il eſtoit ordonné qu'on tiendroit les Eſtats en Irlande toutes les annees. Il y a auſſi quatre aſſemblees iuridiques, comme en Angleterre, & cinq Cours, c'eſt à ſçauoir la Chambre eſtoillee, la Chancellerie, le Banc Royal, le Banc des communs decrets, & le Fiſc Royal, ou la Chambre du threſor. Il y a auſſi les Iuſticiers des aſſiſes, *Sinon auparauant, pour ouyr, & determiner*, & les Iuges en chaque Comté, pour conſeruer la paix. Le Roy a auſſi ſon Sergẽt à la loy, ſon Procureur, ou *Attourné* general, & ſon Solliciteur. Il y a auſſi aux Prouinces plus eſloignees des Gouuerneurs pour rẽdre iuſtice, cõme en Connacie *le principal Cõmiſſionaire*, & le Preſident en Momonie, qui ont leurs aſſeſſeurs choiſis d'entre les nobles, & les Iuriſconſultes. L'Irlande a meſmes loix municipales que l'Angleterre, & les loix des Parlements, ou Eſtats d'Angleterre y eſtoient en vſage iuſques à Henry VII. Car l'an 10.

de son regne elles estoient confirmees en Irlande par l'authorité des Estats. Mais depuis ils ont eu leurs statuts particuliers des Parlements. Outre ces Magistrats ciuils, l'Irlande en a aussi vn militaire, à sçauoir le Mareschal, qui est là pour brider l'insolence des soldats, & des rebelles. Ceste charge a esté long temps par succession entre les mains des Barons de Morley d'Angleterre, qui la receurent du Roy Iean. Le Mareschal a son Lieutenant qu'on nomme *Prenoſt Mareſcall*, & quelquefois il y en a plus d'vn selon l'occurrence, & le temps, & tous exercent ceste charge, & font valoir l'authorité qui leur a esté donnee sous le grand seel d'Irlande. Voila en gros tous les Sieges & Officiers d'Irlande, où l'on void presque mesme gouuernement qu'en Angleterre, en toute chose. Mais auant que finir ce discours, ie ne veux laisser passer vne particularité du gouuernement d'Irlande, qui est, qu'on ny souffre aucun banquier, qui espuise l'argét du pays auec ses vsures, & ses charges insupportables. Les autres Prouinces seroient bien plus à leur ayse, si ces sangsuës leur estoient ostees, veu que ces gens sont comme la rate qui ne grossit, & ne s'enfle, que par la diminution, & le dommage des autres. La France saignera long temps de la playe que ceste sorte de gens luy a faite, & quand elle seroit deliuree de telles personnes, elle en seroit beaucoup plus heureuse.

RELIGION D'IRLANDE.

XVIII. C'Este Isle receut la foy de Iesus-Christ l'an de nostre salut 335. du temps que Fincomarc regnoit en Escosse, & cela aduint par le moyen d'vne femme d'entre les Pictes, qui ayant pris cognoissance auec la Royne l'an 322. luy presche la foy Chrestienne, & la conuertit. La Royne gagna le Roy, luy remonstrant ce qu'on luy auoit presché, & le Roy disposa le peuple à receuoir le baptesme enuiron l'an 335. Or les Irlandois ont vescu depuis en ceste mesme Religion iusques au temps de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui commença d'y semer l'heresie, qui y fut depuis aduancee par la Royne Elizabeth, qui mesme en mit dehors le Comte de Tiroen Catholique, qui outre les autres subjects de sa reuolte, dont il n'est pas temps de discourir, auoit la cause de la Religion, qu'il ne pouuoit voir esteinte: mais ses affaires reüssirent si mal, qu'estant contraint d'abandonner l'Isle, il n'eust autre recours qu'au Pape, & se retira à Rome, où il est encore. Tellement que les Catholiques n'y osent faire auiourd'huy exercice de leur Religion, & s'ils sont trouuez faisans dire la Messe en leurs logis, outre le tribut qu'ils payent au Roy toutes les annees, pour viure Catholiquement, & ne se trouuer pas aux assemblees de ceux de la nouuelle Religion; ils sont encores condamnez à vne grosse amende, qui emporte presque tous leurs moyens; & les Prestres sont confinez en prison perpetuelle. De sorte que l'Irlande n'a publiquement autre Religion que celle que nous auós descrite discourant de l'Angleterre. En Irlande il y a quatre Archeuesques, c'est à sçauoir celuy de *Dublin*, *d'Armach*, de *Caſſil*, & de *Toame*: & ces quatre ont vingt-neuf Suffragans. Leur authorité estoit anciennement grande, mais auiourd'huy le Roy d'Angleterre l'a entierement tiree à luy, & a toute puissance tant aux choses spirituelles que temporelles. Et pource qu'on a retranché toute liberté aux Catholiques, & qu'ils y viuent auec mille peines, principalement ceux qui sont d'Eglise, ils se sont retirez de tous les costez de l'Europe, pour tesmoignage du mauuais traictement qu'ils y reçoiuent, & de la perte de la vraye Religion en ceste Isle.

XIX.

XX.

DISCOVRS

DISCOVRS DE LA FRANCE.

SOMMAIRE.

GAVLE quels pays comprenoit anciennement selon Cæsar, & Ptolomée. 2. Description de la France selon l'Estat present, sa longitude, largeur, & limites. 3. Nombre de Parlements de France, & quels Archeuschez, & Eueschez sont soubs chacun d'iceux. 4. Ample description des Prouinces de la France; & premierement de la Picardie. 5. De la Preuosté, & Comté de Paris, situation, & superbes edifices de ceste ville. Ensemble de l'Isle de France: consequutiuement de toutes les autres Prouinces & Pays du Royaume. 6. Nombre des Isles, Caps, Forests, & Riuieres principales de France. 7. Fertilité des Prouinces de France, & en quelle chose chaque pays abonde. 8. Coustume des anciens Gaulois, porter longs cheueux, studieux de l'Eloquence, adoroient Mercure, & Hercule Ogmien. Immoloient des hommes aux sacrifices. 9. Druides instructeurs de la ieunesse Gauloise, & administrateurs de la Iustice. 10. Gaulois redoutables en guerre à toute nation, & de quelles armes ils vsoient, & leur façon de proceder aux batailles. 11. Habillemens des anciens Gaulois, leur viure, & la forme de leurs funerailles. 12. Naturel, & mœurs des Parisiens, Chartrains, & de toutes les autres Prouinces de France. 13. Mœurs, & naturel en general du peuple François. 14. Ciuilité de la Noblesse Françoise, & quels sont ses exercices en temps de paix. 15. Richesses du Royaume de France d'où procedent. 16. Reuenu des Roys de France à quoy se montoit du regne de François I. & Henry II. 17. Taille ordinaire d'vne annee à quoy se monte en Frãce: & quels deniers ont esté leuez, tant ordinaires, qu'extraordinaires, depuis l'an 1542. iusques à l'an 1580. 18. Forces de France sur mer quelles. 19. Nombre des Compagnies de gens de cheual entretenus à present en France. 20. Infanterie Françoise quelle; & le nombre des Compagnies de gens de pied entretenues à present. 21. Artillerie Françoise reduite toute à vne forme commune; & quelle longueur a le canon de France. 22. Denombrement des fortereſſes & meilleures places de la France. 23. Royaume de France successif, & non electif, & les masles admis à la Coronne, non les femelles. 24. Priuileges, & authoritez des Roynes de France. 25. Forme ancienne, & moderne du coronnement, & sacre des Roys de France. 26. Origine, & institution des Pairs de France, & autres Officiers de la Coronne. 27. Denombrement des Presidiaux, Bailliages, & Sieges estans soubs chaque Parlement. 28. Denombrement des Dioceses de France, & combien chaque Dioceſe comprend de Parroisses. 29. Catalogue des Roys de France, le temps de leur regne, & trespas.

I. LE nom de la Gaule est de fort grande estenduë, si l'on y comprend tout ce qui s'appelloit autresfois ainsi; veu que par ce moyen elle contiendra non seulement le Royaume de France, mais encor vne bonne partie d'Allemagne, & d'Italie. Car les anciens diuisoient la Gaule en Cisalpine, & Transalpine, nommant Cisalpine, ou Gaule par deçà les Alpes (selon leur demeure) ce qu'on nomme aujourd'huy Lombardie: & donnant le nom de Transalpine, ou de Gaule par delà les Alpes, au pays qui est enfermé entre la riuiere du Rhin, la mer Occeane, les Monts Pyrenees, la mer Mediterranee, & les Alpes. Mais Cesar diuise la Gaule en Belgique, Celtique, & Aquitanique: & Ptolomee nous propose la Gaule diuisee en quatre parties, c'est à sçauoir, en l'Aquitanique, en la Lyonnoise (qui est mesme chose que la Celtique de Cesar) en la Belgique, & la Narbonnoise. Et de ces parties la Bélgique est maintenant pour la plus grande part de l'Allemagne.

II. Mais à prendre la France en l'estat auquel elle se trouue à present, du costé du Nord, duquel elle regarde la basse Allemagne, on luy donne pour limite vne ligne tiree depuis Calais iusques à Strasbourg, qui laisse à main gauche le pays d'Artois, de Haynaut, & de Luxembourg, & à la main droicte la Picardie, & la Lorraine, & du costé qu'elle regarde l'Angleterre, la mer Occeane, nommee des anciens Britannique. Du Couchant la mesme mer Occeane la borne, faisant vn grand golphe en Aquitaine. Du Midy, du costé qu'elle se joint à l'Espagne, elle est bornee des Monts Pyrenees, & où elle est moins restrainte, & plus large, elle a pour ses limites la mer Mediterranee. Finalemẽt du Leuant elle a les Alpes qui la separent de l'Italie, de mesme que le Mont Iura la diuise des Suisses, & le Rhin des Allemands. Et tout le Royaume, si on prend de droit fil de l'Orient en Occident, depuis l'Isle d'Heilant, opposee au dernier riuage de la Bretagne, iusqu'au bord du Rhin, a de longueur quelque peu plus de 300. lieuës de France: ou bien si l'on veut mesurer sa longueur, selon les autres, en tirant de l'Oüest Nort oüest à l'Est Suest, de l'Isle d'Aldernay de Normandie iusquès à Nice, on y trouuera 330. lieuës, qui est presque autant de chemin qu'il y en a de Paris à Rome. Sa largeur, à prendre depuis les parties plus Meridionales, qui sont vers la mer Mediterranee, iusques à la ville de Calais, est enuiron de 220. lieuës: & le tour de toute la France est de plus de 1010. lieuës. Ce Royaume est enclos entre le 13. & le 19. paralelle, c'est à dire qu'il tient en largeur depuis le milieu du cinquiesme climat où le plus long iour est de 15. heures, iusques au milieu du huictiéme, où il est de 16. heures & demye. Et quant à la longueur, il comprend tous les Meridiens qui sont compris entre le 25. Meridien, & le dixneufiesme. Au reste pour diuiser la France en toutes ses parties, il me semble qu'il est à propos de la prendre selon les Parlements, à la iurisdiction desquels elle est soumise. Elle a donc

III. huict principaux Parlements, qui sont Paris, Toloze, Roüen, Bordeaux, Rennes, Dijon, Grenoble, & Aix; & en a encore deux moins principaux, c'est à sçauoir celui de la basse Nauarre, qui se tient à sainct Palais, & celuy de Metz. Le Parlement de Paris contient les Dioceses qui s'ensuiuent.

L'Archeuesché de Reims.	L'Archeuesché de Bourges.
L'Archeuesché de Sens.	L'Archeuesché de Tours.

L'Archeueſché de Lyon.
L'Eueſché de Laon.
Celle de Chalon en Champagne.
Celle de Soiſſons.
Celle de Boloigne.
Celle d'Amyens.
Celle de Noyon.
Celle de Senlis.
Celle de Beauuais.
Celle de Paris.
Celle de Chartres.
Celle d'Orleans.
Celle de Neuers.
Celle d'Auxerre.
Celle de Troye en Champagne.
Celle de Meaux.
Celle de Poictiers.
Celle de Maillezay.
Celle de Luſſon.
Celle d'Angouleſme.
Celle d'Angers.
Celle du Mans.
Celle de Clermont.
Celle de ſainct Flour.
Celle de Langres.
Celle de Maſcon.

Et les principales Prouinces où ſont les ſuſnommees Archeueſchez, & Eueſchez, ſont l'Iſle de France, la Beauſſe haute & baſſe, la Soloigne, Berry, Auergne, Lyonnois, Foreſt, Beaujolois, Poictou, Anjou, Angoumois, le Maine, Brie, Picardie, Champagne, Touraine, Nyuernois, Bourbonnois, Maſconnois; de toutes leſquelles Prouinces nous ferons apres vn diſcours particulier.

Le Parlement de Toloze a ſoubs luy.

L'Archeueſché de Narbonne.
L'Archeueſché d'Auch.
L'Archeueſché de Toloze.

Ses Eueſchez ſont.

Niſmes.
Vſez.
Lodeue.
Saint Pons de Tomieres.
Alet.
Montpelier.
Beſiers.
Agde.
Carcaſſonne.
Mende.
Caſtres.
Alby.
Le Puy.
Rodez.
Vabres.
Cahors.
Pamies.
Mirepoix.
Sainct Papoul.
Montauban.
La Vaur.
Rieux.
Lombez.
Cominges.
Couſerans.
Tarbe.
Laictoure.
Viniers.

Ses principales Prouinces ſont ce que l'on nomme, haut & bas Languedoc, qui eſt de fort grande eſtenduë, le haut & bas Viuarez, le Velay, le Genaudan, l'Albigeois, le Rouergue, le Lauraguois, le Quercy, le pays de Foix, & vne partie de la Gaſcogne.

Le Parlement de Roüen a ſoubs luy.

L'Archeueſché de Roüen,

Ses Eueſchez ſont,

Auranches.	Séez.
Euureux.	Coſtance.
Bayeux.	Liſieux.

C'eſt le Parlement de Normandie.

Le Parlement de Bordeaux a ſoubs luy,

L'Archeueſché de Bordeaux.

Ses Eueſchez ſont,

Bayonne.	Sarlat.
Aqs.	Agen.
Baſaz.	Limoges.
Aire.	Condom.
Saintes.	Tulle.
Perigueus.	

Ses principales Prouinces ſont vne partie de la Gaſcogne haute & baſſe, Biſcaye, Xaintonge, Perigort, & Limoſin.

Le Parlement de Renes a ſoubs luy les Eueſchez qui s'enſuiuent.

Sainct Brieu.	Triquier.
Sainct Malo.	Cornoüaille.
Sainct Paul de Leon.	Dol.
Nantes.	Renes.
Vannes.	

C'eſt le Parlement de Bretagne.

Le Parlement de Dijon a ſoubs luy.

L'Eueſché d'Autun.
L'Eueſché de Chalon ſur Sone.

C'eſt le Parlement de la Bourgogne.

Le Parlement de Grenoble a ſoubs luy.

L'Archeueſché d'Ambrun.
L'Archeueſché de Vienne.

Ses Eueſchez ſont,

Valence.
Die: ces deux ſont gouuernees par vn meſme Eueſque, ſans que l'vne vſurpe les droits de l'autre.

Grenoble.	Gap.
S. Paul trois Chaſteaux.	

C'eſt là le Parlement de Dauphiné.

Le Parlement d'Aix a ſoubs luy.

L'Archeueſché d'Aix.
L'Archeueſché d'Arles.

Ses Eueſchez ſont.

Digne.	Riez.
Graſſe.	Frejuz.
Glandeue.	Ciſteron.
Senas.	Marſeille.
S. Paul de Vences.	Tolon.
Apt.	

C'eſt là le Parlement de Prouence.

Le Parlement de Bearn a ſoubs luy.

L'Eueſché de l'Eſcar, & Celle d'Oloron.

Le Parlement de S. Palais a ſoubs luy.

La Biſcaye Nauarroiſe, ou la baſſe Nauarre.

Le Parlement de Metz a ſoubs luy les Eueſchez de

Metz, Toul, Verdun.

Or pour parler à ceſte heure particulierement des Prouinces de France, ie IV. commenceray par la Picardie, qui a aujourd'huy pour ſa borne du coſté d'Occident, auec vne partie de la Normandie, la mer Angloiſe, du Nort l'Artois, & le pays de Haynaut, contrees de l'ancienne Gaule Belgique; du Leuant le pays de Luxembourg, & de Lorraine; & du Midy la Champagne, & l'Iſle de France. Ses principales villes ſont Amiens, Soiſſons, Abbeuille, Corbie, Peronne, Dorlen, S. Quentin, Noyon, Laon, Bouloigne, la Fere, Beauuais. Ceſte Prouince eſt diuiſee en vraye, haute, & baſſe Picardie, dont la haute eſt preſque auiourd'huy toute dans les Pays bas: la vraye, qui commence à Creuecœur, comprend les Vidamies d'Amyens, de Corbie, & de Piquigny, la Comté de Vermandois, & la Duché de Tiraſche, & de Rethelois. La Comté de Vermandois comprend Soiſſons, Laon, & la Fere, trois des meilleures villes de Picardie, & S. Quentin, qui eſt vne forte place. Rethel eſt la principale ville du Rethelois, qui eſt aſſis entre le pays de Haynaut, de Lorraine, & de Barrois. La principale ville de la Duché de Tiraſche c'eſt Guiſe, où il y a vn aſſez bon chaſteau. La baſſe Picardie comprend Santerre, où eſt Montdidier, Peronne, Roye, & Neſle, aſſez fortes places; la Comté de Ponthieu, dont la principale ville eſt Abbeuille; les autres places ſont le Crotoy, Rue, Treport, Creſſy: & on tient auſſi que ceſte Cóté cóprend celles de S. Paul, & de Monſtreul. La baſſe Picardie embraſſe auſſi la Comté de Boloigne, la Comté de Guynes, qui eſt diuiſee de la Comté d'Oye par vn grãd canal qui paſſe au milieu de la ville de Guynes, & ceſte Comté comprend ſoubs ſoy deux Baronnies, ſçauoir celle d'Ardres, & celle des Courtembrone. A deux lieuës d'Ardres en tirant vers la mer, on trouue la ville de Calais, qui eſt de la Comté d'Oye, qui s'eſtend iuſqu'à Dunkerke ville des pays bas. Les principales riuieres de Picardie ſont celle de Somme, ſur laquelle on trouue Amiens, & Abbeuille: la riuiere d'Oyſe, pres de laquelle eſt la Fere, Marne, Ayne, l'Eſcau, & Scarpe. De ces villes de Picardie Soiſſons a eſté iadis demeure de Roys, mais depuis le tiltre de Royaume de Soiſſons a eſté transformé en celuy de Comté. Les dernieres terres que les Anglois ont tenuës en France, ſont la Comté d'Oye, où eſt Calais, qui fut pris ſur le Roy Philippes de Valois, apres la bataille de Creſſy en Ponthieu, l'an 1347. & repris du temps du Roy Henry II. par François de Lorraine Duc de Guiſe, l'an 1557.

Voila ce qui nous reſte auiourd'huy de la Gaule Belgique. Maintenant il eſt à propos de parler de la France priſe plus particulierement, qui eſt de la Gaule Celtique, & qui eſt voiſine de la Picardie du coſté d'Occident. Ceſte contree que l'on nomme plus particulierement France, a eſté iadis habitee par les Beauuoiſins, & Pariſiens; & maintenant Paris en eſt la principale ville, & ce pays contient maintenant la Preuoſté, & Comté de Paris, la Duché de Valois, & le Hurepois, & Gaſtinois. La Preuoſté, & Comté de Paris eſt diuiſee en quatre parties, à ſçauoir en celle qui eſt appellee Pariſis, qui comprend d'vn coſté tout ce qui eſt iuſques à Pontoiſe, & de là iuſqu'à Clays vers la Brie. Ce nom de Pariſis eſt preſque eſteint, & n'eſt demeuré qu'à quelques villages, comme à Louure, Cormeille, Eſcoüan, & autres qu'on nomme en Pariſis, & aux taxes du Parlement, où l'on fait mention de ſols, & deniers Pariſis. La ville de Paris a eſté ſeulement autrefois de la grãdeur de l'Iſle que la Seine enuironne: Mais elle fut depuis beaucoup augmentee, & debat auiourd'huy d'eſtenduë auec les plus grandes de l'Europe. Elle eſt diuiſee en trois parties, dont la plus grãde qui regarde vers le Leuant & le Septentrion, & eſt plus baſſe que les autres, eſt nommee la Ville, la plus petite qui eſt en lieu plus eſleué, & regarde le Midy, & l'Occident, s'appelle l'Vniuerſité; & la partie du milieu qui eſt enuironnee de tous coſtez de la riuiere, a le nom de Cité. La ville a ſept portes, c'eſt à ſçauoir celles de ſainct Antoine, du Temple, de ſainct Martin, ſainct Denys, Montmartre, ſainct Honoré, & la porte neufue, qui eſt pres du Louure. Elle a cinq faux-bourgs, c'eſt à ſçauoir de S. Martin, du Temple, de ſainct Denys, de Montmartre, & de ſainct Honoré. Et ce qui rend ceſte partie remarquable par deſſus les autres, c'eſt qu'elle contient le Louure demeure ordinaire de nos Roys. La Cité a pour ſon ornemẽt le Palais, ou Siege de la Iuſtice, & d'ailleurs le Pont neuf, ouurage veritablement Royal commencé par le Roy Henry III. mais acheué, & accomply par Henry le Grand, qui a ſurmonté le deſſein de ſon predeceſſeur, & a rendu ce Pont agreable, & commode en toute ſorte. Ce quartier comprend auſſi le Pont noſtre Dame (fait de pierre de meſme que le Pont neuf) où l'on ne void que boutiques pleines de toute ſorte de marchandiſe, & ſi bien garnies, qu'on ne peut rien voir de mieux aſſorty. Et ſi l'on paſſe de là au Pont au Change, on y trouue tant de richeſſes chez les Orfeures, & tant d'eſclat de pierrerie, qu'il eſt impoſſible que les plus curieux de telles choſes n'y contentent leur yeuë. Mais apres tout ſi l'on vient au Pont marchand (qui eſtoit autrefois le Pont aux Meuſniers) on aduoüera tout auſſi toſt que c'eſt vn des embelliſſemens de Paris, & que la ruë qui eſt ſur ce Pont, ſurpaſſe en beauté toutes les autres. Quant à l'Vniuerſité, elle a les portes de S. Victor, S. Marceau, S. Iacques, S. Michel, & S. Germain, & celles de Buſſy, & de Neſle; & les faulx-bourgs de ſainct Germain, ſainct Michel, ſainct Iacques, ſainct Marceau, & ſainct Victor. Quant aux Egliſes, ou Chapelles, dont le nombre eſt fort grand, celle de noſtre Dame ſurpaſſe les autres: elle eſt ſouſtenuë de 110. colonnes, a de longueur 174. pas, de largeur 60. & de hauteur 100. Elle a à l'entour 43. Chapelles garnies de barreaux, ou grilles de fer. Il y a en tout vnze portes, dõt les trois qui ſont au front ont au deſſus 28. ſtatuës de nos Roys. A coſté l'on void les Tours noſtre Dame de la hauteur de 34. coudees. Ces tours ſeruent de clochers, où l'on void la groſſe cloche, qui eſt ſi peſante, qu'il faut 20. hommes pour la ſonner, & le ſon en eſt ouy de ſept

lieuës à l'entour. Pour les autres lieux deuots il ne s'offre rien de plus admirable que la saincte Chapelle qui est iointe au Palais, & qui a esté bastie par S. Louys, n'ayãt aucune colonne au milieu pour soustenir sa grãde, & haute voûte, mais seulement aux costez. On garde en ceste Chapelle vne partie de la coronne d'espines, la robe de pourpre, le roseau, & l'esponge de la Passion. Il y a plusieurs Monasteres, dont celuy du Temple osté aux Templiers en l'an 1309. & donné aux Cheualiers de Rhodes, est de fort grande estenduë: l'Abbaye saincte Geneuiefue est aussi fort spacieuse, de mesme que celle de sainct Germain des prez, qui est hors de la ville aux fauxbourgs de sainct Germain, qui porte à son maistre 30. mille liures de rẽte. Quant aux Colleges, il y en a en tout 50. dont celuy de Nauarre, fondé par la Royne Ieanne de Nauarre, femme de Philippes le Bel, est le plus signalé. Le College de Sorbonne fut institué par Robert de Sorbonne Theologien, du temps du Roy sainct Louys. Quant aux boutiques mechaniques, & ouuriers, certains lieux particuliers leur sont presque assignez à Paris, c'est à sçauoir aux Parcheminiers pres du pont sainct Michel, aux Foulons pres sainct Iean en Greue, & ainsi des autres. Il y a grand nombre de places, & d'extremement beaux logis, dont les plus remarquables sont l'Hostel de Soissons, l'Hostel de Longueuille, l'Hostel de Montmorancy, l'Hostel de Guise, l'Hostel d'Ost, l'Hostel de Langres, qui est maintenant l'Hostel de Mayenne, l'Hostel de Sens, l'Hostel de la Mark, appartenant à present à Monsieur le Chancelier, l'Hostel de Nemours, l'Hostel d'Espernon, l'Hostel de Sau, l'Hostel de Lussan, & vn grand nombre d'autres encores fort beaux qui sont dans la ville; & au dehors vous auez au fauxbourg sainct Honoré l'Hostel de Mercœur, & au fauxbourg S. Germain le superbe Hostel de Gondy, & l'Hostel de Luxembourg. Il y en a beaucoup d'autres, mais ce ne seroit iamais fait d'en vouloir faire le denombrement: il suffit de dire que les maisons d'vn quart, voire mesme d'vn tiers de Paris, semblent des Palais. Ie diray encores cecy, que si l'on iette les yeux sur l'Arcenal, on en trouuera la demeure du tout belle, & spacieuse, & le bastiment fort agreable, & outre ce qu'il n'y manque aucune chose de toutes celles qui doiuent estre en vne maison où les foudres, & munitions du Prince se gardent. Mais si l'on desire voir vn bastiment admirable, & vrayement Royal, il faut considerer la Place Reale, où l'on verra outre les belles galeries qui rauissent tous les regardans, autant qu'elles les contentent, vn grand nombre de logis tellement accomplis, & assortis de tout ce qui peut seruir aux neceſſitez, ou aux delices, que les plus curieux n'y sçauroient desirer aucune chose. La maison de ville n'est pas aussi vn des moindres ornements de cét abregé du monde. Pour le grand, & le petit Chastelet, & la Bastille, ce sont des bastiments que leur antiquité rend plus recommandables, que leur beauté. Celuy qui voudra sçauoir plus de particularitez de Paris, lise le liure qui en a esté fait expressement, où l'on trouuera tout ce qui s'en peut dire. Vous trouuez assez pres de la ville le pont Charenton, où il y a vn Echo, qui rend treize fois la voix humaine, & si vous dites aupres vn mot de quatre syllabes, il le redit tout entier par quatre, ou cinq fois.

La seconde partie est celle que l'on nomme vulgairement la Geolle, qui est peu cogneuë, & dont le nom est resté seulement à quelques villages. En ce pays est contenuë la Comté de Danmartin, qui est vn bourg assis sur vne petite colline.

L'Iſle de France (qui eſt en troiſieſme lieu) comprend tout ce qui eſt depuis S. Denis iuſques à Poiſſy, & Montmorency, & generalement tout ce qui eſt entre les tours, & ſerpentemens de la Seine, en tirant vers la Picardie, & la Normandie. Quelques-vns luy donnent d'autres bornes : mais mon deſſein n'eſt pas d'en debattre. Sainct Denys eſt ſuperbe des ſepultures de nos Roys, & de pluſieurs ſainctes & precieuſes reliques, & d'vn grand nombre de riches ornements. A Poiſſy vous y voyez vn beau Conuent de Religieuſes des meilleures maiſons de France. A ſainct Germain en Laye, qui eſt entre Poiſſy, & Paris, vous y voyez la maiſon Royale, qui a eſté renduë digne demeure des Roys ſoubs le regne de Henry IV.

S'enſuit Vexin le François, ou Vulxin, qui s'eſtend iuſques à Clermont en Beauuoiſis : mais la memoire en eſt preſque entierement perduë, & ne ſe conſerue qu'en quelques vieux regiſtres. Voila quant à la Preuoſté, & Comté de Paris, & à ſes quatre parties. L'autre partie de la France priſe plus ſpecialement, c'eſt le pays de Valois, qui s'eſtend iuſques en Picardie, dont la premiere ville outre Creſpy, c'eſt Senlis, Eueſché ; les autres ſont Angy, le pont S. Maixant, Pongoing, Brenouille, &c.

Le pays de Hurepois commence à la Seine ſoubs le petit pont de Paris, & va du long de la riuiere iuſques à Corbeil, Melun, & Moret, où il eſt ſeparé du Gaſtinois par la Verine, qui ſe deſcharge dans le Loing. Et en ce pays on void Fontainebelleau la plus belle, plus agreable, & plus ſuperbe demeure que nos Roys puiſſent iamais auoir, & qui a eſté miſe en cét eſtat par le Roy qui regne à preſent.

On met en quatrieſme lieu le Gaſtinois, qui comprend les Duchez d'Eſtampes, & de Nemours, la Comté de Rochefort, de Moret, & autres, & les villes de Milly, & de Montargis.

Beauſſe. S'enſuit maintenant la Beauſſe, que quelques-vns diuiſent en trois parties : la haute s'eſtend depuis le bourg d'Ablys, iuſques au pays Chartrain, & au delà, contenant les Comtez de Dreux, & de Mõtfort : la baſſe Beauſſe comprend le pays d'Orleans, de Soloigne, & Lorriz : & quant à la moyenne, ils y logent la Comté de Blois ſoubs laquelle ils mettent celle de Dunois, puis la Duché de Vendoſme, & celle de Touraine. La ville d'Orleans eſt celebre, & renommee pour les faits d'armes de Ieanne la pucelle. La Soloigne compr̃d les villes de Gergeau, la Ferté, Clery, & ſainct Laurens. La Touraine eſt entre Blois, & Saumur. Amboiſe eſt de la Touraine, où il y a vn chaſteau qui peut eſtre mis entre les meilleurs de France. Il y a auſſi l'Iſle Bouchard, aſſis ſur la riuiere de Vienne, dont ceſte ville eſt entouree ; Chaſtillon ſur l'Indre, Loche forte place, Aſay le Bruſſe ſur l'Indre, & Aſay le Ferron ſur la riuiere du Chair, & Montrichard, à quoy quelques-vns adiouſtent Loudun, mais les autres le mettent en Poictou.

Anjou. L'Anjou commence au bord de Chouzay, & finit entre Montcontour, & Herraut, où eſt le commencement du Poictou, qu'il regarde au Midy : du Leuant il a pour ſes bornes la Touraine, & le Vẽdoſmois, du Nort le Mayne, & Laual, & du Couchant il touche la Bretagne. Il y a en cette Prouince beaucoup de riuieres, comme Loire, le Meyne, Vienne, la Diue, le Loir, le Sarte, & pluſieurs autres. La principale ville eſt Angers : les autres ſont Saumur, Montreneau, Bauge, Beaufort, Briſſac, Monſtreul Belay, Mauleurier, Chantorceau, Duretail, la Fleſche, Chaſteau-Gontier, &c. L'Anjou

vint à la Couronne de France soubs Louys XI. par la mort de Charles dernier Duc, nepueu de René.

Le Mayne qui joint à l'Anjou, & à la Touraine, vient apres, & ceste Prouince a trois principales riuieres, c'est à sçauoir le Meyne, le Loir, & le Sarte: la ville capitale est le Mans. Ceste Prouince comprise soubs l'Aquitaine, a autrefois obey à ses Ducs, iusques à ce qu'il fut accordé entre Louys IX. Roy de France, & Henry III. Roy d'Angleterre, que l'Anglois se contenteroit de la Guyenne, qui seroit bornee du costé du Nort de la riuiere de Charante, & du Midy des monts Pyrenees, & quitteroit toutes ses pretentions de la Normandie, & des pays du Mayne, & d'Anjou, & en consideration de ce on luy donneroit quinze cens mille escus.

Quant au pays du Perche, il est diuisé en deux parties, dont l'vne est nommee le Perche Gouet, dont la principale ville est Nogent le Rotrou, l'autre est proprement la Comté, & la principale ville c'est Mortaigne, où est le siege du Bailly. Il a pour ses bornes Verneüil du costé de la Normandie, & Meniers du costé du Mayne. La Champagne est bornee des pays de Brie, Bourgoigne, Charrolois, & Lorraine. Elle est diuisee en haute, & basse: la basse comprend Troys, Iuigny, Basligny, Vallage. Iuigny est vne Comté qui separe la Champagne de la Bourgoigne, & est proche de Sens. Sa principale ville est Iuigny. Basligny a pour ses riuieres Marne, & Meuse, & vne petite partie de la Moselle. Sa principale ville est Chaumont qu'on nomme Basligny, où il y a vn fort chasteau sur vn rocher. On nomme sa tour le Dõjon, & la haute teüille. On donne au pays de Basligny, outre Langres, Montigny, Goeffy, Nogent le Roy, Monteclat, Andelot, Bisnay, Choiseul, Visnorry, Clesmont, où il y a presque par tout des chasteaux. Vallage confine auec le Partois, & le Barrois. Ses principales villes sont Vasly, sainct Didier, Iainuille, Montirandé, Dontlerant, le Chasteau aux forges, Esclaron, & Arsy sur la riuiere d'Aube. La haute Champagne comprend le Partois, qui prend son nom d'vn petit bourg qui est sur Marne, nommé Perte. Sa ville principale c'est Vitry, puis il y a Argilliers, Lasaincourt, Louuement, & autres villes.

On adjouste à ces deux parties ce qui leur est joignant, c'est à sçauoir les Duchez de Reins, & de Langres, & les Comtez de Chalons, Ligny, & la Motte. La Comté de Champagne a esté vnie à la Coronne de France en ceste sorte. Thibaud II. Comte de Champagne, eust vn fils nommé Thibaud III. de ce nom, qui deceda sans enfans, & eut pour successeur Henry le Large fils d'Estienne Roy d'Angleterre, qui estoit frere de Thibaud II. Henry eust vn fils de mesme nom, qui estant mort sans enfans, son frere Thibaud qui se nommoit Comte Palatin de Champagne, s'en empara, & estant deuenu Roy de Nauarre par la mort de son ayeul maternel, il eut pour successeur tant au Royaume de Nauarre, qu'en la Comté de Champagne, Henry, de qui la fille Ieanne mariee à Philippes le Bel, vnit la Champagne, & les autres Prouinces à la Coronne.

On met ordinairement auec la Champagne la Brie, qui joint le Hurepois. Ce pays commence pres du pont Charenton, ou la riuiere de Marne se mesle à celle de Seine, & la riuiere de Marne separe presque la Brie de la Champagne, de mesme que la Seine du Gastinois. Et presque tout ce qui est entre ces deux riuieres iusques à la Duché de Bourgoigne, est coustumieremẽt appellé Brie. Il y a encores en ce pays la ville de Brie Comte Robert, ainsi nommee

du Comte Robert, iadis Seigneur de Brie, qui faisoit là sa demeure. Les autres villes plus cogneuës en Brie, sont Chasteau-Tierry, Meaux, Nogent, & mesme quelques-vns donnent à ce pays la ville de Sens.

La derniere partie des pays de la Gaule qu'on nommoit Celtique, & Belgique, & qui se trouuent soubs le Parlement de Paris, c'est le pays de Lyonnois qui a pour ses limites du Nort la Bresse, du Leuant la Sauoye, du Midy le Dauphiné, & le Viuarez, & du Couchant le Forests, & l'Auuergne. La ville capitale de ce pays c'est Lyon, assis sur les riuieres de Saone, & du Rosne, dont celle de Saone passe par le milieu de la ville. La cognoissance que l'on a de la grandeur, & beauté de ceste ville, & sa reputation, m'empeschеront d'en dire d'auantage.

Il faut maintenant que ie vienne aux Prouinces d'Aquitaine, qui recognoissent la Iurisdiction du Parlement de Paris; comme le pays de Berry, le Bourbonnois, le Poictou, l'Angousmois, le pays d'Aunis, & l'Auuergne.

Le Berry a pour ses bornes du Nort la Soloigne, de laquelle est diuisé par le Chair: du Leuant le Hurepois, Niuernois, & Bourbonnois, & en cet endroit il est borné par le ruisseau de la Faye; du Midy il a le Limosin, où est la riuiere de Croure; & du Couchant le Poictou, & la Touraine, dont elle est separee par vne petite riuiere nommee Clery. La principale ville de ce pays c'est Bourges. Ceste ville auoit sept portes, mais depuis l'on en condamna trois à cause des guerres. Ces portes se nomment l'vne Bourbonne, l'autre de sainct Priuat, l'autre de sainct Sulpice, l'autre d'Arogne. Il y a 17. Eglises collegiales, & 17. parroisses, les quatre ordres des Mendiants, deux Abbayes d'hommes, l'vne hors de la ville nommee sainct Suplice, l'autre dans la ville nommee de sainct Ambroise, toutes deux fort riches. Il y en a trois de femmes, la premiere de l'Annonciade, l'autre de sainct Laurens, l'autre des Sœurs mendiantes de saincte Claire. On y trauaille sur tout en drapperie. Elle a les foires de sainct Laurens, sainct Lazare, sainct Martin, & sainct Oursin, où il y a grand abord de marchands. Les autres villes de la Duché de Berry sont Yssoudun, Dun le Roy, Vierson, Mehun, Concressaut. On met aussi en ce pays les Comtez de Sancerre, & de sainct Aignan, & la Baronnie de Montfaucon. Il y a aussi en ce pays 40. Chastellenies. Sancerre a soubs soy Sancengues, Beaufeu, Chapelle d'Anguillon, Boucard, Ialonges, Tarenay, Verdigny, Menesme, Charentonay, & autres places. La Baronnie de Montfaucon comprend les Seigneuries de Baugy, & Gron, & aussi la Fane, Lyuron, Cony, Villabon, Seury, Marcilly, Marnay, Farges, Auor, Saligny, Percigny, Cru, Lassay, Boisboson, Nuysement, Villiers, Compoy. Les Chastellenies sont Aix d'Angillon, Sury en Vaux, sainct Soulange, sainct Palais, la Salle du Roy, Beuil, Quantilly, Femorigny, Francheuille, la Chapelle, Nançay, Drye, Leureux, Beaulieu, Brecy, Bengy, sainct Fleurant, Neufuy sur Baranion, Morthonnier, Marmaignes, Maubranches, sainct Vrsin, Tillay, Brilliers, Vatan, sainct Satur, Lury, Estrechies, Maupas, Villeneuue, sainct Crapaix, Ascilly, Iussy le Chaudrier, la Corne, les Chaizes, Vauurilles, les Cloyes, Bouge. Ce ne seroit iamais fait si ie voulois faire le denombrement des autres lieux du pays de Berry. Si bié que i'en finiray le discours, apres auoir fait voir de quelle sorte ceste Duché fut reünie à la Couróne de France, du temps que Hue Capet Godefroy estoit Gouuerneur de Berry pour le Roy. De ce Godefroy descendit Harpin, qui achepta du Roy Henry I. la Comté de Berry. Ce-

Luy-cy s'en allant à la guerre saincte, vendit la mesme Comté pour estre vnie à la Couronne à Philippes I. Quelques annees apres Iean de Valois obtint de son pere Iean de Valois pour droict d'appannage ceste Comté erigee en Duché. Iean estant mort sans hoirs masles la Duché reuient à la Couronne on la bailla apres à Iean fils de Charles VI. qui estant mort sans enfans, laissa pour successeur son frere Charles, qui estant deuenu Roy de France, & estant presque chassé de tous les autres endroits de la France par les Anglois, fut appellé par mocquerie Roy de Bourges. Ainsi par le moyen de Charles VII. elle vint à la Couronne.

Le pays de Bourbonnois a pour ses bornes d'Occident le Berry, & le Limosin, du Nort le Niuernois, du Leuant il a presque pour borne la Bourgogne, & du Midy le pays de Lyonnois. Ce pays a esté autrefois soubs les Ducs, dont le dernier fut Archimbaud, qui n'eust qu'vne fille nommee Agnes pour heritiere, qui fut mariee à Iean Duc de Bourgogne; & en ayant eu vne fille nommee Beatrix, la maria à Robert fils de Louys IX. Roy de France, & luy donna la Duché de Bourbonnois, à condition qu'il porteroit le nom de Bourbon. Ce qui fut fait. Robert fils de sainct Louys engendra Louys surnommé le Grand, qui fut fait premier Duc de Bourbon par Philippes de Valois, enuiron l'an 1329. Cestuy-cy a eu pour successeurs en droite ligne Pierre I. (qui eust vn frere nommé Iacques, de qui vindrent les Comtes de la Marche, & de Vendosme) puis Louys II. Bon, Iean I. Charles, & Iean II. A cestuy-cy mourant sans enfans succeda Pierre II. de qui la fille, & heritiere Susanne estant mariee à Charles de Bourbon Comte de Montpensier (fils de Gilbert de Bourbon) rendit son mary Duc de Bourbon. C'est ce Charles qui estant Conneſtable de France, & s'estant rangé du party de l'Empereur Charles V. contre le Roy François premier, fut tué deuant Rome l'an 1527. Apres la mort de Susanne le Roy s'empara de la Duché de Bourbonnois, & lors les Ducs de Vendosme en prindrét par droit de parentage le seul tiltre, & les armes. Le pays de Bourbonnois est diuisé en haut, & bas: le bas comprend les villes, & deux Comtez, la principale ville c'est Molins, qui est assis sur la riuiere d'Allier, abondante en poissons, & principalement en Saumons. Il y a vn beau Chasteau à Molins, & vn iardin aussi agreable, que l'on en puisse presque voir ailleurs, où il y a force arbres portans des citrons, & des oranges. Les autres villes sont Bourbon l'Archambaud, & Bourbon Ancy, Montmeraut, Montlusson, sainct Porcin (que quelques-vns mettent entre les villes d'Auuergne) Cusset, Chancelle, Charroux, Verneüil, Varennes, Ganat limitrophe d'Auuergne, le Mont aux Moynes, Souuigny, la Palisse, sainct Geran, sainct Pierre le Monstier, Aynay le Chasteau, sainct Amand, & autres. On y comprenoit aussi les deux Comtez de Foreſt, & de Beaujolois. Le beaujolois embrasse tout ce qui est entre la riuiere de Loire, & la Saone, & est assis vers le Leuant entre le Foreſt, & la Bourgogne; la principalle ville s'appelle Beaujeu. Le pays de Foreſt a pour sa principale ville Montbrison: les autres sont sainct Estienne, sainct Guermier, sainct Germain Laual, sainct Bonet le Chasteau, sainct Rambert, & quelques autres moins fameuses. Le haut Bourbonnois comprend le seul pays de Cambraille, où est la ville de Montaigu, & ce pays est plus montueux que le bas Bourbonnois.

Le Poictou est vne grande Prouince comprenant 1200. parroisses soubs les trois Eueschez de Poictiers, Maillesay, & Lusson. Ce pays a pour ses bornes

du Midy l'Angoumois, & la Xaintonge, du Couchant la mer Occéane, du Nort l'Anjou, & la Bretagne, & le reſte eſt borné du Berry, de la Touraine, & du Limoſin. Ce pays a receu autrefois le tiltre de Royaume des Gots, qui en furent chaſſez par Clouis de meſme que de toute l'Aquitaine. L'Empereur Louys le Debonnaire donna à ſon fils Pepin le Royaume d'Aquitaine. Et Charles le Chauue ayant chaſſé d'Aquitaine Charles, & Pepin fils de Pepin, & les ayant mis dans des Monaſteres, ſe ſaiſit de ceſte principauté, & la donna à Arnoul ſon parent, mais ce fut à condition que tous ces pays ne porteroyẽt deſormais que le tiltre de Duché. Arnoul euſt pour ſes ſucceſſeurs Guillaume le Bon, Eblon I. & II. Guillaume II. & III. Guy, Guillaume IV. & V. & la fille de ce V. nommee Eleonor, eſtant ſeule heritiere, fut mariee à Louys VII. Roy de France, qui ſe doutant de quelque trahiſon, & la ſoupçonnant d'adultere, la repudia, & ſoudain elle eſpouſa Henry Duc de Normandie, qui ſucceda à Eſtienne Roy d'Angleterre. Henry euſt pour ſucceſſeurs, tant au Royaume d'Angleterre, qu'aux Prouinces qu'il tenoit en France, ſes fils Richard, & Iean. Mais eſtant arriué qu'Artus fils de Godefroy (qui auoit eſté fils aiſné du Roy Iean) diſoit qu'il deuoit eſtre preferé à Iean; ce Prince eſtant perſuadé, & ſollicité par le Roy Philippes Auguſte, d'oſter le Poictou à Iean, entrepriſt de s'en rendre maiſtre par force: mais il fut deffait par Iean, & pris, & emmené à Roüen, & mis à mort. Pour ceſte cauſe Iean eſtant accuſé de parricide deuant le Roy Philippes par Conſtance mere d'Artus, fut condamné, & ſes biens furent ſoudain adjugez au Roy Philippes comme Seigneur direct, & entre autres choſes le Poictou luy fut acquis. Mais Louys VIII. ſon ſucceſſeur le donna à Alphonce ſon fils, qui eſtant mort ſans enfans, cauſa qu'il vint au pouuoir du Roy Philippes, & demeura entre les mains de nos Roys, iuſques à ce que ſoubs Philippes de Valois Edoüard III. Roy des Anglois le recouura, & le retint plus pleinement auec toute l'Aquitaine, par le traité qui fut fait entre luy, & le Roy Iean. Et le Roy Edoüard donna à ſon fils la Principauté d'Aquitaine: mais le fils ayant impoſé des charges inſupportables en ſes pays, en perdit vne grande partie qui ſe rendit à Charles VI. Roy de France; & depuis Charles VII. chaſſa les Anglois de toute la Guyenne l'an 1453. & la laiſſa à ſon fils. Ceſtuy-cy la dõna à ſon frere Charles, apres la mort duquel le Roy Louys la laiſſa à Charles VIII. & depuis ce temps la Guyenne, dont le Poictou eſt vne partie fort remarquable, eſt demeuree entre les mains des Roys de France. La principale ville de toute ceſte Prouince c'eſt Poictiers, d'où le reſte du pays a tiré ſon nom: les autres villes ſont Niort, Fontenay le Comte, où paſſe la petite riuiere de Vendee, Luſignan, Montmorillon, la baſſe Marche, Dorat, S. Maixant, Siuray. Il y a auſſi en Poictou la Principauté de Talmont, & celle de la Roche Suryon. Il y a la Duché de Chaſtelleraut aſſis ſur la riuiere de Vienne, la Vicomté de Toüars, Broſſe, Bridieres, la Roche-choüart; & les Baronnies de Mainlers, Partenay, Melle, Chizay, Chauuigny, Luſſac, Breſſuyre, Charrou, Chaſteneraye, S. Meſmin, S. Gilles, Chaſteaumur, les Sables d'Aulonne, S. Hermine, Montaigu, Mirebeau, la Motte, S. Beraye, Vouuãt, S. Hilaire, Mortemer, Luzay, S. Sauin, l'Iſle Iourdain, S. Benoit du Saut, Bourgneuf, Meroil, Meruant, Brige, Vouuert, Ville-fagnaix, & autres.

L'Angoumois a pour ſes bornes du coſté du Nort le Poictou, du Leuant la Xaintonge, du Midy le Bourdelois, & le Perigort, & du Couchãt le Limoſin:

Sa longueur d'Orient en Occident eſt de 24. milles, ſa largeur du Midy au Nort de 16. La principale ville de ce pays c'eſt Angouleſme : les autres moindres villes ſont Marton, Chaſteauneuf, Blaiſſac, Chabannes, Confollant, Ruffec, Aigres, Gourville, la Rochefoucaut, qui eſt vne Comté, Mareuil, Lanſac, Villebois, qui ſont de la maiſon de Mareuil, Momboron, & Bouteuille, qui ſont de la maiſon de Montmorancy.

Charles Roy de France ſurnommé le Sage, donna la Comté d'Angouleſme rauie aux Anglois, a ſon fils Louys, qui eſtant deuenu Roy de France, la laiſſa à ſon fils Iean, à qui Charles ſucceda. Charles eut pour ſucceſſeur François premier, qui de Comte d'Angouleſme eſtant paruenu à la Couronne de France, erigea ce pays en Duché, & le donna à ſa mere, apres la mort de laquelle ſon fils Charles porta le tiltre de Duc d'Angouleſme, & Charles eſtant mort ſans enfans, la Duché fut vnie à la Couronne.

Le pays d'Aulnis comprend le territoire de la Rochelle, & eſt de fort petite eſtenduë. *le pays d'Aulnis*

Le pays d'Auuergne a pour ſes limites du coſté d'Orient le Foreſt, & le Lyonnois, du Midy les derniers Dioceſes de Languedoc, d'Occident le Quercy, le Perigort, & le Limoſin, & du Nort le Berry, & le Bourbonnois. Ceſte Prouince eſt diuiſee en haute, & baſſe. Le haut pays d'Auuergne a pour la principalle ville S. Flour, les autres villes ſont Orillac, Carlat, Murat, Billon. La baſſe Auuergne comprend l'Alimagne, peut eſtre nommee de ceſte ſorte de la riuiere de Lamone, & Lymone, qui ſe va rendre dans celle d'Alier. Sa lõgueur depuis le vieil pont de Briuat, iuſques à Ganat (les autres l'eſtendent plus outre) eſt d'enuiron 20. lieuës. Sa largeur depuis la montagne qu'on appelle communement Poy de Dome, iuſqu'à la ville de Thiers, eſt d'enuiron 8. lieuës. Sa principale ville c'eſt Clermont, belle, & agreable pour ſon aſſiette, & ſes fontaines. Les autres ſont Rion, Montferrant, Yſſoire, Brioude, Aigueperſe, & pluſieurs autres : Montpenſier eſt en ceſte contree. *l'Auuergne*

Voila donc tous les pays qui ſont du reſſort du Parlement de Paris, venons maintenant à ceux qui recognoiſſent le Parlement de Toloſe.

Le Quercy a pour ſes bornes le pays de Perigord, celuy de Rhodes, l'Auuergne, & le Limoſin : on y compte deux Dioceſes, c'eſt à ſçauoir Cahors, & Montauban, ſur le Tarn. Les moindres villes ſont Burelle, Nazaret, Soüillac, Gourdon, Martel, & autres. *Quercy*

Le pays de Rouergue touche le Quercy du Leuant, le reſte eſt borné du Languedoc, & de l'Auuergne. Sa principale ville c'eſt Rhodes : les autres ſont Villefranche de Rouergue, Eſtauges, Elpeyron. *Rouergue*

Le Languedoc a pour ſes bornes du Couchant la Gaſcogne, de laquelle il eſt diuiſé par la riuiere de Garonne, du Sud le Quercy, du Nort l'Auuergne, & le Foreſts, de l'Eſt la Prouence, & le Dauphiné : tellement que tout le Rhoſne eſt tenu du Languedoc, & ſous le Parlement de Toloſe. Il a la mer Mediterranee du coſté du Midy, & en partie auſſi les monts Pyrenees. Ceſte Prouince eſt de fort grãde eſtenduë comprenant 22. Dioceſes, dont le ſeul Viuarez qui a de longueur du long du Rhoſne plus de vingt lieuës, eſt pris pour vne. Ces Dioceſes ſont Toloſe, Narbonne, Alby, Carcaſſonne, Beſiers, Agde, Montpelier, Niſmes, Vſez, ſainct Pons de Tomieres, Alet, Caſtres, Pamies, Mirepoix, ſainct Papoul, Lodeſue, Eaule, Lauaur, Montauban, Viuarez, Velay, Geuodan. Sa ville capitale c'eſt Tholoſe, aſſiſe ſur la riuiere de Garonne, en *Languedoc*

lieu plain, & en fort bon pays. Les autres ſont Narbonne, Alby, Carcaſſonne, Beziers, Peſenaz, Montpelier, Nimes, Vſez, Baignolet, Alaiz, Sommieres, le Pont ſainct Eſprit, le Bourg, Viuiers, la Voute, Tournon, Aubenas, Annonay, Mende, Maruege, le Puy, & grand nombre d'autres, dont le denombrement ſeroit ennuyeux. A Niſmes on void les Arenes, ou l'ancien Amphitheatre, qui eſt auſſi merueilleux qu'ouurage qu'on voye; mais le Pont du Gard ſur la riuiere du Gardon, où il y a trois ponts l'vn deſſus l'autre, eſt beaucoup plus admirable: les pierres des Arenes, & du pont, ſont de grandeur extraordinaire. On a attribué au Languedoc depuis quelques annees la Comté de Foix, combien qu'auparauant elle fuſt de la Guyenne. Ce pays a le Languedoc du Leuant, du Couchant le Comingeois, du Nort le territoire de la Riuiere, du Midy les monts Pyrenees. Ce pays de Foix a la ſeule Eueſché de Pamies, qui eſt vne ville aſſiſe en l'endroit où les deux riuieres de Lers, & Lagiere s'aſſemblent. Ses autres villes Sauerdun, & Maſeres, demeures anciennes des Comtes de Foix.

Pource que la Gaſcogne a quelques-vnes de ſes parties du reſſort du Parlement de Toloſe, il eſt à propos maintenant d'en diſcourir, afin de n'aller pas en deſordre.

Gaſcogne.

La Gaſcogne de noſtre temps comprend tout ce qui eſt entre la Garonne, les monts Pyrenees, la mer Occeane, & la Guyenne, de Louys XI. Quelques parties de la Gaſcogne ſont bornees de la riuiere de Garonne, comme Armagnac, & Bigorre: les autres tiennent tant deçà, que de là la riuiere, comme l'Agenois, la Duché d'Albret, & le pays de Cominges. La Comté d'Armagnac contient deux Dioceſes, c'eſt à ſçauoir celle d'Auch, & celle de Laictoure, qui ſont ces deux principales villes, outre leſquelles il y a l'Iſle Iourdain, & quelques autres peu conſiderables.

Bigorre

La Comté de Bigorre eſt entre le pays de Bearn, & de Cominges, pres des monts Pyrenees, dont vne grande partie eſt ſous ce Comté, depuis les montagnes d'Aure, iuſqu'à celle du Saut, & d'Aſpe, qui ſont de Bearn. Sa principale ville c'eſt Tarbe, où eſt le chaſteau de Bigorre. Sur les frontieres de la Bigorre il y a les Comtez de Gaure, & d'Eſtrac.

L'Agenois

L'Agenois a pour ſes bornes du Leuant le Quercy, du Nort le Perigord (& de ce coſté l'Agenois va iuſques à Biron de Perigord) du Couchant la Gaſcogne, & la Garonne, qu'il a auſſi du coſté du Midy. Ce pays comprend deux Eueſchez, c'eſt à ſçauoir celuy d'Agen, & celuy de Condom. Ses moindres villes ſont Villeneufue d'Agenois, Clairac, Marmande, Foy la grande, & quelques autres aſſiſes ſur la riuiere de Garonne, & auſſi Valence ſur la Baiſe, Lairac, la Romiou, Montreal.

Cminges

Le pays de Cominges eſt diuiſé en haut, & bas, le haut eſt aux montagnes, & ſes villes ſont S. Bertrand, & Couſerans, S. Beat, S. Fregeou, Monregeau, Saliers, & autres. Au bas eſt l'Eueſché moderne de Lombez, & les villes de Samathan, l'Iſle en Dodon, Muret, Riumes, auec vne infinité de groſſes bourgades, & riches villages. Voila tout ce qui eſt du reſſort du Parlement de Toloſe.

Normandie

Le Parlement de Roüen comprend toute la Normandie, qui apres auoir eſté oſtee aux Anglois par le Roy Charles VII. eſtant depuis tombee entre les mains de Charles, luy fut oſtee par Louys XI. ſon frere, au lieu dequoy on luy donna la Guyenne, & depuis ce temps la Normandie eſt touſiours demeuree

entre les mains de nos Roys, & n'a eſté donnee à aucun des enfans de France. Ceſte Prouince a maintenant pour ſes bornes du Leuant le fleuue d'Epte, vers le lieu appellé S. Cler ſur Epte; du Couchant elle s'eſtend iuſqu'à la riuiere de Cenon, qui ſepare la Normandie d'auec la Bretagne, entant que ceſte riuiere ſortant de Fougeres, & arroſant la place de Pontorſon, eſt receuë des flots de la mer au pied du mont S. Michel, dit Tombelaine, au Cap de Geneſts: & du Nord au Midy elle a en ſa longueur le pays qui eſt depuis la mer iuſques à la riuiere de Sarre, qui ſepare les Normands d'auec les Manceaux du coſté d'Alençon, & du Perche. Et par ce moyen la Normandie a les Picards de Beauuoiſis au Leuant, les Manceaux au Midy, l'Occean au Septentrion, & la Bretagne au Ponent, ayant ſon eleuation de quarãte-ſix à quarante-ſept degrez, & par ce moyen eſtant la plus froide region qui ſoit guiere ſoubs la iuriſdiction du Roy de France, excepté la Comté d'Oyeen Picardie. La principale ville de ceſte Prouince c'eſt Roüen, Siege du Parlement: ſes autres villes ſont Auranches qui eſt fort proche de la mer, Eureux qui a en ſon deſtroit les villes de Vernon, Aigle Paſſey, Tullieres, Ingles, Canches, Rugles, Brun, Hermenuille. Il y a apres la ville de Bayeux qui eſt aſſez bonne; puis celle de Says, du reſſort de laquelle ſont pluſieurs villes, & entre les autres pays preſque tout celuy d'Alençon, & vne partie du Perche: puis Conſtances, & apres Liſieux. Il y a les Duchez d'Alençon, d'Aumale, & de Longueuille. Les Comtez ſont Eu, Harcourt, Eureux, Trancaruille, Maleurier, Mortain, Montgommery, Thorigny, Giſors. Il y a auſſi le Royaume d'Yuetot de petite eſtenduë, qui fut erigé du temps de Clothaire I. qui tua Gautier Seigneur d'Yuetot, le iour du Vendredy ſainct. Ce Royaume eſt au pays de Coſtantin. Au ſurplus la Normandie eſt diuiſee en haute, & baſſe: la haute contient, outre les Duchez, & Comtez ſuſnommees, le pays qui ſe nomme Vexin le Normand, dont la principale ville eſt Giſors, où reſſortent Eſtrepaigny, Eſcoüy la grande, Foreſt de Lybonis, S. Clair ſur Aſtre, les deux Andelys, & Chaſteau Gaillard. La baſſe eſt diuiſee au pays de Caux, Beſſin, & Conſtantin. La principale ville du pays de Caux, c'eſt Dieppe; les autres de moindre reputation ſont Harfleu, Honfleu, le Haure de Grace, Caudebec, & Feſcamp. Le pays Beſſin a outre la ville de Bayeux, dont nous auons parlé, celle de Caen, Falaiſe, Hieſmes, Vire, Mortain. Le pays de Conſtantin comprend, outre la ville de Coſtance, & le Royaume d'Yuetot, les villes de Valoigne, Cherbourg, S. Lo, Quarentan, Montebourg, S. Sauueur, S. Hermont, & S. Gilles.

Le Parlement de Bordeaux a ſoubs ſoy les pays de Perigort, Limoſin, Xaintonge, le Bordelois, les Landes, Albret, Baſadois, la haute Gaſcogne, & partie de Biſcaye, & Medoc, par delà la riuiere de Garonne. Le Limoſin a pour ſes Bornes du coſté du Nort le Berry, de l'Eſt le Bourbonnois, du Sud l'Auuergne, de l'Oueſt le Perigort, & de l'Oüeſt Nortoüeſt le Poictou. Il y a vn grand Orme entre la Maiſon neufue, & Argenton, qui ſert de limite au Berry, au Bourbonnois, à l'Auuergne, & au Limoſin. Il y a haut, & bas Limoſin. Le haut a pour ſa principale ville Limoges: les autres villes ſont la Souſterraine, le Boiſſon, Barat, Dorat, Confoulat: le bas Limoſin eſt proprement appellé la Marche, & eſt limitrophe de l'Auuergne, & du Perigort. Sa principale ville c'eſt Tulle, aſſiſe en vn terroir aſpre, & montueux. Il y a auſſi les villes d'Vſarche, Briue la gaillarde, Treignac, Donzenac, Allaſſac, Bellos, Meyſſac, Viſſer, Belmont.

Perigort

Perigort a quarante degrez d'eleuation du pole, & a au Leuant le pays de Limosin, au Ponent l'Angoumois, & partie de la Saintonge, au Nort l'Angoumois, dans lequel il s'aduance, & est engagé, & au Midy la Gascogne, selon la riuiere de Dordone, qui fait separation de l'Agenois, & des pays d'entre deux mers, d'auec le pays de Perigort. La principale ville de ce pays c'est Perigueux: les autres sont Sarlat, Bergerac, Riberac, Nontron, Lunel, Biron, Brathomme, la Roche, & Miraumont. Le Parlement de Bordeaux a encore sous luy en Guyenne le Bordelois, le Besadois, les Landes, & la Saintonge.

Bordelois

La principalle ville du Bordelois c'est Bordeaux, belle, & ancienne ville, où prit naissance le fameux Poëte Ausonne l'vn des ornemens de la Frãce. Les autres villes sont Blaye, Bourg sur mer, Libourne, Condat. Il y a aussi dans la Seneschaussee de Bourdeaux ce qu'on nomme le pays d'entre deux mers, c'est à sçauoir Medoc, Buch, & Fronsac. Le pays de Medoc comprend tout ce qui est entre Bordeaux, la mer Occeane, & la Garonne qui s'y desgorge. Ce pays est presque tout de sable, & les flots de la mer le couurent peu à peu. Il y a en ce pays le bourg du Pauliac, & celuy de Donissay. Le pays de Buch dont le Seigneur s'appelloit Captal, ioinct au Medoc, & est subject aux Comtes de Candales. Le Fronsadois a pour sa ville Fronsac, de qui il a prins ce nom.

Basadois

Le Basadois a pour sa principale ville Basas, à vne iournee de Bordeaux. Les autres sont sainct Bazeille, & la Reule, assises sur Garonne, Monsegur posé sur la riuiere de Drot, sainct Ferme, Castel Morou, Geronde, & Sameterre, & iusques à la Dordonne il y a plusieurs villages.

Pays de la P.

S'ensuit le pays de Lapord, ou Lourde, qui a deux Dioceses, c'est à sçauoir Bayonne, & Aqs. Bayonne est la ville capitale du pays, dont la iurisdiction s'estend iusqu'au fleuue d'Iron, qui est au delà de sainct Iean de Luz.

Saintogne

Le pays de Saintonge a du Nort le Poictou, du Leuant l'Angoumois, & le Perigort, du Midy la riuiere de Garonne, & du Ponent la mer Occeane. Sa principalle ville c'est Saintes: les autres sont S. Iean d'Angely, Lorgaire, Atchaut, Pont Loubleze, Taillebourg, Iarnac, Barbesieux, Iosac, & Broüage, renommé pour le sel que l'on y prend.

Bretagne

Le Parlement de Rennes comprend la haute, & basse Bretagne, & a pour ses bornes du Leuant la Normandie, le Mayne, & l'Anjou, du Midy de Poictou, & des deux autres costez la mer Occeane. Sa longueur est de six iournees de chemin, & sa largeur de trois. On y parle deux langues, dont l'vne qui est celle de la haute Bretagne, est la Françoise, l'autre est le Breton bretonnant, ou bas Breton, qui n'a rien de commun auec toutes les autres langues; & c'est le langage qu'on parle en la basse Bretagne. La haute Bretagne est plus orientale, & est separee de la basse par vne ligne tiree du bourg de Chasteau Andron, & continuee entre Quintin, & Corlay vers l'extremité du goulphe de Vannes iusques à la riuiere de Vilaine, en telle sorte que sainct Iean demeure dans la basse Bretagne. La ville Metropolitaine de ce pays c'est Nantes. La ville du Parlement Renes: ses autres villes sont Dol, sainct Brieu, sainct Malo, Dinan, Rieux, Chasteaubriant, Lamballe, Vitray, Iugon, sainct Aubin du Cormier, Plerel, Iocelin, Maleftroit, Pontigny, sainct Iulien, Anceniz. La basse Bretagne a pour sa principale ville Vannes, & les autres sont sainct Paul de Leon, Landtriguier, Blauet, Breft, Morlaye, Guincamp, Quimpelray, Conquerneaux, Quinpercorantin, sainct Regnauld des bois. Pour conclure,

la Bretagne

la Bretagne de Comté qu'elle eſtoit fut erigee en Duché du temps de Henry II. Roy d'Angleterre & fut vnie à la France apres la mort d'Anne de Bretagne, qui eſtant mariee premierement à Richard Prince de Galles, fils d'Edoüard IV. Roy d'Angleterre, puis à Maximilian I. Empereur, eſpouſa en fin Charles VIII. Roy de France, & apres luy Louys XII. & par ce moyen cette Duché vint à la Couronne.

Le Parlement de Dijon comprend maintenant ce qu'on nomme Duché de Bourgongne, qu'on dict auoir pris ce nom d'vn lieu nommé Bourg-ogne au pays de Langres. Ses limites ſont au Septentrion, les pays de Champaigne, & d'Auxerrois, dont vne partie eſt de cette Prouince: au Ponent le Niuernois, & Bourbonnois, au Midy le Beaujolois, & Lyonnois, & au Leuãt la riuiere du Rhoſne, qui la ſepare de la Sauoye, & de la Breſſe, & de la Franche-Conté. La principale ville de cette Duché c'eſt Dijon, aſſiſe preſque ſur la frontiere de France, ſur la riuiere d'Ouſche. Or quoy que la ville de Dijon ayt eſté bruſlée en l'an 1227. ſi eſt-elle plus belle, & magnifique que iamais. Il y a apres Autun, autresfois grande, & renommee ville qui a de belles marques d'antiquité, & qui debattoit la primauté à toutes les autres de France. C'eſtoit la Capitale des Hudois, qui eſtoit vne des deux factions qui remuoient toute la France. Puis on compte Beaune, puis Chalon ſur Saone, & apres Semur en Lauſſois, Tournus, Nuyz, Aualon, Saulieu, Flauigny, Auſſonne, Noyers, Rauieres, Leigne, Mombard, Chaſtillon, S. Seigne, Seloigne, Creuãt, Viteau, Verdun, Arnay, Seurre, Tonnerre, & Seneſcey. On met en la Bourgongne trois autres villes Epiſcopales qui ſont du reſſort de Paris, C'eſt à ſçauoir Neuers ville capitale de la Duché de Niuernois, Auſſerre, & Maſcon. On a adiouſté encor, au Parlement de Dijon la Breſſe dont Bourg eſt la ville principale; & encor l'Eueſché de Bellay, le Bugey, Veromey, & les nouuelles terres qui joignent la Sauoye. La Duché de Bourgongne eſt demeuree entre les mains des Roys de Frãce depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgongne qui mourut deuant Nancy: veu qu'auſſi toſt apres ſa mort Louys XI. Roy de France s'en empara. Quant à la Comté de Maſcon le Roy S. Louys l'achepta de Iean Comte du pays, & d'Elie ſa femme.

Le Parlement de Grenoble comprend tout le Dauphiné, qui a pour ſes bornes du coſté du Midy la Prouence, & la ville d'Ambrun eſt la metropolitaine de cette contree qu'on nomme le haut Dauphiné: du Nord il a le païs du Lyonnois & la Breſſe, & de ce coſté eſt le bas pays de Dauphine, duquel la ville Archiepiſcopale de Vienne eſt metropolitaine: il a du coſté d'Occident le Rhoſne qui le ſepare du Lyonnois, & Viuarez, & du Leuant la Sauoye. Sa principale ville c'eſt Grenoble, ſiege du Parlemẽt, aſſiſe preſque au milieu de la Prouince. Les villes du long du Rhoſne ou bien pres ſont Ternay, Vienne, Roſſillon, S. Vallier, Thein, la Roche, Valence, Montelimar; dans le pays, & en la plaine, Quirieu, Cremieu, Bourgoin, la Tour du Pin, la Coſte S. André, S. Marcelin, Voyron, S. Antoine de Viennois, Moretel, Beaurepaire, Moras, Romans ſur l'Iſere, Loriol, Chabeul, Creſt, Die. Aux montagnes Ambrun ville Archiepiſcopale, Gap, Talart, Briãçon, Chorges, Serre, Monbrun, la Mure, Eſſilles. Il y a aux montagnes les pays de Triefues, les Baronnies, le Gapençois, & le Briançonnois. Les principaux pays de la pleine ſont le Graiſiuodan qui eſt pres de Grenoble, le Viennois qui a de longueur enuiron dix lieuës, la Valoire où ſont les villes de Moras, Beaurepaire, & la Coſte.

S. André, l'vn des meilleurs endroits du Dauphiné, & le Valentinois, qui est aussi de grande estenduë. Le Roy Philippes de Valois acquit d'Humbert Dauphin de Viennois ceste Prouince l'an 1340. à condition que le fils aisné de France porteroit le nom de Dauphin.

Le Parlement d'Aix cõprend la Prouence, qui a pour ses bornes du Septentrion le Dauphiné, & la riuiere de Durance, du leuant les Alpes, & la riuiere de Vare, au bord de laquelle à main gauche on voit Nice, du Midy la mer Mediterranee, d'Occident en partie la principauté d'Orange, en partie la Conté d'Auignon. La principale ville de Prouence c'est Aix, Siege du Parlemẽt. Les autres sont Marseille, Arles pres de laquelle est la Camarque, qui est vne langue de terre pleine, & enfermee entre deux bras, & canaux de la riuiere du Rhosne, contenant sept grandes lieuës Prouençales, qui en valent plus de douze Françoises, & en ceste Camarque il vient grande quantité de bleds, & outre ce il y a de grãds pastis tant pour les bestes à corne, que pour les cheuaux, dont les habitans y nourrissent vn grand nombre. Il y a outre cela la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, Malemort iusqu'à Ourgon, & Arduge vers la Durance, qui peut estre parangonnee à la Beausse, & en toute cette estenduë de pays on voit vn grand nombre d'Orangiers, Citronniers, Grenadiers, Oliuiers, & Figuiers, & le plus beau vignoble qui se puisse voir; & l'on voit aussi en cette cõtree des Palmiers qui portent d'aussi bons fruicts que ceux d'Afrique. Les autres villes sont Riez, Freius, Grasse, Senez, Gladesue, Vance, Digne, Cisterõ, Brignoles, Ourgon, Sainct Tropez, Hiere, Frejus, Antibe, Tolon, Salon, de Craux, Sainct Maximin, Tarascon, Draguignan, Forqualquier, Vallansolle, Pertuis, Berre, le Puy, ou lou Peucho.

Entre Aix & Marseille est la saincte Baume, où la Magdeleine s'estoit retiree. Quant à la façon de laquelle cette Conté a esté vnie à la Couronne, vous deuez sçauoir, que Ieanne Reyne de Naples, & Contesse de Prouence, laissa pour son successeur en ses autres principautez, & en ceste Conté Loys d'Anjou fils de Iean Roy de France, apres l'auoir adopté pour se venger de ses ennemis. Louys eut pour successeur son fils Louys I. & cettuy-cy Louys III. adopté aussi par Ieanne II. Reyne de Naples, pour estre Roy de Sicile, & Duc de Calabre. Louys III. mourant sans enfans, laissa, du consentement de Ieanne II. ses Estats à René d'Anjou son frere, qui ne voulant pas resigner ses droicts du Royaume de Naples, & de la Conté de Prouence à René de Lorraine son petit fils sorty de sa fille Yolant les transporta à Charles son frere Comte du Mayne, qui ayant perdu son fils Charles, institua son heritier vniuersel Louys II. Les autres disent que cela se fit par testament de René, non sans vne griefue plainte, & fascherie de René de Lorraine.

Le Parlement de Bearn comprend deux Dioceses, c'est à sçauoir celle de l'Escar, & d'Oleron. Ce pays est tout posé au pied des monts Pyrenees, ayant sa longueur du Midy au Septentrion, & pour ses bornes au Midy la Conté de Bigorre, au Nord la Biscaye Royale, de laquelle Bearn est separee par le Gaue. Sa largeur est du Leuant au Ponent, & il a pour ses bornes du Leuant le pays des Landes, & Chalosse selon l'Adur, & du Couchant la Biscaye Nauarroise.

Le pays de Bearn est diuisé en deux, il a d'vn costé les Mõts, où est Oleron, de l'autre les Vallons où est l'Escar. Sa principale ville c'est Pau siege du Par-

lement. Ses autres villes sont Orthez, ancien sejour des Contes de Foix, & Seigneurs de Bearn, Morlas, lieu où l'on batoit la monnoye, Nay ville fort marchande, qui fut toute bruslee du feu du Ciel enuiron l'an 1545. Pontac, Coderch, & Nauarreins, assis au pied des montagnes. Il y a encor la basse Nauarre où est S. Palaiz.

Le Parlement de Mets comprend Toul, & Verdun, qui sont sous la protection des Roys de France, qui y tient garnison par tout. La ville de Mets fut mise sous l'obeyssance des Roys de France par Henry II. Cette ville est arrosee des eaux de Mosselle, & de la Seille. Elle fut autresfois la capitale du Royaume d'Austrasie, & maintenant toute la contree d'alentour s'appelle de son nom le pays Messin.

Il y a encor quelques Isles qui appartiennent à la France, qui sont en la Mer Oceane du costé d'Occident, comme l'Isle de nostre Dame de Bouyn.

L'Isle Dieu, où il y a deux ou trois assez bons villages.

L'Isle de Marmotier, où est l'Abbaye qui est communement appellee Blanche. VI.

L'Isle de Raiz viz à viz de la Rochelle, abondante en vin, où est la Ville de S. Martin. Elle porte auiourd'huy le tiltre de Duché.

L'Isle d'Oleron, où se faict grande quantité de sel.

Les Caps ou Promõtoires de France sont celuy de S. Mathieu, ou du Four, qui s'estend par delà toute la France vers Occident.

Il y a apres celuy de Blankenest viz à viz du cap de Kent qui est en Angleterre.

Le Cap de Talmond.

Le Cap de Buch.

En la mer Mediterranee on voit le Cap de Gercel, nõmé par quelques vns Cabo de S. Sigo; & par d'autres Cabo baxo.

Le Cap de Sete, qui est en Languedoc.

Le Cap de la Haque.

Les forests de France sont en grand nombre. Au pays du Mayne on trouue les forests de Versay, Longoulnay, Persi, Sille, Charnay, Audain, Maine, Concise, en la basse Bretagne les forests de Bustblanc, de Toriant, de Guierche, en Poictou, les forests de Moulieré, Dine, Brosse, Ligne, en Berry, la forest de Robert, & autres; en Anjou celles de Loursaye, & Marson, en Boulonois, le bois de Surene, Celles, Hardelot, Dalles, Boursin. En Vermandois Recoigne, & Bouhan. En Picardie, le bois de Baine, de la Fere, de Beaulieu, de Coussy. Mais sur tout il faut faire estat de la forest d'Orleans qui est de plus grande estenduë qu'aucune de France, & la forest de Fontainebelleau passetemps de nos Roys, de mesme qu'est bien souuent celle de Montargis. Il y en a beaucoup d'autres, mais le denombrement en seroit trop ennuyeux.

Les principales riuieres de France sont la Seine qui a sa source en la montagne de Voge en Bourgoigne, & de là elle vient à Paris, puis à Roüen, & de là se va descharger dans la mer.

La Seine reçoit dans ses eaux la riuiere de Marne, qui sort du Mont de Faucille vn peu au dessus de Langres, & passant par Ioüillle, sainct Didier, Chalon, Dormant, & Meaux, & recevant quelques fleuues moins renommez, cõme le Saut, Bloise, Ourq, & Tresme, se mesle parmy les eaux de Seine.

au pont Charanton pres Paris. Oyse sort d'vn lieu au dessus de Guyse vers le Leuant, assez pres du village d'Orgny. Elle passe par la Picardie, & arrosant Guyse, la Fere, Compiegne, S. Maixant, & quelques autres villes, elle se descharge dans la riuiere de Seine pres de Poyssy, vn peu au dessous de Pontoise. La riuiere d'Aisne est à Cesar vn fleuue de la Gaule Belgique aux extremitez du Dioceſe de Rheins. Sa source est en Barrois au dessus de Clermont pres du village de Souilly.

La riuiere de Loyre a sa source en Auuergne en vn lieu nommé la Font de Loire. Cette riuiere ayant couru beaucoup de pays, & passant par Roane, Marcigny, Desise, Neuers, Seuilly, Gyen, Gergeau, Orleans, Blois, Amboise, Tours, & Saumur, le Pont de Cé, se va rendre dans la Mer pres de Nãtes. Elle reçoit beaucoup de riuieres nauigeables, comme l'Allier, le Chair, Vienne & le Maine: l'Allier a sa source au dessus de Clermont, & porte plus de poissons que Loire, combien qu'il ne soit pas si grand. Il passe par Molinet, & se descharge dans Loire en vn lieu qu'on nomme le Becq d'Allier.

Le Rhosne sort du mont de la Fourche au haut Valais, & passe par le Lac de Geneue, & puis à Lyon, ou la Saone entre dedans: De là cette riuiere descend de Vienne, Tournon, Valence, Auignon, & autres lieux, iusques à ce qu'elle se va ietter par deux branches dans la Mer mediterrance aupres d'Arles en Prouence. Cette riuiere reçoit la Saone à Lyon, l'Isere entre la Roche, & Valence, & outre ce la Droume, & la Durance.

La Saone prend source assez pres des sources de la Meuse, & de la Mosselle. Elle passe par la Bourgongne, & se va rendre dans le Rhosne au dessous de Lyon pres l'Abbaye d'Esnay.

L'Isere passe par Grenoble, & Romans en Dauphiné venant de Sauoye, & se va rendre dans le Rhosne pres de Valence en Dauphiné.

La Droume descend des Alpes, & se mesle auec les eaux du Rhosne au dessous de Valence.

La Durance vient aussi des Alpes, & est la plus facheuse riuiere de France, n'ayant point de gué asseuré.

La Garonne diuise selon Cesar les Gaulois des Aquitains. Elle vient des monts Pyrenees pres d'vn lieu nommé Cadalup, & venant des montagnes de Foix passe à Tolose, & Moissac, & de là à Bordeaux, pres duquel elle se mesle dãs la mer d'Aquitaine. Ce fleuue reçoit les riuieres de Tary, de Gers, d'Oold, ou du Loth, & la Dordoigne, grande riuiere nauigeable, & qui cede bien peu à la Garonne.

Ce seroit vn long discours de coucher sur ce papier toutes les riuieres nauigeables de France; C'est pourquoy ie m'en deporte, me contentãt d'auoir mis icy les principales.

QVALITE' DES PAYS DE FRANCE.

VII. DE mesme que la France a diuerses Prouinces, aussi ses Prouinces ont diuerses qualitez, que ie m'essayeray de comprẽdre en aussi peu de paroles qu'il me sera possible. Premierement le terroir d'autour de Paris est extremement plaisant & fertil, & ne manque ny de bled, ny de vins, ny de laictages, foins, fruicts, & herbages, ny d'eaux qu'on y voit de tous costez, & c'est ce qui rend Paris si accommodé, mesme iusqu'à la mer oueille. On y voit entre au-

tres le ruisseau de Gentilly, qui est aussi nommé la riuiere des Gobelins, plus propre que toutes les autres riuieres de Frãce à teindre l'escarlate. Vous auez aussi à Montmartre pres de Paris, & autres lieux voysins grande quantité de Plastre, duquel on se sert à Paris pour toutes sortes de bastiments; & c'est ce qui facilite le moyen de bastir en cette grande ville. Le terroir d'autour de Chartres abonde en toute sorte de bleds, en vins, & en fruicts, est arrosé d'vne petite riuiere nommee Dœuure, qui passe dans la ville.

La Beauce est vne des plus fertiles contrees de l'Europe en froments, de sorte que ny la Sicile, ny l'Angleterre n'egalent aucunement la fertilité de ce pays, qui est vn des principaux greniers & nourriciers de Paris. Il n'y a en toute cette contree vn seul fleuue qui y puisse auoir son cours en bas, estant tout vny sans que vous y voyez vn lieu guiere plus haut que l'autre: & toute la Beauce estant sans eaux il faut que les habitans du pays tirent leur eau des lacs, ou mares, & des puits, qui seichent en esté.

La Soloigne est vn pays sablonneux & où il croit force seigle.

Le terroir d'autour de Blois abonde en bleds, vins, fruicts, & autres commoditez qui seruent à la vie humaine, & a force bois tailliz, & de haute fustaye, force riuieres, ruisseaux, estangs, & fontaines d'eau viue, en quoy il surpasse la Beausse. Il se trouue entre Orcheze & Bloys de la terre sigillee.

Le Pays d'alentour d'Orleans est aussi fertil qu'aucuns des autres, en tout ce qu'ils ont de plus singulier & plus rare. Il y a du plaisir soit qu'on s'amuse à pescher, soit à voller, ou à la chasse, veu que le poisson, les oyseaux, & le gibier y foisonnent. Mais sur tout le terroir d'Orleans est renommé pour les excellens vins, tant blancs, que clairets qui y croissent, & qu'on vient querir non seulement de Paris, mais bien souuent mesme d'Angleterre.

Le pays de Gastinoys est peu fertil, sablonneux en beaucoup d'endroicts & de peu d'apport, neantmoins assez agreable pour ses forests, & ses riuieres.

Le terroir de Sens est si plâtureux qu'il n'y a chose qui puisse seruir à la vie humaine, dont il n'abonde. Il y a grande quantité de bleds, & vins, qui sont delicats au possible. La chair y est à vil prix. Les laictages, laines, & autres cõmoditez à souhait. Il y a du poisson en abondance, & d'huyle de noix autant ou plus qu'en aucun autre pays de France, veu que tout le pays est couuert de noyers principalement la campaigne qui est entre les riuieres Yonne, & de Seine depuis Montereau où faut-Yonne iusques à Sens: & deça la riuiere d'Yonne vers le Gatinois on voit de beaux costaux tous couuerts de vignes.

Le pays d'alentour d'Auxerre n'est pas moins reuenant pour son vignoble, où il vient du vin en telle abondance, qu'il en fournit à Paris la plus grande partie de l'année.

La Champagne est vn pays plat, fertil, & propre au labourage, toutesfois en quelques endroicts la terre y est fort legere, & rapporte peu à ses maistres. Quant à la Brie, quoy qu'elle soit pleine de bois, c'est vn assez bon pays, ayant le Ciel serain, l'air doux, & temperé, & de bonnes & grandes riuieres; bref il ny manque aucune chose de celles qui sont necessaires à la vie humaine; veu qu'il y a du vin, du bled, du bestail, des fruicts, des bois, du gibier, de la chasse, & du poisson en abondance.

Le pays d'autour de Prouins est renommé pour la conserue de roses qui s'y faict & qui est enuoyee par toute la France. Il va querir du vin chez ses voy-

sins, mais il abonde en bleds, en pasturages, & en eaux.

La Picardie qui est arrosee des riuieres de Some, Oyse, Aynau, Lescau, Scarpe, & autres est vn des principaux greniers de Paris, & est telle qu'il n'y a rien qui luy manque que le vin: ce qui vient plustost de ce que les habitans ne se soucient de remplir le pays de vignes, & le cultiuer, que du defaut de la terre, qui pourroit bien porter des raisins, de mesme que les raisins y pourroient bien meurir aussi bien qu'en beaucoup d'autres endroits qui ne sont pas plus propres pour cette plante.

Le Niuerrois a trois fleuues nauigeables, c'est à sçauoir Loire, Allier & Yonne, & d'autres qui ne sont nauigeables, comme la Nyeure, recommandee pour les belles prairies qu'elle arrose, & l'on y compte aussi Lixentes, Laubois, Aron, Alene, Acolin, Bresbre, Arrou, & Quieure. Le plat pays est plein de bois, & de pasturages, ce qui fait que le peuple ne se soucie de la nourriture du bestail, & n'a soing du labourage, ny du vignoble, si ce n'est en quelques endroits entre Neuers, & la Charité, & en quelques autres Chastellenies. Ce qui est de rare en ce pays, c'est qu'il abonde en mines d'argent, & de fer. On tiroit autresfois de l'argent pres sain & Leonard, mais les mines de fer y sont maintenant plus pratiquees & ce pays a cette commodité propre pour les rechercheurs de mines, que le bois y est à commandement, & l'on s'y sert du charbon de pierre qu'on trouue pres de Dezize. On y trouue aussi à deux lieuës de Neuers de la pierre à bastir la plus belle de France, qu'on porte à Orleans, Blois, Amboise, & autres lieux, dont les bastiments sont faits de cette pierre, à cause qu'on la peut commodement transporter par la riuiere de Loire.

Le pays de Berry est fertil pour la plus grande partie, & abonde en tout ce qui est requis pour la vie humaine, ayant bois, vignes, terres labourables, chairs, fruicts, & laines, & vne infinité de riuieres, comme le Cher, l'Indre, Creuse, Azin, Choester, Colin, la Tripande, Moulon, & Auron, dõt la plus grande part s'vnissant, & se rendant dans Loire faict qu'on peut porter les denrees du Berry ailleurs.

La Touraine est vne des plus fertiles contrees de France, & est la seule qu'on nomme les Delices, & le jardin de France, d'autant que l'air y est si bon, que les fruicts y viennent comme à souhait, & des meilleurs de l'Europe, tellement qu'on en porte iusques à Paris, où ils sont prisez sur tous autres. Les bleds, & les vins y viennent en abondance, & le bois n'y manque aucunement tant pour la chasse, que pour se chauffer, & bastir. On y trouue aussi de belle pierre blanche fort aysee à tailler, de laquelle les maisons des paysans sont mesmes basties.

Le pays du Mayne est arrosé de la riuiere du Meyne, du Sarte, du Loir, & de plusieurs autres petits fleuues, & ruisseaux qui l'engraissent; est fort propre pour le pasturage, & nourriture du bestail, plus que pour le labourage. De sorte que les Manceaux peuuent plus fournir de bestail, que de grains, ou de vins, non que le pays en soit despourueu; veu qu'il y a des endroicts qui en portent, tellement que l'Anjou, & la Touraine ne le surpassent ny en bonté de vins, ny en abondance de grains, mais cela n'est commun qu'à certaines contrees.

Le pays d'Anjou est inegal en beaucoup d'endrois & a des terres, & costaux qui sont couuerts de vignoble pour la plus grande part, & quant

au plat-pays il eſt embelly de foreſts, & de bois de haute fuſtaye & de vallons où l'on voit grande quantité de bonnes prairies, & des landes où lon nourrit force beſtail. Somme que toutes les choſes neceſſaires à la vie, & meſmes qui peuuent ſeruir aux delices s'y trouuent, & ſur tout on eſtime les vins blancs qui viennent de ce pays, comme eſtans des meilleurs du Royaume. Il eſt auſſi arroſé de force riuieres, qu'on met iuſqu'au nombre de quarante, ſans y comprendre les fontaines, viniers, eſtangs en grand nombre, les marais, ruiſſeaux, & reſeruoirs à poiſſon, & pour le dire en vn mot c'eſt vne des plus agreables demeures de France. C'eſt de là que vient la plus grande partie de l'Ardoiſe qu'on voit en France. Auſſi les maiſons en ſont baſties en partie dans Angers, & ailleurs, & preſque toutes en ſont couuertes, d'autant que l'Ardoyſe y eſt à meilleur marché que la tuille. On voit meſme tout aupres d'Angers les cloſtures des iardins, & des Vergiers, faictes de grãdes pierres d'Ardoiſe quelquesfois plus hautes qu'vn homme, qui ſont fichees dans la terre. Il y a auſſi en Anjou grande quantité de lin, & de chanure.

Quant à la Normãdie il y a premieremẽt autour de Roüen pluſieurs belles, & fertiles campagnes, comme celle de Rhoumois, qui eſt des meilleures de Frãce. Mais ce pays s'adonne pluſtoſt au trafic qu'au labourage, de meſme que fait preſque tout le reſte de la Normandie, à cauſe de la cõmodité de la Mer.

Le terroir de Caen a cette particularité, qu'encor que la Normãdie ne porte guiere de vins, toutesfois il en croit d'aſſez paſſables nõ à Caen; mais à Argences qui eſt à trois lieuës pres, les vins y ſont treſbons, & les habitans de la ville de Caen s'y fourniſſent ordinairemẽt, & pour n'amuſer trop le Lecteur, ſi vous prenez toute la Normandie en gros vous trouuerez qu'elle ne mãque de choſe qui puiſſe ſeruir à l'homme. Car pour le bled il y en a aſſez bonne prouiſion: il y a des chairs, & des laictages en abondance, & grande quantité de fruicts. Et ſi l'on me dict que cette Prouince manque de vin, & qu'il luy en faut aller chercher ailleurs, ie reſpons qu'elle a du cidre, & du peré, dont le gouſt eſt quelquefois merueilleuſement agreable, tellement que cela repare le deffaut du vin: Il y a ſeulement de meſme qu'en Picardie quelques terres prochos de la mer, qui ſont toutes couuertes de ſable, & ne rapportẽt que bien peu à leurs poſſeſſeurs.

Pour le regard de la Bretagne, c'eſt vne bonne Prouince, qui a des terres labourables à ſouhait, des prez en abondance, des Landes pour le paſturage, & des foreſts pour s'en ſeruir à beaucoup d'vſages. Elle a la mer pour le trafic, de laquelle les Bretons retirent auſſi le ſel cuit par la force, & chaleur du Soleil, lequel ils departent aux Prouinces voyſines. Le fer, le plomb, & en quelques endroits les mines d'argent n'y manquent point. Il y croit auſſi du vin, mais non en telle quantité, ny ſi friand, que les habitans du pays n'en recherchent d'autre, & n'aillent iuſques en Anjou, voire meſme iuſqu'à Bordeaux pour recouurer des vins de Gaſcogne. Si nous venons au Poictou nous trouuerõs que le pays eſt bon, gras, & riche, n'ayant faute de choſe neceſſaire: veu qu'il y a force bleds, vins, chairs, bois, poiſſons, laines, lins, fruicts, & les foreſts ny mãquent non plus, où les veneurs peuuẽt trouuer aſſez de ſujet de s'exercer.

La Saintonge abonde en bleds, & en vins, & eſt vn des meilleurs pays de la France, tellement qu'elle fournit meſme de ſes denrees à l'Eſpagne, à l'Angleterre, & à d'autres Prouinces. Et le pays d'Angouleſme n'eſt pas

moins fertil en bleds, & en vins, dont la bonté eſt aſſez cognuë. Il y a auſſi des vallons ſi propres aux iardinages, qu'on ne voit rien de plus plein, ny de plus gentil en Italie, & ces meſmes vallons produiſent des Chanures en grande abondance. Il y a auſſi force bois qu'on prend en la foreſt de Braconne, qui eſt la plus grande de cette contree, contenant 14500. iournaux de terre.

Le pays de Perigord eſt montueux, pierreux, & aſpre, & pour la pluſpart chargé de bocages, dont il y en a quelques vns de bois de cheſne, qu'ils nommēt larrye en leur lāgue; mais pour l'ordinaire on n'y voit que chaſtaigniers qui ſont de grād profit au peuple, tant pour ſa nourriture, que pour engraiſſer les pourceaux. Mais encor vne des plus grandes commoditez de ce boys c'eſt qu'il reuient en peu de temps eſtant coupé & porte le fruict plus beau, & meilleur. Et ſi cela n'eſtoit il ſeroit impoſſible d'entretenir tant de forges à fer, & acier qui ſont en cette Prouince. Tellement qu'il ſemble que ce pays ſoit ſterile, & ne porte aucun grain pour la nourriture des hommes. Mais il porte aſſez de bled, & meſme de froment pour nourrir ſes habitãs, & ſouuent pour en faire part à ſes voyſins. Quant aux vins ils ſont bons, ou mauuais ſelon les endroits, car ceux qui ſe cueillét vers Mõtron pres du Limoſin ſõt vn peu verds, & n'ont pas grande force, bien qu'il y ait des endroicts le long du Bandiat où le vin eſt meilleur: mais tirant pres la ville de Perigueux, & plus outre vers l'Agenois, les vins y ſont delicats, bons, & nourriſſãs, non fumeux & ſains à l'eſtomac, & l'air y eſt ſi bon, & ſi ſubtil, qu'on n'y voit guiere ny la peſte ny autres maladies contagieuſes. Il y a auſſi des eaux ſulphurees, & alumineuſes, qui ſont fort medicinales. Pres d'vn bourg appellé Marſac il y a auſſi vne fõtaine qui a ſon flux, & reflux de meſme que le bras de mer qui paſſe deuant Bordeaux, quoy qu'elle en ſoit eſloignee de deux grandes iournees. Et pres de la Linde, qui eſt vne petite ville aſſiſe ſur la riuiere de Dordonne il y a auſſi vne fontaine, ſortant d'vne tour carree, haute de dix pieds, ou enuiron, & ayant demy toiſe de largeur, dont la ſource iette ſans ceſſe tant d'eau que deux moulins à bled en meulét en toute ſaiſon. Le païs de Perigort abonde auſſi en ſimples, qui ſont fort bons pour diuerſes maladies. Et à quatre lieuës, ou enuiron loing du Perigueux, en vn lieu nommé la Roche il y a vn creux large, & ſpacieux dans vn rocher, duquel on tire grãde quãtité de terre rougeaſtre, qui a meſme couleur, & vertu, que celle que nos Apoticaires appellent *Bolus Armenius*: De ſorte qu'on en vient querir de pluſieurs endroits.

Le Limoſin ne porte guere de froment, eſtãt vn pays aſſez froid, & maigre: mais il y vient force ſeigles, orges, & panicles. Il produit auſſi des Chaſtaignes, & des raues en abõdance. Il y a auſſi quantité de vin aux enuirõs de Limoges, mais verd, & peu agreable; toutesfois on y en boit d'aſſez bon, qui vient du bas Limoſin. Le pain, la chair, les fruicts, le gibier, la venaiſon, & choſes ſemblables y ſont à bon prix, tellement qu'il fait du tout bon viure à Limoges. Le bas Limoſin a force vignes, & ſon meilleur terroir eſt pres de Briue la gaillarde, ou il y a force vignes, prairies & terres labourables.

L'Auuergne qui eſt diuiſee en haute, & baſſe eſt de diuerſe qualité ſelõ cette diuiſion. Car la haute Auuergne abonde principalemẽt en paſturages, & a force ſeigles; mais elle eſt ſans vin: au lieu que la baſſe où eſt la Limagne abonde en bleds, vins, bois, prez, fontaines, fleuues, lacs, où il y a force poiſſon, & pareillement en Saffran, & mines d'Argent. Bref la Limagne eſt vn des meilleurs pays de France, & qui rapporte plus à ſes maiſtres. Et meſme

pres de la ſource d'Allier on trouue vne belle mine d'or, & d'azur. Pres de Clermõt il paſſe vne petite riuiere nommee Tiretaine, ſur le cours de laquelle on voit vn merueilleux pont de pierre, fait de l'eau d'vne fontaine qui s'endurcit, & ſe transforme en pierre. Ceſte fontaine eſt enuiron trois cents pas de la riuiere, & le pont que ſon eau faict, coulant dans la riuiere a plus de trente-ſix braſſes de longueur, ſix d'eſpeſſeur, & huict de large. Et c'eſt vne choſe bien remarquable que ceſte eau par le moyen de la transformation laiſſe les prez par ou elle paſſe tous pleins de pierres. Il y a auſſi pres de Clermont au milieu de la plaine vne petite colline, ou pluſtoſt motte de terre, d'où le bitume coule tout ainſi que feroit l'eau d'vne fontaine; & ce bitume eſt noir au poſſible, gluant, & tenant, & duquel ceux du pays ſe ſeruent pour marquer leurs brebis, & pour autres choſes. Il y a auſſi force bains d'eau chaude en Auuergne, comme ceux de Vichy, & ceux de Chaudes-aigues. Quant au Bourbonnois & Foreſts on n'y cueille du fromẽt qu'en bien peu d'endroits, eſtant preſque tout pays de ſable. Il s'y trouue en beaucoup de lieux d'aſſez bons vins; & du ſeigle en grande quantité. Les deux pays ſont pleins de bois, & raboteux en pluſieurs endroits; mais le Foreſt eſt beaucoup plus aſpre que le Bourbonnois.

Le pays Meſſin eſt gras & fertil, & abonde en bleds, vins, chairs, poiſſon, foins, ſel, bois, & mineraux, de ſorte qu'il n'a gueres à faire du ſecours de ſes voiſins.

Quant à la Bourgogne, le terroir d'aupres de Dijon ne produit que ce qui peut ſuffire à ſes habitans, encor aſſez chichement: celuy de Beaune eſt aſſez fertil, & ſur tout il porte quantité de bons vins renommez par toute la France. L'air y eſt fort temperé, & il y a de l'eau à foiſon, qui arroſe tout le pays: celuy d'Authun eſt maigre en beaucoup d'endroits; ceux de Chaalons, Maſcon & Tournus ſont aſſez bons, il y a des vins delicats, & en abondance, & principalement à Tournus.

Le Lyonnois eſt maigre en quelques endroits, & ſa terre eſt fort legere, mais il fait extremement bon voir ceſte partie qu'on nomme franc-Lyonnois du long de la Saone, où il y a force bonnes terres, & quantité de vignes, & meſme de prairies, & vn grand nombre d'arbres fruictiers, qui rendent ceſte contree du tout agreable.

Le Dauphiné produit en ſes montagnes beaucoup de bled, principalement de ſeigle. Il y a force bons paſturages, où l'on nourrit vn nombre incroyable de beſtail, & par conſequent il y a beaucoup de laictage. Quant aux vins tout ce pays des montagnes n'en porte que bien peu. Pour le regard du plat pays, il eſt preſque tout bon & fertil du long de la riuiere du Rhoſne, & porte de tres-bons vins, dont les plus renommez ſont ceux de Vienne, Tein, Valence, & Montelimar, Bien auant dans le pays, & pres de Grenoble il y a le Graiſinodan qui abonde en bleds, & porte d'excellens vins, principalement pres de Grenoble, où l'on faict grand eſtat de ceux qu'on nomme de Sainct Martin. A trois ou quatre lieuës de là vous auez de fort bõnes terres & de belles prairies pres de Moyrans. Vous trouuez apres la Valoire, qui ne cede à pays de France, en abõdance de fromẽt, & beauté de grain, ny ſemblablemẽt en quantité de foins; veu que de tous coſtez on void en vne grande pleine les plus belles prairies du monde meſlees parmy quelques terres, & les vnes & les autres ſont arroſees de l'eau d'vne petite riuiere nommee Veuſe, qui engraiſſe mer-

ueilleuſemẽt les terres, & de la riuiere d'Orõ, au moins depuis la ville de Beaurepaire en tirant vers le Rhoſne. La mãne vient auſſi au pays de Briançõnois.

La Prouence porte tout cequ'on trouue ordinairemẽt aux plus fertiles cõtrees de Frãce, & les ſurpaſſe en beaucoup de choſes: car il y a des pays ſi abondans en bleds, que l'Iſle de France n'en eſt pas mieux pourueuë, & nommément la Camarque d'Arles, & la plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, & Malemort, depuis Orgon iuſques à Aix & Marſeille, & depuis Marſeille iuſques à Yeres, Frejus, & Antibe, & iuſqu'à la riuiere du Var. Toute ceſte eſtenduë de pays porte force orãges, citrons, oliues, grenades, & figues, & grãde quantité de vins des meilleurs de France. Les landes & terres vagues ſont couuertes de roſmarins, myrthes, genevriers, ſauges, & palmiers. Le ſaffran, & le riz y abõdent en pluſieurs lieux, & les huyles d'oliue y ſont extremement bonnes. La Normandie vous eſt auſſi repreſentee au haut pays de Prouence, & ſelon les ports de mer, cõme à l'Eſcalle, Seiné, Colmars, Caſtellaume, & autres lieux où le vin ne croiſt aucunement, mais tout le pays eſt couuert de vignes de haute branche à la Normãde, à ſçauoir de poiriers, põmiers, chaſtaigners, & autres arbres qui croiſſent en pays froid. Car ceſte partie de Prouẽce eſt froide à cauſe des montagnes qui ſont couuertes de neige tout le long de l'ãnee, & toutefois les habitans ne laiſſent d'y eſtre riches, à cauſe du beſtail qui y abonde, & des fromages qu'is y font, qui ſont ſeulement de laict de brebis, & de chevres. Ceſte Prouince a toutesfois ce mal qu'il y a fort peu de bois, & qu'il y eſt cher au poſſible. Mais aux montagnes de l'Eſterel entre Frejus, & Antibe, il y a de grands arbres qui portent le liege. La Prouence eſt auſſi fournie de belles ſalines qui ſont à Berre, Yeres, l'Eſtang, & Valench.

Le Languedoc eſt comme ie croy vne des Prouinces de Frãce plus conſiderable. Car ſi vous regardez le terroir qui eſt autour de Toloſe, vous verrez que c'eſt vn des meilleurs de France, foiſonnant en bleds & en vins, & vn pays tellemẽt gras, qu'il eſt preſque impoſſible d'en ſortir lors que la pluye a eſté grãde. On peut preſque faire 7. ou 8. lieuës en ce pays là ſans trouuer vn caillou. La Comté de Lauraguez a tout ce qui peut eſtre neceſſaire aux hommes, & ne manque pas de choſes que la nature donne plus pour les delices que pour la neceſſité. L'Albigeois eſt vn pays aſſorty de meſme de toutes choſes, & ſi vous tirez du coſté de Carcaſſonne vous y rencontrez auſſi vn des gras terroirs de l'Europe. Prés de Beziers vous trouuez les terres aſſez bõnes, force bois d'oliuiers, & des vignes qui portent de bons vins. Depuis Peſenas iuſqu'à Montbaſin on trouue des Landes, & des rochers, & faut aduoüer que ces trois ou quatre lieuës de pays ne vallent guores, non plus que les quatre qu'on faict en allant de Niſmes à Vſez. Mais entre Niſmes & Montpellier le terroir eſt fort bon, & porte toute ſorte de fruicts, quãtité de bleds, des vins excellens, & force oliues, & depuis Niſmes iuſqu'au S. Eſprit (exceptant bien peu de lieux) le pays produit tout ce qui eſt neceſſaire. Le plat pays de Viuarez qui eſt du lõg de la riuiere du Rhoſne produit tout ce qui peut ſeruir ordinairemẽt à la vie. Il y a des bleds à ſuffiſance, des vins excellens, principalement à Cornaz, & à Tournon, toute ſorte de legumes, force chãures, & des fruicts de toute ſorte, voire meſme des olines, dont il y a quantité pres du bourg S. Andeol. Les mõtagnes de Viuarez ne portent que du ſeigle; mais en la plus grande partie on y cueille de bons vins; & les habitans y ſont ſi penibles & induſtrieux, qu'ils font comme par force porter aux rochers des vignes. Mais ces montagnes ont

cela de particulier qu'à caûse que les pasturages y sont bons, on y faict grande nourriture de bestail. Le Velay, & le Geuaudan sont deux pays presque de mesme nature, qui portent des seigles & des legumes en abondance, & n'ont gueres autre chose, sice n'est force laict, dont ils font des fromages que les habitans du pays vont vendre ailleurs, de mesme que leurs seigles pour auoir du vin. Bref le Languedoc est vne des meilleures Prouinces de France, veu que non seulement elle a tout ce qui luy fait besoin, mais encores dequoy fournir à beaucoup d'autres contrees. Le pays de Rouergue est aspre, & montueux, & n'est gueres fertil: mais le Quercy porte des bleds en abondance, & des vins qui ne cedent aucunemẽt aux meilleurs d'Aquitaine, sice n'est à ceux du Bordelois. Le bestail s'y void à foison, les bois ne manquent nullement: le charbon naturel y vient: les riuieres sont pleines de poisson. Sur toute la riuiere du Tarn porte force bons poissons, comme des esturgeons, que ceux du pays appellent creacs, des lamproyes, alozes, qu'ils nomment Colacs, des brochets, barbeaux, & vandoises.

Les montagnes de Foix, sont pleines de bons pasturages, & d'vne infinité de mineraux, dont les eaux qui sentent le souffre, donnent cognoissance. Et veritablement il n'y a pays où la mine de fer soit meilleure qu'en Foix. Il y a aussi force resine, tourmentine, poix, encens, liege, laitages, marbres, iaspes, & autres pierres comme Ardoises, Lauasses, Tuffes, & Grez, & vn nombre infiny de sauuagine, des lacs merueilleux, des precipices effroyables, des valons fertils, vers Pamies, & des herbages qu'on y voit sur le plus haut des montagnes, auec de belles, & claires fontaines. On trouue aussi aux montagnes de Lauedam les meilleurs Cheuaux de France, & tels qu'ils surpassent les Espagnols en force, & dexterité; mais il n'y en a pas si grand nombre qu'en Espagne, à caûse que la montagne n'est guiere grande. On y voit aussi force Sangliers, Dains, Cerfs, Cheureux, Chamoys, appellez Isars par les habitans du pays, & autres bestes sauuages; & des plantes aussi souëfues qu'en sçauroient souhaiter les plus curieux rechercheurs de simples.

Quant au pays de Cominges il est de mesme qualité que celuy de Foix en beaucoup d'endroits, & en d'autres il le surpasse; veu qu'il y a force bleds, vins, fruits, foins, huiles de noix, mil, & autres choses necessaires à la vie humaine.

Pour le regard du pays d'Armagnac, tout ce qui est vers Lectours, Auch, & Vic est tresfertil, mais depuis qu'il approche des Landes de Bourdeaux, il ne porte que des chastaigniers, & autres arbres, & le tout n'est rien que pasturages, & vne pure solitude, non pas toutesfois qu'il n'y ait des lieux à l'escart, & loing du chemin public qui rapportent beaucoup à leurs maistres.

La Bigorre est de diuerse qualité: car le vallon qui est depuis Bagneres iusques en Armagnac, selon la riuiere d'Aulbe, est des plus fertils de Guienne, & celuy qui est le long de l'Adour ne luy cede en rien, estant d'vn costé reuestu de boscages, & de l'autre de bon vignoble, & au bas on void les prairies & terres labourables propres au froment: mais ce qui est au plus haut est vn peu sec, & maigre; si bien qu'il n'y croist guere autre chose que du mil.

Le pays d'autour de Bordeaux porte des vins excellens; de sorte que le vin de Graue est cognu par toute l'Europe Occidẽtale & Septentrionale, & outre les vins de Graue il y a ceux de Larmont, la Bastide, & lieux voisins, & encor les blancs qui viẽnent à Melion qui ne doiuẽt rien, aux Grecs. On fait aussi grand estat du pain de Potensac, places voisines de Bordeaux. Il y a aussi quantité

de chair & de poisson, & pour le dire en vn mot Bordeaux seroit vne des meilleures demeures de France, si l'air marin, & les vapeurs des eaux ne rendoient ceste ville si subiette à diuerses maladies, & mesme bien souuent à la peste. Le pays de Buch abonde en pins qui portent la resine, de laquelle les pauures gés se seruent en ce pays, en Armagnac, Bearn, & Bigorre au lieu de chandelles, tellement que leurs maisons en sont toutes noires, pour la fumee que rend la resine. Les Landes sont pleines de sablon & bruyeres, & le pays est si sec qu'ó n'y trouue vne seule gourte d'eau. Pres de ceste contree est Chalosse, qui est recommandee pour les bons vins blancs qui y croissent. Au terroir de Dax il y a vne fontaine d'eau salee, d'où l'on tire du sel en quantité; mais ce sel (quoy que tres-beau) est corrosif, pour estre de son naturel quelque peu alumineux. Il est aussi fort fertil, & a des bains, & des mines tant de fer que d'autres metaux, & porte aussi du bitume. Le pays d'autour de Bayonne est vn peu maigre, toutesfois il porte assez de commoditez à ses maistres. Il y a sur tout force arbres fruictiers pour faire du cidre, dont ils ont abondance.

Le pays de Bearn a la contree de Iurançon ou viennent des vins qui sont esgaux en bonté aux meilleurs de France. Il y a outre cecy des bains singulierement bons, qu'on nomme d'Aigues-caudes, ou Caudes-aigues, & de Cauderets, des meilleurs simples qu'on voye, & quantité de mines. Ce pays abonde en mil pour la plus-part; & toutesfois les bleds n'y manquent aucunement en plusieurs endroits, nõ plus que les vins. Sur tout il y a de bons pasturages, & par ce moyen force bestail, beurre, laict, & fromage. Il y a aussi force châures & laines, & ceste Prouince a ceste particularité qu'elle est mieux fournie de chevres que pays de France, pource qu'on a le moyen de les nourrir, sans prejudice des fruicts, ny des arbres tendres, par les rochers & bruyeres dont ce pays abonde.

MOEVRS DES ANCIENS HABITANS DE FRANCE.

VIII. CLEMENT Alexandrin escrit de mesme que Strabon, que les Gaulois auoient accoustumé de nourrir de long cheueux, & Agathie dit que c'estoit la coustume des Roys de France de ne se faire iamais tondre, & de diuiser leurs cheueux en deux sur le haut du front. Et Diodore dit qu'ils se lauoiẽt la teste fort souuent auec de la chaux, pour rẽdre leurs cheueux blonds. Strabon dit aussi que les nobles rasoient le poil des ioues, & laissoient croistre celuy du menton, & qu'ils taschoient par tous moyens de ne deuenir pas gras, & de n'auoir pas gros ventre, & que si quelque ieune homme estoit plus gros qu'vne ceinture de certaine mesure il estoit repris. Symmaque les loüe de la peine qu'ils prenoient à apprendre les bonnes lettres, & Caron en ses Origines dit que les Gaulois estoient affectionnez à deux choses, c'est à sçauoir à la guerre, & à parler gentiment. Aussi les Gaulois ont emporté bien souuent le prix d'eloquence sur toutes les autres nations. Toutesfois Diodore les reprend de parler brief, & vn peu obscur. Il dit aussi qu'ils estoient bien aises de prescher tout le iour leurs loüanges, & de mespriser les autres; qu'ils estoiẽt pleins de menaces, mesdisans, & auoient bonne opinion d'eux-mesmes. Ainsi Vercingetorix se vante dans les Commentaires de Cesar, qu'il fera vne assemblee de toute la France, à l'accord de laquelle toute la terre ne seroit pas capable de resister.

Quant à la religion des anciens Gaulois, & leurs coustumes touchant les choses sacrees, Cesar dit qu'ils estoient fort adonnez à la religion, & au seruice des Dieux, qu'ils adoroient principalement Mercure, lequel ils tenoient pour inuenteur de tous arts, & guide de tous les voyageurs: & ils estimoient encor que ce Dieu auoit grand puissance sur la marchandise, & presidoit au gain, & le conduisoit en toutes choses. Ils adoroient apres Mercure, Apollon, Mars, Iupiter, & Minerue, ayant presque mesme opinion de ces Dieux que les autres nations; estimant qu'Apollon chassoit les maladies, que Minerue donnoit cognoissance du commencemẽt de tous ouurages & artifices: que Iupiter gouuernoit le Ciel, & Mars presidoit à la guerre, & auoit toute puissance sur les armes. Pline dit que Xenodore fit vne statuë de Mercure plus grande qu'aucune de son temps en vne ville d'Auuergne. Strabon escrit que Diane d'Ephese auoit vn temple à Marseille. Mais vn marbre trouuémõstre que les Gaulois adoroient encor vne autre Diane surnommee d'Ardenne. Lactance, Lucain, & Minuce rapportent que les Gaulois adoroient les Dieux Hese, Teutate, & Zarane: mais plusieurs hommes doctes tiennent que ce sont les mesmes que Mars, Mercure, & Iupiter. Ausone nomme Belene pour Dieu des Gaulois. Lucian dit aussi qu'ils adoroient Hercule surnommé Ogmien. Les Gaulois adoroient leurs Dieux en se tournant vers la main droicte, ainsi que dit Athenee. Ils sacrifioient des hommes aux Dieux, & nommemẽt à Mars, comme Cesar tesmoigne en ces paroles: Lors qu'ils ont deliberé de combattre; ils luy destinent ce qu'ils prendront à la guerre. Ils immolent les bestes qu'ils ont prises, & rapportent tout le reste en vn lieu. On peut veoir en plusieurs villes les monceaux dressez de telles choses: & il n'arriue gueres souuent, que quelqu'vn au mespris de la religion cache les choses prises, ou prenne ce qui a esté mis en tels lieux: & mesme il y a vn grief supplice ordonné contre ceux qui contreuiendront à ceste coustume. Ceux qui sont attaints de quelque griefue maladie, & qui se trouuent en danger aux combats, ou en quelques autres lieux, immolent des hommes, ou bien ont vœu de les immoler, & se seruent des Druydes pour tels sacrifices, & estiment que les Dieux ne peuuent estre appaisez, si ce n'est en donnant la vie d'vn homme pour celle d'vn autre. Ils tiennent que les sacrifices de ceux qui sont surpris en quelque larrecin ou autre crime, sont plus agreables aux Dieux; mais quand les coulpables leur manquent ils se seruent des innocens. Strabon dit aussi qu'ils auoient accoustumé de frapper auec l'espee le dos de l'homme qui estoit dedié pour estre immolé, & qu'ils presageoient les choses qui leur deuoient arriuer par son tressaillement. Tertullien escrit qu'ils passoient les nuicts pres des tumbeaux des vaillans hommes pour receuoir des oracles. Or les Gaulois ne faisoiẽt aucun sacrifice sans auoir appellé quelque Druyde. Les Bardes estoiẽt les Poëtes des Gaulois, qui composoient les loüanges des hommes illustres, & blasmoient les laschés. Ammian Marcellin faict mention des Eubages qui faisoient profession parmy les Gaulois de rechercher les plus hauts secrets de la nature. Laerce, & Suide font mention des Seumothees qui ne differoient IX. en rien des Druides, non plus que les Saronides de Diodore Sicilien, & Pline nomme bien souuent les Druydes Magiciens. Car les Druydes en Gaule estoient mesme chose que les Magiciens en Perse, les Chaldeens en Assyrie, & les Gymnosophistes aux Indes. Ces Druydes auoient beaucoup de ieunes gens à instruire, & estoient extremement honorez parmy les Gaulois. Car on

se rapportoit à eux de tous debats tant publics, que particuliers, & si quelque crime auoit esté commis, ils en iugeoient, & ordonnoient la peine que bon leur sembloit contre les coulpables. Si quelque personne publique, ou priuee ne s'arrestoit à leur ordónance, ils luy interdisoient de se trouuer aux sacrifices; qui estoit parmy eux vne grande peine. Et ceux qui estoient interdits en ceste sorte, estoient tenus pour impies, & fuys de tout le monde, & mesme lors qu'ils demandoient iustice, on ne la leur rendoit pas.

Entre tous les Druydes il y en auoit vn qui estoit sur tous les autres, auoit souueraine authorité sur eux. Apres sa mort on mettoit en sa place le plus meritant d'entr'eux, & s'il y en auoit plusieurs en mesme rang, & qui fussent esgaux en merite, les Druydes s'assembloient pour l'election, & la pluralité de voix l'emportoit. Quelquesfois ils s'opiniastroient tellement à la recherche de cette dignité que des paroles ils venoient aux mains. Ces Druydes s'assembloient toutes les annees sur la frontiere du pays Chartrain, où abordoient tous ceux qui auoient quelques procez, ou debat, & obeïssoient à leur sentence. Et il semble que Cesar nous marque que ce lieu n'estoit autre que la ville de Dreux qui est à ceste heure, qui retient encor en quelque sorte le nom des Druydes. Ils n'estoient pas coustumiers d'aller à la guerre, & ne contribuoient à aucune chose de celles qui estoient imposees sur le pays. Tellement que ces priuileges conuioyent plusieurs personnes de s'aller rendre leurs disciples, & plusieurs peres d'y enuoyer leurs enfans pour receuoir instruction d'eux, & se rendre capables de paruenir à ce rang. Ceux qui se rangeoient sous leur discipline apprenoient vn grand nombre de vers, & n'estimoient pas qu'il fust loisible de les escrire. Vn seul de leurs opinions fut publiee (dit Mele) c'est à sçauoir que les ames estoient immortelles, & selon Diodore, qu'elles passoient d'vn corps en autre, comme tenoit Pythagore. Strabon dit aussi qu'ils disputoient des meurs, & s'adonnoient à cette partie de la Philosophie, outre la naturelle. Il y auoit aussi parmy les Druydes des femmes qui faisoient mesme profession. Il y en a qui tiennent que ces mots. *A guy l'an neuf*, viennent de ce que les Druydes auoient accoustumé d'enuoyer par leurs disciples du guy à tous, au commencement de l'annee, comme la leur desirant heureuse. C'estoient là les meurs des anciens Gaulois touchant les choses sacrees.

Quant aux prophanes, ils auoient accoustumé d'aller armez aux assemblees, Plutarque escrit que les femmes deliberoient de la paix, & de la guerre, & que leur resolution estoit suiuie. Strabon escrit que si quelqu'vn interrõpoit celuy qui haranguoit en quelque assemblee, il y auoit vn Officier qui le venoit menasser auec l'espee en la main, & luy commandoit le silence; & s'il ne se taisoit pour ceste fois, il faisoit le mesme pour la seconde, & ainsi iusques à la troisiéme, & s'il trouuoit celuy à qui il auoit affaire, opiniastre, il luy coupoit telle partie de son saye que le reste luy estoit inutile. Leur coustume estoit aussi de demander des nouuelles aux passants, & le peuple s'enquerqit des marchands de quels pays ils venoient, & les contraignoit de dire les choses qu'ils y auoyent veuës, & les Gaulois s'arrestant bien souuent sur ces rapports, qui estoient quelquesfois faux, tenoient là dessus leurs assemblees, & resoudoient plusieurs choses qui leur portoient apres beaucoup de dommage, d'autant que ces deliberations auoient pour leur fondemẽt vn faux bruit,

& vne legere creance. Ils auoient accouſtumé de punir plus griefuement celuy qui auoit mis à mort vn eſtranger, que celuy qui auoit priué de vie quelqu'vn du pays; veu que celuy-cy eſtoit ſeulement banny, mais l'autre eſtoit ſoudain condamné à la mort. Quand quelque choſe remarquable eſtoit arriuee, on l'alloit incontinent publier tout haut par les villages, & cela paſſoit ainſi de main en main auec grande promptitude.

Quant aux choſes qui concernent la guerre, le reſte des Gaulois apprit des habitans de Marſeille à clorre de murailles les lieux de leur habitation. Elian dict que c'eſtoient les hommes les plus prompts de la terre à s'expoſer à toute ſorte de dangers. Vopiſce dict que c'eſtoient des hommes pleins d'inquietude, & qui ne pouuoient iamais demeurer en repos. Tite-Liue les tient pour des perſonnes qui ne ſe pouuoient commander lors qu'ils eſtoient en cholere. La liberté leur eſtoit en ſi grande recommandation, que Flore rapporte que quelques Gaulois ayant eſté pris en la guerre, taſcherent de rompre leurs chaines à belles dents, & en fin preſenterent la gorge l'vn à l'autre afin de ſe faire eſtrangler. Ceſar tient qu'ils eſtoient prompts à entreprendre la guerre, mais peu capables de ſouffrir ſes inconuenients, & incommoditez; & Tite-Liue dit, que les Gaulois ſont au commencement du combat plus qu'hommes, & à la fin moins que femmes. Mais Leon eſt bien d'autre opinion, lors qu'il dit que les Gaulois ne perdent iamais courage, & qu'ils tiennent la moindre retraicte pour vne honteuſe fuite. Et de fait Saluſte dit que de ſon temps les Gaulois eſtoient ſi redoutables, qu'ils auoient faict trembler toute l'Italie, & qu'au lieu qu'on combatoit auec les autres nations pour la gloire, il falloit prendre les armes en main contre ceſte-cy, pour deffendre ſa vie. Et Iuſtin dit que les Roys d'Aſie, & tous les autres eſtimoient en telle ſorte le courage des Gaulois, qu'ils croyoient que ſans eux ils ne pouuoient conſeruer ce qui leur eſtoit acquis, ny recouurer ce qu'ils auoient perdu. Ariſtote dit que les Gaulois ne craignoient point le tremblement de terre. Nous liſons dans Strabon, qu'ainſi qu'Alexandre eut demandé vne fois à quelques Gaulois ce qu'ils redoutoient le plus, ils luy reſpondirent, qu'ils craignoient ſeulement que le Ciel tombaſt ſur eux. Et Elian nous apprend qu'ils tenoient tellement toute fuite pour ignominieuſe, que ſouuent ils ne ſe retiroient pas d'vne maiſon qui tomboit par terre, ny de celle qui ſe bruſloit, en telle ſorte qu'ils eſtoient ſouuent enuelopez dans ces flammes. Mais pour venir à leur façon de proceder en temps de guerre, Ceſar dit, qu'auant le commencement de la guerre ils faiſoient publier vne aſſemblee, où tous ceux qui auoient atteint l'aage de quatorze ans ſe deuoyent trouuer armez, & celuy qui venoit le dernier eſtoit auec d'eſtranges tourmens mis à mort deuant tout le monde. Les hommes de tous aages alloient à la guerre, & perſonne ne s'exemptoit d'y aller pour eſtre chargé de trop d'annees. Ils auoient le ſoing de pouruoir ſi bien à leurs viures qu'ils ne leurs manquaſſent iamais, & de faire qu'au contraire les ennemis en euſſent incontinent faute, brulant pour cet effect meſme les bourgs & les villes.

Les armes des Gaulois eſtoient l'eſpee aſſez peſante, ſelon Polybe, & longue ſelon Tite-Liue, mais ſans poincte, n'eſtant propre, comme dit Strabon, que pour donner des eſtramaſſons, & non pas des eſtocades, & ces eſpees leur pendoient au coſté gauche ſelon Diodore à vne chaine,

Ils portoient auſſi des eſcuz longs & de leur hauteur ; & pareillement deux dards. Ils vſoient auſſi de lances, dont le fer eſtoit long d'vne coudee. Ils auoient auſſi la teſte armee d'vn morion, ſur lequel il y auoit des cornes grauees, ou des repreſentations d'oyſeaux, ou de beſtes à quatre pieds. Et ce fut pour ce ſubject que la neufieſme Legion de Ceſar compoſee de Gaulois fut nommee Aloüette, pource qu'aux habillements de teſte des ſoldats de ceſte Legion il y auoit des alloüettes grauees, ou bien des creſtes. Ou bien, elle eut ce nom, ſelon quelques-vns, pource que les ſoldats vſoient de morions faicts comme la creſte ou hupe que l'alloüette a ſur la teſte. Les Gaulois ſe ſeruoiét auſſi de l'arc, & de la fronde. Ils paroient les gardes de leurs eſpees de corail, de meſme que leurs eſcus, & quelques-vns mettoient de l'or ſur leurs cuiraſſes. Beaucoup de Gaulois combattoient nuds au deſſus du nombril, ainſi que Tite-Liue eſcrit au diſcours de la bataille de Cannes. Ils faiſoient beaucoup plus d'eſtat de la Caualerie que des gens de pied, & meſme Ceſar ſe reſſentit de la valeur de la Caualerie Françoiſe, qu'il employa contre Petreius, & Afranius, & apres en Afrique contre les reſtes de la guerre ciuile. Ils vſoient au combat de gros eſcadrõs, meſme iuſqu'au nõbre de ſix mille hommes comme on peut voir en Vegece. Lors qu'ils alloient entrer au combat ils crioient eſpouuentablement, ſautoient, & frappoient leurs eſcus, & faiſoient vn ſi grand bruit auec leurs armes, qu'il ſembloit que tous les lieux d'alentour qui en retentiſſoient, s'eſcriaſſent auec eux. Ils ſe ſeruoient auſſi de trompettes. Et quãt à leur valeur au milieu des combats, l'Auteur de la guerre d'Afrique dit, que c'eſtoient des hommes francs qui auoient accouſtumé de combattre non pas auec embuſches, & ruſes, mais à guerre ouuerte. Quant à l'ordõnance de leur armee, pource qu'elle eſtoit compoſee de gens de diuerſes villes, les ſoldats eſtoient diuiſez en villes, & villages, & les troupes de chaque ville eſtoiét ordonnees ſeparément, afin d'euiter tout deſordre, & de rẽdre les hõmes de chaque troupe plus ardans à ſe deffendre l'vn l'autre. Ainſi qu'ils auoient obtenu victoire de leurs ennemis ils immoloient les priſonniers aux Dieux, comme on lit dans Athenee, & ſelon Strabon ils laiſſoient pendre les teſtes de leurs ennemis du col de leurs cheuaux, & les attachoient aux portes de leurs villes, afin qu'elles ſeruiſſent de ſpectacle.

Il y auoit au reſte deux ſortes d'hommes qui eſtoient en reputation parmy les Gaulois, c'eſt à ſçauoir les Druydes, & les Cheualiers, dont les vns aſſiſtoient au ſeruice des Dieux, & annonçoient & preſageoient leurs volontez; les autres alloient à la guerre quand l'occaſion s'en preſentoit; & menoient auec eux ſelon leurs moyens le plus de gens qu'il leur eſtoit poſſible. Ceux qui eſtoient de l'ordre du peuple eſtoient tenus comme ſerfs, tellement que ces Cheualiers auoient meſme puiſſance ſur eux que les maiſtres ſur leurs eſclaues. Ils ne permettoient pas que les enfans vinſſent deuant eux ſinon lors qu'ils eſtoient en aage de porter les armes. Les marys mettoient en commun auec leurs femmes autant de leur bien eualué, qu'elles leur auoient porté de mariage, & tenoient par enſemble compte de tout, & les fruicts en eſtoient gardez. Que ſi l'vn deux venoit à mourir, la part de tous les deux venoit à l'autre auec les fruicts des annees precedentes; & les marys auoient puiſſance de vie, & de mort ſur leurs femmes, de meſme que ſur leurs enfans. Ils auoiét auſſi ceſte couſtume, que lors que quelqu'vn eſtoit chargé de debtes, ou de trop de tailles, ou accablé par la puiſſance des plus grands, il ſe rendoit ſerf de

quelque

quelque gentilhomme; qui deſlors auoit meſme pouuoir ſur luy que ſur vn eſclaue. Leurs maiſons, ſuyuant le teſmoignage de Ceſar, eſtoient pour la plus grande partie dans les foreſts, ou bien prés des riuieres, pour euiter l'ardeur de l'Eſté. Ils ne fermoient iamais les portes ſi l'on veut croire Stobee, & vſoient de poiles comme on fait en Allemagne, ainſi qu'on peut voir au Miſopogon de l'Empereur Iulien. Quant à leurs habits, ils portoient des ſayes de laine, qui eſtoient faicts comme a fuſeaux, ou loſanges, de diuerſes couleurs. Ils xi. portoient auſſi des chauſſes qu'ils appelloient brayes, & des bagues, mais ſeulement au doigt du milieu, comme dit Pline. Ils vſoient de vaiſſelle de terre eſpaiſſe, & ſurſemee de diuerſes fleurs qui y eſtoiét repreſentees. Ils mangeoient non pas aſſis ſur des ſieges, mais eſtendus par terre ſur des peaux de loups, ou de chiens, & ſelon Strabon, ſur des licts, & eſtoient ſeruis par des ieunes enfans. On faiſoit le feu pres d'eux, où l'on voyoit les pots, & les broches couuertes de chair, principalement de celles de pourceau, tant fraiſche que ſalee. Mais le plus ſouuent ils n'auoient que du laict pour toute viande. Les plus riches beuuoient du vin qu'ils faiſoient venir d'Italie, ou des enuirons de Marſeille, pource qu'ailleurs on ne voyoit aucune vigne, & quelquesfois ils mettoient vn peu d'eau dedans leurs vins. Ils conuioient auſſi les eſtrangers à ſouper, & leur demandoient qui ils eſtoient, & quel ſubject les auoit tirez hors de leurs maiſons. Athenee raconte qu'anciennement ils auoient accouſtumé de mettre les membres des moutons, ou autres beſtes ſur la table, dont le plus vaillant prenoit la cuiſſe. Que ſi quelqu'vn eſtimoit que ce tiltre luy fuſt deu mieux qu'à celuy qui s'eſtoit attribué le premier cette qualité, ils combattoient ſur ce ſubject iuſques à la mort. Il dit encor qu'il y en auoit qui prenoient de l'or, & de l'argent au theatre, ou certain nombre de tonneaux de vin, & apres auoir iuré qu'ils endureroient ce pourquoy ils auoiét receu ces preſents, & apres les auoir auſſi diſtribuez à leurs amis, ils s'eſtendoiét à la renuerſe ſur leurs eſcuz, en preſence de celuy qui leur deuoit couper la gorge. Ammian Marcellin dict que ils eſtoient fort couſtumiers de nager, & d'aller à la chaſſe, où ils portoient des fleſches empoiſonnees. Pour le regard des funerailles, elles eſtoient magnifiques parmy les Gaulois; veu que Ceſar dit, qu'on iettoit dans le feu tout ce que le deffunct auoit plus aymé durant ſa vie. Et Mele dit, qu'il y auoit des perſonnes qui ſe iettoient dans le feu où le treſpaſſé bruſloit, comme croyans d'aller viure auec luy. Ils iettoient auſſi, ſelon Diodore, des lettres dans le bucher, comme ſi les treſpaſſez les deuoient lire. Et Valere le grand rapporte, que les Gaulois preſtoient de l'argent durant leur vie, à condition qu'on leur rendroit quelque iour aux Enfers.

MOEVRS DES FRANCOIS DE CE TEMPS.

PVys que nous auons entrepris de diſcourir des mœurs de toute la France, xii. il ſera fort à propos de parler de ſa ville Capitale qui eſt Paris, demeure ordinaire de nos Roys, & abregé de tout le Royaume, de meſme que l'homme eſt celuy du monde. Les Pariſiens ſont donc d'vn aſſez doux naturel, & ne ſe monſtrent pas ſi reueſches que les habitans de pluſieurs autres villes de France. Ils ſont toutesfois fort ayſez à eſmouuoir, & vn homme accort eſt capable d'en faire mutiner vn millier. Ils ſont extremement deſireux d'argent, de ſorte qu'il n'y a choſe du monde qu'vn Pariſien n'entreprenne pour en auoir. Ce-

cy ſoit dict auſſi bien que l'autre chef pour le regard des perſonnes de baſſe condition. On a veu les Pariſiens autresfois aſſez niais; tellement qu'on leur donnoit le nom de Badauts par toute la France : mais ils ſont auiourd'huy tellement deſniaiſez ; qu'ils ſont capables de pipper meſme les autres. Ce n'eſt pas qu'il n'y aye beaucoup de perſonnes accouſtumees à ne rien veoir, & à ne rien faire qui ſont encor dignes de ce tiltre. Mais ils n'ont pas ſi toſt mis le pied dans le monde, qu'ils ſont beaucoup plus mal-aiſez à leurrer que beaucoup d'autres. Il eſt vray que i'eſtime que la deffiance de toutes choſes qu'on leur recommãde à tous propos, à cauſe d'vne infinité d'affronteurs qu'on void à Paris, eſt la plus grande fineſſe qu'ils ayent. Les femmes de toute ſorte deſirent d'y paroiſtre, & eſtre beaucoup mieux veſtuës que leur condition ne porte à quelque prix que ce puiſſe eſtre. Et leurs marys qui s'eſſayent pour la plus grande partie de leur complaire (d'autant que les femmes y gouuernẽt preſque tout) employent le verd, & le ſec pour ſatisfaire à leur deſir. Mais les femmes ſont loüables en ce que les plus belles meſmes, & plus delicates, & riches ne ſe deſdaignent pas de viſiter les hoſpitaux, manier les malades tous vlcerez & fiévreux, & les nourrir, & medicamenter. Ce peuple eſt fort deſireux d'apprendre ce qui ſe paſſe de nouueau de tous coſtez, ainſi que Ceſar dit de nos anceſtres. Il ayme fort toute ſorte de paſſe-temps, & ſe plaiſt à viure en delices, y eſtant conuié par l'object ordinaire de ceux qui frequentent la Cour, qui n'ont pour la pluſpart aucun meilleur exercice, que de ioüer, rire, & faire bonne chere. S'il ſe faict quelques nopces entre des gens de meſtier, ou artiſans, vous y voyez faire beaucoup plus de deſpence qu'à celles des perſonnes qualifiées de la ville, où tout ſe paſſe auiourd'huy ſans bruit. Mais il faut remarquer qu'en ces nopces de gens de meſtier on fait bien ſouuent des preſents qui ſurpaſſent les frais qu'on y a faits, & meſme on y obſerue ceſte couſtume entre gens de baſſe eſtoffe, que quand ils ſe marient chacun des conuiez y porte ſon eſcot, ainſi qu'en beaucoup de lieux de Touraine. Au reſte les Pariſiens qui faiſoient jadis vne merueille de toutes les choſes qui arriuoient de nouueau, ne s'eſtonnent gueres plus d'aucune, tant ils ſont accouſtumez à en veoir d'eſtranges. Ce peuple ſoupçonne ordinairement les eſtrangers qui y abordent, & pource chacun eſt ſur ſes gardes à ce que ſes hoſtes ne luy emportent ce qu'ils luy doiuent. Il eſt vray qu'il a beaucoup d'exemples de ceux qui ont eſté deceus en vſant de trop de courtoiſie, ſans cognoiſtre les perſonnes à qui ils auoient affaire. Mais s'ils vous ont cogneu homme d'honneur, & que vous ayez eſté longuement en leurs logis, vous en receuez plus de plaiſirs que de perſonnes du monde. Ils ont ceſte particularité, que ils ne bougent point de leur logis la nuict, quelque bruict qu'ils puiſſent entendre parmy la ruë, & quoy que quelqu'vn crie qu'on le vole, ou qu'on l'aſſaſſine. De ſorte qu'vne perſonne qui ſe trouue parmy des tireurs de manteaux, ne doit eſperer apres Dieu, qu'en ſes mains, ou bien en ſes pieds. Et ce qui les retient au logis en ceſte ſorte, c'eſt qu'ils ont ſouuent de faulſes alarmes que quelques yurongnes leur donnent, ou bien des cris de quelques vagabonds qui ſe plaiſent de mettre le monde en action, affin de s'en rire apres, ou de quelques meſchants qui font ce bruict à deſſein, affin d'eſſayer de faire ſortir, & d'aſſaſſiner ceux qu'ils hayſſent. Pour concluſion, le peuple de Paris eſt d'vne aſſez douce humeur, & fort maniable, & ie croy qu'il paſſe en ciuilité tout l'autre peuple qui ſe void au reſte de

la France. Tout ce qui eſt autour de Paris eſt peu different. Mais il faut que ie die encor cela, que les payſans ſont auſſi fiers qu'en lieu qui ſoit au monde, à cauſe du voiſinage du Parlement, & qu'on ne leur ſçauroit dire vn mot qui leur deſplaiſe, qu'ils ne repartent auſſi-toſt iuſques à vous conuier de leur mettre les mains deſſus; ce que faiſant vous les faictes aſſembler pour s'eſſayer de vous mettre en peine. Ils ont encor cette couſtume en tous les enuirons de Paris, qu'ils eſpuiſſent les paſſans tant qu'ils peuuent, & tireroient d'eux iuſqu'au dernier denier s'il leur eſtoit poſſible. De ſorte que de quelque coſté qu'on aborde pres de Paris, on trouue par tout vne cherté incroyable.

Les Chartrains ſont amiables, courtois, communicatifs, & doux à chacun, & viuent ordinairement enſemble en bonne paix, ayment auſſi les eſtrangers qui ont quelque bonne partie en eux, ſont adonnez à la pieté, & fort affectionnez à la foy de leurs anceſtres, ſont charitables, aumoſniers, & adonnez au trafic.

Les Beauſſerons ſont preſque de meſme naturel que les Chartrains, & ſont d'aſſez bonne paſte, adonnez au labourage & au trafic des bleds. En beaucoup de lieux ils ſont aſſez ruſez, à cauſe des paſſans qui viennent de tous coſtez en grand nombre. Les habitans de Chaſteaudun ſont de bon eſprit, aigus & ſubtils, & entendent à demy mot ce qu'on leur dit, & ont auſſi fort peu de langage. Toutesfois ils parlent ſi bref qu'ils viennent quelquesfois iuſques à ne s'entreeſcouter pas, ou ne ſouffrir que ceux qui parlent à eux acheuent leur diſcours, qui eſt vn vice naturel du pays.

Les citoyens de Blois tiennẽt de la bonté du terroir & de la douceur de l'air du pays, & ſont courtois, doux, affables, accorts, ſubtils & ſpirituels au poſſible, meſnagers, & en action perpetuelle, ſont adonnez au ſeruice de Dieu, ayment les eſtrangers, & viuent de bon accord entr'eux. En fin tout ce pays a des habitans qui ne doiuent rien en gentileſſe à tout le reſte de la France.

Les Vendoſmois ont l'eſprit doux, gentil, & adonné à tout ce qu'on void de plus poly: & meſme né pour ſe rendre excellent en quelque choſe, comme a faict Pierre de Ronſard, Gentil-homme de ce pays, cognu par toute l'Europe par ſes œuures, qui l'ont rendu non ſeulement l'honneur de ſa patrie, mais encor l'ornement de toute la France.

Ceux d'Orleans, & des enuirons ſont aſſez polis & ciuiliſez, & ont vn langage fort agreable, mais ils ſont d'vn naturel aigre & piquant, qui leur a faict donner ce nom de Gueſpins tant rebatu. Ils ſont pleins de courage, & s'entreſouſtiennent fort les vns les autres, & ſont adonnez au trafic qu'ils exercent en beaucoup d'endroits.

Ceux d'autour de Sens ont bien teſmoigné jadis combien ils eſtoient remplis de courage, puis que ce furent les premiers qui ſe reſolurẽt de paſſer auec Brenne en Italie. Le peuple y eſt aſſez bon, & moins ruſé qu'en beaucoup d'autres lieux, & en ce pays on void preſque chacun aſſez affectionné à la religion. Et l'Auxerrois eſt de meſme, ayant des gens d'aſſez bonne trempe, mais courageux, mutins, & d'ailleurs affectionnez au trafic de leurs denrées.

Quant aux Champenois, & Briois, bien que leurs voiſins les blaſmẽt d'eſtre trop arreſtez à leur opiniõ, & qu'on les appelle teſtus, toutesfois ceſte imperfectiõ eſt couuerte par vn nõbre infiny de vertus qui les rẽdent loüables, pource que la raiſon leur rait dõpter ceſte chaleur naturelle d'où procede ce vice qu'on

leur impose. Ils sont accostables, prompts à faire plaisir, craignans Dieu, & ne sont subjects à se coiffer aisément de nouuelles opinions.

Picardie

Les Picards sont d'aussi bon naturel que gens de France, francs au possible, courtois, affectionnez à faire plaisir, vaillans, & courageux tout ce qui se peut: mais ils sont extremement prompts, à raison dequoy on leur a donné le nom de teste caude, ayment à faire bonne chere, mesmes iusques à l'excez, & n'estiment & n'ayment presque que ceux qui leur font teste à bien boire, de telle sorte que si quelqu'vn veut emporter quelque chose d'eux, il faut qu'il face carrous à toute reste. Ils sont bien vnis, & de bon accord ensemble, de sorte que si vous touchiez vn habitant de quelque ville, vous auriez aussi-tost sur vous tous les autres. Bref c'est vne nation qui n'est point double, & de qui l'on se peut asseurer en toute sorte.

Tours

Les Tourangeaux sont pleins de gentillesse & de douceur, affectionnez au traffic, mais sur toute chose fideles à leurs Roys, comme la retraicte du Roy Charles 7. à Tours, & celle du feu Roy le tesmoignent. Le pays est si bon qu'il les conuie à se plaire au ieu & à toute sorte de passe-temps: si bien qu'on leur a donné le nom de Rieurs de Tours.

Les Manceaux sont adonnez au trauail, industrieux, de subtil esprit, malaisez à deceuoir, bons mesnagers, & quelque peu plus rusez que leurs voisins: au reste propres à tout ce qu'ils entreprennent, & ce pays nourrit d'aussi braues & courageux Gentils-hommes qu'il y ait en ce Royaume.

Anjou Poictou

Les Angeuins, & Poicteuins sont d'vn gentil esprit, mais les Poicteuins l'ont principalement fort subtil. Ils gaussent de bonne grace, & rencontrent fort à propos. Le payſan y est ruse, & s'il le faut ainsi dire, meschant, & la Noblesse y est galante & courageuse, de mesme qu'au pays d'Anjou.

Normandie

Les Normands sont fins & rusez, ne sont subiects aux loix, ny aux coustumes d'aucuns estrangers, & viuent selon leur ancienne police, qu'ils defendent opiniastrement. Ils sont sçauants au possible en matiere de procés, & sçauent tous les destours, & toutes les ruses & surprises que la chiquanerie peut inuenter: tellement que les estrangers ne s'osent associer auec ce peuple: au reste les hommes y sont de fort bon esprit, (comme quelques personnages de ce siecle nous font voir, & la commune practique & cognoissance de quelques-vns nous tesmoigne.) Ils embrassent aussi fort la Pieté, & sont remplis de courage, dequoy les conqueſtes de Guillaume Duc de Normádie qui se fit Roy d'Angleterre, & celles des enfans de Valonges, & de Hauteville Guischard, qui se rendirent Seigneurs de la Poüille, Calabre, Naples, & Sicile, nous peuuent seruir de garands fort asseurez.

Bretagne

Quant aux Bretons ils sont plus ou moins polis & ciuilisez selon les contrees qu'ils habitent: veu que ceux qui sont plus voisins de la mer ne sont pas naturellement si courtois que les autres: mais en general tous les Bretons sont assez sociables, & de douce conuersation: au reste fins & subtils, quoy qu'ils paroissent grossiers. Ils ayment leur profit, & sont adonnez au vin plus qu'il ne seroit necessaire: & pour cét effect ils frequentent les cabarets, où la plus grande partie de leurs affaires se traicte, & pour conclusion, ils sont pleins de pieté, & bons Catholiques. Ils ont ceste particularité qu'ils veulent mal de mort aux Normands, de mesme que les Normands couuent contre eux vne haine extreme.

Angoulesme

Pour le regard des Angoumoisins, ceux qui se tiennẽt dans Angoulesme sont

gens de bon esprit. Ils se veulent maintenir en reputation, se vantent volontiers, se plaisent peu au traffic, viuent la pluspart de leurs reuenus, & font les Gentils-hommes, ayment les lettres, sont magnifiques & courtois, prennent plaisir (comme la pluspart des François) à choses nouuelles. Quant à ceux du plat-pays, ils sont grossiers & rudes, adonnez au trauail, & opiniastres, au reste propres aux armes.

Les Perigordins sont dispostz & gaillards, & sobres, se contentent de peu, & font de grands exercices, & quoy qu'on les taxe d'estre rudes, & grossiers, toutesfois ceux qui les pratiquent les recognoissent pour accorts, & propres à toute honneste action & exercice, soit des lettres, ou des armes. Sur tout les maisons des Gentils-hommes de Perigord sont de vrayes escholes de vertu, & de courtoisie, & les Bourgeois des Villes imitent les façons de la Noblesse qui y est en fort grand nombre. Et quant aux femmes elles y sont chastes, bonnes mesnageres, & n'ont autre soin que de leur famille, & ne sont aucunement coureuses, quoy que leurs marys n'vsent d'aucune rigueur en leur endroict.

Les Limosins sont volontiers sobres, & ne boiuent guiere de vin qu'aux villes. Ils sont bons mesnagers. Les parens demeurent tousiours bien vnis, tellemẽt que vous verrez aux villages des maisõs où vn vieillard verra ses enfans iusqu'à la troisiesme generation, & mesme quelquesfois il y a des familles où l'on voit plus de cent personnes de mesme sang, qui viuent en commun, ainsi qu'en vn college. Ils sont pour la plus grande part laborieux, & subtils; mais ils ont ce mal qu'ils fondent vn procez sur vn rien, & qui pis est on les blasme du mestier de tesmoings à gages. On estime principallement de cẽ naturel les habitans de Tulle. Mais quant à ceux d'Vzerche ils ne se soucient guieres de la marchandise, & s'adonnent plus volontiers aux armes. Quant aux Gentils-hommes ils sont presque ordinairement en querelle les vns auec les autres; mais au reste ils sont magnifiques, & genereux; & pour le regard des citoyens des villes ils les imitent en ceste derniere partie.

Les Auuergnats sont extremement accorts, & rusez, fort laborieux, ardants & aspres au gain, s'adonnent grandement au trafic, sont doubles pour la plusspart, querelleux, & pleins de violence, & gens auec qui il fait mauuais auoir affaire. La Noblesse y est fort courtoise, & courageuse, mais le peuple ayme les procez, & conteste malicieusement pour peu de chose.

Les habitans de Bourbonnois qui aboutissent à l'Auuergne sont presque de mesme naturel, car quant à ceux qui en sont plus esloignez ils sont doux & gracieux ordinairement, & ont l'esprit subtil, & accort, sont bons mesnagers, & adonnez à leur profit, mais au reste courtois aux estrangers.

Ceux du pays Messin se sentent vn peu de la rudesse des Alemans, mais aussi ils participent à leur franchise. Ils sont vaillants, forts, & laborieux, religieux & simples, mais roides à se maintenir tant qu'ils peuuent en liberté: au reste ils ayment fort peu les lettres.

Quant aux Bourguignons, ceux de Dijon sont le plus souuent fort arrestez en l'opinion qu'ils ont prise. Ils s'entr'ayment & frequentent, sont ialoux de leur honneur, conuoitent les grandeurs, & estats, au reste sont fort accostables. Les femmes y vont parees & braues, & toutesfois elles y sont chastes, & loyalles à leurs marys. Le menu peuple est adonné au trauail, & sur tout à cultiuer les vignes. Ils sont deuots, & fermes Chrestiens, ennemis de reuolte, & de

nouuelles opinions, vaillants & hardis, & tels pour conclusion, qu'on ne les peut manier que de bonne sorte. Quant à ceux de Beaune, les principaux citoyens sont gens de iustice, & le reste s'addonne à cultiuer les vignes, ou à faire des draps, tant de laine, que de lin, & de chanure, dont tout ce pays abonde. Ceux de Semur sont paisibles, debonnaires, & charitables, s'entr'ayment, & viuent en bon accord, & se plaisent fort en l'accointance, & cognoissance des estrangers. Ceux de Chaalon sont spirituels, & s'addonnent à bien parler, & tiennent des susnommez presque en tout le reste. On peut dire le mesme de tous les autres habitans du pays de Bourgogne, qui sont la pluspart pleins de franchise, & de bon naturel : mais en quelques endroits on abuse du vin aussi bien qu'en Allemagne. Le peuple de Lyonnois est doux, & gracieux, a la façon niaise : mais l'effect n'en est pas si grossier que l'apparence. Car le payſan y est rusé, & pour ceux qui sont vn peu plus releuez de condition, ils sont habilement leurs affaires. Ce sont gens de grand trafic, qui font argent de toute chose. Et quand à ceux qui demeurent dans Lyon, il y a plus grand nombre d'estrangers entre eux, qu'en lieu de France, & tous tiennent presque de l'humeur Italienne, & les hommes, & les femmes ayment esgalement de paroistre magnifiques.

Le peuple de Foreſt est subtil, accort, & de bon esprit, sçait sagement pourueoir à ses affaires, ayme le gain, & pour cét effet trafique par tout le monde. Mais il est charitable à l'endroit de ceux de son pays, lors qu'ils sont reduits à quelque necessité en pays estrange. Il est besoing de prendre soigneusement garde à soy lors que l'on doit demesler auec vn Forestien quelque affaire.

Les Dauphinois à en parler generalement, sont fort affectionnez à leur Prince, mais fort ialoux, & soigneux de leur liberté, constants à la poursuite de leurs affaires, soigneux à conseruer le leur. Les habitans des villes y sont courtois, affables, de bon & gentil esprit, capables des sciences, & sur tout des Mathematiques, curieux rechercheurs des secrets naturels, libres en parole, & sociables, mais vn peu dissimulez, & hauts à la main, ayants bonne opinion d'eux-mesmes, & se vantans volontiers. Que si nous voulons voir ce peuple plus particulierement, il le faudra diuiser en celuy des montagnes, & celuy du plat-pays. Celuy des montagnes est rude, & grossier, peu né aux lettres, & propre aux armes, & sur tout addonné au trafic, & au trauail. Ces montagnars ont vne coustume, qu'ainsi que l'hyuer approche, ils enuoyent au loing ceux qui sont capables de trauailler, tellement qu'il ne demeure au logis que les vieilles gens, & les enfans qui ne peuuent marcher, ou gaigner leur vie. On appelle Bics, ou Bisoüards, tous ceux-cy qui vont dehors, & qui reuiennent à Pasques, & quelquesfois ces Bics, qui sont penibles, & pour la pluspart accorts, deuiennent riches marchands auec leur espargne. Quant à la Noblesse des montagnes, elle se sentoit autresfois de la rudesse de sa demeure ; mais maintenant qu'elle practique Grenoble, elle ne doit guiere en gentillesse à celle du plat-pays, qui est aussi accomplie en toute chose, qu'aucune qu'on puisse voir en tout le reste de la France. Celle des montagnes est aussi fort espargnante, & tasche d'auoir du bien en plusieurs sortes, principalement par le moyen du bestail qu'elle nourrit, au lieu que celle du plat-pays, qui est gentille, & genereuse, despence son reuenu honnestement, & se frequête plus qu'aucune qui soit en France ; & pour conclurre, toute la Noblesse se soustient

au possible, de sorte qu'encores qu'au fort de la guerre vn Gentil-homme soit logé dans vne foible maison au milieu d'vn bois, il arriuera peu souuent qu'on luy aille faire de l'ennuy, pourueu qu'il ayt bien sceu viure auparauant auec ses voisins : elle est aussi toute vaillante, & courageuse. Pour le regard du peuple du plat-pays, il est plus ciuilisé que celuy des montagnes : mais il ayme fort peu le trauail, principalement aux lieux fertiles, & se plaist extremement à la faineantise. Il est courtois, & respecte fort les Gentils-hommes, qui y ont autant de pouuoir qu'en pays de France. On peut tirer des montagnes de bons soldats, mais il ne s'en tirera pas de moindres du plat-pays, où les personnes semblent presque aussi peu nees aux lettres, qu'aux montagnes. Les hommes n'y sont pas si aspres au gain, qu'ailleurs, & se contentent, pourueu qu'ils puissent couler leurs iours sans incommodité : non pas qu'il n'y en ayt quelques-vns qui bruslent d'auarice, aussi bien qu'aux autres contrees ; mais ce que ie dis, c'est ce quel'on y practique d'ordinaire. A Grenoble, & aux autres bonnes villes, comme à Vienne, Valence, Romans, les femmes se plaisent fort d'estre parees ; & depuis quelque temps ceste vanité s'est glissee par toute la Prouince. Ie diray ce mot à la loüange des Damoiselles de Dauphiné, que l'on en void fort peu en France qui les egalent en esprit, & gentillesse, & que parmy leur franchise, & familiarité qui est fort grande, elles ont l'honneur en recommandation sur toutes les femmes du monde : tellement que c'est presque vne merueille d'ouyr parler d'vne femme qui face l'amour au desauantage, & au preiudice de sa reputation.

Les Prouençaux ont vne merueilleuse disposition, & sont extremement sobres lors qu'ils viuent à leurs despens, & assez vaillants, mais inconstans, auares, doubles, & de foy mal asseuree. Ils sont tous grands parleurs, se plaisent à faire des comptes d'eux-mesmes, & s'estiment au possible. Ils sont arrogans, superbes & fiers tout ce qui se peut en leur pays, & ne portent nul respect à leurs Seigneurs, ou à ceux qui sont esleuez en dignité sur eux : veu mesmement qu'il y en a beaucoup qui ont malheureusement meurtry ceux qui leur commandoient. Les femmes y sont fort pompeuses à l'Italienne. Le payſan y est plus spirituel qu'en aucun pays de France, & y dit si bien sa raison, que l'on diroit que quelque habille homme nourry parmy les affaires, l'a instruict en ceste sorte. Ceux qui sont aux lieux maritimes s'addonnent fort au traffic, & manient dextrement leurs affaires. Ils sont grands faiseurs de chansons, auec lesquelles ils passent bien souuent leur fougue, quand il leur arriue quelque trouble : au reste ils sont fort affectionnez à leur Religion, & bons Catholiques.

Que si nous nous amusons à considerer le Languedoc, nous verrons premierement les Tolosains nez aux lettres, & de bon esprit, mais subiects à s'esmouuoir au moindre bruit, peu courtois à l'endroit des estrangers, au reste deuots, & bons Catholiques, fort ciuilisez : mais qui viuent assez mal chez eux. Ceux des enuirons, de Carcassonne, Beziers, Montpelier, & Nismes sont du tout soudains, grands parleurs, & grands vanteurs d'eux-mesmes, peu secrets & peu considerez : mais assez pleins de franchise, & de naïfueté, & pareillement aussi de courage. En tout le pays qui est depuis Tolose iusques au sainct Esprit, & au sainct Esprit mesme les femmes y sont insupportablement braues, & se plaisent mesme à vser de diuers fards, combien que ce ne soit

pas tant auec dessein de mal faire, que d'estre estimées belles; veu que le pays porte auec soy ceste vanité. Et les hommes mesmes ayment d'y aller parez, & bien vestus, au delà de ce que leur condition, & leur reuenu leur peut permettre. Les femmes y trauaillent ordinairement toute la semaine en diuers ouurages de soye, & se nourrissent fort mal, à fin de pouuoir auoir de leur gain quelque chose de gentil pour les Dimanches, & festes, & principallement depuis Besiers iusques au Pont sainct Esprit. Car cela ne se practique guiere à Carcassonne, ny à Narbonne.

Viuarez

Que si nous venons au Viuarez nous y trouuerons au plat-pays, qui est fort estroict, vn peuple qui n'est nullement affectionné aux delices, ny à l'oysiueté, qui ayme le trauail, & qui fait valoir le mieux qu'il peut le peu de terres qu'il possede. Le paysant y est principalement adonné à cultiuer les vignes, qui luy sont ordinairement de grand rapport. Il fait bonne chere, va mal vestu, au contraire de tout le reste du Languedoc. Les femmes mesmes, & les enfans y trauaillent, & aux terres, & aux vignes. On voit au reste en ce pays de fort bons esprits, & en assez grand nombre, & ces esprits s'exercent volontiers à quelque chose de gentil, & font paroistre en leurs discours, & en leurs actions qu'ils ne doiuent porter enuie à ceux des autres Prouinces de France. La Noblesse y est si ciuile, & reçoit si courtoisement les estrangers, principallement ceux qui se rendent recommandables par quelque belle partie qu'on diroit que la vertu mesme a choysi ce pays pour sa demeure. Quant à sa valleur, elle est tellement recognuë d'vn chacun, que ce seroit douter de la verité mesme d'en vouloir debattre, tant ceste Noblesse a rendu de preuues de son courage. Mais ce n'est pas seulement la Noblesse qui monstre la valeur dont elle est remplie; veu que parmy le peuple on trouuera selon la grandeur du pays plus de soldats qu'en pays du monde, & si hardis, que les plus grands, & plus manifestes dangers seruent à faire roidir, & paroistre leur courage, & non pas à l'esbranler. Ils sont grands petardiers & industrieux, & hardis pour faire le coup qu'ils entreprennent. Tout y fourmille de personnes nées à la guerre, & dans peu d'espace on trouuera tant de soldats desià faicts, & mesme tant de gens qui ont eu commandement dans les troupes, qu'on iugera que ce pays est le vray lieu où il faut dresser des armees, au moins pour ce qui est de l'Infanterie. Tout le mal qu'on y trouue, c'est qu'ordinairement le pays des montagnes est plein de querelles, & de meurtres, & qu'il s'y faict bien souuent des assemblees, comme si l'on vouloit donner quelque bataille, & ces assemblees qui sont quelquesfois dissipees par ceux qui ont quelque pouuoir dans les pays, sont aussi par fois, & trop souuent rompues auec effusion de sang. Et quant aux singuliers combats ils y estoient auant l'Edict du Roy si frequents, qu'on n'oyoit parler d'autre chose. Pour dire encore quelque chose des montagnes, la Noblesse y est fort courtoise, & se plaist à faire bonne chere à ceux qui suruiennent; mais elle n'est pas du tout si polie que celle du plat-pays, excepté quelques vns qui ont veu la Cour, & y ont appris la gentillesse. Mais quant au paysan il y est rude en ses actions; mais nullement grossier d'esprit, veu qu'il fait dextrement ses affaires, & parle auec iugement des choses qui sont de sa cognoissance. Il est extremement laborieux; tellement qu'il grattera trois iours vn rocher, afin d'y pouuoir planter vn cep de vigne. Et ce trauail est cause de sa richesse.

; veu que le pays
'y aller pares, &
leur peut permet-
ine en diuers ou-
uoir de leur gain
incipallement de-
ractique. guiere à

lat-pays, qui eſt
elices, ny à l'oyſi-
eut le peu de terres
ltiuer les vignes,
ne chere, va mal
es meſmes, & les
u reſte en ce pays
its s'exercent vo-
s diſcours, & en
tres Prouinces de
ent les eſtrangers,
uelque belle partie
meure. Quant à ſa
roit douter de la
ndu de preuues de
monſtre la valeur
ſelon la grandeur
e les plus grands, &
e leur courage, &
eux, & hardis pour
erſonnes nées à la
à faicts, & meſme
qu'on iugera que ce
pour ce qui eſt de
irement le pays des
y faict bien ſouuent
ille, & ces aſſem-
lque pouuoir dans
effuſion de ſang. Et
Roy ſi frequents,
que choſe des mon-
nne chere à ceux qui
plat-pays, excepté
eſſe. Mais quant au
d'eſprit, veu qu'il
oſes qui ſont de ſa
qu'il grattera trois
e. Et ce trauail eſt

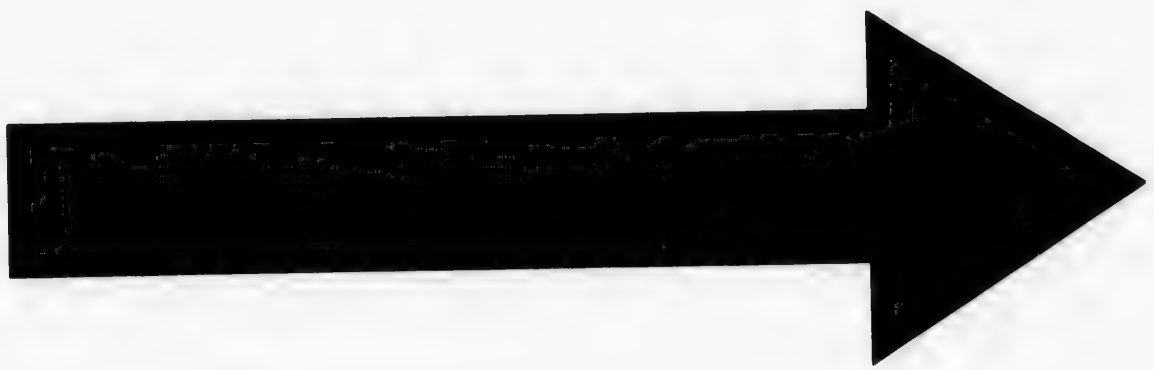

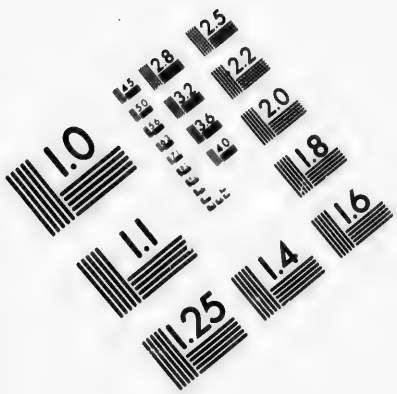
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Ceu
habitan
de meſm
ple de n
par trou
droict c
rees,&a
Les h
d'incom
ſtumez,
rage. M
plus ma
poitrin
ſi vous l
quesfois
mettent
Quelqu
d'Eſpagn
Le pa
lettres,
tion de l
bres, &
tout ce
chaſtes,
demeure
En A
fit de to
rage.
Pour
ſoudain
rouche &
vne iniu
& loyal,
toiſe, bo
Les G
boüillan
au reſte i
dent le pl
parmy le
rendent
rance leu
loüanges
ils ſont h
le Prince
quelque
ties. Au
pleins de
beaucou

Ceux du Velay, & du Geuaudan doiuent eſtre mis en meſme rang que les habitans des montagnes de Viueroys. Car la nobleſſe, & le peuple y vit tout de meſme, excepté qu'en Velay les querelles y ſont plus ordinaires, & le peuple de moins bon naturel qu'en Viuarez. Et meſme il s'y trouue des Bandoliers par troupes, ainſi qu'aux montagnes de Foix, & pluſieurs lieux où tout le droict conſiſte en la force. Au reſte ils ſont fort adonnez au trafic de leurs denrees, & autres choſes.

Les habitans du pays de Foix ſont adonnez au trauail, ſuportent toute ſorte d'incommodité, ſoit de marcher par de mauuais pays, à quoy ils ſont accouſtumez, ſoit de demeurer long temps ſans manger. Ils ſont auſſi remplis de courage. Mais il y a vn mal en ce pays, qui eſt, que pluſieurs ne pouuans viure au plus mauuais pays, s'adonnent à demander la gratieuſeté aux paſſans auec vn poitrinal en Bandolier. Toutesfois ils ont ce bon naturel pour la pluſpart, que ſi vous les contentez volontairement ils ne vous font nul mal, & meſme quelquesfois les premiers que vous rencontrez, & que vous rendrez contents vous mettent ou font mettre hors de tous dangers, & de tous les mauuais paſſages. Quelquesfois auſſi ces Bandoliers vous laiſſent en blanc, ainſi que vous paſſez d'Eſpagne en France, où de France en Eſpagne.

Le pays de Cominge abonde en hommes vaillans; mais peu adonnez aux lettres, quoy qu'ils ayent l'eſprit auſſi gentil, & prompt à toute choſe que nation de la terre. Ils ſupportent ayſément toute ſorte d'incommoditez, ſont ſobres, & diſcrets en parole, hayſſent la ſuperfluité des habits & les delices, & tout ce qui peut rendre l'homme effeminé. Quant aux femmes elles y ſont chaſtes, grandes menageres, & obeyſſantes à leurs marys, & n'ayment pas à demeurer oyſiues.

En Armagnac le peuple eſt groſſier, ſimple, bon meſnager, & qui faict profit de tout, adonné au trafic, & ſur tout du beſtail. Il ne manque pas de courage.

Pour le regard de la Bigorre, le peuple y eſt hault à la main, né aux armes, ſoudain en ſes entrepriſes, & toutesfois diſſimulé au poſſible, peu courtois, farouche & mal plaiſant, ſi ce n'eſt aux villes. Au reſte il n'endure pas ayſément vne iniure, & commet des meurtres pour legere occaſion. Il eſt toutesfois bon, & loyal, & naturellement ſimple. La nobleſſe y eſt gaillarde, ſociable, courtoiſe, bonne, & renommee pour ſa vaillance.

Les Gaſcons ſont de gentil eſprit, prompts, & ſoudains au poſſible, tous boüillans, & pleins de courage, propres à tout ce qu'ils entreprennent. Mais au reſte ils ſont altiers, & veulent touſiours auoir le deſſus, ſi bien qu'ils ſe rendent le plus ſouuent odieux, & inſupportables. Toutesfois quand ils ſe voyent parmy les autres nations où ils ſont plus foibles, il cachent leur naturel, & ſe rendent ſouples. Mais cela n'empeſche pas qu'on ne voye à trauers cette apparance leur fierté qui ne peut eſtre diſſimulee. Ils ſe plaiſent à preſcher leurs loüanges, & les ouyr. A leur dire perſonne n'eſt pauure parmy eux, & quand ils ſont hors du lieu de leur cognoiſſance, le plus miſerable & neceſſiteux faict le Prince. Ils ſont pour la plus grande partie auares, & ardants à en auoir de quelque coſté qu'il vienne, ſont aſſez aduiſez, & ſçauent bien faire leurs parties. Au reſte ils ſont enuieux du bien d'autruy plus que nation de la terre, & ſi pleins de meſpris lors qu'ils n'ont pas affaire de perſonnes qu'ils deſobligent beaucoup de gens de leur cognoiſſance par leur mine. Mais quand ils ont be-

soin de quelqu'vn on n'a iamais veu gens qui s'humilient d'auantage. Quant à la noblesse elle est aussi braue, galante, courtoise, & courageuse qu'on en puisse voir ailleurs. Elle se visite tellement, qu'on pourroit nommer auec raison les maisons des Gentils-hommes hosteleries, & lors qu'ils reçoiuent quelqu'vn chez eux ils luy font meilleure chere qu'ils peuuent. Mais leur naturel soudain & colere, cause qu'il y naist à toute heure des querelles.

Pour le regard du Bearn, le peuple y est fort gaillard, accostable, & courtois, mais fin, & subtil, bien-disant en sa langue, vaillant, & amy de la liberté. Il est au reste hault à la main, s'estime infiniment, & mesprise les autres au possible, & c'est ce qu'on trouue d'odieux entre ses façons de faire, qui d'ailleurs sont assez loüables. Les Bearnois sont assez propres aux lettres, & se plaisent à apprendre quelque chose, & à escouter les estrangers. La noblesse y est braue, & courageuse, & n'ayme guiere la parade des habits, estimant que le plus grand ornement des hommes consiste en la vertu, dont est fort bien assortie.

Nous auons discouru particulierement des peuples de France l'vn apres l'autre; il est à propos de considerer en general ce qu'on en peut dire.

XIII. Le peuple de France est bon, & franc, non toutesfois que les guerres ne luy ayent rauy quelque partie de cette premiere rondeur qui le rendoit loüable par tout le reste de la terre. Mais au moins il a encor cette particularité qu'il se laissera moins glisser à vn mauuais dessein que les nations voysines; veu que la plus grande partie a en horreur la perfidie, & meschanceté. Il est assez aduisé, mais toutesfois bien soudain le plus souuent, sans percer si auant que l'Italien, ou l'Espagnol auant que d'entreprendre quelque chose. C'est vn peuple né à la guerre, & qui estime plus ceux qui font profession des armes, & leur porte plus de respect, qu'à ceux qui suyuent les lettres, veu que le seul besoing qu'il a des gens de lettres faict qu'il les honore. Il redoute fort la noblesse, qui a beaucoup de pouuoir en tous lieux où elle demeure, pourueu qu'elle se monstre touſiours digne de ce tiltre. Il ayme ses Roys plus qu'aucun autre peuple de la terre, & l'on peut dire qu'il est plustost plein d'vne affection franche en leur endroit, que d'vne crainte seruile de leur puissance. Il est propre à toute chose, & peut reüssir en tout ce qu'il entreprend, tant il a l'esprit subtil, & prompt. Vous y voyez peu de gens subiects à s'egarer de leur entendement, mais beaucoup de legers, & peu graues; ce qui leur vient de la franche humeur qu'ils ont, & de leur rondeur naturelle, plustost que de deffaut de iugement, & de conduitte. Ce peuple s'addonne à toute sorte de mestiers, & d'arts liberaux, & mechaniques, est hazardeux, & plein de courage, va par tout le monde, ou pour le trafic, ou pour guerre, ayme assez les nouueautez, est curieux, & quelquesfois peu secret, despencier, & desireux de paroistre. Quelquesfois il a trop de langage, mais bien souuent aussi on voit plustost partir le coup de sa main que la parole de la bouche. Chacun y affectionne l'honneur, & mesmo on estoit venu iusques là auant l'Edict des Duels que le moindre homme offencé de parole par quelque autre de mesme estoffe, ne manquoit de l'appeller au combat pour tirer aussi-tost raison de l'offence auec les ar-

mes, à l'imitation des Gentils-hommes, & des gens de guerre. Depuis la Paix on s'addonne fort en France à ſuyure les lettres, pource qu'on voit combien les hommes de robbe longue ſont honorez, & ſe font riches durant ce calme. Tellement que beaucoup de gens meſme de baſſe condition mettent leurs enfans aux eſtudes, pour eſſayer d'en faire des piuots de leur maiſon, & des arcs-boutans du Palais. Mais il y en a maintenant ſi grand nombre que les vns font mourir de faim les autres, & le plus heureux l'emporte ſur ſon compagnon pluſtoſt que le plus ſçauant; veu qu'il n'eſt pas beſoin auiourd'huy dans les Cours où la Iuſtice ſe tient, d'eſtre plein de bonnes lettres, mais ſeulement d'eſtre bien inſtruit aux formalitez de Iuſtice, entendre la routine du Palais, auoir cognoiſſance des ordonnances, & pour le dire en vn mot, auoir bien la pratique dans l'eſprit, ſans ſe ſoucier de la ſpeculatiue. De ſorte que c'eſt preſque folie aux peres de faire longuement eſtudier leurs enfans, qui feront plus de profit demeurans vn an chez vn Procureur auec quelque bribe de Latin, qu'ils auront dedans l'eſprit, que s'ils en demeuroient dix à voir les bons liures. Toutesfois les Cours de Parlement, & autres Sieges ne laiſſent d'auoir des hommes pleins de toute ſorte de doctrine, comme on voit par leurs plaidoyers & leurs autres œuures.

Quant à la nobleſſe, i'eſtime que la terre n'en porte point de plus vaillante, ny de plus gentille, & la courtoiſie eſt tellement nee auec les Gentils-hommes que c'eſt vn prodige d'en voir vn mal gracieux, & peu honneſte. Et de faict les eſtrangers viennent apprendre en France toute ſorte de gentilleſſe, n'eſtiment pas eſtre bien ciuiliſez s'ils n'y ont faict vn voyage. La nobleſſe ſe plaiſt extremement à la chaſſe, & s'adonne à tirer des armes, à monter à cheual, & à toute ſorte de gentils exercices; comme auſſi à l'entretien des Dames qui ſont auſſi parfaictes qu'on en ſçauroit trouuer en pays du monde. Et cette liberté qu'elles ont en France de voir, & d'eſtre veuës au lieu de les pouſſer au meſpris de leur honneur, les porte pluſtoſt à ſa conſeruation, au meſpris du deſir qui arriue ordinairement à celles qui ſont reſſerrees, en qui la contrainte, & la ſeruitude font naiſtre vne plus ardante paſſion de contreuenir à cette deffence. Elle eſt bien ſi courageuſe que ie tiens pour aſſeuré qu'vne armee toute compoſee des Gentils-hommes François ſeroit inuincible, & capable de donner de la terreur à tout le monde, & de ſe rendre victorieuſe en toutes ſes entrepriſes. Elle conſerue fort ſon authorité ſur le peuple, & de ſorte qu'vn Gentil-homme ſeul dans vn bourg ou dans vn village, dont il ne ſera pas Seigneur, fera fleſchir ordinairement tout le reſte. Les viſites ſont frequentes entre les Gentils-hommes, dont, l'vn n'eſt pas pluſtoſt attaqué par vn homme d'autre condition, que tous s'aſſemblent pour faire repentir celuy qui ſe veut prendre à vn de leur qualité, & ſi deux Gentils-hommes ont querelle enſemble, tous les autres du voyſinage s'eſſayent de faire que leur debat ne paſſe pas plus auant, s'ils en ſont aduertis d'aſſez bonne heure. Ils ſe plaiſent volontiers aux lettres, non pour en tirer du gain, comme ceux d'autre condition, mais pour occuper leur gentil eſprit, & pource qu'ils tiennent que le ſçauoir n'eſt pas vn des moindres ornemens d'vne perſonne bien nee. Toutefois ils fuyent bien ſouuent d'en faire parade, & ne veulent pas deſployer ce qu'ils ſçauent qu'entre les amis. Mais ſur tout ils recher-

XIV.

chent le bien dire, & font tout ce qui leur eſt poſſible pour acquerir cette partie, dont ils penſent tirer de la gloire, auſſi bien qu'ils la tiennent pour vn vray moyen d'auoir quelque part aux bonnes graces des Dames. Ceux qui demeurent ordinairement à la Cour ſont tenus pour plus polis que les autres qui ne bougent de leur pays. Mais ie puis dire qu'il y en a de ſi bien nez que ſans auoir pratiqué la Cour, ils ne doiuent rien en gentileſſe à ceux qui la hantent. Et cela vient de ce qu'il y a force bonne compagnie en chaque pays, ou ceux qui font leur profit des choſes qu'ils voyent ſe peuuent dreſſer; veu que parmy ces compagnies il y en a touſiours quelques vns qui ont veu la Cour, & qui ſçauent de quelle façon il faut viure & ce ſont pour la plus part du temps ceux aux actions deſquels les autres s'arreſtent. Auiourd'huy la meilleure partie de la nobleſſe, aumoins, celle qui eſt plus galante, ou mieux accommodee dans vne Prouince vient trouuer le Roy, pour y demeurer vne partie de l'annee, & meſme il y en a beaucoup qui ne bougent iamais de ſa ſuite: tellement que la Cour eſt preſque touſiours fort groſſe. Les ordinaires occupations des courtiſans ou les exercices de monter à cheual, de dancer, & de tirer des armes, auſquels les plus ieunes s'amuſent, ſont, la courſe de la bague, ou le plaiſant exercice de rompre contre le Faquin, ou de combatre au Carneual à la Barriere. Le jeu n'eſt pas auſſi vn de leurs moindres diuertiſſements, & ce qui emporte vne bonne partie de leur temps, c'eſt l'amour, & la veuë des Dames. Mais ils emploÿent la meilleure partie à la ſuyte du Roy en quelque lieu qu'il aille; ſoit à la chaſſe, ou ailleurs, de ſorte qu'il ſera iouſiours extremement bien accompagné encore qu'il parte à l'improuiſte. Le Roy de France eſt touſiours plus familier, & ſe laiſſe voir plus franchement que Prince qui ſoit au monde. Car le François eſt de tel naturel qu'il n'eſt pas à ſon ayſe quand il n'a la permiſſion de voir ſon Prince, & ſi quelqu'vn en reçoit le moindre bon viſage il eſtime plus cela que tous les biens qu'vn autre luy pourroit faire. Que ſi la France a eu par le paſſé des Roys gracieux, & affables, elle ſe peut vanter auiourd'huy d'en auoir vn qui ſans aucun rabais de ſon rang preſte plus l'oreille à tout le monde que Monarque qu'on ayt iamais veu, & meſnage tellement ſes actions qu'en aſſeurant les plus timides, & plus eſperdus auec ſa douceur, il imprime la crainte, & le reſpect en l'ame des plus hardiz auec vn eſclat de Majeſté qui reluit ordinairement ſur ſa face. Il n'y a perſonne qui l'égale en tout le reſte, & c'eſt choſe aſſeuree qu'il efface la gloire de tous les Roys qui furent iamais au monde, qu'il doit donner de l'admiration à ceux qui viennent; & que ce ſera le plus parfaict modelle que les Roys des ſiecles auenir pourront auoir pour ſe rendre accomplis en toutes choſes, ſans qu'ils puiſſent toutesfois iamais paruenir à la perfection de ce Prince inimitable.

RICHESSES DE LA FRANCE.

XV. CE ne ſeroit iamais faict de vouloir eſplucher par le menu les richeſſes de la France, pource qu'il n'y a preſque petit coing de pays où lon ne trouue du bien à foiſon. C'eſt pourquoy i'en quitteray les moindres particularitez, pour parler ſeulement des pays où cette richeſſe eſt plus conſiderable, & d'où l'argent peut arriuer à la France. Ie commenceray donc par Paris, & vous diray que cette ville attire à ſoy la meilleure partie de

l'argent de France, & que si l'on veut faire compte des Seigneurs qui s'y tiennent ordinairement, des Officiers du Parlement qui sont pleins de biens, des Aduocats, & Procureurs qui ont pour la plus-part leurs maisons pleines de la substance d'vn million de personnes, & ceux de la Chambre des Comptes, dont les Maistres sont plus riches que beaucoup de Seigneurs de France qu'on estime bien rentez, de mesme que beaucoup de Presidents, & Conseillers, & des Aduocats, des Tresoriers, & Receueurs generaux, Intendans des finances, mesme des bourgeois, & marchands de Paris, on trouuera qu'il y a peu, ou point de villes au monde, qui l'esgalent en richesse. Car non seulement l'argent de toute la France y vient pour diuers subjects, mais encor beaucoup de celuy d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, Allemagne, & presque de toute l'Europe. Il y a de la vaisselle d'argent en grande quantité, & ie croy plus qu'en tout le reste de la France, force argent monnoyé & beaucoup de marchandise: tellement que Paris seul pris tout entier seroit capable d'entretenir vne bonne armee. Et quant au pays d'autour de Paris, il ne peut estre fort riche à cause de l'argent qu'il tire des denrees que ses habitans y vont vendre. L'escarlatte qu'on faict à Paris va par toute l'Europe, & mesme en Asie veu qu'on en porte bien souuent iusqu'en la Chine, & cette estoffe est admiree d'vn chacun, si bien qu'elle est de grand reuenu à ceux qui la font. C'est presque tout ce qu'on porte de la ville de Paris aux Prouinces estrangeres, horsmis les nippes du Palais, qui sont sur le lieu peu cheres, mais qui augmentent leur valeur, & sont beaucoup estimees, tant plus elles sont esloignees du lieu où elles sont faictes.

Ie n'aurois aussi iamais fait si ie voulois vous faire le denombrement des richesses qui sont en la seule Abbaye de sainct Denys, qui sont presque sans prix, & sans nombre. Les Chartrains font vn grand gain au trafic des bleds tant froment que seigles, qu'ils vendent de tous costez, de mesme que la Beauce, & la Soloigne. Mais ie ne veux pas faire estat de ce profit, puis que il ne vient pas des Prouinces estrangeres. Les vins d'Orleans attirent non seulement les marchands de France, mais encor ceux d'Angleterre, & d'autres pays à s'en aller charger, & ce qui fauorise les Orleannois pour ce trafic, de mesme que beaucoup d'autres Prouinces, c'est la riuiere de Loire, qui fait qu'on transporte aisément beaucoup de choses dedans & dehors le Royaume. Outre ce Orleans doit estre riche pour le grand nombre d'Alemans, & de Flamans, qui y viennent faire leur demeure, tant pour y estudier, que pour apprendre la langue Françoise, à cause que ceux d'Orleans ont la reputation d'auoir aussi bon langage que gens de France.

Le terroir de Beauuais a vne petite ville nommee Bule pres de laquelle viennent les plus fins lins qui se puissent voir; & pour ceste cause les Flamands, & Hennuyers s'y acheminent pour y trafiquer, & achepter ces lins, dont ils font les belles toiles qu'ils portent vendre apres presque par tout le monde, tant par mer que par terre. Il se trouue encor en ce terroir de la terre propre à faire de la vaisselle aussi singuliere que celle qui vient de Venise, l'on la porte aussi hors du Royaume. Mais ce qui est plus important pour la richesse de ce pays, c'est le grand traffic des sarges, & des estamets, qu'on transporte non seulement par la France, mais en Allemagne, en Espagne, & en Italie, voire mesme iusques en Grece & en Turquie.

Le pays de Niuernois a du fer, qu'on porte aux Prouinces estrangeres, de

mesme que mille gentillesse de verre, qui se font dans la ville de Neuers.

Outre les vins que l'Anjou enuoye en Angleterre, & ailleurs, il a encor les toiles de mesme que le Poictou, dont il tire de grandes sommes d'argent, principalement des marchands Espagnols, qui en font fort grande emploite. Il n'y a ville en France qui soit plus frequentee des marchands que Roüen, ny où les citoyens soient plus experimentez au trafic, ny facent des plus grands voyages, soit en Occident, soit en passant l'Equateur, & allant aux Indes Orientales. C'est pourquoy elle escume beaucoup de commoditez des estrangers, & est vne des plus riches villes de France. Bref toute la Normandie est fort adonnee au commerce, & quant aux choses qu'elle porte dehors, se sont quelques draps, des toilles de Roüen, & d'ailleurs, & pareillement des Cidres.

Quant à la Bretagne elle a ses parchemins du pays de Lambolois qui vont par tout, & pareillement le fer, le plomb, & quelque peu d'argent de ses mines dont elle tire de l'argent, outre le grand commerce qu'il y a dans ce pays, à raison des ports de mer dont il abonde.

La Rochelle est aussi fort riche à cause de la mer dont elle est proche, & du commerce principalement des Anglois & des Flamands qui y abordent.

La Saintonge tire aussi force argent de ses bleds que les Espagnols viennent enleuer presque toutes les annees, ou des marchands qui les leur vont vendre. Les Angoumoisins ont outre leurs bleds des chanures en abondance, qu'on y va ramasser pour les vendre aux estrangers.

Le Perigort a ses pourceaux dont il fait trafic mesme en Espagne, & il a aussi ses mines de fer, & d'acier, & force gens qui le mettent en œuure, & qui en tirent argent de tous costez.

Le Limosin a grande quantité de toiles qu'il porte hors du Royaume, & sur tout la ville de Limoges, quoy qu'esloignee de la mer, & de toute riuiere est vne des plus marchandes de France. Car elle a des ouuriers si spirituels que ils font des besongnes plus delicates que gens qui soient en France, & ces besongnes sont portees aux pays estrangers, aussi bien que les ouurages d'esmail qu'on y fait, qui sont beaux, & recherchez au possible. Ceux de Tulle tirent vn grand profit des huyles de noix qu'ils ont en abondance.

Quant à l'Auuergne elle enuoye dehors ses fromages en grande quantité, ses draps veluz, camelots, & tapisseries, dont elle tire de grandes sommes de deniers, de mesme que de son saffran, & ses mulets qui vont en Italie, & en Espagne.

La Bourgongne enuoye ses bleds en Espagne, & en Italie, & en tire vn fort grand argent.

Lyon est vne des plus marchandes villes de France; tellement que toute l'Italie, & la partie de l'Espagne qui est du destroit de Gibraltar en tirant à la mer Mediterranee y vient respondre. Et mesme il faut par Edict du Roy que les soyes, & semblables marchandises y passent, & soyent veuës à la Doane: toutesfois le commerce, & le gain n'y est pas si grand qu'autrefois, pource que les vaisseaux choisissent plustost le chemin de la mer Oceane. Il y a aussi des banquiers qui ont de la correspondance non seulement en l'Europe, mais encor en l'Asie, & en Afrique.

Le Foreſt enuoye ſes ouurages de fer, & d'acier preſque par tout le monde, principalement la ville de ſainct Eſtienne où il y a des ouuriers en grand nombre qui trauaillent auſſi delicatement qu'aucuns autres qui ſoient en France. Et il y a beaucoup de marchands de ce pays fort riches, & bien logez hors de France.

Le Dauphiné tire force deniers du bled qu'il enuoye en Eſpagne, & en Italie. Ceux des montagnes ſe rendent auſſi riches par le moyen des mulets, des cheuaux, & d'autres beſtes qu'ils vont vendre en Piemont, & en Italie. Ils ont auſſi leurs chamois qui leur portent de l'argent.

Le Languedoc a ſes paſtels qu'il enuoye au loing, & ces paſtels viennent principalement en la Conté de Lauraguez, & en la plaine de Montpelier. Ce ſeul trafic eſt capable de rendre riche cette Prouince, tant ceſte plante eſt recherchee de tous les endroits de l'Europe, & d'ailleurs pour la teinture, tant il y en a grande abondance en ce pays. L'Albigeois fait de grands deniers de ſon ſaffran: vne bonne partie du Languedoc s'enrichit par le moyen de ſes huyles d'oliue. Ceux qui ſont autour de Florenſac, & de Pomerols, & ceux de Lauraguez auſſi tirent de grandes ſommes de bleds qu'ils enuoyent en Eſpagne. Ceux de Montpelier s'enrichiſſent par le moyen des drogues, compoſitions, & eaux qu'ils font, & enuoyent hors de France, comme eſtans plus excellentes qu'aucunes autres. Ceux d'autour de Montaignac font vn grand argent de leurs laines. Ceux de Frontignan, & de Cantaperdris ſe font riches par le moyen de leurs vins muſcats, & des raiſins confits qu'ils enuoyent par toute l'Europe. Le Viuarez tire aſſez d'argent de ſes aiz & ſoliues de ſapin qu'on va vendre hors du Royaume; Le Velay de force ouurages de laine, comme bonnets, bas, chauſſons, & choſes ſemblables, & encor des Camayeux qui ſe font au Puy. Pecais a auſſi ſes ſels qu'il enuoye en Suiſſe, & ailleurs hors du Royaume, & en tire vn profit ineſtimable.

Quant à la Prouence elle enuoye hors du Royaume ſes bleds qui viennent en abondance en la Camarque, & aux pleines de ſainct Chamar, de Miramas, Senas, & Malemort iuſques à Ourgon, & Ardage, & encore ailleurs. Elle a auſſi ſes citrons, oranges, raiſins confits, figues ſeiches, grenades, huyles, & lieges, dont elle tire beaucoup d'argent des eſtrangers. Et cette Prouince eſt pleine d'argent à cauſe de l'ordinaire trafic de ceux qui l'habitent, & de ſes ports de mer, où beaucoup de marchands eſtrangers abordent.

Le Foix faict grand trafic de ſon fer, & tire auſſi de grands deniers de ſon beſtail, & de meſme que tout le reſte des pays qui ſont pres des monts Pyrenees. Il ne faict pas moins de profit de la raiſine, tourmentine, poix, encens, & liege. L'Armagnac n'en tire pas moins de ſon miel, & de ſa cire.

Quant à ceux du Parlement de Bordeaux, ceux d'Albret font hors du Royaume grand trafic de leur liege, poix, & raiſine. Toute la Gaſcongne principalement le Bordelois tire grand argent de ſes vins qui ſont vendus aux Pays bas, & en Angleterre. Bayonne n'en tire pas moins de la quantité de ſes cidres. Et pour concluſion la Gaſcogne eſt riche à cauſe du grand nombre de marchands Eſpagnols, Anglois, & Flamans qui y abordent.

Nous auons eſpluché le plus particulierement qu'il nous a eſté poſſible les richeſſes que la France reçoit des Prouinces eſtrangeres, & auons diſcouru par le menu des moyens qu'elle a de tirer argent de ce qui eſt recherché des nations voyſines, ou eſloignees.

Or encor qu'on aye accoustumé de venir des choses generales aux particulieres, i'ay suiuy toutesfois icy vn ordre contraire, afin qu'apres qu'on aura veu les choses dont ce Royaume surabonde, & qu'il peut fournir aux autres, on voye apres plus aisément qu'il a moyen de se passer de tous ses voysins, & que ses voisins sont contraints de le rechercher, & d'y mendier leurs necessitez, & qu'apres auoir remarqué ce dont il se passe, ie puisse plus facilement imprimer la creance de l'heur du pays, au discours general auquel ie m'apreste, auquel ie desire monstrer non seulement en gros la richesse du Royaume, mais encor les deniers qui en viennent à la Couronne.

Tout le terroir de France, de quelque sorte qu'il soit est vtile à quelque chose, & aux lieux où le vin ne vient pas il y a du bled, & où le bled ne croist pas il y a des chastaignes, & des pasturages. Somme il n'y a rien qui ne serue; au lieu que si nous considerions l'Italie, l'Apennin tient presque vn quart de l'Italie, & tout ce qu'il occupe est pour la plus part aspre, & de nul rapport, & en Espagne il y a vn grand pays plein de landes inutiles. Les montagnes d'Auuergne ont beaucoup de bonnes terres, & beaucoup de lieux riches, pleins de fruicts, abondans en bestail, & d'où l'on tire force chairs, beurres & fromages, de mesme que des montagnes de Viuarez, Velay, Geuaudan, des Seuenes, de Dauphiné, Forests, & Prouence. Le reste s'estend presque tout en spacieuses campagnes pleines de bleds ou bien a de petites collines bien fertiles, & chargees, & des vallees couuertes d'herbe propre à la nourriture du bestail. On diroit que l'abondance va par tout à l'envy auec la diuersité, & le profit auec la beauté des contrees. Et ce Royaume a aussi ceste particularité, que toutes ses Prouinces peuuent aisément s'entre-communiquer toutes leurs denrees, & tous leurs fruicts par le moyen d'vn grand nombre de riuieres nauigables qu'on y trouue; veu qu'on compte seulement au pays d'Anjou quarante riuieres grandes ou petites. C'est pourquoy la feu Reyne-Mere Catherine de Medicis, disoit, qu'il y auoit plus de riuieres nauigables en France qu'en tout le reste de l'Europe. En quoy elle ne s'esloignoit gueres de la verité. La fertilité du terroir, & la commodité que les riuieres donnent à la conduitte des denrees, est cause de la multitude & beauté des villes & places de France, qui dont la plus part sont assises sur leurs riuages. Et quoy que la France ne manque pas de bons ports, & en grand nombre, toutesfois ses plus grandes villes ne sont sur le bord de la mer; ce qui monstre que leur grandeur ne vient pas de dehors, mais est comme domestique. Car les villes maritimes sont plus grandes que celles qui sont auant dans le pays, lors qu'elles reçoiuent plus de profit & de soustien de la mer que de la terre, ainsi que nous voyons en la ville de Gennes, Venise, & Ragouse: Mais aux lieux dont la grandeur ne depend essentiellement que de la terre, les villes qui sont dans le pays sont plus grandes que les maritimes, comme nous pouuons apperceuoir en la ville de Milan, & aux autres places de Lombardie, comme aussi en Allemagne, & Hongrie. Et pource que tous les pays de France sont riches, & la commodité des riuieres est generale, de là vient, qu'excepté Paris (dont la grandeur procede de la demeure des Roys, du Parlement, & de l'Vniuersité, accompagnee du voysinage des riuieres) toutes les villes & places de France sont pour la plus-part de moyenne grandeur, ou petites, mais belles & commodes, & fort peuplees. Bodin escrit, qu'en vn denombrement qui fut faict au temps du Roy Henry II. auquel toutesfois la Bourgongne ne fut pas compriſe, on compta 27. mille lieux peuplez qui

plez qui auoiẽt clocher. Or de meſme que les villes de France ſont fauoriſees de pluſieurs riuieres, auſſi les chaſteaux, & maiſons des Gẽtilshommes particuliers ont force eſtãgs, & lacs qui en ſont proches. Et quoy qu'il n'y ayt pas en France des lacs eſgaux en grandeur à ceux d'Italie, ou de Suiſſe, toutesfois ceux que l'on y void ſont pleins de fort bon poiſſon, & ſuppleent le deffaut de leur grandeur par la multitude. On peut dire le meſme des bois, qui n'eſtans pas de grande eſtenduë, y ſont en grand nombre. Et c'eſtoit de là que les Roys tiroient beaucoup de profit iadis, à cauſe du grand nombre des foreſts de leur domaine; & les Gentilshommes en tirent aujourd'huy force argent, vẽdant la coupe de leurs bois, non ſeulemẽt pour bruſler, mais encores pour baſtir. Il y a au reſte pluſieurs choſes qui attirent l'argent eſtranger en Frãce, mais particulieremẽt le bled qu'on en tire pour l'Eſpagne, & le Portugal, & quelquesfois pour l'Italie; le ſel que les nations voiſines y prennent, principalement à Berre en Prouence, à Pecays en Languedoc, & à Broüage, où il ſemble que la vertu que le Soleil a de transformer l'eau de la mer en ſel, s'arreſte ſans paſſer plus outre vers le Nort. Il ſe trouue bien d'autre ſel ailleurs, comme du ſel de fontaine en Lorraine, & de fontaine, & de mine en diuers lieux de Poloigne, d'Angleterre, & d'Allemagne, mais tout ce ſel ne vaut guiere, non plus que celuy de mine que l'on trouue en Suede. Il y a encores le chãure, & la toile, dont l'importance eſt incroyable, & celuy ſeul en peut iuger qui ſçait la grande quantité que l'on en tire pour les flottes de Seuille, & de Liſbonne, & pour tant de voiles, & de cordages qu'on fait du chanure de France. Il y a pareillement les vins qu'on y vient querir d'Angleterre, & des Pays-bas; & d'où l'on tire tant d'argent toutes les annees, que le calcul en ſeroit lõg ſi on le vouloit entreprendre, tant ces eſtrãgers prennent de vin de tous coſtez en ce Royaume. Il faut adiouſter à ce que deſſus le paſtel, & le ſaffran, & autres choſes de moindre importance, qui eſtans toutes miſes enſemble, font vne aſſez grande ſomme pour enrichir vn Royaume. Et l'importance du faict eſt, que les nations voiſines ne ſe peuuent paſſer de toutes ces choſes. Et quoy qu'il y ayt quelquesfois eu de fort eſtroites deffences de n'enuoyer rien hors du Royaume, toutesfois on n'a laiſſé en fin de le faire auec permiſſiõ, pource que le profit qui en vient, eſt pour le moins de quinze, & de vingt pour cent. Et meſme du tẽps que la France auoit guerre auec le Roy d'Eſpagne, le trafic ne ceſſoit pas auec les Eſpagnols, pour la neceſſité qu'ils auoient de viures, & le gain qu'ils apportent. Tellement qu'il ne ſe faut pas eſtonner ſi durant les guerres paſſees, non ſeulement en Italie, mais dans le Royaume, les ſoldats receuoient tout leur payement en reales, eſcus, & doublons d'Eſpagne.

Quant au reuenu des Roys de France, outre le domaine qui eſtoit preſque tout engagé par le paſſé, & qui ſe rachepte maintenant peu à peu, & ſera dans peu d'annees hors des mains de ceux qui le tiennẽt, ce qu'on tire de toutes les Prouinces monte à de fort grandes ſommes. Au temps que l'argent eſtoit plus rare qu'il n'eſt à preſent, nos Roys en receuoient moins, comme il eſtoit raiſonnable. Louys XII. ne tiroit du Royaume qu'enuiron vn million & demy d'or annuellement. François I. en tira iuſques à trois milliõs. Henry II. vint iuſques à ſix. Charles IX. iuſques à ſept. Henry III. paſſa meſme dix millions. Louys XII. laiſſa le Royaume plein d'or, & d'argent, & fut à ceſte occaſion appellé Pere du peuple. Le Roy François I. quoy qu'il euſt de fort groſſes guerres, & de grande deſpence ſur les bras, laiſſa toutesfois huict cẽs

XVI.

mille escus de son espargne. Mais Henry II. laissa beaucoup de millions d'or de debtes à ses enfans : à raison dequoy Charles IX. & Henry III. ses fils furent contraints de charger non seulement le peuple, mais le Clergé de grosses impositions. Ce qui fait voir que l'on ne doit pas estimer les Roys riches quand ils ont beaucoup de reuenu, mais quand ils le sçauent bien manier, puis que le Roy François I. fist auec moins de reuenu de plus grandes guerres, & laissa de l'argent comptant à ses enfans : & au contraire Henry II. n'eust pas de si grandes guerres, & n'entretint pas ses armees si long temps, & toutesfois il laissa des debtes à ses fils, & de la misere au Royaume.

Quant à nostre temps, l'on ne sçauroit faire le denombrement de tout ce que le Roy tire de ses tailles, de ses doüanes, de ses parties casuelles, du Clergé, & choses semblables, pource que les tailles ne sont pas tousiours de mesme somme, ains sont imposees selon les occurrences : & combien que les ordinaires fussent asseurees, & marchassent tousiours d'vn mesme pas, toutesfois les extraordinaires seroient tousiours incertaines. Puis le nombre des
xvii. partys est si grand, & en plusieurs choses si secret, que la recherche en seroit non seulement ennuyeuse, mais imparfaicte. Toutesfois pour satisfaire aux curieux, i'ay voulu faire voir à quoy se môte la taille ordinaire d'vne annee, afin qu'on iuge du reste de ce que nos Roys reçoiuent de leur Royaume toutes les annees.

Extraict faict sur le Breuet des Tailles de l'annee 1609. des sommes de deniers qui se sont leuees durant icelle, pour l'ordinaire de la Taille, & Creües y iointes, & pour le payement des gages des Officiers : le tout particulierement en chacune des generalitez cy apres nommees.

Premierement.

La Generalité de Paris.

Pour la taille	769000. liures.
Pour le payement des gages des Officiers	147000. liures.

La Generalité de Soissons.

Pour le principal de la taille,	362465. liures, 18. sols. 10. den.
Pour les gages d'Officiers,	2634. liu. 1. s. 2. d.

Chaalons.

Pour le principal de la taille,	473000. liures.
Pour les gages d'Officiers,	72000. liu.

Amyens.

Pour toute la taille,	263000. liu.
Pour les gages d'Officiers.	36000. liu.

Rouen.

Pour toute la taille,	vn million, 72000. liu.
Pour les gages d'Officiers,	110000. liu.

Caen.

Pour la taille,	638280. liu.
Pour les gages des Officiers,	9720. liu.

Orleans.

Pour la taille. 357500. liu.
Pour les gages des Officiers, 70500. liu.

Tours.

Pour la taille, 919000. liu.
Pour les gages des Officiers, 102000. liu.

Bourges.

Pour la taille, 360740. liu.
Pour les gages des Officiers. 49260. liu.

Moulins.

Pour la taille, 423993. liu. 10. ſ.
Pour les gages des Officiers, 66406. liu. 10. ſ.

Poictiers.

Pour la taille, 670000. liu.
Pour les gages des Officiers, 75000. liu.

Rion.

Pour la taille, 656000. liu.
Pour les gages des Officiers, 9000. liu.

Lyon.

Pour la taille, 365000. liu.
Pour les gages des Officiers, 45000. liu.

Bordeaux.

Pour la taille, 623036. liu. 7. ſols.
Pour les gages des Officiers, 40663. liu. 13. ſ.

Languedoc, Toloſe, & Montpelier.

Pour tout ce qui s'y leue, 651517. liu. 4. ſ. 3. deniers.

Dauphiné.

Pour l'octroy ordinaire compris le Taillard, 20160. liu.
Et outre pour ſubuenir aux affaires dudit pays, 30000. liu.
Pour le taillon, 27513. liu.
Somme, 77673. liu.

Prouence.

Ce qui ſe leue à la ſomme de 86463. liu.

Bourgogne, & Breſſe.

Le droict que le Roy y a monté 168250. liu.
Pour les gages des Officiers. 9445. liu.

Bretagne.

Il y a d'impoſé, 380460. liu.

Limoges.

Pour la taille, & creües y ioinctes, la ſomme de 670000. liu.
Pour les gages des Officiers, 75000. liu.

Mais pour faire voir en quelque ſorte la richeſſe du Royaume, & ce qui en reuient à la Couronne, afin de laiſſer ce temps où l'argent eſt moins rare qu'il ne fut iamais, ie veux ſeulement vous faire voir les deniers ordinaires & extraordinaires leuez tant du domaine du Roy, que ſur ſes ſubiects, & gens des trois Eſtats du Royaume, depuis l'aduenement à la Couronne de Henry ſecond, qui fut en l'an mil cinq cens quarãte ſept, iuſques à l'an mil cinq cens huictante, temps, & regne de Henry III.

Premierement.

Des Receueurs particuliers du domaine, la ſomme de ſoixante & dix-neuf millions quatre cens mille liures tournois, à quoy montoit le reuenu du domaine, y compris tout le domaine aliené, & depuis reüny.

Des amandes extraordinaires, la ſomme de dix-ſept milliõs ſix cens mille liures tournois, outre celles qui eſtoient compriſes és baux à fermes.

Des confiſcations extraordinaires, la ſomme de douze millions ſept cens mille liures, & ce outre les confiſcations reſeruees aux Fermiers, & Admodiateurs generaux du domaine, par leurs baux à fermes.

Des legitimations, aubeynes, & ſucceſſions de Baſtards, la ſomme de neuf millions trois cens mille liures, & ce outre le droict, part, & portion acquiſe aux Fermiers, & Admodiateurs generaux du domaine.

De l'augmentation, ou diminution de prix des eſpeces d'or, & d'argent, droict ſeigneurial ſur les monnoyes, mines, & minieres, la ſomme de neuf millions de liures.

Des dons gratuits, ou foüages, la ſomme de ſoixãte-neuf milliõs de liures, ſans comprendre en cela les deniers que les Eſtats accordent pour les gages des Preuoſts des Mareſchaux, & leurs Archers, fortifications, rafraichiſſemens de grains, vins, & autres viures, pour la munition des places frõtieres.

De la vente des bois pris és foreſts du Roy, la ſomme de dix-neuf millions de liures, ſans comprendre les amandes, dont les Recepueurs du domaine comptent à part.

Des Fermes des Aydes des eſlections de ce Royaume, tant alienees, que non alienees, & qui furent rachetees à condition de payer aux racheteurs rente à raiſon du denier douze, la ſomme de ſoixante dix-neuf millions de liures.

De la Doüane de Lyon, vingt-deux millions de liures, ſans y comprendre pluſieurs rabaiz faits aux Italiens, & Admodiateurs.

Des equiualens, & impoſition de traicte foraine, & haut paſſage, la ſomme de quarante-neuf millions de liures, y compris les ſommes de deniers accordees par les gens des trois Eſtats d'aucunes Prouinces, pour la ſuppreſſion, & extinction de l'impoſition foraine.

De la gabelle du ſel, la ſomme de cent quarante-huict millions de liures, y compris les creües, & diuerſes ſuſ-impoſitions.

Des Prelats, & Beneficiez du Royaume, la ſomme de cent vingt-quatre millions de liures, à quoy ſe trouuent monter les ſubuentions des decimes ordinaires, & extraordinaires, ſans y comprendre les ſix deniers, douze deniers, 18. deniers, & autres ſommes, pour chacune ſomme ſuſ-impoſee outre les ſommes principales qui reuenoient de bon à nos Roys: & ſans y comprendre auſſi la ſomme de trente-ſix mille liures tournois, accordee chaque annee au Receueur general de la ſubuention pour ſes gages, & les douze deniers pour liure que les Receueurs particuliers prenoient pour leurs gages.

Des francs-fiefs, & nouueaux acqueſts, la ſomme de neuf milliõs de liures, à quoy les Prelats, & autres Beneficiez du Royaume compoſerent auec les Roys Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

De l'argenterie, ioyaux, & reliques leuees ſur les Egliſes, ou le Clergé, la ſomme de neuf millions de liures.

De la vente du domaine des biens Eccleſiaſtiques, la ſomme de trente-neuf millions de liures.

Des Marguilliers de la fabrique des Egliſes du Royaume, la ſomme de dix millions de liures, à quoy reuiennent les departements faicts chaque fois à raiſon de vingt liures tournois pour chaque clocher de parroiſſe.

De la ſolde de cinquante mil hommes de pied, la ſomme de quarante neuf millions de liures, leuees ſur toutes les villes cloſes du Royaume.

Des tailles ordinaires, la ſomme de quatre-vingts & quinze millions de liures, y compris deux ſols, & quatre ſols pour liure, & autres creuës impoſees.

De la ſolde du taillon, creuë & augmentation de la gend'armerie, la ſomme de cent deux millions de liures.

Des Annates, qui eſt le reuenu annuel de certains beneficiez, la ſomme de ſix millions ſept cents mille liures, leuees à meſure que les benefices vaquoient.

De l'impoſition de cinq ſols tournois pour l'entree de chacun muid de vin, la ſomme de vingt-huict millions de liures.

Des emprunts generaux & particuliers, la ſomme de cinquante huict millions de liures, leuee à diuerſes fois ſur les riches, & bien-ayſez du Royaume.

Des Aydes des eſlections de ce Royaume, la ſomme de ſix millions cinq cens mille liures.

Des parties Caſuelles, la ſomme de cent trente neuf millions de liures, à quoy ſe trouue monter la compoſition de la finance des offices accouſtumez d'eſtre mis en taxe, ſoit par mort, reſignation, ou autrement, compris toutesfois la creation nouuelle de pluſieurs offices.

Des confirmations des Offices, la ſomme de dix-huict millions de liures payees à l'aduenement des Roys.

De la ſubuention du ſubſide des procés, la ſomme de neuf milliõs de liures, ſuiuant l'Edict portant l'inſtitution de cent ſols qu'on ſouloit payer auant la conteſtation en cauſe.

De la ſuppreſſion des offices, la ſomme de neuf millions de liures.

De la contribution du ban & arriere-ban, fief, ou arriere-fief, la ſomme de vnze millions de liures.

Du retranchement des gages des officiers, la ſomme de neuf millions de liures.

Des traités de bleds & vins és pays eſtrangers, la ſomme de dix millions de liures, ſans comprendre les bleds & vins du Roy, qu'il a de long temps de la marine, & autres lieux.

Des eſpaues, & priſes de mer, la ſomme de vingt & vn million de liures, droicts d'Admirauté, officiers d'icelle, maiſtres des ports, & Sergents preallablement payez, tant en mers de Leuant, que de Ponant.

Des affranchiſſemens des taillables du Royaume, la ſomme de neuf millions de liures.

De l'augmentation des gages de pluſieurs officiers, la ſomme de quatorze millions de liures, finãcees par pluſieurs officiers qui vouloient auoir ladite augmentation.

Des vaines, paſtures, communautez, & paſturages auec confirmation des priuileges, creation des foires franches, & autres ſemblables droicts, la ſomme de ſept millions de liures.

Des Procureurs, Notaires, & Sergents à diuerſes fois, la ſomme de quatorze millions de liures.

Des meubles, & fruicts des biens de ceux de la Religion, à la ſomme de neuf millions de liures.

Des deniers inopinez, la ſomme de neuf millions de liures, prouenuë de la deſpoüille de pluſieurs perſonnages qui auoient failly.

De la nouuelle ſubuention, la ſomme de trente-cinq millions de liures, à prendre ſur toutes les Citez, Villes, Bourgs, & bourgades cloſes de ce Royaume.

Du fer, cuiure, & autres metaux, la ſomme de trois millions de liures, pour certain ſubſide qui a eſté impoſé ſur iceux extraordinaires.

Or ie compte ſeulement cecy qu'on a reçeu de clair & de net, qui ſembleroit deuoir auoir eſpuiſé meſme vn plus grãd Royaume que celuy de Frãce. Que ſi l'on vouloit entrer en conſideration des rauages, & pertes de tant de bien que la guerre a apportez, conſumant ſans profit vne infinité de choſes, on aura bien ſubject de s'eſtonner, & de croire que la France eſt vn des plus riches Royaume du monde, & les Roys de France capables de faire vn grand effort auec leur argent, de meſme qu'ils peuuent entreprendre de grandes choſes par le moyen des hommes qui leur obeiſſent.

Qu'on ſe repreſente auſſi maintenant que le Roy de France tire beaucoup plus de pluſieurs choſes qu'il ne faiſoit auparauant, comme du ſel, ou, ayant cognu le proffit exceſſif qu'y faiſoyent les fermiers, qui luy bailloyent peu de choſe, il a augmenté les baux à ferme, de ſorte qu'il en retire de fort grands deniers, de meſme que de la Polette, des entrees du vin & du beſtail dãs les villes, & d'vne infinité de choſes qui ſe paſſent dans le Royaume.

Que s'il a ſupporté auec les rauages des continuelles guerres les charges que nous auons deſduites cy-deſſus, & toutesfois eſt demeuré touſiours extremement riche, & eſt aujourd'huy du tout floriſſant, qui ne luy donnera le tiltre du meilleur Royaume de l'Europe? Certainement i'eſtime qu'il n'a pas ſon ſemblable en abondance de toute ſorte de biens, encor que quelques vns le ſurpaſſent de beaucoup en eſtenduë.

LES FORCES DE FRANCE.

LE Royaume de France, comme celuy qui eſt au milieu de la Chreſtienté eſt plus commode qu'aucun autre, pour vnir & diuiſer les forces des plus grands Princes de l'Europe; pource qu'il a deuant ſoy l'Italie, derriere ſoy l'Angleterre, l'Eſpagne à main droicte, l'Alemagne à la gauche, les Suiſſes d'vn coſté, & les Flamans de l'autre, & outre cela il eſt entre deux mers, c'eſt à ſçauoir la Mediterranee & l'Oceane. A raiſon dequoy il peut ayſément fauoriſer & troubler par mer, & par terre toutes les entrepriſes, & tous les deſſeins des Princes & Potentats de l'Europe, au moins de ceux qui luy ſont voiſins: & quant à luy il eſt aſſeuré de tous coſtez & par nature & par art; pource qu'il eſt deffendu par les Alpes, & les Pyrenees de l'Eſpagne, & de l'Italie par la mer de l'Angleterre, & des Royaumes plus eſloignez, par des fleuues de l'Allemagne & de la Flandre, & en tous les pays plus importans des frontieres il y a des places fortes, & grande quantité d'armes, de canons, & autres choſes propres à la guerre, & par tout de bons chefs, & bons hom-

mes de guerre pour conduire toute choſe comme il ſera neceſſaire. Et quant à la propre deffence on ne trouue pas depuis que la France eſt Royaume, qu'elle aye eſté vaincuë par aucune autre nation, ſi ce n'eſt par les Anglois qui par vne longue & continuelle guerre en occuperent vne grande partie : Mais outre ce que leur victoire vint de la diuiſion des François, qui aſſiſtoient les Roys d'Angleterre, elle ne fut pas de longue duree ; veu que non ſeulement ils furent deſpoüillez de la partie du Royaume dont ils s'eſtoient rendus maiſtres de viue force, mais encor de la Normandie, & de la Guyenne, ancien patrimoine des Roys d'Angleterre, qui vint à nos Roys par forfaicture. Et ce qui rend la France plus forte auiourd'huy que iamais, c'eſt que jadis tous les Princes voiſins pouuoient entreprendre ſur ce Royaume, à cauſe qu'il y auoit touſiours vn Duc de Bretagne, vn Duc de Guyenne, vn Duc de Normandie, de Bourgongne, ou de Bourbon, qui leur donnoit paſſage, & les receuoit, comme quand les Anglois auoient quelque deſſein le Duc de Bretagne leur donnoit entree, où ils venoient aborder en Normandie. Mais maintenant que la Bretagne, la Guyenne, la Normandie & la Bourgongne ſont au Roy de France, il a peu à craindre, ſinon qu'on vueille apprehender quelque orage du coſté de la Franche-Comté de Bourgongne. Ce qui rend encor la France forte, c'eſt que les Eſtats des grandes maiſons de France ne ſe diuiſent pas tant par le menu qu'on faict en Allemagne, & en beaucoup de lieux d'Italie ; ains la meilleure partie paruient aux aiſnez, qui ſont les vrays heritiers, & les autres freres demeurent auec vn petit partage ; tellement que pour paruenir à quelque rang, & à des moyens qui les puiſſent releuer ſelon la maiſon & la qualité en laquelle ils ſont nez, ils ſe mettent à ſuyure les armes, & s'eſſayent de s'y rendre excellents, & les ſimples Gentils-hommes voyans auſſi la porte de l'honneur ouuerte pour eux, taſchent de faire le mieux qu'il leur eſt poſſible aux occaſions, afin d'eſtre recognus & recompenſez de quelque charge. Et de là vient que la France a touſiours eu de grands hommes de guerre.

La France a deux ſortes de gens de guerre, c'eſt à ſçauoir de mer, & de terre. Quant aux gens de guerre de mer, on n'en peut dire grand choſe, pource que le deffaut d'vn grand nombre de vaiſſeaux, & d'hommes de rame, & de commandement, n'a iamais laiſſé mettre enſemble vne ſi grande puiſſance qu'elle fuſt capable de quelque entrepriſe offenſiue ſignalee ; & pour ceſte cauſe le Roy François I. fut d'aduis de ſe ſeruir des Turcs ſur la mer. Il eſt vray qu'il n'a iamais eſté beſoin de ſecours eſtranger, pour deffendre le Royaume, pource qu'en la mer Oceane on a peu auoir enſemble iuſques à deux cents vaiſſeaux à voile, & en la mer de Prouence on a iadis armé iuſques à quarante galeres, qui ſont reduittes maintenant à plus petit nombre, & ces Galleres ont meſmes ſeruy quelques-fois en la Mer Oceane, mais plus pour paſſer des gens en Eſcoſſe, que pour donner de la jalouſie à quelque Prince, ou pour autre effect. Mais le nerf principal de la Milice Françoiſe conſiſte aux gens de terre, & plus en la Cauallerie qu'en l'Infanterie, pource que la commodité qu'on a des Allemands, & des Suiſſes, & le peu de plaiſir qu'on prend à veoir les armes en la main du menu peuple du Royaume a mis en plus grande reputation la Cauallerie, qui eſtoit autresfois toute de Gentils-hommes, & par conſequent fort vail-

XVIII.

lante, mais il y a maintenant vne meslange de toute sorte de personnes, dont les vnes sont payees, & les autres sont obligees d'aller à la guerre à leurs despens. La gend'armerie qui est d'obligation est communement appellee l'arriereban, qui n'est autre chose que la Noblesse obligee à seruir le Roy en personne auec tant de cheuaux, selon la qualité des fiefs, comme le Roy le pratiqua en la derniere guerre de Sauoye. Et pource qu'il y a beaucoup de Gétilshommes, ceste Caualerie est en grand nôbre. Les compagnies de gens d'armes sont les vnes de cent, les autres de cinquãte. Celles de cent sont conduites & commandees ordinairement par quelques Princes, ou par le Connestable, ou les Mareschaux de France. Auiourd'huy que la paix est, il y a fort peu de compagnies de gens de cheual entretenuës. En voicy le nombre.

XIX. La Compagnie des cheuaux legers du Roy.
La Compagnie de gens-d'armes de la Royne.
La Compagnie de gens-d'armes de Monseigneur le Dauphin.
La Compagnie de Monseigneur le Duc d'Anjou.
Celle de Monseigneur le Duc d'Orleans.
Celle de Monseigneur le Duc de Vendosme.
Celle de Monseigneur le Cheualier de Vendosme.
Celle de Monseigneur le Marquis de Verneüil.
Celle de Monseigneur le Duc de Mayenne.
Celle de Monseigneur le Connestable.
Celle de Monsieur le Grand Escuyer.

Voylà toutes les Compagnies de gens de cheual qu'on entretient à present en France.

Mais si quelque guerre arriuoit, on verroit aussi-tost fondre vn si grand nombre de Caualerie sur les ennemis, qu'elle seroit capable de les estonner, & de la rompre. Car toute la Noblesse s'exerce maintenant plus que iamais à monter à cheual, & à tous exercices qui rendent vn homme de cheual plus plein de disposition à combattre. Et quant à ceux du tiers Estat, il y en a plusieurs qui ont esté aux guerres passees, qui se plaisent encor à entretenir de bons cheuaux, & vn grand nombre de ieunes hommes riches, & courageux, nez à la guerre, qui monteroient à cheual auec allegresse s'ils oyoiẽt sonner la trompette.

XX. Quant à l'Infanterie, encor que les Gascons, & ceux qui approchent de l'Espagne soient estimez les meilleurs fantassins de tous, comme plus propres à supporter la peine, & les incommoditez de la guerre, & tenans beaucoup de l'Espagnol, & qu'on puisse tirer de ceux-cy iusqu'au nombre de huict à neuf mille; & combien aussi que ceux du Viuarez, & des montagnes de Dauphiné ne doiuent rien aux Gascons en toutes choses, au iugement de ceux qui les cognoissent, & qu'ils puissent ensemble faire vn plus grand nombre que les Gascons, toutesfois on auroit beaucoup de milliers des gens de pied en tous les autres endroits du Royaume, qui seroient bons hommes, comme ceux qui ont eu longuement la guerre, mesme outre ceux-là, presque tous ceux qui naissent en France ont tant de courage, qu'il est bien aysé de trouuer grand nombre de soldats aguerris, aumoins resolus à toute entreprise.

Les Roys de France ne se seruoient gueres anciennement d'Infanterie, de peur de quelque reuolte, & combien que Charles VIII. cognoissant la neces-

sité des gens de pied ordonna l'entretien de cinq mille hommes de pied François, & le Roy François voulut apres qu'il y en euſt iuſques à cinquante mille, toutesfois cela s'eſuanoüit bien toſt, & fut rompu par la deliberation des eſtats du Royaume, afin que le peuple deſarmé peut eſtre bridé par les magiſtrats, & ne laiſſaſt les arts auſquels il s'exerce, & le labourage de la terre, au grãd preiudice d'vn chacun, & afin auſſi qu'il ne deuint en temps de paix ſubject à exercer des voleries, & ne miſt de la confuſion au Royaume. Mais toutes ces deliberations des Eſtats n'auroient point de lieu, quand le Roy ſe reſoudroit au contraire.

Louys I I. fut le premier qui pour pouuoir faire paſſer tout ce qu'il vouloit tint le peuple deſarmé, & leua des Suiſſes, au lieu des Frãçois; choſe qui a eſté ſuyuie de ſes ſucceſſeurs. Mais celuy s'abuſe grandement qui penſe que ſon peuple doit eſtre laſche, & foible, s'il leue des gens de guerre eſtrangers. Car la hardieſſe s'acquiert auec l'experience des armes, & les dangers de la guerre, & cette experience ſera commune dans le Royaume aux ſoldats, & au peuple, ſi ceux-là deuiennent bons guerriers pour la profeſſion de ſoldat qu'ils font; ceux-cy le ſeront pour la neceſſité de ſe deffendre. Et de meſme que la hantiſe des bons fait les hommes bons, de meſme auſſi la frequentation des ſoldats aguerrit le peuple. Outre ce beaucoup de factions ne peuuent eſtre commiſes aux eſtrangers, pource que la pratique des lieux leur mãque, & auſſi pour ce qu'il y a beaucoup d'entrepriſes qui ſont de trop grande importance pour les fier à des perſonnes qui ne ſont pas du Royaume. Tellement qu'il eſt neceſſaire que les peuples aux pays deſquels la guerre ſe faict, deuiénent guerriers, en partie par neceſſité, pour le beſoing qu'en a le Prince, en partie par la veuë, & practique des choſes qui concernent la guerre, qui leur paſſent à toutes heures par les mains, comme il eſt arriué à la France aux dernieres guerres, où elle s'eſt veuë dans vn rien pleine de ſoldats.

Auiourd'huy il y a fort peu d'hommes de pied entretenus ordinairement en France, & qui ſeroient toutesfois vne des plus grandes forces d'vne armee. En voicy le denombrement.

Les quatre compagnies des Gardes du corps, qui ont pour leurs Capitaines Meſſieurs de Vitry, Monteſpan, La Force, & Pralin.

Le Regiment des Gardes qui doit eſtre compoſé de vingt Compagnies, & a pour ſon Maiſtre de Camp Monſieur de Crequy.

Le Regiment de Piemont qui doit eſtre auſſi de vingt Compagnies, & a pour ſon Maiſtre de Camp Monſieur de Vauſelas.

Le Regiment de Picardie qui doit eſtre de vingt Compagnies, & a pour Maiſtre de Camp Monſieur de Biron.

Le Regiment de Nauarre qui doit eſtre de vingt Compagnies, & a pour Maiſtre de Camp Monſieur de Boiſſe.

Le Regiment de Champagne, qui doit eſtre de vingt Compagnies, & a pour ſon Maiſtre de Camp Monſieur de la Gueſle.

Le Regiment de Monſieur de Nereſtan, qui eſt de dix Compagnies.

Le Regiment de Monſieur du Bourg l'Eſpinaſſe qui eſt de dix Compagnies.

Outre ce il y a le Regimẽt des Suiſſes, & les Cẽt Suiſſes des gardes du Corps.

Mais ſi le Roy auoit beſoing de gẽs il y a encor plus de quatre mille ſoldats fort aguerris qui ſont entretenus aux Prouinces eſtrãgeres, qui ne manqueroient de le venir trouuer au moindre bruit de guerre. Et quant au nõbre de

gens experimentez qu'il pourroit leuer, & qui ne ſont pas entretenus on n'en ſçauroit faire le compte, pource que la France ne faict preſque que reprendre ſon haleine, & a encor vne infinité d'hommes qui n'ont pas les bras plus engourdis, ny le cœur plus laſche qu'aux guerres dernieres, où ils ſe ſont trouuez, veu que le François a cela de particulier qu'il s'entretient touſiours au deſir de l'honneur, & ne penſe pas comme il eſt vray, qu'il y en ayt aucun plus eſleué que celuy qu'on acquiert auec les armes.

Au reſte il y a telle abondance de viures en Frãce, qu'elle peut nourrir quelque armee que ce ſoit, & les viures peuuent eſtre conduits d'vn lieu à l'autre fort facilement, à cauſe de la commodité des riuieres. C'eſt pourquoy lors que l'Empereur Charles le Quint entra en France par la Prouence, & puis par la Champagne, elle nourriſſoit outre les garniſons plus de cent cinquante mille ſoldars; & de noſtre temps ſous Charles IX. on y trouua vingt mille cheuaux, & trente mille hommes de pied tous eſtrangers, & quinze mille cheuaux, & cent mille hommes de pied François, ſans toutesfois que la cherté fut par le Royaume. Et les Roys entretenoient anciennement 3500. lances, & 4500. archers, & meſme il y auoit quelquefois quatre mille lances, & ſix mille archers payez perpetuellement. Vne lance tiroit vn archer & demy apres elle, & par conſequent vne compagnie de lances vne autre compagnie d'archers, qui eſtoit ſeulement diſtinguee par le moyen du drapeau, qu'on nommoit guidon, veu que tous auoient meſme Capitaine. Tellement que cent lances venoient à faire deux cents cinquante archers, outre les lances. Tous ces gens de guerre emportoient treize cens mille eſcus de deſpence toutes les annees. Car chaque lance tiroit deux cents cinquante eſcus, chaque archer quatre vingts, l'enſeigne trois cens, le lieutenant 480. le Capitaine 810. Ces gens de guerre furent reduits à leur perfection par Charles VIII. qui en determina le nombre, & leur eſtablit leur paye, & les diſciplina auec les exercices, les diſtribuant par les places frontieres ſoubs des Capitaines, Lieutenans, Enſeignes, & Guidons, & les diuiſa en hommes d'armes, & en archers, leur adjoutant encor des fourriers, des treſoriers, des payeurs, & des Commiſſaires, & en donnant la charge au Conneſtable, aux Mareſchaux de France, & aux premiers Seigneurs du Royaume. Auec toutes ces gens de guerre dont nous auons parlé, les precedens Roys de France non ſeulement ont peu acquerir vn ſi grand eſtat, & le deffendre de la force de tous les Princes voyſins, mais encore ſe faire ſentir en Aſie, & en Afrique, combattre l'Allemagne & l'Eſpagne, aller en Italie, & faire trembler tout le monde, pource que les François ſont de leur naturel prompts, & hardis, & courageux à entreprendre, & du tout inuincible au commencement. Et ceſt heureux ſuccez à l'entree eſt de ſi grande conſequence, que bien ſouuent on emporte tout apres cela, & toute perte qui ſe fait au commencement tire touſiours vne grande, & mauuaiſe queuë pour celuy qui perd.

A raiſon dequoy les François ſont eſtimez ſi forts, ſi terribles, que c'eſt choſe dangereuſe de les aſſaillir. C'eſt auſſi choſe fort difficile d'arreſter le cours de cette premiere fureur, dont la bonne yſſuë leur donne encor plus de courage.

xxi. Quant à l'artillerie, il y a en France vne choſe digne de conſideration, qui eſt qu'on a regardé de reduire toutes les pieces à vne forme commu-

ne ny trop grandes, à fin qu'elle n'empeschassent, ny trop petites, à fin qu'elles ne fissent trop peu d'effect mais moyennes, & toutes d'vne mesure à fin de seruir en toutes d'vne mesme forme de balle, & d'vne mesme quantité de poudre, & de mesmes instrumens à les remuer, & conduire, & en vser. Ce qui se trouue extremement vtile tant aux places, qu'aux armees, pource que quand toutes balles sont bonnes par toutes pieces, on oste la confusion qui naist à les apprester, & fournir, & quand vne piece est gastee on ne laisse pas de se seruir de la balle ny du reste; pource que les pieces sont de poix esgal, ou peu different, & là où vne de ces pieces peut aller on y peut conduire les autres. Le canon de France a de longueur enuiron dix pieds, & son fust enuiron quatorze, & estant monté sur son fust enuiron dixneuf pieds, & sa largeur, qui est consideree en l'essieu est de sept pieds. Il y a encor vne autre chose à considerer au faict de l'Artillerie, qui a esté inuentee par l'industrie des François, qui est, qu'au lieu où l'on met le feu à la piece, ils mettent vne piece de fer, pource qu'il ne craint pas le feu comme la bronze, qui se consume en peu de temps, & lors que le trou est large le coup n'a que bien peu de force; de sorte que la piece demeure inutile, & n'est pas tenuë pour bonne si elle ne sert pour cent, ou du moins pour 80. coups en vn iour.

Toutes ces choses adiousstees à la situation naturelle de la France rendent ce Royaume puissant, principalement soubs vn si grand Prince, si plein de valeur, de prudence & de pouruoyance, & assorty tant d'vn grand nombre d'argent, que de toutes choses necessaires. Car quant à l'offence ce Royaume a laissé les marques de son pouuoir en beaucoup de Prouinces voysines, & esloignees. Et pour parler des choses plus anciennes, les François ont rauagé jadis l'Italie, renuersé presque la grandeur des Romains, & faict beaucoup d'autres exploictz en d'autres contrees. Et si nous venons à vn temps moins reculé de nous, Charlemagne fust si puissant auec la force de ce Royaume qu'il subiuga la Saxe, & la Bauiere, combatit en Espagne contre les Sarrazins, destruisit le Royaume des Lombards, conquit la meilleure, & plus grande partie d'Italie, & laissa à sa posterité presque la moytié de l'Europe. On ne peut rien voir aussi de plus signalé que l'entreprise de Ierusalem, & de la Terre Saincte, resoluë en France au Concile de Clermont, & executée par les François à leurs despens particuliers, auec vne si ardante vnion de volontez, & tant de constance, & de vertu, qu'elle a surmonté la gloire de toutes les autres entreprises que on a iamais celebré dans les histoires. La Grece, & l'Asie esprouuerent aussi les armes des François en la conqueste de l'Empire de Constantinople. La Barbarie, & l'Egypte ont esprouué les armes des François au temps du Roy sainct Louys, qui nonobstant qu'il fut pris eut cét aduantage, que le Roy de Tunes accorda de payer quarante mille ducats de tribut toutes les années. Et au mesme temps Charles d'Anjou conquit la Sicile, & le Royaume de Naples, & sa posterité passa en Hongrie, & regna en cette Prouince plusieurs années. Et depuis au temps de nos peres Charles huictiesme auec vn estrange, & merueilleux succez, & cours de victoire, occupa en Italie en peu de temps vn grand pays, qui fut vn commencement pour conuier de nouueau ses successeurs à la conqueste d'Italie, veu que la mesme volonté passa encor au Roy Louys XII. & aux

Roys François, & Henry qui gaignerent de belles victoires, & euſſent tout emporté ſi la fortune euſt reſpondu à leur courage.

xxii. Quant à la deffence, outre le grand nombre de gens qui ſont en France, qui montoit enuiron à vingt millions au temps du Roy Charles IX. ſuyuant le denombrement qui en fut faict, & les viures, & l'artillerie dont elle eſt fournie à ſuffiſance, & la ſituation fauorable, il y a tant de places fortes, & de tous coſtez, qu'il n'y a peut-eſtre pays où il s'en trouue ſi grãd nombre. Il y a beaucoup de choſes qui ont eſté cauſe de toutes ſes forteresſes. L'vne eſt, que lors que le Royaume eſtoit diuiſé en pluſieurs Principautez, & Seigneuries, chacun fortifioit ſa frontiere. L'autre que les guerres des Anglois qui furent quelque temps maiſtres d'vne bonne partie de la France firent augmenter le nombre des forteresſes. L'aſſiette des places, & la nature des lieux ayde à cette fortification, & auſſi la diligence, & inclination du peuple; veu qu'il n'y a peut-eſtre, nation qui ait plus d'induſtrie à fortifier que la Françoiſe, ny qui ſe ſoucie moins pour cet effect de la peine, & de la deſpence. Mais afin de conſiderer les choſes plus particulierement, courons la France afin de voir vne bonne partie de ſes meilleures places.

Ie ne veux pas parler de Paris qui eſt vn monde, veu qu'encor qu'il n'euſt aucunes murailles, comme auſſi veritablement elles ſont foibles en beaucoup d'endroits, il y a tant d'habitans que cette ville ne peut eſtre priſe qu'à faute de viures.

Corbeil ſe feroit fort au poſſible, ſi on oſtoit le commandement de deux coſtaux qui ſont de deux coſtez; mais celuy qui en tirant au Gaſtinois vers la Magdeleine ne luy eſt ſi nuiſible pour eſtre aſſez loing, que celuy qui eſt du coſté de Seine venant à Ville-neufue S. George.

La ville de Chartres eſt auſſi aſſez forte pour arreſter le cours d'vne armee, comme on a peu voir durant ces guerres. Et Chaſteaudun qui eſt aſſis ſur vn roc, & coſtau fort eſleué, où l'on peut auoir accez bien mal ayſément eſt vne ville aſſez importante, & conſiderable. Auſſi fut ce la forteresſe, & le chaſteau des Dunoys, pour y auoir retraicte en temps de guerre; veu que les ennemis n'y pouuoient auoir accez que par vn lieu, qui eſt vers la porte de la Beauce.

Orleans eſt encor plus conſiderable que les villes precedentes, comme eſtant plus fort, & de plus grande importance, à cauſe du paſſage de la riuiere de Loyre. Et le ſeul teſmoignage de ſa forteresſe ſe peut tirer du ſiege d'Attile Roy des Huns, qui fut arreſté tout court deuant Orleans auec ſon armee victorieuſe, & du ſiege que les Anglois mirent deuant l'an 1428. au Moys d'Octobre qui dura iuſques au Moys de May, & fut leué par Ieanne la Pucelle. Gergeau à ſix lieuës d'Orleans bien qu'il ſoit petit a eſté toutesfois aſſez bien fortifié, & eſt important à cauſe du pont, & du paſſage de Loyre. Montargis eſt auſſi vne bonne place, mais non ſi bien fortifiee qu'Orleans, ny de telle conſequẽce. Chaſteau-landon eſt vne ville qui a fait aſſez de mal durãt les guerres paſſees, & eſt capable de reſiſter vn peu temps auec vne moyenne garniſon. La ville de Sens aſſiſe ſur la riuiere d'Yonne, qui paſſe au pied du coſté du Gaſtinois a de fort bons foſſez, & de bonnes murailles, & eſt capable de deffence.

Auxerre eſt ſur le bord de la riuiere d'Yonne & eſt aſſez forte place, qui cõmence en vn vallon, & ſe hauſſe iuſqu'au ſommet du coſtau, ſur lequel elle eſt baſtie, & où eſt l'ancien Chaſteau fortifié de groſſes & anciennes murailles,

qui seruoit jadis de forteresse,& deffence à tout le pays en temps de guerre.

La ville de Troye en Champagne est aussi forte, & a de bonnes, & fortes murailles,auec de bons habitans prest à bien faire aux occasions, aussi bien que ceux d'Auxerre,Chaumont en Bassigny est aussi de toute ancienneté clos de bonnes, & fortes murailles, accompagnees de force tours, & de bons fossez, & son donjon se nomme Haute-feüille. Mais Vitry le Parthois qui a esté rebasty, & fortifié du temps du Roy François comme estant sur la frontiere de Champagne,mais non au lieu ancien,ains en vn village appellé Mõtcourt sur vn costau qui est à demie lieuë du lieu où estoit auparauant Vitry. Le Seigneur Hieronime Marin Bouloignois fut employé pour en faire le dessein;& suyuant son plant cette ville fut mise en l'estat où elle est à ceste heure. Il y a encor sur la frontiere de Champagne, la place de sainct Disier qui a esté fortifiee à la Reale,depuis qu'elle fut ruynee en l'an 1544. Montereau qui est bien auant dans le pays a vn chasteau fort, & d'assez grande estenduë. Meaux est assise sur vn mont,ayant la Marne au pied du costé de l'Occident, & cette ville est separee en deux corps,dont l'vn se nomme la ville, & l'autre le marché,ou fort de la ville,& ces deux lieux sõt diuisez par vn ruisseau, ou torrẽt courant sur le roc,& le fossé est fort profond,& à fonds de cuue; & au dedans de la ville on voit le Chasteau posé sur vn haut,& qui commande au marché. Il y a de bonnes murailles mais cette ville n'est pas fortifiee à la Reale. Chalon en Champagne n'est pas aussi vne place ny petite,ny de peu d'importance,non plus que Rheims sa ville capitale.

Mais si nous venons à la Picardie nous trouuerons pres de la frontiere des places fortes au possible,comme Laon, la Fere, Sainct Quentin, Peronne,la Capelle,Ardres,Ham,Dorlens, Corbie, Amyens & Abbeuille, & d'autres moins fortifiees comme Boloigne, Monstreuil, Bohan, & autres. Soissons est aussi vne place passablement forte & capable de deffence. Beauuais qui est plus auant dans le pays,& plus en tirant vers Paris est bien fortifiee, & soustiendroit vn assez long siege. Mais si nous regardons Calais sur le bord de la mer, selon qu'il est fortifié maintenant par Monsieur de Vic son Gouuerneur auec son Richban, nous trouuerons que cette ville emporte le prix de la fortification entre toutes celles de Picardie,& quand elle sera acheuee selon le dessein dudit Sieur de Vic, i'estime qu'il y aura fort peu à redire, & qu'il y aura aussi fort peu de moyen de l'offencer.

Langres est vne place dont l'assiette est forte ce qui se peut, & les murailles bonnes. Montesclair fut extrememẽt bien fortifié auec de bons bouleuers,& rampars par les Roys François premier, & Henry second, pource que c'est la premiere place forte qui soit au pouuoir du Roy de France, venant deçà du costé de Lorraine.

Neuers est vne ville bien auant dans le pays close de bõnes murailles,& entouree d'assez bons fossez, auec vn pont sur Loyre. Cette place est de bonne deffence, & bien importante pour le passage. La ville de Bourges est aussi accompagnee de fort bons fossez,& bõnes murailles, & est vne des bonnes places de France. Sancerre assise au haut d'vne mõtagne a dequoy faire teste aux plus opiniastres, & la ville de la Charité aussi sur Loyre est capable d'arrester d'assez grandes forces. Yssoudun en Berry est aussi vne place forte, & bien réparee, ayant vn chasteau vn peu plus haut esleué, qui est bien fortifié,& flanqué, & a de fort bons fossez. Argenton qui est sur les extremitez de Berry est

bonne ville, ayant vn fort Chasteau où il y a dix tours, six grosses, & quatre petites. La Chastre est aussi cloz de bonnes murailles, accompagnees de fortes tours, & entourees de profonds fossez.

La ville de Tours est bien fortifiee; & a de bons fossez, & bonnes murailles auec la riuiere de Loire qui la borde, & qui la rend placed'importance. Le Chasteau d'Amboise qui en est à sept lieuës sur la mesme riuiere est aussi tenu pour vne des bonnes places de France. Saumur sur la mesme riuiere à esté bien fortifié, a de bonnes murailles; mais le Chasteau principalement donneroit beaucoup de peine.

Le Chasteau de Loches est aussi fort au possible, estant assis sur vn haut rocher, n'y ayant qu'vne seule entree, deffenduë d'vn gros bouleuerd, de fortes murailles, & de double fossez, qui sont fort profonds, & fort larges, & il y a fort peu de moyen de battre cette place si ce n'est en brisant le rocher, qui a en sa circonference en longueur, & largeur de mille à douze cents pas, & de le sapper il est impossible, veu que les contremines y sont desià faictes.

Angers est vne bonne, & forte ville dont les fossez sont presque tous à fonds de cuue, & les murailles fortes & bonnes. Mais sur tout le Chasteau est vne des meilleures places de France, ayant ses fossez dans le Roc, & estant tout fortifié aussi bien qu'il est possible. Et cette ville est fort importante comme estant sur la riuiere de Sarte, & pres de la riuiere de Loire, & Pont de Cé qui est vne lieuë loing d'Angers, & sur la riuiere de Loire est vne assez bonne place.

La Normandie a plusieurs bonnes places dans le pays, comme Roüen qui est capable de soustenir vn long siege, & qui a jadis arresté de grandes armees. Bayeux est vne ville assez considerable. Falaise est tellement assise qu'encor qu'elle soit posee en vn vallon, & enuironnee de montagnes de tous costez, toutesfois toutes les auenuës, & les fauxbourgs sont plus bas qu'elle; & sur tout elle a vn bon Chasteau, qui est sur vn roc, qui commande à la ville, & a de fort profonds fossez & de bonnes murailles; Caen, qu'on tient pour la seconde ville de Normandie, & iusques ou le flot de la mer arriue, de mesme qu'il fait à Roüen, d'où il passe encor plus outre, n'est pas vne des moins importantes places de Normandie, estant grande, & moyennement forte, & capable d'assez longue deffence; mais sur tout elle a vn Chasteau basty sur vn roc, & fortifié de son donjon, au milieu duquel il y a vne tour carree d'admirable hauteur, & grosseur, qui est flanquee aux quatre coings d'autres quatre grosses tours, & a de bons fossez à fonds de cuue, & ce chasteau à vne si grande court, qu'on y peut mettre cinq, ou six mille hommes en bataille. Auranches est aussi forte estant assize sur vn rocher assez royde, où la mer viét lors qu'elle est en son plein flus, & cette ville est fortifiee de bonnes murailles, & entouree de profonds fossez. Vous auez apres du lóg de la coste Honfleu bonne, & forte place, de mesme que Dieppe, où il y a quantité de canons, S. Valery en Normandie, autre que celuy de Picardie, Cherebourg, derniere place que le Roy Charles VII. osta aux Anglois quant il les chassa du Royaume, le mont sainct Michel, enuironné de tous costez de l'Occean, & le fort de l'Isle de Zere fait contre les courses des escumeurs de mer. Mais sur toutes les places de la coste de Normandie il faut estimer le Haure de Grace; forte resse imprenable, dressee par le Roy François I. pour faire teste à l'Anglois, veu que son assiette est bonne au possible, fors que d'vn costé où il y a quelque colline, qui semble luy commander, & toutesfois ne luy sçauroit guiere nuire.

En Bretagne vous trouuerez Rhenes capitale du pays, bonne, & forte ville. Nantes ne luy doit rien en cette partie. Dol, Vannes, Quimpercorentin, & S. Malo. Mais Blauet, & Breſt emportent le prix ſur toutes autres places, qui ſont du long de la coſte principalement en fort grand nombre, & bien fortes.

En Poicton vous auez la ville de Poictiers, qui a ſouſtenu preſque de noſtre temps vn furieux ſiege de quatre vingts mille hommes; Maillezays, la Ganache, S. Michel en l'Her qui a reſiſté durant les troubles à de longs, & furieux aſſaux, Niort, Fontenay, Chaſteleraud, & Luſignen, toutes aſſez importãtes.

En Sainctonge il y a Xainctes, où l'on a fait vne des bonnes citadelles de France, S. Iean d'Angely, & Blaye & Ponas, places fortes; & en Angoumois vous auez Angouleſme qui eſt aſſez bien fortifiee, mais ſa citadelle, ou ſon chaſteau fera touſiours plus de reſiſtance que la ville. Mais au pays d'Auniz vous auez la Rochelle port de mer, & vne des clefs de France, capable de donner beaucoup de peine à de fort grandes armees, allant plus auant vous rencontrez Perigueux ville bien fortifiee, & qui n'eſt commandee que d'vn coſté, d'où elle a encor moyen de ſe defendre aiſement.

Pour le Limoſin ſa principalle ville a dõné jadis beaucoup d'affaire à de grãds Princes, & Vzerche eſt en telle aſſiette qu'on l'eſtime du tout imprenable.

En Auuergne vous auez la ville de Clermont qui eſt aſſez forte, & les Chaſteaux d'Vſon, & de Nonnette qui ſe peuuent dire comme imprenables. Mais ſur tout il faut faire eſtat de S. Flour aſſis ſur vn roc fort eſleué, & taillé tout droict, qui rend la place preſque hors de moyen d'eſtre priſe.

Vous voyez apres Moulins en Bourbonnois place aſſez conſiderable ſur la riuiere d'Allier, qui n'a iamais cedé à l'effort des ennemis durant nos guerres dernieres. Montaigu en Combraille eſt auſſi capable d'aſſez de deffence.

Quant à la Bourgogne, elle a pour ſes principales places fortes, Dijon, Chalon, Seurre, Auſſonne, & Beaune auec vn Chaſteau fort au poſſible, outre vn vn grand nombre de petits lieux aſſez forts. Le Chaſteau de Zalan pres de Dijon eſt auſſi vne bonne place. Autun eſt auſſi ville d'importance, & que nos dernieres guerres ont miſe en meilleur eſtat que iamais, & la ville, & le Chaſteau de Semur peuuent faire grande reſiſtance.

Pres de la Lorraine, & de l'Alemagne vous auez la ville de Mets, qui arreſta ſi longuement l'Empereur Charles V. auec vn grand nombre de canons, & vne armee qui deuoit donner de l'effroy à tout le monde. Vous auez auſſi ſa citadelle, qui eſt vn des plus forts lieux de France.

Si vous allez plus auant en tirant vers le Midy, vous trouuez la ville de Lyõ qui eſt extremement forte du coſté de ſa citadelle abbatuë, où eſt auſſi le boulleuert S. Iean, lieu extremement fort, Pierre-Anciſe qui eſt vn Chaſteau ſur le roc de l'autre coſté de la riuiere de Saone, deffend l'auenuë; d'vn autre coſté Lyon à le Rhoſne qui luy ſert de defféce, & pour le dire en vn mot, quoy qu'il ne ſoit pas auſſi fort du coſté de Fourvieres, & de S. Iuſt, toutesfois ceſte ville ſouſtiendroit vn fort long ſiege, & peut arreſter vne grande armee, & empeſcher ſes deſſeins, à cauſe de ſon aſſiette.

En Dauphiné du long du Rhoſne vous auez Vienne qui eſt vne bonne place, où il y a les forts de Pippet, & de la Baſtie, qui commandent de tous coſtez. Vous auez plus bas Valence vne des meilleures villes de guerre de France, & qui a vne forte citadelle. Encore plus bas à demie lieuë du Rhoſne vous auez la ville & le Chaſteau de Montlimar, capables de grande deffence. Dans le pays on trouue Romans ſur la riuiere de l'Iſere, qui eſt

moyennement fort, vous auez les Chasteaux de Moras, & de Quirieu, dont le dernier est beaucoup plus fort que l'autre. Apres cela vous auez Grenoble, ville fortifiée à la moderne par Monsieur de les Diguieres, Gouuerneur de Dauphiné, qui en a fait vne des bonnes places de France. Vous auez apres cela le fort de Baraut pres de la Sauoye, pour seruir de bride de ce costé là aux ennemis. Vous y auez d'autres places fortes au possible, comme Die, Gap, le Chasteau de Serre, Nyons, Ambrun, Briançon, & le Chasteau d'Essilles sur les frontieres. De sorte que l'ennemy n'auroit pas peu à faire quand il entreprendroit d'entrer en Dauphiné, veu toutes ces barrieres.

Pour la Prouence vous auez dans le pays pour fortes places, Aix, Arles, Cisteron, Ourgon, Brignoles, & Pertus. Mais les maritimes comme Marseille, Tolon, Castel d'If, Nostre Dame de la Garde, la Tour de Bouc, & Antibe, & quelques autres encores sont des meilleures qui se voyent.

Quant au Languedoc Tholose se peut vanter d'estre forte, mais Narbonne qui est pres de la frontiere l'est beaucoup plus, & Laucate encor d'auantage. L'assiette de la Cité de Carcassonne est forte; mais la ville basse est beaucoup mieux fortifiee. Besiers, & Pezenas sont assez forts. Mais on a faict à Montpellier, & à Nismes tout ce qu'on a peu pour les rẽdre villes de deffence. Le Pont sainct Esprit est fort, & accompagné d'vne bonne Citadelle. Au Velay le Puy est vne fort bonne place, & ville qui n'a iamais esté prise.

Vous auez aupres le Chasteau de Polignac, qui est estimé pour imprenable, à cause de son assiette, Montauban en Quercy est renommé pour sa forteresse, l'assiette est forte au possible.

En Gascogne la ville de Bordeaux craindra tousiours fort peu qu'on l'attaque, Castelnau de Barbarens est vne place extremement forte, & du tout inaccessible; la ville d'Auch est bastie sur vn roc de difficile accez, sinon du costé qu'on va à Vicfasensac, & a souffert autrefois de grandes attaques. Lectoure est vne place qui peut estre mise entre les plus fortes de ce Royaume. Cominge est aussi vne bonne place, & l'assiette de sainct Fregeon est forte au possible. La ville de Dax est tresforte, & bien assize. Bayonne est aussi ville forte sur la frontiere du tout importante, & capable de longue deffence. En Bearn vous auez Pau, où il y a vn fort bon Chasteau, & Nauarrins forte place au pied des monts Pyrenees.

Voyla à peu pres ce qui se peut dire touchant les places. Que si nous venons à considerer les hommes qui sont en France, & qui luy seruent de soustien, nous trouuerons qu'il n'y a Royaume en tout le monde, qui se puisse vanter d'auoir vn plus grand nombre de vaillans hommes; & s'il y en a quelqu'vn aussi peuplé, ou peut-estre d'auantage, comme la Chine pourroit estre, ie respondray que ce peuple lasche, & effeminé nous surpasse en nombre, parce qu'on dit qu'il y a autant d'habitans sur l'eau que sur la terre; mais nous le passons en valeur. Et si nous considerons seulement l'Europe nous trouuerons qu'il n'y a point de contree où l'on voye plus de personnes.

Pour le regard des voysins, la France pourroit craindre les Anglois si la Guyenne, ou la Normandie estoit à eux, & si les François estoient bandez contre eux mesmes; veu qu'autrement ils sont inuincibles; & mesme il faut croire que Cesar n'eust aduancé que bien peu en France, si les Gaulois ne se fussent entrehays, & ne l'eussent mis bien auant dans le pays, causans par leur diuision la ruyne de tout cet estat. La France craindroit les Espagnols, si toutes

tes & quantesfois qu'ils veulent aſſaillir la France du coſté d'Eſpagne ils ne le faiſoient mal-aiſément, veu que le paſſage eſt ſi mal-aiſé que pour peu que les François reſiſtent, & ſe mettent en deffence en vn ſi mauuais pays, l'Eſpagnol perdra iuſtement le courage de paſſer plus outre; & outre ce les fortes places de la frontiere du coſté de Languedoc, & de Guyenne l'arreſterõt tout court auec ſa honte.

Quant aux Flamands la France ne les craint aucunement; en premier lieu, pource qu'ils ne ſçauroiẽt faire vn grãd effort contre ce Royaume: en ſecond lieu pource que les Eſtats ſont bien liez & vnis auec ceſte Couronne, & ſe roidiront touſiours pour elle cõtre leurs voiſins. En troiſieſme lieu, pource que les Flamãds ne recueillẽt pas aſſez dequoy viure, à cauſe de la froideur & nature du païs, & principalement qu'ils n'ont pas du bled & du vin à ſuffiſance; choſes qu'ils ſont cõtraints de tirer de Bourgõgne, de Picardie & autres Prouinces de Frãce; & outre ce les habitans des Pays-bas viuent de leurs mains, dont ils font pluſieurs ouurages, qu'ils vendent principalemẽt aux foires de France: & pour ceſte occaſion lors qu'ils romproient auec les François, non ſeulement ils manqueroient de viures, mais auſſi du moyen de debiter leurs ouurages. On pourra dire le meſme des Alemans, & outre ce que la frontiere de l'Allemagne, de meſme que celle des Pays-bas, a des places fortes, du tout capables d'arreſter celuy qui feroit quelque entrepriſe ſur la Frãce. Quant à la Lorraine elle eſt ſi foible qu'elle ne ſçauroit dõner de la crainte à ce Royaume, & d'ailleurs il y a de bons forts qui la bident, de meſme qu'il y en a pour empeſcher les entrees qu'on pourroit faire par la Franche-Comté, qui eſt vn petit païs où il faudroit faire paſſer vne armee de bien loin; de ſorte que la lõgueur feroit qu'on ſe tiẽdroit ſur ſes gardes, & que toute la frõtiere ſeroit en armes. On pourroit redouter les Suiſſes à cauſe de leur voiſinage, & des ſoudaines courſes qu'ils peuuent faire, à quoy l'on ne ſçauroit pouruoir à tẽps. Mais en premier lieu on les a pour alliez, & d'ailleurs les places frontieres de ce coſté-là ſont bien munies de tout ce qui pourroit eſtre neceſſaire: ſi bien que cela les empeſcheroit d'aduancer beaucoup leurs affaires, outre que le naturel des Suiſſes eſt de combatre pluſtoſt en raze cãpagne, que d'aller donner de la teſte contre vne place: & qui plus eſt les Suiſſes s'eſloigneroiẽt peu volontiers de leurs confins pour ſe mettre en païs plein, & laiſſer derriere de fortes places, veu qu'ils auroient peur (comme il aduiendroit ſans doubte) que les viures leur manquaſſent, & ſemblablement de ne s'en pouuoir pas retourner ſi librement depuis qu'ils ſe ſeroient mis vne fois en la plaine, à cauſe de la Cãualerie Françoiſe.

Pour les Eſtats du Duc de Sauoye, on n'en a gueres d'apprehenſion, pource qu'ils ſont bridez de tous coſtez auecques l'Italie, par vn grand nombre de places fortes, & d'ailleurs pour la pluſpart les Alpes donnent vne grande difficulté au paſſage, & de plus on trouue au pied force lieux de deffence où il faudroit s'arreſter, ayant à dos vn pays ſi ſterile: tellement que les Italiens ſeroient contraints ou d'auoir vne grand' peine, ou de laiſſer ces places derriere: ce qui ſeroit grande folie: ou bien de s'eſſayer de les prendre (choſe qui les tiendroit long temps en haleine) & d'ailleurs l'Italie ne peut eſtre maintenant gueres redoutee, à cauſe de la diuiſion de ſes Princes.

GOVVERNEMENT.

L'Estat de la France, qui a esté autresfois Democratique, est maintenant reduit en Monarchie & principauté d'vn seul. Le Roy n'y est pas
XXIII. esleu, cõme en beaucoup d'autres endroits, ains le Royaume viẽt par succession, & les masles sont seulement admis à regner, non pas les femmes, suiuant vne loy fort ancienne, & fondamẽtelle. Le Roy a toute puissance de resoudre & ordonner la guerre contre les ennemis, de faire la paix auec eux, & des alliances auec les autres Princes, & Republiques; cõme aussi d'imposer des tailles, creer des Magistrats, faire des loix, & des ordonnãces, donner des priuileges, & des graces, & faire beaucoup d'autres choses à sa volonté: tellemẽt que tout ce qui luy plaist est receu pour loy inuiolable: mais pour mõstrer que ses volontez sont iustes, & pleines de raison, il ne permet pas que ses Edicts passent qu'apres que ses Cours de Parlemẽt les ont verifiez. Le fils aisné du Roy, & plus proche heritier de la Couronne doit porter le nom de Dauphin, de mesme que l'asseuré successeur de l'Empire se nomme Roy des Romains.

XXIV. Les Roynes de France ont beaucoup d'authorité, tellement qu'elles ont ressort & grãds Iours si elles veulẽt en leurs terres, tant de leurs domaines, que doüaires, pour cognoistre des premieres appellatiõs, & l'appel de leurs grãds iours vient en la Cour des Pairs de France, combien que les terres & parties soient d'autre ressort, suiuant vne declaration du Roy Loys le Gros de l'an 1317. La mere du Roy regnãt, si elle n'est Reyne de France, est precedee par la Reyne regnãte. Les dons faits par les Roys aux Reynes leurs femmes durant leur mariage, valẽt, combien qu'entre toutes autres personnes ils soiẽt nuls. Les officiers domestiques des Reines & meres des Roys ont pareils priuileges que ceux des Roys. Mais elles n'ont communauté aux acquests faicts par les Roys leurs maris durant leur regne, ou bien en ceux qui sont faits auãt leur aduenement à la Couronne apres le mariage. La Reyne vefue est appellee communement Reyne Blanche, & ceste coustume est demeuree depuis la mere de S. Louys, nommee Blanche qui vescut long tẽps, & la Royne Blanche vefue du Roy Philippes de Valois, qui vescut iusques au regne de Charles VI.

XXV. La façon de couronner, & declarer les Roys de France tels auant que les François eussent receu la foy de Christ, c'estoit d'esleuer le Roy couronné sur vn grãd bouclier, ou pauois, & le porter sur les espaules, en luy faisant faire ainsi trois tours autour du camp, & les assistans crioiẽt qu'il estoit leur Roy, & mesme on tiẽt que ceste coustume a duré depuis le Christianisme en toute la race des Merouingiẽs. Car la sainte Ampoulle, que ie crois auec beaucoup d'autres auoir esté enuoyée du Ciel, fut seulemẽt pour seruir au baptesme du Roy Clouis, & depuis au sacre des Roys de la seconde & tierce lignee. On a sacré la pluspart de nos Roys à Rheims en ceste sorte. La Messe commencee le Prestre se tournoit auant l'Epistre deuers le Roy, & luy exposoit la foy Catholique, luy demandant s'il la croyoit, & vouloit deffendre. Le Roy ayant respondu qu'oüy, on luy apportoit le sermẽt qu'il lisoit, & soussignoit, & ledit serment estoit tel: Ie N. par la grace de Dieu prochain d'estre ordõné Roy de France promets au iour de mon sacre deuãt Dieu & ses saincts, que ie conserueray le priuilege canonique, loy, & iustice deuë à vn chacun de vous Prelats, & vous deffendray tant que ie pourray (Dieu aydant) comme vn Roy doit par droict defendre en son Royaume chacun Euesque, & Eglise à luy cõmise, & octroyeray au peuple à nous cõmis la defence des loix en leur droict,

consistant en nostre authorité. Ce serment estant leu, le Roy le mettoit entre les mains de l'Archeuesque de Rheims en presence de beaucoup de Prelats, qui s'y trouuoient. Ce faict ledit Archeuesque prenant la crosse S. Remy receitoit comme le Pape Victor auoit donné par cette crosse tant à luy qu'à son Eglise le pouuoir de ce Sacre. Lors il estoit declaré Roy par ledit Archeuesque, & autres Prelats, & gens d'Eglise. Puis les grands du Royaume, & apres eux les Cheualiers, & le peuple l'approuuoient tous d'vne voix, crians par trois fois, Nous l'approuuons, nous le voulons, soit faict. Et soudain on chantoit *Te Deum*, & lors l'Archeuesque sacroit le Roy. Puis estãt retourné en son siege, & assis, on apportoit le priuilege donné par le Pape Victor, qui estoit leu deuant les Prelats. Voylà en peu de mots la ceremonie qu'on obseruoit & qu'on doit encore suyure. I'en ay retranché beaucoup de formalitez, pource que i'ay creu qu'elles seroient ennuyeuses.

Quant aux Regences elles sont ordonnees ou pour la minorité ou pour l'ablence, ou pour l'indisposition des Roys, & ceux qui ont esté Regens ont disposé de toutes choses comme s'ils en eussent esté vrays maistres.

Les fils de la maison de France partageoient anciennement par égales portions, sans qu'il y eust droict d'aisnesse, & les bastards aduoüez heritoiẽt auec les legitimes: & chacun tenoit sa part en tiltre de Royaume. La troisiesme lignee a du tout rejetté les bastards, non seulement de la Couronne, mais aussi de l'adueu, & surnom de France, qui est permis aux bastardes des Roys: & depuis Hue Capet les puisnez des Rois n'ot eu que des partages priuez, & mesme il fut apres ordonné en l'an 1283. que les puisnez ne pourroiẽt quereller, ou demander certaine legitime part, ou quote leur estre deuë en la succession du Roy leur pere, ains seulemẽt prouisiõ pour leur viure, & entretié, à la volõté de leur pere, & s'il ne l'auoit declarée durãt sa vie, à la volõté du Roy leur frere regnãt, sãs qu'il leur fust permis de se plaindre d'vne trop petite portiõ.

Mesdames les filles de France, s'il y a enfans masles, n'heritent qu'és meubles & acquests, selon la loy Salique, & sont aussi perpetuellement exclu ses de la Couronne par coustume, & loy particuliere de la maison de Frãce fondee sur la magnanimité des François, qui ne peuuent souffrir d'estre cõmandez par des femmes seules, & sur ce qu'elles eussent aussi peu par mariage transporter la Couronne à des estrangers. On a veu que Mesdames de Frãce mariees à moindres que Roy, estoient appellees Roynes auec leur nom propre. Cét honneur leur estoit donné durant leurs vies, pour monstrer qu'elles estoient filles de France. Le surnom de France appartient aux filles des Roys de Frãce soit qu'elles soient nées auãt, ou durant leur regne. Il est vray que celles qui sont nées auparauant ne le prennent qu'apres l'aduenement à la Couronne: & si elles sont filles du fils aisné du Roy, elles sont appellées Mesdames de leur naissance, pour l'asseurance que le pere a de regner, s'il ne meurt. Les autres ne doiuent estre appellees que Mesdamoiselles, & apres l'aduenement Mesdames auec le surnom de France.

Quant aux Pairs de Frãce, les fiefs estãt deuenus hereditaires en ce Royaume suiuant l'vsage escrit des fiefs des Lombards, on establit en chaque fief dominant certain nõbre de vassaux, appellez Pairs, ou frãcs-hommes de fief, chargez de tenir la Cour du Sieur, & iuger des choses feudales, ayans plusieurs grandes prerogatiues, ainsi qu'il est porté par l'arrest de la commune de Ham, donné le dernier Auril 1351. Ceste institution n'aduint pas du tẽps de Charle-

magne, ainſi que les Romans nous veulent faire croire, veu que leur authorité, rang, & preeminẽce ont eſté eſtablis par Hue Capet, & par les Roys ſortis de ſa ligne, qui gagnerent par ce moyen les cœurs des plus mal affectionnez, tels qu'eſtoient le Comte de Flandres, & l'Archeueſque de Rheims, qui s'oppoſerent à Capet vſurpateur, & fermerent la bouche aux autres, qui à l'exemple de ceux-cy euſſẽt peu remuër, & les ayãt authoriſez de ceſte dignité, les obligerent par ſerment à tenir leurs terres de la Couronne, & leur eſtre fidelles, & à toute leur poſterité, ſi bien que Hue Capet, pour ratifier mieux la choſe, fit couronner Robert ſon fils, en y appellant ceux qu'il penſa luy pouuoir plus nuire. Or il y en eut douze, dont les ſix temporels eſtoient les Ducs de Bourgongne, de Normandie, & d'Aquitaine, & les Comtes de Flãdres, de Toloſe, & de Champagne, & les Eccleſiaſtiques, le Duc & Archeueſque de Rheims, les Ducs & Eueſques de Laon, & de Langres: les Eueſques & Comtes de Noyon, de Beauuais, & de Chaalons, qui ſont appellez Pairs, non pour eſtre eſgaux en dignité au Roy, mais pource qu'entre-eux ils ſont Pairs en grandeur. Et ceux-cy ne peuuẽt eſtre depoſez, ou appellez en iugement que deuant la Cour de Parlement, en laquelle ils ont lieu, & ſeance, ainſi que les Princes du ſang, à cauſe qu'ils ſont du corps de la Cour, & auant que le Parlement fuſt inſtitué les Pairs eſtoiẽt ceux qui iugeoient des cauſes qui venoyẽt au Conſeil, & deuant la perſonne du Roy, qui ne faiſoit rien, fuſt en temps de paix, ou de guerre, ſans le conſeil de ces Pairs, qui ſont obligez d'aſſiſter au Sacre des Roys, & les Eueſques de Langres, & de Beauuais font ſemblant de ſouſleuer le Roy de ſon throſne royal, & de s'enquerir du peuple s'il le veut, & l'accepte pour ſon Roy, & lors que les aſſiſtãs ont dit qu'ils l'ont agreable, l'Archeueſque de Rheims luy faict faire le ſermẽt accouſtumé. Les cinq anciennes Pairries layes ſont retournees à la Couronne, la ſixieſme ne la recognoiſt plus. Le nombre deſdites Pairries layes anciennes eſtoit limité à ſix, comme celles d'Egliſe; mais le nombre des layes a eſté ſouuent augmenté au commencement, & les Roys n'ont pas les mains tellement liees, qu'ils n'en puiſſent creer autant qu'il leur plaiſt. Et de faict on a veu eriger autrefois en Pairrie, Evreux, Alençon, Bourbon, Eſtampes, Artois, Bretagne, Clermõt en Beauuoiſis, Beaumont le Roger, Anjou, Berry, Orleans, & autres, & de noſtre temps, Eſpernon, Biron, & Suilly. Ordinairement Meſſeigneurs les fils de France tiennent leurs appẽnages, & toutes leurs autres terres en Pairrie. Quelques Pairries ſont crees à vie ſeulement, & ſont perſonnelles; les autres pour les ſeuls maſles deſcendans, les autres pour tous. Car les femmes ſont capables de tenir Pairries, ont ſeance, & opinion aux iugemens, & y doiuent eſtre appellees, & adiournees comme les autres Pairs, pource qu'elles tiennent dignité ayant exercice de Iuſtice.

Le Grand-Maiſtre, dont la charge eſt preſque ſemblable à celle des anciens Maires du Palais, a ſurintendãce ſur tous les officiers de la maiſon du Roy, & c'eſt à luy à faire toutes les annees l'eſtat de ceſte maiſon, & d'apointer, ou deſapointer iuſqu'aux moindres officiers, & leur cõmander, tellemẽt qu'aucun de ceux qui ſont aux gages du Roy en ſa ſuitte ordinaire, ne ſe doit diſpenſer de l'obeyſſance du Grand-Maiſtre, & volontiers cét eſtat eſt entre les mains des Princes, comme on le void aujourd'huy entre celles d'vn Prince du ſang. Et ceſte charge de Grãd-Maiſtre n'empeſche pas qu'on n'en puiſſe auoir vne autre en meſme temps, veu qu'on a veu deux Grand-Maiſtres, dõt l'vn, c'eſt à

ſçauoir Anne de Montmorency eſtoit Conneſtable en meſme temps, & l'autre c'eſt à ſçauoir François de Lorraine Duc de Guiſe, eſtoit Lieutenant general ſous le Roy Henry II.

Le nom de grand Chambellan fait aſſez paroiſtre ſa charge, d'autãt qu'il eſt comme chef de ce qui concerne la chambre du Roy. C'eſt luy qui peut faire donner, ou refuſer l'accez à ceux qui veulent entrer pour parler au Roy, & qui a commãdement ſur tous les gentilshommes de la chambre, qui ſont en tel nombre qu'il plaiſt au Roy, & ont charge de l'habiller, & deshabiller. Parmy ces gentilshõmes il y en a vn qui ſe nomme Premier, qui eſt par deſſus les autres, & commande aux Pages de la chambre. Auiourd'huy il y a deux premiers gentilshommes qui ſont en charge, chacun ſelon qu'il plaiſt au Roy l'ordonner. Le grand Chambellan a pareillement puiſſance ſur tous les autres (de quelque ſorte qu'ils ſoient) qui ſeruent le Roy dans ſa chambre, comme valets de chambre, maiſtres, & valets de garderobbe, & tous autres. Au reſte c'eſt au grand Chambellan à chauſſer, & tirer les bottines au Roy le iour de ſon Sacre.

Quant au grand Eſcuyer, il a la charge des eſcuyeries du Roy, & a commandement ſur les gentilshommes cõmis ſur l'eſcuyerie, & ſur les Eſcuyers, Pages, Cheuaucheurs, & Piqueurs qui y ſont; de ſorte que tous cheuaux tãt de ſeruice, que de chaſſe, & des haraz meſme, ſont ſoubz ſa puiſſance. Il doit porter l'eſpée Royale ſemée de fleurs de lys en toutes les ceremonies ſolennelles, comme aux entrees, ſacres, & enterremens des Roys. Auiourd'huy ceſte charge eſt preſque partagee en deux, & le premier Eſcuyer ſemble auoir meſme authorité que le grand, qui doit auoir auſſi commandement ſur les poſtes, & donner commiſſion à celuy qu'on appelle le Contreroolleur des poſtes. Il eſt vray qu'auiourd'huy le Contreroolleur general des poſtes diſpoſe de toute choſe.

Il n'y a choſe qui ſoit plus ſeante au Prince que la chaſſe, pource qu'elle rẽd le corps plus diſpoſé à ſupporter toute peine, & fait fuyr l'oyſiueté, & la pareſſe, qui eſt la peſte des ames: il y a donc pour cét effect vn grand Veneur, & vn grãd Fauconnier. Ceux-cy ſçauent en quel temps le Roy veut aller à la chaſſe, & s'il veut voler, ou courre le cerf, & ſelon ſa volonté ils ſe diſpoſent à luy donner du plaiſir. Ils ont commandement ſur les gentilshommes de la venerie, & ſur tous ceux qui ont charge des chiens, & des oyſeaux du Roy.

Les Maiſtres d'hoſtel ſont comme les bons meſnagers de la maiſon du Roy, de la deſpence de laquelle il faut qu'ils ayent cognoiſſance, & en oyent les comptes. Ils portent vn baſton garny d'argent aux deux bouts, & deuancent les gentilshommes qui ſeruent le Roy, lors qu'on veut ſeruir les viãdes. On dit qu'au temps paſſé ils auoient charge de mettre taux aux viures, & de faire pluſieurs autres choſes, qui leur ont eſté oſtées, & ſont à preſent de la charge du Preuoſt de l'hoſtel, veu que beaucoup de choſes ſont changees en l'exercice des charges, ſelon qu'il a pleu aux Roys d'en diſpoſer, & donner authorité aux perſonnes qui y eſtoient commiſes.

Il y a encores pour la table du Roy le grand Panetier, les gentilshommes ſeruants, & les Eſcuyers trenchants, de qui les noms monſtrent aſſez leur charge. Or le grãd Panetier eut autrefois authorité ſur la police des bleds, & du pain, pour voir ſi le poids en eſtoit iuſte, & la meſure loyale, & meſme il y mettoit le prix. Auiourd'huy le Panetier eſt celuy qui fait eſſay des plats qu'õ

vient à seruir deuant le Roy. L'Eschanson fait aussi le mesme essay du vin que l'on verse à boire au Roy, pour euiter l'inconuenient qui pourroit arriuer si l'vn ou l'autre estoient empoisonnez.

Et pource que la maison des Roys est composée d'hommes de diuerses humeurs, & que pour le grand nombre des Princes, & grãds Seigneurs qui sont ordinairement à la suitte ordinaire de la Cour, il y a grand nombre de gẽs, ou pour leurs affaires, ou sans adueu, qui font souuent des fautes, comme larrecins, meurtres, ou batteries, qui meritent chastiment; on a ordonné pour y pouruoir le Preuost de l'hostel, dont le tiltre emporte la qualité de iuger des choses, tant ciuiles, que criminelles, qui sont entre les personnes qui suiuẽt la Cour. Le Preuost de l'hostel passe, & interine les graces dõnees par le Roy à ceux de la Cour, & sa iurisdiction ne s'estend pas seulement sur la maison, & suitte du Roy, ains encores six lieuës à la ronde, & mesme il a soubs luy deux Lieutenants, l'vn de robbe longue, & l'autre de robbe courte, des Sergẽts qui se renomment du Preuost de l'hostel, & cinquãte Archers vestus de hocquetons, ou casaques de liuree, de mesme que les Archers de la garde du corps du Roy, qui le suiuent, & le seruent, & vont poursuiure les criminels. Outre la charge susdite de la punition des forfaicts, c'est à luy à mettre prix au pain, au vin, à la chair, au foin, & à l'auoine; ce qui fut iadis de la cõmission des Maistres d'hostel du Roy. C'est encore à luy à cognoistre des causes de tous les Officiers de la maison du Roy, en ce qui est purement personnel; ce qui fut aussi de la iurisdiction ancienne des Maistres d'hostel, qui auoient cognoissance des larrecins, & autres crimes commis à la suitte de la Cour, & le Roy des Ribauts estoit estably pour se saisir des coulpables: là où maintenant le Preuost de l'hostel a toutes les deux charges.

Les cent gentilshommes sont la compagnie du Roy, & commis pour sa plus seure, & honorable garde, & retiennent encor le nom de cent, bien que depuis le regne de François I. du nom ils ayent esté mis en nombre de deux cents, chaque compagnie ayant vn Capitaine, & vn Lieutenãt, qui marchent soubs la cornette du Roy.

La garde du Roy est partie en trois, veu qu'il y a des François, des Escossois, & des Suisses. Il y en a, tant des Escossois, que des François, qui portent le hocqueton, qu'on nomme Archers de la garde; & d'autres qui ne le portent pas, qui s'appellent Exemps, & portent le baston, & sont comme Caps d'escoüades, deuãçans les Archers, & les conduisans en l'absence des chefs ordinaires. Outre ceil y a le regiment des gardes souz son Maistre de camp.

Or entre vne si grande multitude qui suit le Roy, il faut qu'il y aye des personnes establies pour loger toute ceste suitte, & pour cét effect on a ordonné les Mareschaux des logis, & les Fourriers, dont la charge est de marquer les lieux, & maisons, tant pour le Roy, que pour les Princes, Seigneurs, Officiers & domestiques de sa Majesté.

Il y a encores à la suitte du Roy certains Officiers d'estat, des principaux du Royaume, par les mains desquels il faut que les affaires d'importance passent; de sorte que l'on ne peut faire legitimemẽt sans eux despesche quelconque. Ceux-cy ont tous pour leur chef le Chancelier, qui est aussi le chef de la iustice de France. C'est luy qui corrige les octroys mesmes que le Roy fait, & qui peut passer le ganiuet par les patentes signées mesmes du Roy, & de quelqu'vn de ses Secretaires, tant l'authorité de cét office est grande. C'est luy qui

de ſpeſche les graces, immunitez, eſtats, dons, offices, & autres ſemblables choſes que les ſubjects requierent ordinairemẽt, & toutes les deſpeſches qui ſont ſans ſon ſeau, ſont de nulle valeur. Que s'il arriue quelque meſcõtentement aux Roys contre ces Chanceliers, pource que le nom en eſt ſainct, & inuiolable, & que ſans mort on ne leur peut oſter le nom, & degré ; on leur donne des Subſtituts, qui portent le nom de Gardes des Seaux, d'autant que le nom de Chancelier ne leur doit eſtre communiqué du viuant de celuy qui a eſté pourueu de cét office.

Il ne fut iamais que les Princes n'euſſent des Secretaires, & pour ceſte cauſe il y a iuſqu'au nombre de ſix vingts Secretaires de la maiſon, & Couronne de France, entre leſquels il y en a quatre premiers qui ſont appellez Secretaires d'Eſtat, & des commandements, qui font toutes deſpeſches, & ont le departement de leurs charges ſelon les Prouinces, tant dedans, que dehors le Royaume. Il y a auſſi le Secretaire du cabinet, qui fait les deſpeſches des volontez particulieres du Roy, qu'il ne veut pas eſtre diuulguees.

On a dreſſé encor pour l'Eſtat deux Conſeils de la maiſon du Roy, dont l'vn porte le nom de Priué, & l'autre de Grand, qui furent autrefois meſme choſe, tandis que le Parlement eſtoit ambulatoire : mais les choſes eſtans changees ſelon la neceſſité du temps, il a fallu diuiſer auſſi les offices.

Or le Priué Conſeil eſt compoſé de diuers grands perſonnages, où preſide celuy que bon ſemble au Roy, quand il n'y aſſiſte point, & de droit on y void aſſiſter les Princes du ſang, le Chancelier, & beaucoup d'autres perſonnages des mieux ſenſez, ou plus honorables du Royaume. Et c'eſt en ce Conſeil qu'on vuide les affaires, tãt de paix, que de guerre, & autres choſes qui appartiennent à l'Eſtat, & quelquefois on y euoque des cauſes de conſequence, qui ſont pendantes au grand Conſeil, ou bien en la Cour de Parlement. Et quant au grand Conſeil, il eſt compoſé de toute ancienneté du Chãcelier, & de huict Maiſtres des Requeſtes de l'hoſtel du Roy, & outre ce il y a dix-ſept Conſeillers, & deux Secretaires, vn Aduocat du Roy, & vn Procureur general. En ce Conſeil on iuge diffinitiuement ; les Officiers n'y trauaillent qu'vn ſemeſtre, à cauſe que c'eſt comme vn Parlemẽt ambulatoire. Ces Iuges vuident les appels ciuils qui viennent deuant eux de la Cour du Preuoſt de l'hoſtel, & iugẽt auſſi des differents qui ſont entre les Cours ſouueraines, & des benefices qui ſont en la collation des Roys. Les Maiſtres des Requeſtes ſont les Aſſeſſeurs du Chancelier, auec lequel ils cognoiſſent de tous les offices du Royaume, & de la capacité, ou incapacité de ceux qui les pourſuiuent ; ont puiſſance de donner remiſſions, & lettres patentes qu'on nomme de la petite Chancellerie, à ceux qui en ont affaire, ont voix és Courts de Parlement, & peuuẽt preſider aux Bailliages, & Seneſchauſſées, tellemẽt que les Lieutenants des Baillifs, & des Seneſchaux leur quittent la place. Voila quant aux Officiers de la maiſon du Roy le plus ſommairement qu'il eſt poſſible : voyons maintenant ceux qui ſont hors de ſa maiſon, qui ont charges des affaires de la guerre : veu que ç'a eſté de ce coſté-là que les Roys ont touſiours pris leur accroiſſement, & puis nous viendrons à parler des autres.

Le Conneſtable a commãdement ſur toute la gendarmerie de France, tant de pied que de cheual, veu qu'il eſt General des armees qui ſe leuent en France, & des garniſons, en quelque lieu qu'elles ſoient aſſiſes. Pour l'exercice de ceſte iuriſdiction les Roys ont erroyé aux Conneſtables ſeance de iuſtice au

Palais, & vn Lieutenant à la table de Marbre, qui cognoit de tous excez, & crimes commis par ceux qui font profession des armes. Et comme il iuge des fautes de la gendarmerie, il fait le semblable de ceux qui offencent les soldats, cognoit des butins, rançons, & prisonniers, des reuoltes des soldats cõtre les Capitaines, & de ceux qui sans son congé quittent l'armée. C'est au Connestable à iuger des plaintes des hommes d'armes, & autres gens de guerre qui auront esté cassez, & mis hors de leurs compagnies par les Commissaires des guerres, Capitaines, Lieutenans, ou autres, commis à voir la monstre des gens de guerre. Il cognoit aussi de ceux qui sont surpris en espiãt, des debtes, obligations, & cõtracts qui se font pour raison de la guerre, de ceux qui rendent les places fortes sans congé, ou sans endurer vne force extreme; des gentilshommes subjects au ban, & arriereban, qui refusent d'aller faire le seruice qu'ils doiuent au Roy, duquel ils tiennent fief, noblesse, & affranchissement. Somme les payeurs des Compagnies, Threſoriers, & leurs Commis, les Preuosts des Mareschaussées, leurs Lieutenans, & Archers, dependent de la iustice du Connestable.

Apres luy il faut considerer les Mareschaux de France, qui ne peuuẽt comme autrefois estre demis de leurs charges, qui leur demeurent autant qu'ils viuent. Au cõmencement il n'y en auoit qu'vn, puis on en fit deux, puis trois, & apres quatre, & de nostre temps il y en a eu iusques à six, ou sept, & maintenant ils sont au nombre de cinq. L'ordonnance dit qu'il appartiẽt aux Seigneurs Connestable, & Mareschaux de France, ou leurs Lieutenans à la table de Marbre, de cognoistre de tous excez, & crimes commis par les gens de guerre, tant de pied que de cheual, au camp, en leur garnison, en y allant, ou bien en reuenant, ou tenant les champs, & des efforts aussi qu'on leur peut faire. Ils cognoissent aussi des prisonniers de guerre, des butins, & des debats qui en peuuent arriuer, de ceux qui prenants les gages du Roy, desobeyssent à leurs chefs, & partent du camp sans congé.

L'Admiral, qui est tel toute sa vie, est chef, & lieutenant general sur mer, & par tous les lieux qui sõt sur la marine, & a charge de tout ce qui s'entreprẽd sur mer, comme aussi il a cognoissance de toutes les fautes qui s'y commettent. Il n'y a personne qui puisse sans sa permission mettre aucun nauire en mer, fust-ce à ses propres cousts, & despens, ny entrer aux ports de France. Il a cognoissance de tous les differẽts qui aduiennent tant pour raison des contracts faits, & passez pour le faict de la guerre, marchandise, & pescherie, que pour autres causes ciuiles, & criminelles procedantes de ce qui se passe sur la mer, & il y met tels Lieutenants que bon luy semble pour en decider. C'est à luy à prendre la dixiesme de toutes les prises, & de tous les gains, & profits qui se font sur mer par quelques personnes que ce soient, & c'est à luy qu'il appartient de donner permission à ceux que bon luy semble, de harengaison, & morte saison pour pescher, veu que sans son octroy nul ne peut aller aux terres neufues pour la pescherie des harans, & des mouruës. C'est à l'Admiral à faire dresser l'ordre des guetz sur les costes de la mer, lors que la necessité le requiert, & mesme il y en a qui tiennent qu'il peut faire treues pour quelques iours auec les ennemis, qui est vn grand priuilege.

Les Lieutenãts generaux des armees sont mis pour y tenir la place du Roy, la personne duquel il n'est pas bon de hazarder, comme plusieurs accidents nous ont faict cognoistre; & ceux-cy sont mis en leur lieu pour commander

aux armees, & auoir pareille authorité que le Roy auroit, s'il y estoit en personne.

Les Gouuerneurs des Prouinces, qui doiuent estre en assez bon nombre en France, à cause de son estenduë, auoient autrefois le pouuoir de donner des graces, octroyer droicts de foires, & marchez, annoblir les roturiers, & legitimer les bastards, & auoient droit d'euoquer par deuant eux les causes pendantes par deuant les Iuges ordinaires. Mais Louys XII. reuoca ces priuileges par vn Edict, & aneantit ceste puissance. Ils ont bien encore grande authorité, mais la Iustice ordinaire ne depend aucunement d'eux, ains seulement celle qui gist en chose appartenantes à la guerre ; & bien que le Gouuerneur represente le Roy, si est-ce que s'il est question d'vn citoyen, ou autre, ne faisant profession des armes, ce n'est à luy à le punir, ains à l'ordinaire, & l'appel ne va deuant luy, ains par deuant la Iustice establie és Cours. Le mesme se peut dire des Lieutenans generaux pour le Roy aux Prouinces. Ie ne m'estendray pas sur les charges des Colonnels de la Caualerie, & infanterie, & du grand Maistre de l'artillerie, veu que le nom fait assez voir la puissance qui leur est donnee.

Ainsi que l'ordre de l'Estoille auoit esté institué par le Roy Iean, de mesme celuy de sainct Michel fut institué par le Roy Louys XI. à Amboise. Et le feu Roy Henry III. fut autheur de celuy du sainct Esprit, qui dure encor, & dont les Cheualiers iouyssent d'aussi beaux, & mesme plus grands priuileges, que ceux des autres ordres.

Il reste maintenant à voir qu'elle est l'estenduë de la Cour de Parlement de Paris, où les Cheualiers de l'Ordre ont seance, mais non pas voix, s'ils ne sont Pairs, ou Princes du sang. XXVII.

Le premier Bailliage qui est soubs le Parlement de Paris, c'est la ville de Laon, puis celuy de Rheims, puis Amiens, Abbeuille, Boloigne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Vitry en Parthois, Chasteau Tierry, Chaumont en Bassigny, Meaux, & Prouins, dont les deux derniers, de mesme que Chasteau Tierry sont compris au pays de Brie. Il y a apres Melun, Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Blois, Bourges, Orleans, Chartres, Angoulesme, la Rochelle, Montfort, l'Amaurry, Lyon, Moulins, sainct Pierre le Monstier, Rion, & Orillac en Auuergne, puis la ville, & Preuosté de Paris, apres le discours de laquelle il faudra voir les autres, mais selon les Prouinces, & non selon l'ordre que i'ay mis icy.

Dans Paris vous auez le siege Presidial du Chastelet, où il y auoit vingt-quatre Conseillers, par l'Edict de l'an 1560. du Roy Henry II. A ce Presidial ressortissent le siege de la Preuosté, & Vicomté, la conseruation des priuileges Royaux de l'Vniuersité de Paris, les anciens ressorts de ladite Preuosté, Brie Comte Robert, & la Ferté Aleps. Il y a d'auantage au Chastellet le Preuost, ses Lieutenans ciuil, criminel, & particulier, le Conseruateur des priuileges, les Gens du Roy Procureur, & Aduocat, les Greffiers tant ciuil que criminel, & les Commissaires de la ville. Pour le seruice de ce Chastelet il y a des Sergens tant à cheual, qu'à verge, qui executent les adiournemens, & donnent les assignations ordonnees par les Iuges, comme enuoyez par le Roy, & portans tiltre d'Officiers, & la marque du Roy en vn escusson des armoiries de France. Le Chastelet a charge de ce qui concerne la police de toute antiquité ; si bien que si les boulengers, ou autres qui vendent marchandise de bouche,

font faute en leur estat, les Commissaires y ont l'œil dessus, & c'est au Preuost de Paris à punir telles fautes.

Quant à la Cour de Parlement de Paris, dont les Princes du sang naissent Conseillers, il falloit selon le nombre ancien qu'il y eust cent hommes, à sçauoir les douze Pairs de France, les terres desquels sont du ressort de ladicte Court, puis huict Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, puis quatre-vingts Conseillers, y compris les quatre Presidens, à sçauoir quarãte Clercs, & quarante laiz, entre lesquels sont l'Euesque de Paris, & l'Abbé de sainct Denys, puis les deux Aduocats du Roy, & le Procureur general. Mais ce nombre est maintenant augmenté de beaucoup, la grande quantité des affaires estãt cause de la pluralité des Iuges. Les moindres offices de la Court sont les quatre Notaires, & Secretaires, le Greffier Ciuil, le Greffier Criminel, le Greffier des representations, & les Huissiers. Tout ce corps est diuisé en six Chambres, dont la premiere est la grande Chambre que l'on nomme autrement la Chambre doree, la Tournelle, qui est celle où se plaident les matieres Criminelles, la grande Chambre des Enquestes, la petite Chambre des Enquestes, la Chambre nouuelle, & la Chambre du Domaine. Vous voyez encores dans l'enclos du Palais les Requestes de l'Hostel du Roy, la Chancellerie, les Requestes du Palais, le Bailliage du Palais, la Chambre des Maistres des Eaux, & des Forests, à laquelle ressortent trois cens Officiers de trois cens sieges des eaux, & Forests de ce Royaume; la Connestablie, & Mareschaussee de France à la table de Marbre, la Chambre des Comptes, celle du Thresor, la Chambre des Monnoyes, la Cour des Aydes, des Esleuz, le siege de l'Admirauté à la Table de Marbre, & la grande Panetiere de France.

Les soubs-bailliages du Chastelet de Paris sont Poissy, sainct Germain en Laye, Tornan en Brie, Corbeil, Monlehery, & Gonnesse en France.

Soubs le Parlement de Paris sont les sieges de Iustice principaux qui s'ensuyuent.

Premierement en la ville de Laon siege presidial, où par l'Edict du Roy Henry II. il y deuoit auoir dix Conseillers, & vn Greffier d'appeaux. Et doiuent ressortir audit siege presidial aux cas de l'Edict, la ville de Laon, les Sieges de sainct Quentin, Ribemont, Noyon, Coussy, Chauny, Soissons, Guise, Peronne, Mondidier, & Roye.

Plus en la ville de Rheims autre siege presidial, où il y doit auoir huict Conseillers, & vn Greffier d'appeaux par ledit Edict, que nous suiurons touiours. Et à ce siege presidial doiuent ressortir le siege dudit Rheims, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, le siege de Chalon, Espernay, Fismes, la Comté des Vertus, & le Bailliage de Saudron.

En la ville d'Amiens il y a vn siege presidial, où sont sept Conseillers, & vn Greffier d'appeaux pour le Bailliage dudit Amiens.

En la ville d'Abbeuille autre siege presidial, où il y a sept Conseillers, & vn Greffier pour la Seneschaussee de Ponthieu.

En la ville de Bouloigne siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier pour la Seneschaussee de Boulonnois.

En la ville de Senlis siege presidial, huict Conseillers, & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit siege de Senlis, les sieges, & ressorts de Compiegne, Clermont en Beauuoisis, Creil, Preuosté d'Angy, Chaulmont en Vexin, Pontoise, Beaumont sur Oyse, Crespy, la Ferté Milon, & Pirrefons.

En la ville de Sens siege presidial, dix Conseillers, & vn Greffier, où ressort le siege de Villeneufue le Roy.

En la ville d'Auxerre siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier, pour le Bailliage dudit Auxerre.

En la ville de Troyes siege presidial, huict Conseillers, & vn Greffier, auquel siege ressortent le siege dudit Troyes, la conseruation des foires de Brie, & Champagne, pour autant qu'elle s'estend dans ledit Bailliage, les sieges de Bar sur Seine, Mussy l'Euesque, la Ferté sur Aulbe, Nogent, & Pont sur Seine, Eruy le Chastel, & sainct Florentin.

En la ville de Vitry en Parthois siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier, auquel siege presidial ressortent le siege dudit Vitry, les sieges de S. Menehoust, sainct Disier, Rouuray, & Passeauant.

En la ville de Chasteau Tierry siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier, auquel siege ressortent ledit Chasteau Tierry, & les sieges de Chastillon sur Marne, Treffons, Ouchil chastel, & Milly S. Front.

En la ville de Chaumont en Bassigny siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier auquel siege ressortent ledit Chaumont, le Bailliage de Bar sur Aube.

En la ville de Meaux siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier auquel siege ressortent ledit Meaux, les sieges de Crecy, Coulommiers en Brie, & la Ferté Gaucher.

En la ville de Prouins siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Ledit Prouins, & les sieges de Sezanne Montreau Faut Yonne, Bray sur Seine, Ioy le Chastel, & la conseruation des foires de Brie, & de Champagne, pour autant qu'elle s'estend audit siege de Prouins, y ressortent.

A Melun siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Ledit Melun, & les sieges de Moret, Nemours, Chasteau landon, la Chappelle la Reyne, & Milly en Gastinois y ressortent.

A Poictiers siege presidial pour la Seneschaussee dudit Poictiers, douze Conseillers, & vn Greffier. Et à ce siege presidial ressortent le siege dudit Poictiers, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, & les sieges de Lusignen, Chastelleraut, Montmorillon, la basse Marche, & le Dorat, Fontenay le Comte, Niort, Giuray, & sainct Maixent.

A Angers pour la Seneschaussee d'Anjou siege presidial, dix Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angers, & les sieges de Saumur, Baugé, & Beaufort en la vallee.

A Tours siege presidial, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges de Tours, de Chinon, Lodun, Langest, Amboise, Loches, & Chastillon sur Yndre.

Au Mans siege presidial pour la Seneschaussee du Mayne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Mans, du Chasteau de Loir, Laual, Beaumont, saincte Susanne, Chasteau Gontier, la Flesche, & Maine la Iuhaiz, Sable, & la Ferté Benard.

A Lyon siege presidial, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudict Lyon, de la conseruation des foires dudict lieu, les Bailliages de Mascon, Forests, & Beaujolois. A Lyon il y a aussi la Cour de Parlement de Dombes qui s'y tient. Et maintenant le Forests, ressort à Montbrison.

A Molins siege presidial pour la Seneschaussee de Bourbonnois, sept Con-

seillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudict Moulins, auec les ressorts selon l'erection qui en a esté faicte en Duché, & les sieges de la haute Marche.

A S. Pierre le Monstier siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege du Bailliage dudit S. Pierre le Monstier, compris Donziois, Saucrains, Cusset, & le bourg S. Estienne de Neuers.

A Rion siege presidial pour la Seneschaussee du bas Auuergne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Rion, Montferrand, Combraille, & Montaigu, Aigue perse, Clermont, & Montpensier.

A Orillac siege presidial pour la Seneschaussee du haut pays d'Auuergne, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Orillac, de S. Flour, Carlat, & Murat.

A Blois siege presidial pour le Bailliage, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent les sieges dudit Blois, de Romorentin, Millansay, Chasteaudun, & le pays de Dunoys.

A Bourges siege presidial pour le Bailliage de Berry, huict Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Bourges, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges d'Ysloudun, Dun le Roy, Meun sur Yeure, & Concressant.

A Orleans siege presidial pour le Bailliage dudit Orleans, 12. Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Orleans, tant en Bailliage, qu'en Preuosté, la conseruation des priuileges de l'Vniuersité dudit lieu, les sieges de Bois commun, Chasteau Renard, Yenuille, Yeure le Chastel, le Neufueille aux Loges, Gien, Montargis, Lorriz, Meun sur Loire, & Baugency.

A Chartres siege presidial du Bailliage, dix Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Chartres, les sieges de Chasteauneuf, Thimerays, le grand Perche, & Perchegouet, Estampes, Dourdan, Nogent le Roy, Bonneual, & la iustice temporelle de l'Eglise Cathedrale de Chartres, & l'Abbaye dudit Bonneual.

A Angoulesme siege presidial de la Seneschaussee d'Angoumois, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Angoulesme, les sieges de Coignac, & Chasteauneuf.

A la Rochelle siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege de ladite Rochelle, auec le pays d'Aulnis, & les enclaues, & ressorts du gouuernement de ladite ville.

A Montfort l'Amaury siege presidial, sept Conseillers, & vn Greffier. Là ressortent le siege dudit Montfort, les sieges de Houdan, Mantes, & Meulan.

Il y a encores quelques Presidiaux adiouſtez depuis le Roy Henry II. de mesme que le nombre des Conseillers est augmenté par le moyen de beaucoup d'Edicts de la creation de nouueaux offices.

La Normandie comprend sept Bailliages, qui sont sous le Parlement de Roüen, c'est à sçauoir Roüen, Caux, Caën, Constantin, Euureux, Gisors, & Alençon. Le Roy Louys XII. erigea le Parlement de Normandie à Roüen, & y establit 4. Presidents, 28. Conseillers, 13. Clercs, & 15. laiz, 2. Greffiers, & vn Audiencier, auec les gens du Roy, 2. Aduocats, & vn Procureur general: mais depuis on a bien augmenté le nombre des Officiers de ceste Cour, de mesme que des autres du Royaume.

Outre la Cour de Parlement il y a à Roüen celle des Aydes, qui comprend

la iuriſdiction des Eſleus, inſtituee par le Roy Charles VII. & compoſee de deux Preſidents, vnze Conſeillers, vn Greffier, de deux Aduocats, & vn Procureur du Roy, trois Huiſſiers, & vn Receueur & Payeur: & ceux-cy iugent diffinitiuement ſur le faict des Aydes, gabelles, tailles, creuës, dons, octroys, emprunts, eſtappes, & choſes ſemblables. De ces Iuges dependent pluſieurs Eſleuz, Grenetiers, & Contrerolleurs, ayans leur iuriſdiction à part, & outre les eſlections de la Duché de Normandie y ſont compriſes les eſlections de la Duché du Perche, de la Preuoſté de Chaumont, & accroiſſement de Magny, y comprenant auſſi Pontoiſe. Il y a pareillement à Roüen la cour du Bailliage, & le ſiege Preſidial, & Vicomté, & Iuriſdiction ordinaire, que ceux du pays nomment la Cohuë.

Pour venir au deſnombrement plus particulier des Preſidiaux, & Bailliages on met en premier lieu.

Le Bailliage de Caudebec; & apres
Le ſiege Preſidial d'Eureux,
Le Bailliage de Giſors.
Le Bailliage d'Alençon.

Cecy eſt compris ſous la Generalité de Roüen, où il y a bien vingt Vicomtez, & douze ou quinze bons ſieges Royaux.

Le ſiege Preſidial de Caën.
Le Bailliage de Conſtance.

Cecy eſt compris ſous la Generalité de Caën, qui a ſept Vicomtez, & quelques ſieges Royaux.

Le Parlement de Tholoſe a ſous luy les Preſidiaux, Bailliages & ſieges qui ſuyuent.

La Seneſchauſſee & Preſidial de Toloſe.
La Seneſchauſſee de Carcaſſonne.
La Seneſchauſſee de Villefranche en Rouergue.
La Seneſchauſſee de Cahors en Quercy.
La Seneſchauſſee de Tarbe en Bigorre.

Ces ſieges ſont compris ſous la Generalité de Toloſe, où il y a cinq bons ſieges dependans du Seneſchal de Quercy, & autres.

Le Preſidial de Montpellier, la Cour des Aydes, & la Chambre des Comptes.

Le Preſidial de Beziers.
La Seneſchauſſee & ſiege Preſidial de Beaucaire, & Niſmes.

Cecy eſt ſous la Generalité de Montpellier où il y a quatre bons ſieges.

Le Parlement de Bordeaux comprend les ſieges ſuyuans.

Le Preſidial de Bourdeaux.
Le Preſidial de Perigueux.
Le Preſidial d'Agen.
Le Preſidial de Bazas.
Le Preſidial de Lauues.
Le Preſidial de Xaintes.
Quinze Iudicatures.

Le Parlement de Bourgongne a ſous luy les ſieges qui ſuyuent.

Le Bailliage de Dijon.
Le Bailliage de Nuys.

Le Bailliage de Beaune.
Le Bailliage d'Auxonne.
Le Bailliage de Sainct Iean de Lone.
Le Bailliage de Chaalon sur Saone.
Le Bailliage de Masçon.
Le Bailliage d'Autun.
Le Bailliage de Semur.
Le Bailliage de Montceniz.
Le Bailliage de Charrolles.
Le Bailliage d'Auxois.
Le Bailliage d'Analon.
Le Bailliage d'Arnay le Duc.
Le Bailliage de la Montagne.
Le Bailliage de Bar sur Seine.
Le Bailliage de Getz.
Le Bailliage de Bellay.
Le Presidial de Bourg en Bresse.

Le Parlement de Bretagne contient sous luy les sieges qui suyuent.

Le Presidial de Rennes.
Le Presidial & Chambre des Comptes de Nantes.
Le Presidial de Vannes.
Le Presidial de Quimpercorentin.
La Seneschaussee de Ploruiel.
Six Iudicatures Royales.

Le Parlement de Dauphiné seant à Grenoble a sous luy les sieges qui s'ensuyuent.

Le Bailliage de Grisiuaudan à Grenoble.
Le Bailliage de Vienne.
Le Bailliage de Valence.
La Seneschaussee de Montelimar.
Le Bailliage d'Ambrun.
Le Bailliage de Gap.
Le Bailliage de Nyone.
Le Bailliage de Die.
Le Bailliage de Creſt.
Le Bailliage de Chabeul.
Le Bailliage de S. Marcelin.
Le Bailliage de Briançon.

Au Parlement de Prouence on compte.

La Seneschaussee d'Aix, & pour le moins vingt sieges Royaux, & remarquez que toutes les villes de France ont leur Chambre des Comptes, excepté Tolose, & Pennes.

RELIGION DE FRANCE.

SAINCT Epiphane nous apprend que sainct Luca preschéla foy Chrestienne en France. Et S. Clement en sa premiere Epistre contre les Iuifs, escrit qu'il enuoyera en Gaule par le mandement de S. Pierre à Iacques frere de no-

stre Seigneur. On tient que Crescence, Martial, Denys Areopagite, Eleuthere, Aphrodisee, Rustique, & autres, prouignerent grandement la foy qu'on y auoit plantee, tellement que Tertullien dit, que de son temps beaucoup de nations des Gaules faisoient profession de la foy Chrestienne. Finalement tout le Royaume fut conuerty à la foy enuiron l'an 495. sous le Roy Clouis, dont l'histoire est assez cogneuë. Au reste la France contient 216. Dioceses, & entre icelles 14. Archeuesches, & 202. Eueschez, dont nous auons dit les noms par cy deuant. xxviii.

L'Eueschè de Paris cõprend 600. parroisses ou clochers, cõpris les hameaux.

Le Diocese de Meaux comprend 410. parroisses, ou clochers, compris les hameaux.

Celuy de Chartres 609. parroisses, ou clochers.
Celuy de Soissons 380. parroisses, ou clochers.
Celuy de Beauuais 592. paroisses ou clochers.
Celuy de Noyon 404. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bolongne 460. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Amiens 498. parroisses, ou clochers.
Celuy de Rheims 1014. parroisses.
Celuy de Chaalons 360. parroisses, ou clochers.
Celuy de Troyes 509. parroisses, ou clochers.
Celuy de Sens 930. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Orleans 700. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Angers 668. parroisses, ou clochers.
Celuy de Tours 1035. parroisses, ou clochers.
Celuy de Poictiers 709. parroisses, ou clochers.
Celuy du Mans 451. parroisses, ou clochers.
Celuy de Lusson 213. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bourges 1260. parroisses, ou clochers.
Celuy de Neuers 211. parroisses, ou clochers.
Celuy de Limoges 411. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Angoulesme 411. parroisses, ou clochers.
Celuy de Clermont 306. parroisses, ou clochers.
Celuy de Lyon 411. parroisses, ou clochers.
Celuy de Mascon 307. parroisses, ou clochers.
Celuy de Chaalon 420. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Autun 1300. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Auxerre 460. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Erez 960. parroisses, ou clochers.
Celuy de Senlis 211. parroisses, ou clochers.
Celuy de Roüen 1338. parroisses, ou clochers.
Celuy de Caën 509. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Alençon 390. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Eureux 355. parroisses.
Celuy de Nantes 385. parroisses, ou clochers.
Celuy de Rhenes 450. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vannes 405. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bayeux 211. parroisses, ou clochers.
Celuy de Seez 213. parroisses, ou clochers.

Celuy de Constance 319. parroisses ou clochers.
Celuy d'Auranches 362. parroisses, ou clochers.
Celuy de Trignee 307. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Malo 314. parroisses, ou clochers.
Celuy de Quimpercorentin 202. parroisses.
Celuy de Xaintes 291. parroisses, ou clochers.
Celuy de Perigueux 302. parroisses, ou clochers.
Celuy de Langres 960. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bordeaux 918. parroisses, ou clochers.
Celuy de Montauban 414. parroisses, ou clochers.
Celuy de Tarbe 292. parroisses, & clochers.
Celuy d'Ax 259. parroisses.
Celuy de Bazas 504. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Auchs 768. parroisses, ou clochers.
Celuy de Bayonne 349. parroisses, ou clochers.
Celuy de Cahors 422. parroisses, ou clochers.
Celuy de Tolose 1152. parroisses, ou clochers.
Celuy de Castres 412. parroisses, ou clochers.
Celuy de Carcassonne 319. parroisses, ou clochers.
Celuy de Narbonne 972. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Agen 629. parroisses, ou clochers.
Celuy de Beziers 306. parroisses, ou clochers.
Celuy de Montpellier 491. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Agde 77. parroisses, ou clochers.
Celuy de Mirepoix 89. parroisses, ou clochers.
Celuy de Nisimes 509. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Paul 62. parroisses, ou clochers.
Celuy de la Vaur 114. parroisses, ou clochers.
Celuy de Mande 209. parroisses, ou clochers.
Celuy de Viuiers 155. parroisses.
Celuy d'Alby 309. parroisses.
Celuy de Rhodez 219. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vabres 500. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Pons 482. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Flour 202. parroisses, ou clochers.
Celuy de Lodeue 203. parroisses.
Celuy de Rieux 500. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Alets 168. parroisses, ou clochers.
Celuy de S. Ligier 125. parroisses, ou clochers.
Celuy du Puy 428. parroisses, ou clochers.
Celuy de Vienne 800. parroisses, ou clochers.
Celuy de Valence 325. parroisses, ou clochers.
Celuy de Gap 204. parroisses.
Celuy d'Ambrun 211. parroisses.
Celuy de Diequi est maintenant joint à Valence 147. parroisses, ou clochers.
Celuy de Briançon 170. parroisses, ou clochers.
Celuy de Digne 185. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Aix 800. parroisses, ou clochers.

Celuy

Celuy de Sisteron 200. parroisses, ou clochers.
Celuy d'Arles 311. parroisses, ou clochers.
Celuy de Marseille 280. parroisses, ou clochers.

Outre les parroisses, il y a en France vn fort grand nombre d'Abbayes, & de Prieurez, dont les vns ont esté ruynez durant les guerres, les autres subsistent encore.

La France est diuisée en deux sortes de Religion. Les vns suyuent l'Eglise Catholique, Romaine: les autres s'arrestent à l'opinion de Caluin, Au commencement on a employé le fer, pour exterminer ceux qui s'attachoient à cette nouuelle secte. Mais pour vne teste qu'on coupoit il en sortoit sept, ainsi que d'vne hydre.

Et mesme on s'opiniastra iusques là tant d'vn costé que d'autre qu'on donna des batailles, où toutesfois ceux de la nouuelle opinion se trouuerét tousiours les plus foibles. Et neantmoins ils ne perdirét iamais courage, & taschereut de tenir tousiours bon, nonobstant tous les Edicts qui les chassoient du Royaume, ou qui les rendoient incapables de tenir aucuns offices. Finalement nostre Roy a consideré que tous estoient ses subiects, & a voulu traiter comme Pere tous ceux qui viuoient soubs son obeyssance. Et ayant recognu par les choses passées, que tant plus on trauailloit les nouueaux Sectaires, tant plus ils se roydissoient, & endurcissoient en leur opinion, il a renouuellé l'Edict de Pacificatiõ, faict par ses predecesseurs, par lequel l'exercice de la Religion pretenduë est permis en France aux lieux où il a esté jadis practiqué, & la Messe a esté remise aux lieux d'où ses ennemis plus forts l'auoient chassée. Et les plus aduisez estimẽt que c'est le parfaict, & vray moyen de ramener les esgarez à la Bergerie.

Il seroit maintenant à propos de discourir des priuileges, & libertez de l'Eglise Gallicane, mais il y en a des liures entiers ausquels ie renuoye ceux qui en desireront sçauoir quelque chose.

LES ROYS DE FRANCE.

PHARAMOND.
Clodion le Cheuelu, regna 20. ans, mourut l'an de nostre salut 447.
Meroüée regna 11. ans, & mourut l'an 459.
Childeric I. regna 26. ans, & mourut l'an 484.
Clouis premier Roy Chrestien, regna 30. ans, & mourut l'an 514.
Childebert, fut Roy de Paris, & ses autres freres regnerent ailleurs.
Car Clotaire fut Roy d'Orleans, & Clodomir de Soissons, & Theodoric eut le Royaume de Mets, & d'Austrasie. Ce Childebert regna 45. ans, & mourut sans enfans l'an 559.
Clotaire Roy d'Orleans succeda à Childebert au Royaume de Paris, regna 50. ans.
Aribert, ou Cherebert Roy de Paris.
Chilperic fils du susdict Clotaire premier, regna 23. ans, & mourut l'an 587.
Clotaire II. regna 44. ans, & mourut l'an 631.
Dagobert I. regna 14. ans, & mourut l'an 645.
Clouis, appellé par quelques vns Louys regna 16. ans, & mourut l'an 661.

Clotaire III. regna 4. ans.
Childeric 12. ans.
Theodoric regna 14. ans, & mourut l'an 693.
Clouis III. regna 4. ans.
Childebert II. regna 18. ans, & mourut l'an 715.
Dagobert II. regna 4. ans.
Clotaire IV. regna 2. ans.
Chilperic II. regna 5. ans.
Theodoric II. regna 15. ans, & mourut l'annee 741.
Childeric III. qui fut deposé par Pepin, & mis en vn monastere.

Seconde Lignee depuis Pepin insques à Hue Capet.

Pepin regna XVIII. ans, & mourut l'an 768.
Charles le Grand, autrement Charlemagne, mourut l'an 814. apres auoir regné 46. ans.
Louys I. du nom surnommé le Debonnaire regna 26. ans, & mourut l'an de grace 840.
Charles II. regna 38. ans, & mourut l'an 879.
Louys II. dict le Begue, regna 2. ans, & mourut l'an 881.
Louys, & Carloman bastards Roys ensemble, dont Louys mourut à la chasse de la main d'vn de ses gens, & Carloman aussi courant apres vne fille mourut brisé par son propre cheual l'an 885.
Charles III. regna 5. ans, & mourut l'an 891.
Eude regna 9. ans, & mourut l'an 899.
Charles le Simple regna 27. ans, & mourut l'an 926.
Raoul regna seul 2. ans, & mourut à Auxerre l'an 936.
Louys d'Outremer regna 27. ans, & mourut l'an 956.
Lothaire regna 31. an, & mourut l'an 986.
Louys V. regne vne seule annee, & en luy finit la seconde Ligne.

Les Roys depuis Hue Capet insques à Philippe de Valoys.

Hue Capet regna 9. ans, & mourut l'an 996.
Robert regna 34. ans, & mourut l'an 1031.
Henry I. regna 30. ans, & mourut l'an 1060.
Philippe I. regna 49. ans, & mourut l'an 1109.
Louys le gros VI. du nom regna 28. ans, & mourut l'an 1137.
Louys VII. regna 43. ans, & mourut l'an 1179.
Philippe Auguste Dieudonné regna 43. ans, & mourut l'an 1223.
Louys VIII. regna 4. ans, & mourut l'an 1227.
S. Louys IX. de ce nom regna 43. ans, & mourut l'an 1270.
Philippe III. regna 15. ans. & mourut l'an 1285.
Philippe IV. dict le Bel regna 28. ans, & mourut l'an 1313.
Louys X. ne regna que dix-huict mois, & mourut l'an 1315.
Philippe le Long regna 5. ans, & mourut l'an 1320.
Charles le Bel IV. du nom regna 7. ans, & mourut l'an 1328.

Les Roys depuis Philippe de Valoys iusques à LOVYS XIII. *à present regnant.*

Philippe de Valois regna 22. ans, & mourut l'an 1350.
Iean regna 14. ans, & mourut l'an 1363.
Charles V. regna 16. ans, & mourut l'an 1380.
Charles VI. regna 42. ans, & mourut l'an 1422.
Charles VII. regna 38. ans, & mourut l'an 1460.
Louys XI. regna 23. ans, & mourut l'an 1485.
Charles VIII. regna 14. ans, & mourut l'an 1497.
Louys XII. regna 17. ans, & mourut l'an 1514.
François I. regna 32. ans, & mourut l'an 1547.
Henry II. regna 13. ans, & mourut l'an 1559.
François II. mourut l'an 1560. ayant regné 16. mois.
Charles IX. regna 14. ans, & mourut l'an 1574.
Henry III. regna 14. ans, & mourut sans enfans l'an 1589. & la race de la branche Royale de Valoys defaillit en luy.

Henry le Grand 4. de ce nom, Roy de Nauarre, fut fait Roy de France par le decez de Henry III. comme le plus proche de la Couronne, estant sorty en droicte ligne de Louys de France, Conte de Clermont en Beauuoisis, fils de S. Louys. Il a dõpté tout ce qui s'opposoit à ses iustes pretentions, & s'est apres dompté luy-mesme en pardonnant à ceux qui s'estoient bandez contre luy. La France n'en eut iamais vn semblable, & ceux qui viendront apres nous desireront à bon droict le retour du regne d'vn si puissant, & si bon Monarque, qui a faict viure son peuple en repos, ses voysins en asseurance, & ses ennemys en continuelle crainte. Il a regné 21. ans, & mourut l'an 1610. laissant pour successeur, son fils,

LOVYS XIII. que Dieu nous a donné comme vn Soleil leuant sur nos tenebres: & comme vne belle & viue Image de cét incõparable Monarque HENRY LE GRAND: Et faut croire que son Regne qui a commencé par l'innocẽce de son aage, sera vn Regne de pieté, de Iustice, & de paix, que Dieu continuera de combler de ses benedictions comme il a commencé.

DISCOVRS DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.

SOMMAIRE.

1. DENOMBREMENT en general de tous les Estats qui sont sous le Roy d'Espagne. 2. Description & partition tant ancienne que moderne de l'Espagne, & comme elle est auiourd'huy diuisee en trois Gouuernemens. 3. Topographie de la Catalogne; de l'Arragon; de Valence; de Murcie; de Grenade; de l'Andaluzie, où est le Destroict de Gibraltar appellé anciennement Destroict d'Hercules; de l'Estremadure; des deux Castilles; de Galice; de la Biscaye; de Guipuscoa; de la Nauarre (où est traicté de l'injuste vsurpation de ce Royaume par Ferdinand sur la Princesse Catherine de Nauarre) de Portugal. 4. L'Espagne abondante en mines d'or & de vif argent, en fontaines medicinales chaudes & froides, en cheuaux d'incroyable viteſſe, fruicts de toute sorte, chair, & poissons d'enorme grandeur: Temperature de l'air de chaque pays. 5. Le naturel & mœurs tant des anciens Espagnols que de ceux de ce siecle. La façon de leurs habits, leurs exercices, & leur maniere de viure. 6. Richesses d'Espagne en quoy consistent. Quel est le trafic qui se faict par tous les ports, & principalement à Lisbone: Auec vne sommaire deduction du Reuenu que tire le Roy d'Espagne de tous Estats & Royaumes. 7. Quelles sont ses forces qui maintiennent vne si grande Monarchie, tant sur mer que terre ferme; à ceſte fin est descrit l'appareil d'vne armee Naualle Espagnolle, dressee contre la Royne d'Angleterre, & les Pays bas reuoltez, en l'an 1588. 8. Forces terrestres Espagnolles quelles. La valeur de l'Infanterie. Le nombre de Cauallerie entretenu ordinairement en tous les Estats. Les fortereſſes basties sur les frontieres. 9. Authorité du Roy d'Espagne en ses Royaumes, & le nombre des Conseils, auec lesquels il gouuerne ses Estats. 10. Nauigations ordinaires Espagnolles, & quel ordre y est estably. 11. De la Religion, & choses qui concernent l'Egliſe d'Espagne. Combien il y a d'Archeueſchez & Eueſchez, la valeur & reuenu d'vn chacun d'iceux. 12. Genealogie des Roys d'Espagne. Et la succession des Roys Goths en tout le Royaume d'Espagne. 13. Liſte des Roys qui ont regné en Portugal. 14. Description des Isles de Maiorque, & Minorque, & autres: Et comme elles sont venues à la Couronne d'Espagne. Du Royaume de Naples, Sicile, L'Isle Sardaigne, L'Estat de Milan, les Isles Canaries, l'Isle Mozambique, l'Isle Ormus, l'Isle de Dieu, la ville de Daman, l'Isle Goa, & au-

vne contrees des Indes & du Nouueau Monde. Finalement eſt propoſé vn eſtat des Reuenus que le Roy d'Eſpagne tire par an, de ſes Royaumes de Portugal, de Naples, de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ſes autres Eſtats.

AFIN de n'embroüiller pas le Lecteur, & ne luy faire chercher tous les Eſtats qui ſont ſoubs le Roy d'Eſpagne en diuers endroits de ce liure, i'ay penſé qu'il ſeroit plus à propos de mettre icy tout à la fois toutes les terres qu'il poſſede, & apres en auoir faict le denombrement en general, conſiderer diſtinctement les particularitez plus remarquables.

Le Roy d'Eſpagne poſſede auiourd'huy en l'Europe tous les Royaumes d'Eſpagne, le Royaume de Naples, l'Eſtat de Milan, les Iſles de Majorque, & Minorque, d'Euſe, de Sicile, & de Sardeigne. En Afrique il poſſede le meilleur port qui y ſoit ſur la mer Mediterranee, c'eſt à ſçauoir Marzalcabil, qui ſignifie Grand port; & encore les places d'Oran, & de Melille, & le Pignon d'Afrique. Il a outre ce hors du Deſtroict les Iſles Canaries, au nombre de douze, dont il y en a ſept principales. Et à cauſe de la Couronne de Portugal il tient en la meſme Afrique les importantes places de Sette, & de Tanger, qui ſont les clefs du Deſtroict, voire meſme de noſtre mer, & de l'Ocean Atlantique, & hors du Deſtroict Nazagan. Il a encor eu auec le Royaume de Portugal les Iſles Azores, dont les principales ſont la Tercere, ſainct Michel, ſaincte Marie, l'Iſle du Pic, & S. George. Il tient auſſi le Sainct Port, & non guiere loing de là, l'Iſle de Madere, grande, belle, & riche. Dauãtage il a les ſept Iſles du Cap verd, & ſous la ligne Equinoctiale l'Iſle de ſainct Thomas. Il poſſede encor toute la coſte d'Afrique, qui s'eſtend depuis le Cap d'Aguere, iuſques à celuy de Guardafu. En Aſie à cauſe de Portugal il tient preſque les meilleures places de ſa coſte Occidentale, c'eſt à ſçauoir Ormus, Diu, Goa, Malaca. Le Royaume d'Ormuz comprend ſous luy vne bonne partie de l'Arabie heureuſe, & l'Iſle de Baaren qui eſt fort grande. Il poſſede encor là pres Daman, Bazin, & Zanaa, outre Ciaul, & les fortereſſes qui ſont aux Royaumes de Cananor, & de Cochin, & encor à Colan. Il tient auſſi preſque toute la coſte qui s'eſtend depuis Daman iuſques à la ville de Melipur, veu qu'elle eſt toute aux Eſpagnols, ou leurs amys, horſmis Calicut. L'Iſle de Manar, & le port de Colomban, en l'Iſle de Zeilan appartient encor aux Eſpagnols, de meſme que quarante Iſles des Philippines, dont la principale ſe nõme Luzõ, longue de plus de 200. lieuës, mais eſtroicte. On compte encor entre ces Iſles celle de Vendenao, Tandaia, qui eſt nommee par excellence la Philippine, à cauſe que ce fut la premiere qu'on deſcouurit, & Cebe, où Magellan mourut. L'autre partie des Eſtats du Roy Catholique conſiſte au nouueau monde. Le tout eſt diuiſé en Iſles, & en terre ferme. Les Iſles de la Mer du Nort ſont en ſi grand nombre qu'on ne le ſçait iuſques à preſent, veu que les ſeules Lucaies ſurpaſſent le nombre de quatre cens. Celle de Borichen eſt fort grande, comme auſſi la Iamaique, la Cube, & l'Eſpagnolle.

Quant à la terre ferme l'Eſpagnol poſſede actuellement tout ce qui va coſtoyant la Floride, la nouuelle Eſpagne, & le Iucatan, & encor toute la grande Preſque-iſle Meridionale iuſques au Cap de Californie, voire meſme iuſ-

ques à Quiuire; veu que les Caſtillans ont faict iuſques là leur deſcouuerte. Il poſſede encor cette partie du Peru qui eſt entre la riuiere de la Plata, ou de l'argent, & Maragnon, & comméce depuis Panama, & cecy s'appelle Breſil. Il tient encor le Peru, & le Royaume de Mexique.

Voyons maintenãt en particulier les choſes plus conſiderables qui ſont en cette Monarchie, & parlons premierement de l'Eſpagne où eſt la demeure ordinaire des Princes.

11. L'Eſpagne, qui eſt la premiere partie de terre ferme qu'on trouue pres de l'Afrique, au delà du Deſtroict de Gibraltar, eſt bornee du coſté du Leuant des monts Pyrenees, qui s'eſtendent depuis Fontarabie, qui eſt en la Prouince de Guipuſcoa iuſques au Cap de Creuz, qui eſt au commencement de Cataloigne entre Roſes, & Colibre. Elle a pour borne du coſté du Midy la mer Mediterranee, qu'on nomme communemẽt la mer du Leuant, qui commence entre l'Eſpagne & l'Afrique, & ſe joint apres à l'Ocean, depuis le Deſtroict de Gibraltar iuſques au cap de ſainct Vincent. Elle a du Couchant la mer Oceane, depuis ce Cap de ſainct Vincent iuſques à celuy qu'on appelle de Fin de terre, & du coſté du Nort la meſme mer l'enferme, depuis le Cap de Fin de terre iuſques à Fontarabie. Les monts Pyrenees ne ſont eſtendus de droict fil autour de l'Eſpagne, ains võt faiſant vne figure tortuë, de ſorte que le chemin d'vne extremité de ces Monts à l'autre ſeroit de pluſieurs iournees; au lieu que du coſté de la Frãce, il n'eſt pas ſi grand, ny ſi faſcheux, & difficile de la moytié. Ces montagnes vont par la Nauarre & Ronceuaux, le long du val de Salazar, & val de Ronoal iuſqu'à Hiſaua, qui eſt la derniere borne du Royaume de Nauarre, puis elles paſſent en Aragon par les monts de Iaca iuſques au Deſtroict de Cataloigne, & iuſques à la pointe du Cap de Creuz, où elles prennent fin en la mer Mediterranee, y ayant depuis Fontarabie iuſques à ce Cap, enuiron quatre vingts lieuës. La plus grande eſtenduë d'Eſpagne eſt du Cap de Creuz iuſques au Cap de S. Vincent, & cet eſpace eſt de 275. lieuës, tellement que toute l'Eſpagne peut contenir en ſon circuit enuiron ſix cens & vingt lieuës Eſpagnolles, dont la chacune comprend quatre milles ou enuiron d'Italie; de ſorte que ces lieuës reuiendroient à deux mille quatre cens quatre-vingts milles d'Italie, pourueu qu'on fiſt ce chemin par terre, d'autãt que par mer il s'en faudroit beaucoup qu'il y euſt vn ſi grand eſpace.

Les Romains ont autrefois diuiſé l'Eſpagne en citerieure, où celle qui eſtoit par deça; c'eſt à dire qui eſtoit plus proches des terres de l'Empire Romain, c'eſtoit celle qui eſt entre le fleuue Ebre, & les monts Pyrenées. Mais l'Vlterieure ou celle d'au delà eſtoit celle qui ſe trouuoit eſloignée des terres de l'Empire, c'eſt à dire qui s'eſtend depuis la riuiere d'Ebre iuſques au Deſtroit de Gibraltar. Elle fut apres diuiſée en trois Prouinces, c'eſt à ſçauoir en Betique, Tarraconoiſe, & Luſitaine, par les Romains meſmes qui y eſtablirent quatorze Iuriſdictions, dont la Tarraconoiſe en comprend ſept, comme la plus grande de trois, la Luſitaine trois, la Betique quatre. Et cette diuiſion dura iuſques au tẽps d'Attile. Mais depuis le Royaume de Grenade, l'Andaluzie, & la Betique ont ſuccedé à l'Eſtremadure, Aragon, Caſtille, Nauarre, & les autres petits Royaumes à la Tarraconoiſe; & le Portugal, & Royaume d'Algarbe à la Luſitaine.

Or on diuiſe auiourd'huy l'Eſpagne en trois gouuernements, ou Royaumes, c'eſt à ſçauoir d'Aragon, de Caſtille, & de Portugal. L'Aragon contien-

Cataloigne, Valence, Majorque, Minorque, Sardaigne, Sicile, & Naples. Caſtille comprend Biſcaye, Leon, les Aſturies, Galice, l'Eſtremadure, l'Andaluzie, Grenade, Murcie, & les deux Caſtilles, auec les Canaries, le Royaume de Nauarre, l'Eſtat de Milan, le Nouueau monde, les Philippines, & autres pays. Le Portugal comprend le Royaume d'Algarbe, le Portugal meſme, auec ce que les Eſpagnols ont en la Guinee en Ethiopie, & ce qu'ils tiennent au Breſil, & aux Indes & pluſieurs Iſles.

Or en commençant la deſcription, la premiere choſe qui s'offre à moy c'eſt la *Catalogne*, qui s'eſtend depuis Salſes iuſques à la riuiere d'Ebre, & confine auec la France. S'enſuyt Perpignan qui eſt en la Comté de Roſſillon, qui fut engagee par Iean Roy d'Aragon pour beaucoup de milliers d'eſcus aux François, & puis renduë au Roy d'Eſpagne par Charles VIII. par le moyen de la promeſſe qu'il tira que l'Eſpagnol ne l'empeſcheroit pas en ſon entrepriſe de Naples. Cette Comté s'eſtend entre deux bras des monts Pyrenees, dõt l'vn va à Salſes, l'autre à Colibre, que les anciens nommoient Illiberis. Sur le riuage de la mer, ou pres de là on voit diuerſes places, auec leurs ports, pluſtoſt neceſſaires qu'aſſeurez, pource qu'ils ſont ſubjects à diuers vẽts, & ne ſont guere capables. Il y a Elne, Colibre, Roſas, Empurie, Palamos, Blanos. Mais Barcellone eſt la ville Capitale de Cataloigne. On voit dans le pays Girons, Vich, Cardone, Vrgel, Montherrat, mont d'incroyable deuotion pour vne image miraculeuſe de la ſacree Vierge, mere de Dieu. Mais retournant à la marine on voit au delà de la riuiere Lobregato, Tarragone, ville d'où la plus grãde partie de l'Eſpagne prenoit ſon nom: & combien qu'elle ſoit ſans port, toutesfois elle eſt en aſſiette fort commode. On trouue apres l'embouchеure de la riuiere d'Ebro, renommee pour auoir eſté la borne des Romains, & des Cartaginois. Il naiſt pres de la mer de Biſcaye, aupres d'vn lieu qui ſe nomme Fuentibre, & courant quelque peu vers les monts Pyrenees, tourne apres vers le Leuant, & puis vers le Midy, & il n'y a preſque riuiere, qui face plus de tours, ny qui ſerpente dauantage. Cette riuiere ſe groſſit par le moyen des riuieres qui naiſſent au pied deſdicts monts, & s'y rendent: veu que de l'autre coſté elle ne reçoit que le Bilbile, ſi l'on a ſeulement eſgard à ce qui eſt digne de conſideration. Et cette riuiere faict en ſon embouchеure l'Iſle d'Alfaques retraicte des Corſaires. Mais enſuyuant ſon cours on voit Tortoſe belle ville, & en bon pays. Au reſte les riuieres d'Eſpagne ont preſque tous par maniere de dire les bords fort hauts, & les licts bas, d'où vient qu'on y nauige mal ayſemẽt, on ſe ſert toutesfois vn peu des eaux de l'Ebre en Aragon, & de quelques petites riuieres aux Royaumes de Valence, & de Grenade. III.

L'ARAGON a pour ſes bornes du Leuant la riuiere de Cinga, du Ponent les monts de Moncate, & de Moline, du Nort la riuiere d'Ebro, & du Midy la montagne de Brabance. On voit en ce Royaume, ou pour mieux dire en cette Prouince d'Eſpagne les villes de Iaca, Hueſca, Venaſca, & la place de Moſon, renommee pour les Cours qui s'y tiennent. La principale ville du pays c'eſt Sarragoſſe, la plus belle ville d'Eſpagne ſi on a eſgard à la beauté des ruës, & à la magnificence des Palais. On y voit auſſi Calatajut, qui doit tenir le premier rang apres Sarragoſſe.

Quãt au Royaume de *Valence* il tire ſon nõ de la principale ville, & eſt borné

du coſté d'Orient de la mer Mediterranee; du Nort de l'Arragon, de l'Occident de la vieille, & nouuelle Caſtille; & du Midy du Royaume de Murcie. Il a deux bonnes villes, c'eſt à ſçauoir Horiuela & Valence, on compte en ce Royaume enuiron vingt & deux mille familles de Mores.

Quant à ſes fleuues, les principaux ſont Guadalauiar, qui veut dire eau pure, & claire qui paſſe pres de Valence, & Xucar, que les anciens ont nommé Sucron, d'où prend ſon nom le Sein, ou Golphe de Sucron, qui s'eſtéd depuis la petite Iſle d'Alfaques iuſques au Cap Martin. Le port de ce Royaume c'eſt Alicant, nommé par les anciens Illice, d'où prend ſon nom le Golphe cõpris entre le Cap Martin, & le Cap de Palos.

Murcie a pour ſes bornes les confins d'Alicante, & le Cap de Gates, & a peu de lieux peuplez, & ceux qu'on y voit ſont de peu d'importance. Murcie eſt la principale ville. En ce Royaume eſt le port de Cartagene, qui eſt le meilleur qui ſoit en Eſpagne ſur la mer Mediterranee, pource qu'il y a viz à viz vne petite Iſle, qui l'aſſeure des vents, & le deffend de l'impetuoſité de la mer, qui y rompt ſa furie. Auſſi André Dorie diſoit, qu'il tenoit trois ports fort aſſeurez en la mer Mediterranee, c'eſt à ſçauoir celuy de Cartagene, & Iuiller, & Aouſt. La ville eſt peu de choſe, & mal baſtie.

Le Royaume de *Grenade* s'eſtend depuis Vere iuſques à Malaga, & l'on voit icy de quelle importance eſt l'Agriculture, veu qu'au temps que les Mores y dominoient, cette cõtree eſtoit extremement habitee, & pleine de toute ſorte de biens. Les collines eſtoient reueſtuës de vignes, & d'arbres fruictiers, les vallees, & les pleines abõdoient de grains, & de iardins, & les villes de gẽs, & de viures; au lieu que maintenãt il n'y a guere de gẽs, & le pays rapporte fort peu, à cauſe qu'õ y exerce moins qu'auparauãt l'Agriculture. La ville de Grenade reſſemble à vne grenade ouuerte, veu qu'elle contiẽt deux collines, que on peut preſque nõmer deux mõtagnes, qui ſont diuiſees par vne vallee, par laquelle paſſe le Bare. Et cette ville eſt diuiſee en quatre parties differentes d'aſſiette, qui ſe nõment Grenade, Sierra del ſol, ou montagne du Soleil, Albayzin, & Antequeruele. Les marchãds, & les gentilshommes habitent principalemẽt à Grenade, qui eſt la principale, & il y a vne Egliſe d'admirable Architecture. Il y a le lieu qu'on nõme Alcaçar, qui repreſente vne petite ville, ayant dix portes. Il y a l'Alhanbre, Palais des Roys Mores, qui pour raiſon de ſon artifice, & pour la multitude de ſes fontaines peut eſtre mis entre les miracles du monde. Mais ſur tout ſon aſſiette eſt merueilleuſe, pource qu'elle a au deſſous du coſté du Leuãt la ville; du Midy les montagnes neigeuſes, & du Nort vne grãde pleine. Quãt aux autres parties il n'eſt pas à propos d'en parler pource qu'il n'y a rien de rareté. Toute la ville a de circuit enuiron ſept milles, & eſt entouree de murailles auec vn grãd nombre de tours. Quelques vns y en mettẽt iuſques à mille. En ce Royaume on voit encor la ville de Guadix à 9. lieuës loing de Grenade. Les autres lieux conſiderables ſont Ronde, Maluelle, Velez, Vere, Mochatar, Guaſcar, Baze, Codbo, & Loche ſur la riuiere du Genil. On voit à ſept lieuës de Grenade le chaſteau d'Alharne. Les lieux maritimes plus importãs de ce Royaume ſont Almerie, & Malaga, pres duquel lieu il y a vn fort grand nombre de villages. Ferdinand Roy d'Arragon, & de Caſtille acheua de conquerir ce Royaume auec la ville l'an 1490.

L'Andaluzie s'eſtend preſque depuis le commencement du Deſtroict de Gibraltar, iuſques au fleuue de Guadiane. Elle eſt preſque à la porte de la

mer Mediterranee par le moyen du destroit de Gibraltar, de qui nous dirons icy deux mots, quoy qu'il appartienne plustost au Royaume de Grenade qu'à ceste Prouince. Ce destroict a donc sept milles de largeur auec le flux & reflux ordinaire de la mer Occeane, qui entrant pas ceste porte s'acquiert le nom de mer Mediterranee, & s'estẽd de là iusques aux dernieres bornes de la mer Majour par l'espace de 3700. milles, & en enuironne plus de dix mil. Les Grecs l'appelloiẽt destroit d'Hercule, à cause de deux colonnes de bronze qui estoiẽt au Temple d'Hercule, ou comme les autres veulent à cause de deux mõtagnes, dont l'vne nommee Calpe est en Espagne, & l'autre nommee Abile en Afrique, & qui ont esté mises en reputation par les Poëtes, qui ont escrit que c'estoient des colonnes plantees par Hercule pour borne de ses voyages. Les Latins nomment aussi ce destroict Gaditain à cause du voisinage de l'Isle de Caliz nommee des Latins Gades. Les Mores luy ont donné le nom de Gibraltar, à cause d'vn chasteau qu'ils bastirent au dessous de la montagne de Calpe, qui a peu de tour, mais est si haut qu'il represente de loing vne Isle separee du reste de la terre. Or ayant passé le destroict on trouue l'Isle de Caliz, loing de terre ferme enuiron 700. pieds, à laquelle estoit conjointe vne autre petite Isle, qui n'auoit pas plus de 100. pas de circuit, & toutes les deux estoient appellees des Latins Gades. En la plus grãde qui reste aujourd'huy il y a vne ville qui estoit du temps des Romains des plus nobles & plus riches d'Espagne. Tellement que Strabon escrit qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire ny en grandeur ny en magnificence, ny en nombre d'habitans de marque; veu qu'on y compta quelquesfois cinq cents Cheualiers Romains, qu'on ne trouua nulle part ailleurs qu'à Padouë. Maintenant il s'en faut de beaucoup qu'elle soit si grande, & l'on la peut plustost mettre entre les celebres abords des marchands, qu'entre les villes magnifiques. Les Mores la ruinerent, & les Corsaires ne la laisserent pas remettre. Mais il n'y a chose qui luy porte plus de dommage que le voisinage de Seuille qui attire tout le trafic de la mer de Ponent. Entre Caliz & la terre ferme il y a vn fort bon port nommé Porto-Real, & plus auant vers le Septentrion il y en a vn autre nommé de Saincte Marie. De là en doublant vn petit cap on trouue le port S. Lucar où les nauires s'arrestẽt, ou pour attendre le vent s'ils veulẽt aller en haute mer, ou bien pour attẽdre le reflux de la mer Occeane s'ils veulent aller à Seuille qui est sur le bord du fleuue Guadalquibir à main gauche. Ceste ville a enuiron six milles de circuit, & beaucoup d'Eglises & de Monasteres magnifiques, & de belles ruës & grandes places. Au temps que le grand Ferdinand print Seuille on comptoit autour 20. mille villages ou hameaux, mais aujourd'huy le nombre n'en est pas de beaucoup si grand. Toutesfois on y cõpte encor 200. places fermees de murailles. La riuiere de Guadalquiuir, qui veut dire en Arabe grãde riuiere, faict port à ceste ville; & veritablemẽt elle merite bien ce nom de grãde & pour sa grandeur, & pour la bonté de ses eaux fort propres à la teinture des draps, & à rendre belles les personnes. La maree monte encor deux lieuës au dessus de la ville. De l'autre costé de la riuiere on void Triane qui est vn fort plaisant membre de Seuille. Or combien que le Soleil s'y face sentir excessiuement, en telle sorte que les bleds d'alentour y sont meurs en Auril, de mesme qu'en Egypte, toutesfois il y a tant de rafraichissements, que le Roy Ferdinand disoit, qu'il falloit demeurer en temps d'Esté à Seuille, & en Hyuer à Burgos, qui est vne ville fort froide, mais où il y a de merueilleuses deffen-

ces cõtre le froid. Outre Seuille il y a encor en Andaluzie pluſieurs autres villes places importantes; mais la principale c'eſt Cordoue, iuſques à l'aquelle on peut voiager ſur Guadalquiuir, ou ſur de grãds ou ſur de petits bateaux. C'eſt vne ville d'vn grand circuit, mais où il y a peu de maiſons à cauſe du grand nõbre des iardins. Il y a tout aupres force chaſteaux & places, dont Lorene en eſt vne. Iaën eſt auſſi ville remarquable, & qui a merité que les Roys d'Eſpagne s'en diſent Seigneurs entre leurs autres titres. Elle a en ſa dioceſe Vbede, Boëſſe, Anduiar places aſſez conſiderables. Il y a encor Almaden & Marchene, dont la premiere eſt le lieu de l'ordre d'Alcantare en la Dioceſe de Courdoue, & Marchene eſt vn lieu ſur les confins de Grenade & d'Andaluzie. *L'Eſtremadure* s'eſtend depuis Ville-Reale iuſques à Bajados, & depuis Sierra Morena iuſques au Tage. On y void ſur la riuiere de Guadiane qui la trauerſe les villes de Badajos & de Meride. Et l'on void icy vne choſe remarquable, qui eſt que ceſte riuiere coule l'eſpace de quinze lieuës ſous terre ſans ſe monſtrer, iuſqu'à tant qu'elle paroiſt de nouueau pres de Medelin, lieu renõmé pour la naiſſance de Fernand Cortez qui conqueſta Mexique. En ce pays eſt l'image de noſtre Dame de Guadalupe, où l'on void vn grand abord de toute ſorte de perſonnes.

Les deux Caſtilles ſont preſque ſemblable en aſſiette, ſinon que la nouuelle a plus de pleine que la vieille, & elles ſont diuiſees l'vne de l'autre par quelques montagnes qui commencent aux confins de la Nauarre, & trauerſent preſque toute l'Eſpagne iuſques à la mer. La ville capitale de la nouuelle c'eſt Tolede, & de la vieille Burgos. Tolede eſt grande ville aſſiſe en vn lieu eſleué, & l'on y monte ou deſcend touſiours. Elle peut auoir de tour enuiron quatre milles; mais elle ne ſemble pas ſi grande qu'elle eſt à cauſe de l'ineſgalité de ſon aſſiette. Elle eſt enuirõnee de tous coſtez de montagnes ſinon d'vne part, a ſes ruës eſtroites, & ſes maiſons eſpaiſſes, & plus belles dedans que dehors. Elle a 23. quartiers, & 17. places. Elle eſt enuirõnee de trois coſtés du Tage qui court au bas, & dõt l'eau eſt tiree en haut dans la ville par vn moyen que trouua la que Cremonois. Pres de Tolede on deſcouure vne plaine qui eſt fort plaiſante aux lieux où l'on conduit l'eau du Tage. On trouue du coſté du Nort de Tolede la ville de Madrid demeure des Roys d'Eſpagne. On void au deçà de la Guadiane cité Royale, & ſur la riuiere Calatraue, d'où tirẽt leur nom certains Cheualiers d'Eſpagne; & au deçà du Tage on void Couque, & Ocagne, renommee par ſes gands; & ſur la riuiere on void encor Alcantare, d'où prend ſon nom vn autre ordre de Cheualiers; & au deſſus de Madrid on void Alcala de Henarez. Mais paſſant à la vieille Caſtille on y void Burgos ſa ville capitale, comme i'ay dit cy deſſus. Ceſte ville eſt ancienne & bien baſtie, mais elle a ſes ruës eſtroites, & eſt entouree de mõtagnes qui cauſent que les iours y ſont plus courts que la latitude du lieu ne porte; pource qu'ils luy retardent le matin les rayons du Soleil, & les luy deſrobent le ſoir auãt l'heure qu'il s'en deuroit retirer, & pour ceſte cauſe l'air y eſt extremement froid. On void là entre-autres choſes l'Egliſe Metropolitaine faite auec grãd artifice, parce qu'en meſme temps on y chante l'Office en cinq chappelles, ſans aucun empeſchement ou deſtourbier. Il y a vn Crucifix fort ancien qu'on tient auoir eſté faict par Nicodeme. Il y a vn conuent de Religieuſes qu'on nomme Vuelgues qui ſont au nombre de 150. toutes de maiſons nobles. Cette ville debat de la preſeance & primauté auec celle de Tolede, & aux Cours ou aſſemblees d'Eſpagne, ce debat ne pouuãt eſtre terminé, le Roy Ferdinand s'aduiſa de les cõtenter toutes deux: de ſorte qu'il fit parler la ville de Burgos, diſant qu'il par-

leroit pour celle de Tolede. On void apres ſur la riuiere Tormes, & puis Salamanque où il y a vne fort renõmee Vniuerſité, & l'on void au delà du coſté du Nort Medina del Campo, ville riche & de grand trafic, & apres cela Zamore, & Valladolid, l'vne des plus agreables villes qu'on puiſſe voir, qui eſt aſſiſe ſur la riuiere de Piſuergue, bien baſtie, auec de belles & grãdes ruës, & des palais magnifiques. Il y a pluſieurs arts, & entre autres vn grand nombre de bõs Orfevres. Ceſte ville s'eſt accreuë & s'embellit par la demeure que les Roys y ont faite. Au Leuant de Salamanque on void Auile, Segouie, Siguẽce, & pluſieurs autres villes & places, dont le deſnombrement ſeroit ennuyeux. Mais ie ne laiſſeray pas en arriere Sorie, appellee par les anciẽs Numance: veu qu'il n'y a eu ville au monde qui ait fait plus de mal & d'ennuy aux armees des Romains plus long tẽps & auec vn plus petit nombre de perſonnes. Entre la riuiere de Piſuergue & la riuiere d'Ezla on void Medina del rio place marchande & aſſez pres de là Palence. Mais en ſortant hors des confins de Caſtille on void au deſſous des montagnes des Aſturies la ville de Leon capitale d'vn Royaume, qui fut ainſi nommé du temps de la conqueſte de l'Eſpagne faicte par les Mores. Ce fut là que les Roys d'Eſpagne firent leur premiere demeure apres ce rauage, & ceſte inondation des Mores; & de-là ils les contraignirent auec des guerres continuelles de 800. ans de s'en retourner finalement en Afrique; & veritablement les Roys & les Gentils-hommes d'Eſpagne s'employerent auec vne extreme ardeur & reſolution à ceſte entrepriſe.

Galice eſt compriſe entre la riuiere Auie, & la mer Oceane. Ce pays eſt principalement renommé pour le corps de S. Iacques protecteur d'Eſpagne qui eſt à Compoſtelle. Alfonce 9. ayant ſurmonté miraculeuſement Miramamolin, inſtitua l'ordre des Cheualiers de S. Iacques, qui eſt le plus honorable ordre d'Eſpagne: Ceſte Prouince a vn tresbon port à la Corougne, où Charles V. ordonna que le trafic des eſpiceries s'y feroit; ce qui ne reüſſit pas apres. Vous voyez auſſi en ce pays Bayone, Ponteuedre & Ribadeo lieux maritimes.

Aſturie s'eſtend depuis la riuiere de Ribadeo iuſques à S. André. Sa principale ville eſt Ouiedo, où ſe ſauuerent au temps des Arabes les Gots qui reſterent auec beaucoup de reliques de Saints. C'eſt de-là que tirent leur origine les *Hidalgos* d'Eſpagne. Il y auſſi en ce pays la ville de Santigliane. Ceſte Prouince s'auance fort vers le Nord auec le Promõtoire Scytique, aujourd'huy Cap de Firo. *La Biſcaye* eſt bornee de la Nauatre, de Guipuſcoa, de la mer, & des Aſturies. Ses principales places ſont S. André auec vn port capable de force vaiſſeaux. Il y a encor Laredo, qui eſt vne bonne place, auec vn port capable, de meſme que Portugalette. La capitale ville de Biſcaye c'eſt Bilbao en vne aſſiette fort commode. Dans le pays on ne void que des maiſons eſparſes, çà & là, à cauſe que l'aſpreté des lieux ne ſouffrent pas que plus de gens y demeurẽt.

Guipuſcoa a pour ſes bornes la riuiere de Vidoſone ou Vidorſo, Alduida, Huria, & Beryuia, & ſepare la France de l'Eſpagne, les monts Pyrenees, la Nauarre, la Biſcaye, & la mer Oceane. Ses places ſont Deuia, Oria, S. Sebaſtien ville Metropolitaine, Fontarabie, & le Paſſage & Toloſette.

La Nauarre eſt aſſiſe entre la riuiere d'Ebre & les monts Pyrenees. Sa ville Metropolitaine c'eſt Pampelune; les autres ſont Stelle qui en eſt eſloignee de vingt milles, & Tudele; & auſſi Lugrogne & Calahorre. Ce Royaume a deux paſſages vers le Bearn. Ce qui reſte au Roy de France peut eſtre eſtimé preſque la ſixieſme partie du Royaume, qui a eſté injuſtement vſurpé ſur les Roys de Nauarre, & appartient de droict au Roy de France

à preſent regnant, comme à celuy qui deſcend de Catherine de Nauarre Comteſſe de Foix & de Bigorre, & Princeſſe de Bearn. Le mal proceda de ce que ceſte Princeſſe ayant eſpouſé Iean fils d'Alain Duc d'Albret, qui prit le party de Louys XII. Roy de France, & l'aſſiſta contre les Venitiens, Eſpagnols & Alemans, & meſme contre le Pape Iules II. le Pape irrité, comme ſi les Royaumes eſtoient à ſa diſpoſition, apres auoir excommunié le Roy de Nauarre, mit ſon Royaume en interdict, & l'abandonna à Ferdinand, qui s'eſtant rendu maiſtre de Pampelune & preſque de toute la Nauarre, a tranſporté aux ſiens ceſte injuſte vſurpation, qui ne peut plus eſtre de lógue duree. Ceux qui ſont deſcendus de Iean ont retenu le nom auec vne petite partie du Royaume: & i'ay trouué à propos de mettre icy leur deſcente.

Iean fils d'Alain Duc d'Albret. Sa femme Catherine de Nauarre

Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Bear, de Foix, de Bigorre, & d'Armagnac. Sa femme Marguerite de Valois ſœur de François I. Roy de France.

Charles qui meurt pres de Naples ſans enfans.

Quelques filles.

Ieanne d'Albret Reyne de Nauarre. eſpouſe Antoine de Bourbon.

Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre. —— Lovys XIII. Roy de France & de Nauarre.

Maintenant que nous auons couru tout ce qui eſt tiere la couronne de Caſtille & d'Aragon, il eſt à propos de retourner arriere, & de voir le *Portugal*. Ce Royaume nommé autresfois Luſitanie & Eſpagne vlterieure, a pour ſes bornes du coſté du Nord les riuieres de Mingo & d'Auie iuſqu'à la ville de Ribadanie qui eſt ſur le bord de l'Auie: de ce coſté il regarde la Gallice: & de là en tirant vers le Leuant vne ligne iuſques à la Mirande aſſiſe ſur le Duero, de là encor vers le Midy: il faudra pour prendre ſes bornes tirer preſque tout droict iuſqu'à l'emboucheure de la riuiere d'Ante: & de ce coſté-là il confine auec la Caſtille, l'Eſtremadure, & l'Andaluzie, & du Midy & de l'Occident il a pour ſa borne la mer Atlantique ou de Ponent. Ce Royaume a de tout enuiron huict cens ſoixante & dixneuf milles, ou ſelon quelques-vns huict cens cinquante, & en a de coſté de mer 470. Il eſt long & eſtroit, & aſſis pour la plus grande partie ſur la mer Occeane: il eſt long de 320. milles, & large de 60. & eſt diuiſé en deux Royaumes, dont l'vn retient le nom du tout, l'autre s'appelle Algarbe, mot Arabiq, qui ſignifie partie Occidétale. L'vn eſt diuiſé de l'autre par vne ligne qu'on doit tirer imaginairement d'Alcotin à Odechere, qui ſont deux Chaſteaux, dont l'vn eſt aſſis ſur la mer de Ponent, l'autre ſur la riuiere de Guadiane. L'Algarbe eſt vers le Midy, & Portugal vers le Nord. Il paſſe par ce Royaume beaucoup de belles & grandes riuieres, comme la Guadiane, le Tage, le Mondegue, le Duero, le Migno qui ont preſque toutes de l'or meſlé parmy leur ſable. Guadiane paſſe par le Portugal l'eſpace de ſept lieuës, le Tage 18. & le Duero 28. & le diuiſe de la Caſtille.

L'Algarbe contient les villes de Tauile, Lagos, Silues, & Fare; dont Tauile, & Lagos ont d'aſſez bons ports; outre leſquelles (paſſé le Cap de ſainct Vincent dit des Anciens, ſacré promontoire) il y a encores celuy de Villeneufue, & quelques autres qui ſont petits. Le Portugal a trois fort bons ports, c'eſt à ſçauoir celuy de Setubal à vingt milles loing de Liſbonne vers le Midy, en vn Golphe long de trente milles, & large de trois: celuy de la Cité de Port, que le Duero fait, & celuy de Liſbonne qui eſt le plus grand, & qui eſt fait par le Tage, par lequel on entre quinze, voire vingt milles auant dans terre, auec de fort gros vaiſſeaux: & Liſbonne au jugement de tous, eſt la ville la plus peuplee de la Chreſtienté apres Paris. Elle contient cinq collines, entre leſquelles s'eſtend la plaine iuſques au fleuue. Elle peut faire vingt mille maiſons, diuiſees en vingt-cinq parroiſſes. En la plus haute colline on void vn Chaſteau du tout ancien, qui n'eſt fort qu'à raiſon de ſon aſſiette. Il n'y a point de ſoldats en garniſon, & ce lieu ſert ſeulement de priſon aux gens de qualité. On troue à l'emboucheure du Tage Caſcais, où les vaiſſeaux attendent la maree pour monter à Liſbonne, ou le vent pour faire voile. Les autres Citez ſont Coymbre, où il y a vne bonne Vniuerſité, fondee par le Roy Iean III. (& il y en a vne autre fondee par le Cardinal Henry, qui fut depuis Roy) Lamego, Viſeo, Mirande, Porto, Portalegre, Guarda, Leira, Eluas. Et quoy que Bragance n'aye pas vne Egliſe Cathedrale, toutesfois elle iouyt du priuilege de Cité, & eſt ſoubs vn Duc ſi puiſſant, & ſi riche, qu'il ſemble que c'eſt choſe monſtrueuſe de voir qu'en vn ſi petit Royaume il y ait, outre le Roy, vn ſi grand Prince; veu qu'on tient qu'vn tiers du peuple du Royaume luy eſt ſubject, & eſt dans ſes terres. Outre ce Duc il y en a encores deux autres, vn Marquis, dix-huict Comtes, vn Vicomte, & vn Baron. Outre les Citez on compte que le Portugal a ou des Chaſteaux, ou d'autres places fermees de murailles, iuſques au nombre 470. & d'auantage, qui ſont pour la plus grande part entre le Tage, & le Migne. La partie du Royaume qui eſt entre le Tage, & la riuiere de Guadiane, eſt peu peuplee; mais celle qui eſt entre le Duere, & le Migne, contient vn peuple innombrable, mais pauure, & plus ſemblable à celuy de Galice, auec qui il confine, qu'aux Portugais. Ce Royaume fut iadis beaucoup plus peuplé qu'à preſent, & cela vient du grand nombre des loingtaines, & grandes entrepriſes du Breſil, de l'Ethiopie, des Indes, de Malacca, de Malucco, & de pluſieurs autres Iſles, où il s'eſt perdu, & ſe perd encores tous les ans beaucoup de gens, à l'aller, ou au retour, & outre ce il y en a tant qui s'arreſtent en ces lieux eſloignez, que le Portugal en demeure deſnué d'hommes. Le nombre du peuple qui y eſtoit, a peu eſtre recogneu en ce que le Roy Iean paſſa à l'entrepriſe d'Afrique auec quarante mille hommes; & ceſte entrepriſe fut pourſuiuie auec de grandes forces par Alphonce cinquieſme, qui fut ſurnõmé Africain pour ceſte raiſon. Mais depuis que les Indes furent deſcouuertes, le Roy Emanuel enuoya à l'entrepriſe d'Azamor vne armee de vingt mille hommes de pied, & trois mille cheuaux.

QVALITE' DV PAYS.

L'ESPAGNE en beaucoup de lieux n'eſt point cultiuee à cauſe du fond qui IV. eſt pierreux, ou pour les ſolitudes mal plaiſantes: toutesfois ſi on la compare auec l'Afrique, elle eſt beaucoup plus fertile, pource qu'elle n'a pas de ſi

grandes chaleurs. L'Eſpagne en pluſieurs lieux rapporte aſſez de tout ce qui eſt neceſſaire à l'homme, comme froment, vin, fruicts, huile, beſtail, lin, fer, & metaux, miel, & cire, & a des eaux qui nourriſſent le poiſſon, & autres choſes ſemblables. Elle n'eſt pas tant moleſtee des vents que la France, & l'air n'eſt infecté de broüillards, & de mareſts peſtilents. L'or, l'argent, & le bon fer ne ſe trouuent point en autre lieu en telle abondance, qu'en Eſpagne. On ne foüit pas tant ſeulement l'or aux mines, mais encores quãd les fleuues enflent par les pluyes, ils produiſent du ſable d'or, & principalement le fleuue du Tage. On a trouué autresfois en Eſpagne des fragments de pur or de la quantité de demie liure. Il y a en diuers lieux de ce Royaume des fontaines chaudes, & froides, qui ont vne vertu admirable pour guarir diuerſes maladies. Il n'y a point faute de beſtail en Eſpagne, & non ſeulement il y a force beſtes priuees, mais auſſi grand nombre de ſauuages. Sur tout elle eſt eſtimee pour les cheuaux qu'elle produit, qui ſont de ſi grande viſteſſe, que l'on a dit qu'ils eſtoient engendrez du vent. Elle n'a pas beaucoup de beſtes nuiſantes, ſi ce ne ſont les conils qui foüiſſent la terre, & gaſtent les racines des plantes, & font beaucoup d'autres dommages. Les fleuues qui coulent en Eſpagne, coulent tout doucement; à raiſon dequoy ils ne gaſtent pas les terres par leur impetuoſité. Ils ont auſſi abondãce de poiſſon, d'autãt que la mer leur en enuoye beaucoup. L'air y eſt generalement bon, & eſt froid vers le Nort, & les Pyrenees, & temperé vers la mer Occeane, & la noſtre. Elle porte des fruicts de toute ſorte, & en ſi grande abondance, qu'elle en pouruoit preſque toutes les contrees Septentrionales, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choſes ſemblables. La chair y eſt de fort bon gouſt, principalement celle du mouton, & du pourceau. On ne ſçauroit dire combien il y a de bon poiſſon aux lieux maritimes, principalemẽt d'Andaluzie, de Portugal, de Galice, & de Biſcaye. Strabon eſcrit que vers le deſtroit de Gibraltar les Tons s'engraiſſent eſtrangement du gland qui tombe dans la mer des cheſnes qui en ſont proches. Et le Reuerend Pere Louys de Grenade a eſcrit, que l'annee 1575. la force de la mer ietta en la coſte de Penique, lieu de Portugal, vn poiſſon long de 40. braſſees, & large de 15. pieds, & ſi gros, que deux hommes aſſez grands, l'vn eſtant d'vn coſté, & l'autre de l'autre, ne ſe voyoient preſque pas: les bouts de la queuë auoient d'interualle cinq braſſees. Et l'annee 1578. la mer enuoya en la plage de Valéce vn veau marin long de cẽt pieds. Et quelquesfois en la coſte de Biſcaye on void des Baleines de telles grandeurs, que l'on en tire 200. bottes d'huile. Mais pour retourner encores à ce que la terre porte, elle abonde de poix, de l'eſcarlate, de jonc, lin, chanure, vif argent, ſauon de pierre, de tormentine, & d'alun. Pline fait eſtat de l'airain des Monts Marians, qui ſe nomment aujourd'huy *Sierra Morena*. Il y a auſſi aſſez grande quantité de bonnes, & fines laines. Mais pour venir aux particularitez, la Cataloigne eſt generalement ſterile, & plus abondante en fruicts qu'en grains, & a plus d'arbres ſauuages, que de bonnes plantes. Pres de Vich le pays eſt aſpre, & à demy deſert. Pres de Tortoſe il y a vn aſſez bon terroir.

En Aragon pres des monts Pyrenees, on marche des iournees entieres ſans trouuer aucuns habitans; toutesfois il y a quelques vallees qui portent aſſez de fruict, & de grain, & l'eau fait de grands effects en tous les lieux par où elle paſſe. Pres de Calatajud il y a vn bon air, le pays y eſt de bon rapport; il y a force beaux iardins, & lieux peuplez.

Valence a l'air le plus temperé, & plus agreable de toute l'Eſpagne : ſon terroir eſt plein de iardins, & lieux extremement plaiſants, où il vient grande abondance de riz, de ſuccres, de grains, & de fruicts; & ce pays reſpond grandement aux qualitez de celuy qui eſt autour de Naples. Quant aux riuieres qui arroſent ce Royaume de Valence, les principaux ſont Gualdalauiar, qui veut dire eau pure, & claire, qui paſſe pres de Valence, & Xucar, qui fut iadis nommé Sucron. Ce pays a des mines d'argent à Buriol, d'or à Loder, de fer à Finiſtrat, & à Iabee, d'albaſtre à Piacent, d'alun, de chaux, & de plaſtre en pluſieurs lieux.

Le Royaume de Murcie eſt fort peu peuplé, & ce qui s'y trouue eſt de peu d'importance; pource que les montagnes ſont aſſez aſpres, & les plaines ſont bien peu arroſees d'eaux, & par conſequent ſteriles, à cauſe qu'il pleut rarement en toute l'Eſpagne.

Quant à Grenade c'eſt vn des plus fertils terroirs d'Eſpagne, principalement là où le Genil, & le Darre paſſent; pource que ces deux riuieres arroſent partie d'elles meſmes, & partie auſſi auec l'ayde, & induſtrie des habitans le pays d'autour de Grenade; & par ce moyen ſeruent grandemẽt à y faire venir des plantes, des fruicts, des herbes, & des grains en abondance; mais ſur tout y cauſent la grande quantité de beſtail, de ſuccres, & des meilleures ſoyes qu'on voye. Les Mores qui en furẽt chaſſez l'an 1492. diſoient que le Paradis eſtoit iuſtement en la partie du ciel qui reſpond à Grenade. Du coſté du Nort il y a vne grande plaine ſi fertile, qu'il n'eſt pas poſſible de le croire ſans l'auoir veuë. Pres du fleuue Genil il y a vne plaine fort agreable, & de grand profit, & aux montagnes qui en ſont proches, on y paiſt vn grand nombre de troupeaux.

Pres d'Alhame il y a des bains, qui donnent vn grand plaiſir à ceux qui ſont ſains, & font vn grand bien aux malades, & pres de ces bains d'eau chaude il paſſe vn ruiſſeau extremement froid, qui pour ceſte occaſion ſe nomme *Rio frio*, ou riuiere froide. Malaqua a tout ſon terroir partie en plaine, partie en vallee, tout plein de fruicts.

Il n'y a partie en Eſpagne qui porte plus de fruicts, & de grains, que l'Andaluzie, ny où il y ayt plus de troupeaux, principalement de cheuaux; & ce pays eſt tel, qu'on le peut nommer à bon droit, le grenier, le fruictier, la caue, & l'eſcuyerie d'Eſpagne, & meſme la voliere; veu qu'elle a tant d'oyſeaux, & principalement de ceux que nous appellons griues, qui ſont tres-excellẽtes; que c'eſt choſe incroyable preſque à celuy qui n'y a pas eſté. Autour de Seuille on void vne grande quantité de fruicts, d'huiles, de vins, & de grains. Il y a entre autres choſes vn bois d'oliuiers qui dure 30. lieuës. Pres de Cordoue le terroir eſt de grand rapport, & l'on y void vn grand nombre de beaux iardins, & force eaux, qui le rendent entierement agreable. Pres d'Almaden il y a vne bonne mine de vif argent, qui eſt vn metal liquide; mais qui ſurmonte en peſanteur ceux qui ſont fermes; il s'attache à l'or toutes & quantesfois qu'il peut, & le ſepare de tous les autres metaux; & lors qu'il n'y a point d'or, il court à l'argent, & le purge des meſlanges de la terre, de l'airain, & du plomb auec leſquels il s'engendre. Il ne ſe ſoucie nullement des autres metaux, ains les gaſte, les ronge, & les perce, & s'enfuit : & il ſe reſout immediatement en fumee, & de fumee il retourne en ſon eſtre. En ces mines d'Almaden il y a de l'argent vif de deux ſortes, l'excellẽt eſt celuy qui ſort des pierres rompuës, &

eſt nommé vierge ; celuy qui eſt de moindre prix ſe trouue ſoubs terre : mais l'vn & l'autre eſt venimeux de ſa nature. Et c'eſt ce qui fait que ceux qui le tirent, deuiennent en peu de iours paſles, & decolorez, en telle ſorte qu'ils ſemblent pluſtoſt perſonnes mortes que viuantes, & tremblent preſque ordinairement, & viuent peu. Et ce vif argent a ceſte particularité qu'il entre inſenſiblement iuſques dans les os ; tellement que lors qu'on rompt quelquesfois en Almaden les os des iambes des morts qui ont demeuré en terre quelque temps, il en ſort vne bonne quantité de vif argent, ie parle de ceux qui ont trauaillé aux mines. Les doreurs afin de ſe guarantir du mal qui prouient du maniment du vif argent, ont accouſtumé de tenir dans la bouche vn peu d'or tandis qu'ils trauaillent, & lors qu'il en tirent ceſte piece d'or, elle eſt toute couuerte de vif argent. Les rochers d'où on le tire ſont rouges, à cauſe du vermillon qui eſt comme vn excrement de ces mines, & qui luy tient ordinairement compagnie. C'eſt ce qui a fait que Pline a mis pres d'Almaden des veines de vermillon, qui eſtoient alors fort eſtimees.

Aux enuirons de Marchene il naiſt des plus beaux, & meilleurs genets de toute l'Eſpagne.

L'Eſtremadure eſt le pays plus expoſé au Soleil de toute l'Eſpagne ; ſi bien que comme on paſſe en Italie le beſtail de l'Abruzze aux campagnes de la Poüille, quād l'hyuer arriue ; ainſi on le paſſe en l'Eſpagne des parties Septentrionales à l'Eſtremadure, où il fait vne chaleur exceſſiue en Eſté, qui eſt cauſe qu'il n'y a pas de grandes villes. En tout l'eſpace du cours ſoubterrain de la riuiere de Guadiane, il y a de fort bons paſturages ; à raiſon dequoy on dit entre les autres merueilles d'Eſpagne, qu'il y a vne riuiere ſur laquelle les troupeaux paiſſent. La terre de Guadacanal a eu grande reputation de noſtre temps pour vne fort bonne veine d'argent qui s'y eſt trouuee.

La nouuelle Caſtille a plus de plaine que la vieille, & eſt plus au Midy, & plus chaude : ceſte-cy abonde plus en grains, & celle-là en beſtail : ceſte-cy eſt arrouſee du Tage, & de pluſieurs autres riuieres qui s'y rendent ; celle-là du Duero, qui groſſit en telle ſorte pour la grāde quantité des eaux qu'il reçoit, qu'il deuient le plus grand fleuue d'Eſpagne. Il eſt vray qu'à cauſe de ſon cours rapide, & de ſon lict eſtroict, enuironné pour la pluſpart de precipices, & de rochers extremement droits ; il n'eſt pas ſi commode pour la nauigation, & n'ayde pas tant à la production des fruicts, que l'Ebro, le Guadalquibir, & le Tage. Pres de Madrid on iouyt d'vn bon air, & de la cōmodité des bois propres pour la chaſſe. Pres de Valladolid on void vn terroir fertil en grains, chair, vins, & fruicts de toute ſorte.

La Galice eſt vn pays aſpre, & qui n'a guieres d'eaux. Il y a de bons vins pres d'Orens : il s'y trouue aſſez de chaſſe, & de poiſſon auſſi. Aſturie eſt de meſme qualité que la Galice ; mais elle eſt encores plus aſpre, & moins habitee.

Il ne vient que fort peu de vin en Biſcaye, & en quelques lieux, principalement à ſainct Adrian on plante au lieu de vignes des pommiers, du fruict deſquels les habitans font du cidre, qui eſt de difficile digeſtion ; mais d'vn gouſt agreable à celuy qui y eſt accouſtumé. Elle a force bois, dont l'on fait des vaiſſeaux. En la mer de Biſcaye on trouue grande quantité de poiſſon. Pres de Bilbao on fait du pain excellent, & il s'y trouue de la chair de fort bon gouſt. Toloſette a vne petite riuiere qui abonde en ſaumons, & en truites. Ce pays

confine

confine auec celuy d'Alaue, qui abonde en orge, & est assez agreable.

Quant au Portugal l'air y est bon, & est rafraischy à bon escient par le flux des eaux, qui est fort grand en toute ceste coste pleine de golphes de mer. Son assiette est pour la plus grande part montueuse, principalement en Algarbe. Les fruicts de la terre y naissent en plus grande perfection, qu'en aucune partie de l'Europe. Il abonde en vin, miel, & huile ; mais il a faute de froment qu'on y porte du Royaume de France, & de quelques pays Septentrionaux. Il ne manque pas de mines d'or, d'argent, & d'alun, ny de marbres blancs. Il y a du sel pour fournir le pays, & ses voisins : mais la partie du Royaume qui est entre le Tage, & la riuiere de Guadiane, est peu habitee, & le pays est presque tout montueux, & sterile.

MOEVRS DES ANCIENS ESPAGNOLS.

FIRMIQVE nomme ceste nation pleine d'arrogance, & de vanterie ; Vopisque dit qu'elle est pleine de ruse, disposé de corps, sans repos, desireuse de choses nouuelles : & Iustin dit qu'elle a des esprits plus approchans de la beste, que de l'homme. Les Espagnols vsoient anciennement, selon Diodore, de robes courtes, & noires. Isidore nomme ces habits Striges. Ptolomee, & Diodore les font propres, & disent qu'ils se plaisoient fort à estre nets : mais vn d'eux les blasme de ce qu'ils estoient si sales qu'ils lauoient tout leur corps, & frottoient leurs dents auec de l'vrine. Strabon dit que les femmes auoient accoustumé de s'exercer à l'agriculture, & autres œuures rustiques ; & que les femmes accouchees seruoient leurs marys qui se mettoient dans le lict ainsi qu'elles auoient fait l'enfant. Diodore nous apprend qu'ils mãgeoient grande quantité de chair, faisoient leur breuuage de miel, & beuuoient du vin achepté, & non pris chez eux. Flore dit qu'ils vsoient d'vn breuuage faict de froment. Athenee met les Espagnols entre les peuples qui auoient accoustumé de s'enyurer. Iustin les rend pleins d'vne grand espargne, & abstinence, & fort sobres ; tellement qu'encores qu'ils fussent extremement riches, comme on peut voir chez Athenee, ils beuuoient de l'eau, & mangeoient seuls. Et Troge dit aussi qu'aux iours de feste il n'y auoit entre eux nul appareil de festin. Pline escrit que de son temps ils vsoient de gland au second seruice : & Strabon dit qu'ils faisoient du pain de la farine du gland. Pline dit qu'ils mangeoient estans couchez par terre. Ils apprindrent des Romains apres la seconde guerre Punique, à se lauer d'eau chaude. Iustin, & Valere le grand disent, qu'ils auoient les corps disposez à souffrir la faim, & le trauail, & les courages tous resolus à la mort. Seruius dit qu'ils estoient entierement addonnez aux larrecins, & voleries. Ils aymoient plus la guerre que l'oysiueté, selon Troge. En la guerre ils estimoient plus que les autres non seulemẽt les hommes de cheual, mais ceux de pied, qui pouuoient porter plus de peine. Ainsi qu'ils auoient vaincu en combattant à cheual, selon Diodore, ils mettoient pied à terre auec deux espees, & aydoient aux gens de pied. Leurs espees, selon Tite-Liue, & Polybe, estoient courtes, & propres à venir de pres aux mains, & leur coustume estoit de donner des estocades, & frapper de la pointe, non pas du trenchãt. Athenee dit qu'ils vsoient de dards ; & Diodore, qu'ils portoiẽt des salades d'airain, & auoient aux iambes des bottes faites de poil. Strabon dit qu'ils auoient accoustumé d'aller legeremẽt armez, & de porter des escus,

des dards, & des frondes. Polybe dit qu'ils entroient au combat couuerts de certain linge bordé de pourpre, & portoient des hocquetons extremement blancs. Les meres racontoient aux ieunes gens qui alloient à la guerre, les beaux faicts de leurs peres, & predeceſſeurs, comme Saluſte remarque en ſes hiſtoires.

Ils dreſſoient autant de petites colonnes autour des ſepulchres des morts, que chacun auoit tué d'ennemis, ainſi que teſmoigne Ariſtote. Ceſar dit qu'ils paſſoient volontiers les riuieres à la nage. Iuſtin dit que pluſieurs d'entre eux faiſoient plus d'eſtat de leurs cheuaux de ſeruice, & de leurs armes, que de leur propre ſang. Diodore eſcrit qu'ils eſtoient cruels aux ennemis, & doux & courtois aux eſtrãgers. Seruius dit apres Saluſte, qu'il y en auoit pluſieurs qui ne vouloient pas ſuruiure à leurs Roys. Ils aymoient tellemẽt leur liberté, qu'en la guerre Cantabrique les meres tuerent leurs enfans, afin qu'ils ne vinſſent pas au pouuoir des ennemis, ainſi que Strabon nous apprend; & vn enfant par le commandement de ſon pere, tua tous ſes parents priſonniers ayant rencontré vne eſpee pour cét effect; & meſme vne femme coupa la teſte à ceux qui eſtoient liez, & captifs auec elle, & encores on y lit, que quelques-vns eſtans eſtendus ſur la croix, ſe mirent à chanter. Et leur courage eſt loüé dans Iuſtin en la perſonne d'vn eſclaue, qui au temps de la guerre Punique, ayant pris vengeance de ſon maiſtre, rioit à bon eſcient au milieu des tourmens, tellement qu'il ſurmonta par ſon allegreſſe la cruauté de ceux qui le tourmentoient. Ce qui marque la fidelité des Eſpagnols, c'eſt ce qu'on lit dans Suetone, que Ceſar auoit pour ſa garde des Eſpagnols qui le ſuiuoient auec des eſpees. Strabon nous apprend encores qu'on mettoit deuant les Eſpagnols du poiſon qui faiſoit mourir ſans douleur, afin que ſi quelque choſe leur arriuoit contre leur gré, ils l'euſſent tout preſt pour le priuer de vie. Silius dit qu'ils auoient accouſtumé de faire manger les morts aux vautours. Toutesfois Ælian eſcrit cela particulierement des Barceens, & ſeulement de ceux qui eſtoient morts en la guerre, diſant que ceux qui mouroient de maladie, eſtoient bruſlez.

MOEVRS DES ESPAGNOLS DE CE TEMPS.

LEs Eſpagnols ſont chauds, & ſecs de nature, & ont la couleur brune, qui fait que les femmes vſent fort en Eſpagne de blanc, & de rouge. Ils ont les membres durs, & peu laſches. Ils ſurpaſſent preſque tout le reſte des hommes en ſuperſtition, & ſeruent comme de guides aux autres peuples en ce qui eſt des ceremonies, des flatteries, & des tiltres ſuperbes, & magnifiques. Ils ſont ſingulierement nez, & duits à ſe taire, & à diſſimuler, & cacher leur courage. Ils gardent leur grauité auec vne ſeuerité affectée, qui les fait hair à toutes les nations. Les femmes n'y boiuent du vin que bien rarement, & ſe laiſſent voir peu ſouuent, & les damoiſelles ne ſortent iamais de leur logis qu'auec vne grande compagnie de valets qui les deuancent, & de chambrieres qui les ſuiuent. Dans leurs maiſons les Eſpagnols ſont ſobres, & ſe contentent de peu: mais en celles d'autruy ils ſont gourmands, & delicats, & deſireux de faire bonne chere. Ils recueillent les eſtrangers auec peu de courtoiſie. Quand ils ſont hors d'Eſpagne, l'vn d'eux fait eſtat de l'autre, l'honore, & le loüe, iuſques là meſme qu'ils rendront le plus roturier gentilhomme cõme leur Roy

s'ils peuuent. Ils ayment la iuſtice, & la rendent exactement à toute ſorte de perſonnes. L'induſtrie des Magiſtrats faict qu'il n'y a que bien peu de larrecins, ou meſme qu'il n'y en a point : & dans le pays il ſe commet peu de meurtres. Il n'y a perſonne qui demeure impuny quand il a failly contre les loix, ou offencé quelque autre de quelque qualité qu'on le trouue. Lors que deux, ou trois Eſpagnols ſont enſemble, de quelque eſtoffe, & condition qu'ils ſoient, principalement quand ils ſont à la guerre, ils diſcourent de la Republique, & de choſes ſerieuſes, cherchent le chemin d'affoiblir les forces des ennemis, pourpenſent des ſtratagemes, & les propoſent à leurs Chefs, lors qu'ils les trouuent conſiderables.

Quand ils ſont campez, il n'y a gens au monde qui endurent plus longuement, & auec plus de patience la faim, la ſoif, les veilles, & toute ſorte de trauail. Ils ont plus d'art que de furie lors qu'ils viennent à combattre. Leur diſpoſition, & leurs armes legeres font qu'ils ſuiuent aiſément l'ennemy, & prennent auſſi facilement la fuite lors qu'il en eſt beſoing. Quoy qu'ils ayent l'eſprit bien ſubtil, toutesfois ils ne ſont pas heureux à apprendre, & lors qu'ils ont tant ſoit peu de cognoiſſance des lettres, ils s'eſtiment ſçauants au poſſible. Ils ayment les ruſes, & tromperies des Sophiſtes ſur toutes choſes. Aux Vniuerſitez ils ſe plaiſent plus à parler Eſpagnol, que Latin. On ne void gueres de leurs œuures qui paſſent leurs montagnes, à cauſe du deffaut qu'ils ont de ne ſçauoir pas bien parler latin: toutesfois la curioſité des François a donné depuis quelque temps l'eſſor à leurs œuures; tellement que l'on en trouue maintenant vn grand nombre par toute la France, & principalement à Lyon, & à Paris. Ils ſont plus melancholiques qu'autres, & c'eſt ce qui les rend du tout lents aux entrepriſes. Ils ayment le repos, & ſe fondent extrememẽt ſur les apparences; à raiſon dequoy ils employent tout leur argent à paroiſtre en habits, ou autres choſes. Ils vantent au poſſible tout ce qui les touche. Ils cognoiſſent auſſi toſt leur aduantage, & le recherchent autant qu'ils peuuent. Ils couurent leur foibleſſe auec vne grande induſtrie. Ils ſe battent beaucoup mieux à pied, qu'à cheual, combien qu'ils ayent des cheuaux bons par excellence; & s'aydent mieux de l'arquebuſe, que d'aucune autre ſorte d'armes. Ils font paroiſtre qu'ils portent vne grande reuerence à l'Egliſe, & aux choſes ſacrees: & quelques-vns eſtiment que ceſte profeſſion de pieté, & de Religion qu'il font tous, leur a rendu le Ciel fauorable, & a fait que Dieu leur a donné vn nouueau monde, en la cõqueſte, & ſeigneurie duquel il n'y a nation qui ayt part, que la Françoiſe. Ils ſont ſubjects à deuenir amoureux, & meſme ſur leur vieil aage : & lors qu'ils ayment, c'eſt auec tant d'ardeur, & de paſſion, que l'on tiendroit pour incroyable les actiõs que l'amour leur fait produire, ſi l'on ne les auoit veuës : & leur couſtume eſt de n'eſpargner aucune choſe ny pour leurs amis, ny pour leurs maiſtreſſes. Mais pour venir aux particularitez, pres de Vich en Catalogne les habitans ſont rudes, & nullement ciuiliſez, ſauuages, & pleins d'ignorance: mais en Aragon les habitans de Saragoſſe principalement font profeſſion de ciuilité, & de gentilleſſe, & s'addonnent aux choſes qui ſont bien ſeantes à vn Cauallier. Les habitans de Valence ne ſont pas beaucoup eſtimez des autres peuples, pource qu'eſtans preſque engouffrez dans les delices, dont la ville, & le pays abonde, ils ſont peu propres, & s'addonnent peu aux armes : tellement que les autres Eſpagnols les nomment *Deuntes*, à cauſe de leur delicateſſe. Il n'y a ville en Europe, où

les femmes qui font l'amour, soient plus estimees, & la volupté deuance en ce lieu l'honnesteté en toute maniere. Au pays d'Andaluzie les habitans sont polis, & ciuilisez, & ont l'esprit bon, & gentil, & pour la plus grande partie ils sont pleins de discretion, & de prudence. Les Biscayns sont excellents aux choses maritimes, & reussissent volontiers bons soldats, & bons mariniers.

RICHESSES D'ESPAGNE.

VI. L'Espagne a peu de riuieres, & il n'y pleut guiere souuent, de sorte que l'abondance n'y est pas generale, & le cõmerce s'y exerceroit moins, qu'en autre lieu, n'estoit l'abord de ce qui vient des Indes. Car puis que le trafic est fondé sur la commodité de la conduicte des marchandises, & que la commodité despend des pays pleins, & ayez, & des riuieres nauigables: l'Espagne estant pleine de montagnes, & ayant peu de riuieres, deuroit auoir par consequent peu de trafic, & de commerce. Il est vray qu'elle ne manque pas de bons ports de mer, où il se fait vn incroyable traffic. Ses richesses sont les vins, les huiles, la cire, le miel, le succre, le safran, & les fruicts de toute sorte, qui y viennent en si grande abondance, qu'elle en fournit presque tous les pays Septentrionaux, principalement d'oliues, oranges, citrons, figues, & choses semblables. La peschedes Tons y est de si grande importance, que le Duc de Medine Sidonie en tire quatre-vingts mille ducats toutes les années: & celuy d'Arcos vingt mille. A Murcie on fait grande quantité de fort bons vases de craye, & aussi de tres-fines soyes, dont on tire beaucoup d'argent. En la ville de Cartagene il se fait grand trafic de laines, qui sont conduites de là à Gennes, à Milan, à Florence, & ailleurs, & mesme en France, où l'on vse fort maintenant de laine d'Espagne pour faire des feutres, & non autre chose. Les vers à soye estans morts au Royaume de Murcie il y a quelques années, à raison de certain temps qui leur fut contraire, les habitans en ont repeuplé le pays plus que iamais par le moyen de ceux de Grenade. Au Royaume de Grenade, outre la grande quantité des soyes, on trouue aussi force laines dont on tire vn grand profit. Malaque abonde en toute sorte de viures, tellement que les armees s'y pouruoyent volontiers. Le port de Seuille rapporte vn grand proffit à l'Espagne, pource que c'est de là qu'elle enuoye ses vins, ses huiles, & ses fruicts de toutes sortes en l'Amerique, & par tout le Septentrion, & particulierement tant de vin, que l'on dit ordinairement que quand il n'entre pas chaque iour quatre mille pieces de vin dans Seuille, il faut necessairemẽt que celuy qui a affermé la Dace, fasse banqueroute. On descharge d'autre part en ce lieu l'or, & l'argent, de la nouuelle Espagne, & du Peru, les perles de Gubagne, & de Terrarecqui, les esmeraudes de saincte Marthe, la cochenille de Mexique, les succres, & les cuirs de l'Isle Espagnole, & plusieurs autres richesses du nouueau monde, & de là on les distribuë à tout le reste de l'Europe: tellement que ceste seule ville pour l'entree, & sortie de tant de thresors, dont elle est comme le magazin, vaut autant au Roy d'Espagne qu'vn bon Royaume. Les Espagnols tirent aussi de grandes sommes de vif argent qu'ils trouuent aupres d'Almaden, au dioceſe de Cordoue. D'ailleurs ils reçoiuent vn grand nombre d'argent de leurs genets, dont ceux de Marchene sont les plus beaux, & les meilleurs du Royaume. Ces genets sont si parfaictement beaux, & si bien formez, qu'il semble que la nature se

plaiſe à les rendre agreables, & les poliſſe le plus curieuſement qu'il luy eſt poſſible. Ils ſont ſi viſtes, qu'il ſemble quand on les pouſſe à toute bride que quelque vent les emporte ; & leur viuacité eſt ſi grande qu'on ne ſçauroit preſque croire la hardieſſe qu'ils ont aux combats, ny le courage que ils monſtrent aux bleſſures qu'ils reçoiuent; veu qu'on en a veu beaucoup qui ayant les boyaux qui leur trainoient ont porté leurs maiſtres en lieu d'aſſeurance. C'eſt auſſi le ſubject qui fait qu'on les met à plus haut prix que tous les autres cheuaux. Et ſi la nature leur auoit donné la force eſgale au courage, ils auroient toutes les perfections & qualitez qu'on peut deſirer en vn cheual. Ie dy cecy pource qu'ils ſont pluſtoſt courageux, que forts, & plus propres à de petites, & courtes eſcarmouches, qu'à de longues batailles. Et veritablement ces cheuaux ſont conformes au naturel des Eſpagnols qui ſe plaiſent grandement aux apparences, & ſur tout à eſtre propres, & magnifiques, veu qu'on ne ſçauroit dépeindre vn cheual plus gentil, ou plus propre pour paroiſtre, & faire monſtre de ſoy-meſme. La plus grande richeſſe de Galice vient du vin d'Orens, & de la peſche des habitans. La Biſcaye enuoye ſes laines aux pays Septentrionaux, & ſes eſpées qui ſe font à Bilbao, de meſme que Guipuſcoa faict argent de celles qui ſe font à Toloſette. Le Portugal enuoye dehors les ſoyes qui ſe font au pays d'autour de Bragance, qui ſont preſque des meilleures. Il enuoye auſſi dehors ſes ſels, & les Tons qui s'y peſchent, & qui luy portent vn grand argent, & la pluſpart de ces Tons viennent du Royaume d'Algarbe. Liſbonne eſt l'abord de toute la marchandiſe, & le lieu où ſe faict tout le trafic des Indes Orientales, de l'Ethiopie, du Braſil, de Madere, & des autres Iſles, & de tout le Septentrion. C'eſt là que les flottes, & que les armees de mer ſe fourniſſent, & c'eſt en fin le lieu où tout le Royaume ſe vient pourueoir de ce qui luy eſt neceſſaire. Mais afin de voir mieux le trafic qui ſe faict aux ports d'Eſpagne, & principalement à Liſbonne, faiſons-en vn deſnombrement particulier, ſpecifiant diſtinctement toutes choſes.

De Candie on porte des maluoiſies, qui ſont enuoyées apres aux Indes Orientales, où par le moyen de la longue nauigation elles viennent bonnes par excellence, & ſe vendent quatre-vingts & dix, voire cent eſcus la pippe. De Barbarie par la voye de Ceute & de Fauier, il vient beaucoup de cuirs, de pierres precieuſes, tapiſſeries, & autres choſes, mais non en ſi grande abondance que de couſtume. Il y vient de l'Angleterre pluſieurs vaiſſeaux chargez de marchandiſes, & ſpecialement de draps. Il y vient des Pays-bas des toilles, & force menuës merceries pour enuoyer aux Indes. Il y arriue de France du froment, de Biſcaye des armes, & bien ſouuent des Indes Occidentales quelques nauires qui portent de tres-bons cuirs fort grands, & en grande quantité : de meſme qu'on y void venir de l'Iſle Eſpagnole, de la caſſe, & du ſucre, & quelque peu d'or & d'argent, auec autres choſes qui ſe trouuent en ceſte contree. Du Breſil il vient pluſieurs ſucres, & la quantité s'en accroiſt toutes les annees. Il en vient auſſi force ambre gris, & force cottons, qui augmentent tous les iours, & la terre eſt ſi bonne pour cét effect qu'on en tireroit autant qu'on en pourroit deſirer. De Madere il vient ſix cents meſures de ſucre tous les ans, & ces ſucres eſtans meilleurs que tous les autres qui viennent en ce pays-là, on vend quatre ducats & d'auantage la meſure, qui ſe nomme arobe. On

porte encor de ceſte Iſle du ſang de Dragon, & quelque autre choſe, mais de peu d'importance ; de meſme que de S. Thomas il vient tous les ans plus de deux mille arobes de ſuccres, & deux cents eſclaues Negres. Il y a peu d'années qu'on y a introduit les cottons, dont il vint la premiere année à Liſbonne ſoixante mille liures, & ils augmentent tous les iours. Des Paranes il vient force ris, noix, ſinges ſans queuë, & perroquets bleus. De l'Iſle du Prince il vient des ſuccres, du ris, & des eſclaues noirs. De l'Iſle du Cap-verd vne moyenne quantité de ſuccres, cottons, cuirs, peaux de chevres, riz, cire, huyle, & ſur tout pluſieurs eſclaues noirs. Des Iſles Azores grande quantité de paſtels, qui ſont diſtribuez par l'Angleterre, & la Sicile, beaucoup de froments, & orges, qui vont pour la pluſpart en l'Iſle de Madere, & aux places d'Afrique, & payent dix pour cent au Roy. D'auantage l'on y faict l'alun de roche, qu'on tient eſtre des meilleurs. De la mine de la Guinee il vient ſeulement de l'or, & l'on n'en porte pas toutes les années la valeur de deux cents mille eſcus ; outre celuy que les particuliers en tirent, & portent ſecrettement. Des Indes Orientales il vient tous les ans la quantité de deux cents mille quintaux de poivre, qui ſouloit entierement appartenir auec toute l'autre eſpicerie au Roy qui payoit le tout à Malaque, à raiſon de trois ducats pour quintal, dont le chacun vaut cent liures ; & aux autres Iſles à l'entour cinq ducats, & à Liſbonne en la maiſon des Indes on les vend quarante ducats le quintal. De gingembre, canelle, maſtic, girofle, & noix muſcades, il en vient pour la valeur de deux cents mille eſcus à chaſque changement de nauires : de bons eudelles pour cent mille ducats, & plus, pource qu'on s'en ſert en Eſpagne depuis quelque temps en çà pour teindre les draps, au lieu de paſtel. On vend vn ducat l'arches, qui vaut ſeize onces. Pour le borax, canfre, ſandal, aloes, ebenes, & autres drogues, il en vient tous les ans pour quarante mille ducats. Pluſieurs particuliers conduiſent des balles de cotton de beaucoup de ſortes pour la valleur de ſoixante mille ducats ; ſurquoy l'on gagne iuſques à quatre-vingts pour cent. Pour le regard de l'ambre, & du muſc, il a accouſtumé d'en venir pour vingt mille ducats. Quant aux perles & pierres precieuſes, comme rubis, & diamans, il en vient bonne quantité, mais on ne peut ſçauoir iuſtement combien, à cauſe que les particuliers en portent beaucoup ſecrettement, afin de ne payer pas la Dace au Roy, qui eſt de cinq pour cent. De la Chine, Malaque, Maluic, Bengale, Pegri, Lambaye, & autres lieux de ces parties-là, il en vient des ſoyes blanches, de tres-belles porcellaines, & pluſieurs autres choſes belles & delicates, qu'on nomme à Liſbonne Brincos, en grande quantité. Il vient encores de la Chine de menuës perles, auec de beaux & menus ouurages extremement delicats, qui ſe vendent à Liſbonne iuſques à cent croiſez, ou eſcus de Portugal la piece, & les Portugais les portent ſur les habillements, comme les Magiſtrats portent des chapperons ſur leurs robbes en Italie. On porte de la Chine quelques littieres, tables, chaires, & bancs d'vn certain bois noircy, & luiſant comme l'ebene, ouuré & garny d'or de bonne grace, auec pluſieurs autres gentilleſſes : de ſorte qu'on peut cognoiſtre que les peuples de la Chine ont l'eſprit ſubtil, & propre à inuenter quelque choſe de delicat. De Perſe on apporte de beaux tapis d'or & de ſoye, & de fines laines. Les nauires qui viennent des Indes apportent quelques petites coquilles blanches, qu'ils trouuent ſur certains riuages de la mer, & les vendent

à Liſbonne.

Toutes ces marchandiſes viennent à Liſbonne de toutes les parties du monde, & ſont portées par toute l'Europe auec vn profit ſignalé des Portugais, & celuy du Roy d'Eſpagne euſt eſté beaucoup plus grand, pource qu'il auoit les eſpiceries à ſon commandement, s'il n'euſt eſté trompé par ſes propres Officiers. Mais on peut veritablement dire que le Roy d'Eſpagne s'eſt pluſtoſt appauury depuis quelques années, encor que les marchãdiſes ſoient de grand profit. Et pour ceſte cauſe il a permis à quelques particuliers de les auoir, en ſe reſeruant quelques Daces, dont il a trouué ſept cents mille ducats, outre la deſpence pour le regard des marchandiſes. Il y a maintenant trois Vice-Roys aux Indes, l'vn à Malaque, l'autre à Binus ou Ormuz, & le troiſieſme à Mozambique, afin de prendre garde que les eſpiceries ne paſſent par la mer rouge en Alexandrie, comme elles auoient accouſtumé de faire, à cauſe de la meſchanceté des Officiers qui ſe laiſſant corrompre.

Les marchandiſes qui vont ordinairemẽt de Liſbonne aux Indes ſont vins de Candie & d'Eſpagne, & des draps de ſoye, & de laine, & beaucoup de menuës merceries. On enuoye en la Chine, & à la Mine pays des Negres, quelques gros anneaux de leton, qui viennent de Flandres, où le chacun s'achepte vn real, & puis eſt vendu à raiſon du tiers d'vn ducat aux Negres. Pour le regard du Breſil on y enuoye des vins, des draps de laine, pluſieurs habillements faicts de toutes ſortes, pource qu'il n'y a nul artiſan en ce pays-là, & ces choſes ne ſeruẽt pas pour ceux qui ſont natifs du pays, (veu qu'ils ſont accouſtumé d'aller nuds, demeurer dans les bois, & ſe nourrir de chair humaine,) mais pour les Portugais meſmes, & autres marchands qui habitent en ceſte contree.

On enuoye en Angleterre du vin, de l'huyle, du ſucre, des eſpiceries de toutes ſortes, & de meſme aux Pays-bas, outre vne grande quantité de ſel qui ſe faict aux mines de Portugal, & ceux qui en ont cognoiſſance aſſeurent qu'il part tous les ans pour les Prouinces eſtrãgeres du moins trois cens Ourques, chargees de ſel, dont la chacune eſt ordinairement de quatre cens tonneaux.

Les nauires d'Italie chargent à Liſbonne des eſpiceries, & pluſieurs ſucres, & en la ville de Lagos, & en Algarbe pluſieurs tonnines, dont en enuoye auſſi quantité par toute l'Eſpagne.

Quant au reuenu du Roy d'Eſpagne, c'eſt choſe certaine qu'il tire plus de quatre millions d'or des Eſtats d'Italie, & de Sicile; plus de deux millions du Portugal; enuiron trois millions d'or des terres neufues vne année portant l'autre; de Majorque & Minorque cinquante mille eſcus, de l'Eſpagne vn million, & enuiron quatre cents mille eſcus. Mais ce n'eſt rien de ces tributs, au regard de ce qu'il en tire extraordinairement, & meſme l'on peut dire couſtumierement pour la plus grande partie, comme de la Croiſade qui luy vaut le reuenu d'vn Royaume, les ſubſides de l'Egliſe, auec leſquels il peut entretenir continuellement cent bonnes galeres, & les caducitez des Eſtats, qui importent plus qu'on ne penſe en Italie & en Eſpagne; outre les dons gratuits des peuples ordinaires, & extraordinaires. Car le Royaume de Naples donne toutes les troiſieſmes années enuiron vn million, & deux cents mille eſcus, & de meſme la Sicile, & la Sardeigne, la Duché de Milan, Caſtille, & ſes autres Eſtats du nouueau monde font en leur temps de grands preſents: & outre cela les contributions ſont grandes & ſignalées.

Car mesme la Castille accorda n'agueres au Roy d'Espagne vne contribution de quatre millions payables dans quatre années. Ie laisse le grand nombre des Commanderies des Ordres de Mantegge, de Calatraue, d'Alcantare, & de S. Iacques, auec lesquelles, quand il n'auroit autre chose, il peut comme Grand-Maistre recompenser & enrichir ses seruiteurs, & officiers, & quiconque il luy plaist, comme font les Roys de Polongne, & d'Angleterre. Mais il consume tout cecy en l'entretien de sa Cour aux pensions des Vice-Roys, & gages des Presidens & Conseillers, estats des Lieutenans, Gouuerneurs, Capitaines, & Ambassadeurs, pensions de Cardinaux, presens, soldes de galeres, & de l'Infanterie, & Caualerie qui garde ses forts & frontieres; comme aussi en entretien des Eueſques, & Prestres qu'il tient aux Indes, & aux nauires qu'il y enuoye, & qu'il en faict venir; tellement que tout son reuenu ne luy suffit pas quelques-fois. Ce qui se void assez en ce qu'on faict le Roy d'Espagne debiteur sur la place de Gennes d'vn grand nombre de millions d'or, dont les Genenois tiennent compte, pour n'en estre peut-estre iamais payez, & il est encore dans les liures de plusieurs marchans sur tous les bons ports de mer de l'Europe. Tout son recours n'est qu'à la flotte des Indes, qui n'est pas plustost arriuée qu'elle est enleuée par les creanciers, & si quelque tempeste la faict perir, ou que quelque ennemy l'emporte, comme les Hollandois en ont enleué quelquesfois de bonnes pieces, toute chose est au desespoir. Et ce qui a beaucoup espuisé les coffres du Roy d'Espagne ç'a esté la guerre des Pays-bas, où il a consumé vne incroyable quantité d'argent auec fort peu d'aduancement; & s'il se remet vn peu, & remplit ses coffres ce sera par le moyen de la cessation d'armes qui y a esté accordee. Toutesfois les autres despences qu'il luy conuient faire en tant d'endroits ferõt qu'il n'aura iamais gueres de reste, & qu'il viendra tousiours aux emprunts.

LES FORCES DV ROY D'ESPAGNE.

VII. QVELQVES-VNS tiennent que ceste Monarchie ne peut estre de lõgue duree, à cause que ses terres sont tellement separees & esparses, & qu'il faut des despences incroyables pour enuoyer par tout, & des vaisseaux & des hommes, & mesme que ceux qui sont natifs des pays esloignez peuuent en fin entrer en consideration du petit nombre des Espagnols, prendre courage, & se liguer contre-eux, & les chasser, ou bien quelque Gouuerneur Espagnol se voyant esloigné du Roy peut gaigner les cœurs du pays, aspirer à la domination, & se reuolter contre son Prince, sans auoir gueres de crainte d'estre puny de son audace, & de sa rebellion. Les autres repartent qu'vn Espagnol n'oseroit entreprendre ceste reuolte, pource qu'il doibt estre entierement asseuré, que s'il s'estoit retiré de l'obeyssance de son Prince, ceux du pays qui ne hayssent rien plus que les Espagnols, se seroient bien tost deffaicts de luy, quand il manqueroit de l'assistance d'Espagne. Si bien que cette rebellion ne peut arriuer pour encore, & iusques à ce que les Espagnols s'y soient multipliez d'auantage. Quant à la rebellion du peuple natif du pays on ne la peut gueres craindre, à cause que l'Espagnol le tient en bride sans cesse, & prend garde de pres aux actions de ces barbares, afin d'euiter toute surprise. Et quand à l'esloignement, & la separa-

tion des terres, cette opposition n'est guiere considerable; pource qu'entre plusieurs autres raisons, les grãdes seigneuries sont plus propres à se maintenir contre les causes exterieures de leur ruine, & les mediocres contre les interieures. Or on voit en vne Monarchie ainsi diuisee la grãdeur, & la mediocrité vnie ensemble. On voit la grandeur en tout le corps composé de membres desvniz, & la mediocrité en la plus grande partie de ses membres, pource que quelques vns d'iceux (comme l'Espagne, le Peru, & Mexique) sont fort grands de eux mesmes. De là vient que cette Monarchie a tous les biens que peut apporter la grandeur, & la mediocrité, c'est à sçauoir vne grande puissance contre les ennemys de dehors, & vne grande asseurance des corruptions domestiques. Il faut adiouster à cecy, que tous les membres de cette Monarchie se peuuent vnir auec des forces de mer. Car de mesme qu'Auguste auec vne armee qu'il tenoit à Rauenne, & vne autre qu'il auoit à Misene asseuroit tout l'Empire Romain; aussi le Roy d'Espagne entretenant deux armees, l'vne en la mer Mediterranee, l'autre en l'Oceane, tiendroit tous les membres de sa Monarchie, & tous les Estats qu'il possede en l'Europe, & au nouueau monde bien vnis ensemble, pource qu'vn bon nombre de galions, & de vaisseaux de guerre qu'il auroit sur ces mers, asseureroiẽt non seulemẽt les costes, & lieux maritimes d'Espagne, & de l'Amerique, & les flottes qui vont & viennent, mais encor brideroient l'Angleterre, & empescheroient les nauires des Estats, & autres de courir à leur fantasie. Mais quant à l'armee de la mer Mediterranee, elle vnira tousiours tous ses Estats en telle sorte, que toutes leurs forces, y seront comme nous voyons que les Portugais maintiennent auec leurs forces maritimes les Estats qu'ils possedent en Perse, en Cambaie, en Decan, & au reste des Indes, & les ont maintenus glorieusement desja plus de quatre vingts, & dix annees. Quelques hommes de grand iugemẽt, & de grande experience ont opposé, aux deliberations qui ont esté faictes sur ce subiect, la concurrence du Turc disant que si le Roy d'Espagne se retirant de la despence excessiue qu'il faict aux fortifications, veut auec cet argent que il espargnera entretenir vn corps d'armee de cent cinquante, ou plus de galeres, comme il pourroit faire bien aysement, il fera que le Turc qui se contente à present d'vn corps de 130. galeres ou enuiron, en voudra tenir deux centz sur la mer, afin d'auoir tousiours en cela l'aduantage sur le Roy d'Espagne: si bien que ce Roy entrera en despence, sans qu'elle luy soit profitable. Mais c'est vne trop grande subtilité, & aux choses qui consistent en practique il n'y a rien qui reüssisse moins que la trop grande subtilité des esprits. Car il ne suffit pas que le Turc veuille estre plus fort sur la mer que le Roy d'Espagne, mais il faut voir encors'il pourra l'estre, & faire vn si grand effort; veu qu'il n'a pas plus de gens propres aux factions maritimes, ny plus de commoditez d'auoir des vaisseaux que le Roy d'Espagne. Car toute la coste d'Afrique, en ostant Agler, & Tripoli, n'a pas dequoy faire, ou maintenir deux galeres. Ie dy le mesme de la Mer Majour, ou Pont Euxin, où il n'y a lieu d'importance que Caffe, & Trebisonde; & l'on peut dire le mesme presque de toute la coste de l'Asie; pource que ce n'est pas assez d'auoir beaucoup de costes de mer; veu qu'il est necessaire d'auoir aussi des gens qui se plaisent à aller sur mer, & qui puissent supporter l'incommodité, & la peine qui s'y offre, qui prennent plaisir à la nauigation, & à trafiquer sur la mer, qui ayent abondance de bois, & de chanure, qui ne s'estonnent pas des menaces des vents, & de l'horreur des

tempeſtes, qui ayent le courage de mettre leur vie en hazard au milieu des dangers, & de deffier la mort aux plus mauuais & faſcheux paſſages. Or eſt-il que la moitié de l'Empire du Turc n'a pas de gens de mer, qui puiſſent aller du pair auec les ſeuls Cathalans, Biſcayns, Portugais, & Geneuois, que ie nomme particulierement pour le ſeruice que le Roy d'Eſpagne en reçoit en ſes armees de mer, ou qui ſoient capables de leur faire teſte. Finalement ce Roy a deux aduantages ſur le Turc; dont l'vn eſt, qu'encor que le Turc ayt ſoubs ſon Empire plus de gens que luy, toutesfois, à cauſe qu'ils ſont Chreſtiens pour la plus grand part, il ne s'y peut guiere bien fier, quand il a affaire contre des perſonnes de meſme religió qu'eux: l'autre que les coſtes de la mer du Roy d'Eſpagne ſont plus vnies que celles du Turc; à raiſon dequoy il peut auec plus de facilité ramaſſer toutes ſes gens, & les mettre enſemble. D'auantage on a veu preſque touſiours les armees du Ponent victorieuſes de celles du Leuant, & les Septentrionales de celles du midy; les Romaines des Carthaginoiſes, les Grecques des Aſiatiques. Ainſi Auguſte mit en route les armees de mer d'Ægypte auec celle d'Italie, & de noſtre temps les Chreſtiennes ont deffait celles des Turcs, qui confeſſent meſme que nos galeres ſont meilleures que les leurs, & en craignent la rencontre. Et de faict toutes & quantesfois que l'Empereur Charles V. a voulu armer, il y a mis enſemble de telles forces que le Turc n'a iamais eu le courage de ſe remuer, & luy aller faire teſte. Il mena à l'entrepriſe d'Alger cinq cents vaiſſeaux, & plus de ſix cents à celle de Tunes, & André Dorie mena en Grece tant de forces qu'il prit ſans peine Patras, & Corone. Et cela ſuffiſe pour ce regard. Ie ne veux rien dire des forces maritimes que ce Roy a touſiours eu ſur l'Ocean Germanique, ou la mer d'Alemagne à cauſe des pays bas qu'il vouloit rauoir, & remettre ſous ſa domination.

Que s'il auoit le pays de Holande, & de Zelande il ſe pourroit vanter que tous les autres Princes luy cederoient en forces de mer. Ie laiſſe à part le grand abord de toute ſorte de vaiſſeaux à Seuille, où toutes les flottes du Peru, & de la nouuelle Eſpagne ſe viennent rendre, & où l'on tient en perpetuel exercice vn grand nombre de ſoldats, & de mariniers. Ie me deporteray auſſi de parler de la valeur de Biſcayns ſur la mer; où ils deuiennẽt eſgalement excellens mariniers, & bons ſoldats, ſi bien qu'ils vont auſſi courageuſement contre l'ennemy armé, que contre les furieuſes ondes de la mer. Mais pour monſtrer encore mieux ce que le Roy d'Eſpagne peut ſur la mer, voyons ie vous prio l'appareil de guerre qu'il dreſſa en l'annee 1588.

Le Roy d'Eſpagne fit appreſter pour faire la guerre à la Royne d'Angleterre, & au pays bas, trois cents cinquante voiles auec neuf mille hommes de marine en cette ſorte. Il y auoit quatre galeaces de Naples, vingt-cinq gros vaiſſeaux de Seuille, vingt-cinq de Biſcaye, & Guipuſcoa, trente Oruques d'Alemagne, cinquante petits vaiſſeaux de Catalogne, Valence, & autres villes, cinquante de la coſte d'Eſpagne, c'eſt à ſçauoir chaloupes, & barques, cent Zabarres de Portugal, des quatre villages de la coſte de la mer, d'Auſtriche, Biſcaye, & Guipuſcoa, vingt galeres d'Eſpagne, quatorze de Naples, & douze de Sicile.

Il y pouuoit auoir pres de ſoixante mille hommes tant Eſpagnols, qu'Italiens, & Alemans, c'eſt à ſçauoir vingt-cinq mille Eſpagnols, en comptant cinq mil qu'il auoit tirés des Regimens d'Italie, & ſix mille de Canarie, & des

Indes, & des garnisons de Portugal; & le reste fut leué en Espagne. Douze mil Italiens auec dix Maistres de Camp, vingt-cinq mille Allemans, douze cents cheuaux legers Espagnols, autres deux cents de la coste, & deux cents de la frontiere, qui sont en tout mille six cents hommes de cheual.

L'Andaluzie contribua douze mille quintaux de biscuit. Malaga, & sa Conté vingt & sept mille cinq cents quintaux. Cartagene, & Murcie cinq mille quintaux. Sicile cinquante mille quintaux; Burgos, & Campos cinquante six mille quintaux; Naples, & les Isles quinze mille quintaux. Somme il y pouuoit auoir en tout enuiron cent soixante sept milles, & cinq cents quintaux.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent 4000. quintaux de chair salee, Galice six mille quintaux; Asturie, & autres endroits mille quintaux qui font en tout onze mille.

Seuille, & l'Estremadure contribuerent cinq mille quintaux de lard, Ronde 2000. Galice 2000. Biscaye deux mille, qui sont en tout onze mille.

Algarbe fournit huict mille barils de poisson de Dodine. Almandraue du Duc onze mille barils; & Caliz quatre mille barils, qui sont en tout vingt & trois mille barils.

Majorque y fournit deux mille quintaux de fromage, Senegaille, & l'Estremadure mille, Portugal vingt-cinq mille quintaux, qui sont en tout vingt-huict mille quintaux.

Gennes, & Valence fournirent quatorze mille quintaux de riz.

L'Andaluzie, & Naples fournirent vingt & trois mille poids d'huyle, & de vinaigre; & chaque poids vaut vingt-cinq liures, & chaque liure seize onces.

Cartagene contribua quinze mille hanegues, ou boisseaux de pois, & de febues, & Naples, & Sicile onze mille.

Malague, Maxouelle, & Cerese, & leurs Iurisdictions contribuerent treize mille poinçons de vin, Naples, six mille, Seuille & sa Iurisdiction sept mille qui font en tout vingt & six mille.

Il y a d'autres prouisions de bledz, fer, toiles, & autres choses necessaires, qui furent fournies par l'Andaluzie, Naples, & Biscaye.

D'auantage on leua pour le seruice de l'artillerie quatre mille, & deux cents hommes, dont il y en auoit quatre cents Gastadours.

Maintenant que nous auons parlé des forces maritimes, venons à celles de la terre qui cõsistent en Infanterie, & caualerie. Quant à celle-là les meilleurs hommes de pied de tous les estats appartenans à ce Roy hors de l'Espagne sont les Vallons. Ie dy de ceux qui sont hors d'Espagne, pour ce que l'Infanterie Espagnole est assez cogneuë pour la meilleure que ce Prince puisse auoir. Car les Espagnols par le moyen de leur Infanterie affranchirent leur pays de la domination des Mores, & ne se virent pas plustost à bout de cette entreprise, qu'ils assaillirent l'Afrique, & y prindrent des places d'importance & par apres les Portugais trauaillerent la Mauritanie, & dompterent la coste de la Guinee, & d'Ethiopie, & de Cafrarie, conquesterent les Indes, Malaca, & les Isles Moluques, & les Castillans passant l'Ocean Atlantique se rendirent maistres d'vn nouueau monde, où il y a tant de Royaumes, & de Prouinces, & tant de peuples differents de langage, d'habits, & de façons de faire. Leur valeur consiste en la conduite, & accortise; pource qu'il n'y a nation qui cognoisse mieux son aduantage, & desaduantage à la guerre, elle consiste aussi en la diligence; pource qu'ils ne s'esgarent ny oublient VIII.

guere, & ſe ſeruent de toute choſe : On la peut auſſi loger en l'vnion ; veu qu'on n'a iamais veu que les Eſpagnols ſoient venuz aux mains entre eux hors de leurs pays ; & finalement ils ont vne grande patience, & endurent fort ayſément la faim ; la ſoif, le chaud, le froid, le mal-ayſe, la peine, & toute ſorte d'incommoditez, ſi bien qu'ils ſont capables de laſſer preſque toutes les autres nations. Ils ont obtenu de grandes victoires auec ces parties, & s'ils ont eſté vaincuz, ils ont auſſi bien ſouuent eſté victorieux ; toutesfois la fortune les a mal-traittez en l'entrepriſe d'Alger, & en celle d'Angleterre, & l'armee de cinquante mille hommes que Charles cinquieſme fit entrer en Prouence-y fit ſi mal ſes affaires qu'il n'en reſta que quatre ou cinq mille qui furent contraints de ſe retirer miſerablement. Quant à l'Infanterie Italienne des terres du Roy d'Eſpagne elle eſt capable de rendre vn bon ſeruice à ſon Prince. Pour le regard de la Caualerie, l'Eſpagnol a les meilleures races de cheuaux qui ſoyent en l'Europe, C'eſt à ſçauoir les Genets d'Eſpagne, les Courſiers de Regne, les Cheuaux de Bourgongne, & ceux de Flandres. Il ſemble que la nature a voulu armer ces gens auec les mines de fer de Biſcaye, de Guiſpuſcoa, & de Moline, auec les trempes de Bilbao, de Toloſette, & de Calatayud, & par le moyen des boutiques de Milan, de Naples, & de Boleduc ; & qu'elle ayt auſſi voulu les pouruoir de viures par le moyen des greniers de la Poüille, de Sicile, de Sardeigne, d'Artois, de Caſtille, & d'Andaluzie, & auſſi par les vins de Calabre, de Sainct Martin, d'Ayamont, & de beaucoup d'autres lieux. D'ailleurs le Roy d'Eſpagne pour n'eſpuiſer pas trop l'Eſpagne de ſon peuple, qui eſt employé en tant de lieux, & tant de diuerſes entrepriſes, la rendont par ce moyen moins habitee, peut leuer vn aſſez bon nombre d'Infanterie, & de Caualerie tant Italienne qu'Alemande. Mais l'argent que il eſpand en tant de lieux l'empeſche de pouuoir faire beaucoup de ces leuees, & entrepriſes à l'egal de ſon ambition, qui ſeroit de poſſeder toute choſe.

Le Roy d'Eſpagne entretient ordinairement en ſes Eſtats vn grand nombre de Caualerie, veu qu'il y a en Eſpagne trois mille Cheuaux, en l'Eſtat de Milan quatre cents hommes d'armes, & mille Cheuaux legers, au Royaume de Naples 1100. hommes d'armes, qui eſt le plus grand nerf de milice, qui ſoit en Italie ; & en Sicile on luy doit fournir mille cinq cents cheuaux. Et lon ne doit pas faire peu d'eſtat de ce que les Feudataires ſont obligez de ſeruir, & meſme perſonnellement à leurs deſpens aux occaſions de deffence, eu eſgard au grand nombre de Feudataires, & hommes qui portent titre en Eſpagne, où lon conte vingt & trois Ducs, trente deux Marquis, quarante neuf Contes, deux Vicontes, ſept Archeueſques (veu que ceux-cy y entrent encor pour leur part comme grands Seigneurs) & trente trois Eueſques. Et au Royaume de Naples il y a quatorze Princes, vingt cinq Ducs, cinquante ſept Marquis, cinquante quatre Contes, & quatre cens quatre vingt huict Barons. Cela ſuffit à ſauoir ſans que ie m'amuſe à rechercher ceux des autres contrees.

Quant aux forteresſes il n'y en a guiere dans l'Eſpagne, ains ſeulement ſur les frontieres, & ſur la coſte de la mer. Du coſté du Languedoc l'Eſpagnol a Salſes qui a eſté faict pour l'oppoſer à Lauquate qui appartient à la France. Ce lieu de Salſes eſt de grande importance tant pour raiſon de l'aſ-

ſiette (pource qu'il eſt vn paſſage eſtroit où l'air eſt peſtilent en eſté à cauſe de quelques eſtangs, & mareſts qui en ſont proches) qu'à cauſe des fortifications qu'on y a faictes. Perpignan qui eſt de ce coſté en la Conté de Roſſillon eſt bien bonne ville, & a vn chaſteau des meilleurs d'Eſpagne. Barcelonne auſſi eſt aſſez bien fortifiee. Le Roy Philippe ſecond cognoiſſant l'importance du port de Cartagene l'a fait fortifier raiſonnablement, afin que les Turcs ne ſi logeaſſent. Il y a force lieux forts au Royaume de Grenade a cauſe du ſejour qui ont faict les Mores. La Citadelle de Pampelune eſt vne des fortes places d'Europe, & Fontarabie eſt capable d'vne bien grande deffence. La ville de Liſbonne en Portugal eſt vne des meilleures qu'on voye en tous ces pays. Il y a en la ville trois ſales d'armes qui ſuffiroient pour armer quinze mille homme de pied de corſelets, & vn aſſez bon nombre de gens de cheual de cuiraſſes. Il y a quelques autres magazins auec vingt pieces d'artillerie, entre leſquelles il y en a vne fort longue, qui porte cent liures de charge, & eſt faicte auec vn grand artifice. Elle fut oſtee aux Mores par les Portugais en la ville de Diu aux Indes. Au deuant du Monaſtere de Bellem il y a vne tour enuironnee d'eau auec trente pieces d'artillerie, non pas pour s'en ſeruir en temps de guerre, pource qu'ayant vne colline qui luy commande elle ſeroit abbatuë en peu de temps à coups de canon, mais pour s'en ſeruir en temps de paix cõtre quelque nauire. On a baſty à la bouche du port vne forteresſe, qui eſtant petite peut difficilement eſtre bonne. Il y a auſſi en Portugal pres du Tage la forteresſe de ſainct Iulien, œuure moderne, faicte auec deſſein de garder le paſſage de la riuiere.

La puiſſance des Portugais s'eſt peu à peu diminuee, à cauſe de leurs diuerſes nauigations, entrepriſes; de ſorte que le Roy Iean III. perdit Cap d'Aguero, & abandonna Safin, Azamor, & Arzille, & le Roy Sebaſtian voulant aller en perſonne à la conqueſte de l'Empire de Marroc ne peuſt mettre enſemble que douze mille Portugais, & encor auec beaucoup de peine. Le meſme aduient à l'Eſpagne, qui s'affoiblit de iour en iour en telle ſorte, & ſe deſpeuple tellement à cauſe des nauigations, que les villes, & lieux demeurent ſeulement pleins de femmes; pource que pluſieurs milliers de ſoldats qui ſont en la fleur de leur aage en ſortent tous les ans, & il n'y en retourne que bien peu, qui ſont meſme eſtropiez, & vieux, de ſorte que le Royaume demeure priué non ſeulement de ces hommes, mais auſſi des enfans qui en pourroient naiſtre. Les Eſpagnols ont ſuiuy en cela vne raiſon d'eſtat toute contraire à celle d'où proceda la grandeur, & la puiſſance des Romains. Car ceux-cy s'aduiſant qu'il n'y a choſe plus neceſſaire aux entrepriſes de grande importance, que la multitude des hommes, mettoient toute peine à multiplier leur nombre par mariages & colonies, & receuoiẽt en leur ville leurs ennemis meſmes; ſi bien que ces peuples ſe voyoient en vn iour aux mains auec les Romains, & citoyens de meſmes villes, & meſme ils communiquoient le droict de Bourgeoiſie non ſeulement aux villes, mais encor aux Prouinces entieres. Finalement ils embraſſerent preſque tout leur Empire auec ces façons de faire, & le nombre des Romains deuint ſi grand, qu'ils s'oppoſoient non ſeulement auec la valeur, mais encor auec la multitude à tout le reſte du monde, à raiſon de quoy Rome ne peut eſtre ruynee qu'auec ſes propres forces. Mais les Portugais, & les Caſtillans en leurs entrepriſes, où ils auroiẽt beſoin d'vn grand nõbre de gens, à cauſe de la grandeur des pays qu'ils tiennent, & de grãdes ſepa-

rations de leurs conqueſtes, ne ſe ſeruent que de leur nation, qui n'eſt toutesfois des plus nombreuſes de l'Europe, & ſe va diminuant de iour en iour, & toutesfois les Caſtillans ont les Milanois, Napolitains, Siciliens, & Sardes que pour le long temps qu'il y a qu'ils ſont ſous l'Empire des Eſpagnols, & pour l'obeyſſance, & fidelité qu'ils ont fait paroiſtre touſiours, peuuent eſtre eſtimez pour ſubjects naturels, & non de conqueſte: de ſorte qu'ils s'en deuroient fier auſdictes entrepriſes.

Les Portugais ne ſe pouuoient pas ſeruir de gens de conqueſte, pource qu'ils n'ont point eu de tels ſubiets, mais ils ſe pouuoient bien ayder d'hommes ſoudoyez de pays non ſuſpect, pour les frontieres, ou quelque pretenſion, ou autre ſemblable ſubiect.

Ce deffaut d'hommes a eſté cauſe que les Portugais, & les Eſpagnols ont laiſſé beaucoup d'entrepriſes d'importance, & qu'ils procedent lentement en celles qu'ils ont entre les mains; & de là vient encor que ceux-là deffendent auec grande peine les Iſles, & coſtes de mer du nouueau monde, & ceux-cy celles du Braſil, & du Cap verd, & les autres, & que les vns & les autres ne peuuent preſque reſiſter, ie ne diray pas aux Corſaires Anglois; mais aux Negres, qui ſe reuoltent tous les iours en l'Iſle Eſpagnolle, en l'Iſle de S. Thomas, & en autres lieux; & meſme les Portugais ont perdu depuis aſſez peu de temps l'Iſle de Ternate, pour le peu de gens qu'ils y auoient.

Quant aux Princes ou Republiques de quelque conſideration, pour les forces qui confinent auec le Roy d'Eſpagne il n'y a que le Roy de France, le Turc, & les Venitiens.

Le Roy de France eſt maintenant en bonne paix auec celuy d'Eſpagne, & il n'y ſçauroit auoir que la pretenſion de quelques terres que le Roy de France pourroit demander, qu'il fuſt capable de rompre le repos de ces deux Royaumes. Mais poſé le cas qu'on fuſt de mauuais accord, i'eſtime que ſi les François qui ſont maintenant en grand nombre, & fort aguerriz, & qui ne demandent guiere la paix, donnoient du coſté du Languedoc, ou de la Gaſcongne, ils donneroient vn grand eſchec à l'abord à l'Eſpagne qui ſe trouue mal peuplee. Et il ne faut pas dire qu'on attaqueroit auſſi la France du coſté de la Picardie, & de la Sauoye; veu que pour le regard de la Picardie outre les places fortes qui pourroient arreſter vne armee, l'Archiduc eſt bridé par les Eſtats auec leſquels il n'a que ſuſpenſion d'armes, & ſes forces ne ſont pas ſi grandes qu'vne aſſez legere armee ne luy peuſt faire teſte; veu que ſes meilleurs hommes ſeroient obligez de courir ailleurs où la neceſſité preſſeroit d'auantage. Pour le regard de la Sauoye où vne armee leuee ſur l'Eſtat de Milan, & au Royaume de Naples ſe pourroit acheminer, au cas que le Duc de Sauoye luy donnaſt paſſage, ce ne peut eſtre ſi grande choſe, que le ſeul Gouuerneur du Dauphiné ne leur puiſſe donner aſſez d'affaires, & les arreſter tout Court, comme Monſieur de les Diguieres a faict aſſez paroiſtre durant les guerres paſſees, au milieu de leur plus groſſe furie.

Quant aux Venitiens depuis que l'Eſtat de Milan eſt au pouuoir des Eſpagnols, les choſes paſſent aſſez doucement entre eux, & cette Republique eſt plus ſur la deffence, & ſur la fortification de ſes places, que ſur les deſſeins de faire des conqueſtes: pource que ceſte Republique eſtant toute dreſſee pour la paix, il ne ſeroit pas à propos pour elle, qu'elle alteraſt les affaires

en son voysinage. Dauantage on a veu que les Espagnols se sont employez en faueur des Venitiens en leurs plus grands dangers aux guerres que Bajazet, Soliman, & Selim II. leur ont faictes en la Cetalonie, à la Preueſe, à Lepãto, & toutesfois ils auoient, & ont aux flancs Alger, Tunes, & l'Afrique, beaucoup plus voysine que Cypre, où les Isles de la mer Ionique, de l'Espagne, de la Sicile, de la Sardaigne, des Baleares, & du Royaume de Naples.

Les autres Republiques ou Princes d'Italie sont ou ses amis, & obligez, ou trop foibles pour entreprendre quelque chose contre l'Espagne. Quant aux Suisses qui sont proches de la Franche-conté ils n'y peuuent venir en grand nombre, & d'ailleurs ils y trouueroient de bonnes places contre lesquelles ils n'ont pas accoustumé de s'opiniastrer.

Pour le regard du Turc, & des autres qui peuuent porter dommage aux Espagnols nous en auons parlé, & en parlerons encor en leurs lieux.

GOVVERNEMENT D'ESPAGNE.

LE Roy d'Espagne vse de plusieurs tiltres auecles quels il comprend les Royaumes, & estats appartenants à sa Couronne, se nommant comme s'ensuyt : Philippe par la grace de Dieu Roy d'Espagne, de Castille, de Leon, d'Arragon, de Nauarre, Hierusalem, Naples, Sicile, Majorque, Minorque, Sardaigne, & des Isles des Indes, & de la terre ferme, Roy de la mer Oceane, Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgongne, de Lottier, de Braband, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, Conte de Hasbourg, de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, Zelande, Namur, Zutphen, Marquis de l'Empire, Seigneur de Frise, de Salines, Malines, d'Vtrec, Ouerysſel, de Groenighen, grand Seigneur de l'Asie, & de l'Afrique. Dequoy le Roy François premier se mocqua fort à propos, lors qu'ayant receu vne lettre de Charles V. chargee de tous ces tiltres, il se nomma seulement Seigneur de Gentilly, qui est vn petit village pres de Paris. Aussi veritablement c'est vne vanité de prendre ces tiltres, veu que la plus part de ces Royaumes qu'il en compte en Espagne ne vallent pas quelques Dioceses qui sont en France, & d'ailleurs, plusieurs de ces tiltres sont fondez en l'air sur ses pretensions de neant, & les autres sont pleins de vanité, & tellement hors de toute apparence qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en rie. Mais laissons cét auant-propos pour venir à ce que nous auons entrepris.

Les Roys d'Espagne comme puissans, & nez parmy vn peuple qui leur est extremement affectionné, sont honorez au possible de leurs subjects, qui leur portent d'autant plus de reuerence qu'ils iouyssent moins souuent de leur veuë. Les Roys ont donc toute puissance en Espagne, & disposent à leur volonté de toutes choses, non toutesfois sans auoir des Conseils, par lesquels ils se conduisent. Le Royaume d'Espagne tumbe en quenoüille, tellement que les filles des Roy d'Espagne peuuent succeder à la Couronne ; & c'est de cette sorte que la maison d'Austriche est deuenuë maistresse de l'Espagne, comme nous ferons veoir en son lieu. Le Roy a la nomination de toutes les Archeueschez, & Eueschez, des Prieurez, & Commandes, des Ordres de Cheualerie, c'est à sçauoir de IX.

Sain& Iacques Alcantare,& Calatraue. Il eſt maiſtre abſolu de la paix, de la guerre; il cree tous les Preſidens, Conſeillers, Viceroys, Lieutenans, Gouuerneurs,& Capitaines. Mais le Roy ne peut conferer les benefices qu'à ceux qui ſõt natifs d'Eſpagne, ou bien qui ont eu de luy leurs lettres de naturalité. Et la plus grande partie des Eſpagnes s'eſt maintenuë tellement en ſes priuileges, qu'elle ne ſouffre pas aiſément eſtre accablee des charges exceſſiues.

C'eſt pourquoy l'Empereur Maximilien diſoit qu'il eſtoit Roy des Roys,& le Roy d'Eſpagne Roy des hommes, à cauſe qu'il ne pouuoit auoir des Alemans que ce qu'ils vouloient, & que les Eſpagnols refuſoient de donner à leur Roy plus qu'ils ne luy deuoient par leurs loix, ſtatuts, ordonnances, & couſtumes.

Il y a en Eſpagne pluſieurs Conſeils auec leſquels le Roy gouuerne ſes Eſtats, c'eſt à ſçauoir le Conſeil priué, celuy de l'Inquiſition, celuy des Ordres, celuy du Roy, celuy des Indes, celuy de guerre, & quelques autres encore dont nous parlerons en pourſuyuant noſtre diſcours.

Le Roy confere à quelques-vns de ces Conſeils les choſes qui concernent le bon gouuernement, la conſeruation & augmentation de ſes eſtats, & ayant ouy l'opinion d'vn chacun commande qu'on mette en execution celle qu'il iuge la meilleure. Les villes ſont gouuernees par vn Gentilhomme qui en eſt natif, à qui le Roy donne le nom,& l'authorité de gouuerner, en y mettant auſſi des Conſeillers creez par leurs concitoyens; & lors que le Gouuerneur a accomply le tẽps de ſon gouuernement, on forme ordinairement vn procez ſur ſes actions, lequel eſtant veu par le Conſeil du Roy, il luy en fait rapport, afin qu'il puniſſe le gouuerneur s'il recognoiſt en luy quelque meſchanceté, & iniuſtice, ou qu'il ne l'employe pas de là en auant s'il le recognoit peu accort, & trop plein de nonchalance; & qu'au contraire s'il voit qu'il n'a manqué ny de Iuſtice, ny de diligence, & qu'il a bien faict ſon deuoir, il l'eſleue à des charges plus grandes,& plus importantes, Le Roy d'Eſpagne a pluſieurs Cõſeillers auſquels il remet toutes les affaires dont on luy a parlé, ou qu'on luy a laiſſees par eſcrit,& l'on a accouſtumé de faire touſiours l'vn,& l'autre, pour ce que ſi l'homme veut dire briefuement ſon faict, il le peut, mais il donne encor vn memoire que le Roy lit quand il ſe retire en ſa Chambre, & ſuyuant la qualité de l'affaire il le remet à vn de ſes Conſeils, dont le principal eſt celuy d'Eſtat auquel on traicte tout ce qui peut appartenir au gouuernement de ſes Royaumes,& des nouueautez qui arriuent, & de ce qui touche l'authorité,& la Couronne royale; & c'eſt en cettuy-cy qu'entrent des hommes de marque, & des plus qualifiez d'Eſpagne, & ces Conſeillers ſont en petit nombre; & ont de penſion ordinaire deux mille ducats l'annee.

Il y a apres le Conſeil du Roy où l'on delibere des gabelles, & des viures du Royaume; & tous les procez des autres Courts, & Sieges de la Couronne de Caſtille y viennent par appel; & maintenant il eſt compoſé de ces membres.

Il y a vn Preſident qui a accouſtumé d'eſtre Seigneur de tiltre, & quelquefois Prelat, ou pour le moins Eccleſiaſtique, & douze Conſeillers, hommes notables, principaux qu'on tire des autres Sieges. Pour les choſes difficiles,& importantes qui ſuruiennent on en conſulte le Roy le Vendredy,& il y a trois de ces Conſeillers, à qui le Roy a donné le tiltre de Conſeillers de ſa Chambre pardeuant leſquels ſe voyent, & s'expedient les cauſes de grace, mais on rapporte

rapporte au Roy celles qui ſont de plus grande importance.

Il y a vn Secretaire de la Chambre, & deux autres Secretaires, qui aſſiſtent les trois ſuſdits Conſeillers.

Ce Conſeil ſe tient ordinairement le Samedy. L'an 1560. le Roy d'Eſpagne fit vne ordonnance par laquelle il eſtoit porté qu'on adjouſteroit quatre Auditeurs au Conſeil du Roy, pour cognoiſtre de toutes les cauſes qui viennent par appel audit Conſeil, des deux Chancelleries de Valladolid, & de Grenade, apres les deux ſentences confirmees, auec conſignation de mille cinq cens doublons. Pour eſclairciſſement dequoy il faut premierement ſçauoir, qu'à Valladolid, & à Grenade il y a deux Chancelleries qui ne prennẽt cognoiſſance en premiere inſtance d'aucun procez, ſi ce n'eſt de pupils, orphelins, veſues, & perſonnes miſerables: mais par appel elles cognoiſſent de tous les procez des Royaumes de la Couronne de Caſtille; apres la ſentence donnée par le Iuge ordinaire; là où s'il arriue que la ſentence de la Chancellerie ſoit conforme à la premiere, le condamné peut appeller à la meſme Chancellerie, qui commet de nouueau la cauſe à quelque autre Auditeur (toutesfois de la meſme Chancellerie) qui termine le procez s'il s'accorde auec les deux autres ſentences; & il n'eſt pas loiſible d'en appeller plus, ſinon en cas que la cauſe paſſe 4000. ducats; veu qu'alors on ne peut appeller qu'à la perſonne du Roy, & celuy qui appelle eſt tenu de conſigner 1500. doublons, qui valent quatorze reales le chacun.

Or le Roy ſouloit commettre cecy à vn des Conſeillers de ſon Conſeil Royal, mais pource qu'ils ſe trouuent occupez en d'autres affaires, à raiſon dequoy l'on n'en venoit iamais à bout, & les procez eſtoient immortels, on a ordonné le ſuſdit nombre de quatre autres adjoincts au Conſeil du Roy, qui entendent ſeulement à ces procez, & s'il arriue que les ſentences données auparauant ſoient confirmées par eux, les mille cinq cents doublons ſont partagez comme s'enſuit.

Il en va cinq cents à la Chambre Royale. Il y en a cinq cents autres qui ſont adiugez à la partie aduerſe: & les cinq cens reſtans appartiennent aux Iuges auſquels on faict tort, appellant de leurs ſentences.

Il y a ces membres aux Chancelleries,

Vn Preſident.

Seize Auditeurs.

Quatre Iuges criminels.

Le Fiſcal, le Rapporteur, les Secretaires, & autres Officiers.

Il y a encore deux Iuges nobles.

Au Conſeil de guerre on traicte tout ce qui appartient à la guerre, ou pour ſe deffendre, ou pour attaquer tant par mer que par terre; & pareillemẽt des fortifications, & prouiſions neceſſaires aux frontieres de tous les Eſtats d'Eſpagne.

Tous ceux du Conſeil d'Eſtat entrent en ce Conſeil, excepté le Secretaire, pource qu'il y en a vn eſtably au Conſeil de guerre.

Au Conſeil d'Italie on traicte des choſes de grace, & de Iuſtice des Royaumes de Naples, & de Sicile, & de l'Eſtat de Milan.

Il y a en ce Conſeil vn Preſident, & quatre Regens, dont le chacun a mille eſcus de penſion ordinaire, ou gages toutes les années.

Il y a encor vn Secretaire, qui a comme les autres Secretaires de trois à qua-

tre cents ducats pour année.

Pour le regard du Conſeil des Ordres, il faut ſçauoir qu'en Eſpagne il y a trois ſortes de Cheualiers introduits par les Roys precedents. Les vns ſont de l'Ordre de S. Iacques, qui eſt le principal, les autres de celuy de Calatraue, & les autres de celuy d'Alcantare. Ces trois Ordres ont beaucoup de villes & de chaſteaux ſous eux; & pource que leur maniement eſt fort grand, on a ordonné le conſeil des Ordres où l'on a mis vn Preſident auec quatre Conſeillers gens de lettres, deux Secretaires, vn Fiſcal, & vn Procureur du Roy. Ceux-cy aſſemblez pouruoyent à toutes les choſes qui ſont neceſſaires à ces Ordres, dont le Roy eſt Grand Maiſtre; & quand il ſe faict quelque expedition pour l'Ordre de S. Iacques, le Roy, apres ſes tiltres ordinaires, met en ſes lettres, *Et perpetuel adminiſtrateur de Sainct Iacques, &c.*

Au ſouuerain conſeil d'Aragon on cognoiſt des choſes de grace & de iuſtice du Royaume d'Aragon, de Valence, de Cataloigne, & des Iſles voiſines.

Il y entre vn Vice-Chancelier, quatre Conſeillers hommes de lettres, vn Fiſcal, & les Secretaires.

Le conſeil des Indes eſt eſtably pour regarder à toutes les matieres qui concernent le gouuernemẽt des Indes, dont il doit auoir ſoin particulier, veu que c'eſt à ce conſeil à enuoyer des Gouuerneurs, & des Officiers, & les prouiſions neceſſaires aux Prouinces des Indes qui ſont ſous la couronne de Caſtille. Il entre en ce conſeil vn Preſident & ſix Conſeillers.

Le conſeil des Finances ſe tient au Palais quelques iours de la ſepmaine. On y traicte de tous les reuenus du Roy, on y faict tous les baux à ferme, & les aſſignations, & l'on y tient compte de tout ce qu'il faut payer, & recouurer en toutes les Prouinces d'Eſpagne.

Il entre en ce conſeil trois grands Contadours, & trois petits, & les Cõſeillers de la Chambre, auec vn Secretaire & vn Rapporteur.

Au conſeil des comptes on traicte les choſes de Iuſtice touchant les finances : Trois grands Contadours & trois petits y entrent, & outre ce quatre Auditeurs & vn Secretaire.

Au conſeil appellé compteurs de comptes, il entre deux grands Contadours & deux petits, & quelques autres Officiers auec les Secretaires.

On ſe meſle en ce conſeil de receuoir le compte de ce qui ſe deſpend en la maiſon du Roy, & de ſçauoir tous les reuenus qui ſont en toutes les Prouinces qui obeiſſent au Roy d'Eſpagne, & à quoy on les employe.

A Seuille il y a vn Regent & quatre Auditeurs qui cognoiſſent des choſes de iuſtice de cette ville, & de ſa iuriſdiction.

La Nauarre eſt gouuernée de meſme ſorte.

En Galice il y a vn ſiege & vn Gouuerneur comme Preſident.

En Aragon il y a vn ſiege de Regents & de Conſeillers.

A Valence on trouue meſme choſe, comme auſſi en Cataloigne.

Et pource qu'aux conqueſtes des pays que les Mores poſſedoient jadis en Eſpagne, il eſtoit beſoin de contenir en leur deuoir les peuples qui auoient eſté fraiſchement baptiſez, & pourchaſſer ſoigneuſement que la Religion ne fuſt infectée en quelque ſorte, on dreſſa le conſeil de l'Inquiſition (où l'on tient toutesfois qu'il y a pluſieurs abus, & des cruautez ſans nombre.) Le chef de ce conſeil c'eſt l'Inquiſiteur General, qui demeure ordinairemẽt à la Cour. Il y a auſſi quatre Conſeillers Eccleſiaſtiques de bonne vie, & qui doiuen

estre sçauants. On cognoist en ce conseil des causes des heretiques, & l'on pouruoit le Royaume d'Inquisiteurs, qui se tiennent ordinairement à Seuille, Cordoue, Leon, Grenade, Murcie, Calaurie, Tollede, Valladolid, Crunque en Aragon, Valence & Catalogne.

Il y a tousiours en la Cour du Roy quatre Iuges qui cognoissent des choses ciuiles & criminelles qui se passent cinq lieuës à l'entour, & de tout le Royaume aussi par commission.

Ils ont fort grande authorité, & specialement aux choses criminelles, ausquelles ils procedent auec beaucoup de rigueur, & il n'est pas permis d'appeller de leur sentence.

Il y a trente & vn Alguazilz ou Sergens de la Cour, & plusieurs Greffiers criminels qui tiennent leur siege à part, & aussi la prison.

Le Roy d'Espagne a pris la coustume de recompenser les vieux soldats qui ont bien fait durant les guerres ou qui sont demeurez estropiez, & mesme ceste recompense passe à leurs enfans s'ils meurent à son seruice. Ce qui est proprement donner courage & sujet de bien faire à ceux qui le seruent; comme au contraire c'est faire aller les hommes à la guerre laschement, que de ne leur proposer nulle sorte de recognoissance.

Il y a aussi en Espagne beaucoup de dignitez & de charges qui sont hereditaires, comme celles qui s'ensuiuent.

Il y a encor beaucoup de Seigneurs de marque & de tiltre, comme ils appellent en Espagne, comme sont ceux qui s'ensuiuent.

Le Duc d'Albe.
Le Duc de l'Infantasque.
Le Duc de Medine Sidonie.
Le Duc de Medine Nosco.
Le Duc de Zogotie.
Le Duc de Feisa.
Le Duc de Trois.
Le Duc d'Alcale.
Le Duc d'Ossone.
Le Duc de Gandie.
Le Duc de Najaje.
Le Duc d'Albuquerque.
Le Duc de Stamere.
Le Duc d'Ascalone.
Le Duc d'Arcos.
Le Duc de Marquede.
Le Duc de Franqueville.
Le Marquis d'Astorque.
Le Marquis d'Aquilar.
Le Marquis d'Ayamont.
Le Marquis de Pliego.
Le Marquis de Villefranche.
Le Marquis de Genet.
Le Marquis de Moje.
Le Marquis de Cogollude.
Le Marquis d'Ardales.

Le Marquis de Stepe.
Le Marquis de Sarje.
Le Marquis de Mondajer.
Le Marquis de Tariffe.
Le Marquis de Cagnet.
Le Marquis de Cerabbe.
Le Marquis de Corie.
Le Marquis des Velez.
Le Marquis de Gibraleon.
Le Marquis d'Alcanzies.
Le Marquis de Comares.
Le Marquis de Montemajor.
Le Marquis de Villene.
Le Marquis de Degne.
Le Marquis de Tenet.

Le Comte de Veneuent.
Le Comte de Salines.
Le Comte d'Vruegne.
Le Comte de Caſtioxen.
Le Comte d'Orgas.
Le Comte d'Oſſorne.
Le Comte de Pajades.
Le Comte de Forſalide.
Le Comte d'Oliuares.
Le Comte de Nielle.
Le Comte de Monterci.
Le Comte de Boerdie.
Le Comte d'Aluadeliſt.
Le Comte de Salualier.
Le Comte d'Andiade.
Le Comte de Sendille.
Le Comte de Pugno, & Roſtro
Le Comte de Duede.
Le Comte de Curne.
Le Comte de Fuentes.

On en compte iuſques à cinquante huict.

Il y a en Portugal trois Ordres de Cheualiers. Le premier eſt appellé de Chriſt auec la croix rouge bordée de cordons d'or, & vn d'argent au milieu. Le ſecond de S. Iaques auec l'eſpée rouge comme celle de Caſtille. Le troiſieſme de S. Bernard auec la croix verde, comme eſt celle de Calatraue.

Le Roy diſpoſe de cinq cens Commandeurs de ces Ordres.

Il y a deux Ducs; le premier de Bragance, riche de cent mille croiſez, ou eſcus de Portugal de rente; le ſecond eſt celuy d'Auere riche de cinquante mille eſcus de rente. Il y a trois Marquis & dix Comtes. Les autres Gentils-hommes ont plus de biens meubles, qu'autres. Et à cauſe qu'ils auoient accouſtumé de combattre en deſordre auec les Mores, le Roy d'Eſpagne les fait exercer aux Ordonnances, ayant fait venir des hommes expres d'Eſpagne, de France, d'Allemagne, & d'Italie.

Quant à l'ordre qui est estably pour les nauigations, ie le diray en peu de paroles.

Il part ordinairement au mois de Mars quatre, ou six grands nauires, qui ne retournent plus de la mesme année : tellement que tous les vaisseaux demeurent dehors l'espace de dix-huict moys : mais tous les ans il part au moys de Mars vne compagnie, & en Septembre vne autre. Ces nauires se separent pour charger en diuers endroits d'Afrique, & pareillement aux Indes, & en Asie, & pource qu'au retour ils n'ôt que les mariniers, & peu de marchâds, on leur enuoye au deuant six gallions bien armez iusques au Cap verd, pour asseurer la flotte des Corsaires Anglois, qui iroient attaquer les nauires, entendant qu'elles viennent des Indes, ainsi qu'ils ont fait autrefois, pillât mesme l'Isle de Madere. x.

Ceste naujgation des Indes s'est rendue tres-facile, & les marchandises s'asseurent à six, & sept pour cent. On a entendu d'vn marinier de l'aage de soixante ans, qu'il auoit fait vingt-trois voyages aux Indes, ayant passé quarante-six fois le Cap de bonne esperance ; qu'ayant passé l'Equinoctial, où l'on ne descouure pas le Nort, on peut nauiger auec la mesme Bousole dont l'on vse en nos mers: veu qu'ayant passé vers le Ponent des Canaries, l'estoille de la Bousole, comme disent les mariniers, tourne vers le Nordest, & du Leuant ayant passé le Meridien de l'Isle de sainct Laurens, elle tourne vers le Nordoüest, & la cause en est incognuë.

RELIGION, ET CHOSES QVI CONCERNENT L'EGLISE D'ESPAGNE.

TOVTE l'Espagne suit la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, & les nouuelles opinions y sont tellement hayes, qu'afin qu'elles ne s'y glissent on y a estably des Inquisitions rigoureuses, qui sont instituees à bonne fin, combien qu'il y ayt de l'abus, de mesme qu'en toutes autres choses bien ordonnees. La Primauté d'Espagne estoit anciennement en l'Eglise de Seuille, puis elle fut en celle de Tolede, iusques au grand rauage qui arriua au Royaume : car Tolede estant tombé entre les mains des Barbares, l'Archeuesque de Braca iouyt de ceste dignité, comme les Archiues de l'Eglise de Braca enseignent. Mais apres que les Chrestiens eurent repris Tolede, l'Archeuesque de la ville redemanda ceste dignité, & celuy de Braca la luy debatit, voulant retenir vne chose qu'il auoit acquise ; tellement que l'on tient que leur debat n'est pas encores terminé. xi.

Si on desire sçauoir les Eueſques qui ont esté en Espagne depuis le temps des Romains, & des Gots, que l'on voye la Chronique de Vasee, où l'on pourra contenter sa curiosité. Apres que les Espagnols eurẽt reconuert leur pays des mains des Barbares, les Eueschez furent remises auec les villes qui leur estoient anciennement subjectes, & mesme on en a fait de nouueau quelques vnes. Voicy les Archeueschez, & Eueschez qui y sont.

L'Archeueschè de Tarragone, qui vaut 8000. ducats toutes les annees. Les Eueschez mises cy dessous sont sous ceste Archeueschè.

Barcelonne, qui vaut 5000. ducats de rente.
Girone, qui en vaut 4000.
Vicq, qui en vaut 25000.

Ilerde, qui en vaut 5000.
Vrgel, qui en vaut 7000.
Derroſe, qui en vaut 8000.

L'Archeueſché de Sarragoſſe vaut 20000. ducats de rente; elle a ces Eueſchez.

Hiuez, qui vaut 3000. ducats.
Tiraſce, qui en vaut 5000.
Pampelune, qui en vaut 6000.
Calathere, qui en vaut 12000.
Segouie, qui en vaut 3000.

Entre les principaux d'Eſpagne, & qui ont plus d'authorité apres le Roy, on peut mettre à bon droit l'Archeueſque de Tolede, comme Primat d'Eſpagne, & Chancelier de Caſtille, ayant plus de 200000. ducats de reuenu. Il a ſoubs luy les Eueſchez de,

Moruedre, qui vaut 2000. ducats de rente.
Vuiede, qui en vaut 6000.
Burgos, qui en vaut 2000.
Plaiſance, qui en vaut 13000.
Luence, qui en vaut 16000.
Curie, qui en vaut 8090.
Cordoue, qui en vaut 2000.

Cét Archeueſque eſt Seigneur temporel de dix ſept lieux clos de murailles.

L'Archeueſché de ſainct Iacques de Compoſtelle, qui vaut 20000. ducats a ſoubs elle les Eueſchez de,

Auile, qui vaut 8000. ducats.
Palence, qui en vaut 15000.
Salamanque, qui en vaut 1090.
Ebore, qui en vaut 20000.
Corie, qui en vaut 8000.

L'Archeueſché de Liſbonne, qui vaut 16000. ducats de rente, a ſoubs ſa iuriſdiction ces Dioceſes,

Leon, qui vaut 8000. ducats de rente.
Vbede, qui en vaut 6000.
Zamore, qui en vaut 1200.
Diuidat, qui en vaut 4000.
Lerie, qui en vaut 8500.
Badajos, qui en vaut 6000.

L'Archeueſché de Braca, qui vaut de reuenu 12000. ducats, a ſoubs elle les Eueſchez qui s'enſuiuent.

Coymbre, qui vaut 12000. ducats de rente.
Lamece, qui en vaut 6000.
Viſe, qui en vaut 8000.
Almore, qui en vaut 3000.
Tide, qui en vaut 2000.
Luge, qui en vaut 15000.
Aſtorgue, qui en vaut 4000.
Montuedie, qui en vaut 15000.

L'Archeueſché de Seuille, qui vaut 110000. ducats de rente, a ces Eueſchez.

Iaen, qui vaut 1500. ducats de rente.

Cartagene qui en vaut 5000.

Calix, qui en vaut 8500.

Sylue, qui en vaut 6000.

Les Archeueſques de Valence, & de Grenade, n'ont aucune Eueſché ſous eux, & ioüiſſent du droit du manteau. Celuy de Valence a 13000. ducats de rente, & celuy de Grenade 1000.

Il y a encores des Eueſchez qui reſſortent ſans aucun moyen en Court de Rome, telles que ſont les ſuiuantes.

Oſne, qui vaut 1000. ducats de rente.

Malaga, qui en vaut 1000.

Guadix, qui en vaut 1000.

Almerque, qui en vaut 1500.

Orenſe, qui en vaut 3000.

Pace, qui en vaut 4000.

Cunarie, qui en vaut 8000.

Mais ſi quelqu'vn deſire ſçauoir plus exactement combien toutes les Archeueſchez, Eueſchez, & Abbayes, & tous les Prieurez ont de reuenu, qu'il liſe ce qu'en a eſcrit Damian de Goez Portugais.

Ie remarqueray ſeulement icy qu'il y a à Burgos vn Conuent de Religieuſes, que l'on nomme les Vuelques, qui ſont iuſques au nombre de cent cinquante toutes nobles: leur Abbeſſe eſt Dame de vingt-quatre places, & de cinquante villages, & a la collation de pluſieurs Benefices, & de douze Commanderies.

GENEALOGIE DES ROYS D'ESPAGNE.

DV temps d'Attila l'Eſpagne fut diuiſee en douze Royaumes, puis elle fut reduicte à cinq, à ſçauoir Caſtille, Arragon, Nauarre, Portugal, & Betique, ou Grenade. Les Mores ont tenu leur ſiege à Grenade iuſques à noſtre temps. Quant aux Roys de Caſtille, il y a beaucoup de centaines d'années qu'ils ont receu la foy Chreſtienne: car quand les Gots furent deiettez de l'Italie, apres l'auoir fort endommagee ſoubs Alaric, & Ataulphe, ils s'enfuyrent en Eſpagne auec leur Roy qui s'appelloit Sigeric. xii.

LA SVCCESSION DES ROYS GOTS en tout le Royaume d'Eſpagne.

Sigeric, ou Segeric.

Vallias, & ſelon les autres Valia.

Theodoric, & ſelon les autres Roderic, qui fut fait Roy l'an 491.

Thoriſmond, qui euſt pour ſes freres Theoderic, & Henry.

Alaric fils de Henry. Ceſtuy-cy fit premierement ſa demeure à Toloſe, mais il fut chaſſé en Eſpagne par Clouis Roy de France.

Tendie fils d'Alaric qui fut tué.

Tendoſil, & ſelon les autres Theodegoſil. Ceſtuy-cy fut tué pource qu'il s'efforceoit de iouyr des honneſtes femmes.

Agla, qui mourut en guerre.

Atanagild, qui fut tué aupres de Tolede.

Lenogild qui auoit Luide ſon frere pour compagnon. Ceſtuy fut Arrien, auſſi bien que tous ſes predeceſſeurs, & aſſubjettit Sicile au Royaume de Caſtille. Il perſecuta auſſi ſon fils Hermogild, & le tua l'an 572. pource qu'il eſtoit vray Chreſtien.

Richared fils de Lenogild fut bon Catholique, & fut conuerty par ſainct Leandre.

Luibe, & Viteric.

Gundamir.

Siſebut, dont la domination s'eſtendoit par toute l'Eſpagne.

Richared ſecond de ce nom.

Suitille, qui auoit eſté grand Capitaine de Siſebut.

Siſenand, deuant lequel quelques-vns mettent Rachimir.

Suitille II.

Tulque.

Vinde, que les autres appellent Videſuind.

Recenſuind, bon, & ſainct Roy.

Bambe, qui deffit vn grand nombre de Mores qui trauerſoient l'Eſpagne.

Hering, qui eut Egic ſon gendre pour compagnon.

Vitize, qui creua les yeux à Theodebert fils de Recéſuind, à qui le Royaume eſcheoit, ainſi qu'il eſtoit encores enfant. Ceſtuy-cy eſtant aueugle, ſe maria, & engendra Roderic, qui eſtant fait Roy, vengea ſur Vitize, & ſes enfans, l'iniure faite à ſon pere.

Roderic, en qui la lignée des Roys Gots prit fin en ceſte ſorte. Il y euſt vn Comte nommé Iulien, que le Roy Roderic auoit fait Preuoſt en Tingitane de Mauritanie. Les autres eſcriuent qu'il y fut enuoyé en Ambaſſade, ce qui eſt bien plus vrayſemblable. Cependant que le Comte eſtoit abſent, Roderic iouyt auec violence de ſa fille: le pere entendant ceſte force faicte à ſa fille, penſa promptement à s'en venger, ayant meſme la commodité du lieu qui luy en offroit le moyen: veu qu'il ſollicita les Mores de venir en Eſpagne, où ils entrerent par le deſtroict de Gibraltar l'an 714. ſoubs la conduicte de Muce, enuoyé par le Roy Miramamolin, & ſe rendirent preſque maiſtres de toute l'Eſpagne en l'eſpace de deux ans. On dit que durant ce temps il mourut enuiron 700000. hommes tant d'vn coſté que d'autre. Les Chreſtiens qui reſtoient de l'armee deſconfite, ſe retirerent aux Aſturies, & en Galice, auec leur Prince Pelagie, ou Pelaye, qui fut oncle paternel de Roderic, & qui prit ſur les Africains la vallee de Leon, où il regna l'eſpace de vingt ans. Et lors les Roys ceſſerent de ſe nommer Gots, ou Oſtrogots, & porterent le tiltre de Roys d'Eſpagne, ou de Caſtille.

Faſcille ſon fils luy ſucceda.

Alfonce I. ſurnommé Catholique, qui viuoit au temps de Childeric, & de Pepin, fut gendre de Faſcille, & luy ſucceda.

Froille ſon fils luy ſuccede l'an 761. & eſt tué par ſon frere, qui regna apres luy ſix ans, & mourut ſans enfans, & pource il appella à la ſucceſſion Veremond fils d'Aurelle, qui toutesfois ne luy ſucceda; ains ce fut Silon gendre d'Alfonce, qui chaſſa Veremond ſon beau frere.

Muregat fils baſtard d'Alfonce premier du nom, qui faiſoit tribut aux

Mores d'vn certain nombre de filles vierges.

Veremond fils de Silmar, & petit fils d'Alfonce V. Il quitta le monde, & ſe fit Moyne, & donna le Royaume à

Alfonce ſurnommé le Chaſte, fils d'Alfonce premier du nom, qui viuoit du temps de Charles le grand.

Ramire, fils de Veremond, ou Bermond.

Ordoigne, fils de Ramire.

Alfonce le grand, fils d'Ordoigne III. du nom.

Garſie ſon fils en l'an 887.

Ordoigne ſon frere.

Fruil le cruel II. du nom, qui priua ſes nepueux de la Couronne, & en fin mourut ladre.

Alfonce IIII. fils d'Ordoigne, qui remit la couronne à ſon frere Ramire qui eſtoit en Portugal, & ainſi qu'il voulut retourner au Royaume, Ramire luy fit creuer les yeux.

Sanche I. du nom, frere d'Alfonce, & de Ramire, ſurnommé le Gras.

Ramire ſon fils en l'an 923. & pource qu'il eſtoit trop ieune, & que les Mores rompirent la paix faite auec les Eſpagnols, ils firent leur Roy Veremond, ou Bermond fils d'Ordoigne; mais pource qu'il regna ſoubs l'adueu de Ramire II. On ne compte les deux que pour vn. Du temps que Veremond Almanſor prit la ville de Leon, & pila l'Egliſe de ſainct Iacques en Galice. Mais Bermõd reprit courage, & r'aſſembla ſes forces auec Garſie Comte de Caſtille (car les Caſtillans n'auoient plus de Roy) & oſta au More pluſieurs terres.

Alfonce V. du nom, fils de Bermond.

Veremond, ou Bermond ſon fils III. du nom, meurt ſans hoirs, & par ce moyen le Royaume eſcheut à ſa ſœur, qui eſpouſa Ferdinand I. du nom, fils de Sanche Comte de Caſtille, & ainſi les Caſtillans qui auoient reduit leur païs ſoubs des Gouuerneurs appellez Comtes, virent en premier lieu ces Comtes hereditaires, & en fin leur pays ſoubmis aux Roys, & les Royaumes de Leon, & de Caſtille vnis enſemble: ce qui aduint en l'an 1025. ou ſelon d'autres 1017. Ferdinand ſe fit auſſi Prince de Nauarre, vſurpant ce pays apres auoir fait mourir Garſie ſon frere. Le meſme reconquit ſur les Mores la ville de Coymbre en Portugal, & preſque tout le Royaume, & mourut l'an 40. de ſon regne, de grace 1064.

Sanche, & Alfonce VI. ſon frere, fils de Ferdinand, furent Roys tous deux. Toutefois Sanche empeſcha ſon frere de regner tandis qu'il veſcut, mais apres ſa mort le peuple l'appella pour ſucceder au Royaume.

Ceſtuy-cy ne laiſſa qu'vne fille nommee Vrraque, qui fut mariee à Raymond Comte de Barcelone, qui eut vn fils nommé

Alfonce VII. qui ſucceda a ſon grand pere, & eut pour ſes enfans Sanche Roy de Caſtille, Ferdinand Roy de Leon. Alfonce VIII. Alfonce IX. & de Beatrix: cét Alfonce VII. recouura Cordouë. Sanche III. de ce nom Roy de Caſtille eut pour fils,

Alfonce VIII. qui eut pluſieurs enfans, à ſçauoir Henry I. Roy de Caſtille, Blanche mere de ſainct Louys, Berengaire femme d'Alfonce Roy de Leon, Vrraque femme du Roy de Portugal, & Eleonor femme du Roy d'Aragon. Il mourut l'an 1160.

Alfonce IX, fils de Ferdinand Roy de Leon.

Henry fils d'Alfonce VIII. ne regna pas deux ans entiers.

Ferdinand III. fils d'Alfonce IX. fut Roy de Leon, & de Caſtille, & recouura toute l'Eſpagne, excepté le Royaume de Grenade.

Alfonce X. fils de Ferdinand III. qui fut grand Aſtrologue.

Sanche IV. fils de Ferdinand III.

Ferdinand IV. frere de Sanche.

Alfonce II. fils de Ferdinand IV.

Pierre I. fils d'Alfonce II.

Henry II. fils d'Alfonce II.

Iean I. fils de Henry II. Ce Iean Roy de Caſtille, & ſa femme Eleonor fille du Roy d'Aragon, eurent Henry Roy de Caſtille, & de Leon, & Ferdinand Roy d'Aragon. Henry eut deux enfans, Iean Roy de Caſtille, & Marie Royne d'Aragon. Iean eut Elizabeth, & Henry Roy de Caſtille. Ferdinand eut quatre enfans, Alfonce Roy d'Aragon, & de Sicile, Iean qui fut Roy apres ſon frere, Marie Royne de Caſtille, & Ieanne Royne de Portugal. Iean qui fut Roy apres ſon frere, eut Ferdinand, qui eſpouſant Elizabeth heritiere de Caſtille, fut Roy des deux Royaumes.

Ferdinand VI. du nom, fils de Iean Roy d'Aragon, eut trois enfans, Iean qui eſpouſa Marguerite fille de Maximilian, Catherine qui fut Royne d'Angleterre, femme de Henry VIII. & Ieanne qui eſpouſa Philippes Archiduc d'Auſtriche.

Iean mourut ſans enfans du viuant de ſon pere Ferdinand, qui prit auſſi toſt pour ſon fils adoptif Philippes d'Auſtriche ſon gendre, pere de

Charles V. Empereur, & Roy d'Eſpagne.

Philippes II. ſon fils.

Philippes III. qui regne à preſent.

LES ROYS DE PORTVGAL.

XIII. LE Royaume de Portugal eſt de l'illuſtre maiſon de Lorraine, d'où ſortit le Duc Henry, qui s'employa auec tant de valeur contre les Mores pour Alfonce VI. que ce Roy luy donna ſa fille Tireſie en mariage, auec le pays de Portugal, qui n'eut que le tiltre de Comté en l'an 1110.

Alfonce I. acquit le tiltre de Roy, recouura Liſbonne poſſedee par les Mores, & deffit en vne bataille cinq Roys infideles: en memoire dequoy il prit pour ſes armes cinq eſcuſſons.

Sanche I.	ſecond Roy.
Alfonce II.	troiſieſme Roy.
Sanche II.	quatrieſme Roy.
Alfonce III.	cinquieſme Roy.
Denys I.	ſixieſme Roy.
Alfonce IV.	ſeptieſme Roy.
Pierre I.	huictieſme Roy.
Ferdinand I.	neufieſme Roy.
Iean Baſtard I.	dixieſme Roy.
Edoüard I.	onzieſme Roy.
Alfonce V.	douzieſme Roy.

Iean II. treizieſme Roy.
Emanuel I. quatorzieſme Roy.
Iean III. quinzieſme Roy.

Ceſtuy-cy fut pere de Dom Louys pere de Dom Antoine dernier Roy de Portugal, decedé en France, & enterré aux Cordeliers à Paris.

Sebastian I. petit fils du Roy Iean III. qui mourut en Afrique en vne bataille contre les Mores l'an 1578. ſans laiſſer aucuns enfans, & Dom Antoine fut pris captif en la meſme bataille.

Les Portugais n'ayans eſgard aux fils nez des deux filles du Roy Emanuel, qui precedoient d'aage leurs autres freres nez apres Iean III. l'aiſné, & d'autre part ſoupçonnant que le Prince Dom Antoine auoit eſté tué auec le Roy Sebaſtian; eſleurent Henry, bien que Cardinal, qui eſtoit le ſeul fils qui reſtoit de ceux du Roy Emanuel. Tandis que Henry regne, Dom Antoine eſchappe de la priſon d'Afrique, & ledit Henry eſtant mort apres auoir regné ſix ans, les Portugais ayans debouté par la loy du Royaume, les fils nez des filles du Roy Emanuel, eſliſent pour leur Roy Dom Antoine, qui fut ſacré en la ville de Santerein le 19. Iuin 1580. puis confirmé trois iours en la ville de Liſbonne, & tout auſſi toſt on enuoya en Afrique aux bourgs, & forts ſubjects au Royaume de Portugal, qui recogneurẽt pour Roy Dom Antoine. Mais Philippes II. Roy d'Eſpagne ſe ſentant la force en la main, luy debat la Couronne, diſant qu'il eſt baſtard, combien que l'Infant Louys euſt eſpouſé ſecrettement Violente mere de Dom Antoine, qui eſtoit par conſequent legitime, ainſi que Ruy Celema homme de tres-ſaincte vie le declara à ſa mort, diſant que l'Infant Louys n'auoit tenu ce mariage ſecret, qu'afin de ne perdre pas ſon authorité, publiant qu'il auoit eſpouſé vne femme qui luy eſtoit beaucoup inegale. Or eſt-il que Iean I. Roy de Portugal fit vne conſtitution receuë par tout le Royaume, par laquelle il ordonna que ny la femme, ny celuy qui naiſtroit d'elle, n'auroient rien par droit d'heritage de ce qui appartient à la Couronne. De ſorte que ſuyuant le droict Philippes II. Roy d'Eſpagne eſtant fils d'vne fille du Roy Emanuel, eſtoit exclus par ceſte loy de tout le droit qu'il pouuoit pretendre au Royaume de Portugal. Toutesfois le Royaume luy eſt demeuré, & la Iuſtice de Dom Antoine, & la volonté des Portugais employé ſous la force des Eſpagnols, qui en ſont en ceſte heure maiſtres.

DES ISLES DE MAIORQVE, ET MINORQVE ET AVTRES.

LE Roy d'Eſpagne poſſede encores dans la mer Mediterranee quelques Iſles, que ie trouue à propos de deſcrire. XIV.

Les Iſles Baleares, ou Gymneſies iadis, & maintenant Majorque, & Minorque, font auiourd'huy vn Royaume, dont le Roy d'Eſpagne prend le tiltre.

Majorque, & vulgairement Mallorque eſt plus proche de l'Eſpagne que Minorque, & n'eſt eſloignee d'Eſpagne que de la nauigation de quatre, ou cinq heures; & de Minorque de 14. milles. Quelques-vns diſent qu'elle a de tour 240. milles, les autres 300. & quelques-vns 480. Strabon la fait longue de 600. ſtades, qui font 75. milles, & large de 25. milles; mais les modernes ont trouué beaucoup plus de largeur, c'eſt à ſçauoir enuiron 100. milles. Et par ce moyen ſa longueur ſera beaucoup plus grande que Strabon n'a eſcrit,

Il y a vne ville du nom mesme de l'Isle, qui est la capitale de toutes ces Isles. Elle s'appelloit anciennement Palme, & auiourd'huy il y a vne bonne Vniuersité, où Raymond Lulle est en grande reputation, de sorte que l'on y entretient touſours à grands gages vn homme ſçauant, pour enſeigner publiquement la doctrine de ce Lulle. Il y a auſſi vne autre ville nommee Bolence, que les habitans appellent Pollence, qui regarde le Midy, de meſme que Majorque est du coſté du Septentrion.

QVALITE'.

Ceſte Isle est aſpre, & ſterile, pres de la mer, mais ailleurs les coſtaux, les plaines, & les vallees rapportent aſſez de vin, d'huyle, de froment, & de fruits. Sur tout il y vient de bonnes huyles, qu'on porte de là à Valence, en Flandres, & en Italie. On y fait auſſi de fort bons fromages, qui ſurmontent en bonté tous ceux qu'on vend à Rome, & en Eſpagne. Dauantage les habitans font vn grand traffic de gros draps de laine, & les portent autour de l'Isle de tous coſtez, voire iuſques en Sicile. Il n'y a point de beſtes nuiſibles, ſinon des conils, qui leur ont fait bien ſouuent beaucoup de dommages. On y trouue vn nombre incroyable de cerfs.

MOEVRS.

Les habitans de ces Isles eſcumoient autrefois tout ce qu'ils rencontroient, & eſtoient cruels, & ſauuages, habitans dans les rochers, n'ayans autre ſoing que d'eſpier ceux qui voyageoient ſur mer. Ils auoient de petits vaiſſeaux mal polis, qui eſtoient legers. Vne fois il apperceurent de loing l'armee des Romains, & penſans que ce fuſt quelque proye, ils oſerent bien aller au deuant d'eux, & de premiere abordee couurirent les vaiſſeaux des Romains de pierres, & de cailloux: mais les Romains les contraignirent en fin de fuyr, puis les allerent trouuer où ils s'eſtoient retirez pour acheuer de les perdre. Ils n'vſoient point anciennement de monnoye d'or, n'y d'argent. Ils firent iadis la guerre pour les Carthaginois, & pour leur recõpence ils n'en rapporterent que des femmes, & du vin. Ils vſoient de fondes, & s'en ſçauoient extremement bien ayder, à quoy leurs meres les accouſtumoient leur mettant du pain au bout d'vn baſton, contre lequel ils iettoient des pierres, ne leur eſtant permis de manger qu'apres auoir abbatu ce pain.

Ils ſont maintenent ciuiliſez comme leurs voiſins, & ſont de complexion amoureuſe auſſi bien qu'anciennement.

Aſſez pres de Majorque vous auez les petites Isles de Dragonere, & Cabrere.

L'ISLE MINORQVE.

Minorque eſt plus Orientale que Majorque, & ſon tour eſt de 150. milles, & ſa largeur de 60. Elle eſt eſloignee de l'Eſpagne de 160. milles. Du temps de Ptolomee il y auoit deux villes, à ſçauoir *Iana*, qui s'appelle maintenant Citadelle, & *Mago*, qu'on nomme à ceſte heure Minorque du nom de l'Isle. Elle a beaucoup de villages.

Au riuage de la mer elle est enuironnee de hautes montagnes garnies d'arbres espaiz. Au reste quoy que ceste Isle soit moindre que l'autre, toutesfois elle ne luy cede pas en bonté, ains au cõtraire on y fait vne plus grande nourriture de bœufs, & d'autre bestail, & principalement de grands mulets, qui ont plus haute voix que tous les autres. Ceste Isle a deux ports, c'est à sçauoir Maon, & Fernelle.

De nostre temps ces Isles ont vn Royaume à part, qui comprend encores les Pytyuses, dont l'vne nommee iadis par les Grecs Ophiuse, & par les Latins *Colubraria*, a maintenant le nom de Fromentere, & a de tour septante milles, & est esloignee de terre ferme de huictante milles.

Ceste Isle est deserte pour la plus grande part, à cause des serpens qui y sont en grand nombre, & font mourir beaucoup d'hommes.

L'autre est Euisse, qui en est esloignee de 10. milles, & de la terre ferme 50. & son tour est de plus de cent milles.

Le terroir de ceste Isle chasse les serpens, & ne peut souffrir aucunes bestes nuisibles, sinon les conils qui mangent bien souuent ses bleds. Ceste Isle abõde en bleds & en toute sorte de fruicts.

On leue tous les ans en ceste Isle grande quantité de sel. Car il y a vn certain temps auquel la mer regorge iusques sur les terres, & lors les habitãs ferment le passage par où l'eau est entree, puis on laisse ainsi ceste eau sans la troubler, & lors il se faict de si grands monceaux de sel, que non seulement Majorque, & Minorque en sont pourueuës, mais encor on en porte de grands Nauires chargez en Italie, où l'on en fournit plusieurs villes.

Mais afin de dire comment le Royaume de Majorque a esté joinct à la Couronne d'Espagne, vous deuez sçauoir que les Mores d'Afrique tindrent ces Isles iusques enuiron l'an de nostre Seigneur 1240. que Ferdinand Roy de Castille les chassa premierement de Majorque. Mais les Mores s'y estant rejettez il falut que Iaques d'Aragon (fils du Roy Pierre, qui fut tué deuant Muret soustenant les Albigeois heretiques) y allast auec ses forces; & lors secouru dudit Ferdinand il fit si bien que les Mores en furent chassez, & soudain il porta le nom de Roy de Majorque, & de Minorque, enuiron l'an 1240. Et voylà le droict que les Roys d'Aragon ont en ces Isles, si bien que le Royaume d'Aragon ayant esté joinct à celuy de Castille par le mariage de Ferdinand & d'Isabelle, les Roys d'Espagne qui en sont descendus les possedent à iuste tiltre.

Autour de Pithiuses, c'est à sçauoir de la Fromentere & d'Euisse il y a encor trois petites Isles, à sçauoir Vedran, Conirello, & Dragomago. Et au dessus d'Euisse entre Majorque & la bouche du fleuue Ebro il y a vne petite Isle deserte qui se nomme Moncolibre, & en la bouche mesme de ce fleuue l'Isle d'Alfaques, que ce fleuue & la mer font ensemble.

Finalement assez pres du port de Cartagene il y a l'Isle vulgairement appellee Scombraire, qui est petite, & n'a rien qui merite qu'on en discoure.

DV ROYAVME DE NAPLES.

Sommaire.

1. DIVERSES *appellations du Royaume de Naples dans les Hiſtoires : & la deſcription de ſon eſtendue & de ſes bornes.* 2. *Diuiſé en ſix Prouinces premierement : auiourd'huy en douze, dont la premiere eſt la Terre de labeur.* 3. *Iſles & Ports plus remarquables de ce Royaume.* 4. *Singularitez qui ſe trouuent en ce pays de Naples ſont les beaux cheuaux de quatre races que le Roy d'Eſpagne y tient : les ſources d'Eaux medecinales & Bains de diuerſes vertus : vn champ de ſoulfre enuironné de rochers bruſlans d'où ſe tire l'Alun : la Montagne d'Aſtrune, la Tarentele dont on chaſſe le venin auec le chant & ſon des inſtruments.* 5. *Deſcription du naturel & mœurs des Neapolitains tant anciens que de ce temps, & leur façon de viure.* 6. *Richeſſe de ce Royaume venant du commerce auec les Venitiens, & du traffic d'amandes, ſaffran, ſoyes, huyles, vins, cheuaux, & coral auec les Eſtrangers.* 7. *Forces du Royaume de Naples en quoy conſiſtent : quel nombre de gens de guerre & de vaiſſeaux de mer entretenus ordinairement. Ses principales fortereſſes, villes & chaſteaux.* 8. *Police & Gouuernement conſiſtant en ſept Vice-roys, dont le General demeure à Naples.* 9. *Archeueſchez & Eueſchez qui ſont au Royaume de Naples.* 10. *Denombrement des Roys qui y ont regné iuſqu'à preſent.*

1. E Royaume qui comprend preſque la moitié de l'Italie prend le nom de la principale ville qui s'y trouue, & les Hiſtoriens l'appellent tantoſt de ceſte ſorte, tantoſt le Royaume de Poüille, tantoſt le Royaume de Sicile par-deçà le Far pour le diſtinguer du Royaume de Sicile qui eſt par-delà le Far, qui eſt l'Iſle de Sicile meſme. Car quelques Roys qui ont poſſedé le Royaume de Naples, & celuy de Sicile tout enſemble, ſe nommoient en leurs tiltres Roys des deux Siciles, c'eſt à ſçauoir de celle qui eſt par-deçà, & de celle qui eſt par-delà le Far, ainſi que l'ont pratiqué Frideric II. Charles I. d'Anjou, & Alfonſe d'Aragon, & de Naples, & de Sicile.

Ce Royaume commence à la riuiere de Tranto, dont l'emboucheure tend vers le Septentrió, & depuis Terracine pres du fleuue Vfenſe, qui ſe degorge dans la mer de Toſcane, & s'eſtend iuſques au deſtroit de Sicile; il eſt enfermé entre la mer Adriatique, & celle de Toſcane, comme vne preſque-Iſle. Il a pour ſes bornes du couchant les deux riuieres d'Vfenſe, & de Tronte, du Nord la mer Adriatique, du Midy la mer de Toſcane, & de Sicile, & du Leuant la mer Ionique. On collige ſa meſure en ceſte ſorte. Depuis Terracine iuſqu'à Naples on compte quatre-vingts milles, depuis Naples iuſques au cap du Golfe de Policaſtre cent quarante-ſept milles. De là iuſques à Rhege de Calabre cent quatre-vingts milles; de Rhege iuſques au cap de Spartiuento cent trente trois milles. De là iuſques au cap des Colonnes cent quatre-vingts quinze milles; du cap des Colonnes iuſques à Tarante deux cents milles. De Tarante iuſques au cap de Saincte Marie trente milles. De là iuſques au cap d'Otrente vingt-ſix milles. De ce cap iuſques à celuy de S. Ange deux cents

vingt deux milles; & delà iuſques au fleuue de Tronte deux cents milles. Et toutes ſes ſommes reduites en vn font mil trois cents dix-huict milles; & tel eſt le tour qu'on peut faire en voyageant par eau: à quoy ſi l'on adiouſte cent cinquante milles qu'on compte de largeur iuſques à la borne du couchant, ſelon le chemin qui ſe faict par terre le produit ſera de mil quatre cents ſoixante huict milles pour tout le tour du Royaume de Naples. Il joint à l'Eſtat de l'Egliſe par l'eſpace de plus de cent cinquante milles.

Alfonſe premier Roy d'Aragon, de Naples, & de Sicile, le diuiſa en ſix Pro- II.
uinces, c'eſt à ſçauoir en Terre de labeur, Principauté, Baſſilicate, Calabre, Poüille & Abruzze: mais il fit apres trois parties de la Poüille, la diuiſant en terre d'Otrente, terre de Bari, & Capitanat, ou Capitainerie. Ferdinand Roy d'Eſpagne, & Louys XII. Roy de France le diuiſerent en parties égales en telle ſorte que la Poüille & la Calabre demeurerent à l'Eſpagne, & la Terre de labeur auec la ville de Naples, & l'Abruzze à la France. Auiourd'huy on le diuiſe communement en douze parties, c'eſt à ſçauoir en Terre de labeur, Abruzze tant deçà que delà, Poüille pleine, Capitainerie, Principauté tant deçà que delà, Baſilicate, Calabre haute & baſſe, terre de Bari & d'Otrente. Il contient deux mille & ſept cents lieux peuplez, dont il y en a vingt qui ſont Archeueſchez, cent & vingt-ſept Eueſchez, & mille quatre cents places où il y a enuiron deux millions d'ames.

On trouue donc en coſtoyant la mer la Terre de labeur ou Campagne heureuſe dont Capouë où Annibal ſe ramollit auec ſon armee parmy les delices, eſtoit anciennement la capitale ville. Et meſme il y a vn ancien qui a eſcrit que les Romains eſtimoient trois villes capables de la grandeur de l'Empire, c'eſt à ſçauoir Carthage, Corinthe, & Capouë: les deux premieres comme eſtãt eſloignees de Rome furent ruinees par les Romains, qui delibererent meſme longuement s'ils feroient le meſme de Capouë; mais en fin ne voulant paroiſtre cruels en ruynant vne fort noble ville d'Italie, s'en aſſeurerent en confiſquant ſon terroir, & la priuant de toute forme de Republique. Ils laiſſerẽt ſur pied les baſtimẽts, afin qu'ils ſeruiſſent de retraite à ceux qui laboureroient la terre; mais ils luy oſterent le Magiſtrat & le Cõſeil public, afin que les habitans ne peuſſent rien remuër. Maintenant la capitale ville non ſeulemẽt de ce terroir, mais de tout le Royaume c'eſt Naples, cité veritablement royale. Elle a enuiron ſept mille de circuit, & s'eſt grandement accreuë de noſtre ſiecle, & euſt pris encor plus d'accroiſſement ſi le Roy d'Eſpagne n'euſt deffendu de baſtir d'auantage; à quoy il fut pouſſé par les Barons du Royaume, les ſubjects deſquels abandõnoient leur demeure pour aller iouyr des exemptions ottroyees aux habitans de Naples, & il le fit auſſi en partie pour le danger des reuoltes & mutineries du peuple, qui peuuent eſtre mal-aiſement arreſtees en vne grande & forte ville qui a trois chaſteaux, dont le principal s'appelle Chaſteau neuf ou Caſtelnouo, qui fut fondé par Charles d'Anjou. Il n'y a ville où l'on voye vn ſi grand abord de Seigneurs, où l'on face auſſi tant de profeſſion de gentilleſſe, & où les caualiers paroiſſent mieux ce qu'ils ſont, & s'adonnent plus à toute ſorte de vertueux exercices. Les Gentilshommes ſe retirent pour paſſer le temps à des exercices honorables en cinq places qu'ils appellent ſieges. Ceſte ville a vn port qui n'eſt ny gueres grand ny fort aſſeuré, mais on l'a aydé par le moyen d'vn mole. Il y a à Naples vn Arſenal où l'on faict continuellement force vaiſſeaux de guerre. On compte en ceſte ville plus de deux

cens mille perſonnes. Il y a vn beau golfe auec vne plage, & des Iſles, & des caps extremement agreables. C'eſt là qu'eſt Pouzzoli, où l'on recognoiſt tant de merueilles, qu'il ſemble que la nature ſe ſoit pleuë à ſe faire admirer en ce lieu, & y ait reduit tout ce qu'elle auoit de plus beau & de plus gentil. C'eſt là qu'eſt le lac d'Agnan, Baye, Tridoli, & le lac Auerne. On met en ceſte Prouince trois villes Metropolitaines, c'eſt à ſçauoir Naples, Capoüe & Surrente, & vingt-deux citez, entre leſquelles celles qui ont plus de renom ſont Gayette, Seſſe, Ceano, Calui, Venafre, Caſerte, Nole, & Auerſe; & il y a cent ſoixãte ſix chaſteaux & places ceintes de murailles, auec 170. villages.

La Principauté a pour ſes bornes de Couchant la Terre de labeur, & du Leuant le pays de Baſilicate. Ce pays a 16. millle de largeur, & 33. de longueur, & ſes principales villes ſont Nocere, Sanſererin, Surrente, Maſſe, Vic, Riuel, Amalfe, & Salerne. Nocere eſt à 9. milles de la mer, & à 4. de Sarne, & tout autour il y a force villages. Riuelle eſt vne ville baſtie depuis n'agueres, qui ne doit rié aux premieres villes du Royaume de Naples pour le regard des baſtiments magnifiques. Amalfi eſt vne belle ville, cõbien qu'autresfois elle ait eſté plus renommee. C'eſt en ceſte ville qu'on trouua ſelon quelques-vns l'vſage de la bouſſole, ce que Paſquier a refuté ſuffiſamment en ſes Recherches, monſtrant par quelques paſſages de nos vieux Poëtes François, que ceſte inuention eſt plus ancienne. C'eſt de ceſte ville que prend ſon nom la coſte d'Amalfi qui regarde le Midy, & s'eſtend en lõg enuiron 20. milles, & a de hautes montagnes principalement du coſté qu'elle panche ſur la mer. Il y a tant de peine à les monter que le ſeul regard rend les perſonnes malades. Salerne eſt vne ville fort ancíẽne eſloignee de la mer de mille pas ayant de treſbeaux iardins dans ſes murailles. Il y a vne Vniuerſité, & ceſte ville porte tiltre de Principauté. Mais il faut que ie vous aduiſe que la Principauté de deça s'eſtend le long de la mer depuis Salerne iuſques à Policaſtre, & depuis S. Seuerin iuſques à la Palude, & la riuiere de Silaire la trauerſe preſque par le milieu: elle contient les Archeueſchez de Salerne & d'Amalfi, & quinze autres citez, & deux cents treize chaſteaux ou places fermees, entre leſquelles eſt Euoli auec ſon bois, Fiano auec ſa vallee longue de vingt milles, & large de quatre, enuironnee de collines bien habitees. La Principauté de par-delà s'eſtend depuis Nuſco iuſques à Conſce, & à Cedogne, & contient ces deux villes, & huict autres, c'eſt à ſçauoir Anellin, Arrian, Biſache, Montemaran, Mont-verd, S. Agathe, S. Ange, S. Vic, & cinquante trois chaſteaux ou places fermees.

Baſilicate contient la Lucanie, & partie de la Poüille. Elle a pour ſes bornes du Couchant la riuiere de Silare, qui eſt la limite de la campagne, du Midy la mer de Toſcane, du Leuant la riuiere de Iae, & la baſſe Calabre, & vne partie la haute, & du Nort la terre de Bari. Elle contient les villes de Melfe, Venoſe, Potence, Cerence, Tricaire, Lauel, Montpeloſe, Marſico, Rapolla, & 39. chaſteaux ou places fermees.

La baſſe Calabre a pour ſes bornes du Septentrion la haute Calabre anciennement la grande Grece, auec la riuiere de Crathide, & vne partie de l'Apennin, du Couchant la riuiere de Lau auec la Baſilicate, du Midy la mer Toſcane, & le deſtroict de Sicile, & du Leuant vne partie de la mer Adriatique.

Sa ville Metropolitaine eſt Coſence ville ancienne qui cõprend 7. coſtaux, & a vn fort chaſteau au deſſus d'vn mont qui commande à la ville, & à tous les lieux des enuirons. La ville eſt entourée des riuieres de Crathide, & Buſente, & eſt

& eſt auiourd'huy aſſez riche, combien qu'autresfois elle l'ayt eſté dauantage. Outre ladite ville il y a encor celles de Frede, & de Belmont, la ville de ſainct Euphemie qui a donné ſon nom à la mer qui eſt aupres; Tropie belle ville, riche, & fort peuplee, Rhege ville ancienne, aſſiſe au front, ou bout de l'Italie, jadis forte, & puiſſante, & maintenant preſque deſerte, principalemẽt depuis l'an 1594. que le Turc y mit le feu. Il y a auſſi Chaſteauuilare qui eſt au ſommet d'vne montagne fort haute; Monſault qui porte tiltre de Duché, Turran, Rugian, & les villes de ſainct Marc, Marturan, ville ancienne aſſiſe en l'Apennin, Tauerne bonne ville, & bien peuplée, Nicaſtre, qui eſt à trois milles loing de la Mer, Mont-leon ville aſſiſe en vn coſtau de l'Apennin, & qui porte tiltre de Conté, & Terreneufue ville fort peuplée.

La haulte Calabre ſelon Ptolomée, a pour ſes bornes du Leuant la mer Hadriatique, du Midy la riuiere d'Alice, & la haute Calabre, du Couchant la riuiere de Crathide auec l'Appennin, & la Baſilicate, & du Nord le Golphe de Tarante, & la terre de Bary. Il y a de ce coſté deux Caps ſignalez dont l'vn eſt celuy des colomnes, jadis Lacinie, l'autre eſt celuy de Sylace, qui eſt dangereux au poſſible.

La Capitale ville de ce pays c'eſt Catanzare; puis vous auez Hierace, qui porte nom de Marquiſat, Belicaſtre, ou Beau chaſteau, ville eſloignée de huict milles de la mer, Croton ville fort ancienne, & renommée qui porte maintenant le tiltre de Marquiſaſt, n'eſtant toutesfois ſi riche ny ſi peuplée qu'autrefois, Cariathe, qui eſt vne Comté, Biſſignan Principauté auec vn fort Chaſteau, Tarſie, Corlian, Roſan forte ville à trois milles de la mer, Caſſan, Hauteuille qui eſt Principauté, Matere Archeueſché, ville riche, & peuplée, Grauine Duché, Tarante ville fort ancienne, & la fin de la haute Calabre ou grande Grece qui a vn port renommé. Ce fut la patrie du Philoſophe Architte. Maintenant c'eſt vne Principauté.

La terre d'Otrante commence à Tarante qu'elle a pour ſa borne du coſté du Midy, de meſme que la mer iuſques au Cap Saincte Marie. Elle a pour ſes confins du Leuant le meſme Cap auec la mer Ionique, du Nord depuis Otrante iuſques à Brindes, & du Couchant la Terre de Bary auec vne grande partie de la haute Calabre. Sa forme eſt comme d'vne preſqu'Iſle, veu qu'elle eſt enuironnee de la Mer Hadriatique, & de l'Ionique. Sa largeur entre Brindes, & Tarante eſt de trente mille ſelon Pline, & ſelon Raſſan de quarante.

La nauigation d'alentour eſt de deux cens milles, ſi bien que le tour de tout le pays ſera enuiron de 240. milles.

Ses villes ſont Lecci qui eſt à trente milles du Cap de Saincte Marie, & eſt ville riche, & peuplée, & bien baſtie: Otrante ville tres-ancienne qui eſt auiourd'hui aſſez peuplée, & a vn fort chaſteau ſur vn rocher qui regarde ſur la mer, & vn port aſſez capable, combien que ſubject aux vents du Nord. Brindes eſt vne ancienne ville, mais preſque abandonnée auiourd'huy à cauſe des diſcordes ciuiles. Son port eſtoit ſi bon autresfois qu'il eſtoit mis entre les premiers, mais il eſt auiourd'huy ſi comblé que les galeres meſmes n'y peuuent preſque paſſer. Caſtro eſt vne ville maritime, cõſiderable pour les dommages qu'elle a receuz des Turcs.

La Poüille eſt diuiſee en deux par les anciens, c'eſt à ſçauoir en la terre de Bari, nommée Peucetie des anciens, & la Poüille pleine que les meſmes appelloient Daunie, & ces deux pays eſtoient diuiſez par le fleuue de Lofante. On

comprend en cette ſeconde partie la Capitainerie, qui comprend le mont de S. Ange & les enuirons, & en tout treize villes, & 90. chaſteaux, ou places fermees. Les citez ſont S. Ange, Manfredoine, Siponte, Salpe, Leſine, Vieſte, Aſcoli, Bouine, Firenzole, Volturare, Tremole, & Troie.

Il ſemble que toutes les richeſſes de la Poüille ſoient aſſemblees au mont S. Ange qui a preſque de tour 120. mil. Diomede le voulut reduire en Iſle, pource que ſon iſtme n'eſt large que de deux milles. Les Sarrazins cognoiſſans la commodité du lieu s'y fortifierent, & maintindrent long temps, pource que veritablement il n'y a lieu plus propre pour dominer, & pour trauailler le Royaume de Naples, & la mer Hadriatique.

La terre de Bari contient trente-ſix chaſteaux ou places fermees, & 14. citez, dont les plus renommées ſont Bari, & Trani, puis Monopoli, Polignan, Grauine, & Bitonte.

La Poüille pleine a pour ſes bornes la terre de Bari, & la riuiere de Lofante; du Midy l'Apennin, de l'Occident l'Abruzzo, & du Septentrion vne partie de la mer Hadriatique.

Le pays d'Abruzze, jadis des Samnites, a pour ſes bornes du Leuãt la Poüille pleine auec la riuiere de Saline, du Couchant la riuiere de Tronte, du Septentrion la mer Hadriatique, & du Midy l'Apennin. Ce pays eſt borné d'vn coſté du Fortore, & de l'autre du Tronte, & eſt diuiſé en Abruzze au deça, & Aruzze au delà la riuiere de Peſcare. L'vn contient cent cinquãte chaſteaux ou places cloſes, & cinq citez, qui ſont Beneuent, Lancian, Cité de Chieti, cité Butelle, Sulmone, l'autre contient deux cens quatre-vingts & quatre chaſteaux, ou places fermees, & quatre Citez qui ſont Aquila, Atri, Cité de Pene, & Terame, Beneuent fut donné à l'Egliſe par Henry IIII. pour eſchange d'vn certain tribut, oſté à Bambergue ſa patrie par Leon IX. & ceſte ville ayant eſté diuerſement ſaiſie, & tenuë, fut finalement remiſe à l'Egliſe par les Normands, Aquila fut baſtie par l'Empereur Federic II. qui y mena les peuples d'Amiterne, & de Forcoigne pour aſſeurer de ce coſté le Royaume. On monſtre à Lancian vne Hoſtie conſacree, tranſmuée en ſang, tandis qu'vn Iuif la frappe auec vn couſteau. On comprend dans l'Abruzze la Conté de Moliſi, qui a cent & quatre lieux è loz de murailles, & quatre citez qui ſont Bojane, Guardialferie, Iſernie, & Triuente.

III. Il y a encor en la mer Hadriatique viz à viz de la Poüille pleine les Iſles de Diomede, dont les plus grandes ſe nomment aujourd'huy S. Marie Tremitane, & S. Dominique. Outre ce l'on voit en la mer Ionique viz à viz de la ville de Gallipoli l'Iſle d'Achate peu renommee, & au golphe de Tarante quelques petites Iſles de peu de nom dont la plus grande ſe nomme de S. André, viz à viz du Cap des Colonnes il y a les deux Iſles de Dioſcore, & de Calypſe.

Il y a en la Mer de Toſcane quelques Iſles qui appartiennent à ce Royaume, c'eſt à ſçauoir Palmarole, Pontie, & quelques autres petites qui n'ont rien de remarquable.

On voit encor au Golphe de Pouzzoli, & de Naples enuiron 18. Iſles, dont la plus renommee eſt Iſchie, qui a de tour 18. milles, & eſt tellement enuironnée de rochers fort hauts qu'on n'y peut entrer que par vn endroict. Il y a vne place qu'on met entre les fortes, mais principalement à cauſe de ſon aſſiette.

Pres d'Iſchie vous auez Proſide dont le circuit eſt de pres de ſix milles.

La derniere Iſle eſt celle de Capri, où Auguſte alloit ſi ſouuent : les autres

qu'on y voit n'ont rien de considerable.

Il y a veritablement peu de ports en vn tel circuit de pays, cõbien que quelques Golphes aux diuers tours de ses riuages puissent en certain temps seruir de Ports. Ils sont toutesfois mal asseurez, comme particulierement celuy de Naples qui sert plustost de pompe, que de seurté aux vaisseaux qui s'y trouuẽt encor qu'il soit deffendu du Mole, & l'on a de coustume quand la mer est fort courroucée de mener les galeres à Baye, qui est vn peu loing : & ces merueilleuses restes de Neron appellées communément Mer morte seruent encore auiourd'huy de port. Le Golphe de Gaiette est tenu pareillement pour port, combien qu'il soit descouuért du costé du Leuant. Au pays d'Otrante il y a celuy de Brindes, & pour la terre de Bari, on dit que si celuy de Trani y estoit accommodé il seroit capable de cent galeres, de mesme que celuy de Tarante en Basilicate en pourroit tenir beaucoup plus si lon y prenoit quelque peine. Ce port est aujourd'huy fermé, afin de ne cõuier comme on croit par sa cõmodité, les Turcs principalement à attenter quelque chose; veu que jadis Cleonyme Lacedemonien, Alexandre, & Pyrrhe tous deux Roys d'Epire, passans de Grece en Italie se seruirent tousiours de ce port à cause qu'il estoit capable, asseuré, & proche.

QVALITE' DV PAYS.

CE Royaume produit toutes choses necessaires à l'entretien de l'homme, & en a pour seruir de medicamens, & d'autres pour les delices en si grãde quantité qu'il en peut fournir abondamment aux autres pays; & entre autres choses il y nayst de fort beaux cheuaux, dont le Roy tient quatre races, de mesme que font encor plusieurs seigneurs, & lon ne les peut tirer hors du Royaume qu'auec expresse permission du Roy d'Espagne, ou du Vice roy, qui l'accordent bien rarement. Mais sur tout il y a grande abondance de bled, vin, huyle, & soye, & de toutes sortes de fruicts. La Conté de Rhegge, & plusieurs lieux de Calabre, portent des succres. La terre de Labeur a du vin, & du froment en abondance, & est extremement agreable. On voit autour de Poussoli beaucoup de sources d'eaux medecinales, & des bains de diuerses vertus. On y voit vn champ plein de souffre, enuironné de haute lochere qui bruslẽt continuellement, d'où lon tire, & ou lon cuit l'alun. On voit la mõtagne d'Astrune auec vne grotte, qui a trois mille de tour au dessus, & se va peu à peu restrecissant vers le fonds, en façon d'Amphiteatre, lon voit couler par le milieu vne petite riuiere. On y trouue les Bains à suer, & le trou duquel tu ne te sçaurois aprocher, sans te mettre en dãger de mourir. L'air de la terre d'Otrãte est fort bon, & toutesfois la ladrerie regne en ce pays, ce qui procede, comme on tient de ce qu'on y mange trop de chair de porceau, & aussi des figues seiches, qui sont les viandes ordinaires du menu peuple. Le terroir monstre vne superfice aspre, mais lors qu'on le rompt auec le soc on y descouure vne bonne terre, & combien qu'il y ait peu d'eau, toutefois il a de beaux pasturages, & produit du froment, de l'orge, de l'auoyne, des oliues, des melõs excellens, & des asnes, & des mulets qui sont fort estimez. Il naist en ce païs vn animal qu'on nõme la Tarãtele, dõt on chasse le venin auec le chant & son des instrumẽs : ce que Gelle escrit, suiuãt l'authorité de Theofraste, de quelques autres animaux. Les Chersidres naissent pareillemẽt en ceste contrée, qui reçoit aussi plus de dommage de Sauterelles qu'aucune partie de l'Italie, veu qu'elles ne laissent rien par où

elles paſſent, & conſument en vne nuict les moiſſons qui ſont deſià meures. Mais il ſemble que la nature y ait pourueu, par le moyen de certains oyſeaux qu'on nomme Gauies qui perſecutent ces animaux. Ce pays eſt auſſi rauagé par la greſle, qui luy porte beaucoup de dommage preſque toutes les années. On y oyt les tonnerres en Hyuer, & en Eſté comme en la terre de Labeur. Le pays aux enuirons de la ville d'Otrãte a ſon air bien temperé, comme on peut voir aux Lauriers, Myrthes, Oliuiers, & Cedres qui y croiſſent. Les rochers qui le ceignent du coſté de la mer ſont ſi fragiles, que les eaux en ont conſumé preſque quatre-vingts pas en moins de cent années. Mais Brindes a vn mauuais air, pource que de meſme qu'il n'y a choſe qui rende l'air meilleur que la multitude des habitans (pource que ce ſont eux qui deſſeichẽt les lieux mareſcageux pour les cultiuer, & qui coupent les bois trop eſpais, & purgent le mauuais air auec le feu, & trouuent le bon air auec les hauts baſtiments) auſſi au contraire il n'y a choſe pire que la ſolitude des grandes villes, pource que non ſeulement elles demeurent priuées des choſes ſuſdictes, mais les maiſons meſmes, & les ruines ſont les retraites de la corruption, comme nous teſmoignent Aquilée, Rome, Rauenne, & Alexandrie d'Ægypte, & Bagadet, encor comme on dit. Quant à la Poüille encor que ſon terroir ſoit ſablonneux, & leger, & que l'herbe y viẽne petite, & claire, toutesfois elle eſt ſi bonne qu'elle entretiẽt force beſtail. L'Abruze eſt la plus froide partie du Royaume en la Principauté, ſainct Seuerin eſt renommé pour le bon vin qu'il porte. Pres de la coſte d'Amalphi, & au deça de ſes rochers il y a de belles vallées, auec force fontaines, & ſources d'eaux, d'où coulent quelques ruiſſeaux auec vn agreable murmure. Ce pays a grande abondance de grenades, cytrons, oranges, oliues, poires, prunes, ceriſes, & ſemblables fruicts. Il abonde encor en vin, & non ſeulement il contente le gouſt, mais auſſi l'odorat & la veuë par le moyen de ſes myrthes, lauriers, bouys, ioſſemins, lierres, roſmarins, roſes, & autres plantes. Le terroir d'autour de Galerne porte force cytrons, limons, oranges, grenades, & toute ſorte de fruicts. Baſilicate eſt preſque toute montueuſe, & pour ceſte cauſe fort ſubjecte aux voleries. Les roſes viennent deux fois l'année pres de Peſte. La Calabre porte du froment & de l'orge, du vin de pluſieurs ſortes, des oliues, des figues, du ſucre, du miel, du ſel, de l'or, de l'argent, & a quantité de laine, de coton, & de ſafran. Elle abõde tellement en ſoye qu'il s'y en fait autant qu'en tout le reſte d'Italie. Il y a auſſi grande abondance de lin, & de chanure, & la manne y tumbe auſſi du Ciel. Pres du riuage de la mer & dans le pays on voit force beaux iardins pleins de citrõniers, orangers, limonniers, & de pluſieurs autres arbres. Quant aux Iſles, celle d'Iſchie a force bons vins, & abondance de fruicts, comme auſſi grande quantité de ſouffre, & d'alun, & des bains. Celle de Proſide iette du feu, & a des bains chauds. Celle de Capri manque de froment, mais elle abonde en chair, poiſſon, & volaille.

MOEVRS ANCIENNES.

v. IL y a vn ancien qui dict que ceux de la Terre de Labeur eſtoient ſuperbes pour l'abondance des fruicts, la bonté de l'air & la beauté de la contrée. C'eſt là qu'eſtoient le mareſcs Acheruſien, qu'on nomme auiourd'huy Caluccia, & l'Auerne, & des lieux ſouſterrains, & l'antre de la Sybille; auſquels

lieux, comme dict Strabon, on entroit par des sacrifices, apres auoir appaisé les Dieux, selon la folle creance des anciens. Les prestres des faux Dieux s'y trouuoient pour conduire ceux qui y entroient. Il y auoit la vne fontaine, qu'ils tenoient pour le Phlegeton, à cause de la puanteur de ses eaux. Les prestres y receuoient les suruenans pour consulter l'oracle, & viuoient de ce qu'ils pouuoient tirer du fouyssement des metaux, ou de leurs predictiõs. C'est à cause de cela qu'Homere dict qu'ils ne voyoient iamais le Soleil. Ces hommes furent apres exterminez par vn certain Roy, qui trouua leurs predictions fausses. Il y auoit à Naples toutes les cinquiesmes années vn combat de lutteurs, & de chantres, par le commandement de l'oracle. C'estoit en ce Royaume, & non loing de Rhege qu'estoit la ville de Locres si bien policée par Zaleuque, & où lon auoit accoustumé de se mettre vne corde au col lors qu'on vouloit proposer quelque loy nouuelle, afin de mourir si elle n'estoit pas approuuée. Les Sybarites estoient aussi en ce pays, qu'on taxoit d'estre si mols, & si pleins de delicatesse, que mesme ils auoient appris à leurs cheuaux à dancer au son des instruments. Bref tout ce pays auoit des habitans si adonnez aux delices qu'Hannibal se laissant glisser en leurs façons de faire destrẽpa fort son naturel, & ne fit que perdre ce qu'il auoit acquis, & sa reputation tout ensemble depuis cette mauuaise accoustumance.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Napolitains sont presque tous gentils, & de bon esprit, embrassent les delices plus que personnes du monde, & se plaisent à l'entretien des Dames. La noblesse se retire presque toute à Naples, autant pour iouyr du bon air de cette ville, que pour y passer le temps, & voir la bonne compagnie qui s'y trouue ordinairement. Et de faict on ne sçauroit voir vn plus grand nombre de gentils Caualiers qu'on en voit à Naples en Esté hors de la ville, où ils vont trouuer les Dames qui vont au pourmenoir en carrosse, & les abordent à cheual d'vn si bel air, & auec tant de grace, & vn si gentil discours qu'il est impossible de voir ou d'ouyr rien de plus agreable, & semble que c'est particulierement à cette Noblesse qu'il appartient de traicter l'amour, & d'estre pres des Dames, plus qu'à nulle autre. Et cette gentillesse est accompagnée ordinairement d'assez de courage; veu que les Gentilshommes du Royaume de Naples vont chercher la guerre où elle est, & s'efforcent de s'y signaler, comme on a veu par le passé aux guerres des Pays-bas, où il s'est touſiours trouué grande quantité de Noblesse de ce Royaume. Et le peuple n'est pas moins affectionné au mestier des armes; veu qu'on sçait assez qu'vne bonne partie de l'Infanterie de l'Archiduc, & du Roy d'Espagne vient du Royaume de Naples. Car quant aux Espagnols naturels ils sont en fort petit nombre. Le peuple de ce Royaume est aussi fort adonné au trafic, mais ce qui le destourne de suyure cette inclination, & ce desir c'est la charge des exactions qui est plus importune en ce pays, & plus grande qu'on ne sçauroit croire.

I'ay dict que les Napolitains estoient tous gentils, mais la reigle n'en est pas si generale qu'il ne se trouue des lieux où la courtoisie, & la ciuilité sont fort ignorées. Car aupres de Monsault il y a d'aussi rudes, & sau-

nages gens qu'en pays d'Italie, & presque tous ceux de Calabre ont l'esprit moins subtil & releué, que les autres; ainsi que les anciens mesmes ont publié & ceux de la terre d'Otrante sont simples, & sans art, & mesme cette simplesse approche plus de la stupidité que de la franchise. Les hommes, & les femmes ont l'esprit adonné entierement à l'amour, & recherchent autant ce plaisir que personnes de la terre. Aussi il n'y a peut-estre lieu où l'on trouue plus de bonnes rencontres pour ce regard qu'à Naples, ou vostre recherche ne sçauroit estre presque inutile si elle est bien conduite, & accompagnée de quelque merite. Au reste on a donné aux hommes, & aux femmes de quelques lieux des noms qui feront cognoistre leur humeur. Car on nomme ceux de Basilicate temeraires, ceux de la basse Calabre stupides, & les femmes de Consence obstinées, celles de Beneuant rustiques, & grossieres, celles de Capouë superbes, celles de Naples affairées, & celles de Brindes faineãtes. Les Napolitains aussi bien que tous les autres Italiens ne font guiere bonne chere en leurs maisons, mais se plaisent à les rendre belles, & magnifiques, & à estre bien vestus, logeant toute leur despence en la parade exterieure. Les femmes y sont si superbement habillées que la moindre semble à ce qu'elle porte Princesse, & elles aymerõt mieux passer les iours entiers sans manger que de n'estre excessiuement parées lors qu'il faut paroistre deuant le monde, & celles qui n'ont pas le moyen d'estre si braues passent les iours, & les nuicts de toute vne semaine à trauailler en soye, ou autre chose, afin de se faire voir le Dimanche & d'entretenir cette vaine pompe.

RICHESSES.

VI. LEs gens de cette contrée se pourroient nommer aussi heureux qu'aucuns de l'Europe s'ils n'estoient tant molestez, & chargez par les officiers; veu que non seulement ils ont l'infaillible abondance de toutes choses, mais encor vne grande commodité de les debiter par l'Estat de l'Eglise, & autres Prouinces; & ce qui les peut rendre à leur ayse c'est specialement la nauigation, & le commerce ancien auec les Venitiens, à l'endroit desquels les peuples de la Poüille, & de la Calabre se monstrent affectionnez au possible pour cette particularité, veu que la plus grãde partie de leurs negociations se fait auec cette nation, & sans elle ils endureroiẽt beaucoup, ainsi qu'on a veu les années passées lors que ce trafic fut deffendu à cause de la peste; outre que les Venitiens ont possedé diuerses villes en la Poüille, & ont esté tenus pour amys iusqu'au tẽps des Roys Normãds; & tant à cause de cette souuenãce que du susdit interest les Napolitains ont vne particuliere inclinatiõ à aymer ceux qui sont sous cette Seigneurie. Il n'y a Prouince en Italie qui enuoye dehors tant de choses qui viennent chez elle. Car elle vend aux estrãgers force noix, & force amandes, & les enuoye iusqu'en Barbarie, & en Alexandrie: elle despesche son safran en plusieurs endroits; elle fournit des soyes à Gennes, & à la Toscane, des huyles à Venise, & à d'autres lieux, des vins à Rome, & des cheuaux, agneaux & moutons à plusieurs contrées. La Poüille pouruoit de chair Venise, l'Esclauonie, & la Toscane. Le vin de Sainct Seuerin est extrememẽt estimé, & de grand prix à Rome. La basse Calabre enuoye du coral aux autres Prouinces, & de la manne qui est estimée plus que celle de tous les autres lieux. Castre est renommée à cause des huyles qu'on y va acheter de tous costez, & les mar-

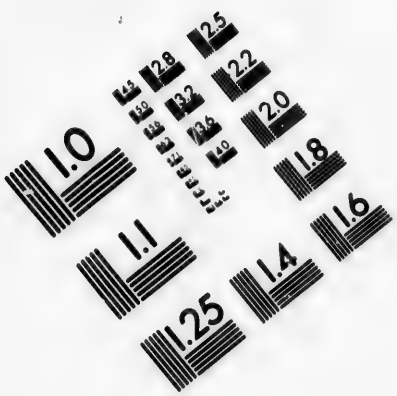

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

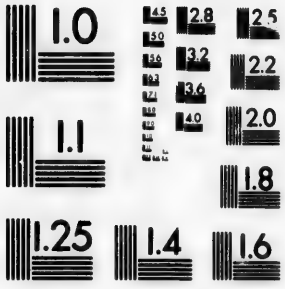

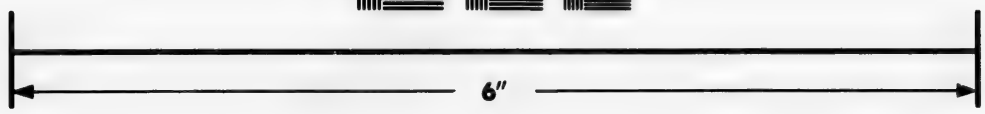

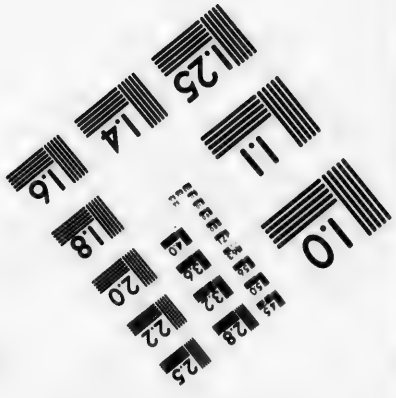

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

chands G
Le R
ducats, y
qui se fa
que les t
pour l'en
& se no
stes, neu
Preuost
le ducats
ne suffit p
tres despe

LEs N
de sor
possedé pa
compte vi
tensions,
facilemen
propre am
ges ne leu
occasion
Or qua
diuers, to
la grandeu
appartenо
cause de la
du Royau
cause de le
ges de leur
bien souue
pour leur
descouuer
ueauté effe
sion partic
Roy, & des
des person
ment, & i
ctions des
& demis, à
parauant p
peut cogno
ferуer & co
Siege; mais
ceux qui p

chands Geneuois principalement y en vont faire grande emploite.

Le Roy d'Eſpagne tire de ce Royaume deux millions, & cinq cents mille ducats, y comprenant le don gratuit d'vn million, & deux cents mille ducats, qui ſe fait toutes les années, & qui eſt reduit en rente ordinaire, de meſme que les trente & vn grains qu'on paye pour le logement des gens de guerre, & pour l'entretien de quelques gentilshommes qui accompagnent le Viceroy, & ſe nomment continuels ; ſept grains pour la garde des tours des coſtes, neuf grains pour la reparation des ruës, & cinq grains pour le Preuoſt de Campagne, duquel reuenu oſtant vn million & trois cents mille ducats de penſions, & autres choſes qui ſont payées à diuers, le demeurant ne ſuffit pas pour les garniſons, l'Infanterie, la Caualerie, les galeres, & autres deſpences.

FORCES.

LEs Napolitains ont eſté de tout temps extremément ſujects aux reuoltes, de ſorte qu'en 454. ans, durant leſquels ce Royaume a eſté diuerſement poſſedé par les Normands, François, Alemans, Catalans, & Eſpagnols, on compte vingt-ſept rebellions ſignalées des Napolitains, qui ont aydé aux pretenſions, & deſſeings des vns, & des autres, qui ne ſeſeroient pas peut-eſtre ſi facilement laiſſez ſurmonter aux volontez des Papes qui les conuioyét à leur propre ambition, ny à l'aiguillon de la vengeance, ſi ceſte inſtabilité de courages ne leur euſt promis beaucoup plus ce que la commodité de toute autre occaſion leur propoſoit. 7.

Or quant à ces frequentes rebellions, encor que les ſubjects en ayent eſté diuers, toutesfois on en peut aſſigner deux principales cauſes, c'eſt à ſçauoir la grandeur, & la puiſſance des Princes du Royaume, & l'election du Roy, qui appartenoit à des Princes eſtrangers, ſubjects à changer de volonté, tant à cauſe de la courte vie des Papes, que pour la diuerſité d'iceux. Car vne partie du Royaume ayant touſiours eſté diuiſee entre les Princes naturels, grands à cauſe de leurs dependances, & de leurs reuenus, ils ont touſiours eu les courages de leurs vaſſaux prompts à toutes leurs volontez ; de ſorte qu'ils ont pris bien ſouuent la hardieſſe de menaſſer, & de combatre leurs propres Roys ; & pour leur particulier intereſt ont mis en deſordre le Royaume, ſi bien qu'ayãt deſcouuert l'inclination du Pape à depoſer vn Roy, & pouuãt auec cette nouueauté effectuer quelqu'vne de leurs pẽſées, ſans autre eſgard que de leur paſſion particuliere, ils ont tant de fois en s'offrant pour fauteurs du nouueau Roy, & des deſſeins du Pape, & en agrandiſſant la deſobeyſſance, & les fautes des perſonnes qui luy eſtoient ſuſpectes, ſollicité le ſainct Siege au changement, & interpretant meſme quelquesfois fauſſement aux Roys les iuſtes actions des Papes, ils leur ont donné ſubject de meriter d'eſtre excommuniez, & demis, à fin de faire naiſtre apres l'alteration des choſes, qu'ils auoient auparauant projettée, & deſirée pour contenter leurs paſſions. En quoy l'on peut cognoiſtre combien les Eſpagnols ont accortement cherché pour ſe conſeruer & confirmer cét Eſtat, non ſeulement de demeurer vnis auec le ſainct Siege ; mais encor de s'obliger les Papes, & affoiblir de tout leur pouuoir tous ceux qui pourroient pour quelque reſpect que ce ſoit eſtre creus puiſſans

dans le Royaume, principalement : yans acquis par confidence, & par obligation la plus grande part des Princes d'Italie, & s'eſtans aſſeurez par ce moyen de tout le dommage de dehors.

Et veritablement apres que nous aurons conſideré à ce propos celuy qui gouuerne, & celuy qui eſt dominé, l'vn, imperieux, & altier, l'autre ſuperbe & indompté, l'vn hay pour ſa ſoudaine grandeur, & par l'inclination de pluſieurs, & l'autre enclin aux reuoltes, & pour cette cauſe propre à eſtre eſmeu, & fauoriſé des pretendans, l'vn s'eſtant tellement eſtably au Royaume que l'autre ne peut facilement regimber, n'y ſecoüer le iong, on doit iuſtement ou pour le temps, ou pour le prudent ſoing de celuy qui gouuerne, s'eſtonner d'vn tel ſuccez, touchant lequel ie veux croire, qu'autant qu'il a eſté aydé des occaſions, autant il a eſté bien conduit, & ſecõdé par les Gouuerneurs. Car ce Royaume eſtant paruenu au Roy d'Eſpagne, tous les empeſchemens qui pouuoient confondre le pays ont eſté leuez auec cette reſolution de le maintenir, & le Prince s'eſt aſſeuré ſuffiſamment la poſſeſſion de cét Eſtat, meſme en tout motif de guerre ; pource que les pretentions des François s'eſtans mortifiées auec la paix de l'année mil cinq cents cinquante neuf, & particulierement à cauſe des guerres ciuiles qu'ils ont euës, & le Roy d'Eſpagne ayant en Italie le Pape qui le reſpecte, & eſtant allié du Duc de Sauoye (combien qu'il y ayt eu ces années paſſees quelque mauuaiſe intelligence entre eux) eſtant de meſme vny auec le grand Duc de Toſcane par le moyen de la nouuelle alliance, d'ailleurs ayant à ſa deuotion ceux de Gennes ; & les Luquois eſtans ſans force, & les Venitiens peu deſireux de remuer contre luy, il ne luy reſte que d'eſtre aſſeuré des principaux du Royaume de Naples. Ce qui a eſté effectué en partie ; en donnant quelque entretien, & ſpecialement à la Cour aux Confidens, en laiſſant rarement l'adminiſtration du public aux grands, ou la laiſſant fort limitée, en chaſtiant aſprement les ennemis, & les perſonnes ſuſpectes, & en n'admettant pas ayſément ny ſoudainement les plaintes contre les Gouuerneurs, pource que le ſubject deuient bien-veuillant par le premier, & s'entretient en eſperance de plus grande choſe, & auec le ſecõd on ne luy laiſſe pas acquerir de l'eſtime pres du peuple, & auec les deux ſuyuans on preuient les troubles par la ſeuerité du chaſtiment, mais beaucoup plus pource que l'homme ne ſe peut fier de deuoir iuſtifier ſon faict par aucune voye ; outre que auec le premier le ſubject eſtant alleché par vne telle demonſtration tache par tous moyens de ſe rendre de iour en iour plus confident, & de meriter dauantage pres du Prince, & deſpence tout ce qu'il a pour eſleuer à la veuë du monde ce petit tiltre de Seigneur, & Cheualier, de Colonnel, ou de ſemblable choſe qu'on luy donne ; tellement qu'auec ſon eſtabliſſement il deuient fidele, & s'affoiblit en telle ſorte auec la deſpence, qu'il n'a plus de hardieſſe apres, ny pour luy, ny pour les autres, & tant à cauſe de l'eſperance, que de neceſſité, il ne ſe peut retirer de l'affection, & du ſeruice. Auec le ſecond on oſte l'occaſion de faire vne ſuyte, & auec les autres deux d'autant qu'on faict tumber eſgalement les ennemys deſcouuerts, & ceux qui ſont ſoupçonnez, il aduient que chacun procede ſi nettement, & ſe gouuerne ſi ſagement, que le Prince ſe peut aſſeurer des penſées, & des actions de ſes ſubjects & vaſſaux qui ſont tous nobles, ou roturiers, & le Noble ne pouuant mener à fin quelque entre-

prise sans l'ayde du peuple, que les Espagnols portent ouuertement contre les nobles, specialement aux choses de Iustice il arriue qu'il endure apres patiemment plusieurs choses fascheuses, & le peuple ne peut esmouuoir que vainement quelque sedition sans la conduite des Gentils-hommes. En fin la discorde est tellement mise parmy ces deux Ordres, que viuans desvnis auec vne manifeste mal-veillance, le Royaume demeure encor pour ce chef grandement affoibly, outre qu'entre les nobles mesmes on maintiét encor quelque dissention viue, d'autant qu'ils fauorisent plus l'vn que l'autre, & les ennemis des vns & des autres s'esleuent parfois, tellement qu'auec ceste desvnion les forces du Royaume demeurent desmembrees, & le Roy d'Espagne ne peut craindre ce semble vn remuëment important de ses subiects, & ce d'autãt plus qu'ils n'ont personne qui fauorise leurs desseins, à cause de l'estat des affaires de l'Italie, qui desire le repos, mais principalement pour la bonne amitié du S. Siege, à l'endroit duquel le Roy d'Espagne a acquis tãt d'autorité, qu'il a aujourd'huy grande part à l'election du Pape, ayant obligé plusieurs Cardinaux ou en leur promotiõ, ou par les pensions qu'il leur donne, & il a aussi soin particulier, comme i'ay jà dit, de se rendre touſiours le Pape amy, pource qu'il sçait assez l'alteration que Clement septiesme, & Paul quatriesme luy ont causee.

La bonne intelligence du Roy d'Espagne auec le S. Siege, & les autres Princes d'Italie, & la mortification qu'il a faicte en grande partie des troubles du Royaume, ont donc esté les contre-poisons auec lesquels il s'est preserué iusqu'à maintenant du venin de la guerre.

Quant aux gens de guerre il a quatre mille hommes de pied Espagnols, qu'il tient ordinairemẽt en ce Royaume sous plusieurs Capitaines, auec vn maistre de camp, & vn Auditeur, & ce corps de gens de guerre est appellé le Regiment ou *Terzo* de Naples. Aux chasteaux du Royaume, & aux tours faictes pour la garde des costes on tient mille six cens hommes de pied ordinaires, en y comprenant les officiers qu'on a accoustumé de tenir en ces chasteaux. Il y a mille hõmes d'armes diuisez en dix-sept eõpagnies, c'est à sçauoir cinq d'Espagnols, & vnze d'Italie, à soixante cheuaux pour compagnie, excepté celle du Viceroy qui est de cent, & celle du seigneur Marc Antoine Colõne qui est de cent dix.

Il y a encore 450. cheuaux legers diuisez en cinq compagnies. Outre ce en toutes les Prouinces du Royaume il y a cinq hommes de pied enrollez pour cent feux, & il y a 4011454. feux, qui a cinq pour cent 240701. hommes de pied ordinaires.

Ceux cy sont nommez par les Esleus de chaque pays: toutesfois s'il ne plaisent pas aux Capitaines, il en faut trouuer d'autres qui les cõtentent. Ils sont assez bien armez, & plus propres à souffrir qu'à faire la guerre, & cette Infanterie est appellee du bataillon; & combien que ceux-cy ne soyent payez sinon lors qu'ils seruent les Capitaines, toutesfois les autres officiers ont leurs estats & gages ordinaires. D'auantage il y a trente-sept galeres en ce Royaume, c'est à sçauoir trente-trois de Naples, & quatre qu'on paye aux Geneuois.

Les galeres de Naples demeurent ordinairemẽt au Mole sans soldats, & bien souuent sans la moitié de la chorme, qui est loüee par des Capitaines & Marchãds nobles, & autres, pour descharger les vaisseaux, & pour autres seruices domestiques, de sorte qu'vne fois que huict galiotes prindrent pres de l'Isle de Capri deux galeres de Sicile, on employa vn iour entier à de pescher cinq galeres apres les Turcs, d'autant qu'on ne trouuoit ny vogueurs, ny soldats.

Et certainement on tient que le Roy d'Espagne tireroit peu de seruice de la despence qu'il faict en ces galeres, qui sont garnies de fort peu d'artillerie, & de gens de commandement qui ont peu d'experience, & de forçaires Turcs, ou condamnez, dont les vns seruent auec desdain & danger, & les autres sont peu experimentez, & peu propres à souffrir l'incommodité de la mer.

Semblablement les gens des chasteaux, tant des trois de Naples que des autres qui sont par le Royaume sõt deux tiers moins que le Roy d'Espagne n'en paye, & l'effort de l'artillerie qui est toutesfois de l'ordinaire se trouue au chasteau-neuf, & en celuy de S. Erme de Naples, en la forteresse de Gaiette, & au chasteau de Capouë, veu qu'aux autres qui sont espars par le Royaume, ce n'est pas chose fort considerable. Toutes les munitions sont en petite quantité, en quoy toutesfois chacun cognoist clairement l'espargne que font les officiers du Roy, de mesme qu'aux choses qui abondent au Royaume.

Ce Royaume est fort peuplé, & a treize Princes, vingt-quatre Ducs, vingt-cinq Marquis, quatre-vingts & dix Comtes, & enuiron huict cens Barons, qui sont obligez de seruir le Roy d'Espagne en personne pour la deffence du Royaume. Le Duc d'Albe au temps de la guerre que le Pape Paul 4. meut contre luy, y leua vingt mille hõmes de pied, sept cents hommes d'armes, & mille cinq cents cheuaux legers. Les principales forteresses sont Naples auec trois chasteaux, c'est à sçauoir le chasteau-neuf, celuy de l'œuf, & celuy de S. Erme, le Mancie, Crotone, Tarante, Gallipoli, Otrante, Brindes auec le fort S. André, Monopoli, Bari, Trani, Barlette, Manfredoine, Mont S. Ange, & Gaiette, & dans le pays Catanzare, Consence, & Aquila.

GOVVERNEMENT.

VIII. LE Roy d'Espagne tient ordinairement en ce Royaume vn Vice-roy qui demeure à Naples, aussi bien que les autres officiers, tant pource que c'est l'ancien sejour des Roys, que pour la beauté de sa situation, & l'abord de la noblesse du Royaume, & des marchands & gens du pays, & estrangers, & habitation de plusieurs artisans. On peut tirer de ceste ville comme d'vn abregé vn particulier & distinct discours des choses de ce Royaume, pource qu'on enuoye de là les Gouuerneurs par les douze Prouinces, & ces Gouuerneurs sont en nombre de six, nommez aussi Vice-roys, mais soubs-ordonnez à celuy de Naples. Il y a pareillement en chaque place du Royaume qui n'est pas terre de Baron vn Capitaine. Et d'autant qu'on ne peut appeller de ces Capitaines & Iuges qu'au Viceroy de la Prouince, à la Vicairie, & aux Conseils de Naples, comme il semble meilleur aux parties, & que les sieges de la principale ville ont vn flux & reflux perpetuel de procés, qui sont prolõgez par les Aduocats, par les Notaires, appellez par eux Maistres d'actes, & par les Procureurs, & qu'aussi les prisons de la Vicairie sont ordinairement pleines d'vn nombre incroyable de personnes, on peut cognoistre aisément que la Iustice n'y manque pas de besongne.

Il y a sept Officiers principaux en ce Royaume outre le Viceroy, c'est à sçauoir le Connestable, le grand Iusticier ou Chancelier, le grand Admiral, le grand Tresorier, le grand Protonotaire, & le grand Seneschal. Il y a quatre Cours qu'on nomme sieges, c'est à sçauoir Capouë, Nido, Montane, & S. Gregoire, où tous les Princes, Ducs, Marquis, & tous les Principaux du Royaume, & les autres ordres s'assemblent pour deliberer des affaires publiques.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

TOvs les habitans du Royaume de Naples ſont tenus pour affectionnez à la Religion Catholique & Romaine. Quant à l'Eſtat de l'Egliſe de ce Royaume il eſt compoſé de vingt Archeueſques qui ont ſoubs eux pluſieurs Eueſques qu'on met en cét ordre. IX.

L'Archeueſque de Naples a ſous luy les Eueſques de Nole, de Pouzzole, de Cerre, & d'Iſchie. L'Eueſque d'Auerſe n'eſt ſubiect à aucun.

L'Archeueſque de Capouë a ſous luy les Eueſques de
Sorgnie.
Thiano.
Calui.
Caſerte.
Cajazzo.
Carinole.
Seſſe.
Venafri.
Aquino.

L'Eueſque du Mont Caſſin, & l'Abbé du Monaſtere de ce meſme lieu, ainſi ordonné par le Pape Iean XXII. n'eſt ſubiet à perſonne.

L'Archeueſque de Salerne a ſoubs luy les Eueſques de
Campagne.
Capaccio.
Paulicaſtro.
Nuſco.
Sarno.
Marſico.
Nocera delli Pagani.
Acierno.

L'Eueſque de Rauel n'eſt ſubiect à aucun, non plus que l'Eueſque de la Caue.

L'Archeueſque d'Amalfi a ſoubs luy les Eueſques de
Lettre.
Scala.
Capri.
Minori.

L'Archeueſque de Surrente a ſous luy les Eueſques de
Vico.
Maſſa.
Caſtel'à Mare.

L'Archeueſque de Conze a ſous luy les Eueſques de
Muro.
Cagiano.
Monteuerde.
Alcedonia.
S. Angelo de Lombardi.
Biſache eſt vny auec celuy de S. Ange.

L'Archeuesque de Cirenze a sous luy les Eueſques de
Venoſa.
Aquilonia.
Potenza.
Gramina.
Tricaria.
Matere, qui est maintenant Archeueſché, & qui estoit jadis sous le Dioceſe de Cirenze est maintenant vny auec celle.
L'Archeuesque de Tarante a sous luy les Eueſques de
Motula.
Caſtellaneta.
L'Archeueſché de Brindes à qui celle d'Otri est jointe, a sous elle l'Eueſché de
Hoſtuni.
L'Archeueſque d'Otrante a sous luy les Eueſques de
Caſtro.
Gallipoli.
Vgento.
Leccie.
Capo di Leuco.
L'Eueſque de Nardo n'est ſubiect à aucun.
L'Archeueſque de Bari a sous luy les Eueſques de
Bitonto.
Malfetta.
Giouenazzo.
Ruuo.
Salpe.
Pulignano.
Moneruino.
Lauello.
Conuerſano.
Bitetti.
Andri.
Biſegli.
L'Archeueſque de Trani a sous luy les Eueſques de
Montepeloſo.
Rapollo.
Aleſſano.
L'Eueſque de Monopoli n'est ſubiect à aucun, non plus que l'Eueſque de Melphi, & celuy de Troie.
L'Archeueſché de Manfredoine, nommee Siponto, à qui celle d'u Mont S. Ange est jointe, a ſous elle l'Eueſché de
Vieſte.
L'Archeueſque de Beneuent a sous luy les Eueſque de
Liceria.
Aſcoli.
Firenzola.
Teleſe.

Sant' Agata di Gotti.
Alife.
Monteuerde.
Marſico vecchio.
Monte Marano.
Auelin eſt ioinct auec Frequentin.
Vico della Baronia.
Ariano.
Bojano.
Bouino.
Turibulenſe.
Dragonaria.
Vulturara.
Larino.
Canne.
Termuli.
Leſina.
Triuento.
Guardia Alfana.

L'Archeueſque de *Ciuita di Chietti*, a ſoubs luy les Eueſques de
Aquila.
Ciuita di Penna, & ceſte Eueſché eſt iointe auec celle d'Atri.
Sulmona.

L'Archeueſque de Lancian a ſoubs luy les Eueſques de
Sora.
Theramo.

L'Archeueſque de Reggio a ſoubs luy les Eueſques de
Caſſano.
Nicaſtro.
Catanzaro.
Crotone.
Tropea.
Oppido.
Caſtela mare della Bruca.
Geraci.
Squillace.
Nicotera.
Bone.

L'Archeueſque de Coſcence a ſoubs luy l'Eueſque de.
Martoran.

L'Archeueſque de Roſſan n'a point d'Eueſque ſoubs luy.
L'Eueſque de Biſſignan n'eſt ſubject à aucun.

L'Archeueſque de ſainct Seuerin a ſoubs luy les Eueſques de
Vmbriato.
S. Marco.
Belcaſtro.
Iſola.
Fiorentino.

Strongoli.
Mileto.
Cariati.

L'Eueſché de l'Iſle de Lipari eſt vnie auec celle de Parenze, & toutes deux ſont ſubiettes à l'Archeueſque de Meſſine.

Les Archeueſques, & Eueſques y ont d'aſſez bons reuenus, & ie diray ce mot en finiſſant ce diſcours, qu'entre les lieux de deuotion qui ſont à Naples, il y en a vn qui ſe nomme *Monte della Pieta*, qui deſpence ſoixante mille eſcus l'annee, ou pour la nourriture de ceux qui y ſont, ou en aumoſnes, & entretient d'vne partie de cét argent deux mille enfans à nourrice par le Royaume.

ROYS DE NAPLES.

X. ON ne trouua iamais vn Royaume comme celuy de Naples, qui ſans finir iamais ayc eſté pris tant de fois, & qui deuenu ennemy de ſoy-meſme ayc fait monſtrer en vne perpetuelle ſeruitude, de la liberté, & de ſa ſeigneurie, auec la grandeur de ſes ennemis. Car il n'a fait que gliſſer d'vne main en autre, & ſa ſucceſſion a eſté pleiñe de tant d'inconſtance, qu'on a veu bien ſouuent vne race pluſtoſt eſteinte, que bien receuë, & paiſible dans le Royaume. I'abregeray le diſcours, le denombrement de ſes Roys, autant qu'il me ſera poſſible, afin de n'eſtre ennuyeux, & en diray en peu de mots toute la ſuite.

Roger Comte de Sicile, & par le teſtament de Guillaume Duc de Poüille, & de Calabre, & deſcendu de Tancred fils de Richard de Normandie, oſta la ville de Naples à l'Empereur de Conſtantinople ſur la fin du mois de Septembre de l'an 1130. & ſoudain fut declaré Roy de Naples, & de Sicile à Beneuent, par le Pape Anaclet II. qui en retint l'hommage.

Ce Royaume continua aux deſcendants de Roger, iuſques à ce que le Roy Guillaume ſurnommé le Bon eſtant mort ſans enfans legitimes, & les Barons du Royaume ayans eſleu Roy Tancrede nepueu baſtard de ce Guillaume, Clement III. pretendant que le Royaume eſtoit deuolu à l'Egliſe, meut la guerre en Poüille, & apres luy Celeſtin III. couronnant, & confirmant l'Empereur Henry VI. à la charge de recouurer ce Royaume, comme fief de l'Egliſe, l'en inueſtit publiquement; & ainſi la Seigneurie paſſa des Normands aux Allemands, qui le tindrent encores peu heureuſement, pource que Federic II. Empereur, fils dudit Henry, eſtant deuenu perſecuteur de l'Egliſe, fut priué de l'Empire par Innocent IIII. & particulierement du Royaume de Naples, qui fut baillé à Colimond fils du Roy d'Angleterre, qui toutesfois ne ſe mit pas en peine d'en chaſſer les enfans de Federic, qui s'eſtoient rẽdus maiſtres de la plus grande partie.

Vrbain IIII. le tranſporte à Charles d'Anjou, Comte de Prouence, & frere de ſainct Louys, qui en fut inueſty par Clement IIII. à la charge de quarante mille ducats payables toutes les annees au ſainct Siege, auec vne haquenee blanche.

La ſucceſſion de ce Royaume continua par droite ligne en la maiſon d'Anjou, iuſques à Ieanne I. niepce du Roy Robert, auquel temps Vrbain VI. le remit à Charles de Duras, qui deſcendoit d'vn frere dudit Roy Robert, & en priua tout à fait ceſte Royne, comme excommuniee pour la part qu'elle auoit en la creation de l'Antipape Clement VII. faite à Fondi.

Apres Charles regnerent succeſſiuement les enfans de Ladiſlas, qui fut auſſi Roy de Hongrie, Ieanne auſſi, mais non pas ſans peine.

Louys d'Anjou ſecond fils du Roy de France, eſt adopté par Ieanne auec conſentement de Clement Antipape: mais il eſt tué deuant Bary par les gens de Charles de Duras.

Louys ſon fils eſt couronné, & inueſty du Royaume par le meſme Clement: mais il s'eſſaya en vain de s'en rendre maiſtre.

Le fils de ceſtuy-cy nommé pareillement Louys eſtant appellé à la conqueſte de ce Royaume par Martin V. qui l'en inueſtit, donna ſubjet à la Royne Ieanne de le mander offrir à Alfonce Roy d'Aragon, qui ſe trouuoit alors en Sardaigne: mais pource qu'Alfonce eſtant venu à Naples, ne pouuant ſouffrir que tout le gouuernement du Royaume fuſt ſoubs le nom de la Royne, s'eſſaya de la mettre en priſon: mais elle s'enfuyt ſecrettement, & declara ſon heritier le ſuſdit Louys, annullant la premiere adoption d'Alfonce, qui nonobſtant qu'apres la mort de Louys la Royne declaraſt ſon ſucceſſeur René frere de Louys, & qu'apres la mort de la Royne Eugene IIII. pretendiſt que le Royaume fuſt deuolu à l'Egliſe: nonobſtant tout cela, dis-je, Alfonce prit Naples par force, en demeura maiſtre, & en eut aiſement l'inueſtiture d'Eugene, & de ceſte ſorte le Royaume paſſa des François aux Catalans. René laiſſa pour ſon ſucceſſeur au Royaume de Naples Louys XI. Roy de France.

Charles VIII. luy ſucceda, & ſe rendit entierement maiſtre du Royaume de Naples.

En fin Louys XII. Roy de France, & Ferdinand Roy d'Eſpagne, le diuiſerent entre eux apres la fuite du Roy Federic: mais les François le perdirent par leur mauuaiſe conduite, ſi bien qu'il demeura aux Eſpagnols: & le malheur qui aduint au Roy François à Pauie, & les troubles qui ont eſté depuis en France, ont oſté à nos Roys François le moyen de le r'auoir, mais non le droit qui leur eſt acquis ſur ce Royaume.

LA SICILE.

Sommaire.

1. ASSIETTE *de la Sicile, ſa forme triangulaire, & ſes Caps qui la bornent, anciennement iointe à l'Italie, mais depuis ſeparee par tremblement de terre, ou par l'embraſement du Montgibel.* 2. *Diuiſion de ceſte Iſle en trois Regions contenans* 173. *villes.* 3. *Abondante en bitun, en bleds, vins muſcats, miel, poix, ſaffran, laine, cannes de ſucre, ſel mineral, pierres precieuſes, porphyre, marbre, albaſtre, & mines d'or, d'argent, & de fer.* 4. *Montgibel vomiſſant flammes ſans ceſſe, couuert neantmoins de neige en toute ſaiſon. Lac, & fontaines d'eau chaude.* 5. *Sicile habitee jadis des Cyclops, & Eſtrigons Geans, & autres diuers peuples, par diuers ſiecles. Et quel eſt maintenant l'humeur, & naturel de ce peuple Sicilien.* 6. *Quelles ſont les richeſſes & forces de ceſte Iſle.* 7. *Du Parlement de Sicile: du don gratuit que l'on offre tous les trois ans au Viceroy. Des trois ſouuerains ſieges qui adminiſtrent la iuſtice en ceſte Iſle. Des Capitaines d'arme: Du Conſeil du Roy.* 8. *Inquiſiteurs eſtablis pour la Religion. Trois Archeueſchez qui ont ſoubs eux pluſieurs Eueſchez.* 9. *Roys qui ont poſſedé, ou pretendu le Royaume.*

1. Ceste Iſle qui ne cede à aucune de celles qui ſont dans la mer Mediterranee, eſt aſſiſe entre l'Italie, & l'Afrique: elle a pour ſes bornes du coſté du Nort la mer de Toſcane, du Leuant la mer Hadriatique, & Ionique, du Midy la mer d'Afrique, & du Couchant celle de Sardaigne. Les extremitez de ceſte Iſle forment vn triangle, dont les trois angles produiſent autant de Caps, dont l'vn eſt le Cap de Faro, iadis Pelore, qui eſt au Nort, & regarde l'Italie, ou Cap de Calabre, nommé communement *Ganda Vulpij*, l'autre eſt *Capo Paſſero*, iadis *Pachinum*, vers le Midy, & le Leuant, qui regarde le Peloponeſe: le dernier eſt *Cap Boco*, iadis Lilybæe, du coſté du Midy, & du Couchant, qui regarde l'Afrique, dont il eſt eſloigné de cent milles, combien que Strabon, & Ptolomee en mettent 180.

Ce Capo boco eſt eſloigné du Cap de Calaris de Sardaigne de 190. milles, ou ſelon les autres de 200. mais aux lieux qui ſont plus proches de l'Italie il n'en eſt loing que de mille & cinq cens pas, & aux lieux plus eſloignez de 300. milles, qui eſt l'eſpace qu'il y a entre Drepane de Sicile, & Naples. C'eſt pourquoy tous les Autheurs ſont preſque d'accord que la Sicile a eſté anciennement jointe à l'Italie, comme vne preſqu'iſle, & que depuis par vn tremblement de terre, ou bien à cauſe de l'embrazement du Montgibel, ou du continuel flux, & reflux de la mer Ionique, & de la Toſcane, elle fut ſeparee de la terre ferme. Il y a de grands indices de cecy, pource que la mer de ce deſtroict n'eſt profonde au plus que de 80. pas, & Rhege ville aſſiſe au bord de l'Italie, ſignifie rõpure, & auſſi à cauſe que la terre y eſt freſle, & ſi pleine de cauernes, & d'ouuertures, qu'elle eſt preſque toute expoſee aux vents: & la mer qui eſt entre l'Italie, & la Sicile, eſt ſi faſcheuſe, que les anciens ont donné à ces lieux les noms de Scylle, & de Carybde, Scylle eſt vn rocher, Carybde vn gouffre de mer qui va en tournoyant, & tous deux ſont dangereux pour les Nauires.

Au reſte combien que ceſte Iſle ſoit en forme triangulaire, toutesfois ſes coſtez ſont obliques: car le coſté qui regarde le Leuant, eſt concaue, & celuy qui tend au Nort, eſt quelque peu courbe. Or le coſté du Septentrion du Capo Boco iuſques au Cap du Fare, contient 281. milles, ou ſelon les autres 285. Le coſté du Midy depuis Capo Boco iuſques à Capo Paſſero 193. milles, ou ſelon les autres 240. Le coſté d'Orient depuis Capo Paſſero, iuſques à Capo del Faro, contient 150. milles, ou ſelon les autres 175. C'eſt pourquoy ceux-cy donnent au tour de ceſte Iſle 700. milles, & ceux-là 624. Mais Poſſidoine, au rapport de Strabon, n'en met que 550.

Ceſte Iſle eſt miſe de meſme que la Sardaigne, au quatrieſme climat, entre le 11. & 12. parallele, où le plus grand iour d'Eſté eſt de 14. heures, & deux tiers, & en ces deux Iſles on void l'eſtoille de Canobe, qui eſt la plus claire eſtoille de toutes celles qui ſont au nauire d'Argos, & ceſte eſtoille n'eſt preſque veuë d'aucun endroit d'Italie.

11. Toute l'Iſle eſt diuiſee en trois regions, qui ſe nomment la Vallee de Demone, la Vallee de Necti, & la Vallee de Mazare. Le Val de Demone entouré des fleuues de Terie, & Imerie, contient l'angle du Cap du Fare, & c'eſt en ce lieu que les Meſſeniens, & les Catanéens habitoient au temps de Ptolomee. Le Val de Neeti eſt enclos des fleuues de Terie, & de Gele, contenant tout

l'angle

l'angle du Cap Passero, & c'estoit le lieu où demeuroient les Syracusains. Le val de Mazare contient le reste de l'Isle, où est l'Angle de Capo Boco, & c'est où demeuroient les Orbites, & les Segestains.

Il y a auiourd'huy au Royaume de Sicile 173. villes, entre lesquelles on cõpte Palerme, Messine, Mont-royal, & Syracuse, & Catane, qui sont les principales. Palerme est la demeure des Viceroys, & est belle ville, & bien bastie, & a vne Vniuersité : Syracuse a esté plus grande, & plus belle qu'elle n'est auiourd'huy, veu qu'elle est pour la plus grande part ruinee. Catane autresfois belle, & grande ville, est encores renommée, à cause de son Vniuersité, & tout aupres il y a vne foreſt qui a de tour huict milles.

QVALITE' DV PAYS.

CESTE Isle est pleine de feu qu'elle iette en abondance, & toutesfois elle III. produit toute sorte de fruicts en grande quantité : elle est exposee aux vents, & toute cauerneuse, & pleine de soulfre, & de bitum, matieres propres à engendrer, & nourrir le feu : d'où vient que bien souuent elle vomit tãtost des flammes, tantost des vapeurs en plusieurs lieux ; & de là vient aussi qu'il y a beaucoup de sources d'eaux chaudes. Ceste Isle porte du bled en telle abondance, qu'en quelques terroirs les habitans cueillent cent mesures pour vne : & de là vient qu'on appelle ces lieux Champs de cent charges.

La terre de Sicile porte aussi des vins excellents, qui ne cedent point aux meilleurs d'Italie, & sur tout celuy qu'ils nommẽt doux Muscatel. Elle abonde aussi en miel, poix, saffran, laine, & choses semblables, & produit aussi la Canne qu'ils nomment *Canna melle*, d'où lon tire par decoction grande quantité de sucere, principalement en la ville de Schizze.

Elle porte toute sorte de fruicts qui sont extremement agreables, & aussi des cardes, de mesme que force racines de palmiers sauuages. On y trouue aussi le sel mineral en plusieurs montagnes, outre celuy qu'on fait de l'eau de la mer. Il y a aussi force soyes, principalement aupres de Messine, de mesme que force chasse, & quantité de poisson.

Ceste Isle porte aussi quelques pierres precieuses, veu qu'on y trouue l'Agathe au bord de la riuiere d'Agathe, on tire le Beril pres de la ville de Graterie. Il y a aussi du Porphire de deux sortes, c'est à sçauoir du rouge meslé de blanc, & du verd, & du Diapre rouge plus pretieux que le Porphire. Il y a des carrieres de marbre noir, & d'autres de diuerses couleurs. On y void de l'Albastre en la vallée de Mazare, de mesme que des mines d'or, d'argent, & de fer, & mesme des diamans : & il s'engendre du coral, comme jadis, entre Drepane, & l'Isle d'Elie.

On raconte encores ces merueilles de la Sicile, qu'encores que le Mont- IV. gibel brusle sans cesse, toutesfois au sommet où le feu est plus grand, il y a touſiours force neiges. Au terroir de Menci on void le renommé lac de Palicori, auiourd'huy Naptie, qui iette de l'eau extremement chaude par trois bouches, & tandis qu'elle bout, elle est fort puante, & fait du bruit.

Pres du Montgibel il y a vne fontaine d'eau froide aigre, qui bout toutesfois, où les draps passez auparauant en galle, deuiennent soudainement noirs. Pres de Drepane il y a vne fontaine, dont l'eau esmeut à la premiere fois que l'on en prend. Et au terroir qui est pres de Capo Boco, il y a des coqs, & des

poules, qui surpassent en grandeur tous les animaux de mesme espece qui sõt en Europe, & en Afrique.

MOEVRS ANCIENNES.

V. CETTE Isle a esté autrefois habitée de Cyclopes, & Lestrigons, c'est à dire de Geants, & gens barbares, & inhumains, comme les fables, & les histoires, & mesmes les ossemens trouuez en diuers temps, nous tesmoignent. On y veid apres habiter les Sicanes, Espagnols de nation, & les Grecs y transporterent des colonies, mesme les Troyens y aborderent apres la ruine de Troye; & les Candiots y furent auec leur Roy Minos. Il y eut aussi des colonies enuoyées par les Romains en Sicile au temps de la premiere guerre Punique, & d'Auguste. Elle fut apres tenuë par les Empereurs de Constantinople, puis occupée par les Gots, qui en furent toutesfois chassez 17. ans apres par Belisaire. Les Sarrazins s'en rendirent apres maistres, & en furẽt apres chassez par les Normands, & lors vne grande multitude de Lombards vint en cette Isle, & on y vit apres eux les Alemands: mais ils en furent chassez par Clement VII. & les François leur succederẽt, puis les Aragonois en ont esté maistres. De sorte que les mœurs, & les humeurs des habitans de ceste Isle, ont esté diuerses selon les peuples qui l'ont occupée, & ce changement a apporté vn estrange meslange de façons de faire. On dit entre autres choses de ceux d'Agrigente, qu'ils bastissoient comme s'ils eussent deu viure tousiours, & banquettoient comme s'ils eussent deu mourir à toute heure.

Ils auoient aussi vn lieu sacré pour iurer, & prester serment, & escriuoient sur vne table de bois ce qu'ils iuroient, & la iettoient dans l'eau qui venoit de la fontaine qu'ils nommoient *Crateres*. S'ils iuroient auec verité, la table nageoit sur l'eau, & si au contraire elle alloit à fonds. Les humeurs des Siciliens ont esté de tout temps recogneües pour inconstantes, & subjettes à tous vents, & iamais on n'a veu parmy eux vne resolution parfaicte. Ils estoiẽt beaux diseurs, & Diodore, & Aristote asseurent qu'ils ont inuenté l'art de bien dire, & les Eglogues: & Pline, & Plutarque disent qu'ils ont inuenté les horologes, & quelques machines de guerre. Ce fut la patrie du grand Mathematicien Archimede.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LES Siciliens sont pour la plus part d'esprit subtil, & eloquents de leur nature, à raison dequoy Apulee les a nommez hommes à trois langues. Dauantage ils sont facetieux, pleins de sentences, & de bonnes rencontres, mais fort grands parleurs. Outre ce ils sont pleins de soupçon, & enuieux, & faschеux mesme quelquesfois en leur conuersation. Ils offencẽt les autres legerement, & sont portez aisément à prendre vengeance de quelque iniure qu'on leur aura faicte. Ils sont aussi grands flatteurs. Ils ont cela de bon, qu'ils recueillent courtoisement les estrangers. Ils sont propres à inuenter, & reüssissent aux sciences speculatiues, & practiques. L'on remarque en eux qu'ils sont naturellement plus rusez, que sages, plus subtils, que sinceres, grands amateurs de nouueautez, & de noises. Ils espient curieusement les actions de ceux qui ont quelque charge parmy eux, & tiẽnent tousiours pour faict tout ce qu'ils feroient s'ils estoient en la mesme charge. Les mesmes sont obeyssans

à la Iuſtice, fideles au Prince, prompts à le ſeruir, & officieux en la premiere chaleur des amitiez. Leur nature eſt de deux extremitez, pource qu'ils ſont du tout timides, & du tout hardis. Ils ſont timides en traitant leurs propres affaires, pource qu'ils regardent fort à leur intereſt particulier, & pour ne le troubler pas, ſe transforment en tout comme des Prothees, ſe ſoubmettent à celuy qu'ils penſent capable de donner fin à leurs deſſeins, & ſeruent tellemẽt, qu'ils ſemblent nez pour ceſte ſeule choſe. Ils ont d'autre part vne incroyable hardieſſe, lors qu'il eſt queſtion de l'intereſt public, & procedent alors auec des moyens tous differents des autres. Ils eſtiment meriter beaucoup enuers la couronne d'Eſpagne, à cauſe qu'ils ſe ſont donnez volontairemẽt, & croyent qu'on leur doit l'entiere obſeruation des articles auec leſquels ils furẽt acceptez. Ils ſont extremement ialoux de leurs priuileges, & eſtiment que tous reſſentimens leur ſont permis pour les maintenir, s'aſſeurent qu'ils ne peuuẽt pour quelque ſedition populaire qui y arriue, eſtre tenus pour rebelles.

C'eſt vne humeur ancienne des Seigneurs, & grands de Sicile, de ſe pourchaſſer quelque intelligence en la Cour du Roy d'Eſpagne, tantoſt pres de celuy qui eſt plus en credit, tantoſt pres des Secretaires, & celuy qui eſt cogneu du Roy, pourſuit l'amitié du Roy meſme. Mais tous ont accouſtumé de la contracter auec les Regents. Ils font cecy pour deux raiſons, la premiere, pour les affaires qui leur pourroiẽt attiuer de iour en iour à la Cour, l'autre, pour ſatisfaire à la naturelle inclination qu'ils ont d'eſtre cenſeurs perpetuels des actions du Viceroy, de ſes confidents, & de ſes officiers: & veritablement l'innocence ne ſuffit pas pour empeſcher ceſte cenſure, veu qu'en eſcriuant ils ſe ſeruent de chaque bruit qui court: ce qu'ils font plus hardiment lors qu'ils ſçauent que le Viceroy eſt paruenu auec quelque difficulté à ceſte charge, & qu'il a des enuieux, & de foibles aydes à la Cour, ou qu'il n'y a pas des Agents accorts, & propres à penetrer les meſchancetez qui ſe feront contre ſon maiſtre.

RICHESSES.

CESTE Iſle eſtoit tenuë anciennement pour grenier de l'Italie, & principalement de Rome, comme elle l'eſt encores bien ſouuent: de ſorte que les Sicilians tirent vn grand argent de la vente de leurs bleds, de meſme que de leurs huiles, & de leurs ſoyes, dont ils font grande quantité par tout; mais principalement à Meſſine, où l'on trouue la meilleure. Le Roy d'Eſpagne tire de ceſte Iſle d'ordinaire trois cens mille eſcus toutes les années, à ſçauoir cent mille chaque année l'vne portant l'autre des traittes des froments, cent mille du poids, & de la marchandiſe, & cent mille des ponts, baſtiments, decimes, & dõnes, qu'on nomme en Sicile Secretties. Il y a les reuenus extraordinaires, comme les confiſcations de la grande Cour, les deſpoüilles des ſieges vacants, le traict de la Croiſſade, & des dons extraordinaires, qui montent à de grandes ſommes. La deſpẽce qui eſt preſque touſiours plus grande que la recepte, conſiſte en payement d'officiers, de la Caualerie, de l'Infanterie, & des galeres, des garniſons, des debtes, & des recompences. VI.

FORCES.

LE Roy d'Eſpagne y tient ordinairement de bonnes garniſons, principalement aux coſtes de la mer, que le Viceroy pouruoit quand il eſt beſoing de gens, & de Capitaines. Palerme eſt bonne, & forte ville, & Meſſine de

meſme. Il y a pluſieurs forts chaſteaux, qui donneroient touſiours beaucoup de peine à celuy qui entreprendroit la conqueſte de cette Iſle.

GOVVERNEMENT.

VII. LE Parlement de Sicile a vne grande authorité, tellement que le Gouuerneur ne peut auoir le don gratuit que l'on offre tous les trois ans, & n'en peut obtenir vn extraordinaire, ny faire aucun renouuellement touchant le public, ſans le conſentement vniuerſel du Royaume, qui eſt donné par le Parlement, compoſé de trois ſortes de perſonnes, appellées par les Siciliens, les trois bras du Royaume, qui ſont tous les Prelats, tant ceux qui ont de grãds reuenus, que les autres, & l'aſſemblee de ceux-cy s'appelle le bras Eccleſiaſtique : tous les Barons appellez le bras militaire, & toutes les terres du Roy, dont chacune enuoye vn Procureur, & ils appellent cecy le bras Seigneurial. Le Viceroy appelle ces gens par des lettres, qui les aduertiſſent de ſe trouuer à tel iour où eſt le Viceroy, & lors qu'ils ſont aſſemblez, le Viceroy aſſis en haut, & en vn ſiege Royal, propoſe briefuement les cauſes qui l'ont meu à les aſſembler, & ce qu'il deſire d'eux. Là deſſus le premier Prelat ſe leue, & luy dit qu'on a entendu ſa propoſition, qu'on ſe leuera, & luy fera toſt reſponce. Apres cela on choiſit le lieu où les trois bras ſe doiuent aſſembler à part, & en chaque lieu on traicte ordinairement ſept chefs, & les bras ſe donnent aduis l'vn à l'autre de ce qu'vn chacun a conclu, afin qu'on ſçache en quoy ils ſont d'accord, & en quoy ils ne le ſont pas.

Le premier chef dont on traicte preſque ordinairement, & pour lequel ils ſont appellez, c'eſt le don gratuit, pour voir ſi on le doit donner, ou non : ſi bien que ſi lon reſoult que pour le mauuais eſtat des affaires on ne peut rien donner, le Parlement eſt finy, & l'on ne fait autre choſe.

Si l'on conclud qu'il faut faire vn don, on traicte du ſecond chef, qui eſt la quantité, puis du troiſieſme, qui eſt le moyen de la tirer : le quatrieſme eſt en combien d'années on le payera : le cinquieſme chef eſt des conditions auec leſquelles on le donne : le ſixieſme eſt des graces qu'il faudra demander. Quant au ſeptieſme on traicte des deputez à qui l'on donnera la charge de faire executer tout ce qui eſt accordé au Parlement.

La ville de Meſſine pour la qualité de ſon aſſiette, la commodité du port, & les conditions des habitans a touſiours eſté la clef du Royaume, & a de grands priuileges. Les troubles des Viceroys commencent preſque touſiours par le deffaut de l'obſeruation deſdites franchiſes, à laquelle les Meſſinois ſe roidiſſent plus qu'à choſe du monde.

Il y a trois ſouuerains Sieges qui embraſſent en Sicile tout le maniment de la Iuſtice, la grande Court, la ſacrée conſcience, & le Domaine.

Au premier il y a vn Preſident, ſix Iuges, vn Aduocat du Roy, & le Conſeruateur du domaine. Le Preſident, & l'Aduocat du Roy ſont preſque ordinairement à vie, les Iuges ſe changent de deux en deux ans. Il y en a trois ciuils, & trois criminels, qu'on chãge à la fin de la premiere année, & les ciuils deuiennent criminels, & les criminels ciuils.

Le 2. Siege appellé la Sacree conſcience, qui ſignifie autant que le ſiege des appellations, eſt compoſé d'vn Regent à vie, & de deux Iuges Biénaux, & c'eſt à la diſpoſition du Viceroy de donner les Iuges des troiſieſmes cauſes.

Le tiers siege appellé le Domaine ou Patrimoine, qui est comme la Chambre à Rome, ou la Sommaire à Naples, a vn President, vn Conseruateur, vn Protecteur, vn Iuge, & quatre Maistres de Comptes, & il faut que tous les officiers des trois sieges, excepté le Conseruateur & le Protecteur du Domaine, qui peuuent estre estrangers, soient natifs du Royaume, ou ayent espousé vne femme de Sicile, & y habitent ordinairement.

Les choses de la Iustice sont aussi traictées par des personnes à qui le Viceroy donne grande autorité selon les occasions, & principalement aux choses criminelles, & ceux qui exercent telle iurisdiction sont appellez Capitaines d'armes.

Ces Capitaines sont de trois sortes. La premiere est de ceux qui sont deputez à la poursuitte des bannis, qui ont accoustumé d'estre quatre auec bons appointements, & quelques soldats à cheual qui sont aussi payez. La seconde est de ceux que le Viceroy depute pour vn temps pour esclaircir & chastier quelque crime. La troisiesme est quand le Viceroy mesme en enuoye vn du Domaine, & afin qu'il puisse executer luy donne puissance de Capitaine d'armes. La quatriesme quand à cause des occurrẽces de la guerre il donne en gouuernement les trois vallées.

On enuoye en chacune de ces vallées vn Seigneur quand il y a soupçon de guerre, auec vn nombre determiné d'infanterie & de caualerie, & pareillemẽt auec grande autorité tant ciuile que criminelle. Ces Seigneurs s'appellent aussi Capitaines d'armes: mais s'ils sont grands, comme Ducs ou Princes, le Viceroy les honore du tiltre de Lieutenant.

Il y a outre les susdits deux autres sieges à Palerme & à Messine a son siege estably par le Roy auec ses Iuges, & souueraine autorité tant ciuile que criminelle; & Palerme a son Preteur pour les choses ciuiles, & vn Capitaine pour les criminelles. Les citoyens n'y peuuent estre tirez hors du siege, & si vne cause ressort de Palerme se trouue en la grande Court, elle demeure au siege de Palerme si la Cour part de Messine, & le mesme se faict auec ceux de Messine.

Il y a encor vn membre de Iustice qui consiste en l'audience tant publique que priuée que le Viceroy donne, en laquelle on expedie les causes sommairement & à plein, comme ils disent.

Il y a le Conseil du Roy où assistent tous les Officiers de la grande Cour, & du Domaine, & quelquesfois le Maistre de Portulane.

Ce conseil s'assemble pour des choses de grande importance, quand la seule Cour ou le seul Domaine peuuent estre suspects, & quand le Viceroy veut proceder auec plus d'asseurance & de iustification en quelque particularité dangereuse, lors qu'on doit faire quelque bonne prouision pour les occasiõs de la guerre.

Le siege du Domaine doit tenir compte des reuenus du Roy tant à l'entrée, qu'à la sortie du coffre.

En l'affaire de la traicte du froment qu'on traite au Domaine on doit remarquer quatre choses, à sçauoir la quantité du froment, le prix qu'on luy dõne, les requestes de dehors, la quantité de l'ordinaire imposé de nouueau.

La quantité du froment vient à la cognoissance du Viceroy, ou par reuelation, ou par le calcul de la recolte.

La reuelation est quand le Viceroy enuoye des Commissaires, forçant vn

chacun à reueler les froments; en quoy il se cõmet touſiours de la tromperie.

Le calcul de la recolte se fait en ceste sorte. On faict compte qu'on seme en Sicile mille charges de froment, & lors on n'en peut tirer vn grain, pour ce qu'il faict besoin aux habitans tant pour viure, que pour semer. Ou bien la quantité de froment sera d'vn million de charges, dont l'on en pourra tirer deux cents mille, sinon que le Roy en veuille retenir quelque partie pour de bons respects. Et si la recolte est de la troisiesme sorte le Royaume aura vn million, & deux cents mille charges de fromẽt, dont l'on pourroit tirer alors quatre cents-mille charges.

De la quantité naist le prix, qui est mis par des personnes deputées par le Viceroy, qui sont entenduës, & de bonne conscience, & c'est icy la seconde consideration.

La troisiesme consideration est des requestes de dehors, dont il faut que le Roy soit bien aduerty auant qu'il publie le nouueau impost.

La quatriesme consideration est la quantité de l'ordinaire, qui veut dire la charge qui suit touſiours les traictes sans autre imposition; & il faut qu'elle soit sceuë pour pouuoir faire le dessein du nouueau impost.

L'ordinaire est d'enuiron huict tares; de sorte que si le froment se vend à ceux qui l'emmeinent trois escus la charge, l'achepteur paye trois escus, & huict tares.

On calcule les tares en cette sorte. Vne tare c'est vingt grains de Sicile, qui sont comme vingt tournois de Naples, ou quarante quatrins de Rome. Chacun de ces grains rend enuiron quatre-vingts escus pour la traite; veu qu'on paye au Maistre Portulan, ou de ce grain, ou de ces tournois, ou de ces quatrins, vn grain, ou bien vn tournois, ou deux quatrins pour chaque charge de froment qu'on tire.

Il y a pour l'affaire du froment vn Commissaire principal appellé le Maistre Portulan, qui a charge particuliere, & a aussi d'autres Portulans sous sa iurisdiction, combien qu'il ne les crée pas, mais le Viceroy.

C'est à ceſtui-cy que s'addressent toutes les lettres du Viceroy touchant la sortie des froments, & semblables matieres.

Il y a au Royaume huict chargeurs, cinq principaux, & trois qui ont peu de maniment.

Les particuliers meinent le froment à ces Chargeurs, afin que les nauires les puissent prendre.

Chaque Chargeur a son Magazinier, qui est vn office que le Roy baille, & qui est fort bien payé de celuy qui le veut, & pour le profit qu'apporte l'accroissement des grains, qui est du Magazinier; & pour ce il donne bonne caution, & asseurance.

Ceste masse renduë aux Chargeurs se nomme le Comble, & il n'y a chose si capable de faire remuër ceste Isle, que si le Viceroy touche au Comble.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

VIII. LEs habitans de ceste Isle suiuent la Religion Catholique & Romaine. Il y a les Peres Inquisiteurs, qui sont establis pour regarder au faict de la religion. On appelle leur Iurisdiction le Sainct office, & ces Peres ont cogneu en toutes les concurrẽces que le Roy d'Espagne a touſiours eu pour plus agre-

ble celuy qui a vſé en ſon proceder de plus grande modeſtie. Les Prelats ont fort grande autorité en ceſte Iſle, & monſtrent bien la creance qu'ils ont parmy ce peuple, aux Parlements où ils reſiſtent au Viceroy ouuertement, & luy debattent ſes demandes, ſelon qu'ils conſiderent que l'eſtat du peuple le requierr. Il y a trois Archeueſchez, c'eſt à ſçauoir Palerme, Meſſine, & Mont-royal, qui ont des Eueſchez ſous elles. Car l'Archeueſque de Palerme a ſous luy les Eueſques d'Agrigente, Mazare, & Malte. L'Archeueſque de Meſſine a ſous luy les Eueſques de Lipſalede, Pace, Lipari, Patte, & S. Marc. L'Archeueſque de Mont-royal a ſous luy les Eueſques de Syracuſe, & de Catane.

LES ROYS.

LEs meſmes qui ont poſſedé ou diſputé le Royaume de Naples, ont auſſi tenu ou debatu le Royaume de Sicile.

L'ISLE DE SARDAIGNE.

Sommaire.

1. Deſcription de ceſte Iſle; ſa longueur, largeur & ſous quel climat. Peu habitee pour ſon air peſtilentiel. Entre ſes ſingularitez elle a ſes Muſcrions dont les peaux ſeruent d'armes: & l'herbe Sardonique qui fait mourir en riant. 2. Mœurs tant anciennes que modernes des habitans de Sardaigne; leurs Richeſſes & Forces mediocres. Son Gouuernement, Religion, & nombre d'Archeueſchez pareil à celuy de Sicile. Et comme apres pluſieurs poſſeſſeurs de diuerſes nations elle eſt venuë à la Couronne d'Eſpagne.

LA Sardaigne eſt vne grande Iſle & preſque ſemblable à la Sicile, & s'eſtend 1.
du Septétrion au Midy en longueur: Elle eſt ſeulement eſloignée de huict milles de l'Iſle de Corſe. Elle a du Leuant la mer de Toſcane, & de ce coſté elle a la Sicile eſloignée de deux cents milles. Au Midy elle a pour ſa borne la mer d'Afrique, de laquelle elle eſt loing enuiron 160. milles: du Couchant elle a la mer de Sardaigne. Les modernes luy donnent 240. milles de longueur, & 90. de largeur; & de tour 500. Elle eſt ſous le quatrieſme climat, & compréd le 11. & 12. paralelle, & là le plus grand iour de l'année eſt de 14. heures, & prez de trois quarts d'heure.

QVALITE' DV PAYS.

CEste Iſle eſt diuiſée en deux regions ou parties, c'eſt à ſçauoir au Cap de Calaris où elle eſt vn peu mõtueuſe, & au Cap de Lugudor qui regarde l'Afrique. Ceſte Iſle porte des fruicts de toutes ſortes, & abonde en bleds de meſme que la Sicile. Elle porte auſſi de l'argẽt. Mais l'air y eſt ſi mauuais qu'elle eſt bien peu habitee à cauſe que la peſte s'y engendre volontiers; ce qui arriue en Eſté, & aux lieux plus fertils, c'eſt à ſçauoir au cap de Lugudor où il y a beaucoup de marais. Car quãt au cap de Calaris qui eſt montueux cõme nous

auons dit, & ſubiecte au vent du Nort, l'air y eſt meilleur. Il y a force beſtail en Sardaigne, & entre autres animaux elle a les Muſcrions qui ne ſe trouuent en nul autre lieu de l'Europe, & reſſemblent fort aux cerfs. Leurs peaux ſeruent au lieu d'armes. Elle n'a point d'animaux nuiſibles, excepté le renard, & vn petit animal ſemblable à l'araignée. Il y croiſt auſſi vne herbe appellée Rianuncule, jadis Sardonique, qui faict retirer les nerfs de ceux qui en mangent, & les faict mourir en telle ſorte qu'ils ſemblét rire iuſqu'au dernier ſouſpir. On garde l'eau des pluyes d'Hyuer pour l'Eſté, à cauſe qu'elles y manquent alors. Il y a des eſtangs fort pleins de poiſſon, & pareillement des fontaines d'eau chaude qui ſont fort bonnes. Il y a auſſi des mines de ſoulfre, d'alun, & de ſel. Elle porte auſſi des cheuaux qui ſont petits, mais forts & courageux.

MOEVRS ANCIENNES.

11. LEs Carthaginois qui ſe rendirent maiſtres de la Sardaigne ne vouloient pas que ceux qui en eſtoient natifs y labouraſſent la terre. Les Sarrazins l'ont tenuë, & puis les Piſans, puis elle eſt venuë entre les mains de ceux d'Aragon; de ſorte qu'on y a veſcu tantoſt d'vne façon, tantoſt d'autre ſelon le naturel des vainqueurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de Sardaigne ſont robuſtes de corps, & de couleur brune, à cauſe de l'ardeur du Soleil. Ils ne ſont gueres ciuiliſez, ſont fort adonnez au trauail & à la chaſſe, vſent volõtiers de viandes groſſieres, mais ils traictent courtoiſement les eſtrangers, & viuent entr'eux paiſiblement, combien qu'il y en a qui aſſeurent qu'ils ſont pleins de cruauté. Ils ſont fort adonnez à voler, & à eſcumer ſur la mer.

RICHESSES.

ILs ſont aſſez d'argent de leur vin qui eſt porté à Rome, & de leurs cheuaux qu'ils vendent aſſez bien aux eſtrãgers, tant ils ſont courageux & de grande peine. Ils tirent auſſi quelque argent de leurs muſcrions qu'on meine en Italie.

FORCES.

LE Roy d'Eſpagne tient en ceſte Iſle quelques garniſons. Mais le petit nombre du peuple fera touſiours qu'elle ſera moins forte. Calaris eſt vne bonne ville & bien fortifiee, & a vn beau port & fort capable. Il y a auſſi Oriſtagne, puis Saſſaris, Alghes-Boſa, Chia, Orexie, Sore, & autres fortes places.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Eſpagne tient en cette Iſle vn Viceroy qui demeure à Calaris, & diſpoſe de toutes choſes. La Iuſtice y eſt preſque exercée de meſme qu'en Sicile.

RELIGION, ET CE QVI CONCERNE L'EGLISE.

LEs Sardes ſont Catholiques Romains, & il y a des Inquiſiteurs en ceſte Iſle, de meſme qu'en celle de Sicile. Il y a trois Archeueſques, c'eſt à ſçauoir celuy de Calaris, qui a ſous luy les Eueſques de Sulo, de Dolie, & de Puelle. Celuy de Saſſaris, qui a ſous luy les Eueſques de Sore, Plonate, Ampurie, Giſace, ou Girarde, Caſtre, Othae, & Boſane. Celuy d'Alboree a ſous luy les Eueſques de Vſelle, de Sainte Iuſte, & de Terre Albe. Ceux de Ciuita, & de Galtelle ſont priuilegiez.

LES PRINCES.

LEs Cartaginois poſſederent cette Iſle, mais ils en furent chaſſez par les Romains.

Les Sarrazins l'occuperent apres ſur le declin de l'Empire de Rome; puis elle fut priſe par les Geneuois, & par les Piſans, & le Pape l'ayant arrachee de leurs mains la donna en fief au Roy d'Aragon, & par ce moyen elle eſt paruenuë au pouuoir du Roy d'Eſpagne.

L'ESTAT DE MILAN.

Sommaire.

1. CIRCVIT *du Duché de Milan. Ses principales villes entre autres Milan peuplée de 200000. habitans: jadis poſſedee par les Gaulois, Romains, Goiz, Huns, Lombards & autres, & comme finalement eſt tombee és mains du Roy d'Eſpagne.* 2. *Ris croiſſant en abondance pres de Milan. Fertilité du terroir de Pauie, appellé pour ce le Iardin de Milan.* 3. *Milanois propres aux lettres, aux armes & à la marchandiſe.* 4. *Combien de ducats le Roy d'Eſpagne tire toutes les annees du Duché de Milan, outre les dons gratuits.* 5. *Quels hommes de guerre & le nombre de gendarmerie qu'il y entretient ordinairement.* 6. *Milanois gouuernez pour le preſent par le Duc de Fuentes, & par le Senat de Milan compoſé de douze Docteurs, quelques Prelats & Gentils-hommes Milanois.* 7. *Genealogie des Ducs de Milan.*

LA Duché de Milan a de tour 300. La principale Ville c'eſt Milan dont toute la Duché a pris le nom. Ceſte ville eſt fort peuplee, puiſſante, & forte, & en belle, & bonne aſſiette, & eſt auiourd'huy l'vne des premieres d'Europe. On y compte 200000. habitans. Ses faux-bourgs ſont fort longs, & larges, & la rendent beaucoup plus grãde, & ces faux-bourgs ſont enuirõnez d'eau auſſi bien que la ville, par de grands canaux, par leſquels les vaiſſeaux portent à Milan toutes choſes en ſi grande abondance, qu'elles y ſont à bon prix. Les baſtimens y ſont beaux, & magnifiques, & il y a vn grand nom-

bre de bonnes, & riches familles. Il est sorty de cette ville quatre Papes, Alexandre II. Vrbain. III. Celestin V. & de nostre temps Gregoire XIII. On admire en cette ville le Chasteau, le Dome, & l'Hospital pour leur magnificence. En cét estat on voit Cremone, où il y a des beaux edifices tant publics que particuliers, & la ville de Lody qui est riche. Mais ces villes cedent en grandeur à Pauie, bonne, & ancienne ville, iadis demeure des Roys Lombards, où il y a vniuersité. Il y a outre cela Nouare assise sur vne colline, qui a de nobles familles: & aussi Come ville riche, qui donne son nom à vn grand lac qui contient en longueur 38. milles, & quatre en largeur. Quelques-vns luy donnent 60. milles de tour. Il y a beaucoup d'autres villes en cét Estat, & vn grand nombre de villages, & de peuple.

La ville de Milan a esté premierement long temps soubs la domination des Gaulois, iusqu'à ce que M. Marcellus Consul ayant deffait Virdumarus Roy des Insubres la soumit aux Romains. La puissance des Empereurs estant affoiblie, cette ville fut rauagee par beaucoup de nations barbares, c'est à sçauoir par les Gotz, & les Huns, & les Lombards. Ces derniers estant chassez d'Italie par Charles le grand, cette ville obeyt aux Roys de France, puis aux Empereurs d'Allemagne. En fin elle se rebella sous les deux Federics I. & II. Empereurs, & eut de nouueaux Seigneurs, c'est à sçauoir les Galeaces Vicontes, qui furent nommez Ducs apres par l'Empereur Vuenceslas l'an 1395. Ceux-cy venans à manquer, les Sforces entrerent en leur place, qui finirent en la personne des François. Les Roys de France ont tenu cette ville assez longuement, mais en fin elle est tumbee entre les mains du Roy d'Espagne auec tout l'Estat, auquel neantmoins nos Roys pretendent auoir beaucoup de droit comme il y a apparence, & il en appert par la Genealogie des Ducs de Milan mise cy apres.

QVALITE' DV PAYS.

II. IL y a en ce pays force lacs, & grand nombre de riuieres, & des campagnes qui portent des bleds en abondance. Il y vient aussi de fort bons vins, & toute sorte de fruits, & les riuieres, & les lacs nourrissent grande quantité de poisson. Pres de Milan il croit tant de riz qu'il n'est pas possible qu'on en puisse trouuer d'auantage en autant de pays. Pres de Cremone on voit force bleds, on y trouue quantité de vins, & de toute sorte de fruicts, du mil, & du lin en abondance. Pres Lody tant de seigle, de mil, de vin, & de lin, & tant de fruicts qu'il n'est possible de plus; & outre ce il y a force prairies, où l'on nourrit vn grand nombre de bestes.

Le terroir de Pauie est si fertil, & si plein de tous fruicts, de toute sorte d'herbages, qu'on le nomme le iardin de Milan, & il y a force gibier, & force volaille, auec grande quantité de poissons. On ne sçauroit rien voir de plus agreable, ny de plus de rapport que le terroir qui est pres de Come.

MOEVRS DES HABITANS.

III. CE pays engendre des personnes propres aux lettres, aux armes, à la marchandise. Il y a toutesfois des endroits où ils sõt grossiers, & rudes. Ceux de Cremone ont la reputation d'estre fideles. Le peuple de Milan est mer-

ueilleusement industrieux. Celuy de Lode est propre à la marchandise, aux armes, & à acquerir des moyens; & ceux qui demeurent pres de Come ayment le labourage, & sont pleins d'industrie. On donne aux femmes de Pauie le nom d'auaricieuses, & desireuses de gain; on appelle les Milanoises ciuiles, & courtoises, celles de Lode superstitieuses, & celles de Cremone sumptueuses.

RICHESSES.

MILAN est si plein de diuers artisans qu'on dict ordinairement que si l'on veut accommoder l'Italie il faut ruyner Milan. Et ses artisans sont si industrieux, & font si bien toute chose que tout ce qui part de cette ville est en grande estime. Car on sçait assez le prix qu'on donne aux arquebuses de Milan, & a toutes les armes qui en viennent, aux gardes d'espee dont on faict si grand estat, aux fournimens, puis aux passements & à la broderie. De sorte qu'il faut aduouër que cette ville tire vn grand argent de tout le reste de l'Europe. Adioustans à cela ses bas de soye qu'on prise plus que les autres. Et mettons outre cecy le riz dont il faict part à tant de Prouinces. Apres cela Lode faict tant de fromages qu'elle en enuoye en beaucoup d'endroits d'Italie; & pour le couper court, l'Estat de Milan fournit aux Grisons, & aux Suisses beaucoup de ses fruicts, & est accommodé auec excez de ce qui luy est necessaire. IV.

Le Roy d'Espagne tire de cét estat huict cens mille ducats toutes les annees ordinairement, outre les dons gratuits, & autres choses extraordinaires.

Et pour monstrer que ce Roy sçait bien tirer autant qu'il peut de cét Estat ou que ses Officiers le tirent pour luy, le Prouerbe d'Italie dit, que, l'Officier de Sicile ronge, celuy de Naples mange, & celuy de Milan deuore.

FORCES.

LE Roy d'Espagne entretient ordinairement en cét Estat trois milles hommes de pied, Espagnols, mille cheuaux legers, & six cens hommes d'armes, pour la garde de cét Estat. Le grand nombre du peuple seroit fauorable à cette conseruation s'il aymoit les Espagnols; mais on tient que leurs actions desagreent à ce peuple en telle sorte qu'il n'y a personne qu'ils hayssent d'auantage. De sorte que s'il n'estoit bridé il pourroit bien entreprendre quelque nouueauté contre ceux qui le dominent. Il y a de bonnes forteresses en cét Estat, dont le Chasteau de Milan est la premiere. Le Gouuerneur tire force argent du Roy d'Espagne toutes les annees pour augmenter la fortification de cette place qui est capable d'vne grande resistance. Cremone a vne Tour forte tout ce qui se peut, qu'on met entre les merueilles de l'Europe. Pauie est aussi vne bonne place, & Nouare aussi. Il y a beaucoup d'autres fortes places en cét Estat, mais les Espagnols se fondent principalement sur le chasteau de Milan, estimant à cause de ce fort qu'ils sont inuincibles. V.

Le Roy d'Espagne ne peut craindre pour le regard de Milan, que les Venitiens, qui ont demeuré desià paisibles long temps, & ne demandent que le repos ce semble: ou le Duc de Sauoye qui luy peut apporter de grands dommages ou en seruant sur cét estat à l'impourueuë, estant assisté de quelque plus grand Prince, ou bien en donnant passage à ceux qui entreprendroient de l'attaquer. Mais l'alliance qui est entre eux deux luy doit faire secouër toute crainte. Ou bien il peut redouter les Suisses qui ont vsurpé bien souuent en toute seurté beaucoup de bons membres de cét estat. Mais le fort de Fuentes, & le bon ordre que le Gouuerneur de l'Estat y met les destourneront touſiours aussi bien que les Grisons de toute entrepriſe.

GOVVERNEMENT.

VI. LE Roy d'Espagne y tient vn Gouuerneur qui est le Duc de Fuentes pour le present, & le mesme est Capitaine General de l'Infanterie, & Caualerie qui y est entretenuë, & en porte le tiltre. La cognoissance des cauſes tant ciuiles que criminelles de pend du Senat de Milan, où il y a 16. Docteurs, & quelques Prelats, & Gentils-hommes Milanois.

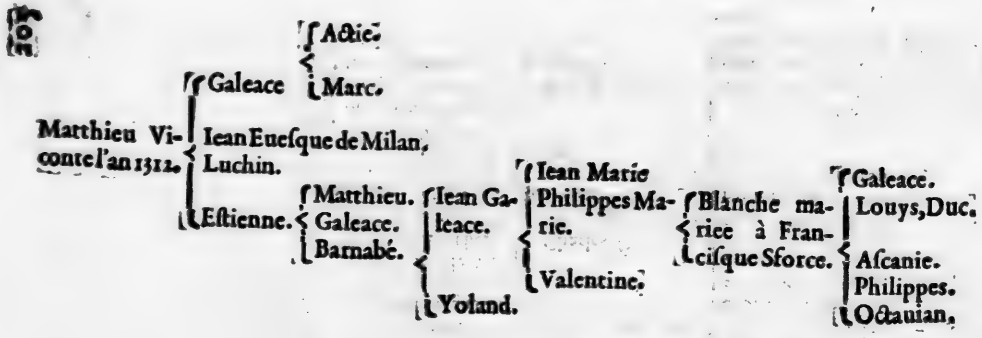

Genealogie de Sforce.

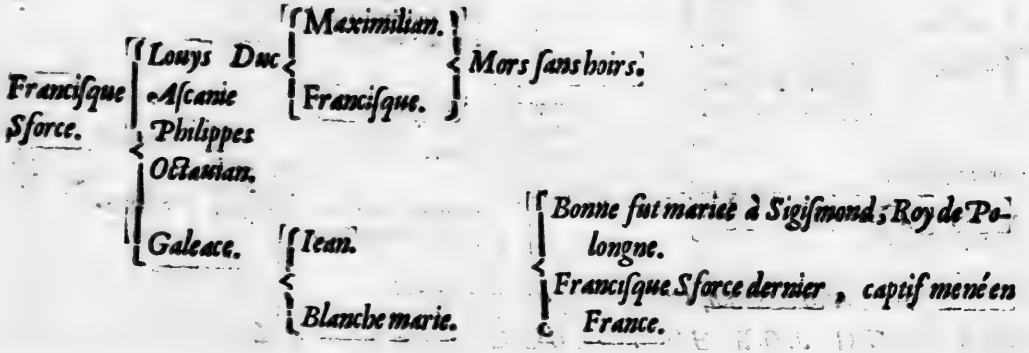

...an, que les Veni-
...andent que le re-
...egrands domma-
...de quelque plus
...endroient de l'at-
...re ſecouër toute
...é bien ſouuent en
...le fort de Fuentes,
...ſtourneront tou-

...c de Fuentes pour
...nterie, & Cauallerie
...des cauſes tant ciuils
...Docteurs, & quel-

PAR QVEL DROICT LE ROT DE FRANCE
pretend la Duché de Milan luy appartenir.

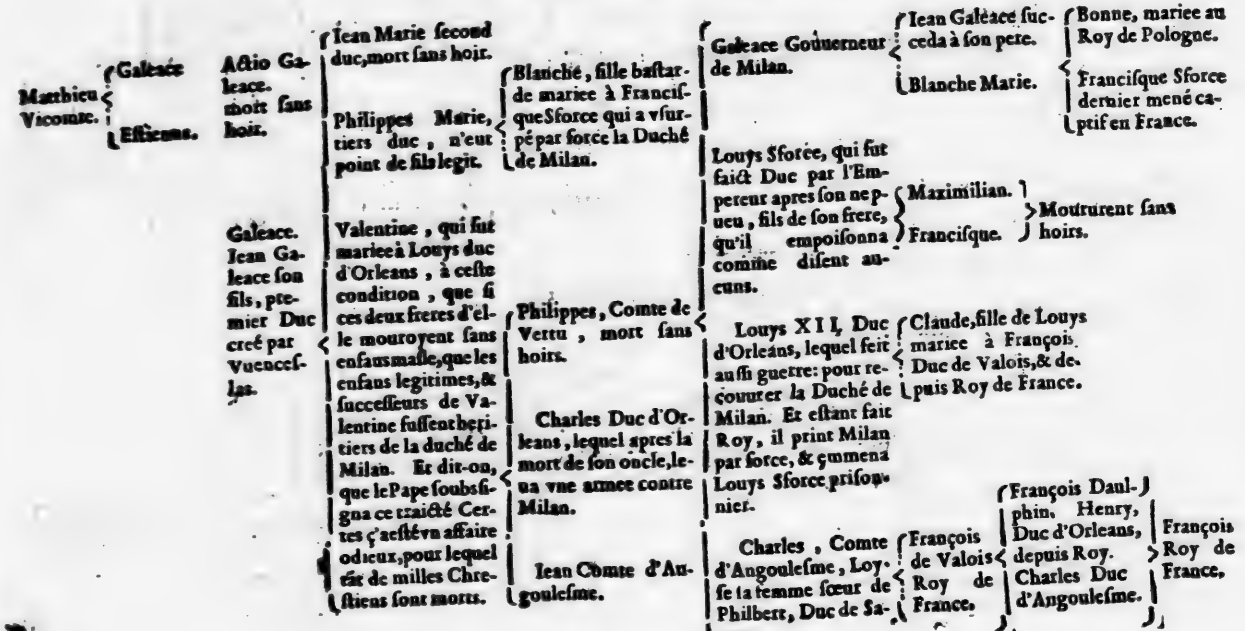

LES ISLES CANARIES.

LEs Anciens mettent ces Isles en la mer Altantique, & les nomment Fortunees, mais ils ne s'accordent pas en leurs noms, & les modernes sont fort differens des anciens touchant leur disposition, & assiette. Mais sans m'arrester à ce qu'on en a dit autrefois, ie diray que ceux de ce temps en comptent sept, c'est à sçauoir Lanzarote, Forteuenture, la grande Canarie, Tenetiffe, Gomere, l'Isle de Fer, & Palme. La grande Canarie a 90. milles d'estenduë, & a enuiron neuf mille habitans. Teneriffe est vn peu plus petite, & a vne montagne si haute qu'on la voit de 90. lieuës, & sa hauteur est de 15. Palme est petite Isle, mais agreable.

QVALITE'.

CEs Isles abondent d'orge, de miel, de cire, de succre, de fromage, de brebis, de cheures, de chameaux, & l'on y trouue grande quantité de peaux. Entre autres choses elles portent vne herbe nommee Oricele, dont on teint les draps en couleur rouge, & dont on porte grande quantité par toute l'Europe. L'Isle de Palme qui est fort petite a neantmoins de grandes commoditez, & sur tout abonde en vins, fromages, bestail, & succres. A raison dequoy ceux qui vont d'Espagne au Brasil se pouruoyent icy des viures qui leur sont necessaires.

L'Isle de Fer manque d'eau, mais Dieu l'a pourueuë d'vne nuë qui humecte la terre, & abbreue les hommes, par le moyen d'vn arbre autour duquel cette nuee est touſiours: de sorte qu'il tumbe à tous momens de l'humeur sur ses feüilles, qui distillent continuellement cette liqueur dans des cuues qu'on a mises là pour receuoir l'eau, qui suffit aux hommes, & aux bestes.

MOEVRS.

LEs habitans qu'on nomme Ganche estoient autresfois grossiers, & rudes; mais ils se sont maintenant rendus plus accorts, & sont deuenus plus ciuils, & plus poliz depuis que les Espagnols y frequentent.

RICHESSES.

LEs Isles Canaries enuoyent leurs vins excellens par toute l'Europe, de mesme que leurs succres qui y font venir les marchans Espagnols, & Portugais pour s'en charger. Et pour cét effect il y a vn lieu nommé par eux la Stapele.

GOVVERNEMENT.

IL y a en la grande Canarie vn Siege de Iustice, où l'on rend droict aux autres Isles. Les loix d'Espagne y sont pratiquees.

RELIGION, ET CHOSES QVI CONCERNENT L'EGLISE.

Le peuple de ce pays adoroit autrefois le Soleil, la Lune, les Estoilles; mais les

PAR QVEL DROICT LE ROY DE FRANCE
pretend la Duché de Milan luy appartenir.

Galeace — Galeace Gouuerneur de Milan — Jean Galeace succeda à son pere — Bonne, mariee au Roy de Pologne.
Alfio Ga— — Jean Marie second duc, mort sans hoir. — Blanche, fille bastarde — Blanche Marie. — Francisque Sforce

Espagnols s'en estans rendus maistres l'an 1404. y establirẽt la vraye foy auec leur domination, tellement qu'auiourd'huy elles sont toutes Chrestiennes. L'Eueſque de ces Isles demoure en la grande Canarie auec les Inquisiteurs de la Foy.

Isle du Cap verd.

ON estime que ce sont les Hesperides des anciens. Elles ont pris le nom de Cap verd, du Cap d'Afrique, qui s'estend en la mer vis à vis desdictes villes. Il y en a neuf, qui ont esté descouuertes l'an 1455. par Louys Cadamuste & ont le nõ de S. Antoine, S. Vincent, S. Luce, S. Nicolas, Sel, Bonauista, May S. Iacques, & Fuego, ou l'Isle du feu. La principale est l'Isle de S. Iacques, dont la longueur est de septantes milles. Les Portugais ont icy vne bonne ville qui se nomme *Ribera grande*, & peut faire enuiron cinq cens feux. Il y a vn port qui est assez asseuré, & capable.

L'Isle de S. Iacques est presque toute montueuse, & aspre, mais elle a de plaisantes, & bonnes vallees, qui sont peuplees au possible. Toutes ces Isles ont generalement force cheures, & il s'y trouue beaucoup de salines. Les Espagnols y cueillent du mil qu'ils nomment Zaburre. Il y a grand nombre de tortuës, dont la couuerture est aussi grande qu'vn bouclier.

L'Isle du Prince.

CEtte Isle est à trois degrez de l'equinoctial, & ainsi nommee à cause que le reuenu qu'on en tiroit estoit assigné au Prince de Portugal pour son entretien.

Elle est assez bien cultiuee, & il y croit du succre en grande abondance, tellement qu'elle en enuoye dehors grande quantité. Il y vient aussi vne sorte de palmier, d'où les habitans tirent certain suc, qui leur sert de bruuage, & les desaltere.

MOZAMBIQVE.

MOzambique est distante de terre ferme d'enuiron demy mille. C'est vne ville assise en l'Isle de Prase. L'Isle contient de grandeur enuiron demy mille, & est pleine. Il y a vn bon port où les nauires abordent sans danger, & ont le fort qui les couure.

QVALITE'.

CEtte Isle porte des palmiers, & des noys d'Inde, des citrons, & des figues. Quant aux autres fruits on n'y en trouue guiere, & lon y porte des Indes du froment, du riz, & les autres choses necessaires à la vie. On a icy à fort bon marché les bœufs, les brebis, les cheures, les porceaux, & les poules, & choses semblables. La volaille y a la chair noire, mais d'extremement bon gouſt. Cette Isle n'a point d'eau douce, mais on y en porte de la terre ferme, d'vn lieu que les Portugais nomment Cabasere; & pour cette cause on y a de grandes cisternes, & des pots, où l'eau se garde. L'air de Mozembique est chaud, & mal sain, si bien qu'on voit souuent tumber malades les voyageurs qui s'y arrestent.

MOEVRS.

IL y a en cette Isle quarante, ou cinquante Portugais qui sont mariez, & habitans ordinaires de cette Isle. Ceux cy viuent à la façõ de leur pays. Outre ces

ces quarante ou cinquante Portugais & Meſtiz, qui ont eſté engendrez aux Indes par les Portugais, il y a quatre cents maiſons de Negres qui y habitent, qui ſont couuertes de chaume, & ceux-cy viuent moitié à la façon des Portugais, & moitié comme les autres Negres. Mais ceux qui demeurent depuis Mozambique iuſques au cap de Bonne Eſperance ſont entierement barbares & ſauuages, ſans Dieu, & ſans loy. Mais tous marchent nuds generalement, & les hommes ont ſeulement vn petit linge qui couure leurs parties honteuſes, & les femmes depuis le milieu de la poitrine iuſques à my-cuiſſe ſe couurent d'vn certain drap de coton qui eſt groſſier. Mais ceux qui demeurent en terre ferme ne cachent aucune partie de leur corps. A Mozambique ils font leurs delices de la chair de porceau, & ne la deffendent pas aux malades, comme ils font tous les autres chairs. Il n'eſt permis à aucun de demeurer en ceſte Iſle ſans qu'il ſe marie. Le Tyran de Quiloe en eſtoit autresfois maiſtre, & les Mahometans y habitoient ſous vn Gouuerneur, que les Arabes nomment Zequen.

RICHESSES.

IL y a vne mine d'or pres de Sofale qui eſt à ſoixante lieuës de France loing de Mozambique en tirant vers le cap de Bonne Eſperãce. Il y a beaucoup d'or en ceſte mine, & vne autre eſpece d'or qu'ils nomment *Botongo* & *Ouropo*, c'eſt à dire poudre d'or, pource que cét or eſt delié & menu comme du ſable, & toutesfois auſſi bon qu'aucun qui ſoit en Leuant. Vn Lieutenant du Capitaine de Mozambique demeure au fort de Sofale, & enuoye des vaiſſeaux nommez *Pangajos* à Mozambique, qui vont du long de la coſte, & portent l'or au Capitaine. Ces vaiſſeaux ſont faicts d'vn bois leger, & les aiz en ſont joincts auec du fil, ſans qu'il y ait vn ſeul clou qui les tienne. Les mines qui ſont pres d'Angole ſont de l'autre coſté d'Afrique eſloignées de celles de Sofale enuiron 150. lieuës, & les Negres font ſouuent ce chemin par terre pour venir à Sofale, & porter cét or. Le profit que le Capitaine de Mozambique tire en trois années eſt d'enuiron trente mille ducats, ou d'auãtage, & ceſte ſomme faict neuf tonnes d'or. Et ce profit vient principalement des mines de Sofale, & d'Angole. On porte de Mozambique aux Indes de l'or, de l'ambre gris, de l'ebene, & de l'yuoire, & pareillement on y mene grand nombre d'eſclaues qui ſont forts au poſſible, & propres à endurer plus de peine que tous les autres.

FORCES.

LEs Portugais ont en ce lieu vne place qui a eſté parfaite dãs dix ou douze ans. Elle eſt auſſi bien fortifiée qu'aucune qui ſoit en toutes ces parties. Mais il y a fort peu d'artillerie & de munitions de guerre; & meſme il n'y a gueres de ſoldats. Toutesfois lors qu'il en eſt beſoin tous les Portugais qui ont maiſon en ceſte Iſle ſont obligez à la deffence de ce fort; veu que l'Iſle n'a point d'autre place qui la garde; au dedans il y a beaucoup de ciſternes pour conſeruer l'eau, & touſiours on y en garde pour vne année.

GOVVERNEMENT.

LA charge du Capitaine qui eſt enuoyé à Mozambique dure trois années, au bout deſquelles vn autre luy ſuccede. C'eſt la couſtume des Portugais

de faire que les Officiers ne puiſſent exercer plus longuement les charges qui leur ont eſté commiſes, & qu'ils facent place aux autres. Ceux-cy ſont eſleuz parmy ceux dont le Roy d'Eſpagne s'eſt ſeruy en la flotte des Indes, veu qu'ils ſont recompenſez du ſeruice qu'ils ont rendu par le moyen de ces offices, pour raiſon deſquels on leur donne de bons gages, outre le profit qu'ils peuuẽt faire par le moyen de ce à quoy ils ſont employez, & du lieu où ils demeurent. Et ce profit ne ſçauroit eſtre petit, pource que les officiers font toute choſe à leur volonté. On voyage vne fois tous les ans de Mozambique aux Indes, c'eſt à ſçauoir au mois d'Aouſt, & l'on en reuient au mois d'Auril, & il n'y a perſonne qui puiſſe eſtre admis à ce commerce que ceux qui ſont mariez à Mozambique.

RELIGION.

QVelques-vns de ces Negres qui demeurent dans l'Iſle de Praſe où eſt Mozambique ſont Chreſtiens, mais les autres tiennent la loy Mahometane, & s'arreſtent à l'opinion receuë des Turcs, qui auoient eſté en ces pays auant les Portugais. Mais ceux qu'on nomme Meſtiz ſont tous fort affectionnez à la Religion Catholique.

LA VILLE D'ORMVS.

IE mets Ormus dans la Monarchie d'Eſpagne, pource qu'elle eſt tributaire des Eſpagnols, qui y ont la meilleure place qui ſe trouue en l'Iſle, & afin de n'vſer de tant de redites. Ormus a d'vn coſté le Royaume de Perſe au Septẽtrion, & de l'autre l'Arabie. Ceſte Iſle a de largeur vingt milles, eſt à l'emcheure du Golfe Perſique, & a 27. degrez de hauteur.

QVALITE' DV PAYS.

CEST E Iſle eſt pleine de rochers, aſpre, & preſque entierement ſterile. Vous n'y voyez point d'herbe verte. Les rochers y ſont tous couuerts de ſel, & les maiſons ſont baſties de pierres ſalees. Elle ne porte aucuns fruicts, mais elle reçoit toute ſorte de viures d'Arabie, de Perſe, & de la ville de Baſſore. L'hyuer y eſt de meſme qu'en Portugal. Mais en Eſté au meſme temps que nous l'auons, il y fait ſi chaud que les hommes ſont contraints de repoſer dans certains canaux de bois pleins d'eau, dans laquelle ils ont tout le corps plõgé, tellement qu'ils n'en mettent dehors que la teſte; & tous les baſtiments ont le toict plat & percé pour receuoir la fraiſcheur & le vẽt ainſi qu'au Cayre. L'eau qu'on y boit y eſt portée de terre ferme. Il y a certaine maladie qui regne à Ormus, qui eſt telle qu'il vient des vers aux cuiſſes de ceux qui en ſont attaints, & ces vers ne procedent, ſelon l'opinion de pluſieurs, que de l'eau qu'ils boiuent. Ils ſont ſemblables à des cordes de luth, & de la longueur de deux ou trois aulnes; & l'on les tire peu à peu en les faiſant tourner auec vne paille lors qu'ils ſuiuent volontiers; mais quand ils reſiſtent il ne s'en faut pas mettre en peine, mais ſeulement lier ce qu'on a tiré, & frotter l'enfleure au deſſous du trou de beurre frais, & de ceſte ſorte la cuiſſe eſt deliuree de ces vers dans dix ou douze iours. Que ſi quelqu'vn rompt vn de ces vers on reſſent des douleurs fort violentes.

MOEVRS.

LEs habitans du Royaume d'Ormus tiennent de l'humeur des Perſans, & des Arabes, tellement que ie ne feray plus long diſcours de leurs mœurs, & de leurs humeurs, pource que ie m'attends d'en parler particulierement lors que ie ſeray ſur le Royaume de Perſe, & que ie traiteray de l'Arabie.

RICHESSES.

ACauſe de l'aſſiette & commodité de ceſte Iſle elle abonde en toutes choſes, & eſt frequentée des marchands de Perſe, d'Arabie, de Turquie, & des Indes, & de toutes les contrées voiſines. Mais le plus grand nombre eſt celuy des Armeniens, des Perſes, de ceux d'Aſie, & des Venitiés qui ſont fort curieux d'auoir de la pierrerie qui vient à Ormus des Indes, & va d'Ormus à Veniſe par terre. On porte encor en ceſte Iſle des pays de Perſe, de Coraçon, & de Dias de belles tapiſſeries qu'on nomme *Alcatiffes*, & de Turquie des camelots de diuerſes ſortes: de meſme que d'Arabie pluſieurs herbes & drogues medecinales, du ſang de Dragon, de la manne, de la myrrhe, de l'encens, de tres-bons cheuaux de Barem, & pluſieurs belles perles Orientales de Maſcatte, qui eſt vn port entre les caps de Roſalgate & de Moncadon au riuage d'Arabie. On y porte outre cela des raiſins ſecs, des dattes de pluſieurs ſortes, & de la marmelade, qu'on enuoye apres d'Ormus aux Indes, qui en ſont toutes fournies par ce moyen. On faict auſſi vn grand profit à Ormus ſur les Larins, qui eſt certaine eſpece de monnoye de Perſe, longue, & finiſſant comme en deux branches, en façon de fil d'argent. La cauſe de ce grand abord de gens à Ormus eſt telle. Il y a deux troupes qui s'aſſemblét pour aller par terre toutes les années. Elles ſe nomment Caffiles, ou Carauanes, & partent d'Alep ville de Syrie, pour aller à Tripoli, qui en eſt à trois iournées. La Carauane garde l'ordre qui s'enſuit. Toutes les années au mois d'Auril, & de Septembre on eſlit vn Capitaine auec cét Ianiſſaires, qui meinent la Carauane iuſques à la ville de Baſſore, d'où l'on va par mer iuſques à Ormus ſans peine. Les marchands ſçauent le temps du depart de la Carauane, & lors il y a vne grande multitude de cheuaux, de chameaux, & de dromadaires, & tant d'hommes preſts à faire voyage, qu'on en compte quelquesfois iuſques à cinq ou ſix mille, qui marchent en ordre ainſi qu'vne armée. Chaque chameau en porte deux auec leur bagage qui pẽd d'vn coſté & d'autre, & les Ianiſſaires prennent continuellemẽt garde à ce que les Arabes ne portent aucun dommage à ceſte troupe, comme ils s'eſſayent de faire ordinairement. On paſſe vn deſert qui dure 40. iournées, & au bout de tous les trois ou quatre iours on foüyt des puits pour abreuuer le beſtail & pour appaiſer la ſoif des hommes. Il y a auſſi beaucoup de pouruoyeurs qui ſuiuent la troupe, & vendẽt les viures à ceux qui en veulent. Toutes les nuicts ils dorment ſous des pauillons auec de bonnes ſentinelles de tous coſtez. Ils viennent en ceſte ſorte à Baſſore ayant paſſé Babylone, qu'on nomme maintenant Bagadet. Ils repoſent quelques iours à Baſſore, & s'aſſemblent en la meſme ville au temps du retour, & s'en reuont à Alep en ceſte ſorte. Et c'eſt de là que vient le grand abord des marchands & des marchandiſes à Ormus.

Le Gouuerneur d'Ormus tire plus de profit qu'aucun autre de toutes les

Indes apres celuy de Mozambique. Car il enuoye ſes vaiſſeaux à Goa, Chaul, Bengala & Meſcatta, & y vend ſes marchandiſes, ayant faict vn Edict qui porte, que perſonne ne vende les marchandiſes qu'il a, auant que celles du Gouuerneur ayent eſté acheptées. Et cela ne vient pas du Roy d'Eſpagne, mais de la liberté que prennent les Gouuerneurs, qui eſtendent le pouuoir qu'ils ont comme bon leur ſemble. Au reſte par vn priuilege que le Roy a donné aux Gouuerneurs, il n'y a perſonne qui puiſſe enuoyer des cheuaux aux Indes qu'eux, ou ceux auſquels ils en donnent la charge. C'eſt ce qui porte vn grãd profit au Gouuerneur, à cauſe que les cheuaux ſont extremement chers aux Indes, de ſorte qu'vn cheual qui ſera tant ſoit peu bon ſe vendra quatre ou cinq cens pardauues, & le pardauue vaut en uiron vn richaler. Le temps propre pour aller de Goa à Ormus eſt aux mois de Ianuier, Feurier, Mars, Septembre & Octobre.

FORCES.

LA principale force du Royaume conſiſte en la place que les Portugais y ont, qui eſt bien fortifiee, & il y a des ciſternes dans ce fort de meſme qu'en celuy de Mozambique pour le grand defaut d'eau de ce pays. Ce fort eſt aſſez garny de ſoldats & d'artillerie pour tenir les Mahometans bridez. Tous les autres lieux ſont de fort peu d'importance.

GOVVERNEMENT.

LEs Portugais ſe gouuernent à la façon de leur pays, & le Capitaine ou Gouuerneur du fort s'y porte de meſme que font ceux des autres places de ces quartiers qui obeyſſent au Roy d'Eſpagne. Le Roy d'Ormus demeure en ceſte Iſle, mais hors de la place des Portugais. Ceux qui ſont faict Roys tiennent pour maxime d'eſtat de faire aueugler au commencement de leur regne leurs freres & tous ceux de la race royale; & cela fait ils leur donnent tout le contentement qu'ils peuuent deſirer, hors de ce qui peut ſatisfaire à la veuë. Car la loy porte que les aueugles n'y peuuent gouuerner le Royaume, & par ce moyen ils s'affranchiſſent de la crainte d'vne guerre ciuile.

RELIGION.

LE Roy d'Ormuz & tous ſes ſubiects ſont Mahometans & ſuiuent la Religion des Perſans; mais ceux qui ſont Portugais, ou ſortis d'eux ſont tous ardants Catholiques: & outre ce il y a quelques-vns du pays qui ſe ſont conuertis par les predications du Pere Gaſpard Berzé de Zelante, Ieſuite.

L'ISLE DE DIV.

CEste Iſle de Diu jadis appellée Alambater eſt eſloignée du fleuue Inde de trente-cinq lieuës de France, & eſt joignant la terre ferme.

QVALITE'.

IL y a fort peu de fruicts en ceſte Iſle, mais elle eſt pleine des choſes neceſſaires à la vie. Elle a des bœufs, des vaches, des brebis, de la volaille, du

bourre, du laict, des aulx, des febues, & choſes ſemblables. Toutesfois le laict n'y eſt pas ſi net qu'aux pays bas : elle a auſſi des fromages, mais qui ſont trop ſalez. Les habitans ont auſſi force poiſſon ſalé, & font fumer leur chair, comme nous faiſons nos langues de bœuf.

MOEVRS.

LA ville de Diu eſt habitée par les Portugais, auſquels ceux qui ſont natifs de la Prouince, demeurent meſlez, de meſme qu'en Ormuz, & aux autres villes des Indes que les Portugais tiennent. Les vns gardent les façõs de faire de Portugal, les autres s'arreſtent à celles de leurs voiſins, dont nous ferons mention : toutesfois la conuerſation ordinaire y met touſiours dauantage en credit les façons de noſtre Europe.

RICHESSES.

CEste ville a vn port extremement commode, & où beaucoup de marchãds eſtrangers abordent, ſi bien qu'elle ne peut manquer d'eſtre riche. Elle eſt entre deux riches pays, c'eſt à ſçauoir Sinde, & Cambaye. De là vient qu'il y a touſiours icy grand nombre de Turcs, Perſans, Armeniens, Arabes, & autres. On paye icy de grandes gabelles au Roy d'Eſpagne, pource que les Banjanes, Guſarates, Rumes, & Perſes, qui trafiquent en Cambaye, & s'acheminent vers la mer rouge, chargent, & deſchargent icy le plus ſouuent leurs nauires, à cauſe de la commodité de l'Iſle.

FORCES.

LEs Portugais ont ſi bien fortifié la ville de Diu, qu'ils l'ont renduë comme imprenable : & de faict ils furent aſſiegez par le Soudan de Cambaye, l'année 1539. & depuis encores en l'an 1546. Mais ils ſe deffendirent ſi bien, & traitterent leurs ennemis en telle ſorte, qu'ils leuerent le ſiege, auec beaucoup de perte, & de honte.

GOVVERNEMENT.

CEste Iſle a jadis obey aux Roys de Cambaye, veu qu'elle eſt aſſiſe en ſon Royaume : & ce Roy auoit permis aux Portugais d'y dreſſer vn fort. Mais auec le temps toute l'Iſle eſt venuë au pouuoir des Portugais, qui s'y gouuernent comme aux autres pays qu'ils tiennent en ces quartiers.

LA VILLE DE DAMAN, & autres places.

LA coſte des Indes eſt proprement l'Iſle de Vaquas iuſques au golphe de Cambaye, les autres lieux ont leurs noms particuliers, comme Mozambique, Melinde, Ormus, Cambaye, Choromandel, Bengala, Pegu, Malaca, & autres. Ceſte contrée a beaucoup de Ports, & d'Iſles, qui ſont ſoubs la dominatiõ des Portugais, auec de fortes places qu'ils y ont baſties. Daman eſt la

premiere de toutes, & à 15. milles de là, à 19. degrez & demy d'eleuation, on void la ville de Baſaijn. A dix milles de là, à 19. degrez de hauteur de pole, on trouue la ville de Chaul, auec vn bon fort. A dix milles, ou 5. lieuës de là vous voyez Dabul, qui a 18. degrez de hauteur de pole: & de Dabul iuſques à l'Iſle de Goa, on compte 15. lieües, & Goa eſt au 15. degré. Les habitans de Goa nomment toute la contrée qui eſt depuis Goa iuſques à Daman, terre Septentrionale: & celle qui eſt depuis Goa iuſques au Cap de Comorin, terre Auſtrale: mais elle ſe nomme principalement terre de Malabar.

QVALITE' DV PAYS QVI EST PRES DE Daman, Chaul, & Baſaijn.

TOVTE ceſte contrée porte en abondance du ris, des poix, & autres legumes, de l'huile, & des noix d'Inde, & a force beurre. On ne trouue point d'huile d'oliue en tout l'Oriét, hors celuy que l'on y porte de Portugal: mais elle a tout ce qui eſt neceſſaire à la vie en abondance. Elle porte auſſi grande quantité de gingembre, mais on n'en fait pas beaucoup d'eſtat. Ceſte contrée nommée Septentrionale, iouyt d'vn air temperé, voire du meilleur de toutes les Indes.

RICHESSES.

LEs villes de Daman, de Beſaijn, & de Chaul, ont de tres-bons ports, & tres-commodes, où il y a grand abord de marchands: mais Chaul eſt la plus renommée, pour le grand commerce qu'elle a auec les habitans d'Ormuz, de Cambaye, de Sinde, de Maſcatte, de Bengale, d'aupres de la mer rouge. Il y a en ceſte ville des marchands grandement riches, & vn grand nombre de nauires. En toute la contrée on fait quelques beſongnes de coton, mais en petit nombre. Il y a vn lieu pres de Chaul où l'on fait force eſtoffes, & habits de ſoye: & ceſte ſoye eſt portée de la Chine, & puis miſe en œuure par les habitans des enuirons de Chaul, qui en font vn grand argent. On fait en la meſme ville des licteres, & des chaires d'vn merueilleux artifice.

LES PLACES QVE LES PORTVGAIS tiennent en la coſte de Malabar.

LA coſte de Malabar commence au Cap de Ramos, qui eſt à dix milles de Goa du coſté du Midy, & finit au Cap de Comorin, & en tout cét eſpace il y peut auoir enuiron 54. lieuës de France. Les Portugais ont icy en premier lieu la place d'Onor, à dix milles du Cap de Ramos.

QVALITE', ET RICHESSE.

IL y a icy grande quantité de poiure, tellement que l'on en emporte de hors iuſques à ſept, ou huict mille liures toutes les années: & ce poiure eſt eſtimé le meilleur de toutes les Indes. Il y a peu d'années que l'on y faict trafic de poiure, mais maintenant il eſt fort en vogue. La Royne de Batycole, à qui ceſte contrée eppartient, vend ce poiure, & le liure au facteur de ceux qui l'emmeinent, qui demeure à Onor. Mais il faut qu'elle touche l'argent ſix

mois auparauant que l'on puisse auoir la marchandise. Il vient aussi force ris en ceste contrée.

FORCES.

LE fort d'Onor que les Portugais ont icy, n'est guiere frequenté, sinon au temps que les nauires veulent charger le poiure. Le reste du temps on n'y aborde guiere. La forteresse est assez bonne, & bien garnie.

Ils ont aussi du long de ceste coste le fort de Barzelor à vingt-cinq milles d'Onor, où il y a force ris, & quantité de poiure, de mesme qu'à Mangabor, où les Portugais tiennent encores vne bonne place, à neuf milles de Barzelor.

Le Fort de Cananor.

ILs ont encores vn fort en Cananor à dix milles de Mangalor, & ceste place est fort estimée à cause que l'on trouue en ce lieu plus grande abondance de poiure, qu'aux autres. Les Malabares ont pres de la forteresse vn lieu basty à leur mode, où se tient tous les iours vn marché, où toutes sortes de viures se trouuent en abondance, principalement grande quantité de volaille, d'œufs, de beurre, de miel, d'huile, de figues des Indes, qui sont particulierement nõmées de Cananor, & surpassent en grosseur toutes les autres que l'on void aux Indes. On y vend aussi des masts de nauire, beaux, & grands au possible, qui ne cedent rien à ceux de Noruege, & en si grand nombre, qu'on en fournit les pays voisins. Ce pays est plein de beaux, & longs arbres, & extremement agreables à la veuë. Il y a beaucoup de Mores blancs Mahometans parmy les Malabares, qui trafiquent du costé de la mer rouge. Mais ny ces Mores, ny les Indiens n'y peuuent trafiquer sans permission des Portugais, qui courent toutes les années la mer auec vne bonne armée, pour la deliurer des Escumeurs : & s'ils trouuent quelques vaisseaux dégarnis de priuilege, ils les emmeinent, & les tiennent auec les marchandises de bonne prise. Au reste les Mores sont compagnons des Portugais, pour crainte du Fort, mais ils conspirent contr'eux en secret, & donnent de l'argent aux autres Malabares ennemis des Portugais, pour leur nuire.

Le Fort de Cochin.

LEs Portugais ont aussi en la ville de Cochin vne place extremement bien fortifiée, où le Viceroy, & l'Euesque de Cochin demeurent.

Le Fort de Coulon.

ILs ont encores vn fort en Coulon, qui est à douze milles de Cochin, & l'on y charge vn vaisseau de poiure toutes les années.

Le Fort Columbo en l'Isle de Zeylon.

ILs ont aussi vne place forte en ceste Isle qui a esté assiegée par vn Roy de Zeylon, & luy a tellement resisté, qu'il s'en est retourné auec vne grande perte. Mais les Portugais n'ont aucune sorte de commerce auec ceux de l'Isle.

Le Gouuerneur n'a presque autre profit que celuy qui luy vient de la canelle que les Portugais vont rauir à main armée où ils en peuuent trouuer, pource qu'elle est tenuë la meilleure des Indes.

Vne ville au Royaume de Bisnagar.

LEs Portugais ont aussi vne ville en ce Royaume, au lieu mesme où estoit le sepulchre de sainct Thomas, & y ont fait bastir vne belle Eglise de pierre, au lieu où il y auoit vne Chappelle de bois: & la porte de l'Eglise est faicte du bois de ceste Chappelle, pour memoire de ce qui a esté. On dit qu'il se faict force miracles en ce lieu. Ceste porte est garnie de clouds de tous costez, & couuerte de fer, afin que l'on n'emporte le bois par trop de deuotion.

LA VILLE, ET FORTERESSE de Malaca.

MALACA est assise sur la riuiere de Gaze, & est belle ville, ayant de tour pres de vingt milles. Les originaires du lieu racontent que son commencement est venu de six, ou sept pescheurs qui y vindrent habiter, mais que ce nombre fut augmenté par l'arriuee de quelques autres pescheurs de Siam, de Pegu, & de Bengale, qui y bastirent vne ville, & formerent vn langage particulier, prenans toutes les plus belles façons de parler des autres nations. Ils nommerent leur ville Malaca, qui est deuenuë si riche, & si puissãte en peu de temps à cause de son assiette, qu'elle peut debattre la preseance aux plus puissantes villes, voire mesme à quelques Royaumes des enuirons.

QVALITE' DV PAYS.

L'Air y est si fascheux, que non seulement les estrangers, mais encores ceux qui y naissent, se trouuent souuent trauaillez de diuers maux, qui s'attachent principalement à la peau, & aux cheueux. Si quelqu'vn eschappe sa vie, c'est presque vn miracle: de sorte que cela fait que plusieurs s'abstiennent d'y aller; toutesfois le desir du gain en incite beaucoup d'autres à s'y acheminer aux despens de leur santé. La terre n'y porte aucun fruict, sinon qu'en quelques lieux vn peu de bled. En fin tout le Royaume de Malaque qui dure deux cens soixante dix milles de longueur, n'est presque rien qu'vn desert, si vous en exceptez ce qui se trouue pres de la ville.

MOEVRS.

IL y a icy enuiron cent familles de Portugais, qui viuent à la façon de leur pays. Les habitans natifs du lieu portent les cheueux longs, ont l'esprit maling, & se plaisent à faire des meurtres la nuict, afin qu'on ne sçache pas qui en est l'autheur. Les hommes, & les femmes y font esgalement l'amour, & n'estiment qu'il y ayt nation qui se sçache conduire si gentiment. Ils sont heureux à faire des chãsons, des rithmes, & loüent extremement la puissance d'amour par leurs vers, qui sont assez subtils, bien conceuz, & de bonne grace. Ils ont le plus elegant, & gentil langage de tout l'Orient: aussi beaucoup de gens en

vſent aux Indes, comme on fait en Angleterre, en Allemagne, & aux pays bas de la langue Françoiſe.

RICHESSES.

IL y a icy vne Stapele, ou vn marché, & traffic de toutes les Indes, de la Chine, & des Iſles que l'on nomme Molucques, & autres Iſles voyſines: & l'on y void force vaiſſeaux venants de la Chine, & des Molucques, de Banda, des Iaues, de Sumatre, Sian, Pegu, Bengala, Choromandel, & autres lieux, qui s'en retournent chargez de marchãdiſe. Ce lieu porte vn grand profit au Gouuerneur, & plus que nul autre apres ceux de Mozambique, & d'Ormuz. Il part tous les ans vn vaiſſeau de Portugal pour venir à Malaca, qui deuance d'vn mois tous les autres, & ne va pas autre part aux Indes que par contrainte. Il reçoit ſeulement ſa charge à Malaca, & l'a meilleure que tous les autres qui y abordent. Il y a ſix cens Portugais qui demeurent ordinairement dans le fort.

GOVVERNEMENT.

IL y auoit iadis vn Roy Mahometan à Malaca, mais il fut depoſſedé par Alfonce d'Albuquerque, pource qu'il faiſoit le pis qu'il pouuoit à Lopes de Secheira Portugais: ſi bien que la ville, & le Royaume ſont maintenant ſous la domination du Roy d'Eſpagne. De ſorte que ce Royaume eſt gouuerné maintenant comme le reſte qui obeyt à ce Prince. On y bat de la monnoye d'or, & d'argent, dont les habitans n'auoient nul vſage auparauant, veu qu'ils ſe ſeruoient de certaine mõnoye d'eſtain, qui peſoit beaucoup, & valoit peu.

RELIGION.

LEs Portugais qui y demeurent, tiennent tous la Religion Catholique, & ceux qui ſont natifs du pays, qu'on nomme Malayes, ſont pour la plus grande part Chreſtiens: mais il y a beaucoup de marchands qui s'y tiennent quelquesfois longuement, qui ſont de diuerſes Religions, & y viuent en liberté. Il y a dans la ville de Malaca vn Eueſque, de meſme qu'à Cochin, mais il eſt ſoubs l'Archeueſque de Goa.

BANDA, ET AMBOYNA.

DE Malaca on va par mer à Bande, & Amboyne, où les Portugais ont des forts, & des Capitaines, pour faciliter le commerce. Bande eſt vne Iſle à cinq degrez de hauteur du pole par delà l'Equinoctial. Les Portugais y frequentent à cauſe qu'il y a de tres-bonnes noix que l'on nomme Maciz, que l'on met en conſerue, & l'on en fait auſſi de l'huyle qui eſt fort eſtimée, & que l'on porte à Malaca, & de là en d'autres lieux. Preſque tout le traffic ſe fait icy par eſchange, de meſme qu'à Sunde, & à Iaue.

Il ne faut pas ſe fier legerement aux habitans de ceſte Iſle, veu qu'ils ſont fort couſtumiers de tromper les marchands. De ſorte qu'il faut attendre que ceux de l'Iſle portent leurs marchandiſes aux nauires, afin de negotier en toute aſſeurance.

A vingt milles de l'Iſle de Bande en tirant vers l'Oueſt Nortoueſt, on void l'Iſle d'Amboyne, où les Portugais ont auſſi vn petit fort. Ceſte Iſle n'a pas grande quantité d'eſpices, mais les nauires qui vont de Malaca aux Moluques, ſe rafraichiſſent, & font aigade en ceſte Iſle.

PHILIPPINES.

EN tirant vers l'Orient à 100. milles, ou enuiron de la contree de Cāboye, ou de Champe, on void les Iſles nommees Luſſones, premierement deſcouuertes par les Eſpagnols l'an 1564. Elles ſont nommees ou de Manille, ou Philippines, ou à cauſe de la principale ville, & du port plus ſignalé, qui ſe nomme Manille, ou à cauſe de ce nom de Philippes, qui eſt celuy que porte le Roy d'Eſpagne. La ville de Luſſon, ou Manille, a 14. degrez de hauteur du pole Arctique: l'iſle a de tour enuiron mille milles. Autour de ceſte Iſle il y en a pluſieurs autres, dont les principales ſont *Tandiar*, & *Mindanao*. L'Iſle de Tandiar qui ſe nomme proprement Philippine, eſt plus belle, & plus agreable que les autres, & ſon circuit eſt de 160. lieuës. Celle de Mindanao a pluſieurs bonnes villes, comme Cailon, Pauados, Subut, Dapito, & Suriaco.

QVALITE'.

TOut ce pays eſt extremement fertil en froment, & a beaucoup de cerfs, de cheuaux, de bœufs, de vaches, de cheures, & de pourceaux. Il y a auſſi force ciuettes, & toute ſorte de fruicts, comme auſſi grãde abondance de miel, & de poiſſon. Les Eſpagnols diſent qu'elles portent de l'eſpicerie, mais on n'en void guiere, ou point qui en vienne. Il y a auſſi grande quantité de ris, de ſucres, & de legumes, & des figues longues de demy coudee. On y trouue auſſi de l'or, & du fer. L'air y eſt bon, & temperé, & approchant du chaud principalement ſur la coſte de la mer: car ce qui eſt dans le pays eſt plus froid.

RICHESSES.

LEs habitans tirent beaucoup d'argẽt de leur or, & de leur fer qui eſt tranſporté aux lieux voiſins, & pareillemẽt en Eſpagne. Leurs ciuettes ne leur rapportent pas auſſi peu de profit: mais ce qui les rend plus riches, c'eſt le grand commerce qu'ils ont auec les Chinois, qui y profitent force marchandiſes, comme de la ſoye, du coton, des porcellaines, du ſoulphre, du vif argent, du bronze, du euyure, de la farine, des noix, des chaſtaignes, des dattes, toute ſorte de toilles, des eſcritoires, & force petites gentilleſſes. Il y a vingt nauires qui viennent toutes les annees de la Chine pour porter ces marchandiſes, qui ſont de là conduites à Mexique, auec vn profit ineſtimable des habitans.

FORCES.

IL y a de bonnes places en ces Iſles, où les Eſpagnols tiennent de groſſes garniſons, reſolus de n'en demordre en aucune ſorte. La perte qu'ils ont faicte ces annees paſſees de ce qu'ils tenoiẽt aux Moluques, les a faict opiniaſtrer à ſe deffendre icy le mieux qu'il leur ſera poſſible. Et pour cét effect

ils ont force munitions de guerre, grand nombre d'artillerie, & ſont pourueus des hommes qui leur ſont neceſſaires pour ceſte deffence.

GOVVERNEMENT.

LE Roy d'Eſpagne tient vn Gouuerneur en la ville de Manille, ou de Luſion, qui a la charge de toutes ces Iſles. On l'y enuoye de la nouuelle Eſpagne. Ces Iſles eſtoient autresfois ſous la Monarchie du Roy de la Chine, mais eſtãs abandonnees des Chinois pour certaines occaſions, & les habitans n'eſtans aduoüez, ny ſouſtenus de perſonne, il fut aiſé aux Eſpagnols de s'en rendre maiſtres.

RELIGION.

L'EVESQVE de toutes ces Iſles demeure à Manille. Il y a beaucoup de perſonnes qui ſe font cathechiſer iournellement, & qui reçoiuent la Religion Chreſtienne.

L'ISLE GOA.

Sommaire.

1. Deſcription de l'Iſle de Goa, ſon climat, & circuit. 2. Sterilité de l'Iſle, qui n'abonde qu'en vin fait de palmiers. 3. Commencement de l'hyuer au mois d'Auril, & l'eſté en Septembre tout au contraire des autres pays. 4. Maladies ordinaires de Goa. 5. Quel eſt le naturel, & mœurs des habitans de Goa, & des Portugais de toutes les Indes. 6. Quels tiltres, & qualitez ils prennent, & qu'elle diſtinction il y a entre les perſonnes. 7. Ceremonies obſeruees és celebrations de mariages, & nopces & aux bapteſmes. 8. Façõ de viure, & d'habits des femmes de ce pays, & leur lubricité, & practiques d'amour. 9. Des Canarins, & Corumbins des Indes, leur occupation, maniere de viure, & Religion. 10. Richeſſes de Goa conſiſtans au trafic en diuers lieux d'Eſclaues, de cheuaux d'Arabie, d'eſpiceries, gomme, tapis, au change de mõnoyes d'argent. 11. Quelles ſont les fortifications de ceſte Iſle, & comme elle eſt gouuernee par le Viceroy des Indes. 12. Du poiure que l'on tire des Indes, & la façon d'y proceder. 13. Diuerſité de Religion en Goa, où l'on vit en liberté de conſcience. 14. Du Chriſtianiſme introduit premierement aux Indes par l'Apoſtre S. Thomas. 15. Du nouueau Chriſtianiſme des Indes, preſché par les Religieux de l'ordre ſainct François, puis par le Ieſuite Xauier.

LA Ville de Goa eſt la capitale de toutes les contrees des Indes où les Eſ- 1.
pagnols, & Portugais practiquent. L'Iſle auec la ville ont 15. degrez de hauteur du coſté du Nort. Elle eſt enuironnee d'vn golphe, ou fleuue, de la grandeur de trois milles, & eſloignee de la terre ferme ſeulemẽt par le meſme qui ſe courbe en dedans du coſté que la ville regarde le tour, & de là ſe ioint à la mer du coſté du Midy, rapportant preſque la figure d'vne demie Lune. La bouche du fleuue iuſques à la ville, eſt d'vne iuſte largeur, & il y a entre la terre ferme, & l'Iſle de Goa, quelques autres petites Iſles habitees de gẽs du pais;

mais de l'autre costé de la ville le fleuue deuient fibas en Esté en quelques lieux, qu'on le peut passer aisément à gué, & les hõmes n'ont de l'eau que iusques aux genoux. Du costé du Nort il y a aussi la terre de Bardes, dõt l'assiette est plus haute, à raison dequoy les vaisseaux des Portugais y demeurent plus seurement quand ils emportẽt leur charge. Cette terre est aussi sous la domination des Portugais, & a plusieurs bourgs, & villages assez bien peuplez. Il y a vn ruisseau qui separe Bardes de la terre ferme d'vn petit espace. Du costé du Midy de l'Isle de Goa où le fleuue entre dãs la mer, on void Salsette, qui obeït pareillement aux Portugais, & est semblablement separee par vn ruisseau de la terre ferme. La ville de Goa à de belles maisons à la façon de Portugal, mais basses à cause des chaleurs, & chaque maison a presque son vergier, & son iardin plein de toute sorte de fruicts des Indes. C'estoit autrefois vne petite ville, ceinte d'vne assez foible muraille, & de fossez sans eau, sinon lors que la pluye les rempliſſoit. Les murailles sont encor debout, mais les portes n'y sõt plus, & l'on void autour des vieilles murailles la nouuelle ville deux fois aussi grande que le tour de l'ancienne, mais elle est ouuerte de tous costez.

QVALITE'.

11. L'Isle de Goa est extremement sterile, & ne porte rien de ce qui peut seruir à la nourriture de l'homme. Elle a seulement quelques brebis, quelques cheures, & pigeons, & vn peu de volaille, & le pays est montueux, & aspre, & pour ceste occasion mal propre au labourage, & tout desert, & en friche. Les autres choses necessaires à la vie viennent de Salsette, & Bardes, mais principalement de la terre ferme. Ils ont seulement du vin de palmier qu'ils font en abondance. Il y a peu d'eau à Goa qui soit bonne à boire, & l'on n'y trouue qu'vne fõtaine nõmee Baganijn, qui est à vn quart de lieuë de la ville, où les esclaues en portent vendre. Quant à l'eau qui doit seruir aux bains, à se lauer, & à faire cuire la viande, on la tire des puits qui sont faits dans les maisons. La terre y est pierreuse, seiche, & de couleur rouge. C'est ce qui a donné subiet à quelques Alchimistes Italiens d'y vouloir chercher de l'or, & de l'airain, ce que le Viceroy leur a deffendu, afin que la reputation de ceste richesse n'attirast les nations voisines à venir attaquer la ville.

111. L'hyuer cõmence enuiron la fin du mois d'Auril, depuis Cambaye iusqu'au Cap de Comorin par le moyen du vent d'Oüest, qui vient de la mer en ceste contrée. Il commence par des tonnerres, & des foudres, ausquels on void succeder vne cõtinuelle pluye iusqu'en Septembre, & lors l'hyuer prend fin auec les mesmes tonnerres, & foudres. Ces pluyes sont nommees aux Indes ceste saison hyuer, & en ce temps on ne peut voyager sur mer. Quant à l'Esté, on le prend pour le temps le plus clair de l'ãnee, & lors il fait vn vent plus frais, qui vient du Leuant, & rend les nuicts plus agreables: mais il n'y a point d'autres fruits en Esté que ceux qui paroissent sur les arbres le lõg de l'annee. Chacun serre son bien de crainte de l'hyuer, ainsi que s'il falloit aller faire vn voyage sur mer en quelques lieux esloignez. Au mesme tẽps on met les vaisseaux deuant la ville en ostant tout ce qui est dedans, & les couurant de iones, afin que la trop grande pluye ne les pourrisse. Mais il y a quelques maisons que les continuelles pluyes font tomber par terre. Il y a certains monceaux de sable, qui bouchent le fleuue au commencement de l'hyuer, ne laissant aucun passage aux vaisseaux, & la mer fait vn si grand bruit, qu'elle essourde presque tout le monde. La riuiere qui enuironne l'Isle de Goa, deuient

douce par le moyen des eaux de couleur rouge qui tumbent des montagnes, combien que son eau ordinaire soit sallee & semblable à celle de la mer. Au mois de Septembre ces monceaux s'en vont, & la riuiere est ouuerte en telle sorte qu'elle donne passage non seulement aux petits vaisseaux, mais aux plus grands de Portugal qui sont de 800. lasts ou charges, & ces nauires entrent dans la riuiere librement sans qu'on la sonde & sans courir fortune. Au reste l'Hyuer est extrememét fascheux en cette contree de ce qu'on ne peut s'exercer à aucune chose à raison des continuelles pluyes, & que les hommes sont contraints de demeurer enfermez dans leurs maisons, on de s'entretenir auec leurs voisins le mieux qu'il leur est possible. Toutesfois les femmes & les mestis qui sont fort contents quand ils ont eu la pluye, vont aux champs auec leurs valets & seruantes, en prenant les viures qui leur sont necessaires. Ces gens ont des cisternes & des reseruoirs en leurs fonds, & ces reseruoirs sont faicts afin d'y nager, qui est vne de leurs delices. En ce temps presque tous les fruicts des Indes florissent. L'Esté commence au mois de Septembre, & dure iusques à la fin du mois d'Auril auec vn temps clair & serein, & peu de pluyes; & c'est lors qu'on remet les vaisseaux en mer, & que l'armee part de Goa pour deffendre la coste & les marchands. Les vents d'Est qui viennent de terre ferme, & qu'ils nomment *Terrenos* pour ceste cause soufflent alors sur la mer, & combien qu'ils soient plaisans, toutesfois ils engẽdrent plusieurs maladies, premierement à cause des grands changemens ausquels la coste des Indes est subjecte. Au reste ils soufflent tousiours en Esté depuis minuict iusques à Midy; mais ils ne vont à plus de dix milles loing de la terre. Aussi tost apres disner les vents du Ponent se leuent, qui s'appellent *Virasons*. Ces vents apportent quelquesfois vne grande tẽperature contre les insupportables chaleurs du pays. Et veritablement il faut admirer la qualité de l'air en ces quartiers, veu que depuis Diu iusqu'au cap de Comorin l'Hyuer est nuisible, & depuis l'autre partie du cap de Comorin iusques à la coste de Choromandel l'Esté est agreable, combien que tous les deux ayent pareille hauteur, & ne soiẽt esloignez que de 70. milles, & en quelques lieux de 20. milles ceux qui vont de Cochin vers la ville de S. Thomas, assise en la mesme coste de Choromandel, & vers les monts de Ballagatte, qu'il faut passer pour aller en l'autre contree, voyent d'vn costé des chãps extremement agreables & bien cultiuez en Esté, & de l'autre vn pays rauagé de pluyes, obscurcy de nuages, & plein de l'horreur des tonnerres & des foudres. Et non seulement cecy se void en ceste contree des Indes, mais encore pres d'Ormus vers le cap de Rosalgatte où les nauires ont vn temps serein & propre; mais lors qu'on a passé le cap, & qu'on est de l'autre costé l'on n'a que des vents, des pluyes, & des orages, auec la mesme vicissitude de l'Hyuer & de l'Esté qu'on la void aux autres lieux d'Orient.

Beaucoup de maladies viennent de ce changement à ceux qui demeurent à Goa. Car ils ont vn mal soudain nommé *Mordexin*, qui leur vient auec vn si grand vomissement qu'ils sont prests à rendre l'ame. Ce mal est commun, & mortel. La dissenterie aussi y est contagieuse, ainsi que la peste parmy nous. Les fiéures continuës y emportent souuent les hommes dans trois ou quatre iours. Les Portugais n'y trouuent point de meilleur remede que de se faire tirer du sang: les Payens le tirent de certaines herbes, du sandal, & de certaines onctions. Ces maladies emportent beaucoup de Portugais tous les ans, pour ce qu'ils ne mangent ce qui est de meilleure substance, & qu'ils s'addonnent IV.

trop à assouuir le desir des femmes lasciues. On en peut veoir le tesmoignage en l'Hospital royal, qui est la retraitte des seuls Portugais, dont il sort quatre ou cinq cents morts toutes les annees. La verole y est fort en regne, & n'apporte nulle infamie à celuy qui l'a. Ils tirent son remede de la racine de la Chine, & quoy qu'ils en soient bien mal on ne les fuyt pas, mesme encor qu'ils l'ayent euë trois ou quatre fois : au contraire ils s'en glorifient, & tiennent ce mal bien doux au regard des autres.

Les Indiẽs ne sçauent que c'est de la peste. Plusieurs sont trauaillez de la pierre & de la relaxation du boyau, principalement ceux qui sont mariez, pource qu'ils boiuent continuellement de l'eau, & font vne infinité d'excez & de desbauches. Ils ont tousiours le ventre nud en leurs galleries basses qui sont à l'entree du logis, & reçoiuent là le vent, ayant pres d'eux leurs seruiteurs, dõt l'vn leur frotte le dedans des doigts des pieds, l'autre la teste, & le troisiesme leur chasse les mouches. Ils cõtinuent ceste façon de faire durant deux heures apres le repas, & reposent alors, puis ayans soif on leur apporte toute sorte de confitures afin que l'eau ne leur fasche, & leur semble de meilleur goust. De là vient que ces hommes ont tous presque gros ventre, & sont appellez *Barriges* pour ceste cause. Les iours d'Hyuer & d'Esté ne different au plus que d'vne heure. Le Soleil se leue à six heures, & se couche à la mesme heure selon le cours du Soleil. A Midy ceux du pays ont le Soleil sur la teste, & peu ou point d'ombre. On peut voir à Goa les deux poles du monde. L'estoille Australe n'est gueres au dessus de l'horizon, non plus que celle du Nort.

MOEVRS DES HABITANS DE GOA, ET DES PORTVGAIS DE TOVTES LES INDES.

v. LA terre de Bardes a des habitans rustiques & grossiers, qui sont nommez Canarins, & marchent tous nuds, excepté les parties honteuses. Ceux-cy s'amusent principalement à cultiuer les palmiers d'Inde, qui ayme les lieux sablonneux & bas, & les riuages maigres. Beaucoup de Portugais habitãs aux Indes se sont mariez à des femmes du pays, & leurs enfans sont appellez Mestis, iaulnes pour la plus grand' part, & assez bien formez, de mesme que les femmes y sont passablement agreables. Quant aux enfans dont le pere & la mere sont de Portugal on les nomme Castites, c'est à dire de race, à cause que *Casta* signifie race, & ceux-cy ressemblent aux Portugais, excepté qu'ils sont de couleur entre iaulne & bazanee. Or les Portugais, ou Mestis viuent presque tous sans rien faire, combien qu'il y en a quelques-vns qui font des chapeaux, des souliers, des sieges, & de la vaisselle ; toutesfois ils en font faire la plus grande part aux esclaues. Au reste les maistres y tiennent tellement leur rang qu'il est impossible de voir rien de plus arrogant, veu qu'ils ont vne desmarche si graue qu'on les tiẽdroit pour des Princes si lon ne cognoissoit leur naturel & coustume, qui ne regne pas seulement parmy les nobles, mais encor parmy les gens de basse qualité, que les autres natiõs trouuent du tout insupportables, à cause de ce tardif arpentement des ruës : & tous estiment esgalement que les autres leur doiuent beaucoup d'honneur, lequel ils taschent de se faire rendre. Les Indiens originaires, & les estrangers tant infideles, que Chrestiens, trauaillent aux autres arts & mestiers. Tous les habitans sont distinguez en deux sortes de personnes, c'est à sçauoir en celles qui sont mariees, & en celles qui ne le sont pas. Ceux qui ne sont pas mariez sont nõmez com-

munemẽt ſoldats, qui eſt entr'eux vn nom fort honneſte: non pas qu'ils ſoient enrollez ſous quelque Capitaine, ou qu'ils preſtent ſerment à quelqu'vn, veu que ceſte façõ d'enroller les ſoldats n'eſt pas en vſage aux Indes. Ainſi que les Portugais enuoyez d'Eſpagne ſont venus aux Indes, ils ne ſont pas attachez à vn lieu determiné où ils doiuẽt faire leur demeure, ains ſe peuuent aller tenir où bon leur ſemble. Toutesfois ils ſont eſcrits en Portugal ſur le liure de ceux qu'on enuoye qui eſt porté tous les ans aux Indes, & contient les noms & ſurnoms de ceux qui partent pour ce voyage, & la ſolde que le Roy leur a ordonnee. Ceux-cy ſont tous diſtinguez par tiltres & prerogatiues de dignité. Les vns ſe nõment *Fidalgos da caſa del Reynoſſo Senhor*: c'eſt à dire Gentils-hommes de la maiſon du Roy: les autres *Moſſos Fidalgos*, qui ſont les enfans des Gentils-hommes, ou ceux que le Roy a eſleuz à ce rang. Les autres ſont *Caualleros Fidalgos*, c'eſt à dire cheualiers qui portẽt ce tiltre pour quelque fait d'armes, par lequel ils ſe ſont ſignalés, ou pour les ſeruices qu'ils ont rẽdus à leur Prince: ou bien pour dire mieux ils l'obtiennent d'vn General lors qu'on eſt ſur le point d'aller faire la guerre, ou meſme auec de l'argent; de ſorte qu'au-jourd'huy des hommes qui ſont venus de bas lieu en Portugal portent ceſte qualité, quoy qu'ils ne ſe ſoient nullemẽt ſignalez, & lon ne la refuſe pas au moindre qu'eux deuenu riche qui la recherche. Il y a encore ceux qu'on nomme *Moſos da Camera*, & *do ſernico*. Ceux-cy ſont ou Gentils-hommes, ou vallets de la Chambre du Roy, & ce nom eſt en telle eſtime parmy eux qu'ils l'aiment mieux que de grandes richeſſes. Il y a auſſi les Eſcuyers, ou *Eſcuderos Fidalgos*, qui tiennent rang parmy eux; tous les autres ſont nommez *homes honrados*, c'eſt à dire hommes honorables, & ceux qui ſont de plus baſſe condition parmy eux portent le nom de ſoldats ſans autre tiltre. Et lon s'aduãce en qualité à meſure qu'on fait plus de ſeruices au Roy, & ſelon les tiltres on a les recompenſes. Les Gentils-hommes y traitent volontiers les ſimples ſoldats lors qu'ils ſont retirez dans les villes, & retirent des teſmoignages de ceſte liberalité. Les Portugais, les Meſtis, & les Chreſtiẽs ſont magnifiques en leurs maiſons, & les Portugais entr'autres ont communement 10. ou 20. eſclaues ſelon leurs moyens. Ceux qui ſont mariez ont leurs logis bien meublez, & pour le regard de leur perſõne ils ſont curieux de changer tous les iours de chemiſe, & d'habits, de meſme que leurs femmes, & les ſeruiteurs meſmes en changent ſouuent à cauſe des grandes chaleurs. Les Officiers honorent également tous les Portugais tant nobles qu'autres. Quand ils vont par la ruë ils ont vn de leurs ſeruiteurs qui porte vn parafol, l'autre ſon manteau, à cauſe du Soleil, ou de crainte de la pluye, & le troiſieſme porte ſon eſpée, afin qu'elle n'empeſche pas leur grauité affectée. Auant le diſner vn ſeruiteur portera à ſon maiſtre vn oreiller de ſoye, pour mettre ſoubs les genoux lors qu'il voudra prier Dieu en l'Egliſe. Ils vſent de grandes & longues ſaluations auec des baiſements de mains qu'ils ne s'eſpargnent pas l'vn l'autre. Quand ils entrent dans l'Egliſe leurs ſeruiteurs y ſont deſià, qui leur ont appreſté des ſieges; & tous les autres qui ſont aſſis ſe leuent, & les ſalnẽt auec de profondes reuerences. Que ſi quelqu'vn ne leur rend le meſme honneur qu'ils luy font ils s'en picquent extremement, & en pourſuyuent la vengeance par toutes voyes, faiſant aſſemblee de leurs amis de tous coſtés pour donner la mort à celuy qui ne les a pas ſaluez par meſgarde, & pour peſer à quelque autre choſe. Mais lors qu'ils ne veulẽt pas tuër, mais ſeulement s'en venger en quelque

VI.

maniere, ils le battent cruellement auec vn gros roſeau qu'ils nomment *Bambas*, aſſemblant pour cét effect de groſſes troupes; & cecy ſe pratique preſque tous les iours aux Indes, ſans que le Magiſtrat en face punition. Ils battét auſſi leurs ennemis auec de longs ſacs pleins de ſable, & les briſent tous de coups. Ainſi que quelqu'vn meſme du peuple va viſiter vn autre, le maiſtre du logis va au deuant à la porte du logis auec le chapeau en la main, & le mene en ſa ſale où il luy preſente vn ſiege tel que celuy où il ſe met, puis luy demande le ſujet de ſa venuë. Et lors que celuy qui eſt venu s'en veut aller, le maiſtre du logis le conduit iuſqu'à la porte auec baiſemens de mains, & beaucoup de reuerences & offres de ſeruice. Que s'il n'eſtoit traité de cette ſorte il ſe ſentiroit tellemét offencé qu'il enpourchaſſeroit la vengeance iuſqu'à la mort: & meſme ils recherchent tant cét honneur, que ſi on leur dõne vn ſiege trop bas, ou qui ne ſoit pas auſſi honorable que celuy qu'õ a, on les irrite au poſſible. Lors
VII. qu'il ſe fait quelque nopces chez quelqu'vn de ceux qui ſont eſtimez tant ſoit peu riches, tous leurs amis & tous ceux de leur cognoiſſance y viénent ou ſur leurs cheuaux, ou ſur des cheuaux d'emprunt ou de loüage, & ſont quelquesfois au nombre de cent richement veſtus. Ils vont à l'Egliſe en ceſte ſorte auec leurs ſeruiteurs & paraſols en bon ordre. Les amis precedent, & l'eſpoux viét apres entre deux d'iceux qu'ils nomment comperes, puis l'eſpouſe le ſuit entre deux cómeres, qui ſont portees en leurs littieres ou pallaquins, & parees au poſſible. Les ſeruiteurs ſuiuent apres ſans rãg ny ordre. Et lors que la ceremonie du mariage eſt acheuee en l'Egliſe, les nouuelles eſpouſees ſont cõduites auec le meſme ordre, & les amis, voiſins, & parents ſe vont mettre en des feneſtres tapiſſees qui ſõt ſur les ruës où les mariez paſſent, & les arroſent d'vne eau compoſee de roſes & de ſucre. Les gens de marque ont auſſi des fleuteurs & joüeurs d'inſtruments qui ſont leurs ſeruiteurs, & reſiouyſſent la cõpagnie auec leur harmonie. Les nouueaux mariez approchant de leur maiſon d'habitation, remerciét ceux qui les ont accompagnez qui ſont à cheual auec beaucoup d'honneur, & entrent auſſi-toſt auec les commeres auec vne grande gravité, & ſe vont mettre aux feneſtres. Ceux qui ont accompagné les mariés donnent quelque carriere à leur cheual pour leur faire hõneur, & les comperes ſont les premiers à ce faire. Les autres leur font honneur auec vn concert de flutes qui ſont fort en vſage aux Indes. Apres les courſes tous paſſét deuát la feneſtre & quittét la maiſon de l'eſpoux auec beaucoup d'honneur, excepté les comperes qui mõtent en haut, & font beaucoup de bõs ſouhaits aux nouueaux mariez, tandis qu'il y a quelque choſe de preſt pour leur faire boire de l'eau, qui eſt vn ſigne d'amitié entr'eux. Apres qu'ils ont gouſté de ce qui leur eſt offert ils s'en vont & ne demeure que trois ou quatre fort proches parens, qui apres auoir fait bonne chere ne tiennent guere longue compagnie aux mariez, pour ne retarder pas leur cõtentement. Les eſpoux ſe couchét la pluſpart du temps auant que le Soleil ſe couche, ſans rien attendre & faire la bonne mine cõme on fait icy. Lors qu'on baptiſe vn enfant on le mene de la meſme ſorte, & le parrain marche au dernier rãg tout ſeul, ſuiuy de deux ſeruiteurs à pied, dont l'vn tient vn plat d'argent ou blanc où doré plein de roſquilles, au milieu duquel il y a vne chandelle de cire dorée & gentiment faicte, & percée de quelques pieces d'or & d'argent, qui ſont le preſent de celuy qui baptiſe l'enfant. Le reſte eſt couuert de roſes. Vn autre porte vne ſaliere d'argét doré d'vne main, & de l'autre vn baſſin de meſme metal, auec de belles ſeruiettes qui

pendent

pendent des espaules. Cela est suiuy de deux Pallanquins, en l'vn desquels est la commere, en l'autre la sage-femme auec l'enfant, couuert d'vn riche drap faict pour cét vsage.

Les ceremonies du bapteſme estant paracheuées on s'en retourne en meſme ordre au son des flutes, & auec les courses des cheuaux, la commere gardant le tout, comme aux nopces. Voyla ce qui s'y pratique pour le regard des mariez, mais les soldats qui ne le sont pas se mettent en Esté sur la mer, & la defendent. Ils sont magnifiques en leur maison, & gardent vne grande grauité, ayans vn valet qui leur porte aussi le parasol, & ils donnent quelquesfois à vn homme qu'ils ne louëront que pour cét effect, vingt & cinq Basarucs l'année. Bien souuent dix, ou douze soldats demeurent ensemble, & n'ont qu'vn ou deux valets pour nettoyer leurs habits. Ils viuét de riz cuit dans l'eau, de poisson salé, & d'autres viandes de peu de valeur, sans pain, vsant pour leur bruuage d'eau de fontaine. Ils vsent presque de deux ou trois habillemens communs, dont ceux qui sortent s'accommodent, d'autant que ceux qui demeurent au logis n'ont besoin d'estre vestus à cause des grandes chaleurs, qui font qu'ils se contentent d'estre couuerts d'vn linge. Il se trouue des gentils-hommes, & des Capitaines riches, qui donnent de l'argent à ces soldats auec toute liberalité, à fin qu'ils achepteht des habits, & ce qui leur est necessaire. Par ce moyen ils s'acquierent l'amitié de ces soldats pour s'en seruir apres plus librement en leurs voyages de mer, ou bien aux courses qu'ils font pour attraper les ennemis. Il y en a beaucoup qui viuent en cette sorte à leur ayse. Mais le principal profit de plusieurs vient de l'amour des femmes des Portugais, des Mestiz, & des Chrestiens des Indes. Ces femmes sont si lubriques, qu'elles donnent tout l'argent qu'elles peuuent attraper à leurs adulteres qu'elles enrichissent par cette voye. Quelques-vns de ces soldats par la faueur de leurs amys vont trafiquer deça delà, & l'on nomme ceux-cy Chatins, pour ce qu'ils ont quitté le mestier des armes, & ne veulent plus seruir de soldats sur la mer aux armées qui se dressent. Car il n'y a aucun de ceux-cy qui soit contraint d'aller à la guerre combiẽ qu'il soit escrit au liure de Portugal, & quoy qu'ils soient exempts d'aller à la guerre, toutesfois à cause qu'ils viuent sans se marier on les appelle soldats. Il y a auiourd'huy vn grand nombre de ces Chatins par les Indes, pource qu'y ayant peu ou point de guerre, plusieurs s'adonnent à la marchandise, afin de gaigner quelque chose. Il y a beaucoup de raisons de cecy.

Car en premier lieu les Capitaines qui faisoient estat des gens de guerre, ne se soucient maintenant guiere de l'honneur, & donnét peu à ceux qu'ils soudoyent. Les soldats aussi qui sont moins considerables demeurent touſjours miserables auec cette solde, & combien qu'ils ayent beaucoup d'attestations, & certificats, qui leur doiuent faire attendre quelque recompence, toutesfois ils ne peuuent porter la grande despence qu'il faut faire de là iusqu'en Portugal, n'y estans arriuez faire des presens à ceux qui peuuét quelque chose en Espagne, qui ne font rien si l'on ne les gaigne par cette voye. Et meſme il y a ce mal qu'encor qu'ils obtiennent quelque dignité, il faut bien souuent qu'ils attendent la mort de quelqu'vn qui les deuance, & quelquesfois toute leur vie passe en ceste attente. On doit adiouster à cela les incommoditez, & dangers de la nauigation, qui causent que plusieurs ne retournét pas en Portugal, ains se marient aux Indes, & s'adonnent à quelque negoce.

Outre ce la guerre n'eſt pas eſchauffée contre les Barbares, & l'on ne découure plus de terres, d'autant que le Viceroy eſt plus curieux de ſon profit, que de ſa gloire. Car les charges des Indes n'eſtans que de trois années font que ceux qui les exercent ne cherchent qu'à s'enrichir durant ce temps. C'eſt ce qui faict que la mer eſt moins ſeure qu'auparauãt, & que les eſcumeurs y font la plus part de ce qu'ils veulent, pour ce que le Viceroy ne tient pas d'ordinaire vne bonne armée ſur la mer pour courir de tous coſtez. Et c'eſt auſſi ce qui diminuë la puiſſance, & les richeſſes du Roy d'Eſpagne. Car on ne peut bien voyager par terre à cauſe de pluſieurs Royaumes qui ne ſont guiere amys des Portugais, qui n'ont que quelques forts ſur les coſtes.

IX. On ne voit guiere ſouuent aux Indes les femmes des Portugais, des Meſtiz, ny des Chreſtiens, ſinon que ce ſoit pour quelque viſite, ou pour aller à l'Egliſe; & lors qu'elles ſortent elles ſont ſoigneuſement gardées. Car elles ſont en leurs Pallanquins tellement couuertes qu'il eſt impoſſible de les voir. Quand elles vont à l'Egliſe, ou en viſite, elles ſont ſuperbement veſtuës auec force perles, & pierreries. Leurs habits ſont de damas, de velours ou de Brocat. Car la ſoye eſt fort commune en ce pays. Preſque toutes vont par la maiſon la teſte nuë, ayant vne chemiſe deliée nommee Baju, qui les couure iuſques au nombril, & depuis le nombril, en bas elles ont vn linge peint mis en deux ou trois doubles; le reſte eſt deſcouuert. C'eſt là l'habit que les femmes de tout aage, & de toute condition portent au logis, & tandis qu'elles y demeurent elles font tout faire au dehors par leurs chambrieres, elles ne mangent point de pain, non plus que les ſeruiteurs, non pas pour aucune cherté de bled qu'il y aye, veu qu'elles en pourroient auoir en abondance; mais par vne certaine couſtume, & inclination qu'elles ont à manger du riz, qu'elles cuiſent auec de l'eau, ayans pour viande du poiſſon ſalé, & des fruicts ſalez pareillement, qu'ils nomment *Mangas*, ou bien auec quelque boüillon de chair, & de poiſſon, qu'elles verſent d'enhaut. Au reſte elles mangent leur potage à belle main, ſe moquant de l'vſage des cueillers, comme s'il eſtoit du tout inciuil. On vſe pour boire de certains vaſes deliez de terre noire, qui ſont percez au col. Ils les nomment *Gargolettes*, à cauſe que celuy qui boit en leuant le vaſe, & ne le touchant pas auec la bouche reçoit l'eau par ces petits trouz, & cette eau gazouille en ſortant, & faict vn doux bruit. On y tient cette façon de boire pour ciuile, afin qu'on ne ſaliſſe pas le vaſe auec la bouche, qui eſt quelquesfois peu nette. Ceux qui viennent fraiſchemẽt de Portugal, & qui veulent boire en cette ſorte, verſent beaucoup d'eau ſur leurs habits, pour ne ſçauoir pas la façon d'vſer de ce vaſe. On appelle telles gens *Reynelz*, par ſoubriquet, & ce nom s'approprie à tous ceux qui ſont ignorans des façons de faire des Indes, & qui n'eſtans pas accouſtumez à la grauité affectée vont auec toute liberté par les ruës, ſans ſe ſoucier de cette contrainte, à laquelle toutesfois ils s'accouſtument bien toſt.

Les hommes du Leuant ſont extremement jaloux, & ne meinent voir leurs femmes, ny leurs filles à aucun, tant ſoit-il leur amy, excepté à leurs Comperes. Si quelqu'vn frappe à la porte qui veut parler au mary, auſſi toſt les femmes s'enfuyent, & ſe cachent, laiſſant le mary ſeul pour parler à celuy qui vient. Meſmes les proches parens, & qui plus eſt les enfans maſles qui ont paſſé l'aage de quinze ans, ſont bannis des lieux où les fem-

mes demeurent, & ont leur logis à part. Car on a ouy dire bien souuent que le nepueu a esté aymé de la femme de son oncle, le frere de la femme de son frere, & le frere mesme a quelquesfois eu à faire auec la sœur. Et veritablement l'impudicité des femmes de ces cartiers est fort grande, & il y en a peu de mariées qui soient chastes. Plusieurs ont vn soldat pour amy, qui les va voir secrettement par le moyen des chambrieres qui seruent au badinage. Elles vsent mesmes de certaines herbes pour cét effect. Elles ont vne herbe nómée *Datros*, de la semence de laquelle elles tirent vn suc qu'elles mesient au breuuage de leurs maris, qui en ayás beu ne font que rire comme des hommes qui ont perdu l'entendement, & demeurent sans apprehension d'aucune chose, ou bien dorment si profondement qu'on les iugeroit sans vie. Lors les femmes estans en asseurance iouyssent de leurs amours en presence de leurs maris, qui sont toutesfois sans cognoissance. Quelquesfois la force de ce breuuage dure 24. heures, & pour faire reuenir en leur bon sens ces pauures cornards on leur laue les pieds auec de l'eau froide; mais ils n'ont nulle souuenance des choses qui sont passees. Les femmes font aussi souuent mourir leurs maris par poison, qu'elles accommodent comme il leur semble, à fin qu'il ne face son effect que dans le rẽps qu'elles determinent; tellement qu'il y en a quelquesfois qui viuent six ans apres en auoir pris. Les maris font aussi mourir leurs femmes adulteres, ou soupçonnees de leur faire tort, auec le tesmoignage de trois ou quatre personnes, qui asseurent qu'elles ont fausse la foy du mariage. Car par les coustumes de Portugal l'homme qui faict mourir pour cette occasion sa femme n'est point puny, & soudain il luy est permis d'en espouser vne autre. Il y en a plusieurs qui meurent en cette sorte, & il n'y a rien de plus commun aux Indes que la mort des femmes adulteres, qui ne peut toutesfois induire les autres à vne meilleure vie. Car elles tiennent pour delices, & pour chose qui leur apporte de la gloire, de mourir en faisant l'amour. Au reste elles sont curieuses de la propriété en toutes choses, & veulent que leur maison, & tout leur faict soit net au possible, & elles se lauent souuent le corps pour se tenir nettes. Elles fuyent le trauail & se plaisent aux parfums. Elles se frottent la teste, & le front de Sandal, afin de se faire sentir bon, & mangent aussi continuellement des feuilles de *Bethele*, auec de la chaux, & de l'herbe *Areque*, qui a quelquesfois telle force qu'elle les rend comme yures, & cette herbe a le goust, & la seicheresse du bois, ou des racines. Les femmes ruminent ces trois choses tout le iour comme des bestes, & auallent le iust en crachant le reste; & de là vient qu'elles ont les dents, & les leures noires, & rouges, qui estonnent ceux qui n'ont pas accoustumé de les voir. Ces façons de faire sont venuës des Indiens, & ces femmes se persuadent tellement que par ce moyen elles sont preseruées de la puanteur de l'haleine, & du mal des dents, & de l'estomach, qu'on leur osteroit plustost la vie que ces herbes. Lors que le mary est absent la femme tout en mangeant de la Bethele, & estant derriere vne natte regarde les passans sans estre veuë. Mais si quelqu'vn qu'elle ayme passe elle leue doucement la natte, comme pour tesmoignage de son affection. Ce sont les commencemens que les femmes donnent à leurs amours, qu'elles pratiquent apres par le moyen de leurs chambrieres, & d'vne infinité de stratagemes. Elles mangent aussi force espicerie, pour se maintenir en chaleur, ou pour l'augmenter, & mangét aussi certains gasteaux

nommez *Cachondes*, composez de diuerses sortes d'espices pour le mesme effect. Et non seulement les femmes appreſtent cela pour elles, mais en font encor manger à leurs mariz pour les rendre plus vaillãs au lict, & se rẽdre aussi plus contentes. Elles se baignent aussi fort souuent, & passent les riuieres à la nage, tant elles y sont accoustumées. Elles sortent aussi la nuict pour aller rendre des vœux qu'elles ont faicts, & lors elles vont librement à pied, pource que la magnificence des sieges, & des chaires est deffenduë en telles occasions. Les femmes desirent bien souuent ces nuicts long temps auparauant; & lors leurs esclaues, qui leur sont fort affidees les accompagnent, & tandis que leur maistresse prie elles entretiennent leurs amys, & se iettent en quelque boutique ou cabaret faisant vn signal, & se moquent là de leur maistresse qui est apres la deuotion en iouyssant de leurs amours. Les fẽmes de ces cartiers mettent toute leur felicité à estre aymées d'vn hõme blanc, ou Portugais, & loüent entr'elles la beauté de leurs amoureux auec vne grande ardeur. Les enfans qui naissent des femmes esclaues sont à leurs maistres, qui se resioüissent quãd ils ont augmenté leur maison d'vn seruiteur. Cela se fait toutesfois lors que ces enfans ne sont pas engẽdrez d'vn Portugais, ou d'vn homme de libre condition. Car lors le pere peut rachepter son enfant huict iours apres sa naissance auec peu d'argent, & le rendre libre. Mais si l'on demeure huict ou dix iours sans le rachepter, il est serf, & demeure à son maistre, qui le peut apres vendre à quelque prix qu'il voudra, ou le nourrir comme son esclaue si bon luy semble. On voit peu souuent que la mere quoy qu'esclaue, & miserable face mourir l'enfant lors qu'elle en accouche. Car c'est vne gloire à ces femmes d'estre enceintes d'vn homme blanc. C'est ce qui faict que la mere garde soigneusement son enfant, & ne le veut donner à son pere à quelque prix que ce soit; de sorte que s'il le veut auoir il faut que ce soit à la destrobée. Les enfans des Portugais, Mestis & autres Chrestiens sont nourriz tous nuds, excepté qu'ils ont la chemise que nous auons nommée Baju, laquelle ils portent seulement iusqu'à ce qu'ils soient en aage de porter des chausses. Ils sont presque tous nourriz par des femmes esclaues, & des Indiennes.

Les Payens qui demeurent à Goa tiennent la rencontre du corbeau de mauuais presage, encor qu'il y ayt beaucoup de ces oyseaux aux Indes. Celuy qui en a veu quelqu'vn sortant du logis, s'y remet aussi tost, & s'enferme, auec resolution de ne sortir pour quelque chose que ce soit tant il redoute quelque desastre. Il y a par tout beaucoup de Magiciens parmy eux, qui charment les serpens, & les tirant hors d'vn panier, les contraignent de dancer au son de quelque instrument, & les baisent, les embrassent, & mesme parlent à eux, comme à des personnes, afin de tirer de l'argent par ces artifices. Ils sçauent trop comme il faut preparer, & composer des poisons, & en donnent librement à ceux qu'ils hayssent. Les logis de ces Payens sont volontiers bas, & petits, couuerts de chaume, sans fenestres, & auec des portes si basses que ils sont contraints de se baisser lors qu'ils entrent, ou sortent: leurs meubles sont de nattes de ionc, sur laquelle ils se couchent où pour dormir, où pour prendre leur repas. Les tables, les nappes, & les seruiettes sont faictes de feuilles de figuier, qui seruent aussi à l'vsage des plats, & des pots, & pour l'huyle, & pour le beurre. Ils appreſtent leur viande en ces pots, de terre, & y cuisent du riz, duquel ils remplissent des puits qu'ils font pour cet effect, & ils pilent aussi leur riz, à cause qu'estans pauures, & misera-

bles ils achẽptent le riz auec l'escorce. Quelques vns sement aussi du riz pres de leur demeure pour l'vsage de la famille. Ils vsent lors qu'ils veulent boire, d'vn petit vaisseau d'airain, auec lequel ils versent du vin dans la bouche, ne voulant qu'elle fraye contre le vase. Ils frottent presque toutes leurs maisons de fumier de vache à cause des puces qui le craignent. Au reste ils tiennent leur corps le plus net qu'ils peuuent, tellement qu'apres les necessitez de la nature ils les lauent entierement. Ils se lauent touſiours auec la main gauche, à cause qu'ils mangent de la main droite, & n'vsent iamais de cuilliers. Ils gardent estroictement leurs superstitions, & ceremonies, ne sortãs iamais sans auoir fait leurs prieres. Quand ils sont chemin ils adorẽt les images horribles de leurs Dieux qui sont en des rochers, des montagnes, & des cauernes, & mesme ils adorent des figures de Diables. Lors qu'ils doiuent voyager par eau, ou par terre, ils ne font que sonner de leurs trõpettes l'espace de quatorze iours auant leur partement, & s'ils vont par mer ils mettent force banderolles de tous costez au nauire, & force drapeaux, à l'honneur, comme ils disent, de leurs Pagodes, ou Idoles. Et lors qu'ils sont de retour ils font encor le mesme bruit l'espace d'vne semaine, ou de deux. Ils obseruent cette façon de faire aux autres solemnitez, des nopces, de la natiuité, des saisons de l'année, la moisson, & du temps des semences. Il y a vn grand nombre de barbiers entre eux, qui marchent de tous costez pour peu de chose, & n'ont point de boutique, mais vont par leurs maisons où l'on les employe iusques aux plus vils seruices, & pour abreger ils sont traitez comme gens de peu, & dõt l'on ne fait guiere d'estime. Les Payens qui sont sçauans en medecine tiennent fort leur rang dans la ville de Goa, veu qu'apres les Ambassadeurs, & quelques marchands il n'y a point d'autres Infideles qui se couurent d'vn Parasol allant par la ville.

Les Portugais ne dédaignent lors qu'ils sont malades de se faire voir à ces medecins Payens, & l'Archeueſque, & tous les hommes d'Eglise se fient plus volontiers à eux qu'aux Portugais mesmes. Et c'est ce qui fait que ces medecins sont extrememẽt honorez, & assemblent de grandes richesses. Les laboureurs des enuirons de Goa sont presque tous Chrestiens, toutesfois ils ne different guiere des Payens, dont ils gardent encor plusieurs ceremonies; à quoy les Inquisiteurs feignent de ne prendre garde, à cause de la longue coustume qu'ils en ont prise. Il y a en la mesme ville au bout des places des Changeurs Indiens Chrestiens, qu'ils nomment *Xaraffos*. Ceux-cy se cognoissent fort aux metaux, & disent si vne piece est bonne, ou fausse aussitost qu'ils l'ont regardée. Les Payens ont cette coustume de s'arrester au mestier, ou à la profession de leurs peres; & ceux-cy se marient chacun à des femmes de leur art, ou profession, & sont tous distinguez par la vacation qu'ils ont, & ne se meslent par mariage auec des femmes qui soient de quelque autre. Les peres ne donnent rien en mariage à leurs filles, excepté quelques colliers, & dorures, & toute l'autre despence consiste au banquet des nopces. Les enfans masles emportẽt tout l'heritage.

Il y a plusieurs Gusarates, & Banjanes du pays de Cambaye, qui habitent à Goa, Diu, Chaul, & Cochin, & autres lieux des Indes pour le trafic du froment du cotton, du riz, & choses semblables, mais principalement pour celuy des pierreries, ausquelles ils s'entendent mieux que gens du monde. Ils sont sçauants en Arithmetique, & ne surpassẽt pas seulement en cette partie les autres

Indiens, mais encor les Portugais meſmes. Ils ne mangent nullement auec les autres nations, non pas quand ils deburoient mourir de faim. Lors qu'ils vôt par mer à Cochin ils ne prennent qu'autant de viande qu'ils eſtiment eſtre neceſſaire pour ce voyage. Que s'ils demeurent plus longuement qu'ils ne ſe ſont figurez ils aymeront mieux mourir que de mãger auec vn Chreſtien, ou quelque autre, ou en receuoir de la viande.

ix. Beaucoup de Canares, & Decanins qui ſont du pays de Decan font leur demeure en la ville de Goa, & y ont des boutiques. Ils acheptent des Portugais de la ſoye, du damas, & du velours, du cotton, des porcellaines, & autres marchandiſes de la Chine, de Cambaye, & de Bengale à la grande meſure, à fin de les vendre apres à vne plus petite aulne. Ils ont pour cet effect des courtiers leurs concitoyens qui pourvoyent à leur emploicte. Ceux-cy portent des vures à Goa de la terre ferme. Ils ont des nauires des Indes, auec leſquels ils trafiquẽt du coſté de Cambaye, de Sunde, & de la mer rouge. Il y a beaucoup d'excellents orfebures entr'eux, beaucoup de graueurs, & autres artiſans, grand nombre de barbiers, & medecins, qui demeurent tous à Goa, & eſgalent preſque en nombre les Portugais, les Meſtiz, & les Chreſtiens. Ils afferment les droicts du Roy autour de Salſette, de Bardes, & de l'Iſle de Goa, & pour cette cauſe ils ſont ſouuent cõtraints d'aſſiſter à tous les iugemẽs, auſquels ils plaident leur propre cauſe, alleguant les loix & ſtatuts de Portugal, auec eſtonnement des Portugais meſme.

Les Canarins, & Corumbins des Indes, ſe meſlent du labourage, & de la peſche, & ont ſoing des palmiers des Indes, qui portent des *Cocos*. Il y en a quelques-vns entr'eux qui ſe meſlent ſeulemẽt de lauer, & blanchir le linge. Ceux là s'appellent *Meymattes*. Les autres ſe nomment *Patamarés*, c'eſt à dire meſſagers par terre. Ceux-cy qui ſont les plus vils hommes des Indiens viuent de peu de choſe. Ils s'abſtiennent de manger de la chair de vache, de bœuf, de beuſle, de pourceau, & viuent de meſme que les Canares, & les Decanins. Ils vont preſque tous nuds, n'ayãs que les parties hõteuſes couuertes d'vn petit drap. Les femmes ſe couurent d'vn linge qui leur va iuſques aux cuiſſes, & en retrouſſent vne partie ſur l'eſpaule, tellement qu'elles font paroiſtre la moytié de leur tetin. Pluſieurs de ces Canarins font profeſſion de la Religion Chreſtienne, à cauſe qu'ils demeurent preſque tous aupres de Goa. Car il y a force Palmiers pres des riuages, de meſme que du riz, qui eſt la viande des Canarins, & qui vient en vne terre baſſe. Ceux-cy portent de terre ferme de la volaille, du laict, des fruicts & des œufs à la ville. Leurs maiſons ſont couuertes de chaume, auec vne petite porte baſſe, où vn hõme ne ſçauroit entrer tout droit. Ils engendrent des enfans en fort grand nombre, qui demeurent entierement nuds iuſques à 8. ans, & depuis ce temps ils cachent leurs parties hõteuſes. Les femmes qui accouchent ſe deliurent ſans ſage femme, & lauent auſſi toſt leurs enfans, puis les couchent ſur des fueilles de figuier des Indes, & font ſoudain meſnage auſſi bien que ſi elles n'eſtoient fraiſchement accouchées. Les enfans comme i'ay deſià dict, ſont nourris tous nudz, & lors qu'ils ſont ſales on n'vſe d'autre myſtere que de les lauer auec de l'eau; tellement qu'ils deuiennent fort diſpoſts; & ſont faicts à tout, pource qu'on n'vſe pas en leur endroict de mignardiſe. Les hommes de cette ſorte viuent bien ſouuent iuſques à cent ans en pleine ſanté, ſans perdre vne dent, ſe mocquans de nos delices, auec leſquels nous faiſons tort à noſtre vie, & à la nature. Ils nourriſſent ſeulement vn bo-

quet de cheueux au ſommet de la teſte, & ſe raſent le reſte. Ils ſont bons nageurs, & vont ſus la riuiere dans les vaiſſeaux nommez *Almadies*, qui ſont ſi petits qu'ils ne peuuent preſque tenir vn homme ſeul. Cela cauſe qu'ils ſont ſouuent renuerſez; mais ils ſont ſi habiles qu'ils redreſſent le vaiſſeau, iettent l'eau dehors, & pourſuyuẽt leur voyage. Mais ils ſont miſerables d'ailleurs en ce qu'ils viuent petitement, & fort mal, & ſont pour ceſte occaſion ordinairement maigres, & deffaits, foibles, & de peu de courage à raiſon dequoy les Portugais les meſpriſent, & baffoüent. Ils obſeruent en leurs mariages meſmes ceremonies que les Decanins. Lors que les mariz ſont morts on dreſſe le buſcher pour les bruſler, & les femmes coupent leurs cheueux, & dechirent en ſigne de deüil leurs habits, qui ne valent toutesfois grand' choſe.

Il y a beaucoup de Mores, & de Iuifs, qui demeurent à Goa, Cochin, & autres lieux, dont pluſieurs ſont venus d'autres pays, & pluſieurs auſſi Indiẽs de naiſſance, qui ont ſuccé le Mahometiſme, ou le Iudaiſme auec le laict. Quant à leur famille ils ſuyuent la couſtume du pays où ils demeurent. Ils ont entre les Indiens des temples des Synagogues & des Meſquites, où ils font exercice de leur religion comme bon leur ſemble. Aux villes des Portugais chacun vit en liberté de conſcience. Toutesfois il n'y a perſonne qui face des ſacrifices à ſa mode de peur de ſcandale, & il y a peine de mort ordonnée à ceux qui feront le contraire. Les Iuifs ont volontiers de belles femmes. Il y en a pluſieurs qui ſont venus de Paleſtine, & qui parlent Eſpagnols, des mieux. Pour les Mores ils viuent ſelon la loy de Mahomet, que nous deſcrirõs en l'Empire des Turcs, & trafiquent du coſté de la mer rouge, où ils portent des eſpiceries. Et cõbien que pluſieurs d'eux demeurent auec les Portugais peſle-meſle, toutesfois ils les hayſſent au poſſible, & empeſchent l'aduancement de la foy Chreſtienne, laquelle ils rendent odieuſe aux Indiens le plus qu'ils peuuent.

RICHESSES.

LEs Portugais, & Meſtiz qui demeurent à Goà trafiquent tous les iours en x. Bengala, Pegu, Malacca, Cambaye, la Chine, & autres lieux. Les citoyens de la ville de Goa, & les autres peuples des Indes, & des natiõs voiſines s'aſſemblent tous les iours en vn lieu qui eſt comme la Bourſe d'Anuers; mais ils vſent en quelque choſe de façons de faire differentes. Car à Goa les gentils-hõmes, & autres s'aſſemblent auec les marchands, & toutes choſes ſont expoſees en vente comme en vn marché, ou foire. Cette aſſemblee ſe fait ſeulement auant midy toute l'annee, excepté les iours de feſte. Elle commence à ſept heures du matin, & dure iuſques à neuf; à cauſe de l'exceſſiue chaleur de l'apres-diſnee. Il y a des crieurs publics en la principale place de la ville qui ſe nomme *Leylon*, & ceux-cy vont par cette place auec des chaiſnes d'or, des bagues, des pierreries, & autres ornemens, accõpagnez d'vn grand nombre d'eſclaues à vendre de l'vn, & de l'autre ſexe, & lors ſi quelqu'vn veut acheter vne de ces miſerables perſonnes, on les produit, & les monſtre comme on fait icy les beſtes. On trouue auſſi à Goa des cheuaux d'Arabie, des eſpiceries de toutes ſortes, & autres medicamẽs ſecs; de la gomme qui ſent bon, de beaux tapiz, & pluſieurs autres curioſitez de Cambaye, de Sinde, de Bengala,

de la Chine, & d'ailleurs, & c'est presque vne merueille de voir vne si grande multitude de personnes. Quelques Portugais viuent, & assemblent du bien par le moyen de leurs esclaues, qui sont quelquesfois iusques au nombre de vingt, ou trente, & viuent de peu de chose. Ces serfs se loüent par la ville à faire toute sorte de choses, & portent de l'eau pour la vendre. Les femmes esclaues accommodent diuersement les fruicts des Indes, & font diuers ouurages, qu'elles portent vendre au marché; à quoy l'on choisit des plus belles, & plus ieunes, à fin que les marchands attirez par leur beauté acheptent plus volontiers leur mercerie, non tant pour sa beauté, que pour celle des fémes qui la portent, desquelles ils esperent iouyr; ce que ces femmes leur accordent assez librement pour gagner quelque piece d'argent. Les Portugais s'enrichissent donc ayséement par cette voye, & entretiennent leur famille. Les autres font vn grand profit sur l'argent en cette sorte. Lors que les nauires de Portugal viennent ils achetent force grands reales d'Espagne, & donnent douze de profit sur chaque centaine.

Apres cela ils les gardent iusqu'au mois d'Auril, lors que les marchands s'en vont à la Chine, veu que les reals sont grandement de requeste en tel tẽps & y gaignent vingt ou trente pour cent. Au mesme temps ils acheptent des Larins de Perse, donnant huict ou dix de profit sur chaque cent, & lorsque les nauires de Portugal viennent ils les changent contre des reals, & gaignent vingt, ou vingt-cinq pour cent. L'vsage de ces Larins est necessaire aux Indes, pour achepter du poiure à Cochin, veu qu'on y fait grand estat de cette monnoye. Il y a encor d'autre sorte de monnoye, comme les Pagodes, les Venitiens, & les Santonois qui sont d'or. Plusieurs font aussi grand profit en toutes ces monnoyes, principalement si la fortune les fauorise. Plusieurs viuent aussi du reuenu que les Palmiers des Cocos leur apportent, à cause qu'on faict vn grand trafic de ce fruict aux Indes. Tellement qu'il y en aura tel qui outre toute la despence tirera tous les iours de gain d'vn seul Palmier demy *Pardauue*, dont l'entier vaut trois testons de Portugal, & il y en a quelques-vns qui ont quatre ou cinq cens de ces arbres en vne metairie, lesquels ils loüent aux Canarins.

Beaucoup des Payens habitans de Goa sont riches marchands. Il y a vne ruë où l'on ne voit que des boutiques de ces gens, pleines de soye, de velours, & autres estoffes, & de Porcelaines. Ils acheptent toutes ces choses premierement en gros par le moyen de leurs courtiers, puis les vendẽt en detail, ayans vn merueilleux esprit pour cet affaire. En la mesme ruë il y a d'autres marchands viz à viz qui vendent des toiles de toutes sortes, de chemises toutes faites tant pour les Portugais, que pour leurs esclaues, & plusieurs autres petites besongnes. Il y a vne autre ruë où demeurent ceux qui vẽdent toutes les besongnes des femmes, & mille belles sortes de linge ouuré, de mesme que du chanure pour faire des voiles, & des cordages. On voit en vne autre ruë les Banjanes de Cambaye, qui vendent des perles, & de la pierrerie, du coral, & choses semblables. Il y a aussi la ruë de ceux qui font des littieres, chaires, & bancs, qu'ils bigarrent de diuerses couleurs auecque la Lacque, à laquelle ils sçauent donner les couleurs qu'ils veulent. Les orfeures ont aussi leur demeure particuliere, comme aussi les charpentiers, menuisiers, & autres artisans, & ouuriers. Les autres vendent en gros le riz, & les autres marchandises des Indes.

Il y a grand nombre d'Apoticaires qui vendent en detail les drogues & eſpices. Ceux-cy ſont pour la plus grande part Bramins ou Preſtres des Idoles qui ont à chaque bout de ruë des boutiques garnies de toute ſorte de marchãdiſe, ce qui eſt extremement commode au peuple.

La principale & plus commune ſorte de monnoye c'eſt le *Pardauue xerafin* qui eſt d'argent, & ſe faict à Goa. Il a l'image de ſainct Sebaſtien d'vn coſté, & de l'autre trois ou quatre fléches liées enſemble. Il vaut trois teſtons ou trois cents *reyſes* de Portugal, & a tantoſt plus grand, tantoſt moindre prix ſelon le cours du change. Ils vſent d'vne autre façon de compter par certains *Tangas* dont on ſe ſert pour faire quelque compte. Cinq de ces Tangas ſont vn pardauue ou xerafin de la moindre marque. Car il y a deux ſortes de monnoye, c'eſt à ſçauoir la bonne & la mauuaiſe: veu que quatre Tangas de bõne monnoye en font cinq de mauuaiſe: à raiſon dequoy aux ventes & aux achepts on deſire ſçauoir auant qu'aucune choſe ſe face, ſi le payement ſera en bonne ou mauuaiſe monnoye. Mais on faict encor vn autre compte par des vingtains, non pas qu'ils ſoient en eſpece, mais ſeulement en l'eſprit de celuy qui compte. Ceux-cy valent quatre Tangas de la bonne, & cinq de la mauuaiſe monnoye. La menuë monnoye porte le nom de *Baſarucs*. On compte pour quinze bazarucs de bonne monnoye dix-huict de la mauuaiſe. Vn vintain & trois baſarucs font deux reyſes de la mõnoye de Portugal, & ſont faicts de mauuais eſtain. Trois cens ſoixante quinze baſarucs font vn pardauue ou xerafin. Les larins de Perſe valent chacun cent cinq & cent huict baſarucs, ſelon le cours du change. Il y a des eſcus d'or nommez pagodes, qui valent touſiours plus de huict tangas. Les Payens qui les font y mettent vne figure de leur Idole. Les eſcus de Veniſe ou Turquie valent preſque deux pardauues xerafins. Ils ont auſſi des eſcus d'or de ſainct Thomas, auec l'image de ce Sainct, qui ſont eſtimez ſept ou huict tangas. Quant à la monnoye de Portugal, on n'y reçoit que les grands reals qui en valẽt huict petits. Ainſi que les nauires de Portugal arriuent les reals ſont eſtimez cent trente-ſix reyſes, puis ils montẽt à plus grand prix lors que le temps d'en porter en la Chine s'approche. Il y a certaine maniere de compter à Goa pour le regard des achepts & des ventes. Il y a des pardauues xerafins d'argent qui ſont en eſpece, mais il y en a d'or qui ſont en imagination, & ne ſeruent qu'aux comptes. Car lors qu'on achepte des perles & de la pierrerie, de l'or, de l'argent, & des cheuaux, on ne parle que de pardauues, qui valent alors le chacun ſix tangues; mais pour le regard des autres marchandiſes, quand on ne ſpecifie rien, on entend ſimplement les pardauues xerafins, dont le chacun vaut cinq tangues. Ils nomment auſſi des pardauues de larins, & lors le pardauue vaut cinq larins. Voylà la monnoye de ceux qui demeurent à Goa, & la façon du change par le moyen de laquelle beaucoup de perſonnes font de grands profits. Au reſte la grande fauſſeté de ces pardauues, qui ſont quelquesfois merueilleuſement bien contrefaicts, faict qu'on a grand beſoin de changeurs qui cognoiſſent bien la fauſſe monnoye. Les Indiens de terre ferme font ceſte monnoye fauſſe pour tromper les Portugais. A raiſon dequoy perſonne n'oſe receuoir la moindre piece d'argent ſans l'auoir faict veoir à vn changeur.

Ces Changeurs appreſtent auſſi ſoigneuſement de l'argent de diuerſes ſortes pour ceux qui en demandent, ayant des tables toutes diſpoſées, où

l'on void ordinairement des monceaux d'argent distinguez par tangues. La tangue vaut soixante & quinze basarucs; & au change du pardauue sur trois cents soixante & quinze basarucs, il en adjoustent quelques-fois huict ou dix.

Les poids de Goa sont semblables à ceux des Portugais, & sont distinguez en Quintaux arrobes, & autres poids. Ils ont encor toutesfois vn autre poids nommé *Mao*, qui signifie la main, & pese douze liures, & l'on en vse pour vendre du beurre, du miel, du succre, & semblables matieres. On mesure le poivre auec le *Bhare*, qui fait trois quintaux & demy du poids de Portugal, & chaque quintal faict cent liures. Ils ont vne mesure qu'ils nomment *Medida*, qui vaut enuiron neuf onces. Vingt-quatre de ces mesures font la main, & vingt mains le *Candil*, & vn candil tient presque quatorze muids. Ils mesurent auec cecy le ris, le froment, & autres choses seiches, & en chargent les nauires, faisant le compte de la charge par candils ou barhes. Ils vendent aussi le ris dans de la paille bien liee auec des fardes. Le farde contient communement trois mains & demie. Le meilleur ris se nomme giraſal, & vaut plus que celuy qu'on appelle chambasal. Il y a encor d'autres sortes de ris de moindre valeur, & quand il est dans l'escorce on l'appelle *Barbo*, & ressemble fort à l'orge.

Quant aux Vice-roys ils ont coustume de visiter les places & forteresses qui sont sous le Roy d'Espagne, à cinquante, soixante, & quatre-vingts mille de Goa, tant du costé du Nort que du Midy. Ceste visite leur apporte vn grãd profit, autant que tout autre chose. C'est chose asseuree que les Vice-roys ont de grands reuenus, & qu'ils disposent de ceux du Roy d'Espagne comme bon leur semble, deuenant par ce moyen extremement riches, à cause que le Roy leur donne entiere puissance. Tellement qu'ils amoncelent vne grande quantité d'or, & d'argent, & assemblent force richesses. Outre les reuenus & profits ordinaires ils reçoiuent des presens de tous costez, qui les enrichissent. Car tous ceux qui ont quelque alliance auec l'Espagne enuoyent, suyuant la coustume des Ambassadeurs au Vice-roy nouuellement arriué, auec des presents, qui ne manquent iamais d'estre grands & magnifiques: & tandis qu'il demeure à Goa, il est entretenu aux despens du Roy, de mesme que les Officiers, de ce qu'on tire pour le Roy des terres de Salsette, & de Bardes.

FORCES.

xi. L'Isle a seulement vne muraille du costé du Leuant viz à viz de la terre de Salsette iusques à l'autre costé de la terre de Bardes. Ceste deffence n'est bonne que contre les soudaines attaques des peuples de la terre ferme, qui ne sont sous la domination des Portugais. Il n'y a point d'autre fortification en ceste Isle. Il y a bien en la terre de Bardes vn chasteau qui est sur vn haut à la bouche du fleuue; mais il est presque ruiné, & a seulement trois canons de fer & vn homme qui le garde.

L'Isle de Goa du costé du riuage de la mer monstre en quelques lieux des rochers fort hauts: mais la terre de Bardes du costé qu'elle regarde la mer a vn beau riuage de sable l'espace de cinq cents pas. Voicy la garde de ceste Isle: du costé du Leuant, il y a trois ou quatre portes sur le bord de la riuiere

à l'extremité de l'Isle, viz à viz de la terre ferme de Salsette & Bardes. Chaque port a son Capitaine, & son Secretaire, sans la permission desquels personne ne peut aller en terre ferme. A raison dequoy quand les Indiens Decanins, & les autres Ethiopiens idolatres qui demeurent à Goa vôt en terre ferme pour faire quelque trafic, ou emploite, ou bien pour chercher des viures, il faut qu'ils reçoiuent sur le bras nud vne marque qu'on leur imprime en ces passages. Lors qu'ils retournent ils doiuent monstrer la mesme marque, & l'on donne pour la liberté du passage deux basarucs pour le Capitaine, & Secretaire, qui mettent la nuict en sentinelle vn ieune homme, qui a charge de sonner vne cloche qui pend de la tour. Ce ieune homme attache bien souuent la corde de la cloche auec vn courroye à son pied, afin de faire entendre à tous momens qu'il veille. Il y a cinq passages de ceste sorte. L'vn est du costé du Midy, qui conduit à la terre ferme, & à Salsette. Ce pas s'appelloit *Benasterim*, & se nomme maintenant le passage de S. Iacques, à cause de la parroisse sainct Iacques qui est en ce lieu-là. Le second passage nommé Sec est au Leuant de l'Isle, & c'est le cómun passage pour aller en terre ferme, à cause que la riuiere est plus gueable en ce lieu cy qu'en nul autre. Le troisiesme qui se nomme le passage de *Daugün* ou de la mere de Dieu est du costé du Midy, & est presque tout aupres de la ville. La muraille va iusques là, commençant au pas de saint Iacques: & tout le reste de l'Isle n'a autre deffence. De ce passage on traiette iusques à l'autre Isle qui respond à la terre ferme, & ce quatriesme s'appelle de *Norana*. Le cinquiesme & dernier passage est de la ville iusqu'à la moitié de la riuiere, & en vne plus basse plage tirant vers Bardes. Cestuy-cy est le plus fort de tous, & se nomme Pas de *Pangün*. Et c'est en cét endroit qu'on arreste & visite tous les vaisseaux qui entrent dans la riuiere, ou en sortent. Voylà toutes les fortifications de ceste Isle, qui toutesfois ne craint gueres l'effort de ses voisins estant soigneusement gardée, & pleine de peuple. Toutesfois ce qui pourroit nuire aux Portugais seroit la grande multitude des Idolatres, & Mahumetans qui sont en ceste Isle. Mais s'il y a de la crainte de ce costé là, les Portugais y mettent si bon ordre, & prennent garde si soigneusement à toute chose, qu'ils peuuent viure en asseurance. Outre cela les armees de mer qui courent de tous costez empeschent assez qu'on ne les puisse surprendre, & les soldats qu'on y entretient qui sont en grand nombre, les rendent pleins d'asseurance.

GOVVERNEMENT.

LE Vice-roy des Indes qui demeure à Goa y est enuoyé par trois ans auec pleine puissance, & quelquesfois y demeure d'auantage selon que le Roy l'ordõne. Mais c'est chose qui n'arriue gueres souuẽt, & est du tout extraordinaire. Ce Viceroy a dans ceste ville son conseil, son siege de Iustice, sa chancellerie, & ses Iuges à la façõ de Portugal, & pour ceste cause il decide tous les procez & debats au nõ du Roy d'Espagne, auquel on peut toutesfois appeller des choses ciuiles qui sont de grande importance, & c'est aussi le seul point reserué. Quant aux criminelles il n'y a personne qui puisse appeller du iugemẽt qui se donne à Goa s'il n'est noble; & le Vice-roy est bridé en ce qu'il ne peut faire mourir vn Gentil-homme, ains est obligé de l'enuoyer prisonnier, & sous bonne garde en Espagne, sinon que le Roy y pouruoye d'autre sorte. Le

Palais du Vice-roy est gardé par des soldats qui sont ordonnez pour cét effect. Ceste dignité dure iusques à l'arriuee de l'autre Vice-roy qu'on luy donne pour successeur, qui estant à Bardes, ou en quelque autre port des Indes, enuoye soudain ses Procureurs pour prendre possession. Lors le Vice-roy quitte le Palais à celuy qui vient, & le desgarnit de tous ses meubles, n'y laissant que les murailles qui sont bien-tost tapissees, aussi bien que le reste se trouue en peu de iours meublé richement. Le Viceroy precedent s'en retourne dans le mesme nauire où son successeur est venu. Ce grand pouuoir n'est iamais donné que pour quelque recompense signalee. Les Indiens disent communement qu'ils ne peuuent esperer vne meilleure fortune aux Indes, tandis que ceste façon d'enuoyer des Vice-roys pour trois ans sera maintenuë. Car la premiere annee le Vice-roy considere & recognoist les façons de faire du pays: la seconde il tasche d'assembler des moyens; & la troisiesme il met toute chose en bon ordre, afin que son successeur ne le surprenne. Ce qui peut assez faire conjecturer que ceste domination sera de duree, puis qu'il n'y a personne qui se puisse promettre vn plus long temps pour donner ordre à toute chose, & que par ce moyen on empesche la nonchalance de ceux qui different les affaires d'vn iour à l'autre.

Le liure où l'on escrit les noms de ceux qui vont de Portugal aux Indes est enuoyé à vn qui en a charge particuliere aux Indes, & cét office est triennal de mesme que les autres des Indes. Lors que l'Esté arriue aux Indes, & que la necessité contraint de mettre vne armee sur la mer, pour rendre plus asseurée la nauigation que ceux de Malabar ennemis iurez des Portugais empeschent, & troublent en toute sorte chaque année, enuiron le mois de Septembre on faict crier à son de tambour que ceux qui voudront seruir le Roy sur la mer viennent pour receuoir la solde. Lors le Vice-roy faict vn General qui a plusieurs Capitaines soubs luy, dont chacun commande à vn vaisseau, & de ces vaisseaux les vns tiennent cent hommes, & les autres trente. Ces hommes selon les tiltres qu'ils ont reçoiuent la solde, dont le payement se faict tous les trois mois. Le soldat a sept pardauues xerafins. Le pardauue vaut trois testons de Portugal. Vn homme honorable prend neuf pardauues, & ainsi de là en auant. Les Capitaines tafchent d'attirer les bons soldats auec des presents outre la solde. Les vaisseaux sont fournis de viure à suffisance, & les Capitaines mangent auec les soldats, & prennent garde qu'ils soyent bien, veu qu'autrement ils leur seroient peu obeyssants. Ceste armée garde & court la mer iusques au mois d'Auril, pour empescher les courses des Malabres. Sur la fin du mois d'Auril elle s'en retourne à Goa, & lors on tire les vaisseaux en terre. Les soldats estants de retour vont où bon leur semble, sans estre soudoyez de là en auant. Lors le Vice-roy proteste deuant le General de l'armée de mer, que par son commandement, & au nom du Roy d'Espagne il a tenu sur la mer vne armée tant de temps, & a empesché les escumeurs de faire quelque rauage. S'il s'est faict quelque bel exploict digne de memoire, on en faict vn long discours, où l'on met entre-autres poincts que le General a faict pour ce regard de grands frais pour le seruice du Roy. Le General ayant ce tesmoignage & certificat tesmoigne le mesme des Capitaines qui ont esté soubs la charge. Il faut aussi auoir des certificats des Secretaires, & de ceux qui ont charge de l'Arcenal des Indes, afin qu'on puisse

monstrer que l'on n'a rien fait qui puisse retarder, ou diminuer la recõpence.

Les Portugais s'en reuont auec ces tesmoignages, ayans desià conceu dans leur esprit la charge qu'ils veulent briguer. Tous les officiers s'en reuont aussi au bout de trois ans, & c'est vne extreme faueur quand on leur accorde la continuation pour leur gendre, qui prend l'office pour le mariage de sa femme. Lors les lettres sont enregistrees en la grande Chancelerie, & enuoyees aux Indes, afin que le Viceroy les confirme. On y suit les mesmes loix qu'en Portugal.

Quant au poiure qu'on tire des Indes, voicy comme on y procede. On ne charge nul nauire que les cinq que ceux qui afferment les vaisseaux du Roy d'Espagne, doiuent tenir prests. Que s'il y a tant de marchandise que ces cinq vaisseaux ne la puissent tenir toute, lors les Fermiers du poiure, & les officiers du Roy requierent que l'on y adiouste encores quelques vaisseaux au nombre ordinaire: ce que leurs fermiers sont contraints de faire, en telle sorte qu'il y en ait assez pour emporter toute la charge: que s'ils le refusent, alors le Viceroy, & les Officiers du Roy en peuuent charger à leur volonté, tant du poiure des Fermiers, que d'autres marchandises qui restent, au profit du Roy, sans que les Fermiers des nauires y puissent pretendre aucune chose: mais cela se peut faire seulement lors que les cinq nauires ont entierement leur charge. Les Fermiers du poiure ont en chaque nauire vn facteur, à qui le Roy donne place, & entretient durant le voyage. La ferme du poiure dure cinq années, & s'il arriue quelque fortune sur la mer, c'est au dommage de ceux qui la tiennent, & qui chargent les nauires, de mesme que tout le chargement se faict à leur despens: & si l'argent vient à se perdre aussi, ceste perte est sur leurs coffres. Ils sont obligez de dõner le poiure au Roy à raison de douze ducats pour quintal: si la quantité y manque, tout est au dommage des Fermiers, & non du Roy, qui reçoit en la maison des Indes le poiure sec, & net, auec vn gain asseuré, & sans crainte de perte. Au reste ces Fermiers ont leurs droits, & leurs priuileges si bien affermis, & qu'on ne peut aller au contraire.

Il n'y a personne autre qui puisse vendre du poiure aux Indes sur peine de la vie, & ceste loy est rigoureusement obseruee. On ne peut diminuer la somme d'argent qui est preparee pour l'achapt du poiure, ni en prendre tant soit peu pour quelque cause qu'on puisse alleguer, tãt soit-elle neccessaire. Il n'y a personne qui puisse apporter de l'empeschemẽt lors qu'on charge les nauires de poiure. On laisse mesme les affaires du Roy à part en ce temps, & le Viceroy n'a soing d'autre chose auec les autres Capitaines des Indes, & dõne assistance pour cét effect lors qu'on la demande. Le Bhare du poiure se vend aux Indes presque ordinairement 28. Pagodes, & le Bhare vaut trois quintaux, & demy de Portugal: tellement qu'vn quintal vaut 12. Xerafins Pardauues, & quatre Tangues, & le quintal pese 128. liures. Ils donnent certaine quantité d'argent au Roy d'Espagne, si les nauires arriuent à bon port: outre ce ils sont obligez de faire porter, & nourrir les soldats gratuitement. En fin si quelque nauire vient à se perdre, le Roy n'y fait que perte de quelque argent qui luy est donné pour son droict, & de ce qu'il n'a pas le poiure qu'il deuoit auoir à certain prix. Et de là vient que ceux qui ont charge des choses qui concernent la mer, ne se soucient de mettre dans les nauires guieres de gens de deffence, au lieu que les Roys de Portugal enuoient vn soing particulier, pource que tout le poiure leur appartenoit. XII.

RELIGION.

XIII. ON a liberté de conscience dans Goa, où l'on void auec les Portugais des Mores, des Iuifs, Armeniens, Gusarates, Banjanes, Bramins, & autres gens des Indes qui y viuent à leur mode, & selon leur Religió, sinon qu'on ne leur permet pas de bruſler les hommes morts, ou en vie, ny de celebrer leurs nopces, & faire parade de leurs superstitions diaboliques: à quoy l'Eueſque prend ſoigneuſement garde de peur du ſcandale des nouueaux Chreſtiens. Mais ſi quelqu'vn apres auoir eſté baptiſé ſe remet au paganiſme, il eſt mis à l'Inquiſition pour eſtre puny ſelon la Sentence des Inquiſiteurs. Il y a là pluſieurs Arabes, Perſes, & Abyſſins, qui ſuiuent en partie la Religion Chreſtienne, & en partie celle des Mores, qui gardent la pernicieuſe loy de Mahomet. Les Mores mangent de tout ſans diſtinction, excepté de chair de porceau, & ſont enterrez à la façõ des Iuifs. Quelques-vns d'entre les Decanins, Guſarates, & Conarins, s'abſtiénent de la chair de vache, & de beuſle. Pluſieurs adorent le Soleil, & la Lune, recognoiſſans toutesfois vn ſeul Dieu, Createur de toutes choſes. Au reſte il y a force Egliſes, & Monaſteres à Goa: mais il n'y en a pas vn de vierges religieuſes, pource qu'il ny a moyẽ de perſuader la chaſteté aux femmes des Indes. Il y a icy vn Archeueſque qui a ſoubs luy tous les Eueſques des Indes Orientales, & il y a Inquiſition de meſme qu'en Eſpagne.

L'ANCIEN CHRISTIANISME des Indes.

XIV. SAINCT Thomas Apoſtre, apres que ceſte partie luy fut eſcheuë en la diſtribution du monde, ſe tranſporta premierement en l'Iſle de Socotere, où ayant fait pluſieurs Chreſtiens, il paſſa à Cranganor, de là à Colan, & de là à Choromandel. Ayant donc ſemé par tous ces lieux la parole de Dieu, meu de la renommee de la grandeur de la Chine, y alla pour preſcher Ieſus-Chriſt. Apres y auoir trauaillé durãt quelque temps, il s'en retourna au Royaume de Choromandel pour reuoir les Neophites, & les confirmer en la foy. Ce païs auoit lors pour ſa ville capitale Malipur, que les Portugais nommẽt auiourd'huy ſainct Thomas: & s'eſtant mis à baſtir vne Egliſe en ce lieu, tandis que les Preſtres des idoles, & le Roy Sagam luy faiſoient toutes les contrarietez qu'ils pouuoient, il aduint vne choſe, qui ſeruit grandement pour manifeſter à ces barbares la vertu de Chriſt, & la verité de l'Euangile. La mer auoit pouſſé vne piece de bois d'extraordinaire grandeur, à la plage, qui eſtoit lors eſloignee de ville enuiron dix lieuës. Le Roy eut deſir de ſe ſeruir de ce bois, pour vn baſtiment qu'il faiſoit: mais il ne le peut iamais faire bouger d'vne place, ny par le moyen des Elephants, ny par celuy de pluſieurs inſtruments, & de beaucoup d'hommes. On dit que l'Apoſtre propoſa là deſſus au Roy vn party, que s'il luy donnoit ce bois pour baſtir vn temple au vray Dieu, il le tireroit ſoudain à la ville ſans ayde d'homme, & ſans aucune machine: le Roy accepta le party preſque en ſe mocquant, & pour s'en tirer, lors ſainct Thomas ayãt lié la ceinture qu'il portoit à vne petite Brãche, qui paroiſſoit hors du tronc, apres auoir fait le ſigne de la Croix, le tira ſans peine dans les mugailles, auec eſtonnement de tout le peuple. Puis ayant dreſſé vne croix de

pierre, il predit que quand la mer viendroit là, on verroit venir de païs loingtain des hommes blancs, pour r'eſtablir la doctrine qu'il auoit preſchée. Ceſte Prophetie fut verifiée à l'arriuée des Portugais aux Indes, pource qu'vn peu auparauant la mer s'eſtoit approchée de ceſte marque. La reputation de ſainct Thomas croiſſoit continuellement auec ſes miracles. Dequoy les Bramins eſtans faſchez, pource qu'ils voyoient defaillir leur credit, & leur gain, l'vn d'eux pour le ruiner, tua vn ſien fils, & accuſa l'Apoſtre de ce meurtre. L'Apoſtre eſtant venu deuant le Roy pour ſe purger de ce qui luy eſtoit impoſé, dit qu'il n'eſtoit beſoing d'autre iuſtification, que du teſmoignage meſmes du mort, & requit qu'il luy fuſt permis de l'interroger: ſon aduerſaire n'eut pas la hardieſſe de refuſer ce party, & lors que tous ainſi eſtoient eſtõnez de ceſte propoſition, & en attẽte de ce qui reüſſiroit, l'enfant mort fut porté en la preſence du Roy: ſainct Thomas ſe tournant alors vers le corps, luy dit, qu'au nom de Chriſt qui preſchoit pour Dieu & Sauueur du monde, il declaraſt qui eſtoit l'autheur de ſa mort: au nom de Chriſt ce corps parla, & teſmoigna que ſainct Thomas eſtoit meſſager du vray Dieu, & que ſon pere l'auoit tué de rage, & pour l'enuie qu'il portoit au ſainct. Le Roy qui auoit deſià quelque inclination à la loy de Chriſt, l'embraſſa ſoudain voyant ce miracle. Mais les Bramins bien que conuaincus de leur perfidie, ne pouuans ſouffrir le progrez de l'Apoſtre, auec la ruine de leurs idoles, ſe reſolurent de le faire mourir. Il y auoit hors de la ville vne colline, où ſainct Thomas à l'exemple de Chriſt auoit accouſtumé de ſe retirer pour y faire ſes prieres, & penſer à luy-meſme. Ce fut en ce lieu qu'il reçeut premierement des coups de pierre, & de dard, & mourut en fin d'vn coup de lance. Son corps fut enleué par ſes diſciples, & enterré dans vne Egliſe, où l'on mit encore vne piece de la lance qui l'auoit percé, & vn baſton ferré dont il vſoit en ces voyages pour ſe ſouſtenir, & vn vaſe plein de la terre où ſon ſang eſtoit tombé. Quelques-vns eſtimẽt que le miracle du tronc de bois ne ſe fit à Malipur, mais à Cranganor, & que le ſucceſſeur du Roy Sagam le fit mourir à Calamine, & que ſon corps fut trãſporté par les Chreſtiens en Edeſſe ville de Meſopotamie. Toutesfois Iean III. Roy de Portugal ſuiuant la cõmune opinió, en joignit à Edoüard de Meneſes ſon Lieutenant aux Indes, de faire ce qui luy ſeroit poſſible pour trouuer le corps de S. Thomas au riuage de Choromãdel, & de pourchaſſer que ſes ſainctes reliques (bien que les autres tiẽnent qu'elles ſont toutes en Meſopotamie) fuſſent miſes en quelque lieu pour y eſtre gardees auec reuerence. Meneſes en donna charge à Emanuel Fria, qui s'en alla à Malipur auec quelques Preſtres, & vn Architecte. Là parmy les ruines de la ville ils trouuerent les veſtiges d'vn tẽple magnifique, où il n'y auoit rien plus debout qu'vne petite Chappelle auec pluſieurs croix peintes dedans, & dehors. Ceux du pays diſoient que le corps de l'Apoſtre eſtoit en ce lieu, & de fait ils trouuerẽt vne pierre où eſtoit eſcrit en vieil langage, cõme on apprit de gens qui s'y entendoient, que ceſte Egliſe fut baſtie par S. Thomas, & que le Roy Sagam auoit donné la diſme des marchandiſes que l'on conduiſoit dans les villes, pour l'entretenir. On trouua ſoubs ceſte pierre (comme ceux du pays aſſeuroient) le corps du Roy: mais en creuſant plus auant, on trouua vn lieu premieremẽt ceint d'vne muraille de terre, & puis de pierre, haute de 9. pieds, couuerte de diuerſes ſortes. On diſoit que le corps de l'Apoſtre eſtoit là deſſous. Surquoy deux Portugais, qui ſe confeſſerent, & cõmunierent auparauant, s'eſtãs mis à ouurir le lieu, trouue-

rent certains os fort blancs, meſlez auec de la chaux, & du ſable, vn tronçon de lance, vn baſton à voyager, & vn vaſe de terre, ſi bien que l'on cogneut à ces marques que c'eſtoit là le vray corps de l'Apoſtre; & ce d'autant plus que le corps du Roy Sagam, & d'vn autre diſciple de S. Thomas, eſtoient aupres; mais ces deux eſtoient laids, & ſi eſpouuentables, que la ſeule couleur diſtinguoit les os de l'Apoſtre de ceux des autres. Le corps du Sainct fut mis apres en vne chaſſe, & ceux des deux diſciples en vne autre, & les clefs du lieu furent portees au Viceroy, & remiſe entre ſes mains. Deux annees apres les meſmes os furent cachez par deux Portugais ſoubs l'autel de la Chappelle, & finalement tranſportez à Goa par vn Religieux de l'ordre de ſainct François, au temps que Dom Conſtantin de Braganee eſtoit Viceroy des Indes. Il y a auiourd'huy des Chreſtiens aux Indes, qui ſe nomment de ſainct Thomas, il eſt vray qu'ils ont diuerſes erreurs, nees en partie de l'hereſie d'Arrius, & en partie de Neſtorius. Ce mal ſe gliſſa parmy eux, pource que ces miſerables ayants grande faute de Preſtres, & de Prelats qui les inſtruiſiſſent, & adminiſtraſſent les Sacremẽts, apres vne longue deliberation arreſterẽt d'enuoyer quelques-vns d'entre eux pour en rechercher, & les mener aux Indes, en quelques lieux qu'ils les trouuaſſent, Ces deputez apres vn long, & penible voyage, arriuerent en Aſſyrie, où ils prierent le Patriarche de Babylone de leur fournir ce qu'ils demandoient. Ce Patriarche leur donna quelques Preſtres, & Prelats qui allerent aux Indes, & au lieu de la pure, & vraye doctrine, ſemerent l'yuraye des ſuſdits Hereſiarches, & ces erreurs y ſont demeurees iuſques à noſtre temps. Toutesfois ils retiennent beaucoup des traditions Apoſtoliques, ont en grande veneration le ſainct Sacrement de l'Autel, & le prennent ſoubs les deux eſpeces. Ils gardent l'Aduent, & le Careſme, chantent ordinairement les Pſalmes, oyent la Meſſe, & celebrent les feſtes de Ieſus-Chriſt, & des Saincts, mais ſur tout l'Octaue de Paſques. Ceux-cy habitent à Cranganor, & aux enuirons, & l'on eſtime qu'il y peut auoir enuiron ſoixante & dix mille. Il y a encores vn grand nombre à Negapatan, & à Malipur: & d'auantage au pays d'Angamale quinze mille au deſſus de Cochin tirant vers le Nort. C'eſt là que demeure l'Archeueſque dependant du Patriarche de Babylone. Ils recognoiſſent peu à peu la verité de la Religion Catholique par le moyen des Ieſuites, qui ont vn college à Vaypicota: veu qu'ils ſe confeſſent à eux, & leur portent leurs enfans à baptiſer, & leurs Preſtres apprẽnent à dire la Meſſe à la Romaine. En l'an 1583. l'Archeueſque tint vn Synode, où deux Ieſuites ſe trouuerent, & firent beaucoup de decrets cõformes à la Religion Catholique. L'an 1587. le Roy d'Eſpagne fonda vn college à Malipur, auec l'ayde des Chreſtiens de S. Thomas, & vn Seminaire pour l'inſtitution de la ieuneſſe.

LE NOVVEAV CHRISTIANISME des Indes.

xv. LEs premiers qui paſſerent aux Indes pour annõcer l'Euangile, furent les Religieux de l'ordre de ſainct François, dont le premier fut frere Henry, depuis Eueſque de Sette, qui y alla auec l'armee qu'y mena Pierre Aluare Captal, l'an 1500. auec quelques Preſtres, mais on ne trouue pas que luy, ny ſes cõpagnons euſſent moyen de faire valoir leur talent, à cauſe des cõtinuelles guerres. On y vid aller apres Frere Antoine Petroine, & bien toſt apres

Frere

Frere Antoine Laurere, qui s'arresta en la Socotere, & y fit quelque fruict. Finalement Lopez Sequeyra Viceroy des Indes bastit à Goa vne Eglise soubz le nom de sainct François, & vn Conuent pour les Religieux de cét ordre: ce qui fit qu'ils eurent la commodité de s'employer en ces quartiers au seruice de Dieu, & à la conuersion des Indiens. Si bien qu'il ne se fit de là en auant guiere d'entreprises, de paix, ou de guerre, ou ils ne se trouuassent. Car Antoine Petroine fut le premier qui dit la Messe, & prescha à Daman en Cambaye, & F. Antoine Casal fut au secours de Diu auec Dom Iean de Castro, & y fit son deuoir. Le premier Euesque des Indes fut vn certain frere Fernandez de l'ordre de sainct François, qui y alla au temps de Nugnez d'Acugne. Cestuy-cy en administrant les Sacrements de la Confirmation, & des saincts Ordres, en preschant aux Portugais, & en attirant les Gentils à la foy, exerça loüablement l'office d'Euesque, & c'est chose vray-semblable qu'en ce temps la foy fut grandement aduancée. Mais il n'y auoit chose dont les Escriuains de leur tẽps se souciassent moins, veu qu'outre qu'ils estoient rares, ils ne s'occupoient qu'à escrire les faicts d'armes, & les voyages des flottes. Fernandez eut pour successeur Iean d'Albuquerque de Castille, du mesme ordre de sainct François, qui vint aux Indes auec Dom Garzie de Norogne, & mena auec luy vn frere Vincent, propre à enseigner la doctrine Chrestienne, & vn Iacques de Borba, Portugais, Predicateur assez fameux. Mais iusqu'à ce temps on voyoit plustost aux Portugais vn ardent desir d'aduancer la Religion Chrestiẽne aux Indes, qu'aucun effect d'importance: pource que les Capitaines, & Gouuerneurs estoient occupez à bastir des forts, & à faire-faire des vaisseaux, & ramasser des soldats pour deffendre la mer, & attaquer le pays des ennemis; & les Religieux de sainct François, quoy qu'ils eussent à Goa vn bon Conuent, estoient toutesfois tellement occupez de nuict, & de iour à leurs exercices ordinaires du chœur, & d'enterrer les morts, qu'ils auoient peu de loisir de cathechiser, & d'instruire les Gentils pour les conuertir. Au temps qu'Estienne Gama gouuernoit les Indes, qui fut en l'an 1540. quelques gens de bien, dont les principaux furent Michel Vaz Vicaire general des Indes, & Iacques de Borbe, & Cosme Annie, instituerent vn Seminaire de ieunes gens de diuerses nations, afin de semer par leur moyen la foy Chrestienne en beaucoup d'endroits: & on leur assigna les reuenus des temples des idoles ruinez par Michel Vaz, & l'on appella ce Seminaire le College de saincte Foy, & puis de sainct Paul, à cause d'vne petite Eglise ainsi nommée. Ils pensoient d'esleuer en ce College vn bon nombre de ieunes gens de toutes nations, & les instruire en doctrine Chrestienne, afin qu'ils fussent apres propres à prescher, & reduire à la verité de l'Euangile leurs compatriotes. En ce temps on fit vne belle acquisition à l'Eglise sans y penser. On nomme Parraues les peuples qui habitent pres du Cap de Comorin, qui sont simples, & de bon naturel, & s'entretiennent pour la plus grand' part par le moyen de la pesche des perles, d'où vient que le riuage où ils habitent, qui a de longueur depuis ledit Cap iusqu'à l'Isle de Manar, enuiron cinquante lieuës, auquel espace on compte enuiron vingt-cinq villes, ou villages, se nomme Peschierie. Ceux-cy donc ayans esté ruinez par les Mahometans, & estans reduits tant pour ceste occasion, que pour d'autres, à vne extreme misere, apres vne longue consultation, poussez par vn certain Iean de la Croix, qui s'estoit conuerty quelques années auparauant, & trafiquoit en ces lieux-là, se resolurent de mander à Cochin leurs chefs, pour

demander ſecours, en promettant d'embraſſer la foy Chreſtienne s'ils eſtoient ſecourus. Leurs deputez arriuez à Cochin pour aſſeurer mieux les Portugais, ſe firent incontinent baptiſer. Il ſembla qu'on ne deuoit meſpriſer ny leur demande, ny leur offre. Si bien que les Portugais ayants mis en ordre vn bon nombre de vaiſſeaux armez, non ſeulement chaſſerent les Mahometans de ce pays là, mais encores rendirent meilleure la condition des Paraues, & plus grand le profit de la peſche. Il alla ſur les meſmes nauires quelques Preſtres, qui cathechiſerent, & baptiſerent en peu de iours tout ce peuple. Mais ce peu d'Eccleſiaſtiques ne pouuoit ſuffire à l'inſtruction des Cathecumenes, ny à la confirmation des conuertis. Ce qui leur nuiſoit encores, c'eſtoit le commerce, & la frequentation qu'ils auoient auec les infideles pleins de liberté, & de diſſolution. Tellement qu'il eſtoit plus aiſé que les vieux Chreſtiens ſe corrompiſſent, que d'ayder aux nouueaux. Le Roy Iean qui eſtoit aduerty de tout cecy, ne pardonnoit ny à deſpence, ny à peine, pour remedier à tout, & ce qui le pouſſoit grãdement à ce faire, c'eſtoit qu'il ſçauoit qu'il ne pouuoit tirer les decimes du pays, ny les tailles, ny faire la guerre aux Gentils, ſinon pour maintenir, & augmenter la gloire de Dieu, & la predication de l'Euangile, ſi les Gentils s'oppoſoient à ſon aduancement. Mais les forces du Roy n'eſtoient pas correſpondantes à ſa bonne intention, pource qu'il falloit pour l'effect de ce deſſein, vn grand nombre d'hommes de bonne vie, pleins de prudence, de doctrine, de charité, de grandeur de courage, & de force de corps; & le Portugal n'auoit alors guiere de tels hommes: car les Predicateurs eſtoient pour la pluſpart eſtrangers, & les Portugais qui vouloient s'addonner aux lettres, ſe tranſportoient à Alcale, ou à Salamanque. L'Vniuerſité de Coymbre qu'il auoit fondee, eſtoit encores nouuelle, & ne produiſoit que des fruicts amers, & la neceſſité des Indes eſtoit preſſante. La compagnie des Ieſuites commença de florir alors, & le Roy qui en fut aduerty, eſcriuit à Dom Pierre Maſcarogne ſon Ambaſſadeur à Rome pres de Paul troiſieſme, d'obtenir du Pere Ignace fondateur de ceſte Compagnie, quelques-vns de ſes Peres. L'Ambaſſadeur les demanda, & n'en obtint que deux, c'eſt à ſçauoir le Pere Simon Rodriguez Portugais, & François Xauier Nauarrois, auſquels ſe joignirent apres Paul de Camerin en Italie, & François Manſille en Portugal. De ceux-cy Rodriguez demeura en Portugal apres, & Xauier paſſa aux Indes. Ils partirent de Rome l'an 1540. Ainſi qu'ils furent en Portugal, le Roy informé de la vertu du Pere Xauier, luy fit beaucoup d'honneur, & luy ayant auec affection recommandé l'aduancement de la Religion Chreſtiéne aux Indes, luy donna vn Brief du Pape, par lequel il eſtoit fait Nonce du ſainct Siege, auec ample pouuoir aux Indes. Il arriua à Goa le ſeiziéſme du mois de May de l'an 1542. où il fut receu auec grand honneur de l'Eueſque, & commença ſoudain à mettre la main à la beſongne, inſtituant d'abord le Cathechiſme. Il alloit tous les iours par les ruës, & au ſon d'vne clochette aſſembloit beaucoup de gens pour venir à l'Egliſe. Là tant luy que ſes compagnons enſeignoient la doctrine Chreſtiéne. Il paſſa l'hyuer de ceſte ſorte, & Paul de Camerin prit le ſoing du College de ſainct Paul, où il y auoit vn bon nombre de ieunes gens. Mais le Pere qui auoit ouy parler de la fraiſche conuerſion des Paraues, s'en alla vers eux au Printemps, menant auec luy Manſille pour les inſtruire, & les confirmer, & pour ce faire il apprit leur langue auec grãde peine. Il luy fallut combattre plus d'vne fois auec les Bramins, qui ne pouuoient endurer qu'il

leur oſtaſt leur fuitte, & leur reputation, & deſcouuriſt leurs vanitez, & leurs tromperies. Il ne s'arreſtoit en vn lieu qu'autant qu'il y eſtoit neceſſaire: mais il faiſoit choix des Neophites qui auoient plus de vertu, & plus d'eſprit, & les laiſſoit en ſa place pour auoir ſoing des autres. Eſtant arriué au bout de quelque Prouince, il retournoit à l'autre, & demandoit compte des choſes qu'il auoit enſeignees, principalement à ceux qu'il auoit faict maiſtres des autres, qui ſe nomment là *Canacapoles*. Il obtint pour eux certaine ſomme d'argent, que les Indiens ſouloient donner pour les brodequins de la Royne de Portugal, à laquelle il eſcriuit, qu'elle ne pouuoit monter au ciel auec de meilleurs brodequins, qu'auec les prieres des Neophites. Il employa plus d'vne année à inſtruire, & confirmer les Paraues, & à la renommee de leur conuerſion les Macoes, peuples voiſins, qui appartiennent au Royaume de Trauancor, & habitent le coſté du Leuant du Cap de Comorin, enuoyerent des meſſagers au Pere, le priant qu'il les allaſt baptiſer: ce qu'il fit, & dans vn mois il reduiſit à la foy plus de dix mille perſonnes. Cependant qu'il eſtoit attétif à la conuerſion des Macoes, ceux de Manar, qui eſt vne Iſle entre Coromandel, & le dernier Cap de Zeilan, luy enuoyerent des meſſagers pour demander le bapteſme. Il y enuoya quelques-vns qui cathechiſerent ceux de Manar cependant qu'il trauailloit à ce qu'il auoit commencé. Ce que le Roy de Iafanapatan, duquel ils eſtoient ſubiects, ayant entendu, remply d'extreme courroux, il en tua vne partie, & tourmenta cruellement l'autre. Quelques-vns qui eſchapperent ſes mains, vindrent par terre à Goa (eſpace de deux cens lieües) pour demander le bapteſme. Cependant que le Pere Xauier eſtoit occupé en de ſi bons exercices, on luy enuoya pour luy ayder Iean Beyra de Ponteuedro, Nicolas Lancelot d'Vrbin, Antoine Criminel de Parme, & l'année 1548. il eut encore Gaſpard Berzé, & Antoine Gome, auec huict autres compagnons, & en meſme temps il arriua à Goa douze Religieux de l'ordre de ſainct Dominique, dont Iacques Bermude eſtoit le chef, & on leur baſtit vne belle Egliſe, & vn Conuent fort commode en peu de temps. Le Pere Xauier ayant laiſſé la charge de l'Egliſe des Paraues au Pere Antoine Criminel, luy donna ſubject de mourir glorieuſement: car les Bramins, & les Badagues le tuerent.

Parmy ces accidents le Roy de Tanor ſe fit baptiſer. Tanor eſt vne ville eſloignée de Goa vers le Midy d'enuiron huictante lieües. Ce Roy eſtant informé de noſtre foy par frere Vincent de l'ordre de ſainct François, & par Iean Suares qui l'alloient ſouuent trouuer, ſe fit en fin baptiſer, en prenant le nom de Iean. La Royne, & deux perſonnages de ſon Royaume firent le ſemblable puis apres, mais ſecrettement, & le Roy meſme apres le bapteſme, portoit au col (de peur des ſeditions) les trois filets ſelon la couſtume des Bramins, de la ſecte deſquels il auoit eſté. Il luy prit enuie apres, afin de noüer vne plus eſtroicte amitié auec les Portugais, de venir à Goa, où il fut receu fort magnifiquement. L'Archeueſque, le Viceroy, & pluſieurs autres, luy parlerent de quitter ces marques de Bramins, & de faire profeſſion ouuerte du Chriſtianiſme: mais il alleguoit le danger d'vne reuolte du peuple, & de ſon frere, & les prioit de ne le vouloir faire precipiter, adiouſtãt qu'il auoit tellement à cœur la Religion, & la gloire de Chriſt, qu'il ne laiſſeroit paſſer aucune occaſion de l'accroiſtre, mais qu'il falloit y proceder ſagement. Il demeura l'eſpace de dix iours à Goa, durant leſquels il eut le Sacrement de la Confirmation de l'Archeueſque. Or les Portugais ayans non ſeulement

augmenté, mais estably leur Empire aux Indes, auec la paix qui s'ensuyuit: le nom de Christ s'estendit aussi grandement. On destruisit beaucoup de Temples d'idoles, au lieu desquels on bastit de magnifiques Eglises. Pour attirer mieux les Gentils on faict de grandes caresses à ceux qui sont baptisez, & on leur pourchasse des charges, & des offices, où il y a de l'honneur, & du profit, en les exemptant de toutes charges, & leur permettant le port des armes; & choses semblables. On ne sçaur oit imaginer cõbien les nouueaux Chrestiens furent aises de ce que le Roy d'Espagne fit deux d'entr'eux Commandeurs de l'Ordre de Christ ces années passees. On a fondé plusieurs maisons de Cathecumenes, & huict Seminaires, pour l'instruction des ieunes gens. Mais la foy ne se multiplia iamais tant aux Indes, qu'au temps que Dom Constantin de Bragance en fut Viceroy, veu qu'il employa pour la conuersion des infideles, non seulement les reuenus du Roy, mais encores son bien propre. Il assistoit luy-mesme aux bapteſmes, honoroit les baptisez, & les caressoit, leur dõnoit des moyẽs, & pour conclusion se monstroit en toutes occasions pere des Neofites. Auec ces façons de faire non seulemẽt il aduança la Religion, mais affermit encore la domination des Portugais aux Indes. Durãt son gouuernement l'an 1557. les Iesuites seuls baptiserẽt dix-huict cens personnes, & l'année apres vn peu plus: mais l'an 1559. ils en baptiserent 3260. & l'an 1560. douze mille sept cens quarante deux. Tellement que ces Peres, ou ceux de l'ordre de S. Dominique, & de S. François, conuertirent par maniere de dire, toute la ville de Goa, qui est enuiron de la grandeur de Gennes. De là vint que l'on ne baptisa pas les années d'apres tant de personnes. Toutesfois il n'y a presque année qu'on n'en baptise mille, voire dauantage, ou dans la ville, ou aux enuirons. L'an 1587. pource que les habitans de la coste de Malabar pressez de faim, & d'extreme necessité, vendoient leurs enfans, & se mettoient à prix eux mesmes; on pourchassa deux fort bonnes choses pour l'augmentation de la foy, dont l'vne fut que ceux qui seroiẽt exposez en vente, ne fussent acheptez que des Chrestiens, l'autre que ceux qui auoiẽt esté desià acheptez par les Gentils, fussent mis en liberté en se rendans Chrestiens. La conuersion des Gentils s'aduance de mesme en Basain, où les Iesuites ont permission du Roy de prendre les enfans orphelins, & de les cathechiser, & le mesme Roy l'année 1581. assigna 250. escus de rente aux Cathecumenes. Le nombre ordinaire de ceux qui se conuertissent tous les ans a Basain, monte enuiron à deux cens, & l'on en compte autant à Colan, & cent à Zane, & quelque peu moins à Daman, & à Chaul. Bandore terre voisine de Goa, est desià toute Chrestienne, de mesme que la petite Isle de Coran. En l'Isle de Salsette l'an 1583. on tua trois Iesuites, pource qu'ils destruisoient les Idoles, & l'idolatrie: mais en l'an 1587. onze cẽs quarante personnes, & puis quatorze villages entiers se conuertirent. En la coste de la Pescherie il y a enuiron quarante mille Chrestiens, & l'on baptise tous les ans à Manar plus de six, ou sept cens personnes. En la coste de Trauancor longue de 75. milles, on ne peut guiere entretenir la predication pour la pauureté du païs, & la cruauté des Princes payens, & des Mahometans. Toutesfois on y compte enuiron dix mille Chrestiens. A Cochin l'on ne faict pas le fruict qu'on pourroit, à cause du Roy qui a faict vn Edict, par lequel ses subjects qui se font Chrestiens, perdent tous leurs biens. Mais ce nonobstant il ne se passe année que plus de cent personnes ne s'y conuertissent.

Les Iesuites ont là vn College où ils enseignent la Grammaire, les lettres humaines, & l'Arithmetique, & ont vn grand nombre d'escoliers, de mesme qu'à Chiaul, où l'œuure de la conuersion est entre les mains des Religieux de S. François, comme encor en Negapatan. A Chiaul l'an 1581. vn Gentilhomme Payen fit vœu de faire tout ce qu'il pourroit pour faire baptiser sa fille qui estoit aueugle, si on la faisoit veoir. Le vœu estant faict il obtint ce qu'il desiroit. Mais le pere n'accõplissant pas ce qu'il auoit promis, la fille tumba malade à la mort. Lors le pere renouuella le vœu, & sa fille fut guerie, & luy mesme la porta apres à l'Eglise, afin qu'elle fut baptisee. Finalement l'an 1587. & l'année apres on baptiza aux Indes citerieures, ou de par deçà huict mille personnes; & en l'an 1588. il y eut de Cathecumenes iusqu'au nombre de neuf mille, & de baptisez cinq mille.

Nous auons descrit iusqu'icy les lieux des Indes tenus par les Espagnols: venons maintenant au nouueau monde, & auant qu'y venir voyõs en passant quelques places, & Isles subjettes au Roy d'Espagne.

Arzille, Tingis, ou Tanger, & Septe, ou Seute.

CEs trois villes sont au Royaume de Fez au pays d'Elabat. Arzille est assez grande ville distante du destroit de Gibraltar d'enuiron 70. milles. Tanger est grande & ancienne ville sur le riuage de la mer Oceane, & à 30. milles du destroit de Gibraltar. Seuta est vne fort grãde ville à la bouche du destroit, & a jadis esté capitale de toute la Mauritanie. Ces trois villes sont subjettes au Roy d'Espagne qui tient encor en ce Royaume en la Prouince de Garet deux bonnes villes, qui sont Medele, & Chesase.

L'ISLE DE S. HELEINE.

CEste Isle porte ce nom à cause que les Espagnols la trouuerẽt le 21. May iour de Saincte Heleine. Elle contient seize milles, est à demy degré de l'Equinoctial vers le Pole Antarctique, & à 550. lieuës loing du cap de Bonne Esperance, de mesme qu'à 350. lieuës d'Angole.

QVALITE'.

CEste Isle est montueuse, & le bois des arbres qui y sont n'est presque propre qu'à mettre au feu, tant il est bruslé; ce qui monstre qu'il y a des veines de feu en ceste Isle. La terre a vne qualité seiche, & en quelques lieux elle a la substance de soulphre. Auãt l'arriuée des Portugais il n'y auoit point encor vescu de bestes, les arbres n'y auoient porté nul fruict: de sorte que tout ce qu'elle pouuoit donner c'estoit de l'eau douce, qui coule des montagnes, & descend en la vallée en abondance, pres du lieu de la chapelle, & de là coule en la mer par des torrens. Les Espagnols, ou Portugais rempliſſent là leurs vaisseaux, & y lauent leur linge. Ils ont aussi peu à peu porté des bestes de toutes sortes, & ont planté de bons arbres fruictiers aux vallées, tellement qu'il y en a aujourd'huy vn nombre incroyable. Il y a vne multitude innombrable de daims, de chevreulx, sangliers, perdrix, & pigeons; & chacun y peut chasser tant que bon luy semble. On en peut tuër aisément auec vn baston, ou vne

pierre, tant il y en a grande quantité. Il y a des figues de Portugal, des grenades, des orenges, & des citrons en telle abondance que ceſte Iſle ſemble vn petit Paradis terreſtre, & les arbres y portent preſque touſiours, à cauſe de la pluye qui les arroſe tous les iours ſix ou ſept fois, & qui eſt ſuiuie d'vn beau Soleil, ſi bien que la meſlange de l'air ſerain & pluuieux rend ceſte Iſle extremement fertile. Il y a auſſi grande quantité de poiſſon, tellement qu'en peu de temps on en peut prendre pour beaucoup de iours. Les mariniers font ſeicher ce poiſſon qui eſt de meilleur gouſt que celuy qu'on mange en tous les autres endroits de la terre. Les rochers qui ſont au bord de la mer ſont couuerts de ſel, qui eſt propre & ſuffiſant pour l'appreſt des viandes. Tellement qu'il ſemble que ceſte Iſle a eſté miſe en ce lieu pour ſeruir de rafraiſchiſſement des nauires d'Eſpagne.

On a accouſtumé de laiſſer en ceſte Iſle les malades auec du riz, du biſcuit, de l'huyle, & quelque peu d'eſpice. Quant au poiſſon & à la chair ils en trouuent de reſte. Car lors que les nauires s'en vont les animaux qui s'eſtoient retirez vers les eſcueils, & aux montagnes, retournent à la vallée, & ſont facilement pris. Les malades demeurent là iuſques à l'année ſuiuante, qu'ils ſont receus dans les nauires qui repaſſent: Et veritablement ils gueriſſent auſſi-toſt pour la pluſpart, à cauſe de la temperature de l'air, qui dure touſiours en meſme eſtat en ceſte Iſle.

Le Roy d'Eſpagne a faict vn edict par lequel il eſt deffendu de baſtir & habiter en ceſte Iſle, afin qu'auec le temps ceſte communauté ne ſe perde, veu qu'il ſeroit à craindre que les habitãs ne fiſſent leur particulier, & ne s'appropriaſſent entierement ce qui eſt maintenant commun à tant de perſonnes, & ſi profitable. Il y a quelques années qu'vn Hermite s'y eſtoit retiré pour auoir ſoin de la chapelle, & pour y viure auec plus de deuotion. Mais pource qu'on ſceut qu'il tuoit les chevreux, & faiſoit ſon profit de leurs peaux, on le ramena en Portugal. Dauantage deux Caffres Negres de Mozambique, & vn homme de Iaue auec deux eſclaues ſe cacherent dans des rochers & montagnes, eſtãt par fortune eſchapez des nauires. Ceux-cy eſtans multipliez iuſques à vingt ranageoient l'Iſle quand les nauires eſtoient partis, & nuiſoient grandement aux fruicts, & tandis que les nauires eſtoient pres de l'Iſle ils ſe tenoiẽt renfermez en leurs loges qu'ils auoient dans le rocher, & en certains lieux où les Portugais n'auoient iamais eſté. Lors que les mariniers les eurẽt apperceus ils s'eſſayerent de les prendre: mais tout cét effort fut vain, à cauſe de leurs demeures qui eſtoient inacceſſibles aux autres. En fin par commandement expres du Roy ils furent pris & menez en Portugal: & depuis ce temps il n'y a perſonne qui y demeure horſmis les malades, qui font leurs petites loges ſous des arbres en façon de pauillons. La multitude des arbres eſt grande, & ces loges font comme vne monſtre de quelque ville. Chacun de ces malades chaſſe pour auoir de la chair: chacun va peſcher, cueillir des fruicts, & lauer ſon linge. Outre ce ils font vne proceſſion generale en chantant des hymnes. On void les noms de pluſieurs grauez dans l'eſcorce des figuiers, & ces noms croiſſent quelquesfois de la grandeur d'vn pied.

L'Iſle de S. Thomas.

CESTE Iſle eſt ainſi nommee, pource que les Portugais la trouuerent le iour de S. Thomas. Elle eſt aſſiſe ſous la ligne Equinoctiale, & eſt de for-

me ronde. Son diametre eſt de quarante milles.

Lors que ceſte Iſle fut deſcouuerte elle eſtoit toute pleine de grands arbres, dont les branches s'eſleuoient en croiſſant. Elle eſt exempte de la peſte. L'air y eſt chaud & ſain: toutesfois il y a peu de Chreſtiens qui y viuent au delà de 50. ans, & c'eſt vne merueille d'y voir vne barbe blanche. Mais ceux qui ſont natifs du pays y viuent iuſques à cent ans communement. Les iours y ſont touſiours eſgaux aux nuicts. Aux mois de Mars & de Septébre il tumbe des pluyes eſpaiſſes qui viennent ſouuent, & humectent la terre, & les autres moys de l'année la roſee la rafraiſchit. Le terroir ne peut ſouffrir du froment, de la vigne, ou des arbres dont les fruicts ont les noyaux durs. Il porte des melons, des concombres, des citroüilles, des figues, du gingembre, & du ſuccre principalement: de ſorte qu'on auoit accouſtumé de charger du ſuccre de ceſte Iſle quarante nauires toutes les années, & donner en eſchange du vin, du fromage, du froment, des cuirs, & autres choſes neceſſaires. Mais ceſte abondance a ceſſé depuis que certains vers ſe ſont mis à foüir les racines des cannes: ſi bien qu'aujourd'huy on ne charge tous les ans que ſix nauires de ce ſuccre. Ceſte Iſle porte auſſi du millet, du riz, & de l'orge, des laituës, des choux, des bettes-raues, du perſil, & toutes herbes potageres en abondance. Il croiſt encor en ceſte Iſle vne herbe que les habitans nomment Ignaman. Ils la tiennent pour excellente, de grãde vertu, & neceſſaire à leur vie. La peau de dehors eſt noire, & celle de dedans blanche: elle eſt longue comme vne grande raue, & a pluſieurs rameaux en ſa racine. Elle a le gouſt de la chaſtaigne, mais il eſt plus delicat & plus agreable. On la mange communement cuitte ſous la cendre, ou ſus les charbons, & quelquesfois auſſi cruë. Les Eſpagnols qui y habitent ont tranſporté des oliuiers, des peſchiers, des amandiers, & autres arbres qui ont eſté beaux à voir, mais n'ont iamais porté nul fruict. Il y a en ceſte Iſle certaine ſorte d'eſcreuiſſes qui demeurent dans terre comme les taupes, renuerſent la terre, & rongent toute choſe. On trouue auſſi en ceſte Iſle vn grãd nombre de perdrix, d'eſtourneaux, merles & perroquets. La mer d'alentour eſt toute pleine de poiſſon, & c'eſt choſe merueilleuſe de voir vn nombre infiny de baleines, qui ſe trouuent en ce riuage. Au milieu de l'Iſle il y a vne montagne pleine d'arbres ordinairement ſi couuerte de nuées qu'il ſort des foreſts de l'eau ſuffiſante pour arroſer les cãnes de ſuccre: & tant plus le Soleil eſt haut, tant plus eſt plein de nuages autour de ceſte montagne. Les habitans ſont partie blancs, & partie noirs: & quant aux noirs l'on dit qu'ils ſont tellement tourmentez des puces, poux, & punaiſes, au lieu que les blancs n'ont ny poux, ny puces, ny punaiſes en leurs licts.

Les Portugais ont baſty en ceſte Iſle vne ville qu'ils nomment Paucaſan où il y a enuiron 700. familles, outre l'Eueſque, & les autres Eccleſiaſtiques. Il y a en ceſte ville vn fort bon port.

L'Iſle de Madere.

CESTE Iſle a en ſon milieu 32. degrez de latitude Boreale, & trois degrez & demy de longitude. Sa grandeur eſt de 140. degrez, ou ſelon les autres de 160. Elle fut premierement deſcouuerte, & habitée l'an 1420. & auparauant elle eſtoit deſerte, & pleine de foreſts, qui furent toutes conſumées par le feu qu'on y mit afin de la rendre propre au labourage. Elle eſt toutefois montueuſe comme la Sicile, & tres-fertile. Car lors qu'on commença d'y ſe-

mer elle rendoit ſoixãte pour vn, mais elle ne rapporte pas tant auiourd'huy. Elle produit force bleds, & d'excellens vins en aſſez grande quantité, & ſemblablement de fort bons fruicts; de meſme on y trouue force miel & force cire, & ſur tout grande quantité de ſucre fort eſtimé, qu'on porte en pluſieurs contrées. Il y a icy force troupeaux de beſtail, & les montagnes abondent en ſangliers. Ceſte Iſle ne manque auſſi de paons ſauuages, de ramiers, de cailles, & d'autres oiſeaux. Il y a icy des fontaines d'eau extremement claire, & huict riuieres. L'air y eſt chaud & temperé, il n'y faict guere froid. Les Cedres y deuiennẽt fort hauts, & l'on en fait des tables, des caiſſes, & choſes ſemblables.

L'Archeueſque Primat des Indes demeure en ceſte Iſle en la ville de Funcial, qui eſt capitale des autres.

LES ISLES ACORES.

SOMMAIRE.

1. Origine du mot Açores: & pourquoy ces Iſles ont eſté ainſi nommees. 2. Deſcriptiõ de la Tercere, & des autres Iſles Açores. Leurs principales villes & bourgs. 3. Singularité des fruicts qu'on appelle Batates, *& d'vne plante dont la racine ſert au lieu de plumes pour emplir les matelats & couettes. Du paſtel: des oiſeaux de Canarie. Des fontaines d'eaux chaudes où lon peut cuire des œufs. Fontaine qui conuertit le bois en pierre. Bois d'vne beauté incroyable nommé Teixo, auquel eſt deffendu de toucher par edict du Roy d'Eſpagne. 4. Maladies particulieres du pays. 5. A quoy s'adonnent les habitans de ces Iſles: & la façon de garder leur froment qui ſe corrompt dans l'année. 6. Forteresſes de l'Iſle Tercere au bout des rochers gouuernees & gardees par des ſoldats Eſpagnols de nation. 7. Angre capitale ville des Iſles Açores, où reſide le Gouuerneur, qui defend par edict aux eſtrãgers de faire le tour de l'Iſle, ny d'enconſiderer les aduenuës.*

1. ON compte ſept Iſles Açores, ou Flamandes, c'eſt à ſçauoir la Tercere, S. Michel, S. Marie, S. Georges, la Gracieuſe, Pico, & Fayal. Les autres deux, c'eſt à ſçauoir Corues & Flores ne ſont pas compriſes ſous le nom Açores, combien qu'auiourd'huy on mette ſous vn meſme gouuernemẽt les neuf Iſles. On les nomma Açores de la multitude des Autours qu'on y trouuoit au commencement, pource qu'Açor ſignifie vn Autour en Eſpagnol. Mais aujourd'huy on n'y trouue point de ces oyſeaux. Elles ont eu le nom d'Iſles Flamandes, à cauſe des Flamands qui habiterent les premiers en l'Iſle de Fayal, où ils ont encor des familles, dont les hommes reſſemblent aux Flamans de cheueux & de façon, & meſme on appelle vn torrẽt du lieu où ils demeurent *Ribera dos Framengos*, en Portugais, c'eſt a dire riuiere
11. des Flamans. La capitale de toutes ces Iſles c'eſt la Tercere nommée communement Iſle de Ieſus-Chriſt de Tercere. Elle contient enuirõ quinze ou ſeize milles. Elle n'a point de port pour deffendre les nauires. Toutesfois la mer ſe courbant en demie lune deuant la ville d'Angre fait vne eſpece de port. Et

c'est aussi d'où vient le nom de la ville, à cause que les Portugais nomment Anger ceste forme de la Lune. D'vn costé où elles s'estend comme vn coude elle a deux montagnes nommees Bresijl, qui s'aduancent dans la mer en telle façon qu'elles semblent de loing separees de l'Isle. Au reste elles sont si hautes qu'on voit de là librement iusques à quinze milles lors que le temps est serain. Il y a là deux colonnes de pierre, d'où celuy qui est en garde faict sçauoir la venuë des nauires. Car il remarque celles qui viennent d'Occident, & du Midy, c'est à sçauoir des deux Indes, du Bresil, de la Guinee, & du Cap verd, de la colonne d'Occident, par le moyen des drapeaux dressez, & s'il y en a plus de cinq, on les faict cognoistre par le moyen du principal drapeau, & de la trompette qui sonne. De la colonne d'Orient on cognoist les nauires qui viennent de Portugal, & d'autres lieux d'Orient, ou du Nort, par le moyen des drapeaux qu'on dresse, qui sont veuz de toute la ville, à cause de la hauteur de cés colonnes. La ville principale de cette Isle c'est Angre, qui est aussi capitale des autres Isles Açores. A trois mille de là on voit la ville de Praye, c'est à dire ville du riuage, qui est ceinte d'assez bonnes murailles, mais peu peuplée. La Tercere a encor les bourgs de sainct Sebastien, saincte Barbe, Altares, Gualue, & Villeneufue, & autres. L'Isle de sainct Michel a pres de vingt milles de longueur, & beaucoup de Bourgs, & de hameaux. La principale ville de cette Isle se nomme *Punia delgada*, Il n'y a point de ports en cette Isle, & la mer y est plus dangereuse qu'autour de la Tercere. Mais les nauires ont ce bien qu'il n'y a point de fort qui les empesche à l'arriuée de quelque orage de se mettre en pleine mer, pour éuiter le danger; ce qui n'est permis pres de la Tercere. A raison dequoy les nauires estrangeres vont volontiers à sainct Michel. L'Isle de saincte Marie a de tour dix ou douze mille. Elle est habitee des Espagnols.

La Gracieuse contient enuiron cinq ou six milles. Il y a des Portugais qui y demeurent. L'Isle de sainct George est longue de douze milles, & large seulement de deux, ou trois. L'Isle de Fayal contient dix-sept ou dix-huict milles, & est la plus renommée apres la Tercere, & sainct Michel. L'Isle de Flores contient sept milles. A vn mille ou enuiron loing de là on voit la petite Isle de Coruo, qui a deux ou trois milles de tour. La Tercere a trente neuf degrés de hauteur, & est esloignée de Lisbone vers le Leuant, & le Couchant 250. lieuës d'Espagne.

QVALITE'.

TOVTE l'Isle de la Tercere porte force froments, & grande quantité de vin. Toutesfois les vins ne peuuent estre emportés loing à raison de leur foiblesse, qui est cause que les riches vsent des vins de Madere, & de Canarie. L'Isle a du poisson, de la chair, & autres choses necessaires à suffisance. On y vse seulement de l'huyle qui vient de Portugal, & elle manque aussi de sel, de pots, de plats, & de vaisselle de terre, & choses semblables: elle porte des pesches de diuerses sortes, & en abondance; mais il y a peu de cerises, de prunes, de noix, & de chastaignes. Les pommes, poires, oranges, limons, & semblables fruicts s'y trouuent en assez bonne quantité, & de mesme elle porte des choux, des raues, & toute sorte d'herbe en leur saison. Le principal fruict de cette Isle croist sous terre ainsi que les raues. Les arbres de cette plante sont de la forme des vignes, mais ont les feuilles d'autre sorte. On nõme ces fruits *Batates* qui sont du poids d'vne liure, & à petit prix. C'est le plus delicat manger du peuple. On les estime beaucoup plus en Portugal, mais l'abondance en III.

diminuë l'estime. On y voit vn autre fruict semé comme du froment, qui croit en forme ronde presque cõme vn poix. On l'appelle *Iunsse*. Ce fruict a vn gouſt agreable: mais ſon eſcorce eſt plus dure que celle du poix. On en fait grand eſtat aux autres pays; mais ſur le lieu on le iette aux pourceaux. On trouue en la meſme Iſle communemẽt vne plante de la hauteur d'vn homme, qui ne porte aucun fruict; & ne rend autre profit ſinon que la racine tendre & iaune eſt tirée comme de la ſoye par les habitans, qui en rempliſſent leurs matelats, & leurs couettes au lieu de plume, & de laine. L'Iſle n'a guiere d'oyſeaux de proye. Ceux qu'on nomme de Canarie, y volent de tous coſtez. A raiſon dequoy beaucoup de gens s'occupent à les prendre pour les vendre. Elle a beaucoup de cailles, & des coqs & poules d'Afrique en quantité. En Eſté on y prend beaucoup de poiſſon; mais en Hyuer la mer ne permet qu'on y peſche. Car en Ianuier, Feurier, Mars & Auril, & meſme en Septembre elle n'eſt preſque iamais ſans orage. La terre y eſt montueuſe, il y a des rochers de pluſieurs coſtez, qui s'aduancent comme des pointes de Diamant, en telle ſorte qu'ils pourroient couper la plante des pieds de celuy qui y paſſeroit. Mais ces rochers ſont pleins de vignes, de feuilles deſquelles ils ſont tous couuers en Eſté, de ſorte que c'eſt vne merueille de voir que cette plãte y a pris racine. La vigne ne croiſt pas aux campagnes, ou lieux pleins. Mais le pays plein abõde en froment, & en paſtel, principalement pres de la ville de Praye. Mais c'eſt choſe ordinaire, & merueilleuſe que le froment, & les autres fruicts de cette Iſle ne dure plus d'vne annee en leur bonté. Cette Iſle eſt fort ſubiecte aux tremblemens de terre; & a des ſouſpiraux de flamme. Et meſme en ceſte Iſle & en celle de S. Michel, on trouue des lieux d'où il ſort des vapeurs fumeuſes continuellement, & meſme la terre y eſt toute bruſlee. On y trouue auſſi des fontaines où l'on peut cuire vn œuf, comme s'il eſtoit ſur le feu. A trois milles loing de la ville d'Angre il y a vne fontaine qui conuertit en pierre le bois qu'on y iette auec le temps. La Tercere porte vn ſi grand nombre de Cedres qu'on en vſe pour faire des vaiſſeaux, & meſme pour mettre au feu. Il y a vne autre ſorte de bois qu'ils nomment *Sanguin*, qui eſt de couleur de ſang, & beau au poſſible. Il y a auſſi du bois blanc, & iaune, dont les couleurs ſont fort viues. L'Iſle de Pico porte vn certain bois nommé *Teixo*, qui eſt de telle grandeur, qu'il eſt deffendu au peuple par Edict du Roy d'Eſpagne d'y toucher; n'y ayant que les Officiers du Roy à qui cette choſe ſoit permiſe. Il eſt extremement dur, rouge au dedans, & ondé, d'vne beauté incroyable, qui s'augmente meſme auec le temps.

IV. L'air eſt bon par tout icy, & il y a fort peu de maladies particulieres au païs, entre leſquelles eſt celle que les Portugais nomment *Ar*, qui rend vn homme foible & perclus de tout ſon corps, ou de quelqu'vn de ſes membres. Il y a encor vne maladie que les Portugais appellent le Sang qui faict ſortir certaines apoſtemes de ſang autour des yeux, où bien en quelque autre partie du corps. Ce ſont les deux maux principaux, qui procedent des orages de l'humidité des lieux, & des grands vents, qui ſont tels icy qu'ils abbatent les pierres des maiſons à la longue, & meſme conſument le fer; veu qu'on a veu des barreaux de fer de la groſſeur du bras en la maiſon de l'argenterie du Roy, qui en ſix ans deuindrent auſſi menuz qu'vne paille, & les murailles meſme furent rongees, & reduites à rien dans ce temps meſme. C'eſt pourquoy ils ont accouſtumé de mettre preſque tous au frontiſpice des maiſons

des pierres qu'ils tirent autour du riuage qui ſont cachees ſous les eaux. Celles-cy durent plus contre les vẽts. L'Iſle Gracieuſe porte force diuers fruicts, dont elle en fournit beaucoup à la Tercere. L'Iſle de S. George a grand nombre de foreſts & de montagnes, & quelque peu de paſtel. Il y a auſſi beaucoup de Cedres. L'Iſle de Fayal porte en quantité toutes choſes neceſſaires à la vie, & abonde en poiſſons, & en beſtail qu'elle fournit meſme à la Tercere.

L'Iſle de Pico porte force fruicts de toutes ſortes, & a auſſi grande quantité de bois de Cedre, & de Teixe, qui eſt tant en prix. Elle a beaucoup de beſtail, aſſez de vins, & des fruicts tres-excellens, entre leſquels il y a des oranges dont le gouſt eſt merueilleuſement agreable. L'Iſle de Flores a force beſtail, & de tres-bons lieux pour en faire nourriture.

MOEVRS.

LEs habitans de la Tercere ſont ou Portugais qui viuent à la façon de leur pays, ou natifs de l'Iſle qui ſuyuent les mœurs des Portugais, & des Eſpagnols qui les dominent. Ils ont cette particularité qu'ils ne s'adonnent nullement à la chaſſe, à cauſe que le pays ne porte que quelques conils en bien petit nombre. Les premiers habitans de l'Iſle de Fayal ont eſté Flamans, à raiſon dequoy ils retiennent encor de l'humeur, & des façons de faire de la nacion Flamande, qu'ils affectionnent particulierement ſur toute autre. Les habitans de la Tercere ſont laborieux, & adonnez à cultiuer la terre, tellement qu'ils font meſme tenir la vigne ſur des rochers qui ne ſemblent nullement propres à cét vſage. Ils ont accouſtumé pour garder leur grain qui ſe corrompt dans l'annee de le cacher ſoubs la terre l'eſpace de quatre ou cinq moys, & tous les habitans de la ville de Praye particulierement ont vn grand rond en certaine place, où vn homme peut entrer, & au deſſus il y a vn couuert auec la marque de ſon maiſtre. Chacun met en ſa foſſe ſon froment apres la moiſſon au moys de Iuillet, & le laiſſe ainſi couuert iuſques à Noël. Lors tous les habitans le retirent entier & non corrompu, combien que quelques-vns n'en prennent qu'à meſure qu'ils en ont beſoin, & laiſſent dans le puy tout le reſte. Et apres qu'il a eſté gardé dans ces puys durant le temps ſuſdict il ſe conſerue le reſte de l'année dans des coffres, ſans qu'il ſoit beſoin de le remuër. Ils ont accouſtumé de donner vn nom à chaque bœuf, qui eſt dreſſé à cognoiſtre lors que ſon maiſtre l'appelle. Il y a beaucoup d'artiſans par tout qui s'adonnent à faire mille gentilleſſes du bois qui s'y trouue. Mais ils ne trauaillent pas ſi proprement que ceux de Noremberg en Allemagne. Les laboureurs de la Tercere s'employent principalement à faire venir du paſtel. Ceux de ſaincte Marie s'addonnent ſur tout à faire de la vaiſſelle de terre.

v.

RICHESSES.

LEs Anglois, Eſcoſſois, & François font grande emploite de paſtel en l'Iſle Tercere, & l'eſchangent volontiers à d'autre marchandiſe. Les habitans y font auſſi quelque argent des oyſeaux de Canarie qui s'y trouuent en grand nombre, & qu'on vient chercher curieuſement des autres Prouinces.

On y faict auſſi grand gain ſur les bœufs de ce pays qui ſont de requeſte pour eſtre tres-grands & plus beaux que tous les autres de l'Europe. Les habitans tirent auſſi de bonnes ſommes de leur menuiſerie, & ouurages de bois, que les Eſpagnols venants des Indes Occidentales prennent en paſſant pour les vendre apres en Eſpagne.

La Tercere eſt en vne aſſiette commode pour receuoir toutes les riches flottes qui viennent des Indes, & qui s'y fourniſſent de ce qui ſe trouue leur duire, y laiſſent auſſi des choſes qu'ils portent, & rendent par ce moyen cette Iſle riche ainſi que les autres, qui y accourent auſſi toſt pour faire trafic de ce qu'ils ont de meilleur. Mais les Anglois ne font qu'eſcumer par là aupres, & voler tous les nauires qui tendent vers cette Iſle : tellement que pluſieurs euitent ces Iſles de crainte qu'ils ont de rencontrer ces pyrates, au grand dommage des inſulaires, & des nauires. L'Iſle des Fayalz eſt ordinairement frequentée des marchands Anglois qui y font emploicte de paſtel toutes les années. Les habitans de Flores, & Coruo ſont pauures à cauſe des Pyrates Anglois qui les incommodent, ſe tenans entre ces deux Iſles & les rauagent à toute heure.

FORCES.

VI. L'Iſle Tercere eſt forte d'elle meſme à cauſe des rochers qui l'enuironnent de tous coſtez comme des murailles, & au bout de ces rochers il y a vne bonne forteresſe. La ville d'Angre eſt ceinte d'aſſez bõnes murailles. Au pied de la montagne de Breſil, il y a vn fort qui deſpend diametralement à vn autre, pour la defence du Golfe, à fin qu'aucun nauire n'entre ny ſorte ſans la permiſſion de ces chaſteaux. Le Roy d'Eſpagne entretient ordinairement en la Tercere quatorze compagnies. Il n'y auoit autresfois que des Portugais à la garde des Iſles. Mais depuis les derniers troubles de Portugal on a mis des ſoldats Eſpagnols dans la Tercere auec vn Gouuerneur de la meſme nation. Cette garniſon ſe tient continuellement dans les chaſteaux, ou forteresſes, & ne fait aucun déplaiſir aux Portugais, veu qu'il eſt defẽdu à tous les ſoldats de ſortir hors des lieux où ils ſont, & d'aller par la campagne. C'eſt ce qui faict auſſi qu'on peut marcher par toute l'Iſle en grande aſſeurance. Il y a vne compagnie d'Eſpagnols en garniſon à *Punta Dolgada*. En l'Iſle ſaincte Marie il n'y a nulle garniſon, pource qu'eſtant de tous coſtez enuironnée d'eſcueils, & de rochers, elle peut ayſement eſtre gardée par les habitans meſmes. L'Iſle Gracieuſe eſt auſſi ſans ſoldats, & pour ce qu'elle ne ſçauroit porter les fraiz de la garniſon qui ſeroit beſoin d'y tenir. En la ville de Dorta en l'Iſle de Fayal il y a vne forteresſe qui n'eſt guiere bonne. Or à cauſe que les habitans ſe plaignirẽt vne fois de la grandeur des fraiz de la garniſon, & de la faſcherie qu'elle leur donnoit, & qu'ils promirent de la garder eux meſmes, le Roy d'Eſpagne en retira les ſoldats qui s'y tenoient. Mais Comerland Anglois apres vne petite reſiſtance, & vn debat qui ſuruint entre les habitans, prit l'Iſle, ruyna le chaſteau, & ietta l'artillerie dans la mer, emmenant quelques Caraueles. Si bien que le Roy fut conuié d'y enuoyer des ſoldats & les remettre en garniſon, apres auoir chaſtié les principaux autheurs de tout le mal.

GOVVERNEMENT.

LA capitale ville de toutes les Isles c'est Angre, où le Gouuerneur faict sa residence, & il y a vn Siege de Iustice, qui a authorité sur tout le reste. Il est defendu à tous estrangers de faire le tour de l'Isle, & d'en considerer les aduenuës. Les Edicts des Portugais en portét expresse deffence, & mesme autrefois on assignoit aux marchans estrangers vne ruë dans la ville d'Angre, pour y vendre leurs marchandises, sans qu'il leur fut permis d'en sortir, sinon lors qu'ils vouloient entierement trousser bagage. Mais auiourd'huy la liberté est plus grande, tellement qu'on se peut pourmener par toute la ville, & mesme aller aux champs, mais il n'est permis d'aller faire le tour de la coste. VII.

RELIGION.

LEs habitans de ces Isles sont Catholiques, & nullement infectez d'heresie, ny de Mahometisme. Il y a vne Eglise Cathedrale en la ville d'Angre, où l'Archeuesque faict sa demeure.

Consideration generale sur les Isles descrites & les places que les Espagnols tiennent en Afrique, en Asie, & aux Indes. De l'vtilité, richesses, importances & force de ces Estats. Des Isles Philippines : des Princes amys & tributaires du Roy d'Espagne, voisins de ses Pays ; & de ses puissans ennemis, qui y pretendent.

PREMIEREMENT les Isles Açores sont tellement importantes à la Couronne d'Espagne pour leur assiette, que sans elle la nauigation d'Ethiopie, des Indes, du Brasil, & nouueau Monde ne pourroit estre continuée; d'autant que les flottes qui viennent desdites contrées à Seuille, ou à Lisbonne ne peuuent presque faillir d'y aborder toutes, c'est à sçauoir celles du Ponent pour suyure leur route, & celles du Leuãt pour gagner les vents qui leur sont fauorables. Apres cela outre Seute & Tanger que le Roy d'Espagne a sur le destroict de Gibraltar, & Mazagan hors du destroict, il a en la coste d'Afrique depuis le Cap d'Aquero iusques à Gardafou deux sortes d'Estats; veu que quelques-vns sont sous luy immediatement, & il y en a d'autres qui sont au pouuoir de ses alliez. Il a sous luy les Isles de Madere, de Sainct Port, du Cap verd, des Canaries, d'Æguin, de sainct Thomas, & autres voysines. Ces Isles se maintiennent de leurs propres viures, & en enuoyent mesmes en Europe, principalement des succres, & des fruicts, dont l'Isle de Madere principalement abonde, de mesme que de vins; & l'Isle sainct Thomas fait aussi part aux autres d'vne grande quantité de succre. Ces Estats ne sont trauaillez que des Corsaires Anglois, qui ne passent pourtant le Cap verd pour la plus grand' part. Les Portugais ont aux Isles d'Arquin, & de S. George de la Mine deux facteurs, & deux lieux en façon de forts, d'où ils trafiquent auec les nations voysines de Guinée, & de Lybie, tirant l'or de Mandinque, & des lieux qui en sont proches. Entre les Princes alliez le plus riche, & plus puissant c'est le

Roy de Congo, qui possede vn Royaume des plus fraiz, & plus peuplez d'Ethiopie. Les Portugais y ont deux Colonies, l'vne en la ville de sainct Sauueur, l'autre en l'Isle de Loande. Ils tirent de ce Royaume diuerses richesses, mais la principale est celle de cinq mille esclaues qu'ils en ont toutes les annees, & qu'ils enuoyent par les Isles, & le Nouueau Monde, & la loy porte qu'on paye certaine somme d'argent au Roy d'Espagne pour chaque esclaue qu'on sort. On pourroit passer facilement de ce Royaume à celuy du Prestre Iean, d'autant qu'on estime qu'il n'en est pas esloigné, & il est si plein d'Elefans, & de toute sorte de viures, & autres choses necessaires qu'il seroit extremement commode pour ceste entreprise. Congo confine auec Angola, auec le Roy duquel Paul Diaz à combatu longuement pour raison de certaines mines d'argent.

Que si les Portugais eussent autant estimé les choses qui estoient pres d'eux que celles qui en estoient esloignées, & tourné leurs forces auec lesquelles ayant passé le Cap de bonne Esperance ils arriuerent aux Indes, & à Malacca, & à Malucco, s'ils les eussent dis-je tournées à l'entreprise d'Afrique, ils eussent & plus facilement, auec beaucoup moins de fraiz trouué de plus grandes richesses: pource qu'il n'y a eu au monde pays plus riche d'or, & d'argent que les Royaumes de Mandinque, d'Ethiopie, de Congo, d'Angole, de Butuë, de Toros, de Maticuo, de Boro, de Quititui, de Monomotapa, de Caphati & de Monoemugi: mais la conuoitise humaine estime plus celuy d'autruy que le sien, & les choses esloignées semblent meilleures que les plus proches. Les Portugais ont entre le Cap de Bonne Esperance, & de Gardafou les forteresses de Cefale, & de Mozambique. Auec l'vne ils se maintiennent maistres du trafic des pays d'alentour, qui abondent tous d'or, & d'yuoire, & auec l'autre ils rendent aysée la nauigation des Indes, pource que leurs armées y passent tantost leur hyuer, & tantost si rafraichissent. Ils ont de ce costé le Roy de Melinde pour leur grand amy, & ceux de Quiloa, & des Isles voysines pour leurs tributaires. Somme que les Portugais manquent seulement de gens; veu qu'outre les autres Isles, qui demeurent presque à l'abandon, ils laissent celle de Sainct Laurens qui est des plus grandes du monde, ou peut-estre la plus grande (veu qu'elle est longue de douze cents milles, & large de quatre cents & quatre vingts) & si elle n'est guiere cultiuée, elle est toutesfois capable de tout porter pour sa bonté, & la nature luy a donné de bonnes riuieres, & de bons ports & des golphes tres-commodes. Ces Estats de la Couronne de Portugal n'ont peur que des armées de mer, qui ne peuuent estre que de Turcs. Mais les continuelles allées, & venuës des flottes les asseurent entierement, & l'an mil cinq cents quatre vingts neuf, ils prirent pres de Monbazze quatre galeres, & vn galion de Turcs, qui auoient eu la hardiesse d'aller iusques là.

Quant aux Estats de l'Asie ils sont diuisez en ceux de Perse, de Cambaye, & des Indes. Les Portugais ont en Perse le Royaume d'Ormuz, & en Cambaye l'Isle de Diu, & Daman, & Bazain. Aux Indes ils possedent Chaul, l'Isle de Goa, auec celles qui en sont voysines, les forteresses de Cochin, & de Colan, l'Isle de Manar, & le port de Colomban en l'Isle de Zeilan; mais la principale est Goa, où le Vice-roy demeure, & ou sont les forces des Indes. Ormuz, & Diu sont en grande estime pour la Sei-

gneurie de la mer, & du trafic du Golphe de Perse, & du Golphe de Cambaye, Cochin, & Colan sont estimez pour l'abondance du poiure qu'on y charge; Manar pour la pesche des perles qui se faict en cette mer, Colombo pour l'excellence, & quantité de la canelle qui sort de cette Isle, Daman, & Bazain pour la bonté des pays voysins; à raison dequoy Iean troisiesme Roy de Portugal assigna ce pays à des vieux soldats. Goa est de tres-grande importance pour la commodité de son assiette, conioincte auec la fertilité du terroir. Le Roy d'Espagne a encor icy quelques Princes amys, & quelques vns tributaires de ses amys. Le premier est le plus riche, c'est celuy de Cochin. Cettuy-cy estoit premier vassal du Roy de Calicut, & n'auoit grande puissance. Maintenant auec l'amitié, & le trafic des Portugais, il a acquis de si grandes richesses, & de telles forces, que les Roys voysins luy en portent enuie. Le Roy de Colan est encor des amys du Roy d'Espagne, qui tient en tous les deux des forts d'importance. Il a encor le Royaume de Malacca qui s'estend deux cents soixante & dix milles, mais est peu peuplé. Toutesfois la ville qui se nomme ainsi vnit tous les trafics, voire presque tous les voyages qui se font par cette grande mer, depuis les emboucheures de la mer rouge iusques au Cap de Liampo; & c'est icy qu'abordent les richesses de la terre ferme, & de beaucoup d'Isles qui ne cedent toutes ensembles en grandeur à l'Europe. Malacca a deux puissans ennemys, c'est à sçauoir les Roys d'Yor, & d'Achen, dont le premier est puissant par terre, & le second par mer; elle a esté assiegee de tous deux, & reduicte à vn grand danger plus d'vne fois: mais auec le secours qui luy vint des Indes elle fut tousiours sauuee auec grande perte des ennemis. En dernier lieu Paul de Lime desfit le Roy d'Yor, & emporta mesme vn fort qu'il auoit fait pres de Malacca, où l'on trouua entre autres choses neuf cents pieces d'artillerie de bronze. Toutesfois cét Estat est en grand danger pour la puissance du Roy d'Achen, qui ne pense qu'à le ruyner.

Quant aux Philippines elles appartiennent à la nouuelle Espagne, non qu'elles soient comprises dans ses confins, ou du nouueau Monde, mais pour ce qu'elles furent descouuertes l'an mil cinq cents soixante quatre, par Michel Lopez de Legaspe, enuoyé pour les descouurir par Don Louys de Velasque Vice-roy de la nouuelle Espagne. On estime que dans cette mer qui s'esiargit entre la nouuelle Espagne, & Sumatre il y a vnze mille Isles grandes ou petites. Et quoy que les Espagnols les comprennent toutes soubs le nom de Philippines, toutesfois ce nom conuient proprement aux plus Septentrionales. De celles-cy ils en ont conquis iusqu'à maintenant plus de quarante auec vn million d'habitans. Ces Isles abondent vniuersellement d'or, & de viures & de canelle, dont on porte grande quantité en la Nouuelle Espagne, & en l'Espagne mesme. Le Roy d'Espagne y a fait mener des bœufs, & des vaches, & des cheuaux, & des iuments pour les y faire multiplier. Le nombre des Espagnols qui a conquis, & qui deffend ces contrees monte auiourd'huy à mille six cents, & de ceux-cy les soldats ne passent le nombre de neuf cents. Ces Estats sont de plus grande importance qu'on n'estime, pour ce qu'outre l'abondance de viures, & d'or qui s'y trouue, l'assiette en est toute propre pour subiuguer les Isles voysines, & pour introduire le trafic entre ceux de cét Archipelage, & la Nouuelle Espagne, & faciliter le

commerce entre la Chine, & Mexique, qui ſont toutes choſes de grande importance. Mais ce qui importe le plus c'eſt qu'on a commencé à brider de ce coſté les Mahometans, qui s'alloient rendans peu à peu maiſtres des Iſles, & de la coſte de l'Aſie, & l'entrepriſe eſt plus ayſee aux Eſpagnols par la nouuelle Eſpagne, & par le Peru, qu'aux Arabes par leur contrees, pour ce que outre que les premiers ſont plus forts, il s'eſt trouué des nauires qui en deux moys ſont venus du Peru aux Philippines (il y a moindre diſtance d'Acapulcho, & de Saliſco) là ou vn vaiſſeau n'y pourroit venir d'Arabie en demye annee: non ſeulement pour ce que le premier eſt plus prohe que le dernier, mais encor pour ce que les vẽts generaux fauoriſent beaucoup plus la nauigation des Eſpagnols que des Mores; d'autant que les vns vont par ligne droicte, & les autres par ligne courbe. D'auantage ceux là font le voyage d'vne traicte, ceux-cy en pluſieurs; veu qu'au Cap de Comorin ils trouuent que l'Eſté ſe change en Hyuer, & le meſme leur arriue preſque à Malacca, où il faut attendre. Outre ce les Eſpagnols voyagent touſiours auec le vent en Pouppe, & ſur vne mer paiſible, mais les Arabes entrent en vne mer où pour le grand nombre des Iſles ils trouuent mille dangereuſes courantes, & diuers vents qui les ſurprennent, & outre ce force eſcumeurs qui les attaquent. Il faut adiouſter à cela que les Portugais, & les Eſpagnols eſtant vniz auiourd'huy feront touſiours vn grand effort en ce pays là; & c'eſt auſſi le ſubject qui faict que les Chinois prennent garde à eux & redoutent ce voiſinage, & les armées des Chreſtiens.

Les forces des Eſpagnols en ces Eſtats conſiſtent en deux choſes; l'vne eſt la forte aſſiette des lieux, l'autre le nombre, & la bonté des armees. Car quant aux aſſiettes, les Portugais cognoiſſans qu'ils ne pouuoient pour leur petit nombre embraſſer des entrepriſes d'importance dans vn pays, ny reſiſter à la puiſſance des Perſes, des Guzarates, des Princes de Decan, de Narſinge, & des autres, furent attentifs à occuper les lieux qui leur ſemblerent plus propres pour ſe rendre maiſtres de la mer, & du trafic, pour ce que peu de gens y pourroient tenir contre de grandes armees. Et d'autant qu'ils ſont maiſtres des ports, & des mers, ils ont commodité de mettre enſemble tant de forces maritimes, qu'il n'y a perſonne qui puiſſe s'oppoſer à eux, & leurs vaiſſeaux ſont tels, & ſi bien pourueuz qu'vn de leurs n'a peur de trois, n'y de quatre d'autre ſorte; & tout ce qu'ils peuuent craindre c'eſt la furie des Hollandois s'ils rompent encor auec eux. Et pour dire quelque choſe qui face cognoiſtre ce qu'ils peuuent aux Indes, François d'Almeyde auec vingt & vn nauires, ou quelque peu d'auantage mit en route les Mamelus voyſins de Diu, Alfonce d'Alburquerque aſſaillit Calicut auec vne armee de trente grands vaiſſeaux, prit Goa auec vingt & vn, la recouura auec vingt & quatre; prit Malacca auec vingt & trois nauires; entra dans la Mer rouge auec vingt, & recouura Ormuz, auec vingt & deux; Nugno d'Acugne alla à l'entrepriſe de Diu auec trois cents vaiſſeaux, où il y auoit trois mille Portugais, & cinq mille Indiens, outre les ſeruiteurs armez, qu'ils ont accouſtumé de mener en grand nombre. Dom Conſtantin de Bragance eut en l'entrepriſe d'Onor cent ſoixante voiles, & autant en celle de Ioneſapatan.

Outre les Princes amys, & tributaires le Roy d'Eſpagne a prés de ces Eſtats de tres-puiſſants ennemys. Le Sophi de Perſe pretend ſur Ormuz, qui eſtoit

estoit autresfois d'vn de ses vassaux; le Roy de Cambaye sur Diu, qui luy appartenoit jadis, & sur d'autres terres encore que nous auons dit auoir esté siennes; le Nizzamaluc, & l'Idalcan (les Portugais nomment ainsi deux tres-puissants Princes du Royaume de Decan) & le Roy de Calicut, & de Narsinge. Mais le Roy de Perse, & celuy de Narsinge ne se sont pas iamais aduãcez cõtre les Portugais, pource qu'ils ont tousiours eu à faire auec de plus grands ennemis. Les autres ont faict de fort grands efforts pour recouurer Diu, Chiaul, & Goa, & autres lieux; mais ils n'ôt peu mener à fin vne seule entreprise d'importance; pource que les affiettes des lieux sont extremement cõmodes pour receuoir du secours par mer; & combié que ces ennemis ayent faict leurs entreprises en Hyuer pour empescher le secours, leur ruse ne leur a de rien seruy, pource que les Portugais auoient tel courage, & leurs vaisseaux estoyent de telle sorte, qu'ils ne craignoient nul danger: si bien que les assiegez & leurs compatriotes allãts à l'enuy, les vns à s'opiniastrer, & vaincre auec la patience, les autres à supporter toute sorte de danger des vents, & de la mer pour les secourir, ils ont rendu nul l'effort de leurs ennemis. Mais les Espagnols n'ont point de plus grand ennemy que le Turc, qui a souuent essayé par la mer rouge, auec la commodité que luy donne la ville d'Aden, de les chasser des Indes, estant conuié à cela tantost par le Roy de Cambaye, & tantost par sa propre ambition. La plus grande armée qu'il ait faicte a esté de soixante quatre vaisseaux qu'il manda à Diu; mais elle fut honteusement mise en fuite, de mesme qu'vne autre de vingt & sept grãds vaisseaux qu'il enuoya à l'entreprise d'Ormus. Ils n'ont autre chose veritablement en Zeilan qu'vn fort qui est nommé Colombo, pource que le Roy qui y estoit leur tributaire a esté despoüillé de ce Royaume par vn More nommé Singa Pandar, & maintenant il se maintient auec l'ayde que les Portugais luy donnent.

LE NOVVEAV MONDE.

SOMMAIRE.

1. *Deux difficultez notables qui ont empesché aux Anciens le descouurement du Nouueau Monde, & laquelle des deux estoit la plus grande: & les raisons qui ont fait croire aux Anciens qu'il n'y auoit que trois parties au monde, l'Asie, l'Afrique, & l'Europe.* 2. *Eguille marine inuentee par vn Napolitain pour l'vsage de la nauigation, l'an 1300.* 3. *Qualitez & description de la Zone Torride.* 4. *Conference du Nouueau Monde (pris en l'estat qu'il fut descouuert) auec le nostre: & la difference de nostre Hemisphere à celuy du Nouueau Monde: & des aduantages qu'il a sur le nostre.* 5. *D'où sont venus les habitans de ce Nouueau Monde: & la folle opinion qu'ils ont de leur origine.* 6. *Diuision de ces terres neufues en deux parties,* Amerique & Magellanique, *& leur description.* 7. *Denombremẽt & description des lieux & pays que le Roy d'Espagne possede au Nouueau Monde: & premierement des forts Saincte Heleine, & trois autres dans la Floride.* 8. *Du Golphe de Mexique.* 9. *Nouuelle Espagne.* 10. *Nouuelle Gallice.* 11. *Les Prouinces de Mechoacan, & Mexique.* 12. *Culiacan.* 13. *Iucatan.* 14. *Guatimala.* 15. *Terre ferme.*

16. Nicaraga. 17. La Caſille de l'or. 18. Le nouueau Royaume de Grenade. 19. Le Braſil. 20. Chile. 21. Le Peru, ſes villes principales & Prouinces. 22. La ville de Sainſte Croix du Mont. 23. Tucuma Royaume où l'Eſpagnole a cinq Colonies. 24. Paraguay. 25. L'Eſpagnole. 26. Cuba ou Ferdinand. 27. Iamaique. 28. Les Iſles de Canibales ou Caribes. 29. Diſcours en general ſur le Nouueau Monde: de ſes forces, & du gouuernement tant ciuil qu'Eccleſiaſtique. 30. De la cognoiſſance que ce peuple a de Dieu. 31. De leur idolatrie enuers les Treſpaſſez. 32. De l'idolatrie enuers les ſtatuës. 33. De leurs Guagnes ou Temples. 34. Des Preſtres, Religieux & Religieuſes. 35. Des ſacrifices tant d'hommes que de animaux. 36. Des Sacrements n'apportans aucunement aux noſtres, introduits parmy ce peuple par la ruſe du Diable vray ſinge des œuures myſterieuſes de Dieu. 37. Des diſpoſitions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile de Ieſus-Chriſt. 38. De quelques predictions de la future predication de la foy Chreſtienne en ces Terres neufues. 39. Des Prodiges qui la precederent. 40. Quelle choſe facilita la conuerſion des Indiens: Et des empeſchements de leur conuerſion. 41. de la diuerſité des Barbares: & de la façon de preſcher l'Euangile. 42. Des difficultez qu'on eut à la conuerſion des Americains. 43. Des remedes des ſuſdits defauts.

L'AVTRE partie des Eſtats du Roy d'Eſpagne conſiſte au Nouueau Monde, où il a tout ce qu'il veut, pource qu'il n'y trouue perſonne qui luy contrarie. Ces Eſtats ſont diuiſez en Iſles, & en terre ferme. Les Iſles de la mer du Nort ſont en ſi grãd nombre qu'on ne le ſçauroit dire iuſques à preſent (veu que les ſeules Lucayes paſſent le nombre de 400.) & quelques vnes ſont ſi grandes & ſi riches, que de la chacune on pourroit faire vn grand Royaume. Boriche en eſt longue de trois cents mille, & large de ſoixante. Iamaique eſt preſque auſſi grande. La Cube a trois cents lieuës de longueur, & vingt de largeur: l'Eſpagnole a de tour ſeize cents milles. Quant à la terre ferme, le Roy d'Eſpagne eſt maiſtre actuellement de tout ce qui va coſtoyant la Floride, la nouuelle Eſpagne, le Iucatan, & encor ceſte grande preſqu'Iſle meridionale iuſques au cap de Califorme, voire meſme iuſqu'à Quiuire, veu que les Eſpagnols ont deſcouuert iuſques là, & plus outre encore. La coſte de la nouuelle Eſpagne, qui cõmençant depuis Sainćte Heleine, & paſſant par Panama va iuſques à Quiuire, a de longueur enuiron cinq mille, & de ceux cents milles, auſquels adiouſtant les confins qui ſont dans le pays vers le Nort, on y trouuera en tout neuf mille milles. Apres cela le Peru commençant depuis Panama a de coſte douze mille & 600000. dont il y a trois mille milles de riuiere entre le Maragnon, & le fleuue d'Argent, ou de la Plata, qui appartiennent ſous le nom de Braſil à la couronne de Portugal. Mais auant que paſſer plus outre, il faut que i'aduãce quelques propos touchant le deſcouurement de ce Nouueau Monde.

1. Deux raiſons ont induit Ariſtote & quelques autres à ſe perſuader qu'il n'y auoit autres gens au monde que les habitans d'Europe, d'Aſie, & d'Afrique. La premiere eſtoit la grande largeur de la mer Atlantique, qui leur fit eſtimer que les hommes ne ſçauroient paſſer tant d'eaux auec aucune force ou induſtrie, & ce fut ce qui meut S. Auguſtin à nier les Antipodes. L'autre raiſon qui deceut les anciens fut, qu'ils creurent que la Zone Torride eſtoit inhabitable pour ſõ exceſſiue ardeur, de meſme que les Polaires pour leur froideur inſupportable. Mais la premiere de ces deux raiſons eut beaucoup plus de force que

la seconde, pource qu'ils tenoient pour chose impossible ce grand passage de mer. Et veritablement la chose estoit telle comme nous monstrerons cy apres. Mais d'autre part il faut sçauoir que les anciens eurent quelque cognoissance de la Zone Torride, veu que Hannon Carthaginois costoya, selon Pline, l'Afrique, depuis Gibraltar iusqu'à la mer rouge, & certain Eudoxe au contraire depuis la mer rouge insqu'à Gibraltar. Si bien qu'ils furent contraints de passer deux fois sous l'Equinoctial, & trauerser toute la Zone Torride. Dauãtage les anciens eurent cognoissance de l'Ethiopie, des Indes, & de la Chersonese d'or, qui sont toutes Prouinces assises dans les bornes de la Zone Torride. Pline fait mention de Taprobane qui est sous l'Equinoctial; & mesme l'experience de nostre Zone pouuoit monstrer aux anciens que la Torride estoit habitable. Car encor que le Soleil eschauffe & desseiche vniuersellement auec le voisinage de ses raiz, & ce d'autãt plus qu'ils sõt plus droits; de mesme que par le moyen de la distance & obliquité de tes rayons il donne lieu à la froideur, & à l'humidité, comme le iour, & la nuict l'Esté, & l'Hyuer nous font paroistre, toutesfois ceste regle generale est alteree en mille façõs par les diuerses assiettes. Car la vertu des causes vniuerselles en la production des effects est bornée & presque resserrée par la qualité de la matiere, & c'est ce qui fait que les predictions des Astrologues se trouuent souuẽt du tout vaines. Ainsi nous voyõs que la vehemence des vẽts se réforce aux vallées, & diminuë aux plaines, l'ardeur du Soleil se ramasse & multiplie aux miroirs concaues, s'espãd & se perd en ceux qui sont pleins. Et pour venir à nostre propos, le chaud, & le froid de l'air, & des pays reçoit mille differences des diuersitez des lieux hauts ou bas, qui sont en lieu plein ou esleué, tournez du costé du Nort, ou du Su, de l'Est, ou de l'Oüest, proches, ou esloignez de la mer, des lacs, des bois, & des fleuues, & qui sont subjets aux vents, ou non. On sçait assez que l'Angleterre est plus esloignée de l'Equinoctial que la France, & toutesfois au rapport d'vn chacun, l'Angleterre est plus temperée, & en la mesme proportiõ la Zelande est moins froide que le mont Atlas. Il n'y a point de plus grãd effect du voisinage du Soleil qu'en Esté, ny de son esloignement qu'en Hyuer. Mais que dirons nous si en mesme distance de l'Equinoctial, & du cours du Soleil nous trouuons que les saisons se changent en mesme temps? Gate est vne montagne qui partant du grand Caucase trauerse toute la ligne en tre les Indes iusqu'au cap de Comorin. Or en mesme tẽps au deçà de la montagne l'hyuer cõmence à l'entrée d'Auril, & l'Esté au delà de la montagne: deçà l'on voit regner les pluyes & les vents froids & orageux, & delà les iours sereins & agreables. Deçà la mer deuient si faschеuse que les mariniers ne sont presque asseurez aux ports: & de là on voyage par le golphe de Bẽgale en asseurãce, & l'on trafique partout. Finalemẽt le mont de Gate fait de plus grãds effects que l'Equateur, puis qu'en si peu d'espace il change les saisons de l'année. Que si nous trouuons difference d'hyuer & d'Esté en la mesme hauteur, cela monstre que les degrez du chaud, du froid, du sec, & de l'humide ne dependent absolument du voisinage ou esloignement, & de la droiture ou obliquité des rais du soleil: Dont la fraischeur peut subsister auec le voisinage du Soleil, l'humidité auec ses rayõs droits, & les pasturages ne serõt du tout bãnis de la Zone torride, cõme Aristote a creu auec quelques autres. Mais l'autre difficulté sembloit sans remede aux anciens, d'autant qu'en leurs nauigations ils n'auoient autres guides que le Soleil, la Lune, les Ourses, & les autres étoiles. Quand le Ciel estoit couuert de nuages qui

leur ostoient toute clarté du Soleil, & des estoilles, alors ils se gouuernoient par la qualité des vents, & par les coniectures du chemin qu'ils auoient faict. En quoy ils estoient fort pratiqs à cause de leurs courtes nauigations, & l'assiduité des voyages. Les Taporbases, pource qu'ils ne voyoient le Nort portoient auec eux vn bon nombre d'oyseaux, & selon la necessité ils laschoient tantost l'vn & tantost l'autre, & pource que les oyseaux cherchent volontiers la terre, ils tournoient derriere les proües des nauires. Mais si le Ciel estoit obscur, & la mer troublée de plusieurs vents, les anciens ne pouuoient comprendre où ils estoient, pource que le Ciel & la mer estans en ce cas en pareil estat, il n'y auoit point de raison pour laquelle ils deussent plustost aller d'vn

II. costé que d'autre. Or Dieu voulant faciliter la predication de l'Euãgile à ceux qui auoient demeuré si longuemẽt idolatres, descouurit enuiró l'année 1300. à vn certain Flauie de la coste d'Amalfi au Royaume de Naples, le secret qui est en l'aymãt, & la proprieté de faire que le fer qui en est touché reçoiue la vertu de tendre vers le Nort, & le monstrer. Il y a toutesfois quelque difference: pource qu'en quelques lieux l'aiguille de fer dont les mariniers vsent, frottée d'aymant regarde le Nort tout droict; & hors de là se destourne quelque peu tantost vers l'Est, tantost vers l'Oüest; de sorte qu'il faut qu'ils remarquent soigneusement ceste variation, s'ils ne veulent faillir en leur voyage. L'étoile du Nort est esloignée de nostre pole en uiron de trois degrez & demy. Or par le moyen de l'aymant, de qui le fer reçoit la vertu de monstrer le pole, les mariniers prennent l'asseurance de trauerser de grandes mers, & de chercher de nouuelles Isles, & de nouueaux pays, pource que lors qu'ils sçauent où est le Nort, ils sçauent aussi qu'en tournant le visage vers ceste partie, ils ont l'Orient à la main droitte, l'Occident à la gauche, & le Midy derriere eux. Et l'on peut veritablement cognoistre en cecy combien Dieu se plaist à faire des operations merueilleuses par de petits moyens, & fort bas, veu qu'vne aiguille de fer frottée d'aymant n'a rien de precieux, ou d'agreable; & toutesfois la plus grande entreprise & le plus admirable art que l'homme exerce, qui est la nauigation, dépend d'elle.

III. Maintenant que nous auons monstré les difficultez du descouurement du Nouueau Monde, & veu laquelle des deux estoit plus grande, il faut que ie die encor deux mots de la qualité de la Zone Torride. Il faut donc premierement presupposer que l'Equinoctial est vn cercle imaginé au Ciel, qui l'enuironne tout de l'Orient à l'Occident, & est esgalement esloigné des deux poles. Il se nomme Equinoctial pource que quand le Soleil y passe (ce qu'il fait deux fois l'année, c'est à sçauoir aux mois de Mars & de Septembre) le iour est esgal à la nuict, tous deux sont de 12. heures: ce qui s'appelle Equinoxe. On appelle apres Tropiques deux cercles imaginez au Ciel, auec lesquels la course du Soleil est bornée, & l'on les nomme Tropiques, pource que lors que le Soleil est arriué iusques à l'vn d'eux, il retourne arriere. Celuy qui est par delà l'Equinoctial tirant vers le Sud se nomme Tropique du Capricorne, & celuy qui est de nostre coste Tropique de Cancer, ou de l'Escreuisse. Celuy-là est à vingt-trois degrez & demy Meridionaux de l'Equateur: & cestuy-cy en est esloigné de 23. degrez & demy Septentrionaux. On nomme Zone Torride l'interualle qui est entre les deux Tropiques, & cét interualle comprend 47. degrez, ausquels on faict respondre mille quatre cens & dix lieuës Françoises sur la terre, à raison de trente lieuës pour degré. Ce fondement étãt mis,

il faut premierement dire que la Zone torride abonde d'eaux de toutes sortes, veu qu'il y pleut, & neige, principalement quand le soleil la frappe droictement auec ses rayons: car il y pleut alors abondamment, & la pluye commence à midy. Dauantage, il n'y a lieu sur la terre où l'on trouue de plus grandes riuieres, veu qu'en la presqu'Isle Australe du nouueau monde, laissant plusieurs autres grands fleuues du Brasil, & du Peru, l'on y trouue celuy de la Magdelaine qui a sept lieuës de largeur en son emboucheure. Il y a outre ce celuy d'Orillane, qui est large de septante, & celuy de l'Argent, ou de la Plata, qui a de largeur quarante lieuës. Dauantage il y a les lacs de Tiquicaca (cestuy-cy a de tour quatre vingts lieües) de Paria, & de Bombom, & il y a peu de montagnes sans lacs, d'où procede la pluspart des riuieres de ces contrées. En la Presqu'Isle du costé du Nort, il y a le lac de Guatimala, qui est long de cent cinquante milles, & celuy de Nicataga de trois cens, celuy de Mexique en contient cent, celuy que l'on nomme la mer Caphalique en a cent cinquante de tour: & apres cela le Royaume de Mechoacan est tout plein de lacs, de fleuues, & de fontaines. Et pour sortir hors du Nouueau mõde, où y a-il des lacs, & des fleuues plus grands qu'en Ethiopie sous la Zone torride? Il y en a deux, l'vn ou le Nil prend sa source, l'autre par lequel il passe, qui ont deux cens milles de diametre le chacun. Il y en a vn autre esgal aux susdits, entre le Royaume d'Angole, & de Monomotapa: il y a le lac d'Aquelonde, & celuy de Coluc, qui sont tres-grands, & outre ce on void en la mesme Ethiopie de grandes riuieres, comme la Coante, & le Niger, qui a pour ses branches les riuieres de Senaga, & de Gambée. Il y a le Zaire, qui est large de vingt milles en son emboucheure, & la plus grande partie des susdictes riuieres, non contẽtes de leurs licts qui sont fort amples, inondent les campagnes toutes les années. Les Isles de sainct Thomas, & de Sumatre qui sont soubs l'Equinoctial, sont du tout humides: celle de sainct Thomas a au milieu vne haute montagne perpetuellement couuerte d'vne espaisse nuë, qui rend tant d'eau, que les champs en sont abondamment arrosez: celle de Sumatre est generalement pleine de marests, & de riuieres, dont la plus grande part naist d'vn fort grãd lac, qui est sur vne haute montagne au milieu de l'Isle. Et la nature n'estant contente des eaux de l'air, & de la terre, pour humecter la Zone torride, produit tant en Quito, qu'aux Moluques, pays qui sont soubs l'Equinoctial, certaines grãdes cannes, où elle conserue des eaux. Il ne faut aussi taire que soubs la Torride il y a beaucoup plus de mer que de terre, de mesme qu'en nostre Zone il y a plus de terre que de mer. Dauantage, c'est chose certaine qu'en la Torride les eaux croissent, & les pluyes multiplient, selon que le Soleil s'approche de la ligne, & au contraire lors qu'il se retire vers les Tropiques, elles manquent. C'est ce qui fait cognoistre combien l'egalité du iour, & de la nuict, peut pour l'accroissement de l'eau, veu que de mesme qu'en nostre Zone les pluyes grossissent aux Equinoxes, aussi font elles en la Zone torride. Apres cecy la Torride est non seulement humide, mais encores temperée quant au chaud, & quelques-vnes de ses parties ont beaucoup plus de froid que de chaud, comme Pasto, Collao, Potosi, & les montagnes sont tousiours couuertes de neige, & de glace. La cause generale de ceste temperature, est la longueur des nuicts pres de la ligne, où elles sont perpetuellement esgales aux iours: mais tant plus tu t'en esloignes, tant plus tu trouues les iours d'Esté lõgs, & les nuicts courtes, & pour ceste cause les iours d'Esté sont plus lõgs en Angleterre, qu'en Italie.

La briefueté des iours faict que le Soleil ne peut produire tant de degrez de chaleur ſoubs l'Equinoctial, que loing d'iceluy: & en effect l'Eſté eſt plus ardent en l'Eſtremadure d'Eſpagne, & en la Poüille en Italie, qu'en Quito, & en Collao, pource que la continuation de l'operation en la cauſe efficiente, importe grandement à la perfection de l'effect. Mais que dirons nous des differences que l'on void en la meſme Zone torride, où vne partie eſt plus chaude, & l'autre plus fraiſche? Ce n'eſt pas vne queſtion du nouueau monde, mais commune à toutes les Prouinces, & nous auons deſià donné ſa ſolution, diſant que la chaleur meſme du Soleil reçoit mille differences de la diuerſité des aſſiettes. Mais pour en dire quelque choſe, il faut conſiderer que le nouueau monde eſt tout plein de hautes montagnes qui rafraichiſſent l'air, & auec leur hauteur (veu que les lieux hauts participent plus du froid, que les bas) & auec les neiges qui ne les abandonnent iamais, & auec des lacs extremement froids, & auec des riuieres qui en procedent, & auec leur eau, qui pour eſtre de neiges, & de glaces fonduës, eſt enſemble froide, & cruë, & auec la vehemence, & rapidité, auec laquelle ils coulent des montagnes, & trauerſent les plaines, rafraiſchiſſent au poſſible l'air, & la terre. Dauantage les ſuſdites montagnes eſtans fort hautes, il eſt neceſſaire qu'elles facent vne grande ombre, tantoſt deçà, tantoſt delà; & ceſte ombre adiouſtée à la longueur des nuicts, importe beaucoup pour temperer la Zone torride. Outre ce il faut conſiderer que les vents frais ne ceſſent iamais d'y ſouffler: car premierement en la mer le vent d'Eſt y regne touſiours, & apres cela au Peru, & au Braſil on a le vent de Su, qui ſe leue à midy, & eſt frais au poſſible, & de l'autre coſté le vent d'Eſt.

IV. Comparons maintenant vn monde auec l'autre, cõſiderant le nouueau en l'eſtat auquel il eſtoit quand il fut premierement deſcouuert. Nous auons quelques aduãtages pour le regard du Ciel, & quelques autres pour celuy de la terre: pour le regard du ciel, l'vn eſt, que noſtre hemiſphere a plus d'eſtoilles, & de lumieres, que celuy qui luy eſt oppoſé: car le noſtre a l'eſtoille du Nort proche du pole Arctique de trois degrez & vn tiers, auec vn grãd nombre d'autres eſtoilles qui luy font compagnie; au lieu que le pole Antarctique n'a point d'eſtoille qui n'en ſoit du moins eſloignée de trente degrez. L'autre aduantage d'auſſi grãde importance, eſt que le Soleil luit ſept iours de l'année vers le Tropique de l'Eſcreuiſſe, plus que du coſté de celuy du Capricorne, comme les Equinoxes, & les Solſtices nous monſtrent. Et c'eſt de ces deux choſes que procede la froidure qui ſe trouue plus grãde en l'autre coſté qu'au noſtre, pource que l'autre ioüyt moins de temps de la lumiere du Soleil, & a moins d'eſtoilles. Quant à la terre, nous auons auſſi deux aduãtages: l'vn eſt, que la noſtre s'eſtend plus de l'Occident à l'Orient, & conſequemment eſt plus propre à la vie humaine, que l'autre, qui ſe reſtreignant du Ponẽt au Leuant, s'eſlargit deſmeſurément d'vn pole à l'autre: car la terre va du Ponẽt au Leuant auec plus d'eſgalité, & eſt touſiours eſgalement eſloignée de la froidure du Nort, & de la chaleur du Su; & les iours, & les nuicts vont touſiours de meſme ſorte. Mais en allant vers le pole, il eſt force de trouuer des nuicts qui durent des mois entiers, & en fin vne demie année. Le ſecond aduantage, eſt que noſtre terre eſt plus fauoriſee de la mer, qui la rend propre au trafic, & à la communication: car outre la mer Oceane, qui eſt commune & à nous, & au nouueau monde, nous auons la mer Mediterranee, qui moüille l'Europe, l'Aſie, & l'Afrique, & s'accommode à ces trois parties en beaucoup de ſortes,

auec ſes golphes. Et que dirons-nous de la mer Caſpie, & de la Baltique, dont l'vne eſt grandement commode à l'Aſie, & l'autre à l'Europe? Adiouſtons à cela que noſtre terre eſt plus eſgale, & plus pleine, & par conſequẽt plus propre au trafic par terre, & par eau. Quant aux choſes que la terre produit, le nouueau monde cedoit à ceſtuy-cy, premierement en la perfection des animaux, veu qu'il n'y auoit ny chiens, ny moutons, ny brebis, ny cheures, ny porceaux, ny chats, ny aſnes, & ce qui eſt plus important, il manquoit de bœufs, de cheuaux, de chameaux, de mulets, & d'elephants. Quant aux arbres, il n'y auoit ny cedres, ny orangers, ny limoniers, ny grenadiers, ny figuiers, ny poiriers de coing, mais ſur tout il mãquoit d'oliuiers, & de vignes. Il eſt vray que nous auions plus grand aduãtage pour le regard des animaux, que des fruicts, pource que pour le regard des derniers, nous les ſurmõtions en la bonté, & en la diuerſité; & aux premiers en bonté ſeulement. Entre les grains ils n'auoient ny froments, ny ſeigles, ny toutes les ſortes de nos bleds, ny du ris, ny pour la gentilleſſe de leurs iardins des melons. Quant aux arts, & induſtries, il n'y auoit nulle cõparaiſon, pource que les habitans du nouueau monde n'vſoient du fer, qui eſt vne matiere neceſſaire, & vtile à la vie humaine, & ſe ſeruoient auſſi peu du feu, inſtrument vniuerſel de l'induſtrie. Ils n'auoient nulle cognoiſſance de l'artillerie, de l'Imprimerie, des lettres, & de la doctrine: la nauigation ne paſſoit pas la force de leur veüe; & ie parle encores en cela des peuples plus induſtrieux, & ciuils, comme eſtoient ceux de Mexique, & du Peru. Noſtre monde ſurmonte encores le nouueau en la multitude des perſonnes. Il y a là force grandes montagnes, force maraiz, & des bois longs au poſſible, qui rendent de grands pays inhabitables, & la partie habitee n'eſt ſi pleine de gẽs que nos terres, pource que celles cy ont eſté pluſtoſt peuplées, voire meſme eſtoient deſiã peuplées, quand les autres commencerent à ſe remplir de perſonnes. Dauantage, on a trouué icy les arts pour ſubſtãter la vie, comme l'agriculture, & pour la conſeruer, comme l'architecture, & pour l'accommoder, comme la marchandiſe: tellement que la multiplication du genre humain eſtoit aydee icy de la nature, & de l'induſtrie; & là par maniere de dire, de la ſeule nature. Meſmes iuſques à preſent la plus grande partie du Braſil ſuit vne façon de viure ſauuage, & en la nouuelle Eſpagne vn pays de tres-grande eſtenduë, eſt occupé des Chichimeques, peuples ſans loy, ſans chef, & ſans demeure aſſeuree, qui viuent de chaſſe, & des fruicts que produit la terre. Ceux de la Floride, & les Paragays viuent preſque de meſme ſorte, & quand les Eſpagnols arriuerẽt au Peru, combiẽ qu'ils y trouuaſſent pluſieurs lieux peuplez, il n'y en auoit toutefois aucun qui euſt forme de ville que Cuſco. Mais auiourd'huy le nouueau monde eſt moins peuplé que iadis, en partie pour les guerres ciuiles des Eſpagnols; veu qu'on tiẽt qu'aux guerres qui ont eſté entre les partiſans de Piſarre, & d'Almagre, & entre les partiſans de Piſarre, & les gens du Roy, il mourut vn million & demy des habitans naturels; en partie pour le deſordre des Eſpagnols en ces commencements, non tant pource qu'ils trauailloient les peuples exceſſiuement, qu'à cauſe qu'ils les trãſportoient d'vn lieu à l'autre, loing de l'air de leur pays, & cauſoient par ce moyen leur mort. Ce qui leur a prejudicié auſſi, & leur nuit encores, c'eſt l'vſage des viandes qu'on y a tranſportées de l'Europe. Ils ne mangeoient tant de chair, ny ſi groſſe, & nourriſſante; ils n'auoiẽt nuls vins, au lieu que le Peru en abõde maintenant: & pource que les Princes les occupoient tantoſt à baſtir des

Tambos, tantoſt à dreſſer des chemins, & choſes ſemblables, ils n'auoient tant de temps de gourmander, & des'enyurer, qu'ils ont à ceſte heure, veu qu'ils abuſent tellement de la liberté, qu'ils s'abandonnent à l'oyſiueté, à la faineantiſe, à la paillardiſe, & à l'yurongnerie qui les conſume miſerablemẽt. Pluſieurs maladies generales en ont encores conſumé beaucoup, comme la verole, & la cocoliſte en la nouuelle Eſpagne, & la meſme verole fit mourir beaucoup d'enfans, & de ieunes gens au Peru, l'an 1567. & plus de femmes que de maſles, & elle pardonna à ceux qui auoient paſſé trente ans. On remarqua encores particulierement, que ce mal ne trauailla nul de ceux qui eſtoient nez en Europe: tellement que pour les ſuſdictes raiſons la partie maritime de la nouuelle Eſpagne eſt auiourd'huy preſque deſerte. Aux Iſles du golphe de Mexique il n'y eſt preſque reſté la ſemence des naturels, & moins encore en la coſte de Parie, & en la plaine du Peru il y manque la trentieſme partie. Mais pour dire auſſi les aduantages du nouueau monde ſur le noſtre, il ſemble que Ioſeph de la Coſte veüille que l'Amerique ſurpaſſe nos pays en temperature; pource que le froid, ny le chaud n'y eſt ennuyeux en beaucoup de lieux: mais cela eſt encores commun aux parties de noſtre monde, qui ſont au deſſous, où pres de l'Equinoctial, comme eſt l'Ethiopie, & comme ſont auſſi les Indes, & la Cherſoneſe d'or. Apres cela il veut que le nouueau mõde ſurpaſſe le noſtre en abondance d'eaux, & de paſturages, & veritablement quant aux eaux, c'eſt choſe claire qu'il a plus de mer, & que la riuiere de la Plata, & celle de Maragnon, ſont les deux plus grandes de l'vniuers. Il luy donne auſſi de l'aduãtage ſur nous en grandeur de bois, & en diuerſité d'arbres, & de racines, dont ces peuples viuent en beaucoup d'endroits (comme de Iuches aux Iſles de Barlouent, & au Braſil) ce qui a beaucoup d'apparence de verité, pour la conionction de l'humidité auec la chaleur qui y regne perpetuellement. Il met apres hors de diſpute qu'il y a plus de mines d'or, & d'argent, qu'en nos terres: combien que ce ſoit choſe malayſée à decider, au moins à tant pour tant. Car ie ne ſçay ſi le Peru ſurpaſſe en mines d'or l'Ethiopie, Monomotapa, & Nandingue, & Sumatre, & Lequij, ou ſi les mines de Potoſi ſont plus riches que celles de Cambebes en Angole. Il adiouſte que la nouuelle Eſpagne eſt vn des meilleurs pays du monde, choſe que ſe l'on peut accorder ſans preiudice. Mais conſiderant le nouueau monde en l'eſtat preſent, i'eſtime qu'il ſurpaſſe le noſtre, non pas en multitude (veu qu'il n'eſt ſi bien cultiué) mais en diuerſité d'animaux, & de fruicts, pource qu'on a adiouſté aux ſiens particuliers preſque tous les noſtres: & il a cét aduantage, que nos ſemences viennent mieux en Amerique, que celles de l'Amerique ne profitent en nos terres.

V. Il eſt queſtion maintenant de ſçauoir d'où ſont venus les habitãs de ce nouueau monde. Premierement doncques il faut ſçauoir que ces peuples ont vne folle opinion de leur origine. Les Guanches habitans des vallées de Xauxe, tiennent pour leurs premiers parents vn homme, & vne femme ſortis de Guaribilque, fontaine celebre parmy eux. Les Ganches peuples d'Andabayle, vallée ſubjecte à Cuſco, diſent qu'ils ſont ſortis du lac Sogocoque. Ceux de Cuſco veulent tirer leur origine du grand lac de Tiquicaca. Les autres diſent qu'apres le deluge le genre humain fut reſtauré par ſix perſonnes qui s'eſtoient ſauuées en vne certaine caſerne. Mais laiſſant toutes ces folies, c'eſt choſe claire qu'il faut dire que tous les hommes ſont ſortis d'Adam, & d'Eue, & puis de ceux qui ſe ſauuerent de l'Arche de Noé, & par conſequent que les habitans

du nouueau monde ſont deſcendus de nous. C'eſt choſe malayſee de trouuer de quel endroict on y a paſſé. En quoy rien ne nous pourroit plus eſclaircir, que le voiſinage des lieux: mais cela ne nous peut ſeruir pour le peu de cognoiſſance que nous auõs de l'extremité de la terre. Vopelius veut que du coſté du Nort Groeland ſe tient auec l'Eſtotilant, & eſt terre ferme, auquel cas il eſt vray-ſemblable que les Lappons, & ceux de Noruege, continuants leur multiplication, & habitation, ſe ſont peu à peu pouſſez iuſques là. Dequoy nous font foy les habitans, & les façons de faire communes aux Lappons, à ceux de Noruegue, d'Eſtotilant, & de Baccalaos; pource que tous habitent dans des cauernes, ou dans le creux des arbres: tous portent des peaux de veaux marins, ou de beſtes ſauuages, tous viuent de poiſſon, ou de fruicts que la terre produit d'elle meſme, & ne ſont guiere differents de couleur. Vers le Su, s'il eſt vray, comme pluſieurs tiennent, que la terre oppoſee au deſtroict de Magellan, eſt terre ferme, il faudra dire que ce fuſt de ce coſté que paſſa vne partie des premiers habitans de l'Amerique, pource que ce deſtroict n'eſt en quelques lieux large de plus d'vne lieuë: à raiſõ dequoy le paſſage en aura eſté bien vyſé. Nous n'auons pas cognoiſſance de l'extremité Orientale, & Occidentale, ſeulement on void que la couleur des gens du nouueau monde, rapporte plus auec celle des nations d'Orient, que de celles d'Occident, pource qu'ils ont vne couleur de bronze, & il y a des degrez de ceſte couleur, comme du blanc entre nous: car elle eſt plus obſcure en quelques lieux, comme au Peru, & au Braſil: & en quelques autres plus claire, comme en la Parie, & au nouueau Royaume. On y trouue toutesfois quelques peuples noirs, mais en petit nombre, comme en Careque, pays aſſis entre S. Marthe, & Carthagene. A raiſon dequoy l'on peut dire que ceux-cy y vindrent par quelque tépeſte, ou de la Guinée, ou de l'Ethiopie. Il ſemble qu'il n'y a point paſſé de perſonnes des endroicts plus ciuiliſez d'Europe, auant Chriſtofle Colomb, pource qu'on ne trouue en tous ces païs aucune trace de lettres, ou d'autres choſes de l'Europe: outre qu'il n'y a encores deux cẽs ans que la plus grande partie des Iſles, qui ſont entre noſtre terre ferme, & le nouueau monde, eſtoient inhabitées, comme les Açores, Madere, les Iſles du Cap verd, ſainct Thomas, & les autres de ceſte mer. Concluons donc que le nouueau monde a eſté premierement habité des peuples, qui continuans l'habitation d'Europe, & d'Aſie, (quant à l'Afrique, il ſemble qu'elle n'y a peu auoir part en ceſte ſorte) & cherchans continuellement des demeures plus commodes, ou plus aſſeurées, ſont peu à peu arriués iuſques là, & qu'il a auſſi eſté peuplé par quelques autres qui ont eſté pouſſez par la tempeſte.

DIVISION DV NOVVEAV MONDE.

APRES que Colomb euſt deſcouuert ces terres neufues à ceux d'Europe, on a touſiours continué d'aller plus auant en diuerſes occaſions: mais biẽ que pluſieurs perſonnes pleines de hardieſſe, & de ſinguliere valeur, tant d'Italie, d'Eſpagne, & d'Angleterre, que de Portugal, & de France, ſe ſoyent employées à ceſte recherche, toutesfois on n'en a peu auoir entiere cognoiſſance, principalement des extremités vers le Septentrion, Occident, & Midy. Quant à moy ie ſuiuray les plus authoriſés de ceux qui en ont parlé, ſãs m'amuſer à des diſcours pleins d'impertinence. Doncques ceſte partie de la terre VI.

qu'on appelle nouueau monde (ie parle de la terre ferme) eſt diuiſee en deux parties, c'eſt à ſçauoir en Amerique, & en Magellanique. L'Amerique eſt encores diuiſée en deux fort grandes Preſqu'iſles, ioinctes par vn Iſtme, ou vne langue de terre longue de ſept lieuës, entre le Nom de Dieu, & Paname: car quant aux onze lieuës qu'on met communement de plus entre ces deux terres, elles procedent des tours qu'on fait en cherchant vn chemin plus ayſé, & plus commode. Or nous nommerons vne de ces Preſqu'iſles Septentrionale, & l'autre Auſtrale.

Quant à la Septentrionale, on luy donne ſeize mille milles de circonference, & quatre mille milles de longueur du Leuant au Ponent. Ses bornes du coſté du Nort ne ſont encores cogneuës. Iacques Cartier la deſcouurit l'an 1535. iuſqu'au 50. degré: Gaſpard Cortereal Portugais iuſqu'au 66. Sebaſtien Gabot Italien iuſques au 67. & il ne paſſa plus auant à cauſe du froid exceſſif. Finalemẽt Martin Forficier fit les années paſſées par commandemẽt de la Royne Elizabeth d'Angleterre, pluſieurs voyages pour aller par ceſte voye au Catay, & aux Moluques: mais il ſemble que la nature ſe ſoit oppoſée à ſes deſſeins, pource qu'outre la grande froidure, & la vehemẽce des vents froids au poſſible, il y tombe vn certain verglaz ſi penetrant, qu'il ſemble du vif argent, & cõſume tout ce qu'il touche: & la mer ne s'eſlargit pas vers le Leuant, mais ſeulemẽt touſiours vers le Pole. Si bien qu'encores que Forficier fiſt courir le bruit qu'il eſtoit arriué au deſtroit Arctique, toutefois il ne vint iamais à bout du voyage projetté. Il deſcouurit en ſes nauigatiõs vn pays qu'il appella Virginie, & quelques autres contrées deſertes, & toutefois frequẽtées en certain temps de l'année par des eſtrangers qui y viennent peſcher. Des autres coſtez ceſte Preſqu'iſle eſt bornée en partie de la mer du Nort, & en partie de celle du Su, ou Zur. Or la partie qui eſt tournée vers le Leuant, contient trois pays de grande eſtẽduë, c'eſt à ſçauoir Eſtotilant, la terre de Labrador, ou Laboureur, & Norombegue, qui ſont preſque oppoſées à la Noruege, Angleterre, France, & Eſpagne. Eſtotilant eſt la plus Septentrionale partie qu'on cognoiſſe, & elle fut deſcouuerte long tẽps auant Colomb par certains peſcheurs de Freſlande, & depuis recogneuë encores en l'an 1390. par Antoine Zeno Venitien, par commandement de Zichim Roy de la meſme Freſlande. Ce pays d'Eſtotilant finit à la riuiere Negeuſe, qui a 60. degrez d'eleuation de pole, & c'eſt là que commence la terre de Labrador, qui s'eſtend iuſqu'à la riuiere de S. Laurens, que quelques-vns nommẽt le deſtroict des trois freres, les autres riuieres de Canada. Laiſſant le golphe des trois freres on entre en vn golphe qu'on nomme Carré, qui a de longueur pres de 800. milles, & qui eſt preſque bouché de diuerſes Iſles (le Verazan, & autres y en ont compté iuſqu'à 37.) qu'il a du coſté du Leuant. Ce pays eſt nommé terre de Baccalos, d'vn poiſſon qui y abonde, & multiplie tellement, que c'eſt choſe incroyable. Le voyſinage des ſuſdites Iſles entre elles, fait que la mer ſemble diuiſee en pluſieurs bras, & golphes: & pour ceſte cauſe il y a beaucoup de ports bons, & aſſeurez. Quant à la Preſqu'iſle Auſtrale, on tient qu'elle a ſeize mille milles de tour, & quatre mille de longueur. La largeur eſt diuerſe, pource qu'entre le Nom de Dieu, & Paname, elle eſt de ſept lieuës, entre le golphe d'Vraba, & celuy de ſainct Michel de ſeptante cinq: entre le Cap de ſainct Auguſtin, & le Cap blanc de mille, & au deſtroict de Magellan de cent trente quatre. Elle eſt preſque toute trauerſee de fort hautes montagnes (& par conſequent d'vne infinité de

vallées) d'où procedent force riuieres. Mais celles qui se rendent dans la mer du Nort, sont plus grandes que les autres: ce qui aduient à cause des montagnes qui trauersent le Peru en telle sorte, qu'elles ne s'esloignent iamais de la veuë de la mer du Su: à raison dequoy les riuieres qui en viénent ne sont plustost nées, qu'elles trouuent la mer où elles se perdent. Mais il ne faut estimer que ie veüille descrire tout ce nouueau monde maintenant, veu que mon dessein n'est que de faire cognoistre la Monarchie d'Espagne; si bien que ie ne m'arresteray qu'aux lieux où les Espagnols tiennent quelque chose, ayant proietté de parler en leur lieu des autres Prouinces.

Le Fort de saincte Heleine, & les trois de la Floride.

POVR commencer donc du costé du Nort, les Espagnols ont vn fort sur le VII
Cap de S. Heleine, qui est sur l'extremité de la Norombegue. Les François ont estably des colonies en ceste Prouince; c'est pourquoy il n'est pas à propos de la descrire en ce lieu. Quant à la Floride, elle a pour ses bornes du Leuant Bahaman, & les Isles Lucayes, vers l'Occident Mexique, vers le Midy Cuba, & Iucatan, & vers le Nort Canada, Virginie, & la nouuelle France. Elle est longue de 400. milles, & s'aduance en mer auec vne pointe, & sa largeur est de 80. milles. Elle a sa coste aspre, & sa mer est pleine d'escueils, principalemẽt contre la susdite pointe, où sont les escueils des martyrs. Elle est sous mesme paralelle que la Muritanie, & son milieu a 25. degrez de hauteur. Les Espagnols pour plusieurs malheurs qui leur sont arriuez, ont comme abandonné pour maintenant l'entreprise de ceste conqueste, combien qu'ils cognoissent vne partie de sa richesse. Du riuage de S. Helene, à la pointe de la Floride, on trouue Rio secco, ou Riuiere seiche, le Cap de la Croix, celuy de S. Augustin, & Cannaueral, mais en la Floride le Roy d'Espagne a 3. places où il tient garnison, à sçauoir S. Iacques, S. Augustin, & S. Philippes, & deçà iusques au Cap de la terre neufue, ou de la France Antarctique, les vaisseaux y sont petits, & à rames, pource que la mer y a peu de fonds. Plusieurs ont esté d'opinion, qu'en ces pays il y a quelque destroit par lequel la mer du Nort se ioint auec celle du Su. Vn de ceux qui ont eu ceste opinion, a esté Melendes, qui le prouuoit premierement, pource qu'en la mer du Nort il s'estoit trouué des pieces des nauires Chinois, & en second lieu, pource qu'en vne plage qui s'aduance dans la terre 300. lieuës, il venoit en certain temps des baleines de l'autre mer, & quelques-vns ont tenu que le Chendi qui prit l'an 1587. au Cap de Californie en vn nauire qui venoit des Philippines, passa par là. Estiéne Gomes cherchant ce passage, fit plusieurs milles sur le fleuue de S. Antoine qui est en la Floride, & quelques autres sont allez par celuy de S. Laurés, mais sans fruict.

QVALITE'.

CESTE Prouince est abondante en plusieurs, & diuers fruicts, & en beaucoup de sortes d'animaux. Il y a aussi grande quantité d'or, & d'argent, que les habitans amassent, entrecoupant les riuieres de petits fossez. La terre y porteroit toute sorte de grain s'il y estoit semé, de mesme qu'elle est capable de toute sorte de fruicts. On y a veu des monstres des perles, turquoises, & esmeraudes qui y sont. Les vaches de ce pays ont du crin semblable à celuy des cheuaux, & vne bosse comme les chameaux.

MOEVRS.

LEs habitans sont de couleur semblable à l'airain, qui prouient de ce qu'ils s'oignent d'vn certain onguent, & de la chaleur du Soleil, combien toutesfois qu'ils naissét assés blancs. Ils sont dispostes, & legers, ce qui leur arriue à cause de l'exercice perpetuel qu'ils font, allant à la chasse, & des viandes qui sont pour la plus part de bestes sauuages. Ils ont trois sortes de cerfs, de l'vne desquelles ils tirent du laict, de mesme que nous faisons de nos vaches. Ils arment la poincte de leurs fleches d'arestes de poissons, ou de pierres à feu. Ils vsent de coquilles de mer pour monnoye, toutesfois elles sont accommodées proptement à leur mode: & il n'est permis à aucun d'en vser, qu'aux grands Seigneurs, non plus qu'entre nous de batre de la monnoye. Ils portent des habillements de harte principalement les nobles: les autres y vont demy nuds. Ils sont fins & cauteleux, & naturellemét ayment la vengeance, & la guerre. Ils ont grand soing des viures, & sement le riz au mois de Mars, & de Iuin, lequel ils cueillent trois moys apres lors qu'il est meur, & le mettent en des granges communes pour le distribuer à chacun selon son estat, & sa necessité. Ils combattent ordinairement contre les Cocodriles, & se tiennét à leur occasion en continuelle garde, comme s'ils estoient de toutes parts enuironnés d'ennemis. Quant ils ont faute de viures, ils mangent des serpents, des araignées, & autres ordures, de mesme que les Auanares leurs voisins. On trouue en ce pays beaucoup d'Hermaphrodites, dont ils se seruent en lieu de valets, & de iuments.

RICHESSES.

LEs habitans apres auoir amassé de l'or, & de l'argent dans l'eau, ainsi que i'ay desià dit, les portent vendre au riuage de la mer, & c'est le principal trafic de ceste contrée.

FORCES.

LEs Espagnols y tiennent les trois places susdictes de sainct Iacques, sainct Augustin, & sainct Philippes, & mesme on dit que celle de sainct Augustin n'a esté fortifiée depuis que le Drak la ruina. Celles qui sont sur pied, sont assés fortes, & ont assés de gens, & d'artillerie.

RELIGION.

LEs habitans croyent l'immortalité des ames comme nous, mais au reste ils sont idolatres.

LE GOLFE DE MEXIQVE.

VIII. CE golfe qui se nomme aussi mer de Cortés, a comme deux portes, l'vne par laquelle sa maree entre auec vn cours fort rapide, & ceste-cy est entre l'extremité du Iucatan, & de l'Isle du Cube: l'autre par laquelle elle sort auec la mesme vehemence; & ceste-cy est entre la poincte de la Floride, & la Cube.

Il baigne presque deux mille milles de coste entre la susdite Floride & Iucatan; & c'est icy la coste de la nouuelle Espagne. Cette mer est fort orageuse, & a peu de ports qui sont tous subiets, fors que celuy de l'Hanane vers le Nort. Le principal est celuy de S. Iean de Lua, qui a esté extremement bien fortifié par les Espagnols, pource que c'est là qu'à couuert d'vne Isle qui a vne lieuë de tour, les flottes de Mexique & d'Espagne s'arrestent.

NOVVELLE ESPAGNE.

ON faict passer sous ce nom tout le pays qui s'estend depuis la Floride iusqu'à la mer de Californie: du Midy il cõfine auec Guatimala, & Iucatan. Il fut subiugué par Fernand Cortés l'an 1518. Cette Espagne contient quelques regions signalées, qui sont la nouuelle Galice, Mechouacan, Mexique, & Guastecan. IX.

QVALITE' DE LA NOVVELLE ESPAGNE EN GENERAL.

L'Air principalement vers Mexique, qui est mesme dans la Zone Torride, y est temperé. Aux mois d'Aoust & de Septembre il y pleut tous les iours depuis Midy. Le terroir y est tres-fertil, & abondé presque de toutes sortes de fruicts, fors que de vin & d'huyle: combien qu'il y ait assez de vin, & grande quantité d'oliues: mais l'vn & l'autre y vient auec vn grand profit des reuenus du Roy d'Espagne. Il y a aussi presque de toute sorte d'animaux tant de ceux du pays que ceux d'Europe. Les Espagnols ont affectionné plustost ce pays que nul autre de l'Amerique. Il est vray qu'encor que ceux qui sont proprement du pays y viuent assez longuement, les Espagnols (i'appelle ainsi ceux qui naissent de peres Espagnols) passent peu souuent soixante ans, & s'ils les passent ce n'est de gueres: & ceux qui viennent d'Espagne estans desia aduancés en âge y viuent plus long temps que ceux qui y vont en leur enfance.

LA NOVVELLE GALLICE.

LEs habitans de ceste Prouince la nommoient auparauant Xalisque, ou Nugne de Guzman, qui la conquit, fit bastir les places de Compostelle, du S. Esprit, de S. Michel, de Guadalajare. La partie qui est ceinte de la riuiere de Piastle, & de celle de sainct Sebastien, est nommée Couliacan. La ville metropolitaine est Culiacan, où les Espagnols ont fõdé la Colonie de S. Michel. Or laissant à main droitte les païs peu cogneus, pource qu'on n'a point veu de leur or & de leur argent, de Sibole, & de Grenade on vient à la mer rouge, ou de Californie, iusques où les Espagnols pratiquét, & le pays est habité. François Coronado vint à Sibole par commandement d'Antoine de Mendozza l'an 1579. mais n'ay trouué guetes de profit il s'en retourna auec ses soldats à Mexique. X.

QVALITE'.

CE païs abonde en mine d'or, & est capable de porter toute sorte de fruits. On trouue beaucoup de poisson en la mer qui en est proche, & force be-

ſtes ſauuages dans les foreſts. Mais la pluſ-part du pays eſt raboteux & aſpre.

MOEVRS.

CEVX qui habitent ſur le riuage de la mer ne viuent que de poiſſons, les autres ſont ſauuages, & vont continuellement à la chaſſe. Ce ſont gens pauures qui vont nuds, & dormẽt où le ſommeil ou la nuict les ſurprend dans les foreſts. On dit encor que bien ſouuent ils ne s'abſtiennent de la chair humaine. Ils ne recognoiſſoient autresfois perſonne, & viuoient en liberté, mais maintenant les Eſpagnols les dominent.

MECHOVACAN.

XI. CESTE Prouince eſt eſloignee de Mexique moins de 50. lieuës, & en a de tour quatre-vingts. On y void la ville de Sinſonſe grande & peuplee, où les Roys de Mechoacan faiſoient leur demeure. Il y a auſſi la ville de Paſcuar, où l'Eueſque demeuroit premierement, & celle de Valladolid, où il fait à preſent ſa reſidẽce. Il paſſe ſur ce pays vn fleuue rapide, qui va touſiours ſerpentant, & qui apres auoir receu autres douze fleuues entre en vn lac nommé la mer Cephalique, qui a cent cinquãte milles de tour. En ſortant de là il ſe precipite en peu d'eſpace dans vne fort profonde vallee, & puis continuant ſon cours auec mille tours, entre auec vne grande abondance d'eaux qui engendrent des Cocodrils en la mer du Sud. Mais retournant vn peu en arriere on deſcouure pres de la mer Sacatule, & puis dans le païs Colime, & apres cela la Purification, & ſur le riuage de la mer les ports de S. Iaques, de la Natiuité, & de S. Antoine.

QVALITEZ.

CE pays eſt des meilleurs de la nouuelle Eſpagne, veu que les mahis & pluſieurs autres fruicts y meuriſſent deux fois l'annee: & François de Torazas recueillit 600. quartes de grain pour quatre qu'il auoit ſemees. Il y a auſſi grande quantité de ſimples, entre leſquels celuy qu'on nomme Mechouacan du nom du pays eſt fort renommé. Le coton, la cochenille, les meuriers, & la ſoye s'y trouuent en abondance. Il rend vne grande quantité d'or & d'argent, mais il eſt bas. Il y a auſſi force miel, & quantité de cire, d'ambre noir, de ſel, & de poiſſon: à raiſon dequoy il ſe nomme Mechouacan, qui ſignifie lieu de peſche.

MOEVRS.

LES habitans ſont hauts, robuſtes & diſpoſts. Ils monſtrent auoir vn eſprit gentil, ce qu'on peut aſſez cognoiſtre par le moyẽ des ouurages qu'ils font de plumes d'oiſeaux, ou qui ſont taillez dans des cannes, ou bien de ſemblables choſes qui en viennent. Mais cecy ſe peut encore mieux comprendre par leur langue, qui eſt abondante & pleine de mots, & ſi figuree & artificieuſe, que ceux qui l'entendent la preferent à la Latine. Ils ſont de bonne complexion, & de longue vie, & l'on tient qu'ils ſont des deſcendans des ſept races venuës des parties du Nort pour peupler l'Eſpagne.

MEXIQVE.

LA prouince de Mexique eſt la plus agreable & plus fertile de tout le nouueau monde, voire meſme ſelon le iugement de Ioſeph de la Coſte, des meilleures de toute la terre. Elle eſt ainſi nommee de ſa ville capitale, qui eſt eſloignee des Iſles fortunees de cét degrez. Elle fut priſe par Cortez l'an 1521. le 13. d'Aouſt. Ce capitaine Eſpagnol mena en ceſte entrepriſe 200. mille Indiens, 900. Eſpagnols, 200. cheuaux, 17. pieces d'artillerie, treize brigantins & ſix mille canots qui ſont comme des gondoles. Ceſte ville eſt en vne grande plaine enuironnee de hautes montagnes, où la neige ne defaut iamais, & peut auoir de tour enuiron 70. lieuës: mais il y en a 33. occupees par deux lacs, dót l'vn eſt d'eau douce, l'autre d'eau ſalee. L'eau du lac doux entre au ſalé, & en deuient ſalee au fonds qu'elle y trouue ſalnitreux. La ville qui eſtoit ſur le lac ſalé fut ruinee par Cortez, & puis rebaſtie, non dans l'eau, mais ſur le ſec. Elle contient enuiron ſix mille maiſons d'Eſpagnols, & ſoixante mille d'Indiens qui habitét aux fauxbourgs. On dit qu'à Mexique il y a quatre choſes extremement belles; c'eſt à ſçauoir les femmes, les habits, les cheuaux, & les ruës. Sur les riuages des lacs il y auoit pres de cinquante bonnes places, entre leſquelles Teſcuco cede bien peu à Mexico. Mexico a l'Imprimerie, l'argenterie, & vne vniuerſité des plus floriſſantes. Il y a outre cela dans ce Royaume la ville des Anges auec vn terroir merueilleuſement fertil, diſtingué en valees, collines, & plaines, où l'on void vne grande quantité de troupeaux de brebis, & de beſtes à corne: outre vne grande abondance de bleds, & de fruicts. De l'autre coſté l'on void Tlaſcale (qui ſignifie ville de pain) en vn petit coſtau auec vn beau terroir plein, qui a de tour enuiron 60. milles. Il y auoit iadis trois cents mille ames, mais à preſent on n'y en trouuera peut-eſtre cinquante mille. Ses citoyens ſont tous nobles, & ont obtenu ce priuilege pour ſes ſeruices faicts à la couronne d'Eſpagne en l'entrepriſe de Mexique. Les autres places plus remarquables ſont Tulle, Tuluca, & vers la mer outre la Vraye Croix, Zempoalan, auec vn pays à l'entour abondant en eaux: puis Tauaſco grande ville (dont l'Eueſque ſe dit auſſi Eueſque de Capaz) qui faiſoit comme on dit, vingt-cinq milles maiſons baſties de chaux, & de terre graſſe, & en partie de bois couuert de paille, & de certaine pierre. Elle ſemble encor plus grande, pource que les maiſons ſont eſloignees l'vne de l'autre, & eſparſes de peur du feu. Le fleuue d'Aluarade coule par ces lieux, & entre apres dans la mer par trois bouches. Dans le pays on void Vlatlan grande ville, auec vn pays plein de fruicts, & fort habité, & il y a encor des mines d'alun, & de fin ſouffre.

QVALITE'.

TOVT le pays eſt extremement temperé, porte vne grande quantité de fruicts, & toutes les commoditez neceſſaires. Il y a force meuriers, des feüilles deſquels on nourrit grande quantité de vers à ſoye. Au lac doux de Mexique il naiſt vne fort bóne herbe qu'on coupe toutes les Lunes; & quant au ſalé lon en tiroit autresfois grãde quantité de ſel, qui a manqué maintenant; mais on en tire beaucoup de ſalnitre, & les Indiens cuiſent la terre auec le fumier, & en font vn certain ſel qui ne vaut gueres. Elle nourrit maintenãt

forche cheuaux, asnes, troupeaux de moutons, & de brebis, & il y a quelques mines. Il y a telle abondance de viures, que vingt-huict liures de bœuf ne valent plus de demy real, vn pourceau deux reals, ou trois pour le plus.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de ce pays estoient autresfois mangeurs d'hommes & idolatres, & auoient plusieurs femmes. Le Roy de Mexique ne succedoit jadis par droit de sang, mais par le choix des Electeurs, qui estoient au nombre de six. Ils esliſoient de ieunes hommes gaillards, & bien disposez de leur personne & propres à la guerre, & mesmes les Mexicains firét mourir vn Roy pource qu'il estoit coüard. Il y auoit vn souuerain Conseil composé de quatre degrez de nobles, & d'officiers, sans lequel on ne pouuoit executer chose d'importance. Ils n'auoient rien en plus grande recómandation que la nourriture des enfans, & n'estimoient autre chose que la religion, & la guerre. Il y eut entr'eux vn personnage nómé Tlacaellel qui fut si vaillant qu'il conquit vne bonne partie de l'Estat de Mexique, & puis fut si magnanime que de refuser le Royaume, disant qu'il estoit meilleur pour la Republique que quelque autre fut Roy, & qu'il executast ce qui seroit necessaire, que de luy mettre toute la charge sur le dos, & que sás estre Roy il ne laisseroit de trauailler pour le public aussi bien que s'il estoit. Le Roy viuoit auec vne grande majesté & magnificence, tant de demeures, que de seruice. Ils estendirent leur domination, leur religion, & leur langue d'vn costé iusques à Tegnantpec qui est loing de Mexique deux cẽts lieuës, & de l'autre iusques à Gualimele, qui en est esloigné de trois cents, & iusques aux mers du Nort & du Su. Il est vray qu'ils ne peurent iamais subjuguer ceux de Mechouacan, ny de Tlascalla, ny de Terpeate, & les intimez qui estoient entre les Mexicains, & les Tlascallans ouurirent la porte aux Espagnols, & leur faciliterét l'entreprise & la conqueste de cét Empire. Les Mexicains vindrent en ces lieux diuisez en sept tribus ou lignées, d'vn pays Septentrional, où l'on a descouuert n'agueres vne prouince riche & bien peuplee, que les Espagnols nomment nouuelle Mexique. Le principal honneur consistoit aux armes, par le moyen desquelles on s'anoblissoit. Motezuma qui fut le dernier Roy, institua quelques Ordres de Cheualiers, dont les vns se nommoient Princes, les autres Lyons, les autres Aigles, & les autres Leopars. Il estoit permis à ceux-cy de porter de l'or & de l'argent, & d'estre vestus de coton, estre chaussez, auoir des vases peints & dorez: choses qui n'estoient permises aux roturiers, & au peuple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Mexicains sont de gentil esprit, & pleins d'industrie. Ils sont pleins de courage, & estiment que la principale gloire d'vn hõme consiste en la valeur. Ils vsent en leurs combats de fleches, & de frondes auec lesquelles ils iettent des pierres: toutesfois ils se seruét aussi bien de l'vne que des autres depuis que les Espagnols sont parmy eux. Le peuple y est extremement sobre, & adonné au trafic, qui à grande vogue en ce pays là. Chacun s'adonne à nourrir force vers à soye, & les artisans y font mille gentils ouurages tant de bois que de plume. Ils se sont entierement accoustumez à la plus grãde partie des façons de faire des Espagnols depuis qu'ils ont receu le baptesme.

RICHESSE.

RICHESSE.

L'Herbe qu'on tire toutes les années du Lac d'eau douce ne vaut pas aux habitans de Mexique moins de deux cents mille escus l'année. Au reste si le Peru surmonte ce pays en quantité d'or, & d'argent, qui est des plus fins, ce pays se peut aussi vanter qu'il est plus riche que le Peru en fruicts, & en bestail, & qu'il le surpasse en arts. Quant au bestail il y a tel homme qui a plus de quarante mille beufs ou vaches à luy; & tel qui a plus de cent cinquante mille moutons, ou brebis. En la flotte de l'an mil cinq cents quatre vingt sept, on en porta deça soixante quatre milliers de cuirs de vache en Espagne; & outre cette marchandise qui monte à six vingts mille escus ou dauantage l'année, on en porte grande quantité d'argent, partie en deniers comptans, partie en laines, succres, soyes, & cochenille, qui est vn ver qu'on seme sur les fueilles du figuier des Indes, où il naist couuert d'vn certain coton delicat. Ils les cueillét soigneusement, les seichent au Soleil, & les enuoyent en Espagne, & cette marchandise ne rapporte pas moins de trois cents mille escus l'an. Le figuier decouuert de cette semence ne porte de cette annee là autre fruit que les vers. La nouuelle Espagne trafique aussi auec la Chine. On porte de là du lin, de l'airain, de l'estain, de la cire blanche, du tafferas blanc, de l'or pour la marchandise, du papier, & diuerses gentillesses, qu'on conduit au Peru à bon marché, & l'argent est la principale marchãdise qu'on porte de ces pays en la Chine, ou la terre produit plus d'or que d'argent; mais il ne passe dix-neuf carats, & on l'affine à Mexique iusqu'à vingt & deux.

La Nouuelle Espagne despesche encor par le Peru pour vn million d'escus de draps, soyes, toiles, & tables. On n'y a peu iusques à present affiner l'art de faire le verre, ny de faire le Papier, & peut-estre plus par le deffaut des ouuriers (principalement pour le regard du verre) que de la matiere. Le papier y deuient de couleur oliuastre, & est bon pour toute autre chose que pour escrire; & le verre y est obscur & materiel. Les Indiens payent au Roy, & aux feudataires douze reales pour teste, & non autre chose.

GOVVERNEMENT.

POurce que ie remets à la fin à parler en general du Gouuernement de l'Amerique, aussi bien que de ses forces, ie diray seulement, que le Roy donne en ce pays aux conquerants, & aux soldats qui se sont signalez, non pas le Gouuernement des originaires, mais seulement le vassallage, & le droict de la taille qui luy seroit deu. Et cecy ne dure que la vie du conquerant, & de son fils, auec obligation de s'acquiter de ce que le Roy feroit, c'est à sçauoir de maintenir des Predicateurs de la doctrine Chrestienne, & des Prestres pour le seruice de Dieu, & les Eglises fournies. Mais la Iustice, & le Gouuernement despendent du tout des Cours, & des Officiers du Roy. Le Viceroy, & l'Archeuesque demeurent à Mexique, où est la Cour souueraine de la Nouuelle Espagne. Tlascalla se gouuerne en Republique soubs la protection du Roy d'Espagne, auec vn Gouuerneur Espagnol, & vn autre du pays.

GASTECAN.

XII. LEs Espagnols ont esté soigneux en conquerant le Nouueau Monde de ne peupler que sur le riuage de la mer, ou sur ceux des fleuues, iusqu'à ce que s'estants rendus forts ils ont estendu leur domination bien auant dans le pays. Donques ainsi qu'on costoye la Nouuelle Espagne on trouue l'embouchеure de la riuiere des Palmes, à la conqueste laquelle Aluare de Naruaez mena l'an mil cinq cents vingt-sept, six cents Espagnols, & cent cheuaux, qui se perdirét presque tous sans la trouuer, & quelques-vns pour la grãde faim qu'ils auoient se mangerent les vns les autres. Vingt milles au dessous de cette riuiere on voit celle de Panuco, où François de Garai fut mal mené par des gens cruels, & barbares, qui tuerent enuiron quatre cents de ses soldats, & en sacrifierent, & en mangerent quelques vns, & pendirent leurs peaux seiches aux temples de leurs idoles. Ce pays fut apres subiugué par les Capitaines de Cortez. On le nomme Gastican, ou fleuue de Panuco, & il y a vne place nommée Zimatao, au terroir de laquelle on voit au pied d'vne montagne deux fontaines, dont l'vne est de poix noire, l'autre de rouge. A ce propos il faut que ie die qu'en l'Isle des Loups prés de Lima, il y a vne fontaine de bitum, qui se nomme au Peru Copoy, & vne autre en la pointe de Saincte Heleine, auec lequel on calfeutre fort bien les nauires. Il y a trente neuf ans qu'il y eut vne certaine rebellion, suyuie de guerre, auec laquelle le pays demeura desert. S'ensuyt le Cap rouge, le fleuue d'Aulnerie, Ville-riche, ainsi dicte pour ce que c'est vn port par lequel passe tout le trafic qui se faict entre l'Ancienne Espagne, & la Nouuelle, & Don Antoine de Mendozze fit faire vn beau chemin de ce lieu à Mexique, pour faciliter le commerce, & la conduite des marchandises. Mais le trafic fut apres transporté pour plus grande commodité à la vraye Croix, quelque peu plus au dessous, contre sainct Iean de Luc. Les Espagnols ont icy deux colonies, c'est à sçauoir Panuco, & sainct Iacques des vallées.

IVCATAN.

XIII. IVCATAN, que ceux du pays nomment Maiathan, ou Maiapar, est vne grande presqu'isle, qui a de tour neuf cents milles, & est au vingt & vniesme degré. Tant plus elle s'aduance en mer, tant plus elle s'estend, & s'eslargit auec deux caps, dont celuy du Nort se nomme Cap rouge, & celuy du Midy Cotoque.

QVALITE'.

LE pays a plusieurs lieux deserts, & est pauure d'or, & d'argent, mais riche en beaucoup d'endroits de bledz, & de fruicts, de miel, de cire, d'oyes, de poule, chapons, lieures, & cerfs. Et combien qu'elle n'ayt des riuieres qui l'arrosent, toutesfois la terre s'y maintient fraische & en bon estat, à cause que deux ou trois pieds au dessous on y trouue des pierres, & sous icelles des sources d'eau, ou des ruisseaux qui coulent.

MOEVRS.

LEs habitans naturels de Iucatan ont quelque chose de guerrier, & de genereux, & viuent plus que les autres gens de la Nouuelle Espagne. Ils sacrifioient autresfois leurs ennemis pris à la guerre, mais ils ne les mangeoient pas, ains abhorroient les Mexicains pour cette cause. Ils vsent d'arcs & de rodelles, s'arment la teste de bois, ont des cuiralles de cotton, & se peignent de noir la face, & le corps. Ils adoroient la Croix pour obtenir de la pluye. Quelques vns disent qu'on y trouue des Croix de bois, & qu'ils vsoyét de la Circoncision.

GVATIMALA.

EN ce pays qui est entre Iucatan, & Nicaraga, on voit outre la Ville de Guatimala, ou de sainct Iacques, Chappa, sainct Sauueur, & sainct Michel Colonies des Espagnols. xiv.

QVALITE'.

L'Air de ce pays est doux, & benin, & le terroir fertil, ayant tantost de hautes montagnes, & tantost des vallées qui portent quantité de fruicts. La ville capitale est en vne agreable vallée, qui est tousiours pleine d'herbes, & de fruicts de toutes sortes. Entre les autres fruicts il abonde en Cacaiz, qui est vn fruict semblable à vne amande, mais rond, & ce fruict sert de monnoye en plusieurs endroits de la Nouuelle Espagne; & vingt mille Cacaiz qui font vne charge valent cent vingt reales en Guatimala, & deux cents en Mexique. L'arbre fuyt le Soleil, & ayme l'eau; si bien qu'à fin qu'il croisse, & porte des fruicts en quantité on le plante dans l'eau au dessous de quelque arbre qui luy face ombre, & le garde des rayons du Soleil. La ville estoit premierement au pied d'vn certain lieu plein de matiere de feu. Mais pour ce que l'an mil cinq cents quarante, le vingt-sixiesme de Decembre vn lac caché dans les entrailles de cette montagne, se desbordant de diuers costez, inonda auec vne espouuantable impetuosité, & ruyna la plus grande partie de la ville, elle fut transportée en vne meilleure assiette à deux milles loing de là. Mais l'an mil cinq cents quatre-vingts vn, il vint vn si gros torrent de feu d'vn lieu esloigné de deux milles, ou enuiron de la ville, qu'il sembloit deuoir consumer toute chose. Le iour suyuant il en sortit tant de cendre qu'elle remplit la vallée, & enseuelit presque la ville. Mais ce ne fut pas la fin des frayeurs, & des maux de Guatimale, pource que l'année suyuante il sortit de ce mesme Montgibel tant de feu, que courant l'espace de vingt-quatre heures, cõme vn torrent furieux en bas, il enflammoit les pierres, & eschauffa tellement cinq petites riuieres qu'on ne les pouuoit passer. On oyoit ce pendant des tonnerres espouuantables, & l'on voyoit des eclairs & des flammes ondoyantes par l'air, qui donnoient vne frayeur inestimable. Il y a vn lac long de cent milles, & large de vingt.

GOVVERNEMENT.

LE Gouuerneur de la Prouince faict ſa reſidence en la ville de Guatimala, ou de ſainct Iacques auec vne fort grande authorité, veu qu'il pouruoit des Commanderies vacantes ceux que bon luy ſemble : ce que ne fait le Gouuerneur de Mexique, ny celuy du Peru. Il y a auſſi en ce lieu vn Preſident auec le Conſeil du Roy, qui a toute puiſſance en ce qui concerne la Iuſtice. Cette ville a auſſi vn Eueſque qui y demeure.

TERRE FERME.

XV. CE nom comprend la partie de la Terre ferme, qui fut deſcouuerte par Colomb apres les Iſles, & contient tout ce qui eſt entre Parie, & Iucatan, c'eſt à ſçauoir ſur la mer du Nort, Fondure, Beragua, partie de la Caſtille d'Or, Cartagene, Venerzole ; à quoy lon a depuis adiouté Nicaraga, auec le reſte de la Caſtille de l'or qui eſt ſur la mer du Su. Et pour bien entendre la ſituation deſdites Prouinces, il faut ſçauoir que le pays qui ſe retire du Cap Meridional du Iucatan, preſque à droict fil entre le Ponent, & le Midy, s'aduance de nouueau vers l'Orient, viz à viz de Iucatan, & laiſſant vn grand Golphe au milieu faict deux caps, dont l'vn eſt nommé des trois pointes, & l'autre de Camaron: & il y en a vn autre nommé Cap de grace de Dieu, qui reſpond à cettuy-cy. Entre le Iucatan, & les trois pointes on voit eſlargir le Golphe des Higueres: entre les trois pointes, & le Camaron, on voit Trugille, & entre Camaron, & Grace de Dieu on voit Cartagon. En la Fondure le lieu principal des Eſpagnols c'eſt Trugille, & des originaires Comaiaqua auec ſon Eueſque. On voit en ce pays Algateque place conſiderable : & vn lac auec pluſieurs petites Iſles, & la vallée d'Olance qui eſt merueilleuſement agreable. En Beragne il n'y a rien de plus remarquable que le fleuue d'où ce pays prend ſon nom, & le Diſaguadero.

NICARAGA.

XVI. ON trouue cette Prouince apres la nouuelle Eſpagne vers le Leuant, & le Midy. Il y a en cette Prouince beaucoup de lieux peuplez, mais petits, entre leſquels on tient pour meilleures villes celles de Leon, & de Grenade.

QVALITE'.

CETTE Prouince eſt pleine de ſable, & pour cette cauſe la chaleur y eſt fort grande en Eſté, tellement qu'on ny peut preſque marcher de iour. Elle n'eſt pas moins alterée que la Poüille, ny mal ayſee que l'Arragon, ny moins priuée d'arbres que l'Eſtremadure. Il eſt vray qu'en quelques lieux elle produit certains arbres, qui peuuent tenir le lieu de pluſieurs: veu que ſix hõmes ne les peuuent preſque embraſſer. Il y en a quelque vns de nature ſi eſtrange, & ſi delicate, qu'on ne touche pas pluſtoſt leurs branches qu'elles ſeichent. Aux lieux où ce pays a quelque riuiere, ou ruiſſeau, ou autre ſorte d'eau, il eſt auſſi fertil qu'on ſçauroit deſirer, comme eſt la partie qui s'eſtend

la ville de Guatimala,
é, veu qu'il pourroit
ce que ne fait le Gou-
lieu vn Preſident auec
cerne la Iuſtice. Cette

i fut deſcouuerte par
ntre Parie, & Iucatan,
rtie de la Caſtille d'Or,
caraga, auec le reſte de
n entendre la ſituation
ire du Cap Meridional
lidy, s'aduance de nou-
rand Golphe au milieu
& l'autre de Camaron:
ireſpond à cettuy-cy.
Golphe des Higueres:
e, & entre Camaron, &
eu principal des Eſpa-
ſon Eueſque. On voit
plusieurs petites Iſles,
e. En Beragne il n'y a
end ſon nom, & le Di-

ne vers le Leuant, & le
peuplez, mais petits, en-
on, & de Grenade.

e cauſe la chaleur y eſt
eſque marcher de iour.
ſee que l'Arragon, ny
'en quelques lieux elle
uſieurs: veu que ſix hõ-
elque vns de nature ſi
eurs branches qu'elles
uiſſeau, ou autre ſorte
eſt la partie qui s'eſtend

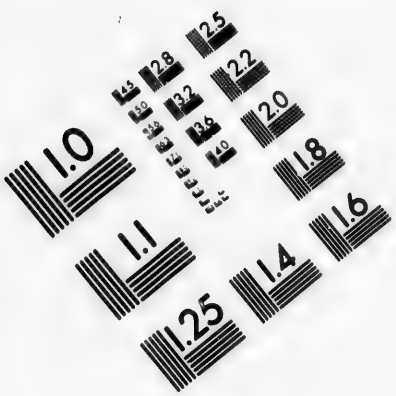

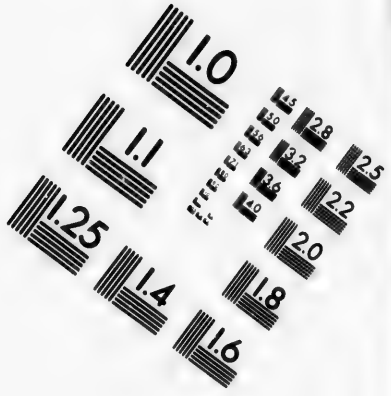

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

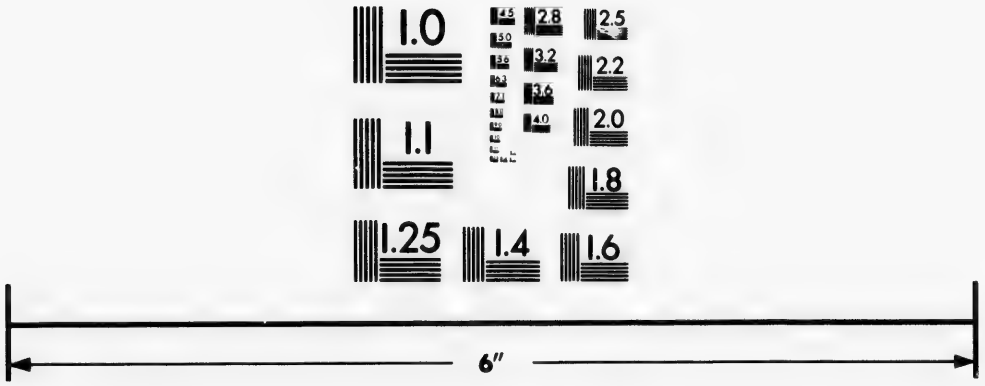

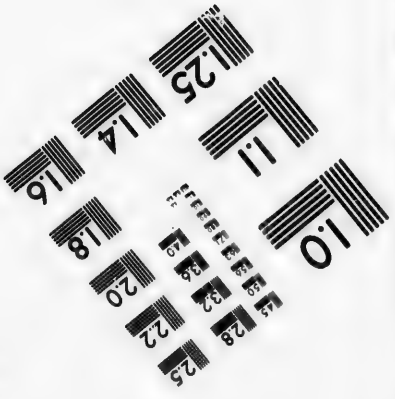

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

du port du Secours iusques à Fódure, & à Grenade, qui pour la meilleure abõdance de tous biens porte le nom de Coste riche. Mais la richesse de Nicaga consiste en grande partie en vn lac, auquel on donne 300. milles de longueur, qui s'approche iusqu'à douze milles de la mer du Su, & enuoye nonobstant ses eaux en la mer du Nort, d'où il est fort esloigné. Beaucoup de gens estiment qu'en eslargissant le susdict canal, & en faisant vn autre du Lac à la mer du Su, on ouuriroit vne heureuse nauigation du Ponent au Leuãt. Quelques autres disent qu'il faudroit faire vn canal du Golfe d'Vraba à celuy de Sainct Michel, qui est vne espace de 75. milles. Quelques autres le projettent en la riuiere de Cocodrils, qui prend source de Ciagre, & entre dans la mer pres du Nom de Dieu. Les autres veulent que ce soit en vne riuiere qui va de la vraye Croix à Tecoante pec. Mais il semble que Dieu n'approuue pas tels discours, pource que le Roy Nicanor ne peut iamais acheuer le canal proietté de la mer Caspie au Pont Euxin, ny les Roys d'Egypte entrepreneurs d'œuures admirables le canal du Nil à la Mer rouge, & de la mesme Mer rouge à la Mediterranée, ny la puissance des Romains, n'a iamais peu ouurir cet interualle de cinq milles qui est entre la mer Ionique, & l'Ionique allant en la Morée. Ie laisse les difficultez, & les grands fraiz d'vne telle entreprise. Il faut adiouster à cela qu'en y employant les gens du pays on perdroit ceux qui restent. Les Negres d'Angole, & de la Guinée ne suffisent presque pour les mines de l'or, & de l'argent. Dauantage vn tel canal rendroit si aysée la nauigation au Peru, à la Nouuelle Espagne, aux Molucques, aux Philippines, à la Chine, & à tout cet Archipelague, qu'on laisseroit bien tost la penible nauigation que les Portugais font costoyant l'Afrique, outre le Cap de bonne esperance, & chacun courant vers le Ponent on abandonneroit le Midy qui demeureroit en proye aux Corsaires Anglois, & autres.

MOEVRS.

LEs habitans de Nicaraga sont de bonne stature, de couleur qui tire plus sur le blanc que sur l'oliuastre. Ils auoient mesme auant qu'ils se conuertissent à la foy Chrestienne quelque forme de Iustice. Le larron estoit adiugé pour esclaue à celui qu'il auoit volé iusqu'à ce qu'il y eust satisfait. Il n'y auoit aucune peine establie cõtre ceux qui tueroient le Cacique, ou leurs Princes, pour ce qu'ils disoient que cela ne pouuoit arriuer en aucune sorte.

CASTILLE DE L'OR.

CEst par icy que ie commenceray la presqu'isle Australe. Ce pays s'estend depuis le nom de Dieu, & depuis Panama iusqu'aux Golfes d'Vraba, & de S. Michel. Les lieux plus celebres, & de plus grand abord sont le nom de Dieu, & Panama, dont l'vn est sur la mer du Nort, l'autre sur celle du Su, auec deux ports fameux, pour ce que tout le trafic qui se fait entre l'Espagne, & le Peru y passe necessairement. XVII.

QVALITE'.

L'Air n'est bon ny à Panama, ny au nom de Dieu; mais si l'on fait comparaison de ces deux lieux on le trouuera pire au nom de Dieu, qu'à Panama, veu qu'il est entierement infect en ce premier lieu: à raisõ dequoy on le nom-

me communément le sepulchre de Espagnols. Le Roy d'Espagne y voulant remedier ordonna l'annee mil cinq cents quatre-vingts quatre, qu'on transportast la ville du Nom de Dieu en vn lieu vn peu plus bas, où l'air estoit assez bon, & qu'on luy donnast le nom de sainct Philippe. Panama a aussi vn air mal sain, & vne chaleur insupportable. Elle a huict degrez de hauteur de pole du costé de Midy. Et pour dire generalement la verité de tout ce pays il est peu habité tant pour le mauuais air, qui procede de plusieurs eaux mortes, qu'à cause que le mauuais gouuernement de ceux qui le descouurirent premierement en conduisit plusieurs à la mort, de mesme qu'aux autres endroicts. Au reste le froment n'y peut meurir, mais le maiz y vient en abondance, & la mer y porte force poisson, de mesme que les riuieres, qui engendrent aussi des Cocodriles de grandeur monstrueuse, veu qu'il s'y en trouue qui ont 25. pieds de long. La riuiere de Ciagre s'approche de la ville de Panama de cinq lieuës; & c'est par elle que sont portées les marchandises d'Espagne, qui sont menées apres par terre à Panama. On voyage d'icy pour le Peru en Ianuier, Feurier, & Mars, & encor en Aoust, & en Septembre, mais non si commodément. Les mariniers sortis du port de Panama vont recognoistre les Isles des Perles. Ie ne veux passer sous silence, que nos plantes, & semences, qui se rendent meilleures en plusieurs endroits de la Nouuelle Espagne, & du Peru, diminuent de leur bonté, & de leur grandeur au Nom de Dieu, & à Panama, tellement que les choux, & les laictues la troisiesme fois qu'on les seme ont presque changé d'espece, & sont venus à neant.

RICHESSES.

TOVTES les marchandises qu'on porte du Peru en Espagne, ou d'Espagne au Peru abordent en ce pays; veu que les richesses qu'on porte du Peru en Espagne doiuent estre deschargées à Panama, & de là portées par terre au Nom de Dieu, où elles sont derechef mises sur les nauires pour estre portées en Espagne: & au contraire celles qu'on porte d'Espagne doiuent estre premierement deschargées au Nom de Dieu pour estre conduites par terre à Panama, & de là chargées sur les vaisseaux pour estre conduites au Peru.

LE NOVVEAV ROYAVME DE GRENADE.

XVIII. AV Midy de Cumane, & des pays voisins on voit le Nouueau Royaume de Grenade, dont les principales villes sont Saincte Foy, Siege de l'Archeuesque, & du Siege de Iustice, puis Tungie, Velez, la Trinité, Muscolime, la Palme, Toque, Mariquite, Bague, Victoire, Nostre Dame des remedes, Pampelone, Meride, & S. Christofle. On voit aduancer dans la mer vn cap presque triangulaire auec la Base iointe à la Terre ferme. L'angle occidétal se nomme Pointe d'Aranie, l'Oriental Pointe des Salines, & entre l'vn & l'autre il y a celuy qu'on nomme les Trois pointes.

QVALITE' ET RICHESSE.

CE Nouueau Royaume de Grenade est presque tout plein d'agreables vallées qui portent beaucoup de fruicts, & est extremément fort d'assiette à cause des aspres montagnes qui l'enuironnent, & pour ce qu'il y a des passages fort estroits. On fait en quelques lieux du sel des palmiers, & d'vrine. Pres de Tungie il y a des mines d'or, d'esmeraudes, & pres de ce Cap où sont les Trois

pointes susdites on trouue force perles. On faict consumer beaucoup de gens à les pescher, pour ce que l'eau de la mer où les huistres mere des perles sont attachées aux escueils, & aux rochers est extremement froide : & il faut que les pescheurs demeurẽt soubs l'eau & retiẽnent leur haleine quelquesfois vn quart d'heure ; & à cette fin les muistres leur font manger peu, & les tiennent loing des femmes, & les viandes qu'ils mangent sont fort seiches. Les perles naissent en la chair des huistres, & il aduient rarement qu'on en trouue deux semblables, à raison dequoy les Latins les ont nommées *Vniones*. Le prix en est fort rabaissé, à cause de la grande quantité que ceux du Nouueau Monde en ont enuoyé en Europe. Car en la flotte de l'an 1587. il en vint pour le Roy d'Espagne dix-sept marcs, & autres trois caisses; & pour les particuliers douze cents & soixante quatre marcs, & autres sept petits sacs de perles à l'once. On en tiroit autresfois beaucoup des Isles de Cubaque ; mais on tient que les huistres ayent esté consumées par la perpetuelle pesche, soit qu'espouuantées du bruit de l'artillerie elles ayent changé de pays , ou qu'on aye abandonné l'entreprise pour vn tremblement de terre qui ruyna vne bonne partie de la ville, où il y auoit vn grand abord de personnes, il semble qu'il n'y en ayt pas si grande abondance qu'il y en souloit auoir. Quant aux esmeraudes, pour la grande quantité qu'on en a tiré icy, & au Peru autour de Mante, & de Portuieil ils sont assez rabaissez de prix.

LE BRASIL.

CETTE Prouince fut descouuerte par hazard, par Pierre Aluarez Cabral l'an 1501. Elle commence à la riuiere de Maragnon , & s'estend iusques à celle de la Plate, ou de l'argent, auec des bornes incertaines du costé d'Occident. Selon le compte de quelques vns ce qui touche à la Couronne de Portugal, en ces lieux s'estend quinze cens milles du Nort au Su; plus de cinq cens milles du Leuant au Couchant, & presque trois mille milles de costé. Mais les Portugais n'entiennẽt plus de mille, & quatre cens. Les principaux lieux de Brasil sont ceux qui s'ensuyuent. On voit au deça du Cap de S. Augustin Pariba, qui se nomme aussi Cité des Neiges, & puis Parnabuco, bonne ville; l'Isle de S. Alexis inhabitée, mais quelque peu commode à ceux qui voyagent. S'ensuyt le Cap de S. Augustin qui a huict degrez & demy de hauteur de pole australe. Et cette partie est plus proche de l'Afrique qu'aucune autre partie du Nouueau Monde ; veu qu'on tient qu'il n'y a pas de l'vne à l'autre plus de mille milles. Les flottes qui vont de Portugal aux Indes y abordent pour prendre le vent, & recognoistre leur route ; & pource qu'ils ne peuuent quelquesfois passer ils retournent en arriere. On voit apres Sainct Christofle, & l'embouchcure du fleuue de S. François, & puis sainct Sauueur, ou la Baye de tous les Saincts. Cette ville est assise sur vn Port, ou pour mieux dire sur vn Golfe qui a trois lieuës de bouche, & trẽte de tour, où les Baleines entrent, & se ioüent à plaisir. C'est là que demeure l'Euesque, & le Gouuerneur de la Prouince. On voit à 80. mille loing Igleos, ou S. George ; puis au 27. degré, & demy Puerto Seguro, ou Port asseuré, renommé, pource qu'Aluare Cabral vint surgir là quand chassé des vents il descouurit le Brasil. Certains escueils qui ont forme de muraille, & contre lesquels les ondes se rompent, le couurent. On descouure apres la riuiere du S. Esprit, & Baya Hermosa, & le Cap froid, qui

eſt preſque tout en Iſle, & a de tour deux cents quatre-vingts mille en vingt deux degrez, & demy. On arriue apres à Santos, & à Piratininga, qui eſt dans le pays, & ces lieux ſont aſſez bons. Entre ſainct Sebaſtien, & ſainct Vincent on voit Buenabrigo, ſur lequel paſſe le Tropique du Capricorne, & la ligne d'Alexandre ſixieſme. Mais la derniere colonie des Portugais en cet endroict c'eſt ſainct Vincent, & pource que ce lieu eſt en pays fort eſloigné on condamne ordinairement à y aller demeurer ceux qui meriteroiẽt pour quelque crime la galere, ou choſe ſemblable. Ce lieu fut ruyné par les Corſaires Anglois l'an 1591. le iour S. Eſtiẽne, mais on l'a rendu depuis meilleur qu'auparauant. On voit au 28. degré le Cap de Patos, ainſi nommé d'vn grand nombre de certains oyſeaux noirs ſans plumes, & auec le bec de corbeau, qu'on y trouua.

QVALITE'.

L'AIR y eſt fort bon à cauſe des agreables vents qui y courent : toutesfois à cauſe qu'il eſt quelque peu humide, il eſt plus fauorable aux vieillards qu'aux ieunes gens. Du long du riuage il ſe leue deux heures auãt midy certains vents fraiz du coſté du Su, qui font vn grand bien aux habitans. Sur la mer les vents du Su regnẽt la moytié de l'année, & ceux du Nort l'autre moytié. A raiſon dequoy la nauigation eſt preſque eſgalemẽt diuiſée. On voyage commodément de Liſbõne au Braſil au mois de Septembre, d'Octobre, & iuſques à Mars, & fort cõmodément en Ianuier ; mais on retourne par pluſieurs voyes en tout temps. Le pays eſt plein de fontaines, riuieres & foreſts, diſtingué de pleines, & de coſtaux, touſiours agreable, & plein de verdure, auec pluſieurs plantes, & diuers animaux, dont nous n'auons cognoiſſance en Europe. Il y a entre les plantes la Copibe, qui de ſon eſcorce coupée iette du baulme. Ce que les beſtes meſmes cognoiſſent, veu que ſe ſentant morduës des ſerpens, & des autres animaux, elles ont recours à ce remede. C'eſt ce qui faict que beaucoup de ces plantes ſont preſque deſnuées d'eſcorce. Le Cedre eſt là vn arbre ordinaire (de meſme qu'en la Nouuelle Eſpagne, & à Barbouent) & il y a pluſieurs autres ſortes de bois incorruptibles. On y fait des barques d'vne eſcorce d'arbre, capable de vingt-cinq perſonnes, voire meſme de dauantage. Les concombres, & melons d'Europe y deuiennent beaux, & bons au poſſible. Entre les animaux on y voit la Taluſie, que les Eſpagnols nommẽt Armadillo, qui eſt de la grandeur d'vn cochon, couuert, & preſque tout armé d'eſcailles ; d'où il tire, & où il retire la teſte en aſſeurance, ainſi que faict la Tortuë. Les Cerigons ont ſous le ventre deux bources, où ils recueillent leurs petits, & les portent lors qu'ils ſont en quelque danger, & que la neceſſité les preſſe de ce faire. On trouue auſſi de ces animaux aux Iſles Moluques. Les Portugais nomment Pareſſe vn animal grand comme vn Renard, mais ſi lent & tardif en ſon marcher, que ceux qui ne l'ont veu ne le ſçauroient preſque croire ; & il a cette particularité qu'il ne ſe haſte nullement pour les careſſes qu'on luy fait, ou pour les coups qu'on luy donne. La Tamandoe eſt grande cõme vn pourceau : mais ſes ongles ſont de grandeur extraordinaire. Elle ſe paiſt de fourmiz, & ayant trouué leur trou auec ſes ongles, elle y pouſſe la lãgue dedans, & l'en retire chargee. Elle a la queuë ſi longue, & ſi couuerte de poil, qu'elle cache deſſous tout le corps.

Les Antes ont ie ne ſçay quoy de ſemblable aux mules, mais elles leur cedent en grandeur. Elles ont la leure d'embas ſemblable à vne trompe, & les oreilles rondes, & la queuë courte. Elles repoſent de iour, & paiſſent de nuict. Haute ou Gay eſt vne petite beſte ſemblable à vn chat, qu'on n'a veu manger ny boire iuſqu'à cette heure. La diuerſité des oyſeaux, & des poiſſons de mer, & d'eau douce incroyable. Au pays qui eſt pres de S. Sebaſtien le froment n'y naiſt, & n'y meurit pas tout enſemble. Mais quand vn epy graine l'autre florit, & lors que l'vn iaunit, l'autre eſt verd. Ie diray encor auant que de quiter le diſcours de la qualité du Braſil, qu'on tua ces années paſſees aux enuirons de la Baye de tous les Saints, vn monſtre de grandeur demeſuree, & d'vn regard horrible, qui auoit vne face de ſinge, des pieds de lyon, & tout le reſte d'homme, le colia ne, & les yeux eſtincelants, & pour le dire en vn mot, eſtoit ſi horrible, qu'vn ſoldat qui le tua à coups d'arquebuſe, en tumba mort auſſi.

MOEVRS.

ENcor que l'air ſoit delié, & le pays agreable, on ne ſçauroit toutesfois dire aſſez combien les habitans ſont brutaux & barbares. La plus grand' part vit ſans cognoiſſance des lettres, de religion, & de loy: & ne recognoiſt nuls Princes. Quand il faut aller à la guerre, les Braſiliens ſuyuent ſeulement celuy qu'ils eſtiment plus remply de valeur. Le peuple y va nud; les plus aiſez ou les nobles portent des habits faicts de plumes d'oiſeaux de pluſieurs couleurs, qui les couurét depuis le nombril iuſqu'au genoüil. Les hommes ſe raſent les poils du front iuſqu'au milieu de la teſte. Ils mangent toute ſorte d'animaux, des ſinges, des lezarts, des ſerpents, & des rats. Ils font leur pain d'vne façon admirable. Ils ont vne herbe de la grandeur de la porcelaine, dont la racine eſt ſi venimeuſe qu'eſtant mangee cruë, & ſans eſtre preparee, elle faict mourir ſoudainement. Ils prennent la ſuſdite racine, & la pilent promptement, & la preſſent, afin qu'il n'y reſte la moindre partie du ſuc mortel. Ils la ſeichent apres au Soleil, & la pilent de nouueau, & en font de la farine & apres du pain qui eſt plus ſain que de bon gouſt. Ils compoſent de la meſme farine vn breuuage ſemblable à la biere, auec laquelle s'enyurant ils deuiénent plus ruſez, & plus malins que de couſtume. Ils s'amuſent fort aux augures, & ſorceleries. Ils n'ayment nullement le trauail, ains l'oyſiueté, les paſſe-temps, les feſtins, & la dance. Ils entreprennent les guerres non pour eſtendre leurs limites, mais pour l'honneur, lors qu'ils eſtiment que leurs voiſins les ont offencez. Ils mangent ceux qu'ils ont pris en guerre, & en font des feſtins ſolemnels. Ils ne puniſſent autre crime que l'homicide. En leur langue ils ne ſe ſeruent aucunement des lettres F. L. & R. Ils baſtiſſent leurs maiſons de bois, & les couurent de feüilles d'arbres. Pluſieurs familles demeurent enſemble ſoubs vn meſme couuert; & de crainte des animaux nuiſibles, ils dorment en l'air dans certains retz. Ils viuent ſans ſoucy de l'aduenir, & preſque en commun. Ils nagent ſi bien, qu'ils demeurent quelquefois les heures entieres ſoubs l'eau, meſme auec les yeux ouuerts. Ils ſupportent aiſément la peine, & le ieuſne; & d'autre coſté paſſent les nuicts entieres à gourmander, & boire ſans meſure. Quant les femmes ont enfanté, les marys ſe mettent au lict, reçoiuent les preſents & les viſites, mangent des choſes delicates pour ſe remettre, & finalement font tout ce qu'on void

faite ailleurs aux accouchees. Pres d'Igleos il y a vn peuple qui combat auec les Aymures, qui semblent plustost bestes qu'hommes; veu qu'ils ouurent le ventre des femmes enceintes, & en tirent les creatures, qu'ils mettent en presence des meres sur leur bras, & les aualent à demy cruës, chose coustumiere encores parmy ceux du Popian. Pres du fleuue S. Sebastien il y a des hommes hauts de douze pieds, qui mangent le plus souuent la chair cruë.

RICHESSE.

LEs richesses qu'on tire aujourd'huy du Brasil consistent en cottons qui sont des plus fins, & en sucrres excellents, & il n'y a chose en Europe qui y estant transportee porte plus de profit à ses maistres. Il y a eu des années que le sucre qu'on a porté du Brasil en Portugal a passé la quantité de cent cinquante mille arobes. Les Portugais s'addonnent grandement à ce trafic, & ont faict bastir en diuers lieux pour cuire & affiner le sucre: & ils entretiennent là vn grand nombre d'esclaues qu'on y a menez de la Guinee, & de Congo.

CHILE.

xx. SORTANT du destroit de Megellan on costoye Chile, qui est ainsi nommée d'vne vallée principale. Elle commence du Su en tirant vers le Nort à la hauteur de cinquante & deux degrez & demy, & s'estéd iusques au vingt-septiesme degré. Mais du Leuant au Ponent elle n'a plus de cent milles d'estenduë: veu que d'vn costé elle a la mer, & de l'autre la grande Cordeliere. On void au trente-sixiéme degré la fameuse vallée d'Arauco, qui s'est defenduë durant tant d'années auec tant de furie, & s'est maintenuë en liberté. Les Espagnols ont icy diuerses colonies, comme Sainct Iacques sur le fleuue de Perais, en la vallée de Mapoco, la Conception en la petite vallée de Penco auec vn port: les confins en la vallée d'Angole: Valdiuia pres d'vn port de mer, où il y a vn grand lac; l'Imperiale l'vne des meilleures colonies de ce pays, qui auoit auant la guerre des Arauques trois cents mille hommes de seruice, de mesme que Valdiuie en auoit cent mille. Elle fut nommée Imperiale, pource que quand les Espagnols entrerent en ceste Prouince ils trouuerent sur les portes, & sur les toicts des Aigles à deux testes faictes de bois. Il y a encor Villeriche sur le bord d'vn petit lac, pres de deux lieux qui iettent en certain temps du feu, & des cendres. Il y a Chilo, & Chilan, qui fut bastie l'an mil cinq cents quatre vingts vn, & Cochimbo où est le terroir de la Sereine. L'année mil cinq cents soixante-deux, il y eut vn si estrange tremblemẽt de terre en ce pays qu'il transporta les montagnes, boucha le passage aux fleuues, ietta par terre la Conception, fit sortir la mer hors de ses bornes: & lon dit qu'il occupa trois cents lieuës de coste. Il se renouuela apres l'année 1575. & mit par terre Valdiuie. La metropolitaine c'est S. Iacques.

QVALITE'.

CEste Prouince estimée semblable aux pays d'Europe, à cause qu'elle est hors de la Zone torride, produit force grains, & de fort bons vins, &

de toute sorte de fruicts qu'on void en Espagne. Il y a ceste difference entre nous & ceux de Chile, que lors que nous auons l'Esté ils ont l'hyuer, & au contraire: Il y a grande quantité d'or, de bons pasturages, force troupeaux de bestes à corne, & de brebis, & assez bon nombre de cheuaux; mais auec tout cela elle est mal peuplée à cause de la guerre de ceux de la vallée d'Arauque. Les riuieres de ce pays coulent auec assez de roideur durant le iour, mais la nuict elles vont foiblement au possible, comme si le froid & la glace les auoient arrestees.

MOEVRS.

Les habitans sont fort hauts, dispost, & pleins de courage. Ils ont pour leurs armes l'arc, & les fleches. Ils vont vestus de peaux de bestes sauuages, & de loups marins.

LE PERV.

CEste Prouince s'estend depuis la ville de la Plata iusques à Pasto, ou bien depuis les confins de la Chile iusqu'aux bornes de Popayan entre la mer du Su, & les Andes. Mais pour entendre bien sa disposition il faut sçauoir que tout le Peru est diuisé en trois parties, non moins differentes d'assiette, & de forme, que de qualité, & de nature, & celles-cy sont plaines, montagnes, & landes: pource que le long de la mer la terre est pleine & basse, mais auec plusieurs vallons. Ceste plaine a cinq cens lieuës de lõgueur, & de dix à quinze de large. On void du costé du Leuant deux chaines de montagnes, l'vne à la veuë de l'autre, qui commençant (comme on dit) au destroit de Magellan vont entre Panama, & le nom de Dieu iusqu'à Terre ferme. Celle qui est du costé d'Occident se nomme Sierra, qui en Espagnol signifie montagne; celle du Leuant s'appelle Ande, ou Cordeliere, & leur largeur n'est de plus de vingt lieuës. Tellement que le Peru en plaine ou montagne n'est large de plus de quarante lieuës. Il y a enuiron cinquante vallees au Peru, dont les principales sont Xauxa, longue de 14. lieuës, & large de 5. Chica, Andaguayla, & Iucas. xxi.

QVALITE.

C'Est chose admirable qu'en si peu de distance qui se trouue en la largeur du Peru qui n'est que de 40. lieuës, & veu qu'il n'y a nulle difference de hauteur, il ne pleut, ny neige, ny tõne aux plaines: & cependant en la Sierra les saisons sont leurs cours cõme en Europe, & il y pleut depuis le mois de Septẽbre iusqu'en Auril, & aux Andes il pleut presque tout l'hyuer: & lon a remarqué que si les habitans se transportent des plaines aux montagnes, ils y sentẽt les mesmes douleurs d'estomac & de teste qu'on a accoustumé de sentir sur la mer lors qu'on ne l'a pas accoustumee. Ce que les vns attribuent à trop grãde subtilité de l'air, & aux trop grands vents, les autres à la diuersité, pource que aux plaines l'air est chaud, grossier, & humide, aux montagnes froid, sec, & subtil. Là il est tousiours de mesme, pource qu'il n'y souffle iamais autre vent que celuy du Midy, icy il est diuers & de façons differẽtes. Là il ne pleut ny neige, icy il fait l'vn & l'autre. Si bié que ce n'est chose merueilleuse que la complexion de l'homme se sente de ceste diuersité d'air, & en souffre quelque

alteration. Or les plaines n'eſtans iamais arroſees de pluye elles demeurent en friche, pleines de ſable, & ſans porter fruict; de ſorte qu'on en trouue ſeulement aux vallées par leſquelles paſſent les fleuues qui deſcendent des montagnes, & ſe vont rendre en la mer. Et ces vallées, qui ſont enuiron au nombre de cinquante ſont fort ſoigneuſemẽt cultiuées, & bien habitées par tout, à cauſe deſdits fleuues qui les arroſent. Vne riuiere eſt eſloignée de l'autre ordinairement ſept ou huict lieuës, tantoſt plus & tantoſt moins. Le labourage des vallées n'eſt eſloigné des riuieres plus d'vne lieuë en çà, & vne autre en là. Mais encor qu'il ne pleuue pas aux plaines, toutesfois aux mois de l'Hyuer, qui commence aux mois d'Octobre, & dure iuſqu'en Auril, certains broüillards ſubtils & deliez occupent l'air, & il en ſort vne certaine humeur qui ne baigne pas preſque la pouſſiere, combien toutesfois que cela ſoit de grande importance pour meurir & mener à perfection ce qui a eſté ſemé. Meſme pres de Lima, ce ſeul broüillas ſans autre eau faict verdir & flõrir quelques cõtrées qui ſont par ce moyen pleines de bons paſturages. Il y a encor quelques parties des plaines, où ſãs aucune riuiere qui paroiſſe, on void naiſtre des grains, & des fruicts de toute ſorte en abondance, ou pour l'humidité que les riuieres y pouſſent, ou par le moyen des riuieres qui ſe perdent dans la ſable, ou par celle qui vient de la mer. La Sierra abonde en paſturages & foreſts, où il paiſt vn nombre incroyable de vicunes, qui ſont comme des chevreux, & des guanaches, & des paches. Aux Andes il y a grande quantité de ſinges & de guenõs de pluſieurs façons, comme auſſi de perroquets. Il y a encor en abondance d'vne herbe nommée Coca, fort eſtimée au Peru, pource qu'on tient que celle qu'on depeſche à Potoſi vaut cinq cens mille eſcus toutes les années. Le meilleur du Peru conſiſte aux vallées, qui portent quantité de maiz, & de froment. La nourriture generale du Peru c'eſt le maiz, qui toutesfois ne vient pas bien aux pays froids, comme eſt vne partie du pays de Paſto, & tout le Collao, mais au lieu du maiz ils ont d'autres racines bien nourriſſantes.

MOEVRS.

TOvs ceux du Peru ſont diſtinguez principalement en trois ſortes de perſonnes, dont la chacune contient encor pluſieurs peuples ſous ſoy, qui ſont differents en noms. Ces gens-cy ſont differents, & leurs langues ſeparées. Ils auoient accouſtumé de faire la guerre les vns aux autres auant qu'ils vinſſent en la puiſſance de Ginacaue. Mais lors que par ſa victoire la cauſe de tous les debats fut oſtée, on veid que les principaux d'entre-eux, & le peuple s'adonna à la langue de Cuſco pour plaiſir, au lieu qu'auparauant on rendoit ſeulement le deſtroict à chacun en ceſte langue, & lon ne la pratiquoit qu'en Iuſtice. Tellement que celuy qui ſçait la langue de Cuſco peut aiſément aller par toute la prouince. Les femmes ont vne robe de laine qui leur va iuſqu'aux talons, & les hommes vne chemiſe qui leur deſcend iuſqu'aux iambes, & vn manteau pardeſſus. Or cõbien qu'on porte vne meſme ſorte d'habillemẽt par toute la prouince, toutesfois celuy de la teſte eſt differẽt, veu que chacũ a ſelõ la couſtume du pays des bãdes que quelques vns portent ſimples, les autres de pluſieurs couleurs: il n'y en a preſque vn ſeul qui ne differe de l'autre en ce qu'il met ſur ſa teſte, Au reſte les habitans de ces pays ſont pleins de ſimpleſſe, toutefois parmy ceſte façõ groſſiere & rude, ceux qui ſont pres de l'Equateur

ſont diſſimulez, cachent leur penſée, & murmurét entre leurs dents, ſans deſcouurir libremét leur penſee. Ils ne ſont guiere eſloignez de la façon de viure des Iuifs. Ils ſont ſubiects à l'amour des maſles, & pour ceſte cauſe font aſſez peu d'eſtat des femmes, veu que non ſeulement ils les font ſeruir d'eſclaues, mais encores ils les battent rudement pour la moindre choſe. Ceux-cy meſmes qui demeurent pres de l'Equateur, ſont ſeulement couuerts iuſques au nombril d'vne chemiſe fort deliee, & laiſſent les autres endroits nuds, voire meſmes les parties honteuſes. Ils parent leurs bras de bracelets de pierrerie, & ſe percent les iouës, & les leures, y mettant des turquoiſes, & des eſmeraudes. Chez ceux-cy les entrees des temples qui eſtoient du coſté d'Orient, eſtoient ſeulement fermees d'vn rideau de laine, & dans les temples il y a deux idoles, qui ont la ſemblance de boucs, & l'on bruſle deuant eux certain bois qui rend merueilleuſement bonne odeur. Chez les Caraces on a veu ſur les portes des ſtatuës d'hómes auec des eſtoles de Diacre. Les Pazaons conſeruent de pourriture admirablement, & auec vn extréme ſoing, les corps des enfans, & des hommes morts. On adoroit communement en leurs temples des ſerpents, & outre cela chacun en particulier auoit ſes dieux, ſelon l'art, ou le meſtier qu'il exerçoit. Ils eſtoiét du tout ignorants des lettres, & meſme de la peinture qui tenoit lieu des lettres chez ceux de Mexique. Ils ont vſé de cordes de laine, qu'ils nomment *Quippes*, où faiſant des nœuds de diuerſe ſorte, ils comptoient depuis vn iuſques à dix, & de là plus haut, montant par degrez en comptant. Ils donnoient à ces nœuds les couleurs ſemblables aux choſes qu'ils vouloiét exprimer. Chaque Prouince auoit ſes Notaires, qui faiſoient entendre facilement au peuple les choſes arriuees, meſmes long temps auparauant par le moyen de ces couleurs. Leurs armes ſont l'eſpée, la pique, vn cloud de fer, la hache d'argent, auec le trenchant d'or, & pluſieurs eſpeces de dards. Ils ſçauent bien s'aduancer, garder leur ordre, ſecourir leurs gens, & ne craignent nullement la mort, pourueu qu'ils puiſſent laiſſer aux leurs vne belle memoire, ou trouuer moyen d'auoir quelque recompence de leurs Capitaines. Le pretexte de leurs guerres auãt la venuë des Eſpagnols, eſtoit, qu'au deluge le monde s'eſtoit ſauué dans leurs lacs, & qu'ils auoient tous ſeuls la vraye Religion, & la deuoiét enſeigner aux autres. Leur principal Dieu eſtoit le Viracoca, c'eſt à dire Createur vniuerſel, & apres luy le Soleil. L'Inga Pacacuti, qui trouua la plus grande partie de leurs ſuperſtitiós, ayant aſſigné des rẽtes aux tẽples des dieux, n'en aſſigna point à Viracoca, diſant qu'il n'en auoit beſoin puis qu'il eſtoit Createur de toutes choſes. Entre les autres choſes remarquables qu'ils introduiſoiét aux païs par eux conquis, l'vne eſtoit qu'ils diuiſoét tout le terroir en trois parties: l'vne appartenoit à la Religion, & aux dieux; la ſeconde eſtoit de l'Inga, ou du Roy, qui entretenoit de cela ſa perſonne, ſa Court, ſes parents, ſes Barons, ſes garniſons, & ceſte partie eſtoit la plus grande: la troiſiéme partie eſtoit pour le peuple. Toutesfois perſonne n'auoit rien de propre que par grace ſpeciale de l'Inga, & cela n'eſtoit pas hereditaire. Ces terres du peuple, & des Communautez, eſtoient diſtribuees tous les ans, & on aſſignoit à chacun autant de terre qu'il en auoit beſoing pour ſon entretien, & celuy de ſa famille: à raiſon dequoy ceſte portion eſtoit tantoſt grãde, tantoſt petite, & de cecy ils ne payoient aucune taille. En lieu de taille, ils eſtoient obligez de labourer les terres des dieux, & de l'Inga, & de mettre les fruicts en de grands magazins deſtinez à telle choſe, d'où l'on tiroit auſſi prouiſion pour

le peuple en temps de sterilité. On faisoit le mesme des animaux, veu qu'on les diuisoit, aussi bien que les pasturages en ces trois parties. En quoy il me semble que ceux-cy surpassoient beaucoup Lycurgue en la distribution des terres, & les Romains en la loy des champs, ou Agraria. Pource qu'il ne pleut iamais au Peru, les habitans se soucient fort peu des maisons, & les Espagnols mesmes ne couurent les lieux de leur demeure, que de quelque natte. Neantmoins le Roy du Peru fit plusieurs grands bastimens, & entre autres les Tambes, qui estoient comme de tres-grands magazins, où l'on mettoit ces viures, & les armes, & autres prouisions pour les armees. Ces bastimens estoient disposez sur les grands chemins en telle sorte, que l'vn estoit seulement esloigné de l'autre trois, ou quatre lieuës. Et les Roys de ce pays auoient faict faire deux chemins longs de cinq cens lieuës, dont l'vn passoit par les plaines, l'autre par les montagnes: œuures veritablemẽt qui pour leur grandeur, & profit, doiuent estre preferées à ce que l'Egypte, & Rome ont eu de plus admirable. Car aux montagnes il fut besoing de hausser en mille endroits, & de remplir les vallées, & les lieux profonds. Il fut necessaire de couper les rochers, appuyer les choses ruineuses, esplaner les lieux malaisez, soustenir les precipices, & de vaincre aux plaines tant de difficultez que le sable a accoustumé de porter auec soy en vne entreprise de ceste sorte. Les Tambes estoient sur ces chemins, & en plusieurs endroicts il y auoit de beaux iardins, & des arbres qui donnoient vn grand plaisir, & estoient de grande commodité aux passants.

RICHESSES.

ON tire du Peru de l'or, & de l'argent en abondance outre les autres marchandises: & de toutes les richesses qui viennent de l'Amerique par deça, le Peru en fournit ordinairement deux tiers, & la nouuelle Espagne vn tiers: mais la nouuelle Espagne est beaucoup plus riche de marchandises, & donne auec ses Isles entre autres choses grande quantité de cochenille, de coton, de sucre, & de perles: mais entre les threfors du Peru, il y en a deux merueilleux. L'vn est la mine d'argent de Potosi, qui fut descouuerte l'an 1545. & d'où l'on a tiré, & tire si grande quantité d'argent, que le quint qui en appartient au Roy, est monté en quarante ans à cent, & onze millions de poids, & vn poids vaut treize reals, & vn quart d'Espagne; & toutesfois il y en a plus d'vn tiers dont on ne tire pas le quint. On purge ceste quantité d'argent en cinquante deux engins, faicts sur vne riuiere qui en est proche, & en vingt-deux qui sont en la vallée de Tarapie, outre plusieurs autres que l'on fait tourner auec des cheuaux. On tire aussi de ce pays assez bonne quantité d'or. L'autre threfor consiste aux mines de Guancauelque, où il se trouue force vif argent. Elles furent descouuertes l'an 1567. & le Roy d'Espagne en tire de net enuiron quatre cens mille poids.

Mais j'estime qu'il sera à propos, auant que de laisser le Peru, de discourir de ses villes principales, & ses Prouinces.

AREQVIPA, LIMA, TRVGILLO, & autres.

ON rencontre premierement Tarapata auec son port au 21. degré, puis Arica, & la bouche du fleuue, & port de Quilca, & dans le pays la plaisante, & delicieuse ville d'Arequipa, qui estant assise au pied d'vne montagne qui iette du feu, iouyt d'vn air tẽperé, & subtil, & a vn terroir tousiours frais, & fleurissant. L'argent de Plata, & de Potosi arriue à son port, où on le charge pour Panama. Il y arriue diuerses sortes de viures, & de marchandises, qui vont à Cusco. On trouue apres le port de Haccari, assez frequenté, la pointe de sainct Nicolas, & Sangalle, & Collao de Lima. Lima qu'on nomme aussi ville des Roys, pource qu'elle eut son commencement le iour des Roys en l'an 1530. est assise sur vne grãde riuiere à deux lieuës loing de la mer, où est le port nommé Collao, d'vne Isle qui est viz à viz cent lieuës loing de la ville d'Arequipa. Elle est bastie auec beaucoup d'art, veu que toutes ses ruës principales respondent à la place, & il n'y a presque vne seule maison qui soit sans eau, qui y vient de la riuiere. L'air y est temperé. On y sent quelque fraischeur, ou biẽ quelque peu de froid plus grãd que l'ordinaire, durant les quatre mois de l'Esté d'Europe. Elle est au douziesme degré, & vn tiers. L'Archeuesque, & le Vice-roy y font leur demeure, & il y a aussi vne Cour, ou Siege de Iustice, & c'est icy l'abord de tous les trafics du Royaume. On compte dans la ville de Lima douze mille esclaues Negres, & vingt-quatre mille femmes Espagnoles; & par là il est aisé de iuger du reste.

Passant plus auant on descouure le port de Gaure, où il y a grande quantité de sel, & celuy de Casma abondant en bois, & en viures: puis Santa, & Quanape, d'où l'on vient à Trugillo, qui est à deux bonnes lieuës loing de la mer. Ceste ville est assise au septiesme degré, & deux tiers, en la vallee de Chimo, sur le bord d'vn beau fleuue. On apperçoit apres la pointe de l'Aiguille au sixiesme degré, & Payta ville de grand trafic au cinquiesme: Tumbes au troisiéme, S. Helene au deuxiéme, le Cap de sainct Laurens au premier, & là aupres Port vieil, & sainct Iacques, & puis le Cap de Passao soubs l'Equinoctial, qui borne de ce costé le Peru. A main droicte quinze lieuës dans terre, on void la ville de S. Michel premiere colonie des Espagnols en ces contrees. Auant que sortir des plaines du Peru, j'estime qu'il sera à propos de dire vne, ou deux choses estranges. Mala est vn lieu loing de Lima quinze lieuës: l'on y void vn figuier, dont la partie tournee vers le Su, produit ses fruicts quand il fait Esté aux montagnes; & l'autre qui est tournee vers la mer, les produit quand il fait Esté en la plaine. En la vallée de Chilca il ne pleut aucunement, & il n'y passe nul fleuue, & toutesfois elle abonde en maiz auec telle inuention. Ils peschent au riuage de ceste mer des sardines, ou semblables poissons, dont ils prennent vn nombre infiny, puis ils font certaines petites fosses en terre, où ils sement leur maiz, mettant chaque grain en vne teste de ces poissons, & l'on ne sçauroit croire combien il multiplie.

COLLAO, & autres.

MAis la richesse, & puissance du Peru consiste aux Prouinces qui sont dans le pays dont la premiere est Collao, assise où les deux chaines des montagnes, ou Cordelieres susnommees s'esloignent l'vne de l'autre, & s'eslargissent. Sa limite Australe c'est vn lieu nommé Caracol, & la Septentrionale Ayauire. La capitale ville de ceste Prouince c'est celle de la Paix: mais la plus peuplee d'originaires du païs c'est Cuiquito, grande ville importante, & subjecte sans moyen au Roy. Elle a soubs sa iurisdiction Iuli, Chilane, Acos, Pomata, Cepita, Quaqui, Tiaguanaco, & autres places. A Tiaguanaco l'on void les restes de quelques grands bastimens. On estime qu'ils sont fort anciens, & faicts par des hommes pleins de puissance: car on ne sçauroit comprendre comme ils ont peu mouuoir des pierres longues de trente, larges de quinze pieds, & espaisses de six, sans engins de fer. En ceste partie du Peru on void le lac Tiquicaca long de trente lieuës, & large de quinze, en ayant huictante de tour, & de profondeur plus de huictante pas. Il reçoit dix, ou douze grosses riuieres, auec plusieurs autres eaux, qu'il réuoye toutes dehors, auec vn tres-gros fleuue, qui se va rendre dans vn autre lac nommé Auloga, ou Paria, qui est sans fonds, où il se perd, comme le Iourdain en la mer morte, ou la Volgue en la mer Caspie.

QVALITE'.

ENcore que l'air y soit si froid que le maiz n'y peut bien venir, toutesfois c'est peut estre le milleur pays, & le plus peuplé du Peru. Et par là on peut comprendre combien la bonté de l'air importe plus à la multiplication, & à l'entretien des hommes, que l'abondance des viures. Au lieu de maiz il y naist (outred'autres choses) certaines racines que ceux du pays nomment *Papes*, qui ont mesme goust que les truffes: ils les seichent au Soleil, & les gardent pour l'hyuer. Il y a encores force bestail, & principalement beaucoup de camelotes, qui sont certaines bestes semblables aux brebis, mais plus grandes, & auec la façon des chameaux, mais sans bosse. Ces bestes seruent à porter les charges, & portét iusques à cent cinquante liures de poids, & aussi à labourer la terre, & leurs laines sont fort bonnes à faire draps, & leur chair saine, & de tres-bon goust. Tiquicaque produit vne sorte de ionc nommé *Totore*, qui est bon à plusieurs choses: il sert à faire des maisons, & des barques, & de grain aux pourceaux, & l'on void au mesme lac vne infinité de canards, & d'autres oyseaux.

CHIARQVE.

S'Ensuit la Prouince des Chiarques, riche pour les thresors que l'on a tirez, & que l'on tire des mines de Porc (qui sont au terroir de Plata) & de Potosi. La capitale ville de ceste Prouince, c'est la ville susdicte. Assez pres de Potosi il y a vne petite montagne nommee *Guayna Potosi*, c'est à dire, petit Potosi, au pied de laquelle commence la ville de deux lieuës de tour, auec le plus grand abord, & trafic, qui soit au Peru. Les Espagnols qui y habitent, sont iusques au

ques au nombre de quatre mille, & ceux du pays font le nombre de 80. mille. Ie ne comprends en ce denombrement ceux que la conuoitiſe du gain, ou la curioſité de voir y meine de pays eſloignez, ny les miſerables qui font leur demeure ordinaire dans les entrailles de ceſte montagne, & qui ſont en ſi grand nombre, qu'on en feroit vne bonne ville.

QVALITE, ET RICHESSE.

ON peut comprendre les richeſſes du pays, puis que le Preſident de la Gaſque aſſigna en ſon terroir cent mille eſcus de rente à Pierre de Hinioſa, ſans les moindres aſſignations, & il y en auoit de 50. & de 80. mille. La montagne du Porc a des mines d'argẽt qu'on ne peut eſpuiſer, & il y en a beaucoup d'autres, deſquelles toutesfois on ne tire tout ce que l'on pourroit, pource que ceux du pays ne s'en ſoucient pas, & le pays eſt trop froid pour les Negres. Ce qui a diminué auſſi le grand abord du Porc, c'eſt la grãde richeſſe de Potoſi, qui eſt vne petite montagne au vingt-deuxieſme degré de hauteur, ſemblable à vn pain de ſucre, haute d'vne lieuë, & en ayant demye de tour. Elle cõtient quatre veines d'argent, qui ſont larges par tout pour le moins d'vn pied, & au plus de ſix. De celle-cy vne qui ſe nomme Centeno, a vingt-quatre branches, & celle qu'on appelle Riche, en a ſeptante huict. On y trauaille iuſques à la profondeur de deux cens, & plus de braſſées à la clarté des chandelles: & ceux qui y trauaillent, paſſent pluſieurs mois ſans voir la lumiere du Soleil. Ils deſcendent, & montent par des eſchelles faictes de cuir cru, de huict cens degrez, voire dauantage, auec la charge ſur les eſpaules, & la lumiere en la main. Le trauail de ces miſerables ne ſçauroit eſtre exprimé: pluſieurs tombent en bas à cauſe que la teſte leur tourne, & pluſieurs autres par deſeſpoir: vn qui vient à tomber, en tire auec luy toute vne troupe. Ces mines furent deſcouuertes au Roy d'Eſpagne l'an 1545. & depuis ce temps iuſques à l'an 1585. les quints du Roy monterent à trois millions de poids, & le poids vaut treize reals, & vn quart. L'argent qu'on en tire eſt apres purgé en 74. engins d'eau, & trente de cheual. En la vallée de Tarapaye il y a vn lac d'eau fort chaude, qui eſt ſi rond, qu'il ſemble auoir eſté faict auec le compas: & il a ceſte particularité, qu'il ne croiſt nullement auec la perpetuelle ſource que l'on void boüillir au milieu, & ne diminuë iamais pour vn gros canal qu'on en a tiré.

CVSCO.

S'ENSVIT au dix-ſeptieſme degré du coſté du Midy la ville de Cuſco en vn lieu ceint de montagnes. Il y a vn Chaſteau baſty de ſi grandes pierres, qu'il ſemble que ce ſoit pluſtoſt vne œuure de geants, que d'hommes ordinaires, principalement à cauſe que ces peuples n'auoient des beſtes pour tirer, n'y l'vſage des ferremens. Ceſte ville eſtoit le ſiege de l'Inga, ou Roy du Peru, & capitale de l'Empire, dans lequel il n'y en auoit nulle autre qui meritaſt le nom de ville, ou pour ſa grandeur, ou pour ſa police. Elle auoit de grandes ruës, mais eſtroites, & des maiſons faictes de pierres iointes entre elles auec vne merueilleuſe induſtrie: mais les maiſons ordinaires eſtoient baſties de bois, & couuertes de paille. On voyoit à Cuſco le riche temple du Soleil, & les palais du Roy, où il y auoit vne infinité d'or, & d'argent. Il y auoit vne grande place,

d'où l'on auoit tiré quatre chemins aux quatre ports de l'Empire. Les Roys du Peru pour peupler, & annoblir ceſte ville, ordonnerent que chaque Cacique y baſtiroit vn Palais, & y enuoyeroit demeurer ſes enfans, & pour faire paroiſtre la grandeur de l'Empire, & les diuerſes nations qui leur eſtoyent ſubjectes, ils voulurent que chacun allaſt veſtu à la façon de ſon pays, & en portaſt certaine marque à la teſte : qui eſtoit vne belle, & magnifique inuention. Ceſte ville fut rebaſtie à la nouuelle façon l'an 1534. par François Pizarre. Elle a enuiron cinquante mille habitans, & à l'entour en douze lieües deux cens mille.

QVALITE'.

LA ville de Cuſco a vn terroir plein d'agreables, & riches vallées, comme ſont celles d'Andaguayla, de Xaquiſane, de Bilcas, & de Sucay. Ceſte derniere a l'air ſi bon, ſi ſubtil, & ſi temperé, & ſon aſſiette eſt ſi agreable, qu'on ne la ſçauroit dignement exprimer, à raiſon dequoy elle eſt toute pleine de magnifiques maiſons d'Eſpagnols, & de gros villages bien peuplez. Nos fruicts y viennent auſſi bien qu'en Eſpagne. A Cuſco on mange des raiſins fraiz toute l'année. Il y a auſſi force bœufs, & grande quantité de brebis, & de cheuaux qui s'y entretiennent, & y multiplient auſſi bien qu'en Europe.

CASSAMALCA, & autres.

CESTE place qui eſt au Leuant de Lima, eſt capitale d'vne noble Prouince, & eſt renommée pour la routte, & priſe d'Attabalipa Roy du Peru, aduenuë l'an 1533. de la rançon duquel les vainqueurs s'enrichirent plus que ſoldats qui furent iamais au monde, encores qu'ils n'en eurent qu'vne partie : car cent ſoixante hommes de guerre toucherent deux cens cinquante deux mille liures d'argent, & vn million, & trois cents vingt-ſix mille eſcus d'or. La ville de Caſſamalque eſt à preſent peu de choſe, mais ſon terroir eſt des bõs du Peru. La ville de la Plata, & Lima, & Cuſco, ſont les plus grandes, & plus riches, tãt en iuriſdiction, qu'en reuenu, de celles que les Eſpagnols ont baſty au Peru: mais Potoſi, bien qu'elle ne ſoit ville, ne cede toutesfois en nombre de peuple à Lima, ny pareillement richeſſe. Les autres colonies ne ſont pas ſi grandes; toutesfois on ne doit paſſer ſoubs ſilence Guamanga, Guanuco, la Frontera, Loxa, & ſainct Iacques de Guajachel. Guamanga eſt preſque au milieu de Lima, & de Cuſco, & entre la vallée de Xauxa, & d'Ande. Quayla (celle-là eſt du territoire de Lima, & celle cy de Cuſco) eſt eſloignée 60. lieües de Cuſco, & preſque aux confins on void la ville de Bilca à 15. lieües de Guamanga, qu'on eſtime auoir eſté le milieu de l'Empire de l'Inga, pource que l'on compte autant de Quito à Bilca, que de Bilca à Chile. Guamanga eut ſon commẽcement l'année 1539. & eſt fort bien baſtie de pierre, & de terre, les maiſons ſont couuertes de tuiles, & on y void pluſieurs belles, & hautes tours. S'enſuit Leon de Guanuco fondee au meſme temps en vn lieu ſain, & dont le terroir eſt des meilleurs. Ceſte ville a ſous elle les pays de Conchua, Guayla, Tamara, & Bõbom. On entre apres en la Cacapoye, dont la ville capitale eſt la Frontera, ou Frontiere, qui commande encor à la Prouince de Guanca. Les Cacapoys ſont des plus blancs, & des plus beaux du nouueau Monde. Il y a encore la ville de Loxe fondée par Alfonce de Nercadille l'an 1546. (elle ſe nomme autrement

Zarze) ſur le bord de la riuiere de Catamayo. Il y a pluſieurs petites riuieres qui courent par ſon terroir, & le rendent eſgalement agreable, & plein de biens. On void par tout des campagnes ſemées de maiz, & de nos grains, des vergiers chargez d'oranges, de limons, & d'autres fruicts, & des iardins pleins d'herbes, & de fleurs, & vn nombre infiny de beſtail eſpars par les montagnes voiſines.

QVITO.

MAIS il eſt temps que nous entrions en la Prouince de Quito large de cent milles, & longue de deux cens, aſſiſe ſous l'Equateur, & toutesfois plus froide que chaude. La ville de ſainct François fondée l'an 1534. & capitale de Quito, eſt aſſiſe en vn lieu bas entre des montagnes. Elle eſt à ſept lieües de l'Equateur tirant vers le Nort, à 60. lieües de Port vieil, à 80. de S. Iacques, de S. Michel autant, de Loxe 130. & de Lima, & de Potoſi 300.

QVALITE'.

L'ESTE' y commence en Auril, & y dure iuſques en Nouembre. Les habitans qui ſont de moyenne taille ſont bons pour le labourage, & ſçauent bien conduire le beſtail, & il n'y a pays au Peru où les fruicts, & les animaux d'Europe profitent mieux, & particulierement pour le regard des fruicts les ſuccres, & les oranges. Les cheures y font de trois iuſqu'à cinq cheureaux d'vne portée. Outre les mines ordinaires on en a trouué vne d'argent vif de couleur iaune, qui ſent le ſoufre ainſi qu'on le met au feu. On y trouue de fort groſſes cannes pleines d'eau. Entre les lieux qui iettent du feu ſur la cime de ces montagnes, il y en a vn merueilleux, veu qu'il iette tant de cendre, qu'il en couure quelquefois 200. milles de pays à l'entour, & pouſſe tant de feu, qu'on le void de plus de 300. milles loing, & fait tant de bruit, que les tõnerres n'en font pas tant. La ville de S. François a du coſté du Leuant vn pays nommé de la Canelle, mais ceſte canelle eſt differente de la cõmune. L'arbre a les brãches, & feuilles ſemblables à celles du laurier, mais plus grandes, & le fruict reſſemble au glãd, & ſon eſcorce, & ſa feuille ſont de bonne odeur : mais la meilleure choſe qui y ſoit, c'eſt l'endroit où eſt le fruit de couleur tãnée tirant ſur le noir & plus gros, & plus concaue que celuy du gland, & chaud, & cordial, de ſorte qu'on en vſe aux douleurs du coſté, de l'eſtomac, & du ventre, & l'on en porte à Quito comme d'autre marchãdiſe. On le prend en poudre auec quelque liqueur. L'année 1587. ce pays fut tout rompu d'vn grand tremblemẽt de terre.

DE SAINCTE CROIX DV MONT.

AYANT deſcrit le Peru, il reſte que ſuiuant la trace de quelques Capitaines Eſpagnols, nous entrions au cœur de ceſte grande Preſqu'iſle, & voyons ce qui a eſté deſcouuert iuſques à preſent : & ce qui me fait reſoudre à en diſcourir, c'eſt la ville de ſainct Croix du Mont, que les Eſpagnols y tiennent. Donc entre la riuiere d'Orillan, & celle de la Plata, on void au 17. degré Auſtral vne mõtagne qui eſt vne branche des Andes, qui va iuſqu'au deſtroict de Magellan, & a touſiours ſes cimes chargées de neige, & de glace. Ayãt paſſé les confins des Cerigãs on deſcend en vn pays qui a eſté deſcouuert depuis 30. xxii.

ans en ça, où il n'y a pas vne pierre ſur la terre, ou dans l'eau, de la groſſeur d'vne noix. Vers le Nort on void vne petite montagne où les Eſpagnols ont baſty ſaincte Croix du Mont, à 17. degrez de l'Equinoctial, à 400. milles de la Plate. Il y a 160. maiſons d'Eſpagnols, entre leſquels il y peut auoir 60. Commandeurs.

QVALITE'.

LE pays plain eſt ſubject aux inondations des riuieres. Les formis afin que les eaux ne leur gaſtent la recolte, font, principalement au Vapay, comme de petits ramparts de la hauteur d'vn bras, peu plus, peu moins, & de tour enuiron douze, ou quinze pieds, où ils conſeruent leurs grains; & en font pluſieurs. C'eſt là que ſe retirent les paſſants lors qu'ils ſont ſurpris des eaux. Le Vapay croiſt, & deſcroiſt comme le Nil, & va lentement comme la Sone. On y void beaucoup d'animaux differents des noſtres. Il y a vn animal entieremẽt ſemblable au porceau, ſinon qu'il ſe paiſt d'herbe, & dort en l'eau comme vn poiſſon. Les Eſpagnols nomment Sonailles certaines viperes longues d'vne braſſee, & groſſes comme vne pique. Ils ont certaines enleueures ſur la queüe de la grandeur d'vne noix, qui ſont creuſes, & conioinctes l'vne auec l'autre à la façon des jointures des doigts, & l'on tient qu'il leur en croiſt vne toutes les années. Ces beſtes ſont ſi venimeuſes, que ſi l'on en eſt mordu, on meurt auſſi toſt: mais elles ne voyent à trois pas loing d'elles, & l'on oyt le bruit de leurs enleueures, ou pour mieux dire ſonnettes, de vingt pas: il y en a auſſi au Braſil. La Tocca eſt vn oyſeau de la grandeur de la corneille, mais il a la poictrine blanche, le bec doré, & de longueur eſgale à tout le reſte du corps. Il y a des Auſtruches en grand nombre, & les ſoldats qui marchent par ce pays, trouuent ſouuent des monceaux de cinquante œufs, & d'auãtage, qui leur ſeruent de prouiſion, veu qu'vn œuf ſuffit à cinquante ſoldats. Le pays produict abondance de cotton, de riz, de maiz, & de diuers fruicts: mais il ne porte ny froment, ny vin, lequel on y meine du Peru, & vn tonneau de vin s'y vend cent eſcus ordinairemẽt. Toutefois ceux du pays font vn certain breuuage de maiz, & de miel. Il n'y a pas faute de lacs remplis de poiſſon: mais ſaincte Croix a vne petite riuiere miraculeuſe, qui n'eſt large que de deux braſſees, fort peu profonde, & ne court qu'enuiron vne lieüe, pource qu'elle ſe perd ſoudain dans le ſable: & toutefois elle pouruoit la ville d'eau, & de trois ſortes de bons poiſſons, auec telle commodité, & abondance, qu'on les prẽd auec vn ſeau, ou auec la main, & ceſte peſche dure depuis la fin de Feurier iuſques à la fin de May. On en void peu le reſte de l'année.

MOEVRS.

IL y a en ces pays diuers peuples barbares, & entre autres les Cerigãs, & les Viracans, qui s'entrefont continuellement la guerre, ou combattẽt contre les Eſpagnols, auſquels ils empeſchent le paſſage autant qu'il leur eſt poſſible. Dom François de Tolede mit enſemble les forces du Peru pour les dompter, mais en vain. Ils mangent la chair des hommes comme nous celle des moutons. Les Toues leurs voiſins mettent leurs ennemis pris en guerre ſur les eſpaules, & les vont branſlant tandis qu'ils marchent. Les Varays ſe diſent tous eſgaux entr'eux: mais plus grands que leurs voiſins, leſquels ils meſpriſẽt en

telle ſorte qu'ils demanderent à vn Predicateur, ſi on les baptiſeroit auec meſme eau que les autres, ſi tant eſtoit qu'ils ſe fiſſent Chreſtiens. Ils n'ont point de demeures arreſtées. Ils exercẽt leurs fils aux armes preſque auſſi toſt qu'ils ſont nez, & leurs armes ſont l'arc, & la maſſe. Ils leur donnent en proye les captifs, & recompenſent celuy qui en tuë quelqu'vn auec vn coup ſignalé. Ils les pouſſent à eſtre furieux en leur donnant des noms de tygres, de lyõs, & de ſemblables animaux. Quelques-vns de ces peuples pour paroiſtre plus terribles ſe teignent le corps, & quãd la Lune ſe renouuelle, ou eſt pleine, on dit qu'ils ſe frappent auec certains poignards d'os pour s'accouſtumer aux accidents de la guerre. Ils ne ſçauent que c'eſt que larcin, & l'on n'y vend aucune choſe. Ils accompagnent auec les pleurs les morts au tumbeau, & reçoiuent leurs amis venans de loing, en plaignãt les maux qu'ils ont ſoufferts: tellemẽt qu'ils ont des larmes à commandement. Les originaires du pays d'aupres de S. Croix du Mont cultiuent les terres, & payent aux Eſpagnols deux liures de cotton filé pour teſte toutes les années. Car le cotton ſert icy de monnoye, de meſme que le cacao en la nouuelle Eſpagne, & la coque au Peru, voire meſme dauantage. Ces peuples viuent longuement, & pleins de ſanté. Ils ſe plaiſent à la chaſſe, & à prendre des oiſeaux. Ils mangent des formis roſties, des queües de cocodrils, des ſauterelles, & des viperes, apres en auoir oſté la teſte, & le foye. Ils vont tous nuds, excepté que les femmes portent par honneſteté quelque feuille ou eſcorce, ou ceinture de cotton aſſez eſtroite, & ce apres les nopces. Mais les Eſpagnols ont introduit dans la ville l'habillement dont on vſe au Peru. Quand il faict froid (encor que le pays ſoit chaud de ſa nature, & qu'il n'y ſouffle nul vent froid) ou ils ne ſortent pas du logis, ou bien ils portent quelque tizon en la main pour s'eſchauffer l'eſtomac. Ils portent tous la teſte raſee à main droite, & à main gauche, & au milieu laiſſent vn bouquet de cheueux. Quelques-vns s'en raſent la moitié, mais les vns du coſté droict, les autres du gauche, & la pluſpart à l'entour, laiſſant des cheueux au milieu. Ils diſent qu'ils ont receu ceſte couſtume d'vn certain Paicume, à raiſon dequoy ils nommoient Paicume le premier Religieux qui y alla pour preſcher l'Euangile. Quand les femmes enfantent, les hommes ſe mettent au lict, & font ce que nous auons eſcrit de ceux du Braſil. Ils ne ſçauẽt compter que iuſques à quatre. Pour dire cinq ils diſent toute la main, pour dire dix les deux mains: pour dire vingt ils diſent mes mains, & mes pieds. Quand le mary va dehors pour quelque temps, il laiſſe en la maiſon autant de baſtons qu'il veut demeurer de iours dehors, & en porte tout autant; & chaque iour il en oſte vn, & la femme ou celuy qui demeure au logis vn autre, & de ceſte ſorte ils comptent les iours de l'abſence. Au delà de S. Croix vers le Leuãt il y a les peuples Garays, c'eſt à dire guerriers, qui nomment tous les autres Tapuys, c'eſt à dire eſclaues. Toutesfois ils eſtiment les Eſpagnols, & diſent qu'ils ſont deſcendus d'eux. Ils n'oublient iamais vne iniure. Ils mangent la chair humaine de toutes les nations, fors que de la leur. Ils baſtiſſent des maiſons hautes, & ſpacieuſes, où pluſieurs familles viuẽt enſemble, chacune à part, bien que ſans aucuns entredeux. Ils ſe percẽt la levre de deſſous, & y pendẽt quelques choſes qu'ils tiennent gentiles. Ils n'ont aucune forme de iuſtice. Les meurtres ne ſont punis que par les parens du mort. Leurs Caciques ne ſeruent que pour chefs de guerre. Ils ne permettent pas aux Eſpagnols armez d'entrer en leurs places (dont l'vne a pour le moins 500. feux) ou s'ils y entrent auec armes c'eſt

en ſi petit nombre qu'ils n'en peuuent pas entrer en doute : & ils reprochent leur domination à leurs voiſins. A 120. milles loing de là demeurent les Chiquites ſubjets des Eſpagnols. C'eſt choſe remarquable que la lãgue des Varays s'entend par le Braſil, par le Paraguay, & par le pays des Garays, & de leurs voiſins, qui eſt vn grãd indice que les ſuſdits peuples ont eſté maiſtres de tous ces pays. Si bien que de meſme qu'auec la langue Latine, Arabique, & Eſclauonne on peut aller preſque par tout noſtre monde : ainſi auec la langue des Varays, de Cuſco, & de Mexique on peut aller preſque par tout le nouueau monde.

TVCVMA.

XXIII. ENTRE Chile, le Braſil, Paraguay, & S. Croix, le Royaume de Tucuma s'eſtend par l'eſpace de 200. lieuës. Les Eſpagnols qui coururent iuſques là en l'entrepriſe du Peru y ont cinq colonies, c'eſt aſſauoir, Salta, Steco, S. Michel, Cordoue, & S. Iacques. Salte eſt eſloigné de Taline derniere terre du Peru de 136. milles, & le voyage en eſt ennuyeux pour le deffaut de l'eau. Elle eſt aſſiſe en vne vallée longue de 84. milles, & large pour le moins de 30. Il y a tout aupres vne autre vallée qu'on nomme de Calchiaqui, qui s'eſtend du Septentrion au Midy par l'eſpace de 30. lieües, & eſt pleine de riuieres, & de gens courageux. Les Eſpagnols les ont combatus durant pluſieurs années en vain. Finalement vn certain Iean Perez reduiſit par amitié à l'obeyſſance du Roy d'Eſpagne le Prince de ceſte vallée, qui ſe fit meſme Chreſtien. Mais s'eſtant apres faſché du mauuais traittement de Perez il ſe reuolta auec toute la vallée, & demeura 27. ans en ceſte ſorte. En fin Iean Ramirez auec cent hommes de pied Eſpagnols, 500. cheuaux, & 300. archers du Peru mit à fin ceſte entrepriſe. Steco eſt capitale de 50. places. A 150. milles de Steco on void S. Iacques, ſiege de l'Eueſque & du Gouuerneur de la prouince. Cordoue eſt en meſme aſſiette que celle d'Eſpagne, ſinon qu'elle a en Hyuer l'air plus froid, & l'Eſté plus temperé. Elle eſt à 60. lieuës de Chile, à 240. de S. Iacques, & autãt de S. Foy du Paraguay.

QVALITE'.

LE pays eſt vniuerſellement plein, & l'air plus chaud que froid. Il y pleut beaucoup, & les riuieres inondent facilement les campagnes. Les vents y ſont ſi grands qu'ils deſracinent les arbres, & forcent les habitans à ſe retirer en pluſieurs lieux ſous terre. La vallée de Salte eſt pleine de force eaux, & d'vne grande quantité de poiſſon. L'air y eſt temperé au poſſible, le terroir y eſt extremement bon, & l'on y trouue force beſtail : ſi bien qu'elle n'a faute que de perſonnes. Le terroir de Steco abonde en cotton, bled, fruicts, & beſtail. Au Royaume de Tucuma le pays eſt ſi plein, & ſi commode, qu'on y va l'eſpace de deux mille milles en carroſſe tout à l'aiſe.

PARAGVAIS.

XXIV. LES Paraguays habitent aux confins de Tucuma, le long de la riuiere dont ils prennẽt le nom. Pour paſſer ceſte riuiere qui eſt fort grande, & qui s'eſpand bien loing hors de ſon lict, il ſemble que la nature a produit là vne ſorte d'arbres qui ſe nomment zaines fort à propos. Ils ſont plus gros que hauts, & ont la racine & la cime aſſez petite, mais le ventre large, auec la mouelle ten-

dre, & l'escorce dure; à raison dequoy on les creuse facilement: & lon en faict des barques d'vne piece, capables de beaucoup de gens. Ce pays fut premierement descouuert par la mer du Nort par Sebastien Gabot, & par diuers Capitaines Espagnols, & puis par la voye du Peru par Diego, Royas, & autres. La ville capitale c'est la Vraye Foy, puis il y a les villes de l'Assomption, de saincte Anne, Bonair, S. Esprit, & S. Sauueur.

L'ESPAGNOLE.

CESTE Isle est nommée par les originaires Hayti, & Quisquaya, & par les Espagnols Espagnole, & de S. Dominique, à cause de la ville capitale que ils y ont bastie. Son tour est de 350. lieües, ou 1400. milles, sa longueur de 500. milles, & sa largeur est diuerse; mais où elle s'estend le plus elle n'a que 300. milles de large. Le milieu de l'Isle est esloigné de l'Equateur vers le Nort pres de 19. degrez, & sa forme est longue d'Orient en Occident. Sa ville principale est celle de S. Dominique, de qui toute l'Isle prend son nom. C'est là qu'est la Cour ou le siege de la Iustice où il y a vn President. C'est là que se tient aussi l'Archeuesque. Il y a en ceste ville cinq monasteres fort celebres. Les autres villes sont S. Iean de Meguane, port de Plata, port Royal, Cauana, Xaragua, & quelques autres encore qui ont esté basties par les Espagnols. XXV.

QVALITE'.

L'AIR y est merueilleusement bien temperé n'estant la chaleur ny la froidure vehemente, combien que sur le sommet de quelques rochers fort hauts le froid soit plus aspre. Toute l'année les arbres sont reuestus de feilles, car iamais les vns ne tumbét que les autres ne se poussent, tous les arbres, tous les grains, & toutes les herbes qu'on y porte d'Espagne y viennent, & se multiplient au possible, mais on trouue par experience que le fromét croist mieux en lieux montueux. Ce pays a plusieurs havres & riuieres: mais ce qui le rend plus delicieux & cómode pour les habitans, c'est l'eau de quatre grãds fleuues qui sortans des coupeaux des hautes mõtagnes, qui sont enuiron le milieu de l'Isle courent de diuers costez, veu que Iuna tend vers l'Oriét, Attibunic vers l'Occident, Iacchie vers le Septentrion, & Naibus vers le Midy: tellement que l'Isle est proportionnemét diuisee en quatre. On void en ceste Isle vne cauerne sous vne haute montagne tirant vers l'Orient, esloignée de la mer tout au plus de 500. pas, dont l'entrée est semblable au portail d'vn beau palais. On y oyt le bruit de quelques fleuues impetueux, qui coulent rapidement sous des concauitez sousterraines l'espace de cinq mil traits d'arc: tellement que celuy qui s'en approche de plus pres en demeure demy sourd quelque tẽps. Toutes ces eaux se viennẽt ioindre en vn grand lac plein de bancs perilleux. Dauãtage il y a vn autre grãd lac que les Indiẽs appellẽt Hagueygabon, & les nostres la mer Caspienne. Ce lac ayãt receu vn grand nõbre de fleuues de toutes parts se perd en vn gouffre: de sorte que ces roches spongieuses reçoiuent les eaux de la mer par quelques conduits & creux sousterrains, d'autãt qu'on y trouue quantité de poissons de mer, & que l'eau y est salée. Au milieu de ce lac est l'Isle de Guarizanta fort propre pour la pescherie. Les autres lacs de ceste Isle bien qu'ils soient plus petits sont tous salez. On void aussi là le lac de Magnano si cognu à cause de ses bonnes eaux: Il y a icy grande abondance de sel, car on le tire des montagnes comme le cristal. Outre tous ces lacs il y a aussi vn grand fleuue duquel les eaux sont salées, cõbien que plusieurs petits ruisseaux

d'eau douce s'y viennẽt rendre. Ceſte Iſle porte auſſi de l'or, & l'on dit que les monts Cabaniens ont des mines pleines de tãt d'or que c'eſt choſe incroyable. Ceſte Iſle porte auſſi grande abondance de ſucre, de la caſſe, du gingembre, du maſtic, du bois d'aloez, & de la canelle. Auant l'arriuée des Eſpagnols elle n'auoit que trois ſortes d'animaux à quatre pieds: mais maintenant il y a force animaux priuez, ſi bien qu'on porte de là en Eſpagne vn nombre incroyable de cuirs, & de peaux. Il y a auſſi de l'azur.

MOEVRS.

LEs habitans ſont naturellement oiſifs & pareſſeux, vont tous nuds, & viuent ſeulement de leur peſche. Auãt qu'ils euſſent reçeu noſtre religion ils croyoient qu'il y auoit vn premier moteur de toutes choſes; mais au reſte ils eſtoient pleins d'vne infinité d'erreur. Depuis qu'on y a porté des cannes de ſucre on y a fait des meules propres, & baſty des boutiques: ſi bien que les habitans en font aujourd'huy vn grand trafic, & par ce moyen s'enrichiſſent.

CVBA, ou FERDINANDE.

XXVI. ON void ceſte Iſle du couchant de l'Eſpagnole, & celle de Iamaique luy eſt du coſté du Midy. Elle s'eſtend 300. lieuës d'Orient en Occident, & ſa plus grande largeur eſt de 65. lieües, & il y a beaucoup d'endroits où elle n'eſt large de plus de vingt. Il y a ſix villes dont la capitale eſt celle de S. Iacques, fort cognuë à cauſe de ſon fleuue & de ſon port. On tient que les autres villes ne ſont gueres bien peuplées, horſmis Hauana, qui eſt le plus grand abord de l'Iſle. La ville de Sainct Iacques eſt vn ſiege Epiſcopal.

QVALITE'.

AVx enuirons de l'Iſle on trouue pluſieurs bancs dangereux, veu que vers le Septentrion il y a vn grand tournoyement d'eau, & le coſté du Midy eſt auſſi plein de pluſieurs petits rochers. La region eſt montueuſe, & pleine de fôreſts, & de riuieres, & de pluſieurs eſtangs d'eau douce, & pareillemẽt de ſalée. D'auantage il y a des mines d'or aux montagnes, & le grauier des riuieres eſt preſque tout d'or. Vne certaine vallée à quinze mil pas de S. Iacques eſt ſi couuerte de grãdes boules de pierre, qu'il ſemble qu'on les y ait miſes pour plaiſir, bien qu'elles y ſoient naturellement. Pres du port du Prince il y a vne ſource qui iette continuellement la poix. Il y a grande multitude de ſerpens en cette Iſle.

MOEVRS.

LEs habitans de ceſte Iſle prenoient plaiſir à appriuoiſer les ſerpents auant qu'elle fuſt deſcouuerte. Ils alloient auſſi tous nuds comme en l'Eſpagnole. Le peuple ſe contentoit de ce que la nature produiſoit, & tous viuoient en commun.

IAMAIQVE.

CEſte Iſle qu'on nomme auiourd'huy de S. Iacques eſt aſſiſe entre le 17. & le 18. degré de largeur. Elle a du coſté d'Orient l'Eſpagnole, du Nort
XXVII. Cuba, du Midy les Iſles de Sainct Bernard, & de Cartagene, & du couchant

les terres de Iucatan, ou Fondure. Sa longueur est de cinquante cinq lieuës, sa largeur d'enuiron vingt cinq, & son tour de cent cinquante. Elle contient deux villes, c'est à sçauoir, Seuille, & Oristagne. Seuille est la principale où est l'Eglise de l'Abbaye, dont pierre Martyr Anglere Milanois fut Prelat. Didaque fils de Colomb subjuga les habitans de l'Isle, & la rendit tributaire à la Couronne d'Espagne l'an 1590.

QVALITE', ET RICHESSE.

ELLE iouyt d'vn bon air, est assez fertile, nourrit grande quantité de bestail, à cause de ses eaux, herbages, & de force belles fontaines qui les arrosent. On dit aussi qu'il y a des mines d'or. On en tire aussi grande quantité de cotton, & de succre. Il y a plusieurs bonnes riuieres, & plusieurs lacs qui y abondent en poisson.

MOEVRS.

LE peuple est tout semblable en façon de viure aux habitans de l'Espagnole, & de Cuba, combien que quelques-vns disent, que ceux de Iamaique estoient autresfois plus cruels.

LES ISLES DES CANIBALES, OV CARIBES.

ON nomme Isles des Cannibales toutes celles qui sont estenduës par vn double rang de l'Orient, & du Midy de l'Espagnole, viz à viz, où à la veuë de Terre ferme. La plus grande part est sans habitans, mais entre celles qui sont habitees on tient pour premiere l'Isle de sainct Iean que les originaires nóment Boriquen, & cette-cy est proche de l'Espagnole du costé d'Orient, & à trois cens milles de longueur, & soixante & dix de largeur. Elle abonde en bleds, & en fruicts, en animaux, & en poissons, comme aussi en or, & lon y trouue du Gayac fort excellent. Sa ville principale c'est sainct Iean où il y a vn fort bon Port. Apres ceste Isle Cubaga est renommee pour l'abondance des perles qu'on y trouue. Les habitans de toutes ces Isles sont bruns, & ont peu de cheueux, & de barbe, sont cruels, & mangent la chair des hommes. Leurs fleches sont empoisonnees. Ils vsent de petits esquifs d'vne piece qu'ils nomment Canoes pour aller sur la mer. XXVIII.

DISCOVRS EN GENERAL SVR le Nouueau Monde.

FORCES.

LES Estats que le Roy d'Espagne possede au Nouueau Monde sont si grands & si puissans, qu'ils ne doiuent craindre les ennemis qui les pourroient attaquer. Les Espagnols ont en toutes les Prouinces de bonnes places, XXIX.

& auec cela se sont saisis des bouches des riuieres, des ports de Mer, des passages d'importance, & pour le dire en vn mot de tous les lieux propres à domination des pays, ou abondance en viures, ou riches de mines, ou capables de brider les peuples guerriers, ou des villes de consequence. Du costé du Su, ils n'ont aucun ennemy qui leur puisse donner de l'ennuy. De celuy du Nort ils reçoiuent quelquesfois du deplaisir des Anglois, qui courent de tous costez pour prendre les flottes, & saccager les ports de Mer. Le plus grand dommage qu'ils ayent souffert fut en l'an 1586. quand François Drak Anglois saccagea S. Dominique en l'Isle Espagnole, & Cartagene en la Terre ferme. Mais cette hardiesse des Anglois donna subiect aux Espagnols de penser mieux à la seurté de toutes ces Prouinces, qui semblent fortifiees du costé du Nort par la nature; premierement auec vn grand nombre d'Isles qui seruent de rãpart, & de deffence à la nouuelle Espagne, & la fortifient auec le grand nombre de bancs diuerses courantes qu'ils causent, & entr'autres auec vne courante extremement rapide, qui entrant par le Golphe de Paria, ou l'on la nommé bouche de Dragon, puis passant entre Iucatan, & la Cube retourne apres en arriere entre la Cube & la pointe de la Floride, auec tant de vehemence qu'vn nauire à pleines voiles ne sçauroit aller de ceste sorte. Cette courãte iointe auec la diuersité des vents, & les autres perils de la Mer, mettra touſiours en branle ceux qui n'auront point de ports pour leur retraicte. Dauantage le Roy d'Espagne se seruant de ceste faueur de la nature a fait bastir vn fort d'importance en vne Isle proche de la Vraye Croix, ville assise sur le riuage de Mexique, & vn autre en la Cube à l'Auane viz à viz de la Floride. La premiere oste aux ennemis la cõmodité d'euiter la courante, & la seconde le moyen de s'en seruir. Outre ce il a faict bastir vne forteresse extremement bonne à S. Dominique, ville qui semble estre faicte pour la domination de cette Mer, à cause de la commodité de son assiette. Et pour conclusion, de mesme que l'assiette de l'Italie semble auoir esté faicte par la nature pour dominer la mer Mediterranee; aussi celle d'Espagne semble formee pour commander à la Mer Oceane, & l'experience monstre que les Espagnols sont d'vne complexion qui les rend capables de souffrir toute sorte de climats, & de contrees.

GOVVERNEMENT CIVIL DV Nouueau Monde.

EN tout le Nouueau Monde il y a deux Viceroys, l'vn de la nouuelle Espagne qui faict sa demeure en la ville de Mexique, & l'autre du Peru qui se tient en la ville de Lima. De ces deux celuy du Peru est de plus grãde autorité; pource qu'outre la grandeur des Prouinces subiectes à son gouuernement, il peut depuis quelques annees disposer des Commanderies vacantes: ce que le Viceroy de la Nouuelle Espagne ne peut faire. Mais cettuy-cy est plus à desirer pour le voysinage de l'Espagne, pour la beauté de la ville de Mexique, & la ciuilité de la Prouince.

La Iustice est toute maniee par les Cours Royales, dont la Nouuelle Espagne en a cinq, c'est à sçauoir à Mexique, à S. Dominique, à Guatimala, à Guadalajara, & en Panama. Le Peru en a aussi cinq; c'est à sçauoir à Lima, en l'Imperial de Chile, à Plata, Quinto, & à S. Foy du Nouueau Royaume. Les Espagnols, & les Indiens ont recours esgalement à ces Sieges, & desquels on

ſie peut appeller. Les Eſpagnols (excepté le Marquis de la vallee, & quelque autre) ont des terres, ou peuples en fief, mais cela ne tient que durant la vie de ceux à qui on les donne (& l'on les donne, communement aux conquerans) & de leurs fils aiſnez, ou de leurs femmes, s'ils n'ont point de fils. Ceux-cy tirent des peuples qui leur ſont dõnés enuiron deux eſcus pour feu, & en reuanche ils ſont obligez de pourueoir les peuples de Religieux qui leur enſeignent la vie, & la doctrine Chreſtienne, & de gens qui ſeruent l'Egliſe. Les Eſpagnols demeurent communement ſeparez des Indiens, veu qu'ils habitent pour la pluſpart aux villes qu'ils ont baſties, qui ſont toutes ceintes de murailles, de forme carree, auec de grandes places, & des ruës droictes: au lieu que les Indiens ſe tiẽnent aux fauxbourgs deſdites villes, ou en leurs bourgs anciens, où ils ſont attentifs à leur beſtail, & ont ſoing du trafic, & des mines. Lors que les heritiers du Commandeur, ou de celuy qui tient des terres en fief eſt mort, ſes ſuiects retournent au Roy; à raiſon dequoy les terres, & Commanderies plus importantes ſont de la Couronne d'Eſpagne; c'eſt choſe notable, que les Commandeurs meurent le plus ſouuent pauures, & nul d'eux ne paruient à ſoixante ans, que bien rarement. Ils ont eſſayé pluſieurs fois d'obtenir les Cõmanderies à perpetuité, & offert pour cét effect de grandes ſommes à Charles cinquiéme & à Philippes deuxiéme. Mais pour ce que ces Roys ont eu crainte que les Conquerãs ne rongeaſſent ces peuples iuſqu'aux os, & les trauaillaſſent exceſſiuement; ou meſme que ces Commandeurs, ou Conquerans ne ſe reuoltaſſent vn iour, ils n'ont iamais voulu preſter l'oreille à cette demande.

GOVVERNEMENT ECCLESIASTIQVE.

AV Nouueau Monde il y a quatre Archeueſchez, l'vn eſt à ſainct Dominique, l'autre à Mexique, le troiſieſme à Lima, & le quatrieſme à S. Foy du Nouueau Royaume. Le Premier a trois Eueſques ſoubs luy, c'eſt à ſçauoir ceux de Port-riche, de Cuba, & de Iamaica: le ſecond a ſous luy dix Eueſchez, c'eſt à ſçauoir ceux de Tlaſcala en la ville des Anges, de Guyata, de Mechouacan, de Saliſco, de Iucatan, de Gipe, des Fondures, de Guatimala, de Nicaraga, de la Vraye Paix. Le troiſieſme a neuf Eueſchez; c'eſt à ſçauoir de Cuzco, de Plata, de Quito, de Popayan, de Panama, de Tucuma, du Paragay, de l'Imperiale, de la Conception. L'Archeueſque de S. Foy a ſoubs luy les Eueſques de Cartagene, de S. Marte, & de la Marguerite. Il y a au Nouueau Monde cinq Religions, c'eſt à ſçauoir de S. François, de S. Dominique, de S. Auguſtin, de la Merced, & des Ieſuites; & outre ce quelque Carme de ceux qui vont pieds nuds; & il y a en tout enuiron cinq mille Religieux. Il y a encor diuers Cõuens de religieuſes. Les Cures ſõt pour la pluſpart entre les mains des quatre premieres Religiõs, & les Religieux de S. François en ont plus que les autres. Les Ieſuites n'y ont point de Cure comme on tient qu'en la terre de Iuli. Le Curé eſtablit ſa demeure au lieu plus cõmode de ſa Iuriſdiction qui eſt le plus ſouuent fort grande. De là il enuoye ſes ſubſtituts pour tantoſt dire la Meſſe, & tantoſt enſeigner la doctrine Chreſtienne aux autres lieux, & pour le petit nombre des Preſtres les Papes leur ont permis de dire deux Meſſes le iour aux lieux eſcartez. Et non ſeulement le Curé doit inſtruire le peuple en la foy, & aux mœurs Chreſtiennes, mais encor monſtrer aux enfans à eſcrire, &

à lire, & à chanter; & enseigner à ses parroissiens à semer le grain, à planter les arbres fruictiers, bastir leurs maisons, & à viure ensemble. Tellement que ces gens qui reçoiuent tant de biens spirituels, & temporels de ces Religieux, les affectionnent & reuerent au possible les Commandeurs, & le Roy en ses terres, donnent vn honneste entretien au Curé tant pour luy que pour le seruice de l'Eglise. Le Roy donne à tous les Eueschez pour le moins deux mille escus de rente, mais ils s'enrichissent grandement en peu de temps. Car l'Archeuesque de Mexique a vingt-quatre mille escus de rente, celuy de Lima trente-quatre; l'Eueſque de Cusco soixante & dix; celuy de Mechouacan vingt; la Peuplade vingt-six. Plata dix-sept. Quito dix-huict. Les Indiens ne sont admis à la communion qu'apres vne longue preuue; & plus difficilement au Peru, qu'en Mexique; & lon leur donne encore moins les ordres à cause de l'inclination qu'ils ont à l'yurõgnerie, & mesme on ne les laisse communément estudier en Philosophie, & moins encor en Theologie. Il y a au Nouueau Monde deux Inquisitions, l'vne à Lima, & l'autre à Mexique. Il y a encor deux Vniuersités aux mesmes villes. Auec ces diligences on a facilité la conuersion, & edification des Indiens tant au Peru qu'en la Nouuelle Espagne, & l'an mil cinq cents quatre vingts quatre, l'Archeuesque de Lima tint vn Synode Prouincial, où il fut ordonné qu'on imprimeroit vne forme d'instruire les Indiens en la doctrine Chrestienne, à fin que tous l'obseruassent, & par ce moyen on coupa chemin à plusieurs erreurs.

DE LA COGNOISSANCE QVE LES PEVPLES du Nouueau Monde ont de Dieu.

xxx. CEs nations encor que barbares dressent les yeux au Ciel aux aduersitez, & aux dangers, & tiennent que c'est la demeure de celuy qui gouuerne toutes choses. Mais il n'appartient qu'aux enfans de la lumiere de cognoistre que ce souuerain Seigneur est seul Dieu. Or c'est instinct naturel, & cette cognoissance de Dieu est plus où moins claire aux Gentils, selon qu'ils participent plus ou moins de l'vsage de la raison, & de la vertu morale. Entre les peuples du Nouueau Monde, les Chichimeques de la Nouuelle Espagne, & certains peuples du Brasil, sont tres-barbares. Car ceux-cy menans vne vie entierement sauuage, & brutale, sans chefs, sans loix, sans aucune forme de ciuilité, ny de police, ne monstrent en leurs actiõs autre discours de raison que celuy dont ils ont besoin pour leur entretien. Le sens obscurcit en eux l'entendement, & les passions aueuglent le iugement. Ils n'esleuent leurs pensees au dessus de la terre, & ne pensent qu'aux choses qui leur sont presentes. Ainsi les voysins du Brasil n'ont aucune cognoissance de Dieu, ny de Religiõ. Mais pour ce que l'homme ne peut demeurer sans appuy, il est necessaire que celuy qui ne s'appuye en Dieu s'assubiectisse, sinon aux faux Dieux, au moins aux augures, & à semblables vanitez, & de cette sorte ces Brasiliens encor que ils n'adorent Dieu, ny les idoles, toutesfois ils sont comme tyrannisez par les augures, & les charlatans, & se gouuernent par les signes des choses futures. Les peuples de saincte Croix du Mont, quoy que n'ayants point d'Idoles, adorent toutesfois le Diable, non pour en obtenir quelque bien, mais pour en euiter quelque mal. Ils parlent, & traictent auec luy, & luy presentent diuerses choses, espandent de leur breuuage à son hõneur, & en boiuent auec gran-

de ceremonie, & n'osét toucher aux fruicts de la terre sans luy en auoir offert les premices. Mais il n'y a chose en laquelle ils se soubmettent plus à luy, que en la chasse, & la pesche, qui sont les arts, & les exercices auec lesquels ils se entretiennent. Les Varays leurs voisins sortans hors d'eux mesmes en certains temps de l'annee courent furieusemét aux bois, & aux solitudes, & auec certains sauts, & hurlemens brutaux appellent vn certain Candire, duquel on raconte diuerses folies, marchét auec ce nom en la bouche par des precipices, & par des forests d'où il y a peine de se retirer; marchent sur des charbons ardens, & sur des couleuures sans en receuoir offence. Les mesmes ont cognoissance de sept sortes de Demons, & les reuerent de crainte d'estre battus, ou mesme tuez, & sont encor fort adonnez aux augures. Ils portent leurs flesches aux deuins, & selon leur iugement où ils les tiénent pour bonnes & heureuses, & les conseruent, ou pour mauuaises, & malheureuses, & les iettent en là. Mais venant aux peuples quelque peu plus ciuils, ceux de Cusco, & les habitans du Peru confessoiét vn Createur de l'Vniuers, & vn souuerain Prince qu'ils nommoient Viracoca, & Pacacamac, & Pacayaia, c'est à sçauoir Createur du Ciel & de la Terre, & l'adoroient en leuant les yeux au Ciel. Mais ils n'auoiét point de mot correspondant au nom de Dieu, & mesme auiourd'huy ils ne sçauent dire Dieu si ce n'est en se seruant du mot Espagnol. Les choses susdictes font qu'il est aisé de leur persuader qu'il y a vn souuerain Dieu; mais non de leur donner à entendre qu'il n'y en ait aucun autre. Toutesfois ils surpassent en entendement, & en certaine ombre de Religion les Grecs anciens; veu qu'encor qu'ils mettent vn souuerain Dieu auec vn grand nombre d'autres, toutesfois ils n'attribuent pas des adulteres, & d'autres vices detestables à leur Viracoca, comme les Grecs faisoient à leur Iupiter; ains au contraire ils ne luy attribuent que des choses hautes, & merueilleuses, à raison dequoy ils le nomment aussi Visapu, c'est à dire admirable. Apres le Viracoca ceux du Peru adoroient les Astres; & pour ce qu'entre eux il n'y en a point de qui la vertu soit plus manifeste, que le Soleil, ils luy donnoient le second lieu; & le troisiesme au Dieu des pluyes & des autres choses qui s'engendrent en l'air, mais principalement au Dieu du Tonnerre, pour la terreur qu'il donne aux hommes. Ils croyoient qu'il y auoit au Ciel toutes sortes d'animaux d'où dependoit la generation, & l'augmentation des troupeaux, & des autres animaux de leur espece, & pour ce ils croyoient que chaque sorte de bestes auoit vne Estoile qui luy dominoit, laquelle ils adoroient pour cette cause à fin que si l'animal estoit priué elle le conseruast, & le fist prosperer, & s'il estoit venimeux, ou sauuage elle les en gardast, & deliurast. Les Varays adorent auec de grands heurlemens, & auec vn mouuement estrange de tout le corps la Lune nouuelle, & quand le Croissant commence à fin de tirer droict de l'arc (qui est leur principal exercice) ils se decoupent les bras en plusieurs lieux, & les iambes, & les cuisses à fin de courir plus promptement: & apres ils se iettent dessus des cendres des animaux qui sont estimez vistes, & de mesmes les femmes se descoupent le visage, les cuisses, & les bras, puis les teignent d'vn bleu qui ne se perd iamais. Les chianes peuples voysins de saincte Croix du Mont diuisent l'année en douze mois, ausquels ils font presider autant d'Estoiles qu'ils adorent, leur faisant certains sacrifices, & à celles qui dominent aux mois des recoltes plus qu'aux autres. Ils les prient, & les inuoquent en criant qu'elles leur soient propices, & fauorables. Les mesmes remarquent super-

ſtitieuſement le chant des oyſeaux, & lon ne ſçauroit dire cõbien ils abhorrent le chant du hibou. Lors qu'on l'entend en quelque lieu les vieillards ſortent auec les armes en la main, & le coniurent de s'en-aller ſans faire dommage. Cependant les ieunes gens, & les femmes, demeurent au logis, à fin que cét oyſeau ne leur annõce quelque deſaſtre. Mais ceux du Peru (pour retourner d'où nous ſommes partis) attribuoient encor la diuinité à la terre, & à la mer, ſous les noms de Pacacuma, & Mamacoca, & pareillement à l'Arc-en Ciel, & à tout ce qui a quelque grandeur, & merueille en ſoy; aux arbres, aux ſommets des montagnes, aux riuieres, aux rochers d'exceſſiue grandeur, aux ours, aux couleuures, & aux tigres, à fin de n'en receuoir aucun dommage. En leurs voyages ils iettoient, & offroient leurs vieux ſouliers, & choſes ſemblables aux montagnes, aux rochers, & aux chemins meſmes, à fin qu'ils leur donnaſſent force, & paſſage. Ils ſe tiroient les poils des ſourcils, & les offroiẽt au Soleil, aux montagnes, aux Vents, & aux autres choſes dont ils auoient crainte. Les Guacauilques faiſoient offrandes à leurs Dieux des dents qu'ils ſe tiroient. En Cuzco ils portoient grand honneur à vn Renard qu'ils tenoient en leurs Guaque, ou temple. A Manta, qui eſt en la contree de Port-vieil, ils adoroient vne Eſmeraude de grandeur, & beauté extraordinaire, ſe recommandoient à elle en leurs maladies, & luy faiſoient diuerſes offrandes. A Caſſamalque ils tenoient pour Dieux certaines pierres groſſes comme des œufs, & quelques autres plus grandes. Ils eſtoient ſuperſtitieux en uers les fontaines, & les eaux courantes, & ſi lauoient auec diuerſes ceremonies pour en receuoir la ſanté.

En la Prouince de Cinaloa qui eſt pardelà la nouuelle Eſpagne ils tiennent qu'il y a vn Createur, & Gouuerneur de l'Vniuers; mais ils n'eſtendent ſon Gouuernement, & ſa prouidence à l'homme, à fin de ne preiudicier à ſon franc arbitre. Ils bruſlent les morts ſans ceremonie, où les iettent en vne foſſe profonde de ſix cents pas.

Ceux de Mechouacan auoient cognoiſſance du commencement du monde, de la formation de l'hõme, du limon de la terre, & du deluge (ce dernier eſtoit commun à ceux du Peru, & du Braſil) mais auec mille ſottiſes. Ils croyoient que les Dieux d'enhaut firẽt les choſes celeſtes, & ceux d'embas les terreſtres, & ils mettoient vne mere de tous les Dieux, comme les Grecs faiſoient Cybele. Tout art, & tout exercice auoit parmy eux ſon Dieu; & l'on eſtime que ces Dieux ont eſté des hommes de merite, qui apparurent à ceux du pays apres leur mort, auec diuers artifices du diable.

DE L'IDOLATRIE ENVERS LES TRESPASSEZ.

xxxi. CEvx du Peru conſeruoient ſoigneuſement les corps de leurs Roys decedez, qui eſtoient à Cuzco chacun en ſa chapelle, & il y en auoit de plus de deux cens ans. Chacun de ceux-cy laiſſoit tous les threſors qu'il auoit aſſemblez pour l'entretien de la chappelle où il vouloit eſtre enterré, & de ceux qui eſtoient deſtinez à la ſeruir. Chacun d'eux faiſoit faire durãt ſa vie ſa ſtatuë de pierre, à laquelle on portoit honneur comme à luy meſme, & durant ſa vie, & apres ſa mort. On portoit en tẽps de guerre, & de ſeichereſſe ces ſtatuës pour obtenir la victoire, & la pluye, & lõ leur faiſoit diuers ſacrifices. C'eſtoit choſe generalement pratiquee au Mechouacan, & au Peru, & pays circonuoiſins de tuer en la mort des Inques, & des autres, leurs femmes, & leurs ſeruiteurs

plus aymés, ou de les enterrer viuants, à fin qu'ils ne manquassent de gens qui les seruissẽt. Ils les tuoient apres diuerses chansons & dãces, & ces miserables s'estimoient heureux d'estre ainsi traitez. Quelques-vns des familiers ou domestiques de l'Inga, & des Seigneurs du Royaume, pource qu'ils ne pouuoiẽt tenir dans la tumbe faisoiẽt quelques fosses aux lieux où le mort auoit accoustumé de passer le temps, ayans opinion que le Roy passant par là les meneroit en l'autre vie à son seruice. Aux obseques de l'Inga ils luy sacrifioient mesme des enfans, & teignoiẽt la face du mort de leur sang tirãt vne ligne d'vne oreille à l'autre. Ils vsoient d'autres ceremonies quand quelqu'vn du menu peuple mouroit. Ils mettoient force viandes sur la sepulture, & de l'argent, & de l'or, & autres choses de prix dans la bouche, au sein, & en la main du mort, & leur donnoient des habillements neufs, afin qu'ils fussent garnis pour l'autre vie; veu qu'ils croyoiẽt que les ames des morts alloient errant çà & là, & estoient subjettes à la faim, à la soif, au froid, & au chaud: & pource ils celebroiẽt leurs bouts de l'an, & y portoient diuerses viandes, & mesme des estoffes pour s'habiller. Iean de la Tour capitaine de Consalue Bizarre tira d'vne sepulture la valleur de cinquante mille escus en estoffes qui auoient esté mises là pour cét effect. En Mechouacan, pource qu'ils croyoient qu'on viuoit en l'autre monde cõme en cestuy-cy, ils se pouruoyoient en mourant non seulement de viures, & de vestements, mais encor de choses appartenantes à l'exercice qu'ils y vouloient faire.

DE L'IDOLATRIE ENVERS LES STATVËS.

CEvx du Peru n'estoient pas moins fols autour des Idoles de pierre, & de bois, & pour ce qu'ils estoient poussez à reuerer les Diables pour la peur du mal qu'ils leur faisoient ou pouuoient faire, ils les figuroient en formes terribles. Les diables parloient en plusieurs de ces statuës, & respondoient à leurs Prestres. XXXII.

Les Mexicains outre les statuës adoroient encor des Idoles viuantes. Ils prenoient vn prisonnier (& quelquefois dauantage) qui leur sembloit plus propre pour le sacrifice. Ils l'habilloient, & l'accommodoient de mesme façon que l'Idole à laquelle ils vouloient sacrifier, & luy donnoient le mesme nom. Durant tout le temps de cette representation, qui duroit par plusieurs iours, & quelquesfois les mois entiers, ils l'adoroient, & luy portoient honneur comme à l'Idole mesme, & cependant il passoit son temps, & faisoit bonne chere. Quand il passoit par les ruës le monde accouroit pour luy faire honneur, & luy offrir diuerses choses. On luy mettoit deuant les enfans, & les malades, à fin qu'ils les beniſt, & les remiſt en santé. Ils luy laissoient faire toute chose à son plaisir, excepté qu'il auoit de iour dix hommes de garde, ou d'auantage autour de luy, & de nuict on l'enfermoit dans vne cage. Et quand le temps de la Comedie estoit expiré, & qu'il estoit bien gras, ils le tuoient pour le sacrifice, & en faisoient entre eux festin solemnel.

DE LEVRS GVAQVES, OV TEMPLES.

IL y auoit au Peru quelques Guaques communes à tout le Royaume, & d'autres particulieres à chaque Prouince. Il y en auoit trois plus fameuses, l'vne XXXIII.

à quatre lieux loing de Lima, qui se nommoit Pacacama; dont les ruynes monstrent encor auiourd'huy sa grandeur. Le diable parloit en ce lieu, & respondoit aux Prestres, qui alloient consulter ordinairement l'oracle de nuict, ayant le doz tourné contre l'Idole, puis baissoient la teste, & se plioient auec vn vilain geste; tant le Diable ayme la saleté. Ils luy demandoient conseil, & il respondoit d'ordinaire auec vn sifflement aigu, & penetrant, ou auec vn cry horrible. L'autre Guaque estoit en Cozco, où les Inques auoient mis tous les Dieux, & toutes les Deesses des nations qui leur estoient subiectes, comme pour gages de leur subiection, & fidelité, & chaque Idole estoit entretenu par sa Prouince auec vne despence inestimable. On y voyoit entre autres la statuë du Soleil d'or massif, tournee auec tel artifice du costé du Leuant, que lors que le Soleil la frappoit à son leuer, il en sortoit tant de splendeur, à cause de la reuerberation de ses rays, qu'elle redoubloit la clarté du iour. La troisiesme Guaque estoit en l'Isle de Titicaca dediee au Soleil, pour ce qu'ils disoient que leur pays ayant esté bien longuement sans lumiere, le Soleil apparut tout à coup en cette Isle, & luy rendit le iour, & la clarté. A raison dequoy l'Inqua y bastit vne Guaque magnifique. Mais les Mexicains surpassoient de beaucoup ceux du Peru en grandeur de Temples, & de ceremonies. Il y en auoit vn de l'Idole Vitzilpuitzli auec vn si grand cloistre à l'entour, que dix-huict mille personnes s'y assembloient durant leurs festes pour y dancer, & ce Temple estoit ceint d'vne muraille faicte de grandes pierres en forme de serpens. Il auoit quatre portes tournees vers les quatre parties du monde, & il y auoit vn chemin paué long de six milles, & de d'auantage qui respondoit à chacune. On montoit au Temple par vn escalier de trente degrez, large de trente brassees. Entre les degrez & le Temple il y auoit vne petite place large de trente pieds auec vne file d'arbres & des bastons entrauersez entre l'vn & l'autre, chargez des testes de ceux qu'ils sacrifioient. Il y auoit dans la ville huict autres temples de la mesme forme, mais non si grand.

LES PRESTRES ET RELIGIEVX.

XXXIV. LEs Prestres estoient à Mexique diuisez en moindres, plus grands, & tres-grands, & ceux-cy se nommoient Papes. Leur perpetuel exercice estoit d'encenser les Idoles; ce qu'ils faisoient au leuer ou coucher du Soleil, & à Midy, & à Minuict. Ils sacrifioient en leurs Temples chacun selon son degré. Outre les Prestres il y auoit des Monasteres de femmes; il y en auoit au Peru pour le moins vn en chaque Prouince, & là il demeuroit deux sortes de femmes; veu que quelques vnes estoient filles, les autres femmes d'aage meur, qu'on nommoit Mamacones, & celles-cy commandoient aux autres, & les instruisoient. Il y auoit en chaque Monastere vn Gouuerneur qui y commandoit auec puissance de faire choix des ieunes filles qui luy sembloient dignes de ce lieu pour leur beauté, & leur grace, & celles-cy estoient prises au dessous de l'aage de huict ans. Celles filles ayans apris les ceremonies de leur superstition, & diuerses choses pour l'vsage de la vie, estoient enuoyees à la Cour, lors qu'elles auoient passé l'aage de quatorze ans, & là il y en auoit vne partie qui demeuroient au seruice des Guaques en perpetuelle virginité, vne autre estoit reseruee pour les sacrifices ordinai-

maires qu'on faiſoit de filles,& pour les extraordinaires qu'on faiſoit aux occurrences de l'Inga,& vne autre partie eſtoit donnée en mariage aux parents, & Capitaines de l'Inga, ou retenuë pour luy meſme. Si quelqu'vne de celles-cy ſe trouuoit peu honneſte, on l'enterroit viue, ou bien on la faiſoit mourir auec vn grand tourment.

Les Mexicains auoient encor vne certaine ſorte de religieuſes, dont la profeſſion ne duroit plus d'vn an,& qui demeuroient au cloiſtre du temple,ou en certaines maiſons,& on les nommoit filles de la penitence. Celles-cy ne paſſoient pas l'aage de treize ans, viuoient enfermées auec chaſteté, balyoient le temple, appreſtoient les viandes qu'on mettoit deuant l'Idole, & que ſes Miniſtres mãgeoient. Elles ſe leuoient à minuict pour faire leurs prieres, & par penitẽce elles ſe frappoiẽt au haut des oreilles auec certains petits couſteaux, & mettoient le ſang qui en ſortoit ſur leurs ioües. On tenoit pour indice de l'impudicité de ces filles ſi les rats rongeoient quelque choſe aux Guaques,ou y paſſoient par dedans;& lors ils recherchoient ſoigneuſement qui eſtoit celle qui s'eſtoit oubliée. Vis à vis de ces filles il y auoit vn Conuent de ieunes gens de dix-huict à vingt ans qu'on nommoit religieux. Ceux-cy portoient certaines couronnes ſemblables à celles de nos moynes auec le reſte des cheueux ſur les eſpaules. Ils viuoient en pauureté,chaſteté,& obeyſſance. Ils ſeruoient à la Guaque,& les Preſtres. Il y auoit encor de petits moines deſtinez à des ſeruices plus manuels,& à de vils offices. Ils alloient quatre à quatre,ou ſix à ſix par tout, auec tant de modeſtie qu'ils n'oſoient leuer les yeux, principalement où il y auoit des femmes. Ils cherchoient l'aumoſne par la ville, & ſi l'on ne la leur faiſoit ils alloient aux champs prendre ce qu'ils y pouuoient rencontrer, ſans que les maiſtres euſſent la hardieſſe de les en empeſcher, ou de leur faire outrage;& ceſte liberté leur eſtoit permiſe, pource qu'ils viuoiẽt en pauureté,ſans viure d'autre choſe que d'aumoſnes. A minuict ils ſe tiroyẽt du ſang du bras,& menoient ceſte vie durant vne année. Mais parlons maintenant des Preſtres. Apres qu'ils auoiẽt donné de l'encens à l'Idole ſur la minuict, ils s'aſſembloient tous en vne ſale, & là aſſis par ordre ſe perçoient la iambe, & ſe frottoient les temples auec le ſang qui en ſortoit, puis fichoient les inſtruments qu'ils auoient employez pour cét effect en certaines balles de paille, à la veuë de chacun,afin qu'on cogneuſt l'aſpre penitence qu'ils faiſoiẽt pour le peuple. Ils ieuſnent quatre ou cinq iours auant les feſtes de leurs Idoles. Ils gardoient la chaſteté auec tant de rigueur,que pluſieurs d'entr'eux ſe fendoiẽt les genitoires pour ne la rompre, & faiſoiẽt beaucoup d'autres choſes pour ſe rendre impuiſſants. Ils ne beuuoient rien qui les peuſt conuier à la luxure.

DES SACRIFICES.

ILs ſacrifioient à leurs Dieux ce qu'ils auoient de bon & de beau, de l'or, de l'argent, du grain, de la cire,& des animaux. Au Peru l'on faiſoit ordinairement des ſacrifices de cent moutons le mois, mais de diuerſes couleurs, & auec ceremonies differentes. Ils ſacrifioient tous les iours au Soleil vn mouton tondu, & le bruſloient veſtu d'vne chemiſe rouge. Ils s'arrachoient les ſourcils,& les offroient au Soleil. Mais il n'y auoit choſe plus horrible que les ſacrifices d'hommes qui ſe faiſoient au Peru, mais plus en Mexique. Au Peru ils ſacrifioient des enfans depuis quatre iuſques à dix ans,& ce principalemẽt xxxv.

pour la prosperité de l'Inga aux entrepriſes de guerre, & au iour de ſon couronnemẽt le nombre des enfans qu'on ſacrifioit eſtoit de 200. Ils ſacrifioient encor vn bon nombre de ces filles qu'on tiroit des monaſteres pour le ſeruice de l'Inga. Quand il eſtoit grieſuement malade quelque perſonnage de qualité, ou vn deuin, ou vn ſorcier (il y en auoit vn grand nombre) luy diſoit qu'il eſtoit hors d'eſpoir de gueriſon, ils ſacrifioient ſon fils au Soleil, ou bien à Viracoca, en le ſuppliant qu'il s'en contentaſt au lieu du pere.

Mais les Mexicains ne ſacrifioiẽt que des hommes pris en guerre, & pour en auoir grand nombre ils ne s'eſtoient ſouciez de ſubiuguer Tlacalla, grande ville proche d'eux. La façon auec laquelle ils traitoient ces malheureux eſtoit telle. Premierement ils les faiſoient mettre à genoux par ordre deuãt la porte du temple. Le Preſtre alloit apres à l'entour auec l'idole entre les mains, & le mõſtrant à chacun d'eux luy diſoit, voylà ton Dieu. Ils eſtoient menez apres au lieu où lon les deuoit ſacrifier. Là comparoiſſoient ſix de tres-grands Preſtres deſtinez à ce miniſtere auec des façons ſi eſtranges qu'ils ſembloient pluſtoſt diables qu'hommes. Deux de ceux-cy ſaiſiſſoient la malheureuſe victime par les pieds, deux autres par les mains, & vn autre le prenoit à la gorge. Ils le renuerſoient ainſi ſur vne pierre de figure pyramidale, dont la pointe eſtoit fort aiguë. Là le ſouuerain Preſtre luy ouuroit auec vn couteau la poictrine, & luy arrachoit le cœur qu'il monſtroit premierement au Soleil, luy offrant ceſte chaleur & ceſte fumée, puis il le iettoit au viſage de l'idole. Ils donnoient puis apres du pied au corps, qui roulant par ces degrez s'en alloit en bas, où ceux qui l'auoient pris à la guerre ſe le partageoient, & en faiſoient feſtin ſolemnel. Les nations voiſines faiſoient le meſme à l'imitation des Mexicains. En quelques feſtes ils vſoient d'vne autre ſorte de ſacrifices. Ils prenoient vn eſclaue (& quelquesfois dauantage) & l'eſcorchoient: puis quelqu'vn d'eux ſe couuroit de ſa peau, & accõmodé de ceſte ſorte alloit par la ville, où chacun luy deuoit dõner quelque choſe. Ceſte comedie ou tragedie à mieux dire duroit iuſqu'à tant que la peau qu'il portoit ſe corrompoit ſur ſon dos. Quelquesfois ils lyoient l'eſclaue à vne roüe de pierre, & luy donnoient vne eſpée, & vne targue. Celuy qui le vouloit ſacrifier entroit apres dans le champ auec meſmes armes. Si l'eſclaue ſe laiſſoit vaincre il eſtoit ſacrifié à l'heure meſme, & s'il vainquoit il eſtoit affranchy, & tenu pour grand Capitaine.

Comme le Diable auoit contrefait quelques ſacrements de l'Egliſe.

xxxvi. IVSTIN Martyr, & Clement Alexandrin nous monſtrẽt que le diable pour oſter la creance & la merueille aux miſteres de l'Incarnatiõ, & aux œuures ſurnaturelles de Ieſus-Chriſt feignit pluſieurs années auparauant quelques choſes ſemblables par le moyen des Poëtes, comme par exemple que Bacchus eſtoit né deux fois, l'vne de Semele, l'autre de Iupiter, afin d'obſcurcir la double generation de Chriſt eternelle & temporelle. Il fit feindre qu'Erichtonius eſtoit né de Pallas vierge, qu'Hercule eſtoit deſcendu aux enfers, & y auoit lié Cerbere, & ſemblables choſes, afin que les hommes ne creuſſent ou n'admiraſſent la virginité de noſtre Dame, & la deſcente de Ieſus-Chriſt aux enfers, & ſes autres diuines actions.

Au Nouueau Monde il ne s'eſt pas ſeruy des Poëtes pour cét effect, mais il auoit effrontémẽt contrefait luy meſme les ſacremens de l'Egliſe, principale-

ment celuy de l'Euchariſtie. Car à Cuſco les religieuſes du Soleil faiſoiẽt certains gaſteaux auec de la farine de maiz,& du ſang de moutons blãcs qu'on ſacrifioit ce iour là,& en donnoient vn morceau à chacun des eſtrangers qui venoient en ce temps à la Cour, comme vn Sacremẽt de confederation & d'vnion auec l'Inga, & ceux-cy receuans ce preſent auec grand honneur proteſtoiẽt qu'ils ne pẽſeroient, ny feroiẽt aucune choſe contre le Soleil, ny contre l'Inga: & que ceſte viãde demeureroit en leurs entrailles pour teſmoignage de la fidelité & de l'affection qu'ils auoient enuers le Soleil & l'Inga. Ceſte ceremonie ſe faiſoit deux fois l'année, l'vne au mois de Septẽbre, & l'autre en Decembre: & lon enuoyoit de ces morceaux à toutes les Guaques de la prouince, afin qu'ils fuſſent diſtribuez au peuple.

Mais ce que les Mexicains faiſoient eſtoit bien plus conſiderable. Deux iours auant la feſte de Vitzilpuitzli les religieux de ce temple faiſoiẽt de maiz roſty, & de ſemence de l'herbe qu'on nomme Blite paiſtrie auec du miel vn idole de la grandeur de celuy de bois qui eſtoit au tẽple. Ils le mettoient apres ſur vn banc, & le portoient auec tout le peuple derriere en proceſſion à grãds pas par la campagne, & de là s'en retournoient au temple. Les filles venoient apres veſtuës de blanc, auec des guirlandes de fleurs, & certaines pieces de paſte, de la forme des grands os, & les donnoient aux ieunes gens qui les mettoient aux pieds de l'Idole. Ils nommoient ces pieces les os & la chair de Vitzilpuitzli.

On voyoit apres paroiſtre les Preſtres & Miniſtres du tẽple veſtus de leurs ornements, auec des guirlandes ſur leurs teſtes, & apres leurs Dieux, & leurs Deeſſes: & ceux-cy ſe mettant autour de ces pieces de paſte chantoient ie ne ſçay quoy en dançant: & par ce moyen elles demeuroiẽt conſacrées, & eſtoiẽt deſlors tenuës pour os & chair de l'idole. Ils faiſoient apres les ſacrifices des captifs, & deſpoüilloient apres l'idole, & en faiſoient des pieces de meſme que des autres paſtes conſacrees, & les diſtribuoient au peuple, qui les prenoit auec grande reuerence, diſant qu'il mangeoit la chair, & les os de ſon Dieu.

Le diable auoit auſſi contrefait le ſacrement de la confeſſion; veu qu'au Peru il y auoit des Preſtres deputez à ouyr les confeſſions en forme de grands & petits penitẽciers, & auec des cas en partie cõmuns, & en partie reſeruez aux ſuperieurs. Ils tenoiẽt auec'eſtoit vne grande offence de cacher quelque peché en la confeſſion, & ſi les Confeſſeurs s'en prenoient garde (à l'effect dequoy ils vſoient d'enchâtements) ils battoient griefuement le penitent auec vne pierre ſur les eſpaules iuſqu'à tant qu'il s'en confeſſoit. Ils ſe confeſſoient en leurs aduerſitez, pource qu'ils tenoient que leurs pechez en eſtoient cauſe, & tout le peuple ſe confeſſoit lors que l'Ingue eſtoit malade. Les pechez dont ils ſe confeſſoient eſtoient tous actuels, & principalement l'homicide, le larcin, l'adultere, l'irreuerence enuers les temples, & aux iours de feſtes, les mauuais propos tenus de l'Inga, & leur deſobeïſſance en ſon endroit.

L'Ingue confeſſoit ſes pechez non aux Preſtres, mais au Soleil, afin qu'il les diſt à Viracoca, & qu'il les pardonnaſt, puis ſe mettant en vn ruiſſeau courãt il diſoit ces paroles. I'ay dit mes pechez au Soleil: toy ruiſſeau porte les en la mer, où ils demeurent à iamais noyez.

Ils contrefaiſoient encor le myſtere de la ſaincte Trinité, veu qu'ils adoroiẽt trois ſtatuës du Soleil, & nommoient l'vne Soleil le Pere, l'autre Soleil le Fils, & l'autre Soleil le Frere. Et de meſme ils auoient trois ſtatuës du

Chuchille, qui eſtoit le Dieu du tonnerre, & luy donnoient les meſmes noms de Pere, de Fils, & de Frere.

Les peuples de Saincte Croix du Mont ont des cas qui empeſchent le mariage qui ſe va faire, & deffont celuy qui eſt contracté, & qui ne ſeparent celuy qui eſt faict, bien qu'illegitime.

Des diſpoſitions du Nouueau Monde à receuoir l'Euangile.

xxxvii DIEV diſpoſa les peuples de la nouuelle Eſpagne, du Peru, & des autres pays à vn ſi eſtrange changement en pluſieurs manieres. Premierement de meſme que pour faciliter la predication de l'Euãgile il pacifia le mõde ſous l'Empire d'Auguſte, ainſi il ordonna que l'Euangile paſſaſt à cét autre Monde, quand l'Empire de l'Inga au Peru, & des Mexicains en la nouuelle Eſpagne eſtoit paruenu au plus haut degré. Et pour monſtrer combien la grande eſtenduë de quelque Empire ſert à l'aduancement de l'Euangile, ie dy en premier lieu, que ſous vn grand Monarque on void ordinairemẽt fleurir la paix, & le repos, & la paix ouure les ports des royaumes, & les portes des villes aux commerces, & à la communication des peuples, & par conſequent à la dilatation de la parole & du nom de Dieu. La paix fait florir la doctrine, la vertu, la ciuilité, la police, les bonnes mœurs, & les arts, choſes propres à rẽdre l'homme plus doux, & l'Empire d'vn ſeul eſt plus capable à maintenir ceſte paix. Au contraire la multitude des Princes apporte auec elle la deſ-vniõ, d'où procede la guerre, l'eſpanchement du ſang, & la ruine des villes, & des peuples, de meſme que de la vertu, de la foy, & de la religion.

La grãdeur de l'Empire apporte encor vn grand bien à la predication de l'Euangile, pource qu'vne langue eſt cõmune à beaucoup de gens, & eſt bien loin eſpanduë, pource que la langue des vainqueurs s'eſtẽd auec leur domination.

Or au nouueau monde la langue de Mexique eſtoit eſtenduë par l'eſpace de mille lieües, & celle de Cuſco n'auoit pas moins d'eſtenduë. Car les Roys de Mexique de meſme que ceux du Peru n'auoient moins de ſoin d'eſtendre leur langue, que leur Empire: & combien qu'on vſe en ces deux prouinces de pluſieurs langues particulieres, & fort differentes entr'elles, toutesfois celle de Mexique eſt belle & riche eſt cõmune à toute la nouuelle Eſpagne, & celle de Cuſco au Peru, comme entre nous la Latine, & entre les Turcs l'Eſclauõne en Europe, & l'Arabique en Aſie. Tellement qu'il ſuffit à ceux qui preſchent la parole de Dieu, d'apprendre vne ſeule lãgue pour aller par vn païs long de 3. mille milles, au lieu qu'il leur auroit falu 15. ou 20. langues, voire dauantage. Outre les ſuſdites deux langues il y en a encor quelques autres qui s'entẽdent par pluſieurs pais, cõme la Gorgotoque, & la Chanoiſe: mais il n'y en a point de plus vniuerſelle que Varayque. On parle ceſte-cy par tout le Paraguay & par tout le Braſil. Les Icatins l'entendent, & pluſieurs autres peuples preſque depuis le deſtroit de Magellan iuſques à Saincte Marie.

Le troiſieſme bien qui naiſt de là meſme, c'eſt que la grandeur de l'Empire aſſemble en vn lieu les peuples eſpars en beaucoup d'endroits. Car il faut ſçauoir qu'en la nouuelle Eſpagne, & au Peru les peuples auant qu'ils fuſſẽt ſubiuguez par ceux de Mexique & de Cuſco, viuoient comme beſtes, ſans chef, ſans loy, ſans cõmunauté. Chacun s'accõmodoit où bon luy ſembloit, & paſſoit la vie en ce lieu auec ſa famille. Ainſi viuent encor aujourd'huy ceux de la

Floride, partie des Chichimeques, ceux du Brasil, & les Varays. Ils changent facilement de demeure, & se tiennent vn iour en vn lieu, & le lẽdemain en vn autre. C'est pourquoy s'ils ne sont premierement reduits à viure ensemble, & à arrester leur demeure, on ne les peut instruire en la loy de Dieu. Or les Roys de Mexique, & de Cusco deliurerent de ceste peine les Predicateurs de la doctrine Chrestienne, veu que pour pouuoir plus aisément disposer des peuples conquis, ils voulurent qu'ils vescussent ensemble, & que pour cét effect ils bastissent des bourgs, & des villes.

Finalement la grandeur de l'Estat, & de la domination oste la rudesse aux peuples, & les Courts polissent les esprits, & les esueillent, & meurissent les iugements, & la diuersité de la cõuersation rend l'homme plus accort, & plein de prudence. Les peuples du Peru viuoient au commencement par les mõtagnes nuds, rudes, & brutaux, mangeoient ce que la terre produisoit, & mesme la chair humaine. Sous l'Empire de l'Inga ils apprirent auec la ciuilité diuers arts. Ils labouroient, & cultiuoient les terres, ils semoient, & recueilloient leurs grains, & leurs racines. Ils auoient soing des mines d'or, d'argẽt, & d'airain, nourrissoient grande quantité de bestail, les tondoient, & de la laine faisoient des tapis, & des draps, desquels non seulement ils se couuroient, mais encore se paroient, & outre ce bastissoient des places, & des maisons d'importance, & pareillement des Temples. Ils auoient quelque forme de iustice, & de raison, & quelque sorte de loix, & d'ordonnances. Mais sans cela tout estoit plein de brutalité, de cruauté, de confusion, & de desordre. Or soubs vn grand Monarque les peuples se polissent, & s'exercent à l'humanité, les Superieurs pour sçauoir gouuerner, les subjects pour sçauoir obeyr, & mettre en execution ce qui leur est commandé. Dont la polissure introduite aux Estats des grands Princes de l'Amerique, seruit beaucoup à y introduire l'Euangile, pource qu'elle osta la rudesse aux peuples, & les disposa à la douceur qu'on recherche en la vie d'vn Chrestien. Et certes l'experience nous monstre clairement la verité de cecy, veu que la parole de Dieu fit plus de fruict en vn iour en la nouuelle Espagne, & au Peru, qu'elle n'a fait au Brasil en plusieurs années, ny en la Floride, ny en la Chichimeque, & aux Andes, & autres pays, où elle n'a pas trouué les mesmes dispositions. Et de faict, encore qu'ils fussent capables de la doctrine Chrestienne, toutefois il seroit malaisé de les maintenir longuement en bon estat, à cause de leur roulement perpetuel, & de leur demeure incertaine. C'est chose claire que ceux du Brasil ne se conseruent longuement en la foy, s'ils ne sont pres des Portugais: car estans loing d'eux ils retournent soudain au vomissement, ou par l'inclination de la nature, ou par la conuersation des autres. Et pour ceste cause les Religieux qui ont ceste charge, ne les iugent ordinairement propres au bapteſme, si ce n'est en quelque forte maladie, ou en l'extresme vieillesse; pource qu'alors les passions qui les combattent sont plus coyes, à cause de la foiblesse de la nature, & leur offusquent moins la lumiere de la raison, & de l'entendement, & on leur esloigne les conuersations dangereuses. On peut dire le mesme des Chichimeques, & des nations semblables.

De quelques autres diſpoſitions.

LEs ſuſdictes choſes faciliterent la predication, & la conuerſion de l'Amerique comme exterieurement; parlons maintenant des diſpoſitions plus viues, & plus importantes.

La premiere fut le ioug des Roys, & les charges inſupportables du peuple: car l'Inga du Peru, & le Roy de Mexique chargeoient tellement leurs ſubjets, qu'ils ne ſembloient pas hommes, mais beſtes; & ces Princes ne vouloient pas eſtre honorez comme hommes, mais comme dieux. On pourra entendre les charges par les choſes qui s'enſuiuent. Le nouueau Roy n'heritoit aucune choſe des meubles, & du threſor de ſon predeceſſeur, mais eſtoit contraint de faire nouuelle maiſon, & de ſe pouruoir d'or, d'argent, de draps, & de tout le reſte, ſans employer les moyés du defunct, qui eſtoient tous deſtinez à l'entretenement de la Guaque, Chappelle, & Maiſon du Roy mort, qui eſtoit ſoudain mis au nombre des dieux. On luy dreſſoit des ſtatuës, on luy ordonnoit des ſacrifices, & ſa maiſon eſtoit occupée de generation en generation aux ceremonies, & autres choſes inuentées à ſon honneur. Tellement que les ſubjects eſtoient continuellement empeſchez à ramaſſer l'or, à creuſer les mines, à faire des draps, & à aſſembler des threſors, ſans que ceux qui eſtoient deſià aſſemblez les allegeaſſent en aucune ſorte.

Outre ce, les peuples du Peru ſoubs les Ingues baſtiſſoient des Tambes maintenant, & tantoſt eſplanoient des montagnes, tantoſt rempliſſoient les vallées pour faire des chemins. Les Tambes eſtoient comme de grands magazins faicts de tous coſtez par le Royaume, où l'on mettoit les munitions de guerre, & les viures pour la Cour de l'Inga. Entre les chemins y en auoit deux faicts à la main, qui duroient plus de quinze cens milles, & l'vn alloit par la montagne, l'autre par la plaine. On peut eſtimer le trauail de ces deux chemins en conſiderant l'aſpreté des rochers, & la profondeur du ſable aux plaines, & cependant il fallut vaincre ces difficultez, & pluſieurs autres, ſans vſage d'inſtrumens de fer, & ſans beſtes de charge, & ſans chariots, auec le trauail des bras ſeuls. Or il eſt beaucoup plus ayſé de s'imaginer la peine de couper de ſi gros rochers, & les conduire d'vn lieu à vn autre, les leuer, les loger, & les adiuſter ſans ayde du fer, que de l'exprimer auec des paroles.

C'eſtoit encores vne choſe plus inſupportable à ceux du Peru, de donner leurs enfans pour eſtre ſacrifiez pour la guariſon, & pour le bon ſuccez des entrepriſes de l'Inga, & d'eſtre cõtraints de s'enterrer eux-meſmes en la mort du Roy, & des Caciques.

Lors que Guaynacapa mourut, il y eut mille perſonnes de ſa maiſon qui furent tuées, & enſeuelies auec luy pour le ſeruir en l'autre vie. Le meſme Roy pour quelque deſplaiſir receu de certain peuple qui habite entre Quito, & Paſto, en fit tuer vingt mille, puis les fit ietter dans vn lac, qui fut nommé pour ceſte cauſe Ajaquarcoca, c'eſt à dire, mer de ſang.

La raiſon qui a meu ceux du Peru à enterrer leurs familles, & leurs richeſſes auec eux, eſt, à ce qu'on dit, pource qu'il leur ſemble quelquesfois qu'ils voyent aller ceux qui ſont morts depuis long temps par leurs poſſeſſiõs qu'ils ont plus aymées, eſtans parez de ce qu'ils ont emporté auec eux, & accompagnez de leurs familles: à raiſon dequoy ſe perſuadans qu'en l'autre vie on a be-

soing de seruice, d'or, & d'argent, & de viures, ils les en pouruoyent le mieux qu'ils peuuent.

Le ioug des Roys de la nouuelle Espagne n'estoit pas aussi leger. Motezuma, qui fut le dernier, ordõna qu'aucun du menu peuple ne le regardast au visage à peine de la vie. Quand il voyageoit, luy, & ses Barons alloient sur vn eschafaut fait à plaisir, & les autres deçà delà. Il auoit diuers palais de plaisir, de deüil, & d'affaires selon les occurrences. Il auoit vne grande maison auec diuers appartements pleins d'animaux terrestres, de poissons, & d'oyseaux de toutes sortes, & pour les poissons de mer des estangs d'eau salée, & pour les autres de petits lacs d'eau douce, auec vn seruice inestimable : tellement que la plus grande partie de son Estat estoit occupée apres ses plaisirs. C'est pourquoy ces peuples ont esté si prompts à receuoir la loy de Iesus-Christ, pour l'esperance de quelque soulagement, & ceux qui estoient plus oppressez, bien plus que les autres.

Que dirons-nous maintenant du ioug insupportable du diable ? Nous en auons parlé cy dessus au discours de la Religion de Mexique, & des sacrifices qu'on y faisoit d'hommes que l'on tuoit auec tant de cruauté, qu'il semble que le diable ne cherchoit pas tant la mort de ces malheureux, que la douleur, & la peine de la mort : mais ie ne laisseray de dire à ce propos vne chose remarquable. Les Prestres des idoles quand ils voyoient l'occasion propre, alloient trouuer les Roys, & les Princes, & leur disoient que les dieux mouroient de faim, & qu'ils eussent souuenance d'eux : alors les Princes s'enuoyoient des Ambassadeurs l'vn à l'autre, & s'entredonnoient aduis de la necessité en laquelle les dieux se trouuoient, les conuiant pour ceste cause à faire leuée de gens pour donner la bataille, & afin d'auoir dequoy donner à manger aux idoles. Ainsi ils marchoiẽt en ordonnance au lieu destiné, & venoiẽt aux mains. Tout leur but estoit de prendre des hommes, & de faire le plus de prisonniers qu'ils pouuoient, afin de les sacrifier. En Mexique le Roy ne pouuoit estre coronné sans auoir premierement fait quelque entreprise, d'où il ramenast vn grand nombre de victimes. Les Mexicains estoient tellement oppressez des diables, par la cruauté, & multitude des sacrifices qu'ils desiroient, qu'ils ne les pouuoient plus supporter ; & toutesfois ils n'eussent sceu de quel costé ils se deuoient tourner, si la lumiere de la loy de Iesus-Christ pleine de douceur ne se fust offerte à eux : aussi la receurent-ils auec vne grande promptitude, & allegresse. Ceux de Mechouacan ayans entendu la renommée de l'Euangile, enuoyerent incontinent des Ambassadeurs à Fernand Cortez, qui s'estoit rendu quelques iours auparauãt maistre de Mexique, & le prierent qu'il leur enuoyast sa loy, & des maistres qui l'explicassent, pource qu'ils estoient resolus de quitter la leur comme insupportable, & meschante. Ioseph de la Coste raconte que les Espagnols s'estans vne fois arrestez à regarder la tragedie de ces cruels sacrifices, vn ieune homme à qui l'on auoit arraché le cœur, & qu'on auoit apres ietté en bas par les degrez du temple, dit aux Espagnols, Messieurs on m'a tué : ce qui engendra vne grande horreur, & compassion en eux.

De quelques dispositions prouenuës de la malice du diable.

LE diable mesme malgré luy, disposa en quelque sorte ces infideles à la foy, pource que la sagesse de Dieu est si haute, & si profonde, qu'elle tourne mesme du mal pour vn bien, & tourne à sa gloire les moyens auec lesquels le

diable taſche d'obſcurcir ſon ſainct nom. Les plus grands myſteres de la foy Chreſtienne ſont ceux de la Trinité des perſonnes diuines, de l'Incarnation, & de l'Euchariſtie, qui ſurpaſſent infiniment toute lumiere de raiſon, tout diſcours humain, & meſme l'intelligence des Anges. Or le diable voulant par ſon orgueil contrecarrer en cecy la maieſté de Dieu, diſpoſa le nouueau monde à la verité par ſes tromperies. Les poincts de la diſcipline Chreſtiéne plus difficiles au ſens, & plus rudes, ſont la confeſſion des pechez, & les autres parties de la penitence. Ceux-cy furent encores rendus bien aiſez par la meſme voye, veu principalement que le diable recherchoit de ces miſerables de plus grãdes auſteritez, que Ieſus-Chriſt n'en cõmande aux penitens: & ce n'eſt pas choſe eſtrange, pource que le diable eſt le bourreau de l'homme, & Ieſus-Ch. en eſt le medecin, ains meſme le pere. Les Roys meſmes de la nouuelle Eſpagne quand ils prenoient la couronne, & la poſſeſſion du Royaume, ſacrifioiét aux idoles le ſang qu'ils ſe tiroient auec grande douleur des bras, & des oreilles. Car le diable ne vend rien qu'à prix de ſang. Il accouſtuma encores ces gens à la pauureté, chaſteté, obeyſſance, & religion; ainſi que nous auons monſtré cy deſſus: ce qui fit que les conſeils de l'Euangile ne leur ſemblerent choſe entierement nouuelle.

De quelques predictions de la future predication de la Foy.

XXXVIII. DIEV voulant diſpoſer le genre humain à la venuë de Ieſus-Chriſt, donna non ſeulement les Prophetes aux Iuifs, mais encore les Sybilles aux Gentils, & ces perſonnes prononcerent ſi clairement la venuë du Verbe eternel au monde, ſa vie, & ſa mort, que leurs œuures ne ſembloient pas predictions de choſes futures; mais narrations de quelques euenements paſſez. A raiſon dequoy il fut deffendu aux Chreſtiens durant les perſecutions, de lire les vers des Sybilles. Noſtre Seigneur ne laiſſa auſſi le Nouueau Monde ſans pareille ayde. Il y eut en l'Iſle Eſpagnolle vn Roy nommé Guarionix, qui demanda à vn des Chemes (ils nomment ainſi les idoles) qu'il luy diſt ce qui deuoit arriuer à ſon peuple apres ſa mort; & le Cheme reſpondit, que dans peu d'années il viendroit en ceſte Iſle des hommes qui ſeroient veſtus, & porteroient de longues barbes, qui deſtruiroient les idoles, l'ancienne religion du pays, & toutes ſes ceremonies.

Au pays qui confine auec la riuiere de Plata vn peu auãt la venuë des Eſpagnols, il y eut vn Oriquara beaucoup eſtimé pour ſa bonne vie entre ces nations, qui pouſſé (comme on peut croire) par le S. Eſprit, courut toutes ces contrees, annonçant la venuë de certaines gens, qui enſeigneroient vne nouuelle Religion, & exhortant chacun à la receuoir, & à laiſſer la pluralité des femmes: & afin que ceſte ſienne doctrine demeuraſt mieux imprimée en leurs eſprits, il la mit en certains vers, qui ſe chantent encores maintenant.

En Acuzamil Iſle proche de Iucatan, on trouua vne Croix haute de deux braſſees, à laquelle ceux du pays ſouloient auoir recours comme à choſe celeſte, & diuine, principalement au temps des grandes ſeichereſſes, afin d'obtenir la pluye pour ce qu'ils auoient ſemé.

En Mechouacan il y eut vn Preſtre de grande authorité, & reputatiõ parmy ces peuples, qui leur predit que dans peu de temps la verité leur ſeroit reuelée, & qui menoit vne vie Chreſtienne, comme on a entendu dire à pluſieurs per-

ſonnes qui l'auoient cogneu,& particulierement à vn qui l'auoit ſeruy: car il celebroit la Natiuité, & la Reſurrection de Ieſus-Chriſt,& pour y apporter plus de deuotion,il ſe retiroit quelques iours auparauant du bruit, & des affaires. Auec ces œuures,& autres ſemblables,il s'eſtoit acquis vne telle reputation de ſainčteté, & de doctrine, que ſes paroles eſtoient tenuës pour oracles. Tellement que pluſieurs de ceux qui l'auoient practiqué, dirent apres auoir ouy les Predicateurs de l'Euangile, qu'il ne leur ſembloit pas qu'ils ouyſſent choſes nouuelles. Et l'on ne fut pluſtoſt aduerty de la venuë, & du progrez de Fernand Cortez en la nouuelle Eſpagne, que le Roy de Mechouacan l'alla trouuer auec la fleur de ſon Royaume, & ſe fit vaſſal de l'Empereur, voulut eſtre baptiſé, & obtint de Cortez des perſonnes pour inſtruire ſon peuple en la foy Chreſtienne.

Dauantage tous les peuples du Peru,& de la nouuelle Eſpagne, auoient vne ferme creance de l'immortalité des ames, des peines des meſchans, & des recompences des bons. Quelques-vns meſmes, comme ceux de Chicora, tenoient qu'apres la mort les ames ſe purgeoient en certains lieux froids,& paſſoiét apres en des pays agreables, où elles menoiét vne vie bien heureuſe,& contente. Ils auoient cognoiſſance,bien qu'obſcure,& pleine de mille fables, ou ſonges, du deluge vniuerſel,& de la reſurrection des morts. A raiſon dequoy au Peru, lors que les Eſpagnols cherchans les threſors enterrez auec les Princes, & deſtruiſans les ſepulchres, diſſipoient les os des morts, ceux du pays en receuoient vn extreme deſplaiſir, & les prioient de ne faire pas vn ſi grand outrage aux ames de leurs anceſtres, pource qu'ils croyoient qu'en eſcartant ces os, on empeſcheroit leur reſurrection.

De diuers prodiges, & ſubiects, qui faciliterent l'entree de l'Euangile.

LEs Eſpagnols entrerent au Peru, & en la nouuelle Eſpagne, auec de bonnes occaſions d'eſtendre & leur Eſtat, & le Royaume de Dieu: car en la nouuelle Eſpagne le peuple de Tlaſcale, qui eſtoit lors vne ville puiſſante, & fort peuplée, eſtoit en guerre auec les Mexicains, & pour ſe renforcer, s'allia auec Fernand Cortez, qui auec l'ayde des Tlaſcallans, vint à bout de l'entrepriſe commencée, & ſubiuga le Royaume de Mexique, non moins à Ieſus-Chriſt, qu'à l'Empereur, de qui il eſtoit Capitaine. Mais on auoit deſià veu des prodiges inoüys, & des accidens merueilleux, qui ouuroient grandement le paſſage à l'Euangile, pour l'incroyable eſtonnement du Roy Motezuma. En la ville de Cholola on adoroit vn idole fameux qu'on nommoit Quezlacoail: ceſtuy-cy dit clairement, qu'il venoit des eſtrangers à la conqueſte, & poſſeſſion de ces Royaumes. A Teſcuſco les dieux predirent que beaucoup de calamitez pendoient ſur la teſte de Motezuma, & de tout l'Empire de Mexique. Les Magiciens annonçoient les meſmes choſes auec tant de rage de Motezuma, qu'il les faiſoit mettre en priſon; & pource qu'ils ſe ſauuoient treſſément, & s'enfuyoient, il faiſoit mourir leurs femmes, & leurs enfans, tant il eſtoit irrité, & en furie. Apres cela, tournant ſon eſprit, & ſa penſee à appaiſer l'ire de ſes dieux, il commanda qu'on menaſt dans la ville vne belle, & grande pierre pour y faire deſſus des ſacrifices: combien que beaucoup de gens fuſſent aſſemblez pour cét effect, & y fiſſent tout leur effort, ils ne la peurent

xxxix.

mouuoir de ſon lieu ; & meſme tandis qu'ils s'opiniaſtroient à telle choſe, ils ouyrent vne voix qui ſembloit ſortir de la pierre, & qui leur dit en ſubſtance, qu'ils ne ſe trauaillaſſent en vain, & qu'il leur eſtoit impoſſible de la remuer. Cela entendu, Motezuma commanda que l'on ſacrifiaſt où la pierre eſtoit arreſtee. On dit qu'alors il ſortit encores de là vne voix qui tint ces propos : Ne vous ay-je pas dit que vous ne priſſiez plus tant du peine ; & afin que vous vous en alleuriez mieux, ie me laiſſeray tirer quelques pas, puis ie m'arreſteray de nouueau ſans que l'on me puiſſe mouuoir : & cela aduint, veu qu'elle tomba en fin dans vn canal d'eau, & fut apres retrouuee en ſon premier lieu.

Il apparut encores au Ciel vne fort grande flamme en forme de pyramide, que l'on voyoit enuiron la minuict, puis au leuer du Soleil, & ſur le Midy ; & ce ſpectacle dura vne annee. On vid en plein iour courir d'Orient en Occident vn Comette ſemblable à vne fort lõgue queuë d'vn animal auec trois teſtes. Le temple ſe bruſla auſſi ſans qu'il y euſt dedans, ou dehors aucune lumiere, & ſans qu'on oüiſt aucun tonnerre, ou qu'on viſt aucun eſclair en l'air, & combien que beaucoup de gens accouruſſent pour eſteindre ce feu, il n'y euſt pourtant nul remede. Il ſembloit que le feu ſortiſt des murailles meſmes, & qu'il ſe renforçeat auec l'eau, iuſqu'à tant qu'il conſuma toute choſe. Le lac meſme commença ſoudain ſans aucune occaſion apparente à boüillir auec tãt de vehemence, que les baſtimẽs proches allerent par terre. On oüit des voix lamentables, comme vne femme fort trauaillee, & reduite à de grandes angoiſſes, & ceſte voix diſoit ces paroles : Helas ! mes enfans, l'heure de voſtre ruine eſt arriuee ; Ou vous pourray-je conduire, afin que vous ne periſſiez entierement ? On vid diuers monſtres à deux teſtes, qui eſtans portez deuant le Roy, s'eſuanoüirent. Les peſcheurs du lac prirent vn oyſeau de la grandeur, & couleur d'vne gruë, mais d'vne façon non encores veuë, & le preſenterent au Roy, qui en demeura tout eſtonné.

Cét animal auoit au haut de la teſte vne certaine choſe comme vn miroir : Motezuma tournant la veuë de ce coſté là, vid en plein midy le Ciel, & les eſtoilles, & en demeura tout eſtonné ; puis ſe remettant à regarder ce miroir, il vid venir des gens armez de Leuant, qui combatoient furieuſement, & faiſoient vn eſtrange carnage de ceux qu'ils rencontroient. Dequoy eſtant tout troublé, il fit aſſembler ſes deuins, qui demeurent auſſi eſtonnez que luy, & ne luy ſceurent rẽdre aucune raiſon de telle choſe, & l'oyſeau diſparut apres. En ce meſme temps Motezuma vid venir à luy vn payſan tenu de tous pour homme ſimple, & veritable, qui luy dit, qu'ainſi qu'il ſemoit aux champs, vn Aigle de grãdeur extraordinaire l'enleua à l'impourueu, ſans luy faire mal, ny deſplaiſir, & le porta en vne cauerne, où il oüit dire : Tres-puiſſant Seigneur, ie t'ay porté celuy que tu m'auois commandé : lors ſans voir perſonne il oüit vne voix qui s'addreſſoit à luy auec ces paroles : Cognois-tu cét homme qui eſt là eſtendu ſur la dure : & lors regardant en terre, il y vid vn homme aſſoupy d'vn profond ſommeil, auec des habillemens Royaux, des fleurs, & du parfum qu'on luy bruſloit ſelon l'vſage du pays. Le payſan ayant repris courage, reſpondit alors : Puiſſant Seigneur, ceſtuy-cy me ſemble eſtre noſtre grand Roy Motezuma. Tu dis vray (luy repliqua-on) regarde comme il eſt profondement endormy, & toutesfois il y a de grandes miſeres, & d'eſtranges accidents qui pendent ſur ſa teſte : il eſt temps qu'il reçoiue la punition de tant d'offences qu'il a commiſes contre Dieu : Prends ce charbon de parfum qui

luy bruſle dans la main, & le luy mets au nez, & tu verras qu'il ne ſent rien: & pource que le payſan n'auoit la hardieſſe de s'en approcher, la voix ſe rendit à luy dire; Ne crains rien, car ie ſuis beaucoup plus grand que luy, & te garderay de tout mal. Alors prenant courage, il ſe ſaiſit du charbon, & le mit au nez de Motezuma, qui ne s'en remua pas. Or ſus, dit la voix, puis que tu voids combien il eſt endormy profondement, va l'eſueiller, & racompte luy tout ce qui s'eſt paſſé. Et au meſme inſtant l'Aigle reprit le payſan, & l'eſleuant en l'air le rapporta où il l'auoit pris.

Outre ces choſes, il faut ſçauoir que les Mexicains auoient opinion qu'autrefois vn certain grand Prince qu'ils nommoient Topilchin, les auoit abandonnez, & qu'il deuoit retourner vers eux pour les conſoler. Or la nouuelle de la venuë de Cortez en la coſte Orientale de la nouuelle Eſpagne ayãt couru iuſques à eux, il creurent tous que leur grand amy, & ſeigneur Topilchin eſtoit reuenu ſuyuant ſa promeſſe. Ils enuoyerent doncques où eſtoit Cortez cinq Ambaſſadeurs, hommes de qualité, auec beaucoup de riches preſens. Ceux cy eſtans arriuez où les Eſpagnols eſtoient, leur dirent qu'ils ſçauoient que leur ſeigneur Topilchin eſtoit de retour auec eux, & que ſon ſeruiteur Motezuma enuoyoit le viſiter, & luy baiſer les mains. Cortez ſe ſeruãt d'vne ſi bonne occaſion, feignit d'eſtre Topilchin, & comme tel accepta les preſens, & le compliment. Il ne pouuoit deſirer vne occaſion plus à propos, pour introduire en ce pays l'Euangile, & le nom de Ieſus-Chriſt. Mais il ſemble que Dieu ne voulut que la verité de l'Euãgile fuſt introduite par vne feinte, & que les pechez de ces gens, principalement l'idolatrie, la cruauté des ſacrifices, & l'orgueil de Motezuma s'oppoſaſſent à vne maniere ſi paiſible du changement de ces Eſtats. De là vint qu'il y eut tant de reuoltes, de batailles ſanglantes, de ruines de villes, & de pertes d'hommes d'vn coſté, & d'autre.

Les Eſpagnols entrerent ſemblablement au Peru auec vne occaſion auſſi fauorable. Guaynacapa Inga du Peru eut deux fils, Guacar, & Attahualpa (que les autres nomment Attabalipa) dont Guacar eſtoit ſucceſſeur legitime de ſon pere, & comme tel entra en poſſeſſion du Royaume: mais ſon frere luy fit la guerre, & le prit. Dequoy ſes ſujets eſtans extremement faſchez, & n'ayans aſſez de force pour le deliurer, firent (comme ils auoient accouſtumé aux neceſſitez) vn ſi grand, & ſolẽnel ſacrifice à Viracoca, le ſuppliãt, que puis qu'ils n'auoient pas la puiſſance de deliurer l'Inga leur Seigneur, il vouluſt enuoyer des gens du Ciel qui le deliuraſſent. Ainſi qu'ils eſtoient en grande eſperance d'eſtre exaucez, ils ouyrẽt dire que certains eſtrangers arriuez par mer au Peru, auoient mis en route Attabalipa à Caſtamalca, & l'auoiẽt pris priſonnier. Si bien qu'eſtimans que ces hommes (c'eſtoit François Pizarre, & ſes compagnons) eſtoient arriuez là à cauſe du grand ſacrifice qu'ils auoient fait à Viracoca, ils les nommerent Viracoques, nom qui eſt demeuré iuſques à ce iour aux Eſpagnols, comme à des hommes deſcendus du Ciel, & enuoyez de Dieu. Tellement que comme Dieu ouurit la porte de la nouuelle Eſpagne aux Eſpagnols par le diſcord du Roy de Mexique, & de la Republique de Tlaſcala, & par tant de prodiges aduenus durant le Royaume de Motezuma: ainſi il ouurit le Peru par la diſcorde qui eſtoit entre les fils de Guaynacapa, & par le ſuccez de leur ſacrifice, à cauſe duquel les Eſpagnols furent eſtimez enfans de Dieu, & hommes deſcendus du Ciel.

De l'Ordonnance du Pape Alexandre VI.

ALEXANDRE VI. ayant entendu le descouurement de tant de terres neufues, & sçeu que les Espagnols monstroient d'auoir le courage d'estendre la Religion autant que leur Estat, obligea premierement le Roy d'Espagne, & celuy de Portugal à auoir vn soing fort particulier de la conuersion de ces peuples; & apres pour les animer d'auantage à vne œuure si belle, & si genereuse de la meilleure sorte qu'il pourroit: & pour oster toute occasion de debat entre ces deux Roys, diuisa les entreprises de ces deux nations par la fameuse ligne du partage: & pour oster toute sorte de pretension aux autres Princes qui n'auoient eu part en la despence, ny en la peine, il deffendit generalement à tous d'entrer dans lesdictes bornes.

Quelle chose facilita la conuersion des Indiens.

XI. IL n'y eut iamais pays où l'Euangile fist de plus grands progrez, qu'au Nouueau Monde, veu que les peuples entiers s'y conuertissoient, & vn seul Pere de l'ordre S. François en baptisa en plusieurs annees enuiron quatorze cens mille en la nouuelle Espagne, & en cinq, ou sixans le nombre des baptisez monta iusques à dix millions, ou à huict selon les autres. Or les soldats ayderent grandement à ce soudain cours de la foy, veu qu'encore qu'il n'y ayt gens moins propres pour l'introduction de la pieté, & de la foy que les hommes de guerre, & qu'entre le bruit des armes on n'entend la voix de loix ciuiles, & moins encore de l'Euangile, tout plein de douceur, & de saincteté, toutefois la licẽce des soldats seruit beaucoup aux Predicateurs pour la destruction des idoles, & des temples de la nouuelle Espagne, & du Peru. Nostre nature est de telle sorte, qu'elle ne peut demeurer sans Religion, ny sans lieu où elle l'exerce; tellement que si elle n'a cognoissance de la vraye Religion, elle s'abandonne aux superstitions; & si elle manque de lieux sacrez faits à la main, elle cherche Dieu aux montagnes, ou aux cauernes. Or les Indiens extremement addonnez à l'adoration de leurs Dieux, & par nature, & par coustume, estans demeurez sans idoles, & sans Guaques, pource que la furie des soldats, & le torrent de la guerre auoit rompu, & abbatu toute chose, allerent facilement aux Eglises, & s'accommoderent à la Religion à laquelle ils estoient conuiez par les Predicateurs Chrestiens, principalement à cause qu'elle estoit beaucoup plus douce que l'idolatrie passee: car de mesme qu'vn ruisseau trouuant son passage ordinaire bouché, tourne facilement son cours vers le lieu qu'on luy a creusé de nouueau; ainsi l'hõme ne pouuant faire son voyage accoustumé, en fait vn semblable, ou qui en approche, & les Indiens n'ayans plus leurs idoles, ny leurs lieux de deuotion de coustume, changerent bien aisément le chemin de leur perte à celuy du salut, l'idolatrie à pieté, & la seruitude du diable au seruice de Dieu. Les Politiques disputẽt si celuy qui fait de nouuelles conquestes doit faire tels changemens tout d'vn coup, comme firent les Espagnols au Peru, & en Mexique; ou bien s'il les doit faire peu à peu comme les Empereurs Romains: mais on ne peut resoudre facilement ceste question pource qu'où l'on entre en la conqueste auec vn grand aduantage de la fortune, par le moyen de laquelle on vainc toute sorte de difficultez, & lors on

peût oſter tout empeſchemẽt à la fois; ou bien on n'a pas d'aſſez grãdes forces, & lors pource que la puiſſance mãque on ſe doit ſeruir de l'art, & gaigner par le moyen des occaſions & du temps ce qu'on ne peut effectuer alors auec la force. Le Turc pource qu'il execute ſes entrepriſes auec vn grand aduãtage, apres auoir obtenu vne victoire, & s'eſtre rẽdu maiſtre d'vne ville, ou d'vn Royaume, luy donne auſſi-toſt la forme qu'il veut, & extermine auſſi-toſt les Princes, & les maiſons illuſtres, ou par prerogatiue de ſang, ou par grandeur d'autorité, oſte la liberté & les biens aux peuples, conuertit les villes en villages, les palais en cabanes, les Egliſes en moſquees ou eſtables, & les proprietez des fonds en timars: & pour abreger ſe rend entieremẽt maiſtre des biens & des perſonnes. Mais les Princes Chreſtiens, pource qu'ils n'executent pas leurs entrepriſes auec de ſi grãdes forces ſuiuẽt l'autre voye, qui requiert plus de temps & de dexterité. Or retournant d'où nous ſommes partis, les Indiens n'ayans plus d'Idoles, ny de temples où ils recouruſſent en leurs neceſſitez ſelon leur couſtume, prindrent aiſemẽt le chemin des Egliſes Chreſtiẽnes qu'ils auoient deuant leurs yeux, & embraſſerent ſans beaucoup de difficulté la foy qui leur eſtoit preſchee. Les Guaques du Peru furent ruinees par la ſeule fureur des ſoldats & de la guerre; & les plus renõmees de ces Guaques eſtoient celles de Pacacama à quatre lieux de la ville des roys, où le diable rendoit reſponce à ce qu'on luy demandoit. Il y en auoit vn autre à Cuſco, où lon voyoit cõme en vn Pantheon, tous les Dieux des prouinces & nations cõquiſes par les Inques comme oſtages de leur fidelité. Il y auoit en la meſme ville plus de 4. cents autres Guaques. Mais en la nouuelle Eſpagne la ruine des idoles, & de leurs maiſons proceda non tãt de la couſtume de la guerre (le propre de laquelle eſt de conſumer & deſtruire) que de la prudence, & du zele de Fernand Cortez qui la conquit, qui commanda à ſes capitaines & lieutenãts de ne laiſſer debout idole ny temple: tellement que les Indiens ne pouuans aller où ils auoient accouſtumé, pour malfaire, furent aiſement introduits aux lieux où ils pouuoient bien faire.

Des empeſchemens de la conuerſion des Indiens.

MAINTENANT que nous auons monſtré les diſpoſitions auec leſquelles noſtre Seigneur aduança la foy, & le cours de la predication en l'Amerique il eſt à propos de parler vn peu de ce qui fut cõtraire à cét aduãcemẽt.

La choſe qui empeſcha plus que toute autre l'edification ſpirituelle du Nouueau Monde fut la mauuaiſe opinion qu'on eut au commencemẽt de la capacité de ſes habitãs, veu qu'en partie pour leur pauureté ils eſtoiẽt meſpriſez, & en partie pour la rudeſſe de leurs façons de faire mis au rang des beſtes de charge, principalement par les ſoldats, accouſtumez à faire toute choſe auec violence, & à ſe ſeruir de tous pretextes, bien que vains, & foibles, & impertinents, & meſme il y en auoit entr'eux qui ne deſiroient pas que les Indiens ſe conuertiſſent, afin de n'eſtre obligez à les traiter plus doucement apres qu'ils auroient receu le bapteſme. Il ſembloit que ceſte façon de proceder à l'endroit de ces malheureux eſtoit iuſtifiee par les vices & les pechez deteſtables auſquels ils s'eſtoient plongez, & principalement par la ſodomie, l'idolatrie, & la couſtume de mãger les hommes. Et la choſe paſſa ſi auant que pour les ſuſdits trois vices les Caribes ou Canibales furent donnez pour eſclaues, & cét edict

fut estendu par le cõseil de frere Thomas d'Ortis, & de quelques autres à tout le reste, du tẽps de l'Empereur Charles 5. en l'ãnée 1525. A raison de quoy l'insoléce des soldats, qui est naturellemẽt demesurée, se voyant fauorisée de l'auarice des superieurs, cõseillés en cela par des personnes religieuses, s'augmẽta soudain, & courut cõme vn furieux torrent accreu par les pluyes & par les neiges fonduës. L'auarice est de sa nature desraisõnable & cruelle; les loix humaines & diuines ne la peuuent arrester, ny la crainte de la mort, ny de l'enfer mesme. Que fera-elle donc aux soldats, à la discretion desquels on a remis des peuples foibles? Et que feront-ils aux lieux où estans esloignez de leur Prince ils se voyent maistres de toute chose? Donques beaucoup de ces gens perirent aux mines de Cibao, en la pesche des perles de Cubaqua, & de Tiraquei, & à la recherche des esmeraudes de S. Marte, & des autres richesses de ce païs. Or plusieurs trouuerẽt ces choses indignes, & de grande charge à plusieurs personnes d'entendement & de conscience; tellemẽt qu'il y en eut quelques-vns qui escriuirent sur ce subiet, & d'autres qui estans venus à la Cour de l'Empereur Charles V. en traiterent auec luy, & auec le conseil des Indes.

Or l'Empereur qui estoit de bon entendement, & auoit l'ame assez bonne, ayant entendu ces inconueniens & desordres de ses Estats, & le mauuais traittement qu'on faisoit à ceux du pays, desirant y mettre remede, & de descharger sa conscience, mit l'affaire en consultation où se trouuerent des hommes excellens en pieté & en doctrine; par l'aduis desquels il ordonna finalemẽt l'année 1543. qu'aucun n'eust la hardiesse d'employer les Indiens aux mines, à pescher des perles, ny à porter les charges, sinon en cas de necessité, & qu'en ce cas ils fussent payez de leurs peines: que les tributs que les Indiens payeroiẽt aux Espagnols fussent taxez, & que tous ceux du pays qui vaqueroiẽt par la mort des Espagnols qui en estoient alors maistres, demeurassent immediatemẽt sujets de la couronne d'Espagne, & que les Eueſques, les cõuents & les hospitaux ne peussent auoir des vassaux en Amerique. Auec ces ordõnances & quelques autres la chose fut reduite à tels termes, que les Espagnols demeureroiẽt tous sans vassaux, ce qui fut cause des guerres qui aduindrẽt apres, & d'vne rebellion manifeste, qui eut pour chef Pizarre, & les rebelles tuerent Blasco Nugnez de Vela, Viceroy du Peru. Pour appaiser ces desordres l'Empereur depescha au Peru le Licentié de la Gasca, homme fort accort & sage, qui surmonta la force auec la dexterité, & la furie auec la ruse: deffit en vn combat les rebelles, & appaisa toute chose par la prise & mort de Pizarre. Depuis ce temps l'affaire de la religion (comme aussi celuy du gouuernement des peuples) alla beaucoup mieux par le moyen de la paix.

De la diuersité des Barbares, & de la façon de preſcher l'Euangile.

XLI. LEs escriuains donnent le nom de barbares aux peuples dõt les mœurs s'esloignent de la raison, & de la cõmune façon de viure. Et si ceste definition estoit vraye, le nõ de barbares (quant à la seconde partie) conuiẽdroit mieux aux Grecs & aux Latins qu'aux autres natiõs. Car si lõ doit appeller façõ de viure cõmune celle que mene la plus part des hõmes: & si lõ doit appeller barbares ceux qui s'en esloignẽt, puis que les Grecs & les Latins ont vescu autrement que tout le reste, ils deuroiẽt plustost estre nõmez barbares. Disons dõc qu'on doit estimer barbares ceux dont les façons & coustumes s'esloignõt extraordinairement de la droite raison: ce qui aduient par fierté de courage, par

ignorance, ou par rudesse de mœurs. La fierté est vne certaine brutalité qui a quatre degrez. Le premier est de ceux qui n'ont cognoissance de diuinité ny de religion: & ceux-cy sont de beaucoup de sortes, veu que quelques vns viuent sans Dieu, & sont toutefois adonez à des enchantemens & sorceleries. Et c'est chose admirable que ceux qui ne cognoissét point de Dieu au ciel, ny en terre se sousmettent d'autre part à des sorciers, & à des enchanteurs. En quoy ils ressemblét à certains cheuaux qui estãs terribles de leur nature, & pleins de mespris du fer, & du feu, sõt d'autre costé ombrageux & retifs, & craignét le bruit d'vne charrette, & choses semblables. Tels sont les Chichimeques & ceux du Brasil. La seconde sorte est de ceux qui ont quelque forme de religiõ, ou pour mieux dire de superstition, mais sans fondemẽt ou probabilité, & plus semblable à des fables, & des songes, qu'à des discours de raison. Tels estoiẽt les peuples de l'Espagnole, & tels sont auiourd'huy les originaires des Isles de Salomon. La troisiéme est de ceux qui adorẽt diuers dieux & idoles, sans paruenir toutefois à vn souuerain Prince & Createur. La quatriéme est de ceux qui tiẽnent le Createur de l'vniuers pour souuerain, mais non pour seul Dieu, cõme ceux de Cusco. Ceux de la premiere & secõde sorte n'ont aucune forme de ceremonies, ou bien les ont sans solẽnité. Ceux de la troisiéme & quatriéme les ont legitimes, stables, & solennelles comme les Mexicains, & ceux de Cusco.

Le second degré de brutalité consiste aux viures, & cecy aduient en deux manieres. Quelques vns sont brutaux, pource qu'ils ne sement, ny se soucient de l'agriculture, mais mangent comme bestes ce que la terre produit d'elle mesme. Et pource que nostre cõplexiõ suit la nourriture, il faut que la nourriture sauuage soit suiuie d'vne cõplexiõ & nature sauuage. Les autres sont brutaux, pource qu'ils se repaissent de chair humaine, ou indifferemmẽt, ou bien seulement des ennemis pris en guerre, cõme ceux de Popayan & de Mexique. Au pays de Popayan ils mettoiẽt deuant leurs maisons les testes de ceux qu'ils auoient deuorez, sur certaines grosses cannes, pour mõstrer de leur cruauté & brutalité execrable. En d'autres lieux ils rempliſſoient de cendre les peaux des ennemis mangez, & les pẽdoient aux soliues, ou les disposoient d'autre sorte. Ils leur accõmodoient le visage auec de la cire, & mettoient aux vns vne lance, aux autres vne flesche en la main: spectacle veritablemẽt horrible, & c'estoit là leur tapisserie. En quelques endroits de la mesme prouince se persuadãt que ils feroient sortir les Espagnols du pays auec la faim, ils se resolurẽt de ne semer pas leurs grains; mais les viures ayant manqué pour ceste cause, non tant aux Espagnols, qu'à eux mesmes, ils se mangerẽt les vns les autres: & pour vn tel mãquemẽt de viures l'Anthropofagie fut introduite il y a quelques années parmi ceux d'Arauco où elle n'auoit iamais esté. Mais on ne sçauroit oüir vne chose plus prodigieuse que celle de la vallée de Not sur les limites de Popayã. Les Caciques de ces lieux alloiẽt dans le païs des ennemis à la chasse des femmes, & en emmenoient le plus qui leur estoit possible. Ils les tenoient là seulement pour en auoir des enfans qu'ils peussent manger: & de fait ils les mangeoient si tost qu'ils auoient attaint l'âge de douze ou de treize ans. En la vallée de Guaca ils marioient leurs prisonniers de guerre auec leur parentes, afin d'en auoir des enfans qu'ils peussent manger, & apres ils mangeoient les esclaues mesmes quand ils n'auoient plus la puissance d'engendrer.

Le troisiéme degré de brutalité consiste en la nudité qui est de plusieurs manieres. Car quelques-vns ayants nul sentiment d'honnesteté (qui fut la

premiere raiſon qui pouſſa Adam à ſe couurir) ne couurent pas meſme leurs parties honteuſes, les autres couurent comment que ce ſoit ces parties, mais pour le reſte ils vont nuds; les autres ſont veſtus ſeulement depuis le nombril iuſques aux genoux. Quelques-vns, encor qu'ils monſtrent leur nudité en tout, ou en partie, pource qu'ils n'vſent d'aucuns habits, ſe teignent toutesfois le corps de diuerſes couleurs pour ſe rẽdre beaux, ou terribles, & portẽt des pierres de petit, ou de nul prix attachees aux léures, au nez, & aux aureilles, comme font ceux du Braſil. Quelques vns ſont entierement couuers, mais de peaux de beſtes ſauuages, ou de veaux marins; ce qui toutesfois ne marque pas tant la brutalité que la rudeſſe d'vn peuple.

La quatrieſme ſorte conſiſte en l'habitation, qui eſt de pluſieurs façons. Les plus barbares n'ont autre demeure que les cauernes, ou les cõcauitez des arbres, & ce qui ſans autre induſtrie les defend du vent, du froid, ou de la pluye. Ils paſſent le iour où ils trouuent à manger, & dorment où la nuict les ſurprend. Ceux là ont quelque ſorte de police, qui n'ayant point de demeure aſſeuree quãt au lieu, l'ont toutesfois eſtablie, quant à la forme. C'eſt ainſi que viuẽt les Tartares ſur leurs chariots couuerts de feutre, & les Arabes aux Adiuares. Ceux-là arriuent à la perfection de la police qui non ſeulement ont des demeures aſſeurees quant à la forme, mais encore quant au lieu, & ceux-cy viuent en des villes, bourgs, villages, ou maiſõs eſcartees. Entre ces trois ſortes d'habitation il y a ceſte difference, que les premiers cherchẽt leur nourriture où la neceſſité & l'occaſion les conduit: Les ſeconds menent auec eux des chameaux ou autre ſorte d'animaux, dont leur vie depend, & chãgent non pas de demeure, mais de lieu, ſelon la cõmodité de la paſture qu'ils cherchẽt. Les derniers eſtans arreſtez quãt à leur demeure en vn lieu, y tirent tous leurs viures, & autres choſes neceſſaires. Entre les Arabes quelques vns demeurẽt en pleine cãpagne en des Adiuares: & ceux-cy retiennent le nom d'Arabes: les autres aux villes, & ceux-cy ſont nõmés Mores. Auſſi quelques Tartares habitent en raſe cãmpagne, & les autres dans des villes, cõme ceux du Zaquetay; & toutesfois les Arabes, & les Tartares qui campent ainſi s'eſtiment plus nobles que les autres. La cinquiéme ſorte de brutalité cõſiſte au gouuernemẽt. Car quelques vns entierement barbares viuent ſans aucunes loix, & ſans aucuns chefs, tant en tẽps de paix que de guerre: quelques autres n'ont n'y loix chefs en temps de paix, mais ſeulement aux occurrences de guerre: les autres en ont en paix, & en guerre, & ceux-cy ſe gouuernent par Republique, comme Tlaſcala, & Chiololla, ou par Monarchie, qui vient par election comme elle faiſoit en la nouuelle Eſpagne, ou par ſucceſſion comme au Peru. Ceux-là ſont Barbares qui ſe gouuernent ſelon les deux premieres ſortes. Et certainement il faut dire qu'au Nouueau Monde les premiers habitans ont eſté au commencement ſans forme de gouuernement; mais que peu à peu quelques hommes plus capables ont perſuadé à leurs cõpatriotes de demeurer enſemble, & de ſe baſtir quelque logis premieremẽt de branches d'arbres, puis de gros bois, & finalement de terre, & de pierre. De ceſte mutuelle communication naſquirent les loix, & les arts qui ſont les ornements de la vie humaine. Quant au viure le premier art fut celuy de nourrir du beſtail qui a eſté fort pratiqué, & eſtimé au Peru, où lon faiſoit grand eſtat de la multiplication des troupeaux. Ils ne ſacrifioient point de beſtes femelles, ny ne les tuoient, ou prenoient à la chaſſe: & s'ils trouuoiẽt quelque beſte galeuſe, ou mal diſpoſee, ils l'enterroiẽt toute viue

te viue afin qu'elle ne gaſtaſt le reſte. L'art de filer, de tiſtre la laine, & de faire les draps premierement pour s'habiller, puis pour ſe parer fut cõme vn rejetton de l'art de la cõduite des troupeaux. L'agriculture vint apres, & premierement celle qui a ſoing des grains, puis elle s'amuſa aux fruicts, & aux arbres. L'architecture, & le baſtiment des maiſons premierement de bois, puis de terre, puis de pierre, & de marbre dont ceux de Cuzco, & de Mexique eurent cognoiſſance, mais plus ceux-cy que ceux-là, vint en ſuyte. Mais bien que les vns, & les autres fiſſent des baſtimens excellens & pour leur grandeur, & pour leur magnificence, toutesfois ils ne ſçauoient pas faire des voûtes; combien qu'ils euſſent aſſez d'eſprit, & d'art à faire des ponts merueilleux d'vne matiere fort foible. Car ils en font de tres grãds ſur des riuieres fort larges, & profondes, d'vne certaine ſorte de ioncs, qu'ils nomment Totora, & auſſi de paille, qui pour eſtre legers ne vont pas à fonds. Ils iettent ſur ces ponts beaucoup de ioncs, & ſemblable matiere, & les attachant apres bien fermement de l'vn, & de l'autre coſté du fleuue, les hommes, & les beſtes y paſſent aſſeurement. On voit ſur le canal du lac de Cucuyco, qui eſt ſans fonds, vn de ces ponts long de 300. pieds. Le compagnon de l'Agriculture c'eſt le trafic par le moyen duquel nous communiquons noſtre bien aux autres, & tirons à nous le leur. Le plus grand trafic qu'on ait deſcouuert au Nouueau Monde a eſté celuy du ſel, de la queuë, du cacao, & de la canelle. Les autres arts, & induſtries vont germant apres de main en main. Les dernieres ſont les lettres, & les ſciẽces, principalemẽt ſpeculatiues, comme fruicts de la paix, de la ſeurté, de l'oyſiueté, & de l'abondãce. C'eſt pourquoy les lettres humaines floriſſent aux villes paiſibles, & parmy des hommes qui ſont à leur ayſe, & les ſpeculatiues s'affinent dans les religions, & les cloiſtres. Car celles cy requierẽt de l'attẽtion, & n'ont rien de ioyeux, & de populaire, comme l'éloquence, la poëſie, & ſemblables choſes.

Des choſes ſuſdictes on comprend que la Barbarie porte auec elle l'incapacité des choſes celeſtes, pour deux raiſons, c'eſt à ſçauoir à cauſe de la brutalité, & de la ſtupidité. Celle là regne en la Chichimeque, au Braſil, & parmy les Caribes; cette-cy aux Iſles de Barlouent, & de Salomon, aux vallées du Peru, & en autres lieux. C'eſt pourquoy lon ne doit manier l'affaire de la religion d'vne meſme ſorte par tout. Parmy les Cannibales deuoreurs, & parmy les autres qui mangent indifferemment la chair humaine, on doit proceder comme auec des ennemys du genre humain, ou comme auec des fols furieux; l'on les doit rendre premierement capables & de raiſon, & d'humanité. puis les inſtruire en la vertu, & en la foy Chreſtienne. Et il n'eſt pas mal à propos meſme d'vſer en leur endroit de la force, & des armes, à fin qu'ils ſe recognoiſſent pour hommes, & qu'on leur annonce apres l'Euãgile. Ariſtote meſme dit que tels hommes doiuent eſtre pris comme des beſtes, & domptez par force. Les voyſins de telles gens ſont ceux qui s'abſtiennẽt de chair humaine, mais vont nuds ſans aucune honte, veu qu'il n'y a choſe qui diſtingue plus l'homme de la beſte que la honte, pour laquelle Adam ſe couurit de fueilles de figuier, & receut de Dieu des habits de peaux. Il n'eſt pas toutefois permis d'vſer à l'endroit de ceux-cy de la violence, & du fer; mais bien de houſſine, & de bride, & lon ne leur doit enſeigner la doctrine Chreſtienne s'ils n'apprennent premierement la honte, & l'honneſteté. Quelques autres n'ont beſoin de force, ou de violence pour eſtre retirez de la Barbarie, mais pluſtoſt de conduite, & d'addreſſe; pource qu'ils ne ſont farouches, & brutaux comme des loups,

ou des tygres, mais ſots, & ſtupides comme des brebis, & des beſtes de charge, & ceux-cy ont plus beſoin de menaces que de coups, & de crainte, que de force, veu que les careſſes, & les flatteries ſeruent de bien peu en leur endroict. Mais pource que ny les vns, ny les autres ne perſeuerent pas en la Foy receuë vne fois ſous leur Prince naturel; & pource que les Princes, & les ſubjects retournent facilement à l'idolatrie, pour cette cauſe il eſt beſoin qu'ils ſoient ſous le gouuernement d'vn Prince Chreſtien qui en prenne le ſoing, & maintiéne en leur deuoir, & en la foy les Peuples, & leurs Seigneurs, pource que de meſme que Dieu donnât la forme aux choſes naturelles, leur fournit auſſi toſt les choſes qui la doiuent ſuiure, auſſi donnât à ſes vicaires & miniſtres le precepte d'enſeigner la verité à toute creature, il leur donne pareillemẽt l'authorité de ſe ſeruir de moyens propres pour faciliter la conuerſion & la conſeruation de ceux qui ſe ſont conuertis. Et ie ne voy en cecy nul ſujet de doute, ou de ſcrupule, pourueu qu'on vienne à forclorre de tel ſoing l'ambition, & l'auarice. Meſme encor qu'au commencement de l'entrepriſe du Nouueau Monde, on pouuoit douter, & mettre en diſpute, s'il eſtoit loyſible, ou non de prendre le gouuernemẽt, & la ſuperiorité, il n'y peut plus auoir aujourd'huy de ſujet de diſpute, pour le danger des Mahometains, & des Anglois. Car c'eſt choſe certaine que les Mahometans ſe rendroient maiſtres des Philippines, & les Anglois, de l'Amerique, ſi les Eſpagnols ne leur faiſoient reſiſtance.

La conuerſion du Nouueau Monde a commencé par les victoires, & les armes, & a eſté pourſuyuie auec la predication, & maintenant on la doit cõtinuer en adiouſtât à la predication l'authorité des Magiſtrats, & du gouuernement. Les Apoſtres acquirent de l'authorité à l'Euangile par la grandeur des miracles, auec leſquels ils confondirent l'arrogance des Iuifs, & la fierté des Gentils, pource que les Iuifs eſtoient accouſtumez à voir des prodiges, & des choſes au deſſus du cours du Ciel, & des forces de la nature. Au contraire les Grecs eſtoient enflez de l'opinion de leur doctrine, & ſageſſe. C'eſt pourquoy à cauſe qu'il n'eſtoit pas à propos que les meſſagers de Ieſus-Chriſt les combatiſſent par l'affetterie des paroles, ou la grace des diſcours, afin que la cõuerſiõ du monde ne fuſt attribuée à des raiſons humaines, & à des artifices d'icy bas, les Apoſtres les conuainquirent auec des miracles, & des œuures impoſſibles aux forces naturelles, par le moyen deſquelles ils faiſoient voir que le Dieu preſché par eux eſtoit par deſſus la nature, & par conſequẽt beaucoup au deſſus de leur ſageſſe: & toutesfois ils trouuoiẽt de la difficulté à croire que Ieſus Chriſt crucifié, & mort, fut celuy par la vertu duquel ſe faiſoiẽt tous ces miracles: pource que la Croix ſeruoit de ſcãdale aux Iuifs, & eſtoit tenuë des Grecs pour folie: Mais au Nouueau Monde, pource qu'il n'y auoit point de Iuifs qui ſe ſouuinſſẽt de Moïſe, & des miracles que Dieu auoit faits par ſon moyẽ, ny de Grecs qui n'eſtimaſſent aucune choſe de celles qui eſtoient au deſſus de leur ſçauoir; & qu'il eſtoit habité par des peuples, ou brutaux, ou ſtupides, il n'eſtoit pas beſoin de miracles, mais d'ayde humaine, auec laquelle ces peuples fuſſent menez à l'vſage de la raiſon; pource qu'eſtât arriuez là ils embraſſerent promptement la verité, qui leur eſtoit ſimplemẽt propoſée par leurs Predicateurs, ou par les maiſtres de la doctrine Chreſtiéne; pource que la lumiere de l'Euangile eſt ſi belle, & ſi aymable d'elle meſme, & le ioug de Ieſus-Chriſt ſi leger, qu'il n'a beſoin de miracles pour ſe faire deſirer aux hommes, & iamais il n'y eut pays où l'Euãgile fuſt plus promptemẽt receu qu'au Nouueau Mon-

de, il y eut plusieurs subjects d'vne si soudaine cõuersion ; mais le principal fut le mauuais estat auquel se trouuoient ses habitans, & la bonté des loix diuines. Leur idolatrie n'estoit pas pleine de sensualité, comme celle des Gentils, ou de prosperité, & delices mondaines, comme la loy de Mahomet, qui les attiraſt, & les flattaſt, & d'autre part ils ne cherchoient pas des miracles comme les Iuifs, ou la subtilité de la Philosophie, comme les Grecs, qui mesprisoient tout le reste du mõde ; mais ils estoient simples, sans arrogance, & sans presomption, & aymoient peu leurs Idoles qui leur donnoient tant de peine, & leurs sacrifices qui leur coustoient la vie, & le sang ; & pour cette cause ils se trouuoiẽt tous prests à receuoir vne loy meilleure, & il ne se trouue point de meilleure loy que celle que Iesus-Christ nous a donnée. Dauantage tant plus ils estoient de bas entendement, tant plus ils admiroient le Ciel, & les choses celestes, & tout ce qu'on leur proposoit de la grandeur, toute puissance, & majesté de Dieu, & de la misericorde, douceur, & passion de Iesus Christ: pource que tant plus ces choses surpassoient leur entendement, & capacité, tant plus elles sembloient conuenables à la grandeur de Dieu, & à la bonté infinie de Iesus-Christ.

DES DIFFICVLTEZ QV'ON EVT EN LA conuersion des Americains.

XLII. IL ne se faut pas imaginer que la conuersion du Nouueau Mõde se soit passée sans beaucoup de grandes difficultez, & que ces roses n'ayent eu leurs espines. La premiere difficulté fut l'ignorance de la langue, pource que n'y ayãt chose qui requiere vne plus grande facilité d'exprimer la conception, & la grace du langage, que les mysteres de nostre saincte Foy, la predication fut commencée en l'Amerique par des personnes qui n'entendoient pas le lãgage de leurs Auditeurs, & n'estoient entenduës d'eux. C'est pourquoy ils estoient contraints de se seruir de quelques truchemẽs, qui n'entendans bien ce qu'on leur disoit, donnoient à entendre vne chose pour vne autre, & au lieu d'vne doctrine Catholique, semoient des erreurs parmy les assistans, & c'estoit vn grãd ennuy, & empeschement aux vns, & aux autres de dire leurs cõceptions, & oüir celles des autres par vn tiers, & l'on perdoit beaucoup de tẽps en toutes ces choses. Ce desordre s'augmentoit par vn autre qui n'estoit pas moindre, qui estoit, qu'en ce peu qui se faisoit on n'vsoit pas d'vne forme cõmune, & certaine : pource qu'il n'y auoit point de superieur qui eut le soin & l'authorité de donner forme à tant de choses, & par tant de pays differens. L'autre difficulté naissoit du defaut des ouuriers propres à vne entreprise importãte, telle qu'estoit la conuersion de l'Amerique. Il y auoit beaucoup de moisson, & peu de gens qui y trauaillassent, & ceux qui s'y employoiẽt n'entendoient, ny n'estoient entendus. De ces deux difficultez procederent diuers defauts en la cõuersion des Indiens. L'vn fut l'ignorãce, auec laquelle les Neofites ou nouueaux Chrestiẽs demeurerẽt, & le peu d'intelligence des choses necessaires au salut ; pource qu'estans baptisez sans instruction ils n'auoiẽt guere autre chose du Chrestien que le bapteſme, & le demandoient plustost pour contenter leurs Caciques, ou les Espagnols, & pour faire ce qu'ils voyoient faire aux autres, que par vne resolution entiere. Et ces premiers Religieux qui s'y employoient, prenoient si grand plaisir à multiplier le nombre des fideles qu'ils

ne penſoient plus auant, & eſtoient meuz à cela en partie par la douceur & conſolation que la cõuerſion des ames porte auec elle, & en partie pour l'impoſſibilité qu'il y auoit d'entendre à l'inſtruction de tant de perſonnes. Tellement qu'ils eſtimoient que c'eſtoit mieux faict de les laiſſer ſans Cathechiſme que ſans bapteſme. Ainſi nous liſons que de ces 12. Religieux de l'Ordre Sainct François, il ny en eut aucun qui ne baptiſaſt au moins cent mille Indiens en la Nouuelle Eſpagne, & l'vn d'eux en baptiſa quatre cens mille. Comment pouuoient-ils donc inſtruire en la doctrine de Ieſus-Chriſt, vne ſi grande multitude d'hommes rudes, & ſauuages, principalement puis qu'ils begayoient en la langue de Mexique. Le pire eſt qu'en vn ſi petit nombre d'inſtructeurs, il y en auoit, & y en a encor pluſieurs qui s'employoient, & ſont employez encor à vn ſi grand miniſtere, combien qu'ils fuſſent & ſoient de mauuaiſe vie, peu entenduz, & pleins de nonchalãce. En la Prouince du Paraguay il y auoit l'an 1587. vn Preſtre qui auoit charge d'vn fort grãd pays. Cettuy-cy n'vſoit d'autre diligence enuers ceux qui ſe venoient baptiſer, que de leur demander s'ils vouloient auoir le nom de Pierre, ou de Iean. Meſme en la Nouuelle Eſpagne, auiourd'huy qu'il y a eu des Eueſques, & des Religieux en grand nombre, vn Curé a ſous ſa charge 50. voire 70. villages, & 40. milles de pays, ou dauantage. Les peuples demeuroient donc autant adonnez à leurs anciennes ſuperſtitions, & auſſi enclins à l'idolatrie qu'auparauant, pource que n'ayant cognoiſſance des choſes diuines, ils n'eſleuoient pas leur eſprit plus que d'ordinaire, & demeuroient auec pluſieurs femmes ou concubines. L'autre deffaut qui ſe rencontra en la conuerſion des Indiens fut, qu'à cauſe que ces premiers Peres baptiſoient les Indiens non pas vn à vn, mais à centaines, & à milliers, il aduint que de pluſieurs qui couroient au bapteſme, on demeura en doute s'ils eſtoient baptiſez ou non. D'auantage chacun d'eux ayant plus d'vne femme, quelques vns demeuroient apres le bapteſme au premier eſtat; mais la pluſpart ne ſçauoit ce qu'il faloit laiſſer, ou retenir, & les Predicateurs meſmes en eſtoient en doute.

DES REMEDES DES SVSDITS DEFAVTS.

XLIII. LE premier qui s'employa à amender la condition des nouueaux Chreſtiẽs de l'Amerique fut le Marquis de la vallée: veu qu'outre le bõ ordre qu'il donna en la Nouuelle Eſpagne aux choſes ciuiles, il pourchaſſa encor l'an 1524 qu'on celebraſt vn Synode prouincial, où il ſe trouua cinq Preſtres, 19. Religieux, & ſix laiz entre leſquels fut ledit Marquis, ou Cortez, & Frere Martin de Valence, Vicaire du Pape. On eſclaircit là le poinct du mariage des Indiens; c'eſt à ſçauoir auec quelle femme ils deuoiẽt demeurer, & lon reſolut, que par ce qu'on ne ſçauoit la forme de leur cõtract de mariage, ny le ſtyle qu'ils ſuyuoyent en ce cas, ils retiendroient pour lors celle qu'ils voudroiẽt, en congediant les autres. Mais il n'y eut perſonne qui ayda plus à la ferueur, & au zele des nouueaux Chreſtiens de la Nouuelle Eſpagne que Vaſco de Quiroga, premier Eueſque de Mechouacan, qui fit de fort bõnes ordonnãces, & mit en vſage des inſtitutions vtiles au progrez ſpirituel des Indiens, & meſme pour le temporel, & la memoire en eſt encor ſi viue auiourd'huy, qu'il n'y a choſe que ces peuples preſchent auec plus d'affection que les vertus de ce Prelat. Il oſta la multitude des femmes, aneantit l'idolatrie, & les ſuperſtitions, pourchaſſa que ceux qui n'auoient encor receu le bapteſme fuſſent premieremẽt catechi-

fez, & instruits, accreut merueilleusement le seruice de Dieu, la saincteté des Eglises, & la reuerence enuers les choses sacrées. Il obtint cecy en pourchassant que les Eglises fussent bien basties, eussent de bons reuenus, & fussent pourueuës de tout ce qui estoit requis pour la celebration du diuin Office, & pour l'administratiõ des Sacremẽs. Mais il se rendit principalemẽt remarquable par la charité enuers les pauures, & necessiteux; dequoy lon voit des marques signalées par tout le Royaume de Mechouacan: veu qu'on ny voit bourg, ou village pour petit, & pauure qu'il soit, où il n'y aye logis pour les Pelerins, & Hospital pour les malades. Et pour l'entretenement de ces lieux, qui n'ont point de reuenu certain, il y a des Cõpagnies, dont la charge est de pouruoir, & seruir les malades, & de leur donner tout ce qui leur est necessaire. Chacun de ceux cy, qui sont diuisez par contrées, fait sa semaine. Le temps de la cũrée estant venu tous, tant hommes que femmes sortent auec leurs familles, & portent tout ce qui fait besoin aux malades pour cette semaine. Chaque contrée a vn homme, entre les mains duquel elle remet tout ce qu'elle a appresté pour les malades, comme du vin, de la viande, des seruiettes, des vases, & choses semblables, & cettuy-cy dispense le tout selon la necessité des malades. Celui qui a la charge de tout aduertit ses gens sept iours auparauant, de la semaine qu'ils doiuent faire. En ce tẽps les hommes de la contrée font vne grande prouision de bois gros, & menu, & le vont chercher six milles loing, & dauantage, & cependant les femmes font prouision de grain, & choses semblables. Le temps estant arriué, chacun porte à l'Hospital ce qu'il a appareillé, qui du bois, qui du pain, qui de chair, & il y en auoit qui y conduisoient les malades. Car aussitost qu'on entend que quelqu'vn est tumbé malade, on voit accourir soudain ceux de la compagnie, qui le portent à l'Eglise afin qu'il se confesse, & de là à l'hospital, où il est seruy de iour, & de nuict auec vn grand soing, & vne charité digne de loüanges. Ces coustumes introduites par cet Eueſque durent encor auiourd'huy, tellement que ce n'est pas merueille s'il y arriue des choses par lesquelles Dieu monstre manifestement combien il prend plaisir aux œuures pieuses, & Chrestiennes. Ils n'ont pas moins de soing du seruice de Dieu, & de l'ornement des Eglises; veu qu'ils estiment que quãd tout y roit en ruine, on ne doit toutesfois iamais abandonner l'Eglise. Ils employẽt force argent à achepter des images, & des paremens d'autel, & bien qu'ils soiẽt pauures, & meinent vne miserable & penible vie; toutesfois en ce qui regarde l'ornement des lieux sacrez, & la celebrité des festes, ils n'espargnẽt leurs biẽs, ny leur peine, & se priuent des choses necessaires, afin que le seruice de Dieu se face dignement, & auec maiesté. Ils desgarnissent leurs maisons de meubles pour en garnir l'Eglise, s'ostent le pain de la bouche, par maniere de dire, pour entretenir le Curé, & quand l'argent leur manque, ils suppléent à ce deffaut auec le trauail. Ce qui fut importãt aussi pour le remede de ces deffauts aduenus en la premiere conuersion des Indiens, fut la multitude des Religieux, & la fondation des Conuens des Ordres de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, & de la Merced, ausquels on a depuis adiousté les Iesuites, & quelques Carmes, les Eglises Cathedrales, les Coliegiales, les Academies, les Seminaires, les Cõciles des Dioceses & Prouinciaux, les Catechismes imprimez, les visites faictes par les Eueſques.

ESTAT DE CE QVE LE ROY D'ESPAGNE tire de tous ses pays chaque année.

AVANT que passer plus outre i'ay trouué fort à propos d'instruire le Lecteur touchant la monnoye auec laquelle les Espagnols comptent.

Il faut donc sçauoir en premier lieu qu'aux comptes qui se font en Espagne on vse fort de Marauedis. S'ils passent le nombre de cent mille, c'est à sçauoir s'ils viennent iusques à dix cents mille ils nomment cela vn Quento, qui est proprement vn million de Marauedis. Ie compteray donc les reuenus du Roy d'Espagne selon cette façon du pays. Mais ie veux aduertir auparauant que vingt-quatre Marauedis font vn Real d'Espagne en espece, ou argent, & onze reals font vn ducat. Le Quento, ou million de Marauedis vaut deux mille six cents soixante & treize ducats, huict reals, & vingt-six Marauedis.

Les Marauedis selon la coustume d'Espagne, lors qu'ils passent le nombre de cent, ont cette marque V. au deuant, & l'on compte des milles en haut, afin qu'on comprenne aysément, & tout d'vn coup la somme. Vous pourrez donc recognoistre ce denombrement par cette marque que i'y ay mise, & par la façon de compter d'Espagne, dont ie vous ay aduertis.

REVENVS que le Roy d'Espagne tire de ses Royaumes d'Espagne, de Naples, de Sicile, d'Arragon, &c. & de tous ses Estats, excepté de ce qui appartient à la Couronne de Portugal, dont nous ferons apres mention à part.

LEs Salins, c'est à dire les lieux d'où l'on tire le sel portent tous les ans au Roy d'Espagne quatre-vingts, & treize Quentos de Marauedis. 93. quentos.

Les dismes de la mer, des marchandises qui viennent de dehors en Biscaye, & des Prouinces de Guipuscoa, & des quatre vallées maritimes des montagnes, payent de toutes les marchandises qu'on porte par terre en Castille, les dismes, aux maisons destinées pour cét effet dans les villes de Victoire, Hordune, & Valmoscede, & le tout se monte 70. quentos.

Les dismes de la mer qui passent par le Royaume de Leon, & par les portz de Sanabre, & de Ville-franche rendent tous les ans 1. quento.

Les dismes de la principauté d'Asturie, passans par la ville d'Ouiedo rendent 375. v000. Marauedis.

Le reuenu du Gouuernement de la ville de Bilbao pour les marchandises qui viennent de dehors rend 490. v500. Marauedis.

DECLARATION DES ALCAVALES, & Tiers d'Espagne.

LE Roy d'Espagne exige aussi des Alcauales, & des Tiers. Mais auant que d'en faire le denombrement, ie veux expliquer plus amplement ces mots.

De tous les biens, de tous les fonds, de toutes les maiſons, & marchandiſes, il faut payer ſans exception la diſme au Roy d'Eſpagne, toutes & quantesfois qu'on vient à vendre leſdites choſes. Ils nomment ce diſme Alcauale. De meſme les artiſans, & ouuriers, & gens qui tiennent boutique, & qui vẽdent quelque choſe de leur ouurage, ou manufacture, ou induſtrie, ou bien aux lieux où lon vend le poiſſon, aux bouchories, & aux cabarets, ſont tenus de payer la dixiéme partie de toutes les choſes qu'ils vẽdent. Pour cette cauſe pluſieurs villes, & leurs membres, aux lieux de leur territoire, conuiénent auec le Roy, & amaſſent ces Alcauales, en payant au Roy, ſans qu'il y face aucuns fraiz, la ſomme accordée. Dauantage les Receueurs du Roy demeurent aux villes Metropolitaines, & aux Prouinces, rendent compte, & pourſuyuent le payement de ces Alcauales. Outre ce ils ont la charge de certaines recompences ordonnées à quelques-vns par le Roy d'Eſpagne, & pareillement des autres debtes, & aſſignations, dont ils rendent apres compte à la ſouueraine chambre des Comptes. Mais afin que vous entendiez la qualité des Tiers, il vous faut ſçauoir, que les Papes ont autresfois accordé aux Roys d'Eſpagne le tiers denier des reuenus du Clergé, pour leur ayder à ſouſtenir la guerre contre les Mores, & à deffendre la Religion Catholique. Les meſmes Receueurs reçoiuent ce Tiers auec les Alcauales, & lon l'afferme ſemblablement aux villes. Le Roy d'Eſpagne a vẽdu quelques Alcauales, & en a donné pour recompence quelques autres, dont nous ferons mention.

La ville de Burgos auec ſa Iuriſdiction paye toutes les annees pour les Alcauales, ou le Tiers 17. Quentos. 129. V880. Mar.

Le Bailliage de Burgos qu'on nomme de Bureba, & qui eſt pres de Burgos paye tous les ans 2. Quentos. 646. Marauedis.

Les montagnes d'Oque payent tous les ans 34. V. Marau.

Le Bailliage de la Prouince de Rioxe 3. Quentos. 757. V. Marau.

Le Bailliage d'Hebri 2. Quentos. 34. V. Marau.

La ville de Victoire paye tous les ans au Roy 269. V. Marau.

La Prouince de Guipuſcoa paye tous les ans d'Alcauales, ou de Tiers. 1. Cuento. 281. v. Marau.

Le Fer de ladicte Prouince rend au Roy tous les ans 150. V. Marau.

Les ſept Bailliages des montagnes de la vieille Caſtille payent d'Aluacales, & de Tiers toutes les années 942. V. Marau.

La vallee de Mena aux meſmes montagnes de Caſtille 225. v. Marau.

La Prouince nommee Logronno. 7. Quentos. 746. v. Marau.

La ville de Iangus, & ſon territoire 151. v. Marau.

La ville de Sainct Dominique 4. Quentos. 812. v. Marau.

Le Bailliage de la ville de Diego 1. Quento. 545. v. Mar.

Le Bailliage de Candemunnon 4. Quentos. 612. v. Marau.

Le Bailliage du Chaſteau de Xeres 8. Quentos. 485. v. Marau.

Le Bailliage dict de Serrat, 1. Quento. 965. v. Marau.

Le Bailliage de Monſon 2. Quentos, 176. v. Marau.

La ville de Palerice, & la Prouince de Campos payent tous les ans de Tiers, & d'Alcauales. 16. Quentos. 940. v. Marau.

La ville de Carion 4. Quentos. 910. v. Mar.

Les tourges de Pierre Aluarez de Vega 655. v. Marau.

La ville de Sahyſon 2. Quentos. 125. v. Marau.

La ville de Sardagne, 1. Quento 13. V. Marau.
Le Bailliage de Perine 178. V. Mar.
Le Bailliage de Campo aux montagnes 1. Quento 730. V. Marau.
La vallée de la Mirande aux montagnes 557. V. Marau.
Les quatre villes dites de la coſte, c'eſt à ſçauoir S. André Laredo, Caſtro de Vrdiales, & S. Vincent payent tous les ans 3. Quentos. 345. V. Marau.
La Principauté d'Aſturie & la ville d'Ouiedo 11. Quentos. 345. V. Mar.
La ville de Lugo du Royaume de Galice auec le lieu de ſon Eueſché paye tous les ans 4. Quentos. 137. V. Marau.
La ville de Mondoñedo du Royaume de Galice 1. Quento. 132. V. Marau.
La ville de S. Iacques ou Compoſtelle auec le territoire de ſon Archeueſché paye 18. Quentos 212. V. Marauedis.
La ville de Tuy, & ſa Iuriſdiction en Galice 5. Quentos. 827. V. Marau.
La ville de Pont Ferare en Galice 1. Quento. 975. V. Marau.
La ville de Leõ, & les lieux de ſon territoire, & de ſon Eueſché 6. q. 350. v. M.
L'Eueſché de la ville d'Aſtorgue au Royaume de Leon 2. Qu. 455. V. Mar.
Les villages, ou lieux de l'Abbaye de Leon, & d'Aſtorgue 797. V. Marau.
Les parroiſſes de Sale en la principauté d'Aſturie 231. V. Marau.
La ville de Zamore, & ſon territoire 15. Quentos. 525. V. Marau.
La ville de Toro, & ſa Iuriſdiction 11. Quentos. 112. V. Mar.
La ville de Viene de la Duché d'Oſſoune 62. V. Marau.
La ville de Gnyrene 2. Quentos. 335. V. Marau.
La ville de Barafil de la Coma. 250. V. Marau.
La ville de Salamanque, & ſon territoire 24. Quentos. 345. V. Mar.
La ville de Rodrigo, & ſa Iuriſdiction 14. Quentos. 345. V. Marau.
La Iuriſdiction de Trigeros 417. V. Marau.
La ville d'Olmillo 47. V. Marau.
La ville de Tordeſillas, & ſon territoire 2. Quentos. 600. V. Mar.
Valladolid, & ſon territoire 29. Quentos. 730. V. Marau.
La ville de Tordo humos 827. V. Marau.
La ville de Medina del Campo, & ſa Iuriſdiction 31. Quentos. 149. V. Mar.
La ville d'Olmoda, & ſon territoire 2. Quentos. 149. V. Mar.
La ville de Naua, & les ſept Egliſes 333. V. Marau.
La ville de Madrigal 682. V. Marau.
La ville d'Arenalo, & ſon territoire 5. Quentos. 310. v. Marau.
La ville d'Auile, & ſon territoire 19. Quentos. 365. V. Marau.
La ville de Segouie auec ſa Iuriſdiction 12. Quentos. 470. V. Marau.
La ville d'Arandade Duero, auec ſa Iuriſdiction 3. Quentos 330. V. Mar.
La ville de Roa 1. Quento. 515. V. Marau.
La ville de Gumiel de Yzan, qui eſt au Duc d'Oſſoune 154. V. Marau.
La ville de Sepuluede, & ſon territoire 3. Quentos. 540. Marau.
La ville de Sorie, auec ſa Iuriſdiction 10. Quentos. 282. V. Maru.
La ville & Eueſché d'Oſme auec ſon territoire 4. Quentos.
La ville d'Agrede, & Taraſone 2. Quentos. 83. V. Marau.
La ville de Molina, & ſa Iuriſdiction 5 Quentos. 792. V. Marau.
La ville de Siguence, & ſa Iuriſdiction 3. Quentos 662. V. Marau.
La ville de Cuenca, & ſa Iuriſdiction 24. Quentos. 645. V. Marau.
La ville de Huete auec ſon territoire 17. Quentos. 916. V. Marau.

La ville de Villarexo de Fuentes. 2. Quentos 517. V. Marau.
La Prouince qu'on nomme le Marquisat de Villene, c'est à sçauoir les villes de Tamihilha, Abasette, la Rode, S. Clement, & la ville de Villene, & sa iurisdiction. 31. Quentos 503. V. Marau.
La ville de Beaumont paye seulement les Tiers, pource que les Alcauales appartiennent au Marquis. 476. V. Marau.
La ville de Murcie, & sa iurisdiction. 14. Quentos 820. V. Marau.
La ville de Lorque, & sa iurisdiction. 5. Quentos.
Cartagene, & sa iurisdiction. 2. Quentos.
Alcaras, & sa iurisdiction. 16. Quentos 984. V. Marau.
Segura de la Sierra auec sa prouince, & le territoire des maistres de Sainct Iacques. 11. Quentos 91. V. Marau.
Villeneufue des Infants, & sa prouince nommee El campo de Moryel appartenant aux Cheualiers de S. Iacques. 8. Quentos 664. V. Marau.
Ocagne, & la prouince nommee Castille, des Cheualiers de Sainct Iacques. 23. Quentos.
Guadalajara, & sa iurisdiction. 11. Quentos 64. V. Marau.
Les villes de Pios, & Poso. 160. V. Marau.
La ville d'Almonasid, & la prouince de Sorite qui est des Cheualiers Sainct Iacques. 1. Quento 188. V. Marau.
Les villes d'Vzede, Talamanque, Tordelagane, auec le territoire, qui appartiennent à l'Archeuesché de Tolede. 18. Quentos 250. V. Mau.
La ville de Yepas. 423. V. Marau.
Alcala de Henarez, & sa iurisdiction, auec la ville de Brinega, qui sont de l'Archeuesché de Tolede. 16. Quentos 250. V. Marau.
Madrid & sa iurisdiction. 23. Quentos 250. V. Marau.
La Comté de Ponon en Rustro. 1. Quento 262. V. Marau.
Les villes de Cubas, & Grinon, qui ont pour leurs Seigneurs ceux de Mendozze, à qui elles payent les Alcauales, donnent pour les Tiers au Roy d'Espagne. 117. V. Marau.
La ville de Galapagar qui est au Duc de l'Infantazgo. 160. V. Marau.
La ville d'Illescas. 2. Quentos 297 V. Marau.
La ville de Tolede, & ses membres. 73. Quentos.
Les reuenus des montagnes, qui sont payez par les maistres des troupeaux, qui vont en l'Estremadure pour paistre, rendent 19. Quentos 503. V. Mar.
Les villages du Prieuré de S. Iean. 7. Quentos 55. V. Marau.
La ville d'Almagro, & sa prouince qui se nomme de Campo de Calatraua. 7. Quentos 120. V. Marau.
Plus les Alcauales des herbes qui se vendent là mesme rendent au Roy d'Espagne 3. Quentos 438. V. Marau.
Ciudad Real. 4. Quentos 150. V. Marau.
Les villages assis en la contree nommee Archidiaconat de Talauere de la Rey 14. Quentos 326. V. Marau.
Plaisance, & sa iurisdiction, & les villages qu'on nomme de l'Archidiaconat. 18. Quentos 475. V. Marau.
Truxille, & son territoire. 12. Quentos 224. V. Marau.
Caceres, & son territoire. 7. Quentos 850. V. Marau.
Badajos, & sa iurisdiction, & prouince. 9. Quentos 972. V. Marau.

Alcantare, & son territoire, qui appartient aux Cheualiers d'Alcantare, 9. Quentos 403. V. Marau.

Plus les herbes qui se vendent auxmesmes lieux rendent au Roy toutes les annees. 3. Quentos 481. V. Marau.

La prouince de Serne des Cheualiers d'Alcantare. 7. Quentos 570. V. Mar.

La ville de Meride & son territoire en la prouince de Leon, appartenant aux Cheualiers de sainct Iacques. 21. Quentos 234. V. Mara.

La ville de Fuéte El Maestro en la prouince de Leon des Cheualiers de sainct Iacques. 6. Quentos 973. V. Marau.

Guadalcana & son territoire des cheualiers S. Iacques. 3. Quétos 305. V. Ma.

Xerez de Badajos sous les Cheualiers de Sainct Iacques auec son territoire, 7. Quentos 100. Marau.

Le reuenu du territoire de ladite ville. 2. Quentos.

Les villes de Palme & de Guelues soubs leurs Comtes. 235. V. Marau.

Les villes de Teuar, & d'Ardales qui sont du marquis d'Ardales. 235. Mara.

La ville de Lerena, & son territoire en la prouince de Leon soubs les Cheualiers de sainct Iacques. 3. Quentos 125. V. Marau.

La ville de Cadis. 8. Quentos 452. V. Marau.

Les reuenus de Cadis qu'on nomme Almadraues, c'est à dire la peſche des Tons. 3. Quentos 35. V. Marau.

La ville de Gibraltar paye seulement les Tiers, & est exempte du reste, & pour ces Tiers elle donne. 1. Quento 500. V. Marau.

Xerez de la Frontera, & sa iurisdiction. 21. Quentos 50. V. Marau.

La ville de Catmone. 9. Quentos 450. V. Marau.

Les villes de Lore, & de Setefille. 680. V. Marau.

La ville d'Ecye auec les fauxbourgs. 15. Quentos 500. V. Marau.

La ville de Cordouë, & son territoire. 48. Quentos 995. V. Marau.

Les lieux appellez Realengos de Cordouë. 17. Quentos 316. V. Marau.

La ville d'Anduxar, & son territoire. 4. Quentos 800. V. Marau.

La ville de Vviede, & sa iurisdiction. 11. Quentos 346. V. Marau.

La ville de Baça. 17. Quentos 316. V. Marau.

La ville de Quexado. 1. Quento 415. V. Marau.

L'Adelantad de Careola. 6. Quentos 885. V. Marau.

La Comté de sainct Estienne. 1. Quento 340. V. Marau.

La ville de Martes, & son territoire qui est aux Cheualiers de Calatraue des membres d'Andaluzie. 11. Quentos 436. V. Marau.

La ville de Iaen, & son territoire. 15. Quentos 909. V. Marau.

La ville de Grenade, & son territoire. 42. Quentos 910. V. Marau.

La soye du Royaume de Grenade valoit autresfois, c'est à sçauoir auant que les Mores en furent chassez, 42. Quentos: maintenant elle rend seulement au Roy 22. Quentos.

Les reuenus d'Aguele, & d'Auisses au Royaume de Grenade. 2. Quentos 750. V. Marau.

Les villes de Loxes, & Alhame du Royaume de Grenade. 3. Quentos 650. V. Marau.

La ville de Baçaen Grenade. 10. Quentos 626. V. Marau.

Guadix au Royaume de Grenade. 6. Quentos 395. V. Marau.

Almene ville du Royaume de Grenade. 3. Quentos 80. V. Marau.

Almuñecar, Mutril, & Salabrene au Royaume de Grenade.. 2. Quentos 643. V. Marau.

Malaga ville de Grenade.	16. Quentos 269. V. Marau.
Velez Malaga ville du Royaume de Grenade.	3. Quentos 519. V. Marau.
La ville de Pulchene.	410. V. Marau.
La ville de Ronde, & sa iurisdiction.	5. Quentos 334. V. Marau.
L'Isle de Canarie rend tous les ans	4. Quentos 850. V. Marau.
L'Isle de Teneriffe.	3. Quentos.
L'Isle de Palme.	2. Quentos.

La taille qui est deuë annuellement par les Royaumes d'Espagne vaut 104. Quentos 305. V. Marauedis. Et ceste taille est repartie par toutes les Prouinces, terres, & villes, entre le peuple, à cause que les nobles feudataires, & les Cheualiers en sont exempts. On y est cottisé selon les biens qu'on tient.

Les peages par terre des Royaumes de Valence, Arragon, & Nauarre, qui doiuẽt estre payez de toutes les choses qu'on porte en ces Royaumes tãt pour l'entree que pour la sortie rendent au Roy d'Espagne 49. Quentos 35. V. Ma.

Les ports secs, ou passages du dedans du pays tant à l'entree qu'à la sortie, qui tendent du Royaume de Portugal aux terres d'Espagne nommees de Castille donnent tous les ans des dismes des choses qu'on y porte & qu'on en emporte 34. Quentos 155. V. Marau.

Les laines qu'on emporte tous les ans d'Espagne aux autres lieux, rendent pour chaque sac (qui vaut presque dix arobes, & l'arobe est comptee pour 25. liures) deux ducats, pourueu qu'elles soient de ceux du pays: car les estrangers payent 4. ducats: & le tout rend 53. Quentos 586. V. Marau.

La somme d'Almoxarif de Seuille, que la ville afferme du Roy d'Espagne rend de ferme 154. Quentos 309. V. Marauedis tous les ans. On nomme ainsi les dismes de toutes les marchandises de Flandres, France, Angleterre, Portugal, Italie, & autres lieux.

L'Almoxarif des Indes Espagnoles, que la ville de Seuille a affermé, où toutes les marchandises receuës dans les nauires de Seuille, & qui doiuent estre portees donnent la vingtiesme, & estans portees aux Indes sont contraintes de donner vn autre vingtiesme, & le tout faict. 67. Quentos.

Les reuenus que le Roy d'Espagne tire de la monnoye d'Espagne, c'est à sçauoir de chaque marc d'argẽt, ou de six ducats d'argent, qu'on fait aux lieux où lon bat la monnoye, vn real, & cela s'appelle El Señoreaxe de la Moneda, ou le droit de la monnoye, & la monnoye de Seuille porte autant que tous les autres ensemble: & tout rend au Roy d'Espagne toutes les annees. 22. Quentos.

Le Roy d'Espagne a affermé aux Foucres d'Ausbourg les maistrises de S. Iaques, Calatraue, & Alcantare pour le prix de 98. Quentos toutes les annees; & ce sont seulement les gabelles, & les dismes du froment, du vin, de l'huyle, & des autres choses dont les maistres souloient ioüyr, sans comprendre en cecy les Alcauales, & les Tiers, comme il a esté dit.

La puissance de ces maistres souloit estre grande, & s'estendoit par plusieurs Prouinces; mais maintenant ceste charge est en moins d'estime, depuis que les Roys d'Espagne ont pris la maistrise, & que par ce moyen ils en tirent peu à peu tous les reuenus.

Dauantage le Roy d'Espagne a affermé les herbes, & les pasturages desdicts maistres, & il tire toutes les annees de ceste ferme 571. Quentos,

Il a affermé encor le vif argent d'Almale de Sierra Morena au champ de Calatraue, & reçoit de cela 73. Quentos.

Les bulles des Papes tous frais faits rendét au Roy d'Eſpagne 200. Quétos.

Ce qu'on nomme ſubſide, que le Clergé donne du reuenu taxé des benefices pour faire la guerre aux infidelles, & autres, rend tous les ans 65. Quentos.

Dauantage tous les Eueſques & toutes les Egliſes d'Eſpagne dõnent au Roy pour la guerre contre les infidelles 110. Quentos. Ce reuenu ſe nomme El excuſado, octroyé au Roy d'Eſpagne par la bulle du Pape, afin qu'il luy ſoit loiſible de diſmer le froment, millet, vin, huyle, & autres fruicts du Clergé, & des Egliſes, & le Clergé donne ceſte ſomme au Roy tous frais faits.

La mine de Guadalcana en l'Eſtremadure en Sierra Morena rendoit autresfois 178. Quentos d'argent : mais eſtant auiourd'huy diminuee on ne la ſçauroit preſque taxer.

Les terres de toute l'Eſpagne payent tous les ans au Roy certaine impoſition qu'on nomme Exerciee pour les eſclaues, & les galeres & cecy fait la ſomme de 7. Quentos 750. V. Marauedis.

Le reuenu nommé de la Moneda Forera, pour lequel chaque feu eſt contraint toutes les annees de payer 7. Marauedis de quelque condition qu'on ſoit, rend au Roy d'Eſpagne. 6. Quentos 656. V. Marauedis.

Ce qui vient au Roy tous les ans des Indes Eſpagnoles fait la ſomme de 300. Quentos.

Le Royaume de Nauarre rend au Roy toutes les annees 35. Quentos 500. V. Marauedis.

Les Royaumes de Valence, Arragon, & Cataloigne donnent au Roy outre d'autres tributs. 75. Quentos.

Les Iſles de Sardaigne, Maiorque & Minorque ne rapportent rien au Roy d'Eſpagne, pource que les reuenus de ces lieux ſont conſumez à les garder, & d'ailleurs ils ne ſont gueres riches.

Le Royaume de Sicile porte au Roy d'Eſpagne toutes les annees 375. Quétos.

Le Royaume de Naples, & les terres de la Poüille & Calabre portent 450. Quentos.

La Duché de Milan. 300. Quentos.

La Borgongne & la Flãdre ſouloiét porter au Roy d'Eſpagne 700. Quétos.

La ferme ou le reuenu des cartes à joüer qu'on vend par toute l'Eſpagne rend 20. Quentos. Car le Roy d'Eſpagne tire vn real de chaque jeu.

Les ſarges de Florence qu'on porte en Eſpagne payent au Roy 10. Quétos: car il faut payer pour chaque piece ſix ducats.

Le reuenu du Roy d'Eſpagne eſtoit tel l'annee 1578. lors que le Roy d'Eſpagne n'eſtoit encor Roy de Portugal. A raiſon dequoy nous mettrõs à part les reuenus de la couronne de Portugal. Et tous ces reuenus enſemble reuiénent à 13. millions d'or, & 48. Vooo. ducats, & le ducat vaut vnze reals d'Eſpagne.

Voylà les reuenus du Roy d'Eſpagne, ſans compter ceux de Portugal qu'il poſſede auiourd'huy.

Les Royaumes compris ſous le nom d'Eſpagne, proprement de Caſtille ſont ceux qui s'enſuiuent, Leon, Arragon, Caſtille, Nauarre, Grenade, Tolede, Valence, Seuille, Cordouë, Murcie, Iaen, Galice, Gibraltar, Cataloigne.

Les Royaumes, Prouinces, & villes qui s'aſſemblent aux Eſtats d'Eſpagne, ſont les Royaumes de Leon, Seuille, Tolede, Grenade, Cordouë, Murcie,

Taen: les villes de Burgos, Salamanque, Segouie, Sorie, Auile, Cuenca, Toro, Zamora, Guadalajara, & ces villes ſont toutes Eueſchez. De celles qui n'ont point d'Eueſque, ou des lieux qui ſont ceints de murailles ou non, il n'y en a que deux que l'on reçoiue en l'aſſemblee, & qui ayent voix, c'eſt à ſçauoir Madrid, & Valladolid. Les autres Royaumes, c'eſt à ſçauoir, d'Arragon, de Nauarre, de Valence, & de Cataloigne, ont leurs Viceroys, & Gouuerneurs à part, qui commandent auec le Conſeil du Roy, comme les Viceroys de Sicile, & de Naples, & le Gouuerneur de Milan.

Reuenus de la Couronne de Portugal.

LEs reuenus ordinaires de la Couronne de Portugal paſſent tous les ans vn million d'or, & cent mille ducats. Les reuenus des Cheualiers de Portugal, dont le Roy eſt auiourd'huy grand Maiſtre, & auſquels appartiennent les Iſles Açores, de Madere, de Cap verd, de ſain& Thomas, & du Prince, ſont tous les ans de 200. V. mille ducats. Le reuenu de la mine qui appartient aux Cheualiers nommez de Chriſt, porte tous les ans 100. V. mille ducats. Le reuenu des eſpiceries, & autres choſes des Indes Orientales, rend tous les ans 600. V. milles ducats, c'eſt à dire, 18. tõnes d'or. Il faut entẽdre que cecy ſe tire des peages, & impoſitions des marchandiſes: car les autres reuenus, & fruicts de la terre ſont aiſément conſumez pour ſa garde, & deffence. Doncques les reuenus de la Couronne de Portugal, & des terres qui luy obeyſſent, font 2100. V. mille ducats, c'eſt à ſçauoir, 66. tonnes d'or.

Le Brasile tout les ans 150. mille ducats.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV DVC DE LORRAINE.

SOMMAIRE.

1. LORRAINE *iadis nommee Austrasie: Origine du mot* LORRAINE, *ses limites, & les principales riuieres qui arrosent ce pays.* 2. *Villes capitales de la Lorraine.* 3. *Les Comtez.* 4. *Les Seigneuries.* 5. *Fertilité, & abondance en vin, bains, salines, diuers metaux, pierres d'Azur, poissons, & carpes de trois pieds de long. Cassidoines d'admirable grandeur, miroirs, & ouurages de verre.* 6. *Naturel, & humeur des Lorrains, tenant du François, & de l'Allemand.* 7. *Richesses des habitans consistans au trafic des pierres d'Azur, des perles, des miroirs, & verres, des Cassidoines, des toilles, des mines d'argent, & des salines.* 8. *Reuenu du Duc de Lorraine en quoy consiste, & à combien se monte tous les ans.* 9. *Forteresses de Lorraine, ses voysins, & alliez.* 10. *Denombrement, & catalogue des Ducs qui ont commandé en la Lorraine.* 11. *Genealogie de la maison de Lorraine.*

1. LOVYS le Debonnaire eut 4. fils, qui ayans meu la guerre contre leur pere, partagerent entre eux toutes ses principautez; tellement que Lothaire son fils aisné eut pour sa part l'Empire, l'Italie, la Gaule Narbonnoise, & tous les pays qui furent apres compris sous le seul nom de Lorraine: Louys l'Allemagne: Charles la France depuis la Meuse iusques à la mer Occeane: & Pepin l'Aquitaine. Lothaire eut outre Louys qui luy succeda en l'Empire, vn autre Lothaire, qui demeura Roy de Lorraine. Et ce pays que les Allemans nommerẽt *Lotar-rick*, ou *Lot-reych*, ou *Lotharij regnum*, en Latin, fut transformé en ce mot de *Lotharingia*, par corruption du mot, & ceux du pays le nommerent Lorraine, pour le faire plus court. On tient que les bornes de la Lorraine estoient autrefois plus grandes, & qu'elle fut nommee Austrasie, & diuisee en haute, & basse, & contenuë entre les riuieres du Rhin, de l'Escaud, & de Meuse, & par ce moyen la basse a diuers noms auiourd'huy, & est subiecte à beaucoup de Princes, & la haute retient le nom de Lorraine.

Elle a maintenant pour ses limites du costé du Leuant l'Alsace, & ce qui se nomme d'vn nom particulier Vvestrasie; du Midy la Bourgongne, du Couchant la Champagne, & du costé du Nort la foreſt d'Ardenne, & rencontre aussi tost apres ceux de Luxembourg, de Treues, & des pays voysins, qui ont esté jadis des parties de la Lorraine. Ce pays est arrosé des riuieres de Meuse,

Moſelle, Sare, Voloy, Mortane, Meurtre, Selle, Hide, & quelques autres. La Moſelle, & la Sare y coulent pour la plus grande partie, les autres l'arroſent toutes entieres ſans s'aller deſroger dehors. La Moſelle prend ſa ſource en la montagne de Vogeſe, aſſez pres de la ſource de la Saone, vn peu au deſſus du bourg qu'on nomme Buſſan, & ayant paſsé par les villes de l'Eſtraye, Remiremont, Eſpinal, Charmes, & Bayon, s'en va droit à Toul, puis à Fruard, & par le pays Meſſin, & de Treues ſe va rendre dans le Rhin à Confluence. Lucius Verus fit deſſein du temps de l'Empereur Neron, de joindre la Moſelle, & la Saone par le moyen d'vn canal, afin que les armees vinſſent d'Italie par mer, puis eſtans portees par le Rhoſne, & par la Saone, s'allaſſent rendre par ce canal dans la Moſelle, puis dans le Rhin, & de là dans la mer Occeane; & les difficultez des chemins eſtans oſtees, on peut aiſément voyager du Ponent au Nort, ainſi que dit Corneille Tacite. La Meurte ayant receu beaucoup de riuieres, s'approche peu à peu de la Moſelle en lieu plain parmy des prairies, & luy fait compagnie par vn aſſez long eſpace, n'y ayant que bien peu de terre entre les deux canaux, iuſques à ce qu'apres de Condé, qui eſt à main droicte, elle ſe meſle auec la Moſelle, qui reçoit auſſi la riuiere de Selle pres de Mets.

La ville capitale de Lorraine c'eſt Nancy, demeure preſque ordinaire des Ducs. Elle n'eſt pas grande, mais elle eſt en vne aſſiette agreable, & commode, & le Palais des Ducs eſt aſſez beau. On y void l'Egliſe de ſainct George, où eſt le tombeau de Charles le Hardy Duc de Bourgongne tué par les Suiſſes, & Lorrains en vne bataille l'an mil quatre cens ſeptante ſept. Il y a dans la meſme Egliſe de ſainct George quelques tombeaux des Ducs de Lorraine ſans inſcription. Il y en a de meſme en quelques autres Egliſes: car ils n'ont point de lieu particulierement deſtiné pour cét effect. La meilleure partie des derniers Ducs eſt à ſainct François, qui eſt de l'autre coſté du Palais. On y peut voir le ſuperbe tombeau de René, qui vainquit Charles Duc de Bourgongne, & c'eſt là meſme que ſont enterrez le Duc Antoine; & ſon fils François, & Claude de Valois femme de Charles, & fille de Henry ſecond. La Meurte paſſe du long des murailles de Nancy, pres duquel on void le lieu où mourut le dernier Duc de Bourgõgne, pres d'vn ruiſſeau lequel il vouloit paſſer. Pour teſmoignage de cecy il y a vne Croix de pierre auec vne inſcription en François ſur vne lame d'airain. Vn peu au deſſus, au lieu où l'on dit que la bataille fut donnee, il y a vne Chappelle qu'on nomme des Bourguignons, auec le Cimetiere, & vne table d'airain où il y a des vers François pour memoire de ceſte bataille. 11.

Apres Nancy on met le lieu de ſainct Nicolas, qui s'eſt peuplé pour la reputation qu'il a d'auoir des reliques de ſainct Nicolas, & ce lieu eſt tellement grand auiourd'huy, qu'il ne ſemble pas vn bourg, ains pourroit eſtre nommé l'vne des meilleures villes de Lorraine, s'il eſtoit clos de muraille, tant les maiſons y ſont bien baſties, & les ruës belles, & tant il y a de peuple: mais on l'eſtime principalement à cauſe de la marchandiſe, & des artiſans, & ouuriers de toutes ſortes.

A vne petite lieuë de Nancy on void Fruart, à trois lieuës loing Ormes, à vn peu d'auantage Bayon, & Luneuille, & à quatre lieuës loing le Pont à Mouſſon celebre pour ſon Vniuerſité, & Gerbeuillier, puis Charmes, Chaſtenoy, Moranges, & Vaucouleur, d'où eſtoit Ieãne la Pucelle, qu'on a nommee d'Orleans, puis Maxen ſous Breſſe, Dompaire, Deneure, Hodon Chaſteau, Ramburuille, Raon, Bellemont, Neuf-chaſteau, Mugſtat, Marchainuille, Eſpi-

nal, Bruyeres, d'Arney, Ormont, Vvalderfing, Beaurains, & à treize lieuës de Nancy Vaigny, & à quatorze l'Estraye.

III. Les Comtez de Lorraine sont Vaudemont, qui est à cinq petites lieuës de Nancy; Chaligny à demie lieuë de Nancy, Amance à sept lieuës loing de Mets vers le Midy, qui estoit autrefois la Chancellerie de Lorraine; Richecourt assez pres du lac qu'on nomme la Garde-lac, d'où coule vne riuiere qui se mesle à la Meurtre entre sainct Nicolas, & la ville de Rosieres; Remiremont à main gauche de la Moselle qui fait là vne Isle, aux parties plus Meridionales de Lorraine. La Mothe assis sur vne riuiere qui se rend aussi tost dans la Moselle.

IIII. Les Seigneuries de Lorraine sont Marsal assez pres du lac Lindere, où il y a vne Isle auec la ville de Techemful, Remereuille à trois milles loing de Nancy, S. Bellemont, Ramberuille, Hombarg, Mariemont, Sandacourt. Au reste il faut mettre auec la Lorraine le Barrois, qui s'estend iusques à Neuf-chastel. Sa ville principale est Bar le Duc, ainsi nommee pour difference des villes de Bar sur Seine, & Bar sur Aube. Ses autres villes sont la Motte, Ligny, & Arq, & il y en a encores quelques autres, mais elles ne meritent pas qu'on s'y amuse. En fin ceste Duché en y comprenant le Barrois, a quatre iournees d'estenduë depuis Asteney iusques à Darné, & trois depuis Bar le Duc iusques à Biche.

QVALITE'.

V. COMBIEN que la Lorraine soit iointe, & entrelassee à des montagnes, & des forests, toutesfois elle n'a besoing des autres Prouinces, & porte assez de froment, & de vin pour sa prouision. Elle produit diuers animaux. Elle a force estangs qui abondent en poisson, & auec cela des bains qui doiuẽt estre fort estimez, & des Salins dont le sel est assez passable. Elle produit diuers metaux, comme de l'argent, du cuiure, du fer, de l'estain, & du plomb, & elle ne manque pas mesmes de perles qu'on pesche au pied du mont Vogese, autrement le mont des Faucilles. On y trouue aussi des pierres que les habitans nomment d'azur, ou d'azul. Il y vient aussi de la matiere dont on faict les mirbirs, & les ouurages de verre, & telle qu'il ne s'en trouue point de semblable aux autres Prouinces de l'Europe. Il y naist aussi des Cassidoines d'admirable grandeur, tellement qu'on en fait des pieces de fort belles coupes. Dauantage il naist en Lorraine de fort bons cheuaux, dont il y en a beaucoup qui valent les cheuaux Turcs, & ceux du Royaume de Naples. La Moselle porte grande quantité de saumons, de perches, de tanches, d'alauses, & d'autres poissons. Il y a entre autres choses vn lac, qui a quatorze lieuës de tour, où l'on trouue des carpes de trois pieds de long, qui sont d'vn gouust extremement agreable.

MOEVRS.

VI. COMBIEN qu'il puisse sembler que i'ay compris les mœurs des Lorrains parmy celles des François, toutesfois il ne sera mal à propos d'en dire icy particulierement quelque chose. Les Lorrains sont mestiz, ou meslez en matiere de mœurs, & pour parler plus clairement, tiennent vn peu du François, & vn

& vn peu de l'Alemand. Ils ont quelque partie de la courtoisie, & ciuilité du François : mais ils n'ont pas son air, ny sa gentilleſſe, & ſont vn peu rudes en conuerſation, & d'vne certaine façon qui ne ſeroit pas receuë en la Cour de France, ny meſme parmy ce qui eſt de plus galãt aux pays qui ſont eſloignez de la Cour. Et c'eſt en cecy qu'ils n'ont peu ſe guarantir entieremẽt de la contagion du voiſinage des Alemands, leſquels ils imitẽt auſſi pour la plus grande partie à boire d'autãt, & à paſſer les iournées entieres à faire caroux. Il ſort d'aſſez bons ſoldats de Lorraine, & i'en ay veu des troupes qui ne faiſoiẽt pas mal leur deuoir. Le peuple y eſt aſſez franc, & n'eſt ſi corrompu qu'en beaucoup d'autres Prouinces, & s'il y en a quelqu'vn qui veüille faire le fin, ſes ruſes ſont recogneuës pour peu ſubtiles : car les eſprits n'y ſont pas des plus deliez, combien qu'il s'y trouue quelques habiles gens de meſme qu'aux autres pays que l'on tient encores plus rudes. Les gentilshommes y ſont bõs, francs, & veritablement nobles, & quelques-vns d'entre eux viuent preſque à l'Alemande, les autres taſchent de former leurs actions à la françoiſe. Sur tout la Cour du Duc de Lorraine s'efforce d'imiter en toute choſe celle de France. Auſſi y a-il, pour ce qu'elle contient, de bien galants hommes, & fort polis, & parmy ce nombre beaucoup de François qui ſe ſont mis à la ſuite, & ont affectionné le ſeruice du Duc. Quant à ce Prince, ce ſeroit ſuperfluité de vouloir dire ſes perfections, puis que l'on ſçait aſſez les belles qualitez de ceux de la maiſon de Lorraine, qui naiſſent tous auec tant de courage, & de gentilleſſe, qu'ils ſont admirez de ceux qui les voyent, & n'eſtonnent moins ceux qui ne les voyent pas par la reputation qu'ils ont acquiſe, & qu'ils conſeruent entiere par leurs actions, où la courtoiſie, & la generoſité paroiſſent ordinairement auec tant d'eſclat, que celuy qui ne les eſtime, & ne les loüe, eſt plein d'enuie, ou de haine, ou manque de paroles pour les exprimer, ou d'eſprit pour les recognoiſtre.

RICHESSE.

LEs habitans ſont aujourd'huy vn grand profit des pierres d'azur qui ſe trouuent en Lorraine, & des perles que l'on peſche auſſi au pied du Mont Vogeſe. Et ils ne tirent auſſi peu d'argent de la matiere qu'ils ont pour les miroirs, & les verres, de meſme que de leurs Caſſidoines, qui ſont belles au poſſible, & propres à faire de beaux vaſes. Les cheuaux de Lorraine portent pareillement vn grand profit à leurs maiſtres qui en vendent en aſſez grãd nombre. Les Lorrains font auſſi beaucoup d'argent de leurs toiles, & de leurs ouurages qu'ils portent vendre par toute la France, par l'Alemagne, & ailleurs. Et les mines d'argent rendent auſſi ceſte Prouince aſſez riche. VII.

Le Duc de Lorraine tire de ſon pays cinq cens mille eſcus, voire dauantage. Il y a ſix ſalins qui luy valent deux cens mille eſcus toutes les années. La peſche du lac qui a quatorze lieües de tour, ainſi que nous auons dit, luy porte enuiron vingt mille liures, & le reſte de ſon reuenu vient des bois, grains, prairies, mines d'argent, & choſes ſemblables. Le peuple n'y eſt nullement foulé de tailles : à raiſon dequoy il vid en repos, & deuient de iour en iour plus riche. VIII.

FORCE.

ix. LA principale fortereſſe de Lorraine, c'eſt la ville de Nancy, qu'on commença d'agrandir, & fortifier à la Royale l'an 1587. Pource que le Duc craignant que les Alemands, qui paſſerent alors en France auec vne groſſe armée qui ſembloit deuoir faire tout trembler, ne luy ruinaſſent ſon pays, & ſa ville, ceignit les fauxbourgs de muraille, augmenta le tour de la ville de Nancy, & la mit en eſtat de deffence auec vne telle promptitude, qu'il penſa qu'elle ſuffiroit pour éuiter vn ſi grand orage, & pour fuyr d'eſtre à la diſcretion de ceſte nation qui penſoit lors que tout luy eſtoit de bonne guerre. Le Duc y a fait trauailler depuis à bon eſcient, tellement que c'eſt vne bõne place, & bien fortifiée à la moderne. Il y a dans Nancy vn Arſenal auſſi plein d'armes, & de munitions, qu'aucun qui ſe trouue preſque en Europe. Bar le Duc a vn bon Chaſteau, qui eſt entre la haute, & la baſſe ville. Il y a quelques autres places aſſez cõſiderables ſur la frontiere, mais qui ſont petites. Ce Prince ſe peut ſur tout aſſeurer de ſes gens, qui luy ſont extremement affectionez, & ne manquent nullement de courage. De ſorte que s'il eſtoit beſoing de mener les mains, ſon pays eſtant peuplé comme il eſt, & fourny de bõs hommes, ſans doubte il donneroit de la peine à celuy qui le viendroit attaquer : mais il eſt hors de crainte de ce coſté-là, veu qu'il eſt en fort bonne intelligẽce auec les Princes Alemands, tant ſes voiſins, qu'autres.

Pour le regard de l'Archiduc, outre qu'il n'a point de fuſee à demeſler auec luy, & qu'il n'a nulle ſorte de ſubjet qu'il le puiſſe conuier à entreprẽdre contre ce Prince, il a encores les Eſtats du pays bas, qui ne ſont du tout paiſibles, & qui branlent encores au manche: ſi bien qu'il a plus beſoing de conſeruer la paix auec ſes voiſins, que de la rompre. Auſſi n'y a-il nulle apparence que cela ſe face. Et quant au Roy d'Eſpagne qui luy eſt voiſin à cauſe de la Franche-Comté, il n'a pretenſion qui le puiſſe porter à s'eſſayer d'offencer ce Prince, & pour le trencher tout court, l'vn, ny l'autre n'y penſeroient iamais, ſçachant l'eſtroicte amitié, & alliance qu'il a contracté auec le Roy de France Henry le Grand, de qui il auoit eſpouſé la ſœur vnique Madame Catherine de Bourbõ, Princeſſe doüée de beaucoup de vertus, & de merites, qui deceda l'an mil ſix cens quatre, au grand regret de tous ceux qui cognoiſſoient cõbien elle eſtoit accomplie. Tellement que l'appuy d'vn ſi grand Roy, & de ſon alliãce, feroit touſiours perdre à ces deux Princes la volonté d'attaquer ce Duc, encores qu'ils l'euſſent conceuë. Et quant aux autres petits Princes ſes voiſins, ils ont plus de beſoing de penſer à la conſeruation de leurs terres, qu'à ſe ruer ſur celles d'autruy; & leur foibleſſe, & leurs petits Eſtats font que ce Duc demeurera touſiours de ce coſté-là ſans crainte, auſſi bien que ſans enuie, puis qu'il les ſurpaſſe en moyens, en forces, en amis, & en eſtenduë.

LES DVCS DE LORRAINE.

LA Lorraine a eu autresfois des Roys, qui commandoient à vne estenduë x.
de pays beaucoup plus grande, que n'est celle qu'on void soubs la puissance du Duc qui est à present. Quant à la succession de ces Ducs, elle a esté fort souuent interrompuë. Le premier qui fut ordonné Duc se nõma Charles, & le second fut Othon, du temps duquel la Lorraine fut separée de l'Alsace, & l'Alsace erigée en Langraf. Cét Othon mourut enuiron l'an 1020. Il eut pour successeur

Godefroy son fils, qui mourut l'an 1070. Cestuy-cy eut pour successeur

Godefroy le Bossu, qui fut tué l'an 1076.

Lors l'Empereur Henry IV. bailla ceste Duché à son fils Conrad, mais elle fut depuis renduë à la maison de Godefroy, c'est à sçauoir à son nepueu de par sa sœur, qui fut Godefroy de Billon Roy de Ierusalem.

Baudoüin son frere luy succede au Royaume, & en la Duché, & apres luy le troisiesme frere nommé Eustache. Toutesfois quelques-vns disẽt qu'apres Baudoüin Henry de Limpurg occupa par force la Duché, & fut le septiesme Duc, l'an 1106.

Apres cela l'Empereur Henry V. bailla ceste Duché à Guillaume Comte de Louuain, qui eut pour successeurs

Theodoric son fils.

Thibaud fils de Theodoric, auquel succeda

Frideric, sous qui le pays de Brabant fut separé de la Lorraine.

Apres Frideric vn certain Mathieu fut Duc, qui laissa apres luy son fils nõmé Simon, & vn autre fils nommé Frideric, qui mourut l'an de grace 1239. Cestuy-cy eut pour successeur

Mathieu son fils, puis

Frideric fils de Mathieu, & apres Frideric

Thibaud son fils, qui mourut l'an 1311.

Frideric fils de Thibaud.

Raoul fils de Frideric, qui mourut l'an 1346.

Iean fils de Raoul, qui espousa Sofie fille d'Ebernard Comte de Vvitemberg, & mourut l'an 1382. & fut enterré à Nancy, & laissa pour son successeur

Charles son fils, qui n'eust qu'vne fille mariée à René Roy de Sicile, fils de Loys Duc d'Anjou. Cestuy-cy fut Duc de Lorraine par le moyen de sa femme. Il laissa vn fils nommé Iean, & vne fille nommée Yoland, qui fut femme de Frideric de Vaudemont.

Iean succeda à René son pere, & laissa apres luy

Nicolas son fils, qui mourut sans hoirs l'an 1464.

Alors la Lorraine paruint entre les mains de Frideric fils d'Antoine Comte de Vaudemont, à cause de sa femme Yoland fille de René Roy de Sicile. Cestuy cy remit la Duché en la puissance de ceux de la maison de Billon, & c'est de luy que sont venus tous ceux qu'on nomme auiourd'huy de la maison de Lorraine, dont ie m'essayeray de representer icy la Genealogie.

Frideric eut pour successeur

i

René Duc de Lorraine, & Comte de Vaudemont; qui ayant esté chassé de xi.

ſon Eſtat par Charles Duc de Bourgongne, la recouura auec l'ayde des Suiſſes faiſant mourir ſon ennemy en vne bataille qui ſe donna pres de Nãcy. Ceſtuy-cy ayant repudié ſa premiere femme, fille du Comte de Tancaruille, qui eſtoit ſterile, eſpouſa Philippe fille d'Adolfe d'Egmond, Duc de Gueldres. Il mourut l'an 1508.

Antoine Duc de Calabre, Lorraine, & Bar, Marquis de Pont à Mouſſon, Comte de Vaudemont, & d'Aſpremont, qui mourut l'an 1544.

Claude de Lorraine, Duc de Guiſe, & d'Aumale, le plus renommé Prince de ſon temps au faict de la guerre, qui eſpouſa Antoinette de Bourbon, fille de François Duc de Vendoſme.

François Duc de Calabre, Lorraine, Bar, & Gueldres, mourut l'an 1546. ayant eſpouſé Chriſtine de Danemach.

Nicolas de Lorraine, Duc de Mercure, qui eut entre autres enfans Loyſe femme du Roy Héry 3. Princeſſe belle, & vertueuſe au poſſible.

Fráçois Duc de Guiſe, qui fut tué deuãt Orleans par Poltrot, & mourut l'an 1563. Sa femme fut Anne fille d'Hercule d'Eſt, Duc de Ferrare.

Marie premierement mariee au Duc de Longueuile, puis à Iacques V. Roy d'Eſcoſſe.

Claude Duc d'Aumale.

Charles Duc de Calabre, Lorraine, &c. qui eſpouſa Claude de Valois, fille de Henry II. Roy de France.

Henry Duc de Calabre, Lorraine, &c.

Charles Cardinal de Lorraine, Eueſque de Mets.

Henry Duc de Guyſe, pere de celuy qui eſt à preſent.

Loys Cardinal de Guiſe.

Charles Duc de Mayenne.

DISCOVRS DE L'ESTAT DES PAYS-BAS QVE TIENT L'ARCHIDVC ALBERT D'AVSTRICHE.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE du nom des Pays-bas. 2. Sa situation & limites. Son circuit & grandeur. 3. Riuieres les plus celebres des Pays-bas : leur source & cours. 4. Diuision du pays en dixsept prouinces, & cõbien il y a de villes & villages en chaque prouince. 5. Cõment elles ont esté vnies sous vn mesme seigneur, & reduites sous la domination d'Espagne. 6. Donation des Pays-bas faicte par le Roy d'Espagne Philippe II. à l'Infante sa fille en faueur de mariage auec l'Archiduc d'Austriche Albert. 7. Cõment l'Archiduc print possession des Pays-bas en faueur d'vne procuration de sa future espouse l'Infante d'Espagne. 8. Les Pays qui sont auiourd'huy sous les Archiducs, & description des plus belles villes, cõmençant par la Flandre. 9. Description du pays d'Artois & de ses plus celebres villes. 10. Du Cambresis & ses limites. 11. Du Haynault. 12. Du Namus. 13. De Luxembourg. 14. Du Brabãt 15. Pays bas propres à nourrir bestail. 16. Mer des Pays-bas : ses cõmoditez & incommoditez. 17. Ses forests, & notãment de la forest d'Ardenne. 18. Naturel des habitans des Pays-bas quel: & comme ils sont amateurs de liberté. 19. Peintres excellents és Pays bas : & qui a esté le premier qui a meslé les couleurs auec l'huyle. 20. Le reuenu du Prince des Pays-bas à quoy se peut monter. 21. Ses forces consistãs en forteresses, & vne armée entretenuë dãs les garnisons. 22. La forme du gouuernement des Pays-bas : des trois Conseils du Prince, & par quelles loix lesdits Conseils se conduisent: Des Cõmissaires enuoyez par les Prouinces: & la façon d'assẽbler les Estats. 23. Quelle est la Religion des Pays-bas, & des Prouinces vnies. 24. Archeueschez & Eueschez des Pays-bas. 25. Catalogue des Seigneurs & Comtes de Flandres : leur regne & mort. 26. Articles de Trefue faicte l'an 1609. entre l'Archiduc Albert & les Estats des Prouinces vnies.

COMBIEN que les choses de cét Estat ayent esté cy deuant & par plusieurs fois fort confuses & embroüillées, pour les diuers possesseurs qui ont occupé ses prouinces tantost separément, tantost toutes ensemble : I'espere neantmoins esclaircir le tout, & en escrire par bon ordre & sans obscurité. Car apres auoir dit en general les limites, & l'estenduë de toutes ses contrées, comme il est diuisé en dixsept Prouinces, comment & par qui ces pays ont esté vnis sous vn mesme Seigneur : quand & comment ils sont venus en la maison d'Espagne,

le viẽdray apres à particulariser ce qui est à present sous la puissance du Serenissime Archiduc Albert d'Austriche, & de la tres-illustre Princesse Isabelle Clere Eugene sœur de Philippes III. à present Roy d'Espagne: & comme ils sont entrez en possession dudit pays: Et d'autre part ie representeray ce que les Estats des Prouinces vnies des Pays possedent aussi. Que si ie ne contente entierement en cecy les plus curieux, au moins ie pourray leur opposer la difficulté du fait, & la peine que i'ay prise de leur satisfaire, rapportant ce que i'ay veu moy-mesme estãt au pays, ou ce que i'ay appris par le discours des autres.

I. Et afin de commencer, la basse Alemagne est ainsi nommee, pource que les mœurs, la langue, & les loix de ses habitans ne different gueres de celle des autres Alemans: le nom de basse luy est donné pource que ceste contrée est plus proche de la mer que le reste de l'Alemagne, & pource aussi qu'au respect de la haute son terroir est moins esleué, & ses campagnes plus basses. Ceux du pays l'appellent en leur langue Nederlãt. On l'appelle aussi presque par toute l'Europe Flandre, en prenãt vne partie pour le tout, ou pour la puissance & splendeur de ce pays au regard des autres, ou à cause des grãds trafics, & des foires de Bruges tres-anciennes, où les marchands souloient aborder de toutes pars, ou pource que ce pays estant plus proche de France, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, son nom a esté cogneu & diuulgué plus que ceux des autres.

II. Or laissant ceste curiosité que ie tiens pour superfluë, de mesme que tout ce qui est de pareille estoffe, le Pays-bas a pour ses limites du Nort la mer Occeane, du Su la Lorraine, la Champagne, de l'Est les riuieres de Meuse, & du Rhein: & de l'Oüest encore la mer, & la partie de l'Artois qui regarde la Picardie. Tout ce pays a de circuit, selon Guichardin, enuiron mille milles d'Italie, ou trois cents quarante lieuës de Flandres, & contient sept degrez & demy de longueur: c'est à sçauoir depuis le vingt-deuxiesme degré & demy iusques au trentiesme. Mais quant à la largeur il comprend cinq degrez, c'est à sçauoir depuis le quarante-huictiesme degré & demy iusques au cinquante-troisiesme & demy. A raison dequoy le Pays-bas est mis entre le milieu du septiesme climat, & le commencement du neufiesme; & en ceste espace la diuersité du plus grãd iour d'Esté est de trois quarts d'heure. Car au milieu du septiesme climat le plus grand iour est de seize heures, & au commencement du neufuiesme il est de seize heures, & trois quarts. Et ce pays contient tous les paralelles qui sont enfermez entre le seiziesme & le vingt-vniesme.

III. Les principales riuieres de ces Prouinces sont le Rhein, la Meuse, l'Escaud, & l'Ems: les moindres sont la Moselle, l'Ae, la Sambre, la Dese, Demere, Nethe, Ruer, Berckel, Niers, Scarpe, Dentre, Hayne, & autres. La plus grande c'est le Rhein, duquel nous parlerons faisant mention de l'Allemagne. Quant à la Meuse elle vient du mont Vaugez non guieres loing des sources de la Seine, & de Marne, & coulant vers le Septentrion elle rase sainct Thibaud, où elle commence d'estre nauigable. De là elle passe à Verdun, & va à Moson, & Maiserie. Et de là tournant vers le Nort elle passe à Charlemont, Bouines, Dinant, & Namur: & receuant là le Sambre elle va à Stochem, Ruremonde, & Ventlo, où se tournant vers l'Oüest elle borde les villes de Cuick, Graue, Raueſtein, & Megheu: puis receuãt au village de Hervvede vne partie du Rhein, & luy donnant aussi de ses eaux, elle se mesle auec l'Oüal, & soudain ces deux riuieres gardãt leurs noms se separent & coulent chacune à part à Laueſtein, où elles enferment l'Isle de Bomel, & derechef elles s'assemblent

& perdant leur nom prennent celuy de Meron, & passant en ceste sorte à Vvorkom, & à Gorchom, elles paruiennent fort grosses à Dordrecht, où ayant faict l'Isle d'Iselmonde, la Meuse reçoit son propre nom, & le retenant apres auoir passé à Roterdam, & Vlaerdingue elle se va rẽdre dans la mer pres de la Brile auec tant de violence, que courant encor par vn long espace elle conserue la douceur de son eau.

Quant à l'Estaud il vient du Vermandois pres de l'Abbaye de Sainct Martin, puis passant paisiblement entre le Catelet, & Beaurenoir s'en va à Cambray. De là passant par le pays de Haynault il bagne la ville de Valenciennes, & deuenant nauigable, apres auoir receu la Hayne, il passe à Condé, puis grossy de la Scarpe il coule à Sainct Amand, & de là tournant vers le Nort il passe à Tournay, à Audenarde, & à Gand, où il reçoit la Lis, & la Lieue, & quelques autres eaux. De là il va en serpentant à Denremonde, où receuant le Dendre il s'achemine à Rupelmonde, & y reçoit le fleuue Rupel, & vn peu apres le Dele, puis estant ainsi gros, & enflé il s'en va lauer les murailles d'Anuers, & faict vn bon & asseuré port pour les nauires, puis coulant vn peu plus auant, & se fendant en deux branches, il diuise le Brabant, & la Flandre de la Zelande, veu que tournant à main gauche vers le Midy il suit les riuages de la Flandre, & prenant vn autre nom s'appelle de Hont, & de là il s'achemine à la mer de Ponent par la Zuytbeuerlande, & Vvalachrie; & à la main gauche ayant laissé les limites du Brabant, continuant son cours, & gardant son vieil canal se va dégorger dans l'Ocean par les riuages de l'Isle de l'Escaud. Au reste ce fleuue porte le flux de la mer iusques à Gand, qui est en contant ses destours, & serpentements, par l'espace de plus de 30. milles. Pour le regard des autres, ie remets le curieux à la lecture des Geographes, sus lesquels ie semble mesme auoir desià trop enjambé.

Le Pays-bas cõtient dix-sept Prouinces, à sçauoir quatre Duchez, Brabant, Limbourg, Luxembourg, & Gueldre: huict Comtez, Hollande, Zelande, Flandres, Artois, Haynault, Zamur, Zutphen, & le Marquisat du S. Empire: & cinq Seigneuries, à sçauoir, Malines, Vtrecht, Friſe, Oueryssel, & Grouningue. Elles sont nommées dixsept Prouinces, pource qu'on en a donné dixsept tiltres aux Princes, & ne s'en peut dõner autre raison de ceste appellation bien qu'il y aye dauantage de Prouinces. Aux generales assemblées tous les pays n'y sont pas conuoquez, ne donnent pas leurs voix ny ne contribuẽt pas selon cet ordre aux impositions generales. Car le Marquisat du Sainct Empire d'Anuers n'est point compté entre les Prouinces, la Duché de Limbourg auec Valckembourg, & Dalem ressortent sous Brabant. Tournay & Tournesis auec l'Isle, Doüay & Orchies ordinairement ne sont pas nommez entre les dixsept Prouinces, & toutesfois elles contribuent toutes deux, chacune comme vne Prouince. Comme font aussi Valenciennes, & Drente. Ce Pays-bas enuiron l'an mil cinq cents cinquante du temps de l'Empereur Charles V. accorda à l'Empereur selon sa demande la somme de trois cents mille florins parmois, ce qu'on appelloit Nouentale ou Nouenaire. Limbourg, Luxembourg, Gueldre, & Grouningue ne payerent rien de ceste imposition, estants frontieres lesquelles estoient appauuries, & fort en arriere: tellement qu'il n'y eut que ces treize tant Prouinces que villes lesquelles contribuerẽt: Assauoir, Brabant, Flandres, Artois, Haynault, Valenciennes, l'Isle, Doüay, Orchies, Hollande, Zelande, Namur, Tournay, Tournesis, Malines,

IV.

& Vtrecht: toutesfois on estime que les autres ne sont pas forcloses és conuocations & assemblées generales.

On a compté en ces Pays-bas plus de deux cents villes murées, & bien cent cinquante places, lesquelles auoient iurisdiction & priuilege de ville, & plus de six mille villages: mais durát ces longues guerres dernieres ils ont esté bien amoindris & ruynez. Afin neantmoins de contenter le Lecteur curieux ie luy proposeray icy vn general denombrement, auquel il pourra voir combien il y a de villes & villages en chaque Prouince.

Combien il y a de villes & villages en chaque Prouince des Pays-bas.

ES QVATRE

Duchez.	*Villes.*	*Villages.*
BRABANT.	26.	700.
LVXEMBOVRG.	23.	1169.
LIMBOVRG.	5.	123.
GVELDRE.	24.	300.

ES HVICT.

Comtez.	*Villes.*	*Villages.*
HOLLANDE.	23.	400.
ZELANDE.	10.	101.
FLANDRE.	35.	1178.
ARTOIS.	12.	754.
HAYNAVLT.	24.	950.
NAMVR.	4.	184.
ZVTPHEN.		
LE MARQVISAT.		

ES CINQ

Seigneuries.	*Villes.*	*Villages.*
VTRECHT.	5.	70.
FRISE.	11.	345.
OVERVSSEL.	11.	101.
GROVNINGE.	1.	145.
MALINES.	1.	9.

Auant la natiuité de Iesus-Christ les Romains & Iules Cesar comprenoient ce pays soubs la Gaule Belgique ou Belge, ainsi appellée à cause des habitans hautains & hardis qui ne pouuoiét souffrir qu'ó leur ostast leur liberté, leurs coustumes & priuileges. Tellement que c'estoit, au rapport de Iules Cesar, le plus fort & valeureux peuple de toute la Gaule. Ils auoient lors diuers nós, & les nommoit-on Germains, Bataues, Frisons, Aduatices, Menapiés, Atrebates Neruins, Morins, &c. Les Germains sont auiourd'huy les Allemás: les Bataues sont les Hollandois, & en partie les Gueldrois: les Frisons ceux de Frise: les

Aduacites ceux d'Anuers: Les Menapiens en partie ceux de Gueldre, & de Cleue: Les Atrebates ceux d'Arras & és enuirons: Les Neruins, ceux de Tournay; Les Morins, les Flamends, &c.

Le Pays estant diuisé en Prouinces, ils ont bien receu quelques seigneurs comme souuerains, mais à certaines conditions prenans tousiours bien garde qu'ils ne deuinssent puissans de peur d'estre subiuguez: & partant, ils les aymoient principalement à cause de cela lors qu'ils estoient encores ieunes. Ces Prouinces viuants ainsi en paix auec leurs Seigneurs & se bandãs par ensemble en temps de necessité ont souuent fait de grands faits d'armes, tant contre les Romains que contre les autres nations, mesme contre les Turcs & Sarrazins, comme il appert qu'ils ont fait sous la conduite de Godefroy de Boüillon & autres Roys de Ierusalem, comme aussi sous Baudoüin Comte de Flandres, qui gaigna l'Empire de Constantinople: & plusieurs semblables entreprinses cõme on peut veoir en leurs Chroniques & Histoires, tellement que ils ont tousiours esté fort estimez & redoutez. Bref c'est vn peuple duquel le renommé Historiographe Corneille Tacite a escrit comme s'ensuit: *Les Gaulois combattoient pour leur liberté, les Germains pour le butin, mais les Batauois pour la gloire & honneur.* Voila pourquoy aussi les Empereurs Romains les choisissoiẽt pour leurs gardes, comme les tenants pour les fideles & plus valeureux de tous les peuples du monde. Mesmes quelques vns d'entre eux notamment les Batauois & Frisons ont esté declarés compagnons & amis du peuple Romain. Ainsi en parle Tacite.

Or combien que tous ces Pays-bas & Prouinces ayent esté par-cy deuant diuerses souuerainetez & Prouinces sous differens Princes, si est-ce qu'ils ont en fin esté reduits sous quatre Ducs de Bourgongne, puis apres sous les Archeducs d'Austriche, & finalement soubs vn seul Seigneur, à sçauoir, soubs l'Empereur Charles V. & son fils Philippe Roy d'Espagne. Il sera bon de reciter icy en bref comment, quand & en quelle maniere ils ont esté reduicts sous ces derniers icy, & que cela demeure pour memoire perpetuelle, que les Espagnols sont bien paruenus au Gouuernement de ces Pays bas, non pour les gouuerner comme leurs propres subiects c'est à dire comme estans subiects à leurs loix, mais comme vn peuple libre en suyuant leurs propres loix & priuileges.

Lovys de Mal estant du costé de son pere, Comte de Flandres, de Neuers, de Retel, de Salines, d'Anuers, & de Malines, & du costé de sa mere, Comte de Bourgongne & d'Artois, auoit vne fille nommee Marguerite, laquelle il auoit euë de sa femme Marguerite fille de Iean troisiesme, Duc de Brabant, ceste fille espousa en la ville de Gand en l'an mille trois cents soixante neuf, Philippe de Vallois, surnommé le Hardy, qui estoit pour lors Duc de Bourgongne, & le plus ieune fils de Iean Roy de France. De ceux-cy nasquit Iean sans peur, Comte de Flandres, de Bourgongne, d'Artois, &c. Ce Iean de Vallois espousa en l'an mille quatre cents quinze Marguerite fille du Comte de Haynault, Hollande, Zelande & Frize: & fut meurtry à Montereau en France, en l'an mille quatre cents dix-neuf, le dix-neufiéme Septembre, estant aagé de quarante huict ans, & apres auoir regi quinze ans: ce qui arriua cõme on dit à l'instigation du Dauphin. Son fils vnique Philippe le Bon succeda en sa place, aagé de vingt-trois ans estant Duc de Bourgongne, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Marquis du sainct Empire, & Sei-

gneur de Salines & Malines. Outre ce en l'an mille quatre cents vingt-neuf, il ſucceda par la mort du Comte Diderie de Namur, à ladite Comté de Namur l'ayant premierement acheptee, & par la mort de Philippe Duc de Brabant, lequel mourut ſans enfans, il euſt en l'an mille quatre cents trẽte les Duchez de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, & par la mort de Iacoba Comteſſe de Hollande, &c. ſa niepce il euſt en l'an mille quatre cents trente ſix, les Comtez de Haynault, de Hollande, Zelande & Frize. En l'an mille quatre cents quarante trois, ſa tante luy donna la Duché de Luxembourg, premierement comme Tuteur, & puis apres comme Seigneur. Il fut le premier de la maiſon de Bourgõgne qui inſtitua l'ordre de la Toiſon d'or à Bruges en Flandres, lors qu'il eſpouſa Iſabeau de Portugal en l'an mille quatre cents cinquãte. Il mourut à Bruges en l'an mille quatre cents ſoixante ſept, eſtant aagé de ſoixante & douze ans, apres auoir regné quarante huict ans. Il laiſſa pour heritier en tout ſes pays ſon fils vnique, nommé Charles de Vallois, ou le guerrier, lequel ſucceda au gouuernement des pays de ſon pere eſtant âgé de trente quatre ans. Il achepta du Comte Arnault d'Egmond la Duché de Gueldre & la Comté de Zutphen, & ce outre vne penſion annuelle pour la ſomme de 92000. eſcus d'or, en mourant il confirma ladicte vente par teſtament, faiſant le Duc Charles ſon heritier, & deſ-heritant ſon fils Adolphe, pour ce qu'il s'eſtoit rebellé contre luy. Ce Duc print poſſeſſion du pays de Gueldre en l'an mille quatre cents ſoixante & treize. Il tacha de faire vn Royaume de tous les Pays-bas, promettant à ceſte fin de donner ſa fille vnique en mariage au fils de l'Empereur Frederic troiſiéme, & l'eut appellé le Royaume de Bourgongne, d'autant que la Bourgõgne auoit eſté vn Royaume auparauant. Mais pour ce que chaque Prouince eſtoit ſouueraine, & auoit ſes Priuileges, droicts & reuenus à part, meſmes differẽtes meſures & poids, & n'auoiẽt iamais voulu conſentir à leurs Princes autre puiſſance ſinon limitee, il ne peut, & cela fut mis en arriere. Ce braue guerrier fut tué deuant Nancy en l'an 1477. le cinquieme de Ianuier, eſtant trahi par vn Comte Italien appellé Campebaſſo, qui eſtoit à ſon ſeruice, & ce par l'inſtigation de Louys XI. Roy de France, des Suiſſes & Lorrains apres auoir gaigné trois batailles. Il eſtoit âgé de quarante quatre ans, & laiſſa vne fille vnique appellee Marie de Vallois aagée de dix-huict ans, laquelle eſpouſa en l'an mille trois cents ſoixante & dix-ſept, le dix-huictieſme Aouſt, Maximilian d'Auſtriche. Lequel reprint ſur le Roy de France tout ce que ledit Roy auoit prins & oſté à ſa femme, il reſtablit l'Ordre de la Toiſon d'or, lequel eſtoit fort auili, & l'an mille quatre cẽts ſoixante & dix-huict, ils eurent deux enfans enſemble, vn fils nommé Philippe, & vne fille nommee Marguerite. Marie de Bourgongne la cinquieſme annee de ſon mariage, tomba de cheual & mourut de la cheute. Maximilian gouuerna ces pays pour vn temps en faueur de ſon fils Philippe: mais non pas à la bonne foy; car il tacha d'aliener & de ſeparer du Pays-bas les Prouinces de Brabant, Haynault, Hollande, & Frize, pour les donner à ſon pere Frederic Empereur, & fit pluſieurs choſes au prejudice de ces pays. En l'an mil quatre cents nonante deux, ſon fils Philippe fut recognu pour Prince par tous les Pays-bas & confirmé comme ſeigneur hereditaire d'iceux: en l'an mille quatre cents quatre vingt ſeize, il eſpouſa en la ville de Lier en Brabant Madame Ieanne de Eſpagne que les Pays-bas eſtant auparauant vnis par enſemble par pluſieurs mariages, ſont finalement venus par ce mariage à

la maison d'Espagne: & combien qu'ils soient paruenus à quelque parfaicte prosperité si est-ce que par ce moyen ils sont tombez en vne longue guerre, voire en des troubles & guerres ciuiles, au grand dommage & prejudice desdits Pays. Ainsi par ce moyen les dix-sept Prouinces ont esté soubs le gouuernement du Roy d'Espagne entre les soixante & soixante & dix ans.

Le Roy d'Espagne Philippe II. se sentant diminuer en force & santé, voulant faire vne fin de la resolution qu'il y auoit prinse de donner sa fille aisnee Madame Isabelle en mariage à l'Archiduc Albert son nepueu, ores que pourueu de grandes dignitez Ecclesiastiques, & signamment du riche Archeuesché de Tolede: fit venir en sa presence en la ville de Madril, le sixiéme May le Prince Philippe son fils vnique aagé d'enuiron 20. ans, accompagnez de Dom Gomes d'Avila Marquis de Vellada, Gouuerneur & grand maistre d'Hostel dudit Sieur Prince Philippe, Dom Christophel de Mora Comte de Castel-Rodrigo grand Commandeur l'Alcantara, Dom Iean Idiaques grand Commandeur de Leon, tous trois Conseillers d'Estat, & Messire Nicolas Damant Cheualier, Cõseiller, President, & Chcelier de Brabant, auec le Secretaire des negoces du Pays bas Laloo, sans plus. Ou la resolution de la cession, & transaction des Pays bas faicte par le Roy à sadite fille, fut leuë, sousignee, passee, & seellee en langue Françoise, dont la teneur estoit.

Philippes par la grace de Dieu, &c. A tous presens & aduenir qui ces presentes lettres verront ou lire oyront, Salut. Comme nous ayons trouué cõuenable, tant pour le bien general de la Chrestienté que de noz Pays bas: de ne differer plus long temps le mariage de nostre treschere & bien aymee fille aisnee l'Infante Isabelle Claire Eugene. De tant plus y enclinãt pour la conseruation de nostre maison, comme pour certains autres bons respects: En consideration aussi de la bonne affection que nous portons à nostre trescher & bien-aymé Frere, Cousin, & Nepueu l'Archiduc Albert, de nostre part Gouuerneur & Capitaine General de nos Pays bas, & de Bourgongne, ayans ietté l'œil sur sa personne, & l'eslisant pour futur mary de nostre fille aisnée: tant du consentemẽt de nostre sainct Pere le Pape, qui sur ce a octroyé sa dispense requise: cõme en ayant cõmuniqué auec tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince nostre tres-cher & bien-aymé, Frere, Cousin & Nepueu Rodolph secõd du nõ, Empereur des Romains, & tout par vn de nostre tres-chere & biẽ-aymee bõne Sœur l'Imperatrice sa Mere. Quoy consideré, & afin que nostredite fille puisse (cõme de raison) auoir moyẽ selon ces graces, vertus & merites. Mesmes pour de nostre costé faire paroistre la grãd'amour & affectiõ qu'auons touſjours porté & portõs à nosdits Pays bas & de Bourgõgne: Nous auõs resolu de ceder en dõ à nostredite fille, en ayde & faueur dudit mariage, nosdits Païs bas, & tout ce qui en despẽd, en la forme & maniere que cy-dessous sera dit & specifié. Et ce par le moyen & interuention, vouloir & consentement de nostre tres-cher & tres-aymé bõ fils le Prince Philippe, nostre fils vnique & heritier: suyuant les aduertances que par nous & nostredict fils en ont esté faictes aux Chefs & Seigneurs Cheualiers de nostre ordre, Consaulx, & Estats de nosdits Pays bas, estans soubs nostre obeyssance, ensemble à ceux de nostre Pays & Cõté de Bourgongne. Lesquels ont demonstré & tesmoigné par leur response la ioye & le contentement qu'ils ont eu de ceste nostre debonnaire resolution: qu'ils cognoissent & confessent estre tant necessaire au bien de nosdicts

„ Pays bas: Et c'est le vray moyen de paruenir à vne bonne paix & vnion: pour
„ estre deschargez de ceste penible guerre, dont ils sont esté trauillez par tant
„ d'annees, laquelle paix & repos nous leur auons touſiours deſiree. Conſide-
„ rant auſſi, ce qui est notoire à tout le monde, que le plus grand-heur, qui puiſ-
„ se aduenir à vn pais, est, de se voir gouuerner par l'œil & presence de son Prin-
„ ce & seigneur naturel. Dieu nous est teſmoing du soing & de la peine que ſou-
„ uent nous auons eu, que nous n'y auons pas peu faire en perſonne, ce que de
„ vray nous euſſions bien deſiré, ſi les affaires de grand importance de nos Roy-
„ aumes d'Eſpagne, ne nous euſſent pas obligez à nous y tenir, & continuer no-
„ ſtre reſidence, ſans nous en abſenter, comme nous y ſommes encores obligez
„ pour l'heure. Et combien que par l'âge du Prince noſtre fils; il ſemble que ce-
„ la viendroit mieux à propos maintenant qu'à noſtre premier voyage. Neant-
„ moins la volonté du bon Dieu a eſté telle, nous ayant donné tant de Royau-
„ mes & Prouinces eſquelles ne deffaillent iamais affaires de grande importan-
„ ce, à cauſe deſquelles ſa preſence eſt icy auſſi bien requiſe. A raiſon dequoy
„ nous auons trouué expedient de prendre ceſte bõne reſolution pour ne point
„ laiſſer nos Pays bas aux incõueniens eſquels ils ont eſté par cy-deuant, ioinct
„ les raiſons du partage que deuõs faire à noſtre fille l'Infante, ſelõ ſes merites,
„ & grandeur de ſa naiſſance, En particulier les luy trãsferant, veu qu'apres no-
„ ſtredict fils le Prince (que Dieu conſerue longues annees, le faiſant proſperer
„ en ſon ſeruice) noſtredicte fille aiſnee, & la premiere & la plus prochaine. Et
„ que du conſentement de noſtredict fils, elle peut dés maintenant y eſtre ad-
„ miſe: Ayans choiſi ce moyen ſoubs eſpoir que par iceluy noſdicts Pays bas,
„ reuiendront en leur premiere fleur & proſperité, dont ils ſouloient iouyr.

„ *Faiſons* partant à ſçauoir que deſirans maintenant mettre en effect ſelon ſon
„ deu, ce que par nous a eſté ſi meurement reſolu & arreſté: entendans le cõſen-
„ tement volõtaire que noſtredict fils le Prince y a ſi liberalemẽt interpoſé de
„ ſon coſté, ſçachant les ſubmiſſions auſquelles noſdicts pays auront à ſe con-
„ former ſuyuant noſtre intention: Auons reſolu de ceder & tranſporter à no-
„ ſtredicte fille Infante en aduancement dudict mariage tous noſdicts Pays bas,
„ & de Bourgongne, en la forme & maniere, aux pourparlers & conditions,
„ cy-apres mentionnees.

1. La premiere condition eſt, & non autrement. Que ladicte Infante noſtre
„ fille ſe ioindra par mariage auec l'Archiduc Albert, entẽduë la diſpence qu'en
„ a octroyé noſtredit ſainct Pere le Pape à ces fins. Et que par voye de donation,
„ ou comme par don, elle reçoiue noſdicts Pays bas, & Comté de Bourgongne.
„ Et au cas que ledit mariage fut empeſché pour quelque occaſion que ce puiſ-
„ ſe eſtre: ceſte preſente donation ou ceſſion ſera nulle, & ne ſortira aucun ef-
„ fect: comme en ce cas deſmaintenant nous la reuoquons & mettons au
„ neant.

2 Item à condition & non autrement. Que les enfans & ſucceſſeurs de
„ ce meſme mariage, ſoient maſles ou femelles legitimement procreez, &
„ non illegitimes: encore que ce fut par mariage ſubſequent, l'aiſné prece-
„ dant le puiſné, & le maſle la femelle: ſeront de main en main heritiers en
„ meſme degré de toutes leſdictes Prouinces vnanimement, ſans rien en pou-
„ uoir repartir, ny eclypſer. Declarant que le fils ou fille aiſné treſpaſſé du vi-
„ uant de ſon pere, ſera preferé aux oncles & à chacun autre de ligne colla-
„ terale.

Item à condition & non autrement, Qu'au cas (ce que Dieu ne vueille) qu'il 3.
n'y eut ne fils ne fille de ce mariage: ou qu'ils fussent morts apres la mort de "
l'vn desdits Archiduc Albert, & de nostre fille Infante, venant de ce present "
mariage: ladite donation cõcession & transport sera nulle & de nulle valeur. "
Auquel cas si nostredicte fille Infante demeuroit vefue, sa portion legitime du "
costé paternel, & la donation du costé maternel, telle qu'elle luy peut cõpeter "
& appartenir, la suiura. Pardessus ce que nous où nostre fils le Prince ferons "
pour la bonne amour que nous leur portons. Et si ledit Archiduc Albert no- "
stre bon cousin, suruiuoit ladicte Infante, il demeurera Gouuerneur desdits "
Pays bas, pour & au nom du Prince proprietaire auquel ils seront deuolus.

Item à condition & non autrement, qu'aduenant que tous les descendans 4
vinsissent à defaillir masles, ou femelles, procréez de ce mariage, tellement "
qu'il n'y restast personne de tous ceux qui sont appellez à ces biens icy: En tel "
cas ils auront à retourner tous ensemble au Roy d'Espagne, qui sera descendu "
de nous. Et suyuant ceste donation & concession, en tel cas nous le faisons dés "
maintenant Donataire, comme luy estans donnez.

Item à condition autrement non. Que nostredite fille Infante, ny nuls autres 5.
appellez à ladite succession, ne pourra pour nulle cause quelconque partir ny "
diuiser lesdits pays, ny donner ny eschanger, sans nostre consentement, & de "
ceux qui seront noz heritiers & successeurs en ces Royaumes.

Item à condition & non autrement. Que la mesme qui sera Princesse ou Da- 6
me desdits Pays bas, se deura marier auec le Roy d'Espagne, ou auec le Prince "
son fils, qui lors sera en vie, auec preallable dispence en tant que besoin soit. "
Et si lors elles n'auoient pas la volonté, ny la puissance de faire tel mariage "
pour elles mesmes. Ne pourra en tel cas vne telle Dame prendre aucun mary "
ny s'immiscer en nulle donation, ny en nulle partie d'icelle, sans nostre aduis "
& consentement, & de nos heritiers & successeurs en nosdits Royaumes d'Es- "
pagne, qui seront yssus de nous. Et en cas de contrauention, tout ce qui aura "
esté donné & octroyé leur retournera, comme si ceste donation, cession, & "
transport ne fut iamais esté faicte.

Item à condition & non autrement: Que tout & chacun Prince & seigneur 7
desdits pays, seront tenus de marier leurs fils & filles, par nostre aduis & con- "
sentement, & de ceux qui seront nos heritiers & successeurs Roys d'Espagne. "

Item à condition & non autremẽt: Que nostre dite fille Infante & son mary 8
ny nuls de leurs successeurs, ausquels lesdits pays escherront, ne pourront en "
façon quelconque negocier, trafiquer, ou cõtracter aux Indes Orientales, & "
Occidentales, & n'y enuoyeront nulles sortes de nauires, sous quelque titre, "
regrez, ou pretexte que ce soit: à peine que lesdits pays au cas de contrauen- "
tion seront par eux forfaits. Et que si aucuns sujets desdits pays, s'aduançassẽt "
contre les deffences d'y aller, les Seigneurs desdits pays auront à les chastier,
par confiscation de biens, & autres plus griefues peines, voire de la mort. 9

Item à condition & non autrement: Que si ledit Archiduc Albert nostre bon "
cousin, suruiuoit nostredite fille Infante, laissant fils ou fille, qu'il aura le gou- "
uernement de tels fils ou fille, heritier, ou heritiere, auec le maniemẽt de leurs "
biens, comme si nostredite fille Infante estoit encore en vie. Et pardessus ce se- "
ra nostredict cousin l'Archiduc en tel cas iouyssant & vsufructuaire sa vie du- "
rant de tous lesdits Pays, en retenant lesdits enfans selon leur qualité, en dõ- "
nant aux fils ou filles aisnez, le Pays & Duché de Luxembourg & la Comté de "

» Chiny, qui leur appartiendroit, pour le posseder & en ioüyr durant la vie du
» pere: Apres le trespas duquel tel enfant aura tout, comme heritier vniuersel.
» Estant icy expressément declaré que ceste clause d'vsufruict, se doit seulement
» entendre en faueur de nostredit bon cousin l'Archiduc Albert: sans pouuoir
» estre tirée en autre consequence. Afin que nul de ses successeurs n'en puisse al-
» leguer aucun exemple, ny pretendre droict en aucun cas semblable.

10. Item à condition & non autrement, comme estant la principale & plus gran-
» de obligation pardessus toutes autres: Que tous les enfans & descendants du-
» dit mariage, suyuent la saincte Religion qui en eux presentement reluyt, de-
» uront viure & mourir en nostre saincte foy Catholique, cõme la saincte Egli-
» se Romaine l'enseigne & entretient: & que deuant prendre possession desdicts
» Pays bas, ils feront le serment, en la forme qu'il se trouue couché par l'article
» suyuant. Et en cas (ce que Dieu ne veuille) qu'aucuns desdits descendans de-
» clinassent de ladite Religion, & tombassent en heresie: Apres que nostre sainct
» Pere le Pape les aura declaré pour tels, seront priuez de l'administration, pos-
» session, & proprieté desdites Prouinces: & que les vassaux & subiects d'icelles,
» ne luy obeyront plus. Mais qu'ils admettront & receuront le plus proche Ca-
» tholique de la mesme descente, lequel deuoit succeder à vn tel desuoyé de la
» foy. Et sera vn tel heretique comme s'il fut vrayement trespassé de mort natu-
» relle.

» *Ego iuro ad Sancta Dei Euangilia quod semper ad extremum vitæ meæ Spiritum Sa-*
» *crosanctæ fidem Catholicam, quem tenet, docet, & predicat Sancta Catholica & Apo-*
» *stolica Ecclesia Romana (Communium Ecclesiarum mater & magistra) constanter*
» *profitebor, & fideliter firmiterque credam, & veraciter tenebo: atque eam à meis subditis*
» *teneri, doceri, & predicari (quantum in me erit) curabo. Sic me Deus adiuuet & hæc*
» *Sancta Dei Euangelia.*

11. Item à condition autrement point que pour plus grande asseurance & cõfir-
» mation de la paix, de l'amour, & correspõdance qu'il y doit auoir entre le Roy
» & ses Royaumes, noz descendans & successeurs, & les Princes & Seigneurs de
» pardelà, aussi noz successeurs & descendãs, chacun de ceux qui en tẽps aduenir
» paruiẽdrõt à la possessiõ & seigneurie desdits Pays bas & de Bourgõgne aurõt
» à aduouër, approuuer, & ratifier de surcrois ce qui est cõtenu en cét article.

12. Et pour autant que nostre intention & volonté est, que lesdictes conditions
» sortissent leur plein & entier effet, sous, & par le moyẽ d'iceux, *nous donnons, ce-*
» *dons, quittons, transportons, renonçons, & accordons, en don de fief, & arriere fief*, & par
» la meilleure forme, voye & maniere que de droict faire se peut & que valable
» peut estre, sans que l'incompatibilité puisse preiudicier à ce qui est cõpatible,
» necessaire, & auãtageux, à ladite Infante Isabelle, Claire, Eugene, nostre tres-
» chere & bien-aymee fille aisnee, *tous noz Pays bas & chacune Prouince d'iceux, auec*
» *le Pays & Comté de Bourgongne, y comprins celuy de Charolois, les Duchez, Principautez,*
» *Marquisats, & Fortereſſes*, qui sont en noz Pays bas & Bourgõgne, ensẽble tou-
» tes les Regales, Fiefs, hõmages, droicts de patronat, rentes, reuenus, domaines,
» confiscations & amendes, auec toutes sortes de Iurisdictions, droictures &
» actiõs, que nous pouuons pretẽdre à cause de nos Pays bas, & de Bourgõgne,
» cõme aussi toutes preeminẽces, prerogatiues, priuileges, exemptions, gardes,
» aduoeries, districts, hauteurs, ressorts, & toute autre sorte de souueraineté,
» cõme & en telle forme qu'elles sont, & pour quelque raison, & d'où qu'elles
» puissent estre nosties, & nous appartenir, soit de patrimoine ou autrement à

quel titre, comme que ce ſoit, ou puiſſe eſtre: pour en auoir la pleine ioüiſſance & poſſeſſion, comme nous les auons eu & poſſedé ſans aucune exception: A la charge neantmoins, qu'on obſeruera inuiolablement toutes & chacunes les conditiõs cy-deſſus ſpecifiees, & la Pragmatique faite par feu d'immortelle memoire l'Empereur mon Seigneur & Pere, qui eſt en gloire, au mois de Nouembre l'an 1549. touchant l'Vnion deſdits Pays bas, ſans conſentir ny accorder aucune ſeparation ne diuiſion en iceux, pour quelque cauſe, ny en aucune maniere que ce ſoit.

Et eſt noſtre intention, comme nous le declarons, & expreſſément ordonnons par ceſte: Que moyennant ceſte donation, conceſſiõ & tranſport, noſtredite fille Infante & ſon futur mary l'Archiduc Albert, ſeront enchargez, tenus & obligez, de payer & acquitter, toutes & chacunes debtes, & obligations ou cõtracts faits par nous, ou en noſtre nom, ou par la defuncte Majeſté Imperiale ſur nos patrimoines & domaines deſdicts Pays bas, & de la Comté de Bourgongne. Et ſeront pareillement tenus & obligez de porter toutes & chacunes les rentes, penſions à vie, & toutes autres quelconques donations, mercedes, & recompenſes que ſadite Majeſté Imperiale, nous, ou nos predeceſſeurs ont faits, donnees, aſſignees & accordees, à quelconques perſonnes que ce ſoit.

Et par ainſi nous faiſons creons & denommons par ces preſentes noſtredite fille Infante Princeſſe & Dame deſdits Pays bas, & Comté de Bourgongne & de Charolois.

Octroyons auſſi à noſtredite fille, que pardeſſus les titres particuliers de chacune deſdites Prouinces du Pays bas & Cõte de Bourgongne, elle ſe puiſſe eſcrire, intituler, & nõmer *Ducheſſe de Bourgongne*, nonobſtãt que nous ayons reſerué (pour auſſi long temps qu'il nous plaira) pour nous & pour ledit Prince noſtre fils ledit titre de Duc de Bourgongne, auec tous les droicts qui nous y peuuent competer, conioinctemẽt à la hauteſſe & ſouueraineté de noſtre Ordre de la Toiſon d'or, dont nous en retenons la faculté d'en pouuoir diſpoſer en temps aduenir, comme pour le mieux nous trouuerons conuenir. Si conſentons, accordons, & permettons à noſtredite fille l'Infante, luy donnans puiſſãce abſoluë & irreuocable, de par ſõ authorité priuee, sãs, autre requiſition de cõſentemẽt, par elle, ou par ſes deputez vers ſondit futur mary, prendre & apprehender, la pleine & entiere poſſeſſiõ de tous leſdits Pays bas, Comté de Bourgongne & de Charolois. Et à ces fins faire aſsẽbler les Eſtats generaux deſdits Pays, ou les Eſtats particuliers en chacune Prouince: où bien d'obſeruer telle autre maniere, que par raiſon ſe trouuera plus conuenable pour ceſte Donation, Ceſſion & Trãſport: de le notifier, & de faire preſter le ſerment aux Eſtats & ſujets deſdits Pays: de requerir l'inueſtiture & adheritãce de chacune piece & ſeigneurie, où que le cas le requerra. Comme auſſi de receuoir d'eux le ſermẽt cõuenable, pour s'obliger en tout ce que par les ſermens precedens ils eſtoient tenus & reciproquement obligez. Et en attendant que noſtredite fille aura prins, ou fait prendre en ſon nom la poſſeſſion reelle deſdits Pays bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, en la forme & maniere qu'il eſt reprins par ces Patentes: Nous nous mettons & conſtituons poſſeſſeurs d'iceux, au nom & de la part de noſtredite fille.

En teſmoignage dequoy nous ordonnons & voulõs que luy ſoiẽt deliurees leſmeſmes lettres Patentes. Conſentans & accordans à noſtre fille l'Infante, de retenir, admettre, & eſtablir eſdits Pays bas & Bourgongne, des Gouuerneurs, Iuges, & Iuſticiers, tant pour la conſeruation & deffences d'iceux, que

" pour l'administration de la Iustice & police, cõme receptes des Domaines ou
" autremẽt. Et pardessus de faire tout ce qu'vne vraye Princesse & Dame natu-
" relle de la proprieté desdicts pays, de droit & selon les coustumes, peut & doit
" faire: cõme nous auons fait, & eussions encore peu faire: obseruant tousiours
" neantmoins les conditions cy-dessus inserees. Auquel effet nous auons quit-
" té, absous, & deschargé, quittons, absoudons, & deschargeons par ceste, tous
" Eueques, Abbez, Prelats & autres gens d'Eglise, Ducs, Princes, Marquis, Cõ-
" tes, Barons, Gouuerneurs, Chefs & Capitaines des pays, Villes, Cours, Pre-
" sidens, gens de nos Conseaulx, Chanceliers, ceux de nos Finances & des Com-
" ptes, & autres Iusticiers, Capitaines, gens de guerre & soldats de forteresses &
" chasteaux, leurs Lieutenãs, Cheualiers, Escuiers & vassaux, Magistrats, bour-
" geois, manans & habitans des bõnes villes, bourgades, franchises, & villages,
" & tous & chacun les sujets de nosdits pays bas, & Comté de Bourgongne & de
" Charolois, & chacun d'eux respectiuement, du serment de fidelité, foy, & hõ-
" mage, promesse, & obligation, qu'ils nous ont porté comme à leur Prince le-
" gitime & seigneur souuerain. Voulons, donnons, & expressément leur com-
" mandons, qu'ils ayent à iurer, & à accepter ladicte Infante nostre fille pour
" leur vraye Princesse & Dame. Et de luy faire & donner leur serment requis de
" feauté, foy & hommage, promesse & obligation en la maniere accoustumee,
" selon la nature du pays, places, fiefs, & seigneuries. En outre qu'ils ayẽt à luy
" monstrer & à son futur mary tout honneur, reuerence, affection, obeyssance,
" fidelité, & seruice: comme bons & loyaux sujects doiuent & sont tenus vers
" leur Prince legitime & Seigneur naturel: cõme iusques à ce iour ils nous ont
" fait & demonstré. Et en suppleant à tous & chacuns d'effets & obmissions tant
" iuridiques que de fait, qui pourroiẽt auoir esté obmises en ceste presente do-
" nation, concession & transport, & qui y pourroyent bien estre inserees: de
" nostre propre mouuement, certaine science, de pleine & absoluë puissance
" Royale, que par ceste voulons vser, & en vsons: auons desrogé & desrogeons,
" à toutes & chacunes loix, constitutions, & coustumes, qui pourroient à ces
" presentes contrarier & contreuenir. Car tel est nostre bon plaisir. Et afin que
" tout ce que dessus est dit soit à iamais ferme & stable: nous auons la presente
" soubsigné de nostre nom, & y faict prendre nostre grand Seel. Voulant & or-
" dõnãt qu'il soit enregistré pour estre tenu de valeur en tout & chacun Cõseil
" priué, & chãbre des Comptes. Donnée en nostre ville de Madril, au Royaume
" de Castille le 6. iour de May 1598. De nos regnes de Naples & de Ierusalem, le
" 45. Castille, d'Arragon, Sicile & d'autres le 44. & de Portugal, le 19. Estoit pa-
" raphé N. D. V. soubsigné *Philippes*. Et plus bas par le Roy signé A. de la Loo.
" Ceste resignation des Pays-bas fut ratifiee aussi par lettres Patentes du Prince
" Philippe à present III. du nom du Roy d'Espagne comme il s'ensuit.
" *Philippe par la grace de Dieu Prince*, fils & vnique heritier des Royaumes
" Pays & Seigneuries du Roy Philippe second du nom, mon Seigneur & Pere.
" A tous presents & aduenir salut. Comme mondit Seigneur & pere ayt prins
" resolution de marier Madame l'Infante Isabelle Clare Eugene nostre treschie-
" re & bien-aymee bõne Sœur, à l'Archiduc Albert nostre bon Oncle & Cousin:
" Et que suiuant ce sa Majesté Catholique a determiné, sur nostre communica-
" tion & de nostre consentement, y estant induit, pour certaines grãdes raisõs &
" respects du bien cõmun, mesme pour le repos en general de la Chrestienté, &
" en particulier de la paix & repos du Pays-bas: Afin que nostredite bõne Sœur

soit

soit pourueuë selon sa qualité & grãds merites: de faire don à nostredite sœur « desdits Pays-bas, & de la Comté de Bourgongne, en la forme & maniere qui « en a esté faicte & passée : comme appert par les lettres patentes que mondit « Seigneur & Pere en a fait depescher, signées de sa main, & scellées de son grand « seel, dont la teneur s'ensuit de mot à autre. «

Philippe &c. Le tout cy dessus inseré, qu'il n'est besoin de repeter. «

Sçauoir faisons, Qu'apres auoir bien particulierement entendu ce que dessus « est dit, & chacun poinct y mentionné. Considerant le bien public qui de là en « pourra reuenir à la Chrestiẽté : mesmes àcause de l'amour singuliere que soin- « mes tenus porter, & que portons à nostre bonne sœur l'Infante, pour ses gra- « ces & grands merites : loüons, approuuons, aggreons, & par ces presentes te- « nons pour bon nonobstant quelconque preiudice que de ce à nous ou à nos « successeurs en temps aduenir nous en pourroit sourdre : Et pour les mesmes « raisons, consentons, & sommes contents par ces presentes, que lesdits Pays- « bas & Comté de Bourgongne & de Charolois, soient cedez, transportez, & « donnez à nostre bonne sœur l'Infante, comme mondit Seigneur & Pere l'a « faict. Et afin que tant mieux il puisse subsister, pour plus grande asseurance, « corroboration, & fermeté de ce que sa Majesté en a disposé & ordonné en fa- « ueur, & à l'aduantage de nostre bonne sœur : nous disposons & ordonnons, si « auant que besoin soit par ceste, en faueur d'icelle, en la mesme forme & ma- « niere en tout & sur tout, de nostre propre & franche volonté : sans qu'il nous « soit sur ce interuenuë aucune extorsion, contrainte, tromperie, faulseté, ny « aucun respect, ny reuerence paternelle, ny crainte, ny par aucun desvoye- « ment, ny autre droitte persuasion : nostre volonté & intention estant que les- « dits Pays soient & appartiennent à nostre sœur l'infante Isabelle Clare Euge- « ne, & à ses successeurs, en conformité de la disposition du Roy Monseigneur « & Pere : Et afin que cela puisse auoir & sortir son plein & entier effect, & de- « meure à iamais ferme & stable : auons renoncé & renonçons par ces presen- « tes, en faueur de nostre bonne sœur, pour nous & nos successeurs, à tous « benefices, qui nous ou à eux de droict pourroient preualoir, pour contracter « ou contreuenir à ces presentes : or que ce fust par le droict *De restitutione in in-* « *tegrum* : auquel nous auons renoncé, & renonçons encore par ceste. Car no- « stre resoluë & determinée volonté est, que nulles choses quelconques ne « puissent auoir aucune force ne vigueur allencontre de ceste donation, cession, « & transport, qui a esté faicte desdicts Pays-bas en la forme & maniere que « dessus. «

Surquoy nous auons faict & donné nostre foy & ferment sur les Saincts « Euangiles que nous auons touché de la main, de tenir, obseruer, maintenir, « & accomplir, ferons tenir, obseruer, maintenir & accomplir punctuellement « tout ce qui a esté dit : sans y apporter nulles excuses ny exceptions : ny permet- « tre qu'aucun des nostres les y apporte. Ce que nous affermons & promettons « en parole de Prince : & que nous donnerons bonne ayde & assistance requise « à l'entier effect & accomplissement de tout ce que dit est : pour estre (comme « nous auons jà declaré) nostre sincere & determinée volonté. En tesmoigna « ge dequoy nous auons faict faire ces presentes lettres patentes, que nous « auõs signées de nostre main propre, & faict signer par le Secretaire d'Estat du « Roy Monseigneur & Pere es affaires du Pays-bas & de Bourgongne : & faict « seeller du grand seel des armoiries de sa Majesté y appendant en lacs d'or. A «

„ ces preſentes comme teſmoings Dom Gomes d'Avila, Marquis de Velada,
„ noſtre Gouuerneur & grand Maiſtre d'hoſtel. Dom L.H.T.A.P. de Mora,
„ Comte del Caſtel Rodrigo grand Commandeur d'Alcantara, Gentil-hom-
„ me de la Chambre de ſa Majeſté, & noſtre Sommelier de corps. Dom Ioan d'I-
„ diaques grand Commandeur de Leon, tous trois du Conſeil d'Eſtat, & Meſſi-
„ re Nicolas d'Amant Cheualier auſſi Conſeiller d'Eſtat, & garde des ſeaux de la
„ Majeſté eſdits affaires des Païs-bas & de Bourgongne, Chancelier de ſa Duché
„ de Brabant. Donné en la ville de Madril au Royaume de Caſtille le quatrieſ-
„ me iour de May l'an de grace mil cinq cents nonante-huict paraphé M.E. R.
„ T. ſigné Philippe: & plus bas, Par ordonnance de Monſeigneur le Prince, A.
„ De la Loo. Ces deux lettres patentes de reſignation du Roy, & agreation du
„ Prince eſtoient toutes deux ſcellées d'vn meſme ſcel en cire vermeille, à lacs
„ d'or.

Ces inſtrumens eſtans ainſi leus, paſſez, ſignez, & ſcellez en forme autentique, le Prince d'Eſpagne ſe leua, & alla baiſer la main du Roy ſon pere, le remerciant de la bonne affection qu'il portoit à ſa Sœur, puis s'adreſſant à ſadicte Sœur, la congratula du bien que ce iour elle auoit receu: laquelle ſe leua, & alla baiſer la main du Roy ſon pere, & luy rendit graces de ſes biens-faicts: comme auſſi elle en remercia le Prince ſon frere, ſurquoy l'aſſemblée s'eſtant departie, le reſte de la iournée & le ſoir ſe paſſa allegremẽt en Cour, & dauantage en euſt eſté faict ſans l'indiſpoſition du Roy qui jà commençoit fort à s'extenuer.

Deux iours apres qui fut le 6. May, l'Imperatrice ſœur du Roy mere de l'Archiduc Albert vint en Cour, accõpagnée de l'Ambaſſadeur de l'Empereur ſon fils, du Marquis de Vellada, de Dom Chriſtofle de Mora, de Dom Ioan Idiaques, & d'autres, où le mariage pourparlé fut confirmé: l'Infante s'obligeãt par ſermẽt és mains de ladite Imperatrice d'eſpouſer l'Archiduc Albert d'Auſtriche ſelon le bon plaiſir de ſa Majeſté: ſurquoy ladicte Dame Imperatrice s'obligea reciproquement que ledit ſieur Archiduc ſon fils la prendroit à femme, en vertu de la procuration ſpeciale qu'il en auoit enuoyée. Lors l'Infante s'aduança pour baiſer la main à ladite Imperatrice ſa tante & future belle-mere, mais elle ne le voulut pas ſouffrir retirant ſa main, & par plus grande amour l'accolant fort eſtroittement. En fin apres pluſieurs courtoiſies & careſſes de part & d'autre en propos amiables, comme l'Imperatrice ſe retiroit, l'Infante s'enclinant ſur vn genoüil luy voulut derechef baiſer la main, qu'elle retira derechef, & la faiſant leuer luy donna vn baiſer à la ioüe, & ſur ce ſe departirent.

Tout cecy s'eſtant ainſi paſſé, l'Infante enuoya vne procuration en qualité de Princeſſe des Pays-bas à l'Archiduc ſon Sire-de-nopces, & futur eſpoux, comme il s'enſuit.

„ *Iſabelle Clare Eugene* par la grace de Dieu Infante de tous les Royaumes d'E-
„ ſpagne, Ducheſſe de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, Limbourg, Lu-
„ xembourg, Comteſſe de Flandre, d'Arthois, de Bourgongne, Palatine & de
„ Haynault, de Hollande, de Zelande, de Namur, & de Zutphen, Marquiſe du
„ Sainct Empire, Dame de Friſe, de Salins, & de Malines. Des pays & cité d'V-
„ trecht, d'Oueryſſel, & de Groninghen, à tous preſents & aduenir, qui ces
„ preſentes lettres verront ſalut. *Comme* tant pour le bien de la Chreſtienté
„ en general qu'en particulier des Pays-bas, & pour autres bonnes conſidera-

tions il ayt pleu au Roy Monſeigneur & Pere à l'aduancement de noſtre futur mariage, par diſpenſe de noſtre Sainct Pere le Pape, auec noſtre treſ-cher & bien-aymé Couſin l'Archiduc Albert, du gré, accord, conſentement, & à l'aſſiſtance de haut & puiſſant Prince noſtre treſ-cher & bien-aymé bon frere, nous faire don, ceſſion, & tranſport de tous les Pays-bas, & de Bourgongne, ſuyuant les lettres Patentes, qui en ont eſté deſpeſchées & ſignées, reſpectiuement de leurs mains propres le ſixieſme du preſent mois de May: auec autres nos lettres patentes, touchant l'acceptation de ladicte donation & tranſport. Affin que leſdits Pays-bas & de Bourgongne fuſſent par nous, nos hoirs, & ſucceſſeurs tenus & poſſedez en la forme & maniere, & ſuyuant les cõditions particulierement compriſes & exprimées eſdites Lettres patentes. Par leſquelles ſadicte Majeſté nous à conſenty, accordé, & promis, auec puiſſance abſoluë & irreuocable de noſtre authorité priuée, ſans eſtre tenuë en requerir autre aggreation, de prendre & receuoir par nous, ou par procuration à noſtre futur eſpoux Archiduc Albert, la pleine & entiere poſſeſſion de tous les Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & de Charolois: & à l'effect que deſſus, de faire en particulier ſelon la teneur deſdites lettres patentes. *Sçauoir* faiſons, que nous pour les raiſons cy-deſſus reprinſes, & pour enſuyure de poinct en poinct la bonne volonté & ordonnance de ſa Majeſté, meſmes pour aduancer tout ce qu'au regard de ce que dit eſt, pourroit eſtre requis parauant noſtre partement vers leſdits pays.

Auons de certaine noſtre ſcience & puiſſance abſoluë, authoriſé, & donné pleine puiſſance & Commiſſion irreuocable, tant generale que ſpeciale à noſtre futur eſpoux l'Archiduc Albert, pour en noſtre nom, & de noſtre part, par ſoy ou autres ſes ſubſtituez, où qu'il trouuera requis en vertu de ceſtes, à vne, ou pluſieurs & diuerſes fois, de faire toutes & chacunes choſes, tant qu'en noſtre nom & de noſtre part, que de la part des Pays-bas, & Comté de Bourgongne, & Charolois, en general, ou par les Eſtats en chacune Prouince particuliere, ſera requis & neceſſaire eſtre faict & paſſé: pour reſpectiuement prendre, accepter, ou retenir en noſtre nom l'entiere, reelle, & pleniere poſſeſſion de tous leſdicts pays, & de chaque Prouince d'iceux, & de tout ce qui en depend: pour d'iceux joüir pleinement, & paiſiblement, ſans aucun contredict, empeſchement, ny moleſte.

A ces fins faiſant conuoquer, & aſſembler les Eſtats deſdits pays, ſoit en general ou en particulier, & de faire en noſtre nom les ſerments à ce requis: & par deſſus ce eſtre faict par noſtre futur eſpoux l'Archiduc Albert tout ce que nous meſmes y eſtant en propre perſonne pourrions faire, ores qu'il y euſt choſe requerant mandement plus eſpecial, qu'eſdites lettres il n'eſt reprins & exprimé. Promettans en parole de Princeſſe, & ſur noſtre honneur, d'auoir pour aggreable, ferme, & ſtable à iamais, & d'obſeruer, & faire obſeruer, & faire accomplir inuiolablement & de bonne foy tout ce que par ledit Archiduc Albert noſtre futur mary, ou par ſes commis & ſubſtituez, en vertu deſdites lettres aura eſté fait, beſongné & paſſé au regard de ladicte reelle, pleniere & accomplie poſſeſſion deſdits Pays-bas & Bourgongne en la forme & maniere que par leſdites lettres patentes de donation, ceſſion & tranſport eſt mentionné. A quoy nous referons ſans iamais

„ faire chose allencontre, ny souffrir estre faict au contraire, directement, ny
„ indirectement en quelque maniere que ce soit : Car tel est nostre plaisir.
„ En tesmoing dequoy nous auons signé les presentes de nostre main propre, &
„ faict signer par le Secretaire de Monseigneur & Pere es affaires desdits Pays-
„ bas, & de Bourgongne: & scellé du grand scel armoyé des armoiries de sa Ma-
„ jesté appendantes en lacs d'or. Donné en la ville de Madril au Royaume de
„ Castille le 30. iour de May l'an de grace 1598. paraphé N. D. I. V. soussigné
„ Madame Isabelle. Et sur le reply par ordonnance de Madame l'Infante, signé
„ A. de la Loo.

VII. Les actes & depesches de la donation des Pays-bas, faicte par le Roy d'Espagne à l'Infante sa fille en faueur & aduancement de son mariage auec l'Archiduc d'Austriche Albert, lors encore Cardinal, estans arriuez à Brusselles : ledit sieur Cardinal les fit diuulguer par coppies d'icelles : ensemble de l'aggreation du Prince d'Espagne, Procuration de ladite Infante, & lettres closes du Roy, & dudit Prince son fils, enuoyées aux Gouuerneurs & Consaux de toutes les Prouinces encore ressortãtes sous le gouuernement & maison d'Espagne, leur mandãt d'enuoyer leurs Deputez en la ville de Brusselles, où les Estats assemblez, ledit Seigneur Cardinal Archiduc au nom de ladicte Dame, & en vertu de sa procuration fut accepté, & serment presté à certaines conditions : dont s'ensuit le sommaire.

Le premier article contenoit l'agreation de la Donation & transport des pays, ensemble du mariage de la Princesse d'iceux auec ledit Cardinal. II. Le second, comment elle seroit receuë, & le serment faict. III. Que son Altesse feroit apparoir en dedans trois mois de la consummation de leur mariage. IIII. Que le Roy baillera acte, que le douziesme Article couché audit transport ne sera aucunement prejudiciable aux Pays-bas. V. Qu'on ostera toutes contributions, fourragements des soldats & autres charges : Et que desormais son Altesse se contentera de ses domaines. VI. Que les soldats estrangers demeureront desormais à la charge, & sous la solde du Roy, lesquels seront employez en campagne sur les frontieres des ennemis. VII. Tous soldats Allemands, & naturels du pays seront entretenus & payez aussi auãt que faire se pourra, & que le surplus soit payé par le Roy. VIII. Que tous offices & gouuernements des Prouinces, villes, & forteresses seront gouuernées : & pour le plus tard en dedãs vn an remis és mains des Sieurs & naturels du pays. IX. Tous Cõsaulx extraordinaires serõt remis au pied accoustumé. Qu'aussi le grand Conseil de Malines, comme celuy de Brabant, & le Conseil d'Estat seront redressez de gens naturels du pays. X. Que toutes prouinces, pays, & villes seront maintenus en leurs anciens priuileges, droicts, & franchises. XI. Son Altesse s'obligera de retourner en ces Pays-bas en dedans le mois de May prochainement venant. XII. Que sadicte Altesse commettra durant son absence vn Gouuerneur esdits pays qui soit de son sang, lequel soit tenu de iurer par serment tout ce que le Roy a iuré. XIII. Qu'il sera permis aux Estats generaux par interuention de son Altesse d'entrer en communication auec ceux de Hollande & Zelande sur le faict de la paix. XIIII. Et attendu que les pays sont pourueus de Seigneurs naturels du pays, on en deputera trois pour aller auec son Altesse en Espagne, & remercier le Roy. XV. Que S. A. sera tenu d'entretenir tout ce que dessus : & à son retour auec l'Infante, faire le serment accoustumé en toutes les Prouinces. XVI. Que tous

XVI. Que tous Gouuerneurs, Capitaines, & gens de guerre n'attenteront rien de nouueau durant l'abſence de ſon Alteſſe. XVII. Son Alteſſe à ſon retour ſera tenu d'aſſembler les Eſtats generaux, pour par enſemble trauailler au redreſſement, & r'eſtabliſſement des affaires du Pays-bas.

Tout ce que deſſus eſtant ainſi paſſé, & ledit Seigneur Cardinal Archiduc ſuffiſamment recogneu, & accepté pour leur Prince aduenir, ſuyuant les promeſſes de mariage entre luy, & l'Infante, ſe voulant deſcarnaliſer pour entrer à la conſomption dudit mariage, & ſuiuant l'octroy du Pape, ledict Sieur alla à Hault petite ville de Brabant, à trois lieuës de Bruxelles, ordinairement appellée *Noſtre Dame de Hault*, où il remit ſon Chappeau, & habit de Cardinal ſur le grand Autel, qu'il offroit à ladite noſtre Dame. Ce faict, il commença à mettre ordre pour ſon voyage, & au gouuernemẽt du Pays-bas auquel durant ſon abſence il denõma ſon couſin auſſi Cardinal, André d'Auſtriche, fils de l'Archiduc Ferdinãd, qui fut frere de l'Empereur Maximilien, & partant germain d'Albert, joint auec luy le Conſeil d'Eſtat; ordonnant Franciſco de Mendoza Admirãt d'Arragon, Capitaine general de ſon armée, & le Comte Hermanvauden Berghe Mareſchal de l'Oſt, auec autres Chefs & Officiers, pour durant ſon abſence mettre en execution la reſolution qui ſe prit à Bruxelles, ſur le fait des frontieres d'Allemagne.

Pour luy tenir compagnie aux fins que les Articles cy deſſus portẽt, furent deputez M. Philippe de Naſſau, Prince d'Orenge, &c. (auquel ſa ſœur la Cõteſſe de Hohenloo enuoya vne bõne ſomme de deniers pour faire ſon voyage du reuenu de ſes domaines en Hollande, & Zelande) le Comte de Barlaimõt, & le Comte de Sores, Seigneurs naturels du pays, & pluſieurs Dames, & Damoiſelles, entre elles la Comteſſe de Manſfeldt vefue du Comte, & Doüagere des Comtes de Henin, & de Hoochſtraten, & pluſieurs autres Seigneurs, & Gentilshommes du Pays-bas, deſireux de voir l'Eſpagne, les triõphes, & magnificences du Prince d'Eſpagne, & deſdits Archiducs, & Infante.

Ledit Seigneur Archiduc auoit eſcrit parauant ſon partemẽt, aux Eſtats generaux des Prouinces vnies de Hollande, &c. contenant en ſubſtance comme il s'alloit marier auec l'Infãte, auec laquelle il auroit en dot les Pays-bas: que la plus grande partie des Prouinces l'auoient receu, & recogneu pour leur Sieur, & Prince: qu'il ne cherchoit rien plus que de remettre les Pays-bas en vne bonne paix, & partant qu'ils ſe conformaſſent auec ceux de Brabãt, & de Flandre, entendiſſent à vne paix generale, & le recognoiſtre pour leur Prince, & Seigneur, à quoy il auoit authorité des Eſtats generaux de ſes Prouinces. Il y eut auſſi lettres du Prince d'Orenge au Prince Maurice ſon frere, enſemble du Duc d'Arſchot, & du Marquis de Haurel, exhortans à la paix. Sur toutes leſquelles lettres ne fut du tout rien reſpõdu, ny par les Eſtats, ny par le Prince Maurice. Ains ayant eſté apportées pardeuant les Eſtats aſſemblez, certaines lettres interceptes en France, & en Angleterre; par leſquelles le Roy d'Eſpagne dõnoit vne leçon audit Cardinal Archiduc, toute contraire aux belles offres, & promeſſes qu'il auoit faites aux Eſtats des Prouinces vnies. Les Eſtats, Nobles, & Villes en general, arreſterent de n'entendre, ny eſcouter à nulle paix, ny trefues; mais de ſupporter le faix de la guerre iuſques aux extremes, & d'en attẽdre telle yſſuë qu'il plairoit à Dieu, pluſtoſt que d'abandonner le pays, & que de receuoir leurs ennemis au gouuernemẽt d'iceluy. Sur ce ils ordonnerẽt grand nombre de Deputez des villes en leurs Colleges,

& aux Estats generaux: enuoyés en Angleterre, suiuãt ce que la Royne auoit requis, des notables Ambassadeurs vers sa Majesté, pour l'induire à continuer la guerre auec eux contre les Espagnols, qui furẽt Messire Ian Van Duyuenuoorde Cheualier, sieur de Vvarmont, de Vvoude, &c. M. Iean Val Oldembarnevelt, Seigneur de Tempel, premier Conseiller, & Aduocat des Estats, Garde-seel de Hollande, & de Vvest-Frise, Ian Vanden Vverke, Conseiller, & pensionnaire de la ville de Middelbourg, Ian Van Hottinga Escuyer, Conseiller, & deputé aux Estats generaux, & André Hessels premier Conseiller du Conseil de Brabant, estably à la Haye pour ce qui depend des Prouinces vnies: lesquels arriuez en Angleterre, ayans eu audience de sa Majesté, furẽt renuoyez pour traicter auec ceux de son Conseil de toutes choses dót sa Majesté les auoit fait semondre, & pour lesquelles ils auoient esté meuz d'y aller au nom des Estats: tant que finalement ayans donné contentement à sa Majesté, ils s'accorderent sur tout par ensemble le 6. Aoust 1598. Suiuant lequel accord, & resolute deliberation des Estats à se maintenir par les armes contre le Roy d'Espagne, & l'Archiduc Albert: sa Maiesté se resolut aussi de son costé à la cõtinuation de la guerre, laquelle ne luy pouuoit pas estre tant dommageable, qu'à l'Espagnol, pour plusieurs raisons qu'il seroit trop long de desduire. Au mesme temps la paix ayant esté arrestée entre le Roy de France, & l'Espagnol, le seigneur de Buzenual Ambassadeur du Roy de France vers les Estats generaux des Prouinces vnies, fut renuoyé en Hollande par le Roy son Maistre, y continuer sa charge, lequel proposa aux Estats beaucoup d'excuses, & raisons qui auoient meu le Roy à faire la paix auec l'Espagnol, les asseurant qu'il ne seroit ennemy, ny contraire à leur gouuernemẽt: mais qu'autant qu'en luy seroit (sauf la paix) il les fauoriseroit, & continueroit en leur alliance, auec promesse de rembourssement des deniers dont ils auoiẽt assisté sa Maiesté durant les guerres.

Ainsi les Estats des Prouinces vnies, & le Prince Maurice asseurez de ces deux puissants alliez, le François, & l'Anglois, s'appresterẽt à la guerre contre l'Archiduc Albert, qu'ils ont faite continuellement auec diuers succez de part & d'autre, tant que finalement ils en sont venus en l'an 1609. à vne trefue de laquelle nous proposerons au vray à la fin du discours que nous ferons des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas, pour le contẽtement du Lecteur.

VIII. Maintenant il est question apres auoir traicté de tous les Pays-bas en general, & sommairement, comme toutes ces Prouinces ont esté reduictes soubs vn mesme Seigneur, & finalement comme l'Archiduc les possede à present: de parler particulierement des Prouinces qu'il possede, & qui luy prestent obeyssance, à sçauoir les pays de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Flandres, Artois, Haynault, Namur, l'Isle, Doüay, Orchiers, Tournay, & Tournesis, Malines, Valenciennes, Cambray, auec vn quartier du pays de Gueldres, & la seigneurie de Linguen, hors mis quelque partie de Brabant, & de Flandre que les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays-bas tiẽnent encores.

La Flandre a auiourd'huy pour ses limites du costé du Midy l'Artois, auec le Haynaut, & partie de la Picardie; du Leuant le Haynaut, & le Brabant; du Septentrion le Brabant, auec le Hont, ou la bouche de l'Escaut, qui separe la Flandre de la Zelande, & du Couchant la mer Germanique. Sa longueur est

de trois iournees de chemin, c'est à sçauoir de l'Escaut cõtre Anuers, iusques à Fossé-neuf 30. milles, & sa largeur est de vingt-milles. Il y a trente villes en Flandres closes de murailles, c'est à sçauoir Gand, Bruges, Ypre, l'Isle, Doüay, Tournay, Courtray, Audenarde, Alost, Hulst, Tenermonde, Birstet, Nieuport, l'Escluse, Donquerque, Grauelines, Bourbourg, Damme, Diximude, Fourne, Ardenbourg, Gerarmont, Orchies, Lanoy, Axelle, & Ostende. Outre ces villes il y a des bourgs ouuerts, qui ne doiuent rien aux bonnes villes, ny touchãt les priuileges, ni pour le regard des magnifiques bastimẽs, ni pour la multitude des habitans. Il y a en tout mil cent cinquãte quatre villages, tellement que lors que les Espagnols allerent en ce pays auec le feu Roy d'Espagne Philippe II. ils iugerent que la Flandre n'estoit qu'vne ville.

Mais durant ces guerres depuis quarante ans en ça, la Flandre a le plus d'occasion de se plaindre, comme ayant esté maistrisee par vne seditieuse populace, laquelle s'est mise à abbatre les images, toutes les principales villes, & toutes les autres ont esté assiegées, gaignées, & pillées, hormis Grauelines, & quelque autre bicoque. Plusieurs villes, & grands villages ont esté reduits en monceaux de pierres : tellement qu'en ceste Prouince ont esté ruynez plus de villes, villages, chasteaux, cloistres, qu'en aucune autre Prouince ; de sorte que le pays est despeuplé de plus de la moitié, d'autant que les habitãs se sont retirez, & se sont espandus presque par tout le monde. Les Archiducs possedent toute la Flãdre, hormis les villes de l'Escluse, d'Axele, de Terneuse, toute l'Isle de Katsaui, Bieruliedt, Ardembourg, auec quelques autres places, & forteresses munies. En somme si la Flandre estoit en paix, elle reuiendroit aysément à sa premiere fleur, & splendeur.

La premiere ville de Flandre c'est Gand, qui est à quatre milles loing de la mer, & est arrosee des riuieres de l'Escaut, de la Lise, de la Liue, & de la Mœre. Dauantage il y a vn canal fait à la main, qui est mesme capable des grands vaisseaux, & l'on ne sçauroit croire les richesses que ceste ville reçoit par ce canal, & ces riuieres. Elle est à dix milles d'Anuers, & à autãt de Bruxelles, de Malines, & de Middelbourg. Elle a de tour au dedans sept milles d'Italie. Elle a vingt-six Isles, nonante-huict grands ponts, quatre grands moulins à eau, cent moulins à vent, & d'autres en nombre infiny. C'est le lieu de la naissance de l'Empereur Charles V. Bruges est assise en lieu plain à trois milles loing de la mer. Son circuit au dedans de ses murailles est de quatre milles, & demy d'Italie. C'est la plus agreable ville de Flandre, Il y a soixante Eglises, dont la principale est celle de sainct Donatian, qui estoit autrefois dediée à la Vierge, & fut bastie par Lideric premier Comte de Flandres, l'an 1121. Elle a esté si riche, que la Royne Iane femme de Philippe le Bel, y estant venuë l'an 1301. & ayant veu la pompe des femmes, s'en estonna premierement, puis se plaignit de ce qu'elle n'estoit pas toute seule Royne. Et parmy ceste abondance de toutes choses, elle n'a ny port, ni riuiere. Il y a vn canal fait par artifice, qu'ils nomment Reye, qui estant diuisé par toute la ville, va rendre son eau dans la mer aupres de l'Escluse. Et pource qu'il n'estoit pas capable des plus grands vaisseaux, ils en ont fait vn autre plus haut, & l'ont separé de la mer auec des digues. Ypre fut bastie l'an 960. On dit que le fonds de cette ville est de plõb, à cause du grand nombre de tuyaux de plomb, par lesquels les eaux sõt diuersement distribuées par toute la ville. L'Escluse est vne ville maritime, qui a vn beau, & grand port, capable de cinq cens nauires. Vis à vis on void l'Isle de

Cassant. Ostande est assise pres de la mer, & est renómée pour auoir soustenu le siege qui auoit esté mis deuant par l'Archiduc l'espace de trois ans, & quelques mois, auec vne grande perte d'hommes d'vn costé, & d'autre. Nieuport est ville maritime, à trois milles loing d'Ostande. Donquerque a vn petit port, & capable de peu de nauires. Ie laisse les autres villes de la Flãdre, pource que ce ne seroit iamais fait : mais auant que passer aux autres parties des Pays-bas, ie diray seulement en passant, que de ces villes cy-dessus nommées, les Estats tiennent celle de l'Escluse, & l'Isle de Cassan, qui est vne bride bien forte à tout le pays.

IX. Le pays d'Artois est proche de la Picardie, auec laquelle il confine. Ses bornes du iourd'huy sont du Nort la Flãdre, de laquelle il est separé par la Lise; du Couchant, & du Midy la Picardie, du Leuant la Flãdre Gauloise, & le Cambresis. Sa principale ville est Arras, outre laquelle on compte douze villes, & huict cens cinquãte villages. Les principales sont sainct Omer, Bethune, Bapaume, Edin, Renty, & Lillers. Mais afin de dire quelque chose d'Arras, c'est vne fort grande ville, diuisee par vne muraille en deux parties, dont l'vne appartient à l'Eueque, & se nomme Cité ; l'autre au Prince, & s'appelle ville. Elle est petite, mais belle, & agreable. On y void l'Eglise de nostre Dame, où l'on conserue de la manne qui tomba en forme de laine au temps de S. Hieroſme, ainsi qu'il escrit luy-mesme en ses Epistres, & vne chandelle qu'ils disent auoir eu du ciel anciennement. La ville est plus grande, a de fort belles ruës, & vne place qui est de grandeur extraordinaire. On y void l'Abbaye de sainct Vaz, qui ioüyt de plus de vingt mille ducats de rente. Toutes ses maisons ont des caues pauées, afin que les habitans s'y puissent retirer au temps de siege, hors de toute crainte, & des coups de canon. Elle est fort peuplée, & pleine de gens de toute sorte de mestiers. Sainct Omer est assez belle ville : on y void l'Abbaye de saint Betin auec vne Eglise, & vn Conuent admirable, & vn fort grand reuenu. La plus grande partie des Escriuains tient que le port Iccie, dont les anciens autheurs font mention, estoit à sainct Omer : ce qui semble assez prouué par les digues, & leuées dont la place est enuironnée, veu que la mer venoit iusques là. Pres de là on void vn lac qui contient quelques petites Isles, pleines d'herbe, & d'arbrisseaux, qu'on tire auec vne corde que l'on y attache, & par ce moyen on moine ces Isles où l'on veut auec le bestail qui y paist, chose non moins veritable que merueilleuse. Ce pays n'a pas occasion de se plaindre des guerres, si ce n'est à cause des impositions.

X. Le Cambresis, qui a pour sa ville capitale Cambray, confine auec la susdicte Prouince. L'Eueque qui est Prince de l'Empire, en est Seigneur de droict, mais les Espagnols en sont maistres. Henry V. la dõna en protectiõ à Robert de Ierusalem Comte de Flãdres, aux successeurs duquel elle fut confirmée par l'Empereur Federic l'an 1164. En fin elle se mit soubs la protection de Maximilian d'Austriche Roy des Romains, par laquelle elle fut laissee en sa liberté. Elle se maintint ainsi long temps neutre durant les guerres qui furẽt entre les maisons de France, & de Bourgongne, iusques à ce que Charles V. y fit bastir vne citadelle. Depuis le Duc d'Alençon frere du feu Roy Henry III. s'en rendit maistre : mais elle fut apres renduë aux Espagnols par la rẽdition de la ville que les habitans liurerent, & par faute de viures. La ville est belle, grande, & magnifique, tant pour ses bastimens publics, & priuez, que pour le grand nombre du peuple qui y habite.

Le Haynaut eſt long de vingt lieuës, & large de ſeize. Il eſt ainſi appellé de la riuiere de Hayne, qui paſſe au milieu du pays. Ses bornes ſont du coſté du Nort le Brabant, & la Flandre, du Midy la Champagne, & la Picardie, du Leuant la Comté de Namur, & le pays de Liege, auec ledit pays de Brabant; & d'Occident la Flandre auec l'Artois. On y compte vingt-quatre places fermees de muraille, les plus renommees deſquelles ſont Mons, & Valenciennes. Mons eſt aſſis ſur vne petite montagne, & a de beaux baſtimens, & force eaux viues, & vne petite riuiere nommee Trulle, paſſe au trauers. Entre les autres choſes qui ſont remarquables en ceſte ville, il y a vn Ordre, & Chapitre de Chanoineſſes fort conſiderable. Il fut fondé par Valdrude Ducheſſe de Lorraine, qui le renta de ſes biens. Ces Chanoineſſes, qui doiuent toutes eſtre filles de Seigneurs, ou de Gentils-hõmes de marque, demeurent pres de l'Egliſe, au ſeruice de laquelle elles ſont attentiues. Elles vont veſtuës le matin en Religieuſes, & l'apreſdiſnee en ſeculieres, & ſe peuuẽt marier à leur volonté. Elles ont vne Abbeſſe qui les gouuerne. Il y a vn Chapitre ſemblable à ceſtuy-cy, mais plus riche à Niuelle, & vn autre à Mabeuil. Valencienne fut, à ce qu'on dit, fondee par l'Empereur Valentinian. Elle eſt en vne plaiſante vallee: l'Eſcaut, & la petite riuiere de Ronelle entrent dedans, & y font diuerſes petites Iſles, & vn courant qui paſſe ſous les maiſons, & non ſeulement accommode les particuliers, mais donne encore la commodité de fortifier toute la ville, pource qu'on peut rẽplir d'eau vne partie du terroir des enuirons. On y void deux belles Egliſes, l'vne de noſtre Dame, qui eſt fort ancienne, & l'autre de ſainct Iean. Il y a vn palais qui ſe nomme la ſale du Comte, qui eſt fort grand, & la Maiſon de ville ne luy cede nullement en beauté. Il y a aupres vn horloge, qui outre les heures monſtre le cours de la lune, & des planettes, des mois, & des ſaiſons. Les autres places plus conſiderables ſont le Queſnoy, Landrecy, Auenes, Marimbourg, Philippeuille, Beaumont, & Bins. XI.

Quant à Namur, c'eſt la capitale d'vne fort bonne Comté. Elle eſt aſſiſe ſur la Meuſe entre deux montagnes. La Sambre entre dedans, & ſe ioint auec la Meuſe. Elle n'eſt guieres grande, mais elle eſt bonne, & belle. Ceſte ville a ſoubs elle trois places fermees de murailles, dont Bouines eſt la plus grande, Charlemont la plus forte, & Valencour la derniere. Outre ce il y a cent huictante-deux villages. Ils ont eu beaucoup à ſouffrir, mais à preſent ils ſont en aſſez bon eſtat. XII.

Quant à la Duché de Luxembourg, elle contient vingt-trois villes, & pres de douze cens villages. Elle eſt preſque entierement dans la Foreſt d'Ardenne, qu'on a peu à peu eſclaircie, & cultiuee. Ceſte Duché prend ſon nõ de la principale ville qui eſt grande, mais peu peuplee, pour les ruines qu'elle a ſouffertes auec toute la prouince, aux guerres qui ont eſté entre les maiſons de France, & d'Auſtriche: car la ville fut priſe, & ſaccagee l'an 1542. puis repriſe, & de nouueau ſaccagee. Preſque toutes les autres places d'importance eurent le meſme malheur, comme Arlon, Thionuille, Moment, Danuilliers, Yuois, toutes places eſtimees auparauant imprenables. Ceſte contree eſt demeuree la plus entiere de toutes les prouinces des Pays bas és troubles derniers: car elle n'a ſouffert autre mal, ſinon que les armees ont pris leur paſſage par là. XIII.

Le Brabant a pour ſes bornes du coſté du Nort la mer Occeane, de l'Eſt la Meuſe, du Su l'Eueſché du Liege, & la Comté de Namur, de l'Oüeſt ſa derniere place de Niuelle. Ce pays contient les lieux où Ceſar loge les Aduati- XIV.

ques,& Ambiuarites,& est long de vingt-deux lieuës,& large de vingt,& en a quatre-vingts de circuit. Il comprend vingt six places fermees de murailles, dix-huict priuilegiees,& sept cens villages. Il a quatre villes principales,c'est à sçauoir Louuain, Bruxelles, Anuers, & Bosleduc. Louuain est en fort belle assiette,& a quattre milles de tour de murailles: mais il contient des prez,des vignes,& de grands iardins, qui reçoiuent beaucoup de grace de l'assiette distinguee en montagnes,& vallees. Il y a vne des meilleures Vniuersitez de toute l'Europe,qui a esté fondee l'an 1426. par Iean Duc de Brabant,mais enrichie de gages,de chaires,par Philippe II. Roy d'Espagne. Bruxelles,dont le circuit n'est guieres moindre que celuy de Louuain,est assis partie en plaine, & partie en pendant. C'est la demeure ordinaire de l'Archiduc. La ville est pleine de bonnes maisons,& force palais, entre lesquels est le palais Royal, auec vn parc extremement agreable. Anuers est vne si belle ville, qu'il y en a peu en Europe qui se puissent esgaler à elle,qui est assise sur la riuiere de l'Escaut qui y porte les vaisseaux chargez de toute sorte de marchandises, depuis la mer qui en est esloignée de dix-sept lieuës. Elle contient beaucoup de beaux bastimés,mais les principaux sont l'Eglise de nostre Dame,la Bourse,le palais des Seigneurs,& celuy des Ostrelins. Auant la reuolte des Pays bas c'estoit vn lieu de grand trafic,& de telle importance,qu'on y faisoit plus d'affairès en vn mois, qu'à Venise en deux annees. Maintenant elle est presque entierement priuee du commerce de la mer,& a ses ennemis à ses portes, si bien que ce n'est plus ceste ville fleurissante, de laquelle on a autrefois fait tant d'estat. Bosleduc est assis sur la petite riuiere de Deese,à deux lieuës loing de la Meuse. C'est vne belle,grande,& riche ville. Quant à Malines, qui est vne ville souueraine,& vne Seigneurie,a esté par deux fois prinse,& tellement pillee,qu'il n'y a point de ville là autour qui l'ait esté en telle sorte,& qui passe pour ville de Brabant. Elle est sur la riuiere de Dele,qui est grosse d'elle-mesme,& s'enfle encores par le moyen du flux de la mer qui vient iusques là,& va encores vne lieuë plus auant. Elle fait auec plusieurs branches diuerses petites Isles,& est de grande commodité à la ville. Hors de la ville on void vn Monastere fort remarquable, où demeurent plus de mille cinq cens Religieuses, ou plustost filles, qui se peuuent marier. Entre les autres places de quelque importance, on met Niuelle. Il y a encores quelques Estats par delà la Meuse, qui appartiénent au Brabant, c'est à sçauoir la Duché de Limbourg,& Valkembourg, Dalem,Rode,& Carpen, toutes terres auec seigneurie,& iurisdiction. Tous les principaux lieux auiourd'huy l'Archiduc les possede, excepté les villes de Berg sur Zoom,Breda,Streemberg, Vvillem-stadt, Graue,& quelques forteresses,lesquelles sont toutes sous le gouuernement des Estats des Prouinces vnies. C'est vn pays qui en ces guerres par l'espace de quarãte ans a beaucoup souffert,tant de ses ennemis,que de sa propre gendarmerie, mutinant souuẽt pour n'estre pas bien payee,& oppressant tellement le pays,que c'est merueille qu'il est encores en si bon estat.

QVALITE'.

POVR parler en general de la qualité du Pays bas, l'air y est fort humide, & toutesfois il est fort sain aux habitans du pays. L'Esté y est extremement agreable auec vne chaleur temperee. On n'y brusle pas, comme en beaucoup

d'autres pays, les mouſches, & les couſins n'y tourmentent pas les perſonnes par leur bourdonnemẽt, & leur piqueure. Il y a peu de tremblemens de terre. L'hyuer y eſt long, & venteux. Auſſi toſt que le vẽt du Nort, ou d'Eſt ſouffle, il y cauſe la gelee. Le pays eſt en beaucoup de lieux plein de ſable. Il abonde en froment, orge, ſeigle, lin, & chanure. Il produit auſſi des fruicts de toutes ſortes en grande abondãce, comme des pommes, des poires, prunes, ceriſes, meures, peſches, noiſettes, meſles, & en quelques lieux des chaſtaignes. Il n'y a point de mines d'argent conſiderables. Quant aux arbres ils contẽtent extremement la veuë, eſtans eſpais, bien ordonnez, & fort chargez de fruicts, & il y en a vn grand nombre qui ſert pour les baſtimẽs, & pour bruſler. Il y en a de toutes ſortes qui ſont merueilleuſement gros, & hauts. On y void peu de lauriers, & de cyprez. Il y a force tils, qu'on y nomme Linden, qui ont preſque la forme, & la feüille des Ormes, mais ſont plus hauts, & croiſſent pluſtoſt: car en 16. ou 18. ans ils deuiennent auſſi gros qu'vn homme moyen. On s'en ſert vn peu aux baſtimens, & d'auantage on en fait du charbon. Entre l'eſcorce, & le bois on trouue ie ne ſçay quel poil qui eſt comme du chanure, dont on a accouſtumé de faire des cordes: toutesfois il y a beaucoup d'animaux qui ne veulent point de ſes fueilles, combien qu'elles ſoient tendres. Il y a auſſi force Ifs, dont on fait de bons arcs. De leur ſuc il ſe fait certain poiſon, auec lequel Ceſar dit que Catiuulque mourut. Il y a encor vne autre ſorte d'arbre que les habitans nomment Abeelen, qui ſemble vne ſorte de peuplier blanc. Il s'en trouue grande quantité en Brabant, & l'on en vſe principalement à Bruxelle en diuerſes choſes. Dauantage ceux des Pays bas peuuent louër leur terroir, pour eſtre propre au beſtail, veu qu'õ ne peut guiere trouuer de lieux où les bœufs, les brebis, & les cheuaux viennent en plus grand nombre, & ſe nourriſſent mieux. Premierement il y a de grands cheuaux forts, & propres à la guerre, puis des bœufs qui ſont quelquefois ſi grands, & ſi gros, qu'ils peſent douze cens liures. Guichardin rapporte qu'on donna à Malines au Comte de Hocſtrat vn bœuf qui peſoit quinze cẽs vingt-huict liures, & que pour ceſte cauſe il fit peindre ce grand animal en ſon palais. Quant aux vaches, elles ont touſjours le tetin ſi plein, & il eſt ſi grand, & ſi capable, qu'on ne ſçauroit preſque croire combien de laict on en tire: car c'eſt choſe certaine qu'en quelques endroits de Hollande on tirera en Eſté d'vne vache neuf, & dix pintes de laict, voire dauantage par iour. xv.

On y trouue force dains, cerfs, cheureux, ſangliers, conils, & lieures, & d'ailleurs grande quantité de herons, de perdrix, de faizans, de tourterelles, de cailles, de griues, de cicognes, d'oyes, & de canards. Il y a auſſi de la volaille en grande abondance. Dauantage, beaucoup de ſaumons, de lamproyes, d'alauſes, & de muges, & pluſieurs autres bons poiſſons, viennent de la mer dans la Meuſe attirez par la douceur de ſon eau: & c'eſt choſe digne de grande admiration, que ces poiſſons ſont peu eſtimez lors qu'on les prend dans la mer: mais ils ſont fort gras, & de bon gouſt quand ils ſont entrez dans l'eau douce.

Ceſte meſme riuiere porte auſſi des truites, & des lamproyes, dont quelques vnes ſont grandes, & excellentes; les autres moindres, & delicates. D'ailleurs, la mer donne auec ſon reflux à la riuiere de l'Eſcaut des eſturjons, des ſaumons, de gra des lamproyes, des muges, des ſaules, des langouſtes, & baucoup d'autres poiſſons fort delicats qui ſe vont rendre dans l'Eſcaut, s'y

nourriſſent, & y font des œufs, à cauſe que ſon eau leur eſt fort propre pour cét effect. Et en deux, ou trois mois, entre le Printemps, & l'Eſté, l'on prend, outre le grand poiſſon, vn ſi grãd nombre de petits, que beaucoup de perſonnes en ſont nourries. Dauantage ceſte riuiere produit, ſans l'ayde de la mer, pluſieurs ſortes de poiſſons tout du long de l'annee, & les principaux ſont des brochets, barbeaux, tanches, & carpes, qui peſent le plus ſouuent vingt liures, comme auſſi force anguilles. On trouue auſſi à la bouche du fleuue quelques huitres, qui toutesfois viennent de la mer. Or les payſans conjoignans à l'ayde de ces riuieres beaucoup d'eux enſemble, font auec grande induſtrie des canaux qui durent quelques lieuës, & ſont capables de grãds nauires: tellement que l'on ne trouue preſque aucun lieu qui ne puiſſe receuoir des vaiſſeaux. Toutesfois ce pays manque de fontaines d'eau viue, excepté aux lieux montueux.

XVI. Il reſte à parler de la mer de ceſte contree. Certainement lors qu'elle eſt eſmeuë, elle eſt extremement dangereuſe, veu qu'elle noye quelquesfois de grandes campagnes, & des pays entiers, comme l'on peut voir aupres de Zelande: mais les habitans ont maintenant fait tant de leuees, & de deffences, qu'ils ſont preſque entierement hors de danger. Elle eſt le plus ſouuent fort tourmentee à la nouuelle, & pleine Lune, entre les deux Equinoxes, auſquels ſelon Corneille Tacite meſme, la mer s'enfle extremement. Il y a deux effects du flux de la mer, veu que les vns ſont commodes, les autres faſcheux: les vns empeſchent que les eaux ne ſe corrompent, & font aduancer chemin à ceux qui voyagent; les autres ſont incommodes à cauſe de leurs inondations, & violences. Mais apres auoir rapporté les faſcheries que la mer apporte à ces pays, il eſt raiſonnable de dire quelque choſe des commoditez qu'elle leur donne lors qu'elle eſt paiſible. Sans la mer il ſeroit impoſſible qu'ils peuſſent nourrir la moitié des perſonnes qui s'y tiennent: car elle fait que ces païs ſont comme vn marché public de toute l'Europe, & elle leur apporte vn grãd profit par le moyen du harang, & des poiſſons de toute ſorte que les habitans y prennent, veu que non ſeulement ils ſeruent aux delices des plus riches, mais encore à la nourriture des moindres, qui tirent auſſi force argent.

Au reſte le Pays-bas eſt plain, & vny, & il s'y trouue peu de montagnes, ſi ce n'eſt au pays de Luxẽbourg, de Namur, & de Haynaut, où il y en a plus grand nombre. Il eſt ſemé d'autãt de foreſts, qu'il en faut ou pour l'ornemẽt du pays, ou pour ſon ſeruice, ou pour la chaſſe. La foreſt d'Ardéne au temps de Ceſar,
XVII. eſtoit la plus grande des Gaules, & paſſant par le milieu du païs de Treues, s'eſtendoit depuis le Rhin, iuſqu'au pays de Tournay, & de Rheims; tellement qu'il auoit enuiron 500. mille pas de long. Mais auiourd'huy elle a beaucoup perdu de ſa premiere grandeur, de ſorte que ce qui reſte eſt ſouuent interrompu, & cultiué par les habitans, qui donnent d'autres noms à tous ces lieux. Sa plus grande partie, & moins entrerõpuë, eſt depuis Thionuille iuſqu'aupres du Liege, par l'eſpace de 30. milles. La foreſt de Mormau qui eſt en Haynaut, commence au Queſnoy, & s'eſtend du coſté du Midy vers le Vermandois. La foreſt de S. Amant eſt auſſi en Haynaut, & commence pres du lieu de S. Amant, & y a encor le bois de Faigne, de Soigne, de Marlaigne, & quelques autres, mais ie ne veux pas ennuyer le Lecteur auec leurs deſcriptions. Ie viendray donc maintenant à eſpulcher en particulier la qualité de ces pays qui ſont ſoubs la puiſſance de l'Archiduc.

QVALITE'.

QVant à l'Artois il eſt riche de froments, dont il enuoye grande quãtité en Flandres & en Brabant où il n'en vient point ordinairement : ſi bien que la plus grande partie de leurs habitans fait du pain de ſeigle. Il n'y a point de vin, combien qu'on tienne que le pays eſt capable d'en porter, & que c'eſt la nonchalance de ceux qui y demeurent qui eſt cauſe de ce deffaut, pluſtoſt que l'aſſiette. L'air y eſt bon, ſain, & ſerein.

Le pays de Haynaut ioüit d'vn air doux & temperé, & ſon terroir eſt fertile, & porte principalement grande quantité de froment. Il y a force prairies, paſturages, pommiers & autres choſes neceſſaires à la vie. Il y a pareillement des mines de fer & de plomb, & des carrieres de diuers marbres, & auſſi d'vn certain caillou que les Liegeois nomment Houlle. Ces cailloux nourriſſent la flamme de meſme que les charbons, & lon n'en vſe que pour faire du feu auec vn peu de bois.

La Comté de Namur eſt montueuſe, mais agreable, d'vn air ſain & temperé. Son terroir porte les choſes qui ſont neceſſaires à la vie. Il y a auſſi des mines de fer & de plomb, & des carrieres où l'on coupe des pierres de toutes ſortes, & principalement des marbres tirans ſur le noir qui approchent fort du jaſpe. Et il n'y a pas long temps qu'on a commencé d'y tirer des houlles qu'on bruſle. Il y a des riuieres qui abondent en poiſſon, & de belles fontaines d'eau viue, comme auſſi des foreſts où lon trouue vne grande quantité de beſtes fauues & noires.

Le pays de Luxembourg, combien que montueux, eſt toutesfois bon & fertile, & ioüit d'vn air aſſez gracieux. Il y a vn endroit qui porte force bled, & quantité de vin, & l'autre recompenſe ce deffaut par le grand nombre de ſes beſtes fauues, & noires qui ſont des meilleures. Il y a des mines de fer aſſez pres de Manderſcheid aux Seigneuries de Keyle, Crouemberg, & Sleide, vers la ville nommee Hellental.

Le Brabant ioüit d'vn fort bon air, & a vne plaine fertile qui porte quantité de bleds, combien que ce qu'ils nomment *Die Kempen*, ou la campagne, ſoit vn peu ſterile à cauſe du ſable. Et toutefois ceſte partie rapporte encor quelques fruits, & n'eſt pas du tout inutile.

La Flandre a vn air extremement temperé. Son terroir eſt fertile, principalement du coſté qu'elle eſt proche de la mer, & de la France. Il y a de beaux paſturages, comme on peut aſſez cognoiſtre en ce qu'on a accouſtumé d'y mener force poulains des contrees voiſines, à cauſe de la bonté de l'herbage. Dauantage il nourrit beaucoup d'animaux domeſtiques qui ſont d'vn gouſt exquis, & vn nombre incroyable de beſtes fauues, & noires. Elle ne manque auſſi de herons, de faiſans, perdrix, paons, & cigoignes.

MOEVRS ANCIENNES.

CESAR nous dit que les Belges qui ſont ceux du Pays-bas, entre leſquels il comprenoit auſſi les Picards, eſtoient vaillants & reſolus au poſſible, pource qu'ils eſtoient fort eſloignez de la ciuilité, & courtoiſie de la prouince plus polie, & que les marchands ne les frequentoient guieres, & ne leur portoient les choſes qui ſeruent à ramollir, & rendre effeminez les courages : & pource auſſi qu'ils eſtoient voiſins des Allemands, qui habitoient au delà du

Rhein, auec lesquels ils estoient en guerre continuelle. On peut cognoistre leur valleur, & l'extreme desir qu'ils auoient de deffendre leur liberté en ce qu'ils s'essayerét de se retirer de l'obeyssance & de la domination des Romains mesme du temps de Cesar. Les Neruiens, qui sont ceux de Tournay, ne permirent iamais aux marchands qui leur apportassent du vin ou d'autres choses à vendre. Et pour dire quelque chose de particulier, les habitans de la Cõté de Flandres ont esté si adonnez aux armes, & si remuans, qu'ils n'ont iamais peu viure en paix, & ont iadis couru auec les armes au poing la Syrie, la Terre Saincte, & Ierusalem. Il y a aussi long temps que ce peuple s'adonne au trafic, & y reüssit heureusement, de mesme qu'il s'est monstré penible à deffricher le pays, & le rendre meilleur en toute sorte.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVIII. LEs Flamans sont volontiers grands, mais on estime qu'ils l'estoient beaucoup plus anciennement, ce que Cesar attribue principalement à la liberté de leur vie, & à la coustume de ne faire nulle chose contre leur volonté. Ils sont beaux, paisibles, peu coleres, peu ambitieux, ouuerts, prompts à toute chose, penibles, & industrieux, & fideles, capables de tous arts, & de toutes sciences, & plustost adónez au vin qu'à l'amour. Ils sont assez ciuils selon le païs, & si facetieux que mesmes ils en sont quelquesfois insupportables. Ils sont de legere creance, à raison dequoy on les void aisément deçeus. Il n'y a gens plus soupçonneux ny plus opiniastres. Ils ont force babil, & oublient assez tost les courtoisies & faueurs qu'ils ont receuës, de mesme aussi que les offences qu'õ leur a faites. Ils ayment fort peu les autres nations, & s'amusent à inuenter tous les iours quelque chose de nouueau. Quant à la musique ils l'ont renduë parfaicte, veu qu'il n'y a peuple qui aye plus d'inclinatiõ à cét art que cestuy-cy. Ils sont assez vaillãs sur la terre, mais plus à pied qu'autrement, veu qu'ils sont mauuais hommes de cheual, & ont vne coustume de ne venir iamais aux mains auec les ennomis, & se ioindre à eux le moins souuent qu'il leur est possible. Mais il faut aduouër que sur la mer ils sont inuincibles. Ils entendent fort parfaitement la nauigation, apprénent diuerses langues, trafiquent fort accortement, & font grande quantité de draps de soye, de laine, & de lin de diuerses sortes, & sur tout de la tapisserie dont on faict fort grande estime, & qu'on enuoye non seulement par toute l'Europe, mais encor aux Indes, & en Afrique. Ils font le plus souuent du pain de seigle, & boiuent de la biere plus ordinairement que du vin qu'on leur porte de France & d'Espagne. Ils vont bien vestus, & sur tout bien proprement. Leurs maisons sont continuellemẽt nettes plus qu'en aucun lieu de l'Europe, & leurs membres si luysans, & si biẽ tenus que la veuë en est agreable. Ils bastissent presque par tout d'vne mesme sorte, & leurs maisons sont tellemẽt faites qu'il semble presque qu'elles soient à vn mesme maistre, tant ils se plaisent aux villes à faire que leurs hauteurs soient égales.

Les femmes sont belles, mais il n'y en a pas en si grand nombre qu'on crie, & mesme ce malheur accompagne leur beauté qu'elle passe en la plus grande partie auant qu'elles ayent attaint l'aage de trente ans, si bien qu'elles sont apres toutes laides & ridees. Elles y sont promptes, & hardies, & conuersent librement auec les hommes. Elles ont ce mal qu'elles ayment le vin,

& meſme vous ne ſçauriez conuier vne ieune fille de ſi bon matin à boire, qu'elle ne ſoit toute preſte à vous faire raiſon. Celles qui ne boiuent point de vin prennent de la biere ſi demeſurement qu'elles en demeurent accablees, & le plus ſouuent ſi toſt que vous ſerez arriué, la fille du logis, qui ſera belle & ieune, viendra auec vn pot plein de biere, & vous conuiera à boire à vos deſpens, & met la premiere le nez dans le pot, & ſi vous ne faiſiez continuer la feſte, ſeroit vne inciuilité, & vilenie. Ie ſçay bien qu'il y en a beaucoup que ceſte diſſolution porte aux effects de l'amour: mais i'aſſeureray auec verité qu'il y a en ces pays moins de femmes qui ſe gouuernét mal qu'en pluſieurs autres où l'on ne faict pas profeſſion de l'yurongnerie. Auec toutes ces deſbauches, qui ne peuuent eſtre nommees extraordinaires à cauſe de l'accouſtumance, & de la nourriture que ces femmes ont priſe par maniere de dire dés le berceau, elles ne laiſſent neantmoins de conduire bien ſagement leur meſnage, & meſme bien ſouuent elles ſe meſlent de trafiquer & de contracter pour quelques negoces auec les vns & les autres. Elles affectionnent fort d'aaller veſtuës à la Françoiſe, vont toutes ſeules par la ville, & aux prochains lieux auec peu ou point de compagnie, ſans eſtre nullement ſoupçonnees. Et pource que leurs marys leur laiſſent ſouuent tout le maniment de leurs affaires, elles en deuiennent ſuperbes, imperieuſes, & du tout inſupportables.

Les Princes, Seigneurs, & tous autres de quelque condition qu'ils ſoient donnent aux aiſnez des maiſons les noms de leurs peres, combien qu'ils ſoient viuants, & en la fleur de leur aage; & les Gentils-hommes preferent touſiours leur fille aiſnee aux autres, combien que toutes ayent pareil mariage: tellement qu'ils donnent les autres à des hommes auſquels il refuſeroient l'aiſnee, laquelle il reſeruent à vne meilleure condition. Et ils ont ceſte particularité qu'ils cõtractent aiſément mariage auec les eſtrangers ſi l'occaſion s'en preſente. On trouue du tout meſſeant, & pour mieux dire vilain que les ieunes hommes eſpouſent des vieilles, les vieillards de ieunes filles, les roturiers des Damoiſelles, les maiſtres leurs chambrieres, & les maiſtreſſes leurs valets. Il n'y a point de nation qui excelle tant en la peinture. Iean Eikius qui eſtoit de ce pays mõſtra le premier la façon de meſler les couleurs auec l'huyle. Ils ont accouſtumé aux iours qui ſont dediez au Sainct dont ils portent le nom, & durant le temps du Carneual, de feſtiner leurs parents & amis, & les traiter magnifiquement, veu qu'ils ayment ſur tout les banquets, & la bonne chere. xix.

RICHESSES.

LEs Flamands ſont riches par le moyen de la mer, & du trafic ordinaire qu'ils exercent. Les meſtiers auſquels ils s'addonnent leur apportent mille commoditez, & la vente des draps de ſoye, & de laine qui s'y font, & de la tapiſſerie qu'on recherche ſi curieuſement leur apporte de grandes ſommes de deniers.

On ne ſçauroit eſtimer combien leur apporte de profit les marſoüins qu'ils ſalent, de meſme que les ſaumons, & quant aux harencs qu'ils enuoyent dehors tous les ans, on ne ſçauroit preſque croire la quantité de l'argent qu'ils en tirent des Alemans, des Anglois, des François, des Eſpagnols, & des Italiens.

XX. Le reuenu ordinaire que le Prince tiroit des Païs-bas lors qu'ils estoiẽt tous sous vn Seigneur montoit enuiron à trois millions d'or l'année, outre les subsides incertains, & les confiscations dont il a le tiers, sinon que ce soient crimes de leze Majesté. Maintenant l'Archiduc n'en tire pas tant, depuis que beaucoup de ces Estats sont desmembrez, & ce qu'il en tire ne suffit que pour vne bien petite partie de la despence qu'il luy faut faire tant pour sa maison, que pour l'entretenement de sa gendarmerie.

FORCES.

XXI. L'ARCHIDVC se peut vanter qu'il y a de fort bonnes places, non seulemẽt capables d'vne longue deffence, mais par maniere de dire imprenables. Car on ne pourroit guere trouuer vne plus forte place que la citadelle d'Anuers qu'on tient pour l'vne des mieux fortifiees de l'Europe, selon les regles de ce temps. Bosleduc qui est en Brabant de mesme qu'Anuers est assez considerable. Puis sur la mer Graueline, à deux lieuës loing de Calais, fourny d'vne infinité de canons, est fort au possible: & apres Donquerque qui outre la forteresse de ses murailles a des habitans fort courageux. On void encor au pouuoir de l'Archiduc sur le mesme riuage la forte place d'Ostande qui luy a donné tant de peine durant trois ans & domy qu'il l'a assiegee.

Quãt au pays d'Artois il y a la ville d'Arras qui est assez forte pour faire vne grande resistance. Terouãne pourroit estre bien deffendu & soustenir vn fort siege. Hedin n'est pas moins important, voire mesme il est mieux fortifié, & est sur la frontiere de la France. En Haynault, Mons est fort, & Valencienne aussi, & en ceste derniere ville il y a vn arcenal garny suffisãment de toute sorte d'armes & de munitions qui peuuẽt estre requises en temps de guerre. Philippeuille, & Mariembourg sont deux lieux tres-forts sur la frõtiere de France. Namur a vne bonne forteresse, & qui peut faire grande resistance. Et pour acheuer en vn mot tout le pays de l'Archiduc est garny de fort bonnes places, tellement que celuy qui l'attaquera aura tousiours beaucoup de peine. Quãt aux hommes, les villes sont fournies d'habitans courageux, qui ont autrefois donné des tesmoignages de leur valleur. Mais outre cela ce Prince entretient tousiours vne armee composee d'Espagnols, d'Italiens, d'Anglois, d'Alemans, & de ses subjets, & ceste armee auant la trefue se tenoit en hyuer dans les garnisons, & sur le milieu du Printemps elle se mettoit en campagne, & estoit employee au siege de quelques places. Maintenant plusieurs de ces gens de guerre ont esté cassez, & ne sont plus en si grand nombre. Ce qui reste est entretenu en diuers lieux sur les frontieres.

GOVVERNEMENT.

XXII. LEs formes du gouuernement sont l'vniuerselle que le Prince tient par tout, & la particuliere dont chacun de ces Estats vse selon ses priuileges, & coustumes.

Le Prince a trois Conseils, dont le premier est appellé Conseil d'Estat, le second Priué, le troisiesme des Finances. Le Conseil d'Estat a vn President, & vn nombre infiny de Conseillers, pource qu'on en appelle plus & moins selon les occurrences. En ce Conseil on traite toutes les deliberations appartenantes à

tes à l'Estat, comme de paix de guerre, d'Ambassadeurs, d'intelligences, d'aduis du dedans, & du dehors, & c'est à cettuy-cy que les affaires plus importantes des autres Conseils sont rapportées.

Au Conseil priué il y a douze Docteurs esleuz par le Prince. Il y a vn President, & l'on y traite toutes les iuridiques, pource qu'il a la prééminence sur tous les autres Conseils, & c'est celuy qui consent aux priuileges, qui donne les graces, pardons, remissiõs, fait les loix, statuts, & Edicts, & c'est à luy aussi qu'appartient la cognoissance, & le iugement des debats, & questions des limites du pays, & des principaux de la seigneurie. Aux choses plus difficiles, & plus hautes, il communique auec le Conseil d'Estat, de mesme que ce dernier fait auec luy lors qu'il suruient quelque chose de iustice.

Au Conseil des Finances il y a trois Seigneurs du pays nommez chefs, ou intendans des Finãces, vn Tresorier, vn Receueur, & autres moindres Officiers. Ce cõseil manie tout le domaine du Prince, & les tailles qu'on luy paye. On y fait les taxes, & les payemens tant aux occurrences de la paix que de la guerre.

Il y a vne Chambre des Comptes qui est comme vn membre du Conseil des Finãces, & sept Maistres des Comptes, auec d'autres moindres offices. C'est là que vont rendre compte, & receuoir leurs quittances en tẽps determiné tous ceux qui manient les deniers du Prince en Brabant, aux pays adherãs, & en la Duché de Luxẽbourg: & combien qu'il y aye au païs quelques autres Chambres, outre la susdite qui reside à Bruxelles auec les trois Conseils dont nous auons fait mention, neãtmoins toutes les Chambres ont accoustumé de rendre compte au Conseil des finances, comme à leur souuerain Magistrat.

Outre les susdits Magistrats il y a en la plus grande partie des susdits Estats vn Gouuerneur particulier, auquel comme à vn Lieutenant on rapporte les affaires principalement de la guerre.

Le Prince a semblablement en la plus grande partie des Estats vn Conseil en son nom qui est appellé en Brabãt la Chancellerie, & à Malines, & aux autres lieux le Parlement. En ce Conseil il y a tantost douze, tantost seize, & tantost dix-huict Conseillers auec vn President, & l'on y voit interuenir aussi l'Aduocat du Prince, le Procureur Fiscal & quelques autres moindres Officiers qui sõt presque tous gagez par le Prince: & l'authorité de ces Magistrats est grande tant aux choses ciuiles que criminelles, & là l'on peut appeller non seulement toute sorte de personnes, mais le Prince mesme s'il y a quelqu'vn qui pretende contre luy quelque chose en Iustice. C'est en ces sieges que vont les appellations de tous les autres Magistrats de ceste Estat particulier, & en trois d'iceux, comme en Brabant, à Malines, & en Haynaut on iuge diffinitiuement.

En tous les susdits Conseils, on se conduit par les loix communes, si les municipales, ou les priuileges, ou les commandemens (car ils nomment ainsi les resolutions du Prince) n'y sont contraires.

Outre les susdits Officiers le Prince enuoye tous les ans des Commissaires par la plus grãde partie des terres principales pour reuoir par le menu les comptes des entrées, & sorties des lieux, & en Brabant où le Prince a par octroy particulier du Pape authorité aux lieux sacrez, les Commissaires font la visite des Eglises, des Monasteres, & des Hospitaux.

Quand le Prince doit traicter auec les Estats, ou pour de nouuelles loix qu'il veut faire, ou pour de nouueaux subsides qu'il veut receuoir, ou pour autres

occurrences, il les assemble de la sorte qui s'ensuit. Il cõmande par les lettres à tous les Estats de se trouuer en tel temps en vn certain lieu, & ce lieu est ordinairement la ville de Bruxelles.

En toutes les villes, comtez, & places principales par ancienne preéminence, on sçait qui sont ceux qui doiuẽt aller à l'assemblée, & combien ils sont, & en effect il y en a vn grand nombre. En cette assemblée il y a trois ordres de personnes.

Le premier Ordre est l'Ecclesiastique, le secõd la Noblesse, le troisiesme les villes principales de l'Estat. Chacun de ceux-cy a pouuoir d'obliger sa communauté, mais non d'accorder iamais, sinon auec expresse condition que tous les autres Estats viennent à faire le mesme. La proposition se fait en ces assemblées en vne grande sale en la presence du Prince par vn President, ou quelqu'vn des Conseillers des Estats, & c'est là qu'ils s'estudient auec de bonnes raisons, & douces paroles de persuader ce qu'ils veulent.

La proposition ayant esté ouye, les Estats prennent temps pour respondre, & puis chacun considere meurement en particulier ce qui a esté proposé, & donne par escrit la responce, qui n'estant pas au contentement du Prince, l'affaire ne se termine pas, veu qu'on essaye de persuader la chose: mais si cela ne se peut finalement il faut que le Prince l'endure, & remette l'affaire à vn meilleur temps.

Encor que le principal gouuernement, & toutes les preéminẽces plus substantielles de la seigneurie soient en la personne du Prince, toutesfois toutes les villes, & les lieux voisins ont vne administration particuliere, & vne tresgrande liberté auec leurs loix, coustumes, & priuileges.

Ces loix, coustumes, & priuileges ont vne grande differẽce, pour ce que lesdits pays ont esté possedez durant plusieurs siecles par diuers Princes, & ont combatu mesme bien souuent entr'eux auec des haines du tout mortelles, & mesme ils different en poix, mesures, & mœurs, & qui est de tres-grande importance, ils sont differens de langage, qui est vne chose si incompatible, que l'Empereur Charles V. ayant plusieurs fois mis en deliberatiõ, quel moyen il y auroit de reduire ces Estats en vn seul corps, & leur donner le nom & la forme d'vn Royaume, il ne fut iamais possible d'en trouuer le chemin. Mais auec tout cette diuersité, ils conuiennent tous aux qualitez des mẽbres qui fõt vn corps, veu que l'estat de toutes les villes, & places a vn gouuernemẽt particulier, qui ne differe en autre chose qu'au nombre de ceux qui se meslẽt du gouuernement, & cecy naist de ce qu'vn lieu est plus grand que l'autre.

Le gouuernemẽt particulier de chaque ville signalée est composé de quatre membres. Nous nommerons le premier en nostre lãgue Seigneurie nouuelle, & cecy comprend tous les Magistrats grands, & petits, qui sont en charge. Le second est la vieille seigneurie, qui comprend tous ceux qui ont esté en quelque Magistrat ou charge d'importance. Le 3. est nommé la Bourgeoisie, qui consiste en autant de Capitaines qu'il y a de ruës en la ville. Anuers en a 26. Le quatriesme membre embrasse tous les chefs des mestiers, appellez Doyens, qui sont aussi diuers en nombre selon les villes. Anuers en a 54. & de tous ces quatre membres est composé le gouuernement particulier. L'exẽple de cecy sera le gouuernement de la ville d'Anuers, duquel les autres ne different que fort peu, ou point, si ce n'est touchant le nombre.

La façon de former le gouuernement particulier en la ville d'Anuers est dõc

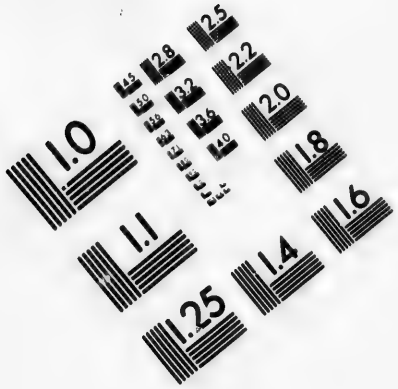

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

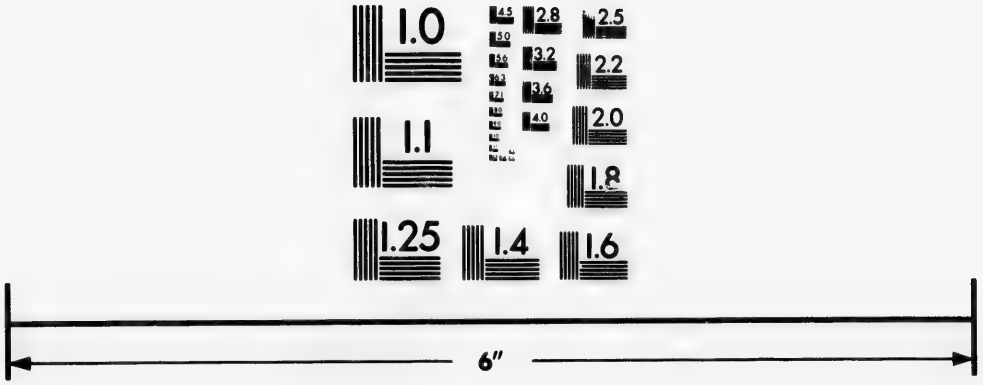

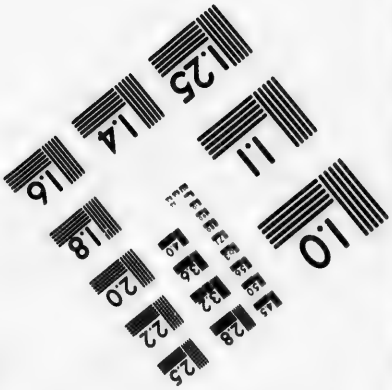

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

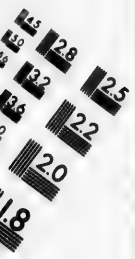

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

telle. La ſeigneurie preſente nomme 9. gentilshommes, & 9. autres ſont nommez par les Capitaines des ruës, qui ſont au nombre de 18. A cecy lon adiouſte la ſeigneurie qui eſt à lors en authorité, qui peut aller iuſqu'à pareil nõbre de 18. ſi biẽ qu'ils ſont en tout 36. qui aſpirẽt à la future ſeigneurie. Tous ces nõs ſont enuoyez au Prince, qui en eſlit 18. & ceux-cy ſont appellez Schemats, qui veut dire Senateurs, qui ont authorité d'eſlire deux Bourgsmaiſtres qui ſont autant que deux Cõſuls, dont l'vn traite auec le Prince, ou les autres Eſtats les affaires de ſon pays, & l'autre qui demeure dans la ville a le ſoin du gouuernement, donnant audiẽce aux Bourgeois, & aux eſtrangers. De ſorte que le Magiſtrat de la ville d'Anuers conſiſte en 18. Schemats, & vn Bourg-maiſtre, qui a grãde authorité tant aux choſes ciuiles que criminelles: mais pour l'execution de la iuſtice, il y a deux Lieutenãs du Prince, l'vn pour le criminel qu'ils nomment Scultet, l'autre pour le ciuil appellé Amman, qui ſont des charges que le Prince donne, & ceux-cy precedent tous les autres. L'office du Scultet eſt de faire prendre les delinquans, en demander iuſtice au ſouuerain Magiſtrat, & executer apres les ſentences qui en reſultent.

L'office de l'Amman eſt doüir les cauſes ciuiles, demander aux ſeigneurs qu'ils expedient, & facent iuſtice, & donnent les ſentences aux deſpens de ceux qui plaident.

Ce meſme Magiſtrat ſouuerain eſlit ſans interuention du Prince, ny de ſes Commiſſaires quelques Magiſtrats inferieurs, & entre les autres deux Treſoriers nobles de la nomination du peuple, & vn Receueur du peuple à la nomination des nobles, & ces officiers exigent, & deſpencent les deniers du public par ordonnance du ſuſdit ſouuerain Magiſtrat, qui crée encore les Conſeillers populaires, qui sõt à Anuers au nõbre de 12. tous du nõbre des Doyẽs des meſtiers, comme des mariniers, boulengers, iardiniers, forgerons, & ſemblables, & en la ſeigneurie de Malines le Magiſtrat eſt diuiſé par eſgale portiõ, pource que des 12. Senateurs ou Schemats, il y en a ſix nobles, & ſix autres du nombre des Doyens des meſtiers, & les plus honorables ſont les poiſſonniers, les bouchers, les boulangers, les iardiniers, & les braſſeurs de biere.

Ces Conſeillers populaires vont au Conſeil comme les autres ſeigneurs, eſcoutẽt les requeſtes des ſupplians, & en dient leur aduis, non ſeulement viuement, mais encor ſeditieuſemẽt lors qu'on traicte de deſbourcer quelque argent qui doit venir entre les mains des gentilshommes; veu que cette ſorte d'hõmes n'eſt capable de proceder auec grauité, & moderation au degré de la ſuperiorité: de maniere que l'inſuffiſance, l'inſolẽce, & l'inſtabilité du peuple & la perpetuelle ialouſie que ces Cõſeillers populaires qui ſe trouuẽt puiſſãs à cauſe du grand nõbre d'hommes qui les ſuyt nourriſſent contre les gentilshõmes, ont cauſé tant de dangereuſes reuoltes en tout temps, & ſous tous les Princes, veu que de 36. qui ont dominé depuis Louys de Harlembec premier Comte de Flãdres, tous ont eſſayé quelque rebellion excepté trois ſeulement.

De ces bõnes villes, il y en a qui ont vne bonne quantité de reuenus publics, & celles d'Anuers entr'autres a 250. milles eſcus de reuenu par an. Mais celle-cy & les autres eſtoient fort endebtées en l'an 1556. & il faut croire qu'à cauſe des guerres cõtinuelles elles le sõt encor' plus auiourd'huy, principalement à raiſon du defaut de l'induſtrie des arts, & de la marchãdiſe, fondement principal de tous les Eſtats de Flãdres, & Anuers ſeul, perd tous les ans choſe qui ne ſe peut eſtimer, à cauſe que les troubles ont interrompu tout ſon commerce.

L'authorité des Seigneurs qui ont des chasteaux, terres, & autres iurisdictiõs est fort limitée; veu qu'ils ne peuuẽt opprimer leurs vassaux en aucune chose, ny accepter d'eux des presens volontaires sans exprés cõsentemẽt du Prince, ains les Seigneurs laissant aux peuples le gouuernement selon leurs loix, & coustumes, iouyssent des titres, & biens seigneuriaux auec toute modestie. Il est vray qu'il y a des seigneurs qui ont quelques particulieres iurisdictiõs tellement absoluës, qu'en ce ils ne recognoissẽt autre superieur que Dieu seul.

L'Estat Ecclesiastique est fort puissant, & riche par tout le païs tellemẽt que pour arrester la grandeur de ses richesses, afin qu'elles ne creussent pas d'auãtage, Charles V. fit vne loy qui portoit qu'aucun Ecclesiastique ne pourroit achepter des biens immeubles sans expresse licence du Prince, & aux subsides qui luy sont payez le Clergé paye sa part separément, & les conuentions que le Prince de ce pays a auec le Pape sont presque semblables à celles de France, veu que c'est luy qui nõme, & le Pape qui confirme les Prelats, & aucun rescrit ne s'execute sans le bon plaisir du Prince, & outre cela par commission du Pape, il ne peut tirer ses sujets hors de l'Estat pour aucune cause, ains il faut qu'il mande des Commissaires deputez par ces lieux, pour quelque cause qui se doiue debattre. Les titres extraordinaires que les Princes de ces Estats, a sont Chanoine de S. Seruais, & Abbé de S. Geltrude, qui est vn fameux Monastere de Religieuses. Il se nomme aussi Vicaire perpetuel de l'Empire, en toute la Frise iusques au pays qui se nomme Bethmarie aux confins de Dannemarc, qui est vne preeminence obtenuë par Maximilian, de l'Empereur Federic son pere, tant pour soy que ses successeurs.

RELIGION.

XXIII. EN tous les Estats de l'Archiduc on ne voit autre exercice que celuy de la religiõ Catholique; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il n'y ait point de personnes qui suiuent l'opinion de Luther, & de Caluin, veu qu'il n'y a guiere ville, aumoins de celles qui se sont jadis reuoltees, où il ne se trouue beaucoup de telles gens. Mais ils n'osent faire paroistre leur opiniõ se voyãs bridez, & prests à estre puniz si la chose estoit sceuë. Quãd à ceux qui embrassent veritablement, & non par apparence seulement la Religion Catholique, ils sont si affectionnez à la foy qu'ils tiennent qu'il est impossible de les en retirer, & mesme il semble que le voysinage des Lutheriens, & Caluinistes leur apporte plus d'ardeur & de zele.

Archeuesché & Eueschez des Pays-bas.

XXIV. QVAND à l'Estat Ecclesiastique de tous les Pays-bas en general il est composé de trois Archeuesché & quinze Eueschez. A sçauoir l'Archeuesque de Cãbray a soubz luy les Eueschez d'Arras, Tournay, S. Omer, & Namur.

L'Archeuesque de Malines a soubs luy les Euesques d'Anuers, Gand, Bruges, Bosleduc, Ipre, Rurcmonde.

L'Archeuesque d'Vtrecht a soubs luy les Eueschez de Harlem, en Hollande de Deuenter en Gueldre, de Middelbourg en Zelande, de Leuuardẽ & de Groningue en Frise.

L'Archeuesché de Cambray fut erigée par le Pape Paul IIII. en l'an 1562. car

auparauant ce n'estoit qu'vn Eueſché, & le premier Eueſque fut vn nommé S. Diogene Grec de nation, il fust sacré Eueſque de Cambray à Arras, par l'Archeueſque de Reims en l'an 390. & ont esté touſiours depuis les deux Eueſchez conjointes ſous vn meſme Eueſque, iuſques en l'an 1094. en laquelle année ils furent ſeparez, & l'Eueſché de Cambray comprend ſoubs ſa Iuriſdiction les villes de Cambray, Mons, Condee, Arthe, Queſnoy, Landrecy, Aueſnes, Binche, Beaumont, Brenne, Soignes, Maubege, Chimay, & preſque tout le pays de Haynaut, Cambreſis & quelque peu de l'Artois, vne partie des villes de Valenciennes & Tournay.

Le Clergé d'Arras apres auoir longuement pourſuiuy la ſeparation, finablement obtint du Pape Vrbain XI. ſon Eueſque particulier, en l'an 1094. l'Eueſque a ſous ſa Iuriſdiction les villes d'Arras, Douay, Bethunne, Bapaulme, Lens, Armentieres, Bouchain, la Baſſee, vne partie de Valéciennes auec pluſieurs bourgs & villages.

L'Eueſché de Tournay fut erigé l'an de grace 480. & quelque temps apres fut joint à l'Eueſché de Noyon, & ont bien esté joints enſemble 600. ans, ſous vn meſme Eueſque, tellement qu'en l'an 1123. la ſeparation fut accordée par l'Eueſque de Noyon, & quitta l'Eueſché de Tournay, S. Bernard s'employa fort vers le Pape Eugene, pour obtenir la ſeparation d'iceux.

L'Eueſché de S. Omer à eſté erigée par le moyen que la ville de Terouenne eſtant deſmolie par l'Empereur Charles V. l'an 1553. le reuenu de l'Eueſché de Terouenne fut diuiſé en trois, à ſçauoir vne partie à l'Eueſché de Boulongne pour la France, vne autre partie à l'Eueſché de S. Omer pour l'Artois, l'autre partie à l'Eueſché d'Ipre pour la Flandres. Partant l'Egliſe collegiale de ſainct Omer fuſt erigee en Cathedrale l'an 1559. ayant ſous ſa Iuriſdictió dix villes, à ſçauoir S. Omer, Aire, Heſdin, Grauelinge, &c. auec pluſieurs villages tant en Artois qu'en Flandres, de 42. lieuës en longueur & 39. en largeur.

L'an de grace 1559. l'Egliſe Collegiale de S. Rombaut à Malines fut erigée en Metropolitaine, outre les Eueſchez qui ſont ſous elle furent aſſignées 17. villes, Malines, Louuain, Bruxelles, Tillemõt, Lande, Diſte, Arſcot, &c. auec pluſieurs villages comprenant en longueur 60. lieuës, & en largeur 30.

L'Egliſe Collegiale de Noſtre Dame d'Anuers fut en l'an 1559. erigée en cathedrale auec la Iuriſdictió Epiſcopale ſur ſept villes, à ſçauoir Anuers, Liers, Berges, &c. pluſieurs villages iuſqu'à 50. lieuës en lõgueur, & 30. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Iean de la ville de Gand en l'an 1559. a eſté erigée en Cathedrale contenant en ſon Dioceſe quatre villes, Gand, Audenarde, &c. & pluſieurs villages, en longueur 46. lieuës, & 24. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Iean l'Euangeliſte à Boſleduc en l'an 1559. fut chãgée en Cathedrale ayant ſous ſoy dix villes, Boiſleduc, Helinont, Bomel, &c. auec pluſieurs villages de 60. lieuës en longueur, & 30. en largeur.

L'Egliſe Collegiale de S. Donat à Bruges en l'an 1559. fuſt changee en Cathedrale, comprenant ſous ſoy neuf villes, à ſçauoir Bruges, l'Eſcluſe, Ardembourg, &c. auec pluſieurs villages de 54. lieuës en longueur, & 15. en largeur.

Le Monaſtere des Chanoines reguliers en l'Egliſe de S. Martin à Ipre en l'an 1559. a eſté erigee en vne Egliſe Cathedrale de Chanoines ſeculiers, cõtenant ſous ſa Iuriſdictió Epiſcopale dix villes, Ipre, Dunkerke, Bergue, Furnes, &c. auec pluſieurs bourgs & villages de 54. lieuës en longueur & 23. en largeur.

L'Egliſe Collegiale dreſſee en l'honneur du S. Eſprit à Ruremonde en l'an

1559. fust changee en Cathedrale auec la Iurisdictiõ Episcopale, sur dix villes, Ruremonde, Nimegue, Zutphes, Vennelo, &c. & plusieurs villages de cinquante lieües en longueur, & trois en largeur.

L'Eueschié d'Vltrecht l'an de grace 690. fust erigee par le Pape Sergius & fust erigee en Metropolitaine l'an 1561. & a sous soy les cinq Eueschez cy-dessus dits: s, quand aux limites de son Eueschié particulier d'Vltrecht, il comprend tout le territoire d'Vltrecht & vne partie de Hollãde & Gueldre auec les Seigneuries de Buré, Culembourg, Vianen, &c. où sont comprises 30. villes auec plusieurs villages de 90. lieuës en longueur & 40. en largeur.

L'Eglise parrochiale de S. Bauon en Harlen fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale ayant sous sa Iurisdiction 12. villes en Hollande, & plusieurs villages de nonante lieuës en longueur, & trente en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Lebuin à Deuenter fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale auec la Iurisdiction de 25. villes & plusieurs villages de 62. lieuës en longueur & 46. en largeur.

L'Eglise Collegiale de S. Pierre à Middelbourg, fut en l'an 1559. changee en Cathedrale ayant sous sa Iurisdiction dix villes auec plusieurs villages de 56. lieües en longueur & de 33. en largeur.

L'Eglise Parroissiale de S. Vist à Leuvarden fut en l'an 1559. changee en Cathedrale auec la Iurisdiction de dix villes, & plusieurs villages contenant 72. lieües en longueur 50. en largeur.

L'Eglise parroissiale de S. Martin à Grouningue fut en l'an 1559. erigee en Cathedrale, comprenant sous sa Iurisdiction tout le territoire de la ville qui est de tres-grande estenduë, auec les Isles de Rollinghe, & Borchin.

Auiourd'huy que les Estats des Prouinces vnies occupent l'Eueschié d'Vtrecht, & autres Eglises suyuantes, ils ont auec le changement de Religion, confondu l'ordre hierarchique que l'Eglise Romaine y auoit estably.

LES SEIGNEVRS ET COMTES DE FLANDRES.

LYDERICK dit le Buc fut fait le premier forestier du pays & contree de Flandres, l'an de l'Incarnatiõ 621. par Dagobert Roy de France, pour luy & ses successeurs, & gouuerna le pays 52. ans, mourut de son aage l'an 92. & l'an de l'Incarnation 692.

ANTHOINE second fils de Lyderick, succeda à son pere l'an 692. au gouuernement de Flandres. En ce temps les Gots, Vvandales, Huns, & autres tels gẽs barbares, & estrangers se mirent à courir & piller le plat païs sans aucune resistance dudit forestier, lequel se retira en France auec les siens.

BOVCHART fils 3. de Lyderic dit le Buc par le trespas d'Anthoine son frere fust priué de l'Estat de Forestier de Flãdre, par Theodore Roy de frãce, toutefois luy octroya la seigneurie de Halebecke. Le païs de Flandre fut de rechef ruyné par les Huns, Gots, Vvandales & autres nations descendus pour la 2. fois tellement que la pluspart de la Flandres demeura desolee & inhabitee bien enuiron cent ans.

ESTOREDE ou Estoreyt fils de Bouchard fust par le decez de son pere & mere Prince de Louuain, seigneur de Halebeck & forestier de flandres il deceda l'an 792.

LYDERICK Prince du Buc, fils d'Estorede ayant espousé vne noble Dame

d'Allemagne nommée Flandrine, de laquelle le pays a pris son nom. Cestui cy fust ordóné grand forestier par Charles le Grand, pour en son nom nettoyer les chemins, & la contrée des volleurs & brigands, de quoy il s'acquitta vertueusement, à cause dequoy il fust inuesti premier Comte d'Halebecke. Il gouuerna comme Prince vertueux ce pays 44. ans soubs les Roys de France, Charlemagne & Louys Debonnaire son fils & trespassa l'an 836. il estoit fort bon Chrestié: il fit venir plusieurs Euesques, Pasteurs, Prestres & gens sçauãs pour conuertir les Payens qui y restoient encore en grand nombre.

INGVELRAN OU INGVERRAN fils de Lyderick deuxiesme succeda à son pere au gouuernement de Flandres, & au Comté d'Halebecke l'an 836. vesquit sous le Roy de France Louys Debonnaire & Charles le Chauue ausquels il fit hommage de ses terres & seigneuries, il fit rebastir & edifier plusieurs villes chasteaux & edifices ruynez, trespassa l'an 852. ayant gouuerné 24. ans.

ODOACRE OU AVDACRE fils d'Inguerrãt, succeda à son pere au gouuernement de Flandres l'an huict cents cinquante deux, gouuerna vnze ans, fit semblablement reparer plusieurs villes & enuironner la ville de Gand de muraille, deceda l'an 863.

BAVDOVIN surnommé Bras de fer, fils dudit Odoacre, à cause de sa magnanimité, & de ses faits excellens. Il emmena par force la belle Iudith vefue du Roy Edoüart Roy d'Angleterre, fils de Charles le Chauue Empereur, & Roy de Frãce qui fust cause qu'il fust quelque temps sans pouuoir obtenir graces de l'Empereur qui s'adoucit finalemẽt, & le fit premier Comte de Flandres, & luy dóna pour doüaire tout le pays de Flandres; reseruant toutesfois à soy & à ses successeurs sa souueraineté dudit Pays, apres auoir gouuerné la Prouince de Flandres 25. ans en qualité de forestier, & 15. comme Comte, il trespassa en la ville d'Arras, l'an 877. ou selon aucuns 879.

BAVDOVIN le Chauue, fils de Baudouin Bras de fer, fut second Comte de Flandres, il obtint plusieurs victoires contre les Danois & Normans, il trespassa en l'an 919. & gist à S. Pierre lez Gand.

ARNOVLT le vieil, surnommé le Grand, fils aisné de Baudouin le Chauue fust 3. Comte de Flandres l'an 919. il eust grande guerre contre la maison de Normãdie, ayant fait tuer le Duc Guillaume, dit longue espée, estant aagé de 92. ans, il mourut l'an 964. & gist à S. Pierre lez Gand.

BAVDOVIN le ieune troisiesme du nom, & quatriesme Comte de Flandres, deuint par transport volontaire de son pere estant fils vnique, Comte de Flandres, apres auoir gouuerné trois ans, trespassa en l'an 967. & gist à sainct Bertin.

ARNOVLD le ieune, II. du nom, fils vnique de Baudouin le Ieune, 5. Cõte de Flandres prit le gouuernement l'an 968. lequel trespassa d'vne fieure chaude à Gand, le 13. Mars l'ad 988. gist à S. Pierre lez Gand.

BAVDOVIN, à la belle Barbe, IIII. du nom, sixiesme Comte de Flandres, fils aisné d'Arnould le ieune, au commencement de son gouuernement, il eust guerre contre l'Empereur Henry II. il estoit vaillant hõme, & pour ce l'Empereur l'aymoit, & luy donna la Vvalachrie, & les Isles de Zelãde, pour luy & ses hoirs, & de là vint vne lõgue guerre entre les Flamans & Hollandois apres auoir gouuerné le pays, l'espace de 46. ans & trespassa l'an 1035. gist à Sainct Pierre lez Gand.

BAVDOVIN V. du nom dit Debonnaire, ou de l'Iſle fils vnique de Baudouin à la belle barbe, fuſt le 7. Comte de Flandres, il euſt en ſon temps guerre cõtre l'Empereur Henry III. & apres auoir gouuerné le pays l'eſpace de 33. ans, treſpaſſa en l'an 1067. & giſt à S. Pierre.

BAVDOVIN VI. du nom dit de Mons, ſurnommé auſſi le paiſible, huictieme Comte de Flandres, fils aiſné de Baudouin V. du nom, il ne porta oncques armes ny eſpée, ſon gouuernement fut fort paiſible, & treſpaſſa l'an 1070.

ARNOVLD le ſimple III. de ce nom, 9. Comte de Flandres, fils aiſné de Baudouin de Moua, il fuſt grandemẽt troublé par ſon oncle Robert le Friſon, qui ſous couleur d'entendre à la tutelle de ſes nepueux, les priua de leur ſucceſſion, & lequel hazarda deux batailles contre ſon oncle dont en la derniere fuſt occis l'an 1071.

ROBERT I. de ce nom ſurnommé le Friſon, dixieſme Comte de Flandres, fils puiſ-ayné du Cõte Baudouin V. du nom, apres la mort d'Arnould le ſimple en la bataille, & ſõ frere Baudouin auec ſa mere Richilde, en fuite en Haynault, print ledit Comté ſans reſiſtance aucune: deceda l'an 1077.

ROBERT le ieune Friſon, ſurnommé de Ieruſalem, vnzieſme Comte de Flandres, fils aiſné du Comte Robert I. ſucceda l'an 1077. ſe croiſa contre les infideles, allant en France au couronnement du Roy Loys, paſſant le pont de Neelle pres Meaux, ſon cheual treſbuchant il tomba deſſous, dont le 3. iour apres il mourut, l'an 1111. giſt à S. Vaſt d'Arras.

BAVDOVIN VII. de ce nom ſurnommé la Hache, 12. Comte de Flandres, ſucceda l'an 1111. il fuſt bon iuſticier & mourut l'an 1119. ayant conſtitué auãt ſon treſpas, & par ſon teſtamẽt ſon heritier Charles Dannemach ſon couſin, fils de Canut Roy de Dannemarch, giſt à S. Bertin.

CHARLES I. de ce nom ſurnommé le Bon, treizieſme Comte de Flãdres, fut auãt le treſpas de ſon couſin Baudouin inſtitué ſon heritier, & prit le gouuernement l'an 1119. merita le nom de bon par le moyẽ de ſes vertus & ſaincte vie. Bannit les Iuifs de la Cour de Flandres. Il deceda ſans hoirs l'an 1127. & giſt à S. Chriſtophle à Bruges.

GVILLAVME de Normandie 14. Comte de Flandres, ſeul heritier de Normandie, toutesfois priué de ſon heritage & Duché de Normãdie par ſon oncle Henry Roy d'Angleterre. Fuſt inſtituée en ladite Comté l'an 1128. par Louys le Gros Roy de France: à ſon aduenement il s'eſtoit porté modeſtemẽt. Mais ſi toſt qu'il penſa eſtre aſſeuré, il deuint cruel & tyrã qui fut ſa ruine. Car en ſon lieu les Nobles & Eſtats de Flãdres eſleurent Thierry Comte d'Elſace, fils de Thierry d'Elſace & de Madame Getrude de Flãdre, fille de Robert I. dit le Friſon, ce qu'il vouluſt empeſcher à force d'armes, & fut tué au ſiege d'Aloſt l'an 1119. giſt à S. Bertin.

THIERRY d'Elſace 15. Comte de Flãdres fut par les Prelats, Nobles, & peuple de Flandres receu à la Comté. Il eſtoit Prince merueilleuſement ſubtil, vaillant & diſcret, il fit quatre voyages en la terre Saincte, & auãt que faire le 4. voyage il inueſtit ſon fils aiſné Philippe du Comté de Flandres, & eſtant de retour lui en laiſſa le gouuernemẽt & ſe retira au Monaſtere de Vvatene qu'il auoit fondé, deceda aagé de 69. ans, l'an 1168. giſt à Vvatene.

PHILIPPE d'Elſace fils aiſné de Thierry, ſurnommé le Grand, par ceſſion de ſon pere, fuſt le 16. Comte de Flandres, il fut Prince fort prudent, fiſt deux voyages en Syrie au ſecours du Roy de Ieruſalem ſon couſin, il mourut à ſon

dernier voyage deuant Aire, & fut par le commandement de sa femme inhumé à Cleruault, & mourut sans hoirs apres auoir gouuerné la Flandre 22. ans ou enuiron.

BAVDOVIN IIII. du nom Comte de Haynaut, & de Namur dixseptiesme Comte de Flandres de par sa femme Marguerite d'Elsace sœur de Philippe d'Elsace, succeda par le trespas de son beau-frere en l'annee 1192. il estoit descendu en droite ligne de Baudouin 2. fils de Baudouin dit de Mons, expulsé par Robert le Frison son oncle. Il eut guerre contre Thierry de Beures Comte d'Alost, contre Henry Comte de Namur, & contre le Comte de Neuers. Il deceda l'an 1595. gist à Mons en Haynaut en l'Eglise S. Vaudru.

BAVDOVIN dit de Constantinople 9. de ce nom dixhuictiesme Comte de Flandres succeda au Comté de Flandres l'an 1194. & au Comté de Haynaut, par ainsi ladite Comté de Flandres retourna à son vray & legitime heritier, qui leur auoit esté injustement possedee par Robert le Frison & ses successeurs depuis l'an 1072. que ledit Robert deffit à la iournee de Cassel Arnould qui estoit vray Comte de Flandres, & en chassa Baudouin depuis Comte de Haynaut frere dudit Arnould iusques à ceste annee 1194. Il fut esleu Empereur de Constantinople, & en l'an 1205. fut pris par le Roy de Bulgaire, & enuoyé en Turquie: gist en Grece.

FERDINAND de Portugal fils du Roy Sanche de Portugal Comte 19. de Flandres de par sa femme Dame Ieanne Comtesse & heritiere dudit pays, fille aisnee du Comte Baudouin 9. du nom. Il eut rude guerre contre Philippe Auguste Roy de France, & fut pris à la iournee du Pont à Bouines, & mené prisonnier au Louure à Paris où il fut 12. ans. Finalement eslargy peu apres il trespassa l'an 1232. gist à Margiettes.

THOMAS fils puisné du Comte Thomas de Sauoye fut aussi à cause de sa femme Ieanne 20. Comte de Flandre pour vn temps, & mourut sans hoirs.

IEANNE Comtesse de Flandre & de Haynaut fille aisnee de Baudouin dit de Constantinople succeda au gouuernement desdites Comtez l'an 1195. lors aagee de 7. ans, sous la tutelle de son oncle Philippes Côte de Namur, iusques à ce qu'elle espousa Ferdinand de Portugal: elle mourut l'an 1243. & gist à Margiettes aupres de son premier mary.

MARGVERITE seconde fille de Baudouin 9. du nom Empereur de Constantinople succeda par le trespas de Dame Ieanne sa sœur és Comtez de Flandres & Haynaut: estant veufue de son 2. & dernier mary. Or estant sous la tutelle de Bouchart ou Boschard d'Auesnes fils de Iacques d'Auesnes, yssu d'vne noble & ancienne maison de Haynaut, Preuost & Chanoine de S. Pierre de l'Isle, son parent lequel estant aueuglé de la beauté de sa pupille fit tant à cause de sa ieunesse qu'il la deçeut & suborna, & dont elle engendra de luy deux enfans masles, & depuis elle espousa Guillaume de Bourbon Seigneur Dampierre & de S. Disier frere d'Archambault Seigneur de Bourbon, duquel elle eut aussi trois fils & vne fille qu'elle prefera aux deux premiers illegitimes, quant à la succession de la Comté de Flandres tenans les deux premiers pour bastards, ce qu'il luy donna beaucoup de troubles & de fascheries, par ainsi elle establit heritiers les enfans de Dampierre, & trespassa l'an 1279. gist à Flines.

GVILLAVME dit de Dampierre fils aisné de Guillaume Dampierre & de Dame Marguerite Comtesse de Flandre par l'accord & transaction passee auec Iean d'Auesnes Comte de Haynaut son frere illegitime obtint le titre de Com-

te de Flādres,& fut le 21. Cōte: Il se croisa,& fut outre mer auec le Roy Louys à son dernier voyage il fut pris prisonnier des Turcs ou Sarrazins, dōt il paya grosse rançon: estant de retour il deceda peu apres l'an 1251. gist à Flines, ayant gouuerné ses pays trois ans il mourut sans hoirs.

Gvy de Dampierre second fils de Guillaume de Bourbon seigneur de Dampierre & de Marguerite Comtesse de Flandres, fut le 22. Comte de Flandres, il estoit Prince sage & vertueux, mais il se fioit trop à ses amis dont il luy en prit mal: il mourut prisonnier à Compiegne aagé de plus 80. ans l'an 1304. gist à Flenes, ayant gouuerné 54. ans.

Robert III. de ce nom surnommé de Bethunes, pource qu'auant estre Comte il estoit Seigneur de Bethunes, fut le 23. Comte de Flandres, Prince vertueux & hardy: il remit au Roy de France les villes de l'Isle & de Douay, il alla en Sicile auec Charles Roy de Sicile, & Duc d'Anjou son beau-pere, contre le Bastard Manfroy, lequel il tua de sa main propre: il mit à mort Iolente de Bourgongne sa 2. femme, auec la bride de son cheual, pource qu'elle auoit empoisonné Charles son fils du premier mariage, il deceda en l'an 1322. en la ville d'Ipre aagé de 82. ans, & gist à S. Martin audit Ipre.

Lovys de Neuers dit de Cressi, pource qu'il fut tué à la bataille de Cressi, fils vnique de Louys Comte de Neuers, & de la Comtesse de Rethel, succeda à son pere & mere és Comtez de Neuers, & Rethel, & aussi à la Comté de Flandres à Robert de Bethunes son ayeul paternel en l'an 1322. (nonobstant que Robert dit de Cassel son oncle paternel se voulut saisir de la Comté de Flandres) & trespassa en l'an 1346.

Lovys dit Malain ou de Male, pource qu'il fut né à Male en la Comté de Flandres, fils vnique de Louys de Neuers dit de Cressi, succeda en l'an 1346. és Comtez de Flandres, Rethel, & Neuers: & par le decez de sa bisayeule maternelle, aux Comtez d'Arras, & de Bourgongne, Prince vrayement courageux & belliqueux, mais vn peu trop vindicatif: ayant gouuerné 38. ans fut tué par le Duc de Berry pour quelque different pris par ensemble sur la Comté de Bolongne. Il mourut l'an 1383. gist à S. Picot à l'Isle.

Philippes de France surnommé le Hardy fut 4. fils de Iean de Valois Roy de Frāce & frere germain de Charles 5. par le don desquels il fut Duc de Bourgongne, & apres par alliance de mariage de Marguerite fille vnique & heritiere vniuerselle du Comte Louys Malain 26. Comte de Flādres, Duc de Brabant, Comte d'Arsois, de Bourgongne, & Seigneur de Salins & Malines. Il eut grande authorité en France, pource qu'il estoit Prince tres-sage, & trespassa à Haut l'an 1404. gist à Dijon en Bourgongne.

Iean Duc de Bourgongne fils aisné de Philippes Duc de Bourgongne & de Marguerite Comtesse heritiere de Flandres &c. succeda en la Duché de Bourgongne és Comtez de Flandre, Artois, & Bourgongne, & Seigneuries de Salines & Malines, l'ā 1404. il estoit hōme de petite stature, mais de grād courage, il chastia les Liegeois. Il fut tué sur le pont de Mōtereau sur-Yonne l'an 1419. il gouuerna ses pays 15. ans: il gist aux Chartreux lez Dijon en Bourgongne.

Philippes dit le Bon pour ses admirables vertus qui estoit en luy fut fils vnique de Iean de Bourgongne Duc de Bourgongne Comte 28. de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salins, de Malines: fit alliance auec les Anglois pour mieux venger la mort de son pere, ce qui causa de grādes guerres en France. Il chastia les rebelles de Gand, & subiugua les Liegeois,

fut Dinant, joignãt à sa maison les Duchez de Brabant, de Luxembourg & Limbourg, & les Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Namur (estant pour lors la maison de Bourgógne en supreme grãdeur & authorité) institua aussi le noble ordre de la Toison d'or l'an mil quatre cents dix-neuf: mourut aagé de soixante & douze ans l'an 1477. en la ville de Bruges, gist à Dijon.

CHARLES appellé en sa ieunesse Comte de Charolois fils vnique legitime du bon Duc Philippes succeda à son pere en la Comté de Flandre: & fut le 29. & fut en general heritier de la maison de Bourgongne Prince tres-hardy & belliqueux, lequel du viuant de son pere mena vne grosse armee deuant Paris, il chastia les Liegeois rebelles à leur Euesque son cousin. Sur la fin de son aage il perdit trois batailles: le premiere à Morat en Suisse: la seconde à Grangi: la troisiesme à Nancy où il perdit la vie en l'an 1476. gist à Bruges en l'Eglise de Nostre-Dame.

MAXIMILIAN surnommé cœur d'acier, Archiduc d'Austriche fils de l'Empereur Federic troisiesme espousa (au deceu du Roy Loys vnziesme) Madame Marie fille vnique & heritiere de la maison de Bourgongne. Il fut pris prisonnier à Bruges par les Flamands, & detenu l'espace de neuf mois, & fut deliuré pour la crainte qu'on eut de son pere qui marchoit à grande puissance pour le secourir: il trespassa l'an 1519. gist à Nieustrat en Allemagne.

PHILIPPES dit croit Conseil fils aisné de l'Archiduc Maximilian qui fut Empereur de Rome, succeda en toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries delaissez par le trespas de sa mere l'an mil quatre cents octante & deux, estant encore bien ieune sous la tutelle de son pere: & endura la Cõté de Flandres beaucoup de maux. Ce Prince combien qu'il fut ieune estoit de bon entendemẽt, & deceda fort ieune en Espagne, non sans grand soupçon d'auoir esté empoisonné l'an 1505. son pere encor viuant: & gist à Grenade.

CHARLES V. Empereur de Rome, Roy d'Espagne, fils aisné de Philippes Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgógne, & Comte de Flandres, &c. succeda à son pere l'an 1505. en tous les biens & Seigneuries delaissez par le trespas de sondit pere; Prince vrayement digne de memoire, il fit plusieurs actes memorables trop longs à reciter: il trespassa en Espagne l'an 1558. & gist à Grenade.

PHILIPPES fils vnique de l'Empereur Charles le Quint nasquit le vingt-vniesme May mil cinq cents vingt sept, fut inuesty du viuant de l'Empereur son pere de toutes les Duchez, Comtez, & autres Seigneuries des Pays-bas, estant aagé de vingt deux ans, à sçauoir l'an mil cinq cents quarante neuf, & depuis apres la mort de son pere Roy d'Espagne &c. enuoya diuers Gouuerneurs és Pays-bas, sous lesquels il y a eu de grandes guerres ciuiles, tant pour la religion que pour les priuileges de chacune Prouince: tellement qu'vne partie d'icelles se sont soustraites de son obeyssance, s'estans vnies ensemble sous pretexte de leur priuileges & de leur religion. Finalement se sentant sur le declin de sa vie en May 1598. donne en mariage sa fille aisnee Isabelle Claire Eugenie à l'Archiduc Albert d'Austriche son nepueu, & en faueur du mariage, leur donne tous les Pays-bas en general, la Comté de Bourgongne: & deceda le 13. Septembre mil cinq cens nonante huict, aagé de soixante & douze ans.

Albert Archiduc d'Austriche & Isabelle Claire Eugenie, suyuant leur donation prennent possession des Pays-bas qui restoit soubs l'obeyssance de Philippe 2. pere de ladite Isabelle, & du consentement de Philippes 3. Roy d'Espa-

gne &c. taschent par douceur de reünir tous les Pays bas en leur obeyssance. L'Archiduc escrit à ceste fin lettres aux Estats des Prouinces vnies, ce que ne pouuant effectuer, vient à la force : & apres leur auoir fait la guerre à tout outrance par l'espace de neuf ans ou enuiron, se resout de tascher à auoir la
xxvi. paix à quelque prix que ce soit, enuoye par deuers les Estats pour cét effect pareillement les Roys de France & d'Angleterre s'y employét: finalement il fait trefue auec eux en la façó & maniere qu'elle est de point en point cy apres escrite en la fin du discours suiuant des Estats generaux des Prouinces vnies : & joüit paisiblement par ce moyen des Prouinces & villes cy deuant desduites.

DES ESTATS GENERAVX DES PROVINCES VNIES DES PAYS-BAS, ET DE CE QV'ILS TIENNENT.

SOMMAIRE.

1. Denombrement & description des pays & terres qu'occupent & tiennent les Estats des Prouinces vnies des Pays bas. 2. Situation de l'Isle de Zelande & autres voisines, leurs confins & estenduë. 3. Description de la Hollande, & ses principales villes, entre-autres d'Amsterdã. 4. Du Duché de Gueldre, & ses villes. 5. Des pays d'Oueryssel. 6. Vtrecht. 7. La Frise Orientale & Occidẽtale. 8. Grouningue. 9. Qualité de l'air des Isles Zelãde, Hollande &c. leurs bons pasturages, & des frequens trẽblements de terre en l'Isle de Hollande. De quel naturel & humeur sont les peuples de ces Isles & pays d'Vtrecht, Frise, & autres Prouinces: & de la procerité & grãdeur de corps des Hollandois. 10. Richesse grande des Estats des Pays bas, procedans du trafic de mer, des pasturages & pesche de Hollande : de la Medecrappe, Coriãde, pasturages & froment de Zelãde, & des cheuaux de Frise. 11. Les forteresses & places de deffenses que tiennent auiourd'huy ces Prouinces vnies des Pays bas. 12. Quel est le gouuernement & police de ceste Republique tant sur mer que par terre. La forme de conuoquer leurs Estats & Assemblees : Comment les affaires s'y proposent & resoudent par les sept Prouinces. Du Conseil d'Estat desdites Prouinces: de quelles personnes, & de combien de Seigneurs il estoit composé en l'annee mil six cents. 13. Des Estats de la Prouince de Hollande: la forme de les assembler : quelles villes de la Prouince y sont appellees : & les poincts principaux pour lesquels ordinairement ils sont conuoquez. Du grand Conseil & Chambres de compte & Monnoye d'icelle Prouince. 14. Des Estats de la Comté de Zelande, & de quelles villes sont composez. 15. De la Principauté & Estat d'Vtrecht : ses membres. 16. De l'Estat & Seigneurie de Frise, partie en trois quartiers. De la forme, & lieu où se tient leur Assemblee. 17. De l'Estat d'Oueryssel, composé de trois iurisdictions. 18. De l'Estat, & police de la ville de Grouningen, & des Ommelandes, ou, Iurisdictions champestres, distribuees en

trois parts. 19. De la Religion des Prouinces vnies, quand, & comment le Caluinisme, & autres sectes se sont glissees en ces pays. 20. Articles de la trefue accordez, & arrestez l'an 1609. entre l'Archiduc Albert, & les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays bas. 21. Genealogie des Comtes de Hollande, Zelande, & Seigneurs de Frise.

D'AVTANT que ce que l'on nomme communement auiourd'huy les Estats generaux des Prouinces vnies des Pays bas, est vne espece de Republique, & que le Roy d'Espagne, & l'Archiduc ont traicté auec eux comme auec des Souuerains, i'ay creu qu'il seroit à propos de mettre icy au mieux qu'il me sera possible, ce que i'ay peu voir, & apprendre de ceste Republique. Ie commenceray donc par le denombrement des pays qu'ils tiennent, puis j'en continueray la description. Ils possedent 1.
auiourd'huy toutes les Prouinces de Zelande, Hollande, Frise, Vtrecht, Grouningue, & les terres, ou pays d'alentour, Ouerysel, Drente, la Comté de Zutphen, & trois quartiers du pays de Gueldres, auec encores quelques parcelles du pays de Brabant, & Flandres, tous lesquels pays contribuoient cy deuant à la guerre.

L'Isle de Zelande auec les Isles voisines, sont assises entre les bouches des ri- 11.
ui eres de Meuse, & de l'Escaut, & ont pour leurs bornes du Nort la Hollãde, du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, & d'Occident la mer Germanique. Les Isles de Zelande sont au nombre de sept, dont il y en a trois qui sont au delà des bouches de l'Escaut vers le Brabant, & le Leuant, & pour ceste cause se nomment Orientales, c'est à sçauoir Scalde, Duuelande, & Tolen: & quatre deça l'Escaut vers l'Occident, c'est à sçauoir Vvalcheren, Zuytbeuelande, Nortbeuelande, & Vvolferdijck. Des Isles qui sont au delà de l'Escaut, la plus grande est Scalde, que ceux du pays nomment Tlandtuan Sschouuen: son circuit est maintenant de sept milles, mais autrefois ceste Isle a esté plus grande, & seulement distinguée de la Nortbeulãde par vn petit destroit. Ses principales villes sont Zirczée, & Brouuershaue. On tient que Zirczée est la plus ancienne ville de toutes celles de Zelande. Elle fut bastie l'an 1349. par vn certain Siringue. Elle a esté longuement renommee, & en estime, à cause de son port, & d'vn grand abord des marchands: mais depuis que son port a esté comblé de sable, elle n'est plus riche, ny tant estimee. Brouueraue n'a presque pour ses habitãs que des pescheurs, & qui viuent de la mer. Duuelande a quatre mille pas de circuit. Il n'y a que des villages. L'an 1530. elle fut couuerte des flots de la mer: mais apres qu'on eut fortifié les leuees, & mis hors la mer, ce dommage fut reparé dans peu de temps apres. Tolen est limitrophe de Brabant, & separée par vn petit destroit. On y void la petite ville de Tolen, d'où n'est guiere esloigné l'agreable lieu de sainct Martin Dijck. Au deçà de l'Escaut vers le Leuãt la principale Isle est Vvalkeren, qui regarde du Leuant le pays de Brabant, du Midy la Flandre, du Nort la Hollande, & du Couchant l'Angleterre; c'est la capitale de toute la Zelande, aussi chacun la nomme presque Zelande, & de mille estrangers qui vont en ce pays là, il n'y en a pas peut-estre vn qui s'en aille auec la cognoissance de son vray nom. Elle a dix mille pas de tour: ses villes sont Middelbourg, Flessingue, Armude, ou Armuë, & Vere. Il y a beaucoup de villages. Middelbourg est vne bien belle

ville, où l'on void de beaux logis, principalement la maison de ville qu'ils embellissent tous les iours. Ses ruës, & ses places sont fort belles. Le lieu où les marchands, & bourgeois de la ville s'assemblent tous les matins, qui est faict en cloistre, est merueilleusement agreable, & son haure est fort asseuré, & fort commode. C'est la principale de toutes les villes de Zelande, & l'vn des grands abords des marchands qui sont en tous les Pays bas. Flessingue est vne bonne ville, & la premiere qu'on trouue en venant par mer de Calais. Elle fut engagee par les Estats à la feu Royne Elizabeth d'Angleterre, de mesme que la Briele pour quelque somme d'argent qui luy estoit deuë. Et le Roy d'Angleterre y tient encore auiourd'huy vn Gouuerneur Anglois qui y a vne garnisõ entretenuë. Armue a vn bon port, mais la ville est petite, & pauure, & il y a enuiron trois ans, & demy qu'on y auoit obligé les passagers à s'aller embarquer à Armue pour aller en Hollande, afin de rendre la ville bonne, & luy rendre son premier lustre par ce passage: car il y en a plusieurs qui tiennent que ça esté autrefois vne bonne ville.

Zuydbeuelande a vne assez grande estenduë, qui regarde les riuages de Brabant, & de Flandres, toutesfois elle a receu tant de dommage depuis quelques annees, qu'elle est plus petite de la moitié. La ville de Ruumer sualle en semble comme arrachee, & ceste ville est toute enuironnee de la mer, & ne subsiste que par la negotiation du sel. C'estoit là que les Comtes de Zelande auoient accoustumé de prester le serment. Du costé d'Occident de ceste Isle on void la ville de Goese sur vne bouche de l'Escaut qu'on nomme Scenge. C'est vne ville plus agreable que grande, & est toute seule en ceste Isle.

Nortbeuelande auec la ville de Cortchene, & plusieurs villages, fut inondee du deluge qui aduint l'an 1532. toutefois on la remet peu à peu. Volferdijch est petite Isle, où il n'y a que deux villages. Et pour reprendre toute la Zelande ensemble, elle a dix villes, & cent villages, ou quelque peu d'auantage. Ceste Prouince apres auoir beaucoup souffert, toutes ses villes ayãs esté ou forcees par famine, ou assiegees, les leuees du pays percees, tellement qu'on passoit à baste au plat pays; s'est en fin demeslee, sortant de misere, & florissant derechef en trafic, en peuple, & en nauire, suiuant leur deuise, *Luctor, & emergo.*

111. La Hollande a pour ses bornes d'Occident la mer Britannique, du Nort la Cimbrique, du Leuant vn destroit qui descouure la Frise, du Sudest le pays d'Ouerysel, & du Midy celuy d'Vtrecht. Son circuit est de soixante milles: sa largeur est fort petite, veu qu'on tient que du milieu du pays vn voyageur peut aller iusques à ses extremitez en trois heures, & mesme il y a des lieux où l'on ne compte qu'vn mille, & mesme moins depuis ce milieu iusques à la mer, ou vn golfe de mer.

Ses villes sont Dordrect, autrement Dort, Delft, Leyden, Harlem, Amstelredam, ou Ansterdam, Goude, Naerdem, Mude, Vvesop, Edam, Parmerende, Almer, Enkuyse, Horne, &c. Dordrect est la principale ville de toute la Hollande: elle est plus longue que large, & a deux fort longues ruës, outre force petites, qui sont des plus belles qu'on sçauroit voir. Il y a vne fort belle Eglise conuertie en Temple où preschent ceux de la nouuelle opinion, & l'on void aussi vn hospital où les soldats blessez au seruice des Estats, ou deuenus bien malades, sont seruis aussi bien, & proprement, qu'ils le sçauroient desirer. Harlem est grande ville, & bien bastie, où l'on void la plus belle Eglise de Hollande, qui est prez de la place. Leyden est assis sur le lieu que Ptolomee, &

Pline nomment le milieu de la bouche du Rhin. Amstelredam, ou Amsterdam est auiourd'huy l'vne des meilleures villes de l'Europe, & bastie sur des pilotis comme Venise. Il y a deux cens quatre-vingts ans, ou enuiron, que Giselbert Amstel la fortifia, & y fit de bons rampars, & des portes, & des tours: mais le tout ayant esté bruslé par l'enuie de ses voisins, elle commença d'estre fermee de murailles l'an 1482. Elle est maintenant habitee de toute sorte de nations, & a osté tout le trafic, & toute la reputation à Anuers. On y void seulement demeurer des Italiens, Espagnols, Portugais, Anglois, Escossois, François, Polonois, Danois, Suedois, Nouergeois, Liuoniens, & Allemans; mais encores des Indiens, Americains, & Orientaux, & des Mores. Goude est assise sur l'Issel, & est belle, & riche ville. Outre les villes que nous auons dit cy dessus, il y a la Haye, où le General de l'armée, & les principaux des Estats se tiennent. Ceste Prouince du commencement des guerres a esté la plus ruinee, qu'aucune autre Prouince: ses villes ont esté assiegees, prinses, bruslees, &c. Mais en fin elle est par la guerre venuë à vn repos, croissant en prosperité, & grandes richesses, accroissant vne partie de ses villes, & ce lors qu'elle a eu ses voisins pour frontiere: tellement que le peuple y est si fort accreu, & il y a telle abondance de nauires, qu'il n'y a auiourd'huy pays au monde qui luy soit semblable; nauiguent par tout le monde, & florissent en trafic de marchandise, comme l'on peut voir quand on considere les villes d'Amsterdam, Roterdam, Enchuse, & plusieurs autres.

La Gueldre a pour ses limites du costé du Nort la Frise, & vn golfe de la mer Germanique, nommé vulgairement Zuyderzee, du Leuant la Duché de Cleues, du Midy celle de Iuliers, & d'Occident le Brabant, & la Hollande.

Ceste Duché comprend vingt-deux villes, dont les principales sont Nimegue, Ruremonde, Zutphen, & Arnehem. Nimegue est vne ville ancienne assise sur le bord de l Qual, qui est fort profond en ce lieu. Elle est sur vn pendant du costé qui regarde la Duché de Cleues, le reste est bas. Ruremonde est sur la bouche de la riuiere de Rure, qui se descharge en la Meuse; & ceste ville est riche, puissante, & agreable. Zutphen est sur le bord de l'Issel. Arnem est assez bonne ville, & assise sur la bouche droicte du Rhin. Les villes de moindre consideration sont Hatten, Elbourg, Harderuic, Vvageningue, Tiel, Bomel, Bronchorst, Dousbourg, Douctcom, & quelques autres. Ces pays icy ont beaucoup enduré: car toutes les meilleures villes qui y sont, ont esté assiegees, prinses, & pillees. Voila pourquoy aussi leur prosperité est bien petite au prix de celle des autres Prouinces. Les Archiducs possedent en ce pays la ville de Grolle.

Le pays d'Oueryssel a du Nort la Frise Occidentale, du Midy la Gueldre, de l'Orient la Vvestphalie, & d'Occident le grand golfe nommé Zuydzee, & la riuiere d'Issel. Les villes de ceste Prouince sont Deuenter, Campen, Zuuel, Steenvrijck, Vvollenhoue, Hassele, Outmarsie, & Oldesseele. Deuenter est la principale ville, belle, & garnie de tout ce qui luy est necessaire, & est assise sur l'Issel. Ce ne seroit iamais fait de vouloir parler des autres.

Quant au pays d'Vtrecht il est petit, mais sa principale ville est fort belle. Ce vn pays a pour borne du Midy, du Nort la Hollande, & du Couchant la Gueldre. Il a huict villes, & soixante dix villages, ou dauantage. Ses villes sont Vtrecht capitale du pays, grande, & merueilleusement agreable, demeure ordinaire

d'vn grand nombre de noblesse, Amerford, Rheen, Montfort, & Durstad autrefois puissante, & riche ville, mais depuis miserablement ruinée par les Normands. Et en ces dernieres guerres la ville d'Vtrecht a souffert du Duc d'Albe plus d'iniure, & de tort, qu'aucune autre Prouince, & mesme a esté depuis en grand danger, à cause du discord: mais estant vnie auec les autres Prouinces, reuient peu à peu à sa premiere grandeur & prosperité, croissant de iour en iour en trafic.

VII. La Frise Occidentale, ou Vvestfrise, a pour ses limites du Septentrion, & du Couchant la mer Occeane, du Midy l'Oueryssel, du Leuant la riuiere d'Emes, qui la separe de la Vvestphalie. Ses principales villes sont Leuuarde, & Groningue, combien que l'on mette la seigneurie de Groningue communement à part. La Frise Orientale a pour ses villes Emden sur la bouche de la riuiere d'Emes, & Aurich, qui est de tous costez enuironné de forests. L'Archiduc tient en ce pays vne petite ville nommee Linguen, & Oldenzeel, où il y a de bonnes forteresses, & garnisons.

VIII. Groningue, & le pays d'alentour, auec leurs voisins, ont beaucoup souffert; la ville a esté forcee, & assiegee plus d'vne fois, & les pays circonuoisins ont esté gastez: mais sont maintenant en vn paisible estat, chargez toutesfois d'impositions, estant pour la pluspart sous contribution laquelle ils payent aux garnisons de Linguen, & Oldenzeel, tellement que les villages ne se peuuent pas encore bien r'establir. Bref le pays de Frise a beaucoup enduré, & s'est touſ-jours porté vaillamment en la guerre, s'estant bien acquité à contribuer à la guerre pour les Estats vnis des Pays bas.

Neantmoins les Prouinces vnies des Pays bas sont toutes auiourd'huy en meilleur estat que les autres Prouinces, pource qu'elles ont la mer libre, & ouuerte, grand nombre de nauires, la mer Occeane du Nort, & quelques riuieres assez à commandement, les peuples en grande abondance, qui se sont venus là rendre des autres Prouinces, sous espoir du trafic, & gain, & pour auoir la liberté de la Religion sans aucune recherche, mesme pour la nauigation à quoy ledit pays est fort commode, lequel s'est agrandy par la guerre, combien que cela semble estrange, & contre nature, & raison, florissant merueilleusement, comme appert par ses forteresses, agrandissements des villes, rampars, & somptueux edifices.

QVALITE'.

IX. L'Air de Zelande n'est guiere bon, & est moins sain que celuy des Prouinces voisines, principalement en Este, à cause des marescages, & des estangs dõt l'eau deuient puante, & les vapeurs infectent l'air qui leur est prochain, ou bien à cause que le pays a trop peu d'arbres: toutesfois elle a ce bien qu'elle n'est guiere sujette à la peste, ny aux maladies cõtagieuses. Son terroir est gras, & de grand rapport, & l'on y recueille du bled plus blanc, & plus pesant, qu'en tout autre pays. Il porte force lauriers qui deuiennent fort grãds, & vne grande quantité d'herbes autant medecinales, que de bon gouſt, & propres à manger. Il y a aussi de bons pasturages, non seulement au deça des leuees, mais encores sur le bord mesme de la mer, où l'on void paistre quelques milliers de bestail. On y void en abondance toute sorte de fruicts beaux, & bien meurs, excepté le raisin qui n'y peut bien meurir. Aussi n'y en a-il qu'en quelques

quelques treilles, où il pourrit pluſtoſt qu'il ne meurit. Quant à la Hollande, on y void bien ſouuent trembler la terre ſous les chariots, & les cheuaux, & il eſt aduenu vn cas qui fit voir combié ce pays eſt creux, & vuide, veu qu'vne vache eſtant tõbée dãs vn trou, fut trouuée morte en la mer au bout de trois iours. Dauãtage vne partie de la Hollãde ſe nomme Ouaterlande, c'eſt à dire, pays d'eau. Elle eſt diuiſée par pluſieurs eſtãgs, & maraiz, & beaucoup de canaux tirez artificieuſement de ces riuieres, & de la mer, & combien qu'elle fuſt autrefois pleine de bois, & de foreſts, neãtmoins à preſent il n'y a guieres d'arbres, à cauſe de la trop grande humidité. Son air eſt doux, & ſain, nonobſtant ceſte humidité, à cauſe des bons vents qui y regnẽt, & du grand nombre des hommes qui y habitent. Son terroir eſt ſi bas, que l'eau eſt plus haute en beaucoup d'endroits, & pour ceſte cauſe il y a des digues, & des leuées de tous coſtez. Il produit peu de froment, & peu de fruicts, de meſme auſſi que du lin: mais il a de fort bons paſturages, qui nourriſſent vne grande quãtité de beſtail, principalement des bœufs, & des cheuaux.

Le pays d'Oueryſſel eſt plain pour la pluſpart, & fertile, & porte entr'autres choſes de bon froment. Le pays de Gueldre abonde principalement en bleds, & a de fort bons paſturages; tellement qu'on y enuoye de Dannemarch du beſtail qui eſt fort maigre, afin de l'y engraiſſer.

Quant à Vtrect en tirant vers Viane, & Arnhem, vous ne trouuez rien que ſables: mais ailleurs ſon terroir rapporte aſſez, & eſt plus cultiué, & ſemé, que celuy de Hollande, pource qu'il n'eſt pas ſi bas, ny ſi humide.

La Friſe eſt vn pays plain, & mareſcageux: il a force prairies, où l'on nourrit grande quantité de beſtail. On y trouue auſſi certaine terre, de laquelle on fait des tourbes, qui bruſlent comme le charbon, mais ſont griſaſtres, & entretiẽnent fort bien le feu auec vn peu de bois. On y ſeme peu de grain, pource que le pays eſt ſi bas, principalement vers la mer, que depuis le commencement d'Automne iuſqu'au Printemps, il eſt preſque touſiours couuert d'eau; à cauſe dequoy l'on y void les villes, & villages en des lieux releuez, & enuironnez de bonnes leuées, & deffences; mais par le moyen des paſturages, & des tourbes, les habitans ont des bleds, & des vins, & auſſi du bois d'ailleurs. Mais pour mieux entendre que c'eſt que des tourbes, il faut ſçauoir que c'eſt vne eſpece de terre qui s'engẽdre en des lieux gras, & mareſcageux, & qui eſt tellement cuite par le Soleil, qu'elle eſt du tout propre à receuoir, & entretenir le feu, & il y en a de pluſieurs ſortes, ſelon la qualité du pays. On les tire de la hauteur de vingt-cinq, & trente pieds. On en fait certaines pieces qu'on laiſſe long temps au vent, & au Soleil, pour les ſeicher, & les reduire à perfection: & lors elles reçoiuent le feu ſi toſt qu'on l'approche d'elles, & rẽdent vne fort grande chaleur, & leur charbon dure plus que celuy du bois. L'an 1567. le feu s'eſtant mis en vne grande campagne de bourdes, s'eſtendit auec vne flamme, & vne fumée fort eſpaiſſe, tellement qu'il ſembloit que tout le pays fuſt en feu. On bruſle encores en Friſe du fient de vache ſec. Il y naiſt de fort grands bœufs, voire des meilleurs de l'Europe, & de grands cheuaux, qui ſont en aſſez bon nombre.

La Friſe Orientale abonde en cheuaux, beſtes priuées de toutes ſortes, & en chaſſe. Il y a auſſi force legumes, grande abondance de grains, & aſſez bonne quantité de ſel.

MOEVRS.

LEs habitans de Zelande sont de bon esprit, preuoyans, & accorts : ils sont de moyéne taille, combien que les Annales rapportent que Guillaume le Bon Comte de Hollande mena aux nopces de Charles le Bel Roy de France, vne Zelandoise extremement grande, pres de laquelle beaucoup de grands hommes ne sembloient que petits nains ; & si forte qu'elle portoit en chaque main vn tonneau de biere, & transportoit où elle vouloit vne soliue que huict hommes n'auoient peu leuer. Ils sont fort experimétez en la nauigation. Ils sont fort propres en leurs maisons, tellemét que leurs meubles de bois semblét des miroirs. Ils sont merueilleusement attentifs à leurs affaires, & fort entendus en fait de marchãdise. Quant au boire & au manger, ils sont semblables au reste des Pays-bas.

Le peuple de Hollande surpasse en grandeur les autres natiõs d'Europe, & quant aux femmes, elles sont ordinairement belles, mais leur beauté n'est pas de longue durée, ny si charmãte que celle des femmes d'Angleterre. Hors de l'yurongnerie que les Hollandois practiquent, ils sont assez ciuiles. Les villes y sont fort bien policées. Ils retiennent encore leur ancien courage, & sont fiers, & hauts à la main, & comme gens qui possedent vn pays riche, & fort au possible, & de grand commerce, ils ne font nul estat de la force, & puissance des Princes voisins.

Quant aux peuples de Gueldre, & de Zutphen, ils ont esté les derniers qui sont venus du temps de Cesar sous la puissance des Romains, & les premiers qui se sont affranchis au declin de l'Empire.

Dans Vtrech vous auez vn grand nombre de noblesse fort ciuilisee. Les Damoiselles y vont entierement vestuës à la Françoise, excepté qu'elles portent la Hugue, qui est vn voile noir qui couure leur visage, & leurs habits. Les Estats n'ont rien de si poly que les habitans de ceste ville, & de la Haye.

Quant aux Frisons, ils sont en grand nombre, & quelques-vns les tiénent pour fort courageux : mais ie n'ay rien veu en eux qui me doiue imprimer ceste opinion, ils vont aux coups comme les autres, estans commandez : mais l'on n'apperçoit pas en eux vne trop grande ardeur de courage. Sur tout il ne leur faut pas parler de venir aux mains, & de se joindre. Ils sont si superbes, qu'ils en sont du tout insupportables. Il y en a vne grande partie qui s'addonne à la marchandise. Ils hayssent fort les adulteres, & ayment extremement la liberté.

RICHESSES.

LEs Estats ne peuuent faillir d'estre grandement riches, à cause du grand trafic qu'ils font par mer, & du grãd abord des marchans qui y viennent de tous costez : car outre le profit que plusieurs particuliers desdits Estats fõt auec eux, il n'y a marchãdise entrant en Hollande, qui ne paye vne grosse imposition, & gabelle, qu'ils ont mise sur toute chose qui entre en leurs haures. Quant à la Hollande, sa richesse consiste en pasturages, qui y nourrissent vn nombre incroyable de cheuaux, de bœufs, & de vaches, qui rendent tant de laict, qu'on tient que le fromage, & le beurre de Hollande rend à ses habitans

plus d'vn million d'or toutes les années. Et outre celuy que l'on mãge sur le lieu, ils en enuoyẽt vne fort grande quantité en Angleterre, en Allemagne, en France, & en Espagne. Ils tirent encores vn grand profit de la rubie, qu'ils nomment Meedecrappe, qui est necessaire pour faire que les draps ne se desteignẽt. Ils tirent encores vn grand argent de leur peſche, & sur tout de leurs voyages qu'ils font sur la mer, d'où ils emmeinent quelquesfois des vaisseaux pris qui sont de grãde valeur: & l'on ne sçauroit croire combien ce seul pays a de grands nauires de guerre, ou marchands. Tellemẽt que la Hollande sans auoir des vignes, du lin, ny du bois, & peu de grain, abonde toutefois en vin, froment, & toilles, qui rendent aussi à ses habitans vn grãd profit, de mesme que les passements de fil, poinctes, & dentelles qu'ils font en grande quantité. Ils vendent aussi assez bien leurs cheuaux, dont ils font de bonnes sommes.

La Zelande a aussi sa Meedecrappe qu'elle enuoye par toute l'Europe, & dont elle tire vne grande somme d'argent, de mesme que du coriandre. Ses pasturages aussi luy portẽt vn grãd profit, veu qu'ils s'y nourrit grande quantité de bestail qui est venduë ailleurs, & qui rend ses maistres riches. Ces bestes sont non seulement plus grandes que les autres, mais encores d'vn gouſt plus delicat, à cause de l'herbage qui a ie ne sçay quelle proprieté de mieux nourrir que les autres. Et ce qui rend encores la Zelande riche, c'est le grand abord des marchands qui practiquent à Middelbourg, & aussi des gabelles, & impositions qu'on leue de toutes les marchãdises que l'on y porte. Ils ont vn singulier artifice à cuire du sel noir, & sale, que l'on porte des pays Occidentaux, veu qu'ils le mettent dans de grandes chaudieres, & le rẽdent si blanc, & si net, qu'il semble à la neige. Or ils mettent de l'eau de la mer sus le sel grossier d'Espagne, ou de Bretagne, & pour cent liures de sel d'Espagne, ils font cent quarante & cinq liures de sel plus net, & plus affiné, qu'ils vendent en Angleterre, en Danemark, & par toute l'Europe. Dauantage ils tirent vn grand profit de la negotiation du froment, & de leur bled, qui est des meilleurs que l'on voye.

Quant à la Frise, elle a ses cheuaux qui se vendent par toute l'Europe, & qui sont bons pour porter des hommes armez de toutes pieces, & de pesantes charges. Pour le reste elle tire du profit comme les autres terres que les Estats tiennent, qui n'ont rien de si remarquable, qu'il me face iuger qu'il soit à propos de discourir dauãtage de leurs richesses. Ie diray seulemẽt que leurs villes tesmoignent assez que les commoditez ne leur manquent nullement, & que les longues guerres qu'ils ont soustenuës, monstrent bien qu'ils sont puissants, & riches, combien qu'ils ayent emprunté quelques parties de la Royne d'Angleterre, & de quelques Princes qui auoient interest en leur conseruation.

FORCE.

ON ne sçauroit presque croire sans le voir, combien tout le pays que les Estats tiennent, est fort, veu qu'en premier lieu la Zelande est enuironnée de la mer, & outre ce toutes ses aduenuës sont si bien fortifiées, qu'il est impossible d'y trouuer vn abord aysé pour entrer dans le pays, sans le cõsentement des habitans. Vous y auez la ville de Flessingue que la mer bat de trois xi.

coſtez, & qui eſt aſſez bien munie de canons, pour empeſcher les effects d'vne groſſe armée. Auſſi ceſte ſeule ville fut cauſe que toutes les autres des Pays-bas qui ſont auiourd'huy libres, prindrent les armes, & s'affranchirent de la domination des Eſpagnols ; tellement que leurs habitans qui ont compoſé ceſte Republique, ont traicté en dernier lieu auec le Roy d'Eſpagne, & l'Archiduc comme ſouuerains, & ont eſté recogneus pour tels en ceſte derniere treſue. Middelbourg eſt auſſi vne place conſiderable : mais le fort de Ramekens eſt vn lieu d'importance, & peut eſtre l'vn des meilleurs que l'on puiſſe voir. Venant apres en Hollande, vous auez Dort, ou Dordrect, qui eſt enuironné d'eau de tous coſtez, & bien fort. Roterdam qui eſt vne bonne ville de deffence, & Gorkom qui n'eſt pas peu conſiderable. Quant à Vtrecht la ville eſt fort belle.

En Gueldre on void Nimegue ville forte d'œuure de main, & d'aſſiette. Arnem eſt vne de ſes meilleures places. Zutphen eſt aſſez conſiderable, mais non qu'elle ſoit en telle defféce que l'autre. Pour le pays d'Oueryſſel vous y voyez la ville de Deuenter, qui eſt forte, & bien munie de tout ce qui eſt neceſſaire pour vne longue deffence, & en Friſe Groningue eſt vne place qui ne peut guiere ayſément eſtre emportée.

Ie n'aurois iamais fait ſi ie me voulois amuſer au denombremét des places fortes qui ſont en tous ces pays, comme le Tolus, autrement Cinqueſcâs, ou le fort de Skint, qui eſt preſque imprenable enfermé de l'Oual, & de l'Iſſel, & pareillement ſainct André, Tiel, la Brile, qui ſont capables d'arreſter les plus fortes, & plus grandes armées. Il ſuffit de dire que ce pays eſt ſi bien fortifié de toutes parts, qu'vne armée qui le voudroit gaigner pied à pied, quoy qu'extremement forte, & touſiours en campagne, n'y ſçauroit guiere aduãcer en beaucoup de temps. Il faut auſſi conſiderer que les Eſtats pourroient inõder tout le pays, s'il ſe voyoient reduits au deſeſpoir, en rompant leurs digues, principalement en Hollande. D'ailleurs ils ont touſiours vn grand nombre de gens de guerre qu'ils entretiennent ſur les frontieres, & dans le pays. Et quant à la mer, ie n'eſtime pas qu'il y ait nation qui y ſoit plus puiſſante, ny ſi capable de faire de grands effects. Somme que toutes choſes leur ſont fauorables pour le regard de la force, comme on a peu voir aſſez en la lõgue guerre qu'ils ont maintenuë contre le Roy d'Eſpagne, qui ayant veu qu'il n'y pouuoit guiere aduancer, & que ce luy eſtoit vne continuelle perte d'argent, & d'hommes, a eſté contraint en fin de s'accommoder auec eux, & leur accorder la plus grande partie de leurs demandes.

GOVVERNEMENT.

XII. TOVTES les affaires d'eſtat des Prouinces vnies des Pays-bas, tant pour la guerre, tant par mer, que par terre, & de ce qui en depend, les alliãces, & confederations qu'elles ont auec les Roys, Princes, & Potentats eſtrangers, pour la leuée des deniers qui ſe doiuẽt trouuer, tãt pour la guerre, que pour les affaires d'eſtat, & generalement de tout ce qu'il concerne pour le bien, & repos des Prouinces vnies; ſont dirigées, & gouuernées par les Seigneurs, & Eſtats Generaux d'icelles Prouinces, deſquelles l'aſſemblée eſt dreſſée des principaux colleges de la Nobleſſe, des Magiſtrats, & ſuperintẽdans des villes en chacun quartier, & Prouinces reſpectiuement. Les Eſtats particuliers

desquelles Prouinces choisissent & y commettent annuellement autant de personnes que bon leur semble, ausquels ils dónent plein pouuoir & authorité d'aviser & resoudre auec les deputez de toutes les autres Prouinces sur chacun poinct qui y sont mis en deliberation, & sur toutes autres choses qui s'y pourroiét representer, comme pour le bien & seruice de l'Estat se trouuera conuenir. En laquelle assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux les affaires se proposent, aduisent, resoudét de la part de chacune prouince respectiuement, & non teste pour teste. De maniere qu'a present les resolutions se prennent en ladite Assemblée de la part de sept Prouinces, dót la premiere est la Duché de Gueldre & Comté de Zutphen (combien que Zutphen soit vne prouince à part soy outre les 17. Prouinces de tout le Pays bas:) la seconde est la Prouince de Hollande & Vvestfrise: la troisiesme Zelande: la quatriesme Vtrecht: la cinquiesme Frise: la sixiesme Ouerysel: la septiesme Groningen, & les Ommelándes en ladite assemblée desdits Seigneurs Estats Generaux comparoissent (en estans semons) les Gouuerneurs de chacune prouince respectiuement, & le Cóseil d'Estat, pour y ayder à aduiser & resoudre de toutes matieres qui y sont proposées & requises.

Au Conseil d'Estat desdites Prouinces vnies les aduis se donnent, & les voix se recueillent teste pour teste, dont les Conseillers sont commis par les Sieurs Estats Generaux (sur l'election & presentation qu'en font chacune prouince en son regard) ausquels ils ont serment de fidelité suiuant les instructions qui en sont faictes: lequel Conseil d'Estat estoit composé en l'année mil six cens, de tous les Gouuerneurs des Prouinces, & du Prince Henry-Federic de Nassau: M. George Gilpin Agent du Roy de la grande Bretagne. Pour la Duché de Gueldre les sieurs d'Oyen & de Bryenem. Le sieur Mateneſſe pour la Noblesse, Beuren de Dordrecht, & Boulens d'Amsterdam pour Hollande & Vvestfrise, Fernande Alleman pour Zelande, Foock pour Vtrecht, Kaminga & Frans. Ianſen pour Frise: Itterſom pour Ouerysel, & Rengers pour Grouningen, & Ommelanden auec leurs Secretaires Chrestien Huygens, & Zuylen.

Les Estats de chacune Prouince retiénent leurs droits, priuileges, & coustumes que d'ancienneté ils ont eu & possede, gouuernant & administrát les affaires de la prouince, tát par eux mesmes que par les colleges & officiers qu'ils y ordonnét aussi bien en matiere d'Estat, & en ce qui en dépend, comme de la guerre, finances, iustices, & autres presque sur vn mesme pied & bon ordre.

Comme pour exéple en Hollande & Vvestfrise, les Estats de la Prouince de tout temps ont esté representez par les Barons, Cheualiers, Nobles, & par les bonnes villes d'icelle, sans que les Ecclesiastiques ou Clergé y ayét iamais esté recognus pour membres d'iceux: lesquels Seigneurs & Nobles signalez sont appellez à ladite assemblée, non seulement pour y opiner & ayder à resoudre sur les points proposez, mais aussi sur toutes choses occurrétes & cócernantes le bien, repos, tranquilité & asseurance de la prouince: lesquels ainsi assemblez cómuniquent, aduisent, & resoudét sur le tout auec l'Aduocat du pays, comme le premier en ladite assemblée des Estats les recueille & recite ouuertemét. A ladite assemblée sont ordinairement appellez les principales villes de la prouince, à sçauoir Dordrecht, Haerlé, Delff, Leydé, Amsterdam, Goude, Rotterdã, Gorcum, Schiedam, Schoonhouen, Briel, Alcmar, Hoorn, Enchuysen, Edam, Monickendam, Medemblyck, & Purmereynde: & quand

xiii

il vient quelques affaires de grande importance, comme à la reception d'vn nouueau Prince, à traiter de la paix, ou à entreprẽdre nouuelle guerre, on eſt accouſtumé d'y appellet auſſi les autres villes de ladite prouince qui enſuyuent, Vvoerdé, Oudeuuater, Ghcertruydemberg, Heuſden, Naerden, Vveeſp, & Muyden: nulles autres, parce qu'elles appartiennent aux Seigneurs particuliers, ou qu'elles ne ſont villes formées comme celles cy deſſus. Leſdictes villes pour y enuoyer leurs deputez en nombre competant munies de commiſſions & plein pouuoir en la meſme forme & maniere que nous auons dit des Nobles plus ſignalez.

La cõuocation deſdits Seigneurs Nobles & villes de Hollande, & les poincts principaux pour leſquels elle ſe faict, ſe cõduiſent par ledit Aduocat du pays, & par les Conſeillers commis auſdits Eſtats: lequel Aduocat faict les propoſitions: & eſtans les opinions & aduis deſdits Seigneurs Nobles mis en forme il les declare & recite auec raiſons preignantes. Ce faict il demande & recueille par ordre les voix des villes: & en cas de varieté & diuerſité d'opiniõs, il trauaille & taſche de les accorder, concluant ſelon la pluralité des voix, en conformité deſquelles ſe forment les reſolutions.

Les principaux poincts pourquoy ladite Aſſemblée ſe tient, eſt pour le fait de la guerre tant par mer que par terre, pour les contributions des deniers, à la reformation de tous abus qui pourroient ſuruenir, pour le repos & tranquilité du pays, pour entretenir l'vnion & concorde par toutes les villes de la prouince, & generalement tout ce qui touche l'Eſtat du pays, la Religion, Iuſtice, Police, moyens des contributions foraines, Domaines, biens Eccleſiaſtiques, & le tout au plus grand profit & ſoulagement de la Prouince. Et ladite aſſemblée ſe tient ordinairement à la Haye, qui eſt vne place ouuerte aſſiſe au milieu du pays cinq ou ſix fois l'an, ne fut que la neceſſité & occurrence des affaires la requiſſent extraordinaire ou en autre lieu: & à l'execution & entretenement des reſolutions priſes par leſdits Eſtats en leur Aſſemblée, ſont enchargez & ſpecialement commis vn d'entre leſdits Seigneurs & Nobles, l'Aduocat du pays, & vn de chacune ville principale.

Leſdits deputez Conſeillers n'ont point ſeulement la charge de l'entretenement des reſolutions prinſes en l'aſſemblée des Eſtats, mais auſſi de toutes choſes concernans le bien de la Prouince, le repos, & l'vnion des quartiers, membres, & villes, ayans la cognoiſſance & iuriſdicature de toutes queſtions & differents touchant les contributions & moyen du pays, & de ce qui s'enſuit: enſemble de toute matiere de confiſcation à cauſe de la guerre, de tous troubles, tumultes, ſeditions, perturbation du repos public, trahiſons, falſifications de monnoyes, & de toutes autres choſes concernants le public, eſquelles ils iugent par arreſt.

Es matieres de Iuſtice ordinaire tant entre les manans & habitans du pays, que forains & eſtrangers, les Preſidents & gens du Grand Conſeil ont la ſupréme Iudicature eſdits pays, leſquels iugent ſouuerainement & par Arreſt: des Sentences deſquels n'eſcheent que reuiſion ou propoſition d'erreur: A quoy de la part deſdits Eſtats ſont ordonnez conjoinctement les Preſidents & Gens dudit Conſeil des Reuiſiteurs, en nombre competant.

Monſeigneur le Gouuerneur, Preſident, & Gens du Conſeil de la Cour

Prouinciale desdits pays ont la cognoissance & l'entremise de beaucoup de choses concernants la Police du pays & Iudicature ordinaire en plusieurs cas ciuils & criminels, comme aussi des causes qui y deuoluent par appel des sieges des villes & ressorts inferieurs des villages & du plat-pays. Lesquels expedient leurs actes & cómissions sur le nom dudit Seigneur Gouuerneur, President, & Conseil: mais ils font droict de la part de la Souueraineté de ladite Prouince.

A l'administration des Domaines de ladite Prouince y a vne Chambre de Maistres, Auditeurs, & Greffiers des Comptes.

Et combien que la Haye soit vne place ouuerte distante de deux mille pas de la mer du Nort, si est-elle le plus plaisant lieu qui soit en toutes les dix-sept Prouinces du Pays-bas: les surpassant en richesses, beaux edifices, belles places, plaisans iardins, & en grand nombre de Noblesse: il y a plus de deux mille grandes & belles maisons: & en bastit on encores tous les iours, voire des ruës entieres. Là est la Cour du Prince ou Gouuerneur de Hollande, Zelande, & de la Frise Occidentale, qui est aujourd'huy le Seigneur Maurice Prince d'Orange, &c. Comme encore aussi les Estats Generaux des Prouinces y tiennent leurs assemblées & residences: comme aussi les Estats de Hollande, & leurs deputez, Conseillers ordinaires, les Presidents, & gens du grand Conseil: ceux du Conseil Prouincial, & ceux de la Chambre des Comptes.

Outre tous lesquels Conseils y a encores vn Conseil de Brabant pour les villes & villages du ressort de la Duché de Brabant qui sont sous l'obeyssance des Estats Generaux des Prouinces vnies, où les procez émanez de ladicte Duché sont ordinairement instruits & terminez, sous l'authorité, & en vertu de la commission desdits Seigneurs Estats Generaux, en la mesme forme & maniere que de tout temps on a vsé en la Chancellerie, Conseil, & Cour feodale de Brabant: afin que par ce moyen chacun puisse estre maintenu en ses priuileges accoustumez.

Au reste le regime & administration des Villes & Prouinces vnies, & notamment en la Prouince de Hollande & Vvest-frise, se gouuerne selon leurs anciens droicts, priuileges, statuts & coustumes, où il y a pour la pluspart vn Baillif ou Escouette, qui de la part desdits Estats y est estably comme leur officier. Il y a aussi des Bourgmaistres, Escheuins, Thresoriers, Maistres de fabriques, Maistres des orphelins, Conseil & Vvoetschapen, qui se font de notables de la bourgeoisie.

Les Bourgmaistres & Escheuins sont annuellement renouuellez suyuant la denomination en nombre redoublé faict par les Vvoetschapen, esleuz par le Gouuerneur de la Prouince, ou en son absence par les Presidents & Gens du Conseil Prouincial, combien qu'en aucunes villes l'election des Bourgmaistres soit absolute, & en aucunes les Escheuins ordonnez par l'officier au nom desdits Seigneurs Estats. Le nombre des Bourgmaistres est selon la coustume des villes: comme à Dordrecht vn, en aucunes quatre lesquels trauaillent plus en choses politiques, au bon ordre & regime de la ville, sur les biens, & reuenus d'icelle, au repos vnique des bourgeois & habitans.

Les Escheuins consistent en la pluspart des villes au nombre de sept, lesquels ont la cognoissance & la iurisdicature de toutes causes, tant ciui-

les que criminelles. Les Threſoriers, Maiſtres des ouurages, & Maiſtres des orphelins ſont en la pluſpart des villes annuellement eſtablis par le Bourgmaiſtre. Les Threſoriers ont la recepte de la ville dont ils rendent compte, les Maiſtres des ouurages ou fabriques ont l'œil ſur les ouurages publiques, les Maiſtres des orphelins ont par ſuperintendance le regard, & prennent ſoin que les biens des pupils ſoient bien regis & gouuernez ſous bons pleiges. Les Vvoetſchapen qui ſont iurez au Conſeil ſont en la pluſpart des villes en ſeruice continuel leur vie durant. Ceux-cy ſont creez des plus notables bourgeois de la ville, eux & les Bourgmaiſtres repreſentans tout le corps de la ville, aduiſent & reſoluent ſur toutes choſes qui leur ſont propoſees, tant du bien commun du pays que de la ville en particulier.

Pour le regard des monnoyes qui ſe forgent par toutes leſdites prouinces vnies des Pays-bas, il y a trois Generaux, leſquels au maniement deſdits Seigneurs Eſtats comparoiſſent la part où ils ſont mandez, pour y aduiſer ſur le faict deſdites monnoyes.

Ladite Comté de Hollande & de Vveſtfriſe a deux mõnoyes, l'vne ancienne & plus priuilegiée pour la Hollãde en la ville de Dordrecht, l'autre pour la Vveſtfriſe en la ville de Horne.

XIV. Les Eſtats de la Comté de Zelande conſiſtent en la Nobleſſe, & és villes des Iſles de Vvalchren, Schouvven, Suytbeneland, Tolen, Noovtbel, nouuellement recognoüés ſur la mer, Duyuelandt, Vvolphaerts-dyck & Philips-lãdt. Ils tiennent leurs aſſemblées generales à Middelbourg, où pour le plus ordinairement reſide le College de leurs deputez qui s'y aſſemblent tous les iours, pour traicter, diſpoſer, & vuider de toutes affaires concernantes l'Eſtat.

Ladite Comté de Zelande a retiré à ſoy la Chambre des Cõptes pour le faict des Domaines, & generalemẽt de toutes receptes appartenantes à tout l'Eſtat qui ſe ſouloit autresfois traiter conjoinctemẽt auec celle de Hollãde, Vveſtfriſe & la Haye. Mais maintenant ladite Chambre pour ladite Comté de Zelande eſt eſtablie en ladite Court à Middelbourg.

Zelande a pareillement ſa monnoye en ladite Cour, laquelle eſt ſubjecte aux Generaux des monnoyes.

Les appellations des Sentences ciuiles de toutes les villes, Baillifs, & Iuriſdicatures de Zelande reſſortiſſent au Conſeil Prouincial à la Haye : ſauf que ceux de Middelbourg ont par priuilege leur choix d'appeller ou audit Conſeil prouincial, ou pour euiter ceſte inſtance au grand Conſeil. Mais les criminels s'executent ſans appel par les hauts Iuſticiers chacun en ſa Iuriſdiction & reſſort.

Quant à la police & religion on s'y gouuerne comme on faict generalemẽt par toutes les autres Prouinces vnies leurs confederez.

XV. La Principauté & Eſtats d'Vtrecht cõſiſte encore pour le iourd'huy en trois membres, à ſçauoir l'Eccleſiaſtic des cinq Colleges chanoinaux, de la Nobleſſe & des villes : L'Eccleſiaſtique pour le premier du ſiege Cathedral de S. Martin, de Sainct Sauueur, de Sainct Iean, & de Saincte Marie, qui ſont indifferemmẽt choiſis des deputez qui ſont à preſent au College deſdits Eſtats. Pour le secõd membre ſont la Nobleſſe : pour le troiſieſme mẽbre les Bourgmaiſtres & deputez des villes de ladite Principauté & Eſtat, a pareillemẽt vn Cõſeil prouincial, duquel ne giſt aucune appellatiõ, toutesfois en cas de

reuision on peut l'auoir pardeuers les Estats de la Prouince. La chambre des Comptes est retenuë & deseruie par le College desdits Estats. Ladite Principauté a aussi sa monnoye particuliere, comme elle a eu de tout temps, & est sujette ausdits Gene raux des monnoyes. La police & la religion s'y maintiene comme par toutes autres Prouinces vnies leurs confederez. Il y a aussi pour toute ladite Principauté quatre Mareschaux qui sont pour le iourd'huy chacun en son quartier.

L'Estat & seigneurie de Frise est repartie en trois quartiers (qu'en leur langue, ils appellent *Goën*, à sçauoir d'Oostergoë, Vvestergoë, & des sept forests. Mais pour le iourd'huy suiuant le regime & gouuernemẽt du temps present, les villes font le quatriesme quartier, *Goër* ou membre de l'Estat. Ostergoe consiste presentemẽt en onze Bailliages qu'ils appellent *Gritenies*. Vvestergoë en huict Bailliages. Les sept forests consistent en dix Bailliages. Le Goë ou quartier des villes, fait pour le iourd'huy en l'assẽblée des Estats de la Prouince le 4. membre. Icelles villes souloient par cy deuant estre affectees au Goë, dans lesquelles sont situees d'Oostergoe, Vvestergoe, ou des forests: lesquelles villes fermees sont en nombre d'onze, dõt les 8. fermees, sont villes fortes, à sçauoir, Leeuueedem, Bolsuuaert, Dockum, Frauike, Harlingen, Sneek, Staueren, Sloten, & trois autres anciennement priuilegiees de droict de villes, qui ne sont pas murees, à sçauoir, Ist, Vvorchum, & Hindelopen, esquels quatre quartiers consiste toute la Frise. Les Estats de ceste Prouince, ont de toute ancienneté esté representez par les Nobles, & plus signalés ou notables proprietaires, tant des villes que du plat pays. Mais maintenant à la semonce du Gouuerneur & des deputez aux Estats, sont appellez aux iournees & assẽblées generales, certains nobles, & notables proprietaires du plat pays, & de chacune ville, pour deputez à ce idoïnes & capables, suyuãt les lettres d'Estat, qui leur sõt enuoyées, lesquelles lettres s'addressẽt aux Grietmãs ou Baillifs, & au Bourgmaistre des villes respectiuemẽt. Lesquels en chacun Bailliage & ville, chacun en son regard cõuoquẽt les nobles, les plus signalez du plat païs, & les Escheuins, Conseil, & Iurez en chacune ville, lesquels ayans ouy & entendu les causes du mandement, choisissent alors & deputent chacun de son Bailliage & ville deux personnages, ausquels est donnée commission & pouuoir de cõparoir à ladite iournée & assemblée generale, pour y resoudre des points & affaires, pour lesquels ils sont mandez, & de toutes choses occurrentes selon l'exigence du cas, ce que requis peut estre. Chacun Bailliage y enuoie ordinairement deux Deputez, à sçauoir l'vn de la noblesse, l'autre vn des plus notables proprietaires, chacune ville principalemẽt celles qui sont fermées y enuoyent vn de leur Conseil, & vn des Iurez d'entre la commune, sans aucun respect au degré de noblesse: comme aucunes places és sept forests, ne recognoissent & ne deputent aucuns Gentils-hõmes, faute de noblesse, mais ordinairemẽt au lieu d'iceux ils y enuoyent des plus vieux Fonssiers & priuilegiez notables, auec cõtentement des nobles des autres quartiers. Ladite assemblée & conuocation generale se tient ordinairement en la ville de Leeuvaerdem, maintenant Capital du pays, & assise au centre du Pays, vne ou deux fois l'an, ne fust que les affaires extraordinaires, & la necessité du temps le requist. Ces deputez ont la cognoissance & iuridicature de toutes les affaires concernant la contribution de la Prouince, confiscations, des biens Ecclesiastiques, des Dicaiges, d'Escluse, en somme de toute l'administratiõ des affaires politi- XVI.

ques, de la guerre, & des finances, les Receueurs sont tenus tous les ans de venir rendre compte pardeuant la Chambre des Comptes, à laquelle sont annuellement ordonnez quatre personnes, à sçauoir de chacun quartier vn. Lesdits Estats ont aussi leurs monnoyes particulieres en la ville Leevvaerden, aussi subiecte aux generaux. Les Baillifs auecques les Assesseurs en leurs Bailliages, sur le plat pays: & les Bourgs-maistres, Escheuins, & Conseil des villes ne iugent seulement qu'en matiere ciuile, donnent leurs Sentences au nõ de la seigneurie souueraine de Frise, desquelles se peut appeller à la Cour Prouinciale, & non au College des deputez des Estats. La Cour Prouinciale est composee du Gouuerneur, Presidents, & Conseillers, ausquels seuls appartient seulement la cognoissance & iuridicature des choses ciuiles & criminelles. Mais il faut que les Baillifs & Magistrats des villes renuoyent les criminels auec leurs informations à ladite Cour, où leurs procez sont faits par le Procureur general, selõ la qualité du delict, et le tient sa seãce aussi à Leevvaerden. Les Estats de ladite Prouince ont depuis quelques annees erigé vne Vniuersité à Franiker. Pour le fait de la Religion il s'y conduict comme és autres Prouinces.

XVII. L'Estat d'Ouerysſel, porte ce nom pour estre assise & situee outre, ou pardelà le Fleuue d'Yssel toute la Prouince est repartie en trois belles Iurisdictiõs la premiere est *Saland*, la deuxiesme *Twent*, la troisiesme qui est au milieu des deux *Vollenhouen*. Saland a plusieurs villes compriſes en soy à sçauoir, Deuenter, Campen, & Zuuol, & autres. La Twente, la ville de d'Oldenzeel, Otmarsum, & autres. Vollẽhouen a ville & chasteau de mesme nom à present ruinee par les guerres dernieres, là où souloit estre jadis la Cour des Eueſques d'Vtrecht & la ville Steenvvyck, & autres. La Souueraineté de ceste Prouince appartenoit jadis aux Eueſques d'Vtrecht: mais depuis estant paruenuë auecques la Seigneurie d'Etrecht à l'Empereur Charles le quint, & à Philippes son fils, sous condition de les conseruer en leur priuilege, sous pretexte dequoy, ils se sont auecques les autres Prouinces vnies soubstraict de l'obeyssance dudit Roy Philippe. Ladicte Prouince n'a iamais recogneu que deux membres en son gouuernement, à sçauoir la noblesse, de laquelle sont choysis les Gouuerneurs, & les trois villes Imperiales, Deuenter, Campen, & Zuuol, par lesquels deux membres sont vuidez toutes difficultez qui se presentent en ceſt Estat, & que par eux selon les constitutions du pays auparesté ordonné & decreté, demeure ferme & stable. Et comme la noblesse en preeminence ne cede à nul, aussi ne font les villes, si ce n'est en leur ordre & degré. Donc Deuenter est la premiere, Campen, la seconde, & puis Zuuol apres; chacune desdites villes iuge par Arrest, & ont chacune droict de battre monnoye. L'assemblee des Estats de ladite Prouince se fait diuersement tant generale que particuliere, selon leurs anciennes coustumes, & preeminences, tantost en vne place, tantost à l'autre, les deputez souuent s'entrechangeans. Au fait de la Religion, il se gouuerne par tout comme és autres Prouinces vnies leur confederez.

XVIII. Quant à l'Estat & regime de la ville de Groeningen & des Ommelandes (qui sont Iurisdictions champestres, consistant en plusieurs villages du territoire de ceste Prouince) il faut entendre que ladicte ville & Ommelandes scituez entre les riuieres d'Embe & Lauris, sont & font vne seigneurie & Prouince nombree entre les dix-sept Prouinces du Pays bas,

qui ſont indifferemment repreſentez & regis par commun accord des Eſtats d'icelle: en ſorte que tous droits ou domaine, que jadis le Prince comme Seigneur de la Ville & Prouince ſouloit auoir, ſont regis & gouuernez par le commun aduis deſdicts Eſtats, tant pour les finances, reuenus, contributions, biens Eccleſiaſtiques tant en la ville, que vieux Bailliages Goorrecht & Ommelandes, leſquels Eſtats enſemble leurs deputez tiennent ordinairement leurs iournees & aſſemblees en ladicte ville de Groeningen. Le Regime de la ville appartient au Magiſtrat d'icelle tant ſeulement, qui conſiſte en quatre Bourgs-maiſtres, & douze Conſeillers, & ce auſſi bien faict de Iuſtice (en quoy il iuge par Arreſt) qu'en cas de police: ſauf que les choſes concernantes les priuileges & biens de la ville, doiuent eſtre communiquees au Magiſtrat de la porte, & aux vingt & quatre Iurez. Les deux vieux Bailliages & le Goorrecht reſſortiſſent ſoubs la Iuriſdiction de la ville, où ceux du Conſeil ordonnent annuellement des Droſſarts, Amptmans, ou Baillifs, (qui n'eſt qu'vn meſme faict) des iugemens deſquels ſe peut appeller pardeuant ledict Conſeil, qui en iuge par Arreſt. La moytié dudict Conſeil & Iurez y ſont annuellement deſmis, les places deſquelles ſont remplies: à ſçauoir que le Gouuerneur de ſnomme cinq perſonnes d'entre les vingt & quatre Iurez, leſquels cinq choiſiſſent de toute la ville huict Conſeillers. Les huict nouueaux Conſeillers auecques les autres huict vieux qui reſtoient, éliſent quatre Bourgs-maiſtres. En outre ledit Sieur Gouuerneur deſnomme hors du nombre deſdicts vingt & quatre Iurez, encores autres cinq perſonnes, leſquels en choiſiſſent douze d'entre la commune de la ville, pour remplir la place des douze deſmis, de ſorte que les douze nouueaux Iurez, & les douze vieux reſtez, choiſiſſent d'entre eux trois Auant-parliers ainſi qu'ils appellent, leſquels tout du long de l'année portent la parole pour tous leſdicts Iurez. Ladicte ville a beaucoup de priuileges, entre autres elle opine la premiere aux Eſtats de la Prouince, elle a auſſi vne monnoye.

Les Ommelandes ſont reparties en trois quartiers, à ſçauoir de *Finelingo*, *Hunſingo* & le *Veſtquartier*, ayant chacun leurs droicts par eſcrit en diuerſes Seigneuries, comme ſieges de iudicature, qu'ils appellent Gritenies ou Bailliages.

RELIGION.

EN tous les pays que les Eſtats tiennent ils ne permettẽt aucun exercice de la Religion Catholique; de ſorte que toutes les Egliſes y ſont conuerties en Temples, où les Miniſtres de la nouuelle opinion preſchent & font les prieres, & la Cene, à leur mode. Que ſi lon trouue en quelque lieu qui facent exercice de la Religion Catholique en particulier, & ſecrettement, ſi toſt qu'ils ſont ſurpris ſur le faict ils ſont condamnez à de bien groſſes amendes, comme à Vtrecht ou la plus grande partie des habitans eſt Catholique, il arriue preſque tous les iours qu'on y dict dans les maiſons plus de cinquante, ou ſoixante Meſſes. Il n'y a guiere d'autres villes ſous les Eſtats qui ne ſoient peupleés de plus d'habitans tenans la nouuelle opinion, que d'autres. XIX.

Que si l'on desire sçauoir comment l'heresie s'est glissée en ces pays, ie le feray entendre le plus briefuement qu'il me sera possible. Cette nouuelle opinion y prit pied durant les guerres, qui furẽt entre la France & l'Espagne, & ce mal fut descouuert apres la cõclusion de la paix, entre Philippe II. Roy d'Espagne, & Henry II. Roy de France. Car l'an 1566. le Roy d'Espagne estant informé du danger qu'il y auoit que l'heresie n'infectast le Pays bas, & ayant ordõné qu'on y gardast les Decrets du Concile de Trente, & les Edicts faits par Charles V. son pere contre les heretiques, beaucoup de gens creurent qu'il y vouloit introduire l'Inquisition d'Espagne, qui est veritablement vne inuentiõ aussi malheureuse, & cruelle qu'aucune qu'õ sçauroit pratiquer, puis que elle fait mesme pourrir en prisõ, les plus innocẽs, & plus Catholiques. Tellement que ceux-cy se persuadant qu'on les vouloit traiter de cette sorte, firent ligue ensemble, & estans venus à Bruxelles, presenterent à Madame Marguerite d'Austriche Gouuernante du pays, vne requeste, par laquelle ils demandoient qu'on les laissast viure en liberté de conscience, & soudain comme s'ils eussent auec cette requeste donné le signal à leurs compagnons, il entra dans Anuers force hõmes mal affectionnez à la Religion Catholique, qui y ruinerent les Eglises, profanerent les autels, firent mille outrages aux personnes sacrées, & tout ce qui se peut faire au mespris des sacremẽs. Ils firent le mesme à Bosleduc, à Valenciennes, à Gand, à Audenarde, à Bruxelles, à Vtrecht, les Religieux de S. François furent chassez de Delft, & les mesmes, & les Chartreux d'Amstredam. Ceux de Bruxelles faisoient instance qu'on leur permist leurs preschesdes Ministres, & desià lon preschoit sans autre permission par tout le pays de Bruges, de Gand, de Hypre, d'Audenarde, & Anuers estoit desja vne retraicte de Caluinistes, & de Lutheriens, & d'Anabaptistes. Valencienne accepta non seulement les Ministres Caluinistes, mais encor pour obtenir, & monstrer vne entiere liberté de conscience, se retira ouuertement de l'obeyssance du Roy d'Espagne, & Tournay fit le mesme, certain Ministre ayant eu la hardiesse de prescher dans la ville de Nimegue, les habitans ayant mis la main aux armes, deposerent premierement cinq Senateurs de leur dignité, comme les soupçonnant d'heresie, & mirent en leur lieu autant de Catholiques; puis ayans chassé le Ministre, brulerent en pleine place la chaire où il auoit presché.

L'Année d'apres Marguerite d'Austriche fit vn Edict contre tous ceux qui auroiẽt la hardiesse de faire exercice de la nouuelle opiniõ, & appaisa la Frise, par le moyen du Comte d'Aremberg, & recouura Tournay, & Valenciennes par le moyẽ du Seigneur de Noircarmes, & le Cõte de Megue reduisit Vtrecht à la deuotion du Roy d'Espagne. On chassa d'Anuers les Ministres, & les lieux de leurs assemblées furent fermez. Cependant le Duc d'Albe vint pour estre Gouuerneur des Pays bas auec vne armee. Cettuy-cy mit presque à son entrée en prison les Comtes d'Egmont, de Horne, outre plusieurs autres, & leur fit trencher la teste, disant qu'ils auoiẽt fauorisé les rebelles. Le Prince d'Orange craignant pareil traitement s'enfuyt en Alemagne, où il assembla vne grosse armee, s'asseurant de l'affection des Flamãs, & de les induire ayseement à se reuolter. Mais le Duc d'Albe, bien qu'ayant moins d'hommes, le contraignit de sortir du pays, son frere Louys ayant desià esté desfait en Frise. Il sembloit que tout estoit reduit en bon estat par le moyen de cette victoire, quãd le Duc, qui par la mort des Comtes d'Egmont, & de Horne, & quelques autres Seigneurs

nuoit alienéle courage de la nobleſſe, voulant encor exiger opiniaſtrement l'an 1570. & 71. le vingtieſme, & centieſme denier, ſe rendit encor odieux au peuple, & donna ſubject aux reuoltes qui arriuerent. Car le Prince d'Orange, & les ſiens conuiez par les habitans de quelques villes, & s'aſſeurant du meſcontentement des autres, ſurprindrent en vne nuict Fleſſingue, la Brille, & preſque toute la Zelande, fors que Middelbourg, & quaſi toute la Hollande, fors qu'Amſterdam (pource que le Duc n'ayant iamais fait la guerre ſur la mer, eſtimant peut-eſtre peu les lieux maritimes, ne s'eſtoit ſoucié que de ſe rendre fort dans le pays) & outre ce Mons, Ruremonde, Malines, Amesfort, Suelle, Campe, Zutphen, & autres places d'importance. Or ceux de la nouuelle opinion eſtans de la partie, on ne ſçauroit exprimer combien ils traitterent cruellement les Religieux, & les Preſtres. Le Duc d'Albe ne perdant pas courage aſſembla des troupes, fit vne armee, & recouura Mons, Zutphen, & Malines. Mais tandis qu'il aſſiegeoit Harlem, qui ſe rendit l'an 1573. ſes ennemis mirent le ſiege deuant Middelbourg, ville capitale de Zelande. L'année ſuyuante le Duc eut pour ſucceſſeur au gouuernement Louys de Requeſens, qui s'eſſaya de ſecourir Middelbourg, auec quelques nauires armées, à fin de ne perdre entierement la mer. Mais l'armee s'eſtant perduë par quelque deſordre qui s'y trouua, la ville ſe rendit à cõpoſition. Toutesfois Mondragon Colonel des Eſpagnols, ne perdãt courage pour tout cela, fit paſſer ſõ armee à pied par vn bras de mer à Zirxee, & aſſiegea la ville, qui ſe rendit finalement l'an 1577. Le Prince d'Orange eſtoit reduit au petit pied, par la perte de cette place, comme n'ayant preſque plus autre choſe que l'Iſle de Vvalcheren, ou Fleſſingue, & Middelbourg ſont aſſis. Mais pource qu'il eſtoit deu trente payes, ou plus aux ſoldats Eſpagnols, ils paſſerent en Terre ferme, ſe mutinerent, & s'eſtant fortifiez en la ville d'Aloſt, reduiſirẽt les affaires de leur Roy en plus mauuais eſtat que iamais. Car pluſieurs bruits diuers de leur reuolte, s'eſtans eſpãdus, les Eſtats declarerent, & firent publier la guerre contre les Eſpagnols. On mit en priſon le Comte Herneſt de Mansfeld, & le Seigneur de Barlemont, & quelques autres du Conſeil, pour ce qu'ils ſe monſtroient contraires à ce deſſein. Les chaſteaux de Gand, & d'Vtrecht furent aſſiegez, & pris tous deux. Le Prince d'Orange fut appellé, & il ſe fit vne ligue entre les Catholiques, & les Proteſtans auec vn fort grand aduantage du Prince, & des Proteſtans, qui eſtoient deſià preſque perdus. Ils mirẽt enſemble cinquante trois mille hommes de pied, & ſeize mille cheuaux, & en meſme armee, on diſoit la Meſſe à la Catholique, & le Preſche à la Huguenote. Par ce moyen ceux de la nouuelle opinion retournerẽt à Anuers, & y gaignerent quelques Egliſes. Mais les Eſpagnols vindrent aſſaillir Anuers, & Maſtric, & prindrent, ſaccagerent ces deux places. En meſme temps Don Iean d'Auſtria, ou d'Auſtriche vint d'Eſpagne, & s'accommodant à la neceſſité, fit premierement vne ſuſpenſion d'armes, & apres, pource qu'il n'eſtoit pourueu ny de gens, ny d'argẽt, & que les ennemis auoient toutes ces choſes à commandement, il conclut la paix auec vn grand aduantage du Prince d'Orange, & des ſiens, & les Eſpagnols ſortirent hors du pays. Et combiẽ qu'vn des principaux articles de la paix, fut que la Religiõ Catholique ſeroit maintenuë, & l'hereſie exterminee, toutesfois, lors que les Ambaſſadeurs parlerent au Prince d'Orange de faire obſeruer cét article, il leur reſpondit, qu'il eſtoit chauue de teſte, mais bien plus de cœur. Apres il ne quitta iamais les armes, & aduãça tant qu'il peut la nouuelle opi-

nion,& finalement il mit Don Iean en deffiance des Eſtats. Tellement que ce Prince craignant d'eſtre fait priſonnier,& de receuoir quelque offence,ſe retira à Namur, & s'aſſeura du Chaſteau. Alors les Eſtats embraſſans promptement ce pretexte de nouueaux troubles appellerẽt le Prince d'Orange à Bruxelles,& s'vnirent de nouueau auec luy. L'année d'apres vne partie campa deuant Ruremonde,& l'autre deuant Namur, où Don Iean auoit aſſemblé ſes troupes. Mais eſtans forcez de leuer le ſiege de deuant Ruremonde, & eſtans deffaits à Namur,ils perdirent Louuain,Dieſt,Arſcot,& pluſieurs autres places. Mais cependant le Prince d'Orange auoit gaigné par vn long ſiege Amſterdam,& les Eſtats auoiẽt fait venir auec vn vain titre de Gouuerneur,Don Mathias d'Auſtriche,frere de l'Empereur,& apres le Duc d'Alençon de France,& le Comte Caſimir d'Alemagne, qui y vindrent auec d'aſſez grandes armées, & auec eſpoir de quelque grande conqueſte. Or pour faire que chacun euſt part à la reuolte on fit publier, que tous,principalement les Eccleſiaſtiques ſeroient obligez à iurer qu'ils tiendroient Don Iean pour ennemy, & choſes ſemblables. Et ainſi que les Cordeliers, & les Ieſuites refuſerent de le faire, ils furent chaſſez d'Anuers,& de quelques autres villes. Ceux de Doüay meſme chaſſerent les Ieſuites,mais ils les rappellerẽt dans peu de iours. Sainct Omer,& Grauelines ſe maintindrent en l'obeïſſance du Roy d'Eſpagne. D'autre coſté Caſimir introduiſit l'exercice de la nouuelle Religion à Bruxelles,& à Gand, & les Gantois payerent ſes ſoldats des ornemens des Egliſes. Tandis ceux d'Artois,& de Haynaut, voyant que les autres pays, contre les capitulations paſſées admettoient,ou introduiſoient par tout l'opinion de Caluin,& les autres ſectes, abbatoient les lieux ſacrez, deſpoüilloiẽt les autels, & perſecutoient les Religieux,& les Preſtres, ils commencerent à penſer de plus pres à leurs affaires. Le Prince d'Orange craignant qu'ils ne l'abandonnaſſent, enuoya S. Aldegonde à Gand, pour faire qu'on y donnaſt au moins trois Egliſes aux Catholiques, ſe perſuadãt que par ce moyen il appaiſeroit les mal-cõtens (ainſi nommoit-il ceux d'Artois,& de Haynaut) & les retiendroit en ſa ligue. Mais ceux de Gand qui eſtoient extrememẽt affectionnez à cette nouuelle ſecte reſpondirent qu'ils n'en feroient rien, ſi les malcontens n'embraſſoient le Caluiniſme. Cela fit reſoudre ceux d'Artois,& de Haynaut,& les villes de Douay, de l'Iſle,& d'Orchies,à ſe reconcilier auec le Roy d'Eſpagne, par le moyen du Duc de Parme, qui auoit eu par la mort de Don Iean le gouuernement des Pays-bas. Boſleduc fit encor le meſme. En Friſe le Seigneur de Reneſberg s'empara de Groningue, & y permit l'hereſie. Ceux d'Vtrecht s'eſtans vnis auec les Hollandois,& Zelandois, aneantirẽt en la ville,& aux enuirons l'exercice de la Religion Catholique. Cependant le Duc de Parme auoit pris de viue force la ville de Maſtric, & le Sieur de Reneſberg changeant d'opinion, auoit remis Groningue ſous l'obeyſſance du Roy d'Eſpagne.

Mais les Eſtats generaux des Prouinces vnies de Gueldre, Hollãde, Zelande, Zutphen, Friſe, Oueryſſel, & de Groninghen ayans declaré le Prince Philippe d'Auſtriche II. du nom Roy d'Eſpagne, deſcheu de la ſeigneurie deſdites Prouinces, à cauſe de ſa domination extraordinaire & trop violente contre leurs priuileges & franchiſes, par luy ſolẽnellemẽt iurées, ont par la voye de droict,& des armes emprins tout le gouuernemẽt de l'Eſtat politic,& de la religiõ d'icelles Prouinces, l'an 1581. & par Edict abſoluẽt les ſujets de leurs ſermens,& en font preſter vn nouueau à la confirmation de leur Patrie & obeyſſance eſdits Eſtats: & pour leur maintenir appellẽt le Duc d'Alẽçon, qui s'en

estoit retourné en France, & le firét publier Duc de Brabant. Mais cet titre luy dura peu, pour ce que ceux d'Anuers ne pouuans souffrir les Frãçois, & sous autre pretexte, massacrerent enuiron trois milles des siens. En ce mesme tẽps le Prince d'Orange, a qui lon auoit tiré peu de mois auparauant vn coup d'arquebuse à Anuers, & qui estoit demeuré fort blessé en la bouche, finalement le 10. Iuillet 1584. il fut tué à Delf, par vn nommé Baltazar Gerad natif de Villefrance en la Franche-cõté. Le Duc de Parme estant resté maistre de la cãpagne recouura partie par force, partie par siege, ou par traité, Audenarde, Ypre, Tenremõde, Viluorde, Gand, Burges, Nimegue, Malines, & Bruxelles, & auec vn long & penible siege, força en fin Anuers, de luy presenter les clefs, & l'Escluse pareillement. Les peuples de Hollande, & de Zelande estonnez de ces succez fauorables recoururẽt au secours de la Reyne d'Angleterre, & se mirẽt sous sa protection, mettant mesme entre les mains des Anglois Flessingue, & quelques autres places d'importance. Et depuis qu'ils se furẽt mis sous la protection des Anglois, ils prindrent Stennich, Nimegue, Deuenter, Zutphen, & plusieurs autres places de consequence: mais la Royne voyant l'armée d'Espagne s'aprocher d'Angleterre, & les diuisiõs qu'il y auoit entre les Estats & le Cõte de Leycester, Lieutenant general de ladite Royne Protectrice des Estats generaux des Prouinces vnies des Pays bas, fait reuenir en Angleterre ledit Cõte de Leycester, lequel remet ledit gouuernemẽt general ès mains des Estats generaux, & desquels il l'auoit receu auparauãt sous l'authorité de la Royne d'Angleterre: & ainsi les factiõs, partialitez suruenuës entre les villes & sujets desdits Pays, à son occasion furent assopies. Tellement que lesdits Estats generaux, ayans reprins leur premiere authorité souueraine, restablirẽt pareillement le Prince Maurice de Nassau aux gouuernemẽs de Hollande, Zelande, & Vtrecht & en l'Admirauté & estat de Capitaine general de toute leur gendarmerie, ausquels Estats ils luy ont depuis adiousté le gouuernemẽt de la Duché de Gueldre, Comté de Zutphé & Pays d'Ouerysel: & qu'il a iusques à present &c. lequel depuis l'an 1588. ils ont eu diuers succez tãt pour les prises de villes que de batailles trop lõgues, icy à reciter, tant à l'encõtre du Prince de Parme que des Archiducs d'Austriches. Pour conclusion apres auoir esté tous ces pays en trouble & guerre ciuile, depuis l'an 1566. iusques en l'an 1609. les articles des trefues & cessation d'armes furent accordez & arrestez en Anuers, le 9. d'Auril audit an, pour le temps de 12. ans, car de reciter tout au lõg, le commencemẽt, & le progrez de ce traité: à sçauoir cõment les Archiducs ont fait recercher de paix le Prince de Nassau par le Sieur Vander Horst, & le R. P. F. Iean Ney, General de l'Ordre de S. François, & autres deputez, de quelles propositiõs & raisons ils se sont seruis, tant enuers les Estats generaux, son Excel. & autres personnes pour les esmouuoir de les persuader à cela, & les respõses que les Estats generaux faisoient là dessus, & puis apres ce qui s'est fait de part & d'autre, les articles qui ont esté liurez des deux costez, les raisõs & les difficultez, qui en sont ensuiuies de part & d'autre, & tout ce qui en despend, cela seroit trop long, & trop fascheux pour le descrire & reciter, & mettrons seulement icy (comme nous auons dit) les articles accordés & arrestez par les deputez de part & d'autre, selon qu'ils les ont fait imprimer, en l'an 1609.

Les illustres Princes, l'Archiduc Albert, & Isabelle Clara Eugenia, ayants fait trefues & cessation d'armes le 24. d'Auril en l'an 1607. pour huict mois, auec les illustres Seigneurs les Estats generaux des Prouinces vnies du pays bas, en qualité & cõme les tenans comme Estats Prouinces & Pays libres, sur

leſquels ils n'auoiét rien à pretendre, il falloit que ces trefues fuſſent ratifiees, auec ſemblable declaration, par la Majeſté du Roy Catholique, entant que cela luy pouuoit toucher, & que ladicte ratification & declaration fuſt liurée és mains des Eſtats des Prouinces vnies des Pays bas, trois mois apres leſdites trefues, comme cela ſe fit, par les lettres Patentes du 18. de Septembre, en la meſme année: & en outre fut dónée procuration ſpeciale auſdits Archiducs, le 10. de Ianuier 1608. pour faire tant en ſon nom, qu'en leur nom ce qu'ils iugeroient eſtre expediét, pour venir à vne bonne Paix, ou trefues pour lógues années: en ſuitte de ladite procuration, les Archiducs par leurs lettres de Cómiſſion, du 27. dudit Moys, auoyent denommez & deputez des Commiſſaires pour traicter au nom & en qualité, comme a eſté dit, & conſenty & accordé, que leſdites trefues ſeroient prológées & cótinuées, à diuerſes fois, & meſme le 20. de May iuſques à la fin de l'an 1608. & eſtans aſſemblez à diuerſes fois, auec les deputez des Eſtats des Prouinces vnies, qui auoient auſſi procuratió & commiſſion d'eux, datée du 5. de Feurier de ladite année, mais ils ne peurent s'accorder touchát la paix, pour pluſieurs grandes difficultez, ſuruenuës entre eux, pour ceſte occaſion, les Ambaſſadeurs des Roys Tres-Chreſtiens, de France, & de la grande Bretagne, des Princes & Palatins de Brandebourg, & du Marquis d'Auſbarh, & du Lande Graue de Heſſen, enuoyez en ces lieux, de la part deſdits Seigneurs, Roys, & Princes, afin d'aider à auancer vne ſi bonne œuure, voyás qu'ils eſtoient preſts de partir, & de rópre tout le traitté, auoiét propoſé des trefues pour beaucoup d'années, à certaines conditions cópriſes par eſcrit, & données de leur part à l'vn & à l'autre party, les requerant & admoneſtant de s'y vouloir conformer: & cóme ſur cét eſcrit pluſieurs d'autres difficultez ſi preſentoient, voila pourquoy les Seigneurs ſuyuants eſtoient aſſemblez le 9. d'Auril 1609. le Sieur Ambroiſe Spinola, Marquis de Benaffro, Cheualier de l'Ordre de la Toiſon d'or, du Conſeil d'Eſtat, & de la guerre de ſa Majeſté Catholique, & Maiſtre de camp, & General de ſes armees, &c. Le ſieur Iean Richardot, Cheualier, Sieur de Barli, du Conſeil d'Eſtat, & premier Preſident, du Conſeil priué de leurs Alteſſes, &c. Iean de Mancicidor, du Conſeil de guerre, & Secretaire de ſa Majeſté Catholique. Le Reuerend P. F. Iean Ney, General de l'Ordre de S. François és Pays bas, & le Sieur Louys Verreyken Cheualier Audiencier, & premier Secretaire de leurs Alteſſes, en vertu des lettres de procuracion deſdicts ſieurs, les Archiducs d'vne part, à fin de traicter, tant en leur nom, comme au nom dudit Roy Catholique, auec Guillaume Louys, Comte de Naſſau, Catzenellenboge, Vianden, Dietz & ſieur de Bilſtin, Gouuerneur & Capitaine general de Frize, de la ville de Groeningue, & des Ommelandes & de Drenthe, &c. Le Sieur de Vvalrauen, ſieur de Brederode, Vianen, Caſtelain, d'Vtrecht, Sieur d'Ameyde, Cloetingue, &c. Le Sieur Corneille de Gent, ſieur de Loenen, & Meynerſuuyck, Chaſtelain, & Iuſticier de l'Empire, & de la ville de Nimmeghe: le Sieur Iean d'Ordenbarnevelt, Cheualier ſieur de Tépel, Rondenrys, &c. Aduocat & garde du grand Seau, des Chartres & Regiſtres de Holláde, & Eſt-friſe, le Sieur Iacques de Malderé, Cheualier, ſieur de Heyes, &c. le premier, & repreſentant les Nobles és Eſtats, & au Cóſeil de la Cóté de Zelánde, le Sieur Gerart de Reueſſe, Sieur de Vander Aa, de Stref-kercke, Nieuleckerlandt, &c. Gellius Hillama, Docteur és Droicts, Conſeiller ordinaire au Conſeil de Friſe: Iean Sloeth, Sieur de Sallick, Droſſart du Pays de Vollenho, & Chaſtelain de la ſeigneurie de Cuinder: & Abbel Coenders

Coenders de Helpen, sieur en Faen, & Cantes, au nom des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, aussi en vertu de lettres de leur procuration, commission, semblablement d'autre part: lesquels par l'entremise, & par l'aduis de Pierre Ieannin, Cheualier, Baron de Chagny, & Montheu, Conseiller du Roy Tres-Chrestien en son Conseil d'Estat, & son Ambassadeur extraordinaire prés mesdits Seigneurs les Estats, & le sieur Elie de la Place, Cheualier sieur de Russy, Chastelain de Machaut, aussi Conseiller audit Cõseil d'Estat, & Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Bailly & Capitaine de Vitry le François, & son Ambassadeur ordinaire, residant pres les Estats Generaux des Pays-bas: le sieur Richard Spencer, Cheualier, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre priuée du Roy de la grande Bretagne, & son Ambassadeur extraordinaire, pres les Estats Generaux des Pays-bas, & le sieur Rodolphe Vvinvvoud, Cheualier, Ambassadeur extraordinaire, & Conseiller dudit Roy, & Conseiller d'Estat desdites Prouinces vnies: tous ceux-cy s'accorderent en la forme & maniere qui s'ensuit.

I.

Premierement lesdits Seigneurs Archiducs declarent, tant en leurs noms, xx. que dudit Seigneur Roy, qu'ils sont contẽts de traiter auec lesdits Seigneurs Estats generaux des Prouinces vnies, en qualité, & comme les tenants pour pays, prouinces & Estats libres, sur lesquels ils ne pretendent rien: & de faire auec eux és noms & qualitez susdits comme ils font par ces presentes vne trefue, aux conditions cy apres escrites & declarées.

II.

A sçauoir que ladite trefue sera bonne, ferme, loyale, & inuiolable, & pour le temps de douze ans, durant lesquels il y aura cessation de tous actes d'hostilité, de quelque façon qu'ils soient, entre lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats generaux, tant par mer, autres eaux, que par terre, en tous leurs Royaumes, pays, terres, & Seigneuries, & pour tous leurs subjects & habitans, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans exception de lieux, ny de personnes.

III.

Chacun demeurera saisy, & ioüyra effectuellement des pays, villes, places, terres, & seigneuries qu'il tient & possede à present, sans y estre troublé ny inquieté de quelque façon que ce soit, durant ladite trefue: en quoy on entend comprendre les bourgs, villages, hameaux, & plat-pays qui en dependent.

IIII.

Les subiects & habitans és pays desdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, auront toute bonne correspondance & amitié par ensemble, durant ladicte trefue, sans se ressentir des offences & dommages qu'ils ont receu par le passé: & pourront aussi frequenter & sejourner és pays l'vn de l'autre, & y exercer leur traffic & commerce en toute seureté, tant par mer, autres eaux, que par terre; ce que toutesfois ledit Seigneur Roy entend estre restraint & limité aux Royaumes, pays, terres, & seigneuries qu'il tient & possede en l'Europe, & autres lieux & mers où les subiects des Roys & Princes, qui sont ses amis & alliez, ont ledit traffic de gré à gré: Et pour le regard des lieux, villes, ports, & havres qu'il tient hors les limites susdits: que lesdits Seigneurs Estats & leurs subiects n'y puissent exercer au-

cun trafficque ſans la permiſſion expreſſe dudit Seigneur Roy. Bien pourront-ils faire ledit traffic ſi bon leur ſemble, és pays de tous autres Princes, Potentats, & peuples, qui le leur voudront permettre, meſme hors leſdits limites, ſans que ledit Seigneur Roy, ſes officiers & ſubiects, qui dependent de luy, donnent aucun empeſchement à ceſte occaſion auſdits Princes, Potentats, & peuples qui le leur ont permis ou permettront, ny pareillement à eux, ou aux particuliers, auec leſquels ils ont faict, & feront leſdicts trafficqs.

V.

Et pource qu'il eſt beſoin d'vn aſſez long temps pour aduertir ceux qui ſont hors leſdits limites auec forces & nauires, de ſe deſiſter de tous actes d'hoſtilité, a eſté accordé, que la trefue n'y commencera que d'aujourd'huy en vn an: Bien entendu que ſi l'aduis de ladite trefue y peut eſtre, pluſtoſt que deſlors l'hoſtilité y ceſſera: Mais ſi apres ledit temps d'vn an quelque hoſtilité y eſtoit commiſe, le dommage en ſera reparé ſans aucune remiſe.

VI.

Les ſubiects & habitans és pays deſdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Eſtats, en faiſant traffic és pays l'vn de l'autre, ne ſeront tenus payer plus grands droits & impoſitions que leurs ſubiects, & ceux des amis alliez qui ſeront le moins chargez.

VII.

Et auront auſſi les ſubiects & habitans deſdits Seigneurs Eſtats, la meſme ſeureté & liberté és pays deſdits Seigneurs Roy, & Archiducs, qu'elle a eſté accordée aux ſubiects du Roy de la grande Bretagne, par le dernier traitté de paix, & articles ſecrets faicts auec le Conneſtable de Caſtille.

VIII.

Ne pourront ſemblablement les marchands, maiſtres de nauires, pilotes, matelots, leurs nauires, marchandiſes, denrees, & autres biens à eux appartenants, eſtre ſaiſis & arreſtez, ſoit en vertu de quelque mandement general particulier, & pour quelque cauſe que ce ſoit de guerre ou autrement, ny meſme ſous pretexte de s'en vouloir ſeruir pour la conſeruation ou deffence du pays. On n'entend toutefois en ce comprendre les ſaiſies & arreſts de iuſtice par les voyes ordinaires, à cauſe des debtes, propres obligations, & contracts vallables de ceux ſur leſquels leſdites ſaiſies auront eſté faictes, à quoy il ſera procedé ſelon qu'il eſt accouſtumé par droict & raiſon.

IX.

Et pour le regard du commerce des Pays bas, & des daces & impoſitions qui ſe leueront ſur les denrées: s'il eſt trouué cy apres qu'il y ait de l'excez, & qu'il en ſoit incommodé à la premiere requiſition qu'il en ſera faicte d'vne part ou d'autre, Commiſſaires ſeront deputez pour les reigler & moderer par aduis commun, ſi faire ſe peut, ſans que pourtant la trefue ſoit rompuë, au cas qu'ils n'en puiſſent demeurer d'accord.

X.

Si quelques Sentences & iugements auoient eſté donnez entre perſonnes de diuers partis non deffendus, ſoit en matiere ciuile ou criminelle, ils ne

pourront estre executez contre les personnes des condamnez, ny sur leurs biens, durant ladite trefue.

XI.

Lettres de marques & represailles ne seront octroyées durant ledit temps, si ce n'est à cognoissance de cause, & ès cas esquels il est permis par les loix & constitutions Imperiales, & selon l'ordre estably par icelles.

XII.

On ne pourra aborder, entrer, ny s'arrester aux ports, havres, playes, & rades és pays l'vn de l'autre auec nauires & gens de guerre en nombre qui puisse donner soupçon, sans le congé & permission de ceux soubs lesquels sont lesdits ports, havres, playes, & rades, sinon qu'on y fust ietté par tempeste, ou contraint de le faire par necessité, & pour euiter quelques perils de mer.

XIII.

Ceux sur lesquels les biens ont esté saisis, & confisquez à l'occasion de la guerre, ou leurs heritiers, & ayants cause, iouyront d'iceux biens durant ladite trefue, & en prendront la possession de leur authorité priuée, & en vertu du present traicté, sans qu'il leur soit besoin d'auoir recours à la Iustice, nonobstant toutes incorporations au fiscq, engagements, dons en faicts, traictez, accords, & transactions, quelques renonciations qui ayent esté mises esdites transactions, pour exclurre partie desdits biens, ceux à qui ils doiuent appartenir, à la charge neantmoins qu'ils n'en pourront disposer, ny les charger ou diminuer, pendant le temps de ladite iouyssance, sinon qu'ils en ayent obtenu la permission desdits Seigneurs Archiducs, ou Estats.

XIV.

Ce qui aura lieu, au proffit des heritiers du feu Sieur Prince d'Orange, mesmes pour les droicts qu'ils ont és Salines du Comté de Bourgongne, qui leur seront remises & delaissées, auec les bois qui en despendent. Et quant au procez de Chastel-belin intenté du viuant dudict feu Seigneur Prince d'Orange en la Cour de Malines, contre le Procureur general du Roy Catholique, lesdits Seigneurs Archiducs promettent de bonne foy de leur y faire rendre iustice dans vn an, apres la poursuitte qui en sera faicte par eux, sans aucune remise, & en toute droicture, & sincerité.

XV.

Si le Fiscq a faict vendre d'vne part & d'autre quelques biens confisquez, ceux à qui ils doiuent appartenir en vertu du present traicté, seront tenus se contenter de l'interest du prix, à raison du denier seize, pour en estre payez chacun an, durant la trefue, à la diligence de ceux qui possedent lesdits biens, autrement leur sera loisible de s'en addresser au fond & heritage vendu.

XVI.

Mais si lesdites ventes auoient esté faites par Iustice, pour les debtes bonnes & legitimes de ceux à qui lesdicts biens souloient appartenir auant la confiscation, il leur sera loisible, ou à leurs heritiers & ayants cause, de les

retirer, en payant le prix dans vn an, à compter du iour du preſent traicté, apres lequel temps ils n'y ſeront plus receus, & ladite retraite & rachapt ayant eſté faict par eux, ils en pourrõt diſpoſer comme bon leur ſemble, ſans qu'il leur ſoit beſoin d'en obtenir autre permiſſion.

XVII.

On n'entend toutesfois donner lieu à ceſte retraicte, pour les maiſons ſcituées dans les villes, venduës à ceſte occaſion, pour la grande incommodité & notable dommage qu'en receuroient les acquereurs, à cauſe des changements & reparations qu'ils pourroient auoir fait eſdites maiſons, dont la liquidation ſeroit trop longue & difficile.

XVIII.

Et quant aux reparations & meliorations faictes és autres biens vendus dont le rachapt eſt permis, ſi elles ſont pretenduës, les Iuges ordinaires y ſeront droict à cognoiſſance de cauſe, demeurãt le fond & heritage hypotequé pour la ſomme à quoy les meliorations ſeront liquidées : ſans neantmoins qu'il ſoit loiſible auſdits achepteurs vſer du droict de retẽtion, pour en eſtre payez & ſatisfaicts.

XIX.

Si quelques fortifications & ouurages publics ont eſté faicts d'vne part ou d'autre, auec permiſſion & authorité des ſuperieurs, en des lieux dont la reſtitution doit eſtre faicte par le preſent traicté, les proprietaires d'iceux ſeront tenus ſe contenter de l'eſtimation qui ſera faicte par les Iuges ordinaires, tant deſdits lieux, que de la iuriſdiction qu'ils y auoiẽt, ſinon que les parties s'en accordent de gré à gré.

XX.

Quant aux biens d'Egliſes, Colleges, & autres lieux pieux, aſſis dãs les Prouinces vnies, leſquels eſtoient mẽbres dependãs d'Egliſes, Benefices, & Colleges qui ſont en l'obeïſſance des Archiducs, ce qui n'a eſté vendu auant le premier de Ianuier 1607. leur ſera rendu & reſtitué: & y r'entrerõt auſſi de leur authorité priuée, ſans miniſtre de Iuſtice, pour en ioüir durãt la treſue, & ſãs en pouuoir diſpoſer ſelõ qu'il a eſté dit cy deſſus, mais pour ceux qui ont eſté vendus auant ledit temps, ou donnez en payemẽt par les Eſtats d'aucunes des prouinces, la rente du prix leur ſera payée par chaqun an, à raiſon du denier ſeize, par la Prouince qui aura faict ladite vente, ou donné leſdits biens en payement & aſſignée auſſi, en ſorte qu'ils en puiſſent eſtre aſſeurez. Le ſemblable ſera fait & obſerué du coſté deſdits Seigneurs Archiducs.

XXI.

Ceux à qui les biens cõfiſquez doiuent eſtre reſtituez ne ſerõt tenus payer les arrerages des rentes, charges, & deuoirs ſpecialement affectez, & aſſignez ſur iceux biens, pour le temps qu'ils n'en ont ioüy, & s'ils en ſont pourſuiuis & inquietez d'vne part ou d'autre, en ſeront renuoyez abſous.

XXII.

On ne pourra pretẽdre auſſi pour les biẽs vendus ou accordez, afin d'iquez ou rediquez, ſinon les redeuances, auſquelles les poſſeſſeurs ſe ſont obligez, par les traictez ſur ce faicts, auec les intereſts des deniers d'entrée, ſi aucuns ont eſté donnez auſſi à raiſon du denier ſeize, comme deſſus.

XXIII.

Les iugemens donnez pour biens & droits cõfiſquez, auec parties qui ont

recognen les Iuges, & ont esté legitimement deffendu'es, tiendrõt, & ne ſeront les condamnez receus à les contredire, ſinon par les voyes ordinaires.

XXIV.

Leſdicts Seigneurs Archiducs, & Eſtats commettront chacun endroit ſoy, les Officiers, & Magiſtrats pour l'adminiſtration de la iuſtice, & police, és villes, & places fortes, leſquelles par le preſent traicté doiuent eſtre renduës aux proprietaires, pour en ioüyr durant la trefue.

XXV.

Les meubles cõfiſquez, & fruicts qui ſeront eſcheuz auant la concluſion du preſent Traicté, ne ſeront ſujets à reſtitution.

XXVI.

Les actions mobiliaires, qui ont eſté remiſes par leſdits Seigneurs Archiducs, ou Eſtats, au profit des debteurs particuliers auant le premier de Ianuier 1607. demeurent eſteintes d'vne part, & d'autre.

XXVII.

Le temps qui a couru durant la guerre, à commencer depuis l'année 1567. iuſques à preſent, ne ſera compté pour induire preſcription entre ceux qui eſtoient de diuers partis.

XXVIII.

Ceux qui ſe ſont retirez en pays neutre durant la guerre, iouyront auſſi du fruict de ceſte trefue, & pourront reſider où bon leur ſemblera, retourner meſmes en leurs anciens domiciles, pour y habiter en toute ſeureté, obſeruant les loix du pays, ſans qu'à l'occaſion de la demeure qu'ils feront en quelque lieu que ce ſoit, leurs biens puiſſent eſtre ſaiſis, ny eux priuez de la ioüiſſance d'iceux.

XXIX.

Aucuns nouueaux Forts ne ſeront faits durant ladite trefue dans les Pays-bas d'vne part, ny d'autre.

XXX.

Les Seigneurs de la maiſon de Naſſau ne pourront eſtre pourſuiuis, ny inquietez durant ladicte trefue, en leurs perſonnes, ou biens, ſoit pour debtes contractées par le feu Seigneur Prince d'Orange, depuis l'an 1567. iuſqu'à ſon treſpas, ſoit pour les arrerages eſcheuz pendant le ſaiſiſſemẽt, & annotation des biens qui en eſtoient chargez.

XXXI.

S'il y a contrauention à la trefue faicte par quelques particuliers ſans le commandement deſdits Seigneurs Roy, Archiducs, ou Eſtats, le dommage ſera reparé au meſme lieu où la contrauention aura eſté faite, s'ils y ſont ſurpris, ou bien en celuy de leur domicile, ſans qu'ils puiſſent eſtre pourſuiuis ailleurs en leur corps, ou biens, en quelque maniere que ce ſoit; & ne leur ſera loiſible de venir aux armes, & rompre la trefue à ceſte occaſiõ, mais bien permis (en cas de denegation manifeſte de iuſtice) de ſe pouruoir ainſi qu'il eſt accouſtumé, par lettre de marque, ou repreſſailles.

XXXII.

Toutes exheredations, & diſpoſitions faites en haine de la guerre, ſont declarées nulles, & comme non aduenuës.

XXXIII.

Les ſubjects, & habitans és pays deſdits Seigneurs Archiducs, & Eſtats, de

quelque qualité, & condition qu'ils soient, sont declarez capables de succeder les vns aux autres, tant par testament, que *ab intestato*, selon les coustumes des lieux; & si quelques successions estoient cy deuant escheuës à aucuns d'eux, ils y seront maintenus, & conseruez.

XXXIV.

Tous prisonniers de guerre seront deliurez d'vne part, & d'autre, sans payer rançon.

XXXV.

Et afin que le present traicté soit mieux obserué, promettent respectiuement lesdicts Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, de tenir la main, & employer leurs forces, & moyens, chacun endroit soy, pour rendre les passages libres, & les mers, & riuieres nauigables, seures, contre l'incursion des mutins, Pirates, Corsaires, & volleurs, & s'ils les peuuent apprehender, de les faire chastier auec rigueur.

XXXVI.

Promettent en outre de ne rien faire contre, & au prejudice du present traicté, ny souffrir estre fait, directement, ou indirectement, & si faict estoit, de le faire reparer, sans aucune difficulté, ny remise: & à l'obseruation de tout ce que dessus, ils s'obligent respectiuement mesmes lesdicts Seigneurs Roy, & Archiducs, leurs successeurs, & pour la validité d'icelle obligation, renõcent à toutes loix, coustumes, & choses quelconques à ce contraires.

XXXVII.

Sera le present Traicté ratifié, & approuué par lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, deliuré de l'vn à l'autre en bonne, & deuë forme, dans quatre iours. Et quant à ladite ratification dudit Seigneur Roy, lesdits Seigneurs Archiducs ont promis, & seront tenus la donner dans trois mois, aussi en bonne, & deuë forme, afin que lesdits Seigneurs Estats, leurs subjets, & habitans, puissent iouyr effectuellement du fruict du present Traicté en toute seureté.

XXXVIII.

Sera ledit Traicté publié par tout où il appartiendra, incontinẽt apres la ratification faicte par lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats; cessans dés à present tous actes d'hostilité.

Ainsi faict, & arresté en la ville, & cité d'Anuers, le 9. d'Auril, l'an 1609. & signé par Messieurs les Ambassadeurs des Roys, du Roy Tres-Chrestien, & celuy de la grande Bretagne, comme moyenneurs; & par les deputez de Messeigneurs les Archiducs, & Estats; estoit soubsigné:

P. Ieannin, Elie de la Place, Ric. Spencer, Rodolphe Vvindevvood, Ambroise Spinola, Fr. Iean Ney, le Pres. Richardot, Iu. de Mancicidor, L. Verreycken, Guillaume Louys Comte de Nassau, Vv. Brederode, Corneille de Gent, Iean de Oldenbarneuelt, I. de Malderee, G. de Renesse, G. Hillama, Iean Sloeth, Ab. Coenders.

Et d'autant qu'on trouua puis apres és articles precedents quelque difficulté, & obscurité, les Deputez des Archiducs, & des Estats des Prouinces vnies des Pays-bas, firent depuis la declaration, & l'augmentation suiuante, dont la teneur de mot en mot estoit comme s'ensuit.

Les Estats generaux des Prouinces vnies du Pays bas, A tous ceux qui ces presentes verrõt, Salut, Sçauoir faisons, qu'ayans veu les poincts, & articles

qui ont esté accordez le 7. de ce mois de Ianuier, icy à la Haye, entre les deputez des tres-illustres Archiducs d'Austriche Albert, & Isabella Clara Eugenia, & les nostres, en vertu des procurations données respectiuement ausdits deputez, touchant quelques difficultez, & ambiguitez procedées du traicté de trefue, arresté le neufiesme d'Auril 1609. en la ville d'Anuers, entre lesdicts Archiducs, & nous d'vne part, & proposez d'autre part par les Officiers, & subjects respectiuemẽt, & prins pour y penser, afin de bien considerer à l'accroissement, & plus ample declaration des points, & articles, desquels le contenu s'ensuit de mot à mot cy apres; d'autant que du traicté de trefue faict le 9. d'Auril en l'an 1609. en la ville d'Anuers, entre les commis, & deputez de Messeigneurs les Archiducs d'Austriche, &c. & ceux des Estats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas, quelques difficultez, & ambiguitez ont esté proposees de part, & d'autre, par les Officiers, & subjects, & prins en consideration, afin de penser de plus à l'accroissement, & plus ample declaration desdits articles, il a eu fin esté trouué bon d'aduiser par les deputez de part, & d'autre, à ces difficultez, pour se pouuoir accorder là dessus. Apres que les deputez ont esté plusieurs fois assemblez pour parler par ensemble, suiuant leur procuration, & commission de part, & d'autre, ils se sont en fin accordez sur les points & articles qui s'ensuiuent cy apres. Et pour ce faire estoient assemblez le 7. de Ianuier de l'an 1610. en la Haye en Hollande, Balthasar de Robiano, Thresorier general des Domaines, & Finances desdits Seigneurs Archiducs: le sieur Louys Verreycken, Cheualier, sieur de Hamme, Conseiller du Conseil de Guene, Audiencier, & premier Secretaire de leurs Altesses: & Iean Baptiste Maes, Conseiller, & Aduocat fiscal du Conseil de Brabãt, de la part des Archiducs. Le sieur Henry de Brienen l'ancien, seigneur en Sinderen: le sieur Iean d'Oldenbarneuelt, Cheualier, sieur de Tempel, Rõdenrys, &c. Aduocat, & Garde du grand sceau, des Chartres, & Registres de Hollãde, & Est-Frise: le sieur Iacques de Malderé, Cheualier, sieur de Heyes, &c. le premier, & representant les nobles és Estats, & au Conseil de la Comté de Zelande: le sieur Iustus de Rysembourg, sieur de Rysembourg, premier Bourgmaistre de la ville d'Vtrecht: Tinco de Oenama, Iusticier de Scooterlant: le sieur Ernst de Itterſum, Drossart de Tvvent: & le sieur Abel Coëders de Helpen, seigneur de Faen, & Cantes, de la part des Estats generaux des Prouinces vnies du Pays-bas.

1. Premierement que les habitans des Prouinces vnies du Pays-bas, venãs és pays, & prouinces de l'obeyssance des Archiducs, auront, & iouyront en se reglant suiuant le susdit traicté, la mesme liberté qu'ont les subjects du Roy de la grande Bretagne: & à ceste fin les articles qui en disposent, seront enuoyez à tous Gouuerneurs, Magistrats, & Officiers és respectiues Prouinces vnies du Pays-bas, se pourront par tout sous l'obeyssance de leurs Altesses, seruir de tels Aduocats, Procureurs, Notaires, Solliciteurs, & Executeurs, que bon leur semblera, qui aussi (en estans requis) seront ordonnez à cela par les Iuges ordinaires.

x. Que leurs Altesses pouruoiront en premier lieu qu'on ordonne des lieux propres, & honorables, pour y enterrer les corps de ceux qui du costé de Messeigneurs les Estats, viendront à mourir és lieux de l'obeyssance de leurs Altesses.

3. Lesdits Seigneurs Archiducs, & Estats ne pourront point receuoir hors de

leurs limites de part, ny d'autre, des biens paſſans ny par eau, ny par terre, entrans, ou ſortans quelques autres charges.

4. Les ſubjects deſdicts Seigneurs Archiducs, & Eſtats, iouyront reciproquement és pays les vns les autres, de leurs anciennes franchiſes, & droits de gabelle, dont ils ont eſté iouyſſans paiſiblement deuant la guerre.

5. La frequentation, conuerſation, & le commerce entre les ſubjects reſpectiuement, ne pourra pas eſtre empeſché, & tous les empeſchemens qui ont eſté faicts, ſeront oſtez.

6. Tous biens, & droicts qui ſuiuant le traicté ont eſté reſtituez, ou doiuét eſtre reſtituez aux vieux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y ont quelque action, pourront eſtre vendus par les meſmes proprietaires, ſans qu'il ſoit de beſoing d'obtenir pour cela quelque particulier conſentement, nonobſtant l'article 13. du ſuſdict traicté, où il eſt dit autrement, excepté la proprieté des rentes, leſquelles ſeront recogneües par le fiſque au lieu des biens vendus, comme auſſi les actions, & rentes eſtans à la charge du fiſque reſpectiuement.

7. Tous biens recelez, ou droicts, meubles, immeubles, rentes, actions, debtes, & autres choſes, leſquelles n'ont pas eſté ſaiſies par le fiſque auec bonne cognoiſſance, deuant le 9. d'Auril de l'an 1609. les proprietaires, leurs heritiers, ou ceux qui y pretẽdent action, en pourrõt iouyr auec tous les fruicts, rentes, reuenus, & profits, librement, & à leur diſpoſition: & les receleurs ne pourront, ny eux, ny leurs heritiers, eſtre moleſtez pour ceſte cauſe par les fiſques de part, ou d'autre; mais les proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action, auront touchant ce faict, droict contre vn chacun, comme ſi c'eſtoit leur propre bien.

8. Les arbres qui ont eſté coupez apres le dernier de Ianuier de l'an 1609. & qui au iour de l'arreſt dudit traicté ont eſté encores ſur le fond, auſſi ceux qui ont eſté vendus au meſme iour ſans eſtre coupez, ſeront octroyez aux proprietaires, nonobſtant la vente faicte, & ſans qu'ils ſoient tenus de payer quelque choſe.

9. Les fruicts, loüages, fermes, & reuenus des Seigneuries, terres, diſmes, peſcheries, maiſons, rentes, & autres reuenus des biens, qui ſuiuãt le traicté, ont eſté reſtituez, ou doiuent eſtre reſtituez, eſcheus apres le 9. d'Auril l'an 1609. ſeront octroyez pour toute l'année aux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent quelque action.

10. On donnera des biens vendus, des rentes deſchargées, ou du capital, leué par les fiſques de part, & d'autre, des lettres aux proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action, leſquelles leur ſeruirõt comme de preuue declaratoire, en conformité du traicté, auec aſſignation du payement annuel, ſur vn Recepueur és Prouinces où ils ont eſté vendus, ou rachetez, qui y ſera denominé apres la premiere vente publiquement, ou autrement, ſelon qu'il appartiendra, & les rentes de la premiere année qui en eſcherra, & ſera payé le 9. d'Auril l'an 1610.

11. Les loüages faits des biens confiſquez, ou annotez (encore qu'ils ayent eſté faits pour pluſieurs années) ſerõt expirez auec l'an 1609. ſelõ la couſtume des lieux où les biens ſont ſituez, & leſdits loüages eſcheus apres le 9. d'Auril (comme a eſté dit) ſeront payez aux proprietaires: mais à ceſte condition il eſt accordé, que ſi le iouyſſant deſdits biens a fait quelques deſpens pour les faicts de l'Aouſt à venir, que leſdits deſpẽs ſelon la couſtume, ou diſcretion de

la Iuſtice du lieu où leſdits biens ſont ſituez, ſeront payez par le proprietaire à celuy qui en a eu l'vſufruict.

12. Les ventes faites des biens confiſquez, ou annotez, depuis l'arreſt du ſuſdict traicté, ſeront tenuës, pour nulles, & ſemblablement celles qui ont eſté faites auparauant, contre l'accord fait auec quelques villes en particulier.

13. On fera ſatisfaction au proprietaire pour les biens employez aux fortifications, œuures publiques, ou hoſpitaux, ſuyuant l'article dix-neufieſme du traicté.

14. Les maiſons des particuliers, leſquelles ont eſté reſtituees, ou doiuent eſtre reſtituees, ſuyuant ledit traicté, ne pourront eſtre reciproquement chargees de garniſons, ou autrement, plus que celles des autres ſubjects qui ſont de meſme condition.

15. Si on fait difficulté en quelque lieu de rendre les biens, & droicts qui doiuent eſtre reſtituez, le Iuge dudit lieu fera que ladite reſtitution puiſſe incontinent eſtre effectuee, & ſe ſeruira à cela du plus court chemin, ſans que ſous pretexte que la capitation n'a pas eſté payee, ou autrement contre le contenu du 13. article du traicté, la reſtitution puiſſe eſtre differee.

16. Es lieux ou l'on trouuera que tous les biens de quelqu'vn, de l'vn, ou de l'autre coſté, ont eſté confiſquez, ou annotez en telle ſorte, qu'il n'ayt retenu aucuns moyẽs pour pouuoir payer les rentes, ou intereſts de ſes debtes, faites durant la confiſcation, ou annotation, il ne ſera pas ſeulement libre de toutes charges, & rentes, ſuyuant ledit traicté, mais auſſi de la charge generale, & perſonnelle des rentes, & intereſts eſcheus audit temps.

17. On entend que ſous les exhortations faicte en haines de la guerre, ſont auſſi comprinſes les exheredations faites à cauſe de quelque choſe procedante de la guerre, & qui en dependent.

18. Nul ne pourra eſtre empeſché d'vn coſté, ou d'autre, directement, ou indirectement, en changeant le lieu de ſa demeure, en payant les droicts qu'il faut payer, & tous empeſchemens depuis le traicté accordé, ſeront reellement & de faict oſtez.

19. On entend auſſi de comprendre ſoubs la reſtitution des biens, & droicts accordez par le traicté, les biens, & droicts ſituez és Comtez de Bourgongne, & Charolois, & ce qui ſuyuant le traicté n'a pas encor eſté reſtitué, ſera par tout de part, & d'autre, reſtitué fidelement, & bien toſt, par les proprietaires, leurs heritiers, ou qui y pretendent action.

20. Leſdicts Seigneurs Archiducs, & Eſtats promettent d'accomplir, & de faire accomplir, tous, & vn chacun des ſuſdits points fidelement, à quoy ils s'obligent ſelon l'obligation contenuë au principal traicté, & en telle ſorte comme ſi ces poincts icy y eſtoient auſſi mentionnez.

21. Finalement a eſté accordé, que tous, & vn chacun des poincts, & articles du traicté ſuſdit du 9. d'Auril paſſé, deſquels on n'a point fait de changement exprez, ny de plus ample declaration, demeurerõt pour vn chacun en leur entier, ſans eſtre prejudiciez, ou intereſſez, & ſans que ce qui a eſté en ce traicté, debouché, ou par eſcrit, propoſé, ou allegué de part, ou d'autre, puiſſe tendre, ou eſtre aucunement interpreté à l'aduantage, ou deſaduantage de quelqu'vn, & ce directement, ou indirectement: Mais tant leſdits Seigneurs Archiducs, & les Eſtats generaux, & particuliers, qu'auſſi tous Princes, Comtes, Barons, Villes, Colleges, Seigneurs, Gentils-hommes, Bourgeois, & autres

habitans des respectiues Prouinces, de quelque qualité, ou condition qu'ils soient, demeureront en leurs droits, selon la teneur dudit traicté, & mesdits Seigneurs les Archiducs, & les Estats, aggreeront en vn mois prochainement venant, ce Traicté, & en liureront les vns aux autres leurs lettres d'aggreation en deüe forme.

Ainsi accordé, & arrestée en la Haye en Hollande, le iour, mois, & an susdit. En tesmoignage dequoy la presente a esté confirmee par la signature desdits deputez de part, & d'autre, & estoit signé, P. de Rabiano. Verreycken. I. B. Masius. Hen. Van. Brienen d'Alste, ou plus ancien. Iean de Oldenbarneuelt. I. de Malderee. Iustus de Rysenbourg. T. O. Oennama Ernst de Istersum. Ab. Coenders. Apres meure deliberation nous auons accepté, approué, confirmé, & ratifié, acceptons, approuuõs, confirmõs, & ratifions par ces presentes les mesmes points & articles, promettans bonne foy de les obseruer, & faire obseruer de point en point, cõme si nous-mesmes les auions traictez & promis, sans iamais faire quelque chose au contraire, ou permettre estre faite, en quelque maniere que ce soit, directement, ou indirectement, obligeans pour cela tous nos biens, & de nos successeurs. En tesmoignage dequoy nous auons fait seeller la presente de nostre grand Seau, paragrapher, & fait signer par nostre Greffier, en nostre assemblee, à la Haye, le 29. iour de Ianuier, en l'an 1610. Estoit paragraphé, *I. Masius Vt.*

Et plus bas par ordonnãce de mesdits Seigneurs les Estats generaux, signé, *C. Aerssen.*

Maintenant que les Estats generaux des Prouinces vnies du Pays bas font vn corps de Republique, depuis qu'elles ont secoüé le joug de l'Espagne, & se sont distraictes des autres pays auec lesquels elles estoient regis sous vn mesme Prince: Il m'a semblé à propos, comme nous auons mis en fin du discours des Estats de l'Archiduc Albert, les Comtes de Flandre, proposer pareillement, & mettre en ce lieu les Seigneurs, & Comtes des principales Prouinces vnies, sçauoir est Hollande, Zelande, & Frise. Car l'on verra plus apertement par telle succession de Seigneur, quel a esté le gouuernement des pays qu'elles possedent, auant qu'elles eussent pris forme de Republique: & comme de tout temps & ancienneté elles ont separément eu leurs Seigneurs, & Comtes, tant que finalement soubs Philippes premier du nom, elles commencerent d'estre gouuernees, & jointes aux autres Prouinces des Pays bas.

LES COMTES DE HOLLANDE, ZELANDE, ET SEIGNEVRS DE FRISE.

XXI. LE pays de Hollande fut erigé en Comté l'an de nostre salut 863. Charles le Chauue Roy de France, pour les vertus loüables de Thierry d'Aquitaine luy donna tous les pays de Hollande, auec vne portion de Frise. Et depuis en l'an 868. le 13. Auril, la Zelande luy fut donnee par Louys Roy de la Germanie, à la requeste d'Emme femme du Roy Louys.

THIERRY II. par le trespas de son pere le Comte Thierry d'Aquitaine fut second Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise.

ARNOVLT l'an 988. apres le trespas du Comte Thierry 2. du nom son pere, succeda és pays de Hollande, Zelande, & de Frise. Ce Comte Arnoult obtint de l'Empereur Otto 3. à tenir les Comtez de Hollande, & de Zelande, &

les Estats de Frise nuëment en fiefs de l'Empire, & non plus de la Couronne de France, comme il auoit fait iusqu'à present. Ledit Comte Arnoult fut tué en vne bataille contre les Frisons, le 18. Octobre 993. apres auoir gouuerné la Hollande, & Zelande.

THIERRY III. du nom, apres la mort de son pere Arnoult, fut 4. Comte de Hollande, & Zelande, & sieur de Frise.

THIERRY IIII. du nom, apres le trespas de Thierry son pere, fut 5. Côte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise. Il ne fut point marié, & mourut le 15. May 1048. apres auoir gouuerné ses pays 9. ans.

FLORIS I. du nom, estoit auparauant Comte d'Ost-Frise, qui apres la mort de son frere Thierry IIII. cinquiesme Comte, fut fait sixiesme Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel apres auoir gouuerné ses pays 14. ans, fut mis en route en vne bataille auec deux mille six cens des siens, pres de Heusden, en laquelle il fut tué.

GERTRVDE vefue, mere, & gouuernante du ieune Comte Thierry fils de Floris, gouuerna vn an le pays.

ROBERT dit le Frison, espousa Geltrude vefue du Comte Floris, du consentement de toute la noblesse, & des Estats de Hollande, & de Zelande, & mesme le font curateur du ieune Comte Thierry, fils de Floris.

GODEFROY LE BOSSV Duc de Lorraine, 9. Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise par vsurpation.

THIERRY V. du nom, 10. Comte de Hollande, & de Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Floris apres le trespas de Godefroy le Bossu, recouure ses biens patrimoniaux, r'entra en Hollande d'où il auoit esté si long temps dechassé, & y fut par tout receu auec grande ioye & magnificence, & recogneu pour leur Comte & Seigneur naturel, tellement qu'estant deuenu malade, il mourut l'an 1092. le 15. des Cal. de Iuillet, apres que sa mere Geltrude depuis le trespas de son mary eust gouuerné 2. ans, Robert le Frison son beau-pere 8. ans, Godefroy le Bossu 4. ans, Guillaume Eueſque d'Vtrecht vn an, & luy 15. ans, faisant en tout 30. ans depuis la mort de son pere.

FLORIS DIT LE GRAS, second du nom, onziesme Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise, fils du Comte Thierry cinquiesme, lequel apres auoir paisiblement gouuerné ses pays l'espace de 31. ans, mourut l'an 1133. le 6. du mois de Mars.

THIERRY VI. du nom, fils de Floris 2. fut 12. Comte de Hollande, & Zelande, Seigneur de Frise, apres auoir gouuerné ses pays 40. ans, mourut l'an 1163. Il eut beaucoup de guerres contre les Frisons, & autres ses voisins.

FLORIS III. du nom, apres la mort de Thierry son pere fut 13. Comte de Hollande & Zelande, Seign. de Frise. Il eut beaucoup d'affaires en son temps, & mourut au voyage de la Palestine apres auoir gouuerné ses Prouinces 27. ans.

THIERRY VII. du nom, apres la mort du Comte Floris son pere, fut 14. Comte de Hollande, de Zelande, & Seigneur de Frise, apres auoir regy ses pays en grandes guerres continuelles 13. ans, il mourut l'an 1203.

ADE fille vnique du Comte Thierry 7. succeda à son pere, & fut Comtesse 15. mais elle ne regit qu'vn de ses pays, & mourut sans enfans.

GVILLAVME premier du nom, 16. Comte de Hollande, de Zelande, & de Frise, estant ja auparauant Comte d'Oost-Frise, frere de Thierry septiesme du nom, ayant esté appellé par les nobles de Hollande, se rendit

toute la Hollande & Zelande ſubjette, lequel mourut apres auoir regy leſdicts pays dix-neuf ans, l'an 1223.

Floris IIII. du nom, par le treſpas du Comte Guillaume ſon pere 17. Comte de Hollande, Zelande, & Seigneur de Friſe, lequel apres auoir regy ſes pays en tout honneur douze ans, mourut à Clermont, & laiſſa vn fils nommé Guillaume, aagé de ſix ans tant ſeulement.

Gvillavme II. du nom, apres le treſpas de ſon pere fut 18. Comte de Hollande, & de Zelande, aagé de ſix ans, fut gouuerné ſous la curatelle de ſon oncle Otto Eueſque d'Vtrecht, & depuis la mort de l'Empereur Federice eſtant bien aſſeuré, il fut eſleu Roy des Romains, fut par le Pape Innocent proclamé Empereur, en la ville de Lyon, 4. ans apres ſon election, lequel mourut en l'an 1255. apres auoir regy ſes pays de Hollande, & Zelande, 21. ans, & l'Empire ſept ans.

Floris V. du nom, apres la mort de Guillaume ſon pere, eſtant ſeulemẽt aagé de demy an, fut 19. Comte de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Friſe; lequel mourut apres auoir gouuerné ſes pays, tant de ſoy meſme, que par ſes tuteurs, 42. ans.

Iean I. du nom, 20. Comte de Hollande, Zelande, &c. ſucceda à ſon pere, lequel mourut ſans enfans le 4. des Cal. de Nouemb. l'an 1300. auquel defaillit la race des Comtes yſſus en droite ligne des Ducs d'Aquitaine, qui depuis Thierry I. auoit duré quatre cens trente-ſept ans, & par ſon treſpas eſcheurent ces pays aux Comtes de Haynaut, venus par alliances du coſté maternel des Comtes de Hollande.

Iean Comte de Haynaut, 2. du nom, 21. Comte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Vveſt-Friſe, fut fils de Iean d'Aueſnes, & de Dame Alix ſœur du Roy Guillaume, Comte de Hollande, &c. & par ainſi fils de la grande tante de ce dernier Comte Iean premier.

Gvillavme III. du nom, auparauant Comte d'Oofternant, par le treſpas de ſon pere fut 22. Cõte de Hollande, & Zelande, & Seigneur de Friſe, adiouſté à ſa Cõté de Haynaut. Pour ſa bonne vie fut appellé *le Bon*, & mourut le 9. Iuin, 1337. apres auoir regy ſes Prouinces pacifiquemẽt l'eſpace de 33. ans.

Gvillavme IIII. du nom, 23. Comte de Hol. & Zel. Seigneur de Friſe, & Comte de Haynaut, apres la mort de ſon pere Guillaume dit le Bon, fut tué en vne rencõtre contre les Friſons, & mourut ſans enfans le 24. Septembre 1346.

Margverite Imperatrice, femme de l'Empereur Louys de Bauiere, 24. dominant en Hollande, Zelande, &c. ſœur du Comte Guillaume 4. fut au meſme an 1346. honorablement receuë, & recogneuë Dame, & Princeſſe deſdits pays, & ayant receu les hommages & feautez, amplifia grandement leurs priuileges, & franchiſes.

Gvillavme de Bavière V. du nom, fils aiſné de l'Empereur Louys de Bauiere, & de ladite Marguerite, fut le 25. Comte de Hollande, de Zelande, Seigneur de Friſe, & Comte de Haynaut.

Albert de Bauiere, frere de Guillaume de Bauiere cinquieſme du nom, fut le 26. Comte de Hollande, de Zelande, Seigneur de Friſe, & Comte de Haynaut.

Gvillavme de Bavière VI. du nom, apres le treſpas de ſon pere Albert de Bauiere, fut 27. Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Friſe, & auſſi Comte de Haynaut.

IACQVELINE DE BAVIERE fille vnique & heritiere de Guillaume de Bauiere 6. du nom ſucceda apres le treſpas de ſon pere en toutes les Seigneuries & Comtez, âgee d'enuiron dix-ſept ans: & le meſme an 1417. elle fut receuë, & print poſſeſſion de ſes pays patrimoniaux de Hollande, Zelande, Friſe, comme elle auoit fait au parauãt en Haynaut. Et neantmoins au preiudice de ladite Iacqueline, Iean de Bauiere ſoy diſant tuteur de Hollande obtint auſſi de l'Empereur Sigiſmond oncle de ſa femme en feauté & hommage les Comtez de Hollande & de Zelande, & la Seigneurie de Friſe, cõme deuoluë à l'Empire par la mort du Comte Guillaume de Bauiere ſon frere, pere de Madame Iacqueline decedee ſans hoirs maſles. Il mourut à la Haye en Hollande le iour des Roys l'an 1429. apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande & Friſe en qualité d'Auoüé enuiron ſix ans: & pẽdant lequel temps les pays furent touſiours en guerre, & que finalemẽt il fit paix en l'an 1419. le 19. Iuillet auec Iacqueline de Bauiere, laquelle apres la mort de ſon oncle Iean joüit de toutes ſes Seigneuries: elle fut mariée quatre fois: elle fut contrainte par force pour retirer ſon quatrieſme mary des priſons d'entre les mains de Philippes Duc de Bourgongne, pour lors aduoüé de Hollande &c. de ceder & tranſporter toutes ſes Seigneuries en general audit Duc de Bourgongne, mourant ſans enfans: Apres lequel tranſport peu de temps apres mourut ayant eſté Dame & vraye heritiere des Comtez de Hollande, Zelande, Haynaut & Seigneurie de Friſe, en grands troubles & faſcheries (cauſees par l'ambition du Duc de Bourgongne) l'eſpace de dix-neuf ans. Elle giſt à Hayé, n'ayant veſcu que trente-ſix ans.

PHILIPPE premier du nom Comte de Hollande & de Zelande, Seigneur de Friſe, fils de Iean Duc de Bourgongne par reſignation de Madame Iacqueline derniere Comteſſe de Hollande de la maiſon de Bauiere, laquelle mourut ſans hoirs, comme heritiere tant du coſté paternel, que maternel ſucceda eſdits pays. Par ainſi il fut Duc de Bourgõgne, de Brabant, de Limbourg, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgõgne, de Haynaut, de Hollande, de Zelande & de Namur, Seigneur de Friſe, de Salines, & de Malines, Marquis du S. Empire, Il acquit quelque temps apres par achapt (l'ayant premierement conquiſe par armes au nom de la vefue du feu Duc) la Duché de Luxembourg il naſquit le iour S. Pierre, S. Paul l'an 1359. ſa mere fut Madame Marguerite de Bauiere ſœur du Comte Guillaume, pere de Madame la Comteſſe Iacqueline, & ladite Dame Marguerite de Bourgongne mere de ladite Comteſſe fut ſœur du Duc Iean de Bourgongne: & partant tante paternelle dudit Duc Philippes: ainſi tant du coſté paternel que maternel leſdits pays luy eſcheurent ſans difficulté. Il eſtoit Prince valeureux & de grãd courage redouté de ſes ennemis: il eſtoit de haute ſtature, beau de viſage & ſubjet à cholere, toutesfois amateur de la paix, ſurnommé le bon, mais d'vne ambition extreme de s'agrandir, comme il le fit bien paroiſtre à tant de faux tours qu'il fit à ſa couſine Iacqueline Comteſſe de Hollande. Il deceda le cinquieſme iour de Iuin 1467. aagé de 73. ans, apres auoir gouuerné le pays de Hollande, Zelande, Haynaut, Friſe, & autres tant en qualité de Comte & Seigneur, que de curateur, enuiron quarante ans.

CHARLES dit de Belliqueux, fils vnique du bon Duc Philippes né à Dijon en l'an 1434. par le treſpas de ſon pere ſucceda aux Duchez de Bourgõgne, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, aux Comtez de Bourgongne, d'Ar-

tois, de Flandres, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, & de Namur, les Seigneuries de Frise, de Salines, de Malines, & du Marquisat du sainct Empire. Il achepta de l'Empereur Sigismond la Comté de Ferrette au pays d'Elsatte pres de Basle en Suisse. Il requit l'Empereur Federic d'eriger la Bourgongne en Royaume, ce qui luy fut refuse: il fut tué à la bataille de Nancy en l'an 1476.

MARIE fille & vnique heritiere de Charles dit le Belliqueux, fut Duchesse de Bourgongne, &c. & succeda en toutes lesdites Prouinces apres le trespas de son pere, elle n'estant âgee que de dixhuict ans sous la garde noble & curatelle du Duc de Cleues & du sieur Rauensteyn son frere.

MAXIMILIAN Archiduc d'Austriche fils de l'Empereur Federic estant aagé de vingt ans ou enuiron: il espousa Marie de Bourgongne Duchesse de Bourgongne &c. & fut à cause de sa femme Duc de Bourgongne &c. & Comte de Hollande, Zelande, &c. lequel pays il gouuerna douze ans ou enuiron: il deceda en l'an mil cinq cents dix-neuf: gist à Nieustad en Allemagne.

PHILIPPES second du nom Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise, fils vnique de l'Archiduc Maximilian d'Austriche, depuis Empereur, & de Marie Duchesse de Bourgógne &c. fille du Duc Charles le Belliqueux naquit à Bruges le vingtiéme Iuin mil quatre cents septante huict: il estoit aagé de quatre ans quand sa mere mourut: depuis le trespas de laquelle en qualité de regent ou curateur l'Archiduc Roy des Romains son pere gouuerna ses païs en grands troubles, à cause des partialitez qui regnerent tant en Hollande qu'en Flandres, iusques en l'an mil quatre cents nonante quatre, que l'Archiduc Maximilian Roy des Romains par le trespas de son pere fut couronné Empereur. Le Prince Philippes son fils estant lors aagé de seize ans il fut appellé Archiduc d'Austriche Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Styer, de Carinthye, de Limbourg, de Luxembourg, & de Gueldre, Comte de Hasbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, de Ferrette, de Kyburch, Palatin, de Haynaut, de Hollande, de Zelande, de Namur, de Zutphen, Marquis du sainct Empire, & de Burgau, Landtgraue, d'Elsathen, Seigneur de Vvindsmark, de Portenau, de Salins & Malines: & deceda en Espagne, estant ieune son pere encore viuant l'an 1505. gist à Grenade.

CHARLES second du nom trente-cinquiesme Comte de Hollande, Zelande, Seigneur de Frise fils aisné de Philippes d'Austriche fut né à Gand le vingtquatriéme Feurier l'an mil cinq cents: apres le trespas de son pere il herita de toutes les Duchez, Comtez, & Seigneuries de son pere, apres auoir gouuerné ses pays enuiron quarante quatre ans, remis tous les Pays bas en l'an mil quarante neuf és mains de son fils Philippe, & mourut en Espagne l'an 1559, gist à Grenade.

PHILIPPE D'AVSTRICHE trente-sixiesme Comte de Hollande, Zelande &c. fils vnique de Charles second du nom Roy des Romains, lequel de son viuant le fit venir d'Espagne aux Pays bas pour (s'il eust peu) le faire aussi bien succeder à l'Empire qu'à ses autres Royaumes, tant d'Espagne, & de Naples, de Sicile, que des Pays bas, & autres, dont l'Empereur de son viuant se dessaisit, & en herita son fils: desquels Pays bas il print possession, & receut les ferments de fidelité des Seigneurs & de tous les deputez des Prouinces & villes capitales. Madame Marguerite d'Austriche fille bastarde de l'Empereur Charles cinquiesme femme d'Octauio Farneze Duc de Parme & de Plaisance, ayant esté preferee par l'aduis du Cardinal de Granuelle à tous les Princes

d'Austriche, & à un Prince d'Orange, & Comte d'Egmont, pour en l'absence du Roy gouuerner les Pays bas : estant arriuee à Bruxelles, ou le Roy fit assembler ses Estats des Pays bas l'ordonna Gouuernante generale de toutes les dix-sept Prouinces, en l'an mil cinq cens cinquante neuf, afin que luy par cõsequent eust le principal maniment du gouuernemẽt desdits pays; ce qui causa de grandes diuisions entre les grands du pays, & autres Seigneurs du Conseil d'Estat du Pays bas, sous laquelle y eut de grands remuements pour la religion esdits pays: lesquelles diuisions & troubles ont esté cause que en l'an mil cinq cents quatre-vingts vn, les prouinces de Hollande, Zelande, Frise, & autres se sont vnies ensemblement; & toutes ensemble, ont formé vne espece de Republique, qu'ils nomment Estats, lesquels gouuernent aujourd'huy lesdites Prouinces.

LA REPVBLIQVE DE GENEVE.

SOMMAIRE.

1. Antiquité de la ville de Geneue, & sa situation. 2. En quoy son terroir abonde: les fruicts qui y croissent, & la bonté de l'air du pays. 3. Geneuois d'vn naturel grossier, peu enclins & courtois aux estrangers. 4. En quoy consiste le peu de richesse qu'a ceste Republique. 5. Geneue ville forte & biengardee: de son Arcenal: & des forts qui sont en ce pays. 6. Forts de saincte Catherine & autres desmolis par Henry le Grand Roy de France. 7. Des Comtes de Geneue. Pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient. Quand & comment ils ont occupé la Iurisdiction desdits Comtes. 8. Cour souueraine à Geneue composee de vingt-cinq Senateurs: & quels sont les statuts & loix de ceste Republique. 9. Comment le Caluinisme a esté introduit & estably en la ville de Geneue.

1. LA ville de Geneue compriſe dãs la Sauoye eſt fort ancienne, veu que Ceſar meſme en faict mention au premier liure de la guerre des Gaules, aſſeurant qu'il y auoit vn pont, paſſant outre le Rhoſne, qui de ſon tẽps eſtoit ſous la puiſſance des Suiſſes. La ſituation de ceſte ville eſt plaiſante, & du coſté où le Rhoſne ſort de ce grand lac, qu'on nommoit anciennement le Lac Leman, elle eſt baſſe: mais depuis cela elle eſt eſleuee ſur vne petite montage. Il y a à Geneue encor comme deux villes, au milieu deſquelles on void paſſer le Rhoſne, ſur lequel il y a vn pont qui les conjoint. La grande ville eſt du coſté du Midy, & la petite du Septentrion. Les Allemans l'appellent Genf.

QVALITE'.

11. LE terroir d'aupres de Geneue eſt de bon raport, veu qu'il produit du bled, du vin, des raues, des melons, toute ſorte de legumes, de l'orge, du foin, & de l'aueyne. Les fruicts ordinaires ſont des noix, des pommes, des poires de pluſieurs ſortes, des guignes, & des ceriſes, des meures noires & blanches, des chaſtaignes, & des amandes: mais il y vient fort peu de figues. L'air y eſt bon, & ſain: & l'Hyuer n'y eſt ſi faſcheux qu'en Allemagne, ny l'Eſté ſi importun qu'en pluſieurs lieux de Dauphiné. Dans le lac de Geneue on prend de beaux poiſſons de fort bon gouſt, principalemẽt des truites ſaumonees qu'on porte à Lyon & ailleurs, & dont on fait ſi grand eſtat comme de la plus delicate viande qu'on puiſſe manger.

MOEVRS

MOEVRS.

LEs habitans de Geneue sont assez grossiers, en leurs mœurs, & façons de III. faire, mais ils ont l'esprit bon, & se sçauent assez bien conduire en leurs affaires. Ils n'aymẽt guiere de voir des estrangers dans leur ville, principalement si l'on a le moindre soupçon qu'ils soient Catholiques. Ils les plumẽt aussi dans les hosteleries le mieux qu'il leur est possible. Ils se sont vn peu apprioisez auec les françois depuis que le Roy estoit en Sauoye, & que demandant le sien auec les armes en la main il les garantit de beaucoup de dommages qui leur pouuoient arriuer, principalement du fort Saincte Catherine qui fut rasé. Les femmes y sont plus les chastes qu'en lieu du monde, & toutesfois quelques vnes ne laissent de faire l'amour en cachette. Tout le monde s'y met sur la grauité, & la retenuë. Les gens de qualité qui se meslent de parler françois le parlent aussi mal qu'il est possible. Le menu peuple parle Sauoyard. Ils vont tous vestus fort modestement, & la coustume est qu'il n'y a point d'excez aux habits comme ailleurs. Aussi s'ils se mettoient sur cette despence, leurs reuenuz au bout de l'an seroient fort petits.

RICHESSE.

C'Est chose assurée que les Geneuois ne sont guiere riches, & c'est tout IIII. ce qu'ils peuuent faire que de s'entretenir auec beaucoup de peine en vne honneste liberté. Et n'estoit leur grand trauail à imprimer des liures de toutes sortes, & à inuenter, & faire force draps de Soye, cette Republique seroit aussi tost pauure, & abbatuë. Puis ils vsent d'vn bon moyen de se maintenir auec quelques moyens, veu que l'espargne y est extrememẽt pratiquée, & c'est aussi presque leur plus grand reuenu. Ils enuoyent aussi dehors de bõs fromages, des chapons gras, & du fil d'or bien trauaillé.

FORCE.

LA ville de Geneue est bien fortifiée, & fournie d'artillerie, & de toute V. sorte de munitions de guerre. On y fait ordinairement bonne garde, & si tost qu'vn estranger y arriue on espie ses actions, & l'on prend garde à tout ce qu'il fait. Que si quelqu'vn estoit si hardi de s'aller promener autour des murailles pour les considerer, outre qu'on ne luy en permettroit longuement la veüe, il seroit tout aussi tost mis en prison, & en danger de perdre la vie. Il y a vn Arcenal pres la Court qui est garny de toute sorte d'armes, & pourueu de tout ce qui peut estre necessaire pour soustenir vn long siege. Il y a & y a eu VI. plusieurs forts en ce pays, & entre les autres celuy de S. Catherine où estoit l'artillerie que le Duc de Sauoye auoit là pour battre Geneue: mais il fut pris par nostre grãd Roy Henry IIII. l'an 1600, & razé. L'autre qui auoit esté aussi dressé viz à viz par ceux de Geneue fut aussi abbatu pour pacifier toutes choses. Le 3. nommé Ripaille vint au pouuoir de ceux de Geneue par le moyẽ des François l'an 1589. & fut ruiné: de mesme que le 4. lors qu'il fut pris par les mesmes Geneuois. Il y a aussi quelques tours, entre lesquelles on en nomme

vne la Tour Maistresse, qui deffend Geneue du costé du lac, & de la Sauoye: l'autre est nommée la Tour de l'Isle, ou de Cesar, qui est assise en la haute Isle, pour la deffence du pont qui appartenoit jadis aux Suisses. Et puis que nous auons parlé des preparatifs que le Duc de Sauoye auoit faicts pour l'assieger, i'estime qu'il sera fort à propos de dire pourquoy les Ducs de Sauoye pretendent que Geneue leur appartient. Les Eueſques de Geneue estoient ordinairement en different auec les Contrées pour la dominatiõ de la ville. Or pour abreger, apres qu'vn certain Eueſque nommé Humbert fut mort, ſon ſucceſſeur s'en alla vers l'Empereur Fridesic I. & impetra de luy, qu'il fuſt ſeul Prince de Geneue, & ne fuſt ſubjet aux choſes layes à nul autre qu'à l'Empereur, & dauantage qu'il demeuraſt exempt de tous tributs. Mais apres que l'Eueſque fut de retour à Geneue, on luy fit encor les meſmes facheries, iuſqu'à ce qu'vn Comte nommé Guillaume encourut le Ban Imperial, à cauſe de ſa rebellió, & fut priué du fief qu'il tenoit de l'Eueſque. Or la guerre ayant duré longuement, & les forces de la ville, & de l'Eueſque eſtans diminuées, les Geneuois appellerent vn Comte de Morienne, qui fut depuis Comte de Sauoye. Mais il y eut encor entre ceux-cy diuerſes guerres, en ſorte que ce Comte occupa pluſieurs petites villes, villages, & chaſteaux qui eſtoient à ceux de Geneue, & s'approcha bien pres de la ville. Et ne ſe contétant de ce qu'il auoit vſurpé ſoubs titre d'hommage non fait, il demandoit qu'on le rembourçaſt des fraiz qu'il auoit faits en cette guerre. Mais apres que l'Eueſque luy eut reſpondu qu'il deuoit ſe contenter des choſes qu'il auoit acquiſes du droit de fief qu'il luy auoit donné, il ſortit de là beaucoup de nouuelles querelles, & la plus grande partie du peuple craignant que ce Comte de Sauoye ne s'irritaſt, & fiſt paix auec leur ennemy commun, à leur grãd dommage il luy accorda qu'il poſſederoit en la ville meſme tout ce que le Comte de Geneue y poſſedoit auparauant, & ce à titre d'hypotecque. Mais d'autant que y eſtant entré il traitoit les Geneuois tyranniquemẽt, quelques-vns des chanoines, & des citoyẽs conſpirant contre luy, rappellerent leur Comte, qui eſtant venu auec quelque armee fut vaincu par les Sauoyards qui tenoient la ville, & entrerẽt dans les maiſons des coniurateurs, prindrent ceux qu'ils peurent, & les deffirent. Ce diſcord a duré iuſques à ce que les Comtes de Geneue ont failly, & que les Princes de Sauoye ont tiré à eux la Iuriſdiction deſdits Comtes. Finalement Amé Prince de Sauoye faché de ſe voir ainſi au deſſous d'vn Eueſque, tacha de ſe mettre au deſſus, & obtint de l'Empereur Charles IIII. d'eſtre Vicaire de l'Empire en tout ſon pays, voulant que par ce titre l'Eueſque de Geneue luy fuſt ſubject auec ſa Iuriſdiction. Mais l'Eueſque reſiſta fort, & ferme au Cõte, & par ce moyen ſon authorité luy demeura, & au peuple ſa liberté, iuſques au temps d'Amé VIII. nepueu du premier Amé qui fut le premier Duc de Sauoye, & depuis Pape nommé Felix. Cettuy là impetra du Pape Martin la Iuriſdiction temporelle de Geneue. Mais il ne peut iouyr du don qui luy auoit eſté fait, non plus que ſes ſucceſſeurs.

VII.

GOVVERNEMENT.

VIII. IL y a à Geneue vne Court où s'aſſemblent tous les iours 25. Senateurs pour les affaires de la Republique. Mais on a remarqué qu'ils ne fõt guiere bonne iuſtice à Geneue à vn eſtrãger qui demande quelque choſe à vn des ha-

ſicans du lieu, de ſorte que tous s'en retirent mal-contens, lorſqu'ils y ont quelque affaire de cette ſorte. Si quelqu'vn deſire ſçauoir les Statuts, & loix de cette Republique, il y en a vn liure nouuellement imprimé à Geneue, qui pourra contenter les curieux.

RELIGION.

CEvx de Geneue ſont profeſſion de la nouuelle opinion; & n'ont aucun exercice de la Religion Catholique, ains leur ville eſt la retraicte de ceux qui ſentent mal de la foy, & vne vraye pepiniere de Miniſtres, qui vont de là aux autres contrées. Chacun ſçait aſſez comme cette ville, jadis ſiege de tant de bons Eueſques, receut Caluin l'an 1539. & l'ayãt recogneu pour chef, embraſſa ſon opinion, & depuis s'y eſt tellement confirmée qu'il ſemble impoſſible qu'on arrache iamais l'hereſie de cette ville par moyens humains, ſi ce n'eſt en exterminant tous ſes habitans. Mais de meſme que le premier eſt inſupportable, le ſecõd eſt du tout cruel. Il en faut laiſſer le remede à Dieu, qui fait bien des choſes plus merueilleuſes. 1x.

LA REPVBLIQVE OV LES CANTONS, ET LIGVES DES SVISSES.

SOMMAIRE.

1. Description de la Suisse. 3. Du Pays des Grisons & ses limites. 3. Des Valaisiens. 4. Diuision des Suisses en 13 Cantons. 5. Du Canton de Vry nommé Toreau du temps de Cesar d'où il a pris son nom. 6. Vri, village diuisé en dix Communautez & premierement de Suitz. 7. De Vndervval. 8. De Lucerne & quels sont les lieux de la Iurisdiction de ce Canton. 9. De Zurich. 10. De Zuache. 11. Du pays de Glaris. 12. De Berne, quand bastie. De ses villes & dependãces. 13. Du Canton de Fribourg. 14. Du pays Deschafuse: & d'où a prins ce nom. 15. Du pays d'Appenzel. pour quoy ainsi appellé & diuisé en douze Cõmunautez. 16. Des Valaisiẽs diuisez en Hauts & Bas, en libres & subiects. Et de leurs Communautez. 17. Du Cãton des Grisons diuisez en trois Ligues. 18. Quelle est la fertilité du Pays des Suisses, & en quoy il abonde. Et quel est le rapport, & les choses que produisent les Pays de Zurich & autres Cantons. 19. Du naturel & mœurs des anciẽs Suisses, & de leur vaillance en guerre du temps de Cesar. 20. Du naturel des Suisses modernes & de leur inclination aux armes, & au vin. 21. Sterilité du pays de Suisses excepté les pasturages. 22. Situation & assiette des pays des Suisses naturellement forte, à raison des Alpes qui leur seruent de rempars & defenses. 23. Republique des Suisses composee de 3 parties: & combien de Cantons chaque partie contient. 24. Quand & comment les Suisses se sont cantonnez, & ont formé leur Republique. 25. De la ligue des 3. Cantons faite à Baren l'an 1325. & ce qu'elle contenoit. 26. D'vne autre Ligue de 4. Cantons de Lucerne, Vri, &c. & ses articles. 27. Assemblée faicte à S. Gal entre les 4. susdits Cantons, ayãt force de loy & de ligue. 28. Ligue de Zurich auec les 4. Cãtons, & ses articles. 29. Ligue de Zugh auec les cinq cantons. 30. Ligue de Glaris. 31. Ligue de Berne auec les trois cantõs. 32. Ligue hereditaire faicte entre l'Empereur Maximiliã & Charles Archiduc d'Austriche & les Suisses. 33. Vnion des trois ligues des Grisons auec les Cantons. 34. Conclusion & articles du Droict commun auec les Seigneurs & Pays des Valaisiens. 35. Ligue de S. Gal, & sa forme. 36. La derniere paix faicte auec ceux de Zurich, le iour de S. Octauian, l'an 1531. 37. Paix de Berne l'an 1537. & ses articles. 38. Les moyens & voyes qu'ont tenu les Republiques plus fameuses, tant anciennes que modernes, pour estendre & agrandir leur Estat. 39. Des deux Conseils publics

Establis aux villes de Zurich & de Basle, & de combien de personnes ils sont composez. 40. De la Diette generale & Assemblees des Suisses. 41. Du mélange & diuersité de Religion des Suisses.

IL est maintenant question de parler de plusieurs estats qui sont comme en vn par le moyen de leur cõfederation, & bonne intelligence, qui s'est maintenuë depuis fort long temps, sans que personne ayt entrepris de s'attaquer à cette nation, ou que son dessein luy ayt reüssi lors qu'il l'a voulu effectuer. Et de faict les Suisses sont encor auiourd'hui tellement vnis qu'vn Prince qui se resoudroit de deffaire leur alliance, & qu'il y apporteroit tous les artifices possibles n'en verroit iamais vne bonne yssuë. Mais pour venir au poinct, & suyuãt nostre ordre considerer les limites de ce pays, ie dy, que la Suisse est vne Prouince de Allemagne, qui a pour ses bornes du costé du Leuant les Grisons, Cõstance, & vne partie de la Suobe: du ponent le Valais, & la Comté de Bourgogne, du midy l'estat de Milan pres de Come, & du Nort vne partie de l'Alsace, veu qu'on met Basle au pays des Suisses, pour ce que c'est vn des treize Cantons, combien qu'elle se trouue en Alsace. Il y a outre cela les trois ligues du pays des Grisons jadis appellé la haute Slesie, qui se sont alliées auec ces pays des Suisses: puis l'Abbaye, & ville de S. Gal, Mulhauson, & Rotuuil. I.

Le païs des Grisons a pour ses limites du Leuant la Cõté de Tirol, du Ponẽt les Suisses, du midy l'estat de Milan, & le pays de Bergame, & du Nort le païs du Roy des Romains, & a beaucoup de sa iurisdiction entrelassee parmy eux. II.

Outre cecy l'on compte les sept dizaines des Valaisiens iadis Sedunois, qui habitent sur le Rosne, & confinent du Leuant auec les Suisses, du Couchant auec la Sauoye, du midy auec le lac Majour, & le Piemont, & du Nort auec le lac de Geneue, & vne partie des Suisses. Tout ce pays des confederez est diuisé en trois parties, c'est à sçauoir en Suisses, Grisons, & Valaisiens. III.

Les Suisses sont apres distinguez (afin de laisser les diuisions plus anciẽnes, comme Ergouies, Turgouie, Vetland, & autres semblables) en 13. Cantons, qui sont Vri, Suitz, Vnderuald, Lucerne, Zurich, Zugh, Glarone, ou Glaris, Berne, Basle, Fribourg, Soleurre, Schiafrisen, & Appenzel. IV.

Le premier Canton, qui est celuy d'Vri, n'a aucune ville, mais son principal lieu, & qui est chef des autres cest Artolf, lieu ouuert, & esloigné de Lucerne enuiron vn mille d'Italie, & ce pays passe auec sa iurisdiction au delà du mont S. Gotard. On veut dire qu'il estoit nommé Toreau du temps de Iules Cesar, & que le nom est venu de là, d'autant que ceux mesme de Sibental appellent auiourd'huy les Toreaux Vri, & ce pays a encor pour armes vne teste de Taureau en champ de sinople. Les habitans disent qu'ils sont descendus d'vne race de payens nommez Gots, & Vres, qui furent apres faits Chrestiens. Apres plusieurs changemens de Seigneuries, cette partie sortie en dernier lieu des Alemans retourna à Zurich au temps que l'Empire fut transporté en Alemagne, & que toutes les terres qui auoient jadis esté de l'Empire de Rome, retournerent en liberté, commençant à se gouuerner en forme de Republique, ne recognoissant autre Superieur que l'Empire Romain, comme on voit par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Ausbourg Roy des Romains, & par d'autres Empereurs, & ne furent iamais subjects, comme quelques-vns veulent, à la maison d'Austriche, veu que l'Empire estant en cette V.

maison ils obeyssoient à l'Empereur nouuellement esleu, & non aux successeurs de cette maison.

VI. Or ce village d'Vri est diuisé en dix parties, ou communautez, qu'ils nomment Gnossammen.

Quant à Suitz c'est vne ville assise sur le bord du Lac de Lucerne, à la main droicte venant d'Artolf à Lucerne, & ce village communique son nom à tout le pays des Suisses. Ceste ville fut bastie par ceux qui estoiét partis du Royaume de Suece, que nous nommons Suede, pour chercher nouuelle demeure. On a donné le nom de ce village à tout le païs, ou pource qu'on combatit premieremẽt pour la liberté dans les terres de Suitz, ou pource que ceux de Suitz furent les premiers exposez aux rauages de ceux d'Austriche, & furent les plus puissans des trois lieux qui se liguerét, de sorte que ce nom coula à tous les autres alliez.

VII. Vnderuald est au dessous au Leuãt, & est diuisé en haut, & bas, & la foreſt de Kernouald passe au beau milieu, & toutefois tout le pays se nõme Vnderuald.

VIII Lucerne receut ce nom du lieu où elle est assise, qui se nommoit anciennement Lucerne, à cause d'vne tour où l'on mettoit de la lumiere la nuict. Le commencement de son habitation fut vn Monastere qui y fut fait par certain Vincard l'an 840. Elle a esté bastie pres du Monastere, & en partie à cause d'iceluy. Il y a dans la ville mesme vne riuiere nommée Russi, qui sort du grand lac de cette ville, comme le Rhin sort à Constance du lac de la ville, & comme la riuiere de Lindmar sort à Zurich du lac de Zurich. De ce lac on va aux trois bourgs d'Vri, Suitz, & Vnderuald, au pied d'vne fort haute montagne qu'on nomme rompuë, ou mõtagne de Pilate. L'origine de cette ville. Les lieux de la Iurisdiction de ceux de Lucerne sont Vvixen, & Sempach, Vvillisouu, la vallée d'Entlibouch, Rotenbourg, ou Rott, Hab-spurg, Berone, Chelampt, Metrischeuanden, Ebicone, Horbe, & Krient.

IX. La ville de Zurich est ancienne, & assise en vn beau, & plaisant lieu, à l'yssuë du grãd lac qui finit là, & dans lequel la riuiere de Lindmar entre pres de Glaris. Ce lac separe la ville en deux parties, dont l'vne est nõmée la grãde ville, & l'autre la petite, qui toutesfois sont assemblées par trois ponts fort agreables. Cette ville a sous elle les Gouuernemẽs de Kybourg, de Grinou, Audelfingen, Grifensee, Eglisouu, Regensperg, Vadisuillane, Vvadischouil, & Louffen, Vinterhur, & Steine, qui sont deux villes obeyssants aussi à ceux de Zurich.

X. Zuah est vne ville de laquelle vn petit pays prend son nom. Ce pays confine du costé du Nort celuy de Suitz, & la ville est assise sur le bord d'vn petit lac. Cette ville a sous elle la ville de Chãp, le village d'André, Hunelbererg, Ouacheuille, Steinhuse, S. Vvolfang.

XI. Quand au pays de Glaris, c'est vne vallée pres de la riuiere de Lindmar. Elle n'est guiere grande, & n'a de long que trois lieuës d'Alemagne, & prend son nom du principal lieu du pays qui s'appelle Glaris. Elle est ceinte de trois costez de tres-hautes montagnes, & confine du Midy, & du Leuant auec les Grisons, & du Ponent, les pays d'Vri, & de Suitz. On met en ce pays la Comté de Hambur, & la Baronnie de Humberg, & Ringenberg. Glaris commande à la Comté de Verdenberg, que les Seigneurs ou Magistrats du pays achepterent pour leur Republique l'an 1517.

XII. Quant à Berne elle fut bastie par Bertold 4. Duc de Zeringen, & Comte de Vetlande, qui luy dõna le nom d'vn ours qu'il prit en chassant, qui se nomme

en Alemand Bern. Cette ville est cõme vne presqu'Isle qui fait la riuiere d'Ar, qui la laue de trois costez, & au bout elle a vn pont de pierre. Du costé que la ville regarde le Midy, ceste riuiere passe en vn lieu bas d'Occident en Orient, puis retourne, & tire vers l'Occidẽt de la portée d'vn canon. Le fond de ceste ville touche à la terre ferme, & si le Destroit ou l'Istme de ceste terre ferme estoit fossoyé, Berne seroit vne Isle. Or du costé du Midy, & du Septentrion il y a vne fort grande hauteur iusques à la riuiere qui coule en bas, & du costé d'Orient, il y a vne montée aysée pour venir au plus haut de la ville. Berne a sous sa puissance la ville de Lozãne, qui a vne merueilleuse assiette, veu qu'elle occupe deux collines opposees, & la vallée, qui est au millieu. Elle a encor la vallée de Hasli, la ville d'Vvnderfeuvuen, la haute & la basse vallée de Simme, Frutingen, Sane, Ælen, Thun, Loupen, Signauu, Drachselvuald, Brandis, Sicomisouald, Burgdorff, Biereneck, Landshuot, Arberg, Nidovu, Erlach, Vvangen, Atouangen, Arburg, Biberstein, Schenkenberg, Lentzburg, puis les villes libres de Zoffingen, Arau, & Bruck.

Fribourg est assis sur vne montagne qui est appuyée sur des rochers droicts, & d'autre costé elle est en vne vallée close de montagnes qui ne sont pas trop roides, & autour d'vne montagne au plus bas de la ville, il passe vne riuiere de moyenne grãdeur. Le lieu ou le Siege de la Iustice est assis sur vn roc pendant. Les montagnes soustiénent les murailles, combien qu'en celle qui est du costé d'Orient, il n'y a nuls bastimens, excepté les tours, & forteresses. De quelque costé qu'on veuille aller par la ville, il faut monter, ou descendre. XIII.

Soleurre qui n'estoit anciennement qu'vn chasteau, est en fin paruenu à la puissance qu'elle a auiourd'huy, & est bonne ville, qui a sous sa puissance des terres & des hommes. Elle est assise en vne plaine, & c'est le lieu où S. Vrse de la legion des Thebains, souffrit le martyre auec 66. de ses compagnons.

Le pays Deschaffuse est assis du costé de l'Alemagne pres du Rhin, & de la foreſt Noire. Ce pays prend son nom de la ville capitale, dont les murailles sont lauées du costé du Midy de l'eau du Rhin, & derriere vers le Nord, il y a vne petite montagne, & dans la ville il y a plusieurs belles fontaines. Pres de ce lieu on voit la ville de Bade. XIV.

Le pays d'Appentzel ainsi appellé d'vn village de ce nom est diuisé en douze communautez, que les Suisses appellent Roden. Il y a six communautez, sous la parroisse d'Appẽtzel, & les autres six sont sous les autres parroisses hors de cette-cy. Or il contient en tout huict parroisses, à sçauoir d'Appentzel, Gays, Vneschen, Trogen, Tuffen, Herisgouu, Hunc, Duuyl, & la parroisse de la Fosse. Les communautez de dehors sont Herisouu, Hunduil, Trogen, Vrneschen, Gays, & Tuffen, & celles de dedans sont Appentzel, Schuuendy, Brulisouu, Gontes, Vvinckelbach, & Haslem. XV.

Les Valaisiens sont diuisez en hauts, & bas. Ceux-cy habitent à Chablais pres sainct Maurice, & ceux-là en vne vallée qui commence à la montagne de la Fourche, & va vers le Rosne, du Leuant au Ponent, trois bonnes iournées iusques à sainct Maurice, auec diuerses, moindres vallées des deux costez. Elle est enfermée de hautes montagnes de tous costez l'espace de cinq milles, voire d'auantage, & si estroite qu'en quelques lieux, elle ne donne pas presque passage au Rosne, comme on voit à sainct Maurice, où les montagnes s'approchent tellement l'vne de l'autre qu'on y passe auec vn pont d'vne seule arche. Les Valaisiens sont encores diuisez & distinguez en XVI.

libres & subjets. Les libres sont repartis en sept communautez, c'est à sçauoir Sion, Siere, Leuque, Baronnie, Vespach, Brigue, Gomese. Les subjects sont diuisez en deux Bailliages, c'est à sçauoir de sainct Maurice, & de Mont Olon. La riuiere de Morge separe ceux-cy de ceux-là. Sion capitale ville du Valais, est assise sur deux montagnes. Le Rhosne qui passe aupres naist au pied du Mont de la Fourche, joignant celuy de sainct Gotard. Il coule par la susdicte vallée, iusques à ce qu'il se va rendre au Lac Leman, qui s'estend depuis Chablais iusques à Geneue, par l'espace de huict lieuës. Le Chablais confine auec le pays de Fossigny.

XVII. Les Grisons habitent au midy des Suisses entre le Lagar, & l'Ade, là Comté de Tirol, & le Tesin. Ils sont diuisez en trois Ligues, dont l'vne est nommée Grise, l'autre de la maison de Dieu, & la troisiesme des Droictures, c'est à dire communautez. La Grise comprend la vallée de Mesolce, & là Calanquen, & les terres de Rogoret, & de Musoc, auec sept autres vallées au delà des Alpes, par lesquelles passent le Rhin, & le Glener. La maison de Dieu, possede la ville de Coire, que ceux du pays appellent Chur. Cette ville est assez belle, & la riuiere de Lascar passe à costé d'elle. Les pays voisins sont aussi subiets à cette ligue, au lieu qu'ils estoient auparauant subiects à l'Eueque, & à l'Eglise de Chur; & outre ce elle possede la vallée Aguedime dessus, & dessous, & la Bregaille, qui fait pres de vingt-cinq Communautez. La troisiesme Ligue confine auec le Tirol. On met sous les Grisons la Valtelline, qui a force Chasteaux, & bonnes places, & enuiron cent mille ames. Les principaux lieux sont Bormie, Sondrie, Tiran, Posclaue, Morbegne, Valtelline confine auec la vallée de Chauenne, où est Puir. Toutes ces deux furent vsurpées par les Grisons sur les Vicomtes, Ducs de Milan, de mesme que plusieurs autres vallées furent occupées par les Suisses, auec les terres de Brisacq, de Locarne, de Bellinzone, & de Lugnam.

QVALITE'.

XVIII. LE Pays des Suisses contient plusieurs montagnes, & vallées, dont les dernieres sont aucunement fertiles, & quoy que les premieres soient aspres, toutesfois leurs sommets sont aussi verds, & agreables que les plus belles campagnes. C'est pourquoy il s'y nourrit grãde quantité de bestail. Il abonde au possible de bestes priuées, & sauuages, & de chairs de toutes sortes, & cela fait qu'en tout le pays on trouue force laittages, & grãde quantité de beurre, & de fromage. Quant à son air, il est bon, & sain, & pour la terre les habitãs ont tant pris de peine à la cultiuer, qu'auiourd'huy ils ont non seulement les choses necessaires à la vie, mais encores celles qui sont pour les delices. Elle produit du froment en abondance, combien qu'en plusieurs lieux on semeroit en vain, si l'on ne brusloit premierement la terre: mais le trauail, & l'industrie des habitans remedie à cette incommodité. Il y a beaucoup d'endroits qui produisent de si bon vin qu'il surpasse grandement celuy du Rhin, soit en goust, soit en force. Il faut adiouster à cecy les belles prairies, où l'on voit paistre des troupeaux en grand nombre. Ce pays de Suisse nourrit aussi force Ours, Cerfs, Dains, Cheureux, Onces, Sangliers, & autres bestes, lesquelles ceux du pays chassent, & ils ne manquent non plus aussi de grande quantité de gibbier.

Mais afin de particulariser icy quelque chose, le pays des enuirõs de Zurich est de grand rapport, & produit grande quantité de vin, & de froment. Toutesfois le vin est le plus souuent aspre, & ne peut meurir parfaitement, à cause du voisinage des Alpes. Mais ce vin meurit, ou pour mieux dire deuient moins aspre estant gardé quelques annees. Le lac de Zurich nourrit vn nombre incroyable de poissons.

Le terroir des enuirons de Basle est bon, & porte de fort bon vin, & du froment en abondance; tellement que les habitans secourent mesme leurs voisins de leurs denrees lors que quelque cherté & necessité leur arriue. Il y a aussi en ce pays de beaux & bons pasturages.

Le pays de Berne porte assez de vin & de froment: & quant à celuy de Fribourg il produit toutes choses necessaires, excepté le vin qu'on y meine d'ailleurs.

Quant au pays qui est du long du lac Leman, les habitants se plaignent de la grande ardeur de l'Esté, & de la rigueur de l'Hyuer. Et toutesfois le lac ny le rhosne n'y gelent presque iamais, & l'Esté n'y est pas si ardant qu'aux païs voisins qui sont en France. La terre est propre & facile à estre cultiuee, & est de fort grand rapport. Car on y recueille en abondance du vin, du bled, toute sorte de legumes, du foin, de l'aueynt & de l'orge. Ses fruicts ordinaires sont des noix, des põmes, des poires de plusieurs sortes, de guines, des cerises douces & aigres, des meures blanches & noires, des chastaignes & amandes. Il y vient fort rarement des figues. Le gibier n'y manque nullement non plus que le poisson & la venaison.

Ceux de Lucerne ont presque plus de commodité du lac qui leur est proche, que de la terre, combien qu'ils ayent de fort belles prairies & de bons pastis propres à la nourriture du bestail. Ce pays est moins aspre que les autres.

Quant aux pays d'Vri, Suits, & Vnderuald leur terroir porte assez dequoy nourrir les habitans. Quant à Glaris il y a grande quantité de laictages, & de bestail. Là parmy les destroits des montagnes on ne seme guieres de champs, ny l'on ne plante guieres de vignes. On y void de beaux vergers pleins de pommiers, & de fort belles prairies. On y porte d'ailleurs du vin & du fromẽt. Les lacs fournissent le pays de poisson, & les montagnes de venaison, & là mesme on trouue force gibier.

Pour le regard du pays de Valais, les sommets des montagnes blanchissent par tout, mais au bas & aux vallees on void vne agreable verdure. Tellement que ce pays produit mesme heureusement, pourueu qu'on y vueille prendre quelque peine, des grenades, des figues, des oranges, & abonde en grains, vins, saffrans, & laictages. Il naist aux montagnes diuers animaux, & entre autres le bouc sauuage qui ressemble au cerf en grandeur, à la chevre pour le regard des pieds, & au bouc quant aux cornes, qui luy croissent d'vn nœud toutes les annees. Il monte par tout où il peut arrester le pied en quelque sorte que ce soit. Il saute de precipice en precipice auec vne merueilleuse agilité. Il demeure aux plus hauts sommets des montagnes, où la glace est extremement froide, & lors que le froid vient à luy faillir, la veuë luy manque. On trouue entre ces montagnes des vallons pleins de forte glace, endurcie depuis fort long temps de telle sorte qu'on ne la sçauroit distinguer d'auec le chrystal, & en quelques endroits elle est si profonde, qu'elle faict quelques-

fois auec vn fracas inestimable des ouuertures de trois cents pieds, voire dauantage. C'est là que les chasseurs pendent leur chasse, afin que par le moyen du grand froid elle se garde plus longuement. Il y a entre ces precipices des veines d'argent, & quelques-vnes de plomb, d'airain, de chrystal, & d'agaric. Au terroir de Sion on descouurit l'an 1544. vne fontaine de sel. Il y a des fontaines d'eau chaude de plusieurs sortes, & des bains qui sont extremement salutaires. Il y a aussi en ce terroir certaines pierres qui bruslent estant approchees du feu.

Quant au pays des Grisons, combien qu'il soit montueux pour la plus grande partie, toutesfois il y a plusieurs vallees fort agreables, & qui produisent assez bonne quantité de choses necessaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

xix. LEs Suisses ont de tout temps esté fort bons hommes de guerre, comme on voit assez par les affaires qu'ils donnerent à Cesar, qui les redoutant lors qu'ils demanderent passage pour trauerser la Prouince Romaine, & s'en aller en Xaintonge pour y establir leur demeure, fit dresser vn mur pour les empescher d'executer leur dessein, se souuenant que ce peuple auoit vaincu le Consul L. Cassie, & defait l'armee Romaine. Ils ne prenoient pas au reste guiere de peine de cultiuer leurs terres, & ne trouuoient en leur pays assez dequoy s'entretenir, à faute de culture, & non du terroir qu'ils ont rẽdu maintenant de bon rapport, & vtile en tous lieux. C'est aussi chose asseuree que dés le temps de Cesar ils estoient diuisez par Cantons ainsi qu'à present, mais ils n'en auoient que quatre, dont le principal estoit celuy de Zurich, Ce fut le peuple de Suisse, qui defit premier les Romains, & ce fut aussi le premier qui en porta la penitence. On peut cognoistre leur resolution, & la confiance qu'ils auoiẽt en leurs forces, en ce qu'ils brulerent leurs maisons, & laisserent tout en friche, lors qu'ils firent dessein de chercher nouuelle demeure. Mais ce traict a veritablement beaucoup d'inconsideration & de barbarie. Quant à la polissure de l'esprit elle n'estoit guiere grande: toutesfois du temps de Cesar on trouua en leur camp des lettres escrites en Grec, & des tablettes de mesme, où estoit contenu le denombrement de ceux qui estoient sortis de leurs maisons, & de ceux qui estoient propres pour porter les armes, & mesmes ils n'y auoient oublié le nombre des femmes & petits enfans, qui montoit en somme à trois cents soixante-huict mille personnes. Cecy peut faire iuger qu'ils n'estoient si barbares qu'on les a creus, & qu'ils s'adonnoient aux lettres Grecques comme les Gaulois. Et quant à leur langue vulgaire beaucoup de sçauans hommes tiennent qu'elle estoit particuliere au païs, plustost qu'Alemande, & qu'elle a esté corrompuë depuis que les estrangers vindrent de diuers lieux pour vsurper & posseder les Gaules. Si ie voulois amener icy les raisons des vns qui deffendent mon dire, & des autres qui soustiennent le contraire, je donnerois autant de peine à mon Lecteur qu'à moy mesme. Il suffit de renuoyer les curieux à ceux qui en ont faict des discours entiers, & qui ayant fort soigneusement debattu le pour, & le contre, ont presque autant aduancé en fin que s'ils n'auoient rien escrit, comme il aduient à tous ceux qui cherchent des raisons à perte de veuë, pour fortifier leurs conjectures.

Il ne faut douter que ces peuples n'ayent suiuy pour la plus grande partie les mœurs des Gaulois, du nombre desquels ils ont esté longuement tenus. Mais apres il fut remply d'vne grande multitude de Cimbres, qui forcez d'abãdonner leur pays par vne inondation de la mer Occane, coururent l'Allemagne, & occuperent vne partie de la Gaule Belgique, & ce pays ne suffisant à tant de gens, ils vindrent sur le rhosne, & demanderent aux Romains des terres, qui leur ayant esté refusees, vne partie passa en Italie, où elle fut deffaicte par l'armee Romaine; & l'autre qui demeura au deçà des monts, s'arresta en Suisse au pays de Suitz & Vri.

Quelques autres escriuent qu'au temps de Sigisbert Roy de Suede ces peuples Septentrionaux abonderent en telle sorte, qu'vne partie fut contrainte de chercher nouueaux pays. Ceux-cy ayant passé deçà le Rhin rompirent les Gaulois; dequoy les autres pays estonnez, leur depescherent des Ambassadeurs, ausquels ils ne demanderent autre chose, sinon qu'il leur fust permis de viure en cultiuant les terres sans le dommage des autres. A raison dequoy les Suisses leur permirent d'habiter la partie interieure de leur païs, qui est toute pleine de montagnes & de lacs: & ceux-cy cultiuerent le pays, & le rendirent fertile. Depuis les Histoires racontent que pres de l'Ocean Germanique il habita trois peuples appellez Saxons, Anglois, & Vietes. Les Anglois auec partie des Vietes allerent en la grande Bretagne nommée auiourd'huy Angleterre, & establirent là leur siege.

L'autre partie des Vietes alla en Suisse, & s'arresta en Suisse, & ceux-cy furent appellez Suithes.

En fin ce peuple prit les mœurs de toutes ces nations; tellement qu'il s'en fit vn meslange, duquel on ne sçauroit parler que malaisement, & par des conjectures, pleines d'vne vaine subtilité, ou d'vn embroüillement incroyable.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Suisses sont bons hommes de guerre, & propres à supporter toute sorte d'incommoditez, d'autant qu'ils sont nez en vn pays aspre. Ils pratiquét fort la guerre, & y gardent vn bel ordre. Ils ayment le corselet, la pique, la grande espée, & le poignard, & se seruent aussi fort bien de l'harquebuse. Ils sont de moyenne taille, mais robustes. Le pays qui n'est pas de trop grand rapport est cause qu'ils s'addonnent à viure de leur industrie. Ils despensent peu en habits, & ne consument guiere d'argent pour leur nourriture, excepté en pain & vin, veu que pour le reste ils se contentent de ce qu'ils ont, & ne font point d'estat de ce qui leur manque, & mangent assez de chair & de laitage. xx.

Il leur suffit d'auoir vne estuue, ou ils se puissét defendre du froid. Ils tiennent peu de meubles en leur maisons, & sont mal polis, rudes & aspres en leur conuersation, & manquent presque entierement de mœurs & de façons de faire ciuiles.

Ils ayment extremement à faire carous, & y passent les iournées & les nuicts entieres, & ceste fureur ou vilanie est venuë si auant qu'on ne sçauroit faire aucune affaire ny cõtracter amitié qu'en beuuãt à toute reste, veu que ceux qui boiuent d'auantage, ou qui s'enyurent sont estimez plus francs & plus hommes de bien que les autres, qui refusent de faire ces excez dommageables au corps, & à l'esprit. Et mesmes ils ne se contentent pas seulement

de cela, comme on faict en Flandres, & en tous les Pays-bas; mais encor si quelqu'vn refuse de se noyer de vin, ils luy porteront soudain le poignard à la gorge, & ce qui luy deuroit seruir de gloire, luy sert de subiect de querelle. Il faut toutesfois aduouër qu'ils sont prudents & bien aduisez, puis qu'ils ont sceu se maintenir si longuement en liberté, & viure paisiblement entre eux, combien que leurs Religions soient differentes. Outre ce ils font si bien que les plus grands Princes de l'Europe les recherchent pour auoir leur alliance, & les entretiennent auec force argent toutes les annees.

Pour le regard des lettres, combien qu'ils ayent de bonnes Vniuersitez, toutesfois il ne s'y adonnent pas tant qu'aux autres contrees, & leur principal mestier est celuy de la guerre. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu de sçauans hommes, & qu'il n'y en ait encore: mais ce nombre est fort petit, & ie ne parle que de ce qui se practique en ces pays ordinairement. Aussi pour dire vray leur esprit n'est pas des plus subtils, & tient vn peu de l'aspreté des montagnes; mais ils ont cela que quand ils se meslent de profonder vne chose ils la cõçoiuent fort bien, encor que ce soit auec beaucoup de peine. Il y en a peu de ceux qui se dépayssent qui ne retiennent touſiours quelque chose de l'action du pays, & mesme il semble qu'ils l'affectent en leurs habits, & en autre chose. Toutesfois ainsi qu'ils ont pratiqué hors de la Suisse ils deuiennent rusez; & sont plus mal-aisez à leurrer que les autres peuples qu'on tient plus remplis de fineſſe.

RICHESSES.

xxi. IL ne faut parler du pays des Suisses, comme d'vne contree riche, & abondante de toutes choses, veu que son assiette l'empesche de pouuoir estre tel, & son naturel faict qu'on doit encore l'estimer beaucoup de ce qu'il est capable de nourrir tous ses habitans. Et s'ils viuoient comme on fait en beaucoup d'autres pays où toutes choses abondent, ils se verroient bien toſt reduits à vne extreme misere & pauureté. Mais leur grande espargne leur est vn bon reuenu, & apres cela l'argent qu'ils tirent des Princes voisins faict qu'ils ne sont pas incommodez, comme ils seroient si lon ne payoit cherement leur alliance. Ie confesse bien qu'on leur dois souuent beaucoup d'arrerages: mais en fin ils sont payez en quelque sorte, & les enfans mesmes qui n'ont pas cognoissance de ce qu'on leur donne, sont entretenus par les Princes estrangers, qui s'essayent d'acquerir ceste nation, puis de la bien conseruer en l'ayant acquise. Mais pour dire quelque chose de ce dont ils peuuent tirer du profit, pour-ce que dans la qualité du pays ie l'ay marqué comme en passant; ie diray seulement qu'ils tirent quelquefois beaucoup d'argẽt de la nourriture du bestail, & de leurs pasturages. Il se vend à Zurich vne si grande quantité de froment, que c'est presque chose incroyable. Basle est aussi vn grand abord des marchands, & a la riuiere du Rhin qui luy apporte de grandes commoditez, & luy est merueilleusement profitable. On porte force liures imprimez en ceste ville par toute l'Europe, & les marchands en reçoiuent de grandes sommes. Lucerne est vn entrepost des marchandises qu'on porte de la Franche-Comté, & des pays voisins en Italie, & de celles aussi qu'on porte d'Italie aux autres contrees, d'autant que c'est là le chemin d'Italie pour passer par le mont sainct Gotard, & les marchandises d'I-

laſle deſcendent par le lac ; & la riuiere du Ruſſ dans le Rhin ; & puis dans la mer : mais toute leur richeſſe n'eſt pas telle qu'on en doiue faire quelque eſtime. Tellement qu'il ſera à propos de quitter ce diſcours, & venir aux forces.

FORCE.

LE pays des Suiſſes eſt tellement enfermé de tous coſtez des Alpes, le peuple eſt ſi courageux, & ſi opniaſtre à deffendre ſa liberté, & ceux qui ont attaqué ceſte nation, y ont ſi mal fait leurs affaires, qu'il n'y a Prince en Europe qui vouluſt entreprendre la guerre contre eux, & de ſe rendre maiſtre des lieux qu'ils habitent. D'ailleurs on auroit ſi peu de profit de ce païs lors qu'on s'en ſeroit emparé, que ceux qui en oſeroient faire le deſſein, le fuyroiét touſiours comme indiſcret, & qui peut apporter plus de perte, que de contentement. Ils ſe maintiennent auſſi tellement vnis, qu'il ſeroit bien malaiſé de les forcer, & d'en rapporter entiere victoire. Ils ont quelques villes, & places fortes, qui ne manquent de toutes les munitions de guerre qui ſont neceſſaires. Ils ſont propres à ſouſtenir de longs ſieges, & à ſouffrir toute ſorte d'incommoditez : mais il ne valent rien pour aſſaillir quelque ville, & aller à la breſche la teſte baiſſée. Que ſi quelqu'vn s'eſſayoit de les forcer en leur pays, c'eſt ſans doute qu'ils leueroient vne armee, & ne manqueroient, s'il leur eſtoit poſſible de donner bataille, comme ils ont fait bien ſouuent à leur aduantage : & chacun doit craindre d'y faire mal ſes affaires, veu que ſi dés le commencement, & au temps qu'ils n'eſtoient pas tous liguez enſemble, des poignees de gens ont vaincu de iuſtes armees ; que ne pourra-on attendre, ou craindre d'vne nation entiere qui ignore la fuite, & qui ſe reſoult pluſtoſt à mourir, qu'à ſe monſtrer laſche? XXII.

GOVVERNEMENT.

NOvs ſommes venus maintenant à la principale piece de l'eſtat des Suiſſes, qui eſt leur gouuernement. Conſiderons le donc particulierement, & eſpluchõs en toutes les parties. Le pays des Suiſſes eſt diuiſé en quatre parties, qu'ils appellent Govv, d'vn mot Allemand qui ſignifie pays. Ces quatre parties ſont Zurichgov, Vviſliſpurgergovu, Argouv, & Turgovu. Et ceſte Republique eſt compoſee de trois parties : En la premiere ſont les treize Cantons, que les Allemands nomment Ort. Ceux-cy ont tous ſeuls ce pouuoir entre tous les alliez, qu'ils deliberent de toutes les choſes qui appartiennent à la Republique, aux aſſemblees publiques, & donnent leur voix, & participent à toutes les commoditez, & incommoditez de l'alliance. En la ſeconde partie on compte l'Abbé, & la ville de ſainct Gal, les Grifons, les Valaiſiens, Rotvueil, Mulhuſen, & Biel. En la troiſieſme on met les lieux qui ſont venus au pouuoir de ceſte Republique, ou de leur bon gré, ou par force d'armes ; comme Turgovv, qui fut reduit ſous la domination des Suiſſes l'an 1460. Bade (non pas le Marquiſat qui eſt ailleurs) ſubjugué l'an 1415. & obeyſſant aux huict premiers Cantons. Rheguſt conquis l'an 1513. & gouuerné par les treize Cantons. Sarungans vendu l'an 1483. par le Comte George de Vverdenberg aux ſept premiers Cantons qui le gouuernent. Les libres Prouinces priſes l'an 1415. recognoiſſent l'authorité des ſept premiers Cantons. Lugan, Lucarne, XXIII.

Mendreſe: le Val Maglia ſont paruenuës au pouuoir des Suiſſes par la liberalité de Maximilian François Sforce Duc de Milan, qui les leur donna l'an 1513. Ces lieux obeyſſent à tous les Cantons, excepté à Appenzel. Bilitono, Bellizone, qui obeyſſent aux trois premiers Cantons.

XXIV. Mais afin de ſçauoir de quelle ſorte les Suiſſes ſe ſont ainſi cantonnez, & ont formé vne Republique ſi redoutable: apres pluſieurs changemens de ſeigneurie, les pays d'Vry, Suitz, & Vndreual ne vindrent à recognoiſtre en fin pour ſuperieur, que l'Empire Romain, comme on void par les priuileges qui leur furent octroyez par Rodolfe d'Auſbourg Roy des Romains, qui regna l'an 1291. & par autres Empereurs ſes ſucceſſeurs. Et ces peuples ne furent iamais ſubjects, comme quelques-vns veulent, à la maiſon d'Auſtriche, ains l'Empire eſtant en ceſte maiſon, ils obeyſſoient ſeulement à l'Empereur eſleu, & non aux ſucceſſeurs de la maiſon d'Auſtriche.

Ces vallees eſtant donc en liberté, les Empereurs leur enuoyerẽt leurs Gouuerneurs Allemands, qui ſans ſe meſler du gouuernement, & de l'adminiſtration de la Republique, deuoient rendre iuſtice aux peuples: & quelques vns de ces Gouuerneurs furent chaſſez, & les autres tuez par leur inſolence; pource qu'ils vſoient bien ſouuent de diuerſes vilenies, & meſchancetez à l'endroit des peuples, ainſi que fit vn Gouuerneur d'Ondreuald, qui voulant qu'vn d'entre eux fuſt mis ſoubs le ioug d'vne paire de bœufs, ainſi que celuy qu'il deſtinoit à telle choſe, euſt refuſé de la ſouffrir, il commanda qu'il y fuſt mis par force, & l'autre s'en eſtant ſoudain fuy, le gouuerneur ſe mit en cholere, & fit pour ceſte cauſe arracher les yeux au pere de celuy qui eſtoit eſchappé.

Il aduint vne autrefois en la meſme vallee, que le gouuerneur preſſant vne femme en l'abſence de ſon mary, de luy appreſter vn bain chaud, & d'y entrer auec luy; ceſte femme ayant differé iuſqu'au retour de ſon mary, le gouuerneur plein de courroux fit qu'elle mourut d'vn coup de hache.

D'auantage, le gouuerneur de Suitz & d'Vry, pouſſé d'vne grande folie dreſſa vn baſton ſur lequel il mit ſon chapeau, commandant que tous ceux qui paſſeroient par là, fiſſent honneur à ſon chapeau. Il y eut vn Guillaume Zen qui ne voulut le faire, à raiſon dequoy il le fit venir, & luy commanda d'oſter auec vn traict tiré d'vne arbaleſtre vne pomme qui eſtoit ſur la teſte d'vn ſien fils: le pere refuſa durant pluſieurs iours de le faire, mais en fin ne pouuant plus reſiſter, il obeyt, & auec l'ayde de Dieu il emporta auec ſon traict la pomme qui eſtoit ſur la teſte de ſon fils, ſans l'offencer. Et parce qu'il en auoit deux, le gouuerneur luy demãda pourquoy il auoit porté l'autre: à quoy Zen reſpondit, que ſçauoit eſté à cauſe que ſi ſon fils eut eſté offencé par le premier, il auoit reſolu de tirer le ſecond contre luy-meſme. Le gouuerneur ayant ouy ces paroles, le fit prendre, & l'ayant mis en vne barque pour le mener en vn ſien palais entre Vry, & Bruch, il eſchapa de la barque, ſe mit à fuyr par les montagnes qui ſont autour du lac, & s'appareilla à la vengeance.

Les peuples de ces trois vallees eſmeus de ſes meſchãcetez, & pluſieurs autres, chaſſerent de toute part leur Gouuerneur, & ſe mirent tellement en liberté, que les Empereurs y enuoyerent ſeulement apres des Iuges ciuils, qui ne pouuoient eſtre que de leur Seigneurie.

Or y ayãt diuiſion en l'Empire l'an 1314. à cauſe qu'vne partie des Electeurs auoit eſleu Empereur Louys Duc de Bauiere, & l'autre Federic Archiduc

d'Austriche, & que pour ceste raison ils debattoient de l'Empire; & ces vallees ne vouloiét pas recognoistre Federic pour Empereur, pource qu'il auoit eu peu de voix, il leur fit la guerre, & enuoya Leopold son fils pour assaillir le pays de Suitz, tenant pour certain que Louys ne les pourroit pas secourir.

Leopold estant donc entré auec vne assez grande armee au pays de Suitz, qui est enuironné de tous costez d'eau, & de montagnes, & estant arriué à Marguten, fut deffait par les gens des trois vallees, de Suitz, Vry, & Ondreuald: dequoy le pays estroit fut cause en grande partie, & la saison aussi, veu qu'il y auoit de la glace par tous les chemins, tellement que les cheuaux ne seruoient de rien en ceste bataille, & les Suisses en iettant seulement des cailloux des montagnes les estonnoient en telle sorte, qu'ils se precipitoient volontairement dans le lac.

Au mesme temps par le commandement de Federic, ils furent aussi assaillis par le Comte de Stambourg qui demeuroit à Veldane du costé d'Ondreuald, & les Suisses estans paruenus de ce costé là, ne leur laisserent passer la bouche, & firent toutes ces choses sans estre assistez d'aucunes forces estrangeres.

Apres auoir soustenu ceste guerre par l'espace de deux ans entiers, ils resolurent pour leur plus grande seurté, & tranquilité, de s'vnir ensemble, & firent vne Ligue, qui fut appellee des trois Cantons. Voicy ce qu'elle contenoit,

Au nom de Dieu soit, &c. Pource que la memoire de l'homme est debile, & passe bien tost, à raison dequoy il oublie aisément le succez des affaires, d'autant qu'il est fort vtile, & necessaire que les choses qui apportent la paix, le repos, le profit, & l'honneur, soient mises par escrit. xx v.

A ceste occasion nous Compatriotes d'Vry, Suitz, & Ondreuald, faisons, sçauoir à tous ceux qui ces presentes liront, ou orront, que pour pouruoir, & remedier aux difficultez, & mauuaises qualitez des temps, & pouuoir mieux demeurer en paix, & concorde entre nous, & afin que nous nous puissions plus facilement deffendre, & maintenir nos corps, & biens nous nous sommes liez auec serment perpetuel, & stable l'vn auec l'autre, & par se serment nous auons approuué, & promis de nous conseiller, & ayder l'vn l'autre auec la personne, & les biens, à nos despens, dedans, & dehors le pays, cõtre tous ceux qui feront, ou voudront faire tort à quelqu'vn de nous, tant en la personne, qu'aux biens, en telle sorte qu'il en reuinst du dommage à quelqu'vn de nous. Et ce sont ceux à qui nous deuons donner ayde le mieux que nous pourrons, en leur faisant reparer le tort, & le dommage receu, ou par accord, ou par quelque autre voye que ce soit.

Secondement, nous auons ordonné entre nous en ceste Ligue, qu'aucun de nos pays, ou Cantons, & moins encores aucun de nous en particulier, ne se rendra Seigneur, ny receura quelque Seigneur, sans la volonté des autres, ou sans leur conseil; ains chacun soit masle, ou femelle, sera obeyssant à son vray Seigneur aux seruices deubs, & honnestes, ou bien à sa vraye seigneurie: mais non aux Seigneurs qui voudroient prendre quelqu'vn de nos pays à force d'armes, & nous voudroient contraindre à quelque chose iniuste, veu qu'on ne leur doit faire aucun seruice tandis qu'ils seront en discorde aues les nostres.

Nous auons encores accordé, qu'aucun de nos Cantons, ny aussi des alliez, n'aydera nul estranger, sans l'aduis des autres Cantons, & alliez.

Aucun des confederez ne traictera auec lesdits estrangers, sans le consente-

» ment, & le ſceu des autres, tandis que les Cantons ne ſont pas ſubjets. S'il ad-
» uenoit que quelqu'vn trahiſt vn des Cantons, & le mit és mains d'autruy, ou
» n'obſeruaſt quelqu'vne des choſes cy deſſus eſcrites, il ſera tenu pour traiſtre,
» & pour homme ſans foy, & ſa perſonne ſera miſe entre les mains des Cãtons,
» & ſes biens ſeront confiſquez.

» Outre ce nous auons accordé qu'aucun de nous ne ſupportera, ou prendra
» aucun Iuge, qui achepte les offices auec de l'argent, ou d'autres biens, s'il n'eſt
» Compatriote.

» S'il naiſſoit quelque different ou guerre entre les confederez, les meilleurs,
» & plus ſages eſteindront ce diſcord, & termineront la querelle par accord, &
» ſi quelqu'vne des parties y contrediſoit, lors les confederez qui reſtent doiuẽt
» aſſiſter les autres aux deſpens des contrediſans. Si quelqu'vn des alliez tuë
» l'autre il perdra la vie, ſinon qu'il peut prouuer (luy eſtant octroyé de faire)
» qu'il a faict ce meurtre pour la deffence de ſa perſonne, & ſi le meurtrier s'en-
» fuyt, celuy qui le logera, ou le deffendra dans le pays ſera banny, & ne pour-
» ra retourner au pays iuſqu'à ce que les Cantons le permettront d'vn com-
» mun accord.

» S'il arriuoit encor que quelqu'vn des alliez miſt le feu aux maiſons d'autruy,
» il ne pourra iamais retourner au pays, & celuy qui le logera, ou aſſiſtera ſera
» tenu à la reparation du dõmage enuers la partie intereſſee, & complaignante.

» Aucun ne pourra faire gager l'autre que pour aſſeurance, & ne le pourra
» faire ſans permiſſion de ſon Iuge.

» Chacun ſera obeyſſant à ſon Iuge, & ſe preſentera deuant luy quand il en
» ſera beſoing.

» Si quelqu'vn s'oppoſe au Iuge, & eſt deſobeïſſant, ou fait du dommage à
» quelqu'vn des alliez par ſa deſobeïſſance, lors ceux de la Ligue le contraindrõt
» de reparer ce dommage.

» Partant afin que la preſente Ligue, & Capitulation, & toutes les clauſes ſuſ-
» dictes demeurent à perpetuité ſtables, & en leur vigueur, nous Compatriotes
» d'Vry, Suits, & Ondreuald auons oppoſé nos ſeaux à la preſente, faicte à Baren
» l'an 1325. le 1. Mardy apres la feſte S. Nicolas. En la meſme annee tous les pri-
uileges leur furent confirmez par le ſuſdict Empereur Louys.

Les diſſenſions de l'Empire eſtant appaiſees, quelques autres pays pouſſez par le rude traitement de leurs Gouuerneurs, & attirez par la douceur de la liberté, entrerent en Ligue auec les trois Cantons ſuſdicts. Lucerne y entra premierement en l'annee 1332. puis Zurich en l'an 1351. & l'an 1352. Zugh, Glaris, & autres. Le contract de la Ligue des quatre Cantons (laiſſant l'auant propos que nous auons mis cy deuant) eſt tel.

Ligue des quatre Cantons, de Lucerne, Vri, Suitz, & Ondreuald.

XXVI. » NOVS Senat, Conſeillers, & Citoyens de la ville de Lucerne, & nous Compatriotes d'Vrich, Suitz, & Ondreuald, publions, & manifeſtons à
» tous ceux qui ces preſentes liront, ou orront, qu'afin de deffendre nos perſon-
» nes auec moins de difficulté, nous nous ſommes reciproquement promis de
» nous ayder l'vn l'autre, & nous conſeiller en toutes les choſes cy deſſous eſcri-
» tes, & en toutes autres honneſtes & raiſonables. Nous de Lucerne, Vri, Suitz,
» & Vndreuald auõs reſerué l'Empereur noſtre Seigneur, & l'Empire Romain,

& ce

ce à quoy nous sommes obligez en son endroit, comme nous auons accou- «
stumé de toute ancienneté; & de plus nous susdits de Lucerne auons reserué «
nostre ville, les Conseillers, & tous leurs estats, les bonnes coustumes enuers «
les citoyens, & estrangers, comme il a esté fait par nos ancestres. «

Nous susdits nous reseruons encores en nous-mesmes vne particularité en «
nos bornes, & limites, selon nos Statuts, & bonnes coustumes, comme nos «
predecesseurs ont faict par le passé. «

Nous citoyens de Lucerne nous deuons contenter de tels droicts enuers les «
trois Cantons, comme il a esté dit cy dessus. «

Nous susdits citoyens d'Vry, de Suits, & Ondreuald, nous deuons contẽter «
des citoyens de Lucerne comme dessus: mais s'il aduenoit (ce que Dieu ne «
vueille) qu'aucun de nous, dedans, ou dehors vouluſt contraindre le deuoir «
à vn autre, & luy faire tort, ou dõmage; alors la partie qui sera offencée doit «
sur sa foy considerer si ce dõmage luy est fait à tort, & lors ladite partie adui- «
sera l'autre, & toutes deux auec la ville de Lucerne s'entr'ayderont cõtre les «
susdits, & contre qui que ce soit auec leurs personnes, & leurs biens. «

Nous citoyens deuons à nos despens ayder aux susdits Cantons, & au con- «
traire, nous susdits Cantons deuons ayder à nos despens aux citoyens de Lu- «
cerne, & le tout auec vne bonne, & entiere foy, sans contradiction. «

Si par malheur il naissoit quelque different entre nous susdits, en ce cas on «
eslira des meilleurs, & des plus sages, qui accõmoderont à l'amiable tous nos «
debats, & au cas qu'vne partie vouluſt cõtredire à tel accord, les autres alliez «
assisteront l'autre aux despens du desobeyssant. «

S'il arriuoit des desordres entre les trois Cantons, & que les deux fussent «
d'accord, en ce cas aussi nousdits citoyens de Lucerne nous deuons accorder, «
& ayder à solliciter le tiers à ce qu'il s'accõmode auec les deux, si nous susdits «
citoyens de Lucerne cognoissons, & trouuõs quelque chose qui nous semble «
meilleure pour les deux Cantons. «

Nous auons encor accordé que nous susdits citoyens, & pour les susdits «
compatriotes d'Vry, Suits, & Ondreuald, & pareillement les susdits pour les «
citoyens de Lucerne nous pouuons prendre en gage l'vn pour l'autre, & que «
aucun de nous ne pourra plus entrer en aucune sorte de ligue, ou capitula- «
tion auec aucun, dedans, ny dehors, sans le consentement, ou sceu vniuersel «
des autres alliez. «

Aucun allié ne gagera l'autre, sinon pour affermement, ou loüage, & cecy «
ne se pourra faire que moyennant la deuë Sentence. «

Celuy d'entre les susdits alliez qui contestera contre le iugement, ou sera «
desobeissant, si ceste desobeyssance porte du dommage à quelqu'vn des alliez, «
doit estre contraint à la reparation du dommage. «

S'il aduenoit que quelqu'vn des alliez commist quelque faute, pour laquelle «
il fust banny de sa iurisdictiõ (pourueu que ce ban fust signifié aux autres iu- «
risdictions auec lettres patentes, & le seau de tel pays, ou de Lucerne) alors «
celuy qui est de ceste iurisdiction sera bãny de la mesme sorte qu'il l'aura esté «
en l'autre, & si quelqu'vn l'assiste, & luy donne à manger, ou à boire, qu'on le «
sçache, il encourra la peine de l'autre, sauf qu'il ne pourra encourir en aucu- «
ne sorte la peine de mort. «

Et de plus nous auons vnanimement resolu que celuy des alliez qui n'obser- «
uera toutes les choses susdites, voire chaque particularité ci dedans cõprise, «

„ſera tenu pour perſonne qui mãque de foy & de parole. Et afin que ces choſes „ ſoient obſeruées inuiolablement par nous tous, & par chacun en particulier, „ cõme on a conclu auec toutes les paroles expreſſes, nous ſuſdit Senat, Cõſeil, „ & citoyens de Lucerne, auons auec noſtre ſcel commun, & de chaque Cãton „ particulier, fait ſceller la preſẽte en foy de toutes les choſes cy deſſus eſcrites, „ faites, & paſſées le premier Samedy auant la S. Martin, l'an 1332.

Aſſemblée faicte à ſainct Gal entre les quatre Cantons, qui a vigueur de Ley, & de Ligue.

XXVII. „ NOvs Senat, & Conſeil de cent, qu'on nõme le grand Conſeil de la ville „ de Lucerne, & nous Amans, Conſeil, cõpatriotes, & toutes les Commu- „ nautez des 3. Cantons d'Vry, Suitz, & Ondreuald, au deſſus, & au deſſoubs de „ Silue, ſommes entrez en different entre nous trois Cantons, & l'autre partie; „ pource que ſuiuãt la teneur de l'article de noſtre Ligue qui parle de volonté, „ & accord, ſoit auec droit, procez, ou Sentence, que telles choſes fuſſẽt faites, „ ou traictées, on entend, qu'autant que nous ſuſdits de Lucerne mettrons de „ perſonnes en vne garniſon, ou affaire, nous ſuſdits trois Cãtons ſerons obli- „ gez d'en mettre autant de chaque Canton particulier.

„ Ce qui nous a ſemblé (à nous dy-ie de Lucerne) peu conuenable, deshonne- „ ſte, & iniuſte, & ces paroles n'ayans eſté mieux declarées en la Ligue perpe- „ tuelle, à raiſon qu'on ne ſe ſouuint pas de ces aydes, à ceſte cauſe en la preſẽte „ diette d'vn commun conſentement, & meur conſeil, nous nous ſommes vo- „ lontairement accordez, que pour le regard de cét article nous de Lucerne y „ deuons mettre autant de perſonnes, que nous ſuſdicts Cãtons d'Vry, Suitz, & „ Ondreuald, & tous trois enſemble terminer tout differẽt, & affaire qui arri- „ uera, & qu'aucune des parties ne ſera plus, ou moins que l'autre. Pareillemẽt „ s'il aduenoit iamais qu'il naſquiſt des differents entre nous trois Cantons, & „ qu'il fuſt beſoing de propoſer, ou eſclaircir la teneur de ceſte Ligue perpe- „ tuelle pour raiſon de ces paroles, volonté, accord, droit, il faudra que tout „ ce different ſe termine auec égale ayde, comme il a eſté dit.

„ Et ſi tels deſordres, ou differents naiſſoient entre nous de Lucerne, auec „ quelqu'vn des Cantons, pareillemẽt toutes & quantesfois qu'il procedera du „ deuoir pour le regard des deux parties, ils ſeront terminez auec ayde égale, „ comme deſſus. Et afin que les ſuſdites choſes durẽt perpetuellemẽt, nous les „ auons confirmées auec ſermẽt, & auons obligé tant nous que nos ſucceſſeurs „ à les obſeruer inuiolablement, & pour ce nous les auons ſellées tant du ſcel „ de Lucerne, que des trois Cantons, & de nos pays, & en auons fait expedier „ quatre auec les meſmes paroles, & le meſme ſcel, dont nous auons eu vne ex- „ pedition, Vry vne autre, Suitz vne autre, & Ondreuald vne autre, toutes de „ meſme forme. Fait le premier Mercredy auant le Dimanche des Rameaux, „ l'an 1481.

„ Ceux de Zurich ſe liguerent auec les autres 4. Cantons, en l'an 1351.

Ligue de Zurich auec les quatre Cantons.

XXVIII. NOvs Bourgmaiſtres, Conſeillers, & communs citoyens de la ville d'V- ry, Suitz, & Ondreuald, ſçauoir faiſons à tous, &c. qu'auec bon cõſeil,

& meure cõsideration, pour raison d'vne bonne paix, & deffence de nos biẽs, & personnes, & de toutes nos villes, & tous nos pays, & au profit & biẽ commun, nous nous sommes assemblez, & auons approuué, & iuré hautemẽt deuãt Dieu & ses Saints, tãt pour nous que pour nos successeurs, lesquels nous voulons estre perpetuellemẽt compris en nostre Ligue, principalemẽt pour auoir, & obseruer vne perpetuelle confederation, qui estoit autrefois, & sera à l'aduenir sans tache, auec bonne foy, ferme, stable, & perpetuelle.

Et pource que les choses instables sont subjettes à l'oubly, & le cours de ce monde tourne & passe, & toutes choses se chãgent, à ceste cause nous susdites villes & cõmunautez nous donnons l'vne à l'autre ceste foy perpetuelle, & ce clair tesmoignage, auec lettres & escritures; de sorte que nous deuons estre prests à nous secourir l'vn l'autre sans contradiction aucune, autant que nos biens & nos personnes s'estendront, contre quiconque nous voudra offẽcer en la personne, ou en nos biens, & en nostre honneur, voudroit auec force, & sans raison nous attaquer, & molester quelqu'vn des priuilegiez qui sõt compris en ceste Ligue, à present & à l'aduenir, dans les limites cy dessus escrites.

Premieremẽt où l'Are naist, qui s'appelle au Grialel, & de là en bas, & celles de Berne, où l'Are entre dans le Rhin, & de là iusqu'au costé où il naist, & de ce pont par les Grisons iusqu'à la forteresse nommée Reingembourg, iusques au delà de S. Gorard, iusques sur le mont de Platier, & de là iusqu'au Torsel, & vne autre fois iusqu'à Crinesel, où l'Are prend sa source.

Mais si dans ces bornes il y auoit quelqu'vn compris en ceste Ligue qui fust endõmagé en quelque sorte, tant aux biens qu'en la personne, alors le Cõseil & la cõmunauté de la ville, ou païs qui se trouuera auoir receu le dommage, doit sur sa foy recognoistre le dommage, & lors que ce Cõseil & ceste communauté, ou la plus grande partie de la ville, ou du païs qui aura receu le dõmage, aura iugé de quel secours elle a besoing pour ceste affaire, elle en peut, & doit aduertir les autres villes & pays compris en ceste Ligue.

Et quand cét aduertissemẽt sera fait, il faut aduertir par vn courrier, ou par des lettres du Conseil, ou de la communauté de ceste ville, ou de ce pays, les Conseillers des 3. Cantons sans aucune intermission, afin qu'ils donnẽt aduis aux villes de ce dont l'autre a aduerty sur sa foy : & elles doiuent de nouueau sur leur foy estre preparées soudainement auec tout ce qui fait besoin pour ayder à ceux qui ont receu le dommage.

Et aucun de nous des susdits Cãtons ne traittera en nulle sorte auec aucun la presente Ligue, & ne cherchera ny d'effect, ny de parole aucune chose, par laquelle ce secours puisse estre empesché, retardé, ou esloigné.

Pareillement chaque ville, ou pays doit prester ce secours à ces despẽs, sans aucune doubte.

S'il arriuoit quelque dommage à quelqu'vn qui fust compris en ceste Ligue, en telle sorte qu'il fust aussi tost besoing de secours, alors nous deuõs de tous costez secourir promptement, en telle sorte que tel dommage soit reparé, ou vengé sans aucun delay.

Mais si la chose estoit de telle importãce qu'il fust besoin d'assembler quelque diette, & qu'il aduint cependant qu'vne des villes comprises en ceste Ligue deust estre secouruë, il faudra soudain aller à la diette, à la maison de Dieu de l'Abbaye S. Marie, & aduiser à ce qui sera plus vtile; de sorte que ceux qui ont aduerty, soient promptement secourus.

» S'il y auoit encore quelqu'vn qui fust assiegé, on doit payer à ceste ville ceux
» qui l'aydent, ou qu'ils ont receus en ayde, & ces despences se feront pour le
» regard de leuer le siege.

» S'il y auoit quelqu'vn qui sans raison fist dommage à vn autre compris en
» ceste Ligue, quoy que telle personne habitast hors des bornes susdites, lors
» que l'on se plaindra de celuy qui fera tel dommage, ou quelque repreillaille,
» & qu'il viendra entre les mains de nos confederez, on gagera, & sequestrera
» telle personne, & ceux qui luy ayderont, & leurs biens, & leurs personnes, &
» l'on fera reparer vn tel dommage le plus promptement qu'on pourra.

» S'il aduenoit encore que nous susd. de Zurich eussiõs quelque differẽt auec
» nos susd. alliez de Lucerne, Vry, Suits, & Ondteuald, ou bien auec quelqu'vn
» des particuliers (ce que Dieu ne veüille) il faudra que nous veniõs pour ceste
» cause à la diette à la maison de Dieu, & la ville de Lucerne, les 3. Cãtons tous
» ensemble, ou bien vn particulier qui aura differẽt auec nous de Zurich, eslira
» deux preud'hõmes, & nous en eslirons deux autres, & ces quatre iurerõt de-
» uant Dieu & ses Saincts, d'expedier soudainemẽt ceste affaire, ou par accord,
» ou par Iustice, & ce qui sera conuenu par ces quatre, ou par la plus grãde par-
» tie, sera obserué par les deux parties sans aucune intermission.

» Mais s'il arriuoit que ces quatre qui seront esleuz pour telle chose, se diui-
» sassent esgalement, ou que quelque different se mist parmy eux, alors ils doi-
» uẽt sur la foy qu'ils ont iurée, eslire, & prendre vn hõme dans nostre Ligue,
» qui soit alors estimé commun en telle chose, & qui ne panche pas plus d'vn
» costé, que d'autre. Et quant à celuy qu'ils auront esleu volontairemẽt, ceux
» de ceste ville, ou de ce pays luy doiuent commander qu'il vaque à ceste affaire
» auec eux quatre, & s'efforce sur sa foy de despescher promptemẽt telle chose.
» Et pour le regard de l'argent qui est deu, chacun doit estre à droit en la ville,
» & au pays où le deffendeur habite, & là encore sur leur foy il faut qu'on iuge,
» & expedie incontinent telle affaire.

» Aucun de ceux qui sont cõprins en ceste Ligue ne doit rien saisir, ou seque-
» strer l'vn de l'autre, excepté si la seurté que le creancier a acceptée n'est pas
» approuuée, ayant aussi accordé que nul confederé compris en ceste Ligue ne
» doit estre gagé pour l'autre pour aucune chose.

» S'il y auoit encores quelque personne compriſe en ceste Ligue qui cõmist
» vn dèlict pour lequel il fust bãny de sa iurisdictiõ, & qu'on fist sçauoir ce ban
» auec des seaux pendants de tel pays à l'autre iurisdictiõ; il sera banny de mes-
» me sorte qu'il l'aura esté en l'autre iurisdiction: & celuy qui le logera lors, ou
» luy donnera à mãger, ou à boire, s'il est recogneu, encourra la mesme peine,
» sinon qu'il ne courra nullement fortune de la vie.

» Nous auõs encor reserué pour nous mesmes ensemble, ou pour quelqu'vne
» de nos villes, ou de nos pays particuliers, qui se voudroient à l'aduenir allier
» auec quelque Seigneur, ou quelques citoyens, qu'ils ne le pourroiẽt pas bien
» faire, ains ceste Ligue de l'vn auec l'autre sera perpetuelle, stable, & ferme, &
» nous deuons conseruer toutes les choses declarées en la presente escriture.

» On a aussi clairemẽt conclu, & declaré, que si quelqu'vn vouloit molester
» le seigneur Rodolfe Bruiré Cheualier, qui est à present Bourgmaistre, & les
» Conseillers de ceste ville en leurs iugemens, & loix qu'ils ont faictes, estans
» compris en ceste Ligue quãd nous susdits de Lucerne, Vry, Suitz, & Ondre-
» uald, seront aduertis seulemẽt par vn Bourgmaistre, ou par vn Conseiller de

Zurich, alors sur nostre foy nous serons tous prests à leur ayder, en telle sorte que le Bourgmaistre, les Conseillers & les Tribuns demeurent auec leur puissance, leurs loix, & leur iugement.

Nous susdits de Zurich, Lucerne, Vry, Suits & Ondreuald nous sommes reseruez en ceste Ligue nostre Seigneur le Roy, & le S. Empire, & ce à quoy nous sommes obligez de toute ancienneté & bonne coustume.

Et de plus nous de Zurich nous sommes reseruez nos confederations, Ligues & approbations que nous auons faites auant ceste Ligue.

Nous susdits de Lucerne, Vri, Suitz & Ondreuald auons reserué les Ligues & vnions que nous auons ensemble, & que celles-là procedent encore iusqu'à celles-cy.

Apres cecy l'on doit singulieremẽt sçauoir que nous auons clairemẽt conclu pour le regard de ceux qui sont de ceste Ligue, qu'ils demeurent entierement en leur liberté, en leurs droicts & bonnes coustumes, comme ils ont fait iusqu'à present, en telle sorte toutefois qu'aucun ne moleste ni retarde l'autre.

On a encore conclu particulierement, afin que telle Ligue soit tousiours plus asseurée, que d'icy à dix ans enuiron le mois de May deuãt, & apres sans faute, comme les trois susdites villes ont ordonné, ou bien si l'vn recherchoit telle chose de l'autre, nous deuõs faire que ceste Ligue & vnion soit esclaircie auec les paroles, escritures & serments, & que toutes choses necessaires soient faites, & tous ceux qui passeront dix ans iurẽt d'obseruer parfaictemẽt telle Ligue auec tous les poincts qui sont escrits en la presente, sans aucune contradiction.

Mais s'il aduenoit que toutes choses ne se fissent pas dans tel terme precisement, & qu'on prolongeast pour raison de quelque affaire, cela n'apportera nul preiudice à ceste ligue, puis qu'on a conclu clairemẽt qu'elle doit demeurer perpetuellement stable & fermè auec tous les points & articles presents.

Pareillement auec vne bonne & meure consideration nous auons reserué que si pour nostre bien comme il faut nous faisions de commun accord, ou maintenant, ou à l'aduenir, & aduisassiõs de faire ou dire autremẽt que nous n'auons dit ou escrit en ceste Ligue, nous pouuons faire tout cecy l'vn auec l'autre, veu que nous qui sommes compris en ceste Ligue nous conseillerons tousiours vnanimement, & accorderons sans doute ce qui semblera plus vtile.

Et afin que tout ce qui est escrit par nous à present, & le sera à l'aduenir, tãt par nous que par tous nos successeurs, demeure vray & stable à perpetuité, nous susdites villes & païs de Zurich, Lucerne, Vri, Suitz & Ondreuald auõs faict attacher nos seaux aux presentes, à Zurich le iour de S. Valborg, le premier de May l'an 1351.

Zugh entra en ligue auec les susdits Cantons l'an 1352. comme on voit par ce qui s'ensuit.

Ligue de Zugh auec les cinq Cantons.

XXIX. NOvs Bourgmaistres, Conseillers, Citoyens, & Communauté de la ville de Zurich, Cõseillers, Citoyens & Cõmunauté de Lucerne, les Amans, Conseil, & les communs Citoyens de Zugh, & tous ceux qui y ont office: les Amans, Conseillers, Compatriotes des trois pays d'Vri, Suitz & Ondreuald, sçauoir faisons à tous &c.

„ L'auant-propos ſuit l'ordre des precedens de Zurich auec les quatre Can-
„ tons, donnant les meſmes confins, comme on y voit depuis le commence-
„ ment du ſecond chapitre.
„ Or s'il y auoit quelqu'vn &c. Qu'on liſe l'article ſuiuant qui commẽce,
„ Mais ſi dans ces bornes &c. au commencement du ſecond chapitre qui eſt
„ ſemblable entierement à ceſtuy-cy.
„ Et ſi aucun des ſuſdites villes &c. Le 2. chap. eſt de meſme forme que ceſtui cy.
„ Nous auſſi ville & pays &c. Bref ceſte Ligue eſt de meſme que l'autre,
„ & il n'y a que Zugh de plus. Donné à Lucerne l'an 1352. le premier Mercre-
dy apres la Sainct Iean.

Glaris s'allia auec les autres confederez l'an 1357. comme on peut voir en ſa Ligue.

Ligue de Glaris.

xxx. „ NOvs Bourgmaiſtres, Conſeillers, & communs Citoyens de Zurich, les Amans, & communs Compatriotes des pays d'Vri, Suitz, Ondreuald & „ Glaris faiſons ſçauoir &c. comme aux precedentes.
„ Et nous ſuſdits de Zurich, Vranie, Suitz & Ondreuald, pour raiſon d'vne „ bonne & particuliere amitié, permettõs auſdits de Glaris de ſe pouuoir allier „ à leur plaiſir auec nos confederez de Berne, Lucerne & Zugh, ou bien auec „ quelques vns de ceux-cy en particulier, auec pache toutesfois que ceſte Li- „ gue precedera l'autre, & ſera perpetuelle: & nous ſuſdits de Glaris ne nous „ allierons auec aucun ſoit Seigneur ou autre, ſans la licence & volonté de nos „ ſuſdits confederez de Zurich, Vri, Suitz & Ondreuald.
„ En foy dequoy &c. comme aux autres lettres en mettant Glaris. Donné le „ Lundy qui finit la ſepmaine de la Pentecoſte l'an mil trois cents cinquante & ſept.

Ligue de Berne auec les trois Cantons.

xxxi. „ NOvs Senat, Conſeillers & les deux cents Citoyens communs de la vil- le de Berne en Heuchelande, & nous Amans & communs Compatrio- „ tes d'Vri, Suitz & Ondreuald, ſçauoir faiſons &c.
„ Elle contient toute la teneur & toutes les paroles de la Ligue de Zurich „ auec les quatre Cantons: mais le lieu de la Diette c'eſt Riembolte.
„ Nous ſuſdits de Berne pouuons aduertir les trois ſuſdits Cantons contre „ ceux qui voudroient endommager nous & nos Citoyens, & ceux que nous „ auons en gage, & qui ſont proprement noſtres, & non pour aucuns autres, „ & contre tels ils ſeront tenus de nous ayder, & ſur toutes les choſes ſuſdites „ nous trois Cantons deuons enuoyer leſdits ſecours par le Brunigh iuſques „ à Vnderſuuen, & ceux de Berne donneront argent à chacun des noſtres que „ nous leur aurons enuoyé armé, tous les iours durant tout le temps qu'ils les „ tiendront à leur ſeruice, & à leurs deſpens, & nous nous contenterons de „ cecy, & que les noſtres retournent de leur ſeruice à Vnderſuuen, & „ non plus outre. Et ſi nous ſuſdits de Berne enuoyons nos gens pour ſe- „ cours aux ſuſdits trois Cantons, ou à quelqu'vn en particulier, on obſer- „ uera le ſuſdict chapitre iuſques à Vndreſuuen. Et s'il aduenoit qu'ils ſuſ- „ ſent aſſiegez communement, alors nous de Berne y deuons aller à nos „ propres deſpens.

Et s'il arriuoit quelque guerre qui touchast à tous, & qu'alors nous susdits de Berne, ou nous trois Cantons allassions contre les ennemis, & les endommageassions en quelque lieu que ce fust, pour tout cecy aucun qui sera compris en ceste Ligue, ne comptera nuls despens à l'autre.

Si nous de Berne prenons & assaillions les païs d'enhaut nos voisins, alors les trois pays seront obligez d'assaillir les ennemis, & les endommager tant qu'ils pourront, & pour telle faction nous ne compterons point de despens l'vn à l'autre: & au contraire si nous susdits trois Cantons assaillons, on obseruera le mesme article.

Nous susdits de Berne nous sommes obligez que si ceux de Zurich & de Lucerne auoient besoin d'ayde, & s'ils la demandent ausdits trois Cantons leurs alliez, quand nous serons aduertis par lesdits trois Cantõs, nous sommes obligez d'enuoyer promptement nostre secours à nos despens, & de l'enuoyer où les autres iront.

Et si lesdits de Lucerne & Zurich ne donnoient lesdits secours ensemble auec ceux des susdits trois Cãtons pour assister nous de Berne, nous ne payerons nulle chose à ceux de Zurich & de Lucerne. Et s'il aduenoit qu'en quelque temps il falust que communement nous de Berne & nousdits trois Cantons enuoyassions nos gens au secours l'vn de l'autre, nous auons conclud, que s'il arriuoit qu'vne partie allast endommager les ennemis &c. comme le second chapitre.

Si quelqu'vn compris en ceste Ligue auoit quelque plainte ou demande contre vn autre, il ira à la Diette comme dessus.

Et l'Eslecteur choisira vn homme hors de son pays ou de sa ville, qui sera neutre, & ceux de son party le prieront qu'il prenne ceste affaire sur sa foy, & apres lesdites parties, tant le demãdeur que le deffendeur en prendront deux autres chacun pour sa part, & ces cinq sur leur foy expedieront promptemẽt l'affaire, ou par accord ou par iustice, sans aucune contradiction. Le reste est comme aux autres.

Si quelqu'vn compris en ceste Ligue estoit en possession de quelque chose, personne ne l'en ostera sans raison, ains chacun l'aydera & deffendra au pays auec raison.

Ligue hereditaire faicte entre l'Empereur Maximilian, & Charles Archiduc d'Austriche, & les Suisses.

NOVS Maximiliã par la grace de Dieu Empereur des Romains, touſiours Auguſte, Roy d'Alemagne, Hongrie, Dalmacie, & Croacie, Archiduc d'Austriche, de Bourgongne, Brabant, Comte Palatin &c. pour nous mesmes, c'est à sçauoir en nostre propre nom, & aussi comme protecteur, & au nom de l'Illustrissime Charles Archiduc d'Austriche, & Duc de Bourgongne, & de Brabant, Prince d'Espagne, Comte de Flãdres & de Tirol &c. d'vne part. & nous &c. de la Ligue des Suisses, c'est à sçauoir de Zurich, Berne, Lucerne, Vren, Suitz, Vnderuald dessus & dessous Silue, Zugh auec l'office de dehors, Glaris, Basle, Fribourg, auec l'Abbaye & ville de Sainct Gal, & le pays d'Appenzel d'autre part: confessons, publions, & manifestons a chacun par la teneur des presentes, comme nous Maximilian esleu Empereur des Romains, par nostre bonté, & benignité speciale, & par le deuoir sommes

„ preſts, ſelon qu'il conuient de gouuerner en bonne paix, tranquilité & con-
„ corde tous les noſtres, & ceux qui ſont du ſainct Empire, ſpecialement nos
„ hereditaires & fideles, de quelque degré, ſorte & condition qu'ils ſoiẽt, pour
„ augmenter & accroiſtre leurs biens, & garder qu'à l'aduenir ils ne reçoiuent
„ aucun dommage, ayant humainement ordõné & conſideré ſur ce la commo-
„ dité de nos Illuſtriſſimes maiſons d'Auſtriche & de Bourgongne, cõme elles
„ ſont voiſines de ladite Ligue des Suiſſes, & leur peuuent bien ſeruir, encor
„ que cela ayt eſté faict humainement par noſtre oncle Sigiſmond d'Auſtriche,
„ comme ayant eu perpetuelle vnion auec noſtre cher frere Louys Roy de Frã-
„ ce, pour luy & pour leſdits Suiſſes, leſdites lettres données à Malines le 10.
„ de Iuin mil quatre cents ſeptante quatre, & en la teneur ſuyuante d'vnion
„ hereditaire.

„ De celle qui fut faicte à Zurich le Lundy auant S. Gal l'année 1477. auec
„ accord que les Suiſſes ſeroient ſubjets, & ſe monſtreroient fideles executeurs
„ & pleins de bonne volonté, & bons voiſins du ſuſdit Empereur des Romains,
„ ſelon qu'il nous conuient, & auſdites maiſons d'Auſtriche & de Bourgõgne,
„ & ce à l'honneur du tout puiſſant Dieu.

„ Nous Empereur Maximilian, comme Archiduc d'Auſtriche auons pour
„ cauſe de nos pays qui nous ſont venus par la mort de noſtre ſuſdit oncle Si-
„ giſmond, & pour les appartenãces d'iceux auſſi, comme protecteur de noſtre
„ cher & bien-aymé Charles Prince d'Eſpagne, à raiſon de ſa Comté de Bour-
„ gongne, auec bon & meur conſeil, vraye cognoiſſance, & pleine conſidera-
„ tion, auons ordonné l'vnion perpetuelle du Roy Louys, & les ſuiuãtes vniõs
„ hereditaires l'vne auec l'autre comme s'enſuit.

„ Premierement nous dites parties, & pareillemẽt tous nos ſucceſſeurs &
„ heritiers, ſubjects & compatriotes, & tous ceux qui naiſſent de nous, pouuõs
„ & deuons auoir part à l'aduenir perpetuellement à ladite vnion, auec vrayes
„ deffences & promeſſes, & toute autre maniere, qu'ils ſeront aydez par chacu-
„ ne de nos Principautez, Comtez, Seigneuries, villes, pays & limites, & aurõt
„ tout droict d'achepter, & de ſe fier l'vn de l'autre, ſans peril & prejudice des
„ entrepriſes, & ſeront aſſeurez de la perſonne & des biens, & pourront auſſi
„ traicter & pratiquer par tout ſans empeſchemẽt, charge, & innouation d'au-
„ cune de nos Ordonnances, en toutes ſortes, ſans aucune fraude ou dom-
„ mage.

„ Pareillement nous Empereur, & Charles ſuſdits voulons qu'aucun de nos
„ ſubjects & ſucceſſeurs ne face contre la Ligue generale, ny en general, ny en
„ particulier, ny face mal à aucun des confederez, d'où il puiſſe naiſtre quelque
„ guerre.

„ Semblablemẽt nous de la commune Ligue des Suiſſes voulons que nos ſuc-
„ ceſſeurs, tous les noſtres, & ceux qui ſont à preſẽt, ou ſerõt à l'aduenir à nous,
„ auec charge de defféce & promeſſes, ou qui en autre ſorte ſeront poſſedez par
„ nous, tant hommes que villes & chaſteaux, auec tous nos peuples, ne facent
„ mal ou ſcãdale dont quelque guerre puiſſe naiſtre au gracieux Empereur, &
„ à Charles Archiduc, leurs heritiers, ſucceſſeurs & ſubjects cõpris en ceſte Li-
„ gue, ou autres qui deuiendront leurs adherans en general & en particulier.

„ Et afin que ceſte loüable cõcluſion & vnion entre nous dites parties, & en-
„ tre nos ſucceſſeurs, ſubjects, & appartenãs puiſſe perſeuerer auec plus grande
„ intelligence, nous auons declaré, que s'il aduenoit en peu de temps, que nous

Empereur en nos pays compris en ceste vnion, & cõme dessus, & nous Charles Archiduc en nostre Comté de Bourgongne, fussions attaquez, ou nos heritiers, & successeurs, que nous susdits Suisses aurons fidele esgard à l'Empereur, & aux siens, afin qu'ils ne soyent pas offencez contre toute raison.

Et pour meilleure paix, & tranquilité nous dictes parties auons specialement consenty que nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, pays, & gens compris en cette perpetuelle vnion, auec tous ceux qui à l'aduenir y seront adjoincts, & appartenans, ne ferons aucune chose qui puisse esmouuoir guerre, & nous dicts Suisses en vserons de mesme.

Ceux qui en particulier, ou en general, à present, ou à l'aduenir, auront besoin de protection, & deffence, & qui sont, ou seront adjoincts, & appartenãs à nous Archiduc d'Austriche, & à nos principautez, villes, & iurisdictions cõprises en cette ligue, ou ceux qui en la mesme forme, à present, où à l'aduenir, en general, ou en particulier sont, ou seront adjoints, & appartenants à nous Suisses, & qui auront quelque plainte, procez, action, & pretention, si les parties peuuent auec raison estre accordees, le demandeur peut requerir sa partie aduerse de venir à la raison, & en fin deuant les Eueſques de Constance, & de Basle, presens, & futurs, la partie requise se presentera sans autre delay, sinon que la forme des loix le portast autrement, & tel affaire sera terminé dãs trois mois, depuis il sera commencé, & si vne partie ne comparoit, & n'obeyt, ce qui sera iugé s'executera sans aucune appellation, ny requeste, sinon que quelqu'vn fist paroistre qu'il eust esté destourné, & empesché par quelque grande necessité, ou autre chose.

Les differens des fiefs hereditaires biens immeubles, de violence, & petites debtes d'argent, & semblables causes se plaideront en la forme suyuante, Ces fiefs seront plaidez deuant le Seigneur du fief, & selon le droict des heritages, & causes, au iugement des lieux où sont les biens, & où les violences sont faites, sinon que si celuy qui a fait violence s'estoit retiré hors de ladite Iurisdiction, & s'en vouloit fuyr, à lors chacun pourra rechercher plus outre iustice contre le fuyant, & les autres procez, & differens seront plaidez deuant les Iuges ordinaires des lieux, où les deffendeurs habitent, & ce qui sera iugé raisonnable ausdites causes sera obserué par toutes les parties, sans aucun delay, appel, ou requeste.

Afin aussi qu'à l'aduenir on soit preserué de telle violence il a esté conclu, auant qu'ils entrent en droict selon l'Ordonnance du iugement, que l'vne, & l'autre partie donnera asseurance qu'en perdant chacun sera satisfaict de son, dommage.

Les parties qui plaideront s'obligeront touſiours par escrit à l'endroit des Iuges esleuz pour terminer le procez, de n'en prendre aucune mauuaise opinion, & comme il a esté conclu par le tres-Chrestien Roy de France Louys en la perpetuelle intelligence.

Pareillement en l'vnion hereditaire faicte par nostre oncle Sigismõd Archiduc de bonne memoire, où les 8. Cantons, c'est à sçauoir Zurich, Berne, Lucerne, Vri, Suiz, Vndreuald, Zugh, & Glaris ne sont compris.

Mais nous dictes villes Basle, Fribourg, Schiaffusen cependant auec lesdicts huict Cantons de ladite ligue, & aussi nous Abbé auec l'Abbaye, & ville de S. Gal, & le pays d'Appentzel, auec nostre ville, nos chasteaux, & pays, & lieux, sommes depuis peu ença venus auec lesdits douze Cãtons en perpetuel droict

» ciuil des pays adjoints, &c. comme dessus.

» Et nous Empereur Maximilian, & Charles Archiduc, &c. acceptons en la » perpetuelle vnion, comme dessus, lesdits de Basle, Fribourg, Soleurre, Schiaf- » fuse, l'Abbaye, & ville de sainct Gal, comme les autres susdits Cantons, ainsi » que dessus.

» Et afin qu'ausdicts endroicts toutes discordes soient ostees, on a conclu que » de tous costez tous actes, & propos deshonnestes cesseront, & quiconque y » contreuiendra sera condamné selon la forme des paroles sans aucune fa- » ueur.

» Pareillement tous les dix ans chacune des parties se fera lire la presente » vnion pour mieux sçauoir ce qui doit estre obserué.

» Semblablement nous dites parties auons reserué en cette vnion le sainct » Siege, le sainct Empire, & tous ceux à qui nous sommes obligez.

» Nous auons aussi reserué que la Ligue, vnion, & intelligence, droict » Ciuil, & droit des parties, & cette nostre hereditaire vnion, declaration, » renouuellement auec les meliorations sera en general, & en particulier par » nous dites parties, & par nos heritiers, successeurs, subiects, &c. à l'aduenir » inuiolablement, & sans fraude obserué, & executé.

» Et sur ce par grace speciale nous auons consenty, nous Empereur pour » nous, & comme Protecteur de Charles Archiduc pour augmentation de » bonne volonté, de donner toutes les annees ausdicts Suisses en la ville de » Zurich, le iour de la saincte Croix de May, & à chacun desdicts Cantons » par honneur, deux cents florins de Rhin, & à l'Abbé de sainct Gal, & au » pays d'Appentzel cent florins chaque annee à chacun, iusques à tant » que ledit Charles d'Austriche sera entré en possession de ses Estats heredi- » taires.

» Et nous Empereur voulons aussi que ledit Charles paruenu en aage de ma- » jorité, confirme la presente vnion auec serment, &c.

» Et en foy de la presente scellee du seel de nous Empereur, & Charles Ar- » chiduc, & heritiers, & successeurs de tous deux, nous nous obligeons d'ob- » seruer, & executer inuiolablement tous les articles, & poincts de la Ligue, » & pour ce nous auons cy attaché nos seaux, & iuré d'obseruer, &c.

» Donné à Bude en Hongrie le 7. Feurier 1517. de nostre Empire le 15. & de » nostre regne de Hongrie le 11.

»

» *Vnion des trois Ligues des Grisons auec les Cantons.*

»

XXXIII. » NOvs Bourg-maistre, Senat, Amans, Conseillers, Compatriotes, » & communautez de Zurich, Lucerne, Suitz, & Vnderuald dessus & des- » sous Siluie, & Zugh, & ses Officiers, Glaris, & les sept Cantons d'vne part, & » nous Amans, & Communautez de Rifestris, Fioghs, & Communauté de Lu- » gres, Amans, & communauté de Iordi, & en la Ioppe, Amans, & communauté » d'Vrbersauih, Amans, & communauté d'Ilsis, Amans, & cõmunauté de Scor- » nis, Amans, & communauté de Rhegemburg, ensemble auec la Toscane, & » Retz, Amans, & communauté de Chiriuald, Amans, & communauté de Mu- » socoo, & Rogeret, & toute la vallée d'Atrisoye, Amans, & cõmunauté de Te- » uiur, Amans, & communauté de Scoppouiuen, Amans, & cõmunauté de Fiuz, » tous communement de la Ligue Grise en l'Alme Rhetie d'autrepart, nous,

ſommes enſemble vnis en vne perpetuelle, & fidele Ligue, &c. Que l'vn ho- «
nore l'autre, qu'on ne moleſte perſonne, qu'on ſe ſecoure, & deffende l'vn «
l'autre, &c. «

Et s'il naiſſoit quelque different parmy nous, &c. il faudra aller à Valeſtant, «
& là le terminer. «

Et s'il y auoit quelque different entre des perſonnes particulieres, on agite- «
ra la cauſe au lieu où le deffendeur habite, ſi l'on manque à luy faire droict, il «
le peut rechercher ailleurs. «

Et qu'à l'aduenir en s'alliant auec d'autres, on ne preiudicie à la preſente, & «
qu'elle perſiſte parmy toutes les autres qui ſe feront. «

Si toutes les deux parties venoient à auoir guerre auec quelqu'vn, qu'alors «
aucune partie n'accepte la paix, que l'autre n'y ſoit auſſi compriſe. «

En foy dequoy, &c. donné le Mercredy auant la ſainct Iean 1393. «

Pour venir aux Valaiſiens en l'an 1417. on vit allier auec Lucerne, Suitz, «
Vnderuald, & Vri ces cinq dizaines, Sion, Siders, Viſp, Brig, & Gembs.

Depuis en l'ãnee 1528. l'alliãce fut renouuellee par l'Eueſque, ſon chapitre, & les 7. dizaines de tout le Valais, auec Vri, Suitz, Vndreuald, Lucerne, Zurich, Fribourg, & Soleurre, & en l'an 1475. ils s'eſtoient alliez auec les Bernois.

Concluſion, & articles du droict commun auec les Seigneurs, & Pays des Valaiſiens.

PREMIEREMENT Nous N. N. ſommes alliez enſemble en droict com- XXXIV.
mun, & ainſi que nos predeceſſeurs ont eſté, &c. «

Que nous nous deuons amyablement ayder l'vn l'autre, &c. «

Et d'autant que pour beaucoup de raiſons pluſieurs villes ſe ſont departies «
de l'ancienne foy Chreſtienne, quand elles nous en voudroient retirer, «
nous nous deuons ayder & ſecourir l'vn l'autre à nos deſpens. «

On iugera les homicides, où ils auront eſté commis, & aucun ne gagera, «
&c. comme cy deſſus. «

Aucun n'ordonnera des charges, daces, ou autres choſes aux ſuiets de «
l'autre; mais l'on viura librement comme par le paſſé, &c. «

S'il aduenoit, &c. que l'vn puiſſe s'entremettre auec l'autre. «

Nous nous reſeruons tous deux l'ancienne liberté, & la vie que nous auons «
maintenuë par le paſſé. «

Nous nous reſeruons auſſi les plus vieilles Ligues, venant à forclorre ſeu- «
lement le Chapitre qui concerne la foy Chreſtienne, pour la deffence de «
laquelle on doit empeſcher quelque vieille Ligue que ce ſoit. «

A cette Ligue ſe ſont encor joints l'Eueſque, & le Chapitre de Surs, & «
deux dixaines Sus, & Reuen qui ſe reſeruent les plus anciennes Ligues. «

En foy, &c. Donné le iour ſaincte Catherine, 1528. «

L'Abbé & ceux de ſainct Gal firent perpetuelle alliance auec les Cantons de Zurich, Lucerne, Suitz & Glaris en l'an mille quatre cents cinquante quatre, encores qu'ils fuſſent feudataires de l'Empire.

Ligue de ſainct Gal.

NOVS Bourg-maiſtre, &c. de Zurich, Berne, Lucerne, Suitz, Zugh, XXXV.
& Glaris: nous Bourg-maiſtre, Conſeillers, & Citoyens de la ville de «
ſainct Gal, nous ſommes perpetuellement alliez. «

S'enſuit la forme de la Ligue.

» SECONDEMENT nous nous deuons deffendre l'vn l'autre, &c. & aucune
» partie ne doit commencer guerre, ny faire paix, ou ligue ſans le conſen-
» tement de toute l'autre, ou de la plus grande partie.
» En nos differens nous deuons obeyr au fidele conſeil des parties non inte-
» reſſees, & nous accommoder enſemble, ou par accord, ou par raiſon.
» Si entre nous dits confederez &c. comme cy-deſſus.
» Si quelqu'vn faiſoit vn meurtre, ou quelque autre mal & dommage, il
» ſera iugé, & chaſtié ſelon la Loy de la Iuriſdiction où il aura faict quelque
» mal.
» Nous auons reſerué l'vn à l'autre &c. comme cy-deſſus.
» S'il arriuoit quelques differens qu'on les depeſche &c.

En foy dequoy &c. Donné le Ieudy apres la Pentecoſte l'an mil quatre cens cinquante huict.

Mulrhanſon s'allia auec les autres l'an mille cinq cents quinze, & ſa ligue contient meſme choſe que les autres, comme auſſi celle de Rotuuil confirmée l'an mille cinq cents dix-neuf.

La derniere paix faicte auec ceux de Zurich, le iour de ſainct Octauian l'an 1581.

XXXVI. » NOVS Capitaines Bannerals, Conſeillers de guerre & de paix, & com-
» munautez des cinq Cantons, c'eſt à ſçauoir Lucerne, Vren, Suitz, Vn-
» deruald & Zugh d'vne part, & nous &c. De Zurich, Berne, Baſle, Schiafuſe
» d'autre, toute choſe laiſſee ſommes venus à vraye & fraternelle paix enſem-
» ble, &c. Cette paix contient quelques articles de religion, & quelques autres
» particuliers &c.
» Premierement que les cinq Cantons demeurent en l'ancienne religion Chre-
» ſtienne auec leurs adherants.
» Ceux de Zurich &c. demeurent en la nouuelle religion.
» Qu'ils ne ſe meſpriſent l'vn l'autre pour raiſon de la foy.
» Qu'elle demeure en la teneur des autres Ligues.
» Qu'on laiſſe aller les priſonniers de tous coſtez auec payement raiſon-
» nable.
» Que tous differents nez entre nous en la preſente guerre & auparauant
ſoient annullez.

En foy dequoy &c. Donné le iour de ſainct Octauian l'an mille cinq cents trente & vn.

Paix de Berne l'an 1537.

XXXVII. » CETTE paix fut concluë par l'entremiſe du Roy de France, & la guer-
» re eſtoit entre leſdicts cinq Cantons & les autres, pour raiſon de la
» religion à cauſe qu'ils ſuyuent l'Egliſe Romaine, & ils conclurent que cha-
» cun croiroit à ſa mode, premierement que de la nouuelle foy on pour-
» roit venir à l'ancienne, & celuy qui voudra demeurer en la foy en laquel-

le il se trouue, le pourra faire.

Brengard, Maligier & Frimon, & chacun se reserue ses amys, & adherans. «

Pour raison de la Foy ils ne se mespriseront pas l'vn l'autre. «

Toutes les deux parties retourneront sous la forme des Ligues iurees. «

Ceux de Berne payeront aux cinq Cantons cinq mille escus au Soleil, pour les dommages faits à plusieurs Eglises. «

Les prisonniers payeront premierement la despense. «

Par la presente paix tous les differens nez auparauant seront aboliz, & iamais on ne les pourra ramenteuoir. «

En foy dequoy &c. Donné la vigile de S. Catherine l'an 1537.

Voyla les traitez faits entre ces peuples, qui peuuent presque entierement apprendre au Lecteur de quelle sorte ils se gouuernent.

Or ces peuples sont diuisez en dix-neuf membres, dont est composé vn corps seul & bien vny, & ces membres sont la treize Cantons, les Grisons, les Valaisiens, S. Gal, Mulranson, & Rotuuil. Surquoy il faut remarquer que les Republiques dont on a quelque memoire, ont tenu trois voyes pour s'estendre.

La premiere fut celle qu'obseruerent les Spartains, & les Atheniens, qui apres auoir conquis les Citez, se les rendoient aussitost subiettes, & n'ayans pas le pied assez fort pour soustenir vn si grand fardeau se ruinerent. Car c'est chose malaisee de tenir par force les places qui ont accoustumé d'estre libres, & ce moyen est plus inutile que nul autre. xxxviii.

L'autre chemin fut tenu auant que l'Empire Romain s'esleuast par les Toscans, qui auoient douze villes, entre lesquelles estoient Fiezoli, Arezze, & Volterre, & il y auoit vne Ligue de plusieurs Republiques, entre lesquelles il n'y auoit nulle difference d'authorité, & ils rendoient compagnes de leur puissance les terres qu'ils venoient de conquester.

La troisiesme voye a esté tenuë par les Romains, qui s'associerent plusieurs Republiques, qui viuoient toutes soubs mesme loy, & les Romains reseruoient la seule authorité de commander, & d'entreprendre.

Cette façon fut iugee meilleure que tous les autres, ainsi qu'on en vit les effects. Apres cette-cy on peut mettre celle des Toscans auec laquelle ils tindrent l'Empire de la Toscane, & d'vne grande partie de Lombardie, & demeurerent longuement libres & paisibles, iusqu'à tant qu'il vint vne vertu qui accabla la leur.

Leur façon est obseruee auiourd'huy par les Suisses, & leurs confederez, qui sont tous vne Republique diuisee en plusieurs, entre lesquels il n'y a nulle distinction de degrez, veu qu'ils ont chassé tous les Seigneurs qui auoient Iurisdiction en leur Estat, & il n'y a parmy eux point d'autres Superieurs que ceux qui sont Magistrats.

Tous les autres sont esgaux, combien qu'il y en ait quelques-vns qui sont beaucoup estimez des autres pour leur prudence, & bon conseil, & entre eux l'on estime fort la noblesse, comme on fait aussi à Argentine, où nul ne peut estre admis aux Magistrats, & dignité de la ville, s'il ne prouue qu'il est Gentil-homme de quatre races.

Mais à fin de dire encor quelque chose particuliere de leur gouuerne-

ment vous deuez sçauoir qu'on eslit de chaque Compagnie vn nombre egal de personnes, lors qu'il est question d'aller en quelque Conseil public.

xxxix. Or il y a deux conseils publics aux villes de Zurich & de Basle, qui sont de plus grande authorité, c'est à sçauoir le grand Conseil, lors que plusieurs s'assemblent au nom de tout le peuple, & cettuy-cy n'est assemblé qu'aux plus importantes & pressantes affaires du public, & le petit qui gouuerne tous les iours la Republique, & cognoist les differens des Citoyens à Zurich, le grand Conseil est de deux cents hommes, à Basle de deux cents quarante quatre. Le petit Conseil de Zurich est de cinquante hommes, & celuy de Basle de soixante & quatre. Car on en met douze de chaque compagnée au grand Conseil: mais à Zurich on en choisit dix-huict d'entre les nobles. Ceux de Zurich donnent trois hommes pour bande, ou tribu pour le petit Conseil, & ceux de Basle quatre. Ils adioustent à cela deux Consuls qui sont chef du Conseil public en chaque ville. Et à Basle il y a outre cela deux Tribuns, qu'on nomme Chefs auec les Consuls. Dauantage à Zurich la compagnie des nobles enuoye six hommes au petit Conseil, au lieu que les autres Compagnies n'en enuoyent que trois, & encor les autres six sont esleuz de quelque compagnie, ou tribu qui plaist au Magistrat. Le petit Conseil est diuisé en vieil & nouueau.

On nomme vieil Senat ceux qui ont vaqué à leur office l'espace de demie année. Or encor que ceux-cy s'assemblent lors qu'on tient le Conseil, toutesfois il ne sont pas touiours appellez, & il y a des choses qui se font seulement par le nouueau Senat. A Basle le grand Conseil est diuisé de mesme, & le petit Conseil s'assemble ordinairement trois ou quatre fois toutes les sepmaines. Chaque Senat a pour Chef vn Consul qu'ils appellent Bourg-maistre, c'est à dire maistre des Citoyens, qui est esleu par le grand Conseil. Ceux qui ont plus de pouuoir apres les Consuls sont les Tribuns, que ceux de Zurich nomment Oberistemeister, & ceux de Basle Zunffrmeister. Il y en a trois à Zurich, & deux à Basle. Si quelqu'vn en desire sçauoir dauantage pour ce regard, qui lise Iosias Simlerus qui en a escrit tout au long.

xl. Venons maintenant au poinct qui est plus considerable. Tous ces Cantons viuent en façon de Republique, veu qu'ils font tous vn corps ensemble, & estant separez ils sont membres, combien que chaque Canton ayt sont chef pris de sa principale ville, ou bourgade. Car chacun faict son assemblee particuliere, mais quand il se traite quelque chose de grande importance, on tient la Diete generale en vne des villes ordonnees entre eux, à laquelle quatre ou cinq hommes des principaux de chaque ville, ou Bourgade se vont rendre. Et aux deliberations qu'ils s'y font, elles sont toutes de bon accord, combien qu'vne ville n'ait nulle auctorité sur l'autre. Et s'il aduient que la guerre se face pour tous les Cantons, chacun met pour sa rate part ce qui est necessaire pour cette guerre, & ce qui est conquis est commun à tous. Il est vray que si par fois deux ou trois Cantons acquierent ensemble quelque chose auec les armes, la conqueste n'est pas aux autres, mais à ceux là seuls qui l'ont faicte. Et combien qu'il semblast aux autres qu'ils y doiuent participer, ainsi qu'il est arriué, ils ne

peuuent, pour ce que le Roy de France a iugé, estant requis par eux comme Iuge en cette difficulté, que la conqueste particuliere appartiendroit aux particuliers. Et pour cette cause quand vn Canton veut faire particulierement la guerre, on fait leuee de gens sur ses terres. Mais s'il faloit faire vne armée (par exemple pour le Roy de France) de vingt-cinq mille hommes de pied, on bat le tambour, & tous les Cantons donnent les hommes qu'ils veulent, & lors les Capitaines en eslisant vingt-cinq mille entre trente-cinq, ou quarante, renuoyent les autres en leur maison, & chaque Canton a son principal estandard.

Les Valaisiens ont pour Prince & Seigneur, tant temporel, que spirituel, l'Eueſque de Sion, par octroy de Charles-magne, confirmé apres par d'autres Empereurs, & cét Eueſque est esleu par les Chanoines de Sion, & par quelques Deputez de toutes les sept dizaines. On donne apres à ce Prince vn Iuge pour les causes profanes qui est appellé Capitaine, & toutes les deux années à Noël les Deputez de l'Eueſque, & les dizaines eslisent le nouueau Capitaine. Chaque dizaine a ses Iuges, & Officiers, de mesme que les six Communautez nommees Banieres ont leurs Gouuerneurs, & leurs Iuges.

Quant aux Grisons ils se gouuernent populairement, & tiennent de deux en deux années leur diettes à Chur, où ils creent les Officiers, & publient les Loix.

RELIGION.

DEs treize Cantons il y en a quelques-vns qui sont entierement Catholiques, d'autres qui sont meslez, & d'autres qui sont Heretiques tout à faict. Les Catholiques sont Suitz, Vren, Vnderual, Lucerne, Zugh, qui sont contigus, l'vn à l'autre, Fribourg & Soleurre, sont diuisez des cinq, & entre eux mesmes, & Soleurre est pour la plus part Catholique, & Fribourg Heretique, de mesme que Zurich, Berne, Basle, & Schiaffuse. Les meslez sont Glaris, & Appentzel. Ces deux estats entre les Cantons Catholiques, & les Heretiques, participent des qualitez des vns, & des autres. Il est vray que les principaux d'Appentzel, & la plus grãde partie du peuple sont Catholiques. Le premier Canton où l'Heresie mit le pied, fut celuy de Zurich, pour raison de certain mescontentement, né du manquement de la paye que les habitans pretendoient leur estre deuë par le Pape Iule II. à quoy ils furent incitez par Zuingle, & l'année mil cinq cents vingt & six, abolirent la Messe en tout leur pays, & luy substituerent la Cene, & la mesme secte s'estendit aux Cantons de Fribourg, & de Basle, & le vingtsixiesme de Ianuier l'an mil cinq cents vingthuict, à Berne, apres vne longue dispute faicte deuant le Senat on ietta par terre les images des saincts, & on y abolit la Messe. XLI.

Quãt aux Grisons ceux de la Ligue Grise, sont pour la plus grãd'part Catholiques, & les autres presque to⁹ heretiques, qui suiuẽt la doctrine de Zuingle, qui renouuela l'erreur jadis condãné du Sacramentaire Beranger. Toutefois on fait l'office à la Catholique, à Chur, & à Fustẽberg, ou l'Eueſque est obligé à demeurer la moitié de l'ãnée, & à Rossun, fief des Archiducs d'Austriche. En la vallee Agnadine, & en la Pregalie, qui appartiẽnẽt à la Ligue de la maison de

Dieu, & en plusieurs lieux des huict contrees, il y a des villages où l'on n'a dict la Messe depuis beaucoup d'annees en ça. Posclaue lieu de la Ligue de la maison de Dieu est diuisé en Heretiques, & Catholiques; mais ceux-là ont continuellement vn Ministre, au lieu que les autres ont esté quelques annees sans Prestres. Il est permis à chacun entre les Grisons de viure comme bon luy semble, & de suyure la Religion qu'il veut, & toutesfois ceux de la nouuelle opinion tyrannisent bien souuent en cela les Catholiques, veu qu'encor qu'ils se seruent de Ministres de toute nation, ils ne veulent que les Catholiques ayent des Prestres estrangers, & ceux du pays qui font leur deuoir sont subiects à mille outrages.

LES

LES ESTATS DV DVC DE SAVOYE.

SOMMAIRE.

1. Confins & limites des pays du Duc de Sauoye, diuisez en deux Estats Piedmont, & Sauoye. 2. Description particuliere du Duché de Sauoye: ses Comtez & Baronnies. 3. Description de Piedmont & ses principales villes. 4. De Turin ville capitale du Piedmont celebre par le siege & demeure des Ducs de Sauoye, l'Vniuersité en toutes sortes de sciences, & le Parc magnifique nouuellement dressé. 5. Du Marquisat de Saluzzes, & ses places plus importantes. 6. Des principales places de Piedmont fermees de murailles, outre les villes Episcopales. 7. Du Marquisat de Cheue. 8. De la Cõté de Nizze, diuisee en quatre Vicairies: & ses villes & places. 9. Fertilité du pays de Sauoye & Piedmont, leurs lacs & principales riuieres. 10. Carrieres de marbres nouuellement descouuertes. 11. Quel est l'humeur & naturel des Sauoyards & Piedmontois. 12. Richesses de Piedmõt en mines d'or & d'argent, en trafic de fer, bestail & draps de Pignerolle. 13. Calcul du reuenu du Duc de Sauoye, 14. Des forces du Duc de Sauoye, ses forts & places de defenses, ses alliances & confederatiõs. 15. Les pretẽsions du Duc de Sauoye sur les autres Estats. 16. Quel est le gouuernement du Duché de Sauoye: Du Senat de Sauoye. & de celuy de Piedmont. 17. Catalogue & denombrement des Ducs de Sauoye qui ont seigneurié iusqu'à present.

TOVS les pays qui sont sous la domination du Duc de Sauoye 1.
estans pris ensemble confinent du costé du Leuant auec l'Estat de Milan & de Mõtferrat, du Couchant auec la Bresse & la Franche Comté, du costé du Midy auec la Prouence, le Dauphiné, & plus bas auec le Geneuois, & la Comté de Nizze est baignee de la mer Mediterranée: & finalemẽt ils confinent du costé du Nort auec les Cantons des Suisses, de Berne & de Fribourg.

Mais afin qu'on m'entende plus clairement ie diuiseray le tout en deux seules parties, suiuant en cela la nature, veu que les montagnes ont diuisé cét Estat en Sauoye & en Piedmont.

La Duché de Sauoye a pour borne du costé du Ponent les deux riuieres du 11.
Rhin & du Rhosne, & vers le Septentrion depuis les terres de la iurisdiction des Suisses, & le Mõtjura ou Montjou iusqu'à la riuiere de Gennes, & au heue de Var qui separe la Gaule d'auec l'Italie. D'vn autre costé le pays de Sauoie confine auec les nouuelles terres qui ont esté baillées au Roy de France pour eschange du Marquisat de Salusses, & s'en va iusqu'à Lozãne, & autres places qui sont le long du lac Leman, qui furẽt autresfois de la iurisdictiõ des Ducs

de Sauoye. On compte la Comté de Maurienne, la Maurienne & le Marquisat de Suse pour parties de la Sauoye, combien que ce ne soit du Piedmont. La Comté de Maurienne s'estend iusqu'à la riuiere d'Arche où est la ville de S. Iean de Mauriéne où est enterré Humbert 1. qui receut la Cõmté de Maurienne & la Duché de Sauoye de l'Empereur Henry 3. La Tarantaise est presque enfermée entre les montagnes des Alpes, & les riuieres d'Arch & d'Are qui se messe auec l'Arch pres de Chamois. Ce pays a pour sa ville principale Moustier en Tarantaise où est enterré Humbert 2. Comte de Maurienne, qui adiousta à ses terres la Tarãtaise. Outre ce il y a la Seigneurie de Fossigny où est Ripaille, lieu fort agreable, & principalemẽt renommé à cause qu'Amedée 8. premier Duc de Sauoye s'estant despoüillé de tous ses Estats, y fit profession de vie Monastique, & estant là fut creé Pape par le Clergé assemblé au Cõcile de Basle l'an 1440. Il y a encor la Duché de Chablais & les Barõnies de Raud & de Gaz. Sa capitale ville de Sauoye c'est Chambery qui est entre les mõtagnes, & assez bien bastie: les autres sont Nicy, S. Iean de Morienne, Moustier, Tonon, Montmelian, & quelques autres.

III. Le Piedmont sans y comprẽdre la Comté de Nizze s'estend depuis la riuiere de Cesie iusqu'au Dauphiné, entre les Alpes le Montferrat & les Estats de Milan & de Gennes. Il a pour ses bornes du Leuant le Po, du Midy les montagnes de Gennes, du couchãt les Alpes Gauloises, & du Septẽtrion la riuiere de Dorie. Quelques-vns luy donnent pour bornes du Leuant la riuiere de Cesie, du couchant le mont de Tende & Corre, du Midy le Marquisat de Mõtferrat, & du Septentrion les Alpes Gauloises. La ville capitale de Piedmont c'est Turin, les autres villes sont Vercel, Ast, Iuree, Oste, Mõdeui, Fossan, Saluzze, Carmagnole, dont Ast & Iuree furẽt colonies des Romains aussi bien que Turin. Ast & Vercel ont grand circuit, & sont assez bien basties, principalement Ast, qui peut estre comparée aux plus magnifiques villes de Lõbardie pour la grãdeur de ses Palais. Vercel ville tres-ancienne est capitale des peuples Lybiques qui sont entre les riuieres de Cesie & de Dorie. Ce fut où Leon 9. celebra vn Cõcile general cõtre Berengaire. Iuree que les escriuains d'auiourd'huy nõment Lamporeggio, & que les anciens ont nommee Eporedia, est capitale des peuples Salassiés auiourd'huy Canauois. Elle est à l'entrée du Val d'Oste sur la riuiere de Dorie en vne assiette si commode, que Berẽgaire & puis Ardouin qui en furent Marquis eurent bien le courage d'aspirer à se rendre Roys d'Italie. Oste bastie par Auguste est à la bouche des Alpes Grecques & Penines qu'on nomme auiourd'huy le grãd & le petit mont S. Bernard. On passe par le grand dans le pays de Valais, & par le petit dans la Tarantaise. Ceste ville est capitale d'vne vallée qui prend son nõ d'elle. On y void encor auiourd'huy force belles antiquitez, & entre autres vn arc qui est fort beau. Turin est auiourd'huy

IV. fort renommée pour la demeure des Ducs de Sauoye, & pour l'Vniuersité qui y est. Elle fut autrefois plus grãde qu'elle n'est, mais les François qui l'õt possedee ne se soucierẽt d'en retrancher afin de la rendre plus forte. Elle est assise pres du Po en vn lieu fort important à l'Italie: à raison dequoy les Romains y menerent vne colonie, & Auguste l'honora de la porte qu'on nomme auiourd'huy du Palais, & les Lombards y establirent le siege de l'vn de leurs quatre Ducs. Le Duc de Sauoye y a fait faire vn parc qui a de tour cinq ou six mil en vne des plus agreables assiettes d'Europe. Ce parc est enuirõné du Po, de la Dore & de la Sture, & est plein de boscages, de petits lacs, de fontaines, & de toute

torte de richesse que ce Duc y a assemblée: & tout autour de Turin il y a tãt de villages & de maisons de plaisir, qu'elles font cõme vn autre Turin. Mondeui (que quelques vns estimẽt auoir esté basti sous l'Empereur Cõrad) est assis sur vne colline auec ses fauxbourgs espars çà & là: mais les plus grãds sont au pié de ladite colline sur la riuiere d'Elle qui se va rendre à 2. mille de là dans le Tanare. Elle a plus de peuple qu'aucune autre ville de Piedmõt. Entre les autres fauxbourgs il y a celuy de Viq, d'où tire son nom vne nouuelle deuotiõ qu'on a à nostre Dame, à laquelle le Duc de Sauoye a basty vne Egliſe, & en icelle vne chapelle où il veut que les Ducs de Sauoye soient enterrez. Fossan est assis en vne colline sur la riuiere de Stoure au milieu d'vne cãpagne. Entre les autres bastimẽs y a vn assez agreable chasteau. La ville de Saluzze est assise pres des Alpes, & est capitale du Marquisat qu'on nõme de mesme sorte où le Po prend sa source. Ceste ville est assez grãde, & a vn grãd chasteau où il y a des lieux pour loger en Hyuer, & d'autres pour demeurer en Esté. Les places plus importãtes de ce Marquisat sont Dronere, & Carmagnole. Il y a aussi Rauel, Doglian, par lequel passe vne grande partie du trafic qui se faict entre le Piedmõt & la riuiere de Geunes, puis Verzol, Mante, & Pagny, & la riche Abbaye de Straffarde. Ce Marquisat auec quelques terres de Prouence qui sont au delà des Alpes a esté vny de nostre temps au Piedmont, & le Duc de Sauoye a donné en contre-eschange au Roy de France, à qui le tout appartenoit, la Bresse, & les autres terres des enuirons, qui sont de plus grande estenduë que le Marquisat de Saluzzes. Mais en Piedmont outre les citez ou villes Episcopales il y a enuiron deux cens cinquãtes places fermées de murailles, entre lesquelles il y en a plusieurs qui ne cedẽt en rien à beaucoup de villes qu'on estime bonnes, comme Biele, Quiers, Cune, Suse, Auigliane, Riuole, Pinarol, Mõcalier, Carignan, Raconis, Queiras, Bené, Villefrãche, Vigon, Pãcalier, Busque, Bargé, Iauenne, Sauillan, Cheue. Biele, & Pinerol sont presque en mesme façon sous les Alpes diuisees en place, costau, & plaine. Mais la ville de Biele a vn grand tour, & de beaux bastimens, entre lesquels on compte par excellence les Conuents de S. Ierosme, de S. Dominique, & de S. Sebastien. Il y a à Pinerol vn chasteau. Quiers fut honoré par Federic Barberousse du titre de grande ville: & vrayement elle est telle pour ses belles Egliſes, ses beaux Conuents, & ses maisons, & pour beaucoup de nobles familles, & de riches marchands qui y demeurent. Cuni est assise entre la Stoure & le Gesse. Suse a jadis esté grosse ville, & de grande importance: mais depuis qu'elle fut saccagée, & bruslée par l'Empereur Federic Barberousse, elle n'a iamais peu recouurer sa premiere grandeur. Elle est toutesfois en vne assiette importante, pource qu'il y a deux chemins qui en partent, & vont par les Alpes, & l'vn tend par Essilles à Briançon, l'autre par les Monsanois à Lyon. Auillane est bonne ville riche & marchande, & a vn chasteau qui est assis au haut d'vne petite montagne, auec vne source d'eau viue. Riuole se vante de la naissance du Duc de Sauoye d'à present, qui y faict bastir auiourd'huy magnifiquement. Moncalier est assez grande ville, & Carignan est renommé pour son chasteau, & pour vn long siege qu'il a soustenu autrefois. Il y a force nobles familles qui y ont fõdé entr'autres choses vn Monastere de religieuses qui doiuẽt estre toutes Damoiselles. Queyras est agreable pour ses ruës qui sont & fort droites & fort larges; & Bene est fort d'assiette. On estime Raconis pour son palais & ses reseruoirs, & Busque pour le titre d'vn des 7. Marquisats des descẽdãs d'Alerã,

Sauillan eſt renommé pour la beaute de ſa place & du Monaſtere S. Benoiſt, mais ſon aſſiette eſt telle que l'Empereur Charles 5. paſſãt par là en ſon voyage de Prouence dit qu'il n'auoit iamais veu pays plus propre à entretenir vne armée: & le Duc Philibert Emanuel trouua ce lieu tant à ſon gré qu'il eut enuie d'y eſtablir ſa demeure, & de rendre Sauillan capitale de la prouince. Briqueras n'a rien de recõmandable que ſon aſſiette. VII. Cheue eſt capitale d'vn beau Marquiſat qui comprend 26. places. Il embraſſe entr'autres choſes la vallée de Tanare, ſur laquelle eſt ladite ville de Cheue, & Bagnaſque, & Gareſſe & Ormée, à 15. milles de laquelle ledit fleuue naiſt d'vne groſſe fontaine. On paſſe de l'Eſtat de Cheue à celuy du Mare & d'Oneille. On trouue apres Mulazan, lieu de paſſage, & ayãt paſſé le Pex on voit la Quiuſe pays propre à habiter en Eſté, puis la Trinité & la Montée, puis Grane chef d'vne vallee: & apres Chẽtal autresfois fortifié par le Mareſchal de Bellegarde. Polenze où fut l'ancienne Polence, Genole, Carai, & entre la Maire & la Veraiſé, Caualemor, Caſalgraſſo, Cauallion, Caſtagnol, Ruffie: puis entre le Gilbe & le Po, Morete, fief d'importãce, Scarnafis, Legnaſque, Iraſque, Villar. Entre le Po & le Pele, Cardey, Staffarde, Cauor, Garſillane, Villar de Bobbi. Vn peu au delà on voit Lucerne capitale d'vne Cõté & d'vne grande vallée qui fait plus de 20. milames, outre laquelle il y a la Perouſe auec ſa vallee. On void apres entre le Pele & la Quiſole, Scalengue, Cercenaſc, Virlé, Piobes Vinouo auec vn fort magnifique Palais des ſeigneurs de la Rouere, Lombriaſc, Cumiane, Piozaſc, Orbazã, & entre le Sangon & la Dore Arpignan, Colegne, Moneſterol. On trouue apres le Val de Stoure, & puis Lanz auec ſa petite vallee, & plus bas l'agreable terre de Chirié. On entre apres en la vallee de Pont où ſont Cornié & Valpergue. On apperçoit plus bas la riche Abbaye de S. Benigne. Entre l'Orque & la Quiuſele on deſcouure pluſieurs chaſteaux, & ſur la fin la forte place de Chiuas, & apres qu'on a paſſé la Dore on trouue Baucie, Maſin Cõté, Cilian, Creſchentin chaſteau du tout agreable, Stropian, S. Germain, Sancie renõmé pour le ſiege malheureux du Duc d'Albe, & plus au deſſus Candel, lieu d'enuiron 700. feux, Andorne de plus de 1300. de meſme que Dioglie, Mos de 700. feux, & Gatrinate ville baſtie par les Seigneurs de la maiſon d'Arbore, qui en prindrent apres le ſurnom, & qui en ont eſté maiſtres deſiã durant quelques ſiecles. Durãt les guerres qui furẽt entre l'Empereur rederic & les Papes, ces Seigneurs ſe retirerẽt de la ſubjection de l'Empire, & veſcurent en ceſte ſorte iuſqu'à ce que craignãt l'ambition & la puiſſance des Ducs de Milan ils ſe ietterẽt entre les bras d'Amé 1. Duc de Sauoye. De là le Po on deſcouure Bra, qui eſt de 700. feux & dauãtage, Caramagne, Someriue, Ceriſoles renommée par la deffaite du Marquis de Gaſt ſous la cõduite du Duc d'Anguié. Puis on void Villaſtellon, Poerin, Villeneufue forte place, Canuelle, Cortemille diuiſee en deux parties par la Bormie. On void apres vn nõbre infiny de chaſteaux apartenãs à la Cõté d'Aſt, & plus au deſſus Coconas Cõté qui eſt de la domination de la maiſon de Sauoye depuis quelques annees par le moyẽ du Duc Charles.

VIII. La Comté de Nizze a vingt-deux lieuës de long, & onze de large, entre le Var, au delà duquel toutesfois il y a quelques lieux qui en ſont, & le Dauphiné, le Piedmont & la riuiere de Gennes. Ceſte Comté eſt diuiſee en 4. Vicairies, dont les villes capitales ſont Nizze, le Poget, Barcelonette & Soſpelle, à quoy l'on peut adiouſter S. Eſtienne auec ſa vallée, veu qu'encor qu'elle ne porte pas le nom de Vicairie, toutesfois elle eſt gouuernée à part: & en ces

Vicairies on cõpte plus de trente places fermees de murailles, outre plusieurs autres qui ne le sont pas. La plus renommée de ces places c'est Ville-franche, pour la commodité de son port, nommé par les anciens, Port d'Hercule Monæce. On void apres Ese, & plus auant Zobie, lieu où nasquit l'Empereur Pertinax, & où l'on void encores auiourd'huy les trophées de l'Empereur Auguste. Les autres places plus remarquables de ceste Comté sont Contes, Peillie, Saourge, qui a vn fort chasteau, la Brique qui a enuiron quatre, ou cinq cẽs feux, Lantusque assez bonne place, & capitale d'vne vallée, de mesme que S. Dalmace de la plaine : Boglie capitale d'vne riche Comté, Poget confine auec la Prouence, Barcelonette patrie du Cardinal Hugues, capitale d'vne vallée, & lieu de bon trafic : Sospelle est vn beau lieu, bien basty, & entre autres choses il y a vne fontaine d'eau delicate, que l'on y a conduite des montagnes voisines. Mais pour dire particulierement quelque chose de Nizze, elle est belle, forte, & bien peuplée; elle a ses maisons de cinq, & de six estages, ses ruës fort droictes, principalement celle qui va du pied de la montagne à la porte de S. Aloy. La Comté de Tende est conjointe à celle de Nizze, & ceste Comté s'estend iusques aux confins de Cune. On peut passer par quatre lieux du Piedmont en la Comté de Nizze, par la montagne de Corue, qui meine à Tende, par celle de Fenestre qui conduit à S. Martin, par celle d'Arnouue sur Vaudere, & par l'argentiere qui va à Barcelonette.

QVALITE'.

LA Sauoye a grande quantité de bleds en ses vallées, & force pasturages aux montagnes, & en quelques lieux de fort bons vins, comme à Montmelian, & à Mortene. Il y a aussi quelques lacs qui abondent en poisson: mais les plus renommez sont ceux de Nicy, du Bourget, & de Geneue. Elle contient beaucoup de grandes montagnes, tellement que celui qui marche par ce pays, descouure tousiours de nouuelles choses, pource que tãtost il void que les passages s'eslargissent, & tantost que les montagnes se restressissent, & que maintenant elles se haussent, puis elles se baissent, maintenant elles s'aduancent, maintenant elles se retirent, tantost elles se conduisent en vne plaine, tantost elles s'enferment dans vn vallon. Elle n'a rien de particulier, ny de remarquable. L'air y est assez sain : mais il y a quelques eaux qui font enfler la gorge à ceux qui en boiuent, & l'on appelle ceste enfleure en ce pays le Goytre, qui veut dire le gosier, ou gros gosier. 72

Quant au Piedmont, il est arrosé du Po, du Tanare, de la Stoure, de la Dore, & d'enuiron vingt-huict autres riuieres grandes, ou petites, & de diuers canaux, dont il y en a huict au seul territoire de Cune. On tient communement qu'il n'y a endroit d'Italie plus agreable, plus abondant en grains, vins, fruits, chairs sauuages, & autres, fromages, chastaignes, chanures, lin, & mineraux. Le pays d'autour d'Ast est arrosé de riuieres, ombragé de bois, releué d'agreables collines, a de belles campagnes, & produit force fruicts qui sont bons en perfection, & particulierement des melons qui sont des plus excellẽts qu'on mange. On mange à Vercel le pain le plus blanc, & les plus gras chapons, que l'on puisse voir. Pline fait mention de quelques mines d'or du pays d'autour de Vercel, dont on void encores quelques marques vers Ponderan. Pres de Lamporeggio il y a grande quantité de chanure. Le val d'Oste dure plus de

deux iournées, & eſt toute chargée de bleds à main gauche, & à main droicte de vignes qui portent des vins excellents, dont les meilleurs ſont ceux de Calogne. On void eſleuer à vn quart de mille de Turin ſur la riue du Po vne mõtagne qui ſe hauſſe, & s'abbaiſſe, s'aduance, & ſe retire de telle ſorte en diuers endroits ſi à propos, qu'elle a par tout des eaux qui l'arrofent: elle porte des foins, des fruicts de toutes ſortes, & ſur tout de fort bõs vins. Le terroir d'autour de Mondeui eſt de grãde eſtenduë. Il y a des vins excellents ſur le coſtau, quantité de grain ſur la plaine, & vne infinité de chaſtaignes ſur la mõtagne.

x. On y a deſcouuert de belles carrieres de marbre, & entre autres d'vn certain marbre blanc auec de petites veines qui ſemblent de metal. Le pays d'autour de Foſſan abonde en froment, dont la recolte monte à enuiron 50. mille charges l'année: & pource qu'il eſt arroſé de gros canaux d'eau, il abonde encore en bons paſturages, & par conſequent en chair. Le Marquiſat de Saluſſes a vn air fort temperé, à raiſon dequoy l'on y garde dans les vergers preſque tous les fruicts de la riuiere de Gennes. Doglian porte de fort bons vins, de meſme que Pagny, & autour de Pignerol il y a vn ſi beau vignoble, que quiconque le void, peut eſtimer que ce pays a dequoy fournir du vin aux autres. Pres de Cune il y a tant de canaux d'eau, que tout ſon terroir en eſt rendu fertile au poſſible, combien qu'il ſoit leger, & pierreux de ſa nature. Il abonde en chaſtaigniers, parmy leſquels on ſeme le froment, ſi bien que les habitãs recueillent d'vn meſme lieu deux ſouſtiẽs de la vie: & ce pays ne manque auſſi de vignobles, & de prairies. Le pays d'autour de Suſe produit grande quantité de vins. Auillan a ſon terroir diſtingué de collines, de vallées, & de plaines, & de deux petits lacs. Riuoli ſe peut vanter d'auoir vn bon air, & vn terroir agreable, Moncalier eſt renommé pour l'excellence de ſes vins, comme auſſi Reuillaſq qui eſt aupres, & les lieux de Gaz, de ſainct Mor, & ſainct Rafael, Benéiouyt d'vn air extremement ſain, & temperé. Les terroirs de Vigon, Pãcalier, & Ville-franche, ſont gras au poſſible. Le Marquiſat de Cheue abonde en chaſtaignes, & en beſtail, & l'on y fait en quelques lieux recolte de grande quantité de vins, principalement à Prier, où ils ſont tres-bons. Les vallées du Marre, & d'Oneille ſont ſi bien cultiuées, qu'elles ſemblent par tout des iardins, & il y a tant de fruits, & particulierement il y a de ſi bonnes huyles, que l'on n'en ſçauroit bien exprimer la bonté, & la quantité en eſt ſi grande, que le Piedmont ſe paſſe par le moyen de ce pays, des huyles eſtrangeres. On trouue des vins excellens à Gatinare.

Pour le regard de la Comté de Nizze, combien que le pays ſoit pour la plus grande partie aſpre, & montueux, toutefois il eſt ſi bien cultiué, qu'aucune de ſes parties n'a beſoin de ſes voiſins, fors que Nizze, qui manque de froment. Il court par les mõtagnes de ce pays enuiron 12. riuieres qui ſont abõdantes en truites. Le pays d'aupres de Contes rapporte force huyles, & grãde quantité de chaſtaignes. Celuy d'aupres de Peille abonde en vin, en grain, & huyle, qui eſt fort renommée pour ſa bonté. Saourge a les meſmes qualitez. La Brique porte grande quantité de vins blancs, de grains, & de miel excellent. On y trouue auſſi vn grand nombre de perdrix, & de faiſans. On y recueille auſſi force manne, du terebinthe, de l'agaric, & des ſimples fort exquis. Il court par ſa vallée vne riuiere nommée Leuence, qui ſort d'vne fontaine, qui en peu de temps groſſit, diminuë, puis deffaut entierement. Le terroir d'autour de Boglie porte force grains, & legumes, mais il manque de vin, & d'huyle: mais au-

tout de Soſpelle il y a des vins, des grains, des oliues, du beſtail, & des chaſtagnes. Mais Nizze qui abõde en autres choſes, n'a du grain, ny des chairs pour la moitié de l'année, à raiſon dequoy elle ſe pouruoit du fromẽt de Prouence, & des chairs du Piedmont.

MOEVRS.

COmbien qu'il ſemble que les Sauoyarts ſe doiuent ſentir des mœurs des Dauphinois, ou de ceux du Piedmont leurs voiſins, & que celles des habitans de Piedmont doiuent eſtre reſeruées lors que nous deſcrirons en general les mœurs d'Italie, toutefois il ne ſera mal à propos de dire quelque choſe des vns & des autres. Les Sauoyars ont la niaiſerie ſi naturelle, qu'encore qu'ils la perdent par la frequentation des autres nations, toutesfois ils la retiennent en leur lãgage, & en l'apparence, & il y a telle differẽce entre les Dauphinois, & les Sauoyars, qu'on les peut diſtinguer aiſément de premier abord. La plus grande part du menu peuple croit que le Duc de Sauoye eſt le premier Prince du monde, & il n'y a rien de plus lourd, ou plus maladuenãt en toute choſe, & leur niaiſerie eſtoit extreme auãt les dernieres guerres: mais certainemẽt les gẽtilshõmes y ſont d'agreable cõuerſation, ciuiliſez preſque à l'eſgal de leurs voiſins, & affectionnez à toute ſorte de vertu & de gentilleſſe. Tellemẽt qu'on void ordinairement dans Châbery vne auſſi bonne compagnie, & auſſi polie, qu'on en ſçauroit trouuer en pluſieurs villes de Frãce qu'on eſtime bõnes. Le peuple n'y eſt guiere guerrier, & peu de gens d'autre nation sõt capables d'en faire fuyr vn grand nombre. Et quant aux gentilshommes, ils ne manquẽt de courage, mais beaucoup ont faute d'adreſſe pour le combat de cheual. xi.

Les Piedmontois ſont bons pour la guerre, & pour les lettres, ouuerts, rõds & francs, aſſez ciuils, & courtois à l'endroit des eſtrangers. Ceux de Vercel font profeſſion de nobleſſe, & de grandeur, & deſirent ſe faire eſtimer à leurs voiſins. Les habitans de Turin ont peu de paroles, ſont altiers, & prompts à la main, & font profeſſion de nobleſſe. On void encore regner parmy eux les factions des Guelfes, & des Gibellins, qui ſont eſteintes en tout le reſte de la Prouince. Ceux de la Biele ſont d'eſprit ſubtil, practiquans, & ardans, & attentifs à leurs affaires, & ne ſe laiſſent tromper ayſément aux contracts qu'ils paſſent. Quiers a des habitãs fort induſtrieux, & ceux de Cune le ſont auſſi, & de plus fort courageux, comme ils ont fait paroiſtre en trois grands ſieges. Bené a des habitans fort propres aux lettres, & aux armes. Bargé eſt renommée pour le grand nombre de moulins, & de boutiques, où il ſe fait grande quantité d'armes, dont les habitãs ſe ſçauent ſeruir des mieux aux occaſions. Le peuple de Nizze eſt fin, & ruſé, ciuil, & poly, & eſgalement propre au trafic, & au maniement des armes. Au reſte pour le general, il y a beaucoup de bons ſoldats parmy le peuple, & peu qui s'adonnent aux arts mecaniques, qu'ils eſtiment peu, ſe contentans de la vie, & du veſtement, & imitans en cela les nobles, ſans exercer la marchandiſe, nonobſtant la commodité que le Po leur offre pour trafiquer auec ceux de l'Eſtat de Milan, & meſme auec les Venitiens: mais ils ne s'en ſoucient guiere, & permettent que les eſtrangers acquierent de grandes richeſſes auec leurs toiles, chanures, laines, & ſoyes. Si bien qu'on peut dire que tout ce que les marchands gagnent, ils le reçoiuent en don des Piedmontois, qui pourroient gagner cela s'ils vouloient. Mais ils n'ont autre choſe en recõmandation que de bien viure, & faire l'õne chere,

& les artisans mechaniques mesmes ont accoustumé mesme de se traiter bien: de sorte qu'ils consument en bonne chere tout ce qu'ils gaignent. Le Duc est assez faché de ce qu'ils sont si nonchalans, & leur offre le moyen d'exercer la marchãdise, & de faire quelque gain, faisant faire des canaux, & vsant de toute sorte d'artifices pour les esueiller. Les Piedmontois ont faute d'industrie, mais ils recompensent ce deffaut par leur obeyssance enuers leur Prince, & leur façon de viure assez simple, & sans reproche: car ils sont si doux, & si debonnaires, en partie par vn instinct naturel, & partie aussi de crainte de la iustice, qu'ils viuent en bonne amitié, & l'on void parmy eux fort peu de meurtres.

RICHESSES.

XII. LA Sauoye ne tire guiere, ou point d'argent des contrées estrangeres: mais le Piedmont a force commoditez qu'il fournit aux autres, tellement qu'il luy en peut venir beaucoup d'argent toutes les années. On a veu combien ce païs estoit abondant en toutes choses aux guerres qui ont esté entre la France, & l'Espagne; veu que les armées s'y arresterẽt l'espace de 23. ans, auec de grosses garnisons d'vne part & d'autre, sans qu'il y eust iamais necessité de viures, & l'on a cogneu sa richesse en ce que le Piedmont a contribué au Duc de Sauoye durant les dernieres guerres de Frãce, au gros desquelles Monsieur de Lesdiguieres alla porter la guerre dans le Piedmont, il contribua, dis-je, en peu d'années onze millions d'escus d'extraordinaire, outre le logement des gens de guerre. Il enuoye dehors des grains, du bestail, force chanures, grãde quantité de ris, des fromages, des vins, du papier, des futaines, & des soyes cruës. Il contient enuiron cinquante Comtez, & enuiron quinze Marquisats, & vn grãd nombre d'autres Seigneuries, qui ne cedent en rien aux premieres, outre 20. riches Abbayes, & force autres bons benefices. Il n'y a pas des personnes excessiuement riches, pource que les biens sont distribuez en telle sorte, que chacun presque y a quelque part; toutesfois il ne manque de Seigneurs de quatre, de six, de huict, douze, & quinze mille escus de rente. Ce qui mõstre encore sa richesse, c'est que le pays est tellement habité par tout, que ce fut assez à propos qu'vn Caualier Piedmontois, ainsi qu'vn gentilhomme Venerien luy demandoit que c'estoit que le Piedmont, respondit, que c'estoit vne ville qui auoit 3. cens milles de tour. Il y a en la vallée d'Oste des mines d'or & d'argent. Ceux de Saluisses font trafic de fer, & de bestail auec ceux de Prouence, & il se trouue en ce Marquisat de fort riches marchãds. On porte aussi dehors les draps de Pignerol, qui sont assez bons. Ceux de Barge, & de Iauenne font grãd trafic des armes qu'ils font, & ceux de Iauenne tirent encor assez d'argent de leurs cuirs, & de leurs toiles. On fait aussi à Moz force draps, que l'on porte vendre aux contrées estrangeres. La Comté de Nizze enuoye dehors des huyles, des vins, des fruicts de toutes sortes, des legumes, des toiles, quantité de filets que l'on vend aux Catalans, du papier, de gros draps de plusieurs sortes, du poisson salé, vn peu de miel excellent, du bois de sapin pour les antennes, & les arbres des galeres, & des nauires, qu'on conduit par le val iusques à la mer, & on les vend aux Genenois quelquefois cent escus la piece. Et pour abreger, ce pays se sert tellement du trafic, qu'entre Gennes, & Marseille il n'y a ville plus marchande, ny qui ayt plus d'argent; & elle est comme le magazin, & l'entrepost des draps de laine qui viennent du Languedoc, & de ceux de soye qu'on porte de Gennes. Mais à vray dire le païs est naturellemẽt

pauure, & quelquefois on n'y trouue pas toutes ſes commoditez pour de l'argent: ſi bien que quand la Cour du Duc de Sauoye s'y tient ſeulement deux mois, cela ſeul ſuffit pour la mettre en neceſſité; mais pource que les hommes de ce pays ont vne grãde viuacité d'eſprit, ils acquierent par le trafic de grandes richeſſes. On a voulu iadis calculer le reuenu du Duc de Sauoye, lequel on comptoit en ceſte ſorte.

XIII.

La Gabelle du ſel, 50000. eſcus.
La Dace de Suſe, 24000. eſcus.
La Traite Foraine, 18000. eſcus.
Les autres gabelles y comprenant la Dace de Ville-franche, 25000. eſcus.
L'ordinaire ancien auec le Bailliage, 70000. eſcus.

Les taxes ordinaires en Piedmont auec le changemẽt des ſels delà les mõts, reduit à Dace ordinaire perpetuelle, deux cens ſoixante trois mil eſcus.

Confiſcations de biens, condamnations, augmentations des Daces, compoſitions des mains mortes, qui ſont hommes qui ne peuuent diſpoſer de leurs biens, ſi ce n'eſt en accordant de donner tant au Prince à ſa volonté; le tribut des Iuifs, & autres choſes ſemblables, cinquante mil eſcus.

Somme qu'ils ne donnoient au Duc de Sauoye que cinq cens mille eſcus toutes les annees. Mais l'on void aſſez par les onze millions d'extraordinaire, qu'il a tiré du ſeul pays de Piedmont en bien peu d'annees, & par les ſommes qu'il tire de la Sauoye, que ſon reuenu eſt de plus d'vn million d'or par an, & que c'eſt vn Prince qui ne manquera d'argent lors qu'il en voudra auoir vne bonne ſomme de ſes ſubiects, meſme ſans qu'ils s'en ſentent guiere foulez.

FORCE.

XIIII.

IL y a en Sauoye quelques places fortes, dont la principale eſt Montmelian, dont le chaſteau a touſiours eſté tenu pour imprenable, iuſques à ce que les dernieres annees Henry le Grand Roy de France le prit. Il eſtoit commandé d'vn petit haut, d'où l'on voyoit à plein ceux qui eſtoient dans la place. Si bien que le Gouuerneur fut tout eſtonné lors qu'il ſe vid ſalué le matin à coups de canon, de ce lieu où l'on auoit conduit l'artillerie en grande diligence. On dit que le Duc de Sauoye a fait eſcarper ce commandement, & que ce chaſteau n'eſt commandé d'aucun endroict. Il eſt extremement fort, & important, pour eſtre pres de la frontiere. Il y a encores les places de Conflans, de Charbonnieres, & de l'Annonciade pres de Romilly: mais tous ſes forts ſont bien peu de choſe. Celuy de ſaincte Catherine eſtoit bon, mais il fut abbatu l'annee 1600.

Quant au Piedmont, il y a à Turin vne citadelle Pentagone, où a cinq angles, ou baſtions, qui eſt ſi belle, & ſi grande, que l'on n'en pourroit, peut-eſtre trouuer vne eſgale. Et laiſſant à part le grand nombre des inſtruments de guerre qui y ſõt, il me ſemble à propos de dire vne choſe notable qui s'y trouue; c'eſt vn puits qui eſt au milieu, où il peut aller boire cinq cens, voire mille cheuaux, & dauantage, ſans s'empeſcher l'vn l'autre en montant, ny en deſcendant. Le Duc tient ordinairement pour la garde de ceſte citadelle, trois cens ſoldats, voire plus, bien payez. Outre ceſte garniſon il tient à Canas cinquante ſoldats, à Cune cent, à Ville-neufue quarante, & en pluſieurs autres lieux, qui ne ſont immediatement frontieres, comme à Quiers, Foſſan, Ben-

tis, Ville-franche de Piedmont, & Suerne en la vallee d'Angrogne. Il tient auſſi quelques ſoldats à Cahors, & à Suſe, d'autant que la puiſſance de ſes voiſins le requiert ainſi. Iures, ou Lamporeggio a vn chaſteau flanqué de quatre bõnes tours, & en l'vne des meilleures aſſiettes que l'on puiſſe deſirer. La vallee d'Oſte eſt ſi forte, à cauſe de ſes entrees qui ſont eſtroites, & des paſſages qui ſont malaiſez, & pour le peuple qui s'y trouue, que quelques eſtrangers s'eſtant rendus maiſtres de tout le pays voiſin, n'eurent iamais le courage de l'attaquer. Saluſſe a vn aſſez bon chaſteau; mais Carmagnole eſt vne place preſque imprenable, & où il y a force canons, & grande quantité de munitions de guerre, & de viures. Pignerol a vn chaſteau d'importance, qui domine toutes les valleés voiſines. Auillane a vn chaſteau, qui a jadis ſous le Duc Charles ſouſtenu vne aſſez longue batterie. Briqueras eſt en vne des fortes aſſiettes que l'on puiſſe deſirer, mais il n'eſt fortifié comme il ſeroit neceſſaire. Cental eſt aſſez bien fortifié: & Ciuas eſt vne place que l'on met entre les meilleures. Il y auſſi des garniſons à Baid, & à Monquit, deux places moyennement bonnes.

Pour le regard de la Comté de Niſſe, ſon aſpreté eſt cauſe qu'il y a beaucoup de lieux extremement forts, & pluſieurs paſſages ſi eſtroits, que dix hommes peuuent faire teſte à dix mille, comme eſt celuy qu'on nomme Le pas de la pucelle. On a adiouſté à la forteresſe naturelle celle de quelques chaſteaux qu'on peut tenir pour imprenables à cauſe des lieux où ils ſont, entre leſquels eſt celuy de Saourge. Le Poget qui eſt ſur la frontiere de Prouence, eſt vne aſſez bonne place, où le Duc de Sauoye tient vne garniſon. Ville-franche eſt aſſiſe en bas, & n'eſt guiere grande; mais ſa forteresſe peut eſtre bien nommee imprenable, à cauſe qu'elle eſt toute en vn roc eſcarpé, & que tout ce qui eſt requis en vne fortification, y eſt ſoigneuſement obſerué: il y a ordinairement du moins cent ſoldats eſtrangers. Pour la ville de Niſſe, l'on peut dire que ce n'eſt pas vn fort, mais vn aſſemblage de forteresſes. Premierement la ville eſt cloſe d'vne bonne, & forte muraille, flanquee de bons baſtions. Il y a en Caualier vne mõtagne qui peut auoir de tour enuiron vn tiers de mille, auec des bords droits, & qui vont en precipice: & s'eſtoit là qu'eſtoit anciennement la plus noble partie de la ville, auec l'Egliſe Cathedrale, la demeure de l'Eueſque, vn Monaſtere de vierges, & vn peu de forteresſe, que l'on nomme auiourd'huy le Donjon. Or on dit que Charles de Bourbon paſſant l'Italie en Eſpagne, ayant conſideré quelque temps ce lieu, tint ce langage à ceux qui eſtoient prés de luy: Voila vne aſſiette, dont l'on ne cognoit pas l'importance. Le patron de la galere ſur laquelle il eſtoit, qui eſtoit habitant de Niſſe, remarqua ces mots, & les fit entendre au Duc Charles, qui apres auoir conſideré le fait, & regardé l'aſſiette plus ſoigneuſement, ordonna qu'on la fortifiaſt, & la mit dans peu d'annees en tel eſtat, qu'elle ſouſtint l'an mil cinq cens quarante trois, les aſſauts de Barberouſſe, qui ſe preſenta deuant auec preſque deux cens voiles, & la battit furieuſement. Que ſi ce fort ne peut eſtre pris alors qu'il n'eſtoit pas achemé, que ſera-ce à preſent qu'on l'a tellement fortifié, qu'apres qu'on aura bien balancé ſa forteresſe naturelle, & celle de la main qui y a eſté adiouſtee, & outre ce la contree où elle eſt aſſiſe, entre l'Italie, & la France, à ſix vingts milles de Gennes, & à cent trente de Marſeille, on iugera à bon droict que c'eſt pluſtoſt la premiere, que la ſeconde place d'Italie, & comme ſon bouleuard. Entre autres choſes il y a vn puits, que Muce de Iu-

stinopoli, qui demeura quelque temps à Nizze, auoit accoustumé de nommer le miracle du monde. On le fit par le moyen que ie deduiray. Ainsi qu'on iugeoit qu'il ne manquoit autre chose à vne forteresse de si grãde importance, qu'vne eau qui ne deffaillist iamais; vn Ingenieur Allemand promit au Duc Charles qui la trouueroit. Cestuy-cy ayant veu qu'au pied de la montagne il sortoit de l'eau de plusieurs costez, & particulierement vne fontaine qui se va rendre là dessous dans la mer, estima qu'en creusant profondement le rocher, on pourroit arriuer à ces sources. Et se mettant en besongne auec ceste opinion, il y trauailla durant quelques mois: mais estant descendu assez bas, & ne trouuant l'eau, il s'enfuyt à Veniſe, desesperé de son entrepriſe. Ce que le Duc Charles ayant sceu, le r'appella à Nizze, & le pouſſa à continuer son deſſein, qui fut accompagné d'vn heureux succez.

Au plus haut endroit de la forteresse, on void le Donjon, separé du reste par vne muraille; & par toute la place il y a des lieux releuez, qui peuuent estre fortifiez en telle sorte, que tout le lieu peut estre deffendu de pas en pas. A la fortification du Duc Charles, le Duc Philibert Emanuel adiousta celle qu'on nomme Citadelle, auec laquelle il embraſſa le lieu, où les Turcs campez dreſſerent leur batterie. Le Duc de Sauoye tient en ceſte place vne garniſon ordinaire de quatre cens ſoldats, & vn nombre ſuffiſant de canonniers de grande experience.

Entre Nizze, & Ville-franche on void la forteresse de sainct Alban, qui est presque esgalement distante de l'vne, & de l'autre de ces deux villes. Et pource que les places ne seruent de rien dans vn pays, s'il n'est garny de bons hõmes, le Duc de Sauoye entretient ordinairement vn assez bon nombre de soldats en Sauoye, & en Piedmont, mais principalement il a les habitans de Piedmont, qui sont pour la plus grande partie nez à la guerre.

Quant à ce qu'il peut redouter, ou dequoy il se peut asseurer, il me semble qu'il est à propos d'en dire quelque chose. Premierement il ne peut craindre, selon l'apparence, du costé de Milan, à cause de l'alliance estroite qui est entre luy, & le Roy d'Espagne. Et combien que ce Roy voye assez que son Alteſſe ne l'affectionne pas tant que de coustume, pour quelques raisons, qu'il vaut mieux taire, qu'exprimer, & que ce refroidiſſemẽt est cause qu'il a mis les garniſons Eſpagnoles hors de ſes places, & meſme qu'il ne veut, comme on tient, receuoir plus de pẽſion d'Eſpagne, toutesfois on ne se doit pas perſuader que son beau-frere vouluſt du tout rõpre auec luy, principalement pource qu'vne des raisons apparentes de ce changement, est qu'on ne luy tient pas la parole qu'on luy donna en le mariãt auec l'Infante d'Eſpagne, qui eſtoit qu'on luy remettroit l'Eſtat de Milan. Et ce qui arreſtera touſiours le Roy d'Eſpagne, ce ſera la conſideration du paſſage de ſes gẽs de guerre, au cas qu'il y euſt encore guerre aux Pays-bas, veu que s'il eſtoit mal auec le Duc, il luy ſeroit du tout impoſſible de leur trouuer paſſage. Il eſt lié d'amitié auec les Princes d'Allemagne, pour le iugement qu'il fait qu'elle luy peut touſiours eſtre vtile, & principalement il eſt bien auec les Princes de Saxe, à cauſe qu'il eſt deſcẽdu de leur maiſon. Il a auſſi bonne intelligence auec les Suiſſes, & principalement auec les Cantõs Catholiques, à cauſe de la traite des grains qu'il leur permet, & qui leur eſt neceſſaire. Ceſte bonne intelligence auec les Suiſſes ſera touſiours vn grãd appuy au Duc, cõme nous pouuons iuger par les choſes paſſees, pource que tandis que Charles ſon grand pere eut alliance auec les Suiſſes, il

demeura paisible en son Estat. Mais lors qu'il l'eut rompuë en ne leur payant les pensions promises, & par consequét en se souciant fort peu de leur amitié, à l'arriuee du Roy François il perdit soudainement l'Estat de Sauoye, qui non seulement ne fut deffenduë par eux, mais encores fut prise pour la plus grãde partie par les mesmes, qui disoient qu'ils se vouloiẽt payer des vieilles debtes.

Il pourroit craindre du costé des alliez des Geneuois, dont il est ennemy ouuert, & declaré: mais ils ne se veulent mettre si legerement en campagne contre ce Duc, comme on a peu voir aux efforts qu'il a faits contre Geneue. Et quant à ceste ville, elle est trop foible pour assaillir, & ce sera bien assez, si elle peut se deffendre, & se guarantir d'estre prise.

Quant au Duc de Mantouë, le mariage des enfans de ces deux Ducs les tiendra desormais, comme on peut iuger, en bonne intelligence, nonobstant l'ancien debat du Marquisat de Montferrat, qui a cessé par ce mariage.

Pour le regard du Roy de France, depuis l'eschange du Marquisat de Saluces à la Bresse & autres terres voisines, il ne se parle que d'amitié entre le Roy, & son Altesse, principalement depuis que le Duc s'est desgousté des Espagnols, & mesme on entend de iour en iour va sujet de plus estroite amitié entre ces deux Princes.

Les pretensions du Duc de Sauoye.

XV. POVR ce qu'il pourroit estre quelquefois vtile de sçauoir les droits que le Duc de Sauoye a sur les autres Estats, i'ay trouué fort à propos de les declarer en peu de paroles.

Premierement il a des pretensions sur Geneue pour plusieurs bonnes raisons, depuis que les Geneuois se retirerent de l'obeyssance de ce Duc l'an 1535. comme chacun sçait assez.

La premiere de ces raisons est qu'il se trouue des declarations des Empereurs, ausquelles il est specifié, qu'encore que les Eueſques de Geneue fussent Seig. temporels, & spirituels, & se nommassent Princes de l'Empire, ils deuoient toutefois recognoistre pour superieur le Duc de Sauoye, & ses successeurs, & leur iurer fidelité, comme on trouue aux actes faits par lesdits Eueſques, iusques à l'an 1530. auquel temps on battoit encore à Geneue la monnoye auec les noms & figures des Ducs de Sauoye.

Dauantage on obserua touſiours iusques à ce temps, que les Ducs de Sauoye pouuoient donner grace de tout crime, tant fust-il enorme, comme bon leur sembloit; & les Eueſques, ny les communautez ne pouuoient sur les cas qui venoient à leur cognoissance, prononcer, ny faire executer la sentence, sans l'auoir auparauant monstree aux Magistrats commis par le Duc, afin qu'ils visſent si elle estoit iuste, & s'il la falloit publier, ou faire grace à celuy qui estoit accuſé de quelque crime.

Ceux de Geneue auoient fait ligue en l'an 1519. auec ceux de Fribourg, & le Duc contrediſant à cela, ils eurent des Iuges arbitres, qui donnerent sentence en sa faueur, par laquelle il estoit porté que la Ligue estoit nulle sans son cõsentement, & tous les autres Cantons firent aussi leur declarations contre Fribourg, qui vouloit soustenir ceste Ligue, qui fut deffaite par ce moyen.

Mais pour n'apporter plusieurs autres choſes qui seruent à l'eſclaircisſemẽt de ce droit, il ſuffiroit de dire que le Duc Charles grãd-pere de cestuy cy alla souuent à Geneue auec Madame Beatrix sa femme, & toutes les fois qu'il y al-

loit, on luy presentoit les clefs de la ville, & lon luy faisoit plusieurs autres demonstrations qu'on a accoustumé de faire aux Princes souuerains.

Il pretend le Marquisat de Montferrat pour trois raisons: la premiere pource qu'il fut promis en dot à vn Duc de Sauoye, au cas que la ligne masculine des Paleologues, dont la maison est perduë, manquast: la seconde pource qu'on luy promit pour ce dot cent mille escus qui n'ont iamais esté payez, & la condition estoit, qu'au cas qu'on ne les payast en tel temps, on luy donneroit le Montferrat; la troisiéme pource que le Marquis de Mõtferrat estant en guerre auec le Duc de Milan, qui luy prit son Marquisat: le Duc de Sauoye de ce temps là auec vne armée qu'il leua & entretint à ses despens, le remit en son Estat, à raison dequoy le Marquis pour recognoissance d'vne faueur si signalée se fit son perpetuel feudataire, prenant la possession dudit Duc de Sauoye, & luy iurant obeyssance,

Mais ainsi qu'on traitoit ce procez deuant l'Empereur Charles V. il rompit la condition qui portoit que les masles venant à manquer en la maison des Paleologues, le Marquisat deuoit venir à la maison de Sauoye, & n'eut aucun esgard aux autres deux causes de pretension, d'autant que la Duché de Mantouë estoit fille du dernier Marquis, disant que puis qu'elle estoit fille, elle deuoit aussi estre heritiere.

Il a encor pretẽsion sur l'Achaie, pource que Philippe de Sauoye fils de Thomas 3. espousa vne fille du Prince d'Achaie nommé Iambe, & par le moyen de ce mariage fit la guerre au Despote de la Grece & à ses subiects, qui estãs vaincus le laisserent apres maistre absolu en son pays, & il eut vn fils nommé Iambe qui fut Prince d'Achaie, & cestuy-cy eut Amedee pour son fils, qui succeda en troisiesme lieu, & mourant sans enfans masles eut pour successeur Louys son frere qui n'eut point d'enfans: & vne Royne de Sicile voulant succeder, pretendant que le fief luy estoit escheu ceda ses droits au grand Maistre de Rhodes, & le Turc vint apres qui s'en empara.

GOVVERNEMENT.

IL y a vn Gouuerneur en Sauoye qui fait ordinairement sa demeure à Chãbery. Le Senat de Sauoye s'y tient aussi, qui sert à tout le pays deçà les mõts, auec administration des choses ciuiles & criminelles, & des affaires d'Estat qui concernent la Sauoye. Toutesfois ils ne s'ẽpeschent guiere du dernier poinct, pource que le Duc le veut manier le plus souuent luy mesme: à raison dequoy les Senateurs ne cognoissent & ne deliberent que les choses que le Duc desire qu'ils sçachent. XVI.

Il y a encor en Piedmont vn autre Senat semblable à celuy de Sauoye, qui iuge toutes les causes ciuiles & criminelles, & est continuellement fort occupé, pource que chaque place ou chasteau de cét Estat a vn Iuge qui est estably par le Duc, ou par le Feudataire du lieu.

Il suffit de dire que la premiere cognoissance va à ce Iuge: la seconde au Senat, la troisiesme au Duc, qui la remet apres au Conseil d'Estat.

Le chef de ce Senat & de celuy de Sauoye c'est le grand Chancelier qui sert deçà & delà les mõts, & c'est sur luy que la plus grãde partie du gouuernemẽt est apuyée. Mesmes s'il estoit plus actif on le pourroit nõmer secõd Duc. Mais pour ce qu'il ne peut faire tant de choses, le Duc se sert de plusieurs autres, c'est assauoir de Conseillers, de Maistres des Requestes, & d'hommes de robbe courte.

LES DVCS DE SAVOYE.

ILs ſont deſcendus de la maiſon de Saxe, & principalement de l'eſtoc de l'Empereur Otton 2. & ceſte race a duré ſous le titre de Cõtes pres de 400. ans, iuſqu'à ce qu'Amé fut creé Duc par l'Empereur Sigiſmõd au Concile de Conſtance. Mais afin de prendre ceſte maiſon en ſa ſource, il faut ſçauoir, que du temps de Raoul & Boſon regnoient en Bourgongne, & qu'Othon 3. tenoit l'Empire, Berold ou Berauld ſorty de la maiſon de Saxe, & par cõſequent fort proche parent de l'Empereur ſe trouuãt ſans terre, aumoins ſans en auoir tãt qu'il deſiroit, il fut inueſty par l'Empereur des terres de Sauoye, & des vallees, & parties du Piedmont; & les Roys de Bourgongne Boſon & Raoul s'accorderent à ceſte donation Imperiale, ſi bien que ce ne fut auec le trenchant de l'eſpée que Berold ſe fit Cõte de Sauoye, cõme quelques-vns ont voulu dire.

Ce Berold eut pour ſucceſſeur Humbert ſurnommé aux Blanches mains, qui tint le pays de Sauoye l'an 1000. de noſtre ſalut, & fut premier Cõte de Maurienne. Ceſtuy-cy eſpouſa Adheleide fille vnique du Marquis de Suſe, par le moyen de laquelle ce Marquiſat vint à la maiſon de Sauoye.

De cét Humbert ſortit Amé premier du nom Comte de Morienne, qui fut auſſi le premier Comte de Sauoye, combien que d'autres attribuent cecy à Amé ſecond. Ceſtuy-cy eſpouſa Ieanne de Bourgongne, de laquelle il eut deux enfans, c'eſt à ſçauoir Humbert & Amé: & ce fut de ſon temps que Berangier Archiadiacre d'Angiers ſema ſon hereſie.

Humbert 2. fut le ſucceſſeur d'Amé premier, qui eſpouſa Laurence fille d'vn Comte de Veniſſe, & ceſtuy conquit le pays de la Tarantaiſe, puis alla faire le voyage de la Terre ſaincte auec les autres Princes Chreſtiens, qui ſe croiſerent pour ceſte conqueſte. Adheleide fille de ce Comte fut mariée à Louys le Gros Roy de France, duquel mariage ſortit Louys le Ieune: & de ce temps commença l'ordre des Chartreux.

Amé 2. ſucceda à Humbert ſecond, & ayant aſſiſté l'Empereur Henry 4. lors qu'il alloit prendre la couronne à Rome, fut pour recompenſe inueſty de la Comté de Sauoye, & ſon pays infeodé à l'Empire. Amé eut guerre contre le Comte de Geneue, à cauſe qu'ayãt promis d'eſpouſer ſa fille il n'en tint compte, ains prit à femme Guigonne fille du Comte d'Albou. Amé voyagea encor en la Terre ſaincte, & mourut au Royaume de Cypre l'an 1154. du temps de l'Empereur Federic Barberouſſe, & de Louys le Ieune Roy de France.

Humbert troiſiéme du nom ſon fils & ſecond Comte de Sauoye luy ſucceda, & eſpouſa Mahaut fille du Cõte Tierry de Flãdres, & depuis Anne fille du Cõte Alemand; & en troiſiéme nopces Pernelle fille du Comte de Bourgongne, vefue du Duc d'Auſtriche, de laquelle il eut vn fils nommé Thomas: puis il fit le voyage de Ieruſalem auec Philippes Auguſte Roy de France l'an 1188.

Thomas demeura en fort bas aage, & fut nourry par le Comte de Bourgongne ſon oncle maternel. Il eſpouſa Beatrix fille de Guy Comte de Geneue en deſpit de ſon pere, & le contraignit en fin de luy preſter ſerment de fidelité, & de tenir en hommage de la maiſon de Sauoye la Comté de Geneue. Ce Comte Thomas fit le voyage contre les Albigeois qui s'eſtoient ſouſtraits de l'obeyſſance de l'Egliſe.

De ce Comte Humbert ſortirent pluſieurs enfans, dont ie veux deduire les noms, afin de donner cognoiſſance des genealogies.

Premierement il eut de la ſuſdite Beatrix Amé troiſiéme du nom, qui en premieres nopces eſpouſa la fille du Dauphin de Viennois, mais elle eſtant morte ſans enfans, il prit à femme Cecile fille du Comte Raymond de S. Gilles. Le ſecond fils dudit Thomas fut Humbert, qui mourut en la guerre que le Grand Maiſtre de Pruſſe eut contre les infideles l'an 1235. Thomas fut le troiſiéme des enfans du Comte Thomas, lequel eſpouſa Ieanne Comteſſe de Flãdres fille de Baudouin Empereur de Conſtantinople, comme dit l'Annaliſte de Sauoye. Mais les chroniqueurs Flamãs ne parlent guiere non plus que ceux de France de ce Thomas, ny de ſon mariage auec la fille de Flandres, qu'apres la mort de Ferrand de Portugal, & de ce Thomas de ſa premiere femme il ne ſortit aucune lignee. Mais en ſecondes nopces eſtant marié à vne Dame de la maiſon de Freſco Geneuois, il en eut Amé, qui depuis fut Cõte de Sauoye. Guillaume de Sauoye fut le quatriéme des enfans de Thomas Cõte de Sauoye, & ſuiuit l'Eſtat de l'Egliſe à la ſuite du Pape Innocent 4. & fut Eueſque de Valence. Le cinquiéme ſe nomma Amé, qui eſtãt ladre ſe retira en ſolitude. Pierre de Sauoye fut le ſixiéme qui depuis commanda ſur le pays de Sauoye. Boniface fut le ſeptiéme, & ſuyuant l'Egliſe, le Pape luy donna l'Archeueſché de Cantorbery en Angleterre. Le huictiéme fut Philippes, homme vaillant, qui fut auſſi Comte de Sauoye. Les filles furent Beatrix femme du Comte Raimond de Prouence: l'vne des filles de laquelle fut femme de Charles frere de S. Louys, qui depuis fut Roy de Naples & de Sicile: & l'autre fut Marguerite mariee en Allemagne.

A Amé III. ſucceda Boniface, qui eſtant plus hardy que ſage, & donnant bataille au Marquis de Montferrat y fut vaincu & pris mourant priſonnier de regret, & ſans enfans, comme n'ayãt point eſté marié. Pierre frere du deffunct Boniface ſucceda en l'Eſtat, quoy qu'il y eut vne fille d'Amé 3. nommee Conſtance: mais en Sauoye les filles ſont forcloſes de l'heritage. Ceſtuy-cy conquit le pays de Val d'Oſte & de Chablais.

Pierre eſtant mort ſans enfans, Philippe de Sauoye ſon frere vint à la ſucceſſion. Il eſtoit auparauant d'Egliſe, & auoit de grands benefices: mais quittant tout cela il eſpouſa Alix Comteſſe Palatine de Bourgongne, & depuis fut poſſeſſeur des Eſtats de ſon frere, mais il n'en joüit longuement, car il mourut hydropique, ſans aucun hoirs de ſon corps.

Il eut pour ſucceſſeur Amé 4. ſon nepueu, & fils de Thomas qui s'eſtoit marié à la niepce du Pape Innocent 4. Ceſtuy-cy fut ſurnommé le Grand, à cauſe de ſa vaillance & de ſa belle taille. Il eſpouſa Dame Sybille Comteſſe de Baſgé, & Dame de Breſſe, & par ce mariage ces deux pieces furent vnies à la maiſon de Sauoye. Il eut guerre cõtre le Dauphin de Viennois, & le Cõte de Geneue ſon ancien ennemy, & fut eſleu Prince de l'Empire par l'Empereur Henry de Luxembourg, puis mourut l'an de grace 1323. eſtãt allé en Auignon viſiter le Pape.

Edoüard fils aiſné du Comte Amé ſucceda à ſon pere, fut plus liberal que de raiſon, & par conſequent foula exceſſiuement ſon peuple. Il eſpouſa la fille du Duc de Bourgõgne, de laquelle il eut vne fille nõmee Marguerite qu'il maria à Iean de Bretagne fils d'Artus, Cõte de Richemõt, & mourut ſans hoir maſle.

Amé ſon frere cinquiéme du nom luy ſucceda, priuant ſa niepce de l'heritage, ſuiuant l'ancienne loy & couſtume de Sauoye. Il eſpouſa Yolant fille du Marquis de Montferrat ſorty de la race des Paleologues, & en eut vn fils nõmé Amé comme luy, & vne fille mariee à Galeas Comte de Vertuz, & depuis Duc de Milan. Il eut auſſi vn autre fils, mais il deceda bien ieune.

Amé sixiéme son fils luy succeda, & à cause de son enfance fut mis en tutelle sous la charge de Messire Guillaume de la Baume. Ce Comte pour auoir espousé l'honneur d'vn tournoy fait vn premier iour de May fut surnommé le Cheualier verd. Amé espousa Madame Bonne sœur de Louys Duc de Bourbon. Ce mesme Comte institua le premier l'Ordre de l'Annonciade, qui a pour marque vne image nostre Dame auec vn Ange qui la saluë. Il fit apres le voyage de Grece pour secourir son cousin l'Empereur Alexis. Auant sa mort il fit que son fils Amé espousa la fille du Duc de Berry, puis il fit le voyage de Naples auec le Duc d'Anjou, & y mourut chargé d'ans, & renommé pour ses vertus & son courage l'an 1383.

Amé 7. succeda à son pere & cestuy-cy.

Amé 8. qui fut creé Duc de Sauoye par l'Empereur Sigismond au Concile de Constance, puis remit tous ses Estats à son fils, & depuis fut Pape. Outre son fils Louys il eut aussi vne fille nommée Marie, qui fut mariée au Prince de Milan de la race des Vicontes: mais pource qu'elle auoit vne apostemegangreneuse en la cuisse; iamais son mary ne s'accointa d'elle, & par ce moyẽ n'en eut aucuns hoirs, & dés qu'il fut mort elle se rendit religieuse en vn Monastere qu'elle auoit fait bastir, imitant en cela la deuotion du Duc Amé son pere.

Louys fils d'Amé premier Duc luy succeda, & espousa Anne fille de Iean Roy de Cypre, de laquelle il eut 7. fils & quelques filles. L'aisné de ses fils se nõma Amé 9. de ce nom qui fut affligé du mal caduc lequel il endura auec vne grande patience. Le frere de ce Duc nommé Louys espousa Charlote fille vnique de Iean Roy de Cypre: mais il ne peut ioüyr du Royaume à cause de l'empeschement que luy donna Iacques bastard supporté du Soudan d'Egypte. Au reste Amé espousa Yolant fille de Charles 7. Roy de France, & en eut quatre fils, & autant de filles.

Philibert fils d'Amé 9. luy succeda, mais il mourut aussi tost sans hoirs.

Charles son frere vint à succeder à ses Estats, & espousa Blanche Marquise de Montferrat, de laquelle il eut Iean Charles qui fut aussi nommé Amé, & mourut ieune, laissant pour successeur

Philibert son oncle, qui espousa Marguerite fille du Duc de Bourbon.

A cestuy-cy succeda Philibert 2. gendre de l'Empereur Maximilian, qui ne vescut guiere long temps, & eut pour successeur

Charles son frere de mere qui espousa la fille d'Emanuel Roy de Portugal, sœur de la femme de l'Empereur Charles 5. & de ce mariage sortit Charles qui mourut bien ieune en Espagne, & Philibert qui du viuant de son pere fut receu pour Prince de Piedmont.

Philibert Emanuel succeda à Charles III. fut chassé de ses Estats par le Roy François, puis remis par le moyen du mariage qui fut fait entre luy & Marguerite fille du Roy François premier.

Il a eu pour successeur Charles Emanuel Duc de Sauoye, qui vit à present, & qui a eu plusieurs enfans de Catherine fille de Philippe 2. Roy d'Espagne.

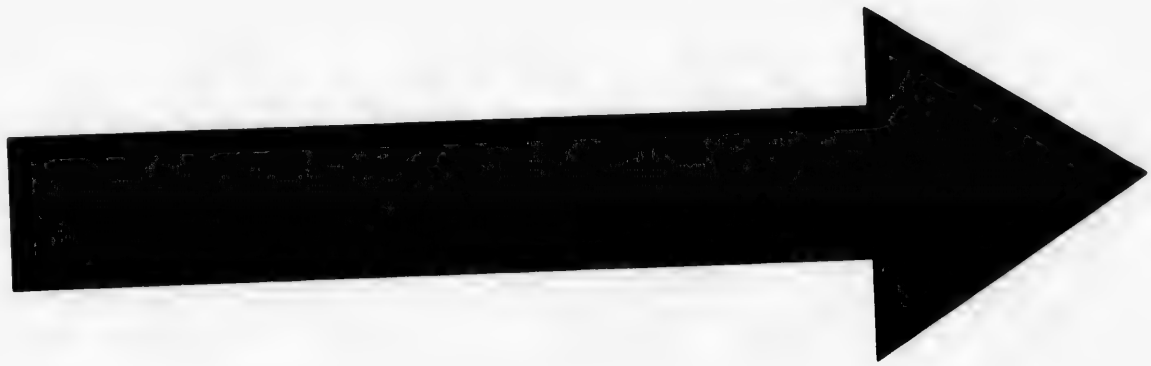

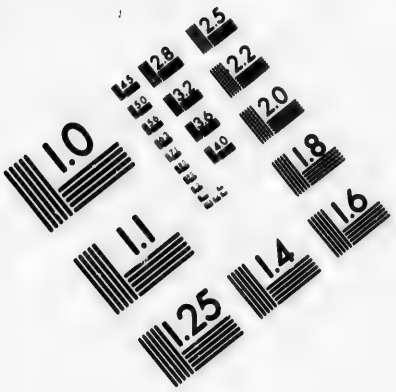

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

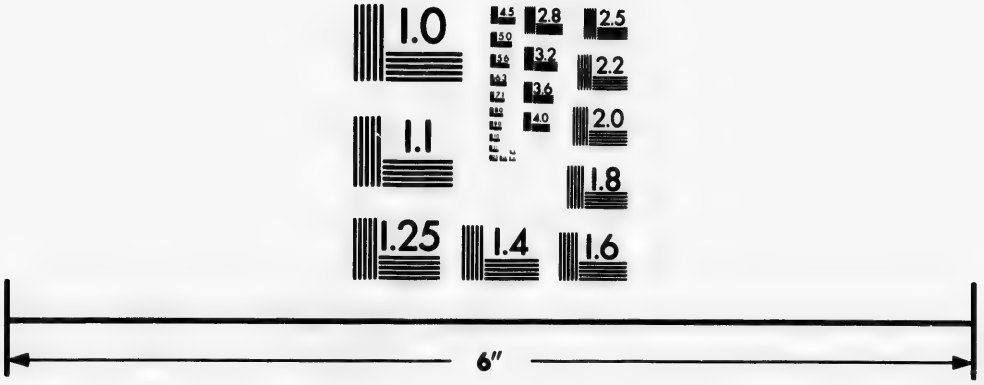

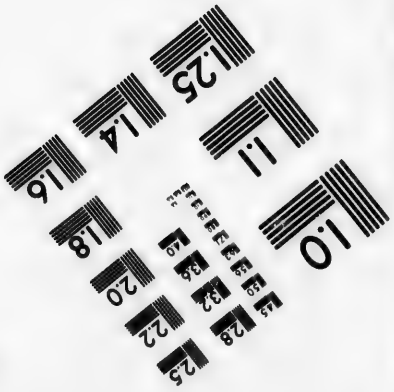

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

DE L'ESTAT DE L'EGLISE.

SOMMAIRE.

1. GRandeur & estenduë de l'Estat du Pape : ses Pays & principales villes. Et de la seigneurie directe qu'il a ou pretend sur plusieurs Royaumes. 2. Description de la ville de Rome, siege ordinaire des Papes; & de ses Antiquitez, En premier lieu, du Pont S. Ange. 3. De l'Isle Tiberine. Des Pyramides, Colonnes d'enormes hauteur, Thermes & Estuues Antoniënes & autres, Sepultures des Empereurs, Theatres, Arcs, Temples, Portiques. 4. Enceinte de l'ancienne Rome de 50. milles : à present de seize milles. 5. Des Portes de Rome diuisee iadis en quatorze regiõs, auiourd'huy en treize, & quels sont les noms d'icelles Regions tant anciënes que modernes. 6. Ses Voyes & les Montagnes qu'elle comprend dans son enceinte. 7. Prise & pillee sept fois & par quelles Nations ? 8. Description particuliere des Pays & Estats du Pape, & premieremẽt du Latium ou Campagne de Rome. 9. Du Patrimoine de S. Pierre. 10. De l'Ombrie, & de la Sabine, & leurs principales villes. 11. De la Marque d'Ancone. 12. De la Romagne & sa capitale ville Rauenne siege des Exarcques des Empereurs de Constantinople. De l'origine de l'Exarcat ; & quand il print fin. 13. De l'Estat de Ferrare, sa longueur, largeur & confins. 14. De la Comté de Venisse, ses villes & places murees, entre lesquelles Auignõ. 15. Fertilité de l'Italie & bonté du Terroir de la Campagne, Vmbrie, Ferrare & notamment des champs & prez de Terny fauchez quatre fois l'ãnée. Du territoire de Rietti dõt l'herbe coupée le iour recroit la nuict suiuãte presqu'en mesme hauteur. 16. Bains de toutes sortes à Timoli & autres pays. Mines d'Alun à Stolf, Salins d'Ostie, &c. Lins de Fayance, Pastel de Bologne, &c. Manne de S. Laurens en la Cãpagne, Vins de Cesene, Fayence, &c. 17. Des autres choses dont cet Estat de l'Egliſe Romaine abonde. 18 Des defauts d'iceluy & premieremẽt de l'air mal-sain de la Campagne de Rome. 19. Romains anciẽs enclins aux armes & aux lettres, & leur frugalité admirable. Vin defendu aux filles & aux femmes. Des ceremonies de leurs mariages, & des libelles de Repudiation. 20. De leurs Obseques & funerailles. 21. Des Couronnes, Triomphes & Ouations. 22. Des festes solennelles des anciens Romains, Agonales, Ieux Floraux, &c. 23. Mœurs meslées des Romains de ce temps, à cause de la grande frequentation des Estrangers. 24. Richesses & reuenu du Pape en quoy consiste. 25. Estat & calcul exacte des Reuenus & des Despences des

Papes. 26. Ce que le Pape donne aux Cardinaux. Et ce qu'il deſpence en autre choſe. 27. Ce que ſa Saincteté donne à ſes Nonces. 28. Ce qu'elle donne par an à ſes Gardes, Capitaines & gens d'armes. 29. Des forces de l'Eſtat de l'Egliſe Romaine. En quoy elles conſiſtent. 30. De la fortification de Rome faicte en diuers temps. 31. Des forces maritimes de l'Egliſe. 32. Des cauſes du manquement de peuple en pluſieurs endroits d'Italie. 33. Du gouuernement ancien des Romains. Du Senat inſtitué par Romulus, quel il eſtoit auant & apres la Monarchie. Des Tribuns, Queſteurs, Dictateurs, Preteurs & autres Magiſtrats. 34. Du gouuernement & police des Papes, & premierement du College des Cardinaux & de leur Conſiſtoire. 35. Du grand Penitencier, & ſa Iuriſdiction. 36. De la Cour de Rome, & des deux Audiences erigées pour les ſignatures & expeditiõs des ſuppliants. 37. De la Chancellerie & ſes Officiers. 38. De la Chambre Apoſtolique, à quel fin eſtablie, & ſes Officiers. 39. Du Preteur ou Senateur du Campidoglio: ſes trois Lieutenants ou Subſtituts. 40. Du Vicaire du Pape ſur les Preſtres & des Douze Chappelains ou Auditeurs des Cauſes du ſacré Palais. 41. De la Creation des Papes. Et de l'aſſemblée des Cardinaux pour l'Eſlection d'iceux. 42. De la Religion ſuperſtitieuſe des anciens Romains. Des Augures & quel eſtoit leur art & façon de deuiner. De l'Inſtitution des Luperces, Potitiens & Pinariens, Flamines Dials, Veſtales, Saliens, Pontifes, Feciales & autres Preſtres des faux Dieux. 43. Catalogue chronologique & ſucceſſion des Papes iuſqu'à preſent. 44. De l'inſtitution des trois Ordres de Cardinaux, & leurs Titres.

1. ET Eſtat (ſans y comprẽdre Beneuẽt, & Auignon) eſt auiourd'huy plus grãd qu'il ne fut iamais, depuis que Ferrare, Comacchie, & Romagnole y ont eſté adiouſtées. Car il a plus de trois milles de lõgueur, & pres de cent milles de large. Il comprend le Ferrarois, le Bolognois, la Romagne, la Marque d'Ancone, l'Ombrie, la Sabine, le Peruſin, auec vne partie de la Toſcane, le Patrimoine, Rome, & le Latium, ou la Campagne de Rome. Et en cet eſpace on cõpte plus de cinquante Eueſchez, & pres d'vn million, & demy de perſonnes. Il y a vne ville du premier rang d'Italie, qui eſt Rome; vne du ſecond, qui eſt Bologne, & pluſieurs du troiſieſme & du quatrieſme, c'eſt à ſçauoir Ferrare, Peruſe, Aſcoli, Ancone, Forli, Rauenne, Ferme, Viterbe. Il y a en cet Eſtat vne des quatre Duchez inſtituées par les Lombards, qui eſt celle de Spolete. Il y a la plus grande partie de l'Exarcat de Rauenne; puis l'vne des Marques d'Italie, qui eſt celle d'Ancone. Cet Eſtat s'eſtend d'vne mer à l'autre, & a ſur la mer Tyrrene, ou de Toſcane, le port de Ciuita vecchia, ſur l'Adriatique celuy d'Ancone, & de Comacchio, & les bouches du Po, & auec peu de frais on pourroit faire vn port à Terracine, & à Neptun. Le pays qui tire de Rome au Royaume de Naples, ſe nomme la Campagne de Rome, de meſme que tout

celuy qui eſt de l'autre coſté vers Florence eſt appellé Patrimoine, la Marque d'Ancone, & la Romagne ſont l'vne vers le Royaume de Naples, l'autre vers l'Eſtat de Ferrare, auec leſquels Bologne confine pareillement, & l'Ombrie tient le milieu. Outre les villes que nous auons deſià nommées, cét Eſtat comprend celles de Rimini, Ceſene, Fayéce, Imole, Macerate, Camerin, Spolette, Norcie, Rieti, Terni, Narni, Oruieto, Aſſiſi, Foligno, Todi, auec enuiron trente autres. Outre cela, il comprend la Comté de Veniſſe, ou d'Auignon, & la ville de Beneuent au Royaume de Naples. Quant à la Seigneurie directe, les Papes ſont ſouuerains des Royaumes de Naples, & de Sicile, de la Duché d'Vrbin, de Parme, & de Meſſeran, & meſme les Roys d'Angleterre leur faiſoient hommage pour l'Angleterre, & l'Irlande, auant qu'ils ſe retiraſſent de l'obeïſſance de l'Egliſe. Mais auant que ie paſſe plus outre, il me ſemble qu'il ſera fort à propos de deſcrire pour le contentement des curieux la ville de Rome, capitale de cet Eſtat, & demeure preſque ordinaire des Papes, & de faire mention de ſes Antiquitez qu'on pourroit deſirer icy, pource qu'il y en a pluſieurs qui ſont bien ayſes d'eſtre entierement informez de cette maiſtreſſe ville du monde. II.

Pour ſatisfaire à ce deſir, ie commenceray par le pont S. Ange, que les anciens nommerent pont Elie. Ainſi que vous eſtes ſur ce pont, regardez en bas & vous verrez dans le Tybre quelques reſtes du Pont Triomfal, par lequel tous les triomphes paſſoient jadis en s'acheminant au Capitole. En tournant à main droite, on voit le Chaſteau, qui eſtoit propremét la ſepulture de l'Empereur Hadrian, & au ſommet il y auoit vn vaſe de bronze doré d'admirable grandeur, qu'on voit auiourd'huy au milieu de la court deſcouuerte de S. Pierre. Mais auant que partir de S. Pierre on peut aller à Belueder, pour y voir pluſieurs belles ſtatues au iardin ſecret, & ſpecialement le Laocoon renommé, ſur lequel celuy qui eſt en vn des iardins de Fontainebleau a eſté fait. Et en la place de S. Pierre on voit l'Aiguille qui eſtoit autrefois derriere l'Egliſe, & qui fut miſe en ce lieu auec grands fraiz par Sixte V.

Apres cecy il faut venir par derriere iuſques à la porte du S. Eſprit, & cõme on eſt dehors on voit en haut à main droite vne certaine petite Egliſe nommée ſainct Onofrie, & commençant de là iuſques à S. Pierre Mõtorio on voit tout le coſtau que les anciens nommoient *Ianiculum*, l'vne des ſept mõtagnes de Rome, & le coſtau qui eſt deuant S. Pierre, nommé Vatican, eſt auſſi vne de ces ſept montagnes.

En regardant de S. Onofrie iuſques à S. Pierre Mõtorio en bas on apperçoit le lieu où eſtoit le Cirque de Iules Ceſar, fort long, & large, comme on peut voir allant ſur la montagne deuant la porte de S. Pierre Montorio.

Ainſi allãt droict par la ruë qui va vers Ripa, on vient iuſques à S. Marie en Traſteuere, ou delà le Tybre, où lon voit maintenant l'Egliſe qu'on nommoit auparauãt *Taberna meritoria* des anciẽs Romains, pource que quãd les ſoldats venoient eſtropiez de la guerre, on les entretenoit là tout le reſte de leur vie. Et deuãt le grand autel on voit le lieu, où ſortit vne fontaine d'huyle à la naiſſance de noſtre Seigneur, qui coula tout le lõg d'vn iour en grande quantité.

En marchant touſiours vers Ripa, où lon vẽd le vin, on voit force beaux iardins, maiſõs, & Egliſes, au lieu où eſtoit jadis l'arſenal des Romains, de la grãdeur duquel on peut iuger au bord de Ripa, pource qu'õ en void les veſtiges.

Puis allant ainſi vers Ripa, on trouue à main gauche vne Iſle, que les anciens III.

nommoient Tybetine, où eſt maintenant l'Egliſe de S. Barthelemy, & de ſainct Iean où demeurent les *Fatte benfratelli*. Il y eut en cette Iſle deux temples, l'vn de Iupiter Lycaonien, l'autre d'Eſculape, & ſi lon conſidere bien cette Iſle, elle eſt faite comme vn nauire. Il y a encor en cette Iſle deux ponts pour y entrer, l'vn appellé des anciẽs Pont Fabrice, & l'autre Sextie, qui n'ont auiourd'huy autre nom que de Pont à quatre chefs, ou *Ponte quatro Capi*.

Apres cecy en paſſant de l'autre coſté de ladite Iſle, on va touſiours vers le Traſteuere par vne ruë qu'on trouue au pied du pont de l'Iſle ſuſdite, & en marchant touſiours droict on vient à vn pont neuf, qu'on nõme auiourd'huy de S. Marie, & que les anciens appelloient *Pons Senatorius*. Au pied de ce pont on trouue vn Palais tout ruiné, qui eſtoit ſelon le bruit commun, le Palais de Pilate: mais les iudicieux diſent que ce fut vn Palais de Nicolas Renze, ou des Ourſins, cõme on voit encor auiourd'huy ſur vne de ſes portes en deux vers. Viz à viz on voit vn ancien Temple de la Lune, & de l'autre coſté celuy qui eſtoit dedié au Soleil. Apres qu'on les a paſſez on apperçoit vn grand marbre blãc, rond, & au dedans ſemblable à vn viſage qu'on nomme vulgairement la Bouche de la Verité, appuyé à l'Egliſe de S. Marie en Coſmedin, appellée l'Eſcole Grecque, où S. Auguſtin liſoit. Apres lon vient au pied du Mont Auẽtin, pres duquel on voit quelques ruines dans le Fleuue, où eſtoit anciennement le Pont Sublicie, où Horace Cocles combatit contre toute la Toſcane.

Et allant ſous ladite montagne pres le Tybre vers S. Paul, on trouue des vignes à main droicte à coſté du Tybre, dans leſquelles les Romains eurent 140. greniers, qui furent fort grands, comme monſtrent les ruines de ceux qui ſont en la vigne du Seigneur Iules Ceſarin.

Cela paſſé, on va touſiours vers S. Paul, & lon trouue vn fort beau pré, où les Romains faiſoient leurs jeux Olympiques, & en ce pré vous voyez le Mõt Teſtacee tout faict de pots caſſez; pource qu'on dict que les potiers demeuroient là aupres, & y iettoyent leurs pots, & vaiſſeaux caſſez.

On voit en regardant vers la porte de S. Paul, vne fort ancienne Pyramide enfermée en vne muraille, qu'on dit eſtre la ſepulture de Sextius.

Puis en prenant le chemin à main gauche de la porte de S. Paul il conduit à ſainct Gregoire, où paſſant le Mont Auentin, on voit de grandes ruynes de baſtiments, & en ce chemin on voit vn ruiſſeau, où les femmes lauẽt ordinairement au deſſous de S. Gregoire; & il faut bien regarder delà, veu qu'on eſt au plus grãd Cirque, ou l'on couroit auec les coches, & où l'on faiſoit les batailles nauales pour plaiſir.

On voit auſſi trois rangs de colonnes hautes, l'vne ſur l'autre qu'on nommoit *Septizonium Seueri*, où les ſept enceintes de Seuere.

Vn peu au deſſus on voit les Thermes, ou Eſtuues Antoniennes merueilleuſes à voir, & de l'autre coſté lon voit pres S. Balbine le Cimetiere de Praxede, & de Baſile; mais tout eſt ruyné.

Marchant apres iuſques à l'Egliſe de S. Sixte par le droict chemin qui va à S. Sebaſtien, on entre à main gauche dans vne ruette qui meine à ſainct Eſtienne le Rond, ou *Rotundo*, qui eſtoit anciennement le Temple de Faune, & apres on voit certaines murailles hautes, qu'õ dit auoir eſté des Aqueducts qui alloiẽt au Capitole, & c'eſt en ce lieu qu'eſt le mont Celie, que lon paſſe iuſques à S. Iean de Latran, où l'on voit le baſtiment ancien embelly par le neuf, fait par Sixte V. Puis on prend le chemin de ſaincte Croix en Ieruſalem, & deuant la

porte de l'Egliſe, on trouue vn lieu où eſtoit le tẽple de Venus, où les courtiſanes de ce temps là, ſouloient tous les ans celebrer leur feſte le 20. d'Aouſt.

Et quelques vns diſent que le theatre qui eſt en l'Egliſe de S. Croix, eſtoit celuy de Statilius Taurus, beau, & grand, comme on peut iuger aiſément.

Apres cecy, il faut retourner vers la vieille Rome, & prendre le chemin de Porte Maggiour, qui va à S. Marie Majour, & marchant touſiours droict, on trouue les trofees de Marius, choſe belle au poſſible.

Et venant apres vers Rome, vous paſſerez l'arc de Galien, maintenãt nommé l'arc de S. Vite, qui eſt encore entier, où eſtoient attachées les clefs de Tiuoli, au deſſous, pres de l'hoſtellerie. Ainſi lon aura veu vn des quartiers de la ville.

Pour cõſiderer d'autre part la ville de Rome, il faut commencer, où lon voit derriere l'egliſe vne grãde partie de la ſepulture d'Auguſte, qui occupoit auec ſon bois, iuſques à l'Egliſe de ſaincte Marie del Popolo, & l'aiguille qui eſtoit par terre en cette ruë a eſté conduite à ſaincte Marie Majour pour l'y dreſſer.

La porte qu'on nomme maintenant del Popolo ou du Peuple, & qui fut nommee par les anciens Flaminie, ou Flumentane eſt attachee à l'Egliſe del Popolo. Cette-cy a eſté aggrandie & embellie par le Pape Pie IIII. qui a pareillemẽt dreſſé la voye Flaminie, mais on la pourra mieux cõſiderer quãd on ira à la grande vigne de Iules III. Mainteñt il faut retourner en arriere vers la Trinité, ſoubs laquelle a eſté le grand Cirque d'Auguſte. Et le lieu où l'on voit l'Egliſe de la Trinité, allant iuſqu'à *Monte cauallo*, eſtoit à ce qu'on dit celuy des beaux iardins de Saluſte. Allant apres vers le mont Quirinal, qu'on nomme auiourd'huy Monte cauallo, au deſſous de la vigne du Cardinal de Ferrare, on voit certaines grottes anciennes, aupres deſquelles les Romains faiſoient en vne place leurs ieux Floraux, & pluſieurs femmes d'amour demeuroient en ces grottes, & ſur le lieu qu'on peut voir en la vigne dudit Cardinal de Ferrare il y auoit vn autel dedié à Apollon.

Il faut apres prendre vne ruette qui va en haut à Monte cauallo, & y eſtãt paruenu, lon voit deux cheuaux de Marbre, Enuoyez d'Egypte à Neron, dont le palais eſt aupres, & de l'autre coſté on voit l'Egliſe qu'on dict auoir autrefois eſté le tẽple du Soleil, mais ce n'eſt pas choſe vraye, pource qu'on voit auiourd'hui qu'il y auoit vn chemin ſecret ſur de fort belles colõnes, qui venoit de ſon palais iuſques au lieu nommé *Oratorium Neronis* : & l'on voit encore droicte vne grande partie de l'Egliſe. Apres il faut prendre le chemin droict qui va aux Thermes, ou Bains de Diocletian, & à main gauche proprement aux vignes du Cardinal de Ferrare commençoient les Eſtuues de Conſtantin Empereur, qui s'eſtẽdoient iuſques à S. Suſanne, & de l'autre coſté de ces eſtuues eſtoit le Senat de Matrones, & pauures vefues, & orfelines, & auãt que les Romains y entraſſẽt ils viſitoiẽt l'autel d'Apollõ, qui eſtoit viz à viz de ce lieu.

Puis on vient aux eſtuues de Diocletian, qui ſont telles qu'il ſemble qu'on ne puiſſe rien baſtir de ſemblable, & quelques vns diſent qu'il y a au deſſous des grottes, dont l'vne va au Capitole, l'autre à ſainct Sebaſtien, & la troiſieme ſous le Tybre au Vatican.

On voit apres la ruë Pie, qui a eſté renduë ainſi droicte, longue & large, par le Pape Pie IIII. dont elle porte le nom.

Là on peut voir la merueilleuſe, & agreable vigne du Cardinal de Ferrare, comme auſſi la vigne du Pape Sixte V. auec de beaux baſtimens.

On voit encor aupres celle du Cardinal de Carpy, pleine de choſes antiques,

& modernes, qui ſont toutes excellentes.

En ce meſme chemin on en voit vne infinité d'autres toutes belles, mais non pour eſtre comparées aux trois ſuſdites.

Au bout de cette belle ruë il y a vne porte qui luy eſt propre, & qui a eſté faicte par Pie IIII. dont elle porte auſſi le nom.

On ſe peut de là tranſporter iuſques à ſaincte Agnes, par la voye Nomentane, où lon voit vn petit Temple ancien treſbeau, qu'on dit auoir eſté dedié à Bacchus, & pareillement on y voit vne ſepulture de porphire auſſi grãde, & auſſi belle, qu'autre qu'on puiſſe voir. Mais en retournant aux eſtuues de Diocletian, qui ont eſté dediées par le Pape Pie IIII. à l'honneur de la Vierge Marie, Il faut prendre le chemin qui va à ſaincte Marie Majour, & lon trouuera ſous cette Egliſe, en la vallée, vne Egliſe qu'on nomme ſaincte Potentienne, où eſtoit anciennement l'Eſtuue Nouatienne.

Et au deſſus ſur la Montagne où eſt maintenant le Monaſtere de S. Laurẽs en Valiſperne, eſtoient les eſtuues Olympiques, qui venoiẽt d'vn coſté à l'autre.

Et où eſt l'Egliſe de ſaincte Marie Majour, là meſme eſtoit anciennement le Temple d'Iſis, que les Romains auoient en grande veneration.

Et où eſtoit la chapelle de S. Luc pres l'Egliſe de ſaincte Marie iuſques en bas, on voyoit le bois ſacré à Iunon grande Deeſſe des Romains.

Auiourd'huy il eſt incorporé auec la vigne du Pape Sixte.

Au deſſus en la vigne de S. Antoine eſtoit le riche, & merueilleux Tẽple de Diane, où les Romains faiſoient leurs ſacrifices auec beaucoup de deſpence. De l'autre coſté où eſt maintenant l'Egliſe de S. Martin, on voyoit anciennement le Temple de Mars, qu'on tenoit pour Dieu de la guerre.

Ayant paſſé ladite Egliſe on trouue vne ruë qui mene droict à S. Pierre in Vincola, ou aux liens; mais laiſſant ceſte ruë, & prenant la premiere petite ruë qu'on trouue, on voit dedans vne maiſon merueilleuſe que l'Empereur Tite fit pour ſon Pontife.

Ayant veu cecy il faut paſſer en bas par la premiere ruë, entre les vignes, qui conduit à S. Clemẽt Conuent de religieux; puis venant à l'admirable theatre de Veſpaſien, nommé le Coliſee, on voit vne merueilleuſe ſtructure, & maſſe de pierre, pource que quatre-vingts dix mille perſonnes pouuoient voir de là à leur aiſe tous les ſpectacles.

Ainſi qu'on aura paſſé par apres de l'autre coſté on verra l'arc de Conſtantin, qu'il fait encor fort bon voir. Et aupres au iardin des Religieux de ſaincte Marie la Neuue on voit quelques reſtes du Temple du Dieu Serapis. Et allant plus outre on paſſe l'arc de Veſpaſien, qu'on luy dreſſa quãd il retourna triomphant de Ieruſalem.

Plus auant on voit le Temple de la Paix preſque ruyné, & viz à viz d'iceluy le mont Palatin, qu'on nomme maintenant le grand Palais, où eſt vne belle vigne des Farneſes.

Pres de ce lieu eſtoit le Temple de Romulus, qui eſt conuerty en l'Egliſe de S. Coſme, & S. Damian, & tout aupres le tẽple de Marc Aurele, & de Fauſtine ſa femme, fille d'Antonin Pie, le Palais duquel eſt derriere ledit Temple.

Viz à viz il y auoit vn fort beau Temple dedié à la Deeſſe Venus, qui eſt aujourd'huy conuerty en vne Egliſe nommée de ſaincte Marie qui deliure des peines d'Enfer, ou *Liberatrice dalle pene d'Inferno*.

Et les trois colonnes qu'on voit au milieu de la place du Champ des Vaches

eſtoient à ce qu'on dit, vn pont qui paſſoit du long du Capitole au grãd palais, & l'on dict que le lac de Curce eſtoit en ce lieu.

Puis en l'Egliſe qu'on voit auec vne porte de bronze pres l'arc de Septimius, eſtoit, à ce qu'on dit, le Temple de Saturne, le threſor du peuple Romain, qui ſe nomme auiourd'huy ſainct Adrian.

L'arc que i'ay dit eſtoit de Lucius Septimius Seuere, & eſt fort beau, & lon voit en vn coing de la ruë vne ſtatuë appuyée qu'on nõme Marforio. De l'autre coſté de l'arc, où l'on voit trois colonnes eſtoit le Temple de la Concorde: là on eſt au Capitole, au pied duquel eſtoit le Temple de Iupiter, qui ne fut iamais refait depuis que le Capitole fut bruſlé.

Il y auoit encor aupres de ce Temple celuy de Ceres, & ſur ce lieu lon voit auiourd'huy vn homme de bronze à cheual, qui eſt l'Empereur Marc Aurele. Et de ce lieu lon voit preſque la plus grãde partie de Rome en fort belle proſpectiue. Mais de là il faut faire en arriere vn peu de chemin au pied du dos du Capitole, où lon trouue certaines ciſternes profondes faites par les Romains, peut eſtre pour y tenir le ſel, ou le grain, & ces lieux eſtoient anciennement nommez *Horrea*, ou Greniers.

De là lon paſſe pres de S. Marie de la Conſolation, & non loing de là, on voit l'arc Boaire, ou des Bœufs : & l'on y peut auſſi voir le Theatre de Marcellus, qui eſt maintenant la demeure des Sauels, & dans ce Theatre eſtoit le Temple de la Pieté.

Aſſez pres de là pour aller vers la Peſcherie eſtoient les portiques d'Octauie ſeur d'Auguſte, mais on en voit à preſent peu de veſtiges.

Plus en là à l'entrée de ſainct Ange de la Peſcherie, on voit les portiques de Septimie Seuere.

Marchant apres iuſques à Campo di Fior, ou Champ de Fleur, on trouue le Palais des Urſins, qui eſtoit anciennement le Theatre de Pompée, & ſon portique eſtoit derriere.

Là aupres on voit le beau Palais des *Capi di ferro*, ou Teſtes de fer, & plus auãt on trouue celuy des Farneſes faict auec admirable architecture, & plein de belles antiquitez.

Mais pour acheuer de voir Rome, il faut commencer la troiſieſme fois au Champ de Mars, ou pour mieux dire à la place Colonne, où lon voit la Colonne d'Antonin Pie de la hauteur de 177. pieds, auec vn eſcalier fait en limaſſon au dedans, où il y a 140. degrez, & 56. feneſtres. Ayant veu cecy il faut aller à la place de Charre, & tourner à main droite, ainſi qu'on eſt à l'eſpicerie, qui va en bas iuſques aux Vierges Veſtales, Temple autresfois fort eſtimé des Romains, & maintenant plein d'Orfelins. Ayant veu cecy, il faut retourner à la meſme ruë par laquelle on eſt venu, & aller touſiours droict vers S. Marc iuſqu'à ce qu'on eſt paruenu à vn lieu nommé *Macello de Corui*, & là l'on verra la Colonne de Trajan, qui eſt de la hauteur de cent vingt & trois pieds, & l'eſcalier qui eſt au dedans à 155. degrez, & les feneſtres ſont au nombre de quarante cinq.

Puis retournant en arriere on voit l'Egliſe de Minerue, qui portoit autresfois le meſme nom: mais fut apres ruynee auec vn autre beau baſtimẽt. Mais i'auois oublié que ſi lon deſire voir des choſes rares tant en ſculpture qu'en peinture, il faut demander au mont Citorien la maiſon de Ieroſme Garimberr, veu qu'on y verra beaucoup de choſes toutes rares.

Non guiere loing de là de l'autre coſté l'on voit le Pantheon, auiourd'huy nommé la Rotonde, lieu tres-ancien & tres-beau, baſty par Marc Agrippe.

Là aupres du coſté de derriere où lon vend maintenant des tables de bois, on voyoit autresfois les eſtuues d'Agrippa.

Et derriere S. Euſtache on voyoit les eſtuues de Neron qui ſont en partie au palais de Madame: vous en verrez autour de belles reſtes. Il y a maintenant vn palais baſty par l'Abbé Vento.

Ayant paſſé la place de Madame vous entrez en celle de Nauone, où tous les Mercredis on tient le marché, mais les Romains la firent pour leurs ieux, & ſpectacles.

Au pied de ceſte place ſous le grand Palais des Ourſins, on voit la ſtatuë de Paſquin, & ce ſont là toutes les antiquitez qu'on peut voir à Rome, que ie vous ay deſcrites le mieux qu'il m'a eſté poſſible. Toutesfois auãt que la quitter, i'en diray encor quelque choſe.

iiii. Rome contenoit au temps de Romule, le Mont Capitolin, & le Palatin auec les vallées qui ſont au milieu; & auoit trois portes; la premiere ſe nommoit Trigonie, pour le triangle qu'elle faiſoit pres du pied du mont Palatin: la ſeconde Pandane, pource qu'elle demeuroit continuellement ouuerte, & elle fut auſſi nommée Libre, pour la cõmodité de l'entrée: la troiſieſme Carmentale, de Carmente mere d'Euandre qui y habita, & fut nommée *Scelerata*, ou meſchante, & coulpable, à cauſe de la mort des 300. Fabiens qui ſortirent par là, & moururent tous pres de la riuiere d'Aron en vn iour. Mais par la ruyne de la ville d'Albe, & la paix des Sabins auec les Romains ils commencerent à accroiſtre le tour de leur ville, & l'aggrandirent tellemẽt y enfermant les ſept montagnes qu'on y voit à ceste heure, qu'au temps de l'Empereur Claude on y trouuoit 630. tours, & 22. milles portiques. Et quãt au tour de ſes murailles quelques autheurs diſent qu'il eſtoit de cinquãte milles, les autres de trente deux, & les autres de vingt-huict: mais de noſtre temps auec le Traſteuere, & le faux-bourg S. Pierre, Rome n'a de tour que ſeize milles.

Quant aux portes on trouue differẽce chez les autheurs tant pour le regard de leur nombre que de leurs noms: veu que les vns en mettent trente, & les autres vingt-quatre; mais à preſent il y en a ſeulemẽt dix-huict ouuertes, qui enferment les ſept Monts, & toute la ville ſe trouue diuiſee en 14. regions.

v. La principale eſt celle du Peuple, ou del Popolo, nommée anciennement Flaminia, & Flumentana.

La Pinciane, nommée Collatine.

La Salaire, dite autresfois Quirinale, & Agonale, & ce fut par elle qu'entrerent les Gaulois, Senonois quand ils ſaccagerent Rome.

Celle de ſaincte Agnes, jadis Nomentane, Figulenſe, & Viminale.

Celle de S. Laurens, jadis Tiburtine, & Taurine.

La Majour, iadis Labicane, Preneſtine & Neuie.

Celle de S. Iean, jadis Celimontane, Septimie, & Aſinaire.

La Latine, jadis Florentine.

Celle de S. Sebaſtien, jadis Appie, Fontinale, & Capene. Ce fut l'entrée de celuy des trois Horaces qui vainquit les Curiaces, & auſſi de la pluſpart des triomphes.

Celle de S. Paul, jadis Oſtienſe, & Trigemine, & ce fut par celle-cy que les trois Horaces ſortirent.

Celle de Ripe, jadis Portuenſe.
Celle de S. Pancrace, jadis Aurelie.
La Septimiane, jadis Fontinale.
La Torrione, jadis Poſterule.
La Pertuſe. Celle de S. Eſprit, celle de Beluedere, & celle de Cenello, jadis Année.

Quant aux chemins principaux, autrement Voyes, il y en auoit 29. combien que chaque porte eut la ſienne. Mais les plus celebres furent premierement la Voye Appie, qu'Appius Claudius eſtant Cenſeur fit pauer depuis la porte de S. Sebaſtien iuſques à Capouë. Traian la reſtaura iuſques à Brindes, & elle fut nommée Royne des Voyes, pource que c'eſtoit par elle que paſſoient preſque tous les triomphes. VI.

La voye Flaminie que C. Flaminius eſtant Conſul fit pauer depuis la porte du Peuple iuſqu'à Rimini, & l'on la nommoit auſſi la voye large, pource qu'elle s'eſtendoit iuſqu'au Capitole.

L'Emilie fut pauée par Lepide & Flaminius Conſuls iuſques à Bologne.

La Suburre commençoit au deſſus du Coliſee, & alloit iuſqu'à l'Egliſe de S. Luce en Orfee.

La Sacrée commençoit pres de l'arc de Conſtantin, & alloit iuſqu'à l'arc de Tite, & par la place de Rome, autrement *Forum*, iuſqu'au Capitole.

La Neuue paſſoit par le grand Palais, & au Septizone, & alloit iuſqu'aux eſtuues Antoniennes.

La Trionfale alloit au Vatican iuſqu'au Capitole. Veſpaſian la repara, comme on void en vne inſcription en marbre qui eſt au Capitole deuant le Palais des Conſeruateurs.

La voye Vitellie alloit du mont Ianicule iuſques à la mer.

La voye droite fut au Camp de Mars.

Quant aux monts ſur leſquels Rome fut baſtie, le plus celebre fut le Capitolin, ou Tarpeien, & Saturnien, auiourd'huy nommé Campidoglio ou Capitole, ſur lequel il y auoit ſoixante temples, chappelles ou maiſons ſacrees aux dieux; & le plus celebre de ces temples eſtoit celuy de Iupiter, auquel ceux qui triomphoient entroient apres le triomphe, pour y rendre graces de la victoire qu'ils auoient acquiſe.

Le mont Palatin auiourd'huy nommé Palais Majour, ou grand Palais eſt deſhabité & plein de vignes, & a vn mille de tour. Romule y commença la ville, pource qu'il fut nourry en ce lieu: & Heliogabale le fit pauer de porphire.

L'Auentin, ou Querquetulan qui a plus de deux milles de tour, eſt celuy où eſt l'Egliſe de S. Sabine.

Le Celien eſt celuy où eſt l'Egliſe de S. Iean, & de S. Paul iuſques à S. Iean de Latran.

L'Eſquilin ou Ceſpien où eſt l'Egliſe de Saincte Marie Majour, & Sainct Pierre aux Liens.

Le Viminal où eſt l'Egliſe de S. Laurens & S. Potentienne.

Le Quirinal, ou Agonie, auiourd'huy Montecauallo.

Le Ianicule eſt celuy où eſt S. Pierre de Montorio en Traſteuere.

Le Pincie où eſt l'Egliſe de la Trinité.

Il ya encor d'autres petits monts, cõme le Vatican où eſt l'Egliſe de S. Pierre & le Palais du Pape, le Citoire iadis Citatoire, pource qu'on y citoit les tri-

bus quand on s'assembloit pour faire des Magistrats. Celuy des Hartules ou petits iardins, ou le Pincie commence à la porte Salaire, & va iusques à celle du Peuple, & c'estoit de ce mont que ceux qui briguoient les Magistrats descendoient au champ de Mars pour les demander au peuple.

Quant aux regiõs, Rome en eut autrefois quatorze, mais il n'y en a plus auiourd'huy que treize. Celle des Monts qui a pour enseigne trois montagnes. Celle de Colonne qui a vne colonne. Celle de Trejo qui a trois espées. S. Eustache qui a vn Sauueur au milieu de deux cornes. Celle du Pont a vn pont pour enseigne. Celle de Regola ou de la Regle a vn cerf: celle de Ripa vne rouë. Trasteuere vne teste de Lyon; Campidoglio vne teste de Dragõ; Parion vn Griffon; Pigna vn vase; Campo Marzo ou la region du champ de Mars pour enseigne la Lune: & S. Ange vn Ange.

VII. Ceste ville a esté prise sept fois par diuerses nations. La premiere trois cents soixante quatre ans apres qu'elle fut bastie elle fut prise par les Gaulois Senonois sous leur capitaine Brennus. La seconde huict cens ans apres elle fut prise par les Visigots. Quarante quatre ans apres les Vandales y entrerẽt, & dix-huict ans apres les Erules, puis quatorze ans apres les Ostrogots. Douze ans apres Totile s'en rendit maistre; & en dernier lieu l'an mil cinq cens vingt sept le 6. May elle fut prise par l'armee de l'Empereur Charles V. conduite par le Duc de Bourbon. Mais encor qu'on l'ait tant de fois destruite, & qu'on ait mis en pieces les plus precieuses choses qui y fussent, & tous ses superbes bastiments, toutesfois si lon regarde la magnificence des Palais, des Eglises, & des autres bastiments, la beauté des ruës, & la grandeur de la ville, elle se faict encor bien aisement recognoistre pour Rome.

Voyons maintenant le reste de l'Estat de l'Eglise, puis que nous en auons consideré la ville capitale.

VIII. Le Latium ou Campagne de Rome est diuisé en ancien & nouueau. L'ancien s'estẽd depuis la bouche du Tybre iusqu'au mont de Circel par l'espace de cinquante milles. Le nouueau depuis le mõt Circel iusqu'à la riuiere de Garillan. Ce fut autrefois vn pays extrememẽt habité & plein de grãdes & illustres villes, qui receurent leur grãdeur du voisinage de Rome, & puis furent renõmees par les courses & rauages des Barbares. Rome est dans le Latium. Les autres lieux sont Ostie, Ardée, Neptun qui est sorty des ruines d'Anze, Terracine, & dans le pays Prenestine, Tiuoli, Anagni, Frefolone, Veruli, Alatri, Bauco, Segna. Aujourd'huy ce pays est diuisé en trois parties, c'est à sçauoir en Latium, Cãpagne de Rome, & Muremme, c'est à dire lieux maritimes. L'Estat de l'Eglise finit à Terracine, contre laquelle est Gayette clef du Royaume de Naples.

IX. Le patrimoine de S. Pierre laissé à l'Eglise de Rome par la Comtesse Mahilde au temps du Pape Pascal en l'an 1100. s'estend depuis la pesche, qui se va rendre dans la mer au deçà du mont Argentaire, & depuis S. Quirice iusques à Ceperan. On void entre la Quiane, & le Tybre le lac Trasymede, & plus outre Perusе, ville fameuse: & entre la riuiere de Fiore, & le Tybre Pitiglian, Acquapendente, Oruiete, renommé pour son assiette, son puys, & son dome: Belsene auec son lac, Montefiascon, Bagnarée, Castro, Nepe, Viterbe, fameuse pour la longue demeure que les Papes y ont faicte tandis qu'ils estoient trauaillez par les Senateurs de Rome, Orte, Gallese, Ciuita castellana, & vers la marine Cornette, Toscanelle, Ciuita Vecchia, Porto, Braccian sur le lac Sabbatin, Roncillon, Sutri, Martinian où estoit la ville des Veiens.

Ayant passé le Tybre on entre en l'Ombrie qui passe auiourd'huy sous le nom x.
de Duché de Spolete, & est en grande partie ombragée de l'Apennin, à raison dequoy elle a eu le nom d'Ombrie. Ses villes sont Borgo à S. Sepulcro, cité de Castello, Augubio, Todi, toutes sur le Tybre, Terny, Spoleti, Norcie, Foligno, Assisi, Nocere, Camerin, & Amelia.

La Sabine est vn pays enfermé deçà & delà de l'Apennin. Il est estroit, mais long depuis le Tybre iusqu'à Lamentane. Les autres le borment entre la Negre, & l'Appennin, & entre le Tybre, & le Teueron, qui separe les Sabins des Equicoles. Ses principales places sont Riete, Narny, Ottricoli, Magliane, Farfe, Palumbare.

La Marque d'Ancone s'estend entre l'Apennin & la mer, depuis le Tronce xi.
iusques à la Feuille ou Foglia, cõprend plusieurs bonnes places, entre lesquelles Fabrian est fort renommée, & vnze Archeuesché ou Euesché. Entre ces villes celle qui est de plus grand trafic c'est Ancone, la plus puissante c'est Ferme, la plus forte la Rocca, la plus belle Ascoli, la plus grasse Iesi, la plus ancienne Osme, la plus fauorie Macerate, pource que c'est là que demeure le Gouuerneur de la Prouince, & la Rote, la plus sainte c'est Lorrette.

La Romagne s'estend depuis la Foglia iusqu'à Panare, & depuis l'Apennin xii.
iusques au Po. Ses villes sont Rimini, Cesene, Fayence, Rauenne, Forli, Imola, & encor Sarsine, Ceruie, Bertinore. A six mille loing de Fayence est Bersiguelle capitale de la vallée de Lamon, qui a de long dix milles, & six de large, auec seize mille habitans. La plus noble de toutes les villes c'est Rauenne où quelques Empereurs firẽt leur sejour, & puis les Exarques des Empereurs de Cõstantinople. Et pource que les Histoires parlent assez souuent de l'Exarcat, ie trouue à propos d'en dire icy l'origine, le progrez & la fin. L'Exarcat cõmença apres que Narses capitaine de Iustinian, & puis de Iustin Empereurs, eut chassé les Gots d'Italie, & le premier Exarque (qui veut dire vn souuerain Magistrat) fut Longon, qui faisant sa demeure à Rauenne, comme auoient fait les Roys des Gots, osta la façon accoustumee du gouuernement par Prouinces, & mit en toutes les places qui estoient d'importance vn Capitaine, & fit le mesme à Rome en ostant le Senat & les Consuls. L'Exarcat estoit donc de grande puissance, mais l'Empire estant apres abbatu par les Lombards il fut esteint. Quand Pepin en ayant chassé Astolfe, en inuestit l'Eglise, l'Exarcat contenoit Rauenne, Sarcine, Classe, Forli, Forlimpopoli, lesquelles villes faisoient vn Estat qu'on nommoit Pentapoli : & hors de cét Estat il contenoit Bologne, Regge, Modene, Parme, Plaisance, auec les autres places assises entre l'Apennin, & le Po. Il prit fin l'an de grace 751. auquel Astolfe Roy des Lombards prit Rauenne, tellement qu'il dura 183. années, & c'est chose digne de consideration que les Empereurs Romains, principalement Honorius, puis les Roys des Gots, & apres cela les Exarques, estimerent Rauenne digne de leur demeure entre toutes les villes d'Italie.

L'insolẽce des Exarques à l'endroit du Pape fut cause que l'Archeuesque de Rauẽne se reuolta aussi cõtre le Pape au tẽps d'Esmerald, & cette rebellió dura iusqu'au temps du Pape Donne, ou, cõme les autres veulent, d'Agaton, lors que Theodore Archeuesque voyãt que son Clergé le traitoit mal, soumit son Eglise au Pape. Cette prouince dont nous parlons fut premierement nommée Flaminie, mais Charles le Grand pour aneantir le nom de l'Exarcat, & rendre les peuples affectionnez à la ville de Rome la nomma Romagne,

XIII. L'Estat de Ferrare est grand & cõmode, veu qu'en y cõprenant Modene qui en a este demembrés, il a de longueur depuis la mer Adriatique iusqu'à la Tyrrene enuiron 160. milles: sa largeur deuers la coste est d'enuiron 50. milles. De Primaro à Magnauaque il y a 9. milles, de Magnauaque à Yolane 18. milles d'Yolane à Gorre 18. de Gorre aux confins des Venitiens six milles. De l'autre costé en Lombardie il y a depuis S. Ambroise place du Boulõnois voisine de Castelfranc 5. milles, de Modene à Regge quinze milles, de Regge à Bersel quinze milles. Il est plus large en quelques lieux, & aux autres plus estroict. Le Ferrarois confine auec le Rauennois & le Boulõnois: Cét Estat confine pareillement auec les Venitiens par le lieu de Polisselle. Le Comte de la Mirande confine auec Bondene chasteau du Ferrarois. Le Duc de Mantouë confine auec la Stellate. Il y a outre Ferrare, & Regge villes puissantes, Comacquio aux marais de la mer Adriatique, & plusieurs autres chasteaux en la Romagne, la Graffignane en la Toscane, & finalement Carpi place importante assise au cœur de cét Estat. Ceste place fut donnee par l'Empereur Charles V. au Duc Alfonce pour la partie qui estoit deuoluë à l'Empire par la rebellion du Seig. Marc Pij, & ce Duc l'obtint du susdit Marc, luy donnant en eschange la Seigneurie de Saxole: & le Seigneur Leonel de Pij ne voulant ceder sa portion auec vn eschange ou prix raisonnable, fut chassé de ce qu'il possedoit auec la permission de l'Empereur par ce Duc, qui mit lors pour prix cent mille escus en la Banque de Venise que Leonel ne voulut iamais receuoir. La ville de Ferrare a de circuit six ou sept milles, a de fort belles ruës, d'honorables palais, & assez bon nombre d'Eglises, & de Monasteres, auec vn chasteau qui estoit la demeure des Ducs. Il y a apres pour la commodité des subiects des Estudes en tous arts & toutes sciences.

XIIII. La Comté de Venisse appartient au Pape, & l'on y compte quatre citez, c'est à sçauoir Auignon, Carpentras, Cauaillon, & Veson, qui sont bagnees du Rosne, de la Durance, & de la Sorgue. Il y a outre cecy quatre vingts-places fermees de murailles. Auignon fut achepté par Clement VI. de la Royne Ieanne fille de Robert de Naples l'an 1352. mais la Comté de Venisse fut confisquée (comme quelques-vns veulent) par l'heresie du Comte Raymond de Tolose. La susdite ville d'Auignon, de l'origine de laquelle on ne sçait rien de certain, a presque toutes choses au nombre de sept, comme sept parroisses, sept hospitaux, sept Cõuents de religieux, & sept de religieuses, sept colleges, & sept portes. Cette ville acquit vne grande reputation par la demeure que les Papes y firent l'espace de 70. ans, depuis Clement V. iusques à Gregoire XI.

QVALITE'.

XV. LA Campagne de Rome a vn fort bon terroir qui rapporte beaucoup, & est arrosé de force eaux, combien qu'il y ait quelques lieux aspres & pierreux, qui toutesfois ne sont pas vuides & inutiles, mais propres aux pasturages & chargez de bois. L'Ombrie est vn pays fort habité, & de grand rapport, veu qu'il y en a qui escriuent qu'vne partie de la Prouince est si fertile, que pour ne dire autre chose du reste, les animaux y font deux petits d'vne ventree. Le reste de l'Estat est pour la plus grãde partie distingué de plaines & de collines de bõ rapport. Tout le terroir de Ferrare se desploye en belles campagnes, de mesme qu'vne bõne partie de celuy de Bologne, de Forli, de Rauenne, & de Romagne.

Corneille Tacite donne la loüange de la fertilité d'Italie aux champs de Rieti, & de Terni. Pline escrit que les prez du territoire de Terni qu'on peut abbreuuer estoient fauchez quatre fois l'annee, & ceux qui ne pouuoient estre abreuuez, trois fois. Mais la bonté de ce pays ne peut estre mieux cogneuë que par la grosseur des raues & des choux.

Pline escrit du territoire de Rieti que l'herbe coupee durant le iour croist en telle sorte la nuict, que le matin suiuant on void les perches qui gisent par terre toutes couuertes, & la campagne qui s'estend depuis Spelle iusqu'à Spolete qui a dix-huict milles de long, & quatre de large, est pleine de grains & de fruicts; & celle qui s'estend depuis Perusе iusqu'à Assise & Tondi, & les campagnes de Viterbe, & de Rome ne sont moins bonnes. Apres cela la partie du Bolonois qui approche doucement de l'Appennin, & toute la Romagne, sont distinguees de collines, de plaines, & de quelques vallees. La Marque, & les autres parties de l'Estat sont toutes si bien assises, que l'on diroit que ce pays debat en quoy il excelle d'auantage, ou à estre fertile, ou bien à estre agreable.

Mais les terroirs de Remini, de Fano, d'Ascoli (principalement depuis la bouche de Tronte, iusques à celle de l'Asone) de Ferme, de Perusе, & de Cornet, sont delicats au possible. Ils abondent vniuersellement de grains, d'huyles, & de vins; & en enuoyent dehors grande quantité, principalement de vins & d'huyles. Il y a plusieurs lacs, entre lesquels est celuy de Perusе, plus remply de poisson qu'aucun des autres lacs d'Italie: celuy de Bolsene, de Brassian, de Vic, de Piediluco, de Subiago, de Foglian, & les petits lacs de Bassanel, de Monterosé, de Baccan, de saincte Praxede, de Castel-gondolfe, & de Neme. Les deux principaux fleuues d'Italie passent par cét Estat en leur plus grande largeur, c'est à sçauoir le Po, & le Tybre: & outre ceux-cy il y en a plusieurs autres, veu que le seul Tybre reçoit 72. ou torrents, ou fleuues. Il y a des bains de toutes sortes à Tiuoli, à Lamentane, à Stiglian, à Vicarel, à Anticole, à Viterbo, à la Porrette, à la Scarpette. xvi.

Il y a vne riche mine d'alum à la Stolfe, des salins abondans à Ostie, à Ceruie & à Comacquio, où il y a encores la plus grande pesche d'anguilles qui soit en Italie. Il croist du lin excellent, & en abondance à Fayence, & à Lugo; du chanure à Cento, à Buttrio, à la Pieue, & aux enuirons de Perusе, comme aussi du pastel au terroir de Bologne, de Castel-bolonois, & de Forli. Il vient aussi de la manne à sainct Laurens terre de Campagne.

Ie ne veux m'estendre sur les vins, ains il me suffit de dire que toute la Romagne, toute l'Ombrie, tout le Patrimoine, la Sabine, & la Campagne de Rome, en portent des meilleurs qu'on boiue, & ce seroit chose affectee de vouloir faire icy mention des vins de Cesene, de Fayence, de Rimini, d'Oruiete, de Todi, de Montefiascon, d'Abban, & de plusieurs autres.

Et ie ne veux m'estendre aussi sur les raisins d'Amelie, de sainct Gemini, & de Narny.

Que diray-je des autres choses dont tout cét Estat abonde? Il nourrit des bœufs grands, & forts, principalement la Romagne, & la Campagne, & la chair tant de veau, que de bœuf y est de bonté excellente, de mesme que celle de pourceau, principalement celle de la montagne. La venaison y abonde au possible, principalement en la Campagne de Rome vers Sermonete, & Terracine, & Neptun, où l'on trouue plusieurs sangliers de grandeur desmesuree. xvii.

La Campagne de Rome a des races de cheuaux, qui ne cedent beaucoup à

ceux du Royaume de Naples. Il n'y manque aussi des forests, où l'on trouue force glands, & de fort bons bois pour bastir, & pour faire autres necessitez.

On trouue en plusieurs lieux quantité de pierres bonnes pour les bastimens, entre lesquelles ceux de Triuertin que l'on tire, & taille auec grande facilité, emportent le prix: & non seulement elles resistent au temps, mais en deuiennent meilleures, & plus fermes.

La Marque d'Ancone a des plaines, & des vallees riches d'huyles, de grains, & de vins. La Comté de Venisse est aussi fort agreable, & r'apporte beaucoup à ses maistres principalement des vins, qui ne doiuent rien en force, & bonté à nuls autres que l'on bojue en France, assez grande quantité de grains, & de fruicts en abondance, & d'aussi bon goust qu'on en puisse trouuer ailleurs: ce qu'on peut aisement voir en Auignon, où les fruicts abordent de tous costez, qui sont beaux & bons au possible.

XVIII. Mais puis que nous auons suffisamment monstré les bonnes qualitez de l'Estat de l'Eglise, il ne sera mal à propos, comme i'estime, d'en remarquer les defauts, afin qu'on y puisse mettre remede.

Il faut donc sçauoir que six conditions sont requises à la perfection d'vn Estat, c'est à sçauoir la bonté de l'air, l'abondance des eaux, l'agriculture, la marchandise, la seurté, & sur tout le grand nombre d'habitans, pource que c'est de cecy que dépend la plus grande partie du reste.

Or quant à l'air, il faut confesser que l'Estat de l'Eglise en est assez incommodé; veu que toute la partie maritime, tout le pays de Cornet, toute la Campagne de Rome, a vn air fascheux, & mal sain: ce qui procede des forests, qui couurent la plus grãde partie du pays le long de la marine, & des marescages. A quoy l'on ne peut remedier, qu'en coupant le bois, & les reduisant en labourage, & en seichant les maraiz, & sur tout en faisant de grands bastimens pour loger les hommes: car le territoire de Rome, & de la Campagne, estant presque entierement priué d'habitation, les paysans y deuiennent malades, non seulement pour le mauuais air, mais encores à cause de la terre où ils dorment, & pareillement de l'ardeur du Soleil, & de la froidure de la Lune; contre lesquels inconuenients ils n'ont ny deffence ny remede, & n'en peuuent auoir finon par le moyen des bastimés qui les puissent deffendre des mauuaises impressions de l'air, & des vents meridionaux.

Et combien que ce soit chose difficile, toutesfois elle est plus aisee qu'on ne pense, si les Princes estoient aussi difficilement induits à faire des entreprises pour le bien de la posterité, qu'à celles dont ils esperent cueillir le fruit eux-mesmes. Car pourquoy est-ce qu'Anze, Ardee Citta-launia, & Asture ne pourront estre saines à present, puis que leur air n'estoit autrefois mal sain?

Le maraiz Pontin, où il y eut iadis 24. places, fut seiché pour la plus grande partie, & reduit au labourage par Cethege, & puis par Theodoric Roy des Gots, lors que les champs furẽt couuerts d'eaux, & inondez de nouueau. Sixte 5. fit encor le mesme dessein peu de temps auãt sa mort, y employant non la despence, mais l'authorité, & par son moyen les territoires de Sezze, & de Piperne en sont demeurez beaucoup plus larges: & l'air de Terracine en est restẽ beaucoup meilleur, & on a fait en plusieurs lieux beaucoup de bõs reseruoirs.

Il ne faut autre chose pour cét effet qu'vne certaine cõtinuation de peine, & de despence, auec laquelle on tienne net ce canal de la riuiere d'Ausente, & les canaux où l'eau ramassee coule vers la mer. Et pource que ceste continuation

de despence n'est chose que les particuliers puissent supporter, & que les seuls grãds riches en sont capables; de là viẽt que la chose ayant esté iusqu'à maintenant entre les mains des personnes priuees, à qui la vie, ou le moyen a manqué, elle n'a reüssi parfaitement. L'yssuë en seroit bonne, si on en chargeoit le peuple Romain, où quelqu'autre communauté voisine qui fut riche, ou quelque Religion qui eust beaucoup de moyens, comme celle de sainct Benoit.

Le Ferrarois a besoing d'vn pareil remede: car de mesme qu'icy il faut donner vne facile yssuë aux eaux de l'Aufente, afin qu'elles ne noyent le territoire de Terracine, & ceux qui en sont proches; aussi là il est necessaire d'abaisser le lict du Po qui passe au dessous de Ferrare, & le remettre en son premier estat, afin que ledit Po n'inonde le Ferrarois.

Et il ne faut que la despence destourne ce dessein, pource qu'outre qu'on ne peut faire sans despence aucune chose honorable, il n'y a point de raison qui porte qu'vn marchand face de grands frais pour acquerir quelque chose, & qu'vn Prince laisse de rendre meilleur son Estat, pour ne faire aucune despence, veu principalement que sans que le Prince desbource rien du sien, il peut mener à fin ceste entreprise auec sa seule authorité, aux despens des personnes priuees, ou bien des communautez.

Ie dis le mesme des champs spacieux du territoire de Rauenne, de Bagnacauallo, de Lugo, & de Bologne, qui sont inondez de la Paduse. Hercule premier Duc de Ferrare feicha la Samartine, Hippolite Piatois, la Rauode, & les Lamberts le Pogge.

Le Duc Alfonce II. de Ferrare laissant l'vtile pour le delectable, employa à la Mesole le temps, & le trauail que les cõmunautez estoient obligees de donner pour contenir le Po dans son lict, & pour asseurer les champs des inondations de ce fleuue. Il faisoit là trauailler à faire des leuées, à creuser des fossez, à planter des bois, & à choses semblables, les hommes destinez pour faire la leuée du Po, sous pretexte que ce n'estoit pas chose necessaire. Cependant le Po rongeoit le riuage, & emportoit les leuées; & les villageois mouroient en grand nombre à la Mesole, à cause du mauuais air. C'est pourquoy le pays priué du trauail, & des villageois mesmes, n'a peu resister à la vehemence du Po, qui ayant fait en beaucoup de lieux des ouuertures irreparables, a empiré plus qu'on ne sçauroit estimer, le territoire de Ferrare, & celuy de Comacquio. Ce qui n'auroit pas esté, si Alfonce eust employé autour du Pol la diligence dont il vsa à la Mesole. Et peut-estre qu'Alfonce n'esperant pas que la Duché de Ferrare deust demeurer en la maison d'Est, ne se soucia de la laisser mal accommodée, & empirée en tant d'endroits.

Ie m'estonne bien que preuoyant cecy, il n'entreprist plustost d'embellir ou Modene, ou Regge, que de faire tant de frais à la Mesole.

Mais quant aux eaux courãtes desquelles l'agriculture, & la fertilité des terres depend en partie, cõbien que l'Estat Ecclesiastique n'ayt faute de riuieres, & de lacs, toutefois on pourroit meliorer de beaucoup le territoire de Rome en conduisant le Teueron à la ville, chose que Sixte 5. auoit projettee. Et il est dit de Claude Empereur qu'il mena le ruisseau d'Anien à Rome, auec vn nouueau canal de pierre, & le diuisa en plusieurs beaux lacs. Et de fait par ce moyẽ outre le biẽ que ceste eau feroit à la terre, outre les cõmoditez qu'il apporteroit aux habitans, outre la facilité qu'il adiousteroit à la cõduite des viures, & autres choses, outre le profit qu'il porteroit aux iardins, & au trafic, il rẽdroit

encor l'air meilleur, & plus ſain, tant pour la fraiſcheur que l'eau courante engendre, que pour le changement de l'air que la meſme cauſe.

Car entre autres raiſons du mauuais air qui rend le pays proche de Rome inhabitable, on dit que ce terroir eſtãt fait cõme à ondes, l'air enfermé entre l'vne & l'autre par faute d'agitation, & d'yſſuë, vient à ſe corrompre, de meſme qu'vne eau mourãte, & l'eau courante du Teueron empeſcheroit ce dõmage.

Apres cecy la commodité des eaux, & des lieux, conuieroit les perſonnes à baſtir des palais, des moulins, des magazins, & choſes ſemblables, & à planter des vergers, & des bois ſur les deux bords de la riuiere. Et tout cecy ſeruiroit pour rendre l'air plus ſain, au moins nuiſible, & pour mettre les laboureurs à leur aiſe, & remplir le terroir de fruicts. Cecy ſeroit accompagné d'vn autre profit important, veu qu'en tirant le Teueron par delà ſainct Paul, l'inondation du Tybre qui a accouſtumé d'eſtre ſi prejudiciable à la ville de Rome, ne luy feroit la moitié tant de dommage qu'elle luy fait ordinairement, pource qu'il manqueroit de l'eau ordinaire, & extraordinaire dudit Teueron, qui n'eſt pas ſi perite qu'elle ne hauſſe celle du Tybre de quelque braſſees.

Et l'on ne doit craindre que tirant le Teueron ſous ſainct Paul, l'eau du Tybre perde ſa bonté, qui procede des eaux ſulphurees qui y ſont portees par le Teueron des campagnes de Tiuoli; veu que de meſme que la medecine ne peut quelquesfois remedier l'indiſpoſition d'vn membre, ſans en endommager vn autre: de meſme aux choſes ciuiles on ne peut prendre vn party ſi ſeur, ny ſi aduantageux, que s'il porte du bien en vne partie, il ne ſoit dommageable à l'autre; & il ſuffit que de deux maux on éuite le plus grand.

Il faut adiouſter à cela que les eaux de Tiuoli conduictes par le Teueron, ne ſont neceſſaires à la bonté de l'eau de Tybre, pource que celles qu'il y meine, ſont ſuffiſantes: & la Noire, ou Nere, outre ſes eaux, dont la couleur peut faire iuger combien elles ſont ſulphurees, y en meine beaucoup d'autres de pluſieurs vertus, qu'on void ſoudre au deſſoubs de Narny en pluſieurs endroits.

Pour concluſion de ce diſcours, ie diray que le pays d'autour de Rome iuſques à trente milles, eſt fort fertil, comme celuy qui la pourroit abondamment de bled, & de chair, & le feroit encores de vin, ſi les habitans principalement les eſtrangers, pour leur ſanté, ou pluſtoſt par delicateſſe, ne prenoient plus de plaiſir aux vins qui viennent de Corſegue, de la riuiere de Gennes, & de France.

Mais ce pays ſi fertil eſt preſque entierement ſans habitans, & pour ceſte cauſe on y void aller tous les ans de diuers lieux, meſmement de Lombardie, iuſques à quarante mille laboureurs, pour le cultiuer, & faire la recolte, & lors que tout eſt acheué, on void retourner en leurs maiſons auec quelque grain, ceux qui reſtent en vie; veu qu'il en meurt touſiours vne grande partie, qui meurt à cauſe de la trop grande ardeur du Soleil, ou des vents marins qui ſont d'autant plus pernicieux à preſent, qu'ils portent en plus grãde abondance les vapeurs des mareſcages par leſquels ils paſſent, à cauſe que l'empeſchement des bois leur mãque à ceſte heure pour la pluſpart, & toutes ces choſes offencent: mais beaucoup moins la ville de Rome, que le reſte. Si bien que ce pays qui contenoit vn nombre incroyable de perſonnes, demeure maintenant vuide, & deſolé: & la plaine que l'on nomme Romaine, depuis la porte d'Hercule, ou Port'Ercole, iuſques au delà de Terracine, ayant enuiron cent cinquante milles de longueur, n'a peut eſtre huict mille habitans.

MOEVRS

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Romains estoient nez, & affectionnez à la guerre, & faisoient au commencement peu d'estat des lettres: mais à la longue lors qu'ils eurent vn peu estendu leur Empire, & qu'ils se furent mis à leur ayse, les plus grands, & plus riches embrasserét les sciences, & s'addonnerent aux lettres au possible. Mesme ceux qui faisoient estat de conduire les armées, estoient fort sçauãts, & ce n'estoit chose indigne d'vn homme de guerre & de maison, d'auoir beaucoup de doctrine; au cõtraire les ieunes hommes des plus grandes maisons de Rome, plaidoient pour leurs clients deuant le Senat, & s'addonnoiẽt à la cognoissance de leurs loix, & à l'eloquence, & pour le dire en vn mot, taschoiẽt d'acquerir toutes sortes de sciences, voyans qu'elles estoient enchainées l'vne auec l'autre. Au commencement ils estoient fort sobres, se contentoient de peu, & mesprisoient les grandes richesses; tellement qu'on a trouué des premiers de la ville, comme Valere Publicola, qu'il falloit enterrer aux despens du public, d'autres qui mettoiẽt eux mesmes cuire des raues en leur petit mesnage apres auoir cõduit des armees, vn autre qui tenoit le mãche de la charruë ainsi qu'on luy vint annõcer qu'il estoit fait Dictateur, & vn autre qui apres auoir esté chef d'armée demãda permission de s'en retourner pour donner ordre au labourage de deux, ou trois iournaux de terre, & aux petites affaires de sa maison. Mais depuis qu'ils eurẽt eu la despoüille d'vn grand nõbre de Prouinces, & qu'ils eurent gousté les delices estrãgeres, ils y prirent tel goust, que le luxe, & la dissolution se glisserent parmy eux en telle sorte, qu'ils surpasserẽt en cette partie toutes les autres natiõs de la terre. D'ailleurs, l'auarice, & le desir d'en auoir à quelque prix que ce fust, les posseda tellemẽt, qu'ils ne faisoient point de difficulté de faire mille exactions dans les Prouinces, de prester auec vsure excessiue, puis en fin de proscrire, & meurtrir leurs concitoyens, afin de iouyr de leurs biẽs. Ceux qui auoiẽt mesme reputation d'estre plus sages, estoient des plus auaricieux, comme on peut voir en Seneque, qui auoit quatre, ou cinq cens mille escus seulement en Angleterre, dont il tiroit de grands interests. Au commencement ils ne pensoient qu'à la grandeur de leur Republique, mais ils se laisserẽt apres emporter au desir de la leur particuliere, & depuis toutes choses allerent de mal en pis, & l'ambition des citoyens Romains renuersa l'Estat de la Republique, & le reduisit soubs la domination d'vn seul. Ils se plaisoient extremement à voir espandre le sang humain aux lieux destinez pour cét effet, où les escrimeurs, ou gladiateurs, & les Thraces, ou Myrmillons, & les Retiaires combattoiẽt à toute outrance pour donner plaisir au peuple. Les lyons mesmes, & autres bestes farouches n'estoient espargnées pour seruir de passetemps aux Romains, qui estoiẽt tellement accoustumez, & affectionnez à ces spectacles, que celuy qui les vouloit gagner, n'auoit besoin que de faire vn grãd appareil de gladiateurs, de bestes, de comediens, de sauteurs, & semblables gens, & quiconque en auoit dauantage, estoit plus aux bonnes graces de ce peuple. D'ailleurs, les plus grands auoiẽt accoustumé de faire present au peuple de tant de mesures de bled, & de tant de vin pour teste, & de faire largesses de pieces d'argent, qu'ils appelloiẽt *Missils*, comme qui diroit jettées. Les peres venans de la ville, ou sans auoir bougé du logis, baisoient leurs filles, pour cognoistre si elles auoient beu du

vin, qui eſtoit choſe deshonneſte entre les Romaines. Ils ne laiſſoient aller manger leurs enfans hors de leurs logis, ne leur permettoient de dire paroles deshonneſtes, & les enuoyoient en Toſcane, en Athenes, & à Rhodes, pour apprendre les arts, & ſciences. Ces enfans ne comparoiſſoient iamais en public, iuſqu'à ce qu'ils auoient atteint l'aage de dix ans, & lors ils s'alloiét faire eſcrire au liure de leur Tribu. Ils comparoiſſoient apres vne autrefois à l'âge de 17. ans, & lors ils laiſſoient la pretexte, ou robbe d'enfance, & prenoient la robbe virile, & lors qu'ils l'auoient priſe, chaque ieune homme alloit continuellemét auec vn vieillard, luy faiſant beaucoup d'hõneur; & aux iours que le Senat s'aſſembloit, ces ieunes gens accõpagnoient à la Cour quelqu'vn des Senateurs, & de leurs parents, ou amis de leur pere, & l'attédoient iuſqu'à ce qu'il ſortoit, & luy faiſoient encore compagnie iuſqu'en ſon logis. Quant à leurs mariages, ils auoient accouſtumé de parer la femme quand elle s'alloit marier en ceſte ſorte: Ils luy donnoient premierement vne clef en la main, luy habilloient la teſte auec vn dard qui auoit tué vn gladiateur, la ceignoyent d'vne ceinture faite de laine de brebis, que le mary luy deffaiſoit apres ſur le lict: elle portoit en la teſte au deſſous du voile, qu'ils nõmoient *Flãmeum*, vne guirlande de verueine meſlée d'autres herbes, & la faiſoiét ſeoir ſur vne peau de brebis: & quãd elle alloit trouuer ſon mary, elle eſtoit accõpagnée de trois enfans, qui deuoient auoir pere & mere: l'vn d'eux portoit deuant elle vn flambeau allumé fait d'aubeſpin (veu que ces ceremonies ſe faiſoiét de nuict) & les autres alloient à ſes deux coſtez. On luy mettoit encore deuãt vne quenoüille couuerte de lin, auec le fuſeau plein de fil, & on luy faiſoit toucher apres le feu, & l'eau. On n'allumoit aux nopces plus de 5. torches, que les Ediles auoient accouſtumé d'allumer. Ils vſoient de 3. façons à ſeparer les mariages. La premiere, s'appelloit *Repudium*, d'où vient noſtre mot de repudier; & l'on vſoit de ceſte maniere quand l'homme quittoit ſa femme ſans qu'elle y preſtaſt conſentement, & le premier qui en vſa fut Carbilius cent ans apres Rome baſtie, pource que ſa femme ne luy faiſoit point d'enfans. C. Sulpice repudia la ſienne, parce qu'elle auoit eſté hors la maiſon en poil, & ſans voile ſur la teſte. Q. Antiſtius delaiſſa la ſienne, pour l'auoir veu parler ſecrettement auec vne femme libertine. P. Semprone fit le meſme, pource que la ſienne eſtoit allée aux ſpectacles publics ſans ſon ſceu, & Ceſar repudia ſa femme pour le ſoupçon qu'il eut de Clodius, qui fut trouué habillé en femme en la ſolennité que Pompée auoit celebrée à l'honneur de la bonne deeſſe. La 2. façon ſe nommoit Diuorce, & ceſte ſorte de ſeparation ſe faiſoit par le conſentement de tous deux. La 3. eſtoit appellée Separation, & ſe faiſoit à la volonté du Prince.

xx. Les anciens Romains ont traicté en deux façons ceux qui eſtoient morts, & fait deux ſortes d'obſeques. La 1. eſtoit de couurir les morts de terre, & les enſeuelir cõme nous faiſons: l'autre de bruſler les corps; mais ceſte façon ne dura guiere, & le premier des Senateurs qu'on bruſla apres ſa mort, fut Scylla; & Numa Pompilius fut l'inuenteur des obſeques, & inſtitua vn Pontife qui en auoit la charge. Le premier hõneur qu'on faiſoit aux hõmes illuſtres en leurs offices funebres, eſtoit de les loüer auec vne harãgue, cõme Ceſar eſtant aagé de 12. ans loüa ſon ayeul, & Tibere eſtant aagé de 9. ans, loüa ſon pere. Le 2. eſtoit de faire eſcrimer des gladiateurs, & Marc, & Decius fils de Iunius Brutus, furent les premiers qui practiquerent cecy à l'honneur de leur pere. Le 3. eſtoit de faire vn magnifique feſtin. Le 4. de diſtribuer de la chair à tout le peu-

ple. Les premiers qui en distribuerent, furent ceux qui eurent soing des obsequ-
ques de P. Licinius, citoyen Romain, fort estimé, & tres-riche. Ils espãdoient
encore quelquefois des fleurs, & des parfums sur la sepulture, cõme le peuple
Romain fit aux funerailles de Scipion. Ils mettoient encores aux temples, &
lieux publics certains ornements, comme des escus, des couronnes, & choses
semblables, & ceux qui ne pouuoient estre enterrez auec toute ceste pompe,
pource que la despence en estoit fort grande, estoient enterrez sur le soir par
certains hommes commis à cét office, nommez *Vespillons*, & l'on enuoyoit le
mort à la sepulture vestu de blãc. Son plus proche parẽt luy fermoit les yeux,
& peu apres on ouuroit la chãbre pour laisser entrer toute la famille, & le voi-
sinage, & trois, ou quatre d'entr'eux l'appelloient 3. fois par son nom à haute
voix, & on le lauoit apres auec de l'eau chaude. L'heritier balioit toute la mai-
son auec certain balay destiné pour cét vsage, & on mettoit sur la porte des ra-
meaux de cyprez: que si le mort estoit d'authorité, les citoyens alloient inui-
tez aux obseques par vn homme qui auoit charge de telle chose. Quand vne
vefue mouroit n'ayãt eu qu'vn seul mary, on la portoit en terre auec la cou-
ronne de la pudicité sur la teste. On auoit accoustumé de donner des couron- xxi.
nes aux soldats, pour recompẽce de leur valeur. La triomfale estoit de laurier
qu'on dõnoit au Capitaine. L'obsidionale estoit d'herbe, qu'on donnoit à ce-
luy qui deliuroit la ville du siege qu'õy auoit mis, & le premier qui la receut,
fut Sicinius Dentatus. La ciuique estoit de chesne, ou d'yeuse, qu'on donnoit
à celuy qui deliuroit vn citoyen de quelque danger. La murale estoit dõnée
par le Capitaine au soldat qui estoit monté premier sur la muraille d'vne ville
ennemie. On donnoit la castrẽse à celuy qui entroit premier dans le camp, &
sur les retranchemens des ennemis. La nauale estoit pour celuy qui montoit
premier sur le vaisseau des ennemis, & toutes ces 3. couronnes estoient d'or.
La Murale estoit faite en façon de creneaux d'vne ville: la Castrense en façon
de pallissade, & la Nauale cõme vn esperon de galere. L'Quale estoit de meur-
te, & on la donnoit à celuy qui auoit vaincu l'ennemy sans rien perdre. Et la
premiere fut faite d'espics, & donnée à Romulus. Les armilles estoiẽt certains
petits cercles de lames d'or, & d'argent, que les soldats portoient au bras gau-
che pres de l'espaule pour ornemẽt. On accordoit le triomfe aux Dictateurs,
Consuls, ou Preteurs qui auoiẽt vaincu plus de 5000. ennemis, & qui soubs-
mettoiẽt à l'Empire Romain des villes & Prouinces. L'Ouation estoit vne fa-
çon de triomfer, qu'on octroyoit au chef d'vne armée qui auoit vaincu les en-
nemis sans rien perdre, & cestui-cy entroit à pied dans la ville, auec le Senat
derriere, sans estre suiuy de son armée, & le premier qui triomfa de ceste sorte
fut Posthume Tuberte Consul, qui triomfa des Sabins. Mais le premier qui
triomfa fut Romulus, & le dernier Empereur, & on compte 320. hommes qui
sont entrez triomfans dans Rome. Le premier qui mena des ennemis subju-
guez à Rome, fut Cincinnat. Ceux qui triomfoiẽt estoient sur vn chariot à 2.
rouës, tiré par des cheuaux, ou autres bestes, suiuis de leur armée couronnée
de laurier, & ainsi qu'ils estoient arriuez au Capitole, & descendus, ils en-
troient au temple de Iupiter pour luy rendre graces de la victoire obtenuë, &
ayans sacrifié vn Toreau blanc, ils alloient en leurs maisons.

Les anciens Romains celebroiẽt en l'honneur de Ianus les Agonales le 9. de
Ianuier. Le 3. d'Auril ils faisoient les ieux Floraux en memoire de Flore femme
d'ar[illegible]our fort aymée de Pompée, qui laissa le peuple Romain heritier de tous

ſon bien, & ſa maiſon eſtoit au lieu qu'on nomme maintenant *Campo di fior*, ou Champ de Fleur. Ces ieux ſe faiſoiẽt jadis au deſſous de la vigne du Cardinal de Ferrare, au pied du mont Quirinal, maintenant appellé *Cauallo*. Le 6. du meſme mois en memoire de la victoire obtenuë ſur les Latins, les Cheualiers alloient magnifiquement veſtus, portans en la main droite des rameaux d'oliuier, du Temple de Mars qui eſtoit en la voye Appie, à quatre milles de Rome, à celuy de Caſtor, & de Pollux. Le 29. de May on celebroit les Luſtres, auſquels on monſtroit les Trompettes, les Aigles, & autres enſeignes, & inſtruments de guerre. Ils auoient encor accouſtumé de faire les ieux Trajans, Sceniques, Capitolins, Apollinaires, Seculiers, Romains, Plebeiens, Circenſes, & autres.

Ce ne ſeroit iamais fait ſi i'entreprenois de diſcourir entierement de tout ce qu'on peut dire ſur le ſubject que nous traictons. Il ſuffit d'en auoir dit ce peu de paroles, & de renuoyer les plus curieux à ceux qui ont fait des liures expres de ceſte matiere. Laiſſons donc toutes ces anciennes façons de faire, afin de venir aux modernes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

xxiii. LEs Romains de ce tẽps retiennent encor beaucoup de choſes des anciens, cõme la grauité qui ſemble eſtre née auec eux, la magnificence, & vne certaine grãdeur de courage particuliere à cette natiõ, qui la ſçait meſnager plus diſcrettement que les Eſpagnols auec leurs façons de faire affectées. Au reſte, Rome eſt preſque toute pleine d'eſtrangers qui y viennent de toute l'Europe: de ſorte qu'on peut dire que les mœurs de toutes ces natiõs y ſont pratiquées, & on n'en ſçauroit particulariſer guiere de choſes, tant les actions des vns, & des autres ſont differẽtes. Il faut dire ſeulement que c'eſt vne ville où l'on vit auec beaucoup d'artifice, & où l'on porte beaucoup d'hõneur meſme aux plus pauures qui ſont capables de paruenir à quelque grãdeur; pource qu'on a veu dans ce lieu tãt de reueilles de la fortune, qu'il n'y en a point de ſi miſerable qui ne puiſſe deuenir heureux, eſtant de la conditiõ & capacité requiſe; tellemẽt qu'on craint d'irriter iuſqu'aux moindres, de peur qu'ayãt quelque iour moyen de s'en reuãcher, ils ne le facent. Mais pour parler de ceux du pays, ils ſont comme tous les autres Italiens, pleins de fard, n'oubliẽt ayſẽment les iniures receuës, viuent meſquinemẽt en leurs maiſons, mais ils ſont prodigues lors qu'il faut faire quelque deſpence qui paroiſſe. Les gentilshõmes y ſont courtois, gentils & fort ciuiliſez, propres aux armes & à la cõduite de la guerre: mais le menu peuple de la campagne de Rome eſt du tout groſſier, rude & ſauuage; mais il eſt plein de courage & robuſte, auſſi bien qu'anciennement. Ceux de la Marque d'Ancone ſont d'vn fier courage, & pour ceſte cauſe propres à la guerre. Ils ſont rudes en leur conuerſation, s'adõnent à l'agriculture, & ne ſe ſoucient guiere de la marchandiſe, peut eſtre pource que leur païs n'a point de riuiere nauigable, ny de belles plaines, n'y d'autre port que celuy d'Ancone, qui n'eſt pas ſi bon qu'on le fait, veu qu'il eſt tout comblé, & n'eſt guiere ſeur. On donne en Italie à ceux de Ferrare le nom de ruſez, on appelle ceux de Peruſe prompts, & hardis; ceux de Spolette fins & cauteleux, ceux de Boloigne farouches, & ceux de Fayẽce courageux, ceux d'Oſtie preſſants, ceux de Rome cruels & vaillãs. Les Romains apportent à la guerre la perſeueran-

ce, les Ferrarois l'artillerie, ceux de Viterbe des eſperõs. On dit auſſi que ceux d'Ancone ſont meſquins, ceux de Rimini grands mangeurs d'oyes, & ceux de Peruſe mangeurs de poiſſon, & delicats, & d'ailleurs qu'ils diſſimulent leur courroux lors qu'ils ont receu quelque offence: mais les Ferrarois s'opiniaſtrent à la vengeance, de meſme que les Romains qui la prennent plus cruelle que nuls autres. Quant à la reception des eſtrangers, les Ferrarois leur ſont rudes, & ceux de Spolette groſſiers, & en toutes choſes gens couuerts. Pour le regard des femmes, on dit que celles de Peruſe ſont fort propres, celles de Beneuent ruſtiques, celles de Bolongne vn peu glorieuſes, celles de Ceſene rauiſſantes & ſubjectes à prendre: les Romaines graues, les Ferraroiſes auides, celles de Rauenne courpoiſes. Pour acheuer ce diſcours, tous les Italiens en general ſont ſi pleins de ialouſie, qu'ils tiennent continuellemẽt leurs femmes enfermees dans leurs logis comme dans des priſons, ſans en permettre la veuë à perſonne, non pas meſmes à leurs amis plus particuliers, ſi ce n'eſt par vne faueur extraordinaire, & auec tant de gens qui regardẽt de tous coſtez, & qui eſpient les actions des vns & des autres, qu'encor que les femmes euſſent quelque volonté de faire l'amour, il leur ſeroit impoſſible d'accomplir leur deſir, ſi ce n'eſt auec vn incroyable artifice, & vne extreme peine. Ils ſont auſſi fort diſſimulez, & lors que vous leur auez vne fois fait quelque offence, il ne faut penſer que vous puiſſiez vous reconcilier auec eux ainſi qu'aux autres païs, veu qu'ils garderont cela ſur le cœur toute leur vie, & penſeront continuellement aux moyens de s'en venger, & meſme il y en a beaucoup qui font ſemblant d'auoir oublié l'injure afin d'en prendre vengeance plus commodement & à leur aiſe. Mais le meilleur eſt de ne vous fier iamais à ceux à qui vous auez donné quelque ſubject de courroux, veu qu'il faut croire qu'ils vous feront en fin cognoiſtre leur reſſentiment s'il leur eſt poſſible.

RICHESSES.

XXIV

L'Eſtat de l'Egliſe abonde tellement en grains, & en toute ſorte de biens, qu'il eſt mal-aiſé que la cherté y vienne par le defaut de la terre, pource que toutes les Prouinces eſtans diuiſees en plaines & en mõtagnes, il faut que l'année ſoit bien malheureuſe ſi tous les endroits viennent à mãquer. Et meſme il y a tant de grain, de vin, d'huyle, qu'il en fournit meſme aux autres païs, comme la Toſcane, Gennes, Veniſe & l'Eſclauonie en peuuent rẽdre bon teſmoignage. Il eſt donc force que la cherté vienne des traites, auſquelles il n'eſt malaiſé de remedier, pource qu'elles deſpendent de la diſpoſition du Prince. Mais il ſe peut faire que l'abondance ſoit en vn pays, & qu'on n'en puiſſe toutesfois iouyr à cauſe du grand nombre des bannis qui commettent mille meſchancetez, & font vne infinité de rauages & de meurtres: auquel inconuenient il ſemble que l'Eſtat de l'Egliſe eſt particulierement ſubject. Et de vray beaucoup de lieux de cét Eſtat demeurent deſerts, beaucoup de campagnes ne ſont cultiuées, & pluſieurs perſonnes ſont en miſerable eſtat pour les dommages inеſtimables receus de ces coureurs. A quoy l'õ pourra remedier eſtãt en bon accord auec les voiſins, en oſtant la commodité des bois & des retraites à telles gens, & en dreſſant & eſlargiſſant les chemins. Car ce fut par ce moyẽ qu'Auguſte s'eſſaya de remedier aux meurtres & voleries qui ſe commettoient par toute l'Italie. Que s'ils ſe meuuent aux champs, & viennent à vouloir tenir la

cãpagne, il sera premierement besoin d'empescher qu'ils ne se rallient ensemble, & s'ils se rallient il faut essayer de faire qu'ils ne se puissent fier l'vn à l'autre, & pour conclusion suiure le chemin & l'expedient de Sixte 5. & de Clemẽt 8. qui en ont exterminé presque entierement la race.

La Romagne fait du sel qu'on porte aux autres pays. La Marque a donné quelquesfois iusques à cent mille septiers de froment aux Venitiẽs, & grande quantité d'huyles. Le Patrimoine & la Cãpagne de Rome ont souuent assisté de grain Gennes, & quelquesfois encor le Royaume de Naples.

Quant à la ville de Rome on y trouue quelques Princes & Barons de 50. & cent mille escus, voire d'auantage de rente, mais le general est plustost pauure que riche, comme il faut par necessité qu'il soit en vn lieu où il n'y a aucun art propre auec lequel les hõmes se puissẽt entretenir, pource que presque toutes les choses dont on y vse y sont portées des pays estrangers, & principalement les draps de laine & de soye de Venise, Luques, Florence, Gennes & Naples.

C'est encor vne chose remarquable que l'argẽt qui est porté à Rome de tous les endroits de la Chrestienté, en partie pour la despence des estrangers qui y demeurent, & en partie aussi pour les expeditions qu'on y obtiẽt, & particulierement pour les bulles des benefices, & en partie encore pour l'inuestiture de certains fonds, ou pour le profit, ou par ambition.

Quant au trafic, on ne peut nier que l'Estat de l'Eglise ne manque de ceste partie, d'où vient que le Prince n'a des reuenus de ses terres, qui soient proportionnez tant soit peu à la grandeur & estenduë de son Estat.

Mais pour le rendre marchãd il est besoin de deux choses: l'vne d'introduire les arts, & principalemẽt celuy de la soye & de la laine qui sont de si grande importance, que c'est de là que despend en partie la grãdeur de Venise, de Milan, de Naples & de Gennes, dont les peuples s'entretiennẽt & s'enrichissent par ce moyen pour la plus grande partie.

C'est chose aisee de planter des meuriers aux enuirõs de Rome, & des autres villes de l'Eglise, comme on fait au Veronois, au Vicentin, & au Milanois. Le terroir en est aussi capable qu'ailleurs, & aussi fertile. Que si les Humiliez au commencemẽt de leur religion furent suffisans pour introduire l'art de la laine à Florẽce & en d'autres lieux, pourquoy est-ce que cela sera difficile à l'autorité d'vn Pape, & à vn peuple qui s'y voudra employer, ou pourquoy est-ce que ces arts qui florissent tant aux autres villes ne pourront estre trãsportez à Rome, à Ancone, à Ascoli & à Rauenne? L'autre chose est la commodité du trafic, pour lequel il est necessaire de nettoyer & accommoder les ports de Ciuita vecchia & d'Ancone, pour y attirer à celle-là le trafic du Ponent, & à cette-cy celuy du Leuant, & il faut pareillement y attirer les marchands auec de beaux priuileges, & de bonnes exemptions, & les entretenir en les accommodant, & leur faisant bon traitemẽt. Et l'on ne doit riẽ espargner en cecy, pour ce que la grandeur des Estats, & la richesse des Princes despend pour la plus grand' part du grand abord & nombre des marchands.

Pour le regard du reuenu du Pape, il consiste en la Douane de Rome, & autres daces sur le vin & sur les cheuaux, en la gabelle de la farine, en la salure de Rome, en la gabelle de l'huyle, au denier de la chair de tout l'Estat Ecclesiastique, & en la douane du bestail du Patrimoine, aux luminaires de la Tolfe, Cõtrerolleur general des Postes, crimes de Rome, taxes des cheuaux, en l'ayde triẽnale payée par l'Estat Ecclesiastique, mise par Paul 3. pour vne fois, & puis

deuenuë perpetuelle, en l'ayde triennale payée par les religieux non médians d'Italie, aux collections d'Espagne, de Portugal, & d'Italie, cents de S. Pierre payé par le Royaume de Naples la Duché d'Vrbin, de Parme, de Plaisance, & autres, en la Daterie, & outre ce aux reuenus ordinaires de la Prouince de Rome, de la Marque, du Patrimoine, de la Campagne, & Ombrie de Ferrare, Camerin, Perusе, Boulongne, Beneuent, de plusieurs villages, & autres petits reuenus.

Ie ne mets pas en ce compte le profit des Legations & des gouuernemẽs retenus, comme i'ay dit, par le Pape: pource qu'on luy peut faire tenir la place des pensions qu'il paye à diuers Cardinaux qui sont pauures. Ie ne compte pas aussi les Annates des benefices & pensions pour l'expedition des Bulles: pource qu'elles ne viennent pas à la Chambre, ains sont affectées à diuers officiers. Or plusieurs de ces reuenus ont esté alienez par diuers Papes: & toutesfois auiourd'huy ils rendent enuiron vn million & demy.

Ces alienations ont esté faites sous deux noms, ou d'Offices, ou de Monts. Les offices sont presque tous les ordinaires de la Cour, & plusieurs autres ordinaires adiousтez, qui ont ceste condition, qu'ils vaquent par mort, ou bien lors que celuy qui les tient est fait Cardinal, & la Chambre les reuend, & lon faict compte que ce profit monte iusques à cinq cents mille escus.

Les Monts sont de deux natures, ou vacans par mort, & ceux-cy rendent douze pour cent l'année, ou bien qui passent aux heritiers, & qui rẽdent sept, & sept & demy, que la Chambre paye toutes les années.

Outre cecy il y a plusieurs charges sur les reuenus, comme le gouuernemẽt de Rome, & des Prouinces, & ce qui se dõne aux officiers du peuple Romain. Il y a apres la despence de la famille, de la garde des Suisses, & cheuaux legers, de la garde du chasteau S. Ange, d'Ostie, de Ciuita vecchia, de Terracine, d'Oruiete, des châtres, & plusieurs autres despences de la chapelle, des trompettes, pẽsions de diuers officiers, Nonces, courriers, aumosnes, & dons. Mais nonobstant toutes ces choses, & les grandes despences que le Pape Sixte 5. fit en plusieurs bastiments, il espargna tellement, & fit si bien ses affaires, qu'en cinq années de son Pontificat, il mit au chasteau Sainct Ange quatre millions d'or. Car les Papes ont moyen de tirer touſiours de l'argent, & particulierement de deux choses auec vne grande promptitude, l'vne en creant des Cardinaux, sinon ouuertemẽt pour de l'argẽt, aumoins pour les offices qui viendront à vaquer: l'autre en eſlargiſſant d'auantage la main, permettant les regrez, & donnant d'autres graces, comme on auoit autresfois accoustumé. Mais il faut pour faire telle chose que la conscience du Pape s'accommode à ses affaires. A ce propos Sixte 4. disoit que l'argent ne luy manqueroit iamais tandis qu'il auroit vne main & vne plume. Et veritablement Pie 4. eut seulement des Religions 400000. escus, & en auroit trouué plus d'vn million s'il eust voulu, comme on luy conseilloit, admettre les resignations des benefices auec regrez, & les compositions des offices. Paul 3. entra en ligue auec les Venitiens, & l'Empereur contre les Turcs, pour la sixiesme partie de la despence, & enuoya pour secours à Charles V. 12000. hommes de pied, & 500. cheuaux payez, & mit sa maison en la grandeur où nous la voyons. Pie cinquiesme enuoya 4000. hommes de pied, & 1000. cheuaux à Charles 9. Roy de France.

Mais pour faire voir encore mieux les reuenus & les despẽces des Papes, i'ay

pensé que ie rapporterois au Lecteur tout ce que ie doy, si ie luy en mettois icy vn estat. Le voicy donc tel que ie l'ay peu tirer.

xxv. Les Doüanes de Rome ont accoustumé d'estre affermées au plus offrãt pour neuf années, c'est à sçauoir pour le prix de 35. mille escus ou enuiron l'année, & en tirant toutes les regales auec l'augmentation, les trõperies qui s'y font, les vins francs des Ambassadeurs, & lieux pies, & autres priuileges, il restera à la dispositiõ de la Chambre pour ce temps là 17000. escus.

La salute de Rome s'afferme ordinairement au plus offrant pour sept ans, & en tirant toutes les reigles & despences, il reste chaque année pour la Chãbre 8960. escus.

La gabelle de deux carlins pour la mouture du grain de Rome fut establie par le Pape Iules III. & depuis ils furẽt appliquez iusques à la somme de 21333. escus, à raison de sept & demy pour cent, puis ils furent reduits à sept par Pie V. & assignez aux maistres du bastiment, & tout le reuenu, dont le maniemẽt est donné au peuple Romain, auec la surintendance d'vn des Seigneurs de la Chambre, monte 16000. escus.

On afferme la gabelle du quatrin de la chair de Rome, à raison de sept pour cent 20000. escus.

L'Imposition de quatre Iules pour le tonneau accordée au peuple Romain 3000. escus.

La gabelle du quatrin de la chair à liure de l'Estat de l'Eglise, excepté à Rome, Bolongne, Camerin, & Beneuent, s'afferme ordinairement 60. mil escus l'année: mais à cause des despẽces & regales il en reste à la Chambre toutes les années enuiron 5000. escus.

La maistrise de s postes de Rome, & de tout l'Estat de l'Eglise s'afferme 5000. escus, & en venant à soustraire toutes les despences, & recompenses, il reste pour la Chambre 2000. escus.

Les luminaires de la Tolfe estoient autresfois affermées pour 64500. escus l'ãnée, dont on paye 36500. escus aux faiseurs d'Aliõ, & le reste à diuers, auec les regales des Seigneurs de la Chambre, si bien qu'il ne reste aucune chose pour la Chambre

L'imposition des chandelles s'afferme chaque année 3000. escus.

Les cens de S. Pierre montent par an 31000. escus, & l'on les exige le iour de S. Pierre toutes les années 31000. escus.

Les Clerges composez pour les despoüilles, payent toutes les années pour S. Pierre 2160. escus.

Le quartier des Moines reguliers monte chaque année 30662. escus, dont ils payent 14960. escus au Mont Nauinal des Moines, lesquels ils esteignent, & la somme de 15702. au Mont Pie, des recouuremens vacables, dont il ne reste rien pour la Chambre.

Le subside Triẽnal de la Marque monte 60000. escus d'or à vnze Iules pour escu: dont on laisse 400. escus pour les bastiments d'Ancone, 5000. escus pour les murailles de Fane, & 1160. escus pour les murailles de Ciuita noua, & au Mont Cosere, vẽdus au Seigneur Iean George Cesarin, & 25. escus pour les gages du Thresorier, & paye tous les ans 4000. escus au depositaire: si bien qu'il reste à la fin de l'année 4958. escus.

Le subside triennal de Rome monte 40304. escus d'or, dont on exige 2223.

escus d'or priuilegiez Venitiens, & autres 223. escus semblables sont laissez au Tresorier de la Prouince pour la garde de l'Illustrissime Legat, qui en rend compte, & autres 5400. escus au College des Clercs de la Chambre pour les trois adioustez, & 203. escus de mesme sorte au Tresorier qui exige ce subside Triennal pour ses gages, & le port de l'argent à Rome: si bien qu'il reste à la Chambre de net 29758. escus.

Le subside Triennal de l'Ombrie, & de Perusse 39702. escus d'vne iules pour escu, dont on n'exige pour des terres priuilegiées 741. escu, & l'on paye tous les ans au Thresorier de Perusse 9485. escus, pour le suppléer aux payemens de la Thresorerie: mais à l'aduenir on en aura, & mesme dés à présent on en a la plus grãde partie; & 290. escus pour les gages, & ports d'argent; & l'on a accoustumé de laisser pour les gages 200. escus par an, si bien qu'il reste pour la chambre 13076. escus.

Le subside Triennal de la Campagne de Rome, & des lieux maritimes monte par an 1565. escus, les terres taxées 2048. escus d'or. 2048. escus.

Qui furent mis l'an 1551. par le Pape à 1755. escus d'or & l'an 1571. par le Pape Pie à 15153. escus d'or, & ostant 770. escus qu'on n'exige pour l'impossibilité & les exemptions, & 120. escus pour les exacteurs, & le port de l'argent, il reste 14643. escus d'or, dont il vient en monnoye à la Chambre enuiron 13632. escus.

Les taxes des cheuaux de la marque montent 77221. escus, & sont assignees au Tresorier de cette Prouince, si bien que le reuenu qui entre en ladite Tresorerie est de 77221. escus.

La taxe des cheuaux de Patrimoine monte à 978. escus, & fut donnée en assignation pour 967. au mesme fermier des Douanes, & Tresoreries du Patrimoine, & lon exige de reste, 978. escus.

La taxe des cheuaux de Romagne monte 5027. escus de monnoye, dont vne partie est payée pour recompence des moulins de Rauenne, & partie au College du Mont Pa, non vacable; de sorte qu'il n'en vient par an à la Chambre que 800. escus, qu'on tire de la Tresorerie de Romagne 800. escus.

Tiuoli paye de cens par an, 200. escus, qui estoient donnez au feu Cardinal de Ferrare autrefois, & sont auiourd'huy au depositaire 200. escus.

L'augmentation du subside Triennal de la Marque, au lieu de la chair de pourceau esteinte, monte 10134. escus douze iules pour escu. On en distrait 202. escus pour les charges, & 20. pour l'Exacteur, & port de l'argent: de sorte qu'il reste pour la Chambre 9842. escus.

Cette augmentation de la Prouince de Romagne monte 6512. escus d'or. On en distrait 114. escus pour les terres qui payent moins au subside triennal, & septante trois escus pour les gages de l'Exacteur, & le port de l'argent. Reste pour la Chambre 6325. escus.

L'augmentation de la Prouince du Patrimoine est de 2423. escus. On en distrait 305. pour les terres qui ne payent point de subside, & 100. escus pour l'Exacteur, & le port de l'argent 2423. escus.

La Tresorerie de la Marque auec la taxe des cheuaux de cette Prouince est ordinairement affermée 62015. escus.

La Tresorerie de Romagne s'afferme 3597. escus de dix iules par escu, & pour le gouuernement de cette Prouince, & les Regales des Seigneurs de la Chambre Apostolique, & au depositoire du Pape 1270. escus. Restes pour la

Chambre 17897. eſcus.

Le Threſorier de la Romagne reçoit du ſubſide Triennal 1720. eſcus, & 2000. eſcus pour l'Eſtat de Legat, & 3360. eſcus pour la garde, & 2220. eſcus pour le bol, qui ſont 85000. eſcus dont on tire 1700. eſcus pour l'Eſtat du Vicelegat, & 1068. eſcus pour la garde. Il reſte pour la Chambre 6032. eſcus.

La Doüane, & Treſorerie du Patrimoine s'afferme 66377. eſcus, & pource qu'il y entre pluſieurs Regales, & deſpences, il reſte peu pour la Chambre.

La Treſorerie de Camerin s'afferme 24500. eſcus pour neuf annees: mais pour pluſieurs payemens qu'on fait il reſte peu pour la Chambre.

La Threſorerie de Peruſe, de l'Ombrie, & les taxes des cheuaux de ladicte Prouinces s'afferment ordinairement 20300. eſcus, mais à cauſe de grandes regales & payemens, il reſte peu à la Chambre.

La Treſorerie d'Aſcoli s'afferme pour cinq ans 6354. eſcus, & à cauſe de beaucoup de payemens, & de regalos, il reſte peu à la Chambre.

La Treſorerie de Campagne rend 10000. eſcus, & pour diuers payemens, il reſte peu à la Chambre.

La Treſorerie de Norcie tenuë par Nicolas Spinelli, pour l'aduance qu'il fit à la Chambre, & pour tenir compte des reuenuz de la communauté, ne rend aucun compte à la Chambre.

La Treſorerie de Caſcie fut venduë au moys d'Auril 1572. à Ioſeph Ieronimo de Foligni, qui en donna à la Chambre 500. eſcus d'or, & cette cy ne rend aucun compte à la Chambre.

La Threſorerie de Beneuent paye 454. eſcus à ceux de la Chambre, & 728. eſcus pour ſalaires & diuerſes deſpences, & 768. eſcus au Gouuerneur, & 50. eſcus pour celuy qui le tient: partant il reſte fort peu à la Chambre.

La Gabelle de Spolette a eſté affermée à raiſon de 4160. eſcus, toutes les années, dont on en paye 781. au Treſorier de Peruſe, & 1160. au Gouuerneur de Spolette, tellement qu'il reſte pour la Chambre 2219. eſcus.

La Doüane d'Ancone s'afferme au College du Mont Pie des recouurez, 3500. eſcus l'année, aſſignez au College, & outre ce la traicte de 100. charges de grain, qui n'eſtant point leuée, on paye à la Chambre 1000. eſcus par an, & 179. eſcus pour les Regales des Seigneurs de la Chambre 3500. eſcus.

La Doüane d'Amaragide Ciuita nouua s'afferme 13000. eſcus l'année, à la charge de payer aux Secretaires Apoſtoliques 117. eſcus, & aux Religieuſes de Viterbe 173. eſcus. Reſte pour la Chambre 1010. eſcus.

La ferme de Biede eſt de 1030. eſcus l'année, qu'on paye au depoſitaire 1080. eſcus.

Le Caſal de Magrotte rendoit tous les ans à la Chambre 9140. eſcus, & fut vendu par Paul III. à l'Hoſpital du S. Eſprit.

La Gabelle du quatrin pour la liure de chair de Bologne monte l'année 6038. eſcus, aſſignée au mont de l'augmentation de Bologne 6038. eſcus.

Le Subſide Triennal de Bologne pour 9900. eſcus fut aſſigné au mont de l'Augmentation. On tient qu'il monte 50. mille eſcus toutes les années. Tous les Officiers y ſont aſſignez.

Le cens de Riete fut jadis engagé à Iean Baptiſte de Serene pour 400. eſcus, & depuis le fils de Pierre Paul Mignanel l'auoit. Il porte toutes les années 816. eſcus.

Les paſſages derniers auoient accouſtumez de s'affermer 250. eſcus par an;

mais ils furent apres engagez à François de la Fontaine, puis possedez par Iero-
sme Ceoli.

Les minutes de la Chancellerie rendent par an 10000. escus & sont presque toutes assignees aux officiers, & domestiques de sa Saincteté 10600. escus.

Les profits du mont de la Religion portent à la Chambre 16338. escus.

Autrefois la dacē du vin de Bologne s'affermoit 600. escus d'or l'année 600. escus.

La depositaire, ou consignation de Fane pour les crimes assignées au Threso-
rier de la Marque, il reste les traictes dont on doit tenir compte, & cela mon-
te chaque année 100. escus.

Les terres de Seiches payoient autrefois par an 140. escus.

La Ferme de la facture de l'Alum monte l'année 200. escus.

La Ferme des sels d'Esclauonie porte l'année 750. escus d'or en or.

Des profits du Mont Pie qui se doit esteindre on tire par an 2250. escus.

Du reste du Mont d'Auignon on tire par an 616. escus.

Reuenus incertains du S. Siege.

LEs deux premieres années du Pape Sixte rendirent 130000. escus. On dict que la Collecterie d'Espagne rend vne année portant l'autre 44000. escus.

Celle de Portugal vne année portant l'autre 220000. escus.

Celle d'Italie vne année portant l'autre 12000. escus.

Les traictes des grains du Patrimoine de la Marque & Romagne ont porté à raison d'année pour année 30000. escus.

Les restes du Mont vacable ont rendu vne année portant l'autre 1000. escus.

Les profits des Monts vacables rendent toutes les années enuiron 7500. escus.

Les affranchissemens des biens Ecclesiastiques rendent par an 3500. escus.

Le Depositaire ou Consignation de Bologne rend toutes les années enui-
ron 4000. escus, qui demeurent dans ladicte ville 1000. escus.

La Daterie rend chaque année 68250. escus.

Ce que le Pape donne aux Cardinaux, & ce qu'il despence en autres choses.

ON donne aux Illustrissimes Cardinaux gages par sa Saincteté toutes les années, & à qui plus à qui moins 1310. escus. xxvi.

On donne ordinairement au Maistre d'Hostel de sa Saincteté pour sa des-
pence ordinaire l'année 6000. escus.

Et encor au mesme pour ayde de Court 12000. escus.

Et pour le renouuellement du buffet deux fois l'année deux cents escus.

Pour les habits de familles à Noël 1720. escus.

Pour les habits des Palefreniers deux fois l'année, à la S. Iean, & à Noël 1350. escus.

Pour quelques despences de la Secretairerie de sa Saincteté l'année 352. escus.

A vn Escriuain de la Secretairerie toutes les années 180. escus.

Tous les Chantres de la Chappelle de la Saincteté ont de gage tous les ans 4656. escus.

A l'Apoticaire pour la cire de la Chappelle qu'il fournit pour l'vsage du Pape. 1500.escus.
Pour la cire de la Chandeleur 1500.escus.
Pour les draps verds. 240.escus.
Pour les despences du leudy de la Sepmaine saincte, ou Peneuse 250.escus.
Pour les rameaux d'Oliue 270.escus.
Pour la rose d'or qu'on donne 240.escus.
Pour l'espée, ceinture, & chappeau en broderie de perles 380.escus.
Pour le daiz de drap d'or pour le Sauueur, & la Vierge, auec sa façon 3000. escus.
Pour les tentes de la feste Dieu, & ensemble pour tout son appareil 250. escus.
Gages des hommes de Chambre, & des Escuyers par moys 20.escus.
Archiuistes par moys 25. escus.

Ce que sa Saincteté donne à ses Nonces.

XXXVII. AV Nonce qui est pres l'Empereur tous les moys 230.escus.
Au Nonce qui est en France par mois 145. escus.
Au Nonce qui est à Venise par mois 230.escus.
Au Nonce de Sauoye par mois (:) 115. escus.
Au Nonce pres du Duc de Toscane (:) 57.escus.
Au Nonce d'Alemagne par mois 115.escus.
Au Nonce de Poloigne par mois 230.escus.
Au Nonce des Princes d'Alemagne 130. escus.
Au Nonce de Naples.
Au Nonce d'Espagne.

Gardes du Pape.

XXXVIII. AV Capitaine General des gardes de sa Saincteté toutes les annees la somme de 2400.escus.
A son Lieutenant par an 639.escus.
A la garde des gendarmes, & cheuaux legers 1077.escus.
Aux Suisses par an 10932.escus.
Aux Suisses encor pour leurs habits 2600. escus.
Aux mesmes pour leurs bonnets & pannaches 200. escus.
Pour les petites & grandes Enseignes 1000. escus.
En cheuaux pour donner à Noël, & autres 2000.escus.
Pour le payement des cheuaux des Suisses quand la Saincteté se va promener hors de Rome 250. escus.

XXXIX. QVANT au fol dat, la commune opinion est qu'il s'en trouue de meilleurs sur l'Estat de l'Eglise qu'en tout le reste de l'Italie, & l'on fait estat que la Marque, & la Romagne fourniront vingt-cinq mille hõmes propres à mener les mains, & le Patrimoine, & la Campagne, peut estre, autant. Et veritablement, il ne faut douter qu'vn Pape seul, ou accompagné de quelques autres, ne

puisse auec tant de moyens qu'il tire, & les forces que i'ay dites faire du bien, & du mal quand il voudra, specialemẽt en Italie, où il a tant de part, & nous n'auons faute d'exemples qui nous enseignent que les Papes maintenoient, auec moins de forces qu'ils n'ont à cette heure, leur authorité contre les plus puissans Princes, qu'ils deposoient, les Empereurs, & les Roys, & changeoient les Estats à leur volonté, & mesme on sçait ce que peust faire au temps de nos Peres le Pape Alexandre, qui poussa le Roy de France à passer les monts, & mettre en desordre toute l'Italie.

Leon X. & Clement 7. establirent la grandeur de leur maison auec plusieurs guerres, qu'ils firent seuls, & accompagnez, & Clement apres auoir eu quelques mal'heurs deuint plus grand qu'il n'estoit auant qu'il les eust soufferts. Paul III. du nom maintint la dignité de l'Eglise, & le repos d'Italie entre deux puissans Princes, plus auec l'authorité qu'auec les armes, fit la guerre aux Turcs, & laissa sa posterité en la grandeur où elle se trouue. Iules III. prenant les armes en Italie la mit presque toute en confusion, & Paul IIII. despença beaucoup de millions d'or, & laissa vn exẽple remarquable des inconuenients qui peuuent naistre des dessein mal reglez d'vn Pape. C'est pourquoy de mesme que les anciens auoient accoustumé de sacrifier à quelques dieux pour auoir du bien, & à quelques autres pour ne receuoir aucun dommage, ainsi on a creu que c'estoit sagement fait d'estre touſiours bien auec les Papes, soit qu'ils se trouuent bons, ou autres; pource qu'autant que les faueurs que les Papes, bien affectionnez peuuent faire sont vtiles durant la paix, & la guerre, auſſi les maux qu'on peut craindre des Papes ennemis sont fort dangereux; & iamais celuy qui veut mettre en desordre les autres ne manque de gens qui le poussent.

Pour cette cause tous les Princes de la Chrestienté tant grands que petits, meuz de pieté, ou poussez par d'autres considerations se sont humiliez aux Papes, & tous vniuersellement, encores que grands ont taché de se les rendre amis, ou pour le moins de ne les auoir pour contraires. Mais pour reuenir aux peuples qui sont sous la domination des Papes apres auoir dit le nombre de ceux qu'on pourroit tirer de deux, ou trois Prouinces pour le mener à la guerre il faut considerer la qualité de ces gens.

La Marque est pleine d'hommes belliqueux, & pour cette cause propres à empescher que les ennemis ne mettent pied à terre, & à faire repentir ceux qui l'y auroient mis.

C'est en cét Estat que sont les Latins, & les Romains dompteurs du monde, & ceux de la Romagne de la valeur desquels il ne faut dire autre chose, sinon que par leur moyen l'Italie fut deliurée des Barbares qui la tyrãnisoient, & recouura sa premiere gloire. Car Alberic Comte de Cuni, ayant ramassé 12. mille combatans; qu'on nomma la compagnie de S. George, poursuiuit de telle sorte les nations estrangeres qui rauageoient l'Italie, qu'il les en chassa toutes, & reduisit l'art militaire, auparauant mal-entendu des Italiens, en tel estat, qu'on n'estimoit aucun Capitaine s'il n'auoit combatu sous luy.

Ceux de la Marque furent les premiers qui commencerent la guerre Sociale estimée par les Romains, l'vne des plus dãgereuses qu'ils ayent euës. Vous y voyez les Ombres, dont Hannibal, apres auoir vaincu les Romains au lac Trasymene, esprouua la resistance, n'ayant peu se rendre maistre de Spolete; tellement qu'il cognut combien c'estoit chose mal-aisée de subiuguer Rome,

puis qu'apres vne si grande victoire il auoit en vain attaqué ceste ville.

L'excellence des Capitaines n'est pas moindre que la valeur des soldats de l'Estat Ecclesiastique. Car on y voit florir plusieurs familles propres à pourueoir de Capitaines tous des Princes, & toutes les Republiques d'Europe.

Tellement qu'il ne se faut estonner, de ce qu'en la guerre de Ferrare, finie heureusement en bien peu de temps, on a veu mettre en armes pres de vingt mille hommes de pied, & deux mille cheuaux tous de cét Estat, presque dans vn mois; chose que peu d'autres Princes & Seigneurs d'Europe pourroient faire.

Quant à l'assiette de cét Estat, il est entre la mer Hadriatique, & la Tyrenne, & est presque au milieu de l'Italie; à raison dequoy de mesme qu'il est des plus asseurez des courses des Barbares, aussi c'est le plus propre à trauailler, & tenir en paix l'Italie.

Il n'a point de port capable d'vne grande armee de mer, & le riuage Romain est fort subiect à la tempeste, de mesme que celuy de la Marque, & de la Romagne. Tellement qu'il ne peut estre assailly par mer ny auec de grandes forces, ny sans peril.

Il faut adiouster à cecy que la partie qui regarde la mer de Toscane a vn air mal-sain: si bien que cela seul seroit suffisant pour combatre, & deffaire les ennemis.

D'ailleurs la Marque, & la Romagne ont pour rampart, & bastion deça l'Esclauonie, & delà les deux Siciles. Ce qu'on peut assez cognoistre en ce que les Turcs n'ont iamais eu la hardiesse de s'en approcher, combien qu'ils l'ayent assez desiré.

Apres cela il n'a par terre aucuns cõfins qui luy puissent donner de la crainte; veu qu'il surpasse en forces la Toscane, & ne cede au Royaume de Naples. Car encor que ce Royaume soit plus grand, plus riche & plus peuplé que n'est l'Estat de l'Eglise, toutesfois il luy cede en beaucoup de choses.

Premierement à cause qu'il est long & estroit il a beaucoup de difficulté à vair ses forces, d'auãtage c'est vn pays de conqueste, à raison dequoy le Prince ne se peut seruir de ces peuples auec la mesme asseurance qu'il feroit s'ils estoient ses subiects naturels; pource il est contraint d'y tenir de grosses garnisons, ausquelles le Roy d'Espagne despend presque tout ce qu'il en tire. Mais le Pape est Seigneur naturel de cét Estat, pour la conseruation duquel il ne faut pas (pour le regard de ses subiects) qu'il despence vn sol; ie laisse l'authorité que la Religiõ apporte au Pape, & l'interest que les autres Princes ont en la conseruation de l'Estat de l'Eglise, dont le rabais seroit leur perte; & ie laisse aussi la promptitude auec laquelle les Princes estrangers prendroient la protection de l'Eglise, ou par desir de gloire, ou pour raison d'Estat.

C'est pourquoy nous voyons que Gregoire septiesme, & Alexandre troisiesme ont fait teste à des Princes qui auoient les forces de l'Empire, pour lors plus puissant qu'il n'est à cette heure, iointes à celles des deux Siciles.

Que diray-je des fortereresses d'Oruiette, de Citecastellane, de Castre, de Pallian, du Chasteau de Spolete, de Perusе, d'Ancone, de Forli, de Bertinor, de la ville & Citadelle de Ferrare, & mesme on peut dire que l'Ombrie à cause de ses passages estroits, & de l'aspreté de sonassiette n'est rien qu'vne fortereresse.

Cette importance, & grandeur de l'Estat Ecclesiastique est redoublée par la grande authorité du Pape, veu qu'il n'y a Prince qui ayt plus de moyen de recompenser, & de punir, qui puisse plus donner auec moins de perte, qui puisse conferer des dignitez esgales à la grandeur des Princes, sans crainte d'amoindrir la grandeur de sa Principauté; il n'y a Prince qui soit plus respecté de ses voisins, ny plus reueré de ceux qui en sont esloignez, & pour abreger on ne peut dire que les Roys, & les Empereurs puissent receuoir de l'honneur de leur obeyssance, si ce n'est en la rendant à ce Prince.

C'est le subiect qui a conuié les Roys d'Angleterre à se rendre tributaires, & les Roys de Naples à se rendre vassaux de l'Eglise; & la Comtesse de Matilde à laisser la mesme Eglise heritiere de son grand Domaine. Cette authorité est si grande que par son moyen Leon III. desmembra l'Empire d'Occident de celuy d'Orient, & en inuestit Charles le Grand, & ses successeurs. Auec la mesme Gregoire V. mit l'Empire entre les mains des Alemans, & en institua sept Electeurs. Ce fut auec la mesme qu'Alexandre VI. diuisa par vne ligne toutes les nauigations de l'Ocean, & des terres neufues, entre les Castillans, & les Portugais.

Il faut adiouster à cecy que l'Estat de l'Eglise est auiourd'huy plus paisible, & la grandeur temporelle du Prince est plus releuée que iamais, pour deux raisons.

L'vne fut la vente de la liberté que fit l'Empereur Rodolphe aux peuples de Toscane: ce qui fit que l'Empire manqua d'authorité, & les Empereurs manquerent de subiect de venir en Italie, & de trauailler l'Eglise.

Cette-cy fut suiuie de l'autre qui fut l'extirpation de tant de petits Seigneurs qui deschiroient de l'Estat de l'Eglise. A quoy Alexandre VI. & Iules II. trauaillerent grandement.

Et ce qui ayde encor à cette grandeur, c'est que le Royaume de Naples & l'Estat de Milan sont sous vn Prince qui ne demeure pas en Italie.

Or l'on pourroit entierement asseurer cét Estat en le garnissant de forteresses, comme les Venitiens, ou de gendarmerie, comme les Turcs, ou de l'vn, & de l'autre comme font les Roys de France, & d'Espagne.

Quant aux forteresses (ie parle des Estats hereditaires, & comme naturels, & non de conqueste, & acquis par force, & par violence) on peut disputer s'il est meilleur de fortifier les frontieres, ou le cœur de l'Estat, ou les frontieres, & le cœur tout ensemble. Surquoy ie dy, que les villes maistresses, quelques vnes sont semblables au cœur, tant pour leur assiette, que pour leur office, pour l'assiette: pour ce qu'elles sont au milieu des Estats, comme Lisbonne, Prague, Londres, Florence, Paris, & Madrid; pour raison de l'office, pour ce qu'à cause de leur richesse elles fournissent les forces aux autres membres. Quelques-vnes sont semblables au cœur quant à l'office, & à la teste quant à l'assiette; pour ce qu'elles ne sont pas au milieu des Estats, ains en quelque extremité, comme Naples, Palerme, ou Missine, & comme Gennes, qui est assise au milieu de la riuiere quant à la longueur, mais en vne extremité quant à la largeur.

Or les villes maistresses qui sont au milieu des Estats doiuent estre plustost seures que fortes, & la seurté consiste à estre esloignees du danger. Cecy s'obtient pour la fortification des extremitez, & des passages. Car la

fortification d'vne ville maistresse assise au cœur de l'Estat, oste premierement la hardiesse à tout le reste du pays, puis l'authorité & la reputation au Prince, comme à celuy qui se defiant de pouuoir tenir & deffendre le reste, pense à se sauuer au cœur de l'Estat, veu que comme quand la chaleur naturelle se retire des pieds, des iambes, & des autres parties esloignees au cœur, il y a peu d'esperance de vie au malade; ainsi quād vn Prince fortifie la ville où il demeure, & le milieu de son Estat, il semble qu'il ait perdu le courage & le moyen de deffendre l'extremité. Puis sauuāt les extremitez, on sauue encor le milieu, mais non au contraire. Tellement qu'il faut que le milieu s'employe pour son bien à fortifier les extremitez: ce qui ne se pourra faire si tu fortifies le milieu pource qu'il sera necessaire de mettre en la fortificatiō & munition de ce milieu ce qui seroit bon pour les extremitez, c'est à sçauoir des viures, de l'artillerie, des munitions, des armes, & des soldats. Et pource que les villes capitales sont ordinairement grandes, elles requierent vne si grande despence & prouision qu'il ne restera nul moyen de fortifier & pouruoir la frontiere. Cecy a esté esprouué par le Duc de Mantouë en la fortification de Casal. Et par ce moyen il me semble que i'ay respondu à ce qu'on pourroit dire qu'on peut fortifier les extremitez & le milieu tout ensemble.

Somme toutes les extremitez ne doiuent faire autre chose que tenir l'ennemy arriere de l'Estat, & le milieu ne doit s'employer qu'à fournir les extremitez: ainsi que nous voyons en vn corps animé, que l'office des mains est d'empescher les dangers, & celuy du cœur de fournir la vigueur, & la force aux mains. Outre ce vne ville maistresse non seulement aura plus de moyen de secourir les extremitez n'estant pas fortifiee; mais encore en aura plus de soin, pour le besoin qu'elle aura de loger l'esperance de sauueté en la deffence, & munition des frontieres. Si bien que ie resous qu'vne telle ville est plus propre à tenir les ennemis loing d'elle, & à garnir la frontiere auec toutes ses forces, n'estant pas fortifiée, qu'auec vne partie desdites forces estant bien mise en deffence; & tout cecy soit dit des Estats qui sont vn peu grands: car quant aux petits, dont les extremitez sont presque iointes au cœur, la fortification de ce milieu est entierement necessaire.

Mais les principales villes autrement assises, & qui ressemblent plus à la teste qu'au cœur, n'estans pas en seureté, pource qu'elles sont en quelque extremité, ont besoin d'estre fortifiées. C'est pourquoy de mesme que la nature asseure la teste de quelques animaux non seulement auec le crane, mais encor auec les cornes: ainsi la raison d'estat, & de guerre non seulement ceint semblables villes de murailles, mais les renforce encor auec des citadelles.

Quelqu'vn dira que mesme les villes assises au centre des Estats ressemblent autant à la teste qu'au cœur, pource qu'elles communiquent aux places des enuirons non seulement l'esprit, qui est le propre du cœur: mais encore le sens & la conduite, qui est le propre de la teste. C'est pourquoy en fortifiant les vnes, on ne peut desnier ceste fortification aux autres.

Il n'est pas mal-aisé de resoudre ceste difficulté. Car en premier lieu la teste sert aux animaux de chef, & de mains: de chef, pource qu'elle contient le cerueau; de mains, pource que l'animal s'en sert pour en offencer. Et il y a quelques animaux qui font cecy auec la bouche, & pour cét effect ils l'ont longue & grande, comme le chien, le loup, le lyon, & les poissons, & les oyseaux:

oyseaux: quelques vns le font auec les cornes, comme le Taureau, le Cerf, & le Beuſle, les autres offencent auec les dents extraordinairement groſſes, & longues, comme le ſanglier, & l'Elefant, qui a outre cela la trompe, pource que l'office du chef n'eſt pas de combatre, mais de preuoir auec les ſens, dont il eſt doüé, & c'eſt la main qui doit repouſſer les attaques, empeſcher les coups, & eſloigner les dangers. C'eſt pourquoy la teſte des animaux n'eſt armée comme chef, mais comme main. Apres cela le conſeil, & le gouuernement de l'Eſtat ne deſpendent du lieu, mais du Prince & du Magiſtrat, qui demeure maintenant en vne place, & tantoſt en l'autre.

C'eſt ce qui a faict que les Papes ont tantoſt faict ſejour à Viterbe, tantoſt à Oruiete, à Peruſe, à Anagne, à Rieti, en Auignon & à Ferrare.

Mais pour le regard de donner vigueur aux entrepriſes, c'eſt choſe qui deſpend du cœur de l'eſtat par la richeſſe des reuenus l'abondãce des munitions, & des viures, la multitude des perſonnes, & la commodité de l'aſſiette: choſes qu'on ne peut tranſporter d'vn lieu à l'autre.

Or Rome n'eſt pas veritablement au milieu de l'Eſtat de l'Egliſe, veu qu'elle eſt fort eſloignée de Boloigne, & de Ferrare, & aſſez proche des frontieres de l'Abbruzze, & toutesfois elle n'eſt pas aux extremitez, & tout aupres des ennemis.

C'eſt pourquoy il n'eſt pas à propos qu'elle ſoit parfaictement fortifiée, ny auſſi qu'elle ſoit du tout foible, mais comme nous la voyons auec le chaſteau, & le bourg fortifiez, & le reſte pluſtoſt ceint de murailles que bien remparé.

Car ſi l'on la fortifioit entierement, ce ſeroit choſe qui apporteroit des inconueniens, & des deſordres que nous auons dicts cy-deuãt, & pour aſſeurer les affaires, conſumer les ennemis, & donner du temps aux ſecours, & aux occaſions, il ſuffit que le bourg, & le chaſteau ſoient forts.

Mais pour dire quelque choſe de ce qu'on a fait en diuers tẽps touchãt là fortification de Rome, Belliſſaire refit les murailles ruinées, mais auec vn circuit beaucoup moindre. Puis ces murailles eſtant encore par terre Adrian I. les redreſſa, & Leon IIII. pour empeſcher que les Sarrazins ne vinſſent à Rome en montant contremont la riuiere, baſtit autour de la ville 15. tours, & entre les autres en fit deux fort neceſſaires, c'eſt à ſçauoir vne de chaque coſté du Tybre. Il ceignit le Vatican de muraille, qu'il nomma de ſon nom Leonine. Nicolas III. enuironna de muraille Belueder. Paul III. commença à fermer le Bourg, auec deſſein, que Rome eſtant fort ſolitaire du coſté du Leuant, & la muraille eſloignée des lieux habitez, & pour ceſte cauſe ne ſe pouuant bien fortifier de ce coſté, ny defendre auec peu de gens, le peuple euſt là pour le moins vn refuge pour quelque temps. Pie 4. mit en bon eſtat ceſte fortification, & aggrandit le chaſteau. Il reſte donc que les frontieres de l'eſtat ſoient fortifiées. xxx.

Or l'Egliſe confine auec le Royaume de Naples par tout le trauers d'Italie d'vne mer à l'autre; le Peruſin, & le Patrimoine confinent auec le grand Duc, le Ferrarois, & le Bolonois auec le Duc de Mantouë. Apres cela les intereſts des Princes ne portent pas qu'il y aye ligue & vnion entre eux contre l'Egliſe, pource qu'il eſt plus expedient à tous qu'elle ſe maintienne en ſa grandeur, que non pas que ſon rabbais, & declin, adiouſte de la puiſſance à quelque Prince qui eſt deſià aſſez puiſſant de luy-meſme. Car de meſme que le Pape eſt Pere vniuerſel, auſſi il ſemble que l'Eſtat de l'Egliſe ſoit

vn eſtat duquel tous doiuent attendre du ſecours, ainſi que les Venitiens en ont ſouuent eu contre le Turc, les Cheualiers de Malte en leurs neceſſitez, & l'Empereur Charles en la guerre de Saxe, veu que tous ceux-cy ont eſté ſecourus d'argent & d'hommes par les Papes. Ie ne parle pas de l'Empereur Ferdinand, ou de Maximiliã, ou de Rodolfe qui regne auiourd'huy, ou du Prince de Tranſyluanie, qui ont tous eſté ſecourus contre les Turcs de groſſes ſommes d'argent, & de force caualerie & infanterie par le Pape Clement ſeptieſme, Paul troiſieſme, Pie troiſieſme, & Pie cinquieſme, & Clement huictieſme; C'eſt pourquoy il me ſemble que c'eſt choſe plus importante au Pape de ſe maintenir en reputation de pere commun, & de ne rompre auec aucun, que de fortifier ſes places; pource que par ce moyen de meſme qu'il aſſeure tous les Princes voiſins de ſon Eſtat, auſſi tous l'aſſeureront, & iront à l'enuy à qui le ſecourra, & ſeruira mieux. Mais ſi l'on doit fortifier quelque place ce doit eſtre aux frontieres plus eſloignées, qui ſont celles du Ferrarois, & du Boulognois. Quant à Ferrare, elle eſt ſi forte que l'Egliſe ne peut receuoir du dommage de ce coſté-là. Le Bolonois eſt veritablement foible, pource que Boloigne n'eſt ny forte, ny bonne à fortifier, à cauſe des lieux qui luy commandent. Si bien que pour aſſeurer l'Eſtat de ce coſté là on ne peut mieux faire que de fortifier Caſtelfranc, lieu qui pour eſtre en plaine, non ſubiect à des lieux plus hauts, eſt capable de toute fortification: & pour eſtre en pays abondant, & auoir Bologne pour voiſine, & intereſſée en ſa deffence, pour ſon bien propre, & de ſon territoire, peut eſtre aiſement pourueu & bien muny. Pie cinquieſme commença la fortification de Caſtelfranc, mais il ne la laiſſa preſque qu'eſbauchée, à cauſe du bruit de la guerre de Cypre. Auec ces deux clefs, qui ſont Ferrare & Caſtelfranc, l'Eſtat de l'Egliſe demeure entierement aſſeuré de tout l'orage qui luy peut venir de delà les mõts, & de Lombardie. Du coſté du Royaume de Naples la longueur de la frontiere demanderoit beaucoup de forteresſes. C'eſt pourquoy l'on pourroit fortifier vers la Marque Tranſone, Offide, & Aſcoli; mais Aſcoli, comme bonne ville forte d'aſſiette, & de gens, & ſituée au delà du Tront au pays des ennemis, ſeroit ſuffiſante, & propre à les trauailler en leur eſtat propre, cõme la vraye raiſon de guerre le requiert. Vers la Sabine il ſuffira d'auoir Rieti, ville aſſez bonne & en bon pays, qu'il ne faut abandonner aux ennemis pour ceſte cauſe. Du coſté de la Campagne encor que ce ſeroit choſe importãte de fortifier Terracine, Fruſinon, Firentin, Segne, & Anagni, toutesfois quelques vns tiennent qu'il ſuffiroit de mettre en deffence Fruſcinon, & Anagni, en abbatant toutes les petites forteresſes qui ſont plus proches de Rome, afin que les ennemis ne s'y peuſſent loger, & s'y rendre forts. Du coſté de la Toſcane l'Egliſe a les villes de Caſtello, de Peruſe, d'Oruiete, de Caſtre, & de Viterbe, qui ſont pour la pluſpart aſſez fortes. Mais pour dire la verité, l'Eſtat de l'Egliſe ne pouuant eſtre aſſailly plus dangereuſement que du coſté de la Toſcane, non à cauſe des forces de ſon Duc, mais du paſſage qu'elle peut donner aux ennemis, comme elle le donna à Charles huictieſme Roy de France, & à Charles Duc de Bourbon, il ſera touſiours à propos qu'vn Pape taſche d'auoir le Duc de Toſcane pour amy, en ſorte qu'il luy ſerue de deffence contre les eſtrangers. xxxi. Il reſte maintenant que nous parlions de la mer de Toſcane; & veritablement il eſt à propos que le Pape aye cinq ou ſix galeres bien en ordre, tant pour aſſeurer la mer & la nauigation, que pour vne certaine grandeur

& reputation ; pource que ce seroit chose indigne de laisser entierement cette mer, sur laquelle l'Eglise a tant de places, & il semble que le Prince qui ne joint les forces maritimes à celles de la terre ne peut estre estimé puissant. Mais les galeres pourroient estre mises entre les mains de quelque ordre de Cheualiers, à qui l'on donneroit l'Isle de Ponze pour demeure. Mais pour sçauoir de quelle sorte cét ordre doit estre institué : l'exemple du grand Duc Cosme l'a monstré, & ce seroit chose trop ennuyeuse que d'en rapporter icy la maniere. Il faudroit que le chef de l'ordre demeurast à Ponze, de mesme que les galeres, premierement pource que la Chourme, & les autres gens que le mauuais air consume à Ciuita vecchia y seroient plus sains, & plus gaillards, & aussi qu'auec leur ayde, Ponce qui a de tour dix-huict milles, & qui a pour voisines Palmaiuole qui en a douze, & Ianuque six, & trois autres moindres Isles, toutes fertilles, & qui au temps de Strabon estoient pleines d'habitans, seroient asseurees des Corsaires, & cultiuées ; & l'on tireroit encor quelque fruit de cette mer, qui est abondante en poissons, & principalement en sardines. D'auantage les galeres seroient en lieu plus propre pour descouurir la mer, & plus commode pour couper chemin aux Corsaires, qui tireroient vers la terre pour y faire quelque butin, ou qui en retourneroiét. Mais il n'y a chose à laquelle il faille estre plus attentif qu'à conseruer & multiplier les habitans de l'Estat, pource que c'est de cecy que la grandeur de toutes les principautez procede.

Surquoy ie trouue qu'il est à propos de discourir d'où vient qu'en plusieurs xxxii. endroits d'Italie on voit manquer le nombre d'habitans qui leur seroit conuenable, afin qu'on y puisse remedier en l'Estat dont nous parlons. Le peuple manque donc en partie pour des causes naturelles, comme la peste, & en partie aussi pour des causes naturelles, & humaines tout ensemble, comme la famine ; pource qu'il aduient bien rarement que la nature cause la cherté sans le concours de l'auarice des hommes ; en partie pour des causes purement humaines, comme la guerre, les assassinats, & les courses de voleurs, & gens de pareille estoffe. Les hommes manquent aussi pource qu'ils reçoiuent solde des Princes estrangers, & vont à la guerre à leur seruice. Et en cette sorte il n'y a Estat qui ressente plus ce mal que celuy de l'Eglise, pource que c'est comme vn champ commun, sur lequel chacun fait ses desseins, & des forces duquel chacun se preuaut. Les hommes manquent encor, pource que les Princes chargent trop le pays d'impositions, & de tailles, à raison desquelles le peuple ne s'y pouuant entretenir ne s'y marie, ou bien s'enva dehors, ou bien si quelques vns y establissent leur demeure, & s'y marient, ils n'ont pas le moyen de s'entretenir eux-mesmes, tant s'en faut qu'ils puissent seulement nourrir leurs enfans ; à raison dequoy l'on voit les chemins pleins de mendiants. Les hommes manquent encor d'auantage aux lieux où le Prince non seulement oste toute la substance au peuple, mais encor serre l'argent qu'il en tire ; pource que leur ayãt osté l'argent auec les impositions, il leur rauit encor la vie, en leur ostant toute commodité de gagner, & de payer ces impositions. Celuy faict encore pis qui non seulement priue ses subjets du moyẽ de faire quelque gain, mais veut encor le gain pour luy mesme, en exerçãt le trafic. Les guerres, & les entreprises esloignées consument assez de gens, pource qu'il en reuient peu : ce que les Espagnols esprouuent en leurs entreprises de l'Amerique, & ont essayé aux guerres de Flandres, &

les Portugais aux entrepriſes des Indes. Les Turcs ont eſprouué le meſme en la guerre de Perſe, & pareillement en celle de Hongrie. Ce qui rend encor vn peuple miſerable, & rend vn pays deſert, c'eſt la gourmandiſe, & la pompe, pource que ces deux choſes font que ceux qui ſeroiét capables de nourrir dix perſonnes auec leur trauail, n'en peuuét preſque entretenir vn ſeul, & que ſe trauaillãt apres des choſes vaines & ſuperfluës ils laiſſét les vtiles & neceſſaires. Le peuple viét de meſme à mãquer ſi les biens premierement diſtribuez à pluſieurs, viennent entre les mains de peu de perſonnes. Ce qui arriua ſous les Romains à l'Italie, à raiſon dequoy Pline dict qu'elle demeura deſnuée d'habitans, pour la grandeur des biens de peu de perſonnes.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

POurce que la conduite des Romains a eſté ſi bonne que preſque toutes leurs entrepriſes leur ont heureuſement reüſſi, i'ay creu que ie feroy plaiſir au Lecteur ſi ie luy mettois icy le plus briefuement qu'il ſera poſſible le gouuernement ancien de ceux qui ſe ſont rendus redoutables à tous ce qui eſtoit de leur cognoiſſance, autant par leur ſage & admirable conduite que par leur courage. Ie commenceray donc par le Senat duquel deſpẽdoit toute l'adminiſtration des affaires, & en parleray ſelon qu'il eſtoit auant la Monarchie, & apres.

xxxiii. L'ordre de Senateurs fut inſtitué par Romulus, qui conſiderant que ſa ville eſtoit aſſez bien fortifiée d'vne gaillarde ieuneſſe, & que ce ne ſeroit choſe moins importante de la fortifier auec le conſeil, eſleut cent des premiers citoyens qui ſe trouuoient alors, qu'il appella Peres par hõneur, & Senateurs, à cauſe de leur aage: & ceux qui naſquirent apres de ces Peres furẽt appellez Patrices. Tullus Hoſtilius rendit cét ordre plus parfait apres qu'il eut deſtruit Albe, & conduit ſes habitans à Rome. Car il receut alors entre les Senateurs les Tulles, les Seruilies, les Quintes, les Gregantes, & les Clodes: Mais lors que les Roys furent chaſſez, Brute Conſul voyant le Senat vuidé de perſonnes de bien, voulut que les premiers de l'ordre des Cheualiers fuſſent faicts Senateurs, & les appella Peres Conſcripts, c'eſt à dire joints auec les Peres. Ces Senateurs prirent vne ſi grande authorité qu'ils gouuernoiẽt toutes les affaires de la Republique, tellement que ny les Roys, ny les Conſuls, ny les Dictateurs, ny aucun autre Magiſtrat ne faiſoient choſe que le Senat n'euſt premierement reſoluë, & Tarquin le ſuperbe ayant fait pluſieurs choſes à ſa volõté ſans l'authorité du Senat eſtoit appellé tyran, & perdit en fin cét eſtat. Ie trouue que les Senateurs furent de trois Ordres; veu que les vns furent nommez Patrices, les autres Pedaires, & les autres Conſcrits. Nous auons parlé des Patrices, & des Conſcrits: mais quant aux Pedaires ils eſtoient ainſi nommez pour pluſieurs raiſons. Quelques vns diſent qu'ils ne pouuoyent dire leur aduis au Senat, ains conſentoient à l'opinion des autres, qui eſt en Latin, *Pedibus ire in ſententiam aliorum*: les autres, que pluſieurs des Senateurs eſtans en Magiſtrat alloient au Senat en lictiere, ou coche, & que les autres qui n'auoient aucun Magiſtrat faiſoient ce chemin à pied, & pour ceſte cauſe eſtoient appellez Pedaires. Varron dit que c'eſtoiẽt quelques Cheualiers qui ayans exercé les plus grands Magiſtrats, & n'eſtans pas encor compris dans le Senat par les Cenſeurs, ne pouuoient dire leur aduis, ou donner ſentence

au Senat, ains seulement s'y trouuer, & s'accorder à l'opinió des autres. Mais pour dire l'ordre d'opiner au Senat, ie trouue qu'on auoit accoustumé au cõmencement de laisser opiner premier celuy qui auoit esté ordonné chef du Senat par les Censeurs. Quelquesfois aussi ceux qui estoiẽt esleus Cõsuls commençoient. Ciceron dit en son discours de la vieillesse, qu'on donnoit iadis ceste preferance au plus vieil: toutesfois on dit que celuy qui estoit prié par le Consul, deuoit dire premier son aduis, suiuant vne coustume qui fut introduite, mais il ne pouuoit prior aucũ qui ne fust Cõsulaire. Aule Gelle dit que Varron escrit de ceux qui pouuoient assembler le Senat, & nomme le Dictateur, le Consul, le Preteur, le Tribun du peuple, & le Prefect de la ville. Il adiouste hors de la iurisdiction ordõnée les Tribuns militaires, qui auoient esté Proconsuls, les dix hommes qui auoient alors la puissance Consulaire, & les deux hommes creez pour ordonner la Republique. Il dit qu'il ne se souuient si le Prefect de la Cité des Latins auoit ceste authorité, pource qu'il n'estoit pas Senateur, & ne disoit son aduis au Senat. Varron dit que le Prefect de la Cité le peut assembler, & le Tribun du peuple pouuoit faire le mesme auant la loy d'Atinius, encore qu'il ne fust pas Senateur. Mais on tient que pour le regard du lieu où l'on pouuoit assembler le Senat, il ne pouuoit estre autre que celuy qui estoit ordonné par les Augures, qui estoit par eux nõmé Temple. Et le Senat s'estant assemblé en la Cour Hostilie, en la Pompée, & apres en la Iulie, qui estoient lieux prophanes, les Augures ordonnerẽt que ce fussent des temples, afin que selon la coustume de leurs predecesseurs les deliberations s'y passassent. Quant au temps de ceste assemblée, le mesme Autheur dit qu'elle n'estoit d'aucun fruict si elle se faisoit ou auant le leuer du Soleil, ou apres qu'il estoit couché, & dauantage il falloit que le Censeur ordonnast le temps pour deliberer. Quant à l'aage des Senateurs, depuis ce qui aduint à Papyrius Pretextatus, il fust ordonné qu'aucun qui n'eust vingt-cinq ans ne pourroit demeurer dans le Senat, ainsi qu'on lit dans Plutarque en la vie de Pompée. Varron dit aussi que celuy qui vouloit entrer au Senat, deuoit premierement immoler, & que les deliberatiõs se faisoient en deux sortes, ou par dispute, ou si la chose estoit douteuse, par aduis d'vn chacun, & l'on ordonnoit vne amende contre ceux qui ne se trouuoient au Senat quand il s'assembloit. Les Posthumes estoient neantmoins appellez hõmes du Senat. Mais ceux qui estoient nez, & conceuz apres que leurs peres auoient esté mis hors du Senat, n'estoient tenus pour enfans de Senateurs: & au contraire s'ils estoient conceuz auant cét accident. Mais si les enfans conceuz d'vn pere mis hors du Senat qui venoit à mourir, tomboiẽt apres sa mort au pouuoir de leur grand pere Senateur, ils estoient estimez du Senat.

Pour les Tribuns des cheuaux legers, Romulus les institua le premier, quãd il adiousta trois centaines, ou centuries de Cheualiers, qu'il employoit en toutes les neccessitez de la Republique, & les nomma Rhamnesiens, Tatiens, & Luceres.

La creatió des Questeurs est tres-ancienne, veu qu'ils furent ordonnez presque auãt tous les Magistrats: car il est certain que Tullus Hostilius en crea, & quant à ce qu'on tient que Romulus auoit deux Questeurs, ce n'est pas chose asseurée. On dit qu'ils furent nõmez Questeurs, pource qu'ils estoient commis pour exiger les deniers publics, & auoient le soing du thresor public, & qu'vne partie de ces officiers alloit par les Prouinces pour retirer l'argent des

daces, & vne autre partie auoit la charge de lire dans le Senat les lettres enuoyées d'vn costé & d'autre. On lit que les Questeurs examinoient quelquesfois les criminels, & Varron veut qu'ils ayent ce nom de Questeurs, pour la question qu'ils ordonnoient qu'on donnast aux malfaicteurs. C'estoit la coustume de créer les Questeurs autant de l'ordre du peuple, que des Patrices. Et pource que les Consuls ne pouuoiét condãner vn citoyen Romain à la mort sans commission du peuple, on ordonna que les Questeurs seroient commis sur les choses capitales, & ceux-cy se nommoient Questeurs des homicides.

Si nous voulons à ceste heure regarder au cómencement des deux hommes, il sera besoing de com.....cer depuis le temps du Roy Tullus Hostilius qui les ordonna lors qu'Horace reuenãt victorieux des Curiaces eut tué sa sœur. Ce Roy voyant que chacun le condamnoit à la mort, commit pour iuger du faict ces deux hommes qui le condamnerent : mais il appella de sa Sentence au peuple, & fut absous. Voila le commencement des deux hommes capitaux, ausquels l'on en adiousta vn troisiesme, & pource qu'ils estoient commis sur les choses capitales, ils auoient aussi charge des prisons des criminels, & Tite Liue dit que ce Magistrat fut employé à la condamnation de C. Manlius Capitolin, & ceux-cy mesmes punirent tous ceux qui se trouuerent de la coniuration de Catiline.

Quant au Prefect, ou Gouuerneur de la ville, sa iurisdiction s'estẽdoit par toute l'Italie, il prenoit cognoissance de tous les crimes qui y estoient cómis. Il dõnoit audiẽce aux esclaues qui auoiẽt recours aux statuës & se plaignoiẽt de leurs maistres en quelque chose. Il auoit aussi pouuoir de bannir, ainsi que ceux qui accusoiẽt quelque femme d'auoir commis adultere auec son esclaue. Les tuteurs, & curateurs comparoissoient aussi deuãt luy pour toute sorte de choses qui concernẽt leur charge, & de mesme il prenoit cognoissãce de l'ingratitude des affranchis enuers leurs maistres. Il auoit aussi charge de toutes les choses qui se vendoient, & il deuoit prendre garde que toutes choses fussent laissées à prix raisonnable. Il auoit aussi des hommes de tous costez, pour luy rapporter ce qui s'y faisoit. Finalemẽt sa creation ayant duré long temps, sa iurisdiction fut donnée au Preteur des feries Latines, iusques à ce qu'on commença de le creer vne autre fois.

Les plus anciens autheurs asseurẽt que la puissance des Cõsuls fut trouuée à l'exẽple de celle des Roys, pource que les Roys ayans esté chassez, on trouua deux hõmes qui auoiẽt mesme puissance, mais limitée quant au temps, pource qu'elle ne duroit qu'vne année. Ils auoiẽt des Licteurs, & toutes les autres marques que les Roys souloient auoir. Et pource qu'ils deuoient cõseiller ce qui estoit vtile à la Republique on les nõma Consuls. Les premiers Consuls apres les Roys chassez furent L. Iunius Brutus, & Tarquin Collatin. Brutus s'accorda auec son cõpagnon qu'il y en auroit vn seul d'eux à la fois, qui marcheroit auec les enseignes Royales, afin que le peuple estonné de les voir tous deux auec ces marques, ne se plaignist qu'au lieu d'vn Roy ils en auoiẽt deux. Il y auoit douze Licteurs, qui portoient des verges auec des haches, & deuançoient les Consuls. Valere Cõsul fut autheur d'vne loy, par laquelle il estoit porté que l'on pourroit appeller de tous Magistrats, & lors l'authorité Consulaire commença à deuenir moindre que la Royale. Iadis les Cõsuls estoient choisis d'entre les Senateurs, mais en fin les Romains las des seditions des Tribuns, permirent qu'vn des deux Consuls fust choisy d'entre le peuple. Le premier Consul de cet ordre fut Lucius Sequacius.

Le Dictateur estoit de si grãde authorité, que l'on ne pouuoit appeller de sa sentẽce, & il auoit souueraine iurisdiction sur le peuple Romain. On n'auoit accoustumé de creer vn Dictateur, sinon quãd il naissoit quelque occasiõ qui menaçoit la ville de ruine. Au commẽcement on ne pouuoit eslire vn Dictateur qui ne fust Patrice, toutefois en la guerre que les Romains eurẽt contre les Falisques, on choisit parmy le peuple C. Marius Rutilius pour estre dictateur. Le premier Dictateur qui fut à Rome, fut Titus Largius. Or ce Magistrat à cause de sa puissãce, ne pouuoit estre retenu plus de six mois: mais soubs le nom de tel Magistrat L. Scylla, & Iules Cesar se rendirent Seigneurs des Romains, & tascherent par ce moyen d'euiter l'odieux nom de Tyran.

Le Maistre des Cheualiers auoit iurisdictiõ sur tous les soldats. Le premier qui le fut se nõmoit Spurius Cassius, qui fut creé par T. Largius premier Dictateur. Finalement l'office de Maistre des Cheualiers fut tel pres des Dictateurs, que celuy du Prefect Pretorien pres de Cesar.

L'occasion de creer les Tribuns fut la diuision du peuple d'auec les Peres. Si bien que lors que le peuple se fut retiré au Mõt sacré, on l'appaisa en luy promettant qu'il y auroit des Magistrats du peuple, auquel on donna lors deux Tribuns, c'est à sçauoir A. Virginius, & T. Vetusius. Puis vne autre separatiõ estant arriuée, on en adiousta trois autres, & depuis cinq, si bien que les Romains eurent dix Tribuns, dont l'authorité s'accreust tellement, que tout ce que le Senat ordonnoit, estoit asseuré si les Tribuns l'approuuoient. Ils se tenoiẽt à l'entrée du lieu où le Senat s'assembloit, qui commettoit aux Tribuns la charge de voir ce qu'il auoit ordonné, & de l'approuuer, d'en oster, ou d'y adiouster selon qu'ils verroiẽt estre vtile à la Repub. & pour marque de leur confirmation ils adiousteoient à l'escrit la lettre T. La plus grãde importance de l'institution des Tribuns, fut qu'ils interuenoient aux intercessiõs (c'est à dire qu'ils empeschoient qu'aucune violence fust faite par les autres Magistrats) & la moindre en ce qu'ils presentoiẽt au peuple les loix qu'õ appelloit Plebiscites, & l'authorité du Senat n'interuenoit pas en cecy. Ils assignoient aussi les Prouinces à ceux qui les alloient gouuerner en la place des Consuls, ainsi qu'on voit en Plutarque en la vie de Caton. On obserua pareillement que si tous les Tribuns estoiẽt d'accord en quelque chose hormis vn, celuy-là seul pouuoit empescher tous les autres qui luy estoient contraires.

En la guerre des Eques les Consuls Albus Posthumius, & Sp. Furius creerẽt Proconsul, ou leur Lieutenant T. Quintius, & depuis il y eut des Proconsuls, qui auoient toutes les marques des Consuls, excepté qu'ils ne menoient plus de six Licteurs, quand ils vsoient de leur iurisdictiõ non ordinaire, mais commise par le Consul, cõbien que quelque temps aprés ils commẽcerent d'auoir vne authorité particuliere: car les bornes de l'Empire estans esloignées, il fut ordonné que ceux qui sortoient du Consulat, commenceroient d'estre Proconsuls, & ainsi ils gouuernoient les Prouinces de l'Empire, les diuisans entr'eux au sort. Le Procõsul ne pouuoit exercer sa iurisdiction hors la Prouince qui luy estoit escheuë, encor qu'elle fust volontaire, cõme d'affranchir, & d'adopter. S'il menoit sa femme auec luy en la Prouince, il la pouuoit chastier si elle commettoit quelque faute. Il ne pouuoit achepter autre chose que des viures dans la Prouince. Il ne deuoit determiner les causes qui auoiẽt besoin d'vne bõne enqueste, mais aux cas qu'il n'estoit besoin d'vne si grãde diligence comme lors qu'il s'agissoit de l'obeïssance des enfans enuers les peres,

& choſes ſemblables, il pouuoit iuger ſommairement. Il pouuoit pareillement faire foüetter les affranchis qui eſtoient ingrats à leurs maiſtres.

Les Procóſuls auoient accouſtumé à cauſe de la multitude des affaires qu'ils auoient entre les mains, d'enuoyer aux Prouinces des Legats, qui y exerçoiẽt iuriſdiction, non comme de leur propre authorité, ains comme commis à cela par le Proconſul, qui ne les pouuoit ordonner en ſon lieu auãt qu'ils fuſſent arriuez aux Prouinces. Que s'il arriuoit quelque choſe importãte aux Legats & qui requiſt la diligẽce du Iuge, les Legats la deuoient remettre au Proconſul, pource qu'ils n'auoiẽt authorité ny de battre, ny de faire mourir; toutesfois ils pouuoiẽt donner Iuge à ceux qui plaidoiẽt, & des tuteurs aux pupils.

Les Ediles du peuple ordonnoient qu'on fiſt les feſtes publiques, & il falloit qu'ils deſpẽçaſſent ſelon leur dignité, & leur patrimoine en ces feſtes. Pedian dit que Pompée ayant eſté creé Edile, & ayant à ſes deſpens fait baſtir vn merueilleux, & riche theatre, voulut qu'il y euſt vn chariot auec quelques Elefans, outre les magnifiques ieux qu'il y fit faire. Les Ediles auoiẽt le ſoing de faire que tous les Romains gardaſſent en s'aſſiant au theatre l'ordre de leur dignité. Que ſi l'achepteur eſtoit deceu par le vendeur, en prenant du beſtail malade pour ſain, il auoit recours à l'Edile, qui auoit auſſi le ſoing de faire que les foſſez publics, les aqueducts, & tous les baſtiments fuſſent en bon eſtat, & bien propre.

Le Prefect du fromẽt auoit la charge de pourchaſſer du bled de tous coſtez, & commãdoit à celuy qui en auoit plus que ſa maiſon ne requeroit, de le vendre, & il y impoſoit vn iuſte prix. Le peuple Romain fut ſecouru ſouuent par ce Magiſtrat, lors qu'il eſtoit en mauuais eſtat touchãt le froment. Et l'affaire des froments vint à eſtre tellement authoriſee, que toutes les perſonnes qui n'eſtoient capables d'accuſer aux autres cas, eſtoient admiſes en ceſtuy-cy ſeul, comme les putains, & ſemblables perſonnes.

Les Tribuns militaires qu'on prenoit auſſi bien du peuple que du Senat, furent quelquesfois au nombre de vingt, & quelquesfois plus, ou moins, mais au commencement on en crea ſeulement trois, c'eſt à ſçauoir A. Sempronius, Amacinus, L. Attilius, & T. Cecilius, & l'on vint du Conſulat aux Tribuns militaires auec puiſſance Conſulaire, quand M. Genuce, & P. Horace laiſſerent le Conſulat, & ce Magiſtrat auoit meſme authorité que les Conſuls, ſeulement le nom eſtoit changé, & le peuple s'en meſloit.

Les Cenſeurs, quoy qu'au commencement de petite authorité, vindrent à l'auoir ſi grande, que c'eſtoit d'elle que deſpendoient les mœurs, & la diſcipline des Romains, la conduite des Cheualiers, la iuriſdictiõ des particuliers, & les dacs des lieux publics du peuple Romain. Ils oſtoient du Senat ceux qu'ils en iugeoient indignes, eſliſoient le Prince du Senat, y adiouſtoiẽt ceux que bon leur ſembloit, oſtoiẽt les cheuaux & les armes aux ſoldats qui eſtoiẽt trop gras, & ceux qui ſe plaiſoient d'aller parfumez, & parez, receuoiẽt par eux vne marque d'infamie, & eſtoient mis hors de l'armée. Au commencement lors qu'vn Cenſeur eſtoit mort, on tenoit que l'autre ſuffiſoit pour tous deux: mais il fut ordonné depuis qu'vn Cenſeur eſtãt mort, l'autre quicteroit ſon office, & on en creeroit deux autres. La cauſe de cecy fut qu'au temps que les Gaulois prirent la ville, vn des Cenſeurs eſtant mort, on ſubſtitua l'autre en ſa place; ce qu'on tint depuis pour mauuais augure. Les Cẽſeurs auoient encore la charge de limiter les vſures.

Le Preteur de la ville eut l'authorité de faire de nouuelles loix, & de casser les anciennes, & en fin ce qu'il ordonnoit estoit nommé loy honoraire. On octroya aux Preteurs les marques royalles, & presque tous les ornemens Consulaires. Ce Preteur de la ville alloit à cheual habillé de blanc.

En fin y ayant à Rome vn grand abord de toutes nations, on crea le Preteur estranger, ou Peregrin, qui oyoit les causes des estrangers. Et finalement le nombre en fut si grãd qu'il y eut quelquesfois dix-huict Preteurs. Mais apres qu'on eut pris la Sardaigne, la Sicile, l'Espagne, & la Prouince Narbonnoise, on crea autãt de Preteurs, qu'il y auoit de Prouinces prises, à fin qu'vne partie cognust des affaires de la ville, & l'autre de ceux des Prouinces. Depuis Scylla adiousta le tourment public cõme aux faussaires, aux parricides, aux empoisonneurs, & adiousta quatre Preteurs. Cesar ordonna deux Preteurs, & deux Ediles qui eurent charge de froment, & du nom de Cerez furent nommez Cereaux. Auguste ordonna apres seize Preteurs, & Claude en adiousta deux, dont Tibere en osta vn, & Nerua en adiousta vn autre.

Tels qu'estoiẽt le Tribuns des cheuaux legers pres des Roys, ou les Maistres des Cheualiers pres des Dictateurs, tels furent les Prefects pretoriens pres des Empereurs. Car ceux-cy tenans le premier lieu apres eux, & estans commis pour corriger la discipline publique, leur autorité vint à estre si grande, qu'au lieu qu'au commencement on appelloit du Prefect du Pretoire, ceste appellation fut apres ostée par le Prince, qui pensa que ceux qui paruenoient à telle dignité par leurs merites deuoient iuger comme luy-mesmes. Ces Prefects auoient vn priuilege que les mineurs contre lesquels ils auoient donné sentence n'auoient nul recours, au lieu qu'ils l'auoient estans condamnez par les autres Magistrats.

Auguste estimant que la cõseruation du public n'appartenoit à autre qu'à luy, ordonna sept troupes de soldats aux lieux de la ville qui en auoient plus besoing, à fin qu'ils peussent promptement secourir les lieux où le feu se mettoit, & l'ordre fut tel, qu'vne troupe, ou compagnie gardoit deux regions de la ville, & les Tribuns estoient chefs de ces troupes, & le Prefect des gardes estoit chef de tous. Il cognoissoit des causes des embrasemens, des larrons, si par fortune le crime n'estoit si grand, qu'il fut besoing de remettre la personne entre les mains du Prefect de la ville. Outre ce le Prefect veilloit vne bonne partie de la nuict, & alloit par la ville armé, aduertissant chacun de prendre garde au feu, & de tenir de l'eau dans sa maison.

Il reste que nous parlions du Procureur de Cesar, qui estoit Iuge entre Cesar, & le peuple. Ce Magistrat auoit ample autorité, de sorte que tout ce qu'il manioit pour l'Empereur estoit aussi valable que si l'Empereur mesme l'eust fait. Mais si ce Procureur alienoit quelque chose de l'Empereur comme sienne propre, on n'estimoit pour cela que l'Empereur l'eust aliené, veu qu'on l'estimoit seulement telle lors que l'Empereur y prestoit consentement. En fin s'il traitoit de vente, ou de donatiõ il ne faisoit rien qui valust, pource qu'il auoit la charge, non d'aliener le bien de l'Empereur, mais de faire diligemment ses affaires. Et lors qu'vn serf de Cesar estoit fait heritier en quelque testament, il ordonnoit qu'il succedast à ceste heritage, qui venoit par droit à l'Empereur, pource que l'esclaue acquiert tout au Maistre. Mais si Cesar estoit heritier, & que son Procureur se mist en l'heritage, il mettoit l'Empereur en possession. Ce Magistrat n'auoit pas la puissance de bannir.

Le nom de Preſident eſt general, veu que les Proconſuls, les Legats des Cæſars, & tous ceux qui gouuernoient les Prouinces, pourueu qu'ils fuſſent Senateurs, eſtoient nommez Preſidens.

GOVVERNEMENT DE CE TEMPS.

xxxiv. L'AVTHORITE' du Pape comme chef, s'eſpand de luy en tant de membres, que ceux de ſa Cour vieilliſſent ordinairement auant qu'ils entendent ce gouuernement; que ie m'eſſayeray toutefois de vous faire entendre le plus briefuement qu'il me ſera poſſible. On void premieremẽt le ſaint College des Cardinaux, dont le Pape eſt le chef; & de ceux-cy le nombre n'eſt point determiné de noſtre temps, combien qu'on trouue qu'autrefois ils n'eſtoient que 12. à l'exẽple des Apoſtres. Ces Cardinaux auoient iadis de couſtume d'aller trouuer le Pape deux fois la ſepmaine: mais les affaires importantes eſtans augmentees de noſtre temps, ils s'aſſemblent vne ſeule fois, & leur aſſemblee ſe nomme communemẽt Conſiſtoire. On y ordõne ceux qui ſont eſleus Eueſques, & Archeueſques, ou commis ſur les Egliſes Patriarchales quand il vaque des ſieges, dont l'eſlection n'appartiẽt à vn Chapitre, à vne ville, à vne Prouince, à vn Roy, ou à autres perſonnes: car en ce cas ils ſont eſleus par le Pape, & par ce Senat auquel appartient ceſte reſerue par priuilege de tous les Papes, & ceſte reſerue a encores accouſtumé de s'eſtendre à certains Monaſteres qui ſe trouuẽt taxez au liure de la Chambre, & qu'on donne en charge à des perſonnes capables, & pource on appelle tels Monaſteres Conſiſtoriaux, pource que l'on ne diſpoſe d'eux que par la voye du Cõſiſtoire. C'eſt en fin icy qu'on traite toutes les choſes qui appartiennent à la foy, à la religion, à la paix des Chreſtiens & à la conſeruation du temporel de l'Egliſe. C'eſt icy que les Prouinces, les reguliers, & les Roys ont leurs protecteurs, dont la charge eſt de propoſer l'eſlectiõ, & les autres cauſes de leurs Prouinces au Senat, & celuy qui propoſe a de couſtume aux eſlections d'oüir ceux qui contrediſent, s'il y en a, & de rechercher pluſieurs choſes qui ſõt requiſes en la perſonne qu'õ doit élire pour l'Egliſe vacãte, & qui appartiẽnent à ladite Egliſe. Cela ſe fait auſſi par voye de teſmoings (laquelle recherche on nomme vulgairement procez) & toutes ces choſes ſont miſes par eſcrit au Senat, & ceſtui-cy fait entendre la reſponce dudit Senat à ceux qui attẽdent, ſignant, & ſeellant auec le ſein du S. Siege, la reſponce, qui eſt preſentée par ceux qui attendent au Vicechancelier, qui fait vn autre certificat en ſon nom, par lequel il fait foy à tous les officiers qui doiuẽt expedier, faiſant vn recit du fait. Apres ce rapport, les ſupplians pourchaſſent d'auoir vn Bref conforme au rapport, c'eſt à ſçauoir qui ſoit premierement dicté pres des Abbregeurs, & eſtant dicté, ſoit eſcrit par les Eſcriuains, puis expedié par les autres, par la Chancellerie, ou la Chambre Apoſtolique, & quelquefois extraordinairement par la Secretairie, & lors que tout eſt expedié, il y

xxxv. faut le ſeel de plomb. Le grand Penitencier en ce qui appartient à ſon abſolution, exerce la iuriſdiction qui luy a eſté commiſe par le Pape, par pluſieurs Vicaires & Subſtituts, qu'on nomme Penitenciers, qui ſont diuiſez par tous les plus grandes Egliſes de Rome, comme S. Pierre, S. Iean de Latran, & S. Marie majeur. Mais il n'accorde les diſpences de l'obſeruation des loix humaines que pour quelque cauſe, & luy-meſme par generale cõmiſſion du Pape, ſ'eſcoute les ſupplians, puis ayant veu leurs demandes, s'il y a choſe pour laquelle le requerant merite d'eſtre ouy, & que ce qui eſt requis ayt accouſtumé d'eſtre octroyé par le Pape, il reſcrit par authorité de ſon office, & en vertu de ſa cõ-

mission generale, non par la bouche du Pape, & asseure en ses lettres en vertu de ceste cómission qu'il rescrit par la bouche du Pape, & il escrit tousiours en l'vne de ces façons, *Fiat in forma, fiat de speciali, fiat de expresso*, & par ces diuerses façons de parler il fait cognoistre à ceux qui taxét l'importãce de la requeste; & de mesme que le rescrit du Penitencier varie en sa forme, aussi les taxes des payemens sont alterees par les officiers, & la multitude des loix humaines, & du Pape, & les Conciles, & des Monasteres, est si grande auiourd'huy, que les hommes liez en certaine sorte de sirans l'ancienne liberté, recourent humblement au Penitencier, qui marque de sa main la demande du suppliant, puis on expedie les Bulles sous son nom, & son seel. Et pource que bien souuent il ne rescrit precisemẽt, estant esclaircy de quelque attestation du suppliant, il dõne des iuges à son rescrit, qui cognoissent du faict, & en cecy il en met d'autres en sa place. Cet office a pour plus grande cõmodité de ceux qui viẽnent pour des expeditions, vingt quatre hommes pour deffendre les supplians, & ceux-là sont nommez Procureurs de la Penitencerie. Il donne des dispences de se marier dans les degrez deffendus par les loix humaines, comme aussi il admet les legitimations des enfans. Il dispence des defauts des membres ceux qui veulent receuoir les ordres, ou tenir des benefices, comme aussi d'en tenir plusieurs. Il absout des meurtres *in foro conscientiæ*, & pour le regard des clercs en toutes les deux Cours, auec retention de benefices, & dispence pour d'autres. Il fait le mesme de la Simonie, du faux serment, change les veux, & dispence les reguliers de quelque chapitre de leurs reigles. Dauantage il donne des indulgences aux lieux, & aux personnes, & plusieurs commissions en forme de droict, comme seroit sur la nullité de quelque mariage, & choses semblables.

On demande au Pape tous les iours la signature des choses qui viennent de sa propre liberalité, comme sont les ottroys des benefices, & autres choses, qui sont aussi commises generalement au grand Penitencier; & aussi les choses qui concernent mesme la Iustice touchant les choses Ecclesiastiques en tous les endroits du monde, & pareillement de celles du temporel de l'Eglise Romaine, & de tous autres lieux, de sorte qu'elles viennent, ou pour raison de la personne qui est d'Eglise, ou par la permission des Princes, ou par le consentemẽt des parties à la Cour de Rome. Le Pape pour plus grande commodité des expeditions des supplians a ordonné à toutes ces choses deux audiences, en l'vne desquelles on demande les choses de grace, & en l'autre celles de Iustice, Si bien qu'on les nomme diuersement, c'est à sçauoir signature de grace, & signature de Iustice, Le Pape cõmet sur ces deux audiances quelques hõmes legistes, & à la signature de la grace tous les Cardinaux qui sçauẽt la loy, & c'est raremẽt qu'on a cõmis des Prelats qui ne fussent Iurisconsultes (qu'on nõme Referẽdaires) à la grace, & à la Iustice. Ceux-cy ont charge de voir ce que portẽt les requestes, & les choses qu'elles contiennent ont accoustumé d'estre ottroyees de mettre leur nõ à la fin de la requeste, signifiãt par là au Pape, ou biẽ au Cardinal qui doit signer, que la chose qu'on demãde peut estre accordee. Mais si le suppliant requiert quelque chose qui puisse preiudicier à vn autre, ils ne l'ottroyent sans appeller ce tiers, & si la chose estoit importãte, ou fort douteuse, le Referẽdaire la confere en l'Audience auec les autres, & le suppliãt ne l'obtient que tous ne soiẽt d'accord en la signature. C'est pourquoy le Pape a estably sur les deux signatures vn Cardinal, qui ottroye ordinairement les choses plus legeres, & encor les importantes si on a accoustumé de les ottroyer.

xxxvi.

Les Referẽdaires de la ſignature de la grace ont accouſtumé de refuſer les requeſtes qui contiennent des choſes appartenantes à la Iuſtice, cõme ſi le Pape trouuoit mauuais qu'ils fiſſent ce qui eſt propremẽt de ſa charge. La ſignature a vn iour de la ſepmaine determiné, auquel les Referendaires s'aſſemblent. A raiſon dequoy ceux qui plaident ont accouſtumé le iour auparauãt d'aller deuant les Referendaires auec leurs Aduocats, & de debattre quelquefois: mais bien rarement leur fait deuant eux. Le iour ordonné, c'eſt la charge du Referendaire de rapporter briefuemẽt les requeſtes des ſupplians, & la choſe ayãt eſté debatuë entre ces Iuges, celuy qui eſt Preſident iuge ſelon la pluralité de voix, & les Referẽdaires ne propoſent iamais plus vne requeſte qui a eſté refuſee, ou pour le moins ils le font bien rarement. Le Pape ſoubſcrit preſque touſiours auec ces paroles P *LACET* P. quand on traicte des choſes de iuſtice: mais lors qu'il s'agit de celles de grace, il met *FIAT VT PETITVR* P. Et ce P. ſignifie le nom du Pape, comme Paul: mais s'il a autre nom, comme Iules, il eſcrit I. & ainſi des autres. Et ſi le Pape ſouſcrit quelquefois, non à la priere de quelqu'vn, mais de ſon ſeul mouuement, il ne met pas *VT PETITVR*, mais adiouſte à la fin *MOTV PROPRIO*. Mais le Cardinal de la ſignature de la grace eſcrit touſiours auec meſme forme, c'eſt à ſçauoir, *CONSESSVM IN PRÆSENTI AD. N. PAPÆ*, puis il met ſon nom, & toutefois il ne ſouſcrit pas en la preſence du Pape, mais il luy eſt permis de ce faire par ſa commiſſion generale. Quant aux formes d'eſcrire en cas de Iuſtice, le Cardinal qui eſt commis, met lors qu'õ eſcrit aux Iuges de la Cour de Rome, P*LACET. D.N.* PAPÆ, & adiouſte ſon nom: & ſi le fait s'addreſſe aux Iuges des Prouinces, il met, *CONCESSVM IN PRESENTI AD. N. PAPÆ*, puis le Cardinal adiouſte ſon nom, & quelquefois il eſcrit, *Placet prout de iure. Placet arbitrio iudicis. Conceſſum arbitrio, &c.* Et on doit ſçauoir que les reſcrits de Iuſtice qu'on enuoye aux Iuges des Prouinces, ne paruiennent autremẽt aux mains du Regent, mais ſans autre eſtẽduë de ſignature ſont remis au Dataire, de meſme que ceux de grace, où il met le iour de la date, puis les eſcrit au regiſtre de mot à mot, & apres on les rẽd aux ſuppliãs, ou à leurs ſolliciteurs, en forme de lettres qui doiuẽt eſtre expediees, & pour leur expedition il y a 3. voyes, quãd la choſe eſt à la iuſtice, à ſçauoir par la Chancellerie, & par l'office des contredits ſoubs plomb, ou par la Secretairie en forme de Bref, *ſub annulo piſcatoris*: mais ſi la choſe eſt de grace, on l'expedie par la meſme Chancellerie, ou par la Chambre, & quelquesfois extraordinairement par la Secretairie. L'office de la Chancellerie a vn Cardinal eſtably, qu'on nomme Vicechancellier. Sa dignité, ſelon le commun iugement de ceux de la Cour du Pape, luy donne le premier rang de toute ladicte Cour. Ceſtuy-cy pour raiſon de ſon office, preſide aux expeditions des lettres en matiere de choſes Eccleſiaſtiques qui vont par tout le monde, & pareillement à ceux qui expedient, qui ſont en grand nõbre, comme Abbregeurs, ou grãds Abbreuiateurs de parc (qui ont charge de dicter les lettres de la requeſte du ſuppliant, & ce qu'ils dictent eſt par eux appellé minute) Eſcriuains, moindres Abbregeurs de parc, Solliciteurs, Plõbeurs, & Enregiſtreurs. Tous ceux-cy entendent à l'expedition des lettres. Il y a d'autres officiers qu'il faut aller trouuer lors qu'il s'agit de quelques expeditions touchant le payement des rentes; & ſe ſont les Eſcriuains de la Chancellerie, les Chambriers, & autres.

XXXVII.

XXXVIII. L'Audiãce de la Chãbre Apoſtolique fut eſtablie pour mieux expedier les affaires, & pour cét effet le Pape auoit eſleu ſix Prelats domeſtiques, qu'on nõme

Clercs de la Chambre. Ceux-cy eſtoient Conſeillers domeſtiques du Pape, qui traitoit auec eux à part de toutes les choſes qui le cõcernoient, comme du gouuernement de la ville de Rome, & de tout l'Eſtat temporel, & des comptes du Treſor. C'eſtoit là que le Pape eſliſoit les Magiſtrats, à raiſon dequoy ils preſtent aujourd'huy le ſerment de fidelité pour leur office aux Cameriers. C'eſtoit là qu'on faiſoit les cõtracts des choſes publiques qui concernoient le Pape, & qu'on a accouſtumé d'expedier les lettres des benefices preſque comme par les voyes de la Chancellerie, quand les ſupplians choiſiſſent ce chemin pour abreger, ou bien à cauſe de la matiere qui ſe traite, ou pource que telle choſe n'eſt pas faicte de Chancellerie, ains requiert l'expres commandement du Pape. On condamnoit en ce lieu les malfaicteurs à des peines Eccleſiaſtiques, ou tẽporelles, ſelon que le requeroit la qualité de la perſonne, ou du meſfait, & l'õ y faiſoit beaucoup d'autres choſes. Mais les affaires de Rome ſe ſont tellement multipliees, que le Pape ſe coüiant peu à peu ceſte charge va peu ſouuẽt en ceſte audience, excepté aux cas qui importent à ſes finances, ou qui concernent quelque mauuaiſe expedition de Bulles. Le Pape expedie auſſi ſeparemẽt quelquefois les choſes ſuſdites de luy-meſme, ſans l'audience de ſa Chambre, & en l'execution il appelle ſes Secretaires domeſtiques.

Le Chambellan ou Camerlingue a accouſtumé par l'aduis des ſept Clercs, & quelquesfois de ſon mouuemẽt particulier de reſcrire de droit aux Iuges, cõme toutes les choſes profanes qui appartiennent aux Magiſtrats en l'Eſtat temporel de l'Egliſe, & dehors d'iceluy, du payement des decimes, des fruicts, des benefices, des deſpoüilles, des clercs morts, & d'autres choſes qui concernent la Chãbre Apoſtolique. Et il reſcrit preſque touſiours cõme s'il en auoit charge de la bouche du Pape, & les formules de ſes eſcrits ſont nommez lettres de la Chambre, dont l'expedition ſe fait en deux ſortes, veu qu'elles ſont ſeellees & cloſes, ou bien ouuertes, & deſployees ſans le ſeel du Chambellan.

Le Treſorier a riere luy tout l'argent qui entre dans la Chãbre, & ſa charge eſt de le receuoir, de le garder, & de le deſpendre où il eſt beſoin. Il y a quelque temps qu'on met cét argent entre les mains d'vn notable marchand qui le reçoit par commiſſion du Treſorier, & en fait les payemens, & ceſtui-cy ſe nomme depoſitaire. L'Auditeur de la Chambre qui a charge des choſes ſpirituelles eſt ſuiuy du Gouuerneur qui punit les criminels, & eſt executeur du bras Seculier, decide des trefues, des ſeuretez, des plaintes des vaſſaux contre leurs Seigneurs, encor que capitales à 40. milles de Rome. Il a autorité ſur tous les officiers de la ville, & a accouſtumé de prendre garde à la tranquilité de la ville & de la Cour de Rome. Si tu lis le chapitre de Sixte IIII. & la Bulle de Iules II. tu verras au long l'autorité de ce Gouuerneur.

Le Preſident de la Chambre Apoſtolique reçoit les comptes de tous ceux qui ont manié les deniers de la Chambre en la ville de Rome, ou aux prouinces, & en fait le denombrement & le diſcours en l'audience de la Chambre.

Et pource qu'on traite quelquesfois en l'audience de la Chambre des cauſes qui ſont entre le Fiſc & les perſonnes priuees, il a eſté ordõné que les particuliers auroient en ceſte audience vn Aduocat aux deſpens du public, pour la deffence des cauſes des particuliers, & des pauures cõtre les Aduocats Fiſcaux.

Il y a vn autre Aduocat qui deffend le Fiſc tant en l'audience que dehors par deuant les autres Iuges de la Cour de Rome, où eſt beſoin de reſpondre de droit pour le Fiſc, & ceſtuy-cy eſt de l'ordre Conſiſtorial.

Le Procureur du Fiſc ordonne, traite, & deffend les cauſes Fiſcales en l'Audience & pardeuant les autres Iuges de la Cour de Rome. Et les cauſes fiſcales ſont celles où l'on traite de la liberté publique, ou des deniers publics. Cét office eſt fort neceſſaire & de grande autorité en la Cour de Rome, & il importe aux particuliers & aux Princes qu'il ſoit exercé par vn homme ſçauant & pratic en la Cour de Rome. Ce Procureur hors de l'audience prend cognoiſſance des ſecrets des cauſes, & les entend, & void à ſa volonté & dit ſon aduis, combien qu'il ne ſoit pas des Iuges. Il interuient encor aux Conſiſtoires publics, & peut requerir qu'il ſoit fait par quelqu'vn des Pronotoires vn inſtrument public pour perpetuelle memoire des choſes faites publiquement.

Le Commiſſaire de la Chambre Apoſtolique fait & execute les affaires de la Chambre où les Iuges n'ont que voir. Il eſt commis ſur les exactions, les ambaſſades, les gabelles, les bleds, & autres choſes qui appartiennent à la Châbre.

Le dernier de tous ceux de la Chambre Apoſtolique qui deffend les droits, & les reuenus aſſignez aux Cardinaux, & toute autre choſe qui concerne leſdicts Cardinaux. Le nombre des Iuges de la Cour de Rome eſtant fort grand, & y ayant beaucoup de gens en priſon, & chacun ayant à part les ſiés, il arriue bien ſouuent que pour l'occupation des Iuges, & quelquefois à deſſein, les choſes prennent plus long trait que la qualité des cauſes, & le faſcheux ſejour des priſons requiert. C'eſt pourquoy les Cardinaux les viſitent tous les mois, comme ſouuerains Iuges. Toutefois ceux qui ont place en l'audience de la Chambre ne s'aſſemblent pas pour ces viſites: mais celuy qui eſt Lieutenant du Chambellan, & preſque touſiours vn des ſept Clercs, & auec eux tous les autres officiers de la Chambre, excepté le Treſorier & le Preſident. Tous ceux cy à vn iour ordonné ſe vont aſſeoir pour quelque temps en vn lieu public dans les priſons de la ville, & les priſonniers ſont appellez deuant eux par ordre, & oüys s'ils veulent. Et lors ils deliurent les priſonniers qu'ils oyent, ou moderent leur peine, & quelquesfois quand ils ſont du tout inſoluables ils les admettent à vne ſimple ceſſion de biens, & les mettent hors de priſon.

Pres des deux dernieres priſons, c'eſt à ſçauoir de la cour Sauelle, & de la Tour de None, il y a des Iuges moindres qui prennent leur nom de ces deux lieux. L'appellation du Iuge de la Tour de None va à la Cour du Gouuerneur, & celuy de la Cour Sauelle à l'Auditeur de la Chambre, qui decide les cauſes dont on appelle, encor que le Gouuerneur s'entremette des appellations du Iuge Mareſchal, ou de Cour Sauelle, mais cela appartient à l'Auditeur. Les femmes d'amour de la ville payent tous les ans à ce Iuge certain tribut, & cela eſt ſi ancien, que le contraire n'appareiſſent point, il l'exige meſme de celles qui ne le veulent payer.

XXXIX. Outre la Cour ordinaire il y a à Rome vne autre ſorte de citoyens Romains, auſquels le Pape a dõné vn Preteur qu'on nõme Senateur. Cettuy-cy demeure au Campidoglio ou Capitole, & rend le droit aux citoyẽs Romains par autorité ordinaire. Il a y trois Lieutenãs ou ſubſtituts, deux deſquels qui preſident aux iugemẽs priuez ſont nõmez collateraux. Ceux-cy ſont differens en dignité, veu que l'vn eſt nõmé premier, l'autre ſecond, & le tiers eſt Iuge des crimes. Et ſi l'õ apelle de quelqu'vn d'iceux, il y a vn Iuge à part au Capitole pour toutes les appellations: & ſi ſa Sentence eſt conforme à la premiere on ne peut en appeller. Il y a encor quelques ſieges où tous les arts qui ſont marquez en de petites tables ſous vn portique, auquel on lit les meſtiers, eſlit ſes Cõſuls arti-

ſans, qui rendent droit touchant leur art à leurs compagnons, & ceux qui s'eſtiment greuez vont propoſer leurs grief aux Conſeruateurs de la ville qui demeurent au Capitole. Ceſte iuriſdiction fut confirmee par les Papes Iules II. Leon X. & Paul III.

Il y a apres vne ſorte de perſonnes qui ſont les Preſtres à qui le Pape a donné vn ſien Vicaire. Cettuy-cy tant à Rome qu'en toute ſa Dioceſe a meſme autorité que le Pape duquel il eſt Vicaire, & ordinaire, veu qu'il a des Preſtres ſous ſa iuriſdiction. Il impoſe auſſi aux Penitens la marque de la penitence, confere les ſacremés de l'Egliſe, & par la loy de la Dioceſe fait aſſemblée, ou tien Congregation, & viſite les Egliſes, & les Monaſteres reguliers, s'ils n'ont quelque priuilege qui les excepte. Il peut auſſi enquerir, corriger, punir, oſter, & dõner les benefices. En vertu d'vn Indult du Pape la iuriſdiction de ſon Vicaire s'eſtend à tous les Laïs & eſtrangers, qui pour quelque confrairie, ou demeure, ou ſeruice aux hoſpitaux, ou Monaſtere ſemblent ſuiure la religion, & encor ſur tous les Iuifs de la ville, ſur les vefues, & les pupils, & autres miſerables perſonnes Chreſtiennes, comme ſi elles eſtoient au giron de l'Egliſe. Et par le meſme Indult ſon authorité s'eſtend ſur les cauſes où l'on ne traite pas de la proprieté, mais les loüages, & penſions, & auſſi ſur ce qui concerne les metairies, les champs, les vignes, & les ſalaires. Mais aux autres choſes où il s'agit de la proprieté il ne peut iuger plus haut que iuſques à ſoixante ducats d'or de la Chambre, & ſon authorité s'eſtend aux ſuſdites choſes iuſqu'à quarante milles loing de Rome. Il a ſous luy quatre Notaires ou Greffiers publics, & deux ſubſtituts, l'vn qui prend cognoiſſance des choſes priuées & ciuiles, l'autre des publiques & criminelles.

Il y a douze Chapelains du Pape, ou Auditeurs des cauſes du ſacré Palais, auſquels les Papes donnerent le pouuoir d'oüir à part ceux qui plaidoient, & à leur rapport les Papes donnoient leurs Sentences.

A Rome chacun eſt en peu de temps recognu pour citoyen, & peut participer, voire meſme participe facilement aux premiers honneurs de ceſte ville, où l'on peut mieux qu'en tout autre lieu eſperer la recompenſe de ſon induſtrie, & la recognoiſſance de ſon eſprit, & eſpier en fin auec la fortune, & ſa vertu aux plus grandes dignitez de l'Egliſe.

Les Papes ont accouſtumé de donner les Legations des Prouinces qui ſont de leur domination, & le gouuernemẽt des principales villes à leurs parens tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, ou à ceux qui ſont leurs creatures. C'eſt la façon dont ils vſent en Italie, & en Auignon ils ont vn Legat, ou Vicelegat, qui eſt comme Gouuerneur, & a la charge des choſes Eccleſiaſtiques, & de celles qui concernent la Iuſtice: & outre ce il y a vn General qui eſt Caualier, & a la charge des ſoldats qu'on tient en garniſon dans la Comté de Veniſſe, & de tout ce qui concerne les armes.

Le Pape a le pouuoir de conferer des benefices aux pays des autres Princes, combien qu'il ſoit quelque peu reſtraint, à cauſe de l'ottroy faict par certains Papes à diuers chapitres, & Princes. Toutesfois ceux qui ne reçoiuent pas les benefices de luy doiuent auoir ſa confirmation, & faire expedier leurs Bulles en Cour de Rome, & outre ce payer Annates.

Ie croy qu'il eſt à propos en ce lieu de rẽdre cõpte tant de l'inſtitutiõ & maniere de creer le Pape, que des cõſiderations des Cardinaux. Toutefois la creation des Papes a eſté fort diuerſe: veu que noſtre Seigneur ſans conſentement xlij

d'aucun, & par sa souueraine autorité institua S. Pierre, puis l'autorité de creer le Pape fut donnée au Clergé de Rome, auquel se joignit le peuple Romain qui interuenoit auecluy en la creation. Mais apres 351. annees l'autorité des Empereurs s'y interposa encore, pource que les Papes esleus prindrent pour vn temps la coustume de receuoir d'eux la confirmation, premierement en payãt certaine quantité d'argent, & puis sans payer aucune chose. Ils s'abstindrent encor pour vn temps de se laisser couronner sans la presence & consentement de leurs Ambassadeurs, & en fin du consentement des Papes mesmes qui pensoient brider par cette voye l'audace & l'insolence du peuple Romain, toute l'autorité de creer le Pape fut transportée aux Empereurs, qui la tindrent, & en vserent longuement. De sorte quand les Papes la leur voulurent oster ils ne le peurent faire sans vn grand desordre & schisme remarquable qui trauailla longuement la Chrestienté: & cependant quelques Papes nommerent leurs successeurs, qui estoient apres confirmez par le Clergé. Mais en fin l'autorité des Papes estant plus forte, l'Empereur & le peuple estant entierement forclos, l'election demeura aux Cardinaux, & à quelques vns des plus grands du Clergé, iusqu'à ce qu'Alexandre III. au Concile de Latran tenu en l'année 1259. où il y auoit 280. Euesques, ordonna que celuy-là fust legitime Pape qui seroit esleu par les deux tiers des Cardinaux presens; & ceste coustume a duré iusqu'à cette heure, sinon qu'en l'année 1417. au Concile de Constance, Martin V. fut esleu pour oster le schisme de ce temps-là: mais Gregoire X. ordonna premier au Concile de Lyon le Conclaue, qui de temps en temps a esté mieux reglé, & reduit à la forme qu'on void aujourd'huy.

Les Cardinaux s'assemblent pour eslire vn Pape en l'vne de ces trois sortes, ou par compromis, ou par adoration, ou par voye de scrutin & de billets, où ils donnent leur voix à celuy qu'ils fauorisent. Il suffit donc qu'on entende que toute l'autorité de creer le Pape consiste aux Cardinaux, & qu'ils sont membres principaux du Pape, qui est comme chef, lequel ils assistent, estans ses Conseillers & Coadiuteurs. Beaucoup de priuileges leur ont esté donnez par plusieurs Papes; & particulierement par Paul 2. & quelques autres leur ont mesme octroyé la moitié des reuenus du S. Siege: mais au lieu de cela ils iouïssent à present de la moitié des Annates des benefices qui s'expediẽt par Consistoire.

Ils auoient accoustumé d'estre seulement au nõbre de 53. mais le nõbre s'est accreu & diminué selon la volonté des Papes, & Pie IIII. en vit vne fois 66.

Ceux qui võt discourãt sur le proche successeur au Põtificat ont accoustumé de considerer d'vn costé le temps qui court, pource que le temps de la paix requiert vne chose, & celuy des troubles vne autre; & lors que toute chose est pleine de debordemẽt il faut pẽser à auoir quelqu'vn qui l'arreste; & d'ailleurs il est besoin de prendre vn autre chemin lors qu'apres vne grande seruitude on desire vn peu de liberté, & d'autre part il faut prendre garde aux volontez des Princes, chacun desquels desire auoir vn Pape pour amy: mais ils cõsiderẽt sur tout les affectiõs particulieres des Cardinaux, pource qu'il semble qu'en l'election du Pape ils perdent la memoire de tous les autres. On void toutefois que la vieillesse sert beaucoup, tant pour le regard de ceux qui aspirent au Pontif. que pource que plusieurs fõt touſiours quelque aqueſt au chãgement des papes. Apres on cerche la bonté, pource que les hommes sont communément si meschans, qu'ils suppriment du tout le desir naturel des choses bõnes. Mais la principale bõté qu'õ recerche és Cardinaux, c'est celle qui profite aux autres comme

cõme la Iuſtice, l'affabilité, la courtoiſie, & l'inclination à vouloir cõmuniquer ſa grandeur aux autres: & pour ceſte cauſe il ſemble qu'ils regardẽt de ne faire Pape celuy qui a beaucoup de grands parens & amis qui peuuent eſtre cauſe d'interrompre, & diminuer la courtoiſie, & les autres parties que i'ay marquees, & chaque Cardinal pourchaſſe de faire Pape non ſeulement celuy qu'il ayme; mais auſſi celuy qui eſt obligé de l'aymer. Mais encor qu'on prenne garde à toutes ces choſes; toutesfois on peut aſſeurer qu'il eſt impoſſible de pouuoir faire vne ferme, & valable coniecture de celuy qui doit eſtre Pape, pource que les affaires de Rome branlent à toute heure. Vn meſcontentement, vne nouuelle promotion de Cardinaux, le moindre accident qui arriue, met toutes choſes s'en deſſus deſſous, outre ce qu'on a remarqué que la pluſpart du temps les humeurs qu'on voit dehors ſe changent dans le Conclaue; meſmes bien ſouuent les Cardinaux eſmeuz tout d'vn coup, ou touchez de crainte, & comme hors d'eux-meſmes ſe portent à ce qu'ils n'auoient iamais eu dans la penſee. Quand ils peuuent preuoir le danger de quelqu'vn qui peut eſtre Pape, ils y remedient facilement, s'accordent enſemble, & partant les principaux ſubjects de la Papauté ſont preſque touſiours abbatus. Mais pource qu'on ne peut vſer de meſme diligence en tous, lors qu'ils ſont ſurpris, & qu'on parle de quelqu'vn auquel ils n'ôt iamais penſé, & qu'ils n'ont le tẽps de prendre reſolution, ils courent comme perſonnes deſpourueuës de conſeil, comme ſi chacun doutoit d'eſtre le dernier. Toutesfois on voit bien ſouuent que celuy qu'on croyoit le moins deuoir eſtre Pape vient à l'eſtre; c'eſt pourquoy c'eſt pluſtoſt deuiner que coniecturer de dire que quelqu'vn doit eſtre Pape.

Au reſte le Pape qui eſt auiourd'huy ayme fort la paix, & le repos de la Chreſtienté, & tache de maintenir tous les Roys en bonne amitié, ſans fauoriſer l'vn plus particulierement que l'autre. Il ſemble que la priſe qu'il a euë auec les Venitiens, a diminué beaucoup l'affection que ceſte Republique portoit au ſainct Siege. Toutesfois les affaires ſont auiourd'huy ſi bien appaiſees qu'on tient que les choſes ſe remettront bien toſt, ſi deſià elles ne le ſont au premier eſtat, & quel'aigreur qui a eſté d'vn coſté, & d'autre, & l'animoſité des deux partis, dont le grand Henry Roy de France a empeſché les effects, ceſſera par la bonté du Pape, & par la diſcretion de la ſeigneurie de Veniſe.

RELIGION DES PREMIERS ROMAINS.

XLII. ENTRE tous les Dieux eſtimez par les Romains Pan Lycee, nommé de pluſieurs Faune, & Syluain tint le premier rang, & ce fut à luy qu'on dedia les Lupercales, & que les Luperces ſacrifierent. On dit que ce ſacrifice vint d'Euandre Roy fugitif d'Arcadie, qui vint au lieu, où fut apres faicte la forteresſe de Rome.

Les Paſteurs qui auoient ce Dieu pour leur chef luy ſacrifioient tous nuds, auec le viſage couuert, & quelques ceintures en la main. Il y en a qui rapportent l'origine de ce ſacrifice à l'accident qui arriua à Faune lors qu'il pourſuyuoit d'amour Iole femme d'Hercule. Mais les autres diſent que Romule ſacrifiant à Pan tout nud pour la chaleur du Soleil eut aduis que quelques voleurs emmenoient ſon troupeau, ſi bien que pour les attraper il les pourſuyuit tout nud comme il eſtoit, & les prit: ſi bien qu'en memoire de cecy il voulut que

les Preſtres qui feroient ce ſacrifice fuſſent nuds. La ſpeciale deuotion qu'on auoit à ce Dieu, & à ces Preſtres, eſtoit, pource que les femmes qui ne pouuoient accoucher, ou deuenir enceintes, auoient recours aux Luperces, & ainſi qu'elles auoient eſté vn peu battuës de certains petits fouets teints de ſang de bouc, elles accouchoient, ou conceuoient bien toſt. On falloit la feſte de ce Dieu, le 18. de Ianuier, ainſi qu'Ouide rapporte.

Il y eut apres les Potitiens & Pinatiens, familles ainſi nommees, qui furent ordonnez pour ſacrifier à Hercule. Les Potitiens inſtruits par Euandre preſiderent long temps à ce ſacrifice, iuſques à ce que cette charge eſtant donnee à des ſerfs publics, la famille des Potitiens vint à manquer; ce qui aduint par le moyen d'Appius Claudius leur ennemy, & les Romains creurent que pour punition il eſtoit deuenu aueugle.

Les freres Aruaux, ou Aruales donnerent conſeil aux Romains, à fin que les champs produiſiſſent des bleds, Romule fut l'inuenteur de cette Religion, & ceux-cy ſe nommerent Aruaux, pource qu'*Arua* ſignifie champ. Ils furent au nombre de douze, & l'on leur donna auec la preſtriſe vne couronne d'eſpics, auec quelques bandes blanches.

Preſque en meſme temps la ſcience, & religion des Augures vint à Rome de la Toſcane, dont les habitans ſçauoient parfaitement l'art de deuiner en cette ſorte. Leur façon de faire eſtoit telle. Celuy qui deuoit preſager par le moyen de l'augure, montoit ſur la forte reſſe, ou ſur quelque autre lieu deſcouuert, & s'aſſioit là ſur vne pierre tournee au Midy, & eſtant aſſis à main gauche, tenoit en main vne baguette courbe qu'on nommoit Lituë. De là ayant regardé la ville, & les champs d'alentour en priant les Dieux, il ſeparoit les regions de l'Orient à l'Occident, & logeoit les parties droites au Midy, & les gauches au Septentrion, & remarquant ſans mot dire, le lieu iuſques auquel ſa veuë s'eſtoit portée, tenant en la main gauche ſa baguette, mettoit la droicte ſur la teſte de celuy à qui il vouloit preſager quelque choſe, diſant: O pere Iupiter, s'il eſt accordé qu'vn tel iouyſſe de telle choſe, donnes-en des ſignes manifeſtes, où i'ay faict mes bornes: & lors il diſoit quels ſignes il vouloit que Iupiter enuoyaſt, & s'ils arriuoient l'Augure eſtoit bon. Or auec le temps cette ſciéce fut en prix à Rome, de ſorte que le nombre des Augures croiſt auſſi bien que leur authorité, tellement qu'on crea le College des Augurs, qui n'eſtoient que trois au commencement.

Numa Pompilius Roy des Romains fut le premier qui ordonna le Flamen Dial, veu qu'auparauant les Roys exerçoient l'office de Pontife. Numa conſiderant donc qu'à l'aduenir les Roys pourroient pluſtoſt reſſembler à Romulus qu'à luy, & eſtre plus affectionnez aux armes qu'à la Religion, ordonna quatre Preſtres qu'il nomma Flamines, qui deuoient eſtre continuellement attétifs au ſeruice des Dieux, & ces Preſtres furent dediez à pluſieurs Dieux, c'eſt à ſçauoir vn à Iupiter, qu'ils nommerent Dial, & deux à Mars, & vn à Quirinus, ou Romulus. Les autres Flamines dediez à d'autres Dieux qu'à Iupiter portoient le tiltre des Dieux auſquels ils eſtoient voüez: & Numa voulut que celuy de Iupiter portaſt vne robe honorable, & eut vn ſiege d'yuoire, qu'on n'octroyoit en ce temps là qu'aux plus grands Magiſtrats. Ceſtuy-cy ſeul auoit vn petit chapeau blanc, & dauantage il alloit à cheual. Il ne luy eſtoit permis de iurer, n'y de porter du feu de ſon ſacrifice en aucun lieu qui ne feuſt ſacré. Si quelqu'vn entroit ceinct dans ſon Temple, il falloit qu'il le deſceignit, &

qu'il iettast dehors ce lien par le toict. Il n'auoit aucun nœud dessus luy. Si le criminel qu'on menoit foüetter se mettoit à genoux deuant luy, c'estoit peché de le foüetter ce iour là. Vn homme qui n'estoit de libre condition ne pouuoit couper les cheueux de ce Prestre. Il ne luy estoit permis de toucher vne chieure, ny du lyerre, des febues, ou la chair cruë. Il faloit que les pieds de son lict fussent salis de bouë liquide, & il n'estoit permis à aucun de reposer dans ce lict. Les rogneures des ongles du Dial, & les cheueux qu'on luy auoit coupez, estoient cachez en terre soubs vn caillou. Il ne luy estoit permis de prendre l'air sans chapeau, & les Pontifes luy ordonnerent le mesme quand il seroit en lieu couuert. Il ne pouuoit toucher de la farine paistrie auec le leuain, ny quitter sa chemise qu'en des lieux couuerts, à fin qu'il ne feust nud soubs le Ciel, comme soubs les yeux de Iupiter, & personne ne se pouuoit asseoir auec luy, lors qu'il disnoit, que le Roy sacrificule. Il n'entroit iamais aux lieux où il y auoit des corps morts. Varron a dit que les anciens eurent autãt de Flamines que de Dieux, comme le Dial, le Martial, le Quirinal, le Vulcanien, le Falagre, & comme nous auons nos Archeuesques, Eueſques, & Cardinaux, ils auoient aussi leur Flamen, leur premier Flamen, & celuy qui estoit sur tous les autres.

Quant aux Vestales de la garde de leur feu est si rebattuë que ie n'en diray autre chose sinon que si ce feu s'esteignoit elles estoient batuës auec des verges par le souuerain Pontife. On ne mettoit en ce Temple que des Vierges qui deuoient estre nées de personnes de libre condition, & l'on les prenoit depuis six iusques à dix ans au plus. Les dix premieres années elles apprenoient la forme des sacrifices, estoient autant de temps occupées à sacrifier, & les dix dernieres années elles instruisoient les ieunes filles qu'on prenoit de nouueau, & lesdits trente ans passez elles se pouuoient marier. Mais celles qui se marierent furent malheureuses. Le peuple Romain les honoroit extremement, & outre le feu dont i'ay parlé elles gardoient le Palladium, ou la statuë de Minerue, & autres choses sacrees des Romains : & quand elles estoient trouuees en adultere on les faisoit mourir en ceste sorte. On les degradoit, & les portoit-on sur vne biere, liées & auec le visage couuert en fort grand silence par la ville, qui estoit ce iour là toute en deüil, iusques à la porte Salaire, pres de laquelle il y auoit vn lieu qu'on nommoit le champ Scelerat, auquel estoit vne sepulture qui auoit vn petit trou pour entree, & deux petites feneſtres. En l'vne on mettoit vne lampe allumée, & en l'autre de l'eau, du laict & du miel, & lors qu'on estoit arriué audit lieu, le grand Prestre disoit quelques prieres ayant touſiours les mains dressees vers le Ciel, puis on faisoit entrer la Vestale en cette tombe par le petit trou, & ce pendant le peuple tournoit le visage, puis ayant osté l'eschelle, & couuert le lieu d'vne pierre, comme si c'eust esté vn sepulchre, le peuple iettoit dessus de la terre, & estoit tout ce iour en deüil.

Les Saliens furent dediez à Mars au nombre de douze par Numa, puis Hostilius en adiousta douze autres. Ils furent appellez Saliens pour les sauts qu'ils faisoient en sacrifiant. Ils portoient certaines iuppes peintes, & sur la poictrine certaine piece enrichie d'or, d'argent, & de pierres precieuses.

Au commencement il y eut quatre Pontifes pris entre les Senateurs, puis le peuple obtint qu'on en esliroit autant de son ordre. Ceux-cy auoient vn

chef qu'on nommoit le tres-grand Pontife, qui ſçauoit auec quelles hoſties, & en quel temps il falloit ſacrifier, & auoit le ſoin de ſçauoir d'où l'on tireroit de l'argent pour les deſpences du ſeruice des Dieux. On dit que le Pontife auoit vne table où il cognoiſſoit l'Eclypſe de la Lune, & du Soleil.

Le Preſtre Fecial preſidoit à la foy publique donnee aux peuples, & lon iugeoit que la guerre qui n'auoit eſté premierement denoncee par le Fecial, n'eſtoit pas iuſte. Quand on faiſoit la paix le Fecial demandoit au chef de l'armee, s'il luy commandoit de faire la paix auec l'ennemy, & le Chef luy ayant commandé, il diſoit, ô tel, ie te demande de l'herbe; A quoy le Chef reſpõdoit, que il en print, & l'ayant priſe, il demandoit s'il le faiſoit meſſager du peuple, & du Senat Romain. Le Chef reſpondoit qu'il le faiſoit, pourueu que cela ſe fiſt ſans queluy & le peuple Romain fuſſent de ceux. Lors on faiſoit la paix, auec prieres à Iupiter, que ſi le peuple Romain contreuenoit aux conditions de l'accord, il le frappaſt, de meſme qu'il frappoit alors vn pourceau, & cela autant plus que il eſtoit beaucoup plus puiſſant. Mais quãd ils denonçoient la guerre ils vſoiẽt de cette façon de faire. Le Fecial portoit vn dard demy bruſlé, & de l'herbe aux confins de ceux à qui il denõçoit la guerre, & en preſence de trois hõmes d'aage adiouſtoit que les ennemis auoient failly en ce qu'ils auoient fait contre le peuple Romain, & que pour ceſte cauſe luy & le peuple Romain leur annonçoient la guerre: & ayant dict ces paroles il iettoit ce dard ſur leur terre, à fin qu'ils viſſent qu'on leur faiſoit iuſtement la guerre.

Les deux hommes des Sacrements auoient la charge de lire les liures ſacrez & les vers de la Sybille, & de les interpreter. Ils preſidoient encor aux ceremonies qu'on faiſoit à Apollon, & qu'il naiſſoit quelque monſtre, ou qu'il arriuoit quelque prodige ils tachoient d'appaiſer les Dieux auecque leurs ſacrifices.

Les ſept hommes des Epulons eſtoient enclos en vne eſpece de Preſtriſe de laquelle il y a peu de gens qui ayent eſcrit. Pline deuant reciter vne oraiſon, & craignant ceux qui eſtoient là pour l'eſcouter dit, Le Conſulaire eſtoit au milieu, & apres vn des ſept hommes des Epulons; & il eſt dit qu'on accepte les excuſes des filles des Augurs, des dix hommes Sacrez, des Flamines, & des ſept hommes des Epulons. Ie parleroy des habillemens, des vaſes, des ſacrifices; & des inſtrumens, mais ie m'en deporte, pource que la choſe ſeroit ennuyeuſe.

CHRONOLOGIE,

Et briefue deſcription de la ſucceſſion, vie & mort des Papes depuis S. Pierre, iuſques à Paul V. à preſent ſiegeant. Enſemble leurs Ordonnances, Conciles, & Schiſmes.

XLIII. POVR ce qu'en diſcourant du gouuernement de l'Eſtat de l'Egliſe, i'ay auſſi parlé de la Religion, & des choſes qui concernent l'Egliſe, ie m'en deporteray maintenant, pour venir au denombrement des Papes iuſqu'à Paul V. qui tient auiourd'huy le ſaint Siege, & la ſouueraine dignité de l'Egliſe: auec vn ſommaire des ordonnances pendant leurs vies & les temps des Conciles generaux, puis ie mettray les Cardinaux qui ſõt auiourd'huy, à fin que les plus curieux ſe contentent.

Nombre des Pap.	*Sainct Pierre, premier Paſteur ou Eueſque de l'Egliſe Catholique.*	Ans de Chriſt.
1.	SIMON PIERRE CEPHAS natif de Bethſaïda en Galilee, Apoſtre de IESVS-CHRIST, premier Eueſque des Chreſtiens, gouuerna l'Egliſe de Ieruſalem cinq ans, celle d'Antioche ſept, & finalement celle de Rome vingt-quatre ans, cinq mois, douze iours.	34. 57.
2.	LIN. Toſcan ſecond Eueſque ou Pape de Rome, Cheroneſque ou Coadiuteur de S. Pierre, ayant eſcrit les geſtes de S. Pierre, meſme ſes combats auec ce deteſtable Simon l'Enchanteur. Il fut decapité par le commandement de Saturnius Conſul, eſtãt par luy eſtimé ſorcier, pour auoir chaſſé le Diable hors le corps de ſa fille (tant il eſtoit renommé en ſaincteté,) que meſme il reſuſcitoit les morts partãt de la ville, ou s'abſentãt d'icelle pour aller annoncer la parole de Dieu, en infinis lieux. Tint le ſiege, vnze ans, trois mois, douze iours.	
3.	CLEMENT Romain ordonna ſept Notaires (que l'on nomme à preſent Protonotaires) par les ſept quartiers & regions de Rome: afin d'eſcrire l'Hiſtoire du Martyre, il eſcrit pluſieurs choſes, meſmement huict liures de Conſtitutions Apoſtoliques, & par ſa pieté & doctrine, ayant conuerty pluſieurs à la foy Chreſtiéne, il fuſt martyriſé ſoubs Trajan Empereur, de ſon Pótificat 9. ans 4. mois 26. iours.	68.
4.	CLETE Romain appellé à la charge Epiſcopale contre ſon gré, ayant creé pluſieurs Preſtres dans la ville de Rome, ayant augmenté comme homme de doctrine & ſaincte vie, l'Eſtat de l'Egliſe de Dieu, fut martyriſé durant l'Empereur Domitian, & enſepuely au Vatican de ſon Pontificat 6. ans 5. mois 2. iours.	77.
5.	ANACLETE Grec de nation d'Athenes, ordonne que les Prelats & Clercs feront leurs barbes, & feront faire leurs cheueux: qu'ils s'aſſembleront deux fois l'an, pour les affaires de l'Egliſe: que les Eueſques ſeront receus par trois autres, les Clercs admis aux ordres ſacrez publiquement non priuemẽt: & que tous fideles communieroient apres la cõſecration: autrement rejettez de la compagnie des fideles, comme infideles. Par ce moyen la Religion Chreſtiéne s'augmenta grandement. Du temps des Apoſtres on communioit tous les iours, Il mourut l'an deuxieſme, 2. mois 10. iours de ſon Pontificat.	84.
	Le ſiege fut vaquant 7. iours.	
6.	EVARISTE ordonna ſept Diacres eſtre eſleus en chacune Cité, pour aſſiſter à l'Eueſque en preſchant: afin qu'on ne luy impoſaſt d'y auoir mal preſché, diſtribua les parroiſſes ou Cures aux Preſtres, cõmanda les mariages eſtre ſolenniſez publiquement en l'Egliſe, auec la benediction ſacerdotale, autrement ſeroient reputez illicites, & inceſtueux, que l'Eueſque ne laiſſeroit ſon Egliſe durant ſa vie, non plus que la femme ſon mary. Il ſouffrit mort ſoubs l'Empereur Trajan, de ſon Pontificat treize ans cinq mois.	96.
	Le ſiege fut vaquant 19. iours.	
7.	ALEXANDRE Romain, homme de tant ſaincte vie, que pluſieurs Senateurs Romains receurent la Religion Chreſtiéne pour ſa grande	107.

Nombre des Pap.		Ans de Christ.
	pieté. Il fut premier autheur de l'eau beniſte, & d'en meſlèr de la ſimple auec le vin, au Sacrement du Corps & Sang de Ieſus-Chriſt: adiouſta au Canon de ce ſainct myſtere, *Qui pridie quàm pateretur*, iuſques à ces mots, *hoc eſt*, *&c.* & que le pain ſeroit ſans leuain: prohiba que les Clercs ne ſeroient accuſez pardeuant les Iuges ſeculiers, ains pourſuiuis deuant les Eccleſiaſtiques: il fut martyriſé ſoubs Adrian, & interrogé pourquoy il ne reſpondoit: pource, dit-il, qu'au temps de l'oraiſon, l'homme Chreſtien parle auec Dieu: ſa mort aduint ayant tenu le ſiege ſept ans, cinq moys, 19. iours.	
	Le Siege fut vaquant 15. iours.	
8.	SIXTE Romain, prohiba que les ornemens de l'Egliſe ne fuſſent maniés d'autres que des Eccleſiaſtiques: ordonna les Corporaux de lin treſpur & net: qu'en la celebration de la ſaincte Euchariſtie l'on chanteroit *Sanctus, Sanctus*, &c. Ce ſacré myſtere eſtant traicté ſimplement auparauant, la deuotion reluiſant plus que pompe & appareil. Peu de ceremonies. Car ſainct Pierre ayant conſacré, diſoit l'oraiſon Dominicale. Il fut martyriſé de ſon Pontificat, l'an neufieſme, moys dixieſme, iour neufieſme.	
	Le Siege fut vaquant deux iours.	
9.	TELESPHORE Hermite Grec, inſtitua le Careſme, ſelon pluſieurs: mais ils ſe trompent: car il eſt de l'inſtitution des Apoſtres comme Polidore l'a remarqué de ſainct Hieroſme, eſcriuant contre Montan à Marcelle: trop bien augmenta-il le nombre des iours, ordonna de ieuſner cinquante pour quarante, meſmement les Preſtres, qui doiuent eſtre plus ſaincts que les autres. Il ordonna auſſi que le iour de la Natiuité de Ieſus-Chriſt, l'on celebreroit trois Meſſes, la premiere à minuict, ſignifiant l'heure de la Natiuité, la ſeconde au poinct du iour, lors qu'il fut cogneu des Paſteurs, la troiſieſme en plein iour, qui eſt celuy de noſtre Redemption, & que deſormais l'on chanteroit ceſt Hymne, *Gloria in excelſis Deo*. Il fuſt martyriſé & enſeuely au Vatican, de ſon Pontificat l'an 10. mois 8. iour 25.	127.
	Le Siege fut vaquant 7. iours.	
10.	HYGINE Grec, natif d'Athenes, ordonne (pour le moins) qu'vn parrain ou marraine preſenteront l'enfant au bapteſme, que les materiaux dediez au baſtiment du Temple ne ſeroient transferez à vſages prophanes. Que le Metropolitain ne cõdamneroit vn Eueſque de ſa Prouince, ſans le conſentement & aduis des autres Eueſques de la meſme Prouince. Il meurt l'an quatrieſme.	138.
	Le Siege fut vaquant 3. iours.	
11.	PIE d'Aquilee ordonna que l'on celebraſt la Paſque (Pentecoſte ja ordonnee par les Apoſtres Act. vingtieſme) le iour du Dimanche, & pluſieurs ſainctes ceremonies pour l'ornement & decoration du bapteſme, & de la ſaincte Euchariſtie: que les Romains ne prendroient le voyle auant l'aage de vingt-cinq ans, que le Preſtre, iurant ſeroit depoſé, & l'homme layc excommunié. Il impoſa auſſi penitences aux Preſtres negligens, & traittans irreuerentment les ſaincts Sacremens: conſacra le premier le Temple de Rome, ſçauoir les Thermes de Nouat dedié à ſaincte Prudentiane, les Temples des	142.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Christ.
	Chrestiens estoient auparauant cachettes & grotesques obscures, sa mort aduint de son Pontificat, l'an vnzieſme, moys cinquieſme, iour vingt-septieſme.	
	Le Siege fut vaquant 13. iours.	
12.	ANICETE Syrien de nation renouuella l'ordonnance d'Anacle-te, que les Clercs ne porteroient point de barbe : que les Preſtres auroient vne couronne : qu'vn Eueſque ne pourroit eſtre conſacré auecque plus petit nombre que de trois, le Metropolitain de tous les Eueſques de ſa Prouince. Il fut martyriſé le 9. an, huict moys, 24. iours de ſon Pontificat.	144.
	Le Siege fut vaquant 17. iours.	
13.	CONCORDIVS SOTER DE FVNDI, renouuella & confirma l'or-donnance d'Euariſte touchant la benediction ſacerdotale au mariage & conſentemens des peres & meres, pour les grãds abus qui ſe com-mettoient de ſon temps. Gratien recite qu'il ordonna que l'on ne doit garder le ſerment, par lequel l'on promet de mal faire. Il mou-rut l'an 7. mois 11. iour 18. de ſon Pontificat.	163.
	Le ſiege fut vaquant 21. iour.	
14.	ABVNDIVS ELEVTHERVS, Grec de nation, enuoya en la grande Bretaigne, à la requeſte du Roy, Fugatius & Damianus gens de pieté & religion : par leſquels, le Roy & le peuple furent baptiſez. Il deffendit qu'aucun par ſuperſtition ne s'abſtint d'aucu-ne ſorte de viande, & que nul ne fut condamné de crime abſent & non conuaincu. Ayant augmenté la Religion Catholique par ſon bon exemple, a laiſſé paix & repos en l'Egliſe eſpãduë quaſi par toute la terre. Il mourut l'an 15. iour 13. de ſon Pontificat.	171.
	Le ſiege fut vaquant 5. iours.	
15.	VICTOR Afriquain, ordonna que ſi aucun eſtant preſt de rece-uoir la ſaincte Communion, & ſollicité de pardonner à ſon enne-my, refuſoit de ſe reconcilier qu'il fut priué de ce ſainct myſtere, declara qu'en cas de neceſſité, il ſeroit loiſible à qui que ce fuſt, hom-me ou femme, de baptiſer ceux qui requerroiẽt ceſte grace, en quel-que eau que ce fut, pourueu qu'elle fut viue : combien que la cou-ſtume de baptiſer autrement ne fut qu'à Paſque & Pentecoſte. Il con-firma auſſi l'ordonnance de Pie, touchant la celebration de la Paſque, le iour du Dimanche, contre la couſtume des Egliſes d'Aſie, leſ-quelles il excommunia : dequoy il fut repris par Irenee. Il fut marty-riſé l'an 12. mois vn, iour 28. de ſon Pontificat.	186.
	Le ſiege fut vaquant 12. iours.	
16.	ABVNDIVS ZEFIRINVS Romain, ordonna que chacun ayant atteint l'aage de 12. à 13. ans receut à tout le moins au iour ſolennel & feſte de Paſque la ſaincte Euchariſtie : que les calices eſtans de bois dés le commencement ſeroient faits de voirre, lequel decret fut aboli depuis & ordonné qu'ils ſeroient d'or, d'argẽt, ou d'eſtain : qu'vn Eueſque ne pourroit eſtre iugé de ſon Archeueſque ou Metro-politain, ny de ſon Primat ou Patriarche, ſans l'authorité Apoſtoliq;	198.

Nob. re- en quoy il n'oublia d'establir sa primauté. Il mourut l'an 20. iour 13. de son Pontificat. *Ans de Christ.*

Le siege fut vaquant 6. iours.

PAP. 17. DOMITIVS CALLISTVS Romain, dressa vne Eglise & vn cimetiere à Rome, où reposent les reliques de plusieurs saints Martyrs: institua le ieusne des Quatre temps, esquels il faut receuoir le Clerc & ordres sacrez. Quelques vns luy attribuent l'ordonnance du Celibat des Prestres: mais Polydore au liure 5. chapitre 4. dit que l'on n'a peu oster du tout le mariage aux Prestres Occidentaux, (car les Orientaux & Grecs se marient) iusques au Pontificat de Gregoire 7. l'an 1074. il fut martyrisé l'an cinquiesme, mois vn, iour treize de son Pontificat. 218.

Le siege fut vaquant 6. iours.

18. VRBAIN Romain, soubs lequel l'Eglise Romaine commença de posseder des terres, prez, & autres heritages, qui doiuét estre communs & distribuez pour alimenter les gens d'Eglise, les Pauures, les Protonotaires, qui escriuoient les actes des Martyrs. Damase luy attribue l'ordonnance des vaisseaux d'argent ou destain, dont Boniface Euesque de Maience disoit que jadis les Prestres d'or vsoient de calice de bois: maintenant les Prestres de bois vsent de calice d'argent. Pour sa saincte vie, il attira à la foy beaucoup de monde, il fut martyrisé l'an 7. mois 7. iours 5. de son Pontificat. 223.

Le siege fut vaquant 13. iours.

19. CALPVRNIVS PONCIANVS Romain, ayant laissé deux Epistres decretales à tous les fideles, & enduré beaucoup de tourmens mourut en exil, en l'Isle de Sardine, l'an cinquiesme, mois cinq iours deux de son Pontificat. Quelques vns disent que de son temps estoient à Rome quinze Prestres dits Cardinaux, c'est à dire principaux, pour ensepulir les morts, & baptiser les petits enfans, & autres quinze qui eurent la principale charge du salut des ames: toutesfois Polydore & Damase disent que ce fut Marcel Pape l'an 302. autheur de ces Cardinaux. 231.

Le siege fut vaquant vn iour.

20. ANTHEROS Grec, ordonna que les gestes des Martyrs seroient escrits: permit à tout homme Ecclesiastique de changer son Eglise auec vne autre, moyénant qu'il le face pour le salut des ames, & profit public, & non pas pour sa commodité particuliere: declare qu'il ne sera loisible à aucun d'estre Pape, qu'il ne soit Euesque premierement. Il fut martyrisé l'an cinquiesme, mois vn, iours quatorze de son Pontificat. 236.

Le Siege fut vaquant 6. iours.

21. FABIAN Romain, esleu miraculeusement, baptise Philippe pere & fils premier Empereur Chrestien & accepta leurs tresors: dispose les ceremonies du sain & Cresme: ordonne de rechef le Martyrologe, defend de prendre femme entre le cinquiesme degré de consanguinité, veut que chacun Chrestien communie trois fois és festes de Pasques, Pentecoste, & Natiuité de nostre Seigneur: fut martyrisé principalement en haine des thresors receus de l'Empereur, l'an 13. vnze mois de son Pontificat. 239.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Christ.
	CORNEILLE Romain fut tres-docte, & escriuit plusieurs Epistres, eut deux Antipapes; fit plusieurs ordonnances, comme l'on peut voir dans Gratian, & accusé de leze Majesté, pour auoir escrit à sainct Cyprian, fut fustigé & mis à mort sous l'Empereur Dece l'an deux, mois deux, iours trois, de son Pontificat.	Ans de Christ. 252.
22.	*Le Siege fut vaquant 2. mois 5. iours.*	

SCHISME I.

NOuatian Romain Prestre heretique, disant que les apostats, c'est à dire ceux qui estoient descheus de la foy, ne doiuent estre receus en l'Eglise, quoy qu'ils fissent penitence: & premier schismatique, hypocrite & conuoiteux de paruenir au Pontificat, alluma le feu de diuision & discorde, se faisant Antipape, auec l'ayde de Nouatus Prestre de Carthage, tesmoin sainct Cyprian escriuant à Corneille, qui le condamna heretique en deux Conciles tenus à Rome. Nicostratus autre Antipape en Afrique. 232.

23.	LVCE Romain ordonna que chacun Eueſque ſoit accompagné de deux Prestres & trois Archidiacres, pour estre tesmoins de sa bonne conuersation: que les Eueſques seroient aagez de trente ans: toutefois Gratian attribue cét ordre à Zozime, il fut martyrisé l'an premier, mois trois, iours 13. de son Pontificat.	253.
	Le Siege fut vaquant 1. mois 5. iours.	
24.	LVCE ESTIENNE Romain fut le premier qui mit en vsage les habits Sacerdotaux, les premiers Prestres se contentans d'estre vestus de pieté, religion, & saincteté, s'estudiant plus à despoüiller le vieil homme, & les vices, que de se parer de nouueaux & riches ornemẽs. Il fut martirisé l'an 1. mois 3. iours 1. de son Pontificat.	5.
	Le siege fut vaquant vn mois 12. iours.	
25.	SIXTE II. Athenien, ayant enseigné l'Euangile par toute l'Espagne il fut esleu Pape, il ordonna de bastir des Eglises & Autels vers l'Orient, & estoit en bonne volonté de confuter les Heretiques, des Sabeilins, Cerinthiens, & Nepotians, il fut martyrisé l'an premier, mois dix, iours 23. de son Pontificat.	257.
	Le siege fut vaquant vn an mois quinze iours.	
26.	DENYS Grec fut le premier Moyne qui fut receu au siege Romain pour estre Pape, & estant esleu, il diuisa le premier, tant à Rome, que ailleurs, les Temples, Cimetieres, Paroisses, & Dioceses aux Prestres, commandant que chacun se tint content de son ſimage, pour y nourrir le troupeau qui luy seroit commis, il souffrit mort l'an 10. mois cinq, iours 5. de son Pontificat.	260.
	Le siege fut vaquant 5. iours.	
27.	FELIX Romain, ordonna que l'on celebre tous les iours la memoire des Martirs & non ailleurs qu'és lieux sacrez: que tous les ans l'on obserue la Dedicace des Eglises vne fois l'an, il souffrit martire l'an trois, mois 5. de son Pontificat.	271.
	Le siege fut vaquant 5. iours.	
28.	EVTICHIEN Toscan de Luna, ayant escrit quelques Epistres & Decrets, enseuely 342. martyrs de ses propres mains, luy mesme fut	275.

NOMBRE DES PAP.

martyrisé l'an 8. mois 6. iours 24. de son Pontificat. — Ans de Christ.

Le siege fut vaquant 8. iours.

29. CAIVS de Salone en Dalmace de la famille de Diocletian, l'on luy attribuë l'institutiõ des quatre degrez en l'Eglise, à sçauoir Huissier, Lecteur, Exorciste, Acolyte. Mais Genebrard obserue d'Eusebe au liure 6. chap. 43. qu'il en falloit plustost faire autheur Corneille son predecesseur: il souffrit martyre l'an 12. mois 4. iours 6. de son Pontificat. — 283.

Le siege fut vaquant 2. mois 8. iours.

30. MARCELLIN Romain, estant saisi de crainte des tourmẽs & supplices, honora les Idoles, mais depuis il recogneut sa faute en plein Synode assemblé à Sinuesse, & en fit penitence: & mesme depuis vint à redarguer l'Empereur Diocletian, & de son gré il souffrit martyre l'an 7. mois 9. iours 26. de son Pontificat. — 296.

Le siege fut vaquant 20. iours.

31. MARCEL Romain, limita les quartiers & titres despartis par Euariste, & les reduit à 25. ordonna que le Concile general ne pourroit estre assemblé sans la permission du Siege Apostolique, Martin V. ordonna le contraire, comme nous verrons apres qu'vn Clerc ne pourroit estre conuenu deuant vn iuge lay, il fut martirisé l'an 5. mois 6. iours 21. de son Pontificat. — 304.

Le siege fut vaquant 20. iours.

32. EVSEBE Grec, Medecin, fit plusieurs ordonnances. Aucuns luy attribuent celle de l'inuention de S. Croix: il fut martirisé l'an premier, mois 7. iours 25. de son Pontificat. — 310.

Le siege fut vaquant 7. iours.

33. MILTIADES Africain, deffendit le ieusne au Dimanche & au Ieudy: pourautant que les Payens celebroient les solemnitez de leurs Dieux Saturniens. Il mourut l'an 3. mois 2. de son Pontificat. — 311.

Le siege fut vaquant 17. iours.

34. SYLVESTRE Romain, ordonne la tunique, & l'aube de lin blanc, deffend l'ornement de soye ou de drap teint en la consecration, changeant les noms payens des iours, à sçauoir le nom du Soleil lors ainsi nommé au Dimanche ou Dominique: les autres cinq ensuyuant nõmez par eux de la Lune, Mars, Mercure, Iupiter, & Venus, les appellant feries 2. 3. 4. 5. 6. & au lieu du iour de Saturne, Sabath, ou Samedy qui signifie repos. Toutefois auant luy le Dimanche auoit esté consacré à Dieu par les Apostres en memoire de la resurrection. Or il fit chose beaucoup plus grande quand il conuertit à la foy Catholique l'Empereur Constantin, qui apres fit cesser les persecutions tyranniques qui se faisoient contre les Chrestiens donna à Sylvestre la ville de Rome, selon aucuns, & plusieurs prouinces, edifia & dota plusieurs tẽples Chrestiens: il mourut l'an 20. mois 2. iours 4. de son Põtificat. — 315.

Le siege fut vaquant vn mois 15. iours.

SYNODE I. GENERAL.

PRemier Concile general tenu à Nice par le commandement de Constantin le grand par 318. Eueſques de toutes les parties du monde pour rendre l'Estat de l'Eglise pacifique troublé principale- — 317.

NOMBRE DES PAP. — Ans de Chriſt.

ment par la deteſtable hereſie d'Arrins, où il fut condamné & conclu le fils de Dieu eſtre *Homoſion*, c'eſt à dire conſubſtantiel au pere, ce que porte le ſymbole que nous chantons. — Ans de Chriſt.

35. MARC Romain, ayant ordonné que le ſymbole compoſé au Concile de Nice: *Credo in vnum Deum* &c. fuſt chanté au Clergé & du peuple apres la predication de l'Euangile, & que l'Eueſque d'Oſtie vſeroit du manteau Epiſcopal, *Pallium*, à cauſe que celuy de Rome eſt par luy conſacré, il mourut le 8. mois 20. iours de ſon Pontificat. — 336.

Le ſiege fut vaquant 20. iours.

36. IVLES Romain, eſtant retourné d'exil où il auoit eſté enuoyé par Conſtantius Arrien fils de Conſtantin ordonna pluſieurs choſes, entre autres qu'vn Preſtre ne pourroit eſtre conuenu ſinon deuant vn Iuge Eccleſiaſtique, que les Conciles ne ſeroient conuoquez ſans ſa permiſſion, il mourut l'an 14. mois 5. iours 16. de ſon Pontificat. — 336.

Le ſiege fut vaquant 25. iours.

37. LIBERIVS Romain eſtant banny pour auoir reſiſté aux Arriens, & par belle promeſſe de l'Empereur Conſtantius Arrien (ſelon l'opinion d'aucuns) il conſentit de leur adherer à la grande infamie: toutefois, en fin s'eſtant reuoqué il mourut Catholique l'an 15. mois 4. iours 17. de ſon Pontificat. — 351.

Le Siege fut vaquant 6. iours.

SCHISME II.

FELIX II. Romain fut ſelon quelques-vns 38. Pape, mais d'autres ne le nombrent pas, d'autant qu'il preſida en l'abſence de Liberius. *Onuphrius* le Maire le tiennent pour le 2. Schiſmatique, il fut martyriſé par les Arriens le 10. an mois 3. iours vnze. — 355.

38. DAMASE Eſpagnol, il a eſcrit les vies des Papes par le conſeil de S. Hieroſme, fit dire en l'Egliſe Latine en la fin des Pſeaumes *Gloria Patri*, &c. compoſé par Flamianus Antiochenus, aidé de S. Chriſtophle, le Symbole de Conſtantinople, & le Confiteor, & par ſon commandement S. Hieroſme colligea les Epiſtres & Euangiles, comme elles ſe liſent en la Meſſe, & les heures Canonialles, l'ordonnance de chanter les Pſalmes alternatiuement eſt de luy & de S. Ambroiſe. Il mourut l'an 18. mois 2. iours dix de ſon Pontificat.

Le ſiege fut vaquant 17. iours.

SCHISME III.

VRSIN Romain, il eſtoit competiteur de Damaſus apres la mort de Liberius & Felix, & lors commença le troiſieſme ſchiſme, lors l'ambition des honneurs commença auſſi à ſaiſir le cœur des Prelats de l'Egliſe. — 366.

SYNODE II. GENERAL.

CONcile vniuerſel aſſemblé à Cõſtantinople de 150. Eueſques ſous Gratian & Theodoſe Empereurs, pour l'hereſie de Macedonius Eueſque de Conſtantinople & d'Euroxe, nians le S. Eſprit eſtre Dieu, où ils furent condamnez. — 381.

39. SYRICIVS Romain, deffend au Clergé le mariage, ordonne que nul bigame ne pourroit eſtre receu à l'ordre de Preſtriſe, qu'il ſeroit li- — 384.

		Ans de Chriſt.
	cité aux Moynes de bonne conſeruation d'eſtre Preſtres (car il ne l'eſtoient pas lors, & n'en y auoit aucun aux Monaſteres) & receus Eueſques, les Bourguignons de peur de Huus ſe font Chreſtiens; il mourut l'an 13. mois 1. iours 15. de ſon Pontificat.	
	Le ſiege fut vaquant vn mois quinze iours.	
40.	ANASTASE Romain ordonna que quand on chanteroit à l'Euangile, chacun fuſt debout, afin de l'oüyr auec plus grande reuerence, que ceux qui ſeroient deffectueux ou mutilez de membre ne fuſſent receus au Clergé. Il mourut l'an 4. iours 21. de ſon Pontificat.	398.
	Le Siege fut vaquant 10. iours.	
41.	INNOCENT d'Albanie ou d'Eſcoſſe ordonna l'Extreme-onction, & declara que les Eueſques qui vendroient Prebendes, Doyennez, Prieurez, ou autres dignitez Eccleſiaſtiques, ou quelque Sacrement, la S. Huyle, conſecrations des Autels, fuſſent punis comme ſimoniaques, que luy & tous ceux de ſon Siege ne pourroient eſtre iugez d'aucun Roy, ne tout le Clergé: il mourut l'an 15. mois 2. iours 21.	402.
	Le ſiege fut vaquant 22. iours.	
42.	ZOZIMVS Grec, homme fort docte & de ſaincte vie defendit que les ſerfs ne fuſſent admis en l'ordre de Preſtriſe: moins, dit Platine, les baſtards & meſchants: il mourut l'an 2. mois 4. iours 7.	416.
	Le Siege fut vaquant 9. mois.	
43.	BONIFACE Romain, ce fut luy qui changea les veilles des Saints aux ieuſnes: il fut chaſſé de Rome à cauſe d'Eulalius par l'Empereur Honorius fils de Theodoſius, lequel le r'appella: il mourut l'an 4. mois 9. iours 28.	419.
	Le ſiege fut vaquant 9. iours.	
	SCHISME IIII.	
	EVLALIVS Romain durant le Schiſme contre Boniface, fut eſleu par vne partie du Clergé, & mis hors de Rome auec Boniface: il mourut le troiſieſme mois & ſept iours de ſon eſlection.	419.
44.	CELESTIN Romain ordonna que les Pſalmes fuſſent chantez de tous auant la Meſſe, ce qu'auparauant il ne faiſoit, ains ſeulement l'Epiſtre & l'Euangile eſtoient recitez, de là les Introites ont eſté cueillies, graduels, offertoires, & communions. Ordonne auſſi que les Preſtres ſçauront les Canons Eccleſiaſtiques: il mourut l'an huict mois 5. iours 3.	423.
	Le Siege fut vaquant vn mois vnze iours.	
	SYNODE III. GENERAL.	
	CONcile general ſous Theod. 2. de 200. Eueſques celebré en Epheſe contre l'heretique *Pelagius & Neſtorius*, Eueſques de Conſtantinople qui nioient la diuinité de Ieſus-Chriſt.	430.
45.	SIXTE III. Romain, accuſé d'auoir violé vne Nonain, purgé par ſon ſerment en preſence de 55. Eueſques, ayant diſtribué tous ſes biens aux pauures, mourut l'an 7. mois 11.	432.
	Le ſiege fut vaquant vn mois vnze iours.	
46.	LEON le grand, ainſi ſurnommé à cauſe de ſa grande doctrine, or-	440.

Nombre des Pap. | donne, ou renouuelle les Rogations, & processions, qu'on appelle Litanies. Ses Litanies sont les petites, Gregoire le grand institua les grandes, ayant fait plusieurs ordonnances. Il deffendit de chanter *Alleluya*, & *Gloria in excelsis Deo* en temps de Caresme. Il mourut l'an 20. mois 11. iours 2. Le Siege vaquant sept iours. Auant ce Pape l'Eglise Romaine nombroit les ans depuis la Passion de Iesus. | Ans de Christ.

SYNODE IIII. GENERAL.

COncile general de Calcedoine soubs l'Empereur Martian de 225. Euesques, contre l'heresie d'Eutiches Prestre de Constantinople, confondant les deux natures en Iesus-Christ. 452.

47. HILAIRE de Sardegne, docte personnage, deffend que nul ne puisse estre successeur à aucune charge Ecclesiastique. Il mourut l'an 6. mois trois, iours dix. 461.

Le siege fut vaquant dix iours.

48. SIMPLICE de Tiuoli ordonna qu'aucun Ecclesiastique ne recognoisse vn laïc en la possession d'vn benefice. Il meurt l'an 15. mois 6. iours 23. 467.

Le siege fut vaquant 6. iours.

49. FELIX III. Romain, ordonne que les Eglises seront consacrees seulement par les Euesques. Il meurt l'an 8. mois 11. iours 17. 483.

Le siege fut vaquant 5. iours.

50. GELASIVS Africain composa les prefaces que l'on chante auant le sainct Canon, ordonna, que les Ordres sacrez ne seroient administrez que quatre fois l'annee, & le Samedy. Il composa hymnes, collectes, respons, graduels, liures, & fit autres ordonnances, estant docte, & mourut l'an quatre mois, huict iours 19. 492.

Le siege fut vaquant 5. iours.

51. ANASTASE II. Romain, est reputé heretique, infame par quelques-vns, & fauorisant aux Nestoriens : toutesfois il excommunia l'Empereur Anastase comme Eutychien. Il mourut miserablement apres auoir vuidé ses boyaux comme Arrius, l'an 2. mois 11. iours 24. 496.

Le siege fut vaquant 2. iours.

52. CELIVS SYMMACHVS de Sardaigne fut Pape, nonobstant l'election d'vn nommé Laurent, & d'vn autre appellé P. Alton, ainsi par eux commença le cinquiesme Schisme : Car Theodoric Roy des Gots, qui lors occupoit l'Italie, ayant entendu que le Clergé de Rome seditieux vouloit deposer Symmachus, enuoya cest Alton tenir le Siege, & chasser les deux autres. Toutefois Symmachus, s'estant purgé des delits que l'on luy objectoit, fut remis, & mourut l'an quinziesme, mois septiesme, iours vingthuictiesmes. 498.

Le siege fut vaquant deux iours.

SCHISME V.

LAVRENS Romain durant le Schisme contre Symmachus, mourut l'an premier. 513.

53. CELIVS HORMISDA de Frosselone cité de la Campanie, voyant plusieurs Moynes à Rome opiniatres en l'heresie d'Eutyches, les fit 514.

NOMBRE DES PAP.		An de Chriſt.
	bannir de la ville. Il fit de grandes aumoſnes, condamna l'hereſie des Manicheens qui repulluloient, fit bruſler leurs liures, & mourut l'an 9. mois 9. iours 17.	
	Le ſiege fut vaquant 5. iours.	
54.	IEAN de Toſcane, eſtant enuoyé en Ambaſſade par le Roy Theodoric Arrien vers l'Empereur Iuſtin en Conſtantinople, pour reſtituer les Arriens à leur liberté, & l'ayant obtenu, neantmoins eſtant ſuſpect à Theodoric, il fut par luy empriſonné, où il mourut en grande diſette l'an 2. mois 9. iours 6.	523.
	Le Siege fut vaquant vn mois 27. iours.	
55.	FELIX IIII. Samien, ſepara le peuple du Clergé, bailla à ceſtuy des liures neceſſaires, fit le baſtiment de ſainct Coſme à Rome, & quelques reparations aux autres. Il mourut l'an quatre, mois deux, iours dixhuict.	526.
	Le Siege fut vaquant 3. iours.	
56.	BONIFACE deuxieſme, Romain fut approuué de tous apres la mort de Dioſcore, il confirma l'ordre de ſainct Benoiſt. Il mourut l'an 2. & 2. iours de ſon Pontificat.	530.
	Le Siege fut vaquant 3. mois 5. iours.	
	SCHISME VI.	
	DIOSCORE Romain eſtant eſleu par quelques-vns durant le ſchiſme contre Boniface, mourut l'an & vingthuict iours apres.	531.
57.	IEAN deuxieſme, ſurnommé Mercure, ayant receu la confeſſion de foy de l'Empereur Iuſtinian, ſignee de ſa main, auec vn beau preſent mourut l'an deux mois quatre iours 6. de ſon Pontificat.	
	Le Siege fut vaquant 6. iours.	
58.	RVSTICVS AGAPITVS Romain, fit delaiſſer à Iuſtinian l'hereſie Eutychienne, de laquelle il auoit eſté ſeduit par Anthemius Eueſque de Conſtantinople, puis mourut l'an, & dix-neufieſme iour de ſon Pontificat.	534.
	Le Siege fut vaquant 6. mois, 25. iours.	
59.	CELIVS SYLVERIVS de Fruſolone en Campanie, ne voulant remettre Anthemius heretique en ſon Eueſché de Conſtantinople par commandement de l'Imperatrice, eſt condamné fauſſement d'auoir voulu liurer Rome aux Gots, fut exilé en l'Iſle de Pont, où il mourut de pauureté, ayant inſtitué la feſte de la Purification pour appaiſer vne grande peſte: l'an premier, mois cinquieſme, iour ſecond de ſon Pontificat.	535.
	Le Siege fut vaquant 5. iours.	
	SCHISME VII.	
60.	VIGILIVS Romain creé pendant le Schiſme contre Syluerius, homme ambitieux, & qui auoit eſté cauſe de l'expulſion de Syluerius, obtint la dignité Papale par force, & par faueur de Theodora femme de l'Empereur Iuſtinian: laquelle puis apres le fit tirer de Rome, du conſentement des Romains, qui le hayſſoient à mort, mené à Conſtantinople, où il fut griefuement affligé, iniurié, outragé, conduit par la ville auec vne corde au col, finalement banny, pou-	537.

NOMBRE DES P. A. P.		An de Christ.
	n'auoir voulu remettre Anthemius heretique en son Eueſché de Constantinople, ſuiuant ſa promeſſe mal faicte à Theodora, & dont il ſe repentoit. Il mourut l'an dixſeptieſme, mois 6. iours 29. de ſon Pontificat.	
	Le ſiege fut vaquant vn mois 5. iours.	
	SYNODE V. GENERAL.	
	CONcile vniuerſel celebré à Constantinople pour la ſeconde fois, de cent ſoixante-cinq Eueſques, contre Anthemius Eueſque de Constantinople, & Theodore homme eloquent, qui diſoit la Vierge ſaincte auoir enfanté vn homme ſeulement, & non homme & Dieu, & fut conclud qu'elle eſtoit *Theotocos*, Mere de Dieu.	553.
61.	PELAGIVS Romain ayant ordonné que les Eccleſiaſtiques chanteroient toutes les heures canoniales, que les heretiques, & ſchiſmatiques ſeroient punis par glaiue, puiſſance, & iuſtice temporelle, que nul ne fuſt admis aux Ordres Eccleſiaſtiques par ambition, ny dons: meurt l'an cinquieſme, mois dixieſme, iours vingt-huict de ſon Pontificat.	555.
	Le ſiege fut vaquant 4. mois 5. iours.	
62.	IEAN III. Romain ayant acheué de faire reparer quelques Egliſes, aggrandir les cimetieres des Martyrs, il mourut l'an 12. mois 11. iours 26. de ſon Pontificat.	561.
	Le ſiege fut vaquant 10. mois 19. iours.	
63.	BENOIST Romain ayma fort les pauures, & voyant l'Italie ruynee par les guerres des Lombards, qui commencerent d'occuper l'Italie à l'inſtigation de Narſes, irrité par l'Imperatrice Sophie, & affligee de famine, & peſte; il mourut l'an quatre, mois vn, iours 29. de ſon Pontificat.	575.
	Le Siege fut vaquant 4. mois.	
64.	PELAGE II. Romain eſleu ſans le conſentement de l'Empereur, à cauſe que Rome eſtoit aſſiegee par les Lombards, ayant faict de ſa maiſon paternelle vn hoſpital pour les pauures, tranſporté le Patriarchat d'Aquilee à Grandens, la faiſant Metropolitaine de la Prouince de Veniſe, mourut de peſte l'an 10. mois 2. iours 10. de ſon Pontificat.	579.
	Le Siege fut vaquant 6. mois 25. iours.	
65.	GREGOIRE le grand Moyne fut eſleu par la voix du Clergé & de tout le peuple, & du conſentement de l'Empereur Maurice, il augmenta la Meſſe de pluſieurs ceremonies & prieres, de l'Introite ou Antienne, priſe de quelques Pſalmes: qu'on chantaſt les neuf fois *Kyrie eleyſon*, qui ſignifie, Seigneur aye mercy de nous: Alleluya au commencement des heures Canoniales, *Deus in adiutorium*, & le *Gloria Patri* en la fin de chacun Pſeaume de ſainct Hieroſme, iaçoit qu'aucuns luy attribuent l'abſtinence de chair en Careſme, qui eſt beaucoup plus ancienne, trop bien y adiouſta il les quatre iours du Mercredy iuſques aux Dimanches pour parfaire la quarantaine, Il inſtitua les grandes Litanies, partie des ſtations de Rome, & infinies autres choſes que l'on peut voir dans Platine, il meurt l'an 13. mois 6. iours 10. de ſon Pontificat.	590.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Chriſt.
	Le ſiege fut vaquant 5. mois, 17. iours.	
66.	SABINAN Toſcan, duquel on ne ſçait l'origine, & à bon droit: car il eſtoit meſchant & indigne de ſon eſtat : detracteur des vertus de ſon predeceſſeur, diſant qu'il auoit diſſipé le bien de l'Egliſe, ayant eſté liberal aux pauures, & en volonté de faire bruſler ſes liures, ayant ordonné des lampes ardentes en l'Egliſe, les cloches, & que les heures fuſſent ſonnees, il mourut l'an 1. mois 3. iours 24. de ſon Pontificat.	604.
	Le ſiege fut vaquant vne mois 26. iours.	
67.	BONIFACE III. Romain, ayant obtenu le Primat ſur toutes les Egliſes de l'Empereur Phocas, ordonna en vn Concile de 72. Eueſques 30. Preſtres & 3. Diacres, que l'Eueſque ſera eſleu par le Clergé & le peuple : & que tous ceux qui paruiendront à la dignité Epiſcopale par dons & faueurs, ſeront excommuniez. Voila vne ſaincte ordonnance bien negligee à la ruine de pluſieurs, il meurt huict mois 23. iours de ſon Pontificat.	607.
	Le ſiege fut vaquant 10. mois 3. iours.	
68.	BONIFACE IIII. de Valeria en Prouence, obtint de l'Empereur le Pantheon de tous les faux Dieux, & le dedie à l'honneur de la Vierge Marie, & de tous les Martirs, lors la feſte de Touſſaincts fut inſtituee le 12. May, ayant fait vn Monaſtere de ſa maiſon, & donné congé aux Moynes de preſcher, baptiſer & confeſſer, il meurt l'an 6. mois 8. iours 11. de ſon Pontificat.	608.
	Le ſiege fut vaquant 4. mois 23. iours.	
69.	THEODAT OV DEVSDEDIT Romain, homme de ſaincte vie, fit celebrer le Concile d'Auxerre, auquel les eſtrennes qui ſe donnent le premier iour de l'an furent deffenduës : afin de n'eſtre veu ſuyure les Payens. Il meurt l'an trois mois dix iours 27. de ſon Pontificat.	615.
	Le ſiege fut vaquant vn mois 26. iours.	
70.	BONIFACE V. Neapolitain, homme fort humain, ordonna le premier entre les Papes, que les Temples ſeroient la franchiſe pour tous fugitifs, ſinon les ſacrileges, & excommuniez ; il mourut l'an 3. mois dix, iours 9. de ſon Pontificat.	619.
	Le ſiege fut vaquant 13. iours.	
71.	HONORE fut liberal aux pauures, repara l'Egliſe ſainct Pierre d'or, d'argent, & de beaux tableaux ; apres mourut l'an 12. mois 11. iours 7. de ſon Pontificat.	622.
	Le ſiege fut vaquant vn an, 7. mois, 18. iours.	
72.	SEVERIN Romain fut liberal aux pauures, s'eſtudia à reparer les Egliſes, & accroiſtre le reuenu d'icelles. De meſme zele eſtoit lors noſtre Dagobert, qui fit baſtir l'Egliſe de ſainct Denys, l'enrichiſſant merueilleuſement, voire des reliques, & deſpoüilla des autres Egliſes. Le Pape mourut l'an premier, mois ſecond, iours 4. de ſon Pontificat.	657.
	Le ſiege fut vaquant vn mois, 22. iours.	
73.	IEAN IIII. de Dalmatie racheta pluſieurs Dalmates, & Iſtriens, detenus captifs par les Sarrazins, puis mourut l'an premier, mois 9. iours 18.	638.

Le Siege

Le siege fut vaquant 1. mois 14. iours.

Noms des Papes.		Ans de Christ.
73.	THEODORIC Hierosolimitain, fils de Theodore Euesque de Hierusalem, fut liberal aux pauures. L'election estoit vallable, faite par le Clergé, & le peuple, confirmee par l'Exarche cõme lieutenãt de l'Empereur. Il meurt l'an 6. 5. mois 18. iours de son Pontificat.	640.

Le siege fut vaquant 4. mois 2. iour.

75.	MARTIN Italien assembla vn Concile à Rome de 150. Euesques, contre Pyrrhus, Sergius, Cyrus absent, & Paul present, Patriarches de Constantinople, heretiques Monothelites, nians deux volontez en Iesus-Christ: par le cõmandement de l'Empereur Constans III. heretique, il fut banny en vne cité de Pont, où apres plusieurs miseres finit ses iours l'an 6. vn mois 28. iours de son Pontificat.	647.

Le siege fut vaquant 8. mois 28. iours.

76.	EVGENE Romain ordonna que les maisons des Prestres & Euesques seroient edifiées pres des Temples, auec prisons, pour punir les crimes des Ecclesiastiques: il mourut l'an 2. neuf mois 14. iours de son Pontificat.	654.

Le Siege fut vaquant vn an dix-sept iours.

77.	VITALIANVS Italien ordonna le chant de l'Eglise Romaine, & l'accorda auec les orgues pardeuant non visitées au seruice diuin, & s'estant du tout addonné à deffendre la Religion Chrestiéne contre les heretiques, mourut l'an 3. cinq mois 29. iours de son Pontificat.	657.

Le siege fut vaquant 2. mois 14. iours.

78.	DEODATE Moine Romain, guarit vn ladre en le baisant, homme religieux, affable, liberal aux pauures, & estrangers, il mourut l'an 4. deux mois 15. iours de son Pontificat.	672.

Le Siege fut vaquant 4. mois 6. iours.

79.	DONNIVS Romain fit pauer de marbre le paruis de S. Pierre, & par son integrité assujetit l'Eglise de Rauenne à celle de Rome, qui se disoit chef d'elle-mesme: il mourut l'an 2. cinq mois 10. iours de son Pontificat.	676.

Le siege fut vaquant 2. mois 28. iours.

80.	AGATHON Sicilien Moine, fut de si bon naturel, que iamais homme qui vint à luy ne s'en alloit triste, ny desolé, mais ioyeux, & consolé: il mourut l'an 2. sept mois de son Pontificat.	680.

Le siege fut vaquant 7. mois.

SYNODE VI. GENERAL.

CONCILE vniuersel tenu à Constantinople, de 289. Euesques, contre les Monothelites, qui nioyent deux volontez, & natures en Iesus-Christ. Le Patriarche de Constantinople delaisse son heresie: Machaire d'Antioche ne la voulut laisser, & fut dejetté de son Eueschè: là il fut permis le mariage aux Prestres de Grece, & non à ceux de l'Eglise Occidentale. 680.

81.	LEON II. Sicilien, homme fort sçauant en la langue Grecque, & Latine, & bon musicien, qui reduit le chant en meilleure melodie, aymant les pauures, exhortant tous de paroles, & d'exéple à pieté,	682.

Nombre des Pap.		An de Chriſt.
	iuſtice, humanité, & autres vertus, ayant ordonné que l'on bailleroit la paix à la Meſſe; mourut le 10. mois, 19. iours de ſon Pontificat.	
	Le ſiege fut vaquant vn an, vn mois 21. iours.	
82.	BENOIST II. Romain, fut de telle ſainteté, qu'en ſa faueur l'Empereur Conſtantin IV. approuua l'eſlection des Papes eſtre ſuffiſamment faite par le Clergé, & peuple Romain, ſans l'authorité, & confirmation de l'Empereur: ce qui ne fut apres de long tẽps obſerué il mourut le 10. mois, 27. iours de ſon Pontificat.	684.
	Le ſiege fut vaquant 2. mois, 9. iours.	
83.	IEAN V. Syrien, homme ſçauant, & vertueux, fut conſacré comme ſon predeceſſeur, par les Eueſques d'Oſtie, Portenſe, & Velitercie, & ordonna qu'ainſi s'obſerueroit apres, comme la couſtume eſt encore; il mourut l'an premier, 9. iours de ſon Pontificat.	685.
	Le ſiege fut vaquant 2. mois 18. iours.	
	SCHISME VII.	
	PIERRE Archipreſtre Romain, eſleu par le Clerge, eut le Siege quelques iours.	686.
	THEODORE Preſtre Romain, eſtant eſleu par l'exercite Romain, eut le Siege pour quelques iours contre Pierre, & furent tous deux cauſes & autheurs du ſchiſme ſeptieſme, & tous deux eſtans chaſſez, Conon fut creé.	
84.	CONON Romain ſurnommé Angelique, pour ſa ſaincte vie, doctrine, & beauté, fut eſleu Pape, apres vne grande contẽtion contre Pierre, & Theodore: il mourut le 11. mois de ſon Pontificat.	
	Le ſiege fut vaquant 2. mois 25. iours.	
	SCHISME VIII.	
	THEODORE Preſtre Romain, homme riche, qui auoit corrompu la gendarmerie par argent, eut le Siege quelques iours.	
	PASCHAL Archidiacre, conuaincu d'art magique durant le ſchiſme de Theodore, eut auſſi le Siege quelques iours, & finalement ayans tous deux eſté chaſſez, fut creé Sergius.	
85.	SERGIVS Syrien, homme de ſaincte vie, ordonna que l'*Agnus Dei* ſeroit chanté par trois fois en la Meſſe: il mourut l'an traizieſme 8. mois, 13. iours de ſon Pontificat.	687.
	Le ſiege fut vaquant vn mois 20. iours.	
86.	IEAN VI. Grec, fut fort ſtudieux à reparer les Egliſes, auec les Autels, & racheter les captifs du threſor de l'Egliſe: il mourut l'an 3. 2. mois 14. iours de ſon Pontificat.	701.
	Le ſiege fut vaquant vn mois 18. iours.	
87.	IEAN VII. Grec, homme eloquent, & de bonne vie, ayant faict reparer pluſieurs Egliſes, & icelles enrichir de peintures, & ſtatuës, mourut l'an deuxieſme 7. mois 17. iours de ſon Pontificat.	705.
	Le Siege ne vaqua point.	
88.	SISINVS, ou ZOSIMVS Syrien, homme de grande ſainteté, mourut ſoudainement, fort vexé des gouttes de pieds, auec bonne	707.

Nombre des Pap.		Ans de Christ.
	volonté de ne rien obmettre de ce qui appartient à vn vray Pontife, le 20. iour de son Pontificat.	
89.	CONSTANTIN Syrien, fut bien aymé de tous, signamment des pauures : ce Pape estant à Constantinople, Iustinian II. Empereur luy baisa les pieds par hõneur : ainsi fut introduicte la coustume qui dure encores, par cét Empereur. Il resista le premier hardiment de tous les Papes, en face à l'Empereur Philippes Bardane, qui vouloit oster les images, & mourut l'an 8. mois vn, iours 20. de son Põtificat.	684.
	Le siege fut vaquant vn mois 10. iours.	
90.	GREGOIRE II. Romain, enuoye Boniface Moine docte en Allemagne prescher l'Euangile, & en conuertit plusieurs: excommunie l'Empereur Leo surnommé Iconomachus, pour auoir entrepris de oster les images. Ainsi l'heresie de l'Emp. fut occasiõ de l'accroissemẽt du Siege Romain, par l'assistance des Catholiques : car lors Rome, & quasi toute l'Italie, se retira de l'obeissance de l'Empereur, l'Exarcat cesse, occupé par les Lombards, & de là nos Princes furent appellez au secours des Papes, & par eux, comme tuteurs, deffendus, & enrichis ; il mourut l'an 14. dix mois, 22. iours de son Pontificat.	716.
	Le siege fut vaquant vn mois 5. iours.	
91.	GREG. III. Syrien, homme docte en Grec, & Latin, priua l'Emp. Leon III. (meschant à la verité) & de l'Empire, & de la Communion des fidelles ; estant assiegé par le Roy des Lombards dans Rome, n'ayant support de l'Empereur, se retire à nostre Charles Martel, duquel il obtint ce qu'il desiroit : il mourut l'an 10. huict mois 24. iours de son Pontificat.	731.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
92.	ZACHARIE Grec, personnage doüé de plusieurs vertus, pacifia l'Italie, estant lors fort troublee, confirma l'election de nostre Pepin pour estre Roy de France, au lieu de Childeric, qui fut contraint de se faire Moine : & dispensa les François du serment de fidelité à luy fait, & mourut l'an 10. trois mois 15. iours de son Pontificat.	742.
	Le siege fut vaquant 8. iours.	
93.	ESTIENNE II. Romain, que plusieurs obmettent, à cause qu'il ne vescut que 4. iours de son Pontificat.	752.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
94.	ESTIENNE III. dit II. sage, & vertueux, tant aymé de tous, qu'il fut porté sur les espaules d'aucuns iusqu'à l'Eglise de S. Iean de Latran : & de là est qu'encores auiourd'huy les Papes se font porter. Il vint en France, & obtint secours de Pepin contre le Roy des Lombards, auec grands presens, sçauoir la seigneurie de Rauẽne de grande estenduë, qui souloit appartenir aux Exarchats, ou Lieutenãts de l'Empereur, ayant sacré Pepin Roy de France, & donné aux François l'Empire Romain : ce qui fut apres executé par Leõ III. mourut l'an 5. & 29. iours de son Pontificat.	752.
	Le siege fut vaquant 22. iours.	
95.	PAVL Romain, frere d'Estienne, homme fort misericordieux enuers les pauures malades, & prisonniers, lequel il visitoit de nuict luy seul, fut creé Pape, nonobstant l'election faite par aucuns des	657.

Nombre des Pap.		Ans de Chriſt.
	Theophylactes. Paul meurt grand deffenſeur des vefues, orphelins & de tous ſouffreteux, l'an 10. vn mois de ſon Pontificat.	
	Le ſiege fut vaquant vn an, 7. mois 7. iours.	
	SCHISME IX.	
	THEOPHYLACTE Romain, Archidiacre, fut eſleu par aucuns durant le ſchiſme contre Paul, tint le Siege quelques mois.	757.
	SCHISME X.	
	CONSTANTIN de Nepeſe laic, fut creé par force par les laïcs, & contre les Canons, occupa le Siege vn an, vn mois, 10. iours.	
	PHILIPPES Moine Romain, durant le ſchiſme fut creé par les laïcs contre Conſtantin, & occupa le ſiege cinq iours, & tous deux en eſtans chaſſez, fut creé Eſtienne.	786.
96.	ESTIENNE IV. dit III. Sicilien, Moine, fut eſleu Pape contre l'eſlection de Conſtantin & Philippes tous deux Antipapes. Eſtiéne ayant reuoqué en vn Concile de Latran les ordonnances de ce Conſtantin Antipape, & annullé le 7. Cõcile de Cõſtantinople de l'Emp. Conſtantin V. (aucuns diſent Leon III. ſon pere) en ce qui concernoit les images: meurt l'an 3. cinq mois, 27. iours de ſon Pontificat.	
	Le ſiege fut vaquant 9. iours.	
97.	ADRIAN Romain, des plus renommez en bonté, doctrine, & ſainčteté de vie, de tous ſes predeceſſeurs, appelle Charlemagne Roy de France à ſon ſecours, contre Didier Roy des Lombards, qui perdit ſon Royaume en vn Concile de 153. Eueſques, que Segebert appellé General dõna à Charlemagne pouuoir d'eſlire les Papes, & autres Prelats. Ordonne le premier que ſes Bulles ſeront ſcellées en plomb: il mourut l'an 7. dix mois 17. iours de ſon Pontificat.	789.
	Le Siege ne vaqua point.	
	SYNODE VII.	
	CONCILE vniuerſel celebré de 350. Eueſques à Nicee, pour la reſtitution des images, auec forme de les honorer.	789.
98.	LEON III. Romain, homme ſçauant, aymant les pauures, s'adonnant à preſcher, recherchant les doctes, ayãt eſté battu quaſi iuſqu'à mort, & mis en priſon par deux Preſtres Romains, eſchappé d'icelle, il vient en France vers Charlemagne, lequel le remet en ſa dignité, s'eſtant purgé par ſerment. Apres ayãt couronné Charles Empereur il mourut le 20. an, 5. mois, 18. iours de ſon Pontificat.	796.
	Le ſiege fut vaquant 20. iours.	
99.	ESTIENNE V. dit 4. Romain, homme noble, docte, vint en France pour s'excuſer touchant ſon eſlection faicte ſans le conſentemẽt de l'Empereur Loys le Debõnaire, lequel il couronna à Rheims, puis retourné à Rome mourut le 6. mois, 23. iours de ſon Pontificat.	816.
	Le ſiege fut vaquant 2. iours.	
100.	PASCAL Romain, Moine eſtant eſleu ſans l'authorité de l'Empereur Loys Debonnaire s'excuſa par lettres & ambaſſades; alors l'Empereur quitta ceſte belle prerogatiue & droict d'eſlection, reſeruant ſeulemẽt que le nouueau Pape renouuelleroit l'amitié par ambaſſa-	817.

Noms des Papes		Ans de Christ.
	des, soudain apres son eslection mourut l'an 7. mois 3. iours de son Pontificat.	
	Le siege fut vaquant 4. iours.	
	EVGENE II. Romain, liberal aux pauures, docte, fut esleu Pape, nonobstant l'eslection d'vn Zinzinut: il mourut l'an 3. mois 6. iours 24. de son Pontificat.	824.
101.	*Le siege fut vaquant 2. iours.*	
	SCHISME XI.	
	ZINZINVS Romain creé durant le Schisme contre Eugene, eut le Siege quelques iours.	824.
102.	VALENTIN Romain, homme eloquent & de bonnes mœurs, il mourut le premier mois, dix iours de son Pontificat.	827.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
103.	GREGOIRE IV. Romain, donna conseil au Roy Louys Debonnaire que la feste de Toussainct fust celebree le premier de Nouembre en France & Germanie; il mourut l'an 16. de son Pontificat.	828.
	Le siege fut vaquant quinze iours.	
104.	SERGIVS II. Romain, homme de bien, appellé auparauãt Groin de porc, changea son nom, & donna le premier, selon la commune opinion, occasion à ses successeurs de changer leur nom à leur eslection: il mourut l'an 3. de son Pontificat.	844.
	Le Siege ne vaqua point.	
105.	LEON IV. Romain, Moine, fut fort homme de bien: resista aux Sarrazins venans auec grande armee contre les Napolitains, & Romains: & ayant premierement inuoqué Dieu, & donné congé d'aller contre les ennemis, les siens retournerẽt vainqueurs: il mourut l'an 8. 3. mois 6. iours de son Pontificat.	847.
	ADVERTISSEMENT. *Quelques Historiens, voire de grande authorité mettent en ce lieu Ieanne 7. ou 8. Allemande ou Angloise, qui sous habit d'homme, estant femme, estudia si bien qu'elle fut esleuë Papesse, presida deux ans & quelques mois, au bout desquels enceinte deliura l'enfant publiquement en vne procession, & mourut. Martinus Polonus, Plat. Volat. Philip Berg. Naucl, & autres. Mais Onuph. & Genebrard hommes de grande doctrine maintiennent que c'est vne fable, & s'aydent de l'authorité de plusieurs grands personnages, outre beaucoup de raisons tres doctement deduites par eux.*	
106.	BENOIST III. Romain, contre son gré fut esleu, pleurant receut la charge, prenant Dieu à tesmoin, qu'il n'estoit capable: toutesfois il estoit fort homme de bien, visitoit les malades, nourrissoit les pauures, consoloit les desolez, deffendant les veufues & orphelins; il fut deposé, cependant Anastase vsurpe le Siege, puis restitué, & mourut l'an deuxiesme, 8. mois 16. iours de son Pontificat.	855.
	Le siege fut vaquant 15. iours.	
	SCHISME XII.	
	ANASTASE III. Romain, creé durant le Schisme, contre Benoist eut le Siege pour quelques iours, & suscita le douziesme Schisme.	855.
107.	NICOLAS le Grand, Romain, homme fort sçauant & digne de	858.

Nombre des Pap.		An de Chriſt.
	tel office, fit infinis Decrets, & entre autres que nul Prince ſeculier, ny homme luy preſumaſt d'aſſiſter aux Cõciles Eccleſiaſtiques, ſinon qu'il fuſt queſtion de la foy: que nul n'aſſiſte à la Meſſe d'vn Preſtre concubinaire: que le Bapteſme ne ſeroit reïteré, encore qu'il fuſt adminiſtré d'vn Payen ou Iuif, pourueu qu'il fuſt au nom du Pere, du Fils, & du Sainct Eſprit. Il mourut l'an 9. ſix mois 20. iours de ſon Pontificat.	
	Le ſiege fut vaquant 7. iours.	
108.	ADRIAN II. Romain, homme de bien, & ſçauant, liberal aux pauures, humble enuers tous, iuſques à lauer les pieds aux Eueſques, fut eſleu Pape, ſans attendre l'aduis des Ambaſſadeurs de l'Empereur & mourut l'an quatrieſme, vnze mois, 12. iours de ſon Pontificat.	867.
	Le ſiege fut vaquant 2. iours.	
	SYNODE VIII. GENERAL.	
	COncile vniuerſel IV. tenu à Conſtantinople par 300. ou 383. Eueſques contre Photinus Eueſque de Conſtantinople qui fut rejetté & excommunié. Ignace iniuſtement priué, reſtitué.	869.
109.	IEAN VIII. Romain, (car nous laiſſerons Ieanne) homme docte vient en Frãce eſchappé des priſons des Romains, courõna 3. Empereurs en 4. ans. Charles le Chauue à Rome, Loys le Begue en vn Cõcile tenu à Troye. Charles le Gros, nos Roys apres ſõ retour à Rome, ce qui n'aduint iamais à autre Pape. Il mourut l'an 10. de ſon Pontif.	872.
	Le Siege fut vaquant 3. iours.	
110.	MARTIN II. fut Pape par mauuais attente au Pontificat, & y mourut l'an premier, vn mois de ſon Pontificat.	882.
	Le ſiege fut vaquant 2. iours.	
111.	ADRIAN III. Romain, ordonna derechef apres Nicolas que nul Empereur ne s'ingereroit plus de l'eſlection du Pape, il mourut l'an premier, trois mois, dix-neuf iours de ſon Pontificat.	884.
	Le ſiege fut vaquant 3. iours.	
112.	ESTIENNE ſixieſme, dit cinquieſme, Romain, ſe delectoit de la ſainctetẽ d'aucuns, meſmement d'vn Berardus Eueſque de Poictiers: il tint le ſiege ſix ans, & neuf iours.	885.
	Le ſiege fut vaquant 5. iours.	
113.	FORMOSVS Romain fut eſleu Pape, tint le ſiege 4. ans ſix mois dix huict iours, il fut priué de la dignité, puis remis par corruption.	891.
	Le ſiege fut vaquant 5. mois 2. iours.	
	SCHISME XIII.	
	SERGIVS III. Romain creé durant le Schiſme contre Formoſus, eut le ſiege quelque temps, lequel Schiſme fut cruel & ſcandaleux, & qui dura long temps.	
114.	BONIFACE VI. Pape fut mis à mort le 25. iour de ſon Pontificat, il ne fit rien digne de remarque en ſi peu de temps, comme ne firent ſes ſix ſucceſſeurs. Le temps ne fut oncques plus malheureux que durant leurs vies, l'vn perſecutoit l'autre indignement.	895.
	Le Siege fut vaquant 5. iours.	
115.	ESTIENNE VII. dit VI. Romain, fit caſſer les decrets de Formo-	896.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Christ.
	sus, deterrer son corps, couper deux doigts, le mettre en sepulture de laycs, en fin se repentant de ses villains actes se fit Moyne, ayant tenu le siege vn an deux mois dix-neuf iours.	Ans de Christ.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
116.	ROMAIN natif de Rome, approuue les actes de Formosus, abolissant ceux d'Estienne, tint le siege 4. mois 23. iours.	897.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
117.	THEODORE II. Romain homme seditieux par iuste iugement de Dieu, mourut le 20. iour de son Pontificat. Platine dit que lors les hommes paruenoyent aux charges Ecclesiastiques par corruption, & non par vertu comme auparauant.	897.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
118.	IEAN IX. Romain, Moine, fuyant à Rauenne cassa les Actes d'Estienne, ratifia les Decrets de Formosus en la presence de l'Empereur & de nostre Roy Charles VIII. le Simple, mourut l'an premier, quinze iours de son Pontificat.	897.
	Le Siege fut vaquant vn iour.	
119.	BENOIST IV. Romain, ne fit rien digne de memoire pour les grands troubles suscitez par plusieurs de ses predecesseurs, & mourut l'an 3. six mois 15. iours de son Pontificat.	898.
	Le Siege fut vacquant 6. iours.	
120.	LEON V. ayant tenu le Siege 40. iours fut empriſonné dans vn Monastere, puis contraint par son successeur de se faire Moine : il mourut de deüil se voyant ainsi traité par celuy qu'il auoit nourry.	902.
	Le Siege ne vaqua point.	
	SCHISME XIV.	
121.	CHRISTOFLE Romain, durant le Schisme contre Leon, ayant si meschamment acquis le Siege, comme nous venons de dire, le perdit sept mois apres, fut mis en prison, & mourut pauurement.	902.
	Le Siege ne vaqua point.	
122.	SERGIVS III. Romain fait empriſonner son predecesseur, commande de retirer le corps de Formosus 113. Pape à qui il auoit esté competiteur, hors du sepulcre, luy fait trancher la teste, comme s'il estoit vif; il mourut l'an 7. trois mois 16. iours de son Pontificat.	902.
	Le Siege fut vaquant cinq iours.	
123.	ANASTASE III. Romain, s'estant comporté honnestement sans commettre acte digne de reprehension, mourut l'an deuxiesme, vn mois, vingt-deux iours de son Pontificat.	910.
	Le Siege fut vaquant deux iours.	
124.	LANDVS SABIN, hõme de peu d'estime, mourut l'an deuxiesme, six mois 22. iours de son Pontificat.	912.
	Le Siege fut vaquant vingt-six iours.	
125.	IEAN X. Romain, adonné aux armes plus qu'à pieté & religion, chassa les Sarrazins hors de Calabre, aydé d'Albert Marquis de Tuscan : & à raison qu'il s'attribuoit toute la gloire de ceste victoire, fut suffoqué par les soldats l'an quinziesme 2. mois 15. iours de son Pontificat.	913.
	Le Siege fut vaquant vn iour.	
126.	LEON VI. Romain, s'estant comporté honnestement, selon la	928.

NOMBRE DES PAP.		An de Christ.
	corruption de son siecle, mourut le sixiesme mois quinze iours de son Pontificat.	
	Le siege fut vaquant vn iour.	
127.	ESTIENNE VIII. dit VII. Romain, homme modeste & religieux, mourut l'an 2. vn mois, 15. iours de son Pontificat.	928.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
128.	IEAN XI. Romain, n'ayant rien fait digne de memoire, mourut l'an quatriesme, mois vnziesme, iour quinziesme de son Pontificat.	930.
	Le siege fut vaquant vn iour.	
129.	LEON VII. Romain, ne fit rien digne de memoire, l'heresie des Anthropomorphites (qui disoient que Dieu auoit forme corporelle) renouuellee. Otho I. fut le premier Empereur qui dõna le serment de fidelité à ce Pape qu'il deliura de prison, où il auoit esté mis par les Romains: & Leon luy confirma la puissance d'eslire les Papes, il mourut l'an 3. six mois dix iours de son Pontificat.	935.
	Le siege fut vaquant vn mois.	
130.	ESTIENNE IX. dit VIII. ne sortit de sa maison, à cause des cicatrices qu'il auoit au visage des coups receus à vne sedition: il mourut l'an 3. mois 4. iours 15. de son Pontificat.	939.
	Le siege fut vaquant 10. iours.	
131.	MARTIN III. Romain, homme paisible, repara les Temples, nourrit les pauures, il mourut l'an 3. mois 6. iours 14. de son Pontif.	942.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
132.	AGAPETE 2. Romain, homme de bonne vie & amateur de paix, mourut l'an 9. sept mois & dix iours de son Pontificat.	946.
	Le siege fut vaquant douze iours.	
133.	IEAN XII. Romain, fut le premier qui changea son nom, nommé des plus meschans, lubrique, cruel, paruenu à la dignité, par la puissance de son pere, occupa tres-indignement ceste saincte place, huict ans 4. mois vn iour, ayant fait coupper le nez à vn Cardinal, & le poing à vn autre, qui auoit escrit à l'Empereur Otho I. le scandale que l'Eglise souffroit de sa detestable vie.	956.
	Le Siege ne vaqua point.	
134.	Leon VIII. Romain, apres que ce Iean 12. fut deposé pour sa meschante vie, en vn Cõcile tenu à Rome, quasi de tous les Eueſques d'Italie, fust substitué, & tint le siege vn an 3. mois, 17. iours. Otho le grand, deffenseur de l'Eglise & fort religieux. Iean XII. incontinent apres qu'Otho fut party, fut rappellé des Romains seditieux & inconstans, & chasserent Leon 8. qui ne le voulut empescher pour euiter le schisme. Iean ainsi restitué tint le siege 3. mois 28. iours, au bout desquels trouué en adultere, fut tué par le mary de la femme. Cestuy suiuit bien mal la saincte vie de plusieurs de ses predecesseurs.	963.
	LEON VIII. fut remis par Otho, & tint le Siege 8. mois 22. iours, & Benoist V. fut banny & degradé par Otho, apres auoir gaigné & assiegé la ville. Leon voulant obuier à la malice des Romains qui procedoient à l'eslection par corruption & menees, ordõna en plein Synode, que nul ne fut fait Pape, sans le consentement de l'Empereur, & restitua les donations faictes à l'Eglise par Iustin.	

NOMBRE DES PAP.		Ans de Christ.
	Le siege fut vaquant 6. mois vn iour.	
	SCHISME XV.	
	BENOIST V. Romain, creé durant le Schisme contre Leon, eut le Siege quelques iours.	964.
135.	IEAN XIII. Romain, fils d'Euesque, tint le Siege six ans, vnze mois, cinq iours. Les Romains seditieux estans accoustumez de reietter leur Euesque, le firent empriſonner par Pierre leur Preuost, le bannirent, & entendans qu'Otho I. venoit contre eux à main forte le rappellerent. Ce Preuost baillé au Bourreau, fut deuestu, mis sur vn asne, la face tournee, les mains liees sous la queuë, ainsi mené par la ville, puis enuoyé en exil, ses adherans punis.	965.
	Le siege fut vaquant treize iours.	
136.	DONNVS II. Romain, fut si modeste qu'il ne receut aucune ignominie des Romains, il mourut le 3. mois de son Pontificat.	972.
	Le siege ne vaqua point.	
137.	BENOIST V. dit VI. ayant tenu le Siege vn an, six mois, fut empriſonné par Cinthius citoyen Romain, où il fust estranglé, mourant de faim, de laquelle iniure ne fut fait aucune Iustice. *Plat.* s'ébahit de la viciſſitude des choſes, veu que maintenant les souuerains Eueſques de Rome ont bien autre puiſſance.	972.
	Le siege fut vaquant vn an dix iours.	
138.	BONIFACE VII. Romain, ne fut pas long temps au Pontificat, ne l'ayant occupé qu'vn mois, douze iours.	974.
	Le siege fut vaquant 20. iours.	
139.	BENOIST VI. dit VII. ayant taſché comme homme de bien, & de paix, de perſuader aux Germains & Italiens, de s'accorder d'vn bon Empereur, la Republique eſtant fort affligee, tint le siege 9. ans, vn mois, dix iours.	975. 1241.
	Le siege fut vaquant trois iours.	
	SCHISME XVI.	
	Entre Boniface 7. Benoiſt 6. & Iean 14. fut le seizieſme Schiſme.	975.
140.	IEAN XIIII. Romain, fut empriſonné, ſoit pour ſa meſchante vie, ſoit par les parens de Boniface VII. ſes ennemis, à qu'il auoit eſté competiteur, & mourut de faim.	984.
	Le Siege ne vaqua point.	
	BONIFACE VII. Romain, entre au Pontificat par moyens illicites, & par meſme moyen en tomba, ayant deſrobé le treſor de sainct Pierre, s'enfuit à Conſtantinople, d'où il eſtoit retourné ayant attendu que Iean XIIII. eſleu Pape, auquel il fit tenir priſon, & ſelon quelques vns il feit creuer les yeux en priſon, & mourut de faim, & gouuerna vne autre fois l'Egliſe, quatre mois 6. iours.	985.
	Le Siege fut vaquant dix iours.	
141.	IEAN XV. Pape, hay de tous, pource qu'il diſtribuoit tout le bien de l'Egliſe à ſes parens & amis (en quoy il y a auiourd'huy trop d'imitation) mourut de faim eſtant priſonnier, en ayant lors grand beſoing par permiſſion diuine, le 9. an, 6. mois, 10. iours.	985.
	Le siege fut vaquant 1. iour.	

NOMBRE DES PAP.		Ans de Chriſt.
	IEAN XVI. Romain, Pape ſage & vaillant, tint le Siege quatre mois.	
	Le Siege fut vaquant 6. iours.	
142. 143.	GREGOIRE V. Saxon, Couſin de l'Empereur Otho troiſieſme, ayant eſté contraint de ſe retirer en Allemagne, par la menee de Creſcens Conſul, qui auoit fait eſlire Iean dixſeptieſme Antipape: le premier deſquels fut aſſommé du peuple, & l'Antipape priué du Pontificat, & de la vie, ayant eu premierement les yeux creuez. Cela, auec autres cauſes recitees par Platine donnerent lieu à l'inſtitution de ſept Electeurs de l'Empire, confirmez par Gregoire en vn Concile de Rome. Il tint le Siege deux ans, huict mois, trois iours.	945.
	Le Siege fut vaquant 8. mois 10. iours.	
	SCHISME XVII.	
	IEAN XVII. Grec, creé durant le Schiſme, homme meſchant, & deteſtable (que pluſieurs mettent au nombre des Papes) occupa le Siege dix mois, auant que Gregoire fut reſtitué. On luy fit creuer les yeux, couper le nez, & les aureilles à Creſcens & apres pendre, où il fut maſſacré du peuple ſelon Platine, comme a eſté dit cy-deuant.	997.
144.	SYLVESTRE deuxieſme, Moyne natif d'Aquitaine, laiſſant ſon Abbaye, pour le deſir qu'il auoit aux lettres, il s'en alla à Seuille en Eſpagne, tenuë pour lors des Sarrazins, eſtudia ſi bien qu'il fut precepteur de noſtre Roy Robert, de l'Empereur Otho troiſieſme, puis Archeueſque de Rheims, de Rauenne, finalement Pape, il mourut l'an quatrieſme, mois ſix, iours douze de ſon Pontificat.	998.
	Le Siege fut vaquant 25. iours.	
145.	IEAN XVII. Romain, confirme la feſte des morts, par le conſeil d'Odile Abbé de Clugny, qui auoit eſté eſtonné du bruit & voix gemiſſante autour le Mont d'Ethna, cauſee tant par le fremiſſement de la mer boüillonnante, que par le vomiſſement & bruit eſclatant qui ſort du degorgement du feu, ſortant de ceſte montagne en Sicile. Ayant ja eſté les ceremonies pour les Chreſtiens decedez, inſtituees long temps auparauant par Gelaſe, il meurt le quatrieſme mois, vingt-cinquieſme iour de ſon Pontificat.	1003.
	Le siege fut vaquant 19. iours.	
146.	IEAN XVIII. Romain, homme addonné à oyſiueté, ne fit rien de remarquable, & mourut l'an cinquieſme, mois huictieſme de ſon Pontificat.	1003.
	Le ſiege fut vaquant vn mois.	
147.	SERGIVS IIII. Romain, homme prudent, liberal aux pauures, gratieux à tous, gouuerna ſagement le Siege deux ans, neuf mois, dixneuf iours. *Volat. Plat. Geneb.* s'eſtonnent comme le Pape eſtoit ſi homme de bien: entendu les troubles qui eſtoient en la legitime ſucceſſion des ſouuerains Eueſques, comme jadis en la Synagogue, ſous les Antioches.	1009.
	Le ſiege fut vaquant 8. iours.	
148.	BENOIST VII. dit VIII. eſtant reiette par les Romains apres la	1012.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Christ.
	mort de l'Empereur Henry IIII. fut remis, ayant accordé auec ses ennemis & tint le siege vnze ans, trois mois, vingt & vn iours. On raconte qu'il fut veu par vn Euesque apres sa mort, sur vn cheual noir, le prie de donner son argent caché aux pauures, & que celuy qu'il auoit donné ne profitoit de rien, venu de rapine, estant griefuement tourmenté. *Plat.*	Ans de Christ.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
149.	IEAN XIX. frere de Benoist, selon *Plat.* ayant long temps fait la guerre contre les Romains, & sans estre promeu aux ordres Ecclesiastiques, supporté de l'Empereur Conrad, fut esleu Pape, mourut l'an 8. mois 9. iours 9.	1024.
	Le siege fut vaquant 2. iours.	
150.	BENOIST VIII. dit IX. dit Tusculan estant de vilaine vie fut deux fois deietté par les Romains, autres deux qui s'ensuiuent, esleuz, & tint le Siege 12. ans, 4. mois, 10. iours. Il apparut en espece monstrueuse apres sa mort, disant auoir vescu sans loix & raison. *Plat. Berg.*	1032.
	SCHISME XVIII.	
	SYLVESTRE III. Romain, pendant le Schisme fut esleu & Benoist deposé, puis trouué plus indigne que Benoist, chassé n'ayant tenu le Siege qu'vn mois, & Benoist remis. Ambition & corruption (vice trop commun entre nous) font plus que la vie Chrestienne, pour paruenir aux dignitez, chose deplorable. *Plat.*	1043.
	IEAN XX. Romain, aussi creé durant & pendant le Schisme de Benoist & Sylueſtre, tint le Siege vn an, 21. iours. Ce Schisme suscité par ces trois Papes, cause de grands maux. *Plat.*	1045.
151.	GREGOIRE VI. Romain, ayant eu le Pontificat par resignation de Benoist où plustost par vendition, fut contraint par l'Empereur Henry III. de le quitter vn an, sept mois, vingt iours apres.	1045.
	Concile de Sutrin pres de Rome, celebré en la presence de l'Empereur Henry, où ses trois Papes sont deposez, l'Election donnee de rechef à l'Empereur, & à ses successeurs pour euiter les Schismes. *Herm. Contr. en sa Chron.*	
152.	CLEMENT II. Saxon, fut empriſonné par Damase II. son successeur, le 9. mois selon Platine: mais Onuphrie dit que Damase fut homme de bien.	1047.
	Le Siege fut vaquant 9. mois vn iour.	
153.	DAMASE II. de Bauiere sans aucune election se fit Pape, mais mourant le 23. iour eschappa d'estre puny de ses fautes. *Plat.*	1048.
	Le Siege fut vaquant 6. mois trois iours.	
154.	LEON IX. Allemand, homme de noble maison, de bonne vie, & de grand sçauoir, aymant les pauures & estrangers: de façon que sa maison estoit ouuerte à tous. L'on dit que nostre Seigneur s'apparut à luy en forme d'vn paurre homme, qu'il fit coucher en son lict, puis disparut. Il meurt l'an cinq mois deux iours 28.	1049.
	Le Siege fut vaquant 11. mois 24. iours.	
155.	VICTOR deuxiesme, de Bauiere, fut esleu non tant volontairement, que pour complaire à l'Empereur, esliſant vn Allemand. Il meurt l'an deux mois trois iours 16.	1055.

NOMBRE DES PAP.		An de Chriſt.
	Le ſiege fut vaquant 4. iours.	
	ESTIENNE X. dit XI. Moyne Lorrain, met l'Egliſe de Milan, ſoubs l'obeyſſance de celle de Rome, ayant eſté 200. ans, chef de ſoy meſme, il meurt ſept mois, vingt huict iours apres.	1057.
	Le Siege fut vaquant ſix iours.	
156.	BENOIST IX. dit X. Romain, n'eſtant entré par la porte au Pontificat, ains par la force, y demeura ſeulement 9. mois 20. iours: puis deietté.	1058.
157.	NICOLAS II. de Sauoye, homme de bonne vie, tint le ſiege 2. ans: trois mois vingt-cinq iours.	1059.
	Concile tenu à Rome, par le Pape Nicolas & de 118. Eueſques, où il fut ordonné que l'eſlection du Pape appartiẽdroit aux Cardinaux, Preſtres, Eueſques, approuuez toutesfois des autres Clercs & du peuple, eſliſant vn de leur College ou autre, combien que non orné du tiltre de Cardinal.	
	Le ſiege fut vaquant 3. mois.	
158.	ALEXANDRE II. Milannois, homme docte, eſleu en ſon abſence, pour la renommee de ſes vertus, & le premier apres ceſte tant ſaincte ordonnance des eſlections: toutesfois partie des Eueſques fauoriſant l'Empereur ne l'ayant aggreable eſleurent Candole Eueſque riche & puiſſant à merueilles, & ſuſciterent le 19. Schiſme. Bataille dure & aſpre, la victoire demeure à Alexandre. Il meurt l'an 11. mois 6. iour 5.	1061.

SCHISME XIX.

	HONORE' II. eſleu durant le Schiſme contre Alexandre, auparauant nommé Candole Eueſque, tint le Siege, & fut Antipape 5. ans, & fut depoſé.	1061.
159.	GREGOIRE VII. de Sienne, Moyne de Clugny, auparauant appellé Hildebrand, excommunie l'Empereur Henry IIII. & le Prince de ſon Empire, voulant entreprẽdre ſur l'eſlection, & cõferant les Eueſchez, fait eſlire vn autre Empereur Rodolphe Duc de Sueue qui fut vaincu par Henry: eſt empriſõné trois fois, la premiere par Cinthius fils du Preuoſt de Rome, & puis par l'Empereur, & eſchappe à l'ayde des Romains, de la Ducheſſe de Mantouë, Mathilde, & de Guichard le Normand, Prince de la Poüille, qui le mena à Salerne, où il mourut, l'an 12. mois 1. iours 3. de ſon Pontificat. La querelle des inueſtitures entre les Papes & Empereurs, cauſe de grands maux. *Mart. Pol.*	1073.
	Le Siege fut vaquant vn an.	

SCHISME XX.

	CLEMENT III. fut en vn Concile tenu à Breſle, à la ſuaſion de l'Empereur Henry IIII. eſleu & Gregoire depoſé qui tint le Siege en Schiſme vingt & vn an, contre Gregoire & ſes ſucceſſeurs.	1080.
160.	VICTOR III. Moyne de Beneuent, taſche d'executer les Sentences de ſon predeceſſeur, contre Henry IIII. Empereur, & mourut l'an 1. mois 3. iours 4. de ſon Pontificat.	1086.
	Le ſiege fut vaquant 5. mois 23. iours.	
161.	VRBAIN II. François Moyne tacha de reformer les mœurs des Eccleſiaſtiques, eſtant homme de vertu & de erudition: & voyant	1088.

NOMBRE DES PAP. | | Ans de Christ.

qu'il n'estoit seurement en Italie: ne faisant cas de Matilde Contesse de Mantouë, qui auoit tiré de prison Gregoire 7. & laissé son bien à l'Eglise, maintenant appellé le Patrimoine de S. Pierre, s'en vint en France où il contraignit le Roy Philippe 1. de reprendre sa femme, laissant celle auec laquelle il paillardoit. Il meurt l'an 11. mois, quatre iours 18.

Le siege fut vaquant 14. iours.

162. PASCHAL II. Toscan Moyne, fut esleu contre son gré, estant vestu d'vn manteau d'escarlate, ayant vne couronne sur sa teste, ceint d'vne ceinture en laquelle pendoit sept clefs & autant de seaux, significans la puissance de fermer, & ouurir, & monté sur vn cheual blanc, fut mené au lieu de Latran: vient en France pour reformer le Clergé, en vn Concile tenu à Troye, où il chastia plusieurs Prelats & Prestres; retourné à Rome, reduit par armes plusieurs villes à son obeyssance, confirme l'excommunication contre Henry 4. Empereur, solicite son fils de prendre le gouuernemẽt de l'Empire, est empriſonné par luy, apres luy auoir baisé les pieds, est contraint de luy permettre l'inuestiture des Eueschez & Abbayes vacantes: laquelle puissance depuis il quitta, craignant perdre l'Empire. En fin il meurt l'an 18. mois 5. iours 9. de son Pontificat. 1099.

Le siege fut vaquant trois iours.

ALBERT d'Atella creé durant le Schisme, apres la mort de Clement troisiesme, tint le Siege contre Paschal 2. huict ans, 4. mois. 1101.

THEODORIC Romain tint aussi durant ce Schisme le Siege trois mois, quinze iours. 1102.

SYLVESTRE III. Romain, pendant le Schisme apres Theodoric tint aussi le Siege contre Paschal 2. 1102.

Le siege fut vaquant 2. iours.

163. GELASE II. natif de Caiette, fut battu & empriſonné, combien qu'il fut moyne & de saincte vie, par vn nommé Cinthius riche Romain, deliuré par le peuple, apres auoir excommunié l'Empereur Henry I. & Gregoire VIII. son Antipape, s'en vint en France, où il mourut l'an 1. iours 25. de son Pontificat. 1118.

Le siege fut vaquant 2. iours.

SCHISME XXI.

GREGOIRE VIII. Espagnol fut creé, durant le Schisme, contre Gelase 2. & tint le siege 3. ans. 1118.

164. CALISTE II. Bourguignon fils ou frere du Duc de Bourgongne, estant creé Pape en France, s'achemina à Rome contre l'Antipape, lequel pris, est monté sur vn asne à reculon, tenant la queuë au lieu de bride: puis mis en prison où il mourut. Caliste garda le Siege dignement, en paix & concorde, l'autre Pape & Henry V. Empereur qui quitta son droict pretendu des inuestitures & collations des benefices, lesquelles auoit causé infinis maux, mesmes depuis Gregoire 7. tint le siege cinq ans, dix mois, treize iours. 1119.

Le siege fut vaquant 1. iour.

SYNODE VNIVERSEL.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Chriſt.
	Concile Vniuerſel celebré à S. Iean de Latran à Rome par 917. Eueſques, contre les Sarrazins & Turcs.	
	HONORE II. Boulonnois, homme de baſſe condition, neantmoins docte, promeu plus par l'ambition d'aucuns, que par le conſentement des bons, preſida 5. ans, 2. mois, 3. iours.	1123.
165.	*Le ſiege fut vaquant 1. iour.*	1123.

SCHISME XXII.

CELESTIN II. Romain, eſleu par quelques Cardinaux, eſmeut le ſchiſme contre Honoré II.

166.	INNOCENT II. intenta guerre à Roger le Normand qui ſe nomma Roy de Naples: vaincu en bataille fut en priſon, mais eſtant eſchappé de priſon vint en France, où il aſſemble des Conciles, vn à Reims, l'autre à Clermont, & ayant obtenu ſecours du Roy Louys le Gros, & de l'Empereur Lothaire, retourne en Italie, & tint le Siege 13. ans, 7. mois 8. iours.	1130.
	Le ſiege fut vaquant vn mois, vn iour.	

SCHISME XXIII.

	ANACLETE II. Romain, fut eſleu par les Romains pendant la priſon de Innocent II. & fut Antipape, lequel deſroba les threſors & reliques, pour ſoudoyer ſes bandes & ayant excité ce ſchiſme contre Innocent II. il meurt de deſplaiſir l'an 8.	1130.
	Le ſiege fut vaquant quelques iours.	
	VICTOR IV. Romain, fut creé apres la mort d'Anacleté, durant le ſchiſme contre Innocent II. qu'il tint cinq ans.	1138.

SYNODE VNIVERSEL.

	CONcile general tenu à S. Iean de Latran, par mil peres pour le droict du Clergé: & contre les Antipapes.	1139.
167.	CELESTIN II. Toſcan, meurt le 5. mois & 5. iours de ſon eſlection de deüil & facherie, pour le diſcord qui fut entre luy & le peuple, qui vouloit vn Patrice. Auſſi auoit-il eſté eſleu ſans le conſentement du peuple, ja exclus de ce droict par Innocent 2. & la puiſſance reduite aux ſeuls Cardinaux. *Onuph.*	1143.
	Le Siege fut vaquant douze iours.	
168.	LVCIVS 2. Boulonnois, ayant eſté bleſſé de coups de pierres, par le peuple de Rome, leur voulant oſter certains Officiers par force, meurt le vnzieſme mois, quatre iours.	1144.
	Le Siege fut vaquant vn iour.	
169.	EVGENE III. natif de Piſe, moyne de ſaincte vie, diſciple de S. Bernard chaſſé de Rome pour ne vouloir confirmer quelques Conſuls, ou pluſtoſt ſenateurs, s'enfuit en France, où il perſuada au Roy Louys le ieune, & à Richard Roy d'Angleterre, pour le troiſieſme voyage de la guerre ſaincte, retourne à Rome, où il mourut l'an 8. mois, quatre iours douze.	1145.
	Le Siege fut vaquant vn iour.	
170.	ANASTASE IIII. Romain, liberal aux pauures, mourut l'an (. mois 4. iours 14. famine par toute l'Europe.	1153.

MOMBRE DES PAP.		Ans de Chriſt.
	Le ſiege fut vaquant vn iour.	
171.	ADRIAN IIII. Anglois Moyne, ayant conuerty les Noruegiens à la foy, il fut Pape, il excommunia Federic I. Empereur, pour luy auoir reſiſté, voulant adioindre la Lombardie au Siege de Rome, & mourut l'an quatre mois, 8. iours 28.	1154.
	Le ſiege fut vaquant 3. iours.	
172.	ALEXADRE III. de Sienne, fort docte. Il chaſſe trois Antipapes, il eut grande guerre contre l'Empereur Frederic I. d'où plus grand depuis Charlemagne, qu'il excommunia, lequel voulant prendre abſolution eſtant à genoux deuant luy, Alexandre le foule aux pieds, & commande chanter *ſuper aſpidem & baſilicum, &c.* à quoy l'Empereur dit, ie fais la reuerence à ſainct Pierre, non à vous, Alexandre reſpond, c'eſt à moy & à ſainct Pierre. *Volat.* Ce Pape a veſcu au Pontificat plus qu'aucun, excepté S. Pierre, il mourut l'an 21. mois 11. iours 23.	1159.
	Le ſiege fut vaquant vn iour.	
	SCHISME XXIIII.	
	VICTOR IIII. creé durant le Schiſme contre Alexandre III. fut Antipape 4. ans 7. mois.	1159.
	PASCHAL III. de Creſme, durant le Schiſme, fut creé Antipape cinq ans.	1164.
	CALISTVS III. d'Hongrie, fut pendant le Schiſme fut creé, & fut Antipape ſept ans, cinq mois.	1164.
	SYNODE GENERAL.	
	CONcile general celebré à Latran (ſelon Genebrard) de 300. Eueſques, tant Orientaux qu'Occidentaux, pour la reformation des mœurs: & auquel l'hereſie des Vaudois fut condamnee: enſemble ordonné qu'en l'election du Pape les deux tiers conuenans en ſuffrages & aduis ſuffiroient, pour euiter Schiſme à l'aduenir.	1180.
173.	LVCIVS III. ſçachant que les Chreſtiens de la terre ſaincte eſtoient en peine pour leurs pechez, ſolicite l'Empereur Frederic, noſtre Roy Philippe Auguſte, & le Roy d'Angleterre à faire le 4. voyage de la terre ſaincte, il mourut l'an 5. mois 2. iours 28.	1181.
	Le ſiege ne vaqua point.	
174.	VRBAIN III. Milánois, aduerty de la priſe de Ieruſalem par Saladin Souldan d'Egypte, poſſedee par neuf Roys Chreſtiens l'eſpace de octante huict annees: mourut de deſplaiſir l'an premier, mois dix, iours vingt-cinq.	1185.
	Le ſiege fut vaquant vn iour.	
175.	GREGOIRE VIII. de Beneuento ayant faict diligence de haſter les gens de guerre, pour le recouurement de la terre Sainte, mourut le premier mois 27. iours.	1187.
	Le ſiege fut vaquant 10. iours.	
176.	CEMENT III. Romain, homme docte & de ſaincte vie, ſollicita les Princes Chreſtiens d'auancer leur entrepriſe pour le recouurement de la terre Sainte: & mourut l'an trois mois, deux iours 16.	1188.

Le siege fut vaquant 3. iours.

NOMBRE DES PAP.

177. CELESTIN III. Romain, interdit secretement le Royaume de France, à cause que Philippe Auguste auoit repudié sa premiere femme (qu'il reprint laissant la seconde) dispensa vne Nonnain sœur du Roy de Sicile, de se marier à l'Empereur Henry VI. & mourut l'an 6. mois 9. iours vnze. Ans de Christ. 1191.

Le Siege ne vaqua point. 1198.

178. INNOCENT III. homme docte, comme il se void par ses Epistres decretales, tint le siege dix huict ans, six mois, neuf iours.

Le siege fut vaquant vn iour.

SYNODE GENERAL A LATRAN.

CONCILE vniuersel à S. Iean de Latran le plus celebre de tous ceux de l'Europe de 1285. Prelats & Ambassadeurs des Empereurs, Roys: contre les erreurs de l'Abbé Ioachim, & autres Plat. Tom. des Conciles. 1215.

179. HONORE' III. Romain, ayant couronné l'Empereur Federic II. l'excommunia pour estre rebelle au S. Siege, confirme les quatre ordres des Mendians: oste aux Carmes l'habit bigarré de blanc & iaune: ordonna la saincte Hostie estre leuee & portee aux malades auec reuerence: & mourut l'an 10. mois, & de son Pontificat. 1216.

Le siege fut vaquant 1. iour.

180. GREGOIRE IX. natif d'Agnanie, parent d'Innocent III. fait amasser les Decretalles par Raymond Barch. son chapelain, deffend de lire le Droit Ciuil à Paris, excommunie l'Empereur Federic 2. differant le voyage de la terre Saincte, qu'il accomplit apres prenant Ierusalem. Il mourut l'an 14. mois, 5. 1227.

Le siege fut vaquant vn mois vn iour.

181. CELESTIN IIII. natif d'Agnanie, homme de bien & docte, mourut le 17. iour de son Pontificat. 1241.

Le siege fut vaquant vn an huict mois quinze iours, à cause des Cardinaux detenus prisonniers par l'Empereur Federic 2.

182. INNOCENT IIII. Genenois, docte ayant privé l'Empereur Federic II. de l'Empire, pour estre rebelle au sainct Siege: il ordonna que les Cardinaux iroient à cheual, & porteroient bonnets, ou chapeaux rouges, pour signifier qu'ils estoient prests à respandre leur sang pour la deffence de l'Eglise. Ainsi le Cardinal fut le supreme ordre & dignité entre le Clergé: & cét accroissement d'honneur ne fut que decadence de l'Eglise. Il mourut ayant escrit sur les decretales & authentiques, & vn liure de la Iurisdiction Imperiale & Pontificale, contre P. de Viues, qui attribua le tout à l'Empereur, l'an vnziesme, mois, 5. iours 14. 1243.

Le siege fut vaquant 13. iours.

SYNODE GENERAL A LYON.

CONcile vniuersel celebré à Lyon en France contre Federic Empereur, ou plusieurs Festes furent instituees, comme celles de S. Estienne, des Innocens, S. Iean Baptiste, des douze Apostres, S. Paul, de la Vierge Marie, S. Michel, & autres, Nostre S. Louys declaré chef de la 1245.

Nombre des Pap.	de la cinquiesme expedition de la terre Sainte.	Ans de Christ.
183.	ALEXANDRE IIII. d'Agnanie, docte & liberal aux pauures, retira les Hermites de S. Augustin des bois, & les introduit és villes, leur commandant de prescher & confesser: condamne le liure de G. de S. Amour docteur de Paris, qui estoit contre la pauureté, & les Mendians: & mourut l'an 6. mois 5. iours 5.	1254.
	Le siege fut vaquant 3. iours.	
184.	VRBAIN IIII. natif de Troyes en Champagne, fils d'vn cordonnier, Patriarche de Ierusalem, fut esleu Pape, les Cardinaux n'estans d'accord d'eslire vn de leur College: ayant institué la feste du S. Sacrement, couronné Charles Duc d'Anjou frere de S. Louys, Roy de Sicile: mourut l'an 3. mois 2. iours 4.	1261.
	Le siege fut vaquant 4. mois deux iours.	
185.	CLEMENT IIII. François, docte personnage, de grande pieté, & saincteté, & fort discret en la distribution des biens de l'Eglise, sans respect d'auancer ses propres enfans (car il auoit esté marié) ny ses nepueux, à l'vn desquels il osta deux benefices en ayant trois; il tascha d'accorder les Princes Chrestiens: & mourut le 3. an, neuf mois 25. iours.	1265.
	Le siege fut vaquant deux ans neuf mois deux iours.	
186.	GREGOIRE X. natif de Plaisance en Lombardie, estant Archidiacre en la terre Sainte, fut esleu Pape. Les Cardinaux ayans esté en discord deux ans & plus, donnerent occasion à l'vn d'eux estant au Conclaue de dire: descouurons la maison, car le S. Esprit ne pourra descendre & passer tant de couuerture: paroles à mon jugement non Chrestiennes. Ayant fait de belles ordonnances touchant l'election en vn Concile general tenu à Lyon: entre autre que les Cardinaux ne sortiroient du Conclaue auant l'election parfaite. Il mourut l'an 4. mois 4. iours dix.	1271.
	Le siege fut vaquant dix iours.	
	SYNODE VNIVERSEL II. TENV A LYON.	
	CConcile general 2. de Lyon, où l'Eglise Grecque conuient auec la Latine, pour la quatorziesme fois: mais cét accord ne dura long temps non plus que les autres *Niceph. Greg.* qui dit que l'Empereur de Grece Michel Palæologus s'y trouua.	1274.
187.	INNOCENT V. Bourguignon Iacobin, sçauant Theologien, reuoqua l'ordonnance de son predecesseur touchant l'election auant que sortir du Conclaue, il mourut le cinquiesme mois de ux iours.	1275.
	Le siege fut vaquant 9. iours.	
188.	ADRIAN V. Geneuois, reuoqua l'ordonnance de Gregoire X. touchant l'election auant que sortir du Conclaue, & mourut le premier mois & sept iours.	1276.
	Le siege fut vaquant vingt cinq iours.	
189.	IEAN XX. dit XXI. de Portugal, docte Medecin, mais non propre à telle dignité, il mourut le 8. mois 8. iours de son Pontificat.	1276.
	Le siege fut vaquant 6. mois 4. iours.	
190.	NICOLAS III. de la maison des Vrsins, homme d'entendement & de grand cœur, osta à Charles Roy de Sicile l'office de Senateur:	1277.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Chriſt.
	incita contre luy le Roy d'Arragon, dont vindrent aux François les Veſpres Siciliennes: chaſſa les Notaires & chiquaneurs de Rome, diſant qu'ils viuoient du ſang des pauures, & voulant faire vn ſien nepueu Roy de Lombardie & l'autre de Toſcane, il mourut l'an 2. mois 8. iours 29.	
	Le ſiege fut vaquant ſix mois.	
191.	MARTIN II. dit IIII. de Tours, reſtitua Charles en l'office de Senateur excommunia l'Empereur de Grece & le Roy d'Aragon le priuant de ſon Royaume, & le donnant à Charles frere de Philippe le Bel. En fin il mourut l'an quatrieſme, mois 1. iours 7. ayant eſté de ſi ſaincte vie, que les malades receuoient ſanté venans à ſon ſepulchre.	1281.
	Le ſiege fut vaquant 4. iours.	
192.	HONORE IIII. Romain, homme de bonne vie, confirma l'excommunication faicte par ſon predeceſſeur contre Pierre d'Aragon, & mourut l'an 2. & deux iours.	1285.
	Le ſiege fut vaquant dix mois 18. iours.	
193.	NICOLAS IV. de Lombardie de l'ordre des freres Mineurs, homme de lettres, & fort diſcret en la diſtribution des benefices & biens de l'Egliſe, mourut ayant tenu le ſiege 4. ans 1. mois 14. iours.	1288.
	Le ſiege fut vaquant 2. ans 3. mois 2. iours.	
194.	CELESTIN V. Hermite, & autheur de l'ordre des Celeſtins, fut eſleu Pape apres par ſa ſimplicité, ſe laiſſant deceuoir par ſon ſucceſſeur, luy ayant dit cauteleuſement de nuict qu'il laiſſaſt la dignité Papale, pour auoir ordonné que les Cardinaux iroyent ſur des aſnes, à l'imitation de noſtre Seigneur, (ordonnance tres-ſaincte, & prodigieuſement renuerſee, comme dit Genebrard) il quitta la Papauté, & ſe retirant aux deſerts fut pris par Boniface ſon ſucceſſeur, & mis en priſon ou il mourut de neceſſité le cinquieſme mois & ſept iours.	1294.
	Le ſiege fut vaquant dix iours.	
195.	BONIFACE VIII homme caut & fin, ingrat, cruel, arrogant duquel il eſt dict, qu'il entra au Pontificat comme vn Renard, trompant, ce ſainct homme Celeſtin, parlant à luy par vn tuyau de roſeau comme ſi c'eſtoit vn Ange, & par vn pertuis faict en ſa chambre: regna comme vn lyon, diſant auoir puiſſance de donner & oſter les Royaumes, & de faict ayant excommunié noſtre Roy, donna le Royaume à l'Empereur Albert: mourut comme vn chien, ayant indignement occupé ceſte ſaincte dignité huict ans, neuf mois, dixhuict iours il ordonna l'an de Iubilé vne fois en cent ans: & fut le premier qui donna les Indulgences. En ce malheureux temps l'Empire des Turcs print ſon origine en Othoman.	1294.
	Le ſiege fut vaquant 10. iours.	
196.	BENOIST IX. dit X. Iacobin, de pauure lieu, homme de ſainte vie, & pacifique, ayant abſous Philippe le Bel noſtre Roy de l'excommunication de ſon predeceſſeur, & deux Cardinaux de la maiſon des Colomnes, mourut le 8. mois 6. iours.	1303.
	Le ſiege fut vaquant dix mois, 27. iours.	
197.	CLEMENT V. de Bordeaux, & Archeueſque du lieu, eſleu en ſon	1305.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Christ.
	absence, & confirmé à Lyon par les Cardinaux, transporta le Siege Romain en Auignon, pour euiter les seditions Italiques : on luy fit publier les Constitutions dites de son nom Clementines : obtint Auignon (où le Siege a demeuré septante deux ans) & le Comté de Nice de Louys Roy de Naples, en recompense du tribut deu à l'Eglise Romaine : excommunia les Venitiens vsurpans la ville de Ferrare, estant du patrimoine de l'Eglise : en fin mourut l'an 8. mois, dix iours seize.	
	Le siege fut vaquant vn an trois mois 17. iours.	
	SYNODE VNIVERSEL à Vienne.	
	CONCILE general celebré à Vienne en Dauphiné de trois cents Eueſques, où les Fratricels, Beguins, qui vouloient eſlire vn troiſieſme ordre de S. François : deſquels le chef eſtoit vn Dulcinus, furent condamnez heretiques, comme furent auſſi les Templiers. Là fut ordonné que les langues Hebraïque, Chaldaïque, Arabique, & Grecque ſeroient enſeignees és principales Academies.	1311.
198.	IEAN XXI. dit XXII. de Cahors, homme ſçauant fut eſleu apres longues contentions des Cardinaux. Il excõmunia l'Empereur Louys quatrieſme, à cauſe dequoy il luy donna vn Antipape. Ce Pape tomba en quelques erreurs, qu'il retracta eſtant admoneſté par les Theologiens de Paris. Il mourut l'an dixhuictieſme, mois trois iours, vingthuict.	1316.
	Le siege fut vaquant ſeize iours.	
	SCHISME XXV.	
	NICOLAS V. Cordelier fut Antipape contre Iean 21. à la ſolicitation de Louys quatriéme Empereur, & mourut priſonnier en Auignon, ayant crié mercy à Iean qu'il auoit fait bruſler en effigie comme heretique de ſon Antipape, 3. ans, 3. mois, 14. iours.	1327.
199.	BENOIST X. dit XI. Moyne Toloſain, de l'ordre de Ciſteaux homme fort docte, & ſeuere, diſtribuant eſgalement les biens de l'Egliſe, ſans reſpect de parenté, diſant que le Pape n'auoit aucun parent : il reformá l'ordre de Ciſteaux, & Bernardins, leur fondant vn College à Paris ; meurt ayant tenu le Siege ſept ans, quatre mois, ſix iours.	1334.
	Le siege fut vaquant 11. iours.	
200.	CLEMENT VI. Limoſin, Moyne, homme docte, & liberal à tous, toutesfois il ratifia l'excommunication de Benoiſt, & Iean 22. contre l'Empereur, abregea le Iubilé à 50. ans, taſcha d'accorder noſtre Roy Philippes de Valois auec Edoüard Roy d'Angleterre ; & mourut l'an 10. mois 7. de ſon Pontificat. I. du Tillet dit qu'en ce temps les benefices eſtoient à vendre ; tout obeyſſoit à l'argent.	1342.
	CLEMENT VI. celebra le ſecond Iubilé l'an 1350.	3510.
	Le siege fut vaquant 11. iours.	
201.	INNOCENT VI. Limoſin, fort ſçauant, donne les benefices à gens capables, & les contraint à y reſider, retranche la deſpence de ſa	1352.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Chriſt.
	maiſon pour ayder aux pauures, faiſant faire le ſemblable à ſes Cardinaux, ſes actions demonſtrent l'exemple d'vn vray Paſteur, que tous doiuent imiter; il mourut l'an 9. mois 8. iours 26. de ſon Pontificat.	
	Le ſiege fut vaquant 1. mois 15. iours.	
202.	VRBAIN V. Moyne de Limoge, Abbé de ſainct Victor de Marſeille, homme docte, fort affectionné à reſiſter aux Turcs, contre leſquels il fit preſcher la Croiſade: alla à Rome, & de retour mourut l'an 8. mois 2. iours 23.	1362.
	Le ſiege fut vaquant 10. iours.	
203.	GREGOIRE XI. Limoſin, fils du Comte de Beaufort, homme paiſible, voyãt tant de diſſentions en Italie, & quelques villes ſe retirer de ſon obeyſſance, ſe retira à Rome, ainſi tranſporta le Siege ſans le ſceu des François: ce qu'il fit par l'aduis de ſon precepteur Baldes; il tint le Siege 7. ans, 2. mois, 27. iours.	1370.
	Le ſiege fut vaquant 12. iours.	
204.	VRBAIN VI. Neapolitain, à la pourſuitte des Romains eſt creé Pape, n'eſtant Cardinal, homme vindicatif, ne procurant la paix entre les Chreſtiens, comme ſon deuoir requeroit, ains s'efforçant de ſe venger des iniures à luy faites par les Cardinaux, & Ieanne Royne de Sicile: ce qui cauſa le vingt-ſixieſme ſchiſme; & ayant fait noyer cinq Cardinaux, mourut ayant tenu le Siege vnze ans, ſix mois, cinq iours.	1378.
	VRBAIN VI. celebra le troiſieſme Iubilé.	
	Le ſiege fut vaquant 19. iours.	
	SCISME XXVI.	
	CLEMENT VII. fut eſleu Pape par les Cardinaux, qui tint ſon Siege à Auignon, & fut recogneu Pape legitime par les François, Eſpagnols, & Anglois, qui fut le ſchiſme le plus cruel de tous, & ſcandaleux, & qui dura enuiron 50. ans: il tint le Siege 15. ans, onze mois, 18. iours, contre Vrbain, & ſes ſucceſſeurs.	1378.
	Le ſiege vaquant quinze iours.	
205.	BONIFACE IX. Neapolitain, doüé de grandes vertus pour ſon aage, n'eſtant aagé que de trente ans ſeulement: mais complaiſant à ſes parents, il abuſa des Indulgences, du temps duquel on en faiſoit bon marché: on luy attribuë l'inuention des Annates, c'eſt à dire, qu'il voulut auoir le reuenu d'vn chacun an de tous benefices: il euſt pour Antipape Pierre de la Lune Eſpagnol, dit Benoiſt XIII. il tint le Siege 14. ans, 11. mois.	1389.
	BONIFACE celebra le quatrieſme Iubilé, l'an 1390.	1390.
	Le ſiege fut vaquant quinze iours.	
	BENOIST XIII. Eſpagnol, auparauant dit Pierre de la Lune, apres Clement VII. tint le Siege à Auignon durant le ſchiſme contre Boniface IX. & ſes ſucceſſeurs, fut homme docte, & mourut l'an 30.	1394.
206.	INNOCENT VII. natif de Sulmo, ayant fait mourir pluſieurs Romains (qui le prioient d'oſter les ſchiſmes & guerres) fut contraint de s'en fuyr, puis ayant accordé auec eux, retourna, & mourut l'an 2. iours 25.	1406.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Chriſt.
	Le Siege fut vaquant 23. iours.	
207.	GREGOIRE XII. Venitien, Pape docte, ayant promis à ſon eſlection de ceder au Pontificat, ſi Benoiſt ſeant à Auignon cedoit, colluda auec luy, ce qu'eſtant deſcouuert, tous deux furent depoſez par le Concile de Piſe, & ne voulurent obeyr; & tint le ſiege 8. ans, 7. mois, 5. iours.	1406.

SYNODE TENV A PISE.

	CONCILE tenu à Piſe de pluſieurs Prelats, auquel furent depoſez Gregoire 12. & benoiſt 13. & Alexandre 5. eſleu en leur place: mais tous les deux ne voulurent obeyr au Concile, ainſi ont eu trois Papes pour vn.	1409.
208.	ALEXANDRE V. natif de Crete, Moyne, eſleu par le Concile, perſonnage d'erudition, & de vertu: toutesfois plus martial, que ſa qualité ne requeroit, ayant eſté Cordelier: il priua Ladiſlaus Roy de Naples, de ſon Royaume, pour auoir entrepris ſur Oſtie, & autres places de l'Egliſe Romaine, & le donna à Louys Duc d'Anjou, frere de Charles V. Sa liberalité fut ſi grande, qu'il ſouloit dire qu'il auoit eſté riche Eueſque, pauure Cardinal, & Pape mendiant, il mourut le 10. mois, 8. iours.	1409.
	Le Siege fut vaquant treize iours.	
209.	IEAN XXII. dit XXIII. Neapolitain, paruint au Pontificat par force, & non par eſlection libre, & canonique, homme fort expert aux affaires: mais ſi depraué, & ſi mal ſentant de la foy, qu'il fut cité au Concile de Conſtance, empriſonné, & depoſé, ayant deshonnoré le ſiege 5. ans, 15. iours.	1410.
	Le Siege fut vaquant 2. ans, 5. mois, dix iours.	

SYNODE VNIVERSEL DE CONSTANCE.

	CONCILE general de Conſtance aſſemblé par la diligence de Sigiſmond Emp. où il aſſiſta auec les 4. Patriarches, 29. Cardinaux, 47. Archeueſques, 605. Eueſques, 64. Abbez, & Docteurs, où 3. Papes furent depoſez, Iean 23. ſeant à Bologne, Gregoire 12. à Rome, Benoiſt 13. en Eſpagne, & Martin dit 5. eſleu en leur place du conſentement de tous: ainſi finit le 26. ſchiſme; là fut ordonné que le Concile eſtoit par deſſus le Pape.	1415.
210.	MARTIN III. dit V. Romain, homme ſingulier en prudence, & iuſtice, ayant confirmé l'ordonnance du Concile, que le Pape y ſeroit ſubject, & ſeroit celebré de dix en dix ans, & mourut l'an 13. mois 3. iours dix.	1417.
	Le ſiege fut vaquant vnze iours.	
	CLEMENT VIII. Eſpagnol, durant le ſchiſme apres Benoiſt 13. fut eſleu par quelques Cardinaux, ou Anticardinaux Eſpagnols, & tint le Siege comme Antipape, 4. ans.	1424.
211.	EVGENE IV. Venitien, de l'ordre des Chanoines reguliers, homme de bonne vie au commencement: mais par mauuais conſeil il troubla tout, incitant les Romains aux armes, & fut contraint de s'enfuyr, prenant vn froc de Moyne, chaſſé à coups de pierres, & de traicts; il tint le Siege 15. ans, 11. mois, 21. iours.	1431.

NOMBRE DES PAP.

Le siege fut vaquant 11. iours.

An de Christ.

SYNODE VNIVERSEL DE BASLE.

CConcile general à Basle pour la reformation de l'Eglise, contre les heresies des Hussites, & Annates, la substance duquel est contenuë en la pragmatique Sanction, publiee en vn Concile l'Eglise Gallicane, tenu à Bourges. Là Eugene IIII. fut deposé, & Amedeus hermite, auparauant Duc de Sauoye, esleu, & nommé Felix IIII. soustenu par l'Empereur Frederic III. Charles VII. Roy de France, & celuy d'Aragon. Lors fut le 27. schisme, partie des Chrestiens suyuant l'vn des Papes, partie l'autre, plusieurs neutres.

SYNODE VNIVERSEL A FLORENCE.

COncile general (les Grecs l'appellent huictiesme Synode) celebré à Florence; où assista l'Empereur d'Orien, auec plusieurs Prelats Grecs, & Latins, où tous conuindrent en vnité de foy pour la derniere fois, mesme les Armeniens, & Indiens. 1439.

SCHISME XXVII.

FELIX IIII. esleu par le Concile de Basle, tint le Siege neuf ans, cinq mois. 1439.

212. NICOLAS V. Genenois, de bas lieu, mais homme docte, amateur des doctes, tant modeste, qu'il s'estimoit indigne d'vne si excellente dignité, employa beaucoup à dresser vne bibliotheque: auquel Aymé de Sauoye, ou Felix IIII. ceda le Siege pour oster le schisme, demeurant Cardinal, & Legat Apostolique en ces pays de Sauoye; il tint le siege 8. ans, dix-neuf iours. 1477.

Le siege fut vaquant quatorze iours.

NICOLAS V. celebra le cinquiesme Iubilé, l'an mil quatre cens cinquante. 1450.

213. CALIXTE III. Espagnol, tost apres qu'il fut Pape, il publia la guerre contre les Turcs, comme il auoit voüé auant que d'y paruenir, chose que l'on trouua admirable: ayant institué la feste de la Transfiguration, il mourut l'an troisiesme, mois quatriesme de son Pontificat. 1455.

Le siege fut vaquant douze iours.

214. PIE II. de Sienne, dit auparauant *Æneas Syluius*, homme fort docte, ayant esté Chancelier de l'Empereur Frederic III. enuoyé en Ambassade vers plusieurs Princes, Secretaire du Concile de Basle, finalement fut Pape, deffendant son authorité contre tous Princes: il fut contraire à Louys XI. pource qu'il ne luy voulut obeir par l'aduis de la Cour, à l'abolition de la Pragmatique Sanction, Sommaire du Concile de Basle, que luy-mesme auoit approuué par deux doctes iures escrits auant son Pontificat: possible changea-il de mœurs auec le nom: tint le Siege 5. ans, onze mois, 27. iours. 1458.

Le siege fut vaquant 16. iours.

Concile de l'Eglise Gallicane tenu à Orleans, à cause de la Pragmatique Sanction que le Pape Pie II. vouloit abolir comme heresie: à

NOMBRE DES PAP. | quoy s'opposa la Cour de Parlement de Paris, & les Vniuersitez: ceste assemblee fut aussi contre les Annates, par lesquelles la Cour de Rome tire incredible somme d'argent de la France. *Duar. l. 5. c. 11.* recite tout au long les autres Papes oppugnateurs de ceste Pragmatique Sanction. | Ans de Christ.

215. PAVL II. Venitien, ennemy des lettres, homme de belle representation, mais superbe, accroissant sa Majesté par armes, & auaricieux, distribuant les benefices Ecclesiastiques pour faire son profit, & du temps duquel tout se vendoit à Rome. il surpassa tous ses predecesseurs en apparat, enrichissant sa mitre de diamans, saphirs, esmeraudes, iaspes, perles, & autres pierres de grand prix, & voulut estre veu en telle sorte, augmentant aussi la pompe des Cardinaux de la robbe rouge, auec le capuchon; il reuoqua le Iubilé à vingt cinq ans, cassa les Abbreuiatures instituees par son predecesseur, en quoy il fit bien, ayant tenu le Siege 6. ans, dix mois, vingt-six iours. 1464.

Le siege fut vaquant 4. iours.

216. SIXTE IIII. Ministre general des Cordeliers, homme docte, pour oster l'enuie des quatre Mendians, il les fit tous esgaux en priuileges, il eut plusieurs bonnes parties: mais il ayma par trop les siens, comme ont fait plusieurs, abusant grandement des biens de l'Eglise; ayant tenu le Siege treize ans, quatre iours. 1471.

Le siege fut vaquant 16. iours.

SIXTE IIII. l'an 1475. celebra le sixiesme Iubilé. 1475.

217. INNOCENT VIII. Geneuois de petite maison, il fut taxé d'auarice, augmenta le nombre des Secretaires & Promoteurs comme Pie II. & Sixte IIII. est blasmé de ce que premier de tous les Papes, il auança aux hõneurs & richesses ses bastards d'vne façon non accoustumee, il tint le siege sept ans, 10. mois, vingt sept iours. 1484.

Le siege fut vaquant vn mois, 6. iours.

218. ALEXANDRE VI. Espagnol, nommé auparauant Roderic Borgia, doüé de grandes vertus: mais accompagné de six grands vices que l'on ne pourroit reciter sans horreur: il fut esleu par corruption de plusieurs Cardinaux qu'il opprima apres, tascha par tous moyens d'amasser de l'argent pour satisfaire à ses desirs, specialement pour auancer quatre siens bastards, l'vn desquels fut Valentin Cesar qui fut Duc d'Vrbin; & pour lequel il troubla toute l'Italie par les autres, il fit de Rome vne retraite de voleurs, bref il n'y auoit rien, sainct qu'il fust, qu'il ne vendit, comme l'on peut lire és autheurs de son temps, & *Sannazarius* a laissé par escrit ces vers en Latin, tournez en François. 1495.

Alexandre vend tout, il vend les clefs sacrees,
Les Mitres, l'Autels, & les Croix dorees,
Il a tout achepté. Qui voudroit l'Empescher
De les reuendre apres en detail aussi cher?

Il tint le siege 11. ans, 8. iours.

Le siege fut vaquant 1. mois, 3. iours.

ALEXANDRE VI. celebra le septiesme Iubilé l'an 1500. 1500.

219. PIE III. de Sienne ennemy des François, estant en volonté de reformer l'Eglise, celebrer vn Concile, & dresser vne ar- 1503.

NOMBRE DES PAP.

mee contre le Turc, meurt le 26. iour d'apres son eslection. *Ans de Christ.*

Le siege fut vaquant 24. iours.

220. IVLES II. Geneuois, homme plus adroit aux armes qu'aux lettres, recouura Bologne & plusieurs villes sur les Venitiens sçauoir Imole, Seruie, Rauenne & autres, auec l'ayde des François: apres il solicita l'Empereur Maximilian, & Henry VIII. Roy d'Angleterre, de leur faire la guerre pour les chasser d'Italie, ayant gaigné la bataille à Rauenne contre luy, les Espagnols & Venitiens. Il excommunia les François, & donna le Royaume au premier conquerant, comme il auoit fait le Royaume de Nauarre enuahi iniustement par Iean Gippon, pour Frederic Roy d'Espagne sur I. d'Albret, & tint le siege 9. ans, 5. mois 21. iour. 1503.

Le siege fut vaquant 28. iours.

SYNODE TENV A TOVRS.

CONCILE de l'Eglise Gallicane tenu à Tours par tous les Euesques & la pluspart des Docteurs de France, contre le Pape Iules 2. vn autre à Pise, Milan & Lyon, par l'authorité de Maximilian Empereur & du Roy Louys 12. contre le mesme Pape, deffendant son droict par autres.

SYNODE VNIVERSEL DE LATRAN.

CONCILE general de Latran commencé par le commandement de Iules, & par luy empesché mais continué par Leon dixiesme, & finy l'an 1517. pour la reformation de l'Eglise & guerre contre le Turc. 1512.

221. LEON X. Florentin de la maison de Medicis, fut Pape à 30. ans estant docte, eloquent & liberal, il ayma les doctes & vertueux, vray est qu'il aymoit trop ses plaisirs, il priua le Duc Vrbain de sa Duché, & la donna à Laurens de Medicis son nepueu, pere de Catherine de Medicis Royne de France: ayant publié la remission des pechez à ceux qui donnoient argent pour faire la guerre au Turc, & abrogea la Pragm. Sanction, non sans tumulte & murmure de tout le Clergé de France. Concordats introduits ensemble les decimes. Il meurt de ioye, en attendant que les François estoient chassez de Milan, l'an 8. mois 8. iours. 20. 1513.

Le siege fut vaquant 1. mois 7. iours.

222. ADRIAN VI. Alleman, sçauant personnage, viuant prudemment sans grande despence, ne conferant les benefices à la volee, ne fut agreable aux Romains, combien qu'il fut des plus accomplis en toutes bonnes parties, ayant esté precepteur de l'Empereur Charles 5. & tint le siege 1. an 8. mois 9. iours. 1522.

Le siege fut vaquant 2. mois 4. iours.

223. CLEMENT VII. Florentin de la maison de Medicis, cousin Germain de Leon dixiesme fut de grand esprit, fin, subtil, & politique, tint le party du Roy François contre l'Empereur Charles cinquieme, traite le Mariage de sa Niepce Catherine auec Henry, lors Duc d'Orleans: assiege Florence ville de sa natiuité, pour les outra- 1523.

NOMBRE DES PAP.		Ans de Christ.
	ges que les Florentins faisoient à ceux de sa maison, & la print au bout de l'an (en quoy il n'est loüé d'estre tant rigoureux cõtre sa patrie) y constituant Alexandre son nepueu premier Duc lequel s'adonnant à violer Dames pudiques, il receut son salaire & fut tué par vn sien parent. Il tint le siege dixans, dix mois, sept iours.	Ans de Christ.
	Le siege fut vaquant dix-sept iours.	
224.	CLEMENT VII. celebra le 8. Iubilé, l'an 1525.	1525.
	PAVL III. Romain de la maison de Farnese, doüé de plusieurs grandes vertus, amateur de paix, qui tascha tousiours d'accorder le Roy & l'Empereur : mais il vexa trop ses sujets de tribut quelque temps, & ayma les siens plus qu'il ne deuoit, faisant son fils Pierre Louys Duc de Parme & de Plaisance, ce qui fut cause qu'il fut dechiqueté & mis en pieces miserablement par la Noblesse & le peuple, lequel il voulut contraindre de venir demeurer à Plaisance, laissant les champs. Il tint le siege quinze ans, vingt-huict iours.	1534.
	Le siege fut vaquant 2. mois, 29. iours.	
	SYNODE VNIVERSEL DE TRENTE.	
	CONCILE vniuersel tenu à Trente commencé l'an 1542. puis transferé à Bologne 1546. continué à Trente 1551. par l'espace de huict mois, & acheué en ce lieu mesme 1563. 1564. contre les heresies, abus & corruption des mœurs de tout le peuple Chrestien.	1542.
225.	IVLES III. auparauant nommé I. Maria de Monté changea de mœurs comme de nom, ayant fait de beaux actes estant Legat Apostolique au Concile, s'addonna à la guerre, gourmandise & volupté se mocquant mesmes de sa dignité. Il tint le siege 5. ans, 1. mois, 16. iours.	1550.
	Le siege fut vaquant 17. iours.	
	IVLES III. celebra le 9. Iubilé l'an 1550.	
226.	MARCEL II. de basse condition homme docte & de vertu, laquelle possible le fit mourir par poison le iour de son Pontificat 21.	1550.
	Le siege fut vaquant 22. iours.	
227.	PAVL IV. Neapolitain de la noble famille de Caraf, homme austere, bien zelé à la reformation des abus des Ecclesiastiques, detestant l'auarice rejettant les resignations des benefices, en faueur d'autruy & les dispenses : bref estant né pour restituer l'Eglise à sa pristine splendeur. Il tint le siege seulement 4. ans, 2. mois, 27. iours.	1555.
	Le siege fut vaquant 4. mois 7. iours.	
228.	PIE IV. Milannois, fort grand ennemy des Symoniaques, de ceux qui auoient plusieurs benefices, ensemble de ceux qui les gardoient pour autruy lesquels il excommunie & declare subjects à restitution, tant eux que ceux ausquels ils sont gardez, ce qu'a confirmé son successeur. Il tint le siege cinq ans, vnze mois, quinze iours.	1560.
	Le siege fut vaquant 29. iours.	
229.	PIE V. Alexandrin, moyne Iacobin, personnage de saincte vie,	1566.

NOMBRE DES PAP.

Ans de Christ.

seuere, sobre, docte, n'ayant rien en recommandation que le seruice de Dieu, la correction des mœurs Ecclesiastiques, l'extirpation des heresies, fut esleu miraculeusement, les Cardinaux ne pẽsant à rien moins qu'en son election. Il persuade vne saincte ligue à plusieurs Princes Chrestiens contre le Turc, sur lesquels ils gaignerent vne belle bataille à Lepanto, l'an 1571. en laquelle furent deliurez 2000. Chrestiẽs des cadenes, 25000. Turcs occis: plusieurs pris prisonniers 180. vaisseaux prins, submergez ou bruslez. Estant tourmẽté du calcul, il s'escrie *Seigneur augmente la douleur, mais donne moy patience*, sentence vrayement Chrestienne; finalement il meurt trop tost pour le bien & repos de l'Eglise, l'an 6. 3. mois, 16. iours. 1571.

Le siege fut vaquant vnze iours.

230. GREGOIRE XIII. Gentil homme Boulognois, grand iurisconsulte tasche de suyure les vestiges de son predecesseur, aduançant la vraye administration du seruice de Dieu, reformant les abus des Ecclesiastiques, bastissant & reparãt les lieux sacrez, Colleges & hospitaux pour les pauures, instituant en plusieurs lieux seminaires, secourant les affligez pour la religion, & infinies autres choses dignes d'vn vray pasteur. Estant docte, il corrige les gloses du decret & reforme tout le corps Canonique, il met fin à la reformation du Calendrier, chose so uentesfois essayée par ses predecesseurs, ayant assemblé les plus sçauans en ceste matiere, des principales nations de la Chrestienté, apres auoir aduerty les Princes Chrestiens, & les Vniuersitez plus fameuses, en fin il meurt l'an 13. iours 27. mois. 1572.

GREGOIRE XIII. celebra le dixiesme Iubilé l'an 1575. 1575.

Le siege fut vaquant 13. iours.

231. SIXTE V. auparauant nommé Felix Perret Cardinal de Montalto Toscan, lequel tint le siegé 5. ans, 4. mois 3. iours. 1585.

Le siege fut vaquant 18. iours.

232. VRBAIN VII. Romain ne tint le siege l'espace que de 13. iours. 1590.

Le siege fut vaquant 2. mois 9. iours.

233. GREGOIRE XIV. Milannois auparauãt Eueſque de Cremonne qui ne tint aussi le siege que 10. mois 10. iours. 1590.

Le siege fut vaquant 13. iours.

234. INNOCENT IX. Bolonnois, auparauant Cardinal du tiltre S. Quarré, tint le siege 2. mois, 1. iour, il fut empoisonné comme l'on dit pource qu'il n'estoit si fauorable aux desseins des Espagnols, contre les François, comme ils esperoient de son election. 1591.

Le siege fut vaquant vn mois.

235. CLEMENT VIII. Florentin, auparauãt nommé Hypolite Aldobrandin Cardinal de S. Pancrace, grand Penitencier, personnage de grande reputation, il donna l'absolution à nostre Roy HENRY IV. consacré par ses predecesseurs, apres estre tombé malade d'vn catarre mourut le 3. Mars 1601. & de son Pontificat le 13. an 1. mois 4. iours. 1592.

CLEMENT VIII. celebra le 11. Iubilé en l'an 1600. 1600.

Le siege fut vaquant 28. iours.

236. LEON XI. Florentin fils du tres-excellent Octauie, de la tres-illustre famille de Medicis, fut esleu d'vn merueilleux applaudissement de tout le College des Cardinaux, le peuple Romain en cas pa- 1605.

reil fit auſſi vne grande demõſtration d'allegreſſe par ceſte eſlection: mais elle ne fut pas de longue durée, car à peine auoit il acheué le 27. de ſon Põtificat que ſurpris d'vne groſſe fieure, il deceda, au grãd regret d'vn chacun.

Le ſiege fut vaquant 20. iours.

237. PAVL V. Romain, auparauant nommé Bourgeſius, fils d'vne ancienne famille de Sienne, & né à Rome d'vne Romaine, ſon pere y eſtant venu habiter, & lequel tient encore à preſent le ſiege, Dieu vueille benir ſes bons deſſeings, à fin de bien & heureuſement conduire ſon Egliſe Militante.

APRES auoir icy mis la Cronicque des ſouuerains Põtifes il ſemble fort à propos de ſpecifier auſſi l'ordre, les noms, les tiltres des Cardinaux qui ſont pour le iourd'huy viuants, puis qu'ils ſont ceux qui ont la principale charge en l'Egliſe de Dieu, en quoy le Lecteur ſera aduerty que tous les Cardinaux ſont diuiſez en trois Ordres, à ſçauoir d'Eueſques, de Preſtres, & de Diacres, non que les Cardinaux Preſtres ne ſoient Eueſques, ou que les Diacres ne ſoient Preſtres & Eueſques, mais d'autãt que telle a eſté leur premiere inſtitution de porter les vns tiltres d'Eueſques, les autres de Preſtres, & les autres de Diacres, de ſorte que les Cardinaux de Sourdis & de la Roche-foucaut ne laiſſent pas d'eſtre l'vn Archeueſque de Bordeaux, & l'autre de Clermont; & neãtmoins n'ont que le tiltre de Preſtres, comme auſſi les Cardinaux de ſaincte Flore & Pertici ne laiſſent pas d'eſtre Preſtres, encore qu'ils ne ſoient que Diacres, ce qui a eſté cauſe de les mettre icy ſelõ leurs rãgs & leurs tiltres, & non ſelon le tẽps de leur creation, & afin que le changement d'vne langue en vne autre n'apportaſt de la peine à les recognoiſtre, tant par leurs noms que par leurs tiltres, on les a laiſſez ainſi qu'ils s'appellent vulgairement, & auſſi ſeroit-il mal aiſé d'en faire vne verſiõ qui euſt quelque grace en noſtre langue, puiſque leur appellation eſt eſtrangere chacune langue ayant vne particuliere emphaſe & proprieté de nomination des choſes qui ne peut eſtre conuertie proprement en vne eſtrangere.

CARDINAVX EVESQVES.

1. FRANÇOIS du tiltre d'Eueſque d'Oſtie, Doyen du ſacré College Cardinal de Ioyeuſe, protecteur de France, & Archeueſque de Roüen, François, creé par le Pape Gregoire 13. le 9. Decembre 1583.
2. Anthoine Marie du tiltre d'Eueſque de Porte, Cardinal Gallo Eueſque Doſme de la Marque, creé le dix-ſeptieſme Decembre 1586. par Sixte 5.
3. Anthoine du tiltre d'Eueſque de Sabine Cardinal Saulius Geneuois, creé le dix-huictieſme Decembre 1587. par Sixte 5.
4. Euangeliſte Palot, du tiltre d'Eueſque de Tuſculum, Cardinal Coſeuein, Archipreſtre de ſainct Pierre de Cardaroli de la Marque creé le dixhuictieſme Decembre 1587. par Sixte 5.
5. Frere Gregoire Petrochin de l'ordre des Hermites de ſainct Auguſtin du tiltre d'Eueſque de Preneſte, Cardinal de Mõtelparo de la Marque, creé le vingtieſme Decembre, mil cinq cens huictãte neuf, par Sixte 5.
6. Paul Sfondrat du tiltre d'Eueſque d'Albe, Cardinal de ſaincte Cecile,

Preſident des ſignatures de grace, Milannois, creé le 18. Decembre, 1590. par Gregoire 14.

CARDINAVX PRESTRES.

7. Pierre du tiltre de la tres-ſaincte Trinité, Montepinci Cardinal de Gondi, Prieur des Cardinaux Preſtres Florentin, creé le 18. Decembre, mil cinq cens octante ſept, par Sixte 5.
8. Benoiſt du tiltre de ſainct Laurens In Lucina Cardinal, Iuſtinian Geneuois, creé le dix-ſeptieſme Decembre, mil cinq cents octante ſix, par Sixte 5.
9. François Marie des Marques du mont ſaincte Marie, du tiltre de S. Marie en Tranſteure, Cardinal de Monte, creé le 14. Decembre 1588. par Sixte 5.
10. Federic du tiltre de ſaincte Marie des Anges In Thermis Cardinal Borromee Archeueſque de Milan, creé le 18. Decembre, 1587. par Sixte 5.
11. Octaue du tiltre de ſaincte Praxede, Cardinal Aquauiua Archeueſque de Naples, Neapolitain, creé le ſixieſme Mars, 1591. par Gregoire 14.
12. Flaminius du titre de ſaincte Marie de la Paix, Cardinal Platto Milannois, creé le 6. Mars 1591. par Gregoire 14.
13. Pierre du tiltre des ſaincts Iean & Paul Cardinal Aldobrandin, Chambrier de la ſaincte Egliſe Romaine, Archeueſque de Rauenne, Preſident des breues ſignatures, & Protecteur de Sauoye, creé le douzieſme Septembre mil cinq cents nonante trois, par Clement 8.
14. Octaue du tiltre de ſaincte Sabine, Cardinal Bandini Florentin, creé le quinzieſme Iuin, mil cinq cents nonante ſix, par Clement 8.
15. Frere Anne de Scars, du tiltre de ſaincte Suſanne de l'Ordre de S. Benoiſt, Cardinal de Giury François, creé par Clement huictiéme, le cinquieſme Iuin, 1596.
16. Laurent du tiltre de ſainct Laurent. In pane & perna, Cardinal Blanchet Boulonnois, creé le cinquieſme de Iuin, mil cinq cents nonante ſix, par Clement 8.
17. Barthelemy du tiltre de ſainct Pierre aux liens, Cardinal Ceſio, Archeueſque de Compſe, creé le 5. de Iuin, 1596. par Clement 8.
18. François du tiltre de ſaincte Marie de Populo, Cardinal Mantican Vtinens de Frioul, creé le 5. de Iuin, 1596. par Clement 8.
19. Pompee du tiltre de ſaincte Balbine Cardinal Arigon Romain, Archeueſque de Beneuent, creé le 5. de Iuin, 1596. par Clement 8.
20. Boniface du tiltre de ſaincte Priſce, Cardinal Beuilacqua Eueſque de Ceruian Ferrarois, creé troiſieſme de Mars, mil cinq cens nonante neuf, par Clement 8.
21. Bernard du tiltre de ſaincte Anaſtaſe Cardinal Roias Archeueſque de Tolette de Sandeual Eſpagnol, creé le troiſieſme Mars 1599. par Clement huictieſme.
22. Dominique du tiltre de ſainct Pierre. In Monte aureo, Cardinal Toſcan de Reggio, creé le 3. iour de Mars, 1599. par Clement 8.
23. François du tiltre de ſainct Silueſtre Cardinal Diétrichſtein Eueſque d'Vline, Prince du ſacré Empire, & Protecteur des Royaumes & Eſtats de la Maieſté Imperiale Alleman, creé l'an mil cinq cents nonãte neuf, par Clemẽt 8.
24. Robert du tiltre de ſaincte Marie In via Cardinal Bellarmin Politian, creé le troiſieſme Mars, l'an 1599. par Clement huictieſme.
25. François du tiltre de ſainct Mar-

ccel Cardinal de Sourdis Archeueſque de Bordeaux François, creé le troiſieſme de Mars l'an 1599. par Clement 8.

26. Dominique du tiltre des ſaincts douze Apoſtres, Cardinal Gymniaſius de Caſtre Boulenois, creé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.

27. Philippe du tiltre de ſaincte Marie, Super Mineruam Cardinal Spinelli Eueſque d'Auerze Napolitain, creé le neufieſme de Iuin 1604. par Clement 8.

28. Anthoine du tiltre de ſaincte Croix en Ieruſalem Cardinal Zapata Eſpagnol, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

29. Charles du tiltre de ſainct Clement Cardinal des Contes Eueſque d'Ancone Romain, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

30. Charles du tiltre de S. Thomas In parione Cardinal Madriati Eueſque de Trête Alleman, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

31. Iacques Dauy du tiltre de ſaincte Agnes In Agone Cardinal du Perron François, creé le 9. de Iuin 1604 par Clement 8.

32. Ieau Dauphin du tiltre de ſainct Marc Eueſque de Vicenze, & nommé le Cardinal de Vicéze Venitien creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

33. Iacques du tiltre de ſainct Eſtienne In monte Cœlio Cardinal Syneſius Eueſque de Ciuitta Vecchia de la Marque, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

34. Erminius du tiltre de ſainte Marie Tranſpontine Cardinal de Valentibus de Triuiõ, creé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.

35. Ferdinand Taberna du tiltre de ſainct Euſebe Cardinal de ſainct Euſebe Milánois, creé le 9. de Iuin 1604. par Clement 8.

36. Scipion du tiltre de ſainct Gri-

ſcgone Cardinal Borgheſe Archipreſtre de l'Egliſe de Latran, Legat d'Auignon Romain, creé le 18. de Iuillet 1605. par Paul 5.

37. Horace Cardinal Spinoſa, Legat de Ferrare Archeueſque de Gênes, creé le vnzieſme Septembre 1606. par Paul 5.

38. Maffee du tiltre de ſainct Onuphre Cardinal Barbarin, Eueſque de Spolette, Legat de Boulongne, Florentin, creé le 11. de Septembre 1606. par Paul 5.

39. Iean Garzias des ſaincts Quatres courónez Cardinal Millin Vicaire de noſtre S. Pere Romain, creé le 11. Septembre 1606. par Paul 5.

40. Boniface du tiltre de ſaincte Pudentiane Cardinal Cajetan, Legat de la Romagne Eueſque de Caſſan Romain, creé le 11. de Septembre mil ſix cents ſix, par Paul V.

41. Marcel du tiltre des ſaincts Quirice & Iulite Cardinal Lâtes Eueſque de Todi Romain, creé le 11. de Septembre 1617. par Paul 5.

42. François Forgaz Cardinal Archeueſque de Strigonie, Conſeiller & Lieutenant du Royaume de Hongrie, creé le 10. de Decembre mil ſix cents ſept, par Paul 5.

43. François du tiltre de ſainct Caliſte Cardinal de la Roche-foucault Eueſque de Clermõt Frãçois, creé le 10. Decembre 1607. par Paul 5.

44. Michel Ange Tonti du tiltre de S. Barthelemy In inſula, Cardinal Nazarus Archipreſtre de ſaincte Marie Majeur d'Armini, creé le 24. Nouembre 1608. par Paul 5.

45. Fabrice du tiltre de ſainct Auguſtin Cardinal Veral Romain, crée le vingt-quatrieſme Nouembre mil ſix cents huict, par Paul cinquieſme.

46. Iean Baptiſte du tiltre de ſainct Sixte, Cardinal Lenius Eueſque de Ferrare Romain, creé le vingt-

quatreſme de Nouembre, l'an mil ſixcens huict, par Paul 5.

47. Decius Archeueſques de Damas, & Nonce du Siege Apoſtolique en Eſpagne Cardinal Carraſe, creé le vingt-ſeptieſme de Aouſt l'an 1611. par Paul 5.

48. Dominique du tiltre de ſainct Martin In Montibus Archeueſque de Nazaret Cardinal Riuarola Geneuois, creé le 17. d'Aouſt mil ſix cents vnze, par Paul 5.

49. Metellus Bigus du tiltre de ſainct Alexis Eueſque & Cardinal de Suane Senonois, creé le 17. d'Aouſt 1611. par Paul 5.

50. Iean Eueſque de Beziers Conſeiller du Roy tres-Chreſtien en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué, & grand Aumoſnier de la Royne Regente, Cardinal Bonſi Florentin, creé le dix-ſeptieſme d'Aouſt mil ſix cents vnze, par Paul 5.

51. Philippe Eueſque Daquin Vice-Legat d'Auignon, Cardinal Filonard Romain, creé le dix-ſeptiéme d'Aouſt 1611. par Paul 5.

52. Pierre Paul du tiltre des ſainctz Nerce & Achilee Auditeur general de la Chambre Apoſtolique Cardinal Creſcence Romain, creé le 17. Aouſt 1611. par Paul 5.

53. Iacques du tiltre de ſainct George Treſorier general du Siege Apoſtolique, Cardinal Serra Geneuois, creé le 17. d'Aouſt mil ſix cents vnze, par Paul V.

54. Frere Auguſtin general de l'Ordre des Freres preſcheurs du tiltre de ſaincte Marie de Ara Cœli Cardinal Galamin de Briſequelle, creé le 17. d'Aouſt mil ſix cents vnze, par Paul 5.

55. Horace du tiltre de ſainct Sauueur In Lauro Auditeur de la ſacrée Rote Cardinal Lancelot Romain, creé le 17. d'Aouſt 1611. par Paul 5.

56. Gaſpard Chanoine de l'Egliſe de Tolede, Cardinal Berſa Eſpagnol, creé le 17 d'Aouſt mil ſix cents vnze, par Paul 5.

57. Frere Felix Centin Procureur general de l'ordre des freres Mineurs Conuentuels du tiltre de ſainct Hieroſme de Sclauonie Cardinal Aſenlan, creé le 17. d'Aouſt 1611. par Paul 5.

CARDINAVX DIACRES.

58. François de ſaincte Flore du tiltre de ſaincte Marie In via Lata Cardinal Sforcia premier Diacre, Romain creé le 12. de Decébre mil cinq cents octante trois, par Gregoire 13.

59. Alexandre Peretti du tiltre de ſainct Laurens In Damaſo Cardinal Montalto Vice-Chancelier de la ſaincte Egliſe Romaine, Protecteur du Royaume de Polongne Romain, creé le 13. Mars 1585. par Sixte 5.

60. Odoart de S. Euſtache Cardinal Farneſe Legat du patrimoine, Protecteur des Royaumes d'Arragon, Angleterre & Suede Romain, creé le 6. Mars 1591. par Gregoire 14.

61. André de S. Ange In foro piſcium Cardinal Peprett de Montalto, creé le 5. Iuin 1596. par Clement 8.

62. Alexandre de ſaincte Marie la neufue, Cardinal d'Eſt Ferrarois, creé le troiſieſme de Mars 1599. par Clement 8.

63. Iean Baptiſte de ſaincte Marie In Coſmedia Cardinal de Ti Florentin creé le 3. Mars 1599. par Clement 8.

64. Iean de S. Adrian Cardinal d'Auria Geneuois, creé le 9. de Iuin mil ſix cents quatre, par Clement 8.

65. Charles Emanuel de S. Nicolas In carcere Iuliano, Cardinal Pic Ferrarois, creé le 9. Iuin 1604. par Clement 8.

66. Maurice Emanuel Cardinal de Sauoye, fils du ſereniſſime Duc de

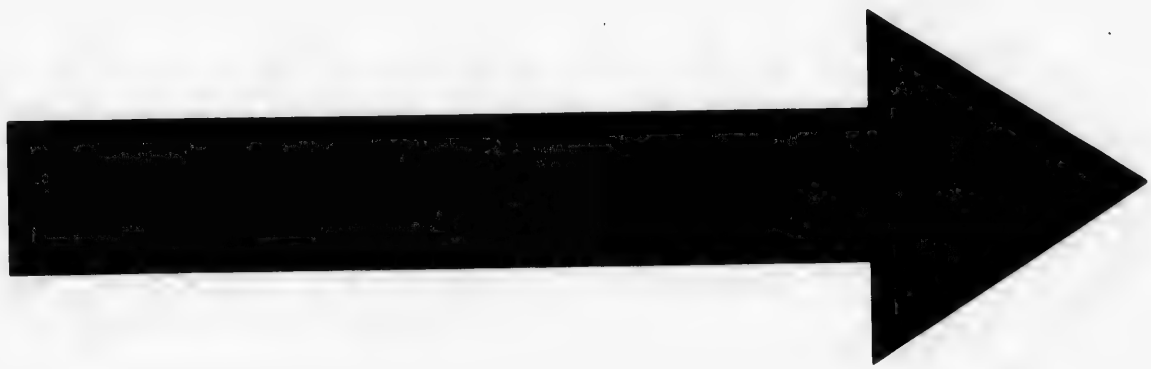

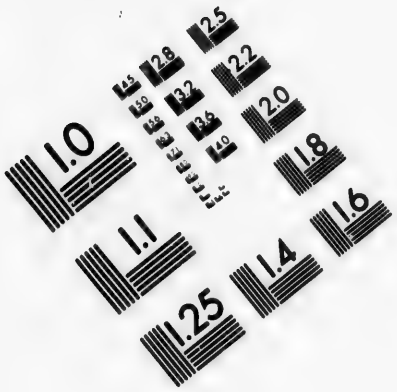

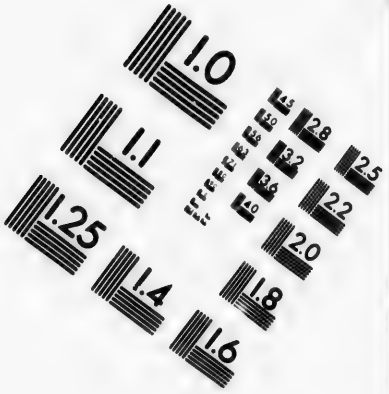

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

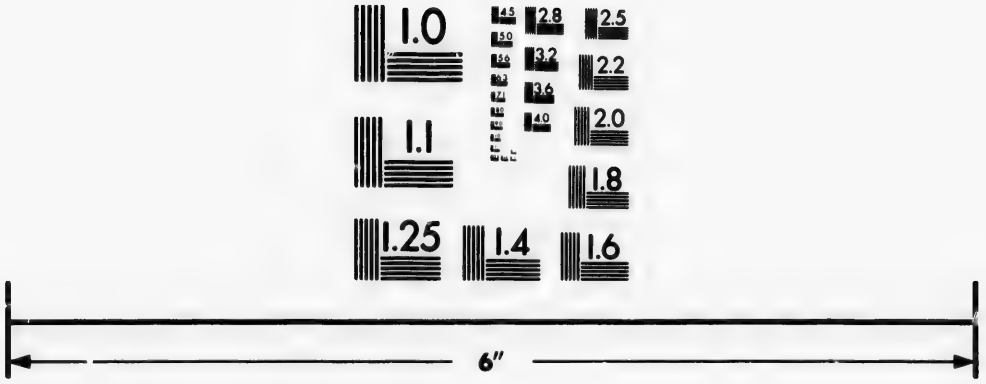

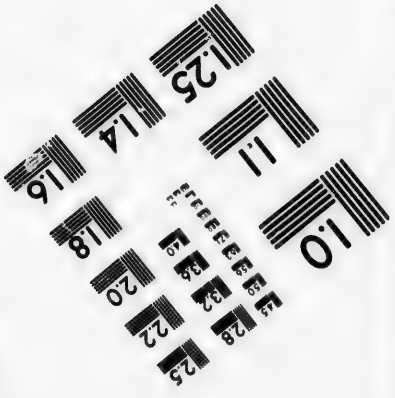

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Sauoye, crée le 10. Decembre mil ſixcents ſept, par Paul 5.

67. Ferdinand du tiltre de ſaincte Marie In Dominica Cardinal Gonſague, Prieur de Barlette, fils du ſereniſſime Duc de Mantouë, creé le 10. Decembre 1607.

68. Louys du tiltre de ſaincte Agathe, Cardinal Capponi Florentin, creé le 24. Nouembre, 1608. par Paul 5.

De ſorte qu'ils ſont en tous ſoixante huict, deſquels il y a ſix Eueſques, cinquante & vn Preſtres, & vnze Diacres.

Par Gregoire XIII.

Eueſques	1.
Diacres	1.

Par Sixte V.

Eueſques	4.
Preſtres	4.
Diacres	1.

Par Gregoire XIV.

Eueſques	1.
Preſtres	2.
Diacres	1.

Par Clement VIII.

Preſtres	23.
Diacres	5.

Par Paul V.

Preſtres	22.
Diacres	3.

Apres lequel denombrement, on a aduiſé de les mettre ſelon leurs rangs & l'office auquel chacun eſt deſtiné, repetition qui ne ſera pas ſuperfluë, puis que par le moyen d'icelle le Lecteur ſera entierement eſclarcy de tout ce qui deſpend de ce ſacré College.

LES SEPT CARDINAVX EVESQVES.

L'Evesqve Cardinal d'Oſtie qui ſacre le Pape, & pour ceſte cauſe eſt le premier qui marche apres ſa Saincteté.
L'Eueſque Cardinal Porticeſe.
L'Eueſque Cardinal d'Albe.
L'Eueſque de Pilaſtre, ou Cardinal Preneſtin.
L'Eueſque Cardinal Tuſculan.
L'Eueſque Cardinal de Sabin.
L'Eueſque Cardinal de ſaincte Rufine.

Ceux-cy aſſiſtent aux Papes les Dimanches, & iours de feſtes en l'Egliſe Sainct Iean de Latran, lors qu'ils celebrent le Diuin ſeruice.

LES CARDINAVX PRESTRES.

Ceux-cy ſeruent à ſainct Pierre.
Le Cardinal du tiltre de ſaincte Marie outre le Tybre.
Celuy du tiltre de ſainct Chryſogon.
Celuy de ſaincte Cecile.
Celuy de ſainct Anaſtaſe.

Celuy de ſainct Laurens en Damas.
Celuy de ſainct Maurice.
Celuy du tiltre de S. Martin des Monts.
Ceux-cy ſeruent à l'Egliſe S. Paul.
Le Cardinal du tiltre de ſaincte Sabine.
Celuy du tiltre de S. Priſque.
Celuy du tiltre de ſaincte Balbine.
Celuy du tiltre de S. Neree, & Achillee.
Celuy de ſainct Sixte.
Celuy de ſainct Marcel.
Celuy de ſaincte Suſanne.
Les Preſtres Cardinaux qui s'enſuiuent ſeruẽt en l'Egliſe S. Marie Majour.
Le Cardinal du tiltre des douze Apoſtres.
Celuy du tiltre de ſainct Euſebe.
Celuy du tiltre de ſainct Potentiane.
Celuy de ſainct Pierre & de S. Marcelin.
Celuy de ſainct Clement.
Celuy de ſainct Vital.
Les Preſtres Cardinaux qui s'enſuiuent ſont en la Baſilique ſainct Laurẽs.
Le Cardinal de ſainct Praxede.
Celuy de S. Pierre ad vincula, ou aux liés.
Celuy de ſainct Laurens en Lucine.
Celuy de ſaincte Croix en Ieruſalem.
Celuy de ſainct Eſtienne au Mont Celie.
Celuy de ſainct Iean, & de ſainct Paul.
Celuy des ſainctes quatre Couronnes.
Il y a apres cela les Cardinaux Diacres en nombre de ſeize, c'eſt à ſçauoir.
Le Cardinal de ſaincte Marie in Dominica Archidiacre.
Celuy de ſaincte Luce aux ſept Sieges.
Celuy de ſainte Marie la nouë, ou neuue.
Celuy de S. Coſme, & ſainct Damian.
Celuy de ſainct Adrian.
Celuy de ſainct Gregoire.
Celuy de S. Marie en l'Eſcole Grecque.
Celuy de ſaincte Marie in porticu.
Celui de S. Nicolas en la priſõ Tuſculane
Celuy de ſainct Ange.
Celuy de ſainct Euſtache.
Celuy de ſaincte Marie Egyptienne.
Celuy de ſaincte Marie en la voye large.
Celuy de ſainct Agathe.
Celuy de ſaincte Luce entre les images.
Celuy de ſainct Quirice.
Les Cardinaux Eueſques s'aſſient pres du Pape, lors qu'il celebre les iours de feſte; les Cardinaux preſtres l'aſſiſtent lors qu'il dit la Meſſe, & les Diacres le veſtent, & ſeruent à l'Autel.

L'ESTAT

L'ESTAT DE FLORENCE.

SOMMAIRE.

1. Situation de l'Estat de Florence composé de trois corps de Republique reduicts en vn. 2. Description des villes de cet Estat, & premierement de la ville de Florence, son grand circuit & agreable assiette; ses Palais & superbes edifices: du Pratolin, du Poge & autres maisons de plaisir. 3. De la ville de Pize, son antiquité & autres singulieres remarques. 4. De Pistoye ville iadis trauaillée par les factions des Donats & Cerchis appellez Noirs & Blancs. 5. De l'Estat de Siene: & ses villes. 6. Estat de Florence loué pour les vins Trebians, les melõs du terroir de Pise & pasturages de Pistoye. Mines d'albastre, azur, vitriol & autres metaux: fontaines d'eau salee, dõt on faict le sel. 7. Subtilité d'esprit & frugalité grande des Florentins; fort amoureux de liberté. Sienois liberaux, magnifiques & courtois, ceux de Prat sacrileges, ceux de Pistoye sanguinaires & meurtriers. 8. Fertilité du pays Sienois & richesses des Florentins au trafic des soyes & laines, sarges, & draps d'or. 9. Clergé de l'Estat de Florence posse dãt cinq cẽts mille escus de rente. 10. Reuenus du grand Duc à quelle somme se montent. 11. Forces de l'Estat du grand Duc consistans en l'assiette des montagnes sur les frontieres: Forteresses en Siene, Florence & Pise. 12. Quel nombre de Caualerie y est entretenu. 13. Ses forces maritimes. 14 Ordre des Cheualiers de S. Estienne institué par le Duc Cosme. 15. Des Alliances & intelligences du grand Duc auec les Princes voisins. 16. De l'administration de la Iustice & election des Magistrats de cest Estat. 17. Des Archeueschez & Eueschez qui sont en Toscane. 18. Genealogie des Ducs de Florence.

LEs Ducs de Florence, ayans vny les Estats de trois Republiques ensemble, c'est à sçauoir de Florence, de Pise, & de Siene, possedent aujourd'huy la Prouince de Toscane, c'est à dire la plus grande, la plus noble, & la plus belle partie. Ie ne veux pas me trauailler à raconter toutes les guerres ciuiles, & les frequents changements de domination, tant pource que ce discours seroit trop long & ennuyeux, qu'aussi pource que c'est chose superflue de mettre icy ce qui est compris dans les histoires. Mais me reduisant seulement à l'Estat des choses presentes, ie diray que de mesme que la nature a doüé cette Prouince de tous les priuileges qu'elle a accoustumé d'octroyer par grace separément aux autres, aussi elle n'a pas voulu qu'elle cedast en situation à aucune;

mettant comme au milieu, ou pour mieux dire au nombril de l'Italie, l'enfrõnant de trois costez de fort hautes montagnes, & au quatriesme, qui est vers la Mer, & campagne de Rome, ou la nature a manqué, l'art a suppleé, veu que tout l'Estat de Siene est plein de forteresses, comme nous dirons en son lieu.

II. Ce Prince a en son Estat quinze villes, c'est à sçauoir huict dans l'Estat de Florence, qui sont Florence, Pise, Pistoye, Volterre, Arezzo, Bourg du S. Sepulcre, Cortone, & Montpulcian. En celuy de Siene il y en a sept, qui sont Siene, Montalcin, Grosset, Soane, Pience, & Masse.

La ville de Florence a de circuit six milles, & contient plus de 90. milles habitans. Elle est en lieu plain, & vny sur la riuiere d'Arne, qui passe au milieu de la ville, qui est jointe par quatre beaux ponts. Elle est aussi pauée d'vne pierre carrée, & a de fort belles places. Somme que c'est vne des plus agreables villes qu'on puisse voir, de sorte que les Italiens la nomment Florence la belle. Dauantage le Palais du grand Duc est vn des plus superbes, & beaux bastimens de l'Europe. Il tient la place de plus de cinquante logis qui y souloient estre, & il peut loger au corps de logis où est la sale pour representer les Comedies vn grand nombre d'estrangers, comme Seigneurs, Ambassadeurs & autres, ausquels il est destiné, de sorte que ce Palais est vn des Pitti, qui ne cede à aucun d'Italie, & en surpasse plusieurs des Roys de l'Europe, tant pour la grandeur du bastiment, pour l'architecture, & pour l'ornement, que pour la beauté des iardins, fontaines, statuës, & autres choses. Ce fut autresfois vn dessein inegal aux forces d'vn gentilhomme nommé Luc de la maison des Pitti, qui fit toute la partie de deuant, mais estant deuenu pauure en batissant, il fut contraint de le vẽdre au Duc Cosme. On le fit mourir depuis pour des choses d'Estat. En fin Charles Archiduc d'Austriche dit que passant par Florence, que c'estoit vne ville qu'on ne deuoit mõstrer qu'aux bonnes festes. Outre ce Palais le grand Duc en a vn autre en vn lieu escarté appellé Pratolin, auec plusieurs chambres, & sales, qui iettent de l'eau, comme celuy de Tiuoli, & veritablement, il sent fort sa grandeur. Il a encor d'autres maisons de plaisir dont l'vne est appellée Pogge esloignée de dix milles, & l'autre Castro, & toutes deux sont de grande beauté, tant pour l'assiette que pour le bastiment, & les ornemens des fontaines, & autres choses, de sorte qu'il ne peut guiere desirer de plus beaux logis.

Volterre est sur le sommet d'vne montagne. Elle a ses murailles faictes de pierre de taille, de la longueur presque de six pieds, & jointes ensemble bien proprement sans bitum. Elle a cinq belles portes, & à chaque porte vne tres-belle fontaine. Ses murailles monstrent assez son antiquité, de mesme que ses sepulchres, ses Epitafes en lettres Etrusques, ses tres-anciennes statuës de marbre, & plusieurs autres choses.

III. Pise est mise par les anciens entre les lieux maritimes de la Toscane, & si ancienne qu'il y a fort peu d'autheurs d'entre les plus vieux qui ne l'ayent comprise dans les histoires. Elle est assise entre deux fleuues, c'est à sçauoir entre l'Arne & Lesare, qu'à present on nomme Serchie, & ces riuieres se ioignoient ensemble du temps de Strabon à Pise, & s'estẽdoient de telle sorte, & alloient à de si grãde roideur, qu'il estoit impossible qu'on peust rien discerner d'vn bord l'autre. Mais à present le Serchie passe à Luques, & est fort esloigné de l'Arne. C'est vne ville fort grande diuisee par vn fleuue, & conjointe auec deux põts.

Les murailles en ſont fort hautes, & de marbre. Il y a vn tẽple qui a ſes portes d'airain, & auprés vne Tour baſtie par vn artifice exquis. Car par dehors elle pend tellement qu'il ſemble qu'elle doit tomber à l'heure meſme, & au dedans elle eſt droicte, & faite au niueau. Les fons où l'on baptiſe ſont auſſi des plus rares; mais le cimetiere en eſt le plus; veu qu'il eſt clos de murailles, & de portiques, & contient vn fort grand eſpace, & ſa terre conſume les corps dans vingt quatre heures. Ces quatre choſes ſont baſties dehors, & dedans des pierres exquiſes, & ſõt en vne meſme ruë, non toutes enſemble, ny auſſi fort loing l'vne de l'autre. Elle fut autresfois ſi puiſſante qu'elle conteſta contre les Venitiens, & les Geneuois. Elle s'accreut des maux que les Sarrazins firent à ceux de Gennes l'an 933. Car il y en eut beaucoup qui ſe retirerent là, comme en vn lieu d'aſſeurance. En fin elle fut accablee par la route que les Geneuois donnerent à ſon armée pres l'Iſle de Giglio, ou du liz; veu qu'elle demeura ſi foible depuis qu'elle ne peut plus faire teſte à perſonne, ains fut contrainte de ployer le col ſoubs le ioug des Florentins, deſquels s'eſtant reuoltée à l'arriuée de Charles VIII. Roy de France, & eſtant de nouueau ſubiugnée dans quinze ans, la ville demeura preſque entierement deſerte. Car ſes citoyens impatiens de la domination des Florentins, paſſerent en Sardaigne, en Sicile, & en autres lieux pour y demeurer.

Mais le grand Duc Coſme taſcha de la peupler, en y mettant vne Vniuerſité, & y baſtiſſant vn beau Palais pour la demeure des Cheualiers de Sainct Eſtienne, & en donnant pluſieurs exemptions aux habitans; toutesfois elle n'eſt encore auiourd'huy guiere bien garnie d'hommes.

Piſtoye eſt aſſiſe au pied du mont Apennin. Elle ſe ruina par ſes diſcordes, 17.
auec leſquelles elle entraina Florence, & preſque toute la Toſcane. Car deux ieunes hommes de la famille des Cancelliers, ou Chãcelliers eſtans venus aux groſſes paroles, & l'vn d'eux ayant eſté bleſſé fort legerement, le pere de l'autre pour appaiſer la querelle qui en pouuoit naiſtre, enuoya ſon fils, pour demãder pardon au ieune homme, qui auoit eſté bleſſé. Mais il s'en enſuyuit vn effect contraire; veu que le pere du bleſſé ayant fait prendre ce ieune homme par ſes ſeruiteurs, luy fit couper la main ſur vne mangeoire de cheuaux & le renuoyãt luy dit, va, & dy à ton pere que les bleſſures ne ſe gueriſſent pas auec les paroles, mais auec le fer. Pour cette cauſe vne cruelle guerre s'eſtant eſleuee entre ces deux familles, dont l'vne s'appella Blanche, & l'autre Noire, elles attirerent à leurs deux partis le reſte de la ville, qui ſe vit pluſieurs fois arroſee du ſang de ſes citoyens.

Les Florentins au lieu de faire mourir les chefs des deux factions les tirerent comme en exil dans leur ville, ou les Donats ayans pris la protection des Noirs & les Cerchis des Blancs, Florence fut toute diuiſee en blancs & noirs qui la trauaillerent aſſez longuement. Arezzo s'eſtant par ſes longues diſſenſions preſque ruiné de luy-meſme, fut vendu par Louys premier, d'Anjou pour quarante mille Florins d'or aux Florentins, de meſme que Cortone fut venduë dans peu de temps apres aux meſmes par le Roy Ladiſlas. Il y a encores d'autres bonnes places en l'Eſtat de Florence, comme Prato, Preſche, S. Miniat, Empoli, S. Geminian, Fiquene, Pietra ſanta, ou Pierre ſaincte, Barga, & ſur le bord de la mer Liuorne, & plus auant Plombin, à trois milles loing.

L'Eſtat de Florence confine auec celuy de Siene ville ancienne, & qui ayant eſté colonie des Romains s'aſſn jettit en fin beaucoup de pays. Il ſuruint vne guerre mortelle entre cette ville, & Florence depuis que les Guelphes, & Gibelins furent ſuccitez en Italie. C'eſt vne belle ville, & forte d'aſſiette, mais qui a perdu auec la liberté beaucoup de ſon peuple, & de ſa ſplendeur. Elle a cinq milles de tour, & fait 20. mille ames, & n'eſt eſloignée de Floréce de plus de 33. milles. Les villes de l'Eſtat de Siene ſont Pienze, Montalcin, Quinſi, Saone, Maſſe, & Groſſet, auec vingt-ſix autres places fermees de murailles, mais auec peu de peuple.

QVALITE'.

VI. FLORENCE eſt en vne aſſiette plaine, ceinte de montagnes, & diſtinguee de collines, & il n'y a pays qui ſoit cultiué auec plus de diligéce, ny de delicateſſe, & de ſoin. On y fait en peu d'eſpace de terre recolte de vins, huiles, grains legumes, & fruicts en abondáce, & lon y voit les villages eſpais au poſſible. Il y a des vins fort excellens, entre leſquels celuy qu'ils appellent Trebian tient le premier lieu, veu qu'il peut eſtre preferé en douceur à la maluoiſie.

Le pays de Piſe eſt fort propre aux bleds, & ſi fertile qu'il peut nourrir toute la Toſcane. Toutesfois depuis la perte de la liberté, les laboureurs ont manqué aux champs, de meſme que les habitans à la ville. Les vins de ce terroir ne ſont guiere eſtimez. Quant aux autres fruicts, il les produit moyennement bons, mais ſes melons ſont bons par excelléce. La mer eſt proche de là, & pourtant c'eſt vn lieu propre à exercer la marchandiſe. L'air y eſt aſſez mal ſain, & dangereux, principalement aux eſtrangers. On croit que l'impureté de cet air vient de ce que le pays n'eſt pas habité.

Le pays des enuirons de Piſtoye eſt montueux, mais il y a d'extremement bons paſturages. Volterre a ſon terroir plus riche de mines que de fruicts. Car on y trouue des veines d'albaſtre, d'azur, de vitriol, & d'autres mineraux, & il y a des fontaines d'eau ſalee, de laquelle on fait de fort bon ſel, & en abõdance.

La riuiere de Chiene coule par le terroir d'Arezzo. Elle eſt bourbeuſe, & grandement dommageable à ceux qui en ſont proches. Il eſt vray qu'õ taſche tous les iours de ſeicher ces mareſcages, & de deſtourner les eaux. Au pied de l'Apennin vous auez le pays de Mugello trauerſé par la Siene qui eſt agreable & porte quantité de fruicts, & entre l'Arne, & le pays d'Arezzo, vous auez le Caſentin, qui eſt riche de grain, de vin, & de beſtail: mais le Valdarne abonde fort en grains, Chianti en vins, & Mugelle en fruicts.

Les champs d'autour de Siene, ſont fort couuerts d'herbe, & nourriſſent beaucoup de bœufs, de beufles, & de brebis. Ils rapportent auſſi force fromẽt vin, & d'huyle, & abondent en toute ſorte de fruicts.

MOEVRS.

VII. LEs qualitez des Toſcãs paroiſſent par excelléce aux Florẽtins, veu qu'ils ont l'eſprit ſubtil, de grãde eſpargne, extrememẽt accorts, & aduiſez, diligẽs, induſtrieux, propres à toute ſorte d'arts, tant de paix que de guerre. Ils ſçauent prendre leur fait bien à point, demeurer ſur leus aduãtage, & ne laiſſer

perdre, ny esgarer aucune chose. Ils ont defendu leur liberté iusques à l'extremité, mais par la trop grande subtilité de leurs esprits ils ont vescu en perpetuelles discordes, qui les ont en fin ruinez: de sorte que le dire de Thucydide est fort veritable, que les hõmes qui ont l'esprit vn peu emoussé gouuernent mieux vne Republique que ceux qui l'ont trop subtil. Ils sont excellens au faict de la marchandise, & n'ont leurs semblables à dresser des bastimens. Ils vsent d'vn vestement modeste, & graue, & passent tous les Toscans en ciuilité, & à bien parler.

Ceux de Siene sont fort differens de l'humeur de ceux de Florence. Car les Florentins sont chiches, & retirez, & les Sienois liberaux, & courtois aux estrangers, les vns pouruoiẽt fort à l'aduenir, & sont de fort dure desserre, les autres faciles, & viuants comme au iour la iournée, ceux là songent attentiuement à leurs affaires, & sont dissimulez, ceux-cy sont simples, & portent le cœur sur le front: ceux-là ne sont attentifs qu'à leurs marchãdises, & au gain, & ceux-cy sont contens de leurs reuenus, & des fruicts que leur apportent leurs metayries.

Au reste les Italiens attribuent des qualitez aux citoyens des villes de cet Estat que ie ne veux passer sous silence. Ils nõment les Florentins lents, splendides, & sur tout lors qu'il vient des estrangers, cõme il n'y a rien de plus prodigue qu'vn homme chiche. Ils les appellent aussi rusez en la marchandise. Ceux de Siene sont nommez tardifs aux conseils, & deliberatiõs, heureux en guerre; mais ils doiuent bien maintenant auoir perdu ce nom, puis qu'ils ont esté si malheureux que de perdre leur liberté, & les Italiẽs leur doiuẽt oster ce tiltre, & cet epithete magnifiques à l'endroit de leurs hostes, & leurs ennemis, magnanimes à poursuyure la vengeance des offẽces qu'on leur a faites. Ceux de Prate exercẽt des sacrileges au temps de la guerre. Ceux de Pistoye ayment à respandre le sang, portent à la guerre des poignards, & sont excellens à parer aux coups qu'on leur iette. Ceux d'Arezzo traitẽt simplement & presque de leur ordinaire leurs hostes, & sont volõtiers des espées qui ont bõne pointe, & ceux de Pise sont inconstans en leurs conseils, & deliberations.

On dict que les femmes de Siene sont belles, celles de Florence delicates, celles de Pistoye faciles, celles d'Arezzo tenantes, & auaricieuses.

RICHESSES.

SI l'Estat de Florence manque de froment estant d'ailleurs tres-abondãt en vin, chair, & autres choses necessaires, celuy de Siene en a d'autant plus grande abondãce, à raison de la fertilité de ses champs, qui ne cedent en rien à ceux de la Poüille, de sorte que non seulement il supplée à la necessité de Florence, mais en distribuë encor aux Geneuois, Luquois, & autres circõuoisins, si bien que la fertilité du pays, & l'industrie des habitans, pour cette Prouince depart plusieurs choses aux estrãgers, ayãt peu de besoin de celles des autres. Pour cette cause les richesses des particuliers sont dignes de consideration. Elles viennent de leur industrie ou de leur reuenu, comme les richesses des reuenus, & rentes sont ordinairement grandes en vn pays gras, & fertil, où l'on reçoit vn grand profit auec peu de peine, & où le pays est moins abõdant on voit florir les arts, & la marchandise; & de là vient qu'en l'Estat de Siene ceux qui y habitent sont riches de rentes, & peu marchands; & en celuy de

Florence, les habitans ſont beaucoup plus riches par le moyen de leur induſtrie. Ceſte ville eſt pleine d'artiſans de toutes ſortes, qui font auec grande diligence, & fort proprement quantité de draps de toutes façons, de layne, & de ſoye, & auſſi des draps d'or qui ne doiuent rien à ceux de Flandres. Elle abonde principalement de ceux qui exercent l'art de la ſoye, & de layne, qui ſont miſes en vſage par les plus nobles, & riches de cette ville auec leur profit, & de tout le peuple, & ces ouurages ſont diſtribuez non ſeulement à cet Eſtat, mais à toute d'Italie, & à vne partie du reſte de l'Europe, & meſme il y en va iuſques aux nouuelles Indes, & ceux qui y meinent les ſarges gaignent cinquante pour cent, & il y a telle année que on faict à Florence pour deux millions de ſarges, qui eſt vne choſe fort conſiderable. Ces richeſſes des citoyens de Florence ont eſté cogneuës beaucoup plus grandes au temps de la liberté en pluſieurs guerres, & deſpences publiques, en vne grande quantité de palais ſomptueux baſtis auec vne royale deſpence par des particuliers dans la ville, mais beaucoup plus dehors, comme on voit en la plaine, & aux coſtaux qui ſont à l'entour.

IX. Le Clergé eſt aſſez riche à cauſe de pluſieurs Eueſchez, Abbayes, Preuoſtez, Hoſpitaux tres-riches, & grand nombre de Monaſteres, & tout ceey monte en tout, à ce qu'on tient, à la ſomme de cinq cents mille eſcus de rente. Cette richeſſe des particuliers groſſit le threſor du Prince, veu que les richeſſes priuées ne ſont autre choſe que le threſor de celuy qui domine, diuiſé en pluſieurs bources, principalement lors qu'il s'en peut ſeruir, comme cettuy-cy faict facilement par le moyen des charges, & impoſitions qui ſe pratiquent en cette ville. Les contracts de mariage payent huict pour cent, les contracts d'achept & de vente des terres, & des maiſons payent ſemblablement la meſme ſomme. Les loüages des maiſons payent la dixieſme partie. Ceux qui playdent payent vne certaine impoſition appellée Sportola auant que de commencer le procez. Il y a la dace du beſtail qui eſt mené à Florence.

Lors que la chair eſt peſee, elle paye vn quatrin pour liure. Les changes payent tant pour cent, & en fin il n'y a choſe portée hors de Florence, ou faicte de dans, qui n'aye ſa charge. Or le Prince ſe ſeruoit encor de l'argent des particuliers en ſes neceſſitez auec vne fort grande facilité, & c'eſtoit en cette ſorte. Quand il faloit qu'il pourueuſt à auoir cent ou deux cents mille eſcus, on faiſoit vne liſte de tous ceux qui auoient de l'argent comptant, qui eſtoient, comme ils ſont encore, bien cognus du Prince. Entre ceux-cy l'on faiſoit vn repartiment, aſſignant à chacun la portion qu'il deuoit deſbourſer, plus grande ou moindre ſelon la quantité de ſes moyens : toutesfois elle ne paſſoit iamais cinq mille ducats. Ce repartiment eſtant faict on ſignifioit à chacun qu'il euſt à payer ſa part dans le terme de tant de iours ; & ce terme n'eſtoit paſſé d'aucun, tant pour crainte de la peine, que pour ne perdre la grace du Prince. Et lors que chacun auoit donné ce à quoy il auoit eſté cotiſé, on aſſignoit autant de credit ſur la taxe de tout l'Eſtat, qu'il y auoit d'argent payé, & dans le terme de vingt-huict mois (veu que ceſte taxe s'exige en autant de temps) ils eſtoient rembourſez de leur argent, & de ceſte ſorte le Prince ſe ſeruoit des biens de ſes Citoyens fort promptement aux neceſſitez, & meſme en ne les incommodant que fort peu. Mais le

grand Duc qui est a ceste heure, n'vse pas (qu'on sçache) de ces façons de faire.

Les reuenus publics montent iusques à la somme d'vn million & demy, veu qu'on tire de la seule ville de Florence, de toutes les Daces, gabelles, & autres sortes d'impositions la somme de six cents mille ducats toutes les années; De Siene la somme de cent cinquante mille ducats: De la Doane de Liuorne la somme de cent trête mille; De la dace des meules de moulin par tout l'Estat, excepté à Siene, la somme de cent soixante mille ducats: du sel, des mines de fer, & d'argent presque pareille somme. Apres cela il gaigne aux changes, sur lesquels il a vne grande quantité d'argent. Il tire aussi vn grand profit de ses gallions qui portent des marchandises, & de ses galeres conduites par le Cheualier de Beauregard Gentilhomme François, qui a faict de belles & grandes prises ces années passees, lors qu'il a esté en course. On tient que le feu grand Duc trouua au tresor de son predecesseur enuiron dix millions d'or, & pour deux millions de ioyaux, & l'on doit croire qu'il a bien augmenté ceste somme.

FORCES.

ON peut dire que l'Estat de ce Prince est de fer, veu qu'outre la naturelle forteresse des montagnes qui le ceignent de trois costez en forme de muraille, il y a du quartiesme vn bon nombre de forteresses, qui sont en l'Estat de Siene, assis de ce costé là. On compte entre celles-cy cinq villes fortifiées, qui sont Siene, forte au possible, tant par nature, que par art: Montalcin pareillement du tout fort, tant par assiette, que par trauail: mais Quinsi, Grosset, & Soane, ont beaucoup de deffauts qu'on leur peut opposer. Outre les villes on trouue aussi en cet Estat quelques forteresses assez considerables, comme Radicofani, Montfalcon, Lucignan, Monterison, & autres, qui, outre quelque deffaut en la forme, en ont encor en la quantité, estant petites places, & par consequent capables de peu de gens de deffence, & de peu de retraicte. En l'Estat de Florence toutes les villes de Montpulcian en sus sont bien fortifiées, & particulierement Florence, veu que combien qu'elle ne soit toute ceinte de murailles nouuelles, & à la moderne, toutesfois elle a deux bonnes forteresses, l'vne qui est sainct Miniat assise sur vn costau qui commande à la ville, l'autre appellée le Chasteau en la plaine, faict au temps de la liberté. Ces forteresses basties principalement pour brider les peuples, peuuent seruir en vn besoin de quelque deffence contre les estrangers. Mais pour offencer elles ont quelque defaut en la forme, & l'on leur peut opposer leur petitesse. Le grand Duc tient à Sainct Miniat pour garde quarante soldats, & au chasteau cent. En cet Estat de Florence & de Pise, il y a d'autres forteresses, comme Empoli, Prato, Liuorne, Castrocaro en Romagne, & Sasso. Tous ces forts, de mesme que les premiers ont beaucoup de deffauts en la qualité, mais beaucoup plus en la quantité; estans tous fort peu capables. Ie ne m'arresteray pas à les descrire plus particulierement, pource que le temps ne le permet, & mon dessein m'en retire. Quant aux hommes de guerre, & principalement ceux que le

grand Duc tient sur terre, il a vne bonne, & grande Infanterie, enrollée par tout son Estat, iusques au nombre de 36. ou 38. mille. Tous ces hommes réussissent fort bien, estans par nature bien disciplinez, comme c'est le propre de ceste Prouince, qui a produict anciennement, & porte encore de fort bons soldats. Le Prince les faict donc exercer auec toute diligence, & plusieurs bons Capitaines sont employez à cet effect, outre qu'en particulier chacun tasche de bien tirer de l'arquebuse, tant pour son plaisir, qu'à cause du prix proposé par le Prince. On tire toute cette gendarmerie non seulement du plat pays, mais encore des villes, excepte toutesfois de Florence; d'autant peut-estre que le Prince n'estime pas que ce soit sagement faict, mettre les armes en la main à ce peuple: & nul n'est exempt de cet enrollement, sinon les Prestres, & les Escoliers. Il n'est permis de porter les armes tant dedans que dehors la ville, à celuy qui n'est pas enrollé, ny à homme qui puisse faire profession de soldat, ny dans l'Estat, ny dehors, soubz grandes peynes, s'il n'est de ce nombre. Ces gens de guerre ont outre cela plusieurs priuileges, & exemptions, tant de ne pouuoir estre mis en prison pour debtes, que d'autres choses, & ces priuileges estans inuiolablement obseruez, causent que plusieurs bons vieux soldats des guerres de Flandres, de France, & de Leuant, s'y sont volontairement faits enroller; de sorte que tant pour la quantité que la qualité on pourroit dire que cette troupe seroit la meilleure d'Italie. Chacun est obligé de payer ses armes, qui luy sont baillées pour son vsage, & les doit tenir nettes, & en ordre pour toutes necessitez sans aucune despence du Prince. Le grand Duc peut en toute occurrence faire venir à Florẽce dans six ou huict iours au plus toute cette gendarmerie, tant pource que Florence est presque au milieu de la Toscane, comme le centre, & esgalement voisine de toutes ses parties, comme aussi pour le bon ordre qu'il y a donné, disposant toute chose auec beaucoup de facilité.

Outre cela il a fait enroller vn bon nombre de Gastadours, dont il se sert encor en temps de paix, les faisant trauailler aux fortereſſes, leur faisãt destourner les riuieres, & meilleurer les terres.

XII. Quant à la Caualerie, ce Prince entretient ordinairement cent hommes d'armes, ausquels il donne en temps de paix sept escus par mois, & en temps de guerre l'ordinaire de la banque. Outre ce il entretient quatre cents cheuaux legers à trois escus par mois, en temps de paix, & en temps de guerre comme les autres ordinaires de la banque. Toute cette Caualerie est de son Estat, & outre la paye elle a plusieurs exemptions reelles, & personnelles; de sorte qu'on en fait des compagnies raisonnables. Et au cas qu'il sorte d'Alger quelque bonne troupe de Corsaires, on ne se fie entierement à la garde des Tours, que le Duc a pour cet effect en diuers lieux, qui se respondent par signals l'vne à l'autre, ains asseure la Caualerie auec les Tours, & les Tours par le moyen de la Caualerie. Outre les susdictes compagnies, il entretient vne bonne troupe de cheuaux. Voyla les forces ordinaires, mais quant aux extraordinaires, il y en pourroit auoir beaucoup plus, d'autant que l'Estat est peuplé, & remply du nombre de personnes que i'ay dit, & autant d'estrangers qu'il en pourroit entretenir à sa solde, comme c'est la coustume des autres Princes.

Quant aux forces de la mer, le Duc Coſme en eut jadis fort grand ſoin, cognoiſſant combien elles eſtoient neceſſaires, & importantes, & qu'vn Prince ne ſe peut appeller grand, s'il n'eſt puiſſant ſur la mer. Eſtant donc meu par ces raiſons, & ſollicité par ſes propres penſees, qui aſpiroient touſiours à choſes plus grãdes, il pourchaſſa, & obtint auec l'authorité de Charles V. la reſignation de l'Iſle d'Elbe du Seigneur de Plombin, qui en eſtoit maiſtre, tant pource qu'il ne la pouuoit deffendre des Corſaires qui l'auoient ruinee, qu'à cauſe qu'elle pouuoit pour ſon peu de defféce paruenir aux mains des Turcs, & qu'à raiſon de ſõ aſſiette elle auroit beaucoup preiudicié & porté de dõmage à toute l'Italie. Toutefois il laiſſa tous les reuenus au Seigneur de Plombin, & ſous ſon gouuernement tous les villages & lieux ouuerts. Ceſte Iſle a vn port qui s'appelle Portoferrario capable de quelque grande & puiſſante armee qui y puiſſe venir, & comme vn lieu commode on y void arriuer toute ſorte de vaiſſeaux qui vont au Ponent, ou qui en viennent, & qui paſſent apres à Liuorne, deſchargẽt leurs marchandiſes auec vn grãd profit de ce Prince. De ſorte que ſi ceſte Iſle eſtoit entre les mains de quelqu'vn qui euſt vn bon nombre de galeres auec le courage & la volonté d'attaquer, il pourroit facilement eſcumãt les coſtes au deſſus de Barbarie, & au deſſous de Prouẽce, de Gẽnes, & de Toſcane ſe rendre tellement maiſtre de ces mers, qu'aucun n'y pourroit aller que ceux auſquels il l'auroit permis. Le grand Duc a en cette Iſle vne petite place nõmee Coſmopoli, du Duc Coſme. Il a pour garde ſur la bouche du port deux chaſteaux aſſis ſur les ſommets de deux montagnes, qui ſont eſtimez fort au poſſible, & comme imprenables, tant à raiſon de l'art que de l'aſſiette. Il a dedans beaucoup de canons, & toute ſorte de munitions. Le grand Duc a ſon arcenal à Piſe, d'autant que ce pays abonde en bois, chanures, & autres matieres pour faire & equiper grande quantité de galeres, à raiſon dequoy ſes habitans eſtendirent tant autresfois leur reputation & leur Eſtat. Or on trauaille bien peu en cét arcenal, & pluſtoſt à racouſtrer qu'à faire de nouueau. Outre cecy il y en a vn autre en l'Iſle d'Elbe où il tient ſes galeaſſes, & les hommes qui y trauaillent ſont pour la plus grand' partie nourris à cela, ou bannis, ou allechez par le ſalaire. Il a 12. galeres armees, cinq galeaſſes & deux galions, l'vn grand & capable de beaucoup de gens, l'autre petit & fort cognu. Et depuis le temps qu'il a enuoyé au loing en courſe, comme le Cheualier de Beauregard y eſt allé ces années paſſées, & doit continuer d'y aller, il augmente tant qu'il peut ce nõbre, & tient celles qui ſont deſià en bon eſtat. Il arme les galeaſſes, quãt aux hommes de rame, d'eſclaues, & de condamnez, ne ſe voulant ſeruir de gens libres, pour ne porter du dommage à ſon Eſtat; & de ces gens le Prince en enuoya 800. en Afrique auec l'armee de l'Empereur à l'entrepriſe du Pignon de Velez, & la plus grande partie mourut, comme c'eſt l'ordinaire des hommes neufs, dont il pourroit fournir vn bon nõbre de galeres quãd il s'en voudroit ſeruir. Pour les hommes de commandement il ſe ſert de François, de Siciliens, de Corſes, de Grecs, & parmy ceux-cy de pluſieurs ſubiects de la Republique de Veniſe. Il tient aux galer[illegible] meſme quantité d'eſquifs, ou vn peu plus que la Seigneurie de Veniſe, mais moins de canons. Il fait faire ſes biſcuits à Liuorne où il a des fours pour en faire quarante mille par iour. Il tient encor en ce lieu vne bonne quantité de cordages & d'anchres, & toute ſorte de choſes propres pour accommoder les nauires, afin qu'ils viennent plus librement en ce port. xii.

XIV. Le Duc Cosme voulant entretenir ceste milice de mer, & donner plus de reputation à ses affaires, institua vn ordre de Cheualiers, appellé de S. Estienne, & obtint du Pape Pie 4. & 5. plusieurs priuileges, & entre autres qu'il pourroient auoir iusqu'à deux cents escus de pension sur les biens d'Eglise, auec liberté de se marier, mais ils sont obligez à seruir aux armees de mer, & mesme ils ne sont capables d'aucune Commanderies s'ils ne seruent auparauãt sur les galeres trois annees de suitte. Et ce Duc voulant donner reputation à cét Ordre s'institua grand Maistre luy mesme. Quant aux instruments de guerre, le grand Duc en est assez pourueu, veu qu'il y a enuiron cent cinquante pieces de campagne dans le chasteau de Florẽce, & ses autres places en sont aussi bien garnies, principalement en l'Isle d'Elbe. Il a en la mesme forteresse de Florence bonne munition de poudres, de balles, & de viures, comme de froment, mil, chair salee, vinaigre, fromage, & choses semblables. Le grand Duc a pour la garde de sa personne cent hommes, & en ses escuyeries enuiron 150. cheuaux sortis de ses haras, entre lesquels il y a plusieurs courtiers de regne, mais d'auantage de genets, & bref il y a des cheuaux de toute sorte.

XV. Il tasche fort de s'entretenir du Pape, veu que son Estat ne peut estre plus facilement, ny plus mortellement offencé que du costé de celuy du Pape, à cause que les montagnes qui ceignent la Toscane de tous les autres costés, fors que de celuy du Sainct Siege, ainsi que nous auons dit, rendent l'entree fort difficile aux armees, & principalement à l'artillerie, & lors que l'ennemy y seroit entré il ne pourroit viure sans l'ayde de l'Estat de l'Eglise, à cause que tout le reste du pays, excepté celuy-là, est non moins sterile que difficile. A raison dequoy si l'ennemy venoit auec peu de gens il ne pourroit offencer le grand Duc, & s'il venoit auec vne grosse armee il ne s'y pourroit entretenir, veu qu'on obserue fort en Toscane l'ordre de faire mener en temps de paix, (afin que la chose soit moins difficile en temps de guerre) la plus grande quantité de viures qu'il est possible dans les villes & places fortes, en laissant presque la campagne vuide, à laquelle on en donne pour son entretien iournalier. Mais du costé du Pape, outre qu'à cause de la plaine, & largeur des confins des terres de l'Eglise l'ennemy auroit beaucoup plus facile accez, il sentiroit encor beaucoup plus la commodité des viures qui luy viẽdroient par cét Estat, tant d'iceluy, que de Lombardie par la voye de Bolongne, & l'experience de ceey est toute certaine, veu que la ville de Florence n'a iamais esté en grand danger que par la voye des terres de l'Eglise, & particulieremẽt par le moyen de deux Papes de la maison de Medicis, c'est à sçauoir premierement de Leon, & puis de Clement qui soubsmit entierement Florence à ceste famille. Au contraire le grand Duc reçoit vn grand bien de ceste amitié, tant pour la reputation de son Estat, & de ses affaires, qu'il augmente auec ceste vnion, qu'à cause des aydes, & commoditez qu'il en reçoit, faisant du bien à plusieurs de ses seruiteurs auec les richesses de l'Eglise. Estant donc poussé par ces considerations, & aduerty par ces succez il tascheratousiours de faire qu'on n'élise pas vn Pape qui ne soit son obligé, & pour ceste cause il s'essaye ordinairement de gagner l'amitié de plusieurs Cardinaux en diuerses sortes, & principalement de ceux qui sont en quelque estime. Mais ceste amitié n'est de moindre profit au Sainct Siege, à cause de la seureté & reputation qu'il reçoit de l'vnion d'vn Prince si voisin, & si puissant, d'autant que les deux Estats ne sont presque qu'vne mesme chose. De sorte que les interests estans communs, & reci-

proques, on doit croire que ceſte vnion doit eſtre ſoigneuſement conſeruee.

Quant au Roy d'Eſpagne, le grand Duc ayant maintenant eſpouſé ſa belle ſœur, il faut croire qu'il eſt auec luy en fort bonne intelligence, & meſme on tient qu'il ſupporte entierement les Eſpagnols, & a noüé vne eſtroitte amitié auec ſon beau-frere. Ce n'eſt toutesfois, ſelon l'aduis de pluſieurs perſonnes de iugement, pour rompre entierement auec la Frãce, pource que la Roine luy eſt trop proche parente, & ne luy a iamais rendu que toute ſorte de teſmoignages d'amitié. Mais il pourroit eſtre que la ſollicitation de ſa femme, & encore plus de quelques autres qui pourroient eſtre pour quelques conſiderations, mal affectionnez aux François, le retireroit de l'amitié que ſon pere portoit au Roy & à la Royne de France. Puis il void que les François ſont aſſez eſloignez de ſon Eſtat, & que le Roy d'Eſpagne en eſt proche par le moyen de Milan, & du Royaume de Naples; de ſorte que l'alliance, & la commodité le pourroient attirer à embraſſer du tout ce party. Dequoy les Roys de France ſe ſoucieront touſiours bien peu, puis que c'eſt vn Prince qui ne leur peut nuire en aucune ſorte.

Pour le regard des Geneuois ils eſtoient en aſſez peu bonne intelligẽce auec le feu Duc, pour raiſon des Eſpagnols: mais puis que ceſtui-cy s'eſt allié auec le Roy d'Eſpagne, il ne faut douter que ceſte Republique ne ſoit deſormais bien auec luy, & ne luy face voir tous les teſmoignages d'affection qu'elle pourra luy rendre. Toutesfois la pretenſion de la Corſegue, comme eſtant de l'Eſtat de Piſe pourroit empeſcher ceſte amitié.

Quant au Duc de Sauoye, bien qu'exterieurement on ne voye que des offices d'amitié & d'eſtime de l'vn à l'endroit de l'autre, toutesfois l'vn enuiant la richeſſe, la force, & le bonheur de l'autre, & l'autre la nobleſſe, la reputation, & la richeſſe du premier, on ſçait aſſez qu'aux lieux où vne grande ialouſie regne, il n'y peut auoir aucun deſir de la grandeur, & de l'aduancement du concurrant.

Ce Prince a bonne intelligence auec le Duc de Mantouë, à cauſe du parentage, & l'on croit aſſeurément qu'ils ont meſme but pour leur conſeruation. On ne ſçait toutesfois ſi l'alliance priſe nouuellement en Sauoye refroidira auec le temps l'amitié du Duc de Mantouë pour quelques cõſiderations qu'il vaut mieux taire qu'exprimer. Quant au Duc d'Vrbin à cauſe qu'il le tient moindre que luy en grandeur, & en force, il arriue bien ſouuẽt des faſcheries qu'apportent les limites des iuriſdictions.

Apres cela les Luquois ſont au milieu de l'Eſtat du grand Duc, enfermez de tous coſtez dans iceluy, defaillans de viures & de toutes choſes neceſſaires: & d'autant qu'ils ne les peuuẽt auoir que du grãd Duc, ou par le moyẽ du paſſage de ces choſes par ſon Eſtat, ce Prince les peut faire tumber entre ſes mains ſans coup ferir. Mais il ne le fait non plus que ſes predeceſſeurs, & ne le fera peut eſtre, tant pource que ceſte Republique eſtant recõmandee à l'Empereur, & à la Chãbre de l'Empire, il ne le pourroit faire ſans l'offencer grandement, qu'à raiſõ du profit qu'il reçoit peut eſtre plus grãd de leur liberté, que ſi ceſte Republique luy eſtoit entierement ſouſmiſe, pource qu'il eſt aſſeuré de s'en pouuoir ſeruir en cette ſorte à ſa volonté & neceſſité, & qu'il ſera ſecouru de ſes moyens auec emprunts, & autres voyes, & encor de ſes gens, ſelon ſa puiſſance. Au cõtraire quand il s'en voudroit rendre maiſtre, il ſeroit aſſeuré que ces hommes accouſtumez à la liberté qu'ils aiment extremement & pleins

de gloire, & plus riches d'argens comptant, & de meubles, que de possessions, abandonnant leur patrie, laisseroient les murailles, & non pas la ville; & par ce moyen de grand Duc perdroit la commodité qu'il en reçoit à ceste heure.

GOVVERNEMENT.

XVI. IL faut maintenant que ie face vn discours de l'administration de la Iustice, de la distribution des Magistrats, & de toute la forme de la façon de viure vertueuse, & bien reglee de la ville. Quant à la premiere partie du gouuernement qui est le maniment des affaires d'Estat, combien qu'elle consiste toute en la volonté du Prince, toutefois cestui-cy prend conseil de quelques vns qui sont prés de luy, & principalement de Dom Iean de Medicis, comme estant ieune, & n'ayant guere grande experience des affaires. Il n'y a point de Conseillers d'Estat: ce qui fait qu'on ne peut dire que le Conseil a opiné quelque chose, ains que c'est le vouloir du Prince: & mesme les deliberations qui se font sont plus secrettes & plus asseurees.

Pour le regard de la seconde partie qui est celle des iugemens, elle est maniee par les mesmes Magistrats, deuant lesquels on la traitoit au temps de la liberté tant au ciuil qu'au criminel, veu que les procez ciuils sont iugez par vn nombre de Docteurs de Rote, de mesme qu'à Rome, & à Bologne, & les causes criminelles comme auparauant: la place de Confalonnier estant donnee à vn qui ayant changé de nom est appellé Lieutenant. On y void les Conseillers ordinaires, le Magistrat de huict, & tous les autres Magistrats des villes, & des Podestaries, excepté toutesfois les Gouuerneurs des villes principales qui sont enuoyez par le Prince, de mesme aussi que les Capitaines des fortereresses, en la mesme sorte qu'on faisoit au temps de la Republique, sont tirés premierement hors des boites, où distinguant le tout en trois rangs selon la condition des hommes, tous les nobles y sont mis.

De la premiere boite on tire les Magistrats de plus grande importance, de la seconde les moyens, & de la troisiéme les inferieurs: & lors qu'on a tiré cinq Gentils-hommes pour chaque Magistrat, celuy qui a plus de voix au Conseil est esleu. Les boites sont renouuellees tous les cinq ans, & celuy qui veut passer de l'vne à l'autre le peut faire en ceste occasion. Ces eslections sont authorisees par le Prince, qui les veut reconfirmer toutes.

Il est vray qu'il ne s'empesche presque iamais du faict des Magistrats, mais il a vn Secretaire appellé du criminel qui void presque tous les procez plus importans, & luy en rapporte le contenu auec la Sentence. Ce qu'il fait afin que les Magistrats sçachans que leurs actes sont sceus, & bien souuent examinez par le Prince, administrant la Iustice comme il fait, pour la crainte de l'infamie & de la peine: & il le fait aussi pour auoir la Seigneurie directe en toute chose. Il maintient ceste sorte de gouuernement, pource que se deuant seruir de personnes qui administrent la Iustice, il veut auec ceste petite ombre de la liberté ancienne satisfaire en partie au desir des citoyens, d'autant qu'ils ont en quelque façon la commodité de contenter leur ambition par le moyen du profit qu'ils tirent des honneurs & charges publiques.

Cecy mesme est obserué à Siene, & pour le mesme respect, veu qu'on y void les anciens Magistrats, & Cõseils, l'autorité du Palais où la Seigneurie demeure, & en fin les restes, & l'ombre de la Republique qui fut autresfois, & le

Grand Duc y tient vn Gouuerneur general, qui represente immediatement le Prince, auec souueraine authorité, qui a l'œil sur toutes choses, & rien ne se fait sans son sceu, ains mesme sans le sceu du Prince, aux affaires d'importance. On void donc auec ceste face tout le gouuernement de ces villes, autant fameuses maintenant par leur noblesse, qu'elles furent jadis heureuses par leur liberté. Or pource que la splendeur auec laquelle les Princes ont accoustumé de viure, est vne chose qui represente plus leur Majesté, le grand Duc maintient vne Cour, ou maison assez considerable, qui passe, à dire la verité, les bornes du Duc, & n'arriue toutefois à la magnificence des Roys. Il y a vn bon nõbre, de Gentils-hommes diuisez sous deux ordres, c'est à sçauoir de la bouche, & de la maison, auec grand nombre d'officiers, & de seruiteurs. Dauantage, il a à son seruice enuiron soixante enfans de Gentils-hommes, & de seigneurs, qu'il fait nourrir auec grand soing, & dresser à toute sorte d'exercices.

REIGION.

TOvs ceux de cét Estat sont Catholiques, mais ceux de Siene sont les plus deuots, & plus affectionnez à la Religion. Au reste il y a en Toscane trois Archeueschez, c'est à sçauoir celle de Florence, celle de Siene, & celle de Pise. Celle de Pise a sous elle les Eueschez de Massane, & de Ciuita, outre les autres Eueschez qui sont en Corsegue. L'Archeuesché de Siene a sous elle les Eueschez de Saone, de Quiusi, & de Grosset. Les Euesques qui sont sous l'Archeuesque de Florence sont celuy de Nepe, de Castello, de Montfalcon, de Viterbe, de Volterre, de Fiesole, de Narzane, de Sutri, d'Ortane, de Cornet, d'Arezze, de Pienze, de Pistoye, de Bine, de Cortone, de Castro, de Perusse, de Luques, & de Lune. XVII.

GENEALOGIE DES DVCS DE FLORENCE.

COsme de Medicis a ietté premier les fondemens de la splendeur de ceste grande famille, & fut nommé par ordonnance publique Pere de la Patrie. Il gouuerna les Florentins fort heureusement, & fut le recours des plus galants hommes de son siecle, tant aux lettres, qu'aux armes. Il mourut l'an 1464. apres auoir vescu septante-cinq ans, deux mois, & vingt iours. La fortune luy fut tellement fauorable, qu'il fut estimé le plus heureux, & le plus riche de son siecle. XVIII.

Pierre de Medicis imitateur de son pere, se porta au gouuernement de la Republique plustost en citoyen priué, qu'en Prince. Il mourut l'an 1472.

Laurens de Medicis, surnommé le grand Prince de Florence, gouuerna la Republique auec son frere Iulien, appellé Prince de la ieunesse; & se porta en la principauté comme son pere, & son ayeul. Il mourut l'an 1492. & son frere Laurens fut tué par les Paccians, l'an 1478.

Pierre de Medicis, Prince de Florence, degenerant de son pere, fut chassé, & mourut l'an 1503. Iulien de Medicis, surnommé le magnifique, son frere, fut aussi chassé, & mourut l'an 1516.

Cosme de Medicis, fils de Pierre, fut tué pour faire l'amour aux femmes mariees.

Laurens de Medicis, frere de Cosme, chassé auec son pere, fut fait Duc

d'Vrbin par Leon X. ſon oncle paternel, & mourut l'an 1519.

De Laurens de Medicis ſortit Catherine de Medicis femme de Henry II. Roy de France, qui mourut l'an 1589. Voila où va ceſte branche qui finit au baſtard Alexandre de Medicis qui fut tué en adultere, apres auoir receu de Charles V. ſon beau-pere le tiltre de Prince, & la ſeigneurie.

Mais pour venir à celuy qui eſt auiourd'huy grand Duc, il le faut prendre d'vn autre coſté.

Coſme de Medicis pere de la Patrie, eut pour frere Laurens citoyen Florentin, qui eut pour fils Pierre, qui n'eut point de tiltre.

Pierre eut 2. fils, c'eſt à ſçauoir Laurens de Medicis qui fut enuoyé en exil auec ſon frere Iean, par Pierre fils de Coſme Duc de Florence.

Laurens eut Iules de Medicis poſthume d'vne concubine, qui fut Pape, & porta le nom de Clement VII.

Iean frere de ce Laurens eut pour fils Iean de Medicis, nommé Louys au baptеſme, vaillant, & excellent Capitaine, qui mourut l'an 1526.

Coſme de Medicis ſon fils, aagé de 18. ans, ſubrogé à ſon couſin Alexandre en la principauté de Florence, gouuerna ſagement la Republique. Ceſtuy-cy de Duc de Florence fut fait premier grand Duc de la Toſcane par le Pape Pie V. l'an 1569. & ces mots furent eſcrits en ſa couronne par le commandement du Pape: PIVS V. PONT. MAX. OB EXIMIAM DILECTIONEM, ET CATHOLICÆ RELIGIONIS ZELVM, PRÆCIPVVMQVE IVSTITIÆ STVDIVM DONAVIT. Il mourut l'an 1574. Ses enfans furent.

François de Medicis II. grand Duc de Toſcane, qui mourut l'an 1587. Il eſpouſa premierement Ieanne d'Auſtriche fille de Charles V. puis Blanche Venitienne, qui ne veſcut qu'enuiron 5. heures apres ſon mary. Ce Prince eut entre autres enfans la tres-illuſtre Princeſſe Marie de Medicis, qui eſt auiourd'huy Royne de France.

Ferdinand frere de François, ayant quitté le chapeau de Cardinal, fut III. grand Duc de Toſcane. Il eſpouſa Catherine fille de Charles Duc de Lorraine. Il eſt mort ces annees paſſees, & a eu pour ſucceſſeur ſon fils,

Coſme de Medicis, qui a eſpouſé Marie d'Auſtriche.

L'ESTAT DV DVC D'VRBIN.

SOMMAIRE.

I. Quelle est l'estenduë, & les confins de l'Estat du Duc d'Vrbin, & les villes qu'il possede. 2. Son terroir fertil en bled, vin, huylles, figues, &c. mais son air mal-sain és enuirons de Pezare, & Fossombrone. 3. Ses richesses consistans au trafic des vins de Pisaure, & figues seiches: & quel est le reuenu de ce Prince. 4. Ses forces en la gendarmerie, & forteresses. 5. Catalogue des Ducs d'Vrbin qui ont seigneurié iusques à present.

I. CE Duc possede partie en Ombrie, & partie en la Marque, sept villes, & plus de trois cens chasteaux. Les villes sont Vrbin, Eugube, Cagli, & Fossombrone; & celles-cy sont de la Duché d'Vrbin: puis saint Leon qui est capitale de la Comté de Montfeltre, Senegaille, & Pisaure. La longueur dudit Estat est d'enuiron soixante milles, & sa largeur d'enuiron 35. Il confine, voire est entrelassé auec l'Estat de l'Eglise, de laquelle ledit Duc est feudataire, & auec celuy du Duc de Florence, & il paye tous les ans de cens, & de recognoissance pour tout l'Estat qu'il possede, la somme de 2240. escus.

Vrbin est vne des plus anciennes villes d'Italie, de laquelle Pline, & Tacite font mention. Au temps de Conradin dernier Duc de Suobe, elle fut subjuguee par les Comtes de Feretre, duquel les successeurs accroissans leur domaine par succession de temps, eurent aussi Eugubie. Ceste ville est belle, & bien bastie, & le Duc y fait ordinairement sa demeure. Pesaure a aussi de belles maisons, autant que ville qui soit en Italie, & Fossombrone nommee par les anciens *Forum Sempronij*, est aussi fort peuplee.

QVALITE'.

II. LE terroir d'autour de la ville d'Vrbin est bon au possible, & du tout fertil, & porte d'aussi bons fruicts qu'on en sçauroit desirer. Le pays des enuirons de Pesaure a vn assez mauuais air, mais le terroir en est bon, & produict beaucoup de fruicts, principalement des figues, & des vins excellens, & Fossombrone aussi, combien qu'elle aye vn air fort mal sain, toutesfois son terroir abonde en froment, & en toute sorte de bled, & de plus en vin, en huyle, & en diuers fruicts, qui sont d'vn goust fort agreable: & pour le dire en vn mot, cét Estat est fertile, & abonde en toutes choses necessaires.

RICHESSES.

III. VNE bonne partie de cét Estat est assise au riuage de la mer Hadriatique, & est fort commode, & de fort grand profit, pour plusieurs choses

qui y peuuent estre portees de toutes parts. On porte les vins de Pisaure à Venise, dequoy les habitans tirent vn grand argent, de mesme que des figues qu'ils font seicher, lesquelles ils vendent aussi aux Venitiens, aux Bolonois, & à plusieurs autres.

Le reuenu de ce Prince en possessions, gabelles, & autant de rentes, est d'enuiron cent mille escus, & quād il voudroit charger son peuple, il ne faut douter qu'il n'en tirast vne plus grande somme; mais suiuant la coustume de ses predecesseurs, qui a esté d'entendre principalement à la conseruation de l'amitié de son peuple, il se contente de le laisser en ces termes, & de viure auec moins d'argent. Ce Duc ne tire point de plus grād profit d'aucune chose, que des grains de toutes les villes qu'il possede, veu qu'on void non seulement arriuer en la ville de Senegaille les bleds de l'Estat de son Excellence, mais encores de ceux de l'Estat de l'Eglise conduicts en ceste ville là par personnes qui ont la hardiesse de les tirer hors de l'Estat du Pape, sans son sceu, & l'on y en meine fort grande quantité.

FORCE.

xv. CE Duc doit estre grandement estimé, premierement pource qu'on pourroit tirer de son Estat plus 1200. soldats aguerris, & qui suiuroient volontiers, & promptement leur Prince, si quelque occasion se presentoit de ce faire: & en second lieu, pource qu'encores qu'il ne possede pas vn grand reuenu, il est toutesfois maistre des cœurs de ses subiets, qui employeroient franchement, & auec affection leurs vies, & leurs biens pour son seruice. Quant aux lieux forts, la ville d'Vrbin est assez en deffence: mais Pisaure est estimee bien forte, & a vn fort bon chasteau, & outre ce il y a quelques bonnes places pour leur contenu en l'Estat de ce Prince.

LES DVCS D'VRBIN.

xv. FEDERIC de Montfeltre fut aux premieres annees de sa ieunesse adopté pour fils par Guy Balde Antoine Seigneur d'Vrbin, qui ayant vescu plusieurs annees sans enfans, faisoit dessein que Federic deuoit demeurer heritier de son Estat. A raison dequoy Federic, comme luy deuant succeder en ceste seigneurie, eut beaucoup de moyen, en vsant de courtoisie, & faisant obtenir plusieurs choses, & paroistre beaucoup de belles qualitez qui estoient en luy, d'acquerir l'amour, & la bienueillance de tout son peuple. Or Guy Balde Antoine eut en ses vieux iours vn fils nommé Ode Antoine, tellement que Federic demeura exclus de ceste Seigneurie, & toutesfois l'affection de ce peuple en son endroit ne diminua nullement, veu que ses vertus la luy auoient trop acquise. Ode Antoine apres la mort de son pere se donnant trop de licence en sa domination, fut tué par quelques conspirateurs, estant fort ieune, sans laisser apres luy nuls heritiers; tellement que Federic fut appellé du commun consentement de tout ce peuple, & eut non seulement du Pape cét Estat en fief, mais encore fut creé premier Duc d'Vrbin.

Ce Federic laissa apres sa mort heritier de son Estat Guy Balde son fils, qui nonobstant qu'il prinst femme, s'estant adonné en ses ieunes ans à l'exercice de la guerre, demeura toutesfois goutteux, & sans esperāce d'auoir des enfans.

Ce fut ce Prince qui ne pouuant entendre à autre chose, à cause de son indisposition, fit dessein d'auoir vne belle Cour, & pleine d'hõmes rares en toutes professions, si bien qu'vsant de courtoisie enuers tous les galants hommes, aussi bien qu'Elizabeth de Gonzague, voire allant l'vn l'autre à l'enuy, pour entretenir les hommes vertueux, il mit ensemble le plus grãd nombre de telles gens qui fust lors, ou qui ayt encor esté en la Cour d'aucun Prince, & mesme donna la forme, & le modelle d'vne Cour bien ordonnée aux autres Princes.

Ce Guy Balde adopta pour fils auec le consentement du Pape, François Marie de la Rouere, fils d'vne sienne sœur, & du Capitaine de Rome, qui estoit seigneur de Senegaille, qui fut nepueu du Pape Sixte, & frere charnel du Pape Iules II.

François Marie s'addonna à l'exercice des armes, auquel il reüssit si heureusement, qu'il merita d'estre appellé la lumiere, & splẽdeur d'Italie. Il eut plusieurs honorables charges en la milice : il fut Capitaine general de la Republique de Venise, & peu auant sa mort il fut fait aussi General par terre de la Ligue qui estoit entre le Pape Paul III. l'Empereur Charles V. & la Seigneurie de Venise.

François Marie possedoit outre la Duché d'Vrbin, & la Comté de Montfeltre, la ville de Senegaille, qui estoit possedée par son pere, & outre ce il eut encores du Pape pour recompence de beaucoup d'argent qu'il deuoit auoir de l'Eglise, & pour plusieurs seruices faicts au sainct Siege, la ville de Pesare, qui souloit estre possedée par les Sforces. Tandis que le Pape Iules II. vescut, François Marie demeura fort paisible en son Estat, ne chargeant nullement son peuple, & regardant sur tout à s'en acquerir l'affection, comme vne chose que les Princes doiuent estimer beaucoup plus qu'vn grand thresor. Mais Leon ayant succedé à Iules, il eut de grandes fascheries, veu que le Pape le priua en peu de temps de tout l'Estat, & le donna à Laurens de Medicis, qui fut pere de Catherine de Medicis Royne de France.

François Marie n'ayant perdu auec son Estat la grandeur de son courage, sa valeur, ny sa prudẽce militaire, ny l'affection de son peuple, osa auec 4. mille Espagnols, qui incitez par sa valeur, le suiuirent volontiers, pauures d'argẽt, & manquants de toutes choses, aller contre vne si grande puissance que celle du Pape, pour le recouurement de son Estat ; & ayant fait vn grand carnage des ennemis, recouura tout le sien dãs peu de iours, fors que la ville de Pesare. Il eut de Leonor Gonzague sa femme deux enfans masles, c'est à sçauoir Guy Balde, & le Cardinal, & trois filles, dont l'vne fut femme de Duc de ..... Prince des premiers du Royaume de Naples ; la secõde fut mariée au seigneur Alfonce d'Est, & la troisiesme fut femme du Marquis de Masse.

De sorte que Guy Balde a esté le 4. Duc ; veu qu'encor que Laurens de Medicis se nommast pour vn temps Duc d'Vrbin, toutefois pource qu'il n'est pas de ceste lignee, il n'est pas mis par eux au nombre des Ducs. Il eut de sa seconde femme Victoire Farnese.

François Marie Prince de vif esprit, & fort adonné aux exercices du corps, qui espousa Dame Lucresse d'Est, sœur du Duc de Ferrare.

L'ESTAT DV DVC DE MANTOVE.

SOMMAIRE.

1. Ce que posſede aujourd'huy le Duc de Mantoüe. 2. Antiquité de la ville de Mantoüe, & comme elle fut baſtie auãt Troye. 3. Poſſedée par diuers Seigneurs, & finalement reduite ſous la domination des Gõzagues. 4. Situatiõ de la ville de Mantoüe: ſes ſuperbes edifices & palais de Marmirol. 5. Du Marquiſat de Montferrat, iadis poſſedé par les Paleologues: quand, & par qui fut erigé en Duché. 6. Pays de Montferrat de grãd rapport: Fontaine d'eau chande, & medicinale d'Aique. 7. Mantoüans amateurs de la langue Hebraïque, plus que nulle nation ſimple en habillements, & d'humeur hardie; & reueſche de leurs femmes. 8. Quel eſt le reuenu du Duc de Mantoüe, & ce qu'il tire par an de ſon Eſtat. 9. Ses Forteresſes, & Caualerie. 10. Du Senat de Mantoüe: & du Gouuerneur de Montferrat. 11. Liſte des Ducs de Mantouë.

I. LE Duc de Mantouë ne tient pas vn petit Eſtat en Italie, & peut eſtre mis le premier apres le grand Duc de Toſcane. Il poſſede tout ce qui eſtoit anciennement de la iuriſdiction de Mantouë, & tient outre cela le Marquiſat de Montferrat, qui eſt encores plus grand que ledit Eſtat de Mantouë.

II. Quant à la ville de Mantouë qui eſt en la Lõbardie delà le Po, elle eſt plus ancienne que Rome de 670. ans, & fut baſtie 60. auant la guerre de Troye. Ceſte cité fut iadis chef des douze colonies des Hetruriens, mais ſelon les autres qui ſont plus authoriſez, Mante la deuineresſe fille de Tireſie, en fut fondatrice. Elle fut ſubjuguée par les Gaulois lors qu'ils paſſe-

III. rent en Italie, & mirent bas l'ancienne authorité des Toſcans. Depuis ayant obey aux Romains, & à l'Empire, tandis qu'il fut en grandeur, elle vint ſoubs la puiſſance des Gots, & puis des Lombards, & ceux cy eſtans chaſſez d'Italie par Charles le grãd, elle fut encor remiſe ſoubs la ſubjection des Emp. Mais leur puiſſance venant à manquer par le moyen des diuorces, & querelles des ſucceſſeurs dudit Charles le grand, ainſi que les villes d'Italie ſe mirent en liberté, Mãtouë fit le ſemblable, iuſqu'à ce que l'Empereur Othon 2. en inueſtit Theodebald, ou Tedald Cõte de Canoſſe, luy donnant ceſte ville, & ſa iuriſdiction, pour les ſeruices qu'il luy auoit faits: mais la race de ce Tedald eſtant deffaillie, il aduint qu'en l'an de grace 1220. le ſeigneur Sordet Vicõte de Goite, s'en rendit maiſtre, reſiſtant aux tyrannies d'Ezzelin de Padouë. Ceſtui-cy fut ſuiuy des tyrans de la maiſon de Bomalcozi, qui en furent chaſſez l'an de grace 1319. par les Gonzagues, & l'an 1328. Loys Gonzague fils de Guy Gõzague, ſorty de race noble, & ancienne, comme celle qui eſtoit dés le temps que

les Lombards commandoient en Italie, commença d'y commander.

La ville est grande, belle, & agreable, pleine de belles maisons, habitee de iv.
force personnes de qualité. Elle est assise pres du lac Benac, duquel vient la riuiere du Mince, qui s'escoule iusques à Mãtouë, & là faisant vn lac, enuironne la ville, & passant plus outre, va tomber dedans le Po. A cinq milles, ou enuiron de Mantouë, en allant par vn grand chemin large, & garny d'arbres de tous costez, on trouue Marmirol, qui est vn palais veritablemẽt Royal, basty à fort grãds frais, & capable de loger quelque Prince que ce soit, qui ne pourra qu'admirer la magnificence de ce bastiment. On void en ceste maison force belles fontaines faites auec vn merueilleux artifice, des lacs pleins de toute sorte de poisson, & de iardins agreables au possible, & finalement de toute sorte d'arbres. Il y a quelques places en cét Estat, mais osté Mantouë, le reste est peu de chose.

Quant au Marquisat de Montferrat, il est enfermé entre le Tanare, & le Po, v.
c'est vn des sept Marquisats establis par l'Empereur Othon II. qui en donna vn à chacun des fils d'Aleran de Saxe.

Ce Marquisat a esté possedé par la maison des Paleologues, iusques à l'an 1534. que Iean Georges dernier des Paleologues estant mort, Charles V. declara le Duc de Mantouë legitime heritier de Montferrat, qui fut erigé en Duché l'an 1575. par l'Empereur Maximilian, & Guillaume III. Duc de Mantouë, fut nommé premier Duc de Montferrat.

Or le Duc de Mantouë a en ce païs trois bonnes villes, c'est à sçauoir Casal sainct Vas, bastie par Sixte IV. l'an 1474. qui est maintenant assez peuplée, & bien bastie, Albe, que Pline surnomme Pompeïe, qui est plus grande que Casal; & Aique qui est assez bonne ville. Il y a outre cela les villes de Villeneufue, Balzole, Trine, Palais, Biance, & Libourne, qui appartiennent au Duc de Mãtouë; & pour abreger, on tient qu'il possede icy enuiron 65. villes, outre vne infinité de villages.

QVALITE'.

LE païs d'autour de Mantouë est assez bon, & rapporte à ses maistres vi.
toute sorte de fruicts estant bien cultiué. Sur tout il fait bon voir tout ce chemin par lequel on passe allant de Mantouë à Marmirol. Pour le regard du Marquisat de Montferrat, le païs est inegal, mais il est de grand rapport, & produit toute sorte de choses necessaires à la vie. Il commence enuiron à vne iournee loing des Alpes, & est separé par vne plaine qui est entre les collines dont il abõde, & les Alpes. Il n'y a rien qui n'y soit cultiué, à cause de la bonté du terroir. Le Tanare arrose le costé gauche, & le Po le droict. Il y a des fontaines d'eau chaude, & quelques-vns disent que l'herbe naist, & vient à croistre icy au milieu des eaux boüillantes. Le terroir d'aupres Casal est partie en plaine, & partie en costau, & par tout il y vient grande quantité de froment, de vin, & d'autres fruicts de la terre. L'air de la ville d'Albe est mal sain, & toutesfois son terroir est bon, & fertil, estant arrosé de la riuiere de Tanare. La ville d'Aique est renommée à cause de ses fontaines d'eau medicinale.

MOEVRS.

LEs Italiẽs estiment que ceux de Mantouë aymẽt entre les autres langues vii.
l'Hebraique plus particulieremẽt que nulle autre, de mesme qu'ils disent

quelcs Calabrois s'addonnent fort à la Grecque. Ils tiennent auſſi que ceux de Mantouë ſont vils en matiere de receuoir les amis, & portent des habillements qui ſentent l'enfance, & non la grauité virile, qu'ils eſcorchent les eſtrangers, & taſchent d'en tirer iuſques à la derniere maille. Quant aux femmes, on dit qu'elles ſont hardies, & reueſches tout enſemble. Les Montferrandois tiennent de l'humeur des Piedmontois ; ſi bien que l'ayant deſcrite dans l'Eſtat du Duc de Sauoye, ce ſeroit choſe ſuperfluë de la ramenteuoir en ce lieu.

RICHESSE.

VIII. LE païs du Duc de Mãtouë eſt bon pour entretenir ſes maiſtres, mais non pour tirer de l'argent des autres Prouinces, ſi bien que les habitãs peuuent bien viure de ce que la terre leur apporte, mais non faire trafic, & ſe rendre riches par le moyen de ce qu'ils en tirent. On tient que le Duc de Mantouën en tire plus de 500000. eſcus toutes les années, & en auroit encore plus s'il ne traictoit ſes ſubjects auec toute la douceur qu'on peut deſirer.

FORCE.

IX. LA ville de Mantouë eſt forte au poſſible, tant par le moyen de ſon aſſiette, qu'à cauſe des fortifications qu'on y a faictes, outre leſquelles elle a ceſte particularité, qu'on n'y ſçauroit entrer que par des ponts, qui rẽdent l'accez bien difficile à ceux qui voudroient entreprendre de s'en rendre maiſtres. Quant à Caſal, ſes murailles ſont tres-fortes, comme ayans eſté baſties par les anciens Marquis de Montferrat, qui y faiſoient leur demeure, & qui y baſtirent vn tres-fort chaſteau. Mais en l'an 1590. Vincent Gonzague, Duc de Mantouë, & de Montferrat, y baſtit vn autre Fort, tenu pour imprenable, que l'on nomme communement Citadelle. Outre cela, ce Duc a vne bonne forteresſe à ſainct Sauueur, & vne des meilleures places que l'on voye, à Ponſtoure. Il en a encores pluſieurs autres, mais le denombrement en ſeroit trop importun. On tient la caualerie de Mantouë pour la meilleure d'Italie, au moins les Italiens meſmes luy en donnent ceſte reputation.

GOVVERNEMENT.

X. LE Duc de Mantouë a dans ſa principale ville ſon Senat, qui cognoit de toutes les choſes qui appartiennent à la Iuſtice en dernier reſſort, & au Mõtferrat : il a vn gouuerneur qui ſe tient dans la ville de Caſal, auec vn ſiege de Iuſtice, pour toute la Duché de Montferrat.

LES DVCS DE MANTOVE.

XI. IEAN François de Gonzague ſucceda à ſon pere Iean François ſeigneur de Mantouë, & en fut fait premier Marquis l'an 1433. par l'Empereur Sigiſmond, qui luy donna auſſi les armes de l'Aigle de ſable en chãp d'argent, auec la Croix rouge. Il mourut plein de gloire, ayant partagé ſa principauté entre ſes enfans l'an 1444.

Iean François mourãt, laiſſa à ſon fils Loys Mantouë, & tout ce qui eſt aſſis

tirant à Verone. Loys combatit longuement contre son frere Charles, & en fin demeura victorieux : il mourut l'an 1478.

Federic 3. Marquis de Mantoüe estoit si bon à ses subjects qu'il leur prestoit mesme de l'argent, & fut extremement liberal. Il mourut l'an 1484.

François son fils fut son successeur, & fut le premier de tous les Princes d'Italie qui nourrit touſiours vne longue barbe. Il fut estimé l'vn des meilleurs capitaines de son temps, & fut esleu General de l'armée des Venitiens qui eurent deux victoires sous sa conduitte. Il mourut l'an 1519.

Federic V. Marquis de Mantouë luy succeda, & fut esleu General de l'armée du Pape & des Florentins estant encor ieune. Il fut nommé Duc de Mantoüe par Charles 5. Empereur, ainsi qu'il venoit d'estre couronné par le Pape Clement 7. à Bolongne. Il espousa l'an 1531. Marguerite fille de Guillaume Paleologue Marquis de Montferrat, & eut ledit Marquisat en dot. Il mourut l'an 1540.

François second Duc de Mantoüe, & Marquis de Montferrat succeda en la Principauté, n'ayant encor que sept ans, & fut sous la tutelle de son oncle le Cardinal Hercule. Quelque temps apres son mariage auec Catherine fille de l'Empereur Ferdinand, estant tumbé dans le Minel, & en ayant esté retiré il prit vne fiévre qui l'emmena bien tost. Il mourut l'an 1550.

Guillaume succeda à son frere François aux Estats de Mantoüe, & de Montferrat, qui fut erigé en Duché par l'Empereur Maximilian 2. l'an 1573. & ledit Guillaume mourut l'an 1587.

Vincent succeda à son pere Guillaume aux Estats de Mantoüe, & de Montferrat.

L'ESTAT DV DVC DE MODENE.

Sommaire.

1. Raisons pour lesquelles les Papes pretendent la Duché de Ferrare appartenir au S. Siege. 2. Ferrare rendaë au Pape par Dom Cesar d'Est: & quel fut le traicté & accord entre la Saincteté & ledit Dom Cesar, auãt qu'en sortir. 3. Modene ville iadis seigneuriee par les Romains, puis ruinee par les Gots, Huns, & Lombards: quand & comment rebastie. 4. Seigneuriee par diuers possesseurs. 5. De Rhege, & ses diuers Seigneurs auant que venir en la possession de Dom Cesar d'Est. 6. Terroirs de Modene & Regge situez en bon air, abondans en bleds, febues & vins. 7. Citoyẽs de Modene & Regge subtils d'esprit, & aymans la liberté.

1. CES années passées le Pape sçeut si bien debattre son faict contre Dom Cesar d'Est, qu'il le mit hors de Ferrare pour plusieurs raisõs, par lesquelles il pretendoit que la Duché de Ferrare appartenoit au Sainct Siege,

Il disoit premierement que la confession & declaration du peuple de Ferrare qui l'aduoüoit pour son vray Seigneur luy deuoit suffire pour toute preuue. En second lieu, qu'il y auoit des recognoissances de tous les Ducs de la maison d'Est, & en troisiéme lieu vne infinité de Bulles, octroys, & inuestitures des Papes, commẽçant à Innocent III. Dauantage il alleguoit que les Papes auoient bien souuẽt recouuré Ferrare par voye de droit, & par armes, de la main de diuers qui la vouloient occuper. Outre ce que plusieurs Empereurs auoient declaré que la ville de Ferrare estoit du S. Siege; cõme l'Empereur Charles fils de Charles le grãd qui fut au temps du Pape Pascal I. qui confirma la donation que Pepin auoit faite, & nomma Ferrare du S. Siege: puis Otton I. en la donation qu'il fit au Pape Iean II. confirma ladite donation, qui fut aussi confirmee au Concile de Lyon auec tous les priuileges.

Quant au peuple il disoit qu'au temps de Gregoire IX. il fit au son de la cloche en pleine assemblée vn Procureur nommé Bonin pour prester obeyssance au Pape, & le Pape luy octroya certains reuenus; qu'au temps d'Vrbain IIII. d'Honorius 4. & de Boniface 8. ledit peuple recognoissoit le S. Siege en luy payãt certain cens, qu'au temps de Clement 5. qui fut l'an 1301. la 5. année ledit peuple recognut le S. Siege, & le Pape y enuoya vn Lieutenãt & Gouuerneur, y fit des statuts, & ordonna la façon de son gouuernemẽt, & fit vn nõbre d'officiers, & le peuple fit vne infinité d'actes en recognoissance du S. Siege.

Et pource qu'au tẽps de Gregoire IX. ceux de la maison d'Est commencerent à gouuerner pour le Pape, partãt il disoit que lesdits Seigneurs d'Est non

seulement auoient touſiours gouuerné pour le S. Siege, mais encore l'auoiét recogneu pour Seigneur de ceſte ville, & que le premier qui fut Azon d'Eſt, y auoit eſté eſtably gouuerneur par le Pape Gregoire XI.

Qu'apres cela au temps de Gregoire XI. l'an de grace 1372. la premiere annee qu'il donna inueſtiture auſdits Seigneurs d'Eſt tenant à Ferrare le Cardinal Pierre Legat, il luy enuoya vne inueſtiture en la perſonne de Nicolas & Albert enfans dudit Azon, leur vie durant, auec vn cens de 4. mille ducats, commandant audit Legat de ne leur donner ladite inueſtiture s'ils ne promettoient auparauant auec ſermét de rendre ladite ville apres le temps de l'inueſtiture expiré, ſans retenir les meliorations, ou autres deſpéces, & ſans qu'ils recogneuſſent, & declaraſſent premierement que ladite ville appartenoit au S. Siege, comme ils firent en l'an 1372. le 15. May.

Que leſdits d'Eſt auoiét touſiours obtenu nouuelle inueſtiture en prolongeant le premier ottroy, depuis Boniface IX. qui leur cõfirma ladite inueſtiture, & pour abreger qu'Alexandre VI. ayant fait alliance auec leſdicts d'Eſt l'an 1501. confirmant toutes les inueſtitures, commençant depuis Sixte IV. leur ottroya vne nouuelle inueſtiture iuſqu'à la troiſiéme generatió, reduiſant le cens à mille eſcus, à cauſe de tant de deſpences faites à la melioration de la ville. Que Leon X. au commencement de ſon Pontificat remit le Duc en ſon Eſtat qu'il tenoit auant la priuation de Iules, & qu'apres ledit Leon à cauſe de Modene, & de Rhegge, priua & excommunia ledit Duc, qui fut remis par Adrian VI. auec certaines conditions qui ont touſiours eſté obſeruees, que le Duc ne pourroit faire du ſel à Comaquie, mais ſeulement le S. Siege. Que Clement VII. à cauſe que le Duc eſtoit entré à Regge durant le ſiege vacant, l'excommunia appellant les Princes Chreſtiens à ſon ayde pour le recouurement de Ferrare, mais pource que le Duc fit pluſieurs belles offres au Pape il en aduint autrement.

Paul 3. inueſtit ledit Duc, tant pour luy que pour les deſcendans d'Alfonſe, luy ottroyant la Duché de Ferrare auec ſes appartenances, & les gabelles que ſes predeceſſeurs exigeoient iuſtement, & l'inueſtit encor de tous les droicts que le S. Siege pretendoit en toutes les autres terres tenuës par le Duc, à ſçauoir Modene, & Regge, & ils s'accorderent qu'en cas de deuolution par ligne finie on citeroit les ſucceſſeurs du Duc par cõtradiction, au cas qu'il n'y euſt point de Procureur à Rome: ce qui eſtoit alors arriué. Et pource qu'on aſſeuroit que l'inueſtiture de Paul III. eſtoit pour la ligne deſcendante d'Alfonce grand pere du Duc deffunct, de qui on diſoit que Dom Ceſar eſtoit fils, le Pape reſpondoit que ladite inueſtiture eſtoit pour la ligne des deſcendans maſles, naturels, & legitimes, & que ledit Dom Ceſar eſtant ſeulemét naturel n'y pouuoit eſtre compris.

Et pour mõſtrer qu'il eſtoit naturel ils faiſoient voir l'arbre de la maiſon d'Eſt fait & imprimé par Ieroſme Folet, & adreſſé au defunct Duc Alfonce où il mettoit que le pere de Dom Ceſar qui ſe nommoit Alfonce n'eſtoit né de Laure Euſtoique, & du Duc Alfonce, mettãt la femme qu'il eut, & ne mettant ceſte-cy pour ſa femme; & qu'il n'apparoiſſoit pas qu'il euſt eſté legitimé par mariage ſubſequent, & quand on le voudroit preuuer, les paroles de Paul 3. ne deuoient eſtre entenduës que des enfans legitimez, non legitimez.

Quant à ce qu'on pouuoit dire qu'il y auoit eu vn Duc naturel, & qu'à ceſte cauſe la nature du fief paſſoit aux autres, le Pape reſpondoit qu'

d'annees on ne trouuoit cela qu'vne fois, & que par vn seul acte il ne falloit pas inferer vne coustume, & de plus il disoit que ledit acte ne prouuoit pas vne coustume, mais tout le contraire, d'autant que ce naturel qui fut admis à ladite Duché fut en cela expressémét habilité par le Pape, si bien qu'on voyoit que sans ceste habilitation telles personnes estoiét d'elles mesmes incapables, outre qu'il y auoit la Bulle du Pape Pie V. qui rendoit les naturels inhabiles à tels fiefs de l'Eglise.

Il disoit aussi qu'on ne deuoit auoir nul esgard à la pretension des meliorations qu'il disoit auoir esté faictes en ladite Duché, & monter à tant de millions, pource qu'outre que par la Bulle du Pape Pie 5. il estoit dit qu'elle ne seroit pas retenuë pour les meliorations, on deuoit tenir pour plusieurs raisons que ce n'estoient pas des debtes, premierement pource que c'estoit vne speciale conuention & renonciation faicte par lesdits Ducs au temps du Pape Gregoire XI. veu qu'ils promirent de rendre ledit fief la ligne estant finie, sans pouuoir rien demander: & apres que lesdites despences, & meliorations auoient esté faictes par taxes sur les vassaux, & sur les benefices de la Duché, & par consequent qu'on ne pouuoit rien pretendre de ce costé là, puis que ces melioratiõs estoient faites auec l'argent octroyé par le S. Siege, & recueilly de ses vassaux: & d'ailleurs qu'y ayant vne pache par laquelle il estoit dit qu'ils ne pouuoient bastir sans la permission du S. Siege, ils ne pouuoient rien pretendre pour ce regard.

Et quant à ce que Dom Cesar pretendoit que la nomination de la Duché appartint au peuple, par lequel il pretendoit estre nómé, le Pape respõdoit que le peuple n'y auoit nul droit, suiuãt vne declaration qu'il auoit faite au temps de Clemẽt 5. & qu'elle cessoit, au cas qu'il y en eust, par tant d'inuestitures faites par les Papes. Que s'il y auoit vne inuestiture de Gregoire 9. qui portoit en inuestissãt le Duc qu'il le faisoit tel, pource qu'il estoit agreable au peuple, il n'y auoit toutesfois nulle nomination du peuple, ains le peuple disoit qu'il le faisoit, pource qu'il estoit compris en l'inuestiture de Iean 22.

II. En fin le Pape auec ses raisons, & vne armee qu'il leua fit que Dom Cesar sortit de Ferrare, & demeura Duc de Modene & de Regge, & le sommaire de l'accord fait entre sa Saincteté, & luy fut tel:

Que Dom Cesar vuideroit de Ferrare tout ce qu'il y auroit dans le mois de Ianuier.

Qu'il renonceroit & quitteroit le tiltre de Duc de Ferrare, & de Comte de Rouique.

Qu'apres que Dom Cesar seroit forty de Ferrare & de sa iurisdiction, il ne pourroit plus retourner à Ferrate, ny dans ses limites.

Que l'artillerie seroit diuisee entre le Pape, & Dom Cesar, & que le Pape prendroit le premier.

Que dans l'espace de trois ans Dom Cesar vendroit tout ce qu'il auoit à Ferrare ou au Ferrarois, autrement que tout seroit teuu pour confisqué.

Et quant à toutes les dignitez que luy ou quelqu'vn des siens obtiendroit à l'aduenir, ils les recognoistroient du S. Siege.

III. La ville de Modene esprouua beaucoup de miseres depuis qu'elle fut entre les mains des Romains, principalemẽt lors que Marc Antoine y assiegea Dece Brute, & apres elle fut remise sus, mais non fortifiée comme auparauant, afin de ne seruir de retraite aux seditieux. Puis ayãt esté ruinee par les Gots, Huns,

& Lombards elle fut rebastie en ceste sorte. Charles le grand ayant domptéles Lombards,& fait Pepin Roy d'Italie,ainsi que les Italiens se veirent asseurez en leurs biens, & qu'ils iouyssoient de la liberté par le moyen des Gaulois, ceux qui estoient yssus des anciens citoyens de Modene, & qui se tenoient encor par quelques bourgades voysines complotterent ensemble de rebastir leur ville,& en firent le dessein le long du riuage du fleuue Panare, où elle est à present assise,& pour faciliter ce dessein, il fut aduisé que chacun des principaux Seigneurs du pays sorty de parens Modenois feroit à ses despens vne des portes de la ville. La premiere porte nommee Sallect fut faicte par les Bosquets, la porte S. Pierre par les Freddi,ou Froids; la porte de Sarragosse par les Gazzons,& celle de Rodecocque par les Gorzans. Les Sazzoles bastirent celle que l'on nomme Bazzouarie; les Sauignans dresserent la porte de la cité neuue, les Manfredi,Pedocchi,& Pandeltes,celle de Ganacette; les Pics, Pies, & Papazzons celle d'Albaret, & ceux de la famille Rodee auec leurs amis firent bastir celle de S. Iean. Ainsi ceste ville fut rebastie, mais vn peu loing de l'ancienne. Mais ce fut long temps apres le regne de Charles le grand que cecy aduint,au-moins s'il'on veut croire Volaterran; veu qu'il dit que cecy aduint seulement l'an de grace 1100. Mais cette ville apres s'estre maintenuë assez longuement en liberté sous la protection des Empereurs, deuint en fin sujette du Marquis de Ferrare nommé Opizze fils de Renauld d'Est, auquel elle fut liuree par le Legat du Pape,Benedict II. le Pape y consentant moyennant dix mille escus de tribut,que le nouueau Seigneur en deuoit faire au S. Siege; & cecy fut accor- IV.
dé l'an de grace 1304. Toutesfois l'Empereur Henry VII. comme ne trouuant rien bon de ce que les Papes faisoient & vsurpant sur l'Eglise le droit des terres qui estoiét du Patrimoine d'icelle, fit Frãçois Pic de la Mirande son Lieutenant à Modene, de laquelle toutefois il se reserua la Seigneurie. Ce Pic en fut chassé par les Guelphes,& Passarin, Butrion, & Bonacolsi la tindrent paisiblement iusqu'en l'an 1327. que leur tyrannie trop violente, les enchassa plustost que la conjuration des citoyens. De rechef les Pies, Manfroy, & Guy entrerent au gouuernement par le moyen du Roy Iean de Boheme, qui ne fut si tost hors d'Italie que ces Seigneurs Pies liurerent Modene à son vray Seigneur le Marquis de Ferrare Obizze,qui fut apres inuesty par le Legat du Pape Benedict XII. du Vicariat perpetuel de ceste ville, dont la maison de Ferrare a iouy iusques à l'an 1510. que le Pape Iules II. la luy rauit, & la donna à l'Empereur Maximilian I. qui l'engagea au Pape Leon X. pour 4000. escus, Mais depuis le Pape Clement VII. estant assiegé au Chasteau S. Ange par les gens de l'Empereur Charles V. Alfonce d'Est III. Duc de Ferrare s'aydant de cette occasion recouura le sien, & rentra en la possession de Modene.

Rhegge, que quelques-vns ont tenu pour colonie de Lepide, & l'on tient VI.
qu'il fut ruyné lors que les Gots irritez contre Stilicon rauagerent l'Italie,& s'esleuerent en l'an 1314. les enfans de ceux qui estoient restez de sa ruine, ceignirent ceste ville de murailles. Les Comtes de Canosse en vsurperent la Seigneurie l'an mil deux cents quatre vingts six, mais ils en furent chassez la troisiéme annee apres leur vsurpation par les Bolonois, qui firent present de cette ville à Obizze d'Est I. du nom Marquis de Ferrare l'an mil deux cens nonante deux, mais l'an 1326. les citoyens se rendirent à l'Eglise, & les gouuerneurs que le Pape y mit furent tuez par le peuple, pour s'estre portez indiscretement. A la fin Mastin de l'Escale Seigneur de Verone acheta ceste ville des Fo-

plions, qui l'auoient vsurpee; mais auant que l'Escale y entrast pour en prendre possession, Louys Gonsague y entrant occupa la Seigneurie, & fit bastir vne Citadelle pres la porte sainct Nazaire. Apres cecy Feltrin Gonsague ne la pouuant tenir contre les forces de son frere Seigneur de Mantouë, qui luy faisoit la guerre, la remit pour 60000. ducats à Barnabé Vicomte Seigneur de Milan, l'an 1370. & elle demeura à ses successeurs iusqu'en l'an 1402. que plusieurs tyrans se firent Seigneurs de diuerses citez d'Italie. Ce fut lors qu'Ottobon se fit Prince de Rhegge, mais il fut tué par Sforce Cotignole incité par Nicole II. de la maison d'Est, & Marquis de Ferrare, qui s'en rendant maistre la laissa pour heritage à sa maison iusqu'à ce qu'en l'annee 1512. le Pape Iule II. l'osta aux Ferrarois, & la soumit à l'Eglise, soubs l'obeyssance de laquelle elle demeura iusqu'à ce que le Duc Alfonce l'osta au Pape, & la laissa pour patrimoine à ses successeurs. Ces deux villes sont demeurees à Don Cesar d'Est, qui en iouyt à present.

QVALITE'.

VI. LE terroir des enuirons de Modene, abonde en bleds, & en febues, & autres choses necessaires à la vie des hommes; & sur tout il porte des vins excellens. Et quant à Rhegge son terroir est aussi fertil au possible, & porte grande quantité de froment, de febues, d'orge, & de toute sorte de grains, & des vins blancs qui ne doiuent rien à nuls autres qui soient en Italie. Les enuirons de cette ville sont doüez d'vn air qui est bon, & sain, & l'on y voit regner peu de maladies.

MOEVRS.

VII. LEs citoyens de Modene se sont touiours monstrez fort desireux de la liberté, & ont souuẽt exposé leurs vies pour la maintenir, & ceux de Rhegge ont esté de mesme. On a veu sortir de Modene d'excellens personnages aux armes, & aux lettres. Les Italiens disent que ceux de Modene sont subtils, aiguz en leurs conseils, & ayseż à appaiser, lors qu'on les a offencez, & longs à traitter leurs hostes. On dit aussi que leurs femmes sont de douce humeur, & nullement reuesche. Pour ceux de Rhegge ils sont affables, subtils, de bon esprit, & adroits en tout ce qu'on les veut employer, & finalement ils ont autant aymé la liberté que gens qui soient en Italie, & l'ont conseruee le mieux qu'ils ont peu, ainsi qu'on voit par la peine qu'ont euë ceux qui l'ont assujettie.

RICHESSES, FORCES, ET GOVVERNEMENT.

CEs deux villes, & tous leurs enuirons sont assez riches, mais on ne peut encore bien parler de ce qu'en peut tirer leur nouueau Prince. Quant à la forteresse, ces deux villes sont assez bonnes, & Rhegge plus que Modene, à raison d'vne bõne Citadelle qu'elle a, & ce nouueau Duc tient en toutes deux des gens de guerre, pour se conseruer. Quant au gouuernement, il est encor si nouueau qu'on n'en peut parler auec asseurance, si bien qu'il vaut mieux le passer sous silence, attendant que le temps ait meuri toutes choses.

LA REPVBLIQVE DE LVQVES,

SOMMAIRE.

1. Origine du nom de la ville de Luques. 2. Sa situation, enceinte, & confins. 3. Croix d'or de grand prix en l'Eglise S. Croix, engagee par les Pisans aux Luquois. 4. Ville de Luques dominee par les Gots, par les Empereurs de Constantinople & autres plusieurs Seigneurs. 5. Son terroir de grand rapport & situé en bon air. 6. Luquois de subtil esprit : d'vn naturel courtois, aymans la liberté, & d'vn langage doux, & pur. 7. Leur richesse consistant en argent, & au trafic de soye. 8. Republique de Luques foible & de petite resistance. 9. Du Conseil de Luques composé de trois sortes de personnes : Du Gonfalonnier chef de la Republique & de son Eslection par les Assorteurs. Du Commandeur de la Seigneurie, & son authorité. 10. Des trois Secretaires, & quel est leur pouuoir & iurisdiction. 11. Du Conseil du Colloque, composé de dix huict citoyens. 12. Des six hommes establis sur les finances. 13. De la Rote composee de trois Docteurs estrangers. 14. De la Cour des Marchands, composee de neuf hommes. Et de l'office nommé de l'Abondance. 15. Des Commissaires establis sur les gens de guerre. 16. Du Conseil des Discoles, & quel est sa charge. 17. De l'office du Logement compposé de huict personnes, qui preignent garde aux Estrangers. 18. De la garde du Palais.

LVQVES est vne fort bonne ville assise en la Toscane, ainsi nommee de Lucumon Roy des Toscans. Strabon dit que Luques est vne ville proche des montagnes de la Lune. Mais pour parler de ce qui est de nostre temps, ie diray que Luques se trouue aujourd'huy auoir trois milles de tour. Elle est en vne plaine non guiere loing de quelques costaux sur la riuiere de Seruie. Elle est ceinte de bonnes murailles, ornee d'assez belles maisons. Du costé du Septentrion, elle confine auec la Carfagnane, bonne vallee, & pleine d'vn peuple guerrier, & prompt à la main. En tout le reste elle est enuironnee de toutes parts du grand Duc. L'Eglise principale est nommee de saincte Croix. Il y a dans ceste Eglise vne croix d'or, que les Pisans engagerent aux Luquois, à condition de rachapt, mais elle n'a iamais esté racheptee. On tient qu'elle vaut quinze mil escus. Cette ville a eu diuers maistres ; veu qu'elle a esté dominee par les Gots, par les Empereurs de Constantinople, par les Phaseols, Castruces, Spinoles, par ceux de l'Escale, par les

I. II. III. IV.

Florentins, & les Pisans. Et en fin elle fut sous la domination de Charles Roy de Boheme qui en vsurpa la Seigneurie, & establit en son lieu pour Gouuerneur vn Cardinal, qui mit cette ville en franchise pour 25. mille escus. Ce fut la premiere ville de Toscane, qui receut la foy Chrestienne.

QVALITE'.

V. LE terroir de Luques est de petite estenduë, mais ce qui s'y trouue est bon, & de grand rapport à ses maistres. L'air y est assez bon, & les maladies n'y sont guiere en regne.

MOEVRS.

VI. LEs hommes y sont naturellement courtois, & fort modestes, & de grande bonté, procedent auec beaucoup de franchise en leurs affaires, ont l'esprit subtil; & reussissent aux arts ausquels ils s'employent. Ils ayment leur liberté tout ce qui se peut, à raison dequoy on tient qu'ils employeroient iusqu'à la derniere piece pour la conseruer. Presque tous les citoyens s'addonnent à la marchandise. Les Italiens dient que les Luquois en matiere de science ayment fort l'estude des Sainctes lettres, qu'ils sont gentils à la reception de leurs hostes, & fideles enuers eux, de mesme que debonnaires aux offences receuës, & fort prompts à pardonner, & qu'en leur trafic ils ont leur foy en singuliere recommandation, & que leurs femmes sont volontiers chastes. La langue de Luques est estimee en Toscane fort douce, & pure, & d'autant qu'elle n'a pas les accents ennuyeux qui sont presque communs à toutes les villes de cette Prouince.

RICHESSES.

VII. IL y a de riches familles, pource que les hommes de cette ville font de grãds trafics, & ont des correspondances par tous les Estats de la Chrestienté, & encor ailleurs. Mais leur principal trafic est en soye, pour laquelle ils ont grãde reputation entre les Chrestiens, & au temps de Castruccio Castracani qui s'en fit Seigneur, plusieurs familles en estant parties pour ne vouloir pas obeïr au tyran, ceux qui s'en estoient retirez porterẽt l'art de la soye auec plusieurs richesses en diuers endroicts d'Italie, & encor ils porterent à Florence l'art de faire le drap d'or, auquel ils excellent. La Republique n'est pas riche comme ayant vne bien petite Iurisdiction, mais il y a beaucoup de particuliers ayfez, & accommodez au possible, & toute leur richesse consiste en argent.

FORCES.

VIII. LA ville de Luques est forte d'assiette, ceinte de bonnes murailles, & bien pourueuë de munitions, & d'artillerie, & comprend vingt & quatre mille personnes dans son pourpris; mais nonobstant tout cela, & quoy que les Gots qui estoient dedans ayent autresfois soustenu six mois le siege qui auoit esté mis deuant par Narses Capitaine de l'Empereur Iustinian, toutesfois on tient qu'elle ne seroit capable de resister guiere long temps au Grand Ducs'il

entreprenoit de s'en rẽdre maistre, sinon qu'elle fut assistee de quelque autre. Mais on croit qu'il en tire plus de profit, & de commodité la laissant ainsi libre que s'il s'en estoit emparé.

GOVVERNEMENT.

LE Conseil est le fondement de ceste Republique, de mesme que de toutes les autres, pour ce que c'est de luy que dépend, & naissent tous les autres Magistrats qui sont membres de ce corps ordinaire. 1 x.

Ce Conseil manie toutes les affaires d'Estat, & pour abreger, il est maistre de cette Republique. Il est cõposé de trois sortes de personnes, veu qu'il y en a quelques-vns ordinaires du Conseil qui y demeurent vne annee, quelques autres sont limitez à volonté, & ne sont pas ordinaires, & quelques autres sont subrogez en la place de ceux qui meurent, & durent vne annee en cette charge. Somme que ce Conseil est de 160. citoyens, & d'ordinaire ils sont tousiours 120.

La ville de Luques est diuisee en trois parties qu'on nomme Tierciers; l'vne est de sainct Sauueur, l'autre de sainct Paulin, & la troisiesme de sainct Martin. Le Conseil elit donc la Seigneurie des trois susdicts Tierciers, c'est à dire elle cree pour chaque Tiercier trois hommes, qui sont en tout neuf hommes.

Outre les susdicts s'elisent vn Gonfalonier qui est chef de la Republique, & cettuy-cy est esleu vne fois du Tiercier de sainct Sauueur, l'autre de celuy de S. Paulin, & la troisiéme de sainct Martin, & les Tierciers estans finis on se remet à creer le Gonfalonier de sainct Sauueur, & ainsi successiuement selon ledict ordre. Ces dix sont esleuz en tout toutes les trois annees, & tous excepté le Gonfalonnier sont nommez anciens. L'election se faict en cette maniere. On cree trois hommes nommez Assorteurs, en prenant vn de chaque Tiercier. Ceux-cy ont la charge de compter les balottes de ceux qui sont esleuz, & apres que le Cõseil a esleu quelque nombre d'hommes, ceux-cy elisent le Gonfalonnier, & prennent tousiours pour cette charge celuy qui leur semble plus propre, & plus capable. Or lors que la susdicte election se fait les dicts Assorteurs demeurent en vn lieu separé, & comptent les balottes iusqu'à ce qu'elles arriuent au nombre, & lors qu'elles n'y sont pas, ils font baloter de nouueau iusqu'à ce qu'il y en ait à cent quatrevingts; & de plus on ne publie les subrogez, ny les balottes au Conseil, ains cela est seulement sceu des Assorteurs. Et à fin qu'il n'y puisse auoir de la tromperie du costé des Assorteurs, ils ont pour Assesseurs deux Religieux principaux, l'vn de l'ordre de sainct Dominique, & l'autre de sainct François. Ces Assorteurs ont authorité de mettre les hommes qui sont esleuz pour Magistrats pour le temps que bon leur semble: comme d'en establir l'vn pour tel mois, & & l'autre pour tel, & cecy estant faict par les Assorteurs qui sont les premiers hommes de Luques ils le tiennent secret, & ont par serment de ne reueler point.

Apres que les Assorteurs sont creez on cree la Seigneurie, la charge de laquelle est d'ouyr les choses de Iustice, & de voir les graces qu'on demande, & les requestes. Ceux qui sont de ce corps demeurent tousiours au Palais, & n'en peuuent sorth sous peine de la vie. La Republique les deffraye. Du susdit

corps de dix on en eſlit vn auec tiltre de Commandeur, & ces neuf ſont alternatiuement, & ſa puiſſance eſt de trois iours, durant leſquels il a l'auctorité de commander à tous les autres, & meſme au Gonfalonnier. Il eſt bien vray que les Requeſtes qui s'addreſſent à la Seigneurie ſont preſentees au Commandeur & s'il ne les veut propoſer aux Seigneurs, il peut le faire; toutesfois il ne peut diſpoſer des affaires ſans l'authorité de la Seigneurie. Que ſi le Commandeur propoſe ſa requeſte à la Seigneurie, & qu'elle paſſe deux tiers, le Gonfalonnier la propoſe apres au Conſeil. L'auctorité de la Seigneurie s'eſtend ſur les eſtrangers, mais non ſur les citoyens, & elle propoſe toute choſe, mais n'en peut conclurre aucune.

II. L'Office des Secretaires qui ſont au nombre de trois eſt fort importãt. Ceux cy ont ſeulement authorité aux choſes qui concernent l'offence de la majeſté de la Republique, & pour ce regard ils ſont abſolus, & par deſſus le Gonfalonnier. Mais auant qu'ils facent aucune choſe ils en doiuent faire entendre la raiſon au grand Conſeil. Et quelquesfois il aduient, que le cas le requerant ainſi ils executent, & rendent raiſon au Conſeil apres la choſe faicte, ou pour n'auoir peu aſſembler le Conſeil tout d'vn coup, ou pour ce que le fait requeroit vne prompte expedition.

XI. Le Conſeil du Colloque eſt compoſé de dixhuict citoyens, qui ſont eſleuz par le conſeil. Ceux-cy au cas que les Seigneurs ayent quelque doute en quelque matiere, & ne vueillent ſi facilement deliberer, ils s'aſſemblent, & conſultent la choſe qui doit eſtre propoſee au conſeil, & apres les diſcours faicts par eux ils deliberent enſemble auec la Seigneurie, ſi l'on la doit propoſer, ou non, au Conſeil.

XII. Les ſix hommes ont charge de la deſpence, & du reuenu du public, & pourueoyent, & commandent à toutes les choſes qui concernent les finances, & ſont comme Gouuerneurs des reuenus. Ils ont vn chambellan qui eſt executeur de leurs deliberations, & tous ceux-cy ſont eſleuz par le grand Conſeil.

XIII. La Rote qui eſt ordinaire en pluſieurs villes d'Italie, eſt de trois Docteurs eſtrangers qui doiuẽt eſtre de cinquante milles de loing de Luques. On change ceux-cy alternatiuement, & au bout de tous les ſix mois vn d'iceux eſt faict Poteſtat, l'autre eſt Iuge Criminel, & l'autre Ciuil, & celuy qui eſt Poteſtat a premierement eſté Iuge Criminel, & le Poteſtat precedent entre en la place de ce Iuge Criminel; de ſorte que chacun de ceux-cy eſt Poteſtat, Iuge Criminel, & Iuge Ciuil à ſon tour. Si le Poteſtat a par fortune entre ſes mains vn citoyen il forme ſeulement le procez, & met par eſcrit ſon opinion touchant ce que le Criminel a merité, & lors il eſt beſoing qu'on aille au Conſeil, qui approuue, ou deſ-approuue, ou modere l'aduis, & la Sentence du Poteſtat, qui en ce cas entre au Conſeil. Quant aux eſtrangers le Poteſtat peut executer abſolument ſa ſentence ſans autre formalité. Et en ſomme ces trois traitent auſſi toutes les choſes ciuiles.

XIIII. La Cour des Marchans eſt compoſee en tout de neuf hommes, dont on eſlit trois pour Tiercier. Ils ont vn Iuge Docteur eſtranger qui eſt leur Aſſeſſeur. Ils iugent les choſes qui concernent la marchandiſe, & ont authorité meſme iuſqu'au ſang aux ſuſdites choſes.

Il y a encor vn autre office qu'on nomme de l'Abondance. Il eſt compoſé de neuf hommes qui ſont eſleuz des Tierciers, de chacun deſquels on en prend

trois. Ceux-cy ont charge de tenir la ville pourueuë de froment, & oyent toutes les choses qui concernent cette matiere.

Ceux qui sont de l'Office de la munition ont charge de faire que la munition des bleds ne manque de trois annees continuelles. Ils renoyent souuent les lieux où l'on tient les munitions, & y en remettent successiuement à mesure qu'ils se consument.

Et pource que dans la Iurisdiction de Luques, on a ordonné quelques assem- xv.
blees de personnes propres à manier les armes en vne necessité de guerre, il y a six Commissaires qui ont authorité sur les susdictes troupes, & toutes les choses qui arriuent pour ce regard, passent par leurs mains, & ils en donnent Sentence.

Il y a pareillement trois Seigneurs qui ont charge de la santé du pays. Ceux-cy prennent garde que les viures soient bons, qu'on iette dehors les immondices de la ville, que les habitans vsent de toute diligence pour la preseruer de peste, & de tout autre semblable accident qui pourroient arriuer à la ville.

Et pource que presque en toutes les villes on trouue assez de personnes qui ne vpulans s'adonner à nul bien, pourchassent leur vie, & leur entretien auec mille meschancetés, & ne pratiquent ordinairement que les choses contraires aux bonnes reigles de la vie ciuile, & politique; à cette occasion, les Luquois ont vn Conseil qui se nomme des Discoles, c'est à dire des hommes de mau- xvi.
uaise vie, vagabonds, de mauuais exemple, & meschans en leurs actions. Ce Conseil s'assemble vn des iours de la semaine Saincte, & il est permis à tous ceux qui entrent au susdit Conseil de mettre dans vne boite appareillee pour cét effect, des billets ausquels ils escriuent le nom du perdu, ou desbauché qu'il cognoit, ou veritablement ils n'escriuent rien dans ces billets; & si par fortune on trouue le nom de quelqu'vn en plusieurs de ces billets, on le balotte au grand Conseil pour Discole, & lors que les deux tiers des balottes luy sont contraires, il est banny comme tel.

La Sentence porte qu'il demeurera trois ans pour le moins à cinquante milles loing de la ville, & de sa Iurisdiction. Que s'il n'obeyt durant ces trois ans, & vient à contrazier à son ban, il y va de sa vie. Or aussi tost apres que les deux tiers des balottes se sont trouuez contre ce vagabond auant que le Conseil descende, on le publie pour Discole à tous les 4. coings de la place, & il faut que celuy qui est banny parte ce soir mesme de la ville. Les trois ans estant finis, & le banny estant de retour en la ville, s'il ne s'amende, son ban est renouuellé auec le mesme ordre. Et vrayement cecy a quelque ressemblance auec l'Ostracisme dont vsoient les Atheniens, mais il y a cette difference qu'on bannissoit d'Athenes pour dix annees, ceux dont la grandeur, & puissance estoit sus- xvii.
pecte au peuple.

Il y a encor l'office du Logement composé de huict personnes, qui ont charge de prendre garde aux deportemens des estrangers qui viennent à Luques, & de recognoistre ce qu'ils y vont faire, & les hostes sont obligez de donner par escrit à cét Office les noms de ceux qui viennent à Luques, lors qu'ils ne sont pas de la ville. Et si par fortune quelqu'vn mentoit donnant à entendre vne chose pour vne autre, ils luy donnent l'estrapade pour tirer la verité. Que si lon cognoit quelqu'vn de la ville, & l'on le nomme à ces Seigneurs, ils s'enquierent soigneusement de celuy qu'ils ont pour suspect, & le trouuant hom-

me de bien ils se laissent aller.

XVIII. La Seigneurie eſlit cent ſoldats eſtrangers, qui doiuent eſtre pour le moins de cinquante milles loing de Luques, pour la garde de ſon Palais. De ces cent on tire les Capitaines, & les Colomnels. Il eſt deffendu à ceux-cy ſur peine de la vie des approcher des murailles de nuict, ny ſeuls, ny accompagnez, ains ils demeurent ſeulement à garder la Seigneurie. Car quant à la garde des murailles elle eſt faite par les artiſans de la ville, qui ont femme & enfans, & ceux-cy ont trois eſcus de paye à chacun par mois. Aux portes il y a des hommes de la ville, & chaque porte a deux citoyens pour Commiſſaires, l'vn deſquels y demeure depuis le matin quand la porte s'ouure, iuſques à l'heure du diſner, puis s'en va; & l'autre depuis le diſner iuſqu'à ce que la porte ſe ferme.

LA REPVBLIQVE DE GENNES.

SOMMAIRE.

1. *Description & diuision de la Ligurie & contree de Gennes : & ses principales villes.* 2. *Assiette de la ville de Gennes, son circuit & de son ancienne puissance sur mer.* 3. *A changé souuent de Seigneurs, gouuernée par des Comtes, puis des Ducs.* 4. *De la ville de Sauone.* 5. *De l'Isle Corsegue, sa largeur, circuit & cõfins : ses parties, & ses villes ou chasteaux.* 6. *Ligurie & pays de Gennes, montueux & plein de precipices, abondante en oliuiers, citronniers, orangers.* 7. *Corsegue Isle abondante en miel, cire, rezine, huyle, figues, buys, alun, cristal, coral.* 8. *Des bains de* Pietra Pola, *dont les eaüe sont chaudes, ensoulfrees & medecinales.* 9. *Des poules sauuages de l'Isle Gallinaire.* 10. *Ligueriens anciennement grands Pyrates, & la façon brutale des Corses. Genouois & Ligueriens modernes de vif & subtil esprit, altiers, factieux, adonnez au trafic.* 11. *Corses d'vn naturel sauuage, & vindicatif.* 12. *Quel est le reuenu de la ville de Gennes : & en quoy consiste celuy de la Republique.* 13. *Quelles sont les fortes places de la Seigneurie de Gennes : & les galeres qu'ils entretiennent sur mer.* 14. *Quelle est la forme de son gouuernement : du Conseil des quatre cens : & du petit Conseil des cent Nobles.* 15. *De l'election du Duc, chef de la Republique : ses vestements, & son authorité.* 16. *Des huict Gouuerneurs, & quel est leur office.* 17. *Du Potestat estranger, & sa iurisdiction.* 18. *Des Sindics souuerains & leur pouuoir.* 19. *De la Rote où se traictent les matieres & affaires ciuiles.* 20. *De l'authorité & office des Consuls.* 21. *De l'origine de l'office S. George & ses grands priuileges.* 22. *Des Protecteurs de l'office S. George : & la façon de les estire.* 23. *De l'office des Quarante quatre : & la cause de leur creation.* 24. *De l'Archeuesché de Gẽnes, & ses suffragantes Eueschez.*

LA Ligurie est assise entre la riuiere de Var, & celle de Macre, ou Maigre, & a du couchant pour sa borne les Alpes qui diuisent la Prouence de l'Italie, du Leuant la Toscane, du Midy la mer Ligustique, qui s'estend enuiron 160. milles, & du Nort l'Apennin, & vne partie de la Lombardie deça le Po. Elle est proprement nommée Ligurie par delà le Po, pour la distinguer de la Ligurie de deça le Po, qui est le Mõtferrat, & auiourd'huy l'on l'appelle riuiere de Gennes, ou coste, du nom de la premiere ville de Ligurie. Or la riuiere, coste, ou contree de Gennes est diuisee en Orientale & Occidentale, ayant au milieu 1.

Gennes pour ſa ville metropolitaine. La partie Orientale eſt celle qui eſt depuis le port de Lune iuſqu'a Gennes, & l'Occidentale celle qui s'eſtend depuis Gennes iuſqu'à Monaco. Les places d'importance de ceſte contrée, & dõt on peut faire eſtat, outre Nizze & Villefrãche qui ſont au Duc de Sauoye, & Monaco que le Roy d'Eſpagne a achepté depuis quelques annees du ſeigneur qui le poſſedoit, auquel on croit qu'il a donné cent mille eſcus, il y a Vintimille bonne ville, Arbenque, Cure, Final illuſtre Marquiſat, ainſi nommé de la ſubtilité de l'air, Nole auec vn port raiſõnable, & Sauone: & pres de Sauone l'Apennin commence à ſe hauſſer, & s'eſtendant du long de la mer iuſqu'à la ville de Bobbio commence à ſe retirer là vers le Nort, & va fendant l'Italie par le milieu iuſques à la ville d'Aſcoli de Poüille. Là il ſe diuiſe en deux cornes, l'vn finit auec le mont S. Ange, autrefois Gargane, & l'autre eſtãt arriué fait deux branches aſſez pres de Venoſe, & en eſtẽd vne iuſqu'à Terre de Bari, & l'autre iuſques en Calabre. Mais retournant à la marine on trouue Gennes ville capitale de la Ligurie, qui commande à la pluſpart de ceſte contree, & pareillement à l'Iſle Gallinaire qui eſt aupres, & encor à l'Iſle de Corſe.

2. Gennes eſt aſſiſe au riuage de la mer Liguſtique, auec vn port beau & magnifique, qui s'ouurãt du coſté d'Afrique a ſon regard au Midy, & la ville l'a auſſi vers la partie Auſtrale, tournant le dos au Nort. Elle eſt partie en pendant, & partie en plaine, & entre deux vallées, ayãt ſix milles de tour, vn grãd nombre d'habitans, & de palais magnifiques, principalement le long du riuage, de ſorte qu'on ne peut rien voir de plus beau, ny plus agreable: & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on la nomme Gennes la ſuperbe. Ceſte ville a touſiours eſté en reputation, & tenuë pour l'vne des clefs d'Italie à cauſe de ſon aſſiette. Elle fut autrefois merueilleuſemẽt puiſſante ſur la mer. De ſorte que ſes citoyẽs ont obtenu des victoires ſignalées, & ont eſtendu les bornes de leur domination iuſques à la riuiere de Don, ou Tanais. Car ils acquirẽt la ville de Theodoſie, qu'on nõme maintenant Caffe en la Cheroneſe Taurique, & outre ce mirent ſous leur puiſſance les Iſles de Cypre, Loſbos, & Chie, & encor la ville de Pere en Thrace. Ils furent au commencement ſubjets aux Romains, iuſques à l'an
3. de grace 600. Car alors Rotares Roy des Lombards la prit, & la pilla. Mais apres qu'elle eut eſté recouuerte Charlemagne & Pepin ſon fils Roy d'Italie, & leurs ſucceſſeurs Roys de Frãce l'ont gouuernee par l'eſpace de cent ans ou enuiron, y eſtabliſſant des Gouuerneurs qu'ils appelloient Comtes. Et quãd les Sarrazins ſe ietterent dans l'Iſle de Corſeque, & en prindrent poſſeſſion, le Comte Ademar equipant des galeres s'en alla auec les ſiens en ceſte Iſle, la retira des mains des infideles, & la retint ſous la puiſſance des Geneuois. En fin ceſte ville a eſté fort excellẽte en guerre ſur la mer: de ſorte qu'elle y cõmanda long tẽps, & empeſcha que les Pyrates n'exerçaſſent leurs vols à leur aiſe. Apres Charlemagne & ſes enfans elle a ſouſtenu beaucoup de tyrãnies de ſes citoyẽs, & pour ceſte cauſe a eſté quelquefois contrainte de receuoir des Seigneurs eſtrangers, & qui plus eſt elle perdit par ſes diſſenſions ciuiles toute la dominatiõ qu'elle auoit ſur la mer. L'an 1258, il ſuruint vn grãd diſcord entre les Geneuois & les Venitiens à cauſe de Tyr, & de Ptolemaide, où les habitans de ces deux villes trafiquoiẽt. Car les Geneuois ayans receu vn grand eſchec des Venitiẽs appellerent à leur ſecours l'Empereur de Conſtãtinople nommé Michel Paleologue, & pillerẽt la ville de Gaze qui appartenoit aux Venitiẽs, prirent priſonnier leur Duc, & s'en allerẽt iuſqu'à la riuiere de Don, mettãt

en leur ſubjection pluſieurs iſles & citez. L'annee 1337. ils inſtituerẽt vn Duc à la façon des Venitiens, lequel ils enuoyerent en Cypre, qui fut reduite ſous leur puiſſance, prirent le Roy & la Royne, & les menerent priſonniers à Gennes: mais vn peu apres ils les deliurerent, leur impoſant vn tribut annuel, & retindrẽt audit Royaume la ville de Famagouſte. Au reſte le premier Duc de Gennes leua vne armee contre les Venitiens, & fut deffaite: à raiſon dequoy il fut priué de ſa charge, & mis en priſõ, puis on en mit vn autre en ſon lieu, qui aſſaillit vaillamment les Venitiens, & leur fit beaucoup de dommages, mais à la fin il mourut en guerre. Lors les Geneuois creerent vn autre Duc qui alla trouuer l'Empereur de Conſtantinople, & fit ſi bien ſon deuoir aux guerres où il fut employé qu'il eut de l'Empereur l'Iſle de Mitylene, ou Metelin, que les Geneuois ont tenuë iuſques à l'an 1354. Apres ce Duc les Geneuois en creerent encor vn autre l'an 1381. qui fut le dernier, & apres luy ils prindrent Charles 7. Roy de France pour leur protecteur, qui y mit vn Lieutenãt pour luy. Mais ces inconſtans faſchez des François ſe ioignirent au Duc de Milan qu'ils eurent pour leur deffenſeur iuſques à l'an 1435. Lors abandonnant le Duc Philippes ils creerent vn Duc: ce qui ne fut toutesfois agreable à pluſieurs, pource que les vns tenoient le party des François, les autres du Duc de Milan. En fin ils vindrent ſous la puiſſance des François; & y demeurerent iuſqu'à ce qu'André Doria faiſant ceſſer les ſeditiõs & debats des Adornes, & des Fregoſes, dont les vns tenoient pour la nobleſſe, & les autres pour le peuple, mit ceſte ville en l'eſtat auquel elle eſt l'an 1528. Autour de la ville il y a des maiſons plus ſuperbement baſties que dans Gennes meſme, comme à Alban, Biſagni, Miſagno, Maraſi, & autres lieux.

Sauone eſt auſſi en Ligurie, & eſt ville ancienne, qui ſelon quelques vns ſe nommoit iadis Sabatie, ou Sabate. Son circuit eſt de mil cinq cents pas, & il y a des baſtiments magnifiques. Elle a eſté ſous la puiſſance de diuers, comme des Geneuois, des Vicomtes, & des Sforces Ducs de Milan, & pareillement des François, & quelquesfois auſſi à elle meſme. Mais maintenant elle obeyt aux Geneuois. Il eſt ſorty de ceſte ville trois Papes, c'eſt à ſçauoir Gregoire 7. Iules 2. & Sixte 4. iv.

Or paſſant à la riuiere qu'on nomme de Leuant, on trouue derriere Capo di Monte, Porto fino, & Ripalle auec ſon golfe, & plus outre Chiauari, & Seſtri, & Leuãto aſſez bons lieux, & les cinq places. On voit apres vn petit golfe qui eſt tout port auec les places de Portouenere, & de la Spetie, & plus outre Lerice. Ils poſſedẽt encor Hereſane, qui eſt vne place forte, frontiere des Florentins, & de ce lieu dependent la cité de Vingtimille, & beaucoup de villages, de chaſteaux, & de bourgs, & Piene. v.

La Corſegue eſt la moindre des trois Iſles qui ſont ioignant l'Italie, dont les deux autres ſont Sicile, & Sardaigne. Les Grecs l'ont nõmee Cyrnos, ou Cyrne d'vn fils d'Hercule, & quelqu'vn a tenu que c'eſt celle qu'Ouide nõme Teraphne. Elle a pour ſes bornes du coſté d'Occidẽt & de Septentrion la mer Liguſtique; du Leuãt la mer Tyrrene, & l'Ionique; & du Midy le deſtroit de mer qui eſt entre elle & la Sardaigne. Car elle a du Nort le cap Corſe, & regarde du meſme coſté Portouenere, ou le Port de Venus de la riuiere de Gẽnes, duquel il eſt eſloigné de 60. milles, & non de 120. cõme aucuns ont dit. Elle eſt eſloignée de Sardaigne, ſelon Strabon, de 60. ſtades, qui ſont ſept milles & demy. Les autres mettent vne lieuë d'Allemagne qu'on peut faire en vne heure,

Leandre met dix milles d'Italie, & les autres 19. ce qui ne peut estre en nulle sorte. Mais Mescator qui a calculé plus exactement que nul autre ne met que six milles. Strabon fait ceste Isle longue de 160. milles: mais veritablement elle ne l'est de plus de 120. Pline l'a fait large de 60. milles, & Strabon de 70. ce qui est veritable. Son circuit selon Pline est de 322. milles, & selon les autres de 305. & selon d'autres encore de 390. mais la verité est qu'il est iustement de 325. milles. Elle est au cinquiesme Climat, & occupe le douziesme & treiziesme parallele, & son plus grand iour d'Esté, est de quatorze heures trois quarts & quinze heures.

Ceste Isle fut premierement occupee par les Tyrrhenes, ou Toscans, puis par les Carthaginois, ausquels elle fut ostee par les Romains, qui en iouyrent iusqu'à ce que les Sarrazins les en mirent hors, & ceux-cy furent chassez par des Geneuois, & ceux-là par les Pisans, & finalement elle fut sous la puissance des Papes. Mais en dernier lieu elle reuint entre les mains des Geneuois ausquels elle obeyt.

On diuise auiourd'huy ceste Isle en quatre parties, c'est à sçauoir au costé exterieur, & en celuy de dedans, & au pays qui est deça les monts, & en celuy qui est delà. Car la partie qui regarde le Soleil leuant se nomme costé interieur, & celle qui luy est opposee le coste exterieur. La partie qui est plus proche de l'Italie se nomme deçà les monts, & celle qui regarde la Sardaigne delà les monts. Toutesfois les habitans s'appellent les vns les autres deçà & delà les monts selon leur demeure.

Pline dit qu'il y auoit en ceste Isle 33. villes, ce qui a esté aussi remarqué par Martian Capella. Et Strabon dit que ce n'estoient villes, mais chasteaux, & ne compte que quatre villes de son temps, entre lesquelles il y auoit deux colonies; l'vne nommee Mariane de Marius; & l'autre Alerie enuoyee par Sylla. Mais auiourd'huy elle n'a presque qu'vne seule ville appellee la Bastie, pres de la mer; encor est elle bien petite, en l'extremité de Corsegue qui regarde la Sardaigne il y a vn chasteau nommé Boniface, jadis nommé port de Syracuse où il y a vn bon port. Il y a quelques annees que les Geneuois y enuoyerent vne colonie de gens de leur nation pour y habiter, qui bastirent vne petite ville aupres de Boniface, au port de la mer qu'ils nomment Portouecchio, c'est à dire Vieil port, enuiron demy iournee loing de Boniface. Quant à la ville d'Alerie elle est à trois lieuës d'Alemagne, ou enuiron loing de la Bastie: mais elle est auiourd'huy ruinee, & n'y a que des pasteurs qui y habitent. Son Euesché a esté transporté à la Bastie. Quant à Ajazze, quoy que les Corses en facent assez de cas, toutesfois ce n'est pas grande chose. Ceste Isle ayãt esté possedee par les François quelques annees fut renduë aux Geneuois par la paix faite l'an 1559. entre les Roys de France & d'Espagne.

QVALITE'.

71. LE pays de Ligurie est pour la plus grãde part aspre & mõtueux, & de tous costez on ne voit que des rochers & des precipices, qui laissent pres de la mer des passages fort estroits, & selon Strabõ, il a esté iadis entieremẽt sterile, & n'auoit rien digne de recit, sinon qu'au dedans (où il est presque tout montueux & plein de forests, & de precipices) il y auoit de fort grands arbres, comme il y en a encor, dont ils vsoient à faire des vaisseaux, auec lesquels ils

iuſques au deſtroit de Gibraltar. Mais maintenant la terre eſt mieux cultiuee, & principalemẽt il y a grande quantité de fort bon vin, veu qu'au terroir qui eſt pres de la ville de Tabie, on en fait qui ne cede nullement à la maluoiſie de Candie, & c'eſt celuy qu'on nomme Apian. Il y a auſſi en Ligurie fort grande quantité d'huile, tellement qu'il en rend quelquesfois iuſqu'à vingt mille barils. Pres de la ville de S. Reme il y a force citrons, orangers, palmiers, limoniers, & autres arbres fruictiers. Tout ce qui eſt aupres d'Andorie eſt plein de vignoble. En fin toute la contree de Ligurie eſt fort agreable, à cauſe des citronniers, orangers, oliuiers, & autres arbres dont elle eſt remplie. Mais toute la grace, & toute la beauté de la riuiere de Gennes eſt ramaſſee en vn petit lieu proche de la ville, qui ſe nomme Nerui: car ce lieu a le meilleur air, & le plus temperé qu'on puiſſe deſirer, tant de diuerſes fleurs, qu'il eſt impoſſible de voir rien qui contente plus la veuë; tant de fruicts, que ce lieu ſemble vn paradis terreſtre, & ce meſme lieu ne cognoit point d'autres ſaiſons que le Printemps, & l'Automne, qui ne l'abandonnent iamais. Le defaut de ce pays eſt qu'il n'a guiere de bled, ny de chair, mais ce peu qui s'y trouue, eſt bon au poſſible.

VII. Quant à la Corſegue, elle eſt encore auiourd'huy pleine de foreſts, & meſme au dedans du pays: à raiſon dequoy elle eſt peu propre à eſtre cultiuée, & ne porte guieres de froment, ny de legumes, qu'en quelques lieux où le pays eſt deſcouuert, & arroſé, & engraiſſé par quelques eaux, & riuieres. Toutefois elle produit de bons fruicts, & des vins excellens, & delicats. Ceſte Iſle abõde en miel, en cire, & en reſine, & pareillement en huyle, & en figues. Il y naiſt force buys, ſelon Pline, & Diodore, & auſſi l'on y void vn grand nombre d'arbres venimeux, dont les mouſches à miel ayans ſuccé quelque choſe, font vn miel qui eſt fort amer. Elle produit des cheuaux forts, & fougueux au poſſible, & des chiens courans des plus grands qu'on voye, comme auſſi vne eſpece de belier, que Pline nõme Mvsmo, & les habitans Mvsfolt, qui a du poil cõme vne chieure au lieu de laine. On y trouue auſſi de l'alum, & des mines de fer en la Comté de Nibie. Il y a pareillement des Salines qu'on y nomme communement de la Reya, aſſez pres du port ſainct Florent. Et pres de Niobe il y a de profõdes vallees qui ſont perpetuellemẽt couuertes de neige, ſous leſquelles on dit qu'il y a force cryſtal. On trouue du coral dans la mer, entre la Corſegue, & la Sardaigne du coſté de S. Boniface.

VIII. Il y a auſſi des eaux chaudes enſoulfrees, que l'on nomme communement Bains de Pietra Pola, qui ſont bonnes pour la gale, & pour les nerfs retirez; & ailleurs encore il y a pluſieurs eaux tant chaudes que froides, qui ſont bonnes à diuerſes maladies. Les trois principales riuieres ſont Galum, Liamon, & Tauignan, qui ſe vont rendre dans la mer.

IX. En l'Iſle Gallinaire il y a force poules, qui ne ſont guieres diſſemblables des noſtres; toutesfois elles ont ie ne ſçay quoy de ſauuage, veu qu'elles ne font leurs œufs, ny leurs petits dans les maiſons, mais ſeulement dans les bois.

MOEVRS ANCIENNES.

X. Les habitãs de Ligurie auoient anciennement la reputation d'eſtre grãds eſcumeurs de mer, & d'aller chercher par ce moyen ce qui leur faiſoit beſoin, & outre ce ils ſouloiẽt chãger le bois de leurs grands arbres à de l'huyle,

du vin, & d'autres choses qui leur estoient necessaires: car la plus grande partie du temps ils ne viuoient que de laict, & de chair de brebis, ou de mouton, auec vn breuuage qu'ils composoiét d'eau, & d'orge. Quelques autheurs ont estimé que ceste nation estoit descenduë de quelques Grecs, au moins c'est l'opinion de Strabon: mais Thucydide estime qu'elle est venuë des Siciliens. Flore fait mention des Ligures qui se cachoient aux mõtagnes dans des grottes, & cauernes, comme les Ollubes, Deciat, & Buriat. Il en est sorty autrefois de grands Capitaines.

Quant aux Corses, Strabon dit que quãd les Capitaines Romains faisoiét quelques courses en ceste Isle, & qu'ils emmenoient vn grãd nombre d'esclaues à Rome, on regardoit auec admiration que ces barbares estoiét tous sauuages, & tenoient plus de la beste, que de l'homme: car ou ils se pourchassoiét la mort en toutes les façons qui leur estoiét possibles, ou bien ils ennuyoient si fort leurs maistres auec leur impatience, & leur peu d'esprit, qu'ils se faschoient d'y auoir mis leur argent, encore qu'ils ne leur eussent couste que fort peu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVjourd'huy les Geneuois, & Liguriens ont despoüillé ceste brutalité dont ils estoient pleins, & on ne void en eux qu'vne fort grãde industrie, & vn esprit vif, & subtil, lequel ils font paroistre en leurs affaires, & au grãd trafic qu'ils font, où ils mesnagent si bien leur fait, que la plus grãde partie en est riche. Ils s'expoſent volontairement à de grands dangers pour le profit, & font de plus grands nauires qu'aucuns autres qui voyagent sur la mer. Ils se sçauét extremement bien conduire en ce qui est de leur Repub. cõbien qu'ils soient encore altiers, & factieux au possible, ne desirãs que choses nouuelles. De sorte qu'ainsi qu'õ vint dire au Roy Fráçois que les Geneuois se vouloiét donner à luy, il respondit promptement qu'il n'en vouloit point, & qu'il les donnoit à tous les diables, tant leurs resolutiõs ont peu d'asseurance. Ils sont pour la plus grande partie assez hauts, & agreables de visage. Ils viuent chez eux fort mesquinement; mais lors qu'il est question de faire quelque despence qui paroille, ils sont du tout splendides, & pour mieux dire, excessifs. Il y a encor entr'eux force bons hommes de guerre, & de bons Capitaines, comme on peut remarquer en la maison des Dories, & au Marquis de Spinola l'vn des plus asseurez, plus vigilans, & plus aduisez chefs qu'on cognoisse. Ils sont encore vaillants sur la mer, & entendent sur tout fort bien le commerce.

xi. Quãt aux Corses, ils ne sont pour la pluspart guiere ciuilisez, & on ne trouue pas en eux ceste politezze qu'on void aux Italiens. Ils sont extremement cruels, & retiennent encores ce que Cesar a dit d'eux pour ce regard: mais il y a de bien bons soldats, & des hommes fort courageux; & quand ceste nation n'auroit point d'autre grãd Capitaine que Monsieur le Mareschal d'Ornane, (comme en effect c'est tout l'honneur de ceste nation) encores peut-elle estre à iamais glorieuse pour ceste consideration. Au reste, ils sont tellement vindicatifs, que les Italiens ont vn prouerbe commun qui dit, qu'il ne se faut fier en vn Corse, ny vif, ny mort, pource qu'aussi tost que quelqu'vn a esté tué soudain tous ses parens s'assemblent, pour faire mourir le meurtrier, s'il leur est possible: & combien qu'il se face quelque accord entr'eux, toutesfois c'est vne paix en laquelle il ne se faut guieres fier, veu qu'on seroit surpris lors

qu'on y penſeroit le moins, de ſorte que le meilleur eſt de prendre garde de pres à ſoy, & de ne faire guiere eſtroite amitié auec ſes ennemis reconciliez. Quand les Corſes ſont en vn pays eſtranger, ils ſont ſoigneux d'ayder les vns aux autres, & de ſe dire de maiſon, & de qualité, combien que la pluſpart de ceux qu'on void venir de leur Iſle ſoient rudes, & mal veſtus tout ce qui ſe peut: auſſi taſchent-ils de les parer le mieux qu'ils peuuent, auant que de les laiſſer paroiſtre. Il y en a qui reüſſiſſent en practiquant les autres nations, comme en effect i'en ay veu de bien ciuiliſez; mais le nõbre de ceux-cy eſt fort petit. Il ne ſe trouue entr'eux guieres de perſonnes qui affectionnent les lettres, ou qui y ayent eſté nourris, toutesfois ils lès admirent aux autres. Mais auant que mettre fin à ceſte partie, ie trouue à propos de mettre icy ce qu'on dit communement en Italie des Geneuois; on les nomme ignorãs en matiere de conſeil. On dit qu'ils traictent leurs hoſtes aſſez modeſtement, & meſme qu'ils ne prennent pas plaiſir à les receuoir, qu'ils ne viuent que de laictuës; qu'ils ſont fort propres en leurs habits: & quant à la marchãdiſe, on dit qu'ils ſont extremement patients, & qu'ils ſont touſiours eſcumeurs, vilains, meſquins, enuieux, & affamez; & quant aux femmes de Gennes, on dit qu'elles ſont fort laſciues.

RICHESSE.

XII. ON porte beaucoup de cittons, limons, oranges, & huyles, de la riuiere de Gennes par l'Italie, & encores en d'autres prouinces, auec vn remarquable profit des Geneuois. La Corſegue porte des vins qu'on eſtime grãdement à Rome où on les porte, dequoy les Corſes tirent de notables ſommes d'argent. Au reſte les Geneuois ſe ſont tous mis ſur les changes, & ſur certaine ſorte de gain, qui eſt vtile aux particuliers, mais qui ne porte nul profit à la Republique. Car le reuenu ordinaire de la ville n'eſt que de trẽte mille eſcus, qu'on tire en prenant tant pour feu, comme vne eſpece de cens. Quant au reuenu de la Republique, il conſiſte en doüanes, gabelles, & autres droicts, & eſt employé en la deſpence du Palais, pource que les autres terres de la Seigneurie fourniſſẽt les gages de leurs officiers, & de leurs gardes. Et ce reuenu qui peut reuenir à 4000000. eſcus, eſt hypothequé, & aſſigné au mõt S. George, qui le gouuerne ſagement, & le depart à ceux qui participent au mont, & fait fonds pour les neceſſitez de la Republique. Ils tirent d'Eſpagne tant de richeſſes, qu'il n'y a ville en Italie dont les particuliers ſoiẽt ſi riches. Pluſieurs ont eu pour payement, ou pour aſſeurance du credit qu'ils auoient faict, des Eſtats d'importance, & en Eſpagne, & au Royaume de Naples. On peut aſſez cognoiſtre la richeſſe des Geneuois aux aduances que le Marquis de Spinola a faites de ſes deniers, dont il a payé l'armée des Pays-bas; veu qu'on ſçait aſſez que ſa mere eſt allée ſouuent ſur le Change demãder à qui c'eſtoit que ſon fils deuoit, afin de l'acquiter, combien que le tout ſe montaſt à groſſes ſommes, ainſi qu'on peut aſſez iuger. Or le Roy d'Eſpagne eſt tellement obligé aux Geneuois, qu'on tient que l'année 1600. ils comptoient ſur la place que ce Roy leur deuoit dix-huict milliõs. On peut aſſez eſtimer à quoy ceſte ſomme eſt maintenant venuë, ſi tant eſt qu'ils ayent continué de cõpter ſelon le cours de la place.

Quant à la Republique, l'on ne ſçauroit dire ce qu'elle tire de net des payr

qu'elle poſſede; & pluſieurs tiennent qu'elle n'eſt pas riche, & que s'il luy ſuruenoit quelque affaire, les ſeuls particuliers deſireux de ſe maintenir, fourniroient à ce qu'il faudroit, veu qu'il n'y a point, ou pour le moins il y a bien peu d'argent public à Gennes, qui n'a pas vn threſor plein d'or, & d'argent, comme celuy de Veniſe. Ce qui les rend peu ſoigneux de telle choſe, c'eſt l'aſſeurance qu'ils ont de la protection du Roy d'Eſpagne, qui eſt en effect comme leur maiſtre. Auſſi cõme tel il leur ſçait bien tirer en ſes neceſſitez de bonnes plumes de l'aiſle, à rendre quand la volonté l'en prendra; veu qu'ils n'en ſçauroient tirer nulle choſe d'autre ſorte. Pour l'Iſle de Corſegue, la Seigneurie deſpend bien en garniſons, & autres choſes ce qu'elle en peut tirer.

FORCE.

XIII. LA Seigneurie de Gennes ne ſe peut guieres dire forte en Italie, pour le regard des places: car quant à la principale ville, elle a bien de bonnes murailles, & force canons, mais non pour faire fort longue reſiſtance. Mais elle ſe tient aſſez forte, comme i'ay jà dit, de ce qu'elle eſt ſoubs la protection du Roy d'Eſpagne. Quant à la Corſegue, on fait eſtat de la Baſtie comme d'vne forte place, & auſſi de l'Ajaſſe, & du chaſteau S. Boniface. Ceſte Seigneurie tient ordinairement dans Gennes quelques compagnies de Corſes, pour la garde de la ville, & en Corſegue des Geneuois qui ſont en garniſon dans les bonnes places; & outre cela il y a quelques compagnies de cheuaux legers, qui courent du long de la coſte, pour empeſcher les ſurpriſes, & rauages des Turcs, qui toutesfois emmeinent bien ſouuent beaucoup de perſonnes en Alger, ou en quelques autres lieux d'Afrique. De ſorte qu'il ne faut faire grãd eſtat des forces des Geneuois, ſinon ſur la mer, où ils ſont encores aſſez puiſſãts, & auſſi pour l'appuy qu'ils ont, qui leur pourroit bien máquer s'il auoit luy-meſme de la beſongne taillee. Elle entretient auſſi ordinairement quatre galeres, pour garder la riuiere de Gennes; outre que par les anciennes ordonnances il y doit touſiours auoir vingt-cinq galeres en l'Arcenal, preſtes à aller en mer au beſoing.

GOVVERNEMENT.

XIV. GENNES prit en l'année 1528. auec ſa nouuelle reformation la forme du gouuernement qu'elle tient à ceſte heure, qui eſt telle. On fit vne deſcription de toutes les familles riches, tant nobles, que populaires, qui auoiẽt ſix maiſons ouuertes dans la ville de Gennes, & le compte eſtant fait, on en trouua 28. de ceſte ſorte.

Toutes les autres qui reſterent, & qui eſtoient aſſez conſiderables, mais n'auoient pas ſix maiſons ouuertes, furent jointes au nombre deſdites 28. familles; de ſorte que le gouuernement demeura entre les mains des 28. familles, auec tiltre de nobles, en excluant le reſte du peuple, laiſſant toutefois ceſte ouuerture qu'ils peuuent adiouſter au nombre des nobles dix perſonnes qui s'annobliſſent ou par richeſſe, ou par vertu toutes les annees, & qui deuiennent de leur corps.

Or de tout le corps de ces familles on fait vn Conſeil de quatre cens perſonnes tous les ans, qui a auec le Duc, & les Gouuerneurs, la conduicte de la Republique.

Ce Conſeil eſlit le Duc, & les huict Gouuerneurs; & ces Gouuerneurs ont charge de l'Eſtat durant deux annees.

Ce Conſeil traicte les affaires d'importance, & les choſes qui concernent le bien de la Seigneurie, & les Gouuerneurs auec le Duc ſont nommez particulierement, la Seigneurie.

Mais ſi par fortune il faut manier quelque autre choſe moins grande, & toutesfois de quelque conſideration, la Seigneurie ſe ſert d'vn petit Conſeil, qui eſt de cent nobles, eſleuz par la Seigneurie auec les balottes, & ceux-cy ſont pris du corps des quatre cens.

Le Duc eſt chef de la Repub. & a le tiltre, & les honneurs qui luy conuiennent. C'eſt vne ancienne dignité en ceſte ville, & celuy qui y eſt eſtably, demeure en cét Eſtat deux annees, & habite au palais public durant le temps de ſa principauté, & tient pour ſa garde cinq cens Allemands, repreſentant preſque en cecy la forme d'vne principauté abſoluë. xv.

Lors qu'il eſt eſleu Duc, il eſt veſtu deux iours à la Ducale, & apres il porte tout le teſte du temps de ſon magiſtrat l'autre habit, mais pourtãt de velours, & de ſatin rouge cramoiſi, & quelquefois violet. Son authorité eſt fort grande, veu qu'il peut tout ſeul propoſer au Conſeil & au Senat quelque choſe que ce ſoit, ce que tout autre Senateur n'oſeroit faire. A raiſon dequoy quiconque veut propoſer quelque loy, & quelque party à la Repub. eſt contraint d'en informer le Duc, & de paſſer par ſes mains.

La façon d'eſlire le Duc eſt telle. Le 3. de Ianuier le Senat s'aſſemble auec le petit Conſeil, ſans la perſonne du Duc precedent, pource qu'ayant acheué le terme de deux ans, il s'en retourne le 1. de Ianuier en ſa maiſon, & demeure comme perſonne priuée. Procureur à vie de la Republique.

Le petit Conſeil auec le Senat eſlit vingt-huict nobles, vn de chaque famille, & qui ſont appellez au Palais auſſi toſt qu'ils ſont eſleuz, & ſont enfermez en vn lieu ſeparé, & auec les Senateurs, qui pour raiſon de leur aage, ou pour la contumace de la famille, ſont inhabiles à eſtre Ducs, ils eſliſent dix-huict hommes entre-eux, vn pour famille, qui font eſlection auec les meſmes autres vingt-huict, leſquels eſtant appellez, & enfermez auec leſdicts Senateurs, balottent ceux qui doiuent eſtre propoſez au grand Conſeil, pour eſtre Ducs.

Mais il faut remarquer que l'on ne peut propoſer au grand Conſeil plus de quatre perſonnes, & il eſt neceſſaire qu'en l'eſlection de ceux-cy les deux tiers des vingt-huict s'accordent entre-eux auec la partie deſdicts Senateurs; & ceſte action eſtant finie, ils eſliſent auant que de ſortir de là autres vingt-huict, vn pour famille, qui retournent balotter auec eux les quatre ſuſdicts, & leur peuuent oſter de leur eſlection les deux tiers, & en mettre au lieu de ceux qui ne ſeroient approuuez, vn, ou d'auantage, mais du nombre du Senat. Ce qu'eſtant fait, le Conſeil s'aſſemble, & l'on y propoſe les quatre hommes choiſis, & propoſez par les Electeurs, & celuy des quatre qui a plus de balottes, demeure Duc.

Il y a huict Gouuerneurs qui ſont aſſis ſur le banc auec le Duc, comme ſes Conſeillers. L'office de ceux-cy dure deux ans, & ils ont auec le Duc le nom de Seigneurie. xvi.

Ils gouuernent la Republique, & toutesfois ils ne peuuent reſoudre ſeuls aucune choſe, où il s'agit de l'intereſt du public, ou qui ſoit de grande im-

portance, ains appellent pour cét effect le grand Conseil. Ces Gouuerneurs sont esleus à deux, par fois de six en six mois. Leur election se fait en ceste sorte.

On assemble le petit Conseil auec le Senat, & auec le Duc. Ceux-cy en eslisent 28. vn pour famille, lesquels esleus auec le Senat, & auec le Duc, proposent tantost 12. tantost 14. hommes au grand Conseil, qui auec les balottes fait election de l'vn d'entre eux à la fois.

Le iour suiuant ils obseruent la mesme chose à faire election du second, c'est à sçauoir le petit Conseil en eslit autres vingt-huict, & les vingt-huict, font le reste, comme il a esté dit.

Chacun desdicts huict Gouuerneurs apres le temps de son office finy, demeure Procureur de sainct George pour deux ans: de sorte qu'au College des Procureurs on void tousiours les huict qui ont esté au Gouuernement de la Republique, & tous ceux-cy interuiennent au Senat auec le Duc, & les huict Gouuerneurs, deliberans des choses d'importance, & ces Gouuerneurs ont charge de tout l'Estat, & deux d'entre eux demeurent au Palais auec le Duc, & les autres six en leurs maisons, & se changent alternatiuement à deux par fois de trois en trois mois.

De ces Procureurs il y en a quelques-vns à vie, & ce sont ceux qui ont esté Ducs; & quelques-vns le sont seulement deux ans, c'est à sçauoir, ceux qui ont esté Gouuerneurs. Ceux-cy ont la charge de faire les affaires du public, touchant les reuenus & choses semblables. Ce sont personnages de grande reputation, & qui sont en grande estime.

XVII. Tous lesdits Magistrats entendent seulement au gouuernement de la Republique. Or quant aux iugemens, parlant premierement des criminels, on a communement vn Potestat estranger qui est Docteur, auquel on donne d'honnestes gages. Cestuy-cy demeure en vn Palais proche de celuy du Duc. Il cognoit & donne iugement de tous crimes: mais il ne peut executer sa Sentence, si elle porte peine de mort, sans le consentement du Senat.

Il a auec luy deux autres Docteurs estrangers, dont l'vn est appellé Iuge de malefice, & l'autre Fiscal, & auecques l'ayde de ces deux Iuges le Potestat forme le procez aux criminels, & faict choses semblables. Outre les susdicts le Potestat a son Lieutenant, qui a soing des choses ciuiles, qui concernent seulement l'execution.

Il y a vn office de sept hómes appellez extraordinaires, qui represente presque la personne du Prince, à cause qu'il est occupé en la conduicte de la Republique.

Ils ont la charge de prolonger, & d'accourcir les procez, & de donner des tuteurs aux pupils, & s'il aduient que les parents ayent procez entr'eux, ou qu'il y en ayt entre le pauure & le riche, ceux-cy donnent ordinairement en tel cas le Magistrat que bon leur semble, pour oüir les parents, ou le pauure, & le riche qui plaident. L'office de ceux-cy dure six mois, & est de grande dignité.

XVIII. Il y a pareillement vn Magistrat de cinq hommes, appellez Syndics souuerains, qui ont l'authorité de syndiquer tant le Duc, que les Gouuerneurs, quand ils sont à la fin de leur terme. Ils font encore mesme chose que les autres Magistrats de la Repub. & ont authorité de punir le Duc, & les Gouuerneurs, s'ils trouuent qu'ils ayent failly.

Et quand le Iuge est hors de charge, & que le tẽps de celle des Gouuerneurs

est expiré, on fait crier par ordonnance des Souuerains, que si quelqu'vn a à dire quelque chose contre le Duc, & contre les Gouuerneurs, il vienne en leur presence; & pour ceste cause le Duc, & les Gouuerneurs demeurent huit iours au Syndicat, lesquels estans passez, on les punit si on les trouue en faute, & au contraire on leur donne vne attestation de leur innocence, auec laquelle ils se font apres Procureurs, si bien qu'ils ne le peuuent estre s'ils n'ont ceste patente ou certificat. Dauantage on appelle par deuant ceux-cy de plusieurs Magistrats de la Repub. & finalement la grandeur de cét office est telle, que la Republique esleut pour vn des premiers Syndics le Prince André Dorie, & ils sont assis auec le Senat, & au Palais du Duc.

Et pource que nous auons parlé cy dessus des choses criminelles, afin de dire desormais quelque chose des ciuiles, il faut sçauoir que la Republique donne gages à cinq Docteurs estrangers, toutes les deux annees, & ce corps de 5. se nomme la Rote. xix.

Ces Docteurs prennent cognoissance des choses ciuiles, & demeurent au Palais du Duc, & les choses qui sont traictees deuant eux se iugent par la voye ordinaire des loix Imperiales, & les procez se font selon l'ordre iudiciaire ordonné par la Cité, qui vit à la façon ancienne.

Quant aux choses qui cõcernent les arts, il y a des Censeurs qui donnent ordre que des vẽdeurs, & tous les autres qui trafiquẽt de leur mestier, ayent des mesures, & autres choses semblables iustes, & selon les loix, ils pouruoyent aussi à leurs chefs qui sont nommez Consuls, & esleus entre les artisans. xx.

Ces Consuls ont authorité aux choses de leur art & mestier, & entre les autres Consuls ceux de la soye peuuent beaucoup sur leurs hommes; de sorte qu'ils ont authorité de faire donner la corde, de bannir, d'enuoyer en galere, & d'ordonner autres peines à ceux qui font quelque faute.

On trouue en la ville de Gennes 40. Capitaines du nombre, & du corps des nobles, qui sont changez tous les ans. Chacun de ceux-cy a sous luy cent hõmes du peuple, de sorte qu'ils font en tout 4000. personnes, & la Repub. se sert de ceux cy en toute occurrence; veu qu'ils font la garde quand on a quelque doute, & quand la Seigneurie sort dehors ces 40. Capitaines l'accompagnent tous vestus de velours, qui est l'ornement de ces Seigneurs.

Dauantage les hommes de toute la ville, & des fauxbourgs qui sont propres aux armes, sont enroollez depuis l'aage de 20. ans iusques à 60. rangez soubs des Capitaines, qui sont obligez de se trouuer au besoing auec les armes en la main, selon qu'il leur sera ordonné.

La Republique a continuellement vn General, qui est intendant sur les armes, pour s'en seruir aux occurrences, & en temps de guerre.

L'office, & Magistrat de S. George, noble entre tous les autres en ceste ville, fut ordonné l'an 1407. Il a conseruẽ durant long temps ceste Republique, qui n'ayant point de richesses naturelles, à cause que la qualité du païs ne le porte pas, a toutesfois eu des hommes d'esprit subtil, & de grand iugement, à trouuer de la forme, & le moyẽ d'auoir de l'argẽt, pour les entreprises, & necessitez de ceste Republique. xxi.

C'est pourquoy au temps passé, ceux qui gouuernoient les affaires publiques, prenoient de l'argent des personnes particulieres tãtost volontairemẽt, tantost par contrainte. Il est bien vray qu'à raison de l'argent que les particuliers desbourſoient, le public leur donnoit de profit sept, huict, neuf, & dix

pour cent, selon la diuersité des temps, afin que telle gens ne receussent du dommage de ce seruice fait au public. Et afin que ces personnes prestassent plus volontiers, on leur donnoit asseurance de leur argent sur les reuenus publics, vendant par exemple, à quelques-vns les droits, & iurisdictions du peage des grains, à quelques-vns la gabelle du vin, & à d'autres la gabelle du bled, & ce contract entre le public, & le particulier, fut nommé parmy eux COMPERA, ou achept, comme si les particuliers auoient achepté (car COMPERA, ou COMPRAR veut dire achepter) les droits du public: & il fut ordonné que quiconque presteroit cent liures, fust dit auoir vn lieu sur la Compera, & qui en prestetoit deux cens, deux, & ainsi des autres: de sorte que tels achepts multiplierent grandement, & il y en auoit qui estoient nommez achepts du Chapitre, quelques autres de S. Paul, & d'autres du Soleil, & chacun estoit particulierement gouuerné par plusieurs citoyens qui auoient charge de payer iustement, & selon le deuoir, le profit deu aux pasteurs, & de compter entre eux, & la Republique. Et à cause du grand nombre des achepts faits mesme par les nations estrangeres, & pour le grand nombre des Gouuerneurs il s'en ensuiuoit beaucoup de confusion; si bien que la Seigneurie resoult que tous les achepts seroient reduits à vn seul, nommé l'achept de S. George, & qu'il seroit gouuerné annee par annee par les citoyens, qui deuoient pouruoir, & donner ordre qu'on fist raison aux presteurs, & de là nasquit le commencement de l'office sainct George.

Et pource qu'on cogneut que ledit office gouuernoit les choses susdites auec prudence, & Iustice, & qu'il y eut beaucoup d'affaires en ceste Republique, le nombre des lieux s'accreut grandement. Si bien que le commun alienant ses rentes, la charge de cét office deuint tousiours plus grande, soubmettant à son gouuernement diuerses places, & communautez. A raison dequoy il aduint que cét office obtint plusieurs priuileges, premierement de la Seigneurie, puis de plusieurs Papes, des Empereurs, & des Seigneurs qui ont commandé à la ville de Gennes. De sorte que l'office sainct George, encores qu'il depende du public, & de la Seigneurie de Gennes & de ceux qui gouuernent le Palais, n'est toutesfois soubmis à la Seigneurie, ains tous ceux qui sont admis à la Seigneurie, ou au gouuernement de la ville, iurent de conseruer les priuileges du Magistrat de sainct George, & de le maintenir. Et pource que naturellement les choses ont de foibles commencements, puis auec le temps deuiennent parfaites; ce Magistrat est mieux reglé maintenant qu'il n'estoit quand il commença. Or il ne respond aux presteurs pour le regard du profit, vne somme determinee, mais selon la proportion de ses reuenus, plus, & moins, selon les occasions qu'il a de despencer pour la conseruation des choses qui concernent sa charge, & selon que les gabelles, & les autres reuenus que la Republique a assignez aux presteurs, profitent.

Dauantage il a acquis seigneurie auec plusieurs bons reuenus; ce qu'il n'auoit pas au commencement. Apres cecy l'on a fait de nouuelles regles, & ordonnances, de sorte qu'il est beaucoup plus puissant, touchant les expeditions des causes, la punition des delinquants, & la façon de gouuerner les peuples qui luy sont soubmis.

Et celuy qui considerera bien toute chose, verra que pour raison de ce Magistrat le corps de la ville contient presque deux Communautez, l'vne grande, & l'autre petite.

La grande est gouuernee par le Palais, & comprend toute la ville; la petite est gouuernee par sainct George seulement quant aux choses susdites, & comprend tous les presteurs.

La premiere ou la grande est subjette à changemens, & a este souuent soubs vn gouuernement plustost violent qu'autre: mais la petite a tousiours esté libre, ferme, & soubs ses citoyens.

Il y a sur cét office de S. George huict Gouuerneurs qu'ils nomment Protecteurs. Ils durent vn an, & sont esleus tous les six mois quatre à la fois de tout le nombre des presteurs, creäciers du pays, ou estrangers, toutesfois iusques à certaine somme, & ils sont faits en ceste sorte. xxii.

On tire au sort de tout le nombre des creanciers 80. hommes, qui estant assemblez aussi tost qu'ils ont esté tirez, on remet de nouueau dans la boite lesdits quatre vingts, dont on tire au sort 34. qui estans enfermez ensemble ne peuuent partir du lieu où il sont sans auoir esleu en balotant les huict Protecteurs, & il faut que celuy qui est esleu aye 16. balotes, afin de passer.

Or l'annee 1444. on crea vn autre office de huict hommes qui se nomme l'office des Quarante quatre, à cause de l'annee en laquelle il fut creé. xxiii.

La cause de la creation de ces huict hommes fut, que l'office estant beaucoup augmenté en l'espace de trente sept ans: de sorte que les huict Protecteurs ne pouuoient terminer, ny restraindre en vn an les affaires qui leur suruenoient, à raison dequoy ils auoient de reste des emolumens, & des rentes en diuerses façons, afin de mettre ordre à ces restes, qui sont en effect la substance, & la richesse de l'office, il sembla necessaire à ceux qui auoient part à l'achept de creer quelques vns qui eussent charge desdites choses faisant que tout fust au profit du Magistrat de S. George, & donnant ordre que tout fust conduit secrettement, pour oster tout subject de mal-faire aux Seigneurs tyrans: & de ceste sorte on fit les huict citoyens, dont on en change deux tous les ans, & leur charge est de ramasser, & gouuerner ce qui reste tous les ans des choses que les huict protecteurs ont maniees.

Cét office a sous luy le gouuernement de l'Isle de Corsegue, & de plusieurs villes & places d'importance, & c'est du mesme que sortent les despences qui se font pour la conseruation de la Republique.

Ceste Seigneurie enuoye toutes les annees en Corsegue vn Gouuerneur general qui se tient dans la Bastie, de mesme que la Iustice que les Genenois y ont establie, qui est veritablement rigoureuse aux Corses, & presque du tout insupportable.

RELIGION, ET CHOSES DE L'EGLISE.

LEs Genenois & les Corses sont tous Catholiques. Gennes est vne Archeuesché qui a sous elle les Eueschez de Lune, maintenant Sarzane, de Bobie, d'Aprum, ou de Brunac, de Metene, ou Maran, d'Accie, ou d'Ampurun, de Noli, & d'Albengue, & en Corsegue l'Eueschè de Nebie. xxvii.

En Corsegue il y a les Eueschez de Mariane, de Nebie, d'Ajasse, d'Alerie, & de Ciuita, dont quelques-vnes sont sous l'Archeuesché de Pise.

LA REPVBLIQVE DE VENISE.

SOMMAIRE.

1. DEnombrement des chasteaux, villes, & Estats soubsmis à la Seigneurie de Venise. 2. Description de la ville de Venise. 3. Bresse. 4. Verone. 5. Bergame, Vicence, Creme, &c. 6. Le Friuli & son estenduë, ses villes, entre autre Aquilee bastie par les Romains. 7. L'Istrie, & les principales villes de ceste presqu'Isle. 8. Corcyre à present nommee Corfou. Assiette de ceste Isle, & confins: sa longueur & largeur: & quand rangee sous la domination des Venitiens. 9. Cephalonie, son circuit, ses villes & ports. 10. Zãthe, sa situation & circuit. 11. L'Isle de Crete, sa longueur, largeur, circuit, & assiette, ses ports, rivieres, montagnes: Contenant iadis cent villes dans son enceinte, dont elle fut appellee Hecatonpolis des anciens. 12. Bonté de l'air de la Marque Trevisaine & ses principales rivieres. Verone abondante en huyle, vins, fruicts & fine laine. Olives de Bergame. Vins excellẽs de Friuli Herbes medecinales de l'Istrie. 13. Corfou abondante en miel, cire, huyle, salines, orangers, citrons, & de la Fontaine Cardachie. 14. Candie abondante en malvoisie, laict, miel, cyprez, infestee des Phalanges araignees venimeuses. 15. Description du Bouc-estain de Candie, semblable au cerf en agilité: & cõment est prins des chasseurs. 16. Pescheurs premiers habitãs & fondateurs de Venise & Rivalto. 17. Venitiẽs d'vn naturel grave & amateurs de liberté. 18. Cretois anciẽnement estimez les meilleurs archers du monde. Inventeurs de la danse Pyrriquie continuee iusques à ce temps entre les paysans. Leurs loix pratiquees par toute la Grece. 19. De l'humeur grave des Venitiẽs de ce siecle, leur grand iugement és affaires, leur industrie és arts, magnifiques, rusez & ravissans: les Veronois studieux & fideles: les Padoüans irresolus: les Vicentins vindicatifs, & les Candiots menteurs. 20. Quels sont les revenus de la Republique de Venise, & à quelle somme se montent par an. 21. Voyes extraordinaires d'exactions pour soldoyer les armees, & subvenir aux affaires de l'Estat. 22. Du Depost de Conseil, & autres manieres de tirer argent pour la Seigneurie. 23. Des forteresses qui sont en tout l'Estat des Venitiens. 24. Des Cernides, gendarmerie destinee pour la deffence des forteresses. 25. Quelle est l'infanterie & canalerie de ceste Republique. 26. Des forces maritimes & armees navales; de l'admirable Arsenal de Venise, & du grand nombre de ses galeres, canons, ouvriers continuellement travaillans. 27. Police de ceste Seigneurie, & premierement du Doge ou Duc, & son pouvoir. 28. Du Conseil de dix & Senat qu'on appelle Li Pregadi, & qu'elles affaires s'y traitent. 29. Republique de Venise mise en paralelle auec

le Romaine. 30. Des deffauts & imperfections de ceſte Seigneurie. 31. Religion des Grecs Schiſmatiques toleree és Iſles de Corfoüe & Candie. 32. De nombrement & liſte des Ducs de Veniſe, leur vie & actions plus remarquables.

LES Venitiens poſſedent en Lombardie, & en la Marque I.
ſept villes, riches, grandes, & fort peuplees, outre pluſieurs belles places, & diuers chaſteaux.

Les villes ſont Bergame, Creme, Breſſe, Verone, Vicence, & Padoüe.

Les autres places ſont Baſſan, Caſtelfranc en la Marque, & autres que ie laiſſe pour fuyr la longueur.

Vers le Nort elle poſſede preſque tout le Frioli auec l'Iſtrie, qui eſt la derniere Prouince d'Italie de ce coſté-là.

Elle maiſtriſe preſque tous les riuages, & toutes les Iſles de la Dalmacie, & Sclauonie, ou il y a quelques bonnes villes, comme Zara, & Catarro.

Elle poſſede encor à l'emboucheure de la mer Adriatique l'Iſle de Corfou, & outre ce l'Iſle de Cefalonie, de Zante, de Cerigo, de Lucerigo, & en l'Archipelague l'Iſle de Zarre.

Ces Prouinces paſſees elle eſt maiſtreſſe de l'Iſle de Candie, & voylà tous les Eſtats qui ſont ſoubmis à ceſte Seigneurie.

Quãt à Veniſe ſi on cõſidere ſa beauté, non ſeulemẽt on l'eſtimera belle entre II.
toutes les villes d'Italie, mais encore admirable, tant à cauſe du grand nõbre de ſes palais, qui ſemblent pluſtoſt baſtis pour des Roys, que pour des perſonnes qui ſemblẽt rechercher vne mediocrité hõneſte en toute choſe, qu'à raiſon de la multitude de ſes tẽples. Veniſe eſt encor admirable à cauſe de ſes beaux põts, de ſes grandes places, de ſes boutiques pleines de toute ſorte de marchandiſes.

Breſſe eſt la ſeconde ville de Lombardie, non pour le tour de ſes murailles, ou III.
pour la multitude de ſes habitans (veu qu'il n'y a pas plus de cinquante mille perſonnes) mais pour la grandeur de ſa iuriſdiction, pource qu'elle embraſſe beaucoup de bonnes & belles places, & des vallees importantes, & peuplees. Entre les places qui luy ſont ſubjettes on donne le prix à Aſola, & Salo ſur le lac de la Garde; & entre les vallees à Valmonica, qui a de longueur cinquante milles, & pleine d'habitans. Elle comprend auſſi les lacs d'Iſee, & d'Idre.

Veronne eſt grande ville, & fort agreable, contenant enuiron quatre vingts IV.
milles perſonnes. Entre Verone & Padoüe il n'y a pas grande difference quant au tour des murailles, mais Verone a du peuple deux fois autant que Padoüe, & c'eſt le ſubiect pour lequel les Venitiens entretiennent tant qu'ils peuuent les eſtudes dans la derniere, afin de la rendre plus habitee.

Bergame, Vicence, Creme, & Treuis ſont peu differentes quant au nõbre des V.
habitãs, & vallẽt biẽ autãt que Modene qui a ſon duc particulier. Mais Vicẽce a vn grand territoire; celuy de Creme eſt petit, & celuy de Bergame aſſez grãd.

Le Friuli s'eſtend entre la Liuence, l'Iſtre, les Alpes, & le Golfe de Veniſe. Il VI.
cõmence auec les Alpes, qui diminuans peu à peu finiſſent en belles cãpagnes. On void en ce pays la riuiere de Liuence, qui pour eſtre trop proche de la mer, ainſi qu'elle tombe des Alpes n'a pas aſſez de temps pour arreſter ſon cours rapide. Sur ceſte riuiere on void les chaſteaux de Contean, de Sacile, & de la Motte. Pareillemẽt ſur la riuiere de Lemõ qui paſſe auſſi par ce païs on void la ville de Cõcorde, Port-Gruaré. Sur celle de Tagliamento les places de Latiſare,

& Spilimbergue, & non guiere loing sainct Daniel & Osoppe. Sur le Natison on void la ville de Ciuidal d'Austria bonne & riche : puis sur de Lisonce celles de Gradisque, & Goritie, places subiectes aux Princes d'Austriche. On void apres l'emboucheure du Timaue, & plus outre Trieste, ville qui donne son nom au prochain golfe. La capitale de Friuli fut Aquileie grande ville, comme ce qui en reste encore le monstre. Elle fut bastie en ce lieu par les Romains pour garder le passage des Alpes (qui ne sont pas icy si aspres qu'ailleurs) contre les Barbares ennemis du repos de l'Italie. Elle fut rasee par Attila, si bien que cét empeschement estant osté, les Hurles, Huns, & Lombards passerent à leur aise, & vn peu auant nostre aage les Turcs mesmes. Aujourd'huy Aquileie semble plustost vn village qu'autre chose. Toutesfois elle garde encore son Eglise Patriarchale, illustre pour la memoire de sainct Marc, & pour la puissance des anciens Patriarches qui y faisoient leur demeure. Ce siege fut transporté à Grado à cause des frequentes courses des Barbares, sous le Pape Pelage. Mais les Venitiens ayans plusieurs annees apres obtenu vn Euesque, la dignité de Patriarche fut finalement transportee de l'Eglise de Grado à Venise sous Nicolas V. & Aquilee demeura auec son titre: mais pource que l'air de la ville est mal-sain, le gouuernement de Friuli, & tout ce qui importe à esté reduit à Vdene, ville qui a de tour cinq milles, & fait seize mille ames.

VII. L'Istrie commence à la riuiere de Risan, ou Formion, & s'estend iusques à sainct Vite, ou comme les autres veulent iusques à l'Arsie, qui est vn espace de deux cens milles. Les meilleures villes de ceste presqu'Isle sont assises sur de petites Isles, comme à Iustinopoli, Rauigno: les autres sont Piran, Vmague, Citanoua, Parenze, Pole, qui du temps de Strabon estoit la limite de l'Italie. Les Venitiens qui desirent la peupler, donnent à ceux qui y veulent aller tenir maison, certaine quantité de terre, auec diuerses exemptions, & franchises. Aux lieux qui sont au milieu du pays il n'y a point de places d'importance.

VIII. Corcyre Isle renommee par les escrits des anciens est celle qu'à present on nomme Corfou, assise en la mer Ionique, ou golfe de Venise, regardant l'Italie du costé de la Calabre, & auoisinant l'Empire, ou l'Albanie vers le Septentrion, n'en estant guiere plus loing que d'vn mille l'Italie, du costé qu'elle regarde la ville de Butrinte: au lieu que ceste Isle est à soixante milles d'Italie, ayant la ville d'Otrante opposee. Ceste Isle a le joüet de tous ceux qui ont cõmãdé sur la mer, iusqu'à ce qu'en l'an de nostre Seigneur mil trois cẽts octãte deux, les Corfois se voyans exposez aux injures de tout le monde, se donnerent aux Venitiens, qui les ont deffendus plusieurs fois de la furie des Turcs, & ont tellement fortifié ceste Isle qu'il semble impossible qu'on s'en rende maistre. Elle est beaucoup plus longue que large: est faite en demie Lune, ou demy cercle, ayant deux pointes, dont l'vne qui regarde l'Orient se nomme Cap de Leuchim, pres laquelle, & en la mesme assiette dans le golfe on void vne autre pointe nommee le Cap Blanc: l'autre regarde le Nort, & s'appelle de Saincte Catherine, où l'on void le port de Cassope, & la troisiesme qui est au milieu de l'Isle est la pointe Saint Sydere, où est assise la ville de Corfou, non loing de laquelle on void la pointe Sainct Nicolas, ayant vis à vis l'Isle de S. Vite, & celle de Candiloniſi. Et de la pointe de Leuchim iusques à celle du port Cassope est la longueur de l'Isle, qui a cinquante quatre milles d'Italie;

mais

mais ſa largeur eſt conſideree depuis le chaſteau S. Ange, & elle eſt d'enuiron 24. milles d'Italie. Son circuit eſt d'enuiron quatre-vingts milles, quoy que quelques vns luy en ayent donné autrefois trois cents. Elle eſt diuiſee en quatre quartiers, que les Venitiens appellent Balies, ou Gouuernemens, dont le premier qui regarde le Leuant ſe nomme Leuchim, celuy du Ponant Laguire, le troiſieſme eſt la Balie du milieu, & le quatrieſme porte le nom, & tiltre de Loros. La ville de Corfou eſt la capitale de ceſte Iſle, & des autres adiacentes ſur leſquelles les Venitiens ont commandement. Il y a encor à Corfou vne autre ville qu'on nomme maintenant Pagiopoli, ou Palopoli. Le port de la ville de Corfou eſt fort grand, & capable d'vne grande quantité de vaiſſeaux. Il y a encor les ports de Caſope, de S. Sidere, de Timon, de Guni, de Spilo, & d'Euripe; mais ceux de Sidere, & de Timon ſont dangereux à l'abord. C'eſtoit en cette Iſle que ſe tenoit jadis Alcinous Roy des Pheaciens, & Nauſicas ſa fille, qui poſſedoient les beaux iardins dont Homere parle.

La Cephalonie a cent milles d'Italie de circuit, & n'eſt guiere eſloignee du 12.
continent d'Albanie, du coſté d'Acarnanie, regardant à l'Orient l'Iſle d'Itaque, à preſent Val de Compare, & au Midy celle de Zante, au Ponant elle voit la Sicile, & au Septentrion le pays d'Epire. Cette Iſle auoit autresfois quatre villes, dont il ne reſte vne ſeule marque. On y voit aujourd'huy le port Guiſcard, & en iceluy la ville de Petilie, ou Polaqui. Il y a auſſi les villes de Sidre, & Vardan, & le port de Sidre regarde le Midy.

Zanthe jadis Zacynthe eſt aſſiſe viz à viz du Golphe de Corinthe, maintenant nommé de Lepante, ayant quelque 60. milles de circuit. 13.

L'Iſle de Crete, ou de Candie a de longueur de l'Orient à l'Occident enuiron ſoixante lieuës de France, & ſa largeur ne contient plus haut de ſeize lieuës. Son circuit eſt d'enuiron ſix vingts lieuës à en faire le tour par mer. Elle a au Ponant la Mer Hadriatique, au Nord celle qui porte le nom de Cretique, au Midy la Lybique, & au Leuant la Carpathienne: car c'eſt comme la deſcrit Ptolemee. Elle fut jadis renommee pour auoir cent villes, & pource le Poete Grec l'a nommee Hecatonpolis. Son aſſiette eſt plus orientale que celle du pays de la Moree, eſtant poſee entre le pays d'Attique, & celuy de Cyrene d'Afrique, & n'ayant que deux iournees de Mer, pour aller à l'vne, ou à l'autre Prouince. Il n'y a auiourd'huy en cette Iſle ſelon Belon, que trois villes renommees, c'eſt à ſçauoir Candie, jadis Matium capitale de cette Iſle, qui en prend ſon nom, puis Canee, autresfois Cidon, & apres Rhetynno, que les Anciens nommoient Rhetynne. Elle a vn Port qui n'eſt guiere commode: mais ceux de Canee, & Candie ſont extremement aſſeurez, & propres. On y voit les riuieres de Melipotame, Scaſin, Cladile, Epicidome, Giffo, & Diuotro vers le Nord, Populiar, vers l'Occident, & Limens au Midy. Ses montagnes plus renommees ſont Ida, nommee par les habitans Philoriti, Leuci, que Pline nomme Caduſſi qu'on nomme aujourd'huy de Madure, & Dicte, qui eſt nommé Sethie. Ceſte Iſle ſemble faicte pour dominer toute la Grece, d'autãt qu'elle eſt peu eſloignee du Peloponeſe, & peut commander à toute la Mer qui regarde la Grece. Elle fut venduë aux Venitiens par le Marquis de Montferrat, l'an mil cent nonante quatre. 14.

QVALITE'.

XII. LA Marque Treuisane a vn assez bon air, & bien temperé, ses champs sont agreables, & rapportent assez de froment & d'autres grains, & de toute sorte de fruicts, mais elle est principalement abondante en vin. On y trouue quelques metaux, & elle ne manque aussi de force troupeaux de bestail. Les riuieres principales de cette contree sont la Piae, la Brente, le Bacgilio, le Tesin, l'Adde, l'Oglio, & l'Adige. La vallee de Valcamonique est pleine de mines de fer. Quant à Verone l'air y est fort sain, son terroir est en plusieurs lieux sterile, & le froment n'y vient iamais en abondance. Mais il rapporte force huyles & force vins excellens, mais fort espaiz & des fruicts de toute sorte: & lon y trouue de la laine fine en grande quantité. Elle a aupres le lac de Benac qui est plein de poissons de toutes sortes. Il y a vne montagne fort haute au dessus de la ville qui est renommee pour les herbes qui y viennent. Pres la ville de Bergame le pays est raboteux, & aspre, sterile du costé du Nort à cause des montagnes, mais aux autres endroits il n'y manque rien de ce qui est necessaire à la nourriture de l'homme, toutesfois le vin n'y croist point à cause de la froidure. Mais aux vallons voysins, & subiects à cette ville on recueille force oliues, & en aucuns endroicts d'assez bons vins, mais non en grande quantité. Autour de Creme, il y a force bleds, vins, & fruicts, de belles & bonnes eaux, & du poisson en abondance. Le territoire de Treuis est agreable, gras, & fertil.

Quant au Friuli il porte de tres-bons vins, & en abondance, mais il ne produit guiere de froment, ny d'autres choses. Il est exposé aux changemens de l'air, & des vents. L'Istrie est montueuse, mais non aspre, & abonde en vins, huyles, fromens, & pasturages. Entre les autres montagnes il y en a vne qu'on nomme Plus Grande, auec vne belle fontaine au sommet, où lon trouue des meilleurs simples que la medecine puisse demander, & pour cette cause les Medecins des pays loingtains y vont pour les cueillir, ou les remarquer. Pole a vn mauuais air, de mesme que la plus grande partie de l'Istrie en la coste de la mer on faict force sel, & lon trouue beaucoup de poisson en cette mer, à cause de la grande multitude des Isles, & des Golfes.

XIII Pour le regard de l'Isle de Corfou, elle est montueuse, & le pays raboteux vers le Midy: mais aussi il y a plus de fleuues, & de ruisseaux qu'aux autres endroicts, comme le fleuue Pinize, Mesongi, Euripe, & Potami. Du costé du Nord elle est pleine, sauf qu'il y a vne montagne, qui entre en la mer, au sommet de laquelle est assis Castel Noue. Il y a pres de Palopoli vne fontaine nommee Cardachie qui est si abondante en sa source, que non seulement ceux de Corfou en sont substantez, à cause que la ville est pourueuë d'vne eau grossiere, & mal saine, & pource que les citoyens s'en vont fournir auec des barques; mais encore les galeres, & grands vaisseaux y vont faire aigade. Pres du mesme lieu on voit les plus belles Salines de tous les pays d'alentour, dont ceux du pays tirent le sel, pour en payer la gabelle à la Seigneurie de Venise. Mais sur le destroit du Golfe de ce promontoire de Pagiopoli, pres le lieu dit Necrotalassi on voit vn petit Golfe, dans lequel il y a comme vn grand reseruoir du meilleur poisson qui soit en la mer Medi-

terranée, & outre ce durant l'hyuer, le gibier, & les oyſeaux de riuiere y foiſonnent. Ceſte Iſle iouyt d'vn tresbon air, & eſt fort ſaine. Elle porte quãtité d'orangers, de citroniers, & autres ſemblables arbres. Corfou abonde encor en miel, & en cire. Le vin y croiſt bon, & en abondance, mais ſur tout on louë l'huyle de Corfou, à cauſe de ſa ſinguliere bonté. Au reſte ceſte Iſle produit ſuffiſamment des bleds & des fruicts. Il ne s'y trouue ny Loup ny Ours pour nuire aux troupeaux; mais il s'y trouue quantité d'autres animaux bons à manger, & que les hommes ont accouſtumé de pourſuyure en chaſſant.

En l'Iſle de Cephalonie il n'y a fleuue, ny ruiſſeau, ny fontaine d'eau douce, tellement que les beſtes qui ne ſont domeſtiques voulans boire ouurent la bouche le ſoir, & le matin pour receuoir la roſee.

Il y en a qui diſent, & entre autres Herodote, qu'en l'Iſle de Zante il y auoit des fontaines qui vomiſſoient auec l'eau de la poix en grande abondance. On n'y trouue guiere autre choſe qui ſoit digne d'eſtre remarquée.

L'Iſle de Candie quoy que montueuſe a force vallons de grand rapport, & extremement fertiles, à cauſe qu'elle eſt arroſée d'vne infinité de fontaines, ruiſſeaux, & riuieres. D'auãtage la vigne y vient à ſouhait, & produit en abõdance de bon vin que ceux du pays nomment Maluoiſie. Le lait & le miel y abondent pareillement, & l'on y a de la chair à ſuffiſance, ſi bien que les anciens l'ont nommée à bon droit l'Iſle bien-heureuſe. Il y naiſt des plus beaux cyprez qu'on ſçauroit voir, & des arbres de toutes ſortes propres à faire nauires, ce qui eſt de grand profit à la Seigneurie de Veniſe. On n'y voit aucune eſpece d'animal nuyſible, farouche, ny venimeux, horſmis des Phalãges qui ſont comme araignees: mais en Candie elles ne ſont dangereuſes. XIV.

Elle abonde encor en Cheureux, Dains, & Yſards, ou Chamois: mais on n'y voit guiere de Sangliers ſi ce n'eſt du coſté de Canee. Il y a des Boucs eſtains, qui ne ſont plus grands qu'vne cheure, & ont autant de chair que pourroit auoir vn grand Cerf: auſſi il a le poil fauue, & court, & porte outre ce vne grande barbe noiraſtre. On le prend quelquesfois, lors qu'il eſt encore fort petit, afin de le nourrir parmy les troupeaux des cheures, & en tirer de la race, tant pour ſa beauté, que pour le gouſt de ſa chair. Ses cornes ſont fort grãdes, eu eſgard au corps, qui eſt comme celuy de la cheure: mais il eſt ſi agile, qu'il ſurpaſſe les Cerfs à courir, & les chiens à flairer: veu qu'il ſent les chaſſeurs qui le pourſuyuent de plus de cent pas: ſi bien que pour le prẽdre on lie des cheures domeſtiques aux aduenuës, & paſſages de la montagne, & le Boucceſtain les ſentant va vers elles, & ainſi qu'il s'y arreſte les chaſſeurs ont beau loyſir de le bleſſer. Mais ſi le coup n'eſt mortel, quoy que le fer ſoit enuenimé, & luy demeure dans le corps, il ſe gueritt en prenãt de l'herbe que les Simpliſtes appellẽt Dictame, qui eſt bonne contre les venins, ainſi que dit Dioſcoride: veu que ſa ſeule odeur fait mourir les ſerpens, & autres beſtes venimeuſes. XV.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs premiers qui demeurerent aux enuirons de Veniſe furent peſcheurs qui ne viuoient que du poiſſon qu'ils pouuoient prendre. Apres ils commencerent à dreſſer quelques baſtimẽs, principalemẽt à Riualto, & ceſte ville commẽça à florir par la deſtruction des villes d'Aquilee, de Cõcorde, d'Alcine, XVI.

de Padouë, du mont Oppiterge, d'Heraclee, d'Aquilin, de Grade, de Capreole, & de Laureote à la venuë d'Attile, l'an 456. & ses habitans retindrent les diuerses humeurs, & meurs de tous ces lieux. Au reste ses citoyens ont esté de tout temps fort graues, & desireux de cõseruer leur liberté de toute leur puissance.

XVII. Quant aux autres lieux de la Marque Treuisane, & de Friuli ils ont embrassé les meurs de ceux qui s'en sont rendus maistres, mais sur tout les factions y ont regné comme au reste de l'Italie.

XVIII. Quant à l'Isle de Candie elle a fleury tellement jadis que ses Roys tenoient en bride presque toute la Grece. Les Cretois estoient estimez des meilleurs archers de la terre. Ils inuenterent la dance Pyrriquie, du temps de leur Roy Cydon. Ils estoient tous armez lors qu'ils la dançoient, & elle a esté tellement continuee en cette Isle, que les payſans la dançent encores les festes au plus chaud du iour en plein Esté, sans se soucier de l'ombre, & auec leurs armes, à sçauoir l'arc, la trousse & l'espée, comme si sans cela ils ne pouuoient auoir bonne grace en dançant. Les peuples plus excellens d'entre les Grecs ont pris leurs loix des Candiots, ainsi que Platon mesme tesmoigne, & Platon apres luy, & sur tous les Lacedemoniens en prindrẽt la pratique. Vne de leurs loix portoit que les enfans fussent nourriz en public, à fin que les pauures ayans mesme nourriture que les riches, n'euſſent aucun subiect de les enuier, & il estoit aussi porté par les loix que pour accoustumer les enfans à ne craindre rien, ains plustost à supporter toute chose auec patience on les accoustumast aux armes, & à leur faire mespriser le chaud, le froid, la faim, & la soif, & qu'ils vsassent de l'arc, & de la flesche en dançant, & eussent des habillemens propres à la guerre. Tous Candiots estoient contraints de se marier estans d'aage, & dés lors qu'ils sortoient de la troupe de ceux qui estoient en adolescence. Ils ne conduisoient pas leurs espouses tout soudain en leurs maisons, mais attendoient qu'elles fussent capables de manier les affaires du mesnage, & les parens se marioient indifferemment les vns auecques les autres. La loy portoit que si la sœur estoit mariee à son frere, il faloit qu'il la doraſt de la moytié de son patrimoine. Le rauissement des filles y estoit plus estimé que si lon euſt obtenu de leur franche volonté ce qu'on desiroit. Et en fin les Candiots laissant leur ancienne discipline, deuindrent Pyrates, comme ceux qui de tout temps auoient tenu le premier lieu sur la mer, & qui s'estoient portez si vaillamment que d'auoir vaincu ceux de l'Attique, & conduit des armees heureusement iusques en Sicile.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XIX. LEs Venitiens ont vne grande grauité, & cõtenance en leurs actions, mais sont fort seueres où ils ont de la puissãce, mesmes iusques à l'excez. Ils ne parlent pas volontiers lors qu'ils sont à table, & ne sont bons hõmes de cheual, pource qu'ils se trouuẽt dans vne ville où lon ne vaque guiere à cet exercice, à cause que les principaux voyages, & combats des gentilshommes Venitiens se font sur la mer. Leurs esprits ne sont ordinairemẽt si vifs que ceux de quelques autres nations d'Italie: mais ils ont vn tres-grand iugement, & reüssissent lors qu'ils s'adonnent à quelque science. Dans cette ville il y a force excellens, & rares hommes en tous arts, & toutes sciences.

On y laiſſe viure les Iuifs, & les Grecs en leur Religion, ſans les troubler en aucune ſorte. Pour le reſte, on dit communement que ceux de Veniſe ſont magnifiques, ruſez & rauiſſans, que les Veronois ſont ſtudieux, & fideles, & ceux de Padouë, branſlans au manche, & ceux de Vicence, deſireux de vengeance. D'auantage on dict que les Venitiens apportent à la guerre de l'argent, ceux de Treuis des eſpees, que les Breſſans ſont propres à faire des retranchemens, les Venitiens à faire vn appareil d'armee de mer, ceux de Padouë à manier les cheuaux, & ceux de Bergame à dreſſer des embuſcades. On dict auſſi quant aux femmes que celles de Creme ſont trompeuſes, celles de Vicence conſtantes, celles de Veniſe ſont inſolentes, & ſont les Princeſſes, celles de Verone ſont gracieuſes, celles de Breſſe diligentes, celles de Treuiz ialouſes, & celles de Bergame ruſees, comme auſſi qu'elle a beaucoup d'hõmes qui parlent mal, Padouë de bons ſoldats, Vicence beaucoup de Comtes, & Breſſe des habitans peu charitables enuers les pauures. Ceux de Frioli ſont ardans, prompts, touſiours au guet, & merueilleuſement induſtrieux, ayans l'eſprit vif, & ſubtil au poſſible. Les habitans d'Iſtrie ne ſont ny de grande vie, ny de grand courage.

Les habitans de Candie ſont de leur naturel prompts à mal faire. Les Anciens meſmes leur ont donné le nom de menteurs, Ils ſont ruſez, auaricieux, portent aſſez mal ayſement le trauail & n'apprennent aucun art ny aucune ſcience parfaictement. Il eſt vray qu'auiourd'huy à ce que dict Bellon, ils s'accouſtument dés leur enfance, ſuyuãt leur ancienne couſtume, à tirer de l'arc, en quoy ils excellent, ſurpaſſant meſme en cela les Turcs: & meſme ils ſont adroicts, diſpoſts, & vaillans ſur la mer, autant qu'ils l'ont autresfois eſté.

RICHESSES.

LA Seigneurie de Veniſe tire des Eſtats qui luy obeyſſent deux millions xxs d'or toutes les années en temps de paix en la façon qui s'enſuyt. Elle reçoit huict cents mille eſcus des villes d'Italie, & de cet argent, Breſſe & Bergame toutes ſeules en donnent plus de trois cents mille. Elle tire de Veniſe ſept cens mille eſcus de diuerſes daces, & gabelles, veu qu'on afferme celle du vin toute ſeule cent trente mille eſcus l'année. On tire encor de l'argent de diuerſes decimes, & taxes impoſees aux gentils-hommes, & au peuple de la ville meſme, & les autres cinq cents ſont tirez du ſel, qui ſe fait ſur les lieux qui ſont du long de la mer, & des daces, & gabelles, & aydes que les villes maritimes donnent à la Seigneurie. Et quelques vns diſent qu'elle en tiroit plus de cinq cents mille du Royaume de Cypre, leſquels toutesfois on tiẽt qu'elle tire de ſes ſubjects par vne autre voye.

Voyla les reuenus de cette Republique, qui eſt ſubjecte à l'accident des autres Principautez de la Chreſtienté; c'eſt à ſçauoir qu'elle conſume preſque tout cet argent en deſpences ordinaires qui ſe font en l'entretien de la gendarmerie, aux armees de mer, en la fortification des villes, & des chaſteaux dont elle a beſoing, & aux gages des Magiſtrats, & des Officiers de la ville. A raiſon dequoy l'on ne croit pas qu'elle en eſpargne aucune choſe, & quand elle en auroit de reſte, ce las'en iroit à payer les anciẽnes debtes qu'elle

a faictes. Si bien qu'on conclud que les reuenus ordinaires viennent à estre tous consumez, où la plus grande partie aux despences ordinaires qui se font en temps de paix. Mais il ne faut croire pour cela que ceste Republique ne soit fort puissante, pource que les Princes, & les communautez qui ont plus de manieres de tirer extraordinairement de l'argent, ont plus de puissance: & elle a de ces moyens à suffisance, & mesme elle en peut tirer auec moins de crainte, & de danger que les autres Princes Chrestiens ne font de leurs peuples. Car lors que quelque guerre arriue à cette Seigneurie, ou bien qu'il faut armer outre l'ordinaire, encore qu'il n'y ayt point de guerre, comme il aduient quand le Turc leue quelque grosse armée, elle recourt aux voyes extraordinaires, qui sont en grand nombre, & de diuerses sortes, qui se peuuent toutesfois reduire à trois.

XXI. La premiere est d'accroistre les Decimes qui sont desià imposees aux gentils-hõmes, & aux Bourgeois qui ont quelques reuenus des biens immeubles & cecy se faict en augmentant le nombre, c'est à sçauoir en faisant, qu'au lieu qu'on ne payoit qu'vne fois l'annee auparauãt, on paye deux ou trois fois selon la volonté du Senat: & semblablement quand on redouble les taxes que la Seigneurie fait payer aux marchands selon la valeur de leurs marchandises, qui est presque la dixiesme partie de leur gain, & ces choses sont aussi payees par les nobles, & citoyens plus ayse z que les autres. On peut enclorre encor en cette maniere premiere vne taille que le peuple paye quand on arme extraordinairemẽt: veu que pour toutes les armees, il est tenu de payer tant d'hommes à la Republique.

Lors donc qu'elle recourt à cette premiere maniere, elle le faict aysement, pource que tous payẽt volontiers, & donnẽt franchement ayde à leur patrie. Mais si cette-cy ne suffit elle recourt à la seconde, qui est que les gentilshommes seruent pour quelque temps en leurs Magistrats sans payemẽt, & dauantage elle ordonne que les premiers hõneurs qui ont accoustumé d'estre donnez aux gentilshommes plus meritans soient vendus, mais non à perpetuité, ny à qui donne dauantage, veu que plustost que de les donner à vne personne indigne, ils les donnẽt souuent à celuy qui offre le moins, à cause que le moins offrant est de plus grande valeur, & plus remply de merite. Or par vn semblable moyen en la guerre que tous les Princes Chrestiens firent en la Ligue de Cambray aux Venitiens, ils tirerent plus de cinq cens mille escus.

XXII. Vne autre façon de trouuer de l'argẽt se pratique aussi par cette Republique; laquelle ils appellent Depost de Conseil, qui est telle que par argent, ils declarent les ieunes hommes mineurs capables d'entrer au Cõseil, & de pouuoir obtenir des Offices.

La troisiesme façon de tirer de l'argẽt est quãd la Republique par vne grande necessité est contrainte de prendre de l'argent à emprunt des particuliers, desquels n'en pouuant auoir amiablement, elle en a par force en vendant les meubles, ou les immeubles des citoyens, si la necessité le requiert: ce qui estãt effectué n'engendre pas comme en d'autres subiects vn tumulte, & vne emotion generale, ny considerable, comme par exemple. Si le Senat auoit resolu que le tiers des biens de tous particuliers citoyens fust vendu, & que selon le prix des biens de l'vn & de l'autre, il se fist vne masse, la Republique se diroit debitrice de ces particuliers, ausquels selon que le Senat ordonne elle s'oblige de la rendre apres tant d'annees la guerre estant finie, à tant pour an,

c'eſt à ſçauoir à deux pour cent, qu'elle vient à payer en trente ans, & la Republique paye les vieilles debtes en cette ſorte, qui ſe nomment Profit du vieil Mont, ou bien elle paye à cinq pour cent l'annee, & cecy ſe nomme Mont nouueau, & encore Mont de ſubſide. Et ces interefts ſont payez par la Republique pour debtes moins vieilles que les premieres, ou bien elle paye dauantage, & s'oblige à rendre en bref le principal, & cecy ſe nomme Mont tres-nouueau, lors qu'il a eſté payé, & toutes debtes qui ſe payent dans 25. ou 30. ans qui ſe paſſẽt ſans guerre, qui eſt vne choſe qu'elle fuyt le plus qu'elle peut, s'eſteignent facilement.

Elle a pareillement accouſtumé de prendre l'argent à change, & d'en donner huict pour cent à qui en a voulu dõner, toutesfois pour dix huict ans ſeulement. Outre ce ils ont faict de pluſieurs biens publics immeubles vn Lot qui eſt vne eſpece de blanque tiree par billets publiquement en preſence des principaux Senateurs.

Ce ſont les manieres de trouuer de l'argent dont la Seigneurie s'eſt ſeruie aux guerres paſſees, & dont elle ſe pourra ſeruir de formais à ſa volonté. Elle peut encor accroiſtre les daces, & les gabelles des marchandiſes, ſelon que le Senat determine.

Et pour abreger elle a infinis moyens de tirer de l'argent ſans bruit, & en toute aſſeurance des nobles, des citoyens, & du peuple, meſme aux grandes neceſſitez à l'exemple du Prince, & pluſieurs gentils-hommes, & bourgeois ont donné de leur franche volonté à la Republique quantité d'argent, & il y en a eu quelques vns qui ont donné les ioyaux, & ornemens de leurs femmes, conſiderant que la Republique affligée en auoit plus de beſoing en ſes detreſſes, que leurs femmes pour s'en parer. Et non ſeulement les particuliers de la ville de Veniſe ont donné de l'argent au public, mais auſſi les villes qui luy ſont ſubiectes ont ſelõ leur puiſſance dõné à la Republique tout ſecours, outre les tailles qui leur eſtoient impoſees d'vne grande quantité d'argent. Ce qui aduient à cauſe que tous ayment la douce façon de gouuerner de cette Republique, & pareillement la droicte iuſtice qu'elle obſerue inuiolablemẽt tant enuers les pauures que les riches. On a donc accouſtumé de dire à bon droict dans Veniſe, qu'il n'importe que le public n'ait pas grande quantité d'argent, pourueu que les particuliers ſoient riches cõme ils ſont, pource que comme nous auons deſià dit, la Republique ſe peut facilement ſeruir de leurs biens.

Il faut donc croire que ce n'eſt choſe ayſee de ſçauoir au vray la quantité qui ſe trouue au threſor de Veniſe. Maintenant voyons vn peu qu'elles ſont les forces de cette Republique, puis que nous auõs aſſez amplement diſcouru de ſes richeſſes.

FORCES.

CETTE Seigneurie a pour ſon but principal de n'eſtre pas offencee, & de faire en telle ſorte qu'elle n'ayt aucun ſubiect d'auoir quelque crainte. Pour cette cauſe elle a faict, & fera touſiours pluſieurs Forts pour la ſeureté de cet Eſtat. Et quant à ces forts, (parlant en general) il n'y a Prince qui en ayt de ſi importants, ny ſi accomplis, veu qu'ils ont de gros, & bons XXIII.

rempars, & des fossez profonds, & spacieux, & il y a plusieurs villes fortes au possible, comme Treuise, Lignago, & Crome, quelques autres ont vn si grand circuit qu'elles ne peuuent estre assiegées que par vne armee innombrable comme Padoüe, & Verone. Les autres ont leurs citadelles, & forteresses qui les maistrisent en telle sorte qu'elles peuuent ayſement estre fortifiées: comme on voit à Bresse, Bergame, & Verone, qui a deux chasteaux l'vn sur l'autre au milieu. Les chasteaux de la Marque reduits en forteresse sont les Occipoues, Assola de Bressan, Pesquiera, & Lignago: & surtout il faut admirer Palme la Neufue en figure Endecagone, ou à onze bastions, qui a ses principales portes, & ruës droictes au possible, qui respondent toutes à vne place qui est au milieu de la ville, qu'on tient comme imprenable. Elle a aussi en Lombardie les Polesines de Rouigue, ou il y a plusieurs places, qui doiuent estre beaucoup estimées, & qui sont bien mises en deffence. Au Friuli, il n'y a point de fort chasteau que celuy de Marran, assis entre des estangs & des marescages, proche de la mer, mais fort au possible, pource qu'il est presque separé de terre ferme, hors mis d'vn coste qui se peut auec peu de gens deffendre ayſement. Il y a encor le chasteau d'Osoppe sus vne montagne tres-forte, qui empesche l'entrée à celuy qui voudroit passer en Italie auec vne armee par le principal chemin, & par les autres on n'y peut mener du canon. Quant à la ville d'Vdine elle n'est guiere forte, à cause de la terre mal propre à la fortification. En Istrie elle n'a point de bonne place que le Cap d'Istrie. Aux riuages & Isles de la Dalmacie, & l'Esclauonie, elle a quelques villes auec quelques forts comme Zara, & Catarro: mais les villes de la Dalmacie n'ont besoing d'estre fortifiees, pource qu'on n'y peut aller par terre auec vne armee, sinon pour y faire des courses de peu d'importance, & l'occasion de cecy procede des aspres montagnes, & des chemins fort estroits qui y sont.

En l'Isle de Corfou, il y a vne excellente forteresse, qui est comme la clef, ou la porte pour entrer au Golfe, si bien qu'auec vne moyene armee on peut empescher l'entree à la plus puissante qui pourroit venir.

En l'Isle de Candie la ville dont cette Isle prend son nom, & Canee aussi sont tres-fortes tant par art, qu'à cause de leur assiette, mais Rethymo, & Scitie ne peuuent estre nommees fortes qu'à raison du lieu où elles sont assises: & en la ville de Candie il y a vn assez beau Arsenal de Galeres.

XXIV. Or pour la deffence de ces villes, & forteresses, cette Seigneurie se sert des hommes du pays qui sont tres-fideles, & en Lombardie elle en faict exercer enuiron vingt-cinq mille, qu'on nomme Cernides, pource que de toutes les Iurisdictions ou pays de cette Seigneurie ceux-là sont esleuz qui se trouuent plus propres à l'exercice des armes & de ceux-cy, on fait plusieurs monstres particulieres. Mais pour la pluspart ce sont des paysans qui ne sont parfaictement propres pour combattre en campagne, ny pour demeurer fermes en ordonnance. Et lors que la Seigneurie veut composer vne parfaite armee pour combattre, elle soudoye de ceux qui habitent aux villes qui luy sont subjettes, & encores des estrangers, qui ne sont de moindre valeur que les autres. L'Infanterie Italienne est courageuse, disposte, & forte pour donner la charge aux escarmouches, & assaillir les villes: toutesfois elle n'a pas vne ordonnance ferme comme l'Alemande, qui est estimee fort bonne:

à raiſon dequoy ceſte Seigneurie a eu autrefois tant de ſes ſujets que d'eſtrangers enuiron quinze à vingt mille hommes, & pour les raiſons ſuſdites elle donne ſolde à quelques Cantons des Suiſſes, & des Griſons, en telle ſorte que l'infanterie bonne, ou moyenne de ſes armées pourroit monter iuſqu'au nõbre d'enuiron trente cinq mille hommes, & plus, & moins ſelon que le cas le requiert. Le reſte eſt diſtribué pour la garde des villes, & pour les galeres. Les gens de pied ont 3. eſcus de ſolde le chacun tous les 45. iours, quand ils ſont employez, & aux grandes neceſſitez ils ont iuſqu'à cinq eſcus le mois.

Quant à la caualerie, la Seigneurie a pour garde, & pour reputation 600. hommes d'armes bien choiſis, qui ſouloiẽt jadis auoir chacun trois cheuaux, mais auiourd'huy ils n'en tiennent plus de deux: toutesfois il faut qu'ils ſoiẽt beaux, & ceux-cy ont de ſolde le chacun ſix vingts ducats l'année, & ſõt pour la plus grande part gentilshommes des villes de Lombardie ſujects à ceſte Seigneurie; & combien qu'elle n'ait point de race de cheuaux, toutesfois ceſte quantité pourroit s'accroiſtre iuſques à mille, ou quinze cens.

Elle auoit ſemblablement accouſtumé de tenir en Lombardie enuiron mille cheuaux legers, mais elle ceſſa de faire ceſte deſpence ſuperfluë, à cauſe que ce luy eſtoit choſe fort aiſee d'en pouuoir touſiours auoir vn bon nombre, outre qu'on ſe pourroit encor ſeruir des ſtradiots, & capellers, qui ſont en la Dalmacie, & autres lieux, & qui ſont tres-propres pour empeſcher les viures aux ennemis, & pour donner à la queuë des armées. Ces hommes ſont experimentez, & prompts au poſſible, & s'ils ſont rompus ils ſe mettent en ordonnance, & ſe reünillent fort facilement. Elle pourroit tirer de la Dalmacie, & autres Iſles enuiron 3000. de ces ſoldats, & des villes d'Italie vn peu moins de cheuaux legers.

Aux armées de terre ferme ceſte Seigneurie ſe ſert de capitaines eſtrangers, ie dy le plus ſouuent, & ſpecialement en la creation d'vn capitaine general, ou d'vn Gouuerneur, & pour ceſte cauſe elle a eu ſouuent à ſon ſeruice des Seigneurs abſolus, comme des Marquis, & des Ducs, leſquels elle payoit, & recompenſoit largement de leurs peines.

Elle donne à ſes capitaines en temps de guerre, comme pour compagnons, deux gentilshommes de la Republique, hommes ſignalez en merite, auec le titre de Pouruoyeurs generaux, ſans le conſentement deſquels le ſuſdit chef ne peut entreprendre aucun combat, ny aucune faction d'importance.

Or pour traiter maintenant de la milice de la mer, comme peut-eſtre de la choſe principale & de plus grande importance, ie parleray premierement de ſon origine, afin que le fait ſoit mieux entendu. Ie dy donc que ce n'eſt autre choſe que l'admirable Arcenal de Veniſe, qui non ſeulement eſt fort grand, mais encore le plus beau, & le mieux fourny de toute choſe neceſſaire à ſemblable meſtier qu'Arcenal qui ſoit auiourd'huy au monde. Il eſt en vn bout de la ville, & ſi proche de la mer qu'il ne ſemble pas en eſtre diuiſé, ains que s'en ſoit vne partie: choſe qui luy donne plus de grandeur, au iugement de ceux qui le conſiderent. XXVI.

Il eſt enuironné de fort bonnes murailles, mais ſans remparts, pource qu'il ne peut eſtre batu, & l'on peut dire qu'il eſt aſſis en vne Iſle, à cauſe qu'il eſt enuironné d'vn canal, & ſi nous le voulons nommer autrement il luy faut donner le nom de Fort, ou de ſerrail de Veniſe.

On y compte bien ſouuent deux cens galeres, outre beaucoup d'autres qui

ſont ſur la mer qui ont accouſtumé de monter iuſqu'au nombre de 40. & il y en auoit 20. groſſes, qui au regard des menuës ſe peuuent nommer gens d'armes, pource qu'elles ne ſont ſi legeres, ny à rames ſi propres que les autres: mais auſſi elles donnét vn plus grand hurt, & quand celles là ſeules auroient bon vent en vn fait d'armes, elles ſeroiét capables d'en attaquer cent menuës, & rendroient leur armée inuincible, pource qu'elles ſeruent beaucoup plus que les nauires de guerre, à cauſe qu'outre les voiles elles ſe peuuent ſeruir des auirons. Or il y a tant & de ſi diuerſes façons d'armer vne infinité de gens, que c'eſt vne choſe merueilleuſe de le voir, & il y a tant de canons, non ſeulement ſuffiſans pour tant de vaiſſeaux, auec les armes offenſiues & deffenſiues pour les ſoldats & mariniers, mais encor vne ſi grande quantité de toute autre choſe, que cét Arcenal pourroit fournir les nauires particuliers, les forteresſes, & les armées de terre meſme, quand il ſeroit neceſſaire.

Quant au bois pour faire des vaiſſeaux neufs il y en a grande abondance, non tant pour la quantité & grandeur des bois que la Seigneurie a pres de la mer, que pour le ſoing qu'on a par tout cét Eſtat de conſeruer les cheſnes qui ſont aiſément portez à Veniſe par la mer, & par les riuieres qui ſe vont rendre dans la mer aſſez prés de ceſte ville.

Mais pour dire en vne ſeule parole ce qu'on peut aſſeurer de l'arcenal, ie dy qu'en tout le monde on n'en peut trouuer vn ſemblable, ny mieux fourny de bons ouuriers, qui ſont enuiron au nombre de 300. à trauailler ſans ceſſe, & auec telle diligence que c'eſt vne merueille: tellement qu'on a veu ſouuét en moins de dix iours armer 30. galeres de tout poinct, & toutes preſtes à cóbattre, & l'on doit croire qu'en fort peu de temps on les pourroit armer toutes.

Ils dépencent donc beaucoup d'argent en cét Arcenal, auquel on ne fait autre choſe que des galeres groſſes & menuës, & des Fuſtes, pource que les particuliers ayans d'aſſez grands nauires, la Republique n'en fait point, comme ſe pouuant ſeruir de ces vaiſſeaux en toutes ſes neceſſitez.

Ils n'ont faute de vogueurs, pource que toutes les villes maritimes, & encor de terre ferme, auec la ville de Veniſe meſme en fourniſſent autant qu'il faut, & pour les ſoldats des galeres ils ſe ſeruent des hommes des Cernides.

Les Capitaines & Surcomites des galeres ſont pour la pluſpart gentilshommes Venitiens, dont le nombre eſt fort grand: de ſorte que chaque galere outre le Surcomite a deux autres gentilshommes de Veniſe pour les exercer en la diſcipline de la mer. Tellemét qu'ils n'ont faute de rien que de biſcuit, principalement quand il eſt cher: toutesfois ils y mettent bon ordre, ayans beaucoup de grands greniers, dans leſquels ils conſeruent vne grande quantité de froment, & d'autre ſorte de bled, & du biſcuit encore.

Pour la garde & ſeureté du Golfe de Veniſe, & des Iſles de la mer Ionique ils tiennent continuellemét ſur mer des armées de 35. à 40. galeres, auec vn Prouueditor, ou Pouruoyeur, & vn Capitaine du Golfe: & cecy couſte toutes les années à la Seigneurie 50000. ducats, comptant le biſcuit.

Ces galeres rendent non ſeulement la mer aſſeurée des Corſaires, mais ſont encore cauſe que pluſieurs gentilshommes s'exercent aux armées de mer, encor qu'on n'y face point de guerre de grande importance, & d'ailleurs cela donne vne grande reputation à la Seigneurie.

Toutes les fois que le Turc arme, on groſſit ce nombre de galeres d'vn ſemblable, & en tel cas on fait vn General de l'armée, dont la nom eſt tant eſtimé

des Turcs, qu'ils n'oſent s'approcher beaucoup du Golfe, tant s'en faut qu'ils viennent pres de la ville de Veniſe. Mais encor que ladite garde ſoit fort puiſſante, toutesfois elle n'eſt capable d'aſſeurer tous les vaiſſeaux qui vont par ce Golfe, pource que les moindres qui ne s'eſlongnẽt guiere de terre en la Dalmacie ſont pillez par certaine ſorte de Corſaires, appellez Vſcoques, qui ſe retirent à Segne & au Fleuue, terre de la maiſon d'Auſtriche: veu que ceux-cy venans auec quelques barques armées moleſtent en telle ſorte les petits nauires qu'il faut que la Seigneurie tienne continuellement ſur la mer vn Capitaine auec cinq Fuſtes armées, qui n'a autre charge que d'exterminer ceſte engeance, & combien que ce ſoit choſe de grande deſpence, toutesfois ce n'eſt pas peu de profit de chaſtier vne infinité de voleurs.

Or ce n'eſt choſe malaiſee de s'imaginer combien la Seigneurie peut enuoyer dehors de galeres, & de nauires, pource que le bois, ny les armes, ny les hommes, ny l'argent ne luy manquant point, elle peut armer la quantité qu'il luy plaiſt: & combien que depuis long temps on n'ait veu dehors plus de cent galeres & peu de nauires, toutesfois celuy qui voudra conſiderer la choſe plus auant trouuera qu'il y a deux & trois cens ans que la Seigneurie n'auoit tant de forces, & toutesfois elle arma pour la conqueſte de la Terre Saincte deux cens nauires, ou galeres, & autant en la cõqueſte de Conſtantinople, lors que les Venitiens y allerent auec les François.

Doncques ſi la neceſſité preſſoit les Venitiens, il faut croire qu'auiourd'huy qu'ils ſont plus abondans en argent, & fort puiſſans en ſujets, & qu'ils ont vn Arcenal mieux fourny qu'il n'a iamais eſté, ils pourroient non ſeulement arriuer à ceſte quãtité de voiles, mais encores la ſurpaſſer: & s'ils ne le font c'eſt pour ne mettre pas au hazard tant de vaiſſeaux en vne ſeule fois: & combien qu'ils cedent aux Turcs en nombre, ils ne ſont pas moindres en puiſſance, & c'eſt choſe toute certaine que s'ils eſtoient aſſaillis par les galeres Turqueſques ils ne craindroient de les combatre, & pour ceſte cauſe les Turs n'ont iamais oſé entreprendre de les attaquer.

GOVVERNEMENT.

VENONS maintenãt à diſcourir de l'ordre auec lequel vne ſi belle Seigneu- XXVII.
ries'eſt ſi long temps gouuernée, & comme elle a duré plus longuement qu'aucune autre qui ſoit paruenuë à noſtre cognoiſſance, & de quelle ſorte elle ſe conſerue entiere parmy tant de guerres & de troubles, ſi bien qu'il ſemble que ſes ſujets au reſpect des autres jouyſſent du ſiecle d'or, viuant en tranquilité & paix aſſeurée, & croiſſant tous les iours en proſperité & en richeſſe. Ce que i'eſtime proceder principalement de la volonté de Dieu qui a ſoin particulier de ceſte Republique, & d'ailleurs on ne peut nier que cela ne prouienne d'vn gouuernement bien reglé, inſtitué par des hommes fort prudens, qui euſſent eſté tenus pour Philoſophes moraux, ou actifs, s'ils euſſent veſcu durant les premiers ſiecles. Encor que ceſte Republique ſoit gouuernée par les nobles, & non par le peuple, toutefois on ne peut dire que ce ſoit vn gouuernement de beaucoup ny de peu de gens, & qu'encor qu'elle ait ſon Prince ou ſon Duc, que ce ſoit le gouuernement d'vn ſeul: mais elle eſt de telle qualité, qu'elle eſt compoſée de toutes les trois eſpeces de gouuernement d'où l'on en voit proceder vn ſeul tres-parfaict.

Elle a dõc vn ſeul chef qui repreſente la majeſté de l'Empire en l'habillemẽt,

& en la grauité ou reputation, & ceſtuy-cy eſt appelié Doge, c'eſt à dire Duc, ou Capitaine, qui eſt vn homme par lequel il ſemble que les autres ſoient cõduits, à voir ſon habillement, & toute la façon exterieure d'vn Prince abſolu; & ceſtuy-cy eſt creé par les nobles meſme par eſlection; mais pour l'authorité il n'eſt rien plus que l'vn des principaux nobles, veu qu'aux conſeils il n'a qu'vne ſeule voix comme les autres, & a en apparence la charge de reſpondre au nom de la Republique aux Ambaſſadeurs, & aux lettres des Princes: mais il ne reſpond, ny eſcrit, ſinon ce que le Senat determine. Il a l'authorité d'entrer en tous les Conſeils, & de dire ſon aduis, ainſi que les autres: toutesfois chacun luy peut contredire comme bon luy ſemble.

XXVIII. On voit apres le gouuernemẽt de peu de gens, nõ des plus riches, ou des plus puiſſans, mais des plus ſages & plus remplis de merite: ce gouuernement eſt de pluſieurs, ou de dix tous ſeuls, & ce cy ſe nomme le Conſeil de dix, qui auec 15. autres Senateurs, & la perſonne du Prince, & de ſix Cõſeillers, a puiſſance de faire toutes deliberations, ſans que ſa reſolution puiſſe eſtre reuoquee. Il y a beaucoup d'eſpeces de gouuernemẽt qui peuuẽt eſtre appellées de beaucoup de gẽs. Si ie voulois parler de chacun en particulier ie me rẽdrois ennuyeux, au lieu que i'ay propoſé de me rendre tel le moins qu'il me ſera poſſible. Mais ie diray ſeulement que toutes les ſortes des ſuſdits gouuernemens cõpoſent vn ſeul Cõſeil qui ne peut eſtre appellé de pluſieurs pource qu'il n'arriue pas au nombre de 225, & ceſtuy-cy eſt vrayement le Senat qui ſe nomme LI PREGADI, les Priez: pource qu'au commencement de la Republique on prioit les ſages citoyens de venir donner leurs voix, & dire leurs opinions, afin de deliberer, & de pouruoir aux neceſſitez de la Republique. Ces Senateurs ſont dõc choiſis d'vn autre Conſeil beaucoup plus grãd, duquel l'on prend les plus aduiſez, pource que c'eſt à eux de determiner les matieres de plus grande importance. Cõme par exẽple celles de guerre, & de paix, ou quãd il s'agit de fortificatiõ de places, de faire venir des capitaines, d'enuoyer des Ambaſſadeurs aux Princes. C'eſt en ce Conſeil qu'on lit toutes les lettres qui viennẽt à la Repub. & pour concluſion c'eſt celuy qui reſout toutes les affaires de conſequence. En dernier lieu ce Conſeil la fait ſembler Republique, combien qu'en effet elle ne le ſoit pas, & pour ceſte cauſe il n'y entre que des nobles, dont on tient regiſtre & cõpte particulier, & le noble ne peut entrer en ce Conſeil pour dõner ſa voix auant qu'il ait prouué qu'il a paſſé l'aage de 25. ans, & cõbien qu'il y en ait quelques vns qui par faueur peuuent entrer à 20. ans ou vn peu plus, toutesfois l'ordinaire eſt qu'on n'y entre qu'à 25. ans. Or les gentilshommes qui peuuent entrer en ce Cõſeil ſont au nõbre de 2500. Mais pource que pluſieurs ſont touſiours dehors aux exercices des Magiſtrats, & d'autres ſõt empeſchez en d'autres affaires il ne s'y en aſſemble iamais preſque plus de 1600.

Ceux cy s'aſſemblẽt tous les 8. iours vne fois, c'eſt à ſçauoir le Dimanche matin, & auſſi la matinée des autres feſtes: & c'eſt là qu'on crée les Magiſtrats, & qu'on diſtribuë les gouuernemens de la Repub. auec vn merueilleux ordre.

On eſlit donc par plus grãd nõbre de voix ceux qui doiuẽt entrer au Pregadi ou Cõſeil de dix, de meſme qu'aux autres Cõſeils, & ceux cy ſont touſiours les plus ſages & plus entẽdus de toute la nobleſſe, & combien qu'il ſemble que la bõne fortune ayde à obtenir les Magiſtrats, toutesfois ils ne ſont dõnez à perſõne qui ne les merite, pource que ſi celuy qu'õ propoſe n'eſt aprouué par pl^s de la moitié du Cõſeil pour bon & ſuffiſant, il ne peut obtenir ce qu'il deſire.

Ie pourrois m'estendre icy sur le merueilleux ordre que ces Seigneurs tiennent à creer ces Magistrats, & à dire comme toute chose s'y passe paisiblement, & auec beaucoup de douceur; mais ie serois trop long, & peut estre ennuyeux. C'est pourquoy ie m'en deporteray, pour venir aux autres particularitez de la conduite des Seigneurs de cette Republique. Ils admettent quelques-vns d'entre les ieunes gens à dire leur aduis aux deliberations de la ville; chose qui semble ayder beaucoup à conuier plus fort la ieunesse à s'addonner aux choses graues, & profitables à la Republique, outre qu'auec leur ardeur ils viennent à reschauffer la froidure des vieillards. En fin l'on ne void entr'eux qu'vne egalité digne d'vne merueilleuse loüange. On n'y a esgard ny à pauures, ny à riches, ny à gentilshommes, ny à roturiers, & ceux-cy ont encore quelque part en ceste Republique, ioüyssans de plusieurs offices, qui sont esleuez, & de grand profit, comme de ceux de Capitaines de quelques chasteaux, Secretaires, & semblables. Et de là vient que le peuple est tres affectionné à l'endroit des nobles, & se monstre pareillement fort humble, & les nobles sont ses protecteurs, le fauorisent en toutes ses necessitez, & l'aduancent aux honneurs, ausquels il peut paruenir. Ceste Seigneurie a grãd esgard à la pauureté, à laquelle elle pouruoit par plusieurs voyes, par lesquelles elle se rend les miserables, ie ne diray pas subjects, mais esclaues: veu que la Republique despence vne grande quantité d'argent pour maintenir à bon marché le pain, & les autres choses necessaires à la vie de l'homme. C'est pourquoy il ne se faut estonner si le peuple supporte sans bruit toute charge aux necessitez de la Republique.

Les peuples des autres villes subiectes luy sont pareillement fort fideles: parce que celuy qui va pour les gouuerner, n'a point d'autre but, que de faire iustice à vn chacun, & d'ayder aux villes qui sont sous sa charge; veu qu'en ce faisant, il vient à obtenir à son retour de plus grands honneurs: mais s'y gouuernant d'autre sorte, il est puny, & non employé.

L'autre raison pour laquelle les peuples ayment le gouuernement des Venitiens est, parce qu'ils ne sont pas chargez de gabelles excessiues, comme quelques miserables villes sont par des tyrans.

Il me semble que i'ay fait voir en peu de paroles la forme de ceste Republique, que l'on verra, si on veut, plus amplement dans le liure que Contaren en a faict.

Or si nous la comparons aux autres qui ont esté deuant elle, sans parler toutesfois de leur grandeur, & de leurs forces, mais seulemẽt de la maniere, & de la cõposition interieure du gouuernement, & des bonnes loix, nous cognoistrons comme elle deuãce en ceste particularité toutes les autres: pource que lon peut dire que celles-là ont esté gouuernées par des hõmes auides de proye & de sang humain; & ceste-cy l'a esté par le Createur de toutes choses, & trouuee, & fondee par des Philosophes, auec vne parfaicte composition. Et ie ne sçay qui nous pourroit seruir de plus grãd exemple, ou argumẽt en cecy, que la Republique Romaine, qui ayãt presque assujetty tout le monde, ne se peut toutesfois maintenir libre plus de 700. ans: au lieu que ceste-cy enuironnee de tant de puissants ennemis, qui ont tousiours cherché de la ruiner, sans auoir iamais eu aucun Prince bien amy entre ses voisins, a peu par l'espace de douze cens ans, & plus, se conseruer libre & entiere, voire mesme a toute seule peu resister à la puissance desmesuree du grand Turc, & autrefois à celle de xxix.

tous les Princes Chreſtiens. Et ie ne ſçay veritablemẽt quelle force peut eſtre auiourd'huy capable de le vaincre, ou ruiner, pourueu que la diſcorde ſeul inſtrument capable de l'abattre, n'entre dans ceſte Republique.

Mais il y a la plus grande partie de ces ſages, & bons Senateurs, qui veillent continuellement afin que cela n'arriue, & combien qu'il ſemble à quelques-vns que pour les grãdes meſchancetez qui ſe commettent tous les iours dans la ville de Veniſe, elle ne peut euiter guiere long-temps ſa ruine entiere, toutefois les autres ſçauent qu'outre que le Magiſtrat fait tout ſon effort pour remedier à tant de maux, il y a encore pluſieurs deuotes perſonnes qui empeſcheront que ce mal n'aduienne.

Or puis que nous auons raconté les perfections de ceſte Republique, il ne ſera mal à propos de particulariſer ſes deffauts, encores qu'ils ſoient aſſez peu conſiderables.

xxx. Le premier, & peut eſtre plus grand, eſt, qu'elle poſſede tant de pays ſi peuplé, pour la nourriture duquel elle a beſoing des viures des autres, veu que ſi elle n'auoit la mer par laquelle on conduit à Veniſe grãde quantité de grains, ſon païs endureroit preſque vne cõtinuelle neceſſité de pain, qui eſt vne choſe faſcheuſe aux peuples. C'eſt auſſi la ſeule occaſion pour laquelle elle eſtime tant la paix auec le Turc, pource qu'il vient des pays de ſa domination aſſez bonne quantité de grains aux Venitiens. Et pour ceſte meſme cauſe elle faict auſſi grand eſtat du Roy d'Eſpagne, qui luy octroye bien ſouuent la traicte des grains de Sicile, & de la Poüille.

Le ſecond eſt qu'elle ne ſe ſert que d'infanterie Italienne, combien qu'il ſoit certain qu'elle a beaucoup perdu de ſon ancienne reputation; ce qui eſt venu de la diuerſité de combattre: ſi bien qu'aux ordonnances fermes elle n'a rien de ſemblable à la Suiſſe, & Allemande. Tellement que ceſte Repub. deuroit auoir en ſes armees vn bon nombre de Suiſſes, & Allemands, & par ce moyen ſon infanterie ſeroit bien plus eſtimee.

Le 3. eſt qu'elle ne fait General d'armee vn de ſes ſujets, mais vn eſtranger. Ce qui eſt ſe mettre à la diſcretiõ d'autruy, outre qu'il luy faut beaucoup deſpencer aux fortereſſes, pource que les hõmes trouuans tous les iours de nouuelles façons d'attaquer, il eſt neceſſaire de les changer de temps en temps. En quoy elle a fait de grandes deſpences bien ſouuent, qui eſt vne choſe qui diminuë grandement l'heur de ceſte Republique.

Mais ces defauts ne ſont pas tous ſans remede, & pour ceſte cauſe ces ſages Senateurs ne regardent ſans ceſſe qu'à remedier à tous les inconuenients de leur Republique, & n'ont autre but que de conſeruer l'Eſtat en paix, & en liberté. Et vrayement ils ne ſeront pas troublez deux-meſmes, pource qu'ils ne laiſſent iamais aduancer les querelles particulieres qui naiſſent parmy eux, & les appaiſent à la meſme heure, ou par amour, ou par la force du ſouuerain Conſeil de dix. Dauantage les citoyens, ou les nobles ne montent iamais à telle reputation, & ne paruiennent iamais à tel degré, ou à ſi grande richeſſe, qu'ils puiſſent penſer à ſe rendre tyrans, ains ils viuent entre eux en grande paix, & concorde.

RELIGION.

xxxi. Les Venitiens ſont bons, & fermes Catholiques, de meſme que tous leurs ſujets qui demeurent en Italie: mais ceux de l'Iſle de Corfou ſuiuent la re-

ligion des Grecs Schiſmatiques, & ceſte Repub. ne les trouble point en cela, afin de faire que ce peuple ne s'eſmeuue, ne ſe faſche de la domination des Latins, & ne conuie les ennemis de ce nom à attenter quelque choſe, cõbien toutefois que la Seigneurie l'ayt bridé par vn fort, & par la garniſõ qu'elle y tient, qui empeſcheront touſiours que ceux qui voudrõt broüiller, n'y feront guieres aiſement leurs affaires. Il en eſt preſque de meſme en Candie, dont le peuple eſt extremement ennemy du nom, & de la religion des Latins. Il eſt vray qu'il y en a quelques-vns qui ſont affectionnez à l'Egliſe Romaine, & ſont deſueloppez du ſchiſme, auquel le reſte perſiſte.

LES DVCS, ET PRINCES DE LA REPVBLIQVE DE VENISE: & ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable pendant le Gouuernement de chacun d'iceux.

PAVLVTIVS ANAFESTE fut le premier Prince du peuple, choiſi en Heraclee, en l'an ſix cens nonante ſept, homme de ſinguliere iuſtice: Il iura entre les mains de Chriſtofle Patriarche de Grade, de gouuerner ſelon les loix, & n'auoir eſgard qu'au bien public. Il pacifia les differents auec Luitprãd Roy des Lombards, & fit amitié auec le Roy Aripert. Autant par ſon authorité, que par ſes armes, il r'amena à l'obeyſſance les Equilins rebelles, accreut le domaine, & gouuerna 10. ans, 6. mois, 8. iours. xxxii.

2. MARCEL TEGALIAN, du meſme lieu d'Heraclee, fut eſleu ſucceſſeur par la commune voix du peuple. Il eſtoit deuot, affable, & modeſte, & beaucoup moins diligent au gouuernement, que ſon deuancier. Le Patriarchat de Grade fut transferé en Aquilee de ſon temps par Luitprand, & y ayant eu de grandes guerres pour le debat des Eueſchez, il ne s'en entremit point, & mourut ayant eſté Duc 9. ans, 11. iours.

3. HORTEE HIPPATE, ſurnommé Vrſe, noble d'Heraclee, s'acquiſt vne grande reputation par ſes faicts illuſtres. Paul Exarche eut recours à luy, l'armee Grecque eſtant rompuë, & le ſiege mis deuant Rauenne par Luitprand. Il reprit Rauenne, fit le nepueu du Roy ſon priſonnier, tua le Duc de Vincence, & remit l'Exarche en ſes droicts. Il refrena ceux d'Aquilee qui troubloient le repos public, & mit le courage en l'ame de la ieuneſſe, fut tué à l'occaſion des diſſentions des Ieſulains leur an, & cinq mois de ſa Principauté.

Apres la mort du 3. Duc, l'an 737. il fut fait vne aſſemblee, en laquelle il fut arreſté, & conclud, que l'on n'eſliroit aucun Duc de ſix ans, que l'on eſtabliroit vn Maiſtre de la gendarmerie qui ſeroit annuel: ce qui ne dura 5. ans, car en l'an 742. on proceda à l'eſlection d'vn Duc, & depuis ce temps là la Republique de Veniſe a eu touſiours des Ducs iuſques à preſent. Le 1. qui fut eſleu en cét Eſtat, fut Dominique Leon: le 2. Felix Cornicula: le 3. Theodat fils de Vrſe, r'appellé depuis naguieres de ſon exil, & fuſt continué l'année d'apres: mais il mourut auant que ſon temps fuſt expiré. Le 4. Iulien Cepare fut ſubrogé en ſon lieu. Le 5. fut Ciane Fabritiatie, qui eut les yeux trenez, & fut puis apres demis.

4. THEODAT HIPATE, fils de Vrſe, fut declaré Duc, cinq ans apres la mort de ſon pere: durant leſquels le peuple s'eſtoit gouuerné par vn maiſtre des ſoldats, & quittant Heraclee, ſe reduiſit à Malamoc. Là il fut le premier creé, & limita les confins auec Aiſtulfe Roy des Lombards. Il fut tué par Galla citadin de Malamoc, l'an 13. de ſa Principauté.

5. GALLA DE MALAMOC, homme meschant & seditieux, s'estant mõstré comme protecteur de la liberté publique, fut estably en la place de Theodat: mais sa meschanceté ayant esté recogneüe, & qu'il vouloit se rẽdre seigneur absolu, qui fut le subject qu'il auoit pris pour faire tuer Theodat, le peuple luy creua les yeux, & dans l'an luy osta la dignité qu'il auoit vsurpee.

6. DOMENIQVO MONEGARIE de Malamocco, fut mis au lieu de Galla. Le peuple luy donna pour refrener l'authorité de Duc, deux Tribuns annuels: mais luy estant homme audacieux, & arrogant, voulut tyranniser le peuple, lequel irrité, luy creua les yeux le 5. an de sa Principauté.

7. MAVRICE GALBAIE noble Heraclean, pour sa sagesse, iustice, & richesses, fut choisi à ceste dignité. Il fit son fils Duc auec luy, & gouuernerent ensemble. De son temps l'Eglise de Grade estant molestee, il enuoya vn Ambassadeur vers le Pape Estienne, pour accorder le different. L'Eueschè de sainct Pierre de Castel Oliuolo fut erigé, & mourut ayant gouuerné vingt-trois ans.

8. IEAN GALBAIE ayant esté Duc neuf ans auec son pere, gouuerna encore seul la Republique neuf ans. Il fit apres ledit temps Maurice son fils compagnon de sa Principauté: mais tous deux estãs de mauuaise vie, & insupportables, pour auoir tué Iean Patriarche de Grade, le precipitant d'vne fort haute tour; Fortunat successeur au Patriarchat, fit vne coniuration contr'eux, & vn autre fut esleu Duc, dont estans estonnez, le pere se retira en France, & le fils à Mantoüe le 16. an.

9. OBELERIE estant esleu Prince par ceux de l'intelligence de Fortunat, prit son frere Beat pour compagnon, & encores Valentin leur 3. frere fut associé par eux à ceste dignité. Est à remarquer que de ces trois Beat est mis au rang des Ducs en la salle du Conseil de Venise, à cause que Obelerie incita Pepin Roy d'Italie à faire la guerre aux Venitiens, & que Beat soustint la Republique, ayant regné 5. ans.

10. ANGE PARTITIATIE apres s'estre bien comporté en la guerre contre Pepin, fut esleu Duc, le peuple s'estãt retiré à Realte. Il fonda le Palais Ducal au lieu où est encores celuy qui a esté basty depuis. La diuisiõ de l'Empire s'estant faicte de son temps, les Venitiens furent laissez en leur liberté. La Cité fut diuisee en sestiers, le Pregadi, & la Quarantaine criminelle instituez. Il gouuerna 18. ans.

11. IVSTINIAN PARTITIATIE, ayant esté associé à la dignité par son pere, fut apres la mort d'iceluy confirmé par le peuple. Il rappella Iean son frere qui estoit à Constantinople, & le prit pour compagnon. Il agrandit l'authorité du peuple, & secourut Michel l'Empereur de Constantinople contre les Sarrazins. Le corps de sainct Marc fut de son temps apporté d'Alexãdrie, pris pour protecteur, & l'Eglise qui est auiourd'huy, fut consacree à son hõneur. Il mourut la 2. année.

12. IEAN PARTITIATIE frere de Iustinian, demeura en la dignité, & accreut l'Eglise sainct Marc, qu'il fit deseruir par bon nombre de Prestres, establissant le Primicerio. Il fit trancher la teste à Obelerius qu'il assiegea en l'Isle de Curtia: destruisit Malamoc qui s'estoit rebellé, & le peuple tourné du party d'Obelerie. Il fit la guerre aux Narantains, qu'il surmonta. En fin se fit vne coniuration contre luy, & estant surpris par ses ennemis pres l'Eglise sainct Pierre, où il alloit à la Messe, & despoüillé par eux des enseignes de la dignité, ils le

ils le confinerent à Grade, la barbe raze, le 8. an de ſa Principauté, il ſe fit moine, & y mourut.

13. PIERRE TRADONIC de Pola s'eſtant comporté au contentement du peuple en la guerre de Pepin, fut eſleu Duc. Il s'aſſocia Iean ſon fils, & donnerent ſecours à l'Empereur de Conſtantinople, qui les en fit requerir par Theodoſe Patrice. Il fut fait Protoſpataire de l'Empire, au ſecours duquel il enuoya 60. galeres. Loys 2. luy accorda beaucoup de priuileges, & en fin fut tué par vne ſedition, l'an 27.

14. VRSE PARTITIATIE, ayant appaiſé la ſedition, fut faict Duc. Les Turcs ayans rauagé la Dalmatie iuſques à Grade, furent deffaicts par luy auec Iean ſon fils qu'il auoit aſſocié. Baſile Empereur l'honora fort pour ceſte occaſion, & le fit Protoſpataire de l'Empire. Il gouuerna 17. ans.

15. IEAN PARTITIATIE fils de Vrſe, ayant eſté confirmé en ſa dignité, prit & bruſla Comachie, rauagea la Comté de Rauenne pour ſe venger du Comte de Comachie, qui auoit fait priſonnier, & bleſſé à mort Badoaire ſon frere. Eſtant deuenu valetudinaire, il fit baſtir l'Egliſe des SS. Cornelie, & Cyprian à Malamoc, & ayant gouuerné 5. ans, 6. mois, renonça à la dignité.

16. PIERRE CANDIAN fut eſleu apres la demiſſion volontaire de ſon predeceſſeur. Il eſtoit vaillant, & expert aux armes, & neãtmoins homme deuot. Il alla en perſonne auec dix galeres contre les Narantains, leſquels comme larrons rauageoient & couroient ſus aux Venitiens. Combattant valeureuſement contre iceux, il mourut à la ſeconde fois les armes en main. Il ne gouuerna que 5. mois.

DOMINIQVE TRIBVN eſt mis au rang des Ducs par quelques-vns: Les autres qui ont moins curieuſement recherché l'hiſtoire, l'ont obmis, n'ayãt eſté que 3. mois Duc, & 13. iours. Il ne ſe remarque rien de ſon temps qu'vn certain priuilege accordé à Chioggia.

17. PIERRE ſurnommé TRIBVN fils de Dominique eſleu Duc, obtint de Guyon Empereur & Roy d'Italie, la confirmation des anciens priuileges. Les Barbares Huns vindrent en Italie, bruſlerent Heraclee, Capo d'Arger, & Chioggia. Ce Prince les deffit auec beaucoup d'hõneur, & ce fut la troiſieſme fois que les eſtrangers voulurent vſurper cet Eſtat. Il gouuerna 24. ans.

18. VRSE BADOAIRE s'appelloit Partitiatie, & fut le premier qui changea ce nom. Il enuoya Pierre ſon fils à Conſtantinople, lequel fut faict Protoſpataire. L'an 920. il obtint de Rodolfe Empereur & Roy d'Italie la confirmation de l'ancienne authorité des Venitiens de battre monnoye. S'addonna du tout à la pieté, & l'an 20. il renonça à la dignité pour ſe faire moyne, & veſcut fort ſainctement.

19. PIERRE CANDIAN II. eſtoit homme vaillant, & fit la guerre à Lanterio Marquis d'Iſtria, qui empeſchoit le traffic des Venitiens, le ſurmonta, & reconquiſt les peuples de Capo d'Iſtria. Il vainquit Albert fils de Berengarius Empereur, qui s'eſtant impatroniſé de Rauenne, empeſchoit le paſſage aux vaiſſeaux Venitiens. De ſon temps furent raules les filles à marier par les Trieſtains, & recouurees. Il gouuerna 7. ans.

20. PIERRE BADOAIRE fils de Vrſe fut rachepté par luy des Eſclauõs. Il ne gouuerna que 2. ans, 7. mois, touſiours en bonne paix, dont il ſe monſtra fort amateur. Berengarius Empereur luy fit pluſieurs faueurs pour ſes merites.

21. PIERRE CANDIAN III. fils du II. Candian, aſſocia à la dignité ſon fils

Pierre, & par deux fois arma 53. vaisseaux contre les Narantains. A la seconde fois il fit paix auec eux. Son fils estant blasmé par luy de ses mauuais comportemens, se reuolta contre luy, & contre la Republique. Le peuple le voulut tuer, & fut enuoyé en exil, où s'accostant de Guyon fils de Berengarius, il endommagea la Republique dont son pere estant trauaillé, mourut l'an 15.

22. Pierre Candian 4. estant r'appellé d'exil (encores que le peuple eust faict serment de iamais ne le receuoir) fut faict Prince auec tres-grand applaudissement. Il fit en sorte enuers le Pape Iean douziesme, que l'Eglise de Grade fut faicte Patriarchale, & Metropolitaine de tout l'Estat des Venitiens, & de l'Istrie. Othon Empereur luy accorda plusieurs honorables priuileges. Il ruyna Vderze, & fut tué par vne sedition du peuple auec son fils, ayant gouuerné vingt ans.

23. Pierre Vrseole estoit homme tout deuotieux, & fut esleu par le peuple contre sa volonté. Il alloit souuent en habit incogneu visiter les pauures, & hospitaux; appaisa les dissentions des Venitiens auec ceux de Capo d'Istria, qui se rendirent tributaires. Il s'en alla auec Beato Romualdo de Rauenne, pour viure religieusement. Il gouuerna 2. ans, 2. mois, 20. iours, & faict plusieurs miracles.

24. Vital Candian fils de Pierre 4. fit la confederation auec l'Empereur Othon. Il deuint malade tout au commencement qu'il voulut exercer sa charge; de maniere qu'ayãt fait vn vœu de se rendre Moyne, s'il recouuroit sa santé, il l'accomplit, ayant gouuerné vn an, ou enuiron.

25. Tribvn Meme estoit fort riche, & non homme d'estat. Il y eut de son temps grandes dissentions entre les familles Morosins & Caloprins, à l'occasion dequoy se firent de grands meurtres. Il tint le party des Morosins: ce qui donna subjet aux autres de se retirer à Verone vers l'Empereur Othon. Il donna l'Isle de S. George à l'Abbé Morosin: renonça à la Principauté le 12. an, pour se faire Religieux.

26. Pierre Vrseole II. estoit homme accort, lequel fit en sorte auec les Empereurs Basile, & Alexius, que les Venitiens furent exempts de gabelles. Othon Empereur estant à Verone le fauorisa entre autres choses, de tenir au bapteſme vn sien fils. Il fut le premier qui estendit les confins sur mer, acquerant plusieurs places en Istrie, & Dalmatie. Ayant fait acheuer l'Eglise, & Palais, il mourut l'an 18. de sa Principauté.

27. Othon Vrseole ayant gouuerné quelque temps auec Pierre son pere, fut confirmé en la dignité à l'aage de 18. ans. Il s'acquit vne telle reputatiõ, que Geisca Roy de Hongrie luy donna vne sienne sœur pour femme. Il vainquit ceux d'Istrie qui s'estoiẽt rebellez, & alla en personne en Dalmatie à l'entreprise contre Cresmur. En fin les enuieux de sa gloire luy dresserent vne conspiration, qui apres luy auoir fait raser la barbe, il fut confiné en Grece l'an 17.

28. Pierre Centranic, ou Barbolan, succeda à Othon: mais n'ayant peu appaiser les dissentions, tant pour le remuëment des citoyens, que circonuoisins, fut contraint de quitter la dignité, & se faire Moine. Orso frere d'Othon retiré à Constantinople, qui estoit Patriarche de Grade, fut constitué en attendant son retour. Il demeura enuiron vn an au Palais, & quitta la Principauté, entendant la nouuelle de la mort d'Othon. Dominique Vrseole voulut vsurper la dignité, & fut chassé par le peuple dés le lendemain, & mourut à Rauenne.

29. DOMINIQVE FLABENIC fut eſleu pendant ſon exil par la factiõ de ceux qui auoient chaſſé Dominique Vrſeole. De ſon temps l'an 1040. fut faict vn Concile national pour le reglement des Eccleſiaſtiques. Il rendit la famille Vrſeole ſoupçonnée à l'Eſtat pour ſes moyens, & s'efforça de la ſupplanter entierement. Il gouuerna 10. ans, 4. mois, 12. iours.

30. DOMINIQVE CONTARENI fut fort agreable au peuple. Il remit en paix la Dalmatie fort trauaillée pour la rebellion de Zara; fauoriſa les Normands contre Robert Roy de la Poüille. La diſcorde qui eſtoit entre la Republique & Pepo Patriarche d'Aquilee fut appaiſee par luy. Il fit baſtir le Monaſtere de S. Nicolas ſur le Lido, & mourut l'an 28.

31. DOMINIQVE SILVIE eſtant au conuoy de ſon predeceſſeur, fut au milieu du conuoy par viue acclamation du peuple ſalüé Duc, & s'acquit vne telle reputation, que Nicephore Empereur de Conſtantinople luy donna ſa ſœur en mariage. A la perſuaſion d'icelle il fit guerre contre le ſuſdict Robert Roy, & à la premiere fois il remporta vne honorable victoire ſur luy, s'emparant de Duras. A la ſeconde fois il combatit auec beaucoup de deſaduantage, dont ſuiuit la diminution de ſon credit. Il encrouſta de marbre l'Egliſe ſainct Marc le premier, & y fit trauailler de Moſaïque: Mourut le 13. an.

32. VITAL FALIERE eſtant fait Duc, obtint incontinẽt d'Alexius Empereur la ſouueraineté de Dalmatie, & Croatie. Henry ſucceſſeur à l'Empire luy fit de grandes faueurs, & eſtant venu par deuotion à Veniſe, tint au bapteſme vne ſienne fille. L'office de Proprio fut conſtitué de ſon temps, & l'ouurage de l'Egliſe S. Marc continué. Il gouuerna 12 ans.

33. VITAL MICHEL par ſa valeur fut mer eſtendit au loing les limites de la Republique. Il fit la guerre en Leuant à la perſuaſion du Pape Vrbain II. pour conquerir la Terre Saincte auec les Princes Chreſtiens. L'Iſle de Smirne, la Surie, & Hieruſalem furent oſtees aux infideles. Il mourut le 6. an.

34. ORDELAFIVS FALIERIVS fils de Vital, aſſiſta Baldoin Roy cõtre les infideles à la conqueſte de la Terre ſaincte, & firent tels progrez qu'ils diuiſerent l'Empire entr'eux par tout le Royaume de Iudee. Au 8. an de ſa Principauté Malamoc fut preſque du tout bruſlé & ſubmergé, ce qui occaſionna de transferer le ſiege Epiſcopal à Chioggia. Il alla en perſonne à la guerre cõtre Zara, qui s'eſtoit rebellee, & ayant gaigné la victoire, y eſtant retourné vne ſeconde fois, mourut les armes en main l'an 15. de ſa Principauté.

35. DOMINIQVE MICHEL eſtant fait Duc par ſa grande reputation & merites alla par l'entremiſe du Pape Calixte donner ſecours aux Chreſtiens en la Terre ſaincte. Il fit auec 200. vaiſſeaux leuer le ſiege aux infideles de deuant Ioppe. Il prit Tyro qu'il donna à Vanmond Patriarche de Hieruſalem. Emanuel Empereur luy fit guerre, contre lequel il prit Chio, Rhodes, Samos, Metellin & Iſtre. Il renonça à la Principauté l'an 13.

36. PIERRE POLAN gendre de Michel eſtoit fort ſage, de maniere qu'il fut Arbitre du different entre Conrad, & Emanuel Empereur. Il fit guerre à ceux de Piſe & Padouë, qu'il vainquit. Il arma contre le Duc de la Poüille en faueur du ſuſdict Emanuel, auquel il recouura pluſieurs poſſeſſions priſes ſur l'Empire. Aucuns diſent que ce fut ſon fils qui gaigna les batailles, & que luy eſtant tombé malade, s'en retourna, & mourut le 18. an.

37. DOMINIQVE MOROSIN nettoya le gouſfe de certains Corſaires d'Ancone, dont le chef Guiſcard fut pris & pendu. Il fit aſſieger Pola, qu'il prit auec Pa-

renzo, lesquelles villes s'estoient rebellees en Istrie. Eut confederation auec Guillaume Roy de Sicile, duquel il obtint plusieurs exemptions pour le traffic des marchãds. Zara fut faite Metropolitaine à son instance, & fit que Dominique 9. son fils en fut esleu Comte. Il orna d'edifice la cité de Venise, & fit commencer la tour de sainct Marc. Mourut 7. mois apres la 8. année de son Election.

38. VITAL MICHEL II. subiugua les Tarantains qui s'estoient rebellez pour la troisiesme fois. Il fit prisonnier Vlric Patriarche d'Aquilee, & 12. Chanoines. En cent iours il mit cent Galeres & vingt Nauires en mer contre l'Empereur Emanuel. La famille des Iustiniani se trouua de son temps reduitte en vn seul, qui estoit religieux, lequel il retira du monastere par consentement du Pape, & luy donna vne sienne fille en mariage. Il vint vne grande peste de son temps, de laquelle le peuple luy attribuãt la faute il fut blessé & mourut, ayãt gouuerné 17. ans, 27. iours.

39. SEBASTIAN ZIANI fut le premier esleu par dix Electeurs. De son temps y eut vn grand schisme en l'Eglise pour l'occasion de l'Empereur Federic Barberousse, qui occasionna qu'Alexandre 3. abandonna le sainct Siege, Octauian ayant esté faict Antipape. Alexandre se retira à Venise, où ayant long temps seruy au monastere de la Charité, il fut en fin recogneu & leué par le Prince, & Seigneurie. Barberousse fit la guerre contre les Venitiens à ceste occasion. Octauian son fils fut pris, qui moyenna la reconciliation, & que son pere vint à Venise baiser les pieds du Pape. Il obtint plusieurs priuileges en recognoissance, & mourut l'an 5.

40. AVRIE MARIPIERE fut le premier Duc esleu par les xl. creés à ceste effet apres la mort de Ziani. On luy donna six Conseillers pour authoriser ses deliberations. Il reconquist Zara qui s'estoit rebellee pour la quatriesme fois. Il enuoya au secours des Chrestiens contre les Mores qui vsurpoient la Terre Saincte 88. ans apres que Baldoin l'auoit deliuree. Ptolemaide fut reprise, & Andronicus successeur d'Emanuel Empereur, deliura plusieurs marchands Venitiens. Il renonça à la Principauté le 14. an, pour se faire religieux.

41. HENRY DANDVLE fut encores esleu par les xl. Ceux de Zara furent encores vne fois vaincus, & Pola conquestee. De son temps se fit la prise de Constantinople, & l'acquisition de l'Empire du Leuant, à quoy il assista les Princes & Barons François. Il mourut le 13. an estant General de toute l'armée Chrestienne.

42. PIERRE ZIANÉ fils de Sebastien, fut faict Duc vn certain temps apres la mort de Dandolo, les Correcteurs estans lors instituez. De son temps vindrent des Ambassadeurs d'Athenes & d'Achaïe, pour se soubmettre à l'obeyssance de la Republique. Cãdie fut peuplee d'vne colonie de Nobles Venitiẽs. Il espousa Constance fille de Tancrede Roy de Sicile. En fin il renonça à la Principauté ayant gouuerné 24. ans.

43. IACQVES TEPVLVS fut faict Duc par sorte en concurrẽce de Renieri Candolo qui eut autant de voix comme luy. Candie se rebella, & furẽt les seditieux chastiez. Zara qui auoit secoüé le ioug fut remise à l'obeyssance. Il y eut guerre contre les Ferrarois, & contre Ezzelin qui s'estoit impatronisé de Padouë. En fin il quitta la Principauté le 10. an, & mourut peu apres.

44. MARIN MOROSIN fut faict Duc par les xl. à cause de la concurrẽce precedente. De son temps fut encores enuoyee vne colonie de Nobles en Candie,

qui y baſtirent Canea. Il fit guerre contre Ezzelin qui aſſiegeoit Mantouë, lequel de rage fit mettre en pieces 12. mille Padoüans qu'il auoit en ſon armée. Il mourut l'an 4. de ſa Principauté.

45. RAYVIER ZENE eſtant Podeſta à Fermo fut eſleu Duc, & enuoyé leuer auec quatre galeres. Sous luy la Repub. obtint vne ſignalee victoire cõtre ceux de Gennes; mais le contentement en fut bref, d'autant que Michel Paleologue chaſſa les François & Venitiens de Conſtantinople, aydé par les armes des Geneuois l'an 58. apres la priſe d'icelle ville. Vne autrefois ceux de Gennes furẽt encores vaincus, & ayant gouuerné 16. ans il mourut.

46. LAVRENT TEPVLVS fut fait Duc pour la reſſouuenance de la victoire qu'il remporta ſur ceux de Gennes à Tiro. Il allia fort noblement deux de ſes fils auec des Dames eſtrangeres, à l'occaſion dequoy ſe fit vne loy pour l'aduenir que cela ne peuſt eſtre. Ceruia ſe mit en l'obeïſſance de la Repub. & les Bolognois furent vaincus. Il gouuerna 7. ans 25. iours.

47. IACQVES CONTARIN à l'aage de 80. ans fut de Procureur de S. Marc fait Duc. La loy contre les illegitimes fut publiee & eux exclus de toutes charges publiques. Il s'eſmeut quelques rebellions en Iſtrie, & par ceux de Gennes, qui furent appaiſees. En fin pour ſon aage trop grand, il renonça à la dignité par l'aduis du Senat, ayant gouuerné 4. ans 6. mois.

48. DANDVLE fut eſleu eſtant abſent. La cité fut de ſon temps affligee par eau & tremblement de terre. Il ſe fit guerre en Iſtrie contre le Patriarche d'Aquilee & le Comte de Goritia. A l'inſtance du Pape Nicolas il ſecourut auec 25. galeres l'Archeueſque de Tripoli. Mourut 7. mois apres l'an 8.

49. PIERRE GRADONIC homme courageux, deliura la Republ. de deux grands dangers, l'vn pour vne grande diſgrace aduenuë en vne bataille contre ceux de Gennes; L'autre pour la coniuration de Baiamonte, qui fut reprimee les armes en main ſur la place S. Marc. Il fut ordonné que la Nobleſſe ſeulement auroit le gouuernement, & le Conſeil des x. inſtitué. Ayant gouuerné 22. ans 9. mois il mourut.

50. MARIN GEORGE eſtoit ſi bon que l'on le ſurnomma le Sainct. Veniſe fut touſiours excommuniee de ſon temps, à cauſe de la priſe de Ferrare. Zara ſe rebella pour la ſixieſme fois, & y eut beaucoup de peine à la ranger à ſon deuoir. Il fit baſtir le monaſtere de S. Dominique, & mourut aagé de 81. an la premiere année, ayant gouuerné 10. mois 10. iours.

51. IEAN SOVRANCE eut l'honneur du recouurement de Zara, & autres lieux alienez du viuant de ſon deuãcier. Negrepõt fut recouuré, & ſe fit guerre contre ceux de Gennes. L'excommunication fut leuee à Veniſe par l'entremiſe de François Dandule, qui ſe ietta aux pieds du S. Pere, vne chaiſne de fer au col. Le nombre des Procureurs S. Marc fut accreu iuſques à ſix. Il gouuerna 16. ans 6. mois.

52. FRANÇOIS DANDVLE qui s'eſtoit tant humilié pour ſa patrie fut eſleué à la plus haute dignité qu'elle ayt. Ceux de Pola & Valeſe ſe ſouſmirent à la Republ. Ce qui occaſionna la guerre contre le Patriarche d'Aquilee. Padoüe fut repriſe ſur Albert Scaliger, & Treuiſe, & la Comté demeurerent à la Republ. Il fut de la ligue des Princes Chreſtiens contre le Turc, & de ſon temps ſe trouuerent 60. Ambaſſadeurs à Veniſe. Il gouuerna 10. ans 10. mois.

53. BARTHELEMY GRADONIC Procureur de S. Marc fut faict Duc à 76. ans par la ceſſion de André Dandule. De ſon temps aduint le renommé miracle

de S. Marc, S. Georges, S. Nicolas qui deliurerét Veniſe d'vne horrible inondation imminente. Candie ſe rebella, & les rebelles furent ſeuerement punis. Il y eut vne grande cherté en la cité, qui occaſionna vn meſcontentement du peuple, & mourut l'an 4.

54. ANDRE' DANDVLE qui auoit quitté au Gradonic fit ceſſer la cherté ayát enuoyé charger des bleds en Sicile. Il obtint du Roy de Babylone la nauigation libre en Egypte. Zara ſe rebella la ſeptieſme fois, & fut repriſe. La guerre ſe fit à ceux de Gennes, & la cité fut trauaillée de deux grands accidens, vn de tremblement de terre, l'autre de peſte. Il gouuerna 12. ans, moins quelques mois.

55. MARIN PHALERE fut eſleu eſtant Ambaſſadeur à Rome. Ayant reçeu vne injure de quelques particuliers qui ne fut pas vangee ſelon ſon deſir, il delibera en l'aage de 80. ans ſe faire Seigneur abſolut. La cõjuration deſcouuerte par Nicolo Lion, il eut la teſte tranchee dans le Palais, & fut ordonné qu'au lieu de ſon portrait ſeroit eſcrit, *Icy eſt la plate de Marin Phalere, qui pour ſa grieſue faute a eu la teſte tranchée.* Il fut Duc dix mois.

56. IEAN GRADONIC ſurnommé Naſon fut beau d'eſprit, & laid de viſage. La guerre ſe renouuella contre Gennes qui ſe termina en vne paix. Il eut encore guerre contre le Roy de Hongrie pour la Dalmatie. Treuiſe fut aſſiegée de ſon temps, & y alla en perſonne. Il gouuerna vn an 3. mois 14. iours.

57. IEAN DAVPHIN fut eſleu Duc lors qu'il eſtoit dans Treuiſe pour la deffendre cõtre le Roy de Hongrie. Le Senat enuoya demander paſſage libre pour luy, lequel refuſé, il ſortit auec 200. cheuaux à la barbe de l'ennemy, & ſe rédit à Margliera où le Senat l'alla leuer. En peu de temps il termina ceſte guerre là, & recouura Conilian, Seraual, & Aſolo. Il fit la paix pour la ſouueraineté de la Dalmatie, & mourut l'an 45. ayant gouuerné 4. ans 2. mois 11. iours.

58. LAVRENT CELSE ſur le faux bruit d'vne victoire contre ceux de Gennes fut fait Duc en concurrence de Pierre Gradonic, Leonard Dandule, & Marc Cornare. Candie ſe rebella, & eut de grandes difficultez à la rauoir. A ceſte occaſion ſe fit vne iouſte & feſte publique en la place S. Marc. Il mourut deux iours apres, le 4. an de ſa Principauté.

59. MARC CORNARE homme fort docte & ſage enuoya en Cãdie qui s'eſtoit rebellee, & s'y fit vne fort cruelle guerre, le Pape ayant meſmement donné indulgence pleniere à ceux qui y iroient. Les rebelles ayans eſté ſeuerem̃et punis, la Republ. fit preſent au Pape Vrbain V. de certain nombre de galeres. Il gouuerna 2. ans 5. mois 24. iours.

60. ANDRE' CONTARIN s'enfuit ſur le Padoüan de crainte d'eſtre eſleu Duc, comme preſageant la ruine qui de ſon temps deuoit arriuer à la Republique. Premierement ſe fit la guerre par ceux de Trieſte, puis apres par le Carrara pour les confins de Padoüe, qui fut telle que Chioggia eſtant pris, la cité de Veniſe ſe trouua en extreme danger. Mais en fin il alla en perſonne s'oppoſer aux ennemis, les vainquit, & reprit Chioggie. Il mourut ayant gouuerné 15. ans 4. mois 15. iours.

61. MICHEL MORESIN eſtoit homme remply de doctrine & ſageſſe. Aucuns diſent que de ſon temps l'Iſle de Thenedos fut priſe, & non du temps de Contarin ſon predeceſſeur. Il fut fait diuerſes loix, & entre autres celle qui ordonne que les homicides qui eſtoient pendus euſſent à l'aduenir la teſte tranchee. Il ne veſcut que 4. mois 5. iours, & mourut au 74. de ſon aage.

62. ANTHOINE VENIER rigoureux obſeruateur de la Iuſtice fit confiner vn ſien fils en exil pour auoir trop legerement offencé la famille d'vn noble Venitien. Il fit ligue auec Galeazzo Viconte contre le Carrara, ſur lequel ſe prit Padoüe. Il ſecourut l'Empereur Emanuel contre le Turc, & ayda à Sigiſmond Roy de Hongrie, qui depuis vint à l'Empire. La place de S. Marc, & celle de Realte furent grandement embellies de ſon temps. Il mourut 1. mois 3. iours apres l'an 18.

63. MICHEL STENE eut la dignité de Procureur de S. Marc auec celle de Duc. Se gaigna vne bataille importante contre le Geneuois. Le Carrara fut vaincu pour la derniere fois, & Padouë & Verone pris. Ceux de Vicence pour ſe deliurer de ſa tyrannie ſe rendirent à la Republ. Ladiſlas Roy de Hongrie quitta ſemblablement Zara. Il mourut ayant gouuerné 13. ans 3. iours.

64. THOMAS MOCENIGE fut premierement general du Goulfe. Il embraſſa la paix pour faire que les citoyens trafiquaſſent. Vdine vint à l'obeyſſance de la Repub. auec la patrie du Friul par la faueur des Seigneurs Sauorgnani qui furent faicts nobles de Veniſe. Les Florentins furent ſecourus contre le Duc de Milan. Il mourut le 10. an 3. mois.

65. FRANÇOIS FOSCARE reprima fort le Duc de Milan qui empietoit ſur la liberté d'Italie, Breſcia, Bergamo & autres villes de la Lombardie furent acquiſes, entre leſquelles Lode & Parme, & Rauenne en la Romanie. Il fut auſſi faict de grands progrez en mer & en la Morée. Le Senat ſecourut Paleologue Empereur contre les Turcs qui vſurperét Conſtãtinople l'an 1453. Il fut eſleu arbitre par le Duc de Milan en certains differens de voiſinage. Le Roy de Datie fut fait noble Venitien, puis le Duc pour ſa grãde caducité fut deſmis, ayant gouuerné 34. ans 6. mois.

66. PASCHAL MALIPIERE fut mis en la place de Foſcari eſtant Procureur de S. Marc, qui mourut deux iours apres ſa demiſſion. Il ſe fit vne loy, que pour l'aduenir le Duc ne peuſt eſtre depoſé. De ſon temps l'Imprimerie eſt introduitte à Veniſe. L'Arſenal fut grãdement accreu & entretint le peuple en paix, pendant 4. ans 6. mois 5. iours qu'il gouuerna.

67. CHRISTOFLE MORE encores faict de Procureur de S. Marc Duc, s'entretint quelque temps en paix, tant que le deuxieſme an de ſon gouuernemẽt le Turc enorgueilly pour la priſe de Conſtantinople declara la guerre aux Venitiens. Ils firent ligue auec le Pape Pie II. & le Duc de Bourgongne, mais le Pape venant à mourir ils demeurerent ſeuls & ſouſtindrent 20. ans la guerre. Il mourut ayant regné 9. ans 6. mois.

68. NICOLAS TRON eut le bon-heur que de ſon tẽps les affaires de la Repub. allerent aſſez bien contre le Turc. Pierre Mocenige General en l'Archipelago vny auec le Pape, le Roy de Naples & ceux de Rhodes mit 85. galeres enſemble, & prit Satalie cité de la Panfilie. Il ſe fit encore ligue auec le Roy de Perſe contre le Turc. Iacques Roy de Cypre eſtant venu à Veniſe eſpouſa Catherine Cornara fille adoptiue de S. Marc. Il gouuerna vn an 8. mois 5. iours.

69. NICOLAS MARCEL Procureur de S. Marc, apres quelques loix faictes par les Correcteurs fut eſleu Duc. De ſon tẽps ſe fit vne conjuration en Cypre pour faire tomber le Royaume entre les mains de Ferdinand Roy de Naples. Pietro Mocenigo y alla auec vne groſſe armee, appaiſa tout & fit ſeuerement punir les rebelles. Scutari fut aſſiegé du Turc & vaillamment deffendu par Antonio Loreda 10. Ce Duc gouuerna vn an 4. mois 17. iours.

70. Pierre Mosenigve fut esleu Duc pour la ressouuenance de ses braues faits. Lepante fut assiegee de son temps par les Turcs, & vaillammẽt deffenduë par Anthoine Loredan. Ils porterent leurs armes contre l'Isle de Stalimene, & le mesme Loredan sa valeur à la deffendre. La fille du Roy Ferdinand vint à Venise auec le Cardinal son frere, où ils furent regalez. Ce Prince fit battre vne monnoye qu'il surnomma de son nom, & ne gouuerna qu'vn an 2. mois & 9. iours.

71. Andre' Vendramine eut de malheur en son gouuernement, que l'armee Venitienne fut deux fois mise en route par les Turcs: l'vne pres Croya en Albanie, l'autre dans la patrie du Friul. En sa personne il eust l'heur qu'estant fort beau il eust vne femme tres-belle, & de beaux enfans, qu'il allia par mariage aux premieres familles. Il gouuerna vn an 8. mois.

72. Iean Mosenigve frere de Pierre Mosenigue, ayant continué la guerre contre le Turc, fit en fin la paix auec luy, moyennant qu'il laissast à Scutari & Stipula liberté du commerce, & pouuoir tenir vn Baile à Constãtinople. Il se fit guerre contre Ferdinand Roy de Naples à l'instance du Pape Sixte IIII. qui occasionna la longue guerre Sociale. En fin se fist la paix, la Republique ayãt acquis Rouige & le Polesan. La cité fut difformee de feu & de peste, & ce Prince mourut le 7. an & 6. mois.

73. Marc Barbadic la peste estant cessee fit rebastir ce que le feu auoit bruslé au Palais. Il auoit vne maxime differente de tous autres Princes, de sçauoir pardonner, oublier les iniures particulieres qui luy estoiẽt faites, & venger seuerement celles qui se faisoient contre l'Estat. Le grand Seigneur luy enuoya vn Ambassadeur particulier pour congratuler son election. Il ne gouuerna que neuf mois.

74. Avgvstin Barbadic resista aux progrez de Charles 8. Roy de France, lors qu'il fit la guerre contre ceux d'Aragon pour le Royaume de Naples qu'il conquit. Le Turc vsurpa sur la Republique Lepante, Modone, Corone. Le Royaume de Cypre fut mis sous la tutelle du Senat, & la Royne Catherine amenee à Venise. L'office de la Santé fut creé par l'occasion de la peste. Le Duc gouuerna 15. ans 21. iour.

75. Leonard Loredan soustint vne tres-rigoureuse guerre contre les premiers Princes du monde, s'estant fait à Cambray vne ligue entre l'Empereur Maximilian, le Roy de France, celuy de Naples, les Ducs de Sauoye, Ferrare & Mantouë, incitez par le Pape Iules II. Tout l'estat de terre ferme fut pris fors Treuise, mais en fin il fut recouuré. Il vescut en Principauté 19. ans 8. mois 20. iours.

76. Anthoine Grimani estant General en vne desroute signalee, pour occasion de laquelle il fut démis de la charge de Procureur S. Marc & confiné à Chersos. Il rompit son ban & se retira à Rome pres le Cardinal son fils, où il rendit de si bons offices, que non seulement il fut restably en sa dignité de Procureur, mais encores faict Duc en l'aage de 82. ans, & ne gouuerna qu'vn an 10. mois 2. iours.

77. Andre' Gritti ayant remporté la meilleure part de la gloire pour la reprise de Padouë, fut en grande estime. Il fit tant enuers le Roy de France, où il estoit prisonnier, que sa Majesté s'allia auec la Republique, & que Verone & Brescia furent reconquis. Il sçeut si bien se comporter au gré du Senat pendant les guerres entre l'Empereur Charles cinquiesme & François premier, &

encores contre Soliman. Il gouuerna 15. ans 7. mois & 8. iours.

78. PIERRE LAVDE continua la deffenſe de la Repub. contre le Turc, auec lequel il fit en fin vne paix, dont il ſçeut iouyr, & ſe maintenir pendant les guerres des ſuſdits Charles & François. Il gouuerna 6. ans 8. iours.

79. FRANÇOIS DONAT vſant du benefice de la paix, orna la cité de diuers beaux edifices, entr'autres celuy du Palais. Il enuoya du ſecours à l'Empereur, contre certains rebelles en Allemagne. Les Princes de Guiſe eſtans venus de ſon tẽps à Veniſe y furẽt regalez ſelõ leur dignité. Il gouuerna 7. ans 6. mois.

80. MARC ANTHOINE Treuiſan homme du tout deuotieux, rechercha que la Republique fuſt abondante en biens & en bonnes mœurs, empeſchant par ſon bon exemple, que les vices ne ſe gliſſaſſent comme ils font en vne trop longue paix. Il gouuerna 1. an moins 3. iours.

81. FRANÇOIS LE VIVIER ſçeut tellement gouuerner la Republique, qu'encores que de ſon temps le Turc fiſt guerre en la Poüille, & le Roy de France en la Toſcane, la Royne de Polongne fut regalée à Veniſe. Il gouuerna 2. ans 1. mois 20. iours.

82. LAVRENS PRIOLI fuſt ſollicité par le Pape, de faire la guerre à l'Empereur, mais eſtant amy de la Repub. il ne voulut l'offenſer, & moyenna la pacification des affaires. De ſon temps ſe fit la paix entre France & Eſpagne. Charles V. mourut. Ce Prince gouuerna 3. ans 11. mois 8. iours.

83. HIEROSME PRIOLI frere du precedent iouyt des grands honneurs que le Pape Pie IV. fiſt à la Repub. laquelle il fauoriſa ſingulierement d'ouyr les Ambaſſadeurs d'icelle en la Salle des Roys. De ſon tẽps fut conclud le Concile de Trente, où il auoit enuoyé pour Ambaſſadeur Nicole de Ponte & Matteo Dandolo. La Republique tint au bapteſme le fils du Duc de Sauoye, né de Marguerite de France. Il mourut ayant gouuerné 8. ans 2. mois 4. iours.

84. PIERRE LOREDAN pour la concurrence de deux autres, fuſt eſleu contre l'eſperãce de tous & de ſoy meſme. L'Arſenal bruſla de ſon temps, & y euſt vne grande cherté de toutes choſes. Selim ſucceſſeur de Soliman prit de là occaſion de rompre auec la Republique, à laquelle il demanda le Royaume de Cipre. Et ſe meut guerre à ce ſujet. Il gouuerna 4. ans 5. mois 8. iours.

85. LOVYS MOSENIGVE, la guerre s'eſtant enflammée contre le Turc, perdit le Royaume de Cypre, Nicoſia ayant eſté priſe & Famagouſte renduë. La Repub. fit ligue auec le Pape Pie V. & le Roy Philippe d'Eſpagne, de ſorte que les armes iointes enſemble elle obtint l'an 1571. vne ſignalee victoire contre les Turcs. Peu apres Henry III. Roy de France paſſa à Veniſe, où il fut magnifiquement regalé. Ce Prince mourut le 7. an.

86. SEBASTIEN LE VENIER fut eſleu d'vne commune voix, auec tel applaudiſſement que certains Turcs luy allererent meſmement baiſer les pieds. Il ſe crea cinq Correcteurs ſur les loix, pour le reglement des affaires du Palais. La cité fut deliurée d'vne cruelle peſte, apres le vœu fait d'edifier l'Egliſe du Redempteur. Le feu ſe mit au Palais, qui l'endommagea fort. Ce Prince ne gouuerna pas vn an entier.

87. NICOLAS DV PONT fut creé Duc, homme tres-docte en toutes ſciences, dont il auoit fait profeſſion publique dans Veniſe. Il paſſa par tous les hõneurs dont la Repub. peut gratifier ſes citoyens. Le Seminaire de S. Marc fut inſtitué par luy. Certains Princes du Iappon eſtans arriuez à Veniſe y furent tres-fauorablemẽt careſſez. Il fit baſtir le pont de Canareggio, & gouuerna 7.

ans neuf mois treize iours.

88. PASCAL CICOGNE Procureur de ſaint Marc, fut eſleu ainſi qu'il oyoit Meſſe en vne Egliſe. De ſon temps y eut de grandes guerres en France & Eſpagne pour le Piedmont: Et entre l'Empereur & le Turc pour la Hongrie. Il fit baſtir la ville de Palma és confins de la partie de Friul, & vne forteresſe nouuelle en l'Iſle de Cefalonie. Il eut l'hóneur de l'eſmerueillable pont de Realte qu'il fit baſtir: Et gouuerna dix ans ou enuiron.

89. MARIN GRIMANI Procureur de S. Marc, fut tant au contentement du peuple que le iour de ſon eſlection ſe firent des ſignes extraordinaires de ioye continuez pluſieurs iours ſuyuans. Le ſecond an de ſa principauté, il fit couronner en triomphe la Ducheſſe ſa femme, à laquelle le Pape Clement VIII. enuoya la roſe d'or. De ſon temps ſe firent de grandes allegreſſes pour la paix concluë entre les Roys de France & d'Eſpagne. Sur l'occaſion de la venuë du Pape à Ferrare, acquis à l'Eſtat Eccleſiaſtique, le Cardinal Aldobrádin paſſant à Veniſe y fut tres-honorablemẽt careſſé auec d'autres Cardinaux. Il y eut vn ſi grand desbordement d'eaux le 5. an de ſa Principauté, que les gondoles & barques eſtoient ſur la plaſte. S. Marc, comme en pleine lagune. Il mourut auec tres-grand regret du peuple, ayant gouuerné 10. ans 8. mois.

90. LEONARD DONAT, ayant pour ſes merites, prudence ſinguliere & dexterité au maniment des affaires, paſſé par tous les honneurs que la Rep. peut faire à ceux qu'elle recognoiſt fideles, fut mis en la place de Grimani le 10. Ianuier 1606. Il auoit eſté enuoyé Ambaſſadeur à Conſtantinople vers Mahomet nouuellement venu à l'Empire d'Orient, pour luy faire au nom de la Repub. les complimens accouſtumez. Il a vne telle pratique des affaires & memoire ſi heureuſe, dans vne ame recogneuë ſi ſainctement zelée au bien commun que le Senat luy defere plus qu'à aucun de tous ſes predeceſſeurs. La cité a eſté excommuniée de ſon temps par N. S. P. Paul V. pour des pretentions du S. Siege, & ſe peut dire que contre ces foudres il s'eſt monſtré comme vn rocher immobile à la deffence de l'Eſtat. Ainſi deux principaux piliers de la Chreſtienté, menaçoient vne grãde ruyne, n'euſt eſté que le tres-Chreſtien Henry IIII. Roy de France, embraſſa ces deux colomnes, les ſouſtint l'vne & l'autre pour les redreſſer, par l'entremiſe de ſes Ambaſſadeurs, qui en ont erigé vn arc triomphant à l'immortalité de ſa gloire. Ce Prince qui iouyt du bon-heur de la Paix, en faict iournellement recognoiſſance à la France par l'affection particuliere qu'il teſmoigne luy auoir.

LA REPVBLIQVE DE RAGOVSE.

SOMMAIRE.

1. RAGOVSE *anciennement appellée Epidaure, & de l'aſsiette des* Epidaures *où l'on adoroit Eſculape.* 2. *Origine du mot* Eſclauonie, *ſon eſtenduë, ſa longueur, largeur, ſon climat, & ſes principales villes.* 3. *Ragouſe ville d'Eſclauonie, tributaire au Turc: ſa ſituation & ſes Iſles.* 4. *Son Terroir portant huyle, vins, fruicts, poiſſons gras, & des arbres chargez d'huytres qu'on cueille de trois en trois ans.* 5. *La* Grauoſe *Iſle pleine de iardins d'Orangers, Citronniers & Grenadiers.* Langoſte *autre Iſle abõdante en Oliues & Raiſins, & renõmée pour la peſche des Sardines.* 6. *Le naturel barbare & cruel des anciens habitans de Ragouſe, & tenans de l'humeur des Scythes dont ils ſont deſcendus.* 7. *Couſtume des Ragouſois d'aller teſte raſe à moitié & ſans cheueux, au contraire des Hongrois. Amateurs de l'égalité. La façon de leurs veſtemens, & les couleurs plus en prix.* 8. *De leurs mariages & alliances, limitez par la loy à mille ducats d'or.* 9. *De leur langage, & inſtruction aux lettres diuines & humaines.* 10. *Richeſſes des Ragouſois conſiſtans au trafic.* 11. *Leurs petites forces.* 12. *Du Gouuernement de Ragouſe conforme à celuy de Veniſe: & premierement du* Grand Conſeil. 13. *Des* Pregads, *Magiſtrats annuels, & leur Iuriſdiction.* 14. *Du* Petit Conſeil, *la charge & durée de ce Magiſtrat.* 15. *De l'Eſlectiõ du* Recteur *Chef de tous les Cõſeils.* 16. *Des cinq* Pouruoyeurs. 17. *Des ſix* Conſuls *inſtituez pour les cauſes ciuiles en premiere inſtance.* 18. *Des cinq Iuges criminels.* 19. *Des Officiers ſur l'art de la laine.* 20. *Du College des Trente: commis ſur les cauſes d'appel.* 21. *Des cinq hommes appellez* Pouruoyeurs de la ſanté: *& leur authorité.* 22. *Des Commis ſur la Doüane.* 23. *Des Carmelinques.* 24. *Des trois* Threſoriers *commis à la garde du Threſor public, deniers pupillaires & depoſts.* 25. *Des Officiers de l'Armurerie.* 26. *Autres Officiers eſtablis ſur la vente des froments, vins, & reparations des chemins.* 27. *Des ſix Capitaines de nuict.* 28. *Du Notaire Secretaire.* 29. *Des Chanceliers.* 30. *Des Capitaines & Comtes enuoyez aux Gouuernemens de dehors Ragouſe.* 31. *Des trois Procureurs de l'Egliſe cathedrale de Ragouſe.*

I. AVANT que de m'engager d'auantage en ce diſcours, ie deſire oſter à ceux qui liront cette œuure la confuſion de l'equiuoque des noms, qui les pourroit faire choper dés l'entrée. Car puis que nous auons entrepris de parler de Ragouſe, qui ſe nommoit anciennement Epidaure, & qu'il y a eu d'autres villes de meſme nom, il eſt à propos de monſtrer qui eſt celle-cy, & de ne la confondre pas indiſcrettement auec les autres. Il faut donc ſçauoir qu'il y a le long de la mer depuis Veniſe iuſques à Corinthe trois Epidaures, dont le premier eſt aſſis au Golphe de Veniſe, & eſt celuy que nous appellons maintenant Ragouſe.

L'autre eſt au pays de Laconie, au Golphe de Napoli, cette ville eſt nommée à preſent Maluaiſie, & la troiſieſme ville d'Epidaure, eſt celle du Golphe d'Engie ou ſein Saronique, qu'on nomme Cherroneſe, ou Piguiade. Et afin d'eſclaircir encore mieux la choſe, c'eſt en la derniere qu'on adoroit Eſculape.

II. Or pour venir à celle dont nous voulons faire mention, elle eſt aſſiſe en Eſclauonie, qui eſt l'ancienne Dalmace, & qui prit ſon dernier nom des Slaues qui au temps de l'Empereur Iuſtinian premier, eſtans venus de Sarmatie, paſſerent le Danube, & lors vne partie ſe rua ſur la Macedoïne, & l'autre ſur la Thrace, puis au temps de l'Empereur Maurice, qui mourut l'an ſix cents deux, & apres de Phocas ſon ſucceſſeur, ils ſe rendirent maiſtres de la Dalmacie. Il eſt vray qu'auiourd'huy le nom d'Eſclauonie s'eſtend depuis la riuiere d'Arſe iuſques à celle de Drin; & ſa longueur depuis vne riuiere iuſques à l'autre, eſt d'enuiron quatre cens quatre vingts milles, & ſa largeur depuis les monts de Croatie iuſques à la mer, eſt d'enuiron cent vingt milles. Elle eſt entre le milieu du cinquieſme Climat pres du troiſieſme paralelle, & le milieu du ſixieſme, où le plus grand iour d'Eſté n'eſt de plus de quinze heures & demie. Son Meridien plus Oriental paſſe par le quarante-ſixieſme degré, & le plus Occidental par le trente-ſixieſme. Au reſte la mer qui eſt entre l'Italie, & la fin de l'Eſclauonie, ſe nomme Adriatique, & s'eſtend par l'eſpace de ſix cens milles, & la plus grande largeur eſt de deux cens, la moindre de cent cinquante, & celle de ſon emboucheure de ſoixante, mais le reſte qui va leſcher l'Albanie, & la Macedoïne, ſe nomme mer Ionique. Vne partie de ce pays obeyt à la Seigneurie de Veniſe, l'autre aux Archiducs d'Auſtriche, & le reſte au Turc. Ses villes plus renommées ſont Flamone, Segne, Hone, Zare, pour laquelle les Venitiens, & les Hongrois ont guerre continuelle Sebenic & Spalate. Mais la meilleure ville de toute l'Eſclauonie c'eſt Ragouſe, qui ſe maintient en liberté payant au Turc quatorze mille Zequins, & en deſpençant encor autant en preſens, & en logement des Turcs. Cette Republique a peu de pays en terre ferme, mais elle a ſoubs ſa puiſſance quelques petites Iſles aſſez bonnes, qui ſont aſſiſes entre Curzole, & le Golphe de Cattaro.

III. L'ancienne ville d'Epidaure eſtoit au meſme lieu qu'on nomme auiourd'huy la vieille Ragouſe. Mais les Gots s'eſtans emparez de l'Italie, & par meſme moyen de la plus grande partie de l'Eſclauonie, & entr'autres d'Epidaure, la raſerent entierement. A raiſon dequoy les habitans qui ne ſçauoient où ils ſe pourroient retirer, commencerent de baſtir la nouuelle

Ragouſe, qu'on voit maintenant, des ruynes de la vieille. La ville eſt fort bien habitee, & en fort belle aſſiette ſur la mer. Elle eſt toute pleine de fontaines d'eau douce, qui y a eſté conduite des montagnes voiſines, au grand profit de ceux du pays. Elle a vn petit port faict à la main, qui eſt aſſez commode d'vn coſté, il y a vne montagne fort haute, & droicte, au pied de laquelle la ville eſt baſtie. Ils poſſedent autour de leur ville vn pays fort eſtroit, & outre ce ils ont pluſieurs belles petites Iſles ſoubs leur obeyſſance, entre autres celle de Langoſte, dont la forme eſt pareille à celle d'vn Amphitheatre.

QVALITE'.

LE Terroir eſt de ſa nature ſterile; mais les Ragouſois emploient tant iv.
de peine, & d'induſtre à le rendre bon qu'ils en tirent de l'huyle, du vin, & des fruicts excellens. Il y a vne certaine vallée où il s'aſſemble en Hyuer tant d'eau, qu'il s'en faict vn lac, où il ſe nourrit du poiſſon qui deuient tellement gras, qu'on le fricaſſe ſans huyle auec ſa graiſſe toute ſeule. Apres cela l'eau venant à ſe ſeicher au Printemps, on ſeme au meſme lieu du grain, qui y vient heureuſement, ſi bien qu'vn meſme lieu rend du poiſſon, & du bled dans vne année. Ils vſent apres cela de diuerſes induſtries en la mer, & entre autres choſes ils font que les arbres leur apportent des huyſtres. Car ils font baiſſer les branches des arbres, & les arreſtent ſous l'eau auec des cailloux; & dans deux ans il s'attache tant d'huyſtres à ces branches que c'eſt vne choſe merueilleuſe, puis la troiſieſme année elles ſont preſques bonnes à manger.

Il y a ſur la mer la Grauoſe, qui eſt vn lieu fort agreable, & plein de v.
iardins, d'Orangers, de Citronniers, & de Grenadiers. Ses principales riuieres ſont le Saue, & le Drau. L'iſle de l'Angoſte eſt enuironnée de tous coſtez de fort hautes montagnes, où ſont les metairies des Ragouſois, & au milieu on voit vne belle plaine qui produit grande quantité d'Oliues, & de Raiſins. On y peſche force Sardines.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de ce pays eſtoient autresfois cruels, & barbares, & ne vi.
s'addonnoient qu'à eſcumer continuellement. Flore dict d'eux qu'en la premiere guerre contre les Carthaginois du temps de la Reyne Teute, ils ne ſe contentoient pas de piller: mais exerçoient toute ſorte de meſchancetez. Ce furent les Eſclauons qui firent trencher la teſte aux Ambaſſadeurs des Romains, & qui bruſlerent ceux qui gouuernoient leurs vaiſſeaux, & ce qui augmenta la honte des Romains ce fut que ces peuples eſtoient alors gouuernez par vne femme. Procope dit auſſi que les Eſclauons (peuple Scythique) entrerent par force dans ce pays du temps de Iuſtinian, & en fin s'y arreſterent; de ſorte que les anciens habitans embraſſerent en partie les mœurs de ces eſtrangers nouuellement venus. Tite-Liue appelle cette nation farouche, & addonnée à faire des courſes ſur

la mer pour y escumer quelque chose. Aussi les Romains auoient touſiours des legions en ces pays, tant pour d'autres occasions, que pour brider le naturel, & l'humeur barbare de ces peuples.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VII. CEvx de Ragouſe laiſſent croiſtre leurs cheueux depuis le milieu de la teſte en ſus, & portent ras tout le reſte. Au contraire les Hongrois ont cet endroict ras, & des cheueux par tout ailleurs. Les femmes n'y portent les cheueux guiere longs, & les rendent noirs auec artifice. Tous viuent eſgalement ſans beaucoup de ceremonies, veu qu'ils n'vſent point de reuerences comme nous, & n'oſtent ny chapeau, ny bonnet: mais ſe ſalüent ſimplement l'vn l'autre, ou de parole ou par quelque action qui deſcouure naturellement leur intention. Ils ayment fort l'eſgalité entr'eux; de ſorte qu'il y a vne loy qui porte qu'aucun citoyen ne peut eſtre Eueſque de Ragouſe, afin qu'il n'y ait aucun d'entr'eux, qui aye plus grande preéminence en leur Republique, que celle qui leur eſt permiſe par les loix.

Ils vont habillez diuerſement; veu que les plus ieunes vont veſtus à la Florentine, les autres portent des manteaux, & les plus vieux des manches, comme les Seigneurs de Veniſe, & il eſt deffendu de porter des habits de ſoye, excepté à celuy qui eſt Recteur de la Republique, aux Docteurs & aux Cheualiers.

En Eſté lors qu'il fait bien chaud ils portent des iuppes de ſimple taffetas armoiſin. On peut voir le meſme retranchement aux habits des femmes, veu qu'elles ne portent toute leur vie que du drap, excepté que quand vne fille ſe marie, il luy eſt permis de porter de la ſoye durant vn mois. Il y a encor quelque choſe entre les femmes, qui monſtre la difference des qualitez; veu que les iours de feſtes, les Damoiſelles ont accouſtumé de porter vne cappe de drap, doublée d'vn ſandail rouge, qu'elles ſont obligées de porter apres qu'elles ſont mariées.

Au reſte elles portent du drap tanné, rouge, & bleu, & il leur eſt ſeulement permis de porter des manches de ſoye, comme bon leur ſemble.

VIII. Quant aux mariages ils ont couſtume de s'allier ſeulement auec des perſonnes de leur condition, c'eſt à ſçauoir le noble auec le noble, & vn Gentilhomme ne peut prendre vne Bourgeoiſe ou vne eſtrangere, afin de n'introduire pas en ſa race vn ſang moins genereux, corrõpant ſon ancienne nobleſſe; & de là vient que les familles ſont tellement diminuées, qu'il n'y en a plus que vingt-trois, ou vingt-quatre qui gouuernent; pour ce que les maiſons venans à manquer, comme toutes les choſes du monde font auſſi, & les nobles ne s'alliant point auec des bourgeoiſes, ou des eſtrangeres, & n'en meſlant aucune parmy eux, ces maiſons ſont venuës auec le temps à ce petit nombre.

Il eſt vray que ſi quelque noble vouloit ou pour quelque deſſein, ou pour quelque cõmodité prendre vne femme qui ne fut pas du pays, il le peut faire, pourueu qu'il prenne vne Damoiſelle dãs le pays qui eſt depuis Zare, iuſques

à Cattaro, & non autrement. Mais quiconque prend pour femme vne eſtrangere telle que nous auons dict, il doit auoir vaillant pour le moins mille ducats d'or, pour l'aſſeurance de ceſte femme, combien que cecy s'obſerue fort peu. Et quant aux mariages ils ſont limitez par la loy à mille ducats d'or, mais auiourd'huy l'on paſſe par deſſus cette ordonnance, tellement qu'vn pere donnera trois, quatre, cinq, & ſix mille ducats voire plus, ſelon ſes moyens, & la qualité de la fille.

On donne le mariage en argent auant que le mary futur voye la femme qu'il doit prendre, & lors que le contract eſt eſcrit, & toutes les autres ceremonies ſont acheuées, il s'en va la voir en ſa maiſon. Car c'eſt leur couſtume de ne muguetter point vne femme qu'apres l'auoir eſpouſée ſelon l'ordre preſcrit par l'Egliſe Romaine.

Quant à leur langage, tous les ieunes hommes ſçauent ordinairement la langue Italienne qu'ils appellent Franque: mais ils vſent ſeulement entr'eux de leur langue Sclauonne. Pluſieurs d'entr'eux s'adonnent aux lettres, & pour cet effect la Republique tient ordinairement dans Ragouſe auec gros gages vn Lecteur qui enſeigne les bonnes lettres aux ieunes hommes, auec trois ou quatre Repetiteurs. Ils font venir auſſi toutes les années vn bon Predicateur, qui preſche ſeulement aux hommes, à cauſe qu'il parle Italien, & les femmes ne le peuuent entendre, ne ſçachans la langue. 12

Outre ce la Republique tient outre les Medecins de l'ame, des hommes pour remedier au corps, c'eſt à ſçauoir deux Medecins & deux Chirurgiens auec de fort bons gages. Ceux-cy ſont obligez de viſiter tous les malades ſans tirer aucune recognoiſſance, ſpecialement des pauures, & de faire tout ce qui eſt neceſſaire ſelon leur profeſſion, pour la ſanté des citoyens.

RICHESSES.

CE n'eſt pas le pays des Ragouſois qui les rend riches, veu que c'eſt bien aſſez s'il les entretient, combien qu'ils viuent auec autant d'eſpargne qu'on ſçauroit faire. Leurs grandes commoditez viennent du tres-grand trafic qu'ils exercent; veu qu'ils ont beaucoup de bons vaiſſeaux auec leſquels ils vont en diuers lieux, & gaignent gros auec le commerce. Ce qui leur faict grand bien, c'eſt que moyennant les quatorze mille Zequins, ou Secquins qu'ils donnent au Turc toutes les années ils ſont francs, & exempts de toutes ſortes d'impoſitions, & de gabelles par tout l'Empire du grand Turc. 13

Mais il ne faut conclurre pour cela que ce ſoit vne Republique fort riche, veu que ſans le ſupport, & l'appuy du Turc, elle auroit eſté bien ſouuent en proye à pluſieurs, & principalement aux Venitiens, & elle ſeroit bien empeſchée, s'il falloit faire quelque groſſe deſpence à entretenir des gens durant quelques années.

FORCE

XI. LE deffaut des grandes commoditez faict aussi que les Ragousois ne peuuent auoir de grandes forces, & s'ils subsistent c'est à cause du support dont i'ay parlé. Leur ville est assez bien fortifiée; mais outre qu'elle est au pied d'vne mõtagne qui luy commande, elle ne sçauroit soustenir vn grand effort. Quant aux gens de gue. re ils n'en tiennent que fort peu, veu qu'ils ont seulement leur garde de cent Hongrois auec vn Capitaine: mais la Republique se sert de ceux-cy plustost aux executions qu'en autre chose qui leur soit necessaire; Pour ce que ces hommes là ne respectent personne, & pour ceste cause font tout ce qui leur est enioint, & sont fort fideles, de mesme que les Suisses dont les Princes se seruent pour la garde de leurs personnes. Ils ont aussi le chasteau de sainct Laurens hors la ville, qui est assez bon, & la nouuelle forteresse vers la porte qui est du costé du Leuant. Mais toutes ces choses sont assez peu considerables, & seulement bonnes pour resister à des gens qui ne se veulent pas opiniastrer à vne entreprise.

GOVVERNEMENT.

XII. RAGOVSE n'a pas touſiours esté Republique, veu qu'elle a obey en diuers temps à diuers Seigneurs, tantost Grecs, tantost Albanois. Mais depuis qu'elle a embrassé la façon de viure auec laquelle elle se gouuerne maintenãt elle s'est maintenuë auec quelque reputation. Or les Ragousois, lors qu'ils voulurent reduire leur ville en Republique, suyuirent pour la plus grande part l'ordre de la Republique de Venise. Ainsi donc qu'ils se furent resolus de l'ordonner ils instituerent vn grand Conseil, sçachant que c'estoit le fondement d'vne Republique, & comme vne base asseurée de leur ville. Tous les gentilshommes de la ville entrent en ce Cõseil, si tost qu'ils ont atteint l'aage de vingt ans, & sont receus en prouuant qu'ils sont nobles, & sortis de nobles. On crée en ce Conseil tous les Magistrats de la ville, qui sont tels que ie vous les vay desduire.

XIII. Il y a premierement les Pregads, qui doiuent estre d'ordinaire soixante, tous gentilshommes: mais il arriue bien peu souuent que ce Magistrat face nombre. Plusieurs gentilshommes de mesme famille en peuuent estre, pource que (comme i'ay dict cy-dessus) les familles ont esté reduites auec le temps à vn petit nombre. Ceux-cy ont charge des affaires de la Republique, & iugent encore les causes ciuiles par appel de trois cens ducats en bas. Ils iugent aussi toutes les causes criminelles qui sont importantes pour la qualité des personnes, comme si quelque gentilhomme est accusé, ou s'il a commis quelque crime.

Ils demeurent vne année en ceste charge, & l'on les change selon qu'ils y vaquent, d'autant qu'ils ne sont pas tous creez à la fois, mais peu à peu, & les vns apres les autres selon qu'ils finissent, & mesme ils peuuent estre reconfirmez.

XIV. Le petit Conseil ainsi nommé au regard du Grand, est le Conseil du Recteur qui est composé d'onze personnes, toutes de diuerses familles, qui assistent le Recteur,

Recteur, ou Chef de ceſte Republique. Ils reçoiuent & oyent les requeſtes, & les demandes des eſtrangers, & des hommes priuez, les lettres, les Ambaſſades, & choſes ſemblables, & ſont preſque comme vne autre main, qui preſente aux autres Magiſtrats les choſes qui viennent deuãt eux, & qui vont apres ſelon leur qualité aux offices deſtinez à telles matieres. Et ceux-cy pour le regard des choſes qui s'offrent à eux, en decident quelques vnes, & rapportent les autres aux Pregads. Ils ne demeurent en ceſte charge qu'vne année ſeulement, & ſortent tous enſemble, & les autres vnze qui ſont creez par le grand Conſeil entrent auſſi tous enſemble au nouueau Magiſtrat, le premier de Ianuier, auec le nouueau Recteur.

Ce Recteur, qui eſt chef de tous les Conſeils, eſt eſleu au grand Conſeil par trois ſortes d'eſlection, ainſi qu'on faict encor de tous les autres offices, Et de ces eſlections en tous offices, l'vne ſe faict par la voye de Scrutin) que ie vous ay expliquée en parlant de l'eſlection des Papes) par trois Conſeillers du Recteur, & les deux autres ſont faictes au ſort. Le Recteur ne demeure qu'vn mois en charge, & il eſt obligé durant ce mois de ſe tenir au palais. Il porte l'accouſtrement de Duc, c'eſt à ſçauoir vne robbe à manches ouuertes, & differẽte des autres, à cauſe de ſon authorité. On luy donne d'eſtat ſept ducats, & non d'auantage pour tout ce mois. Il eſt vray que quand il eſt Pregad pour le regard des appellations il a vn ducat le iour qu'il y aſſiſte. xv.

Ce Recteur s'aſſemble auec les Conſeillers les iours ouuriers apres le diſner, & les feſtes auſſi, mais pour quelque ſubiect. Il donne ordinairement le matin aux Pregads, ou au grand Conſeil, ſelon l'occurrence, & le beſoing. Et ſi le Recteur n'y eſt par fortune, le plus ancien Conſeiller entre en ſa place, & l'on n'expedie aucune choſe ſans ſa preſence. On donne à ce Recteur vn Lieutenant qui a ſeulement iuriſdiction iuſques à trois ducats d'or; & ceſtuy cy eſt ſon Lieutenant ſeulement aux choſes ciuiles, & non aux autres, & les Conſeillers ne peuuent eſtre eſleuz Recteurs l'annee qu'ils ſont en leur Magiſtrat.

Il y a apres les cinq Pouruoyeurs, qui ſont hommes de cinquante ans en ſus, & doiuent eſtre de diuerſes familles. Ils ont l'authorité de faire receuoir toutes expeditions faictes par quelque Magiſtrat que ce ſoit, & doiuent eſtre preſents lors que les Conſeils s'aſſemblent. Ceux-cy peuuent eſtre faicts Recteurs durant leur Magiſtrat, & le ſont meſme ordinairement. Ce ſont des principaux de la ville qui ont grande authorité, & ſont preſque touſiours du nombre des Conſeillers. xvi.

Il y a apres les ſix Conſuls, qui eſcoutent les cauſes ciuiles en premiere inſtance pour quelque ſomme que ce ſoit. Ce ſont ordinairement des hommes de grande authorité, & qui entrent au Conſeil des Pregads, & l'on forme ſouuent des procez aux choſes qu'ils iugent. Or les parties n'ont pas de couſtume de faire des allegations, comme on faict en pluſieurs lieux: ains ceux-cy voyans les procez, deliberent ce que la Iuſtice requiert, & tirent de chaque cauſe deux ducats pour cent. Ils ne peuuent eſtre Recteurs de deux ans, afin de ne deſtourner point les cauſes ciuiles, afin que le peuple ayt la commodité de pouuoir eſtre toſt expedié aux procez qu'il a, d'autant que ceux-cy vaquẽt continuellement à les iuger. xvii.

Ou y void auſſi cinq Iuges criminels, & les expeditions partent d'eux ſe- xviii.

lon le iugement qu'ils font. Il est vray que les nobles en sont exceptez, veu qu'aux choses criminelles ils vont pardeuant les Pregads, & ceux qui sont gagez par la Republique respondent pardeuant le petit Conseil. Et il y a encor quelquesfois d'autres causes que les cinq ne iugent pas, pource qu'il semble bon aux Pregads d'en prendre cognoissance. Ces Iuges pour n'estre ordinairement beaucoup occupez sont faicts Recteurs, de mesme que les Pouruoyeurs.

xix. Il y a encor trois Officiers sur l'art de la laine. Ceux-cy oyent ordinairement les differents, qui naissent entre les personnes qui exercent tel art. Ils entrent dans le nombre des Pregads, & peuuent mesme estre Recteurs.

xx. Ceste Republique a encore vn College de Trente, dans lequel il peut entrer plusieurs personnes d'vne mesme famille. Ils cognoissent des causes d'appel iusques à la somme de 300. ducats, & ont de gages chacun trois ducats l'année, ce qui se faict à cause que tous les Officiers de la ville sont subiects à quelque peine s'ils ne vaquent à leurs charges : car autrement ils ne les accepteroient pas, puis qu'elles sont si peu vtiles. Lors que quelque office vient à vaquer on supplee à ce manquement par le moyen de l'vn de ceux qui sont en quelque autre office.

Quant à ce College il n'a charge d'autre chose que de cognoistre des appellations, comme nous auons jà dit. Et quant aux Pregads on supplee aussi au deffaut de leur nombre lors que quelqu'vn vient à manquer en prenãt vn des Pouruoyeurs, ou de ce College.

xxi. Elle a pareillement cinq hommes qui pouruoyent à la santé, & de qui la charge est de prendre garde que la ville se maintienne saine, & pour cette cause ils sont appellez Pouruoyeurs de la santé. Leur authorité est grande, pource qu'ils punissent ceux qui sont trouuez en faute, & qui vont contre les ordonnances de cét office, & sont fort semblables aux Pouruoyeurs de la santé de Venise, & ils peuuent durant le temps de leur charge estre Recteurs.

xxii. Il y a quatre hommes establis sur la Doüane qui ont soing des choses appartenantes à cét office, & exigent l'argent qu'on doit aux Doüanes, & font toute autre chose requise en ceste matiere.

xxiii. Il y a encor deux Camerlingues, ou Chambellans qui recouurent l'argent qui est appliqué à leurs caisses, mais ils n'ont pas pour cela le maniement du threſor public, & leur argent est employé en quelques occurrences de la Republique, & selon la volonté de ceux qui ont charge de gouuerner.

xxiv. On y void encor trois Threſoriers, qui sont volontiers hõmes de grande authorité, tant pour leur richesse, que pour leur bonne vie. Ceux-cy ont le threſor public entre leurs mains, & outre ce l'argent des pupils qu'on leur donne en depost & en garde. Ils demeurent en leur office cinq ans, & peuuẽt estre faicts Recteurs, & ordinairement les Recteurs ont auparauãt esté Threſoriers.

Il y a semblablement des Iusticiers qui pourchassent que les choses qui concernent les viures aillent comme il faut, & prennent garde à ce que les poids, & les mesures, & autres instruments des marchands, & des artisans

aillent ſelon les ordonnances : & en leur office les arts qui leur ſont ſouſmis ſont marquez.

Et pource qu'en leur ville ils ont vn petit Arcenal ſelon leurs forces, ils ont vn Magiſtrat, nommé les Officiers de l'Armurerie. Ceux-cy ont ſoing de cét Arcenal, & pouruoyent aux munitions par mer & par terre. Ce ſont de ieunes hommes qui ont encore des Suruoyans ou Surueillãs de plus grande experience qu'eux, & on les fait de temps en temps ſelon les occaſions qui ſe preſentent. xxv.

D'auantage on meine à Ragouſe le froment d'ailleurs, & cecy ſe faict aux deſpens du public. Il y a donc deux officiers qui ont charge de telle choſe, & de vendre ce froment pour la Republique. xxvi.

Les reuenus des Ragouſois conſiſtent pour la plus grande partie en vin, & pour ceſte cauſe ils ont eſtably trois officiers ſur les contrebandes, & ceux-cy ont la charge de les expedier quand on les fait de vin, & il y a vne grãde peine ordonnee contre les contreuenãs, pource que la loy commande qu'on ne face entrer nuls vins deffendus.

Il y en a encore qui ont ſoing des ruës de la ville, & des lieux publics, faiſans reparer les chemins, & les places, & ſemblables choſes, ſelon le beſoin, & ceux-cy ſont ieunes hommes, pource que ce ne ſont pas offices de grande importance.

Il y a encore ſix Capitaines de nuict, qui ſont l'vn apres l'autre la garde par la ville durant la nuict, auec les Hongrois, qui ſont enuiron cét auec leur Capitaine, & obeïſſent à ceux-cy qui ouurét & ferment les portes de la ville. Ils demeurét deux mois en ceſte charge, & l'on y garde cét ordre que ceux qui fermét la nuict les portes de la ville, ne les ouurét pas, pource qu'on les change à la minuict. xxvii.

Ils ont vn Secretaire, qu'ils nomment Notaire, qui ſe trouue en toutes les choſes ſecrettes. xxviii.

Il y en a apres vn autre qui a le meſme titre, mais n'entre en cognoiſſance des ſecrets importants de la Republique. Et ces deux Secretaires ſeruent aux occurrences à eſcrire des lettres, & font encor l'office de Notaires ordinaires.

Outre les ſuſdits il y a trois Chancelliers, qui ſeruent aux Conſuls, & aux choſes ciuiles, & font encore des inſtruments, & l'vn eſt au Criminel auec le meſme office. xxix.

Tous les ſoirs ils enuoyent vn Capitaine au chaſteau de Sainct Laurés, qui eſt hors de la ville : & ceſtui-cy n'a aucun appointement, mais eſt contraint de ce faire. Ils en enuoyent encor vn autre au nouueau fort, & ceux-ci y vont par ordre de rolle, & ſont ordinairemẽt ieunes gens : mais lors que quelqu'vn a paſſé quarante ans il eſt hors de ceſte ſubjection.

Les Capitaines, & les Comtes qui vont aux Gouuernements de dehors par l'Eſtat de ceſte Republique ſont tous creez par le grand Conſeil, & quelques-vns d'entre eux demeurent en charge ſept mois, & les autres douze. xxx.

RELIGION.

xxxi. CE peuple eſt tout Chreſtien, & veritablement Catholique. La ville de Ragouſe a ſon Eueſque qui y faict ſa demeure ordinaire. Il y a trois Procureurs de l'Egliſe Cathedrale, qui ont ſoin de la principale Egliſe, & ont en gouuernement les reliques qui y ſont, pource qu'il y en a fort grande quantité, & qui ſont enrichies d'or, d'argent, & de pierres precieuſes. Ces Procureurs demeurent en charge toute leur vie, & peuuẽt eſtre Recteurs & entrer aux autres Magiſtrats, comme de Conſeillers, de Threſoriers, & autres offices.

DISCOVRS

DES ESTATS DE L'EMPEREVR.

SOMMAIRE.

*Estenduë, & grandeur de l'ancien Empire des Romains: son declin & l'affoiblissement notable par les guerres ciuiles, par le trãsport du siege de Rome à Constantinople, en troisiesme lieu par le partage qu'en fit l'Empereur Constãtin à ses enfans, le diuisant en trois parties. 2. Diuisiõ de l'Empire d'Orient, & d'Occidẽt: & quel en fut le partage au siecle de Charlesmagne. 3. Description generale de l'*Allemagne, *son estendue, ses bornes, & ses Prouinces, & premierement d'*Alsace, *& ses principales villes. 4. De Vvitemberg, ses villes & chasteaux. 5.* Franconie, *vulgairemẽt* Frankenland, *subiecte à 5. Princes: ses limites, & bonnes villes. 6. De* Sueue: *Et du Royaume de Boheme, vulgairement* Behaim, *La longueur, & cõfins de ces deux Estats, les riuieres, & villes capitales. 7.* Morauie, *ses riuieres, ses Comtez, seigneuries, & sa ville capitale Olmus. 8.* Bauiere, *ou* Bayern, *haute, & basse: ses principales villes. 9. l'*Austriche, *ou* Oesterreich: *ses confins, & riuieres. 10. La Comté de* Tirol. *11. La* Stirie, *ou* Steirmarck, *ses Comtez, & villes principales. 12. La* Carinthie, *ou* Kaerndten, *& ses meilleures villes. 13. Les deux* Carnioles: *& principales villes. 14.* Vvestphalie: *ses limites, & villes. 15. Duché de* Cleues: *ses meilleures villes. 16. Pays de* Iuliers. *17.* Lantgraulat *de Hessen. 18.* Turinge. *19. L'ancienne* Saxe, *haute, & basse: ses Comtez, & villes. 20. Marquisat de* Brandebourg, *diuisé en deux Marches. 21. La Comté de* Mansfeld. *22. La* Lusace. *23.* Silesie. *24.* Misne, *ou* Meyssen. *25.* Liege. *26. L'Archeuesché de* Treues. *27. La* Holsace. *28.* Besançon *29. Soubs quel climat est l'Allemagne, son air fascheux, & dur hyuer: abondante en toute sorte de bleds, & legumes: mines d'argent, cuiure, fer, plomb, or: fontaines, & mines de sel: vignes, saffrã, sapins. 30. Particuliere remarque des choses que chaque Prouince d'Allemagne porte, & produict, & premierement de l'Alsace, abondante en froment, vins, & pasturages. 31. Allemands pourquoy appellez anciennement* Germains: *n'ayans l'vsage d'or, argent, ny d'espee. Quelles estoient leurs armes, & façons de combattre. Electiõ de leurs Roys, & chefs d'armee: Leurs femmes Martiales, & courageuses: leurs sacrifices d'hommes à Mercure. Obseruation de la nouuelle Lune en leurs entreprises: leurs assemblees en arme: leur exercice hors la guerre, &*

en temps de paix. Leurs habillemens. Chasteté de leurs femmes, Peine d'Adulteres, & homicides. Leurs banquets, & festins, où se traictoient les affaires de paix, & de guerre. Exercice de leur ieunesse aux armes. Leur annee partie en trois saisons. 32. *Remarque particuliere des mœurs de quelques peuples de Germanie.* 33. *Des Saxes diuisez en quatre Estats. Adonnez à la superstition des idoles, au culte, & adoration des arbres, fontaines, forests, & bois de haute fustaye.* 34. *De l'art de deuiner dont ils se seruoient.* 35. *Façons de viure, & loix de Suobe, ou Sueue.* 36. *De ceux de Bauiere.* 37. *Allemans d'à present diuisez en quatre Estats, & quelles sont leurs mœurs en general, leurs façons de viure, d'habits, & exercices.* 38. *Particularitez de chaque Prouince en leurs loix, & pour la maniere de viure, vestemens, & naturel de corps, & d'esprit.* 39. *Richesses de l'Allemagne en mines d'argent, & autres metaux: fontaines, & puits d'eau salee: trafiques, & ouurages de diuers arts: Foires de Francfort: Reuenus des villes & Princes seculiers.* 40. *Du reuenu de l'Empereur.* 41. *Quelles forces les Empereurs Charles V. & Maximilian second ont tiré d'Allemagne lors qu'ils ont armé contre le Turc.* 42. *Nombre de soldats que l'Empire peut mettre en campagne. Et de l'Infanterie Allemande, & Cauallerie.* 43. *Ses forces maritimes, & Alliez.* 44. *De deux choses qui manquent à l'Empire.* 45. *Quand, & par qui l'Empire d'hereditaire a esté faict electif.* 46. *Des trois membres de l'Empire, dont les* Sept Electeurs *sont le premier.* 47. *Du second membre des grãds, & des nobles.* 48. *Du troisiesme membre de l'Empire, composé de villes franches.* 49. *Des Conseils des Cercles, & à quelle fin instituez.* 50. *Institution, & erectiõ de la* Chambre Imperiale *à Spire.* 51. *Des charges, & dignitez de l'Empire, reduictes au nombre de quatre.* 52. *Quelles sont les* Seances *aux* Diettes, *& de l'ordre gardé és Processions publiques.* 53. *Des trois* Conseils, *qui se trouuẽt aux Diettes, & de quelles personnes chaque Conseil est composé.* 54. *De la Religion des Allemãds, du commencement, & progrez de l'heresie Lutheriane, Zuinglienne, & autres, en ce pays: & de l'estat auquel elle est maintenant.* 55. *En quel estat est à present la Religion Catholique és Allemagnes, & quelle Religion tiennent les sept Metropolitains.* 56. *Liste, & catalogue des Empereurs d'Occident, leur vie, regne, & mort.*

L'Empire Romain, qui s'estendoit sous Trajan depuis la mer d'Espagne iusques par delà le Tybre, & de l'Ocean Atlantique iusques au Golfe de Perse, & depuis le mont d'Atlas iusques à la foreſt Caledoine, & touchoit la riuiere d'Elbis, & passoit le Danois, commença à decliner premierement par le moyen des guerres ciuiles de Galbe, d'Othon, & de Vitellius, au temps desquels l'armee qui estoit en la grande Bretagne, passa en terre ferme, & la Hollande, & les pays voysins se reuolterent, & en peu de tẽps les frontieres estant despourueuës de gens de guerre, les Sarmates passerent la Donoüe, & les Alains les portes Caspies: les Persans acquirent de la puissance, & de la reputation, les Gotz coururent la Mesie, & la Macedoine, & les Francons entrerent en Gaule.

Constantin remit apres l'Empire en son ancienne splendeur, pource qu'il esteignit les guerres domestiques, & les tyrãs, brida les barbares, & fit arrester & demeurer en repos les nations ennemis du nom Romain. Toutesfois il fit deux choses qui affoiblirent en partie ceste Monarchie. L'vne fut qu'il transporta le siege de l'Empire de Rome à Constantinople, au moyen dequoy il desnua la ville de Rome, & affoiblit l'Empire: pource que c'est chose toute claire, que de mesme que les plantes transportées en des terres fort differentes de climat & de qualité, retiennent bien peu de leur vertu naturelle, aussi les choses humaines, & particulierement les Seigneuries perdent beaucoup de leurs forces auec les grands changemens. Ce fut le subject qui conuia le Senat Romain à ne consentir iamais que le peuple laissast la ville de Rome pour celle de Veies, qui estoit beaucoup plus belle & plus commode, principalement apres que Rome eut esté ruinée par les Gaulois. L'autre chose fut, qu'il diuisa l'Empire en trois parties pour le distribuer à ses enfans: ce qui aduint l'an de grace trois cens quarante & vn. Tellement que d'vn grand & puissant Estat, il en fit presque trois, auec vne remarquable diminutiõ de l'authorité & des forces: & ses fils estans venus à s'entrefaire la guerre, se consumerent tellement l'vn l'autre, que l'Empire en demeura presque comme vn corps priué de sang: & combié qu'il se reünist quelquesfois sous vn Prince, toutesfois il fut de lors si facile à se laisser emporter aux diuisions, qu'on le vit bien souuent partagé en deux: si bien que l'Orient eut vn Empereur, & l'Occident vn autre, iusqu'à tant qu'Odoacre Roy des Herules estant venu en Italie auec vne grande armee, contraignit Augustule de quitter par desespoir l'Empire d'Occident, ce qui aduint en l'an de grace 466. pource que les Huns auoient desià passé le Danube, Alaric Roy des Vandales auoit pris Rome, & les Alains le Portugal, les Gotz la plus grande part de l'Espagne, les Anglois la grande Bretagne, les Bourguignons la Prouence, les Francons la Gaule, & les Huns la Pannonie, auiourd'huy Hongrie.

L'Empereur Iustinien soustint vn peu cet Estat: veu que par le moyen de ses Capitaines, il chassa les Vandales d'Afrique, & les Gotz d'Italie l'an cinq cens cinquante six, mais cela dura bien peu: pource qu'en l'année 613. les armes & la secte de Mahomet commencerent à trauailler tous les deux Empires, qui demourerent en peu de temps oppressez par les Sarrazins, lors qu'ils se rendirent presque entierement maistres d'vn costé de la Surie, de l'Egypte, & de

l'Archipelague, & de l'autre de l'Afrique, de la Sicile, & de l'Espagne, & qu'en l'an 735. ils se saisirent encor de Narbonne, d'Auignon, de Tolose, & des pays voysins. De sorte que peu à peu l'Empire d'Occident fut ruiné tout à faict, & celuy du Leuant demeura si foible, que la ville de Cõstantinople peust à grande peine se deffendre contre les Mahometans, tant s'en falloit qu'elle peust donner secours à ceux du Ponent. Ce que Leon III. ayant bien cõsideré (outre que les Empereurs Grecs fomẽtoient l'impieté, & les heresies) resolut de donner l'Empire d'Occident au grand Charles Roy de France, ce qui aduint l'an de salut 800.

11. L'Empire d'Occident fut donc diuisé de celuy d'Orient en telle sorte, que les Grecs eurent pour leur part depuis Naples & depuis Sponte en tirãt vers le Leuant, auec la Sicile; Beneuent resta aux Lombards; les Venitiens comme neutres demeurerent libres, & le reste fut à Charles le grãd, ou Charlemagne. Blonde dit que ceste diuision fut premierement approuuee par l'Imperatrice Irene, puis confirmee par l'Empereur Nicephore. On dit que par ce moyen le Pape Leon transporta l'Empire aux Alemãds, pource que Charles estoit Aleman de sang, & d'origine, de mesme que tous les Francs qui vindrent en Gaule estoient de Franconie Prouince d'Alemagne.

L'Empire demeura donc par ce moyen diuisé en telle sorte qu'il n'a iamais peu estre vny depuis, combien qu'Emanuel Comnene ayant sceu la priuation de Federic I. fit de grandes offres au Pape Alexandre III. Tellement que ceste des-vnion commença par le transport du siege Imperial de Rome à Constantinople, & arriua à son comble en la creation de Charlemagne, qui demeura possesseur de ce qui luy auoit esté assigné par le Pape. Depuis l'Empire fut reduit à l'estroit, tellement qu'il n'auoit que l'Alemagne, & vne partie d'Italie; pource que le Pape iouyssoit paisiblement en Italie de beaucoup de païs, & les Venitiens qui estoient presque entre les deux Empires, viuoient auec vne liberté absoluë, auec tout leur Estat, sans dependre d'aucun, & les Royaumes de Naples, & de Sicile, que les Normans auoient ostez aux Grecs, estoient deuenus fiefs de l'Egliſe, premieremẽt sous l'Antipape Clement, puis sous Nicolas II. & ses successeurs, qui approuuerẽt en cela pour le bien public ce que l'Antipape auoit faict, & la Lombardie, & la Toscane, en partie par la felonnie de Henry 4. & 5. & de Federic 1. & 2. Empereurs, à l'endroit des Papes, en partie à cause de la mutine humeur des peuples, donnerent touſiours plus de peine, & de despence aux Empereurs, qu'elles ne leur apporterent d'ayde, ou de profit. C'est pourquoy Rodolfe non seulement ne se soucia d'aller en Italie (à cause que les aduersitez, & les desastres de ses predecesseurs l'estõnoient) mais encor vendit la liberté aux peuples qui la voulurẽt achepter, à fort bon marché. Car elle ne cousta pas plus de dix mille escus aux Luquois, ny plus de six mille aux Florentins. Ainsi la force manquant en Italie à l'Empire, auec la reputation, il ne luy resta presque autre chose que le nom, & les Viscõtes à Milan, & quelques autres ailleurs, s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, sans porter autre honneur à l'Empereur que de luy demander l'inuestiture. Mesme François Sforce ayãt conquis l'Estat de Milan auec les armes ne se soucia d'en obtenir l'inuestiture, estimant qu'il se pouuoit maintenir en possession de cét Estat par les mesmes moyens qu'il l'auoit acquis. Pour cõclusion l'Empire est auiourd'huy entieremẽt reduit à l'Alemagne, & mesme en beaucoup de lieux l'authorité de l'Empereur est comme aneantie.

Mais pour venir à sa description il faut parler en premier lieu generalemẽt de ce pays, dont les confins sont en dispute. Les plus anciens ont borné l'Alemagne de la riuiere du Rhin, du Danube, de la mer, du Don, ou Tanais, & du Pont Euxin, ou de la mer Majour. Ceux qui sont venus apres, comme Strabon, Ptolemee, Pompone, Mele, Pline, & plusieurs autres, tant Grecs, que Latins, l'enferment entre le Rhin, & la Vistule. Tacite dit que les Allemands sont plustost separez des Sarmates, & des Daces, par vne mutuelle crainte, & par des montagnes, que par la Vistule. III.

Or auiourd'huy on donne à l'Allemagne toutes les Prouinces, dont les habitans vsent de la langue Allemãde: si bien qu'elle contient au delà des limites de Ptolemee, & du Danube, la Rhetie, ou le pays des Grisons, la haute Pannonie, & vne partie de l'Esclauonie, iusques au pays de Trente.

Les Allemands ont aussi occupé au delà du Rhin, les villes de Constance, Ausbourg, Strasbourg, Vvormes, Mayence, Confluence, Bonne, Cologne, & beaucoup d'autres lieux insques à la mer. On range aussi les Suisses auiourd'huy entre les Allemands, de mesme que les Prussiens qui demeurent au delà de la Vistule. Tellement que l'Allemagne s'estẽdroit au delà du Rhin iusqu'en Picardie, & en Bourgongne du costé d'Occident, & iusques aux Alpes du costé du Midy; contiendroit du costé du Leuant la Prusse au delà de la Vistule, & seroit bornee de la mer du costé du Nord.

Mais laissant à part ce que i'ay dit ailleurs de la basse Allemagne, en parlant des Pays-bas, & aussi de la Suisse, en parlant de la Repub. des Suisses, & passant aussi soubs silence les Estats qui ne recognoissent pas l'Empereur; ie commenceray par l'Alsace, ou le pays d'Elsas, qui est aux frontieres de la Suisse. Ceste Prouince est diuisee en haute, & basse: la haute est vn Landgraniat, & contiẽt la Suntgoye, & la Prisgoye. Toute ceste cõtree contient grand nombre de villes, de bourgs, & de villages, & est habitee de tous costez. Ses principales villes sont Rubeaquum, qui fut bastie par les Romains, maintenant Rufach, & Schlestatt, ou Selestad en la haute Alsace, Fribourg en Brisgoye, & Argẽtine, ou Strasbourg en la haute Alsace. Ce dernier lieu est fort au possible, & l'on y void vne tour admirable, veu qu'elle est haute de 574. pas Geometriques.

Le pays de Vittemberg, ou Vvirtemberg, confine du Leuant, & du Midy auec partie de la Suaube, du Nord auec la Franconie, du Couchant auec le Palatinat du Rhin. Le Neccar passe par le beau milieu de ce pays. Il y a en ceste contree force villes, & chasteaux, outre vne infinité de villages. Sa capitale ville est Stutgarde: les autres villes principales sont Tubinge, où il y a Vniuersité, & Vvirtemberg, qui communique son nom à toute la Prouince. IV.

La Franconie, autrement France Oriẽtale, & vulgairement Frankenland, a pour ses limites du Midy la Suaube, & la Bauiere; du Couchant le Rhin, du Leuant la Boheme, & le pays de Turinge; & du Nord le pays de Hasse, & la Turinge susmentionnee. Ses principales villes sont Herbipolis, communement Vvirtzburg, dont l'Eueſque se nomme Duc de Franconie, non toutesfois de tout le pays, mais de la plus grande partie. On void apres Bamberg, belle, & bonne ville. Toute ceste Prouince obeyt à cinq Ptinces, à sçauoir aux Eueſques de Vvirtzburg, de Bamberg, & de Mayence, au Burgraue de Noremberg, & au Comte Palatin du Rhin. V.

Assez pres de Franconie, pres de la riuiere du Rhin, on void la ville de Spire,

ou eſt la Chambre Imperiale, puis Vvormes, qui eſt renommée, à cauſe des Diettes, & Aſſemblees: apres cela Mayence, vulgairement Mentz, dont l'Archeuèſque eſt Electeur de l'Empire. Ceſte ville eſt forte, tant à cauſe de ſon aſſiette, que de ſes murailles, & de ſon peuple. Elle eſt aſſiſe ſur le Rhin, & ſur le Mein. Francfort ſur le Mein eſt renommé à cauſe des foires qui s'y tiénent deux fois toutes les années, & à raiſon auſſi que c'eſt le lieu où l'Empereur eſt eſleu.

VI. La Sueue, ou Suaube eſt la plus haute partie de toute l'Allemagne: elle eſt bornee du Leuant de la Boheme, du Nort de la Franconie, du Couchant de l'Alſace, & de la riuiere du Rhin: & du Midy de la Bauiere, & des Alpes. La ſource du Danube eſt en ce pays, qui fut autrefois vn Royaume, puis deuint Duché, & eſt maintenant ſoubs diuers Princes, dont aucun ne porte le tiltre de Duc de ce pays. Toutesfois le Duc de Vvitteberg en tient la meilleure partie. Ses principales villes ſont Auſpurg, ou Auſbourg, aſſiſe ſur la riuiere de Lech, & auſſi riche qu'aucune autre qui ſoit en Allemagne. Vlme ſur le Danube, qui n'eſt pas du tout ſi grande, & eſt toutesfois fort riche, & marchande: & Norlinge aſſiſe en vne belle plaine, ayant trois milles de tour. Il y a encores beaucoup d'autres villes Imperiales, qui ſe nomment Franches.

L'Empereur qui regne auiourd'huy poſſede auſſi le Royaume de Boheme, communément Behaim, qui eſt dans les limites de l'Allemagne. Ce Royaume a pour ſes confins du Leuant la Morauie, & vne partie de la Sleſie: du Midy l'Auſtriche, & Bauiere, du Couchant le pays de Noremberg, & du Nord la Saxe, & la Miſne. La foreſt Hercynie l'enuironne de tous coſtez; il eſt de forme ronde, & l'on paſſe ſon diametre en trois iours de chemin. Les autres diſent qu'il a de longueur trente-ſix lieuës de Boheme. Les riuieres qui paſſent par ce Royaume ſont l'Albis, que les Bohemes nomment Labe: Multauie, communément Vltauue, & en Allemand Vvolda; & outre ce l'Egre, Saſſaue, Giſere, Miſe, & Vatto, qui ſe deſgorgent dans le Labe. Prague, autresfois Bubien, & Marobude, eſt ſa capitale ville, & en contient trois, c'eſt à ſçauoir la vieille Prague, la nouuelle, & la petite, qui eſt ſeparee des deux autres par la riuiere d'Vltaue.

VII. La Morauie, jadis Marcomanie, vulgairement Merheren, tire ſon nom de la riuiere de Moraue; elle eſt ſeparee de la Hongrie, & de la Pologne du Leuant, de la Boheme du Couchant, & de la Sleſie du Nord par des montagnes, & des foreſts, ou des riuieres: mais elle eſt plaine du coſté de l'Auſtriche, qui la confine du Midy. Ses riuieres ſont la Moraue, la Noire, la Suitre, Tayze, Igle, Haue, & Suarte. Il y a en Morauie deux Comtez, auec quelques autres ſeigneuries. Sa principale ville eſt Olmuz, que les Bohemes nomment Holomatz: celle qui la ſuit ſe nomme Prunne, en Allemand Brin, & en Bohemois Brno.

VIII. Bauiere, communément Bayern, contient la contree que tenoient iadis les Nariſſes, que l'on nomme auiourd'huy Nordaouu, & eſt ſeparee des autres par le Danube: & pareillement elle embraſſe le pays des Noriciens, & les Vindeliques, communément Licatiens, ou Lechrains. Ce pays eſt borné du Nord de la Franconie, du Couchant la Suaube, du Midy les Alpes, & du Leuant l'Auſtriche, & la Boheme. Il y a deux Bauieres, à ſçauoir la haute, & la baſſe: la haute eſt au deçà du Danube, du coſté des Alpes, & du Midy. Ses principa-

les villes sont Monachie, vulgairement Munchen, sur le bord de l'Iser (c'est la demeure du Duc) Ingolstad, où il y a vne fameuse Vniuersité. Fresfing ville Episcopale, & generalement en tout le pays il y a trente-quatre villes assez bonnes.

La basse Bauiere au delà du Danube, contient 34. villes, 46. bourgs, & plusieurs chasteaux, & villages. Ceste partie s'appelle Nortgoye: sa ville capitale est Noremberg, qui a huict milles de circuit, contient beaucoup de beaux & superbes bastiments, & est ceinte de deux murailles. Les autres villes principales sont Ratisbonne, vulgairement Regenspurg, iadis AVGVSTA TIBERIA, & auparauant ARTOBRIGA, assise sur le Danube. Passauu sur l'emboucheure de la riuiere d'Inn, qui se descharge dans le Danube: Lanshut sur l'Iser, & Saltzbourg, ville Archiepiscopale, sur la riuiere de Saltz.

L'Austriche, communément Oesterreich, ou Austorlich, ou bien Osterland, c'est à dire terre Orientale, s'appelloit iadis la haute Pannonie. Elle a pour ses confins du Leuant la Hongrie, du Sud les monts de Stirie, qui s'estendent depuis les Alpes, iusques en Hongrie, & au delà: du Ponent la Bauiere, & du Nord la riuiere de Teye, & la Morauie. Les riuieres d'Austriche sont le Danube, qui passe par le milieu du pays, l'Onase, le Traune, l'Erlaf, la Traisie, l'Ipsie, la Melice, la Marchi:, la Teye, & la Leythe. L'Austriche est vne Archiduché, dont la capitale ville est Tienne, iadis FLAVIANA, ou IVLIOBONA, qui est belle, riche, & fort peuplee, & a vne belle Vniuersité. IX.

La Comté de Tirol est assise entre le Thesin, & l'Oen, où l'Inn, & les Alpes, & a tiré son nom de la petite ville de Tirol. Ce pays fut iadis vne partie de la Rhetie: ses confins sont du Nord la Bauiere, du Midy la Lombardie, du Leuant la Marche Treuisane, & le Friuli, & du Couchant le pays de Suisse. Ses principales villes sont Insprug, demeure du seigneur de la Prouince, & lieu où est la Chambre, & le Parlement des pays d'Austriche; puis Brixen sur l'Ise, & apres Trente, ville renõmee à cause du Concile qui s'y tint l'an 1546. soubs Paul III. Il y a vn fort beau chasteau. On y void aussi la ville de Maran sur le Thesin, & celle de Bolzan, & encore la Hale. X.

La Stirie, iadis, VALERIA, & cõmunément Steïrmarck, est vn petit pays qui confine du Nord auec l'Austriche, du Couchant auec la Carinthie, du Midy auec la Croace, & l'Esclauonie, & du Leuant auecques la Hongrie. Elle fut erigee en Duché par l'Empereur Federic Barberousse. Il y a plusieurs Comtez en ce pays, & entre autres celuy de Vvarasdin sur le Drauu, & celuy de Lebnã sur la Mure. Ses principales villes sont Celie, ou Cilte, Fruch, & Greczie, auecques vn tres-fort chasteau, qui regarde l'Austriche, & pareillement la ville de Sepian. XI.

La Carinthie, cõmunement Kaerndten, confine du Couchant, & du Midy auec le Friuli, & la Carniole; du Leuant, & du Nord auec la Stirie. Ses meilleures villes sont Vvoltkmarch, & Villac, toutes deux sur le Drauu, Marchburg, Clagensfurt, iadis CLAVDIA, ville bien fortifiée: mais sainct Veit est la ville capitale de la Prouince. XII.

Il y a deux Carnioles, l'vne qu'on nomme seiche, & vulgairement Vnderkrain. Les Princes d'Austriche y possedent plusieurs villes, & entr'autres Gorice, assise sur le bord de la riuiere du Sonte. L'autre Carniole se nõme Oderxrain, & est assise entre les montagnes Noriques, & pierreuses. Sa principale ville est Lubiane, que les Allemands appellent Laubach. XIII.

XIV. Le pays de Vvestphalie est pris par quelques-vns pour la vraye, & ancienne Saxe: ses limites sont du Leuant la riuiere de Viser, du Nord la Frise, & le païs d'Vtrecht, du Couchant le Rhin, & du Midy les montagnes de Hessen, nõmées Obnobies par Ptolemee. Ses principales villes sont Monster, Dusseldorp, Vvesal, Oldembourg, Osnabourg, Minde, & Heruorde. Vne bonne partie de ce pays obeyt à l'Euesque de Cologne, qui est assise sur le Rhin, & a double fossé, double muraille, 84. tours, & 19. parroisses.

XV. La Duché de Cleues est assise deçà, & delà le Rhin, entre Cologne, & le bas pays d'Vtrecht. La seigneurie de Ranistein est iointe à la Duché de Cleues: ses meilleures villes sont Cleues, Vvesel, Reez sur le Rhin, Ringelbourg, Kernendonck, Duysbourg, & quelques autres.

XVI. Le pays de Iuliers, ou de Guelich, a pris son nom de sa capitale ville, qui est forte, & qui a esté prise les années passees par le Marquis de Brandebourg, & Duc de Neuf-bourg. Ce pays, & celuy de Cleues sont maintenant disputez par plusieurs qui pretendent y auoir droict.

XVII. Le pays, ou Lantgrauiat de Hessen confine du Leuant auec la Turinge, du Midy auec la Franconie, du Couchant auec la Vvestphalie, & du Septentrion auec le Duc de Brunsuic, l'Euesque de Minde, & quelques autres seigneurs: ses principales villes sont Marpourg, où il y a vne bonne Vniuersité, Cassel, où le Lantgraue se tient, & apres Bubac, & Asfeld. Il y a quelques Comtez soubs ce Lantgraue, dont la principale est celle de Valdeck.

XVIII. Le pays de Turinge a du Leuant la riuiere de Sal, du Nord la foreſt Hercinie, du Couchant la riuiere d'Vver, & du Midy la foreſt de Turinge, que l'on nomme Thuringervvaldt. Ce pays est vn Lantgrauiat, qui n'a de lõgueur, & de largeur, que douze lieües d'Allemagne: & toutesfois il contient douze Comtez, auec autant d'Abbayes, cent quarante quatre citez, & autant de bourgs, ou petites villes, outre 2000. villages, & 250. chasteaux. Sa capitale ville est Erfourt assise sur la riuiere de Gere, & l'vne des plus grãdes d'Allemagne: les autres meilleures villes sont Vveymar sur l'Ilm, & Isenach sur le Nesse, où il y a bonne Vniuersité.

XIX. L'ancienne Saxe, ou Sachsen, comprenoit autrefois la Vvestphalie, l'ãcienne Marche, Misne, Lusace, Mansfeld, & quelques autres pays: veu qu'elle embrassoit tout ce qui estoit entre le Rhin, & l'Elb, & la mer Germanique, & la riuiere de Leydore iusques en Hessen, & aux frontieres de Turinge. Tellement que Brunsuic estoit comme au milieu de ce pays. Mais maintenant on diuise la Saxe en haute, & basse: la capitale ville de la haute, c'est Vvitemberg sur la riuiere d'Elb. Quelques-vns mettent aussi Torge en ceste haute Saxe: mais il est plus à propos de la loger au pays de Misne.

La capitale ville du bas pays de Saxe, c'est Albe, assez pres de laquelle est la ville de Mansfeld, capitale d'vne Comté. Les Comtez de Lauuemburg, Mekelemburg, & Lunemburg sont aussi soubs le mesme bas pays de Saxe, selõ quelques-vns: de mesme que les pays de Holsace, Stormar, & Dithmarsie. Au dessus de Saxe, du costé du Nord, on voit Magdebourg assis sur l'Elb, & fort d'assiette, & de murailles, dont l'Archeuesque porte le nom de Primat d'Allemagne: combien que les Archeuesques de Mayence, de Treues, & de Cologne, qui sont Electeurs, ne luy cedent nullement, non plus que l'Archeuesque de Saltzbourg.

XX. Le Marquisat de Brandebourg est au Leuant de la nouuelle Saxe, & est di-

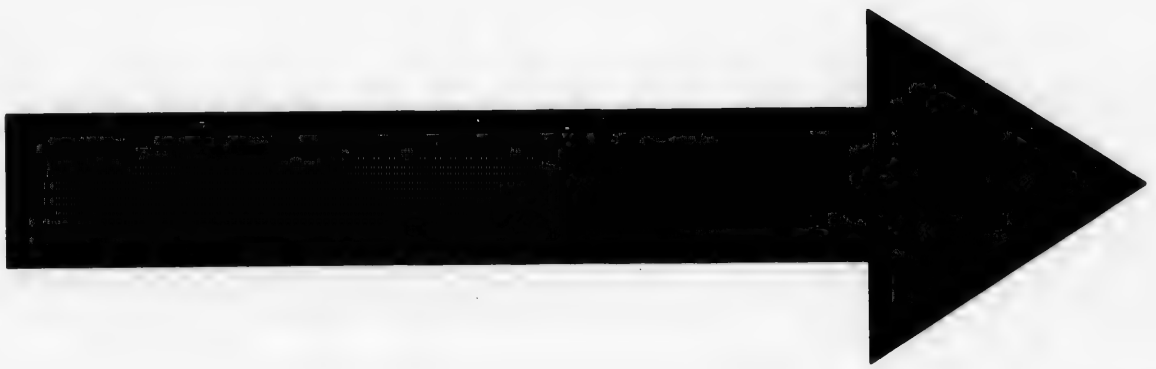

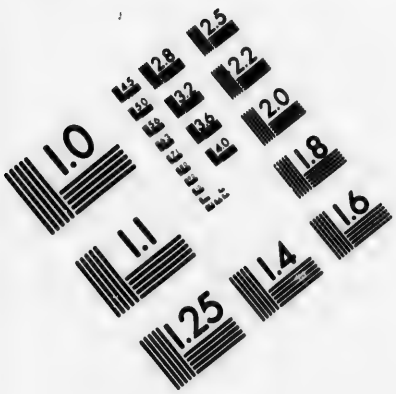

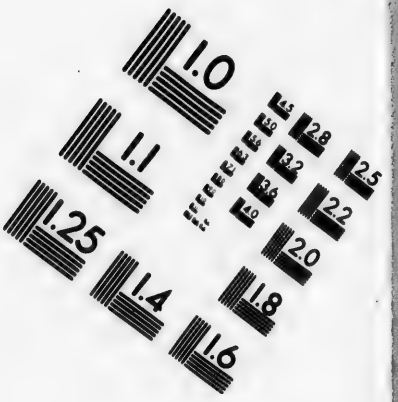

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

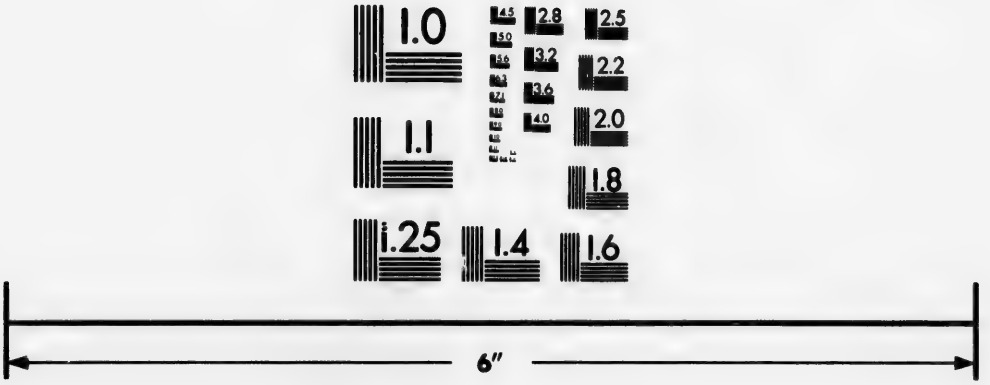

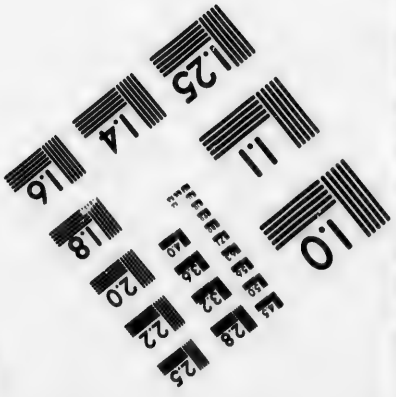

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

uisse en deux parties, c'est à sçauoir en la vieille Marche, arrosee par la riuiere de Spree. La capitale ville de ceste vieille Marche c'est Brandebourg, sur la riuiere de Hauel. Mais la principale ville de la nouuelle Marche c'est Francfort sur l'Odere. On y void aussi Berlin, demeure du Marquis, qui est vn des Electeurs de l'Empire, & doit estre mis entre les plus puissans Princes d'Alemagne, veu qu'outre ces deux Marches il possede quelques villes, & Comtez aux pays de Luface, & de Slese: & l'on tiẽt que son Estat a de lõgueur 60. lieuës d'Alemagne, où l'on compte 55. villes, & 64. bourgs.

La Comté de Mansfeld est vne partie de la vieille Saxe, & a pour ses confins du Leuãt la riuiere de Sal, auec l'Archeuesché de Magdebourg, & la Dioceſe de Merſebourg: du Midy la Turinge, du Couchant les Comtez de Schuuartzembourg, de Stolberge, & quelques autres petites Seigneuries voisines. Il y a sous ceste Comté quatre autres Comtez, à sçauoir Arnstet, Vutpre, Vvethin, & Quernfurt, outre le Palatinat de Saxe, & quelques autres Principautez. Ses principales villes sont Mãsfeld, assez pres de laquelle est Leimbach, puis Eisleben, & Vvypre. xxii.

La Luſace assise entre l'Elb, l'Odere, & les montagnes de Boheme, est diuisee en haute & basse, & toutes deux appartiennent à la Saxe. Elle est arrosee de la riuiere de Nesse. Sa principale ville c'est Gorlitz, apres laquelle est Zittauu sur la Nesse. xxiii.

La Sileſie, vulgairement Die Schleſte, est bornee du Su de la Morauie, & de la foreſt Hercynie; de l'Oüest de la Luſace, & d'vne partie de la Boheme, du Nort, & de l'Est de la Pologne. Sa longueur est de 200. mille pas, & sa largeur de 80. mille. Il y a en ce pays plusieurs Vniuersitez. Sa ville capitale est Vratiſlanie, communement Breſlauu, où il y a Eueſché, & Vniuersité. Vne autre de ses meilleures villes c'est Nisse, ou Neysse, qui est aussi Eueſché. Il y a quinze Duchez en ceste prouince, dont six ont esté partagees à trois anciennes familles, & les autres sont escheuës au Roy de Boheme. xxiv.

Le pays de Miſne communement Meyssen a du Leuant la Luſace, du Midy la Boheme, du Nort la Marche, ou le Marquisat, & la Saxe, & du Ponant la Turinge. Il y a en ceste Prouince beaucoup de citez & de chasteaux. Sa capitale ville c'est Miſne, qui a vn chasteau fort au possible. Les autres principales sõt Dreſden, demeure du Prince, & ces deux premieres sont sur l'Elb; & Lipse où il y a bonne Vniuersité. On y met aussi Torge, mais quelques vns mettent les deux dernieres en Saxe, confondant la Miſne auec le pays de Saxe. xxv.

La Duché & Eueſché du Liege a du Nort & de l'Oüest le Brabãt, du Leuant la Meuse auec la Duché de Lembourg, & du Su la Comté de Namur. Ceste Eueſché embrasse la Duché de Boüillon, le Marquisat de Franchemont, la Comté de Borchlon, ou de Loot, & la Comté d'Haſbanie, dont la principale ville est Borckuuorm, outre plusieurs Baronnies, & Abbayes. Il y a au reste vingt-quatre villes, outre celles qui sont de la Dioceſe d'Vtrect, dont la principale est celle du Liege assise en vne plaisante vallee, & proche de la Meuse. xxvi.

L'Archeueſché de Treues, vulgairement de Trier, est bornee du Nort de la Comté de Nassau, de la Duché de Monts, & de l'Eueſché de Cologne. Du Leuant de la Ringouie, & du pays de Hessen, du Su du pays de Vvestrich, & de la Duché des deux ponts; & du couchant de la Duché de Luxembourg. Il y a en ceste Dioceſe de Treues 4. Comtez, auec quelques Baronnies, & autres sei-

gneuries. Au reste la ville capitale du pays c'est Treues, qui est vne des plus anciennes du monde. On y void aussi l'ancienne ville de Confluence.

xxvii. La Holsace, vulgairement Holstein, a pour ses bornes du Leuant la riuiere de Bilene: du Couchant la Dithmarsie, du Midy l'Elb, & du Nort la riuiere d'Eidore, qui est de ce costé la limite de Dannemark. Mais ie ne veux parler plus amplement de la Holsace, pource qu'elle appartient au Roy de Dannemark, à qui nous reseruons vn discours particulier.

xxviii. Il y a aussi en la Comté de Bourgongne Besançon, qui est ville Imperiale, & qui fut jadis nommee Chrysopolis. Le Doux passe par le milieu presque par tout, & en entoure la meilleure partie: mais ce fleuue n'arrose pas le costé de la porte par laquelle on va à Dole.

QVALITE'.

xxix. L'Alemagne est sous le sixiesme, septiesme, & huictiesme climat, entre le 47. & 55. degré de hauteur, & le 24. & 46. de longueur. Le plus grand iour d'Esté au paralele du costé du Su est de 15. heures & demie: & du costé plus proche du Nort de 17. & vn quart. Or combien que Corneille Tacite escriue que l'air y est fascheux, & Seneque que l'hyuer y dure touſiours, toutesfois elle iouyt d'vn air assez doux & temperé, qui est vn peu froid, mais qui ayde à la santé & à la force. La terre y porte du froment, de l'orge, du seigle, du millet, de l'auoine, & toute sorte de bleds, & de legumes en abondance. Les champs y sont fertils, & les prairies y produisent grande quãtité d'herbe. Il y a aussi en Allemagne plusieurs mines d'argent, de cuyure, de fer, de plomb, & d'autres metaux: & mesme il y a de l'or en quelques endroits. Il y a aussi de fort bonnes fontaines, & mines de sel. Pline a dit qu'en l'ancienne Germanie on trouuoit du chrystal, des onyces, des topazes, & autres pierreries. Il y a aussi force beaux iardins & vergers, dont la veuë est merueilleusement agreable en Esté, & en Automne.

On a tellement cultiué ce pays qu'il y a mesme bien peu de restes de la foreſt Hercynie, combien qu'elle continſt soixante iournees de chemin, & il n'y a que la foreſt noire, celle d'Othon, & celles de Boheme, dont on ne se sert que bien peu. Toutesfois elles ne sont pas si espouuentables qu'au temps passé, ains sont pleines de villages, & de monasteres. Il y a aussi grande quantité de vignes principalement viz à viz de la foreſt noire, du long du Rhin, de mesme que du long du riuage du Neccar, & du Mein. Mais du costé qu'elle confine auec la haute Pannonie, non seulement elle porte d'excellent vin, mais encore du saffran, qui est bon au possible. On y void aussi grande quantité d'arbres qui portent fruict; mais elle est moins fertile du costé qu'elle s'estend vers la mer, & la Vistule; & toutesfois elle porte en ces lieux-là du fromẽt en abondance. Au reste la haute Allemagne a peu de marescages, & de montagnes fascheuses; veu que celles qui y sont se trouuent fort fertiles, & mesme les Alpes dont le sommet est touſiours couuert de neige, ont à leur pied de tres bons pasturages. Les montagnes de la foreſt noire portent force sapins, dont l'on tire grande quantité de poix; & mesme les bornes de ces montagnes produisent de fort bons vins. Ceste prouince ne nourrit point de vers à soye, & ne produit nuls oliuiers.

Mais venons aux particularitez de chaque Prouince, apres auoir consideré generalement toute l'Alemagne. xxx.

L'Alsace produit du froment en abondance, & principalement en la pleine, où il y a aussi de tresbons fruicts. Les mõtagnes, & les collines portent de bon vin, & les pasturages sont aussi extremement bons aux montagnes, & aux vallees.

Le terroir de Vvittemberg est en partie aspre, & ne peut produire du vin, mais a d'excellens pasturages, & en partie est pierreux, & plein de sable, mais propre à porter des fruicts: & il est aussi en partie champestre, & plus propre à l'agriculture. Il y a aussi des riuieres peuplées de poisson, de mesme que des lacs & des estangs.

La Franconie est en partie pleine, & en partie est bossee de quelques collines. Et quoy que son terroir ne soit pas gras en quelques endroits, ains plein de sable, toutesfois il porte assez de froment, & de legumes, comme aussi des oignõs, & des raues plus grandes qu'en aucune autre Prouince, de mesme que des choux pommez. Le pays est aussi couuert d'arbres fruictiers, & il y a pareillement force prairies, qui nourrissent grande quantité de bestail de toutes sortes: & en plusieurs lieux on void de fort bonnes vignes, principalement pres de Vvirtzbourg. Il y a plusieurs forests, où l'on trouue force chasse. Pres de Bamberg on trouue grande quantité de reglisse.

La Suaube est partie plaine, & partie montueuse. Mais elle est fertile, & bien cultiuée par tout, sinõ aux lieux où il y a des lacs, des forests, ou des montagnes. Il y a grande quantité de chasse, & force gibier, du froment en abondance, & grand nombre de bestail. On y voit aussi force riuieres qui viennent de tous costez se ietter dedans le Rhin. Tout le pays est au reste bien sain, & l'on trouue aux montagnes, & à l'entour du fer, de l'argent, & d'autres metaux.

La Boheme abonde en orge, & en fromẽt: mais elle manque d'oliuiers, & a fort peu de vignes, qui ne produisent mesme guiere, à cause du vẽt du Nort, auquel elle est entierement exposee, qui laisse fort rarement meurir le raisin. Elle produit force saffran, dont la couleur, le suc, & l'odeur, est fort agreable. Elle abonde tellement en argent qu'on ne void presque rien que de l'argent aux veines qu'on y trouue. Ses mines sont au terroir de Cromlauu, & pareillement en ceux de Budvueisz, & Kuttemberg. On tire aussi de tresbon or de quelques pays, & l'on y trouue aussi de l'estain, du plõb, du cuyure, & du fer, dont ce pays abonde. Mais il y a principalement de fort bonnes mines de fer pres de la ville de Berain. On y trouue aussi des escarboucles, & des amethistes.

La Morauie a la plus part de son terroir gras, & par consequent propre à porter des bleds, & les collines y sont pareillement propres pour la vigne, dont ceste terre n'est pas ennemie, comme celle de Boheme. Tout y est cultiué, & si remply de gens, qui s'adonnent à trauailler en la terre, qu'on n'y a presque laissé aucun lieu pour faire paistre le bestail. Iean Dubraue a escrit qu'on y trouue de l'Encens, & de la Myrrhe, non qui tombe de quelque arbre, mais qui est tiree de la terre, & l'on en trouue seulemẽt en vn lieu qu'õ nomme Gradisque.

Le haut pays de Bauiere est tout presque plein de mõtagnes, & de forests, & arrosé de lacs & de riuieres rapides, & pour ceste cause bõne au pasturage, &

à porter des arbres fruictiers, qui produisent du fruict en abondáce. Mais aux lieux de campagne elle porte assez de froment.

La basse abonde en froment, bestail, poissons, oyseaux, bestes sauuages, & autres choses necessaires à la vie humaine. Ce pays nourrit aussi grand nombre de porceaux par le moyen de ses glands, & de ses pommes sauuages. Il y a aussi en ce pays force fontaines de sel: mais il a pour la plus part faute de vin. On y trouue aussi grande quantité de cuyure & de fer.

Le pays d'Austriche est plein, & exposé aux vents du Nort. Il produit assez de froment, de vin, & d'autres fruicts. L'air y est fort sain. On y trouue de l'argent en abondance.

Quant à la Comté de Tirol elle abonde en mines d'argent, d'airain, & de leton. Les montagnes de ceste contree sont fort hautes, touſiours couuertes de neige, & abondent en bestes sauuages.

Pour le regard de la Styrie c'est vn pays tout montueux, excepté du costé du Leuant, où l'on void de belles plaines. Il y a de belles mines de fer & d'argent.

La Carinthie a des vallees & des collines qui produisent force bled. Il y a aussi grand nombre de lacs & de riuieres.

La Vvestphalie est plus propre à nourrir le bestail qu'à porter du bled. Il y a des forests en quelques endroits. Le terroir est mal propre pour la vigne: mais il y vient diuers fruicts, comme des pommes, des noix, & des glands, dont ils nourrissent grande quantité de porceaux. Il y a aussi force metaux au terroir de Cologne.

La Duché de Cleues ioüit d'vn air doux & temperé, & son terroir produit du froment en assez grande quantité. Il y a de bons pasturages, & assez bon nombre de riuieres qui l'arrosent.

Quant au pays de Iuliers il produit du froment en abódance, & vne herbe de laquelle les teinturiers vsent. Il y a plusieurs animaux domestiques, principalement de fort bons cheuaux.

Le pays de Hessen porte en abondance toutes choses necessaires à la vie de l'homme, fors du vin, dont toutesfois il n'est entieremẽt depourueu, veu que aupres du Rhin il en produit. Il y a du bestail en fort grand nombre. Le terroir de Vvaldee particulierement porte beaucoup de bled & de vin, est arrosé de plusieurs riuieres, & riche d'vne grãde quantité de mines, d'où l'on tire de l'or de l'argent, du cuyure, du vif argent, du fer, du plomb, du sel, & de l'alum.

La Turinge produit du bled en assez grãde quantité, & vne herbe que les Latins nomment Isaride, & nous de la gueſde, qui sert aux teintures.

En Saxe on trouue grande quantité de metaux, & l'on y void plusieurs belles riuieres qui portent du poisson à foison, & outre ce de grandes commoditez aux habitans.

En la Comté de Mansfeld on trouue force metaux, & des cailloux ayſez à riser, qui estans eschaufez rendent du cuyure auec vne assez grande quãtité d'argent. Il y a aussi en ce pays vn lac salé, dans lequel si les pescheurs iettent leurs filets trop auant, ils se bruslent de mesme que s'ils estoient mis au feu.

La Lusace porte du froment, & d'autre sorte de bleds en abondãce: de mesme que la Silesie, qui a aussi grand nombre de reseruoirs à poisson.

La Misne produit aussi quantité de froment, du vin, du miel, & nourrit force

rit force bestail. On trouue aussi en ce pays des mines d'or.

Le pays du Liege est beau, & fertil au possible, & a plusieurs belles riuieres pleines de poisson, & pareillement de belles forests où lon trouue force bestes sauuages, comme aussi des montagnes, & des vallées, qui portent quantité de vins, & de fruicts. Il y a aussi des mines de fer, & de charbons, qu'ils nomment Lilanthraces. On y trouue semblablement beaucoup de salpestre, & de fort bonnes eaux propres à guerir diuerses maladies, entre lesquelles est celle de Tungres, dont Pline, & quelques autres font mention.

Quant au pays de Treues il est inegal; veu qu'en quelques endroits il a des montagnes aspres, & steriles, & ne porte que de l'auoine, & en quelques autres, il a des montagnes verdoyantes, & fertiles, & qui produisent principalement du vin. Il porte encore beaucoup plus du costé du Rhein, & de la Moselle. Au reste elle est arrosee presque par tout de riuieres, de torrens, & de petits ruisseaux, qui viennent à se mesler auec la Moselle, & de là se deschargent dans le Rhein. Cette grande quantité d'eaux faict que les habitans sont pourueuz abondamment de poisson. Les forests de cette contrée sont pleines de sauuagine: il y a en ce pays deux lacs d'vne profondeur admirable, à sçauoir celuy de Vlme, & celuy de Laiche, au dernier desquels on trouue des pierres vertes, iaunes, & rouges, qui ne sont guiere moins belles que les esmeraudes, les hyacinthes, & les rubis. Il y a aussi par tout ce pays force mines d'airain, de plomb, d'argent, & de fer, & pareillement des eaux propres, & salutaires aux malades.

MOEVRS ANCIENNES.

xxxi. LEs Allemans, nommez autresfois Germains, à cause de leur force, selon quelques vns, pource que ce mot Germain signifie tout masle, & tout robuste, & selon Strabon, pource qu'ils imitoient les façons de faire, & estoient comme semblables à eux en naturel, & en grandeur de corps, & couleur de visage: si bien que les Romains leur donnerét ce nom de Germains, comme s'ils les eussent recogneus pour freres des Gaulois, à cause que le Latin appelle germains ceux qui sont freres, & sortis d'vn mesme ventre: les Allemans dis-je, ont de tout temps esté tenus pour vaillans, & courageux au possible. Auant qu'entrer en bataille ils chantoient vn Hymne en l'honneur d'Hercule, lequel ils disoient auoir esté quelque-fois en leur pays, & vsoient de nombres, & mesures, quoy que sans aucune proportion, en leur chant, qui estoit inuenté pour estõner les ennemis. Ils estoient soudains, & marchoient auec vne grande precipitation en leurs affaires. Ils estoiẽt mal propres au trauail, & ne pouuoient endurer long temps les incommoditez qu'apporte la guerre, principalement la soif, & la chaleur.

Ils n'auoient jadis aucun vsage d'or, ny d'argent, & faisoient aussi peu d'estat de la vaisselle d'argẽt qu'on donnoit à leurs Capitaines, où dont on faisoit present à leurs Princes, que si ç'eust esté de la terre. L'or & l'argent a esté cogneu & estimé par eux, seulement à cause des trafics, & des commerces. Il y en auoit peu jadis entre eux qui vsassent d'espée, ains plustost ils auoient de longs bastons, & espieux, ou piques, auec vn peu de fer au bout, armes propres pour combattre l'ennemy, soit qu'il fallust l'attaquer de loing, soit qu'il fust besoin de venir aux mains. Les hommes de cheual portoient des lances, & des escus,

& ceux de pied lançoient pluſieurs traicts entrant au combat: ou bien ils combatoient nuds, ou bien ils vſoient d'vn hoqueton court, & n'y auoit nulle diuerſité d'habits qui diſtingaſt les compagnies: & ſeulemẽt ils peignoient leurs eſcus diuerſement, afin de s'entrecognoiſtre. Il y en auoit peu qui vſaſſent de corſelet, ny corps de cuiraſſe, & peu qui armaſſent leur teſte de morion, bourguignote, ou ſalade. Ils n'auoient grand ſoing de la beauté, & viteſſe de leurs cheuaux, ny de les faire volter en rond, & ſe contentoient de leur apprendre à paſſer vne carriere bien droicte.

Celuy qui perdoit ſon eſcu au combat eſtoit tellement hay, & deteſté, qu'il n'eſtoit receu ny aux ſacrifices, ny aux conſeils, & aſſemblees publiques: ce qui cauſoit que pluſieurs ne voulans ſuruiure à ceſte honte aduançoiẽt leur mort auec vne corde.

Leur Roy eſtoit choiſi du corps des nobles, & n'auoit puiſſance de faire tout à ſa fantaſie, ny vſer de toute choſe à ſon plaiſir abſolument.

Ils eſliſoient pour leurs chefs d'armees ceux qui ſurpaſſoient les autres en vertu, & qui ſçauoient mieux effectuer que commander. Il n'eſtoit permis à aucun de battre, ou de faire mourir les autres, fors au ſeul Preſtre, à fin qu'on creuſt que c'eſtoit Dieu ſeul qui chaſtioit les forfaits.

Ils portoient ordinairement en guerre quelques tableaux qui repreſentoiẽt leurs Dieux, & pour cet effect les tiroient des temples baſtis aux foreſts. Lors qu'ils alloiẽt à la guerre, ils vouloient que leurs plus proches, & les choſes qui leur eſtoiẽt plus cheres ne s'eſloignaſſent guiere d'eux, à fin qu'en preſence de leurs amys ou ils vainquiſſent glorieuſement, où ils mouruſſent auec honneur & loüange. Quand ils eſtoient bleſſez ils ſe retiroiẽt vers leurs meres, & leurs femmes, qui n'eſtoient pas ſi delicates qu'elles ne comptaſſent les playes, ne les viſitaſſent, & n'appretaſſent à manger aux ſoldats, en les inoitant à bien combattre. Auſſi lon trouue par eſcrit, que les Germains eſtans preſque desfaicts ont rembarré bien ſouuent leurs ennemys à l'incitation de leurs femmes, à l'eſprit deſquelles ils donnoient quelque preuoyance, & ſainctcté: à raiſon dequoy ils ne reiettoient point leurs conſeils, & ne meſpriſoient leurs aduis en leurs aſſemblees.

Ils auoient certains iours auſquels ils immoloient des hommes à Mercure, mais ils n'offroient que des beſtes à Mars, & à Hercule. Ils vſoient auſſi de ſort: & d'augures. Aux choſes de peu d'importance la reſolution des affaires dependoit des Chefs des Citez: mais aux faicts de conſequence il faloit que tout le corps de la ville fuſt aſſemblé pour en determiner.

Ils ne commençoient aucune entrepriſe que durant la nouuelle Lune, ou lors qu'elle eſtoit pleine, & ne comptoient pas les iours, mais faiſoient leur denombrement par les nuicts. Lors qu'ils venoient aux aſſemblées ils eſtoient armez, & s'ils vouloient monſtrer qu'ils s'accordoient à l'aduis de quelques vns ils ne faiſoient que braſſer leurs piques, qui eſtoit le plus honorable ſigne de leur approbation: mais ſi la choſe leur deſplaiſoit ils le ſignifioient par vn grand murmure.

Ceux qui s'enfuyoient de la guerre, ou qui trahiſſoient leurs amys eſtoient pendus au premier arbre qu'on trouuoit, & les laſches, & ceux qui n'auoient aucune force eſtoiẽt iettez dans les bourbiers, & couuers de fãge, ou bien precipitez dans les marais, & lon y mettoit vne claye de bois, afin qu'ils n'en peuſſent ſortir, comme s'ils euſſent eſté d'aduis qu'il faloit punir publiquement vn

forfaict, & toutesfois cacher, & couurir la honte de la faute.

Il n'estoit permis au Magistrat de faire chose quelconque, fust en priué, fust en public, sans auoir ses armes. Ils estoient fort curieux d'estre bien suyuis: d'autant que ceux qui auoient la plus gentille, & plus belle troupe de ieunesse à leur suyte estoient renommez sur tous autres. C'estoit infamie au soldat de survniure à son chef mort en la guerre, sinon qu'il fust decedé apres auoir emporté la victoire. Aussi le Prince combatoit pour vaincre, & ceux qui le suyuoient, batailloient pour sa conseruation, & deffence. Ils embrassoient la guerre de gayeté de cœur, & sans aucune necessité, comme ceux qui ne pouuoient viure sans combattre: de sorte qu'ils tenoient à lascheté de se pouruoir en trauaillant de quelque chose necessaire, si on la pouuoit acquerir par la force, & en combattant.

Lors qu'ils n'estoient plus à la guerre, les plus vaillans, & illustres n'auoiẽt autre soucy que de dormir, & manger, & de boire, laissant à leurs femmes la charge de leurs maisons, & labourages: à quoy les vieillards estoient pareillement employez. Leur demeure ordinaire estoit en des villages, & hameaux, dont les maisons estoient separees.

Leur habillement estoit vn hoqueton fermé, & attaché d'vne boucle, ou d'vn lasset, & au deffaut de ce d'espines. Les plus riches differoient en habit des pauures, non pour le porter plus large, mais pource qu'il estoit plus estroit, & si bien approprié au corps, qu'il sembloit estre collé contre les membres qu'il couuroit, & l'habillement des hommes & des femmes estoit semblable.

Les Germains, entre toutes les nations tant Orientales que Septentrionales, se sont dés le commencement contentez d'vne seule femme, combien qu'il y en eust qui en espousoient plusieurs. Ce n'estoit pas la femme qui portoit le doüaire à son mary, ains l'homme le donnoit à son espouse. Ils ne se soucioyent de parer leurs femmes, ou d'employer leurs biens en bagues, & en meubles, ains ils donnoient vne paire de beufs attelez, vn cheual tout bridé, vn escu, la pique, & l'espee. C'estoit chose merueilleuse de voir la pudicité, & la continence de leurs femmes, veu qu'on ne les voyoit presque iamais aux ieux publics, ny aux festins. Aussi lon oyoit dire peu souuent parmy vne nation si peuplee qu'il y eust vn adultere.

Que s'il aduenoit qu'vne femme fust conuaincuë de ce crime, on luy coupoit premierement les cheueux, puis son mary la conduisoit toute nuë en pleine place deuant ses parens, la priuant du droict de sa maison, & apres elle estoit foüettée par tout le village. Il n'y auoit nul moyen, ny espoir de reconciliation depuis qu'vne femme s'estoit tant oubliee.

Il n'estoit permis entr'eux de se moquer des vices d'autruy, d'autant qu'ils estimoient que ceste coustume estoit plus propre à corrompre les bonnes mœurs, que bonne pour remedier aux mauuaises.

Les ieunes hommes commençoient tard à sçauoir que c'est de l'accointance des femmes, & par ce moyen leur ieunesse estoit plus gaillarde, & lon ne precipitoit aussi guiere les mariages des filles, à fin que les deux parties fussent plus puissantes pour la generation.

L'homicide cõmis estoit recompencé par certain prix, & nombre de bestail, & le meurtrier accordãt auec partie satisfaisoit à toute la maisõ de celui qui auoit

este meurtry. Ils prenoient grand plaisir à receuoir & loger les estrangers, & c'estoit vne grande faute entr'eux de refuser sa maison, & sa table aux suruenans. Ils prenoient plaisir à s'entrefaire des presens, sans se reprocher toutesfois aucune chose; pource qu'ils ne s'estimoient nullement redeuables les vns aux autres pour chose qu'ils eussent receuë.

Ils passoient les iours & les nuicts à faire grande chere, de sorte qu'ils ne tenoient nullement pour vice l'yurógnerie. Aussi apres boire l'on ne voyoit que querelles; & toutesfois on y voyoit plustost faire vn meurtre, qu'on n'y oyoit dire vne parole iniurieuse. Ils traitoient des affaires de paix, & de guerre en banquetant. Ils n'estoient jadis anciennement ruses, ains disoient simplement & naifuement leur pensee.

Le iour d'apres qu'ils auoient consulté ils retractoient les choses resoluës, à fin d'y deliberer encore, comme ceux qui ne sçauoient que c'estoit de feindre, ny dissimuler, & s'arrestoient à cette seconde deliberation, comme ne pouuant errer apres auoir consulté si bien vne affaire. Leur boisson estoit composee d'orge, & faicte à la semblance du vin: mais ceux qui se tenoient pres des riuieres auoient du vin qu'on leur apportoit des pays estrangers. Pour leur viande ils auoient des pommes sauuages, de la farine fraischement mouluë, & du laict caillé.

Ils apprenoient à leur ieunesse à passer dextrement par des rangs de piques, & d'espees nuës, à fin de rendre les hommes adroits aux combats. Ils estoient tellement adonnez au jeu qu'apres auoir perdu tout leur bien ils engageoient encor, & vendoient la liberté de leurs personnes: de sorte que celuy qui perdoit demeuroit esclaue de l'autre: Et quòy que le perdant fust ieune, & robuste, si se laissoit-il lier, & vendre comme vne beste au marché.

Ils partissoient l'annee en trois saisons, à sçauoir en Hyuer, Printemps, & Esté, comme ceux qui ne cognoissoient l'Automne, à cause qu'ils n'auoient ny vin, ny fruicts à recueillir en ce temps.

Leurs larmes estoient bien tost passees au trespas de quelqu'vn, mais la douleur demeuroit longuement emprainte en leur ame. C'estoit l'office des femmes de pleurer, & lamenter, & celuy des hommes estoit d'auoir seulemẽt memoire du mort.

xxxii. Mais pour parler en particulier des mœurs de quelques peuples de Germanie, les Saxons estoient grands escumeurs de mer, comme nous apprenons d'Apollinaire. Auant que de quitter le pays, qu'ils auoient rauagé, ils auoient de coustume de prendre chaque dixiesme de leurs prisonniers, qu'ils massacroiẽt auec vne execrable ceremonie. Ils croyoient que par ce moyẽ ils s'aquitoient enuers leurs dieux, en sacrifiant ceux qu'ils prenoient en guerre.

Ils ne laissoient guiere leurs voisins en paix, mais ils viuoient paisiblement entr'eux; & les Seigneurs pouruoyoient auec grande courtoisie aux choses qui estoient necessaires à leurs citoyens. Ils estoient extremement curieux de la conseruation des familles, & races de leur ancienne noblesse, & ne vouloient guieres s'accointer des estrangers, n'y s'allier de moindres qu'eux.

xxxiii Ce peuple estoit diuisé generalement en quatre Estats, c'est à sçauoir de nobles, de francs, d'affranchiz, & d'esclaues; & il estoit deffendu par leur loy de quitter son rang en contractant mariage. Tellement qu'il falloit que le noble espousast vne femme de sa condition, & ainsi des autres, & si quelqu'vn contreuenoit à cette ordonnance il y alloit de sa vie. Ils auoient de bonnes

loix, pour la punition des forfaicts: comme si quelque meurtre auoit esté commis on auoit esgard à la condition de celuy qui auoit esté tué, & n'y auoit presque iamais peine de mort, sinon pour celuy qui faisoit homicide en quelque temple : veu qu'il n'y auoit lors aucune remission, mesme quiconque se mettoit en embusche, & qui espioit l'occasion de ce faire, encor qu'il n'executast pas son mauuais dessein, il estoit banny, & condamné à grosses amendes.

Les larcins y estoient punis auec plus grande seuerité, veu que trois sols anciens estans desrobez, il n'y alloit que de la teste de celuy qui les auoit pris. Les boute-feux, & ceux qu'vsoient de violence passoient soubs la rigueur de mesme sentence. Quant aux heritages nul ne pouuoit priuer son legitime heritier, ou ayant droict de succession pour la donner à vn autre, sinon qu'il la donnast à l'Eglise, ou qu'il fist le Roy son heritier.

Au reste les Saxons estoient jadis adonnez à la superstition des idoles, & adoroient les arbres fort verds, fueilluz, & chargez de branches, & pareillement les belles fontaines. Ils auoient encor vn grostronc d'arbres fiché en terre en lieu descouuert qu'ils appelloient Irminsual, qui signifie colonne vniuerselle, comme s'il eust soustenu toutes choses. Ce tronc fut abbatu par Charles le grand, lors qu'il eut subiugué les Saxons, & qu'il les transporta en Flandres, & en Brabant, afin qu'ils ne remuassent plus mesnage en leur pays. Ils adoroient aussi Mercure, auquel ils sacrifioient (comme les autres Allemans) à iours certains ceux qu'ils prenoient en la guerre. Ils ne trouuoient nullement conuenable à la maiesté de leurs Dieux qu'on les enfermast dans des temples, ou que on fist aucune statuë pour les representer, iugeant qu'il estoit impossible à l'homme de comprendre ce qui est de la diuine Majesté. Ils dedioient les bois de haulte fustaye, & les forests plus sombres, & plus espaisses à leurs Dieux, & y disputoient des plus grands secrets de la nature auec beaucoup d'honneur, & de reuerence. Ce peuple fut encor adonné à la contemplation du vol, du manger, & des entrailles des oyseaux, à fin de deuiner par ce moyen les choses à venir.

Ce peuple deuinoit jadis en cette maniere. Ceux qui vouloient sçauoir quelque chose prenoient des verges de quelque arbre fruictier, & les mettoient en plusieurs pieces, lesquelles ils marquoient de diuerses sortes, & couleurs, & les estendoient sur quelque habillement blanc, & net, sans vser d'aucun ordre en ce faisant. Si la consultation touchoit le public, le Prestre presidoit à cette façon de sort; & si c'estoit pour quelque cas particulier, le pere de famille, & maistre de la maison, où cela se practiquoit, ayant fait sa priere aux Dieux, auec les yeux esleuez en hault, leuoit trois fois ces verges ainsi espanduës, & selon que la marque tournoit, il prediſoit l'heureuse, ou malheureuse yssuë de l'affaire: & si les marques deffendoient l'entreprise, on la differoit à vne autre fois. Si les verges du sort marquoient qu'on l'entreprist, il faloit encor que le sort en signifiast l'issuë. xxxiv

Ils nourrissoient aussi des cheuaux blancs dans les bois, & forests, aux despens du public, & prenoient garde qu'ils n'eussent iamais seruy. Ils les attelloient à vn chariot dedié pour ce seul effect, qui estoit accompagné du prestre & du Roy, ou Chef de la Cité, ou de la Prouince, qui prenoient garde au henniſſement, & bruit de ces cheuaux: tellement qu'il n'y auoit sorte de deuination à laquelle ils adiouſtaſſent plus de foy qu'à cette-cy, d'autant qu'ils

estimoient ces animaux comme ministres des Dieux, & qui sçauoient leurs secrets. Ils auoiét encor vne autre maniere de sort par laquelle ils prenoiét coniecture de l'euenement des guerres de plus grand'importance. Car ils contraignoient chacun de leurs captifs pris en guerre, & qui se trouuoit de la nation à qui ils auoient à faire, de cõbattre contre celuy des leurs qu'ils choisissoient, & quiconque emportoit le dessus seruoit de preiugé pour la victoire future.

xxxv. Quant à ceux de Suaube, ou Sueue, Cesar dit en ses Commentaires, que c'estoit vn grand peuple fort adonné aux armes, voire plus que tout le reste des Germains: qu'ils auoient cent bourgades, & cantons, dont chacun fournissoit tous les ans mille soldats aguerriz, qui sortoient de leur pays pour attaquer leurs voysins: & que ce pendant ceux qui demeuroient trauailloient tant pour se nourrir, que pour fournir aux frais de ceux qui alloiét à la guerre, & que ceux-cy qui estoient demeurez y alloient au bout de l'an, quand les autres se venoient rafraischir. Il dit aussi qu'ils n'auoient ny champ, ny terroir qui fut à quelqu'vn en particulier: & qu'il ne leur estoit permis d'arrester plus d'vn an en vn lieu pour y habiter: qu'ils ne viuoient guiere de pain, mais de laict, & de chair, & s'adonnoient sur tout à la chasse, & aussi qu'ils n'estoient accoustumez dés leur enfance à aucun deuoir, ny assubiectis soubs la rigueur d'aucune discipline. Ils estoient tellement endurciz au trauail, que encor qu'ils habitassent en vn pays bien froid, toutefois ils n'auoient autre habit que de peaux, qui estoient mesme si courtes, & estroites que la plus grande partie de leur corps demeuroit descouuerte, & ils se baignoient aussi souuent és riuieres.

Ils permettoient aux marchands l'entree en leurs pays, plus pour vendre le pillage qu'ils faisoient durant la guerre, que de desir d'auoir quelque chose des pays estrangers. Ils ne prenoient plaisir d'estre bien montez, comme les Gaulois: veu qu'ils se contentoient des cheuaux qui naissoient en leur pays, & les accoustumoient si bien au trauail qu'ils les rendoient bons pour leur seruice. Ils descendoient souuent de cheual pour combattre à pied, ayant appris à leurs cheuaux à ne bouger ce pendant d'vne place. Ils n'estimoient rien plus vilain que d'vser de selles, tellement qu'encor qu'ils vissent vn grand nombre de gens, qui auoient leurs cheuaux sellez, ils ne craignoient point de donner dedans, & les assaillir. Ils ne souffroient qu'on portast du vin en leur pays, disant que cela ramolliſſoit les hommes, & ne seruoit qu'à les effeminer. Ils estimoient que ce leur estoit beaucoup d'honneur s'il y auoit beaucoup du pays voysin du leur en friche, d'autant que c'estoit signe qu'il y auoit grand nombre de peuples qui n'auoient peu soustenir leurs efforts. Tellement que d'vn costé des Sueuiens il y auoit plus de 600000. pas de terre non cultiuee.

Tacite dit qu'ils s'accourcissoient les cheueux en les noüant, & entortillant sur la teste, & que les Princes les portoient mieux peignez, & ageancez que les autres. En certaine saison de l'année on enuoyoit en vne forest sacrée certains deputez de chaque quartier de la Germanie, & là ils massacroient & sacrifioient vn homme en vn lieu touffu, & fort couuert d'arbres. Il n'estoit permis de mettre le pied en ce lieu sãs auoir les mains liées, afin d'auoüer qu'on estoit moindre que les Dieux: & si par hazard quelqu'vn tõboit en terre, il ne luy estoit loysible de se leuer, ains il se trainoit. Cette folle superstitiõ tendoit à recognoistre d'où ils auoiét pris origine, & le lieu où Dieu regnoit. Vne par-

tie des Sueuiens sacrifioit aussi à la Deesse Isis. Au reste les Romains ayãs attiré les Sueuiens à leur obeyssance, & amytié, ils leur firent tousiours cet honneur de les mettre les premiers aux armees, & de leur donner la pointe aux combats plustost qu'à toute autre nation.

Ceux de Bauiere descendus des Boiens, selon Polybe, habitoient en des ha- xxxvi.
meaux bastis sans aucune muraille, ny closture, & la terre estoit leur lict auec vn peu de paille. Ils viuoient de chair, & s'adonnoient seulement à la guerre, & au labourage, viuant fort eschasement, & ne faisant aucun estat des arts, & sciences. Leur richesse consistoit en or, & bestail, à cause qu'ils pouuoient facilement transporter ces choses s'ils estoient contraints de changer de demeure. Chacun d'eux tachoit d'acquerir autãt d'amys qu'il luy estoit possible, & ainsi tant plus vn homme auoit de gens à sa deuotion, tant plus il estoit estimé & redoute.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVjourd'huy les Allemans sont diuisez en quatre Estats & manieres de gẽs- xxxvii.
Le premier est du Clergé qui comprend les gens d'Eglise seculiers, & reguliers, ou religieux. Ceux-cy ont de grands reuenus, & sont fort honorez de tous autres lors qu'ils se trouuent sçauans, & de bonne vie. Car ce peuple mesprise ayseement les Prelats, & ministres de l'Eglise qui sont ignorãs, & desbordez. Les Religieux portent des habits seants à leur condition. Les Prestres non moynes ont des robes larges, & longues, de couleur noire. Leurs bonnets sont de laine, & fort creux, & non pointus, qui leur entrent en la teste iusques aux aureilles. Lors qu'ils vont par la ruë ils portẽt des chapperõs sur les espaules, qui sont ou de soye, ou de laine. Ils ont aussi des mules auec des souliers dedans, ou bien des mules seules sans escarpins, lesquels ils laissent estãs au logis. La plus grãde partie de ceux-cy s'adõnent à oysiueté, & n'a grand soucy des lettres, ains seulement de boire, de ioüer & de faire bonne chere.

Le second Estat est de la noblesse qui comprend les Princes, Comtes, Barons, Cheualiers, & simples gentilshommes. Les Princes sont plus prisez que les autres, non tant pour leur grandeur, ou pour l'ancienneté de leur maison, qu'à cause qu'ils sont plus puissans que les autres, comme ayans force terres, seigneuries, & reuenus. Mais c'est vne merueille de voir que les Princes, les Comtes, & les Barons, & leurs semblables obeyssent aussi tost qu'ils ont mandement de l'Empereur, comme ses subiects, & hommes liges: & cependant les plus petits gentilshõmes se disent exẽpts de telle subiection, & ne vont à la guerre s'ils ne sont payez, & toutesfois ils appellent l'Empereur leur Prince, & le recognoissent pour tel. Tous les nobles penseroient se faire grand tort s'ils s'adonnoient au trafic, & à la marchãdise, & exerçoient quelque art mecanique, & croyent qu'il leur tourneroit à deshonneur s'ils prenoient vne femme roturiere, & qui ne fust de leur qualité. Ils mesprisent la compagnie, & frequentation des bourgeois des villes, & pour cette cause bastissent des chasteaux & forteresses aux champs, où ils viuent en liberté auec leurs familles. Quelques-vns d'entr'eux frequentent les Cours des Princes, & les suyuent à la guerre: d'autres se tiennent cazaniers en leurs maisons, viuant de leurs rentes.

Tous les gentilshommes vont à la chasse, & disent que cet exercice n'appartiẽt qu'à eux, & qu'ils en ont l'octroy, & priuilege des Princes. Que si vn passãt

ou quelqu'vn du tiers Eſtat eſt conuaincu d'auoir chaſſé, principalement aux Lieures, Biches, Daims, Cheureux, & Cerfs, il y a pluſieurs endroits où lon luy creue les yeux pour punition du fait; & en quelques autres, il en perd la vie. Il eſt toutesfois permis à chacun de chaſſer aux beſtes qui portent dommage. Au reſte les nobles font grand chere, & s'habillent magnifiquement. Les hommes & femmes portent force chaiſnes d'or, & belles bagues, & les vns & les autres portent des habits de ſoye de toutes couleurs.

Lors qu'ils vont dehors ils ſont ſuyuis d'vne grãde troupe de leurs domeſtiques, & marchent auec telle grauité, qu'on les diſtingue ayſément du peuple. S'ils vont vn peu loing c'eſt à cheual, d'autant qu'ils tiennent que ce leur ſeroit deshonneur d'aller à pied, & diſent que c'eſt ſigne d'vne eſtrange miſere, & pauureté, & toutesfois lors qu'ils ont faute de quelques choſes neceſſaires, ils ne trouuent pas meſſeant de le piller, & le rauir. S'ils ont receu quelque offence, ils ne s'adreſſent que fort rarement, & bien tard à la iuſtice, & font aſſemblee de force gens de cheual, s'eſſayant de prendre vengeance par la voye des armes; tellement que pillant, bruſlant, & rauageant les terres de leurs ennemis, ils contraignẽt ceux qui les ont offencez de leur faire reparation ſuffiſante. Ils ſont ſuperbes, pleins d'inquietude, auares, & tiennent les pauures payſans en eſtrange ſeruitude.

Le troiſieſme Eſtat comprend les citoyens, & bourgeois des villes, dont les vns ſont immediatemẽt ſujets à l'Empire, ſans recognoiſtre autre Seigneur: les autres outre l'Empereur ont des Princes, ou ſont ſujets aux Eccleſiaſtiques. Les citoyens des villes viuent en grande amitié & concorde, ſe portent fort honneſtement enſemble, trafiquent enſemblee n public, & en particulier, & bien ſouuent ſe feſtinent les vns les autres. Ils s'entredeçoiuent bien peu ſouuent, & ont fort peu de noiſes enſemble. En quelque temps, heure, ou lieu qu'ils ſe rencontrent, ils ſe ſalüent courtoiſement, & auec beaucoup d'honneur. Tous vont veſtus aſſez ſimplement, & viuent meſnageremẽt les iours ouuriers, mais aux iours de feſte ils ſont vn peu plus liberaux. Ceux qui trauaillẽt fõt quatre repas le iour, & les hommes qui demeurent en repos n'en prennent que deux.

Le veſtement ordinaire des hommes eſt de laine, & celuy des femmes de toile, ou de treilles, quelquefois auſſi de laine, mais fort bigarré. Ils ayment ſur tout d'eſtre habillez à la Françoiſe. Ils s'habillent de noir aux funerailles de leurs parens, & en portent le deüil trente iours, & pendant ce terme ils font prier trois fois pour le deffunct, c'eſt à ſçauoir le iour de l'enterrement, le ſeptieſme, & le trentieſme. C'eſt vn peuple affectionné au ſeruice de Dieu; tellement qu'il n'y a artiſan quelconque qui ne ſe mette en priere auant que de faire ſa beſongne.

On y entretient les ieunes gens qui pour eſtudier ſe ſont volontairement bannis de leur pays, & errent par le monde, & l'on en voit quelquesfois ſi grãd nombre en vne ville, qu'on pourroit s'eſtonner à bon droict comme il eſt poſſible qu'on en entretienne tant. Les citoyens les logent pour l'honneur de Dieu, puis ils vont mendiant leur pain, en chantant de porte en porte, & ils en ſont fournis en abondance. Ioignant chaque Egliſe de parroiſſe il y a vne maiſon qui eſt au public, où lon lit les arts liberaux, & ces pauures, & les enfans de la ville, & autres y ſont enſeignez par gens gagez pour cet effect, qui ſont remplis de ſçauoir.

Les baſtimens des riches ſont de pierre, & à chaux & ſable: les pauures ont

leurs loges basses & faites de bois & de terre. Les vns & les autres couurent leurs maisons de tuyle ou d'ardoise. Au pays de Saxe & en plusieurs autres endroicts ils les couurent de lates.

Le dernier rang & estat est des paysans, & gens de village, qui cultiuent les terres, & dont la condition est miserable. Ils demeurent loing les vns des autres, chacun auec sa famille, viuant pauurement & mesquinement. Leur pain est bis, & la plus part d'auoine. Pour leurs viãdes ils ont des febues & des poix; pour breuuage de l'eau toute pure, ou de la biere. Leurs habits sõt vn hoqueton de toile, des guestres, & quelque meschant chapeau de feutre. Ces gens sont tousiours sans repos, & mal propres, & sales en leur mesnage. Ils portẽt vendre ce qu'ils ont aux villes voisines, soit fruict, bestail, ou autre chose, & de l'argent qu'ils en font ils en acheptent ce qui leur est necessaire, d'autant qu'ils ont peu ou point d'artisans qui se tiennẽt parmy eux en leurs villages. Les iours de feste ils s'assemblẽt apres midy sous quelque arbre, & en lieu public, où ils communiquent de leurs affaires. Apres cela les ieunes paysans se mettent à dancer au son de la flute, & les plus anciens vont à la tauerne où ils boiuent d'autant. Les hommes ne marchent iamais en public sans quelques armes, pour s'en seruir si besoin y escheoit. Ils font souuent des coruées pour le seruice de leurs Seigneurs, labourãt leurs terres, les ensemençãt & recueillant les fruicts, portant les grains aux greniers, fendant & abbatant le bois, & seruant d'ayde aux maçons qui bastissent. Bref il n'y a seruitude à laquelle les Seigneurs ne disent que ceste sorte de gens est obligée.

Mais apres auoir parlé en general des mœurs des Alemans, voyons vn peu les particularitez qu'on remarque en beaucoup de prouinces. XXXVIII.

Ceux de Saxe boiuent si demesurément que ceux qui versent ne sçauroient presque fournir aux beuueurs. Tellemẽt qu'on met vn grand pot sur la table où chacun en prend autant qu'il veut, & par ce moyen ils font caroux à outrance. Ils sont tellement adonnez à l'yurongnerie qu'ils cõuient, voire mesme contraignent à boire chacun. Le pis est qu'ils ne se contentent pas d'auoir beu iusques à s'enyurer, & rẽdre leur gorge, veu qu'ils continuent iour & nuict ceste vie. Celuy de la troupe qui boit le mieux, non seulemẽt raporte loüange & honneur de sa villainie, mais encor est couronné d'vn chapeau de roses, ou d'autres fleurs, & herbes, ou gagne quelque gentillesse pour le prix de sa victoire. Leur façon de faire s'est espanduë par toute l'Alemagne. Tandis qu'ils banquettent, si quelqu'vn passe pres d'eux, soit le maistre du logis, ou autre, tous ceux qui ont quelque verre plein se leuent, & boiuent à sa bonne grace, & cela veut dire qu'il faut aussi qu'il boiue à eux. Ils tiennent pour leur ennemy celuy qui estant souuent conuié à boire, ne leur fait raison tellement que ce mespris est plusieurs fois vengé par quelque meurtre.

Les viandes des Saxons sont dures, mal-apprestées, & de grosse digestion, cõme du lard, des saucisses, & andoüilles sechées à la fumées, des oignons cruz & du beurre salé: & en quelques endroicts ils font cuire le Dimanche la viãde qu'ils mangent apres tout le long de la sepmaine. Quant aux enfans ils ne les nourrissent pas auec de la boüillie, ains leur donnent la viande solide, mais fort maschée par la mere, ou nourrice; à raison dequoy les Saxons accoustumez à ceste nourriture sont plus robustes que les autres, & souffrent les incommoditez de la vie auec plus de patience. Ils ont vn langage particulier; mais quant à l'habillement ils ne different guiere du reste des Alemans.

Les Weſtphaliens ſont ingenieux, & bons guerriers, mais vicieux, & ruſez.

Les Francons ne different ny en proportion de corps, ny en façons d'habits du reſte des Alemans. Ils endurent fort le trauail, & ſont adonnez, tant hommes que femmes, à cultiuer les vignes, tellement qu'aucun n'y demeure ſans rien faire.

Ce peuple preſſé de pauureté vend ſon vin, & boit de l'eau, d'autant qu'il meſpriſe la biere. Ils ſont inſolens, fiers de leur naturel, ayans bonne opinion d'eux-meſmes, & meſpriſent toutes les autres nations, voire meſme médiſent ſi fort des autres, que les eſtrangers qui frequentent auec eux n'ont garde de leur dire le pays de leur naiſſance, s'ils ne ſont trop legers à parler. Ceux qui ſouffrent patiemmẽt leur arrogance ſont les bien venus, & lors qu'ils les ont eſſayez auec ceſte faſcheuſe façon, ils les reçoiuent ſouuent pour leurs alliez, & leur donnent leurs filles & parentes en mariage. Ils ſont au reſte fort deuots: & toutefois adonnez au blaſpheme & au larcin, dont l'vn leur ſemble beau, & l'autre loiſible.

Cinq ſemaines deuant Noël on void tous les Ieudis les enfans, tant filles que garçons, qui vont heurtant de porte en porte, & chantent des chanſons qui contiennent la prochaine natiuité de noſtre Seigneur, & par leſquelles ils ſouhaitent le bon an à toute la compagnie; & pour cet office pluſieurs leur donnent des pommes, des poires, des noix, & d'autres les eſtreinent de quelque petite piece d'argent.

Le iour de Noël ils poſent la repreſentation d'vn enfant nouuellement né ſur l'autel, autour duquel les garçons & les filles vont ſautant & dançant, & les vieilles gens chantent.

Le premier iour de l'année les parens & amis s'entre-ſaluënt, & ſe touchant la main ſe ſouhaitent l'an nouueau heureux, paſſent ce iour à faire grande chere enſemble, & ſuiuant l'ancienne couſtume de leurs ayeux ils s'enuoyent des preſens les vns aux autres.

Le iour des Roys chaque maiſon fait vn gaſteau compoſé de farine blanche, de miel, de poyure, & de gingembre, puis vn Roy eſt creé comme s'enſuit:

La Dame du logis eſt celle qui fait le gaſteau, auquel en le paiſtriſſant, elle met vne petite piece d'argent, puis le faiſant cuire en l'âtre bien net, le couppe en autant de pieces qu'il y a de perſonnes en la maiſon, & donne à chacun la ſienne. Toutesfois il y a des pieces aſſignées, premierement à noſtre Seigneur, puis à la Vierge, & aux trois Sages qui le vindrent adorer, & toutes ces parts ſont données aux pauures. Celuy qui ſe trouue auoir la part où eſt la piece d'argent eſt ſaluë comme Roy, aſſis en chaire, & eſleué trois fois auec cris & reſiouïſſance de toute la compagnie. Le Roy ainſi leué en haut a de la craye en la main droicte, & toutes les fois qu'on le hauſſe il fait autãt de croix au plancher de la chambre où l'aſſemblée ſe faict. Durant les 12. iours qui ſont entre Noël & la feſte des Roys il n'y a maiſon en Franconie qu'on ne parfume auec encens ou autre choſe odoriferante, pour empeſcher les ſorcelleries.

Par Careſme prenant les Franconiens veſtus en Diables ou en Satyres vont courant par les ruës, & frappent ſans diſcretion les paſſans auec de petits ſacs pleins de cendre. Le iour des Cendres en pluſieurs lieux les garçõs de toute vne parroiſſe s'aſſemblent, prennent toutes les filles qui durant toute l'année ont plus frequenté les danſes que les autres, & les attelent comme cheuaux,

ou iumens à vn chariot, sur lequel est assis vn menestrier qui iouë de quelque instrument, puis les conduisent en cet equipage iusques à la premiere eau qu'ils rencontrent.

Durant les Rogations plusieurs parroisses s'assemblent, & les filles, & petits garçons marchent aux processions auec des chapeaux de fleurs sur leurs testes, & des bastons de Saule verd en leurs mains. Les Prestres de chaque Eglise escoutent attentiuement le chant de leurs parroissiens, & ceux qui ont mieux chanté, ont suyuant leur sentence, & l'ancienne coustume, certaines mesures de vin pour se desalterer.

Durant les iours de Pentecoste on obserue tant en ce pays que presque en toute l'Alemagne, que tous ceux qui ont des cheuaux, ou qui en trouue d'emprunt s'assemblent, & meinent aussi à cheual vn Prestre qui porte le S. Sacrement, & en cet equipage ils font le tour par tout le territoire, chantant des hymnes & oraisons, & priant Dieu qu'il veille garder les fruicts de la terre.

Le iour de S. Vrbain, les vignerons aux lieux où le vin croist, mettent vne table en quelque lieu public, & la couurent d'vne belle nape, de feuilles, herbes, & fleurs odoriferantes, & posent dessus l'image de S. Vrbain. Que si le iour est clair & serain, ils boiuent à grands traicts, & se resiouyssent en l'honneur du Sainct: mais s'il pleut, ou si le temps est couuert ils iettent de la boüe cõtre son image & salissent d'eau vilaine & puante la nappe, & ce qui est dessus; pource qu'ils croyent que la vigne qui est encor en fleur portera du vin, ou ne produira que bien peu, selon que ceste iournée est belle ou laide.

Le iour de S. Iean Baptiste les hommes & femmes vont dançant autour du feu de ioye, & se font des chapeaux d'armoise, & de verueine, & portent des bouquets de fleurs qu'ils appellent Esperons, & regardent seulement le feu par les entr'ouuertures de ces fleurs, estimant que ce regard empesche que de toute l'année ils n'auront mal aux yeux. Ceux qui s'en veulẽt aller auant que le feu soit esteint, y iettent premierement les herbes dont ils sont ceints, puis disent telles, ou semblables paroles: Auec cecy s'en aillent, & soyent mis à neant, & deuorez du feu tous mes malheurs. En mesme saison ils ont des pots de terre tous percez, que les filles couurent de roses & autres fleurs, puis y mettent dedans vne chandelle allumée, & les posent au haut des maisons pour y seruir de falots.

Aux villages les ieunes gens à marier portent des pins tous entiers, & en coupent toutes les branches d'embas, & embellissent le haut de l'arbre de miroirs, pieces de verre, escussons, & autres choses luysantes, & plantent cet arbre, qui demeure ainsi paré tant que l'Esté dure.

En Autõne lors que les raisins sont meurs, il n'est permis à personne de vendanger sans le cõgé du Seigneur, à qui l'on doit la disme, & faut que tous ceux qui ont des vignes en vn cartier vendangent ensemble, & aux vallons on met au pied du Vignoble qui est aux costaux, ce qui appartiẽt au Seigneur. Il faut que ceux qui veulent vendanger plus tard que les autres, non seulemẽt ayent permission de ce faire, mais encor qu'à leurs propres despens ils facent porter les dismes au pressoüer du Seigneur. Les vendãges finies, à cause qu'à Vvirtzbourg il y a des ieunes hommes commis à controller ceux qui payẽt, ces ieunes gens font des torches de paille, & les allument, & entrẽt auec ceste clarté le soir en chantant dans la ville, estimant qu'auec ceste ceremonie ils purgent & bruslent l'Automne.

Les Franconiens celebrent auec grande ioye les feſtes de S. Martin, & de S. Nicolas, l'vne à table, & en beuuant d'autant : l'autre à l'Egliſe, & en priant. Auſſi lors chacun taſte ſes vins, & meſme à Vvitabourg, & en pluſieurs autres lieux on en donne aux pauures. On y fait combattre en vn parc & clos deux Sangliers eſchauffez, afin qu'ils s'entre-dechirẽt l'vn l'autre à belles dents, & lors qu'ils ſont tous deux à bas, & fort bleſſez, le peuple en a vne partie, & l'autre eſt diſtribuée aux Magiſtrats. Le iour de S. Nicolas les enfans qui vont à l'eſcole en eſliſent trois d'entr'eux, & l'vn deſquels eſt l'Eueſque, & les autres ſont ſes Diacres. Cét Eueſque fait à plaiſir eſt ce iour là conduit à l'Egliſe par toute la troupe des Eſcoliers, reueſtu d'habits pontificaux, auec leſquels il aſſiſte au ſeruice diuin, à la fin duquel luy & ſes Diacres s'en vont chanter de porte en porte pour amaſſer quelque argẽt, & nient que ce ſoit aumoſne, ains ſeulement ſecours charitable deu à l'Egliſe. On apprend aux enfans à ieuſner la veille de ce ſainct, & à cét effect on leur met la nuict lors qu'ils dorment quelque piece d'argent dans leurs ſouliers, leur faiſant entendre que c'eſt de la liberté du ſaint, tellemẽt qu'il y en a qui ieuſnent auec tant d'ardeur qu'on eſt contraint pour leur ſanté de les forcer de manger.

Quant à ceux de Sueue, les plus riches, & plus puiſſans d'entr'eux s'adonnent preſque tous à la marchandiſe, & font vne bourſe comme pour cét effect, où chacun ſçait quelle ſomme il doit mettre, & de cét argent ils acheptent enſemble non ſeulement des ſoyes, & des eſpiceries, mais encor des quinquailleries, & menuës nippes, comme cuillieres, eſguilles, miroirs, poupées, & achetent auſſi les vins, & les bleds pour les garder, & les reuendre apres au double de ce qu'ils leur couſtent. Et meſme ceux-cy ont lettres des Princes, par leſquelles il eſt deffendu de prendre ailleurs des vins, ou des bleds qu'aux lieux où ſe font leurs marchez, comme à Stugarol, & autres villes où ſont leurs magaſins. Il eſt vray que ce ne ſont pas eux qui font le trafic, mais ils ont des facteurs qui leur rendent compte.

Quant à ceux de baſſe qualité, le meſtier auquel ils s'employent le plus, c'eſt à faire les toiles, à quoy ils ſont tellemẽt adonnez, que durant l'hyuer on voit en pluſieurs endroicts non ſeulement prendre la quenoüille aux femmes & filles, mais encor aux hommes & aux garçons, qui filent auec elles. Ils font certain drap de lin entretiſſu de coton, qu'ils nomment Pargath, & du treillis qui eſt tout de toille, lequel ils appellent Golſch en leur langue.

Les Sueuiens ſont fort enclins à la paillardiſe, & les femmes y ſont d'auſſi bonne compoſition que les hommes ſçauroient ſouhaiter, & l'vn & l'autre ſexe commence de bonne heure à ſe meſler de ceſte beſongne, & s'en retire biẽ tard. Auſſi il court vn commun prouerbe, que le ſeul païs de Sueue ſuffit pour fournir toute l'Alemagne de femmes qui s'abandonnent, ainſi que la Franconie de brigans & de gueux, la Boheme d'heretiques, la Bauiere de larrons, la Vveſtphalie de faux teſmoings & de pariures, & la Marche du Rhin de gourmands.

Pour le regard de ceux de Bauiere ils ſont ſi fâles, ſi rudes, & ſi brutaux, que ſi l'on vient à les comparer au reſte des Alemans, on les pourra iuſtemẽt nõmer Barbares. Mais les vices dont ils ſont plus entachez, ſont la diſcourtoiſie & le larcin. Ils s'habillent volontiers de bleu, & portent plus volontiers des botines, ou brodequins qu'autre chauſſure. Les plus deuots d'entr'eux vont ſouuent en pelerinage à grandes trouppes, ſur tout à Aix la Chapelle.

L'Auſtriche a des Princes qui portent le tiltre d'Archiduc, & lors que quelqu'vn paruient à ceſte dignité, ils vſent de ceremonies eſtrãges: car non guieres loing de la ville de S. Vite, en vne grande, & profonde vallée, l'on voit des ruynes d'vne ville, dont l'on ignore le nom, & pres de ces ruynes en vne belle prairie eſt dreſſee vne grande pierre de marbre: ils y font monter deſſus vn payſan, à qui ce droit eſcheoit par ſucceſſion, & qui a vne vache noire, & pleine pres de luy à ſa main droicte; & à la gauche vne iument maigre, & deffaicte, & tout autour vne infinité de payſans, & d'autre peuple.

Le Duc arriue apres cela, accompagné d'vne grande troupe de nobleſſe, & l'on porte deuant luy les habits, & ornemens ducaux, & tous ceux de ſa ſuitte ſont ſuperbement eſquippez; mais le Prince eſt veſtu aſſez ſimplement, comme celuy qui porte l'habillement d'vn payſan, le bonnet, les ſouliers, & la houlette d'vn berger, ſi bien qu'on le prendroit pluſtoſt pour vn homme de ceſte condition, que pour vn Prince. Celuy qui eſt aſſis ſur la pierre, voyant venir l'Archiduc, s'eſcrie en langue Eſclauõne; Qui eſt ceſtuy-cy qui marche ſi ſuperbement? Et la multitude qui l'aſſiſte reſpond, que c'eſt le ſeigneur de tout le pays. Lors le payſan demande s'il ſera iuſte en ſes iugemens, s'il deſire le bien du pays, s'il eſt de libre condition, & de ſang illuſtre, s'il merite ceſte dignité, s'il gardera les commandemens de Dieu, comme bon Catholique, & deffenſeur de l'Egliſe. Lors tous crient qu'oüy; celuy qui eſt ſur la pierre dit apres: Par quel moyen me pourra-il oſter de ceſte place? Lors le Maiſtre d'hoſtel du nouueau Prince reſpond: Ce lieu ſera rachepté de vous par le prix de ſoixante pieces d'argent; ces beſtes ſeront voſtres, & ces habits que le Duc a ſur luy, & outre ce, vous, & voſtre maiſon ſerez exempts de toutes tailles, impoſts, & ſubſides. Apres cela le payſan frappe doucement de ſa main la ioüe du Duc, l'aduiſant d'eſtre iuge equitable; & ce faict, deſcend de ſon ſiege, prend ſes deſpoüilles, & ſe retire; & le Duc monte ſur la pierre, & deſgainant ſon eſpée, ſe tourne de tous coſtez, & promet au peuple tout deuoir de bon Prince, & de iuge équitable. Quelques-vns tiennent qu'on luy porte encor de l'eau dans vn chapeau de villageois, & qu'il en boit pour aſſeurance de ſa future ſobrieté. De là ils vont à l'Egliſe voiſine du lieu, dediée à la Vierge Marie, & le Duc y aſſiſte au ſainct ſeruice auec toute ſa troupe. Les ceremonies eſtans finies, le Prince deſpoüillant ſon habit ruſtique, prend celuy de Duc, & feſtine auec la nobleſſe. Apres diſner on reuient au pré, ou le Duc oyt les complaintes d'vn chacun, & faict droict à tous receuant la foy, & l'hommage de tous ſes vaſſaux, & ſujects. Les payſans ont ce priuilege d'inueſtir le Duc de ſa dignité, pource que ce furent les premiers qui receurent l'Euangile en ceſte contrée.

Ils ont vne eſtrange façon de proceder contre les larrons, & ce vers le quartier où eſt aſſiſe la ville de Klagen. Si vn homme eſt ſoupçonné de larrecin, il eſt ſoudain pendu, & eſtranglé, puis on luy faict ſon procez, & s'il eſt trouué innocent, il eſt deſpendu, & enterré, & ſes funerailles ſont faictes aux dépens de la communauté de la ville: mais s'il eſt iugé coulpable on le laiſſe au gibet, iuſques à tant qu'il tombe par pieces à terre.

L'habillement des Corinthiens eſt de laine ſans aucune teinture, & ceux-cy portent ordinairement des chapeaux, & parlent tous Eſclauon. Mais les Striés ſont groſſiers, & rudes, & ont tous de ſi groſſes loupes autour du goſier, qu'elles les empeſchent de parler. Ceux-cy toutesfois imitent les Allemands

en façons de faire, & en habillemens, & mesme en parole, exceptez ceux qui se tiennent le long de la riuiere du Drauu, qui vsent de la langue Esclauonne. Quant à ceux de Bohemes, ils ne parlent Allemand, mais Esclauon: toutesfois on en trouue plusieurs qui vsent encores auiourd'huy de la langue Allemande, principalement en preschant. Ce peuple ne fut iamais lié en general d'aucune loy qui les achemine à la vertu, ains la volonté a seruy de loy à chacun d'eux. Ils sont au reste grands, ont l'estomach large & les cheueux blonds, sont ambitieux, glorieux, arrogants, mesprisent les autres, & ne sont guieres differens des Allemands en tout le reste.

Pour conclusion, les peuples d'Allemagne font profession d'estre fort loyaux, & pour dire vray, ils sont plustost nez à la simplesse, qu'à la ruse, laquelle ils ne sçauent pas imaginer d'eux-mesmes: mais en vn païs estranger ils sont d'autant plus propres à tromper les autres, que l'on se deffie moins d'eux; & l'on peut dire que la chasteté est plus loüée, que gardée en ceste Prouince. Ce n'est pas parmy eux vn vice de s'enyurer, & mesme ils disent que les fins, & trompeurs ont introduit l'abstinence du vin, afin de ne descouurir leurs mauuaises pensées apres auoir beu.

RICHESSES.

XXIX. L'Allemagne ne peut faillir d'estre riche, puis qu'elle a tant de belles mines d'argent, & de tous metaux, voire mesme d'or, plus que toute autre Prouince de l'Europe, & qu'outre ce qu'elle est fertile en beaucoup d'endroicts elle est fort marchande, pource que les Allemands sont plus soigneux de trafiquer, que toute autre nation, & s'addonnent à diuers arts, & mestiers: si bien qu'ils font des ouurages merueilleux, & rares. D'auantage, elle est naturellement pourueuë de plusieurs grosses riuieres nauigables; tellement que les viures, & les marchandises se transportent aisémẽt d'vn lieu en vn autre. Outre cela nature luy a encore faict ce bien de luy donner en des lieux fort esloignez de la mer, des fontaines, & des puits d'eau salée, laquelle ils font cuire, & en tirent du sel parfaictement bon.

Ils tirent de l'argent de leur poix, & de leurs vins qui sont portez loing de leur pays. Leurs foires sont aussi considerables, principalement celles de Francfort, où il arriue des marchands de toute l'Europe, & mesme quelquesfois d'Afrique, & d'Asie.

L'Alsace fait beaucoup de deniers de son argent, de son cuyure, & de son plomb: la Franconie de ses vins, & de sa regliſſe, dont l'on charge de grands chariots qu'on meine aux pays estrangers: la Morauie de son encens, & de sa myrrhe: la Bauiere de ses pourceaux gras qu'elle enuoye en diuers endroicts de l'Europe, de mesme que de son autre bestail, & du froment, & du sel, dont elle a force fontaines: & semblablement d'vne grande quantité de fer, & de cuyure qu'on enuoye au Danube toutes les sepmaines, & qu'on distribuë apres à diuerses parties de l'Europe. Quãt à l'Austriche, elle tire aussi de grandes sommes de l'argent de ses mines, de mesme que la Comté de Tirol, qui abonde aussi en cuyure.

Le pays de Iuliers tire beaucoup d'argẽt de sa gueſde qui est propre aux teinturiers: celuy de Hessen enuoye dehors force laines, & pareillement de l'or, de l'argent, du cuyure, du vif argent, du fer, du plomb, du sel, & de l'alumen

grande quantité. La Turinge reçoit auſſi de grãdes commoditez de ſa gueſde, & la Miſne de l'or de ſes mines. Bref à parler generalement de l'Allemagne, elle ne cede en richeſſes à aucune autre Prouince de l'Europe.

Mais pour venir au particulier, il faut ſçauoir que les reuenus des villes, & des Princes ſeculiers, ſont grandement accreuz par le moyen de l'vſurpation des biens d'Egliſe, & des charges impoſees ſur le peuple.

Mais pour le regard des reuenus de l'Empereur, premierement les villes franches, qui ſont en nombre de 60. & eſtoient autrefois 96. ſont obligées de contribuer les deux quints, ou cinquieſmes, de ce qu'on reſoult aux Diettes: mais entre celles-cy il y en a quelques-vnes qu'on appelle Imperiales, pource qu'elles payent à l'Empereur certains cens, qui ſe monte en tout quinze mille florins, ou francs. Ces villes ont toutes d'aſſez bons reuenus, qui ſurpaſſent de beaucoup la dépence, & l'on eſtime que l'Empire a plus de ſept millions de rente en tout; dequoy l'on ne doit faire peu d'eſtat, pource que les peuples n'eſtans pas chargez comme en Italie, donnent, outre l'ordinaire, de fort gros ſubſides, quand la neceſſité le requiert, à leurs Princes. XL.

L'Empire eſt obligé, au moins par couſtume, de payer à l'Empereur, quand il va à Rome pour receuoir la couronne, vingt mille hommes de pied, & quatre mille cheuaux, pour huict mois, & cecy s'appelle l'Ayde de Rome, dont l'Empereur peut emboucer vne bõne partie. Quelquesfois auſſi on octroye à l'Empereur des expeditions contre les heretiques, tantoſt contre les Turcs, en vertu deſquelles il a leué vne fois quatre cens mille florins, ou frãcs. En fin l'Empereur a mieux dequoy que beaucoup de gens ne ſe perſuadent, veu qu'il tire ſeulement de l'Alſace, de la Suaube, & du pays des Griſons, où la maiſon d'Auſtriche a quatorze communautez qui ſont ſous ſa iuriſdiction, enuiron deux millions & demy de rente ordinaire, & autant d'extraordinaire.

FORCE

AVANT qu'entrer plus auant, il ſera bon de conſiderer qu'elles forces les Empereurs precedens ont tiré de l'Allemagne, puis que c'eſt d'elle preſque toute ſeule qu'ils les peuuent auoir. Charles V. eut enuiron 90. mil hommes de pied, & 30. mille cheuaux, lors qu'il alla à Vienne contre les Turcs, & meſme il y en auoit beaucoup de ceux-cy qui eſtoient d'Eſpagne, ou d'Italie. Maximilian ſecond auoit pres de cent mille hommes de pied, & de 35. mille cheuaux, à Iauarin cõtre les meſmes Turcs, ſans que l'on y viſt iamais deffaut, ou cherté de viures. Lors que l'Empereur Charles V. faiſoit la guerre aux Proteſtans, les deux armées qui tindrent quelques mois la campagne, eſtoient compoſees d'enuiron cent cinquante mille hommes. XLI.

Et pour en parler à fonds, les forces d'Allemagne ſont veritablement fort grandes, à cauſe qu'ils ont les viures en grande abondance, & que le moyen d'vnir ces forces eſt ayſé, à cauſe des riuieres qui s'y trouuẽt. Quant aux gẽs, l'on croit que l'Empire peut mettre en campagne deux cens mille hommes en tout, dont l'on a veu l'experience en ce que nous auons deſia dit, & encores en d'autres occaſions. Car depuis l'an 1560. l'on n'a preſque iamais ceſſé de faire la guerre en France, & aux Pays-bas, auec vn bon nombre d'Allemands, dont on a fait ſouuent de groſſes leuées, tant d'Infanterie, que de Canalerie. En meſme temps on vid mouuer en France au Duc des deux Ponts, douze mille XLII.

hommes de pied, & huict mille Reistres pour ceux de la Religion, & d'autre costé il y auoit cinq mille cheuaux Allemands sous le Duc d'Aumale, & deux mille sous le Comte de Mansfeld pour les Catholiques: & Guillaume de Nassau auoit aux frontieres de Flandres, & de France huict mille cheuaux & dix mille Fantassins de ceste mesme nation, & le Duc d'Albe trois mille. Ie laisse à part le nombre des Allemands qui entrerent aux Pays-bas sous la conduite de Casimir, & en France sous le mesme, l'an 1587. & depuis bien souuent. Finalement en quelque endroit de l'Europe qu'on face la guerre, il y a touſiours force Allemands, au nombre desquels ie ne mets pas les Flamans, qui ont fait quelquefois des armées de huictante mille hõmes; ny les Suisses, qu'on estime pouuoir faire six vingts mille hommes de pied pour leur deffence, & qui en ont quelquefois enuoyé dehors trente mille, comme ils firent, lors qu'il fut question de deffendre l'Estat de Milan contre le grand Roy François.

Mais retournant à nostre discours, la meilleure Infanterie Allemande vient des pays de Tirol, de Sueue, & de Vvestphalie; & la meilleure Caualerie est celle de Brunsuic, mais beaucoup plus celle de Cleues, & de Franconie. Ils manient beaucoup mieux l'espadon, la pique, & l'espieu, que l'arquebuse. Ils reüssissent grandement aux batailles, & en plaine campagne, tant pour rompre, que pour soustenir l'ennemy. En quoy ils sont aydez de l'ordonnance qui leur est presque naturelle, & de leur façon de marcher graue, & lente, & des armes de deffence dont ils vsent.

Mais il faut qu'ils ayent vn chef de quelqu'autre nation, qui se sçache seruir accortement de ce qu'ils ont de bon, pource qu'on a veu rarement qu'ils ayẽt fait quelque chose digne de leur gloire ancienne sous la conduite d'vn chef Allemand. Ils ne sont pas propres aux assauts, à cause qu'ils sont ordinairemẽt pesants, & chargez de cuisine, comme on dit. Ils sont plustost constans, que hardis; & furieux, que vaillans: veu qu'ils n'entreprennent chose où ils facẽt paroistre vn grand courage; & lors qu'ils sont victorieux, ils tuent sans égard d'aage, ny de sexe, tous ceux qu'ils rencontrent; & si la guerre dure, & qu'ils soient assiegez, ils se rendent bien tost: & s'ils campent, ils ne peuuent auoir la patience de chercher la victoire en temporisant. Si le premier effort ne leur reüssit, ils demeurent comme stupides, & n'entreprennent plus outre: s'ils sont vne fois rompus, & mis en fuyte, ils ne se remettent iamais plus.

Leurs armées sont de grande despence, & de grand empeschement, pource qu'ils meinent leurs femmes à la guerre, & cõsument tant de viures, que c'est chose malaisée de les conduire, & impossible de les maintenir, & l'on sçait assez qu'on ne peut rien esperer de bõ sans les viures. Leurs cheuaux sont aussi plustost forts, que courageux; & pource que de dix cheuaux qu'ils meinent à la guerre, il y en a huict qui partent de la charruë, & du labourage, ils ne font pas bon seruice à leurs maistres, & deuiennent laſches en voyant le sang, au cõtraire des Genets, qui prennent alors plus de courage: & pour conclusion l'infanterie Allemande vaut plus en son genre, que la caualerie.

XLIII. Or les forces de la mer ne sont pas moindres que celles de la terre, combien qu'elles ne soient pas tant employées, veu qu'il y a des villes qui ont les vnes cent, les autres cent cinquante vaisseaux, par le moyen desquels ils peuuent faire teste aux forces des Roys de Danemarck, & de Suede. L'Allemagne est si puissante auec toutes ses forces, qu'estant bien vnie, elle ne peut craindre aucun

cun ennemy. Il faut adiouſter à ces forces en ſes neceſſitez, les ſecours des Princes d'Italie, de Sauoye, & de Lorraine. Car ces Princes n'ont iamais manqué aux Empereurs au beſoing, & en la guerre de Segeth Emanuel Duc de Sauoye enuoya à l'Empereur ſix cés Arquebuſiers à cheual, Coſme Duc de Florence trois mille hommes de pied ſoudoyez, Alfonce ſecond Duc de Ferrare y alla en perſonne auec 1500. cheuaux ſi bien en ordre, qu'il n'y auoit point de meilleure caualerie en ceſte armee. Le Duc Guillaume de Mantoüe y alla auſſi auec beaucoup de gens fort aleſtis : de meſme que Henry de Lorraine Duc de Guiſe auec trois cens gentilshommes. De ſorte qu'auec ces troupes, & celles que le Pape Pie V. y adiouſta : Maximilian ſecõd (à qui l'Empire, en vne Diette tenuë l'an mil cinq cens ſoixante-ſix, à Auſbourg, auoit accordé quarante mille hommes de pied, & huict mille cheuaux pour huict mois, & vingt mille Fantaſſins, & quatre mille cheuaux pour les trois années d'apres) eut ſoubs ſes enſeignes outre les garniſons, cent mille hommes de pied, & trente-cinq mille cheuaux.

Mais il y a deux choſes qui manquent à l'Empire, dont l'vne eſt l'vniõ des courages, l'autre la promptitude des forces. Les courages ſont deſ-vnis tant pour le ſoupçon que les villes frãches ont des Princes, qu'à cauſe des differentes Religions, qui donnent de la deffiance aux vns, & aux autres, veu qu'outre le debat ordinaire des Catholiques auec les heretiques : ces derniers ſont encores tellement contraires entre eux, qu'ils ſe hayſſent furieuſement les vns les autres ; de ſorte que les Lutheriés veulent vn mal mortel aux Caluiniſtes, aux Anabapriſtes, & autres ; & ceux-cy leur rendent le change. A raiſon dequoy tous viennent fort froidement aux Diettes, & y eſtans, employent plus de temps aux choſes qui concernent la Religion, qu'en celles d'Eſtat. XLIV.

La prõptitude leur manque pareillement, pource qu'il eſt aſſez malaiſé de faire aſſembler les Diettes, ſans leſquelles on ne peut riẽ faire, & il faut laiſſer paſſer trois mois depuis le iour de la ſignification de la tenuë de ces Eſtats, ou Diettes, iuſques aux Diettes meſmes ; & lors que tous ſont aſſemblez, l'on perd beaucoup de temps, à cauſe de la diuerſité, & contrarieté des opinions, & les reſolutions priſes, ſont executees fort lentement, combien que la guerre requiere la diligence, & que les occaſions eſchappent en vn moment.

Il y a encores vn autre inconuenient, c'eſt à ſçauoir, que lors que l'on a deliberé de donner tant de gens à l'Empereur, pour tant de temps, ils ne ſont iamais tous enſemble ; pource que quand les vns s'acheminent à l'entrepriſe, les autres eſtans deſiá au bout de leur terme, s'en retournent chez eux, & les autres ne ſe ſont encores mis en cãpagne. Tellement que l'Empereur ne peut iamais faire Eſtat aſſeuré du ſecours qui luy a eſté promis. Maximilian ſecond penſoit de remedier à cét inconuenient, qu'il auoit eſprouué en l'entrepriſe de Segeth, en ſe faiſant donner ce ſecours non pas en hõmes, mais en argent, pource qu'il croyoit qu'il feroit marcher auec l'argent toutes les gens dont il auroit beſoing, ou du moins vne bonne partie. Mais c'eſt folie de penſer que l'on puiſſe vnir l'Allemagne, ou que l'on puiſſe effectuer aucune choſe d'importance, tandis que ces opinions la tiendront ainſi diuiſee.

Pour concluſion, il ne faut eſtimer pour toutes les choſes dictes cy deſſus, que l'Empereur ſoit foible, comme quelques ignorans aux affaires du monde voudroient faire croire : car il a beaucoup de pays, & beaucoup de gẽs, grande quantité de viures, & aſſez d'argent pour fournir à quelque entrepriſe.

Mais tout son mal vient du voisinage du Turc, qui le confine depuis les monts Carpathiens, iusques à la mer Hadriatique, & qui est capable non seulement d'affoiblir, mais encores de consumer de plus grandes forces que les siennes. Et de faict on void assez que tous les Princes voisins des Ottomans par terre, demeurent espuisez d'argent tandis qu'ils ont la paix auec eux, à cause des grands frais qu'il leur faut faire aux fortifications, & à l'entretien des garnisons; & entrent encores en plus grande despence durãt la guerre: car le Turc a de si grandes forces, & si prompte en toute saison, qu'il est mieux armé en temps de paix, que la plus grande partie des autres Princes n'est en temps de guerre. Tellement que ceux qui le confinent, doiuent estre touſiours en alarme, & auoir crainte d'vn ennemy si puissant. Or auãt que l'Empereur remist le Royaume de Hongrie à l'Archiduc Matthias, qui en est maintenant Roy, il entretenoit aux frontieres pres de vingt mille soldats, & outre ce il faisoit de grands frais à fortifier, & à d'autres choses. Maintenant il a vn peu retranché de ceste despence, tant à cause qu'il la laisse faire au Roy Matthias, qu'à raison qu'il a trefue auec le Turc. Toutesfois il faut qu'il fourniſſe touſiours beaucoup de choses à ce nouueau Roy, qui n'est encores bien installé, & qui a trouué des dissentions en son Royaume.

GOVVERNEMENT.

XLV. CE fut le Pape Gregoire cinquiesme, qui institua les sept Electeurs. Et combien que Charles le Grand par l'ordonnance du Pape, mist l'Empire à l'election des Princes d'Allemagne; toutesfois cela n'eust lieu qu'apres que la race de Charles fut faillie, veu que tandis qu'elle dura, le fils succeda en l'Empire au pere: mais le Statut de Gregoire cinquiesme, qui vint à forclore tout droict de succession, mist l'Empire à la libre election de sept Princes, l'an de grace 1002. Le subject qui conuia le Pape à rendre electif l'Empire, qui estoit demeuré hereditaire en la maison de Charles le Grand, fut pource que Otton troisiesme n'eust aucuns enfans: mais les causes en furent diuerses; car en premier lieu l'Empire estant grandement affoibly, le Pape, & l'Empereur penserent qu'ils le remettroient, & fortifieroiẽt par le moyen du personnage qui seroit esleu, sans esgard de succession: & apres cela on voulut assoupir les dissentions qui procedoient du trop grand nombre des Electeurs.

XLVI. L'Empereur est doncques chef de l'Empire, & a soubs luy trois membres, aux assemblees desquels l'on consulte, & prend resolution de toutes les affaires de l'Empire.

Le premier est celuy des sept Electeurs, qui sont,

L'Archeuesque de Mayence, grand Chancelier de l'Empire en Allemagne, qui a en sa Chancellerie toutes les escritures des Diettes.

L'Archeuesque de Treues grand Chancelier de l'Empire en France.

L'Archeuesque de Cologne grand Chancelier de l'Empire en Italie.

Le Roy de Boheme grand Eschanson de l'Empire.

Le Comte Palatin du Rhin, grand Escuyer trenchant, ou plustost grand Maistre d'hostel de l'Empire.

Le Duc de Saxe grand Mareschal, & Iuge de la Cour, qui porte l'espée deuant l'Empereur.

Le Marquis de Brandebourg, grand Chambellan de l'Empire.

Ceux-cy ont pleine puiſſance d'eſlire l'Empereur, afin que nul ne s'attribuë la dignité Imperiale comme hereditaire.

Le ſecond membre eſt des grands, & des nobles, qui ſont, XLVII.

Les Archeueſques de Magdebourg, de Saltzbourg, de BESANÇON & de Breme.

Les Eueſques de

Bamberg.
Vvutzpurg.
Vvorms.
Spire.
Straſburg.
Eichſtat.
Pr. Auſpurg. (*)
Coſtnitz.
Hildesheim.
Paderborn.
Chur.
Halberſtat.
Ferden.
Munſter.
Oſemburg.
Paſſauu. (:)
Friſingen.
Kempſe.
Gurck, ou Goritz.
Seckavu.
Hauandt.
Baſle, ou Baſel.
Sitten, ou Vvallis.
Regenſburg. (:)
Maiſſen.
Naumburg.
Minden.
Lubeck.
Vtricht.
Camin.
Svverin.
Geneue.
Canuerick, ou Cambray.
Verdun.
Loſanne.
Metz.
Toul.
Luycx.
Trente.
Brixen.
Merſpurg.
Labach.
Vienne.
Brandenbourg.
Ratzenbourg.
Schleſvvicx.
Hauelburg.

Les Princes, & Seigneurs ſeculiers.

Le Duc de Bauiere.
L'Archiduc d'Auſtriche.
Le Duc de Saxe.
Le Palatin de Bauiere.
Le Duc de Iuliers, de Cleues, & de Berg.
Le Marquis de Brandenbourg.
Le Duc de Baunſuic.
Le Duc de Lunenbourg.
Le Duc de Pomeren.
Le Duc de Mekelbourg.
Le Duc de Lavvenbourg.
Le Duc de Holſten.
Le Duc de Lorraine.
Le Landgraue de Heſſen.
Le Duc de Vvittenberg.
Le Duc de Zvveybrug.
Le Duc, & Comte de Spanheim.
Le Marquis de Bade.
Le Landgraue de Luchtemberg.
Le Prince d'Anhalt.
Le Comte de Hennenberg.
Le Burgraue de Meiſſen.

Les Eccleſiaſtiques.

Le Prince, & Abbé de Fuld.
Le Pr. & Ab. de Hersfeldo.
Le Pr. & Ab. de Kempton.
L'Ab. de Reichenavv.

Le Pr. Preuoſt de Vvilſemburg.
Le Pr. A. de ſainct Gal.
Le Pr. A. de Salifeldt.
Le Pr. Preuoſt d'Elvvangen.
Le Maiſtre de l'ordre des Fr. Teutoniens.
Le Maiſtre de l'Ordre des Chevaliers de ſainct Iean.

Les Abbez de

Vvaingarten.
Salmansvveiler.
Kreutzlingen.
Murpach.
Vvalkenriedt.
Schuttern.
Vveiſſenovv, ou Minderavv.
Sainct Blaiſe.
Maulprun.
Le Pr. & Ab. de Corbey.

Les Abbez de

Schuſſenriedt.
Rittershauſen.
Stein am Rhin.
Scaf hauſen.
Kempeſech.
Vvaldſachſen.
Finſidelin.
Rocxembourg.
Ochſenhauſen.
Le Preuoſt de Seltz.

Les Abbez de

Sainct Gilgen de Noremberg.
Nuembourg.
S. Maximin pres de Treues.
Heueldshauſen.
S. Iean en Curtel.
Gengenbach.
Konihſbrun.
Rodt, ou Roden.
Marxthal.
Rocxenhauſen.
S. Pierre im Schvvartzvvald.
Le Preuoſt d'Odenheim.
Le Prince, & Abbé de Stablo.

Les Abbez de

Sainct Didier.
Berxenhauſen.
Elchingen.
Hentzlingen.
Vtſſenis.
Planxembourg.
Yſſui.
Pfeffers.
S. Iean en Thurtal.
Petershauſen de Conſtance.
Pruim.
Reishaim.
S. Heimeram de Ratiſbonne.
S. Gregoire de Munſter.
Muncherode.
S. Corneille de Munſter.
Vverden.
Aurſperg.
Yrſe.
Brun.
Echternaxen.
Heruorden.

Les Preuoſts de

Camberg.
Berchtoſgaſden.

Les Abbeſſes de

Quedelnbourg.
Eſſen.
Alt Munſter to Regenſburg.
Pr. Ober Munſter to Regenſburg.
Kauffingen.
Lindovv.
Pr. Gerntode.
Buchavv.
Rotenmunſter.
Hippach.
Gutenzel.
Beundt.

Baley { Coblentz. / Elſas. / Oſterich. / In der Etſch.

Les Comtes de

Helfenſtein.
Kirchberg.

Vviſenſtaig.
Lauffen.
Montfort.
Furſtemberg.
Zimmeren.
Otingen.
Sultz.
Hohen Zollern.
Caſtel.
Vertheim.
Reineck.
Hohenloe
Erpach.
Leiningen
falckſtein.
Hanavv.
Luchtemberg.
Naſſavv, Breda, & Dillemborg.
Vviſbaben, & Iltztain.
Salbruxen.
Vvaldtpurg.
Naſſau en Vveilpurg.
Beilſteiu.
Konigſtein, & Epſtein.
Eiſemberg le haut.
Eiſemberg le bas.
Merſen.
Budinghen.
Vvirnemberg.
Solms.
Arſnberg.

LES COMTES DV RHEIN.

Les Comtes de

Horn.
Seyn.
Vvintzlingen.
Reyen.
Biſtch.
Salm.
Vveldentz.
Dengen.
Rappin.
Hardech.
Hohenſtein.
Vvolxenſtein.
Schaumburg, & Giengen.
Dieremburg, & en Someravv.
Mansfelt.
Stolberg.
Buchlingen.
Barbey, & Mullingen.
Gleichen.
Schvvartzemburg.
Suemberg.
Iude, Seigneur de Ruech.
Ples.
Plavven.
Vveda & Ringelberg.
Olnbrug.
Lochenſtain.
Regenſtain.
Vveſtfreiſlandt.
Oſtfreiſlandt.
Vander Lipp, ou de la Lippe.
Oldemburg.
Hoſe.
Delmenhorſt.
Vveſtemburg.
Munzemburg.
Lemgovv.
Vvaldecx.
Diepholt.
Steinfort.
Benthem.
Brunchorſt.
Vvitgenſtein.
Spigelberg.
Biuerſdorff.
Tecxelnborg.
Dortmund.
Vvindorff.
Ripperthoden.
Hagen, ou de la Haye.
Hoonfels.
Leiſenex.
Bergen.
Mandercheid.
Reiferſcheidt.
Egmont, & Iſſelſtein.
Tubinge.
Blanxemberg, ou Blammont
Kirchingen, Krehanges.

Les Barons de

Gundelfingen.

Geroltzeck.
Ober Hevven
Rapolestain.
Stauffen.
Sonnenberg.
Vvinenberg, ou Vvanneberg peut estre.
Degenberg.
Obersulzberg
Tautenberg.

Les Seigneurs de

Tussen.
Stutgart.
Instingen.
Schenslingen.
Rapoltkirchon.
Hohen Rechperg.
Berletzick.
Hohen Konigsperg.
Hohenfeldt, & Tipoltzkirch.
Braides.
Reichelsperg.
Limburg.

Kunsech.
Kunseckerberg.
Geravv.
Reichenstein.
Muntzenburg.
Lostenstein.
Ridberg.
Linge.
Semiriss.
Bergen, & Vvaelhem.
Vvildenfels, ou peut-estre Vviderfels.
Haber, ou Hauer.
Senster.
Roggendorff.
Alendorff.
Kunigfuckerberg.
Morspurg, & Befort.
Brandenstein, & Ranss.
Vvolfstein.
Permont.
Fronsbek.
Flackenstein.
Vvitten.

Le troisiesme membre de l'Empire est celuy des villes franches, qui sont

XLVIII.

Aix la Chapelle au pays de Iuliers.
Anvers au Duché de Brabant.
Ausbourg au pays de Suabe.
Basle en Suisse *à present Cantons non contribuables.*
Berne en Suisse *à present Cantons non contribuables.*
Byberach en Suabe.
Boppert sur le Rhin.
Boichorn.
Campen en Oueryssel.
Cologne sur le Rhin.
Colmar en Elsaten.
Constance en Suabe.
Deuenter en Oueryssel.
Dortmondt en Vvestphalen.
Dunkelspoel en Suabe.
Duyren en Iulliers.
Euer en Bermevvout.
Erfort en Turinge.
Esslingen en Suabe.

Francfort sur le Meyn.
Francfort sur l'Oder.
Fridberch en Vvederevvavre.
Friburch en Brisgavvre.
Gheylhuysen en Vbedevvave.
Ghinghen en Suabe,
Gottinghen en Saxe.
Groeninghen en Frise.
Gemunde en Suabe.
Hagenau en Elsaten.
Halle en Suabe.
Halle en Turinge.
Helpron en Suabe sur le Neckar.
Hamburch en Oostlande.
Heydesselt.
Isnen.
Ingelsheim au dessus de Rhineau.
Kaufstouren.
Keysers-berch.

Keyſers-lutern en Vveſtryck.
Kempen en Suabe.
Kuyr en Svvits.
Landan pres de Spyere.
Landauvv en Suabe.
Lubeeck en Saxe.
Lucerne en Suiſſe.
Luneburch en Saxe.
Meydenburch en Saxe.
Memminghen en Suabe.
Mets en Lorraine, à preſent France.
Mayence ſur le Rhin.
Mulhuyſen en Turingen.
Mulhuyſen en Soncxaure.
Noorthuyſen en Turingen.
Neurenbergh.
Nymegen en Geldre.
Noorlingen en Suabe.
Odernheym ſur le Rhin.
Oppenhen ſur le Rhin.
Pollendorp.
Poppinghen en Suaben.
Raveſburg.
Regenſburg en Bauiere.
Rottenburg ſur le Tuber.
Roſem ou Rosheym.
Boorvvyl en Suaben.
Ruylingen en Suaben.
Sainct Gal en Suiſſe.
Sleyſtadt en Elſate.
Spyers ſur le Rhin.
Svvynfort en Franconie.
Treves ſur la Moſelle.
Vverlinghen en Suaben.
Vveerde ſur le Danube.
Vlm en Suabe.
Vvanghen en Suabe.
Vveſel ſur le Rhin.
Vveſel en Cleves.
Vvetzelaer en Heſſen.
Vvyle en Suabe.
Vvimpfen ſur le Neckar.
Vvynsheym en Franconie.
Vvyſſenburch.
Vvormis ſur le Rhin.
Zurich en Suiſſe.
Zvvol en Overyſſel.

Outre cet ordre des trois membres, afin d'empeſcher les diuiſions de l'Empire, & pour conſeruer vne paix commune en Allemagne, les Prouinces de l'Empire ont eſté diuiſées en quelques Seigneuries qu'ils appellent cercles, où ſont les Conſeils particuliers de l'Empire. On inſtitua premierement ſix cercles à Auſbourg l'an 1500. puis dix l'année 1522. à Norimberg. Or chaque cercle eſlit de ſon corps vn Gouuerneur ſeculier, ou pluſtoſt intendant du Conſeil, qui eſt Prince, Comte, ou Baron, ou Gentilhomme fort releué, à qui l'on dõne du meſme corps ſix Conſeillers, hommes ſeculiers, honorables, & fort aduiſez. XLIX.

Le premier cercle eſt celuy de Franconie.
Le ſecond de Bauiere.
Le 3. d'Auſtriche.
Le 4. de Suaube.
Le 5. du Rhein.
Le 6. des Electeurs du Rhein.
Le 7. de la baſſe Allemagne, ou de Vveſtphalie.
Le 8. de la haute Saxe.
Le 9. de la baſſe Saxe.
Le 10. de Bourgogne.

Outre ces conſeils des Cercles, afin de iuger comme il faut les cauſes de plus grande importance, on a inſtitué la chambre Imperiale de Spire, dont le chef, ou ſouuerain Iuge eſt Prince, ou du moins Comte, ou Baron ſeculier, ſi l'on en trouue quelqu'vn qui ſoit capable de ceſte charge. On a donné à ceſtui-cy ſix Aſſeſſeurs, à ſçauoir deux Comtes, ou Barons, deux Iuriſconſultes, & deux Cheualiers, que l'Empereur y met à raiſon de s terres qu'il poſſede hereditairement en l'Empire. Chaque Electeur y en a encor mis vn, & chaque cercle deux, & tous ces Aſſeſſeurs, ou Conſeillers ſont moitié Iuriſconſultes, moitié choiſis entre les Cheualiers. L.

Or quant à ce que nous auons dit des membres de l'Empire, & des officiers, Munster dit qu'apres les sept Electeurs on ordonna 4. Ducs, 4. Marquis, 4. Landgraues, 4. Bourgraues, 4. Comtes, 4. Barons, 4. Cheualiers, 4. villes, 4. villages, & 4. payſans. Et encore les Empereurs non contens creerent à pluſieurs fois d'autres Ducs, & de nouueaux Comtes, & qui plus eſt ont erigé pluſieurs Comtez en Duchez, combien que par ſucceſſion de temps pluſieurs Duchez ayent eſté abolies, comme celles de Souabe, de Limbourg, de Zeringen, de Voitland, & quelques autres.

Les charges & dignitez reduites au nombre de quatre.

11. *Les quatre Ducs.*
Brunſuic.
Bauieres.
Souabe.
Lorraine.

Les 4. grands Mareſchaux.
Bappenheim.
Iuliers.
Miſne.
Vinſtinge.

Les 4. Landgraues.
Turinge.
Heſſen.
Luchtemberg.
Alſace.

Les 4. Bourgraues.
Meidenbourg.
Nurnberg.
Reneck.
Stronbourg.

Les 4. Comtes chefs de guerre.
Flandre.
Tirol.
Aldenbourg.
Ferrare.

Les 4. Abbez principaux.
Fuld.
Kempten.
Vvilſenbourg.
Murbach.

Les 4. Bourgs de l'Empire.
Aldenbourg.
Meidenbourg.
Rotembourg.
Mecxelbourg.

Les 4. Cheualiers.
Andlauu.
Meldingen.
Strondeck.
Fronberg.

Les 4. villes metropolitaines.
Auxbourg.
Aix la chapelle.
Metz.
Lubec.

Les 4. villages.
Bamberg.
Vlme.
Haguenau.
Seleſtad.

Les 4. ruſtiques.
Cologne.
Ratiſbone.
Conſtance.
Saltzbourg.

Les 4. Marquis.
Miſnie.
Brandebourg.
Morauie.
La baſſe Bade.

Les quatre Comtes.	*Les 4. possessions de l'Empire.*
Cleue.	Ingelheim.
Schvvartzembourg en Saxe.	Altdorff.
Cilie, ou Gretz.	Liechtenauu.
Sauoye.	Denckrendorff.

Les 4. Seigneurs.	*Les 4. Veneurs.*
Milan.	Hurn.
Scale.	Vrach.
Padoüe.	Schombourg.
Mirandole.	Metsth pres de Coures.

Les 4. montagnes de l'Empire.	*Les 4. offices heredit. de Souabe.*
Munnerberg.	Le Trenchant de Vvalpourg.
Friberg.	L'Eschanson de Radach.
Heidelberg.	Le Mareschal de Maredorf.
Nurnberg.	Le Chambellan de Kemnat.

Les 4. Barons.	*Les 4. seruiteurs.*
Limpourg en Franconie.	Vvaldeck.
Thusis & Raconie Seign. de Tockembourg.	Hirten de Fulchen.
Vvesterbourg.	Arnsperg.
Aldenuuaden.	Rabnauu.

Toutesfois plusieurs de ces dignitez sont changees, ou du tout abolies par la mort de ceux qui les possedoient.

Les seances aux Diettes doiuent estre telles.

Quand l'Empereur est assis, l'Archeuesque de Treues doit estre assis viz à viz de luy l'Archeuesque de Mayence à son costé droict, & l'Archeuesque de Cologne au gauche. Le Roy de Boheme lors que ce Royaume n'appartenoit pas à l'Empereur, estoit à la main droicte de l'Archeuesque. Le Comte de Palatin du Rhin doit estre assis pres de luy; puis le Duc de Saxe à la main gauche de l'Archeuesque, & pres de luy le Marquis de Brandebourg. LII

Quand on fait des processions publiques ils doiuent garder cet ordre.

L'Archeuesque de Treues doit aller deuãt l'Empereur, & les deux autres le costoyent l'vn deçà l'autre delà, & le Roy de Boheme suyt incontinent apres.

Or l'Archiduc d'Austriche, comme Prince de l'Empire n'a point de place entre les Princes seculiers à cause du differend de la preseance, mais entre les Ecclesiastiques qui precedent. En la Diete d'Ausbourg tenuë l'an 1548. toutes les Prouinces de Bourgogne furẽt mises sous la protection de l'Empire, & la place du Prince de ces pays fut assignée particulieremẽt entre les Ecclesiastiques, combien qu'en la Diete de Ratisbone qui se fit depuis le Roy d'Espagne n'enuoya pas vn homme en sa place.

Le Duc de Lorraine souloit estre tenu pour Prince de l'Empire; mais maintenant cette maison est pãssee en France.

Les Citez frẽches de l'Empire qui ne cognoissent point d'autre Seigneur que l'Empereur viuant auec leurs loix, & presque toutes ont vn estat populaire, & meslé, cõbien qu'en quelques vnes, entre lesquelles est Noreberg, les

Principaux gouuernent. Leur forme du gouuernement n'estoit pas au commencement en grande estime, lors qu'auec argent, ou faueur elles acquirent leur liberté des Empereurs, ou des Princes qui les dominoient.

Il n'y a personne qui puisse estre nommé Empereur si le Pape ne l'a couronné: mais il peut bien estre appellé Cesar, ou Roy des Romains, ou Roy de Germanie, s'il a esté esleu par les Electeurs.

LIII L'Empereur ne commande pas absolument en Allemagne, ains la gouuerne par la voye des Diettes; à raison dequoy il est plus, ou moins puissant, selon que pour obtenir quelque chose aux Diettes, il empesche, ou n'empesche pas que on luy contredie, se faisant aymer, & craindre tout ensemble.

Les trois Estats viennent aux Diettes, & de ceux-cy on fait trois Conseils.

Les Electeurs entrent au premier, & quand le Roy de Boheme se trouue autre qu'Empereur il ne vient pas aux Diettes, & est absent des consultatiõs, & plustost arbitre qu'Electeur; d'autãt que si les voix des autres sont esgalemẽt diuisees, c'est à sçauoir qu'il y en ayt trois d'vn aduis, & trois d'vn autre, celuy à qui il donne sa voix est esleu.

Le second Conseil est composé de tous les autres Princes tant seculiers que Ecclesiastiques, auquel entrent aussi deux pour tous les autres, & deux autres pour tous les Comtes, & Barons de l'Empire. Le troisiesme Conseil est des villes.

L'Empereur, ou le Roy des Romains propose à tous ceux-cy ce que bon luy semble, & chaque Conseil se retire, pour voir ce qu'on doit resoudre sur les choses proposees. Mais quant aux villes, encor qu'elles puissent dire leur opinion par maniere de Conseil, elles n'ont toutesfois aucune voix aux deliberations. Le Conseil des Electeurs est le dernier à dire son aduis, & le plus estimé.

L'Estat de l'Allemagne est maintenant fort peruerty, de sorte que si l'Empereur publie vne Diette des Princes n'y veulent pas venir, & y mandent leurs Agens, ausquels ils ne donnent authorité de resoudre aucune chose, s'ils ne sont premierement aduertis de ce dont on veut traicter, & pour cette cause on expedie fort peu d'affaires.

RELIGION.

LIV L'Allemagne fut infectée d'heresie en cette maniere. Luther commença de s'esleuer contre l'Eglise l'an mil cinq cens dix-sept, à quoy il fut pousse par l'enuie conceuë contre les Iacobins, que le Pape Leon dixiesme auoit preferez en la publication des Indulgences, aux Augustins, du nombre desquels il estoit. Cecy dépita tellemẽt Iean Staupice Vicaire general de l'ordre de S. Augustin en Allemagne, & ledit Martin Luther, Lecteur ordinaire à Vvittemberg, qu'ils renuerserent toute chose. Il commença donc à mesdire du Clergé par escrit, & viue voix, ayant beaucoup de subject de faire des inuectiues contre la dissolution, & le desbordemẽt qui regnoit entre les Ecclesiastiques. Il commença de crier contre les reuenus de l'Eglise qui estoient employez en pompes, en vanitez, & en choses pires. Il fut aydé en cecy des Poëtes, & des Orateurs de son temps, qui commencerent à se ruer sur les mœurs des Prestres, & des moynes, & les peintres encor luy presterent la main, peignant les Prestres & les Euesques en forme de loups, de renards, de diables, & choses semblables, & en remplissant les boutiques, & les lieux publics, & pri-

rez. De ſorte que l'Allemagne fut ſeduite en peu d'années, oyant tant de maux des gens d'Egliſe, & en voyant les figures qui exprimoient vne certaine ruze, & meſchanceté. Ce qui fit encore mieux croire ce qu'on diſoit du Pape, & de la vie du Clergé de Rome, ce fut la mauuaiſe opinion que les Allemans ont des Italiens; d'autant qu'ils les tiennent pour trompeurs & malitieux, & de peu de conſcience; tellement qu'on ſe perſuadoit toute choſe à leur deſaduantage, & principalement ſur le ſubject des Indulgences publiées par Leon dixieſme, & de l'argent qu'on amaſſoit. Mais ce qui ayda grandement à l'hereſie ce fut, que Luther eſleua la puiſſance ſeculiere au deſſus de l'Eccleſiaſtique; au moyen dequoy il attira de ſon coſté pluſieurs Princes, & entre les autres Iean Federic Electeur de Saxe, & vn certain Sickingi Capitaine renommé parmy les Allemans. Mais il n'y eut rien qui luy acquit plus d'applaudiſſement, & de faueur, que la ſenſualité de ſa doctrine. Car Luther cognoiſſant le naturel des Allemans adonnez à faire grande chere, & à boire auec excez, ne leur propoſa pas des hereſies ſpeculatiues, qui euſſent beſoin d'vne grande ſubtilité d'eſprit, mais proportionnées à leur capacité, & à leur ſens, c'eſt à ſçauoir materielles, & charnelles. Il oſta l'abſtinence, & les ieuſnes, le vœu de chaſteté, & la diſcipline de la Religion, & permit aux moynes, & aux Religieuſes de ſe marier: puis il oſta l'authorité premierement au Pape, & aux Eueſques, puis aux Princes, aux Magiſtrats ſeculiers. De ſorte que ce ne fut pas vne merueille de voir que les peuples à qui l'on propoſoit vne doctrine ſi agreable aux ſens, & ſi fauorable à la chair, l'acceptaſſent ſi promptement. Dauantage pour s'authoriſer de plus en plus, il permit aux laics d'vſurper les richeſſes, & les reuenus de l'Egliſe, de prendre les calices, & les reliquaires d'or & d'argent, & de rendre les Abbayes, & meſme les Eueſchez hereditaires.

Mais encor que l'hereſie de Luther fut pour les ſuſdites raiſons, & pour pluſieurs autres, receuë auec tant de facilité des Allemans, elle ne manqua d'eſtre contrariee meſme par d'autres heretiques. Car l'an mil cinq cés vingt-cinq, on vit eſleuer contre Luther Vlric Zuingle, qui renouuela l'hereſie de Berengaire, & eut pour compagnons Ecolampade, & Carloſtade mortels ennemys de Luther: puis Bucer taſcha de ſe remuer parmy eux, & apres Caluin inuenteur d'vne nouuelle Cene.

Or les Lutheriens, & les Zuingliens ont ſouuent eſſayé de s'accorder, mais ils ſont touſiours demeurez en plus grand deſbat. Ils firent pour cet effect vne aſſemblee à Maſpourg à l'inſtance de Philippe Landgraue de Heſſen, en laquelle toutesfois on ne peut obtenir, qu'encor qu'ils ne fuſſent d'accord touchant la Cene, ils fuſſent amys & en bonne intelligence quãt au reſte. Meſme Luther deffendit aux habitans de Francfort de communiquer auec les Zuingliens, & Zuingle en vn ſien liure nomme Luther faux Prophete, bouffon effronté, Heretique incorrigible, ſeducteur, & finalement Antechriſt. Caluin d'autre coſté s'attacha à Luther, & aux ſiens, les nommant gens ſans eſprit, race de geans, & leur donnant ſemblables Epithetes. Ils s'aſſemblerent en fin les vns, & les autres à Conſtance, l'an 1534. & à Vvittemberg l'an 1536. à fin de trouuer quelque forme de concorde: mais ce fut en vain.

Or les premiers qui receurent l'hereſie de Luther en Allemagne furẽt ceux de Manſfeld, patrie de Luther, & ceux de Saxe, dont le Duc Iean Federic prit

la protection de la perſonne, & de la doctrine de cet Apoſtat. Et pour ce que les premiers qui en furẽt attaints furent les eſcoliers, & les Docteurs de Vvittemberg, cette hereſie vint à s'eſpandre delà par toute l'Allemagne.

Cependant le Duc George de Saxe deffendoit ſon Eſtat de cette peſte ; mais il ne peut faire longue reſiſtance, pource que Henry ſon frere eſtoit ja peruerty, & luy ayant ſuccedé en ſon Eſtat l'an 1530. incõtinent il fit tranſporter Luther de Vvittemberg à Lipſe, & en meſme temps tous les pays de Miſne, de Turinge, & de Saxe, qui eſtoient ſoubs ſa domination receurent cette malheureuſe doctrine : pource que les terres qui eſtoient de l'Electorat eſtoient de ſia cotrompuës, & dés l'an 1525. Henry de Zuphen auoit infecté Breme, & Ioachin Vvesfale Hambourg. L'hereſie eſtoit entree dans Lubec par permiſſion de Henry de Baſtel qui en eſtoit Eueſque, & dont les ſucceſſeurs ne ſe ſouciãt beaucoup du reſte ſe contenterent des reuenus temporels. Finalement George d'Aol Eueſque de ce lieu fut ſi effrontement meſchant, & impie, qu'entre autres choſes il fit enterrer le Meſſel Romain auec pompe ſolennelle. La religion Catholique fut vn peu ſoutenuë par le moyen de la victoire que l'Empereur Charles cinquieſme obtint cõtre les Proteſtans l'an 1547. Mais elle fut apres beaucoup abbatuë par la rebellió, & par la guerre que luy firent Maurice Electeur de Saxe, & Albert Marquis de Brandebourg.

Finalement l'Empereur en vne Diete tenuë à Spire, fut induit ſoubs pretexte de garder la paix publique, à ſigner le decret de laiſſer l'exercice de la confeſſion d'Auſbourg libre en Alemagne, iuſques à ce que par vn Concile general, ou par quelque autre voye, on euſt mis ordre aux affaires de la religion, & l'an 1552. en la Diete de Poſſe, il fut deffendu aux Proteſtans d'interdire aux Catholiques, & en particulier aux Eccleſiaſtiques, l'exercice de l'ancienne religion en leurs Eſtats, & l'an 1555. en la Diete d'Auſbourg, on donna liberté à tous les Princes, & Eſtats de l'Empire, de ſuyure la Religion Catholique, ou la ſecte de Luther, & de paſſer de l'vn à l'autre, auec condition que le Prince ſeculier ne perdroit par ce changement non ſeulement ſon Eſtat, mais meſme ne feroit aucune perte de ſa reputatió, mais que l'Eccleſiaſtique perdroit ſon Eſtat, & que ceux à qui il appartiendroit en eſliroient ſoudain vn autre qui ſeroit Catholique.

Les heretiques demanderent encor apres qu'on permiſt aux ſubjects de viure à leur volonté, & que les Princes fuſſent obligez de leur octroyer cette liberté de conſcience : mais les Princes d'Auſtriche, & de Bauiere s'y oppoſerent.

Depuis ce decret l'hereſie ſe reſpandit ſans empeſchement par toute l'Allemagne, veu que l'an 1556. Otton Henry Palatin du Rhein, & Charles Marquis de Bade exterminerent la Meſſe, & la foy Catholique de leurs Eſtats, & apres Nicolas Galle ſema l'hereſie de Luther à Ratiſbone, & Martin Kemnice à Brunſuic, & la meſme ſecte s'eſpandit par les pays d'aupres de Straſbourg.

Cependãt il naquit d'autres hereſies ; veu que les Anabaptiſtes entrerent en Vveſtphalie l'an 1532. & ſe ſayſirent de la ville de Munſter l'an 1534. & apres auoir creé vn Roy furent en fin ruinez par l'Archeueſque de Cologne. Et l'an mil cinq cens cinquante & vn. Andre Oſiandre ſe rendit autheur d'vne nouuelle hereſie ; & meſme de la ſecte des Lutheriens on vit naiſtre celle des

Vbiquitaires. Mais pource qu'Auguſte Electeur de Saxe deffendoit l'erreur de Luther pour ſe maintenir grand, & puiſſant par le moyen des Lutheriẽs, & le Comte Palatin, pour meſme effect aduançoit de tout ſon pouuoir le Caluiniſme, pource que la diſcorde eſt fille naturelle de l'hereſie ils ne ſe peurẽt iamais accorder quelque aſſemblee qu'ils fiſſent.

Ayant ainſi monſtré le commencement, & le progrez des hereſies en Alemagne, voyons maintenant l'eſtat auquel elle ſe trouue pour ce regard. Veritablement de noſtre temps il ſemble que d'vn coſté l'hereſie s'eſtende, & s'aduance, & de l'autre que la foy Catholique prenne accroiſſement. L'hereſie croiſt, pource que les Princes Caluiniſtes, & Lutheriens ſe mettent en poſſeſſion des Abbayes, & des Eueſchez, & les laiſſent comme vne partie de leur heritage à leurs ſucceſſeurs. Or les Princes heretiques s'eſſayent d'introduire leur ſecte par tout où ils mettent le pied. Toutesfois il reſte en la plus grande partie des villes quelques Egliſes, & marques de la Religion Catholique comme à Minde, quoy que preſque toute heretique, on voit encor des Chanoines Catholiques, & en la grande Egliſe on celebre le ſeruice diuin à la Catholique. A Vlme, à Straſbourg, à Neubourg, aux eſtats de Brandebourg, de Sexe, de Brunſuic, il y a encor force conuens de Religieuſes, toutesfois il eſt deffendu en quelques lieux d'y en mettre d'autres, & de les voiler, & meſme on ne le ſçauroit quelquefois faire à faute d'vn Eueſque Catholique, ou de quelqu'vn qui ayt cette charge.

Pour reuenir à noſtre propos, ceux du Palatinat du Rhein ont eſté forcez de paſſer quatre ou cinq fois de la ſecte de Caluin à celle de Luther, ſelon qu'il a pleu à leur Comte. Auguſte Duc de Saxe fut chef de la ſecte de Luther, & Chriſtierne ſon fils apres la mort de ſon pere introduiſit en Saxe le Caluiniſme, & cettuy-cy eſtant mort le Duc Federic ſon tuteur a chaſſé le Caluiniſme, & introduit la ſecte de Luther.

Tous les Princes d'Allemagne ſuyuent la ſecte de Caluin, ou celle de Luther. Les Sectateurs de Luther ſont les Marquis de Brãdebourg, les Ducs de Saxe, de Brunſuic, & de Vvittemberg; les Comtes de Mansfeld, & les villes franches heretiques, qui confinent auec la mer, & la France. Caluin eſt ſuiuy des Comtes Palatins du Rhein, de ceux de Straſbourg, & de la pluſpart des villes maritimes.

A parler generalement les nobles ſont plus infectez d'hereſie que les autres & les riches que pauures, & les villes que les villages, & les villes franches plus que les Princes; choſe digne de conſideration; veu que de tant de terres franches qui ſont en Allemagne il ne s'en preſenta, en vne Diete qui fut tenuë il y a quelques années, pour les Catholiques, que trois petites terres de Souabe, à ſçauoir Gamonde, Dincheeſpille, & Vberlinque; au lieu que les Princes d'Auſtriche, les Ducs de Bauiere, & de Cleues (qui ſont maintenant finiz) & Philippe de Bade, & le Landgraue de Leutimberg ſe ſont conſtãment maintenus en la foy Catholique, & lon a veu retourner à la foy le Comte Vlric d'Elpreſtein, & Iacques Marquis de Bade, & quelques autres. Pour reuenir à noſtre propos les Citez franches ſont toutes ſoüillees d'hereſie, excepté les trois que nous auons nommees. Toutesfois il y a quelque nõbre de Catholiques à Norimberg, à Vlme, à Francford, à Aix la Chapelle, & en quelques autres lieux.

Mais pour monſtrer l'eſtat auquel la Religion Catholique eſt en cette Pro- LV.

uince ; il faut que nous considerions les Eglises Cathedrales, d'autant que l'authorité des Euesques, & des Chapitres a entretenu en grande partie, la religion qui y reste. L'Allemagne a donc sept Metropolitains, qui sont ceux de Magdebourg, de Treues, de Mayence, de Cologne, de Saltzbourg, de Bezançon, & de Prague. L'Archeuesché de Magdebourg auec les Eglises de Masbourg, Masberg, Nanbourg, Nauelbourg, Brãdelbourg, Lubec, Seuerine, Seburge, Celuth, Racenbourg, (ausquelles celle de Misnie qui en estoit exépte a esté adioustée) est non seulement heretique, mais encor sous la puissance des Princes Lutheriens, qui en disposent comme de leur heritage.

L'Archeuesché de Treues est la plus nette de toute l'Allemagne, veu que non seulement dans la ville, mais encor par tout le Dioceſe, on ne souffre autre Religion que celle qui merite veritablement ce nom. Ce qui est procedé en grãde partie de ce que cette ville n'a iamais eu Euesque qui ne fust Catholique, & d'ordinaire fort zelé.

L'Archeuesché de Cologne s'est auec beaucoup de peine maintenuë constamment en la Religion Catholique, n'ayant iamais voulu permettre aux heretiques l'exercice de leur religion, & l'an 1543. quelques-vns ayans descouuert que l'Archeuesque Herman auoit intention d'introduire l'heresie dans la ville, & dans tout le Dioceſe, ayant faict venir de Lipse pour cet effect, Philippe Melancton, & de Strasbourg Martin Bucer, le Senat, & le Chapitre s'opposerent à son mauuais dessein, & firent tant que l'an 1549. Herman fut deposé par ordonnance du Pape, & Adolfe mis en sa place. Toutesfois il ne s'est peu faire que quelques lieux (ceste Archeuesché a dix sept bonnes places, & terres) n'ayent esté infectez. On met sous cette Archeuesché les Eglises de Liege, de Munster, d'Osnaburg, & de Minde. Quant au Liege la foy Catholique s'y est maintenuë iusques à present, de mesme qu'en toute sa Dioceſe qui est fort grande.

Munster a esté trauaillé des Anabaptistes, comme nous auons dit cy-dessus, mais ceux-cy ayant esté esteints la ville retourna à son premier estat. L'Eglise d'Osnaburg a esté grandement trauaillée par cy-deuant & de nostre tẽps. Car l'erreur de Luther y prit pied dés l'an 1521. & bien que dix ans apres les Ministres Lutheriens en fussent chassez, toutesfois ils furent apres admis, & supportez par les Chanoines, & l'Euesque. Depuis l'an 1574. iusques à l'an 1586. Henry de Saxe vsurpa cette Eglise, de mesme que celle de Breme. Quãt à Minde il n'y a rien plus qui sente sa Religion Catholique, qu'vne partie du chapitre, & la celebration du seruice Diuin.

Pour le regard de l'Archeuesché de Mayence l'heresie y est en diuers endroicts, mesme en la grande ville d'Erford; & les Gentils-hommes, & l'Archeuesque tachent de se deffendre des Conseillers Lutheriens. Les Iesuites qui ont soing de l'Vniuersité aydent fort à cela. Ils ont en la mesme Dioceſe deux autres Colleges, l'vn à Confluẽce, l'autre à Heligenstad aux frontieres d'Italie. Pres d'Heligenstad on voit le lieu de Molius, où depuis quelque tẽps les Lutheriens ont publié vne forme de priere contre le Turc, le Pape, & les Iesuites. Or quoy qu'Erford soit presque tout Lutherien, toutesfois le Clergé s'y est assez bien maintenu, auec quelques autres, & le Senat, bié qu'heretique a fait crier, qu'aucun ne soit si hardy de donner de l'ennuy aux Catholiques, tandis qu'ils prescheut, ou font leur exercice en leurs Eglises, & par le commandement de l'Empereur les Lutheriens ont esté contrains de rendre vne

Egliſe qu'ils auoient oſtee aux Catholiques. L'Egliſe de Straſbourg eſt en fort grande reputatiõ en Allemagne, à cauſe de la nobleſſe qui eſt requiſe aux chanoines qui y ſont. Mais preſque tous y ſont heretiques. Bamberg eſt diuiſé en deux partis de meſme que ſa Dioceſe, où il y a vne bonne partie de Catholiques.

Pour le regard de Spire le nombre des heretiques ſurpaſſe de beaucoup celuy des Catholiques. Les Chanoines de l'Egliſe cathedrale deſireux de conſeruer ce peu qui reſte, ont inſtitué vn petit ſeminaire de 12. ieunes hommes, par le moyen duquel, & du College des Ieſuites, on eſpere d'augmenter la foy.

Quant aux habitans de Vvormes ils ſe ſont premierement ſouſtraits de la iuriſdiction temporelle, puis de la ſpirituelle de leur Eueſque, & l'exercice de l'hereſie eſt fort libre entre eux, bien que le Clergé y ſoit pour la pluſpart Catholique.

Ceux d'Herbipoli ſont preſque tous Catholiques, à cauſe du grãd ſoin que leurs Eueſques ont eu d'en chaſſer l'hereſie. Ceux de la Dioceſe d'Auſbourg ſont preſque tous Lutheriẽs, à cauſe qu'il y a ordinairemẽt dans la ville ſeule quinze Miniſtres qui preſchẽt. Mais il y a deux choſes qui aydẽt à la verité de la Religion Catholique; l'vne la cõſtance du Senat en la foy; l'autre vn college de Ieſuites que les Foucres y ont baſty. Il y a d'ailleurs plus de Catholiques que d'autres à Ginſbourg, à Vertinge, & Almangauie, & diuers Conuens de Religieuſes. Quant à Hyeſtad il n'y a point d'exercice public de l'hereſie. En la Dioceſe d'Hildeſie, il y a vn grand nombre de Lutheriens: mais le Clergé de l'Egliſe cathedrale s'eſt touſiours maintenu en ſon entier.

Venant maintenãt à l'Archeueſché de Saltzbourg, c'eſt choſe aſſeuree que cette ville eſt preſque exempte d'hereſie. Mais à Ratiſbone qui en deſpend on faict profeſſion publique de l'erreur de Luther, & il y a peu de Catholiques, en oſtant le Clergé, qui s'y maintient aſſez bien par l'aſſiſtance du Duc de Bauieres.

La Boheme a receu l'hereſie des Huſſites, dont l'autheur fut bruſlé à Conſtance auec Ieroſme de Prague l'an mil quatre cens dix-ſept. Leur principale hereſie eſtoit que la communion ſoubs les deux eſpeces eſtoit neceſſaire tant aux laiz, qu'aux Preſtres. Cette hereſie ouurit encor la porte aux Anabaptiſtes, qui ſont deteſtez des Lutheriens, des Caluiniſtes, & des Picards. Ces derniers tirent leur origine d'vn certain Picard, qui porta de Flandres en Boheme l'hereſie des Adamites qui ont auſſi embraſſé des hereſies de Luther, de Caluin, & de quelques autres ce qui leur a pleu. Le Picard apprit à cette nation de ſe meſler publiquement, & ſans aucun reſpect de ſang, ny de parentage auec les femmes: à quoy l'on adiouſta de grands crimes, leſquels on execute auiourd'huy le plus ſecrettement qu'il eſt poſſible. Car il y en a quelques-vns en Boheme qui vont ſacrifier en des lieux ſoubs-terrains, & pour cette cauſe on les appelle Grueberhaimer en leur langue, & durant leur ſeruice, ſi toſt que le Miniſtre dict ces paroles de l'Eſcriture, CROISSEZ ET MVLTIPLIEZ, ET REMPLISSEZ LA TERRE, on eſtaint toutes les chandelles, & chacun empoigne la premiere femme qui luy vient en main. Apres cette meſlange chacun ſe remet en ſa place, & les chandelles eſtant rallumees on paracheue l'office.

Les Bohemiens Huſſites ſe moquent des obſeques anniuerſaires, & prieres faictes pour les morts, diſant que c'eſt vne inuention pour raſſaſier l'ana-

rice des Prestres. Ils font aussi risee des benedictions faictes sur l'eau, sur les cierges, & les tameaux, & tiennent que les Diables sont inuenteurs des Religions des quatre Mendians. Ils disent qu'il est permis à chacun de prescher l'Euangile. Les Hussites ne reçoiuent point la confirmation, & l'extresme onction pour sacremens de l'Eglise; & tiennent beaucoup de poincts touchant la confession, le Bapteſme, & choses semblables, auec les Caluinistes. Mais il y a auiourd'huy peu d'Hussites en Boheme, il y a grãd nombre d'Anabaptistes, & de Picards.

La Morauie est pleine de toute sorte d'heresies, mais particulierement de celles des Anabaptistes, & des Picards. On tient qu'il y a bien cent mille Anabaptistes, mais que les Picards surpassent de beaucoup ce nombre. Toutesfois la ville d'Olmus capitale de la Prouince est presque entierement Catholique. On peut dire le mesme de quelques autres bonnes villes de la Iurisdiction de l'Eueſque. Il y a à Olmus vn College de Iesuites, & vn Seminaire fondé par le Pape Gregoire trezieſme. Nichelbourg qui est vne bonne ville de Morauie, se fit entierement Catholique l'an 1581. auec les bourgades voysines, & l'Eueſque donna l'année d'apres le Sacrement de la Cõfirmation à 400. personnes.

La Sleſie est plus infectee que la Morauie. Il y a plus de soixante ans que l'erreur de Luther y regne, & il y a des Zuingliens, outre les Anabaptistes, & les Picards. Vratislauie capitale ville de la Prouince est priuee de Catholiques, horsmis du chapitre de l'Egliſe cathedrale, qui a faict venir de bons predicateurs depuis quelques annees, qui ont conuerty beaucoup de personnes.

Quant à l'Austriche, il y a la ville de Vienne qui est pour la plus grande partie Catholique: pour le moins les Miniſtres n'y preſchent nullement. Les heretiques n'ont aucune Egliſe à Neoſtat, & l'on n'y faict publiquement profeſſion d'autre Religion que de la Catholique. Il y a long temps que les villes de Crens, & de Stetin furent infectees de l'erreur de Luther, & quoy que l'an 1583. l'Empereur Rodolfe en chaſſast ceux qui y semoient cette ſecte, toutesfois on y auoit fort peu aduancé. L'Eueſque de Poſſe y enuoya apres vn Predicateur Catholique qui y fit tel fruict que la ville sembla soudain eſtre preſque toute changee. Guillaume de Sconchirohen a reduit par meſme voye ſa ville d'Anteche, où tous se sont conuertis, fors que trois ou quatre, qui demeurent comme teſmoings de la conuerſion des autres.

En Stirie où est la ville de Segouie sur la riuiere de Cailo, & en Carinthie où sont les villes de Gourque, & de Lauante. Les nobles qui s'y tiennent, & en tout le pays ont preſque tous quitté la foy, ſinon à Straſburge, où la reſidence de l'Eueſque les maintient vn peu en deuoir. Mais les gens de village ſont preſque tous Catholiques, & s'ils errent c'eſt pluſtoſt par faute de quelqu'vn qui les enſeigne, que par malice, ou par obſtination. Toutesfois les nobles, & les bourgeois s'aydent vn peu à releuer la bonne religion. Car en la ville de Grats capitale de la Stirie, le Senat qui eſtoit tout heretique l'an 1586. & qui auoit deffendu au peuple d'aller aux predications de ceux qu'ils nommoient Romains, eſt maintenant pour la pluſpart Catholique, & le Pere Michel Catdan reduiſit à la foy les places de Fuuſtenfeld, & d'Aritperg l'an 1586. & n'aduança pas peu en la ville de Boetonie.

Entre

Entre les Eſtats que la maiſon d'Auſtriche poſſede, celuy de Tirol eſt le plus exempt d'hereſies, à cauſe du ſoing qu'en ont eu ſes Seigneurs. Tellement qu'il ſe maintient preſque entierement net, & ſi quelqu'vn y erre c'eſt ſecrettement, & meſme les bons exemples, & les ſainctes inſtructions que donnent de tous coſtez beaucoup de religieux, & gens d'Egliſe, maintiennent les vns, & remettent les autres. L'Empereur Ferdinand fonda en cét Eſtat deux colleges pour l'Inſtruction de la ieuneſſe, l'vn à Ale, l'autre à Iſpruch, & par ce moyen l'Eueſque de Briſſine, ville aſſiſe au milieu de la Prouince, maintient ſa Dioceſe nette d'hereſies. Ceſte Egliſe confine auec celle de Trente qui eſt auſſi fort Catholique. Cét Eueſché a ſous ſa iuriſdiction temporelle enuiron ſoixante mille ames, & ſous la ſpirituelle pres de deux cens mille. Quant au pays de Bauiere il eſt tout Catholique.

Briefue deſcription des Empereurs d'Occident, commençant à IVLES CAESAR fondateur de cét Empire, & continuant iuſques à MATTHIAS II. à preſent reguant.

1. IVLES CAESAR fut fondateur de la Monarchie Romaine, & toutesfois il prit le nom de Dictateur perpetuel, au lieu de celui d'Empereur. Il veſcut 56. ans, regna 3. ans, & 7. mois apres ſes guerres finies, & fut tué par Brutus, Caſſius, & autres conſpirateurs l'an du monde 3886. qui fut l'an 708. apres Rome baſtie, & en l'Olympiade 184. & auant la naiſſance de noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt 47. LVI.

2. OCTAVE AVGVSTE nommé pareillement Ceſar nepueu de Iules luy ſuccede, & prend le nom d'Empereur, qui ſignifioit chef d'armee, & en faict le tiltre d'vne domination abſoluë ſur tout ce qui obeyſſoit aux Romains. Il veſcut 75. ans moins 25. iours, regna 56. ans, c'eſt à ſçauoir 12. ans auec Anthoine, & Lepide Triumuirs, & mourut l'an du monde 3943. de Rome baſtie 765. & en l'Olympiade 198. l'an de grace 14.

3. TIBERE beau-fils d'Auguſte de par Liuie, adopté par luy, l'an du monde 3979. apres la fondation de Rome 760. ans, & le 17. an de grace fut eſleu Empereur. Il tint l'Empire 23. ans: de ſa nature il eſtoit faſcheux, moqueur, villain, cruel, & malicieux. L'an 15. de ſon Empire noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt âgé de trente ans fut baptiſé par S. Iean. Le 18. an de l'Empire de Tibere il fut crucifié. Le 19. an S. Paul alla en Damas, & fut conuerty à la foy. Veſcut 78. ans, regna 23.

4. GAIVS CALIGVLE petit nepueu de Tibere né de Germanicus fils de Druſe qui eſtoit frere de Tibere, l'an du monde 4001. de la fondation de Rome 789. & de l'an de grace 39. ce fut vn monſtre horrible, cruel, & eſpouuantable, qui ſe ſoüilla en toutes ſortes de meſchancetez: il eut la compagnie de ſes trois ſœurs. Veſcut 28. ans, & regna 3. ans 10. mois 8. iours.

5. CLAVDE nepueu de Tibere fils de Druſe frere d'icelui l'an du monde 4095. de la fondation de Rome 793. & de l'an de grace 45. eſtant aagé de 50. ans: il paruint à l'Empire à beaux deniers contans: promettant à chaque ſoldat 550. eſcus. Il auoit profité és bonnes lettres: ayant eu Tite-Liue pour Precepteur. Il fut empoiſonné par ſa femme eſtant aagé de ſoixante quatre ans, & regna quatorze ans.

6. NERON beau-fils de Claude & ſon gendre adopté par la mere d'Agrippine,

l'an du monde 4019. de la fondation de Rome 807. & de l'an de grace 57. aagé de dixsept ans fut creé Empereur par les gens d'armes, ausquels il promit autant d'argent que Claude leur auoit donné. Il fit tuer sa mere Octauia, Popea & ses deux femmes, Seneque son Precepteur, & plusieurs autres, les Chrestiens furent sous luy horriblement massacrez. Il se tua luy mesme se perçant de son espee de part en autre. Vescut 32. ans, & en regna vn peu de moins de 14. La famille des Cesars defaillit en luy.

7. SERGIVS GALBE de la maison des Sulpices fut esleu par les legions d'Espagne, & puis confirmé par le Senat, c'estoit vn bon Prince. Mais par les menees d'Othon il fut tué dans le marché de Rome, sa teste portee à Othon. Vescut 73. ans, & ne regna que 7. mois 7. iours.

8. SILVIVS OTHON, de qui les soldats auoient tué Galbe, paruint à l'Empire par la mort d'iceluy, c'estoit vn monstre vilain, compagnon des paillardises de Neron, eshonté, impudent, ambitieux. Mais estant vaincu par Vitellius se tuë auec vn poignard, apres auoir regné seulement quatre mois: & vescut 58. ans.

9. AVLIVS VITELLIVS grand gourmand, & fort cruel, & paillard, il estoit sanguinaire & cruel, ayant faict massacrer plusieurs Gentilshommes Romains, tellement que les soldats le tuerent & ietterent sa charongne dans le Tibre. Il ne vescut que 57. ans, & regna 8. mois.

10. FL. VESPASIAN de la race des Flauiens, apres les grands desordres & cruautez: exerça sous les Caligula, Claude, Neron, Othon, & Vitellius fut saluë Empereur du viuant des autres, il restablit vn bon ordre aux prouinces, legions, armees, loix, & en la iustice: il enuoya son fils Tite assieger Hierusalem le 14. Auril l'an 2. de son Empire l'an de grace 72. ans: il mourut d'vn flux de ventre ayant 69. ans 3. mois & 7. iours: il regna 10. ans.

11. TITE VESPASIAN succeda à son pere l'an du mõde 4043. de la fondation de Rome 831. & de l'an de grace 81. surnommé *les delices du genre humain*, à cause de sa iustice & liberalité: il pardonna à son frere Domitian qui auoit machiné sa mort: saisi d'vne fiévre mourut à l'aage de 39. ans 5. mois & 25. iours ayant regné 2. ans 2. mois 20. iours.

12. DOMITIAN succeda à son frere l'an du monde 4045. de la fondation de Rome 833. & de l'an de grace 83. il ne ressembloit à son pere ny à son frere estant cruel, couuert, deffiant, soupçonneux, traistre, vilain, rapineux, & persecuteur des Chrestiens, c'est la 2. persecution comptant celle de Neron pour la premiere: il se limita tous les iours vne heure pour s'esbatre a prendre des mousches, & fut appellé chasseur de mousches. Il fut incestueux, paillard, & pour laquelle il perdit la vie aagé de 45. ans, & le 15. de son Empire.

13. NERVS estant ià fort aagé fut Empereur l'an du monde quatre mil soixante vn de la fondation de Rome huict cents quarante neuf, & de l'an de grace nonante neuf: c'estoit vn bon Prince & iuste: & remit les biens & estats à ceux que Domitian les auoit à tort ostez. Il fit cesser les persecutions contre les Chrestiens: il abolit les ieux publics: il adopta pour fils Marc Vlpe Traian né en Espagne, & rendit son Empire florissant sur tous les autres: & mourut aagé de 71. ans, ayans regné vn an 4. mois.

14. VLPE TRAIAN entra à l'Empire quand Nerua luy enuoya à Cologne le decret de son adoption l'an 42. de son aage, l'an du monde 4062. de la fondation de Rome huict cents cinquante, & de l'an de grace 100. Il estoit sage,

grand Iusticier, bien aduiſé en guerre, hardy & heureux à l'execution, par le decret du Senat il fut appellé *le tres-bon Prince*: il fit dreſſer des Bibliotheques, il eſcoutoit ſouuent Plutarque: & comme il alloit pour reprimer les Iuifs il mourut aagé de ſoixante quatre ans, & regna dix-neuf ans ſix moys 15. iours.

15. ADRIAN l'an du monde 4080. de la fondation de Rome 868. & de l'an de grace 118. tint l'Empire: il fut adopté par Traian, mais il eſcriuit au Senat, qu'il n'acceptoit l'Empire ſi le Senat ne luy commandoit: il eſtoit ſage & bien verſé aux affaires, ſçauant & bien diſant, tantoſt doux, tantoſt cruel, qui parcourut les Prouinces de l'Empire Romain plus que tous les autres Empereurs, ſa vie fut tellement odieuſe ſur la fin de ſes iours qu'il demandoit qu'on le fiſt mourir: il veſcut 72. ans & 5. mois, & regna 21. ans 11. moys, ſes os furent enterrez au chaſteau S. Ange à Rome.

16. ANTONIN PIE l'an du monde 4102. de la fondation de Rome 889. & de l'an de grace 139. gendre d'Adrian & ſon fils adoptif, fut Empereur, homme beau & plein d'eſprit, d'eloquence & tres-debonnaire, c'eſt le ſeul Prince pur de ſang de ſes ſuiets: il reuera grandement l'authorité du Senat: il ordonna gage aux Profeſſeurs de Philoſophie & autres ſciences, il fit oſter les daces des limites de l'Empire: il auoit ſouuent à la bouche, *qu'il aymoit mieux ſauuer la vie à vn des ſuiets de l'Empire, que tuer mil des ennemis*. Parquoy le Senat l'appella le pere de la patrie: il mourut aagé de 70. ans, ayant regné 23. ans, ſon corps fut enterré au ſepulchre d'Adrian.

17. ANTONIN VERVS, ou veritable gendre de l'autre Antonin luy ſuccéda à l'Empire, au commécement il s'adioignit de ſon frere Lucius Verus, & lors l'Empire fut gouuerné par deux Empereurs, ayans puiſſance eſgale. Mais cét Antonin fut bon, ſage, iuſte, modeſte, liberal aux hommes doctes, & aſſez heureux en guerre. Il y eut ſous luy perſecution eſmeuë contre les Chreſtiens, laquelle ceſſa, ayant obtenu vne bataille par le moyen d'vne legion de Chreſtiens, apres laquelle il abolit les edicts faits contre les Chreſtiens: il ſurueſcut Lucius Verus de huict ans, & il mourut aagé de 61. ans, & fut Empereur 18. ans.

18. LVCIVS VERVS ayant eſté aſſocié à l'Empire par Marc Antonin ſon frere pour le peu de temps de ſon regne, n'eſt pas nommé entre les bons ny mauuais Princes: il regna auec Antonin 11. ans: il mourut aagé de 42. ans, puis porté au ſepulchre d'Adrian.

19. COMMODVS l'an du monde 4143. de la fondation de Rome 931. & de l'an de grace 182. ſucceda à ſon pere Marc Antonin Verus: la Monarchie Romaine a eſté en la fleur depuis Iules Cæſar iuſques à Marc Antonin, mais depuis elle fut agitée de continuelles ſeditions & guerres ciuiles. Commodus dés l'aage de 12. ans eſtant aux eſtuues par vn ſoudain deſpit il fit ietter le maiſtre dans la fournaiſe ardante d'icelle, preſage de ſa cruauté; il beuuoit d'ordinaire toute la nuict iuſques au iour, ſe veautroit en toute ſorte de vices execrables auec 300. concubines & autant de ieunes garçons, il forma ſa vie à celle de Caligula, il occit miſerablement l'Infame Lucile ſa ſœur, & viola les autres: il fut tué par Martia ſa concubine & par Letus grand Preuoſt de l'Empire, ſon corps fut par le commandement du Senat ietté dans le Tibre. Il regna 13. ans.

20. PERTINAX ſucceda à Commodus l'an du monde 4166. de la fondation de Rome 940. & de l'an de grace 194. ſon pere eſtoit vn ſerf affranchy, & il auoit eſté maiſtre d'eſchole, puis ſoldat, & finalement fut aduancé de

telle sorte qu'il gouuerna les Prouinces de Rhetie, Norique, Misie & Dasie. Et d'autant qu'il estoit Romain les meurtriers de Commodus l'esleurent Empereur, mais voulant reformer les soldats Prætoriens il fut hay d'eux, & pour cét effet tous le meurtrirent: puis porterent sa teste au bout d'vne lãce au camp de Iulian son successeur: il estoit aagé de 60. ans, & ne regna que 6. moys.

21. IVLIAN pource qu'en vn siecle si corrompu les grands n'auoient point d'authorité, les gens de guerre estoient insolens & audacieux iusques au bout. Suplitian Preuost de Rome, & Didius Iulian furent si effrontez de marchander à quel prix ils auroient l'Empire: Sulpitian promit à chaque soldat Pretorien 500. escus, Iulian promit 625. escus à chacun: & par ainsi il fut esleu Empereur, c'estoit vn gourmand, ioüeur de dez, & lequel ne tenoit pas promesse aux soldats: de là on commença à le hayr, & deuint si lasche, auare, & villain, que pour cét effect il fut tué par vn soldat incogneu, & ne fut Empereur que sept moys 14. iours.

22. PESCENIVS NIGER gouuerneur de Syrie fut saluë Empereur par les gens d'armes de Syrie, mais Seuerus qui auoit esté esleu par le Senat alla au deuant de Niger, lequel il combatit par trois fois: & Pescenius Niger & sa femme furent tuez en la troisiesme bataille, & Seuerus demeura seul Empereur, les biens de Pescenius furent tous confisquez, & sa race esteinte.

23. SEVERVS l'an 4157. du monde, de la fondation de Rome 945. & de l'an de grace 195. succeda à Iulian: & fut honorablement receu du Senat & des gens de guerre, & proclamé Empereur: estant arriué au Capitole il degrada les soldats qui auoient tué Pertinax, & les bannit de l'Empire: il fit mourir Letus aussi qui auoit esté autheur du meurtre de Commodus & de Pertinax, il subiuga Pescentius Niger en Syrie: il fit vn voyage en Angleterre où il mourut à Yorc: il estoit homme fort vaillant qui laissa en mourant autant de bled au peuple de Rome qu'il luy en falloit pour 7. annees: il vescut 65. ans 9. moys 25. iours: il regna 18. ans.

24. CLAVDIVS ALBINVS se fit Empereur en France, Seuerus ayant desfait Pescenius reuint à Rome pour faire la guerre à Albinus qu'il auoit associé à l'Empire auec luy, mais Albinus deuint traistre & perfide, machinant la mort de Seuerus, ce qui causa Seuerus de mener vne grosse armee contre Claudius Albinus, lequel commandoit en France comme vn Empereur des Romains, & luy donna bataille pres la ville de Lyon où Albinus fut deffait & pris, & mené à demy vif à Seuerus, lequel le fit decapiter, & puis ietter à la riuiere, & fit exterminer toute la famille & les amys d'Albinus: cela faict, Seuerus fut seul Empereur.

25. ANTONIN BASSIAN CARACALE fils de Seuerus fut Empereur l'an du monde 4175. l'an de Rome 963. l'an de grace 203. c'estoit vn incestueux & monstre cruel: il tua de sa main son frere Geta pendu au col de sa mere Iulia, criant à l'ayde, ma mere on me tuë, elle fut toute couuerte de sang de son fils, & fut blessee à la main neantmoins depuis elle se maria à son beau-fils Bassian. Il fit mourir à Rome grand nombre de Senateurs, entre autres Papinian Preuost de la ville. En fin il fut tué à l'instigation de Macrain, grand Preuost de l'Empire, par vn soldat nommé Martial, duquel il auoit faict mourir le frere. Le corps fut enuoyé à Iulia sa marastre & femme: elle le voyant se ietta dessus & s'y fit mourir. Voylà la fin des incestueux. Il vescut quarante trois ans, & regna six ans.

26. ANTONIN GETTA du viuant de l'Empereur Seuerus son pere, fut associé auec luy, & estoit son puisné, ieune Prince qui monstroit qu'il seroit heritier des vertus de son pere : mais l'Empereur Bassian conspira sa mort, & pour y paruenir, il espia de le trouuer seul, & vn iour estant en la chambre de sa mere Iulia, seconde femme de l'Empereur Seuerus, il le tua. Ce meurtre tant execrable acquit beaucoup d'ennemis à Bassian.

27. MACRIN l'an du monde 4182. l'an de Rome 970. l'an de grace 220. grand Preuost de l'Empire, fut creé Empereur par l'armee qui estoit en Assirie. C'estoit vn serf affranchy qui auoit esté Tabellion du temps de Commodus. Il fit son fils Diadumenus Empereur au commencement de son Empire. Il s'addonna à ioüer, & commença à estre hay des soldats, à cause de son naturel chiche, & reuesche : il fut cruel, & inuenteur de supplice : il fit coudre deux soldats (pour auoir violé leur hosteſſe) en des peaux de bœuf, leur laissant la teste dehors afin qu'ils peussent parler l'vn à l'autre, iusques à tant que la vermine, & puanteur, & autres sortes de tourmens les fissent mourir. Il fut tué en Antioche, apres auoir regné 14. mois.

28. VARIVS HELIOGABALE fils de Bassian, comme on estimoit, fut Empereur par les artifices de son ayeule Maesa, l'an du monde 4194. l'an de Rome 972. l'an de grace 222. Il associa à l'Empire son cousin Alexandre : il amena sa mere au Senat, & la fit opiner comme Senateur. Là elle publia maintes loix appellees Matrimoniales : il se licentia à toutes dissolutions abominables, & surpassa en vilainie Neron, & Caligula : se monstra plus monstre que humain, il viola les vierges Vestales, il se fit couper les parties honteuses pour penser estre comme les femmes, & se maria comme femme, & habita auec luy comme femme : finalement paruenu au comble de sa meschanceté, fut tué auec sa mere dans vn retraict où il s'estoit caché, son corps ietté à la voirie par la conspiration des soldats, aagé de 17. ans, & regna 2. ans, 8. mois.

29. ALEXANDRE SEVERE fut du consentement des soldats Pretoriens, & du Senat, fait Empereur, l'an du monde 4187. l'an de Rome 975. l'an de grace 225. estant encore fort ieune, & gouuerna l'Empire par le conseil d'Vlpian. L'acte le plus seuere qu'il fait est la mort de Thutinus Vereonius, lequel il fit enfumer, d'autant qu'il ne faisoit iustice, & prenoit argent des deux parties. Il fit vn Edict, lequel il voulut estre obserué inuiolablement, & entre autres choses il y auoit, *Ne fais à autruy chose que tu ne voudrois qu'on te fist.* Il commença à estre hay à cause de sa seuerité, & fut tué en Gaule par les soldats à la sollicitation de Maximin : il ne vescut que 39. ans, 3. Mois, 7. iours, & regna 15. ans.

30. MAXIMIN, né de bas lieu en Thrace, & de pere & mere barbares, nommé Empereur par les soldats sans le consentement du Senat, l'an du monde 4200. l'an de Rome 988. l'an de grace 238. fit aussi son fils Maximin Empereur. De son premier mestier il estoit berger en Thrace : il vint à Rome du temps de Seuerus, & il estoit fort, & robuste à merueille, couroit aussi viste à pied que le cheual de Seuerus : il fut receu Archer sous Bassian il eut charge de mille hõmes de pied. Estant deuenu Emp. fort cruel, & superbe : le Senat le declara ennemy de l'Empire, à cause de ses meschancetez : il fit mourir cruellement tous les seruiteurs d'Alexandre son predecesseur ; tellement que les soldats ayans sceu la volonté du Senat, coupperent la gorge à Maximin, & à son fils dans sa tente, comme ils dormoient en plein midy, le pere aagé de soixante

ans, & le fils de dix-neuf ans; ayans regné trois ans.

31. GORDIAN l'aisné fut malgré luy auec son fils pousse au siege Imperial, estant aagé de soixante ans, pour deliurer le peuple de la tyrannie de Maximin. Le Prince Gordian son fils fut occis à la sollicitation de Cappellus, & le bon Empereur redoutant par trop la fureur de ses ennemis, se pendit, afin de ne tomber vif entre leurs mains: il ne regna que cinq moys, il fut regretté de tous les gens de bien: il estoit bon peintre, sculpteur, & sçauant.

32. PVPIENVS MAXIMVS fils d'vn serrurier, s'estant par ses hauts faicts d'armes obtenu toutes les dignitez que l'on pourroit desirer, il deuint si fier, & si superbe, tellement qu'il exerça de grandes cruautez sur les Romains, qui occasionna les soldats à le hayr, & conspirerent contre luy, & contre Albinus, & esmeurent grand tumulte contre eux au Palais, duquel dechassez, ils les trainerent à leurs tentes, & là les tuerent, ayans regné deux ans.

33. CAELIVS BALBINVS fut esleu Empereur auec Pupienus, pour reprimer la meschanceté de Maximin: il estoit Espagnol, sçauant, appaisoit les seditions qui iournellement naissoient à Rome, par sa belle eloquence, & sçauoir: mais la fortune talonna tellement ce Prince, qu'estans les deux Gordians tuez en Afrique, le peuple de Rome aspiroit à vn autre Gordian, & eussent desiré que Balbinus, & Maximus eussent cedé leur dignité à celuy Gordian, lesquels par la haine des soldats, & du peuple Romain, furent tuez, & ne tindrent l'Empire que 2. ans.

34. GORDIAN II. aagé de seize ans, commença à gouuerner l'Empire l'an du monde 4203. l'an de Rome 991. & de nostre salut 241. apres que Maximin, & son fils furent massacrez au siege d'Aquillee, & que Pupienus, & Balbinus aussi furent tuez à Rome. Il fut Prince amy de Iustice, honneste, paisible, fort aymé, & reueré des siens plus que nul autre Prince. Bref rien ne manquoit en luy sinon l'aage, qui seruit de suiet à vn Arabe nommé Philippe, de le rendre odieux aux gens-d'armes, leur remonstrant le bas aage de cét Empereur, & gagna neuf soldats Pretoriens, qui tuerent ce bon Prince en l'aage de 22. ans, & de son Empire le 6.

35. C. VALENS HOSTILIANVS fut creé Empereur par le Senat à Rome pour empescher que l'ordre de la Republique ne fust peruerty, apres les nouuelles receuës de la mort de l'Empereur Gordian, qui les troubla fort. L'Empereur Hostilianus estoit vn braue Prince, mais il estoit jà oppressé de maladie, qui luy fit finir bien tost ses iours.

36. PHILIPPE Arabe apres auoir fait tuer Gordian, paruint à l'Empire l'an du monde 4209. l'an de Rome 997. & l'an de salut 248. il vint à Rome l'an 2. de son Empire: il fit celebrer les ieux Seculaires, qui ne se faisoient qu'au commencement d'vn siecle, le premier iour de May au 1000. an de la fondation de Rome. En ces ieux vne grande partie de Rome fut bruslee, pour le grand nombre de flambeaux allumez de nuict. On lit qu'il fut le premier Empereur Chrestien, & en hayne de ce, Decius son Lieutenant en Illirie, se reuolta, & fut nommé Empereur: il se resolut d'aller à l'encontre de Decius, laissa son fils à Rome: mais les soldats Pretoriens luy couperent la gorge; cela entendu à l'armee de Philippes, les soldats le tuerent aussi estant à Veronne. Il regna cinq ans.

37. DECIVS fut esleu Empereur l'an du monde 4214. de Rome 1002. de grace 252. Il estoit d'Hongrie, de noble famille, il le fut du consentement du

Senat, son fils Decius fut aussi nommé Empereur: il persecuta fort cruellement les Chrestiens, il fit mourir à Rome Fabian Pape, Alexandre en Hierusalem, Babias en Antioche auec ses trois fils furent martyrisez. En diuers lieux l'on n'oyoit que gemissemens des pauures Chrestiens, qui estoient contraints de faire leurs demeures aux deserts, parmy les bestes sauuages: il combatit les Gots par deux fois, dont à la derniere luy & son fils furent tuez, le pere aagé de 50. ans, n'ayans regné tous deux que deux ans, six moys.

58. Q. HERENNIVS HETRVSCVS n'est pas mis par quelques historiens entre les Empereurs, toutesfois son portraict se trouue au liure de Hubert Goltius, & qu'il estoit fils de Decius.

37. VIBIVS GALLVS HOSTILIANVS succeda à l'Empire apres la mort de Decius, ayant esté esleu par la legion qui demeura entiere en la guerre des Scithes: & de là trouua accez au Senat, lequel consentit à l'appeller Auguste, & de fait le saluë pour tel; ainsi il le fut plus par fraude que par vertu, & plus propre à porter vne quenoüille, qu'vne espee, qui fut cause que l'Empire fut grandement troublé.

40. VOLVSIAN apres que l'obscurité de ses troubles fut cessee par la defence du preux AEmilian; & que la splendeur de la paix parut, l'Empereur Gallus retourna à Rome, establit Volusian son fils compagnon à l'Empire, & commanda qu'il fust saluë Cesar comme luy, & leur regne eust esté plus court (pour estre cogneus vicieux tout outre) si la peste si horrible ne fut suruenuë par l'espace de dix ans sur la terre, & il n'y eust aucun endroict exempt. Cependant AEmilian fut esleu par les soldats Emp. dont les Gallus & Volusian, pere & fils, preparerent vne forte armee pour aller combattre AEmilian, & il y eut vne sanglante bataille en laquelle le pere, & le fils furent deffaits, & iceux tuez sur le champ: ainsi AEmilian se saisit de l'Empire, & fit guerre ouuerte aux amys de Gallus, les faisant mourir par tout où il les pouuoit attrapper. Gallus ne regna que 2. ans, 8. moys, & Volusian 2. ans.

41. AEMILIAN apres la deffaite du pere & du fils en Mauritanie, de pauure race; mais à cause de ses victoires obtenuës en plusieurs lieux, il deuint si presomptueux, & se promettoit tant de faueur, qu'il osa bien escrire au Senat que en peu de iours il deliureroit la Thrace, Mesopotamie, & l'Armenie, de l'oppression de ses ennemis: mais il fut bien trompé, car il receut nouuelles comme les soldats d'Appius auoient institué vn autre Prince pour le mettre hors de l'Empire: mais les chefs de guerre considerans la grandeur du nouueau Empereur, & la race d'AEmilian; les deux armees consentirent à sa mort, & fut tué par les soldats, de son aage 40. ans, & auoit regné 3. moys.

42. LICINIVS VALERIAN l'an du monde 4218. de Rome 1600. & de grace 256. desia vieil, fut esleu par l'armee qui estoit en Bauiere: il estoit de la race des Corneliens à Rome, & aymé du Senat à cause de sa vertu & vaillance, & fut du consentement du Senat & de toutes les autres armees receu Emp. Du commencement il se monstra benin enuers les Chrestiens, mais apres vn Magicien d'Egypte l'incita à les persecuter, & de sacrifier des hommes aux idoles: ce qui ne dura long-temps, car estant allé faire la guerre aux Perses, fut deffait, & pris prisonnier: le Roy de Perse nommé Saporez, se seruoit du dos, & de la teste de Valerian en lieu d'escabeau, toutes les fois qu'il vouloit monter à cheual: & finalement le fit escorcher tout vif. Il ne tint l'Empire que deux ans.

43. GALLIEN apres la priſe de ſon pere, fut nommé Empereur l'an du monde 4213. de Rome 1011. & de grace 261. monſtre ſemblable à Neron, la peſte du genre humain, & le plus vilain, & cruel qui fuſt oncques, addonné à ſes plaiſirs, ſans ſe ſoucier de retirer ſon pere, ſe faiſant hayr des gens de guerre. De ſon temps il y eut trente de ſes Lieutenans qui furent ſaluez Empereurs chacun à ſon armee, tous tyrans, dont ils s'entretuerent la plus part: ce qui affoiblit beaucoup l'Empire, & luy apres auoir perdu pluſieurs batailles contre Poſtumus, fut tué par vn Eſclauon. Il regna quinze ans. C'eſt en l'hiſtoire de ce Gallien qu'il eſt premierement parlé des François, qui ont ſi couru les Romains en leurs guerres.

44. SALONIN VALERIAN regna durant la captiuité de Valerian ſon pere, auec ſon frere Gallien: mais il eſtoit au contraire de ſon frere vn Prince bon, ſçauant, ſage, & modeſte, ſobre, liberal, & fort docte: le Senat le tenoit en grande reputation; mais la haine que le peuple portoit au vicieux Gallien ſon frere, empeſcha l'amitié du peuple; tellement qu'eſtant auec ſon frere à la bataille contre Poſtumus, il fut pourſuiuy iuſques à Milan, là où les François les mirent au fil de l'eſpee, & leurs corps furent enterrez audit lieu.

45. LABIENVS POSTVMVS, eſtant la Republique Romaine preſque ruinee, fut eſleu Empereur par les Gaulois: Gallien, & Valerian freres ne voulans point de compagnon, vindrent vers la France pour combattre Poſtumus, lequel les ayant deffaits, ſe rendit maiſtre de toutes les Gaules, & en auoit deſia fait vn Royaume à part: mais vn nommé Lollianus, l'vn des Capitaines occit ledit Poſtumus, enſemble ſon fils, que le pere auoit aſſocié auec luy à l'Empire, & fait proclamer Auguſte par les François.

46. FLAVE CLAVDE fut eſleu Empereur par l'armee qui eſtoit pres de Milan, & le Senat l'approuua, en l'an du monde 4203. de Rome 1021. & de ſalut 271. Les mots qui ſont recitez au Senat ſont tels: *Claude Empereur, tu és noſtre frere, tu és noſtre pere, tu és noſtre amy, tu és bon Senateur, tu és vn vray Prince.* Par là on peut voir combien ce perſonnage eſtoit excellent: il chaſſa les Gots, & les tailla en pieces: il chaſſa le Tyran Aureole de la Republique, & mourut apres auoir regné deux ans.

47. AVRELLE QVINTILLE, frere de l'Empereur Claude, fut eſleu par le Senat pour le merite des vertus de ſon frere: mais il eſtoit merueilleuſement craintif, & peureux, lequel aymoit la vie priuee: c'eſt pourquoy les gens de guerre cognoiſſans ſon humeur, eſleurent Aurelian en l'armee: cela entendu par Quintille, deuint triſte, & faſché, & vn deſeſpoir le prit, il ſe fit ſeigner le pied en l'eau, afin de ne ſentir point la mort ſi rigoureuſe, mourant le 27. iour apres ſon eſlection.

48. AVRELIAN eſleu Empereur par les gens de guerre, l'an du monde 4215. de Rome 1023. & de grace 273. homme vaillant, & bien exercé à la guerre: il deffit Marcomanes, & Sueues: l'Italie pacifiee, il entra dans Rome, appaiſa les ſeditions qui y eſtoient, fit mourir les ſeditieux, mena ſon armee contre Zenobia, Royne de grand courage: la print, & la mena en triomphe à Rome: il mena ſon armee en Suabe, dont il chaſſa les Bohemiens. & s'en voulant aller en Orient, les gens de guerre le tuerent pres de Biſance, & regna cinq ans, ſix mois.

49. TACITE l'an du monde 4241. de Rome 1021. & de noſtre ſalut 279. pour ſa vertu fut eſleu Empereur par le decret du Senat, auquel les armees de l'Em-

pire en auoient laiſſé la charge. Il fut prins, & eſleu du corps du Senat, & eſleué au throſne Imperial : alors la Republique Romaine vſa de ſon iugement à l'eſlection des Empereurs : il mourut d'vne fiévre en la ville de Tarſe, le 6. moys, 20. iours de ſon Empire.

50. ANNIVS FLORIAN apres la mort de ſon frere Tacite, ſe ſaiſit de l'Empire : mais d'autant que c'eſtoit vn Prince mal à droict, & de mauuaiſe façon, tant d'eſprit que de corps : les gens d'armes eſleurent Probus : ce que voyant Florian, il ſe fit ſeigner le pied en l'eau, dont il mourut le ſecond moys apres ſon eſlection.

51. VALERIVS PROBVS l'an du monde 4242. de Rome 1030. & de grace 280. fut par les voix de l'armee qui eſtoit en Tarſe, du conſentement du Senat, & de toutes les armees de l'Empire, eſleu Empereur : ſi toſt qu'il fut Empereur, il ramena toutes les forces & armees d'Orient en Gaule, il vainquit les François & Allemands ; il reprima les Gots en Aſie, il nettoya la Cilicie de tous brigands, pres de Syrmium il preſſa les ſoldats de trauailler à deſſeicher certains lieux aquatiques : mais les ſoldats ſe mutinerent contre luy, & le tuerent là, & regna ſix ans.

52. CARVS natif de Narbonne, grand Preuoſt de l'Empire, fut creé l'an du monde quatre mille deux cens quarante huict, de Rome 1036. & de grace 286. Il aſſocia ſes deux fils auec luy, Numerian, & Carin ; il fit guerre aux Perſes qui s'eſtoient reuoltez, & les rengea à l'Empire : il donna bataille aux Sarmates, à laquelle il tua mil ſix cens hommes, & prit vingt mille priſonniers, & de grand butin : il entreprit la conqueſte de Creſiphont : mais eſtant paruenu au fleuue de Tigris, ſuruint vn ſi grand & ſi effroyable orage, foudres, & tonnerres impetueux, que ce bon Empereur en fut accablé, apres auoir regné deux ans.

53. NVMERIAN ſucceda à l'Empire par la mort de ſon pere, Prince des plus parfaicts, & accomply de ſon temps, docte & ſçauant, bon orateur, vaillant Cheualier qui auoit eſté auec ſon pere en la guerre Perſique : ce Prince eſtant ſeul au gouuernement de l'armee, tout malade, & deſolé de la mort de ſon pere : Aper ſon beau pere grand Preuoſt de l'Empire, eſpia l'heure, & le temps de tuer ce Prince, lequel eſtant ainſi malade, ſe faiſoit porter en lictiere, à laquelle Aper arriuant, feignant le vouloir conſoler, le tua miſerablement, & puis ferma la lictiere ſans que perſonne s'en apperceut, & ne regna que deux ans.

54. CARIN durant ces choſes ſe journoit en Gaule, viuant en lieſſe, & bon temps, qui print fin par la mort déplorable de ſon pere & de ſon frere, il s'empara de l'Empire Occidental des Gaules : ce qui cauſa de grandes, & ſanglantes guerres, lequel on peut appeller la peſte, & la poiſon du genre humain, le plus abominable que le ciel ayt fait naiſtre : ce monſtre eſpouſa neuf femmes, deſquelles il faiſoit auorter les enfans quand elles deuenoient groſſes. Dioclétian eſleu à Rome, regnoit paiſiblement : Carin marche auec vne puiſſante armee contre luy, & ſe donnerent pluſieurs batailles rangees l'vn l'autre, finalement à la derniere, celle de Carin fut deffaicte, & demeura mort ſur le champ, ayant regné deux ans.

55. DIOCLETIAN magnanime, & prudent, fut eſleu Empereur l'an du monde 4250. de Rome 1038. & de noſtre ſalut 288. fit Maximian ſon compagnon d'Empire, & pource qu'il eſtoit beſoing d'auoir pluſieurs chefs, ils en

nommerent encores deux autres: Diocletian nomma Galere Maximin, & Maximian nomma Flauius Conſtantius pere du grand Conſtantin. Les Empereurs Diocletian, & Maximian s'aſſemblerent à Nicomedie, afin d'exterminer les Chreſtiens: ils firent vn Edict que tous, & en quelque lieu que ce fuſt, ſacrifiaſſent aux dieux, à peine de la vie. Ceſte perſecution dura dix ans, & fut remarqué qu'en vn moys ils firent mourir dix-ſept mille perſonnes: Diocletian, & Maximian en vn meſme iour de leur volonté quitterent l'Empire, & peu de temps apres Diocletian ſe fit mourir ſoy-meſme, & beut du poiſon, ayant regné 25. ans.

56. VALERE MAXIMIAN aſſocié à l'Empire, homme cruel, furieux, & rude d'entendement, appaiſa vn grand tumulte des payſans qui s'eſtoient reuoltez: il alla en Afrique, où il miſt fin à de grãdes entrepriſes: il desfit les Gentians, & erigea ſur eux vn trophee immortel de ſa victoire inſigne: il quitta le ſceptre Imperial apres auoir regné vingt ans, pour retourner à l'eſtat priué de ſa premiere condition.

57. CONSTANS Prince fort doux & humain, ayant eſté appellé à l'adminiſtration de l'Empire, il la partagea auec Galere Maximin, & euſt pour ſa part la Gaule, l'Eſpagne, l'Italie, & le Dauphiné, leſquels il gouuerna paiſiblement: il paſſa en Aſie, & dompta les Perſes, & mourut en Angleterre, ayant eſté Empereur 4. ans.

58. GALLERE MAXIMIN ayant partagé l'Empire auec Conſtans, il euſt pour appennage Illirie de Grece, & d'Orient: il eſtoit fils d'vn berger: mais cruel, ſanguinaire, barbare, vaillant, & hardy, qui luy cauſa de grandes victoires, & conqueſtes: il eſleut auec luy pour Empereurs Maximin, & Seuerus, & ſe reſerua pour luy les pays Illiriques, où il ſe retira auec ſa femme: il fut ſaiſy d'vne griefue maladie, & voyant qu'on ne le pouuoit guarir, il ſe tua luy meſme.

59. MAXIMIN II. fut faict Empereur, & eut pour appennage la Prouince Orientale: il aſſocia auec luy Licinius, homme vaillant, dont il ſe repentit, mais trop tard: il eſtoit vaillant, & adroict, gaigna pluſieurs batailles contre les Perſes, & autres nations barbares d'Orient: il perſecuta les pauures Chreſtiens, deſquels il faiſoit vne cruelle boucherie. Dieu luy enuoya vne cruelle maladie qui luy print aux parties honteuſes d'vne puanteur ſi horrible, que nul ne pouuoit approcher de luy: & voyant que ſon mal continuoit, il ſe tua luy meſme, ayant regné ſeize ans auec ſes compagnons, & deux ans luy tout ſeul.

60. SEVERE aſſocié à l'Empire par Gallere Maximin: c'eſtoit vn bon Prince, & vaillant: il euſt de cruelles, & ſanglantes guerres contre Maxence, lequel practiqua ſi bien les ſoldats Pretoriens, que ſans contradiction du Senat, il fut eſleu Empereur: Seuere apres auoir perdu la bataille, s'enfuyt honteuſement, & fut prins à Rauenne, où il fut meurtry cruellement.

61. MAXENCE paruint à l'Empire par ruſe, cautelle, & fineſſe, ſe faiſant eſlire par les ſoldats Pretoriens, & confirmer par le Senat: il eſtoit grandement turbulent, cauteleux, & malicieux, fort cruel, & meſchant; de ſorte que Seuere qui auoit eſté eſleu Empereur par toute l'Italie, & Afrique, fut défait & meurtry par luy: ce qu'ayant entendu Conſtantin qui eſtoit pour lors en Gaule, voulut en auoir la raiſon, & paſſa en Italie, & donna bataille à Maxence, en laquelle il fut desfaict pres le pont Miluius par Conſtantin, ayant

regné l'eſpace de ſept ans en tyran, cruel, & vicieux.

62. LICINIVS ſucceſſeur de Maximin, lequel l'auoit aſſocié à l'Empire: eſtoit de bas lieu, & fort ignorant, brutal, & hayſſoit les lettres: il perſecuta fort les Chreſtiens, à l'occaſion dequoy Conſtantin le Grand luy fit rude guerre: l'ayant vaincu il fut occis par ſes gens meſmes, eſtant aagé de ſeptante ans, ayant regné quatorze ans: il auoit eſpouſé Conſtia ſœur de Conſtantin le Grand, de laquelle il euſt vn fils nommé Licinius le ieune, lequel Conſtantin crea Empereur.

63. MARTINIAN fut eſleu Empereur par Licinius, lors que Conſtantin luy faiſoit la guerre: il eſtoit inconſtant, mais hardy: il dreſſa vne armee pour ſecourir Licinius contre Conſtantin; mais il fut desfaict, & mis en route: il hayſſoit fort les Chreſtiens: il finit miſerablement ſes iours, ayant veſcu 40. ans, & regné 2. ans.

64. CONSTANTIN LE GRAND eſtant en France, fut mandé par le Senat pour chaſſer Maxence: mais il doutoit s'il deuoit mener ſes forces, ou non: mais Dieu luy fit veoir au ciel vne croix de couleur de feu, auecques vn eſcriteau contenant: *Sois victorieux en cecy.* Ce qui le fit reſouldre, & marcha vers Rome, & vainquit Maxence, & le noya puis apres dans le Tybre. Tellement qu'apres la desfaicte de Maxence, Conſtantin, & Licinius furent Empereurs enſemble, l'an du monde quatre mille deux cens ſeptante deux, de Rome 1060. & de ſalut 310. à ſçauoir Conſtantin en Occident & Licinius en Orient: ils veſcurent en paix enuiron cinq ans, mais Licinius deſcouurant ſa hayne contre les Chreſtiens, & les perſecutant à outrance, ils ſe retirerent vers Conſtantin, lequel dreſſa vne armee, & auec ſon fils Criſpus attaqua pres de la ville d'Andrinopole, en bataille rangee Licinius, lequel y fut tué; ainſi Conſtantin demeura ſeul Empereur, & remit toutes choſes en bon eſtat, comme l'Egliſe, la Iuſtice, & les Loix. Le vingt-ſixieſme an de ſon Empire on commença de baſtir les murailles de Biſance, & par luy nommee Conſtantinople, & y fit tranſporter le ſiege de l'Empire: il veſcut ſoixante-ſix ans, & regna trente ans dix mois, vnze iours: il auoit deliberé auant ſa mort de ſe faire baptiſer au fleuue de Iourdain.

65. CRISPVS fils aiſné de Conſtantin le grand, apres la mort de Licinius fut ioinct à l'Empire par ſon pere: il eſtoit docte & ſçauant, & fut inſtitué és bonnes lettres par Lactance Firmian. Il fut à la guerre contre Licinius, mais il ne veſcut pas long temps. Aucuns diſent que ſa belle mere ſeconde femme de Conſtantin nommee Fauſta, le requiſt d'auoir ſa compagnie; voyant l'enormité du peché, il ſe retira, & elle ſe voyant refuſee, alla trouuer l'Empereur ſon mary, luy delarant que Criſpus ſon fils l'auoit ſollicitee de ſon honneur, auec vne voix plaintiue, & entremeſlee de larmes hypocrites: cela entendu par Conſtantin, adiouſtant foy aux paroles de ſa femme, commanda ſoudainement qu'on le tuaſt: ce qui fut faict incontinent. Aucuns diſent que l'Empereur fit tuer Fauſta ſa femme, apres auoir deſcouuert toute la verité du faict.

66. CONSTANTIN II. l'an du monde 4303. de Rome 1019. & de noſtre ſalut 341. auec ſes deux freres, tous trois fils de Conſtantin le Grand, ſuccederent à leur pere, qui par ſon teſtament leur auoit partagé l'Empire, c'eſt à ſçauoir Conſtantin qui eſtoit l'aiſné, euſt la France, l'Eſpagne, les Alpes, & l'Angleterre: Conſtans euſt l'Italie, Afrique, Grece, & Illyrie: le puiſné

Constantius, ou Constance, eust l'Orient, & fut seul Empereur: car l'aisné estoit plus superbe & fertillant, que les deux autres; non content de son partage fit la guerre à son frere Constant pour luy oster l'Italie, là où estant auec son armee, il fut deffaict pres d'Aquilee, & foulé aux pieds des cheuaux, dont il mourut, aagé de vingt-cinq ans, ayant regné par l'espace de trois ans.

67. CONSTANS au moyen de la mort de Constantin, sa part fut augmentee de tous les pays de son frere: il estoit aagé de vingt ans quand il desfit son frere. Au commencement il fut iuste, & fort vaillant, fut Arrien, & persecuta grandement les Catholiques, & commit beaucoup de cruautez. Qui fut cause qu'en Ausbourg l'on fit Empereur Magnentius, lequel tua Constance dormant au lict. Sa mort est noble, en ce que luy-mesme auoit sauué en Esclauonie ce Magnentius, que les soldats vouloient tuer, & l'auoit couuert de sa robbe: il regna treize ans.

68. CONSTANCE le dernier des trois fils de Constantin le grand, mena vne armee de soixante mille hommes contre ce meurtrier Magnentius, qui vint au deuant en Esclauonie auec le nombre de trente mille hommes, tant François que Allemands: Constance gaigna la bataille, Magnentius s'enfuyt à Lyon, où apres auoir tué ses amys desquels il se desfioit, il se tua luy-mesme. Constance demeura seul Empereur: il eust plusieurs guerres contre les François, & aussi contre les Allemands: il fit Iulian son cousin Empereur pour les contrequarrer, pendant qu'il faisoit la guerre contre les Sarmates, & Perses: il mourut d'vne fiévre en Cilicie, aagé de quarante & vn an, & regna vingt-quatre ans.

69. MAGNENTIVS ayant tué son maistre Constance, se saisit de l'Empire, qu'il ne garda gueres, ayant esté mis en fuite, & son armee deffaicte: il regna trois ans, six mois.

70. IVLIAN L'APOSTAT, qui auparauant auoit esté compagnon de Constance en l'an de grace trois cens soixante cinq, l'espace de six ans, & demeura seul Empereur vn an, & sept mois. Estant encore ieune, l'Euesque de Nicomedie l'instruisit à la religion Chrestienne, de laquelle il fit profession, & lisoit en l'Eglise. En secret il alloit ouyr le Sophiste Libanius, lequel luy fit prendre les liures, & opinions de Iamblicus Maximus Philosophe payen, & dés lors desdaigna la doctrine Chrestienne, & suiuit les opinions payennes. Il deuint ennemy iuré des Chrestiens: se voyant seul Empereur, il sacrifia des hommes, il publia des Edicts contre les Chrestiens, fit ouurir les temples des idoles, deffend de bailler aucuns Estats aux Chrestiens, ne permet que leurs enfans fussent receus aux escholes de Rhetorique, escrit contre les Chrestiens & en despit d'eux exhorte les Iuifs à restablir leur estat, finalement il mourut miserablement aagé de trente ans.

71. IOVIAN, ou IOVINIAN, l'an du monde 4329. de Rome 1117. & de nostre salut 367. bon Prince, & Catholique: il pacifia auec les Perses, il reuint en Asie, remit plusieurs peuples, & les Eglises en bonne paix, rapella les bannis pour la Religion, commanda qu'on restituast aux Eglises les reuenus que Iulian les auoit ostez, fit refermer les temples des idoles, & mourut ayant regné seulement huict mois.

72. VALENTINIAN l'an du monde 4330. de Rome 1118. de nostre salut 368. il estoit de Hongrie: du temps de Iulian il auoit esté priué de ses Estats,

d'autant qu'il estoit Chrestien, il fut bon Prince & prudent; il fit venir son frere Valens d'Hongrie, & le fit Empereur auec luy, puis quelque temps apres son fils Gratian aussi. Valentinian laissa à son frere l'Orient, & luy s'achemina és Gaules; il deffit les Alemans, il deffit les Saxons, il fit punir rigoureusement ceux qui vendoient à faux poids & fausse mesure, leur faisant couper les mains; il mourut de fiévre en Hongrie aagé de cinquante cinq ans, & regna 11. ans 8. mois 20. iours.

73. VALENS qui auoit esté Empereur auec son frere, il le suruescut de trois ans: c'estoit vn ignorant cruel, qui nonobstant les remonstrances de son frere, fut Arien: il traita fort cruellement les Chrestiens, il fit la guerre à Procopius qui se vouloit faire Empereur, duquel ses gensdarmes le liurerent à Valens, lequel le fit mourir: il alla contre les Gots pres d'Andrinopole là où il fut blesse, on le porta dans vne cabanne, en laquelle les ennemis mirent le feu où il fut bruslé tout vif, & regna 13. ans 5. mois.

74. GRATIAN & Valentinian II. fils de Valentinian I. furét Empereurs ensemble l'an du mõde 4344. de Rome 1131. de grace 382. Gratiá fit part de l'Empire à Theodose, auec lequel il regna 4. ans ayant regné auparauant 8. ans auec son pere, & 3. ans auec son oncle Valens: il estoit docte, Poëte, & vn des premiers Orateurs de son temps; apres la mort de Valens il rappella les Euesques Chrestiens, & chassa les heretiques, & commanda à toutes les Eglises de tenir d'vn commun accord le Simbole de Nicee; il reuint en France là où il tenoit plus de compte des soldats Alemans que des Romains: tellement que le Gouuerneur de Lyon luy couppa la gorge aagé de 32. ans.

75. MAXIMVS homme cruel & meschant, apres auoir fait mourir l'Empereur Gratian son maistre, qui se laissoit gouuerner par luy, se saisit de l'Empire, & deffit l'Empereur Valentinian II. frere de Gratian en bataille, lequel fut contraint de se retirer en Orient vers Theodose, lequel assembla vne puissante armee, & defit Maximus qui fut pris & mis à mort, & ne regna qu'vn an.

76. VALENTINIAN II. par le secours de Theodose retourna en France, laquelle il gouuerna sept ans comme Empereur; mais Eugene Secretaire & Arbogastus Got de nation Colonnel, corrompirent par argent les valets de chambre de Valentinian, tellement qu'estant à Vienne en Dauphiné ils l'estranglerent auec vne corde. Eugene se fit nommer Empereur, fut pris & amené à Theodose, aux pieds duquel il se ietta, mais les soldats le mirent en pieces, & Arbogastus se tua luy mesme.

77. THEODOSE l'an du monde 4345. de Rome 1131. de nostre salut 383. Espagnol & de race noble, fut le dernier Empereur d'Orient & d'Occident ensemble, apres auoir vaincu Maximus & faict mourir, il retourna à Rome, où il fit fermer les Temples des Idoles, & abolit du tout les sacrifices des Payens, & leurs Bachanales qui auoit duré iusques au temps de Valens. Il redressa la Religion Chrestienne, les bonnes Loix, la Iustice: mais les nouuelles luy vindrent que Valentinian auoit esté estranglé, & que Eugene & Arbogastus auoient vne grosse armee vers les Alpes, qu'ils auoient declaré qu'ils restabliroient les Sacrifices des Payens. Par ainsi Theodose se resoult de les aller attaquer, faict peindre à ses estendarts le nom de CHRIST, d'autant qu'vne nuict estant en priere & sommeillant luy aparut quelqu'vn qui l'exhorta à aller attaquer ses ennemis qu'il defit en pieces, & mourut à Milan l'an 65. de son aage le 17. Septembre, apres auoir regné 17. ans.

78. ARCADIVS apres la mort de son pere Theodose succeda auec son frere Honorius à l'Empire, à sçauoir Arcadius en Orient, l'an du monde 4361. de Rome 1150. & de grace 400. il fut Prince debonnaire, & bon Catholique, son pere luy auoit laissé pour tuteur Rufin, estimant qu'il luy seroit fidele, mais Rufin François de nation se proposa de se faire Empereur, car il attira Alaric Roy des Gots pour effrayer Arcadius, mais la trahison estant descouuerte, il fut tué par les soldats Italiens. Il vescut treize ans apres la mort de son pere.

79. HONORIVS fils de Theodose & frere d'Arcadius fut Empereur d'Occident, & eut pour tuteur Stilicon. En l'an vnzieſme de son Empire, & de l'an de grace quatre cens neuf Radegise mena vne armee de 200000. Gots en Italie, laquelle fut deffaite & exterminee par Stilicon, & Radegise pris, & il fut estranglé. Apres ceste victoire Honorius eut opinion que Stilicon se vouloit faire Empereur, à cause dequoy il le fit tuer auec son fils Eucherius. Alaric Roy des Gots vint à Rome, apres auoir esté deuant deux ans la prit le premier iour d'Auril l'an 16. de l'Empire d'Honorius, & de l'an de grace 414. & de Rome 4376. il regna 16. ans.

80. THEODOSE II. fils d'Arcadius, âgé de neuf ans, succeda à son pere l'an du monde quatre mil trois cens septante quatre, de Rome mil cent soixante-six, de grace quatre cens douze, & de l'an quinzieſme de l'Empire d'Honorius, son tuteur s'appelloit Anthemius, par la sageſſe duquel il fut bien instruit en la crainte de Dieu, & les affaires publiques bien gouuernees. Il pacifia auec les Gots, & s'en seruit contre les Huns & Perses: & finalement fit aussi paix auec eux. Il remit les Egliſes d'accord, & assembla vn Concile en la ville d'Ephese contre Nestorius, puis mourut à Constantinople ayant regné 42. ans, ayant vescu 51. an.

81. VALENTINIAN III. fut associé à l'Empire par Theodose II. apres la mort d'Honorius, l'an du monde 4392. de Rome 1180. de nostre salut 430. & de l'an neufieſme de l'Empire Theodose II. & fut le dernier Empereur d'Occident iusques à Charlemagne: il estoit adultere, Magicien, meurtrier de grands capitaines qui luy auoient faict seruice. Boniface son Lieutenant en Afrique fut defait par les Vandales, tellement qu'ils s'emparerent de Carthage l'an 34. de l'Empire de Theodose II. le 17. de Valentinian III. de l'an de nostre salut 445. Il regna 30. ans.

82. MARTIAN, Lieutenant de Theodose II. succeda à son maiſtre, & fut Empereur d'Orient l'an du monde 4416. de Rome 1214. & de grace 454. homme sage, vaillant, & craignant Dieu, pour appaiſer les troubles de l'Egliſe, il fit paix auec les Perses & auec les Vandales en Afrique, ayant regné six ans il mourut à Constantinople.

Il faut remarquer qu'apres la mort de Valentinian l'Empire Romain fut diſſipé & mis en pieces: car les François tenoient vne grande partie de la Germanie & des Gaules, les Ostgots, la Hongrie, les Vuestgots les Espagnes, les Vandales l'Afrique, & pluſieurs se nommerent Cesars en Italie, tellement qu'il y eut en l'espace de vingt ans 9. Empereurs qui regnerent, & succederent l'vn à l'autre, & se tuerent l'vn l'autre, le dernier fut appellé Augustule, ce nom diminutif d'Auguſte donna suiect de dire que l'Empire des Augustes deuoit perir en Italie: car vn nommé Odoacre de Rugie

durant ces horribles confusions se ietta en Italie, & la fouragea par l'espace de quatorze ans en l'an de Christ quatre cens soixante-cinq, Leon le Grand venant à Constantinople, & prit Rome, se fit appeller Roy de Rome & d'Italie, & monta en triomphe au Capitole, & se fit couronner, exposa Rome au sang, carnage, & pillage, & plusieurs autres villes circonuoisines : il donna la tierce partie des terres aux siens, & commit vne infinité de meschancetez, & dominerent en Italie insques au regne de Iustinian.

83. LEON LE GRAND de Thrace l'an du monde 4423. de Rome 1221. & de nostre salut 461. fut esleu Empereur à Constantinople, par les suffrages du Senat & gens de guerre, puis couronné par le Patriarche Anatolius; c'estoit vn bon Prince craignant Dieu: il regna 17. ans.

84. ZENON estoit gendre & Lieutenant de l'armee de Leon, fut l'an du monde 4441. de Rome 1239. de grace 479. fait Empereur par son fils, d'autant que par le testament de Leon le Grand il auoit nommé Leon II. fils de Zenon, mais Leon II. venãt à mourir fit son pere Empereur, lequel enuoya Theodoric Roy des Gots en Italie comme son Lieutenant contre Odacre, lequel fut vaincu & tué par Theodoric. De son viuant Constantinople fut presque tout bruslé par le feu violant qui y print, & à ce feu fut bruslé plus de six vingt mil volumes de bons liures manuscrits, qui fut vn grand dommage. Zenon fut fort cruel, miserable, grand yurongne, & se soüillant en son yurongnerie estant plein de vin, tellement que l'Imperatrice sa femme le fit enterrer tout viuant, ayant regné 17. ans.

85. ANASTASE surnommé double prunelle fut en l'an du monde 4456. de Rome 1244. de nostre salut 494. Empereur, par la faueur de la femme de Zenon, il gaigna la faueur du peuple en abolissant quelque tribut annuel, il reprima quelques seditions, fit trefue auec les Perses, il maintint ouuertement l'heresie d'Eutiches, chassa de Constantinople Euphemius qui l'auoit couronné, puis fit tuer Macedonius son successeur, & fit beaucoup de maux à l'Eglise, son regne fut fort pernicieux aux Chrestiens, estant jà vieil de 87. ans la foudre & le tonnerre tomba sur luy, & fut reduit en cendre, ayant regné 27. ans.

86. IVSTIN fils d'vn berger de Thrace l'an du monde 4483. de Rome 1271. de grace 521. estant deuenu par sa vaillance capitaine des gardes d'Anastase, & respecté des soldats, receut quelques deniers d'Amãtius pour gagner les soldats & achepter les voix pour Theocretian son amy: mais Iustin les pratiqua pour luy, & du consentemẽt du Senat & des gens de guerre receu Empereur. Amantius & Theocretian taschent de leur en vanger, ce qu'ayant descouuert Iustin, il les fit mourir. Il fut bon Catholique, chassa les Arriens, & fit beaucoup pour les Eglises d'Orient. Or estant vieil il crea Empereur de son viuant Iustinian son nepueu en la presence d'Epiphanius Patriarche de Constantinople, & du Senat, lequel Epiphanius couronna Iustinian & sa femme, & Iustin mourut le 11. de son Empire, ayant laissé Iustin qu'il auoit adopté pour fils.

87. IVSTINIAN qui en l'an du monde 4490. de Rome 1278. & de grace cinq cens vingt-huict auoit esté coloqué de Iustin l'espace de quatre moys, & demeura apres seul Empereur, il estoit nepueu de Iustin, il enuoya Bellissaire son Lieutenant contre les Perses, lesquels il reprima & pacifia. Il fut aussi enuoyé en Afrique où Carthage se rendit, & fut Gilimer Roy des

Vandales prins, & l'Afrique remise sous l'Empire, & fut le dernier Roy de Vandales. Bellissaire fut enuoyé encore en Italie; en laquelle en cinq ans il reprint toutes les villes occupees par les Gots, speciallement Rome en l'vnziesme an du regne de Iustinian, & en l'an de grace 537. & retourna à Constantinople; mais derechef Totilas reueua la puissance des Gots en Italie, & Narses y fut enuoyé qui les chassa heureusement hors d'Italie, mais il y attira les Lombards. Du temps de Iustinian le recueil des loix fut fait, & depuis appellé le *Droict Ciuil*. Le Concile fut tenu à Constantinople: les fortifications pour brider les courses des Barbares; il regna 38. ans.

88. IVSTIN II. l'an du monde 4528. de Rome 1317. & de grace 566. petit fils de Iustinian fut creé Empereur, modera les impostz & vsures: mais à cause de sa maladie ne peut manier les affaires, Martin son Lieutenant fit la guerre durant 4. ans aux Perses, & sous son regne fut le commencement des Exarques à Rauennes, & du regne des Lombards en Italie. Et ne regna que vnze ans.

89. TIBERE II. l'an du monde 4539. de Rome 1317. & de grace 576. fut seul Empereur, & furent couronnez luy & sa femme par le Patriarche Eutiche, il perseuera en l'Eglise Catholique, & fit beaucoup d'aumosnes pour l'entretenement des pauures familles, fit exercer bonne iustice, comme il faisoit oster de terre vne croix d'or enchassee dans du marbre, il ne vouloit qu'on marchast dessus, il enuoya Maurice de Capadoce contre les Perses, lequel les deffit, & recouura Mesopotamie; & à son retour Tibere luy donna pour femme sa fille Constantine, & le designa Empereur en presence de l'armee, & mourut ayant regné 7. ans.

90. MAVRICE DE CAPADOCE succeda à son beau pere l'an de Rome 1333. & de grace 584. & fut couróné par le Patriarche nommé le Ieusneur, Caignan Roy d'Hongrie prit Syrme ville de l'Empire, & gaigna vne bataille contre Maurice, & print 12000. prisonniers Romains, & suruint vne peste en l'armee qui fit mourir sept fils de Caignan en vn mesme iour, cela le fit retirer, & manda à Maurice qu'il luy payast vn escu pour chacun prisonnier, & les luy renuoyeroit, ce que Maurice ne voulut faire, irrité de ce il fit coupper la teste aux 12000. prisonniers, à ceste occasion & pour autres laschetez, les soldats se mutinerent, & pensa estre tué à coups de pierres vn iour de Noël comme il entroit en l'Eglise. Finalement les troupes qui estoient du long du Danube esleuerent Phocas & le salüerent Empereur, lequel fit tuer Maurice, & toute sa famille aagé de 63. ans, & regna 20. ans.

91. PHOCAS l'an du monde 4366. de Rome 1355. & de salut 604. Thracien de nation & de bas lieu, ayant esté couronné aux fauxbourgs de Constantinople par le Patriarche Cyriaque; apres le meurtre de Maurice il fit mourir ses amis, il fut cruel, meschant, dissolu, rauisseur de femmes d'autruy, massacreur des innocens, exacteur & pilleur des prouinces, yurongne & paillard: & pendant qu'il s'amusoit à exercer ce que dessus, Caignan Roy d'Hongrie & les Perses fourrageoient l'Empire. Car Cosroës Roy de Perse osta aux Romains la ville de Ierusalem, & print la Syrie, tua nonante mil Chrestiens, & emporta la vraye Croix où nostre Seigneur auoit esté crucifié, à cause de ce Phocas fut hay du peuple. Priscus gendre de Phocas se ioignit auec Heraclius gouuerneur d'Afrique, & vn nommé Photius à qui Phocas auoit rauy sa femme se liguerent & arriuerent à mesme temps à Constantinople auec leurs armees, se saisirent de Phocas,

de Phocas, auquel les soldats luy coupperent les bras & les iambes, & les parties honteuses, puis il luy trancherent la teste ayant regné huict ans.

92. HERACLIVS fils de d'Heraclius gouuerneur d'Afrique apres l'execution de Phocas, fut du consentement du Senat & des armees esleu Empereur, l'an du monde 4373. de Rome 1363. & de nostre salut 612. Il fut couronné par le Pape Sergius, le mesme iour espousa Fabia Eudoxia, qui fut aussi couronné. Il pacifia auec Caignan Roi des Huns, il enuoia aussi pour pacifier auec Cosroës roi des Perses, il fit responce qu'il ne poseroit point les armes, que le Dieu des Perses ne fut adoré par tout, & qu'il vouloit abolir le seruice de Dieu & des Chrestiens. Heraclius ne s'estonne, se fie en Dieu, meine son armee en Syrie pres d'Arot. Cosroës s'estoit retiré chez soy, & fut puni de son orgueil par vn moien notable choisi de Dieu, qui est que Cosroës nomma pour successeur son fils puisné nommé Mardallez, Siroes qui estoit l'aisné, print son pere Cosroës, auquel il couppa la gorge, apres auoir tué son frere Mardallez, & se fit Roy par ce moyen, & pour estre plus asseuré, il fit paix auec Heraclius, & mit en liberté les prisonniers, entre lesquels estoit Zacharie Patriarche de Ierusalem, & rendit aussi la vraye Croix. Sous cest Empereur, commença la detestable secte & religion de Mahomet, & regna 31 an.

93. CONSTANTIN III. fils d'Heraclius fut fait Empereur par le Senat l'an du Monde 4605. de Rome 1396. & de nostre salut 644. Il fut fort malheureux en guerre contre les Sarrazins, il tua son frere Theodose, & fit mourir des gens de bien, qui le reprenoiẽt de ce qu'il adheroit aux erreurs de Monothelites. Par son mandement Theodore Calioppa, Exarque de Rauenne, prit par trahison le Pape Martin & l'enuoya prisonnier à Constantinople, d'où Constantin le relegua en la Chersonnese Taurique, où il mourut de faim tost apres. Constantin fut en Italie contre les Lombards, là où il fut deffait, & auec lesquels il fait trefues, & apres auoir pillé Rome vint en Sicile où il fut estranglé, comme il se lauoit en vn baing, & regna 27. ans.

94. CONSTANTIN IIII. le Barbu son pere l'associa à l'Empire l'an du monde 4632. de Rome 1423. & de nostre salut 670. lors que l'armee de mer des Sarrazins, approcha de Constantinople, d'où elle fut repoussee, & finalement furent contraints de faire paix auec les Gots pour 30. ans. L'Empereur assembla à Constantinople le 6. Concile contre les Monothelites, & apres auoir pacifié l'Empire d'Orient à l'Eglise, mourut paisiblement ayant regné dixsept ans.

95. IVSTINIAN II. fils de Constantin le Barbu fut fait Empereur par son pere, l'an du monde 4649. de Rome mil quatre cents quarante, de grace 687. homme cruel, sanguinaire, il y eust deux flateurs qui furent cause de sa ruyne, à sçauoir Theodose Moyne, qui fut en tel credit que Iustinian l'appelloit general ou grand Maistre, l'autre Estienne, Chappelain de l'Empereur. Ces deux mignons traitterent rudement les Capitaines de l'Empire entre autre Leontius qu'ils tindrent prisonnier 2. ans: mais estant eschappé il se fit Empereur à l'ayde du Patriarche, & couppa le nez à Iustinian & l'enuoya en exil en vne Isle où il fit attacher des cordes aux pieds de ces deux mignons, lesquels furent traisnez par la ville, & furent bruslez par apres. Tybere III. d'Apsimare retournant d'Afrique d'où il auoit esté chassé par les Sarrazins auec son armee n'osant se trouuer pres Leõtius, fut saluë Empereur par ceste armee, & s'estant saisi de Leontius, il luy couppa le nez & le tint prisonnier. Et Iustinian trou-

nant le moyen de recouurir son Estat par le moyen du Roy de Bulgarie, lors il fit lier Leontius & Tybered'Apsimare, & les fit traisner par les ruës puis leur ayant mis le pied sur le col, leur fit arracher les yeux & trancher les testes, & fit pendre Heraclius frere de Tybere d'Apsimare. Cela fait les gens de guerre d'autre costé esleurent Empereur Philippicus Bardanes lequel prit son chemin vers Constantinople: fit arracher d'vn Autel Iustinian & son fils Tybere, l'esquels furent tuez par son commandement. Il regna dix ans auant son exil, & 6. ans apres son retour, voila en peu de temps trois Empereurs mis à mort.

96. Leonce ou Leon estoit Prestre & Patrice de Constantinople, il conspira auec certain seditieux de chasser l'Empereur Iustinian, ce qu'il fit & executa & entra auec sa trouppe seditieuse au Palais, & le fait cõfiner en exil, comme il a esté dit, & se fait saluer Empereur Auguste, & ne fut Empereur que 3. ans.

97. Tybere III. Apsimare vsurpa l'Empire sur Leonce, & fit prendre Leonce, & luy ayant fait couper le nez, le tint prisonnier. Et pendant ces choses Iustinian banny alla vers son oncle, le Roy de Bulgarie auiourd'huy dite Hongrie, par son moyen vint & entra dans Constantinople, fit prendre Tybere Apsimare vsurpateur, & Leonce qui estoit prisonnier, les fit traisner à la queuë des cheuaux par les ruës, à la presence du peuple, & estoient presque tous desmembrez, & puis on leur coupa les testes, ayant Tybere regné sept ans.

98. Philippicvs Bardanes conduisoit l'armee de mer de Iustinian & fut esleu Empereur par ladite armee, cela fait, il vient à Constantinople, là ou il fit tuer Iustinian & son fils Tybere. Philippicus estant paisible possesseur de l'Empire, casse & annulle les decrets du sixiesme Concile, & à la persuasion d'vn moine, & pour le fauoriser d'autãt qu'auparauãt il lui auoit predit qu'il seroit Empereur par l'augure qu'il en veit d'vne Aigle, ombrageant le chef dudit Philippicus dormant. Par son cõmandement les images furent abbatuës, & iettees hors des Temples, ce qui fascha extremement Anastase II. lequel par son impatience & temerité grande, auec ses consors luy creua les yeux, & le chassa hors de l'Empire, apres auoir regné deux ans, il fut protecteur des Monothelites & autres heresies.

99. Anastase II. homme fort docte, fut l'an du monde 4667. de Rome 1468. & de grace 715. esleu Emperent, & d'autant qu'il aymoit la paix de l'Eglise, il reprima tous les ennemis du 6. Concile, il amassa vne forte armee, & l'enuoya contre les Barbares & Arabes: mais les Capitaines n'eurent pas de fidelité: car rebroussant le chemin, coururent sus à l'Empereur, & l'assaillant de mesmes armes qu'il auoit preparé pour autruy, en ceste furieuse rencõtre, Constantinople fut prise & saccagee, & Anastase desmis, puis enclos, & relegué en vn monastere, apres auoir regné vn an, trois mois.

100. Theodose III. ayant esté autheur de la sedition & saccagement faict par les soldats de Constantinople & du despoüillement d'Anastase de l'Empire, se fit nommer Empereur, il estoit de Constantinople, & de bas lieu: mais de grand esprit, toutesfois aucuns escriuent qu'il fut contraint d'accepter le gouuernement de l'Empire. Au commencement il fit remettre les Images aux Temples, sa domination acquit par sa vertu obeïssance & amour de son peuple, neantmoins Leon Isaure son mortel ennemi, luy faisoit cruellement la guerre, dont le peuple estoit affligé: mais Theodose estant las de tant de guerres ciuiles, se resolut de quitter l'Empire de son bon gré, ayant gouuerné 3. ans, il se rendit Moyne dans vn Monastere.

101. Leon III. auparauãt nõmé Isaure Conon estãt en l'armee contre les Sar-

razins, & ayãt entendu que Theodose estoit esleu Empereur, il reuint de Nicomedie ayant pris le fils de Theodose, & composa tellement auec le pere, qu'il quitta l'Empire. Ainsi se fit prester le serment par les Capitaines & soldats, l'an du monde 4670. de Rome 1471. & de grace 718. & le 2. an de son Empire, les Sarrazins assiegerent Constantinople: mais ils furent chassez, & leurs nauires bruslez, & les ayant chassez, il fit la guerre aux Images & commanda par Edict qu'elles fussent ostees des Temples: à ceste occasion il fut nommé *Iconomache*, c'est à dire ennemy des Images, & regna 24. ans.

102. CONSTANTIN V. surnommé Copronyme, parce que quand il fut baptisé, il lascha son ventre sur les fonds: il fut couronné du viuant de son Pere Leon Isaure, par le Patriarche Germain, l'an du monde 4704. de Rome 1495. & de grace 742. Il fut bien plus vehement à chasser les Images hors des Temples que son pere: ce qui occasionna qu'vn nommé Artabardus fut esleu Empereur, du consentement du Patriarche & de la noblesse: mais Copronyme au bout de 2. ans desfit Artabardus en vne bataille, & l'ayant prins, luy fit creuer les yeux & à ses deux fils, & au Patriarche, il le fit foüetter, monter sur vn asne, la face vers la queuë qu'il tenoit d'vne main & fut ainsi pourmené par les ruës, il estoit Magicien, homme adonné à tous vices, il regna 35. ans.

103. CONSTANTIN VI. l'an du monde 4744. l'an de Rome 1535. & de Christ 782. fils de Leon & d'Irene, estant aagé de 20. ans voulut manier luy-mesmes les affaires de l'Empire, & pour ceste effect cassa quelques seruiteurs de sa mere, elles auecques ses complices, solicita l'armee de iurer qu'elle ne recognoistroit point Constantin pour Empereur, mais l'armee d'Armenie detestant cela fit le serment au fils puis apres les autres armees ensuiuirent ceste exemple, & pour cela la trahison ne cessoit. Car Constãtin, ayant regné sept ans sa mere prenant occasion sur ce qu'il auoit laissé sa femme & mise en vn Monastere pour en prendre vne autre, enuoya certains soldats, prendre prisonnier son fils, estant en leurs mains, luy creuerent les yeux, dont il mourut de tristesse peu de iours apres, & Irené regna trois ans apres son fils, & son fils 15. ans.

En ce temps l'Empire fut diuisé en deux, qui fut l'an de grace 801. Mais nous laisrons les Empereurs d'Orient, & commencerons aux Empereurs d'Occident.

104. CHARLEMAGNE apres la mort de Cõstantin VI. fut apellé en Italie cõtre les Lombards, lesquels il chassa d'Italie, cõquit à force d'armes, les villes de Rome, Rauenne, Milan, & toutes les forteresses de la Pouille, & Campanie, donna la paix à l'Eglise qui auoit esté opprimee l'espace de 200. ans par les Lombards, tellement qu'il fut declaré Empereur des Romains, par le Pape Leon, à la grande ioye de tout le peuple. Voyant que sa mort approchoit, il declara son fils Louys Empereur & Roy des Romains, & il fit son nepueu Benard Roy d'Italie en l'an 813. & peu apres il mourut aagé de 72. ans l'an de grace 814. ayant regné Empereur 14. ans.

105. LOVYS surnommé le Debonnaire seul fils de Charlemagne, apres la mort de son pere, fut couronné à Aix. Il fut hay des Princes de l'Empire, à cause de sa cruauté contre Benard, & les parens & alliez d'iceluy. Il fit Lothaire son fils aisné Roy de Bauiere. Pepin Roy d'Aquitaine, & retint le puisné pres de soy luy donna le tiltre de Roy d'Italie, ce qui esmeut Benard fils de Pepin Roy d'Italie, de leuer les armes cõtre l'Empereur: mais sa venuë en Italie effroya & mit

enfuitte Bernard & ses alliez, lequel se liura luy mesme à l'Empereur & l'emmena prisonnier à Aix, luy fit creuer les yeux, puis il le mit à vn Monastere l'an huict cens dix-huict au lieu de Bernard, il fit son fils Lothaire Roy d'Italie & Empereur, ses enfans conspirent contre luy & contraignirent leur pere de se rendre à eux, & se rendit Moyne à Soillons; mais les autres fils de Louys, quelque temps apres eurent compassion de leur pere, le remirent en sa dignité Imperiale. Ainsi Louys fut remis vn an apres, & pardonna à ses enfans qui luy crierent mercy, au retour de ce voyage, Louys mourut aagé de 64. ans ayant regné 27. ans, il fut enterré à Mets.

106. LOTHAIRE succeda apres la mort du pere: il s'alluma vne sanglãte guerre entre les freres, laquelle affoiblit tellemẽt les François qu'ils en furent presque entierement ruinez. Les Historiens disent qu'en la premiere bataille il y en eut plus de 100000. hõmes de tuez: mais les Seigneurs de l'Empire les accorderent tellement que des Royaumes de Louys Debonnaire fut fait quatre parts, Louys eut la Germanie, Charles fut Roy de France, Lothaire eut l'Empire, l'Italie, & les pays qui sont entre le Rhin & la Moselle, Mets & Treues: Pepin fils de Pepin eut l'Aquitaine, ceste transaction fut publiee l'an de grace 843. Quelque temps apres Lothaire quitta volontairement l'Empire, & se rendit Moyne, au Monastere de Brume l'an de grace 855. où il mourut l'an suyuant, ayant regné 15. ans.

107. LOVYS II. fils aisné de Lothaire, descendit en Italie pour chasser les Sarrazins: mais la peste se mit en son armee & fut contraint de laisser le pays de Beneuet en garde à Agadise Lombard Prince de Salerne, lequel en l'absence de l'Empereur print le party des Grecs, & fit reuolter presque toute l'Italie, apres que Louys eust receu ces nouuelles, il retourna en Italie pour chastier ses traistres ayant repris les villes qui s'estoient reuoltees & contraignit, d'Adagise de s'enfuir, il fit executer ses compagnons, & l'Italie estant pacifiee, il mourut à Milan l'an de grace 874. ayant regné 19. ans, il estoit docte, prudent, religieux & prompt à donner conseil.

108. CHARLES LE CHAVVE, fils de Louys Debonnaire ayant entendu la mort de Louys sans enfans, dresse vne armee, passe en Italie, pour oster l'Empire aux Allemans, & arriua à Rome, où il fut declaré Empereur, le 25. iour de Decembre l'an de grace 375. mourut à Mantouë & estimoit-on qu'vn Medecin Iuif son familier nommé Sedechias, l'auoit empoisonné, il deceda l'an du monde 840. & de grace 4878. ayant esté Roy de France, 36. ans & Empereur 2.

109. CHARLES LE GROS, fils de Louys surnommé Germanique, heritier du Royaume d'Italie, de par Carloman & d'Allemagne à cause de Louys, apres que le Pape Iean l'eust declaré Empereur, chassa heureusement les Sarrazins hors d'Italie, puis apres il retourna en Allemagne, & gouuerna la Frãce en qualité de tuteur de Charles le Simple. Finalement il fut hay & mesprisé de ses suiets, à cause de ses maladies, & que son esprit se portoit aussi mal que son corps, on le fit renoncer à l'Empire, & Arnoul fut mis en son lieu, il mourut tost apres en vn petit village de Suabe, le 13. Ianuier l'an du monde 4850. & de grace 888.

110. ARNOVL fils bastard de Carloman estant Empereur, l'Italie se réplit de tumultes & seditions. Berengere & vn Duc de Spolete s'entrebattoient à qui seroit Roy d'Italie. Arnoul empesché en vne guerre, contre les Esclauons de Morauie, ne peut aller en Italie qu'il n'eust dompté ses peuples, ce qu'ayant faict il passe en Italie, où il appaisa les troubles qui estoient à Rome, & fut par

le Pape Formoſe, qu'il y auoit fait venir, declaré Empereur, l'an dixieſme apres auoir pris le gouuernement de l'Empire, & finalement ayant prins Spolete par force, il vint aſſieger le chaſteau de Cauarin, dans lequel eſtoit la femme de Guy, laquelle cauteleuſe, voyant qu'il ny auoit moyen de reſiſter, corrompt à force d'argent, vn des domeſtiques de l'Empereur, lequel donna vn breuuage empoiſonné à ſon maiſtre, duquel Arnoul mourut le 29. Nouembre l'an du monde 4802. & de l'an de grace 900. & de ſon Empire 12. ans.

III. LOVIS III. ayant eſté creé Empereur apres la mort de ſon pere Arnoul, gouuerna quelque temps l'Empire, par l'aide d'Otton Duc de Saxe & de Otton Archeueſque de Mayence, ſes tuteurs, les diſcordes ciuiles qui auoyent commencé du viuant de ſon pere prindrent accroiſſement par tout. L'Italie & l'Allemagne ſont remplies de diuiſions & de guerres ciuiles. Les Hongrois amaſſez gaſtét & pillent les limites de Bauiere, l'Empereur Louys alla au deuãt auec le plus de force qu'il peut & leur donna bataille qui dura depuis le neufieſme d'Aouſt iuſques au 12. mais en fin il fut deffait & mis en route, & il perdit la plus braue nobleſſe d'Allemagne, les Hongrois victorieux gagnerent païs, iuſques à ce que Louys acheta la paix à grand prix, ce qui fut cauſe de ſa mort, car de regret, il tomba malade & mourut le 12. Ianuier l'an du monde 4873. de grace 911. & de ſon Empire 12. ans.

II. HENRI L'OISELEVR fut eſleu à l'Empire l'an de grace 919. & procura tant qu'il peut d'appaiſer les guerres ciuiles & remettre l'Allemagne en paix, ce que il fit. Il fit la guerre aux Sclauons leſquels il ſurmõta en bataille, puis fit la guerre aux Danois, leſquels il ſurmonta auſſi en pluſieurs batailles: ce fait il alla en Boheme, & print Prague, ville capitale du pays, il rendit Boheme tributaire de l'Empire, & tandis les Hongrois reuindrent en Allemagne, Henry alla au deuant, leur donna bataille où ils perdirẽt plus de 40. mil hommes, & chaſſa le reſte hors d'Allemagne. Apres ceſte grande victoire, il s'appreſtoit pour aller en Italie, il fut ſurprins d'vne apoplexie qui ſe tourna en paralyſie, tellement que apres auoir deſigné ſon fils Othon Empereur, il mourut aagé de 60. ans, regna 18. ans, à 937. ans apres la natiuité de Ieſus-Chriſt.

113. OTHON II. ſucceda à ſon pere Henry l'Oyſeleur. Il fut ſurnõmé le grand, à cauſe de ſes beaux exploits, ayant pacifié la Germanie, & les Roiaumes eſtrãgers & affermy l'Empire. Il fut [illegible] à Aix par Hildeberg, Eueſque de Mayẽce, l'an de grace 939. & apres il paſſa en Italie, où il reſtablit le Pape Iean III. & fit declarer ſon fils Othon Empereur, eſtant de retour en Allemagne, il fut ſurprins d'vne apoplexie dont il mourut l'an de grace 974. & le 37. de ſon regne.

114. OTHON III. ſucceda à ſon pere l'an de grace 975. le commencement de ſon Empire fut heureux, la fin ne le fut pas, ayant donné ordre à l'eſtat d'Allemagne, il dreſſa vne grande armee pour aller contre les Grecs & Sarrazins: eſtant arriué il donna bataille aux Grecs & Sarrazins, où il fut deffait & mis en route: l'Empereur iettant ſes armes, print la fuitte vers le Golphe de Tarente & Roſane ſe ietta à la Mer en nage pour ſe ſauuer: mais il fut pris des nauires des ennemis, & n'eſtant point recogneu, paya rençon aux Mariniers, Othõ ayant perdu ſon armee & preſque tout l'Empire recueillit tout ce peu de reſte de ſon armee, puis recommença la guerre en laquelle il tailla en pieces toutes les garniſons de Sarrazins, & fut ſurnommé le paſſeport des Sarrazins, & mourut d'vn flux de ventre le 8. Decembre, de l'an de grace 983. & du monde 4945. & aux 10. an de ſon Empire, il fut enterré à Rome.

115. OTHON IV. fut declaré Empereur, à son aduenement remet l'Alemagne en paix, l'Italie estoit affligee de seditiõs, il s'estudia cõme il pourroit la mettre en repos. Crescens auoit vsurpé à Rome vne puissance de Consul, & chassa le Pape de son Siege. L'Empereur y alla auec son armee, il s'arreste à Rauenne, reçoit nouuelles de la mort du Pape, incontinent ordonne pour successeur son cousin Bruno fils d'Othon, lequel fut appellé Gregoire V. Il l'enuoye à Rome deuant & va apres, ou ayãt esté receu, il pardonna à Crescens, se fait declarer Empereur par le Pape, resout de s'en retourner en Alemagne: à peine est-il dehors que Crescens de son authorité priuee chasse le Pape Gregoire, fait Pape vn nommé Iean de Plaisance, l'Empereur oyãt ces nouuelles, reuint à Rome, entra dans la ville & print Crescens, & l'ayant fait mettre sur vn Asne, la teste tournee vers la queuë, le fit pourmener par les ruës, & apres auoir souffert milles maux, il le fit pendre à la porte auec 12. de ses compagnõs, L'Empereur ayãt restably Gregoire, fit vne ordonnance du consentement du Pape, qui la confirma & publia, a sçauoir qu'à l'aduenir les Alemãs seulement, auroient tout droict & pouuoir d'eslire l'Empereur Romain, & ne seroit loisible au Pape de proclamer Empereur Prince quelconque, sinon celuy que les Seigneurs d'Alemagne auroient esleu, les Romains se mutinerẽt d'autãt qu'on leur ostoit toute puissãce de donner leurs voix en l'election des Empereurs. Othon va à Rome pour la derniere fois amouraché de la vefue de Crescens, elle voyant que l'Empereur se preparoit pour retourner en Alemagne, & ne l'espouseroit point, de despit l'empoisonna & mourut le 20. Octobre l'an de grace 1001. ayant regné 19. ans.

116. HENRY II. surnommé le Sainct, paruint à l'Empire vn an apres la mort d'Othon, il surmonta ceux qui s'estoient opposez à son election, il surmonta les Henetiens qui auoient reietté la religion Chrestiẽne, & apres auoir mis ordre aux affaires d'Alemagne, dressa vne armee, passa en Italie, pour 3. raisons, la 1. afin de confirmer la possession de l'Empire aux Alemans. La 2. afin de dõpter le Marquis d'Androuin que les Eueſques & la noblesse d'Italie auoiẽt fait Empereur à Milan, la 3. pour faire teste aux Sarrazins & Grecs, estant entré en Italie, il gagna 2. batailles contre Androuin, lequel fut vaincu & tué en ceste guerre, Henry fut prins, & ayant trompé ses gardes, il se precipita d'vne muraille en bas, mais il se denoüa la cuisse, & depuis il fut surnommé le Boiteux. Finalement il mourut le 13. Iuillet, l'an de grace 1024. & du monde 4986. & au 24. an de son Empire.

117. CONRAD le Salique fut esleu Empereur. Il passa en Italie, afin de tenir en bride tous ceux qui voudroient tendre à reuolte, il confirma la possession de l'Empire baillee aux Alemãs, & pour ce faire declarer Empereur, auãt que partir d'Alemagne, il designa son fils Henry pour Empereur, estant de retour en Alemagne, il mourut de mort soudaine, le 4. de Iuin, l'an de grace 1039. & du monde 5001. ayant esté Empereur 15. ans il est enterré à Spire.

118. HENRI surnommé le Noir, succeda à son pere, au commencement, il se trouua enuelopé de 2. grosses guerres, l'vne contre les Boëmiens qui refuserẽt de payer tous les ans le tribut qu'ils deuoient, Henry les surmonta qui les contraignit de payer, & retourner sous le ioug de l'Empire. L'autre pour restablir Pierre Roy de Hongrie, qui auoit esté chassé par Othon chef des Boëmiens. Henry marcha en Hongrie, où il defit Othon pres Iauarin & lequel fut prins & mené au Roy, qui luy fit trancher la teste, qui fut le 4. Iuillet 1044. Pendant ces guerres, l'Italie & la ville de Rome sont troublez par Benoist 9. Siluestre 3. &

Gregoire 6. à qui ſeroit Pape, l'Empereur va en Italie, & par l'aduis d'vn Concile aſſéblé par ſon authorité Imperiale, ces 3. Papes ſõt deboutez, & au lieu fut eſtably Clement 2. & ayant eſté declaré Empereur par le Pape, il ramena ſon armee en Alemagne, il n'eſtoit pas encore en Germanie que le Pape mourut de poiſon, & apres luy vn autre Pape nommé Damaſe, qui ne veſcut que 23. iours, l'Empereur eſtablit vn autre Pape nommé Leõ 9. lequel ſuyuit l'Empereur en Alemagne, & quelque tẽps apres l'Empereur renuoya Leon en Italie, laquelle eſtoit pleine de ſeditions, l'Empereur y retourne derechef, & auant que partir il fit couronner ſon fils aagé de 4. ans à Aix, Empereur, il demeura en Italie vn an, où il remit toutes choſes en paix, à ſon retour il dreſſa vne armee contre les Sclauons, laquelle fut toute desfaite. L'Empereur faſché demeure malade & mourut, pour auoir voulu aualler vn trop gros morceau de pain, le 5. Octobre l'an de grace 1056. il auoit regné 17. ans, & veſcu 40. ans, & fut enterré à Spire.

119. HENRI IV. aagé de 7. ans commença à eſtre Empereur durant ſa ieuneſſe, il y eut des ſanglantes guerres ciuiles, & fut contraint de mettre la main aux affaires à l'âge de 13. ans. L'Alemagne fut embraſee de guerres ciuiles, il ſurmõta Othon Duc de Bauiere, le Pape Gregoire 7. l'excommunia à la pourſuite des Saxons, enuoye vne bulle par laquelle Héry eſtoit preſcrit de l'Egliſe, & le Pape enuoya à Raoul Duc de Suabe, vne couronne d'or & commanda aux Eueſques d'Alemagne, de quitter le party de Henry, & ſe ranger auec Raoul, lequel accepta le nom d'Empereur, & fut couronné à Mayence. Il y eut neuf batailles entre Henry & les Saxons, Raoul eſt desfait & bleſſé à mort : car la main droicte luy fut couppee, auant que mourir, on luy rapporta ſa main, lors addreſſant ſa parole aux Eueſques qui eſtoient pres de luy, Voila (dit-il) la main qui a preſté le ſerment & la foy que i'ay fauſſee par voſtre perfidie à l'Empereur, de laquelle vous rendrez compte deuant Dieu.

L'Empereur ayant donné & ſouſtenu 62. batailles contre ſes ennemis, ſe vid deſpoüiller de la dignité Imperiale par ſon propre fils. Or comme il vouloit vanger vn tel outrage, dreſſant vne armee, il mourut au Liege aagé de 55. ans, le 7. Aouſt 1106. ayant regné 50. ans.

120. HENRI V. ſucceda à ſon aduenement, il ſurmonta Henry Duc de Lorraine, & Robert Comte de Flandres, & les contraignit de luy iurer fidelité, il mena ſon armee à Rome, il fut en l'an mil 111. proclamé Empereur par le Pape Paſcal, & par vne publique declaration furent confirmez les anciens Priuileges de l'Empire. A peine l'Empereur eſtoit-il hors de Rome, que le Pape ne reſcindaſt toutes les ordonnances d'iceluy, & retracta ſa promeſſe, & à ſa ſuſcitatiõ les Saxons leuerent vne groſſe armee, & donnerent bataille à l'Empereur, l'an 1115. le 11. Ianuier, en laquelle il fut desfait, derechef l'Empereur retourne en Italie, mais ſe voyant ainſi agité par les armes du Pape, & par infinies ſeditions de ſes ſuiets, tranſporté de rage & fureur, ne ſe ſouciant plus de ſa partie, ioinct la priere des Eueſques, qui le prioient de quitter quelque choſe de ſon droict, il accorda au Pape ce qu'il demandoit, ce qui fut publié à Vvormes, l'an 1122. le 23. Septemb. Ayant appaiſé la haute Allemagne, il alla à Vtrecth, pour y mettre le pays en paix, où il tomba malade & mourut, le 23. Iuillet, l'an de grace 1125. & du monde 5807. ayant regné 22. ans.

121. LOTHAIRE II. de Saxe enuahit l'Empire malgré les Princes Alemãs, il entra en cõcurrence auec Conrad, qui eſtoit fils de la ſœur de Henry 5. mais S. Bernard appointa ces deux Princes. Et l'Empire demeura à Lothaire. L'Empereur

par deux fois en Italie & pacifia les affaires, dreſſa l'Eſtude des loix, & l'ordre de la Iuſtice, pour l'ornement du païs. Comme il retournoit en Allemagne fut ſurprins d'vne maladie dont il mourut en chemin le 6. Decembre 1138. & de l'an du monde 5100. ayant regné 11. ans.

122. CONRAD II. apres la mort de Lothaire fut eſleu Empereur par les Eſtats tenus à Mayence. Il ſurmonta Henry le ſuperbe Duc de Saxe, & de Bauiere qui vouloit eſtre Empereur. Guelphe ſon frere s'enferme en la ville de *Veinsberg*, & apres vn long ſiege, accablé de famine, eſt contraint de ſe rendre, la ville eſt donnee en proye aux ſoldats, les femmes ſupplierent l'Empereur qu'il leur permit de ſortir auec tout ce qu'elles pourroiét porter, l'Empereur leur accorde ceſte requeſte & penſoit qu'ils d'euſſent emporter ce qu'ils pourroient de leurs richeſſes, mais elles les laiſſerent & chargerent leurs marys ſur leurs eſpaules & prindrent leurs enfans à leurs bras, & ſortirent en tels equipages. L'Empereur voyant l'amitié de ces femmes leur fit vn banquet & leur pardonna, depuis il fut en Aſie auec le Roy Louys, il combattit le Turc en bataille rangee pres la riuiere de Meandre, où il en fit vne telle boucherie que ceſte riuiere deuint rouge comme ſang, & couuerte de corps morts, ayant par telle victoire chaſſé ſes ennemis, le chemin fut libre pour aller en Ieruſalem. L'Empereur reuint en Allemagne, ayant demeuré 4. ans audit voiage, il mourut à Bamberg, le 15. Feurier 1150. ayant regné 15. ans.

123. FRIDERIC ſurnommé Barberouſſe fut eſleu par le teſtament de Conrad, il acccepte l'Empire, vient à Rome où le Pape Adrian IIII. le couronna le 28. Iuin, il retourne en Allemagne. L'Italie ſe reuolte contre l'Empereur, il s'y achemine, leur donne bataille en laquelle il y eut 12000. Romains tuez ſur le champ: puis aſſiegea & print Rome. Le Pape Alexandre excommunia l'Empereur vint à Veniſe où il s'eſt proſterné aux pieds du Pape, lequel mit le pied ſur le col de l'Empereur & fit crier à haute voix, *tu marcheras ſur l'Aſpic & le Baſilic*, l'Empereur reſpõd au Pape *I'obeyray, Non à toy, mais à S. Pierre*, le Pape reſpõdit, *& à moy & à S. Pierre*, apres que l'Empereur eut l'abſolution, & ayant pacifié l'Italie, reuint en Allemagne, ſe prepare à la guerre d'Aſie & gagna trois batailles ſur les Turcs pres d'Icone, les mit en route. Saladin s'enfuit hors d'Aſie, Frideric pourſuit les victoires, conquiſt la Cilicie, taille en piece l'armee des Sarraſins: chaſſe les troupes de Saladin hors de la petite Armenie. L'Empereur battu de chaleur ſe voulant baigner en vne riuiere, s'y noya le 10. de Iuin 1189. & regna 27. ans.

124. HENRI VI. ſucceda à ſon pere Frideric, l'an de grace 1190. du conſentement des Princes de l'Empire. Il eſpouſa Conſtance fille de Roger Roy de Sicille, laquelle apporta à ſon mary, pour doüaire le Royaume de Sicille. Henry paſſa en Italie où il fut couronné par le Pape Celeſtin. Eſtant pouſſé par le Pape il enuoia vne belle armee en Aſie accompagnee des plus grands Seigneurs & Princes de l'Empire, mais la mort inopinee de Henry rompit le cours de leurs entrepriſes. Henry eſtoit allé en Sicille pour faire armer & eſquiper ſa gallere, à fin de ſuyure l'armee: mais eſtant à Meſſine fut empoiſonné par ſa femme, pour la hayne qu'elle luy portoit à cauſe de ſes adulteres, il mourut l'an du monde 5160. & de grace 1198. & regna 7. ans, & laiſſa ſon fils Frideric aagé de 5. ans ſous la tutelle de ſon frere Philippe.

125. PHILIPPE II. fils de Barberouſſe fut eſleu Empereur il y eut de grandes guerres, la pluſpart des Princes eſtoient du coſté de Philippe, mais le Pape &

autres Princes empeſchoient Philippe qu'il ne fuſt Empereur, & le Pape auoit promis la couronne à Othon fils de Henry V. & excommunia Philippe. Ce qui occaſionna de grandes guerres entre Othon & Philippe : & en fin l'Empire demeura à Philippe. Alors le Pape enuoya deux Cardinaux pour donner l'abſolution à Philippe, lequel il reconcilia auec Othon par le moyen du mariage de ſa fille. Toutes choſes ainſi accordees l'Empereur eſtant à Bamberg pour ſe faire medeciner, fit ſortir de ſa chambre tous ceux qui y eſtoient, & demeura ſeul auec Henry Truchefs, auec lequel il paſſoit le temps : ſur ce Othon de Vuitelsbach ſurnommé le Ieune, ſans monſtrer mauuais viſage entre dans la chambre, & donna vn coup de poignard dans la gorge de l'Empereur, dont il mourut le 22. Iuin l'an de grace 1208. & du monde 5170. ayant regné dix ans : l'Imperatrice voyant ſon mary ainſi tué mourut de triſteſſe.

126. OTHON V. eut l'Empire apres la mort de Philippe, mais il n'en iouyt pas long-temps : car il en fut debouté par la ſentence du Pape qui l'y auoit eſleué, il fut couronné à Rome par le Pape Innocent 3. mais l'Empereur s'eſtant rendu maiſtre de la Romagne Ancone & la Poüille, le Pape l'excommunia, l'Eueſque de Mayence publia l'excommunication en Allemagne, dont ſortirent pluſieurs guerres ciuiles : Othon ſe voyant aſſailly de tous coſtez, & que les Princes auoient eſleu Empereur Federic II. ſe retira en Brabant, où apres auoir perdu vne bataille contre Federic, & ſe voyant abandonné des ſiens, renonça de ſon gré à l'Empire le 3. an de ſon gouuernement.

127. FEDERIC II. fut couronné à Aix l'an de grace 1213. il fit alliance auec Philippe Roy de France, Othon quitte l'Empire, Federic pacifie l'Allemagne, on luy propoſe de faire la guerre en Aſie, ce qu'il promit : part de Brunſuic auec ſon armee pour y aller le 11. Aouſt 1228. ioint l'armee des Chreſtiens à Ptolemiade, fit vne trefue de deux ans auec le Sultan fort auantageuſe : il rentra en la poſſeſſion du Royaume de Hieruſalem, les priſonniers Chreſtiens relaſchez, ſans payer rançon, & apres auoir donné bon ordre en la Paleſtine, reuint en Italie, le Pape excommunia l'Empereur, dont ſortirent de grands troubles, ayant recognu que ſes amis & le bon-heur luy deffailloient, ſe retire en Sicile, en chemin il fut empoiſonné, & mourut au chaſteau de la Poüille le 3. Decemb. 1250. aagé de 54. ans, ayant regné 32. ans.

Apres le deceds de Federic il y eut des Schiſmes en l'Empire iuſques à Rodolphe, dont la pluſpart des Hiſtoriens qui eſcriuent les vies des Empereurs, mettent pour interregne & vacance de l'Empire tout ce temps là : ne voulant pas tenir pour Empereurs les ſuiuans iuſqu'à Rodolphe, qui furent eſleus par diuers partys durant les guerres ciuiles, & d'autant auſſi qu'ils ne furent pas couronnez à Rome : c'eſt pourquoy auſſi nous ne les compterons point pour Empereurs, & les mettrons ſeulement ſelon leur ordre.

CONRAD fils de Federic 2. fut creé Roy des Romains du viuant de ſon pere, & empoiſonné par Manfred ſon frere baſtard l'an de grace 1254.

HENRY Landgraue de Turinge fut eſleu Roy des Romains en haine de Federic 2. & de Conrad ſon fils, & mourut d'vn coup de fléche deuant Vlme au meſme an qu'il fut eſleu Roy des Romains.

GVILLAVME Comte de Hollande fut eſleu Roy des Romains, & approuué par le Pape Alexandre, & comme il eſperoit aller à Rome ſe faire couronner il mourut de ſon regne le 9. & de ſalut 1255.

RICHARD frere du Roy d'Angleterre fut auſſi eſleu Roy des Romains par Conrad Archeueſque de Colongne, & Louys Comte du Palatin du Rhin, & mourut le 6. an de ſon regne en Ianuier 1257.

ALPHONSE Roy d'Eſpagne qui auoit auſſi eſté eſleu par l'Archeueſque de Treues, & le Marquis de Brandebourg l'an 1257. en Ianuier, les Electeurs ne ſe pouuans accorder.

128. RODOLPHE DE HASPOVRG âgé de 54. ans fut eſleu en la ville de Francfort ſolemnellement par les Electeurs de l'Empire le 1. Octobre 1273. & fut couronné auec grande ſolemnité, il ſe reſolut d'eſtaindre en Alemagne toutes ſeditions, tumultes, brigandages, & guerres: & pour cet effect il fit marcher ſes troupes contre le Marquis de Bade & les confederez de Suabe, & les contraignit de demander paix. Puis marche en Autruche contre Ottacrus Roy de Boheme, & le ſurmonta en 2. batailles, lequel fut tué en la ſeconde le 26. Aouſt 1278. il fit raſer plus de 70. chaſteaux & places fortes, qui ſeruoient de retraitte aux brigands, fit mourir par Iuſtice 29. des principaux chefs, il n'entra point en Italie, mais il ſe tint en deuoir auec le Pape. Tellemẽt que par ſa ſageſſe, prudẽce, vertu & felicité eſteignit les guerres ciuiles, & fut cauſe que l'Alemagne fut reſtauree apres auoir eſté ſi longuement troublee, eſtant là vieil il mourut le 15. Iuillet l'an de grace 1591. & du mõde 5253. ayãt regné 19. ans, eſt enterré à Spire.

129. ADOLPHE DE NASSAV fut le 1. de May 1292. à Francfort par vne iournee Imperiale eſleu Empereur. A ſon aduenement il ſe preſſa au Roy d'Angleterre qui auoit guerre contre le Roy de France, moyennant cent mil eſcus, qui fut cauſe que les Princes de l'Empire ne tindrent plus compte de luy, & ſe moquerent ouuertement. Finalement Albert d'Auſtriche eſtant inueſty de l'Empire ſe mit en campagne, Adolphe vint au deuant de luy, ils ſe rencontrent pres de Spire où la bataille fut donnee le 2. Iuillet 1298. en laquelle Adolphe fut tué de la main d'Albert comme il ſe releuoit ayant eſté renuerſé par terre, & apres auoir regné 8. ans.

130. ALBERT fils de Raoul Duc d'Auſtriche fut receu au gouuernement de l'Empire par les 7. Electeurs, qui tous d'vne voix le proclamerent Empereur le 25. Iuillet, où ſe trouua ſi grande foule de gens que le Duc de Saxe y fut eſtouffé. Albert n'entra point en Italie, toutefois il y eſtablit des gouuerneurs, & pria le Pape Boniface 8. de le vouloir proclamer Empereur, ce qu'il fit, & auec cela le Pape donna à l'Empereur le Royaume de France, d'autant qu'il auoit excõmunié Philippe le Bel. Albert ne fit point la guerre hors d'Alemagne, mais dans le pays à diuers Seigneurs & Princes pour pluſieurs & diuerſes occurrences: il fut tué pres du Rhin par ſon propre neueu, auquel il auoit oſté la Duché de Snabe, comme à vn prodigue, eſtant accompagné de quelques Barons, le premier de May l'an de grace 1308. & du monde 5270. ayant regné dix ans.

131. HENRI VII. Comte de Luxembourg fut le 1. de Nouembre eſleu par les Eſlecteurs à Francfort, & confirmé par le Pape, à la charge qu'il rendroit l'Italie paiſible dãs 2. ans. L'Italie qui n'auoit veu Empereur depuis 60. ans nageoit en ſon propre ſang, eſpuiſee de richeſſes par des tyrans qui la tenoient eſclaue d'vne eſtrange ſorte, à cauſe dequoy elle imploroit le ſecours de l'Empereur. Il mene ſon armee en Italie, toutes les villes ſe mettent en ſa ſauuegarde, il ſe faict couronner à Milan. Les Guelphes & Gibelins ſont en trouble, l'Empereur fauoriſe les Gibelins, & ſurmonta les Guelphes, & fit faire de terribles executiõs. Cela fait il va à Rome où il fut declaré Empereur le 1. d'Aouſt 1312. Il aſſiege les

Florentins, leſquels n'en pouuans plus apoſterent vn Moyne Iacobin, lequel empoiſonna l'Empereur à Beneuent, en luy baillant le S. Sacrement par vne Hoſtie: ainſi mourut ce grand Prince le iour S. Barthelemy 24. Aouſt 1313. ayant regné 6. ans. Giſt à Piſe.

132. FEDERIC III. d'Auſtriche fut eſleu Empereur, & enſemble Loys de Bauiere fut eſleu auſſi, Louys fut couronné à Aix, & Federic auec moindre ſuitte fut auſſi couronné à Bonne par l'Archeueſque de Colongne, incontinent l'Alemagne fut partie en deux factiõs, & cela alluma vne cruelle guerre ciuile, laquelle dura 8. ans: il y eut des trefues, & eſſaya-on de pacifier ces differents, tellement que le iour S. Michel l'an 1323. Federic fut défait & pris priſonnier, & mis en vn chaſteau ſur le Nabe, fut deliuré à condition qu'il pourroit tenir le titre d'Empereur auec Louys ſa vie durant, & non point les droicts & la puiſſance de l'Empire. Il fut empoiſonné d'vn breuuage amatoire l'an 1330. le 13. de Ianuier.

133. LOVYS IV. demeura apres la mort de Federic ſeul Empereur, il paſſa en Italie où il ſe fit couröner luy & ſa femme: il eut de grandes contentions contre le Pape Iean 22. qui reſidoit lors à Auignon, tellement que ce Pape l'excommunia, & fit eſlire Charles fils du Roy de Boheme. Louys fit publier vn Edit d'abolition touchant ceux qui auoiẽt ſuiuy le party de Federic, par ce moyen il remit à ſoy les Princes Alemans, il fit tenir vne chambre Imperiale à Strasbourg, où il declara la cauſe pourquoy le Pape l'auoit excõmunié, & qu'il ſe ſouſmettroit à vn Concile, le Pape cõmanda à tous les Princes Alemans & Italiens de quiter le party de Louys, tellement qu'il ne peut auoir l'abſolution, ce qui cauſa de grands troubles: il mourut vn an apres l'eſlection de Charles le 11. Octobre l'an de grace 1347. l'an du monde 5039. & gouuerna l'Empire 33. ans.

134. CHARLES IV. du viuãt de Louys fut eſleu Empereur, mais apres la mort de Loys, les Eſlecteurs le rejetterent, & eſleurent en ſon lieu Gontier Comte de Schvartzembourg, en Turinge l'an 1349. le 2. Feurier, mais il ne veſcut gueres, car Charles corrompit ſon Medecin par argent, tellement qu'vn iour Gontier eſtat indiſpoſé au lieu d'vn breuuage fut empoiſonné par ce medecin: il ſe douta d'eſtre empoiſõné, car il contraint le Medecin d'aualer le reſte, il le vit tumber mort deuant luy, & Gontier ne veſcut gueres apres. Giſt à S. Barthelemy à Francfort. Charles eſtant demeuré ſeul Empereur paſſe en Italie l'an 1354. receut la couröne de fer à Milan, il alla à Rome où il fut declaré Empereur, eſtãt de retour à Mets il tint vne grande iournee Imperiale où fut fait ce tant celebre Edit de Charles, ſous le nom de la Bulle d'Or. Il ſollicita les Eſlecteurs que ſon fils fuſt deſigné Empereur, ce qui fut fait en l'an 1376. car Vvenceſlas fut coronné Empereur, & eſpouſa Ieanne fille du Duc de Bauiere Cõteſſe de Hollande & Zelande. L'Empereur ioyeux d'auoir eſleué ſon fils en la plus excellente dominatiõ de la Chreſtiẽté, mourut à Prague le 17. May 1375. ayãt regné 30. ans.

135. VVENCESLAS aagé de 15. ans 6. iours, apres ſõ eſlection fut couröné Empereur: ce Prince auoit la face tres-difforme & cõtrefaite, il reſſembloit mieux à vn Magot qu'à vn Prince, il eſtoit hebeté vilain, laſcif, cruel & ſanguinaire: il auoit mauuaiſe grace, ſon corps n'eſtoit propre que pour gourmander, paillarder: yurongner: il eſtoit ſoupçonneux & cruel, tuant des hommes à ſa table, à ſa chambre de ſa propre main. Finalement ſes ſubiets le prindrent priſonnier, le mirent en vn cachot l'eſpace de 4. mois, dont il eſchapa: tous les Eſlecteurs le deſmirent de ſa dignité Imperiale, 22. ans apres la mort de ſon pere: il mourut à Prague aagé de 57. ans, de ſon regne fut inuentée l'artillerie par vn Moyne.

36. ROBERT Comte Palatin du Rhin (apres que Vvenceslas fut deietté de l'Empire) fut esleu Empereur Prince de vif esprit, sage, & vaillant en guerre fut couronné à Cologne par l'Euesque dudit lieu, estant couronné passa en Italie pour empescher que Galias Duc de Milan ne vint au bout de ses desseins, mais l'Empereur ayant perdu la bataille se retira en Allemagne, & laissa les Italiens s'entretuer, ayant pacifié l'Alemagne mourut en paix chez soy le 18. May 1410. & l'an du monde 5372. ayant regné dix ans.

137. SIGISMOND Roy d'Hongrie & de Boheme fut esleu Empereur, & si tost qu'il le fut il tascha d'appaiser les troubles de la Chrestienté, & d'vnir tous les Princes pour recommencer la guerre contre le Turc. Lors il y auoit trois Papes, à sçauoir Benoist 111. à Auignon, Iean 23. à Bolongne, Gregoire 12. à Riminy. Sigismond poursuit vn Concile pour remedier à ses maux, il fit vn voyage par l'Italie, la France, l'Espagne, & l'Angleterre en grande diligence; il fit tant que les Roys & princes accorderent que l'on tiendroit vn Concile à Constance, là où se trouuerent les Roys & Princes Chrestiens, & les Empereurs de Grece & Trebisonde aussi en personne: l'Empereur retourne en Italie le 27. Decembre 1431. fit son entree à Milan: & ayant receu la couronne de fer, il prit son chemin à Rome ou il fut couronné le iour de la Pentecoste 22. May, de là il se retire en Hongrie, mais il y eut vne horrible guerre ciuile en Boheme à cause de la mort de Iean Hus qui fut bruslé au Concile de Constance. Finalement il deuint malade & mourut à Zuonne l'an du monde 5376. & de grace 1437. ayant esté Empereur vingt-sept ans, Roy d'Hongrie 51. Roy de Boheme 17. aagé de septante vn ans: c'estoit vn excellent prince, mais malheureux en femme & en guerre.

138. ALBERT d'Austriche gẽdre de Sigismond luy succeda à l'Empire & aux deux Royaumes d'Hongrie & de Boheme l'an 1438. il eut quelques guerres en Boheme, mais elles furent tost assoupies, & l'annee suiuante il fut surpris d'vne dissenterie pour auoir trop mãgé de melons, il mourut en Hongrie le 27. Octobre 1439. ceste mort precipitee fut la semence de nouueaux troubles.

139. FEDERIC IV. d'Austriche fut esleu Empereur le 30. Mars 1440. il osta le Schisme suruenu en l'Eglise touchant le Concile de Basle: il alla à Rome, il espousa Eleonor fille d'Edoüard Roy de Portugal, fut declaré Roy de Lombardie, & 2 iours apres il fut auec sa femme declaré Empereur des Romains l'an 1442. ayant entendu que l'Allemagne estoit en grand trouble, se hasta d'y retourner, mais si tost qu'il y fut arriué il appaisa tout. Finalement il mourut d'vn flux de ventre fort aagé, ayant regné cinquante trois ans. En ce temps l'Art de l'IMPRIMERIE fut inuenté en Alemagne, & les premiers Liures imprimez à Mayence, & l'an 1440. la ville de Constantinople fut prise par le Turc.

140. MAXIMILIAN fils de Federic paruint à l'Empire le 6. Feurier 1486. il fut fort amateur des gens doctes, & fit reuiure en Allemagne toutes les bonnes sciences qui estoient presque enseuelies: il eut plusieurs guerres dedans & dehors l'Empire, il fut aux guerres sanglantes d'Italie, esquelles il fut peu heureux mais il eut forte guerre pour la Sicile contre Charles 8. Roy de France. Il eut aussi guerre contre les Suisses. Finalement il tint la derniere iournee Imperiale en grande compagnie des princes de l'Empire, en la ville d'Ausbourg, ou il fut parlé de la guerre contre le Turc. Car Selim auoit exterminé les Mamelus, & fait pendre le dernier Sultan d'Egypte: & il mourut d'vn flux de ventre le 12. Iauier 1519. aagé de 59. ans vn moys & 20. iours, & auoit regné 32. ans 11. moys.

141. CHARLES V. Roy d'Eſpagne fut eſleu Empereur par les Eſlecteurs, le dix-huictieſme Iuin 1520. priſt les armes contre le grand Roy François ſon cõpetiteur en l'Empire, fiſt ligue auec le Pape, & le Roy d'Angleterre: il enuoya le Duc de Bourbon en Italie, pour ſecourir Anthoine de Leue, qui eſtoit aſſiegé dans Pauie: ces deux chefs donnent bataille aux François, le Roy François, & les principaux chefs furent pris priſonniers, donna pour femme Eleonor ſa ſœur au Roy de France, apres luy auoir fait payer deux millions d'or de rançon: il retourna en Allemagne, & ſe delibera d'aller au deuant du Turc à Vienne, & luy preſenter bataille: mais le Turc s'enfuyt auec beaucoup de perte: les Princes Proteſtans d'Allemagne luy firent la guerre, leſquels il mit en route: il pacifia l'Allemagne, fit vne ligue auec Iules III. pour chaſſer les François d'Italie: leua vne puiſſante armee en Allemagne, vint aſſieger Metz, là où il trouua que ſa bonne fortune commençoit à le laiſſer: apres que ſon fils euſt eſpouſé Marie Royne d'Angleterre, il luy donna le Royaume de Naples, & ſe trouuant fort tourmenté de goutres, renonça à tous ſes Eſtats, & quitta l'Empire à Ferdinand ſon frere, l'an 1555. & puis fut à Bruxelles, où il fit faire le ſerment à tous les Seigneurs d'obeyr à ſon fils Philippes, & puis ſe retira en Eſpagne, & mourut le 21. Septembre 1558. aagé de 57. ans, 8. moys, & 21. iours, ayant regné 38. ans Empereur, & 44. Roy d'Eſpagne.

142. FERDINAND d'Auſtriche, frere de Charles le V. fut le 5. de Ianuier 1531. proclamé Roy des Romains en la ville de Cologne, & couronné à Aix le 11. du meſme moys, nonobſtant la proteſtation de nullité faite par l'Eſlecteur de Saxe des Proteſtans. Ce different dura quelques annees, mais il fut aſſoupy. Maintenant il faut venir à l'eſlection de Ferdinand pour eſtre Empereur, l'an 1558. les Eſlecteurs aſſemblez à la maniere accouſtumee, ils eſleurent Ferdinand Empereur, lequel enuoya Cuzman ſon Ambaſſadeur à Rome, pour faire entendre au Pape ſon eſlection. Il tint l'an 1559. vne iournee Imperiale à Francfort, en laquelle on traicta de la paix, & de la Religion. L'an 1561. les Princes Proteſtans d'Alemagne s'aſſemblerent à Noremberg: comme ils eſtoient là, ſuruindrent deux Legats du Pape Pie, pour les exhorter, & prier de ſe trouuer au Concile de Trente, & qu'ils auroient audience; preſenterent les lettres du Pape aux Princes. Au mois de Nouembre 1562. l'Empereur, les Electeurs & autres Princes aſſemblez pour eſlire vn nouueau Roy des Romains, Maximilian fils de l'Empereur Ferdinand, peu auparauant couronné Roy de Boheme, fut eſleu Empereur, & couronné Roy, auec grandes pompes, & ceremonies, le 25. Iuillet 1564. Ferdinand mourut à Vienne en Auſtriche, âgé de 60. ans, 9. mois, & quelques iours, ayant eſté ſeul Empereur ſept ans. Giſt à Pragues: il euſt quinze enfans de Anne Royne d'Hongrie.

143. MAXIMILIAN II. fils de Ferdinand d'Auſtriche, fut eſleu Empereur peu apres la mort de ſon pere: il tint ſa premiere Diette à Auſbourg, où ſpecialement fut traicté de la guerre contre le Turc, & les Vaiuode de Tranſyluanie, & quelles forces il falloit employer à la deffence du Royaume de Hongrie contre le Turc, ennemy hereditaire des Chreſtiens: l'Empereur demanda aux Eſtats d'Allemagne 40000. hommes de pied, & huict mille cheuaux, pour faire teſte au Ture, qui deſia eſtoit entré en la Hongrie. En ceſte annee 1566. Soliman Empereur des Turcs paſſa en la Hongrie auec vne armee de 60000. hommes de pied, & grand nombre de gens de cheual: & auec ceſte armee il paſſa le Danube, puis la Draue, ſur laquelle il auoit fait baſtir vn pont pour

passer son armee: ce pont fut dressé en 14. iours, il estoit long de & large de quarante deux toises: il fut faict en extreme diligence, auec basteaux liez, & enchaisnez ensemble par vn artifice admirable: assiege Segeth petite ville d'Hongrie, deuant laquelle il mourut d'vn flux de sang. Cependant Mahomet celant la mort de Soliman, print la ville d'assault; qui fut vne grande perte, tant de la mort du Comte Serim, que des autres braues soldats morts en ceste place, & bien cent pieces d'artillerie prinses en ceste place. Derechef, à l'instance de l'Empereur l'Archeuesque de Mayence assigna vne iournee Imperiale à Fulden, pour aduiser aux moyens de maintenir l'Allemagne en bonne paix. Au reste il tascha à ioindre le Royaume de Pologne à sa maison, pour rendre l'Empire plus ferme, & pour repousser l'impetuosité du Turc: il fut marié 29. ans, & eust de sa femme seize enfans: il mourut le 12. Octobre 1576. ayant regné douze ans.

144. RODOLPHE II. fils aisné de Maximilian, par le decez de son pere paruint à l'Empire, & succeda au Royaume de Boheme, & d'Hongrie, aagé de 25. ans: il a eu à diuerses fois de grandes guerres en Hongrie contre le Turc, auec diuers succez de part & d'autre. Finalement trefues furent accordees le douziesme Nouembre, 1605. entre l'Empereur, & le grand Seigneur; lesquelles durent encores à present: depuis il est arriué de terribles changemens en Transyluanie, & Hongrie, tant en l'Estat qu'en la Religion: tellement qu'en l'annee 1608. il fut contrainct de ceder, & quitter à l'Archiduc Matthias son frere, le Royaume de Hongrie, & toute l'Archiduché d'Austriche, sans en rien reseruer, & mourut sans enfans le 10. Feurier 1612. ayant regné 35. ans, quatre moys, aagé de 60. ans.

145. MATTHIAS frere de Rodolphe luy succeda à l'Empire, & fut esleu Roy des Romains en Francfort, le 13. du moys de Iuin l'an 1612. Ie rapporteray icy briefuement la forme, & ceremonies de son Election, & Couronnement, & ce qui s'y passa de plus remarquable.

Arriuee de Messieurs les Electeurs du sainct Empire en la ville de Francfort au Main, deputee à ceste Election.

Le Dimanche 10. 10. de May 1612. arriuerent le tres-reuerend en Dieu, & tres illustre Prince & Seigneur, Sr Iean Schweickhard Archeuesque de Mayence, & le tres reuerend en Dieu, & tres-illustre Prince & Seigneur, Sr. Ferdinand Archeuesque de Cologne, & respectiuement Archichancelliers de l'Empire par l'Allemagne & Italie, & Electeurs. Semblablement aussi les tres-illustres Princes, & Seigneurs, Sieur Iean Comte Palatin du Rhin, Duc de Bauiere, Administrateur, & Tuteur de l'Electorat Palatin, & le tres-illustre Prince & Seigneur, Sr. Iean George Duc de Saxe, Iuliers, Cleues, & de Berg, Archimareschal du sainct Empire, & Electeur, pour lors suspecteurs, & Vicaires du sainct Empire, chacun es places denommees par la bulle d'or.

Le Lundy suiuant, le 21. 11. de May, sont arriuez en la ville de Francfort le tres-reuerend en Dieu, & tres-illustre Prince, & Seigneur, Sieur Lothaire Archeuesque de Trier, Archichancelier du sainct Empire en France, & au Royaume d'Arles, & Electeur: comme aussi le soir du mesme iour Ambassadeur du tres-illustre Prince & Seigneur, Sieur Iean Sigismond, Marquis de Brandenbourg, Archi-châbellan du sainct Empire, & Electeur, Duc de Preusse, Iuliers,

Cleue, Berg, & Stetin, &c.

Finalement le Mercredy ensuiuant, le 23.13. de May, arriua aussi le tres illustre, tres-puissant Prince & Seigneur, Sieur Matthias II. Roy d'Hongrie & de Boheme, &c. Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgongne, Styr, Kernten, Crain & Vvrtenberg, Marquis de Morauie, Comte de Habspurg, Tirol, &c. auec braue, & grand train, & bel appareil, auquel il y auoit iusques à cent Arquebusiers à cheual, lesquels Seigneurs, & Electeurs & Ambassades susdits, furent tous receus, & introduits splendidement en la ville de Francfort, par la cheualerie qui auoit esté leuee par la ville, & dont la plus grande part estoient bourgeois.

Ordre, & Seance des Electeurs, Seigneurs, & Ambassades au conseil tenu au Rommer, ou Maison de ville.

Or apres que les Electeurs du sainct Empire, de Mayence, Trier, Cologne, & l'Administrateur de l'Electorat Palatin, le Duc de Saxe, & les Ambassades de l'Electeur de Brandenbourg, comme a esté dict cy dessus, furent arriuez, dés le Mardy ensuiuant le 22. 12. de May, comme aussi en apres par diuerses fois, ils tindrent conseil par ensemble au Rommer, ou la Maison de ville, en vne sale specialement à ce dediee. Il y eust en ceste sale sept sieges couuerts de velours noir, & cussins de mesme, disposez par ordre, l'vn apres l'autre prés la fenestre, dans lesquels s'assirent lesdicts Electeurs, l'Administrateur, & l'Ambassadeur, à sçauoir pour commencer à la main droicte, premierement le Palatin; apres luy le Roy de Boheme, en qualité d'Electeur: & apres sadite Maiesté, l'Electeur de Mayence, puis celuy de Trier, celuy de Cologne, celuy de Saxe, & en fin celuy de Brandenbourg. Au deuant d'eux estoit dressee vne table longue, couuerte de velours noir, à laquelle estoient assis les Chanceliers & Secretaires desdits Seigneurs: & sur les bancs d'alentour, & autres sieges, estoient assis leurs principaux Conseillers.

Mais entre autres choses, desquelles (qui furent tout aussi tost tirees en consultation) le poinct du iurement en fut vne: lequel selon la teneur de la bulle d'or, les bourgeois de la ville sont tenus de iurer. Parquoy, & apres que Messieurs les Electeurs l'eurent requis, tant du Senat, que de la bourgeoisie, & des soldats gagez de la ville; & pour cét effect eurent designé le Samedy 26. 16. de May, auec expres commandement de faire sortir de la ville tous ceux qui n'appartenoient à la suitte des Electeurs. Dequoy l'honorable Magistrat en aduisa ses bourgeois & habitans, dés le Vendredy au deuant, par le son du tambourin, & cry public.

Forme du Serment que le Magistrat, le Senat, & soldats de Francfort, prestent aux Electeurs du sainct Empire.

Et le Samedy ensuiuant, qui estoit le 26. 16. de May, auant le disner, Messieurs les Electeurs, & l'Ambassade de l'Electeur de Brandenbourg, le sieur Adam Gans, noble, Seigneur de Putlitz, estans assis sur des chaires de velours noir, en l'ordre que dessus, en la sale haute de la Maison de ville, en vn lieu releué de planches d'enuiron vn pied de hauteur; l'honorable Magistrat de Francfort leur presta le premier ledict serment, en la forme qui leur

fuſt propoſé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence, le ſieur François Philippe Eauſt, & à peu pres de ceſte teneur. A ſçauoir qu'auant toutes choſes le Magiſtrat de Francfort deuoit en toute fidelité promettre, & iurer au tres reuerend Prince, & Sr, Sr Iean Schvveickhard, Archeueſque de Mayence & Electeur, &c. ſe repreſentant en ſon nom, & au nom des autres Sieurs Electeurs ioints à l'Adminiſtrateur de l'Electorat Palatin, & à l'Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandenbourg, de vouloir maintenir en toute fidelle diligence, & ſerieuſe prouuoyance tous & vn chacun des Electeurs, ſoit de la ſurprinſe l'vn de l'autre, en cas qu'il ſuruinſt de la meſentente entr'eux, ſoit contre toute iniure qui pourroit eſtre faite à eux, ou à aucun de ceux qu'ils ont en leur ſuite à Francfort au nombre de 200. cheuaux, à peine des punitions inthimees par la bulle d'or. Et pendant le temps de l'Election, de ne laiſſer, ny permettre à aucune perſonne, de quelque eſtat & qualité qu'il puiſſe eſtre, en aucune façon entrer en la ville de Francfort, hormis à leurs meſſagers, & gens de commandement: Auſſi ceux qui durant, ou apres l'entree des Princes s'y pourroient eſtre fourrez, de faire ſortir de la ville ſans delay par voye de fait, ſous peine mentionnee en la bulle d'or.

Auſſi toſt apres cela, le Senat le leur promit en main, & iura publiquement & en preſence de beaucoup d'aſſiſtans, ſelon la forme du ſerment propoſé par le Chancelier de l'Electeur de Mayence. Cela faict, l'Adminiſtrateur de l'Electeur Palatin, & l'Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandenbourg, ſe leuerent pour s'en aller vers la feneſtre de la ſale qui regarde ſur la place, & de là virẽt la bourgeoiſie, qui ſelon l'aduis qu'elle en auoit receu le iour de deuant, s'y eſtoit raſſemblee, pour faire le meſme ſerment. Et en meſme temps les ſoldats, qu'on auoit raſſemblez de tous les quartiers de la ville en vne place qu'on nomme le Ramhoff, & depuis conduit en bel ordre ſur la place deuant le Rommer, ayans faits vn cercle, preſterent de meſme le ſerment qui leur fuſt propoſé, & ce à la veuë de Meſſieurs les Electeurs. Les iours enſuiuãs Meſſieurs les Electeurs à diuerſes fois, & preſque tous les iours retournerent à leurs ſeſſions & conſultations, comme auparauant & au meſme lieu; & finalement deſtinerent le 13. 3. de Iuin pour le iour de l'Election, qui s'eſt auſſi tenu & obſerué comme s'enſuit.

Le Mardy, 2. de Iuin le iour precedant l'Election, deuant midy l'honorable Magiſtrat de la ville de Francfort fiſt de nouueau ſonner le tambour & proclamer, que tous & vn chacun des eſtrangers, & de ceux qui n'eſtoient compris en la ſuitte des Electeurs, ou qui ne ſe fuſt obligé par ſerment au Senat, euſt quant & quant à vuider la ville. Et apres midy toutes les portes de la ville furent cloſes, & fermees.

Ceremonies obſeruees en l'Election Royale qui ſe faict au Temple de ſainct Barthelemy: les habits & veſtemens Electoraux: l'ordre, & rang que tiennent les Electeurs allans audit Temple, & le ſerment qu'ils preſtent à l'Autel auant qu'entrer au Conclaue d'Election.

Mercredy le 13. 3. Iuin, 1612. ſe fiſt eſlection Royale: & premierement la bourgeoiſie fut en armes, raſſemblee en diuers endroicts de la ville, ſingulierement ceux qui auoient eſté mis à deux rangs depuis le Rommer, iuſqu'à l'Egliſe de ſainct Barthelemy, parurent en tres bel équipage.

En apres,

En apres le Magiſtrat fit ſonner vne demie heure durant, vne groſſe cloche, qu'on nomme la Cloche de l'alarme. Apres 7. heures les Electeurs ſe r'aſſemblerent au Rômer, ou Maiſon de ville, y eſtans venus tres-pompeuſement à cheual, & y ayans tardé enuiron vne heure à s'habiller de leurs habits Electoraux, en diuerſes chambres; eſtans habillez, vindrent à s'entr'attendre en la grande ſalle du Cõſeil. Sur les 8. heures ils deſcendirent du Rômer, monterent à cheual, & cheuaucherent ſelon l'ordre qui s'enſuit, vers le temple de S. Barthelemy. Premierement vn grand nombre de Conſeillers, Nobles, & d'autres eſtats, au ſeruice des Electeurs marchoit deuant; les Mareſchaux des Electeurs de Mayence, & de Trier, Iean Philippe de Hoheneck, & Melchior Sr. d'Eltz, chacun d'eux portant en main vne eſpée en vn fourreau doré, ſuiuoient à cheual: apres eux le Tres-reuer. en Dieu Prince & Sr, Sr Iean Schvveickhard Electeur de Mayẽce, & le Tres. reuerẽd en Dieu Prince & Sr, Sr Lothaire Archeueſque de Trier, ſuiuirẽt veſtus de leurs habits Electoraux, à ſçauoir de robes eſcarlattes fourrées, & parées par dehors d'hermine blanche, & d'vne mitre de meſme couleur & fourrure: en apres cheuaucherent les Mareſchaux de l'Archeueſque de Cologne, & du Royaume de Boheme, l'vn deſquels, à ſçauoir celuy de Cologne, portoit en ſa main vne eſpée en vn fourreau doré; & le Mareſchal de Boheme vne autre en vn fourreau de velours rouge. Et immediatement apres eux ſuyuoit le Tres-reuerend Tres-illuſtre & Tres-genereux Prince & Sr, Sr Ferdinãd Archeueſque de Cologne, &c. à droicte, & ſa Majeſté Royale, comme Roy de Boheme, & en qualité d'Electeur, à gauche, veſtus & parez de meſmes habits & bonnets, que les deux premiers Electeurs Eccleſ. mais ſa Majeſté Royale eſtoit encor ornée par deſſus ſon bonnet, de la Couronne de Boheme. Apres luy marcheoyent Pleickhard de Helmſtett Mareſchal du Palatinat, & le Sr Maximilian de Pappenheim Mareſchal du S. Empire, chacun deſquels portoit ſemblablement en main vne eſpée dans vn fourreau doré, & apres ſuiuoyent à cheual les Tres-illuſt. Prince & Srs, Sr Iean Palatin du Rhin, Adminiſtrateur de l'Electorat Palatin, à droicte; Sr Iean George Duc de Saxe, Iuliers, Cleue, & Berg, &c. Electeur, au milieu; & le Sr Adam Gans, Sr de Putlitz, &c. comme Ambaſſadeur de l'Electeur de Brandenbourg, à gauche; entre leſquels les deux Electeurs du Palatinat, & Saxe, auoient auſſi chacun vne robbe de velours rouge, fourrée, & parée par dehors d'hermine, & vn bonnet ſemblable aux autres Electeurs Eccleſ. mais l'Ambaſſadeur de Brandenbourg eſtoit habillé de noir ainſi qu'à l'ordinaire, on ne portoit auſſi deuant luy aucune eſpée, d'autant que l'Electeur de Brandenbourg n'eſtoit luy-meſme preſent en perſonne. En cét ordre eſtans paſſez entre les deux rangs des bourgeois bien eſquippez, & arriuez à ſainct Barthelemy, qui eſt vne grande Egliſe baſtie en croix, & ornée d'vne belle & haute tour deuers le Septentrion, ils deſcendirent, & entrerent au Temple, là où dés leur arriuée les trompettes des Electeurs, dont il y auoit bon nombre, & qui eſtoyent colloquez ſur vn eſchauffaut fait à propos, commencerent tous enſemble à ſonner, & au deſſous les tambours de camp à battre: ce qui rendit de ſoy vn ſingulier eſclat lequel ils cõtinuerẽt iuſques à ce que les Electeurs fuſſent tous entrez au chœur qui eſtoit fort bien orné de toutes ſortes de belles, & riches tapiſſeries tiſſuës d'or & de ſoye, comme auſſi les ſieges des Electeurs eſtoyent couuerts de velours noir, & les couſſins de meſme, hormis ceux du Roy de Boheme qui eſtoit tres-richement paré d'vne piece de drap d'or. Or chacun des Electeurs ayant

pris le siege qui luy auoit esté preparé, à sçauoir les Electeurs de Mayence, de Boheme, & du Palatinat, à droicte du chœur: au milieu là ou le Chantre a accoustumé de se seoir, celuy de Trier; & à gauche celuy de Cologne, & de Saxe, ensemble l'Ambassadeur de l'Electeur de Brandenbourg, & quelques vns de leurs principaux Conseillers, & du Clergé ayans eu entree, le Sieur & Mareschal de Pappenhein ferma les huis. Et tost apres on commença à sonner les Orgues, & à chanter *Veni sancte Spiritus*, que les Musiciens acheuerent du haut de la gallerie qui respond dans le chœur.

Sur ce le Suffragan de Mayence se mit à faire l'office de la Messe: mais le Palatin, aussi Saxe & Brandenbourg, qui n'ont pas accoustumé d'assister à ces sacres, se retirerent auec leurs gens au cõclaue de l'Election, qui est tout joignant le chœur, au droict costé, & s'y arresterent iusqu'apres la Messe dicte, qui fust entremeslée de tres-bonne musique, puis retournerẽt à leurs places; & apres qu'on eust chanté & acheué l'hymne *Veni sancte Spiritus*, les Electeurs auecques l'Ambassadeur de Brandenbourg, se rendirent deuant l'Autel, où ils furent conduits chacun par son Mareschal, portãs vn glaiue au fourreau, hormis le susdict Ambassadeur de Brandenbourg: & là en vertu de la bulle d'or, ils presterent le serment en ceste sorte, à sçauoir qu'vn chacun d'eux monta sur le plus haut degré de l'Autel, se tourna deuers les assistans; & l'Electeur de Mayence entre-deux leur ramenteust les causes de leur assemblee, & que c'estoit pour faire le serment porté par la bulle, & qui se doit faire auparauant l'Election. Et là dessus luy-mesme le premier le rendit es mains de l'Electeur de Trier; puis l'ayant requis, & leu aux autres Electeurs, en mesme sorte, ils iurerent aussi tous, les Ecclesiastiques mettans la main sur l'estomach, & les seculiers sur les Euangiles.

L'Electeur de Mayence requist aussi que deux Notaires en prinssent acte, & la missent par note, & qu'ils en fissent vn, ou plusieurs instruments: il y en eust qui se presenterent, & toute la Noblesse & autre assistans, furent requis, & prins à tesmoings.

Le serment fait, les Electeurs s'en retournerent vers leurs sieges, & apres que l'on eust acheué de chanter l'Antiphone *Veni sancte Spiritus*, auec les autres collectes qui y dependent, ils entrerent en la Chappelle Imperiale, ou Conclaue d'Election, qui est vne place estroicte, & en long, joignãt au chœur deuers Midy, & ayãt vn Autel bien paré, comme elle estoit outre ceste en ce tẽps de belles & riches tapisseries tissuës de fil d'or, & de soye: & là se mirent à proceder à l'Election d'vn Roy des Romains, & Empereur pour l'aduenir.

Or auoit-on aussi appresté au ieune Prince Palatin vne place ornée & tapissée de drap d'or, semblablement à la Royne, & aux Damoiselles de sa suitte, en haut sur la voûte du Temple, vis à vis du chœur à la fenestre du milieu, d'où il se pouuoit voir bien commodément toute qui se traittoit dedans, & hors le chœur.

Mais apres que les Electeurs eurẽt esté ensemble en la Chappelle, ou Conclaue d'Election, & que pendãt ce temps ils eurent par deux diuerses fois fait entrer & ressortir leurs Cõseillers principaux, & Notaires, en fin estans tombez d'accord de l'Election, & la proclamation faicte en la Chappelle d'Election, ils en sortirent, le tout ayant duré vn tron vne heure. Et en premier lieu, sortit l'Electeur de Mayẽce, puis celuy de Cologne, & de Trier, qui conduisoyent au milieu sa Majesté Royale d'Hongrie & de Boheme, comme s'ilz

Roy des Romains. A la fin sortirent le Palatin, Saxe, & Brandenbourg; & les trompettes, & clairons recommencerent à sonner, & les tambours à frapper: ce qui donna vn grand retentissement en l'Eglise, comme encore toutes les grosses cloches qui furent sonnees sur les tours en signe d'applaudissement, & les gros canons qu'on lascha de ioye sur les rempars de la ville. Cependant sa Majesté fut menée vers le haut autel du chœur, & elle s'agenoüilla sur le plus haut degré d'iceluy; mais les Electeurs demeurerent debout à costé d'icelle, puis on commença à chanter *Adiutorium nostrum in nomine Domini*: Item le Pseaume, *In virtute tua lætabitur Rex, &c.* & autres prieres conuenables à l'actiõ, & en faueur du Roy nouuellemẽt esleu: icelles acheuees, les Electeurs mirent le Roy sur l'Autel, & on chanta le *Te Deum laudamus*, depuis vn bout iusqu'à l'autre, & ce à trois chœurs, à sçauoir sur les Orgues, en Musique, & tiercement sur les Trompettes & clairons du Roy, & des Electeurs.

Theatre erigé au deuant du chœur pour le Roy des Romains nouuellement esleu, & pour les sept Electeurs.

Celafait, on s'ouurit vne porte à la main droicte du chœur, & on reconduisit sa Majesté Royale de dessus l'Autel, & les Electeurs & l'Ambassadeur de Brãdenbourg la reconduisirent par le chœur ve.s vn theatre erigé par dehors au deuant du chœur, suspendu, & couuert de tous les costez de toutes sortes de belles tapisseries: il y auoit sur ce theatre sept chaires couuertes de velours noir, pour les Electeurs.

Et outre ces sept, il y en auoit encore vne autre releuée d'vn degré plus haut que les autres, & couuerte de drap d'or, sur laquelle s'assistle Roy nouuellement esleu: mais les Electeurs s'assirent chacun en son rang, à sçauoir l'Electeur de Mayence, & l'Administrateur Palatin à sa droicte; l'Electeur de Cologne, celuy de Saxe, & l'Ambassadeur de Brandenbourg, à sa gauche; de Trier au milieu: l'Administrateur tenoit en main la pomme de l'Empire, Saxe l'espée, & l'Ambassadeur de Brãdenbourg le sceptre. Cependant que chacun des Electeurs prenoit sa place, les trompettes sonnoyẽt, & les tambours battoyent; & eux ayans cessé, la proclamation se faisoit par le Reuerend Sieur *Georg Foicderich Greiffenclae de Bolrabn*, grand Preuost de Mayence & Vvormes, presque en ce sens.

Proclamation, & publication de l'Election.

Que veu par la mort de feu tres-illustre, & tres-puissant Prince & Sr, Sr Rodolphe II. Empereur Romain de tres-heureuse memoire, le sainct Empire estoit demeuré vaquãt, les tres-reuerẽds, tres-illustres, tres-genereux Princes & Srs, Srs Electeurs & Ambassadeur icy presents, s'estoyẽt ainsi qu'il conuient, & selon la teneur des loix Imperiales dressez sur ce fait, mutuellement accordez de l'election & choix d'vn autre Chef, à l'hõneur & gloire du Tout-puissant, à l'vtilité & salut de l'Empire Romain, & à l'augmentation de la Chrestienté: & que pour lors ils denommoyẽt & declaroyẽt le tres-illustre, & tres-puissant Prince & Sr, Sr Matth. II. Roy d'Hongrie, & de Boheme, &c. Archiduc d'Austriche, nostre tres-clemẽt Sr; & l'esliſoient au nom du Tout-puissant, pour Roy des Romains, & Empereur à venir. Ceste mutuelle Esle-

ction se publioit de la part des Electeurs & leurs deputez, à fin qu'vn chacun d'oresnauant sçache rendre l'honneur & le deuoir comme il conuient, à sa Majesté Royale esleuë.

Apres ceste publication, les trompettes & tambours recommencerent leurs sons de resiouïssance, & cependant les Electeurs auec sa Majesté Royale se leuerent de leurs chaires, & descendirent du theatre: & premierement celuy de Trier, puis les trois Electeurs seculiers, ensemble l'Ambassadeur de Brandebourg, l'vn à costé de l'autre, à sçauoir le Palatin auec la pomme de l'Empire à la droite, le Saxe auec l'espée nuë au milieu, Brandenbourg auec le sceptre à la gauche, sa Majesté Royale suiuoit, & peu apres Mayence à dextre, Cologne à senestre.

Ainsi ils sortirent du temple, & monterent à cheual deuant la grãde porte d'iceluy, cõduisirent sa Majesté en l'ordre que dessus, iusques à son palais, en la maison qu'on appelle au grand Braunfels: mais au deuant d'eux marchoiẽt en premier lieu les Officiers de sa Majesté, puis ceux de l'Electeur de Saxe, & apres eux tous les autres officiers des autres Electeurs, comme aussi les Trompettes de sa Majesté, lesquels les vns apres les autres remplissoyent les ruës du retentissement de leurs trompettes & tambours. En fin apres les principaux Conseillers des Electeurs suyuoient les Electeurs eux-mesmes auec sa Majesté en l'ordre que dit est. Ainsi par la grace de Dieu s'est heureusement acheuée l'eslection Royale, & sa Majesté Royale d'Hongrie, & Boheme, Matthias II. est d'vn vnanime consentement des Electeurs, & à la ioye, & applaudissement d'vn chacun, esleu pour Roy des Romains, & Chef du S. Empire.

Or combien que l'eslection fust faite selon le recit qui en a esté deduit, si est-ce que les Electeurs cõtinuerent à se r'assembler les auant-midys au Rommer, en la Maison de la ville, pour y deliberer & resoudre des affaires importans & concernans l'Empire.

Le reste du temps se passoit en mutuelles caresses, festes & banquets, qui se sont faits à diuerses fois, & tres-sõptueux, auec grãd appareil, tant de la part des Princes Electeurs, que des autres Princes, Comtes & Srs, qui dés aussi tost apres l'eslection abonderent en grand nõbre en la ville. Apres les banquets il se voyoit toutes sortes de beaux & nobles exercices, courses, comme à courir la bague & manier cheuaux, iusques à ce que le couronnemẽt Imperial, pour lequel on faisoit toutes sortes d'appareils, se parfist heureusemẽt le Dimanche 24. 14. de Iuin, comme il sera dit cy apres.

Pendant ce temps, & le Ieudy 21. 11. de Iuin deuant le Couronnement, la feste du Corps de Christ escheut; on fist lors vne procession depuis le temple de S. Barthelemy, iusques au Cõuent des Predicateurs, à laquelle sa Majesté, auec les Electeurs Ecclesiastiques, & plusieurs autres de haut & bas estat, assisterent en grand nombre.

DV ROYAVME DE HONGRIE.

SOMMAIRE.

1. QVELLES Prouinces & pays sont compris sous la HONGRIE, & d'où elle a pris son nom. 2. Quels sont les bornes de ce Royaume, & son climat. 3. Diuision du pays de Hongrie en deux parties, & d'où vient le nom de Bude, ville capitale du Royaume, sa belle & forte assiette. 4. Description des autres principales villes, entre lesquelles est Stridon, patrie & lieu de naissance de S. Hieroſme: & Iauarin vulgairement Rab, ville imprenable en apparence, & neãtmoins prise sur le Turc par vn Gentilhomme François le Sieur de Vaubecourt. 5. Des froments de Hongrie se changeans en autre meilleure espece la troisiesme année. Des vins sulfurez de forte odeur, & enyurans soudainement. 6. Description des riuieres, lacs, fontaines d'eaues chaudes medicinales, & montagnes plus renommees de ce pays. 7. Du sel mineral de Maromarusie, & eaux miraculeuses conuertissans le bois en pierre. Autres eaux boüillantes transformans leur element en pierre. Autres nitreuses qui coulans en hyuer se glacent & gelent en este. Autres qui amollissent le fer cõme boüe. Autres qui font la chrysocolle ou soudure d'or. 8. Des mines d'airain de Meusole: & de l'abysme du Comté de Zolie de si mortelle odeur qu'elle tuë les oiseaux volans par dessus. 9. Hongrie habitee en diuers temps par diuerses nations barbares de Pannoniens, Gots, Huns, Scythes. 10. De la disposition des neuf Cercles qui enuironnoient anciennement tout le pays, & du mot du guet qui se donnoit d'vn Cercle à autre. 11. Hongrois anciennement farouches, seditieux, vindicatifs: auiourd'huy ciuilisez, & adonnez à l'exercice des armes. Leur maniere de viure & d'habillements, de leurs mariages, & funerailles. Leur langage & façon d'escrire particuliere. 12. Coustume des Hongrois porter mouſtaches longues & barbe raze. 13. Leur richesse en bestail & abondance de viure: & les petites forces de ce Royaume. 14. Des deux Magistrats principaux de la Hongrie dont le Palatin est le premier, & des autres officiers du Roy. 15. Du duel & combat d'armes ordonné ès causes difficiles à iuger. 16. Des successiõs dont les seuls masles sont capables. 17. Diuersité de sectes de Religion qui regnent en Hongrie, & de la grande conformité du Caluinisme auec le Mahometisme. 18. Du nombre des Archeuesches & Eueschez de cet Estat. 19. Liste des Roys de Hongrie, leur regne & mort. 20. Relation des differens & troubles suruenus l'an 1605. en ce Royaume pour le fait de la Religion, & pour les charges & dignitez aux armees. 21. Articles de la paix faite pour la Hongrie auec Botsay en Septembre 1606. 22. Conference de Debrina entre les Ambassadeurs & Deputez de l'Empereur & de l'Archiduc Matthias: & de ce qui y fut conclu pour la decision de leurs differents. 23. Ceremonies obseruees en Hongrie en la reception, sacre & couronnement du Roy Matthias.

RVIS que cét Estat a tousiours esté separé de l'Empire il est à propos d'en faire vn discours particulier, afin qu'on recognoisse le pays que le Roy Matthias auoit sous sa puissance n'estant que Roy d'Hongrie.

I. La Hongrie comprend aujourd'huy toute la basse Pannonie, nommee la seconde Proconsulaire, tout le pays des Iazygiens Metanastes, que Ptolemee enferme entre le Danube & le Tibisce, & les monts de Sarmace: & embrasse encor la partie de la Dace qu'on nomme Transyluanie, qui a toutesfois ses Vayuodes, & n'obeyt pas à ce nouueau Prince. Elle a tiré ce nom des Huns ou Hongres, peuples de Scythie qui s'y sont habituez, & qui sont sortis de Iuhre ou Iugre pays de Scythie assis du costé du Nordoüest, qui est maintenant tributaire du Duc de Moscouie.

II. Ce Royaume a pour ses bornes du Midy la riuiere du Saue, qui le separe de la Croace, & de la Seruie, qui sont en la partie de l'Esclauonie, qui regarde la mer Hadriatique; du Nort la Pologne & la Russie, diuisees par le mont de Carpate: du Ponent l'Austriche jadis Prouince capitale de la haute Pánonie, auec la Moraue, & la Stirie, & du Leuant la riuiere de Tibisce, aujourd'huy Tisse ou Patisse. Mais si nous voulons enclorre en ce Royaume la Transyluanie, il aura pour limite du Leuant les deux Valachies, c'est à sçauoir la Sous-aspine, & la Moldauie, separees par la riuiere d'Alute, nommé pour le present Olt par les Hongrois, & Alt par les Allemans.

On loge ce Royaume entre le milieu du 6. & du 7. climat, tellement qu'il comprend le 16. & 17. paralelles, & son plus grand iour d'Esté est au dessus de 15. heures & demy iusques à 16.

III. La Hõgrie est diuisee en deux parties, dont on nomme l'vne au deça du Danube, & l'autre au delà, & le milieu de la derniere est arrosé de la riuiere de Tisse. La ville capitale du Royaume est Bude, qui porte, comme on dit, le nom du frere d'Attile, ou bien l'a tiré des Budins peuples de Scythie, dont Herodote fait mention. Appian, Irenique, & Althamere la prénent pour la Curte de Ptolemee. Les autres pour l'Aquincum du mesme autheur, & d'Antonin. Elle est vulgairement appellee Offen. Si l'on considere l'assiette de ceste ville, qui est en partie montueuse & bien fortifiee, on iugera qu'il est impossible de voir rien de plus agreable, ou de plus fort en toute la Hongrie. Elle fut prise par Solyman Empereur des Turcs le vingtiesme d'Aoust l'an mil cinq cents
4. vingt-six. Les autres sont Bosonie, communement Presborgh, bonne ville, où la riuiere de Lext diuisant la haute Pannonie d'auec la basse, se mesle dans le Danube. Ceste ville est ancienne, iouyt d'vne agreable assiette, & d'vn bon air, & surpasse en beauté plusieurs villes de Hongrie. Il y a vn fauxbourg au sommet d'vne haute montagne vn chasteau fort au possible. On voit pareillement en Hongrie Belgrade, nommee par les anciens Taurunum, vulgairement Albegreque, & en Alemand Griechs Vveissenburg, qui fut prise par Solyman l'an de salut 1520. Apres cela du lõg du Danube on trouue Singidun, que le Turc prit l'an 439. A my chemin de ces deux villes, on voit le champ de Maxons, où Iean Huniade emporta vne victoire signalee sur Mahomet Empereur des Turcs l'an mil quatre cens cinquante six. Contremõt le fleuue on trouue plusieurs lieux emportez par les Turcs sur les Chrestiens, comme la ville de Valpe, prise l'an 1543. celle de Cinq-Eglises sur le Draue, prise en

Zigeth

la mesme annee 1543. celle de Zigeth prise l'an 1566. On void encor en ce Royaume Strigogne sur le Danube, communemẽt Gran, jadis Archeuesché, & maintenant la proye des Turcs. Albe-Regale ou royale, autrement Stulvveysenburg, place destinee à la sepulture & au couronnement des Roys de Hongrie, & prise par le Turc l'an 1543. Presque en la mesme cõtree on void Stridon, patrie de S. Hierosme, & pareillement la forte ville de Komore, que les Turcs ont tant de fois attaquee en vain, & qui est en vne isle de mesme nom. Il y a aussi Iauarin, vulgairement Rab, place assise sur le Danube, qui semble imprenable, & toutesfois a esté premierement prise par le Turc, puis reprise par l'industrie du sieur de Vaubecourt, gentilhomme Frãçois. Ie passe sous silence les autres villes, comme peu considerables.

QVALITE'.

LE Royaume de Hongrie est naturellemẽt pourueu de toutes choses, veu qu'il y vient des grains de toutes sortes, & diuers fruicts en grãde abondance. Car la terre y est si fertile que le froment se chãge la troisiesme annee en vne meilleure espece, & il y a en ce pays des sortes de froment qui differẽt des nostres, & le terroir produit du bled sans estre presque cultiué. Elle porte aussi diuerses sortes de vins qui sont fort sains, & si excellents qu'il y en a quelques vns qui ne cedent nullement à ceux de Candie. Celuy qui croist pres de la ville de Sirmie est des meilleurs, mais celuy qui vient en la Comté de Pissil est d'vne facheuse odeur, & enyure aussi-tost, à cause des eaux chaudes & soufrees. Elle abonde tellement en beufs & en moutons, que c'est chose merueilleuse. Il y a aussi force lieures, dains, cheureux, cerfs, sangliers, loups, ours, & semblables bestes: de mesme que diuerses sortes d'oyseaux, principalement des vautours, des perdrix, & des faisans. D'auantage on y trouue force veines d'or, d'argent, de cuyure, d'acier & de fer: & non seulement on y rencontre de l'or aux mines, mais encor dans le sablon des riuieres. Il y a toutesfois peu d'estain & de plomb. v.

Au reste il n'y a presque pays qui aye plus grand nombre de grosses riuieres que la Hongrie, ny qui soient plus nauigables, ou plus abondantes en poisson. Vous y voyez le Danube, le Saue, le Draue, & le Tisse, dont les trois premiers sont communs à quelques autres Prouinces, mais le Tisse n'appartient qu'à la Hongrie. Cestui-cy naist en Maramusie sous les hauts sommets du mont de Carpathe, & est plus abondant en poisson que tous les autres fleuues de Hongrie. Car on y prend grande quantité d'esturgeons, de brochets, dont le foye a quelquesfois demie aulne de longueur, de carpes, & d'autres poissons. Il y a encor d'autres riuieres, outre les susnommees, qui nourrissent grande quantité de truites, saumons, perches, lamproyes, barbeaux, & autres poissons, & l'on void aussi rouler de l'or parmy leur sable. vi.

Il y a aussi de grandes mõtagnes, dont la plus renommee est celle de Zarchzal, iadis nommee par les Grecs Carpathe, à cause du fruict, & rapport de ses mines. La seconde est celle de Matran qui est couuerte de vignoble pres d'Agrie. La troisiesme & plus grande de toutes est Erdel.

On void semblablement en Hongrie plusieurs lacs, dont le principal est celuy de Bulatõ, en Aleman Plathe, qui a de lõgueur 40. milles d'Italie, & huict

VII. lieuës de Hôgrie. Ce pays abonde aussi en sel mineral, qu'on coupe ainsi que de la pierre à Maromarusie, & ailleurs, & il y a aussi vne fontaine, dont l'eau tumbant en terre s'endurcit, & trãsforme en pierre. Il y a force bains & eaux medecinales, principalement aux enuirons de Bude. On y void aussi des eaux chaudes, d'où les poissons estans tirez viennent à mourir s'ils sont mis dãs de l'eau froide. Les eaux de la Comté de Liptoue, pres du village de S. Iean, sont bonnes contre la gale. Au terroir de Zepus il y a des eaux où le bois se transforme comme en pierre, & pres de l'Eglise de S. Martin au mesme lieu il sort vne eau qui semble boüillir, qui se cõuertit en pierre tant dessus que dessous la terre, & ceste pierre est presque semblable à celle de Ponce. On trouue assez pres de là des eaux nitreuses qui coulent en Hyuer, & se gelent tellement en Esté, qu'on a accoustumé d'y aller lors chercher de la glace.

VIII. Il y a en la Comté de Zolie vn abysme, ou vne ouuerture de terre qui iette vne si grande, & mortelle puanteur, qu'elle faict mourir les oyseaux qui volent dessus.

Pres de la ville de Smolnice dans les mõtagnes il y a certaine eau qui tumbe dans des fosses où le fer deuient en peu de temps aussi mol que de la boüe, & si l'on vient à le fondre on en faict de tresbon cuyure.

Mss: Holes hú kecsoliat

Pres de la ville de Bistric, en Alemand Mensole, il y a de fort riches mines d'airain, qu'on appelle maintenant royales, d'où il sort vne eau verde, qui faict la chrysocolle, ou soudure de l'or.

MOEVRS ANCIENNES.

IX. LA Hongrie a esté long temps la retraicte de plusieurs estranges nations. Car elle a esté premierement habitee des Pannoniens, & Peoniens, puis sur la decadence de l'Empire Romain, des Gots, qui en furent chassez par les Huns. Les Lombards les en sortirent apres, & s'y rindrent quarãte deux ans: puis les Huns leur succederent sous leur Roy Attile, qui enrichit ce pays des despoüilles des autres natiõs. Mais Charles le Grãd les vainquit, & leur osta vn grand thresor qu'ils auoient principalement assemblé à Bude. En fin l'an de grace 900. du temps de l'Empereur Arnould on vit fondre en ce pays les Hongrois venus de Scythie, qui s'estãs joints aux restes des Huns rauagerent toute l'Alemagne, & furẽt en fin vn peu mattez par la perte qu'ils receurent sous l'Empereur Otton pres d'Aussourg, l'an 954.

X. Iadis les habitans de ce pays l'auoient tout enuironné de neuf cercles, que les Alemans nomment Hagues, dont chacun estoit tellement dressé, & fait de pieces de bois de hestre, ou de chesne, ou de sapin, qu'il cõtenoit vingt pieds de large d'vn bord à l'autre, & auoit autant de hauteur.

Or tous les lieux ainsi entourez estoient remplis de craye fort gluante, & ferme, ou de pierres fort dures, & le dessus des remparts estoit couuert de grosses mottes de terre encore toutes herbuës, & aux coings de ces remparts ils auoient planté des arbrisseaux, qui estans espars çà & là representoient des arbres, & des herbes tout le long de la forteresse. D'vn cercle à l'autre il y auoit l'espace de vingt lieuës d'Alemagne, & là dedans les bourgs, villages, & hameaux estoyent tellement disposez, qu'on pouuoit entendre de l'vn à l'autre la voix d'vn homme. Les portes estoient basses & estroittes, & en lieu escarté, afin qu'ils peussent plus facilement, & mieux à couuert sortir

pour aller faire leurs courses, & pilleries; & chaque cercle donnoit le mot du guet à l'autre de tout ce qui arriuoit, où se proiettoit, par le son des trompettes.

Procopie distingue les Huns, appellant les vns blancs, & les autres Nomades. Il parle des blancs en cette sorte. Les Huns Euthalites ne meinent pas vne vie pastorale, comme le reste des Huns, ains se tiennent fort propres, & sont les plus beaux, & blancs d'entre les Huns. Ceux-cy ne vindrent iamais faire des courses aux terres des Romains, & ne sont d'vn farouche regard comme les autres. Ils ont vn Roy qui leur commande, & les plus heureux d'entre eux ont vingt amis, qui sont ordinairement à leur table, & ont part à leur puissance, & bonne & fortune.

Les Peoniens n'auoient aucunes villes selon Appian Alexandrin, ains se tenoient en des hameaux selon leurs familles, & n'vsoiét d'aucun iugemét commun, n'ayant aucun Prince qui leur cómandast, ou qui presidast sur les autres.

Les habitans de Hongrie ont esté jadis estimez farouches, remuans, seditieux inconstans, auaricieux, desireux de vengeance, & peu amis des estrangers. XI.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Hongrois sont auiourd'huy d'vn assez doux naturel, & assez polis & ciuilisez. Ils aiment l'oysiueté, & à demeurer sans rien faire, ou s'amusent à l'exercice des armes. Mais ils s'adonnent bien peu aux arts & mestiers, non plus qu'au trafic & commerce, ils sont robustes au possible. Leurs mœurs sont toutesfois naturellement rudes, & leurs courages plus propres, & disposez à la guerre qu'à la paix. Ils mesprisent leurs ayses, & commoditez, & ne se tiennent aux villes que comme estrangers, & auec dessein d'en sortir bien tost. Les grandes logent leurs delices en leurs iardins, & en leurs bains, & ne se soucient en leurs bastimens que d'estre au large. Le reste se tient en des cabannes, & loges petites, & malfaites. Ils ne dorment dans le lict iusques à ce qu'ils soient mariez, mais se couchent sur des tapis, ou sur le foing; chose commune à plus grande partie des nations voysines.

Leurs habillemens sont longs, & magnifiques. Ils ne donnent aux femmes pour toute chose en les mariant qu'vn accoustrement neuf. L'habit des femmes est estroit, & les couure iusques au col. Elles portét par dessus leurs robes de longs mãteaux, & couurét leurs testes de coiffes, ou d'autres atours de soye, ou de lin, & cachent tout excepté les yeux, & le nez; & la plus part portent des perles, & des pierreries. D'auantage les hommes & les femmes portent des brodequins qui vont iusques à my-greue. Ils portent le deuil de leurs parens & amys trespassez vn an entier, & quelquesfois l'espace de deux ans. Ils razent toute leur barbe, & ne laissent venir que quelques moustaches, qui sont quelquesfois fort grandes. XII.

Ils ont vn langage particulier qui approche toutesfois fort du Bohemois. Ils ont aussi vne particuliere forme de lettres: toutesfois ils vsent le plus souuent de celle des lettres Romaines. Ils sont fort superbes, & hautains, puissans en guerre, & plus adroicts à cheual qu'à pied. Ils sont fort obeyssans à leur Prince & à ses Lieutenans.

RICHESSES ET FORCES.

XIII. COMBIEN que la Hongrie enuoye en Italie & en Allemagne grande quantité de beufs, & de moutons, dont le nombre eſt comme incroyable; & que quelques vns rapportent qu'il y a tel païſan qui aura cent beufs aux paſtis, & ne les verra qu'ils n'ayent triplé, tellement qu'on tient que des chairs de ceſte Prouince on pourroit nourrir toute l'Europe; & combien qu'il y ayt force argent, cuiure, fer, & acier, & meſme de l'or, & qu'elle enuoye en diuers endroicts du monde beaucoup de calcanthe qui eſt verd, & qui ſe vend aſſez bien, toutesfois on peut aſſez iuger que ce Royaume n'eſt gueres riche, & qu'elle fait aſſez de s'entretenir par le moyen des fruicts qui y prouiennent, & qui ſont ſes principales richeſſes. Auſſi il n'y a rien eu qui l'ayt plus fait ſubſiſter, ny qui ayt maintenu ſes armees que l'abondance des viures qui s'y trouuent. Il eſt vray qu'auiourd'huy depuis que les Turcs ſe ſont rendus maiſtres d'vne grande partie du païs, les terres y ſont moins cultiuées, & ne rapportent plus tant qu'elles ſouloyent faire. Toutesfois ce que les Chreſtiens tiennent eſt bien entretenu, & capable de nourrir aſſez de gens, combien que les guerres qui ont longuement duré l'ayent rendu moins peuplé. Mais le nouueau Roy Mathias eſtant paruenu à l'Empire, il peut conſeruer ce qui reſte aux Hongrois, ſi durant ce calme il ſe pouruoit pour les occurrences de la guerre. Et ie croy que ſi le Turc venoit fondre ſur ce païs difficilement le pourroit-il ſouſtenir ſans les forces de l'Empire. La puiſſance de ce Royaume n'eſt baſtãte à celle des Otomans, ſes richeſſes ſont trop petites pour pouuoir faire de grandes leuees, pource que le païs n'eſt guiere riche de ſoy, pour le defaut des ports de mer, & du trafic, d'où l'argent viẽt aux Royaumes, & outre ce le Turc en occupe la meilleure partie. Ie confeſſe que les Hongrois ſont bons guerriers, mais on ne doit auſſi meſpriſer les Turcs, qui les ſurpaſſent en nombre, & ne leur cedent pas en valeur.

GOVVERNEMENT.

XIV. LE Roy de Hongrie gouuerne ſon Royaume par le moyen de deux Magiſtrats, dont le plus haut eſt diuiſé en trois Magiſtrats. Le premier gouuerne le Royaume au nom du Roy. On compte en ce rang le Palatin du Royaume, qui eſt le premier apres le Roy, & Iuge du Roy meſme, s'il eſt accuſé, & ceſtui-cy eſt eſleu par ceux du Royaume, & ſon office n'eſt pas hereditaire. Il y a encor le Iuge de la Cour, qui eſt vn des Iuges ordinaires du Royaume; puis le Chancelier perpetuel, qui eſt Archeueſque de Strigogne, & Primat du Royaume, & eſt nommé premier Secretaire, & a la charge d'oindre le Roy quand il eſt eſleu, & de ſceller les patentes, & les priuileges. Il y a encor le Maiſtre de la Cour, qui eſt contraint de ſuiure le Roy, & eſt ſon Conſeiller intime. Dauantage le maiſtre des Tauernes Royaux, a la charge des Mines, & des Salines, & cognoiſt, & iuge des cauſes des villes, bourgades, & chaſteaux, en ce qui concerne le fiſc du Roy.

Le ſecõd Magiſtrat eſt commis aux iugemens, & ce Magiſtrat cõprend trois Officiers de fort grande authorité, c'eſt à ſçauoir le Vice-palatin du Royaume, le Iuge perſonel de la preſence, qui tient la place du Roy aux Iugemens, & eſt

sur les Iuges; & le Vice-iuge de la Cour. Les moindres sont ceux qui sont plustost executeurs des iugements que Magistrats, c'est à sçauoir deux Protonotaires du Iuge personel, le Protonotaire du Vice-palatin, & le Protonotaire Vice-iuge de la Cour. Tous ceux-cy sont appellez Maistres, & ont pour adjoints ceux qui s'ensuyuent. Le Secretaire de l'Archeuesque de Strigogne, qui est appellé Fiscal, douze Assesseurs, & quelques Notaires iurez.

Il y a outre cela les Officiers du Roy, comme le Tresorier du Roy, le grand Chambellan, & les autres Chambellans, le grand Maistre de l'Hostel du Roy, & les autres maistres d'hostel, le grand Eschanson, les Gentilshommes seruãs, les Huyssiers, & plusieurs autres moindres Officiers.

Ils iugent selon le Droict escrit. Mais ils ont encor vne autre maniere de vuider les differens qui suruiennent entre eux. Car si la chose est difficile à iuger, ils ordonnent qu'elle se decidera par le combat des deux parties: qui se fait en presence du Roy, ou de son Lieutenant. La victoire est adiugee au plus fort, & celuy est tenu pour victorieux qui estonne tellement d'abord son ennemy que il recule en entrant dedans le camp, ou y estant entré est si viuement poursuiuy qu'il est contraint de sortir hors du lieu qui leur est limité. Ceux qui combattent à cheual courent premierement auec leurs lances l'vn contre l'autre, puis mettent la main aux espées; & quant à ceux qui combatent à pied ils ont leurs parties honteuses cachees, & le reste du corps tout nud. xv.

Les seuls masles heritent en Hongrie, & s'ils decedent sans enfans masles les femmes ne leur succedent pas, ains le Roy, à qui les biens du deffunct demeurent acquis. xvi.

RELIGION.

OVTRE la secte de Mahomet qui est fort espanduë en ce Royaume, à cause des places que les Turcs y tiennent, c'est chose asseuree qu'il y a plusieurs sortes d'heresies. Car non seulement on y voit regner celles d'Alemagne, mais encor l'Arrianisme y a pris pied, & l'Atheisme mesme s'y est estably. Et c'est chose digne de consideration que les villes sujettes au Turc sont fort peu infectées d'heresie, & qu'au contraire les autres qui sont demeurées aux Chrestiẽs en sont toutes pleines. Ce qui vient de ce que le Turc n'endure pas aisément qu'on altere quelque chose en ses Estats pour petite qu'elle soit, & les heretiques ne sont pas si insolens parmi ces barbares, qu'entre les Chrestiens, de crainte d'estre empalez. Antoine Posseuin raconte qu'vn Ministre Caluiniste voulant vne fois persuader au Bassa de Bude de luy permettre d'enseigner sa secte aux Chrestiens, alleguoit entre autres raisons qu'il n'y auoit grande difference entre la loy de Mahomet, & le Caluinisme. Car, disoit-il, nous nyons comme vous la priere des Saincts; nous tenons le purgatoire pour vne chose fabuleuse, & les images & statuës pour idoles. Vous prenez plusieurs femmes, ou concubines; & nous ne faisons pas grand scrupule qu'vne femme laisse son mary, & se joigne auec vn autre, bien que marié. Dauantage c'est chose commune à vous, & à nous de faire des Eglises des estables, & de conuertir les Autels en mangeoires. Vous ne faictes compte de la virginité, & nous auons mis par terre les anciens Conuents des Vierges. A quoy le Bassa respondit: à ce que ie voy nous serons aisément d'accord en toute chose, sinon que vous nous laisserez l'eau, & vous en yurerez volontiers de vin. xvii.

XVIII. Mais pour ce que i'ay dict que les villes subiectes au Turc, sont communement nettes d'heresie, & que le contraire se trouue en celles des Chrestiens, il faut sçauoir que la Hongrie a deux Archeueschez, & 17. Eueschez. Les Archeueschez sont Strigogne, & Colasse. Celle là a soubs elle six Eueschez, & cette-cy 8. Le reste recognoit l'Archeuesque de Spalatre. Les Eueschez subjectes à Strigogne sont celle d'Agrie, ou il n'y a nuls Turcs, mais la ville, & la Dioceſe est pleine d'heresie: celle de Iauarin (vn tiers de la Dioceſe est du Turc) celle de Nitre, où l'Eueſque se tient, & le Chapitre, mais auec vn peu de la Dioceſe libre; celle de Cinq Egliſes, & celle de Vaccie (toutes deux entierement du Turc,) celle de Veſprin, qui s'est entierement perduë auec la priſe de la Ville; car quant à la Dioceſe elle estoit deſià toute aux Turcs. La Metropolitaine, qui est Strigogne, fut priſe auec la plus grande partie de la Dioceſe l'an mil cinq cens quarante deux, & le Chapitre se retira, & se maintient à Tirnauie, & l'Egliſe est gouuernee par vn adminiſtrateur que l'Empereur y a mis. L'Archeueſché de Colaſſe est toute du Turc, & tous les Eueſchez luy sont auſſi ſubjettes, excepté celle de Tranſyluanie (qui est vne choſe hors de noſtre diſcours) & celle de Zagabrie, dont l'Eueſque, qui demeure dans la ville, à mille florins, ou liures de rente; mais la Dioceſe est du Turc.

L'Archeueſque de Spalatre a ſoubs luy trois Eueſchez; c'eſt à ſçauoir celle de Segene, habitee des Vſocques, auec huict ou dix Preſtres au plus, celle de Moſdruch, partie ſoubs le Turc, & partie ſoubs le Comte de Sdrin, & celle de Ticin, toute ſoubs le Turc. Le Cardinal George Draſcouit, pour ayder à ſa nation, obtint de l'Empereur Rodolphe vne partie des reuenus de la Preuoſté de Turrochie pour l'inſtitution d'vn Seminaire de la ieuneſſe Hongroiſe en la ville de Vienne; & deſià les Hongrois reprennent auec allegreſſe la doctrine Chreſtienne, & les ceremonies de l'Egliſe.

ROYS DE HONGRIE.

XIX. LE premier Roy Chreſtien de Hongrie fut Geiza, qui s'eſtant faict baptizer, voulut eſtendre la foy Chreſtienne par ſon Royaume, & fut en cela aſſiſté des Allemans.

Eſtienne ſon fils, qui eſt mis au nombre des ſaincts, fut Roy de Hongrie l'an de grace 997. Il eſpouſa la ſœur de l'Empereur ſainct Henry, nommee Gizele, & en eut entre autres enfans ſainct Emery, qui mourut ieune auant ſon pere.

Pierre nepueu d'Eſtienne de par ſa ſœur luy ſucceda, & ſe rendit inſupportable par ſa paillardiſe. Il fut chaſſé hors du Royaume par les Hongrois, qui mirent en ſon lieu le beau frere de S. Eſtienne.

Aba, qui gouuerna le Royaume plus debordément que Pierre, & ſe rendit odieux par ſon orgueil. Il fut tué en guerre le 3. an de ſon regne, & depuis Pierre fuſt rappellé, qui ſe gouuerna plus en tyran qu'en vray Roy, & exerça grande cruauté contre les Preſtres, & prophana les Egliſes, & les pilla. Il fut finalement pris, & les yeux luy furent creuez la 2. annee apres qu'il fut remis en ſon Royaume, & mourut le meſme an.

André couſin de S. Eſtienne fut fait Roy l'an 1007. reſtablit la religion Chreſtienne en Hongrie, & fit dreſſer les Temples qui auoient eſté abbattus : puis ſe voyant vieil ordonna Roy ſon fils Salomon.

Bela frere d'André le poursuyuit par guerre, & obtint victoire sur luy, & apres sa mort, il s'en alla à Alberoyale, où il se fit couronner. Ce Bela cheut si lourdement la 3. année de son regne, qu'il se brisa tout le corps, & mourut bien tost apres, laissant le Royaume à Salomon son nepueu.

Salomon apres la mort de Bela fut remis au Royaume, l'an 1063. par le moyen de Henry IIII. qui luy auoit donné sa sœur en mariage.

Geysa chassa Salomon du Royaume, & fut proclamé Roy à Alberoyale: puis ainsi qu'il vouloit de son bon gré rendre le Royaume à Salomon, il mourut apres auoir regné 3. ans, & lors les Hongrois ne voulurent pas rappeller Salomon qui mourut en vn hermitage, où il se retira en fin, apres auoir beaucoup tracassé, & taché de rauoir son Royaume.

Ladislas homme de bien, sainct, & iuste, & qui se contint en perpetuelle chasteté fut esleu Roy du consentement de tous, combien qu'il le refusast, & apres plusieurs victoires, il mourut l'an de grace 1095. & de son regne le 19. apres auoir ordonné que son fils Alme luy succederoit au Royaume, combien qu'il fut le plus ieune.

Alme quitta le Royaume à Coloman son aisné, mais apres cela les freres entrerent en debat, & les Hongrois qui ne vouloiét endurer vne guerre intestine entre les freres, ordonnerent qu'ils combatroyent l'vn contre l'autre, & que le victorieux seroit Roy. Coloman refusa le combat, pource qu'il estoit bossu, boyteux, & louche. En fin il fit creuer les yeux à Alme, & à son nepueu, & voulut faire arracher les deux bourses à Bela son nepueu, afin qu'il ne peust auoir lignee. Mais le bourreau craignant l'ire de Dieu, & que le Royaume demeurast sans hoyrs, arracha celles d'vn petit chien, & les luy portant le contenta par cette feinte tromperie. Coloman mourut d'vne faicheuse maladie, l'an de salut 1114. & de son regne le 21.

Estienne son fils fut Roy n'ayant pas encore huict ans, & cependant vn autre gouuerna le Royaume en son nom. Il regna 18. ans, & pource qu'il n'auoit nuls enfans, il adopta son cousin germain Bela fils d'Alme, & le declara Roy par son testament.

Bela quoy qu'aueugle il gouuerna le Royaume en paix, & mourut d'hydropisie, l'an de grace 1141. & de son regne le 9.

Geysa son fils, regna apres luy, & mourut l'an de grace 1161.

Estiéne fils aisné de Geysa fut son successeur au Royaume, & mourut l'an 1191.

Bela frere d'Estienne.

Emeryc son frere aisné regna 8. ans, & mourut l'an de salut 1204.

Ladislas son fils ne regna que 6. Moys.

André frere d'Emeryc, succeda à son nepueu Ladislas, & mourut l'an de grace 1235. & de son regne le 34.

Bela fils aisné d'André regna 6. ans & mourut l'an 1275.

Estienne son fils luy succeda, & mourut le 3. an de son regne.

Ladislas, fils d'Estienne, surnommé Chune, fut tué l'an 1299. apres auoir regné enuiron 14. ans.

André fils d'Estienne regna 11. ans, & mourut l'an 1301.

Apres la mort d'André les vns esleurent Venceslas Roy de Boheme, les autres Otton Duc de Bauiere, qui fut honteusement chassé de Hongrie, apres y estre entré auec grandes magnificences.

Charles fils de Charles Martel Roy de Sicile, que quelques vns appellent

Carolobert fut esleu Roy de Hongrie l'an mille trois cents dix.

Louys son fils aisné encore ieune fut fait Roy, fit grosse guerre aux Napolitains, & obtint plusieurs victoires sur les Italiens. Il mourut âgé de 56. ans, l'an de salut 1382. apres auoir laissé son Royaume entre les mains de sa fille Marie, à laquelle il bailla en Mariage à Sigismond fils de l'Empereur Charles.

Marie gouuerna quelque temps le Royaume sous la conduite, & par le Conseil de Nicolas de Gare, à cause qu'elle estoit encore fort ieune. Mais en fin les Hongrois enuoyerét l'Euesque de Sagabrie en Poüille vers Charles fils d'André pour l'inciter à venir en Hongrie pour estre Roy. Il y vint, & le Roy Sigismond ayant vn peu auparauant espousé solennellement Marie qui estoit paruenuë en âge, s'enfuyt vers son frere Venceslas. Mais Charles fut tué l'an 1385. par les menées de Marie, & de sa Mere, & de Nicolas de Gare. En fin la Reyne mere Elisabet fut noyée par Hornach amy de Charles, & la ieune Reyne menée prisonniere en Croace, & mise en seure garde. Sigismond leua vne grãde armée, prit Hornach, le fit attacher à la queuë d'vn cheual, & trainer par diuers lieux, puis tenailler, & finalement mettre en 4. cartiers. Ce fut ce Sigismond qui ayant dressé vne grande armee l'an 1396. & mesme eu des François à son secours, fut deffait auec vne perte de gens signalee, par Bajazet Empereur des Turcs, pres de Nicopolis. On tient qu'il y eut en cette bataille 20. mille Chrestiens, & 60. mille Turcs tuez. Ce Roy & Empereur tout ensemble mourut l'an de grace 1437. de son âge le 70. de son regne de Hongrie le 15. de son regne des Romains, le 27. de son regne de Boheme, le 17. & de son Empire le 5.

Albert Duc d'Austriche gendre de Sigismõd fut en mesme temps creé Roy de Hongrie, & Empereur des Romains. Il mourut d'vn flux de sang, pour auoir mangé trop de melons, l'an 1439.

Vladislas frere de Casimire Roy de Pologne est appellé pour estre Roy. Il viét en Hongrie, & est receu comme tel. La vefue du Roy Albert fait vn fils apres la mort de son mary, & fait tant auec quelques Princes qu'on oingt, & couronne solennellement à Alberoyale, vn iour de Pentecoste Ladislas, qui n'auoit pas à lors encore 4. moys. En fin ceux qui suiuoyent le party de Vladislas furent les plus forts. Ce Roy fut tué en la bataille de Varne, où les Chrestiens furent miserablement deffaits par Amurat Empereur des Turcs.

Ladislas fut creé Roy apres la mort de Vladislas. Mais à cause que l'Empereur Frideric refusa de leur donner Huniade fut esleu gouuerneur de Hongrie, & entra par force en Austriche, & y fit beaucoup de dommages. Apres plusieurs debats Ladislas fut mené à Vienne, & receu en grand honneur par les Bohemois, & Hongrois. L'an de salut 1458. Ladislas fut fiancé à Magdeleine fille de Charles Roy de France, & ainsi qu'on dressoit l'appareil des nopces, il mourut presque soudainement aagé de 19. ans, & ne languit que 36. heures.

Matthias Coruin, fils d'Huniade fut esleu Roy de Hongrie en l'âge de 18. ans. Et combié que l'Empereur Frideric eust esté esleu en mesme temps, il s'accorda auec Matthias, qui fut couronné par les mains de Frideric la 6. année de son regne, & de salut 1464. Il mourut sans aucuns enfans apres auoir regné 37. ans.

Vladislas fils de Casimire Roy de Pologne, que les Bohemiens auoient receu pour leur Roy, fut aussi esleu Roy de Hongrie apres la mort de Matthias.

Louys succeda à son pere Vladislas au Royaume de Hongrie, & mourut en bataille contre les Turcs l'an 1526.

Ferdinand d'Austriche Empereur luy succeda & fit la guerre aux Turcs en

Hongrie l'espace de 38. ans.
Maximilian d'Austriche Empereur.

Rodolphe II. Empereur apres auoir tenu long temps le Royaume de Hongrie tel qu'il est l'a remis entre les mains de Mathias d'Austriche, qui à present est Empereur & les gouuerne.

Sommaire recit des differens furuenus audit Royaume, depuis la paix faite auec le Turc en l'annee 1605. iusques à present, pour l'intelligence tant du Gouuernement que de la Religion de cés Estat.

LEs differens qui arriuerent en Hongrie, tant pour les religiõs que pour les charges & dignitez aux armees furent cause de grands maux, car Botscay Isthan, Duc de Kismarie se reuolta contre l'Empereur en la haute Hongrie & Transiluanie, ayãt attiré plusieurs grãds Seigneurs de son party, sus l'asseurance que luy donna le Turc, ce Botscay se met aux chãps auec nõbres de Heiducques qui sont gẽs de cheual, & se fait nõmer Prince de Transiluanie, & heritier de Battory, fait vne declaration contre les Lieutenans de l'Empereur, lesquels estoient 4. lesquels ioignent leur trouppes ensemble, & vont au deuãt de Botscay, viẽnent aux mains, les Hongriens tant de pied que de cheual se rendent à Botscay, & se battent 6. heures durãt, où Bellioeuse prẽd la fuitte: les Alemãs & Silesiens taillez en pieces. Pets, & Pallas Lippay demeurent prisonniers de Botscay, lequel enuoya Pets à Herdar Bascha, & quelques drapeaux pour luy mõstrer son affection enuers le Turc, & Pallas Lippay fut Lieutenant de Botscay, & publierent qu'ils ne prenoiẽt les armes que pour la liberté de leurs cõsciences, & pour empescher les persecutiõs Euangeliques contre le Clergé, & les Iesuistes, lesquels furent cõtraints de se sauuer à Vienne, ceux de Cassouuie se reuolterẽt, & mirent les Prestres & le Clergé hors leurs villes, & se font Protestans, selon la confession d'Ausbourg. Baste Lieutenant de l'Empereur fait publier vn pardon general de l'Empereur, qui ne seruit de rien, assiege Cassouuie en vain ayãt vne garnison dedãs de 6000. hõmes, leue le siege, à son retour prẽd Epper & autres places, aux conditiõs de les laisser viure en leur religiõ, suiuãt la cõfessiõ d'Ausbourg: mais poursuiuy par Botscay, il perdit 30. chariots d'argẽt & draps qui venoiẽt de Viẽne, ceste armee de Botscay espouuẽta les places voisines, les Allemãs & soldats estrãgers furent taillez en pieces. Baste exhorte Botscay par ses lettres d'entendre à la paix, & ramener tous les sujets de l'Empereur à leur deuoir, Botscay fait responce qu'il est content, à la charge que la principauté de Transiluanie luy demeureroit, & seroit Lieutenãt en Hongrie, que les François & Valons sortiroient, que les gẽs de guerre seroient payez, que la Religion protestãte ne seroit empeschee, que Bellioeuse qui auoit occasiõné les troubles seroit mis entre ses mains pour en faire iustice, que l'Empereur viẽdroit en personne aux Estats à Ponson, & que les Allemãs ne sortiroiẽt de leurs garnisons pour picorer. Baste voyãt ces demãdes ne fait respõce, toute la Transiluanie obeit à Boscay, reçoit quelques deniers du Turc, dont il en paya sa gendarmerie, & conuoqua les Estats de Hongrie en vne assemblee generale au dernier Auril, les Comtes de Herin, Nadaste & Bude, lesquels auoyent combattu le Turc, se rendent du party de Botscay, lequel auoit vne armee de 25000. hommes, tellement que la Transiluanie, la Moldauie, & la Valachie obeissoyent à Botscay, ce qui donna occasion à l'Archiduc

xx.

Matthias au nom de l'Empereur, de le rechercher de paix auec conditions aduantageuſes, Botſcay pour ceſt effet depute Helio Hali, lequel confere auec le Commiſſaire de l'Empereur, & luy donne à cognoiſtre que ſon maiſtre ne s'éloigneroit iamais de la paix, en luy accordant, ce qu'il auoit premierement demandé, & que d'auantage qu'au Senat de Hongrie, il n'y auroit autre Eueſque que celuy qui ſeroit Chancelier, que perſonne ne ſeroit contraint en ſa Religion, que les Eueſques ſeroient nobles & enfans du pays, & que tout le paſſé fuſt abolyde part & d'autre. Pendant ces choſes la guerre ſe continua de part & d'autre, mais le Turc ayant aduis des allées & venuës pour vn accord entre l'Empereur & Botſcay, enuoya ſon grand Vezir en Hongrie, pour traitter de paix auſſi auec l'Empereur, Botſcay enuoya vers le grand Vezir, qui eſtoit arriué à Bude, & demande des Ambaſſadeurs, pour s'informer des propoſitions faites pour la paix de Hongrie, ne voulant contreuenir aux promeſſes faictes au grand Turc, de ne faire paix auec l'Empereur ſans luy donner aduis, & qu'il fit maintenir les Turcs en leur camp. Le Vezir ne demandant pas mieux que la paix, s'y reſout tellement qu'il fut arreſté que Botſcay deputeroit des Ambaſſadeurs de ſa part à Vienne, pour faire la paix d'Hongrie entre l'Empereur & luy, & que l'Empereur & le Vezir deputeroient perſonnages de qualité pour accorder quelques trefues & vuider leurs differés, & s'aſſembleroient aux enuirons de Komorre, ce qui fut executé apres vne guerre de quinze années. Le Traicté de la paix pour la Hongrie faite auec Botſcay au Moys de Septembre 1606. à Vienne, contenoit 6. articles deſquels voicy le ſommaire.

xxi. Premierement que l'on viuroit en liberté de conſcience, par toute la Hongrie comme les Catholiques, Lutheriens, & Caluiniſtes, & n'y auroit que ces trois religions. 2. Que l'Archiduc Matthias demeureroit Lieutenant General de l'Empereur par toute la Hõgrie: & que tout demeureroit en l'eſtat qu'il eſt. 3. Que Botſcay demeureroit Prince de Tranſyluanie, Comte des Sicules, & Palatin de la haute Hongrie, & que ſes enfans maſles luy ſuccederoient, & à faute le tout retourneroit à l'Empereur, les filles ſeroyẽt mariées ſelon leur qualité, aux deſpens de l'Empereur.

4. Que pour l'aduenir le Palatin, les Treſoriers generaux ſeroyẽt eſleuz par les Eſtats du pays. 5. Que nul ne tiendroit benefices, s'il n'eſt du pays. 6. Qu'vne abolitiõ generale ſeroit publiée, afin que tout fut mis en oubly de part & d'autre. Pour vne ſi heureuſe paix, les feux de ioye en furent faits à Vienne, & par tout. Mais la ioye ne dura beaucoup pour Botſcay: car apres tant de trauaux au lieu de iouyr de ceſte paix, ſon Chancelier l'empoiſonna pour iouyr de ſes Eſtats ce qu'ayant apperçeu, le fit prẽdre, & ayant confeſſé, il luy fit trancher la teſte. Apres tous les remedes faits à ſa maladie, Botſcay rẽdit l'ame à Caſſouuie le 13. Decemb. mais premier que mourir fait aſſembler ſes Eſtats, auſquels il recõmanda d'obeïr à l'Empereur, & luy faire bon & loyal ſeruice, & de viure en paix les vns auec les autres.

Ceſte paix de Hongrie faicte & ſignée à Vienne, l'Archiduc Matthias enuoya deux de ſes deputez bien accompagnez vers les deputez du Vezir, où il fut aduiſé entre eux des lieux qui ſeroyent comprins en la trefue, & à fin d'eſtre plus en ſeurté ſur le lieu, prés de Komorre, les Ambaſſadeurs de Botſcay s'eſloignerent de ladite aſſemblée enuiron 7. lieuës françoiſes, afin d'eſtre arbitres des differens qui pourroient ſuruenir. Enfin le 6. Octobre partirent de Vienne les deputez, ſous la conduitte de Colonia Budian & de ſes troupes allans

allant quant & eux les deux Bachats de Bude prisonniers à Vienne, l'vn nommé Soliman, & l'autre Aly, & menoient aussi six chariots, sur lesquels auoit 20000. florins, & vne horloge tresbelle, & quelques vases d'argent, l'on deuoit faire present de ces choses au grand Turc. Le Bascha de Bude auec 24. Nauires montant le Danube y arriua aussi, comme font aussi les deputez de Boscay pour donner leur conclusion à ceste paix tant desiree. Les deputez donc l'Empereur, du Turc, & de Boscay apres plusieurs assemblees en fin ils accorderent quinze articles, & les signerent, desquels voicy le sommaire.

Chacun rentrera en ses biés, rebastira maisons & chasteaux, & remettra en l'estat qu'ils estoient auant la guerre. Que l'Empereur s'appellera Pere, & le Turc fils, & seront les tiltres qui se donneront l'vn a l'autre par leurs Ambassadeurs, & s'escriuant respectiuement ils vseront du mot d'Empereur, & non de Roy: les Tartares seront compris en ceste paix, auec deffence à eux de faire aucun dommage sur les terres de l'Empereur, ny en Hongrie.

Les Royaumes, terres & Seigneuries de la maison d'Austriche seront compris en ceste paix, que toutes actes d'hostilité seront defféduës, & les transgresseurs punis par iustice exemplaire. Ne sera permis de costé ny d'autre de surprendre quelque forteresse, ville, maison, ny aucun prisonier, & n'enuoyer aucun espion à la Hongrie. Que le traicté de paix fait à Boscay sera gardé de bonne foy. Les marchands pourront librement trafiquer & voyager sur les limites du pays, & se tiédra quatre ou cinq foires par an aux lieux qui seront nómez pour cét effect: les partialitez & diuisions qui pourront arriuer selon les occurrences du faict. Le Bascha de Bude, le Gouuerneur de Iauarin, & celuy d'Esclauonie auront authorité de les appaiser, & si elle est d'importance, l'Empereur & le Turc en seront mediateurs. Les prisonniers seront mis en liberté selon leur qualité, sera enuoyé par l'Archiduc Matthias vn Ambassadeur auec present, comme pareillement fera le Vezir Amurathes à l'Archiduc Matthias, l'Empereur en fera autant au grand Turc, auec vn present de 200000. florins. Le Turc en fera autant à l'Empereur de pareille valeur. Ceste paix sera ferme & stable pour vingt ans entre leurs Majestez, enfans, ou leurs successeurs, & s'entre-enuoyeront Ambassadeurs de trois ans en trois ans, auec presents exquis. Sera permis de part & d'autre de se faire payer de leurs debtes, que chacun jouyra de tous ses priuileges & franchises comme auant la guerre, & Vaccia demeurera à l'Empereur, & Gran au Turc. Le Paschà de Bude traitta magnifiquement les Chrestiens, donna à chacun d'eux de beaux presents: il y eut grande resiouissance à Constantinople & aux pays de l'Empereur pour la paix.

La mort de Boscay suruenant apres apporta diuers changemẽts à ses prouinces, & la paix estant mal obseruee en Hongrie par les courses que faisoient les Imperiaux, & autres. Or pour remedier à ces desordres se fit vne assemblee des Seigneurs de la Hongrie & Transyluanie, lesquels desiroient que leur Roy demeurast dans le pays, afin que sa presence dissipast tous ces nouueaux remuemens, & font vne protestation dans l'Eglise Cathedrale de Presbourg, qu'apres auoir attendu en vain sept sepmaines, l'Archiduc Matthias depuis le iour assigné de l'attente, & des Estats, qu'ils s'en retourneroient vers ceux qui les auoient enuoyez. Les Seigneurs de la haute Hongrie font vne autre assemblee à Cassouie, le quatorziesme Octobre, où ils resolurent de ne separer la Hongrie d'auec la Transyluanie. Les Heiduoques mal contents ne se

laiſſent pour toutes ſes aſſemblees de continuer leurs ranages, prennent quelques chaſteaux, ſe declarent amis des Turcs, & ennemis des Alemans & Vvallons. L'Archiduc Matthias s'achemine à Presbourg où ſe tenoient les Eſtats de Hongrie, le 13. Ianuier auec 100. chariots, & 200. cheuaux: l'Eueſque de Iauarin & tous les Seigneurs le furent receuoir, le Cardinal Archeueſque de Grany arriua auſſi, & Helie Haſxi s'y rendit auec 12. chariots où eſtoient pluſieurs deputez de la haute Hongrie, l'ouuerture des Eſtats ſe fit le 23. Ianuier 1608. le Cardinal & les Eccleſiaſtiques veulét moderer les articles de la paix de Vienne auec Boſcay, mais Helie Haſxy y reſiſte auec les deputez de la haute Hongrie, & remonſtre que ceſte aſſemblee n'eſtoit que pour reprimer les Heiducques. Les deputez de l'Archiduc propoſent à l'aſſemblee vne ligue offenſiue & deffenſiue: il y eut quelques diſſentions entre les Eccleſiaſtiques & Politiques, ainſi appelloit-on les Seigneurs de la haute Hongrie, le tout appaiſé ils s'aſſemblerent tous chez Helie Haſxy, où il fut conclu qu'il ne ſe changeroit rien aux articles de paix de Viéne, & que ladite ligue ſeroit faite entre les Eſtats & le pays Quand pour les Heiducques mal-contens, Helie Haſxy & Turſo prindrent la charge d'aller vers eux pour les ranger à leur deuoir, ou leur declarer la guerre. L'Archiduc Matthias retourne à Vienne où il fit derechef aſſembler les Eſtats où tout ce qui s'eſtoit paſſé à Presbourg leur fut communiqué, & la peine qu'il auoit euë enuers les Seigneurs de la Hongrie à ce qu'ils ne fuſſent diſtraits de l'Empire, & les prioit de tenir preſts quelques deniers, ſi les Heiducques rebelles ne mettoient les armes bas. L'Archiduc Matthias qui aſpiroit à eſtre Roy d'Hongrie pour paruenir à ſes deſſeins, ſe reſolut de mettre toute la Hongrie en repos & en paix, tãt auec les Heiducques mutinez qu'auec le Turc: & pour cét Helie Haſxi & Turſo qui auoient la charge de traiter auec eux, firent ſi bien qu'ils attirerent à la ſolde 15. compagnies de cheual, tellement tout à l'inſtant ne fut qu'vne diſſention entre eux, & leur armee diſſipee, l'Archiduc Matthias aſſemble vne armee ſur les confins de la Morauie. L'Empereur eſtant aduerty de ce ſouſleuement, enuoye le Cardinal Diſtrichſtein vers l'Archiduc à Vienne, lequel luy porte la ratification de ce qui s'eſtoit paſſé tant auec le Turc qu'auec les Seigneurs d'Hongrie, & vouloit ſa Maieſté que la Ligue offenſiue & deffenſiue faite à Presbourg fuſt rompuë, ce que l'Archiduc ne voulut accorder. Le Cardinal ayant recognu la volonté de l'Archiduc en donne aduis à l'Empereur, lequel entre en crainte & défy de ſon frere, & luy donne occaſion de preuoir à ſa ſeureté, fait aſſembler ſes Eſtats de Boheme à Prague, commande à toutes les villes de ſe mettre en armes, leue gens de guerre, leſquels il fait tenir pres de ſa perſonne, & reſcrit aux Electeurs, Princes & Eſtats de l'Empire de le ſecourir.

Pendant que l'Empereur eſt en allarme, l'Archiduc part de Vienne, arriué ſur la Morauie à la ville de Cnaym où eſtoit le rendez-vous, ſon armee eſtant compoſee de 20000. vieils ſoldats tant de pied que de cheual, 18. pieces de Canon & grand nombre de Seigneurs qui l'eſtoient venus trouuer, eſcrit lettres, leſquelles il fit publier, les adreſſe aux Eſtats de Boheme, dont il enjoint d'enuoyer deux deputez de chaque ville à Crafla pour entendre de ſa bouche la priſe des armes. Le Cardinal fut renuoyé derechef par l'Empereur à l'Archiduc pour entendre ſes plaintes, le Nonce du Pape & pluſieurs Ambaſſadeurs de diuers Princes vont vers luy: mais luy eſtant jà entré dans le pays de Boheme, les Ambaſſadeurs de Saxe & de Brandebourg le viennent trouuer, le prient d'ac-

corder vne trefue de 8. iours, & de ne paſſer outre, ce qu'ils ne peurent obtenir, luy ſe campe deuant Prague, prend 8000. des ſiens, & commanda à Colonita de le ſuiure auec le gros de l'armee, qui y arriue le 17. May, l'Empereur ayant deux ennemis à combattre, ſon frere hors les murailles de la ville, & les Eſtats dans la ville, ſe trouua bien empeſché, car les deputez eſtãs de diuerſes religions, chacun demandoit a ſon aduantage, lequel fut contraint de leur accorder tout ce qu'ils demandoient, excepté ce qui touchoit la religion. Pour ratifier les articles l'Empereur alla en perſonne à l'aſſemblee, apres la harãgue faite, les Eſtats iurerent d'employer leurs vies & leurs moyens pour ſadite Majeſté.

Apres pluſieurs allees & venuës, ſur le paſſeport de l'Empereur & des Eſtats, les Ambaſſadeurs de l'Archiduc entrent dans Prague le 26. de May : le Comte Theratin chef de l'Ambaſſade fut mis en l'aſſemblee, laquelle il ſalüa au nom de l'Archiduc, & bailla ſes demandes, leſquelles eſtans communiquees à l'Empereur, il eut pour reſponce, qu'il ſeroit bon de deputer perſonnes de qualité pour en conferer enſemble, & que la conference ſe fiſt à Debrita, ce qui fut accordé & arreſté à la façon qui s'enſuit.

Qu'il ſeroit deliurer la couronne d'Hongrie à l'Archiduc Matthias, luy cede- XXII.
roit le Royaume, & remettroit le ſerment aux Hõgres, & qu'ils l'eſliroiẽt pour Roy. Que l'Empereur feratenir vne Diette pour leuer vne contribution pour payer les gens de guerre des frontieres. Sera mis entre les mains de l'Archiduc tous les tiltres, enſeignemens, priuileges du Royaume d'Hongrie, dans 2. mois, & que l'Empereur cedera à l'Archiduc, ſans y reſeruer aucun droit & à ſes enfans maſles, toute l'Archiduché. Que la paix ſeroit ratifiee entre les Seigneurs d'Hongrie & le Turc, du conſentement de ſa Majeſté: & qu'aduenant la mort de l'Empereur ſans enfans maſles, l'Archiduc ſuccedera au Royaume de Boheme, & s'il y a des maſles il ſera leur tuteur pendãt la minorité auec les Eſtats dudit Royaume. L'Archiduc promettra aux Eſtats (en cas que le Royaume de Boheme luy aduiẽne par ſucceſſion) de preter le ſerment de tous leurs priuileges, ou en cas qu'il fut eſleu Roy, comme les Roys ont accouſtumé de faire, & que l'Archiduc mettra en ſes tiltres deſigné Roy de Boheme, & qu'il aura auſſi l'adminiſtration de la Moraule. Que l'Archiduc ſera recognu en la temporalité de l'Eueſché d'Olmuts, lequel eſt ſubiet au Royaume de Boheme. Que la Sileſie auroit ſes priuileges par l'interceſſiõ de l'Archiduc que l'Empereur leur auoit accordé qu'il ne ſera contribué par les Eſtats de Boheme pour la guerre que ce qu'ils auoient accouſtumé pour les frontieres de la Hongrie contre le Turc, & que l'Empereur portera en ſes tiltres toutes les qualitez des prouinces qu'il a cedees à l'Archiduc, & par meſme moyen l'Archiduc renonce à la Comté de Tirol, & la cedera à l'Empereur : & l'Archiduc fera faire contribution annuelle à l'Empereur à l'aſſemblee des Eſtats, & que tout ce qui s'eſt paſſé de part & d'autre ſera nullement recherché.

Ce ſommaire des dix-ſept articles, apres auoir eſté leuz, accordez & ſignez de part & d'autre, la Couronne de Hongrie, & toutes les marques royales furent deliurees à l'Archiduc, ſçauoir l'eſpee du Roy Eſtienne, la pomme d'or, les brodequins, vn veſtement antique, & le Sceptre Royal : leſquelles choſes furent enuoyees iuſques au camp par l'Empereur, ou l'Archiduc pour les receuoir auoit fait mettre ſon armee en bataille, & les fut receuoir auec vn grand nombre de Seigneurs, l'artillerie fut tiree par trois fois, & les ſoldats tirerent trois coups chacun, & apres toutes ces choſes l'Archiduc

leua le siege de deuant Prague, ayant separé son armee en trois pour se retirer à Vienne.

Le Roy Matthias arriuant à Vienne, les habitans le voyr receuoir le 14. Iuillet, & luy firent entree comme à leur souuerain Seigneur. Au mesme temps arriua à Vienne l'Ambassadeur du Turc enuoyé par le Bascha de Bude pour la cõfirmation de la paix auec le Roy, auec presens : & ayant eu audience, s'en retourna auec ratification de ce qu'il demãdoit, puis en fut enuoyé de par le Roy vn Ambassadeur à Constantinople auec riches presens.

XXIII. Le Roy Matthias part de Vienne, & arriua à Presbourg le 22. Octobre, il fut receu en grande magnificence par les Seigneurs d'Hongrie, il y auoit plus de 10000. hommes en armes : il luy fut presenté le 6. Nouembre les articles conformes en l'Edit 1606. de pacification, dont en voicy vn sommaire de tout.

Premierement, que l'exercice des Religions protestantes demeureront libres par toutes les villes du Royaume, & mesmement celle où il est pour le present, & esliroit son siege. Que au Gouuerneur Alemand ne seroit installé en aucune place de l'Hongrie, & qu'à toutes les villes frontieres du costé du Turc il y sera posé des Gouuerneurs nez dudit Royaume, la couronne de Hongrie sera gardee par les seculiers, sera esleu vn Palatin auec toutes choses, que le Roy fera sa residence dans le pays, & à son absence le Palatin aura toute puissãce auec les Senateurs, & ce qu'ils feront le Roy l'aura pour agreable. Que les estats du Royaume ne seront vendus, & ne seront donnez qu'à ceux qui seront nez du pays. Que les Iesuistes restablis dans le Royaume, & les Ecclesiastiques n'auront la vogue comme par le passé.

Que la reddition des deniers royaux ne se fera qu'à la Chambre des Comptes à Presbourg, & que les monnoyes estrangeres seront mises au billon, & aduenant la mort du Palatin pendant l'election d'vn autre, le President de la Cour de chaque prouince gouuernera.

Les articles cy dessus furent presentez au Roy, & apres quelques modifications que le Roy y voulut apporter, Helie Hasxi fut esleu Palatin, & Matthias proclamé Roy de Hongrie le 14. dudit mois, & fut sacré & couronné dans l'Eglise S. Martin le 19. dudit, dont en voicy les ceremonies.

La Couronne est apportee sur vn Chariot Royal depuis le Chasteau, iusques à l'Eglise, auec dix enseignes, & le coffret couuert d'vn drap d'or, le tout fut mis dans la Sacristie, quatre des premiers Senateurs estoient aux quatre coins du Chariot, & les autres Senateurs & grands Seigneurs le suiuoient : le Roy vestu à l'Hongrienne monté sur vn cheual richement enharnaché, accompagné de son frere l'Archiduc, & de plusieurs Seigneurs de diuerses nations, arriua à ladite Eglise : & ayant esté quelque peu dans la Sacristie, deux Euesques le viennent querir pour le mener deuant l'Autel, mais premier que luy marchoient dix Seigneurs qui portoient les dix enseignes, & cinq autres qui portoient ce qui s'ensuit : Le premier portoit la Croix, 2. la Paix, 3. l'espee Royale, 4. le Sceptre, & 5. celuy estoit le Palatin Helie Hasxi la Couronne, le Cardinal Forgatsi faisoit l'office assisté de plusieurs Euesques & Prelats, lequel oignit & sacra le Roy dés le commencement de la Messe, & luy mit la Couronne sur la teste durant l'Euangile, le peuple criant tous d'vne voix, Viue le Roy de Hongrie, sur la fin de la Messe, le Roy print l'espee Royale, que tenoit Colinda Mareschal d'Hongrie, laquelle il mit par trois fois sur les Ecclesiastiques en forme de croix, puis receut la Communion de la main dudit

Cardinal. La Messe dite, on fit largesse de pieces d'or & d'argent: ce faict le Roy entra par vne Gallerie de l'Eglise sainct Martin, dans celle des Deschaussez, où apres luy auoir leu l'Euangile, il fit vingt-deux Cheualiers: de là estant vestu d'ornements Royaux, la Couronne en la teste, monta à cheual, sortit par la porte sainct Michel, & arriua à vne colonne couuerte d'vn drap, & presta là le serment aux Hongriens, & eux à luy; puis monta sur vn cheual induit à sauter vne butte de terre, laquelle il sauta par trois fois, puis ietta l'espee en l'air par trois fois en forme de croix: cela fait, il remonta au chasteau, où le festin estoit preparé. Apres ce couronnement, il fut contraint d'oster aux Allemands leurs dignitez, charges, estats, & offices qu'ils tenoient en Hongrie, ayant pacifié la Hongrie, & remis sous sa Couronne ce que les Chrestiens y tenoient: il s'en retourna à Vienne pour y pacifier aussi les troubles esmeus pour la Religion. Enfin Matthias en sept moys s'est fait couronner Roy de Hongrie, recogneu Archiduc d'Austriche, & Marquis de la Morauie, dont il a iouy iusques à present.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY DE POLOGNE.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE, & etymologie du nom de POLOGNE, l'eſtenduë, & les Prouinces de ce Royaume. 2. Diuiſion de la POLOGNE en haute, & baſſe, & leurs principalles villes. 3. Deſcription de Cracouie, ville capitale de la baſſe Pologne: ſes places voiſines, & Ducher. 4. De Liuonie, ſa capitale, & autres principales villes. 5. Lithuanie, ſes bornes, ſa capitale ville, ſes Ducher, & Palatinats. 6. Samogitie, ſa longueur, & confins. 7. La Maſouie, etymologie, & origine du nom de ceſte Prouince: ſa capitale, & autres principales villes. 8. Volhinie, ſon aſſiette, & Prouinces. 9. Podolie: ſes limites, & capitale ville. 10. Ruſſie: etymologie de ſon nom, ſes bornes, pays, & ville capitale. 11. Podlaſsie, quand, & par qui vnie à la Pologne: ſes villes principales. 12. Pomeranie: ſes confins, ſon eſtendue, ſes villes principales, & iſles. 13. La Pruſſe: ſes bornes, & longueur, ſes principales riuieres: quand reduitte en Principauté ſeculiere, diuiſee iadis en douze Ducher, maintenant en deux pays: ſa capitale ville Mariembourg. 14. En quelles choſes abonde la Pologne: & l'incroyable nombre d'abeilles dont les foreſts ſont pleines. Des mines d'azur, de plomb, fer, cuiure, & de ſel. 15. Polonois originaires, & deſcendus des Slaues: leurs ceremonies à l'impoſition des noms de leurs enfans: quels dieux ils adoroient en general. 16. Le feu, le bois, & les ſerpents adorez iadis des Lithuaniens, & conſultez par leurs Preſtres en leurs maladies: le ſacrifice du Coq, leurs feſtes, & leurs ceremonies és obſeques & ſepultures. 17. Maniere de viure des Polonois de ce temps, la forme de leurs characteres à eſcrire, & de l'vſage de la langue Latine, cõmun aux villes & villages: le naturel hautain, & magnanime des Nobles, leurs façons d'habits, & armes. 18. Leurs richeſſes en grains, & bleds de toute ſorte, miel, cire, lin, chanvres, beſtail, & nantammẽt des ſalins d'Olceu, & Veliſques, azur, mines de fer, ambre, fourrures, & peaux de Martes, & autres beſtes. 19. Des reuenus du Roy de Pologne, à quoy ſe montent toutes les annees: & des biens de la Nobleſſe. 20. Les forces Polonoiſes en quoy conſiſtent: du nombre grand de leur cauallerie: de la conduicte de leur artillerie, & autres munitiõs de guerre: des fortes places de ce Royaume: de leurs Nauires, Galeres, & autres forces maritimes. 21. Leurs confins tant ennemis, qu'amis, & leurs puiſſans Alliez. 22. Leur forme de gouuernement, & police moderne, plus ſemblable à vne Republique, qu'à vn Royaume: Des Nonces terreſtres, leur authorité és aſſemblees, & deliberations publiques de cét Eſtat,

De l'authorité de leur Roy, & de la Nobleſſe. 23 De la diſcorde des Ordres des Senateurs, & Cheualiers: des familles nobles, & des Prouinces. 24. Des deux membres qui compoſent tout l'Eſtat de Pologne: & quel eſt le nombre des Archeueſchez & Eueſchez, des Palatins, Mareſchaux, & autres dignitez de ce Royaume. 25. De l'hereſie Lutheriane, & autres Sectes introduites en Pruſſe, & en tout l'Eſtat de Pologne par des Marchands, & par l'Apoſtaſie d'Albert de Brandebourg: & quelles ſont les Prouinces qui ont retenu la foy de l'Egliſe Romaine. 26. Genealogie des Ducs, & Roys de Pologne.

LA Pologne, ou Polanie eſt ainſi nommee, à cauſe de ſes plaines, qui ſont au langage du pays appellees poles, & à pareillement le nom de Royaume des Lechites, de Lechus premier Roy habitant en pologne, qui eſtablit ſon ſiege à Gneſne enuiron l'an de ſalut 550. Ce Royaume eſt plus grand auiourd'huy qu'il ne fut iamais, à cauſe de la Lithuanie, & de la Liuonie, qui ont eſté adiouſtees à cét Eſtat. Il s'eſtend depuis les riuieres de Note & d'Orbe, qui la diuiſent de la Marque, & de l'Odere, qui la ſepare preſque de la Sileſie, iuſques à la Bereſine, & au Nieper, qui la diuiſent de la Moſcouie, & de la mer Baltique, iuſques à la riuiere de Meſter, qui la diuiſent de la Moldauie, & s'eſtend encores iuſques aux monts de Carpathie, qui la ſeparent de la Hongrie. Tellement que depuis les confins de Sileſie, iuſques aux frontieres de Moſcouie, entre le ponent, & le Leuant, il occupe preſque ſix vingts lieuës d'Allemagne, & autant depuis les extremitez de la Liuonie, iuſques aux frontieres de la Hongrie. Et pource qu'il eſt d'vne forme qui approche de la rondeur, il eſt beaucoup plus grand qu'on ne croiroit. Il contient vn bon nombre de grandes prouinces, c'eſt à ſçauoir, la haute, & la baſſe pologne, la Maſouie, la pruſsie, la podolie, la Ruſsie, la Volhinie, la Liuonie, & la Lithuanie. La pologne fut trouuee comme deſerte: la pruſſe, & partie de pomeranie, podolie, Volhinie, Maſouie, & Liuonie, ont eſté conquiſes par force d'armes, & la Lithuanie, à laquelle la Samogithie, & partie de la Ruſsie appartenoit premierement; auoit eſté du patrimoine de la maiſon des Iagellons: car l'an 1386. Iagellon iadis Duc de Lithuanie, eſpouſa la princeſſe Ediege, qui eſtoit reſtee ſeule de la maiſon Royale de pologne, & fut fait Roy auec trois conditions, c'eſt à ſçauoir qu'il ſe feroit Chreſtien, qu'il induiroit auſsi les ſiens à embraſſer la foy Chreſtienne, & qu'il vniroit ſon Eſtat à la Couronne de pologne. Les deux premieres conditions furent accomplies, mais non la troiſieſme, qui ne l'a eſté que de noſtre temps, lors que la maiſon des Iagellons eſt venuë à defaillir: car les Roys ne ſe voulans priuer d'vn Eſtat patrimonial, & duquel ils eſtoient Seigneurs abſolus, ny le ſoubſmettre à l'election des Polonois; differerent touſiours l'accompliſſement de cecy, ſous pretexte qu'ils craignoient que les Lithuaniens ſe reuoltaſſent, & que par ce moyen ne vinſſent à leur faire perdre ce qui leur appartenoit. Mais voyant d'vn coſté que les Princes de leur ſang venoient à manquer (veu que la race a pris fin, quant aux maſles, en Sigiſmond Auguſte Roy de Pologne) & d'autre part, redoutans la puiſſance des Moſcouites, ils ont eſté contraints de l'vnir à ceſte couronne.

Quand à la Liuonie, elle eſtoit anciennement des Cheualiers Teutoniques, qui y auoient vn grand Maiſtre: Mais ayant eſté priuez d'vne grande partie de leur Eſtat, par le grand Duc de Moſcouie, l'an 1558. pour punition de l'hereſie

qu'ils auoient embrassee ; ils se recommanderent à Sigismond Roy de Pologne, qui les prit en protection : il est vray que la Prouince ne fut deliuree de la domination du Moscouite, que par le Roy Estienne, l'an 1582.

II. Or venant maintenant à dire quelque chose en particulier des Prouinces, apres en auoir parlé en general : la Pologne est diuisee en haute, & basse ; la haute, qu'on nomme aussi Septentrionale, est coupee presque en deux parties par la riuiere de Varte : & la basse qu'on appelle Meridionale, est arrosee de la riuiere de Vistule.

La haute Pologne, qui a pour voisins les Saxons, & les Prutheniens a receu ce nom de haute, ou de grande, pource que, comme nous auons dit, Lechus premier fondateur des Polonois, y mist son siege en y bastissant la ville de Gnesne. Ceste Prouince contient ces villes principales, qui en ont d'autres moindres en leur distrait, & iurisdiction, c'est à sçauoir Posnanie, ville capitale & Metropolitaine, qui a soubs elle les ville de Koscien, Medzyrzeczu, Ostresouu, Vuschuuu, Sremx, Prenecz, Rogozno : Calix qui a sous elle Gnesne, Pizadry, Vuarte, Naxlo, Land, Konin, Slupeza, Kolo : Siradie, que l'on prenoit pour vne grande Duché, qui appartenoit aux seconds fils des Roys de Pologne, a ces villes soubs elle, Orluuie, Piatex, Bresinie, Karnazeuu, Inoulodz, Biechouu, & autres : Cujauie, ou Vladislauie, qui a soubs elle Bidgoste : Breste, qui a soubs elle Radzaciouu, Crusphicie, & Kouualouu : Rauam, qui a soubs elle Sochaczouie, Gostinin, & Gambin : Ploczxo, qui a soubs elle les villes de Biclsxo, Raczyayas, Siegrez, Srenxo, Mlauue, Plonsxo, & Radzanouu : Dobrinie, qui a soubs elle les villes de Slonex, Ripin, & Gorzno.

Quand à la basse Pologne, depuis que le siege Royal a esté transporté à Cracouie : on la prefere à la haute ; & ceste-cy a trois villes principales, à sçauoir Cracouie, ou Cracou, Sandomire, & Iublin, dont la chacune a soubs elle plusieurs autres villes.

III. Cracouie, ou Kraxouu, est la ville capitale de la basse Pologne, & c'est celle que Pierre Appian dit estre mesme chose que Carrodunum de Ptolemee : mais sans m'arrester à luy debattre ceste opinion, & voulant seulement poursuiure mon discours, ie dis qu'en ceste ville on void le chasteau, ou palais des Roys de Pologne, & que c'est le lieu où on les couronne, & enterre : à raison dequoy c'est la plus renommee place de tout le Royaume : il y a aussi vne belle & grande Vniuersité au mesme lieu. Le plus grand iour d'Esté y est de saize heures, & de la huictiesme partie d'vne heure. Il y a trois autres villes qui sont contiguës à Cracouie, à sçauoir Clepardie, Scradomie, & Casimire : & ceste ville a soubs elle celles de Biecz, Vuoynicz, Sandecz, Lelouian, Kzyaz, & Proszouice. Il y a aussi au distraict de Cracouie deux Duchez, à sçauoir celuy de Zaton, d'Osuiecine. Sandomire a sous elle les villes de Checiny, Korczin, Vuislicie, Pilzne, Opozno, Polouiec, Zauuichost, Zarnouu, & Malegost. Iubin à sous elle les villes d'Vrzenduvu, Lulovu, Parcovu, & Casimire.

IV. La Liuonie est vne fort grande Prouince, qui a de longueur pres de la mer Balthique enuiron six vingts & cinq lieües d'Allemagne, & sa largeur est pour le moins de quarante. Elle a pour sa borne du Leuant la Russie subjecte au Moscouite, separee toutesfois par la riuiere de Nerue, & le lac de Beibas : du Midy la Samogithie, du Couchant la mer Balthique, & du Septentrion la Finlande, separee par le golphe Fintuque ou de Finland.

La capitale ville de Liuonie se nomme Rige, ou Rig, assise assez pres de l'em-

bouchure de la Duine : & les principales apres celle-cy ſont Riualie, vulgairement Reuuel, ou ſelon les Ruſſiens, Roliuue, qui a vn grand, & beau port au golphe de la mer Balthique ; Derpt, ou Derbten, & ſelon les Ruſſiens, Iuryouugorod, aſſiſe pres du bord de la riuiere de Bec entre deux lacs, au milieu de la Prouince. Les autres grandes villes accompagnees de beaux chaſteaux, outre les ſuſnommees, ſont Vende, ou Vvendem au milieu du pays, Velin, Peruonie, Volmarie, ou Vvalmer, Vveſembourg, Viteſten, & Narua. Ce pays obeyt pour la pluſpart au Roy de Pologne : mais il y a quelques lieux en petit nombre, qui recognoiſſent le Moſcouite, & le Roy de Danemarx ; & quelques autres obeyſſent au Roy de Suede, comme Reuuel, & Narue, & d'autres petites places.

La Lithuanie, qui a grande eſtenduë, eſt proche de la Moſcouie, & à pour ſes bornes du Leuant la partie de la Ruſſie, qui recognoiſt le grand Knez ; du Couchant la Podlaſie, Maſouie, & Pologne, & ſe deſtournant vn peu vers le Nord, la Pruſſe ; du Nord la Liuonie, & la Samogithie ; & du Midy la Podolie, & Volhinie. v.

Ceſte Prouince contient pluſieurs Duchez & pays, & eſt diuiſee en certains Palatinats, de meſme que la Pologne : comme aux Palatinats de Vilne, de Troc, de Minſee, de Nouogrod, de Breſt, de Kiouie, & autres qui peuuent eſtre prins pour des pays : toutesfois il y a peu de villes, mais beaucoup de villages. La capitale ville de Lithuanie c'eſt Vilne, qui eſt auſsi grande que Cracouie auec tous ſes faux-bourgs. On y conte auſsi Nouogrod, qui a de circuit ſept licües d'Alemagne : mais elle eſt ſous le grand Duc de Moſcouie, & fut priſe par les Moſcouites l'an 1477. La principale riuiere de Lithuanie c'eſt celle de Neper, ou Nyeper (nommee Boryſthene par Ptolemee) qui venant de Moſcouie, & coulant au deſſous de Chiouie, ſe deſcharge dedans la mer Pontique.

Samogithie eſt proche de la Lithuanie, & à cinquante milles de long. Elle a pour ſes confins du Nord la Liuonie, du Couchant la mer Balthique, ou Germanique, qui eſt appellee proprement le golphe Balthique, & ceſte mer la borde tournant vn peu vers le Septentrion : & la Pruſſe en eſt auſsi proche. Il n'y a point de belles villes qui la rendent remarquable ; bien y a-il pluſieurs villettes & villages, qui appartiennent tant au Roy, qu'aux Gentilshommes, mais les maiſons y ſont du tout mal baſties. vi.

La Maſouie eſt vne Prouince de grande eſtenduë, ioincte à la Pologne, & porte le nom d'vn Maſſié qui en eſtoit Duc, & qui eſtant entierement défaict par Cazimir Duc des Polonois, en l'an 1045. s'enfuit en Pruſſe, où apres auoir eſté diuerſement tourmenté, il finit ſa vie auec vn licol. Elle confine du Leuant auec la Lithuanie, du Couchant auec la Pologne, du Septentrion auec la Pruſſe, & du Midy auec la Ruſsie & la Pologne. Ceſte Prouince auoit autresfois ſon Prince particulier, & eſtoit deſtinee aux ſeconds fils des Roys de Pologne : mais Iean, & Staniſlas vniques heritiers de cét Eſtat, eſtans morts ieunes en l'an 1526. ceſte Duché reuint à la Couronne de Pologne. vii.

Marſchouie eſt la ville capitale de ceſte Prouince, & à ſous elle les villes de Czirxo, Egrod, Zexrozin, Cziechanovu, Czerniensx, Poltouiosx, Roſan, Varxa, Blonic, Zatſin, Gadziex, Praſni, & Loraza. Ceſte Prouince fut eſtrangement ruinee, & rauagee par Mendog Duc de Lithuanie, principalement en l'an 1246. & 1260.

VIII. La Volhinie est assise entre la Lithuanie, la Podolie, & la Russie : elle appartenoit au grand Duc de Lithuanie : mais maintenant elle est vnie au Royaume de Pologne. On la diuise en trois Prouinces, à sçauoir de Leuczxo, de Vvolodomire, & de Ryzemènec, qui sont aussi les noms des trois villes capitales, qui en ont beaucoup d'autres sous elles.

IX. La Podolie a pour ses limites du costé du Midy la Moldauie près de la riuiere de Tyre, maintenant appellee Nijester ; du Leuant de grandes campagnes desertes, & inhabitees iusques au mareſt Meotide, ou mer des Zabaques. On ne void presque en tout ce pays que de petits villages fort espars, à cause des continuelles courses des Tartares. Sa capitale ville est Camyeniec, presque diuinement bastie entre des precipices, & si forte, que les Tartares en ont esté souuent repoussez auec grãde perte ; de mesme que les Valaques, & les Turcs. On y trouue aussi la ville de Lembourg renommee, à cause des chairs salees qu'elle enuoye en beaucoup d'endroits.

X. La Russie, qu'on nõme aussi Roxolanie, ou Ruthenie, a esté iadis, selon quelques-vns, appellee Rosseïe, qui veut autant dire que peuple espars, à cause que ces peuples occuperent toute la Sarmatie d'Europe, & vne partie de celle d'Asie ; & estendirent leurs colonies depuis la mer majeur iusqu'à la Mediterranee, & au golfe Hadriatique, & depuis la mer majeur iusqu'à la mer Balthique : de sorte que tous les peuples qui vsent de la langue Esclauone, & suiuent la Religion, & ceremonies des Chrestiens Grecs ; sont communement appellez Russiens, ou Rutheniens. Or ie ne veux pas parler en ce lieu de toute la Russie, dont la plus grande partie obeyt au grand Knez ; mais seulement de celle que l'on nomme Noire, & selon les autres Rouge, ou Meridionale.

Dont la Russie noire est bornee du costé du Midy des monts de Sarmatie, qui sont aussi nommez Carpathiens, & Tartres ; du Leuant de la Volhinie, Podolie, & Moldauie ; du Nord de la Lithuanie, & du Couchant de la Pologne.

Ceste Russie contient les pays & villes de Lempurg, d'Halicie, de Belze, de Chelmo, & de Premistie, qui en ont beaucoup d'autres sous elles. La capitale ville de toute la Prouince c'est Leunpurg, ou est le siege de l'Archeuesque.

XI. La Podlasie grande Prouince a du couchant la Masouie, & du Leuant touche la Lithuanie : elle fut autrefois sous la domination des Lithuaniens : mais l'an 1569. elle fut vnie au Royaume de Pologne par Sigismond Roy de Pologne, & grand Duc de Lithuanie. On y void les villes de Byelsxo, Bransxo, Surasx & Tykolzin, ou l'on garde le thresor du Roy : on y void aussi Kaysin, où est vne maison Royale, auec vn grãd parc remply de diuerses sortes d'animaux, & de beaux canaux & reseruoirs tous pleins de poissons. Vous y trouuez aussi les villes de Narevu, & de Vasilxovu, & semblablement celle d'Augustovu, ville fort grande, fondee par le Roy Sigismond Auguste.

XII. La Pomeranie confine auec la mer Balthique, & s'estend par vn long espace de terre depuis les extremitez de l'Holsace iusqu'aux frontieres de Liuonie. Elle est nommee Pomeranie, ou la Prouince de Pomeran, comme qui diroit maritime, & ce en langue Esclauone. Ses premiers habitans l'appelloient le pays de Pamorcy, & les habitans mesmes estoient nommez Sidines. Il y a 40. villes entourees de mer & de fossez, outre plusieurs autres, & beaucoup de chasteaux & monasteres. Ses principales villes sont assises prés du riuage de la mer, & il y a bien peu auant dans le pays ; & le riuage est si bien fortifié par la nature, & accommodé en telle sorte, qu'il ne craint aucun desbordement de la mer, & donne vn grand accez aux Nauires.

a Russie : elle appar-
est vnie au Royaume
Leucxo, de Vvolo-
s villes capitales, qui

auie prés de la riuiere
ndes campagnes de-
es Zabaques. On ne
ars, à cause des con-
eniec, presque diui-
tares en ont esté sou-
es, & les Turcs. On
s chairs salees qu'elle

esté iadis, selon quel-
le esp are, à cause que
ne partie de celle d'A-
qu'à la Mediterranee,
la mer Balthique : de
e, & suiuent la Reli-
ement appellez Rus-
u de toute la Russie,
seulement de celle que
nale.
onts de Sarmatie, qui
e la Volhinie, Podolie,
e la Pologne.
d'Halicie, de Belze, de
ous elles. La capitale
de l'Archeuesque.
nie, & du Leuant tou-
des Lithuaniens : mais
isimond Roy de Polo-
Byelsxo, Bransxo, Su-
void aussi Knyssin, où
rses sortes d'animaux,
. Vous y trouuez aussi
ent celle d'Augustovu,

end par vn long espace
ntieres de Liuonie. El-
comme qui diroit ma-
ns l'appelloient le pays
Sidines. Il y a 40. villes
beaucoup de chasteaux
riuage de la mer, & il y
tifié par la nature, & ac-
ment de la mer, & don-

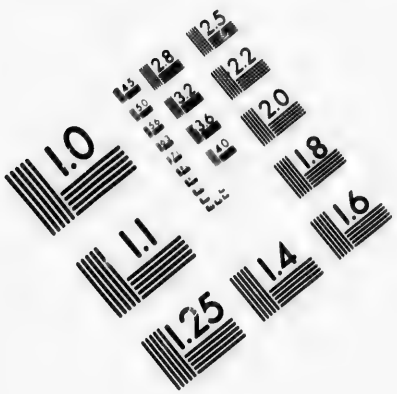

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

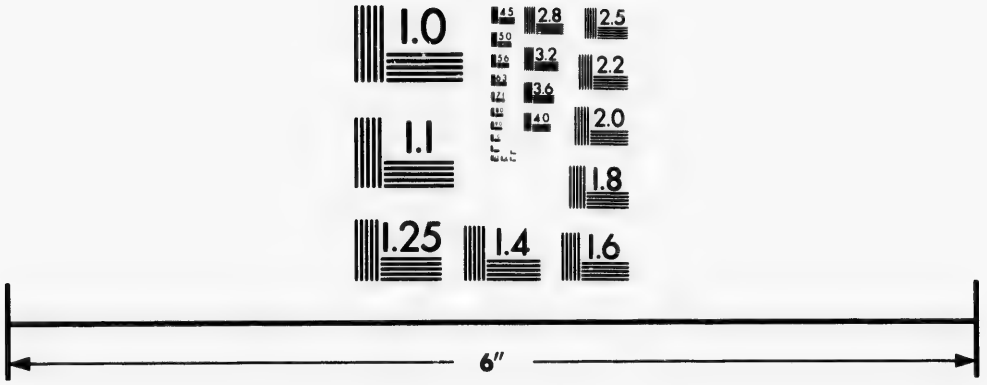

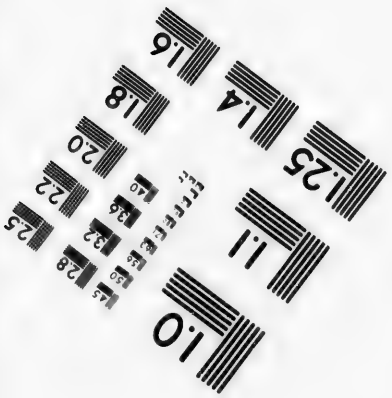

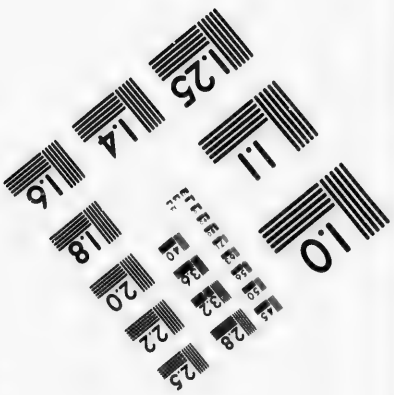

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Ses villes qui ſont dans le pays ſont Stetin, capitale de tout le pays, qui donne ſon nom à vne Duché, Neugarde, Lemburg, Stargard, Bergrad, Camenez, Publin, Griſemburg, & pluſieurs autres : celles du riuage ſont Colberg, Camin, Coſlin, Gribſuuald, où il y a Academie fondee l'an 1546. Sundt, Puck, Revucol, Louemburg, Hechel, Stralſunde, ville, agreable, & de grand trafic, & pluſieurs autres. On y voyoit autresfois la belle ville de Iulinum, maintenant Voltin, qui eſt pour le iourd'huy ruinee : mais ſur tout on y void la ville de Gdan, Dantz, ou Dantzic, qui eſt enuiron à cinq milles loing de la mer. Il y en a qui mettent ceſte ville en Pruſſe.

Il y a tout aupres du pays de Pomeran trois Iſles, à ſçauoir Rugen, ou l'on compte cinq villes, Vſedam, ou Vſedom, où l'on en compte trois, & Voline, où l'on n'en met qu'vne.

La Pruſſe, que quelques autres nomment Boruſſe, Prutenie, Vlmigauie, & Hulmigerie ; a pour ſes bornes la mer Baltique du Septentrion, la Lithuanie & Samogithie du Leuant, le pays de Pomeran du Couchant, & la Pologne & la Maſouie du Midy. Sa longueur qui s'eſtend du Nord au Sud, contient 58. lieües de Pologne, à ſçauoir depuis la ville de Torunie, qui eſt ſur la frontiere de la Maſouie, iuſques au chaſteau de Memule : & ſa largeur eſt de 50. lieües. Ses principales riuieres ſont la Viſtule, Nemen, ou Cronon, Nogat, Elbing, Vvſere, Paſſarie, Alle, Pregel, Oſſe, Drebnicz, Lique, & Lauie. XIII.

Ceſte Prouince a eſté quelque temps ſous les Cheualiers Teutoniques : mais vn peu apres l'an 1419. les pays & villes de Pruſſe voulurent recognoiſtre Caſimir Roy de Pologne, & ſe reuolterent contre les Cheualiers ; & depuis encore apres l'an 1450. la Pruſſe ne voulut plus obeyr à ces Cheualiers, & ſe ſouſmit au Roy de Pologne, & des ſoldats de l'ordre qui eſtoient en garniſon, vendirent Mariembourg, auec pluſieurs autres villes & chaſteaux, l'an 1457. 47000. florins. Toutesfois les Cheualiers ne voulans preſter ſerment au Roy de Pologne l'an 1498. ils s'entrefirent la guerre auec diuers euenements, iuſques à ce que la Pruſſe fut reduite en principauté ſeculiere', ſous Albert Marquis de Brandebourg trente-quatrieſme, & dernier grand Maiſtre de ces Croiſez, qui fut fait Cheualier de l'ordre, & prince ſeculier, à Cracouie, par Sigiſmond Roy de Pologne, apres qu'il luy euſt preſté ſerment ſollennel : & le ſuſdit Roy luy donna toutes les terres de Pruſſe, pour les tenir de luy, comme ſon homme lige.

Or la Pruſſe fut iadis diuiſee en douze Duchez, ou Prouinces, l'an 573. par Venedus ſon Prince, ſelon le nombre de ſes enfans, chacun deſquels il aſſigna vne Prouince ; qui portoit le nom de ſon ſeigneur. Ces Prouinces, ou Duchez ſont Sudanie, qui fut entierement ruinee par les Croiſez ; Sambie, auiourd'huy Szamland, Natangie, Nadrauie, Bartonie, Galinde, Varmie, ou Vvermelande, Hogxerlande, Culme, Poemſanie, & Michlouie. Chacune de ces Prouinces contient beaucoup de villes baſties en diuers temps par les Cheualiers Teutoniques : veu qu'apres que la Religion Chreſtienne fut eſtablie en ce pays, les Croiſez y baſtirent 72. chaſteaux, & 62. villes principales, dont le nombre eſt maintenant augmenté ; tellement qu'il n'y a pour le preſent Prouince en Pologne, où l'on trouue tant de villes, & de ſi beaux chaſteaux.

Maintenant la Pruſſe eſt diuiſee en deux pays, à ſçauoir en celuy du Duc, & du Roy : le Duc a ſon ſiege à Montroyal, que les habitans nõment Cunizberg, ville maritime, où l'on void vne Vniuerſité fondee par Albert premier Duc,

qui a commencé par le moyen du Roy de Pologne, de iouyr entierement de toutes ces terres, comme vassal du Royaume de Pologne. Mariembourg est la capitale ville de la Prusse, c'est à dire de celles que le Roy possede particulierement, outre ce qu'il a accordé au Duc. Il y a aussi vne belle Vniuersité à Konigsperg.

QVALITE'.

xiv. LA Pologne est vn pays plain, couuert de beaucoup de forests, & remparé au dedans de peu de montagnes: ce pays est froid, à raison dequoy il est priué d'oliuiers & de vignes; mais il abonde en toutes autres choses que la terre à accoustumé de produire: car il y vient grande quantité de froment, d'orge, & de toutes sortes de legumes, tellement que les autres pays qui sont au delà de la mer, se sentent de sa fertilité. Elle abonde aussi en bestail de toutes sortes, & en poissons. Il est vray que selon sa grandeur elle est trop peu cultiuee, veu qu'il y a beaucoup de grandes forests où l'on trouue vn grand nombre de bestes sauuages. Il y a aussi force oyseaux, & grande quantité de fruicts, de beurre & de cire. Et quant au miel, il s'y en trouue en telle abondance, qu'il n'y a presque assez de place pour le loger: car tous les arbres & tous les bois noirciſſent de ruches d'abeilles.

On n'y trouue point de mine d'or, ny d'argent, excepté au terroir de Cracouie, où l'on dit qu'il y en a vne d'argent, de mesme qu'à Sandomire, où l'on en trouue aussi vne d'azur: mais ce pays produict du plomb, du fer, & du cuyure bon en perfection, & il y a grande quantité de sel, principalement de celuy de mine, qui est excellent. En Pologne le plus grand iour d'Esté n'est pas moindre de 16. heures, & ne passe pas aussi lesd. 16. heures & 40. minutes.

La Liuonie est vn pays plein de marescages, plain pour la plus grande partie, & n'ayant aucunes montagnes. Il y a beaucoup de riuieres qui l'arrosent, & toutesfois beaucoup de lieux demeurent sans estre cultiuez, combien qu'ils soient capables de produire beaucoup: car il porte du froment, & toute sorte de fruicts en si grande abondance, qu'il en enuoye vne bonne partie aux Prouinces estrangeres. Ce pays abonde semblablement en poissons, & en bestes domestiques & sauuages, principalement en cheuaux qui sont asseurez au possible. Il s'y trouue aussi grande quantité de cire, de miel, & de poix seiche. Il ne porte point d'oliuiers ny de vignes. Il y a beaucoup de lacs, dont le principal nommé Beybas, qui a 45. milles de long, abonde en diuerses sortes de poisson.

La Lithuanie est aussi pour la plus grande partie marescageuse, & pleine de forests, & pour ceste cause peu accessible. Il y a de fort grands lacs, qui semblent des mers en quelques endroits. Il y a aussi beaucoup de riuieres nauigables, qui sont plus frequentees en hyuer qu'en autre temps, à cause que les estangs & les maraiz estans glacez, le chemin est plus ayse. L'air n'y est pas temperé, ains fascheux, & froid au possible. Il n'y naist aucuns animaux qui ne soient petits: & il y a outre les bestes qu'on trouue en Allemagne, des Beufles, des Essans, & des cheuaux sauuages. Ce pays produit aussi du froment en abondance; mais il y meurit fort peu souuent. Il n'y croist aucune vigne, & il manque aussi de sel, qui y vient d'Angleterre. Il s'y trouue force Martes, Zibelines, & grand nombre d'Hermines, comme aussi beaucoup de poix, de miel, & de cire. A Vilne le plus grand iour d'Esté est de 17. heures, & la huictiesme partie d'vne heure, & n'est pas moindre en toute la Prouince de 16. heures,

& vne ſixieſme: toutesfois aux extremitez qui tirent vers le Nort le plus grand iour d'Eſté eſt preſque de 18. heures.

Quant à la Samogitie elle eſt du tout froide, & preſque touſiours gelee. Elle abonde en foreſts, aux arbres deſquelles on trouue grande quantité de miel, qui eſt meilleur, plus delicat, & plus blanc, & à moins de cire meſlee en ce lieu que en aucun autre.

La Maſouie eſt pour la plus grande partie pleine de bois où l'on trouue grande quantité de beuffles, & des vres ou taureaux ſauuages.

La Volhinie produit en abondance toute ſorte de grains, & de fruicts, & à force foreſts, où l'on trouue grand nombre de beſtes ſauuages, & des eſtangs qui foiſonnent en poiſſons. Il y a quantité de bons paſturages, & de miel.

Pour le regard de la Podolie elle eſt auſſi fertile tout ce qui ſe peut, tellement que pour vn on a accouſtumé de recueillir cent, & en remuant vn peu les terres, & y ſemant du froment elles portent trois annees de ſuitte: & meſme il n'eſt pas beſoin de ſemer les champs toutes les annees, ains ſeulement il faut ſecoüer vn peu la moiſſon, & les grains qui y demeurent ſeruent de ſemence pour l'annee ſuiuante. Les prez y portent auſſi du foin en abondance, & tellement grand qu'on ne void point preſque paroiſtre les cornes des bœufs au deſſus de l'herbe, & meſme elle couure vne perche dans trois iours. Toutesfois la terre y eſt dure & pleine de pierres, tellement qu'il y faut du moins ſix paire de bœufs pour labourer: ce qui trauaille grandement les bœufs & ceux qui les menent. On trouue pareillement en ce pays force troupeaux de bœufs & de brebis, grand nombre de beſtes ſauuages, & du miel à foiſon. Il abonde auſſi en ſel & en cheuaux.

La Ruſſie meridionale eſt fertile au poſſible, & abonde en cheuaux, en bœufs, en brebis, en martes & en renards. Il y a telle quantité d'abeilles, que non ſeulement elles cachent & logent leur miel dans les ruches & dans les creux des arbres, mais encore dans les rochers & dans les cauernes de la terre. Il n'y croiſt point de vigne. Il y a force riuieres qui l'arroſent & beaucoup d'eſtangs qui foiſonnent en poiſſon. On dit qu'au terroir de Chelme, les brâches du pin coupees & laiſſees ſur la terre deux ou trois annees s'endurciſſent, & transforment en cailloux. On y trouue auſſi force craye blanche.

Le pays de Pomeran eſt plain, & n'a que fort peu de montagnes. Il eſt fertil à parler generalement, & arroſé de beaucoup d'eaux. Il a ſes champs bien cultiuez & force riuieres nauigables. Il abonde tellement en animaux priuez, en froment, beurre, miel & cire, & choſes ſemblables, qu'il fournit de toutes ces choſes aux autres pays.

Les habitans de ce pays recueillent de l'ambre que le flux de la mer iette au riuage, mais ils en trouuent bien moins que ceux de Pruſſe.

La Pruſſe produit toutes choſes en abondance, & eſt beaucoup plus heureuſe que toutes les cõtrees qui luy ſont voiſines. Car elle eſt de tous coſtez agreable & commode au poſſible, à cauſe du grand nombre de ports qu'elle à ſur la mer Balthique, & des diuers golphes de mer, & coſtes. L'air y eſt doux & temperé, tellement qu'on y void grande quantité de beſtail de toutes ſortes. La terre y porte auſſi à foiſon du froment, qui ſurpaſſe de beaucoup en bonté celuy de Pologne & de Lithuanie. Ce pays abonde en abeilles & en miel, de meſme que toutes les contrees Septentrionales, & ces mouſches font leur miel

dans les creux des arbres. Il y a de fort grandes forests & du tout espaisses remplies de grandes & puissantes bestes sauuages, entre lesquelles on compte les beufles, & les elans, & les cheuaux sauuages. Dauantage il y a force riuieres, estangs & lacs qui abondent en poissons: & mesme il y a quelques lacs de ceste nature qui ont de tour sept lieuës de Pologne. Les habitans trouuent aussi au dessus de la mer Balthique de l'ambre nommé Burstin par les habitans, qui est ietté par le flux de la mer & par les tempestes au riuage.

MOEVRS ANCIENNES.

xv. COMME ainsi soit que les Polonois sont descendus des Slaues, aussi ont ils retenu leurs mœurs assez longuement, si bien qu'en sçachant celles des vns on vient aussi tost à auoir cognoissance des autres. Pour en dire quelque chose, lors qu'ils vouloient imposer le nom à quelqu'vn de leurs enfans, ce qui ne se faisoit qu'ils ne fussent desiâ grands: ils le conduisoient au Temple de leurs Dieux, & luy coupoient ses premiers cheueux qu'il leur offroient comme pour arres du seruice qu'il leur deuoit rendre. A cet effect on appelloit les parens & les amis pour se resiouyr, & l'on y sacrifioit vn porceau, & de l'eau mixtionnee & faite comme nous faisons l'hydromel. Les Dieux qu'ils adoroient estoient Iessan, c'est à dire Iupiter, Ladon, qui estoit Pluton, Niam, Diane, Marzam, Mars, Zizilia, Ceres, & Zieuane, qui estoit Venus, ayant pareille opinion de ces Dieux que les autres nations, & leur sacrifiant en la mesme façon que les Grecs & les Romains, solemnisant leurs festes auec banquets, dances, chansons, & toutes sortes de resiouïssances. Et mesme Dlugosse historien dit, que ceste façon de s'esiouyr auoit duré iusques à son temps, qui fut quelques annees apres que les Polonois eurent receu la religion Chrestienne: voire mesme à present, lors que les Lithuaniens se resiouyssent & dancent, ils repetent plusieurs fois ce mot de Ladon en chantant, auec vn grand batement de mains. Ils auoient encor, comme dit Dlugosse, pour Dieu Ziuie, qui signifie ceste force vitale de l'air qui donne vigueur aux choses animees. Ils adoroient encor le Dieu ou la Deesse Pogode, qui estoit la serenité & temperie de l'air.

xvi. Quant aux Lithuaniens ils auoient anciennement pour leurs Dieux, le feu, les bois, & les serpents, qu'ils nourrissoient mesme en leurs maisons, comme leurs Dieux domestiques, & leur offroient sacrifices. Ils adoroient le feu sacré, & l'entretenoient en telle sorte qu'il ne s'esteignoit iamais: & les Sacrificateurs & Ministres de leurs Temples luy fournissoient touiours force matiere, afin qu'il ne defaillist point. Quand quelqu'vn estoit malade ses amis se retiroient vers ces Sacrificateurs, & leur demandoient s'il couroit fortune de mourir, ou s'il deuoit demeurer en vie. Ces Sacrificateurs venoient au feu de nuict, & le lendemain donnoient response à ceux qui leur auoient fait la demande, disant, qu'ils auoient veu pres du feu l'ombre du malade. Il y en auoit d'autres plus auant dans le pays qui adoroient le Soleil & les bois, & selon qu'vn arbre estoit plus haut ils luy rendoient plus d'hõneur. Ils estoient iadis si pauures & de si petite reputation enuers les Russiens, que les Seigneurs & Princes de Kiuie ne pouuoient tirer d'eux en signe de subiection que des haillons, des drapeaux, du liege, & autres choses viles, tant ils estoient pauures. I'ay oublié de dire qu'ils immoloient des coqs à leurs serpents, & les nourrissoient de laict. Ils auoient des festes solemnelles tous les ans apres la moisson vers le mois de Septembre,

& lors qu'ils reuenoient de la guerre ils brusloient pour sacrifice les dépoüilles prises sur leurs aduersaires, & mesme vn des ennemis prisonniers seruoit de victime. Quand quelqu'vn d'entr'eux mouroit ils brusloient auec son corps ses plus riches meubles, & ses plus beaux cheuaux, offrant du laict du miel sur le tombeau. Auant qu'ils eussent receu la foy Chrestienne il n'y auoit que les nobles qui eussent l'vsage du drap & des souliers, veu que le peuple s'habilloit de lin, & se couuroit de peaux de bestes sauuages.

Pour le regard des Samogites, ou Samogetes il n'y a pas long temps qu'ils ne sçauoient que c'estoit d'or ny d'argent, ny de cuyure, ny de fer, ny de vin. Il estoit permis entr'eux à vn homme d'auoir plusieurs femmes, & au fils d'espouser sa belle-mere apres la mort de son pere, & au frere sa belle sœur. Ce peuple auoit pour son plus grand Dieu le feu qu'il estimoit sacré, & qui ne s'estaignoit iamais, estant entretenu en vne haute montagne par leur Sacrificateur. Ils auoient des forests qu'ils adoroient comme sainctes, & comme demeures de leurs Dieux, & estoient tombez en telle folie, qu'ils pensoient que ces forests, & les bestes qui y demeuroient estoient saintes, & que tout ce qui y entroit deuoit estre reputé pour saint. Ils auoient en ce bois des froyers separez les vns des autres pour leurs maisons & familles, dans lesquels ils brusloient les corps de leurs grands amis auec leurs cheuaux, selles & harnois, & leurs meilleurs accoustrements. Ils mettoient pres de ces foyers des escabeaux ou quelques sieges faits de lieges, sur lesquels ils apprestoient des viandes faites de farine en forme de fromages, & versoiét de la biere sur le feu, estans abusez iusques là qu'ils croyoient que les ames de leurs morts dont ils auoient brusle les corps, venoient là de nuict, & y prenoient leur refection. Si quelqu'vn deux venoit à faire la moindre violence à ces forests, ou aux oiseaux, ou aux autres bestes qui y estoient, les mains ou les pieds luy deuenoient courbés par art diabolique.

Ceux de Liuonie ont esté longuement barbares & inciuils, & adonnez à l'adoration des Dieux presque semblable à celle que nous auós jà descrite en parlant des autres. La simplesse de ce peuple estoit si grande qu'apres auoir pressé le miel ils portoient hors la cire comme vne ordure & superfluité. Ils auoient ordinairement ce mot de Iehuen la bouche, dont ceux de ce temps en sçauent l'explication.

Ceux de Prusse furent anciennement fort cruels & barbares & grands beueurs, ayans pour leurs plus grandes delices le laict des iumens, auant qu'ils sceussent l'vsage de l'hydromel. Ils prenoient autant de femmes que bon leur sembloit en mariage, & les tenoient aussi sujettes que si elles eussent esté leurs seruantes. Lors qu'ils estoient las ou de trauail ou de trop boire, les bains & les estuues leur aydoient à se remettre, & mesme au plus fort de l'hyuer ils auoient accoustumé de se baigner dãs l'eau froide. Ils enterroient leurs morts auec leurs plus riches meubles, armes, & cheuaux, & sacrifioient à ceux qui mouroient en la bataille quelqu'vn des ennemis qu'ils auoient pris. Ils adoroient le feu, le Soleil, la Lune, les bestes, les serpents, & plusieurs autres choses. Ils estoient fort charitables enuers les necessiteux, & mesmes alloient au deuant de ceux qui estoient en danger de la mer, & les secouroient, ou bien aydoient à ceux qui estoient trauaillez par les Corsaires. Ils ne faisoient nul estat de l'or ny de l'argent. Ils auoient quantité de belles fourrures qu'ils donnoient pour d'autres vestemens de laine.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XVII. LEs Polonois sont à present entierement esloignez de la cruauté des Sarmates anciens, & de leur rudesse. Ils sont sages & discrets en leurs actions, & fort courtois à l'endroit des estrangers, excepté le menu peuple qui tire d'eux iusques au dernier denier lors qu'il le peut faire. Ils boiuent volontiers, ainsi que tous les peuples Septentrionaux, mais l'vsage du vin y est fort rare, & les habitans ne sçauent que c'est de cultiuer les vignes. Ils font certaine boisson auec du bled & autres choses, qu'ils nomment ceruoise, & qui est cõme la biere. Les characteres dont ils vsent en escriuant sont composez en partie du Grec & en partie du naturel de leur pays, & les hommes & les femmes s'y habillent presque à la façon des Grecs. Les Polonois abhorrent le larcin & la volerie, & le pays est tellement asseuré de ce costé là, qu'en hyuer on verra faire vn grand chemin à vn homme tout seul, auec vn petit chariot tiré par vn ou deux cheuaux. Ce sont des hommes remplis de grande industrie, & qui ont la cognoissance de plusieurs langues, principalement de la Latine, dont chacun vse comme de sa langue vulgaire aux villes & aux villages, & elle est commune tãt aux riches qu'aux pauures. Les Gentilshommes Polonois aiment à estre superbement vestus & armez. Ils sont vaillans de leur naturel, & quoy que leurs ennemis ayent de l'aduantage sur eux pour le regard du nombre, ils ne laissent de les attendre, voire mesme de les attaquer. Les nobles qui ne sont pas de condition releuee n'endurent pas aisément les outrages qu'ils ont receus des grands Seigneurs, mais l'offencé s'essaye d'en tirer raison en assemblant autant de ses parens & amis qu'il luy est possible. En fin pour parler generalement des Polonois ils sont plustost prodigues que liberaux, pource qu'ils ne font que festiner & se plaisent à traitter force personnes, & à nourrir grand nombre de seruiteurs.

Quant aux Lithuaniens ils se conduisent allant par leur pays en hyuer par l'estoille du Nort, ainsi qu'on fait sur la mer. Ils n'ont aucun vsage de monnoye. Les femmes de ce pays ont des amis par la permissiõ de leurs maris, & s'en seruent au ieu d'amour quand bon leur semble, & toutesfois si vn homme marié auoit quelque maistresse il en seroit blasmé. Les Mariages sont entr'eux si peu asseurez, qu'ils les rompent aisément, & se quittent d'vn commun accord, se mariant & remariant autant de fois qu'ils en prennent fantasie. Le vin n'y est guere en vsage : le pain y est fort bis à cause que le bled n'est guere criblé, ny la farine sassée. Les troupeaux les pouruoyent de breuuage, pource qu'ils ont du laict en abondance dont ils se seruent en lieu de vin. Ils parlent Esclauon de mesme que les Polonois. Lors que les Lithuaniẽs ont guerre contre quelqu'vn ils y vont plustost auec grand appareil, que bien en point pour combatre. Aussi leurs forces s'escoulent incontinent : & s'ils sont contraincts de poursuiure, ils renuoyent soudain ce qu'ils ont de plus precieux & de plus cher, soit cheuaux ou bagage en leurs maisons, & suiuent leur General plus par force que de desir qu'ils ayent de le seruir, & de combatre. Cecy se voit en ce que les grands qui sont obligez de seruir le Roy auec quelque nombre de gens racheptent ceste seruitude & subiection auec grand somme d'argent, & cecy est tellement ordinaire entre eux, & leur tourne à si peu de honte, que les Chefs & Colonels font crier à son de trompe parmy les armees, que s'il y en a quelques vns qui se veulent

vueillent retirer, ils le pourront faire en apportãt de l'argẽt, & qu'on leur donnera leur congé. Ils sont si licentieusement dispensez de tout faire, que cette liberté si desbordee les fait abuser de la condition en laquelle ils viuent.

Ils portent les habillemens longs à la façon de Tartares, mais ils ont la lance & l'escu comme les Hongres. Ils ont de bons cheuaux, mais ils sont tous chastrez, & iamais ils ne les ferrent. Ils les conduisent à leur fantasie auec vn simple canon, sans vser d'aucun mords qui soit fascheux, ou rude.

Le peuple y est miserable, & tenu en grande captiuité, d'autant que les grands qui vont par le pays accompagnez d'vn bon nombre d'estaffiers, entrent dans les maisons des paysans, & y rauissent ce que bon leur semble, & mesme les battent bien souuent à outrance. Il n'y est loysible à vn fermier de venir auec les mains vuydes deuant son maistre, & quant aux autres, outre le cens, & la rente, ils sont obligez de donner toutes les sepmaines trois ou quatre courues: Que si la femme de leur Curé est morte, ou s'il se marie, ou que quelque enfant luy soit né, ils sont contrains de luy bailler certaine somme d'argent, sur cette consideration seulement, qu'il les oyt de confession, durant toute l'annee. Si quelqu'vn a commis vn crime digne de mort, il faut qu'il se pende luy mesme si tost que le commandement luy en est fait de par le Prince; autrement il est battu, tourmenté, & deschiré cruellement auant qu'on le face mourir.

Les Liuoniens sont fort adonnez à la gourmandise, & à l'yurongnerie, & cette dissolution, & desbauche se pratique plus aux maisons des grands Seigneurs qu'en tout autre lieu. Celuy qui peut porter plus de vin, & tenir plus longuement coup à manger, & à boire est le bien venu, mais finalement il est payé de gale, goute, flux de sang, hydropisie, ou quelque autre sẽblable mal.

Quelques Gentilshommes vsent de liberalité enuers ces goulus, & yurongnes, & ce pendant pour entretenir cette liberalité, rançonnent les paysans, tellement que tout ce que les derniers peuuent acquerir auec beaucoup de sueur & de peine, les premiers les despencent en excez, & desbordemens. Les paysans sont presque tous serfs, & quand quelqu'vn ne pouuant porter la faim, ny le foüet, ou la grande tyrannie des Seigneurs, s'en va, si les gentilshommes le peuuent attraper apres, ils luy coupent le pied, afin qu'il ne s'en puisse plus fuyr. Ces pauures serfs sont nourris de viandes si aspres que les pourceaux ne daigneroient presque taster de ce qu'ils mangent. Ils portent des souliers faits d'escorce, & la paire ne leur couste que trois deniers. Au lieu de chanter ils heurlent comme des loups, & ont sans cesse, comme au temps passé le mot Iehu en la bouche. Quand on leur demande ce qu'ils entendent par ce mot de Iehu, ils respondent qu'ils ne sçauent; mais qu'ils suyuent en cela la coustume de leurs predecesseurs. Bref ces pauures gens viuent comme des bestes, & sont traitez presque de mesme. Quand ils veulent mettre en terre quelque homme mort, ils tournent autour de luy, en beuuant d'autant, & le conuient à boire, espandant sa part sur luy. Et quand ils le iettent dans la fosse, ils mettent pres de luy vne coignee, du vin, & des viades, & vn peu d'argent pour faire son voiage, & tandis qu'ils estoient tenus subiets par les Cheualiers Teutoniens, ils disoient à leur mort: Va t'en en l'autre monde, où tu auras domination sur les Teutoniens comme ils l'ont euë sur toy en ce monde. Quant aux mariages, si quelqu'vn veut espouser quelque femme il faut bien souuent qu'il la rauisse. Les habitans de Liuonie sont de diuerses nations, veu qu'il y a des Liuoniens, des Curons, & des Letiens, qui ont diuers langage. Toutesfois aux cha-

steaux, & dans les villes on parle pour la plus part Alemand.

On tient que les femmes de la ville de Rig en Liuonie sont braues, & pompeuses, & mesprisent les autres qui viennent de quelque autre pays. Elles seroient bien marries, si lon ne les appelloit Dames. Elles ne s'adonnent presque à faire chose que ce soit, ains viuent continuellement en oysiueté, & en delices. Au lieu de filer leurs quenoüilles, ou de faire quelque autre besógne de femme, elles ont des coches, ou chariots branslans, dans lesquels elle se font promener l'Hiuer, & des nasselles en Esté pour s'aller esbattre sur l'eau.

Les Samogitiens sont de belle, & grande taille, mais peu ciuils, rudes, & barbares. Ils sont audacieux, & prompts à la guerre, & ont des corselets, & s'aident d'espieux semblables à ceux dont nous vsons, mais ils sont plus courts. Leurs cheuaux sont fort petits, & toutesfois ils leur donnent tant de peine que c'est chose estrange. Ils rompent la terre pour forte qu'elle soit, non auec le fer, ains auec des socs de bois, de mesme que les Moscouites. Vn de leurs gouuerneurs qui les vouloit soulager leur fit porter des socs de fer; mais estant aduenu que durant deux ou trois ans la terre ne rapporta que bien peu, à cause que l'air estoit mal temperé, ce peuple lourd commença à se mutiner, & à dire, que ce malheur procedoit de ce qu'on faisoit cultiuer contre la coustume auec le fer, qui rendoit leurs terres infertiles: tellement que le Gouuerneur fut contraint afin d'éuiter sedition, de les laisser labourer à leur fantasie. Et à cause que le peuple y est si grossier, le diable les estonne bien souuẽt auec des visions fort estranges.

Ils espousent plusieurs femmes, & sans aucune consideration de sang, ny de parentage: veu que le fils apres la mort de son pere espouse sa belle mere, & le frere ne fait conscience de prendre sa belle sœur à femme. Ils n'vsent d'aucune monnoye, & bastissent leurs maisons fort basses, couurant ces logettes de bouë, & de chaume, & faisant le toict, ainsi que les barques, ou galeres, & au sommet ils font vne fenestre si grande qu'elle donne clairté à toute la maison. Le feu bruste tousiours là dedans, tant pour apprester leur viande qu'à cause du froid, qui y est si vehement que presque tout le long de l'annee les riuieres y demeurent glacees. Ils font l'atre, ou le foyer au milieu de la maison, à fin que le pere de famille estant assis, puisse en se chaufant prendre garde à son mesnage, & à ses troupeaux; pource que les hommes, & les bestes couchent sous vn mesme couuert, sans aucune separation.

Les plus riches & puissans au lieu de vases, ou de coupes d'or, en ont qui sont faites de cornes de beufles. Ils n'vsent point d'estuues, ny de poiles, cõme leurs voisins; mais ils sont naturellemẽt enclins à la diuination, aux charmes, & sorcelleries, & à l'obseruation des augures. Ils mangent presque tous du pain fort bis, & qui ne vaut guere. Ils ne boiuent le plus souuent que de l'eau, & vsent rarement de biere, & de medon. Quant à l'habillement, & langage ils ne diferent guere des Lithuaniens.

Les Masouiens ne sont differens des Polonois quant aux meurs, & aux habits, & vsent de mesme langage, excepté qu'ils y adioustent encor quelques sifflemens, qui les rendent vn peu differens. Au reste ils sont courageux, & vaillans au possible. Les Volhiniens sont aussi pleins de valeur, & de courage; mais ils ont mesmes mœurs, & mesme langage que les Russiens.

Les Russiens Meridionaux sont forts, & vaillans, & vsent en guerre de l'arc, & d'vne pique de douze pieds de long. Ils hayssent estrangement le nom de Roy. Les Polonois ont des colonies presque en toute cette Russie, & presque

tous les Cheualiers, & les principaux du pays sont Polonois.

Les habitans du pays de Pomeram ont gardé la langue, & les mœurs des Vandales iusques au temps qu'ils ont receu la foy Chrestienne ; veu qu'ils ont appris dés lors le Saxon, lequel ils parlent encor auiourd'huy.

Les Prussiens, principalement les nobles, descendent des Alemans, & retiennent beaucoup de leur naturel. Ils bastissét plus haut que les Polonois, & leurs coustumes sont de plus longue duree que celles des autres. Ils ont aussi plus d'art, & d'industrie, & vne beaucoup plus grande police que les autres; pource qu'à parler à la verité, les Alemans deuancent beaucoup tous les autres peuples du Nord soit en artifices, soit en administration, & reglement des villes.

RICHESSE.

Les richesses des Polonois consistent en la grande quantité de grains, & de bleds de toutes sortes, dont le pays abonde en telle façon, qu'il secourut l'an 1590. non seulement les pays voisins, mais encor la riuiere de Gennes, Rome, & le pays de Toscane, combien que leur voisinage fut en grande necessité de semblables viures. Ils font aussi force argent de leur miel, & de leurs cires, de mesme que de leurs lins, chanures & de leurs bœufs, & de leurs moutons, de leurs cheuaux, & de leurs beufles. Mais la principale richesse vient des Salins d'Ocen, qui furent trouuez en l'an 1252. & pareillement de ceux de Velisque. Ce sel vient en partie de quelques mines, & en partie de quelques fontaines : de maniere qu'on en tire d'vne sorte en grande quantité de la terre, & l'on y fait aussi du sel par decoction. XVIII.

Ils ne tirent pas aussi peu de profit de leur azur, & de leurs mines de fer, & de cuyure, lequel ils trouuent en abondance. Quand à l'ambre qu'il trouuent sur le riuage de la mer ils en font de grands deniers toutes les annees : & encor ils en peuuent tirer quelque peu de leurs mines de soufre.

Au reste si l'on oste le port de Dantzic, on n'y trouuera guere autre place marchande qui soit de grande importance. Car quant à ce qu'on tire des autres ports de Prusse & de Liuonie, il n'enrichit pas le Royaume d'argent, & mesme ne peut presque payer les draps de soye, & de laine que on y porte de Flandres, & d'Angleterre, ou bien les vins, & succres, fruicts, & espices qu'on y porte d'Espagne, & de Portugal, ou bien la maluoisie de Candie qu'on y vend soixante escus le tonneau voire d'auantage. Mais pour dire quelque chose de Dantzic, on tient pour chose asseuree, qu'ils y vend, ou change tous les iours plus de mille charges de fromét, & seigle, outre le bois, la poix seiche & liquide, le lin, le chanure, la biere, & vne infinité d'autres marchandises.

Pour reuenir à nostre discours, les Polonois vendent aussi grande quantité de fourrures, & de peaux de diuerses bestes, comme des Martres & Renards, qui sont fort cheres. Mais pour conclusion le pays n'estant pour tout cela trop marchand, horsmis le lieu de Dantzic que nous auons dict, & n'y ayant guere de traficaux villes, ny trop d'industrie aux habitans du pays, & d'ailleurs, les Polonois estans de tel naturel qu'ils ayment à faire bonne chere (principalement les nobles) & despencent excessiuement en festins, & en habits, si bien qu'ils consument plus que leur reuenu ne porte ; veu qu'ils mãgent plus d'espices qu'aucune autre nation, & que les vins & les draps de soye, & mesme la plus grande partie de ceux de laine, leur viennent de dehors, il est force que le pays soit pauure d'or, & d'argent : parce qu'vn

Royaume ne peut eſtre riche, s'il n'eſt tel qu'il en ſorte beaucoup de marchandiſes, & qu'il y en entre fort peu, afin que la ſortie luy apporte de l'argent, & l'entree ne luy en face pas deſbourcer. Et de fait c'eſt d'où vient la richeſſe du Royaume de Naples, & de l'Eſtat de Milan, dont l'vn enuoye dehors grande quantité de grains, de vins, d'huyle, de ſoyes, de ſaffran, de fruits, de cheuaux, & d'autres choſes, par le moyen deſquelles il tire de grandes ſommes de deniers des eſtrangers: l'autre pouruoit beaucoup de pays, de grains, de ris, draps, & de ferremens, & de toute ſorte de marchandiſes, & en reçoit bien peu des autres. Que ſi le Royaume de Naples (on peut dire le meſme de la Sicile) auoit autant d'ouuriers, & de gens d'induſtrie, qu'il a de fruits, & de biens naturels, il ne trouueroit guere de pays qui luy peuſſent eſtre comparez.

XIX. Mais pour reuenir à la Pologne, ſes reuenus ne ſont ſi petits que quelques vns eſtiment. Car premierement les reuenus du Roy, qu'on tire principalemẽt des mines de ſel & d'argent, montent à ſix cens mille eſcus toutes les annees. Il eſt vray que le Roy Sigiſmond Auguſte en engagea vne partie, & le Roy Henry vn'annee auparauant qu'il en partiſt, voulant obliger vne partie de la Nobleſſe en aliena pour plus de trois cens mille tolars de rente. Mais les Rois peuuent augmenter grandement le reuenu, par la mort des poſſeſſeurs, appliquant à la couronne les biens qu'ils ont accouſtumé d'octroyer aux particuliers. Or le Roy peut eſpargner la plus grande partie de ce reuenu; d'autant qu'il eſt deffrayé auec ſa Cour par la Lithuanie, & encore au moins en partie de la Pologne, tandis qu'il demeure en ces Prouinces. Et veritablement on eſtimera cecy peu de choſes, ſi l'on conſidere que les Royaumes d'Eſcoſſes, de Nauarre, & de Sardaigne ne paſſent pas cent milles eſcus de rente, ny le Royaume d'Arragon ſix cens mille en trois ans. Les reuenus du Roy de Pologne ſeroient plus grands s'il n'eſtoit ſi liberal à l'endroict de ſes Palatins & Chaſtelains, auſquels il donne ordinairement les deux tiers, & quelquesfois plus de tous les droicts de leurs gouuernemẽs. Mais aux neceſſitez de la guerre, & des entrepriſes d'importance, apres la deliberation des Diettes, on charge le peuple de groſſes tailles, qui ſe payent ſur les terres, ou ſur les daces de la biere, qu'il arriue à telle ſomme, que par le moyen de cet argent le Roy Eſtienne ſouſtint vne fort grand guerre contre le Duc de Moſcouie l'eſpace de trois annees.

Quant à la nobleſſe les biens ſont ordinairement aſſez bien partagez entre les Seigneurs & les Gentilshommes. Car il n'y en a aucun qui ſoit de beaucoup plus riche que les autres, & les plus grands reuenus ne ſont de plus de 25. mille eſcus. Il faut excepter de ce nombre les Ducs de Curlande, & de Cunisberg. Mais quant à ceux-cy, quoy qu'ils recognoiſſent pour Superieur le Roy de Pologne, duquel ils ſont feudataires, toutesfois ils ne ſont pas membres vifs du Royaume, pource qu'ils ne s'aſſemblent, & ne ſe trouuent pas aux Diettes, & n'ont aucune part en l'eſlection du Roy, ou bien au gouuernement du Royaume: & ne paſſent comme Seigneurs du pays, ains comme eſtrangers, comme ils ſont veritablement, pource que l'vn eſt de la maiſon de Dãnemarc, à ſçauoir le Duc de Curlande, & celuy de Cunisberg, eſt de la maiſon de Brandebourg. Car toute la Pruſſe fut iadis des Cheualiers Teutoniens, qui y auoient vn grand Maiſtre particulier: mais ne pouuãs reſiſter aux forces des Polonois, ils ſe ſoumirent comme feudataires au Roy Caſimir. Finalement la grande Maiſtriſe eſtant tumbee entre les mains d'Albert de Brandebourg, il deuint Lutherien, & de grand Maiſtre Duc de Pruſſe.

FORCES.

LEs forces de ce Royaume consistent en viures, argent, gens de pied, & de cheual, armes & munitions de guerre. Nous auons assez parlé cy deuant des viures, & de l'argent, venons maintenant au reste. Les nobles sont obligez de seruir le Roy à leurs despens pour la defence de cet Estat. Ceux-cy seruent à cheual armez, partie à la façon de nos hommes d'armes, partie vn peu plus legerement, & partie aussi à la maniere des Tartares. Ces derniers sont nommez Cosaques, le mestier de quels est de piller, saccager, & ruyner toute chose, & tous vont à la guerre magnifiquement vestus, auec des casaques bordees d'or, & d'argent, bigarrees d'vne infinité de couleurs, auec force plumes, aisles d'aigle, peaux de leopard, & d'ours, & auec beaucoup d'enseignes de diuerses façons, & couleurs, & plusieurs autres ornemens propres pour les faire regarder aux leurs, ou pour les faire paroistre terribles aux ennemis. Ils ont des cheuaux de moyenne traque, mais beaucoup plus prompts, plus adroits, & plus courageux que ne sont ceux d'Alemagne. On tient que la Pologne feroit en vn besoing cent milles cheuaux, & la Lithuanie soixante & dix mille, qui reuiendroient enuiron à cent mille qui pourroient seruir. Il est vray que les cheuaux de Pologne sont beaucoup meilleurs que ceux de Lithuanie. xx.

Ils sont tel estat d'vn grand nombre de caualerie que mesprisant toutes les forces des autres, ils ne se soucient guere de faire des forteresses. Ils croyent que les armees conduites par des lieux ouuerts contre les ennemis, doiuent combattre de meilleur courage pour la patrie, pour les femmes, pour les enfans, pour la liberté, & pour tout leur bien. Ils font profession de ne tourner iamais le dos aux ennemis, quelque accident qu'il leur arriue.

Sigismond Auguste Roy de Pologne, s'essaye bien souuent de faire resoudre les Diettes à la fortification de Cracouio, à cause du voisinage de l'Empereur; mais il ne les peut iamais induire à faire ce qu'il desiroit; tant pour ce qu'ils ne veulent pas donner aux Roys occasion de se rendre maistres absolus par le moyen des garnisons; qu'aussi pour ce qu'ils disent qu'ils ont assez de courage & de force pour deffendre le Royaume.

Ils n'ont point de gens de pied, pour ce que tout le peuple du Royaume est diuisé en marchands, & artisans, qui habitent dans les villes, & en laboureurs qui se tiennent aux champs, & aux villages, auec la subiection que nous auons dite: tellement que les armes restent entre les mains des seuls gentilshommes, qui n'ont accoustumé d'aller à pied à la guerre. Mais lors qu'il ont eu besoin de quelque Infanterie, ils se sont seruis de celle d'Alemagne, & de Hongrie. De sorte que le Roy Estienne eut en son entrepriſe de Liuonie enuiron seize mille hommes de pied de ces deux nations, & plus de quarante mille cheuaux du Royaume en son armee.

Quant à la conduite de l'artillerie, & aux gastadours, ils se seruent pour cet effect des Tartares, & des paysans du royaume. Ce royaume est assez bien pourueu de canons, & de munitions de guerre; tant pour ce que la noblesse en a beaucoup en ses chasteaux, & maisons particulieres; qu'à cause que la Pologne estant si proche de l'Alemagne qui produit beaucoup de metaux, & qui a force maistres pour fondre, & manier l'artillerie, & tout ce qui appartient au mestier des armes, elle n'en peut manquer en aucune sorte, & elle en abonde

d'autant plus qu'elle a moins de forteresses.

Il n'eſt pas qu'il n'y ayt des places d'importance, & qui ſont de quelque conſideration; comme les forteresses de Lempurg, & de Camenez en la Ruſſie Meridionale: le chaſteau de Cracouie en la baſſe Pologne, Poloſque aux frontieres de Moſcouie, & Marienbourg, auec quelques autres places qui ſont en Pruſſe, & en Liuonie, & qui ont eſté fortifiees, non par les Polonois, mais par les Cheualiers Teutoniens qui en eſtoient maiſtres.

Ces forces de Pologne dont nous auons faict mention ſont telles & en nombre, & en qualité, qu'il y a peu de Royaume en Europe, ie ne diray pas qui les ſurmonte, mais qui les eſgalent. Il ne manque à ces forces que la promptitude. Car il y a quatre conditions qui ſont requiſes aux forces de quelque Eſtat que ce ſoit, à ſçauoir qu'elles ſoient propres de cet Eſtat, & non empruntees ny mendiees d'ailleurs, nombreuſes, vaillantes, & agiles: propres, pource qu'on ne ſe doit fier en autruy, que mal-ayſément: nombreuſes, afin que quelque inconuenient eſtant arriué on en aye touſiours de reſte, qui puiſſe reparer la perte, ou empeſcher plus grande: vaillante, pource que le nombre ne vaut rien ſans la valeur, & meſme il nuyt bien ſouuent beaucoup plus qu'il n'ayde: agile, afin qu'on les puiſſe ayſément; & promptement mettre enſemble, & les pouſſer où le beſoing le requerra. Or les Polonois manquent de la derniere de ces quatres conditions. Car l'agilité d'vne milice deſpend principalement de deux choſes; à ſçauoir de l'authorité du Prince, & de la promptitude de l'argent. En Pologne le Roy ne peut reſoudre, ny entreprendre vne guerre, ny impoſer des tailles pour faire de l'argent ſans le conſentement des Diettes. Les Diettes, où il faut aſſembler beaucoup de gens, ſont comme des machines de beaucoup de pieces, qui n'aduancent guere qu'en vn fort long-temps: & au maniement des armes on doit tenir pour prompts, & toſt preſts les Princes qui ſe peuuent reſoudre d'eux-meſmes, & qui ont l'argent à commandement: autrement lors qu'il faut aſſembler ou diſpoſer les Diettes ou, les Eſtats à la reſolution de ce qu'on propoſe, & qu'il faut apres cela exiger, & ramaſſer de l'argent, on met tant de temps à ces choſes, qu'il en reſte peu pour l'entrepriſe, & l'occaſion eſchappe cependant. D'ailleurs en Pologne les Seigneurs, & Gentils-hommes font de ſi grandes deſpences allans aux Diettes, & y demeurans, qu'ils n'ont que bien peu d'argent pour ſe pouuoir entretenir apres en vne armee.

Il ſe pourroit bien faire toutes-fois qu'on ſe reſoudroit promptement s'il eſtoit queſtion de la deffence, & conſeruation de l'Eſtat, pour ce que la crainte du mal, & la conſideration du danger rendroient chacun diligent. Mais ie croy qu'il y auroit beaucoup de longueur s'il falloit penſer à l'entrepriſe de quelque conqueſte: pource que l'eſperance du bien ne nous eſmeut pas auec tant de force, que la crainte & l'apprehenſion du mal. Toutesfois on a veu que le Moſcouite oſta à Sigiſmond premier, l'eſtat de Pologne, & de Smolenque, ſans qu'il en monſtraſt quelque reſſentiment digne d'vn Roy, & d'vn ſi grand Royaume. Et le meſme Moſcouite aſſaillit la Liuonie, qui s'eſtoit miſe ſous la protection de Sigiſmond, ſans qu'il y trouuaſt aucune reſiſtance. Mais il faut dire que les forces de Pologne nombreuſes, vaillantes, qui ne deſpendent de perſonne, auront touſiours autant d'agilité & de promptitude, que le Roy aura d'authorité & s'y acquerra de puiſſance.

Nous en auons vn exemple en la perſonne d'Eſtienne Battori, au temps du-

quel la Pologne non ſeulement s'eſt maintenuë en reputation d'eſtre capable de ſe deffendre des forces eſtrangeres, mais encore de faire des conqueſtes d'importance ſur de puiſſans ennemis. Mais pource que nous auons parlé de l'agilité, qui eſt vne choſe extremement importante aux forces d'vn Eſtat, il ne ſera pas hors de propos d'adiouſter icy les cauſes de ceſte agilité. Les principales ſont donc comme nous auons ja dict, l'authorité du Prince, qui donne le mouuement, & l'aſſeurance de l'argent preſt, qui le maintient : pource que nous auons veu de puiſſantes armees, qui conſumoient le temps inutilement, à cauſe que le chef eſtoit lent, & nous auons encor veu des victoires importantes au poſſible, qui n'ont profité d'aucune choſe à faute d'argent, ſans lequel on ne peut faire marcher les ſoldats. La qualité des ſoldats eſt auſſi grandement conſiderable. Car on ne peut nier que l'Infanterie Alemande, & Bohemiene, ne manque d'agilité, qui eſt propre du François, de l'Italien, & de l'Eſpagnol; non ſeulement pource qu'ils ſont plus diſpoſts de leur perſonne; mais encor pource qu'ils ſe contentent de moins en la guerre. S'ils manquent de vin ils ne deffaillent pour cela, & ne perdent pas courage s'ils viennent a eſtre ſans chair, & touſiours ils ſupportent mieux les meſ-aiſes, & les incommoditez de la guerre.

Dauantage la qualité des cheuaux importe de beaucoup en cecy; veu que les Flamans ſurpaſſent de beaucoup les Friſons, & les cheuaux d'Alemagne, auſſi bien que les Polonois, & les Hongres : les genets d'Eſpagne ſurpaſſent les cheuaux Turcs, & les Barbes ſont plus viſtes que les autres. Quant aux courſiers de Naples ils ne ſont pas ſi viſtes que les genets, mais ils durent beaucoup plus au trauail, & ont auec cela aſſez de viſteſſe.

Or l'experience a monſtré que la caualerie Alemande n'eſt pas propre pour donner la chaſſe aux ennemis ou pour les fuyr, à cauſe qu'elle eſt trop peſante: au contraire ſi les Valaques, les Hongres, les Polonois, les Turcs, & les Mores de Barbarie ont mis quelqu'vn en route, il ne leur peut eſchapper, & ſi quelqu'vn les a mis en deſordre il ne les peut ſuyure : pource que maintenant ils ſont au dos de leurs ennemis, & ſoudain ils en ſont beaucoup eſloignez.

Quant aux entrepriſes maritimes, les nauires ont fort peu d'agilité; pource qu'elles ne ſe peuuent remuer, ny tourner ſans vent : les groſſes galeres ſe remuent vn peu mieux, mais non guere, ſi bien qu'il n'y a que les galeres communes qui ſoient bonnes à cet effect. C'eſt pourquoy nous auons veu que les armees Chreſtiennes, qui mettent vne bonne partie de leurs forces aux nauires, ont perdu bien ſouuent vne bonne partie de l'Eſté, qui eſt le temps auquel il failloit faire quelque effect; & que les armees Turqueſques s'en deſpechoient promptement. Mais il n'y a rien qui rende les Turcs plus agiles que nous, que leur couſtume de viure, & ſe contenter de peu, pour ce que le vin, & ſemblables delicateſſes empeſchent plus nos armees, que tous les viures des Turcs enſemble ne font les leurs. De ſorte qu'il ne ſe faut eſtonner, ſi lors qu'ils vont à quelque entrepriſe, ils ſont ſi bien pourueus de canons, de balles, de poudre, & de toute ſorte de munition : pource qu'ils chargent de ces choſes les chariots par terre, & les galeres par mer, & non de vins, ou choſes ſemblables, & pour concluſion ils vont à la guerre pour combattre, non pour yurongner. xxi.

Mais pour reuenir à noſtre propos, les Polonois confinent auec les Suedois qui ont quelques places en Liuonie, & auec le Marquis de Brandebourg, & l'Empereur, entant que le Roy de Boheme, & il y a enuiron cent ans que les Roys de Pologne n'ont eu guerre auec ces Princes: meſme le legitime Roy de Suede, eſtant Roy de Pologne, il ne ſe peut faire la guerre à luy meſme, & eſt ſeulement apres à demander vne partie de ſon Royaume, detenuë par ſon oncle Charles. D'ailleurs ce Prince ayant eſpouſé vne fille de la maiſon d'Auſtriche, il peut viure en paix du coſté de l'Empereur. Et quant aux Princes d'Alemagne, les forces ſont tellement contre-peſees, que les Alemans ne craignent pas que les Polonois forcent leurs villes qui ſont bien fortifiees, & munies de tout ce qui leur eſt neceſſaire, ſçachant auſſi que l'infanterie leur manque, & les Polonois n'ont auſſi peur des Alemans en campagne.

De l'autre coſté les Polonois confinent auec les Moſcouites, le Precop, & le Turc. Quant au Moſcouite, i'en ay dit ce qu'il faut au diſcours de la Moſcouie. Pour le regard du Precop des Tartares de la Gherſoneſe Taurique, il peut mettre en campagne enuiron cinquante mille cheuaux, & beaucoup plus auec l'ayde des autres Tartares, ſes amis, comme il fit l'an 1569. lors qu'à la ſolicitation du Turc, il en mena quatre vingts mille contre le Moſcouite, & quand il bruſla la ville de Moſque l'an 1551. Mais ceſtui-cy ne peut continuer longuement vne entrepriſe d'importance, & c'eſt pluſtoſt ſon faict de piller, de picorer, & d'aſſaſſiner, que de faire la guerre comme il faut; & de combattre; tellement qu'il eſt plus dommageable, que dangereux. Ses gens trauaillent grandement la Podolie, & la Voline. On a quelquesfois conſulté en quelle façon on pourroit remedier à leurs courſes: & l'on a propoſé de fortifier quelques Iſles de Boryſtene, que les Tartares paſſent pour entrer dans les Eſtats des Polonois, & d'y tenir quelques vaiſſeaux armez, & toutesfois la choſe n'a pas eſté executee.

Le grand Turc s'eſt fort approché de la Pologne, en ſe rendant maiſtre de la Valaquie, qui eſtoit jadis feudataire de la couronne de Pologne, ſuyuant quelques conuentions qui s'eſtoient paſſees entre Alexandre Palatin de Valaquie, & Ladiſlas Roy de Pologne l'annee 1403. & encor l'an 1432. entre Elie Palatin & Ladiſlas III. Cette Prouince faiſoit iuſques à cinquante mille cheuaux, & abondoit en toute ſorte de biens; mais les guerres l'ont preſque renduë deſerte, ſi bien qu'elle feroit à grande peine vingt-cinq mille cheuaux. Mais i'ay aſſez fait voir au diſcours de l'Empire du Turc, les aduãtages, ou deſaduantages qu'on peut trouuer en ces deux Princes; ſi bien que ie remets les Lecteurs à ce que i'en ay dit en ce lieu.

GOVVERNEMENT.

XXII. A Voir le gouuernement de Pologne, & le conſiderer ſoigneuſement, & de pres, il ſemble que ce ſoit pluſtoſt celuy d'vne Republique que d'vn Royaume. Car les nobles, qui ont grande autorité aux Diettes, & aux Conſeils, eſliſent le Roy, & lui donnent telle autorité que bon leur ſemble: & la puiſſance de ces nobles s'agrandit, & s'augmente tous les iours: veu que pour le regard de l'eſlectiõ du Roi, ils n'ont aucune loy, ny regle, ou forme de la faire, ny par eſcrit ny par tradition. On ſçait ſeulemẽt que l'Archeueſque de Gneſne a ſouueraine

authorité aux interregnes (c'eſt luy qui denonce les Diettes, preſide au Senat, & proclame le nouueau Roy) & que le meſme auec l'Archeueſque de Leunpurg & leurs Suffragans qui eſtoient au nombre de traize, & les Palatins au nombre de vingthuict, & les grands Chaſtelains qui eſtoient trente en nombre, auant que le Roy Eſtienne euſt inſtitué de nouueaux Eueſques, Palatins & Chaſtelains en Liuonie lors qu'il l'a conduit, & quelque petit nombre d'autres perſonnes entrent en ceſte élection. Les Nonces terreſtres y ont encor vne certaine authorité. Ils appellent ainſi certains, qui ſont cõme Agens des tours, ou cercles de la nobleſſe, qui ſe tiennent & ſe font par les prouinces, cõme on void en France les tours des Barons, principalemẽt aux prouinces qui ſe conduiſent par Eſtats, & non par Eſleus. Ceux-cy au temps des Diettes s'aſſemblent en vn lieu proche du Senat. Ils éliſent là deux Mareſchaux, par le moyen deſquels ils ſignifient leurs deſir au Senat: & ils ont depuis quelque temps en çà acquis tant de reputation & d'authorité, qu'ils ſemblent les autheurs & les chefs des publiques deliberations du Royaume, & il y en a eu quelques vns qui ont mieux aymé eſtre Nonces que Senateurs. Tous ceux-cy enſemble reſtreignent de plus en plus la puiſſance de leurs Princes toutes & quantesfois qu'ils procedent à quelque nouuelle eſlection. Mais encor que la couronne de Pologne depende de la libre élection de la nobleſſe, on ne lit pas toutefois qu'ils ayent iamais priué le ſang royal de la ſucceſſion pour tranſporter le Royaume en quelque autre famille, ſinon vne fois, lors qu'ayant démis Ladiſlas (qui fut toutefois remis apres) ils eſleurent Venceſlas de Boheme: meſme ils ont touſiours porté honneur & reſpect aux enfans de leurs Roys, comme anciennement à Edige, qu'ils marierẽt au Roy Iagellon, & de noſtre temps à Anne mariee au Roy Eſtienne. Et l'on ſçait aſſez auſſi que Sigiſmond 3. a obtenu la couróne de Pologne, principalement pource qu'il eſtoit fils de Catherine ſœur de Sigiſmond Auguſte & de la ſuſdite Anne. Mais iaçoit que l'authorité du Roy, comme nous auõs jà dit, depende d'autruy en ce qui eſt de l'élection: toutefois elle eſt abſolüe en beaucoup de choſes depuis qu'il a eſté eſleu. C'eſt luy qui fait publier les Diettes, & qui preſcrit le temps & le lieu que bon luy ſemble. C'eſt luy qui élit les Cõſeillers ſeculiers, & qui nomme les Eueſques qui demeurent apres Conſeillers ſans qu'on y obſerue autre formalité. Il eſt maiſtre abſolu des reuenus de la couronne ou du domaine, & Seigneur abſolu immediatement de ſes ſubiets (il n'a nul droit ſur ceux des nobles) & execute abſolument les deliberations faites aux Diettes. Il eſt ſouuerain Iuge des nobles aux cauſes criminelles, & a entre les mains tout le moyen de bien faire à qui bon luy ſemble. Finalement il a autant de pouuoir qu'il a d'accortiſe & de prudence.

Or à raiſon des choſes que nous auons dites les nobles viuent en Pologne auec vne fort grande liberté. Ils font ce qu'il leur plaiſt, & les ordonnances du Roy (comme ils diſent eux meſmes) ne durent que trois iours, & ils ſe portent en ſon endroit comme s'ils eſtoient ſes freres. Et de meſme que le Roy gouuerne ſes ſubiects, qui ſont tels immediatement, auec vne authorité abſoluë: auſſi ils diſpoſent immediatement de leurs vaſſaux, ſur leſquels chacun d'eux a vn pouuoir plus que royal, tellement qu'ils les traictent comme des eſclaues.

Les Roys de Pologne pour affermir leur Empire ont fait vne choſe remarquable, veu que de meſme que les Romains augmenterent leurs forces, en communiquant la bourgeoiſie de Rome & le droict du pays Latin, aux habitans des villes & des prouinces conquiſes: auſſi ils ont grandement eſtendu,

vny & affermy leur Eſtat, en faiſant part des priuileges de la nobleſſe Polonoiſe aux prouinces cõquiſes ou par force d'armes ou par autre voye, & en égalant leur nobleſſe à celle de Pologne. Ce fut en ceſte ſorte que le Roy Ladiſlas vnit la Ruſſie & la Podolie à la Pologne : Sigiſmond premier la Pruſſe, Sigiſmond Auguſte la Lithuanie, & Eſtienne la Liuonie : enquoy ils ſe monſtrerent fort iudicieux & aduiſez pource que les honneurs eſtans pareils, & les commoditez égales, les hommes en deuiennent plus vnis aux neceſſitez & aux dangers.

Les choſes dignes de conſideration touchant le gouuernement ſont, que la diuerſité des ſectes qui ſe trouuent au Royaume de Pologne produit de perpetuelles noiſes & inimitiez entre ces peuples, & fait qu'elles ne penetrẽt pas ſeulement aux prouinces, aux villes & aux maiſons, mais s'engendrent encor entre le pere & le fils, & entre le mary & la femme.

XXIII. Dauantage la diſcorde des dependances eſt grãde en ce royaume, pource que ceſte couronne eſtant ſubjette à élection pouſſe les cœurs de pluſieurs à l'eſperer, & à pourchaſſer de s'obliger les Polonois par diuerſes voyes, & principalement à l'occaſion de leurs voyages, pource que la ieuneſſe de ce royaume deſireuſe de voir les autres pays arriue en d'autres Eſtats, où elle eſt careſſée par les Princes, & ces ieunes gens eſtans de retour en Pologne ſont cõmis par les courtoiſies receuës à ſe rendre partiſans des Princes qui les ont obligez : & ils ne peuuẽt monſtrer ceſte partialité qu'en l'élection du nouueau Roy, où l'vn peut autãt que l'autre : & par ce moyen on void naiſtre vne diuiſion de courages, qui n'apporte point de deſordre durant la vie du Roy, veu que ceſte nation eſt extremement fidele à ſon Prince, mais il ſe pourroit faire que ces differens & profeſſions ouuertes de faueur & d'affection les feroient ſecrettement entrer en défiance l'vn de l'autre.

Il y a vn autre different qui eſt celuy des ordres du royaume, à ſçauoir de l'ordre des Senateurs, & de celuy des Cheualiers. Pour l'intelligence dequoy il faut ſçauoir, qu'encor que leur principale intention ſoit touſiours de maintenir leur cõmune liberté, qui eſt égale en tout chef de nobleſſe, neantmoins la neceſſité du gouuernement a introduit que ceux qui ſe trouuent dignes de quelque conduite ſont plus eſtimez & de plus grande puiſſance que les autres : & pourtant ceſte dignité ſuperieure eſt reduite à deux degrez, à ſçauoir au Palatinat, & à la Chaſtellenie, pource que les Roys du tẽps paſſé introduiſirent peu à peu d'appeller ces hommes de grãde dignité aux conſultations publiques, cõbien qu'ils euſſent pouuoir de faire toute choſe ſans eux, de cõmander, de diſpoſer, de recompenſer, & de punir de leur propre mouuement. Depuis on ordonna que ces dignitez feroient vn corps de Senat, ſans lequel le Roy ne pourroit cõſulter ny deliberer des choſes publiques. Le reſte de la nobleſſe eſt preſque en nõbre infiny à cauſe de la grãdeur de ce royaume, & afin que chacun des nobles, lors que l'occaſion requiert qu'on face des ordonnances pupliques, y puiſſe interpoſer ſon autorité & ſon conſentement, ou au contraire, chaque Palatin à la requiſition du Roy doit appeller toute la nobleſſe de ſon Palatinat en vne ville particuliere, & ayant expoſé les choſes qui ſe doiuent traiter, & leur volonté eſtant arreſtée ſuiuant le deſir des plus ſignalez, ils éliſent 4. ou 6. de leur corps, qui ſe nõment Nonces ou Meſſagers terreſtres, qui ſe trouuẽt auec les autres deputez des autres prouinces au lieu ordonné par le Roy, où les Eſtats generaux ſe doiuent tenir, & ces deputez vnis font vn corps qu'on appelle l'ordre des Cheualiers, moindre en dignité que le premier, mais égal en autorité ; & partant cet-

tui-cy eſt couſtumier de contredire à l'approbation de l'ordre des Senateurs.

La cauſe de ceſte diſcorde naiſt de ce que l'ordre des Senateurs à pour but de complaire à la volonté du Roy, à laquelle ils s'accordent touſiours, comme ceux qui ſont recompenſez du Roy meſme : & l'ordre des Cheualiers a pour but le bien public, & ceux-cy croyent que s'ils ne reſiſtent ils ne peuuent maintenir leur liberté, & empeſcher le ſoupçon de la tyrannie: ſi bien qu'ils s'oppoſent tant qu'il leur eſt poſſible à l'autre ordre.

L'autre diſcorde eſt celle des familles nobles, entre leſquelles il reſte peu d'intelligence, & au cas qu'on vint à l'eſlection de quelqu'vn de ces maiſons, lors que l'interregné arriue, il pourroit naiſtre de grãdes fautes, ſelon qu'ils auroiẽt plus ou moins de puiſſance.

La derniere diſcorde eſt celle des prouinces, comme de la Lithuanie, Ruſſie & Liuonie, d'autãt que les gentilshommes de ces prouinces endurent peu volontiers, leurs pays eſtans plus grands, d'eſtre gouuernez & ſubjets des Polonois.

Mais il y auroit bon moyen de remedier à toutes ces choſes, ſuiuant l'exemple du Roy Eſtiẽne, qui s'eſſayoit aux Eſtats generaux d'accorder les points de la religion, & d'eſtablir vne forme aux futures elections, afin que les partis des nobles demeuraſſent vains, & qu'on empeſchaſt par ce moyen pluſieurs deſordres qui pourroient naiſtre de ces diſcordes, & affections diuerſes. Quant aux differens des ordres des Senateurs & des Cheualiers il taſchoit de les eſteindre le mieux qu'il luy eſtoit poſſible. Il appaiſoit les diſſentiõs des nobles, ſe monſtrant ſemblable à tous, & les appellant également aux dignitez du Senat, en diſtribuant pour recompence les reuenus publics, eſtant ſeuere aux remuans & ſeditieux, & finalement en ſe rendant protecteur des bons & paiſibles de quelque condition qu'ils fuſſent.

Pour le regard des differens des prouinces il faudroit faire comme luy, qui les eſteignoit auec beaucoup d'art, principalement ayant eſleu pour ſa demeure la ville de Grodme aſſiſe aux frontieres de la Lithuanie & de la Pologne, à cauſe dequoy il ſembloit qu'il fiſt également part de ſa faueur & de ſa grace aux vns, & aux autres, & pour concluſion il taſchoit de contenter toutes les parties.

Maintenant pour particulariſer & ſpecifier mieux les choſes qui concernent le gouuernemẽt de ce royaume, il faut ſçauoir qu'il y a deux membres qui compoſent ſon Eſtat Politique.

Le premier eſt celuy des Princes Eccleſiatiques, c'eſt à ſçauoir de deux Ar- XXIV.
cheueſques, dõt le premier eſt celuy de Gneſne, Primat du Royaume, & Legat né du Pape en toute la Sarmace, qui à l'authorité de couronner les Roys : l'autre eſt celuy de Leunpurg en la Ruſſie meridionale. Ce nombre eſt encor compoſé de pluſieurs Eueſques, qui ſont Preſque tous grands Princes, cõme celuy de Krackouu en la baſſe Pologne, celuy de Poſnan en la haute : celuy de Ploco en Maſouie, celuy de Chelme en Volhinie, celuy de Preſmil en Ruſſie, celuy de Camenes en Podolie, celuy de Kiouie, & pluſieurs autres.

L'autre membre eſt des nobles layz qui ſont les Palatins, Chaſtelains, grands Mareſchaux, Mareſchaux, Chancelliers, Vichãceliers, Colonels, Capitaines & autres. Mais apres les Princes Eccleſiaſtiques, le Chaſtelain de Cracouie tient le premier lieu pres du Roy, & eſt ſuiuy des Palatins de Cracouie & de Vilne. Parmy les Palatins il y a quelques principaux Chaſtelains meſlez ; & apres les autres Chaſtelains grands & petits occupent les places.

Les Palatins de tout le Royaume de Pologne ſont ceux de Gracouie, de San-

domir, de Lublin en la baſſe Pologne, de Poſnan, de Calis, de Sirad, de Lancicie, d'Vladiſlauie, de Breſt, de Rau, de Ploc en la haute Pologne: le Palatin general de Maſouie: celuy de Drohic general de Ruſſie, celuy de Belzen Palatin general de Podolie: celuy de Volhine, en Lithuanie, celuy de Vilne, celuy de Troc, celuy de Minſce, celuy de Kiouie, celuy de Miſcziſlaue, celuy de Vitebſcie, & celuy de Poloie. Dauantage ceux de Culme, de Mariembourg, & de Pomeranie. Il y a enuiron en tout le Royaume 60. Chaſtelains & deux Archimareſchaux en Pologne, & autant en Lithuanie. Il y a pareil nombre de Mareſchaux en l'vne & en l'autre de ces deux prouinces, & les vns & les autres ont diuers noms: car on appelle les vns terreſtres, les autres de court. Il y a pareillement deux Chanceliers, & autant de Vichanceliers, qui ont deux ſeaux, & vont apres les Mareſchaux. Il y a deux Generaux d'armee, dont l'vn eſt en Pologne, & l'autre en Lithuanie. Il y a pareillement 40. capitaines generaux en la baſſe Pologne, 30. en la haute, & 12, en Maſouie, qui ſont aux choix du Roy.

RELIGION.

xxv. AV commencement de l'hereſie des Huſſites ceſte peſte commença à s'eſpandre par les pays ſubiects à la couronne de Pologne: mais le Roy Ladiſlas aſſiſté des Seigneurs & des Eueſques du Royaume, s'y oppoſa de toute ſa puiſſance. Car ce Roy refuſa la couronne que ceux de Boheme luy offroient, & par ce moyen empeſcha que ceſte hereſie ne paſſa de Boheme en Pologne, & l'on ordonna en vne Diette generale du Royaume, que quiconque receuroit, ou fauoriſeroit l'hereſie en quelque ſorte que ce fuſt, fuſt puny ſans exception. Mais pource qu'au cómencement que Luther ſema ſon hereſie les ieunes gens alloient eſtudier à Lipſe & à Vuittemberg, en partie pour apprendre la langue Alemande auec les lettres, en partie par curioſité, ils retournoient leurs maiſons ou heretiques tout à fait, ou moins affectionnez Catholiques. Si bien que Sigiſmond qui regnoit lors defendit aux ieunes gẽs d'aller eſtudier en ces lieux. Ceſte defence arreſta quelque peu le cours de ce mal, mais non pas du tout, pource qu'en partie à cauſe de la liberté des gentilshommes Polonois, en partie à cauſe du voiſinage des pays infectez d'hereſie, & pareillement par le moyen du commerce de la mer Balthique l'hereſie prit pied en ce Royaume, & meſme quelques vns y renouuellerent les opinions d'Arrius & d'Ebion.

Les premiers qui receurent la doctrine de Luther & de quelques autres heretiques furent ceux de Pruſſe, pource que les marchands y porterent auec leurs marchandiſes ce venin d'Alemagne, & l'eſpãdirent en partie auec des liures, & apres cela les Miniſtres & Maiſtres d'eſcole l'aduancerent encore mieux. Tellemẽt que l'an 1525. le peuple de Dãtzic deſireux de nouueauté, comme pouſſé par la fureur de la ſecte de Luther, depoſa le vieil Senat, & en crea vn nouueau de gẽs indignes, fit Conſul vn Notaire, prophana les Egliſes, & en emporta les meubles, & fit mille indignitez aux Preſtres & religieux. Et bien que le Roy s'y eſtant tranſporté apaiſaſt la ville en quelque ſorte, toutefois la religion Catholique y demeura tellement en deſordre, que les Catholiques perdirẽt les Egliſes, & le ſeruice de Dieu en fut preſque du tout banny. De ſorte qu'il ne reſte pour le preſent à Dantzic qu'vn conuent de religieux de l'ordre de S. Dominique, qui y officient encor auiourd'huy librement, & vn monaſtere de religieuſes dans la ville, & vn autre dehors. Depuis quelques annees en çà on y a permis l'entree à quelques Ieſuites qui n'y ont aucun college, & y preſchẽt ſeulement, & font leurs autres exercices; & ceux-cy en ont conuerty vn aſſez bon nombre.

Mais pour retourner à l'hiſtoire du progrez de l'erreur de Luther, & des autres ſectes en Pruſſe, les deſordres dont i'ay parlé, furent ſuiuis de l'apoſtaſie d'Albert de Brandebourg, qui à la perſuaſion de Henry, & de George ſes freres, deuint Lutherien, & de grand Maiſtre des Cheualiers Teutoniens de Pruſſe, ſe fiſt Duc d'vne bonne partie de ceſte Prouince. Les peuples de ſon pays embraſſerent auſſi toſt ceſte ſecte à l'exemple de leur Duc, & apres cela elle entra dans la Pruſſe du Roy de Pologne, où elle ſe fuſt beaucoup plus eſtenduë, ſi le ſoing des Eueſques ne s'y fut oppoſé. En la Pruſſe du Duc, outre l'hereſie de Luther, & d'autres, celle des Anabaptiſtes y a mis le pied, principalement à Cunisbergue: il y a auſſi des gens qui ſuiuent l'opinion d'Oſiandre.

Quant à la Liuonie, il y paſſa au temps de Federic I. Empereur, quelques Predicateurs, qui y firent vn grand fruict, & entre autres vn Meinard de Lubec, qui fut pour ceſte cauſe conſacré Eueſque de Liuonie par l'Archeueſque de Breme. Il euſt pour ſucceſſeur Bertold Abbé de Ciſteaux, qui eſtant entré au combat contre les ennemys de la foy, y fut tué. Pour ceſte cauſe on introduiſit en Liuonie l'ordre des Cheualiers de l'eſpee, pour deffendre auec les armes les Predicateurs, & la foy Chreſtienne. Cét ordre ſe voyant foible à la longue, s'vnit par l'autorité du Pape auec les Cheualiers Teutoniens, & au lieu de Cheualiers de l'eſpee, ils furent appellez Porte-croix, & depuis ce temps les grands Maiſtres de Liuonie commencerent à recognoiſtre le grand Maiſtre de Pruſſe pour ſuperieur; ce qui dura iuſques au temps d'Albert de Brandebourg, qui les en affranchit, moyennant quelque ſomme d'argent, en l'an 1513. Il y auoit lors cinq Eueſchez en Liuonie, à ſçauoir Derpt, Aſilie, Oeſelie, Curland & Riuaille, l'Archeueſché de Rig. En l'an 1528. le grand Maiſtre & les Cheualiers embraſſerent ouuertement l'opinion de Luther, qui eſtoit entree de main en main en Liuonie, de la meſme façon que nous auons dit qu'elle auoit eſté introduite en Pruſſe. Toutesfois les Eueſques demeurerent fermes quelque temps. L'an 1557. Les Cheualiers meurent la guerre à l'Archeueſque de Rig, de la maiſon de Brandebourg, pource qu'il ne vouloit pas ſuiure leur opinion, & le firent priſonnier: mais craignans Sigiſmond Roy de Pologne, qui s'eſtoit mis en armes en ſa faueur, ils le deliurerent, & remirent au premier eſtat; & apres ſa mort, Rig vint au pouuoir des Polonois. Aſſez toſt apres l'ordre des Porte-croix finit par la mort de Guillaume de Furſtenberg: mais auant que cét Ordre fuſt eſteint, ces Cheualiers aſſaillis par le Duc de Moſcouie, & deſpoüillez de la plus grande partie de leurs Eſtats, ſe mirent ſoubs la protection de Sigiſmond Roy de Pologne, qui leur donna toutesfois fort peu de ſecours. Cependant le Moſcouite gaigna la ville de Derpt, & la plus grande partie des autres, & tranſportant les Liuoniens ailleurs, y miſt des colonies de Moſcouites. D'autre part Iean Roy de Suede s'eſtant mis en armes contre le Moſcouite, ſe ſaiſit de Riuaille, & de Nerue, & de quelques autres places de la Prouince, & Magne, où le grand, frere du Roy de Dannemark, ſe fit maiſtre d'Oeſilie & de Curland, où eſt l'Eueſché de Vinde. Finalement le Roy Eſtienne de Pologne fit la guerre à Iean grand Duc de Moſcouie, & la contraignit à luy ceder la Liuonie, pour éuiter vn plus grand dommage.

Il y a en ceſte Prouince ſix ſortes de gens, à ſçauoir Eſtons, Allemands, Suedois, Danois, Moſcouites, & Polonois. Les Eſtons ſont les orignaires du pays, & ceux-cy vſent d'vne langue particuliere, & parmy tant de changemés (veu qu'ils ont eſté tantoſt ſoubs les Cheualiers, tantoſt ſoubs les Suedois,

dont les vns, & les autres eſtoient heretiques, tantoſt ſoubs le Moſcouite, qui eſt ſchiſmatique) ont ſans aucune ayde ſpirituelle conſerué quelque ſemence de l'ancienne Religion. On ne ſçauroit croire combien ils honorent les Preſtres: ils leur portent le ſel, les chandelles, & les fruicts nouueaux, afin qu'ils les beniſſent. Ils ont par le pays des Egliſes fondees depuis long-temps, & les frequentent auec grande deuotion, & font grand eſtat de l'eau beniſte. Chacun d'eux a de couſtume de prendre vn Apoſtre pour ſon protecteur: ils vſent de la Confeſſion, mais cét vſage eſt preſque eſteint, à cauſe du long-temps qu'il il y a qu'ils ſont ſans Preſtres. Il faut dire le meſme de l'extréme onction, & par conſequent de la ſaincte Euchariſtie, & beaucoup plus de la Confirmation. Enfin ils ignorent tellement les ceremonies de la Religion Chreſtienne, que quelquesfois on trouuera à grande peine en vn village vne ſeule perſonne qui ſçache faire le ſigne de la Croix, ou dire la Patenoſtre, & il y a de la difficulté à leur ayder en cela, à cauſe de la difference de leur langue.

Les Allemands habitent aux Citez qu'ils ont baſties pour la pluſpart. Rig eſt la Metropolitaine de Liuonie, où l'on ne voyoit autre reſte de Chreſtienté, qu'vn Conuent de Religieuſes, où il n'y en auoit que deux, l'an 1587. (& l'vne de celles-cy auoit cent ans, l'autre n'en auoit gueres moins) iuſques à tant que le Roy Eſtienne y fonda vn College de Ieſuites, qui furent chaſſez à l'incitation des Miniſtres, l'an 1587. & ainſi qu'on parloit de les r'appeller, la mort du Roy Eſtienne rompit ce deſſein: mais ils y furent remis l'an 1591. par l'authorité du Roy Sigiſmond, & des Eſtats du Royaume.

Les lieux qui ſont poſſedez par les Roys de Suede, & de Dannemarx, ont ſeulement retenu quelque foible eſtincelle de la foy, & demeurent priuez de tout ſecours ſpirituel.

Quant aux lieux où les Polonois ſe ſont habituez, l'on a taſché de reduire leurs habitans à la voye de ſalut, & l'on y trauaille touſiours. Il y a pour cét effect vn College de Ieſuites à Derpt, ville preſque eſgale au Rig, & aux frontieres de la Moſcouie. Et pour conclure le diſcours de ce pays, le Roy Sigiſmond fiſt vn Edict l'an 1589. par lequel il deffendit aux Miniſtres Lutheriens de preſcher en Liuonie.

Mais pour le regard de la Pologne, l'herefie de Luther y eſtant deſia eſpanduë, quelques Miniſtres Caluiniſtes, ou Zuingliens y allerent l'an 1560. & furent receus par vn certain François Liſmanin Apoſtat: & apres auoir preſché contre le Pape, les Saincts, les Religieux, & la Meſſe; ils s'attaquerent meſme au myſtere de la Trinité, & ſemerent en peu de iours de ſi meſchantes doctrines, que la moins mauuaiſe eſtoit l'Arrianiſme. De là naſquirent en toutes les deux Pologues, haute & baſſe, les ſecrets & blaſphemes des Duites, Triteites, Trinitaires, Arriens, Sectateurs de Paul de Samoſate. Le Roy Sigiſmond Auguſte qui n'auoit nuls ſucceſſeurs, leur permit preſque toute liberté, eſtant bien ayſe de contenter en cela les nobles, & de leur laiſſer ſuiure la ſecte qui leur plairoit. Et pource que les Gentilshommes furent abbreuuez les premiers de ces doctrines, ils corrompirent ayſément beaucoup de gens, partie en deſobligeant les Catholiques, partie en donnant les chaires des Colleges aux heretiques, & partie en publiant de nouueaux catechiſmes. Et ceux-cy euſſent fait encores pis, ſi Sigiſmond ne fuſt mort en bref: mais ayant eu pour ſucceſſeur Henry, puis Eſtienne Battori, le cours de ces mauuaiſes doctrines fut vn peu arreſté. Ce dernier pourchaſſa pour cét effect que les Eueſchez fuſſent

miſes entre les mains de perſonnes de bonne vie. Il vſa de meſme ſoing en l'élection des Senateurs, & Officiers de la Couronne : il inſtitua des Seminaires, dreſſa des Colleges, & reforma l'Vniuerſité de Cracouie.

L'an 1589. le Miniſtre Caluiniſte de Cracouie ſe conuertit, & abjura publiquement ſon hereſie, & le temple de ceux de cete ſecte fut bruſlé par les enfans l'an 1587. & depuis encore l'an 1592. Or encor qu'en toutes les deux Pologne il y ayt beaucoup d'heretiques, toutefois il y en a plus en la baſſe, qu'en la haute. Il y a là pluſieurs Caluiniſtes, Ebionites, & Anabaptiſtes, principalement aux enuirons de Lublin. A quatre lieües, ou enuiron de ceſte ville eſt celle de Leuarouie, où les heretiques enuoyent leurs enfans aux eſtudes.

Quant aux Lithuaniens, ils eſtoient jadis ſubjects aux Moſcouites : mais Batti grand Can de Tartarie, ayant preſque atterré les Ruſſiens, ceux de Lithuanie, dont Erdizuil eſtoit alors Prince ; vindrent a ſe ſouſtraire de leur domination. Depuis Mindoch grand Duc de Lithuanie ſe fiſt Chreſtien, & fut honoré du tiltre de Roy par le Pape Innocent III. mais il retourna bien toſt à l'idolatrie Finalement l'an 1386. & le 14. iour de Feurier, Iagellon grand Duc de Lithuanie receut la foy Chreſtienne, & fut baptiſé ; & ayant eſpouſé l'Infante de Pologne, fiſt baptiſer auſſi ſes ſujects de Lithuanie.

Mais à cauſe du peu de ſoing qu'on a eu de les inſtruire depuis, de la grandeur du pays, de la meſlange des Ruſſiens (qui outre l'hereſie, & le ſchiſme ont encore mille eſtranges ſuperſtitions) & à raiſon auſſi du deſtourbier de l'hereſie de Luther, & d'autres ſectes de ce temps, les habitans n'ont pas eſté bien confirmez en la vraye foy : car en Lithuanie, & en Samogithie, qui eſt vne de ſes dépendances, l'on deſcouure en beaucoup de lieux pluſieurs reſtes d'idolatrie. En quelques lieux ils adorent vn dieu domeſtique qu'ils nomment Dinſtipan, c'eſt à dire Seigneur de la fumee, ou de la cheminee ; & luy offrent vne paire de poulets, & font de grands feſtins à ſon honneur. A quatre milles loing de Vilne, en vn village du Roy, nommé Louanaſchi, on adore encores auiourd'huy les ſerpents.

Les Samogithiens nourriſſent encore en beaucoup d'endroicts certains ſerpens noirs qui ont quatre pieds, & les regardent ſortir de chez eux, & y retourner, auec grande ſuperſtition ; & s'il leur aduient quelque incõuenient, ils eſtiment que le peu d'honneur qu'ils portent à ces ſerpens, en eſt cauſe. Les meſmes portent grand honneur au feu, au foudre, aux bois, au ſoleil, à la lune, & aux arbres qui ſont fort hauts, ou qui ſont remarquables pour leur vieilleſſe. En pluſieurs endroits de Lithuanie ils ſacrifient des truyes graſſes à la Deeſſe Tellus, ou Terre, & diuers animaux au dieu Zyemienni. Il y a auſſi quelques Mahometans, depuis que Vitolde Prince de Lithuanie emmena l'an 1396. vne horde de Tartares, & la logea ſur la riuiere de Vache, à deux milles loing de Vilne, & leur permit de viure à la Mahometane : & il y en a encores en quelques autres lieux. Les Zuingliens dreſſerent il y a beaucoup d'annees, vn College à Vilne, auec grands frais, & y corrompirent preſque toute la ieuneſſe de Lithuanie : mais il eſt auiourd'huy preſque deſert par le moyen des Ieſuites, aux eſcholes deſquels, à cauſe de la reputation de leur doctrine, les heretiques meſmes, & les Schiſmatiques mandent leurs enfans, & tous les iours il s'y conuertit beaucoup de perſonnes ſignalees. L'authorité, & le zele incroyable de la maiſon de Radiuil, ayde grandement en Lithuanie à la conuerſion des heretiques, & à l'edification des Catholiques.

Pour le regard des Ruſſiens Meridionaux, les nobles ſuiuent la pluſpart l'Egliſe Romaine (combien qu'il y en a quelques-vns d'entr'eux qui ſont heretiques) & le peuple recognoit l'authorité du Patriarche de Conſtantinople, & ſuit les erreurs des Grecs. A preſent en toute la Ruſſie, y comprenant auſſi la Lithuanie, on ne compte que cinq Eueſchez Romains, ou Latins, à ſçauoir Vilne, Samogithie, Kiouie, Ianovu, & Luceorie, auec l'Archeueſché de Leunpurg. Mais les Ruſſiens ont deux Archeueſchez, à ſçauoir celuy de Vilne, & celuy de Leunpurg (ceſte-cy porte encore le tiltre de Metropolitaine) & ſix Eueſchez, à ſçauoir de Poloſque, de Volodemire, de Luceorie, de Pinſce, de Kiouie, & de Preſmil. Il y a encore à Leunpurg vn Archeueſque, ou Patriarche des Armeniens, à cauſe que ce peuple trafique en grand nombre en la ſuſdite ville, & à Camenis, & aux enuirons. Volhinie, qui eſt compriſe ſoubs la Ruſſie (de meſme que la Podolie) eſt la demeure du Duc d'Oſtrogoye, qui a ſoubs luy plus de quatre mille feudataires. Ceſtui-cy eſt chef de ceux qui viuent à la Grecque.

Somme les Prouinces ſuiettes à la Couronne de Pologne, qui ſont proches de la mer Balthique, participent grandement aux hereſies d'Allemagne; & celles-cy ſont la Pruſſe, & la Liuonie. Celles qui confinent auec la Sileſie, la Morauie, & la Hongrie; ſont tâchees des hereſies de leurs voiſins: mais celles qui s'aduancent vers le Midy & le Leuant, ſuiuent pour la pluſpart les erreurs des Grecs, & ne ſont pas exemptes des hereſies de ce temps.

Mais afin qu'on recognoiſſe, & puiſſe iuger le nombre des ſchiſmatiques, i'en donneray icy deux exemples. Luceorie ville de Volhinie, contient enuiron mille feux: il y en a cent & ſept de Catholiques, & les autres ſont de Ruſſiens Grecs, & quelques-vns d'Armeniens. En la ville de Paloce, que le Roy Eſtienne gaigna ſur les Moſcouites; les Grecs ont ſept Egliſes, & les Latins vne, qui eſt meſme demeuree ſans Preſtre l'eſpace de pluſieurs annees. Il y en a pluſieurs en la baſſe Pologne qui ſuiuent les hereſies modernes, neantmoins le nombre des Catholiques y eſt beaucoup plus grand que celuy des heretiques. Quant à la haute Pologne, elle eſt beaucoup moins infectee d'hereſies, ce qui eſt entre autres choſes prouenu du ſoing des Archeueſques de Gneſne, à la iuriſdiction deſquels elle appartient preſque toute. On trouue encores peu d'heretiques à la Ploſque, de meſme qu'à Vladiſlaue: mais il n'y a pays qui en ſoit plus exempt que la Maſouie, où l'on ne ſçauroit preſque trouuer vn heretique publique.

GENEALOGIE DES DVCS ET ROYS DE POLOGNE.

XXVI. LECH fut le premier qui euſt commandement ſur les Polonois: mais les hiſtoires de Pologne ne diſent pas en quel temps il obtint ceſte principauté.

Apres ſa mort, ſes enfans & les enfans de ſes enfans dominerent ſelon l'aiſneſſe: leurs faits & les temps de leur domination ne ſont point marquez dans les hiſtoires.

Apres que la race de Lech fut toute eſteinte, les Princes & grands Seigneurs delibererent au commencement de choiſir, & d'eſtablir ſur eux quelque Prince: mais en fin tous furent d'aduis de viure en liberté; ſi bien qu'ils eſleurent douze

douze Vvoyevuodes, ou Palatins seulement pour administrer iustice à vn chacun, & pour gouuerner les charges publiques.

Long-temps apres les Polonois s'ennuyans du gouuernement des Palatins, d'autant qu'ils cherchoient plustost leur profit particulier, que le bien commun; voulurent auoir vn Prince pour les gouuerner, & esleurent Gracchus, qui demeuroit au pied des montagnes Sarmatiques, prés de la riuiere de Vistule. Ce fut luy qui fist bastir Gracchonie.

Il laissa pour son successeur Gracchus son fils aisné. On tient que cecy estoit 400. ans auant la Natiuité de nostre Seigneur. Ce Gracchus fils aisné du premier, ayant pris possession de la Pologne, fut tué par son frere, qui se rendit par cét homicide, odieux, & detestable à tous: & apres se voyant ainsi hay, mourut de tristesse. Lors les habitans de Gracchouie receurent Vande leur sœur pour leur Princesse. On dit qu'elle s'immola aux Dieux pour vne grande victoire qu'elle obtint contre les Teutons, & se jetta du haut du pont en la riuiere de Vistule.

Apres que la posterité de Gracchus fut faillie, le peuple choisit encore douze hommes pour gouuerner le pays: mais ils entrerent en dissention, & cependant les ennemis entrerent par force dans la Pologne, saccagerent, & rauagerent tout, sans que les Gouuerneurs leur resistassent. Le peuple voyant cecy, esleut pour Prince souuerain vn homme vaillant, bien experimenté à la guerre, & fort aduisé, nommé Premislaus, à qui ils baillerent le nom de Lesko, à cause de sa grãde finesse. Il fut le 5. Gouuerneur apres Lech premier de ce nom.

Apres sa mort on fit Duc vn ieune homme, qui fut appellé Lesko II.

Il laissa pour successeur vn sien fils nommé Lesko III. qui regna fort sagement, & eust vn fils legitime, nommé Popyel, & vingt bastards. Il laissa la Principauté à Popyel, & bailla à chacun des autres vne Prouince.

Les enfans de Lesko troisiesme.	Popyel legitime.	Semouite.
	Boleslaus.	Semonislaus.
	Casimire.	Bogdale.
	Vladislaus.	Spitzigure.
	Vratislaus.	Spitzmere.
	Oldo.	Sbignee.
	Beruin.	Sobeslaus.
	Pribislaus.	Vissimire.
	Premislaus.	Czesimire.
	Iaxa.	Vislaus.
	Semian.	

Popyel estant installé, se fascha des montagnes de Gracchouie, & transporta son siege à Gnesne, qui est en plat pays: puis ce lieu luy despleust; si bien qu'il choisit vne nouuelle demeure entre des lacs, & y bastit la ville de Cruicnize, où il establit le siege de sa principauté. En fin il fut mangé des rats.

Apres la mort de Popyel, les Polonois esleurent pour leur Duc vn homme de village, nommé Pyast, qui faisoit du miel: il estoit homme d'assez petite stature, mais fort robuste.

Semouite fils de Pyast luy succeda, & poussa bien loing les limites du royaume: il laissa vn fils en bas aage, nommé

Lesko, qui fut du temps de l'Empereur Arnoul, & de Michel Empereur de Grec.

Lemomiſlamus ſon fils luy ſucceda, & laiſſa apres la principauté à ſon fils.

Miesko, qui regna l'an de ſalut 963. Quelques-vns le nomment Mietzlaus: il ſe fit Chreſtien à l'inſtance de Boleſlaus Roy de Boheme, de qui il eſpouſa la fille nommee Dambrovuke.

Boleſlaus ſon fils luy ſucceda, & eſpouſa en l'an de ſalut 984. Iudith fille de Geyſa de Hongrie. Ceſtuy-cy fut crée Roy par l'Empereur Othon, & couronné l'an 1001. car auparauant tout cét Eſtat n'eſtoit qu'vne Duché, & ſes Princes eſtoient nommez Ducs, ou Gouuerneurs. Il mourut l'an de grace 1014.

Mietzko, ou Mietzlaus ſon fils luy ſucceda: il ne faiſoit rien que par le conſeil de ſa femme, & eſtoit du tout addonné à toute ſorte de plaiſirs. Pour ceſte cauſe les peuples que ſon pere auoit ſubjuguez, ſe retirerent de ſon obeyſſance, comme les Bohemiens & les Morauiens: toutefois il retint en ſa ſujection les Ruſſiens qui ſe vouloient auſſi reuolter.

Cazimir ſon fils apress'eſtre rendu Moyne à Clugny, fut fait Roy, & quitta le cloiſtre par la permiſſion du Pape, à la charge que chaque chef de maiſon du Royaume de Pologne (exceptez les Gentils-hommes) payeroit vn denier de rente toutes les annees aux ſucceſſeurs de ſainct Pierre. Il fut couronné à Gneſne l'an de grace 1041. & mourut l'an 1058.

Boleſlaus ſon fils aiſné fut couronné Roy la meſme annee 1058. Ceſtuy-cy s'addonna à toutes diſſolutions, & en eſtant repris par Staniſlaus Eueſque de Gracchouie, qui l'excommunia le voyant endurcy en ſon peché; il le tua d'vn coup d'eſpee. Le Pape l'ayant ſçeu, oſta la couronne au Royaume de Pologne, & rendit tous les ſubjects abſous de l'obeyſſance du Roy, qui deuint bien toſt apres enragé en Hongrie, où il s'eſtoit retiré, & mourut.

Vladiſlaus ſon frere luy ſucceda l'an de grace 1081. mais il ne fut point couronné, combien qu'il ſe fit appeller Roy, pource que les Eueſques craignoient de deſobeyr au Pape. Finallement ſe ſentant accablé de vieilleſſe, il diuiſa le Royaume à ſes deux fils: il donna la meilleure part au legitime, nommé Boleſlaus, & à Sbignee ſon baſtard la Maſſouie, la haute Pologne, Pomeran & Pruſſe: il mourut l'an de ſalut 1101.

Le Royaume de Pologne eſtant ainſi diuiſé, Sbignee meut la guerre à ſon frere Boleſlaus, qui n'euſt pas grande peine à le vaincre, & rangea ſoubs ſon obeyſſance tout ce que Sbignee poſſedoit: de ſorte que ce miſerable fut contraint de ſe ietter aux pieds de ſon frere, & obtint de luy qu'il demeureroit Duc de Maſouie. Finalement pource que ſon frere l'importunoit touſiours, & luy eſtoit rebelle, il le fit tuer. Apres pluſieurs beaux faits, ayant perdu vne bataille, il mourut, à ce qu'on dit, de triſteſſe l'an 1139.

Vladiſlaus ſon fils aiſné, qui auoit eu pour ſa part les terres de Gracchouie, Stradie, Lancicie Sleſie, Pomeran, & la ſouueraineté du Royaume, fut eſleu Prince ſouuerain ſelon ſon teſtament: mais n'eſtant pas content de ſa portion qui eſtoit la 8. partie du Royaume, il manda à tous de ſe retirer de l'obeyſſance de ſes freres, & leur a gens contre eux: mais ils entrerent en Gracchouie, & gagnerent le chaſteau, & le contraignirent de ſortir hors de Pologne, & de s'enfuyr en Allemagne vers Conrad Roy des Romains.

Boleſlaus le Creſpe ſon frere par le conſentement de ſes freres, & des grands Seigneurs du pays, fut fait ſouuerain Seigneur du pays, apres la fuite de Vladiſlaus, l'an de grace 1146. Il mourut l'an 1173. & fit teſtament au profit de ſon fils vnique Lesko.

Mietzlaus oncle de Lesko, & frere de Casimir, fust esleu pour souuerain Duc de la haute Pologne, & Duc de Pomeran, & on luy adiousta encore Gracchouie, auec toute la Prouince: mais d'autant qu'il deuint tyran, on mit en son lieu Casimire son plus ieune frere, qui mourut soudainement l'an 1192. apres auoir pris certain breuuage.

Lesko fils aisné de Casimire, surnommé le Blond, luy succeda. Mietzlaus marry de cela, fist tant enuers Helene mere de Lesko, qu'estant desia fort ancien, il r'entra en possession de la Monarchie, & de Gracchouie: mais depuis ce Mietzlaus s'en estant allé en la haute Pologne, Lesko fut derechef mis dans le chasteau de Cracouie: toutefois Mietzlaus fut remis en la souueraine principauté de Cracouie l'an 1202. Mais il mourut tost apres, & laissa la Seigneurie à Lesko, qui mourut l'an 1227.

Boleslaus le Chaste succeda à son pere Lesko, & mourut l'an 1274. apres auoir regné trente-sept ans. Surquoy il faut remarquer que Conrad qui s'estoit porté comme tuteur des enfans de Lesko, gouuerna depuis l'an 1227. iusques à 1243.

Henry le Barbu fut successeur de Boleslaus le Chaste.

Lesko le Noir vint apres, & mourut l'an 1289.

Boleslaus Duc de Masouie fut esleu apres luy, mais bien tost apres démis.

Henry surnommé Preud'home, luy succeda, & mourut l'an de grace 1290.

Henry fils de Boleslaus, Duc de Legnits, fut son successeur, & apres sa mort ses deux Duchez furent diuisees à deux Ducs. Celle de Gracchouie escheut à Premislaus, & Vladislaus Locxetecx eust la Duché de Sandomirie.

Les Polonois ayans consideré apres cela, que le meilleur estoit de n'auoir qu'vn Prince qui fust recognu de tous; esleurent l'an de grace 1295. au mois de Iuin, Premislaus 2. pour leur Roy, & il fut oingt & sacré en l'Eglise de Gnesne. Il fut en fin tué par l'enuie des grands du Royaume, en l'aage de 38. ans, apres auoir regné seulement sept mois, & vnze iours.

Vladislaus Lochtecx fils de Casimire, fust apres esleu Roy: mais depuis à cause de sa dissolution il fut démis l'an 1300. & on esleut

Venceslaus Roy de Boheme, qui fut sacré à Gnesne, & mourut l'an 1305.

Vladislaus Lochtecx trouua apres moyen de se faire Duc de Gracchouie: mais quelques Polonois esleurent cependant pour leur Prince, Henry Duc de Glagouie, & ce furent ceux de la haute Pologne, de Posnan, & de Calisie: toutesfois Lochtecx eust touſiours victoire contre son competiteur Henry, & fut accepté pour souuerain, pour tous les autres Polonois. Ce Lochtecx obtint du Pape la Couronne Royale, qu'il prist au temple de Gracchouie, l'an 1320. Il mourut l'an de grace 1333.

Casimire son fils luy succeda, & regna quarante ans.

Loys Roy de Hongrie, fils de la sœur de Casimire, fust esleu Roy de Pologne, & couronné l'an 1370. & gouuerna le Royaume douze ans.

Huduigue la plus ieune de 2. filles de Loys, fust sacree Royne de Pologne, & les Polonois luy baillerent pouuoir de gouuerner le Royaume iusqu'à ce qu'elle euſt espouſé quelque Prince. En fin Iagello grand Duc de Lithuanie, encor idolatre, l'espousa, à la charge de se rendre Chrestien, & d'vnir la Duché de Lithuanie à la Couronne de Pologne.

Iagello grand Duc de Lithuanie, fut Roy de Pologne par le moyen de son mariage auec Huduigue, l'an mil trois cens huictante six, & à son baptesme il

fut nommé Vladiſlaus: il mourut l'an de grace mil quatre cens trente-quatre.

Vladiſlaus ſon fils luy ſucceda, & regna dix ans, & mourut l'an vingt & vn de ſon aage.

Caſimire ſon frere, grand Duc de Lithuanie, fut appellé à la couronne de Pologne l'an 1445. & mourut l'an de grace 1492.

Iean Albert fils aiſné de Caſimire, luy ſucceda, & mourut l'an 1501.

Apres la mort de Iean Albert les Polonois eſleurent Alexandre ſon frere, qui mourut à Vilne, au voyage contre les Tartares, ayant quarante-cinq ans deſia paſſez.

Sigiſmond le plus ieune de tous les enfans de Caſimire, fut eſleu Roy de Pologne l'an 1506. Il mourut l'an 1549.

Sigiſmond Auguſte ſon fils ſucceda à ſon pere le meſme an 1549. & mourut l'an 1573.

Henry de Valois fut appellé à la Couronne de Pologne la meſme annee 1573. & partit enuiron la my-Octobre pour y aller: mais Charles IX. Roy de France ſon frere eſtant mort, il laiſſa la Pologne pour venir regner au pays de ſa naiſſance, l'an 1574.

Eſtienne Battori de la maiſon des Princes de Tranſyluanie luy ſucceda, & fit longuement la guerre aux Moſcouites, & autres, auec de grands aduantages. Il mourut l'an 1587.

Sigiſmond fils aiſné du Roy de Suede, & de la fille de l'Empereur Sigiſmond, & d'Anne Royne de Pologne, luy a ſuccedé. Il debat l'heritage paternel contre ſon oncle le Duc Charles depuis fort long-temps, tantoſt auec perte, tantoſt auec aduantage. Ceſte guerre deſtourne les Polonois de faire valoir leurs armes, & leur courage contre le Turc, ou le Moſcouite.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE DANNEMARC.

SOMMAIRE.

1. QVELLES Isles & pays comprend le Royaume de DANNEMARC, ses bornes & parties principales, desquelles la premiere est appellee Iulie ou Iutland, ancienne habitation des Cimbre: sa limite, longueur & largeur. 2. Des quatre grands Eueschez compris dans la Iulie, & quels Gouuernemens, Isles, Citez & Chasteaux sont cõtenus sous chaque Eueschè. 3. Du rocher Sxarringxlint d'enorme grandeur, & du redoutable angle de Iulie, & Description des Duchez de Schleszvvich & d'Holsace assises dans la Iulie Meridionale: Origine de ces deux noms, leurs villes & chasteaux. 4. De la Scanie Prouince iadis diuisee en deux Duchez: ses gouuernemens, villes & chasteaux, & de l'admirable Horloge de Londe, representant tous les mouuemens des Astres & Spheres du Ciel. 5. De l'Isle Selande, sa longueur, largeur, ses villes & chasteaux. 6. De l'Isle Fionie ou Fuynen, diuisee en vingt-quatre Gouuernemens: son assiette, & limites, ses principales villes, chasteaux & isles contenuës dans son enceinte. 7. De la Noruege & ses bornes, ses chasteaux, gouuernemens & villes. 8. De l'assiette de l'Islande diuisee en quatre parties: ses Eueschez & Monasteres. 9. De la bonté de l'air, & fertilité des Prouinces de Dannemarc: de leurs bons pasturages, & puissans cheuaux, Des champs rapportans alternatiuement les troisiesmes annees, poissons & grains. Mines d'or, argent, plomb, airain. Des pesches de Merlus. 10. Fontaine dont la fumee transforme en pierre ce qu'elle touche. 11. Des poissons veneneux & d'excessiue longueur. 12. Des montagnes d'Islande couuertes de neiges, & vomissantes flammes & feux par le pied. 13. De l'origine des Cimbres, & descente de ceste nation en Italie. 14. De la bonne complexion & disposition de corps & d'esprit des peuples de Dannemarc, leur naturel & maniere de viure & vestement. 15. Leur richesse au trafic de bestail, grains, poissons, cheuaux, draps de Vvatman, soulphre, beurre salé. 16. Des richesses du Roy de Dannemarc, & en quoy elles consistent. 17. Quel nombre de vaisseaux il peut armer. 18. Combien il y a de gouuernemens (appellez Hærets) en Dannemarc. De la forme & ceremonies obseruees au couronnement & sacre des Roys. 19. Des cinq Ordres qui sont en tout le Dannemarc, & des principales dignitez & offices de ce Royaume. 20. Du gouuernement & police particuliere de chaque Prouince. 21. Heresie de Luther, quand & par qui introduite en ce Royaume. 22. Liste des Roys qui ont regné en Dannemarc.

I. LE Royaume de Dannemarc comprend vn grand espace de terre & de mer auec plusieurs Isles, c'est à sçauoir la Cherſonese Cimbrique, maintenant Iutie, la Dithmarsie, Scanie, Hallande, & toutes les Isles qui ſont encloſes dans le Golfe Codan entre la Iutie & la Scanie, & ce Royaume a ſous ſa puiſſance toutes les nauigations de la Noruege, qui eſt maintenant vnie à ceſte couronne. On y met auſſi la Duché d'Holſace & l'Iſle d'Islande.

Le Dannemarc eſt ſeulement ioint en deux endroicts à la terreferme. Il eſt borné du Ponant de la Mer Germanique, du Leuant de la Balthique, du Septentrion de la Noruege & Suede, & du Midy de l'Holſace & du Pomeran. Or tout le pays des Danois eſt compoſé de pluſieurs parties, dont les principales ſont la Iutie, Fionie, Selande, & Scanie, outre les Iſles proches de chacune de ces parties.

La Iutie communement Iutland, que quelques-vns veulẽt nommer Gothie, demeure ancienne des Cimbres, eſt nommee Cherſoneſe Cimbrique par les Hiſtoriens & Geographes, & diuiſee en Meridionale & Septentrionale. Sa borne du coſté du Midy eſt la riuiere d'Eyder, & ſa longueur eſt d'enuiron 80. milles en tirant du fleuue d'Elb vers le Nort. Sa plus grande largeur eſt de 20. milles. La Septentrionale s'eſtendant vers la Noruege finit prés de Scage, ville renommee entre les mariniers, à cauſe des bancs qui ſe rencontrent aupres. Ce pays à ſa plus grãde largeur aupres d'Alebourg, d'autãt que le Golfe de Limford coulant par là, & perçant toute la Iutie du coſté du Ponant, & excepté vn petit eſpace ſeparant la iuriſdiction de Vvenſuſle du reſte fait preſque vne Iſle de toute ceſte cõtree, & s'eſtẽdant en fin par vn large canal, & faiſant beaucoup d'Iſles auec ſes branches, diſtingue & limite beaucoup de Prouinces auec ſon cours. Ceſte Iutie eſt diuiſee en quatre grandes Eueſchez, c'eſt à ſçauoir de Rip, d'Arrhus, d'Aalbourg, & de Vvibourg.

II. L'Eueſché de Rip cõprend 30. gouuernemens, 7. citez & 10. chaſteaux royaux. La Royne Dorothee vefue de Chriſtierne 3. fonda vne Academie à ſes deſpens à Koldinge. La Dioceſe d'Arrhus contient 31. gouuernement, 7. citez, & 5. chaſteaux. La ville d'Arrhus eſt renommee à cauſe du port que fait le grand cap de Hellenis qui s'eſtẽd enuiron l'eſpace de deux milles, depuis le chaſteau de Kahoe, par le pays de Mols iuſqu'à la haute mõtagne d'Ellemsbãergh. Ceſte Dioceſe a ſous elle les Iſles de Samſoe, Hielm, Zuen, Hiarnoe, Gerno, peut eſtre Hilgenes & pluſieurs autres. L'Eueſché de Vandalie, d'Aalbourg ou de Burglauie cõprend 13. gouuernemẽs & 6. citez. Ses parties plus ſignalees ſont Vvendſyſſel, Handheret, Thyland, & Morſoe. Vvendſyſſel ou Venſilie, c'eſt à dire terre & ſiege des Vandales, comprend ſix gouuernemẽs, trois villes & vn chaſteau. On void en ce pays le mont Alberg, où l'on trouue quelques marques & reſtes des anciens Geans. Ses Iſles proches ſont Grysholm, Hertzholm, Tydsholm & III. autres. On void en Hanheret vn rocher d'eſtrange grãdeur nommé Skarringt-xlint. Ce pays a ſous luy les Iſles d'Oland & d'Oxeholm, quatre gouuernemẽs, vne ville nommee Thyſtad, ou Chriſtierne 3. fonda vne Academie, & le chaſteau Orunme. Il a ſous luy les Iſles d'Hansholm, Oſtholm, Iegen, Ciſland, Egholm, Bodum, & Morſoe, trois gouuernemens, vne cité nommee Nicapie, & le chaſteau de Lundſlod, qui a aupres vne Iſle nommee Ageroe. La Dioceſe

de Vvibourg embraſſe ſeize gouuernemens, trois citez, & autant de chaſteaux, Pres de la preſqu'iſle de Vvenſlie, où elle finit en poincte, on void l'angle de la Iutie qui eſt ſi redoutable à ceux qui voyagent ſur la mer. Tout le riuage Occidental de la Iutie eſt tel, que ceux qui veulent aller par mer en Noruege, ou en Leuant, ſont contraints d'euiter & de fuyr ceſte coſte par vn long deſtour.

La Iutie Meridionale dite Nordalbinge cõprend les deux Duchez de Schleſzvvicx, & d'Holſace. La Duché de Schleſvvick tire ſon nom de ſa ville capitale. Ce pays ſe nommoit iadis la Duché de Iutie, que Vvaldemar petit nepueu d'Abel Roy de Dannemarc receut le premier en fief du Roy Henry enuiron l'an de grace 1280. Or le general gouuernement de ces deux Duchez appartiẽt au Roy de Dannemarc & à Adolphe Duc d'Holſace, alternatiuement, & l'vn apres l'autre. Crantzius nomme la ville de Schleſvvicx Heidebui ou Heideba, diſant qu'vne Royne de Dannemarc nommee Herhe luy donna ce nom. Ceſte ville eſt fort cõmode pour le trafic à cauſe d'vn bõ port qu'elle a. On void aſſez pres de ce lieu le fort ou chaſteau de Gotorpe, où il y a vne doane qui eſt ſi bonne qu'on a veu telle annee 50000. bœufs de Dannemarc qu'on menoit en Alemagne qui y ont payé le peage. On void encor en ceſte Duché la ville de Flensbour aſſiſe entre de fort hautes montagnes & ſur le bord de la mer Orientale, ſur laquelle ſon port s'eſtend qui eſt ſi cõmode, ſi profond & ſi aſſeuré que preſque tous les habitans peuuent de leurs maiſons charger & deſcharger les vaiſſeaux de marchandiſe. On trouue encor en ce pays les places d'Huſſene & de Haderſlebie. Les Princes Seigneurs & Gentilshommes y ont force maiſons & chaſteaux.

L'Holſace qui tire ce nom de l'abondãce du bois qui y eſt, qui s'appelle Holt en Alemand, a pour ſes bornes du Leuant la riuiere de Bilen, du Couchant la Store, du Midy l'Elb, & du Nort l'Eiderc. Elle eſt diuiſee en quatre parties, c'eſt à ſçauoir en Dithmarſie, Holſace, Stormarie & Vvagrie. Les principales villes d'Holſace ſont Segeberg, qui eſt en Vvagrie à 4. milles de Lubec: Itzohoa belle d'aſſiette: Store qui eſt entouree d'vne belle riuiere nauigable: Chilonie, vulgairement Kile, qui a vn bon port où les marchands viennent ſe rendre d'Alemagne, de Liuonie, de Dannemarc, & de Suede. On void encor les places de Crempe & de Reinholdsbourg, & encor en Dithmarſie Meldorp, Heininxſte & Tellincxſte, & en Stormarie Hambourg ſur l'Elb.

La Scanie eſt vne grande prouince du royaume de Dãnemarc jointe à la Suede. Quelques-vns la nomment Scandinauie, au lieu de Scondanie, c'eſt à dire plaiſante Danie, ou plaiſant pays de Dannemarc: les autres l'appellent Scanie, les autres Sconingie, & vulgairement Sconen. Ceſte Scanie eſt entouree de mer de toutes parts, excepté d'vn coſté où il y a vn bras de terre qui s'eſtend vers le Nort, & de là ſe recourbe vers le Leuãt où il ſe joint à la Suede, mais il y a entre deux de grandes foreſts & d'aſpres roches, par leſquels on va ſi malaiſemẽt de Scanie en Gothie, partie de Suede, qu'on a beaucoup moins de peine à aller par mer. Ceſte prouince a eſté jadis diuiſee en 2. Duchez, c'eſt à ſçauoir en celles d'Hallande & de Blexinge, & maintenant elle contient 23. gouuernemens & 15. citez. Sa ville capitale eſt Londe, demeure de l'Archeueſque du royaume. Il y a auſſi la cité de Malmoge ou d'Ellebogen principale ville de tout le pays, à cauſe de ſes foires, & du trafic qui s'y faict. On void en Hallande le chaſteau de Vvarbourg baſty ſur le ſommet d'vne fort haute montagne. Les Iſles proches de la Scanie ſont celles de Landoe, Hannoe, Bornholm, iſle fameuſe, IV.

diuiſee en quatre Gouuernements, & contenãt trois citez & vn chaſteau : Gotlande où eſt l'ancienne ville marchande de Vviſby, maintenant moins peuplee & moins riche. Pres du deſtroit de Sunde il y a vn chaſteau royal nommé Cronebourg, où eſt la garniſon de l'extremité de la coſte de l'Iſle de Selande. Federic 2. Roy de Dannemarx fit ietter ſes fondemens dãs la mer auec de fort grands frais, & maintenant ce baſtiment eſt ſi aſſeuré, qu'il n'y a rien qui le puiſſent eſbranler. Il y a en la ville de Londe vn horloge merueilleux, & fait auec vn grãd artifice où l'on voit les mouuements du Soleil & de la Lune, & choſes ſemblables, & toutesfois & quantes que l heure veut ſonner on void venir deux cheualiers l'vn contre l'autre qui ſe donnent autant de coups quẽ la groſſe cloche pẽduë en la tour ſonne d'heures. Il y a encor beaucoup d'autres ſingularitez en cet horloge, cõme les trois Roys ou Mages qui vont adorer Ieſus-Chriſt entre les bras de la Vierge lors que l'heure ſonne. Mais ſi l'on en vouloit faire la deſcription entiere elle pourroit eſtre ennuyeuſe.

L'Iſle de Selande ou Sialand eſt la plus grãde de toutes celles de Dannemarc. Sa longueur eſt d'enuirõ deux iournees, & ſa largeur eſt preſque d'autant. Elle comprend quinze citez & douze chaſteaux royaux. On compte entre ſes villes Haffnie, ou Copenhagen ville capitale de tout le Dannemarc grande & riche, & pourueuë d'vn port fort cõmode & aſſeuré à cauſe du voiſinage de l'Iſle d'Amagger. Au deſſus d'Haffnie on void Helſingore, & aupres le chaſteau de Cronebourg dont i'ay parlé, & de l'autre coſté au delà de la mer le chaſteau de Helſinbourg, auec vne ville de meſme nom. C'eſt là que la Selande & la Scanie s'approchent tellement l'vne de l'autre auec leurs caps, quelles ne laiſſent entre elles qu'vn petit eſpace de mer appellé Dieſund. C'eſt là que tous les vaiſſeaux qui tendent vers le Leuant ſont contraints de paſſer, & de payer le peage au Roy de Dannemarc. Et d'autant qu'il y a vn chaſteau de chaque coſté, lors que la neceſſité le requiert, le Roy peut tellement boucher ce paſſage auec ſes nauires, qu'il empeſchera quelque armee que ce ſoit de paſſer outre : Il aduient bien ſouuẽt qu'on y void arriuer en vn iour 200. voire 300. vaiſſeaux de diuers endroits d'Europe. On void encor en ce païs Roeſchildie, jadis Eueſché, où l'õ void encor de belles tõbes de pluſieurs Roys & Ducs : mais elle eſt maintenant pauure & dépeuplee. Or la Selande a ſous elle les Iſles d'Amagrie, Huen, ou Vveen, Moneſland où eſt la cité de Stegoe, & pluſieurs autres.

VI. La Fionie, vulgairement Fuynen tient le premier rang entre les Iſles du Golphe Codan apres la Selande. Elle tire ſon nom de ſa beauté, veu qu'elle eſt extremement agreable tant à cauſe de ſon aſſiette que de ce qu'on y apperçoit : & elle eſt ſeparee du Dannemarc par vn ſi petit deſtroit nommé Middelfar Sunt, qu'elle ſemble y eſtre jointe. Elle regarde la Iulie du coſté du Couchant, & la Selande du Leuant, & l'on croit qu'elle eſt au milieu de tout le Royaume de Dannemarc. Elle eſt longue de douze mille pas, & large de quatre. Sa ville capitale eſt Otterſche, aſſiſe preſque au milieu de l'Iſle. La Fionie eſt diuiſee en vingt quatre gouuernements, ſeize citez, & ſix chaſteaux royaux. Les autres citez autour d'Ottenſche, qui eſt comme leur centre, ſont preſque également eſloignees, & tellement baſties au bord de la mer, qu'elles trafiquent commodément non ſeulement en la mer Balthique, mais encor par la Suede, Noruege, Ruſſie, Flandre, & Alemagne. Entre ces villes on compte Nibourch, Sienbourch, Faborch, Aſſens, Rogens, Middelfart, Kettemynde. Les principaux chaſteaux ſont Neubourg, Hagenſchovv, Hinſgagel, Eſchebourg, & la Cour

de Rugard. Il y a en cette Isle beaucoup de villages, & de maisons de gentilshommes. On voit en la ville d'Otenche deux belles Eglises, l'vne dediee à S. Canut, l'autre à S. François.

Les Isles compriſes ſous la Fionie ſont au nombre de 90. aſſiſes du coſté du midy, & pour la pluspart habitables. Les principales ſont Langeland. Lavvlande, Falſtrie, Arre, Alſe, Toſinge, Aroe. Celle de Langeland a de longueur ſept lieuës d'Alemagne. On y void la ville de Rudxepinge, & le chaſteau royal de Tranexere, & pluſieurs villages, parroiſſes, & maiſons de gentilshommes. Falſtrie a de longueur enuiron 4. lieuës d'Alemagne, & contient les villes de Stubecopen, & Nicopen. Arie eſloignee d'Elyſie de demy lieuë a trois parroiſſes & quelques maiſons de gentilshommes, auec la ville, & le chaſteau de Koping. Elle appartient auec l'Elyſie à la Duché de Sleſuic. Eliſie, où Alſe, où Alſen ayant deux lieuës, & quatre de longueur, n'eſtant guere eſloignee de la Duché de Sleſuic, regardant le Golphe de Flenbourg, eſt ſeparee des premieres terres des Anglois par le meſme Golphe. Il y a en l'Isle d'Alſen la ville de Sunde bourg, auec vn chaſteau de meſme nom, puis Norborch, Oſterholm, Die Holle, & Gammelgard. Elle a traize parroiſſes fort peuplees qui peuuent fournir promptement vn bon nombre de gens de guerre.

Taſſinge, ou Toſſinge Isle principale entre pluſieurs autres, pres de Svvinebourg ville de Fionie, a vne lieuë de longueur. De ceſte Isle de la ville d'Aſcens il y a deux lieuës iuſques en Iutie: & de Nibourg en Selande quatre lieuës par la mer Balthique, qui eſt bien ſouuent fort dangereuſe.

Arce aſſiſe à l'entree de la Duché de Sleſuic, ou lon paſſe en Fionie par le Golfe d'Arſe à la ville d'Aſcens, contient quatre villages peuplés. On compte encor pres de là les Isles de Romſo, Endelo, Ebelo, Boxo, Brando, Zoroe, Aggernis, Hellenis, Iordo, Birxolm, & autres. On voit encor l'Isle d'Huene où lon voit le chaſteau d'Vranibourg, plein d'inſtrumens de Mathematique, fort admirables, & fort aſſeurez. Il y a auſſi l'Isle de Malmogie petite, mais bonne, ou lon voyoit autresfois les chaſteaux de Synderbourg, de Nordbourg, Kathecidie, & Hamere; mais on n'en voit auiourd'huy que les fondemens, & les ruines.

La Noruege, qui obeït au Roy de Dannemarc a pour ſes bornes du coſté du midy le Dannemarc, du Ponent la mer Oceane, du leuant la Suede, & du coſté du Nord les Lapponiens, deſquels elle eſt ſeparee par de fort hautes montagnes touſiours couuertes de neige. La Noruege fut iadis vn royaume floriſſant, dont la puiſſance s'eſtendoit bien loing: Mais il eſt auiourd'huy ſous la domination des Danois. On y compte cinq chaſteaux royaux, & ſept principaux gouuernemens, dont le premier du coſté du midy eſt Bahus. Les villes qui luy ſont ſubjectes ſont Marſtrand aſſiſe en vne Presqu'iſle, puis Koengeef, Congel, & Oddevvold, ou Odvvad, Le ſecond chaſteau eſt Aggerhuſe, qui à ſous luy les villes d'Anſloye, ſiege Eſpicopal, puis Tonſberg, ou Koningſberg, Fridrichſtad, Saltzbourg, & Schin, ou Schon, & la grande, & petite Hammarie. VII.

Le troiſieſme chaſteau eſt Bergerhuſe, ſous lequel ſont les Citez de Berg, & de Sraffanger. Berg, où Bergue eſt la ville la plus marchande, & le grenier de toute la Noruege, & demeure du Gouuerneur, & de l'Eueſque. Il y a auſſi vn port du tout commode, & aſſeuré.

Le 4. chaſteau eſt celuy de Nidroſie, vulgairemẽt Trundtheim, & jadis Tron-

don, jadis place Metropolitaine de toute la Noruege, maintenant reduit en forme de bourg.

Le 5. chasteau est Vvardus, qui n'est nullement fortifié, & est seulement ordonné pour la demeure du Gouuerneur de ce pays en Esté.

VIII. L'Islande que quelques-vns prennent pour Thule, & qui sont combatus en cela par Saxon Grammairien, Crantzius, Milius, Ioue & Peucer, est assise, non sous le premier Meridien, comme quelqu'vn l'a marquee, mais a huit degrés au delà. Sa longueur est de 100. lieuës d'Alemagne, & mesme il y en a qui y en adiousteut encor 44. Sa largeur est de 65. lieues d'Alemagne. Elle est subiette aux Roys de Dannemarc, depuis l'an de grace 1260. & est diuisee en 4. parties. On nomme la partie Orientale Aust Lendingafiordung, l'Occidentale Vvestfiordung, la Septétrionale Nortlẽdingafiordung, & la Meridionale Suydlendingafiordung. Ils n'ont point de villes, & ont en leur lieu des montagnes. Ceste Isle a deux Eueschez, c'est à sçauoir Holam, qui a sous soy les Monasteres de Pingore, Remested, Modur, & Munxeniere; & celle de Scalholt qui a sous soy les Monasteres de Videy, Pirnebar, Kircxebar, & Scxirde.

QVALITE'.

IX. LA Iutie Septentrionale produit grande quantité de froment, de seigle, & d'orge, & choses semblables. Elle abonde aussi en pasturages en quelques endroicts, & nourrit tant de bœufs, & de vaches, qu'on en meine vn nombre incroyable aux Prouinces estrangeres, principalemẽt en Alemagne, ou il en passe tous les ans pres de cent cinquante milles. Il y naist aussi de beaux & puissans cheuaux, qu'on transporte ailleurs en grand nombre. On prend force poissons en cette mer, & principalement des harens. Les habitans de ce pays sont fort subiects aux rheumes, & catharres, à l'esquinance, & aux pleuresies.

Quant à la Meridionale, la Duché de Slesuic abonde aussi en bestail, & quãt à celle d'Holsace elle est pleine de bois, & de forests. Mais on n'y trouue guere de grands, & forts chesnes, ains seulement presque par tout des faux, du fruict desquels les pourceaux, qui y sont en grand nombre, s'engraissent. Les champs rapportent alternatiuement toutes les troisiesmes annees force poisson: & force grain. Car durant 3. ans on laboure, on peine, & l'on moissonne vn champ, puis durant 3. ans on lasche dessus les estangs, afin que le poisson se nourrisse de l'herbe, & que les champs s'engraissent de la bourbe que l'eau emmeine. Il n'y a en ce pays, ny vignes, ny oliuiers: mais on y trouue grand nombre de bestes sauuages, & pareillement beaucoup de cheuaux. Il y a beaucoup de riuieres qui arrosent ce pays, dont la principale est Eidere. Il y en a encor quelques autres, mais on en doit nommer plusieurs plustost ruisseaux que riuieres. Au reste du costé que la mer Balthique arrose l'Holsace, & la Duché Slesuic, elle fait de beaux Golfes, qui sont fort commodes pour les marchands: & en quelques endroits on pesche grande quantité de poissons, & principalement de saumons. Le pays est plein, & a bien peu de montagnes.

La Scanie ne cede à aucun pays en bon air, en bonne terre, en commodité de ports, en richesses maritimes, en pescherie de lacs, & de riuieres, en bestes sauuages, en mines d'or, d'argent, d'airain, & de plomb.

L'Isle de Gotlande abonde en froment, en beurre, fromage, & en diuerses sortes d'animaux. Il y a aussi de fort grands sapins & de belles pierres propres à bastir. La Selande porte toute sorte de grains en abondance.

La Fionie a vn bon terroir, & de grand rapport. Car elle produit du bled en

abondance, & principalemẽt du ſeigle, & de l'orge, & cecy arriue ſans qu'on le meilliore auec le fumier. De ſorte que Munſter a eſcrit qu'il put fort à l'entree des villes à cauſe du fient du fumier qu'on y iette, ſans s'en ſeruir à engraiſſer les champs. Elle nourrit auſſi vn nombre preſque infiny de bœufs, de vaches & de cheuaux. Il y a auſſi dans cette Iſle beaucoup de foreſts, où lon trouue force chévreux, cerfs, liévres & renards. La mer voiſine fournit vne grande quantité de poiſſons.

L'Iſle de Lavvlande porte tant de fromět, & de noiſettes que c'eſt choſe preſque incroyable: & celle de Falſtrie, rapporte auſſi beaucoup de froment, & en pouruoit ſes voiſins. Celle d'Alſen eſt pleine de foreſts, & lon y trouue force cerfs, & pluſieurs autres beſtes tant fauues que noires. Il y vient auſſi du ſeigle à foiſon, & lon y trouue pareillement quantité de poiſſon de mer, & d'eau douce. Les paſturages y ſont beaux, & pour cette cauſe il s'y nourrit du beſtail en grãd nombre. La Malmogie n'eſt ſterile ny inutile en aucun endroit, & porte force grains, & abondance de fruicts, de meſme qu'elle nourrit beaucoup de cheuaux, de daims, de liévres, conils, & perdrix. Elle eſt fort commode, & propre pour la peſcherie. Il y a vne petite foreſt de condriers, dont les noiſettes ne ſont iamais tarees de vers, & cette terre ne ſouffre point de teſſons. Et combien que l'Iſle ſoit petite, il y a toutefois force ruiſſeaux, & fontaines d'eau douce: & entr'autres il y a vne fõtaine qui ne gele iamais; ce qui eſt fort rare en ces cõtrees

L'air eſt fort doux en Noruege, & de ſorte que la mer n'y gele point, & la neige y dure fort peu de temps. Mais la terre n'y eſt pas des plus fertiles, & ne ſuffit preſque pour nourrir ſes habitans. Elle abonde en menu beſtail, & en pluſieurs beſtes ſauuãges. On y voit entre les autres des Ours blancs d'vne grandeur extraordinaire, & pareillement des caſtors. Au reſte le riuage de Noruege, qui eſt du coſté d'Oueſt eſt plein de force & baleines, contre la fureur deſquelles les mariniers vſent de Caſtoreum deſtrempé, qui eſt vn remede fort preſent; pource que tout auſſi toſt qu'on l'a ietté dans la mer ces monſtres ſe cachent au fonds de l'eau. On prend en cette mer grande quantité de merlus qu'ils appellent Stockaiſch. Ils le prennent principalement au mois de Ianuier, pource qu'il ſe ſeiche pluſtoſt à cauſe du froid.

Quant à l'Iſlande elle eſt treſfroide, & pour la pluſpart n'eſt nullement cultiuee, principalement du coſté du Nord, à cauſe de la bize qui y ſouffle auec tant de vehemence, qu'elle n'y laiſſe croiſtre aucune choſe. La terre n'eſt auſſi propre pour receuoir la ſemence, & ne porte aucun froment: mais on tient qu'elle produit tãt d'herbe que ſi l'õ n'empeſche quelquefois le beſtail de paiſtre, il eſt en danger de mourir pour trop manger. Ionas confeſſe qu'il n'y a en ce pays autres beſtes de trauail que des cheuaux, & des bœufs; & les bœufs & les vaches y ſont ſans cornes; mais les moutons ne ſont pas de meſme. Ils ont de petit chiens en grand nombre, de meſme que des faucons blancs, & des corbeaux blancs, qui ſont ennemis des aigneaux, & des pourceaux, & les trauaillent au poſſible. Il y a x.
auſſi des ours, & des liévres blancs, & des aigles qui ont la queuë blanche, qui ſont appellez par Pline Pygarges. Il y a peu de bois par toute l'Iſle, où lon ne trouue preſque que des Geneuriers. On y trouue vne fõtaine dõt l'exhalatiõ, & la fumee trãſforme en pierre tout ce qu'elle atteint. Il y en a vne autre, dõt l'eau tuë de meſme que ſi lon beuuoit du poiſon. Quant à la mer proche de cette Iſle elle fournit vn nõbre infini de poiſſons à ſes habitãs. Ie me rẽdrois ennuyeux ſi ie voulois faire le dénombrement de tous ceux qu'on y trouue: ie parleray

de quelques-vns. Il y a vn poiſſon nômé Nahual dont la chair fait mourir auſſi
XI. toſt ceux qui en mangent. Il a vne dent en la partie de deuant de la teſte, qui s'aduance dehors de la longueur de ſept coudees. Quelques-vns l'ont venduë pour vne corne de Licorne. On croit qu'elle eſt contraire au venin. Ce monſtre entier eſt de la longueur de 40. aulnes. Le Roider a de longueur cent trente aunes, & n'a point de dents. Sa chair eſt bonne, & aggreable à manger, & ſa graiſſe guerit pluſieurs maux. La Baleine de Bretagne eſt de la longueur de trente aulnes, n'a nulles dents, & à la langue longue de ſept aulnes. Il y a encor vne eſpece de baleine qu'on y voit rarement, qui ſemble pluſtoſt vne Iſle qu'vn poiſſon. Il y a encor le ſtautuſualur ſemblable en quelque ſorte à la raye; mais, par maniere de dire, infiniment plus grand, qui ſemble vne iſle, & renuerſe les Nauires auec ſes aiſles. On y trouue encor des Seeuans, & bœufs marins de couleur griſe, & pluſieurs autres.

XII. Il y a en Iſlande trois montagnes fort hautes, dont les ſommets ſont touſiours couuerts de neige, & le pied eſt touſiours tout en feu. La premiere s'appelle Hecle, la ſeconde de la Croix: la troiſieſme Helge, c'eſt à dire Saincte. Il y a aſſez prés de celle d'Hecle des mines de ſouffre. Quelques-fois cette montagne tonne à bon eſcient, & iette des cailloux d'eſtrange grandeur, vomit du Soulfre, remplit tous les enuirons de cendres, tellement qu'à vingt milles de là l'on ne peut cultiuer la terre. Ceux qui veulent rechercher la cauſe de cet embrazement tumbent bien ſouuent tous vifs dans des ouuertures, & goulfres, qui ſont tellement couuerts de cendre qu'on ne s'en peut prendre garde. A cauſe dequoy l'on nomme ce lieu la priſon des ames ſoüillees. Il faut adiouſter à cela que la glace qui ſe fond au bout de huict mois venant à donner, & faire grand bruit contre le riuage, les habitans diſent que c'eſt la plainte, & le cry des ames damnees. Le mont Helge eſt de meſme nature. Il y a toutesfois de plus vn goulfre, ou bien vne ouuerture, où l'on voit pluſieurs illuſions, & fantoſmes.

MOEVRS ANCIENNES.

XIII. POur ce que ce pays à iadis eſté la demeure des Cimbres, il ſera bon de dire quelque choſe de ce que les anciens nous ont appris de cette nation. Les Cimbres vindrent fondre en Italie 105. annees auant la Natiuité de Ieſus Chriſt. Silanus ne peut ſouſtenir leur premier effort, ny Manile le ſecond, ny Cepion le troiſieſme. Tous ceux-cy furent deffaits, & mis en fuyte, & l'Italie eſtoit perduë ſi Marius ne ſe fuſt trouué de ce temps-là. Ces Cimbres ſont venus des Cimmeriens, qui eſtant entrez fort auant dans l'Aſie, eſtans chaſſez par les Scythes, & tendans touſiours vers l'Occident, paſſerent en Scandie, puis en la Cherſoneſe Cimbrique. Plutarque en la vie de Marius rapporte, qu'ó diſoit que toutes, & quantesfois que les Cimbres ſe remuoient, (ce qui n'eſtoit pas touſiours, mais lors que la commodité de la ſaiſon le permettoit) ils attaquoient les pays voiſins, & appelloient d'vn nom commun Celtoſcythes tous les peuples qui eſtoient en leur armee. Les autres diſent que les Cimmeriens, qui ont eſté cognus des Grecs preſque de toute ancienneté, n'eſtoient pas en grand nombre, ains eſtoient certains ſeditieux chaſſez par les Scythes, qui paſſerent du mareſt Meotide en Aſie ſous la conduite de Lygdame, & que les plus vaillans s'arreſterent ſur le bord de la mer, & ſe mirent à habiter vn pays

couuert, & plein de bois qui s'estendoient iusques à la foreſt Hercynie. Feſtus dict que ce mot de Cimbres ſignifie en langage Gaulois des larrõs ou voleurs.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XIV. LEs habitans de ces pays Septentrionaux de Iutie ſont froids, & ſecs, aſſez grands, beaux de viſage, de bonne couleur, plaiſans ſoupçonneux, ruſez, & pleins de pouruoyance en leurs affaires. Ils ſont volontiers ſains, mais ſuperbes, & ayment les leurs, & eſtiment ce qu'ils font, mangent, & boiuent beaucoup, digerent bien, & pour cette cauſe ſont de longue vie. Ils ont vne grande ſeuerité en leurs meurs, & à cauſe de la grande chaleur qu'ils ont au cœur ils ſont volontiers querelleux, ſe precipitent aux dangers, ayment à voyager, & à chaſſer, deffendent obſtinement leurs opinions, & toutesfois ſont enclins à la iuſtice. Ils apprennent ayſément toutes langues, ayment les lettres, & obſeruent religieuſement les paches qu'ils ont faictes. Ils ont beaucoup d'enfans, & leurs femmes enfantent malayſement, ſont belles, & bien aduiſees, & auaricieuſes, & ſçauent bien conduire leur meſnage. Achille Gaſſarus dict que c'eſt en ce pays qu'vn moyne a inuenté l'artillerie. Les habitans de Noruege ſont ſimples, ayment les eſtrangers, & les recueillent, & il n'y a chez eux ny voleurs, ny larrons, ny eſcumeurs de mer; du moins telles gens ſont en petit nombre.

Les Iſlandois couchent ſous vn meſme toict auec les bœufs, & les cheuaux. Ils viuent fort ſimplement, & ne recherchent autre choſe que ce que la nature octroye aux hommes. Leurs montagnes leur ſeruent de villes, & les fontaines de delices. Il eſt vray que les marchands Anglois ne laiſſent pas viure ces gens en repos, ny auec leur ancien contentement; pour ce que frequentant cette Iſle pour en rapporter du poiſſon, ils y ont porté beaucoup de vices auec les marchandiſes eſtrangeres. Ils mettent enuers les faits memorables de leurs anceſtres, ou les grauent dans le rocher. Ils viuent pour la plus part de poiſſon, lequel ils ſeichent, puis reduiſent comme en farine, & en vſent en lieu de pain: & les plus magnifiques, & plus delicats d'entre eux vſent de biſcuit. L'eau leur ſeruoit iadis de breuuage, & les plus riches beuuoient du laict; mais auiourd'huy ils y ſçauent meſler dubled qu'on y apporte d'ailleurs, & hayſſent l'eau toute ſeule. Ceux de Lubec, d'Hambourg, & de Roſtoch qui frequentent cette Iſle y portent de la farine, du pain, de la biere, du vin, des draps d'Angleterre, de la toile, du fer, de l'acier, de l'or, de l'argent, des rubans pour les femmes, & du bois pour les baſtimens, & pour les vaiſſeaux.

RICHESSE.

XV. LA Iutie Septentrionale enuoye en Alemagne vn fort grand nombre de bœufs, comme i'ay ja dit, & outre ce force beurre, & fromage, & grande quantité de ſuif & de cuirs, cõme auſſi beaucoup de cheuaux, qu'on meine encor en beaucoup d'autres contrees, & qui ſont fort eſtimez pour leur bõté. Elle fait auſſi beaucoup d'argent de ſon poiſſon, & principalement du haran que ſes habitans prennent. L'Holſace enuoye grand nombre de ſes cheuaux aux autres Prouinces. Ceux de Fionie tirent de grandes ſommes du poiſſon qu'ils prennent, & de meſme que de leur froment qu'ils enuoyent dehors, mais prin-

cipalement de leur ſeigle, & orge. Elle enuoye auſſi en Alemagne & ailleurs vn grand nombre de cheuaux, & de bœufs. La Scanie debite grande quantité de poiſſon, d'argent, de cuiure, & de plomb, & la Gotlande vend force froment fromage, beurre, peaux, ſapins pour faire des maſtz de Nauire, & encore force chaux.

La Noruege reçoit beaucoup d'argent de ce poiſſon qu'on nomme poiſſon de Berg, qui eſt delicat au poſſible, & eſt porté bien loin par les marchands qui y abordent. Elle ne tire pas moins de profit du merlus qui s'y prend, & pareillement de beaucoup de belles peaux qu'on y va querir, d'vne grande quantité de beurre, de ſuif, de cuirs, de graiſſe de baleine, de poix liquide, de chevrons de cheſne, de maſtz, & d'aiz.

Les marchãds enrichiſſent auſſi grandement les Iſlandois, d'autant qu'ils emportent de ceſte Iſle du drap nommé vulgairement Vvatmau, de grands monceaux de ſouffre, du poiſſon endurcy, & ſeiché, du beurre, du ſuif, de la laine, force peaux des faucõs blanes, des cheuaux, & choſes ſemblables. Ils y ont telle abondance de poiſſon qu'ils en dreſſent des monceaux fort hauts au deſcouuert, & les vendent en ceſte ſorte. Il y a auſſi tant de beurre ſalé qu'ils en rempliſſent des caiſſes longues de 40. pieds, & hautes de 5. outre les tonneaux ordinaires.

XVI. Quant aux richeſſes du Roy de Dannemarc, elles conſiſtent au grand nombre du beſtail, & du poiſſon de la Cherſoneſe, & des Iſles voiſines, où lon trouue tant de poiſſon, que les harans ſeuls montent à vne ſomme preſque incroyable: & il y en a ſi grande foiſon d'autre ſorte qu'on ne ſçauroit preſque nauiger par ce deſtroit, qui eſt tout plein de retraites propres & agreables à ces animaux. Il tire encor vn grand profit du merlus qui eſt enuoyé en diuers lieux. Mais ce qui luy rapporte dauantage c'eſt le deſtroit qui eſt entre Elſinore, & Elſinbourg qui ſe nomme le Deſtroit du Zont: pour ce que c'eſt vn paſſage ſi eſtroit qu'aucun vaiſſeau n'y peut paſſer ſans permiſsion des gardes que le Roy y tiẽt. Or il eſt force que tous les vaiſſeaux qui paſſent par là payent vne bonne gabelle au Roy de Dannemarc. On peut comprendre à quelle ſomme peut arriuer ceſte gabelle par la multitude des Nauires de Hollande, Zelande, France, Angleterre, Eſcoſſe, Noruege, & de la mer Balthique, qui paſſẽt cõtinuellement par cette mer, dont les peuples ont beſoin des vins du Rhein, & de France, & d'Eſpagne, des ſucres, & eſpices de Portugal, & des lieux voiſins, & des fruits d'Andaluzie, de meſme que ces pays ont beſoin du miel, de la cire, des peaux, & des grains de Pruſſe, Liuonie, Moſcouie, & pays voiſins. Toutesfois il y en a pluſieurs qui tiennent que le Roy de Dannemarc ne peut auoir grand argent, tant pource qu'en ces Royaumes il n'y a nulle choſe d'importance fors que le poiſſon, ny aucune ville de grand trafic, qui puiſſe attirer l'argent, & entretenir le commerce. Il ne reſte donc que les gabelles des paſſages, & le profit de quelques mines de Scanie & les cheuaux, & le beſtail de Iutie, & le bois, & le poiſſon de Noruege & des Iſles. La place de Vardus rapporte encor quelque profit à ce Roy: pource que depuis quelques annees en ça, les Anglois ont commencé de voyager entre la Noruege, & la Groenlande, & quelques autres paſſent à Colmigtaf, les autres à Chilchene proche de ſainct Nicolas. Ils trafiquent là auec les Ruſsiens, & en rapportent du ſuif, de la cire, du miel, & du lin. Les Eſcoſſois & François pratiquent le meſme. Preſque au milieu de ce Golfe, on voit l'Iſle, & la place de Vardus bien fortifiee par Frideric

deuxieſme. Les ſuſdicts Marchands payent en ce lieu la gabelle de leurs marchandiſes.

FORCES.

LEs guerres que les Danois ont eu contre ceux de Suede monſtrent aſſez quel nombre de gens le Roy de Dannemarc peut faire ordinairement, & de quelle façon ils ſe portent aux guerres qu'ils entreprennent. Mais pour diſcourir particulierement de ce que ce Prince peut faire par terre, on ne l'a guere peu voir iuſques à preſent, pour ce qu'il n'a fait aucune entrepriſe d'importance ſinon contre les Ditmarſiens, qui ayans eſté ſubiuguez par le Roy Valdemar, puis s'eſtans reuoltez, furent apres diuers accidens qui arriuerent depuis l'an mille cinq cens iuſques à l'an mil cinq cens cinquante neuf, ſubiuguez finalement par Federic 2. Roy de Dannemarc: mais ils auoient deffait auparauant en vn combat Iean fils de Chriſtierne I. Pour le regard de ce qu'il peut par mer, on le peut iuger par les armees qu'il a dreſſees quelquefois, veu que Chriſtierne II. à l'inſtance de Henry II. Roy de France, enuoya en Eſcoſſe contre les Anglois vne armee de cent vaiſſeaux, ſur leſquels il y auoit dix mille ſoldats. Ie croy bien qu'ayant vne ſi grande eſtenduë de coſtez de mer, & tant de ports en Dannemarc, Scanie, & Noruegue, & vn ſi grand nombre d'Iſles dedans, & dehors la mer Baltique, il peut mettre enſemble vne grande flotte pourueu qu'il ayt de l'argent; mais nous auons deſia monſtré comme il n'en ſçauroit auoir grande quantité. Quant aux forteresſes ſes pays en ſont aſſez bien pourueus de tous coſtez, & c'eſt auſſi la choſe qui l'aſſeure dauantage. XVII.

GOVVERNEMENT.

TOVT le Dannemarc eſt diuiſé en cent octante quatre gouuernemens qu'ils nomment Herets, & eſt diuiſé par autant de gouuerneurs ſçauans, & entendus aux loix du Royaume. Le Roy eſt pluſtoſt eſleu par les principaux, qu'il ne paruient au Royaume par ſucceſſion. On couronne les Roys à Hafnie en l'Egliſe noſtre Dame deuant l'Autel, les Senateurs du Royaume les y meinent, & l'on porte deuant eux vne eſpee, vne boule, & vne couronne. XVIII.

Le port de ces choſes n'eſt particulier à aucune famille, mais ſelon que quelqu'vn a du merite il eſt employé à tel office. Apres cela le Roy eſt contrainct de iurer de garder les articles qu'on luy propoſe, qui ont eſté en vſage depuis quelque temps, & de deffendre la Religion Chreſtienne, & les droicts, & couſtumes du Royaume. L'Eueſque de Roeſchilde l'oingt apres, & la couronne luy eſt miſe ſur la teſte par les Senateurs, qui luy preſtent à lors le ſerment, s'ils ne l'ont fait auant ſon couronnement. Cela fait le Roy fait quelques Gentilshommes Cheualiers en les frappant doucement auec l'eſpee. Les Senateurs & Principaux du Royaume ont touſiours eu libre auctorité d'eſlire les Roys & l'ont encore; mais ils ont preſque touſiours mis au thrône Royal le fils aiſné du Roy, ſinon qu'il y ayt eu cauſe ſuffiſante pour les en détourner. Ils n'ont permis que le Royaume fuſt diuiſé, ſinon qu'ils y ayent eſté contraints par quelque guerre ciuile.

Il y a cinq Ordres en tout le Dannemarc.

XXI. Le premier eſt de la maiſon du Roy.

Le ſecond de la Nobleſſe. Mais il faut ſçauoir qu'entre ces Nobles il n'y a nuls Comtes, ny Barons, ains que tous peuuent monſtrer leur Nobleſſe par vne longue ſuyte d'anceſtres. Ils portent des boucliers ſimples, & penſent que ce ſeroit deroger à Nobleſſe, de les changer, & aggrandir.

Il y a encor quelques vns qui reſtent des familles de ceux qui aſſiſterent au traicté fait entre Charlemagne, & Hemming Roy de Dannemarc, comme les Vrens & quelques autres. Ceux-cy poſſedent leurs biens auec Iuriſdiction haute & baſſe, & ont pouuoir de chaſſer ſur leurs biens, comme les Comtes en Alemagne.

Tous les biens tant meubles, qu'immeubles, laiſſez par les peres, & meres, ſont également partagez entre les freres, & les ſœurs ſont auſſi par ſpecial priuilege admiſes à ce partage, en telle ſorte toutesfois que le frere prend deux parts, & la ſœur vne, & ſi les maſles ont par preciput les chaſteaux. Ainſi les aiſnez n'emportent pas la plus grande partie.

On élit de cet ordre des nobles les Senateurs du Royaume, qui ne paſſent guere ſouuent le nombre de 28. Le Royaume les nourrit, & chacun d'eux à vn chaſteau, tandis qu'il eſt en office, & ne paye rien au Roy de ce qu'il tient, excepté qu'en temps de paix & de guerre chacun d'eux eſt obligé de nourrir certain nóbre de gens de cheual, & de les auoir preſts toutes, & quantesfois que le Roy les mãde, à leurs deſpẽs. Si l'on enuoye des Ambaſſadeurs hors du Royaume le Roy les entretient, & leur donne dequoy ſe maintenir honorablement. Le Roy donne auſſi quelque entretient aux autres Gentils-hommes ſoit qu'ils demeurent à la Cour, ſoit qu'ils ne s'y tiennent pas. Car le Roy a certaines terres nommees en Danois Verlehninge, c'eſt à dire biens faicts, dont il pouruoit ceux qui meritent ou pour toute leur vie, ou pour quelques annees. Ceux-cy ſont obligez d'entretenir quelques hommes de cheual, & de payer certaine ſomme au Roy; toutesfois en telle ſorte que pour leur trauail, & pour leurs ſeruices ils prennent auſſi quelque partie du profit.

Il y a auſſi vne ordõnance en Dannemarc, par laquelle il eſt deffendu au Roy d'achepter des biens immeubles des nobles, afin qu'il n'arriue quelque ſeditiõ entre le Roy, & les principaux du royaume. Toutesfois il eſt permis au Roy d'eſchanger des biens auec les nobles; mais les nobles ne peuuent achepter nuls biens des payſans royaux. Car quelques payſans ont des biens hereditaires qui ſont preſque francs.

Il y a en Dãnemarc vn grand Maiſtre pareil à celuy de France, Cettuy-cy ſe tient le plus ſouuent à Hafnie, comme Lieutenant du Roy.

Apres cela le Mareſchal a ſoing en temps de paix, & de guerre de ce qui appartient à la guerre. L'Admiral fait faire, & refaire les vaiſſeaux, & ordõne toutes les annees, ce qui eſt neceſſaire pour la marine. Cettuy-cy a ſous luy vn autre Admiral, & en chaque nauire vn Capitaine qui eſt de race de cheualiers.

Il y a auſſi le chancelier du royaume par deuant qui l'on appelle de toutes les prouinces, & Iſles, & de luy au Roy.

Toutes les prouinces ſont diuiſees en Hærets, ou Dioceſes, qui comprennent beaucoup de parroiſſes. Ceux qui plaident debatent premierement là leur droit, puis il eſt permis d'appeller au Iuge de la terre où lon eſt, & de luy au Chancelier, & en dernier lieu au Roy, & aux Senateurs, qui donnent l'arreſt diffinitif.

Les

Les Danois ont vn droict escrit dressé par Valdemar 1. & par les Eueſques Senateurs de Dannemarc. Si les premiers iuges donnent vne ſentence iniuſte ils ſont condamnez à l'amende de la moitié de leurs biens, dont le Roy prend vne moitié, & la partie intereſſee de l'autre.

Le Chancelier qui ſuit volontiers la Cour a pour adjoints ſept ou huict nobles Secretaires, & le Roy meſme traite toutes affaires. Que s'il arriue quelque cas d'importance le Roy fait aſſembler le Conſeil. Il n'eſt permis au Roy d'impoſer aucune taille ſur le royaume & ſur les payſans des nobles, ſans le conſentement des Senateurs, & des principaux du royaume.

Il y a vn Intendant general des finances qui reçoit tous les reuenus du royaume & tous les peages tant de mer que de terre, entend les comptes, les contrerolle, & donne quittance à ceux qui apportent l'argent. Cettuy-cy a deux commis nobles, & pluſieurs du peuple, & a pour cecy de bons gages.

Le troiſieſme ordre eſt celuy du Clergé, auquel il y a eu ſept Eueſques, cõme l'Archeueſque de Londe & les Eueſques de Roſchilde, d'Ottenſche, de Rip, de Vvibourg, d'Arrhus, & de Sleſuic, & cét ordre comprend auſſi les chanoines. Ceux-cy ont les decimes du royaume qui ſont toutesfois diuerſement partagees en diuerſes prouinces. Les Eueſques reçoiuent la moitié des decimes, le Roy en a l'autre moitié : toutesfois les Chanoines & Paſteurs tirent de la part de l'vn & de l'autre quelque portion. Les nominations des Eueſques & autres Prelats appartiennent de tout temps aux Roys de Dannemarc, ainſi qu'on void par la reſponce de Voldemar premier Roy de Dannemarc, qui reſcriuit au Pape qui luy demandoit choſes ſemblables: Nous auons receu le royaume de nos ſubiects, la vie de nos parens, & la religion de l'Egliſe Romaine, laquelle ſi tu redemande ie te la renuoye par les preſentes.

Chriſtierne 3. ordonna que les Eccleſiaſtiques ne vendroient aucune choſe, ſans expres commandement du Roy.

Le 4. Ordre eſt des bourgeois & des marchands qui ſe tiennent aux villes & bourgades. Ceux-cy ont leurs particuliers priuileges dont ils ioüyſſent & ont auſſi leurs champs propres & leurs foreſts limitees. De ceux-cy de meſme que des enfans des payſans on eſlit les Eueſques, Chanoines, Paſteurs & Senateurs des villes, des Secretaires pour les chaſteaux & forteresſes, des Gouuerneurs, & Capitaines des nauires, & l'on en eſtablit auſſi quelques vns ſur les peages. Ceux-cy iugent les petites cauſes, & ont le plus ſouuent pour Preſident vn du corps de la nobleſſe.

Le 5. ordre eſt des payſans qui ſont de deux ſortes. Les premiers ſont nommez Freibunden, qui ſignifie Frãcs laboureurs. Ceux-cy poſſedent des fonds hereditaires, & en payent quelque tribut toutes les annees. Ils s'adonnent auſſi à la marchandiſe & à la peſcherie. Ils ne ſont ſubiets à nulles coruees, & ne payent aucunes tailles que du conſentement des Senateurs & conſeillers du Roy. Les autres ne poſſedent aucuns biens hereditaires, ains les afferment du Roy, des Nobles, ou du Clergé, & ſont obligez enuers leurs Seigneurs à pluſieurs coruees ſelon qu'ils ont conuenu auec le maiſtre des fonds qu'ils tiennent.

Or d'autant que tous les nobles ſont égaux en ce royaume, & qu'il n'y a aucun titre de Duc, de Comte, ny de Baron, il n'y a perſonne qui ſoit ſi riche qu'il s'oze oppoſer à la famille des Roys, pource que l'heritage paternel ſe partage touſiours entre les fils & les filles. Les Cheualiers tiennent le premier rang en Dannemarc, & le Roy ne dõne cet ordre qu'à des perſonnes pleines de merite.

xx. Il y a à Vibourg vn Conſeil où ſe vuident les cauſes ciuiles preſque tout le long de l'annee, & c'eſt là qu'on iuge les differents des terres, & des heritages & choſes ſemblables, & pareillement de tous crimes.

Les villes de la Duché de Sleſuic ioüiſſent de meſmes priuileges que celles de Dannemarc, & leurs habitans vſent de meſme droit. Les ſubiects peuuent appeller de quelque Magiſtrat que ce ſoit aux Senateurs, & non plus outre.

L'ordre des Senateurs eſt compoſé le plus ſouuent de 24. hommes, qui ſont de l'ordre des Cheualiers, & l'on leur adiouſte vn Chancelier general, & deux Docteurs au nom de chaque Prince.

Ceux d'Holſace auoient autresfois quarante huict hommes qui preſidoient à tout le pays, & les appellations de toutes les parroiſſes alloient par-deuant eux. Mais depuis qu'ils ont eſté ſubiuguez & diuiſez en deux parties, on choiſit en la chacune douze hommes, auec vn Gouuerneur, qui eſt le plus ſouuent Docteur ou licentié en droict. Tout ceux-cy ont aſſez bon gage des Princes, & l'on leur adiouſte vn Secretaire, & vn Preſident du corps de la nobleſſe de Holſace. Celuy qui y eſt de la part du Roy eſt le plus ſouuent le Gouuerneur de Steinbourg, & celuy qu'y met le Duc eſt Gouuerneur de Gottorpe. Mais il eſt permis aux ſubiects d'appeller pardeuant les Senateurs des deux Duchez de Sleſuic, & d'Holſace, & non plus outre. Ils ont eu iadis vn droict eſcrit, qui eſt vn peu changé & reformé ſelon le droict commun.

L'Holſace à quatre Ordres, c'eſt à ſçauoir de la nobleſſe, du Clergé, des bourgeois, & des laboureurs, qui ſont de deux ſortes, de meſme qu'en Dannemarc.

Les nobles ont leurs terres auec iuſtice haute, moyenne, & baſſe, & droict de chaſſer.

Ces terres ſont la pluſpart allodiales & hereditaires. Il y en a auſſi quelques vnes qui ſõt feudales. Il n'y a pas plus de vingtquatre tiges de familles nobles, mais il y a pluſieurs maiſons qui ſont ſorties & deſcenduës de la chacune, comme les Ranzouiens tiennent plus de cent cinquante chaſteaux, & beaucoup de terres. On en trouue preſque autant des familles des Aleſeldes, & des Povviſches. Les cauſes des nobles ſont iugees par le Senat des Duchez. Il eſt permis en donnant ſuffiſante caution d'appeller des arreſts du Senat à la Chambre Imperiale. Les bourgeois ont des priuileges particuliers, & vſent du droict Romain, ou de celuy de Lubec. Les ſubiects peuuent appeller des ſentences du Senat des villes, aux citez deſtinees pour cet effect, & il eſt permis encor d'appeller de celles-cy aux Senateurs d'Holſace, & encor de là à la Chambre Imperiale, moyennant caution. Les cauſes des payſans ſe plaident en pleine campagne par leurs Aduocats. Elles ſe plaident en preſence de quelques nobles du lieu auec les Gouuerneurs, & deux Acceſſeurs qui ſont, comme teſmoins: & apres qu'on a ouy les demandes, & deffences des vns & des autres on faict retirer toute l'aſſemblee des payſans, puis apres auoir meurement deliberé ſur le tout, on rappelle les plaidants, & lors l'on prononce leur ſentence.

Quant à l'Iſlande il y a deux Eueſques, qui ſont comme Gouuerneurs, l'vn de la partie Septentrionale, l'autre de la Meridionale, & chacun d'eux a vne eſcole publique iointe à ſa maiſon, où il eſt tenu d'entretenir à ſes deſpens vingtquatre enfans, & les faire inſtruire.

RELIGION.

CHRISTIERNE 2. Roy de Dannemarc ayant donné entree en Suede à l'heresie de Luther, fut auſſi cauſe qu'elle s'eſpādit par le Dannemarc. Car y eſtant retourné de ſon voyage de Suede, il deſcouurit dans peu de temps qu'il eſtoit Lutherien. Mais il fut bien toſt puny de ſon impieté, veu qu'eſtant pris par les ſiens, puis chaſſé du Royaume auec ſa femme, & trois enfans l'an mil cinq cents vingt trois: il demeura long temps en la baſſe Alemagne ſous l'ombre & la protection de Charles 5. ſon beau-frere. Depuis ayant dreſſé en l'an 1532. vne armee de mer il prit la route de Dannemarc. Mais ayant premierement eſté combatu d'vne furieuſe tempeſte, qui mit à fonds beaucoup de ſes vaiſſeaux & de ſes gens, & eſtant apres cela défait par ſes ennemis il vint entre les mains de Chriſtierne ſon ſucceſſeur, & mourut en priſon. Chriſtierne qui luy ſucceda, s'eſtant allié de Goſtaue Roy de Suede (tous deux prindrent deux ſœurs de Iean Duc de Saxe, fauteur de Luther) tourna ſon eſprit à l'entiere deſtruction de la foy en ſes Royaumes. Ce qu'il obtint facilement, mettant tous les Eueſques de ſes Eſtats en priſon où ils moururēt. Et c'eſt choſe digne d'eſtre ramenteüe, que de tant d'Eueſques de Dannemarc, Noruege, Iſlande, Suede, & Gothie il n'y en eut pas vn qui abandonnaſt la foy Catholique, ny pour les grādes promeſſes qu'on luy fiſt, ny pour la longueur de la priſon, ny pour aucun rude traitement qui leur fuſt fait. Les peuples de Dannemarc, de Noruege, & des autres pays ſubiects à ceſte couronne eſtans donc demeurez ſans paſteurs ſous vn Roy Lutherien, ce ne fut pas choſe mal-aiſee de les ſeduire & peruertir par le moyen de Ioachim Pomeran, miniſtre Lutherien. Chriſtierne eut pour ſucceſſeur Federic, qui fut Lutherié, adonné à la gourmandiſe & yurongnerie. Auſſi mourut-il en faiſant grande chere le Vendredy Sainct. Sous luy les Danois ſont non ſeulement deuenus plus obſtinez en l'erreur de Luther, mais encor ſe ſont adonnez à l'art Magique plus qu'aux bonnes lettres. Celuy qui regne auiourd'huy eſt auſſi Lutherien, & maintient paſſionnément ceſte hereſie en ſes Royaumes.

ROYS DE DANNEMARC.

LONG temps auant Ieſus-Chriſt, Dan qui a donné ſon nom à tout le pays eſtoit Seigneur de Dannemarc.

Il engendra Humble, & Lother.

Humble ſucceda premierement, puis fut chaſſé par Lother.

Son fils Schiold ſucceda apres.

Gran fut ſon ſucceſſeur, & mourut en la guerre qu'il eut contre

Suibdager Roy de Noruege, qui eſpouſa par force la fille du Roy de Dannemarc, & conqueſta ce Royaume.

Froton ſon fils.

Haldan fils de Froton, meurtrier de Roen, & Scatz ſes freres.

Helgon par la mort de Roen ſon frere eſt entieremēt ſeigneur de Dānemarc.

Rolfo ſon fils luy ſucceda, & eſt tué, & le royaume fut mis ſous l'obeïſſance d'Atiſle Roy de Suede: & Hothier frere d'Atiſle fut Roy de deux Royaumes.

Roric fils d'Atiſle.

Vvicl.r.
Vvermond ſon fils.
Vfo fils de Vermond qui rendit le pays de Saxe tributaire, & de lourd & niais & laſche, deuint ſage, bien aduiſé, & magnanime, & de begue bien parlant.
Dan ſon fils.
Huclet.
Froton ſecond.
Dan troiſieſme.
Fridleue.
Froton troiſieſme ſon fils, lequel on tiét auoir eſté du temps que Ieſus Chriſt noſtre Seigneur vint au monde.
Hiarne.
Fridleue.
Froton quatrieſme.
Ingel.
Olaue.
Harald premier.
Froton cinquieſme.
Haldan deuxieſme.
Harald 2. qui fut vaincu par Eric ou Henry Roy de Suede, qui régea le Dannemarc ſous ſon obeyſſance: mais Haldan en redeuint maiſtre, & pareillement de Suede. Vnguin eſtoit lors Roy de Gothie, & Haldan l'ordonna pour gouuerner le Royaume de Dannemarc apres luy.
Vnguin eut pour ſucceſſeurs
Siuald premier.
Sigar.
Siuald deuxieſme.
Haldan troiſieſme.
Harald 3. qui fit la guerre ſept ans en Suede, & y mourut.
Olo fils de Siuard Roy de Noruege, & nepueu de Harald de par ſa ſœur.
Emond.
Siuard, ou Siuald troiſieſme.
Buthlus ſon frere.
Iameric, fils de Siuard.
Broder ſon fils.
Siuard quatrieſme incognu, & de qui l'on ignoroit la race.
Bior, fils de Snio ſucceda à ſon pere.
Harald quatrieſme.
Germo ſon fils.
Gotric, ou Godefroy, qui fut du temps de l'Empereur Charlemagne. Il fut homme vertueux, & adonné à la guerre, & fort liberal.
Olaue ſon fils.
Huming fils d'Olaue.
Siuard fils de la fille de Gotric, & du Roy de Noruege.
Regnier fils de Siuard, qui eſtoit prompt à fraper, & adonné à la paillardiſe.
Siuard.
Eric, ou Henry, qui fut baptiſé auec ſon frere Harald à Mayence.
Eric fils de Siuard, nepueu de Regnier, qui eſtoit demeuré preſque ſeul du

ſang Royal, qui ayant perſecuté les Chreſtiens en ſa ieuneſſe, mourut toutesfois Chreſtiennement, s'eſtant conuerty par les remonſtrances d'Anſchar Archeueſque de Hambourg.

Canute ſon fils regna apres luy, & mourut ſans monſtrer aucun ſigne de Chreſtien.

Froton.

Gormo.

Harald: ces trois furent bons Chreſtiens.

Gormo 3. ſucceda apres, & fut perſecuteur de la Religion Chreſtienne.

Harald fils de Gormo, Chreſtien.

Sueuo Otton ſon fils, qui vſurpa le Royaume du viuant de ſon pere, puis quitta la foy Chreſtienne, & apres ſe conuertit, eſtant chaſſé de ſon Royaume, où il retourna apres la mort d'Eric Roy de Suede, qui s'en eſtoit rendu maiſtre.

Canute fils de Sueuo Otton, ſurnommé le Grand, à cauſe qu'il rangea ſoubs ſon obeyſſance cinq Royaumes, c'eſt à ſçauoir Suede, Noruege, Angleterre, Dannemarc, & Normandie. L'Empereur Henry troiſieſme eſpouſa ſa fille Gunilde.

Canute 3. qui mourut ayant regné 2. ans, ſans laiſſer aucuns enfans.

Magnus fils d'Olaue Roy de Noruege.

Sueuo nepueu de Canute le Grand, de par ſa ſœur.

Harald ſon fils, qui mourut ayant regné deux ans.

Canute frere de Harald, qui fut tué par ſes propres ſubiects en Iutie, dans vne Egliſe, à cauſe qu'il les contraignoit de payer la dixieſme partie de leurs biens.

Olaue ſon frere, qui mourut en Cypre.

Harald ſon fils, qui fut chaſſé pour ſon orgueil.

Nicolas fils de Sueuo fut mis en ſon lieu, & fut tué par les ſiens.

Eric luy ſucceda, & fut tué pareillement.

Eric fils d'Aquin, nepueu d'Eric le Grand, qui fut rendu Moyne, & pourtant le Royaume eſcheut à Sueuo, nepueu d'Eric le Grand.

Vvaldemar, enuiron l'an 1161.

Canute ſon fils.

Vvaldemar ſon frere, qui mourut l'an 1242. apres auoir regné 40. ans, ſouuent victorieux, & ſouuent vaincu.

Eric ſon fils aiſné luy ſucceda, & fut tué par ſon frere Abel.

Abel ſuccede au Royaume: mais il fut accablé par les villageois en Friſe.

Chriſtofle ſon frere.

Eric ſon fils, qui mourut l'an de grace 1286. & fut tué par ſes domeſtiques.

Eric ſon fils aiſné luy ſucceda, & mourut l'an de grace 1321. apres auoir regné 35. ans.

Chriſtofle frere d'Eric mourut l'an 1333.

Valdemar ſon fils luy ſucceda, & fut chaſſé du Royaume, puis remis, puis derechef chaſſé, & apres reſtably. Il mourut finalement l'an 1375.

Marguerite fille vnique de Valdemar, ayant eſpouſé Aquin Roy de Noruege, fut Royne des deux Royaumes de Dannemarc, & de Noruege, puis vainquit Albert Duc de Mexelbourg, qui auoit eſté appellé par les Suedois pour regner ſur eux, & par ce moyen elle fut auſſi maiſtreſſe de Suede.

Eric Duc de Pomeran adopté par Marguerite, fut eſleu Roy l'an de grace 1411. mais il ſe retira apres en Pomeran l'an 1438.

Chriſtofle Duc de Bauiere eſt eſleu apres luy Roy de Dannemarc, l'an 1439. & mourut l'an de grace 1448.

Chreſtien, ou bien en Danois Chriſtierne, Comte d'Aldenbourg, fut eſleu Roy de Dannemarc, & de Noruege, apres la mort de Chriſtofle. Il mourut au Royal chaſteau de Coppenhagen l'an de grace 1481. apres auoir regné trente quatre ans.

Iean ſon fils ſucceda au Royaume.

Chriſtierne 2. fils de Iean, fiſt longuement la guerre aux Suedois, & finalement fut chaſsé meſme du Royaume de Dannemarc, à cauſe de ſa tyrannie: & voulant recouurer ſon Royaume, il fut pris par Chriſtierne ſon oncle, & mis en priſon à Sundebourg en Holſace, où il mourut.

Frideric Duc d'Holſace, oncle de Chriſtierne, fut apres ſa mort Roy de Dannemarc.

Chriſtierne 3. fils aiſné de Frideric.

Chriſtierne 4. qui regne en la preſente annee 1612.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE SVEDE.

SOMMAIRE.

1. GRANDE estenduë du Royaume de SVEDE, ses principales Prouinces, & ses bornes. 2. Description de la Gothie, ses limites, & meilleures places. 3. De la Finlande, & ses villes. 4. De la Boddie, ou Bothnie. 5. De la Lapponie, Son estendue & limites. 6. Autre diuision de la Suede en vnze Prouinces contenans vnze Duchez, & douze Comtez. 7. Autre partition de ce Royaume en sept Eueschez, & combien châque Eueschè contient de Parroisses. 8. Fertilité de la Suede en miel, argent, airain, plomb, acier, poissons de toute sorte: aspre, & montueuse en plusieurs endroicts: d'vn air temperé, pur, & sain. 9. Particuliere description des choses dont châque Prouince abonde. 10. Naturel valeureux des anciens habitãs de Suede, leurs coustumes & loix, leurs Dieux & diuerses sortes de sacrifices, leurs armes & façon de combattre. 11. Constitutiõ robuste de corps, & bõté d'esprit des modernes Suedois: la simplicité de leurs mœurs: les diuerses sortes de pain & viandes dont ils vsent: la façon de leurs vestemens, habitations, & edifices. 12. Leurs richesses consistans en l'abondance de vines, mines de plomb, d'airain, & d'argent. 13. Des reuenus ordinaires & extraordinaires du Roy, & combiõ de tonnes d'or entrent tous les ans dans ses coffres d'espargne. 14. De la gendarmerie Suedoise, & quelles compagnies d'infanterie & cauallerie sont ordinairement entretenues en châque Prouince. 15. Des forces nauales de cét Estat, & quel nõbre de vaisseaux peut armer le Roy en temps de guerre. 16. Denombrement des principales fortereresses de ce Royaume, ses Alliez, & confins aduersaires. 17. Des Vicomtes, Lamens, Lansmans, & autres Iuges, & Officiers commis à l'administration des iustices de châque Prouince. 18. Des loix establies contre les vsures, adulteres, homicides. 19. Des Officiers commis sur les reuenus, & finances du Roy. 20. Sectes de Luther, & Caluin, comment, & quand introduictes en Suede. 21. Catalogue & denombrement des Roys qui y ont regné iusques à present.

LEs affaires de Suede ſont en tel eſtat, que l'oncle vſurpe & detient à ſon nepueu le Royaume qui luy appartenoit legitimement; de ſorte que le Duc Charles s'eſt rendu comme Roy d'vne partie de ceſte Monarchie: & le Roy Sigiſmond de Pologne, vray heritier de Suede, en a conquis l'autre auec les armes, & diſpute le reſte tous les iours. Or encores que cela ſoit, ie ne laiſſeray de repreſenter ce Royaume comme s'il eſtoit entre les mains de ſon Seigneur legitime, à fin de contenter le Lecteur curieux qui deſirera eſtre auſſi bien informé de cét Eſtat, que des autres.

I. Pour venir au poinct, le Royaume de Suede comprend la Duché de Finlande, & la Gothie, la Boddie, ou Bothnique, vne partie du pays des Lappons, la Scricfinie, & vne partie de la Corelie, les Iſles Alandes, & quelques autres, bien que de petite eſtime. Or on peut aiſement recueillir de la quantité des degrez ſoubs leſquels diuerſes Prouinces du Royaume de Suede ſont aſſiſes, que le pays eſt de grande eſtenduë; veu que de Stocholme, qui eſt au ſoixantieſme degré, & eſt la demeure des Roys de Suede, iuſques aux Lappons ſeulement, où l'on compte plus de mille milles d'Italie, & depuis les limites de Dannemarc iuſques à Stoxolme, qui eſt quant à la longueur comme au milieu du Royaume; il faut vingt grandes iournees de cheual ſi l'on y veut arriuer: & ceux qui ont voyagé de long & de large par la Suede, la tiennent plus grande de beaucoup que toute l'Italie, & la France enſemble, & encores beaucoup plus en y adiouſtant les Lappons, & la Duché de Finlande.

Le pays de Suede a pour ſes bornes du Couchant la Noruege, du Nord la Lappie & la Bothnie, du leuant la Finlande ſeparee par le Golphe Bothnique, & la Liuonie, diuiſee auſſi par la mer; & du Sud la Gothie. Il y a en ceſte Prouince beaucoup de Ducher, & de Seigneuries, comme la Duché d'Angermannie aux frontieres des Lappons, puis celles de Midelphat, ou Midelpad, de Iemtie, Dalecarlie, Vermelande, Dalie, Helſinge, Geſtricie, Fieringe, Caperdalie, c'eſt à dire, Vallee de Larone, & Ouplande, ou Vplande. La ville Royale & capitale eſt Holme, que les habitans appellent Stoxolm, & les Ruſſiens Stecolne, qui eſt forte par art, & par nature: car elle eſt aſſiſe dans des mareſcages ainſi que Veniſe. On y void encores la ville d'Vpſale, où il y a Vniuerſité, & celle de Nicopie, qui eſt maritime.

II. La Gothie, qui ſignifie en Allemand bonne terre, eſt limitee du leuant de la mer Oceane, du Couchant des montagnes de Noruege, & vne partie du Royaume de Dannemarc, qu'on nomme Scanie, du Septentrion la Suede, & du Midy la mer Oceane. Les meilleures places de Gothie ſont Loduſie, où il y a vn bon port, Vvaldburg, ville accompagnee de ſon chaſteau, Calmur grande ville, ayant vn bon port, & pluſieurs autres, dont quelques vnes portent tiltre de Duché.

III. La Finlande eſt bornee du Leuant, du Midy, & du Ponent, de la mer, & ſeparee de l'Eſtat de Moſcouie par le golphe Finnique, ou de Finlande, & par la riuiere de Polme: mais il a pour borne du Nord la Boddie, ou Bothnie Occidentale, & la Corelie. Les Ruſſiens nomment ce pays Chainsxaſemla. Ses meilleures villes ſont Abo aſſiſe au pays d'Vplande, & Vvibourg aux extremitez du pays.

La Boddie, ou Bothnie eſt diuiſee en Orientale, & Occidentale, ſelon Ma- IV.
ginmais ſelon les autres en Septentrionale, & Meridionale.

La Lapponie s'eſtend depuis les frontieres de Suede iuſqu'à la mer du Nord. Là eſt le marais de Lule, long de trois cens milles. Il faut remarquer que ceux V.
qui ſont plus Orientaux, payent tribut au Moſcouie, & ſont nommez Dixiloppes, c'eſt à dire Loppes, ou Lappons ſauuages : mais les Occidentaux obeyſſent au Roy de Suede, & tiennent le pays que l'on nomme Scricfinnie.

Corelie, ou Carelie, ſelon Iean le grand, eſt au delà du golphe de Finland, & s'eſtend iuſques à la mer glacee : ſon plus grand iour d'Eſté eſt de vingt heures, & demie. Hexholin, ou Kexholin eſt ſa ville capitale.

Le Roy de Suede tient encores en Liuonie Riuaille, Narue, Pernouie, & quelques autres. Outre ce il a les Iſles Alandes, où ſont les villes de Vames, Vibourg, & Caſtrolme.

Il y en a qui font vne autre diuiſion de la Suede, c'eſt à ſçauoir en vnze Pro- VI.
uinces, qui contiennent vnze Duchez, & douze Comtez. Les Duchez ſont Vplande, Gothie Occidentale, appellee Vveſtrogothie ; Gothie Orientale, appellee Oſtrogothie ; Smoladie, Veſmanie, Dalaxarlie, la grande Duché de Finlande, en laquelle ſont compriſes celles de Satagonde, de Carelie, & de Tauaſtie. Les Comtez ſont Heſſinge, Angermanie, Geſtrice, Midelpadie, Bothnie Orientale, & Occidentale ; Vlande, Verinlande, Nuice, Dalie, & celle de l'Iſle d'Vlande, qui appartient toutesfois à la Finlande.

L'autre diuiſion eſt en Eueſchez, qui eſtoient anciennement au nombre de VII.
ſept, en y comptant l'Archeueſché d'Vpſale. A celles-cy l'Eueſché de Vibourg en Finlande fut adiouſtee : les autres ſont celles de Lincopie, de Vetros, appellee Aroſoroiſe, celle de Scare, l'Imperiale, appellee de Stregonie, celle de Vexime, & celle d'Abe, nommee Aboen en Finlande.

En la Dioceſe d'Vpſale il y a cent ſeptante & vne parroiſſe, & ceſte Dioceſe s'eſtend iuſques aux Lappons, & comprend la Finmarchie, & en celle-cy il y a huict parroiſſes fort grandes. La Dioceſe de Lincopie à deux cens vingt-ſix parroiſſes : celle de Vexime deux cens dix : celle de Scare autant que celle de Lincopie : celle de Stregnie a cent parroiſſes : celle d'Abe a cinq cens parroiſſes, qui ſont pour la plus grande partie fort peuplees. De ſorte qu'en Finlande il y en a quelques-vnes qui contiennent mille familles, d'autres huict cents, d'autres cinq cents, & quelques autres moins. Le nombre de ces parroiſſes eſt tel que i'ay dit, ſans y compter celles de pluſieurs villes, ou places, qui peuuent monter à vn bon nombre.

QVALITE'.

LA Sude eſt la plus fertile Prouince de toutes celles du Nord, & porte VIII.
grande quantité de grains. Il y a auſſi beaucoup de miel, d'argent, d'airain, de plomb, d'acier, & de fer, & principalement pres de Salbourg on trouue de l'argent pur, qui n'eſt meſlé auec aucun autre metail. Il abonde merueilleuſement en poiſſons de toutes ſortes, ſoit de lac, de mer, ou de riuiere : toutesfois elle eſt en beaucoup d'endroits aſpre, montueuſe, humide, & mareſcageuſe : ces endroits rapportent moins de bleds & de fruicts, que les autres. Tout le riuage vers la Liuonie eſt plein de rochers fort poinctus, qui rendent ceſte coſte inacceſſible, & où les loups paſſent lors que la mer eſt gelee, & y deuiennent

aueugles de trop grand froid, ainſi qu'on dit. Il y a forces grandes plaines, où l'on void toutesfois beaucoup de pins, de ſapins, & de cheſnes : toutesfois l'on ſeme communement entre ces arbres. Le pays ne manque pas de fleuues; mais ils ne portent point de vaiſſeaux pour la plus grande partie, à cauſe qu'ils ſont empeſchez par les arbres qui tombent dedans, ou par de grands rochers, ou bien leurs canaux ne ſont pas bien dreſſez pour les ayder à couler, & auſſi pour ce qu'ils ſont gelez pluſieurs mois de l'annee.

L'air y eſt communement bien pur, & par conſequent toute la Suede eſt fort ſaine, & il n'y a pas vn air ſi aſpre, ny de ſi inſupportable, ny de ſi grandes froidures qu'on ſe perſuade : toutesfois aux lieux où il y a des mareſcages, & des eaux qui croupiſſent, l'on ſent vn air peſant, & l'on void de grands broüillards. On y vit beaucoup ordinairement, & principalement aux montagnes, & autres lieux plus expoſez au vent du Nord, & meſme on y void des hommes qui paruiennent à l'aage de cent trente, ou cent quarante ans, & encore beaucoup de gens y viuroient autant, s'ils n'abregeoient leur vie par trop manger, & trop boire, outre que meſme en la Cour du Roy l'on ne trouue pas preſque deux Medecins, ou Aporicaires. On prend en ces pays forces beufles, qui ſont d'vne grandeur extraordinaire.

IX. La Gothie abonde en grains, en beſtail, en cheuaux, en poiſſons de mer, & d'eau douce, en plomb, en fer, & en argent : elle a plus de paſturages que les autres pays Septentrionaux; ſur tout on y trouue force letron, & pres de la ville de Tragualle de fort bon fer.

La Finlande eſt encores plus agreable que la Prouince qu'on nomme particulierement Suede, la ſurpaſſe en bonté, & r'apporte plus de bled qu'elle, parce qu'elle eſt pour la plus grande part plaine, & n'eſt ſi montueuſe, ny ſi mareſcageuſe. La Bothnie n'eſt pas de grand rapport, mais en l'vne & l'autre on trouue force animaux qui ont de belles peaux, & pareillement du poiſſon en abondance.

La Lapponie ne produict nuls bleds : il y a force Ours blancs, & quantité d'hermines. En lieu de cheuaux ils ont des Rangers qui ſont de la grandeur d'vn mulet, & de poil d'aſne, & ont de cornes preſque ſemblables au bois d'vn cerf, hormis qu'elles ſont plus courtes, & ont moins de branches. Ces animaux ne portent pas la charge ſur le dos, mais tirent les charrettes ſi legerement, & ſi viſte, qu'ils feront en vn iour, & vne nuict 150. milles. Au Solſtice d'hyuer, c'eſt à dire quand le Soleil eſt paruenu au ſigne du Capricorne, & qu'il eſt en l'Hypogee, ou au lieu oppoſé à l'Auge : la nuict y eſt de trois mois auec vn peu de lumiere qui dure bien peu d'heures.

MOEVRS ANCIENNES.

X. LEs Gots ſont anciennement ſortis de Suede, & de pays voiſins, & ont aſſez monſtré quelle eſtoit l'humeur de toutes les nations de la Preſqu'iſle de Scandie, ou Scandinauie, où eſt la Suede. Les Gots ont donc aſſez teſmoigné que ceux de ce pays eſtoient vaillans & ne pouuoient croupir ſans rien faire, veu qu'ils ſont ſortis en grand nombre de ces pays, & ont dominé en beaucoup d'endroits de l'Europe aſſez longuement, meſme ont tenu l'Italie par beaucoup d'annees. Ils eſtoient cruels, mais non toutefois ſi barbares qu'on les veut faire, comme nous pouuons voir par leur conduite lors qu'ils ont occupé

quelque pays, & par leurs actions de faire ordinaires, particulierement par vne epistre de Sidonius Apollinaire, qui descrit les façons de faire de Theodoric. Leurs loix nous apprennent pareillement assez, que ceste nation estoit assez ciuilisees & policees, mais que les autres peuples se flattoient, & hayssans ces nouueaux conquerans, ne trouuoient agreable aucune de leurs actions, & les blasmoient en tout ce qu'ils pouuoient. Quelques-vns ont tenu qu'il y auoit vne loy parmy eux, par laquelle il estoit porté qu'on ne pourroit eslire aucun pour leur Roy qui ne fust gras, & de grosse corpulence. Ces Gots ont touſjours hay mortellement les Danois, ou habitans de la Chersonese Cimbrique. On tient que leurs characteres, qu'on nomme Gotthiques, sont fort anciens, & pour ceste cause que ceste nation auoit joint les armes aux lettres. Leurs femmes alloient à la guerre, & se mesloient parmy les coups de mesme que les hommes, ils mettoient en vers les faits de leurs ancestres, & les chantoient.

Ils adoroient le Dieu Thore, comme le plus puissant de tous les Dieux, qui auoit vne couronne en la teste, vn Sceptre en la main, & douze couronnes autour de luy. On tient que c'estoit le mesme que Iupiter, pource que ces peuples Septentrionaux chomoient fort religieusement le Ieudy, qui estoit le iour de Iupiter. Ce qui persuade encore cela mesme, c'est qu'auiourd'huy on appelle encore en Suede les esclairs, les tonnerres, les foudres & choses semblables, le bruit de Thoron. Ce Dieu en auoit à ses costez 2. autres, sçauoir Othin, & Frigga: Othin representoit Mars estant tout armé, & les Gots croyoient qu'il les assistoit en toutes leurs guerres; & toutefois ils luy dedierent le Mercredy, qui est le iour de Mercure. Ils luy sacrifioient ceux qu'ils prenoient en guerre. Frigge estoit la Deesse de la beauté, de la grace, des amours, & presidoit, selon leur opinion, aux nopces, & à toute sorte de plaisirs. On luy auoit dedié le Vendredy, ou le iour de Venus, & mesme auiourd'huy on nomme encores en Suede quelques estoilles la quenoüille & le fuseau de Frigge, par vne tradition ancienne. On donnoit à ceste Deesse vn arc & vne espee, à cause qu'en ces pays les femmes estoient nees à la guerre, & combatoient, comme i'ay dit, ainsi que les hommes. Outre ces trois diuinitez ils en auoient plusieurs autres. Ils adoroient vn Methotim qui auoit esté grand Magicien, qui auoit ordonné plusieurs ceremonies particulieres pour le seruice des Dieux. Fro Satrape des Dieux fut aussi logé parmy eux, & adoré pres d'Vpsale: on luy sacrifioit des victimes noires, & l'on faisoit des jeux de nuict en son honneur toutes les annees. Ils adoroient encores Hollere, qui fut grand guerrier, & si grand Magicien, qu'il vsoit d'vn os couuert de characteres au lieu de vaisseau pour passer la mer. Ils adiouſtoient à ceux-cy Vagnost, & Hadinge, & Rostiolph de Finlande, à cause qu'il prediſoit beaucoup de choses.

On met auec ceux-cy Rostare, qui se pleuſt tant au sang humain, qu'on luy voüoit les ames de ceux contre qui l'on faisoit la guerre. Il y en auoit encores beaucoup d'autres qu'on estimoit enfans du grand Thoron, ou d'Othin.

Les Gots obseruoient en leurs sacrifices le nombre de neuf, considerant peut estre à la Pythagorique, que ce nombre impair qui vient de trois fois trois, deuoit estre preferé aux autres. Et de fait Zamolxis, & quelques autres Philosophes leur pouuoient bien auoir appris cela. Et combien qu'ils rendiſſent tous les iours quelque honneur aux Dieux, toutefois ils les honoroient encores plus solemnellement châque mois, leur sacrifiant durant 9. iours châque iour neuf sortes d'animaux, adiouſtans encores à cela des victimes humaines. Et quant à

l'homme qui deuoit eſtre ſacrifié il eſtoit plongé tout vif dans vne fontaine qui eſtoit là pres, & s'il mouroit on tenoit cela pour bon ſigne, & les Preſtres le tirãt de là l'alloiẽt pendre en vne foreſt qu'ils tenoient pour ſacree, & croyoient qu'il auoit eſté tranſporté entre les Dieux. Ils croioiẽt l'immortalité des ames, & qu'elles alloient en vn lieu plus agreable, où preſidoit certain Dieu nommé Bleixe, à qui ils enuoyoient ſur vn vaiſſeau à cinq rames vn meſſager, auquel ils commandoient de demander à ce Dieu ce dont ils auoient beſoing. Ils eſtoient tellement affectionnez au ſeruice de leurs Dieux que lors qu'ils oyoient quelque bruit en l'air, ils deſcochoient leurs fléches, monſtrant qu'ils vouloient ſecourir leurs Dieux, leſquels ils croyoient eſtre lors aſſaillis par quelques autres. Dauantage ils auoient des marteaux d'airain auec leſquels ils faiſoient grand bruit, & imitoient le tonnerre.

Ils auoient auſſi de couſtume, lors qu'ils alloient au combat, d'immoler des cheuaux, & d'emporter les teſtes au deuãt de leurs armees, & apres les victoires ils ſacrifioient auſſi à leurs Dieux, & faiſoient des ieux en leur honneur. Leurs armes eſtoient l'arc, & la fronde. Voyla à peu-pres ce qu'on peut dire des anciennes façons de faire des Gots, & de ceux du Royaume de Suede. On pourroit rapporter icy les meures des Herules, Vandales & Lombards qui ſont ſortis de Scandie. Mais c'eſt aſſez d'auoir rapporté icy celles que les Gots, & Suedois ont ſuyuies, ſelon le recit de Iean le grand Archeueſque d'Vpſale.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Suedois ſont naturellement forts, & robuſtes, & vaillans tant à pied qu'à cheual, & ſur la mer. Ils reçoiuent les eſtrangers auec beaucoup de courtoiſie, & eſchangent auec eux leurs poiſſons, belles peaux, cuirs de beſtes ſauuages, & autres, leur beurre, leur ſuif, & leurs metaux. Leurs parroiſſes ſont eſparſes par les foreſts, & autres lieux plus couuers, où la commodité de baſtir des maiſons, d'auoir grande quantité de bois, & d'eſtre deffendus du vent du Nord, les retient plus volontiers, & ils ont en leurs maiſons leurs troupeaux, & les artifices pour accommoder tout ce qui eſt neceſſaire pour le viure, ou le veſtement. Cela cauſe qu'on ne trouue pas en ce Royaume de ſi grandes villes, ny ſi peuplees qu'aux autres.

On vſe en tous les pays ſujects à la couronne de Suede de deux langues diuerſes, à ſçauoir de la Suedoiſe, dõt on ſe ſert en toutes les Prouinces de Suede, & en Gothie, Noruege, & Dannemarc. Surquoy l'on peut remarquer que le langage Saxon approche fort du Suedois en pluſieurs mots, comme le Flamãd, & l'Anglois. Apres il y a la langue Finlandoiſe, dont on vſe non ſeulement en la grande Duché de Finlande (excepté en vne Prouince, où la Suedoiſe ſe conſerue, & ſe pratique,) mais encor en vne bonne partie des enuirons de Riuaille ville de Liuonie. Et les gẽs de qualité y parlent, & entendent la lãgue Alemãde.

Les eſprits de Suede ſont aſſez propres à apprendre non ſeulement les arts manuels, & les meſtiers, mais encor les diſciplines, & ſciences ſpeculatiues, & les langues, entre leſquelles ceux qui tiennent quelque rang dans le pays, & qui ſont qualifiez, apprennent communemẽt la langue Alemãde, ou la Latine, ou bien toutes les deux enſemble, & quand ils apprennent les autres ils n'ont pas meſme difficulté en la prononciation, que les Alemands ont en l'Italienne, ou en la Latine.

Leurs mœurs ſont communement ſimples, & telles que les peuuent auoir des perſonnes qui n'ayans pas veu les grandeurs, du monde, ny des choſes qui leur aiguiſent l'eſprit ou piquent leur volonté, viuent ſans beaucoup de deſir d'honneur, ou d'autre choſe, eſtans contents de la nourriture naturelle ; & pour ceſte cauſe ils ne ſe ſoucient pas de cultiuer plus grande quantité de terres que celle qui leur eſt neceſſaire, veu que s'ils vouloient couper pluſieurs grandes foreſts inutiles, ils recueilliroient grande quantité de grain, qui eſtant ſemé au mois de May vient à eſtre moiſſonné en Aouſt, à cauſe de la grande chaleur & force du Soleil qui eſt preſque touſiours ſur la terre. Mais quoy que ceſte ancienne ſimplicité regne encores en pluſieurs, toutesfois depuis la venuë des ſoldats eſtrangers, c'eſt à ſçauoir des Alemãds, Anglois, Eſcoſſois, & autres, ils ont perdu beaucoup de ceſte naïfueté, ayans augmenté leur défiãce naturelle & leurs hoſtelleries ne ſont pas ouuertes ſans bource deſlier, comme elles ont eſté quelquefois. Il eſt vray que les voyageurs deſpenſent fort peu, d'autant que les Suedois n'ont accouſtumé de demander aucune choſe pour le logis, ou les viures, & le plus ſouuent ceux qui voyagent logent aux anciennes Cures, qui eſt vn ſigne de l'hoſpitalité qu'on y pratiquoit au temps que la religiõ Catholique y regnoit ; & il n'y ſouloit auoir nuls voleurs, & s'il y en a c'eſt depuis qu'vn grand nõbre de vagabonds s'eſt allé rendre en ce pays à cauſe de la guerre. Ils vſent de force bains, principalement aux villes où les perſonnes d'vn & d'autre ſexe vont aſſez communement.

Les femmes y ſont aſſez modeſtes & ſages, comme celles qui s'abſtiennent de l'yurongnerie. Leurs viandes ſont communement du grain de deux ſortes. Ils ſement l'vn au mois de May, & l'autre au mois de Nouembre. Ils cueillent en Aouſt du ſeigle qui y eſt fort commun, & font diuerſes ſortes de pain, à ſçauoir de grain pur & de grain meſlé. L'orge qui y vient eſt aſſez bon, & pour ceſte cauſe ils employent vne bonne partie de leur froment à faire la biere, qui eſt communement leur breuuage, combien qu'ils en ayent d'autres dont les riches vſent, comme les vins du Rhin, d'Eſpagne, & de France, & le medon appellé hydromel, & l'eau de vie.

Quelques pauures gens en temps de cherté mangent du pain de farine fait d'eſcorce de pin, & quelques autres de celle de ſapin, qui eſtant de qualité plus chaude, ayde, comme on dit à l'eſtomac, & non ſeulement ils en viuent, mais en deuiennent robuſtes.

Ils ont de la chair en abondance, dont ils ſalent la plus grande partie, comme des bœufs, des porceaux, des oyes & ſemblables animaux. Ils ne mãgent iamais preſque du veau. Ils vſent de poiſſon frais, ſalé & fumé, & d'autre nõ ſalé durant le grand froid, & pareillemẽt de faiſans & de perdrix, dont la chair eſt plus dure que celle des pays plus temperez. Ils auroient des legumes en abondance, & de toutes ſortes s'ils y mettoient ſoing: mais ils n'vſent guiere que de poix communs, ou d'autres qui ſont comme de poix chiches, tonds, & blancs, & de quelque peu de febues. Le beurre & le fromage leur ſeruent pour l'entree & iſſuë du repas. Ils ne ſe ſoucient guiere communement du fruict, combien qu'ils ayent grande quantité de poires prunes, ceriſe & fraizes. Combien que les herbes y naiſſent trois ou quatre mois de l'annee, toutefois ils s'en ſoucient fort peu, ſinon des choux qu'ils ſalent & gardent pour l'hyuer.

L'habillement du menu peuple eſt ſimple & preſque pareil à celuy du peuple de Lombardie, quant à la forme. Toutesfois ils vſent de bonnets & autres ha-

billements de peau: mais c'eſt fort ſimplement.

Les femmes des villes, & principalement à Stockolme portent ſur leur robes vn long manteau de drap noir auec force plis.

Les gentilshommes ſont veſtus à l'Alemande, & quelques vns de la Cour à l'Italienne, mais le plus ſouuent à la Françoiſe.

Quand ils voyagent, les payſans portẽt pour leurs armes des coignees en lieu d'eſpees. Les gentilshommes & leurs ſeruiteurs portent auec leurs eſpees de petites arquebuſes.

Leurs maiſons (excepté les Egliſes qui ſont de pierre) ſont de bois, mais beaucoup mieux faites que celles qui ſont aux campagnes de Pologne. Toutesfois il y a des villes qui ont leurs maiſons de pierre. On n'y vſe pas proprement d'eſtuues, mais de cheminees qui ſe peuuent, apres que le bois eſt reduit en charbons ardants, fermer auec vne lame de fer, qu'on peut pouſſer dedãs, & retirer quand on veut, excepté en quelques lieux où il y a des mareſcages.

Les Lappons ſont petits, mais fort adroits. Ils manient l'arc des mieux. Ils vſent d'habillemens eſtroits. En hyuer ils portẽt des peaux de veaux marins ou d'ours toutes entieres, les noüent ſur la teſte, & n'y laiſſent de l'ouuerture que pour la veuë: ce qui a donné ſubjet à quelques vns d'eſcrire qu'il ſont tous velus. Ils demeurent en des logis fort bas qui ſont couuerts d'eſcorces d'arbres ou de gazons & mottes de terre. Quelques autres diſent qu'ils viuent ſous des tentes à la façon des Tartares. Ils ſont grandement adonnez à la chaſſe & à la peſche, & par ce moyen ils s'entretiennent, & font part de leur poiſſon à leurs voiſins. Ils accommodent les vaiſſeaux non auec de cloux, mais auec des nerfs & des crochets. Ils ont vne langue particuliere qui eſt fort malaiſee aux eſtrãgers. Ils ſont grands ſorciers, & font venir les vents, les nuees & les tempeſtes & font beaucoup de choſes eſtranges. Ils n'ont ny du pain ny du ſel, & ne viuent que de poiſſons & beſtes ſauuages. Ils ſõt d'vn naturel amoureux & laſcif, & ne ſe tiẽnent preſque iamais en vn lieu. Ils ſont fort ſauuages & ſoupçonneux, & fuyent l'abord des eſtrangers, ſe cachans ſi toſt qu'ils les apperçoiuent. Ils eſchangent leurs peaux à d'autre marchandiſes. Ils commencẽt vn peu maintenant à s'apprimoiſer à cauſe de la frequentation des eſtrangers.

RICHESSES.

LEs richeſſes de ce royaume conſiſtent en l'abondance des viures qui y eſt fort grande. Car ils ont force grains, chair, poiſſon frais, ſalé & fumé, tellement qu'on n'y trouue preſque vn ſeul mendiant, & les paſſans eſtoient jadis & ſont meſme encore en pluſieurs endroits logez preſque pour neant. Mais ſes principaux treſors viennẽt des mines de plomb, d'airain & d'argent, & de quelque peu d'or: & les premiers metaux s'y trouuent en ſi grande quantité, qu'on tient qu'il n'y a contree en Europe qui deuance en cecy le royaume de Suede. On deſcouure ces mines par tout, bien que les payſans les cachent autant qu'il leur eſt poſſible, afin de n'y porter pas le bois neceſſaire, & de n'y trauailler pas ainſi qu'ils ſont obligez. On tire de l'argent extremement fin du pays de Veſtrois, & ſi ceux de la prouince n'eſtoient tant ennemi de l'induſtrie des eſtrangers, leurs richeſſes ſeroient encore plus grãdes, pource que les Suedois ne ſçauẽt ny eſpargner le bois, ny recueillir la fumee des mineraux pour les couleurs, & ne trouuent pas bon qu'on deſcouure les veines des mines: & ce qu'ils fuyẽt les eſtrangers procede non de haine qu'ils leur portent, mais de crainte d'eſtre

deceus par eux, pource qu'ils sont fort simples en leurs mœurs, actions & manieres de faire, & peu trauaillez d'ambition & d'auarice.

Quant aux reuenus du Roy il y a quatre sortes de choses qui font le corps de ses reuenus ordinaires, depuis que ce royaume a laissé la religion Catholique. Ses reuenus viennent donc des fruicts des biens Ecclesiastiques, des mines, des tailles, & des dismes des grains, & autres viures, comme aussi des peaux, & finalement des gabelles ou doanes. XIII.

I'ay dit depuis que les Suedois se sont distraits de la religion Catholique, veu qu'auparauant l'Archeuesché d'Vpsale, & les autres six Eueschez, & beaucoup de monasteres possedoient de fort grands fonds, dont ils receuoient de bons reuenus. Mais les Ministres ont si bien joüé de la langue qu'ils ont persuadé aux Roys de s'emparer des biens meubles & immeubles, assignant de beaucoup moindres reuenus aux Eueques. Ce qui fit au commencement qu'on assembla vn grand tresor, qui tumbant entre les mains du Roy Henry fut dissipé en fort peu de temps par le moyen des guerres.

Les mines produisent de l'argent dont on fait les talers de Suede, qui sont fort estimez pour leur bonté. Et pource qu'il s'y trouue de l'or en petite quantité on y bat fort peu d'escus. Outre les taleurs il y a des quarts & demy quarts de talers, & vne sorte de monnoye appellee rosques, & vne moindre de demie rosque: ce qui signifie monnoye ronde, & vn taler en fait 32. Or combien qu'ils abondent en cuiure, toutesfois on n'y bat point de monnoye de ce metal, excepté qu'on en met quelque peu dans les rosques.

On trouua pareillement il y a quelques annees certaine mine de sel, mais elle disparut apres, comme quelques vns pensent, par la nonchalance de ceux qui s'en deuoient prendre garde.

Le Roy a la dixiesme de toutes les mines où lon ne trauaille pas à ses despens, & pour ceste cause il paye les siens auec du cuyure & d'autres metaux: & si les païsãs ne cachoiẽt les veines de diuerses mines qu'on descouure tous les iours, & s'il y auoit vn nombre de bons & diligens maistres, on iuge que le profit que on en tireroit, monteroit à vne grande somme.

Outre cecy le Roy a par tout son royaume la taille & les dismes de grains de seigle & d'orge, du beurre, des poissons, des bœufs, des peaux, & choses semblables, & l'on n'a peu sçauoir la somme de tout cecy, combien qu'on en tienne certain compte en la Chambre royale & treforerie. Tant y a qu'il en entretient non seulement l'armee & les officiers de mer, mais aussi les autres de terre ferme, & les officiers du royaume, & de sa Court.

Quand le Roy doit faire la guerre pour la deffence de son royaume, ou bien enuoyer des gẽs dehors, il le fait signifier aux prouinces qui fournissẽt la quantité de viures qui est neccessaire.

Il y a toutesfois ceste differẽce en la contribution, que les nobles ny leurs subiets ne contribuent ordinairement: mais quand on fait les contributions generales pour la guerre, du consentement des nobles, leurs subiects ont accoustumé de payer la moitié de ce que ceux qui sont immediatement subiects au Roy doiuent donner.

Le peuple est pareillemẽt obligé de contribuer pour le dot de chaque fille du Roy, quand elle se marie, & la somme de ceste contribution a esté depuis long temps de cent mille talers, outre la vaisselle d'argent, & les ameublemens de sa maison.

Le reuenu des peaux eſt tantoſt plus grand, tantoſt plus petit, ſelon que les neiges ſont grandes ou petites, veu que tant plus il y en a, tant plus on a accouſtumé de prendre des beſtes.

Du pays des Lappons plus Septentrionaux le Roy tire la plus grande partie des peaux, & ſa Majeſté pour en ſçauoir la verité enuoye tous les ans vn Commis qui vſe de telle diligence, à ſçauoir combien on a pris de beſtes, que le Roy ne peut eſtre trompé. Les peaux qui ſont ſeparees & choiſies pour le Roy ſont diſtribuees en ſa Court à ſes parens & amis, & pour recompence aux marchands, qui ont donné, ou doiuent donner des marchandiſes pour l'vſage de ſa Court.

Le Roy n'a autre tribut de ces Lappons, d'autant qu'ils ne s'occupent qu'à chaſſer aux beſtes, leſquelles ils changent apres en autres choſes neceſſaires, combien qu'il y en a quelques vns qui trauaillent de l'aiguille, & font de leur main pluſieurs beaux ouurages, qui monſtrent qu'ils ſont ingenieux.

Il n'y a preſque aucunes daces, gabelles, ou impoſitions que celles des ports de mer. Il eſt vray que le Roy a accouſtumé d'auoir de ceux du pays qui ne luy donnent pas des vlures, à propotion de leurs biens, de qui 5. talers, de qui 6. de qui 8. & dauantage par annee: & quand le Roy fait du bien à quelques vns, il a de couſtume de luy octroyer certain nombre de païſans, comme ſubiects & tributaires, à qui plus, & à qui moins, ſelon leur merite.

* On comptoit en l'annee mil cinq cens ſeptante huict, qu'on mettoit d'ordinaire au treſor du Roy toutes les annees, en deduiſant les charges extraordinaires, & les deſpences, enuiron 6. ou 7. tonnes d'or, dont chacune eſt priſe pour cent mille talers d'Alemagne.

Toutesfois les ſeules forteresſes de Riuaille, & de Vibourg, qui ſont ſur les frontieres de l'Eſtat de Moſcouie, couſtent par an 100. mille talers de deſpence. Beaucoup de perſonnes de iugement tiennent que le Roy auroit beaucoup plus de reuenu, ſi la diſpoſition du temps & la multitude des artiſans & autres, euſt eſté telle qu'on la deſiroit, veu que ſa Majeſté ayant beaucoup de vaiſſeaux qui pourroient pour la plus grande partie voyager bien loing, on tient qu'il pourroit enuoyer aux autres pays grande quantité de beaux arbres, & de matiere de nauires, & beaucoup de grains, & en rapporter pour l'vſage du pays du ſel, & d'autres choſes neceſſaires que les marchands eſtrãgers vendent au double de ce qu'elles valent, au lieu que d'autre ſorte on les auroit à beaucoup meilleur compte.

Semblablement on tireroit dauantage des mines, ſi l'on y employoit les eſtrangers, tant pour eſpargner le bois, comme i'ay jà dit, que pour d'autres choſes. Toutesfois du ſeul airain qu'on tire en deux ou trois mines ſeulement, la dixieſme du Roy montoit l'an 78. à 500. ſquipons & d'auantage, & la valeur de ces ſquipons eſt de trente mille talers. Il eſt vray qu'on tire neuf fois plus du cuyure, mais cela s'en va au profit de ceux qui trouuent les mines en leurs fonds, ou bien au payement de ceux qui les tirent. Mais ſi le Roy veut ſatisfaire à ceux-cy par vne autre voye, il peut retenir pour luy tout le cuyure & l'airain qu'on tire des mines: & pour ceſte cauſe il y a vn Surintendant du Roy qu'ils appellent Faue, qui eſt comme ſon Facteur ou commis general.

FORCES.

FORCES.

CHAQVE prouince a ſes gens de pied, & de cheual ordinaires. Aux royaumes de Suede, & de Gothie on compte enuiron trente deux Enſeignes de gẽs de pied, & châque enſeigne a enuirõ ſept cens hommes. Ceux-cy ſont preſts en toutes occaſiõs à marcher où il faut, & ſont preſque tous arquebuſiers. On y trouue bien peu de piquiers, à cauſe de la multitude, & de l'eſpaiſſeur des bois, qui les empeſcheroient de manier, où porter leurs piques; & la Caualerie pour la meſme raiſon n'vſe auſſi de lances, mais d'eſcopetes, où de piſtolets à la façon des reiſtres. XIV.

Ces ſoldats eſtant nez dãs les païs, & accouſtumez aux viandes qui ſe conſeruent, ſupportent ayſement le froid, & ne ſe ſoucient nullement de la delicateſſe, ou diuerſité des viandes: outre que chacun de ceux-cy faict ſes ſoulicz, & ſes habits, le bois des arquebuſes, & autres choſes neceſſaires. Et l'on a veu bien ſouuent au Chaſteau de Stoxolme des Soldats en ſentinelle, qui veilloient auec vne grande patience durant les plus grandes froidures, ſans eſtre releuez preſque de toute la nuict, encore qu'en hyuer elle dure dix-huict heures.

Châque compagnie à ſon Capitaine, ſon Lieutenant, & ſon enſeigne. Le Capitaine, meſme en temps de guerre, quand on combatoit dans le pays contre le Roy de Dãnemarc, ou le Moſcouite, n'auoit pas plus d'vn habillement l'annee auec 40. talers de ſolde, & l'exemption tant pour luy, que pour vn petit nombre d'autres, du tribut qu'on paye ordinairement au Roy. Le ſoldat ne iouyt d'aucune exemptiom, ſi ce n'eſt tandis que la guerre dure, ou qu'on eſt en quelque deffiance, & qu'à cette cauſe on ſe tient en armes, & jadis il n'auoit autre paye par mois que cinq parties d'vn taler. Ainſi qu'ils marchent les fourriers les departent, & logent en diuerſes maiſons; mais lors que tout eſt enſemble, & qu'ils marchent en bataille, ou qu'ils campent, le Roy leur donne des viures ſans le faire compter ſur leur paye, & ſi l'ennemy les prend le Roy eſt couſtumier de les rachepter du ſien, & de payer leur rançon, & ſi quelqu'vn perd vn cheual au combat, le Roy eſt obligé de luy en donner vn autre.

La Caualerie ſemblablement en châque compagnie, qui eſt moindre en nombre que celle de l'Infanterie, a vn Capitaine, vn Lieutenant, & vn Enſeigne, & lon n'auoit accouſtumé de donner aux hommes de cheual que vingt talers par an, & vn habillement, auec les exemptions, & conditions, dont i'ay parlé cy deſſus. Toutesfois les Chefs des Compagnies, & ainſi à proportion les autres plus conſiderables, receuoient autant de payes, qu'ils auoient de ſeruiteurs apres eux, s'ils les ſuyuoient à cheual.

Il y a onze Compagnies ordinaires de Caualerie en Suede, & Gothie & deux en Finlande; toutesfois ſi le Roy en deſire auoir vn plus grand nombre, il le peut bien aiſement pourueu qu'il y ayt de l'argent.

En Finlande il y a deux Compagnies, l'vne de ſimples ſoldats, l'autre de gentilshommes: & le ſubiect pour lequel il y a peu de gens en vn ſi grand pays, c'eſt à cauſe qu'il eſt contraint de fournir la plus grande partie des mariniers, & gens pour ſeruir aux armees de mer; de meſme que font encor quelques

Prouinces plus Septentrionales, qui, ou pour ce qu'elles ſont montueuſes, & ſteriles, comme l'Angermanie, ou pour ce qu'elles manquent de cheuaux; comme la Dalecarlie, ſont ſuiectes à fournir l'armee de mer d'vn bon nombre de mariniers.

En Smolande, & en Vveſtrogothie, & Oſtrogothie, il y a quelques compagnies de gentilshommes à cheual, & la Vveſtrogothie abonde en nobleſſe plus que les autres: & nul ne peut eſtre Capitaine de gens de pied, ou de cheual s'il n'eſt noble.

Leurs cheuaux ſont vn peu moindres que les Friſons, mais puiſſans, & accouſtumez à la peine, & à manger peu de choſe.

L'Ordre du Royaume eſt de faire toutes les annees, la reueuë de toutes ces compagnies, & d'aduertir les Seneſchaux du lieu, & du iour, auquel elle ſe doit faire. Dauantage en la Cour du Roy, les gentilshommes ſeruoient en telle ſorte, qu'il y en auoit touſiours trois cens, & cinq tous preſts à monter à cheual auec leurs armes; toutesfois les Conſeillers, & quelques autres nobles en eſtoient exempts. Il eſt vray qu'on donnoit aux Gentilshommes qui ſeruoient, pour raiſon de leurs ſeruiteurs, quelque eſtat par moys, & pour chaque ſeruiteur à cheual, on donnoit tous les moys au moins cinq talers.

xv. Le Roy eſtant paiſible auoit ordinairement cinquante nauires de guerre ſous la charge d'vn Admiral. En l'an 1587. ſept de ces nauires eſtoient comme de bons galions, les autres portoient enuiron cinquante pieces de canon de fonte l'vn portant l'autre.

Le Roy ſçait ordinairement où il peut prendre ſix mille mariniers, en comptant auec ceux-cy non ſeulement la chorme, mais encor les Officiers des nauires, & il en pourroit auoir beaucoup dauantage, d'autant que toute la coſte de Finlande qui eſt longue de plus de 400. milles, celles de la mer Bothnique, qui l'eſt preſque au double, le riuage du Royaume de Suede, & quelques Iſles, donnent continuel ſubiet aux gens de ces pays d'aller ſur la mer, & par conſequent de ſe rendre hardis & experimentez.

En la guerre que Iean III. Roy de Suede eut auec le Roy de Dannemarç auant que leur accord fut fait à Stettin, le Suedois mena 70. nauires, outre pluſieurs autres bons vaiſſeaux, & outre la Caualerie qu'il auoit en terre ferme, il auoit ſur les nauires 18. mille hommes, qui lors qu'il en eſtoit temps, prenoient terre pour combattre: pource qu'en ces contrees on a de couſtume de combattre en hyuer ſur la glace, tãt pour la facilité de paſſer les lacs, & les fleuues glacez, qu'à cauſe qu'on porte à lors les viures plus aysément, & l'Eſté l'on combat ſur la mer.

La façon d'entretenir ce nombre de mariniers couſte vne grande ſomme d'argent au Roy: mais du tribut que les Prouinces luy payent, il leur diſtribuë de la chair, du poiſſon, du beurre, du ſeigle & de l'orge ſur la plus grande partie des payes.

De là vient que le Roy peut mettre en mer à peu de frais quelques vaiſſeaux de guerre toutes les annees, d'autant qu'il ne donne aux mariniers que des viures au lieu d'argent, & toutesfois ils en ſont beaucoup plus contens que du reſte, comme gens à qui il ſuffit d'auoir leurs neceſſitez outre que le Roy a pluſieurs beaux bois, & des mines abondantes en fer, & en airain, dont quelques Egliſes ſont meſme couuertes: tellement que le Roy Iean treſiieſme diſoit

qu'vne guerre qui couſtoit vn million au Roy d'Eſpagne ne luy reuenoit pas à cent mille talers.

La quantité des mines faict encores qu'en ces pays-là il y a grand nombre de canons, tant aux forteresſes que pour armer les nauires. On a comté au ſeul chaſteau de Stocolme quatre cens pieces, partie doubles canons, partie couleurines, & autres moindres, & lon peut iuger par là quel nombre il y en peut auoir en tout le Royaume.

Les plus grands vaiſſeaux ſont au port de Stocolme, & y demeurent aſſeurez ſans anchre, pource que depuis la haute mer iuſques à Stocolme, on nauige entre des eſcueils enuiron 40. milles d'Italie. On compte ordinairement en ce port lors que la glace eſt deſia fonduë, & que les vaiſſeaux eſtrangers arriuent, de deux à trois cens nauires.

Les autres nauires ſont en quelques ports de Suede: mais beaucoup plus en ceux de Finlande pour faire teſte au Moſcouite, & pour empeſcher qu'on ne luy porte d'Alemagne, ou d'autres endroits, des choſes qui luy donnent plus de moyen de nuire à la Suede.

Il y ſouloit auoir en ces pays beaucoup de forteresſes: mais par diuers accidens de guerres, par diuerſes deffiances, & autres occaſions, il y en a eu beaucoup qui ont eſté ruynees: combien toutesfois que depuis la guerre que Sigiſmond Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede faict à ſon oncle Charles iniuſte vſurpateur de ce qui luy appartient, on en a dreſſé vn grand nombre.

Les principales qui ſont auiourd'huy en eſtre ſont celles qui s'enſuyuent. xvi.
Vers la mer d'Oueſt à Elſbourg place proche du lac de Venus, il y a la forteresſe d'Elfelſbourg, & non loing de-là encore deux autres, dont l'vne eſt nomme Goltbourg, comme qui diroit chaſteau d'or, & l'autre Croneberg.

On voit apres vers la mer Balthique, & ſix lieuës loing de Scanie, Prouince du Royaume de Dannemarc, le chaſteau, & la place de Calmas eſt en Oſtrogothie le chaſteau de Vaſſene. Il y a la forteresſe de Borlzolomie en l'Iſle d'Vlande, puis celles de Scechorgue, Nicopie, Vicerbin, Gripſelmie, & le chaſteau d'Vpſale. On voit encor les forts chaſteaux de Stocolme, & d'Ourbon, qui en eſt eſloigné d'onze lieuës. Ce ſont les forteresſes qu'on compte au Royaume de Suede.

Quant à celles de Finlande il y en a vne en la ville d'Abe: vne autre plus auant appellee Elſingofors: vne autre à Tauaſtie appellee Iaffauſthaaus, qui ſignifie meſme choſe que maiſon de Tauaſt. Elle eſt encore appellee Hiſlet c'eſt à dire Chaſteau-neuf. Il y en a auſſi vne à Vibourg ville proche de Moſcouie.

Il y a encore en Liuonie le fort de Riuaille, & outre ce celuy d'Ennueſpel.

Le Roy de Suede confine du Ponent auec le Roy de Dannemarc, & du Leuant auec le Moſcouite. Les Suedois ont receu beaucoup de dómages des Danois, veu qu'entre les autres Chriſtierne 2. aſſiegea Stocolme, la força de ſe rendre, & vſant d'vne extréme cruauté à l'endroit de ſes habitans, la réplit de ſang, & de corps morts. Leur hayne procede des pretentions que le Roy de Dannemarc a ſur la Suede: mais le moyen de la moleſter ainſi vient de la commodité des lieux, & des ports, principalement de l'Iſle de Gotlande,

qui est membre de la Gothie. A raison dequoy les Suedois pretendent qu'elle est de leur domination, & qu'ils y ont droict. Mais depuis que Gustaue eut recouuré le Royaume, & que Henry, & Iean ses fils l'ont gouuerné l'vn apres l'autre, combien qu'il y ait eu de grandes guerres entre le Danois, & Gustaue, toutesfois ce Royaume s'est bien maintenu, & la ville de Lubec, qui est fort puissante en ces mers là, se mettant tantost d'vn party, tantost de l'autre, contrebalance tellement les forces de ces deux Roys, qu'elle ne permet que l'vn n'y l'autre s'aggrandisse excessiuement, à cause du danger auquel elle seroit aussi tost reduite.

Le Guedois fait la guerre au Moscouite auec plus d'aduantage; pour ce que Finlande, qui confine auec la Russie, par le moyen des lacs, & marescages dont elle est pleine, à ses entrees mal-aysees & dangereuses; & il est arriué plus d'vne fois que les armees des ennemys se sont perduës en ces eaux glacees.

Dauantage le Suedois est coustumier de tenir en ces mers là, la plus part de ses vaisseaux. Il y a la forteresse de Viboug qui est extremement bien munie. Il a encor aux confins du grand Duc de Moscouie, Narue, & Riuaille, dont nous auons parlé cy dessus, & quelques autres places par le moyen desquelles il le bride, & en verité l'on doit estimer bonnes les forteresses qui se maintiennent dans les terres d'autruy, d'autant qu'elles deffendent leur pays, & trauaillent celuy de l'ennemy: & deffendent tant mieux le leur qu'elles s'en trouuent plus esloignees; pource que tandis que l'ennemy prend beaucoup de peine apres elles, le pays amy demeure paisible, & par ce moyen lon cõserue les gens, & l'argent, & lon fait les prouisions qui sont requises pour les secourir, & maintenir. Dauantage elles trauaillent tant plus l'ennemy qu'elles en sont plus voysines. Mais les forteresses qui sont en ton pays ne font que deffendre le tien: & le deffendent auec vn fort grand desaduantage, pource que toutes les fois qu'elles sont attaquees, il est force que les pays voysins endurent de fort grands dommages, & que ton estat soit plein de troubles, & de bruit, & expose en proye aux ennemys. Mais pour reuenir au Roy de Suede il a autant d'aduantage sur le Moscouite pour la deffence de ses Estats, que les forces maritimes iointes à celles de terre ferme en peuuent apporter contre vn Prince qui n'a point de forces sur la mer.

GOVVERNEMENT.

XVII. POVR discourir du Gouuernement de Suede, il faut sçauoir que les affaires de ce Royaume estans paisibles, il est gouuerné par vn Roy, qui ayant esté cy deuant electif, fut fait hereditaire au temps de Gustaue.

Le Roy a ordinairement douze Conseillers, & outre ceux-cy plusieurs autres officiers, pource que ce Royaume est non seulement diuisé, comme i'ay dict, en Prouinces, Duchez, & Contez; mais encor chaque prouince est diuisee en Territoires, ou Distraits, & Iurisdictions, qui comprennent quelques parroisses, qui plus, qui moins, & chacune d'elles a son Lansman, ou Consul. Apres cela chaque Territoire a son Viconte, qui est comme vn Podesta d'Italie.

Il y a par dessus les Vicontes d'autres Officiers, qui sont comme les Seneschaux de France, appellez par les Suedois Lamens, comme souuerains iuges: de sorte qu'on appelle des Vicontes à ces Lamens, & des Lamens au Conseil

du Roy, & de ce Conſeil au Roy, meſme. Ces Lamans viſitent vne partie de leur iuriſdiction châque annee, iuſqu'à ce qu'ayant acheué de faire leur viſite entiere, ils la recommencent, & de meſme que cecy ayde à cognoiſtre plus clairement l'eſtat des affaires, & à y mettre vn plus preſent remede : auſſi apporte il du ſoulagement au peuple ; veu qu'il exigent le tribut des parroiſſes qu'ils viſitent vne annee, ſans en charger les autres.

Or les territoires eſtoient autresfois departiz en telle ſorte, qu'à châque centaine de familles qui habitoient hors des villes on aſſignoit comme vn centenier, ou moindre Iuge, qui en certain temps de l'annee, encor qu'il ne face pas ſa demeure parmy eux, leur va pourtant adminiſter la iuſtice : & le Roy ſelon la valeur, & le merite des perſonnes, donne quelquesfois à vn de ces iuges deux cens familles. Toutes ces charges ſont donnees à des hommes partie nobles, & partie qui meritent tels offices par leur eſprit, & preud'homie.

Le Lanſman, ou Conſul de châque parroiſſe eſt ordinairement pris du corps des payſans meſmes, & aux occurences il a recours au Viconte, & entre autres choſes ce Lanſman a charge de ſe trouuer au lieu où le Roy faict ſa demeure, lors qu'il mande les deputez de quelques prouinces, afin d'ouyr ce qu'il faut faire, & cecy arriue couſtumierement preſque vne fois toutes les annees.

Le Lanſman a encor la charge de faire que les voyageurs ſoient adreſſez aux logis, & qu'on les pouruoye de cheuaux, ou de Sletes en temps de glace, où de neige ces Sletes ſont de petits chariots ſans rouës.

Les Vicontes ont peu d'eſtat, veu qu'ils reçoiuent des exacteurs Royaux qui ſont diſpoſez par tout le Royaume, vn habillement toutes les annees outre quarante talers pour homme : toutesfois ils ont des exemptions, des preſens, & choſes ſemblables.

La Smolande ſeule, qui confine auec le royaume de Dannemarc, & eſt vne prouince aſſez ample, a enuiron cinquante deux Vicontes, où ſont les plus vaillans hommes de Suede, & quelquesfois elle s'eſt mutinee auec trente mille hommes propres à porter les armes.

Quant à Stolkolme, il faut ſçauoir que la ville meſme fait quatre conſuls, pour ſon gouuernement politic, & ordinaire. Ceux-cy demeurent en cet eſtat toute leur vie. Deux d'entre eux precedent ſucceſſiuement les autres toutes les annees, & tous quatre (combien qu'aſſiſtez de quelques vns qu'ils nomment Senateurs, & qui ſont bourgeois,) s'aſſemblent, & deliberent des choſes de la police. Neantmoins ils diſtribuent entre eux quelques charges particulieres, comme des baſtimens, de iuger, & de publier les nouuelles ordonnances ; ce qui ne ſe fait toutesfois ſans que le lieutenant du Chaſteau de Stokolme y interuienne, & ce lieutenant eſt par deſſus les Conſuls, & aux faits de conſequence, les Conſeillers du Roy qui ſe trouuent à la Cour, renuoyent les matieres.

Le nombre des Senateurs qui aſſiſtent les quatre Conſuls eſt de douze, l'office deſquels dure toute leur vie, ſinon qu'ils fuſſent demis pour quelque faute, ou qu'ils recherchaſſent d'en eſtre deſchargez pour d'autres cauſes.

Les loix dont ils vſent generalement ſont anciennes, & depuis le temps de

sainct Henry Roy de Suede. Elles ont duré iusques à present en ce Royaume, excepté les loix Ecclesiastiques, qui demeurent toutesfois incorporees auec les autres, & quand le Cardinal Raymond alla en ces pays du Nord on y adiousta vn article, qui est appellé Ecclesiastique, auquel on a declaré que les enfans des Prestres, ou Moines seront tenus en pareil degré que ceux qui sont nez d'adultere.

Les loix de Suede ne font particuliere mention d'aucune vsure, sinon au cas qu'vn debiteur fust pressé par plusieurs creanciers de payer ce qu'il deuroit; & si quelqu'vn des creanciers auoit presté au debiteur auec quelque pache d'interest, le creancier perd le droict de luy demander la debte: & mesme on a de coustume de punir non seulement l'vsurier, mais encor celuy qui s'embroüille auec des gens de cette sorte.

Et toutesfois d'autant qu'en ces Royaumes on ne souloit prester que gratuitement, ce vice n'est pas frequent sinon à Stocolme, où plusieurs ont porté cette meschanceté d'Alemagne auec beaucoup d'autres.

L'adultere y est puny de mort, & beaucoup plus irremissiblement si vn homme marié commet auec vne femme mariee: pour ce qu'on le met alors au pouuoir du mary, afin qu'il soit chastié: & s'il n'est pas marié on le condamne pour la premiere fois à vne grande amende pecuniaire; mais il arriue peu souuent qu'estant surpris la seconde fois il n'ayt la teste tranchee.

Celuy qui bat vn autre paye cinq talers d'amende, & s'il luy coupe quelque partie, comme vn doigt, ou autre chose, il paye le double, & s'il demeure estropié de quelque membre, on donne entiere recompence.

S'il blesse en la teste, ou en la poitrine, & que le blessé meure auant la fin de l'annee, celuy qui a blessé est condamné à mort comme homicide. Les corps de ceux qui ont esté tuez, si le criminel n'est present, ne sont enterrez iusques à tant qu'on aye fait mourir le meurtrier, combien que plusieurs sepmaines se passent quelquesfois sans qu'on en puisse faire l'execution.

On impose peine au Iuge, qui estant requis pour la seconde fois de donner sentence diffinitiue, la differe, & par ce moyen les procez n'y sont nullement menez en longueur. Cecy procede presque d'vne ancienne ordonnance par laquelle il est deffendu d'auoir ny Procureur, ny Aduocat, tellement que chacun propose son fait deuant le Iuge.

Mais si c'estoit vne veufue, ou vn pupil, ou vne personne insensee, ou du tout lourde, & grossiere, le plus proche parent en poursuit le procez, & s'il n'y en a point, le Senat cree vn tuteur, & l'affaire s'expedie en peu de temps. Il est vray que le Iuge est excusé pour quelques circonstances quand il estime auec raison qu'il ne peut prononcer si tost la sentence.

XIX. Quant aux Officiers establis sur les reuenus du Roy, il y a premierement vn Commissaire qui signe les Mandats de tout ce qui est assigné pour pension, ou gages à chaque Officier; & combien que le Commissaire general ne manie pas l'argent, à raison dequoy ses heritiers ne sont en danger d'en rendre compte, toutesfois on ne paye aucuns gages, ny aucune pension sans signature.

Ce Commissaire general a sous luy vn Threſorier qui reçoit l'argent du Roy, le garde, & le met au Threſor du Roy, & en tient compte. Auec ce Threſorier il y a dix Chambriers ou Maiſtres des Comptes qui ont, & tiennent en la Secretairerie les Regiſtres de tous les reuenus du Roy, & ceux-cy s'aſſemblent auec le Threſorier ſelon les occurrences, & rendent compte toutes les annees deuant le Commiſſaire general, & en preſence auſſi de quelques Conſeillers du Roy: & le Threſorier a en chaque Prouince diuers Exacteurs qui luy portent des tailles, & tout ce qui appartient au Roy, qui eſt apres mis au threſor.

RELIGION.

LE Roy Guſtaue ſolicité par vn certain Olaus, Pierre Nenicius Lutherien, & par vn Laurens André Archidiacre de Strenge, mais deſia peruerty, & infecté d'hereſie, introduit la ſecte de Luther en Suede, pour le deſir qu'il eut de s'approprier les biens de l'Egliſe à ſon nouueau aduenement à la couronne. Tellement qu'il s'empara de tout ce qu'il voulut, & fit vne ordonnance par laquelle il fut dict que les Eueſques ne poſſederoient que ce qu'il plairoit au Roy. Il mit les vniuerſitez de ſon Royaume entre les mains des Lutheriens, deffendit à tous d'aller eſtudier hors du Royaume, excepté à Vitemberg, & en quelques autres Academies heretiques, & faiſant bruſler les anciennes Librairies, & porter en ſon Royaume force liures heretiques, & traduire en langue vulgaire la Bible auec poſtilles: & des interpretations fauſſes, & faites à plaiſir: tellement qu'il abolit en ſes Eſtats la foy Catholique, & aduança l'erreur de Luther autant qu'il luy fut poſſible. Toutesfois le Caluiniſme s'eſpandit aux pays ſubiects à Charles troiſieſme fils du Roy Guſtaue, Duc de Vermelande, de Sudermanie, & de Nericie. Henry fils de Guſtaue, & ſon ſucceſſeur plus proche n'y mit nul remede. Iean ſon frere qui luy ſucceda, ayant bon entendement recognoiſſoit aſſez cet erreur, & liſoit les liures des anciens peres, mais de crainte de quelque reuolte, & de ſon frere Charles il ne s'oſa pas deſcouurir entierement. Toutesfois la conuerſation de ſa femme Catherine, fille de Sigiſmond Roy de Pologne, luy fit garder beaucoup de couſtumes Catholiques, veu qu'il obſeruoit le Careſme, s'abſtenoit le Vendredy de manger de la chair, conſerua le Monaſtere de Vaſſene, porta beaucoup d'honneur à ſaincte Brigide, & luy donna vne chaſſe d'argent, de meſme qu'aux os de ſainct Henry Roy de Suede, leſquels il fit porter aux Preſtres Catholiques en l'Egliſe d'Vpſale, reprocha bien ſouuent aux Miniſtres Lutheriens, & Caluiniſtes leur ignorance, & leur erreur, & effronterie, redreſſa les Egliſes qu'ils auoient abbatuës, & meſme il fit refaire l'Autel d'où il ſe ſouuenoit auoir veu diſtribuer au peuple la ſaincte Euchariſtie. Il enuoya premierement vn Ambaſſadeur à Pie quatrieſme puis à Gregoire treizieſme, laiſſa l'exercice de la foy Catholique libre à la Reyne, & luy permit de nourrir auſſi Catholiquement Sigiſmond leur fils, qui eſt auiourd'huy Roy de Pologne, & legitime heritier de Suede. Meſme la Royne obtint quelques Ieſuites pour ſa conſolation, & pour l'aſſiſtance des peuples. Ces Ieſuites firent quelque profit iuſques

XX.

à la mort de la Reyne, qui aduint l'an mil cinq cens octante trois. Et bien toſt apres, ils furent chaſſez du Royaume: de ſorte qu'il y a bien peu de teſtes de la Religion Catholique. Et auiourd'huy que Charles oncle de Sigiſmond vſurpe ſur ſon nepueu le Royaume de Suede, il a du tout aduancé l'erreur de Caluin, duquel il ſuyt l'opinion: de ſorte que les habitans des Prouinces qui le recognoiſſent ſont deuenus preſque tous Caluiniſtes; toutesfois il y reſte beaucoup de Lutheriens.

ROYS DE SVEDE.

XXI. IEAN Olaus le grand fait vn long denombrement des Roys de Suede, dont les noms ſeroient ennuieux. Il me ſuffira donc de commencer comme quelques autres, par

Sichtrug, qui fut Roy de Suede long-temps auant la Natiuité de Ieſus-Chriſt, & fut tué par Gran, Roy de Dannemarc, qui mit ce Royaume ſous ſon obeyſſance. Mais Suibdager Roy de Noruege vainquit Gran, & fut Roy de Noruege, Suede, & Dannemarc.

Haſmond ſon fils luy ſucceda aux Royaumes de Suede, & de Noruege.

Vffo fut ſucceſſeur de Haſmond.

Hindin regna apres luy; puis

Hunding.

Regnier fils de Hunding.

Horbrod fils de Regnier, ſous qui le Royaume de Suede fut ſoubmis aux Danois.

Atiſle & Hothier ſes fils recouurerent le Royaume de leur pere, moyennant certain tribut qu'ils deuoient payer. Mais Rolfo Roy de Dannemarc vainquit Atiſle, & mit la Suede ſous ſon obeyſſance. Lors Hiartuar natif de Suede, gagna tellement les bonnes graces de ce Roy qu'il luy octroya le pays de Suede en titre de Duché, à condition de certain tribut, & pour le rendre plus fidele il luy bailla ſa ſœur en mariage. En fin Hiartuar trencha la teſte à Rolfo, & les Danois tuerent Hiartuar. Lors Hothier frere d'Atiſle ſe mit en poſſeſſion du Royaume & rangea le Dannemarc ſous ſon obeyſſance: mais il en fut chaſſé par Baldeer.

Or laiſſant icy quelque temps auquel les Suedois n'ont rien fait de memorable, ie viendray au temps d'Auguſte, auquel Abric eſtoit Roy de Suede.

Eric ſon meurtrier luy ſucceda du temps de noſtre Seigneur IESVS-CHRIST.

Haldan fils d'Eric regna apres luy, & fut tué.

Siuard ſon fils luy ſucceda.

Apres luy Eric fils de ſa fille, & de Froton Roy de Dannemarc regna en Suede.

Eric fut tué en guerre, & eut pour ſucceſſeur

Haldan, qui ne ſe ſouciant d'auoir des enfans declara pour ſon ſucceſſeur.

Vnguin qui laiſſa à ſon fils Siuald les deux Royaumes de Dannemarc, & de Suede.

Regnaud fut Roy apres Siuald, puis

Aluier, qui eſtoit l'vn des plus grands Seigneurs de Suede.

Iugo fils aiſné d'Aluier.

Ingel frere d'Aluier.

Riugo fils d'Ingel ſucceda eſtant encore enfant. Il eut pour ſucceſſeur

Gotar qui fut tué en guerre par les Danois.

Iarmeric fut apres luy Roy de Dannemarc & de Suede enuiron l'an de grace 380.

Il faut icy faire vn grand ſaut par faute de bonnes & veritables hiſtoires, veu que ie paſſe de Iarmeric iuſques à Frotton, qui tenoit le royaume de Suede, lors que Loys fils de Charlemagne eſtoit Empereur. Ceſtui-cy fut tué par des femmes de Noruege.

Herot, ou Gerot.

Sort, qui fut vaincu par Regnier Roy de Dannemarc, & laiſſa le Royaume à Biorn fils de ce Regnier, qui eut pour ſucceſſeur

Vvichſert ſon frere.

Eric troiſieſme fils de Regnier.

Oſtene le tua, & ſucceda au Royaume. Mais les freres d'Eric végerét ſa mort & chaſſerent Oſtene, & le royaume eſcheut à Strubiorn fils du Roy Biorn.

Eric fils d'Olaue, neueu de Regnier chaſſa Eric, & deuint Roy de Suede.

Eric ſon fils luy ſucceda, & fut le premier des Roys de Suede qui receut publiquement la religion Chreſtienne, & en ſon bapteſme fut nommé Iacques. Cela aduint l'an de ſalut 1000. au temps de l'Empereur Henry.

Eſmond frere baſtard de Iacques ſeulement Chreſtien de nom luy ſucceda.

Stinxel bon Roy & bon Chreſtien regna apres luy. Il abolit l'Idole que le peuple adoroit en la ville d'Vpſale, & mourut enuiron l'an 1100.

Depuis il y eut deux Henrys ou Erics, qui debatirent le royaume longuemẽt, & en fin s'entretuerent l'vn l'autre.

Halſtene fils de Stinxel premier regna apres leur mort: mais il fut bien toſt chaſſé par la mutinerie du peuple.

Anaximandre fut lors eſleu Roy: mais pource qu'il ne vouloit rien quitter de la rigueur de la religion, il fut chaſſé, & Aquin mis en ſa place.

Magnus fils de Nicolas Roy de Dannemarc luy ſucceda.

Suerco.

Charles ſon fils.

Eric regna apres Charles, & veſcut iuſques à l'an de ſalut 1249.

Birgier.

Valdemar ſucceda à Birgier, & ainſi qu'il eſtoit au voyage de la Terre ſainte, ſon frere Magnus s'empara du royaume, & ne le rendit iamais tãt qu'il veſcut.

Birgier fut ſon ſucceſſeur, & aſſocia ſon fils Magnus au royaume, & pource que ſes freres luy auoiẽt donné beaucoup d'ennuys il les fit tuer apres les auoir feſtinez. Ce fait eſmeut contre luy les Princes & Seigneurs du pays qui le chaſſerent auec ſa femme, & firent trencher la teſte à ſon fils Magnus.

Lors ils firent Roy

Magnus fils d'Eric, à qui Birgier auoit fait trencher la teſte. Ceſtui-cy adiouſta la Noruege au royaume de Suede, & mourut l'an 1316.

Magnus ſon fils luy ſucceda en ces deux royaumes. Il fut en fin démis.

Albert fils du Duc de Mecxelbourg eſt mis en la place de Magnus 7. Ceſtui-cy fut pris auec ſon fils Eric par Marguerite femme d'Aquin fils de Magnus, & detenu 7. ans priſonnier, & lors Marguerite deuint Royne de Suede, Norueg, & Dannemarc.

Eric Duc de Pomeran fils adoptif de Marguerite luy ſucceda en ces trois royaumes, mais en fin il fut contraint de quitter tout, & ſe retirer en Pruſſe.

Chriſtofle Prince Palatin & Duc de Bauiere neueu de cet Eric de par ſa ſœur fut eſleu Roy des trois Royaumes d'vn commun accord de tous les grands Seigneurs des trois pays.

Apres la mort de Chriſtofle les Suedois voulurent auoir vn Roy à part, qui fuſt de leur nation, & eſleurent Charles Canut, qui n'eſtoit pas de fort noble race. Ceſtui cy ayant regné preſque 7. ans, commença à cognoiſtre qu'il s'eſtoit rendu odieux à chacun, & pour ce ayant mis le treſor du Royaume en lieu ſeur, & eſtant monté ſur vn nauire il ſe retira à Dantzic. Lors les Seigneurs du royaume appellerent Chriſtierne pour eſtre leur Roy. Ce Chriſtierne auoit eſté eſleu Roy de Dannemarc & de Noruege, & par ce moyen ces trois royaumes furent dez chef ſuiets à vn Prince. Les Suedois luy firent longuement la guerre à cauſe qu'il n'auoit gardé les conuentions faites en ſa reception, qui fut l'an de grace 1469. de ſorte qu'il fut en fin chaſſé de Suede où il luy reſta ſeulement deux forteresses. Sur ces entrefaites Charles qui auoit eſté autrefois roy vint à mourir.

Iean fils de Chriſtierne apres auoir longuement fait la guerre à la Suede rengea ce royaume ſous ſon obeïſſance. Mais il en fut apres chaſſé, & en partit ſecrettement.

Chriſtierne fils de Iean continua d'vn grand courage les guerres que ſon pere auoit commencees, & ſur tout tâcha de ſe faire roy de Suede. Mais quand il vit que les Suedois le repouſſoient & ſe deffendoient vaillamment, il y voulut proceder par ruſe, tâcha de les deſvnir, & ſollicita principalement vn certain Guſtaue ou Goſtaue, qui ſe diſoit Archeueſque d'Vpſale. Ceſtui-cy l'an 1517. en gagna pluſieurs, & les fit reſoudre de liurer le royaume entre les mains de Chriſtierne. Apres quelques guerres Goſtaue eſt deſpoüillé de ſon Archeueſché, & lors Chriſtierne vint auec vne grande armee, & en fin apres auoir eu du pire, fit trefues auec ceux de Suede pour ſortir de leur royaume. Il reuint apres mettre le ſiege deuant Stocolme, & y eſtant entré par compoſition, fit meurtrir cruellement les Senateurs & les citoyens.

Goſtaue fils d'Eric, autre que le meſchant Archeueſque d'Vpſale s'eſtant ſauué de Dannemarc où il auoit eſté emmené entre les autres oſtages que le Roy Chriſtierne auoit receus par fineſſe de ceux de Stocolme, commença à ſe declarer Protecteur du pays, & le 4. an apres la guerre commẽcee il s'habilla en pauure homme, & s'en alla par tout le pays remonſtrer ſa miſere au peuple. En fin il chaſſa les Danois, & fut couronné Roy de Suede.

Eric, ou Henry ſon fils luy ſucceda, & pour ſes mauuais deportemens fut mis en priſon par ſes ſubiets, & y mourut.

Iean ſon frere, & fils de Goſtaue Prince lettré & de bon entendement regna apres luy.

Sigiſmond fils de Iean luy a ſuccedé, ſans iouyr toutes-fois paiſiblement du royaume de Suede, dont il poſſede ſeulement vne partie, de batant le reſte contre ſon oncle le Duc Charles qui le luy vſurpe, aigriſſant principalement les Suedois contre luy qui eſt Catholique, par le moyen des ſectes de Caluin & de Luther qu'ils ont embraſſees.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV GRAND DVC, OV EMPEREVR DE MOSCOVIE.

SOMMAIRE.

1. CIRCVIT *& limites du pays de* MOSCOVIE. 2. *En quel parallele & climat eſt aſsis cet Empire.* 3. *Deſcription de ſes Prouinces, & de* MOSKVA *ou* MOSKE, *ville capitale de l'Empire.* 4. *De la Duché de* Volodimer. 5. *De la Duché de la baſſe* Nouograd. 6. *De la prouince de* Rhezan, *& ſes villes.* 7. *De la prouince & ville de* Smolensk. 8. *Du pays de* Moſaiski: *ſa longueur & largeur, & par qui conquis ſur la Pologne.* 9. *De la Duché de* Roſchoue. 10. *Du pays de* Tuuer, *& de la renommee ville de* Tuuerde. 11. *De la prouince de* Pleskonie, *ſon eſtenduë, & ville capitale de* Pleskouu. 12. *De Noungrade la grande.* 13. *Du pays de Volſcke, & ſa ſituation.* 14. *De la prouince de* Biolyſero, Volokde, Iaroſlaue. 15. *De la prouince de* Duuine. 16. *De* Suſdali *&* Vuiatka *prouince priſe ſur le Tartare.* 17. *De* Permie, Petzore, Iugarie, Obdore *& autres pays ſubiets aux Moſcouites.* 18. *Sterilité du terroir compenſee du grand nombre d'animaux, élans, beufles, ours, cerfs, loups, liévres, mouches à miel: abondance de lins & chanvres, & bonté de l'air.* 19. *Deſcription des plus celebres riuieres & lacs de Moſcouie, & de l'origine & ſource du* Boriſthene *recognuë de noſtre temps, & ignoree des anciens.* 20. *Particuliere remarque de la fertilité ou infertilité de chaque prouince, & des rochers Riphees ou Hyperborees d'admirable hauteur.* 21. *Couſtume eſtrange des anciens Moſcouites en l'eſlection de leur Prince, & au traitement de leurs femmes.* 22. *Leur robuſte complexion de corps, leurs fayes & autres façons d'habillemens, leurs armes & maniere de combatre en fuyant: leurs viandes & breuuages ordinaires, leur naturel barbare, perfide, ruzé, paillard, & leur iuſtice venale.* 23. *Deſcriptiõ plus particuliere des mœurs & couſtumes de chaque pays.* 24. *Leurs richeſſes en peaux d'elans, de cerfs, ours, loups, martes: en lins, chanvres, miel & eire.* 25. *Richeſſes du Roy, & quels ſont ſes reuenus.* 26. *Relation notable du magnifique traittement fait à Permiſten Ambaſſadeur de l'Empereur par le Moſcouite.* 27. *Forteresſe du pays Moſcouite en mareſcages & riuieres: en l'eſpaiſſeur des bois ſeruans de rempars & le rendans de difficile accez, & en la grande cauallerie.* 28. *Du grand nombre de cauallerie de ce Royaume, & ſçauoir s'il peut mettre en campagne trois cens mille chevaux.* 29. *Des puiſſans ennemis voiſins & qui confinent auec cet eſtat, & premierement du Precop Prince des Tartares.* 30. *De deux autres voiſins ennemis les Rois de Suede & Pologne.* 31. *De la ſouueraine authorité du Grand Duc en ſon Eſtat, & les moyens qu'il tient pour la maintenir.* 32. *En quel temps la Religion Chreſtienne y fut introduite: & quelles ſont leurs ceremonies en la celebration de la Meſſe.* 33. *De la Circonciſion & religion des Mordvois, vivans ſelon la loy de nature.*

LORS que nous faisons en nos communs discours mention de quelque Duc, il semble que ses Estats soient de fort petite estenduë pource que nous voyons ordinairement que ceux qui possedent auiourd huy ce titre, soit parmy nous, soit parmy nos voisins ne ioüyssent que de petites prouinces, & trouuent aussi tost de tous costez les bornes de leur domination & Seigneurie. Mais celuy de qui nous voulons parler maintenant est bien Duc à meilleures enseignes que tous les autres que nous cognoissons en nostre Europe. Car non seulement ses pays sõt égaux en grandeur à ceux de plusieurs grãds Roys, mais les surpassent encore en telle sorte que celuy qui voudra conferer leurs principautez auec celle cy trouuera qu'ils ne sont la loy qu'en vn bien petit espace de terre au regard de celuy qui recognoist le grand Duc ou Knez de Moscouie. Aussi les siens suffisamment informez de la grandeur des pays qui luy rendent obeyssance le nomment Cesar ou Empereur, & luy portent autant d'honneur que iamais on en ait veu rendre à Prince du monde. Et veritablement si l'on prẽd la peine de considerer ce que son Empire embrasse, on remarquera qu'il merite vne plus haute qualité que celle qu'on luy donne ordinairement, à faute du nom de Roy qu'on a sceu estre extremement odieux aux Moscouites.

I. Voyons maintenant à fonds iusques où s'estendent ses limites, & s'il est si puissant que nous auons dit à l'entree de ce discours. Ie dy donc que tout l'Empire du Moscouite occupe à present toute la Russie, en exceptant toutesfois la Pologne & la Lithuanie, qui sont aussi comprises soubs ce mesme nom de Russie.

Or ces Estats sont partie en Europe, partie en Asie, & ceste separation est faicte par la riuiere de Tanais autrement de Don, qui est la commune borne de l'Asie & de l'Europe. Ils sont encore confinez du costé du Nord de la mer glacee, comme ils sont aussi du Leuant en refléchissant vers le Midy, des Tartares & du costé du Midy de la Lithuanie, de mesme qu'ils ont pour leurs plus proches voisins du costé d'Oüest ou d'Occident ceux de Liffland ou Liuonie, & pareillement la Finlande, païs diuisé par la riuiere de Polne, & appartenant au Roy de Suede. Tous ces Estats tirent leur nom general d'vn pays assis au milieu de la Russie blanche, qui s'estend vers le Septentrion & l'Orient, & qui s'appelle particulierement Moscouie.

Or il est à considerer que la partie de la Russie qui obeyt au grand Knez se nomme Blanche Russie, & celle qui recognoist le Roy de Pologne Noire Russie, combien que le Roy de Pologne possede aussi vn peu de la blanche.

II. Cét Empire est assis entre le dix-neufiesme parallele à cinquante deux degrez de latitude ou d'éleuation de pole, & le quarante-troisiesme parallele, qui est à soixante-six degrez de l'Equateur, ou bien en l'expliquant d'autre sorte il est entre le milieu du huictiesme climat & le milieu du vingtiesme, & est compris entre le Tropique de l'Escreuisse, & le Cercle Arctique. Tellement qu'on y remarque vn tres-grand changement en la quantité du plus long iour d'Esté. Car au parallele plus Meridional de Moscouie le plus long iour n'est que de saize heures & demie, au lieu

qu'au parallele plus Septentrional de ce meſme Empire, le plus grand iour eſt de vingt-deux heures & demie; ce qui monſtre aſſez la grande diſtance qu'il y a de l'vne à l'autre frontiere : car à prendre chaque degré pour trente lieües de France comme on fait ordinairement, on trouuera qu'il contient de largeur ſeulement en tirant de la partie qui approche plus du Midy, à celle qui eſt plus voiſine du Nord, quatre cens vingt lieües, & en longueur la moitié autant, voire dauantage, ou pour parler ſelon quelques Italiens, ces Eſtats ont de longueur trois mille, & de largeur quinze cens.

La ſeule Prouince particuliere de Moſcouie contient de l'Eſt à l'Oueſt, ou du Leuant au ponent, enuiron ſix cens lieües, & c'eſt en ceſte Prouince qu'eſt la ville capitale de l'Empire, qu'on nomme Moskuua, ou Moskue, du nom d'vne riuiere qui coule aupres. Le chaſteau du grand Knez eſt au milieu de la ville entre les riuieres de Moskue & d'Heglime, qui vient à ſe ioindre auec le Moſkue au deſſous de ce chaſteau, qui eſt ſi grand qu'on le prendroit pour vne grande ville : il eſt garny de dix-ſept tours & trois baſtions, & c'eſt là que le grand Duc ſe tient d'ordinaire, accompagné d'enuiron vingt-cinq mille hommes. La ville n'a ny bon foſſé, ny muraille, ny rampart qui la puiſſe deffendre; & les maiſons y ſont preſque toutes de bois : elle eſt grande, & fort boüeuſe. Il y peut auoir enuiron 41500. maiſons, & l'on y void beaucoup de places, mais diſperſees & fort eſcartees, & au milieu de grandes campagnes. Le plus long iour d'Eſté en la ville de Moskue eſt de pres de dix-huict heures. III.

Les autres Prouinces ſont la Duché de Volodimer, où l'on void d'vne grande ville de meſme nom, auec vn chaſteau baſty de bois : Elle eſt eſloignee de la ville de Moſque du coſté du Leuant, d'enuiron trente-ſix lieües de Pologne. IV.

Il y a de plus la Duché de la baſſe Nouograd, où l'on void pareillement vne ville portant meſme nom, baſtie de bois, & eſloignee de Moſque d'enuiron cent lieües de Pologne. V.

Dauantage, la Prouince de Rezan eſt aſſiſe entre les riuieres d'Oque, & de Don, de laquelle le grand Duc porte le tiltre; & outre ce, on y void la Duché de Vorotine, comme auſſi la Prouince de Seuere, qui eſt fort grande : elle contient pluſieurs villes, entre leſquelles on compte pour les plus fameuſes celles de Starodub, Potiuule, & Czernigouu. VI.

La Prouince de Smolenske eſt aſſiſe ſur la riuiere de Neper, ou Deneper, nommé Boryſtene par Ptolemee. Ce pays fut conquis par Baſile Duc des Moſcouites ſur le Roi de Pologne qui en eſtoit protecteur Sa principale ville ſe nomme auſſi Smolenske, qui eſt aſſez grande, & eſloignee de Moſque enuiron huictante lieües de Pologne. VII.

Le pays de Moſaiski a de longueur enuiron trois cens cinquante milles d'Italie, & autant de largeur. Il fut emporté par Iean Duc de Moſcouie predeceſſeur de Baſile, ſur Alexandre Roy de Pologne. Biele, ou Bielski eſt ſemblablement vne Principauté, ou Prouince de Ruſſie, ayant vne ville, & vn chaſteau de meſme nom ſur la riuiere d'Opske : ce lieu eſt ſoixante lieües d'Allemagne loing de Moſque, & trente-ſix de Smolenske. VIII.

La Duché de Roſchouea vne ville de meſme nom, auec vn chaſteau de bois, & eſt loing de Moskue tirant vers le Ponent d'enuiron 25. lieües. La ville eſt aſſiſe ſur la renommee riuiere de Volgue. IX.

Le pays de Tuuer, ou bien Otuuer, l'vn des plus grands de Ruſſie, a vne ville nommee Tuuerde, qui eſt plus grande, & plus magnifique, que celle de Moſ- X.

que, de laquelle est esloignee de la distance de trente-six lieües.

XI. La Prouince de Plesxouie, ou Plesxonie, a d'estenduë 330. milles d'Italie, & est d'vn tiers plus longue que large : sa ville capitale est Plesxouu, grande, & puissante, & ceinte de murailles, qui manque à toutes les autres villes de Moscouie.

XII. Nouogrode la grande est la plus grande Duché de toute la Russie, & prend son nom de la grande & riche ville de Nouogrod, qui surpasse toutes celles qui sont assises du costé du Nord, combien qu'elle ayt la plus grande partie de ses maisons faictes de bois : ceste ville est à deux cens milles, ou enuiron de la mer Balthique, à cent & vingt de Mosque, en tirant vers le Sudouest, à trente-six de Plesxouu, & à quarante de Iuuanouugrod.

XIII. Le pays de Volsxe, ou Votzxe, est assis entre l'Occident, & le Septentrion, & a à main gauche le chasteau de Iuuanouugrod : & la Prouince de Corelle est esloignee de Nouogrod de soixante lieües de Pologne du costé du Nord : elle s'estend iusques à la mer glacee, & son plus long iour d'Esté est de vingt heures & demie, durant lesquelles le Soleil y luit ; tellement que l'on n'y void point alors de nuict bien obscure.

XIV. La Prouince de Bieleiezioro, ou Biolysero, ayant vne ville appellee de mesme, tire son nom du lac blanc, pres duquel elle est assise, & dans lequel on void vne forteresse que l'on tient imprenable, où le grand Duc met ordinairement son thresor, & où il se retire en temps de necessité, quand les ennemis le pressent. Ce pays est esloigné de cent lieües, tant de Mosque, que de Nouogrod la grande. Volokde est aussi vne prouince, en laquelle on trouue vne place extremement forte, ou le grand Knez retire aussi quelquefois vne partie de ses thresors. La Duché de Iaroslaue auec vne ville & vn chasteau de mesme nom, sur la riuiere de Volgue, est à quarante-six lieües loing de Mosque. On met aussi la Principauté de Rostouu apres Nouogrod la grande.

XV. La prouince de Duuine tirant le nom de la riuiere qui l'arrose, estoit autresfois du ressort de Nouogrod : & la riuiere à receu son nom du concours des riuieres de Iuch, & de Suchane ; veu que Duuine en langue Ruthenique signifie deux. Or encore que ce pays ayt cent lieües de largeur, toutesfois il n'a autres places que le chasteau de Colmogor, celuy de Pinegue, & la ville de Duuine assise au milieu de la Prouince. Il y a toutefois assez grand nombre de villages, mais fort esloignez l'vn de l'autre, a cause de la sterilité du pays. Le soleil y luit au solstice d'Esté lors qu'il est parueu au tropique de l'Escreuice, vingt & vne heure & demie ; tellement que la nuict y ressemble lors à l'aube : mais lors que le soleil est au solstice d'hyuer, il ne demeure sur ce pays que deux heures, & demie.

XVI. On loge la Province de Susdali, auec vne ville & vn chasteau de mesme nom, entre Rostouu, & Volodimer. La ville de Susdalia vn siege Episcopal, & estoit autrefois belle, & peuplee, c'est à sçauoir lors que les Ducs de Moscouie se tenoient à Volodimer : mais à ceste heure elle est presque desserte, à cause des continuelles courses des Tartares. La Prouince de Vuiathka au delà de la riuiere de Kamme, est esloignee d'enuiron cinquante lieües de Mosque : elle obeyssoit iadis aux Tartares, mais elle fut prise sur eux par Basile grand Duc de Moscouie.

XVII. Permie est vne fort grande Prouince, esloignee de deux cens cinquãte lieües de Mosque, & a vne ville de mesme nom sur la riuiere de Visehore, ou Visto-

roie. Le plus grand iour d'Eſté y eſt de 18. heures. Le pays de Iugre, ou Iuhre, ou Iugarie, eſt aſſis du coſté de la mer du Nord, & c'eſt de là que les Hongrois eſtans autrefois ſortis, ſe ſaiſirent de la Pannonie, qu'ils appellerent de leur nom Iugarie, Hongrie.

La Prouince de Petzore a ſon eſtendue qui eſt fort longue en tirant vers le Leuant & le Nord, iuſques à la mer glacee. Les habitans de ceſte Prouince ont leur plus grand iour de 22. heures.

Le Moſcouite a encore ſous ſon Empire les Czeremiſſes, qui ſont au deſſous de Nouogrod, de meſme que les Mordues pres de la Volgue au deſſous de la baſſe Nouograde. Il y a encore d'autres pays aſſis du coſté du Nord, qui recognoiſſent le grand Knez, comme celuy d'Obdore, Condore, Culomorie, & Lappie, & pareillement quelques Hordes de Tartares, comme la Horde de Caſan, la ville d'Aſtracham, ou Citracham, les Hordes des Nohaicois, & quelques autres.

QVALITE' DV PAYS.

POVR diſcourir en general de tout ce pays, il eſt plein de mareſcages; xvii. boüeux, humide, & peu fertil, à cauſe que l'air y eſt rude, & peu temperé, & que les champs y ſont pleins de ſable, & la terre n'y eſt guere bonne: de ſorte que les grains n'y meuriſſent guere ſouuent, à raiſon de la violence du froid d'vn long hyuer; c'eſt pourquoy ils font ſeicher les gerbes dans leurs poiles. Ils ont toutefois aſſez grande quantité de froment, & d'herbes. La terre n'y porte ny vigne, ny oliuier, non plus que des ceriſes, & des noix: elle produict des noyſettes, & quelques autres ſortes de fruicts, mais ils ne ſont gueres d'vn gouſt agreable. Le haut pays eſt plein de bois, & de grandes foreſts, où les arbres ſont hauts & eſpays, & ces bois ſont quelques parties de la foreſt Hercinie. Au reſte on y trouue grand nombre d'Elans, de Beufles, d'Ours, de Cerfs, de Loups, & principalement de Liéures. Les brebis y ſont beaucoup plus petites que les noſtres. Il y a grande quantité de mouſches à miel, qui non ſeulement ſe tiennent dans les ruches qu'on leur a expreſſement dreſſées, mais encore rempliſſent de miel les creux de quelques arbres qui ſont dans les foreſts: voire en telle ſorte, qu'vn Moſcouite nommé Demetrius, enuoyé à Rome en Ambaſſade, raconta vn iour qu'vn villageois de ſa cognoiſſance, & ſon voyſin s'eſtoit laiſſé couler du haut d'vn fort grand arbre creux, pour chercher du miel, & qu'eſtant en bas il ſe trouua dans le miel iuſques à la poictrine, & demeura deux iours en cét Eſtat, ne viuant d'autre choſe que de miel, iuſqu'à ce qu'ayant apperceu vne Ourſe qui eſtoit là venuë pour manger de ce miel, & s'eſtoit baiſſee à la façon des hommes; il l'empoigna de ſes bras, & l'effraya à grands cris, tellement qu'il l'eſmeut à ſortir de là, & s'eſtant attaché à elle, ſe retira par ſon moyen de ceſte fondriere. Les beſtes à corne y ſont pour la plus grande partie eſcornees. La terre y produit grande abondance de lin, & auſſi du chanure, que l'on porte en beaucoup de lieux d'Europe, pour faire des cordes. On ne trouue en ces pays aucune veine d'or, d'argent, ou d'autre metail, excepté de fer. Il y a force paſturages, & par conſequent grande abondance de beſtail & de chair.

Au reſte la Moſcouie iouyt d'vn ſi bon air, que ce ſeroit vne merueille d'y voir la peſte: toutesfois ils y ont vn mal chaud qui les tourmente ſi fort, s'atta-

quant principalement à la teſte & aux inteſtins, qu'ils meurent en peu de iours. La terre s'y ouure, & deuient beante pour le grand froid, comme elle faict en nos contrees pour l'excez d'vne trop longue chaleur. Ce n'eſt pas qu'il n'y face quelquefois bien chaud, veu que l'annee 1527. l'ardeur de l'Eſté s'y trouua ſi violente, que les froments & les foreſts meſmes bruſlerent, ainſi qu'eſcrit Sigiſmond.

xix. Il y grand nombre de belles riuieres, entre leſquelles il y en a pluſieurs fort renommees, tant à cauſe de la nauigation, que pour leur grandeur, & pour l'abondance des poiſſons qu'on y trouue. Les principales qui naiſſent, & ont leur ſource dans le pays meſme, ou bien qui l'arroſent, ſont le Boryſtene, vulgairement Dniepter, Denepter, ou Nepèr, & Neſter, ou Dneſter, dont la ſource à eſté ignoree d'Herodote; mais recogneüe de noſtre temps pres de Dnieperxe, village de Moſcouie, en la foreſt de Vuolxonzxi. Ceſte riuiere coulant vers le Midy, & moüillant premierement la ville de Smolenxe, puis Kiouie & quelques autres villes, eſtãt groſſie de pluſieurs autres eaux, ſe va deſgorger dans le Pont Euxin, ou la mer majour. Le Turunte, maintenant la Duine, & ſelon Herbeſtein Rubo, part du lac de Duine, aſſez pres de la ſource du Neper, en la meſme foreſt. Le Rha, maintenant la Volgue & l'Edil, eſt encore vne autre riuiere de Moſcouie, qui tire ſon nom d'vn lac appellé de meſme, qui eſt eſloigné de vingt-cinq lieües de Moſque, en tirant vers la Lithuanie. La riuiere de Tanais, ou de Don ne vient pas des monts Riphees, comme quelques vns ont creu, mais d'vn fort grand lac qui eſt dans vne foreſt, aſſez pres de la riuiere de Tulle.

Doncques la riuiere de Don venant de Moſcouie, apres auoir faict vn long chemin, rebroſſe vers le Midy, & fait les maraiz qu'on nommoit Meotides, & qui ſont auiourd'huy appellez de Temerinde. Ce fleuue porte force poiſſons, & a de beaux riuages couuerts d'herbes, & d'arbres fruictiers, & c'eſt auſſi là qu'on trouue des racines d'vn gouſt agreable. Herbeſtien dit que ce fleuue croiſt tellement en Automne, qu'il eſt capable de porter de grands nauires marchands, bien chargez.

La riuiere d'Oeque prend ſa ſource en la Prouince de Mſcenerx, & rend fertiles toutes les terres qu'elle arroſe: elle abonde en poiſſons qu'on eſtime plus que tous les autres de Moſcouie. Il y a dauantage beaucoup de lacs, dont quelques-vns ſont grands au poſſible: car outre le lac de Volgue, de Duine, & autres, d'où les riuieres de Moſcouie prennent leur ſource, on y void le lac d'Ilmen, que les Rutheniens nomment Ilmer au deſſus de Nouograde, ou Nouogrod la grande, qui a douze lieües d'Allemagne de long, & huict de large.

xx. Mais afin de particulariſer encore mieux la qualité de ces pays, c'eſt choſe aſſeuree qu'en la Prouince de Volodimer la terre eſt ſi bonne & ſi fertile, qu'vne meſure de bled ſemee, y rapporte bien ſouuent vingt, voire meſme quelques fois vingt-cinq meſures.

Il eſt vray que celle de Rhezan eſt beaucoup plus fertile, & de plus grand rapport, que toutes les autres qui ſont ſoubs le Moſcouite, veu qu'on dit que bien ſouuent vn grain de bled produit deux eſpics, voire dauantage, & les tuyaux y croiſſent ſi eſpais, que les cheuaux n'y peuuent ayſement paſſer, ny les cailles s'en voler, & s'en retirer, qu'auec beaucoup de difficulté. Il y a en ceſte Prouince grand abondance de miel, de poiſſons, & d'oyſeaux, & ſemblablement grande quantité d'hermines, & de caſtors, & les fruicts des arbres y

ſont

ſont meilleurs qu'en nul autre pays de Moſcouie: c'eſt en ce pays qu'on trouue la ſource de la riuiere de Don.

Quant au pays de Seuere, il abonde en toute choſe, combien qu'il y ayt force grandes campagnes deſertes, & pres de Branxi vn bois de fort longue eſtenduë. Les foreſts y ſont pleines d'hermines, & de martes zibelines. Pour le regard de la Duché de Smolenxe, il y a grand nombre de foreſts fort eſpaiſſes, d'où l'on emporte vne grande quantité de diuerſes peaux. Mais ſi nous conſiderons la Prouince de Volſque, nous y trouuerons vne choſe merueilleuſe; veu qu'on tient pour choſe certaine que les animaux qu'on y porte, de quelque poil, ou couleur qu'ils ſoient, y deuiennent tous blancs apres qu'ils y ont fait quelque demeure. Quant à la Prouince de Bieleiezіore, elle eſt preſque toute pleine de bois, & de mareſcages. Pour le regard de celle d'Vſtyug, il n'y a guere de bled, mais force chair, & poiſſon. Il y a grand nombre d'animaux de toutes ſortes, & par conſequent force belles peaux, excepté de martes, qui n'y ſont ny belles, ny en grande quantité. Le pays de Roſtouu a ſes terres aſſez ſterriles, & abonde en ſel, & en poiſſon.

La Prouince de Duuine eſt aſſez ſterile: mais elle eſt pourueuë de force poiſſons, & d'vn grand nombre d'animaux terreſtres. Aux lieux maritimes de ce pays il y a grande quantité d'Ours blancs, qui ſe tiennent le plus ſouuent dans la mer, à ce que ceux du pays rapportent. Celle de Viuatxe eſt ſterile, & mareſcageuſe; mais il y a grande quantité de miel, de poiſſons, & de beſtes ſauuages. En la Prouince de Permie il n'y a nul grain, mais en recompenſe ils ont grand nombre de cerfs, & d'autres animaux.

Au pays de Petzore on void de grandes montagnes, & des rochers merueilleuſement eſleuez, auſquels les anciens ont donné le nom de Riphees, ou d'Hyperborees, où l'on void touſiours force neige. Ils ſont de telle hauteur, qu'il y en a qui ont mis dix-ſept iours à y monter, & n'ont peu paruenir iuſques au ſommet. Il n'y a aucun bled en ce pays-là, mais on y void force beſtes ſauuages.

MOEVRS ANCIENNES DES HABITANS.

CEvx qui ſe tenoient iadis dans la ville de Moſque, auoient vne couſtume que la ſucceſſion des grands Ducs a du tout abolie. Il y auoit vne pierre carree au milieu du marché, & ſi quelqu'vn pouuoit monter deſſus ſans eſtre abbatu, il obtenoit la principauté de la ville. Les habitans combattoient auec grande ardeur l'vn contre l'autre pour monter ſur ceſte pierre, & pour empeſcher d'y monter ceux qui s'eſſayoient de le faire. Pluſieurs ont rapporté que les femmes des Moſcouites pleuroient autrefois, & ſe plaignoient à bon eſcient de leurs maris, s'ils ne les battoient ſouuent, croyans qu'ils manquoient d'amour en leur endroit, pource qu'elles ne leur voyoient produire nuls effects de ialouſie: tellement que ceux là meſme qui eſtoient plus paſſionnez de leurs femmes, eſtoient contraints de les battre vne ou deux fois la ſepmaine, pour les rendre contentes, & leur donner quelque aſſeurance de l'affection qu'ils leur portoient, & par ce moyen toutes noiſes eſtoient aſſoupies. xxi.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XXII. LEs Moſcouites ſont pour la plus grande partie robuſtes, & viſtes. Ils ſont de moyenne taille, mais quarrez d'eſpaules, & renforcez : ils portent volontiers la barbe longue, & des ſayes fort longs, & ſans plis, qui leur battent iuſques aux talons, auec les manches fort eſtroictes, à la façon des Hongrois, & leurs habits ſont volontiers ou blancs, ou de couleur d'azur : ils portent des bottines qui ſont pour la plus part rouges, & qui ne vont pas iuſques aux genoux : mais la ſemelle eſt vn peu releuee ſur le bout, & garnie de petits cloux de fer. Ils ont cela de bon maintenant, que chacun porte des habits ſelon ſa condition, & ſuiuant les ordonnances du grand Duc, qui a limité à chacun ce dequoy il peut aller veſtu. Ils ont pour leurs armes la trouſſe pleine de fléches, l'arc, la hache, l'eſpieux, de longs couſteaux, & des gands de pluſieurs doubles garnis de plomb, dont l'on vſoit autresfois en Grece. Les gens de pied meſme porte des lances. Ils ſont armez de longues cuiraſſes, & portent auſſi des ſalades, & morions. Ils vſent de cheuaux hongres, & chaſtrez, qui ſont petits, & harnachez fort legerement. Ils cheuauchent à la Genette, & tirent leurs coups de traict meſme en fuyant, auec vne merueilleuſe addreſſe. Si toſt qu'ils commencent de fuyr, ils n'ont plus aucun eſpoir qu'en leur fuite, & lors que leurs ennemis les ont attains, ils ne ſe deffendent nullement, & eſtans pris, on ne les void iamais demander la vie, ou quelque bon traictement, ny vſer d'aucune ſorte de priere. Dauantage ils viuent aſſez miſerablement, n'ayans pour breuuage que de l'eau, de la biere, ou du medon, & ne leur eſtant permis de boire de quelque liqueur qui enyure, excepté 2. ou 3. fois de l'annee. Ils ſont outre cela accablez d'vne rude & inſupportable tyrannie, veu que les nobles & les plus grands ſont aſſeruis au grand Duc qui en diſpoſe comme de cerfs, & le peuple eſt tyranniſé par les grands & les nobles. Ils ont ie ne ſçay quelle naturelle inclination qui les pouſſe à ſe dire des outrages, & s'entrepoüiller les vns les autres ſans s'eſpargner en aucune ſorte, & pareillement de s'accuſer ſoit auec raiſon, ſoit à tort, & ſans cauſe. Ils ont meſme ceſte ruſe, ou meſchanceté de tranſporter aux maiſons d'autruy à la deſrobee, & en cachette, ce qui leur appartient, afin qu'en faiſant la recherche, on condamne ceux aux logis deſquels les choſes perduës ſe retrouuent. Ils ſont tellement barbares & perfides, qu'on ne trouue parmy eux aucune franchiſe, ou ſyncerité ; leur naturel eſt ſi mauuais, qu'on ne void iamais qu'il s'entreportent vne amitié bien ferme, & bien aſſeuree, & meſme on ne void point qu'ils gardét la foy à ceux à qui ils la promettent, ou qu'ils ayent quelque eſgard au parentage, & à l'alliance. Ils ſont auſſi ruſez & trompeurs tout ce qui ſe peut, & meſme en toutes leurs pactes ils ont quelque arriere boutique, & quelque double entente, auec laquelle ils tâchent de s'abuſer les vns les autres, & de trouuer moyen de rompre leurs contracts, ou de les intrepreter à leur fantaſie : & c'eſt choſe tellement commune parmy eux, & ſi bien publiee & recogneüe, qu'eux-meſmes ſe ſentans attaints de ce vice, feignent de n'eſtre pas Moſcouite lors qu'ils ont affaire auec quelques eſtrangers, & qu'ils veulent pactiſer & trafiquer auec eux. La Iuſtice par maniere de dire, s'y vend à l'encant au premier offrant, & dernier encheriſſeur ; & ceſte meſchanceté ſe practique preſque publiquement, & les pauures n'ont aucunement accez pres du Prince, mais ſeulement pres de ſes

Conſeillers, meſme auec vne extreme difficulté; & qui eſt encore plus eſtrange, les pauures, & les hommes incogneuz ne peuuent que malaiſement aborder les Gentils-hommes communs, & qui ne ſont des plus releuez dans vne Prouince: & les Gentils-hommes paroiſſent fort peu ſouuent, afin d'acquerir plus d'authorité, & d'eſtre plus reſpectez, en ſe laiſſans voir rarement au peuple.

Les femmes y portent ordinairement quantité de perles, & de pierres precieuſes, & ne manquent ſur tout d'en prendre à leurs oreilles. Celle qui eſt mariee pour la ſeconde fois, ſera reputee pour aſſez chaſte: mais celle qui viendra iuſques aux troiſieſmes nopces, eſt tenuë pour impudique: ils ont meſme opinion des hommes. Le peuple y eſt pour la plus grande partie extremement addonné à la paillardiſe, & à l'yurongnerie: ils ſont fort ſoigneux des malades: ils labourent auec cheuaux: au lieu qu'autrefois ils n'auoient aucune ſorte de monnoye marquee, ils en vſent maintenant: le langage qu'ils ont eſt Sclauon; mais tellement meſlé d'autres langues, & ſi corrompu, que les Sclauons & les Moſcouites ne ſe peuuent entendre les vns les autres.

Le grand Duc ne permet à ſes ſubiects de ſortir de ſes Eſtats, & c'eſt ce qui fait que les Moſcouites ne cognoiſſans autre monde que leur pays, & ne croyans qu'il y aye aucun autre Prince qui ſoit ſi puiſſant que le leur, ils ſont extremement fiers, & pleins d'vn orgueil inſupportable: ils n'ont parmy eux ny Medecins, ny Apoticaires.

Mais pour dire quelque choſe en particulier de certaines Prouinces de Moſcouie, ceux du pays de Rhezan ſont eſtimez courageux, & nez à la guerre, & ceux de Seuer combattent auſſi auec vn grand courage, à cauſe des continuelles guerres qu'ils ont auec les Tartares. Ceux de la grande Nouograde eſtoient autrefois courtois, & gracieux au poſſible: mais ils ſont maintenant fort corrompus, & ont perdu leur bon naturel par la frequentation qu'ils ont eüe auec les Moſcouites. Ceux de Volſque ont vn langage particulier, qui n'eſt guere different de celuy des Pruſſiens. Les habitans du pays de Permie n'vſent nullement de pain, mais viuent de chair de cerfs, & d'autres animaux. Ils ont vn langage particulier, & des charactores pareillement, qui different de ceux de Ruſſie. Ils vſent de chiens, & de cerfs grands & forts, au lieu de cheuaux pour charier, & porter quelque choſe. Ceux de Iugre, ou Iugarie parlent Hongrois; & ceux qui demeurent en la Prouince de Petzore, ſont hommes du tout ſimples, qui ont vn langage particulier, & ne mangent iamais de pain. Les Czeremiſſois ſe tiennent dans de grandes foreſts, & n'y ont aucunes maiſons baſties. Ils vſent d'vn langage different des autres, ſont grands coureurs, & archers fort aſſeurez. Ils portent continuellement leurs arcs en main, & l'ayment en telle ſorte, qu'ils ne donnent iamais à manger à leurs enfans qui ſont vn peu grands, iuſques à ce qu'ils ayent frappé vn blanc qu'ils leur propoſent. Ils viuent pour la plus part de miel, & de chair de beſtes ſauuages, mãgent rarement du pain, & ſont habillez de peau. Les Morduois ſont ſemblables en toute choſe aux Czeremiſſois, excepté qu'ils ſe tiennent preſque tous dans des maiſons, & ont vn langage particulier. XXIII.

RICHESSE.

xxiv. LEs Moſcouites ont grande quantité de peaux d'eſlans, de cerfs, d'ours, de loups, & de martes, qu'ils vendent cherement aux marchands d'Europe, de meſme que du lin, & du chanure, qu'on eſtime bon au poſſible. Ils vendent auſſi aux eſtrangers vne grande quantité de miel, & de cire. Ils ont vn port appellé de ſainct Nicolas, qui eſt d'aſſez grand trafic. Les Anglois y viennent trafiquer, & il y a quelques annees que ceux de Londres y firent vne groſſe compagnie pour taſcher d'y faire quelque grand profit : mais apres qu'ils y eurent fait vn, ou 2. voyages, le grand Duc rompit le traicté qu'il auoit fait auec eux, & ne voulut tenir ce qu'il leur auoit promis, leur fit ie ne ſçay quel tort ; tellement qu'ils abandonnerent l'entrepriſe d'y entretenir le commerce. Mais pour tout ce que deſſus, il ne faut pas eſtimer que ce pays ſoit beaucoup marchand, tant pource que les habitans ne ſont gueres induſtrieux, & que le pays où les arts, les meſtiers, & les ouurages ne floriſſent, ne ſçauroit eſtre gueres marchand, ny recherché des eſtrangers, qu'auſſi pource qu'il n'eſt nullement permis aux Moſcouites de ſortir des Eſtats de leur Prince: à raiſon dequoy ils ne ſçauent que c'eſt des choſes maritimes. Ils changent ſeulement ce que le pays produict, à ſçauoir de la poix, du miel, de la cire, & des peaux ; à des draps, & choſes ſemblables, que les Armeniens conduiſent à Aſtracan ſur la mer Caſpie, de Bachu, & les Anglois à ſainct Nicolas ſur le golphe de Granuic.

xxv. Quant aux richeſſes du Roy, l'on peut aſſez iuger combien elles doiuent eſtre grandes, puis qu'eſtant Seigneur, & Maiſtre abſolu de toutes choſes, il ſe ſert du trauail de ſes ſubjects, & de telle partie de leurs biens que bon luy ſemble: il prend pour luy les plus cheres, & plus precieuſes peaux qui ſe trouuent en ſes pays, & en fait ſa portion à ſa volonté : il en vſe de meſme des poiſſons de toute ſorte. Il vend les peaux, ou les donne ; & quant aux poiſſons, on les met ſeicher au vent, & on les garde pour la prouiſion des forteresſes. Il n'y a perſonne qui puiſſe rien vendre aux places auant que l'on ayt acheté ce que le Prince y enuoye. Les lieux plus marchands d'où il tire la plus grande partie de ſes reuenus, ſont Aſtracan, qui eſt ſur la mer Caſpie, ou l'on void arriuer les marchandiſes de Perſe, & d'Armenie: ſainct Nicolas ſur le golphe de Gramic, ou l'on void les nauires d'Angleterre, & de Hollande chargez de cuiure, & d'autres marchandiſes, que l'on meine de là à Vologde.

Lors que les Ambaſſadeurs du grand Knez retournent en Moſcouie, il leur oſte les preſents qu'ils ont receuz des Princes, leur donnant quelques choſes de peu de valeur en contr'eſchange, & quelquesfois rien du tout. Pour concluſion il tire à luy tout ce qu'il trouue de bon, & de beau de ſes Eſtats. A raiſon dequoy l'on tient qu'il a quelque threſor aux forteresſes de Moſque, de Iaroſlaue, & du lac blanc ; & c'eſt choſe qui a quelque apparence de verité : car le grand Duc Iean emporta preſque tous les calices, & les reliquiaires, toutes les croix, & tout l'argent de la Liuonie ; & il n'eſt permis de ſortir aucun argent de ſes Eſtats, ſi ce n'eſt pour rachepter les eſclaues, & auſſi pour payer la rançon de ceux qui ſont pris des ennemis en quelque guerre. Il eſt vray que par la perte de la Liuonie cedee par le grand Duc à Eſtienne Roy de Pologne l'an 1582. il a eſté priué de la plus riche partie du trafic de la mer

Baltique, & du meilleur pays qu'il eust. Les grands Ducs ne laiſſent toutesfois d'eſtre fort riches, tant pource que i'ay dit cy deſſus, qu'à raiſon de quelques autres profits qui leur arriuẽt. Car ils ont quelques magazins à ſel en tirant vers la Liuonie, qui leur portent vn million d'or toutes les annees, & vn grand preiudice à la France, qui a debité longuement ſes ſels en ce pays-là. Ils enuoyent auſſi grande quantité de bleds en Suede, Dannemarc, & pays circonuoiſins, & pareillement vers la mer Caſpie & la mer Majour. Il enuoye encor auſdits pays du fer, du ſuif, du bois, des cendres, des chanures, & toute ſorte de peaux, & tire de tout ce que deſſus de grandes ſommes d'argent.

Mais afin de vous repreſenter en quelque ſorte la grandeur & richeſſe de ce Prince, ie croy qu'il ſera fort à propos de mettre icy en peu de mots ce que Philippe Perniſten Ambaſſadeur de l'Empereur pres du grand Duc de Moſcouie, rapporte du traittement qu'il receut de luy, & de ſa magnificence. Il dit que le grand Duc portoit vne couronne qui ſurpaſſoit en valeur celle du Pape, ny du Roy de France, ny du Roy d'Eſpagne, ny celle de l'Empereur, & qu'elle eſtoit d'vne valeur ineſtimable. Sa robbe eſtoit toute ſemee de diamans, rubis, eſmeraudes, & autres pierres grandes comme des noiſettes: de ſorte que Perniſten s'eſtonnoit cõme il pouuoit porter vn ſi grand fardeau. Son fils aiſné eſtoit veſtu de meſme que luy. Ils furent ſeruis à leur repas par cent Gentils-hommes ou enuiron qui portoient touſiours autant de plats d'or ſur la table, mettant ceux qu'ils leuoient ſur vn certain buffet fort grand l'vn ſur l'autre, ſans ſe ſoucier des viandes qui eſtoient dedans. Il enuoya à Perniſten lors qu'il partit de ſa Cour huict quarantaines de Zoboles, & de martes Zibelines, dont la chacune fut eſtimee à Vienne en Auſtriche deux cens liures, & l'entretint durant tout le temps qu'il demeura dans ſes Eſtats, ſans qu'il desbourſaſt vn denier. Il dit auſſi que lors que le grand Knez le traitta il y auoit en l'antipoile vne grande quantité de plats ronds, taſſes, & ſemblables vaiſſeaux d'or, & d'argent, ſi grãds que trente chariots n'euſſent peu porter toute ceſte vaiſſelle, & toutesfois ce n'eſtoit pas la ſienne principale, ains ſeulement celle du chaſteau où il diſna. Il doit auoir vne grande quantité d'argent, veu qu'vn de ces Ducs apres la priſe & le ſac de Horcograde emmena trois cens chariots chargez d'argent monnoyé, auec vne quantité infinie d'autre or & argent. Il a infinis moyens de tirer de l'argent, veu qu'il manie ſeul toute ſorte de marchandiſes de tout le Royaume, comme nous auons jà dit, ſans deſpencer vn ſeul denier en aucune occaſion, & tous ceux qu'il mande aux enuirons de ſes Eſtats ſe defrayent eux meſmes. Il ne donne ſemblablement aucune choſe aux ſoldats, ains en allant à la guerre, & en retournant ils luy payent chaque fois enuiron ſix blancs pour homme. Voilà ce qu'on peut dire briefuement des richeſſes de ce grand Prince, venons maintenant à ſes forces. XXVI.

FORCES.

C'Eſt choſe aſſeuree que les courſes des Tartares Precopites, & des Nogaies qui ne demeurent iamais en repos, & n'y peuuent laiſſer leurs voiſins, ains emmenent les peuples entiers, qu'ils vendent apres aux Turcs, & à quelques autres, ſont cauſe que la Moſcouie eſt fort dépeuplee. D'ailleurs les XXVII.

entrepriſes faites par les grands Ducs aux pays loingtains ont grandement diminué le nombre du peuple en Moſcouie. Il n'y a rien qui face mieux remarquer la prudence d'vn Prince, que la diſcretion qu'il a de cognoiſtre quelle entrepriſe eſt vtile à ſes Eſtats, & quel deſſein leur eſt dommageable, & ſon iugement à ne ſe laiſſer pas esbranſler à ie ne ſçay quelles apparences de grandeur, qui le mettent hors des bornes de ſa ſeureté, & le reduiſent à des extremitez dangereuſes. Car celuy qui affoiblit ſes Eſtats de gens, ou de moyens, ſous eſpoir de s'aggrandir, eſt ſemblable à celuy qui ruineroit le fondement de ſa maiſon pour leuer les murailles, ou pour faire le couuert; & l'on ſçait aſſez que le premier chef de l'Eſtat eſt de ſe conſeruer, & les conqueſtes qu'on faict auec diminution de ſes forces ſont contraires à ceſte maxime, qui doit eſtre ſoigneuſement obſeruee.

Les conqueſtes ſont comme des entes qui doiuent meilleurer la condition de quelque Seigneurie, & non l'empirer. Car de meſme qu'on faict les entes, ou pour rendre plus beau quelque arbre ſauuage, ou pour faire porter du fruict à quelque plante qui n'en produit aucun: auſſi les entrepriſes doiuent eſtre de telle ſorte, qu'elles portent de la commodité, ou de la richeſſe: autrement elles ne ſeruent que de charge & d'ennuy, & ſont plus propres pour conſumer & perdre, que pour aggrandir & pour aſſeurer vn Eſtat.

Telles ſont ordinairement les guerres qui ſe font pour conqueſter des pays, qui n'ont nulle ſorte de communication auec les noſtres, qui ſont eſloignez, ou qui ont beſoin de plus grandes forces que les noſtres pour eſtre conſeruez. Car c'eſt choſe trop certaine que toutes les entrepriſes doiuent eſtre fondees ſur trois chefs, dont l'vn eſt le droict qu'on a ſur ce qu'on pretend de conquerir; l'autre la facilité de vaincre, & le tiers le fruict de la victoire: tellement que les guerres qu'on entreprend ſans eſperance de fruict ne ſont que pures folies.

Les grands Ducs de Moſcouie ont veritablement eſtendu les bornes de leur domination bien auant, mais pour tout cela ils n'ont nullement augmenté leurs forces. Et l'on peut dire qu'aucun d'eux n'a entrepris plus loing, ny fait plus de deſpence que le grand Duc Iean, qui prit les Royaumes de Caſan ſur la Volgue, & d'Aſtracan ſur la mer Caſpie, & ſubiuga vne bonne partie de la Liuonie, mais il fit perir beaucoup de ſes gens aux voyages, aux batailles, & aux aſſauts, ou par les mains des ennemis, ou de maladie, ou de faim, ou de trauail, & depuis la conqueſte il y falut entretenir de groſſes garniſons dans des forteresſes, ou y mener des colonies. A raiſon dequoy les hommes eſtans employez loing de leurs maiſons, ou pour acquerir, ou pour conſeruer ce qui eſtoit acquis, les femmes demeuroient au logis comme vefues ſans eſperance de lignee. Ainſi le cœur demeuroit depourueu de ſang, qui s'eſpandoit aux extremitez: De ſorte qu'eſtant par apres aſſailly par Eſtienne Roy de Pologne, il n'eut pas aſſez de forces pour deffendre l'Eſtat de Liuonie, & tant d'autres places importantes qui luy furent oſtees: ſi bien qu'il fut contraint de quitter toute la Liuonie aux Polonois.

La plus grande partie des baſtiments des Moſcouites eſtant de ſoliues ioin-tes enſemble auec de la terre au milieu, ils font auſsi pour la pluſpart des tours de ſoliues qui ſont ſi fortes qu'elles ſouſtiennent & portent toutes pieces d'artillerie pour groſſes & peſantes qu'elles ſoient. Quelques-vns diſputent quelles forteresſes ſont meilleures, ou celles qui ſont baſties de pierre & de

chaux, ou celles qui ſont ſeulement de bois & de terre, & les vns alleguent de faueur des derniers, qu'elles ſe font plus promptement, & auec moins de deſpence, & ſeruent mieux contre les bateries, & que ſi elles ſont aiſément deffaictes, on les refaict auſſi en fort peu de temps, & qu'on les peut accommoder auec plus de facilité à diuerſes manieres de deffence. Toutesfois c'eſt choſe aſſeuree que les fortifications faictes de pierre doiuent eſtre preferees, pource qu'y ayant pluſieurs moyens d'offencer vne forteresſe, c'eſt à ſçauoir auec le canon, la mine, la ſappe, & le feu, poſſible que la muraille dure moins en cedant au canon, que la terre en luy reſiſtant, mais elle eſt beaucoup meilleure que la terre contre le reſte.

La forteresſe du pays conſiſte partie en la multitude des mareſcages, & des riuieres, partie en l'eſpaiſſeur des bois qu'on y trouue. Et les Moſcouites ont accouſtumé de laiſſer entierement deſerts les pays voiſins des ennemis, afin qu'ils y croiſſe de grands bois (ce qui arriue infailliblement à cauſe de l'humidité de la terre) & que cela ſerue comme d'vn rempart aux villes. Auſſi c'eſt choſe qui a donné beaucoup de peine aux Polonois, d'autant que pour ſe faire voye iuſqu'aux terres de leurs ennemis, ils furent contraints de coupper force bois, & d'y perdre beaucoup de temps.

Il y a auſſi quelques forteresſes baſties en partie de pierre, en partie de gazons de terre, mais ſans aucuns flancs, & ſans aucun art de fortification, comme ſont celles de Moſque, de Nouogrod, de Pleſcouie, de Porcouie, de Staricie, & de Slobode d'Alexandre, & de Smolenque. Mais les murs des places fortes ſont ordinairement faicts de groſſes poutres, leſquelles on range en telle ſorte qu'on y laiſſe au milieu vn eſpace pour y mettre de la terre qu'on y aſſeure & affermit le mieux qu'il eſt poſſible, y laiſſant quelques trous ou canonnieres pour les arquebuziers, & ceſte ſorte de deffence eſt aſſez bonne pour l'artillerie, mais ne reſiſte pas au feu, comme nous auons jà dit.

Les ſubiects du grand Knez ſeruent leur Prince en la guerre en telle ſorte qu'ils monſtrent pluſtoſt d'auoir peur d'eſtre punis s'ils ne font bien, que d'auoir quelque valeur & courage. Ils obeyſſent promptement à leurs Capitaines, voire au moindre clin d'œil, ſupportent patiemment toute ſorte d'incommoditez, ne ſe ſoucient ny de froid, ny de pluye, endurent la faim plus que gens du monde, & ſe contentent de peu. C'eſt pourquoy l'on tient qu'ils ſont plus propres pour deffendre les forteresſes, que pour combatre en campagne, d'autant que la patience eſt requiſe au premier : mais il faut du courage, & de la hardieſſe pour l'autre. Au contraire les Polonois ſont beaucoup plus propres pour combatre l'ennemy en raze campagne que pour deffendre quelque place.

Le grand Duc Iean cognoiſſant par experience la grande laſcheté des ſiens aux eſcarmouches & batailles, & au contraire la hardieſſe des Polonois, diſoit que les ſiens auoient beſoin d'eſperon pour aller contre les ennemis, & les Polonois de bride.

Les principales forces de ce Prince conſiſtent en la caualerie, mais il eſt mal-aiſé de ſçauoir au vray, combien il peut faire d'hommes de cheual. Toutesfois ie ne croy pas qu'il en puiſſent mettre en campagne trois cens mille comme quelques vns ont dit, pource que ſon pays eſt deſert, & non cultiué en beaucoup d'endroits. Car on ne trouue preſque vn ſeul village de Caſan à Aſtracan, combien qu'il y ait deux iournees de l'vn à l'autre, & en la XXVIII

guerre que le Roy Éstienne de Polongne fit aux Moscouites, encore qu'il n'eust pas dauantage que le nombre de soixante mille hommes de pied, ou de cheual, le grand Duc ne peut iamais mettre tant de gens ensemble, qu'il eust le pouuoir de s'oppoſer à luy en campagne, ny d'empeſcher la priſe de Poloſque, de Vilchiluque, & de quelques autres places, ou de le diuertir du ſiege de Pleſcouie. Et l'an 1560. le Prince des Tartares paſſa auec quatre vingts mille cheuaux iuſques au cœur de l'Empire du Moſcouite, & bruſla la ville de Moſque, demeure ordinaire des Grands Ducs. Mais ceux qui diſent que le grand Duc de Moſcouie peut faire trois cents mille cheuaux, & le Roy de Pologne deux cens mille, ſont pluſtoſt compte des cheuaux que des hommes. Que s'il y a grand nombre de cheuaux en Moſcouie, on ſçait aſſez que tous ne ſont bõs, ny propre pour la guerre, que chacun n'a pas moyen de ſe monter, & de s'armer, & que les vns manquent d'argent, les autres de force, & les autres de courage: & combien qu'il y euſt en Moſcouie tãt de milliers de cheuaux & d'hommes, il n'eſt pas poſſible de les mettre tous enſemble en vn lieu, ou pource que le Prince n'a pas aſſez d'argẽt pour ce faire, ou pource qu'il ne peut faire ſi grande prouiſion de viures neceſſaires, d'autant qu'il faut trois cents mille cheuaux de charge, & de bagage à deux cents cheuaux de guerre en Moſcouie, & apres ceux cy tant de viuandiers, de marchands d'artiſans, & des goujats ou garçons de bagage, que pour les entretenir il faudroit reduire toute la Moſcouie en vn lieu, & ſi tout cela faiſoit vn voyage, on verroit manquer depuis vn bout iuſques à l'autre la plus grande partie des beſtes, & des hommes. Mais encor qu'il fuſt poſſible d'vnir & de ioindre tout cela, ce n'eſt pas choſe qui ſe doiue faire, ſi l'on a eſgard au bien de cet Eſtat, pource qu'il faudroit par ce moyen deſgarnir les frontieres de leurs garniſons, & les prouinces de leur nerf, & de leur ſouſtien, de meſme que les villes de Magiſtrats, & les champs de laboureurs. Tellement qu'on void aſſez qu'vn Prince qui peut faire en ſes Eſtats cent cinquante mille cheuaux, faict aſſez d'en mettre ſur pied vn tiers lors qu'il luy arriue quelque grande guerre. Quelques vns plus retenus eſcriuent, que le Moſcouite peut mettre enſemble cent cinquante mille cheuaux lors qu'il a beſoin de ſe deffendre contre quelqu'vn qui l'attaque, & que Iean troiſieſme grand Duc de Moſcouie mena à l'entrepriſe d'Aſtracan ſix vingts mille cheuaux, & vingt mille hommes de pied. Le meſme aſſaillit la Liuonie au temps d'Alexandre Roy de Pologne auec trois groſſes armees, & en retint vne autre ſur la frontiere.

Le grand Duc Iean adiouſta à la cauallerie quelque milliers d'harquebuſiers, entre leſquels il y auoit beaucoup de ſoldats eſtrangers, qui luy firent de ſignalez ſeruices en la deffence de ſes terres. Ce Prince faict faire de deux en deux ans par toutes ſes prouinces le denombrement de ceux qui ſont propres pour la guerre, & l'on y met les fils des Gentilshommes auec le nombre des ſeruiteurs, & des cheuaux qu'ils peuuent mener. Les gens de cheual, principalement les riches vſent de cuiraſſes, & de ſalades faictes de lames fines & déliees, qui viennent de Perſe, & ſe ſeruent auſſi de la lance. Les autres portent des çaſaques de cotton, qui ſont tellement couſuës & doublees qu'elles reſiſtent aux coups de traict: & quelques vns de ceux-cy portent l'arc, & les autres l'arquebuze, & tous l'eſpee & le poignar. Ce Prince ſe ſert auſſi des Alemans pour la guerre, & des Italiens pour les fortifications.

XXIX. Il confine auec le Precop Prince des Tartares de la Cherſoneſe Taurique:

auec les Circaſſiens des cinq montagnes (ceux-cy habitent vn pays qui a huict iournees d'eſtenduë, & ſont gouuernez par ſept chefs à la maniere des Suiſſes) auec les Tartares Nogayes, auec le Roy de Suede, & les Polonois. Il reçoit beaucoup de dommages du Precop, ſans aucun eſpoir d'en pouuoir tirer quelque reuanche: pour ce que le Precop s'eſt allié du Turc, qui le pourroit d'arquebuzes, & d'artillerie, & d'ailleurs il a en ſon Eſtat aſſez bon nombre de places fortes auec bonnes garniſons de Turcs. De ſorte que c'eſt vne forte entrepriſe que de ſe reſoudre à l'attaquer: & d'ailleurs c'eſt vne choſe ayſee au Precop de faire des courſes dans les terres du grand Duc, comme il a fait bien ſouuent, & de meſme qu'il fait en celles du Roy de Pologne, & de rauager tout ce qui ſe rencontre deuant luy.

Que ſi le grand Duc a ſubiugué les Tartares de Caſan, & d'Aſtracan, ça eſté par le moyen de l'artillerie qui manquoit à tous ces peuples. Il mena entre autres choſes, contre ceux de Caſan quelques machines faites comme s'enſuit. Il attachoit aux timons de quelques chars, vne groſſe & large table auec pluſieurs trous, par leſquels ſes ſoldats tiroient leurs arquebuzes & mouſquets, & de cette ſorte bleſſant les ennemis, qui n'voient que de fléches, ſans en receuoir aucun dommage, ce fut choſe aſſez ayſee au grand Duc de vaincre ces Tartares, & les aſſeruir. Mais le Precop à l'vſage des arquebuzes, & de plus l'amitié, & la protection du Turc, qui pour s'ouurir le chemin en Moſcouie, ou en la mer Caſpie, c'eſt eſſayé depuis quelques annees de tirer vn Canal depuis la riuiere de Don iuſques à la Volgue, choſe qui monſtroit plus de iugement, & de courage, que on n'en recognoit ordinairement aux Turcs: mais ſes gens furent deffaits par les Moſcouites, aſſiſtez en cela des Tartares, qui craignoient par ce moyen de tumber entierement ſous la domination du Turc, ſi ceſte entrepriſe reüſſiſſoit; & non ſeulement ils défirent l'armee qui eſtoit ſur le Don, & prirent vne bonne partie de ceux qui s'y trouuerent: mais encores mirent en route celle de la terre, en laquelle on comptoit quatre vingts mille Tartares, vingt mille Turcs, & entre eux trois mille Ianiſſaires. Les Circaſſiens viuent, comme nous auons ja dit, à la façon des Suiſſes: ne ſe ſoucient de faire des conqueſtes: mais ſeruent moyennant la ſolde, tantoſt le Turc, tantoſt le Sophy, & tantoſt le Moſcouite, & ſont tellement eſloignez qu'ils n'ont pas ſuject de craindre ſes forces.

Les Tartares Nogayers ſont plus redoutables à cauſe de la promptitude de leurs courſes furieuſes, que pour aucun moyen qu'ils ayent d'aſſembler des forces pour faire de grandes entrepriſes, & il y a quelques annees que s'eſtant aduancez ſur le pays des Moſcouites, ils furent appaiſez, & s'en retournerent par le moyen des preſens qui leur furent faicts. Et de faict ces Tartares eſtans, de meſme que les Arabes adonnez à voler, & aſſaſſiner, il eſt plus aiſé de les arreſter en leur donnant quelque choſe qu'en les combattant.

Dauantage on entreroit en deſpence ſans eſpoir d'aucun gain ſi l'on entreprenoit de leur faire la guerre, pour ce qu'ils n'ont ny ville, ny place forte, par la priſe, & poſſeſsion de laquelle on les puiſſe tenir en bride. Le grand Duc entretient pour les arreſter vn bon nombre de caualerie à Citracan, à Caſſan, & à Viatique, de meſme qu'il fait auſsi à Gulugan pres du Don pour faire teſte aux Precopites.

xxx. Le Moſcouite confine auec le Roy de Suede du coſté de la Finlande, le Suedois contre lequel les Moſcouites ont longuement fait la guerre, a perdu les forteresſes de Sereneſque, & de la grãde, & perite Parnauie en Liuonie, & quelques autres places, tandis qu'Eſtienne Roy de Pologne le trauailloit. Le Roy de Suede tient au bout du Golfe de Finlãde la forteresſe de Vibourg, auec groſſe garniſon pour faire teſte aux Moſcouites. Il tient encor en cette mer & aux ports voiſins vne partie de ſes Nauires de guerre, tant pour trauerſer tous les deſſeins du grand Duc, que pour empeſcher qu'on ne luy puiſſe mener ny armes, ny munitions d'Alemagne. L'aduantage de cette armee de mer a rendu le Roy de Suede plus fort que le Moſcouite aux lieux deſquels ces forces maritimes peuuent s'approcher. Et par ce moyen il a oſté beaucoup de places à ſon ennemy ſur la coſte de Liuonie, & aux lieux voiſins, mais il ſemble que le grand Duc a touſiours eu de l'aduantage aux endroicts où la Caualerie ſe peut manier à l'aiſe, & où l'on peut faire combattre vn bon nombre d'hommes, c'eſt à ſçauoir aux grandes campagnes. Toutesfois ils ſe peuuent faire fort peu de dommage l'vn à l'autre, à cauſe de l'aſpreté des montagnes, du froid, de la glace, & de la neige.

NB

Il reſte maintenant de parler du Roy de Pologne qui a vn pays mieux habité, & plus ciuiliſé que le grand Duc: mais non de ſi grande eſtẽduë. Il y a auſſi cette difference entre ces deux Princes, que les Moſcouites ſont plus obeïſſans à leur Duc, & les Polonois plus hardys, & plus courageux. Les premiers ſont plus propres à reſiſter, les ſeconds à aſſaillir; ceux-là ſemblent nez à deffendre les forteresſes, & ceux-cy à combattre en pleine campagne: ceux-là ſont plus vnis & ceux-cy plus reſolus aux factions, & aux entrepriſes: ceux-là craignẽt moins la faim, & l'incommodité, ceux-cy redoutent moins le fer, & la mort: mais les vns, & les autres valent autant que le courage, & la conduite de leur Prince les fait valoir. Car nous ſçauons aſſez que le grand Duc Baſile prit la Duché de Smolenque, & de Poloſque, & conquit vn fort grand pays en Liuonie. Et au contraire Eſtienne Roy de Pologne prit ſur le grand Duc Iean, fils de Baſile, Poloſque auec pluſieurs autres places d'importance.

GOVVERNEMENT.

xxxi. IL eſt tres-certain que le grand Duc de Moſcouie diſpoſe auſſi abſolument de ſes ſujets que ce Prince du monde, comme on a deſia peu voir en quelques endroits de ce diſcours, veu qu'il a puiſſance ſur leur vie, & ſur leurs biens, & eſt tellement redouté que lors qu'il a commandé quelque choſe, on ne peut aller au contraire, & n'y a perſonne qui en oſe former quelque plainte. C'eſt pourquoy Mehemet Viſir du grand Seigneur diſoit que le Moſcouite, & le Turc eſtoient ſeuls, entre tous les Princes, maiſtres abſolus de leurs biens, à raiſon dequoy il tenoit pour mal-aiſee l'entrepriſe du Roy Eſtienne de Pologne. Or le grand Duc vſe d'vn ſoing, & d'vn art incroyable pour ſe maintenir en cette authorité. Car en premier lieu il n'eſt permis à aucun de ſes ſuiets de ſortir de ſes Eſtats ſans permiſſiõ ſur peine de la vie. Et pour cette cauſe il n'y a perſonne des ſiens qui voyage ſur mer; & meſme ils n'oſent, & ne peuuent parler à vn Ambaſſadeur, ny ſe ſeruir d'vn Medecin eſtranger en leurs maladies, ſans auoir eu premierement congé de ce faire. Il tâche auſſi de ſe rendre plein de Majeſté par la pompe, & magnificence de ſes habits; veu que ioignant preſque la gra-

uité de Pontife auec la Royale il porte en teſte vne mitre garnie de fort belles & fines perles, & de riches pierreries, & s'il ne la porte, il la tient deuant ſoy en ſon thrône, & en change bien ſouuent pour monſtrer ſa grandeur, & ſa richeſſe. Il tient en la main gauche vne eſpeſſe de croſſe fort riche: il porte vne robe longue ſemblable à celle du Pape, lors qu'il va à la chapelle pontificalle, auec les mains pleines de bagues de grands prix. Il tient à ſa main droicte l'image de Ieſus-Chriſt, & au haut de ſa chaire celle de la vierge Marie. On voit en ſa chambre, & en ſon antichambre des hommes tous veſtus & couuerts d'or iuſques aux pieds. Afin qu'aucun ne puiſſe ſçauoir plus que luy, il ny a point d'eſcoles que pour apprendre à lire, & à eſcrire, & l'on n'y lit que les Euãgiles, & la vie de quelque ſainct, ou quelque Homelie de S. Iean Chryſoſtome, ou de quelque autre. Que ſi quelqu'vn faiſoit ſemblant de vouloir paſſer plus outre aux ſciences, on le ſoupçonneroit auſſi toſt de quelque mauuais deſſein, & ſon entrepriſe ne demeureroit ſans punition: ce que le grand Duc faict obſeruer afin qu'aucun des ſiens ne ſoit plus ſçauant, ou meſme ne ſçache pas tant que luy. De là vient que les Secretaires, & le grand Chancelier n'eſcriuent, & ne reſpondent ordinairement aux Ambaſſadeurs des Princes eſtrangers, que ce que le grand Duc leur dicte. On ne nomme iamais le grand Knez aux affaires qu'on traicte, que tous ne ſe leuent auec grand honneur, & reuerence. Le meſme ſe fait à table lors qu'il conuie quelqu'vn à boire ou luy fait part de ſon plat, & en pluſieurs autres ſemblables occaſions. On leur apprend auſſi dés leur enfance à parler, & faire eſtat de leur Prince comme d'vn Dieu. Dieu ſeul (diſent-ils) & le grand Seigneur ſçait cecy. Noſtre grand Seigneur ſçait tout: toute la ſanté, & toutes les commoditez que nous auons procedent du grand Seigneur. Ainſi les ſuiets inſtruits à cet honneur, & voyans tant de grandeur, & de Maieſté en leur Prince, & n'en cognoiſſans nul autre le reuerent, & luy obeyſſent non comme ſuiets, mais comme eſclaues, en faiſant eſtat, non comme de leur Prince, mais cõme d'vn Dieu. Il n'y a en Moſcouie nuls Seigneurs de titre, comme nous voyons parmy nous des Ducs, & des Barõs, & s'il octroye à quelqu'vn la poſſeſſion de quelque lieu, cela ne paſſe point à ſes ſucceſſeurs, s'il ne le confirme: & quoy qu'il ayt donné cette Seigneurie, les payſans, & villageois ne laiſſent de luy payer partie des fruicts, & de luy deuoir des coruees. En fin tout deſpend de la volonté du grand Duc, & tant plus vn homme eſt riche, tant plus il luy eſt obligé. Pour le regard des coniurations, à fin d'empeſcher qu'on n'en face aucune en ſes Eſtats, il tranſporte les familles entieres d'vn lieu en l'autre; & enuoye les vns, & les autres aux garniſons, loing de leurs maiſons & comme en exil.

RELIGION.

LEs Ruſsiens, & Moſcouites receurent la Religion Chreſtienne des Grecs l'an de ſalut 987. ou comme quelques-vns diſent l'an 942. Ils eſtoient auparauant adonnez à l'adoration des faux Dieux, leſquels ils laiſſerent lors auec tant de reſolution, qu'ils ont touſiours perſiſté depuis en la Religion qu'ils auoient receuë, combien toutesfois qu'ils y ayent adiouſté beaucoup de ſuperſtitions par ſucceſſion de temps. Ils diſent qu'eux, & les Grecs ſont ſeuls vrays Chreſtiens & que les Romains, & les autres Chreſtiens ſont des deſerteurs de la primitiue Egliſe, & ne ſe tiennent pas aux ſept ſacrez Synodes. Ils vſent de la langue Sclauonne, de meſme que les Polonois, & Lithuaniens, & celebrent XXXII.

leur Messe, & leurs ceremonies au mesme langage, en y meslant quelquesfois des chansons, & l'Euangile, & l'Epistre en Grec. Ils hayssent les Iuifs au possible, & ne leur permettent aucunement de demeurer parmy eux. Ils tiennent pour grand meffait de tuer vn veau, & de manger de sa chair. Perniſten rapporte que lors qu'il y fut Ambassadeur pour l'Empereur tous les Moscouites monstroient vn grand desir de voir Rome, & de visiter les lieux ou ils entendoient que tant de saincts auoient esté martirisez & ensevelis; & principalement ils tesmoignoiét d'auoir vn extréme desir de voir nostre Dame de Lorette. Ils portent grand honneur à S. Nicolas, duquel ils gardent le corps fort soigneusement, & auec vne extréme reuerence. Ils sont beaucoup plus ceremonieux que nous aux choses de la Religion; veu qu'ils ne passent iamais deuant vn Monastere, ou vne Eglise, ou deuant quelque Croix, dont toutes les ruës sont pleines, aussi bien que les carrefours, sans mettre pied à terre, s'ils se trouuent à cheual, puis s'agenoüiller, de mesme que les gens de pied, en faisant le signe de la Croix, & disant les paroles qui suiuent, *Miloy Hospodi, Miloy Hospodi, Miloy Hospodi*, c'est a dire *Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison*, Seigneur ayez pitié de nous. Le mesme Perniſten dict, que lors que ceux qu'on luy auoit baillez pour luy tenir compagnie approchoient de quelque Eglise, où l'on disoit la Messe, il n'y auoit moyen de les faire passer plus auant, sans l'auoir ouye, & en se iettant à deux genoux, & frappant plusieurs fois la terre, ou le lieu voisin auec le front, principalement lors qu'on leuoit, & portoit l'Euchariſtie. Ils n'osent entrer aux Eglises, ains demeurét dehors, lors qu'ils ont esté auec les femmes, iusques à ce qu'ils se soient baignez, & lauez. Quand ils celebrent ils sont vestus comme nos Prestres: Mais vne de leurs Messes dure autant que deux des nostres, & ils la disent en langue vulgaire. Il y a tousiours deux ou trois Diacres presens, qui chantent continuellement *Miloy Hospodi*, & *Alleluya*, & tous les assistans chantent auec eux, faisant bien souuent le signe de la Croix. Ils vsent des chandelles de cire, d'images, & autres choses de mesme que nous, & specialement de l'eau beniste, & du sel benit.

A la fin de la Messe le Prestre diuise certains petits pains benits, & les distribuë au peuple, & tous les ayant receus & portez auec grande reuerence chez eux, tâchent de donner au moins vne petite parcelle à chacun de leur maison.

Aux Monasteres on dit tousiours à l'aube du iour vne Messe, à laquelle assistent les hommes seuls, & plusieurs par grande ferueur de deuotion demeurent toute la nuict dans l'Eglise, auec les Religieux, qui successiuement, sans iamais finir, psalmodient, & loüent Dieu.

Ils sont semblablement fort deuots en leurs affaires; veu qu'ils ne sortent iamais du logis, & n'y entrent iamais aussi sans s'encliner par trois fois deuant vne image du Crucifix, ou de la vierge Marie, qu'ils tiennent auec quelque lumiere en tous leurs poiles, ou en leurs chambres, & font le signe de la Croix, en disant trois fois ces paroles *Miloy Hospodi*.

Cette ceremonie estant faicte ils commencent de parler à ceux qui se trouuent pres d'eux, ou bien ils prennent congé. Ils font le mesme à la table, lors qu'ils veulent prendre leurs repas.

Les processions y sont aussi fort frequentes, & quoy qu'il face fort froid, elles ne laissent d'aller bien loing. Le Bapteſme est estimé, & administré par eux comme par nous, excepté qu'ils disent: *Que l'enfant soit baptisé en cette fontaine, au nom du Pere, &c.* Le Sacrement de Penitence est pratiqué de mesme par le Con-

feſſeur, & le Penitent, qui demeure debout au milieu de l'Egliſe ſans s'aſſeoir iamais. La ſatisfaction eſt fort frequente, & rigoureuſe entre eux auſſi bien qu'en la primitiue Egliſe.

Ils ſe communient, & vont tous les ans receuoir le ſainct Sacrement, qui eſt conſacré pour les malades ſeulement le Ieudy ſainct, & gardé dans l'Egliſe auec fort grande reuerence ſoubs la ſeule eſpece du pain, duquel ils rompent vne petite partie auec vne cuillier d'argent, & la mettent apres dans vn peu d'eau tiede, & la donnent au malade l'adorant touſiours deuotement: de ſorte qu'ils ne s'eſloignent guere de nous en cecy, ſinon en ce qu'ils vſent de pain leué ſelon la couſtume des Grecs.

Ils honorent les ſaincts au poſſible, & les inuoquent à fin qu'ils prient Dieu pour eux, & meſme ils portent vn honneur particulier à ſainct Nicolas leur patron, comme i'ay ja dit. Son image eſt en la ville de Maſſouie, & le Prince fait offrir tous les matins au lieu où elle eſt grande quantité de pain, de chair, & d'autres choſes, qui ſont apres diſtribuées aux Miniſtres de l'Egliſe, qui officient ſans ceſſe, & y pſalmodient, prians Dieu pour la proſperité de ce grand Prince, qui nourrit encor vn autre Monaſtere aſſez proche de celuy où eſt l'image de ſainct Nicolas, appellé Saincte Trinité, où il y a continuellement deux cens Religieux, en l'Egliſe deſquels eſt enſeuely ſainct Ignace, qui faict ſouuent des miracles, Dieu voulant rendre ce ſainct glorieux meſme entre ſes ennemis.

Les Religieux ſont tous de l'ordre de ſainct Baſile, & viuent fort exemplairement, de meſme auſſi que les Hermites, & lon ne ſçauroit faire deux ou trois lieuës ſans trouuer vn Monaſtere.

Il eſt permis aux Preſtres de ſe marier vne ſeule fois, lors que leur femme vient à mourir, il faut qu'il demeure en Celibat, ſans pouuoir rechercher de ſecondes nopces. Ils nient le Purgatoire: & toutes-fois en leurs Meſſes, & oraiſons ils prient Dieu pour les fidelles treſpaſſez, c'eſt à ſçauoir que ſa Diuine Maieſté leur vueille pardonner les peines qu'ils ont meritees, & les vueille receuoir en la partie celeſte.

Leur plus grand erreur à mon iugement eſt qu'ils aſſeurent qu'il n'eſt permis à aucun de celebrer d'autres Conciles que les ſept premiers: & de meſme qu'ils embraſſent entierement ceux cy auſſi ils refuſent tous les autres ſuiuans; & c'eſt de là que vient leur diſcord auec le S. Siege de Rome.

Ils ont leur Metropolitain, de qui le Clergé & tous les Eueſques deſpendent. Ils deferent à certuy-cy autant que nous faiſons par deça au Pape.

Ce Metropolitain deuoit deſpendre ſelon ceux du Patriarche de Conſtantinople; mais il eſt tres-vray qu'il y a fort peu d'intelligence entre eux, à cauſe que le Patriarche eſt au pays du Turc, & l'autre en celuy des Moſcouites qui ſont naturellement fort grands ennemys. Ce Metropolitain celebre tous les ans vn Synode, auquel ſe trouuent tous les Eueſques, & autres Prelats, qui font porter deuant eux leur baſton paſtoral, comme les Legats du Pape ont accouſtumé de faire porter la Croix, & chacun eſt accompagné de quelques Religieux, & ſeruiteurs.

On ne fait aucun Eueſque qui ne ſoit Religieux; tellement que ceux qui ſont dans les Monaſteres tachent d'y bien viure pour obtenir cette dignité. Le grand Prince ne reſout, ny determine aucune choſe d'importance ſans l'aduis du Metropolitain.

Ils ieusnent le Caresme fort estroittement, ne mangeant aucune chose cuitte, sinon qu'ils soient contraints de le faire à cause de leur foiblesse, & leur ieusne dure vne sepmaine plus que le nostre. Durant tout le temps de l'Aduent ils font le mesme, appellant cela le ieusne de sainct Philippe.

Quant au Prince il obserue soigneusement, & estroictement toutes les ceremonies appartenantes à la Religion, & tout ce qu'elle commande: veu qu'estant à table, toutes les fois qu'on luy change de plat, ou qu'il veut boire, il fait plusieurs signes de Croix. Il ne manque à aucun ieusne, & frappe la terre auec le front par deuotion comme les autres.

Les Morduois qui se tiennent sur les frontieres de la Moscouie, vsent de la circoncision, de mesme que les Turcs, & les Iuifs. Ils n'adorent pas les Idoles comme les Payens, & ne se font aussi baptizer comme les Chrestiens. Ils viuent selon la loy naturelle. Ils adorent vn seul Dieu createur de l'Vniuers. Ils sortent & vont peu souuent en campagne, & lors qu'ils y sont ils boiuent, & mangent ensemble, & offrent à Dieu les premices de tout ce qu'ils doiuent manger, ou boire, en les iettant contre le Ciel. Ils font le mesme de tout ce qu'ils recueillent.

DISCOVRS DE L'EMPIRE DV GRAND CHAM DE TARTARIE.

SOMMAIRE.

1. QVEL eſt le contenu & eſtenduë des terres de l'Empire du grand Cham de Tartarie, ſes bornes & ſon climat. 2. Situation & circuit de Cambalu ſa capitale ville. 3. Quelle eſt la conſtitution de l'air de ces pays, leur abondance, en ris, froment, en ſoye, rhubarbe, muſc: en chameaux, & cheuaux: en pierres qui bruſlent cõme bois: en faizans & autres oyſeaux. 4. Des terribles foudres & vents dont ces cõtrees ſont infectees. 5. Deſcription du lac de Caniclu plein de perles, & autres riuieres de cet Empire. 6. Vaillance & façon de viures des Scythes anceſtres des Tartares: leur barbare couſtume de boire dans le teſt & ſe reueſtir de la peau de leurs ennemis eſcorchez. 7. Quelles eſtoyent leurs principales Deytez, leurs ſacrifices, leurs ſãguinaires ceremonies en cõtractãt alliance, & aux funerailles & ſepultures de leurs Roys, ſur leſquelles ils eſgorgeoiẽt & immoloiẽt les ſeruiteurs & officiers de la couronne. 8. Autre ceremonie obſeruee aux ſepultures des perſonnes priuees. 9. Du fard dont vſent les fẽmes Scythiennes, du ſermẽt des Scythes & leurs loix. 10. De l'origine de l'Empire des Tartares, & cõme ils furent deliurez de la domination de leurs voiſins par vn Mareſchal nommé Canguiſte. 11. Proſopographie & deſcription du naturel, mœurs, couſtumes, loix, viandes & breuuage: forme d'habillemens, exercice & maniere de viure des Tartares, leurs armes & façon de combattre en guerre: leurs ceremonies és funerailles & ſepultures de leurs Roys. 12. Leurs richeſſes en trafic de ris, laine, ſoye, chanure, rhubarbe, muſc, camelots de poil de chameaux, gingembre, canelle, giroflee, ſable d'or de riuieres, coral, mines d'or & d'azur. 13. Leur monnoye faite de peau d'eſcorces d'arbres & de coquilles de mer. 14. Leurs forces conſiſtans en la forte aſſiette & grandeur des Prouinces, & des villes & gens de guerre campans hors des villes. 15. Noms des Empereurs de Tartarie grauez en lettres d'or, & mis ſur les Temples des principales villes. Leur puiſſance abſolue de vie & de mort ſur leurs ſubiects. 16. Loix & ordre militaire eſtabli par Canguiſte leur premier Empereur. 17. Ceremonies obſeruees au couronnement du nouueau Prince. 18. Du Seau dont vſe le Grand Cham en ſes Patentes & de ſa rigoureuſe Iuſtice. 19. Des deux Conſeils de guerre & d'Eſtat, leur Iuriſdiction & de la puiſſance & authorité des Aſtrologues en ces Pays. 20. De la punition & ſupplice des larrons & criminels. 21. Explication du mot Hordes. 22. De la Religion des Tartares compoſee du Mahometiſme, du Paganiſme & du Chriſtianiſme: leurs Dieux, la forme de leurs prieres, & leur creance tou-

chant l'immortalité des Ames. 23. L'Origine & descente des Tartares Iuifs. 24. De l'Erreur des Chrestiens Tartares suiuans l'heresie de Nestorius. 25. Genealogie des Empereurs Tartares.

CEvx qui ont soigneusement considerè & calculè en bons Geographes le contenu de l'Empire de ce grand Prince qui ne cede à nul autre en estenduë de pays fors au Roy d'Espagne, lequel il surpasse d'ailleurs en ce que ses terres sont vnies, & ont toutes quelque lien qui les ioint ensemble, au lieu que celles de l'Espagnol sont esparses, & diuisees au possible; ceux di-ie qui ont pris la peine de vouloir iuger à peu pres du vray le contenu des pays que ce Monarque possede, ont recognu qu'il estoit de pres de deux millions deux cens mille milles carrez d'Italie.

I. Or ce grand Empire nommé des habitans Mongul, qui tire le nom de Tartarie de la riuiere de Tartar, qui en arrouse vne grande partie, a pour ses bornes du costé du Leuant, le grand Royaume de la Chine, la mer de Cin, & le destroit d'Aniam; du Couchant le mont Imaus, qui le rend cloz de ce costé là, si l'on en excepte quelques Hordes de Tartares qui sont encor au deçà de ce mont, & qui recognoissent le grand Cham: du Midy, l'Indostan, la riuiere de Gange, & celle d'Oxe, maintenant dicte Abiam, & mesme en sa plus haute partie, le Royaume de la Chine: & du Septentrion, la mer glacee, qui a ses riuages si froids, à cause de sa proximité du Pole que tout ce pays est incognu, & tenu de nous pour desert inhabité. Bref ce Prince commande à tout le pays nommé par les anciens, la Scythie par delà le mont Imaus, qu'on appelle maintenant *Altay*, & la region des Seres, qui a pour le iourd'huy le nom de Catay. Ou selon quelques vns qui semblent plus entendus, son Empire, s'estend depuis le desert de Lop d'vn costé, & le lac de Kytay, de l'autre iusques à la muraille tiree entre le quarante trois & quarante cinquiesme degré, depuis la ville d'Ochioy assise entre deux monts, iusques à vne autre montagne qui aboutit à la mer, diuise les Tartares des Chinois, & depuis l'Ocean Scythique, iusques aux frontieres de Tipure, & des pays voysins. Cet espace comprend beaucoup de grands Royaumes, & des Prouinces de longue estenduë, embellies d'vn grand nombre de bonnes villes.

II. La capitale ville de cet Empire se nomme Cambalu, que quelques-vns veulent auoir esté nommee autresfois *Issedon Serica*, bastie en forme carree, assise sur la riuiere de Polisangi, & ayant de tour enuiron vingt-quatre milles d'Italie, auec douze portes, chacune desquelles est accompagnee d'vn faux-bourg où les estrangers, & les marchands demeurent. Ceste ville est au milieu de la Prouince de Catay, & comme le centre de tous les pays d'alentour.

Outre le grand, & riche Royaume de Catay, il y a plusieurs autres beaux & grands Royaumes comme ceux de Tangut, de Camul, de Tenduc, de Tainfur, de Thebet, & la ville, & Prouince de Caindo, de tous lesquels pays on ne peut faire vne guere curieuse description, pour ce qu'il ne se trouue personne qui en ayt eu entiere cognoissance, ou qui l'ayt donnee aux autres.

QVALITE'.

QVALITE'.

ON tient que le pays de Catay abonde en riz, en froment, & autres choſes ſemblables, combien que l'air y ſoit froid. Il y a auſſi grande quantité d'argent & d'or, de ſoye, de rhubarbe, & de muſc, & grand nombre d'animaux, & pour acheuer en vn mot on y trouue tout ce qu'il eſt neceſſaire, non ſeulement pour viure, mais encor pour s'entretenir delicieuſemẽt. On y void vn fort grãd nombre de chameaux, de meſme qu'on y trouue auſſi de cheuaux en telle abõdance, que quelques vns ont eſcrit que le grand Cam nourriſſoit dix milles cauales blanches, deſquelles il beuuoit le laict. On n'eſcrit point qu'il s'y recueille beaucoup de vin, & meſme c'eſt choſe aſſeuree que la prouince de Catay n'en produit nullement. On y trouue auſſi des pierres qui bruſlent, dont on fait feu, de meſme que de tourbes au pays bas, & d'ouilles au Liege. L'air n'y eſt guere temperé, les tonnerres & les foudres y ſont ſi terribles & eſtranges en Eſté, que les hommes meurent preſque de peur en les oyant. Il y fait tantoſt extrememẽt chaud, & bien toſt apres il y fait du tout froid, & l'on y void tõber grande quantité de neige. Les vents y ſont quelquesfois ſi rudes & ſi vehemens, qu'ils arreſtent ceux qui vont à cheual, ou bien les iettent par terre, renuerſent les arbres, & les arrachẽt meſme iuſques aux racines, & en vn mot ils y portent beaucoup de dommage. Il n'y pleut iamais en hyuer, & l'on y void tomber peu ſouuent la pluye en Eſté, & l'eau qui tombe eſt ſi menuë qu'elle ne moüille point preſque la terre. Il y a en ce pays grand nombre d'oiſeaux, principalement de faiſans, & autres ſemblables. Il y a beaucoup de lacs, dont le denombrement ſeroit ennuyeux, toutesfois ie mettray icy les noms de quelques-vns pour le contentement des Lecteurs. En la prouince de Caniclu il y a vn lac ou l'on trouue tant de perles qu'elles ſeroient incontinent à vil prix s'il eſtoit permis à chacun d'en emporter autant qu'il voudroit. Mais il eſt deffendu de peſcher des perles en ce lac ſans la permiſſion du grand Cham. On trouue en ce meſme lac grãde quantité de poiſſons. Il y en a vn autre auſſi abondant en poiſſons ayant cent milles de tour en la prouince de Caraim. Ces pays ſont arroſez de pluſieurs riuieres, entre leſquelles celle de Poliſange eſt fort renommee. Elle ſe deſcharge dans la mer, & c'eſt par elle qu'on void mõter pluſieurs vaiſſeaux chargez de marchandiſe. Il y a auſſi le fleuue de Coromoran qui ſe dégorge dãs la mer, & eſt ſi haut & ſi large qu'il n'y a point de pont qui le trauerſe. La riuiere de Quianfu large de demy mille eſt auſſi fort profonde & abondante en poiſſon. On y void auſſi celle de Quiam que Paul Venitien eſtime la plus grande du monde. Car il eſcrit qu'en quelques endroits elle eſt large de dix milles, en d'autres de huict, & en quelques autres de ſix. Sa longueur eſt de cent iournees de chemin. Mais à fin de ſpecifier quelque choſe il faut dire ce qu'on a peu ſçauoir des particularitez de quelques prouinces.

III.

IIII.

V.

Il vient au Royaume de Tangut force rhubarbe, qui eſt tranſportee par tout le monde. En la prouince de Tenduc on trouue de fort riches mines d'or, & d'azur. Le Royaume de Tainfur eſt des mieux cultiuez, & abonde en vignes. Le pays de Thebet eſt mareſcageux, plein de foreſts, & de beſtes ſauuages, & abonde en coral. On y trouue auſſi grande quantité de muſc, de canelle, & d'autre eſpicerie.

Voylà ce qu'on peut dire de la qualité de ces pays tant en general qu'en parti-

culier : voyons maintenant les façons de viure anciennes de leurs habitans pour venir apres à celles qui se pratiquent entre eux, & aux qualitez & humeurs qu'ils ont de nostre aage.

MOEVRS ANCIENNES.

VI. CEvx que nous appellons auiourd'huy Tartares estoient tous compris sous le nom de Scythes, dont les vns se tenoient au deçà, les autres au delà du Mont Imaus. Les Scythes n'auoient au commencement guere grande estenduë de pays, mais par succession de temps, & par leur grande vaillance ils s'accrurent tellement qu'ayant assuietty plusieurs Prouinces, & vaincu diuerses nations, ils firent vn fort grand Empire, & se rendirent illustres & renommez par tout le monde. Iamais ils n'ont esté domptez, & peu souuent on les a veus assaillis pour estre soumis à l'Empire de quelqu'vn. Ils contraignirent Darie de s'enfuyr auec grande perte de ses gens, & desfirent Cyre auec toute son armee estans conduits par vne femme. Alexandre le Grand y perdit le chef, & les soldats qu'il y auoit enuoyez, & n'en eut pas meilleur marché que les autres. Les Scithes ouyrent bien parler du nom des Romains, mais iamais ils n'esprouuerent leur force, ny ne ployerent le col sous le ioug de leur domination. Ce peuple viuoit selon la nature, & n'vsoit d'aucune loy. Ils detestoient le larrecin comme ceux qui n'enfermoient point leurs troupeaux dans des clos & palliſſades, ou dans des loges bien murees, ains les tenoient en belle campagne. Ils n'auoient aucun vsage d'or ny d'argent : le laict, & le miel leur seruoient de nourriture. Ils s'armoient contre le froid de peaux de bestes sauuages, ne sçachant que c'estoit de faire des accoustremens de laine. Si tost que les Scithes anciens auoient prins vn homme en guerre, ils en humoient le sang & estoient obligez de porter à leur Roy les testes de tous ceux qu'ils auoient mis à mort, s'ils vouloient auoir part au butin : autrement ils n'y pouuoient rien demander. Ils vsoient de ceste sorte en couppant la teste à leurs ennemis. Ils l'inciſoient en rond tout autour des oreilles, & en ayãt tiré le test secouoient ce qui estoit dedans, en ostant la peau par mesme moyen, ainsi qu'ils faisoient le reste du cuir de tout le corps, & le tannoient comme celuy d'vn bœuf, s'en habilloient, & en faisoient des resnes pour les brides de leurs cheuaux, ou bien en vsoient comme de seruiettes prenant leur repas, & tant plus vn homme auoit de tel seruice, tant plus il estoit illustre parmy eux. Quelques-vns coupoient encore les mains droictes de leurs ennemis, & les escorchant à belles ongles en paroient la couuerture de leurs trousses : les autres ayans escorché l'homme tout entier estendoient le cuir sur des aiz, & le portoient pour parade sur leurs cheuaux.

Quant aux testes dont i'ay faict mention, apres les auoir escorchees, & couuertes de cuir de bœuf par le dehors, ils les doroient au dedans s'ils estoient riches, en faisoient des tasses pour boire, & les donnoient aux hommes de marque estrangers qui les venoient voir, leur faisant recit de leurs proüesses.

Chacun de leurs Princes donnoit du vin vne fois l'annee à ceux de leurs soldats qui auoient tué quelques vns des ennemis, & ceux qui n'en auoient mis à mort aucun, & n'auoient rien faict de signalé, estoient mis à part sans aucun honneur, qui estoit vne infamie insupportable parmy eux : au lieu que

celuy qui en auoit fait mourir plusieurs estoit estrené de deux tasses de vin: car ils portoient autant de gobelets pour parade.

Leurs principales Deitez estoient la Deesse Veste qui presidoit sur tout, & apres Iupiter, & Tellus, ou la Terre, qu'ils tenoient pour espouse de Iupiter, & c'estoient là les Dieux qu'ils honoroient & taschoient de se rendre propices. Ils adoroient outre ceux-cy Apollon, & Venus celeste, Mars, & Hercule, sans toutesfois qu'ils dressassent nul temple, ou autel à aucun d'eux, excepté à Mars, à qui ils sacrifioient le centiesme de tous ceux qu'ils prenoient en guerre. Ils sacrifioient aux autres des bestes, & principalement des cheuaux. Pour le regard des porceaux ils en faisoient si peu de compte, qu'ils ne vouloient qu'on en nourrist vn seul parmy leurs troupeaux. VII.

Quand leur Roy condamnoit quelqu'vn à la mort, ce n'estoit sur luy seul que la peine s'estendoit, veu qu'elle tomboit aussi sur tous ses enfans masles.

Quand les Scythes faisoient alliance auec quelqu'vn ils prenoient vn grand hanap de terre, & y versant du vin y messoient aussi du sang de toutes les deux parties, puis ils arrosoient la pointe de leurs espees de ce vin, & faisoient le mesme de leurs haches, fleches, & dards: puis ayant faict vn grand serment auec de longues & terribles imprecations contre ceux qui romproient l'alliance, il faloit que tous beussent du vin de ce hanap, non seulement les parties principales, mais encore tous les plus grands qui assistoient comme compagnons de ceux qui faisoient la ligue.

Quand leur Roy venoit à mourir ils faisoient vne fosse fort profonde en figure carree, puis prenant le corps ils en tiroient les entrailles, & au lieu de ce qui auoit esté osté du ventre ils y mettoient des poudres odoriferantes, de la semence d'ache, & d'anis, & cela faict ils le cousoient, & mettoient sur vn chariot, le renuoyant d'vne nation à l'autre, chacune luy faisant semblable seruice, & cependant les courtisans, & gens de la maison du Roy se fendoient les aureilles, & coupoient les cheueux en signe de tristesse, se decoupoient les bras & pinsetoient le nez iusques à effusion de sang, & se perçoient la main gauche d'vne fleche: & apres que le corps auoit passé par tous les pays de la iurisdiction du deffunct ils le laissoient en la prouince la plus esloignee de son Empire. C'estoit là que le sepulchre estant dressé, & le corps estant mis en vn cercueil, & descendu dans la fosse l'on plantoit des lances & autres longs bastons à l'entour, auec des verges par dessus, & pareillement quelques habits, & outre ce l'on mettoit en l'espace vuide du cercueil vne des concubines du Roy qui auoit esté mieux aymee de luy tandis qu'il estoit enuie. Il faloit aussi qu'il eust des officiers qui l'accompagnassent pour l'aller seruir en l'autre monde: & pour cet effect ils estrangloient pres du tombeau vn chambellan, vn cuisinier, vn sommeiller, vn courrier ou sergent, & vn muletier, qui n'auoient tous ensemble pour porter leurs hardes & bagage, qu'vn cheual qui estoit massacré auec eux, & en mesme temps ils estoient enterrez auec leur Prince, & auec sa vaisselle & ses meubles plus precieux.

Ils auoient ceste coustume qu'ils luy faisoient encor au bout de l'an vn pareil seruice, aux despens encor de la vie de ses meilleurs seruiteurs, & officiers, qui estoient tous Scythes naturels, & de franche & noble race, & tels qu'il plaisoit au Roy de les choisir, d'autant que nul esclaue n'estoit receu à son seruice. Ils esliſoient encores cinquante de ces dernieres, auec pareil nombre de cheuaux qu'ils estrangloient, leur ostant les entrailles,

& leur couſant apres le ventre, puis ils les couuroient de leurs manteaux, & les attachoient autour du tombeau faict & couuert d'vne voûte, & eux eſtans à cheual, & poſez de telle ſorte qu'on les pouuoit voir de loing en cet équipage, comme ſi c'euſt eſté vne trouppe de caualerie ordonnee pour la garde du Roy
VIII. decedé. Telles eſtoient les ceremonies, & funerailles des Roys, lors qu'on les mettoit en terre. Il y auoit encor vne façon particuliere de ſepulture pour les perſonnes priuees, veu que quelqu'vn eſtant treſpaſſé les ſiens le mettoient ſur vn char, & le portoient vers ſes parens & amis, chacun deſquels dreſſoit vn banquet au lieu de ſa demeure à tous les parens du mort, & aux autres qui accompagnoient le corps. Ils le pourmenoient ainſi l'eſpace de quarante iours, au bout deſquels ils mettoient trois pieces de bois enſemble qui ſe baiſſoient également, & poſoient deſſus des tentes de laine le plus gentiment qu'il leur eſtoit poſſible, puis le iettoient dans vn vaiſſeau faict comme vne barque, & mis ſur le tombeau, entre les voiles, & le bois, les pierres plus luyſantes qu'ils pouuoient choiſir. Voylà ce qu'on peut dire de la façon qu'ils obſeruent à l'enterrement de leurs morts : paſſons maintenant aux autres qu'ils ont practiquees.

Les hommes ne ſe lauoient point, mais leurs femmes frottoient leurs corps
IX. nud contre quelque pierre aſpre & raboteuſe, apres y auoir eſpandu de l'eau par deſſus, & leur chair s'eſtant enflee par ce moyen, elles ſe frottoient encor de bois de cyprez, de cedre, & d'encens, & employoient auſſi pour la face certains medicaments compoſez de ſemblables drogues, au moyen dequoy elles ſentoient bon, puis le iour ſuiuant ayant oſté ces emplaſtres & drogueries, elles paroiſſoient plus belles, & auoient le teint plus agreable. Ce peuple ne iuroit que par le throſne royal, & ſi quelqu'vn venoit à ſe parjurer, ou à faire vn faux ſerment, s'il eſtoit conuaincu par les enchanteurs, qui faiſoient la preuue auec des verges de ſaule, il perdoit auſſi toſt la teſte, & ſes biens eſtoient confiſquez à ceux qui auoient preuué ſon crime & ſon parjurement.

Ceux de Catay qu'on nommoit les Seres viuoient debonnairement, & paiſiblement enſemble, & nonobſtant ceſte douceur ils fuyoient la conuerſation, & hantiſe de tous autres hommes : tellement qu'ils ne vouloient trafiquer par parole auec aucun eſtranger. Mais s'ils vouloient faire quelque pache & vendre leurs denrees, ou en achepter d'autres, l'eſtranger eſtoit contraint de paſſer la riuiere, ſur le bord de laquelle chacun mettoit ſa marchandiſe ; & lors les Seres donnoient prix à toutes choſes en les regardant, & l'eſtranger eſtoit contraint de les payer à la diſcretion du Sere, ſans marchander nullement.

La femme paillarde, ny l'adultere, ny le larron n'eſtoient point appellez entre eux en iugement, & l'on ne diſt iamais anciennement qu'vn ſeul meurtre y euſt eſté commis, veu qu'ils auoient plus de crainte d'eſtre veus deſobeyſſants à leurs loix, que de la menace des conſtellations, ny des predictions de ceux qui dreſſoient leurs natiuitez, & leur annonçoient leur fortune.

Nul d'entre eux n'accoſtoit ſa femme tandis qu'elle eſtoit enceinte, ny lors qu'elle auoit le flux de ſes mois. Il n'y auoit perſonne entre eux qui mangeaſt beſte qui fut ſoüillee. Ils ne faiſoient non plus aucun ſacrifice, & chacun eſtoit iuge de ſoy-meſme en ſuiuant naturellement ce qui eſtoit raiſonnable.

Or les peuples de Tartarie, qui recognoiſſent auiourd'huy le grand Cham, x.
furent anciennement ſujects à leurs voiſins, & leurs payoient tribut, tant ils eſtoient laſches, & abbatus, quoy qu'ils fuſſent gouuernez par des Seigneurs, & Capitaines, qui auoient la ſouueraineté du maniement des affaires. Mais en fin ils ſecoüerent ce ioug par le moyen d'vn vieillard, mareſchal de ſon eſtat, qui dit auoir eu certaine viſion d'vn Cheualier armé à blanc, & monté ſur vn cheual de pareille couleur, qui l'ayant appellé par ſon nom, luy dit ces paroles: Canguiſte (car tel eſtoit le nom de ce Mareſchal) la volonté du Dieu immortel eſt que tu deliures ce peuple de la ſujection de ſes voiſins, & que tu ſois gouuerneur, & Roy des Tartares, qui aſſubjectiront les autres, ainſi qu'ils ſont à preſent tributaires de leurs voiſins. Cela fut cauſe que les Tartares deſireux de le voir libres, & de commander aux autres, eſleurent pour Roy ce Canguiſte, qui fut le premier Prince de ce peuple. Cecy aduint l'an de noſtre Seigneur 1187. Ce Canguiſte, nommé Chinghie par quelques autres, eſtoit homme ſage, accort, & de bonne vie, & fut le premier qui taſcha d'oſter l'idolatrie d'entre les Tartares, deffendant par Edict dés qu'il fut Roy l'adoration des idoles, enjoignant qu'on adoraſt vn ſeul Dieu, par le moyen duquel il eſtimoit auoir acquis vne ſi grande dignité. En fin Canguiſte ſe voyant fort, ne manqua de ſe ruer ſoudain ſur les Scythes ſes voiſins, tant deça que delà le mont Imae, & les fit ſes ſujects & tributaires, & rendit les Tartares plus hardis, & plus redoutables, au lieu qu'ils ne ſe meſloient auparauant que d'eſtre paſteurs.

MOEVRS DES TARTARES DE CE TEMPS.

LEs Tartares ſont de moyenne taille, ont la poictrine, & les eſpaules fort xi.
larges, les yeux gros, & hors de la teſte, couuerts de paupieres groſſes, & eſpaiſſes: ils ont la face large, & peu de barbe, ſinon qu'ils ont de grandes mouſtaches ſur les léures: ils font raire communement leur cheueux derriere la teſte, & de l'autre part les laiſſent, & font venir longs, puis en font deux cordons, & les font tenir derriere l'oreille. Et non ſeulement les Tartares ſont tondus en ceſte ſorte, mais encores tous ceux qui vont en leur pays pour y faire leur demeure. Ils ſont adroicts à cheual, & fort legers, & diſpos; mais mauuais pietons. Nul d'eux ne va à pied, mais tous ſont montez ſur des cheuaux, ou des bœufs quand ils vont par pays, pour petits qu'ils puiſſent eſtre. Ils tiennent pour choſe fort honorable quand leurs cheuaux portent de petites clochettes penduës au col, & qui ſonnent clair. Ils ſont grands criards, voire meſme quand ils parlent familierement entre eux, & quand ils chantent on diroit que ce ſont des loups qui heurlent, & tout en chantant ils ſecoüent, & branlent la teſte. Quand ils boiuent, ils ne ceſſent iamais iuſques à tant qu'ils ſe ſoient enyurez, & font gloire de ceſte vilanie. Il y en a beaucoup parmy eux qui n'ont ny villes, ny villages pour leur ordinaire ſejour, mais viuent emmy les champs ſous des tentes. En hyuer ils ont accouſtumé de demeurer en la plaine, mais en Eſté ils habitent aux montagnes, cherchans les bons paſturages. Ils n'ont pour la plus part aucun pain, ne paiſtriſſent point, & n'ont ny nappes, ny ſeruiettes. Ce peuple meſpriſe tout le reſte du monde, en ſorte qu'il croit qu'il n'y en a pas vn plus digne d'honneur que ſon Prince, & ne ſouffre point qu'on inuoque le nom d'vn autre. Ils appellent tous les Chreſtiens chiens, & idolatres: ils vſent d'arts magiques, & s'amuſent à interpreter les

ſonges, & ont des Magiciens qui ſont truchemens de leurs reſueries, & qui s'addreſſent aux idoles, pour ouyr leurs oracles, & explications. Ils ſont tellement conuoiteux de biens, que quand quelqu'vn a veu quelque choſe qu'il deſire auoir, il la rauit par force, s'il n'en peut iouyr du conſentement de celuy à qui elle appartient, pourueu qu'elle ne ſoit pas à vn Tartare; & chacun d'eux croit que cela luy eſt permis par les ordonnances de leurs Roys. Quand les Tartares trouuent par les chemins vn homme qui ne porte point de lettres, ou de ſaufconduict du Roy, ils s'en ſaiſiſſent, & ſe l'approprient, & depuis en vſent comme de leur eſclaue. Ils preſtent de l'argent à ceux qui en ont beſoin, mais c'eſt auec grande vſure. Ils ne donnent iamais l'aumoſne aux mendians: mais ils ont cela de loüable, que ſi quelqu'vn arriue ſur leur diſner, ou ſoupper, il peut manger, & boire auec eux; veu qu'au lieu de le congedier, ils le conuient courtoiſement, & luy donnent de bon cœur de ce qu'ils ont. Ils ſont du tout ſales en leur boire & manger, veu qu'outre qu'ils n'ont nappe, ny ſeruiettes, ils ne lauent iamais leurs mains. Ils n'vſent ny d'herbes, ny de pois, ny de febues; mais ont pour toutes viandes les chairs de toute ſorte de beſtes, meſme de chiens, de chats, & de gros rats. Quelques-vns d'entre eux ont de couſtume lors qu'ils ont pris quelqu'vn de leurs ennemis, de le faire roſtir, pour monſtrer le deſir qu'ils ont de ſe venger; & cela fait, ils s'aſſemblent ordinairement en grand nombre, & mangent, & deuorent ce corps comme loups affamez: mais auant que de le faire roſtir, ils reçoiuent le ſang, & le mettent dans des taſſes, ou goubelets, & le boiuent. Ils vſent pour leur breuuage ordinaire de laict de iument. Ils tiennent pour grand peché de laiſſer perdre quelque choſe de leur viande, ou breuuage; & pour ceſte cauſe ils ne iettent point les os aux chiens, ou aux chats, ſans auoir premierement tiré la moüelle de dedans. Dauantage ils ſont ſi chiches, & vilains, qu'ils ne mengeront iamais vne beſte entiere, & ſaine, mais attendront qu'elle ſoit boiteuſe, ou autrement malatournee, ou malade, ou bien ſi vieille qu'elle ne face plus que languir. Ils ſe contentent de bien peu de choſe; ils boiuent le matin deux, ou trois gobelets de laict, & apres cela ils ſont quelquefois tout le iour ſans boire, ny manger. Chacun d'eux, ſoit hommes, ou femmes, n'a preſque qu'vn habillement. Les hommes au lieu de bonnets portent des mittes qui ne ſont guieres profondes, plattes par deuant, & ayans par derriere vne longue queüe. Et afin de les faire tenir, & d'empeſcher qu'elles ne tombent, & que le vent ne les abbatte, ils les attachent auec de petites bandes couſuës pres des oreilles, & liees ſous le menton. Les femmes mariees vſent d'vn habillement de teſte fait en forme d'vn panier rond d'oſier, long d'vn pied & demy, enrichy de belle ſoye, & de plumes de paon, & auec cela elles portent des perles, des pierreries, & beaucoup de dorures; & quant au reſte du corps, elles ſont accouſtrees ſelon leurs moyens, & les plus riches y ſont veſtuës de ſoye, ou d'eſcarlatte. Leurs robes ſont faites en ceſte ſorte: la fente eſt au coſté gauche, & c'eſt par là qu'elles s'habillent, & ſe deſpoüillent, & y ont quatre, ou cinq boutons qui les ferment. Les habillements qu'elles portent en Eſté ſont couſtumierement noirs, & ceux qu'elles portent en hyuer, ou en temps de pluye, ſont blanc, & ne paſſent point les genoux. Les Tartares portent les fourrures, & veſtements de peaux, dont ils vſent d'ordinaire, au contraire des autres: veu que pour faire parade de la beauté du poil, ils le mettent par dehors, & la peau contre la chair. Ils ſont fort bons archers, bien adroicts à cheual, bien exercez à la guerre, & y ſçauent

bien faire leurs beſongnes: ils meinent leurs femmes & leurs enfans auec eux, & mettent quelquefois des images d'hommes ſur leurs cheuaux, afin qu'il ſemble aux ennemis que leur armee eſt plus grãde, & que par ce moyen ils les eſtõnent dauantage. Ils n'ont honte de fuyr lors qu'ils eſt neceſſaire, & qu'il y a apparence d'eſtre battu en reſiſtant. Ils combattent par troupes, & fuyent auſſi par bandes, ou troupes; & quand les ennemis les pourſuiuent, ils ont encor des fleches toutes preſtes pour leur tirer: mais s'ils ſe voyent ſuiuis de bien peu de gens, ils ſe remettent en ordre, recommencent le combat, & ſe font faire place à grands coups de traicts, bleſſants leurs ennemis, & leurs cheuaux de toutes parts, & finalement ils obtiennent la victoire lors qu'on iuge qu'ils ſont vaincus. Quand ils veulent attaquer quelque pays, ils diuiſent leur armee, & l'aſſaillent de tous coſtez, afin qu'on ne puiſſe venir au deuant d'eux, & que nul des habitãs ne puiſſe eſchapper, & par ce moyen ils demeurent ordinairement victorieux. Ils vſent de la victoire auec inſolence; veu qu'ils n'eſpargnent aucun de tous ceux qu'ils ont pris, ny femmes, ny enfans, ny vieux, ny ieunes, & les tuent tous indifferemment, exceptez les ouuriers leſquels ils gardent pour faire leurs ouurages. Quand ils les veulent tuer, ils les diſtribuent aux Capitaines qui en aſſignent dix, ou dauantage, à chaque ſeruiteur pour les tuer, ſelon que le nombre eſt grand, & tous ſont ſoudain tuez comme beſtes auec vne hache, ou coignee, afin que les autres ſoient eſtonnez & intimidez par cét exemple. Ils en prennent de mille vn, & le pendent à vne perche la teſte contre bas, au milieu des autres qui ont eſté mis à mort, en ſorte qu'il ſemble qu'il admoneſte, & qu'il eſcoute parler ſes cõpagnons. Il y en a pluſieurs d'entre les Tartares qui s'approchent des corps morts giſans par terre, & hument le ſang ſortant des playes encor toutes fraiſches. Ils ne gardent nullement la foy promiſe, quelque parole qu'ils ayent paſſee, & qui pis eſt, ils exercent par ce moyen beaucoup plus grande cruauté à l'endroit de ceux qui ſe ſont rendus à eux. Ce ſont les hommes du monde les plus addonnez à la paillardiſe, veu qu'encores qu'ils ayent autant de femmes qu'ils en peuuent nourrir, & que nul degré d'affinité, & de parentage ne les empeſche de ſe marier enſemble, ſi ce n'eſt auec la mere, la fille, ou la ſœur, nonobſtant ils ſont execrablement addonnez à l'horrible peché de Sodomie. Ils ne tiennent pour leur femme celle qu'ils prennent iuſqu'à ce qu'elle leur a fait des enfans, & n'en reçoiuent auſſi nul doüaire que cela ne ſoit: & par ce meſme moyen ils peuuent repudier celle qui ſe trouue ſterile, & en prendre vne autre en ſa place. Si quelqu'vn eſt ſurpris en adultere, il eſt puny par la loy, ſoit homme, ou femme. Chaque femme a ſon logis, ſon meſnage, & ſa famille à part, & toutes viuent chaſtement au poſſible. Apres que les hommes ſont de retour de la guerre, ils meinent les beſtes aux champs, les gardent, s'amuſent à chaſſer, & s'exercent à la luicte. Les femmes ont charge de tout le reſte, & ſoing des choſes qui concernent le boire, le manger, & les veſtemens. Ce peuple eſt addonné à beaucoup de ſuperſtitions. Il n'eſt loiſible à perſõne de piſſer aux lieux publics, & s'il arriuoit que quelqu'vn ſe vouluſt opiniaſtrer au cõtraire, il ſeroit tué ſans remiſſion: mais ſi la neceſſité contraint, il y a là vn pauillon auquel ſi quelqu'vn a piſſé, ils le purgent, & tout ce qui eſt dedans en ceſte maniere: Ils font 2. feux, dans leſquels ils fichent 2. piques, & attachent vne corde qui tient par l'vn des bouts à l'vne, & par l'autre à l'autre, & font paſſer par le milieu des piques, comme par vne porte, les choſes qu'ils veulent purifier. Il y a là meſme 2. femmes, l'vne d'vn coſté, & l'autre

de l'autre, qui respandent de l'eau dessus, marmottant quelques charmes, & sorcelleries. Nul estranger n'est admis deuant la face du Roy, de quelque dignité qu'il soit, & quelque affaire d'importance qu'il puisse auoir, s'il n'est premierement purgé. Celuy qui marche sur l'entree du pauillon où le Roy, ou quelque Prince, ou grand Seigneur fait sa demeure ordinaire, est mis à mort sur le champ. Il y a plusieurs autres choses qu'ils tiennent pour fautes irremissibles: mais s'il est question de tuer, ou blesser vn homme, d'enuahir les terres des autres, de rauir contre tout droict les biens d'autruy, & mespriser les commandements de Dieu, ils tiennent pour chose de neant, & le font sans aucun scrupule. Quand quelqu'vn est deuenu malade, & approche de la mort, ils fichent vne pique, ou halebarde auec vn penonceau noir, pres du lieu où il gist malade, afin que ceux qui passent par là, n'y entrent point. Apres qu'il est trespassé, toute sa famille s'assemble, & l'on porte son corps hors du pauillon en vn lieu qu'il auoit choisi auparauant; puis apres luy auoir fait vne fosse large, & profonde, ils dressent vne petite tente, y mettent vne table chargee de viandes, & ietent là le corps du trespassé reuestu des plus precieux habits qu'il eust, & tous ensemble le couurent de terre. On enterre aussi auec luy vne iument, & vn cheual caparassonné. Les plus riches eslisent durant leur vie vn de leurs esclaues, le marquent d'vn fer chaud, & le font enterrer auec eux, afin de s'en seruir en l'autre monde. Apres cela les amis du trespassé prennent vn autre cheual, & le tuent, puis le mengent. Les femmes du defunct bruslent ses os pour la purgation de son ame. Pour conclusion de leurs manieres de viure, ie diray que leurs meilleurs breuuages sont de riz, & d'espices, qui enyurent encore mieux que le vin. Ils ayment aussi le laict aigre, de mesme que les Arabes, & le laict distillé, & passé par l'alambic, qui a grand force à enyurer; & mesme ils accommodent en telle sorte le laict de leurs iuments, qu'il semble du vin blanc & est assez agreable à boire. Ils s'abstiennent entierement de la chair du pourceau. Et pource qu'ils sont vagabonds, & n'arrestent guere en vn lieu, ils se conduisent en leurs voyages par l'estoille du Nord, & comme ceux qui tiennent ordinairement la campagne, ils ont grande cognoissance des astres. Il n'y a que bien peu d'artisans parmy eux, & mesme il n'y a aucun vsage d'argent monnoyé qu'entre les marchands, veu que le reste eschange vne chose à quelque autre. Leurs cheuaux sont volontiers chastrez, & petits, mais forts: ils les nomment Bachmat, & les harnachent de selles, auecques des estriers de bois, & de brides fort legeres: ils vsent de foüets au lieu d'esperons: que s'il aduient qu'ils soient portez par terre, & desarmez & mesme griefuement blessez; ils ont accoustumé de se deffendre des pieds, & des mains, voire à belles dents, iusques au dernier souspir. Ils supportent aisément le trauail, & le defaut de viures, & ne sont que fort peu addonnez à la molleſſe, & aux delices. Leurs Roys sont enterrez au mont Altay, nommé par Hayton Armenien, la montagne de Belgian; & lorsqu'on porte le corps pour le mettre en terre, ceux qui l'accompagnent tuent tous ceux qu'ils rencontrent par chemin, disans, Allez, & seruez nostre Roy en l'autre vie. Et pour preuue de cela, Marc Pol rapporte que lorsque Mongu-Cham fut porté en terre, qui fut du temps que Pol se trouua en Tartarie, les soldats qui accompagnoient le corps, tuerent pour ceste cause plus de dix mille hommes qui passoient par le mesme chemin. Les habitans de la Prouince de Camul s'addonnent aux ieux, & aux dances, & reçoiuent courtoisement les estrangers, iusqu'à leur prostituer leurs propres femmes.

ques charmes, &
, de quelque di-
uoir, s'il n'eſt pre-
n où le Roy, ou
e, eſt mis à mort
ur fautes irremiſ-
d'enuahir les terres
meſpriſer les com-
& le font ſans au-
oche de la mort, ils
es du lieu où il giſt
Apres qu'il eſt treſ-
ors du pauillon en
it vne foſſe large, &
le chargee de vian-
recieux habits qu'il
ſi auec luy vne iu-
durant leur vie vn de
rer auec eux, afin de
ſe prennent vn autre
iunct bruſlent ſes os
anieres de viure, ie
ces, qui enyurent en-
eſme que les Arabes,
ce à enyurer; & meſ-
nts, qu'il ſemble du
ntierement de la chair
ſtent guere en vn lieu,
d, & comme ceux qui
gnoiſſance des aſtres.
y a aucun vſage d'ar-
eſchange vne choſe à
, & petits, mais forts:
ecques des eſtriers de
eud'eſperons: que s'il
ſme griefuement bleſ-
mains, voire à belles
nt le trauail, & le de-
olleſſe, & aux delices.
layton Armenien, la
ur le mettre en terre,
rent par chemin, di-
preuue de cela, Marc
rre, qui fut du temps
gnoient le corps, tue-
doient par le meſme
ent aux ieux, & aux
à leur proſtituer leurs

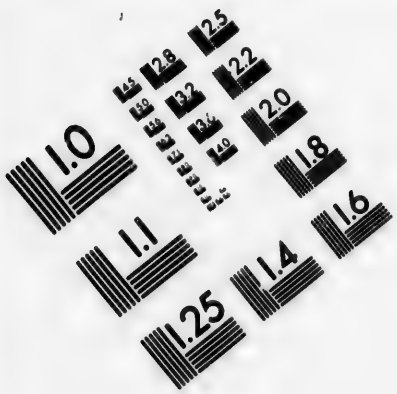

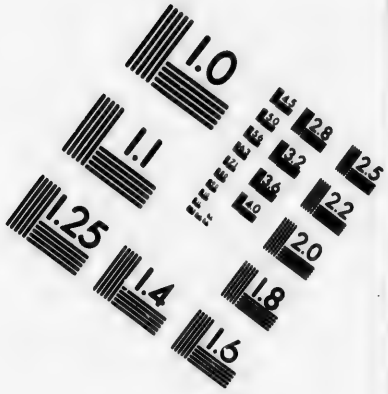

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

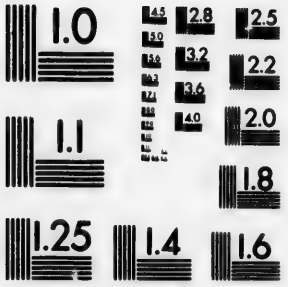

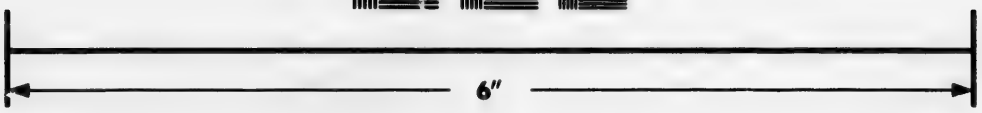

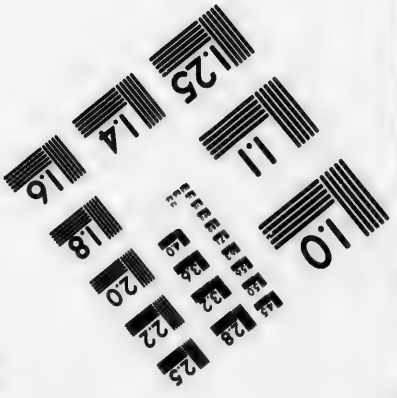

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

RICHESSES.

CE ſeroit eſtre deſpourueu de iugement de croire que les Tartares qui ont fait tant de courſes en Europe, & en Aſie, qui ont rapporté de ſi grands butins de Moſcouie, & d'autres endroicts, & principalement de la Chine, qu'ils ont poſſedee aſſez longuement; ce ſeroit, dis-je, vne grãde folie de croire qu'ils ne ſont pour le iourd'huy guere riches, puis que l'on ſçait aſſez que ces peuples ayans emporté de tant de priſes de Prouinces les choſes plus precieuſes qu'ils y ont trouuees; ſe ſont depuis ſi bien maintenus en leur pays, qu'aucun ne leur a arraché ce dont ils s'eſtoient rendus maiſtres: de ſorte que toutes choſes leur ſont demeurees. Voila ce qui peut perſuader facilement à chacun que les Tartares iouyſſent de grandes richeſſes. Et ce qui les conſerue encore en cét Eſtat, c'eſt l'aſſiette de leur pays extremement propre à la communication, & au commerce, & trafic d'vne ville auec l'autre. Ce qui procede en partie de ce que le pays eſt plain, en partie de la grandeur des lacs (entre leſquels on void celuy de Cazaye auec ſon eau ſalee, celuy de Gujam, celuy de Dangu, & ceux de Xandu, & de Catacora) & en partie auſſi de la grandeur des riuieres qui trauerſent ces Eſtats auec vn long cours. Ce qui les rend pareillement riches, c'eſt la diuerſité des marchandiſes qui y naiſſent; veu que ce pays abonde vniuerſellement en riz, laine, ſoye, chamure, rhubarbe, muſc, & camelots excellents de poil de chameau. Marc Pol eſcrit que le pays de Caindu produit auſſi du gingembre, de la canelle, & du girofle, combien que ce ſoit choſe aſſez mal-ayſee à croire. Il y a auſſi quelques riuieres qui font rouler l'or parmy leur fablon. XII.

Or d'autant que la monnoye dont l'on y vſe, n'eſt pas d'vne ſorte, d'autant qu'en Catay on employe certaine ſorte de monnoye noire, qui ſe fait de ceſte petite peau déliee qu'on trouue entre l'eſcorce, & le tronc des arbres, & qui eſtant apres pilee, & accommodee auec certaine colle, eſt marquee du ſeau du grand Cham; & aux Royaumes de Cajacan, & de Corazan, on vſe de certaines coquilles de mer; le Prince tire à luy tout l'or, & l'argent du pays, & le faiſant fondre, le conſerue en des lieux forts & aſſeurez, ſans le tirer iamais hors de là: tellement qu'on croit que cét Empereur poſſede des threſors ineſtimables. C'eſt auec ſemblable artifice que le Preſtre Ian qui fait courir pour monnoye des grains de ſel ou de poiure, a de fort grandes richeſſes. Or d'autant que la ville de Cambalu eſt au milieu de la grande Prouince de Catay, l'on y porte de toutes les Indes Orientales, de la Chine, & d'autres pays, beaucoup de belles marchandiſes, & entre autres des pierreries, des perles, de la ſoye, des eſpiceries, & choſes ſemblables. Quant au rhubarbe qui eſt conſumé par toute la terre, on le tire du Royaume de Tangut, qui eſt ſous la domination du grand Cham. Il y a en la Prouince de Tenduc de tres-riches mines d'or, & d'azur, dont les habitans tirent de fort grands deniers: de meſme que ceux du pays de Thebet s'enrichiſſent par le moyen du coral dont il abonde, comme auſſi du muſc, de la canelle, & autres eſpices, qui luy portent vn grand profit. Bref on ne ſçauroit trouuer guere de principautez qui puiſſent faire plus grand amas d'argent, & toute l'incommodité qui eſt en ce grand Empire, tombe ſur ceux qui approchent plus du Nord, qui ont faute d'vne infinité de choſes meſmes neceſſaires à la vie, que leurs voiſins ſuiets d'vn meſme Prince, ont en abondance. XIII.

FORCE.

xtv. CEVX qui considereront attentiuement les forces de ce grand Empereur, pourront iuger ayſement qu'elles conſiſtent premierement en l'aſſiete de ſes pays que nous auons cy deuant monſtree eſtre forte au poſſible, en la grandeur, & eſtenduë de ſes Eſtats, en la grandeur des villes, comme de Sucuir, & de Campion, baſties & fortifiees à noſtre mode, d'Ergimul, de Corazam, de Tebet & de Caindu, toutes capitales d'autant de Royaumes, & pareillement en l'abondance des viures qui s'y trouuent, & en la grandeur de ſes reuenus, veu qu'entre autres choſes il tire le dixme des laines, des ſoyes, des chanures, des grains, & du beſtail, & il eſt Seigneur abſolu de tout ce que les Tartares poſſedent : mais le nerf de ſes forces conſiſte en ſes gens de guerre qu'il tient continuellement ſur pied, & en armes. Ceux-cy demeurent en la campagne à plus de quatre milles loing de toutes villes, & outre la ſolde qu'ils tirent du Prince, ils reçoiuent encores vn grand profit d'vn gros nombre de beſtail qui leur appartient, & de leur laict, & de leur laine. Que s'il aduient que le grand Cham ayt beſoing de leuer vne grande armee, il prend le nombre qui luy eſt neceſſaire de tous ces hommes eſpars à la façon des legions Romaines, par les Prouinces. Les Tartares ne combattent point ordinairement à pied, excepté les Vachens, qui ne ſont pas ſous l'Empire du grand Cham. Leurs principales armes ſont l'arc & la fleche, dont ils ſe ſeruent, ainſi que nous auons deſia dit, autant en fuyant qu'en attaquant. Ils ne ſe chargent de guiere de choſes lors qu'ils s'en vont à la guerre: veu que leur principal bagage conſiſte en des tentes de feutre ſous leſquelles ils ſe retirent quand la pluye arriue. Ils viuent pour la plus grande part de laict, qu'ils ſeichent au Soleil, apres en auoir tiré premierement le beurre: & lors que la neceſſité les preſſe, ils viuent de ſang qu'ils tirent de leurs cheuaux. Ils ne viennent que bien rarement aux mains auec les ennemis, mais les combatent tantoſt de front, tantoſt ils les attaquent par les flancs, auec vn perpetuel décochement de traicts à la façon des Parthes. Ceux qui ſe portent vaillamment, ont de fort belles recompences, & ſont eſleuez à de plus hautes charges, & honorez de preſents exquis, & de fort beaux priuileges.

Cét Empereur tient ordinairement pour la garde de ſa perſonne douze mille hommes de cheual, & l'on eſtime qu'il peut mettre enſemble vn plus grand nombre de caualerie, que tout autre Prince que l'on cognoiſſe. De ſorte que ſes forces ont deux qualitez du tout remarquables : l'vne eſt qu'il a force gens comme on peut comprendre par la grandeur de ſes Eſtats, qui ne peuuent eſtre que bien habitez, puis qu'en la plus grande part on y trouue toutes choſes neceſſaires en abondance : l'autre eſt qu'il a toutes ces gens de guerre en poinct, & en tel eſtat que chacun ſe trouue preſt à marcher au premier mandement qu'il reçoit, d'autant que tous ſont continuellement bien payez, choſes qui eſt de grande importance. Car de meſme qu'on fait plus d'eſtat de la diſpoſition, & agilité d'vn ſoldat, que de ſa force, auſſi l'on eſtime beaucoup plus les armees qui ſont promptes & preſtes à marcher où l'on veut, & qui n'ont guiere de bagage qui les empeſche : que celles qui ſont grandes & nombreuſes : mais les Princes qui les ont & groſſes, & preſtes à mettre en campagne, doiuent eſtre tenus pour puiſſants, & forts au poſſible : car ceux-cy ſont comme des

Aigles, des Tygres, ou des Lyons, que l'on tient pour Princes des autres animaux, seulement pource qu'ils ont la disposition, & agilité ioincte à la force du corps, si bien qu'auec ces deux parties ils obtiennent victoire sur les autres.

On dit que les Tartares ne se sçauent aider de bouclier, ny de rondache, & qu'il y en a bien peu qui vsent de lances, ou de longues espees : celles qu'ils portent sont faictes en façon de scimeterres Turquesques, poinctus, & trenchans d'vn costé, & de la longueur du bras, afin d'en frapper ceux qui les accostent de trop pres. Celuy d'entr'eux est estimé le plus vaillant, qui sçait mieux obeyr à son Capitaine.

GOVVERNEMENT.

CEt Empereur que les Turcs nomment Vlucam, c'est à dire grand Prince, & les Moscouites Czar Cataisxi, c'est à dire, Cesar de Catay, le nom duquel ils mettent en vne table rouge en lettres d'or sur les Temples de leurs principales villes, l'appellant fils de Dieu, ombre de Dieu, & ame de Dieu : est tellement obey en toutes les Prouinces qui luy sont sujectes, qu'on reçoit pour rigoureuses, & inuiolables loix toutes ses paroles. Ceste puissance absoluë est venuë de Canguiste, qui estant esleu Empereur des Tartares, & voulant essayer s'ils seroient prompts à executer ses volontez, commanda à sept Princes, qui gouuernoient auparauant tous ces peuples, de tuer leurs enfans de leurs propres mains : & combien que les peres trouuassent ce commandement fort rude, & fascheux au possible, toutefois soit qu'ils redoutassent la fureur du peuple, qui tenoit ce Roy comme chose diuine : soit que la Religion les esmeust, pource qu'ils croyent que Dieu auoit donné commencement à cét Empire, & que ce seroit mespriser Dieu de desobeyr au commandement du Roy : ils mirent la main à l'œuure, & esgorgerent eux-mesmes leurs propres enfans. De sorte que depuis ce temps, la vie, & la mort des Tartares despendent de la volonté, & parole du Roy, & ne font chose qui puisse contrarier à son intention, tant ils le reuerent. Ce Canguiste, ou Chingis, ordonna que ceux à qui l'aage permettoit de porter armes, eussent à se trouuer à certain iour au lieu où il luy plairoit leur commander, & là il distribua l'ordre de sa gendarmerie en ceste sorte, que les dixeniers obeyroient aux centeniers, & ceux-cy aux Chefs qui commandoient à mille hommes, & que ces derniers prosteroient encor obeïssance aux Colonels de chaque regiment. Le mesme ordonna que quiconque des Tartares, ou de leurs esclaues trouueroit vn homme, vne femme, vn cheual, ou quelque autre chose, sans passeport du Prince, s'en pourroit saisir, & en ioüiroit tousiours comme de chose sienne, & par luy iustement acquise. Les impositions, exactions & gabelles y sont si grandes, qu'on ne lit point qu'aucune autre nation ayt iamais esté tant trauaillee de semblables charges. xv. xvi.

Quant au couronnement de leurs Roys, soit qu'ils regnent par succession hereditaire, comme font les fils aisnez des Empereurs, soit qu'ils paruiennent à ceste dignité par faute d'hoirs capables de gouuerner cét Empire : quelques-vns ont dit, que les Princes de leurs sept Tribuz, ou generations, vestus de blanc, qui est la couleur dont ils vsent aussi en portant le deüil (comme font aussi les Iaponois) font asseoir le Prince nouueau sur vn feutre noir, estendu par terre, luy disant qu'il regarde le Soleil, & recognoisse Dieu immortel, & que s'il le fait, il receura de luy au Ciel vne recompence beaucoup xvii.

plus grande que ſur la terre ; autrement il ne luy reſtera que ce feutre noir pour ſe repoſer deſſus aux champs, encore ce ſera auec beaucoup de peine qu'il aura cela de reſte, & qu'il paſſera ſa vie auec mille incommoditez & miſeres. Ceux-là meſme rapportent qu'apres cecy on le couronne, & que les grands luy viennent baiſer les pieds & iurer fidelité, luy faiſans vne infinité de riches preſens ; & cela fait, qu'on eſcrit ſon nom en lettres d'or, & qu'on le met aux temples des villes capitales de l'Empire. Les autres diſent que lors qu'il eſt queſtion de couronner vn nouueau Empereur, les Princes, & Seigneurs Tartares ſuiuis du peuple, qui accourt de tous les coſtez de l'Empire, s'aſſemblent en vne campagne à ce deſtinee, & où telle ceremonie ſe fait couſtumierement. En ce lieu celuy à qui l'Empire vient à eſcheoir, eſt aſſis ſur vn thrône d'or, deuant lequel tous, tant petits que grands, ſe proſternent, & d'vne voix luy diſent tout haut ces paroles : Nous te prions, & le voulons, & le commandons, que tu ayes puiſſance ſur nous. A quoy le nouueau Prince reſpond : Si vous voulez que ie vous obeyſſe en cecy, il faut que ie le face : cependant appareillez-vous à faire tout ce que ie commanderay, de venir quand ie vous appelleray, & d'aller où il me plaira de vous enuoyer, & de laiſſer entre mes mains tout l'Eſtat de l'Empire pour en diſpoſer à ma fantaiſie. Les Tartares ayans conſenty à ce que deſſus, l'Empereur leur dit encore. Doncques la parole de ma bouche vous ſeruira deſormais de glaiue, & fera vengeance des rebelles. Le peuple applaudit des mains à ces propos, ſignifiant par là qu'il accepte ceſte condition, & cela faict, les Princes le tirans de ſon thrône Royal, le mettent à terre ſur vn feutre, & luy diſent, comme nous auons dit cy deſſus, Regarde en haut, & recognois Dieu, enſemble voids le lieu où tu es à preſent aſſis ; Si tu gouuernes bien ton Eſtat, toutes choſes te ſuccederont à ſouhait ; mais ſi tu ne conduits ton peuple comme il eſt raiſonnable, aſſeure toy que tu ſeras tellement aneanty, abbatu, & deſnué de grandeurs, & de richeſſes, que ce feutre qui te ſert maintenant de ſiege, ne te ſera peut eſtre laiſſé pour ton ſeruice. Cela dit, ils luy donnent celle de ſes femmes qu'il ayme le mieux, & les hauſſans tous deux auec le feutre, les proclament Empereur, & Imperatrice des Tartares, & ſur l'heure les grands de l'Empire, & les Deputez des Prouinces, ſur leſquelles il a commandement, luy portent des preſens en ſigne de recognoiſſance. On porte auſſi au meſme lieu les meubles precieux laiſſez par le Roy defunct, dont le nouueau Prince en diſtribuë partie aux grands Seigneurs du pays, & fait garder le reſte pour s'en ſeruir, & toutes les ceremonies eſtans parachieuees, chacun ſe retire en ſa Prouince.

Cét Empereur tient tout ſous ſa main, & n'y a homme de ſes ſuiets qui oſe, ou puiſſe dire qu'il a la proprieté de quelque choſe. Il n'eſt permis à perſonne d'habiter en autre terre qu'en celle qui luy a eſté aſſignee par l'Empereur, qui choiſit auſſi les Gouuerneurs, les Generaux d'armees, & les Colo-
XVIII. nels, & ceux-cy eſliſent les Capitaines, & les Capitaines font choix des membres de leurs compagnies, & ceux-cy du reſte qui eſt neceſſaire pour parfaire leurs troupes. Le ſcel dont le grand Cham vſe en ſes patentes, porte ces paroles : Dieu au Ciel, Chuichu ch Cham en terre : l'Empereur eſt la force de Dieu & des hommes. Ce Prince ne parle iamais aux Ambaſſadeurs eſtrangers, & ne ſouffre pas meſme qu'ils luy ſoient preſentez, ſi eux, & leurs preſens (car c'eſt forfait de venir deuant ce grand Seigneur les mains vuides) ne ſont purifiez par des femmes deputees à cét effet. Lors il leur reſpond par truchement,

& tandis que ces personnes tierces & interposees parlent, il faut que les estrangers, de quelque cõdition qu'ils soient demeurent tousiours à genoux, & soient si attentifs que leur truchement ne laisse eschaper vne seule des paroles que le Prince profere. Car il n'est permis à personne de changer vne seule des paroles de cét Empereur, ou de manquer à executer quoy qu'il ordonne. Ce Prince maintient la Iustice auec vne extreme rigueur, veu que les criminels ayans esté foüettez la premiere fois qu'ils ont commis quelque faute, sont sciez la seconde fois par le milieu pour quelque crime que ce soit. En quoy il semble qu'ils suyuent les opinions que les Stoïques auoient de l'égalité des pechez: Il a deux conseils, l'vn de guerre de douze hommes sages & experimentez, l'autre d'Estat d'autant de gens de grand iugement, & pleins de cognoissance des affaires. Ceux-cy manient tout le gouuernement, & ont soing de punir les meschans, & de recompencer les personnes de merite: & ceux-cy n'vsent pas de moindre diligence à recognoistre les faits signalez, & les seruices faits à l'Empereur, tant en temps de paix que de guerre, qu'à chastier ceux qui font mal, ou qui se sont portez laschement en quelque occasion. Et certainement la bonne conduite d'vn Estat consiste tellement en ces deux choses, c'est à sçauoir en la punition, & recompence, qu'on peut dire que c'est par leur seul moyen que la plus grande partie des Princes barbares maintient sa grandeur. Et de fait, le Turc, le Serif, le Mogor, & le Sophy se conduisent-ils d'autre sorte; Ils n'vsent de cecy qu'en guerre, pource qu'ils ne fondent leur domination que sur la force des armes, & ne se soucient de la paix ny du repos, mais seulement de la victoire, & de la grandeur: si bien qu'ayant ce seul but ils n'vsent d'aucune moderation ny en la punition des coüards & des laſches, ny en la recognoissance des vaillans & des courageux. Et iamais il n'y eut Republique où l'on proposast tant de belles recompences aux hommes hardis, qu'on fait entre ces barbares. Mais on en propose beaucoup plus parmy les Turcs, qu'ailleurs: pource que les Tartares, les Arabes, & les Persans font quelque estat de la noblesse; mais les Turcs abbatent & destruisent par tout les familles nobles, & n'estiment rien que la valeur & la hardiesse, & mettent tout leur Empire entre les mains de gẽs issus de bas lieu, pourueu qu'ils se soient fait cognoistre capables de quelque grande fortune. Ce qui se pratiquoit aussi parmy les Mamelus. Mais pour retourner au gouuernement des Tartares, il semble qu'on face parmy eux grand estat des Astrologues, & qu'ils conduisent en ce pays-là presque toutes choses. Paul escrit qu'il y en auoit de son temps en la ville de Cambalu enuiron cinq mille, & que Cubali Cam ayant apris d'eux que ceste ville se deuoit vn iour reuolter, en fit faire vne autre nommee Taidu, qui en est fort proche. Au reste si quelqu'vn a desrobé vne chose de peu de prix, pour laquelle il ne merite pas de perdre la vie, il est batu par sept fois à coups de bastõ, & reçoit dix sept ou vingt sept ou quarante sept playes, selon la grandeur du méfait: & en ceste punition l'on peut donner iusques à cent coups en adiouſtãt tousiours dix. Il y en a quelques vns qui meurent estans battus de ceste sorte. Que si quelqu'vn a desrobé vn cheual ou quelque chose de prix, pour laquelle il semble meriter la mort, on le tuë d'vn coup d'espee, & s'il veut rachepter sa vie il le peut en payãt neuf fois autant que la chose desrobee est estimee; Mais auant que de quitter ce discours du gouuernement, pource que ie vous ay parlé de quelques Hordes qui obeyssent au grãd Cam, i'estime qu'il sera fort à propos d'expliquer ce mot qui pourroit arrester les Lecteurs moins entendus, & estant entendu pourra contenter

XIX.

XX.

xxi. ceux qui ſont plus curieux. Horde eſt vne aſſemblee de pluſieurs hommes rangez en façon de Republique, mais diſtribuez en telle ſorte qu'en cas de guerre il y a des Dizeniers, qui obeïſſent aux Centeniers, ceux-cy à ceux qui commandent à mille hommes, ces derniers à ceux qui ont commandement ſur dix milles, & ainſi de ſuitte. Entre ces Hordes il y en a quelques vnes qui recognoiſſent des Ducs particuliers, d'autres qui obeyſſent au Moſcouite, & qui ſont ſes tributaires: d'autres qui ſont ſuiettes à l'Empereur, dont nous faiſons mention à ceſte heure.

RELIGION.

xxii. LEs Tartares qui obeïſſent au grand Cham ne ſont pas tous de meſme religion, ains ſont differens en creance, veu que quelques-vns ſuiuent la fauſſe doctrine de Mahomet, qui fut receuë en ces pays-là enuiron l'an mil deux cens quarante-ſix. Ils obeyſſent au Pentateuque de Moyſe, & obſeruent les choſes commandees par la loy ancienne, & crient tous les iours Iahi Illo Illoloth, il n'y a qu'vn Dieu. Parmy ceux de Catay il y a quelques Mahometans, mais beaucoup plus d'idolatres dont la creance eſt telle. Ils tiennent qu'il y a deux Dieux, l'vn du ciel, l'autre de la terre. Ils ne demandent au premier, lequel ils encenſent chaque iour, que la ſanté & bon entendement: & à l'autre qu'abondance de fruicts, grand nombre de beſtail, & choſes ſemblables. Ils diſent auſſi que ce dernier a femme & enfans, & a ſoing du beſtail, des ſemences, & de leurs affaires: & toutes & quantesfois qu'ils mangent ils frottent auec la plus graſſe chair la bouche de l'idole de la femme & des enfans, veu qu'ils en ont force petites effigies en leurs maiſons, & iettent apres du boüillon de la chair aux eſprits hors de la maiſon. Ils tiennent leur Dieu du Ciel en lieu fort haut, & celuy de la terre en bas. Ils croyent que nos ames ſont immortelles, mais qu'elles paſſent d'vn corps en autre, & ſont logees mieux, ou plus mal, ſelon leurs actions precedentes: en quoy ils ſuiuent la Metempſychoſe de Pythagore. Ils honorent encor le Soleil, la Lune, & les quatre Elemens, & leur font des ſacrifices. Ils appellent le Pape, & tous les Chreſtiens Dzinthis, qui ſignifie Payens, & Chiur, c'eſt à dire infideles, chiens, & idolatres. Ce qui eſt arriué depuis qu'ayans eſté conuiez par le Pape Innocent IIII. à receuoir la foy Chreſtienne, ils furent incitez par les Mahometans à ſuiure la religion de l'Alcoran, comme la plus pure, diſant qu'elle n'enſeignoit que l'adoration d'vn ſeul Dieu, au lieu que celle des Chreſtiens eſtoit farcie d'idoles: & d'ailleurs que la leur eſtoit gaillarde, & permettoit tout à l'homme libre, luy mettant les armes aux mains, au lieu que celle de Chriſt n'eſtoit bonne que pour les effeminez, & pour ceux qui demandent le repos. Ils font leur idoles de feutre, ou de drap de ſoye, & leur portent grãde reuerence. Ils ne chomẽt ny ſolenniſent vn iour plus que l'autre, & ne ieuſnent ny ne s'abſtiennent en vne ſaiſon plus qu'en l'autre, comme font les Mahometans, ains les iours & les ſaiſons coulent chez eux d'vne meſme ſorte. Quant aux Tartares Iuifs ils ſont deſcendus des dix tributs de

xxiii. Iſraël, tranſportees par le commandemẽt de Salmanazar Roy d'Aſſirie au pays d'Arſareth, du temps du Roy Oſee. Les eſcriuains ſont en different touchant ce pays d'Arſareth, & en parlent diuerſement. Quelques-vns veulent que ce ſoit le pays de Colchos, appellé pour le iourd'huy Mingrelie, pource que Herodote eſcrit que les Colchois vſoient de la circonciſion. Mais la plus grãde partie eſtime qu'Arſareth eſt la prouince de Belgian, d'où les Iuifs ſortirent ſous le nom de Tartares l'an 1206. ſous le grãd Chingis fondateur de l'Empire de Catay, &

pource qu'ils auoient retenu la circoncision, & quelque autre chose de la loy Mosaïque, ils deuindrent aisément Mahometans. Toutesfois ils sont presque tous idolatres encor en Catay, horsmis qu'outre les Mahometans, dont nous auons parlé, il y a encor quelques Iuifs & Chrestiens, mais en petit nombre. Et quant au Chrestiens leur religion est fort alteree & corrompuë, comme l'effet le declare, veu que voyans leurs parens jà vieux afin d'en despescher le monde, ils les nourrissent de graisse plus que de raison, si bien qu'ils s'en vont languissant depuis cela, & si tost qu'ils sont morts, ils brulent leurs corps, en recueillant fort soigneusement les cendres qu'ils gardent comme chose precieuse, en mettant sur leurs viandes lors qu'ils prennent leur refection. D'ailleurs ils ont suiuy l'heresie de Nestorius, qui s'est estenduë iusqu'à la ville de Campiõ, & regne encor en quelques vns qui demeurent à Tangut, à Sucuir, à Cambalu, & en d'autres villes de cet Empire. Ces Nestoriens quoy qu'ils parlent plusieurs langages selon les pays où ils se trouuent, celebrent toutesfois seulement leur office en Chaldaiq. Leurs erreurs sont, qu'ils tiennẽt que la nature humaine en Iesus-Christ est sans personne semblablement humaine defectueuse : & pour ceste cause ils mettent en Christ deux personnes. Ils n'apellent pas la Vierge Marie mere de Dieu, pource qu'ils disent, que le nom de Dieu comprenant le pere le Fils, & le S. Esprit, il s'ensuiuroit qu'elle seroit mere de toutes les trois Personnes diuines: toutesfois ils cõfessent à present qu'elle est mere de Dieu le fils. Ils tiennent pour saincts Nestorius, Theodore de Mapsuestie, Diodore de Tarse, & Paul de Samosate, & condamnent S. Cyrille Alexandrin Ils disent que c'est autre chose d'estre Dieu le Verbe, autre chose d'estre Christ. Ils n'ont pas le premier Concile d'Ephese, ny les suyuans. Leurs Patriarches ne sont pas esleus, mais viennent par succession de pere en fils. Ils le creent premierement grand Archeuesque, puis sans autre ceremonie il succede au Patriarche qui viẽt à mourir. L'an 1119. le Prestre-Iean qui commandoit en la prouince de Hatay, ou cõme quelques autres disent en celle de Tenduc (les habitans du pays le nõmoient Ioane) receut ceste heresie Nestorienne, mais il fut ruiné par le grand Chingis, ou Canguiste Roy des Tartares l'an 1162. & 40. ans apres qu'il eut receu cet erreur. Toutefois il resta vn Seigneur d'vn petit Estat, qui fut recõmandé par certains religieux de S. Dominique au Grand Cham par le commandement d'Innocent 4. Et l'on trouue encor auiourd'huy par les Estats qui sont sujets à cet Empereur beaucoup de Chrestiens qui suiuent toutesfois ceste secte condamnee. Et messire quelques Anglois qui ont esté en ces pays-là rapportent que l'Archeuesque de Cambalu couronne le grand Cham lors qu'il vient à succeder à l'Empire. XXIV.

GENEALOGIE DES EMPEREVRS TARTARES.

IL faudroit auoir d'autres relations que celles qui nous sont tombees entre les mains, ou bien estre plus proches du pays dont nous palons pour faire le denombrement des Empereurs qui y ont regné iusques à ce iour, & les specifier tous l'vn apres l'autre. Mais pource que nous n'en pouuons auoir vne si parfaite & entiere cognoissance, il se faut contenter seulement de ce qu'on a peu apprendre de ceux qui se sont aduancez plus que les autres à discourir de la succession de ces Princes. Paul Venitien tient cet ordre en nommant les Empereurs qui ont dominé en Catay. Il met premier Canguiste, ou XXV.

Chingis, ou Cinchis, puis loge au second rang Chuy: au troisiesme Barchim, au quatriesme Allau, puis Mongu, & nomme apres Cublay, en la Cour duquel Paul demeura quelque temps. Mais Hayton Armenien leur a baillé les noms qui s'ensuiuent. Il nomme premier Changy Cam, puis Hoccora Cam, & apres Gino Cam, & met apres ceux-cy Mango Cam, puis Cobila Cam, qui bastit la ville de Ions en Cathay, qu'on tient estre la mesme que Cambalu. Il fait suiure en ceste liste d'Empereurs Tamor Cam, qui regnoit en Cathay du temps de Hayton en l'an 1308. Entre les autres Hoccora Cam eut beaucoup d'enfans, le plus vieil desquels estoit nommé Gino Cam, qui succeda à son pere en l'Empire de Cathay, & Iochy son frere vint aux parties Occidentales, & s'empara du pays de Perse, de Turquestan, & de quelques autres prouinces, & vn autre frere nommé Baydo conquit les pays Septentrionaux, & prenant le chemin d'Europe vint en Hongrie, & engendra Tamerlan, celuy qui fit tant de maux aux prouinces Occidentales d'Asie, & à quelques vnes d'Europe. Or Gino Cam mourut ieune en Orient, & le plus proche apres luy nommé Mango fut fait Empereur. Cestuy-cy assaillit certaine Isle Orientale dont les habitans estoient rebelles. Mais les assaillis se plongerent secrettement dans l'eau, & percerent le nauire où estoit Mango, de sorte qu'il perit auec tous ceux qui estoient dedans. Lors son frere Cobila nommé Cublay par Paul, fut creé Empereur, & fit profession de la religion Chrestienne, que ses successeurs n'ont toutesfois maintenuë. Celuy qui a fait l'abregé de l'Atlas de Gerard Mercator descrit encor ceste genealogie d'autre sorte. Il s'accorde auec les autres touchant le premier, & le nomme Changy Can ou Cam, disant que c'est celuy-là mesme que Paul Venitien nomme Cinchis, qui viuoit enuiron l'an de grace 1202. Les Tartares viuoient auant sa domination brutalement sans loix, & sans ciuilité, n'auoient aucune reputation parmy les Scythes, ny les autres nations, & payoient tribut à leurs voisins du bestail qu'ils auoient. Ce Changy estendit son Empire depuis la Chine iusques à la mer Caspie en bien peu de temps. Il eut pour fils Iochucham, qui engendra Zain Cham troisiesme Empereur nommé Bathi par quelques autres. Ce fut cestui-cy qui rauagea la Russie, la Pologne, la Silesie, la Morauie, & la Hongrie. Le quatriesme Empereur fils de Bathi fut Temir Cutlu, que nos histoires nomment Tamerlan, qui courut toute l'Asie, perça iusques en Egypte, prit Bajazet Empereur des Turcs, & le mena lié de chaines d'or par toute l'Asie. Le cinquiesme Empereur fils de Themir Cutlu fut Temir Gzar, qu'on dit auoir esté tué en combatant vaillamment contre les Cheualiers Portecroix de Prusse. Le sixiesme fils de Temir Gzar fut Macmetczar, qui eut pour successeur Armetczar, & celuy-cy engendra Sziachmet huictiesme Empereur des Tartares.

DISCOVRS

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV ROY
DE LA CHINE.

SOMMAIRE.

1. Diverses appellations du Royaume de la Chine, tant anciennes que modernes. 2. Son circuit, & combien il contient de lieuës. 3. Partition de ce Royaume en quinze Provinces. Le nombre de villes & citez qui sont en chacune Province. Leur situation & forme de bastiments & grands chemins pauez, vnis iusques aux montagnes & taillez à coups de marteaux. 4. Description de la muraille qui separe les Chinois d'auec les Tartares contenant cinq cens lieuës. 5. Du Palais & demeure Royale des Monarques de la Chine. 6. De la couleur & composition d'humeur des Chinois. Fertilité incomparable des terres du pays qui portent trois & quatre fois l'annee. Fruits de diuerses sortes qu'il produit miel, sucre, melons, prunes, oranges de trois sortes. Abondance de soye, lins, chanures, cottons, bleds, riuieres, arbres, musc, bestiaux & poissons de toutes sortes, herbes medicinales, mines d'or, argent & autres metaux, & perles precieuses. 7. Chinois industrieux, dispostz, laborieux & naturellement enclins à faire bonne chere, & estre bien vestus, la forme de leur visage & hauteur de corps. 8. Façon de faire le musc en la Chine. 9. Forme & couleur des habits & vestemens des Nobles & du peuple, des hommes & des femmes, la façon de leurs cheueux & fard. 10. Coustume des Chinoises de porter petits souliers, & les pieds ferrez de bandes, & pourquoy? 11. Industrie grande des Chinois en l'art de sculpture & peinture, & à faire chariots à vents & à voiles. 12. Quelles sont les marchandises que les marchands vendent communement aux estrangers. 13. Comment se fait la vaisselle de Porcelaine en ce pays. 14. Du dot, mariage, festins nuptiaux & polygamie des peuples de la Chine, & leurs loix touchant les successions & heredite. 15. Leur coustume estrange par laquelle ils sont contraints dans certains temps, de marier, ou d'entrer en Religion. 16. Du Mariage des Roys & de leurs enfans, & des festins solennels qu'on y celebre. 17. Ceremonies practiquees és funerailles & obseques, festins funebres & dueil des Chinois. 18. Leur breuuage fait de l'herbe Chia, au lieu de vin. Et de quelles viandes sont appreſtez leurs festins & banquets solennels. 19. De l'inuention de leur artillerie: & de leurs characteres ou lettres hieroglyfiques & façon estrange d'escrire & tirer leurs lignes du haut de la page en bas. 20. Quelles sont leurs monteures & carrosses en leurs voyages, & quels leur vaisseaux & équipage de marine. 21. De la peſche qui se fait par l'industrie des Corbeaux marins, ou Plongeons. 22. Des respectueuses requestes presentees au Loytia: & des façons de

faire eſtranges en leurs Viſites, *& converſations des compagnies.* 23. *Richeſſes de la Chine en mines d'or, d'argent & autres metaux, Perles, Vaiſſe de Porcelaine, ſoyeries precieuſes, de lin, de laine, coton, ſoye, ſucre, miel, rhubarbe, camfre, vermillon, paſtel, muſc.* 24. *Revenus du Roy à quoy ſe montent, & quel tribut il leue ſur chacune ſorte de marchandiſe.* 25. *Quelles ſont ſes forces, ſes gens de guerre, & l'ordre qu'il y tient, & premierement du* Conſeil de guerre, *eſtably en chaque Prouince.* 26. *De l'infanterie & Cauallerie Chinoiſe, leurs appareils de guerre, leurs armes & façon de combattre.* 27. *Des forces Nauales.* 28. *Particuliere Relation des gens de guerre entretenus & ſoudoyez en chaque Prouince.* 29. *Des Academies de la Chine: des* Viſiteurs *eſtablis ſur icelles par le Roy: & des Promotions ſolannelles qui s'y font de trois en trois ans au grade de* Loytias. 30. *Serment que preſtent par deuant les Viſiteurs, ceux qui doiuent receuoir le degré de Loytias.* 31. *Du* Conſeil des douze Auditeurs, *erigé en la ville de Taybin.* 32. *Des Vice-Roys & Gouuerneurs de Prouinces appellez* Comon, Inſuanto. 33. *Des autres Officiers particuliers comme le* Tompo, Quinchay *& autres Iuges, & leur forme de proceder en l'adminiſtration de la iuſtice.* 34. *Des ſupplices dont ils vſent contre les Criminels.* 35. *Leurs loix touchant les Voyageurs, & Mendians.* 36. *De l'Idolatrie des Chinois & quels Idoles ils adorent, leurs ſacrifices au Diable, & leur croyance touchant le Ciel & choſes celeſtes.* 37. *Deſcription de pluſieurs manieres de ſorts dont ils vſent.* 38. *Leur opinion touchant la creation du Monde qu'ils diſent auoir eſté baſti par leur* Tain, *Deyté logee au Ciel.* 39. *Leur croyance touchant l'eſtat des Ames ſeparees du corps. Et la forme de leurs prieres pour les Treſpaſſez.* 40. *De leurs Monaſteres & des quatre ordres de Religion, qui ont chacun leur General appellé* Tricon. 41. *Genealogie des Roys de la Chine.*

1. CE grand Royaume des Sinois dont Ptolomee a cogneu le nom, & ignoré la puiſſance, eſt celuy meſme que Marc Paul nomme la Prouince de Mangi, & que nous appellons ordinairement la Chine, ſans qu'on puiſſe ſçauoir quel fondement on a eu qui peuſt conuier les premiers autheurs de ce nom à l'impoſer en cette ſorte, ſi ce n'eſt que la choſe ſoit arriuee par corruption du mot, & que de la Sine on ayt fait la Chine, changeant vne lettre en deux, & que la couſtume, & la continuation ayt eu cet aduantage ſur l'antiquité de le faire paſſer ainſi alteré iuſqu'à noſtre ſiecle.

Ceux qui ſont voyſins de cet Eſtat luy donnent ordinairement le nom de Sangley, mais les Chinois ſelon Magin, & Mercator, luy baillent celuy de Tame, ou bien ſelon l'Autheur de l'Hiſtoire generale de la Chine, celuy de Taybinco, qui ne ſignifie autre choſe que Royaume, & les habitans ſe nomment eux-meſmes Tangis. C'eſt le pays le plus Oriental de toute l'Aſie, ayant pour voyſin du coſté d'Orient la mer Oceane, & vn peu plus auant l'Iſle de Coree, & puis les Iſles du Iapon, du Midy, en partie la mer Oceane, & en partie le Royaume de Cochinchine, du couchant les Bramas ou Brachmanes, & vne partie de la Tartarie, & du Nort, la ſeule Tartarie, de laquelle ce Royaume eſt ſeparé par des montagnes, & à leur defaut par des murailles. Il s'eſtend preſque depuis le Tropique de l'Eſcreuiſſe iuſques au cinquante-troiſieſme degré de latitude, & contient en ſa longueur tous les Meridiens compris entre le cent trente, & le cent ſoixan-

tieſme degré. Mais à fin de ſçauoir plus exactement ſon eſtenduë, & ſa grandeur, nous rapporterons icy ce que les Chinois meſme en ont eſcrit, & qu'on a trouué dans leurs liures.

Ce Royaume contient donc en circuit ſelon eux ſoixante neuf mille cinq cens ſeize Diez, qui eſt vne meſure dont ils vſent, & ces Diez reduites à la façon de compter d'Eſpagne font preſque trois mille lieuës de tour, & mille huict cens lieuës de long.

On a trouué dans le meſme liure d'où ce calcul a eſté tiré, que les Chinois ont ſeulement trois meſures pour arpenter, qu'ils appellent en leur langue Lij, Pu & Icham, qui eſt autant preſque que ſi nous diſions ſtade qui eſtoit de cent vingt-cinq pas, lieuë, iournee. La meſure qu'ils nomment Lij comprend autant d'eſpace qu'on en peut aſſigner à la voix qu'vn homme pouſſe de toute ſa force en vn temps coy, & en vne belle plaine. Dix de ces Lijs font vn Pu, qui eſt vne grande lieuë Eſpagnole : & dix Pus font vne iournee entiere par eux appellee Icham, qui reuient à douze grandes lieuës. Suyuant ce compte on trouue que ce Royaume contient les lieuës ſuſmentionnées. Il eſt vray que par le calcul de quelques autres liures, on a trouué plus de lieuës : mais le P. Martin de Herrade Prouincial des Auguſtins aux Philippines & tres-excellent Geometrien, & Coſmographe a veu & cogneu que ceux que nous auons ſuyuis eſtoient veritables, & que ce pays auoit trois mille lieuës de tour & mille huict cens de long, commençant à la Prouince d'Olam, qui tire plus vers le Midy, & eſt plus proche de Malaca. v.

Ce Royaume eſt diuiſé en quinze Prouinces, dont la chacune a plus d'eſtenduë que le plus grand Royaume dont nous ayons cognoiſſance en Europe. Quelques vnes de ces prouinces portent le nom de la ville, capitalle où ſe tiennent les Gouuerneurs, Preſidens, & Viceroys. Entre ces Prouinces il y en a deux, Paguia, & Tolanchia, qui ſont gouuernees par le Roy en perſonne, & par ſon Conſeil, à cauſe que ce Prince reſide touſiours en l'vne de ces deux, qui ſont les plus grandes de tout ſon Eſtat, & les mieux peuplees. Ce n'eſt pas toutesfois que ce ſeul ſubiect le conuie à s'y tenir ordinairement, veu qu'il le faict pluſtoſt à cauſe du voyſinage des Tartares, auec leſquels les Chinois ſont continuellement en guerre. vi.

Et à fin que le Roy de la Chine peuſt plus ayſement remedier aux troubles, & inconueniens qui pourroient ſuruenir de ce coſté là, & par meſme moyen offencer ſon ennemy auec plus de commodité, il y a logé ſa Cour, & eſtably ſa demeure.

Les quinze Prouinces s'appellent Paſquia, Canton, Foquien, Olam, Cincay, Suſuam, Tolanchia, Canſay, Oquiam, Auchco, Honam, Xanton, Quicheu, Chequeam, & Saxij, ou Sancij. Toutes, mais principalement les dix qui ſont maritimes, & aſſiſes pres des coſtes de la mer, ſont preſque de tous coſtez ſeparees par de belles riuieres d'eau douce, profondes & nauigeables, & bordees de part, & d'autre de grands riuages, & de beaucoup de bonnes villes, qu'on peut non ſeulement nombrer, mais nommer, à cauſe que les Chinois ſont ſi curieux qu'ils mettent en leurs liures iuſques aux noms des maiſons de plaiſir que les Seigneurs, & Loytias y poſſedent. Mais il me ſuffira de mettre le nombre des villes & Citez qui y

sont en chaque Prouince, & d'estre brief en cecy pour n'ennuyer pas mon Lecteur.

La Prouince de Paquia, où le Roy & son Conseil demeurent ordinairement contient quarante-sept citez, & cent cinquante villes. La Prouince de Canton contient trente six Citez, & cent quatre vingts dix villes. Celle de Foquiem trente trois Citez, & cent quatre vingts dix villes. Celle d'Olam 90. Citez, & cent trente villes. Celle de Cinsay trente huict Citez & 124. villes. Susnan quarante quatre Citez, & cent cinquante villes. Tolanchia cinquante & vne Cité, & six vingts trois villes. Cansay vingt & quatre Citez, & 112. villes. Oquiam dix-neuf Citez, & soixante & quatorze villes. Aucheo vingt-cinq Citez, & vingt-neuf villes. Honam vingt Citez, & cent deux villes. Xanton trente sept Citez, & soixante & dix-huict villes. Quicheu quarãte cinq Citez, & cent treize villes. Chequeã trente-neuf Citez, & quatre vingts quinze villes. Saxij ou Sancij quarante deux Citez, & cent cinq villes. Or les Chinois ont coustume de terminer le nom des Citez par ceste syllabe Fu, qui vaut autant à dire que Cité, comme Taybinfu, Cantonfu, & le nom des villes par ceste syllabe Cheu.

Entre ce grand nombre de villes & de Citez, il y en a pres de deux cens de marque, qui sont pour la plus part bastíes sur des riuieres qui portent bateaux, & ceintes de fossez larges, & profõds, closes de murailles de pierre de taille depuis le bas iusques au haut, & sur le haut il y a de la brique faite de mesme matiere que la vaisselle de Porcelaine, & si promptemẽt cimentee qu'en peu de tẽps elle durcit en telle sorte qu'on ne peut mesme en desioindre les carreaux à coups de pics, & de marteaux. Les murailles sont si espaisses que quatre hommes pour le moins y peuuent marcher de front, voire six en quelques endroits, outre les guerites, galeries, & promenoirs cachez, où les gouuerneurs vont à plaisir: le parapet dedans & dehors estant si spacieux & libre, que six hommes de cheual y peuuent marcher ensemble tout de front. Pour la commodité des batteries, & deffences il y a des tours, & des bouleuars proches les vns des autres, qui ont leurs sentinelles commodement disposees, & leurs casemattes propres. On trouue que quelques vnes de ces murailles sont debout depuis plus de deux mille ans, sans qu'il y paroisse nulle creuasse ou ouuerture, tant les Voyers, & Contrerolleurs des bastimens publics prennent garde à ce qu'il ne s'y face aucune fente, ou ouuerture. Chaque ville de marque est bastie comme s'ensuyt. Il y a deux grandes, & larges ruës droictes, my-parties en Croix, & longues autant que la portee de l'œil le plus vif se peut estendre, qui aboutissent à quatre portes esgalement distantes, toutes garnies de fer, & magnifiquement bastíes, & dont la veuë est merueilleusement agreable. Ces deux ruës croysees sont entrecouppees d'autres rues, & ruettes, & enrichies de bastimens publics, & particuliers qui seruent à la remarque des places, & des destours diuers. On voit aux deux costez des rues des portiques qui s'aduancent, & seruent à contregarder les allans & les venans, outre ce les boutiques des artisans, les garantissent des pluyes, & autres incommoditez de l'air.

Dauantage on y voit de grandes & belles arcades de pierres polies, magnifiquement dressees, que les Gouuerneurs font faire, auec diuerses inscriptions auant que de se retirer des villes, apres y auoir seruy le temps que le Roy leur a prescript. Aux plus commodes, & frequents endroicts de chaque ville on voit les superbes bastimens, & logis des Gouuerneurs, auec leurs

beaux iardins, vergers, fontaines d'eaux viues, & ruisseaux qui arrosent artificiellement les parterres pour le plaisir de ces Seigneurs, qui ont aussi leurs volieres, parcs, garennes, & boscages, tellement qu'il n'y a palais de Gouuerneur qu'on ne puisse comparer à vne ville. Les maisons des particuliers aupres de la mer, sont basses, & en terre ferme, elles ont diuers estages, & sont peintes par dehors, ou enduites d'vn blanc clair, & net au possible.

On voit à l'entree vn porche spacieux, & ouuert, garny d'armoires proprement ageancees qu'ils remplissent d'idoles, & apres on voit des viuiers pleins de poissons, & des jardins au haut des maisons. Les pierres des bastimens sont soigneusement polies, & tellement enduites, qu'on diroit qu'elles sont dorees. Le couuert est poly de mesme, & cimenté si proprement que les pluyes ne luy peuuent nuire: & ces toicts là durent plus de cent ans, les goutieres estans faictes de marbre ingenieusement mis en œuure. On voit au deuant des portes des maisons des arbres touffus, & verds, arrengez par ordre, & par compas, si plaisás à voir que les yeux plus las, & plus foibles en sont aussi tost recreez. Or outre que plusieurs de ces villes sont trauersees de grands fleuues, il y en a aussi quelques vnes accommodees de Canaux pour dõner entree aux vaisseaux marchands, qui y chargent, & deschargent force biens, de mesme qu'on voit à Vtrec, & autres villes du pays bas: & il y a des leuees propres pour aller aussi par terre, outre les ponts de pierre qui sont tant aux villes qu'en plusieurs endroits de la campagne.

Quant aux riuieres qui s'enflent, & haussent tellement qu'on ne peut y planter des paulx, ou bastir des arches, on dresse dessus des ponts de bateaux. Hors des villes, sur tout maritimes, on voit des fauxbourgs superbement bastis, auec de belles grandes ruës, où sont les tauernes, & hostelleries pour les marchands estrangers, & l'on trouue en ces lieux-là outre les boyssons delicieuses selon la coustume du pays toutes sortes de viandes cuites, & crues.

Pour le regard des petites villes, & bourgades, dont quelques-vnes sont composees de trois mille feux, y compris les villages, fort proches, les vns des autres, il y en a tant qu'on n'en sçait pas le compte. Elles sont pour la plus part en fort belle assiette, bien fournies d'eaux, & de bois, & l'on ne voit presque autre chose par les campagnes que des maisons des riches laboureurs qui sont fort hautes.

Toutes les maisons ont ordinairement trois portes, celle du milieu qui est grande, & celles des deux costez plus petites, & faictes à proportion selon leur mode de bastir.

Il faut aduouer qu'il y a d'excellens Architectes en ce Royaume, & si les ouuriers y sont bons, les materiaux pour bastir y sont les meilleurs du monde, pource que, comme i'ay desia dit, il y a vne terre blanche dont l'on faict des carreaux, qui sont si forts qu'il faut auoir de bons marteaux, & vne grande force pour les rompre. En toutes les citez capitales on voit le logis du Roy, demeure du Gouuerneur, qui est touſiours magnifique. Les chemins y sont les meilleurs, & les mieux pauez de toutes les terres descouuertes, & si pleins, & vuis par tout que iusques aux montagnes, il y a de grands chemins taillez à coups de marteau, & pauez de pierre, & de carreau, de sorte qu'au dire de ceux qui l'ont veu, c'est vn des plus remarquables ouurages, & des plus commodes qu'il y en aye en tout le Royaume. On voit

en la ville de Fucheo vne tour deuant le logis du Treſorier general du Roy, qui ſurpaſſe ſelon le teſmoignage de ceux qui l'ont veuë, tous les edifices Romains, eſtant fondee ſur quarante colonnes, dont la chacune eſt baſtie d'vne ſeule pierre, qui eſt ſi grande & ſi groſſe qu'elle eſtonne ceux qui la conſiderent.

IV. Mais pource que nous auons cy-deuant parlé de la muraille qui ſepare les Chinois d'auec les Tartares, il me ſemble qu'il eſt à propos d'en diſcourir icy plus particulierement pour ſatisfaire au deſir de ceux qui deſirent en eſtre informez au long.

Cette muraille ou enceinte qui a cinq cens lieuës de long, & commence depuis la ville d'Ochioy, qui eſt entre deux montagnes fort hautes, & s'eſtend du Ponant au Leuant fut faite par vn Roy nommé Tzintzon, à fin de deffendre la Chine des Tartares. Toutesfois il faut entendre que de ces cinq cens lieues que contient cette muraille, il y en a quatre qui ſont fermees de fort hautes montagnes, pour le regard de cent autres qui eſtoient pour clorre la diſtance qu'il y auoit entre ces montagnes, ce Roy fit faire des murailles de pierre de taille tres forte, qui a ſept braſſees de large par bas, & autant par haut. Elle commence du coſté de la mer en la Prouince de Canton, & va par celle de Paquia, & de Canſay, & finit à celle de Suſuan.

Ce Roy voulant faire cet œuure admirable prit la troiſieſme partie des habitans de ſon Royaume, qui moururent preſque tous en ceſte beſongne, ou à cauſe du chemin, ou pour le changement d'air, combien que chaque Prouince aboutiſt à la partie la plus voyſine. Auſſi cet ouurage ſi ſuperbe fut cauſe que tout le Royaume ſe reuolta, & qu'on tua le Roy, apres qu'il eut regné quarante ans, & vn ſien fils nommé Agatzi autant que luy.

V. Venons maintenant à la demeure du Roy pour acheuer la deſcription de ce qu'on voit de plus remarquable en ce Royaume. Il ſe tient ordinairement en la Prouince de Paquia en la ville de Taybin, ou Suntien ou comme nous auons ja dit, à cauſe des Tartares, dont elle eſt voyſine, ou peut eſtre pluſtoſt à cauſe de l'air du pays qui eſt plus ſain, & plus doux en ceſte Prouince qu'aux autres, comme on peut cognoiſtre par le mot de Suntien, qui vaut autant à dire en leur langue que ville celeſte. Ceſte ville eſt ſi grande que pour la trauerſer de porte en porte, il faut que vn homme marche toute vne iournee ſur vn bon cheual, & en diligence: encorn'y comprend-on pas les faux-bourgs, qui ont autant de tour, ou peu s'en faut que la ville.

Il y a ſi grand nombre de peuple dedans, que les Chinois aſſeurent que s'il eſtoit beſoin de faire leuee de gens pour quelque preſſante occaſion, on pourroit aſſembler deux cens mille hommes armez, dont les cent mille ſeroient gens de cheual.

On voit à l'entree de la ville vers le Leuant le grand & ſuperbe Palais du Roy, ou il demeure d'ordinaire, combien qu'il en ayt deux autres, l'vn au milieu de la ville, l'autre au bout deuers l'Occident. Ce premier Palais eſt ſi grand, & plein de tant de ſingularitez qu'il faut quatre iours entiers pour le bien voir à loyſir, ainſi qu'on rapporte.

Premierement il eſt entouré de ſept murailles rangees en telle ſorte qu'on l'eſpace qu'il y a d'vne muraille à l'autre, on peut aiſément faire tenir dix mille

soldats, qui sont en garde ordinairement au logis du Roy.

Il y a au dedans soixante & dix-neuf sales magnifiques, & d'vn artifice admirable, où l'on voit vn grand nombre de femmes qui seruent le Roy en lieu de pages, & de gentilshommes. Mais les principales pieces de ce Palais sont quatre belles sales, où le Roy donne audience aux Ambassadeurs, qui viennent des pays & Royaumes estrangers, & pareillement aux Seigneurs & principaux de ses Estats, lors qu'il tient sa Cour, ce qui n'arriue guere souuent pource qu'il ne se laisse guere voir au peuple hors de son logis, & presque touſiours, il ne paroit qu'à trauers vne verriere.

La premiere de ces sales est faicte de fonte auec grande curiosité, & grand nombre de belles figures. La seconde a le plancher de l'aire faict de massonnerie d'argent de grande valeur. La troisiesme est de fin or parfaictement bien esmaillé. La quatriesme est de si grand prix, & lon y voit tant de richesses, qu'elle surpasse de beaucoup les trois autres, d'autant qu'elle represente la puissance, & les moyens de ce grand Roy, & pour ceste cause ils l'appellent en leur langue, la sale du Threſor du Roy, asseurant que elle est bien digne de ce nom, attendu qu'elle contient le plus grand threſor qu'aucun Roy puisse auoir.

Encor outre le threſor, il y a grande quantité de ioyaux de valeur inestimable, & vne chaire où ce Prince s'assiet en Majesté, faite de marbre dans lequel on voit plusieurs pierres precieuses enchassees, & des escarboucles si riches qu'en la plus grande obscurité de la nuict elles rendent la sale aussi claire que s'il y auoit beaucoup de chandelles allumees.

Les paroys de ceste sale sont de diuerses pierres de grande valeur, mises en œuures auec beaucoup d'industrie, & pour comprendre en vn mot tout ce qui se dict de ceste sale, il suffit de sçauoir que c'est la plus belle piece qui se puisse voir en tout le Royaume, & qu'elle contient tout ce qui y est de meilleur, & de plus riche.

QVALITE'

NOVS auons veu l'estenduë de ce grand Royaume, nous auons fait le denombrement de ses villes, & remarqué la magnificence de ses bastimens, voyons maintenant si le pays merite de telles despences, & s'il est capable de fournir aux fraiz excessifs de ces edifices. Pour commencer donc il faut sçauoir que le temperament des Estats suiects à ce puissant Monarque est fort diuers, à cause qu'ils sont presque tous assis en tirant du Midy au Septentrion, & ont vne si grande estenduë de pays, qu'encor que l'Isle d'Aynan qui est proche de ce Royaume soit à dix-neuf degrez de hauteur, ou latitude, on a toutes-fois cognoissance de quelques Prouinces esloignees de l'Equateur de plus de cinquante degrez, ainsi que nous auons ja dict en descriuant ce Royaume. VI.

Or lon peut assez cognoistre la distance qu'il y a d'vne extremité du Royaume à l'autre par la grande difference des couleurs qu'il y a entre ses habitans. Car les Portugais qui ont trafiqué ordinairement à Canton auec les Chinois,

pource que ceſte ville eſt aſſez pres de Macao, ou leſdits Portugais ſe ſont habituez des long-temps, rapportent qu'on voit en ceux qui trafiquent des viſages de couleurs fort differentes.

Ceux qui naiſſent en la Prouince de Canton, & en toute ceſte coſte ſont noiraux, comme ceux de Fez en Afrique, pource que ce pays eſt en meſme parallele que la Barbarie. Mais ceux des autres Prouinces en dedans ſont blancs la plus-part, les vns toutesfois plus que les autres ſelon qu'ils ſont plus aduancez dans le pays froid; veu qu'il y en a quelques-vns qui retirent aux Eſpagnols & d'autres qui ſont plus blonds, qui reſſemblent à peu pres à des Allemands, eſtant blonds & rouges. Bref on ne peut dire en general de ce grand Royaume qu'il ſoit chaud ou froid, d'autant qu'il eſt enclos dans la zone, ou ceinture que les Geographent appellent Temperee, & auſſi pource qu'il s'eſtend vers vn meſme Climat que l'Italie. Et par là lon peut aſſez entendre ſa fertilité, qui eſt ſans doute la plus grande qui ſoit au monde, encor qu'on luy vueille comparer le Perou, & la nouuelle Eſpagne.

Car c'eſt choſe aſſeuree que la terre y porte trois, & quatre fois l'annee, & ce qui faict encore cognoiſtre la bonté de l'air c'eſt que le pays y fourmille d'enfans, qui ſont beaux à merueilles en leur petiteſſe. Mais à fin de ſpecifier quelque choſe, ce pays produit toute ſorte de verdure, & grande quantité de diuers fruicts pareils à ceux qui viennent en Eſpagne, outre beaucoup d'autres qu'on ne cognoit point par deça, pource qu'ils ſont differens des noſtres, & tous ces fruicts ſont bons, comme on dict, par excellence. Il y a trois ſortes d'oranges, les vnes ſi douces qu'elles ſurpaſſent le ſucre en douceur, les autres vn peu moins, & les autres qui ont vne petite pointe d'aigreur fort plaiſante au gouſt.

Il y a auſſi vne ſorte de prunes qu'ils appellent Lechias, qui ſont d'vn gouſt extremement agreable, & ont outre ce telle proprieté qu'elles ne ſoulent iamais, & ne font point de mal à l'eſtomac, combien qu'on en mange beaucoup. Il produit des melons en abondance, qui ſont fort gros, & excellemment ſauoureux, & vne ſorte de pommes de couleur brune, qui ſont groſſes, & de tres-bon gouſt. Il y a grande quantité de ſucre par tout ce Royaume, qui eſt cauſe qu'il eſt à ſi bon marché que cent liures du plus fin, & du plus blanc, meſme lors qu'il eſt plus cher, ne vaut pas plus de ſix reales.

Il y a du miel en grande abondance, tellement qu'il y eſt à fort bon prix, de meſme que la cire, dont l'on peut charger des nauires entiers, & des flottes meſmes. Ils ont beaucoup de ſoye, & parfaitement bonne: il y vient beaucoup de lin, dont le commun peuple s'habille ordinairement & du chanure auſſi, duquel ils ſe ſeruent à calfeutrer les nauires, & à faire des cordes & des chables. Aux terres dures & ſeiches, encor qu'elles ſoient pierreuſes, ils recueillent beaucoup de cotton, & y ſement du bled, de l'orge, du ſeigle, de l'auoyne, & pluſieurs autres ſortes de grains, qui rapportent tous beaucoup, & autant les vns que les autres. Aux terroirs humides, & aquariques qui y ſont en grand nombre à cauſe de l'abondance de belles riuieres qui ſont en ce Royaume, ils y ſement du riz, qui eſt la commune viande de ceſte nation, & en recueillent en telle quantité, qu'au temps qu'il eſt le plus cher vne haneque, meſure d'Eſpagne aſſez grande ne vient à valoir qu'vne reale, & la terre porte ordinairement de

ce grain, & de tous les autres trois & quatre fois l'annee, comme nous auons jà dit. Aux hauts pays qui ne sont pas propres pour semer, ils ont de belles rangees de pins, qui portent de gros pignons fort sauoureux, & des chastagniers aussi, & outre ces arbres ils y sement du maiz, qui est le manger & pain ordinaire des Indiens de Mexique, & du Perou, auec beaucoup de paniz, pour ne perdre vn espan de terre. Toute la pleine campagne est tres-agreable à voir, l'on y sent beaucoup de diuerses fleurs odorantes de toutes sortes qu'elle produit. Dauantage elle est embellie de belles rangees d'arbres, qui bordent communement les riuieres & les ruisseaux.

Les Loytias ont coustume de planter de grandes forests fort espaisses, où ils nourrissent force sangliers, daims, conils, liévres, & autres bestes diuerses, des peaux desquelles ils font de tres bonnes fourrures, & specialement de martres zibelines qui y sont en grand nombre. Il y a du musc en grande abondance qui vient d'vne espece de petites bestes, qui ne mangent autre chose qu'vne racine odoriferãte nommee Camatue, qui est de la grosseur d'vn doigt. Outre ce il y a grãde quantité de bœufs & de vaches, qui valét si peu qu'on en a vne bien bõne pour moins d'vn escu & demy, & aussi des beufles qui valent la moitié moins, & des pieces de venaison qu'on trouue entieres pour dix sols ou enuiron, & beaucoup de porceaux qui ont la chair aussi bonne & aussi saine que le moutõ en France ou en Espagne. Il y a grande abondance de chévres, & si grand nombre d'oyseaux qui se nourrissent aux lacs & riuieres, qu'il s'en consume châque iour aux moyennes villes du Royaume beaucoup de milliers, combien que ce soient canards pour la plus part, & l'on a remarqué particulierement qu'à Cãton, qui n'est pas des plus grandes villes, on en mange tous les iours douze mille. Il y a force poules & chappons, de sorte que deux liures de ceste chair sans plume & toute habillee ne valent ordinairement que deux foix qui est vne espece de monnoye valant enuiron deux doubles tournois, & ainsi des autres. Il y a aussi beaucoup d'herbes propres pour la medecine, & du rhubarbe tres fin, & en fort grande quantité & de la racine nommee Chine du nom du royaume, & des muscades en telle abondance qu'on en peut charger de grandes flottes, & toutes à si bon marché que quatre cens ne valent qu'vne reale, & six liures de girofle demie reale. C'est vne merueille de voir le poisson qui y est de toutes sortes, non seulement aux costes de la mer, mais aussi aux dernieres prouinces du Royaume, & qui en sont plus esloignees, à cause des belles grandes riuieres qui se trouuent par tous ces pays. Outre cela il y a force mines d'or & d'argent, & autres metaux. Il se trouue aussi vne infinité de perles par tout ce royaume, toutesfois elles ne sont guere rondes pour la plus part. Venons maintenant à esplucher les mœurs & les humeurs de ces gens qui iouyssent de toutes ces cõmoditez & delices, & n'ont pour contrepoix que de grands tremblemens de terre qui ruinent quelquesfois des villes entieres.

MOEVRS.

C'Est chose estrange qu'au lieu de voir en ce grand Royaume force gens oisifs, qui se contentent de ce que la terre y produit, on n'y apperçoit que force bons mesnagers qui aydét à la fertilité du pays par leur peine & industrie, veritablement telle, qu'ils ne pardonnent à montagnes, vallees, bords & ri- VII.

uages quelconques, tellemẽt qu'ils y ſement, & plantent tout ce qu'ils croyent que le terroir peut porter. Ils ſupportent plus facilement ce trauail, pource que chacun iouyt paiſiblement de ſon bien, & qu'on n'y ſouffre auſſi nuls faineans, ny vagabons, ains telles perſonnes ſont reputees infames, & rigoureuſement punis. D'auantage ils ſont conuiez à ce labeur par la deffence qui leur eſt faite de ſortir hors du Royaume, lequel il faut par conſequent qu'ils cultiuent s'ils y veulent bien viure, & d'ailleurs les Chinois eſtant naturellement enclins à faire bonne chere, & à eſtre touſiours bien veſtus, & auoir leurs maiſons bien accommodees, cela les pouſſe a bien meſnager, & trauailler en ce qu'ils poſſedent. Ils ne meſurent nulle ſorte de marchandiſe, encore que ce ſoit meſme du linge, mais vendent toutes choſes au poids, pource qu'il n'y peut pas auoir tant de tromperie. Ils ne laiſſent pourtant de tromper quelquefois les eſtrangers qui trafiquent auec eux, & principalement au muſc, qui ſe fait en ceſte ſorte. Ils battent les muſcs, qui ſont de petites beſtes, comme nous auons dit, & les meurtriſſent à force de coups, tellement qu'ils les tuent, puis les mettent en vn lieu où elles ſe corrompent plus facilement, leur liant premierement bien fort les parties par où le ſang peut ſortir, & laiſſant tremper en iceluy les os qui ſont caſſez bien menu, & apres que tout leur ſemble eſtre aſſez pourry, ils les couppent par pieces auec leur peau, & en font de petits ſachets que les Portugais qui les acheptent appellent Papos : & ce muſc eſt le meilleur, & le plus fin qu'on apporte des Indes, mais ſubiect à tromperie, d'autant qu'ils ont accouſtumé d'y mettre & cacher dedans de petits morceaux de plomb, & autres choſes pour les faire peſer d'auantage.

VIII. Les habitans de la Chine ſont tous de bonne diſpoſition de corps, diſpoſts, & gaillards de leur perſonne, mais vn peu plus grands que petits. Ils ont tous communement le viſage large, de petits yeux, le nez plat & camus, & n'ont point de barbe, mais vn peu de poil ſeulement aux deux coſtez du menton. Il eſt vray qu'il y en a quelques-vns qui ont les yeux grands, la barbe bien faicte, & les traicts du viſage bien beaux : mais le nombre de ceux-là eſt petit au regard des autres : & l'on croit meſme qu'ils ſont venus d'vne nation eſtrangere qui s'eſt meſlee anciennement auec les Chinois lors qu'il eſtoit permis de ſortir du Royaume. Ils laiſſent tous venir leurs ongles de la main gauche fort grandes, & portent courtes celles de la droite. Ils ont auſſi les cheueux longs, & en ſont tous fort curieux, & ceſte mode de porter de longs cheueux, & de grandes ongles n'eſt ſans ſuperſtition, veu qu'ils diſent qu'ils ſeront enleuez au Ciel par ces longs cheueux, & ces grandes ongles. Ils les entortillent ſur la teſte auec vn reſeul d'or bien mignonnement accommodé, ou bien auec des eſpingles qui ſont auſſi d'or.

IX. Les habits dont les nobles, & les principaux vſent ſont de ſoye de diuerſes couleurs, qui eſt treſbelle en ce pays-là, & de haut luſtre. Le commun peuple, & les pauures gens s'habillent d'autre ſoye qui eſt moindre, ou bien de lin, ou de ſarge, ou de coton. Cet habit eſt leger & propre, ſelon la qualité du pays, qui eſt temperé pour la pluſpart, & ils ne peuuent porter des eſtoffes plus peſantes, veu que quant au drap il ne s'en faict point en tout le Royaume. Ils vſent de ſayes faicts à la mode du temps paſſé, qui ſont à grands carriers pliſſez bien menu, où il y a vne pochette qui ferme ſur le coſté gauche, & leurs manches ſont grandes & groſſes. Sur ces ſayes ils portent de grandes robes qui ſont faites à noſtre mode, horſmis qu'elles ont les manches plus larges.

Les Princes du sang royal, ou ceux qui sont establis en dignité sont differents en habits des Cheualiers ordinaires, en ce que les Princes portent le saye brodé d'or & d'argent par le milieu de la ceinture, & les autres ne l'ont que garny d'or par les bords. Ils vsent de chausses fort bien faites auec l'arriere point, & portent des botines & des souliers de velours fort mignards. Ils portét durant l'hyuer, combien qu'il n'y face pas grãd froid, leurs sayes & leurs robes fourrees de peaux de bestes, principalement de martres zibelines, & en portent tousiours autour du col. Ceux aussi qui ne sont pas mariez sont differents de ceux qui le sont, en ce qu'ils portent les cheueux dessus le front, & vsent de plus hauts bonnets. Les femmes se parent fort curieusement, & s'habillent d'vne façon qui retire fort à l'Espagnole. Elles portét beaucoup de bagues & de ioyaux d'or & de pierreries, & vsent de demy sayons à manche larges qui ne leurs viennent que iusqu'au dessous des mãmelles. Elles s'habillent de brocats ou toiles simples, ou soyes, & les plus pauures portét du veloux ras & de la sarge. Leurs cheueux sõt beaux, & elles en font fort curieuses, & les portent cordonnez & entortillez au tour de la teste, auec vn large ruban de soye garny de perles & de pierreries. Elles vsent de fard, & tiennent pour grande gentilesse d'auoir les pieds petits, & pour ceste cause dés leur enfance on les leur lie bien serré auec de petites bandes qu'elles endurent patiemmét, pource que celles qui les ont plus petits sont estimees plus gentiles. Mais ceste coustume n'est seulemẽt venuë de leur curiosité, mais encor de la ialousie des hommes qui l'ont introduitte afin qu'elles ne puissent presque marcher, & que ne pouuant aller que pesamment & de mauuaise grace elles ne sortent guere de la maison. Et ceste coustume est tellemẽt ancienne & receuë en ce pays qu'elle est comme passee en force de loy, de sorte que la femme qui l'enfraindroit auec ses filles encourroit note d'infamie, & seroit punie. Au surplus elles sont fort honnestes & resserrees, de sorte qu'on n'en void iamais vne à la fenestre ny à la porte, & si les marys inuitent quelques vns à disner elles ne se monstrent point & ne s'assient iamais à table, si celuy qui est conuié n'est parent ou grand amy. Quand quelqu'vne va voir son pere, sa mere ou quelqu'vne de ses parentes, elle va tousiours dans vne chaire à bras portee par 4. hommes, & toute entouree de cages & de ialousies de fil d'or & d'argent ou de soye pres à pres, de peur qu'on les voye, nonobstant qu'elles puissent voir tous ceux qui vont par la ruë, & outre ce elles sont accompagnees d'vn grand nombre de seruiteurs. Ainsi l'on trouue peu souuent par les ruës vne femme de marque, & semble qu'il n'y en ait presque aucune en toutes les villes. x.

Ils sont ingenieux au possible, vsent de sculpture, & sont grands peintres de feüillages, d'oiseaux & de chasse, cõme on peut voir par les licts & tables qu'on apporte de ce royaume. Ils vsent au plat païs d'vne espece de chariots à vent & à voile. Les Hollandois en ont voulu faire vn de mesme pour plaisir, mais il n'a guere duré, & auec cela il ne faisoit pas grand chemin comme les autres. Ils sont fins & bien entendus à vendre & à achepter, de sorte qu'en faict de trafic ils partiroient vn petit cheueu. Les marchands qui sont en grand nombre en chaque [illegible] estalent à leur huys vne table, où toutes les marchandises qu'ils ont [illegible] sont escrites: & celles qu'ils vendent communement sont brocatelles [illegible] toiles d'or, & diuerses pieces de soye de tres-belles couleurs. Les autres qui ne sont pas si riches vendent des sarges, des pieces de cotton, de la toile, & de la fustaine de toutes couleurs. Ceux qui tiennent ces drogues font pareille monstre de tout ce qu'ils ont. Il y a d'autres boutiques de porcelaines xi. xii.

de diuerſes ſortes, à ſçauoir de rouges, de verdes de dorees, & de paſles, qui ſont à ſi bon marché qu'on en a cinquante pieces pour quatre reales. Elles ſe font d'vne terre forte qu'ils deffont & deſtrempent, & verſent dans des eſtangs garnis autour, & pauez de pierre de taille: & apres l'auoir bien maniee dans l'eau, ils font les plus fines du plus gras qui nage par deſſus : & quant au reſte plus il va au fond, & plus il eſt groſſier & eſpais. Ils leur donnent la forme qu'ils veulent, & les dorent apres, & leur donnent la couleur que bon leur ſemble, qui ne ſe perd iamais, puis les font cuire dans vn four. Quelques vns tiennent que la vaiſſelle de porcelaine ſe faict de coques d'œufs caſſees, & gardees en terre l'eſpace de cent ans, ou bien d'eſcargots de mer qu'ils deſtrempent & mettent ſous terre pour s'affiner par meſme eſpace de tẽps, ainſi qu'vn certain Edoüard Barboſe a eſcrit. Mais ſi cela eſtoit, il n'y auroit pas ſi grande quantité de porcelaines en la Chine, & l'on n'en porteroit auſſi tant en Portugal, au Perou, en la nouuelle Eſpagne, & en d'autres parties du monde. La plus fine ſe faict en la prouince de Saxij, & ne ſort iamais du Royaume, pource qu'elle eſt toute employee au ſeruice du Roy & des Gouuerneurs, & eſt ſi belle à voir qu'il ſemble que ce ſoit du chriſtal.

XIII. Les artiſans & gens de meſtier demeurent en certaines ruës, où l'on ne void habiter aucun qui ne ſoit de leur eſtat: de ſorte que voyant de quel eſtat ſe meſle le premier de la ruë, on peut cognoiſtre auſſi toſt que toute ceſte ruë eſt pleine de gens de ce meſme eſtat.

XIV. Ceux de ce Royaume ſont ſoigneux ſur toute choſe de donner de bonne heure vn eſtat à leurs enfans, auant qu'ils ſe deſbauchent & ſe puiſſent corrompre; & ce ſoing eſt cauſe qu'il y a moins de vices en ce Royaume qu'en beaucoup d'autres. Or ils vſent en ce fait de ſi grande diligence qu'il aduient ſouuent que les enfans eſtans encore tous petits, & meſme auant qu'ils ſoient nez, les peres ſe ſont deſià accordez de les marier, & mettent par eſcrit leurs conuentions & contracts de mariage. La couſtume du pays porte que le mary dote la femme qu'il veut eſpouſer. Quand le temps de la conſommation du mariage eſt venu, le pere de la fille fait vn grand feſtin en ſa maiſon, conuiant les pere & mere & les parẽs & amis du gendre, & le iours d'apres le pere de l'eſpoux ou le plus proche parent en fait de meſme. Apres le feſtin le mary donne la dot à ſa femme en preſence de tous, & elle la donne à ſon pere ou ſa mere, s'ils ſont viuans, pour la peine qu'ils ont euë à l'eſleuer. De là vient qu'en ce royaume celuy qui a plus de filles eſt tenu pour le plus riche. Et quant à ce qui eſt donné aux filles, les peres s'en peuuent ſeruir s'ils en ont beſoing, & lors qu'ils meurent tout demeure à la fille, afin de le laiſſer à ſes enfans, ou en diſpoſer autrement à ſa volonté. Les hommes peuuent prendre autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, pourueu que ce ne ſoient leurs ſœurs, ou leurs couſines germaines, & ſi quelqu'vn ſe marie en ces deux degrez de parentage il eſt griefuement puny. Ils tiennent la premiere de ces femmes pour leur legitime eſpouſe, & les autres pour amies. Ils viuent & demeurent auec la premiere, & quant aux autres, ou ils les tiennent en diuers logis, ou bien ils les departent çà & là, ſi ce ſont marchands & gens de trafic, & par les lieux où ils font leurs commerces, & telles femmes ſont comme ſeruantes au regard de la premiere. Le pere venant à mourir, le fils aiſné ſuccede en la plus grande part du bien de la premiere femme, & les autres freres d'apres ſuccedent entre eux par eſgales portions, ſoit qu'ils ſe trouuent fils de la premiere femme, ou des autres

Au defaut du fils de la premiere, le premier qui vient à naistre de quelqu'vne des autres, emporte la plus grande part de la succession, & par ce moyen ils meurent bien peu souuent sans laisser des successeurs de leur legitime espouse, ou des autres femmes.

On dict qu'aux Prouinces proches de la Tartarie, il y a vne certaine coustume fort estrange, qui est que les Viceroys, ou Gouuerneurs limitent aux hommes, & aux femmes certain temps dans lequel ils sont obligez de se mettre en Religion, ou bien de se marier. Ce temps estant venu, tous ceux qui se veulent marier, viennent à certains iours en vne ville destinee pour cét effect en châque Prouince. Lors qu'ils y sont arriuez, ils se vont presenter deuant douze hommes des plus principaux, & anciens, que le Roy a nommez pour ce faict, qui prennent par memoire le nom des hommes, & des femmes, & leurs qualitez, & s'informent en mesme temps du bien que les hommes ont pour doter les femmes qu'ils veulent prendre. Apres cela ils regardent la liste des hommes, & des femmes qui se presentent, & s'ils trouuent plus d'hommes que de femmes, ou au contraire, ils iettent le sort, & laissent ceux qui restent pour estre mariez les premiers l'annee apres. Les six de ces douze susmentionnez font trois bandes des hommes, mettant en la premiere les riches, sans auoir esgard à gentillesse, ny à beauté ; en la seconde ceux qui sont moyennement riches, & en la derniere les pauures. Cependant que ces six font le departement des hommes, les autres six font celuy des femmes en trois autres bandes, mettant en l'vne les plus belles, en l'autre celles qui ne le sont pas tant & en la troisiesme les laides. Cela fait, ils donnent les belles aux riches, qui baillent certaine somme à laquelle ils sont taxez par les Iuges, puis on donne à ceux qui ne sont pas si riches celles qui ne sont pas si belles, sans qu'ils baillent aucune chose pour elles : & apres ils donnent aux pauures les laydes auec tout ce que les riches ont donné pour les belles, qui est partagé esgalement entre eux. Les mariages estans acheuez, on faict de grandes festes aux maisons que le Roy a en châque ville, qui sont garnies pour cét effect de grand nombre de licts, de buffetz & autres choses necessaires à vn mesnage, afin que les mariez prennent ce qui leur est necessaire cependant que la feste dure, & apres cinquante iours chacun des nouueaux mariez s'en retourne en sa maison. Ce que dessus doit estre entendu du peuple, & non des Seigneurs, & gens de qualité, qui ne sont obligez d'obeyr à ceste ordonnance, ains se marient à leur volonté. XV.

Pour le regard du Roy de la Chine, apres qu'il est marié il choisit trente concubines les premieres de tout le Royaume, qui demeurent dans son Palais tout le temps qu'il vit, & lors qu'il est mort, & qu'on a faict ses obseques, le successeur du Royaume habille ces trente femmes somptueusement, puis les faict mettre sur vn magnifique siege dressé en l'vne des belles sales dont nous auons parlé, & estant là, elles ont le visage couuert, de sorte qu'elles ne sçauroient estre cognues. Apres qu'elles sont placees, on void venir trente Cheualiers des principaux du Royaume, que le Roy deffunct a nommez en son testament, qui vont selon leur ordre d'ancienneté, ou selon la nomination que le Roy en a faite, & lors chacun d'eux prend l'vne de ces femmes par la main, & l'emmeine couuerte comme il l'a trouuee, iusques à ce qu'il soit en sa maison, où il la tient de là en auant pour sa femme : au moyen dequoy on luy fait de grands dons tous les ans pour ayder à sa despence. XVI.

Anciennement quand les Roys de la Chine marioient leurs enfans, ou leurs

parens, ils faiſoient vn feſtin ſolennel en leur palais, auquel ils conuioient tous les Cheualiers, & les plus grands Seigneurs de la Cour, leur mandant qu'ils menaſſent auec eux tous leurs enfans; ce qu'ils faiſoient volontiers, voire tellement, que chacun tâchoit de faire que les ſiens fuſſent plus richement veſtus que les autres. Le feſtin eſtant acheué, chacun des Princes alloit au lieu, ou les Dames eſtoient aſſiſes de rang ſelon leur aage, & choiſiſſoit pour femme celle qui luy eſtoit plus agreable: & les Princeſſes faiſoient le meſme des Cheualiers du Royaume: mais telle couſtume n'a maintenant plus de lieu, pource que tant les Princes, que les Cheualiers, ſe marient tous à leurs parentes, horſmis au premier, ou ſecond degré, & meſme quelquefois ils ne font difficulté du ſecond.

XVII. Quant aux funerailles & ceremonies qui concernent les morts, elles ſe pratiquent en ceſte ſorte. Lors que quelqu'vn meurt, ils luy lauent à l'inſtant tout le corps, & l'habillent des meilleurs accouſtremens qu'il ayt eu durant ſa vie, qui ſont parfumez, & ſentent fort bon. Apres l'auoir ainſi veſtu, ils l'aſſient ſur la plus belle chaire qu'il euſt, & lors ſes enfans, & ſa femme, ou bien ſon pere, ſa mere & ſes freres viennent pres du mort, & apres s'eſtre mis à genoux deuant luy, ſe retirent chacun à part tous eſplorez. Apres on void venir ſelon leur ordre, tous les parens & amis du treſpaſſé, & finalement ſes ſeruiteurs, ſi le defunct en auoit. Ceſte ceremonie eſtant faite, ils le mettent dans vn cercueil fait de quelque bois odoriferant, & aromatique, qui eſt bien clos, & fermé, de peur de quelque mauuaiſe odeur, & ſoudainement ils le poſent ſur deux bancs, ou ſur vne table, dans vne chambre paree des plus beaux draps, & tapis qu'ils peuuent auoir, puis le couurent d'vn linceul bien blanc, qui va trainant iuſques à terre, ſur lequel l'on void l'effigie du mort, tiree au plus pres du naturel qu'il eſt poſſible. En la chambre qui eſt deuant celle où le mort eſt poſé, ou bien à l'entree de la porte, ils dreſſent vne table auec des chandelles ardantes, qui eſt toute couuerte de pain, & de pluſieurs ſortes de fruicts, & le tiennent en ceſte façon plus de quinze iours, durant leſquels on void arriuer châque nuict leurs Preſtres & Religieux, qui chantent des prieres, offrent des ſacrifices, & font d'autres ceremonies payennes: car ils portent beaucoup de papiers peincts, & les bruſlent en la preſence du mort, & en mettent deuant luy beaucoup d'autres pendus à de petites cordes, qui ſont miſes là pour cét effect, & remuent ces papiers par pluſieurs fois, & font de grands cris, par le moyen deſquels ils diſent qu'ils enuoyent au ciel l'ame du defunct. Apres les quinze iours, durant leſquels les tables ſont touſiours dreſſees auec beaucoup de viandes, pour faire boire & manger leurs Preſtres, & les parens, & amys, qui viennent viſiter le mort, ils prennent le cercueil où eſt le corps, & le portent aux champs, & lors tous ſes parens & amys vont à ſon conuoy, auecques vn grand nombre de Preſtres, & force chandelles ardantes. Ils l'enterrent ordinairement ſur vn petit tertre, & dans des ſepultures qui leur appartiennent, & leur ſont particulierement dediees pour cét effect, & qui ſont toutes faites de pierre de taille. Ils dreſſent ſur le champ pres de la ſepulture vn pin, lequel ils ne coupent iamais; & s'il arriue qu'il tombe, ils le laiſſent là iuſqu'à ce qu'il ſe conſume par long traict de temps & le tiennent pour choſe ſacree. Ceux qui ſuiuent le conuoy, vont par ordre, & en forme de proceſſion, menans auec eux des muſiciens, & ioüeurs d'inſtrumens, qui chantent & ioüent touſiours, iuſques à ce qu'ils ayent laiſſé le corps dans le tombeau, & l'on tient

pour plus honorable, l'enterrement auquel l'on void plus de Prestres, & de menestriers. Ils chantent au son de leurs instruments beaucoup de prieres, qu'ils font à leurs idoles, & en dernier lieu bruslent sur la sepulture plusieurs papiers, où l'on void en peincture des esclaues, des cheuaux, de l'or, de l'argent, de la soye, & beaucoup d'autres choses, qu'ils disent que le mort possedera en l'autre vie. Ils se resioüissent grandement, & font des festins en le mettant au sepulchre, tenans pour certain que les Anges, & les Saincts qui sont au ciel, font la mesme feste au deffunct. Les parens sont tous en ce temps couuerts de deüil, qui est de sayes de grosse laine, poissez contre la chair, & sanglez de cordes. Ils ont encore pour lors sur la teste de grands bonnets de mesme laine, faicts à grands bords comme vn chapeau, qui leur viennent iusques sur les yeux. Ils portent ce deüil pour leur pere, ou leur mere, vn an, ou deux, & si le fils est Gouuerneur, il se retire le plus souuent auec congé du Roy, laissant la charge qu'il a. Ceux qui ne sont pas si proches parens, s'habillent l'espace de quelques mois de linge cru teinct, & pareillement les autres parens & amis; mais c'est seulement iusques à ce que le deffunct soit enterré. Voila ce qui se peut dire touchant leurs enterremens.

XVIII. Encores que les costaux abondent en vignes, l'on n'y faict toutesfois point de vin de raisins, comme par deça: mais ils ont accoustumé de confire les grappes, & en faire reserue pour l'hyuer. En eschange ils tirent vn suc de fort bon goust, d'vne herbe nommee Chir, qu'ils boiuent chaud comme font les Iaponois. Ce breuuage les purge de phlegme, de pesanteur de teste, de chassie, & de mal d'yeux; & de ceste sorte ils viuent longuement, sans estre iamais presque malades.

Pour remedier en quelque sorte aux vehementes chaleurs de l'Esté, ils s'aydent du moyen qui s'ensuit: ils creusent assez auant en terre quelques caueaux, d'où ils donnent air en tous les endroicts de leurs maisons, fort, ou foible, comme bon leur semble, auec vn merueilleux artifice.

Ils content leurs annees par douze Lunes, de sorte que de trois en trois ans ils adiouſtent vn mois lunaire à leur annee, & commencent l'an à la nouuelle lune de Mars. Ils font lors vne solennelle resioüissance, comme aussi le iour de leur natiuité, qu'ils celebrent aux maisons, s'enuoyans les vns aux autres des presens magnifiques. Ils font des festins somptueux, & representent la nuict des comedies, & tragedies, où rien n'est espargné. Ce sont poëſies composees à plaisir, ou histoires anciennes. Apres ils font venir des sauteurs, des basteleurs, des ioüeurs de farces, & des faiseurs de tours de soupleſſe. Les murailles des maisons, & les portes sont couuertes de verdures, de roses, & de tapis de prix, les rues sont parfumees, & couuertes de fleurs odoriferantes. On ne void alors que falots, & flambeaux: les arbres, les treilles, & les feneſtres sont comme en feu: toutes les rues retentissent au bruit des instrumens de musique, des fluſtes, & des voix entremeslees. L'ordre de leurs festins est tel: chacun des conuiez à sa table, & si l'on met deux personnes à vne table, c'est le plus. Ceste table est de bois luysant comme ebeine, madré de figures de bestes sauuages, auec de certains filets d'or ou d'argent, entrelassez fort dextrement, ouurage particulier aux Chinois.

Ceste belle marqueterie sert de nappe, & la table est garnie de paremens de soye pendans iusqu'à terre. Les conuiez sont assis en des chaires à dos, garnies de coussins propres à reposer aysement. Ainsi qu'ils sont en cét estat, l'on

apporte premierement des corbeilles couronnees de chappeaux de fleurs, & chargees de fruict le long des bords. Les viandes sont au dedans. Or combien que les Chinois ayent grande abondance de volaille, de venaison, & de poisson de coquille, & d'escaille, voire de toutes viandes exquises: si est-ce que la viande la plus estimee entre eux, c'est la chair de pourceau. Ce sont gens si delicats, qu'ils nomment lourdise de porter la viande à la bouche auec les doigts. Ils s'aydent de poincons, ou de fourchettes d'or, & d'argent, pour prendre les morceaux coupez menus, & les mettre en la bouche sans y toucher des mains. Ils boiuent à diuerses reprises en de petits gobelets, pour appaiser la soif, & conuient auec beaucoup de ceremonies ceux qui mangent auec eux à leur faire raison. Cependant les valets seruent, & desseruent en grand silence, & bon ordre. Les hommes mangent à part, & les femmes, dont les marys sont extremement ialoux, en quelque chambre particuliere, & escartee. Quant aux salurations, le menu peuple y procede ainsi: ils ferment la main gauche, & la couurent de la droicte, puis portent plusieurs fois la main à la poictrine, & accommodant les paroles à la contenance, monstrent qu'ils ayment passionnément l'amy qu'ils saluënt. Les riches & principaux font vne profonde reuerence, estendans, & courbans leurs bras en forme d'arc, puis en trauersans les doigts des mains les vns entre les autres, & auec beaucoup de paroles de compliments s'efforcent de se surmonter en courtoisie. Ils ont esté si industrieux, qu'ils ont faict que les fourneaux de leurs forges n'ont besoin d'hommes qui hausse & baisse les soufflets: veu qu'ils ont inuenté certaine sorte de tuyaux si bien ageancez, & receuans l'air de quelques creux par tels contrepoids que iamais ils n'ont faute de vent.

xix. Ils ont vne inuention en faict d'artillerie, d'en fondre certaines qui se desmontent par pieces, qui sont aisément portees par des bestes de voicture, ou des portefaix, au lieu que l'on desire. Ils s'aydent de longues feüilles de papier fin au possible, tirant les lignes, non de la gauche à la droicte, cõme les Grecs, Latins, & autres peuples de l'Europe; ny de la droicte à la gauche, comme les Hebrieux, Turcs, Arabes, & autres: mais du haut de la page en bas. Leurs lettres ressemblent aux hieroglyfiques des Egyptiens: chacune signifie vn mot, & par fois des periodes, voire des sentences entieres. De là vient que les Chinois, qui pour estre esloignez les vns des autres, à cause de la grande estenduë de tant de Prouinces; ont diuers langages, entendent bien toutefois ce qui est contenu dans les liures imprimez. Outre le langage commun au peuple, & particulier en chaque Prouince, les hommes sçauans en ont vn qui leur est propre: ils l'appellent le Mandarin, qui est familier aux courtisans, aux Secretaires, aux Iurisconsultes, aux Iuges, & aux Magistrats.

xx. En leurs voyages, outre les montures de diuerses façons, ils se seruent de lictieres & carrosses trainees par des cheuaux attelez, ou bien de chariots à vent dont nous auons parlé cy dessus. Ils nourrissent soigneusement des oyseaux, ausquels ils apprennent à parler, & à sauter en diuerses sortes, & les parent, & habillent fantasquement, outre leurs couleurs naturelles. Leurs esquipages de merine sont presque incroyables: ils ont leurs grands vaisseaux appellez Ioncs, qui ne vont qu'à la voile. Aucuns d'iceux sont esquipez pour la guerre, ayans en poupe & en proüe de hauts chastelets; les autres sont plus bas, & leur seruent à porter les marchandises, & matieres pesantes. Ils ont encores d'autres vaisseaux nommez Lantes, Bancons, & Longs. Chaque Lante vogue à douze

douze grandes rames, six d'vn costé, & six de l'autre, & en chaque banc il y a quatre, ou six hommes pour tirer à la rame. Le bancon n'en a que la moitié autant. Quant aux Longs, ils ont quelque rapport auec nos galeres, mais ils ne sont propres que pour aller sur les riuieres. On void d'autres vaisseaux qui ne seruent presque qu'à l'esbattement des riches au long des riuages, ayans les pouppes, les chambrettes, & les fenestres treillissées, & les portiques tous garnis, & couuerts d'or, & d'argent; puis des iardins de plaisance au haut des vaisseaux, presque en despit de la mer.

Ils godronnent leurs nauires de certaine matiere fort propre à empescher la vermoulure, & à tuer les animaux qui percent le bois. Pour espuiser vn jonc, ils y appliquent en dedans pres du tillac vne pompe garnie de plusieurs petits vaisseaux, auec tel artifice, que le premier qui se trouue là, remuãt doucement les pieds l'vn apres l'autre, met en peu d'heures la sentine à sec. Il demeure sur les riuieres, & dans des batteaux plusieurs familles entieres: les vns y trafiquẽt, les autres y cuisinent, & nourrissent les passans, les autres y exercent diuers mestiers, & pour conclusion rien ne deffaut à la vie humaine en ces maisons flottantes; tellement qu'on y trouue autant de commoditez qu'aux villes assises en terre ferme. On trouue dans ces batteaux des gens qui nourrissent force volaille, sur tout des canards à grandes troupes: ce qui leur est ayse, d'autant qu'au lieu de bailler les œufs à couuer à la femelle, ils les accommodent si proprement en des lieux chauds, qu'ils font esclorre autant de petits que bon leur semble. La nuict venuë, ils serrent toute leur volaille dans les batteaux, & dés le poinct du iour ils les laschent pour aller paistre aux campagnes pleines de riz; & lors pour le grand soulagement des payſans, ces bestes se nourrissent des herbes qui nuisent au riz semé. Sur le soir au son d'vne cloche, ou d'vn tambour, ils retournent en volant dans leurs batteaux. Les barquettes & nasselles fournissent à ceux qui habitent en terre ferme force poisson d'eau douce, & de mer aussi, en ceste sorte: Au Printemps lors que les neiges & les pluyes font enfler les riuieres, & que les poissons de mer accourent par troupes aux emboucheures d'eau douce pour frayer plus à l'ayse, on void venir des contrees voisines force gẽs allechez du gain qui se presente en la pesche qu'ils font auec les filetz. Les pescheurs d'eau douce acheptent lors à vil prix force bons poissons des mariniers, puis enferment leur emploicte dans des nasses proprement couuertes, & empaquetees de parchemin poissé, & changeant souuent d'eau, & baillant souuent quelque chose à manger à leurs poissons, les transportent auant en terre ferme, où ils les deschargent en des reseruoirs, viuiers, & larges fossez des villes, où l'on les pesche pour fournir durant toute l'annee les tables des riches. Pour les prendre ils ont vne addresse bien gentille entre les autres: ils nourrissent des corbeaux marins, ou plongeons priuez, fort grands, & accoustumez à viure de poisson, lesquels ils serre par le col d'vn laz courant vn peu lasche, tellement qu'ils peuuent engloutir vn poisson, mais non l'aualler. Lors qu'on lasche ces corbeaux ainsi esquippez, on les void plonger auec vne addresse merueilleuse au fond de ces viuiers & fossez, où ils prennent les poissons, puis s'en retournent d'où ils ont esté laschez, & lors on leur peut oster la proye. C'est à quoy les Magistrats passent volontiers vne partie du temps. On a peu veoir ces annees passees à Fontaine-bleau faire le mesme à des Cormorãs gouuernez par des Anglois: à quoy toute la Cour prenoit grand plaisir. xxi.

Il se trouue beaucoup de Chinois, qui s'addonnent fort à l'estude: mais peu

se rangent à la Medecine, à la Philosophie, & à l'Astrologie. Ils se tiennent promesse autant que la necessité du commerce, & l'opinion qu'ils ont de s'enrichir au desaduantage d'autruy, le peut porter. L'estranger leur est suspect, & odieux, & ne le veulent ny loger, ny frequenter : S'ils sont pressez de debtes, ils vendent leurs enfans pour se desgager, ou bien en font vn contretage infame, & detestable. Au reste ils ne prisent rien que leurs inuentions, dont ils se vantent auec beaucoup de babil disans qu'ils ont deux yeux, & que ceux d'Europe en ont vn, & tous les autres sont aueugles.

XXII. Quand quelqu'vn de basse condition va parler à vn Loytia, il se met à genoux dés qu'il entre en la sale où est le Loytia, en baissant la teste, & les yeux contre terre, & va tousiours à genoux de ceste sorte iusques au milieu de la sale, où il s'arreste, & fait sa requeste auec vne voix fort humble, ou la donne par escrit, puis ayant receu sa response, il s'en retourne à reculons tousiours à genoux, iusques à tant qu'il soit dehors, sans tourner iamais le dos au Loytia. Et si quelques-vns du peuple trouuent par la ruë quelqu'vn des principaux du pays, ou qui est en dignité, ou noble, ils s'arrestent incontinent de pied ferme, & attendent au mesme lieu en baissant la teste, & auec vn grand silence, iusques à tant qu'il soit passé; & s'ils y manquoient, ils seroient sur le champ fustigez bien aspremẽt. Quand l'vn va visiter l'autre, celuy qui est visité sort iusques à la ruë, accompagnant celuy qui l'est venu voir. Ils vsent aussi d'vne façon de faire fort estrange, qui est que si par fortune quelqu'vn de dehors, ou bien de la ville, les vient voir, & si lors qu'on appelle à leur porte, ou que l'on trouue parmy la ruë ceux que l'on va visiter, ne sont pas bien en ordre, encores que celuy qui les vient voir parle à eux, & soit leur plus proche parent, ou cogneu de longue main, toutesfois ils ne respondent vn seul mot, & ne font semblant de le voir, ny cognoistre, ains luy tournent le dos, & s'en vont de ce pas chez eux, où ils prennent promptement leurs plus beaux habits; puis ils sortent dehors pour receuoir celuy qui les vient voir, auec aussi bonne mine, que s'ils ne l'auoient veu auparauant, ny faict tout ce badinage. Ils font grande caresse à leurs hostes, en leur donnant aussi tost la collation auec force fruits, & confitures, & leur faisans boire d'vne sorte de breuuage dont ils vsent generallement par tout le Royaume, qui est faict de certaines herbes medecinales, propres pour conforter le cœur. Ceste ceremonie se practique aussi entre les voisins quand ils se visitent. Mais quand il aduient que quelqu'vn d'vn lieu rencontre vn autre de dehors lequel il cognoit, ou vn qui est du mesme lieu, mais qu'il n'aura pas veu depuis quelque temps, incontinent il luy demande s'il a beu & mangé; & s'il luy dit que non, il le meine de ce pas à la plus prochaine tauerne, ou il le traicte magnifiquement : car en tout ce pays il y a bon moyen de ce faire, à cause qu'aux places, & aux ruës des villes, & aux faubourgs mesmes, il y a beaucoup de tauernes où l'on fait grande chere, & à peu de frais à raison des viures qui y abondent, & sont à fort bon marché. Que si celuy de dehors respond à l'autre qu'il a desia beu & mangé, il le meine en certaines boutiques où il y a tout plein de confitures, & telles autres friandises, & luy donne en ce lieu la collation fort liberalement. Ils vsent aussi d'vn fort grand respect à l'endroict des femmes tant estrangeres, que du pays, de quelque qualité & condition qu'elles soient, specialement à l'endroit des mariees; tenant pour chose du tout blasmable de leur dire des paroles deshonnestes, & de ne les saluër, ny leur faire place quand elles passent par la ruë.

RICHESSE.

ON peut asseurer que ce pays est vn des plus riches, ou pour mieux dire est le plus riche qui soit au monde ; veu que toutes choses y abondent en telle sorte, qu'outre la prouision des Chinois, ils ont encor dequoy fournir les terres voisines & esloignees. La coste de la mer qui est de grande estenduë, a beaucoup de ports, & de hautes fort commodes pour y receuoir & en enuoyer hors toute sorte de marchandises. Les habitans amassent de plusieurs mines grande quantité d'or, d'argent, & d'autres metaux. On tire de la Chine vne grande quantité de perles, de vases de porcelaine, de fourrures precieuses, de lin, de laine, de coton, de soye, & de toute sorte d'estoffes, comme aussi force sucre, miel, cire, rhubarbe, camphre, vermillon, & pastel pour les teinctures, comme aussi du musc qu'ils ont en abondance. Quant aux reuenus du Roy de la Chine, on tient qu'ils montent à six vingts millions d'or toutes les annees, qui est bien vne si grande somme, que ce grand & chiche Empereur Vespasian n'en amassa iamais tant en toute sa vie. Ie sçay bien qu'il y en a beaucoup qui en doutent ; mais c'est chose bien aueree que du seul port de Canton, qui n'est pas des plus riches & renommez de la coste maritime, le Roy tire par an cent quatre vingts mille escus de la gabelle du sel, & en vne autre petite ville proche plus de cent mille escus des dismes du ris seulement. Ainsi il ne faut doubter qu'il n'entre annuellement aux coffres du Roy des monceaux merueilleux d'or & d'argent, si l'on considere l'estenduë de tant de Prouinces, le grand nombre du peuple, les contributions pour chaque teste, & porte, les peages des marchandises, les dismes de toutes sortes de fruicts, le reuenu des mines, & les autres aydes, tailles, impostes, & subuentions. Mais afin d'informer le Lecteur, il sera fort à propos de specifier, & declarer mieux par le menu toutes choses. XXIII. XXIV.

Pour venir à nostre but, il faut voir le nombre des tributaires qu'il y a en chaque Prouince, & dont les Officiers du Roy tiennent registre par deuers eux, afin de leuer les tailles, & impositions ; & auec cela il faut remarquer qu'il y a autant de gens qui ne payent rien qu'il y en a qui payent, d'autant que nul des Loytias, & des officiers de iustice n'y est taxé, non plus que les soldars tant de mer, que de terre, qui en sont tous exempts.

Venant donc à nostre poinct, ie dis auec ceux qui se sont meslez d'en escrire, & l'ont sçeu sur le pays, ou appris de quelques relatiõs asseurees, qu'en la Prouince de Paguia le Roy a deux millions sept cens quatre mille hommes qui luy payent tribut : la Prouince de Canton trois millions six cens mille : celle de Foquien deux millions quatre cens sept mille : celle d'Olam deux millions deux cens quarante mille : celle de Cinsay trois millions treize cens quatre-vingts mille : celle de Susuan deux millions cinquante mille : celle de Tolanchia, qui est la Prouince ou le Roy demeure, six millions quatre vingts dix mille : celle de Cansay deux millions treize cens cinq mille : celle d'Oquiam trois millions huict cens mille : celle d'Aucheo deux millions huict cens quatre mille : celle d'Honan vn million deux cens mille : celle de Xanton vn million neuf cens quarante quatre mille : celle de Quicheu deux millions trente quatre mille : celle de Chequeam deux millions deux cens quarante quatre mille : & celle de Sancij, qui est la plus petite des quinze Prouinces, vn million six cens soixante douze mille, & cinq cens.

Or le tribut ordinaire qui eſt deu par chacun d'eux qui a feu, & lieu, eſt de deux maſes l'annee, qui eſt vne eſpece de monnoye valant autant que deux reales d'Eſpagne. Et quoy que ce tribut ſoit ſi petit, & que les Loytias qui font vne bonne partie du Royaume, ny les Gouuerneurs, & Officiers, ny pareillement les Capitaines & ſoldats, n'en payent aucune choſe: toutefois la multitude du peuple y eſt ſi grande, que ſeulement ce qu'il donne pour la deſpence de la perſonne du Roy, & de ſon palais, auec ce que valent les droits des doüanes, ports, & autres rentes, en ne comptant point ce qui ſe paye aux morte-payes, gens de garniſon, & autres ſoldats du Royaume, ny auſſi ce qui s'employe à la reparation des murailles des villes, enſemble les fraiz de toutes les armees de mer & de terre, auec les gages des Gouuerneurs, & Officiers de Iuſtice, qui n'entrent point en ce compte; il demeure au Roy de reuenu ordinaire ce que ie mettray en ce lieu, qui a eſté tiré du liure & regiſtre de ſes comptes. Encore les Chinois diſent que c'eſt beaucoup moins que ce qu'on luy paye auiourd'huy, & que ce compte eſt du plus vieil temps.

En fin or de 17. à 22. carats on luy donne 4. millions deux cens cinquante ſix mille neuf cens Tahes, dont la chacune vaut dix reales, & vingt quatre marauedis de Caſtille, le marauedis valant enuiron vn double tournois de France. En argent fin trois millions cent cinquante trois mille deux cens dix-neuf Tahes. Les perles qui ſont en grande abondance par tout, combien qu'elles ne ſoient gueres rondes, luy valent ordinairement deux millions ſix cens trente milles Tahes. En pierreries de toute ſorte, & traictes des mines, vn million quatre cens ſoixante & dix mille Tahes. En muſc & ambre, vn million & trente cinq mille Tahes: & en porcelaine quatre vingts dix mille Tahes. Outre ce le Roy a par tout ſon Royaume beaucoup de terres qu'il a donnees à ſes ſuiets à la charge de luy bailler vne partie de ce qu'ils y recueillent, ou qui y croiſt, & pour ceſte cauſe ils luy payent ce qui s'enſuit.

En riz, qui eſt la viande & nourriture du Royaume, & des circonuoiſins, 60. millions cent ſoixante & onze mille huict cens 32. meſures. En orge 29. millions trois cens nonante & vn mille neuf cens quatre vingts & deux meſures. En froment 33. millions ſix vingts mille deux cens meſures. En ſel 25. millions trois cens quarante mille quatre cens meſures, qu'il recueille en ſes ſalines, & dont il reçoit vn tres grand reuenu tous les ans. En bled appellé maiz, 20. millions deux cens cinquante mille meſures. En millet 24. millions de meſures. En paniz 14. millions & deux cens mille meſures. Puis en autres grains, & diuers legumes 40. millions & deux cens mille meſures.

En pieces de ſoye de 14. aulnes de long, deux cens cinq mille cinq cens quatre vingts & dix pieces. En ſoye en maſſe cinq cens quarante mille liures. En coton 300. mille liures: Couuertures faites & ouurees de couleurs 800. mille quatre cens. Chimantes de ſoye cruë du poid de 12. liures & demye, trois cens quatre vingts. Couuertures de coton de 14. aulnes chacune, ſix cens ſoixante dix-huict mille huict cens ſoixante & dix. Chimantes de coton trois cens quatre mille ſix cens quarante huict. Toutes ces choſes ſe leuent par le Roy de la Chine, qui ſe ſert d'vne partie pour ayder à la deſpence de ſa maiſon, qui eſt tres-grande; & de l'autre pour garder, & reſeruer au threſor de ſon eſpargne, dans lequel on aſſeure qu'il a beaucoup de millions: ce qui ne peut eſtre autrement, eu eſgard à vn ſi grand reuenu.

FORCES.

CELVY qui ne iugeroit des forces du Roy de la Chine par le grand nombre d'hommes qui ſont en tous ſes Eſtats, ſeroit deſpourueu d'entendement, pource qu'on ſçait aſſez que ceſte force contient en elle toutes les autres. Mais pour en dire quelque choſe en particulier, les forces du Roy de la Chine ſont plus propres pour conſeruer que pour accroiſtre. On peut voir auſſi que ſon deſſein eſt de maintenir & deffendre ce qu'il a ſans chercher de s'eſtendre plus auant: dequoy la muraille faite ſur les frontieres de la Tartarie eſt vn ſuffiſant teſmoignage. Et veritablement il a raiſon de ſe contenter de ce qu'il poſſede, puis que les plus grands Princes de la terre ont ſuiet de luy porter enuie. D'ailleurs s'il entreprenoit quelque conqueſte elle ne luy reüſſiroit pas, pource qu'encor qu'il ait vn grand nombre d'hommes, ils ſont pour la plus grande part laſches & coüards, tant à cauſe des delices parmy leſquelles ils viuent, qu'à cauſe de la ſuiection en laquelle ils viuent, & de la forme du gouuernement, qui les rend timides au poſſible. Or afin que nous puiſſions voir plus par le menu de quelle ſorte ce Roy ſe conſerue il ſera bon de conſiderer ſes appareils & ſes gens de guerre, & l'ordre qu'il tient en ſes Eſtats pour empeſcher qu'aucun inconuenient ne luy arriue. Car encor qu'à preſent & depuis quelque temps en çà le Roy de la Chine ſe voye en paix & ſans guerre, au moins qui ſoit d'importance, il eſt toutesfois auſſi ſoigneux de pouruoir à tout que s'il auoit pluſieurs guerres ſur les bras, & de grands ennemis qui l'attaquaſſent. xxv.

Outre ce qu'il a en chaque prouince vn Conſeil de guerre, & pareillement vn Capitaine general, & force gens entretenus, tellement qu'il peut leuer incontinent de grandes armees de mer & de terre ſelon les occaſions qui ſe peuuent preſenter, il tient encor en chaque ville des Capitaines & ſoldats pour la deffendre, & qui font le guet & la ronde, & poſent les ſentinelles de nuict, comme s'ils auoient les ennemis à leur porte. Ils tiennent aux portes des villes leurs compagnies de gẽs de guerre qui ne laiſſent entrer ny ſortir perſonne ſans permiſſion du Iuge de la ville, & les portes s'ouurent & ſe ferment par l'ordonnance de ces Capitaines, qui l'enuoyent tous les iours miſe par eſcrit ſur vn aizblãchy de plaſtre, & paraphee de leur main. Ils tiennent en ces portes toute la force & deffence des villes, & y logent leur artillerie. Quand ils les ferment au ſoir ils mettent vn papier collé ſur les iointures d'icelles, puis ſeellent & cachetent ce papier auec le cachet que le Gouuerneur ou le Iuge de la ville porte en ſon doigt, & pour cet effect il y va en perſonne, ou bien il y enuoye quelqu'vn qui luy eſt fort affidé: & l'on ne les peut ouurir le matin iuſqu'à ce qu'on ait recognu le meſme cachet, & qu'on ſoit bien aſſeuré qu'il eſt en meſme eſtat que on l'auoit laiſſé le ſoir. De ſorte que ſi quelqu'vn veut aller hors la ville, ou faire quelque voyage en diligence, il ſort le ſoir auant qu'on ferme les portes, & va loger aux faux-bourgs: autrement il luy eſt impoſſible de partir de bon matin, pource qu'elles ne s'ouurent qu'apres le Soleil leué.

Ils poſent de nuict les ſentinelles, & les changent à leurs heures, & il y a touſiours des gens qui vont faire les rondes auec vn bon nombre de ſoldats. Et afin de tenir les villes en plus grãd repos il n'eſt permis à aucun de porter armes offenſiues ou deffenſiues, ſi ce n'eſt aux gens de guerre que le Roy entretient, & ne leur eſt permis d'en auoir en leurs maiſons, ny d'en porter ſur les champs.

Outre tout cela le Roy tient en la ville de Taybin, autrement Suntien, & pareillement aux villes circonuoiſines vne grãde armee de gens de pied & de cheual, dont il ſe ſert pour ſuruenir aux neceſſitez qui pourroient arriuer en ces lieux, & auſſi pour la garde ſeureté & Maieſté de la perſonne.

XXVI. Les ſoldats de ce Royaume ſont de deux ſortes: les vns ſont natifs des villes, à la garde deſquelles ils ſont eſtablis, & ceux-là s'appellent Cum en leur langue. Ils ſuccedent à ces places de ſoldats de pere en fils, & ſi quelques-vns viennent à mourir ſans heritiers, le Roy en met d'autres en leur lieu. Chacun d'eux a ſon nom eſcrit en vn creneau des murailles, où il eſt obligé d'aller s'il vient des ennemis contre la ville. Les autres ſoldats ſont eſtrangers, & ordonnez par moys ou par annees, & ce ſont eux qui font ordinairement les ſentinelles, & qui reçoiuent & accompagnent les Capitaines, & outre ce ſont ſuiets d'aller par tout où l'on leur commande, & ceux-cy s'appellent Pon en leur langue.

Chaque compagnie de mille hommes a vn Capitaine & vn Porte-enſeigne, & chaque centaine de ſoldats ſemblablement vn Capitaine, & vn Porte-enſeigne qui dependent des autres: & partant pour ſçauoir le nombre des gens qui ſont en vne grande armee, il ne faut que regarder & conter les enſeignes de mille hommes qui ſont fort cognues. Chaque Capitaine tant de cent que de mille hommes a vne maiſon baſtie ſur la muraille, & ſon nom y eſt eſcrit, & c'eſt en ce lieu qu'il doit demeurer tandis que la guerre dure. Les Capitaines font faire tous les moys l'exercice aux ſoldats, tãt en temps de paix que de guerre, & leur font apprendre à ſe ſeruir promptement & auec adreſſe des armes dont ils vſent, qui ſont ordinairement arquebuſes, piques, rondelles, coutelas, baguettes ferrees, & d'autres faites en demie Lune, haches d'armes, dagues & cuiraſſes.

Les gens de cheual ont quatre eſpees penduës aux arçons, & combattent de deux à la fois auec grande dexterité. Ils ont de couſtume d'entrer en bataille eſtans entourez de beaucoup de ſeruiteurs & domeſtiques à pied bien armez, & equipez le mieux qu'il leur eſt poſſible. Ces gens de cheual ſont ruſez & expers au fait de la guerre auſſi bien que les gens de pied, & ſçauent vſer de beaucoup de ſtratagemes, & ſe ſeruent de grands engins à feu, & principalement de certaines boüettes de feu pleines d'aiguillettes de fer, & de longues fléches faites de poudre à canon, auec quoy ils font vn fort grand dommage à leurs ennemis.

Les gens de cheual combattent auec des arcs, des fléches & des lances, & auec les deux eſpees que nous auons dit, & quelques-vns portent encor des arquebuſes. Ils ne font pas bien manier leurs cheuaux, à cauſe qu'ils ne leur mettent en la bouche qu'vn fer qui leur ſert de mors, & pour les faire arreſter ils les tirent auec vne reſne, en vſant de cris & de foüets qu'ils portent. Leurs ſelles ne ſont pas bien faites. & preſque tous ſont armez à la legere, & mauuais hommes de cheual.

XXVII. Quant à la mer, le Roy y vſe de meſme ſoing qu'il fait ſur la terre, & y tient ordinairement vn grand nombre de flottes auec leurs Generaux & Capitaines qui gardent ſoigneuſement les coſtes de tout le Royaume. Ils payent fort bien leur gendarmerie tant de mer que de terre, & ceux qui ſe portent vaillamment ſont recompenſez ſelon leur merite. Quand les Chinois prennent quelque priſonnier en guerre, ils n'ont pas accouſtumé de le tuer, ains le font ſeule-

ment ſeruir de morte-paye aux frontieres qui ſont loing de ſon pays, auquel lieu il eſt ſoudoyé du Roy comme les autres. Ces ſoldats portent tous des bonnets rouges pour eſtre diſtinguez des autres : & quant au reſte de l'habillement ils ne different point des Chinois : & ceux qui ſont auſſi condamnez pour quelques crimes à ſeruir ſur les frontieres portent ſemblables bonnets rouges.

Il reſte maintenant de traitter en particulier des gens de guerre que tout le Royaume en general & chaque prouince entretient riere-ſoy. Il y a, comme i'ay jà dit, en la ville capitale de chaque prouince vn conſeil de guerre compoſé de quatre Conſeillers & vn Preſident qui ſont ceux qui doiuent auoir ſoing de la conſeruation & deffence de telle prouince. Ils ſont appellez entre eux Capitaines, & pouruoyent de tous officiers, & de toutes munitions de guerre qu'ils enuoyent aux lieux qui en ont beſoing. Et afin que rien ne manque en ce faict, ceux du Conſeil des finãces ont charge de leur bailler tout ce qu'ils demanderont ſans aucun delay. Le nombre des gens de guerre qu'il y auoit en chaque prouince l'annee 1577. lors que le P. Martin Herrade fut en ce royaume, qui fut en temps de paix eſtoit tel que s'enſuit: XXVIII

En la prouince de Paguia où le Roy ſe tient ordinairement, il y auoit deux millions cent cinquante mille hommes de pied, & quatre cens mille hommes de cheual. En celle de Canton ſix vingts mille hommes de pied, & quarante mille de cheual. En celle de Foquien cinquante huict mille & neuf cens hommes de pied, & deux mille quatre cents de cheual. En celle d'Olam ſoixante ſeize mille hommes de pied, & vingt-cinq mille cinq cens de cheual. En celle de Cinſay quatre vingts mille trois cens hommes de pied, & bien peu ou point de gens de cheual, à cauſe qu'elle eſt toute pleine de montagnes. En celle d'Oquian ſix vingts mille ſix cens hommes de pied, & nul homme de cheual non plus qu'en l'autre pour la meſme raiſon. En celle de Suſuan quatre vingts ſix mille hommes de pied, & trente quatre mille cinq cens de cheual. En celle de Tolanchia qui confine auec les Tartares deux millions huict cent mille hommes de pied, & deux cents quatre vingts dix mille hommes de cheual, qui ſont les meilleurs de tout le royaume, & les plus renommez, pource qu'ils ſont nez, & nourris parmy les armes, qu'ils ont maintesfois maniees lors qu'ils auoient guerre ordinaire contre les Tartares. En celle de Canſay cinquante mille hommes de pied, & vingt mille deux cens cinquante de cheual. En celle de Honan quarante quatre mille hommes de pied, & dix-huict mille neuf cens de cheual. En celle de Quicheu quarante huict mille ſept cens hommes de pied, & quinze mille trois cens de cheual. En celle de Chequeam trente-quatre mille hommes de pied, & treize mille de cheual. En celle de Sancij quarante mille hommes de pied, & ſix mille hommes de cheual ſeulement. Suiuant ce conte on void que ces quinze prouinces contiennent cinq millions huict cens quarante-ſix mille & cinq cens hommes de pied, & neuf cens quarante-huict mille & trois cens cinquante de cheual. Leurs cheuaux ſont propres pour faire beaucoup de chemin, mais petits pour la pluſpart, toutesfois on dit qu'au dedans du royaume il y en a de grands qui ſont fort bons.

Sur les frontieres du Royaume on void grand nombre de petites forteresſes, mais du coſté des Tartares ils ont leur muraille dont nous auons deſiá parlé, qui eſt vn rempart fort aſſeuré pour tout le Royaume. S'il y a quelque bruit de guerre de ce coſté les gardes n'ont pas pluſtoſt donné le ſignal, que des

chaſteaux & bourgs d'alentour on accourt aux forteresſes iuſques à ce que les Generaux & Capitaines ſoient arriuez auec leur armee. Bref ce Royaume eſt bien gardé de tous coſtez tant par mer que par terre, & quiconque feroit deſſein de l'aſſaillir, entreprẽdroit vne affaire qui ne ſçauroit que reüſſir à ſon meſcontentement ſelon les apparences humaines. Il faut que nous voyons maintenant les voiſins du Roy de la Chine, afin de recognoiſtre mieux ce qui luy peut nuire. Il n'a par terre aucun Prince dont il doiue craindre la puiſſance, excepté le grand Cham de Tartarie. Mais par mer il confine auec les Iaponois & les Eſpagnols. Quant au Iapon il eſt diuerſement diſtant de la Chine. On conte ſoixante lieuës depuis Gote Iſle du Iapon iuſques à la ville de Liampo, & deux cens quatre-vingts dix-ſept iuſques à la ville de Canton. Les Iaponois trauaillent ordinairement ceux de la Chine, courant toutes leurs coſtes, & rauageant meſme quelquesfois la terre où ils deſcendent, & pour concluſion ils donnent plus de peine aux Chinois par courſes, voleries & aſſaſſinats que par vne guerre ouuerte, pource que le Iapon eſtãt diuiſé en pluſieurs Iſles & Principautez qui ſont preſque toutes de mauuais accord, ils ne peuuent aller contre les Chinois qu'en petit nombre. Toutesfois ils ſont plus courageux & mieux aguerris que ceux de la Chine. D'autre part ce Royaume confine auec les Philippines poſſedees par les Eſpagnols, qui ſont ſuſpects en ce pays-là, & non ſans raiſon, veu que les Philippines ſont aſsiſes en telle ſorte qu'elles ſont capables de donner beaucoup de peine aux Chinois. Ils ont auſsi en meſme conſideration les Portugais qui ſont pareillement ſuiets du Roy d'Eſpagne. Toutes-fois le Roy de la Chine leur a permis de s'arreſter pour raiſon du trafic en la petite Iſle de Macao, où ils ont fondé vne colonie, mais fort foible, pource qu'ils ſont entierement ſuiets à la volonté des Chinois, qui ſe deffians d'eux pour l'amitié & intelligence qu'ils ont auec les Eſpagnols des Philippines, leur reſtraignent tous les iours la liberté du trafic, & tãchent de faire que de leur bon gre ils ſe retirent aux Indes.

GOVVERNEMENT.

xxix. LA grande eſtenduë de toutes ces Prouinces que nous auons deſcrites cy deſſus eſt ſous la domination d'vn ſeul Roy, & les Chinois ne ſçauent que c'eſt de ces noms de Comte, Marquis, ou Duc, n'y ayant perſonne autre à qui l'on paye impoſt ny peage. Le Roy donne tous les offices, & la nobleſſe meſme, & il eſt non ſeulement reueré cõme Roy, mais adoré preſque comme Dieu. Cecy ſe void en ce qu'en chaque Prouince il y a vn portraict du Roy, qui eſt d'or & touſiours couuert d'vn voile, ſinon qu'aux nouuelles Lunes, auquel tẽps les Magiſtrats ſe vont mettre à genoux deuant luy comme deuant le Roy meſme. Ce qui abbat extremement le courage des peuples, & les rend pluſtoſt eſclaues que ſuiets de leur Prince.

Ils ont des loix eſcrites depuis plus de deux mille ans, qui ſont demeurees en meſme eſtat qu'au commencement, ainſi que les Chinois le maintiennent. Et pource que telle iuriſprudence eſt la porte pour entrer aux honneurs & charges publiques, pluſieurs y eſtudient à bon eſcient, & ne font que diſputer entr'eux d'affaires politiques, & des moyens de bien gouuerner l'Eſtat: & quand l'occaſion s'en preſente ils s'en enquierent ſoigneuſement des eſtrangers qui arriuent en leurs ports. Le Roy entretient des Profeſſeurs preſque en toutes les villes,

On choisit aux petites escoles les enfans, & ieunes hommes bien aduancez, qu'on enuoye aux Academies, où il y a des gens qui prennent soigneusement garde à eux, & s'ils descouurent quelques escoliers desbauchez, ou paresseux, ils se contentent pour la premiere fois d'vser de remonstrances, & reprimandes; les chatient à la seconde, & à la troisiesme les chassent ignominieusement; & d'autre part loüent, & encouragent ceux qui font bien leur deuoir. Dauantage les Visiteurs ordonnez par le Roy font de trois en trois ans la publique visite des Academies, ou ils font des promotions solennelles.

Lors que quelque Visiteur a acheué la visite de la Prouince, il faict faire vn cry public, par lequel il ordonne que tous les Escoliers qui veulent prendre le degré de Loytia, qui est autant que celuy de Docteur entre nous, combien que le mot de Loytia signifie en leur langue vn Cheualier, ayét à se trouuer en la ville capitale. Tous estant donc assemblez au iour assigné, & se presentans deuant le Visiteur, il fait vne liste de tous, & determine à quel iour se doit faire leur examen. Ce iour estant venu le Visiteur inuite tous les Loytias de lettres qui sont en la ville, & apres le festin, ils font ensemble l'examen à toute rigueur, interrogeant les Escoliers sur toutes choses, & specialement sur les loix, & ordonnances du Royaume, selon lesquelles ils doiuent iuger, & gouuerner. S'il en trouue quelques vns sçauans, & outre cela s'il sçait qu'ils sont vertueux, il les met par liste, & leur assigne le iour, auquel il leur doit donner le degré: ce qui a coustume de se faire auec grandes ceremonies, & deuant plusieurs personnes, en presence desquelles le Visiteur leur donne au nom du Roy les marques & enseignes de ce degré, ensemble le nom, & tiltre de Loytias; & ces marques sont vne ceinture garnie d'or, ou d'argent, & vn chapeau qui à deux fanons pendans par derriere. Et combien que les Loytias autant ceux qui le sont par le moyen des lettres, que ceux qui le sont par la voye des armes, ou de grace du Roy ayent tous le mesme nom & tiltre de Loytias, si ne sont-ils en pareille estime, & authorité. Car ceux du Conseil Royal, ensemble les Gouuerneurs: Vice-roys, & Visiteurs sont Loytias par examen, & les Capitaines generaux, & Thresoriers le sont de grace du Roy en recompence de quelques seruices. Ces derniers ne iouïssent pas des plus grande franchise, ou noblesse; & n'ont point plus d'honneur que les autres Loytias, & d'iceux il y en a grand nombre en chaque ville.

Il y en a encore d'autres de grande estime qui sont mis au second degré, & ce sont ceux qui paruiennét à telle dignité par la discipline militaire, estant faicts tels par les Generaux, qui en ont le pouuoir du Roy apres qu'ils ont fait preuue de leurs personnes en presence de tesmoins dignes de foy. On donne, à ceux-cy outre le tiltre des moyens pour s'entretenir honorablement, & auec profit, & cela fait que tous les soldats s'efforcent de bien faire pour receuoir cette recompence. Quant à leur maniere de pourmener le gradué par la ville elle est telle:

Au iour assigné pour donner le degré tous les Loytias s'assemblent derechef auec le Visiteur en la maison & sale Royale, où ils ont fait l'examen, estant tous bien en ordre, & vestus de leurs plus beaux accoustremens, & comme ils sont ainsi assemblez, on voit entrer ceux qui doiuent receuoir le degré, qui sont en chausses, & en pourpoint, ayant chacun deuant eux vn parrain auec les marques qu'on doit donner au filleul, lesquelles marques chacun d'eux demande au Visiteur auec grande humilité en se mettant à genoux: Surquoy le

xxx. Viſiteur lent fait faire le ſermẽt en ceſte forme: Qu'aux eſtats & offices qui leur ſeró conferez ils ſe porterõt en gens de bien, faiſant iuſtice également à toutes perſonnes, & ne receuãt aucun preſent: & qu'ils ſeront fideles au Roi, ſans conſentir iamais à aucune trahiſon contre luy, & pluſieurs autres choſes auſquelles ils s'arreſtẽt aſſez long-tẽps. Le ſerment eſtant preſté, le Viſiteur parlãt à eux en la perſonne du Roy, leur met les marques, & enſeignes ſuſdites; & en meſme temps les embraſſe, eſtant ſuiuy en cela des autres Loytias qui ſont preſens. Apres cela ils ſortent de la ſale en bon ordre, & lors on ſonne les cloches de la ville, qui ſont bonnes & en grand nombre par tout le Royaume, & en meſme inſtant on tire beaucoup de pieces d'artillerie; quoy fait ils meinent promener les nouueaux graduez par toute la ville auec bonne compagnie, & comme ie diray preſentement. En premier lieu lon voit marcher deuant vn bon nombre de ſoldats auec des tambours, des trompettes, & autres inſtrumens de muſique; & apres eux force maſſiers, puis les Loytias à cheual, ou dans des chaires couuertes tous en rang. Apres on voit marcher les parrains, & derriere eux les nouueaux Graduez en chauſſe & pourpoint, montez ſur de beaux cheuaux blancs tous couuers de riches houſſes de toille d'or, chacun d'eux portant vne liuree de taffetas ſur l'eſpaule & ſur la teſte vn chapeau, qui a deux fanons pendans par derriere, comme ceux qui ſont aux mitres des Eueſques. Sur ce chapeau il y a deux bouquets qui ſont d'or, ou d'argent doré, faits en façon d'vne branche de Palme. Deuant chacun d'eux on porte ſix enchaſſeures de bois, chacune portee par quatre hommes, & là dedans eſt tenduë vne piece de ſatin, où eſt eſcrit en lettres d'or l'examen fait au Gradué, enſemble le tiltre qu'on luy a donné pour cette cauſe, & ſes armoiries y ſont auſſi, auec pluſieurs autres choſes que ie laiſſe, pour n'eſtre auſſi long que leur pourmenade qui dure huict heures entieres. Depuis ce iour les nouueaux Loytias deuiennent capables de tenir tout office, & d'auoir quelque gouuernement que ce ſoit, & pour cette cauſe il s'en va incontinent en Cour pour y paruenir, & en y allant il eſt honoré de tous, & receu & logé aux maiſons du Roy qui ſont en chaque lieu pour ceux de ſa qualité. Eſtant arriué à la Cour, il va rẽdre l'honneur qu'il doit au Preſident, & Auditeurs du Conſeil du Roy, dont chacun luy promet de le pouruoir quãd l'occaſion s'en preſentera, & deſlors il eſt couché ſur le regiſtre du Conſeil, & ſe met delà en auant à faire la Cour aux Auditeurs pour eſtre pourueu de quelque charge.

xxxi. Le Roy a en la ville de Taybin vn Conſeil compoſé de douze Auditeurs, ou Conſeillers, & vn Preſident, hommes choyſis, & experimentez aux affaires. Pour eſtre de ce Conſeil, outre qu'ils doiuent eſtre tres ſçauans en la Philoſophie morale & naturelle, & bien verſez aux loix du Royaume, il eſt requis encores qu'ils ſoient Aſtrologues, & Iudiciaires, pource qu'ils diſent, que quicõque doit eſtre de ce Cõſeil ſouuerain, par lequel toutes les quinze Prouinces ſont gouuernees, il faut qu'il s'entende à prognoſtiquer les temps, & les choſes futures, à fin de pouruoir aux neceſſitez aduenir du Royaume. Ces douze Auditeurs tiennent le Conſeil d'ordinaire au Palais du Roy, où il y a vne ſale richement accouſtree, auec treize ſieges, c'eſt à ſçauoir ſix d'or, & ſix d'argent: mais le treiziéſme eſt plus riche que les autres, pour ce qu'il eſt enrichi de beaucoup de pierres precieuſes de grande valeur. Ce ſiege eſt au milieu des douze ſous vn daiz de toile d'or, auquel ſont brodees les armoiries du Roy, qui ſont des ſerpens tiſſus auec vn fil d'or. C'eſt là que le Preſident eſt aſſis

si le Roy ne se trouue pas au Conseil, & s'il s'y trouue, ce qui aduient rarement, le President s'assied au premier siege de la main droicte, ou sont les six sieges d'or. Chacun a son rang d'ancienneté suiuant lequel ils succedent en ces sieges les vns aux autres. Quand vn siege vient à vaquer les Auditeurs, & le President y vont par election, & si celuy qui à plus de voix est absent, & gouuerne quelque prouince, on l'enuoye querir, & s'il est au lieu mesme ils le meinent deuant le Roy, à qui ils rendent raison de l'election qu'ils ont faicte, & lors il la peut confirmer s'il en a la volonté, ou bien la desaduoüer. S'il est confirmé par le Roy il preste entre ses mains vn serment presque semblable à celuy que nous auons mis cy-dessus. Ce serment estant faict ils le meinent au siege vacant de sa main gauche, & le mettent en possession auec grande solennité.

Il n'y a que le President de ce Conseil qui parle au Roy quand il en est besoin, ou s'il vient à estre malade c'est le plus ancien Auditeur des sieges d'or. Ils sçauent en ce Conseil chaque moys tout ce qui se passe au Royaume digne d'estre sceu : à quoy l'on ne manque iamais d'autant que les Gouuerneurs des Prouinces ont commandement expres de mander par escrit tout ce qui suruient en chaque Prouince soit affaire de guerre d'estat, de finance, ou autre chose : ce qu'ils effectuent si soigneusement, qu'encor qu'vne Prouince soit distante de cinq cens lieuës de la Cour, toutesfois le Courrier ne manque pas de s'y rendre au iour limité, pour ce que ceux qui arriuent les premiers attendent les derniers iusques au iour assigné pour donner les aduertissemens, & ceux qui sont loing voulant faire arriuer leurs Courriers aussi à point que ceux qui sont pres les enuoyent si dru, & leur enioignent de faire telle diligence qu'ils se rencontrent les vns les autres. Les aduertissemens estant veus par le Conseil, & le discours sommaire de tout estant pris par le President, il en fait apres le rapport au Roy, & s'il y a quelque chose à laquelle il faille remedier, luy & son Conseil y pouruoyent incontinent, & si quelque Iuge doit aller en commission pour ce fait il y va si secrettement qu'il est sur les lieux à faire l'enqueste, sans que personne sçache aucune chose de l'affaire, ny de la ville où elle se fait.

Or quoy que ces Officiers ayent grande authorité, & que ce Roiaume soit de si grande estenduë, toutesfois il n'y a Vice-roy, Gouuerneur ou Iuge quelconque, qui puisse faire mourir quelqu'vn par iustice, si le Roy ne confirme la sentence, auec son Conseil, excepté lors qu'il y a guerre, auquel temps il est permis au General d'armee, ou à son Lieutenant de faire executer le soldat qui aura commis quelque crime, sans en aduertir le Roy ny son Conseil, en prenãt seulement l'aduis du Tresorier du Roy, & du Maistre de Cãp, qui sont deux hommes de grande authorité, qui doiuent estre tous deux conformes en opinion: autrement on n'en peut faire aucune iustice.

Les prouinces de Paquia, & de Tolanchia sont gouuernees par le grand Conseil du Roy, par le moyen des Officiers qu'on y enuoye; & les treize autres Prouinces ont la chacune vn Viceroy, ou Gouuerneur qu'ils appellẽt Insuanto, qui faict touſiours sa demeure en la ville capitale. Et combien que les Officiers & gens de Iustice du Royaume s'appellent tous generalement Loytias, si est-ce que chacun d'eux a vn nom particulier selon l'office qu'il excerce.

Le Viceroy, qui est le souuerain Magistrat en chaque Prouince, & qui repreſẽte la personne du Roi se nomme Comõ. Le 2. en dignité, qui est le Gouuerneur de toute la Prouince s'appelle Insuanto. Le Correcteur qui demeure en chaque xxxii.

ville où il n'y a ny Vice-roy, ny Gouuerneur, s'appelle Tutan, & ce Correcteur va traiter des affaires d'importãce de chãque ville auec l'Inſuanto, & cettuy-cy en va conferer auec le Comon, qui a charge d'enuoyer au Roy, & à ſon Conſeil le courrier dont nous auons parlé cy-deſſus. Le troiſieſme s'appelle Ponchaſi, & eſt comme le Preſident du Conſeil des finances, ayant des Auditeurs ou Conſeillers, & beaucoup d'Officiers ſous luy, comme des ſergens qui ſeruent à leuer le reuenu du Roy en chãque Prouince, lequel reuenu eſt porté par le Ponchaſi au Tutan, apres qu'il a payé les gages, & frais ordinaires, & extraordinaires des Officiers royaux qui ſont en la Prouince. Le cinquieſme eſt l'Anchaſi, qui eſt le Preſident de la Iuſtice ciuile, & criminelle qui decide auec ſes Auditeurs de tous procez, & differens qui viennent à luy par appel des autres Iuges de la Prouince. Le ſixieſme eſt l'Aytao, qui eſt le Pouruoyeur general, & Preſident du Conſeil de guerre, qui a charge de leuer des gens quand il eſt neceſſaire, & d'appreſter des vaiſſeaux, & des munitions pour les armes de mer, & de terre, & pour les garniſons ordinaires des villes, & places frontieres. C'eſt luy qui a charge d'interroger les eſtrangers qui viennent en ſa Prouince, de ſçauoir d'eux d'où ils ſont, & pourquoy ils viennent, & choſes ſemblables, pour donner aduis de tout au Vice-roy. Chacun de ces ſix a en ſon Conſeil dix Auditeurs tous gens d'eſlite, qui l'aſſiſtent en l'expedition des affaires.

Quand ils ſont en la ſale où ils tiennent le Conſeil (ce qui ſe fait au logis du Vice-roy) dans lequel il y a auſſi pour chaque conſeil vne ſale particuliere, cinq d'iceux s'aſſient au coſté droit du Preſident, & les cinq autres au coſté gauche. Ceux du coſté droit ſont plus anciens, & en outre differens des autres en ce qu'ils portent de riches ceintures garnies d'or, & de chapeaux de couleur paſle, au lieu que les autres ont des ceintures d'argent, & des chapeaux bleuz. Ornant les Auditeurs que les Preſidens portent ſur la poitrine, & ſur les eſpaules les armoiries du Roy brodees d'or en leurs robbes, & ne peuuent ſans cela faire aucun acte public, & s'ils le vouloient attenter, outre qu'ils ne ſeroient pas obeïs, ils ſeroient encor rigoureuſement punis au temps de la viſite generale.

Outre ces ſix Iuges ſuſnommez, il y en a d'autres inferieurs, & ſubalternes, qui ſont le Cautoc, qui eſt le grand Gonfalonnier, & Portenſeigne, le Pochin qui eſt le ſecond Treſorier, le Pochinſi, qui tient le ſeau du Roy, l'Autzatzi, qui eſt comme le Maire, ou Preuoſt de la ville. Il y en a auſſi trois qui ſont comme les Alcaldes, Preuoſts ou Iuges de Cour en Eſpagne, nommez en leur langue Huitay, Tzia, & Tontay, qui donnent audience en leurs maiſons vne fois la ſepmaine, & quand il eſt temps d'ouurir les portes ils font laſcher quatre petites pieces de canon pour faire ſçauoir à tous qu'ils ſe vont mettre en leurs ſieges, où ils eſcoutẽt tous ceux qui leur vont demander iuſtice. Et s'ils trouuẽt quelqu'vn qui ait failly ils l'enuoyent auec vn ſergent (car chacun de ces Iuges en a dix ou douze) par deuers les Iuges ordinaires de la ville) qui ſe nomment Zompau, & ſont departis & ordõnez par chaque quartier, auec vn eſcrit où eſt marquee la punition qu'on doit faire de celuy qui a fait faute. Chacun de ces Iuges ordinaires a mille habitans ſous ſa charge, & leur Iuriſdiction ne s'eſtend hors de leur quartier, & n'y a aucun qui puiſſe eſtre Iuge du quartier où ſa maiſõ eſt aſſiſe. Chacun d'eux va de nuict faire le tour par ſon quartier, & met ordre que chacun ſe tienne coy en ſa maiſon, & qu'on eſteigne les lumieres de bonne heure pour éuiter le danger du feu, qui s'y eſt mis ſouuent, à cauſe des maiſons

qui ſont ſerrees & proches les vnes des autres, ayant toutes le haut fait de bois, à la mode de celles de Biſcaye. Celuy qu'ils trouuent à heure indeuë auec de la lumiere eſt puny rigoureuſement. Il y a appel de ceux-cy aux Preuoſts, ou Iuges de la Cour, mais non des autres, & cet appel va iuſques au Viſiteur general, qui repare les griefs commis par eux tous, & pour ceſte cauſe il s'appelle en leur langue Hondin, c'eſt à dire repareur du mal.

Outre les ſuſdits, il y a encore d'autres Officiers particuliers, cõme le Tompo, qui pouruoit aux viures, & y met le taux: le Tibuc qui apprehende, & punit les faineans, & vagabonds; le Quinche qui eſt comme le grand Preuoſt, & le Chomcan, qui eſt l'intendãt de la priſon, qui eſt vn Officier dont ils font grand cas, à cauſe de la prerogatiue qu'il a de parler debout aux Iuges, apres s'eſtre mis à genoux deuant eux en entrant; car tous les autres parlent à eux à genoux. xxxiii

Par deſſus tous ces Officiers, il y en a vn qui s'appelle Quinchay, c'eſt à dire en leur langue Seel d'or, qui ne part iamais de la Cour que pour quelque grande affaire, & bien importante, concernant la paix & tranquillité de tout le Royaume.

Ils regardent principalement que le Viceroy, Gouuerneur, ou Auditeur ne ſoit pas natif du lieu où il va, pourueu de quelqu'vne de ces charges, afin d'éuiter les dangers & inconueniens, qui pourroient arriuer par le moyen de l'amitié des parens, ou mal-veillance des ennemis, qui empeſcheroient le cours de la Iuſtice.

Le Roy leur donne à tous des gages ſuffiſans, pource qu'il eſt deffendu ſur grandes peines à tous ceux qui plaident de ne donner aucuns preſens à leurs Iuges, & de meſme aux Iuges de ne prendre aucune choſe. Et quand le grãd Conſeil les enuoye il leur ordonne de ne permettre à aucun plaideur, ou ſolliciteur de les aller voir en leur logis, & de ne prononcer aucun acte iudiciaire qu'en pleine audience, & leurs Officiers preſens, & cela ſe fait en ceſte ſorte:

Le Iuge s'eſtant mis au Siege, les Huiſſiers s'en vont à l'entree de la ſale, & nomment à haute voix la perſonne qui vient pour auoir Iuſtice, & diſent auſſi ce qu'elle demande. Le ſuppliant entre, & ſe met incontinent à genoux vn peu loing du Iuge, puis au meſme lieu propoſe ce qu'il demande, à haute voix comme les Huiſſiers, ou bien par eſcrit. Si la demande eſt par eſcrit vn des Greffiers la prend, & la lit deuant le Iuge, qui l'ayant ouye ordonne ſur le champ ce qui luy ſemble eſtre de Iuſtice, en marquant la demande de ſa propre main auec de l'ancre rouge, & mandant ce qu'il veut, & entend eſtre fait.

Les Iuges ſont obligez par expres commandement du Roy d'aller tenir l'audience à ieun, & c'eſt vne couſtume tellement inuiolable entre eux que celuy qui y contreuiendroit ſeroit puni. Au moyen de ces façons de faire qui ſe gardent ainſi rigoureuſement en public, il eſt impoſſible à vn Officier de ſe laiſſer corrompre, ſans que quelqu'vn de ſes compagnons d'office le ſçache.

Si quelqu'vn manque en ce qui eſt de ſa charge on luy met ſoudain vne petite banderolle en la main, & lon le fait tenir à genoux auec ceſte marque iuſqu'à tant que l'audience ſe leue; & lors le Iuge commande aux bourreaux qui ſont là preſens de fuſtiger celuy qui a failly, & luy fait donner autant de coups que ſa faute ſemble meriter, & cecy n'eſt pas autrement ignominieux entr'eux pource que c'eſt choſe ordinaire.

En tous procez tant ciuils que criminels, les Iuges procedent touſiours par eſcrit, & font leurs actes, & examinent les teſmoins publiquement en preſence

des officiers, de peur qu'ils n'vſent en leur endroit de quelque ruſe, ou fauſſeté, en les interrogeant ſur ce qu'il n'eſt pas beſoin de leur demander, ou en eſcriuãt ce qu'ils ne depoſent pas. Ils examinẽt particulieremẽt chaque teſmoin, & s'ils ſont cõtraires en leurs depoſitiõs, ils les recolẽt, & cõfrontẽt tous, & les interrogent iuſques à ce qu'ils viennẽt à debatre enſẽble, afin que par les raiſons qu'ils allegueñt la verité ſoit mieux cognuë: & quand ils ne la peuuẽt tirer clairement par ce moyen, ils leur baillent la geſne pour leur faire dire vray, excepté aux perſonnes de qualité qu'ils tiennẽt pour veritables, adioutãt foy à leurs propos ſans geſne quelconque. Aux affaires de grande importance, & qui touchent de grãds perſonnages, les Iuges ne ſe fient pas aux Greffiers pour eſcrire les informations, mais eux meſmes eſcriuent de leur propre main tous les actes, & leur diligence eſt cauſe qu'il y en a bien peu ſouuent qui ſe pleignent d'auoir receu quelque grief de leurs Iuges. Les Iuges comptent par tous les endroits de leur iuriſdiction, les maiſons qui y ſont, & les mettent dix à dix en des tableaux qui ſont pẽdus à chaque maiſõ, qui fait la derniere de ſa dizaine: & là ſõt mis les nõs des dix maiſtres des maiſons auec vne ordonnance par laquelle il eſt dit, & enioint à tous qu'auſſi toſt qu'ils entendront que quelqu'vn d'eux aura fait quelque choſe au preiudice de la Republique, ou du voiſinage, ils l'aillẽt incõtinẽt denõcer à la Iuſtice, afin que la punition de celuy qui aura failly luy ſerue d'amendement, & d'exemple aux autres, & quiconque manquera d'aller faire ceſte declaration, ſera contraint de ſubir la peine que l'autre auoit meritee.

Quand l'vn de ces dix veut changer de ruë, ou aller demeurer en vne autre ville, ou faire quelque long voyage, il eſt obligé de ſonner vne clochette, ou bien vn baſſin de cuyure par toute ſa dixaine, & ſon quartier, dix iours deuant qu'il s'enaille, & d'aduertir tous les voiſins de ſon deſſein, & de l'endroit où il va, afin que s'il doit de l'argent, ou ſi on luy a preſté quelque choſe, on le luy puiſſe demander auant ſon depart. Et ſi quelqu'vn s'en va ſans auoir vſé de cette diligence, les Iuges contraignent les autres de la dizaine nommez au tableau de payer pour luy ce qu'il doit, à faute d'auoir fait ſçauoir ſon deſlogement, & d'auoir aduerty les creanciers, & la iuſtice.

Quant à ceux qui doiuẽt, & ne veulent pas payer, la debte eſtant verifiee, on les execute en leurs biẽs, & s'ils n'en ont point on les fait mettre en priſon, leur donnant vn certain terme, dans lequel ils doiuent payer, & ſi dans le terme ils n'ont payé, ou contenté leur creancier, ils ſont foüettez moderément pour la premiere fois, & l'on leur limite vn ſecõd terme, dãs lequel s'ils ne ſatisfont ils ſont fuſtigez pour la ſeconde fois plus aſpremẽt que la premiere, & par meſme moyen on leur donne vn troiſiéme terme, dãs lequel s'ils ne payent ils ſont batus cruellemẽt au poſſible. Cela cauſe que chacun d'eux eſt ſoigneux de payer ce qu'il doit, ou recerche ſes parens pour luy ayder à s'aquiter, ou ſe dõne pour eſclaue au creancier, de peur de ſouffrir tel tourment. Ces meſmes Iuges vſent de deux ſortes de geſne. Ils en donnẽt l'vne aux pieds, & l'autre aux mains, & l'vne ny l'autre ne ſe dõne iamais qu'il n'y aye tant d'indices que cela ſerue de preuue ſuffiſante. Les Iuges ſouuerains aſſiſtẽt lors qu'on dõne ces deux ſortes de geſne dont on vſe peu ſouuẽt, pour ce que les criminels confeſſent la verité deuãt que de s'y voir expoſez. Quãt au priſons elles y ſont du tout faſcheuſes, & cruelles.

Or quoy que chacun de ces Iuges ne ſoit que trois ans en charge, & qu'il doiue rendre cõpte de tout ce qu'il aura fait durant ce temps pardeuant les Iuges à ce deputez, qu'on nomme Chaenes, toutesfois le Prince deſpeſche tous les ans en

chaque Prouince d'autres Visiteurs nommez Leuchiz, qui sont gens recogneus pour grands iusticiers, & de bonne vie. Ces Visiteurs s'enquierẽt de lieu en lieu sans se donner à cognoistre, & s'informent secrettement des torts, & griefs que font les Iuges de la Prouince, & si ceux-cy trouuẽt les Iuges en faute, ils les peuuent prendre & punir, ou les suspendre pour vn temps, ou les priuer entieremẽt de leurs charges, & en somme faire tout ce que bon leur ẽblera, pourueu qu'ils ne s'aduancent point à donner sentence de mort contre personne, veu que nul Magistrat ne le peut faire sans demander premierement aduis au Roy. Ces Visiteurs ont aussi pouuoir quelquefois de recompencer ceux qu'ils trouuent auoir bien exercé leurs charges, voire mesme iusques à leur donner des places, & charges plus honorables. De sorte que la recompence, & la punition estans si asseurees, chacun s'essaye de bien faire, & la mesme chose fait que ce Royaume est vn des mieux ordonnez qui soient au monde.

Les sortes de suplices dont ils vsent sont de pendre, de brusler, & d'empaler, & la peine du feu est seulement ordonnee à ceux qui ont esté traistres au Roy. Les adulteres y sont tous condãnez à la mort, & ceux qui les souffrent, & y consentent sont aussi chastiez exemplairemẽt, auec des peines inuentees pour cét effet. xxxiv.

Il est defendu qu'aucun sur peine de la vie ne commence, ny face la guerre en aucun lieu sans expres congé du Roy, & de son Conseil, & pareillement qu'aucun ne voyage par mer sans mesme congé, & il y a aussi vne ordonnance qui porte qu'aucun n'aille trafiquer qu'en baillant caution de reuenir dans le terme qui luy sera limité, sur peine d'estre banny, & desnaturalisé, & pareillement qu'aucun estranger n'entre par terre, ny par mer au Royaume sans expresse permission du Roy, ou des Gouuerneurs des ports & autres lieux où il arriuera, & que les Gouuerneurs ne le permettent sans grande consideration, & sans en aduertir premierement le Roy. xxxv.

Auiourd'huy les Gouuerneurs des ports dispensent quelquefois de sortir nonobstant cette loy, & ce par le moyen de quelques presens que leur font les marchands, ausquels ils donnent congé secrettemẽt d'aller trafiquer aux Prouinces & Isles circonuoisines, comme aux Philippines & ailleurs, & mesme il y eut trois marchands Chinois qui allerent iusques à Mexique l'an 1585.

Toutefois ils n'ont iamais ce congé sans auoir auparauant baillé caution de retourner au pays dans vn an.

Les Iuges & Gouuerneurs permettent pareillement aux estrangers moyennãt quelques presens d'entrer aux ports, & y vendre, & acheter quelques marchandises, leur donnant toutefois ce congé à condition qu'ils n'iront point par les villes, n'y seiourneront pour voir les choses secrettes. On baille ce congé par escrit sur vn aiz plastré, que les estrãgers esleuent en la proue de leurs vaisseaux quand ils vont surgir en quelque port, à fin que les gardes du lieu ne leur facent point d'ennuy, & les laissent vendre, & achepter en payant les droicts ordinaires du Roy. En chaque port y a vn Greffier commis de la part des Gouuerneurs qui met par memoire l'heure & le iour que chaque nauire est entré, auec reglement à chacun comme il doit charger selon leur entree au port. Ce qui faict qu'encor qu'on voye souuent en vn port deux mille vaisseaux tant grands que petits, toutesfois on les charge ou despesche auec aussi peu de bruit que s'il n'y en auoit qu'vn seul.

Les pauures n'y vont point demandant par les ruës, ny par les Temples où ils font priere à leurs idoles, & il y a vne ordonnãce par laquelle il leur est deffen-

du d'aller mendiant, & commandé aux autres de ne rien donner à ceux qui demandent, mais de le denoncer auſſi toſt au Iuge des pauures, qui eſt touſiours vn des principaux de chaque lieu, & n'a point d'autre ſoin que de pourueoir aux neceſſitez des pauures, ſans contreuenir à la loy. Ce Iuge fait crier par tout le premier iour qu'il commence à exercer ſon office, que tout homme, ou femme qui aura vn enfant tellement gaſté qu'il ne puiſſe pas trauailler, aye à le luy venir declarer, à fin qu'il pourueoye à ce qui ſera neceſſaire, ſuyuant l'ordonnance du Roi, qui porte que l'enfant eſtant apporté, apres auoir veu le deffaut qu'il a, s'il eſt iugé capable de pouuoir exercer quelque art, & office, on limite au pere vn terme dans lequel il eſt obligé de le mettre à meſtier, & de luy faire apprendre ce à quoy le Iuge aura cognu qu'il eſt propre. Que ſi l'enfant eſt ſi mal qu'il ne puiſſe exercer aucun eſtat, le Iuge mande au pere qu'il ayt à le nourrir en ſa maiſon toute ſa vie s'il a dequoy, & s'il n'a pas le moyen, ou s'il n'a point de pere, il s'adreſſe au plus proche & plus riche parent, & à faute de ce enioint à tous les parens de contribuer à ſa nourriture, & de bailler quelque choſe pour leur part à celuy qui tient l'enfant chez luy. Et s'il n'a point de parens, ou s'ils ſont ſi pauures qu'ils ne puiſſent pas entretenir cet enfant, le Roy le nourrit entierement à ſes deſpens, & le tient en ſes hoſpitaux royaux qui ſont en chacune ville de ſon Royaume, où l'on met pareillement tous les hommes vieux & neceſſiteux, qui ont vſé leur ieuneſſe en la guerre au ſeruice du Roy, & du pays. Aucun pauure ne peut ſortir hors l'enclos de l'hoſpital ſans la permiſſion du Iuge, ou du maiſtre adminiſtrateur qui eſt ſous luy, & ce congé ne leur eſt iamais octroié que pour quelque voyage qu'ils veulẽt faire, & qui leur eſt neceſſaire. Ces meſmes pauures, & vieux hommes nourriſſent là dedans des poulles, des cochons, & pluſieurs autres beſtes, dont ils ſe pauuẽt ſeruir tant pour leur recreatiõ que pour leur profit. Le Iuge viſite fort ſouuent l'Adminiſtrateur, & eſt auſſi viſité par vn autre qui part de la Cour expreſſément pour viſiter les Hoſpitaux de la Prouince. Les aueugles du royaume ne ſont point tenus pour gens que le Roy ou leurs parẽs doiuẽt nourrir pour ce qu'ils les font trauailler ou à moudre aux moulins de froment, & de ris, ou à remuer les ſouffletts aux forges des mareſchaux, ou à choſes ſemblables, où la veuë n'eſt nullement requiſe. Et ſi c'eſt vne fille aueugle, quand elle eſt deuenuë grande, elle fait le meſtier des filles de ioye, & ces filles ont vne mere entr'elles qui les pare, & accõmode, & eſt du nõbre de celles qui ont quitté le meſtier pour eſtre vieilles, & inutiles. Or toutes ces femmes d'amour logent aux fauxbourgs, & hors des villes, & il leur eſt enioint eſtroitement de ſe tenir en ce lieu, ſans pouuoir mettre le pied hors de la porte tandis qu'elles font ce meſtier. Les pauures vefues qui ſont en neceſſité peuuent vendre leurs enfans pour ſe ſecourir, & pource il y a tout plein de riches marchans, qui font gros trafic en cecy achetãt de petites filles qu'ils nourriſſent fort ſoigneuſement, leur apprenant à chanter, à iouër des inſtrumens, & choſes ſemblables: puis quand elles ſont grãdes ils les meinẽt aux maiſons aſſignees aux femmes publiques. Le premier iour qu'ils mettent vne fille à ce meſtier, auãt que de la proſtituer au lieu public, ils la meinent deuant vn Iuge que le Roy entretient en chaque ville pour prendre garde à telles femmes. Ce Iuge reçoit, & l'inſtale de ſa main en ce lieu public, & depuis ce iour là le nourricier n'a plus de Iuriſdiction ſur elle; mais vient ſeulement chaque mois trouuer le Iuge pour receuoir ce qui luy a deſia eſté taxé par le meſme Iuge, & outre ce il eſt payé de tout le temps qu'il l'a nourrie, & rembourcé de

l'argent

l'argent qu'il a donné en l'acheptant, & de ce que l'apprentiſſage de toutes ces gentilleſſes luy a couſté. Il y en a dõc entre elles d'aueugles & d'autres, qui bailent tout ce qui leur reſte apres que le nourricier eſt payé à leur Iuge, qui le leur garde fidellement, & en rend compte tous les ans aux Viſiteurs, puis quand elles ſont vieilles le leur baille & diſtribuë de ſa main, aduiſant à le leur meſurer ſi bien qu'elles n'en ayent pas neceſſité: & ſi cela aduient on leur donne gages pour ſe nourrir, afin qu'elles parent les femmes aueugles, ou bien on les met à l'hoſpital que le Roy tient pour ceux qui n'ont pas moyen de viure.

Quant aux petits garçons que les meres vendẽt auſſi par neceſſité, on les met à meſtier, & quand ils ont appris, ils doiuent ſeruir leur nourricier iuſqu'à certain temps, apres lequel les nourriciers ſont tenus de leur donner liberté, & outre ce de leur chercher femme, & les marier, & les mettre en quelque lieu & train où ils puiſſent gagner leur vie: à quoy faire ils ſont contraints par toutes voyes de iuſtice, au cas qu'ils ne le vueillent faire de leur bon gré. D'autre coſté les ieunes hommes ſont obligez en ſigne de recognoiſſance du bien-fait receu, d'aller chez leur nourriciers tous les premiers iours de l'annee, & certains autres iours auec quelques preſents.

En l'achept des marchandiſes ils ne s'aydent de pieces de monnoye marquee, mais pour empeſcher toute tromperie ils vendent & acheptẽt à poids d'argent cizaillé, portant pour cet effect en leur ſein des cizeaux propres, & vn trebuchet bien ajuſté dans vn eſtuy de bois. S'il eſt queſtion d'vn poids peſant ils ont en leurs maiſons des balances & des poids auec la marque Royale, & ne batent monnoye que de pieces de cuiure de la valeur d'vn liard, percees & enfilees enſemble qui ſeruent au ſupplement de l'argẽt peſé, ou pour achepter de menuës denrees. Les vſuriers, peſtes de l'Eſtat public, ſurpris en leur meſchanceté, ſont entre autres punitions condamnez à de grandes amendes. Il eſt ſeulement permis aux eſtropiez, impotents, & aueugles d'entre le menu peuple de preſter quelque argent à intereſt pour ſe ſecourir.

RELIGION.

xxxvi. Ils ſont tous idolatres en la Chine, excepté quelques-vns que les Ieſuites y ont conuertis, & ceux-cy ſont en bien petit nombre. Or pour deſcrire les idoles qu'ils adorent ils en ont vne d'eſtrange figure, à laquelle ils portent fort grand honneur. Ils la dépeignent auec vn corps, des eſpaules duquel ſortent trois teſtes qui ſe regardent l'vne l'autre, qui ſignifient, diſent-ils, que toutes trois ont meſme vouloir, ce qui fait croire qu'ils ont eu iadis quelque cognoiſſance de la Religion Chreſtienne. Il y a auſſi à ce qu'ils diſent, quelques peintures à la façon & auec les marques des douze Apoſtres. Mais quand on demande à ceux du pays quels hommes ont eſté ces douze Apoſtres, ils reſpondent, que c'eſtoient de grands Philoſophes, qui ont veſcu vertueuſement, à raiſon dequoi ils ont eſté faits Anges des Cieux. Ils ont auſſi la peinture d'vne femme belle à merueille, tenant vn enfant entre ſes bras, laquelle ils diſent auoir enfanté eſtant Vierge, & auoir eſté fille d'vn grand Roy.

Ils croyent que le ciel eſt Createur de toutes choſes viſibles & inuiſibles, & le marquent par le premier charactere de leur Alphabet, & diſent que ce Ciel à vn Gouuerneur pour les choſes de là haut, qui s'appelle Laocon Tzautey, c'eſt à dire en leur langue gouuerneur du grand Dieu, & ils adorẽt ceſtui-cy comme le plus grand apres le Soleil. Ils diſent que ce Gouuerneur n'a point eſté creé,

mais a esté de tout temps, & qu'il n'a point de corps, mais qu'il est esprit. Ils disent encor qu'il y en a vn autre de mesme nature, qui s'appelle Cansay, qui est aussi esprit, & qu'il a baillé à ce second la charge des choses de çà bas, & que la vie & la mort des hommes est en sa main. Ce Cansey a trois subiects sous luy qui sont pareillement esprits, & qui luy aydent au gouuernement. Leurs noms sont Tanquam, Teiquam, & Tzuiquam, & chacun d'eux a vne puissance distincte. Tanquam a la charge des pluyes, & de pouruoir d'eau à la terre. Teiquam est celuy par qui les hommes naissent, & qui a la charge des guerres, des semences, & des fruicts. Tzuiquam a le gouuernemẽt de la mer, & de ceux qui y voyagent. Ils leurs font des sacrifices, & leur demande les choses qu'ils ont en leur puissance. Ils leur font aussi plusieurs vœux, & leurs promettent des ieux & des farces, qu'ils representent deuant les mesmes idoles.

Ils tiennent encore pour saincts vn grand nombre d'hommes qui ont surpassé les autres en valeur, ou en sçauoir, ou en industrie, ou à mener vne vie austere, & pareillement ceux qui ont vescu sans faire tort à personne, lesquels ils appellent en leur langue Pausaos, qui veut dire bien-heureux. Ils sacrifiẽt aussi au Diable, quoy qu'ils sçachent qu'il est meschant & reprouué, afin, disent ils, qu'il ne leur face nul mal en leurs personnes, ou en leurs biens. Ils ont semblablement plusieurs idoles, qui sont en si grand nombre, que pour n'estre trop long i'en choisiray seulement trois Principales qu'ils honorent au possible.

Le premier sainct de ceux cy s'appelloit Sichia qui vint du Royaume de Trãtheyco, qui est deuers l'Occident. Cettuy-cy fut l'inuenteur de la forme de viure des Religieux & des Religieuses qui sont au Royaume, qui demeurent en Communauté sans se marier, & demeurent perpetuellement reclus. Et pource que Sichia ne portoit nuls cheueux, ceux qui l'ensuyuent n'en ont point aussi.

Ils ont dauantage vne Deesse ou Saincte nõmee Quanina, qui fut fille du Roy Tzonton, qui eut trois filles, dõt il en maria deux, & voulant aussi marier Quanina, elle ne le voulut iamais, luy disãt qu'elle auoit fait vœu au Ciel de viure touſiours en chasteté. Le pere en fut faſché, & par despit la mit en vn lieu en façon de Monastere, luy faisant porter de l'eau & du bois, & nettoyer vn grand iardin qu'il y auoit. Les Chinois racontent d'elle que les Singes la venoient trouuer, & luy aydoiẽt, que les saincts du Ciel luy tiroient de l'eau, que les oyseaux luy baloyoient le iardin auec le bec, & que de grandes bestes descendoiẽt de la montagne pour luy porter du bois, & que le Roy son pere sçachant, & s'imaginant qu'elle le faisoit par enchantement, fit mettre le feu où elle estoit. Elle voyant qu'on bruſloit ce lieu à son occasion, se voulut mettre dans la bouche vne grande espingle d'argent qu'elle portoit pour faire tenir ses cheueux, mais à l'instant suruint vne grãde rauine d'eau qui esteignit tout le feu. Lors elle s'enfuit, & s'alla cacher en vne montagne où elle fit grande penitence, & vescut fort sainctement, & le pere fut mangé de lepre, & des vers, sans que les Medecins y peussent donner remede, à cause du peché qu'il auoit commis. Sa fille ayant sçeu sa maladie par esprit de diuination vint à luy pour le guerir, & soudain qu'il l'eut recogneuë, il luy demanda pardon, & l'adora. Au mesme instant la fille voyant que son pere la vouloit encor adorer l'en voulut empescher, & ne le pouuant faire, vn Sainct se mit au deuant, pour donner à entendre que l'adoration se faisoit à luy, & non à elle: & soudain sans s'arrester elle retourna en sa solitude, où elle mourut religieusement. Ils la tiennent pour vne grãde Saincte, & la prient d'obtenir pardon du Ciel, où ils croyent qu'elle est.

Ils tiennent encore pour Saincte vne appellee Neoma, natifue de Cochi en la prouince d'Oquiam. Ils diſent qu'elle eſtoit fille d'vn des principaux du pays, & que ne voulant point eſtre mariee elle s'enfuit en vne petite Iſle, qui eſt viz à viz d'Ingoa, où elle mourut menant vne vie fort auſtere, & faiſant beaucoup de faux miracles. Ceux qui voyagent ſur mer portent ſon idole ſur la pouppe de leurs vaiſſeaux, & l'inuoquent ordinairement en luy offrant des ſacrifices.

Ils vſent d'vne certaine ſorte de ſort telle que ie la vay deſcrire, lors qu'ils entreprennent quelque choſe. Ils ont deux petites pieces de bois faictes comme deux moytiez de noix, rondes d'vn coſté, & plates de l'autre, & liees enſemble auec vn fil. Ils les iettẽt deuant leurs idoles, & deuãt que les ietter parlent à leurs faux Dieux auec de grandes ceremonies, & des paroles fort douces, les priãt de leur vouloir dõner le bon ſort, & leur promettant que s'il leur vient ils leur offriront, ou de la viande, ou vn beau paremẽt, ou quelque autre choſe de valeur. Cela fait, ils iettent les deux morceaux de bois, & ſi par cas fortuit ils tombent tous deux, tellement que le plat ſoit deſſus, ou que l'vn ſoit de plat, & l'autre de rond, ils tiennent cela pour vn mauuais ſigne, & s'en prennent aux idoles, leur diſant force paroles iniurieuſes, & les appellãt chiens, vilains, infames & choſes ſemblables. Apres les auoir ainſi outragez ils ſe remettent à les flatter, en leur demandant pardon du paſſé, & leur promettant plus de preſens ſi le Sort leur reüſſit bien. Et lors ils procedent de meſme ſorte qu'auparauant. Quand la choſe qu'ils demandent eſt importante, & que le bon ſort demeure trop à venir, ils vont à leurs idoles, les rettent par la terre, & les foulent aux pieds, ou bien les plongent dãs la mer, ou les approchent du feu les laiſſant vn peu bruſler, & quelques fois les battent & foüettent iuſqu'à ce que les deux morceaux de bois viennent à tumber comme ils deſirent, c'eſt à ſçauoir le rond deſſus. Ce ſort venant ainſi à leur ſouhait, ils font grande feſte à leurs idoles auec quelques chanſons & loüanges, & leur offrent vne teſte de porceau cuite, qui eſt la viande qu'ils eſtiment la plus exquiſe de toutes. De tout ce qu'ils leur offrent ils oſtẽt touſiours la pointe du bec & les ſerres des oiſeaux & le groin du porceau, & quelques grains de riz, & en arroſant leur offrãde de quelques goutes de vin, la poſent dans vn plat deſſus l'autel, & quant à eux ils mangent le reſte au meſme lieu en preſence de leurs idoles. xxxvii

Ils vſent auſſi d'vne autre ſorte de Sort en iettant pluſieurs buchettes dans vn vaſe, en chacune deſquelles y a vne lettre eſcrite, & apres auoir bien remué ces buchettes, vn enfant met le main dans la vaſe, & en tire vne, & voyant quelle lettre il y a, ils cherchent en vn liure le fueillet qui commence par ceſte lettre, & interpretent ce qu'ils trouuent en ce feuillet, pour la choſe qui les a conuiez à faire le ſort.

Ils ont tous coſte couſtume de ſe couurir au Diable quand quelque affliction leur arriue. L'ordre qu'ils tiennent à l'inuoquer, qu'vn hommes s'eſtend tout de ſon long la bouche contre terre, & vn autre commence à lire chantant en vn liure, & vne partie des aſſiſtans ſe met à reſpondre, & les autres font du bruit auec des clochettes & des tabours, & vn peu apres cet homme eſtendu cõmence à faire de grandes grimaces, & de geſtes horribles, qui ſignifiẽt que le diable eſt deſià entré dans ſon corps. Lors ils luy demandent ce qu'ils deſirent ſçauoir, & celuy qui eſt poſſedé reſpond le plus ſouuent en ſens douteux, & quand le diable ne veut reſpondre de parole, ils tirent de luy reſponce par lettres en ceſte maniere. Ils eſtendent vne mante rouge par terre, & mettent deſſus certaine

quantité de riz eſpars également par la manſe, puis à l'inſtant y poſent vn homme qui ne ſçait pas eſcrire, auec vn baton en main, & les aſſiſtans commencent à chanter & à ſonner comme en l'autre inuocation dont nous venons de parler. Vn peu apres le diable entre dans le corps de celuy qui tient le baſton, & le demonia que commence à eſcrire auec ce baſton ſur le riz, & les aſſiſtans copient les lettres qu'il forme, puis en les aſſemblant toutes ils trouuent la reſponce de ce qu'ils demandent, mais le plus ſouuent auec menterie.

XXXVII. Ils tiennent que le Ciel, la Terre & l'Eau eſtoient ioints enſemble de tout temps, & qu'vn certain qui eſt au Ciel nómé Tayn, par le grád ſçauoir qu'il eut ſepara la Terre d'auec le Ciel, & le Ciel demeura en la partie ſuperieure, la Terre deſcendant en bas ſuiuant ſon inclination naturelle. Ce Tayn crea de rien vn homme qu'ils nóment Panſon, & vne femme qu'ils appellét Panſone. Ce Panſon par le pouuoir que luy donna le Tayn crea auſſi de rien vn autre hóme qui fut nommé Tanhom, auec 13. autres tous freres. Tanhom fut homme de grand ſçauoir, tellement qu'il impoſa le nom à toutes choſes creées, & cognut par la doctrine du Tayn la vertu de toutes, & la maniere de les apliquer au corps pour guerir toutes ſortes de maladies. Ce Tanhom & ſes freres eurét beaucoup d'enfans, & principalemét le plus grand appellé Teyencom en eut douze, & l'aiſné de tous nommé Tuhucom en eut neuf, & les autres auſſi en eurent grand nombre. Ils croyent que les lignees de ceux-cy ont duré quatre vingts & dix mille ans, & qu'au bout de ce temps tous les hommes finirent, pource que Tayn ſe voulut venger de quelque injure qu'ils luy firent, & auſſi d'enuie qu'il eut de ce qu'outre ce qu'il leur auoit enſeigné, ils ſçauoient deſià preſque autát que luy, & ne le recognoiſſoient point pour ſuperieur, comme ils luy auoient promis lors qu'il leur influa ſa ſcience. Apres cela il aduint que le Ciel tumba, & ſoudain Tayn vint à le relener, & crea vn autre homme ſur terre nommé Lotzitzan auec deux cornes d'où ſortoit vne odeur ſoüefue, de laquelle venoient à naiſtre pluſieurs hommes & femmes. En fin ce Lotzitzan diſparut, laiſſant deſia beaucoup d'hommes & de femmes au monde, d'où ſont venus tous ceux qu'on y voit auiourd'huy. Ils diſét que le premier qui naſquit de ce Lotzitzan ſe nommoit Azalan, qui veſcut 900. ans. Auſſi toſt apres ſa mort le Ciel crea vn homme nommé Atzion, rendant groſſe ſa mere nommee Lutin, auec vne teſte de Lyon qui eſtoit au Ciel. Il naſquit en la ville de Truchin en la prouince de Canton, & veſcut 800. ans. Depuis vint à naiſtre Vſao, & lors il y auoit deſia beaucoup de gens au monde, qui ne mangeoient que des choſes cruës. Cet Vſao leur donna l'induſtrie de faire de petites cahuettes auec des arbres, pour ſe garder & deffendre des beſtes farouches qui leur faiſoient beaucoup de dommage, & il leur monſtra auſſi la maniere de faire des habillemens.

Apres cela vint vn nommé Huntzuy, qui fut l'inuenteur du feu, & qui enſeigna comme il le falloit faire, & comme il falloit roſtir, & cuire les viandes, & la maniere de vendre & troquer vne choſe auec l'autre. Ils diſent qu'apres cela vne certaine femme nommee Hautzibon eut vn enfant qui fut appellé Ocheutey, qui inuenta maintes choſes, & ordonna les mariages. Ils aſſeurent qu'il vint miraculeuſement du Ciel pour le bien de la terre, d'autant que ſa mere allant par vn chemin rencontra vne trace d'homme, & poſant ſont pied deſſus fut enuironnee d'vn eſclair qui vint du Ciel, & demeura ſur le champ groſſe de luy. Cet Ocheutey eut vn fils appellé Ezomlon qui fut inuenteur de la Medecine, de l'Aſtrologie, & de la Iudiciaire, & monſtra à labourer la terre,

Ils racomptent de ceſtuy-cy qu'il mangeoit de ſept ſortes d'herbes venimeuſes & mortelles, ſans qu'elles luy fiſſent aucun mal, & qu'il veſcut quatre cens ans. Il euſt vn fils nommé Vitey, qui reduiſit la Chine en Royaume. Voila ce qu'ils croyent de la creation, & du progrez du monde.

Ils croyent tous l'immortalité de l'ame, & pareillement la recompence, ou punition qu'elle doit auoir en l'autre vie, ſelon les œuures qu'elle aura faictes en la compagnie du corps. Ils tiennent auſſi que l'ame en ſon commencement du ciel, qui luy a donné vn eſtre immortel, & que celle qui aura touſiours veſcu ſelon les loix du pays eſtant dans le corps, & n'aura point fait de mal, ny de tort à perſonne, ſera enleuee au ciel où elle viura eternellement en grãde ioye, deuenant Ange; & celle qui aura mal veſcu, irã en la compagnie des diables, dans des priſons obſcures, où elle ſouffrira des tourmens qui ne finiront iamais. XXXIX.

Ils confeſſent qu'il y a vn lieu où les ames qui doiuent deuenir Anges, ſe purgent de tout le mal qui les a ſoüillees tandis qu'elles eſtoient dans le corps, & que le bien que les parents & les amy font, ſert de beaucoup à faire aduancer ceſte purgation.

Quand ils veulent prier pour les treſpaſſez, l'vn d'eux qui eſt comme le Preſtre, & Sacrificateur, porte vn petit tambour, & l'vn des nouices a vne eſpece de cliquettes, & l'autres vne clochette; & ils font vn autel où ils poſent ceux qu'ils tiennent pour Saincts, & Aduocats des deffuncts, & à l'inſtant les parfument de ſtorax, d'encens, & d'autres bonnes odeurs. Apres cela ils dreſſent cinq, ou ſix tables couuertes de beaucoup de viandes pour les morts, & pour les Saincts, & incontinent au ſon du tambour, des cliquettes, & de la clochette ils commencent à chanter certains cantiques, & les diſent à tour de chœur, & de temps à autre les petits nouices vont à l'autel offrir certaines oraiſons eſcrites ſur du papier. Ils paſſent preſque toute la nuict auec ces ceremonies, & pluſieurs autres, & apres tous commencent à manger des viandes qui ſont ſur les tables que nous auons dites.

Quand au menu peuple, il croit que les ames qui viuent mal, auant que d'aller en Enfer (qui eſt vn lieu qu'ils penſent ne deuoir point eſtre eſtably que le monde n'ait pris fin) ſont enuoyees pour leurs meſfaits dans des corps de beuffles, & d'autres beſtes, & celles qui ont bien veſcu, dans des corps de Roys, & Seigneurs, où elles ſont en grande ioye.

Il ſe trouue entre eux beaucoup de lieux faicts comme des Monaſteres par toutes les villes & bourgades, & meſme parmy les champs, où il y a beaucoup d'hommes, & de femmes qui viuent en communauté, & en cloiſtre, à la mode de nos Religieux.

Il y a ſeulement quatre ſortes de Religion, dont chacune à ſon General, qui demeure ordinairement en la ville de S. ntien: ce General, s'appelle Tricon en leur langue, & pouruoit en chaque Prouince d'vn Prouincial, qui viſite tous les Conuents, corrigeant ceux qu'il trouue auoir failly en leur regle, & maniere de viure. Ce Prouincial pouruoit auſſi d'vn homme en chaque Conuent, qui eſt comme Prieur, ou Gardien, auquel tous ceux qui s'y tiennent doiuent obeyr. Ce General exerce toute ſa vie la charge qui luy eſt donnee, ſinon que l'on trouue qu'il ait commis quelques fautes, pour leſquelles il merite d'eſtre priué. Ce ne ſont pas les Religieux qui l'eſliſent en leurs Chapitres, mais le Roy, ou ſon Conſeil le nomme. Ceſtuy-cy va veſtu de ſoye de la couleur de ſa XL.

Religion, à sçauoir, de noir, ou de passe, ou de blanc, ou de brun, qui sont les quatre couleurs de ces Religions; & le mesme ne sort iamais de son logis que dans vne chaire de marbre, ou d'or, qui est portee par quatre, ou six hommes vestus de mesme habit. Les Religieux font la queste parmy les ruës, chantans & faisans sonner de petites cliquettes, & certains autres instruments. Ils ont tous la barbe, & la teste rase mangent en commun, & leur habit ordinaire est de sarge. En priant ils parlent au Ciel, qu'ils tiennent, & reputent pour Dieu, & à vn Sinquian, qu'ils disent auoir inuenté ceste maniere de viure, & qu'ils tiennent pour Sainct. Par les loix du Royaume le fils aisné d'vne maison ne se peut mettre en Religion, & la cause de cela est que tout fils aisné est obligé de nourrir ses pere & mere en leur vieil aage. Ils offrent au matin, & au soir à leurs idoles de l'encens, du benjuin, du bois d'aloës, & du cayolac qui sent fort bon, & quelques sortes de pastes de tresbonne odeur. Quand on met quelques vaisseaux sur l'eau, ces Religieux s'y en vont pour faire leurs sacrifices en la poupe, où les Chinois ont leurs oratoires, & là ils presentent du papier peinct de diuerses figures lequel ils mettent en pieces deuant leurs idoles auec des cantiques, & en sonnans de petites clochettes, & lors ils font la reuerence au diable, & le tiennent peinct en leurs vaisseaux, afin qu'il ne leur face aucun mal. Cela faict, ils mangent, & boiuent au mesme lieu tout leur saoul, & par ce moyen il leur est aduis que le vaisseau demeure sanctifié, & que tous ceux qui iront dessus, auront bonne fortune.

GENEALOGIE DES ROYS DE LA CHINE.

POVRCE que Vitey fut celuy qui, comme nous auons dit, reduisit la Chine en Royaume, nous commencerons par luy, & viendrons iusqu'au Roy qui regne à present, en disant quelque chose des faits, & choses remarquables de ces Princes.

Vitey fut donc le premier Roy de la Chine, & l'on raconte de luy entr'autres choses qu'il estoit aussi haut que sept mesures de la Chine, chacune desquelles fait autant que 2. tiers d'Espagne; de sorte qu'il auoit enuiron 4. aulnes, & 2. tiers de haut. Dauantage ils disent qu'entre deux espaules il auoit six espans de large, & qu'il fut aussi vaillant, que grand de corps. Il eust vn Capitaine nommé Lincheon, qui outre la valeur, & la force, auoit encores vne fort grande prudence; de sorte qu'il assujettit au Roy Vitey toute ceste grande estenduë de pays, & le rendit redoutable à tout le monde. Ils tiennent que ce Roy inuenta la façon des robes, les teinctures, & les nauires, & pareillemẽt la scie pour couper le bois. Sur tout ils disent qu'il estoit grand Architecte, & qu'il fist vn grãd nombre de bastimens magnifiques. Il inuenta encores le touret de soye, dont ils vsent audit Royaume, & fut le premier qui amena en ce pays-là l'vsage de porter de l'or, des perles, des pierreries, & des habits de toile d'or, d'argent, & de soye. Il departit tous les habitans de son Royaume en citez, villes, & villages, & ordonna tous les mestiers & offices, commandant qu'aucun n'eust à se mesler d'autre estat que de celuy de son pere, sans permission speciale du Roy, ou des Gouuerneurs du Royaume. Il mit tous ceux d'vn mesme estat en des ruës particulieres, & ordonna aussi qu'aucune femme ne demeurast sans trauailler, ou à l'estat de son mary, ou du moins à filer, ou à ouurer de l'aiguille, & ceste loy fut si generale, qu'elle fut gardee par sa femme mesme,

Ce Roy eut quatre femmes, & vingt-cinq enfans d'elles, & regna cent ans, & y eust depuis luy iusques à celuy qui fist la grande muraille, cent seize Roys, tous de la lignee de ce Vitey, qui regnerent deux mille deux cens cinquante & sept ans. Ie ne les nommeray point icy, de peur d'estre trop long, mais ie me contenteray d'y mettre seulement ceux qui me semblent necessaires pour declarer la succession de la Couronne depuis les cent seize Roys dont nous auons fait mention, iusques à celuy qui regne à present.

Le dernier Roy de la lignee de Vitey s'appelloit Tzintzon, & ce fut luy qui fist ceste grande enceinte se voyant assailly des Tartares par beaucoup d'endroits. En fin pource qu'en la faisant il mourut vn grand nombre d'hommes, il vint à estre hay de tous, tellement qu'ils conspirerent ensemble pour le tuer, comme ils firent, apres qu'il eust regné quarante ans, & vn sien fils heritier du Royaume, nommé Agntzi, auec luy. Ce Tzintzon estant mort, & son fils aussi, ils prindrent pour leur Roy vn qui se nommoit Anchosau, homme de grand esprit, & plein de valeur, qui regna douze ans.

A cestuy-cy succeda vn sien fils appellé Futey, qui regna sept ans, & mourut ieune.

Par le trespas de cestuy-cy, sa mere qui estoit de sang Royal, vint à regner, & gouuerna le Royaume au grand contentement de tous, l'espace de dix-huict ans: & d'autant qu'elle ne laissa iamais hoirs masles, vn fils que son mary Anchosau auoit eu d'vne autre femme, luy succeda. Cestuy-cy regna 23. ans, & eust pour successeur

Cuntey son fils, qui regna 16. ans, 8. mois.

Huntey fils de Cuntey regna apres luy 54. ans, & laissa pour successeur

Chantey son fils, qui regna 13. ans.

Ochantey son fils luy succeda, & regna 25. ans, 3. mois.

Cantey fils d'Ochantey regna 16. ans, 2. mois.

Tzentzey son fils regna 26. ans, 4. mois.

Anthey fils de Tzentzey regna seulement 6. ans.

Pintatey fils d'Authey regna 5. ans.

Tzintzumy frere de Pintatey succeda à son frere, pource qu'il n'estoit pas encores marié quand il mourut: & cestuy-cy regna seulement 3. ans, 7. mois.

Huyhannon encor frere de Tzintzumy & de Pintatey leur succeda, & regna six ans.

Cubum fils de Huyhannon regna 32. ans.

Benthey fils de Cubum 18. ans.

Vnthey son fils regna 13. ans.

Othey luy succeda, & regna 17. ans, 5. mois.

Yanthey fils d'Othey regna seulement 8. mois.

Antey son fils regna 19. ans.

Tantey son fils mourut aussi tost presque apres son pere, n'ayant regné que trois mois. Chitey son frere regna vn an seulement.

Quantey frere de Tantey & de Chitey, leur succeda, & regna 21. an.

Linthey son fils regna 22. ans.

Yanthey fils de Linthey regna 31. an. Cestuy-cy auoit peu d'entendement, si bien que ceux du Royaume le hayssoient, & en fin vn sien nepueu nommé Leupy, se reuolta contre luy, estant assisté de deux Cheualiers freres, qui estoient lors à la Cour, vaillants hommes, dont l'vn estoit appellé Quathey,

& l'autre Trunthey, qui pourchasserent de faire Roy Laupy. L'oncle le sceut, & fut si lasche & mal assisté, qu'il n'eust pas la hardiesse, ny le moyen d'y remedier: qui fut cause que plusieurs partis s'esleuerent par le Royaume, & specialement quatre tirans, dont les noms estoient Cincoan, Sosoc, Guansian, & Guanfer. Laupy leur fit la guerre soubs couleur de fauoriser, & d'assister son oncle; & apres auoir fait durer la guerre quelque tẽps, fist paix auec Cincoan, prenant vne sienne fille en mariage, & fist aussi tost la guerre aux trois autres Tyrans auec la faueur de son beau pere.

Lors ce Royaume fut diuisé en trois parties, dont l'vne, & la principale suiuoit Laupy apres la mort de son oncle, l'autre Sosoc, & l'autre Cincoan beau pere de Laupy.

Le Royaume demeura ainsi quelque temps, iusques à ce que Cuithey fils de Laupy vint à regner apres son pere. Vn tyran nommé Chimburey s'esleua contre luy; mais il le tua & fut si vaillant, qu'il reünit tout le Royaume qui auoit esté diuisé l'espace de quarante & vn an, regnant depuis tout seul vingt-cinq ans.

Fortey son fils regna apres luy 17. ans.

Pour abreger, il y eust de ceste lignee quinze Roys, qui regnerent cent septante six ans.

Le dernier de ces Roys fut Quiontey, contre qui s'esleua le tyran Tzobu. Il y eust du sang de cestuy-cy huict Roys, qui regnerent soixante-deux ans. Contre le dernier nommé Surey s'esleua vn nommé Cotey, de la lignee duquel il y eust cinq Roys qui regnerent 24. ans.

Le dernier nommé Othey fut tué par vn appellé Dian, & il y eust de sa lignee cinq Roys, qui regnerent 31. an. Contre le dernier de ceste maison s'esleua vn certain Tzuy, & y eust de sa lignee trois Roys, qui regnerent trente & sept ans.

Contre le derniers'esleua Tonco, qui gouuerna fort bien le Royaume; & eust pour successeurs vingt & vn Roys de sa lignee, qui regnerent deux cents nonante-quatre ans.

Le dernier appellé Troncon, se maria à vne qui auoit esté femme de son pere, & s'appelloit Bausa, belle à merueilles; & pour l'espouser il la tira d'vn monastere où elle s'estoit mise Religieuse. En fin ceste femme le fist tuer, & gouuerna apres le Royaume toute seule l'espace de quarante ans. Leurs histoires disent que ceste femme fust fort desbordee, & que s'estant abandonnee aux grands Seigneurs du Royaume, elle espousa vn homme de basse estoffe, afin d'auoir moyen de suiure ses volontez: mais auant que de se remarier, elle fist mourir les enfans masles qu'elle auoit eu de son premier mary, afin qu'vn sien nepueu succedast à la Couronne.

Ceux du Royaume ayans sceu son intention, & indignez de sa façon de viure, enuoyerent chercher vn fils de son mary, quoy qu'il fust bastard, & d'vn commun consentement l'esleurent Roy: cestuy-cy se nommoit Tautzon, qui fist faire vigoureuse iustice de ceste meschante femme. Il y eust de sa lignee sept Roys, qui regnerent six vingts ans.

Le dernier fut Coucham, contre qui s'esleua vn nommé Dian, qui se saisit du Royaume, & il y eust deux Roys de sa lignee, qui regnerent 18. ans.

Outon s'esleua contre le dernier de ceux-cy, & il y eust de sa lignee 3. Roys, qui ne regnerent que quinze ans.

Outzim s'esleua contre le dernier de ces trois, & laissa apres luy deux successeurs de sa lignee, qui regnerent seulement 9. ans 3. mois.

Tozo s'esleua contre le dernier, & luy & vn sien fils regnerent seulement quatre ans.

Anchiu eust guerre contre le fils de Tozo, & le tua, & luy succeda au Royaume: luy, & deux autres de sa lignee regnerent seulement dix ans.

Zaitzon de la lignee de Vitey premier Roy, s'esleua contre le dernier de la race d'Anchiu & le tua. Il y eust de la lignee de ce Zaitzon 17. Roys, qui regnerent tous en paix l'espace de 320.

Le dernier de ceste lignee s'appelloit Tepim, contre lequel vint le grand Cham de Tartarie nommé Vzou, qui entra dans la Chine, & s'en rendit maistre, tellement que neuf Roys Tartares y regnerent l'espace de quatre-vingts, & treize ans.

Tzintzoum le dernier des 9. fust si meschant, qu'il fut cause que le Royaume se reünit, & que tous esleurent secrettement pour leur Roy vn nommé Hombu, homme de grande valeur, de la lignee des anciens Roys, qui assemblant beaucoup de gens, fist tant qu'il chassa les Tartares hors de tout le Royaume.

Il y a eu douze Roys de la lignee de ce Hombu, en comptant celuy qui regne à present: les vnze precedents ont regné l'espace de deux cens ans. Celuy du iourd'huy se nomme Bonog, & a succedé au Royaume par la mort de son frere aisné, qui mourut d'vne cheute de cheual. On le tient pour gentil, plein d'entendement, & grand iusticier. Il est marié à vne sienne cousine, & en a vn fils.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DV IAPON.

SOMMAIRE.

1. LA longueur, largeur, estenduë, & confins du IAPON, diuisé en trois membres. Et combien chacun d'iceux contient de Royaumes, ou Seigneuries. 2. Description de l'Estat ancien de ce pays gouuerné lors par vn seul Prince appellé VO, ou DAIR. 3. De MEACO, principale ville du Iapon: OSACAYE, BVNGO, & autres celebres Citez: leur situation & grandeur. 4. Bonté de l'air de ce Royaume, abondant en riz, metaux, & or, hauts cedres, & d'estrange grosseur: en animaux terrestres, & volatilles. De deux admirables montagnes, dont l'vne passe les nuees en hauteur: & l'autre brusle touſjours & vomiſt flammes. 5. De la subtilité d'esprit, & disposition de corps des Iaponois: la façon de leur cheuelure, de leur breuuage, manger, & dormir: la couleur de leur visage, leur langage, & lettres dont ils dressent leur escriture: leurs armes, & leur Academie pour instruire la jeunesse. 6. Leur richesse au trafic du riz, perles, or, pierres precieuses. 7. Du reuenu de leur Roy. 8. Des forces maritimes, & gouuernement de cet Estat, & premierement du frequent changement des Princes, & Gouuerneurs des Prouinces. 9. Des trois principaux Magistrats Zazo, Vco, Cubacama, & des cinq ordres eſquels le peuple est diuisé. 10. Des supplices des criminels. 11. Del impieté des Iaponois, nians la prouidence de Dieu, & l'immortalité des ames: & de leurs Prestres appellez Bonzes, diuisez en vnze sectes differentes, & contraires. 12. De leurs temples, & dieux Fotoques, & Cames, & de la frequente apparition des demons & diables en diuerses formes: & la ruse, & force dont ils vſent pour se faire adorer. 13. Ceremonies & pompes funebres, & obseques des Iaponois. 14. Des Ieſuites du Iapon, & l'admirable conuersion des peuples au Christianisme, par la predication du Pere Xauier, & autres de ceſte Compagnie.

LE Iapon, ou Iapan, anciennement nommé Chryſe, & ſelon Marc Paul, Zipangry; eſt vn corps, & amas de pluſieurs Iſles, ſeparees par de petits golfes, deſtroits, & tournoyemens de mer, & cét amas s'eſtend depuis le 31. degré de hauteur iuſques au 39. La longueur de toute ceſte terre eſt de pres de 200. lieuës: ſa largeur n'eſt pas eſgale, veu qu'en quelques endroits elle n'eſt que de dix lieuës, & pour le plus de trente. Ces Iſles regardent du Leuant la nouuelle Eſpagne, du Nord les Tartares, & autres peuples incogneus, & ſauuages; du Couchant la Chine, & du Sud des terres incogneuës, auec vn grand eſpace de mer au milieu. Elles contiennent 66. petits Royaumes, & ſont diuiſees en 3. membres principaux, dont le premier & principal nommé Iapan, contient 53. Seigneuries, ou Royaumes, dont les plus puiſſants ſont ceux de Meaco, & d'Amagunce. Le Roy de Meaco a ſoubs luy 24. ou 26. Royaumes; & celuy d'Amagunce 12. ou 13. Le 2. membre eſt appellé Ximo, & comprend 9. Royaumes, dont les principaux ſont ceux de Bungo, & de Figen. Le 3. membre eſt celuy de Xicoum, qui contient quatre Royaumes, ou Seigneuries. I.

Les plus illuſtres de toutes ces principautez ſont celles de Coquinay, où eſt la renommee ville de Meaco. Autrefois tout le Iapon a obey à vn ſeul Prince, qu'on appelloit Vo, ou Dair, iuſqu'à ce qu'vn de ces Monarques s'eſtant trop plongé dãs les delices, fut meſpriſé des Gouuerneurs de ſes Prouinces, & principalement des Cubes, qui eſtoient les deux principaux (dont l'vn ruina apres la puiſſance de l'autre) tellement que ces deux s'emparerent de tout ce qu'ils peurent, & en deſpoüillerent le Dair. L'ambition creuſt de main en main, & tantoſt l'vn, tantoſt l'autre ſe reuoltant, les vns ſe ſaiſirent d'vne partie, les autres d'vne autre, ſous le nom de Iacatis, qui veut dire Roys. Toutesfois ils laiſſerent au Dair le nom de Seigneur vniuerſel du Iapon, mais ſans aucune iuriſdiction, ou puiſſance, & ſeigneurie; & c'eſt à grande peine que les Princes qui ont leurs Eſtats voiſins de Meaco, luy fourniſſent des viures, & des veſtemens: tellement que ce Dair n'eſt plus que comme l'ombre de l'ancien Monarque du Iapon. Mais au lieu du Dair depuis 500. ans ença, celuy qui ſe fait Seigneur du Coquinay, & s'appelle Prince de la Tenze, où ſont les 5. Royaumes d'autour de la ville de Meaco; ſe dit ſouuerain Monarque du Iapon, tel qu'a eſté Nobunanga, & apres luy Faxiba, l'vn de ſes principaux Capitaines, qui ſubjugua du moins 50. Royaumes, & tel qu'eſt à preſent Taïcoſama, ou Taïco. II.

La principale ville du Iapon c'eſt Meaco, qui a eu de tour vingt & vn milles; mais eſt maintenant moindre d'vn tiers par le moyen des guerres ciuiles des Iaponois. C'eſt là que ſe tient le ſouuerain Magiſtrat du Iapon, compoſé de trois hommes. Il y a apres la ville d'Oſſacaye, qui eſt grande, & puiſſante, & comme on tient, la plus riche du Leuant. Il demeure en ceſte ville beaucoup de marchands, dont ceux qui ont moyennement dequoy, ſont du moins riches de trente mille eſcus; & ceux qui ſont plus riches, poſſedent des ſommes incroyables. Bungo eſt la principale ville de ſa contree en vne aſſiette fort commode. Coye eſt vne ville dediee à certain Bonze, qu'ils appellent Combodaſſi. Tous les Princes ſont enterrez en ceſte ville, ou ſi on loge leurs corps ailleurs, on y enuoye pour le moins vne de leurs dents. III.

On compte encores en ces Isles la ville de Fiongo, esloignee de Meaco de 18. lieuës. Ceste ville fut ruinee pour la plus grande partie du temps de Nobunanga: & vn tremblement de terre l'esbranla tellement l'an 1596. qu'vne grande partie est allee par terre, & peu apres la plus grande partie, comme on tient, a esté bruslee. On y loge aussi Amangasaqui, ville assez belle, à cinq lieuës loing de la mer, & opposee à Sacai; & pareillement celles de Vosuquin, Funay, Tosam, & plusieurs autres.

QVALITE'.

IV. L'Air de ce pays est fort sain, combien qu'il soit fort sujet au froid, & aux neiges, de mesme que montueux, & sterile. Ils recueillent le ris au moys de Septembre, & en quelques lieux le froment au moys de May. Les habitans tirent de la terre diuers metaux: & Marc Paul Venitien dit qu'en ce pays il se trouue si grande quantité d'or, que de son temps le Palais du Roy estoit couuert de lames d'or, de mesme qu'on void des Eglises en France couuertes de plomb. Il y a force arbres qui sont semblables aux nostres, & l'on void en diuers endroicts des cedres si hauts & si gros, que les charpentiers en font des pilliers de leurs Temples, & des mastz de quelque nauire que ce soit. On y void par les prez, & par les champs force troupeaux de bœufs & de cheuaux, & par les forests des loups, liéures, sangliers, & cerfs: il y a aussi force phaisans, canards de riuiere, tourterelles, cailles, & gelinotes: ils n'ont ny beurre, ny huyle d'oliue, mais seulement de l'huyle tiré des baleines. Les animaux domestiques que nous auons en ces pays, sont au leur. Entre les montagnes qui sont en toutes ces Isles, il y en a deux principales, dont l'vne est si haute qu'elle surpasse de beaucoup les nuees, & est appellee Figenoiama; l'autre brusle continuellement, & iette force flammes.

MOEVRS.

V. LEs Iaponois sont pour la plus part subtils, aduisez, fins, & de bon entendement, dociles, & de bonne memoire. On n'y reproche à aucun sa pauureté, & l'on y fuyt & deteste la mesdisance, le larcin, la coustume de iurer, & toute sorte de ieux de hazard. Ils se tiennent glorieux d'estre de belle taille. Ils sont pour la plus part vigoureux & robustes, & l'aage de porter les armes s'estend iusques à 60. ans. Ils ont peu de barbe, & pour le regard des cheueux les vns tirent ceux de deuant, les autres ceux de derriere, & les paysans ont la moitié de la teste pelee, aussi bien que le menu peuple. Les nobles ne se laissent que fort peu de cheueux derriere; & si quelqu'vn touchoit à ce qui reste, ils le prendroient pour vne grande offence. Ils couurent le bas plancher de leurs chambres de nattes, enflees en façon de coette, & fort nettes. Ils n'ont moins de soing de la proprieté que les Chinois. Ils vsent en mangeant de deux petits bastons si proprement, qu'ils ne laissent tomber aucune chose, & ils n'ont nul besoin de se torcher les doigts, & les essuyer à quelque seruiette.

Ils prennent leur repas sur ces nattes dont i'ay parlé, & dorment aussi dessus. Ils se deschaussent allant prendre leur repas, afin de ne salir la natte auec leurs souliers. Les pauures principalement du long de la mer, viuent d'herbes, de ris,

& de poisson, mais les riches y font grande chere, & s'y traittent magnifiquement & delicatement: & à chaque mets, lors qu'ils festinent, on change aux conuiez la table sans nappe qu'ils ont deuant eux, qui est de cedre, ou de pin, de la hauteur d'vn pied ou enuiron. Les confitures y sont faites en forme de pyramide, & sont couuerts d'or, & ont de petites branches de cyprez qui s'aduancent dehors pour leur donner grace. Bien souuent on porte la volaille auec le bec & les pieds dorez. Ils sont plustost oliuatres que blancs, supportent patiemment la peine, sont desireux de gloire, ne peuuẽt souffrir les offences, mais sçauent bien dissimuler le desir de vengeance: c'est pourquoy l'on les tient pour traistres. Il y en a parmy eux qui étoufent leurs enfans à mesure qu'ils naissent, afin d'éuiter la peine de les nourrir. Ils n'ont qu'vn langage, mais tellement meslé de diuers mots, qu'il semble que ce soient plustost plusieurs langues qu'vne seule. Leurs characteres ne signifient pas simplement des lettres, mais des mots entiers. Leurs armes sont des arquebuzes, coutelas, poignards, & autres armes aduantageuses qui sont fort legeres. Ils vont le plus souuent teste nuë, & quand ils portent le deuil ils s'habillent de blanc. Ils ont pour vn breuuage delicieux de l'eau où ils meslẽt certaine poudre precieuse qu'ils nomment Chie. Quelques-vns boiuent aussi du vin qu'ils acheptent des estrangers. Ils ayment beaucoup plus la venaison, que la chair des animaux domestiques. Ils ont vne Eschole ou Academie en la ville de Banoum, où les Bonzes enseignent. Il y a aussi entre autres vn Seminaire de Iesuites à Bungo, où les Iaponois apprennent le Portugais, & ceux d'Europe le Iaponois. Ceux du Iapon vsent de l'Imprimerie de mesme que nous.

RICHESSES.

VI. IL y a fort grand trafic de plusieurs choses au Iapon, veu qu'outre le riz que on y vend aux estrangers, & dont on charge force nauires, on y trouue aussi des perles en grande quantité, qui sont rondes & grosses, mais rouges, & toutesfois aurant ou plus estimees que les blanches. Il y a aussi force pierres precieuses, & force or aussi: tellement que ces deux choses rendent ce Royaume fort riche.

VII. Quant au Roy, outre l'obligation que les autres Roys ont de luy faire des presens, & de le seruir en temps de paix & de guerre, il a deux millions d'or de rente du riz qui se recueille aux possessions qu'il s'est reserué, & l'on peut iuger par là à combien se monte le reste de ses reuenus, dont le calcul n'a esté fait par aucun que ie sçache.

FORCES ET GOVVERNEMENT.

VIII. ON peut assez cognoistre quelles sont les forces de ce Prince, puis que Faxiba, qui dominoit auant celuy qui regne à present auoit fait dessein, apres qu'il se fust rendu maistre de tout le Iapon, où il conquit cinquante Royaumes, & où il auoit vne grande armee, de passer à la conqueste de la Chine, & pour cet effect auoit fait couper du bois pour deux mille vaisseaux pour passer dessus son armee. D'ailleurs les Iaponois sont vaillans au possible, tellement qu'vn petit nombre de ces gens en defera vn bien grand des Chinois.

Or le gouuernement du Iapon est fort different des façons de gouuerner

que nous cognoiſſons en Europe, veu que la puiſſance & la grãdeur de ce Prince ne conſiſte point en ſes reuenus ordinaires, ou en l'amitié des peuples, mais en l'autorité & en l'Empire, veu qu'auſſi toſt qu'il a acquis quelques Eſtats il les diuiſe à ſes amis & à ſes affidez, à la charge qu'ils le ſeruiront à leurs deſpens tant en temps de paix que de guerre auec certain nombre de gens. Ceux-cy partagent encor leurs Eſtats à leurs confidents, pour les auoir plus prompts à leur ſeruice. Tellement que tous les biens du Iapon tant publics que particuliers dependẽt de peu de gens, & ce peu d'vn ſeul, qui eſt le Seigneur de la Tenze, qui donne & oſte en vn moment ce qu'il veut, hauſſe, & baiſſe, enrichit, & appauurit les Princes : & lors qu'il oſte quelque eſtat à l'vn, on change tous les nobles & les ſoldats de ce pays-là, ou il ne demeure que les artiſans & les laboureurs. Ceſte forme de gouuernement engendre de perpetuelles reuolutions: premierement, pource que le Dair (qui combien qu'il n'ait aucune puiſſance ny Seigneurie, eſt toutesfois en grande eſtime parmy ces peuples) fait que les Seigneurs de Tenze, & les autres Princes ſemblent tous tyrans, vſurpateurs du bien d'autruy, deſtructeurs de la Monarchie, ennemis de la grandeur du Iapon: ce qui leur oſte la reputation & la bien veillance des peuples. De là vient qu'ils peuuent aiſément les armes, & que l'vn eſpere de l'eſleuer facilement en abbaiſſant ſon compagnon.

D'auantage d'autant que les Princes ſe changent tous les iours ils ne peuuẽt eſtre aymez des peuples, comme Seigneurs naturels, & ces Princes n'eſtans aſſeurez de la continuation de leur autorité, ne l'affectionnent pas plus à vn eſtat qu'à l'autre: ains eſperant qu'auec la meſme facilité qu'ils ont eu l'vn, ils en acquerrõt vn meilleur, ils mettent celuy-là au hazard pour ceſtui-cy: & maintenant tous ſeuls, maintenant auec quelques autres, pourſuiuent diuerſes entrepriſes, & tiennent par ce moyen toutes ces Iſles en guerre perpetuelle.

Or Faxiba, pour demeurer plus abſolu, auoit de couſtume de trãſporter ſouuent les Princes d'vn païs à l'autre, afin que les Seigneurs eſtãs chaſſez des Seigneuries, & mis parmy des ſubiects eſtrangers, demeuraſſent foibles, & ſans moyen de ſe reuolter contre luy: & afin qu'ils le peuſſent encore moins, il diuiſoit les Royaumes & les Eſtats. Tellement que châque Seigneur n'auoit pas vn grand Eſtat, & à cauſe que leur païs eſtoit eſtroit, ils ne manquoient iamais de ſubiect de diſcordes & de guerres.

Outre ce il voulut qu'en tous ces changemens, tant ceux qu'il logeoit mieux que ceux qu'il partageoit plus mal luy allaſſent faire la reuerẽce, preſter hommage, & faire de riches preſents toutes les annees: au moyen dequoy il tiroit à luy la plus grande partie des richeſſes du Iapon. D'ailleurs il entretenoit les peuples au baſtiment de diuers palais merueilleux, de temples magnifiques, de bonnes forteresſes, & de belles villes, & auoit aux deſpens de ſes ſubiets plus de cent mille ouuriers tous les iours, qui trauailloient à toutes ces choſes. Il entreprit de faire vn Temple ou il fit deſſein d'employer tout le fer du Iapon, veu qu'il commanda que tous les marchands & le menu peuple portaſſent leurs armes en vn certain lieu, pour aider au baſtiment de ce Temple: ſi bien qu'en meſme temps il deſarmoit le peuple, & faiſoit des ouurages qui eſtoient admirables.

IX. Quittant ce diſcours ie deſire faire cognoiſtre par quelles gens ce royaume eſt gouuerné. Premierement il y a à Meaco trois hommes, qui ſont les principaux Magiſtrats de tout cet Eſtat, qui ont ſouueraine autorité, & diſpoſent de tou-

res choſes. Le premier, qui eſt comme le Pontife, & eſt nommé Zazo, eſt eſtably ſur les choſes ſacrees ſelon eux. Le ſecond appellé Vco ſur les dignitez & honneurs: le troiſieſme qui a nom Cubacama diſpoſe de la paix & de la guerre.

Ce peuple eſt diuiſé en cinq ordres, dont le premier eſt de ceux qui ont quelque autorité & domination : & ceux-cy ſont tous appellez Tones d'vn nom commun, combien qu'entre eux il y ait d'autres degrez de dignité, comme parmy nous ceux de Roys, & Ducs, Marquis, & Comtes. L'autre ordre eſt de ceux qui ont la charge des ſacrifices & du ſeruice diuin, & ceux-cy ont la teſte & le menton raz, font profeſſion de viure ſans femme, & ſont diuiſez en beaucoup de ſectes: mais ils ſont tous appellez d'vn nom commun Bonzes. Le troiſieſme eſt des bourgeois & du reſte de la nobleſſe : le quatrieſme comprend les gens de meſtier & de marine, & le dernier eſt des laboureurs.

Tous criminels ſont punis de mort, ou du moins ſont bannis pour fauorables que leur ſoient les Iuges. On les fait preſque tous mourir à coups d'eſpee: il eſt vray qu'en quelques lieux on a de couſtume de mener les larrõs qui ſont attrapez, ſur vn chariot afin que tout le monde les voye, & puis de les pendre. x.

RELIGION.

LEs Iaponois ſont plongez en toute ſorte d'impietez, & ont des opinions ſi eſtranges qu'il n'y a homme de iugement qui ne s'en eſtonne. Ils ont pour Preſtres & pour Docteurs de leur loy les Bonzes, qui ſont diuiſez en vnze ſectes differentes & contraires, toutesfois elles s'accordent toutes à nier la prouidence de Dieu & l'immortalité des ames. Mais ils ne communiquent ces ſecrets de leur impieté qu'aux nobles, veu qu'ils traitẽt auec le peuple, des peines d'enfer & de l'autre vie. Ils ont des logis magnifiques, & viuent pour la pluſpart en cõmun. Ils ne peuuent ſe marier non plus que les Bonzes religieuſes, qui vont veſtues diuerſement. Ils ont diuerſes Academies, dont la plus fameuſe eſt celle de Frenojama à neuf milles de la ville de Meaco. Il y a enuirõ 800. ans qu'vn Roy du Iapon baſtit en ce lieu trois mille huict cens temples auec leurs conuents de Bonzes eſpars en diuerſes vallees, & afin qu'ils peuſſent vaquer à l'eſtude plus aiſement, il baſtit au pied de la montagne de Frenojama deux villages, qui les deuoient pouruoir de toutes choſes. Ceſte Academie monta à telle reputation, qu'on n'en donnoit la principauté & conduitte qu'aux fils, ou aux parents fort proches du Roy, d'autant que les Bonzes de ce lieu iouyſſoient preſque d'vn tiers du reuenu du Royaume de Vome, & gouuernoient auec autorité celuy de Meaco. Apres cela les choſes venans au declin tous ces temples furent reduits à 800. & les Bonzes laiſſerent l'eſtude pour ſuiure les armes: tellement que l'an 1535. apres pluſieurs aſſaſsinats & voleries ils entrerẽt en la ville de Meaco, & en bruſlerent la plus grãde partie. Depuis ces Bonzes ayans fait quelque deſplaiſir à Nobunanga, l'an 1551. il aſſaillit leur montagne, & en fit mourir pluſieurs, & ruina 400. temples. xi.

Les Dieux plus eſtimez du Iapon ſont les Fotoques & les Cames, dõt les premiers furent mis au nombre des Dieux à cauſe de leur grande doctrine & auſterité de vie: les ſeconds pour leurs beaux faicts & leurs inuentions ſingulieres. Ceux-là furent pour la pluſpart Preſtres & Bonzes: ceux-cy Princes & grands perſonnages: à raiſon dequoy ils demandent aux Fotoques des biens de l'autre monde, & aux Cames des biens terriens. Mais l'idolatrie des Iaponois ne xii.

s'arreſte par là, veu que quelques vns adorét le Soleil, & les eſtoilles: les autres n'adorent que le Ciel, & quelques autres donnent de la diuinité aux cerfs, & autres beſtes ſauuages. Pres de Meaco on void vn Temple dedié à vn qu'ils eſtiment Dieu des lettres & ſciences. Le diable vſe d'vn grand artifice, & meſme de force pour ſe faire adorer à ces miſerables en forme de diuerſes beſtes. Il entre dans le corps de ces infidelles, & les trauaille cruellement, & lors qu'on luy demãde qui il eſt, il reſpond par exemple qu'il eſt Roy des beufs, & les menace qu'il ne partira de là qu'on ne luy baſtiſſe vn temple, & ſi l'on ne luy tiét parole il retourne & trauaille le patient iuſqu'à ce que tout ſoit accomply. On y void encor le Dieu d'Enfer auec vn regard eſpouuentable, ayant pres de luy deux démons, l'vn deſquels eſcrit les pechez des hommes, & l'autre les lit. Les murailles du tẽple ſont toutes couuertes de figures des peines que les diables donnent aux damnez. Le diable ſe monſtre à ces gens en pluſieurs manieres, & l'on leur donne à entendre que les bons ou mauuais ſuccez dependent de luy, ſelon l'hõneur qu'on luy porte. Il auoit de couſtume de ſe preſenter en vn lieu en telle ſorte. Celuy qui bruſloit de deſir du bõheur de l'autre vie mõtoit ſur vn mõt où il attendoit que le diable ſe laiſſaſt voir à luy. On voyoit apres le fantoſme qui luy apparoiſſoit en certains lieux ſolitaires iuſques à tãt qu'il le precipitoit en quelque lieu où il mouroit. Ceſte tromperie fut deſcouuerte par vn ieune homme en ceſte ſorte. Vn ieune homme n'ayant peu retirer ſon pere de telle ſuperſtition, ſe reſolut d'aller ſecrettement apres luy auec l'arc en main, pour en voir le ſuccez. Le diable vint en vne certaine ſemblance lumineuſe, & tandis que le vieillard proſterné en terre l'adore, le fils tend ſon arc ſoudainement, & le sãg de ce renard il arriua à ce precipice que i'ay dit, où il trouua pluſieurs oſſemẽs de morts. Par ce moyen il deliura ſon pere de mort, & les autres de tromperie. Il faut adiouſter à ceſte folie celle des obſeques des morts, qu'on fait auec vne grande pompe & ceremonie. Car les Iaponois qui ſont deſireux d'honneur font vne infinité de frais aux funerailles de leurs treſpaſſez, & les Bonzes amaſſent force argent par ceſte voye. Ceux dont les heritiers ne peuuent porter cette deſpence ſont enterrez de nuict ſecrettemẽt, ou bien iettez aux voiries. Ceux qui ſont plus deuots à Amide, qui eſt vn de leurs principaux Dieux, lors qu'ils ſont ſaouls & faſchez de viure ſe mettent dans vne grotte tellement fermee de tous coſtez qu'il ne leur reſte autre ſouſpiral, que d'vne petite canne percee. Ils demeurent là ſans manger, inuoquant Amide iuſques à la mort. Aux lieux maritimes ils võt d'eux meſmes à la mort en telle ſorte. Ils amaſſent premieremẽt force argent d'aumoſne, & l'ayant mis dans leurs beſaces, preſchent publiquement au peuple, & declarent l'intention qu'ils ont de paſſer à l'autre vie pour voir Amide: ce qui eſt loüé de tous qui s'eſtonnent d'vne ſi grande deuotion. Ils ſe pourvoyent apres de faul pour couper les ronces & buiſſons qu'ils trouuent par chemin, & montent ſur vne barque neufue, ayans le col, les bras, le dos, les cuiſſes & les pieds chargez de cailloux: puis ainſi qu'ils ſont en pleine mer ils ſe lancent dans l'eau où ils ſe noyent. Ils adorent outre les Fotoques, les Cames & Amide, le Dieu Xaque, qui eſt vne des principales deïtez qu'ils ayẽt. On y void la ſecte des Ienſuans qui ne croyẽt que ce qu'ils voyent ou touchent.

XIII. Il y a parmy tous ces idolatres vn aſſez bon nombre de Chreſtiens qui ſont plus pleins de zele & d'ardeur que nous, tellement qu'encor que les Roys de la Zenzen en ayent fait executer pluſieurs, & que les Chreſtiens y ayent enduré de

fort

fort grands tourmens & ennuys, il y en a toutesfois encor beaucoup qui n'ont iamais quitté la Religion qu'ils auoient embrassee. Les Peres, Xauier & Turian Iesuites y ont longuement trauaillé, & conuerty beaucoup d'ames, veu qu'en Amanguce on compta deux mille Chrestiens l'an 1556. & en Funie autant, l'an 1559. le nombre de Neofites, ou nouuellement conuertis estoit de 1300. à Firande l'an 1562. deux beaux freres du Roy de Cangoxima furent baptisez auec leurs femmes, l'an 1563. Sumitancle Roy d'Omute se fit Chrestien, & fut appellé Barthelemy, puis le Prince de Simabara fit de mesme; & au pays d'Imori on baptisa 5. mille personnes, en l'espace de 50. mille autour de Meaco on bastit 50 Eglises, dont les principales estoient à Imori, Aye, Tochi, Saue & Cabinoqui terre du Royaume d'Arime, où les Iesuites auoient maison, & 450. Neophites l'an 1563. La foy s'estendoit cependant en la petite Isle d'Amacuse, en Fondo, & à Xiqui chasteau voisin d'Amacuse. L'an 1569. le Roy de Bungo se fit Chrestien, & fut nommé François, & le Roy d'Arime fut baptisé, & appellé Protaise: de sorte qu'en ce temps il y auoit en ces pays enuiron 140. mille Chrestiens, & plus de 200. Eglises. Il y auoit 113. Iesuites, dont il y auoit 40. Prestres, & 73. laiz, & de ceux-cy les 47. estoient du Iapon, & les autres d'Europe. On vit encor couuertir apres quarante mille sujets de Iust, de Vacondono. L'an 1587. il s'y conuertit enuiron six mille personnes & l'anee d'apres presque autant. Le Roy de Bugen, & le successeur des Royaumes de Cicungo, & de Cicuge, & les Seigneurs des Isles d'Ojan, de Gomotte, de Genzure, & de Xiqui, qui est vne partie de l'Isle d'Amacuse firent de mesme. Voila l'Estat de la Religion Chrestienne au Iapon, iusques à l'an 1590. Depuis il y a eu de grandes guerres au Iapon, & de grandes persecutions contre les Chrestiens, mesme sous Taicosama regnant à present. Toutesfois la foy ne cesse d'y fleurir, & de s'estendre en beaucoup d'endroits.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE BRAME, OV DE PEGV.

SOMMAIRE.

1. CONQVESTES notables d'vn Lieutenant du PEGV, s'eſtant reuolté contre ſon Roy. 2. D'où vient qu'on leue facilement en ces pays d'Afrique & au Leuant, de ſi groſſes & ſi nombreuſes armees: & quels ſont les moyens de les entretenir. 3. Armee de douze cens mille Ethyopiens miſe en routte par Paul Dias, Capitaine Portugais. 4. Quels Royaumes poſſede auiourd'huy le Roy de Pegu. Situation & eſtenduë de cét Eſtat, & ſes Ports principaux. 5. Deſcription du Royaume de Siam, ſa ſituation & circuit, ſes Prouinces, & villes principales. 6. De Muantay. 7. De Camboie. 8. De Campae, Syncapure, Quedoe, Aue, Verme. 9. Pegu abondant en riz, petits chenaux, elephans, perroquets, ciuettes, cannes de la groſſeur d'vn tonneau, rubis, laque ou gomme, poyure, benioin, muſc, aloez, or, tygres, lyons. 10. Naturel de ceux de Pegu, adonnez aux femmes & delices, à la muſique & aux ſciences. 11. Barbares mœurs des habitans de Camboye où les femmes ſe iettent dans le feu, & bucher funebre de leurs marys, & les Nobles dans celuy de leur Prince. 12. Habillements cotonnées ſeruans d'armes à ceux de Tarmaſſery, leurs boucliers d'eſcorces d'arbres, leur breuuage d'eau ſucree, & leurs licts de cotton. 13. Funerailles ſolennelles des ſacrificateurs, & leurs ceremonies. 14. Leurs richeſſes au trafic de leurs riz, chenaux, elephans, or, argent, laque, benioin, muſc, pierreries, bourre, huyle, & poyure. 15. De la garde du Roy compoſee de ſix mille hommes, & trente mille elephans: Des Tsmars, & le grand nombre de gens de guerre qui ſe trouue par tout le Royaume de Pegu. 16. Des terres du Royaume tenuës toutes en fief du Roy à vie & non à perpetuité. Et des ſupplices & peines ordonnees, contre les homicides, & les debteurs. 17. De la Religion de ce pays, & quelle eſt leur creance de la Diuinité: Des deux Eſprits qu'ils attribuent à l'homme: De la ſtatuë du Pere des hommes, longue de cinquante pas entre autres dreſſees dans leurs Temples. Leurs Preſtres & ſacrifices. 18. Quelle opinion ils ont de la creation & duree du monde. Quels ſont les Dieux qu'ils adorent, & de la condition & lieu des Ames apres qu'elles ſont ſeparees des corps. 19. Des Conuents de leurs Preſtres portans teſte & barbe raze, partie rentez, partie viuans d'aumoſne.

AVANT que passer plus outre en ce discours, il faut sçauoir que quelques Royaume des Brames, ou Bracmanes, obeyssoient jadis au Roy de Pegu, le long de la riuiere, & vers le lac de Chyamay, où il tenoit ses Lieutenans. Or il y a enuiron soixante & tant d'annees, qu'vn Lieutenant qu'il auoit au Royaume de Tangut, se confiant aux gens qui le suyuoient & en l'authorité qu'il s'estoit acquise par ses faits d'armes, se reuolta contre ce Roy, & luy osta ce Royaume, en tuant tous les principaux, & prit encores les villes, & Royaumes de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, & Aua, pays habitez des Brames, qui tendent vers le Septentrion, & ont de longueur plus de cent cinquante lieuës. I.

Il entreprit encor de se rendre maistre de Siam, & vint iusques à la veuë d'Odie, capitale du Royaume de Muãtay: mais il n'y peust aduãcer aucune chose. Il se meit à cette entreprise auec trois cens mille personnes, emploia trois mois à se faire chemin par des montagnes fort aspres, par de grandes forests, & par des lieux inaccessibles, où il perdit six vingts mille hommes, & emmena deux cens mille Samois prisonniers. Estant apres de retour en son premier estat, il assaillit le Royaume mesme Pegu, & le conquit, puis l'an 1567. retourna à l'entreprise de Siam, & en vainquit le Roy, qui se fit mourir par poison: mais ses enfans demeurerent prisonniers, de sorte qu'il conquit vne bonne partie de ce Royaume. Cettuicy, auec ses successeurs est nommé par les Historiens modernes, Roy de Brame, ou selon quelques autres de Barme, pource que sa grandeur commença par la conqueste des Royaumes des Brames. Mais les Portugais luy donnans le nom de la plus noble & plus cogneuë partie de ses conquestes l'appellent Roy de Pegu. Il a essayé depuis bien souuent de se rendre maistre de la ville d'Odie, & est venu à cette entreprise auec vn million de personnes. Et afin que cela ne semble chose fabuleuse (pource que nous auons dit ailleurs choses semblables) il ne sera pas hors de propos de monstrer icy d'ou vient, qu'en ces quartiers là, & en quelques autres, on met en campagne de si grandes armees.

Ie dy donc premierement, que les guerres se font ou sur les frontieres, ou en pays esloignez, & que celuy qui n'a force reuenus, & grande quantité d'argent en main ne peut faire la guerre longuement, ny auec de grandes armees. Car de mesme que les membres de nostre corps ne se peuuent mouuoir, ny continuer leur mouuemẽt sans nerfs; ainsi les armees ne se peuuẽt dresser, ny pousser où il est besoin, ny se maintenir vnis aux entreprises sans argent comptant, qui les entretienne, & les rafraichisse par maniere de dire en son tẽps, & qui face venir apres elles des armes, des munitions, des viures, & autres choses neceſſaires à l'vsage de la vie, & au maniement des armes. Et pour ce que les reuenus des Princes (de mesme que les moyens des subiects d'où ils se tirent) sont limitez, & que s'il tire durant vn ou deux ans force deniers hors de son pays, il s'appauurira soudain, & demeurera bien tost espuisé d'or, & d'argent, de là vient que les guerres esloignees ne se peuuent entreprendre, & se pourront encore moins cõtinuer, si ce n'est par les Princes qui ont de grãds tresors assẽblez de longue main, ou pour le moins des mines qui ne peuuẽt faillir, veu qu'il est certain que les tresors pour grands qu'ils soient prendront fin en peu de tẽps, d'autãt que ce qui s'amasse peu à peu, & par le menu en tẽps de paix, se despẽce en gros en tẽps de guerre; de sorte qu'vne annee en cõsume beaucoup d'autres. C'est pourquoy vn Capitaine Portugais dit auec raison à Don Sebastien Roy II.

de Portugal, lors qu'il consultoit l'entreprise de Barbarie qu'on auoit besoing de trois torrens pour cette guerre, l'vn de viures, l'autre d'hommes, & l'autre d'argent, & vn autre disoit à bon droict que pour faire la guerre il falloit de l'argent sans fin. Mais si toutes les guerres requierent vne grande despence, celle qui se fait au loing, la demande comme infinie.

Le grand Turc a esprouué cecy en la guerre de Perse, ou vn Prince si puissant a consumé ses thresors, de telle sorte qu'il fut contraint d'abbaisser l'alloy de l'or, & de l'argent, & d'en hausser le prix au double, & de souffrir la fausseté des monnoyes, & mille choses semblables, pour lesquelles les Ianissaires se sont souuent mutinez, & ont couru furieusement la ville de Constantinople, en bruslant, & saccageant vne grande partie. Et certainement l'argent est vne chose si necessaire à vn Prince qui entreprend quelque guerre, que Iean Iacques Triuulce, Capitaine fort renommé, lors qu'on luy demanda quelles choses estoient necessaires à la guerre, dit qu'il en failloit auoir trois touiours prestes, c'est à sçauoir, de l'argent, puis de l'argent, & encore apres de l'argent. Ce que ie dy se doit entendre lors qu'vn Prince tire de ses Estats la despence de la guerre, pource qu'il aduient quelquesfois qu'vne armee s'entretient d'elle mesme en faisant chemin, & de sa propre conqueste, & que la poursuyte d'vne entreprise donne mesme des forces pour la continuer. Ainsi les Huns, les Vandales, les Gots, & les Arabes, Alexandre le Grand, & du temps de nos ayeulx le grand Tamberlan entretindrent de fort grandes armees hors de leur pays bien longuement, pource que ceux-cy entrant dans des Prouinces sans trouuer presque aucun qui s'opposast à eux, saccageoient les villes, & les pays, & s'entretenoient de ce degast. Le mesme est aduenu aux Portugais, aux Indes Orientales, & aux Castillans aux Occidentales, & plus à ceux-cy qu'à ceux-là; veu qu'il n'y eut iamais peuple, qui sans despencer aucune chose du sien fit de si grandes conquestes, que les Espagnols en ont fait de nostre temps en la nouuelle Espagne, & au Peru. Mais cecy n'est pas si aisé à present qu'au temps passé, & se peut pratiquer encore moins en Europe qu'en Asie, ou en Afrique, à cause du grand nombre des forteresses, capables d'arrester l'espace de plusieurs mois, voire de plusieurs annees de fort puissants ennemys, & de les lasser, ainsi que les Turcs esprouuerent à Zighe, petit chasteau de Hongrie: veu que Soliman l'estant venu assieger l'an 1566. auec trois cens cinquante mille hommes, il le prit finalement, mais auec vne si grande perte des siens, que d'vne si grande armee il n'en ramena pas vn tiers: & les Portugais qui au commencement de l'entreprise des Indes firent auec peu de gens, & en peu de temps des conquestes signalees, n'ont pas passé outre depuis que ces peuples ont esté pourueus d'artillerie, & d'ingenieurs; & qu'ils ont basty des forteresses. Le mesme est aduenu aux Espagnols au nouueau monde: veu que depuis leurs premieres victoires, ils ont trouué en la nouuelle Espagne les Chichimeques, & au Perou les Pilcossons, Cirguans, & Chiques; & il y a desia beaucoup d'annees qu'ils n'ont peu gaigner vn poulce de terre en la vallee d'Atasque, & de Tucapel au pays de Chile, où ces gens ayans veu que les Espagnols mouroient à coups de flesches, & d'autres armes, ne les ont estimez comme auparauant immortels, & enfans du Ciel, & auec l'experience, & la pratique ne craignent plus ny les cheuaux, ny les arquebuses.

Mais si l'on ne faict la guerre loing du pays, ce n'est chose mal-aisee de mettre sur pied dans peu de temps de grosses armees: & pour n'amener des

exemples anciens, nous lisons que les Gantois en Flandre se sont quelquefois opposez à la puissance du Roy de France auec quatre vingts milles combatans, d'autant que leur pays estoit bon, & bien peuplé, & que la guerre se faisant sur leurs frontieres, ou dans leur Prouince, chacun couroit à la guerre auec de la prouision pour se nourrir quelques iours. Mais ils ne pouuoient continuer longuement en cet estat, pour ce que la prouision, & l'argent leur manquoit, & ils estoient contrains de s'en retourner, les vns au labourage, les autres aux boutiques, d'où ils tiroient leur entretien. Ainsi les Escossois qui par faute d'argent n'ont iamais fait entreprise d'importance hors de l'Isle, aux necessitez de leur patrie ont bien souuent mis ensemble vn grand nombre d'hommes en vn instant, & ont auec cela assailly leurs ennemis, ou deffendu leurs frontieres, ainsi que faisoient les Romains, qui durãt quelques annees tandis qu'ils cõbatoient contre les peuples voisins de Rome, faisoient la guerre à leurs despens. Car ils sortoient pourueus de viures pour vn ou deux iours, & finissoient la guerre par vn combat en peu d'heures; mais la longueur de l'entreprise de Veies, força le Senat de soudoyer les gens de guerre. Mais il est beaucoup plus ayse en Afrique & en Leuant qu'en Europe de leuer des armees pour les entreprises voysines, sans grande despence, pour beaucoup de raison. Premierement pour ce que les pays sont vniuersellement plus abondans en choses necessaires à la vie humaine. Apres cela les peuples Meridionaux, & ceux du Leuant se contentent pour la plus part de moins que nous. Ils sõt chiches en leur manger & en leur boire, & plus simples que nous; veu que ceux d'Europe consument à manger, & à boire non seulement ce qui leur suffiroit pour les nourrir, mais encor pour les armer contre le froid; au lieu que les autres ne recherchent de leurs viandes que le moyen de se nourrir sans delicatesse. Le vin qui est parmy nous de plus grande despence que le pain, n'est pas en vsage par eux, & leurs eaux son beaucoup meilleures que les nostres. L'art des cuisiniers n'y est pas si subtilisee que parmy nous, & lon ne s'y amuse à donner vn goust si delicat aux viandes.

Les Turcs finissent leurs festins par le ris, & le mouton, & les vestemens des Orientaux sont de beaucoup moindre despence que les nostres. Ils vont my-nuds à la guerre, & ne couurent autre chose que leurs parties honteuses; d'où vient qu'il n'y a parmy eux tant d'artisans & d'ouuriers que parmy nous: Et toute leur despence se resout pour la plus grande partie, en vne piece de bombasin, qui les couure depuis le nombril, iusques aux genoux.

Doncques pour toutes ces raisons, on entretiendra plustost là dix mille soldats, que quarante milles parmy nous. Il faut adiouster à cela que l'attiral, & la conduite de l'artillerie, & des munitions, & tout ce qui est requis pour ce regard est d'inestimable despence, de laquelle la plus part des peuples de Leuant sont exempts, principalement ceux qui n'ont pratiqué les Arabes, n'y les Portugais, & qui se tiennent loing de mer, & auant dans le pays. Ce n'est pas aussi chose peu considerable, que ces peuples, vont à la guerre sãs armes defensiues, sans cuirasses, sans morion, sans maille, & sans plastron; enquoy nous despençons beaucoup, & outre ce nous ne les charions d'vn lieu à l'autre sans vne autre despence, estant en cela fort differens des Romains, qui portoient sur eux les armes offensiues & deffensiues, lors qu'ils alloient à la guerre; & bien souuent encor leurs viures pour dix ou douze iours.

Or ces peuples ayans ces aduantages de la bonté du pays, de la facilité de se

nourrir, de ſe veſtir, & de s'armer, il leur eſt aiſé de mettre en vn beſoing de beaucoup plus grandes armees, qu'à nous, à qui il faut beaucoup de choſes, dont ils n'ont pas cognoiſſance. Ainſi nous liſons de fort grands effects des armees des Aſſyriens, & des Ethiopiens, de Belus, de Ninc, de Semiramis, de Cambyſe, de Cyre, de Darie, de Seſoſtris, & aux temps moins anciens, des Arabes des Tartares, & des Mogores: & pour n'alleguer pas des exemples ſi eſloignez, voire meſme pour acquerir de la creance aux choſes paſſees par les ſuccez preſens, celle qui aduint en Angole l'an mil cinq cens octante quatre, eſt fort ſignalee.

III. Angole eſt vne riche Prouince de l'Ethiopie Occidentale, voiſine du Royaume de Congo. Paul Diaz, Capitaine Portugais, rencontra en ce pays le ſecond iour de Feurier, vne armee de douze cents mille Ethiopiens, que le Roy d'Angole luy oppoſa, qui fut toutesfois rompuë, & miſe en fuyte. Il eſt vray que les grandes armees durent peu, & ſont plus ſemblables aux torrens qu'aux riuieres: veu qu'on les peut bien mettre enſemble, mais non les entretenir, ſinon autant que ce qu'ils portent auec eux dure. De là vient qu'elles ſont diſſipees en peu de iours, & abandonnent bien toſt l'entrepriſe; d'autant qu'ils ne meinent rien qui puiſſe tirer apres eux les marchans, & les viuandiers auec les choſes neceſſaires pour le ſouſtien de la vie, pour l'vſage de la guerre: outre que pour pouruoir vn million de ſoldats de ce qui leur eſt neceſſaire, il faudroit vn autre million d'hommes, de charettes, de beſtes de charge, & de goujats, de marchans, & de viuãdiers qui les ſuyuiſſent, & les riuieres ne pourroient preſque pouruoir vne telle multitude d'eau, n'y les campagnes de bleds; à raiſon dequoy il faudroit qu'elle ſe ruynaſt, & s'aneantiſt d'elle meſme. Ces Roys de Leuant qui mirent ſur pied des armees extraordinaires & les menerent à la guerre en pays loing-tains, & cognoiſſant bien ce que nous venons de dire, firent premierement grande prouiſion d'argent, & de viures, de munitions, & de toutes autres choſes neceſſaires. Entre les autres Xerxe qui mit en campagne la plus grande armee dont on ayt iamais ouy parler dreſſa tout ſon appareil l'eſpace de ſept annees.

Mais pour retourner au Roy de Brame, il prit ces annees dernieres les ports de Martabane, & de Tarnaſſer, puis tournant ſes armes tantoſt du coſté du Nord, tantoſt du Ponent, il trauailla les Princes de Caor, & de Tipure, & ſe rendit maiſtre du Royaume de Macin & Aracan, ayant mené à cette entrepriſe trois cents mille hommes, & quarante mille elephans.

IIII. Ce Roy poſſede auiourd'huy les Royaumes de Pegu, & de Tangu, de Prom, Melintay, Calam, Bacam, Mirandu, Aue, & Brame, qui ſont expoſez au Nord, puis le Royaume de Siam, & les ports de Martabane, & de Tarnaſſer, & encor les Royaumes d'Aracan, & de Macin.

Le Royaume de Pegu eſt aſſis en forme de demie-Lune entre les montagnes habitees des Brames, & des Iangomes, & s'eſtend le long de la mer depuis la ville de Rei, poſee ſur la coſte au 14. degré, & vn tiers, iuſques à Sedoc, qui eſt au 17 degré pareillement ſur la coſte, l'eſpace de 90. lieuës, & cõprend bien enuiron autant en largeur dans le pays. Les autres diſent que le Royaume de Pegu occupe de coſté de mer pres le riuage Occidental du Golphe de Bengale 300. milles, & prennent cet eſpace depuis la ville de Tauay iuſques au cap de Nigraes. Il eſt trauerſé par le milieu de la riuiere de Pegu, qui donne ſon nom à tout le Roiaume. Ses ports principaux ſont Pegu, ſur la riuiere du meſme nom, Tauay, Martabane, & Loſmin.

Le Royaume de Siam, qu'on nomme aussi de Sorneo est tres-grand, & s'estend tant du costé d'Est, que d'Ouest iusques à la mer. Il est assis entre le pays de Cauchinchine, & le Royaume de Terme pour le regard de ce qui est auant en terre; & pour le regard de la coste, il s'estend depuis la ville de Campae iusques à celle de Tauay, & cet espace fait enuiron 500. lieuës. Il est vray que les Mores, & Arabes en ont vsurpé pres de deux cens, & tiennent les villes de Parane, de Paam, d'Ior, & de Pere, & les Portugais se sont saisis de la ville de Malaque. Or ce Royaume en comprend quelques particuliers, c'est à sçauoir celuy de Siam, ou Chamua premierement, puis celuy de Muantay, où est la ville d'Odie, & ceux de Brame, Caipumo, Cheneram, Camboye, & Campae. & outre ce Iangome, Cucray, & Lancaam, lesquels trois Royaumes sont habitez des Layes. Les principales villes de tout ce Royaume sont Siam, Odie, Cambaye, Campae, Sincapure, Malaque, & Quedoe. V.

Siam est vne fort grande ville, & propre au commerce; veu qu'elle est assise sur le bord de la large & profonde riuiere de Menam, & il y a grand nombre d'habitans; veu qu'outre les naturels, on y compte pres de trente mille familles de marchands Mores. Odie capitale du Royaume de Muantay est plus grande que Siam, veu qu'on y compte pres de 400. mille maisons. VI.

Ceste ville est bastie à la façon de Venise, tellement qu'on se peut pourmener par tout sur des batteaux, & lon dit qu'on y en trouue bien deux cens mille.

Camboye est assise sur le bord de la riuiere de Menon, qui venant de la Chine, auant que se descharger dans la mer des Indes, reçoit beaucoup de riuieres, & pres de son emboucheure forme vn lac qui a de tour enuiron 200. milles. VII.

Cette ville est capitale du Royaume de Camboye.

Campae est vne ville maritime, qui communique son nom à tout vn Royaume. Celle de Sincapure est assise en l'extremité Meridionale de ce pays sur vn Cap, que quelques-vns prennent pour le grand promontoire ou Ptolemee met la ville de Zabe; mais Magin estime que c'est plustost Palure de Ptolemee, d'où partent ceux qui veulent aller par mer en Chryse, ou au Iapon. Quant à la ville de Malaque ie l'ay descrite au discours du Roy d'Espagne. Quedoe est vne ville renommee à cause du poyure qui naist en son terroir. VIII.

Aue estoit vn riche Royaume des Brames, ou Bracmanes auant que le Roy de Brame s'en emparast. Sa ville capitale est Aue, assise sur vne riuiere de mesme nom.

Le petit Royaume de Verme est voisin de celuy de Bengale, & n'a aucun port de mer. Quant à celuy d'Aracham il est assis au Nord du Royaume de Bengale pres la riuiere de Chabery. La ville capitale qui donne son nom à ce Royaume est assise sur ce fleuue, & à 45. milles loin de la mer.

QVALITE'.

LE terroir du Royaume de Pegu est extremement fertil, & propre à porter du froment. On y recueille ordinairement vne incroyable quãtité de ris, à cause de la riuiere de Pegu, qui courant par tout le Royaume, s'enfle quelquesfois si fort qu'elle inonde vn grand espace de terre. Ce pays nourrit aussi force animaux, entre lesquels il y a vn nombre presque infini de petits cheuaux, qui sont toutesfois bons propres à porter, & force elephans qu'on prend en certaines montagnes fort hautes, & qu'on garde pour l'vsage de la guerre. IX.

Il y a pareillemẽt des perroquets qui ont la voix meilleure, & ſont plus beaux qu'aucuns autres qu'on voye ailleurs. On y trouue auſſi grand nombre de cinettes; il y croiſt des cannes de la groſſeur d'vn tonneau. On y voit auſſi force rubis qui y naiſſent. Il y vient auſſi force laque, que quelques-vns diſent eſtre la gomme de quelques arbres, les autres [illegible] qu'on l'amaſſe ſur les feuilles comme la manne.

Le pays de Siam eſt plain, mais entouré de montagnes, fort herbu, plaiſant, gras & fertil, & abondant en ris, en bled, & en autres choſes neceſſaires à la vie.

Il porte quantité de poiure, de benioin, d'or, d'argent, d'eſtain, d'autres metaux. Il s'y trouue auſſi force muſc, & grand nombre de cheuaux, & d'elephans. On voit en ce pays le lac de Chyaneay, duquel ſortent les riuieres d'Aue, Caipuno, Menam, Menon, & autres, qui arrouſent pluſieurs Prouinces, & rendent leurs terres graſſes, ainſi que le Nil fait en Egypte. Il y a du coſté du Leuant ſur la frontiere de Chauchinchine de grandes foreſts, où ſe nourriſſent force tygres, lyons, & autres beſtes ſauuages.

Le pays de Cambaye eſt abondant en ris, en chair, & en poiſſon, de meſme qu'en cheuaux, & en elephans, & produit auſſi quelque peu d'or.

Le Royaume de Campae abonde en or, & en toutes choſes neceſſaires à la vie. Il produit du meilleur aloez qu'on puiſſe voir, & qui naiſſant aux montagnes n'eſt moins eſtimé de tous les peuples d'Orient que l'argent.

Le Royaume d'Aue porte force ſpinelles, & rubis qu'on amaſſe en ſes montagnes. Il nourrit auſſi des animaux qui portent le muſc, & ſemblablement grand nombre d'elephans, & de cheuaux, & la terre abonde en toutes choſes neceſſaires à la vie.

MOEVRS ANCIENNES.

AFIN de n'ennuyer le Lecteur par des redites importunes, ie le remets pour ce chef au diſcours du Royaume de Narſinge, où il pourra voir premier[illegible] ennes des Indiens, & en particulier celles [illegible] au Roy de Barme.

MOEVRS DE CE TEMPS.

x. CEvx du Royaume de Pegu ſont de moyenne taille, & pluſtoſt gros, que déliez. Ils ſont agiles, & robuſtes, & toutesfois peu propres à la guerre. Ils vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuſes. Ils couurent leur teſte d'vn drap blanc, qui eſt accommodé en façon de mitre. Ils ſont extremement adonnez à l'amour des femmes, & portent pour l'amour d'elles des clochettes d'or ou d'argent pendues à leur membre, à fin qu'elles ſonnent lors qu'ils vont par la ville. Quelques Iuifs tiennent, que les mines d'Ofir renommees en l'Eſcriture eſtoient en Sumatre, & quelques autres en ce Royaume, & que ceux du Pegu ont tiré leur origine de quelques Iuifs qui y furent confinez par Salomon. Mais les ſots Peguins diſent qu'ils ſont ſortis d'vn chien & d'vne fẽme Chinoiſe, qui reſta en ce pays du briſé d'vn nauire. Ils ſont du tout adonnez à toute ſorte de plaiſirs, & à mille ſuperſtitions eſtranges & ridicules. Ceux du Royaume de Siã ſe plongent en toute ſorte de delices, ayment paſſionnément les femmes, & ſont ſujets à gourmander au poſſible. Ils affectionnent

la Muſique, & s'y plaiſent tout ce qui ſe peut. Ils n'exercent point d'arts mechaniques, mais ont grand nombre d'eſclaues dont ils ſe ſeruent pour cet effet, toutesfois ils vaquent au labourage. Ils ont des eſcoles publiques où ils enſeignent leurs loix & leur religion en langue vulgaire: & quant aux ſciences ils les enſeignent en vne autre langue fort differente de la commune. Ils s'eſtimẽt des plus nobles, & font profeſſion de l'honneur. Ils ſont magnifiques en leurs habits. Les Roys de Siam eſtoient iadis obligez à leur aduenement à la couronne de commencer quelque temple, lequel ils ornoient de fort hautes pyramides & d'vne infinité d'idoles.

XI. Les habitans du royaume de Camboye ſont vaillãs au poſſible, & s'adonnent à la nauigation & au trafic, toutefois leurs mœurs ſont fort barbares, veu qu'ils penſent que les hommes & les beſtes ſont de meſme condition. Leurs femmes ſe iettent dans le feu, où elles bruſlent apres la mort de leurs marys: & apres la mort de leurs Roys, non ſeulement leurs femmes, mais encor quelques nobles ſe precipitoient volontairement dans le feu où bruſloient les corps de leurs Princes.

Ceux de Campae vſent fort du bois d'aloës, tant en leurs bains, qu'aux funerailles des principaux de la prouince.

XII. Ceux de Tarnaſſery s'arment d'habillemens fort cotonnez, d'eſpees courtes, & des boucliers ronds faits d'eſcorces d'arbres, viuans de toute ſorte d'animaux, excepté de vaches. Ils mangent à terre ſans nappe, ny ſeruiette, & ont pour leur breuuage de l'eau ſucree. Leurs lits ſont haut eſleuez & faits de coton, & leurs habits ſont auſſi de coton ou de ſoye. Ils cultiuent les terres de meſme ſorte que nous, & viuent preſque de meſme façon. Mais ils ont de couſtume de ne depuceler point leurs femmes, ny les toucher que quelque blanc, ſoit Chreſtien ou Mahometan n'y ait donné la premiere attainte, & de là en auant ſi les marys les

XIII. trouuent en faute il leur eſt permis de les tuer. Lors que les Sacrificateurs viennent à mourir, ils bruſlent leurs corps, & font vn ſacrifice ſolennel au diable, & les cendres eſtans recueillies ils les mettent dans des vrnes, ou pour mieux s'expliquer, dans de grands vaſes bien clos & bouchez, qu'ils enfouiſſent ſous terre, & tandis que le corps bruſle ils y iettent force aloes, myrrhe, benjoin, corail, encens, ſandal & autres odeurs ſoüefues & aromatiques, & cependãt les trompettes & les fluteurs ſonnent.

Durant ceſte ſollennité il y a 20. ou 30. hommes déguiſez en diables, ainſi qu'ils les peignent, qui vont autour du bucher, ſautelant & trepignant de ioye, & comme aſſeurant le monde du repos du defunct, de qui la femme eſt toute ſeule pres du lieu barant ſa poitrine, pleurant, & gemiſſant, & s'eſcriant, auec vn grand teſmoignage de triſteſſe, & tout cela ſe fait enuiron la minuict. Quinze iours apres cecy la femme du defunct conuie tous ſes parens & les plus proches du treſpaſſé, & leur fait vn grãd feſtin au lieu meſme où ſon mary a eſté bruſlé, où elle ſe trouue paree de ſes robes & ioyaux que ſes parens y portent, & faiſant vne foſſe profonde ou bien vn puys, il l'empliſſent de bois ſec & aromatique, l'entourant de roſeaux comme vne haye ou cloſture, & couurent ce lieu d'vn drap de ſoye, afin que le puys ne ſoit apperçeu. Apres le feſtin pluſieurs meneſtriers ioüent de leurs inſtruments autour de ceſte foſſe, & cela fait on ſacrifie au diable: & ſoudain que le ſacrifice eſt finy la femme vient comme toute forcenee, & dançant & ſautant en tirant vers ce puys qui eſt tout en feu, & qui vomit force flammes, ſe recommãde aux prieres de ceux qui ſont déguiſez en dia-

bles, afin que Sathan la reçoiue en la compagnie, & luy rende le voyage ſeur & aiſé. Ces propos acheuez elle court vers le pays, s'enueloppant de ſon drap de ſoye, & ſe lance toute viue dans la flamme, & ſoudain ſes parens la chargent de bois & de poix reſine, afin que ces matieres ainſi combuſtibles la facent pluſtoſt mourir. Que ſi la femme oublioit ce deuoir à l'endroit de ſon mary, elle ſeroit deshonoree a iamais. Il faut toutesfois noter que ceſte couſtume eſt ſeulement obſeruee par les grandes Dames, & que les plus grands du pays aſſiſtent ordinairement à ceſte ceremonie.

Les habitans de Verme ſont noirs, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent de toile de coton leurs parties honteuſes.

RICHESSES.

xiv. LA richeſſe de ces Royaumes peut eſtre cõpriſe par leur fertilité. Car le pays eſtant plein & arrouſé de pluſieurs belles & grandes riuieres qui engraiſſent les terres, ainſi que le Nil fait en Egypte, on ne ſçauroit dire combien toutes choſes y abondent. Ils tirent beaucoup de leurs ris, cheuaux & elephans, de leur or, argent, & eſtain. Les marchands y abordent de tous coſtez, emportent du Pegu force ris, comme i'ay ja dit, de la lacque, du benjoin, du muſc, des pierreries, de l'argent, du beurre, de l'huyle, du ſel, des oignons, & choſes ſemblables propres à manger. On tire de ſes ports quarante vaiſſeaux, voire dauantage chargez de ris pour Sumatre.

Le royaume de Siam enuoye dehors du poiure, du muſc, du benjoin, de l'or, de l'argent, & de l'eſtain, & vn nõbre preſque infiny de cheuaux & d'elephans. Celuy de Camboye porte quelque peu d'or, & pouruoit les eſtrãgers de force cheuaux & elephans. Celuy de Campae ne tire peu de profit de ſon bois d'aloës.

Quedoc eſt renõmee à cauſe de ſon poiure qui eſt fort bon, & pour ceſte cauſe eſt recherché des marchands eſtrangers qui abordent les pays de par delà.

Il y a au Royaume d'Aue grand nombre de marchands de pierrerie, principalement de rubis & de ſpinelles. Ils vendent auſsi quantité de muſc, & force cheuaux & elephans.

Parce que deſſus on peut iuger ſi le Roy de Barme qui a des pays fournis de tant de choſes qui ſont recherchees de toutes parts doit auoir de grandes richeſſes.

FORCES.

xv. ON ne peut douter que le Roy de Barme ne ſoit vn puiſſant Monarque, puis que le ſeul Roy de Siam, qu'il a deſpoüillé de ſon Royaume, qui n'eſt preſque qu'vne quatrieſme ou cinquieſme partie de ſes Eſtats auoit ordinairement ſix mille hommes de garde, & trente mille elephans, dont il y en auoit trois mille propres pour la guerre: ce qui doit eſtre beaucoup eſtimé, à cauſe de la grande deſpẽce de ces animaux. Il auoit comme des Timars par ſon Royaume, & par ce moyen vingt mille cheuaux, & deux cens cinquante mille hommes de pied tous preſts à le ſuiure à la guerre, ſans charger autrement le Royaume; & s'il euſt voulu mettre ſur pied de plus grandes forces elles ſe fuſſent montees à vn million d'hommes, pource que le royaume eſt fort grand, & les villes & prouinces y sõt du tout pleines & peuplees. Car la ſeule ville d'Vdie capitale du royaume de Siam peut enuoyer dehors cinquante mille hommes. On peut comprendre parce que deſſus combien ce Prince eſt puiſſant, puis qu'il abonde non ſeulement en viures, & en toute ſorte de richeſſes, mais encor en hommes.

GOVVERNEMENT.

LE Roy de ces pays est Seigneur absolu de toutes les terres de ses Estats, & les baille à tenir à des laboureurs pour certaines sommes, ou bien il les dõne aux grands de son royaume pour leur entretenemẽt, & pour quelque temps ou bien pour leur vie, mais non iamais a perpetuité pour en disposer, & les laisser aux leurs comme vn droict hereditaire. Il donne encor aux principaux des villes, & des terres auec iurisdiction, pour quelque temps, ou pour leur vie, à condition qu'ils le viendront seruir aux occasions de guerre auec tant de gens de pied, de cheuaux, oud'elephans. Le Roy de Pegu souloit auoir autresfois entre autres soldats de sa garde mille Chrestiens ausquels il se fioit, & qui manioient toutes les affaires de sa Cour. On tient que ce Prince les charge d'estranges impost. XVI.

Entre ceux de Tarnasser, l'homicide est puny de mort, sans qu'aucune grace luy soit faite. Les debteurs sont condamnez à satisfaire si le creancier monstre la cedule, veu qu'ils escriuent en du parchemin presque semblable au nostre, au lieu que ceux de Calicuth escriuent en des escorces & tablettes de bois. Si vn estranger y decede sans hoirs, le Roy succede à son heritage, d'autant qu'aucun n'y peut tester, le Roy se disant Seigneur de tout.

RELIGION.

CEvx de Siam, qui sont estimez auteurs de presque toutes les superstitions des contrees de par delà, tiennent Dieu pour createur du Ciel & de la Terre, & pour celuy qui doit recompenser les bons, & punir les meschans. Ils croyent que l'homme a deux esprits autour de luy, dont l'vn le guide au bien, & le garde, & l'autre le tẽte & le trauaille. Ils bastissent plusieurs temples somptueux, & y dressent beaucoup de statuës d'hommes qu'ils estiment estre montez au Ciel pour leur bonne vie. Entre les autres statuës on en void vne du pere des hommes, comme ils disent, qui est longue de 50. pas. Ils ont opinion que cestui-cy fut enuoyé du Ciel, & que de luy naquirent certains personnages qui endurerent de griefs & fascheux tourmens pour l'amour de Dieu. XVII.

Les Prestres qui sont fort honorez en ce pays vont vestus de drap iaune (veu que tout ce qui est iaune pour la ressemblance qu'il a auec le Soleil & l'or est là dedié à Dieu) & les femmes n'entrent nullement en leurs maisons, où ces Prestres ne nourrissent point de poules, pource qu'elles sont femelles. C'est vn si grand forfait parmy eux de boire du vin, qu'on lapide les Prestres qui sont conuaincus d'en auoir beu. Ils ieusnent souuent, mais principalement en vn temps auquel tout le peuple accourt aux temples & aux predications qu'ils font. Ils dient leurs offices à heures determinees, partie de iour, partie de nuict. Ils tiennent que le monde a eu commencement, & doit durer huict mille ans, & qu'ils en ont desià passé six mille. Ils tiennent aussi que le monde finira par feu, & que lors on verra ouurir au Ciel sept yeux du Soleil qui secheront les riuieres & la mer, & brusleront la terre, & qu'il restera parmy les cédres deux œufs, d'ou sortiront vn homme & vne femme qui renouuelleront le monde, & lors il n'y aura plus de mer qui ait son eau salee, mais de plaisans lacs, estãgs, ruisseaux & fleuues, qui arroseront la terre de toutes parts en telle sorte qu'elle abondera en tous biens sans trauail d'homme. XVIII

Ils ont vne infinité d'idoles, & adorent entre autres choſes les quatre Elemens, & chacun éliten ſa mort la façon de ſes funerailles, ſelon l'Element qu'il a adoré. Ceux qui ont adoré la terre ſont enterrez, & ceux qui ont porté honneur au feu ſont bruſlez, ceux qui ont reueré l'air ſont pendus, afin d'eſtre deuorez des oiſeaux, & ceux qui ont eu l'eau en particuliere veneration, ſont noyez.

Au Pegu les plus ſages mettent des mondes innombrables ſucceſſiuement l'vn apres l'autre, & vne infinité de Dieux, mais non tous enſemble, ains plus & moins à chaque monde. Ils en donnent cinq à celuy auquel nous ſommes, & dient qu'il en a deſià paſſé quatre. Ils croyent que le monde finira par feu, & qu'il ſe renouuelle continuellement auec ſes propres Dieux. Ils mettent encor au nombre des Dieux quelques hommes, mais auec condition qu'ils ſoient auparauant paſſez en des poiſſons, des animaux terreſtres, & des oiſeaux de toute ſorte. Ils tiennent qu'il y a trois lieux eſtablis apres ceſte vie, c'eſt à ſçauoir vn de tourmens, l'autre de delices, & le troiſieſme d'anéantiſſement, qu'ils appellent Miba. Ils dient que les ames demeurent tant aux deux premiers lieux, & en ſortent, retournans en ce monde tant de fois, qu'elles ſont en fin dignes d'eſtre admiſes au Miba. De ces principes naiſſent tant de vanitez & de ſuperſtitions, & tant de folles ceremonies & opinions, que tout homme de iugement les pourra mieux imaginer qu'on ne les ſçauroit exprimer. Ils adorét auſſi certaines maſſes de terre & de chaux dorees d'or de feuilles faites à la façon des pyramides d'Egypte, leſquelles ils nomment Varelles, qui ſont de telle hauteur, que la moindre eſt de la hauteur de 40. braſſees. La plus grãde eſt en la ville de Degum, de telle hauteur, qu'on en deſcouure la plus grãde partie du Royaume. Il y a au faiſt quelques maſſes de fer auec vne pomme & vn chapeau de bronze, entouré de clochettes où ils pẽdent les ioyaux & toutes les autres choſes qu'ils leur offrent. Ils adorent ces Varelles comme leurs Dieux, & les font hautes pour ſignifier leur grandeur, ainſi qu'ils dient. Ils ont auſſi des conuents de Preſtres voiſins des temples de leurs idoles, en nombre de plus de trois cents pour
XIX. chacun lieu. Ceux-cy ont la teſte raſe & le menton ſans barbe, & vſent de robes longues auec la manche qui va iuſqu'aux pieds. Ils ne frequentent nullement les femmes, & pratiquent peu auec les hommes: toutesfois ils reçoiuent fort courtoiſement les eſtrangers. Quelques-vns de ces conuents viuét de leurs reuenus, les autres d'aumoſnes. Il y a pareillement des maiſons deſtinees pour les femmes qui ſe veulent retirer. Ils ont quelques logis qui ne ſeruent que cõme d'armoires d'idoles qu'ils y mettent & gardent par deuotion, & il y en a vn où l'on tient qu'il y en a plus de ſix vingts mille. Ils ieuſnent trente iours de l'annee, & ne mangent rien iuſques au ſoir. Ils croyent qu'en l'autre vie le larron ſera eſclaue de la perſonne à qui il a deſrobé quelque choſe & croyent que c'eſt peché de tuer quelque choſe que ce ſoit qui ait vie: à raiſon dequoy le Roy commande ſouuent par deuotion qu'on ne peſche point, & qu'on ne face mourir aucune choſe qui viue, mais cela eſt peu obſerué à cauſe de l'auarice des officiers qui ſe laiſſent aiſément corrompre auec de l'argent.

DISCOVRS DV GRAND MOGOR.

SOMMAIRE.

1. *De la grande estenduë de l'Empire du* Grand Mogor, *qui contient quarante-sept Royaumes; & de l'establissement de deux nouueaux Princes en cét Estat.* 2. *Description des Royaumes qu'il possede, & en premier lieu de celuy de* Cambaye: *sa longueur, ses bornes, & ses places plus famenses, & remarquables.* 3. *Du Royaume de* Bengale. 4. *De* Sanque. 5. Dely. 6. *De l'origine & source d'*Inder, *principale riuiere du Royaume de Cambaye: & de l'abondance du pays en froment, riz, cire, sucre, encens, fruicts, espiceries, cotton, soye, elephans, dromadaires, cheuaux, pierreries, grosses cannes.* 7. *Des riches armes des anciens habitans, leur libre conionction, & esbontee accointance des femmes en public, & la cruelle coustume de massacrer leurs parents deuenus vieils, & sur aage.* 8. *De la barbarie de ceste nation mangeant les corps de leurs parents trespassez.* 9. *Quels estoient leurs dieux, & sacrifices.* 10. *Du naturel de ce peuple, leur couleur, & constitution de corps, leurs vestemens, mariages, & sorcelleries.* 11. *Leur richesse au trafic du cotton, soye, espiceries, & pierreries, threzors d'or & d'argent du Roy.* 12. *Leurs forces au grand nombre de cauallerie, canons de bronze, elephans de charge, & armes.* 13. *Nombre de cauallerie, infanterie, & elephans qu'en vn besoing le grand Mogor peut mettre en campagne.* 14. *Discours des empeschemens du progrez, & accroissement de cét Empire.* 15. *De trois sectes de Religion de ce peuple, Paganisme, Mahometisme, & Iudaysme.*

L'EMPIRE de ce Prince embrasse la plus grande partie de ce qui est contenu entre le mont Caucase, auiourd'huy Dalanguer, ou Naugrocot, & la mer, & entre le Gange, & la riuiere d'Inde, ou Inder. Il possede de force Royaumes (veu que quelques-vns en mettent iusques à quarante-sept) toutesfois le Niazamaluc, & l'Idelcan, qui sont deux grands Princes presque nouuellement establis, en tiennent en ce pays vn fort grand, qui se nomme Decan, qui a de longueur de coste de mer seulement deux cens cinquante milles. L'vn de ces Princes, c'est à sçauoir le Nissamaluc, se tient en la ville de Danager, & l'Idelcan en celle de Visapore, combien que la principale ville du Royaume soit Bider, apres laquelle on met celle de Decan, qui a donné son nom à toute la contree. I'ay dit cecy, afin qu'on eust quelque cognoissance de ces deux grands Princes proches du Mogor, puis que nous ne la pouuons auoir entiere, & qu'on ne leur peut donner vn discours particulier. Mais pour reuenir au grand Mogor, les principaux Royaumes qu'il tient, sont ceux de Cambaye, Dely, Sangue, Mandro, Bengala, outre plusieurs autres, & la ville de sa demeure s'appelle Delly, de laquelle tout vn Royaume prend son nom. 1.

II. Le Royaume de Cambaye, qui ſe nomme auſſi Guzarate, a de longueur de coſte de mer cinq cents milles, depuis la riuiere de Bate, qui ſe deſcharge dans la mer prés de la ville de Caul, iuſques au pays de Circam de Perſe, & des autres coſtez il ioinct aux Royaumes de Dulcinde, & de Mandao. Tellement qu'il a pour ſes bornes du Leuant le pays de Mandaco, du Ponent les Nautaces, ou Gedroſiens; du Nord les Royaumes de Sangue, & de Dulcinde; & du Midy la mer Oceane, & les frontieres du Royaume de Decan. Ce Royaume donc eſt de fort grande eſtenduë, & plein de villes, bourgs, villages, & d'habitans; tellement qu'on y compte 60. mille lieux peuplez. Les places plus fameuſes & remarquables de ce pays du long de la coſte, ſont la ville de Daman, Bandore, Curat, Rauel, & Bazuin, dont les deux premieres ont eſté quelquesfois ruinees par les Portugais. Mais au milieu du pays on trouue Madabar, ou Amodabar; Cambaye, qui a communiqué ſon nom à tout le Royaume, & qui contient 130. familles, & eſt la plus belle ville de ces quartiers là, à raiſon dequoy on la nomme le Caire des Indes: Campanel, qui eſt l'ancienne demeure des Roys du pays, aſſiſe au ſommet d'vne montagne, & ayant ſept enceintes de muraille; puis la ville de Tanaé, & quelques autres, entre leſquelles eſt Diu, poſſedee par les Portugais, de meſme que Daman, dont nous auons deſia fait mention.

III. Le Royaume de Bengale eſt auſſi tres-grand, & contient pluſieurs villes tant maritimes qu'autres, & a de longueur de coſte 120. lieuës, & autant dans le pays. Le grand Mogor s'eſt rendu maiſtre de ce grand Royaume depuis peu de temps. La ville de Gouro eſtoit la demeure des Roys du pays, & celle de Bengale, qui donne ſon nom à toute la Prouince, eſt miſe entre les plus belles, & plus grandes de toutes les Indes.

IV. Le Royaume de Sangue, nommé par quelques autres de Citor, a pour ſa ville capitale Citor, qui (ſelon Maffee) eſt aſſiſe en lieu aduantageux, a 12. milles de circuit, & force belles maiſons, tant publiques, que particulieres, & eſt fortifiee de baſtions beaux & bons par excellence, & ceinte de bonnes murailles. Ce pays a eſté preſque de noſtre temps ſuject à vne femme nommee Crementine, autant courageuſe, que belle, qui s'eſtant reuoltee contre le Roy Baduric, à qui elle payoit auparauant quelque tribut, fut deſpoüillee de la ville de Citor, où elle s'eſtoit fortifiee auec 30. mille hommes de pied, & 2000. cheuaux, & depuis le grand Mogor s'eſt rendu maiſtre de la plus grande partie.

V. Le Royaume de Delly eſt aſſis entre les Royaumes de Decan, de Narſingue, d'Orixe, & de Cambaye: mais il eſt ſeparé de celuy de Cambaye par des montagnes. Il fut iadis habité de vaillantes femmes, ou Amazones, dont il en reſte encores quelques-vnes, qui vont à cheual comme des hommes. Il y auoit vn Roy Mahometan qui regnoit n'agueres en ce pays, & de qui la femme marchoit ordinairement accompagnee de deux mille femmes à cheual: mais en fin ce Royaume eſt tombé entre les mains du grand Mogor, qui en eſt à preſent maiſtre. Ce grand Prince ſe tient en la ville de Delly, capitale du Royaume.

QVALITE'.

VI. LE Royaume de Cambaye eſt arroſé de pluſieurs riuieres, dont la principale eſt celle d'Inder qui paſſe au milieu. Ceſte riuiere vient du mont Caucaſe, auiourd'huy Naugrocot, & apres vn long cours d'enuiron 900. milles, ſe

va rendre dans la mer Oceane, par deux ambouchures fort grandes. Le pays abonde en froment, ris, cire, sucre, encens, fruicts de toutes sortes, & espiceries, & il y a si grande quantité de coton, & de soye, qu'on en charge quelquefois quarante, voire cinquante nauires, pour les porter ailleurs. On y trouue pareillement grand nombre de cheuaux, & d'elephans, d'Abades, qui sont deux fois aussi grands que des taureaux, ayans sur le musle vne petite corne, & ont la peau si dure, qu'il n'y a homme qui la puisse perçer d'vn coup d'estoc, & dans les montagnes la pierre d'Onix, vulgairement Cornaline, & force diamants, & chalcedoines: & ce pays abonde encores grandement en storax liquide.

Le Royaume de Bengale est arrosé de la riuiere de Chaberis, à qui quelques-vns donnent auiourd'huy le nom de Guenge, pensant que ce soit le Gange des anciens, combien qu'ils mettent vn autre fleuue assez pres de cestuy-cy, qui partant du mont de Gate se descharge dans le golphe de Bengale, assez pres de l'embouchure du Chaberis. Ce pays produit abondamment toute sorte de choses necessaires à la vie humaine; veu qu'il porte grande quantité de ris, de froment, de sucre, de tres-bon gingembre, & de poyure long. Dauantage, il n'y a pays où l'on trouue plus de coton, & de soye; & quant à la chair, & au poisson, il est impossible d'en rencontrer dauantage en aucune autre contree: & le meilleur est que tout ce pays iouyt d'vn air doux, & temperé, qui fait que de tous costez beaucoup de gens y abordent. Il y a des arbres nommez Moses, qui portent vn fruict si doux, & si delicieux, que les Iuifs, & les Mahometans qui s'y tiennent, croyent que c'est le fruict qui fist pecher Adam. Il y a aussi de si grosses cannes, qu'elles seruent de barils, & semblables vaisseaux, & à grande peine vn homme en peut embrasser vne seule.

Le pays de Dely, outre les choses que nous auons trouuees aux autres royaumes, abonde en cheuaux, en elephans, & en Dromadaires.

MOEVRS ANCIENNES.

POVRCE que le grand Mogor, & ceux qui auec luy se sont emparez de ceste partie des Indes, sont venus du Zaghetay, à raison dequoy ce Prince se vante d'estre yssu de la race de Tamerlan, & que les Massagetes ont esté habitans de ceste contree, il ne sera mal à propos de dire quelque chose des anciennes mœurs de ce peuple. VII.

Ils enrichissoient d'or leurs baudriers, morions, & salades, & les espaulieres de leurs harnois, & outre ce les poictrals de leurs cheuaux estoient couuerts de fin or, duquel ils faisoient aussi les mors des brides, selon Strabon, & les bardes, & les chanfrains. Le bout de leurs lances estoit d'airain, dont ils garnissoient aussi leurs carquois, n'ayans aucun vsage de fer, ny d'argent. Chacun d'eux prenoit vne femme, quoy que tous les accointassent en bublic, & sans aucune honte. Si quelqu'vn d'entre eux desiroit d'auoir affaire à sa femme, il ne faisoit que pendre son carquois à son chariot, & empoignoit la femme, sans se soucier nullement de tous ceux qui la pouuoient regarder.

Ce peuple auoit cete coustume qu'aussi tost que quelqu'vn estoit deuenu fort vieil, ses parens & alliez s'assembloiẽt, & massacroient auec luy quelques brebis pour luy faire cõpagnie, & faisans cuire ensemble indifferẽment la chair de l'hõme & celle des brebis, en dressoient leur festin, & tenoient ceste mort pour

VIII. la plus heureuſe qui leur euſt ſçeu arriuer. Ils ne mangeoient point ceux qui mouroient de langueur, & de maladie, mais les enterroient, deſplorans leur fortune, pour n'auoir eu ce bon heur d'eſtre mangez par leurs parents & amys. Ils ne ſemoient choſe quelconque pour pourueoir à leur vie, d'autant qu'ils ſe contentoient de leurs troupeaux, & du poiſſon que leurs riuieres leur fourniſſent, & vſoient de laict pour breuuage.

IX. Entre les dieux ils honoroient ſur tout le Soleil, à l'honneur duquel ils immoloient le cheual, comme s'ils euſſent eu eſgard de ſacrifier au plus bel aſtre le plus courageux de tous les animaux.

MOEVRS DE CE TEMPS.

X. LEs habitans de Campaye s'addonnent pour la plus grande partie à la marchandiſe, & ſont inutiles à la guerre. Ils ſont de couleur oliuatre, & vont tous nuds, excepté qu'ils couurent leurs parties honteuſes. Quant à leur teſte, ils portent deſſus vne mante, & comme vn chapeau de couleur de poupre, & n'ont la pluſpart du temps qu'vne chemiſe. Ils ne mangent point de chair, ains viuent ſeulement de laict, de ris, d'orge, & d'autres choſes inanimees. Ils peignent mignonnement leur barbe, & auallent leurs cheueux à l'imitation des femmes, faiſans comme vne chaiſne de leur poil entortillé. Les femmes ne ſe marient iamais qu'à vn ſeul homme, & les hommes de meſme, & viuent fort chaſtement eſtans en viduité. Ils ſont grands ſorciers, & ſe meſlent de predire les choſes à venir. Ils auoient accouſtumé lors qu'ils auoient vn Prince particulier, de venir les vns à cheual, les autres ſur des elephans, le matin deuant le palais de leur Roy, pour le ſaluër, donnans pluſieurs chamades auec des trompettes, & de cors, & vſoient de meſme ceremonie lors que le Roy ſe vouloit mettre à la table.

Le Royaume de Bengale eſt habité de pluſieurs ſortes de nations, à cauſe de la bonté, & temperature de l'air, & de la richeſſe du pays. Les originaires ſont pour la pluſpart blancs, de ſubtil eſprit, d'vn doux & courtois naturel, & bien entendus aux choſes dont ils ſe meſlent : il eſt vray qu'ils ſont quelque peu trompeurs. Ils ſont addonnez au trafic, & ſçauent bien le train de la marchandiſe. Ils ne vont pas nuds, comme font preſque tous les autres Indiens, ains ſe couurent d'vne chemiſe aſſez blanche, qui leur va iuſques aux pieds, & ont encores par deſſus d'autres habits de ſoye. Ils portent des tulbans à la façon des Turcs. Leur Roy d'auparauant eſtoit ordinairement eſleu d'entre les eſclaues Abyſſins, dont toute la Cour eſtoit preſque remplie. Ils ſont delicats, & magnifiques, tant en leur viure, qu'en leur veſtement. Ils ſont ignorans pour le regard des ſciences, de meſme que ceux de Cambaye : il eſt vray que quelques-vns ont voulu dire qu'il y en a parmy eux qui ſont quelque peu ſçauants en Philoſophie, Aſtrologie, & Medecine. On dit que les habitans du pays portent grand honneur au Gange, & ne ſe mettent iamais deſſus qu'auec grand reſpect, croyans fermement que quand ils ſe lauent dedans, ſon eau emporte tous les pechez dont ils ſe ſont ſoüillez. Mais l'auarice de leurs Princes a eſté ſi grande, qu'ils ne peuuent s'aller baigner dans ceſte riuiere, ſans payer certaine ſomme à leur Roy.

RICHESSE.

OVTRE ce que i'ay dit du coton, & de la soye qui sont en si grande abon- XI.
dance en ce pays, qu'on en charge bien souuent à la fois 40. voire 50. vaisseaux, pour conduire ceste marchandise en des pays extremement esloignez, & outre l'espicerie, & les pierreries que les habitans vendent aux estrangers, & par lesquelles on peut cognoistre la richesse de ce Royaume ie diray seulement ce mot, que pour estre mieux asseuré du grand thresor qu'il y peut auoir en ces contrees, & principalement de celuy que le Roy possede, il faut considerer sans plus ce que Maffee rapporte de Badurie, qui ne possedoit que le Royaume de Cambaye. Il dit donc entre autres choses que lors qu'il se mist en campagne l'an 1536. pour combattre contre le grand Mogor, qui estoit venu au secours du Roy de Mandao, il faisoit mener cinq cens tonneaux pleins d'or & d'argent pour payer son armee; & apres auoir esté desfait par deux fois, & auoir perdu tout ce qui estoit en son camp, il enuoya à Soly man Empereur des Turcs vn present qui fut estimé six cens mille escus, en luy demandant secours: puis se repentant de s'estre addressé à vn Prince qui ne le pourroit si tost assister, il s'essaya de gagner l'amitié des Portugais ses voisins, non seulement en leur laissant dresser vn Fort en l'Isle de Diu, mais encore auec des presens exquis. On peut comprendre par là quelles sont les richesses du grand Mogor, puis qu'il possede non seulement la plus grande partie du pays que tenoit Badurie, mais encores vn grand nombre d'autres Prouinces, dont la pluspart ne cede nullement à celle de Cambaye.

FORCE.

APRES auoir monstré quelle peut estre la richesse de ce Prince, il faut ve- XII.
nir à ses forces, & considerer de mesme l'armee de Badurie, qui estoit composee d'vn nombre presque infiny de soldats: veu qu'on y comptoit cent cinquante mille cheuaux, dont il y en auoit 35. mille bardez, & outre ce il y auoit cinq cens mille hommes de pied: dauantage il y auoit vn si grand equipage, & tant de munitions, que le rapport de Maffee semble vne chose incroyable, si l'on veut conferer ces forces auec celles des Roys d'Europe. Il auoit auec cela deux mille canons de bronze, & entre ces pieces quatre basilics tirez par autant de centaines de bœufs; cinq cens charrettes chargees de poudre, & de bales, & 200. elephans armez. De sorte que prenant vne semblable conclusion à celle que nous auons faite pour le regard des richesses, il faut dire, que puisque le grand Mogor possede tant d'autres pays outre ceux de Badurie, qu'il peut dresser des armees, dont le seul nombre seroit capable de donner de la terreur à tous ses voisins, s'ils ne se trouuoient pourueus de beaucoup d'hommes de mesme que luy, à proportion des terres qu'ils tiennent. Et certainement ce ne leur est pas chose mal-ayseede mettre tant d'hommes sur pied, pour le peu qui leur fait besoin, soit à les nourrir, soit à les armer: & de mesme ils peuuent assembler vne inestimable quantité de munitions, & de machines de guerre, pource qu'ils ne meinent autre chose que ce qui est necessaire à la guerre. L'abondance du vin, la diuersité des viandes & choses semblables, qu'on ne peut mener sans vne fort grande despence, & sans vn grand embarrassement

& deſtourbier, n'ont point de lieu parmy eux : toute choſe y eſt ordonnee pour la guerre, le cuiure, le fer, l'acier, l'eſtaing pour faire les pieces, & autres machines de guerre ; le fer, & le plomb pour faire des bales ; & le fer, & l'acier pour faire des eſpees : & les bœufs, & les élephans pour les tirer. Or tous ces Princes ſont tyrans, ſi bien que pour aſſeurer, & accroiſtre leur Eſtat, ils foulent les peuples, & mettent tout entre les mains des ſoldats, afin qu'ils leur ſoient plus fideles. Meſme les Princes Mahometans ne fient ny leurs places, ny leurs entrepriſes d'importance qu'à leurs eſclaues qui ſe reuoltent bien ſouuent, & s'emparent des Eſtats de leurs maiſtres, & pour ſe maintenir en poſſeſſion mettent les peuples en proye : car il faut neceſſairement que la puiſſance d'vn Prince s'appuye ſur l'amytié de ſes ſuiets, ou de quelques autres, pource que celuy qui eſt craint de tous, ne ſe peut maintenir long-temps en eſtat. Or d'autant que les tyrans ne ſe peuuent promettre la bien-veillance des peuples, qu'ils traictent non comme ſuiets, mais comme eſclaues ; il eſt force qu'ils s'appuyent ſur les ſoldats, & qu'ils les gagnent en leur permettãt toute choſe. Ainſi le Turc s'appuye ſur les Ianiſſaires, qui ne recognoiſſent non ſeulement point d'autre maiſtre, mais point d'autre pere : & pour eſtre aymé, & s'ẽtretenir d'eux, il leur donne permiſſion, & liberté de tout faire. Ainſi pluſieurs Princes de Malabar tiennent leurs peuples comme des beſtes, & fondent leur puiſſance ſur les Naires. Les Roys d'Ormus, de Cambaye, de Decan, & d'Acen font eſtat des eſclaues. Or pource qu'ils logent le fondement de leur grandeur en leurs ſoldats libres, ou eſclaues, naturels, ou eſtrangers, il eſt force que la guerre ſoit entre eux le but de toute choſe, & qu'ils n'eſpargnent rien pour ſe maintenir pourueuz de ſoldats, & de munitions.

XIII. Pour reuenir à noſtre grand Mogor, on tient qu'il peut mettre en campagne par maniere de dire dans vn moment trois cens mille cheuaux, cinquante mille élephans, & vn nombre preſque infiny de gens de pied.

XIV. Mais dira quelqu'vn, d'où vient que ce Prince eſtant ſi puiſſant, il ne ſe rend maiſtre du reſte des Indes, & du Leuant ? A quoy ie reſponds, qu'il y a beaucoup de choſes qui l'en empeſchent : L'vne eſt, que comme l'eſprit, & l'art de l'homme ne peut produire vn mouuement perpetuel, effect propre de la nature, & de Dieu : auſſi l'on ne peut donner vn cours continuel aux entrepriſes humaines : car encores que les grands Empires ne ſoient trauaillez des forces eſtrangeres, ils tombent ſous leur propre peſanteur, & s'accablent eux-meſmes. Dauantage, lors que la puiſſance croiſt, l'agilité manque : & quoy que les forces ſoient plus grandes, elles ſont toutesfois peu propres, ie ne diray pas à faire des courſes, mais à ſe mouuoir. Ces forces donc ne ſe meuuent que fort lentement, & l'on ſçait aſſez combien la promptitude eſt importante en la guerre. La grandeur des conqueſtes porte auec elle le ſoing de les maintenir, & aſſeurer, & pour ce faire il faut du temps. Cependant les voiſins ſe fortifient, & pouruoyent à leur ſeureté, & la facilité de vaincre s'enfuyt auec l'occaſion.

Dauantage celuy qui a vaincu ſes ennemis, craint ordinairement ſes compagnons, & ceux qui ont participé à ſa victoire : & pour s'aſſeurer d'eux, il faut interrompre les entrepriſes, & faire retraicte pluſtoſt que l'on ne deſireroit, & deuroit. Outre ce, les victoires rendent les Capitaines inſolens, & les ſoldats peu obeyſſans : & ſi ceux-là veulent aller plus auant, ceux-cy ne veulent pas ſuyure, comme il aduint à Alexandre, & à Luculle. Il ne faut auſſi paſſer ſous

silence, que les grandes entrepriſes qui reüſſiſſent, enrichiſſent les particuliers, mais le plus ſouuent laiſſent le Prince ſans argent, qui eſt la choſe qui rend les armees mieux vnis, & plus prompts aux factions. Il faut dire encore, qu'vne grande armee, telle que fut celle de Badurie, par le moyen de la ruine des pays par leſquels elle paſſe, & s'arreſte, ſe priue elle-meſme du moyen de s'entretenir. C'eſt pourquoy encores que les ennemis ne la desfacent, elle eſt conſumee par la faim, qui eſt ordinairement accompagnee de la peſte. Et pour ceſte cauſe on ne ſçauroit prendre vne meilleure reſolution contre ces groſſes armees, que de temporiſer, & demeurer ſur la deffence, pource que c'eſt choſe certaine qu'elles ne peuuent demeurer long temps en cét eſtat, & qu'il faut que par faute d'argent, ou de viures, ou par le moyen de l'infection de l'air, ou par maladie, elles ſe diſſipent.

Ce qui reſiſte encore au progrez du Mogor, c'eſt la nature des lieux: car le Caucaſe s'eſpand par ces contrees là auec mille branches, dont quelques vnes bornent les autres Royaumes; les autres non contentes de les borner, les ceignent de toutes parts, & leur ſeruent de muraille: les autres bouchent entierement les paſſages, les autres les rendent fort malaiſez; & ces difficultez ſont plus grandes au Mogor, qu'elles ne ſeroient à d'autres, pource que la force de ſes gens de guerre conſiſte en la caualerie: de ſorte qu'ainſi qu'il eſt puiſſant en raze campagne, il ne peut gueres aduancer aux pays montueux: ce qu'on peut aſſez iuger par les Reſbutes, qui s'eſtans rendus forts aux montagnes de Cambaye, n'ont aucune peur de ce Prince. Ces Reſbutes ſont les reſtes de la nobleſſe idolatre de ce pays, qui la premiere fois que les Mahometans s'en ſaiſirent, ſe retirerent aux montagnes qui ſont entre la ville de Cambaye, & Diu; & maintiennent en ce lieu leur liberté auec les armes en main, faiſants bien ſouuent de grands rauages en la plaine. Il y a apres des pays ſteriles, voire qui ont faute d'eau, comme eſt celuy de Dulcinde, aux frontieres de Cambaye; tellement qu'il n'eſt poſſible d'y conduire des armees.

Il faut adjouſter à cela la grande perte de temps que les Princes qui ont de grands Eſtats, font en leurs voyages; pource que l'Eſté paſſe le plus ſouuent auant qu'on arriue au lieu deſtiné; & quand l'on y eſt auec les cheuaux demy-morts, & les ſoldats diminuez du nombre, & affoiblis, on void ſuruenir l'hyuer contraire à celuy qui attaque, & fauorable aux ennemis: pource qu'il faut que l'aſſaillant tienne la campagne parmy la boüe, ou la glace: & les autres ſont cependant à couuert, & auec toute ſorte de commoditez. De là vient que tous les Princes qui ont projecté d'executer de grandes entrepriſes, à cauſe des difficultez qui ſe trouuent à mener de grandes armées d'vn pays à l'autre: ont eſté contraints de mettre leurs gens, ou ſur la mer, ou ſur des riuieres, comme fiſt Germanique en la guerre d'Allemagne.

Or le Mogor n'a nulle ſorte de forces nauales, tant à cauſe qu'il manque de ports, qu'à raiſon qu'il a pour voiſins les Portugais, qui ferment tout le golphe de Cambaye, auec deux fortereſſes importantes, qui ſont celles de Daman, & de Diu.

La derniere choſe qui a arreſté les Mogores, ç'a eſté la puiſſance de ceux auec leſquels il confine, qui l'empeſchent de s'eſtendre du coſté du Leuant: car il a pour voiſin le Roy de Brame, qui ne luy cede nullement en puiſſance, & en forces: veu qu'il poſſede tant de Royaumes, & d'Eſtats, & a ſous luy tant de nations guerrieres, & en met vn ſi grand nombre en campagne, qu'il

ne redoute aucune puissance contraire. Que si le Mogor a estendu son Empire entre le Gange & l'Inde, cestui-cy ne l'a pas moins accreu entre le Gange, & le Royaume de Siam. Et finalement la fortification est auiourd'hui en tels termes, qu'vne petite place de guerre est capable de lasser, & d'affoiblir la puissance d'vn grand Empire: tellement que par cét art peu de gens resistent à plusieurs, & consument les forces, & les thresors de ceux qui les attaquent.

RELIGION.

LA malheureuse secte de Mahomet s'est tellement espanduë en Europe, en Afrique, & en Asie, que les plus grands Royaumes de ces deux dernieres parties du monde sont infectez de ceste erreur. Or entre les autres l'Empire du Mogor qui suit la loy de ce faux Prophete, est pour la plus grande partie Mahometan. Il y a encor force idolatres, dont nous parlerons au discours du Roy de Narsinge, auquel ie remets ce propos, pour n'estre contraint de dire deux fois vne mesme chose. Il y a pareillement assez bon nombre de Iuifs, qui s'addonnent à la marchandise sur toute chose, & pareillement quelques Chrestiens Abyssins, que le trafic, & le desir de gagner a attirez en ceste contree.

DISCOVRS

DE L'ESTAT DV ROY DE CALICVT.

SOMMAIRE.

1. LONGVEVR & largeur du Royaume de Calicut, & description de sa principalle ville, & la forme de ses bastimens, & maisons. 2. Son terroir abondant en poivre, & quelle sorte d'arbrisseau porte ceste espicerie, le temps & la façon de le cultiuer & cueillir. 3. Du gingembre, alocz, & autres fruicts que produit ce pays: auec la maniere de le cueillir. 4. Description des animaux & oyseaux que ceste contree nourrit, entre autres le Sarau chantant plus doucement que le Perroquet. 5. Des Singes & Guenons, & d'vn merueilleux Arbre qui porte dattes ou noix, & duquel on tire & faict des cordages, des draps semblables au satin, du vin, sucre, & huylle. 6. De deux sortes de serpens de ce pays, dont l'vn ne porte venin. 7. Du mariage des Roys de Calicut, qui n'espousent femme qu'elle n'ait esté depucelee par le plus honorable de leurs Prestres. 8. Des cinq ordres du Royaume: & la maniere de viure de chacun estat nommément des Nobles & Marchands. 9. Leur façon d'escrire sur fueilles de palmier auec plumes de fer. 10. Leur richesse au trafic du poivre, gingembre, canelle, cloux de girofle, noix, muscades, macis, musc, perles, gousses de nard & & mirobelans, encens, aloé, camphre, casse. 11. Leurs forces en Infanterie & armees de mer. Leurs armes & façon de combattre & faire la guerre. 12. Quelles forces le Roy peut mettre tant en campagne que sur mer. 13. Succession de la Couronne de Calicut deferee aux enfans de la sœur du Roy deffunct, & pourquoy? Et comment le creancier poursuit en ce pays le debteur. 14. De l'idolatrie abominable des Calicutains adorans le Diable painct, en vn Oratoire plein de figures de Diables. 15. Des sacrifices que font au Diable les Sacrificateurs Bramins. 16. Pardon general celebré tous les ans par les Bramins, & octroyé à ce peuple en vn certain Temple de leur Province.

I. LE principal des Royaumes de la Prouince de Malabar eſt celuy de Calicut, combien qu'il aye ſeulement 25. lieuës de coſte de mer. Le Roy de ce pays eſt puiſſant & renommé, ſurpaſſe au moins en dignité tous ceux de ces contrees, & eſt appellé Zamorin, qui veut dire Empereur, ſuiuant le commandement de Pereimal Roy de tout le Malabar, qui ayant diuiſé ſon Eſtat en pluſieurs parties, lors qu'il voulut aller à la Meque pour y finir ſes iours, voulut laiſſer le nom de Samorin à ce Roy de Calicut. Ce Royaume a donc 25. lieuës de longueur, & ſa largeur n'en paſſe pas dix. La ville capitale qui communique ſon nom à tout le Royaume eſt aſſiſe ſur le bord de la mer, & a trois milles d'eſtenduë. Elle n'eſt point enceinte de murailles, & contient enuiron ſix mille maiſons ſeparees d'vn aſſez grand eſpace l'vne de l'autre. Elle a vn mille loing de là ſon port qui eſt nommé Capocate. Les maiſons de ceſte ville ſont baſſes, & de peu de prix, pource que l'on trouue l'eau ſi toſt qu'on a foüy cinq pieds auant en terre: de ſorte qu'on ne ſçauroit ietter des fondemens guere profonds. Les maiſons des marchands y ſont eſtimees enuiron vingt eſcus: mais celles des autres ne ſe vendent au plus que deux eſcus. La hauteur de ces maiſons eſt égale à celle d'vn homme qui eſt à cheual.

QVALITE'.

II. LE terroir de Calicut produit du poivre, & l'on en cueille auſſi quelque peu dans la ville. La tige du poivre eſt foible, & ne ſe peut tenir droite, ains elle a beſoin d'eſchallas comme la vigne. Il reſſemble en cela au lierre, qui s'aduance en croiſſant, & ſi toſt qu'il ſe peut ioindre à vn arbre voiſin, il l'embraſſe, & ſe lie auec luy. Cet arbre, ou pluſtoſt arbriſſeau a pluſieurs rameaux longs de deux ou trois eſpans. Ses fueilles ſont comme celles d'vn pommier d'Aſſyrie, ſinon que celles-cy ſont vn peu pluaeſpaiſſes & plus groſſes, & ont de petites veines à trauers. En chaque plante on void ſix grappes pendantes, longues d'vn pied: & ces grappes ont la couleur ſemblable à des raiſins qui ne ſont pas meurs. On les cueille au moys d'Octobre & de Nouembre lors qu'ils tirent encor ſur le verd, & l'on les met ſeicher au Soleil ſur des nattes, ou couuertures de iones, & en trois iours le grain deuenir noir, ainſi qu'on l'apporte par deçà. Au reſte on ne le taille point, & l'on n'a nul beſoin de le cultiuer, d'autant que la terre le produit ſans y mettre la main. Pline dit que les arbriſſeaux du poivre ſont ſemblables aux genevriers que nous auons par deçà, & quelques vns de ſon temps ont dit qu'ils ne croiſſoient qu'en l'endroit du mont Caucaſe qui eſt droittement expoſé au Soleil. Mais nous auons auiourd'huy appris le contraire par les nauigations des Portugais.

III. Le pays de Calicut porte auſſi du gingembre, qui eſt vne racine, qui n'eſt profonde pour le plus que de trois ou quatre eſpans en façon de roſeaux. Quand on arrache le gingembre on laiſſe vn entredeux de nœuds dedans la foſſe dont on l'a arraché, & l'on couure de terre la racine ou ſa ſemence, & l'annee d'apres on en cueille le fruict, c'eſt à ſçauoir du gingembre. On en trouue aux lieux plains qui eſt ſemblable au myrobolan, mais aux terres rouges il s'en cueille

de toutes sortes. On y trouue aussi quelques autres fruicts & arbrisseaux comme des jaceres, l'ambe corocapel, comolangue, & beaucoup d'autres qui nous sont incognus, entre lesquels quelques-vns ont le gouſt de l'auberge, les autres de la prune de Damas, les autres de la figue, & quelques autres du mélon. Il y croist aussi de l'aloez, qui est vne gomme qu'on cueille sur vn arbrisseau, qui n'a qu'vne racine, comme vn baston fiché en terre. Il a le tronc tendre & rouge, la senteur forte, & le gouſt amer.

On trouue en Calicut plusieurs sortes de bestes, comme lyons, sangliers, cerfs, chevreux, loups, bœufs, beufles, elephans, & autres: toutesfois on dit qu'il n'y a pas vne de ces bestes qui y naisse, & qu'on les y meine d'ailleurs. IV.

Quant aux oiseaux il y a des perroquets verds, d'autres qui sont rouges, & d'autres de diuerses couleurs. Il y en a si grande quantité qu'on met expressement des hommes aux champs pour garder le riz, de peur que les perroquets ne le mangent. Ils gazoüillent merueilleusement, & ne coustent pas beaucoup. Il y a aussi vne sorte d'oiseaux nommez Sarau, qui sont vn peu plus petits que les perroquets, mais chantent plus doucement. Les fleurs y sont touſiours en vigueur, & les arbres verds tout le long de l'annee, à cause que l'air y est doux & temperé, & qu'il semble qu'on y soit touſiours au Printemps.

Ce pays produit aussi des singes, & des guenons, qui font beaucoup d'ennuis aux laboureurs, principalement à ceux qui sont pauures, pource qu'ils montent sur les arbres qui sont comme noyers, & repandent la liqueur dont les Indiens font leur breuuage, & renuersant les vaisseaux dans lesquels on le reçoit. Car ils ont vne sorte d'arbre qui surmonte en bonté tous les autres. Il porte des dattes comme le palmier: on en faict du bois pour se chaufer, on en tueille des noix qui sont de bon gouſt: on en faict des cordages, on en tire de petits draps déliez, du vin, du succre, & de l'huyle, & les premiers fruicts que cet arbre porte sont des noix semblables aux dattes. Ils leur ostent la premiere pelure, & la mettent au feu. Il y a vn autre arbre qui n'est guere different de celuy-là qui porte le coton & creſpe. De ses feuilles on en fait du drap preſque semblable au satin, ou taffetas, puis on file la coste, & l'on en fait des cordons. Sous la derniere escorce il y a vne noix groſſe comme le petit doigt. Au reste il s'engendre de l'eau auec la noix, & selon que la noix croist ceste eau croist aussi: voire en telle sorte que quand la noix est venue à sa perfection, le dedans de la noix est plein d'eau, qui est fort claire, & non guere differente de l'eau roſe, & de ceste eau ils font de l'huyle fort graſſe. Ils font aussi le matin & le soir vne incision au tronc, & en tirent vne liqueur fort excellente, qui leur tient lieu de vin doux. V.

Les serpens de ce pays sont fort hauts pour la plus grande partie, & preſque aussi grands que des porceaux. Ils ont la teſte beaucoup plus large & groſſe que des sangliers, & quatre pieds longs de quatre coudees, & naissent, & se tiennent en des lieux maresçageux. Les habitans diſent que ces serpens n'ont point de venin. Il y en a d'autres qui ont vn venin si mortel que s'ils ont vne fois ſucé tant soit peu du sang d'vn homme, il mourra soudainement. Il y en a d'autres grands comme aſpics, & d'autres beaucoup plus grands, qui tuent vn homme d'vne ſeule morſure, & ceux-cy sont en fort grand nombre. VI.

MOEVRS.

VII. QVAND le Roy veut prendre femme il n'a point de couſtume de coucher auec elle, qu'apres qu'elle a eſté depucelee par le plus honorable de tous les Preſtres, & le Roy luy donne pour ce beau coup qu'il fait 500. eſcus. Quand le Roy veut prendre ſa refection il ſe couche par terre ſans couuerture ny tapis, & a autour de luy des Preſtres qui aſſiſtent à ſon diſner ou ſouper, & n'approchent de luy que de quatre pas, eſcoutans auec reuerence les paroles du Roy.

VIII. Apres le Roy les plus honorables ſont les Preſtres, & apres eux les Naires, qui ſont en meſme eſtime par delà que les Gentils-hommes en ces contrees. Ceux-cy peuuent porter l'eſpee, le bouclier, la pique, ou halebarde quand ils ſortent dehors. Le tiers ordre eſt des artiſans & gens de meſtier. Le quatrieſme eſt des peſcheurs. Le cinquieſme de ceux qui recueillent le poivre, le vin, & les noix: & le dernier eſt de ceux qui ſement & recueillent le riz, & ceux cy ne ſont pas beaucoup eſtimez des Gentilshommes & des Preſtres. Le Roy & la Royne ne portent des habits guere magnifiques, & les habitans de la ville ſont preſque tous nuds, n'ayans qu'vn petit tiſſu de coton deuant leurs parties honteuſes. Quand le Roy va dehors pour chaſſer, ou pour autre choſe, les Preſtres gardent la Roine en ſa maiſon. Les Gentilshommes & marchands viuent à la façon qui s'enſuit: S'il y a quelques amis qui ſoient mariez, il arriue ſouuent qu'ils changent de femmes pour rendre leur amitié plus ferme: & quant aux enfans ils demeurent à celuy qui en eſt le pere. Il y en a quelques autres qui ont bien d'autres façons de faire, veu qu'vne femme eſpouſe ſept maris qui couchent l'vn apres l'autre auec elle, & s'il aduient qu'elle ſoit groſſe elle baille l'enfant à l'vn des ſept tel que bon luy ſemble, & ceſtui-là ne le peut refuſer. Ils ſe couchent par terre quand ils veulent prendre leur repas, & en lieu de cueillieres ont des feuilles d'arbres. Ceux qui ſuiuent le Roy portent en leur teſte des bandes de ſoye teintes en eſcarlate. Tous y laiſſent merueilleuſement croiſtre leurs cheueux. Apres le treſpas du Roy tous ſes ſuiets ſe font couper les cheueux & la barbe en ſigne de triſteſſe, les vns d'vne ſorte, les autres de l'autre.

Les femmes ne s'adonnent à faire choſe que ce ſoit, fors à ſe parer & rendre le plus qu'ils peuuent agreables: tellement que lors qu'elles ſortent en la ruë, quoy que nuës, elles ſont chargees d'or & de pierrerie, veu qu'elles en ont aux oreilles, au col, aux bras, & aux iambes, & encor qui leur pendent ſur la poi-

IX. ctrine. Ils eſcriuent ſur des feuilles de palmier auec des plumes de fer, ſans aucune ancre.

RICHESSE.

X. LE grand trafic qui ſe fait en Calicut rend le pays extremement riche, veu que non ſeulement ils vendent leur poivre & leur gingembre aux marchãds eſtrangers, mais ils leur font encore charger de l'eſpicerie qu'on apporte d'ailleurs en ce pays-là. Car on y conduit de la canelle qui vient d'vne iſle nommee Zeylon à cinquãte lieuës d'Alemagne par delà Calicut en tirant vers le Leuant, de meſme que du poivre de Comnucol qui eſt 12. lieuës par delà Calicut: des clouz de girofle de Meluze, qui eſt diſtant de Calicut de quelques lieuës: des noix muſcades, & du maciz des Moluques, du muſc du Pegu, des perles

de l'Iſle d'Ormus, des gouſſes de Nard, & des mirobolans de Cambaye, de l'encens d'Arabie, de l'aloes, & de camphre de Lyui, ou China, diſtant de Calicut 50. lieuës, du poyure long du Sumatre, & du breſil de Darnaſſer, ou Tarnaſſer. Calicut enuoye auſſi dehors la caſſe qui croiſt en ſon terroir. Toutes ces marchandiſes qu'on emporte de cette ville, qui eſt preſque le commun abord des marchands Arabes qui trafiquent en Leuant : à cauſe qu'elle eſt vne des plus riches des Indes, & l'on peut auſſi cognoiſtre par là les richeſſes de ſon Prince, des reuenus duquel nous n'auons aucun rapport aſſeuré.

On peut dire ſeulement que le trafic de l'eſpicerie qui s'y fait eſt de telle conſequence, que non ſeulement, il rend les Princes riches par le moyen des gabelles, & des daces : mais encor enrichit les marchands en telle ſorte, que quelques vns d'entre eux ſe peuuent eſgaler en moyens à des Ducs d'Europe, & des Roys d'Afrique.

FORCES.

EN la Prouince de Malabar on ne fait pas la guerre continuellement à cheual ; non tant pour ce que le pays n'engendre nuls cheuaux, (veu qu'il y en vient vn grand nombre de Perſe & d'Arabie) que pour ce que le pays ne le porte pas. Car de meſme qu'en Suede les gens de pied n'vſent point des piques, ny ceux de cheual de lances, à cauſe des bois qui les empeſchent de les manier ; ainſi en Malabar on n'vſe pas ordinairement de cheuaux, à cauſe que le pays eſt eſtroit, & trauerſé en vne infinité d'endroicts, de riuieres, de bras de mer, & de mareſcages. Il faut dõc que leurs forces cõſiſtent en l'Infanterie, & aux armees de mer. L'Infanterie de ce païs eſt auſſi bien ordonnee qu'il eſt poſſible.

Premierement les ſoldats ſont tous nobles, & s'appellent Naires. Ceux-cy eſtans aagez de ſept ans ſont mis comme à l'eſcole de la guerre, où l'on leur eſtend par le moyen de quelques hommes excellens en cela, les nerfs, & les ioinctures, leſquelles ils s'oignent bien ſouuent d'huyle de Seſame, & par ce moyen ils acquierent vne diſpoſition preſque incroyable, veu qu'ils tournent & ployent leurs membres aiſément de tous coſtez, comme s'ils n'auoient point d'os. Apres cela ils s'exercent ſans ceſſe au maniment des armes, & eſtimãs que nul ne peut deuenir excellent en pluſieurs choſes, ne s'adonnent qu'à vne ſorte d'armes, ſelon qu'ils ſe ſentent plus diſpoſez. Leurs armes eſtoient autrefois la pique, l'arc, l'eſpee, & le bouclier ; mais depuis que les Portugais arriuerent en ces contrees, ils ont appris l'art de fondre l'artillerie, & de faire les arquebuſes, & les manier, & meſme de faire tout ce qui eſt neceſſaire pour s'en ſeruir, tellement que leur poudre eſt beaucoup meilleure que la noſtre. Ils vont à la guerre tous nuds, excepté le nombril, & n'vſent ny de morion, ny de corſelet.

Delà vient qu'ils ſont fort diſpoſts au combat, & en toutes factions militaires. Ils ſe preſentent à l'ennemy à l'impourueu, & s'en eſloignent en vn inſtant comme des faucons. Quand on croit qu'ils ſont plus eſloignez ils ſont au doz de leurs ennemis : tellement qu'il eſt mal-aiſé de les fuyr, & de les ſuyure : veu qu'ils ne ſont moins legers à pied, que les Parthes l'eſtoient à cheual. S'il eſt beſoing de venir aux mains (ce qu'ils ne font que par neceſſité, ou par occaſion) ils frappent le plus ſouuent de pointe. Ils portent certaines lames d'airain, ou d'argent attachees à la poignee de leur eſpee, & le ſon de ces lames leur ſert de trompette, ou de tambour, pour les animer au combat.

Il y a parmy les Naires vn rang de soldats, qu'on nomme Amoques, qui auec de grandes execrations, ausquelles ils se soubmettent auec leur famille, & posterité, font profession de venger les offences faites à leurs compagnons. Mais si lon tuë le Roy, ils courent auec tant de fureur à la vengeance que les plus grands dangers ne les peuuent arrester. A raison dequoy selon que le nombre des Amoques est grand, ou petit, les Roys des Indes sont estimez plus, ou moins puissans. Ce qui augmente la hardiesse des Naires, & le peu d'estat qu'ils font des dangers, c'est qu'ils n'ont point de femme particuliere. Car il y a beaucoup de siecles qu'vn prince de ces pays y introduisit la communauté des femmes. Il faut adiouter à cela la grande licence, ou plustost arrogance de ces Naires: veu qu'il n'est permis au peuple de s'approcher d'eux, autrement ceux qui s'en approchent sont mal-traitez. Ces Naires enuoyent deuant leurs seruiteurs aux destours des ruës pour aduertir le monde de leur venuë, & faire que le menu peuple se retire, & s'escarte. Que s'il est vray que les Ianissaires deuiennent courageux à la guerre pour la liberté qu'on leur donne durant la paix: les Naires qui ne se laissent seulement regarder aux hommes de basse condition deuront bien estre plus courageux. C'est ce qui fait qu'ordinairement ils ne se tiennent dans les villes, mais dehors, ayant leurs maisons entourees de fossez, & de terre, de hayes fort espaisses, & de bocages, auec les chemins tellement embroüillez l'vn dans l'autre, qu'ils semblent des labyrinthes.

XII. Or si l'on desire sçauoir quelles forces le Roy de Calicut peut mettre en campagne, on le peut cognoistre par les entreprises qu'il a faites cõtre les Portugais, veu que l'an 1503. il mit ensemble 60. mille combatans contre Edoüard Pacheque, Capitaine d'Emanuel Roy de Portugal, qui defendoit à lors le Roy, & le Royaume de Cochin, & deux cens vaisseaux de guerre, & perseuera en cette entreprise l'espace de 5. mois. L'an 1529. il assiegea la forteresse que les Portugais auoient faicte à Calicut, auec cent mille hommes, & continua la guerre durant tout l'Hyuer. Et bien que les Portugais monstrassent vne grande valeur en la defence de cette place, toutesfois ils la ruinerent eux-mesmes, considerant la puissance de ce Roy. Le mesme auec 90. mille hommes assiegea l'an 1560. la forteresse de Chiael, qu'il emporta, contraignant le Capitaine Portugais qui estoit dedans de se rendre.

Quãt aux forces maritimes il a aussi monstré sa puissance plus d'vne fois: veu qu'estant maistre de beaucoup de ports, où il y a grand abord, il arme, toutes les fois qu'il lui plaist, vn grand nombre de vaisseaux. Il est vray qu'auiourd'huy toutes les forces maritimes des Indes cedent de beaucoup tant pour le regard des vaisseaux que des soldats, à celles des Portugais, à qui l'vsage des armees deffensiues donne vn grand aduantage tant sur mer que sur terre. Car certainement il est malaisé qu'vn homme nud ne craigne le fer, & qu'vn homme couuert de bonnes armes ne soit plus hardy qu'vn qui est desarmé. C'est pourquoy nous voyons que les peuples qui n'vsent en guerre d'armes deffensiues, font plustost profession d'agilité que de force, & de combattre en fuyant, que de pied ferme, & se fient plus au grand nombre, qu'en la valeur.

GOVVERNEMENT.

XIII. QVAND le Roy est mort ses enfans ne luy succedent pas, ains le fils de la sœur du deffunct demeure Prince de Calicut, à cause, comme ils disent

que c'eſt le Bramin, & non le Roy qui a depucelé la Royne; ioinct qu'il y a touſiours quelqu'vn de ces Preſtres auec la Royne, pour luy tenir compagnie, ils vſent de telle iuſtice, que ſi quelqu'vn a tué vn homme il eſt empalé tout vif & apres pendu: mais s'il ne l'a que bleſſé, il en eſt quitte en payant l'amende au Prince.

Quant aux debtes, le creancier voyant que celuy à qui il a preſté luy ſatisfait ſeulement de parole, retire le contract, & prenant vne eſcorce verte de quelque arbre s'en va pourſuyure le debteur, & l'ayant attaint, le lie auec cette eſcorce, le coniurãt de la part des Bramins, & du Roy, de ne bouger de la place iuſques à ce qu'il ayt ſatisfait. Celuy qui eſt ainſi adiuré ne bouge de ce lieu qu'il n'ayt payé: car s'il faiſoit ſemblant de vouloir fuyr il ſeroit mis à mort ſans remiſſion.

RELIGION.

CEvx de Calicut croyent vn Dieu, Createur du Ciel, & de la terre, & la cauſe premiere de tout ce qui eſt en l'Vniuers: mais ils le font oyſif, & dient que pour ſe repoſer, il a donné le gouuernement du monde au Diable, qu'ils diſent eſtre celeſte, afin qu'il ſoit Iuge de la terre, & qu'il puniſſe, ou recompenſe les hommes ſelon leurs actions, & merites. Ils appellent ce Diable Deume, & Dieu Tameran. XIV.

Or le Roy de Calicut a vn Oratoire en ſon Palais, tout ſemé de figures de Diables, auſſi effroyables qu'on nous les peint par deça, & nõ guere plus grandes que des medailles: mais au milieu de cette chapelle, il y a vn throſne d'airain, où l'on voit aſſis vn Diable de meſme matiere, ayant ſur la teſte vne tyare, ou mitre pareille à celle de nos Papes. Il y a trois grandes cornes ſur cette tyare, & le front de l'idole en porte quatre. Il a la gueule beante, auec quatre groſſes, & longues dents fort aiguës de chaque coſté, le nez difforme, & fait comme le bec d'vn oyſeau, les yeux eſtincelans & hydeux, la face furieuſe, & eſpouuentable, les doigts faits en hameſſõ, & les pieds tout ainſi que les ergots d'vn coq. Ce Diable tient encor en ſa gueule l'Ame d'vn homme, & l'autre en la main, preſt à en faire de meſme.

Les Sacrificateurs qu'ils nomment Bramins ſont obligez de lauer tous les matins d'eau roſe, & d'autres liqueurs odoreuſes, ce monſtre eſpandant deuant luy force odeurs aromatiques. Lors qu'ils l'encenſent ils ſe proſternent, & ſacrifient quelquesfois ſur la ſepmaine à cet Idole. Leur ſacrifice ſe fait en cette maniere. Ils ont vn comptoir fait comme vn autel, ayant vn pied & demy de hauteur, deux pieds de largeur, & pres de trois de longueur, & eſpandẽt deſſus toute ſorte de fleurs, & de poudres de ſenteur. Apres cela ils ont vn vaſe d'argent plein de ſang de coq, qu'ils mettent ſur des charbons ardans, auec vne infinité de choſes aromatiques pour encenſer, & prenant l'encenſoir ils enuironnent l'autel, en le parfumant, & tandis que cela ſe fait, il y a vne clochette d'argent qui ne ceſſe de ſonner. Ils coupent la gorge au coq deſtiné pour le ſacrifice auec vn couſteau d'argent, auec lequel ils s'eſcriment quelque temps. Ce pendant que le Preſtre fait ce ſacrifice, il a les pieds & les bras enrichiz de pieces d'argent, qui rendent vn ſon pareil à celuy des ſonnettes, & auec ce il a vne bague qui luy prend au col ſur l'eſtomac, & c'eſt la marque qui fait recognoiſtre les Bramins d'entre le reſte du peuple. Le ſacrifice eſtant finy il prend du froment en chacune de ſes mains, & ſort du temple à reculons, tenant touſiours ſes yeux XV.

arreſtez ſur l'idole, iuſques à ce qu'il eſt pres d'vn arbre qui eſt hors du pourpris & lors il eſpand le grain qu'il auoit entre les mains, leſquelles il met ſur ſa teſte & rentrant dans l'Oratoire oſte l'ornement de l'autel. Le Roy ne prend iamais ſon repas qu'vn de ces Bramins n'aille auparauant offrir quelques viandes au Diable, & ſoudain qu'il a diſné ces Preſtres recueillent les reſtes, & les vont donner aux corneilles.

Le Roy, ny les principaux de la ville n'oſeroient manger de la chair, ſans la permiſſion des Bramins, au lieu que les autres en vſent indifferemment, excepté que nul ne touche aux vaches.

Ie ne veux oublier vn pardon general qu'ils ont tous les ans au moys de Decembre, qui fait que le peuple vient de toutes les contrees, & Prouinces voyſines viſiter vn Temple de leur idole, qui eſt baſty au milieu d'vn lac, & ou l'on voit deux beaux rangs de colonnes, & vne grande lampe faite comme vn nauire, pleine d'huyle pour eſclairer tout autour. Ce Temple eſt grand, & enuironné d'arbres de toutes parts, & nul n'entre dans le Temple ſans ſe lauer dans l'eſtang, & lors que quelques vns entrent en ce lieu les Bramins les arroſent de l'huyle de la lampe, puis ils ſe vont preſenter au ſacrifice, & ayans adoré & prié le Diable, chacun ſe retire. Cependant les Bramins leur promettent pardon general de leurs fautes, & l'eſpace de trois iours, ce lieu eſt comme vn azile, & retraicte de franchiſe à chacun: tellement qu'on n'y oſeroit meffaire à perſonne, ny ſe venger de ſon ennemy, non pas meſme pourſuiure vn criminel par Iuſtice.

DISCOVRS DE L'ESTAT DV ROY DE NARSINGE.

SOMMAIRE.

1. SITVATION *du Pays de* NARSINGE, *sa longueur & villes principales* Narsinge *&* Bisnagar. 2. *De la Prouince de* Canaria *ou Concan & ses principales villes maritimes.* 3. *De la fertilité de ce pays abondant en bleds, succre, gingembre, & autre espicerie, soye, coton, figues, noix.* 4. *Mœurs & façons de faire de ce peuple, & generalement de tous les Indiens diuisez en* Brachmanes *de scëdus d'Abraham, &* Germains: *selon la partition d'Onesicrite & Strabon.* 5. *Des Hiboles, ou, Gymnosophistes portans habits faits d'escorce d'arbre ou de lin incombustible: leur austerité de vie, & abstinence du vin, & de l'acte venerien: leurs exercices pour conseruer les forces du corps & de l'esprit, leur doctrine, philosophie & subtils discours auec les Roys, des choses diuines & humaines, du mouuement des Cieux & secrets de Nature.* 6. *Des* Germains *adonnez à la speculation du corps humain, à la cure des maladies & aux Diuinations & Necromancie.* 7. *Des autres Ordres & Estats dont estoit composé ce peuple Indien: sçauoir est,* Laboureurs *exempts d'aller en guerre,* Pasteurs *demeurans aux champs en des tentes hors les villes & villages:* Artisans *faisans les instrumens de guerre & du labourage: le cinquiesme ordre de* Soldats: *le sixiesme de* Magistrats: *le septiesme de* Conseillers. 8. *Vestemens des modernes Indiens: & quels habits le Roy porte allant en guerre.* 9. *Des grands Reuenus du Roy montans à douze millions d'or par an.* 10. *En quoy consistent ses forces: Quelle est son Infanterie, caualerie, ses armes, & munitions de guerre.* 11. *De l'idolatrie de ceux de Narsinge adorans le Diable, & luy dressans des Temples.* 12. *De deux sortes de sectes gouuernans la Religion de ce peuple, appellez* Baneane *&* Bramins: *leur doctrine, & maniere de viure austere: & les Deytez qu'ils adorent.*

LE Prince eſt vn des plus puiſſans Monarques qui ſoient entre la riuiere d'Inder, & du Gange, veu qu'il eſt maiſtre d'vn grand pays, aſſis entre le Cap de Comorin, & celuy de Guadauerin, & entre les
I. montagnes de Gate, & le Golphe de Bengale, & ſa longueur eſt de 200. lieuës, ou 600. milles. Quelques-vns diſent que ce Royaume tient autant de pays qu'on pourroit faire de chemin en vn voyage de ſix moys. Il y a deux villes Royales, c'eſt à ſçauoir Narſinge, & Biſnagar, nommee Beſenagal par quelques-vns, qui a trois enceintes, & renommee pour le commerce. A cauſe de ces deux grandes villes on appelle ce Prince tantoſt Roy de Narſinge, & tantoſt de Biſnagar. La ville de Tarnaſſer appartient à ce Royaume, comme quelques-vns dient, mais elle a eſté occupee par le Roy de Barme. Il y a en ce Royaume deux villes maritimes habitees des Chreſtiens, c'eſt à ſçauoir Coromandel, ou Colmander, & Malipur, où les Portugais ſe tiennent.

Le Roy de Narſinge poſſede auſſi la Prouince de Canara, autrement Concan, qui eſt en quelque façon vne partie du Royaume de Decan. Les principales
II. villes maritimes de ceſte Prouince ſont Onor, Batticale, Magindre, & Mangalor. Mais les Portugais ſe ſont ſaiſis de la ville d'Onor, & celle de Baticale leur eſt tributaire. Le Roy de Trauancor, qui eſt en la Prouince de Malabar eſt pareillement ſuiet au Roy de Narſinge.

QVALITE'.

CE Royaume abonde en toutes choſes, tellement qu'on y peut trouuer tout ce qui eſt neceſſaire à la vie humaine. Car il y a grande quantité de bled, de
III. ſucre, de gingembre, & d'autres eſpiceries, & l'on ne ſçauroit trouuer au mõde vn pays plus abondant en ſoye, & en coton. Le terroir de Biſnagar eſt de grand rapport, & il y a aupres des foreſts fort agreables. La Prouince de Canara produit du ris, du ſucre, des figues, & des noix, mais elle ne porte ny du froment, ny de l'orge, ny des legumes. Le terroir de Trauancor eſt maigre, & peu propre à porter du bled, ou des fruicts.

MEVRS ANCIENNES.

IIII. POurce que beaucoup de meurs anciennes de ceux de Narſinge ſe peuuent rapporter aux autres Indiens, i'ay reſerué ce lieu-cy pour en faire le diſcours entier, qui dõne à cognoiſtre en general leurs façons de faire. Les Indiens donc fuyoient le larcin ſur toutes choſes, & auoient des loix non eſcrites, veu qu'ils n'auoient aucun vſage de lettres, ains apprenoient par cœur les vns des autres. Ils beuuoient du vin ſeullement lors qu'ils faiſoient quelque ſacrifice, & leur breuuage ordinaire eſtoit compoſé d'orge & de ris, dont ils faiſoient auſſi potages. Ils ne plaidoient point enſemble, & n'y auoit aucune loy parmy eux, qui fiſt mention de la garde de choſe qui fuſt, & n'auoient beſoin de teſmoins, ny de cedules, de ſeaux ou eſcritures, d'autant que chacun croyoit à la ſimple parole de l'autre. Ils laiſſoient auſſi leurs maiſons ſeules, & ſans garde, qui eſtoient tous ſignes d'vne grande bonté, & innocence de ce peuple. D'auantage ils viuoient tous ſeuls, & n'auoient point d'heure determinee pour leur repas, lequel ils prenoient à meſure qu'ils entroient en appetit, ou qu'ils en auoient fantaſie: Ils ſe faiſoient ſouuent frotter le corps, lequel ils ſe poliſſoient auſſi auec de l'ebene. Ils eſtoient peu magnifiques à dreſſer les tombeaux, & ſepulchres des treſpaſſez, & au contraire ils ſe monſtroient ſu-

perflus en leurs habillemens; Veu qu'ils portoient ſur eux beaucoup d'or, & de pierrerie. Ils auoient auſſi pour ornement vn linge fort delié, duquel ils ſe couuroient le viſage de peur du haſle, faiſant tout ce qu'ils pouuoiét pour ſe maintenir, ou ſe rendre beaux. La verité eſtoit tenuë entre eux pour grande vertu, & les vieillards n'eſtoient nullemét eſtimez s'ils n'eſtoient prudés. Ils pouuoient auoir pluſieurs femmes, & les acheptoient en donnant à leurs parens vne paire de bœufs. Ils choiſiſſoient les vnes pour leur ſeruice, les autres pour auoir des enfans, & les autres pour leur paſſetemps, & ne les contraignoiét de viure chaſtement, ains il leur eſtoit permis de paillarder à leur ayſe. Ils ne ſacrifioient, ny encenſoient les autels ayãs des chapeaux de fleurs ſur la teſte, ainſi que pluſieurs autres nations, & ne maſſacroient, ny eſgorgeoient les beſtes du ſacrifice, ains les eſtoufoiét en leur ſang. On coupoit aux faux teſmoins le bout des doigts, & celuy qui auoit coupé, ou eſtropié quelque membre à vn autre, non ſeulement enduroit pareille peine, mais perdoit encor la main qui auoit fait la faute. Mais qui creuoit l'œil, ou coupoit la main à vn artiſan perdoit la teſte ſans remiſſion.

C'eſtoit aux femmes eſclaues à garder, & ſeruir le Roy: & l'armee ſe tenoit hors des villes ſous des tentes. Si vne femme tuoit le Roy en le voyant yure, elle eſpouſoit ſon ſucceſſeur, & les enfans ſuccedoient legitimement au pere. Il n'eſtoit permis au Roy de dormir ſur iour, & durant la nuict il changeoit à toute heure de giſte, craignãt les ſurpriſes. Lors qu'il n'eſtoit point en guerre il ſortoit ſouuét hors ſa maiſon, meſme, afin d'ouyr les parties, & leur faire iuſtice, & ſi durãt le tẽps qu'il ſe faiſoit frotter il lui falloit oüir quelqu'vn, il ne laiſſoit d'entendre les parties, & de leur reſpondre. Il ſortoit encor pour ſacrifier, & pour aller à la chaſſe, où vne grande troupe de ſoldats couroit apres la beſte. Le lieu où le Roy prenoit ce plaiſir eſtoit enceint de cordages, & les gardes de ſon corps ſe tenoient hors de l'enceinte; & ſi quelqu'vn entroit cependant dans les tentes du Roy pour ſe ioüer auec quelqu'vne des Dames de ſa ſuyte, il perdoit la vie.

Lors que le Roy marchoit par pays il y auoit des clochettes, & des tambours qui alloient deuant luy, & s'il entroit dans quelque parc clos pour y chaſſer il auoit touſiours pres de ſa perſonne trois ou quatre fẽmes armees: mais s'il couroit en plaine campagne il eſtoit monté ſur vn elephant, & auoit autour de luy force femmes, les vnes ſur des chariots, d'autres ſur des elephants, ou des cheuaux, & ces femmes manioient fort dextrement toute ſorte d'armes.

Les Indiens adoroient Iupiter le pluuieux, & leur riuiere de Gange, & les Genies, & ceux qu'ils nommoient dieux de chaque païs. Lors que les Rois faiſoient lauer leurs cheueux, chacun ſolenniſoit ce iour comme vne grande feſte, & les vns faiſoient de grands & riches preſents aux autres. Ce peuple fut iadis diuiſé en ſept ordres, & eſtats, dont le premier eſtoit celuy des Sages, ou Philoſophes, Gymnoſophiſtes, & Bracmanes, qui eſtoient honorez plus que tous les autres. Ceux-cy eſtoient francs de tout labeur, & ne ſeruoient à perſonne, non plus qu'ils ne commandoient à aucun, & receuoient ſeulement de chacun en particulier ce qui ſeruoit pour les ſacrifices des dieux. Ils auoient le ſoin des treſpaſſez, comme eſtans tenus pour bien aymez des dieux, & qui ſçauoient les choſes qui ſe faiſoient aux enfers. Ces Sages leur prediſoient dés le commẽcement de l'annee les ſeichereſſes, vẽts, pluyes, maladies, & autres telles choſes qui deuoiét aduenir, & dont la cognoiſſance leur eſtoit profitable, d'autant que le Roy, & le peuple tachoiét d'euiter le malheur dont ils eſtoiét menacez. Mais

ſi quelqu'vn de ces Philoſophes prediſoit quelque choſe fauſſe, il luy eſtoit enioint pour peine de garder perpetuel ſilẽce. Les Gymnoſophiſtes alloient tous nuds, ainſi que leur nõ le marque, & ſe tenoient en des lieux deſerts, & eſcartez, où ils diſputoiẽt des cauſes naturelles, & eſtoient attentifs dés le matin iuſques au ſoir à regarder le Soleil, ſans remuer preſque l'œil. Ces hommes eſtoient ſi patiens qu'ils ſouffroient de tenir tout le long du iour les pieds nuds dans le ſable ardant. Entre ces Sages eſtoient encor les Brachmanes, qui ne deſiroient que ce que la nature requeroit, & ne viuoient que de ce que la terre produit de ſon bon gré. On tient que ceux-cy ſortirent des enfans des concubines d'Abraham, qui les enuoya en Leuant, ainſi que nous liſons aux ſainctes lettres, où il eſt dit qu'ils emporterent de luy quelques dons. Or ces dons d'Abraham, outre l'or, & les habillemens, ſont les arts, & les ſçiences, principalemẽt l'Aſtrologie, & la Magie naturelle, auſquelles non ſeulement ils ont excellé, mais ſont encore parfaictement ſçauans, ſi nous voulons croire les Portugais, qui en parlent comme l'ayans veu. Strabon, ſuyuant Oneſirite les diuiſe en Brachmanes, & Germains. Les Brachmanes mettoiẽt en vſage la ſcience qu'ils auoiẽt receuë de leurs anceſtres, & receuoient à l'eſtude de la Philoſophie les Germains, qui eſtoient eſtrangers, & qui n'eſtoient de la race des Sages.

V. Les plus honorez de tous eſtoient les Hyoboles, ou Gymnoſophiſtes, qui n'eſtoient couuerts que d'eſcorce d'arbre, ou d'vn lin fort delié, qu'on ne lauoit pas auec de l'eau, mais qu'on mettoit dans le feu pour le nettoyer lors qu'il eſtoit ſale, ſans qu'il receuſt aucun dommage. Ils ne beuuoient du vin, & ne ſe marioient, ny auoient cognoiſſance des femmes, qu'apres auoir mené cette vie l'eſpace de 37. ans. Ils diſcouroient ſubtilement auec les Roys de la Republique, des choſes diuines, & humaines, du cours, & mouuement des Cieux, des ſecrets de nature. Ils fortifioient leurs corps auec vn ſi grand exercice, & par meſme moyen ils donnoient auſſi de la force à leurs eſprits, & les rendoient immuables en leurs conſultations, & iugemens. Toute leur Philoſophie tendoit à faire qu'vne bonne mort terminaſt vne bonne vie. Apollonius de Thiane alla trouuer ceux cy auec beaucoup de peine, afin d'ouïr diſcourir Iarque leur Prince de la nature, du mouuement des cieux, & du changement des iours.

Ils reprindrent Alexandre victorieux de ce que n'eſtant pas content de ſon Royaume, il moleſtoit auec ſon armee tout le Leuant. Voila ce qu'en dit Strabon, qui eſt ſuyui de Pline en ſon Hiſtoire naturelle. Ils ont grandement enrichy la ſcience morale comme on peut voir par ces paroles d'Apulee. „ I'admire „ ceux-cy qui ſçauent non pas prouigner vne vigne, ou labourer la terre, ou en„ ter vn greffe, ou dompter vn cheual, ou vn taureau, ou tondre, ou paiſtre vne cheure, ou vne brebis; mais qui s'adonnent à la ſapience, & encor ie ne louë rien tant de ce qu'ils font, que la hayne qu'ils monſtrent porter à l'oyſiueté. Car lors que la table eſt miſe, auãt qu'on porte la viande, tous les ieunes hõmes s'aſſemblent, & arriuent là de diuers lieux, & offices. Les maiſtres demandent ce qu'ils ont faict de bon, depuis la pointe du iour iuſques à cette heure là, & lors l'vn d'eux dict, qu'il a eſté eſleu arbitre pour mettre deux hommes d'accord, & qu'il les a rendus bons amys: l'autre qu'il a obey à ſes parens qui luy ont commandé quelque choſe; l'autre qu'il a trouué quelque choſe de luy meſme, ou qu'il l'a appriſe d'autruy, & choſes ſemblables. Celuy qui ne s'eſt employé à choſe du monde, & qui ne peut monſtrer ce qu'il a fait, eſt renuoyé dehors ſans diſner.

Or

Or les Germains s'arrestoient à cognoistre le corps humain, se tenoient à VI.
couuert, viuoient de riz & de farine, & remediant aux maux loüoient entre les medicaments, principalement les onctions, & les cataplasmes. Quelques vns d'entre eux estoient adonnez aux deuinations & enchantemens, exerçoient la Necromance, & alloient vacabondant de ville en ville, & de lieu en autre.

Les Premmes estoient ennemis de tous ceux-cy, & ne se plaisoient qu'à reprendre les autres, & ces Premmes estoient diuisez en Montagnars, Gymnetes, & Ciuils.

Le second rang fut des laboureurs, qui surmontant tout le reste en nombre VII.
estoient exempts d'aller à la guerre. L'ennemy ne leur faisoit iamais ennuy, ains chacun les laissoit viure paisiblement, comme les estimans nez pour le bien & profit de tout le monde. Par ce moyen on voyoit abondance de toutes choses en ce pays, & ces hommes viuoient aux champs auec leurs femmes & enfans, payant au Roy son tribut.

Le tiers ordre estoit de toutes sortes de Pasteurs, qui ne demeuroient aux villes ny aux bourgades, mais aux champs en des tentes, où ils viuoient de la chasse, & dressoient des pieges aux bestes, & par ce moyen ils asseuroient les semences des bestes, qui fourmillent en ces pays, & endommagent grandement les fruicts & les semences.

Les artisans tenoient le quatriesme rang, & les vns faisoient les harnois, & instrumens de guerre, & les autres les outils du labourage, & autres instrumens profitables & necessaires, dont on se deuoit seruir. Ceux-cy n'estoient pas seulement exempts de tributs & de subsides, mais encor on leur distribuoit du bled des greniers du Roy.

Le cinquiesme ordre estoit des soldats, qui estoient toutesfois le second en nombre. Ceux-cy se rendoient par vn exercice ordinaire adroits à la guerre, & quelque grand nombre qu'il y en eust, leurs cheuaux & elephans propres pour la guerre estoient nourris aux despens du Prince.

Le sixiesme rang estoit celuy des Magistrats, qui prenans garde à tout ce qui se passoit en aduertissoient le Roy, afin qu'il y remediast.

Le septiesme & dernier ordre contenoit ceux qui presidoient aux Conseils publics, qui estoient en fort petit nombre, mais signalez en prudence & en noblesse. C'estoit de ce nombre qu'on choisissoit les Conseillers des Rois & ceux qui auoient le maniemẽt des grandes affaires, & qui iugeoient de tous differens. On elisoit encor d'entre ceux-cy les Capitaines & Gouuerneurs des prouinces.

Il y auoit aussi des Seigneurs deputez pour empescher qu'on ne fist aucun tort aux estrangers, & quand quelqu'vn d'eux tomboit malade on auoit soing de le secourir, & s'il mouroit ils le faisoient enterrer, rendant son argent & sa marchandise à ceux qui se disoient ses plus proches parens. Les Iuges de chasque lieu auoient puissance de punir ceux qui estoient atteints de quelque crime.

Vers la mer de Sur & de Malaca il y auoit des Pasteurs qui viuoient de chair crenë, qui s'appelloient Pades, dont les façons estoiẽt telles: Quand quelqu'vn des leurs, fust homme ou femme, estoit malade, ceux qui le touchoient de plus pres, ne manquoient à le tuer, disans que s'il languissoit longuement ainsi, il causeroit la corruption de leur chair par sa maladie, & apres qu'ils l'auoient tué ils le mangeoient, & ils traictoient de mesme les vieilles gens.

En d'autres endroits il y en auoit qui ne faisoient mourir ny homme ny beste, voire mesme ne semoient ny bastissoient, & ne se tenoient en aucune maison,

viuans seulement d'herbes : & d'autant qu'ils auoient certain grain semblable au millet qui naissoit de son bon gré, & sans aucune industrie, ils le cueilloient, & le cuisant s'en aidoient pour leur viure. Dés que quelqu'vn d'entre eux tomboit malade, il se retiroit aux deserts, & soit qu'il y vescust, soit qu'il y mourust on n'auoit soucy de le penser, ny de sa sepulture.

MOEVRS DE CE TEMPS.

111. LEs plus riches de ce pays portent vn saye, ou hoqueton assez court, & portent sur la teste des turbans de diuerses couleurs à la façon des Turcs. Le menu peuple pour tout habillement couure ses parties honteuses, & le reste du corps est nud. Quand le Roy veut aller en guerre il prend vne robe de coton, & sur ceste robe il porte vn manteau couuert & enrichi de petites fueilles d'or. En lieu de broderie il y a tout autour de riches pierreries de toutes sortes. Son cheual est estimé d'vn prix excessif, à cause du harnois qui est tout couuert de pierreries. Les habitans de ce royaume ne mangent point de pain, mais viuent de riz, de chair, de poisson, & des noix que ce pays produit.

Quant à ceux de Coromandel, s'il aduiẽt que quelque annee passe sans qu'il y pleuue, ils tombent en telle extremité, qu'ils sont contraints de vendre leurs enfans pour vn real: toutesfois cela arriue presque en toutes les Indes, veu que les peres vendent leurs enfans à fort vil prix, & plusieurs se vendent eux mesmes. Les Princes font beaucoup d'estat d'auoir des esclaues nobles, qui demeurent souuent maris des filles, & heritiers des biens de leurs maistres.

RICHESSES.

1x. ON tient pour chose certaine que le Roy de Narsinge a douze millions d'or de rente, & qu'il en espargne trois ou deux & demy toutes les annees. Il employe le reste à l'entretien de sa maison, ou des gens de guerre. Outre ce il a deux cens Capitaines, ausquels il distribuë des terres de son Estat, à la charge qu'ils entretiendront tant de cheuaux, d'elephans, & de gens de pied: & ces reuenus sont si grands qu'il y a de ces Capitaines qui ont vn million d'or de reuenu toutes les annees. Ce qui ne doit pas sembler incroyable, veu qu'en ce pays comme en la plus grande partie du Leuant, toutes les terres, les mines, les forests, & mesme les eaux de quelques riuieres sont des Princes: tellemẽt qu'aucun ne se peut lauer de l'eau du Gange, qui court par le royaume de Bengale, ou de celle de la Gangue qui coule par le Royaume d'Oryxe, sans payer certaine somme aux Roys de ces deux pays, & le Roy mesme de Narsinge achepte l'eau de ces deux fleuues, & se la fait porter de loing pour se baigner, & s'en purger superstitieusement.

Le Roy estant donc maistre des fontaines de son Estat, il ne reste au peuple que les bras & le trauail, & c'est chose vray-semblable que puis que le Roy partage toutes les terres entre luy & ses Capitaines, il en tire vn tiers pour luy, & ses Capitaines ont les autres deux tiers, il faut que quelques vns d'entre eux tirent de grosses sommes.

FORCES.

ON tient que le Roy de Narſinge entretient ordinairement quarante mil- x.
le Naires, qui ſont comme gentilshommes deſtinez à la guerre, & payez en tout temps, & outre ce vingt mille cheuaux, qu'il reçoit partie de Perſe, & partie des Arabes, & 200. elephans. Mais lors qu'il eſt beſoin d'aller à la guerre il met en campagne vn beaucoup plus grand nombre d'hommes & d'elephans, veu que quelques vns ont eſcrit que ſon armee occupe quelquesfois l'eſpace de trente milles. Iean de Barros nous monſtre aſſez quelles forces ſe peuuent tirer de ce royaume, lors qu'il deſcrit l'armee que Cheſnarae Roy de Narſinge mena contre l'Idalcan en l'entrepriſe de Rachiol. Il dit donc que l'armee eſtoit diuiſee en pluſieurs membres qui eſtoient ſous leurs Capitaines. On voyoit marcher en l'auantgarde Camaraique auec mille cheuaux, dixſept elephans, & trente mille hommes de pied, Tierabitara auec deux mille cheuaux, vingt elephans, & cinquante mille fantaſſins: & apres Timanapaique auec trois mille cinq cens cheuaux, trente elephans & ſoixante mille ſoldats à pied: Hadapanaique venoit apres, & menoit cinq mille cheuaux, cinquãte elephans, & cent mille hommes de pied: Condomare auoit ſix mille cheuaux, ſoixante elephans, & 120. mille hommes de pied: Comore conduiſoit deux mille cinq cens cheuaux, quarante elephans, & 80. mille hommes de pied: Gendraye mille cheuaux, dix elephans, & trente mille hommes de pied. Apres ceſtuy-cy marchoient deux Eunuques de la maiſon du Roy auec mille cheuaux, quinze elephans, & quarante mille hommes de pied. Le Page de Betel menoit deux cens cheuaux, vingt elephans, & quinze mille ſoldats. Comarbeque conduiſoit 400. cheuaux, 20. elephans, & 8. mille hommes de pied. Le Roy venoit apres auec les gens de ſa garde, c'eſt à ſçauoir ſix mille cheuaux, trois cens elephans, & quarante mille hommes de pied, & à ſes coſtez on voyoit marcher le Gouuerneur de la ville de Bengapor auec diuers Capitaines, ſous les enſeignes deſquels il y auoit quatre mille & deux cents cheuaux, vingtcinq elephans, & 60. mille hommes de pied. Outre ces gens il y auoit deux mille cheuaux, & cent mille hommes de pied diuiſez en petites cõpagnies, qui en formes de coureurs deſcouuroient le pays par les coſtez, par derriere, & par deuant, auec tel ordre qu'on ſçauoit en vn inſtant la moindre choſe qui ſuruenoit. On voyoit aller auec ceux-cy douze mille porteurs d'eau, vingt mille putains, & des goujats, marchands, artiſans, blanchiſſeurs, qu'ils nommẽt Mainates, bœufs & beufles de charge, ſans nombre. On cognut la multitude de ces gens au paſſage d'vne riuiere, pource que l'eau qui venoit iuſqu'à my-cuiſſe aux premiers, ne pouuoit preſque ſuffire pour abbreuuer les derniers. Le Roy auant qu'aller à ceſte entrepriſe ſacrifia en neuf iours vingt mille ſept cens trẽte ſix animaux, la chair deſquels on donnoit aux pauures à l'honneur de l'idole à qui l'on ſacrifioit. Ces gens eſtoient veſtus d'habits de coton ſi fermes & forts, qu'ils reſiſtoiẽt à quelque coup de lance qu'on euſt peu donner, auſſibien que ſi c'euſſent eſté des plaſtrons de fer, & les cheuaux & les elephans eſtoient couuerts de coton façonné de meſme. Chaque elephant auoit ſon chaſteau, auec quatre hommes armez au dedans. Ils portoient auec cela entre les dents certains coutelas, qui coupoient tout ce ſe trouuoit deuant eux.

L'infanterie eſtoit diuiſee en archers, piquiers, & gens qui portoiẽt l'ſpee, &

la targue : & pource que ces derniers portent de ſi grandes targues que toute la perſonne en eſt aiſément couuerte, ils ne portent autre arme deffenſiue. Ie ne veux taire qu'en ceſte guerre l'Idalcan ayant fait vne grande deſroute en l'armee du Roy de Narſinge auec ſon artillerie, ce Prince s'encourageant luy meſme, diſt des paroles veritablement dignes d'vn grand Prince: c'eſt à ſçauoir qu'il vouloit pluſtoſt que l'Idalcan ſe vãtaſt de l'auoir tué, que vaincu: & ayant dit ces mots il s'aduança, & donna courage aux ſiens, & deffit ſon ennemy. Entre autres choſes on prit en ceſte deffaite quatre mille cheuaux Arabes, cent elephans, quatre cens gros canons, outre les petites pieces, & vn nombre infiny de bœufs, de beufles, de tentes, & de priſonniers. Il y auoit en ceſte guerre quarante Portugais auec l'Idalcan, & vingt auec le Roy de Narſinge. De noſtre temps il y a eu deux Capitaines qui ſe ſont reuoltez contre ce Roy, dont l'vn qui ſe nomme Virapanai demeure à Nagapatan, & l'autre qui s'appelle Vencapatir s'eſt rendu maiſtre des lieux voiſins de Malipur.

Le Roy de Narſinge pour tenir ſes Capitaines plus preſts à toutes occurrences, fait faire tous les ans certaines monſtres où tous doiuent comparoiſtre. Il priue là de leurs charges ceux qui meinent moins de gens qu'ils ne doiuent, ou qui ne ſont bien en point.

RELIGION.

XL. LEs peuples de Narſinge croyent premierement en vn Dieu, Seigneur de l'vniuers, puis aux diables autheurs de tout mal, leſquels ils honorent plus que le Createur de toutes choſes, leur baſtiſſant beaucoup de magnifiques temples, ou Pagodes bien rentez. Il ſe tient en quelques vns de ces tẽples des hommes qui ont charge du ſeruice de l'idole, & en quelques autres de femmes d'amour, qui gaignent auec le corps quelque choſe pour entretenir ce ſeruice, & nourriſſent pluſieurs petites filles pour le meſme meſtier.

Or il y a, tant en ce pays, que preſque en toutes les Indes, deux ſortes de gens qui gouuernent les ceremonies de leur deteſtable religion, & manient la ſimple conſcience de ce pauure peuple. Ce ſont les Baneanes, & les Bramanes, ou Bramins. Quant aux Baneanes, qui ſont en grand nombre en ce pays, combien qu'ils different en ſectes, s'accordent toutesfois tous à ne faire mourir aucune choſe viuante, & à ne manger de celle qui a eſté tuee. Ils gardent cecy ſi eſtroitement qu'ils rachẽptent les oiſeaux qu'on a pris, & les remettent en liberté. Ils ne mangent ny naueaux ny aulx, & n'vſent ny de vin, ny de vinaigre, ny pareillement de nympe, ny d'ortaque, ſorte de breuuage des Indes. Ils ſe mattent par de grands ieuſnes, prenans ſeulement le ſoir vn peu de ſucre auec du laict, & les plus ſuperſtitieux d'entre eux demeurent quelquesfois vingts iours ſans manger choſe que ce ſoit. Ils donnent à boire de l'eau ſucree aux oiſeaux & aux formiz: & meſme en Cambaye ils ont dreſſé vn hoſpital où l'on a ſoing de guerir les oiſeaux malades. Il y en a quelques vns d'entr'eux qui ſe voyans proches de la mort ont de couſtume de leguer à d'autres certaine partie de leurs biens, afin qu'ils aillent par les deſerts & lieux du toute ſcartez, preſenter de l'eau aux paſſans & voyageurs pour appaiſer leur ſoif. Ils portent au col vn caillou de la groſſeur d'vn œuf, auec certaines lignes qui ſont tirees par le milieu pour leur Dieu. Ils tiennent les chandelles allumees dans des lanternes, afin que les papillons ne s'y bruſlent. Ils appellent bien ſouuẽt certains autres de leur ſecte, mais plus auſteres qu'eux, afin qu'ils leur tirent du dos les poux qu'ils ont, & les prennent pour les nourrir.

Ils ſe marient ſeulement vne fois, & quand ils meurent, leurs femmes ſont enterrees auec eux. On n'enterre pas les autres hommes, mais on les bruſle, de meſme que les femmes. Les vefues qui ne veulent pas ſe ietter dans le feu, demeurent infames, comme ſi elles eſtoient conuaincuës d'adulteres. Les Baneanes vſent de meſmes habits que les anciens Brachmanes, & croyent la metempſicoſe, & que les ames paſſent d'vn corps en vn autre. Pour le regard des Bramans, ou Bramins, ils ſont beaucoup plus eſtimez que les Baneanes, & ſont diuiſez en deux ſectes; veu que quelques vns ſe marient, & demeurent dans les villes, & ceux-cy retiennent le nom de Bramans: les autres ne ſe marient iamais, & s'appellent Ioques. Ceux-cy n'ont aucunes rentes, ſe maintiennent en fort grande auſterité, viuent d'aumoſnes, voyagent en façon de pelerins par les Indes, & s'abſtiennent de tous plaiſirs charnels iuſqu'à certain temps, apres lequel ils deuiennent Abduts, c'eſt à dire, exempts de toutes loix, & cõme incapables de peché. Lors ils ſe plongent en toute ſaleté & vilanie, & prennẽt tous les plaiſirs dont ils ſe peuuẽt aduiſer. Ils ont vn chef qui diſpoſe d'vn grand reuenu, & le diſtribuë; & enuoye en certains temps pluſieurs Ioques pour preſcher deçà delà leurs folies. Or les Bramins adorent vn certain Parabramme, & trois ſiens fils, en l'honneur deſquels ils portent trois cordons attachez au col. Ils rangent entre les dieux non ſeulement les hommes qui ont fait quelque grande proüeſſe, mais encore les beſtes; & leur baſtiſſent des temples magifiques, & à tres-grands frais. Ils adorent les ſinges & les elephans, mais encore plus les bœufs, & les vaches. Tellement que quand le Roy cree les Naires, qui ſont comme Cheualiers, il leur recommande de garder les Bramins, & les vaches. Le ſuject pour lequel ils font tant d'eſtat des vaches, & des bœufs, c'eſt pource qu'ils eſtiment que les ames des morts paſſent en ces animaux pluſtoſt qu'aux autres. Ceux d'entre les Bramins qui ſe tiennent aux lieux maritimes, appellez Cuncamme, mangent de toutes ſortes d'animaux, excepté de chair de bœuf & de pourceau. Ils ont certains liures & Prophetes, par le moyen deſquels ils eſtabliſſent leur ſuperſtition. Ils tiennent que Dieu eſt noir, eſtimans ceſte couleur la plus belle de toutes; à raiſon dequoy leurs idoles ſont noirs, & tous huylez, & ſi vilains, qu'ils font horreur à ceux qui les regardent. Ils perſuadent au peuple que leurs dieux ſont fort grãds mangeurs, & pour ceſte cauſe qu'il leur faut porter force argent, & diuerſes viandes, & par ce menſonge ils acquierẽt dequoy faire bonne chere, à cauſe que le peuple credule fait deux fois le iour des offrandes aux idoles, & ces Bramins les mangent. Il y en a quelques vns parmi eux qui ſont ſçauans en Aſtrologie, mais preſque tous ont plus de malice que de doctrine. Ils tiennent ordinairement pluſieurs femmes, & ſçauent les dix commandemens de la loy, & leur explication. Ils contraignent ceux qu'ils reçoiuent en leur diſcipline, de iurer qu'ils ne reueleront à perſonne du monde les myſteres qu'ils entendront. La premiere choſe qu'on leur enioinct, c'eſt de ne publier iamais qu'il faille adorer vn Dieu, Createur du ciel & de la terre. Ils ont certaine langue eſtrangere, comme nous auons la Latine, & enſeignent en leurs eſcholes la Magie, & les enchantemens. Leurs Docteurs vaquent le Dimanche au ſeruice diuin, prians Dieu Createur du ciel & de la terre, rediſans ſouuent ces paroles: Ie t'adore, ô Dieu, auec ta grace, & ton ſecours eternellement. Ils laiſſent croiſtre leurs cheueux preſque dés leur enfance, & iugent que c'eſt vn ſacrilege de prendre leur viande de la main des Chreſtiens.

DISCOVRS
DE L'ESTAT DV SOPHY DE PERSE.

SOMMAIRE.

1. ORIGINE du Sophi de Perse, & de l'eſtabliſſement & progrez de la loy de Mahomet. 2. Situation, limites, & confins du Royaume de Perſe. 3. Deſcription des Prouinces de ceſt Eſtat: & premierement de la Medie, diuiſee en la Haute, & l'Atropatie, & de leurs principales villes. 4. De l'Aſſirie. 5. La Suſiane, & ſes bornes. 6. La Meſopotamie. 7. La Panchaïe, ſes bornes, & ſa ville Royale Sirat. 8. La Parthie, & ſes principales villes. 9. L'Hircanie, ſes limites, & aſſiette de la principale ville Hyrean. 10. La Margiane, & ſes limites. 11. La Bactriane, ſes bornes, & ville capitale Bactre. 12. Paropamiſſe, & ſes limites. 13. L'Arie, & ſes principales rinieres. 14. De la Prouince de Drangiane, & ſes bornes. 15. La Gedroſie. 16. La Carmanie, diuiſee en deux, dont l'vne s'appelle Deſerte: leur eſtendue, & villes capitales. 17. Relation plus moderne des plus notables Prouinces, & qui ont le plus duré ſous la ſeigneurie de la Perſe. 18. De la Prouince appellee maintenãt Parc. 19. De Hierax. 20. De Kachen. 21. Aderbaion. 22. Gueylon. 23. Korаſon. 24. Kermon. 25. Maurenahar. 26. Vzbek. 27. Deſcription de la fertilité d'vne partie des Prouinces de ce Royaume, ſterilité & ſeicheresſe de l'autre partie. 28. Abondance en ce pays de bitun & naphte, ammie, cotton, dattes, froment, ſignes, arbres diſtillans miel, vins, raiſins longs de deux coudees, pierres precieuſes, eſmeraudes, hyacintes, chryſolites, ſaphyrs noirs & iaunes, nard, myrrhe, beſtes ſauuages, tygres, pantheres, leopards. 29. Couſtumes & façon de viure des anciens Perſans, & premierement l'habitation des Rois és montagnes, & quels tributs ils leuoient ſur leur peuple. 30. De la celebration de leurs nopces: pluralité de femme permiſe, & quel eſtoit l'exercice & nourriture de la ieuneſſe, & la forme de leurs armes & habillemens. 31. Ceremonies de leurs obſeques, de leurs ſacrifices, & lieu auquel qu'ils adoroient. 32. de l'ancienne valeur des Parthes, & ſimplicité de mœurs, & d'habits: leurs ſortes d'armes, & maniere de combattre: leurs viandes ordinaires, & couſtume barbare touchant la ſepulture des morts, d'expoſer les corps aux chiens & oyſeaux, puis enterrer apres les os. 33. De naturel effeminé des Medois, leurs alliances faites auec effuſiõ de ſang, leur pain fait de farine d'amandes, & leur boiſſon compoſee de racines. 34. Veſtemens des anciens Aſſyriens, & leur couſtume de porter anneau & ſceptre en main. 35. Loy & couſtume

SOPHY

ent & progrez de la loy de
aume de Perſe. 3. Deſcri-
Medic, diuiſee en la Haute,
irie. 5. La Suſiane, & ſes
s, & ſa ville Royale Siras.
, ſes limites, & aſſiette de
ires. 11. La Bactriane, ſes
limites. 13. L'Arie, & ſes
ſes bornes. 15. La Gedro-
lle Deſerte: leur eſtenduë,
rables Prouinces, & qui ont
nce appellee maintenãt Parc.
Gueylon. 23. Koraſon. 24.
n de la fertilité d'vne partie
'autre partie. 28. Abondan-
rement, figues, arbres diſtil-
enſes, eſmeraudes, hyacintes,
ſauuages, tygres, pantheres,
erſans, & premierement l'ha-
oient ſur leur peuple. 30. De
ſe, & quel eſtoit l'exercice &
habillemens. 31. Ceremonies de
doroient. 32. de l'ancienne va-
eurs ſortes d'armes, & manie-
barbare touchant la ſepulture
ris enterrer apres les os. 33. De
ſe effuſiõ de ſang leur pain faict
34. Veſtemens des anciens Aſ-
en main. 35. Loy & couſtume

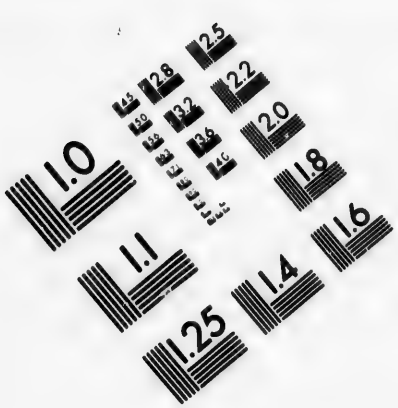

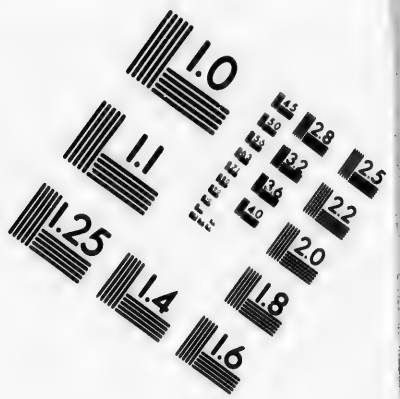

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

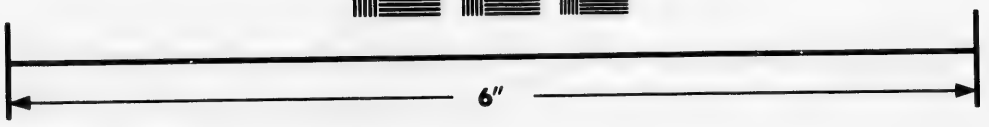

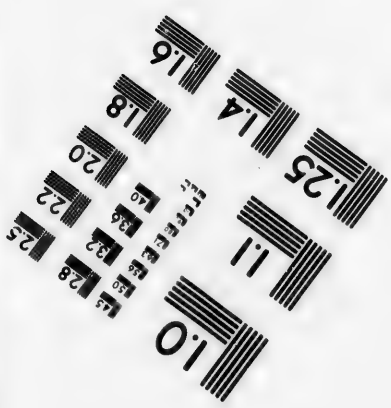

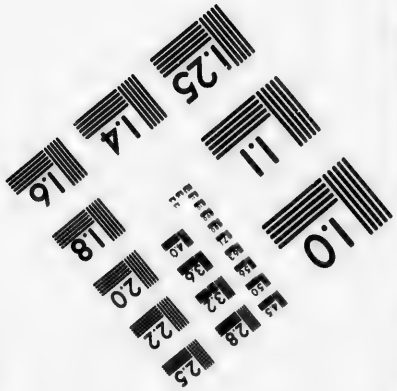

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Assyrienne d'exposer en vente les belles filles, pour du prix en marier les laides. 36. Autre coustume d'exposer les malades en la place publique, pour recevoir conseil & remede de ceux qui avoient esté travaillez de semblable maladie. 37. de l'oignement des corps morts avec miel, & de leur sepulture & funerailles pareilles à celles d'Egipte. 38. Conjonction charnelle des Dames Assyriennes avec les estrangers, en l'honneur de la deesse Venus, 39. Des Mages Assyriens, appellez Chaldeens, en pareil honneur que les Gymnosophistes, & Prestres d'Egipte: Quelle fut leur doctrine touchant la Divinité, moralité, & choses naturelles. 40. Coustume des Carmaniens *d'aller en guere, & combattre montez sur des asnes: & de ne se marier iamais qu'ils n'eussent fait festin de quelque teste de leurs ennemis tuez en la bataille. 41. Sexagenaires de la Margiane, par la coustume du pays, assommez, & leurs corps mangez par leurs parens. 42. Civilité, & naturel courtois des Persans modernes, adonnez aux sciences, au trafic, commerce, & arts mechaniques: courtisans les Dames, magnifiques & somptueux en habits, & vsans à present de langage Arabique. 43. Leurs richesses consistans en drap d'or & de soye, & pareillement en trafic de perles & pierreries. 44. Quels sont les revenus & richesses du Prince Persan. 45. Quelles ses forces: infanterie & milice Persane, & quel nombre de cavalerie il peut mettre aux champs. 46. Des puissants Estats ennemis avec lesquels il confine. 47. Gouvernement du Royaume de Perse, different de celuy des Turcs. 48. Des quatre sectes principales de la Religion Mahometane, & quelle des quatre est suivie des Persans de ce siecle. 49. des Iuifs & Chrestiens Melchites, Nestoriens, Armeniens, habituez en Perse. 50. Abregé de la Chronique des Rois de Perse, selon l'Historiographe Mirkond.*

L'EMPIRE des Sophis est auiourd'huy mis entre les plus puissantes Monarchies de tout l'Orient; & quoy qu'il aye demeuré quelque temps accablé par le moyen des Sarrazins, puis encores par les Tartares, qui le mirent bas premierement soubs Chingis, puis soubs Tamerlan, ou Tamberlan; toutesfois il a recouuert sa gloire ancienne presque de nostre aage, par la valeur d'Ismael Sophi, de l'origine duquel il sera bon de discourir en ce lieu, pource que c'est chose qui importe à la coguoissance de l'Estat, & du Royaume de Perse.

Il faut doncques sçauoir que Mahomet, autheur de ceste mal-heureuse secte qui regne auiourd'huy en tant d'endroicts, ayant acquis grande reputation aupres des Arabes auecques sa nouuelle doctrine: eut pour seconde femme Aisse, fille d'vn certain Bubac, homme de grande authorité, & extrémement riche; & moyennant la faueur de ce Bubac, d'Omar, & d'Ottomar, ses parens, assembla vn grand nombre d'Arabes, & conquit sous couleur de Religion beaucoup de pays voisins. I.

Cependant il donna en mariage à Ally son cousin Fatime sa fille, nee de sa premiere femme, & venant à mourir en l'aage de soixante & trois ans, luy laissa l'Estat & la superiorité de toute sa secte, auecques le nom de Calife. Mais Bubac marry & indigné de ce que Mahomet qui s'estoit fait grand auecques sa faueur, luy auoit preferé Ally, qui n'estoit encores qu'vn ieune homme; chassa Ally de ceste Estat, estant assisté d'Omar & d'Ottomar, qui vouloient plustost cestui-cy que l'autre pour Calife, d'autant qu'il estoit de leur sang, & aussi pource que son aage leur donnoit quelque espoir d'vne

prompte succession, comme il aduint. Bubac eust donc pour successeurs ces deux cy l'vn apres l'autre, & Omar fut tué par vn esclaue, & Ottomar en vne sedition ; tellement que la charge de Calife reuint à Ally, qui n'en iouyt pas toutesfois paisiblement, pource que Mauie soubs pretexte qu'il auoit presté la main à la mort d'Ottomar son maistre, luy fist la guerre, & finalement le fist mourir en la ville de Cufe, assise pres de l'Euphrate au dessous de Bagadet, qui s'appelle pour ceste cause Massadal, c'est à dire maison d'Ally, pource qu'il y fut enterré. Apres sa mort ceux de Cufa declarerent Calife Ocen fils de Fatime, qui fut encores démis, puis empoisonné par Mauie, qui se rendit Calife absolu, & eust pour successeur Iasil son fils. Ocen laissa douze fils entre lesquels fut Mahomet Mahadin, que les Mahometans tiennent n'estre encores mort ; de sorte qu'ils l'attendent, disants qu'il doit venir conuertir tout le monde : & pour ceste cause à Massadal, ou selon eux, ceste conuersion doit commencer, il y a tousiours vn cheual en poinct, que l'on offre à la Mosquee auec grande feste. Or à cause des differents qu'Ally eust auec Bubac, Omar, Ottomar, & Mauie, il y a eu apres eux de grands debats, pource que les Persans tiennent qu'Ally estoit par le testament de Mahomet declaré vray Calife, & les Arabes fauorisent les trois premiers. Les choses estans ainsi irresoluës, enuiron l'an 1369. les Mahometans, ou Mores (pour suiure la façon de parler plus briefue des Italiens & Espagnols) se trouuans sans Calife (car ceux-cy finirent l'an 1255. en Mustacem Mumbila, qui fut tué par Allacu Roy des Tartares) il se leua en Perse vn nommé Sophi, seigneur de la ville d'Ardeuel, qui se disoit issu du sang d'Ally, du costé de son nepueu Muse Cercin, qui estoit vn des douze fils d'Ocen ; en memoire duquel il changea la façon du Turban, y adioustant douze poinctes, & mist en credit & en reputation sa secte. Cestuicy eust pour successeur Guinne son fils, & ce dernier eust pour le sien Aidar, qui espousa vne fille d'Assembec, Princee puissant en Syrie, & en Perse, mais nouuellement estably : mais son fils nommé Iacob Bec, le fist tuer, craignant le credit & l'authorité d'Aidar ; puis donna deux fils, d'Aidar, c'est à sçauoir, Ismael, & Soliman, à Amanzar son Capitaine, auec commandement de les mettre à Zalque, lieu fort, assis aux montagnes : mais Amanzar detestant la cruauté de son maistre, les fit nourrir en sa maison auec ses enfans, & estant deuenu extremement malade, ayant peur qu'il leur arriuast quelque mal, leur donna deux cens escus & des cheuaux, leur conseillant d'aller trouuer leur mere. Ismael, qui estoit l'aisné, estant arriué en sa maison, fit aussi tost dessein de vanger la mort de son pere, & apres quelques entreprises heureusement executees, prit le tiltre de protecteur des faicts d'Ally, duquel il descendoit ; fist son Turban plus haut, & manda des Ambassadeurs à tous les Princes Mahometans du Leuant, les exhortant à receuoir son enseigne auec sa secte. Par ceste voye, & par le moyen de la bonne fortune qu'il eust en ses entreprises, il se rendit redoutable à tout le Leuant, tua Ocen, qui se nommoit Roy de Perse, auec dix de ses freres ; tellement qu'il ne resta que Morabec, qui alla demander secours à Selim premier de ce nom, Empereur des Turcs. Il vainquit en bataille rangee pres du lac de Van, Sabacan Roy des Tartares de Zacatay, & voulant poursuiure la victoire, & pour ceste effect passer la riuiere d'Abbian auec son armee, il en fut destourné par vn Astrologue, auquel il adioustoit beaucoup de foy, qui luy dit qu'il voyoit beaucoup d'heureux succez à l'aller, mais qu'il ne voyoit aucune disposition pour le retour. Cestuicy laissa à ses successeurs vn

tres-grand Eſtat, qui contient beaucoup de grands pays, qui le recognoiſſoient tous pour ſouuerain, combien qu'ils ne fuſſent pas tous immediatemẽt ſous ſa couronne, comme le Royaume de Macram, de Patani, de Guadel, & d'Ormus, qui eſt maintenant tributaire des Portugais. Les Georgiens luy obeyſſoient auſſi, ou du moins faiſoient la guerre ſous luy: mais pour le iourd'huy l'Empire du Sophi n'a pas ſes bornes ſi eſloignees, & eſt limité de ceſte ſorte.

Il eſt aſſis entre l'Empire du Turc, les Tartares du Zacatay, le Royaume de Cambaye, la mer Caſpie ou de Bachu, & le Golphe de Perſe. Tellement que du Leuant il eſt ſeparé des Indes, & du Royaume de Cambaye par des deſerts, & des montagnes; & confiné du Nord en partie auec les Tartares pres du fleuue d'Oxe, ou d'Abiam, en partie auec la mer de Bachu: du Couchant auec les Turcs pres de la riuiere du Tygre, & du lac de Gioco: & du Midy il eſt borné du Golphe de Perſe. II.

Cét eſpace de terre eſt fort grand, & comprend enuiron trente-huict degrez du Leuant au Couchant, veu que ſon Meridien plus Oriental eſt au degré 120. & le plus Occidental par le 82. degré de l'Equateur. Apres cela il occuppe du Sud au Nord enuiron vingt degrez, c'eſt à ſçauoir depuis le vingt-troiſieſme degré iuſques au 43.

Or le Royaume de Perſe contient les Prouinces de Medie, d'Aſſyrie, de Suſe, de Meſopotamie, de Perſe, de Parthie, d'Hircanie, de Margiane, de Bactre, de Paroparmiſſe, d'Arie, de Dragiane, de Gedroſie, & de Carmanie: & combien que le Turc en ayt gaigné quelques-vnes, toutesfois le Sophi en a recouuré auiourd'huy la plus grande partie. III.

La Medie ſe nomme pour auiourd'huy Seruan, & borne du Leuant auecques l'Hircanie, & la Parthie; du Couchant auec la haute Armenie, & l'Aſſyrie; du Midy auec la Prouince particuliere de Perſe, & du Septentrion auec la mer Caſpie. Ce fut autrefois le pays le plus puiſſant de l'Aſie, & eſtoit diuiſé en haute Medie, & Atropatie.

La haute Medie contient maintenant le pays qui eſt autour de la ville de Tauris, que quelques-vns croyent eſtre meſme choſe qu'Ecbitane, du moins Orrelius, & Minador ſont de ceſte opinion: au lieu que Paul Ioüe tient que ce doit eſtre Terua, & Niger Tigranoama; mais fauſſement ſelon l'opinion du docte Mogin. Ceſte ville eſt aſſiſe au pied de la montagne d'Oronte, & eſloignee de la mer de Bachu d'enuiron huict iournees: ſon circuit eſt d'enuiron ſeize milles, mais elle n'eſt pas cloſe de murailles. Il y auoit 200. mille habitans auant qu'Amurat la priſt l'an 1585. mais depuis elle en a beaucoup perdu, comme l'on tient. Ce fut autrefois le ſiege Royal des Sophis, auant que Tamas le tranſportaſt en la ville de Caſbin, qui eſt la derniere demeure de ces Roys, & plus meridionale que Tauris. Il y a auſſi la ville de Turcoman entre Tauris, & Caſbin, & outre ce en la haute Medie on compte les villes de Saru, de Sultanie & de Naſſiuan, qui eſt ſelon quelques-vns meſme choſe que l'ancienne Naſuane, ou Artaxate. On y void auſſi la ville d'Ardoüille, en laquelle ont regné Guinet, Sederdin, & quelques autres autheurs de la ſecte des Sophis. On y compte ſemblablement Marant au bout de la Medie, & Sancazin, lieu proche de Tauris, renommé par la guerre qui a eſté entre Amurat Empereur des Turcs, & le Sophi de Perſe. Et cõbien que les Turcs ayent tenu aſſez long tẽps vne partie de ce pays, ſi le peut-on bien attribuer auiourd'huy au Roy de Perſe, d'autant qu'il a preſque tout reconquis ſur le Turc depuis peu d'annees.

L'Atropatie est la plus Septentrionale partie de la Medie, pres de la mer de Bachu, & est separee de l'Armenie par la riuiere de Canac : sa ville capitale est Sumaquie, assise entre Derbent, & Eree: Il y a encore les villes de Sechi, sur les frontieres de Gurgestan, Iauat aux confins de la haute Medie, & Eres, qui a esté iadis renommee à cause de la grande quantité de soye qui en venoit.

L'Assyrie, que Niger nommee Adrise, Giraua Azemie, Pinet Mosul, Mercator Sarh, & Castald Arzerun, & à qui quelques-vns donnent aussi le nom de Cusseстan, est assise entre la haute Armenie du Septentrion, la Mesopotamie du Couchant, la Susiane du Sud, y ayant des montagnes entre deux, & le pays des Medes du Leuant. Elle a esté iadis en reputation à cause de l'Empire qui y estoit estably, & de la ville de Niniue assise pres de la riuiere du Tygre, & plus grande que Babylone. Elle contenoit iadis les Prouinces d'Arapachit, d'Adiaben, & de Sittacen, que quelques-vns nomment auiourd'huy Botan, Sarca, & Rabia.

V. La Susiane, ou la Prouince de Suses, à qui Niger donne le nom de Chus, & Mercator de Cusistan, est bornee du Nord de l'Assyrie, du Couchant de Babylone pres de la riuiere du Tygre, du Leuant d'vne partie de la Perse, & du Midy du golphe Persique. Elle a pris ce nom de Susiane de la renommee ville de Suses, qu'on appelle maintenant Chus selon Niger, & selon quelques autres Sustre, & qui est bastie sur la riuiere d'Enele, maintenant Tirtir, & auoit iadis quinze mille pas de tour, estant plustost longue que d'autre figure.

VI. La Mesopotamie nommee dans l'Escriture Aram, ou Charam, & pour le iourd'huy Diarbech, selon Mercator, mais seulement partie de l'Azemie, dont l'Assyrie fait le reste, selon Belon; est assise entre les deux fameuses riuieres d'Euprate, & du Tygre, & a pour ses bornes du Septentrion la haute Armenie pres du mont Taurus; du Couchant la Syrie pres du fleuue Euphrate, du Leuant l'Assyrie separee par le Tygre, & du Midy l'Arabie deserte. Ses principales villes sont Orfe qui a sept mille pas de circuit, & est renommee pour la mort de Crassus; Caramit, c'est à dire en Turc ville noire, qui se nommoit iadis Amida, & est au pays qu'on nomme Alech, & capitale de toute la Mesopotamie, qui fut prise par Selin Empereur des Turcs; Merdin, siege du Patriarche des Chaldeens, & Mosus siege du Patriarche des Nestoriens, dont l'authorité s'estend iusques au Catay & aux Indes.

VII. La particuliere prouince de Perse, fust iadis nommee Panchaie du nom de son Roy Panchee, puis les Grecs luy donnerent le nom de Cephene, & apres elle receut celuy de Perse, à raison de Persee, qui fut transporté de Grece en Asie; mais maintenant elle s'appelle Frasi, ou Frasistan selon Mercator, combien que quelques vns estiment que ce soit l'Azemie, & que Cedren nomme là dedans du pays Chorasan. Elle a pour bornes du costé du Nord la Medie, du couchant la Susiane, du leuant la Carmanie, & du Sud le Golphe de Perse qui reçoit son nom de ceste prouince, & s'estend du long d'icelle de la longueur d'enuiron 600. mille pas. Sa ville royale c'est Siras, qui se nommoit iadis Persepolis selon quelques vns, ou Cyropolis selon les autres, & fut autrefois la demeure des Mages Roys d'Orient. C'est auiourd'huy vne des plus belles & des plus grandes villes du leuant: veu qu'elle a 20. mille pas de tour, en y comprenant toutesfois les faux-bourgs, & est assise sur la riuiere de Bindimir, & contient 60. mille maisons.

VIII. La Paathie, maintenant Charassen, selon Niger, prenant ce nom de sa ville

capitale Charas, ſelon Mercator nommee Arach, ou ſelon Alphonſe Hadrian Iex, a pour ſes confins du leuant la prouince d'Arie du Midy la Carmanie deſerte, du couchant le pays des Medes, & du Septentrion l'Hircanie. Ces principales villes ſont Caſſan, qui eſt fort riche, Sembran, Teracan, Amadan, Imammadulaſar, Malam, Maſſiat, Saſuar, Coran, Culbat, Cur, Ciem, Turbat, Turſis, & autres. Mais ſa capitale eſt Hiſpaham, que quelques vns diſent eſtre l'Ecatompyle des anciens, & qui eſt ſi grande, & ſi belle, que les Perſes diſent que c'eſt la moitié du monde.

L'Hircanie, eſt nommee par quelques Barbares, ſelon Niger Girgiam, ou Corcam, mais il dit qu'elle eſt nommee Meſandre du coſté des villes de Stra- IX.
nue, & d'Errit. Minado eſcrit que toute l'Hircanie s'appelle Meſandre, mais Etythree la nomme Hyrach. Marie Angioleſſe luy donne le nom de Straue, & Mercator de Diargument. Ses limites ſont du couchant la Medie, du leuant la Margiane, du Midy la Parthie, le mont Coron eſtant au milieu, & la mer de Bachu du Nord. La capitalle ville de ceſte prouince eſt appellee Hyrcan, & eſt tres-forte d'aſſiette. Les Scythes la nomment Charizat ſelon Pinet. Les autres villes ſont Beſtan, Meſandran, & quelques autres.

La Margiane eſt nommee Tremigan par Pinet, & Niger tient que c'eſt vne X.
partie de la Tartarie de Zacatay: mais Caſtalde, & quelques autres l'appellent Ieſelbas. Elle a pour ſes limites du coſté du leuant la Bactriane, du couchant l'Hircanie, du Septentrion la riuiere d'Oxe, & du midy vne partie de l'Arie capitale ville de la Margiane eſt Antioche, à qui quelques-vns donnent auiourd'huy le nom d'Indioy. On met icy le mareſt d'Oxiane, qu'on nomme maintenant le lac de Barbacamber, ou de Maru.

La Bactriane porte auiourd'huy le nom de Batter ſelon Remuſius; mais Ca- XI.
ſtald & d'autres la nomment Charaſſan. & Niger veut que ce ſoit vne partie de la Tartarie de Zacatay. Elle a pour ſes bornes du leuant, & du Septentrion la Sogdiane pres de la riuiere d'Oxe, & du couchant la Margiane pres des mõtagnes, & du midy la prouince d'Arie, le mont de Paropaniſe eſtant au milieu. Il y a eu anciennement de belles villes en ce pays, dont quelques vnes furent baſties, & les autres ruynees par Alexandre. Mais ſa ville royale fut Bactre, qui tira ce nom d'vne riuiere, qui s'appelle auiourd'huy Bochara ſelon Niger, & ſelon le meſme eſt encor capitale du pays, & lieu de la naiſſance du Medecin Auicennes, & de Zoroaſtre. Quelques autres diſent qu'Iſtigias eſt la capitale ville de ceſte prouine, qui n'eſt pas toute ſoubs la domination des Sophis.

Le pays de Paropamiſſe, ainſi nommé pour ce qu'il eſt fait en façon d'Iſle; XII.
veu qu'il eſt arroſé de riuieres preſque de tout coſtez, a le nom de Dache ſelon Niger, mais Minadoc luy donne celuy de Candahar, & les autres de Sableſtan. Ses limites ſont du coſté du Nord vne partie de la Bactriane, pres du mont de Paropamiſſe, du leuant l'Arie, du Su l'Aracoſie, & du leuant les Indes. Candahar eſt la ville capitale du pays.

L'Arie, à qui Niger donne encore auiourd'huy meſme nom, & les autres ce- XIII.
lui d'Eri, eſt nommee par Caſtalde Corſen, & par Mercator Sernere; eſt encloſe entre la Margiane, & la Bactriane du Septentrion, & a pour ſa borne du Couchant la Parthie, & la Carmanie deſerte; du midy la Drangiane, & du Leuant le pays de Paropamiſſe. Il y a en ce pays 3. riuieres principales, à ſçauoir Arie, Tonelet & Arapen. On y void auſſi le maraiz Arien, qu'on nõme auiour-

XIV. d'huy le lac de Burgian. Sa ville capitale est Eri, qui a de tour treize mille pas.

La Prouince de Drangiane se nomme maintenant Sigestan, selon Mercator, & plusieurs autres: mais Niger dit que l'Aracosie auec la Drangiane, s'appellent Segestan. Quelques autres disent qu'on nomme cela le Royaume de Cabul, qui est sur la frontiere du Royaume du Sophi du costé de l'Ouest, & qu'il y a vn Roy particulier qui est Mahometan. Ses bornes sont de Nort & de l'Ouest l'Arie, au dessoubs du mont Bagoé; du Midy vne partie de la Gedrosie, & de l'Est l'Aracosie. Ceste Prouince est diuisee en deux par la riuiere de Drangie, que les nouueaux faiseurs ee cartes nomment Ilment; & ce pays est tellement clos de montagnes, que ceste riuiere n'y trouue presque point de passage.

XV. La Gedrosie porte auiourd'huy le nom de Charman, selon Niger, & de Circan, selon Castalde. Mercator la nomme Gest; & Giraua, & Molet l'appellent Guzarate; mais c'est chose asseuree que Guzarate est le Royaume de Camboye. Elle a pour ses limites du Septentrion la Drangiane, & l'Aracosie; du Coychant la Carmanie, du Leuant vne partie des Indes, ou le Royaume de Camboye; & du Sud la mer des Indes.

La Carmanie, auiourd'huy Chermain, est diuisee en deux, selon Ptolemee.

XVI. Vne partie s'appelle deserte, & l'autre est comprise soubs le seul nom de Carmanie, & est nommee la haute par quelques autres. Quelques-vns nomment maintenant Dulcinde la Carmanie deserte, où il n'y a nulles villes, mais seulement quelques villages fort espars. Ses limites sont du Septentrion la Parthie, du Couchant vne partie de la Prouince de Perse, du Midy l'autre Carmanie, & du Leuant l'Arie.

L'autre Carmanie est assise entre la Gedrosie deserte, vne partie de la Perse, & la mer Indique, & est appellee haute, ou grande, pour la distinguer de la deserte. Toute ceste Prouince a d'estenduë pres de la mer deux cens lieuës, mais il n'y a nul bon port, ny abord pour les nauires, à cause des escueils, & des bancs. La ville capitale du pays est Chirman. Quelques-vns diuisent auiourd'huy la Carmanie en deux parties, dont l'vne se nomme Dulcinde, & est sa partie plus Orientale aux frontieres de la Camboye, & contient les Royaumes de Macran, Eracan, Guadel, & Patan, qui estoient iadis tributaires des Roys de Perse, & tout ce pays là est mal habité. L'autre partie de la Carmanie est plus Occidentale, a des ports plus commodes, & beaucoup de villes.

C'est succinctement ce qu'on en retrouue parmy les autheurs, & les relations de quelques-vns qui ont voyagé en ces contrees là: mais il semble que Texiere, duquel il sera parlé cy apres plus particulierement, l'ait aucunement mieux distinguee, nommant toutes choses par leurs noms propres, faisant par ce moyen cognoistre, & remarquer plus clairement les lieux où se sont passees les actions plus signalees, qui se verront dans le sommaire de l'histoire en suite de ceste petite relation. Car comme il a esté fort exacte à rechercher tout ce qui estoit de rare par tout où il a passé, encores s'est-il dauantage estudié d'auoir vne plus signalee cognoissance des affaires, & de la situation de ce grand Royaume, pour le dessein qu'il auoit d'en escrire quelquesfois l'abregé de l'histoire, comme il a faict. Il intitule donc ainsi ce petit discours, qu'il a escrit sur ce subiect.

BRIEVE RELATION DES PLVS NOTABLES Prouinces, & qui ont le plus longuement duré ſous la Seigneurie de la Perſe

LA PERSE (dit-il) que les naturels du pays appellent Parc ou Agem, d'où vient qu'on appelle communement les habitans Pary ou Agemy, eſtant vne des grandes Monarchies, des plus celebres & des plus peuplees qui ſoient au monde, ne ſe peut pas deſcouurir ny borner certainement pour la varieté qui ſe retrouue en ſa domination, les Royaumes & Prouinces de laquelle ont eſté tantoſt de fort grande, & autresfois de bien petite eſtenduë, deſquelles ie rapporteray briefuement celles qui ont le plus longuement perſiſté ſoubs ce gouuernement, & qui ont le moins changé, & des principaux peuples encore, pour ſeruir de plus grande lumiere à ce qui en a eſté eſcrit, laiſſant le dire de la ſituation aux Profeſſeurs de la Coſmographie. XVII.

PARC. Ceſte prouince n'eſt pas des plus grandes du Royaume, ayant la grande & noble ville de Seyraz pour capitale : elle eſt abondante en bleds, chairs, & fruicts, ayant grande quantité d'eaux roſes, & de cordoüans, ou marroquins: deſquelles choſes elle faict vn grand trafic auec tous les Royaumes ſubiects à la Perſe, on y trauaille auſſi en quelques eſtoffes de ſoye de celle qui croiſt aux enuirons. Celle qui a par apres le plus de reputation c'eſt la ville de Lar ou Lara, comme diſent les Portugais, de laquelle les Laris ont pris leur nom, vne ſorte de monnoye d'argent tres-fin, fort cognuë, & qui a grand cours par tout l'Orient. Ceſte-cy eſt chef d'vn Royaume, on y fait les meilleurs arcs pour tirer qui ſoient en toute la Perſe. En ceſte ville au mois de Septembre l'an de ſalut 1593. il s'y fit vn ſi grand tremblement de terre, qu'outre plus de 1200. maiſons qui furent renuerſees, la plus grande partie des murs fut ruinee, & pluſieurs ciſternes (car ils n'ōt point d'autre eau en ces quartiers-là que celle qui vient de la pluye) & fit mourir trois mille perſonnes. Il y a encor en ceſte prouince de Parc, Tarom, Iaharom, Kazron, & Laſtam, qui porte l'Ingo (qui eſt Laſſafretida Stahabanon, les habitans de laquelle ſont tous chauues.) Nerij, les terres de laquelle ſont abondantes en veines de fer & de fin azur : il ſe fait là auſſi de fort bonnes armes, & autres choſes fort curieuſes. Paçach & Daraguerd celebres à cauſe des fruicts verds & ſecs, dont ils ont en abondance, auec de l'eau roſe. Il y a encore outre ceux-cy pluſieurs autres lieux qui ſont de moindre eſtime. XVIII.

HIRNAK. C'eſt vne autre prouince de la Perſe grande & importante, qui a pour ſa metropolitaine Luſphaon cité fort peuplee, & qui a eſté quelquesfois le ſiege des Roys de Perſe. Il y a vn fort grand commerce, eſtant bien fourny de tout ce qui luy eſt neceſſaire. Les lieux & villes plus remarquables de ceſte prouince ſont Yazd renommee, non par ſa grandeur, mais pour eſtre fort plaiſante & delicieuſe, & pour les riches tapis Perſiens qui ſe font en icelle, qui ſont les meilleurs de tout le monde. Il y a auſſi quantité de ſoye & d'excellente eau roſe. XIX.

KACHON eſt renommee pour la grande abondance de ſoyes de toutes ſortes qu'ils ont là dedans. Sō territoire eſt fort fertille en toutes ſortes de fruicts, entre leſquels on fait fort grand cas des coings de Kachon, comme fort excellens. Il y a encore Kom, Saoah, Kazuin, cité celebre, la Cour à preſent des Roys XX.

de Perse, depuis la derniere perte de Tabriz, Amedon, Nuhaoand, Iarhazin, Damaoand, Taharon, Rey Charear, où on recueille grande quantité de manne, mais non pas de la plus pure, & plusieurs autres lieux de moindre reputation.

XVI. ADERBAION, ou AZARBAION. Quãt à ceste prouince elle est fort grande, la principale ville de laquelle est la fameuse Tabriz, la Cour des Rois de Perse auparauant qu'elle fust en la puissance du Turc; on retrouue en elle abondãce de plusieurs choses rares, estant outre cela fort bien fournie de tout ce qui luy est necessaire; elle a aussi vn grand commerce auec la Russie, Pologne, Moscouie, Circassie, Gurgestam, & auec toutes les Prouinces de Perse: elle produit de l'argent en quelques endroits, quantité d'alun, & de garance ou pastel, que les habitans appellent Calanges. En ceste prouince il y a encor Seyrnan, Narthoan, Hordobat, Ardauel, ou Hardeuil, Halxhan, & plusieurs autres.

XXII. GVEYLON, ou GVYLAN. Ceste autre prouince est sous la domination de la Perse, & de grande estenduë, aussi contient-elle plusieurs grandes & riches contrees: elle costoye la mer Caspie, qui a pris son nom de ceste prouince: car les Perses l'appellent *DuryachGueyluny*, c'est à dire mer de Gueylon, elle est diuisee en cinq gouuernements, les citez principales desquels sont Rach, Laion, Gaechkar, Langar, Kanou, Kudam: & quant à Gueylon ils l'appellent communement *Eudsafer*, c'est à dire l'Indeblanche, à cause que c'est vne terre plaisante, & fertile: elle confine la Moscouie, que les Perses appellent Moseuu.

Ces villes suiuantes sont sur le riuage & aux enuirons de la mer Caspie.

Mazandaron, Strabat, Bostam, Sabzabah, Nichabur, d'où sont venus les Turcs, & autres qui toutes souloient estre iadis chefs de Royaumes & Prouinces, mais maintenant elles sont reduittes sous des gouuernements particuliers de la Perse: toutes ces citez sont fort peuplees.

XXIII. KARASON. Les Portugais l'appellent communement Corasou, qui est vne autre prouince subiecte au Royaume de Perse, en laquelle il y a plusieurs peuples & villes de fort grande reputation, la premiere de toutes lesquelles est Meched ville grande & peuplee, & en laquelle les Roys de Perse, & depuis encore Sehaeh Ismaël Sophi ont leur sepulture. Il y a aussi la ville de Thun tres-abondãte en plusieurs fines soyes: Tabas fort peuplee, Kahera fertile en safran, Hrey où se recueille grande quantité de tres-bonne manne: les murs de laquelle sont baignez de la fresche riuiere de Habra, Marvvo, Herat, & autres en grand nombre. On tire aussi de ceste prouince grande quantité de tapis Persiens, de lassa fretida, & autres choses, abondante encore en ce qui est necessaire pour la vie; elle auoit esté touiours subiecte aux Roys de Perses, mais elle est maintenant en partie sous la domination des Vsbeques, qui les voyans occupez à la guerre contre les Turcs, entrerent en leurs terres, & s'emparerent en ceste prouince de beaucoup de places.

XXIIII. KERMON. Ceste prouince est entre la Perse & Karason, la cité principale de laquelle s'appelle du mesme nom, qui est fort peuplee, mais qui n'est pas fort vieille: elle donne quantité d'eau rose, de tapis Persiens, Tutic de l'herbe contre les vers, & du surmach.

Il y a encor en la Perse plusieurs autres Prouinces.

Sagistam, Tubarstam, Kablestam, Nim, Ruz, Pphahar, Sistam, Curdestum, Lorestam, & plusieurs autres qui ne sont pas si celebres, lesquelles ne sont point nommees icy, de crainte d'ennuyer le Lecteur.

Toute la terre de Perse ou pour le moins la plus grande partie est fort bien

fournie d' bled,de chairs, fruicts verds & ſecs, tant de ceux de noſtre Europe, que d'autres,le tout à bon prix: le peuple eſt blanc,beau,& de gentille diſpoſition,leur habillement eſt quaſi ſemblable au Turqueſque : ils ſuiuent la ſecte de Morth Aly,qui eſt differente de quelques articles de celle de Mahomet.Ils combattent pour la pluſpart du temps à cheual auec la lance & l'eſcu, les arcs, les fleches,le coutelas ou cimeterre , chemiſes de mailles,maſſes à la genette. Ils ſont forts en la guerre,& ſouffrent beaucoup en icelle.Les Perſes ſont tous adonnez à la lecture des liures,dont ils font grand cas. Ils ſont fort verſez à la Poëſie,en laquelle ils ont eu des hommes fort excellents,leſquels leur ont laiſſé des œuures fort polies.Ils ſont d'amoureuſe complexion, & ont la cognoiſſance de tous les arts & ſciences ſpeculatiues , & les Profeſſeurs d'icelles les traittent auec beaucoup de curioſité & de ſubtilité. Leur droict commun ne tient point plus de volumes que celuy de la ſecte de laquelle ils font profeſſion commettant l'adminiſtration de la Iuſtice à perſonnes de reputation.Les hommes y ſont fort ialoux,& les femmes peu chaſtes. En fin la Perſe eſt vne des plus polies Monarchies du monde,& qui ne doit pas eſtre miſe entre les plus petites.

Il vient ordinairement de toutes les parties de la Perſe à Harmus de grandes caruanes pour trafiquer auec les Portugais,& beaucoup de Chreſtiẽs, Gentils & Mores qui y reſident,auec leſquels ils trafiquent de ce qu'ils ont, à ſçauoir,or,argent , ſoyes effilees & miſes en œuure,des brocadors,tapis Perſiens,cheuaux,paſtel , alun,iuthie,rheubarbe,eau roſe, & autres diuerſes marchandiſes,comme en contre-eſchange, ils enleuent de là des robes & des tocques tres-fines,du cloud,de la canelle,de l'agnus caſtus,cardamome , gingembre,du macis,noix muſcades,du ſucre,de l'eſtain,du ſandal, & ſapam,qui eſt du bois de breſil, de la porcelaine de la Chine,du muſc,de l'ambre,bois d'aloes,pierres fines,ſemences de perles,de l'inde(couleur qu'on employe au lieu de paſtel)de l'acre,& pluſieurs autres ſortes de choſes. Les Perſes n'ont point d'autre nauigation que celle de la mer Caſpie,& quelques-vns qui paſſent en l'Inde le font par Harmuz en nauires Portugaiſes ou autres auec leur permiſſion.

Tous les habitans de Perſes ſont Mores Chyays qui font la meilleure partie,ou Payens Gaoryazdye qui adorent le feu , leſquels bien qu'ils ſoient pluſieurs,ſont peu toutesfois au regard des autres. Il y a auſſi des Iuifs qui viuent en leur liberté par toutes les prouicnes de la Perſe,& y ont bien de huict à dix mille maiſons. Il n'y a pas peu auſſi de Chreſtiens , Armeniens , & Neſtoriens.

MAVRENAHAR. Ainſi appellent-ils les terres qui ſont au delà du fleuue Getum qui les ſepare du Karaſon,là eſt Koarrazin & Gazuetien,apres ſuit Turqueſtam,VSBEK,Tatur,Ketao,Kotan,& autres quaſi ſans nombre non moins riches & opulentes que belliqueuſes. xxv.

VSBEK. C'eſt vne tres-grande prouince,& qui auoit eſté de tout temps ſujette à la Perſe,maintenant elle n'en eſt pas ſeulement ſeparee,mais luy fait la guerre , & luy a vſurpé quelques terres de ſa domination. Ceſte prouince eſt d'vne fort belle eſtenduë , & contient pluſieurs peuples & citez de reputation. La metropolitaine eſt BALK , là eſt auſſi SAMARKAND,partie de Teymurlangh, DAMARKAND,BOKARA partie de Boaly ou Auicenne,KACHGHAR,& ACHKHAR,d'où vient la bonne rheubarbe,& pluſieurs autres choſes. xxvi.

Les habitans sont belliqueux, ils combattent à cheual auec l'arc & les fleches, la lance, l'espee, l'escu, & la cotte de maille, fuyant tousiours, mais ils n'ont pas laissé de nos iours d'accroistre beaucoup leur Seigneurie, entre autres ils ont conquis le Royaume de Kandar, le Roy duquel il y a quinze ans se voulant fortifier se fit vassal du Grand Mogal, lequel encore qu'il soit bien puissant n'a peu toutesfois le restablir en son Royaume. Les Vsbexes n'ont point de Roy qui vienne à la couronne par heredité, mais quand le Chef qui les gouuerne est mort, ils en elisent vn autre. Ces peuples sont membrus & forts, & parlent du milieu des narines comme les Chinois, ausquels ils ressemblent fort en gestes en façon de faire & en leur prononciation: c'est ce qu'en dit sommairemẽt Texiere, qui sert comme d'vne introduction à son histoire, d'autant qu'il parle de tous ces peuples, & les noms estans changez, & ne se rapportans nullement aux anciens, le Lecteur se trouueroit quelquesfois bien embroüillé aux narrations qui s'y rencontrent, principalement aux temps que les affaires de la Perse ont esté en leur plus grande confusion.

QVANTITE'.

xxvii. EN toute ceste longue estenduë de pays on trouue vn grande differẽce touchant la qualité de la terre, veu qu'en quelques endroits elle est extremement fertile, comme du costé du Golphe Persique, à cause du grand nombre de riuieres qui l'arrosent, & pareillement du costé de la mer Caspie, tant à cause de la commodité des fleuues, qu'à cause aussi que l'air y est plus temperé, & le vẽt plus frais. Le reste est du tout sujet à la secheresse, & despourueu d'eaux, & il y a beaucoup de deserts, & des mõtagnes fort aspres. D'auantage il n'y a point de riuiere commune, & mesme tous les fleuues y sont fort peu nauigables, toutesfois le pays abonde en metaux & en pierreries. Mais il faut esplucher toutes les parties de cet Empire, & considerer la qualité de chaque prouince.

Quant au pays des Medes il est pour la plus grande partie montueux & froid, principalement du costé du Nort, à raison dequoy l'on y void peu de grains, & l'on n'y trouue presque des fruicts, des arbres, & des bestes sauuages. Car le bled n'y vient guere bien, & l'on n'y nourrit point d'animaux priuez. Mais la partie qui est du costé du Midy abonde au possible en froment, en vin, & animaux domestiques. La haute Medie iouyt d'vn bon air pres de Tauris, combien que les vents y regnent, & qu'il y face vn peu froid. Le terroir de ceste ville est fertile en toutes choses. Quant à l'Atropatie elle est fort fertille à cause des riuieres d'Araxe & de Cire qui l'arrosent: & il y auoit iadis grande quantité de soyes.

L'Assyrie est vn pays plain, abondant en fleuues, & fertil au possible. Quant à la Susiane du costé du golphe persique, elle est marescageuse. Il y fait extremement chaud, à cause de quelques montagnes fort hautes qui y sont du costé du Nort, & qui la deffendent de ce vent de bize. Il produit force froment & grande quantité d'orge, toutesfois il y a quelques lieux pleins de bitum, où les plantes ne croissent que malaisément: & les eaux qui en sortent sentent le bitum, & engendrent du mal aux intestins: à raison dequoy les hommes y viuẽt fort peu. Il y a sur tout force naphte qui sort pres de la ville de Suse. On y trouue aussi grand nombre de serpens dangereux, & qui font beaucoup de maux aux personnes.

xxviii.

La Mesopotomie est merueilleusement fertile en quelques endroits, & propre à la

à la nourriture du beſtail; mais en quelques autres endroicts elle eſt ſi ſubiecte aux grandes ardeurs, que beaucoup d'animaux y endurent pour ſon extréme chaleur. Il y a en ces lieux là bien peu de fontaines, & meſme les habitans ſont ſi ruſez & ſi malicieux qu'ils les cachẽt Il fait fort mauuais en hyuer en ce pays là, à cauſe de la bouë, d'où ceux qui voyagent ne peuuent preſque retirer leurs pieds. Il y a encor en ceſte Prouince de grands deſerts, & beaucoup de lieux de grande eſtenduë où l'on ne trouue que ſable, ſans y pouuoir apperceuoir aucun fruict. Toutesfois il y vient de l'amome qui eſt vne drogue de bonne odeur. Il y vient auſſi force naphte, ou bitun liquide. Le terroir de la ville de Caramit eſt noir, & fertil au poſſible: & celuy de la ville de Merdin abonde en cotton.

Quant à la Prouince de Perſe elle eſt de diuerſe nature; veu que ſa partie Septentrionale eſt montueuſe & froide, & peu propre à porter des fruicts. On y trouue des eſmeraudes, mais elles ne ſont gueres claires. Le milieu de ce pays eſt aſſez plain & pourueu de beaucoup de riuieres & de lacs, & produit abondamment toutes choſes. Mais la partie qui tire vers le Midy, & qui tend au Golphe Perſique eſt chaude, venteuſe & mareſcageuſe, & ne porte autre fruict que des dates de palmier.

Pour le regard de la Parthie, elle eſt fort pleine de bois, & ceinte de fort hautes montagnes, & combien qu'elle ſoit ſubiete aux grandes chaleurs, elle porte toutefois toutes choſes, & principalement de grands arbres; mais elle ne porte nuls oliuiers. Elle eſt arroſee d'vne aſſez grande quantité d'eaux.

L'Hircanie eſt pleine & fertile: veu qu'elle produit en abondãce du froment, du vin, des figues & des fruicts, & porte auſſi des arbres qui diſtillent du miel, y fait auſſi force ſoye. La partie qui tire vers le Septentrion eſt pleine de grandes foreſts, où l'on voit force cheſnes, pins, ſapins; & il y a auſſi grãd nombre de beſtes ſauuages, comme tygres, pantheres & leopars: mais la partie qui eſt proche de la mer de Bachu eſt touſiours pleine d'herbes & de fleurs, à cauſe de l'humeur des eaux douces qui ſortent des rochers qui ſont au deſſus.

La Margiane eſt pour la plus grande partie deſerte & pleine de ſable, excepté la partie qui eſt arroſee des riuieres de Marge, d'Aric, veu que cet endroit eſt fertil au poſſible. La partie deſerte eſt maintenant appellee le deſert de Bigul: mais celle qui eſt cultiuee fut iadis nommee le champ Margien, ayant de tour cent quatre vingts & dix mille pas. Antiochus Sother, ſelon Niger, l'enuironna de murailles: car c'eſt vn lieu où il vient de beaux ceps de vigne, qui ſon tels que deux hommes n'en peuuent quelquesfois embraſſer vn ſeul. Ces ceps portent bien ſouuent des raiſins de deux coudees de long, & la nature du terroir, & l'air de ce lieu porte qu'il n'y a que cet endroit en toutes ces contrees où l'on voye des vignes: & qui eſt plus admirable, ce pays eſt de tous coſtez entouré de montagnes, & preſque par tout de ſable.

La Bactriane eſt de diuerſe nature, veu qu'elle eſt cultiuee en partie, & en partie deſerte. La partie cultiuee eſt proche de la riuiere d'Oxe, & produit du froment, & choſes ſemblables. Il y a d'aſſez bons paſturages, & beaucoup d'eaux, & elle porte preſque toutes ſortes d'arbres, excepté l'oliuier. Quant à la partie deſerte on n'y voit rien que du ſable, & les voyageurs y paſſent comme en vne mer, en ſe conduiſant par les eſtoiles: d'autant que bien ſouuent il n'y a point de chemin à cauſe du mouuemẽt du ſable, principalement lors que le vent d'Oueſt vient à ſouffler, qui remuë quelquefois tellement le ſable, que les paſſans en demeurent couuerts, & y meurent. Dauantage ce pays produit des metaux, &

quelques pierres precieuſes,comme des eſmeraudes,hiacynthes,& chryſolites & eſt arroſee de pluſieurs riuieres,qui ſe rendent toutes dans l'Oxe.

La Prouince d'Arie eſt ſubiecte aux grãdes chaleurs,& enuironnee de deſerts & de foreſts,& de montagnes. Elle a toutefois quelques lieux champeſtres qui portent des fruits, pres des montagnes qui les deffendent de l'ardeur du Soleil. En ces champs outres les autres fruits, il y vient de bon vin, qui dure iuſques à 90. ans. On y recueille auſſi vne drogue ſemblable à la myrrhe, & il y vient auſſi des ſaphirs noirs, & comme iaunes.

La Geroſie eſt pour la plus grande partie deſerte, & pleine de ſable, & a grande faute d'eau, combien qu'elle ait des pluyes en Eſté, & eſt ſubiecte aux ardeurs du Soleil : à raiſon dequoy elle eſt infertile ; toutesfois elle produit le nard, & la myrrhe.

La Caramanie deſerte eſt auſſi infertile, & expoſee aux grandes chaleurs, & quant à la haute,les endroicts maritimes ſont deſerts & deſnuez d'arbres,excepté qu'on y voit des palmiers de la branche Vrſine & des bruyeres: mais le milieu du pays eſt aſſez bon,& porte beaucoup de fruicts,meſme de bon vin.

MOEVRS ANCIENNES.

xxix. LEs Roys Perſans faiſoient baſtir leurs Palais ſur des montagnes où ils tenoient leurs threſors,& argent des tailles & tributs leuez ſur le peuple, & ce en teſmoignage de leur eſpargne, & bon meſnage. Or ils exigeoient les gabelles,& les tributs, & les peages diuerſement, prenant argent du trafic qui ſe faiſoit ſur mer, mais de ce qui paſſoit en terre ferme ils ſe contentoient des choſes dont chaſque pays abondoit, comme laines, drogues, medicamens, & choſes ſemblables,iuſques à y comprendre le beſtail. Quelque grandeur que le Roy euſt entre les Perſes,il n'euſt oſé faire mourir vn homme s'il n'auoit commis qu'vn ſimple crime, & nul Perſan ne pouuoit vſer d'aucune rudeſſe contre ſes domeſtiques. Chacun eſpouſoit pluſieurs femmes, afin d'auoir lignee, &
xxx. encor il luy eſtoit permis d'auoir grand nombre de concubines. Auſſi les Roys propoſoient prix & recompenſe à ceux qui en vn an engendreroient grande multitude d'enfans,leſquels eſtans nez n'eſtoient repreſentez à leurs peres que ils n'euſſent atteint l'aage de cinq ans ; car la loy du pays vouloit qu'ils fuſſent nourris durant ce temps delicatement en la compagnie des femmes. La raiſon de cecy eſtoit afin que ſi durant ce temps quelque enfant venoit à deceder, le pere ne l'ayant pas veu n'en receut ſi grande faſcherie.

Ils celebroient leurs nopces ſur le Printemps, enuiron l'Equinoxe. La premiere nuict l'eſpoux ne mãgeoit en tout ſon ſouper qu'vne põme, ou quelque peu de moüelle de chameau,& apres cela s'alloit coucher le lõg de ſon eſpouſe.

La ieuneſſe de Perſe dés le cinquieſme an de ſon aage iuſques au 24. apprenoit à ſe tenir à cheual, à voltiger, à tirer le dard, & la fleche, & ſur tout à parler veritablement. Auſſi les ieunes gens auoient pour maiſtres & gouuerneurs les plus ſages & vertueux,ſobres,& continens qu'on pouuoit choiſir,qui leur enſeignoient & racontoient des hiſtoires &fables honneſtes, les loüanges des dieux, & des chanſons qui contenoient les faits des vaillans & illuſtres perſonnages,& ce quelquefois en chantant,&d'autrefois en leur recitant comme vne leçon. Les enfans s'aſſembloient pour ouyr cela au ſon d'vn clochette au lieu ordõné pour cet effet,& là l'on demandoit cõpte aux enfans de ce qu'ils auoient ouy dire. Ils ſe rendoient fort adroits à la courſe, choiſiſſant quelque

enfant de grande maiſon pour leur Capitaine, & falloit que le champ où ils couroient contînt au moins trente ſtades, dont la chacune eſt de 125. pas. Afin de s'endurcir contre le froid & le chaud, ils s'exerçoient à paſſer à nage les torrens & les riuieres impetueuſes, trauaillant touſiours ſans ceſſer, & eſtans ſoigneux de tenir leurs habits biẽ nets, & leurs armes ſans roüilleure. Leurs fruits plus delicieux eſtoiẽt des raiſins du Terebinthe, qui eſt l'arbre qui porte la poix raiſine, & les glands, & les poires ſauuages, & aigrettes, & leur viande ordinaire apres auoir couru, ſué, & trauaillé en leur long exercice, eſtoit du pain tres-dur, d'aſſez mauuais gouſt, du creſſon alenois auec vn grain de ſel, de la chair boüillie & roſtie, & de l'eau claire pour tout breuuage.

Lors qu'ils alloient à la chaſſe ils ſuiuoient leur proye à cheual auec des dards & iauelots acerez, & force fleſches, & vſoient auſſi du iect de la pierre auec des frondes. Leur ordinaire exercice auant Midy, eſtoit de planter & enter les arbres, d'arracher les racines, de s'occuper au iardinage, & à cultiuer les terres; ou à forger, tremper, & accouſtrer leurs armes, & d'autres s'amuſoient à tiſtre du lin, ou à faire des filets pour la chaſſe & la peſche. Les enfans eſtoient parez richement, & nourris ſi delicatement durant leur enfance, qu'il n'eſtoit permis de les mener à la chaſſe.

Ils auoient vne certaine pierre nommee Pyrope, de grãd prix entr'eux, qu'ils n'euſſent pour rien laiſſé toucher à vn corps mort, tant ils l'eſtimoient, & le feu meſme n'eſtoit point porté aux funerailles, afin qu'il ne ſemblaſt qu'ils tinſſent peu de compte de celuy qu'ils auoient en ſi grande reuerence. Dés l'aage de 20. iuſques à 50. ans, ils ſuiuoient les armes, ne ſçachant que c'eſtoit de plaider, ny du trafic de marchandiſe. Ils vſoient de petits boucliers faits en forme de lozange, & outre le carquois & l'arc, ils portoient l'eſpee & la dague allant à la guerre, & vn bonnet fait en pointe, & auoient deuant le corſelet fait d'eſcaille bien forte. Les Princes portoient des hauts de chauſſes, & leur hoqueton à manches venant iuſques aux genoux, & doublé de blanc, & par le dehors peint ou teint diuerſemẽt. En eſté ils alloient veſtus de pourpre, & en Hyuer diuerſement & ſelon leur fantaſie. Le peuple portoit double habit, qui leur alloit iuſqu'à my-cuiſſe, & en teſte vne grande entortilleure de linge, preſque ſemblable à leurs turbans du iourd'huy. Leurs licts, & vaſes à boire eſtoient enrichis d'or. Ils conſultoient de leurs affaires à ieun; mais ils n'en prenoient, ny donnoient reſolution qu'apres auoir bien beu, eſtimant les affaires mieux traitees quand l'eſtomac & le cerueau eſtoient vn peu eſchauffez de vin, que lors que le ieuſne les rendoit languiſſans & ſans force.

Ceux qui s'entrecognoiſſoient & eſtoient égaux en fortune, aage & grãdeur, xxx
ſe careſſoient en ſe rencontrant, & ſe baiſoient à la bouche. Ils baiſoient ceux qui eſtoient vn peu moindres qu'eux à la iouë: mais ceux qui eſtoient de baſſe condition paſſant deuant les grands leur faiſoient vne grande reuerence. Ils enterroient les corps des treſpaſſez oingts de cire, excepté ceux de leurs Mages, qu'ils laiſſoient ſans ſepulture, pour eſtre deuorez des chiens. Ils auoient vne ſale & villaine couſtume de toute ancienneté que les fils ſe meſloient auec leurs propres-meres. Ils eſtimoient vn grand forfait de cracher deuant leurs Rois, & diſoient que les Grecs eſtoient deteſtables, en ce qu'ils aſſeuroiẽt que les dieux eſtoient ſortis des hõmes. Ils tenoient pour choſe vilaine d'eſtre endetté, mais ſur tout de dire menſonge. Ils permettoient auſſi aux peres qui tomboient en neceſſité de ſe ſoulager & ſecourir en proſtituant & abandonnant leurs filles.

Il eſtimoient que le Ciel eſtoit Iupiter, & adoroient le Soleil, qu'ils appelloient Mithra, ſelon quelques vns, ſur toute autre Deïté. Ils adoroient encor la Lune, Venus, le feu, la terre, l'eau & le vent, ſans vſer toutesfois de ſtatuë, ny d'autel quelconque, voire & ſans auoir aucun temple, ſacrifiant en lieu haut, & ſur quelque colline, afin que chacun le viſt, & que la choſe fuſt plus proche des Cieux. Ils offroient la beſte du ſacrifice à l'autel toute couronnee, mais chargee de maledictions, & apres l'auoir miſe en pieces (le Preſtre faiſant cet office) chacun en portoit ſa part en ſa maiſon, ſans que les Dieux en euſſent aucune reſerue, d'autant que leur opinion eſtoit que les Dieux ne demandoient que l'ame de la choſe ſacrifiee : toutesfois quelques vns d'entre eux auoient couſtume de bruſler les entrailles, ſuyuant la façon des Grecs, & des autres nations en leurs ſacrifices.

Lors qu'ils ſacrifioient au feu c'eſtoit du bois ſec en oſtant l'eſcorce, & iettant par deſſus la graiſſe plus voiſine des os, & puis y eſpandant de l'huyle. Ils ne ſouffloient iamais le feu auec la bouche, ains auec vn eſuëtail; & ſi quelqu'vn eſtoit ſi hardy que d'y ſouffler, ou ietter dedans quelque choſe morte ou ſale, on le faiſoit mourir ſans remiſſion.

Il n'y auoit aucun entr'eux qui ſe lauaſt dans les riuieres, & nul n'y piſſoit, ny iettoit aucune beſte morte; voire meſme il eſtoit deffendu d'y cracher, & finalement ils honoroient l'eau en ceſte ſorte. Lors qu'ils arriuoient pres de quelque lac, riuiere, ou fontaine, ils faiſoient vne foſſe, dans laquelle ils couppoient la gorge à l'hoſtie, & beſte du ſacrifice, prenant ſur tout garde que le ſang ne coulaſt point iuſqu'à l'eau prochaine, à cauſe qu'il euſt pollu et ſoüillé toute leur ceremonie, & la chair de la beſte tuee eſtoit miſe par les Preſtres ſur du myrth, & du laurier, & bruſlee auec des buches fort menuës & deliees, & non ſans vſer de certaines imprecations & maudiſſons, durant leſquelles ils meſloient à leur ſacrifice du laict, du miel & de l'huyle. Ces maudiſſons n'eſtoient adreſſees à l'eau ny au feu, mais pluſtoſt à la terre, & ils les continuoient aſſez long temps, tenant cependant vn faiſſeau de verges fort menuës de myrth. Celuy qui deſobeyſſoit au Roy, apres qu'on luy auoit couppé la teſte & les bras, eſtoit ietté aux champs, & priué de ſepulture.

Quant aux Parthes, qui ont eſté tenus pour extremement vaillans, auant que la richeſſe les rendiſt ſuperbes, ils alloient veſtus aſſez groſſierement, & auoiẽt vn habit particulier à leur nation : mais ſi toſt qu'ils furent deuenus puiſſans, leurs habillemens furent riches & pleins d'or en toute pierre, ou blancs en perfection, en quoy ils imiterent les ſuperfluitez des Medois.

CXXII. Quant au fait des armes ils auoient leurs ſoldats & gendarmes non choiſis d'entre les hommes francs & libres de condition, mais pris entre leurs eſclaues : ce qui eſtoit cauſe qu'il n'eſtoit permis à aucun du peuple d'affranchir vn ſerf, ſi bien que le nombre en croiſſoit de iour à autre, & leurs forces en deuenoient plus grandes. Ils les tenoient auſſi cherement, & les nourriſſoient auec pareil ſoucy que leurs enfans propres, les dreſſans à bien tirer de l'arc, & à manier vn cheual, afin de s'en ſeruir en guerre, & de là venoit que le Roy marchant en guerre auoit touſiours vne puiſſante Caualerie preſte à tous euenemens. Auſſi lors qu'ils s'attaquerent à Marc Antoine, entre cinquante mille hommes de cheual qu'il y auoit, il ne s'en trouua que huict cens qui fuſſent de libre condition, tous les autres eſtans eſclaues.

Ils ne ſçauoient combattre bras à bras, & venir aux mains en bataille ran-

gee, & moins encor aller à l'aſſaut de quelque ville, & la forcer. Leur combat eſtoit à courſe de cheual, ou en fuyant, & quelquesfois diſſimulant leur fuytte, afin de ſe ruer ſur l'ennemy s'il ſe mettoit en deſordre, & n'vſoient point de trompettes, ainſi que fait noſtre caualerie, mais de tambours, comme nos gens de pied.

Ce peuple faiſoit iadis ſi peu d'eſtat de l'or & de l'argent qu'il ne s'en ſeruoit que pour l'ornement de leurs armes. Quant à la vie priuee, ils eſtoient fort ſubiects à leurs plaiſirs: c'eſt pourquoy la pluralité des femmes y eſtoit receuë, mais ils eſtoient ſi ialoux de leur reputation que la ſeule mort purgeoit la faute des adulteres. Et afin de ne tomber en tels inconuenients, le marys ne ſouffroient iamais que leurs femmes ſe trouuaſſent, ie ne diray pas aux feſtins des hommes, mais en leur preſence. Quelques vns ont laiſſé par eſcrit que les Parthes qui ne pouuoient auoir lignee produiſoient leurs femmes à ceux qu'ils tenoient pour leurs bons amis, afin qu'ils en euſſent des enfans par leur moyen.

Ils ne viuoient que de beſtes qu'ils prenoient à la chaſſe, & trafiquoient, & parlementoient enſemble à cheual. La difference des eſtats & conditions entre les Parthes fut iadis remarquable en cecy, que les nobles & francs, marchants par pays alloient à cheual, & les ſerfs alloient à pied comme eſtafiers.

Les morts n'y eſtoient gueres honorez; veu que leurs corps eſtoiẽt laiſſez ſur terre pour la paſture des chiens & des oyſeaux, & lors qu'ils auoient mangé toute la chair, ils enterroient leurs os aſſez ſoigneuſement.

Ils eſtoient aſſez deuotieux, & adonnez au ſeruice de leurs dieux, mais ſuperbes, ſeditieux, fins, trompeurs, & opiniaſtres, comme ceux qui tenoient que la cruauté & violence eſtoit choſe vertueuſe aux hommes, & la douceur, & courtoiſie aux femmes. Cela faiſoit qu'ils n'eſtoient iamais en repos, ains falloit ou qu'ils s'entrefiſſent la guerre, ou qu'ils attaquaſſent leurs voiſins.

Ils eſtoient fort ſecrets en leurs affaires, & de peu de paroles, & s'ils obeyſſoient à leurs Roys & Magiſtrats, c'eſtoit pluſtoſt pour crainte du chaſtiment, que pour inclination qu'ils euſſent à telle choſe. Ils ont eſté loüez d'vne grande ſobrieté en leur manger; mais on a tenu qu'ils faiſoient peu d'eſtat de leurs promeſſes, ſinon en tant que la neceſſité le ſembloit requerir.

Les Medois ont touſiours eſté tenus pour mols & effeminez, mais ils eſtoient xxxiii. fort adroits à cheual & à tirer de l'arc, & portoient vn ſingulier hõneur à leurs Princes. Ils portoient vne tyare, & bonnet rond en forme de turban, & leurs robbes auec des manches. Les Roys de ce peuple auoient le priuilege d'auoir pluſieurs femmes, mais en fin chacun vſurpa pareille licence, ſauf que la difference eſtoit telle, que le Roy en tenoit autant qu'il vouloit, au lieu que les autres n'en pouuoient eſpouſer & tenir que ſept. Les femmes meſmes tenoient à grande honte ſi quelqu'vne ſe contentoit d'vn mary, & penſoit que cela cauſaſt ſterilité, ſi pour le moins chacune n'en auoit plus de quatre pour ſon paſſetemps.

Ce peuple faiſoit alliance à l'imitation des Grecs, & d'autresfois en ſe bleſſant au bras, & aux ioinctures de l'eſpaule, d'où ſortoit grande abondance de ſang, pour teſmoignage & aſſeurance de la foy iuree. Et d'autant que du coſté que ce pays eſt plus proche du Nord, il eſt ſterile, ils y faiſoient ſeicher des amandes, dont ils faiſoient de la farine, & du pain pour leur nourriture,

y adiouſtant des põmes, qu'ils paiſtriſſoiẽt en faiſant des maſſes pour leur vſage. Leur boiſſon eſtoit faite de certaines racines, & ils ne mangeoient que chair de ſauuagine, ne tenant conte des animaux qui leur eſtoient domeſtiques.

XXXIV. Les Aſſyriens vſoient iadis de deux robes, dont l'vne eſtoit longue, leur allant iuſques aux talons, & l'autre courte par deſſus ; toutes deux eſtoient de lin, & par deſſus encor ils portoient vne robe fort blanche, ayant des ſouliers ſemblables à ceux des Thebains. Ils nourriſſoient leurs cheueux, portant de hauts bonnets pointus, à la façon des mittres & Caſelbas des anciens Perſans, & ne ſortoient iamais dehors ſans eſtre muſquez & parfumez. Chacun d'eux auoit vn anneau qui luy ſeruoit de cachet, & portoit vn ſceptre en main, ſur lequel eſtoit proprement tiré quelque fleur, ou quelque ſorte de fruict, ou choſe ſemblable ; car c'eſtoit vne choſe meſſeante entre eux de ſortir de leurs maiſons, & de paroiſtre en public ſans auoir le ſceptre, & quelque figure qui l'ornaſt.

XXXV. Quant aux loix dont ce peuple vſoit, elles portoient que les filles vierges qui eſtoient d'aage d'eſtre mariees fuſſent menees tous les ans au marché, & miſes en vente à cry public à quiconque les voudroit prendre en mariage, & l'on mettoit en auant premierement les plus belles, afin qu'on y miſt l'enchere. Mais celles qui n'eſtoient pas ſi recommandables par leur beauté, qu'elles peuſſent conuier les hommes à y mettre leur argent pour les auoir, ou bien celles qui ſe trouuoient ſi laides, qu'elles n'euſſent trouué qui les euſt voulu receuoir chez eux, quoy qu'elles ne leur euſſent rien couſté, eſtoient mariees de l'argent auec lequel les belles auoiẽt eſté achetees. Herodote tient que les anciens Venitiens qui ſe tenoient en la coſte d'Illyrie vſoient de pareille façon de faire.

XXXVI. Il eſtoit ordonné pareillement que ſi toſt que quelqu'vn ſeroit malade il demanderoit conſeil à celuy qui auroit eſté atteint de ſemblable mal, & taſcheroit de ſuiure l'ordre que l'autre auoit tenu, afin de guerir: & cecy ſe pratiquoit au commencement, lors qu'ils n'auoient encor nulle cognoiſſance de medecins. Quelques autres eſcriuent qu'ils portoient leurs malades en la place publique, & que la loy commandoit que tous ceux qui auoient autresfois eſſayé ſemblable incommodité, vinſſent vers le patient pour luy dire par quels moyens ils auoient recouuré la ſanté.

XXXVII. Les corps de leurs treſpaſſez eſtoient oincts de miel, & leurs obſeques & funerailles ſe faiſoient de meſme entr'eux qu'entre les Egyptiens. L'homme Aſſyrien eſtant couché auec ſa femme n'oſoit la toucher, ny elle luy, ſans ſe laſer auparauant d'eau fraiſche.

XXXVIII L'ancienne couſtume de quelques dames d'Aſſyrie eſtoit de ſe meſler charnellement auec quelque eſtranger en honneur de la Deeſſe Venus. Et lors que elles vouloient le faire elles alloient au tẽple de ceſte Deeſſe en grande troupe, couronnees, & fort richemẽt parees, pour ſe preſenter & rendre plus agreables aux hõmes. Chacun des eſtrangers qui vouloit iouyr d'elles, regardoit celle qui luy plaiſoit le plus, puis mettoit ſur ſes genoux telle ſomme d'argẽt que bon luy ſembloit, & elle eſtoit tenuë de le ſuyure vn peu loin du tẽple, où ils entroiẽt en parfaite cognoiſſance enſemble, & le prix de ceſte impudicité eſtoit employé pour le ſeruice du temple. Il y auoit entre les Aſſyriens des maiſons & des familles qui ne viuoient que de poiſſon, qu'ils faiſoient ſecher au Soleil, & puis eſtant ſec ils le piloient dans vn mortier, & de ceſte farine conſeruee ils faiſoient des gaſteaux bien paiſtris, dont ils ſe ſeruoient au lieu de pain.

XXXIX. Il y auoit en Aſſyrie des Mages, ſurnommez Chaldeens, qui eſtoient en pa-

reille reputation que les Preſtres & Deuins en Egypte, ayans la charge des choſes ſacrees,& des Temples & Sacrifices, s'addonnans toute leur vie à l'eſtude & contemplation de la philoſophie,& s'exerçans en la ſcience des aſtres pour ſçauoir par le cours d'iceux les euenemens d'icy bas,taſchant de profiter à tous,& de les deliurer de danger & d'incommodité, & donnant preſque raiſon aſſeuree de toutes choſes.

Ces ſages Chaldeens n'alloient pas hors de leur pays pour apprẽdre ces ſciences, ainſi que les Grecs; ains vn chacun les apprenoit de ſes parens,les tenant d'eux comme par ſucceſſion, & les enfans eſtoient inſtruicts aux maiſons,afin que par ce ſoin ordinaire ils peuſſent mieux profiter. Leur ſciẽce n'eſtoit point fondee ſur des doutes & opinions,ainſi que celle des Grecs,ains ils perſiſtoient conſtamment aux choſes qu'ils auoient vne fois appriſes, au lieu que les autres auoient diuerſes opiniõs touchant les principes & cauſes de chaque choſe. Les Chaldeens tenoient pour choſe veritable & aſſeuree que le monde n'auoit pas eſté creé,& ſouſtenoient qu'il eſtoit ſans cõmencement,& qu'il n'auroit iamais fin,que la diſpoſition de l'vniuers eſtoit conduite par la prouidence diuine, que les corps celeſtes ne ſe mouuoient pas d'eux meſmes,ny par hazard & par accidẽt; mais qu'il y auoit quelque vertu diuine qui les mouuoit, & cauſoit leur influence. Ils attribuoiẽt vne grande force aux planettes,& meſme à celui que les Aſtrologues appellẽt Saturne,eſtimãt le Soleil le plus plaiſant & agreable aſtre de tous, & luy donnant vne force ſinguliere plus qu'aux autres. Toutesfois en leurs deuinations ils s'arreſtoiẽt plus ſur les aſpects de Mars,de Venus,de Mercure,& de Iupiter,à cauſe que ceux-là (comme ayans vn cours qui leur eſt propre) donnoiẽt cognoiſſance de l'aduenir,cõme s'ils euſſent eſté meſſagers,& interpretes de la volonté des dieux. Ces Chaldeẽs prediſoient auſſi ce qui deuoit arriuer par le ſouffler des vents,la force des pluys, ardeurs de l'Eſté,par l'apparition des Cometes & defauts du Soleil & de la Lune, & par tremblement de terre,& choſes ſemblables. Ils imaginoient outre ce d'autres eſtoiles ſubiettes aux premieres,& diſoiẽt que les vnes alloiẽt errãt,& auoiẽt leur courſe par noſtre hemiſphere,& les autres alloiẽt viſiter le reſte du rond au deſſous de nous. Ils ſe feignirent douze dieux principaux,à chacun deſquels ils donnerent place au Zodiaque,& aſſignerent ſon mois à chacun. Ils comptoient hors du Zodiaque 24. eſtoilles, dont il y en auoit douze qui regardoient le Septentrion, & douze autres le midy. Ils croyoient que celles qui apparoiſſoient eſtoient pour le ſeruice des viuans,& que les autres eſtoient pour le ſeruice des treſpaſſez,& leur eſclairoient ſous terre. Ils faiſoient vn calcul ſi ridicule des annees, qu'ils comptoient 43000. ans depuis leur plus ancienne memoire iuſques à la venuë d'Alexandre en Babylone: toutesfois quelques vns les excuſent, diſant que c'eſtoient des annees lunaires.

Les habitãs de Carmanie vſoiẽt iadis d'aſnes en la guerre,pource qu'ils auoiẽt faute de cheuaux,& ſacrifioiẽt vn aſne à Mars. Nul ne prenoit femme entr'eux qu'il n'euſt coupé la teſte de quelque ennemi, qui eſtoit portee au Roy, qui la faiſoit mettre en ſon palais,& couper menu la lãgue, laquelle il meſloit auec du pain,en gouſtoit,& la bailloit à manger à celuy qui l'auoit apportee,& à ſes familiers. Celui qui en auoit plus apporté eſtoit en meilleur eſtime que les autres. XL.

Quãt à ceux de la Margiane Strabõ eſcrit que de ſon tẽps lors que quelqu'vn eſtoit paruenu à l'aage de 70. ans on le mettoit à mort pour vne bien legere faute, & ſes proches parens venoient apres manger ſon corps. Quant aux vieilles femmes ils les ſuffoquoient, puis leur donnoient ſepulture. Arriuant XLI

qui mourut enuiron lo 70. annee n'estoit point mangé, mais enterré.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LII. LEs Persans sont auiourd'huy à parler generalement les plus doux, & plus gracieux hommes qu'on puisse voir au reste du monde, & c'est chose fort asseuree qu'ils sont plus liberaux qu'aucuns autres qu'on cognoisse. Leurs mœurs ne sont pas barbares comme celles des Turcs, des Indiens, & de Scythes leurs voisins; ains ils sont gentils au possible, s'addonnent à tenir en leur pays vne fort belle police, & outre ce ne mesprisent pas les lettres. Il y a beaucoup parmy eux qui sont consommez, & fort sçauans en Medecine, & en Astrologie, & d'autres qui affectionnent la poësie, & y reüssissent en telle sorte, qu'on trouue leurs inuentions & leurs façons de parler du tout, ie ne diray pas gentilles, mais admirables. Vn Poëme Persan paruenu à Rome entre les mains d'vn Cardinal François extrémement entendu en toutes choses, qui se le fit expliquer, en rend suffisant tesmoignage.

Ils s'adonnent pareillement au commerce, & aux arts mechaniques, & font vne grande quantité de draps de soye, Les freres, sœurs, & autres parens gardent vne grande amitié entr'eux, & l'on y fait grãd estat de la noblesse: en quoy ils sont contraires aux Turs qui la mesprisent, & n'estiment que ceux qui se rendent recommandables par leurs actions. Il y a aussi parmy eux beaucoup d'hommes illustres, & qui sont venus d'vne ancienne tige, & sont riches de longue main: & finalement ils doiuent estre de beaucoup preferez aux Turcs, tant pour le regard de la noblesse, que de la ciuilité, & de la gentillesse de l'esprit. Dauantage ils sont courtois au possible à l'endroit des estrangers, & leur font vn gratieux accueil, & les traitent selon le pays, le mieux qu'ils peuuent: mais ils sont grandement subiects à la ialousie. A raison dequoy les femmes n'ont pas permission de se monstrer aux estrangers, combien qu'en toute autre chose ils leur donnent tout le contentement qu'elles desirent, & qu'ils les adorent par maniere de dire, au contraire des Turcs qui tiennent leurs femmes comme des esclaues. Les femmes y sont merueilleusement belles, & y vont si bien parees pour donner encor quelque plus grand esclat à ceste beauté, qu'on ne peut rien voir de plus agreable.

Les Persans se laissent volontiers emporter à leurs passions autant que gens qui soient au monde, & se plongent dans toutes sortes de plaisirs, cherissant le ieu d'amour sur toute chose. Ils vont magnifiquement vestus, sont ordinairement parfumez, & portent mesme des pierreries. Ils ont ce malheur, qu'encor qu'ils espousent plusieurs femmes, ils ayment toutesfois les ieunes enfans, & se ruent à la poursuitte des masles aussi ardamment, ou peut estre plus que des femmes. En quoy ils imitent les Turcs, & d'abondant ils ont des lieux detestables destinez à ces voluptez, où l'on garde de ieunes enfans pour cet effect.

Leur langage est gentil & fort agreable, & est pratiqué par vne bonne partie des Cours des Princes du Leuant. Ils auoient autresfois des characteres particuliers, qu'on ne trouue plus presque auiourd'huy parmy les anciens monumens. Mais depuis le temps qu'ils ont receu la secte du malheureux Mahomet, ils ont aussi vsé de la langue Arabique.

On les nomme Ayames, ou Azamies, à cause de l'Assyrie, qui porte le nom d'Azamie, comme quelques vns estiment. Ils ont aussi le nom des Persans, à

raisõ de la prouince de Perſe qui eſt la principale du royaume, & celuy de Chefelbas, à cauſe du bonnet rouge qu'ils portent, & encor ilss'appellent Sophiens, pource qu'ils ſont ſous la domination du Sophi.

RICHESSES.

ON faict vne ſi grande quantité de draps de ſoye en Perſe que les habitans du royaume en ont non ſeulement à ſuffiſance pour eux, mais en vendent encor beaucoup aux nations qui ſont meſme aſſez eſloignees de la Perſe, veu qu'on en porte par tous les pays de Leuant, & meſme iuſques en Syrie. Il ſe fait pareillement en Perſe grande vente & grand trafic de perles & de pierreries. Ce qui rend le pays de Perſe riche c'eſt la commodité de la mer, par le moyen de laquelle on y aborde de beaucoup d'endroits pour aller querir ce qu'on deſire, Mais pour particulariſer quelque choſe on trouue en la prouince de Perſe des eſmeraudes que les marchands acheptent à bon prix, pource qu'elles ne ſont pas trop claires. C'eſt auſſi ceſte prouince qui fait part de ſes ſoyes à beaucoup d'autres; de meſme que faict l'Hircanie, ou le pays de Diargument. XLIII.

La Bactriane produit auſſi des metaux, & quelques pierres precieuſes, comme des eſmeraudes, hyacinthes, & chryſolites, dont ſes habitans tirent vn profit remarquable. En la prouince d'Arie on recueille ie ne ſçay quelle drogue ſemblable à la myrrhe, que les Perſans vendent aſſez bien aux eſtrangers : de meſme que leurs ſaphirs noirs & iaunes. La ville de Chirmain en Carmanie eſt renommee à cauſe de la grande quantité de draps d'or & d'argent que les habitans y font & debitent.

Venons maintenant aux reuenus que le Roy peut auoir, apres auoir veu en quoy conſiſtent les richeſſes de ſon peuple. Veritablement on n'a peu ſçauoir iuſques à preſent à quelle ſomme montent les reuenus de ce Prince, veu que ceux meſmes qui y ont eſté expreſſement pour s'enquerir des moyens de ce Monarque n'en parlent pas tous de meſme ſorte. Car les vns luy donnent trois millions d'or de rente, & les autres cinq millions. Toutesfois il y a deux choſes qui peuuent faire comprendre aiſément que ce Prince ne peut eſtre que fort riche, L'vne eſt que Tammas Sophi de Perſe, qui regnoit naguiere, ordonna qu'on ne leueroit plus la gabelle de ce qui entroit dans ſes Eſtats, & en ſortoit; & ceſte gabelle montoit à quatre vingts dix mille tomans, c'eſt à dire (pource qu'vn toman vaut vingt eſcus) à vn milion huit cens mille eſcus: ce qu'il n'auroit fait ſans doute s'il n'euſt eu de grands reuenus d'ailleurs, qui l'euſſent conuié à ſoulager en ceſte ſorte les eſtrangers, & ſes ſubiects qui ſe meſloient du trafic. L'autre choſe eſt, que tous les Eſtats de Perſe ſont diuiſez par le Perſans en ſept prouinces, ou pour mieux dire generalitez, dont celle d'Iſpaan rẽd ſept cens mille eſcus, & celle de Siras autant, qui ne ſont pas toutesfois les plus riches, veu que celles de Coraſſan, & de Diargument les ſurpaſſent de beaucoup, dont l'vne abonde en metaux & en turquoiſes, & l'autre en ſoyes. XLIV.

Mais ſi quelqu'vn demande d'où il tire ſon reuenu, puis qu'il s'eſt deſpoüillé de la gabelle que luy pouuoit apporter l'entree & ſortie des marchandiſes : ie luy reſpondray qu'il le tire des terres de ſa domination, de la diſme des fruicts, & du profit des mines, & des boutiques, veu que celuy qui veut dreſſer vne boutique, ou vn magazin dequoy que ce ſoit eſt obligé de payer certaine ſomme au Roy toutes les annees. Il reçoit auſſi beaucoup de preſens : des particu-

biens, & des dons des communautez, & les confiscations & choses semblables. luy apportent des sommes assez notables, outre les tributs des Princes subiects à sa couronne, comme celuy de Lar, & quelques autres.

FORCES.

XLV. LEs forces de ce Royaume consistent plus en la valleur qu'au nombre des hommes. Il y a trois sortes de soldats, l'vne est de ceux que le Roy entretient continuellemẽt pres de luy, l'autre est des Timariots, veu qu'il a vn grand nombre de gens de cheual, qui en leur solde ont des terres qui leur sont assignees pour leur entretien à la façon des Turcs. La troisiesme sorte est d'estrangers qu'on tire pour de l'argent, ou de Gurgistan, ou de Tartarie. Mais parlant des deux premieres sortes qui sont proprement du Royaume, & qui appartiennent au Roy, les vns & les autres de ses soldats ne combattent qu'à cheual, d'autant que lors que les armes sont entre les mains des nobles, il n'y a volontiers guiere d'infanterie : & de là vient aussi que les Persans sont entierement priuez de forces maritimes. De sorte qu'encor qu'ils ayent d'vn costé la mer de Bachu, & de l'autre le Golfe Persique, toutesfois ils ne se sont iamais seruis d'armees de mer ny d'vn costé ny d'autre. Et mesme bien que la mer de Bachu ait huict cents milles de longueur, & six cens de large, toutesfois on n'y voyage point dessus, & l'on ne void en tous ces lieux de par-de-là autres vaisseaux que ceux des Portugais, qui costoyans le riuage du Golphe Persique se maintiennent maistres, par le moyen des flottes qu'ils tiennent ordinairement en l'Isle d'Ormus.

Et combien que le pays abonde en metaux, & en trempes excellentes, principalement la prouince de Corassan, toutesfois ils n'ont guiere d'vsage de l'artillerie, & encore moins de practique de fortifier, de battre, d'assieger, de garder, & de deffendre vne place ; pource que toutes ces choses sont propres de l'infanterie, au lieu qu'il appartient à la caualerie de combattre en campagne, où les perses sont certainement capables de faire plusieurs grands effects.

Outre cela milice Persane a vn autre defaut important, qui est le manquement d'vnion, & ceste diuision procede de deux causes : l'vne est la grandeur des Princes, qui est ordinairement accompagnee d'orgueil, & d'opiniastrise : l'autre est la difficulté de la couduitte, & des voyages : & ce defaut vient du manquement des eaux & des riuieres nauigables. Car les riuieres de Perse sont telles qu'on ne va point dessus, ou si l'on y va c'est si peu, que ce n'est pas chose qui puisse grandement seruir. Toutes ces riuieres courent, ou au Golphe Persique, ou à la mer Caspie, laissant le pays du milieu sans eau, à raison dequoy elles seruent peu pour voir les forces des Persans, & les mettre ensemble, veu que le milieu du Royaume demeure sec, & n'y a aucune riuiere qui soit commune presque à tout l'Estat, comme pourroit estre la riuiere de Loire à la France, le Po à la Lombardie, la Vistule à la Pologne, la Schelde à la Flandre. Il y a outre ce force deserts, & montagnes qui trauersent & diuisent le pays : à raison dequoy ce Royaume est fort semblable à l'Espagne, où il ny a point de riuieres de grand trafic, si ce n'est aux extremittez, & où il y a force montagnes, & beaucoup de contrees comme desertes, à cause de leur secheresse. Toutesfois la nature voulant ayder au commerce, & à la commodité de

la vie humaine, a pourueu la Perſe aux lieux qui manquent de riuieres nauigables, de chameaux qui ſont du tout propres à porter la charge, veu qu'ils l'endurent beaucoup plus peſante qu'vn cheual, & durent plus longuement à la peine. Car le chameau portera vne charge de mille liures, & continuera ſon voyage l'eſpace de quarante iours & d'auantage; & pource qu'il doit aller par des lieux ſecs, tels que la Lybie, l'Arabie & la Perſe, où l'eau & la paſture manquent, il ne boit ordinairement que de cinq en cinq iours vne fois, & en vn beſoing il demeurera ſept, voire dix iours entiers ſans boire: & pour le regard du manger, apres qu'on l'a deſchargé, il luy ſuffit de manger vn peu d'herbe, ou de branches d'arbres: tellement qu'il n'y a point d'animal qui dure d'auantage à la peine, ou qui ſoit de moindre deſpence. A raiſon dequoy il eſt fort propre pou les pays ſecs de l'Aſie, & de l'Afrique, où les hommes ont grande faute d'eau, & de viures; de ſorte que les chameaux n'en ayans pas grand beſoing pour eux, en peuuent porter grande quantité pour leurs maiſtres. Il y en a de trois ſortes: les vns ſont petits, & ne ſeruent que pour porter les hommes: les mediocres ont deux boſſes, & ſont encore bons pour porter des charges; les plus grands, & plus gros ſont ceux qui portent iuſques à mille liures.

Pour le regard du nombre de gens de cheual que le Roy de Perſe peut mettre en campagne, on l'a veu aux guerres qui ſe ſont paſſees entre Iſmaël, & Selim premier de ce nom Empereur des Turcs: & encor entre le meſme Iſmaël, & Soliman, & entre Codabande, & Amurat troiſieſme, veu qu'aucun de ces Roys n'a iamais mis enſemble contre les Turcs plus de trente mille cheuaux, mais armez en telles ſorte qu'il n'ont iamais craint la rencontre d'vne beaucoup plus grande armee. Ceux qui ſont plus aiſez, & plus riches s'arment ainſi que nos hommes d'armes: les autres, qui font les deux tiers, ſe contentent de ſalades, de mailles, & d'eſcus, & ſe ſeruent tantoſt de l'arc, tantoſt de la lance.

Le Sophi confine du Leuant auec les Mogores, du Septentrion auec les Tartares du Zacatay, du Ponant il a le pays du Turc qui le borne par vn long eſpace, & du Midy il a le Royaume d'Ormus, autrefois tributaire des Sophis, & pour le preſent du Roy d'Eſpagne.

Il n'a guiere affaire auec les Mogores, pource que de meſme que la France & l'Eſpagne ne ſe peuuent offencer l'vne l'autre, à cauſe que les paſſages ſont eſtroits, & que l'aſſiette des frontieres eſt aſpre & faſcheuſe: ſi bien qu'elle rend difficile la conduite des viures, & l'entretien des armees: ainſi entre les confins des Indes, & de Cambaye occupez par les Mogores, & par les Perſans, il y a des montagnes & des deſerts, qui ne permettent pas que ces Princes ſe puiſſent attaquer l'vn l'autre, aumoins auec de grandes armees: principalement à cauſe que la caualerie en laquelle conſiſtent les plus grandes forces des vns & des autres, ne ſe peut manier aiſément en des lieux eſtroits, & en des paſſages ſimal-aiſez. Toutesfois ils combatent aux frontieres de Cabul, & de Sableſtan, dont quelques Princes Mogores ſe ſont rendus maiſtres. XLVI.

Le Sophi ne confine pas immediatement auec le grand Cam, d'autant qu'il y a entre eux deux premieremẽt quelques Princes, puis vn grand deſert, & il ſẽble que la riuiere d'Oxe, ou d'Abian ait eſté de tout temps deſtinee pour ſeruir de bourne à ſon Empire. Ceſte riuiere naiſſant au pays de Sableſtan, Soubs la montagne de Dalanguer, apres vn fort long cours, durant lequel elle croiſt

grandement, à cause d'vn grand nombre de riuieres qu'elle reçoit, se dégorge dans la mer de Buchu, & vient à separer du costé du Nort le Sophi du Zagatay. Or le Sophi n'a iamais eu la hardiesse de passer ceste riuiere, & Saba Roy de Zagatay l'ayant passee fut desfait par Ismaël en vne grande bataille. Cyrus Roy de Perse fit faire sur ceste riuiere vn pont sur lequel il passa auec vne grande armee, voulant aller contre Tomyris Royne des Scythes, qui le mirent en pieces auec tous ses gens.

Le Sophi confine auec le grand Turc par toute la longueur Occidentale de son Empire: c'est à sçauoir depuis la mer de Bachu iusques au Golphe de Saure, qui est l'espace presque de quinze degrez: & veritablement il n'a point d'ennemy plus dangereux, ny qui luy doiue donner plus de crainte: veu qu'autant de fois que le Turc est entré dans son pays il a tousiours fait quelque perte, excepté depuis quelques annees, que le Sophi a chaussé les esperons aux Turcs, & en a rapporté des victoires signalees.

Toutesfois on peut dire que ce qui causoit tant de pertes au Sophi, c'estoit sa façon de mener la guerre, d'autant que s'asseurant sur le nombre & la valeur de sa caualerie, & sur son artillerie & ses munitiõs de guerre, il ne faisoit nul estat des fortereresses, ains ruinoient celles qu'ils prenoient, faisoient peu d'estat de celles qu'ils auoient retenuës, iugeãt que celuy qui employe ses forces à la cõseruation des places ne peut estre guiere fort en campagne. Mais depuis estans contraints par la necessité ils se sont fortifiez de tous costez, ont dressé de bonnes places aux lieux de passage, & en ceux qui estoient propres pour cet effect, & ont basty des citadelles aux villes d'importance, les pouruoyant de canons, de soldats, & de tout ce qui leur estoit necessaire.

Quant aux Portugais d'Ormuz, il n'a rien à demesler auec eux, pource qu'il n'a point de forces maritimes, sãs lesquelles on ne sçauroit recouurer ce royaume, & d'ailleurs les Portugais n'ont moyen de faire des conquestes auant en terre. Et mesme le Sophi Tammas estant vne fois poussé à l'entreprise du royaume d'Ormus, demanda quelles choses naissoient en ceste Isle, si c'estoient des grains, des raisins, des fruicts, ou quelque autre chose? & ayant appris que le terroir de ce pays estoit sterile, & que tout y manquoit, mais que le trafic de la marchandise qui rendoit ce royaume riche, luy pourroit apporter de grandes commoditez, il s'en moqua, disant, qu'il auoit donné à son peuple quatre vingts & dix mille Tomans de pareille nature, qui venoient dans ses coffres toutes les annees.

GOVVERNEMENT.

XLVII. IL faut aduoüer que les Persans sont gouuernez plus politiquemẽt que tous les autres Mahometans dont on peut auoir cognoissance, & que la puissance Royale est veritablement mieux reglee parmy eux, qu'elle n'est en aucun Royaume de leur secte. Car on sçait assez que presque tous les autres Roys exterminent la noblesse, & se seruent des esclaues, & mesme font mourir leurs freres, ou bien les aueuglent. Mais la noblesse est grandement estimee parmy les Persans. Les Roys traittent gracieusement leurs freres, & ont ordinairement soubs eux des Princes, qui sont riches, & puissants, ce qui n'est pas parmy les Turcs, qui ne peuuent nullement souffrir la Noblesse en aucun lieu, & ne permettent qu'aucun demeure Prince, ou Seigneur de

quelque païs, au contraire ſi toſt qu'ils ſont les plus forts ils deffont le monde des maiſtres naturels,& mettent en leur lieu des gens venus de peu, qui n'en deuiennent pas Seigneurs; mais gouuerneurs ſeulement, qui peuuent eſtre changez à toute heure. En fin c'eſt choſe aſſeuree, que ce Royaume eſt tellement policé, & ſi bien conduit, que ſon gouuernement ne cede point à celuy des principautez de noſtre Europe,à ce que diſent ceux qui y ont eſté, & qui ont conſideré les façons de viure de ce peuple: Mais le mal-heur a touſjours eſté tel, qu'aucun n'a pris la peine de ſpecifier la façon de ce gouuernement;de ſorte que ce defaut cauſera que nous n'en pourrons diſcourir qu'en general,ſans en particulariſer aucune choſe.

RELIGION.

APRES la mort de Mahomet autheur de la malheureuſe ſecte, qui a pour le iourd'huy ſi grand cours par le monde, Alli,Abubequer, Omar, & Odman ſes parens eſcriuirent chacun pour ſoy, d'autant qu'il n'y eut aucun d'eux,qui ne ſe pretendiſt ſon vray ſucceſſeur. Et ce debat fut la ſource de quatre ſectes principales: Alli fut autheur de celle qu'on nomme Imemie,qui fut ſuiuie des Perſans,des Indiens, de pluſieurs Arabes, & des Gelbins d'Afrique. Quant aux autres ſectes, i'en ay remis le diſcours au recit de la religion des Turcs,où i'ay reſolu d'en parler amplement, & tout au long. Les Perſans ont plus du raiſonnable,& du naturel que les autres, & ſe ſont mis en reputation,quand à leur ſecte,preſque de noſtre aage;comme nous auons ià dit,par la valeur d'Iſmaël Sophi,qui ſe diſãt eſtre de la race d'Alli mit ſa ſecte en credit, denonça la guerre à ſes voiſins qui ne la voulurent accepter. Il portoit le turban rouge auec douzes pointes,en memoire des douze fils d'Ocen,fils d'Alli,& voulut que tous ceux qui le ſuiuroient le portaſſent de meſme. Beaucoup de gens ſe rangerent à ſa ſuite & ſecte,& principalement tous ceux qui habitent entre l'Euphrate & l'Abian,& la mer Caſpie,& le Golphe Perſique: De ſorte que depuis tous ces peuples ſe ſont arreſtez à ceſte opinion. XLVIII.

Il y a auſſi en l'Empire du Sophy quelques Iuifs, dont les predeceſſeurs demeurent en Aſſyrie,lors qu'Eſdre,& Nehemie ramenerent le reſte en la terre ſaincte,& ceux-cy qui s'arreſterent en ces païs-là eſlurent,comme dit Origene,vn chef de la maiſon de Dauid,& le nommerent chef des bannys, puis ils baſtirent vne ville ſur le bord de l'Euphrate, & le nommerent Neardee, qui veut dire fleuue de ſciences. XLIX.

Il y a pareillement en Coraſan prouince de Perſe des Melchites, qui retiennent toutes les erreurs iadis condamnees par les Grecs au Concile de Florence, & ceux-cy obeyſſent au Patriarche d'Antioche.

Il s'y treuue auſſi des Neſtoriens introduits en Perſe, ſuiuant Paul Diacre, par la malice de Coſroé Roy de Perſe, qui voulant faire deſpit à l'Empereur Heraclie,par qui il auoit eſté deffait,& mal-mené,ſaccagea toutes les Egliſes des Chreſtiens qui eſtoient en ſes Eſtats, en ayant chaſſé les Catholiques, mit en leur place les Neſtoriens, qui ſe ſont meſlez parmy les Aſſyriens, les Meſopotamiens,les Medois & les Parthes.

Il y a auſſi Beaucoup de Chreſtiens Armeniens qui ſont paſſez en Perſe de crainte des armes Turqueſques,& ceux-cy ont deux Patriarches,dont l'vn qui eſt recognu en la haute Armenie demeure au monaſtere d'Ecmeazin pres de

la ville d'Eruan en Perſe; l'autre qui eſt obey en la baſſe Armenie ſe tient en la ville de Sis en Caramanie. Mais nous remettons à parler de leur creance au diſcours des religions, qui ſe trouuent dans les pays du grand Turc. Voyla tout ce qu'on peut dire des religions des Perſans, qui ſont tellement ennemis des Turcs, qu'encor qu'ils recognoiſſent tous deux Mahomet, pour premier autheur de leurs ſectes, toutesfois ils ne haïſſent pas moins ces barbares, que nous faiſons; & l'on eſtime que ſi les Princes Chreſtiens euſſent faict plus d'eſtat de l'Ambaſſade, que le Sophi manda en Europe ces annees paſſees, qu'ils ne firent, il y euſt eu quelque eſperance de reduire peu à peu ce Prince à la foy Chreſtienne.

DISCOVRS.

DES ROYS DE PERSE

SELON QVE LES AVTHEVRS Grecs & Latins en ont escrit.

Sommaire.

1. CHRONIQVE abregee des Rois des Perses selon la saincte Bible, Philon & autres autheurs. 2. Autre Chronique abregee selon Herodote, Xenophon, Iustin & autres beaucoup plus ample que la precedente. 3. Cyrus ruine la Monarchie des Medes, & establit celle des Perses. 4. Histoire de Daniel ietté dans la fosse aux lyons, & pourquoy les Iuifs ont permission de bastir leur tẽple, Cyrus conqueste la Lydie, prent Cresus Roy d'icelle, faict la guerre aux Scythes, desquels il fut vaincu, sa mort. 5. Son Eloge, fut le premier appellé le Roy des Rois, apporta aux Perses l'vsage de la robbe longue, & de la Thyare selon quelques-vns. 6. Cambises conqueste l'Egypte, fait tuer son frere Smerdis, ses sacrileges & sa cruauté, finalement sa mort. 7. Smerdis vn des Mages se faict recognoistre pour Roy, & comment il fut descouuert. 8. Comment Darius Hystaspe vint à la Couronne de Perse, ses reglemens & ses conqueſtes, restablit la souueraine sacrificature entre les Iuifs, la grande armee qu'il preparoit pour fondre sur la Grece, si la mort ne l'eut preuenu. 9. Xerxes declaré successeur de son pere, à cause qu'il estoit né, son Pere estant Roy, & les autres freres auparauant, il chastie rigoureusement les Egyptiens qui s'estoient reuoltez, sa puissante armee tant par mer que par terre, pour ruyner la Grece, ses deffaictes & sa mort. 10. Pretentions d'Artaban, sa mauschãceté descouuerte & son chastiment. 11. Artaxerxes prent la vengeance de la mort de son Pere Xerxes, enuoye vne armee de 300000. hommes contre les Egyptiẽs, renuoye Esdras en Ierusalẽ & luy fit de grandes courtoisies, les Egyptiens secoüent le ioug de la domination des Perses, Cyrus fils de Darius faict prisonnier & pourquoy, en quel temps mourut Darius le Bastard. 12. Cyrus se sauue de la prison, les perfections de ce prince & sa mort, Artaxerces Mnemon ayme la paix & tasche de mettre les Grecs d'accord entr'eux. 13. Les Iuifs ne se peuuãs accorder, Darius, Occhus enuoye contre eux Bagose qui leur impose tribut, Origine des Iuifs Abrahamis, reuolte d'Artabaze & sa mort cause que le pays d'Egypte, Phenise & Chypre retourne sous la domination des Perses. Darius & ses enfans empoisonnez par Bagoas. 14. Darius despoüillé de son Empire par Alexandre le Grand & en quel temps. 15. Quand & comment le Royaume de Perse retourna en son ancienne splendeur. Origine d'Artaxare & sa grandeur, Pert vne bataille contre l'Empereur Alexandre Mamee, estoit fort versé en la science des Mages. 16. Sapore conqueste vne partie de la Mesopotamie & plusieurs villes sur les Romains, pert vne bataille contre l'Empereur Gordian, en gagne vne autre contre Valerian, où il print cet Empereur prisonnier, Odenal Roy des Palmireniens deffait Sapore en vne grãde bataille qui luy empescha le cours de ses cõqueſtes. 17. Vardane faict paix auec l'Empereur Probus Carus reconquist sur les Perses la Mesopotamie. 18. Narsee homme de grandes entre prises, vaincu par Maximian en vne grande & notable bataille, qui ruina les affaires des Perses. 19. Misdulé couronné dés le ventre de sa mere, Sapore grand ennemy des

Chreſtiens obtient huict fois la victoire contre l'Empereur Conſtans: mais il fut vaincu en Armenie par Arſace, deffaict l'armee de Iulian l'Apoſtat, & faict la paix auec l'Empereur Iouinian. 20. Diſputes pour la ſucceſſion de la couronne de Perſe entre les enfans de Sapore: cruautez d'Artaxerxes. 21. Iſdigertes tuteur du ieune Empereur Theodoſe, & les bons offices qu'il fit à ſon pupille. Il perſecuta du commencement les Chreſtiens: mais en fin il s'appaiſa à la perſuaſion d'Antioque, le gouuerneur du ieune Empereur Chreſtien ſon fils qui eſtoit demoniaque guery par les prieres du bon Eueſque Mathunte. 21. Varauen perſecute les Chreſtiens vaincu par Theodoſe le ieune, qui arreſte la perſecution, paix entre l'Empereur & luy. 22. Guerre entre Peroſe & les Euthalites, origine de ce peuple, Peroſe rend hommage, & iure fidelité au Roy des Euthalites, ſa perfidie qui luy couſte la vie. 23. Valens ſe rend tributaire des Euthalites, Canade en ſecouë le ioug, cruauté de ce Prince, & ſon eſtrange ordonnance, pour rendre les femmes communes. 21. Les regens du Royaume de Perſe deuoient eſtre du ſang Royal, conſeil de Guſanaſcadé, ſur ce qu'on feroit de Canade, deliurance de ce Prince par le moyen de ſa femme, & de Seoſé ſe retire deuers l'Empereur Anaſtaſe ſecouru par le Roy des Euthalites, rentre en poſſeſſion de ſon Royaume, diſpoſe d'iceluy deuant ſa mort, pourquoy il s'adoucit contre les Chreſtiens. 25. Coſroé addonné aux lettres honore les gens de ſçauoir, fit la guerre à l'Empereur Iuſtinian, auec lequel il fut contraint de faire paix, appellee la paix ſans fin qu'il rompit incontinent, deffait pluſieurs fois par Beliſaire meurt de regret, & pourquoy. 26. Guerre de Hormiſda contre les Romains, grande & notable deffaite d'Hormiſda par l'Empereur Tibere: autre deffaite notable d'iceluy par Philipicque Capitaine Romain, perd Niſibin & vne partie de la Meſopotamie, & la ville d'Arſemene, rend les Turcs ſes tributaires, depoſé de ſon Royaume, cruauté execrable de Coſroé enuers la femme & les enfans de ſon pere qu'il fait mourir à coups de baſtõ. 27. Conſpiration contre Coſroé qui ſe ſauue pour auoir inuoqué le Dieu des Chreſtiens, remis en ſon Royaume: hiſtoire remarquable des Turcs, marquez d'vne croix ſur le front, prend les Chreſtiens pour garde de ſon corps, Narſé ſe reuolte contre l'Empereur Phocas ſecouru par Coſroé. 28. Toute la Meſopotamie & pays Sirien cõquis par Coſroé, la Paleſtine, Armenie, Capadoce, Galatie, & Paphlagonie, les villes d'Edeſſe & Capeſſe Ceſaree, de Capadoce, & la ville de Damas, auec la ſaincte Cité de Ieruſalem emportant la ſaincte croix en Perſe, deffait finallemẽt par l'Empereur Eraclius ſon fils, le fait mourir en priſon au pain & à l'eau, Siroé deliure tous les Chreſtiẽs captifs, qui eſtoient en Perſe. 29. Des Roys de Perſe, Mahometans chaſſez par les Tartares, Tamerlan ſe fait Seigneur de la pluſpart de l'Orient, Vſun Chaſſan deſcendu de Tamerlan. 30. Vſun Chaſſan eſpouſe la fille de l'Empereur Trebiſonde dõne ſa fille à Secaidar, ſainteté de vie de la femme d'Vſun Chaſſan, les guerres de ce Prince contre l'Empereur Turc Mahomet, deffait par eux & ſon fils Zogneloccis, reuolte de Vguely Mehemec contre ſon pere, qui ſe retire vers les Turcs, vſe d'Vſun Chaſſan pour ſe deffaire de ſon fils. 31. Hiſtoire tragique de la mort de Iacub Patiſcha de ſa femme & de ſon fils Secaidar prend les armes contre ſon Prince. 32. Deffaite & mort de Secaidar, nourriture d'Iſmaël Sophy ſa premiere entrepriſe, mauuais ordre de Alumut Roy de Perſe, bataille contre luy & le Sophy, qui obtint la victoire, prend Tauris, & ſa grande cruauté meſmes enuers ſa propre mere. 33. Iſmaël prend le Turban au bouc rouge, d'où eſt venu le nom de Kacelbas, victoire d'Iſmaël contre Marat Can, conqueſte le Diarbet, ſes ruſes pour ſe deffaire des principaux ſeigneurs du pays, conqueſte la meilleure partie de la Sydulie, tuë le Roy de ſa propre main, autre deffaite de Murat Can, les Tartares font la guerre au Sophy, prend Sumachia & la Cité de Darbac, amour des ſoldats enuers Iſmaël, quelle deuiſe il faiſoit mettre en ſa mõnoye, Selim Empereur des Turcs fait la guerre à Iſmaël, qui fut la cauſe de l'inimitié de ces deux Princes, bataille de Zalderan e perduë par le Sophy, Tauris ranagee par Selin. 34.

Reuolte de Vlama Perse contre Taemas, conqueste de Soliman sur les Perses, qui se rend maistre de l'Assyrie & Mesopotamie, prend Bagadet, & ravage deux fois Tauris: son armee deffaite par Deliment Capitaine de Perse. 35. Ruse d'Ismaël cause de luy faire perdre le Royaume & la vie. Conquestes d'Amurat Empereur des Turcs sur Mahamet dit l'Aveugle. Deffaite des Turcs par Abas Roy de Perse, qui enuoye des Ambassadeurs à l'Empereur Rodolphe.

Chronique des Roys de Perse, selon la saincte Bible, Philon, & autres Autheurs.

PVIS que parlant des autres nations on a iusques icy tenu cet ordre de descrire non seulement la situation des Prouinces, mœurs, & Religions des peuples, leurs forces, leurs richesses, & choses plus rares qui se retrouuent entr'elles: mais aussi de traicter sommairement des Princes qui leur ont commandé, de leurs guerres & conquestes, accroissement, changemẽt, ou decadence: il semble qu'on feroit tort à la nation des Perses, si ayãt autrefois tenu la Monarchie de l'vniuers, & cõmandant encor à present à de fieres & puissantes nations, on passoit sous silence leurs plus signalees actiõs, & les noms des Princes qui luy ont commãdé, comment encore leur seigneurie a esté souuent changee de famille en autre, au moins selon qu'en vn tel esloignement dans vne si profonde antiquité, & la diuersité des opinions que les plus anciens & modernes autheurs ont tenues sur ce subiect, le pourront permettre.

Or entre les modernes il se trouue vn Espagnol nõmé Teixiere, lequel ayant leu vne histoire Persienne escrite par vn nommé Turik Mirkon, Perse de nation, en a fait vn sommaire, par lequel il semble auoir esclarcy & deduy en bon ordre la succession de ces grands Princes, depuis l'origine de ceste Monarchie, iusqu'à present: mais d'ailleurs c'est auec vne telle dissemblance de tout ce que en ont escrit les autheurs qui l'ont precedé, qu'il est tres-difficile de les accorder: & neantmoins on ne fera peut-estre point vn mauuais iugement de croire qu'il a le plus approché de la verité, & que s'il contredit en quelque chose tant à ce qui en est escrit en la saincte Bible, qu'ailleurs, c'est plus à cause du changement des noms que chacune nation a voulu conuertir en sa langue, que des personnes, ou des actions qui se sont passees durant le temps au moins contenu aux liures saincts: car pour les autres elles y sont souuent bien differentes. Toutesfois pour contenter l'esprit de ceux qui adiouſtent plus de foy à la chronologie & genealogie de ces Princes, descrite par l'ãtiquité: on a pensé qu'il estoit plus à propos d'en faire premierement la description le plus succinctemẽt qu'il sera possible, selon ce qui en a esté tenu iusques icy, puis y adiouster les relatiõs de Teixiere, afin qu'on puisse plus nettement iuger quelle foy doit estre adiouſtee aux vns ou aux autres, me reseruant neantmoins d'y adiouster selon les occurrences, non pour contredire l'autheur de Teixiere, mais pour quelques actions notables qui pourroiẽt auoir esté obmises, signãment contre les Turcs.

Et d'autant que Philon & Metasthenes autheurs anciens, sont de differente opinion auec les Grecs, & neantmoins s'accordent à ce qui s'en retrouue en la saincte Bible: il sera bien à propos de rapporter icy ce qu'ils en disent, à sçauoir que Cyrus ayant conquis le Royaume des Medes sur Astiages, laissa le royaume des Medes à son oncle Darius, auec l'ayde duquel il prit Babylone, & transporta la Monarchie Assyrienne aux Perses. Deux ans apres ledit Darius retour- 1.

na en Mede,& Cyrus regna ſeul en Babylone, & depuis ayant entrepris de faire guerre contre les Scythes,il laiſſa ſon fils Cambiſes Roy en ſon abſence, ſelon la couſtume des Perſes, qui eſtoit de donner Roy au pays le plus proche du ſang de celuy qui eſtoit Roy,quand ce Roy marchoit pour faire guerre à quelque nation eſtrãgere,qui pourroit eſtre la cauſe pourquoy ces autheurs ne mettent point Cãbiſes en l'ordre ſucceſſif des Monarques, & qu'il n'eſt auſſi parlé de deux freres Mages qui vſurperẽt frauduleuſement l'Empire,cõme il ſera dit en ſon lieu, & ne durerent que peu de mois, Darius fils d'Hyſtaſpes ayant eſté eſleu Roy. Xerxes fils de Darius luy ſucceda, mais ils ne le mettent point non plus au nombres des Monarques, d'autant que s'en allant incontinent faire la guerre aux Grecs, il laiſſa le Royaume à Darius Longuemain ſon fils : mais les hiſtoriens Grecs n'ont pas laiſſé de conter Xerxes & Cambiſes en ordre ſucceſſif entre leſdits Monarques : ce qui eſt cauſe qu'ils nombrent plus d'annees en ladite Monarchie,à ſçauoir 226.& ceux-cy 191.en ceſte ſorte.

Cyrus auec Darius ſon oncle regna 2.ans.
Cyrus ſeul regna 22. ans.
Darius fils d'Hyſtaſpes éleu Roy,ſurnõmé Artaxerxes Aſſuerus,regna 20.ans
Darius Artaxerxes Longuemain 37. ans.
Darius Nothus 19.ans.
Artaxerxes Mnemon 55.ans.
Darius Ochus 26.ans.
Arſenes 4. ans.
Darius dernier Monarque, deffaict par Alexandre le grand,qui tranſporta la Monarchie aux Grecs 6. ans.

Autre Chronique abregee ſelon les autres Autheurs Grecs & Latins.

II. POVR deſduire maintenant ce qu'en diſent Herodote, Xenophon, Iuſtin, Agathie, Procope & pluſieurs autres autheurs qui on parlé de ceſte nation, les vns comme en paſſant,les autres de propos deliberé; il ſera à propos d'ouyr parler Ioſephe ſur leur origine. Sem,dit-il,fils de Noé eut 5.fils leſquels poſſederent l'Aſie depuis l'Euphrate iuſqu'à l'Occean Indien : car Elyme laiſſa de ſon ſang les Elyacaïtes, deſquels les Perſes ſont deſcendus. Mais quant à l'appellation Perſienne, elle n'eſt pas de ſi longue main : car ils furent depuis dits Paueliens d'vn Roy portant ce nom,puis Cepheniens & Arteẽs,& à la fin Perſans de Perſeus fils de Iupiter & d'Andromede, ſelon que dit Herodote : mais quelle fut la ſucceſſion de ce Perſeus, il ne s'en trouue rien par eſcrit, & non ſans cauſe;car incontinent le pays Perſan fut ſoumis à la Monarchie Aſſyrienne,ſous laquelle il demeura iuſqu'à ce que Sardanapale fut chaſſé de ſon ſiege, & occis par Arbacé premier Prince Medois, & Belochphul Roy de Babylone: la monarchie des Medes comprenant les Perſans,Bactriens, Parthes & Hircaniens,à laquelle le dernier qui y cõmanda fut Aſtiagé,lequel perdit ſa Seigneurie,à la ſollicitation de Harpage marry contre le Roy de ce qu'il luy auoit occis
III. ſon fils, & fait manger la chair cuitte d'iceluy. Car ceſt Harpage cherchant les moyens de ſe vanger, manda à Cyrus petit fils d'Aſtiage qui eſtoit lors en Perſe auec ſon pere,viuant en hõme priué ; que s'il vouloit venger ſon iniure, & la ſiẽne (ſon ayeul l'ayant voulu faire mourir) qu'il auoit moyen de luy donner telle entree au royaume des Medes, qu'il ſe feroit aiſément Monarque, & deliureroit les Perſes de ſeruitude, Ce qu'ayant entendu Cyrus, il fit tant en-

uers les ſiens qu'ils ſe reuolterent, ſecoüerent le ioug des Medes, leur refuſant tribut & obeyſſance. Aſtiagé aduerty de ces nouuelles, māda à Cyrus qu'il euſt à luy venir rendre cõpte de ſa rebellion; à qui le Prince reſpõdit qu'il iroit pluſtoſt vers Aſtiagé qu'il ne voudroit : ce qui fit mettre le Roy en armes, & ne ſe ſouciant plus du tort qu'il auoit fait à Harpagus, il luy donna la charge de toute l'armee à ſon grand malheur : car venant au combat tous les plus grands qui auoient intelligence auec Harpagus, ſe mirent du coſté de Cyrus, & les autres qui n'en ſçauoient rien, s'enfuyoient ſe voyans abandonnez de leurs cõpagnons, & de là s'enſuiuit la déroute de l'armee d'Aſtiagé, lequel fut cõtraint de s'enfuyr, non ſans menaçer Cyrus de le faire mourir. Et s'eſtant apres adreſſé à ſes mages & deuins pour ſçauoir l'euenement de ſes affaires, tous luy conſeillerent de ne plus ſuiure ſon nepueu, ains de luy laiſſer iouyr du bon heur que les deſtinees luy auoient mis en main: mais luy croyant que ceux qui luy donnoiẽt ce conſeil, fuſſent partiſans de ſon ennemy, il les fit tous pẽdre, puis aſſemblant derechef tout ce qu'il auoit de forces, il vint luy meſme à la bataille comme il auoit eſté à l'autre, mais non à ſi bon marché, car ſes troupes deffaites il fut fait priſonnier de Cyrus, qui le deſpoüilla de ſa Monarchie, ſans toutesfois le faire mourir, ains voulut qu'il cõmandaſt ſur les Hircaniens: car l'Empire d'Aſtiagé s'eſtendoit iuſques là, & du coſté d'Occidẽt il venoit (oſté les Aſſyriens, Syriẽs & Iuifs) iuſqu'au fleuue Halys & à la Capadocie, le reſte eſtãt au Roy de Lydie.

Regne de Cyrus, & Ciaxaré, ou Darius.

Cyrus ayant ainſi vaincu ſon ayeul, cõmença de regner auec ſon oncle Ciaxaré, autrement Darius, fils d'Aſtiages, ſelon quelques vns, & qui auroit pluſtoſt eſté ſon frere, car Zonare le fait fort vieil, & neantmoins Aſtiages quãd il fut deffait par Cyrus qui eſtoit ceſte meſme annee, eſtoit luy meſme à la bataille qu'il perdit. Ce fut ce Ciaxaré qui fit ietter le Prophete Daniel dans la foſſe aux lyons: car comme il y euſt vne grãde ialouſie entre ces 2. Princes à cauſe du grand honneur que chacun rendoit à Cyrus pour ſa vaillance: les courtiſans de Darius prenans vn ſujet là deſſus pour ſe venger de Daniel, luy perſuaderẽt de faire vn Edit, par lequel durant 30. iours nul de ſon Royaume ne preſentaſt aucune requeſte à Prince, Seigneur, ny Roy quelconque, non pas meſmes à aucun dieu, qu'à luy ſeul : car par ce moyen, diſoient-ils, on retrancheroit le chemin à ſes ſujets d'auoir touſiours recours à Cyrus, ainſi qu'ils auoiẽt en toutes leurs affaires, luy preſentans leurs requeſtes comme à leur ſouuerain Roy, qui toutefois n'auroit aucun ſoupçon ny meſcontentement ſur ceſt Edit: veu, dit Zonare, qu'on n'en excepteroit pas meſme les hauts dieux. Or ces 2. Princes n'ayans regné que 2. ans enſemble, Cyrus commença de regner ſeul par la mort de Ciaxaré, lequel auoit auparauant rauagé l'Aſſyrie, & deffait en champ de bataille le Monarque Aſſirien : mais ceſtui-cy s'eſtant allié de pluſieurs grands Princes tels que ceux des Arabes, Syriens & Lydiens, ceux-cy faiſoient apres des maux infinis aux Medes, qui fut cauſe de faire reſoudre Cyrus d'abattre ceſte gloire Babylonienne, comme de fait apres pluſieurs routes & deffaites qu'il leur fiſt ſouffrir, il vint mettre le ſiege deuant la ſuperbe & ancienne ville de Babylone, & la prit d'aſſaut: apres laquelle conqueſte il prit en grace les Iuifs, leur donna licence d'aller rebaſtir le Temple, de ſeruir Dieu ſelon leur loy, & le prier pour luy & ſon Royaume. Si qu'ils commencerent lors à baſtir le Temple, & clorre la cité de Hieruſalem : ce qui aduint l'an du monde 3417. en l'Olympiade 60. regnant à Rome Seruius Tullius. IV.

Les Medes ainſi ſubiuguez, & les Aſſyriens accablez, Cyrus pour ſe venger
v. du Lydien, lors le plus puiſſant Prince de l'Aſie, paſſa le mont de Taur ou Cortheſtan, & d'Aman ou montagne noire, & enuoyant ſon grand amy Harpagus en la petite Aſie pour la dompter, il fut quant à luy contre Creſus, le vainquit en bataille, le prit priſonnier, & peu s'en fallut qu'il ne le fiſt bruſler ſans le ſouuenir du bon aduis que Solon auoit autrefois donné à ce Roy Lydien, à ſçauoir que l'homme ne ſe deuoit dire heureux iuſqu'à ſa mort, comme l'hiſtoire en eſt aſſez triuiale. En la ruine du royaume Lydien fut enueloppee toute l'Aſie, depuis l'Helleſpõt iuſqu'au Cortheſtan, laquelle branſloit ſous Creſus, bien que les Grecs Ioniens d'Aſie veſcuſſent en liberté, alliez ſeulement du Lydien, leſquels toutefois furent contraints de faire ioug ſous le Perſan, & le recognoiſtre pour ſouuerain; de ſorte que Cyrus cõmandoit alors depuis la mer Egee, & le Propontide, iuſqu'aux Indes & terres Orientales : mais comme l'ambition eſt inſatiable, non content de ceſte grandeur, ſe reſolut de s'aſſuiettir les Scythes qui auoient fait de grands rauages en l'Aſie, ſi qu'auec ſon armee il tira vers ce coſté Scythique, qui eſt outre le fleuue Araxe, & par delà les Bactriens & Hircaniens, en la region des Maſſagetes & Iſſedons, qui eſtoient ceux que l'on appelle Tartares, & la region de Samureund. Or Cyrus n'ayant encor rencontré aucun Prince aſſez puiſſant pour luy faire teſte, & ſçachant qu'il n'y auoit pour lors qu'vne femme qui commandaſt à ces Scytes & Maſſagetes, qu'on appelloit Tomiris; l'enuoya demander en mariage, non qu'il ſe ſouciaſt d'elle, mais pour auoir moyen d'empieter ſon royaume. Mais elle entendant les deſſeins du Perſan, luy deffendit l'entree en ſes terres, & arma ce qu'elle peuſt de forces, pour faire teſte à Cyrus, faiſant vn ſien fils vnique General de ſon armee, lequel n'eſtant encor practiqué aux ruſes de la guerre, fut ſupris en vn ſtratageme de Cyrus; car ceſtuy-cy feignant de s'enfuyr, laiſſa ſon camp remply de vins & de viandes, où entrans ces pauures Maſſagetes non accouſtumez à telle delicateſſe, banqueterent, & beurent de telle ſorte, qu'ils s'endormirent en ceſte yureſſe : mais ce fut leur dernier ſommeil ; car Cyrus qui eſtoit aux eſcoutes ſuruint là deſſus qui en tailla vne partie en pieces, & prit le reſte priſonnier. Entre les captifs fut Spagarpiſé fils de Tomiris & chef de l'armee. La Royne aduertie du deſaſtre de ſon fils, deſpeſcha vn heraut vers Cyrus pour le r'auoir, l'admonneſtant de ſortir de ſa terre, ou qu'elle le ſaouleroit de guerre plus qu'il ne voudroit. Cependant Spagarpiſé ſupplia Cyrus de le faire deſlier ; ce qu'il fit par courtoiſie, & alors ce Prince ſe voyãt à deliure, & ayant encor l'eſpee au coſté, deteſtant ſon malheur de ſe voir ainſi captif, s'occit deuant le Roy de ſa propre main. Tomiris ayant reſponce du refus de Cyrus, vint le combattre auec le reſte de ſes forces ; & bien que les Perſans & Medois fiſſent merueille de bien combattre, ſi eſt-ce qu'ils furent à la fin vaincus, & la pluſpart taillez en pieces; & entre les morts fut auſſi le grand Cyrus, pour s'eſtre par trop fié en ſon bon-heur, & n'auoir prins exemple ſur le deſaſtre des Roys plus puiſſants que luy, leſquels il auoit ruinez, & priuez de leurs Seigneuries. Tomiris ſçachant ceſte mort, en fit auſſi toſt chercher le corps, lequel ayant trouué, elle luy fiſt trencher la teſte qu'elle miſt dedans vn vaſe plein de ſang, en luy diſant par mocquerie ; Raſſaſie toy du ſang en ta mort, duquel tu fus ſi inſatiable en ta vie. Telle fut la fin du grand Cyrus; les Perſes emporterent le corps qu'ils porterent à Paſagarde, où ſon tombeau fut dreſſé. Ceſte Paſagarde eſtoit an-

ciennement le ſiege des Roys de Perſe : Auſſi Alexandre le grand y fut-il apres qu'il eut bruſlé Perſepoli: c'eſtoit là auſſi ou les Preſtres ſacroient les Roys.

Quant à Cyrus, c'eſtoit vn fort courtois, liberal, vertueux & gentil Prince, aimant ce qui eſtoit digne d'eſtre reſpecté, aſſez iuſte & equitable, vaillant aux cõbats, & des plus grands entrepreneurs de la terre: ſa demeure ordinaire quãd il n'eſtoit point occupé à la guerre, c'eſtoit és citez Suze, Ecbatane ou Babilone: ce fut luy ce ſemble qui fut le premier appellé le Roy des Rois, car on le trouua en l'inſcription de ſon tombeau au rapport de Strabon, lequel tiltre fut continué à ſes ſucceſſeurs, ainſi le peut-on voir chez Eſdras, liure 1. chap. 7. & aux Epiſtres meſlangees d'Hypocrates, en celle qu'Artaxerxes eſcriuit à Poetus: ce fut auſſi Cyrus qui apporta l'vſage de la robe longue aux Roys de Perſe, qui eſtoit vn veſtement, ſelon Procope, & d'or & de pourpre diuerſifié de plusieurs figures d'animaux terreſtres & d'oiſeaux : les Grecs appellent ce veſtement ποδήρης : outre ce ils auoient la tunique qu'ils appelloient κάνδυς, quelquesfois vn manteau de pourpre : on dit toutesfois que ce manteau eſtoit pluſtoſt vne ſorte de robbe, ayant les manches pendantes iuſques ſur la main. On ne peut pas aſſeurer ſi ce fut luy ou Artaxerxes qui commença à porter la tyare, mais tant y a qu'elle ſe portoit dés ces plus anciens temps. Cyrus laiſſa en fin pour ſucceſſeur ſon fils aiſné qu'il auoit eu de ſa femme Caſſandane, fille de Pharnaſpé (qu'il aimoit de telle ſorte, qu'il porta non ſeulement le dueil à ſa mort, mais il voulut encore que ſes ſubjets fiſſent le ſemblable) apres auoir regné 29. ans, ce qui aduint l'an du monde enuiron 3435.

Cambises II. *Monarque des Perſes.*

Cambiſes plus cruel que vaillant, & autant inſolent, ſuperbe & ennemy de vertu, que ſon pere auoit eſté doux & affable, & doüé de belles parties dignes d'vn grand Roy, ſans pieté encore, & qui meſpriſoit toute religion, auſſi empeſcha-il aux Iuifs de baſtir leur tẽple en Hieruſalem, & deffendit qu'on leur fourniſt rien pour ce faire, comme on faiſoit auparauant par le commandement de Cyrus. La premiere expedition de ce Roy fut contre Amaſis Roy d'Egypte, la fille duquel il demanda en mariage, y eſtant induit par ſon Medecin, qui eſtoit Egyptien, & ennemy du Roy Amaſis, car il ſçauoit bien qu'Amaſis receuroit vne grande affliction de bailler ſa fille, & la refuſant qu'il eſtoit impoſſible qu'il eſchapaſt de la main des Perſes. Amaſis qui ne penſoit pas à la trahiſon que ceſtui-cy luy ioüoit, & encore moins quelle eſtoit celle qu'il enuoyoit, fut ſi mal aduiſé qu'au lieu d'enuoyer ſa fille à Cyrus il mit en ſa place vne belle Princeſſe nommee Niretis fille du Roy Egyptien Apiré, qu'Amaſis auoit fait mourir, laquelle eſtant en Perſe, comme le Roy la ſalüant l'appella fille d'Amaſis : Vous vous trompez, dit-elle, Sire, car ie ſuis fille d'vn plus homme de bien qu'Amaſis, à ſçauoir du Roy Apiré, qu'Amaſis a fait traiſtreuſement mourir, & s'eſt emparé de ſon royaume. Cecy aida beaucoup à irriter Cambiſes ſe voyant moqué par Amaſis: ſi qu'ayant iuſte occaſion de vanger la mort de ſon beau pere, & de recouurer l'heritage de ſa femme, il paſſa en Egypte par le moyen du Roy d'Arabe, defit Amaſis & ſon fils Phammenee, & eſtant arriué à Memphis il fit tirer le Roy Amaſis de ſon tombeau, & le fit foüetter tout ainſi que s'il euſt eu quelque ſentiment, & non content de cela le fit ietter au feu, bien que ce fuſt contre la religion de Perſe, leſquels adoroiẽt pour lors le feu: puis il ſe reſolut d'aller contre le Roy d'Ethiopie, mais il fut contraint de quitter ſon entrepriſe, & s'en retourner en Egypte où il ruina alors les temples d'Apis, & tua le bœuf ſa- VI.

cré que les Egyptiens adoroient, le bleſſãt à la cuiſſe : il auoit auſſi enuoyé vne grande troupe de ſoldats pour ruiner le temple d'Amon en Lybie, mais ils furent repouſſez par les pluyes, orages, tempeſtes & foudres : de ſorte qu'ils s'en retournerẽt ſans rien faire. Mais bien que ceux-cy ne fuſſent que des faux dieux il en fut toutesfois rigoureuſement chaſtié, car premierement il deuint comme furieux, faiſant mourir ſes plus proches & ſes plus grands amis, entre autres ſon frere Smerdis pour vn ſonge qu'il auoit fait que Smerdis eſtoit aſſis ſur le troſne royal, & que du ciel il touchoit les eſtoilles : cela fut cauſe qu'il enuoya en Perſe Prexaſpé l'vn des Mages, & le plus grand & fidele ami qu'il euſt, pour tuer Smerdis, ce que l'autre executa, puis il eſtablit la loy licentieuſe d'eſpouſer ſa propre ſœur, choſe non auparauant pratiquee entre les Perſes : ſurquoy ayant conſulté les Iuges, ils luy dirent qu'il n'y auoit loy quelconque qui octroyaſt telle accointance, trop bien y auoit-il vne autre loy qui diſpenſoit les Rois de faire ce que bon leur ſembleroit, guarantiſſant ainſi leurs teſtes, s'ils euſſent dit autrement que ſelon les volontez de ce tyran, lequel ayant eſpousé deux de ſes ſœurs il tua la plus ieune, d'autãt qu'elle auoit pleuré ſon frere Smerdis n'aguere occis. Il eſtoit fort adonné au vin, & s'enyuroit preſque tous les iours, encor que le vin luy fuſt contraire, d'autant qu'il eſtoit ſubjet au haut mal, & comme durant ſon yurõgnerie il eut demandé à Prexaſpé qui auoit occis Smerdis, quelle opinion auoient de luy les Perſans : l'autre luy reſpondit qu'ils l'auoient treſbonne, excepté qu'ils trouuoient eſtrange qu'il ſe troublaſt par trop boire, dequoy Cambiſes coleré, il ſe fit amener le fils de Prexaſpé, & décochant ſon arc luy aſſena droit dans l'eſtomac, diſant que s'il ne luy auoit atteint le cœur qu'on le pouuoit à bon eſcient appeller yurõgne, & de fait l'enfant ayãt eſté ouuert, on trouua la fleche auoir paſſé par le milieu du cœur : le pere le voyant, & eſtant contraint de loüer celuy qui l'auoit priué de ſucceſſeur : & de là en auant il faiſoit maſſacrer les plus braues de ſa ſuitte à la moindre fantaſie qui luy venoit, leſquels apres il demandoit, ne ſe ſouuenant pas de les auoir fait mourir.

Mais Cambiſes fut payé tout à coup de ſes meſchancetez, car s'en allant d'Egypte, il oüit nouuelles que les Mages s'eſtoient reuoltez, & auoient occupé le royaume de Perſe. Et principalement Paziſité auquel il ſe fioit le plus, & Smerdis frere de Paziſité : cela luy cauſa beaucoup d'ennuy, tãt pour la trahiſon de ce Mage que pour le ſouuenir qu'il auoit d'auoir fait mourir ſon frere à tort : mais cõme il ſe voulut mettre en chemin pour aller cõtre les rebelles, ainſi qu'il mõtoit à cheual, ſon eſpee ſe deſgainant luy donna dãs la cuiſſe, au meſme endroit qu'il auoit frapé Apis, duquel coup l'os eſtant offencé, & la gangrene s'y eſtant engendree il mourut pres d'Ecbatane, ſelon l'oracle qui luy en auoit eſté donné, apres auoir eſté Monarque des Perſes 7. ans & 5. mois, ſans laiſſer aucuns enfans qui luy peuſſent ſucceder, car les femmes ne venoient point à la ſucceſſion en Perſe.

Regne du Mage Smerdis.

VII. Or perſonne ne croyoit que Cambiſes euſt fait tuer ſon frere, bien que deuãt ſon treſpas il l'euſt declaré, car on croyoit qu'il le diſoit afin que les Perſans le vengeaſſent de ce qu'il auoit vſurpé la courõne, joint que Prexaſpé qui l'auoit occis n'auoit garde de le confeſſer. De ſorte que tous les Seigneurs receurent d'vn commun accord Smerdis pour Roy, le croyans eſtre enfant de Cyrus. Le Mage ainſi paruenu à l'Empire pour s'y eſtablir & gaigner les cœurs d'vn chacun, enuoya par toutes les prouinces vn rabais des tailles & impoſitions qu'on ſouloit leuer ſur les peuples, ce qui luy concilia les volontez d'vn chacun : de

ſorte qu'il n'y auoit perſonne qui ne fuſt à ſon commandement, les Perſes exeptez: car Smerdis s'aſſeurant bien s'il ſe laiſſoit voir qu'il ſeroit recogneu, ne ſe monſtroit en façon du monde en public: ſi qu'ils commencerent à ſoupçonner que c'eſtoit le Mage, & pour s'en eſclarcir voici cõme ils y procederent: Otan fils de Pharnaſpé vn des plus grands Seigneurs de Perſe, s'adreſſa à vne ſienne fille nommee Phedyne, laquelle auoit eſté à Cambiſes, & lors ſeruoit encore au Mage de concubine; Otan demanda auec qui elle couchoit, mais elle ne luy en peut rendre raiſon, d'autant qu'elle n'auoit iamais veu Smerdis fils de Cyrus: depuis elle luy manda que pas vne des femmes ne parloit à ſa compagne, car le Roy les auoit ſeparees l'vn de l'autre, cela fit croire d'auantage au Perſan que c'eſtoit le Mage, & pour s'en eſclarcir du tout, il dit à ſa fille que comme elle ſeroit couchee auec luy, qu'elle taſtaſt s'il auoit des oreilles, à cauſe qu'il ſçauoit que le Mage Smerdis auoit eu les ſiennes couppees par le commandement de Cyrus: la fille ayant obey & trouué que ſon mari eſtoit eſtorillé en aduertit ſon pere, lequel deſcouurit toute ceſte affaire à Aſpolatine & Gobria, principaux entre les Perſans; ces trois cy en gagnerẽt trois autres, à ſçauoir Intapherne, Megabyſe, & Hidarne. Darius eſtant arriué de ſon gouuernemẽt de Suſe fut encor aſſocié à ceſte conſpiratiõ, diſant eſtre aſſeuré que Smerdis frere de Cambiſes eſtoit mort: Si bien que ces ſept Seigneurs conduiſirent ſi heureuſement leur entrepriſe que les Mages furent taillez en pieces, & Prexaſpé meurtrier de Smerdis fils de Cyrus, ſe precipita luy meſme du haut du Palais royal, apres auoir declaré la verité du fait, & irrité tout le monde contre les Mages, qui regnerent enuiron 8. mois: de ſorte que la race de Cyrus ne fut pas de grande duree entre les Perſes, & le troiſiéme heritier ne ioüit point de ſes conqueſtes.

DARIVS *fils de Hiſtaſpé 4. Monarque des Perſes.*

Apres donc la mort des Mages il fallut venir à l'eſlection, & d'autant que les ſept Seigneurs ſuſnommez eſtoient égaux en grandeur, ils reſolurent qu'au le- VIII.
uer du Soleil ils ſortiroiẽt tous ſept aux champs, & que le cheual qui hanniroit le premier ſeroit celuy qui donneroit la couronne à ſon maiſtre: ce qu'eſtant aduenu à Darius par la ruſe de ſon eſcuier, il fut auſſi iugé digne de commander ſur la Monarchie des Perſes. Il eſtoit fils d'Hiſtaſpé vn des plus grands de Perſe, & lequel Cyrus auoit voulu faire mourir, d'autant qu'il auoit ſongé qu'il rauiſſoit à ſes enfans la couronne. Or comme il auoit la reputation d'vn des plus vaillans du royaume, tous les Aſiatiques luy rendirent volontairement obeyſſance, excepté les Arabes, leſquels bien qu'ils euſſent eſté domptez par Cyrus & Cambiſes, ſi ne les auoit-on iamais peu ranger à ſe rendre tributaires. Ce Darius eſpouſa les deux filles de Cyrus, tant pour illuſtrer d'auantage ſa famille, que pour ſe rendre les Perſes plus affectionnez: puis ayant pacifié toutes choſes en ſon Empire en l'an quatriéme de ſon regne: Il donna puiſſance aux Iuifs de rebaſtir le temple & les murs de la cité de Hieruſalem, leur fourniſſant d'or, argent, materiaux & viures pour ce faire: leur commandant de prier Dieu pour ſa ſanté, & pour l'eſtabliſſement de ſa Couronne. C'eſt ce Prince cy qui eſt appellé Aſſuerus en la S. Eſcriture, & pour raiſon duquel a eſté faite l'hiſtoire d'Eſter ou Hadaſſa, par le moyen de laquelle les Iuifs furẽt ſauuez de la conſpiration d'Aman, & aduancez en honneur en la maiſon du Prince. Le premier reglemẽt que ce Prince fit par tout ſon Empire ce fut de le departir en 19. gouuernemens & prouinces qu'il appella Satrapies, ſur leſquelles il impoſa des tailles & impoſts pour l'entretien de ſa maiſon, & fournir aux frais de la guerre: & ſur chacune Satrapie il mit vn gouuerneur, ce qui fut cauſe que les Perſans

tenans cela pour auarice, & non pour preuoyance, diſoiẽt que Cyrus auoit eſté le pere du peuple. Cambiſes ſeigneur & tyran, mais que Darius eſtoit marchãd. Les choſes ainſi miſes en bon ordre, il alla faire la guerre aux Babyloniens qui s'eſtoient reuoltez, s'eſtans reſolus à ſouſtenir tout malheur pluſtoſt que de ſe rendre, mais Zopire fils de Megabyſe vn des ſept Princes qui occirent les Mages, s'eſtant fait inciſer le nez & les oreilles, & coupper ignominieuſement les cheueux, il s'alla rendre aux Babyloniens, feignant que Darius l'auoit ainſi outragé, leſquels n'ignorans point la qualité ny la grandeur du perſonnage, creurent facilement ce qu'il diſoit: & l'ayans introduit dans leur ville, ils le firent leur General, où du commencement il fit merueilles contre les Perſans en faueur de ceux de dedans, leſquels par cet artifice admirãs ſa valeur ſe fierent tellement en luy, qu'ils luy mirent les clefs de leur ville entre ſes mains. Zopire ayant lors ce qu'il deſiroit, fit ſi bien qu'il introduiſit ſon Prince dans la ville, lequel ayant puny ſeuerement les Babyloniens de leur reuolte, donna la cité, appartenances & dependances à Zopire, voulant que pour l'amour de luy elle fuſt exempte de tous ſubſides. Ceſte guerre ainſi acheuee, Darius voulant prendre vengeance tant de la mort de Cyrus, que de la deffaite des Perſans par les Scythes, ſe reſolut de faire la guerre à ceſte nation, mais il ne prit pas le chemin de Cyrus vers le Leuant, ains de l'Helleſpont, & paſſant en la Thrace joignit auec vn pont le Boſphore & deſtroit de Bizance à preſent Conſtantinople, & entrant en Europe fut vers les Moſcouites & autres Scytes ſe tenans le long de la mer Majour, du fleuue Boriſthen & du Danube, mais voyant que les Scythes ne faiſoient que harceler ſon armee ſans vouloir venir à vn combat general, & cependant par diuerſes ſurpriſes luy tuoient pluſieurs de ſes gens, craignant auſſi qu'ils ne rompiſſent les ponts du Danube, & ne luy empeſchaſſent le retour en ſon païs: il quitta là ſon entrepriſe ayãt perdu quatre vingts dix mil hommes, ce qui ſembloit n'eſtre rien, car on tenoit que ceſte armee n'eſtoit pas moindre de cept cens mille combattans: ce fut lors qu'il ſubiugua la Macedoine, la Trace, & les Perniens, ſous la conduite de Magabize fils de Zopire, qui eſtoit chef d'vne partie de ſes forces, s'eſtant principalement rué ſur ces prouinces, à cauſe qu'Aminte Roy de Macedoine auoit fait mourir des Ambaſſadeurs qu'il luy auoit enuoyez, comme auſſi en ce meſme temps il enuoya Amaſis contre les Africains, à cauſe qu'ils auoient ſurpris quelques vns de ſes vaiſſeaux, & occis Arceſilaus General ſur iceux, lequel eſtoit Roy du pays Cyreneen qui auoiſine l'Egypte, mais ſa mort fut vangee par cet Amaſis en la priſe de la ville de Barcé qui eſt en l'Afrique Occidentale. Bien toſt apres, Otan que Darius auoit laiſſé Gouuerneur de la Thrace print les villes de Bizance & de Chalcedon auec les Iſles de Lesbos, Andros & Imbros. Et d'autant que les Ioniens s'eſtoient reuoltez contre Darius perſuadez par Ariſtagore leur Seigneur qui auoit eſté incité à ce faire par Hiſtice Mileſien. Il fit marcher ſes forces contre eux, & lors les Atheniens ſe faiſans de la partie allerent aſſieger la cité de Sardis en Lydie, qu'ils prindrent & bruſlerent, ce qui cauſa entre eux vne longue & cruelle guerre, car Darius ayant enuoyé contre eux Artapherne, ceſtui-cy vint aux mains auec les Grecs, Ioniens, & Mileſiens, les vainquit, & print la cité de Milet, & pluſieurs autres de l'Aſie, qu'il rendit tributaires, comme furent auſſi la pluſpart des Iſles dõptees par Madonius General de ſon armee de mer, lequel ſubiugua derechef les Macedoniens, & encore qu'il euſt perdu vingt mille hommes par vn grand orage & tempeſte de mer, ne laiſſa

pas d'entrer en la Thrace, battre les Thraciens; prendre leurs villes, & les aſſuiettir à l'Empire de Perſe, tellement que Darius eſtoit lors le plus puiſſant Prince de tous ceux qui ayent porté le tiltre de Monarque auparauant luy.

Darius reſtablit auſſi a lors la ſouueraine ſacrificature entre les Iuifs, leur faiſant toutes les faueurs qu'il luy eſtoit poſſible, à cauſe de ſon eſpouſe Eſter, & comme les Cariens peuple de la petite Aſie, voiſins de la Cilicie, ores Caramanie, euſſent voulu rompre le cours de ſes proſperitez, il arma contre eux, & les vainquit, cõme il fit les Eretriés, mais en recõpence les Atheniés plus fauoriſez du Ciel qu'aydez & deffendus par leurs propres forces ſous la conduite de leur Capitaine Miltiades deffirent ſes armees en bataille rangee en la pleine de Marathon, Mardonius eſtant general des troupes Perſiennes, cela fut cauſe que IX. Darius delibera de mettre ſus vne ſi puiſſante armee; qu'elle fuſt ſuffiſante de foudroyer & ruyner la Grece, & de faict, il fut trois ans à la preparer: mais comme il la vouloit faire marcher, eut aduis de la reuolte d'Egypte; toutesfois ayant plus à cœur le deſir de ſe vanger de l'affront qu'il auoit receu, il ne laiſſa point de ſe mettre en chemin contre les Grecs, la mort ſeule arreſta le cours de ſes entrepriſes, vne maladie l'ayant ſurpris par le chemin qui l'oſta de ceſte vie, l'an 36. de ſon regne, du monde, trois mille quatre cents nonante huict, en la ſeptante & troiſieſme Olympiade.

XERXES V. *Monarque des Perſes.*

Darius ayant ainſi finy ſes iours, il laiſſa vne grande contention entre ſes enfans pour la ſucceſſion à la Royauté: car Ariamene, ou ſelon d'autres Artabaxane eſtant l'aiſné de tous ſes fils diſoit, que ſelon la couſtume des Perſes qui donne le droict à l'aiſné d'eſtre heritier preſomptif, la Couronne luy appartenoit, ceſtui-cy eſtoit fils de la fille de Gabrias. Au contraire Xerxes fils d'Atoſſe, fille de Cyrus, bien qu'il fuſt le plus ieune de tous, diſoit que les autres n'eſtoient point fils de Roy, ains d'vn homme priué, le different fut vuidé par cette ſentence des Eſtats du pays, à ſçauoir que les autres eſtoient enfans de Darius, mais que Xerxes eſtoit né fils de Roy; ce doict d'aineſſe a touſiours eſté conſerué aux lignees Royales des Roys de Perſe. Il n'y eut que Coſroé qui fut preferé à ſon frere Cabada, lequel eſtoit l'aiſné, à cauſe que ceſtuy-cy eſtoit laid.

Auſſi toſt que Xerxes ſe veid paiſible poſſeſſeur du Royaume, il alla contre les Egyptiens leſquels ayant domptez, il aſſubiettit plus rigoureuſement que n'auoit faict Darius, & leur donna pour gouuerneur Achmené ſon frere de pere, lequel fut depuis tué par Inare Africain, & Roy de Lybie. L'Egypte pacifiee, il continua le deſſein qu'auoit feu ſon pere, de ſubiuguer la Grece, ayant eſté quatre ans à en dreſſer l'appareil, outre ce que Darius auoit fait auparauãt, ſi bien qu'il ſurmonta les forces aſſemblees par tous les Roys qui auoient eſté auparauant luy, ſon armee ſe montant iuſques au nombre d'vn milion d'hommes, & s'en fiſt l'aſſemblee en la ville de Sardis. Mais, comme il ſe perſuadoit non ſeulement de dompter les hommes, mais encore d'arreſter les flots impetueux de la mer faiſant donner le foüet à l'Heleſpõt, pour ne laiſſer pas vn paſſage libre à ſon armee au milieu de ſes ondes. Il ſe veid deffait par vne poignee de gens, premierement à Salamine, par les Atheniens, ſoubs la conduite de Themiſtocles, depuis à Platees ſoubs celle d'Ariſtide, ſi bien que ce qu'il fit de plus remarquable en ceſte expedition, ce fut d'auoir rauagé les contrees par où il auoit paſſé, bruſlé la ville d'Athenes, & fait vn pont ſur la mer, depuis ayant

encore raſſemblé des forces auſſi puiſſantes qu'auparauant, ayant vne flotte de ſix cents voiles, ou 350. ſelon les autres, ſoubs la conduite de Tithrauſtes, & vne tres-puiſſante armee de terre ſous celle de Pherandates, l'vne & l'autre armee fut deffaite pres le fleuue Eurymedon, par la valeur & bonne conduite de Cymon Athenien. Ce qui rabaiſſa tellemẽt l'orgueil & la preſomption de Xerxes qu'il fut contraint de ſe retirer ſur ſoy, & de faire ce notable traicté de paix auec les Grecs, par lequel il promit & iura que de là en auãt ſes armees n'approcheroient point plus pres de la Grece que de la carriere d'vn cheual, & ne nauigeroit point plus auant que les Iſles Chelidoniennes & Cyanees auec galeres n'y autres vaiſſeaux de guerre. Bien toſt apres, il fut occis ainſi qu'il dormoit, par Artuban le meſpriſant à cauſe de ſes deſaſtres, & ſe perſuadant de ſe pouuoir faire Roy: mais il tõba luy meſme dans le piege qu'il s'eſtoit preparé, ainſi mourut Xerxes, qui auoit fait trembler toutes les nations de l'Vniuers, par les puiſſantes armees, leſquelles toutesfois ne firent aucun effet digne d'vn ſi grand appareil apres auoir regné vingt & vn an.

x. Artaban ayant ainſi aſſaſſiné traiſtreuſement ſon Prince, s'adreſſe au plus ieune des enfans Royaux nommé Artaxerxes luy diſant, que Darius ſon frere aiſné auoit tué le Roy ſon pere, le priant de ſe ioindre auec luy auant que Darius occupaſt le Royaume: mais qu'il le deuançaſt en vangeant ſur luy vne ſi cruelle mort. Ce qu'ayant entendu Artaxerxes meu d'vn iuſte deſdain s'arme, & ſe fit ſuiure ſurprenant ſon pauure frere qui ne s'atendoit rien moins qu'à cela, & le fit mourir. Artaban deſpeché de celuy duquel il ſe doutoit le plus ſe fortifia de ſes enfans, & entrant au Palais vint ſe ruer ſur Artaxerxes, lequel il bleſſa, mais non pas mortellement, ſi que le Prince s'eſtant à l'heure ſauué à la fuitte recueillit toutes ſes forces, & en la plus grande diligence qu'il luy fut poſſible ſe vint ruer ſur le traiſtre qu'il tailla en pieces, demeurant par ce moyen en vne iouyſſance paiſible de ſa Royauté, Artaban s'eſtant aſſis ſur le throſne Royal 7. mois ſeulement qui acheuent la derniere annee des Perſes.

ARTAXERXES VI. *Monarque des Perſes.*

xi. Dés auſſi toſt qu'Ataxerxes fut eſtably en la Royauté, il pourſuiuit cruellement tous ceux qui auoient conſenti & donné la main à la conſpiration faicte contre Xerxes ſon pere changeant ou ruynant les gouuerneurs des Satrapies, deſquels il ne ſe fioit point, & poliſſant ſi bien ſon Royaume que tout le monde loüoit la ſageſſe de ce ieune Prince, vers lequel s'enfuit Themiſtocles Athenien chaſſé par l'enuie de ſes concitoyens, & fut le bien receu & careſſé par ce grand Monarque, cependant les Egyptiens voyants à leur aduis les affaires des Perſes bien esbranſlez ſe reuolterent & firent vn Roy chaſſant les Gouuerneurs, Iuges, Threſoriers & Receueurs & autres Officiers qui eſtoient pour le Perſan en Egypte & s'allierent des Atheniens pour donner plus deffroy au Roy de Perſe, lequel enuoyant Acamené fils de Darius auec trois cents mille combatans, eut preſque auſſi toſt la nouuelle comme les Atheniens auoient deffait toute ſon armee: taſche d'inciter les Lacedemoniens contre les Atheniens, ce que n'ayant peu faire il enuoya encore trois cents mille hommes contre les Egyptiens ſoubs la conduite de deux excellens Capitaines Megabize & Artabaze, leſquels apres pluſieurs combats, aſſauts & ſieges de villes contraignirent les Egyptiens de s'eſtranger de l'alliance Athenienne & à la fin accorderent auec les Atheniens qu'on les laiſſeroit ſortir en ſeureté de la Prouince: pourueu qu'ils ne ſe meſlaſſent des affaires du Roy

de Perſe en Egypte, puis mourut, ayant regné quarante quatre ans, il fut bon Prince & qui embraſſa la paix vſant de grande courtoiſie aux Iuifs enuoyant Eſdras en Ieruſalem pour l'eſtabliſſement de leur police, auancement du temple & reuenus ordonnez pour l'entretien & ſacrifices d'iceluy.

XERXES II. *du nom.*

Artaxerxes laiſſa à ſa mort deux fils, l'aiſné nommé Xerxes II. du nom qui ne regna que deux mois.

SOGDIAN.

L'autre nommé Sogdian qui ne regna que huict mois ſans que l'vn n'y l'autre ayent faict choſe digne de memoire, c'eſt pourquoy ils ne ſont point ordinairement mis au rang des Roys, mais i'ay ſuiuy en ceci Euſebe qui les a compris en ce nombre en ſa chronique.

DARIVS *ſurnommé le baſtard* VII. *ou ſelon les autres* XI. *Monarque de Perſe.* XII.

Apres la mort des Princes ſuſdicts Darius ſurnommé le baſtard paruint à l'Empire ſoubs lequel les Egyptiens s'emanciperent & ſe feirent libres & regna ſur eux vn nommé Saït, auec ce Darius, s'allierent les Lacedemoniens, & les Medes ſe reuoltans furent par lui ſubiuguez & contraints de venir le recognoiſtre pour Seigneur, ce Roy auoit deux enfans de Pariſatide ſa femme, l'aiſné appellé Artaxerxe, & le plus ieune Cyrus, ceſtui-cy eſtoit vaillant, ſage, courtois, & bien aimé de chacun, lequel le Roy fit Satrape de Lidie & Ionie & luy commanda de donner ſecours aux Lacedemoniens contre leurs aduerſaires. Mais ſon inſolẽce cõtre quelques Seigneurs du ſang qui ne l'auoiẽt ſaluë à la Royale, à ſçauoir les mains encloſes dans les manches de leurs robes qu'il fit mourir pour cette occaſion, fut cauſe que ſon pere eſtant malade le mande venir pour rendre raiſon de ſon forfaict, & en eſtre puny ſuiuant le iugement des Sages, à quoi obeïſſant Cyrus laiſſa ſon Lieutenant Lyſandre Lacedemonien, duquel & des autres Grecs, il ſe ſeruit depuis contre ſon frere, luy eſtant ſur le chemin, il fut aduerti de la mort de ſon pere, fut neantmoins conduit vers ſon frere, qui le detint priſonnier, & mourut Darius le baſtard en l'an du monde trois mille cinq cens ſoixante & deux l'annee meſme que la Cité d'Athenes fut priſe & bruſlee par les Lacedemoniens & Denis le Tyran fut chaſſé de Sicile, & lequel an fut eſtimé remarquable à cauſe de ces trois choſes, la mort d'vn grand Roy, la depoſition d'vn autre, la ruine de la plus illuſtre Cité de Grece, & regna Darius dixneuf ans.

ARTA'XERXES II. *du nom.* VIII. *Monarque de Perſe.* XIII.

Artaxerxes ſecond du nom, ſucceda à ſon pere, & fut ſurnommé Mnemon ceſtui-cy tenant ſon frere Cyrus en priſon, & ne luy braſſant rien moins que ſa ruyne, le ieune Prince qui n'en eſperoit pas moins, fit tant par ſes menees, qu'il força les priſons, ſe ſauua & s'enfuit en Grece, où eſtant, il aſſembla des forces & fut ſuiui des Grecs, & Ioniens à cauſe qu'il auoit eſté nourry parmi eux: & ſans mentir ſi dés le commencement le malheur ne l'eut ſuiui, & que ſon trop de cœur & vaillance n'euſſent acheminé ſes pas à ſe fourrer trop auant en la bataille, il eut chaſsé ſon frere de ſon ſiege : car il auoit la grace de ſa mere, eſtoit deſiré des Perſes, & auoit preſque tout le monde. Mais ayant receu en vn combat vne bleſſeure en la teſte, le pauure Prince en mourut en la fleur de ſon aage tenant deſia ſon frere en tel eſtat qu'il ne ſçauoit preſque de quel bois faire fleſches.

Ce Roy aymoit fort le repos & la paix, & ayant appaisé les troubles suscitez par son frere, n'eust autre estude qu'à mettre accord entre les Grecs, comme il fist, tout au contraire de ses predecesseurs qui n'auoient taſché que de les tenir en diuision, aussi les Grecs enuoyerent vers luy vne solennelle & grande Ambassade en laquelle estant Pelopidas Thebain fut, comme recite Plutarque, honoré sur tous les autres, & ayant regné ce Prince 36. ans il mourut, laissant pour heritier & successeur Darius Artaxerxe.

DARIVS ARTAXERXES *surnommé Ochus* IX. *Monarque de Perse.*

L'entree du cõmencement du regne de ce Monarque fut contre les Iuifs, lesquels faisans des brigues pour le fait de la souueraine Prestrise, il y eust entre iceux vn nõmé Iean, lequel occit dedans le Tẽple Iesus son frere, qui estoit souuerain Pontife: mais Dieu ne laissa ce forfait impuny; car le peuple perdit sa liberté, & le Temple fut pollu par l'entree de Bagose, lequel y punit le delinquant, & imposa la taille de sept ans aux Iuifs, & quelque temps apres Occhus prenant certaine ville d'iceux, en bannit les citoyens d'icelle, & les transporta pres de la mer Caspie qui sont ceux qu'Eusebe appelle Abramis, & lesquels obseruent encore quelque chose du Iudaïsme. Contre ce Darius se reuolta vn de ses Satrapes, & principaux Capitaines appellé Artabaze, & tint teste longuement contre les Lieutenans du Roy, soustenu des forces des Prouinces voisines: mais en fin il perdit la vie, & le Roy recouura le pays d'Egypte, Cypre, & Pheniſſe, & prit par trahison le Cité de Sydon faisant occir celuy qui la luy auoit trahie. En fin ayant regné vingt & six ans, il fut empoisonné (auec tous ses enfans vn excepté) par Bagoas Eunuque, & Arsamé eschapé de ce venin, regna en la place de son pere; mais son regne ne fut guiere long, car dedans l'an quatrieſme, le meſme Bagoas l'empoisonna auec tout le sang Royal, & toutefois ne peut-il empieter le Royaume qui vint à Colomac grand Seigneur Persan, & qui se fit appeller Darius IV. du nom, lequel Bagoas pensant empoisonner comme il auoit les autres, il luy fit à luy meſme prendre le poison qu'il luy vouloit donner, & par ainsi fut puni de ses meschancetez.

DARIVS IV. *du nom & dernier Monarque de Perse.*

XIV. Darius ainsi vangé de Bagoas paruint à l'Empire, où il ne fut pas longuement car ayant regné six ans, Alexandre le grand luy fit la guerre, le despoüilla de son Empire & de sa vie, & ruina la Monarchie de Perse en l'an du monde trois mille six cents trente cinq, en la cent douzieſme Olympiade, & depuis que Cyrus la rauit aux Medes, deux cents vingt huict ans, qui n'est pas grand chose, qui prendra esgard à celle des Assyriens qui dura par tant de siecles: mais elle ne fut pas si puissante que celle des Perses.

Le Royaume de Perse reconuré en sa premiere Splendeur, quand, & comment.

XV. La Manarchie des Perses ainsi abbatuë demeura esclaue, & comme en seuelie dans celle des Macedoniens, laquelle dura bien l'espace de 293. ans: mais neantmois, ils ne commanderent pas long temps en la Perse; car apres la mort d'Alexandre le grand, les Seigneurs Macedoniens se faisans la guerre les vns aux autres, à qui seroit le souuerain entre eux, vn Arsace gentilhomme Parthe d'autres disent Bactrian, pour l'amour duquel tous les Roys des Parthes se nõmerent Arsacides, prenant son temps sur ceste diuision, se rua sur Andiagore Persan, auquel Alexãdre auoit donné le gouuernement des Parthes, le despoüilla du pays Parthien, & s'en rendit souuerain, sans vouloir dependre ny releuer du Prince de Macedoine, ce qui aduint en l'an de la creation du monde,

trois mille ſept cents dixſept, Olympiade cent trente trois. Si bien que la puiſſance Greſque s'aneantiſſant en Leuant, les Parthes auparauant incogneus, & ſans force ſe firent Monarques de l'Orient, ce qui dura l'eſpace de 200. ans iuſques au temps d'Artaban dernier Roy des Parthes, lequel fut priué de la Monarchie, & de la vie par Artaxaré ou Artaxerxes Perſan de nation, mais yſſu de bas lieu, l'origine duquel on raconte en cette ſorte. C'eſt que ſa mere fut mariee à vn nommé Pauec, homme de baſſe & vile condition, comme eſtant Contoyeur de ſon meſtier, lequel neantmoins eſtant grand iudiciaire; & preuoyant comme on dit par ſa ſcience, ce qui deuoint aduenir, il aduint vn iour qu'vn certain gentilhomme appellé Sanné, paſſant par le terroir des Caduſiens, vint heberger chez ce Pauec; bien que ſa demeure fuſt fort pauure, lequel voyant par ſes arts, que ſon hoſte deuoit eſtre le chef d'vne famille tres-grande, & tres-illuſtre, il ſe contriſta de premier abord de ce qu'il n'auoit n'y ſœur, ny fille, ou autre fẽme en ſa maiſon qui luy touchaſt de ſang, pour luy faire auoir la campagnee de Sanné, & auoir de luy des enfans, qui luy touchaſſent de conſanguinité, en fin voyant qu'il n'auoit point d'autre moyen pour paruenir à ce bon heur; il banda les yeux à toute conſideration, & luy mit la nuict ſa propre femme coucher auec luy, eſperant de changer d'eſtat & de fortune. De cet accouplement illicitement fait ſortit cét Artaxaré du quel eſt queſtion, lequel fut nourry en la maiſon de ſon pere putatif; mais l'enfant ayant acquis de grands honneurs par ſa vaillance, tous deux vindrent en debat à qui il eſtoit, Pauec le diſant eſtre ſien, & Sanné l'auoir engendré: mais en fin, il fut conclud qu'il ſeroit appellé fils de Pauec, yſſu de la ſemence de Sanné. Telle fut ſelon Agathie l'origine de ce Roy, lequel ſe fit preſque en vn moment Roy de toute l'Aſie, ce qui aduint l'an de Noſtre Seigneur 228. ſeant à Rome au ſainct Siege, Vrbain premier, & tenant l'Empire, Alexandre fils de Mamee, contre lequel le Perſan eut guerre qui contraignit le Romain de ſe retirer, qui eſtoit paſſé iuſques au pays des Medes, toutesfois il y a grande apparence qu'il deffit ſeulement quelque camp volant de l'Empereur, & qu'Alexandre auec toutes ſes forces, ayant liuré la bataille au Perſan, le deffit, d'autant qu'il demeura touſiours en la Syrie & Meſopotamie, attendant la gueriſon de ſon armee, le Perſan n'ayant l'aſſeurance de l'attaquer, ce qu'il n'euſt fait, s'il fuſt demeuré vainqueur au premier combat, & ce qui teſmoigne bien que les Perſes n'eurent pas du meilleur, c'eſt ainſi qu'on peut accorder Lampride auec Herodian.

Or cet Artaxerxes mourut ayant regné quinze ans, il eſtoit fort verſé en xvi.
la ſcience & ceremonie des Mages & Philoſophes entre les Perſes, ce qui fut cauſe que ceſte ſorte de gens fut plus en credit & inſolente que iamais: car ils n'eſtoient onc peruenus au degré de licence ſi effrenee, que lors que regnoit cettuy-cy leur compagnon, car ſans leur authorité, il n'y auoit rien de bien fait.

SAPORE I. *du nom* II. *Roy de Perſe.*

Sapore premier du nom & deuxieſme en rãg de cette nouuelle race des Rois de Perſe qui vint à la couronne, l'an de grace 243. ſeant au ſainct Siege Authere, & tenant l'Empire Gordian, qui eut vne grande guerre contre ce Roy, lequel faiſant profit de la diſcorde qui eſtoit entre le Senat & les deux Maximins occupa la pluſpart de la Meſopotamie & Syrie; de ſorte que le ieune Empereur Gordian, fut contraint d'armer contre luy, enquoy il fuſt ſi heureux qu'il le vainquit, luy oſtant pluſieurs villes qu'il auoit occupees ſur l'Empire, ce que de-

clare Gordian meſme en vne ſienne Epiſtre qu'il en eſcriuit au Senat. Mais Gordian ayant eſté occis par l'Arabe Philippe, lequel on dit auoir eſté le premier des Empereurs qui fit profeſſion du nom Chreſtien, Saporé ne laiſſa de ſuyure ſa pointe: car Philippe ne fut longuement en l'Empire, comme auſſi ne fut le tyran, & perſecuteur du nom Chreſtien, ains ſe rua ſur la Syrie & Cilicie, & Capadoce, au deuant duquel, comme Valerian fut allé penſant l'effrayer de ſa preſence, ceſtui-cy en obtint vne ſi glorieuſe victoire, qu'ayant deffait les Legions Romaines, il print l'Empereur Valerian, & le conduiſit priſonnier en Perſe où il mourut en miſerable ſeruitude, choſe non iamais encor aduenuë à l'Empire Romain, que de voir captif ſon ſouuerain, toutesfois Odenat Roy des Palmireniens, occupant l'Empire de Leuant, s'oppoſa aux efforts de Saporé, & eſtans venu aux mains, le Perſan fuſt vaincu & pourſuiuy iuſques en Aſſyrie, Odenat iouït du bagage & concubines du Perſan, & de fait ſi ce Palmyrenien ne ſe fut oppoſé au Perſan, c'eſtoit fait de l'Empire de Romé. De là auant ſe contint en ſon pays ſans rien remuër, & ayant regné trente & vn an, il laiſſa ce monde, & eut pour ſucceſſeur Ormiſdate.

ORMISDATE III. *Roy de Perſe.*

Ormiſdate ne regna qu'vn an ſans faire rien digne de remarque.

VARDANE' IV. *Roy de Perſe.*

Vardané fut ſucceſſeur d'Ormiſdate, mais on ne trouue rien de luy non plus que de l'autre: car les Perſes furent long temps ſans rien remuër, voire comme dit Vopiſque: ils enuoyerent des Ambaſſadeurs & preſens à l'Empereur des Romains, Aurelian.

VARDANE' II *du nom V. Roy de Perſes.*

A Vardané premier ſucceda Vardané ſecond du nom, & cinquieſme au rang des Roys de Perſe, lequel aucuns appellent Narſee, ceſtui-cy euſt guerre contre Probus Empereur: mais ils firent la paix, quelques villes demeurans aux Perſes, de celles qu'il auoit conquiſes; & cecy fit, Probus ne pouuant contenir ſes ſoldats en deuoir, auſſi fut-il occis bien toſt apres, & eut Vardané beau loiſir de ſe pourmener, & de conquerir en Orient. Si Carus natif de Narbonne, auec ſes enfãs Carin & Numerië, s'eſtãt fait Empereur, ne luy eut fait empeſchement, lequel reconquit la Meſopotamie ſur Vardané, paſſa iuſques bien auant en l'Aſſyrie, & eut fait d'auantage, ſi la mort ne l'eut ſaiſi. Vardané regna ſeize ans.

VARDANE' III. *du nom* VI. *Roy des Perſes.*

Vardané troiſieſme du nom, qui ne veſquit que quatre mois, pource Narſee vint à la couronne,

NARSEE VII. *Roy des Perſes.*

Ceſtui-cy fut homme de grandes entrepriſes & ſe faſchant que les Romains tinſſent en l'Aſie les terres qui luy ſembloient eſtre de l'ancien apennage des Perſans en voulut auoir la raiſon, pource fut contre l'Armenie & Meſopotamie que il esbranla fort par guerre: mais il fut repouſſé par Galere Maximiã, la premiere fois qu'il batailla contre luy, & eut la fortune fauorable: mais la ſeconde fois lors qu'il combatit entre Carra & Callinique cõme il y fut allé plus temerairement, que laſchemẽt à cauſe qu'à peu de forces, il y auoit aſſailly vne tres-puiſſante armee, il fut chaſſé & batu & ſe retira vers Diocletian, duquel il fut ſi mal receu qu'on dit qu'il le ſuiuit à pied tout veſtu de pourpre, vn long eſpace de chemin ſans que iamais l'Empereur vouluſt qu'on arreſtaſt ſon chariot pour

luy parler, cela fut cauſe qu'il fit auſſi toſt vne grãde leuee d'hõmes par l'Illyrie & païs Meſien, & prenant la route de Leuãt, il rencõtra Narſee, Aſeub, Dormiſde & Sapore en Armenie mineur, le combatit auec tres-heureux ſuccez, & auec non moindre conſeil que force, & vaillance, veu que luy meſme ſuiuy de deux ou trois hommes à cheual fit l'office d'eſpion, & fut viſiter le champ de l'ennemy lequel ayant vaincu, il chaſſa Narſee, prit ſon bagage, & butina ſes threſors, eut pour priſonnieres ſes femmes ſœurs & enfans, & emmena vn nõbre infiny de la nobleſſe de Perſe, & des richeſſes deſquelles on ne ſçauroit dire la valeur, & força le Roy Narſee de ſe retirer fuyant és plus cachees ſolitudes de ſon Royaume, pour laquelle ſi grande victoire luy retournant en Meſopotamie, où Diocletian eſtoit auec forces pour le ſeconder, il fut receu amiablement, & auec honneur tel qu'on faict à ceux qui triomphent, & emmena les femmes & ſœurs de Narſee en Italie, comme encor ſes enfans, leſquels furent menez deuant ſon chariot, lors que triomphant il entra dedans Rome; ainſi Narſee qui aſpiroit à l'Empire d'Aſie perdit, & ce qu'il auoit conquis, & cinq de ſes propres Prouinces outre le Tigre; leſquelles tomberent en la main & ſous la puiſſance des Romains. Apres ce malheur ſi grand, les affaires de Perſe furent bien fort reculez, & Narſee ne veſquit guiere plus longuement; ains treſpaſſa celle annee meſme de ſa deffaite, & de ſon regne, le ſeptieſme.

Misdaté VIII. *Roy de Perſe.* XIX.

Miſdaté ſon fils luy ſucceda, qui fut huictieſme Roy de Perſe, & viuoit du temps de Conſtantin le grãd, il fut par le commandement de ſon pere couronné au ventre de ſa mere, choſe non leuë d'autre que vn fruict non encor en lumiere aye porté la couronne d'vn Royaume, il mourut ayant regné ſept ans neuf mois, l'an de Noſtre Seigneur 310. ſeant à Rome, Marcel, & tenans l'Empire Maximian Galerius, & Conſtantin le grand, ſans auoir fait aucune choſe digne de memoire.

Sapore' II. *du nom & IX, Roy de Perſe.*

Saporé fils de Miſdaté paruenu en aage pour commander, recouura tout ce que ſes predeceſſeurs auoient perdu outre le Tigre en l'Aſſyrie & Meſopotamie, & en l'an de noſtre ſalut 359. au meſme temps que les Chreſtiens commencerent à paroiſtre en ſes terres, ſollicité par les Mages & Sacrificateurs, de la volonté deſquels dependoit fort toute cette famille d'Artaxaré, ſorti d'vn homme de meſme vocation, il ſe mit à perſecuter furieuſement noſtre ſaincte Religion, & fit mourir le ſainct Eueſque Symeon auec cent autres bons & fideles hommes en vn ſeul iour ſon gouuerneur meſme, & auant procedaſt par exactions & ſubſides, & à la fin par banniſſemẽt & ſupplices, iuſqu'à ce que Conſtantin le grand, le pria par lettres de ceſſer d'ainſi traiter les amys de l'Empereur de Rome. Apres la mort de Conſtantin, Saporé ſe mit à perſecuter les Chreſtiens plus que iamais, comme on le peut recueillir de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, de ſorte que les pauures ſolitaires qui ſe tenoient par les deſerts & ſolitudes d'Aſſyrie & Meſopotamie, ſentirent la fureur de ce tyran, lequel ſe fit Seigneur des pays l'auoiſinants. & pource recommença la guerre entre luy & les enfans de Conſtantin, en laquelle les Romains ne gagnerent autre cas que des baſtonnades, ainſi que le rapporte Eutrope hiſtorien Romain diſant, Conſtans eut la fortune diuerſe, & fort contraire: car il s'ouffrit de grandes afflictions des Perſans qui luy prindrent ſouuent

des villes en assiegerent d'autres, luy mirent au fil de l'espee plusieurs de ses armees, & en somme iamais il n'eut combat contre Sapore, duquel le barbare n'emportast la victoire, sauf que pres la Cité de Syngare où le meilleur estant de son costé, la furieuse temerité des soldats, luy osta cette felicité, que de
„ dompter à celle fois l'orgueil de son aduersaire. Puis clairement en parle Pom-
„ ponius Letus, lors qu'il dit ainsi, Constans ne feit onc rien en Leuant, qui luy
„ reüssit heureusement; d'autant que tousiours son ennemy eut le dessus: car l'an onziesme de son Empire, la palme & victoire estant rauie vne seule fois fut reperduë par la temerité des soldats pres de Singar, auſſi Constans ayant huict fois esté vaincu, comme en cette bataille, la victoire fut pour luy, elle demeura aux ennemis, non sans grand perte; d'autant que Syngar fut perduë, & Bizabde & Amide. Apres cette bataille Sapore se rua sur les Armenies, & fut assieger la Cité de Nisibis, mais les Massagetes l'assaillirent, & il alla contre eux; non que pour cela on laissast le siege: & tandis Constans enuoya vers luy pour auoir la paix, laquelle luy fut octroiee. Sapore apres ce, fut guerroyer les Armentens, mais il aprit que la fortune ne le suyuoit pas par tout: car Arsace le vainquit, & le força de se retirer en Perse: mais cette guerre Armenienne ne fut de grand cousт, & causa des ruines & deffaites insignes à l'Empire de Rome: car Iulian l'Apostat pensant faire mieux ses besongnes contre Sapore, que son predecesseur, y alla auec ses forces, toutesfois il s'y fit massacrer, & son armee mise en route d'autant qu'il combattoit contre celuy qui auoit Dieu pour garant, quoy qu'Infidelle: mais il s'en seruoit pour la punition de cet Apostat, le plus desloyal & infidele homme de la terre, lequel fut occis le deuxiesme an de son Empire, & de nostre salut trois cens soixante sept, & le cinquante huictiesme du regne de Sapore Roy de Perse. La mort de cet Empereur, & la deffaite des Romains ne hauſſa le cœur à Sapore, comme celuy qui considera le nombre infiny des siens deffaits, la multitude des elephans occis, chose non encore veuë, & veit les Romains encore dispos & prests à recommencer la noise, ayants vn chef si bon & si vaillant qu'estoit Iouinian. & pour cela il n'osa passer outre, ce qui fut cause que la paix fut faicte: quoy que non trop aduantageuse pour les Romains, & qui toutesfois leur estoit necessaire, veu l'eschec que le Persan auoit fait d'eux, & qu'ayans cestuy-cy en teste, & d'autres se reuoltans, il seroit aisé d'esbranler la grandeur de l'Empire, & neantmoins Ammian condamne fort cette paix, comme procedant d'vn cœur mol & effeminé, & accuse Iouinian comme homme couard & de peu d'effect: mais il luy faut pardonner à cause qu'il se transporte en ses affections, & que presque il ne peut loüer que son Iulian l'Apostat, à la suitte duquel il fut à la guerre.

Artaxerxes X. *Roy de Perse.*

XV. Saporé aagé de septante ans, & ayant regné autant que vescu, mourut l'an de nostre salut trois cents septante neuf, laissant son fils Artaxerxes heritier & successeur de la couronne, mais non de son bon-heur: car Saporé ayant eu plusieurs femmes, auoit eu des plus illustres trois enfans Ormisda, Adarnasse & Narsé, & de celle qui estoit de plus bas lieu, excellente toutesfois en beauté, il eut Artaxerxes; quant à Ormisda, il tenoit le party des Romains, ce qui donnoit le droict d'ainesse à Adarnasse qui deuoit succeder à la couronne: mais son pere l'ayant recogneu d'vn naturel trop cruel ne voulut onc entendre à le faire son successeur. Car comme les Mesopotamiens

ſopotamiens euſſent faict preſent d'vne tente de cuir de chameaux, enrichie d'or & autre broderie, il la donna à ſon fils Adarnaſſe, luy demandant ſi ce preſent là ne luy eſtoit pas fort agreable: il reſpondit que s'il eſtoit Roy il auroit bien plus de plaiſir de voir vn pauillon fait de cuir & de peau des hommes: tellement que ceſte reſponce, & pluſieurs actions cruelles de ce Prince luy firent perdre la ſucceſſion, car ſon pere ayant aſſemblé le conſeil il fut conclud par le commun conſentement que Sapore commanderoit & ſuccederoit apres à ſon pere, mais ils ne rencontrerent pas mieux en Sapore, car ſon pere eſtant decedé, il fit auſſi toſt mourir ſon frere Adarnaſſe, creua les yeux à Narſe, mit en priſon Ormiſda, & donna commencement à ſon regne auec vne infinité de cruautez & de tyrannies; de ſorte qu'il ne ſe faut pas eſtonner s'il ſe porta ſi rigoureuſement contre les Chreſtiens, puis qu'il ne pardonnoit pas à ſon propre ſang. Ormiſda eſtant priſonnier, ſa mere, ſa femme, & ſa ſœur furent le voir auec le congé du Roy, leſquelles luy donnerent vne lime auec laquelle il lima & rompit ſes fers, & s'enfuyt, ſe retirant à l'Empereur Conſtantin le Grand, auquel il fit de ſignalez ſeruices.

Artaxerxes donc ioüit de la paix que ſon pere auoit iuree auec les Romains, & des prouinces qu'on luy auoit quittees, ſans qu'il euſt guerre à perſonne: & ayant regné vnze ans il mourut, laiſſant pour ſucceſſeur Saporé ſon fils.

Sapore' II. *du nom* II. *Roy de Perſe.*

Saporé deuxiéme du nom fils d'Artaxerxes regna cinq ans ſans faire choſe digne de memoire.

Varane XII. *Roy de Perſe.*

A Saporé ſucceda Varane, lequel garda encore fidelement la paix auec les Romains voyant l'heur qui les accompagnoit, depuis que Theodoſe le Grand eſtoit venu à l'Empire, & ſous le regne des enfans duquel, à ſçauoir d'Honorius & Arcadius, il tenoit le Royaume de Perſe, lequel ayant gouuerné dix ans il mourut.

Isdigerte' XIII. *Roy de Perſe.*

Iſdigerté vint à la couronne l'an de grace 406. ſeant à Rome Innocent premier du nom, ce fut en ceſtui-cy qu'Arcadius eut vne telle confiance, qu'il le conſtitua tuteur du ieune Theodoſe ſon fils, tant pour tenir en bride les remuans, que pour empeſcher que du coſté d'Orient ſon fils ne fuſt inquieté en ſa Seigneurie: & comme on luy eut porté ce teſtament il le receut auec grande ioye, maintenant la paix auec les Romains, que ſon pere & ayeul auoient iuree auec vne grande equité & fidelité, & qui plus eſt il enuoya vn gouuerneur pour le petit Prince nommé Antioque, homme excellent, vertueux & ſage, & digne d'vne telle charge, lequel ſe rendit le Protecteur de l'Empire, & le Conſeruateur des droicts de ſon mineur: ce qu'il manda au Senat en cette maniere, au rapport de Paul Diacre: *Arcadius eſtant mort, & m'ayant eſleu tuteur de ſon fils, ie vous enuoye vn homme capable de tenir ma place: qu'il n'y ait donc homme ſi hardy de dreſſer embuſches à l'enfant, afin qu'vne guerre intolerable ne ſoit cauſe de la ruine des Romains.* Et afin qu'on n'euſt aucun doubte de ſes intentions il renouuella les alliances d'entre les Perſes & les Grecs, meſme qu'Antioque eſcriuoit ſouuent à Iſdigerté, pour le bien & ſupport des Chreſtiens: de ſorte que la foy Chreſtienne s'eſpandit grandement par le pays de Perſe, à quoy trauailloit beaucoup le bon Marunthe Eueſque de Meſopotamie. Car auparauant tout cecy ce Roy les perſecutoit cruellement, plus pouſſé à

ce faire par les Mages & Sacrificateurs de ſes Dieux, que par ſa propre malice & inſtinct naturel : Ce fut en ceſte perſecution que Auda Eueſque de ſaincte vie abbatit aſſez mal à propos le Temple du feu adoré par les Perſes, & le Roy luy commandant de le rebaſtir, il aima mieux mourir que de ce faire: en quoy il eſtoit plus loüable qu'en le demoliſſant, ayant en voulant bien faire eſté cauſe de tant de mal : toutesfois, comme il a eſté dit, elle ceſſa du viuant meſme de ce Roy, qui voulut en cela ſatisfaire non ſeulement aux Empereurs, mais encore au bon Eueſque Marunthe : lequel, ſelon Paul Diacre, luy auoit guery Varané fils du Roy ſuſdit, lequel eſtoit demoniacle. Mais Socrates en ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique rapporte que cela aduint à cauſe que Iſdigerté eſtant ſubiect en vn grand mal de teſte que les Mages ne luy auoiẽt ſçeu guerir, Marunthe auec le ſeul ſigne de la croix luy oſta, ſans que iamais le Roy en fuſt par apres tourmenté : ce qui fut cauſe en partie que ce Roy donna licence à ce bon Eueſque de baſtir tout autant d'Egliſes que bon luy ſembleroit en ſes terres & ſeigneuries : de ſorte qu'il y a grande apparence qu'il ſe fuſt fait Chreſtien ſans les Mages, qui auoient vn grand pouuoir dans le pays. Il mourut l'an de grace 427. ayant regné vingt & vn an, laiſſant ſon fils Varané heritier de la couronne.

VARANE' II. *du nom 14. Roy de Perſe.*

Varané deuxiéme du nom paruenu à la couronne des Perſes, ſe monſtra d'autant plus ſeuere perſecuteur des Chreſtiens, que ſon pere les auoit fauoriſez. Et dés auſſi toſt que ſon pere fut decedé il declara la guerre à l'Empereur Theodoſe deuxiéme du nom, & ſurnommé le Ieune, lequel toutesfois luy eſtant venu à l'encontre le vainquit, & l'euſt pourſuiui auec plus de violence n'euſt eſté que les Chreſtiens qui eſtoient en Perſe luy eſtoient en ſoucy, craignant que ce Tyran ne les tourmentaſt encore pis que deuant. Il auoit commencé ſa perſecution aux Princes & grands Seigneurs qui auoient receu la foy, leſquels il deſapointoit & reduiſoit en telle extremité, qu'ils eſtoient contraints d'aller garder les chameaux, ou de faire quelque meſtier plus vil; puis les voyant fermes en la foy, il les faiſoit mourir du plus cruel genre de mort que les Mages pouuoient excogiter, leſquels eſtoient ſes Conſeillers ordinaires : mais ceſte derniere deffaite qu'il receut par Theodoſe fit ceſſer ceſte perſecution. Car l'Empereur ſans auoir eſgard à l'aduantage qu'il auoit ſur luy, pour le bien & repos des Chreſtiens, enuoya Helion Patrice & Anatolius Preteur d'Orient, en Perſe, pour rechercher de paix Varané, lequel ne refuſa point la condition, ains promit de faire la volonté de l'Empereur, & deſlors ceſſa la perſecution. Il regna vingt ans, & mourut l'an 447. ſeant à Rome Leon premier du nom, & lors Theodoſe faiſoit la guerre contre les Vandales.

VARANE' III. *du nom 15. Roy de Perſe.*

Varané troiſiéme du nom eſtant preſſé de la neceſſité qui auoit faict accepter le repos à ſon pere, ne remua rien, ains ſe contint touſiours en ce repos que ſon pere auoit obtenu, & mourut apres auoir regné dixſept ans quatre mois.

PEROSE' 16. *Roy de Perſe.*

XXI. Perosé luy ſucceda au Royaume, grand guerrier, hardy, & d'vn fort haut courage, lequel plus par temerité que par bon conſeil perit en l'entrepriſe contre les Neptalites, non tant par la force de ſes ennemis que par ſon indiſ-

cretion & folie: car au lieu de marcher en deffiance par le pays de ſes ennemis, il auoit vne telle preſomption, ſe fiant en ſes forces, que les autres eurent le moyen de le ſurprendre lors qu'il l'eſperoit le moins, periſſant ainſi auec toute ſon armee, ſans auoir acquis aucune gloire ni reputation. C'eſt ce qu'en dit Agathias: mais Procope appelle ces Neptalites Euthalites, & dit ainſi: Perosé Roy des Perſes vint en diſpute pour les limites de ſon pays auec les Huns Euthalites, leſquels on appelle Albes, contre leſquels il alla auec vne puiſſante armee.

Or ces Euthalites ſont de la race des Huns, & toutesfois ne ſont point leurs voiſins, auec leſquels ils ne marchiſent point, ny ne leur ſont point limitrophes, ains auoiſinent les Perſes du coſté du Septentrion: la cité principale [illegible]els eſt dite Gonza ſur les limites des Perſans, leſquels ont ſouuent com[illegible] pour les confins de leurs terres auec leurs voiſins, & ne ſont point Nomades (c'eſt à dire Paſteurs) comme le reſte des Huns, auſſi n'entrerent-ils iamais dans les terres des Romains pour les guerroyer, ſi ce n'a eſté en la compagnie des Perſans. Ils ſont, dit-il, blancs en couleur, propres, & n'ont le regard furieux comme les autres, auſſi ne les imitent-ils pas en leur beſtialité, ayans quelque police entre eux. Car les Euthalites obeyſſent à vn Prince & ſeul Monarque, & s'occupent à viure ciuilement & politiquement, vſans de raiſon & iuſtice auec leurs voiſins, comme font toutes les nations ciuiliſees. Ceux qui entre eux ſont eſtimez les plus heureux, ſont ceux qui ont iuſques à vingt amis ou d'auantage, auec leſquels ils mangent d'ordinaire, ayans leurs biens & la Seigneurie commune enſemble, & ont couſtume que quelqu'vn des leur mourant, ils le portent en terre. Puis il adiouſte, que Perosé ſe voyant en lieu d'où il luy eſtoit impoſſible d'eſchapper, le Roy des Eutalites luy manda, que s'il vouloit ſe deliurer de ce peril, il n'y auoit point d'autre moyen que de luy venir faire hommage, & iurer, ſuyuant la couſtume de ſon pays, que iamais les Perſans ne feroient guerre aux Euthalites. Perosé en ayant demandé conſeil aux Mages, ils luy reſpondirent que quant au ſerment il en pouuoit faire à ſa diſcretion, mais quant à l'adoration, reuerence, & hommage que le Roy des Euthalites demandoit, que cela eſtoit impoſſible, veu que les Perſes n'auoient licence d'adorer autre choſe que le Soleil.

Mais ils luy donnerent ce conſeil, à ſçauoir, que le matin ſur le poinct du iour il allaſt vers l'Euthalie, & que ſe tournant vers le Soleil leuant il luy fiſt la reuerence, & adoraſt le Soleil, car par ce moyen il eſchapperoit du peril, conſerueroit ſon honneur, & ne violeroit en aucune façon les couſtumes de Perſe.

Ainſi ſe ſauua-il pour lors, mais il fut auſſi deſloyal à garder ſa promeſſe, comme il auoit eſté inconſideré en ſa conduitte: car il ne fut pas ſi toſt de retour en ſon pays, qu'il aſſembla vne armee pour marcher contre les Euthalites, ayant laiſſé ſon fils Cauadé au pays pour gouuerner en ſon abſence: & ce fut lors qu'il y demeura auec ſes autres enfans, toute ſa Nobleſſe, & les plus vaillants hommes d'entre les Perſes, apres auoir regné vingt ans, l'an de noſtre Seigneur quatre cens octante quatre: ſeant pour lors à Rome le Pape Simplicius, & Leon tenant l'Empire des Grecs, portant auſſi le tiltre d'Empereur de Rome.

VALENT 17. *Roy des Perſes.*

Ceſtui-cy eſtoit frere du Roy deffunct, lequel gouuerna le Royaume apres XXIII.

la mort de ſon frere, à cauſe du bas aage de Cauadé, mais il ne fut qu'vn ombre de Roy, ſans faire rien digne de memoire: & à la verité c'eſtoient les Eutalites qui gouuernoient pluſtoſt que luy, & auſquels il ſe rendit tributaire, à cauſe de ſon humeur paiſible, & nullement propre à manier les affaires ſi embroüillees qu'eſtoient lors celles des Perſes: cela toutesfois ne dura pas long temps, car il mourut ayant regné quatre ans, & payé deux ans de tribut.

Cavadé XVIII. *Roy des Perſes.*

Valent eſtant mort, Cauadé fils de Perosé vint en fin à la couronne: à ſon aduenement il trouua les Perſes fort tyranniſez par les Euthalites, mais comme il eſtoit Prince belliqueux, & qui n'euſt pas peu demeurer en repos, quand bien il euſt eu la paix de toutes parts: il print bien toſt les armes contre ſes ennemis, commençant par les Euthalites, & les vainquit, ſecoüant le ioug de leur domination: il fit auſſi la guerre aux Romains, & autres peuples ſes voiſins, deſquels il emporta ſouuent la victoire. Il eſtoit naturellement cruel & ſi colere qu'il eſtoit impoſſible de l'appaiſer quand il s'y eſtoit mis: ſon eſprit remuant ne luy pouuoit permettre auſſi de s'arreſter qu'il ne broüillaſt quelque choſe, ſoit auec autruy ou auec les ſiens, & en ſon Eſtat: de ſorte qu'il prenoit plaiſir à changer les anciennes conſtitutions & ordonnances de Perſe, & en faire de nouuelles: vne entr'autres indigne d'vn grand Roy, & qui penſa renuerſer ſon Eſtat, celle à ſçauoir par laquelle il vouloit que toutes les femmes fuſſent communes: car tous les Eſtats de ſes pays trouuerent la choſe ſi hors de raiſon & de la bien-ſeance, que les Seigneurs & le peuple, comme au ſon d'vn tocſin ſe reuolterent vnanimement contre luy, le prindrent & le mirent en priſon, ayant regné vnze ans.

Blasé ou Lamase XIX. *Roy de Perſe.*

XXIV. Cauadé ainſi mis priſonnier, & n'ayant aucun hoir maſle pour tenir ſa place, les Perſes s'aſſemblerent pour eſlire vn Roy, & choiſirent Blaſé frere du feu Roy Perosé, car ſelon leur couſtume il ne leur eſtoit pas loiſible de faire aucun Regent du Royaume, s'il n'eſtoit du ſang Royal, ſi ce n'eſtoit que ce ſang fuſt venu de quelque famille de baſſe condition. Ceſtui-cy eſtant eſleu Roy mit auſſi toſt en deliberation au Conſeil que c'eſt qu'on debuoit faire de Cauadé: le peuple ne vouloit point en ſorte aucune qu'on le fiſt mourir, quoy qu'au conſeil les opinions fuſſent diuerſes: car Guſanaſcadé qui eſtoit Chanarangé, c'eſt à dire le Gouuerneur du pays, voyant le peu de reſolution du Conſeil, tira vn petit couſteau long d'vn doigt, & gros à l'aduenant, que les Perſes portoient ordinairement pour rongner leurs ongles, & le monſtrant aux autres leur dit que ce petit couſteau ſuffiſoit pour lors à faire ce que vingt mille hommes apres ne pourroient executer, declarant par là les maux que feroit Cauadé s'il eſchappoit vne fois de leurs mains: mais toutes ces perſuaſions ne peurent rien gaigner ſur les Perſes de faire mourir leur Roy, bien conſentit-on que ce Prince qui eſtoit cruel & mal-aduiſé fuſt mis en priſon perpetuelle, & Blaſé Lamaſé ou Zambaſé (car on luy donne tous ces noms) commença lors à regner, homme iuſte, courtois, & fort debonnaire, & ſoubs lequel les Perſans ſe faiſoient forts deſormais de viure à leur aiſe, mais Cauadé leur fit bien changer de penſee, par le moyen d'vn ſien ami qui ſe nommoit Seosé, lequel ſe tenoit pres de la priſon.

Ceſtui-cy eſtant iour & nuict à reſuer ſur les moyens qu'il pourroit trouuer pour deliurer ſon Prince, ne taſchoit que de rechercher les moyens pour parler à luy; & d'autant qu'il eſtoit permis à la femme de Cauadé de l'aller veoir, & luy donner ce qui luy ſeroit neceſſaire : Seosé luy fit entendre par elle que là où il auroit moyen de ſortir, Seosé auoit les cheuaux, & autres choſes preſtes pour le conduire la part où il voudroit aller, & luy deſigna le lieu où tout l'appareil ſeroit dreſsé. Ce qui fut ſoudain executé; car la Dame eſtant en la priſon, deſpoüilla ſes habits, & veſtit ceux de ſon mary, & luy veſtu en femme, ſortit aiſément de la geole, & auec Seosé & les troupes qu'il auoit ſecrettemẽt amaſſees, il s'enfuit vers le Roy des Euthalites, qui luy donna ſa fille en mariage. D'autres diſent qu'il s'en alla de là vers l'Empereur Anaſtaſe : mais il y a fort peu d'apparence que ceſt Empereur Chreſtien ait voulu donner ſa fille à ceſt infidele qui auoit deſia pluſieurs femmes : cela eſtant bien plus vray-ſemblable ce diſent les autres, que ce fut auec la fille du Roy des Euthalites qu'il eſpouſa pour lors, veu meſme que les Perſes auoient fait mourir celle qui auoit preferé la liberté de ſon mary à ſon contentement, & mis ſa vie au hazard pour le tirer de ſeruitude. En quoy les Perſes firent bien cognoiſtre leur animoſité contre ce Prince, puis qu'ils ne pardonnerent pas meſmes à la charité coniugale, laquelle ils deuoient pluſtoſt reuerer que chaſtier en ceſte Princeſſe.

Auec les forces donc du Roy des Euthalites Cauadé s'achemina contre les Perſes, leſquels luy venans à l'encontre, il mit ſoudain en fuitte, & de là s'en venant au païs & Satrapie de ce Guſanaſeadé, qui auoit donné conſeil qu'on le fiſt mourir, il le deſapointa de ſa charge de *Chanarangé*, ou Gouuerneur, & y mit Adergunibade en ſa place : puis eſtant venu au palais Royal, il s'en ſaiſit ſans grande difficulté, faiſant mourir Lambasé, & Guſanaſeadé, puis il fit ſon grand amy Seosé qui l'auoit deliuré de priſon, *Adraſtadarum Selané*, qui eſtoit vn Magiſtrat ayant charge ſur toute la gendarmerie, tel à peu pres que le Conneſtable en France. Et Seosé fut le premier, & le dernier auquel iamais vn tel Eſtat fut conferé en Perſe.

Cavadé *ſorty de priſon, derechef Roy des Perſes.*

Cauadé ayant ainſi reconquis ſon Royaume, & deuenu ſage par ce reuers de fortune, gouuerna par apres plus modeſtement qu'il n'auoit fait auparauant. Or deuoit-il de grands deniers au Roy des Euthalites; cela fut cauſe qu'il en enuoya emprunter à l'Empereur Anaſtaſe : mais en ayant eſté refuſé, cela luy ſeruit de pretexte de luy faire la guerre, tellement que les Perſes ſe ruerent ſur l'Armenie, & y firent des maux infinis, prirent auſſi la cité d'Amide, & voulans paſſer plus outre, ils en furent deſtournez par les Euthalites qui leur firent la guerre. Ce qui fut cauſe qu'Amide fut recouuerte par les Romains, leſquels comme dit Procope, corrompirent à force d'argent le Gouuerneur de la ville, que Cauadé y auoit laiſsé. Cependant Cauadé ſe voyant vieil, & craignãt quelque changement d'Eſtat en Perſe apres ſa mort, il reſolut d'ordonner de ſon ſucceſſeur. Comme donc il euſt trois fils, il taſcha de donner le Royaume au plus ieune nommé Coſroé, d'autant que l'aiſné qui ſe nommoit Cauadé, ne luy eſtoit point agreable; & le ſecond appellé Bazé, eſtant borgne, ne pouuoit venir à la Couronne, pource que la loy de Perſe en exclud tous les eſtropiats, ou qui ont faute de quelque membre. Mais le troiſieſme luy eſtoit plus agreable, à cauſe meſme qu'il l'auoit eu de ſa propre ſœur nommee Abenede : & pratiqua tant cecy qu'en fin il l'obtint. Dés lors il ſe mit à perſecuter les Chre-

ſtiens, faiſans à quelques vns coupper vn jaret, qui pour cela ne laiſſerent de cheminer : mais aſſiegeant vn certain chaſteau des Indiens, appellé Azubdabar,& ne le pouuant forcer, il l'emporta par la priere des Chreſtiens, dedans lequel il trouua vn threſor inceſtimable. Ce qui fut cauſe que deſormais il ne fut plus ſi cruel, ains qui plus eſt, il permit à quiconque voudroit de ſe faire baptiſer,& en fit ſurſeoir les recherches & punitions. Il euſt guerre contre l'Empereur Iuſtin, qui ne fut de grande duree; car la paix s'enſuiuit toſt apres, & Cauadé fiſt mourir tout tant qu'il trouua de Manicheens en ſon Royaume, à cauſe qu'ils auoient taſché de faire ſon fils Roy, luy eſtant encore ſain,& plein de vie, & ayant regné depuis ſa deliurance de priſon 30. ans, & 11.auparauant.Il tint en tout le Royaume 41. an, qu'il laiſſa paiſible à Coſroé, à cauſe que l'aiſné de ſes enfans fut occis auec les Manicheens, pour auoir conſpiré contre ſon pere:& aduint la mort de Cauadé l'an de grace 532.ſeant à Rome Boniface II. & Iuſtinian tenant l'Empire.

Cosroe' 20. *Roy de Perſe.*

xxv. Coſroé vint apres ſon pere à la Monarchie des Perſes, des loüanges duquel parle Agathie en ceſte ſorte. Non ſeulement, dit-il, ce Roy eſt loüé & admiré par les Perſans qui le priſent plus que de raiſon,ains encor pluſieurs d'entre les Romains le font homme ſtudieux, & amy des bonnes lettres, qui paruint à la cognoiſſance parfaite de noſtre philoſophie, & tourna pluſieurs œuures Grecques en ſa langue Perſiéne,& y en a meſmes qui le font ſi bon Platonique, que Thimee n'eſtoit pas pour le ſurpaſſer : mais Agathie ayant propoſé cecy, dit franchement cela eſtre impoſſible en vn homme barbare, né, nourry & eſleué entre des courtiſans mols,effeminez,ignorans,& flatteurs;de ſorte que les gens de ſçauoir ne pouuoiét auoir loiſir d'inſtruire ainſi ce Prince.Et ce qui luy donna ce bruit,fut pour la grande multitude d'hõmes de ſçauoir qui frequentoient en ſa Cour,chacun s'esbahiſſant qu'vn Roy grand,puiſſant,& ſur tout barbare, aimaſt de telle ſorte les bonnes ſciences,& fit tel conte de ceux qui en faiſoient profeſſion. Ailleurs toutefois Agathie le loüe par deſſus Cyrus & Xerxes.

Quant aux affaires de la guerre, ayant eu affaire contre l'Empereur Iuſtinian, qui auoit ſurmonté les Goths,la plus fiere,orgueilleuſe, & puiſſante nation de la terre; & fait teſte aux Vvandales, & autres ſortis de Septentrion, auec leſquels neantmoins il fut contraint de faire paix pour cent & dix ans, laquelle on appella la paix ſans fin. Mais Coſroé ne la peuſt tenir, ains dans trois ans apres il la rompit,& courut iuſques en Cilicie, & Syrie, prenant la grande cité d'Antioche. Mais Beliſaire luy allant à l'encontre, le fit retirer, & le vainquit, ainſi que deſia il auoit fait à la premiere guerre.

Apres ceſte deffaite, il ſe retira en Perſe: mais il ne demeura pas long temps qu'il ne reuint ſur les terres de l'Empire,comme celuy qui aſpiroit à plus grãde choſe qu'au Royaume Perſan,& ſe rua ſur la Comagene,iadis Eufratiſie:mais Beliſaire luy empeſcha encor ſes deſſeins, & le vainquit. Ceſte guerre fut fort longue,car elle continua 34. ans, du temps des Empereurs Iuſtinian & Iuſtin, & iuſqu'à tant que Martin couſin de l'Empereur Iuſtin,vint contre les barbares & leur donna bataille en vn lieu appellé Sagarthe, où il les vainquit. Ce fut ceſte meſme annee que mourut Coſroé, ayant regné 42. ans, ayant eu touſiours quelque choſe à demeſler auec les Romains. Agathie dit qu'il mourut de regret en la cité royale de Seleucie,d'autant que Maurice General de l'armee de l'Empereur Iuſtin en Orient,eſtoit venu fortuitement faire des courſes vers les con-

fins des Arpians voiſins d'vn village où Coſroé eſtoit pour lors de ſeiour, mettant le feu de toutes parts, & paſſant le fleuue de Zirma, mettoit tout à feu, & à ſang par où il paſſoit: & luy qui n'auoit point accouſtumé d'eſtre ainſi braué en ſa preſence, prit cela ſi à cœur, qu'on fut contraint de l'emporter du lieu où il eſtoit, à Seleucie où il mourut, ayãt regné ſelon Agathie 48. ans. Cecy aduint l'an de noſtre Seign. 574. ſeant à Rome Iean 3. tenant l'Empire Iuſtin le ieune, & regnant en France Clotaire ſorty du ſang de Clouis.

HORMISDA 21. *Roy de Perſe.*

Hormiſda fils de Coſroé, paruenu à la Couronne apres la mort de ſon pere, xxvi. eſperant bien mieux faire ſes affaires contre les Romains, que n'auoit fait ſon pere, vint courir les terres Imperiales, enuoyant Armiardané ſon General, lequel ayant fait ſes courſes, s'en retourna riche des deſpoüilles en la maiſon emmenant quant & ſoy vn nombre infiny de priſonniers: mais il fut repoullé la ſeconde fois qu'il ſe mit en campagne, car Tybere eſtant venu à l'Empire apres Iuſtin le ieune, enuoya vers Hormiſda ſes Ambaſſadeurs pour luy offrir la paix à ſon nouuel aduenement. Mais le Perſan deuenu plus ſuperbe par ſon heureux ſuccez, refuſa tout appointement, & ne voulut entendre à aucune compoſition. Ce qui irrita grandement Tybere, & fut cauſe qu'il aſſembla vne treſpuiſſante armee auec pluſieurs camps volants, pour aſſaillir le Perſan de toutes parts. Hormiſda cependant eſtoit allé rauager l'Armenie, & les deux armees s'eſtans finalement rencontrees, ils ſe donnerent vne fort ſanglante bataille, mais à la fin les Babyloniens tournans le dos, furent cauſe d'ébranler tout le reſte, & de la perte entiere du Perſan, ſi qu'il fut entierement desfait, ſon pauillon & bagage pris, ſes elephans & ce qu'il auoit de plus riche. Et pour la confuſion qui fut en ceſte bataille, Hormiſda fit vne loy, par laquelle il eſt deffendu que d'oreſnauant les Roys de Perſe n'euſſent à ſe hazarder d'entrer aux cõbats, de crainte de la perte de leurs perſonnes. Apres ceſte desfaite Hormiſda arma derechef, mais Tybere ayant enuoyé contre luy deux vaillans chefs de guerre, Maurice, & Narſetes, les Perſes furent à celle fois ſi bien battus, qu'ils leurs oſterent ce qu'ils auoient auparauant ſous leur puiſſance, & qu'ils auoient conquis du temps des Emp. Iuſtinian, & Iuſtin. Neantmoins Hormiſda taſchant d'effacer ſa honte par quelque genereuſe action, s'efforça de pourſuiure la vengeance des torts qu'il auoit receus, mais le tout en vain; car il ne faiſoit qu'accroiſtre ſa perte, d'autant que Philipique Lieutenant de l'Empereur prit ſur luy Niſibin, cité de Meſopotamie, & paſſa bien auant dans le Royaume de Perſe, d'où il emmena vne grande proye qu'il conduiſit ſeurement en la region des Medes. Et 2. ans apres Maurice tenãt l'Empire, le meſme Philipique entra en Perſe, & rauageant de toutes parts donna vn grand eſtonnement à tout le païs, ayant pris la cité d'Arcemene, & vaincu les Perſans en vne bataille, de laquelle ils ſe faiſoient forts d'emporter la victoire, à cauſe que les Mages les en auoient aſſeurez: mais l'éuement démentit leurs fauſſes predictions, car ils y receurent vne lourde ſecouſſe. En ſomme tout le tẽps que regna Hormiſda, il ne cõbatit qu'vne fois heureuſement contre les Romains; pour laquelle défaite l'Empereur Maurice depoſa Philipique de la charge de General de ſon armee, & mit vn nommé Commentiel en ſa place, qui eſtoit gouuerneur d'Orient.

En ce meſme temps Hormiſda fit les Turcs ſes tributaires, les prenants apres à ſa ſolde pour marcher contre les Romains: mais tout cecy n'empeſcha point que Bara General de l'armee Perſienne, ne fuſt mis en fuite,

& la pluſpart de ſes ſoldats taillez en pieces. Ce qui fut cauſe qu'Hormiſda le deſapointa de ſa charge; ce que ceſtui-cy ne pouuant ſupporter, ſe reuolta contre ſon Roy, faiſant vne telle conſpiration contre luy, qu'en fin Hormiſda fut deposé de ſon ſiege, empriſonné & iniurié par Bindoé, que ce Roy tenoit en priſon, & que Beſta ſon frere auoit deliuré par la coniuration du ſuſdit Bara: de ſorte que Coroé fils de Hormiſda fut mis en la place de ſon pere, quelques proteſtations, ou remonſtrances que peuſt faire ce pauure Roy captif, & qu'il miſt en auant les biens qu'il auoit faicts aux Perſes de les auoir deffendus contre la puiſſance des Romains, d'auoir tant de fois expoſé ſa vie pour leur ſalut, & de leur auoir encores de nouueau rendu les Turcs tributaires: mais tout cela ne peuſt faire changer de reſolution à ſes ſubiects mutinez. Il les pria encores, que puis qu'ils auoient ainſi ſi opiniaſtrement reſolu de le demettre de la Couronne, de ne luy point donner Coſroé pour ſucceſſeur, qu'il auoit vn autre fils plus propre à regner, homme doux & paiſible; au lieu que ceſtui-cy eſtoit naturellement cruel & ambitieux. Mais ce fut ce qui haſta encore dauantage ſa totale ruine: car Coſroé voyant que ſon pere luy eſtoit contraire, vſant de la fortune qui ſe preſentoit, ſe fit couronner Roy de Perſe l'an de noſtre Seigneur 589. & les factieux prenans le pauure Horſmida, ſa femme, & l'autre fils, vſerent d'vne tresgrande cruauté tant ſur la mere que ſur l'enfant, les faiſans ſcier comme vne piece de bois, à la veuë de Hormiſda, lequel fut contraint de contempler ce piteux ſpectacle, & voir mourir ſa femme, & ſon fils mieux aimé, d'vne façon toute eſtrange & cruelle, puis on luy creua les yeux à luy meſme, & condamné à paſſer le reſte de ſes iours en vne priſon perpetuelle, ou Coſroé le traicta pour quelque temps aſſez doucement: mais le pere ne ſe pouuant empeſcher d'accuſer ſon ambition, trahiſon & felonnie, à la fin ce fils deteſtable fit tant battre ſon pere à coups de baſton, que le pauure Prince en perdit la vie.

COSROE' II. *du nom, 22. Roy de Perſe.*

XXVII. Ceſt execrable parricide s'eſtant ainſi eſtabli ſur le throſne des Roys de Perſe, par le ſang & la vie de ſon pere, les Perſes trouuerent le faict ſi eſtrange, qu'il n'y euſt pas vn d'entre eux qui ne ſe reſoluſt d'en prendre la vengeance, & qui ne cogneuſt bien que ce Roy eſtoit tel que ſon pere l'auoit deſpeinct, à ſçauoir, ambitieux, cruel, & ſans aucune pitié. De ſorte que ceux qui s'eſtoient auparauant reuoltez contre le deffunct, & auoient eſté cauſe de ſa ruine, furent ceux-là meſmes qui conſpirerent contre celuy qu'ils auoient eux meſmes eſtably, vengeans ainſi le ſang d'Hormiſda, de la mort duquel ils auoient eſté cauſe: car le meſme Bara, ou Varamé, ne pouuant ſupporter vne telle meſchanceté, fit vne nouuelle conſpiration contre Coſroé, lequel entendant que ceſtui-cy marchoit contre luy auec les forces du Royaume, luy alla au deuant auec vne autre armee, qui n'eſtoit point à meſpriſer, & ſe vindrent rencontrer en vne campagne pres le fleuue Zabe: mais Coſroé voyant que de iour à autre ſes ſoldats s'en alloient au camp de l'ennemi, & qu'on luy dreſſoit des embuſches pour le faire mourir; il tua premierement pluſieurs de ſon armee deſquels il ſe deffioit: dequoy le camp s'eſtant tout eſmeu, & mis en armes, il ſe ſauua ſoudainement à Corceſe auec ſes femmes, trois enfans, & quelques vns de la nobleſſe de Perſe qui le voulurent accompagner, & (comme luy meſme confeſſa depuis) il paruint iuſques à ce lieu par miracle, ayant prié en ſon cœur, & inuoqué le DIEV des Chreſtiens comme ſon Sauueur, & ſa meilleure & plus

ſeure guide. En fin il ſe vint ietter entre les bras de l'Empereur Maurice, où il trouua en luy ce qu'il en eſperoit: car il luy donna de telles, & ſi puiſſantes forces, qu'il mit ſon ennemy en route, & outre le nombre infiny des morts, Narſé General du camp Romain, prit ſix mille Perſes naturels qu'il donna à Coſroé: & quant aux Turcs, il les enuoya à l'Empereur à Conſtantinople.

L'hiſtoire eſt fort remarquable de ces Turcs, qui furent enuoyez à l'Empereur Chreſtien: car comme ils eſtoient tous marquez au front auec vn fer & de l'ancre bien noire, & qu'en icelle marque il y euſt vne croix empreinte, l'Empereur s'enquit d'eux dequoy leur ſeruoit ceſte figure, puis qu'ils ne l'honoroient point, ny celuy encore qui auoit ſouffert mort en icelle: ils reſpondirent que quelque temps auparauant ils auoient eu vne peſte fort eſtrange au pays Perſien, de ſorte que preſque perſonne n'en eſchapoit: mais y ayant quelques Chreſtiens, parmy eux, ils leur apprirẽt de porter ainſi le ſigne de la croix, & que ſans faillir ils verroient ceſſer celle peſtilence: ce qu'ils firent, & auſſi toſt ils ſentirent l'effect de ceſte deliurance, & que c'eſtoit la cauſe pourquoy ils portoient ainſi la marque de leur ſalut & gueriſon,

Apres ceſte victoire Coſroé eſtant reſtitué en ſon throſne, ne ſe fia plus aux Perſans, ains retint mille Chreſtiens pres de ſa perſonne, que Narſé luy donna des plus gentils compagnons de ſes troupes, & ainſi la neceſſité de Coſroé mit fin à la guerre des Romains auec les Perſes, laquelle dura 16. ans, & iuſques à ce que Phocas ayant occis Maurice, occupa tyranniquement l'Empire des Romains l'an de grace 604. ſeant à Rome le ſainct Pape Gregoire ſurnommé le grand: car alors Narſé qui auoit ſeruy Maurice, & fait de grands, & notables ſeruices à l'Empire, le voyant maintenant entre les mains de ce tyran, ſe reuolta, & s'empara de la cité d'Edeſſe en Meſopotamie, Ce que voyant Phocas, il commanda à Germain Gouuerneur d'Orient de l'aſſieger: mais Narſé euſt recours à Coſroé qu'il auoit remis en ſon throſne, le priant de le ſecourir en ce ſien affaire, & d'aſſembler le plus de forces qu'il pourroit, afin de courir ſus les terres des Romains. Coſroé ſe ſentant rẽdeuable a Narſé, ne faillit auſſi toſt d'enuoyer toutes ſes forces, qui liurerent le cõbat à Germain, lequel perdit la bataille & luy bleſſé à l'eſpaule, mourut à quelques iours de là de ſa bleſſure. Coſroé euſt encores vne autre victoire contre les Romains en laquelle il fiſt trencher la teſte à tout autant de Chreſtiens portans les armes, qui luy tomberent en main: ce qu'entendant Phocas, il trouua moyen de faire venir Narſé vers luy, promettant par ſerment de ne luy faire aucun deſplaiſir: mais dés qu'il le tint, il le fiſt bruſler tout vif.

Cependant Coſroé ſe fit maiſtre de toute la Meſopotamie, & pays Syrien, & emmena vn fort grãd nombre de priſonniers, ſans que pas vn luy fiſt reſiſtance, tant les affaires de l'Empire eſtoient lors en mauuais terme. Et l'annee d'apres Coſroé vint derechef ſur les terres Romaines, & ſe ſaiſit de la Paleſtine, & de la Phenicie, & des terres & Prouinces d'Armenie, Capadoce, Galathie, & Paphlagonie, & vindrent en fin iuſques à Chalcedone, gaſtans, bruſlans, butinans, & emmenans hommes, femmes, enfans, & beſtail en leurs terres. Si grãd dommage porta à la Chreſtienté la tyrannie de Phocas, & le deſpit de Narſé, qui ayma mieux voir vn barbare ruiner tout, que non pas vn ſien ennemy ioüir en liberté de l'Empire. XXVIII.

Mais apres la mort de Phocas Heraclius tenant l'Empire, & ſeant à Rome Bonifacе IV. Coſroé affriandé aux conqueſtes des tetres des Chreſtiens, ſe mit

derechef en campagne, l'an de noſtre Seigneur ſix cents treize,& vint en Syrie,où il print les citez d'Edeſſe,& Capeſſe,& courut iuſques à Antioche, où les Romains luy venans faire teſte,furent rompus & mis en fuite,& y fut faict vn tel & ſi grand maſſacre, que peu de Romains ſe garentirent à ceſte fois de paſſer ſoubs l'eſpee de leurs ennemis : puis Coroé continuant ſes conqueſtes, print la cité de Ceſaree,de Cappadoce, & en ceſte meſme ſaiſon les Sarrazins commencerent à faire des courſes ſur le pays de Syrie, en laquelle Prouince Coſroé print la cité de Damas,& emmena vne infinie multitude de peuple en captiuité. Ce qui cauſa que l'Empereur Heraclius luy eſcriuit,le priant de ſe deporter de l'effuſion de tant de ſang humain, & prenant tribut des Prouinces qu'il tenoit, condeſcendre à la paix. Mais le Perſan qui aſpiroit à la Monarchie,n'y voulut point entendre,mais vint en la ſaincte cité de Hieruſalem, l'an ſix cens quinze, laquelle il print, comme auſſi Zacharie le Patriarche fut mené priſonnier en Perſe,& les ornements Eccleſiaſtiques, ioyaux,& richeſſes des lieux ſaincts. Sur tout il emporta la ſaincte Croix, en laquelle IESVS-CHRIST noſtre Seigneur ſouffrit mort pour le rachapt des hommes. Apres cela,Coſroé ſe rendit ſi effroyable,que l'Egypte, Alexandrie, & Lybie,& iuſques en Ethiopie,tout luy obeyſſant, il conquit villes en encores pluſieurs l'Aſie,de ſorte que pluſieurs commencerent à douter s'il n'emporteroit point la Monarchie du monde.

Cecy eſguillonna tellement Heraclius, que faiſant la paix auec les Anares, & les Huns, il vint contre les Perſes, ſecouru des Sarrazins,& venants aux mains, il les deſfit en prenant cinquante mille priſonniers, leſquels il laiſſa aller depuis ſans rançon : mais Sarbora General de l'armee Perſienne, vſant de l'infidelité naturelle aux barbares,courut encores ſur les Chreſtiens. A ceſte cauſe Heraclius s'arma derechef, & reconquit tout le pays vſurpé par les Perſans, iuſques à la terre des Medes, recouura la ſaincte Croix,& la rapporta en Hieruſalem. En fin Coſroé ayant regné l'eſpace de trente-neuf ans, mourut miſerablement,eſtant occis par ſon propre fils, qui le fiſt mettre en priſon auec vne chaiſne de fer au col,le nourriſſant de pain, & d'eau, & luy reprochant qu'il en auoit faict mourir pluſieurs de tel genre de ſuplice, receuant ainſi par ſon propre fils le chaſtiment de la cruauté qu'il auoit exercee enuers ſon pere.

SIROE' 23. *Roy de Perſe.*

Siroé ayant ainſi fait miſerablement mourir ſon pere, vint à la couronne des Perſes: mais ſon regne ne fut pas long,car il ne dira qu'vn an, durant lequel il deliura tous les Chreſtiens qui eſtoient lors captifs en Perſe,& r'enuoya ſain & ſauf le Patriarche de Hieruſalem auec les ornemens & ioyaux Eccleſiaſtiques en ſon pays de Paleſtine.

ADHESIR 24. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Siroé regna Adheſir ſon fils, lequel ne tint la Principauté que 7. mois,à cauſe que Sarbara luy courut ſus,l'occit,& s'empara du royaume. ſur lequel il pretendoit il y auoit long temps,

SARBARA 25. *Roy de Perſe.*

Sarbara ne fut pas long temps en la ioüiſſance de ce qu'il auoit tant deſiré: car ayant regné ſix mois, ſes ſubiects l'occirent comme n'eſtant point du ſang Royal.

BORNAN 26. *Roy de Perſe.*

Les Perſes s'eſtans ainſi desfaicts de Sarbara, ils eſleurent en ſon lieu Bor-

nan fils de Coſroé, lequel ne iouyt de la Couronne que ſept mois.

HORMISDA II. *du nom, 27. Roy de Perſe.*

Hormiſda ſecon du nom, luy ſucceda, & fut le dernier des Roys de Perſe, de la race d'Artaxaré, ſur lequel les Sarrazins & Mahometans conquirent le pays Perſan, l'an de grace 634. & 413. depuis qu'Artaxaré oſta la Monarchie aux Parthes, ayans occis Artaban leur ſouuerain.

Des Roy de Perſe Mahometans.

DESCRIRE maintenant la genealogie, & la ſucceſſion des Arabes, qui ont poſſedé la Perſe lors que le Mahometiſme s'eſtablit en ces quartiers là, cela eſt ſi confus, & ceux qui en ont eſcrit en parlent auec ſi peu d'ordre, qu'à peine le lecteur en pourroit-il tirer quelque inſtruction, ces ſiecle là n'ayans point rencontré des hiſtoriens ſi diligents qu'vn Agathias, qui en ayẽt voulu obſeruer l'ordre particulierement. Laiſſant doncques les choſes en leur obſcurité, cét Abregé ne permettant pas de s'eſtendre ſur ce ſubiect comme la choſe le deſireroit, il ſuffira de dire que les Arabes ayans tenu longuement ceſte Prouince, les Turcs vindrent apres qui les en depoſſederent en leurs premieres courſes: leſquels paſſants outre, vindrent en la petite Aſie, où ils dreſſerent apres ceſte Monarchie que nous voyons à preſent, deſquels ſortirent alors ces Noradins, & Saladins, qui depuis firent tant d'ennuis aux Chreſtiens en la terre ſaincte. Mais ceux-cy eſtans chaſſez & de leur pays Turqueſtan, & de la Perſe, par les Tartares. Auec le changement de races aduint auſſi celuy de l'Eſtat, & du nom des Prouinces: car Zacatay frere du grand Cham de Tartarie, ayant pris les terres iadis nommees Margiane, Sogdiane, & Bactriane, elles furent auſſi dites Royaume de Zacatay, comme à preſent elles ſont appellees. Apres cecy Ocatacham vſurpant les Royaumes de Mede, Parthie & Perſe, il voulut quetout cela fuſt dit Azamie. De là eſt venu que les Perſans ſont appellez Azameniens. xxix.

Ceſte race de Tartares regna en Perſe depuis enuiron l'an 1260. iuſques à ce que Tamerlan ſe fiſt Seigneur de la plus part de l'Orient, apres auoir vaincu Bajazet Empereur des Turcs. Car des enfans de Tamerlan ſont ſortis les Rois de Perſe qui ont regné iuſqu'au Sophi, le regne deſquels n'a eſté de guieres lõgue duree: car Tamerlan mourut l'an de grace 1403. & le Sophi empieta le pays de Perſe enuiron l'an de noſtre Seigneur 1478. De ſorte que ce grãd Vſunchaſſan qui euſt ſi long temps affaire contre les Turcs, eſtoit fils de Tamerlan, ou de l'vn de ſes enfans, comme ainſi ſoit que les terres de Zaucatay ſont demeurees ſans guerre ſoubs la ſeigneurie des Roys de Perſe, depuis qu'Vſunchaſſan en euſt chaſſé vn certain nommé Iauſa, que l'on diſoit eſtre encores de l'ancienne race des Sarrazins.

VSVNCHASSAN, ou VSSAMBEY, *Roy de Perſe.*

Vſunchaſſan s'eſtant ainſi rendu paiſible poſſeſſeur de ſon pays s'allia auec l'Empereur de Trebiſonde, eſpouſant Deſpinacaton, que cét Empereur Chreſtien luy bailla en mariage, pour auoir du ſupport contre Mahomet 2. du nom, Empereur des Turcs, qui luy faiſoit la guerre. Ceſte Dame euſt permiſſion d'Vſunchaſſan de viure en liberté de conſcience, & auec exercice de ſa Religion, ayant ordinairement auec elle des Caloiers qui celebroient le diuin ſeruice deuant elle: euſt d'Vſunchaſſan vn fils, & trois filles, la premiere deſquelles fut donnee pour eſpouſe à Sechaidar pere du Sophi, & les deux autres ſe tindrent auec ſa mere lors qu'elle ſe retira auec le congé de ſon mary, pour viure xxx.

solitairement en vne ville d'Assyrie nommee Iscartibiert, où elle fut vn long temps auec ses filles nourrie aux despens du Roy, qui luy faisoit richement fournir toutes choses necessaires, iusqu'à la mort: & elle decedee, fut enterree en la cité d'Amide, en l'Eglise S. George, où encores l'on void son tombeau. Vsunchassan eust guerre contre le Turc, & pour le fait de son beau pere l'Empereur de Trebisonde, & pource que le Persan querelloit le pays de Cilicie, à present Caramanie, que le Turc disoit estre sien. Or comme il perdit la Caramanie, le Turc s'en estant fait le maistre, aussi ne peust-il rien faire pour le support du pauure Trapesontin, lequel Mahomet vainquit, & se fit Seigneur de ses terres, ainsi qu'il auoit fait de celles de Caraman, non que les Perses ne soiẽt aussi vaillans que les Turcs, mais pource que l'vsage du canon estant entre eux incogneu, & le Turc en ayant en abondance, il les estonna, & rompit auec ceste tempeste orageuse de l'artillerie. Ce qui fut cause que Assambey requit aux Venitiens de faire guerre au Turc, & que de son costé il ne failliroit de l'assaillir, & qu'au reste les Turcs l'ayant mis en route auec leur artillerie, ils feroient bien de l'en secourir, afin qu'à forces pareilles ils peussent affronter leur aduersaire.

Le Turc cependant fit grande assemblee pour courir sus au Persan, & luy faire la guerre en vengeance de ce qu'il auoit secouru Pirohomat Roy de Caramanie, & ayant passé la Palestine & Syrie, trauersa le fleuue Fraat, & vint iusqu'au lac d'Argis, ou Gelucalat, & prit la cité d'Arsingan, pour n'estre point forte, ny tenable. En ces quartiers luy vint au deuant Vsunchassan auec ses forces, & ayant ses enfans en sa troupe, le premier nommé Calul, le second Vgurlimehemeht, le troisiesme Zaïnel; & son camp assemblé de diuerses nations, telles que sont Perses, Parthes, Albanois, Georgiens, & Tartares, & ce neantmoins Vsunchassan voyant l'ordre que tenoient les Turcs à se camper, il en fut tout estonné, & ayant esté long temps sans mot dire, à la fin il dit ces paroles, *Baycabexem ne deriadir*, qui signifie, Ha fils de putain, quelle mer voicy! car il disoit que l'ost Turquesque ressembloit vne mer: puis voyant comme les Turcs commençoient à passer, il enuoya vne troupe & escadron des siens pour leur empescher le passage, & là s'attacha vne furieuse escarmouche, où mourut grande multitude de peuple tant d'vn costé que d'autre: mais la desfaicte des Turcs estoit plus grande, à cause que les Persans se pouuoient donner secours les vns aux autres; ce qui n'estoit loisible aux Turcs, plusieurs desquels estoient noyez, ne sçachans suiure le gué du fleuue. Et à la fin mis en route, Vsunchassan en fit vn piteux massacre, & la nuict venant, les fit retirer chacun sonnant la retraicte: mais la victoire demeurant à Vsunchassan, à cause qu'il perdit peu d'hommes des siens, ou par glaiue, ou par la force, & impetuosité des eaux, voire vn seul n'en fut faict prisonnier, là où les Turcs perdirent douze mille hommes, entre lesquels il y auoit plusieurs hommes de remarque. Et cecy fut l'occasion que Mahomet n'osa passer plus outre au pays du Roy de Perse, voyant la difficulté si grande de le vaincre, à cause des riuieres, deserts, & montagnes qu'il falloit passer. Le Turc se retirant, les Persans prindrent plus grand cœur, & passans le fleuue, furent si fols que de donner dessus les Turcs: mais ceste furie ne leur dura guieres, car Vsunchassan fuyant sur vn cheual Arabe, donna occasion aux autres de faire le semblable; & en ce desordre fut occis Zaïnel son fils. Il est vray que les Perses cõbattirẽt sept à huict heures, & eussent encor tenu teste plus long temps n'eust esté qu'Vsunchassan

craignant que Muſtapha fils de Mahomet Roy Turc ne l'enfermaſt auec ſes troupes prit la fuitte comme dit eſt, & cauſa la mort de ſon fils, & de dix mille hommes de ſes ſoldats, & de la perte de la cité de Caratſar, qui eſtoit chef du pays ſubiect au gouuernement de Iacnel fils d'Vſun Caſſan, qui fut occis en la ſuſdite bataille: apres laquelle en l'an mil quatre cents ſeptante quatre, comme le Roy Perſan fut ſur le propos d'aller à l'herbe, ſuiuant la couſtume de ces pays, que pour le chaud on eſt contraint de changer de paſture deux ou trois fois l'annee, eſtant pres de la cité de Soltanie, il luy fut porté nouuelle comme Vgurlimehemet s'eſtoit reuolté de luy, & auoit pris la cité de Siras: & pource le pere dreſſant ſon armee s'en alla auſſi-toſt pour punir ſon fils de telle folie. Vgurlimehemet oyant que le Roy venoit contre luy n'eut garde de l'attendre, ains prenant ſa femme, enfans, meubles & ioyaux, il s'enfuit vers le Turc, enuoyant de ſes gens pour auoir ſauf-conduit de Bajazeth ſecond du nom, lequel le fit ſoudain entendre à Mahomet ſon pere, qui voulut que le ſauf-conduit luy fut donné, mais il deffendit à ſon fils de ne ſortir de la cité d'Amaſie pour aller au deuant du Perſan, lequel il deſiroit bien qu'il fuſt honoré, mais que cependant on priſt garde qu'en ſon fait n'y euſt quelque cautele & tromperie. Vgurlimehemet ſe doubta de ceſte défiance, pource enuoya-il ſa femme & ſes enfans deuant comme pour oſtages: puis il arriua auec quelques trois cents cheuaux, & Bajazeth le receut fort courtoiſement, le traita & banqueta auec grande magnificence. Apres cecy le fils du Perſan fut vers le Turc Mahomet qui luy fit encor meilleur viſage, que ſon fils, & luy promit de le faire Roy de Perſe, & de deſtruire Vſun Caſſan qui luy eſtoit mortel ennemy.

Ainſi il luy donna forces, & Vgurlimehemeth reprenant la route de ſon païs auec les troupes Turqueſques, ne fut pas ſi toſt à Siras, qu'il ſe mit à faire des courſes ſur les terres de ſon pere Vſun Caſſan, enuoya quelques ſoldats pour luy faire teſte, mais non en ſi grand nombre qu'on ne viſt bien qu'il ne ſe ſoucioit pas beaucoup de ce que ſon fils entreprenoit, mais c'eſtoient ruſes pour le pluſtoſt attrapper, car il fit courir le bruit d'eſtre fort paſſionné de la reuolte de ce ſien fils, & qu'il l'euſt ainſi perdu, & pource on feignit encor qu'il eſtoit fort malade, & pour mieux le faire croire il fut quelque temps ſans ſortir de ſa chambre, & ſans que perſonne y entraſt, que ceux auſquels il auoit plus de fiance: ſi bien que le bruit courut iuſqu'à Conſtantinople que Vſun Caſſan eſtoit griefuement malade de melancholie de ce que ſon fils l'auoit ainſi delaiſſé. Or ce bruit de ſa maladie croiſſant de iour à autre, quelques-vns de ſes plus loyaux donnerent à entendre qu'il eſtoit mort, enuoyerent lettres à Vgurlimehemet qu'il s'en vint occuper la Seigneurie auant que pas vn de ſes autres freres le deuançaſt, & afin qu'il ne ſe doubtaſt de fraude on celebra les obſeques du Roy par tout le pays, ce qui donna plus d'aſſeurance à Vgurlimehemet, qui auoit receu trois meſſages ſecrets qu'on luy auoit enuoyez pour cét affaire, de s'en aller à Tauris où il fut receu & conduit au Palais, auquel il trouua ſon pere ſain, ſauf & ſans maladie quelconque, qui le fit empoigner & mourir ſans aucun eſgard que ce fuſt ſon fils, & celuy que iuſtement il deuoit ordonner ſon ſucceſſeur à la couronne.

Apres la mort de ce pauure Prince rebellé, Vſun Caſſan dreſſa vne groſſe armee en l'an mil quatre cents ſeptante ſept: feignant d'aller contre le Turc, mais ce fut pour courir ſus au Roy de la Georgeanie, iadis Iberie, à cauſe que les Georgeaniens luy auoient refuſé ſecours lors qu'il eſtoit allé cõtre le Turc.

Mais le Roy & encore vn autre ſien voiſin practiquerent l'accord auec quelque ſomme de deniers qu'ils luy donnerent, & ainſi retenant vn fort qui eſt ſur les paſſages appellez Tiffis, il ſe retira à Tauris, où en l'an de noſtre Seigneur mil quatre cents ſeptante huict il mourut, laiſſant quatre fils, trois d'vne meſme mere, & le quatrieſme qui eſtoit ſorty de Deſpinacaton Princeſſe de Trapezonde, lequel eſtant aagé d'enuiron vingt & vn an fut eſtranglé par la conſpiration des freres, leſquels ne vouloient pas que le fils d'vne Chreſtienne, & luy meſme peut eſtre ſe reſſentant de la profeſſion de ſa mere euſt quelque commandement ſur la Perſe.

IACVB PATISCHA 2. *Roy de Perſe de la race d'Vſun Caſſan.*

XXXI. Le ſecond des enfans d'VſunCaſſan qui s'appelloit Iacub Patiſcha fit accord auec ſon troiſieſme frere nommé Mango qui fut cauſe que l'aiſné fut cõtraint de s'enfuyr, ſi bien que Iacub ſe fit Roy l'an mil quatre cents ſeptante & neuf. Ceſtui-cy eut guerre auec le Soudan d'Egypte, lequel enuoya ſes Mãeluchs iuſques en Aſſyrie en l'an mil quatre cens octante deux: & apres longue guerre, diuers combats, eſcarmouches & ſurpriſes, les Perſans emporterent la victoire, repouſſerent l'Egyptien, & chaſſerent de l'Aſſyrie & Meſopotamie où il eſtoit entré: ce qui aduint l'an de grace 1487. Ce Iacub Patiſcha qui vſurpa la Seigneurie de Perſe prit à femme la fille du Seigneur de Sammutra, laquelle fut cauſe de ſa ruine, car elle eſtant extremement desbordee, s'amouracha d'vn Gentilhomme de la ſuitte de ſon mary, & d'autant que ſon galant n'eſtoit pas petit compagnon, elle ne cerchoit auſſi que les moyens de faire mourir ſon mary, afin que ce Seigneur vint à la couronne, lequel elle voyoit eſtre des plus proches pour luy ſucceder. Ainſi ayant intelligence auec ſon paillard elle compoſa & meſla auec luy vn poiſon fort ſubtil & dangereux: puis dreſſant vn baing odoriferant comme les Perſes ont de couſtume d'en vſer. Iacub y vint auec vn ſien fils aagé de ſept à huict ans, & entrant au baing y fut vn fort long temps; puis s'en venant au ſerrail des Dames, elle qui ſçauoit que ſon mary ſouloit boire ſortant du bain, luy vint au deuant, luy preſenta en vn vaſe d'or le breuuage de ſa mort auec vne contenance plus gaye que de couſtume; ſauf que la traiſtreſſe n'auoit ſi bonne couleur, ce qui donna quelque ſoupçon au miſerable Prince: & pour ceſte cauſe il voulut que ſa femme fiſt l'eſſay, ce qu'elle n'oſa refuſer, ainſi elle beut, puis le Roy lequel en donna à ſon pauure enfant: & fut ceſte mixtion de telle & ſi violence operation que dedans la minuict enſuiuant tous trois en moururent: ce qui donna vn grand eſtonnemẽt & confuſion à toute la Cour, voyants les Princes & Seigneurs vne mort ſi ſoudaine, laquelle cauſa de grands troubles par tout le Royaume de Perſe, qui vint comme en conqueſte & partage entre les plus forts: car ceux qui eſtoient du ſang d'Vſun Caſſan vſurperent des Seigneuries celles qui leur vindrent le mieux à propos.

IVLAVER 3. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

Iulauer parent du deffunct Roy ſucceda, car l'autre eſtoit mort ſans hoir, lequel regna trois ans, & ne fit choſe digne de memoire.

BAYSINGIR 4. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

A Iulauer ſucceda Bayſingir celuy qui auoit conſpiré la mort de Iacub auec ſa paillarde d'eſpouſe, lequel ne regna que deux ans.

RVSTAN 5. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

Apres luy vint vn nommé Ruſtan, ieune Seigneur aagé d'enuiron vingt ans,

& lequel en regna ſept : ce fut contre luy que le pere du Sophi fit la guerre, Ceſtui-cy ſe nommoit Sacaidar,& auoit(comme il a eſté dit) eſpouſé l'aiſnee des filles d'Vſun Caſan,eſtant le Chef de la ſecte de ceux que depuis on appella Sophis: c'eſt à dire de ceux qui ne receuoient point l'Alcoran que ſuiuant l'interpretation de Haly gendre de Mahomet,lequel auoit dreſſé vne nouuelle ſecte en la doctrine du Mahometiſme.

Or ſoubs ce Secaidar il y en auoit pluſieurs eſpars çà & là qui ſuiuoient ſon opinion,& le reueroient comme vn ſainct homme , lequel ſe tenant à Ardeuil cité aſſiſe non guiere loing du lac de Vaſthan , preſchoit ſa doctrine au peuple, & en auoit attiré vn nombre infiny à ſa ſuitte. Il auoit ſix enfans trois maſles,& autant de femelles, ennemy mortel des Chreſtiens. Les Mahometans croyãs faire paroiſtre leur perfection,d'autant plus qu'ils portent de haine aux Chreſtiens : ceſtui-cy alloit fort ſouuent faire des courſes ſur les Circaſſiens, leſquels ſe voyans ainſi preſſez par la grande puiſſance des Sophians , eurent recours au Roy de Perſe,qui lors ſe nommoit Alamut.

ALAMVT 6. *Roy de Perſe de ceſte lignee.*

Cet Alamut auoit ſuccedé à Ruſtan , & eſtoit lors à Tauris quand on luy apporta les nouuelles que Secaidar s'eſtoit emparé de la ville de Derbent aſſiſe ſur la mer Caſpie,& ſeruant de paſſage & deffence d'aller de pays en autrepour n'y auoir qu'vn deſtroit. Cela fut cauſe qu'Alamut enuoya vne armee contre les Sophians , leſquels ſe preparent à la bataille, & venans aux mains,quelque reſiſtance que les Sophians ſceuſſent faire , & qu'ils euſſent fait mourir plus de quatre mille Perſiens, ſi eſt-ce toutesfois en fin qu'ils perdirent la bataille: Secaidar eſtant occis ſa teſte luy fut tranchee & donnee aux chiens pour la deſchirer,le reſte des Sophians fut mis en route,& la pluſpart taillez en pieces: car la haine qu'on leur portoit eſtoit ſi grande,que quelque part qu'on en ſceuſt quelqu'vn il eſtoit impoſſible de luy ſauuer la vie. xxvii.

Les enfans de Secaidar aduertis de ceſte nouuelle s'enfuirent, l'vn en la Natolie,l'autre en Alep, & le troiſieſme en vne Iſle nommee Armining aſſiſe ſur le lac de Vaſthan ou Gelucalat: ceſtui-ci ſe nommoit Iſmaël aagé de traize ou quatorze ans , beau à merueilles,la façon graue & neantmoins courtoiſe , & qui promettoit en ſa face quelque choſe de grand à l'aduenir. Le Preſtre Armenien qui print cet enfant en garde eſtoit grand Aſtrologue,& ſçauant en la Iudiciaire,lequel fut de tant plus ſoigneux de l'eſleuer , qu'il recognut par ſa ſcience que cet enfant eſtoit pour paruenir vn iour à vne grande Seigneurie. A ceſte cauſe il le tenoit ſecret à cauſe qu'on le cherchoit par tout pour le faire mourir. Ce Preſtre taſchoit de l'endoctriner en la loy Chreſtienne,à quoy peut eſtre il euſt gaigné quelque choſe , ſi l'ambition n'euſt d'auantage poſſedé le cœur de ce ieune Prince que la pieté,mais luy qui auoit d'autres intentions demanda congé à ſon maiſtre & gouuerneur qu'il tenoit au lieu de pere, comme il reſpecta auſſi toute ſavie le lieu d'Armining,ſe mõſtrant aſſez fauorable aux Chreſtiens. Et partant d'Armining il s'en alla à Chilan où il ſe tint chez vn Cordebure grãd amy de la ſecte Sophianne,& affectionné ſeruiteur à la maiſon de Secaidar. De là il eſcriuoit ſouuent à ſes amis ſe tenans à Ardeuil , auec leſquels prattiquant ainſi par lettres & ſecrets meſſages, en fin ayans ce leur ſembloit fort bien diſpoſé leurs affaires,ils reſolurent de vanger & la mort de leur Prophete Secaidar,& la deſfaite & maſſacre des Sophians à Derbent par les ſoldats d'Alamut.

La premiere entrepriſe d'Iſmaël fut ſur le chaſteau de Maumutaga aſſis ſur la mer Caſpie, lequel il emporta par ſurpriſe, à cauſe que nul ne penſoit en luy, & que la place eſtoit ſans aucunes forces, & ſans que les gardes ſe ſouciaſſent beaucoup de ſe tenir aux portes. Ce chaſteau leur ſeruit de retraite, apres auoir faict leurs courſes, comme eſtant en lieu imprenable, & ayant tout moyen de ſe fournir de viures ſur la mer, à cauſe que là abordent tous vaiſſeaux qui voguent le long de la mer Caſpie.

Or voulut le bon-heur d'Iſmaël qu'au bourg aſſis au deſſous du chaſteau, il trouua vn threſor d'vn prix ineſtimable, auec lequel il commença à gaigner le cœur des hommes, à faire leuee de ſoldats, enuoyer des preſents aux grands, & à ſe ſeruir de tous les artifices qu'ont accouſtumé d'vſer ceux qui aſpirent à l'vſurpation des Empires, ne laiſſant rien en arriere qui peuſt ſeruir à l'aduancement de ſa cauſe: ſi bien que luy qui n'auoit que deux cents hommes lors qu'il print le chaſteau ſuſdit: neantmoins en moins de rien il ſe vit cinq ou ſix mille Sophians à ſa ſuitte, auec leſquels il commença plus hardiment à courir les terres d'Alamut, & à gaigner pays, comme querellant la couronne à luy deuë, pour eſtre yſſu de la fille d'Aſſambey, & que celuy qui regnoit n'eſtoit point, comme il diſoit, du ſang royal de Perſe.

Alamut d'autre part voyant l'impoſſibilité de prendre & forcer Maumutaga ne voulut y enuoyer armee pour l'aſſieger, ioint qu'il penſoit que le Sophy ne paſſeroit point outre, ains ſe contenteroit de ceſte piece, & que cependant luy tenant le bec en l'eau, & faiſant ſon compte de l'aſſaillir il ceſſeroit de ſe tenir ſur ſes gardes, & ainſi il auroit auec le temps le moyen de l'attraper & le punir de ſes fautes tout à vne fois. Mais c'eſtoit compter ſans ſon hoſte; car Iſmaël ayant aſſemblé vne armee aſſez puiſſante vint aſſieger la cité de Sumachia grande & riche ville aſſiſe entre les Armeniens, & les Medes, non loing de la mer Caſpie. Sermanglogli Roy d'icelle ne ſe voyant pas aſſez fort pour tenir teſte aux Sophians quitta la ville, & s'enfuit au chaſteau de Caliſtan, qui eſtoit vne place imprenable: & Iſmaël print Sumachia, & y fit vn piteux maſſacre d'habitans, en laquelle il s'enrichit, & les autres ſoldats de ſon armee, tellement qu'il les attiroit par ſes largeſſes & courtoiſies, ſi que le bruit eſtoit preſque eſpars par toute l'Aſie, que Iſmaël eſtoit le plus ſage, vaillant, courtrois & liberal Prince de la terre: ce qui eſtoit cauſe que pluſieurs ſe faiſoient Sophiens ſeulement pour participer aux butins & conqueſts de ce Prince.

Cependant Alamut voyant l'heureux ſuccez de ſon ennemy aſſembla ſes forces, comme le Sophy de ſon coſté, ne s'oublia point, & enuoya vers les Roys d'Iberie ou Georgeanie, qui eſtoient trois, l'vn appelle Scenderbey, le ſecond Gargarambey, & le troiſieſme Mirzambey, pour leur demander ſecours auec grandes promeſſes d'affranchir les Chreſtiens par toute la Perſe (car les Georgiens ſont profeſſion de la religion Chreſtienne) propoſant encore d'enrichir tous ceux qui le voudroient ſuiure.

Ces trois Princes lui enuoyerent chacun d'eux 3000. Cheualiers, & iuſques à ſix mille Iberiens tous vaillans & hardis guerriers, & des meilleurs combattans qui ſe retrouuent en tout l'Orient, leſquels venans trouuer Iſmaël à Sumachia furent par luy courtoiſement receus, & leur fit de grands preſents des richeſſes qu'il auoit gaignees à Sumachia. Alamut qui n'eſtoit lors aagé que d'enuiron ſeize ans, & Iſmaël de dixneuf, oyant le grand appareil de ſon aduerſaire vint à Tauris, & de là print la route de Sumachia, en reſolution de l'aller trouuer,

trouuer & de le combattre, comme auſſi Iſmaël luy alla au deuant accompagné ſeulement, à ce qu'on dit, de ſeize à vingt mille hommes : mais tous gens d'eſlite & tres-bons combattans. Ces deux ieunes & courageux Princes ſe rencontrerent entre Tauris & Sumachia, ou ayans vn grand fleuue ſeruant de barriere à l'vn & à l'autre, le Sophy fit tant qu'il en trouua le gué, & de nuict au deſceu de ſon ennemy, vint ſur le poinct du iour donner deſſus l'armee d'Alamut de telle furie qu'auant preſque que ſes gens fuſſent deſenyurez & eſueillez, Iſmaël en auoit mis la pluſpart en pieces ; de ſorte qu'Alamut fit beaucoup de ſe ſauuer à Tauris, auec quelque petite trouppe des ſiens : car tout le reſte fut mis au fil de l'eſpee par Iſmaël, lequel ayant reposé ſon camp l'eſpace de quatre iours, il s'achemina vers Tauris, où il entra ſans reſiſtance, pour n'eſtre la ville telle qu'elle peuſt faire reſiſtance à vne armee, à cauſe qu'elle n'eſt point ceinte de muraille, ny le peuple d'icelle guere propre pour la guerre. Iſmaël exerça là de grandes cruautez ſur toute la race de Iacub, de laquelle il ne laiſſa pas vn ſeul enuie, ains faiſoit ouurir les ventres des femmes enceintes, & en tirer le fruict, qu'il fit maſſacrer ; & non content de s'acharner ſur les viuans, il faiſoit la guerre aux morts : car ayant fait chercher le corps de Iacub & d'autres Seigneurs, & ſur tout de ceux qui ſe trouuerent à la bataille de Derbent où Secaidar ſon pere fut occis, les oſſements deſquels il fit bruſler à la place publique, & pour monſtrer combien l'effuſion de ſang luy eſtoit agreable, il commanda qu'on luy amenaſt trois cens paillardes publiques, auſquelle il fit trancher les teſtes, & autant en fit-il de quatre cens hommes de ceux qui eſtoient de la ſuitte du Roy Alamut, comme auſſi on ne ſçait pour quelles raiſons il fit tuer tous les chiens qui ſe trouuerent en la Cité de Tauris, & pour comble de toute meſchanceté & cruauté, il fit mourir ſa propre mere, laquelle comme il a eſté dit, eſtoit de la famille d'Vſunchaſſan : mais que le Sophy auoit en horreur, à cauſe qu'elle eſtant encore ieune apres la mort de Secaidar elle s'eſtoit remariee à vn grand Seigneur de Perſe, l'vn de ceux qui s'eſtoient trouuez en la bataille de Derbent : car de là il faiſoit conſequence qu'elle hayſſoit ſon premier mary, & auoit en horreur tout ce qui en eſtoit ſorty, & que partant elle s'eſtoit remariee à ceſtuy-cy, afin que le fruict qui en ſortiroit peuſt paruenir à la couronne, & en priuer ceux du premier lict : mais en quelque façon & pour quelque occaſion que ce puiſſe eſtre qu'il commit ce parricide, il a touſiours fait paroiſtre qu'il a eſté vn des cruels Princes qui iamais porta couronne, & ainſi faillit la lignee Royale des deſcendans d'Vſunchaſſan, apres auoir tenu la couronne de Perſe l'eſpace de

LIGNEE DES SOPHIANS.

Ismael Sophy I. *Roy de Perſe de ceux de ceſte lignee.*

Iſmaël s'eſtant ainſi eſtably en la iouyſſance du Royaume, continua ſes vi- xxxiii.
ctoires & rigueurs tout enſemble contre ceux qui luy voulurent reſiſter, ce qui fut cauſe que pluſieurs grands Seigneurs vindrent luy faire hommage, luy baiſer la main, & prenoient le Caſſelbas ou Turban au bout rouge, qui eſt la propre marque des Sophians, comme faiſans profeſſion de ſa ſecte : quoy que dedans leur cœur ils euſſent vne opinion toute au contraire, & y euſt fort peu de Perſes qui refuſaſſent d'accepter le Caſelbas, craignant ſa force & ſa fureur, or

tandis que Iſmaël ſe tenoit à Tauris faiſant feſte, & s'eſiouyſſant auec ſes Capitaines, voicy Muratchan Sultan de Bagadeth, ſorty du ſang d'Aſſambey, qui qui luy vint faire la guerre, ce qui mit fort en ceruelle Iſmaël, lequel toutesfois ne perdant point courage, aſſembla ſes forces, exhortant ſes ſoldats les animant, de ſorte qu'encore que Muratchan fiſt le ſemblable, & tout le deuoir d'vn bon & vaillant chef de guerre, ſi bien que le combat dura vn iour entier auec vne telle opiniaſtreté, & ſi grand maſſacre de part & d'autre, qu'on tient que depuis Darius il ne s'eſtoit point donné en Perſe vne ſemblable bataille, la victoire & l'honneur en demeura neantmoins à Iſmaël, l'autre eſtant contraint de s'enfuyr en Babylone, ceſte victoire aduint enuiron l'an 1499. Iſmaël n'ayant pas encore atteint l'aage 19. de ſon aage.

Apres cecy Iſmaël ſe reſolut de reduire ſous ſa puiſſance la Prouince de Diarbek, ou Meſopotamie qu'il ſçauoit auoir eſté de tout temps ſous la domination des Rois de Perſe, & eſtoit pour lors ſous la puiſſance de pluſieurs particuliers, entr'autres Sultan Calib Seigneur d'Azanchiſe, lequel aduerti des deſſeins d'Iſmaël vint de ſon mouuement & auparauant que d'en eſtre ſemond, pour l'obliger d'auantage à le bien traicter, luy baiſer la main, print le Caſſelbas, & s'offrit pour luy eſtre bon & fidele ſubiect & ſeruiteur, ce qu'Iſmaël eut ſi agreable, qu'il luy confirma ſon eſtat, & luy donna ſa ſœur en mariage, il vſa encores de beaucoup de courtoiſie, à l'endroit de quelques Turcs venus de la Natolie, qui luy preſenterent leur ſeruice, & prindrent le Caſelbas, le principal deſquels auoit nom Vſtagialu Momutbeg, auquel le Sophy donna le gouuernement de Diarbec ſauf les Citez d'Aranchef & Amide, qui demeurerent à ſon beau frere, Sultan Calib, lequel ayant paſſé les bornes qui luy auoient eſté limitees par le Sophy, comme on en faiſoit courir le bruit, on luy fit commandement de quitter ces Citez à Vſtagialu, auquel auſſi on manda que bien que Calib fuſt beau frere du Roy, ſi eſt-ce que ſa Majeſté entendoit qu'il euſt ſuperintendance de la Prouince, qui fut cauſe que Calib refuſant d'obeyr à ce mandement, pource que les Curdes, de la nation deſquels il eſtoit, obeyſſent fort mal volontiers aux Sophians, fut pourſuiuy par Vſtagialu, que le Sophi auoit auſſi honoré du mariage d'vne autre ſienne ſœur, qui luy oſta la pluſpart de ſa ſeigneurie, & le tout par les menees du Sophi, qui le faiſoit expres pour ruiner tous les Princes naturels du païs qui luy pouuoient faire teſte, aſſeuré que les eſtrangers par luy aduancez n'auroient moyen de long temps de luy faire reſiſtance, le pays de Diarbech reduit ſous ſon obeyſſance, il aſpira incontinent à celuy des Aliduliens peuples de la petite Armenie, qui auoient vſurpé quelques terres du viuant de Iacub, aſſembla de grandes forces l'an 1510. Vſtagialu qu'il y auoit enuoyé auparauant n'y ayant ſçeu rien faire. Il y vint doncques en perſonne & fit vn plus grand amas de gens de guerre que de couſtume, non qu'il en fuſt de beſoing pour ruiner ceux à qui on auoit affaire, ains ſeulement pource qu'il craignoit que le Turc ou l'Egyptien n'entrepriſſent la deffence de celuy qu'il vouloit chaſtier: auſſi enuoya-il à l'vn & à l'autre les prier de ne ſe meſler point des affaires de l'Aliduli, & quant à luy il proteſtoit de ne rien entreprendre ſur quelque ce fuſt de ces deux Princes, ayant ceſte aſſeurance, il courut le pays d'Aliduli qu'il conquiſt pour la plus grande partie, occit quelques vns des enfans Royaux, & fit vn grand maſſacre de ce peuple: mais à la fin il fallut qu'il ſe retiraſt, à cauſe des grandes & exceſſiues froidures qu'il fait en ce païs: mais en s'en allant il print la ville de Cariſie ou Ceſaree deffenduë par le Carbey fils

d'Aliduli, quoy que ce Prince fuſt bien accompagné, & que la place fuſt fournie de toutes choſes neceſſaires en laquelle s'eſtant ſaiſi de ce ieune Prince, il print plaiſir de luy trancher la teſte de ſa propre main; comme il fit auſſi incontinent apres à ſon predeceſſeur Alamut: car ayant eſté trahy par Amubey, auquel il auoit toute confiance, ſi toſt qu'il fut amené deuant Iſmaël, il le tua de ſa propre main.

Or eſtoit-il d'vn naturel du tout impatient de repos, cela fut cauſe qu'ayant mis fin à la guerre d'Aliduli, & voyãt que Sultan de Babylone, Muratchan, dont nous auons parlé cy deſſus, luy pouuoit quereller ſa couronne; il reſolut de le ruiner du tout, & print ſon ſuiet ſur ce que ceſtui-cy apres la mort d'Alumut s'eſtoit mis en poſſeſſion de la grande Cité de Siras, Chef & Metropolitaine de la Perſe, comme ſe diſant le plus proche du ſang Royal, des enfans ſortis d'Vſunchaſſan, tous les deux Princes auoient grand nombre de peuple: mais Iſmaël auoit les plus vaillans, & Muratchan s'eſtoit plus fortifié, en forçant plus ſes ſubiects à le ſuyure, que de bonne volonté qu'ils euſſent de marcher ſous ſon enſeigne, ſe reſouuenans que l'autre fois que Muratchan auoit bataillé contre le Sophy pres de Tauris, de 30. mille combattans qu'ils eſtoient, il ne s'en ſauua preſque vn ſeul. Ceſte contrainte de ſes gens luy dõna vne mauuaiſe eſperance de la victoire, pour ce enuoya-il vers Iſmaël le prier le receuoir pour ſon vaſſal: mais Iſmaël fit trancher les teſtes aux Meſſagers, diſant que ſi Muratchan auoit deſir de le recognoiſtre pour ſeigneur, il fuſt venu luy meſme luy preſenter ſon ſeruice, ſans luy en enuoyer d'autres pour ce faire: cecy entendu par Muratchan, & craignant qu'il ne luy en aduint comme au Roy Alumut, ſe deſroba de ſon camp, & prenant trois mille hommes choiſis entre ceux qu'il penſoit luy eſtre plus fideles, s'enfuit en Alep: mais eſtant arriué au fleuue Euphrates il fit rompre les ponts, dont bien luy en print: car le Sophy le faiſant pourſuiure auecques vne fois autant de gens de guerre, il n'eut pas ſi toſt paſſé le fleuue qu'il ſe vit à dos les Sophians, qui s'en retournerent par ce moyen ſans rien faire, & Muratchan ſe ſauua en Alep, où auec Aliduli, il fut traicte & entretenu aux deſpens du Soudan d'Egypte.

Les affaires du Sophy proſperans ainſi, il commença d'eſtre redoutable à ſes voiſins, de ſorte que le Cham des Tartares qu'ils appelloient Ieſelbas, à cauſe qu'ils portent le Turban verd, voulant deſtourner le cours de ſes proſperitez vint courir ſur le pays de Coraſan, & print pluſieurs belles villes le long de la mer Caſpie, telles que ſont Eyé Straui, où ſe font de fort bonnes ſoyes, Amixandaran & Saré, ce qui fut cauſe que le Sophy vint ſur les frontieres pour empeſcher le Tartare de paſſer outre, comme il fit, encores que le Tartare taſchaſt de le ſurprendre, feignant d'aller viſiter le ſepulchre de ſon Prophete Mahomet, & faire ce pelerinage de la Mecque. Mais le Perſan ni voulut onc entendre. Apres ceci comme Sermandoli Roy de Seruan, qui eſt le pays des Medes, eut rompu l'accord fait entre luy & Iſmaël; le Sophi courut ſur luy, ruina le païs & luy oſta la ſeigneurie & de là paſſa en Carabac, où il choiſit deux Capitaines, l'vn appellé Dalabey, l'autre Bairabey auſquels il laiſſa la charge de la conqueſte de Sumachia qu'ils prindrent ſans aucune reſiſtance, comme auſſi fut pris depuis le chaſteau de Calaſtan, & tous les forts qui ſont depuis le mont de Taur iuſques au plus haut recoing de la mer Caſpie & à la Cité de Derbent; ſi bien que tous les Seigneurs de ce pays prindrent le Caſelbas, & firent hommage au Sophy.

Au demeurant il eſtoit en telle reputation parmy les ſiens, que peu s'en falloit que ſes ſoldats ne l'adoraſſent, ayans telle confiance en luy qu'ils alloient à la guerre pour ſon ſeruice ſans aucunes armes deffenſiues, & combattans auec la poictrine & l'eſtomach à deſcouuert, ils crioient Schiac, Schiac, qui ſignifie en langue Perſienne Dieu, Dieu: comme l'appellans à teſmoin de leur bonne volonté. Or c'eſtoit au Sophy que ce nom de Schiac eſtoit rapporté: car encores en ſes tiltres auiourd'huy on appelle Schiach Iſmaël, & en ſa monnoye, il auoit fait grauer d'vn coſté ces mots là, *Illahe Illallaha Muhammedus ſeſul allahe*, c'eſt à dire il n'y a point de Dieux, qu'vn ſeul Dieu, & Mahomet eſt Meſſager de Dieu, & au reuers, il y auoit ces mots *Iſmaël halife, billahé*, c'eſt à dire, Iſmaël eſt vicaire de Dieu. Que ſi quelqu'vn vouloit bien prier il n'vſoit point d'autres termes, dit Leonclauius; Schiah accompliſſe ton deſir, & qu'il ſoit fauorable à tes entrepriſes; il changea auſſi la forme des prieres que Mahomet auoit inſtituees, & en fit d'autres toutes differentes, voila comment pour l'amour de luy les Perſes prindrent en haine les autres ſectateurs de Mahomet, de ſorte que celuy qui auoit commis tant de cruautez, & fait mourir ſa propre mere qui eſtoit heretique en ſa loy, & auoit remply ſon pays de flammes & de ſang, fut neantmoins tenu par les ſiens comme vn Dieu, & luy meſme ſouffrit qu'on le nommaſt ainſi: tant l'eſprit de l'homme ſe laiſſe aiſément tranſporter par la preſomption, & tant nous auons vn groſſier & lourd ſentiment de Diuinité, de la rapporter à choſes ſi baſſes & ſi imparfaites. Voila doncques ſommairement l'origine des Sophians, & comme ils ſont paruenus à la grandeur de laquelle ils iouyſſent à preſent.

Mais comme il venoit de ſortir de ceſte guerre, il rentra bien toſt dans vne autre: car la maiſon Otthomane ayant eſté de tout temps ennemie, non ſeulement des Sophians: mais encores de la famille d'Vſunchaſſan, & de leurs deuanciers, eſtans les ſeuls qui repreſentent auiourd'huy le party du Caraman, les deſcendans duquel ſe ſont autresfois retirez en Perſe, & leſquels ayant touſiours eſté les mortels aduerſaires des Monarques Turcs, la haine leur eſt d'autant augmentee, que ceux-cy ſe ſont emparez de leur Seigneurie, à ceſte vieille querelle deux occaſions ſe preſenterent pour leur mettre les armes en la main, deux ieunes Princes, à ſçauoir Selim Empereur des Turcs, & Iſmaël nouueau Roy de Perſe, tous deux ambitieux, vaillans, entreprenans, cruels, & fort heureux en leurs entrepriſes. Or ce qui doit entretenir les volontez, & qui concilie le plus les amitiez, ce fut la cauſe de leur guerre, car Iſmaël ayant enuoyé des Ambaſſadeurs vers Selim, pour ſe conioüyr auec luy de ſon ioyeux aduenement, pour tous preſens il luy enuoya vn grand Lyon. Selim qui comprenoit aſſez que ce Hieroglyfe le vouloit taxer de cruauté, ſe mit en fort grande colere contre l'Ambaſſadeur, ſi bien que quoy qu'il luy peuſt dire, que ce que le Roy ſon maiſtre en faiſoit, n'eſtoit que pour preſenter à vn grand & Royal courage, la beſte la plus courageuſe, & la plus royale de toutes; cela ne le peut ſatisfaire, de ſorte qu'il renuoya l'Ambaſſadeur ſans aucun honneur, n'y ſans en faire aucun cas, & quand il fut en ſon logis il luy enuoya quelques grands chiens qui auoient la bouche toute enſanglantee pour les emmener quant & luy en Perſe, commandant aux ſiens que ſans aucun delay ceſt Ambaſſadeur euſt à ſe retirer, & qu'on l'accompagnaſt iuſques à ce qu'il fuſt hors des terres des Seigneurs Otthomans.

Ceſtui-cy retourné vers ſon maiſtre, mit en ſi grande furie Iſmaël, qu'il iura de s'en vanger, comme il eſperoit faire par le moyen d'Amurat Zelebi nepueu de Selim, qui apres la mort de ſon pere Achmet auoit eſté contraint de ſe retirer à ſauueté en Perſe, ce fut ceſtui-cy que le Sophi arma contre le Turc, ſi bien que ceſtui-cy vint le premier courir les terres de ſon oncle, lequel reduict à alors la deffenſiue, mena vne tres-puiſſante armee en Perſe, lors qu'Iſmaël y penſoit le moins, ne s'attendant pas que ſon ennemi deuſt vſer d'vne telle diligence, ſi que mal informé meſme de leurs deſſeins, il eſtoit allé faire la guerre aux Coraxeens, peuples qui habitent les riuages de la mer Hircanienne, quand on l'aſſeura que les Turcs eſtoient entrez dans ſon pays, cela le fit retourner plus viſte que le pas : car ſes ennemis eſtoient arriuez pres de Tauris, en fin ils ſe donnerent ceſte ſignalee bataille de Zalderane, la victoire de laquelle demeura aux Turcs, apres auoir eſté bien diſputee, & Iſmaël contrainct de ſe ſauuer dans vn mareſt tout fangeux, perdant la meilleure partie de ſes gens, & tout ſon bagage, ceſte bataille fut donnee l'an mil cinq cents treize, en ſuitte de laquelle Selim print la ville de Tauris, laquelle ayant conſeruee quelque temps en ſon entier, il pilla depuis, & emmena vn bon nombre des habitans à Conſtantinople. Ainſi comme il ſe retiroit, Iſmaël luy donna ſur la queuë, & deffit vne partie de ſes gens, auec le pillage de tout ſon bagage, en fin Iſmaël apres auoir regné vingt ans, il paſſa de ceſte vie l'an mil cinq cens vingt-cinq, ayant laiſſé quatre enfans, auec vne tres-belle & ample ſeigneurie, à laquelle il auoit donné vn commencement fort heureux.

SCHAH ou XA THAMAS ou TACHMAS II. *Roy de Perſe. de la famille des Sophians.*

XA Thamas le fils aiſné d'Iſmaël, paruint à la couronne des Perſes, apres xxxiv.
la mort de ſon pere, ayant eu preſque tout du long de ſon regne quelque choſe à demeſler auec les Turcs, vn Seigneur du pays nommé Vlama, ayant eſté vne des cauſes principales de la guerre, s'eſtant reuolté contre ſon Roy, & rangé du party des Turcs; ſi bien que Soliman, qui regnoit pour lors ſur eux, entra auec vne puiſſante armee en la perſe, print & pilla la ville de Tauris, & y fit baſtir vn fort, lequel toutesfois les Perſes reprindrent apres auec grand maſſacre des Turcs : mais cela n'empeſcha pas que Soliman ne ſe rendiſt le maiſtre de toute l'Aſſirie & Meſopotamie, & particulierement de Bagadet la capitale du pays, où il fut couronné Roy de Perſe par le Calife du lieu, & depuis y ayant ſeiourné quelque temps, il retourna encore pour la ſeconde fois à Tauris, contraignant Tachmas de s'enfuyr : les Turcs y firent à ceſte fois vn merueilleux degaſt, enleuans de là tout ce qu'il y pouuoit auoir de rare & de beau, & mettans le feu en tous les lieux circonuoiſins : mais Delyment vn Capitaine Perſan eut bien apres la raiſon, car ſuiuant l'arriere garde à la trace, il fit en ſorte qu'il la ſurprint à ſon aduantage, la tailla en pieces, & mit Vlama en fuitte, ceſte deffaicte aduint le treizieſme iour d'Octobre l'an mil cinq cens trente ſix. Delyment ſe retirant ainſi plein de gloire & d'honneurs vers ſon Roy, tant y a qu'encores que les Turcs ayent rauagé pour lors tant de Prouinces, ſi eſt-ce que quelques vns ont laiſſé par eſcrit que de pres de cinq cens mille ames (nombre merueilleux) qui paſſerent l'Euphrate, il n'en retourna

pas de ſains & diſpos plus de quatre vingts mille. Depuis encore Baiazet le fils de Soliman s'alla ranger vers les Perſes, leſquels ſe ſeruirent vn temps de ceſte occaſion auec de l'aduantage, mais en fin Soliman craignant que ceſte guerre allaſt en longueur, & que ſur ſes vieux ans il luy en aduint du malheur, il negotia en ſorte auec Tachmas qu'il luy perſuada faire mourir Baiazet, qui s'eſtoit refugié chez luy, trahiſſant ainſi ſon hoſte pour quelque argent qu'il en receut. Il regna cinquante trois ans, & mourut l'an 1576. laiſſant deux fils Schaeh Iſmael, & Mehamed l'aueugle.

Schaeh Ismael III. *Roy de Perſe de la lignee des Sophians.*

Iſmael fils aiſné de Tachmas, ſucceda à ſon pere à la couronne de Perſe, mais ce fut pour peu de temps: il mourut vn an dix mois apres, ſans auoir rien fait digne de remarque, on ranconte toutesfois cette hiſtoire d'vne autre ſorte, c'eſt que le plus ieune des enfans de Tachmas nommé Cardar s'empara du Royaume. Ceſtui-cy ayant mis ſes freres en priſon, comme il ſe veid en aſſeurance de ſa Royauté, il ſe monſtra d'vn courage ſi laſche, que les grands du Royaume commencerent à le meſpriſer, puis à le haïr, ſi qu'ils le maſſacrerent, & tirerent ſon frere Iſmaël hors de priſon, & l'aſſirent ſur le throſne Royal, auquel ne ſe trouuant trop aſſeuré par l'exemple tout recent qu'il auoit de la mort de ſon frere, voulant recognoiſtre en fonds la bonne volonté de ſes ſubiects, il ſe cacha en ſes palais, & ſe conduiſit ſi ſecrettement en ſon deſſeing, qu'ayant fait publier ſa mort, elle fut facilement creuë, principalement par ſes ennemis, leſquels auec ceſte creance ſe diſpenſerent de deſcouurir toutes leur plus ſecrettes penſees, aſſeurez, ce leur ſembloit qu'il ne leur en pouuoit arriuer aucun mal, puis qu'il eſtoit mort, mais les monchars qui auoient eſté mis au guet pour recognoiſtre les actions & les paroles d'vn chacun, en aduertirent fidelement Iſmaël, lequel ſortant de ſon ſepulchre, comme vn corps nouuellement reſſuſcité, parut à ſes ennemis, non comme vn fantoſme, mais comme vn Prince iuſtement irrité: mais il s'y comporta ſi criminellement, qu'il remplit tout des meurtres, ce qui cauſa de nouueaux troubles & des confuſions inopinees entre ſes ſubiects, qui augmenterent encores par la publication de ſa nouuelle loy, qu'il vouloit eſtre embraſſee à Casbin, faiſans mourir les deſobeyſſans qui ne la vouloient pas ſuiure. Toutes ſes cruautez furent cauſe qu'il ſe fit vne fort grande coniuration des Sultans, c'eſt à dire des plus grands du pays, qui vint à tel poinct, que ſa propre ſœur nommee Perca, qui s'entendoit auec les Sultans, le tua: ce qui confondit vniuerſellement tout ceſt Empire, de ſorte qu'il ſembloit que la Perſe s'en alloit ruinee, & qu'il n'y auoit choſe qui fuſt capable de reſiſter aux moindres attaques de ſes ennemis, ceſte foibleſſe & confuſion d'eſtat allant empirãt tous les iours, ils eſleuerent au throſne Royal Codabante, homme ignorant des affaires du gouuernement & de la guerre, malade des yeux, qui a fait dire à quelques vns qu'il eſtoit aueugle, craintif & inconſideré en ſes actions, & ce qui importoit le plus peu ou point eſtimé des Sultans. Si bien qu'à raiſon de toutes ces choſes, ce Royaume iadis tant redouté, commença d'eſtre meſpriſé de ſes voiſins, & de ceux qui en eſtoient eſloignez.

Schah Mahamed *dit l'Aueugle* I. *Roy de Perſe de la race des Sophians.*

Apres donc tous ces remuëmens que vous auez entendus eſtre arriuez ſous Iſmaël, Mahamed l'aueugle vint à la couronne, lequel eſtant tel qu'il a eſté dit

cy deſſus, cela donna ſubiect à Amurat Empereur des Turcs, de faire pluſieurs entrepriſes ſur la Perſe, y enuoyant vn de ſes Baſſats nommé Muſtapha, lequel print le fort d'Eres, les villes de Sumachi & Dennenopi, & ſe rendit maiſtre de tout le Seruan, toutesfois les Perſes en reprindrent vne partie par apres: tout le regne dee Prince, qui ne dura que ſix ans, ſe paſſant ainſi en priſes & repriſes, & quelques deffaites qu'ils ſouffrirent tant de part que d'autre.

SCHAH ABAS V. *Roy de Perſe, de la race des Sophians.*

Ce Prince commençoit deſia à manier les affaires du viuant de ſon pere, & depuis eſtant paruenu à l'Empire reprint ſur les Turcs Tauris, & deliura vne bonne partie de la Perſe, auec pluſieurs deffaictes tant d'vne part que d'autre. Il fit trefues toutesfois auec eux: mais ce n'eſtoit que pour reprendre haleine: car quelques temps apres principalement ſoubs Aehmet Empereur des Turcs qui regne à preſent, laquelle recommença plus ſanglante qu'auparauant, il enuoya quelques Ambaſſades, tant vers l'Empereur Rodolphe, que vers l'Archiduc d'Auſtriche, pour empeſcher de conclurre la paix, qui ſe negotioit lors entre les Chreſtiens & les Turcs, afin de pouuoir plus facilement deffaire ſon ennemi: mais les forces de la Chreſtienté eſtoient ſi deſcouſuës, & leurs forces ſi debiles, qu'il fut contrainct de s'accommoder à ce qui eſtoit de plus neceſſaire: mais quant à luy, il ne laiſſa pas de continuer la guerre, & eſtoit encor en ces termes en l'an 1609. ayant deſia regné 33. ans.

C'eſt ſuccinctement ce qui ſe trouue des Rois de Perſe dans les Autheurs tant anciens que Modernes, reſte maintenant à voir vn Catalogue d'iceux pour le ſoulagement du Lecteur, les diſtinguant ſelon les diuerſes lignees.

MONARQVES DE PERSE.

Ans de ſalut.		*Ans du regne.*	*Morts.*
3427.	1. Cyrus & Ciaxaré ou Darius.	2.	
	1. Cyrus ſeul.	2.	
	2. Cambiſes. En luy finit la race de Cyrus.	7.	5.
	3. Smerdis Mage. du coſté des maſles,	0.	8.
3463.	4. Darius fils de Hiſtaſpe.	36.	
	5. Xerxes.	21.	
	6. Artaxerxes.	44.	
	7. Xerxes II. du nom.	0.	2.
	8. Sogdian.	0.	8.
	9. Darius le Baſtard.	19.	
	10. Artaxerxes.	36.	
	11. Darius Artaxerxes ſurnommé Occhus.	4.	
	12. Darius IIII. du nom.	6.	

LIGNEE DES ARTAXARIDES.

Ans de ſalut.		
228.	1. Artaxare ou Artaxerxes.	15.
	2. Saporé.	0.
	3. Hormiſdaté.	1.

Ans de salut.		Ans du regne.	Mois.
	4. Vardané.	0.	
	5. Vardané II. du nom.	16.	
	6. Vardané III.	0.	4.
	7. Narsée.	7.	
	8. Misdaté.	7.	9.
	9. Saporé.	70.	
	10. Artaxerxes.	11.	
	11. Saporé II.	5.	
	12. Varanné.	10.	
	13. Idegerté	21.	
	14. Varanné II.	20.	
	15. Varanné III.	17.	
	16. Perosé.	20.	
	17. Valent.	4.	
	18. Cauadé.	11.	
	19. Blasé ou Lamasé.	2.	
	20. Cauadé derechef.	44.	
	21. Hormisda.	15.	
	22. Cosroé.	39.	
	23. Siroé.	1.	
	24. Adhesir.	0.	7.
	25. Sarbara.	0.	6.
	26. Bornan.	0.	7.
634.	27. Hormisda.	4.	

LIGNEE D'VSVNCHASSAN OV ASSAMBEY.

1403.	1. Vsunchassan.	11.	6.
	2. Iacub Patissu.	12.	10.
	Iulauert.	5.	
	Bay Singir.	3.	
	Rustun.	7.	
	Alamut & Murat.	3.	

LIGNEE DES SOPHIANS.

1495.	Ismaël Sophy.	20.	
	Schaeh Tachmas.	53.	
	Schaeh Ismaël.	1.	10.
	Schaeh Mahamed aueugle.	7.	
Iusques en l'an 1609.	Schaeh Abas.	34.	

PREFACE.

CETTE *Hiſtoire abregee des Perſes eſt ſi remplie d'actiõs dignes de remarques que ſi on les vouloit particulariſer ſelon la methode qu'on a tenuë par tout ce liure, il faudroit pluſtoſt faire vne Relation qu'vn Sommaire: & ceſte longue repetition ſeroit plus ennuyeuſe & mal-agreable, qu'vtile & profitable au Lecteur qui auroit pluſtoſt faict de lire tout ce petit abregé, la lecture duquel eſt ſi ſuccincte qu'elle ne luy peut apporter que du contentement. Il ſuffira ſeulemẽt de dire pour vn plus grand eſclarciſſement, & pour luy donner quelque lumiere, que ceſte Chronique abregee des Roys de Perſe ſe deuiſe en pluſieurs familles: la premiere cõmençant à Kaiumaras fils de Arã, fils de Sem, fils de Noé, iuſques à Alexandre le Grand, par l'eſpace de pres de mille ans. Apres Alexandre il y eut vn intre-regne de ſeptante ans, & depuis iceluy les Perſes eſtans reuirez dans leurs dominations, vn des deſcendants de Darab rentra dans ceſte premiere famille de Kayumaras premier Roy de Perſe dura plus de mil trois cents ans: le dernier Roy d'icelle fut Iazdegerd qui en fut dépoſſedé par les Arabes & Califes de Bagadet, leſquels ſont diſtinguez en trois familles, la premiere de Homar qui ne dura que dixſept ans: la ſeconde fut celle de ben Humya qui dura enuiron quatre vingts dix ans: apres vint celle de ben Abas qui dura ſix cents & douze ans ou enuiron: mais les derniers Califes ne portoient plus que le nom: chacune prouince eſtant commandee par vn Roy qui toutesfois eſtoit Arabe: mais ils en furent en fin chaſſez par les Tartares ſoubs leur chef Chinguis Kam, qui depoſſeda du Califat Almoſtacem le cinquante-huictieſme & dernier Calife par les armes victorieuſes de Ola Kukan Tartare ſien Capitaine, lequel fit mourir le Calife. Les Mogoles ou Tartares de la race de Chinguis Kam commanderent nonante ſept ans ou enuiron. Apres eux vindrent les deſcendans de Teymurlang, qui gouuernerent non pas vn ſeul, mais pluſieurs en vn meſme temps, ce qui rẽd ceſte famille la plus embreüillee en ceſte hiſtoire, & ce l'eſpace de deux cents ans: le dernier d'iceux nõmé Mirzah Abubacar fut chaſſé & fait mourir par Kara Iſſuſ Turkoman, la Perſe eſtant lors diuiſee en deux partys des Kara Kyonlu, & des Akuyonlu: ceſtui-cy fut le premier des Kara Kyonlu qui commanda à la Perſe, mais ils ne durerent que ſoixante trois ans, car ils furent chaſſez par les Akuyonlu, qui eurent pour chef Ozun Acembek, mais ceſte famille ne dura que trente quatre ans, ayans eſté chaſſez par les Sophians, qui eurent pour chef Cha Iſmaël Sophi qui commença de conquerir la Perſe l'an mil cinq cents vnzes deſcendans: duquel regnant encore à preſent, ayans deſia regné plus de cent ans.*

APRES auoir ſuccinctement deſcrit de la Perſe, & des Rois qui luy ont commandé depuis qu'ils commencerent à tenir la Monarchie ſous Cyrus leur premier Roy iuſques à preſent, ſelon que les Autheurs tant anciens que modernes en ont eſcrit: il ſera maintenant bien à propos d'en faire voir l'ordre, & la ſucceſſion comme elle ſe trouue dans les Annales eſcrites par les Perſes meſmes, & compillees par Carik Mircond, ainſi qu'il a eſté promis au commencement de ce petit ſommaire.

Il dit donc qu'en la prouince de Azerbaion ou Aderbaion, comme elle s'appelle à preſent, qui a pour capitale la riche & fameuſe cité de Tauris ou Tebris,

l'vne des plus peuplees qui ſoit en l'Orient. Les habitans de ceſte prouince voyans les diuiſions qui naiſſoient iournellement entr'eux pour n'auoir point de chef qui leur commandaſt ſouuerainement, eſleurent d'vn commun accord vn Roy appellé Kayumarras, lequel du commencement s'excuſa autant qu'il luy fut poſſible, s'eſtimant trop foible pour vne ſi grande charge : toutesfois il fut tellement importuné par les prieres de tous en general, qu'en fin il conſentit à l'eſlection qu'ils auoient faicte de ſa perſonne, & alors le tranſportant en vn lieu public, ceux qui eſtoient deputez à cela le veſtirent en preſence de tout le peuple de robbes differentes à celles du commun, & pour marque de royauté ils luy mirent en la teſte vne ſorte de petite capuche, qu'ils appellent tagé, qui eſt autant entr'eux comme à nous vne Couronne : & pour recognoiſſance d'obeïſſance & de vaſſelage ils luy allerẽt tous baiſer la main: couſtume qui ſe practique encor en ces contrees-là. Ce Kayumarras, ſelon Mircond, eſtoit fils de Aram fils de Sem fils de Noé, que les Perſes appellent Adam Aſſany, c'eſt à dire ſecond Adam : d'autant qu'auſſi toſt que ceſtui-cy fut creé Roy il voulut qu'on l'appellaſt Adam : de là eſt venu l'erreur entre les Perſes du temps de Paganiſme, leſquels tenoient que leur premier Roy auoit eſté Adam premier pere de tous les hommes.

KAYVMARRAS *premier Roy de Perſe.*

Ce Roy comme il fut le premier en commandement en la Perſe : auſſi fut-il le premier qui y apporta de l'ordre & de la police, faiſant regner la Iuſtice entre les ſiens, leſquels il deffendit valeureuſement contre tous leurs ennemis, laiſſant ainſi ſon Royaume paiſible à ſa poſterité, apres auoir regné quarante ans.

Or ce Kayumarras auoit vn fils nommé NACER, adonné à la vie ſolitaire & contemplation des choſes naturelles, qui ſe retira auec ſa femme en la prouince de Damaoand, depuis Aderbaion, & à preſent de Hyerax: & comme ce Prince eſtoit de fort bon entendement, ſon pere alloit quelques fois le viſiter de ſon viuant, lors qu'il pouuoit auoir quelque relaſche de ſes plus grands affaires: mais on ne ſçait pourquoy ny comment il fut trouué mort dans ſa petite retraite, ayant receu pluſieurs playes, ſans que ſa femme ny pas vn des ſiens euſſent peu deſcouurir qui auoit fait le coup. Apres donc auoir eſté pleuré de ſa famille, & qu'on eut bruſlé le corps ſelon la couſtume de ce temps-là, comme chacun eſtoit deſireux de ſçauoir qui auoit commis vn ſi meſchant acte, ils trouuerent en fin que c'eſtoit quelques coureurs des contrees voiſines : dequoy ayant eſté aduerty Kayumarras il aſſembla des forces de toutes parts, & alla les rencontrer en la contree de Macharex, & obtint victoire contr'eux en la prouince de Tabraſtam, ou apres en auoir taillé pluſieurs en pieces il emmena pluſieurs captifs en la maiſon, leſquels luy ſeruirent apres à baſtir la cité de Balx, laquelle il fonda, comme il fit auſſi celles de Stahhar où il tenoit ſa Cour, Ardauel, Kabulſtan, Komuz, Macron, Nachibem, qui eſt Niniue, Gerion, Sagiſton, & Goms, toutes leſquelles eſtoient ſubiectes au domaine de Perſe, il en fonda encores pluſieurs autres en diuerſes prouinces, comme il ſe dira ſelon les occurences. Celle de Balx eſtoit en la pouince de Vzbex fort peuplee, riche & belliqueuſe, comme ſont celles de ceſte contree.

SIAMEK *ſecond Roy de Perſe.*

Nachex ayant à ſa mort laiſſé ſa femme enceinte, au bout de quelque

temps de là elle accoucha d'vn fils appellé Siamek, lequel ſon ayeul fit nourrir & inſtruire ſelon les loix du pays, puis arriué en l'aage de diſcretion, auec le conſentement du peuple il le declara ſon ſucceſſeur. Et en fin renonçant au gouuernement il le remit entre les mains de Siamek, lequel à peu de iours de là alla courir les terres de ſes ennemis, & les ayant rencontrez auec leur armee il leur liura la bataille, en laquelle il demeura victorieux: mais il achepta cherement ceſte victoire, car ayant receu vne mortelle bleſſeure, il fut emporté diligemment en ſa tente, où il mourut, laiſſant ſa femme enceinte, laquelle il conjura en mourant, que ſi elle accouchoit d'vn enfant maſle, qu'elle fiſt en ſorte qu'il priſt vengeance de ſes ennemis: & en diſant ces paroles il rendit l'eſprit: de ſorte que le Royaume retourna entre les mains de Kayumarras, lequel à l'inſtant alla contre ſes ennemis, qui eſtoient entrez en la Perſe, les vainquit, & emmena pluſieurs captifs, entre leſquels il y auoit pluſieurs qui auoient eſté cauſe de la mort des Princes cy deſſus nommez. On attribuë à ce Kayumarras l'inuention de la pluſpart des armes, deſquelles on vſe en ces quartiers-là, & particulierement pour les bardes & autres enharnachements de cheuaux.

Ovchangh *troiſieſme Roy de Perſe.*

Apres la mort de Kayumarras, Ouchangh fils de Siamek entra en poſſeſſion du Royaume, lequel il gouuerna auec le contentement d'vn chacun: & comme il eut aſſemblé vne armee: ſes ennemis eſtans venus l'aſſaillir en vne terre qui eſt proche de Damoand, il leur liura le combat, où il fut bleſſé d'vn coup de pierre, duquel coup il mourut, laiſſant vn fils apres luy, qui ſe nommoit Thamures, apres auoir regné cinquante ans.

Thamvres Divband *quatrieſme Roy de Perſe.*

Ouchangh eſtant mort, Thamures ſon fils luy ſucceda, lequel fut ſurnommé Diuband, c'eſt à dire en langue Perſienne dompteur de Diable, à cauſe des inſignes victoires qu'il obtint contre les ennemis des Perſes, qu'ils hayſſoient comme le Diable. Et d'autant que ſon peuple auoit beaucoup ſouffert durant les guerres paſſees, il le deſchargea pour trois ans de tous impoſts; & comme il eſtoit autant amateur de la paix qu'enclin aux armes, deſirant laiſſer ſon Royaume mieux policé qu'il ne l'auoit trouué, il fit pluſieurs belles ordonnances pour le repos d'iceluy. Ce fut luy qui crea premierement en Perſe vn premier Vizir ou Vvazir, que quelques-vns par corruption de langage appellent Guazil, qui eſt le premier & plus ſouuerain Magiſtrat apres le Prince. Il eſtablit pareillement des garniſons ſur la frontiere de Ardebajon, comme celle qui eſt l'vne des principales de Perſe, & la plus importante.

Les victoires & ſage conduite de ce Prince furent cauſe que pluſieurs Seigneurs ſes voiſins ſe vindrent ranger ſoubs ſa domination. Mais apres toutes ces proſperitez il ſuruint vne grande peſte en la prouince qui fit mourir beaucoup d'hommes & grande quantité de beſtail: de laquelle Tamures ne ſe peut exempter qu'il n'en mouruſt en la prouince de Vzbek, en la ville de Balx, ayant regné trente ans.

Iambxed *cinquieſme Roy de Perſe.*

A Tamures Diuband ſucceda au Royaume Iambxed, qui ſelon les vns eſtoit fils du defunct, les autres diſent ſon frere, & d'autres ſon couſin, homme

de grande prudence & de grand entendement, & qui outre ce n'auoit pas moins de vaillance, ayant adiouſté à ſa domination ſept grandes prouinces qui ſe gouuernoient toutes par leurs loix & couſtumes, faiſant pluſieurs bonnes & grandes choſes pour les maintenir en paix, & deliurer des maladies contagieuſes, auſquelles elles eſtoient ſubiectes par le conſeil de deux fort renommez Medecins, qui floriſſoient en ce temps, l'vn deſquelles s'appelloit Faelaſuf Rabon, & l'autre Faey chagorres, & ſe ſouuenant de la peine qu'on auoit euë du temps de Tamures à cauſe de la neceſſité, deſirant y pouruoir pour l'aduenir, il fit faire pluſieurs grands greniers, dans leſquels il fit mettre toutes ſortes de prouiſions pour s'en ſeruir à la neceſſité. Il inuenta les cottes d'armes, les poignarts, & ſi on luy donne l'inuention d'auoir le premier faict faire des ioyaux d'or, & d'auoir faict mettre en œuure les pierres precieuſes. Il fit faire auſſi des eſtoffes de ſoye de couleur, deſquelles il portoit des robes. Il aymoit fort les choſes aromatiques & d'agreable odeur, qu'il faiſoit venir à grands frais des contrees plus eſloignees. On tient encor que ce fut luy qui apporta en Perſe l'vſage du vin, duquel toutesfois il vſoit ſobrement; à propos dequoy on raconte vne hiſtoire d'vne ſienne eſclaue qu'il aymoit fort pour ſa grande beauté, laquelle eſtant fort tourmentee d'vne grande douleur de teſte, & le Prince luy faiſant faire tout ce qui luy eſtoit poſſible pour la guarir, ſans qu'aucun remede luy peuſt donner de l'allegeance, elle toute deſeſperee de recouurer ſa ſanté, ſe cacha ſecrettement au lieu où l'on enfermoit le vin, & qui eſtoit gardé en ce pay-là comme vn threſor: elle en beut vne bonne quantité: & apres quelques heures ſe ſentant allegee en ſa grande douleur, elle retourna boire plus qu'auparauant; ce qu'ayant faict, & ſe trouuant entierement guarie, elle deſcouurit auſſi-toſt au Roy comme le tout s'eſtoit paſſé, lequel admirant la force de ceſte liqueur en fit bien plus grande eſtime qu'il ne faiſoit auparauant.

Ce Prince reſidoit la meilleure partie du temps en la prouince & cité de Sagiſtam, & pour pouuoir mieux deſcouurir ce qui ſe paſſoit par ſes Prouinces, & y donner l'ordre qu'il verroit y eſtre neceſſaire. Il fonda la cité de Scyraz, laquelle eſt le chef du Royaume qu'on appelle proprement la Perſe. La cité de Scyraz eſtant fondee, Iambxed y fit ſa demeure ordinaire, où il commença à traicter du gouuernement & des choſes qui auoient iuſques à lors eſté en confuſion, & ſans ordre: donnant aux ſages le ſoing & le gouuernement general de tout, il voulut que les gens de guerre euſſent vne iuriſdiction diſtincte des autres, ne voulant point que les laboureurs & ceux qui cultiuoient la terre s'entremiſſent de faire autre choſe. Il donna auſſi quelque reglement aux arts mecanicques, les accommodant à l'vſage & vtilité de tous; en ſorte qu'autant qu'il eſtoit poſſible chacun fuſt content de ſon meſtier.

Outre ce il ordonna de bonnes loix, procurant le bien de ſon peuple de ſorte que la Perſe jouit de ſon temps de la paix, ſanté & richeſſe, toutesfois ceſte proſperité ſe conuertit bien toſt en trauail & miſere: car Iambxed voyant ces païs ſi floriſſans, & attribuant le tout à ſon ſçauoir & bonne conduite fut ſi priué d'entendement qu'il ſe fit adorer cõme Dieu, faiſant mettre en tous les lieux publics de ſes Eſtats, que tous ſur peine de la vie euſſent à l'adorer, mais il ne demeura pas long temps impuny de ceſte impieté, car en la contree de Sagiſtam s'eſleua contre luy vn fort renommé Capitaine nommé Ahad, parent

de Iambxed, lequel aſſemblant vne groſſe armee, en donna la conduicte à vn ſien couſin nommé Zoahx, qui vint au deſſoubs de Scyras, où il trouua Iambxed qui luy venoit au deuant auec vn autre puiſſant exercite, & s'eſtant liurez le combat, la victoire demeura à Zoahx, & Iambxed demeura priſonnier, & fut mené à ſon ennemy, lequel le fiſt maſſacrer en ſa preſence. Il laiſſa vn fils à l'aage de trois ans, nommé Frayhdun, qu'il auoit eu d'vne femme nommee Framax, laquelle ſe cacha auec ſon fils, de ſorte qu'elle ne fut point trouuee. On ne trouue point combien ce Prince a regné.

Zoahx *Tyran de Perſe.*

Le tyran Zoahx ayant ainſi fait mourir ſon Roy, s'empara du Royaume. Il eſtoit couſin de Iambxed, des deſcendans de Kayumaras, & fils de Heluuan, homme illuſtre, & qui eſtoit deſcendu en droicte ligne des Roys d'Arabie. Ce Zoahx fut fort adonné à l'eſtude des choſes naturelles, auſquelles il ſe rendit fort excellent, & neantmoins auoit l'inclination fort maligne, le viſage laid, d'vn regard terrible, hay de tous; apres auoir regné quelque temps, il luy vint vn mal, auquel les Medecins ne peuent iamais donner aucun remede, ſi que deſeſperé de recouurer la ſanté, eſmeu par vne illuſion diabolique, & ſuiuant meſme le conſeil d'vn ſorcier, il ſe perſuada qu'il n'y auoit aucun remede qui le peuſt deliurer du mal qu'il ſouffroit, ſinon en ſe frottant de ſang humain; ſi qu'il commença vne pitoyable execution de tous aages & ſexes, faiſant vn grand deluge en la cité de Scyras. Ce que voyants les plus ſages l'allerent trouuer pour l'en diſſuader, & luy oſter l'vſage d'vn remede tant inhumain, luy conſeillant d'vſer de moutons au lieu d'hommes, luy monſtrans par plusieurs raiſons que cela eſtoit plus propre pour ſa ſanté, auſquels il afferma que deux couleuures luy rongeoient continuellement les entrailles, & paſſa pluſieurs annees en ce martyre, au milieu deſquelles on dit qu'il ſongea vne nuict que trois hommes le lioient, l'vn deſquels le tua d'vn coup de maſſuë qu'il luy donna à la teſte; les deux autres luy oſtant la ceinture de laquelle il eſtoit ceinct, l'attacherent auec icelle par les pieds, & le tranſporterent en la terre d'Amaoand.

Zoahx ayant fait ce ſonge, comme hors de ſoy, fiſt appeller tous les Sages du pays, leſquels luy dirent que cela ſignifioit qu'il ſeroit priué du Royaume, & de la vie; car entre les Perſes la ceinture eſt marque d'honneur, & de dignité, laquelle on luy auoit oſtee. Or craignoit-il que ce malheur luy arriuaſt par Frayhdun fils de Iambxede: cela fut cauſe qu'il le fit chercher de toutes parts, mais ſa mere Framax l'auoit deſtourné; dequoy eſtant grandement irrité Zoahx, il deſchargea ſa cholere ſur Aſpeon pere de Framax, & le tua. La mere qui craignoit qu'elle ne peuſt touſiours garder ſon enfant ſi ſecrettement, qu'il ne fuſt deſcouuert, le bailla à vn vacher pour le garder. Ce qu'oyant Zoahx, il vint luy-meſme trouuer le vacher; mais il l'auoit preuenu, car il l'auoit caché dans vn petit cuuier qu'il auoit fait expres: de ſorte que Zoahx ne l'ayant point trouué, il s'en vangea ſur les vaches, dont il fit mourir vne grande quantité.

En la cité de Hiſpaon chef de la Prouince Hyerax en la Perſe, qui eſtoit autrefois le ſiege des Roys, il y auoit vn homme d'importance, & de valeur, nommé Kaoh, & ſurnommé Angar, qui en langage Perſien ſignifie ferronnier, ou forgeron: à qui Zoax auoit fait mourir deux fils qui eſtoient deſia en aage d'homme, & de grande reputation, deſireux de ſe venger, fit vne conſpira-

tion de pluſieurs qui haiſſoient Zoahz,& ayant aſſemblé bon nombre de gens de guerre,print pluſieurs citez de la Perſe,qu'il courut au long, & au large, & y fit vn grand rauage,les armees de Zoahlz le rencontrant pluſieurs fois, mais il en fut touſiours le vainqueur. Si bien qu'encouragé par ce bon ſuccez, il groſſit ſon camp, & print la volte d'Amaond,où Zoahlz tenoit ſa Cour, & en chemin ſe ſaiſit de la ville de Hrey, chef anciennement du Royaume,& incontinent apres celle de Karaſon.Ceſte ville de Hrey eſt encore celebre, tant pour ſa grandeur,que pour les choſes excellentes qui ſe retrouuent en elle,entre autre la manne, pour eſtre la plus parfaicte,& la plus pure qui ſoit en aucun lieu,laquelle ſe tranſporte en grande quantité à Ormus,ou Harmuz, & de là par tout l'Orient, Kaoah Angar s'eſtant ainſi emparé de Hrey, il aſſembla à l'entour de luy tout le peuple,& tous les ſiens, auſquels il declara que ce qui l'auoit meu à ceſte entrepriſe,n'eſtoit qu'vn zele de la liberté de ſa partie,pour laquelle il luy ſembloit deuoir faire tous ſes efforts de la deliurer, auparauant que de partir de ceſte vie,remettant aux dieux apres ſa victoire de donner le gouuernement du Royaume à qui il leur plairoit. Alors tous d'vne voix s'eſcrierent qu'ils le recognoiſſoient pour Roy, & Seigneur, & qu'à luy ſeul appartenoit le Royaume pour ſa valeur. Mais luy en s'excuſant dit qu'il ne donneroit iamais vne telle tache à ſa famille,& à ſa renommee,que d'auoir le nom de Tyran : mais qu'ils auoient Fraydun le fils de Iambxed, lequel il deſiroit qu'ils recogneuſſent,& luy obeyſſent comme a leur Roy. Ce qu'eſtant accordé par toute l'aſſemblee,on ne parla plus que d'aller combattre Zoahlz, lequel leur vint à la rencontre, & ſe donnerent vne grande & ſanglante bataille que Zoahlz perdit,& eſtant pris fut emmené deuant Fraydun, où eſtant,il fut tué d'vn coup de maſſuë qu'on luy donna à la teſte : puis luy ayant deſfait ſa ceinture,luy lierent les pieds,& le trainerent en la terre d'Amaoand, ainſi qu'il auoit ſongé.Les Perſes font grand cas de la ſcience de ce Prince aux choſes naturelles, & de ſa longue vie:toutesfois on ne dit point combien il a regné, la reſſemblance du nom a faict penſer à pluſieurs que ce Zoahlz fuſt Zoroaſtes, ce grand,& celebre Magicien.

FRAYHDVN 7.*Roy de Perſe.*

Frayhdun ayant ainſi obtenu la victoire de Zoahlz, paruint par ſa mort au gouuernement du Royaume, & ayant rangé toutes choſes ſoubs ſon obeïſſance, fiſt Kaoah Capitaine general de ſes armees, auecques vn fort bon appoinctement,& l'enuoya vers les terres de Magareb, qui ſont terres deuers le Ponent : & à Garchacef ſon parent vn autre bon appoinctement à Macharelz,qui eſt la partie Orientale.Kaoah fut vingt ans en ſon entrepriſe, durant leſquels il reduiſit en l'obeïſſance de Frayhdun pluſieurs Prouinces,& Royaumes, à la fin deſquels il fut contremandé par Frayhdun,qui le fit Seigneur du Hiſfaon, & Aderbajon, où il fut fort bien receu des naturels habitans, qu'il gouuerna l'eſpace de dix ans,auecques beaucoup de ſatisfaction d'iceux, & du Roy,au bout deſquels il mourut. Ce qui cauſa vne grande triſteſſe à Frayhdun,lequel laiſſa la iouyſſance de ſes poſſeſſions à ſes parents : & pour le regard de ſes enfans,il les fit reſider à ſa Cour, les honorant beaucoup, & leur faiſant de grands biens. Quant à luy,il eſpouſa vne des filles de Zoahlz, qu'il auoit faict mourir : il auoit eu auparauant vn fils nommé Irege,d'vne grande Dame Perſienne ; il en euſt depuis deux autres de ceſte derniere femme, l'vn nommé Salm,& l'autre Tur,qui furent d'vn auſſi mauuais naturel que leur

ayeul Zoahlz. Quant à Irege, il eſtoit fort courtois, & à ceſte occaſion aymé, ſeruy, & reſpecté de tous : ce qui donnoit vn grand contentement à ſon pere, qui l'aymoit par deſſus les autres. La Perſe floriſoit alors en vne grande paix, & Frayhdun ſe voyant chargé d'ans, & de maladies, deſirant d'ordonner de ſes affaires deuant que de mourir, aſſembla les plus grands de ſon Royaume pour ſentir d'eux leurs volontez ſur celuy qu'ils deſiroient pour ſon ſucceſſeur: tous d'vn commun conſentement demanderent Irege. Ce qui ne deſpleuſt nullement à Frayhdun, lequel toutesfois pour oſter tout ſubiect de meſcontentement aux autres, donna à Salm les terres de Magareb, qui ſont vers le Ponent, & à Tur celles de Macharelz, qui eſtoient vers l'Orient, à Irege il laiſſa la Perſe, Aſſyrie, & Meſopotamie, auecques le tiltre de Roy, afin qu'il fuſt recogneu de ſes freres : & marquant à chacun les bornes de ſa iuriſdiction, il enuoya les deux derniers en leurs terres, auec chacun vne armee pour la deffence d'icelles.

Quant à Tur, il fonda vne ville, qu'il nomma de ſon nom Turon, de laquelle le royaume & la region fut depuis nommee Turqueſtan, comme elle s'appelle encores auiourd'huy. Ceſte ville eſt ſituee pres la mer Caſpie vers l'Orient, & aux terres qu'ils appellent de Maure-nahar. Ce fut icy le commencemẽt & l'origine d'où ſont yſſus les Turcs, & de là occuperent-ils ce qu'ils poſſedent auiourd'huy. De ſorte que ce n'eſt point des Teucres, ou Troyens, ny des Thraces qu'ils ſont deſcendus, mais de Tur fils de Frayhdun, qui donna à ce pays-là le nom de Turqueſtan, c'eſt à dire, Prouince, ou region de Tur. Salm, & Tur ayans ainſi leur partage, furent fort mal contents de ſe voir reduicts ſoubs la ſubjection de leur frere qu'ils diſoient eſtre baſtard; ſi bien qu'ils commencerent à faire chacun à part ſoy quelques entrepriſes, puis ayans communiqué leurs deſſeins par lettres les vns aux autres, ils aſſemblerent leurs forces, & s'en vindrent à la Prouince d'Aderbajon, d'où ils eſcriuirent à Frayhdun leur pere, ſe plaignans de ce qu'il auoit preferé leur frere baſtard, luy ayant donné la ſouueraine authorité: que s'il vouloit l'en priuer, ils s'en retourneroient en paix, ſinon qu'ils ſeroient contraincts de deffendre leur droict.

Frayhdun le fiſt auſſi toſt entendre à Irege, luy mandant que ſans aucun retardement il euſt à ſe preparer pour marcher à l'encontre d'eux : mais Irege deſirant de ſortir de ceſte affaire par des moyens plus doux que ſon pere ne deſiroit, il luy propoſa de les aller trouuer : dequoy le pere le reprint aigrement, ſans y vouloir conſentir. Mais Irege qui deſiroit la paix, & le ſoulagement du Roiaume, prenant auecques ſoy les plus ſages, & les plus prudens de ſa Cour, les alla trouuer pour conferer auecques eux, ſans que ſon pere en ſceuſt rien. Eux qui ne deſiroient autre choſe, ſe ſaiſirent auſſi toſt de ſa perſonne, & lui firent trencher la teſte, qu'ils enuoyerent à leur pere, lequel pour vn cas ſi lamentable deſchira ſes veſtements, monſtrant des ſignes d'vne extreme douleur. Irege laiſſa vn fils nommé manucher, lequel Frayhdun miſt à la place du pere. Ceſtui-ci fit la guerre à Salm, & à Tur, & les vainquit en vne bataille : & eux pour ſe ſauuer, ſe cacherent entre les morts, où eſtans cherchez en diligence, & trouuez, furent emmenez deuant Manucher, lequel tout à cheual donna vn ſi grand coup d'eſpee à Tur, qu'il lui miſt la teſte à bas ; dequoy Salm prit vne telle eſpouuente, qu'il tomba mort ſubitement à ſes pieds. Ainſi moururent ces deux, auec plus de douze mille hommes de leur armee, que morts, que priſonniers. En ce temps Frayhdun eſtoit aueugle, & fort maladif, vers

lequel s'en alla Manucher victorieux, & comme le bon homme ne le peut voir & qu'il euſt demandé, qui c'eſtoit; l'autre luy reſpondit; Ie ſuis voſtre petit fils Manucher, vengeur du ſang d'Iregé Maſſacreun, de Solin, & de Tur. Ce que entendant Frayhdun, il le receut à bras ouuerts, auec toutes les demonſtrations d'amour, & d'allegreſſe, & oſtant de ſa teſte la Tyare d'or qu'il portoit, il la miſt ſur celle de ſon petit fils, comme en confirmation du Royaume qu'il luy auoit donné, & voulut qu'il euſt pour Vvazir Som, fils de Narimon, homme ſage, & de grande valeur. Ce qu'ayant fait, il mourut bien toſt apres. Frayhdun fut vn bon Roy, ſage, & amy de ceux qui l'eſtoient, fort courageux, & liberal. On recite de luy pluſieurs belles & grandes choſes, leſquelles ne peuuent eſtre deſduictes en la briefueté de ce ſommaire, en la ſupputation des temps que font les Perſes: ils diſent que ce Frayhdun eſtoit du temps d'Abraham.

MANVCHER 8. *Roy de Perſe.*

Par la mort de Frayhdun Manucher fils d'Irege cõmença de gouuerner ſeul ſes Royaumes: & comme ils eſtoient de grande eſtenduë, il fut contrainct d'enuoyer ſon Vvazir Som Narimon vers les parties Orientales. Comme ceſtuy-cy eſtoit en ſon gouuernement, il luy naſquit vn fils, lequel dés le ventre de ſa mere ſe trouua tout couuert de poil grand, & blanc. Som Narimon triſte & eſpouuanté d'vn cas ſi eſtrange, le fit nommer Zal. Ceey paruint iuſqu'aux oreilles du Roy, lequel eſcriuit au pere qu'il luy enuoyaſt ce ieune enfant pour le voir: ce qu'ayant fait, le Roy conſulta tous les Sages ſur ceſte nouueauté; tous leſquels aſſeurent que ce petit ſeroit vn iour fort vaillant aux armes, & fidele à ſon Prince. Ce qui fut cauſe qu'il vouluſt qu'il fuſt eſleué à la Cour iuſques à ce qu'il fuſt paruenu en aage de pouuoir ayder ſon pere, en intention de le faire apres Gouuerneur des terres de Nim Ruës, c'eſt à dire, les terres du Midy, qui fut la retraicte de Zal. Par apres comme ceſtuy-cy s'exerçoit vn iour qu'il eſtoit de repos à la maiſon, il luy print enuie de ſortir de ſes limites, & d'aller au Gouuernement de Kabuſcam, qui toutesfois dépendoit de celuy de ſon pere: auſſi y auoit-il mis pour Gouuerneur vn Capitaine qui eſtoit faict de ſa main, nõmé Merabah, lequel ſçachant ſa venuë, alla au deuant le receuoir auec preſents de grand prix, & pour auoir l'honneur de luy baiſer la main; & l'emmena ſur le champ chez luy, ne ſe pouuant laſſer de le loüer deuant ſa femme, & deuant ſa fille, qui eſtoit d'vne grande & extreme beauté, nommee Rudabah, les vertus, & la valeur de Zal. Ce qui pleuſt tant à la fille, que ſans l'auoir veu, elle s'eſtoit affectionnee à ce ieune homme, ne ſçachant toutesfois les moyens de luy faire cognoiſtre ſa paſſion. Mais en fin elle s'aduiſa d'enuoyer ſes eſclaues ſe pronener vers le pauillon de Zal, faiſans ſemblant de cueillir des fleurs: ſi que paſſant par là, il euſt quelque ſubiect de demander à qui elles eſtoient; celles-cy ayans dextrement executé ce qui leur eſtoit commandé, rencontrerent Zal, lequel leur ayant demandé à qui elles eſtoient, elles reſpondirent qu'elles eſtoient à Rudabah, fille de Meraban, les beautez, & les perfections de laquelle ils luy raconterent ſi particulierement, qu'il ne fut pas moins affectionné de ſon coſté qu'elle l'eſtoit du ſien. Ceſte affaire ayant eſté negotiee depuis ſi diſcrettement de part & d'autre, qu'en fin ils trouuerent moyen de ſe voir ſecrettement, & ils ſe donnerent la foy & promeſſe de mariage. Ce qu'eſtant fait, Zal ſe retira de Merabah, & s'en retourna à Nim Ruës, où eſtant arriué il deuint ſi triſte, & plein d'inquietude, pour l'abſence de celle qu'il

qu'il aimoit, que ne pouuant plus ſupporter, il ſe reſolut d'aller trouuer ſon pere, & luy deſcouurir ſa paſſion, le ſuppliant qu'ils allaſſent tous deux trouuer le Roy, pour impetrer de ſa Majeſté permiſſion de ſe remarier: auſquelles prieres le pere n'ayant peu reſiſter, ils furent donc en Cour, où du commencement le Roy ſe monſtroit difficile à luy permettre ce mariage. Toutesfois vaincu en fin de leurs importunitez, il leur permit, ſi que s'en retournant apres à Kabulſtam, ils celebrerent les nopces de Zal, & Rudabah, leſquels eurent bien toſt apres vn fils nommé Roſtam, duquel il ſera fait ſouuent mention cy apres. Auſſi eſt-ce à ſon occaſion que ceſte hiſtoire eſt racontee.

Manucher auoit deſia gouuerné ſon Royaume en paix l'eſpace de cinquante ans, quand il ſe ſouſleua contre luy au pays de Turqueſtam vn Capitaine nommé Afraciab, fils de Pachangh, Roy du Turqueſtan, ſoubs pretexte de venger la mort de Tur. Ceſtui-cy ayant aſſemblé gens de toutes parts, mit ſus vne puiſſante armee, auecques laquelle il entra en Perſe. Manucher le ſçeut, mais il en fit ſi peu d'eſtat, qu'ayant donné aſſez mauuais ordre à ſes affaires, il fut contrainct de receuoir le combat à ſon grand deſaduantage, laiſſant la victoire à ſon ennemi, pour ſe retirer en grand haſte en la fortereſſe de Amal, où le victorieux le pourſuiuit, & l'aſſiegea de toutes parts. Il fit toutesfois ce qu'il peuſt pour le faire entendre à quelque compoſition de redition: mais ce Prince s'eſtant opiniaſtré à la reſiſtance, l'autre ſe reſolut auſſi à le forcer, & ſe rendre maiſtre de la place. Mais ce n'eſtoit pas l'intention des ſiens, leſquels voyants l'hyuer s'approcher, deliberoient deſia de quitter tout pour s'en retourner en leur pays. Dequoy eſtant aduerty Afraciab, craignant quelque choſe de pis, penſa qu'il eſtoit plus à propos de traicter de la paix, que de faire vne ſi honteuſe retraicte. Quelques vns furent doncques deputez de part & d'autre pour ceſt effect: en ſorte que la paix fut concluë, à condition que le fameux fleuue de Iehun ſeroit d'ores en auant les bornes de la Perſe & du Turqueſtan.

La paix ainſi accordee entre eux, & Afraciab auecques ſon armee retiré au logis, Manucher ſortit de la fortereſſe, prenant le chemin de la Royale cité de Sagiſtam, où il tenoit pour lors ſa Cour. Mais à peine Afraciab eſtoit-il ſorty de la Perſe, que Manucher fit tous ſes efforts d'aſſembler vne grande & puiſſante armee, pour marcher contre luy: dequoy l'autre eſtant aduerty, & n'ayant point encores licentié ſes trouppes, vint ſe ruer ſur la Perſe, où il fit de grands rauages. Mais à bien aſſailly, bien deffendu: car Manucher plus prouident qu'il n'auoit eſté la premiere fois, ayant ſon armee toute preſte, donna auecques vne telle impetuoſité contre ſes ennemis, qu'il les deffit, & en emmena vn fort grand nombre de captifs. Ce qui luy acquit la paix le reſte de ſon regne, qui fut fort long: car on tient qu'il ne regna pas moins de ſix vingts ans, laiſſant vn fils nommé Naudar, auquel il donna pluſieurs bons & ſages conſeils auparauant que de mourir, touchant le gouuernement de ſes Royaumes.

NAVDAR 9. *Roy de Perſe.*

Les nouuelles de la mort de Manucher, & du nouuel aduenement à la Couronne de Naudar, eſtans portees au Turqueſtam, Pachangh Roy de ceſte Prouince appella ſes fils pres de ſa perſonne, pour les inciter à ne perdre pas ceſte occaſion ſur ce changement de Prince non encores bien eſtably. Afra-

ciab fut celuy qui donna le premier ſon conſentement, comme eſtant plus practiqué aux affaires de Perſe, que ſes freres : ſi bien que mettant la main à l'œuure, il aſſembla vne armee (comme l'on dit) de quatre cens mille hommes, tant à pied qu'à cheual, qu'il fiſt marcher droict à Sagiſtan. Naudar en eſtant aduerty, appella auſſi toſt Som Narimon, pere de Zal, qui gouuernoit Kabulſtam; à ce que ſans auoir eſgard à ſon grand aage, il le vint trouuer, comme il fit, auec de fort belles trouppes. Eſtans enſemble, ils traicterent de ce qui eſtoit de faire pour le meilleur. Som s'en alla donc au deuant d'Afraciab : mais ſa grande vieilleſſe ne luy pouuant permettre le trauail du chemin, la maladie luy ſuruenant le fiſt mourir : ce qui apporta vne grande reſiouyſſance à Afraciab.

Naudar qui penſoit ſuyure incontinent Som auec le reſte de ſon armee, s'en allant vers Maſandaron, ſe rencontra, ſans y penſer, dans ſes ennemis. Ayant donc fait halte, & les deux camps eſtans l'vn deuant l'autre, vn ſoldat des Turcs ſe mit en auant demandant le combat contre quelqu'vn des Perſes: à l'encontre duquel ſe preſenta vn nommé Kobad, petit fils de Kaoah Angar, duquel il a eſté parlé en la vie de Frayhdun. Le combat fut à l'aduantage de Kobad, qui tua Baſmon, & l'ayant deſpoüillé, ſe retira en ſon logement. Les Turcs ayans ſouffert vn ſi bon ſuccez auec vn grand meſcontentement, r'aſſemblerent auſſi toſt leurs troupes, & vindrent inueſtir celles de Naudar, luy donnant la bataille, durant laquelle il ſuruint vne ſi grande pluye, qu'ils furent contraincts de ſe ſeparer, à cauſe principalement de l'obſcurité. En ceſte ſeparation Naudar recogneuſt bien qu'il n'eſtoit pas baſtant pour reſiſter aux forces d'Afraciab. Ce qui fut cauſe qu'il fiſt encores venir à ſon ſecours deux de ſes fils, l'vn nommé Thus, & l'autre Goſtam, accompagnez de Caren frere de Kobad, qui eſtoit ſorty de Sagiſtan, d'où il auoit tiré toute ſa famille & treſors, & les auoit tranſportez à Albors Kuh (c'eſt vne certaine contree où les Perſes payens ſouloient adorer le feu.)

Afraciab ſçeut auſſi toſt la deliberation de Naudar : cela fut cauſe qu'il enuoya au deuant d'eux vn ſien Capitaine nommé Karahhon, qui les rencõtra, & combattit contre eux. Caren y demeura ſur la place, & les principaux de ceſte trouppe ſe ſauuerent comme ils peurent. Durant que ces choſes ſe paſſoient ainſi, Afraciab combattit pour la ſeconde fois contre Naudar, & le vainquit, auec la perte de pluſieurs Perſes, & grand nombre de captifs, du nombre deſquels eſtoit Naudar, leſquels Afraciab vouloit faire tailler en pieces ſans Agarires ſon frere, leſquels firent mener les Capitaines en vne fortereſſe. Ceſte victoire ſi ſignalee obtenuë par Afraciab, luy donna l'aſſeurance d'enuoyer vne armee de trente mille hommes à Sagiſtan, lieu de la Cour de Naudar, laquelle ville ſe rendit bien toſt. La nouuelle de ceſte victoire s'eſpandit par toutes les Prouinces de Perſe, paruint iuſques au lieu où ſe tenoit Merahb beau pere de Zal, lequel prepara auſſi toſt vn preſent de ce qu'il auoit de plus precieux, & l'enuoya à Afraciab, luy faiſant dire qu'il deſcendoit de la famille de Zoahk, duquel il eſtoit parent : ſi que pour ne pouuoir faire autrement, il auoit eſté contraint de rendre obeyſſance au Roy de Perſe: mais puis qu'il auoit maintenant l'honneur de luy appartenir, il luy rendroit bien plus volontiers toute ſorte de ſeruice & d'obeyſſance, & luy payeroit autant, ou plus qu'il faiſoit aux autres. D'autre coſté il aduiſa ſecrettement & en diligence ſon gendre Zal de ce qui ſe paſſoit: ce qu'entendant, il fiſt vne leuee, & au pluſtoſt qui luy fut

poſſible, ſans qu'on s'en doutaſt n'y eſtre apperceu, il ſe ſaiſit de Sagiſtan. Ce qu'Afraciab reſſentit grandement, de ſorte que plein de cholere, & d'ennuy, il enuoya trencher la teſte à Naudar, mourant ainſi, apres auoir regné 7. ans.

Afraciab 10. *Roy de Perſe.*

Afraciab s'eſtant ainſi emparé de la Perſe, le manda à ſon pere Pachangh, Roy de Turqueſtan, & auec quel ſuccez ſes affaires auoient heureuſemẽt reüſſy, depuis il ſe conduiſit ſi tyranniquemẽt enuers ſon peuple, que tous les Perſes conſpirerent contre luy, demandant Agarires, auquel ils eſcriuirent par le moyen d'vn Perſe nommé Kaharan, le prians de les aſſiſter. Ceſtui-cy leur reſpondit qu'ils appellaſſent à leurs ſecours Zal, & qu'ils commençaſſent la guerre de leur coſté : ce qu'ils firent dés le Printemps prochain, & Zal qui eſtoit lors à Sagiſtan, donna ordre à tout ce qui eſtoit neceſſaire à la guerre, enuoyant Ghechuad Capitaine de grande reputation, vers Tabraſtam, pour faire des menees en ces contrees là. Ces choſes ne ſe peurent negotier ſi diſcrettement, qu'elles ne vinſſent à la cognoiſſance d'Afraciab, lequel aſſeuré de tout ce qui ſe paſſoit, & de leurs intelligẽces, meſmes que ſon frere Agarires tenoit le party des Perſes, l'enuoya tuer: & Zal pour vengeance de ceſte mort qu'il reſſentit auec beaucoup d'impatience, incita tout ouuertement les Perſes à la guerre contre les Turcs, leſquels s'eſtans aſſemblez de toutes parts, ils allerent preſenter la bataille à leurs ennemis, laquelle dura tout vn iour auec grand meurtre tant d'vne part que d'autre, la nuict les ſeparant ſans qu'on peuſt remarquer qui auoit l'aduantage. Et de là s'eſtans retirez chacun chez ſoy, ils continuerẽt à s'eſcarmoucher ſix mois entiers, où il ſe perdit beaucoup de peuple en toutes ces rencontres. Et là deſſus ſuruint vne grande cherté & famine, ſuiuie d'vne maladie contagieuſe: ſi que la maladie ayant gagné tous les deux camps, chacun fuſt obligé de rechercher la paix, laquelle ne fuſt point deſagreable à Afraciab qui fuſt content de ſe retirer à Turon, laiſſant la Perſe apres l'auoir tenuë l'eſpace de douze ans.

Bazab 11. *Roy de Perſe.*

Afraciab ayant ainſi quitté le Royaume, les Perſes en donnerent le gouuernement à Bazab qui eſtoit de la maiſon Royale, lequel le receut: mais comme il auoit deſia 80. ans, il prit pour compagnon vn ſien couſin nommé Garchaſef. Et d'ailleurs conſiderant Bazab la miſere & le tourment auquel auoient veſcu les Perſes durant les guerres paſſees, il procura à ſon poſſible de conſeruer la paix, comme il fit tant qu'il veſcut, qui fut bien peu, quittant liberalement à ſon peuple les droicts Royaux, pour ſe pouuoir r'auoir de leurs pertes paſſees, & pour la commodité de la Perſe il y attira deux riuieres, encore que leur lict en fuſt fort eſloigné; l'vne deſquelles il appella Habin, & l'autre Razhabin. Iamais il n'euſt de threſor, ny n'en voulut auoir: que s'il receuoit quelque ſomme, il la diſtribuoit à ſes Capitaines & ſoldats. Mais d'ailleurs il eſtoit fort gourmand, & adonné à boire & à manger, & inuenta pluſieurs ſortes de ſauce & potages. C'eſt ce que Mirkond dit de plus remarquable.

Kaykobad 12. *Roy de Perſe.*

Par la mort de Bazab Kaykobad nepueu de Naudar paruint au royaume, & fiſt ſon Capitaine General Roſtã, fils de Zal, & eſtãt accõpagné de Ghechuad, Kaharen, & autres Capitaines en grand nõbre, ſe mirẽt en ambuſcade au deuãt d'Afraciab qui leur venoit à l'encõtre auec vne groſſe armee, de ſorte qu'il fut deffaict, la victoire demeurant aux autres: Roſtam faiſant tant d'armes, qu'il

contraignit Afraciab à demander treſue pour deux iours, pour la grande crainte en laquelle il eſtoit pour lors, leſquels luy furent accordez, à condition de traicter de paix, laquelle ſes ſubjects luy approuuerent, & enuoyerent vers Kaykobab pour l'accepter, mais les Perſes n'y ayans point voulu entendre, ils vindrent à vne ſeconde bataille, en laquelle Afraciab fut vaincu, où ils combattirent plus opiniaſtrement qu'auparauant. Et comme l'on eſtoit en la plus grande ardeur du combat, Roſtam demanda qu'on luy monſtraſt Afraciab, lequel voyant il ſe mit à courre à toute bride contre luy, & comme ceſtui-cy eſtoit d'vne grande force & dexterité, il le ietta par terre, luy lia les pieds auec vne corde, d'autant que c'eſtoit la couſtume en Perſe, & laquelle eſt encores auiourd'huy en vſage, de porter vn cordeau auec ſoy pour tirer de l'eau aux ciſternes, qui ſont fort communes en ce pays là: le mena à courſe de cheual, & le laiſſa entre les morts. Or comme Afraciab eſtoit fort aduiſé, il fiſt en ſorte qu'il ſe deſtacha, & y mit vne autre mort en ſa place, puis ſans qu'il fuſt apperceu il fit en ſorte qu'il ſortit de là, & eſchappa pour ceſte fois. Roſtan tout ioyeux, vint porter ces bonnes nouuelles au Roy, penſant qu'il n'y euſt qu'à enleuer Afraciab, ce qu'il offrit de faire: mais voyant la tromperie, tout confus & plein de honte, luy demanda pardon, iurant qu'il ne le tromperoit pas vne autrefois. Quant à Afraciab, il s'en alla au Turqueſtan, d'où il enuoya vn Ambaſſadeur à Kaycobad luy demander la paix, laquelle luy fut accordee. Cela fait, Kaycobab ayant departy ſes threſors à ſes gens de guerre, ſe retira en ſes terres, auſquelles il adminiſtra iuſtice, faiſant office de bon Prince tout le temps qu'il veſcut. Il perdit la veuë long temps apres, & ſon indiſpoſition augmentant de iour à autre, il mourut en Isfaon chef de Kayrac, où il tenoit ſa Cour, laiſſant en ſon lieu ſon fils Kaycaus, apres auoir regné cent ans.

KAYKAVS, *ou* SALOMON 13. *Roy de Perſe.*

L'occaſion des querelles precedentes auoit donné l'aſſeurance à vn Capitaine Perſien de faire des menees en la ville & Prouince de Maſandaron, à l'aduenement de ce nouueau Roy à la couronne. Ce qui fut cauſe que Kaykaus leua vne puiſſante armee contre luy, & l'enuironna de toutes parts. La ville eſtoit forte & bien pourueuë de gens, & de baſtions pour ſe bien deffendre. Cela fiſt rechercher quelque ſtratagene à Caycaus, puis que ſa force n'eſtoit pas ſuffiſante pour en auoir la raiſon. Il feignit donc d'auoir faute de prouiſion, & trouua moyen d'auoir quelques intelligences auec les aſſiegez, leſquels gagnez par le prix exceſſif qu'on leur donnoit de leurs denrees, les vendoient ſans conſideration: & comme ils s'en fuſſent deſia deſgarnis d'vne grande quantité, ils eſprouuerent bien toſt que par faute d'iceux ils viendroient en la puiſſance de Caycaus: ce que luy meſme tenoit autrement du tout impoſſible. Ceſte ville de Meſandaron eſt des plus fameuſes de ces quartiers là, au delà des terres de Gueylon, ſe ioignant du coſté du Nort à la mer Caſpie. Les naturels habitans de ceſte nation ſont forts & belliqueux, & ſont nombrez entre les ſubiects des Roys de Perſe.

Maſandaron ainſi conquis, Caycaus viſitant ſes terres entra en celles de l'Arabie, entre laquelle & la Perſe il y a vn deſtroit de mer, nommé Le ſein Perſique, au deuant duquel le Roy Arabe nommé Zaulzogar, vint auec toute ſon armee pour le combattre, où l'Arabe fut vaincu, & s'enfuyt (laiſſant ſon pays) en vne forteresſe, en laquelle il ſe fioit beaucoup, & où il tenoit pour lors toute ſa famille, & vne fille qu'il auoit d'vne rare & excellente beauté. Quelques

pourparlers ſe traicterent qui ſe terminerent en vne paix, moyennãt que Zaulzogar donneroit ſa fille Sodaba pour femme à Kaykaus, vn ſien frere la luy amena auec mille belles eſclaues, & ainſi celebrerent les nopces auec l'vniuerſel contentement de tous.

Cependant que ces choſes ſe paſſoient ainſi en Arabie, Afraciab entra ſur les terres des Perſes auec ſon armee, où il fit de grands degaſts: il fut toutesfois repouſſé & battu, ſi qu'il fut contraint de ſe retirer. Quant à Kaykaus ayant ordonné les choſes neceſſaires au Royaume d'Amon, & en la meilleure partie des terres qu'il poſſedoit en ceſte contrée, il s'en retourna en Perſe auec ſa femme Sodaba, où arriué qu'il fut il donna à Roſtan ſes gouuernements de Sagiſtam & Kabulſtam, auec pluſieurs autres honneurs, preeminences & liberalitez. Ce Prince auparauant que d'aller en Arabie auoit vn fils qu'on appelloit Syauex, auquel Roſtan auoit voüé beaucoup de ſeruice & d'affection: ceſtuicy eſtoit vertueux: aimé de tous pour ſa douceur & courtoiſie: ce qui ne pleut guere à Sodaba, propoſant dés l'heure de le mettre mal auec le Roy; feignant donc de l'aimer luy fit entendre ſon deſir, ce que le ieune Prince ayant en horreur s'en deffendit autant qu'il luy fut poſſible: mais la malicieuſe Sodaba deſirant d'executer ſon deſſein, vn iour que le Roy eſtoit fort mal accompagné, elle entra tout courant dans la ſale où il eſtoit, les cheueux eſparpillez, plorant & ſe donnant de grands coups à la poictrine, ſe plaignant que Syauex l'auoit voulu forcer: auſſi toſt on ſe ſaiſit de Syauex, & le mit-on en vne fort eſtroitte & obſcure priſon: mais la cauſe ayant eſté examinee à la rigueur, il fut declaré innocent: le Roy la manda venir incontinent apres pour la faire bruſler, mais ſes prieres & l'affection qu'il luy portoit l'en empeſcherent.

Il a eſté dit ci deuant qu'Afraciab en s'en retournant le long du riuage de Iehun alla contre la cité de Balk capitale de Vzbec, Kaykaus enuoya lors contre icelle ſon fils Syauex auec douze mille cheuaux, & autant d'infanterie, luy ordonnant de paſſer par Sagiſtan, & ſe ioindre à Roſtan auec les plus grandes forces que l'autre pourroit amener quant & ſoy.

Syauex donc partit de Iſfaon où eſtoit la Cour de ſon pere, & s'en alla à Sagiſtan, où Roſtan luy ayant fait vne reception digne de ſa grandeur, ils commencerent à traicter quel chemin ils prendroient pour marcher contre l'ennemi. S'eſtans donc mis en chemin ils arriuerent à deux lieuës de l'ennemi, & comme ils alloient recognoiſtre par quel endroit on l'attaqueroit, on aſſeura qu'Afraciab trois nuicts apres donna la bataille, en laquelle il fut mis en route & mal mené: dequoy il eut vne ſi grande crainte, qu'il ſe reſolut d'entendre à bon eſcient à la paix, & de ſe deliurer de ce ſoing continuel, employant à ceſte negotiation vn ſien couſin nommé Garceues, qui ſçeut ſi bien manier ceſte affaire que Syauex, Roſtam, & ceux du Conſeil la luy accorderent, en donnant aduis au Roy Kaykaus, lequel le trouua fort mauuais, depeſchant ſur l'heure ſon oncle Thus fils de Naudar, auec des lettres fort aigres à Syauex, luy commandant qu'il ſuiuiſt Afraciab en quelque lieu qu'il fuſt, & qu'il luy liuraſt la bataille là où il le trouueroit, & à faute de le trouuer, qu'il fiſt vn rauage en la terre de Thus: & pour le regard de Roſtam, à cauſe ſon vieil aage, il luy permiſt de ſe retirer.

Syauex pour accomplir le commandement de ſon pere, & l'accord fait auec Afraciab, fit marcher ſon armee à Thus, & luy s'en alla trouuer Afraciab. Ceſtui-ci auoit en ſon camp vn Capitaine appellé Pirond Vayta, auec lequel Sya-

uex auoit quelque cognoiſſance & amitié, & le voyant venir l'alla dire auec vn grand contentement à Afraciab, lequel ſçachant ſa venuë alla fort loing au deuant de luy, & le mena en ſa tente, luy donnant vn ſiege égal au ſien; & pour monſtrer combien il l'eſtimoit il le maria auec vne ſienne fille nommee Franguys. Ce mariage ne pleut point à Garceues freres d'Afraciab, ni aux grands de ſa Cour, qui tenoient cela pour vne honte qu'on leur faiſoit: de maniere qu'ils conſpirerẽt de tuer Syauex, lequel l'ayant ſceu le cõmuniqua à ſa femme Franguys qui eſtoit groſſe, la priant qu'au cas que telle choſe luy aduint, & qu'elle accouchaſt d'vn fils, qu'elle le miſt entre les mains de quelquẽ perſonne de la Perſe. Peu de iours ſe paſſerent ſans que les coniurez ne miſſent à execution leur deſſein, & le maſſacrerent, voulans faire le meſme à ſa femme Franguis, afin de faire perir la creature qu'elle diſoit auoir dans le ventre. Mais Pirond Vayſa la defendit. Ceſte-cy ayãt enfanté en ſon temps vn fils on l'appella Caycozrrao, lequel le meſme Pirond Vayſa fit cacher au camp, iuſqu'à ce que Guyu fils de Gudarz l'enleua par apres en Perſe, laquelle eut beaucoup de reſſentimẽt de la mort de Syauex, & principalement le pere, lequel voulant ſe vanger de la mort de ſon fils donna vne puiſſante Armee à Roſtam, auec commandement expres de liurer la bataille à Afraciab, ce qu'il fit, le deffit & vainquit, faiſant mourir Garceues ſon frere: ſi que Roſtam s'en alloit victorieux quand il eut aduis que Chaydah fils d'Afraciab venoit au deuant de luy auec vne autre armee. Roſtam alors (en la compagnie duquel eſtoit Frayborz fils du Roy Caycaus & frere du mort Syauex) recommença le combat auec plus d'animoſité qu'auparauãt, & recognoiſſant Chaydah courut contre luy la lance en l'arreſt, & le renuerſa mort par terre, ce qui fut cauſe de mettre le reſte des Turs en fuite. Roſtam pourſuiuant ſa victoire entra dedans Turon, le lieu ou eſtoit la Cour d'Afraciab, & le chef du Turqueſtan, que les Perſes pillerent & mirent à ſac, oſtant tous les threſors & richeſſes des habitans d'icelle. Franguys femme de Syauex eſtoit pour lors en ceſte ville, laquelle Roſtam enuoya prier de luy monſtrer ſon fils: dequoy elle s'excuſa, diſant qu'elle ne ſçauoit ou il eſtoit: ſi bien que Roſtam s'en retourna en la Perſe, auquel le Roy fit pluſieurs hõneurs & preſents, & le renuoya ainſi en ſon gouuernement.

Le Roy Caycaus deſiroit infiniement d'auoir ſon petit fils Caycozrrao fils de Syauex & de Franguys, qui eſtoit lors à Turon, cela fut cauſe qu'il enuoya au Turqueſtan Guyu fils de Gudarz noble Perſien, & de grande ſuffiſance, pour negocier ceſte affaire, laquelle il fit ſi dextrement reüſſir, qu'il entra à Turon, vit Franguys & le petit Caycozrrao, auſquels il perſuada d'abandonner ce pays-là, & s'en venir en Perſe, ce qu'ils firent accompagnez ſeulement du meſme Guyu & de Pirond Vayſa, leur aidant le long du chemin iuſques à ce qu'ils fuſſent arriuez à la Cour du Roy de Perſe, ou ils furent receus comme il leur appartenoit. Au bout de quelque temps le Roy Caycaus voyant reluire pluſieurs vertus & perfections en ſon petit fils Caycozrrao, le fit Capitaine general de ſes armees: faiſant auſſi pluſieurs recompences à Guyu pour ſes ſeruices. Ceci fut cauſe d'vn grand remuëment à la Cour Royale entre Thus oncle de Caycaus à cauſe de Frayborz autre fils de Caycaus, & Caycozrrao: car ceſtui-ci ſupportoit fort impatiemment que les deſcendants d'vn ſang ſi cruel & ſi ennemi de la Perſe fuſt preferé aux naturels du païs; ſi bien que la Cour fut diuiſee en deux partialitez, l'vne de Frayborz: l'autre de Caycozrrao, auquel Guyu s'eſtoit joinct pour le ſecourir. Tous ces

diuorces eſtoient fort contraires à l'intention du Roy, lequel pour y remedier fit ce qui enſuit.

A l'heure gouuernoit la ville d'Ardauel vn Bahaman, lequel couroit & infeſtoit toute la terre de Perſe : Caycaus fit donc deux camps égaux en nombre d'hommes, & en forces, en donnant vn à chacun des pretendants, leur diſant que celuy qui auroit le premier le deſſus de l'ennemi, ce ſeroit auſſi celuy qui deuanceroit ſon compagnon en grandeur & en dignité: dequoy ils furent tous deux contens. Frayborz partit le premier, & ne fit aucune choſe digne de memoire: mais Caïcozrrao combattit contre Bahaman, le vainquit, & s'aſſubiettit la cité d'Ardauel, & retourné à la Cour fut declaré heritier du Royaume, & Guyu ſon Capitaine general. Et quant à Caïcaus il ſe retira en ſolitude, apres auoir regné, comme on dit, cent cinquante ans.

Ceſte ville d'Ardauel ou Ardeuil eſt vne cité en la Perſe en la prouince de Ardebaion diſtante de peu de iournees de Tabris ou Tauris, non moins grande que renommee, à cauſe qu'elle a eſté la patrie de Cheque Aydar, pere de Cheque ou Cha Iſmaël Sophi, les deſcendans duquel regnent encor auiourd'huy.

CAYCOZRRAO *quatrieſme Roy de Perſe.*

Caïcozrrao ainſi paruenu à la Royauté, autant par ſa valeur & bon-heur, que par la particuliere bien-veillance de ſon ayeul dés ſon aduenement à la Couronne, pour donner vne preuue à ſon peuple qu'il n'auoit point fait mauuais iugement de luy : il reforma la Iuſtice qui s'eſtoit toute deprauee & corrompuë pendant les guerres paſſees, taſchant de remedier aux pertes & ruines d'vn chacun par ſa liberalité & manſuetude, puis il aſſembla ſes Eſtats, auſquels ils propoſa la guerre qu'il pretendoit de faire aux Turcs, en ſatisfaction de la mort qu'ils auoient donnee à ſon pere : ce que tous approuuerent, & s'offrirent de le ſuiure; de ſorte qu'il enuoya Frayborz frere de ſon pere, & Thus ſon grand oncle & fils de Naudar, auec trente mille cheuaux pour courir les terres du Turqueſtan. Caïcozrrao auoit vn fils nommé Syauex, lequel prenant de fort mauuaiſe part que ſon pere fiſt la guerre à ſon ayeul, comme s'il euſt reçeu quelque grande iniure ſe retira à Turon. Pirond Vayſa, lequel comme il a eſté dit cy deſſus eſtoit venu en la Perſe auec Guyu, quand il y amena Caïcozrrao auec ſa mere Franguis, & s'y eſtoit marié, ayant eu vn fils qu'on appelloit Ferud, lequel cõme il fut venu en aage s'en alla à Turqueſtan. Le Roy aimoit ce ieune homme comme ſon fils : ſi bien que lors qu'il enuoya Frayborz au Turqueſtan, ayant entendu que Ferud auoit la garde d'vne forteresſe, il cõmanda expreſſement à ſes capitaines qu'ils ſe deſtournaſſent d'icelle, mais eux eſtans obligez par le chemin qui les conduiſoit d'y paſſer, ils prirent leur chemin à l'entour d'icelle: ce qu'ayant entendu Ferud il fit vne ſortie ſur iceux, & les combattit, mais il y demeura ſur la place, ce qu'ayant entendu le Roy de Perſe il en eut vn extréme deſplaiſir, & comme on luy dit que Thus en auoit eſté la cauſe, il le fit venir en ſa Cour, & mettre en priſon. Frayborz & Gudarz continuerent la guerre contre les Tures, ou ils eurent mauuais ſuccez, d'autant que Pirond Vayſa les vainquit auec vn grãd maſſacre des Perſes, & entre autres 70. Caualiers tous de la famille de Gudarz, lequel aue Frayborz ſe retirerent en la Perſe : le Roy toutesfois ne ſe rebuta point de ceſte deſconuenuë, ains depeſcha vne autre fois Gudarz auec vne autre armee, & auec luy Thus qui eſtoit retourné en grace; ils partirẽt donc pour aller à Turon

ils n'eſtoient pas encores ſortis de la Perſe, qu'ils trouuerent leurs ennemis qui deſtruiſoient tout deuant eux, leſquels ils combattirent, mais les autres leur reſiſterent auec vne telle impetuoſité, que les Perſes furent contraints de ſe retirer dans la terre de Damaon, ou ils les enuironnerent de toutes parts, leur oſtant tous les paſſages.

A la renommee de ce ſiege, deux Rois voiſins du Turqueſtan, l'vn nommé Hhaxon, l'autre Changal auec chacun vne armee pour le ſecours des Turcs, ce qui mit les Perſes en extreme deſtreſſe, ſe tenans pour abandonnez de tout ſecours: Mais Kaikozrrao eſtant aduerty de la miſere ou ils eſtoient reduits, manda incontinent à Roſtam qu'il euſt à partir en la plus grande diligence qui luy ſeroit poſſible: auſſi chemina-il ſans ſe donner aucun relaſche iuſques à ce qu'il euſt atteint ſes ennemis. Les Perſes eſtans aduertis de ſa venuë en receurent vne telle ioye que tous en baiſerent la terre en action de grace, & ſe joignans à luy allerent combattre leurs ennemis auec tãt de courage & de valeur, que la meilleure partie d'iceux demeura ſur la place, & entre autres Hhaxon l'vn des Rois de leurs alliez. Kaykozrrao ne ſe contenta par encore de ceſte deffaite, mais enuoya quatre autres armees en differents endroits pour ruiner le Turqueſtan, la principale que conduiſoit Gudarz allant contre Balx, lequel eut à combatre Pirond Vayſſa celuy qui auoit la meilleure armee des quatre que Afraciab auoit enuoyé contre les Perſes, leſquels emporterent l'honneur de la victoire par la mort de Pirond Vayſſa, la teſte duquel fut enuoyee à Kaykozrrao, laquelle il vit auec vn grand deſplaiſir, pour la nourriture qu'il auoit receuë de luy. On dit qu'en ceſte guerre demeurerent que morts que captifs plus de cent mille Turcs, & vnze de leurs principaux capitaines. Kaykozrrao fit de grandes recompenſes à tous ceux qui auoient bien ſeruy en ces iournees, donnant à Frayborz la terre de Kyché ou Kaché, & Macron, royaumes qui ſont vers Goadel à l'entree du Sein Perſique.

Afraciab ayant refait ſon armee entra derechef auec vn ſien fils en la terre de Kaorrazin ſur les confins de la terre de Turon, ou eſtoit lors l'armee des Perſes, leſquels vainquirent les Turcs, firent mourir le fils d'Afraciab, & le contraignirent de ſe retirer en vne fortereſſe auec ſa famille, ou ne ſe tenant pas fort aſſeuré, & voulant ſe retirer ailleurs il tomba entre les mains de Kaykozrrao auec ſa femme & ſes filles, qui furent priſes quelque temps auparauant, & traittees auec beaucoup d'honneur & de reſpect. Quelque mois apres Afraciab fut pris luy meſme & tué: donnant ainſi par ſa mort la fin à ceſte longue & faſcheuſe guerre, laquelle eſtant terminee de la ſorte, Kaykozrrao à l'imitation des Rois ſes deuanciers ſe voulut retirer de la Cour & des affaire: & n'ayant aucun fils il mit en ſon lieu Loraſph nepueu d'vn frere de Kaykaus, y contrediſans quelques vns des plus grands, puis mourut peu de temps apres, ayant premierement rendu toutes les terres & les facultez que ſes predeceſſeurs auoient oſtees à leurs ſubiects, & payé toutes leurs debtes, il fauoriſa les pauures, rendit la Iuſtice égale à vn chacun, & contenta les gens de guerre qu'il auoit employez. Iamais n'entreprint affaire d'importance ſans bon & meur conſeil.

Du temps de Kaykozrrao il y auoit en la Perſe deux celebres Philoſophes, l'vn nommé Hhorez, l'autre Lokmon de ce dernier il ſe trouue quelques œuures entre les Perſes qui teſmoignent qu'il eſtoit d'vn grand eſprit, entre les autres vn liures de comparaiſons & exemples fort ſemblables à celle d'Eſope;

auſſi y'a-il grande apparence que c'eſt de luy qu'ilsveulent parler d'autant que racomptant ſa vie ils diſent qu'eſtant grand Philoſophe, il auoit eſté eſclaue fort fidele, gracieux, & qu'il mourut condamné, vne choſe ſeulement met en doubte qu'il aſſeure qu'il eſtoit Iuif, ils ont vn Prouerbe entr'eux qui dit, il n'eſtpoint de beſoin d'enſeigner Lokman pour monſtrer le profond ſçauoir de ce perſonnage.

LORASPH XV. *Roy de Perſe.*

Kaykoſrrao n'ayant laiſſé aucun enfant maſle, la courõne vint entre lesmains de Loraſph, ſelon l'eſlection qu'il en auoit faicte auparauant que de mourir, proche à ſucceder à Kaykozrrao, mais d'autant qu'il eſtoit recogneu pour vn homme ſeuere & cruel, ſon eſtabliſſement fut empeſché par les plus grands du Royaume, & particulierement de Zalx pere de Roſtan; toutesfois il l'emporta contre tous, & fut declaré Roy, apres cela il ſortit de Iſfaon, & viſita ſes terres iuſques à Balx, enuoyant de là Gudars auec vne armee contre la Meſopotamie, Syrie & Paleſtine, lequel en peu de temps mit ſoubs ſa puiſſance toutes les terres de Babylone, & de Dimes kychan, qui ſont celles de Damas, puis marcha contre Beyt Almokadas, c'eſt à çire Hieruſalem: car en langue Arabeſque Beyt ſignifie maiſon, & Almokadas, c'eſt à dire des ſaincts, le Roy d'icelle ſe rendit à condition de payer tribut, pour ſeureté duquel accord, il donna pluſieurs perſonnes notables en oſtage, leſquelles Gudars fit maſſacrer à peu de iours de là ayant eſté aſſeuré que les Iuifs ſe vouloient rebeller contre ſon Roy, & s'eſtoient aſſemblez en intention de luy faire la guerre, ce qui fut cauſe que Gudars ayant raſſemblé ſes forces, retourna contre Hieruſalem, laquelle il battit & força: à la priſe de laquelle, les Perſes vſerent de terribles cruautez enuers les Iuifs, en emmenant vn grand nombre de captifs en Perſe, où Gudars ſe retira auec pluſieurs autres victoires. Le Roy Ioraſph auoit deux fils, l'aiſné s'appelloit Guſtaſph le plus ieune s'appelloit Zaria, Guſtaſph eſtoit fort ſuperbe & altier, mais d'ailleurs fort belliqueux, lequel ayant diſposé quelques ſiens amis à des nouueautez qu'il deſiroit, il fit en ſorte qu'ils ſe rebellerent auec luy cõtre ſon pere, pour le chaſſer du Royaume: bonne partie d'iceux le ſuiuit du cõmencemẽt: mais le pere ayãt amaſſé le plus de gens qui luy fut poſſible, le pourſuiuãt ſans perdre tẽps ny occaſiõ, le fit ſortir du Royaume, ne ſentant pas ſes forces baſtantes pour reſiſter à celles de ſon pere, ny pour ſe conſeruer dans le pays, ſi bien qu'il ſe ſauua ſeul, & en mauuais equipage, paſſa au Turqueſtã, où eſtãt arriué par certaine aduãture, il ſe maria sãs eſtre cognu, à la fille du Roi de cepays là, ce qui aduint en ceſte maniere.

C'eſtoit vne couſtume ancienne au Turqueſtan, que lors que le Roy vouloit marier quelque ſienne fille de s'aſſembler en vn camp où tout le peuple s'aſſẽbloit qui eſtoit en ceſte ſaiſon là en la Cour, chacun le mieux en point qui luy eſtoit poſſible, leſquels s'eſtans tous mis en ordre, celle qui deuoit eſtre mariee eſtoit priſe du Roy ſon pere par vne main, & en l'autre tenoit vne pomme d'or de la figure & grãdeur d'vne orãge, toute enrichie de tres-fines pierreries, puis eſtoit miſe en lieu où elle pouuoit voir particulieremẽt ceſte aſſemblee: regardoit & conſideroit l'vn apres l'autre fort long temps, finalement en ayant remarqué quelqu'vn qui luy plaiſoit, elle luy alloit donner cette pomme & ceſtui là eſtoit tenu inuiolublement pour ſon mary. Or il arriua qu'au temps que Guſtaſph entra en la Cour, le Roy vouloit marier vne de ſes filles, laquelle par curioſité, ce nouueau venu voulut aller voir: mais ſon aduãture voulut qu'il pleut

à cette Princeſſe ſi qu'elle lui dõna la põme, dequoi le Roi sõ pere fut fort marry pour ne cognoiſtre Guſtaſph, & les grãds qui ſe trouuerẽt là firẽt pluſieurs plaintes cõme ſi tout ordre eut eſté rẽuerſé, de ſorte que pour euiter qu'à l'auenir, l'n'arriuaſt ſemblable choſe, on fit la loy par laquelle il ne ſeroit plus permis d'oreſnauant aux filles du Roy d'eſtre mariees à d'autres qu'à ceux de leur qualité & merite. Ce Roy auoit encore deux autres filles d'vne rare beauté qui luy furent demandees par deux fils d'vn Roy ſien voiſin, auſquels il les promit à cõditiõ qu'ils reduiroiẽt ſous ſa puiſſance deux des plus grands ſeigneurs de ſes païs & qui auoient eſté cauſe de beaucoup de mal en ſon royaume: le parti & l'entrepriſe leur sẽblerẽt fort difficiles; mais ayant eu cognoiſſance de la valeur de Guſtaſph, ils trouuerent moyen de luy faire entreprendre cette charge à la perſuaſiõ de ſes amis: feignãt donc qu'il s'en alloit à la chaſſe auec vne ſuitte eoſſaire à ſon deſſein, il donna vn ſi bon ordre, & ſe conduiſit ſi dextrement en cette entrepriſe, qu'il les prit & les dompta les mettãs en la puiſsãce des deux freres qui eſtoient auec lui, leſquels les allerẽt preſenter au Roy, lequel fit grãd cas de ce fait d'armes là, & leur donna ſes deux filles, peu de iours apres le Roy ayant dreſſé des iouſtes Guſtaſph s'y comporta auec tant d'adreſſe, & de galanterie que le Roy le loüa fort, à quoy il reſpondit qu'il ne falloit pas s'eſtonner s'il auoit vne telle dexterité à ſe battre à cheual, auec vn baſton de Canne, luy qui auoit nettoyé le royaume des perturbateurs d'iceluy, ce que le Roy ayãt entendu & informé comme le tout s'eſtoit paſſé, en demeura d'auantage ſatisfait.

Guſtaſph cependant ſçachant cõbien ſon pere lui vouloit de mal pour s'eſtre retiré chez ſes ennemis, & qu'il cerchoit moyẽ de s'en vãger, penſant au grand different qu'il auoit eu auec ſon pere & de cõbien il auoit deu reſſentir ſon abſẽce ne ſçachãt point encore en quel lieu il s'eſtoit perdu, il reſolut de luy faire la guerre, & auec ce deſir, il perſuada à ſon beau pere de lui refuſer le tribut qu'il luy payoit pour ſon païs, ce que le Turc fit contre ſa volonté, luy enuoyant vn Ambaſſadeur de ſa part pour lui denoncer la guerre. Cette nouueauté eſtonna fort le Roy Loraſph, & s'enquerant de la cauſe principale qui mouuoit le Roy des Turcs, à ſe reuolter trouuant les raiſons de l'Ambaſſadeur trop foibles pour vne affaire ſi importãte, il deſcouurit en fin que c'eſtoit vn eſtrãger homme de valeur qui par vne inopinee aduãture auoit eſpouſé la fille de ce Roy qui eſtoit cauſe de tout ce mal. Cela fut cauſe qu'il s'informa plus particulieremẽt qui eſtoit cet eſtrãger & trouua en fin que c'eſtoit ſon fils Guſtaſph, dequoy eſtãt biẽ aſſeuré, il depeſcha vn Ambaſſadeur vers ſon ieune fils nommé Zarit frere de Guſtaſph, à fin qu'eux deux enſemble l'alaſſent trouuer & l'incitaſſent de venir prendre la poſſeſſion du Royaume, Guſtaſph ayant eu aduis de ceſte depeſche, partit de la Cour au deuant d'eux auparauant que ſon beau-pere en euſt la cognoiſſance, & parla a ſon frere Zarit receuãt la Tiare que ſon pere lui enuoyoit il l'a mit en ſa teſte, & fut auſſitoſt proclamé Roi de Perſe de toute cette aſſemblee, ce qu'eſtant fait, il fit appeller ſon beau-pere, lequel eſtant arriué là & le voyant en cet eſtat fut troublé & confus, penſant que ce fuſt quelque menee & trahiſon pour le depoſſeder de ſon Roiaume, mais aiant ſceu comme le tout s'eſtoit paſſé, il l'embraſſa pluſieurs fois auec grand ioye, Guſtaſph aiant pris incontinent apres congé de ſon beau-pere, il s'en alla en Perſe emmenãt quãt & ſoy ſa fẽme Katabun (car ainſi s'appelloit la fille du Roi qui lui auoit donné la pomme) & grãde compagnie de gẽs & de chameaux chargez de grãdes richeſſes Loraſph ſon pere le receut auec des demonſtrations de grand amour qui creut encor dauantage pour ſes ſeruices qu'il lui rendit par apres; en fin le pere ayant

paſſé quelques ans auec ſes fils, laſſé du maniement des affaires ſe retira de la Cour pour paſſer ſes iours en vne vie ſolitaire, où il mourut quelquetemps apres, donnant à ſon fils de treſbons & neceſſaires cõſeils, pour le gouuernemẽt de ſon eſtat, on auoit ſus-nõmé Loruſph, Balxah, d'autant que la meilleure partie du temps, il reſidoit à Balk. GVSTASPH XVI. *Roy de Perſe.*

Quant Loraſph ſe retira de la Cour il laiſſa ſon fils Guſtaſph, ou Guſtaſef commandant au Royaume : ceſtuy-cy fut vn Prince fort vaillant à la guerre & prudent à la paix, fort adonné à l'idolatrie & veneration du feu, à laquelle ſuſperſtition il fut tellement zelé, qu'il fit la guerre à ceux qui ne vouloient pas ſuiure ſon opinion, comme il fit à Ariaſph, ou Ariaſeph Roy de Turon pour l'auoir repris en vne de ſes lettres ſur ce qu'il luy mandoit qu'il ſuiuiſt la ſecte de Zarducht, qui eſtoit celle du feu, c'eſtoit la prouince d'Aderbaion ou Azarbaion, c'eſt à dire prouince du feu que ceſte ſuperſtition auoit pris ſon cours, & celuy qui fut le premier inuenteur de ceſte ſecte l'appelloit Zarducht, c'eſt à dire amy du feu. Guſtaſph, donc en colere du peu de reſpect qu'Ariaſph auoit rendu à le reprendre en ſes lettres, ſe mit en cãpagne, accõpagné de ſon frere Zarir, & de Sphandiar ſon fils, auec le plus grand nombre de gens de guerre, qu'il peut prenant la volte de Turõ dõna la bataille cõtre Ariaſph, le vainquit mettant à mort ſes fils & ſes freres, & ſans perdre tẽps s'en alla cõtre Turõ, laquelle il prit & ſaccagea, & de là s'en retourna en Perſe, ou arriué, il fit mettre en priſon ſon fils Sphandiar, en vne forteresſe nommee Guerdkuh en la cõtree du Rudbar, pour quelque ſoupçon qu'il auoit de luy. Durant que cecy ſe paſſoit en Perſe, Ariaſph ayant aſſemblé vne nouuelle armee entra dans le pays, print Balk qu'il ſaccagea, emmenant captiues quelques filles de Guſtaſph, & ne ſe contentant pas de cela, il entra plus auant dans la prouince, auec vne telle prõptitude, que Guſtaph n'ayant pas aſſez d'aſſeurãce pour l'attẽdre ſeul, ayant appellé ſon conſeil, il fut d'aduis de deliurer ſon fils Sphãdiar, & luy dõner la charge de ceſte guerre, laquelle ceſtui-cy ne voulut point receuoir ny ſortir de priſõ, en fin toutesfois aux prieres de sõ frere Iamaſph, & auec la parole que ſon Pere luy donna, de luy laiſſer la charge du Royaume s'il reuenoit victorieux, il ſe mit en chemin auec vn bon nombre de gens de guerre, il marcha cõtre Ariaſph luy dõna la bataille, & emporta la victoire, & s'en retourna auec icelle en Perſe, ſon pere luy alla auſſi toſt au deuãt, luy demonſtrant toute labiẽueillãce qu'il ſe pouuoit, il lui dit toutesfois que ceſte victoire deuoit eſtre eſtimee peu de choſe, tant que ſes ſœurs ſeroiẽt captiues entre les mains de l'ennemy : dequoy Sphandiar ayant honte, & pour ne faillir à ſon obligation, il fit vne eſlite de toute ſon armee de 24. mille hommes, 12. mille de pied, & 12. mille de cheual, & accompagné de Buchutan ſon ieune frere, pourſuiuit ſon ennemy : mais ils aduiſerent par le chemin de ſe ſeparer, ce qu'ils firent à vn carfour, dont les trois chemins alloient tous à Turon, donnant le plus grãd chemin à Buchutan ſon frere, où il y auoit de grandes prairies, le chemin eſtãt plus aiſé à tenir : auec cõmandement, qu'eſtant arriué en vn lieu nommé Paruindez, il ſe mit en embuſcade auec ſes trouppes, & ſe tint là coy ſans bruit, de crainte qu'ils fuſſent entendus de ceux de Turon ; & comme il ſeroit de ſia nuict, comme c'eſtoit la couſtume en ceſte ville d'allumer alors de grands feux, qu'alors il donnaſt dedans, auec la plus grande impetuoſité qu'il pourroit.

Quand à Sphandias, prenant auec luy quelque compagnee, allerent par vn autre chemin habillez en marchants, à Aphtcon, c'eſt à dire ſept Roi, ou ſept

Seigneurs ayans porté auec soy forces ioyaux, & pierreries de grande valeur; car c'estoit la coustume des Perses, allás à la guerre, de porter quant & eux toutes leurs richesses, lequel chemin estoit beaucoup plus court que celuy de Buchutan: Si bien que Suphãdiar arriua à Turon auec ses compagnons en sept ou huict iours, se presentant ainsi en accoustrement de marchant deuant Ariasph, auec les ioyaux, qu'il portoit se conduisant de sorte en son entreprise qu'il fut logé dãs le palais, mesmes du Roy; & comme il eut eu aduis que son frere estoit arriué au rendez-vous, il demanda permission de faire le iour suiuant vn banquet au Roy, & à ceux de sa cour, qu'il auoit intention de dresser en la campagne voisine de la ville, & sur l'occasion de ce festin, il fit plusieurs feux pres de la muraille d'icelle. Buchutan qui auoit l'œil au guet, les descouurit incontinent & alors sortant de son embuscho vint occuper tous les chemins & auec vne grande impetuosité entra dans la ville où il fit vn grand massacre & la saccagea ne reseruant pour luy de tout le pillage qu'vn throsne d'or, enrichi de fines pierreries d'vne merueilleuse beauté auec vn Elephant blanc, cela fait il deliura ses deux sœurs que Sphandiar liura à son frere Buchutan pour les remener en Perse, & quãt à luy, il prit son chemin vers la mer de l'Inde pour forcer quelques nations à suiure sa superstitieuse opinion du feu, de là il s'en retourna en Perse, où il fut fort bien receu de son pere, lequel au lieu, du royaume qu'il luy auoit promis, il lui fit faire plusieurs grãdes & perilleuses entreprises desquelles il sortit à son honneur, finalement son pere voulut qu'il allast chercher Rostan qui s'estoit retiré en Sistan, sans le venir trouuer au cõmencement de son regne. Sphandiar y fut, mais contre sa volonté & seulement, pour obeïr à son pere, auquel il dit que ce n'estoit pas accomplir ce qu'il luy auoit promis & que c'estoit mal recognu l'obligatiõ qu'il auoit à Rostan, il s'en alla donc à Sistan menant auec soy vn sien fils nommé Bahaman, lequel, comme il alloit deuant son pere il vit de loin descendre d'vne coline, Rostan, au deuant duquel il fut & luy dit qui estoit toute cette trouppe qu'il voyoit venir de loin, dequoy Rostan se trouua tout estonné, toutesfois estant allé au deuant baiser la main à Sphandiar, & comme cettui-cy lui eut declaré la cause de sa venuë qui n'estoit autre que pour le faire venir à la Cour de son pere, l'autre luy respõdit que son aage le deuoit maintenant dispenser de telles obligations & qu'en cas de necessité on le trouueroit touiours à propos. Sphandiar insistoit au contraire, si bien qu'en ces disputes ils en vindrent aux paroles plus aigres, & se defierent, mettant soudain la main aux armes: quant à Sphandiar, il estoit tenu pour vn des plus rudes & hardis cheualiers de la Perse, aussi reduisit-il son aduersaire en tels termes qu'il ne faisoit plus que parer aux coups toutefois comme l'extreme necessité fait renaistre souuẽt nouuelles forces, il fit vn si grãd effort qu'il blessa mortellement Sphandiar, lequel mourut incontinent de cette bleſſure recõmandant son fils Bahaman à Rostan, auparauant que de rendre l'esprit, & son corps à son frere Buchutan qui le fit emporter en Perse, où on luy donna sepulture condigne à sa grandeur, son pere Gustasph en eut vn grand ressentiment de douleur, ne tenant plus conte de rien entreprẽdre depuis cette mort, toutefois le Roy de Turquestan estant venu courir les terres de Perse, il fut contraint de mettre sus vne nouuelle armee auec laquelle il batit & vainquit son ennemy, se retirant apres chez soy, où il fit venir son petit fils Bahaman, qui estoit lors à Sistan, auquel il resina son Royaume & se retira en vn lieu nommé Ghozghzar, pour y passer le reste de ses iours en vie solitaire, ce lieu estoit vne maison

de plaiſance, laquelle pour ſa belle architecture, ceux du païs diſoient eſtre vne œuure de Soliman Bendaud, c'eſt à dire Salomon fils de Dauid, diſtante de Scyras de 30. mil. Guſtaſph, fonda la Cité de Aſuartah, qu'il ſurnomma Herbont, & ayant veſcu quelques annees apres il mourut ayant regné ſix vingts ans.

BAHAMAN DARAZ DAST XVII. *Roy de Perſe.*

Apres la retraite de Guſtaſph Bahaman ſon petit fils luy ſucceda, qui fut ſurnommé Daradaſt, c'eſt à dire à la longue main: on l'appelle auſſi Ardchir; qui eſt le nom le plus commun qu'on luy donne aux Chroniques de Perſe, qui luy fut donné pour vne telle occaſion, cõme ſa mere eſtoit groſſe de luy, vn Aſtrologue vint voir ſon ayeul Guſtaſph & ſon pere Sphãdyar, lequel apres les auoir ſaluez s'adreſſant à Sphãdiar, & luy preſentãt vn petit panier lui dit que c'eſtoit pour mettre le fils qui naiſtroit de luy, dans lequel ayant deſcouuert, il n'y auoit autre choſe dedans qu'vn vaiſſeau plein de laict, & vn peu de farine, leur diſant que ſon pouuoir ne s'eſtẽdoit pas à plus grand preſent: ſes Princes demeurerent fort ſatisfaits du diſcours de ce ſage & prindrẽt ſi grand plaiſir à ſon preſent, qu'ils donnerent vn nom à leur fils des choſes qu'il auoit offertes: car Ard en langue Perſienne, eſt à dire farine, & chir, c'eſt à dire laict, ces deux noms eſtans ioints enſemble font le nom de Ardchir, qui eſt le meſme que les Grecs & Latins diſent Artaxerxes, & de luy pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, ont voulu eſtre nommez Ardchir.

Ce Prince fut de fort bonne & ſaine compoſition ayant le bras & la main droicte remarquablement plus longue que l'autre, il fut doué de toutes les parties qui ſe peuuent deſirer en vn Prince, & entr'autres ſi ialoux du bien public que lors qu'il enuoyoit de ſes Officiers pour viſiter ſon Royaume, il meſloit quelques vns parmi eux, auſquels il auoit de la confiãce, pour ſeruir de teſmoin à ce qu'ils leur verroient faire, à fin qu'il recompençaſt & accreuſt les dignitez de ceux qui auroient bien verſé en leurs charges, & au contraire chaſtiaſt ceux qui s'y ſeroient conduits mal à propos : vn an apres qu'il fut Roy, il tint ſes eſtats auſquels il deſclara particulierement ſes intentions, les priant de luy dire publiquement & ſans crainte, ce qu'il y auoit de defauts en luy, afin de les pouuoir euiter, & que s'il faiſoit quelque choſe indigne d'vn Roy, qu'ils le depoſaſſent, luy eſtant bien plus agreable d'obeïr, & qu'en ce faiſant il en arriuaſt du bien au public que de gouuerner ſans ordre au dommage du Royaume, tous loüerent fort ſon zele & auec grands cris, prierent les dieux qu'ils luy donnaſſent bonne vie & longue, & apres leur auoir accordé quelque choſe neceſſaire pour leur particulier il les licentia.

Ardchir fit reedifier pluſieurs edifices qui eſtoiẽt ruinez & donna ordre pour l'adminiſtration du Royaume, cela eſtant fait il penſa comment, il prendroit ſa raiſon de la mort de Sphandiar ſon pere & cela luy fit aſſembler vne puiſſante armee, à laquelle, il leur fit prendre le chemin de Siſton : mais comme il eſtoit au milieu du chemin, on le vint aduertir que Roſtan eſtoit mort, & que Framarz ſon fils venoit en ſa place alẽcontre de luy auec bon nõbre de gens qui luy preſenterent la bataille, laquelle fut fort ſanglante: la victoire, toutesfois fut du coſté d'Ardchir qui luy couſta la vie de pluſieurs des ſiens; mais Framarz fils de Roſtan y fut tué, & Zal ſon ayeul qui eſtoit encore pour lors en vie, fut pris priſonnier, apres laquelle bataille Ardchir s'en retourna victorieux en Perſe, mettant Siſton & Kabul ſous ſon obeïſſance, il fit la guerre par ſes Capitaines en toute la Sirie & Paleſtine, rangeant pluſieurs peuples ſous ſon Empire & em-

menant plusieurs Iuifs en captiuité en Perse, il auoit vn fils qu'on appelloit Sasan, qui estoit grand Philosophe & Astrologue, lequel pour vacquer plus librement à l'estude, quitta la Cour, & toutes les grandeurs où il estoit appellé, mesme ne pretendit point au Royaume apres la mort de son Pere, laquelle aduint auec vn regret, & vne douleur generalle de tous les subiects, laissant sa femme Homay grosse d'vn fils, qu'elle enfanta apres sa mort. De son temps florissoit Hypocrates, que les Perses appellent Boxorat, & Democrite desquels ils ont les escrits par deuers eux, auec les œuures de Platon qu'ils appellent Aphlatum, de Socrates qu'ils appellẽt Soxorat, & d'Aristote, qu'ils nomment Arasto, & Arastatalis, ceux aussi de Galien: ils font aussi grand cas de plusieurs autres Autheurs Grecs, & cela est en vsage entre les Perses d'estimer les gens de lettre, desquels ils recerchent la conuersation, se seruant de leurs authoritez, conceptions, & sentences, le Roy Ardchir souloit dire que la maison du Prince, ne deuoit iamais tenir sa porte fermee.

Mais d'autant que Rostan a esté vne personne fort signalee en ceste histoire il est biẽ à propos aussi de sçauoir la cause de sa mort, laquelle arriua en ceste maniere, Rostan auoit vn frere nommé Chagad, auquel il auoit donné charge de visiter ses Prouinces, & recueillir ses rentes & tributs qui luy estoient deubs, cestui-cy estãt allé à Kabul pour cet effect, deuint amoureux de la fille du gouuerneur de ce pays là, qui estoit fort belle, & la demanda au pere, lequel voyãt le frere de Rostan espris de l'amour de sa fille, la luy refusa, & d'autant plus que l'autre en faisoit vne plus grãde poursuite, iusques à ce qu'il vint à luy promettre, à condition qu'il le deliureroit de la subiection de Rostan son frere, le faisant mourir, cecy estant accordé Chagad s'en retourna à Siston, ou discourant auec son frere, il luy fit plusieurs plaintes du gouuerneur de Kabul qui l'auoit mesprisé & fort mal traicté, Rostan tout en colere, reprint son frere de son peu de courage, & fit assembler gẽs de guerre de toutes parts pour chastier ce gouuerneur. Chagad l'en empescha tãt qu'il peut, luy disant que sa presence estoit suffisante pour en tirer sa raison, ce conseil pleut à Rostan, & partit auec son frere, & vn sien autre suiet nõmé Zanada, & quelque peu de ses seruiteurs pour s'en aller à Kabul, dequoy Chagad aduisa secrettement en diligence son beau-pere. Celuy de Kabul sortit au deuant comme pour le receuoir, ayant mis plusieurs de ses gẽs en embusche, ayãt abordé Rostan, il luy demãda pardon comme homme qui se repentoit des fautes qu'il auoit commises, & Rostan luy ayãt pardonné, celuy de Kabul le pria de se venir reposer en vne sienne maison de plaisir, le guidant, de sorte qu'ils arriuerent à des fosses qu'il auoit faites à ce dessein couuertes de ramee, dans l'vne desquelles tomba Rostan auec son cheual fort empestrez, lequel voyant appertement qu'il estoit trompé par la meschanceté de ses conducteurs, & que son mal estoit sans remede ny esperance, apres leur auoir dit mille iniures, il les prie de luy donner vn arc & des flesches pour se deffendre des bestes farouches, afin qu'ils ne le missent point en pieces de son viuãt. Ceux-cy approuuerent son dire: mais aussi tost que Rostan les eut en main, il encocha deux fleſches sur son arc, les tirant auec vne telle force, qu'encor que son frere & son beau pere eussent mis au deuant d'eux le trõc d'vn arbre qui leur estoit voisin, les perça toutefois d'outre en outre, & les tua. Or tirer deux ou trois fléches en vn coup, cela est cõmun entre les Perses, c'est ce qui rẽd le coup de Rostan moins estrange, & en ceste façon moururent auec luy ceux qui auoient machiné sa mort: car luy y demeura aussi auec les autres, toutefois l'histoire se taist cõme cela aduint. Quant à Kabul duquel a esté fait

ſouuent mẽtion,afin d'en informer particulierement le lecteur, c'eſt vn royaume qui fut autrefois ſuiet à la Perſe,& qui eſt ſur les cõfins d'Inde,& falloit anciennement pour aller de Kabu à Lahor, qui eſt auiourd'huy la Cour du grand Roy de Mogol,& le centre de tout ce qui s'appelle Inde eſtre 3.mois entiers,au lieu qu'õ n'y eſt auiourd'huy que 20.ou 25.iours, la cauſe de cela en partie,c'eſtoit qu'il falloit faire vn grãd circuit,à cauſe de la grãde quantité des voleurs.

HOMAY *Royne de Perſe, & miſe au rang des Rois la* 38.

Pour retourner maintenãt à l'hiſtoire,apres la mort de Ardchir,le gouuernement du Royaume demeura à Homay ſa femme, qui comme a eſté dit, eſtoit groſſe,& au bout de cinq mois elle enfanta vn fils d'vne rare beauté,auſſi toſt on appella ſelon la couſtume les Aſtrologues pour ſçauoir ſon horoſcope,& ce qui deuoit arriuer à ceſt enfant Royal.ceux-cy reſpondirent qu'il deuoit eſtre cauſe de grands maux aux Royaumes, ſi bien que pluſieurs furent d'aduis de le faire mourir : la tendre affection de la mere ne peut conſentir à la mort de ſon enfant,ains le fit mettre dãs vn petit berceau,puis enclorre en vn coffre de bois dans lequel elle mit pluſieurs pierreries de grande valeur, afin que ſi quelque pauure hõme le trouuoit,cela luy aidaſt à le nourrir & eſleuer,auec tout cela le fit mettre ſur le fleuue de Iehun, le courãt duquel l'eut biẽ toſt enleué fort loin de là,& cõme il arriuoit au bord,il ſe rencõtra là vn pauure hõme qui lauoit du linge,tãt à luy qu'à autruy,les Oriẽtaux appellẽt ces hõmes là Maynatos,ceſtui-cy voiant voguer ſur l'eau ce coffret,eſpouuanté de la nouueauté de la choſe,& ouurant le coffre pour voir ce qui eſtoit dedãs,il y trouua vn petit enfant,de la beauté duquel eſtant tout eſmeu,il le fut encor beaucoup d'auantage, quand il vid les richeſſes qui eſtoient dedans,ce qui fit croire au lauãdier qu'il venoit de quelque illuſtre maiſon,l'enleuant donc de là auec tout ce qu'il auoit quant & ſoy,il le porta à ſa fẽme,laquelle le nourrit & eſleua auec vn fort grand ſoin,& l'appella Darab,formãt ſon nom de la caſſette où il auoit eſté enclos,& de l'eau ſur laquelle il auoit eſté expoſé: car Dar en lãgue Perſiẽne ſignifie quelq̃ table ou bois,& Ab ſignifie eau: à quelques ans de là, Darab eſtant aſſez grand pour apprendre quelque choſe,le lauandier qui le vouloit dreſſer, ſelon l'eſtat où il ſe trouuoit pour lors,luy voulut faire apprendre quelque meſtier,mais l'inclination de Darab y eſtoit toute contraire, l'eſtat de ſa fortune ne luy ayant peu faire perdre le reſſentiment de ſon extraction, il teſmoigna aſſez à ſon pere putatif,qu'il s'occuperoit à ces choſes là auec grand regret, & qu'il eſtoit plus porté aux armes qu'à toute autre vacation, cela fut cauſe que le lauandier cognoiſſant ſon humeur luy acheta des armes, & le mit en equipage le mieux qu'il peut,luy donnant vne petite prouiſion pour ſa vie, & l'enuoya chercher quelque place aux compagnies. Alors la Royne Homay eſtoit en guerre contre la nation de Rumeſtan, contre laquelle elle vouloit enuoyer vne puiſſante armee,ce fut là où Darab s'enroola,& fit ſon premier apprentiſſage, les Perſes de ceſte armee eurent iournee auec leurs ennemis, en laquelle Darab fit de ſi eſtranges faits d'armes,qu'il remplit d'eſtonnement tous ſes compagnons, leſquels ne parloient plus que de ſes faits. Les affaires de Rumeſtan eſtans pacifiees, le Capitaine general vint rendre compte de ce qui s'eſtoit paſſé à Homay, & entre autres d'vn ieune ſoldat tout nouueau venu aux armees, lequel il ne ſe pouuoit laſſer de loüer, ce qui fut cauſe que la Royne voulut qu'il fuſt emmené deuant elle, où eſtant elle s'enquit de luy comme il auoit nom, & de qui il eſtoit fils, il luy reſpondit que ſon nom eſtoit Darab, & que pour pere & mere il ne recogноiſſoit qu'vn lauandier & ſa femme, raconta la cauſe

de son nom,& comment il auoit esté trouué , ainsi qu'il l'auoit entendu d'eux: par ce discours la Royne vint à cognoistre que cestui-cy estoit son fils , & en estant asseuree luy remit entre les mains le Royaume , duquel elle auoit iouy trente deux ans,elle fonda la ville de Gerbatkon , & fit esleuer par la Perse iusques à mille Piramides d'vne estrange Architecture , lesquelles Alexandre fit toutes abattre par apres.

Darab Kebar XIX. *Roy de Perse.*

Darab fils de Homay paruenu ainsi la couronne de Perse entra au gouuernement auec le contentement , & resiouyssance de tous ceux du Royaume, pour la grande opinion qu'on auoit de luy , laquelle ne fut point vaine; car en bonté & en sagesse il deuança ses ancestres , mesmes ceux qui auoiēt esté tenus pour bons Princes , si qu'il fut aymé non seulement des siens,mais encore des Rois les voisins , excepté de Phaylacus Roy de Yunon (c'est celuy que nous nommerons Philippe Roy de Macedoine,& pere du grand Alexandre) lequel enorgueilly pour les victoires qu'il auoit obtenuës en la Grece , refusa de payer le tribut,que ses predecesseurs souloient payer long tēps auparauant aux Rois de Perse , ce qui fut cause qu'il prit les armes contre Darab , lequel luy fit la guerre,premierement par ses Capitaines,& depuis en propre personne, en laquelle Phaylacus fut vaincu,& contraint de se retirer en vne fortereſſe où Darab l'assiegea: La paix toutesfois fut concluë entre-eux , moyennant quarante mille pesans d'or,que Phaylacus & les siens payeroient chacun an à Darab & à ses successeurs ; & afin que ce traicté fut plus inuiolable, Darab demanda à Phaylacus vne sienne fille tenuë pour vne des belles Princesses de son temps, ce qui fut fait: mais elle fut fort peu auec Darab qui la repudia,à cause quelle auoit l'haleine mauuaise.Ce fut en ce temps que Karimach femme de Phaylacus,deuint grosse(non de son mary ; comme disent quelques-vns)& accoucha en son temps d'vn fils nommé Ascandar,ou Alexandre.Darab apres ceste guerre s'en retourna en Perse,& mourut bien tost apres laissant son Royaume à son fils Darab apres auoir regné quatre ans.

Darab Secver *ou* Kvchec XX. *Roy de Perse*

Darab surnommé le petit , second du nom,& fils du premier Darab apres la mort de son pere paruint au Royaume,il auoit vne mauuaise inclination , sans courtoisie , desloyal , d'vn regard farouche: si que pour toutes ses mauuaises conditions , il fut autant hay des estrangers & des siens , que son pere en auoit esté aymé , & s'aquit tellement la disgrace de ses subiects, qu'ils conspirerent contre luy , & resolurent de se mettre entre les mains d'Ascandar, ou Alexandre fils de Philippes , auquel tous les Vuazirs ou Seigneur escriuirent d'vn commun consentement qu'il vint en diligence en Perse auec le plus grand nombre d'hommes qui luy seroit possible , luy promettant toute assistance,& donnans conseil pour commencer la guerre auec quelque apparence de refuser le tribut de quarante mil pesans d'or , auquel son pere l'auoit obligé.

Ascandar qui naturellement estoit belliqueux voyant vne offre si conforme à ce qu'il desiroit le plus , ne perdit pas l'occasion,ains suiuit le conseil qu'on luy donnoit,& refusa le tribut.Darab qui vit que son subiect vouloit secouër le ioug , luy enuoya demander par vn Ambassadeur , auquel Alexandre respondit que ceux qui payoient les tributs estoient morts. Darab , luy enuoya apres vne secōde Ambassade,de par laquelle il enuoya vne petite cahuette,vne houlette

houlette, vn ſac plein de & vn bufet de deniers: Il y a pluſieurs opinions entre les Hiſtoriens de Perſe ce que vouloient ſignifier ces choſes: mais la plus commune, c'eſt que par le premier il vouloit dire qu'il eſtoit encore vn ieune garçon ſans iugemẽt ny conſideration: par la ſeconde il ſignifioit le grãd nombre de peuple qui eſtoit en ſes royaumes: & par le dernier la grande abondance d'or & d'argent qu'il poſſedoit, le tout enſemble, voulant dire que c'eſtoit vne grãde temerité à luy ſi petit compagnon, de s'adreſſer à vn ſi riche & puiſſant Monarque: (car c'eſt la couſtume entre les Orientaux de ſe faire entendre pluſtoſt par figures & comparaiſons, que par longs diſcours.)

Aſcandar receut ceſte Ambaſſade comme il eſtoit deſia en campagne auec vne armee non grande en nombre, mais toute de gens d'eſlite & de grande experience à la guerre: & faiſant vne alluſion de tout ce que luy enuoyoit Darab il conuertit le tout à l'aduãtage d'vn heureux ſuccez pour ſes deſſeins, & pourſuiuant ſon chemin entra dans l'Aſie ſans aucune notable reſiſtance. Il fonda en Egypte en vn port fort commode pour ſes affaires vne ville qu'il nomma de ſon nom Alexandrie. Ceſte ville de qui la renommee s'eſt eſpanduë par tout le monde: il prit auſſi Meceré qui eſt le grand Caire, laquelle a touſiours eſté la premiere & principale de toute l'Egypte, comme les Autheurs l'ont laiſſé par tradition, c'eſt celle que les Latins appellẽt Memphis, Meſrrahen des Hebreux & depuis les Arabes, Perſes, & Turcs par corruption de langage l'appellent Meſſeré, qui n'eſt diſtante que d'vn mil de ſa premiere ſituation, ce fut là qu'arriua la fortune du chaſte Ioſeph, là auſſi où naſquit le Prophete Moyſe, & là ou il fut expoſé ſur le Nil, lequel baigne les murs de la ville: & quant au nom de Caire qui eſt celuy que nous luy donnons à preſent: Mircond en la quatriéme partie de ſon hiſtoire au raport de Techiere en la relation qu'il fait des Califes du Caire, apres pluſieurs & diuers ſuccez, il dit que Meſſeré (ainſi s'appelloit-elle alors) vint au pouuoir d'vn Roy nommé Mohez, lequel enuoya de Damas vn ſien eſclaue grand capitaine & conquerant nommé Iauuarxaden pour gouuerner ceſte cité qui eſtoit lors ſous ſa puiſſance, pour la ſeureté de laquelle ceſtui-cy fit baſtir vne forteresſe proche d'icelle, qu'il nomma Kayrch en l'honneur d'vne des femmes de ſon Seigneur, qui eſtoit ainſi nommee, & à la ſuitte du temps ce nouueau baſtiment creut de telle ſorte qu'on mit quaſi en oubly le nom de Meceré, ſi qu'on ne la recognoiſt plus en l'Europe que par le nom de Kayrch ou Caire, peu de lettres changees.

Alexandre paſſa de là en Armenie où eſtant il receut vne lettre de Darab, par laquelle il l'exhortoit à ne ſe pas hazarder à la bataille, tantoſt luy voulant perſuader, comme s'il euſt eſté curieux de ſon bien, tantoſt vſant de menaces. Alexandre luy reſpondit que les Royaumes & les Empires n'eſtoient tenus d'autre que de Dieu, lequel les donnoit & oſtoit ainſi qu'il luy plaiſoit, & comme il eſtoit ſerui, ſes Ambaſſadeurs expediez il continua ſon chemin en la prouince de Adarbaion, où il combattit vn Capitaine de Darab qui la gardoit, & le vainquit, & de là entra en la prouince de Gueylon.

Ce Gueylon fut autresfois vn grand Royaume, maintenant reduict en prouince, & diuiſee en cinq gouuernements: les Perſes l'appellent Gueylon ou Guylon: mais les naturels la nomment Endſafer, c'eſt à dire Inde Blanche, pour eſtre fort gaye & plaiſante à comparaiſon de la vraye Inde: elle tient les ports & l'entree de pluſieurs Royaumes, & ceſte cité principale des Tarta-

res,& le fleuue de Aſtrakam, peuple de Moſcouie qui a pluſieurs autres riuieres marchandes qui ont leur confluant en iceluy.

Mais pour retourner maintenant à Alexandre, laiſſant les terres de Gueylon il s'en alla en la contree de Nacudunya, & s'adreſſant à la ville principale du lieu,il la fit bruſler iuſques aux fondemens: de là il entra en la Perſe, ou Darab luy vint à rencontre auec vne armee innumerable, ou il ſe donna vne grande & ſanglante bataille, de laquelle Aſcandar eut la victoire, & Darab s'enfuit du camp, laiſſant en iceluy la meilleure partie de ſiens ſur la place, & tous ſes threſors, ſes femmes & ſes filles captiues & au pouuoir d'Alexandre. Pluſieurs des ſoldats de Darab le ſuiuirent en la fuitte, bon nombre deſquels ſe noya au paſſage d'vne riuiere,à cauſe qu'eſtant glacee pluſieurs eſtoient paſſez deuant pour ſonder le gué, & l'ayans trouué à propos, Darab paſſa,puis apres tout le reſte de ſes gens,deſquels pluſieurs ſe noyerent.

Apres que Darab fut en lieu de ſeureté il enuoya des Ambaſſadeurs à Aſcandar, luy promettant que s'il vouloit luy rendre ſes femmes & ſes filles, & s'en retourner en la Grece,qu'il le deſchargeroit du tribut qu'il luy deuoit pour ſes terres, & meſmes le tiendroit quitte des annees qui luy eſtoient deuës: Et cependant que ce traicté ſe negotioit il enuoya d'autres Ambaſſadeurs aux Rois de Macharex, & de l'Inde ſes vaſſaux & amis, leſquels ſçachans l'eſtat de ſes affaires,le ſecoururent; de ſorte qu'il mit ſus vne armee plus puiſſante que la premiere.

Quant à Alexandre il ſe moqua des conditions de Darab, & luy preſenta derechef le combat,duquel il demeura victorieux, contraignant Darab de ſe retirer en vne forteresſe,ou quelques vns de ſes ſubiects luy donnerent pluſieurs coups de poignard,& le laiſſans pour mort ſe retirerent au camp d'Alexandre, lequel ayant eu aduis de leur trahiſon, alla en grand haſte ou eſtoit pour lors Darab,& l'ayant trouué preſt de rendre les derniers ſouſpirs, auec vn regret extreme de l'eſtat ou il le voyoit, il reſpandit beaucoup de larmes, leuant les yeux au Ciel, qu'il prenoit pour teſmoin de ſon innocence en ceſte action là: Darab luy reſpondit auec paroles de remerciement, qu'il le croyoit, le priant de prendre le chaſtiment, & le vanger de ſes traiſtres, d'eſpouſer ſa fille Ruchanch,& de ne permettre point que ſes Royaumes vinſſent en main eſtrangere. Alexandre luy promit d'accomplir le tout: puis Darab ayant faict pluſieurs plaintes fort lamentables ſur la miſere de la vie humaine, & l'inconſtance des biens temporels(que Mircond eſcrit fort amplement) il rendit l'eſprit, ayant regné quatorze ans.

MONARCHIE DES MACEDONIENS.

Ascandar *ou* Alexandre 21. *Roy de Perſe.*

Ascandar ou Sacandar, ainſi appellé des Perſes, Arabes & Turcs, & par autre nom Zul Karnheh, qui eſt le meſme que nous diſons Alexandre, paruint non ſeulement à l'Empire de Perſe,mais encore à celuy de la Grece, Inde, Tartarie,& d'vne bonne partie du monde.

Les Arabes parlans de la Perſe la diuiſent en deux prouinces, qu'ils appellent toutes deux Hieraxhen,l'vne qui a pour cité metropolitaine Iſphaon, & ceſte-cy s'appelle Hieraxagemy, qui eſt le Hierax de la Perſe: l'autre de Babi-

lonne ou Bagader, qui fait vne partie de l'Arabie, & contient l'Egypte & autres prouinces : celle-cy s'appelle Hierakaraby, mais quand ils disent Hierakhen, c'est à dire deux prouinces ensemble.

Tous les Autheurs Persiens disent qu'Alexandre ne fut point fils de Faylakus ou Philippes, mais disent qu'vn sien vassal nommé Kolus deuint amoureux de la Royne sa femme, lequel creut que le moyen de iouyr d'elle auec plus de liberté, estoit de faire mourir le Roy Philippes: ce qu'il mit à execution quelque temps apres: ce que sçachant Alexandre accompagné d'vn nommé Barakus son principal Capitaine : & allant trouuer le traistre Kolus le tua de sa main, ce qu'ayant fait il s'en alla trouuer Philippes quasi expirant : & apres plusieurs plaintes, Philippes cognoissant sa mort, print Alexandre, & le mit au milieu de tous les Grands qui estoient là presents : les requerant qu'ils le receussent pour Roy, & luy rendissent obeyssance: apres cela il le mit entre les mains d'Aristote, pour estre d'oresnauant son maistre, comme il fut auec vn fort grand soing, il luy enseigna aussi ce qu'il deuoit faire pour bien & equitablement regir ses subiects, puis il mourut.

Alexandre donc ayant conquis la Perse, apres la mort de Darab, espousa sa fille Ruchanch, lequel nom signifie lumiere, telle que peut faire vne chandelle allumee. Il mit aussi le Royaume de Perse entre les mains d'vn parent de Darab, & diuisa toute ceste Monarchie en nonante gouuernemens, qu'il donna à autant de ses Capitaines.

Il fit traduire de langue Persienne en la Grecque trois liures, l'vn nommé Teb qui traictoit de la Medecine, l'autre Noiun de l'Astrologie & Mathematique. (Noiun est le mesme qu'estoilles en langue Persienne :) & l'autre de Philosophie. Il fonda sur le fleuue Iehun vne ville appellee Marvvoh ou Karacon, autrement Herat, & celle de Samarkand en Vsbek. Puis ayant donné ordre aux affaires de la Perse, il s'en alla conquerir l'Orient: & ayant passé plusieurs aspres & dangereux chemins arriua en l'Inde. Mais tout cecy a esté fort particulierement escrit par plusieurs Autheurs, qui empeschera d'en desduire l'histoire plus particulierement. Et apres toutes ses grandes conquestes il vint en fin mourir en Babylone en l'aage de trente six ans, en ayant regné dix-sept.

Il commanda durant sa vie sur vingt-deux grandes prouinces aux trois parties du monde, de treize desquelles les Rois l'accompagnerent tousiours.

Les Perses tiennent la vie de ce Prince pour merueilleuse, & ont escrit plusieurs liures de ses beaux faits, tant en prose qu'en rime, pleins d'excellentes conceptions & sentences, que Mircond deduit fort amplement.

ENTRE-REGNE DE PERSE.

Apres la mort d'Alexandre les affaires vindrent en trouble & en confusion, touchant le gouuernement: si bien que la Perse eut vn entre-regne qui dura soixante & douze ans, durant lesquels elle fut gouuernee par Vnazirs & Satrappes iusques à ce qu'en fin le Royaume retourna en la puissance des descendans des autres Roys precedens, qui continuerent depuis comme il s'ensuit.

Les Perses sont derechef commandez par ceux de leur pays.

Chapvr 22. *Roy de Perſe.*

Les ſoixante & douze ans de l'entre-regne eſtans paſſez depuis la mort d'Alexandre, les Perſes firent vn Roy ſur eux nommé Chapur parent de Darab, que Mircond appelle ſon frere, ſelon la commune maniere de parler des Perſes & Arabes, qui appellent tous leurs parens freres, couſtume qui s'obſerue encore en l'Eſcriture Saincte. Durant le temps de Chapur il ne ſe paſſa aucune choſe notable de laquelle on aye eſcrit ni fait aucune mention, bien qu'il aye regné comme on dit ſoixante ans.

Ardchir Babakhon 23. *Roy de Perſe.*

Au Roy Chapur ſucceda Ardchir Babakhon, qui eſt en langage Perſien le meſme que Abumalek, c'eſt à dire pere & Seigneur, ou pere Roy: ceſtui-cy fut fort bon Prince, & gouuerna ſon païs au grand contentement d'vn chacun ſelon la computation des Perſes. Ce Roy regnoit lors que noſtre Seigneur Ieſus eſtoit ſur terre: à quoy on pourroit faire quelques obiections qui ſeroient trop longues pour ce petit ſommaire: on ne trouue point que durant le temps de Ardchir il ſe ſoit fait aucune guerre, ce Roy paſſant touſiours en paix les cinquante ans qu'il regna.

Chapvr Zabel Ketaf 24. *Roy de Perſe.*

Ardchir laiſſa pour ſucceſſeur au Royaume de Perſe deux enfans, à ſçauoir Chapur, & vn autre plus ieune que luy: & d'autant qu'ils eſtoient en trop bas aage furent mis en la garde & tutelle d'vn de leurs oncles nommé Ardchir fils de Hormos, lequel pluſieurs des principaux du Royaume voulurent recognoiſtre pour Roy, & pluſieurs des Hiſtoriens Perſiens le mettent en ce nombre & en ce rang: toutesfois Mircond dit qu'il le refuſa, & qu'il gouuerna le pays auec vne fort grande prudence au milieu de pluſieurs menees & conſpirations; puis ayant gouuerné quelques annees, lors qu'il le iugea à propos il fit venir Chapur Zabel Ketaf, lequel gouuerna le temps qu'il veſcut auec vne grande ſatisfaction de tous pour eſtre doüé de prudence & vertu, laquelle, comme elle ne manque iamais d'enuieux, comme Chapur dormoit vne nuict en campagne, où il auoit fait tendre ſes pauillons: on ne ſçauroit dire qui entra dans ſa tente, & qui l'eſtrangla, mais tant y a que ceux-cy eſtans ſortis dehors ils couperent les cordes qui la ſouſtenoient, & la laiſſerent ainſi tomber: de fortune ceſte nuict eſtoit fort pluuieuſe & venteuſe, que ceux-cy auoient ainſi choiſie afin qu'on peuſt dire qu'vn tourbillon de vent l'auoit emportee, & fait mourir le Roy, lequel mourut en ceſte ſorte, ſans qu'on ait peu deſcouurir la conſpiration: toute la Perſe pleura la mort de ce Prince à cauſe de ſa bonté: il regna ſoixante ans.

Baharon Kermoncha 25. *Roy de Perſe.*

Il a eſté parlé cy deuant d'vn ieune frere qu'auoit Chapur Zabel Ketaf. Ceſtui-cy s'appelloit Baharon, lequel ſon frere auoit fait Gouuerneur de Kermon d'où luy vint le ſurnom de Kermoncha, comme ſi on diſoit Roy de Chermon, qui eſt vne grande prouince & des principales en la Perſe: en elle eſt la contree de Karachon celebre en l'Orient pour les choſes qui ſe tirent d'elle.

Or parlant de Chiraz il a eſté remarqué qu'il ſe tiroit de là vne grande quantité d'eau roſe, cõme on fait encore à Yard, laquelle il font par infuſion & decoction: le meſme ſe fait en Kermon & Duſgon, l'eau roſe s'appelle de deux noms en langage Perſien, les vns diſent *Gulap*, & les autres *Arok-i Gul*, qui veut dire ſueur de roſe, nom tres-propre pour mõſtrer qu'elle ſe fait par diſtillation,

passez depuis la mort
Chapur parent de Da-
maniere de parler des
, coustume qui s'obser-
hapur il ne se passa au-
ne mention, bien qu'il

Perse.
st en langage Persien le
ou pere Roy : cestui-cy
tentement d'vn chacun
que nostre Seigneur Ie-
obiections qui seroient
oint que durant le temps
nt tousiours en paix les

oy de Perse.
e deux enfans, à sçauoir
s'ils estoient en trop bas
cles nommé Ardchir fils
me voulurent recognoi-
e mettent en ce nombre
& qu'il gouuerna le pays
menees & conspirations;
ugea à propos il fit venir
vescut auec vne grande
ertu, laquelle, comme el-
noit vne nuict en campa-
oit dire qui entra dans sa
ans sortis dehors ils cou-
ainsi tomber: de fortune
x-cy auoient ainsi choisie
emportee, & fait mourir
peu descouurir la conspi-
anse de sa bonté : il regna

oy de Perse.
Chapur Zabel Ketaf. Ce-
it Gouuerneur de Kermon
n disoit Roy de Chermon,
Perse: en elle est la contree
i se tirent d'elle.
roit de là vne grande quan-
e il font par infusion & de-
l'eau rose s'appelle de deux
s autres *Arok, Gul*; qui veut
u'elle se fait par distillation,

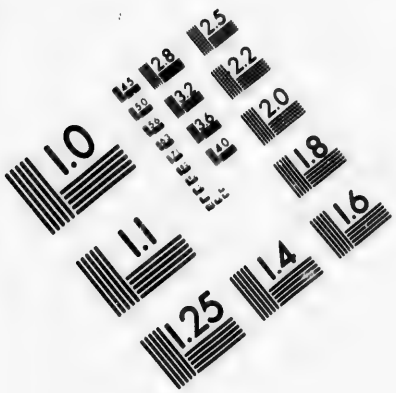

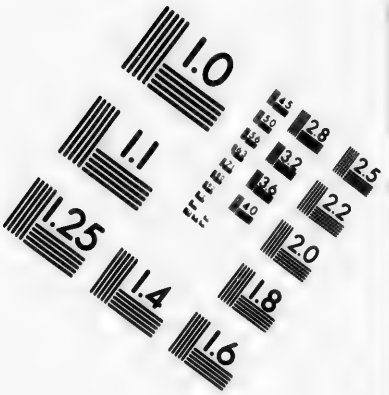

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

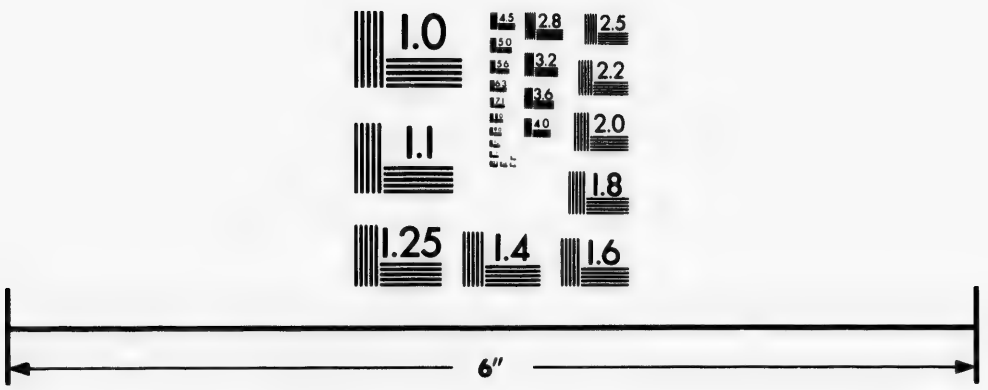

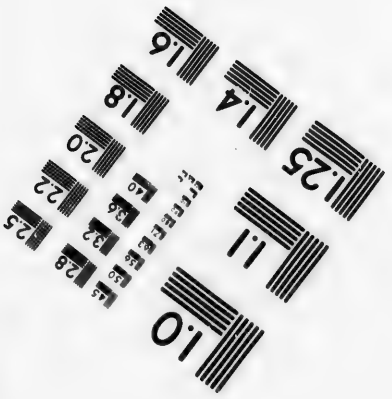

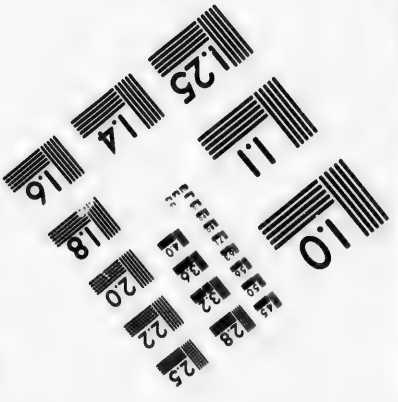

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

deſquelles il ſe tire fort grande quantité de Kermon tous les ans, qui ſe tranſporte apres par tout l'Orient.

En trois parties de la Perſe il ſe fait des tapis qu'on appelle du nom du pays Perſiens, & en Perſe on l'appelle Kalichey, les plus riches deſquels, & qui ſont les plus eſtimez, ſe font en la contree de Yazd, de telle excellence, qu'il y en a tel qui vaut plus de mille ducats: les ſeconds en bonté ſont ceux du Royaume de Kermon; les troiſieſmes ceux de Karaſon. En Kermon ſe trouue auſſi la Tutie, qui ſe trouue ſeulement en ce lieu, laquelle en propre langue Perſienne s'appelle Tutyah, en vn canton de ceſte Prouince diſtant de la ville de douze farſanghes, qui ſont trente ſix milles, & de là ſe tranſporte en grande quantité par tout le monde, laquelle ils font en ceſte maniere. Ils prennent de la terre de ceſte contree, & l'amaſſent auec de l'eau pure, puis prenans de certains gazons de terre glaiſe, ils la mettent cuire apres dans des fours cõme des pots, & apres eſtre bien cuite, la poliſſent & eſclairciſſent, iuſques à ce qu'elle vienne en la forme de Tutie, puis ils la mettent dans des queſſes, & l'enuoyent vendre à Ormus. C'eſt enquoy le Docteur Garcia a eſté mal informé, lequel en ſes dialogues qu'il a fait des ſimples de l'Inde, dit que la Tutie ſe fait de la cendre d'vn certain arbre nommé Gunè. Il eſt bien vray qu'en la Perſe il ſe trouue vn fruict qu'ils appellent Gaon, de la forme & grandeur d'vn noyau de ceriſe couuert d'vne petite peau verte & iaune, de laquelles les Naturaliſtes vſent en pluſieurs choſes ſemblables à ce que nous faiſons du pignon: car cecy fait bien vn contraire effect à la Tutie qui ſe fait en Kermon, auquel lieu on trouue encore vne choſe non moins profitable que la precedente, à ſçauoir de Lauronne, ou Garderobe propre contre les vers, qu'ils appellent en la langue Perſienne Dramnah Kermony, & ce nom que nous diſons de Kermez, eſt equiuoque de celuy de Kermon: car Kermez eſt vn ſingulier, & Kermon eſt vn plurier, & de Kermez, c'eſt à dire de la graine, ſe font des vers d'vn meſme nom. C'eſt de ce Kermez que les Medecins font leur confection, qu'ils appellent encores de ce nom.

Mais pour reuenir à Baharon, il eſtoit d'vne fort ſaine compoſition, d'vn grand iugement, & d'vne grande prudence, ce qui le fit regner auec vn contentement vniuerſel de tous ſes ſubiects, leſquels il gouuerna l'eſpace d'onze ans, au bout deſquels vne grande ſedition s'eſmeut en ſa Cour, de telle importance, que Baharon fut contraint d'aller en perſonne l'appaiſer. Et comme toutes choſes eſtoient deſia pacifiees, vn ſien ſubiect qui ne deſiroit que ceſte occaſion pour luy faire du deſplaiſir, du milieu de la preſſe il tira vne fleſche ſi ſeurement, qu'il le paſſa de part en part, & demeura mort ſur la place, auec vn regret extréme de tous les ſubiects de ſes Royaumes, qui viuoient en repos ſous ſa domination.

YARZD GERD 6. *Roy de Perſe.*

Les Perſes ayans aſſez regretté la mort de Baharon, eſleurent en ſa place Yarzd Gerd ſon fils. Ceſtui-cy auparauant que de prendre le gouuernement eſtoit fort aimé & reſpecté de tous, prenant plaiſir à ſe rendre affable & courtois enuers vn chacun. Mais ſi toſt qu'il ſe vid Roy il changea ſes bonnes habitudes en arrogance, cruauté, & auarice, ſe monſtrant d'autant plus implacable qu'il eſtoit prié de quelqu'vn auec larmes & humilité de luy faire miſericorde. Il ſouloit dire auſſi qu'on ne deuoit point eſperer de compaſſiõ en trois choſes, au feu, en la mer, & en vn Roy irrité. Il eſtoit marié, mais il viuoit en

vn fort grand diuorce auec ſa femme, d'autant qu'ayãt eu pluſieurs enfans elle n'en auoit ſçeu eſleuer pas vn : mais parmy ſes meſcontentemens elle deuint groſſe, & enfanta vn fils qu'on appella Baharon, lequel ayãt veu viure plus que les autres, qui n'auoient pas duré chacun plus d'vn mois, par le conſeil des Medecins il l'enuoya hors de ſa Cour en vne certaine contree de l'Arabie, & le mit entre les mains d'vn Roy ſien vaſſal, nommé Neamanben Amarahulkeis, perſonne de fort grande confiance, lequel eſleua le petit en ce bon air, luy faiſant apprendre la doctrine conuenable à la religion de laquelle il faiſoit profeſſion, & eſtant arriué à l'aage de diſcretion, Neaman mourut, laiſſant en ſa place vn fils nommé Manzar, de telle valeur & fidelité que ſon pere, lequel auoit regné quinze ans. Or cependãt que les choſes ſe paſſoient ainſi, Yarzã Gerd gouuernoit ſon Royaume auec la diſgrace, & vniuerſel meſcontentement de tous, pour ſes tyrannies & cruautez, eſquelles il perſeuera iuſqu'à la fin, qui fut telle que ſa vie : car vn iour qu'il regardoit vn cheual de grand prix, & qui luy plaiſoit fort, la beſte ſans aucune apparente occaſion luy tira deux grands coups de pied, deſquels il mourut ſur le champ ſans proferer aucune parole, ayant regné 22. ans, & 5. mois. Sa mort bien qu'elle ne fuſt point regrettee, cauſa neantmoins de grãdes diſſentions entre les grands, les vns en voulans eſlire vn à leur fantaſie, & les autres deſirans que la couſtume du Royaume fuſt entretenuë. Mais ils craignoient que Baharon imitaſt ſon pere en ſes mauuaiſes mœurs, diſans que l'on deuoit donner le Royaume à quelqu'vn qui le meritaſt pour ſa vertu. Si bien que ceux de ce party là eſtans les plus forts, preualurent contre ceux qui vouloient eſlire le fils du deffunct Roy, & donnerent le Royaume à vn nommé Kezeré Khozrrao ſon parent fort proche, qui outre les bonnes parties qu'il auoit en luy, il s'eſtoit encores acquis ce Royaume à force de belles promeſſes.

Baharon qui eſtoit en Arabie, ayant eu aduis de la mort de ſon pere, & pareillement des nouueautez qui ſe paſſoient au pays, il le communiqua à Manzar fils de Neaman, le priant de luy aider, & le fauoriſer à recouurir vn Royaume qui de droict luy appartenoit, & lequel Kezeré Khozrrao luy vſurpoit iniuſtement. Manzar inclina fauorablement à ſa priere, & luy donna dix mille hommes de cheual, auecques leſquels il ſe miſt en chemin, les ſuiuant de loing auecques autres trente mille hommes, qui tous enſemble faiſoient le nombre de quarante mille, laquelle arriuee donna aſſez dequoy penſer aux Perſes. Si que beaucoup des principaux s'allerent ioindre à luy : toutesfois Kezeré Khozrrao luy fut au deuant auec vne puiſſante armee. Pluſieurs cependant auoient grand regret de ceſte guerre ciuile, ſi bien que deuant que de venir aux mains, ils taſcherent de compoſer leurs differents, traictans cela de ſorte que Baharon fut receu, & obey pour Roy. Et le premier qui le recogneut & luy obeyt, fut le meſme Kezeré Khozrrao, lequel pluſieurs des hiſtoriens Perſes mettent au nombre de leurs Roys.

Baharon Gvr 26. *Roy de Perſe.*

Baharon eſtant mis ainſi en poſſeſſion du Royaume, la premiere choſe qu'il fiſt à l'inſtance de Manzar, fuſt de pardonner à tous en general ce qui s'eſtoit paſſé durant les diſſentions ciuiles, & ce que l'on auoit entrepris contre luy. Apres cela, il ſe miſt à reformer la iuſtice & la police, embelliſſant ſon Royaume d'edifices publiques, reparant les anciens qui eſtoient allez en decadence durant les guerres, & en baſtiſſant de nouueaux. Et quant à Manzar,

qui l'auoit eſleué, & qui auoit eſté cauſe qu'il auoit recouuert ſon Royaume, il luy enuoya pluſieurs beaux & riches preſents, auecques de grands & affectionnez remerciements, faiſant demeurer en ſa Cour vn ſien fils iuſques à ce qu'il fuſt grand.

Ce prince ſe comporta auecques les ſiens auec telle ſageſſe & prudence, & ſon humaine conuerſation accompagnee de liberalité, le rendirent ſi chery, & eſtimé de tous, qu'ils benifloient le ciel de leur auoir fait la grace d'eſtre venus au monde ſoubs vn ſi bon Prince, & en vn temps ſi comblé de felicité: car il auoit donné vn tel ordre à toutes choſes, & auoit tellement pourueu ſes frontieres de fortes garniſons, & gouuerneurs ſages & aduiſez, qu'il iouyt longuement d'vne bien-heureuſe paix, durant laquelle les Perſes ne penſoient qu'à ſe donner toutes ſortes de plaiſirs, auſquels ils prirent vne telle habitude, principalement le vulgaire, que chacun croyoit que les armes leur deuoient eſtre d'ores en auant inutiles, pour la continuation de ce profond repos.

Quand au milieu de ce calme, & lors qu'ils penſoient iouyr en plus grande aſſeurance de leur tranquilité, il leur vint nouuelles que *Hhakhon Chine*, Roy des Tartares, voyant l'oiſiueté en laquelle les Perſes auoient deſia pris de l'habitude, s'aſſeurant qu'il les ſurprendroit au milieu de leurs eſbattemens, il leua vne armee de deux cens cinquante mille hommes, & entra dans les Prouinces de la Perſe qui luy eſtoient voiſines, où il fiſt de grands rauages. Cela donna vne eſtrange eſpouuante à tous les Barons & principaux Seigneurs du pays, ne ſe voyans aucunes forces preſtes pour s'oppoſer à la violence d'vn ſi puiſſant aduerſaire; & s'en vindrent tous trouuer Baharon leur Roy, luy repreſentant la preſente neceſſité, lequel leur reſpondit fort froidement, comme s'il n'euſt pas fait grand compte de ce qu'ils luy diſoient. Et ſur cela il commanda qu'on appreſtaſt tout l'equipage neceſſaire pour la chaſſe. Il auoit d'ordinaire en ſa Cour ſept Rois ſes vaſſaux, auſquels il fit ſçauoir qu'il vouloit qu'ils l'accompagnaſſent à la chaſſe. Ceux-cy ſe tindrent preſts auec vne ſuite mediocre, & luy meſme ne print que trois cens hommes de ſes gardes, mais les meilleurs qu'il euſt. Et ainſi tous enſemble ſortirent en la campagne auec faucons, leuriers, & toutes ſortes d'inſtrumens de chaſſe pour faire quelque bonne priſe.

Les Roys & principaux Seigneurs entre les Perſes, ſont de tout temps fort adonnez à la chaſſe, pour lequel exercice ils font tous de fort grandes deſpences, tenans cela pour vne marque de grandeur. Ce fut à cauſe d'iceluy que Baharon fut ſurnommé Gur: car ce mot eſt equiuoque, & veut dire en ceſt endroit Aſne ſauuage. Ses ſubjects l'ayans ainſi ſurnommé, à cauſe que ce Prince eſtoit fort adonné à la chaſſe de ceſt animal. Il ſignifie auſſi la foſſe où l'on doit enterrer vn corps mort. De ſorte qu'apres la mort de Baharon, les Poëtes qui chanterent ſes loüanges apres ſa mort, diſent qu'il aimoit fort ceſte ſorte de chaſſe. Et quant à ce que Gur ſignifie foſſe, cela conuient fort bien à la maniere que l'on chaſſe ordinairement en Perſe. Ils dreſſent auſſi leurs faucons & autres oyſeaux de proye; de ſorte qu'ils ſe rendent maiſtres de ce grand & furieux animal. Car l'oyſeau venant fondre entre les cornes de la beſte, il luy piquotte tellement les yeux, & luy donnent tant d'inquietudes, qu'il le force de s'arreſter, & cependant les chaſſeurs arriuent, qui le tuent. Ils chaſſent auſſi outre les leuriers, & autres chiens qu'ils ont, tres-bons & tres-viſtes en tout l'Orient, auec des Onces, & Leopards domeſtiques, leſquelles ils font traiſner quant & eux dans des charrettes, & les particuliers les portẽt ſur la croup-

de leurs cheuaux qu'ils arment de lames de fer, de crainte que les ongles de ces beſtes ne les deſchirent. La ſorte de chaſſe qu'ils eſtiment le plus entre eux, c'eſt celle d'vn animal qu'ils appellent Gazal, qui a le corſage à peu pres comme en nos contrees le cheureul, ayant les cornes aiguës, droictes & retortillees, les yeux grands, & qui eſt d'vne extréme viſteſſe. Ils ont auſſi vne ſorte de beliers ſauuages.

En l'Inde ils font bien ſouuent leurs chaſſes de beſtes ſauuages contre d'autres : car ils en ont en leurs maiſons vne quantité de domeſtiques qu'ils ont dreſſees à cet exercice, leſquelles ils mettent en leſſe comme des leuriers, & les meinent en pays de chaſſe, où ils les laſchent contre d'autres de pareille eſpece dont le pays eſt fort peuplé Mais voicy la ruſe, c'eſt que les domeſtiques allants requeſter dans les prez, & rencontrans de la venaiſon, elles touchent de leurs cornes à celles des autres en ſigne d'amitié : mais en ceſte corne il y a vne corde accommodee; de ſorte que lors que celles-cy ſe retirent, les autres demeurent priſes dans ces lacz. Mais en la Prouince de Zeïlan ils ont vne eſtrange inuention pour prendre l'Elephant, voicy ce qu'ils font: Ils enuoyent aux foreſts vne fême qu'ils appellẽt entreenx Aleah, auec vn Cornaca, qui eſt vn Indien qui ſçait parler, & gouuerner l'Elephant, lequel il attache induſtrieuſement au ventre de la Aleah, puis ſe mettant entre eux, il luy dit en ſa langue les careſſes & mignardiſes qu'elle luy doit faire pour le prouoquer, & quand l'Indien ſent qu'il eſt aſſez eſmeu, alors il dit à la femme qu'elle s'en retourne; & alors l'elephant la ſuit en la careſſant, iuſques à entrer auec elle, & de là en auant il s'appriuoiſe du tout.

Quant à la chaſſe des Tygres, deſquels il y a fort grand nombre par tout l'Orient, ceux de l'Iſle de Seylan les chaſſent en ceſte maniere. Vn homme s'arme le bras gauche iuſques au coude auec vn gantelet de lames bien fortes, & acerees, & tient en la main droicte vn poignard fort poinctu, puis faiſant vn ſault ſe lance contre l'animal auquel il donne pluſieurs coups dans le ventre, & le tuë. En quoy il y a des hommes ſi adroicts, qu'ils en viennent heureuſement à bout : mais il y en a d'autres auſſi à qui il en a couſté la vie; car tous les Tygres de l'Orient ſont fort grands, & fort cruels. Les Nayres de ceſte terre qui ſont les Payens de Malauar en l'Inde, tiennent à grand honneur de tuer des Tygres. Teixieres qui a fait ceſte recherche, & voyagé par tout l'Orient, tient que ceſt animal au reſpect des autres eſt fort tardif, bien qu'il le tienne extremement cruel: mais il dit que l'experience apprend tous les iours que quelque animal que ce ſoit qui a le ſentiment de luy, ſe ſauue touſiours à la fuite, ſans que l'autre le puiſſe atteindre. De ſorte que ſa chaſſe eſt ordinairement contre les hommes, à cauſe qu'ils peuuent moins courir que tous les autres animaux, & ſe ſauuer quand ils ſont pourſuiuis: qui eſt la vraye raiſon pourquoy ils s'addreſſent pluſtoſt à eux, & non pour deſirer leur ſang, ny à cauſe que leur chair eſt plus delicate, dit Teixiere, encore que cecy les y pourroit bien rendre plus aſpres, apres qu'ils en ont deſia deuoré.

Mais à propos de Tygre, le meſme autheur raconte qu'en Malaca ſur le fleuue de Parannaque, en l'an 1600. vn Tygre combattit vn Crocodile, & que le meſme eſtoit aduenu ſur le fleuue de Cuama.

Et afin de ne rien laiſſer paſſer des choſes dignes de remarque, qui ont eſté curieuſement recerchees par cet Autheur, ioinct que cela eſt en quelque façon des deſpendances de la chaſſe. Il dit qu'au Royaume de Champa, qui eſt entre

Comboya, & Cochin China ſur la mer de Sur de l'Inde, par toute la coſte de Mardel il vient de certain paſſereaux reſſemblans à peu pres aux arondelles, qui en vn certain temps de l'an entrent en chaleur, & cependant que cela leur dure, il ſort de leur bec vne certaine baue, & humeur gluante, auec laquelle (enſeignez qu'ils ſont par la prouidente nature) ils vont par les rochers, & precipices faiſants leurs nids auec vn merueilleux artifice, en faiſant vn ſur vn autre, tant qu ils ſoient arriuez en lieu fort ſec, faiſant vn nid en forme d'vne cueillier, auec les bords vn peu plus eſleuez: ſortans de chaleur, & acheuans leur nid preſque en vn meſme temps, dans lequel ils mettent leurs œufs, & y vont eſclorre leurs petits Ces nids fabriquez en ceſte ſorte, on les aſſemble en vn, deſquels on fait pluſieurs quintaux que l'on enleue de là pour vendre & trafiquer, deſquels les Chinois acheptent chaque quintal cinquante Taheis, qui ſont enuiron cinq cens ducats; leſquels ils mangent, d'autant qu'ils diſent qu'ils ſont fort profitables pour le cerueau, & l'eſtomac: & quelques Portugais qui en ont mangé, qui diſent s'en eſtre tres-bien trouuez. Mais ceſte digreſſion a eſté iuſqu'icy aſſez longue pour ces petis ſommaires, laquelle toutesfois i'ay iugé ne deuoir point paſſer ſoubs ſilence, comme choſes aſſez curieuſes pour contenter le Lecteur.

Pour retourner maintenant à Baharon, s'eſtant accompagné, comme nous auons dit, il ſe miſt à chaſſer par les chemins, en tenant vn tour contraire à Karaſon où eſtoit ſon ennemy, ayant laiſſé pour Gouuerneur en ſa place vn ſien parent appellé Narſy, que quelques-vns d'entre les Perſes mettent au rang des Roys, lequel auec les grands du Royaume s'eſtant perſuadé que Baharon s'en eſtoit enfuy, ils enuoyerent des Ambaſſadeurs à Hhaxhon Chiny, pour traiter de paix auec luy, pour ſe liberer en quelque maniere des dangers où ils ſe retrouuoient pour lors. Hhaxhon ne refuſa point l'offre, laquelle il accepta, & aſſeuré qu'il fut de la fuite de Baharon, il relaſcha ſa premiere impetuoſité, & ſe tint moins ſur ſes gardes, ſon armee fiſt auſſi le ſemblable. Cependant Baharon s'eſloignant de la cité, prit le chemin le plus approchant de Aderbajon, & de l'Armenie, ayant ſeulement auec luy ſes gardes, & deux mille hommes de cheual qu'il auoit remarquez pour gens de valeur: & auec ce peu de forces il s'en alla par chemins deſtournez, & le plus ſecrettement qu'il luy fuſt poſſible s'enquerant touſiours de ſon ennemy: puis comme il ſceut qu'il eſtoit fort proche de luy, il enuoya par trois diuers endrois trois eſpions, pour remarquer particulierement l'aſſiette de leur camp, & leur nombre. Et ceux-cy eſtans retournez, & l'ayant aſſeuré de tout, meſmes que ceux-cy viuoient en toute aſſeurance ſans ſe tenir ſur leurs gardes. Deſirant ne point perdre de temps, il diuiſa ſa petite troupe qui n'eſtoit que de quatre mille hommes (mais tous gens de main) en quatre compagnies, & prenant l'occaſion d'vne nuict fort obſcure, au ſon de leurs trompettes, & Ataboles, ils allerent charger par quatre endroits leurs ennemis, auec vne telle furie, qu'eux eſtãs tous diuiſez ſans ſe pouuoir r'aſſembler, en vn ſi grand embarraſſement, & parmy l'obſcurité, ſe deſbanderent, & ſe mirent bien toſt en fuite. Quant à Baharon, il s'en alla au pauillon de Hhaxhon qui commençoit de s'armer: mais ſans luy donner dauantage de temps, il entra en iceluy, & luy trencha la teſte, puis ſuiuant la trace de ceux qui fuyoient, il les ceurut iuſques au fleuue de Iehun, en faiſant mourir grand nõbre d'iceux. Quelques-vns eſcriuent cecy diuerſement, mais on tient ce que nous en venons de dire pour le plus veritable. Voila comment ſe termi-

na la guerre contre Hhaxhon Chiny Roy des Tartares, & comme ſe pacifierent les affaires de ces quartiers là. Baharon s'en retournant en Perſe plein d'honneur & de richeſſes, auec grande admiration de tous ſes ſubjects, qui le receurent auec vn grand, & vniuerſel contentement de tous, Baharon euſt par apres deſir de voir le pays de l'Inde: ce qu'il fiſt accompagné de peu de ſes ſubjets, laiſſant de nouueau le gouuernement à Narſy (lequel eſt encore compté par quelques-vns pour Roy de Perſe) allant ainſi par pays il ſe diſoit eſtre vn Vazir du Roy de Perſe, lequel pour quelque meſcontentement s'en eſtoit retiré. Eſtant là il ſe mit au ſeruice du plus grand Roy de ces quartiers là, pour lequel il fit pluſieurs belles & grandes choſes, & parce moyen ce Roy obtint de grandes victoires contre ſes ennemis, de ſorte que ſe ſentant fort ſon obligé, pour recognoiſtre ſes grands ſeruices, il luy donna vne fille vnique qu'il auoit pour femme. Baharon eſtant marié, & voyant qu'il n'auoit plus que craindre, ſe declara à ſon beau pere, auquel ceſte nouuelle ne fut gueres agreable craignant en ceſte occaſion qu'il arriuaſt quelque nouueauté en ſon pays: car Baharon ayant deſia acquis vne grande reputation pour ſa valleur, il craignoit qu'eſtant recogneu ſes ſubjects le cheriſſent encores dauantage Mais ſon deſſein eſtoit tout autre, & pour l'en aſſeurer dauantage, il prit ſa femme, & luy offrit quelques terres de la Perſe confines aux ſiennes, puis s'en retourna en ſon Royaume, où s'eſtant repoſé quelques iours, il enuoya vn ſien Capitaine auec vne belle armee courir les terres du Rumeſtam, c'eſt à dire, des terres de l'Empire Romain, deſquelles pluſieurs ſe rendirent ſans aucune reſiſtance. Le meſme Baharon auec vne autre armee paſſa en Arabie, & courut ſur les terres ſubjetes au Royaume de Hamon: & y a difference entre Hyaman, & Hamon, qui ſont Royaumes en Arabie, voiſins du Royaume de Sabah, d'où eſtoit Dame ceſte Royne, qui fut trouuer Salomon en Hieruſalem, qui ſont terres voiſines, & le chemin court, & frequenté: car elle n'eſtoit point du Royaume des Abyſſins, ou de l'Ethiopie, comme quelques-vns ont eſtimé, qui ſont terres fort eſloignees. Baharon ayant obtenu en ſa conqueſte pluſieurs grandes victoires vne nuict qu'il ſuiuoit la trace des ennemis qu'il auoit vaincus, il donna ſans y penſer dans vn certain eſtang ou paluz, où il fut ſuffoqué, & diſparut. Ce qui fut ignoré de ſes ſubjects, d'autant que c'eſtoit de nuict: mais le matin en eſtans aduertiz, ils l'allerent chercher en grande diligence, mais il n'eſtoit plus temps. Telle fut la fin de Baharon Gur, apres auoir regné vingt-trois ans, laiſſant pour ſucceſſeur vn fils nommé Yazd Gerd.

Yazd Gerd. 27. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Baharon Gur Yazd Gerd eſtant paruenu à la couronne, lequel fiſt Narſi ſon parent Gouuerneur du Royaume, comme ſon pere auoit faict: ſi qu'il fut Gouuerneur pour la troiſieſme fois du Royaume, & eſt encores compté entre les Roy de Perſe. Cét Yazd Gerd aymoit fort la iuſtice, en laquelle il fut ſi entier, que pour aucun reſpect il ne laiſſoit point de l'executer. A cauſe dequoy il fut fort aymé de ſes ſubjects tant qu'il veſcut. Au quatorzieſme an de ſon regne il leua vne armee contre le Roy de Rumeſtam: mais il ne ſe battirent point pour l'accort qui interuint entre eux incontinent apres auecques certaines conditions.

Yazd Gerd euſt deux fils, l'aiſné appellé Pheruz, & le plus ieune Hormoz, lequel le pere aymoit dauantage que l'autre, & deſiroit de luy laiſſer le Royaume apres ſa mort. Cela fut cauſe qu'il enuoya Pheruz gouuerner la Prouince

de Nimrus, afin que par ſon abſence la ſucceſſion ne fuſt point diſputee auec l'autre; & le peuple s'affectionnaſt à luy, puis ayãt regné 18. ans, il mourut laiſſant Hormoz pour Roy. On le ſurnomma Yazd Gerd Sepahduxt, c'eſt à dire, amy des ſoldats.

Hormoz 28. *Roy de Perſe.*

Hormoz fut receu pour Roy apres la mort de ſon pere, auec vnanime conſentement de tout le peuple. Dequoy il ſe repentit bien toſt apres: car Hormoz eſtant naturellement meſchant, il auoit diſſimulé ſon mauuais naturel, iuſqu'à ce qu'il fut paruenu à la Royauté: de ſorte que l'amour premier de ſes ſubjects ſe conuertit en hayne. Ce que ſçachant Pheruz ſon frere aiſné, auquel le pere auoit iniuſtement oſté le Royaume, ne meſpriſa pas l'occaſion, mais ſe ſeruit d'icelle, & de la faueur de ſes amis, entre autres du Roy de Abtelah, auquel Pheruz s'obligea à quitter les terres de Termed qui ſont à l'entree de celles de Karaſon, entre les ſiennes, & Nimrus, à condition qu'il aſſiſteroit de trente mille hommes de cheual: ce que l'autre fiſt. Si bien que Pherus auec d'autres troupes qu'il amaſſa d'ailleurs, entra en la Perſe, de l'arriuee duquel Hormoz eſtant aduerty, luy vint à l'encontre, & luy preſenta le combat: mais ſon armee fut desfaite, luy mis en route, & pris priſonnier. Et quelques iours apres Pheruz le fiſt mourir comme il ſera dit cy apres, n'ayant eſté Roy qu'vn an. Il fut ſurnommé Farzand, c'eſt à dire, fils.

Pheruz 29. *Roy de Perſe.*

Pheruz s'eſtant ainſi emparé du Royaume, comme il s'eſtudioit à pourueoir à ce qui eſtoit neceſſaire pour vn bon gouuernement; il euſt quelque ombrage que ſon frere Hormoz, lequel viuoit encores, fiſt quelques menees auec ſes ſujets, principalement auec trois de ſes familiers, & s'en eſtant aucunement eſclaircy, il leur fiſt à tous trencher la teſte. Le commencement du regne de ce Prince a eſté fort remarquable, à cauſe d'vne tres-grande ſeichereſſe qui fut par toute la Perſe ſept annees conſecutiues, ſi eſtrange, que toutes les fontaines ſ'eicherent, & le meſme s'aſſeure encores des fameux fleuues de Iehun, & de Degilah, qui eſt Tigris: de ſorte que grande quantité de peuple, & de beſtail moururent de faim & de meſaiſe: les champs eſtoient couuerts d'oyſeaux qui tomboient de l'air faute d'eau, & la terre eſtoit entierement ſterile, ſans rapporter aucune choſe. Pheruz euſt vn grand reſſentiment de ceſte vniuerſelle calamité, & fiſt ce qui luy fuſt poſſible pour y remedier. Mais le mal eſtoit ſi grand, que ſon trauail, ny ſa liberalité ne furent pas baſtans pour y remedier. Et voyant que toute ſa preuoyance luy eſtoit inutile, il aſſembla vne grande multitude de peuple de tout ſexe & aage, auec lequel il ſortit aux champs, faiſant penitence, & implorant la miſericorde diuine. Enquoy ils perſeuererent pluſieurs iours, iuſques à ce qu'il pleut; de ſorte que la terre commença à fructifier, & les animaux à profiter, & multiplier.

Apres cela quelques peuples ſe vindrent plaindre à Pheruz que le Roy de Abtelah couroit, & rauageoit leurs terres. Ce Roy eſtoit celuy auquel Pheruz auoit rendu les terres de Termed pour le ſecours de trente mille hommes, deſquels il l'auoit ſecouru pour le recouurement de la Perſe. De ce Roy d'Abtelah les hiſtoriens Athio, & Tornamire eſcriuent qu'il s'appelloit Euthalitas & que celuy dans les foſſes duquel mourut Pheruz, qu'ils nomment Peruzas: ce qui ne doit point ſembler eſtrange pour la proximité qu'il y a en l'eſcriture Arabeſque & Perſienne, entre les lettres P, & F, & meſmes en la prononc

ciation: & quant à ce mot Euthalitas, c'eſt le meſme que les Perſes appellent Abtelah, l'vn & l'autre ſignifiant *Eau d'or*, vne nation qui eſt Septentrionale en la Perſe. Pheruz ayant donc eu aduis de ces rauages, ſe prepara pour luy faire la guerre: ce que ſçeuſt auſſi toſt Gox Nauuaz (ainſi s'appelloit ce Roy d'Abtelah) c'eſt à dire, bon ioüeur d'inſtrumens, qui fut fort eſtonné, & confus: car il n'eſtoit pas ignorant de la puiſſance du Roy de Perſe, ny du grand courage de Pheruz. Mais vn ſien Vvazir recognoiſſant en quelle perplexité ſon Prince eſtoit reduit pour lors, il s'offrit à le tirer de ceſte peine, pour ieu qu'il ſe ſouuint apres ſa mort du ſeruice qu'il luy rendoit, & fauoriſaſt ſa femme, & ſes enfans. Ce que luy ayant eſté promis auecques toutes les aſſeurances que peut donner la parole d'vn Prince reduict en ceſte extremité. Le Vvazir ſe ſepara de luy, & s'eſtant faict couper les mains, les pieds, & le nez, ainſi mutilé ilſe fiſt porter en vne certaine retraicte par où il ſçauoit qu'il falloit de neceſſité que Pheruz & ſon armee vinſſent paſſer. Auſſi fuſt-il trouué des auant-coureurs de ceſte armee, leſquels l'enleuerent de là, & le porterent au camp de Pheruz, lequel eſpouuanté de ceſte cruauté, luy demanda qui il eſtoit, & qui l'auoit ainſi mal-traicté. Et l'autre luy reſpondit auec paroles dignes de compaſſion, qu'il eſtoit le Vvazir de Gox Nauuaz Roy de Abtelah, lequel faiſant ſes appreſts en intention de faire la guerre au Roy de Perſe, & voulant, ſelon le deuoir de ſa charge en quel danger il ſe precipitoit, le deſtourner par ſes raiſons de ſon entrepriſe qui luy ſembloit trop difficile pour en venir heureuſement à chef: qu'il auoit pris ſa ſincere affection & fidelité de ſi mauuaiſe part, qu'au lieu de recognoiſtre qu'il luy diſoit la verité, qu'il l'auoit fait tronçonner comme il pouuoit voir, & l'auoit fait apres ietter dans ces bois, afin que n'ayant ny pieds, ny mains, il fuſt hors ſon pouuoir de ſe deffendre contre les beſtes farouches qui l'acheueroient de mettre en pieces. Pheruz ayant entendu la cruauté de ce Prince, tenant ce que ceſtui-cy luy racõtoit pour tout veritable, le conſola en luy donnant eſperance que dans peu de temps il le vengeroit d'vn ſi meſchant acte, & de toutes les autres meſchancetez que ce Prince auoit commiſes. Et comme apres les remerciemens & loüanges que l'autre luy euſt renduës, Pheruz voulut pourſuiure ſon chemin, le Vvazir feignãt d'eſtre pouſſé d'vn grand deſir de vengeance, il luy dit que s'il le vouloit ſuiure, qu'il le cõduiroit par vn chemin bien plus court ſans pouuoir eſtre deſcouuert de l'ennemy. Pheruz commanda auſſi toſt qu'on le miſt à la teſte de l'armee, & qu'on le ſuiuiſt. Et ceſtui-cy les ſceut conduire ſi dextremẽt, qu'en fin la meilleure partie d'entre eux perit de ſoif, ſans qu'ils s'en peuſſent iamais garantir, & le reſte auec Pheruz qui eſchaperent de ce mauuais pas, qui eſtoit fort peu de reſte, ils vindrent au pouuoir de Gox Nauuaz, lequel vſant enuers tous d'vne grande clemence, les miſt en liberté auec de certaines conditions, l'vne deſquelles fut que Pheruz s'obligeoit à ne luy faire iamais la guerre par ſoy, ny par autres: ce que l'autre luy accorda pour demeurer libre.

Mais il ne fuſt pas pluſtoſt retourné en Perſe, qu'il ne fiſt vne grande leuée de gens de toutes parts, pour retourner contre Gox Navvaz, encore que tous ſes ſubiects l'en deſtournaſſent autãt qu'il leur eſtoit poſſible: mais leurs prieres, & leurs raiſons furent inutiles; ſi bien qu'il enuoya querir vn ſien parent, qui eſtoit gouuerneur de Siſtom, appellé Sufurah, & que quelques-vns mettent au rang des Roys de Perſe par deux fois; l'vne en ce lieu cy, & l'autre auparauant; & luy donna le gouuernement de ſon Royaume, & de deux fils qu'il

ſuoit, l'vn appellé Belax, & l'autre Kobad, auec ordre de ce qu'il deuoit faire pour le gouuernement : iceluy emmenant auec ſoy vne ſienne fille d'vne fort rare & excellente beauté, arriué qu'il fut vers Abtelah, Goxnauuaz luy vint au deuant pour luy empeſcher de paſſer outre, l'enuoyant neantmoins requerir de garder ce qui auoit eſté accordé entre eux: à quoy Pheruz fit la ſourde oreille, Or Goxnauuaz auoit fait faire par les chemins pluſieurs grandes foſſes pleines d'eaux couuertes auec tel artifice que perſonne n'euſt iamais iugé qu'il y en euſt eu: & voyant que Pheruz s'opiniaſtroit à la guerre il feignoit de s'enfuyr, ce qui donna plus de hardieſſe aux ſoldats de Pherus de le pourſuiure, leſquels comme aſſeurez de tout danger, ſans faire viſiter les lieux par où ils deuoient paſſer, s'allerent precipiter dans ces foſſes où ils ſe noyerent tous auec Pheruz, ayant regné 26. ans.

Sufarah qui eſtoit demeuré en la Perſe pour Gouuerneur eſtant aſſeuré de ceſte perte aſſembla à grand'haſte vne puiſſante armee, & ſe mit en chemin auec icelle, prenant la volte de Abtelah, contraignant le Roy de demander la paix, à condition encore de rendre les captifs, les deſpoüilles & la fille de Pheruz, laquelle Goxnauuas rendit auec grand regret, d'autant qu'il luy eſtoit fort affectionné; ce qu'eſtant fait, Sufarah s'en retourna en Perſe, de laquelle il fit Roy Belax fils aiſné de Pheruz. Quant à Kobad le plus ieune qui y pretendoit ſe ſentant mocqué & injurié du Sufarah, il s'en alla ſeruir le Roy de Turqueſtan.

BELAX 30. *Roy de Perſe.*

Ce fut ainſi que Belax demeura pour lors paiſible poſſeſſeur de la Couronne de Perſe: & quant à Kobad cachant le plus ſecret de ſes intentions il continua ſon chemin du Turqueſtã accompagné de Bezarmeher fils de Sufarah ſon grãd amy, qui eſtoit marié, & auoit ſa maiſon & famille en Nichabur. Ceſtui-cy pria Kobad de luy vouloir faire tant d'honneur que de prendre ſon chemin de ce coſté là, afin qu'il le peuſt receuoir en ſa maiſon, & luy donner quelque contentement parmy ſes triſteſſes, ceſtui-cy fit en ſorte qu'il luy emmena.

Or ce Bezarmeher auoit vne fille nommee Zarmeher d'vne fort grande beauté, laquelle Kobad ayant veuë il en deuint extremement paſſionné: ce que voyant Bezarmeher qui eſtoit la choſe qu'il deſiroit le plus, il la luy offrit, dequoy le Prince demeura extremement content, & la print à femme, de laquelle auec le temps il eut vn fils, que les vns nomment Anuchiron, & les autres Nauchiruan.

Kobad ayant ainſi demeuré quelques iours apres ſes nopces il laiſſa ſa femme en la maiſon de ſon pere, & luy continua ſon chemin du Turqueſtan, où arriué il ſe mit tout auſſi toſt au ſeruice de Hhaxhõ Chiny, qui pour lors gouuernoit ce royaume, auec lequel il demeura quatre ans, au bout deſquels il demanda à Hhaxhon vne bonne armee pour recompence de ſes ſeruices: ce qu'il fit, & auec laquelle Kobad s'en alla en Perſe contre ſon frere Belax Roy d'icelle, qui la gouuernoit auec vn grand contentement d'vn chacun. Kobad fut voir ſa femme en Nichabur, & s'eſtant reſioüy quelques iours auec elle & auec ſon fils qu'il n'auoit point encore veu, comme il s'eſtoit mis en chemin pour continuer ſon voyage: il eut nouuelle que ſon frere Belax eſtoit mort, n'ayant regné que cinq ans.

Quant à Nicabur c'eſtoit vne prouince ſubiecte au Roy de Perſe ſituee entre Karazon, Vſbex & Tartar, terre fort grande & pleine de deſerts & ſablons,

leſquels on tient pour choſe veritable qu'ils boüillonnent continuellement. Ce fut en ceſte prouince qu'on dit que Tammerlan ou Teymurlangh fit mourir en vn iour (ſelon que le raconte les Hiſtoires de Perſe) quatre cens mille perſonnes. C'eſt à Nichabur que croiſſent les pierres qu'on appelle Turquoiſes, nommees ainſi à cauſe que ceſte prouince eſt limitrophe du Turqueſtan, & ne ſe trouue en la Perſe aucune pierre precieuſe qu'en ce lieu, excepté les Bezoars les plus parfaits, leſquels croiſſent en la Perſe; ce nom de pierre ſe dit en langage Perſien Sangh, & en Arabe Ager: mais quant à celle de Bezoar ou Bezar les Perſes l'appellent par excellence Pazahar, c'eſt à dire Antidote ou remede contre le poiſon: car Zahar eſt vn nom general qui veut dire poiſon. En vn certain deſtroit de la Perſe nommé Sthabanon d'vne cité qui porte le meſme nom, il y a vne ville nommee Lara à trois iournees de ce chemin, aux campagnes de laquelle il y a grande quantité d'vne plante fort ſemblable à celle du ſafran, laquelle paiſſent les moutons de ce quartier là, dans l'eſtomac deſquels s'engendre vne certaine pierre qui en bonté & vertu eſt preferee à toute autre; de ſorte que Scach Abas à preſent Roy de Perſe les tient ſi cheres, que celles qui paſſent vn certain poids luy appartiennent. La cauſe naturelle de cet effect vient de la nourriture, car les moutons tranſportez en vne autre terre ne produiſent plus ces pierres là: les habitans de ceſte prouince n'ont point de poil à la teſte: ce qu'ayat remarqué vn ſeruiteur de Scach Abas, il luy demanda en ſatisfaction de ſes ſeruices, que chaque chaune de ſon royaume euſt à luy payer vn Cherafin, qui eſt vne piece de monnoye de la valeur d'vn ducat, laquelle demande ayant tenuë pour ridicule il luy accorda. Ceſtui-cy qui ſçauoit bien le ſecret la mit en pratique: & deuint fort riche en peu de temps. Quant aux Bezoars de l'Amerique ils ſont de nulle valeur.

Cobad 31. Roy de Perſe.

La nouuelle de la mort de Belax fut cauſe que Cobad entra en la iouyſſance du royaume de Perſe plus paiſiblement qu'il n'eſperoit, ſon frere n'ayant laiſſé aucun fils pour luy ſucceder: de ſorte que pluſieurs furent audeuãt de luy pour le receuoir auec toute la demonſtration de bien veillance qu'il euſt ſçeu deſirer en ſes ſubiects. Le Royaume eſtoit cependant gouuerné par Suferax, lequel pour ſa grande bonté & preud'homie eſtoit vniuerſellemẽt bien voulu de tous, excepté de Cobad, lequel le voyoit en ceſte authorité auec grand regret, deſirant infiniement de l'abaiſſer & de s'en deffaire, ce qu'il delibera d'executer par le moyen d'vn hardy & vaillant Capitaine qui eſtoit à la ſuitte de ſa Cour, auquel ayant deſcouuert ſon intention, il le fit conſentir à la mort de Sufarax, lequel à quelques iours de là ceſtui-cy alla viſiter, & de propos en autres diſcourant de diuerſes affaires, ils entrerent en different l'vn contre l'autre, de ſorte qu'il mirent la main aux armes, & Xamo le tua.

Enuiron le dixieſme du regne de Cobad il s'eſleua en Perſe vn homme nommé Mezdahr, qui eſtoit venu de la contree de Sthahar, lequel s'efforçoit de faire vne nouuelle ſecte touchant la veneration du feu, y trouuant de nouuelles folies & ſuperſtitions. On l'appelloit Prophete, & feignoit que le feu parloit à luy, & luy reueloit pluſieurs hautes & grandes choſes, leſquelles il faiſoit croire au vulgaire, auec quelques autres inuentions deſquelles il vſoit. Il permettoit vne communauté en toutes choſes, en biens, femmes & enfans, & en tout le reſte il deffendoit de tuer aucune choſe viuãte, & auoit encores pluſieurs autres choſes abſurdes qu'il donnoit à entẽdre au peuple, pluſieurs qui n'auoyent

point encore recogneu la fauſſeté de ſa doctrine le ſuiuirent pourviure diſſolument & en liberté, entre leſquels fut le Roi Cobad, lequel le loüoit beaucoup, & ceux qui eſtoient de ſes ſectateurs & qui le ſuiuoient l'honoroient grandement, en faiſant conte comme d'vn ſaint homme. Les grands & ſages du roiaume qui conſideroient le danger que cela trainoit apres ſoi, & combien le Roi eſtoit trompé, le prierent de s'en deffaire, & de le faire mourir, ou de le bannir, & l'enuoyer à Mezdahc: dequoy l'ayant prié pluſieurs fois, & voyans qu'il ne vouloit point entendre à leur requeſte, tous d'vn commun conſentemẽt le depoſerent du royaume, & le mirent en priſon bien fermee, donnans l'inueſtiture du royaume à Iamaſp vn ſien prothe parent, lequel toutefois eſt conté de quelques vns pour Roi de Perſe. Cobad eſtant pris les Perſes taſcherent de ſe deffaire de Mezdahc, & de le faire mourir, mais ils n'en peurent venir à bout pour la grande multitude qui le ſuiuoit, & qu'il ſe tenoit fort biẽ ſur ſes gardes: toutefois il y demeura à la fin comme il ſera dit cy apres. Or Cobad auoit vne ſœur d'vne excellente beauté, de laquelle eſtant deuenu extremement amoureux, il ſe maria auec elle ayant eu diſpence de Mezdahc qui n'eſtoit pas homme fort ſcrupuleux. Ceſte cy voyant ſon frere & ſon mary priſonnier, obligee par des liens ſi eſtroits à l'affectionner plus que l'ordinaire, elle recherchoit les moyẽs autant qu'il lui eſtoit poſſible de le deliurer: en fin elle s'en aduiſa d'vn qu'il luy ſembla qu'elle pourroit venir à bout de ſon entrepriſe, elle ſe veſtit donc de ſes robbes & ioyaux plus precieux pour donner encore plus d'eſclat à ſa naturelle beauté, puis s'en alla à la priſon où eſtoit Cobad, où auec preſens & promeſſes qui n'eſtoient gueres licites elle eut tant de pouuoir à l'endroit de ceux qui le gardoient, qu'ils lui permirent de dormir ceſte nuict là auec luy, laquelle eſtãt paſſee elle fit tirer ſon lict, & le fit enuelopper en iceluy, & en ceſte façon emporter en ſa maiſon. Elle cependãt entretenoit les gardes afin de dõner tẽps à Cobad de ſe retirer à ſauueté, ce qu'il fit ſi ſecrettement & auec telle viteſſe, qu'ils ne s'en apperceurent qu'alors qu'il eſtoit en lieu de ſeureté. Eſtant ainſi ſorty des terres de Perſe il s'en alla au royaume de Abtelah, auec eſperãce de tirer quelque ſecours du Roi, lequel le receut fort humainemẽt, encore qu'il ne le ſecouruſt pas ſur le champ: il le fit toutesfois quelques annees apres, luy donnã trente mille hommes de cheual, auec leſquels & autres qu'il peut recouurer, leſquels ſe joignirent à luy, entra en la Perſe: ce qui apporta vne grande combuſtion entre tous ceux dupays, à ſçauoir s'ils le deuoient receuoir; les vns voulans que ce fuſt comme ennemy, & les autres pacifiquement. A la fin ils conclurrent de le receuoir auec toute ſubmiſſion, & le premier qui le recognut, & qui ſe mit ſous ſa puiſſance fut Iamaſp, auquel on auoit commis le gouuernement: ce qui fut cauſe que Cobad recompenſa ceſte obeïſſance par vn pardon general de toutes ſes offences paſſees qu'il mit en oubly. Il employa le reſte de ſon regne à reformer ſon royaume. Il fut fort curieux de baſtir, & fonda les citez de Bardah & Guania, & en peupla pluſieurs autres, il mourut en fin de maladie, ayant regné 43. ans.

Keſeré Anuxiron 32. *Roy de Perſe.*

Keſeré Anuxiron ou Nauchiruan, car on le nõme de l'vn & l'autre nom, fils de Cobad & de Zarmeher ſa femme luy ſucceda au royaume; ceſtui-cy fut doüé de pluſieurs grandes vertus qui le rendirent cheri & honoré tant des ſiens que des eſtrãgers, apres auoir dõné l'ordre & la reformatiõ neceſſaire à ſes Eſtats, la premiere choſe qu'il fit fut de cõdãner à mort Mezdahc & tous ſes ſectateurs:

ce qui fut executé auec tant de rigueur qu'en peu de temps ils furent du tout eſteints, encor que le nombre en fuſt preſque innumerable, deliurant ainſi la Perſe de ceſte pernicieuſe ſecte, & afin qu'il peuſt gouuerner d'oreſnauant ſes Royaumes, ſans vn ſi grand trauail de ſa perſonne, il les diuiſa tous en quatre Vuazilas ou Vuizirs, c'eſt à dire Gouuerneurs, qu'il mit entre les mains de perſonnes en qui il auoit de la confiance & fidelité, & qui eſtoient aliez à ſa Majeſté. Le premier des Gouuerneurs auoit les prouinces de Karazon, Sagiſtam, Kermon, Maurenahar: le ſecond Iſphaon, Kom, Aderbaion, & Armenie: le troiſieſme auoit Fare ou Parc, qui eſt la Perſe, & Ahuua: le quatrieſme Hierax, ce qui eſt à l'entour de Babylonne, & des terres de Rumeſtam, qui eſt la Grece. Ayant ainſi donné ordre à toutes choſes ſe leua vne grande armee, auec laquelle il conquit Tacharſtar, Zabulſtam, Cabulſtam, Iuganyan, Abtelah: mais comme il eſtoit en ceſte entrepriſe, Hhachon Chiny Roy des Tartares entra dans ſes terres, & luy prit Barchach, Ferana, Caich, Neſaf, Samarcand, Bocara. Ceſte Samarcand eſt vne ville fort puiſſante en la contree de Morenagar, de laquelle naſquit Tamorlan ou Tamborlam, Prince ſi fameux & renommé par l'vniuers, lequel naſquit de parens nobles, n'eſtant point deſcendu ny d'vn Paſtre ny d'vn bandoulier, ou autre ſemblable origne, comme on luy attribuë, ains du ſang de Chinguis Cam Roy des Tartares, duquel il ſera parlé cy apres: eſtant paruenu au Royaume, non pour ſa beauté, car il eſtoit manchot, boiteux, & borgne: mais pour ſa grande valeur & dexterité aux armes, il ſe rendit le maiſtre d'vne grande partie de la terre habitable, ſe rendant humain & gracieux à ceux qui ſe rendoient à lui, & tres-cruel à ceux qui lui faiſoient reſiſtance: On l'appelloit en ſon propre nom Teimr, & fut ſurnõmé Langh, c'eſt à dire boiteux: de là eſt venu la corruption du nom que nous luy donnons de Tamberlan: les Perſes l'appellent ordinairemẽt Sahaybcharon, c'eſt à dire dominateur de la fortune. Il y a vn liure particulier de ſa vie en langue Perſienne d'vn ſtile fort elegant.

Il laiſſa apres ſa mort pluſieurs fils qui partagerent ſes terres, & encore à preſent le grand Roy de Mogol eſt vn de ceux que les Perſes tiennent des plus grands & puiſſants Monarques du monde nommé Gelaladinacbar eſt le huictieſme deſcendu d'iceluy en ligne directe. Les noms de ces grands Monarques que tiennent les Perſes ſont ceux-cy, celuy des Turcs, des Perſes, des Tartares, De la Chine, & de Mogol, la puiſſance duquel s'eſtend depuis le fleuue du Gange iuſques au Royaume de Maxron, au Sein Perſique: entre lequel eſpace ſont contenus pluſieurs grands Royaumes & riches prouinces; il eſt Payen, mais tout different des autres, parce qu'il ne ſuit aucune ſecte, pretendant en auoir vne particuliere: il ſe faict honorer des ſiens comme choſe diuine, & tient touſiours aupres de ſoy des Eſcriuains qui ne font autre choſe que remarquer & eſcrire tout ce qu'il dit & fait: les gardes ordinaires de ſon corps ſont ſix Roys ſes vaſſaux qui ſont continuellement à ſa Cour. Il y a pluſieurs choſes dignes de remarque en ceſte prouince qui ſeroient trop longues à raconter.

Quand à Boxara, c'eſt vne ville en la prouince de Vſbec, de laquelle naſquit Auicene, que les Perſes appellent par nom propre Boaly fort ſçauant & experimenté en la Medecine, & des eſcrits duquel ils font vn grand cas, & le nomment ordinairement Chequereis, Boaly Sina, ou Eben Sina, c'eſt à dire le Seigneur Boaly fils de Sina: il eſtoit noble, mais non pas Prince d'Vſbec, ny Cordouan

douan, ny l'Eſpagnol, il eſcriuit pluſieurs choſes qui ſe voyent encore à preſent, & particulierement vn volume contenant vingt liures de muſique, & compoſa toutes ſes œuures en langue Arabeſque pluſtoſt qu'en la Perſienne, d'autant que la langue eſt plus vniuerſelle & eloquente, on tient qu'il ſentoit mal de la loy Mahometane, & à propos des Medecins, ceci eſt à remarquer que en Perſe tous les Medecins tiennent boutique, donnant les drogues & medecines à ceux qui ont affaire d'eux, ils les appellent Mulah, c'eſt à dire Maiſtre: mais pour retourner à Keſeré Anuxiron, ſçachant l'entree de Hhaxhonchiny en ſes terres, il enuoya contre luy ſon fils Hormos, auec le plus grand nombre de gens de guerre qu'il peut, ceſtui-cy fit telle diligence qu'il approcha bien toſt de ſon ennemi, auquel il donna tant d'aſſauts & d'eſcarmouches, & vſa de tant de ſtratagemes, qu'ayant receu vn tres-grand dommage, remply de crainte & de frayeur, il ſe retira en ſon pays, abandonnant tout ce qu'il auoit conquis; ſi bien que Hormos s'en retourna en la Perſe auec beaucoup de gloire & d'honneur. Cette guerre du Tartare ayant ainſi pris fin Keſeré eut auſſi toſt aduis que Kaled, Beniulas, Guaſanij Capitaine du Roy de Rumeſtan eſtoit entré dans les terres de Manzar Roy d'Arabie ſon vaſſal, auſquelles il fit vn eſtrange rauage, & meit à mort pluſieurs de ſes ſubjects, dequoy Keſeré enuoya ſe plaindre par vn ſien Ambaſſadeur au Roy de Rumeſtan, demãdant que le tout luy fut reſtitué, & Kaled chaſtié, de laquelle Ambaſſade, l'Empereur Grec (qui eſt le meſme que Rumeſtan fit fort peu de cas ce qu'ayant entendu Keſeré, il leua vne grande armee & entra dans les terres de celuy de Rumeſtã par la Meſopotamie qu'ils appellẽt Zazirat, & print Dara Medineyraha Zanſerin, de là paſſant en Surie luy oſta Antioche & autres, de ſorte qu'il contraignit l'Empereur Grec, à luy demander la paix, ce qu'il luy accorda, en luy payant chacun an vn gros tribut, moyennant lequel, il luy rendit les terres de Chan, Iazirat, Heyaz, Hyamã, Thaef, Bargré, Homã, toutes terres de l'Empire, leſquelles il auoit occupees en cette guerre. Keſeré s'eſtoit marié quelques ans auparauant à vne femme Chreſtienne pour ſa grande beauté, laquelle fut fort perſecutee par ce Roy, qui eſtoit Payen, la voulant contraindre à renoncer ſa Religion, en laquelle elle perſeuera conſtamment: de ceſte-cy Keſeré Anuchiron eut vn fils nommé Nuchzad, lequel ayant ſuccé auec le laict, la Religion de la mere, quelques menaces que luy peut faire ſon pere, il ne la voulut iamais quitter, dequoy le Roy grandement irrité cõtre luy, le fit mettre en vne eſtroite & obſcure priſon, où il le faiſoit traicter comme le plus vil de la Populace, ſans que la conſtante patience ni la perſeuerance de ce ieune Prince le peut eſmouuoir à pitié. En ce temps les peuples de la terre de Chan, qui eſt la Surie, ſe reuolterent contre Anuchiron; de ſorte qu'il fut contraint d'y aller en perſonne, où il tomba malade d'vne grande maladie, de laquelle on ne croyoit pas en Perſe qu'il deuſt reſchapper, ce qu'ayant entendu Nuchzad qui eſtoit encore priſonnier, trouua moyen de ſe ſauuer de la priſon, & ayant ramaſſé tous les Chreſtiens qui eſtoient au Royaume, leſquels n'eſtoient pas en petit nombre, ayant encor attiré de ſon party grand nombre de ſoldats, mais ce qui eſtoit de plus important; c'eſt qu'il s'eſtoit ſaiſi des threſors de ſon pere, leſquels il departit fort liberalement aux ſiens, mettant de nouueaux Capitaines aux frontieres & places fortes du Royaume, & depoſant ceux que ſon pere y auoit laiſſez, lequel ayant auſſi toſt aduis de toutes ces nouueautez enuoya à Rambarzin fort renommé Capitaine qu'il auoit

laiſſé à Hierahx à ce qu'en la plus grande diligence qui luy ſeroit poſſible, il fiſt vne leuee de gens de toutes parts, & empeſchaſt les deſſeins de Nuchzad, luy commandant toutesfois de faire en ſorte qu'il ne mouruſt pas: mais qu'on s'efforçaſt de le prendre vif, & de le mettre apres en lieu ſeur, digne toutesfois de ſa qualité.

Nuchzad auoit pour Capitaine vn nommé Chamas Rumy, ceſtui-cy s'y preſenta la bataille à Rambarzin, & ſembloit du commencement que la victoire panchaſt de ſon coſté: mais la valeur de Rambarzin qui ſe mit au milieu des ſiens, combattant plus courageuſement que pas vn autre, fit en ſorte que par ſon exemple il renouuella le combat plus fort que deuant, & fit tourner la chance du coſté de ſon ennemi, lequel il mit en fuitte, en laquelle Nuchzad fut bleſſé d'vne fleche en l'eſtomach, ſon armeure n'eſtant pas aſſez forte pour y reſiſter, ſi qu'à peu de iours de là il en mourut, ſans qu'il peuſt eſtre ſecouru au grand regret de Rambarzim, lequel le fit enterrer auec la pompe & ceremonie qu'on a accouſtumé d'vſer entre les Chreſtiens, cependant Keſeré eſtant retourné en conualeſcence, & pacifié les remuëmens de Cham, il s'en retourna en Perſe, où il aſſoupit pluſieurs menees qui ſe practiquoient en ſon eſtat, puis alla faire la guerre en Inde, en Selandyue, ou Seylan, qui eſt ce que nous diſons la Taprobane, & fit paix auec le Roy de ceſte Iſle, en luy payant certain tribut, de ſorte que ce Roy Anuchiron commandoit ſur les Prouinces de Maurenahar, Karazon, Darband, Hhezrran Hyamama, Tabarſtan, Gerion, partie de l'Inde, Kermon, Parſi qui eſt la Perſe, Aderbaion, Hyerahen, Iazirat, Homan, iuſques à Hyaman en Arabie, & pluſieurs autres terres, iuſques en Mugareb en Rumeſtam.

Du temps de ce Roy fut apporté de l'Inde en Perſe, deux liures de Philoſophie, fort celebres, l'vn nommé Kelilah, & l'autre Vuademana, & vn ieu d'eſchets que les Indiens enuoyerent aux Perſes, leur voulant repreſenter l'inconſtance & mutabilité des choſes humaines, & de la vie qui eſt en vne continuelle guerre, qu'ils euſſent donc à ſe gouuerner auec prudence. Mirxond dit que pour reſponce, les Perſes leur enuoyerent vn ieu de Damier, leur mandant qu'encore que la prudence fuſt tres-neceſſaire en la vie, toutesfois qu'il falloit y eſtre vn peu aidé du hazard, comme ils pourroient voir par ce ieu. Les vns & les autres de ces deux peuples, ſont fort adonnez à ces deux Ieux, & ſont fort excellens en iceux, & principalement au Ieu des Eſchets, mais qui eſt de plus remarquable, c'eſt qu'ils ont non ſeulement les meſmes noms: car ils appellent le Roy Scha, qui eſt la meſme ſignification que le Roy, & la Dame Vazir, qui eſt celuy qui a la ſupreme dignité, celuy que les Eſpagnols appellent Del fils, ils l'appellent Fil, c'eſt à dire, vn Elefant qui ſert aux guerres que ſe font les Orientaux, le cheual Aſp, ou farats, qui eſt la meſme choſe, le pion peada, qui eſt à dire ſoldat à pied, & ce que nous diſons donner Eſchec, eux diſent Scha, qui eſt à dire aduiſer le Roy, & au lieu que nous diſons Ouat, eux diſent Schamate, qui en la meſme langue ſignifie le Roy eſt mort, & quant au nom des Eſchets, eux diſent Schatrank, comme ſi on diſoit, vn ieu & entretenement de Roy, on tient que ce ieu fut inuenté en Babilone. Quant à Keſeré Anuchiron, il fut fort ſage, & fauoriſoit en toutes choſes ceux qu'il recognoiſſoit tels en ſes pays, il auoit pluſieurs fils: mais celuy qui eſtoit le mieux né d'entre tous eſtoit Hormoz,

auſſi ſon pere l'affectionnoit-il plus que tous les autres, & fit en ſorte qu'il le fit declarer ſon ſucceſſeur auant ſa mort, qui aduint le quarante-huictiéme an de ſon regne, luy recommandant fort auant que de mourir la paix, la concorde & l'amour de ſes ſubiects. Mirkond a d'eſcrit particulierement les vertus & grandeur d'eſprit & de courage de ce Roy, adiouſtant que la Perſe florit de ſon temps auec toute ſorte de proſperité, il fut ſurnommé Adel, c'eſt à dire, le Iuſticier, à cauſe de ſa grande integrité en l'adminiſtration d'icelle.

HORMOZ XXXIII. *Roy de Perſe.*

~~Les choſes les plus diuines ne ſont pas touſiours les meilleures ny les plus vtiles.~~ Hormoz, comme vous auez peu voir cy deſſus, eſtoit tenu pour bon Prince, changeant bien toſt, auſſi toſt qu'il eut en main les reſnes de la domination, ceſtui-cy eſtoit iſſu d'vne fille du Roy de Tartar ou Tartarie, lequel auſſi toſt qu'il ſe vit en poſſeſſion paiſible de ſon Royaume, il ſe fit cognoiſtre pour vn Prince fort cruel, vicieux & tyran, & afin de n'auoir perſonne qui luy contrediſt en ſes vicieuſes manieres de viure, il fit mourir tous les plus grands de ſes Royaumes, priuant de leurs charges tous les Officiers de la Iuſtice, iugeant pour vne choſe indecente & mal conuenable, qu'il y euſt en ſon Royaume vn autre Iuge que luy, & ſe gouuerna ſi cruellement enuers tous, qu'on oſe aſſeurer qu'il fit mourir les douze premieres annees de ſon regne, par toutes ſes terres, iuſques à treize mille perſonnes illuſtres, ſans vn autre grand nombre de ceux dont on ne fait point d'eſtat, ſi que pluſieurs pour fuyr ceſte peſtilence s'exilerent volontairement de leur pays.

L'Empereur de Conſtantinople aduerty de tous les deportemens de ce Prince, & comme les choſes ſe paſſoient en la Perſe, ne voulut pas laiſſer eſcouler vne ſi belle occaſion, voulant s'efforcer de recouurer les terres que les predeceſſeurs de Hormoz auoient vſurpees ſur l'Empire Romain, & print les armes, ſurprenant les Perſes, de ſorte qu'il eſtoit deſia entré dans la contree de Naciben, ſans en eſtre apperceu. Ce Naciben, ſelon la tradition des Perſes, eſt Niniue, que eux & les Arabes appellent auiourd'huy Moſul en Diarbek ou Caramite, & tiennent ceci pour veritable, diſant que ce fut là ou preſcha le Pehhanber, ainſi appellent-ils celuy que les Arabes appellent Naby, & nous autres Prophetes, & diſent que c'eſt celuy qui fut englouti de la Baleine : que s'il eſt ainſi Niniue ne fut iamais entierement deſtruite, puis qu'elle florit encore à preſent. L'Empereur Chreſtien eſtant donc entré en la contree de Naciben, enuoya dire à Hormoz, que s'il luy vouloit rendre ce qui appartenoit à l'Empire Romain, qu'il ſe retireroit ſans faire aucun dommage : mais le Perſien ne luy ayant pas fait reſponce à ſon gré, il paſſa outre, deſtruiſant toute l'Armenie & Aderbaion, enuoya deux Capitaines pour faire le degaſt au pays de Babilone, l'vn nommé Abas Aual, l'autre Homer Azarek auec vn bon nombre de gens de guerre, leſquels rauagerent de toutes parts ceſte contree. Alors eſtoit Roy de Tartar ou Tartarie vn oncle de Hormoz nommé Chabacha Hhakhon Chiny frere de ſa mere, lequel voyant la peine en laquelle eſtoit ſon nepueu, leua vne grãde armee qu'on dit auoir eſté de quatre cens mille hommes, non pour ſecourir ſon nepueu, mais pour s'emparer de ſes terres, cõme il fit: paſſant le fleuue de Iehun, il vint

en la cõtree de Karazon, ce fut lors que Hormos recogneut la faute qu'il auoit faite, de faire mourir les principaux hommes de ſon pays, n'ayãt preſque maintenant perſonne pour oppoſer à ſes ennemis, & en ceſte confuſion d'eſprit ayãt appellé ceux de ſon conſeil, il fut reſolu qu'on quitteroit à l'Empereur de Rumeſtan les terres qu'il demandoit, afin qu'ayãt quelque aſſeurãce de ce coſté là ils conuertiſſent toutes leurs forces contre les Tartares, comme ils firent : car le Roy Hormoz ayant aſſemblé ſes forces de toutes parts, il en donna la charge à vn Capitaine Perſien, le plus courageux qui fut pour lors en toutes ies contrees de l'Orient nommé Baharon Chuby, qui eſtoit gouuerneur des frontieres de l'Armenie, lequel arriué à la Cour, & receu le commandement de ſon Prince, ſans perdre temps il fit aduancer ſon armee contre les Tartares, n'ayant toutesfois auec ſoy que douze mille ſoldats, vieux routiers, toutesfois, & fort experimentez, auec leſquels il eut bien l'aſſeurance d'attaquer vne ſi puiſſante armee que celle de Chabacha, auec vn ſi heureux ſuecez que le Roy Tartare y fut tué auec la meilleure partie de ſes gens, & grand nõbre de priſonniers. Chabacha eſtant mort les Tartares mirent ſon fils en ſa place, lequel continua la guerre auec la meſme diſgrace qu'auoit fait ſon pere : car les Perſes demeurerent touſiours les vainqueurs, & principalement en vne grande bataille où les Tartares furent entierement deffaicts, faiſant vn tel butin, que Baharon Chuby enuoya preſenter par vn ſien fils au Roy Hormoz, douze cens cinquante chameaux chargez d'or & d'argent, monnoyé & non monnoyé, auec pluſieurs autres riches meubles : mais tous les beaux faits de ce vaillant homme furent fort mal recompenſez, car ceux qui eſtoient en la Cour du Prince enuieux de ſa gloire & de ſa proſperité, le calomnierent de ſorte vers Hormoz, qu'entrant en apprehẽſion que ceſtui-cy eut quelque entrepriſe contre ſon eſtat, à ſon arriuee on luy donna pour ſa bien venuë vne priſon; dequoy Baharon ſe reſſentit tellement de ceſte ingratitude, qu'ayant trouué le moyen d'eſchapper, il pratiqua Kozrrao Paruez fils aiſné de Hormoz, luy donnant les moyens de ſe rebeller contre ſon pere, lequel auſſi toſt fit battre monnoye en ſon nom, & marquee du coing de ſes armes, ſe faiſant appeller Roy de Perſe. Or auoit-il deux oncles de ſa mere, qui luy ſeruoient d'appuy, l'vn nommé Banduhyé, & l'autre Boſtan. Le Roy Hormoz ayant ſçeu toutes ſes conſpirations, s'efforça d'y donner ordre & d'en empeſcher le cours, ce que les autres ayans entendu, & ne ſe iugeans pas aſſez forts pour luy reſiſter, ils ſe mirent en fuite. Kozrrao ſe retirant en Armenie, & de là en Aderbaion, quant aux deux beaux freres de Hormoz, ils furent pris priſonniers: mais ayãt briſé les priſons, ils amaſſerent de nouuelles forces, & vindrent ſurprendre Hormoz, lors qu'il y penſoit le moins, ſi bien qu'il tomba en leur puiſſance à ſon tour : mais ils ne luy firent pas pareil traictement qu'ils auoient receu de luy : car ils luy firent creuer les yeux. Kozrrao, cependant aduerty de tous ces troubles, s'en retourna en Perſe, où il fut recogneu pour Roy, & ſe voyant paiſible en ſon eſtat, il alla demander pardon à ſon pere, ce qu'il luy accorda, pourueu qu'il le vengeaſt de ces deux oncles qui luy auoient fait perdre la veuë.

La Perſe eſtãt ainſi toute en trouble de toutes parts, Baharõ Chuby, qui auoit eſté le principal moteur de ces diuiſions, qu'il ſembloit n'auoit entrepris que pour ſe vanger de l'iniure receuë, conuertit ſa vengeance en ambition, aſpirant au Royaume de Perſe, ſi bien qu'auec vne puiſſante armee qu'il auoit, il courut toute la Perſe, & y fit vn fort grãd degaſt, cõtre lequel Kozrrao Paruez,

eſtant venu au combat, le Roy fut vaincu & contraint de s'enfuyr à Conſtantinople auec ſes deux oncles qui l'accompagnerent, leſquels luy conſeillerent pour oſter tout pretexte à ſes ennemis de faire mourir ſon pere; car en ce faisãt il n'auroit plus que craindre: mais ceux-cy voyant que l'amour paternel auoit plus de pouuoir ſur ce Prince, que le deſir de regner, ils feignirẽt vne occaſion pour ſe retirer, & laiſſant là Paruez ils s'en allerent au lieu où eſtoit Hormoz, lequel ils eſtranglerent auec la corde d'vn Arc, telle fut la fin digne de la vie & de la cruauté de ce Prince. Quãt à Kozrrao Paruez, qui comme nous auons dit, s'eſtoit retiré à ſauueté vers les Grecs, il eſpouſa la fille de l'Empereur, lequel luy donna pour luy aider à recouurer ſes terres cent mille hommes, enuoyant auec luy vn ſien fils nommé Ben Athus, en recompence dequoy Kozrrao Paruez luy donna vn grand morceau de bois de la treſſaincte Croix que ſon pere Hormoz auoit. Kozrrao s'eſtant donc mis en chemin auec vne ſi belle armee rencontra en la Perſe ſon ennemi Baharon, lequel ſelon pluſieurs eſt mis au nombre des Rois, & comme les armees eſtoient plantees l'vne deuant l'autre, il ſortit de celle de Baharon trois Capitaines, leſquels deffierent les plus vaillants du party contraire: Kozrrao voyant la brauade de ceux-cy, ſe fit armer ſur le champ, & ſortit de ſon camp pour les aller combattre, contre la volonté de ſon beau-frere qui l'en diſſuadoit, auquel combat il ſe comporta auec tant de valeur, qu'il les vainquit tous trois l'vn apres l'autre, ce qu'admirant les ſoldats de Baharon, ils abandonnerent leur Capitaine, & ſe rangerent du party de Kozrrao, ſi bien que Baharon fut contraint de s'enfuyr au Turqueſtan, & abandonner la Perſe, il ſe mit depuis au ſeruice de Hhaxhon Chiay, ou il mourut quelque temps apres.

KOZRRAO PARVEZ XXXIV. *Roy de Perſe.*

Kozrrao Paruez ainſi deliuré de tous ſes embarraſſemens, & rendu Roy pacifique de la Perſe, accõplit lors ce qu'il auoit promis à ſon pere, & fit mettre en priſon ſes oncles Boſtan & Banduhye qui l'auoient fait mourir, leſquels il fit fort ſeuerement chaſtier. Au 14. an du gouuernemẽt de ce Prince, les Grecs ſe reuolterent contre leur Empereur, qu'ils tuerent, & ſon fils Benathus, qui auoit accompagné comme il a eſté dit, Kozrrao au recouurement de la Perſe, & à peine ſe peut eſchapper ſon plus ieune frere, lequel ſe retira vers Paruez qui le receut & traicta auec beaucoup d'honneur, luy donnãt de belles troupes conduites par de fort bons Capitaines pour le recouurement de ſon eſtat, leſquels au ſortir de la Perſe, entrerent en la Surie & Paleſtine, prenant la volte de Conſtantinople, faiſant de grands degaſts, & emmenant quant & eux vn nombre innombrable de captifs. Les Grecs apres la mort de leur Empereur auoient eſleu en ſa place vn nommé Arcol, ou Heraclius, homme de grande prudence & fort belliquenx, lequel ſçachant l'arriuee des Perſes, marcha à l'encontre d'eux, les combattit & vainquit, & demeura en ceſte deffaite ſaize mille Perſes ſur la place, la meilleure partie d'entre eux tournant les eſpaules, & fuyant iuſques à ce qu'ils fuſſent en leur pays.

Enuiron la trentieſme annee du regne de Kozrrao s'eſleua à Medine en Arabie, le faux & pernicieux Prophete Mahomet, lequel eſcriuit à pluſieurs Princes & Seigneurs de ces contrees là, les priant comme de la part de Dieu, de l'ouyr & ſuiure ſa doctrine: entre les autres, il eſcriuit à Kozrrao lequel tãt s'en faut qu'il le vouluſt eſcouter, qu'il luy donna mille maledictions: mais ſa malheureuſe ſecte ne laiſſa pas de pululer en Arabie & autres Prouinces circõuoi-

sines. Pour retourner maintenant à Kozrrao, la guerre des Grecs appaisee, il viuoit en paix en son pays, & comme il estoit en sa ville de Madahem, il songea vne nuict qu'il estoit en vne ville enuironnee de fortes murailles auec onze tours, lesquelles toutes se ruynoient iusques aux fondemens successiuement l'vne apres l'autre, iusques à ce que la Cité demeura sans fortifications, à son resueil tout estonné & confus en soy mesme de ce songe, il enuoya querir les deuins & Astrologues, leur demandant la signification d'iceluy, vn entr'autres luy respondit que les vnze tours signifioient vnze Roys qui deuoient encore gouuerner la Perse, apres lesquels ceste Monarchie prendroit fin. Kozrrao pour empescher, ce luy sembloit, ceste prediction, & euiter ceste ruyne, il creut que ce qui pourroit estre la cause de ce changement seroit la discorde de ses enfans, c'est pourquoy il les fit prendre tous, deffendant à chacun d'iceux de frequenter ny parler à personne, & mesmes de ne communiquer pas auec leurs propres femmes. Entre ses enfans il y en auoit vn nõmé Charear, lequel aimoit sur toutes ses femmes vne appellee Cherin pour sa singuliere beauté, ce mot Cherin en langue Persienne signifie doux, & se trouue vn liure en ceste langue intitulé Kozrrao Cherin, qu'vn Prince du pays (non celuy de qui nous escriuons la vie, mais vn de moindre qualité) a composé en vers fort mignards & elegants, & desquels les Perses font vn fort grand cas, comme estant plein de plusieurs belles conceptions & inuentions, ausquelles ils sont grands Maistres. Charear donc se souuenant de sa Cherin, & souffrant des inquietudes nompareilles pour se voir priué de sa chere veuë, comme l'amour ne manque iamais d'inuention, il trouua vn moyen pour remedier à sa peine: feignant d'estre malade, & qu'il auoit besoin d'estre saigné, & selon l'aduis qu'il auoit donné à Cherin, elle se desguisa en barbier, & vint le trouuer en la prison, ou ayant esté quelque temps auec son mari, elle se retira: mais enceinte d'vn fils, qu'elle nõma Yasdgerd, lequel fut esleué en la maison du Roy Zozrrao son ayeul, iusques à l'aage de cinq ans, sans qu'il en sçeust rien: mais en ayant esté aduerty, il commanda qu'on le mist à mort, en quoy il se monstra fort entier sans vouloir changer d'opinion: ce que la mere ayant sçeu, elle le vint trouuer, où elle fit tant par ses prieres & ses larmes qu'elle gaigna sur luy qu'on ne le mist point à mort: mais qu'il fust porté en quelque bocage ou bruyeres à la mercy des bestes sauuages (ce qui est raporté en ce lieu, pour l'intelligence de ce qui se dira cy apres) si bien que la croyance que Kozrrao adiousta à ce Deuin le rendit soupçonneux, timide, auare, & superbe, mal voulu & hay des siens, desquels il faisoit mourir plusieurs sans autre raison que sa fantasie, entre lesquels fut vn nommé Neaman nepueu de Manzar, qui luy auoit rendu de fort grands seruices.

Il y auoit desia trente huict ans que Kozrrao Paruez regnoit en Perse, quand ses subiects ne pouuant plus supporter sa cruauté & ses tirannies, d'vn commun consentement ils le deposerent de sa royauté, le mettant entre les mains d'vn Capitaine, auquel ils auoient fort grande confiance, & establirent au siege Royal son fils Kobal Chiruyhé qui luy succeda, cecy aduint la neufiesme annee de l'Egire selon le conte des Mahometans, & l'an 631. de nostre salut, peu plus ou peu moins, ce Kozrrao Paruez est celuy que nous appellons Kosdroez.

KOBAD CHYRVYHE XXXV. *Roy de Perse.*

Les Perses pensans par ce changement auoir aucunement adoucy leur

miſere, & qu'ils receuroient de ce Prince tout bon traictement, eurent bien toſt ſuject de ſe repentir, d'autant que ceſtui-cy ſe voyant confirmé en la Royauté, la premiere choſe qu'il fit, fut de faire tuer ſon pere qui eſtoit priſonnier, ce qui luy acquit tout d'vn coup la haine vniuerſelle de ſes ſubiects: car encore que ce Prince fuſt hay pour ſes mauuaiſes conditions, toutesfois pas vn d'entre eux n'auoit voulu ſoüiller ſes mains du ſang Royal: mais bien peu de iours s'eſtans paſſez depuis ſon Eſlection, vn Merehe Hormoz fils d'vn Mordomcha que Paruez auoit commandé de tuer, s'offrit à Cobad de faire ce parricide, entrant donc dans la priſon où eſtoit Cozrrao, ſans autre reſpect ny compliment, il luy dit ces paroles: Il eſt iuſte de tuer celuy qui a tué mon pere: & en diſant cela luy trancha la teſte, lequel eſtant retourné vers Cobad, qui eſtoit fort content du faict, il demande à ceſtui-cy, comment il auoit procedé en ceſte action, lequel penſant en auoir vne bonne recompence, luy dit les meſmes paroles qu'il auoit proferees en tranchant la teſte à ſon pere, & lors Cobad ſans s'eſtonner autrement, luy dit tout de meſme, il eſt raiſonnable de tuer celuy qui a tué mon pere, & le fit mourir ſur le champ, & non content de s'eſtre ainſi deffaict de celuy qui luy auoit donné la vie, il fit tant enuers ſes Vuazirs & gouuerneurs, qu'il fit mourir quinze freres qu'il auoit: ce qui s'executa fort promptement. Sur cecy, il ſuruint en la Perſe vne grande peſtilence, de laquelle elle fut fort affligee, & ſur le ſubiect de ces calamitez, les deux ſœurs de Cobad, l'aiſnee deſquelles s'appelloit Turon Doct, & la plus ieune Azarmidoct, prindrent occaſion de luy faire vne grande reprimende, luy diſans que ſes pechez & meſchancetez, & ſon impieté, d'auoir fait mourir ſon pere & ſes freres eſtoient cauſe de tous ces malheurs, que les Dieux leur enuoyoient, le menaſſans encores de plus grands, & partant qu'il ſe repentiſt des maux qu'il auoit commis & amendaſt à l'aduenir ſa vie, tant pour la crainte qu'il deuoit auoir de Dieu, que pour la honte des hommes. Telles & ſemblables paroles luy dirent ſes ſœurs, ce qui luy fit auoir vn tel reſſentiment de tant de maux qu'il auoit commis, que la violence de ſa triſteſſe le fit tomber en vne grande maladie, de laquelle il mourut en peu de iours, ayant regné ſeulement huict mois, il laiſſa vn fils qui luy ſucceda au Royaume.

Ardchir Chyruyhe XXXIX. *Roy de Perſe.*

Apres la mort de Cobad les Perſes aſſirent auſſi toſt ſur le throſne Royal ſon fils vnique Ardchir Chyruyhe, bien qu'il fuſt fort ieune, & qu'il n'euſt pas plus de ſept ans. Mais vn ſien parent nommé Charçar, autrement Gher Chan, qui eſtoit alors gouuerneur de la Prouince d'Agen, ayant entendu la mort de Cobad, & ſçachant le bas aage de ſon ſucceſſeur, l'occaſion luy ſemblant tres-propre pour bien faire ſes affaires, il aſſembla le plus grand nombre de gens de guerre qu'il peut, & s'en vint à la Cour, où il tua le petit auec pluſieurs de ceux qui le voulurent deffendre, & puis eſtant fauoriſé de la milice, principalement de celle qu'il auoit emmenee quant & luy, il ſe declara Roy de Perſe, le ieune Ardchir n'ayant porté le nom de Roy que cinquante iours.

Charear Tiran XL. *Roy de Perse.*

Charear s'estant donc ainsi emparé de la Perse, par la mort de Ardchir, & de ceux qui l'en vouloient empescher. Il fit ce qu'il peut, pour gaigner les cœurs des grands du Royaume, les tentans par tous les moyens qu'il luy fut possible : mais il ne les peut gaigner. Il y auoit lors en Cour trois freres fort nobles & de grande valeur, qui voyoient regner cestui-cy auec vn fort grand regret, ne pouuant souffrir qu'vn tyran leur commãdast: estans donc tous trois conformes en mesme ressentiment, ils resolurent de le faire mourir, ce qu'ils firent: car vn iour qu'il montoit à cheual, à la porte de son Palais ils se ruerent sur luy, & le ietterent par terre le faisant mourir à coups de poignard, fauorisez qu'ils estoient du peuple qui desiroit fort ceste mort, n'ayant regné qu'vn an, d'autres disent seulement 40. iours.

Ioon Chir XLI. *Roy de Perse.*

Les Perses ainsi deliurez de la tyrannie de Charear, donnerent le Royaume à Ioon Chir (ce mot signifie beau Lyon ou ieune Lyon) parent des Rois desfunts, il estoit cousin de Baharon Chuby qui fit la guerre à Cozrrao Paruez. Il donnoit de grandes esperances d'estre vn genereux Prince, si la mort n'eust preuenu ses intentions, le priuant en mesme temps de la vie & du Royaume, duquel il ne iouyt qu'vn an.

Turon Dokt XLII. *Royne de Perse.*

A Ioon Chir succeda au Royaume de Perse, Turon Dokt fille de Cozrrao Paruez l'aisnee des deux qui auoient fait vne si grande reprimende à Cobad leur frere, ce nom de Turon est vn nom propre de femme, & Dokt, c'est à dire Damoiselle ou Vierge, ceste-cy fut vne femme fort prudente & de bon gouuernement, mettant ses Royaumes en repos & tranquilité, chastiant seuerement les seditieux, & qui y apportoit quelque trouble, reforma la Iustice, reedifia plusieurs edifices publics qui auoient esté ruinez par l'iniure du temps: elle fit supreme Vuazir de tous les Royaumes, vn des trois freres qui auoient fait mourir le Tyran Charear, & contracta vne estroitte amitié auec le Roy de Rumez, c'est à dire l'Empereur de Constantinople : mais lors que ses subiects commençoient à tirer vne grande vtilité & contentement de sa conduite, la mort leur enleua, n'ayant gouuerné que six mois & six iours.

Iasancedah XLIII. *Roy de Perse.*

Apres la mort de Turon Dokt, les Perses esleurent Iasancedah, à l'election duquel, il y eut de fort grandes disputes : mais en fin il fut admis, on dict que lors qu'on luy mit le Tagé sur la teste, qui est ce que nous appellons Couronne, il dit que cela le chargeoit trop & qu'il n'en vouloit point : quelques vns disent que c'estoit pour monstrer la charge & le poids des gouuernemens: autres, que c'estoit par pure ignorance, comme c'est la plus probable opinion, de sorte que les Perses estans fort mal satisfaits de sa personne, ils le deposerent aussi ignominieusement qu'ils l'auoient promptement esleu, n'ayant regné que six iours.

Azarmy Dokt XLIIII. *Royne de Perse.*

Isancedah ainsi depossedé du Royaume, les Perses en donnerẽt le gouuernemẽt à Azarmy Dokt seconde fille du Roy Cozrrao Paruez & ie une sœur de Turon Dokt doüee d'vne rare beauté & d'vn grand entendement. Alors estoit gouuerneur de la Prouince de Carason, & dés le temps mesme de Paruez vn fa-

& renommé Capitaine nommé Ferroc Hormoz, lequel Iuerte par la renommee de la beauté de Azarmydoct, comme s'il euſt eſté contraint par la diſpoſition des affaires du Royaume de quitter ſa prouince, s'en vint à la Cour, laiſſãt vn ſien fils en ſa place pour gouuerneur, en intention de rechercher la Royne, & de luy faire l'amour, ce qu'il fit auec tant d'importunité & d'inciuilité, qu'elle fut forcee pour ſon honneur de ſe deffaire de luy, & le faire mourir: ce qu'ayant ſceu ſon fils nommé Iuego qui eſtoit en Karaſon, ſe mit en vne telle furie, qu'ayant aſſemblé prõptement vne armee entra inopinément à la Cour, où il fit cruellement mourir la Royne, ſans auoir aucun eſgard aux prieres ny aux plaintes qu'elle luy fit, n'ayant regné que ſix mois.

KESERE *fils de Iaſancedah 45. Roy de Perſe.*

A Azarmy Doct ſucceda au Royaume Keſeré fils de Iaſancedah, lequel nous auons dit cy deſſus auoir eſté deposé du Royaume pour ſon incapacité : mais ceſtui-cy n'eſtant ny plus capable ny de meilleure vie & gouuernemẽt que ſon pere, il donna occaſion à ſes ſubiects, pour ſes imprudences, de le faire mourir, n'ayant regné qu'vn an.

FERROGZAD 46. *Roy de Perſe.*

En parlant du regne de Kobad Kyruyhe, il a eſté dit qu'il fit tuer quinze freres qu'il auoit, ce qui donna vne telle crainte à tout le reſte de ſes parens, que chacun deſirant d'euiter la furie de ce Prince chacun ſe ſauuoit où il pouuoit; mais apres ſa mort quelques-vns retournerent en Perſe, entre leſquels fut Ferrogzad fils de Kozrrao & nepueu de Kozrrao Paruez, lequel eſtant recogneu pource qu'il eſtoit, fut fait Roy, donnãt grande eſperãce d'eſtre fort bon Prince s'il euſt veſcu plus longuement qu'vn mois, au bout duquel il mourut empoiſonné par vn ſien eſclaue.

IAZDGERD 47. *& dernier Roy des Perſes de ceux de leur nation.*

En la vie de Kozrrao Paruez il a eſté remarqué que du temps que Chareat ſon fils eſtoit priſonnier, voulant empeſcher l'effect de la prediction de ſon ſonge, que ceſtui-cy eut de ſa femme Cherin vn fils nommé Yazdgerd, lequel eſtant apres recognu par ſon ayeul il l'auoit faict expoſer aux beſtes farouches dans vne foreſt, où ayant eſté quelque temps, quelques Paſtres paſſans par là l'enleuerent, & par compaſſion l'eſleuerẽt ſans ſçauoir qu'il eſtoit: mais cõme tout ſe ſçait auec le tẽps, ce ieune enfãt venu en âge fit en ſorte qu'il deſcouurit ſon origine, par la quelle cognoiſſance eſtãt porté à plus hautes & grãdes choſes que ne portoit le lieu où il auoit eſté nourry, partit de là, & s'en vint à la Cour du Roy de Perſe, ſe cõduiſant ſi dextremẽt, qu'ẽ fin il fut recogneu, pour ce qu'il eſtoit: de ſorte qu'on le fit en fin Roy de Perſe, lequel ayant aſſez bien gouuerné l'eſpace de dix-neuf ans, vne grande multitude de Turcs vindrent du Turqueſtan, entrant en la Perſe par Nahaoand, faiſant vn fort grand rauage par tout où ils paſſerent : ſi bien qu'ils obligerent Yazdgerd d'aller au deuant d'eux, & de ſe retirer en fin en la contree de Caraſon, où eſtãt il eut vn autre aduis que les Arabes Capitaines de Mahomet eſtoient entrez en ſes terres par vn autre coſté; & cõme il s'appreſtoit à marcher cõtr'eux il ſçeut qu'ils eſtoient proches de luy, & le venoient trouuer: ce que ſçachant, il s'en retourna à Caraſon où il mourut ſubitement, ayant regné vingt-ans. Il fut le dernier des Perſes deſcendant de Cayumarraz, & auquel finit la Monarchie Perſienne, & paſſa aux Califes ſucceſſeurs de Mahomet, qui mirent leur ſiege premierement en Cufa, & depuis en Bagadet, comme il ſe dira cy apres.

ROYS DE PERSE DEPVIS QVE LES ARABES ONT commencé d'y commander iuſques à nos iours, ſelon l'Hiſtoriographe Perſien Mirkond.

TOVTES choſes ſe retrouuent ſi confuſes à ce nouueau changement de Seigneurs en Perſe, qu'à peine ſçauroit on donner aucun commencement à vne bonne & veritable narration: toutesfois l'Hiſtoriographe Mircond en ayant aucunement eſclaircy la Chronologie, le Lecteur ne lairra pas de trouuer vne ſuite de Roys auſſi cõtinuee en ceſte famille des Califes & autres Princes Arabes qui ont gouuerné la Perſe, comme il a fait en celle de Kayumarraz.

Il dit donc que Mahomet le faux Prophete ayant commandé à pluſieurs nations l'eſpace de dix ans, laiſſa par ſa mort ſon eſtat fort embroüillé pour les diuiſions qui naſquirent entre ſes principaux capitaines: mais qu'apres pluſieurs grandes diſputes la ſouueraineté tomba entre les mains de Abubacar, lequel fut le premier qui ſe fit appeller le Calife, titre lequel ſes ſucceſſeurs voulurẽt auoir depuis; car comme ces Tyrans vouloient fonder leur Empire ſur vne apparence de religion ils couurirent leur ambition & auarice par des nõs ſpecieux de ſainɛteté & de pieté: cõme ceſtui-cy entre autres qui ſignifie Dieu, donné par vne rencontre toutesfois toute cõtraire à leur intention, car ils vouloient dire qu'ils eſtoient dõnez de Dieu pour le ſalut des peuples, & ils eſtoiẽt enuoyez de luy comme vn fleau pour punition & chaſtiment. Cét Abubacar continua les conqueſtes de ſon predeceſſeur, mais ce fut fort peu de temps, car il ne gouuerna que deux ans & demy.

HOMAR 2. *Calife & premier de Perſe, depuis que les Arabes l'eurent conquis.*

Apres la mort de Abubacar le Septre Mahometan vint entre les mains de Homar, lequel ayant deſia tenu dix ans & demy, voyant ſes entrepriſes luy ſucceder en toutes choſes, aduerty qu'il fut combien la Perſe eſtoit deſià tourmẽtee par les Turcs, il penſa qu'il donneroit vn grand accroiſſement à ſa domination s'il ſe venoit ietter à la trauerſe, comme il fit du temps de Iazdgerd, comme il a eſté dit cy deſſus, ce qui luy reüſſit ſi heureuſement par la mort ſubite du Roy de Perſe, qu'il ſe rendit Seigneur ſouuerain de ceſte prouince, auec plus de promptitude & facilité qu'il ne ſe l'euſt oſé perſuader, eſtabliſſant par luy & ſes ſucceſſeurs Califes ſon ſiege Royal à Bagadet, & mourut vn an apres enuiron l'an de noſtre ſalut 655. & de l'Egire, ou des ans de Mahomet 33.

OSMAN *ou* OTMAN 3. *Calife.*

A Homar ſucceda Otman, duquel noſtre Hiſtorien ne dit autre choſe ſinon qu'il regna vnze ans & demy, comme auſſi les guerres des Mahometans, & la poincte de leurs armes ſe tournoit pluſtoſt contre l'Europe, que contre l'Aſie, qui eſtoit preſque toute à leur deuotion.

ALY 4. *Calife.*

Mahomet le faux Prophete apres ſe mort laiſſa vn ſien couſin germain, qui eſtoit auſſi ſon gendre nommé Aly, & des Perſes Morts Aly, lequel vint à la couronne Mahometane apres Otman, les ſectateurs duquel content de grãdes cõqueſtes qu'il fit, & diſent des merueilles de ſa valeur pluſtoſt dignes de riſee que de verité. Ce fut ceſtui-cy qui apporta le premier diuorce en la ſecte Mahometane, qui par ſucceſſion de temps a duré iuſques aux Sophians, qui s'en diſent deſcendus: auſſi ont-ils eſté de tout temps ennemis des Eunis, qui ſont ceux qui tiennent la meſme croyance que font les Turcs. Ceſtui-cy ne regna

que quatre ans & demy, ayant eſté tué en trahiſon par vn ſien ſeruiteur eſtant en la cité de Gufa en l'Arabie: ceux de ſa ſecte diſent que les ſiens l'ayant trouué mort lauerent le corps & l'embauſmerent ſelon leur couſtume, puis le mirent ſur vn chameau (car l'on dit qu'il auoit ainſi ordonné ſauant que mourir) lequel ils laiſſerent aller à ſa volonté, le ſuiuant touſiours iuſques à ce qu'apres pluſieurs deſtours il vint s'arreſter en vn deſert d'Arabie proche de Cufa, où ils luy erigerent vne fort riche ſepulture, à laquelle comme auec le temps on eut apporté pluſieurs dons & offrandes par la deuotion de ſes ſectateurs qui y venoient comme en pelerinage, on y baſtit vne fort ſomptueuſe Moſquee, & d'vne architecture fort curieuſe: mais comme auec le temps la deuotion s'eſt refroidie, & que les preſens & offrandes ont manqué, l'edifice a auſſi beaucoup perdu de ſon luſtre, vne bonne partie tombant en ruine.

Acem 5. *Calife.*

La mort de Aly apporta de grandes diſſentions entre les Arabes ſur la ſucceſſion du Califat, d'autant que les vns vouloient que Acem fils du deffunt Aly ſuccedaſt à ſon pere: les autres vouloient que ce fuſt Mauuya fils de Safion fils de Harb de la race de Benhumya, toutesfois apres pluſieurs debâts ils eſleurent pour Calife Acem, duquel il ne joüit que ſix mois.

Mavvya 6. *Calife.*

Mauuya vint afin à la ioüyſſance du Califat apres la mort de ſon competiteur l'an de noſtre ſalut ſix cents ſoixante & deux, & de l'Egire quarante-vn, duquel il ioüyt l'eſpace de vingt annees, ſans toutesfois auoir faict aucune choſe pour la Perſe digne de memoire. Du temps de ſes differents contre ſon predeceſſeur il auoit eſté fort bien ſeruy & ſecouru par vn grand & renommé Capitaine Abdalazyad, auquel pour recompence Mauuya donna la cité de Baſora, qui eſt proche des deux fleuues Tigris & Eufrates, enuiron le lieu où ils conflüent enſemble, & ſe viennent engoulpher dans le Sein Perſique. Mauuya mourut l'an de noſtre ſalut ſix cents octante & deux, & de l'Egire ſoixante & vn.

Yhezid 7. *Calife.*

Yhezid fils de Mauuya ſucceda à ſon pere au Califat & à la Seigneurie de Perſe, en la ioüyſſance de laquelle il ne fut pas pluſtoſt entré que Ocem fils de Aly nepueu de Mahomet & frere de Acem luy fit la guerre, & ſe liurerent bataille en la campagne de Kalbelah, où il y a auiourd'huy vne ville appellee Mechet Ocem, fondee en ce deſert pour la deuotion de ſa ſepulture. Sur le ſubiect de la mort de Ocem, vn Capitaine Arabe nommé Abdalazuber print les armes contre Yhezid, comme pour venger la mort de Ocem, & luy fit vne cruelle guerre l'eſpace de trois ans qu'il gouuerna, & apres ſa mort il entra dans toutes les prouinces de ſon Empire, rauageant l'Arabie, la Perſe, Aderbaion, Karaſon, & autres: puis s'eſtant ietté ſus l'Egypte il print ſon chemin par la Meque cité d'Arabie, où il y a vn port des plus remarquables de la mer rouge, & mourut Yhezid en l'an de ſalut ſix cents octante & cinq, & de l'Egire ſoixante & quatre.

Mavvya *ſecond du nom* 8. *Calife.*

Mauuya ſecond du nom nepueu du premier Mauuya, & fils du deffunct Yhezid fut inſtalé au throſne de ſon pere incontinent apres ſa mort, mais ſa grande laſcheté & ſon incapacité, luy en oſterent la ioüyſſance preſque auſſi-toſt qu'il l'eut receuë, ayant eſté depoſé le 41. iour de ſon regne, laquelle

depoſition apporta vn grand remuëment à tout cét Eſtat ; chacun des plus grands Seigneur aſpirant à la principauté : mais en fin le party de Maruan fils de Acam Ebenhumya parent du Calife, qui auoit eſté depoſé, preualut contre tous les autres, moyennant le ſupport & la faueur que luy fit Abdalazyad, auquel nous auons dit que Mauuya premier du nom auoit donné la cité de Baſora,

MARVVAN 9. *Calife.*

Maruuã parẽt de Mauuya & de la meſme race aduint au Califat en l'aage de quatre vingt ans, où il ne fut pas ſi paiſiblement receu qu'il ne fuſt fort forcé de leuer vne grande armee pour empeſcher les Arabes de la Mecque (qui ne l'auoient point voulu recognoiſtre pour Seigneur) de paſſer outre ; leſquels vouloient eſtablir en l'Empire les deſcendants de Aly : car ils tenoient pour tyrans ceux qui n'eſtoient point de ſa race: pour cét effect ils s'eſtoient aſſemblez de toutes parts, ayant eſleu ſur eux vn chef nommé Soleymon Ben Moncaeb, & vindrent attaquer la Cité de Gufa, pour lors fort renommee en l'Arabie, & la principale de l'Empire des Califes, auiourd'huy totalement ruinee, auſſi fut elle deſtruitte dés ce temps-là par ceux-cy qui firent vn grand maſſacre de tout ce qu'ils trouuerent de la lignee de Benhumya, de laquelle eſtoit Maruuan, lequel aduerty du chemin, & du deſſein de ſes ennemis, leur vint au deuant iuſques à la ville de Orfa en la Meſopotamie, ainſi appellee à preſent, & par vn autre nom Raha, c'eſtoit anciennement la ville de Vr, où les Chaldeens voulurent bruſler le Patriarche Abraham, pour l'adoration du vray Dieu, ceux-cy eſtans idolatres. Ce fut en ce lieu là où Maruuan donna la bataille à ſes ennemis, de laquelle il demeura victorieux, auec la mort de Soleymon leur General.

Apres ceſte grande victoire, Maruuan s'en retourna tout triomphant à la maiſon, mais elle luy couſta bien cher, car ſa femme qui eſtoit parente de ce Soleymon, deſirant de vanger ſa mort, & celle de ſes autres parens & amis qui eſtoient demeurez en ceſte bataille, l'eſtrangla la nuict comme il dormoit, mourant ainſi en l'aage de 81. an, en l'an 686. de noſtre ſalut, & de l'Egire 65. & ayant regné vn an.

ABDELMALEK 10. *Calife.*

La victoire obtenuë par Maruuan donna vne facile entree au throſne Royal à ſon fils Abdelmalek, où il ne demeura pas long temps en repos: car vn Capitaine des Chiahis, qui ſont ceux qui tiennent le party de Ally appellé Moxtar. Eben Ebiabeb Zakafy accompagné d'vn autre nommé Ebrahem Achtar, meirent enſemble fort grand nombre de ſoldats en campagne, & s'en vindrent rauager les prouinces de Aderbaion, Diarbek, Auuas, & autres prouinces de la Perſe, & Meſopotamie, faiſans vne ſi cruelle guerre par tout où ils paſſoient, qu'ils ne laiſſoient pas vn de ceux du party contraire, qu'ils ne taillaſſent en pieces. Contre ceux-cy Abdelmalek leua vne armee de ſeptante mille hommes de guerre, & s'en alla premierement attaquer Abdalahziad, contre lequel il combattit, & luy fit perdre la bataille & la vie, apres auoir eſté Seigneur de Baſora 41. an: puis il donna le gouuernement des Terres de Iazirey, qui eſt la Meſopotamie à Abraham Malek, & mit pour Gouuerneur à Baſora Mazaeb Benzober frere de Abdela Zober, il fit apres la guerre à Moxtar, & le deffit & tua en vne rencontre qu'ils eurent enſemble. A quelque temps de là le Calife Abdelmalek leua encore

vne puiſſante armee contre Maſaebzober, qu'il combattit, & vainquit, recouurant les terres que ceſtui-cy poſſedoit en Perſe. De là il s'en alla à Damas, d'où il depeſcha Oſiaſgé, ou Aſiagé contre Abdalazober qui s'eſtoit reuolté, & ſe tenoit fort dans la Mecque, lequel fut ſemblablement vaincu, & mis à mort comme les autres rebelles, apres laquelle mort Abdelmalex ioüyt en paix de ſes Eſtats, donnant à Oſiaſgé pour recompence de ſes ſeruices le gouuernement de Ayerakhen, & de Karaſon. Abdelmalex fonda apres vne grande & populeuſe cité nommee Vvacet, c'eſt à dire, milieu, d'autant qu'elle eſt ſituee entre deux fleuues, & au milieu de la Meſopotamie, de laquelle il ne reſte plus que les ruynes. Puis ayant Abdelmalex regné 21. an, & vn mois, il mourut l'an de noſtre ſalut 706. & de l'Egire 86. laiſſant quatre fils Oelid, Soleyman, Yhezid, & Ochon.

Oelid II. *Calife.*

Apres la mort de Abdelmalex Oelid ſucceda à la Principauté. Ceſtui-cy ſurpaſſa ſes deuanciers en pouuoir, & richeſſes, dilatant ſon Empire par le moyen de ſe Capitaines, entre leſquels vn nommé Koteybah Eben Moſelem courut, & conquit le Karaſon iuſques au Tuqueſtam, conqueſtant toutes les terres de Maurenahar, & de Koarrazm. D'autre coſté Moſeleïma ben Abdel malex entra auec vne puiſſante armee ſur les terres de l'Empereur Grec, vers le coſté de Conſtantinople, conquerant pluſieurs d'icelles, & obligeant l'Empereur à luy payer certain tribut. Or ſi Oelid ſe rend redoutable, & quaſi inuincible pour ſon grand trauail au faict des armes, il ne print pas moins de contentement à baſtir & conſtruire pluſieurs edifices publiques en diuers lieux, & ſur tous le plus fameux fut la Moſquee de Damas, laquelle il fit edifier auec vne architecture, & artifice admirable, outre la richeſſe & ſumptuoſité d'icelle.

Enuiron ce temps mourut Oiaſgé en Karaſon, celuy que Oelid auoit enuoyé pour gouuerner ces terres là, aagé ſeulement de quarante-cinq ans, lequel on aſſeure auoir eſté ſi cruel, qu'il fit mourir en ceſte eſtenduë de pays durant le temps de ſon gouuernement, plus de cent mille hommes, ſans vn nombre infiny de ceux qu'il fiſt mourir durant les guerres qu'il euſt, & les batailles qu'il donna. Il laiſſa trente mille eſclaues captifs de diuerſes nations, qui eſt bien vne marque de ſon grand pouuoir. A la fin de la meſme annee, qui fut celle de noſtre ſalut 715. & de l'Egire 95. mourut Oelid aagé de meſme ſon Capitaine, de 45. ans, ayant regné 9. ans, & huict mois.

Soleyman II. *Calife.*

Soleyman fils de Abdel Malex, & frere de Oelid, luy ſucceda au Califat. Or comme la Perſe n'eſtoit pas encores toute reduicte à l'obeyſſance des Califes, auſſi y auoit-il touſiours quelque nouueauté, & quelque ſubiect de guerre, ſoit en vne Prouince, ſoit en vne autre. Entre les autres il y en auoit deux qui ne s'eſtoient point encore renduës, Getion, & Tarbaſtam, contre leſquelles il enuoya Yezid Eben Mahalep, fort bon Capitaine, auec vne baſtãte armee pour les cõquerir, lequel fiſt ſi bien qu'il ſe les aſſujettit du temps de Soleyman, par le conſeil de Iafar Barmaki ſon Vvazir, on fit vn reglement ſur la valeur des monnoyes, qui iuſques alors auoit eu cours auec vne grande confuſion, & grand intereſt des peuples: & peu apres il mourut à Damas d'vne grande douleur de coſté, ayant regné deux ans & demy.

Homar 13. *Calife.*

A Soleyman succeda Hamar, ou Homar, fils de Maruan, & frere aisné du deffunct Calife: les vns disent volontairement, & les autres que ce fut par force, nonobstant les empeschemens que luy voulurent dõner ses autres freres. Encores y en a-il qui disent que Soleyman deuant que de mourir l'introduisit à l'Empire. Mais en quelque façon que cela se soit passé, il est bien certain qu'il luy succeda. Ce More estoit fort ialoux, & superstitieux de sa secte. On estoit lors en l'an 98. de l'Egire, & de salut 718. quand les descendans de Abas oncle de Mahomet, s'esleuerent contre Homar, & luy firent la guerre pretendans que Califat leur appartenoit de droict, principalement en Aly Eben Abas, lequel enuoya plusieurs Ambassades à diuers Princes, les persuadans & sollicitans de secoüer le ioug de Homar, & qu'ils le recogneussent pour Seigneur, ayant esgard à la iustice de son droict qui luy donnoit legitimement l'Empire. Mais durant ces traictez Ochon fils de Abdel Malec, & frere de Soleyman, empoisonna Homor, de sorte qu'il mourut en l'aage de 40. ans, ayant regné deux ans, & cinq mois. Ce qui aduint en l'an de nostre salut 720. & de l'Egire 101.

Yezid II. *du nom*, 14. *Calife.*

La mort de Homar donna l'Empire à Yezid troisiesme, fils de Abdel Malec. Tout au commencement de son regne vn Abu Mocelem Carasony se reuolta à la persuasion de Aly Ben Abas, & firent ensemblement la guerre contre Yezid deux ans continuels, à la fin desquels ce Calife mourut, sans auoir fait aucune chose digne de memoire, l'an de salut 724. & de l'Egire 105. ayant regné 4. ans & 8. mois.

Ochon II. *du nom*, 15. *Calife.*

Ochon, celuy qui auoit donné le poison à Homar, & frere du deffunct Yezid, paruint à son tour au Califat, durant le temps duquel il y eust quelques remuemens en la Perse, ausquels Nacer Sayar, & Yucef Eben Homarel Sacafy, deux Capitaines de fort grande reputation, luy firent de notables seruices. Aussi les recompensa-il de bons gouuernemens, donnant à Sayar les terres de Carason, & à Yucef eben Homar celles de Hyerachen. Le reste du regne de ce Calife, qui fut dix-neuf ans, & huict mois la Perse fut touſiours paisible, iusques à sa mort, qui aduint l'an de salut sept cens quarante trois, & de l'Egire 124.

Oelid II. *du nom*, 16. *Calife.*

Apres la mort de Ochon, Oelid fils de Yezid fut esleu Calife. Cestui-cy eust de grandes guerres contre ceux de la famille de Abas, d'entre lesquels mourut vn Abdalah ben Abas, vn des principaux pretendans au Califat, par la mort duquel il croyoit qu'il deuoit estre beaucoup fortifié en son Empire. Et pour s'y asseurer dauantage, il fit aduoüer pour Princes successeurs en ce gouuernement deux fils du deffunct Abdalah, pensant par ce moyen appaiser les courages de ceux de ceste famille, l'vn desquels s'appelloit Ebrahem el Safa, mais toute sa preuoyance luy fut de peu de profit, parce qu'il estoit si terrible, & d'vn si mauuais naturel, qu'il s'acquit vne haine vniuerselle de tous ses subjects, & principalement des gens de guerre, qui le tuerent, n'ayant ioüy de sa domination que 14. mois.

Yezid III. *du nom*, 17. *Calife.*

Yezid fils de Oelid, appellé communement Yhezid Noches, comme si l'on

diſoit l'Amoindry, pour auoir retiré ce que ſes anceſtres auoient donné; ſucceda au Royaume en l'aage de quarante ans, duquel il ne ioüyt que ſix mois, au bout deſquels il mourut en Damas.

EBRAHEM 18. *Calife.*

A Yezid ſucceda ſon frere Ebrahem, lequel n'ayant encores tenu le ſceptre que deux mois, les plus grands de ſes ſubiects voyans ſon peu d'induſtrie, ſe comporterent fort audacieuſement en ſon endroict, & entre autres vn Mar Vuan, qui eſtoit meſme de ſa famille, lequel ſe reuolta contre luy, & le print, puis le mit en priſon, où il le tint trois mois, au bout deſquels il le fit mourir.

MAR VVAN II. *du nom*, 19. *Calife.*

Mar Vuan s'eſtant emparé violentement du Royaume, les affaires furent en fort grand trouble, les Mores ne ſe pouuans gueres bien accorder entr'eux. La Prouince de Karaſon eſtoit alors gouuernee par Nacer Sayar, lequel ayant pris les armes contre Malab, qui auoit le gouuernement du Royaume de Kermon. Ceſte guerre fut fort ſanglante & cruelle. D'aillcurs en Marvuo ceux de la famille de Abas ſe ſouſleuerent: contre leſquels ceux de Karaſon & de Kermon s'vnirent entr'eux pour s'oppoſer à leur fureur, & firent en ſorte qu'ils vindrent aux mains: mais ceux de Abas les vainquirent, & y demeura de ceux de Kermon plus de cent mille hommes, principalement de ceux de Benhumia. Quand à ceux de Caraſon, ceux qui reſterent de ce conflict, s'enfuyrent à Saua. Ils auoient pris pour Capitaine vn nommé Abu Mocelem, lequel prenant occaſion ſur ce diuorce, & non content de la charge qu'il auoit, aſpirant à choſes plus grandes, il enuoya Catabey eben Echabib auec vne puiſſante armee, pour s'emparer de la contree de Hierac, comme il fit, & de là s'en alla à Cufa en Arabie, où il rencontra Maruuan qui eſtoit party de Vuacet pour luy aller au rencontre. Ce qu'il fit, mais ce fut la nuict, tout ioignant le fleuue Eufrates, où ſans attendre dauantage ils combattirent, en laquelle rencontre ceux de Moruuan aſſaillirent leurs aduerſaires auec vne telle impetuoſité, qu'ils les contraignirent de ſe retirer vers le fleuue pour ſe ſauuer à nage, dans lequel Catabey s'abiſma ſans que cela fuſt recogneu des ſiens, leſquels reprenans courage, & penſans auoir leur Capitaine au milieu d'eux, retournerent à la charge contre ceux de Maruuan auec tant de courage, qu'ils les vainquirent. Cela arriua enuiron le poinct du iour, lequel comme il fut vn peu plus clair, les vainqueurs recognoiſſans que leur Capitaine leur defalloit, eſleurent auſſi toſt en ſa place Acem ſon fils, lequel ſans autre delay pourſuiuit ſes ennemis, qui fuyoient à Cufa, & trouuans de rencontre en leur chemin Safa, qui eſtoit de la famille d'Abas, vn des deux que Oelid auoit fait recognoiſtre pour Prince, comme il a eſté dit cy deuant, ils le declarerent Calife contre ſa volonté, neantmoins ceſtui-cy ſe voyant le commandement entre les mains, enuoya 3. de ſes oncles Safa, Abdula & Abdſamet, auec de grandes forces, cõtre le fils de Maruan, lequel ayant r'aſſemblé ſes troupes, s'en reuint vne autrefois pres le fleuue d'Eufrates, où derechef il leur donna la bataille, en laquelle il fut vaincu, & contrainct de s'enfuyr à Mecere en Egypte, qui eſt le Caire où il fut pris, & fait mourir l'an de noſtre ſalut 551. & de l'Egire 132. apres auoir regné cinq ans, auecques lequel moururent plus de huictante perſonnes de la lignee de Ebenhumia: & à ceux qui eſtoient deſia morts, ils rompirent leurs ſepultures, & en bruſlerent les os, ſans pardonner à qui que ce fuſt de ceſte lignee, excepté à vn nommé Hamarben Abdala Azis, auquel pour ſa grande

bonté tous ses ennemis d'vn commun consentement donnerent la vie & la liberté, tant la vertu a de force, mesmes entre les plus mortels aduersaires. C'est ainsique l'Empire de ceux de la lignee de Benhumia finit au fils de Marvuan, pour passer en celle de Eben Abas, qui tindrent fort longuement l'Empire, comme il se dira cy apres.

ROYS DE PERSE DE LA LIGNEE DE BEN ABAS.

SAFAH 20. *Calife.*

Safah fils de Abdala, fils de Aly, fils de Abdala, & fils de Abas, s'estant ainsi défaict de son ennemy, s'establit, & confirma du tout en la possession du Royaume, auquel se voyant paisible, & sans competiteur, il enuoya ses deux oncles, l'vn nommé Abdula, pour gouuerner la Surie, Egypte & Afrique, qui estoient en son obeyssance; & l'autre nommé Daud, c'est à dire, Dauid, il l'enuoya à Medine, & à la Mecque. Il enuoya Safa à Vvacet vers son frere Abuiafar pour pacifier ces contrees qui estoient toutes en combustion: & de là le fist aller à Karason Prouince fort notable, & des plus fameuses de la Perse, pour sa grandeur, richesse, & opulence, la capitale de laquelle s'appelle Mechad, où Ismaël Sophy & ses successeurs sont ensepulturez. Ceste ville est fortifiee de trois cens tours en son enceincte, distante l'vne de l'autre de la portee d'vn mousquet; la contree de laquelle est fort fertile: le peuple en est blanc & belliqueux, tenant les mesmes coustumes qu'ils font en Perse. Entre ceste Prouince de Karason, & celle de Turquestan & Vsbek court le tres-renommé fleuue de Iehun: & ce qui passe ces contrees là ils l'appellent en Perse Maurenahar, c'est à dire, outre le fleuue qui est deuers le Septentrion. Cecy seruira pour entendre plus clairement les choses quand on parle de quelques vnes des Prouinces: car comme il a desia esté dit, ceste contree de Karason auoit esté vsurpee par Abusalem, lequel voyant venir contre luy Abuiafar frere du Calife, il luy rendit non seulement obeyssance, mais il se mit en ses mains, le seruant, & ayant encores auec beaucoup de fidelité. Ce qui est plus remarquable pour le temps d'alors, & l'humeur de ceste nation naturellement fort infidele, & inconstante. Safa auoit pour Vvazir vn Abuzalemah, homme de grande suffisance, auquel pour ses bons seruices il estoit fort affectionné: toutesfois ayant descouuert qu'il traictoit auec quelques personnes, & conspiroit contre sa vie, il le fit mourir, & donna la charge à Kaleb Barmaquy, lequel s'y comporta fort prudemment. En fin Safa ayant regné 4. ans & neuf mois, mourut, l'an de nostre salut 755. & de l'Egire 136.

ABVIAFAR 21. *Calife.*

A grande peine Abuiafar frere du deffunct Calife, fust-il paruenu au Califat par la mort de son frere, qu'il eust aduis que Abusalem Gouuerneur de Karason, lequel nous auons dit auoir vsé de tant de respect enuers le mesme Abuiafar, quand durant la vie de son frere il auoit esté visiter sa Prouince, se vouloit reuolter; mais ce Prince trouua moyen de le faire venir en sa presence, & aussi tost le fist tuer, par la mort duquel, les affaires de Perse furent plus paisibles. Mais cela n'alla pas ainsi en l'Arabie, où ceux de Mexay Basora s'estoient reuoltez, contre lesquels il enuoya ses Capitaines auec forces bastantes pour les faire r'entrer en la cognoissance de leur deuoir, comme ils firent, non toutesfois

teſfois ſans y reſpandre beaucoup de ſang. En l'an de noſtre ſalut 763. & de l'Egire 145. Abuiafar au ſortir de ceſte guerre voulut viſiter ſon Royaume, & partant de Cufa, trauerſa la Meſopotamie, & arriuant ſur les bords du fleuue Tigris, la ſituation luy en fut ſi agreable, & la bonté de la terre, & commodité du lieu pour viſiter de là ſes Prouinces; il y fonda vne grande cité, laquelle à cauſe de pluſieurs delicieux & plaiſans iardins qui ſont en toute ceſte contree, le peuple le nomma Bagadad de Baga, parole Perſienne, qui veut dire Iardin; puis ayant regné vingt-trois ans, il mourut au chemin de la Mecque, au deſert de Byr Maymum, c'eſt à dire le puits de Maymum, le nom de celuy qui le fiſt creuſer en l'annee ſept cens ſeptante & ſept, & de l'Egire cent cinquante & neuf.

MAHADY BILA 22. *Calife.*

Abuiafar laiſſa apres ſa mort vn fils nommé Mahadi Bila, lequel paruint au Califat, & gouuerna paiſiblement l'Empire, ſans qu'il y euſt aucun remuëment notable, l'eſpace de quatre ans, au bout deſquels vn ſien Capitaine appellé Akemben Ochem, qui auoit eſté ſecretaire de Abu Maſalem, Gouuerneur de Karaſon, que Abujafar auoit fait mourir; ſe reuolta contre ſon Prince, rendant ces Prouinces là participantes de ſa rebellion.

Ceſtui-cy auoit vn œil creué, le geſte & la façon terrible, lequel ne ſe vouloit pas ſeulement faire recognoiſtre pour Roy, mais s'efforça encores, tant il eſtoit abominable, de ſe faire adorer pour DIEV. Et afin qu'on l'euſt à pareil reſpect, il couuroit ſa face auec vn voile, diſant que les hommes eſtoient indignes de voir ſa face. Et comme ces monſtres ne manquent iamais de ſectateurs pour les libertez & inſolences qui leur ſont permiſes en leur compagnie; pluſieurs ſe rangerent ſoubs l'enſeigne de ce meſchant, ſoit par crainte ou par ignorance, les peuples eſtans naturellement portez à la nouueauté. Si bien que pluſieurs Prouinces le receurent pour Roy.

Cela fut cauſe que le Calife Mahady ayant eu aduis de toutes ces menees, enuoya contre luy vne puiſſante armee, de laquelle il donna la conduicte à vn nommé Monſaeb, lequel faiſant la plus grande diligence qui luy fut poſſible, arriua à Karaſon. Ce que ſçachant les parens, & plus proches partiſans de Akem, voyans leurs forces trop debiles pour reſiſter à vne telle puiſſance, pour ſauuer leur vie, ils empoiſonnerent Akem, croyans par ſa mort tirer vne meilleure condition du Capitaine Perſien, publians par tout qu'il eſtoit monté aux cieux: toutesfois Monſaeb apres auoir ſubiugué toutes ces terres là, voyant qu'il ne pouuoit auoir ſon ennemi ny mort, ny vif, il print vne ſeuere punition de ſes parens, & de ſes partiſans, en faiſant bruſler autant qu'il en pouuoit auoir, qui ne furent pas en petit nombre. Tout cecy arriua en l'an de noſtre ſalut 786. & de l'Egire 169. en laquelle annee mourut Mahadi Bila en l'aage de 43. ans, ayant eſté Calife dix ans & vn mois.

ELADY BILA MVSA 23. *Calife.*

A Mahady ſucceda ſon fils Elady Bila Muſa, mais ce fut pour peu de temps, au grand regret de tous les ſiens, pour eſtre vn Prince fort affable & de bon naturel: mais toute ſa gaye humeur, ny la belle diſpoſition qu'on diſoit qu'il auoit, ne le peurent garantir qu'il ne mouruſt, n'ayant regné qu'vn an & trois mois, l'an 787. & le 170. de l'Egire.

ARACHID BILA HARVN 24. *Calife.*

Arachid ſecond fils de Mahady, par la mort de ſon frere ſucceda à l'Empire.

Il eut pour Vuazir Hyahya Kaled Bermaki, homme de grande prudence en affaires de gouuernement. Ce Prince en l'an de ſalut huict cens quatre, & de l'Egire cent huictante & ſept, enuoya maſſacrer les Berameques, qui eſtoient de fort noble famille, & ſes Vuazirs, pour le ſoupçon qu'il auoit que ceux-cy vouluſſent attenter quelque choſe contre luy, & trois ans apres les Grecs luy firent la guerre: mais enuoyant vne armee contre eux, il en ſçeut prendre telle raiſon, qu'il contraignit l'Empereur à le rechercher de paix, & de l'achepter auec grande ſomme de deniers. Ceſte guerre acheuee, il en euſt vn autre en Maurenarhar, d'où s'eſtoit fait nommer Roy vn nommé Rafh Eben Nacer de Samarkand, contre lequel Arrachid voulut aller en perſonne: mais la mort le ſurprit en chemin, qui luy fiſt perdre la vie à Thus ville capitale du Royaume, & de la Prouince du meſme nom, ayant tenu l'Empire 23. ans. Ceci aduint l'an de ſalut 810. & de l'Egire 193. Ce Prince eut 4. fils, à ſçauoir Hamed Hammi, auquel il donna tout ce qu'il poſſedoit en Alep & aux enuirons, vers le Couchant: Mahamun, auquel il donna la Perſe, Karaſon, & toutes les terres dependantes d'icelles, & au troiſieſme nommé Kacem, il donna le gouuernemẽt des Prouinces de Aderbajon & de Diarbec. Quant au quatrieſme nommé Matacon, d'autant qu'il ne l'aimoit point, auſſi ne luy fit-il part de rien, mais toutesfois la ſienne ne fut pas en fin la pire.

Mahamed Amin 25. *Calife.*

Arrachid Harun auoit nõmé pour ſucceſſeur au Califat Mahamed Amin ſon fils, auquel eſtant inſtallé, il luy faſchoit fort de voir ſon Empire ſi diuiſé, & d'en auoir ſi petite part; ſi qu'auec ceſte penſee la premiere choſe notable qu'il fit, fut de penſer aux moyens qu'il auroit pour depoſſeder quelqu'vn des ſiens, & ſur cela il aſſembla vne puiſſante armee, commandant aux chefs d'icelle d'entrer dans la Perſe. Mahamun à qui nous auons dit que le pere auoit donné ceſte contree ne ſe tenant point aſſeuré du remuement de ſon frere Amin, ſe tenoit ſur ſes gardes, & voyant que l'orage eſtoit preſt de tomber ſur luy, il leua vne puiſſante armee, de laquelle il donna la charge à vn ſien Vazir nommé Taher Ben Ocem, lequel alla auſſi toſt attaquer ſes ennemis, leur liura la bataille, & les vainquit, les pourſuiuant iuſques à Bagadet, dans laquelle il entra par force, & print le Calife Mahamed Amin, lequel il emmena quant & ſoy, & le fit mourir par le chemin, apres auoir tenu l'Empire quatre ans & ſept mois, l'an de ſalut 814. & 198. de l'Egire.

Mahamvn Ben Aryn 26. *Calife.*

Mahamun Ben Arun frere du deffunct que le Vazir Taher auoit fait mourir, luy ſucceda au Califat. Il fiſt lors ſon principal Vazir Fazele Ben Saleh, homme prudent & fort entendu au gouuernement: & comme les affaires de ſon Empire eſtoient lors paiſibles, il fit vne grande deſpence pour faire traduire de la langue Grecque & Surienne, en Arabeſque, tous les liures qu'il peuſt recouurer de Philoſophie, Mathematique, Aſtrologie, & Medecine: mais ceſte paix ne dura pas long temps en Perſe; car vn nommé Babec Coramdin, ſe reuolta en Aderbaion, contre lequel il enuoya quelques trouppes: Mais la guerre ne laiſſa pas de durer quelque temps: à la fin toutesfois ils s'accorderent l'an de ſalut huict cens vingt & vn, & de l'Egire 205. Ce fut en ceſte annee que Mahamum enuoya Taher Zulemin pour gouuerner les terres de Karaſon: mais Mahamun s'en repentit bien toſt; car il ſçeuſt que ceſtui-cy aſpiroit à plus grande choſe que le gouuernement, & braſſoit quelque nouueauté.

Cela fut cause qu'il fit appreſter Hamed Abichaled, pour s'oppoſer aux entrepriſes de ceſtui-cy : mais cela fut incontinent appaiſé par la mort de Taher. Le Calife toutesfois, nonobſtant les menees du deffunct, ne laiſſa pas de donner le gouuernement à vn ſien fils nommé Talahe Ben Taher: mais le deffunct Taher auoit vn autre fils nommé Abdula, lequel le pere auoit enuoyé faire la guerre aux Vſbekes d'autant qu'ils ne vouloient pas receuoir ſa ſecte, & eſtãt retourné victorieux de ceſte iournee, il trouua ſon pere mort, & ſon frere en poſſeſſion du gouuernement. Ce qui luy fut vne choſe fort faſcheuſe à ſouffrir: mais ſon frere, auec le conſentement du Calife, le print pour compagnon au gouuernement, & ainſi toutes choſes demeurerent paiſibles, en laquelle paix elles continuerent le reſte de la vie de Mahamun, qui mourut l'an de ſalut 826. & de l'Egire 210. ayant regné 12. ans & ſept mois.

Abv Ezach Mavtcon 27. *Calife.*

Apres la mort de ces deux, ceſtui-cy paruint en fin à l'Empire, lequel le pere auoit autrefois tant meſpriſé que de ne luy point faire de partage en ſon heritage: car il eſtoit fils de Harun, & frere des deffuncts. Ceſtui-cy à ſon aduenement à la couronne fonda vne ville a coſté de Bagadet vers le Septentrion, diſtante de celle-cy d'enuiron trois milles, ſur le fleuue Tigris, qu'il nomma Samarrah, laquelle fut quelque temps floriſſante ; mais elle vint depuis en telle decadence, qu'il n'en reſte auiourd'huy que les ruines. A la mort de Mahamun Babek Coram qui auoit le gouuernement de Aderbajon, s'eſtoit reuolté par deux fois : mais à la derniere Matacon y enuoya vne ſi puiſſante armee contre luy, qu'il fut deffait & prins priſonnier, auquel ce Prince fiſt coupper les pieds & les mains, puis le fiſt pendre & eſtrangler. Il y euſt toutesfois encores quelques remuemens en la Prouince de Karaſon, à cauſe de la Prouince de Siſton, qui eſt au pays bas de Karaſon & Kermon, vers le coſté du ſein Perſique, & eſt contiguë d'vn coſté à la Perſe, au gouuernement de laquelle Siſton eſt ſubiette, & d'vn autre coſté au Royaume de Macron, voiſin des terres de l'Inde. Car il s'eſleua en ce temps vn homme en ceſte Prouince de Siſton, qui accompagné de tous ceux qui le vouloient ſuiure, occupa à force d'armes la meilleure partie d'icelle. Et comme cela dequoy il s'eſtoit emparé reſſortiſt à la iuriſdiction de Karaſon, Talahe qui y commandoit pour lors, arma en diligence, & alla au deuant de Amzah, ainſi s'appelloit le rebelle, qui continuoit ſes conqueſtes, le combattit & emporta victoire ; & de là s'en retourna à Karaſon, où il tomba malade incontinent apres, & mourut en l'an de ſalut 829. & de l'Egire 213. laiſſant en ſon lieu Aly Ben Talahe ſon fils, contre lequel les Princes ſes voiſins firent vne longue & faſcheuſe guerre, iuſques à ce qu'en fin Aly fut tué en vne rencontre qu'il eut auec eux. Mais la guerre ne ceſſa pas toutesfois, au contraire il ſembla que ceſte mort ne l'auoit fait qu'enflammer dauantage. Durant que tous ces remuemens ſe faiſoient en Karaſon, Matacon faiſoit la guerre à l'Empereur Grec, ſur lequel il emporta pluſieurs victoires, puis mourut en l'aage de 48. ans, l'an de ſalut 833. & de l'Egire 217. ayant regné huict ans. Il laiſſa apres ſa mort huict fils & huict filles, huict mille eſclaues, prins huict citez capitales de huict Royaumes, deſquels il fit mourir huict Rois. On trouua auſſi huict millions d'or en ſon threſor, tous leſquels octonaires ſont fort remarquables. C'eſtoit vn fort grand guerrier, affable neantmoins, & liberal, aimé de tous, mais principalement des gens de guerre.

Vvacek 28. *Calife.*

Vvacek ſucceda à ſon pere Matacem, duquel Calife il ne ſe trouue rien de notable. Voicy ſeulement ce qui aduint en Karaſon; c'eſt que par la mort de Aly ben Talahe ſon oncle, Abdula ben Taher luy ſucceda au gouuernement du Royaume de Karaſon, du temps duquel encores que les terres de ceſte contree ſoient tres-fertiles & abondãtes, il arriua vne terrible & vniuerſelle famine, cauſee d'vne fort grande ſeichereſſe, qui dura quaſi trois ans en toute ceſte contree: ce qui la rendit preſque toute deſpeuplee. Mais il vint apres de grandes pluyes qui la rendirent fertile comme auparauãt: ſi que les peuples retournerẽt chacun chez ſoy. Or en ceſte reünion les Perſes & les Mores s'aſſemblerent pour faire la guerre aux Gentils qui eſtoient encore pour lors en ceſte terre, & de la meſme nation qu'ils appellent toutesfois vulgairement Mayuſi, qui ſont ceux qui reuerent le feu, deſquels il y a encores auiourd'huy grand nombre en la Perſe: mais ceux-cy en firent toutesfois alors vn fort grand maſſacre, & alors mourut Abdula Taher en Karaſõ, auquel ſucceda ſõ fils Taher bẽ Abdula, y eſtant confirmé par le Calife Vvacek, lequel mourut auſſi à deux ans de là, ayant commandé cinq ans & neuf mois, en l'an de ſalut 838. & de l'Egire 222. laiſſant le Califat à ſon frere Iafar.

Almoto Vvakel Bila Iafar 29. *Calife.*

Almoto Vvakel Bila Iafar ſucceda à ſon frere Vvacek, du regne duquel les deſcendans de Aly s'eſleuerent, auſquels il empeſcha de tout ſon pouuoir leurs pelerinages à ſa ſepulture qui eſt en Mechat Ocem, aux deſerts de Kalbelah, comme il a eſté dit cy deſſus. Et afin que cela luy peuſt reüſſir plus heureuſement, il fiſt rompre les chauſſees de l'Euphrates en pluſieurs endroits, afin que noyans les champs de toutes parts, il leur empeſchaſt ainſi ſans grand trauail le paſſage de toutes parts, pour la grande plaine de ce deſert.

Du temps de ce Calife, Taher ben Abdula mourut en Karaſon, laiſſant ſon gouuernement à ſon fils Mahamet, lequel donna à vn ſien oncle frere de ſon pere, les terres de Tabarſtan, pour viure & demeurer en icelles, deſquelles toutesfois il iouyt peu de temps, comme il ſera dit en ſon lieu.

Quant au Calife Vvakel, il auoit vn fils nommé Montacer, deſireux infiniement de regner, ſi bien que ſon ambition le porta à vne ſi grande meſchanceté, qu'il fiſt tuer ſon pere par les mains de ſes eſclaues, ayant regné douze ans, l'an de ſalut 850. & de l'Egire 234.

Montacer Bila. 30. *Calife.*

Ceſt execrable parricide paruint ainſi à l'Empire: mais ce luy fut vne courte ioye, car au bout de ſix mois vne grande maladie le priua de la vie, & de ce qu'il auoit tant deſiré.

Abvl Abas Hamed 31. *Calife.*

Abul Abas Hamed fils de Mahamed, fils de Matacon, comme plus proche parent du deffunct, luy ſucceda au Califat: mais y ayant commandé cinq ans & neuf mois auec fort peu de ſatisfaction des ſiens, ſes ſoldats le prindrent, & le ietterent en vne fort eſtroite priſon, où ils le laiſſerent mourir de faim. A l'heure les affaires de Perſe eſtoient vn peu confuſes, parce qu'en la Prouince de Tabarſtan, que nous auons dit cy deſſus auoir eſté baillee par Taher à ſon oncle Soleymon, ſe ſouſleua vn nommé Acem ben Zeyd Alauuy, c'eſt à dire Enuoyé de Dieu, lequel s'empara de la contree de Tabarſtan, contraignant Soleymon de s'enfuyr à Bagadet, où il fut fort benignement recueilly par le

Calife qui regnoit lors, qu'on appelloit Moſtahhin, lequel luy fit beaucoup d'honneur. Cependant Acembenzeyd ayant mis de bonnes garniſons par toute la prouince qu'il auoit conquiſe, il entra dans la Perſe, où il fit de grands rauages, prenant Deylon, Gueylon, Habar, Zenion, & Caſuin: ce qui aduint en l'an 856. & de l'Egire 240.

MOSTAHHIN 32. *Calife.*

Les ſoldats ayans ainſi fait mourir de faim leur Roy, il y eut de grands differents entre les Mores ſur la creation d'vn autre, mais en fin ils s'accorderent tous à l'eſlection de Moſtahhin parent du deffunct Calife, & l'inſtallerent ſur le throſne Royal, duquel il iouyt fort peu de temps, car au bout de ſeize mois eſtant tombé malade il mourut l'an de ſalut huict cens cinquante huict, & de l'Egire 242.

ALMATEZ BILA 33. *Calife.*

Auſſi toſt qu'Amaltez Bila fut paruenu à l'Empire, il enuoya vne fort puiſſante armee contre Acemben Zeid, ſous la conduitte d'vn Capitaine nommé Muça Ben Buxa, lequel entrant en la Perſe, combattit contre ſes ennemis, eut victoire d'eux, recouurant par ce moyen la royale cité de Charear, Caſuin, Habar, Zenion, & contraignit Dahe Alauuy frere de Acemben Zeid à Tabarſtam où il mourut: ſi que Acen fut contraint d'enuoyer vn ſien autre frere en ſa place nommé Mahamed Eben Zeid. Tandis que ces choſes ſe paſſoient ainſi en Perſe, les ſoldats du Calife Almatez tous mal contens & ennuyez de luy le firent mourir en ceſte maniere: Ils entrerent dans vne eſtuue où il eſtoit au bain & le forcerent de boire plein vn grand bocal d'eau fort froide, qui le fit mourir fort promptement, ayant regné trois ans & demy, l'an de ſalut 862. & de l'Egire 246.

MOTADY BILA 34. *Calife.*

Apres la mort de Almatez, on eſleut pour Calife Motady Bila, mais il ne iouyt de ſa Principauté que vnze mois, au bout deſquels les ſoldats le firent mourir, l'an 863. & de l'Egire 247.

ALMAT HAMET BILA. 35. *Calife.*

Almat Hamed Bila Hamed Eben Emoto Vuaxel par la mort de Motady fut fait Calife, lequel pour s'aſſeurer de ſes parens & amis, deſquels il falloit pour lors ſe tenir plus en garde que des autres: il trouua moyẽ de leur donner à tous diuerſes charges, & de les enuoyer par la contree de Hyaman & de Medine en l'Arabie. Et d'autant que par toute ceſte Hiſtoire on parle ſouuent du nom de Medine, il ſera ce ſemble bien à propos de donner aduis que ce mot eſt vn nom commun qui ſignifie quelque peuple. Voila pourquoy on a accouſtumé d'y en adiouſter vn autre, ainſi qu'en Eſpagne on dit Medina Celi, Medina Cidoni, ou Medina del Campo, qui ſont mots qui viennent des Mores: auſſi par excellence les Perſes & Arabes appellent la ville de la ſepulture du faux Prophete Mahomet, Medina el Naby: c'eſt à dire peuple du Prophete. Et quand ils vont en pelerinage à ſa ſepulture, biẽ qu'ils diſent qu'ils aillent à la Meque, toutesfois c'eſt à Medina el Naby, car ce n'eſt pas vne meſme choſe que ces deux villes, eſtans bien eſloignees l'vne de l'autre: Medina eſtant mediterranee & diſtante de l'autre de quatre iournees, & la Meque ou Moxah eſt vne ville maritime ſcituee ſur le riuage de la mer rouge: & le principal abord des vaiſſeaux des Mores qui nauigent de ceſte mer en l'Orient: mais d'autãt que ceux qui viennent des parties Orientales à Medine ſe deſembarquent à la Mecque;

Ils diſent qu'ils viennent de la Mecque, & le meſme diſent ceux qui viennent des parties Occidentales, d'autant qu'ayans accompli leurs vœux & pelerinages à Medine ils paſſent à la Meque pour faire leur emploitte de diuerſes marchandiſes qui arriuent là de l'Orient: & d'autant que ceſte ville eſt ſur le riuage de la mer rouge comme il a eſté dit, & qu'elle eſt la plus frequentee de toutes celles de ce coſté là, les Portugais l'appellent le deſtroit de la Mecque, & de ceſte façon ſe peut entendre que c'eſt que Medine ou Mecque qui eſt en ceſte mer là, & non ſur le Sein Perſique, comme quelques vns ont voulu dire.

Reuenant maintenant aux affaires de Perſe, qui furent en grande confuſion toutes ces annees, il aduint qu'vn nouueau capitaine nommé Yacub Leys ſe reuolta en la contree de Siſton, lequel du commencement n'eut pas beaucoup de gens de ſon party, mais le bon heur luy voulut tant qu'auec ſes petites troupes il print la ville capitale de la prouince, & d'vn meſme nom, & de là entra dans les terres de Karaſon auec vn fort heureux ſuccez iuſqu'à Harat, terre de Maurenahar, où Mahamed Ben Taher auoit des garniſons, auec leſquelles Yacub Leys combatit & gaigna la ville, ce qui luy donna l'aſſeurance d'aller attaquer Mahamed Ben Taher, qui eſtoit Gouuerneur de Karaſon, lequel ayant eu aduis de ſa venuë, abandonnant ſes terres s'enfuyt à Nichabur. D'autre coſté Acen Ben Zeid Alauuy continuoit touſiours ſes conqueſtes, & occupoit les terres de Gerion, par lequel Mahamed fut arreſté, ceſtui-cy luy empeſchant le paſſage: de ſorte que ſe voyant ſans eſperance d'aucun remede, aſſemblant autour de luy le plus de forces qu'il peut: il ſe reſolut de ſe defendre cõtre Yacub Leys & de le combattre, comme il fit, mais il fut vaincu, & luy laiſſant vn fort riche butin auec les terres de Siſton & de Karaſon, & à Acen Ben Zeid Alauuy celles de Gerion iuſques à Rey Charear, il s'enfuit eſtant accompagné de peu de gens à Nichabur, où il fut pourſuiuy par Yacub Leys, lequel vint à rencontrer Abdula Salehh Vazir de Taher, & s'eſtans embouchez enſemble ceſtui-cy luy demanda auec quelle authorité il faiſoit ceſte guerre, d'autant que ſi c'eſtoit de la part du Calife, qu'on ne luy feroit aucune reſiſtãce, mais Yacub reſpondit tirant ſon eſpee de la gaine, que c'eſtoit celle là qui luy donnoit ſon droict & authorité: & comme Taher eut taſché de le faire venir vers luy auec bonne ſeureté, & que Yacub n'y euſt point voulu entendre: ils combattirent encor vne autre fois, en laquelle Taher demeura au pouuoir de Yacub, qui le fit mourir, eſtant le dernier de ceux de ce nom qui ayent tenu ce gouuernemẽt: Il eſtoit d'vne plus royale nature & de plus grãde vertu que tous ſes anceſtres: mais d'autant que les faits de Leys ſont dignes d'admiration, & qu'il ſe void pluſieurs rencontres & accidents fort notables en la vie de ce perſonnage, il ſera peut eſtre bien à propos de la deſduire plus au long, veu que la cognoiſſance d'icelle ſert beaucoup à l'hiſtoire.

En la prouince de Siſton viuoit vn officier du Roy, qui eſt cõme nous dirions entre nous vn chauderonnier appellé Leys, lequel eut trois fils, Yacub, Hamer, & Aly, d'entre leſquels Yacub aprit l'art de ſon pere, & eſtãt vn ieune compagnon qui alloit pour gaigner deçà & delà quelque pauure iournee pour nourrir ſon pere & luy, il reſeruoit touſiours quelque choſe pour pouuoir deſpendre auec ſes compagnons & amis, ſoit à faire bonne chere ou à paſſer le temps à diuerſes ſortes de ieux, diſſipant ainſi ce qu'il pouuoit auoir de reſerué, & continua ceſte vie iuſqu'à ce qu'il fuſt en aage de diſcretion, auquel ſes compagnons qui eſtoient d'vn meſme aage paruindrent auſſi toſt que luy, & ce fut lors que

de jeux pueriles & feints ils vindrent aux veritables. De ſorte que Yacub ayãt obligé ceux-cy par ſa liberalité, qui a touſiours accouſtumé d'eſmouuoir les plus refroidis, il les trouua bien toſt diſpoſez à le ſuiure, leſquels il arma de telles quelles armes qu'il peut recouurer, & commẽça d'eſpier les chemins, vſant touſiours de ſa naturelle liberalité enuers ſes compagnons, deſquels il fut apellé Capitaine, ayãt parmy cela compaſſion des miſerables qui tomboient entre ſes mains, leur oſtant ſeulement vne partie de ce qu'ils auoient. Alors gouuernoit à Karaſon Taher ben Abdula, duquel il a eſté parlé cy deſſus, auquel s'addreſſerent ceux qui auoiẽt eſté ainſi deſtrouſſez, luy diſans qu'vn certain Saleh Ben Aſar auoit attiré en ſa compagnie Yacub Leys auec les ſiens, & qu'il luy auoit donné qualité de Capitaine, & l'auoit pris à ſa ſolde: que ceſtui-cy eſtant entré en la contree de Siſtom auoit pris la ville & l'auoit pillee. Cela fut cauſe que Taher Ben Abdula enuoya ſes forces contre ceux-cy, qui les firẽt ſortir de Siſtom. A peu de tẽps de là mourut Taher Abdula, laiſſant à ſa place ſon fils Mahamed Ben Taher: & auſſi toſt que ceſtui-ci entra en poſſeſſiõ du gouuernemẽt vn autre Capitaine appellé Dram Ben Nacer, attirant auſſi Leys de ſon party, il fit encor vn autre rauage aux meſmes terres, & s'ẽpara d'icelles. & Dram deſirãt pourſuiure ſon entrepriſe laiſſa le gouuernemẽt de Siſtõ à Leys. Taher ayãt ſceu toutes ces intelligences contraignit Dram Ben Nacer de venir aux mains, où il eut vn tel aduantage qu'il prit l'autre, & l'enuoya priſonnier à Bagadet, ou le Calife le fit mettre en vne fort eſtroite priſon, en laquelle il fut fort long tẽps.

Cependant Yacub Leys ne perdant aucune occaſion, le voyant deſchargé de l'obligation qu'il auoit à Dram, ſe fit Seigneur de Siſtom, ſe gouuernant cependant en ſorte que de iour à autre l'amour des ſiẽs croiſſoit touſiours en ſon endroit: ſi bien qu'il fortifia la ville, & mit en icelle, & par toute la prouince les garniſons neceſſaires pour la bien deffendre, puis il commẽça de courir ſur les terres de Karaſon en l'ã de noſtre ſalut 863. & de l'Egire 253. auec vn fort puiſſant exercite, aſſujettiſſant tout à ſon pouuoir par où il paſſoit. De là il prit Herat & Fuchangh, & deſcendant à Kermon il le prit, chaſſant les garniſons de ceſte prouince, qu'y auoit miſes le Gouuerneur de Sciras, laquelle ville il aſſiegea, & ne pouuant ſe defendre contre ſes forces elle ſe rendit, ou ſes ſoldats firent vn tres-grãd butin, de tout lequel il ne voulut que 20. faucons qui auoient eſté au Seigneur de Chiras, dix blancs, & dix de diuerſes couleurs, & 200. mains de muſc tres-pur, qui ſont quelques 450. liures, leſquelles choſes il enuoya au Calife de Bagadet, s'offrant à ſon ſeruice auec tout ce qu'il poſſedoit.

De là ayant ordonné toutes choſes cõme il iugeoit à propos, il s'en retourna à Siſton. Mais en l'an de ſalut 872. & de l'Egire 257. ayant entendu qu'il ſe faiſoit quelque remuement à Scyras il y retourna pour remettre toutes choſes en bon ordre. Or le Calife Yacub Leys gouſtoit fort mal tous les progrez de ceſtui-cy: de ſorte que nonobſtant toutes les offres qu'il luy auoit fait faire, il luy enuoya dire qu'il ſortiſt prõptement de Scyras, & des terres de la Perſe, & qu'il n'euſt iamais la hardieſſe d'entrer en icelles, ſe contentant de ce qu'il auoit tyranniquemẽt acquis. Leis qui ne ſe trouuoit pas en eſtat de reſiſter à vne ſi grãde puiſſance que celle du Calife, ne reſpondit autre choſe, ſinõ de luy obeyr, & ſortir de Perſe, s'en allant de là à Balte en Mauremahar, & de là il paſſa à Cabul vne contree qui eſt entre Karaſon & l'Inde, laquelle il ſubiugua, puis il print ſon chemin par Herat, & deſcendit à Nichabur, où il combattit Mahamed Ben Taher, comme il a eſté dit, & puis s'en allant à Karaſon il paſſa par Tabarſtam, & s'arreſta à Sary ou Acem Ben Zeid Alauuy, duquel il a eſté deſia fait mentiõ.

vint rencõtrer Leys auec vne treſbelle armee, & le combattit, mais il fut vaincu & contraint de s'enfuyr à Delmon, Delimon ou Delon, car on appelle ceſte ville là de tous ces noms là, & eſt ſituee en la prouince de Gueylon. Leys s'eſtant oſté ceſte eſpine du pied, pourſuiuit ſon ennemi iuſques à Amal: on eſtoit alors entré deſia bien auant en l'hyuer, & ces contrees ſont ordinairement fort froides. Outre cela il ſuruint tant de neiges & de tempeſtes ſi terribles, qu'elles le forcerent pour l'heure de quitter ſon chemin, auec la perte de quarante mille combattans qui perirent par l'inclemence de l'air.

Le Calife ayant ſçeu ceſte deſcõuenuë, & ſe voulant ſeruir de l'occaſion propre, ce luy ſembloit, pour diminuer les forces de Leys, depeſcha en diligence des courriers par toutes les terres ſuiettes à Leys, perſuadant à ceux qui gouuernoient pour luy de ſe reuolter, & de ne luy obeyr : mais il ſucceda tout au contraire de ce que le Calife pretendoit, parce que Mahamed Ben Vuacel Tamimy Capitaine Arabe de ceux qui eſtoient pour lors en bon nombre en la Perſe, fit vne entrepriſe contre les garniſons que le Calife auoit pour lors par les citez & forteresſes, deſquelles il tua vne partie, & fit reuolter le reſte. Cependãt vn nommé Muca Ben Bugan Seigneur de Bacora, de Hauuas & de Hyamama terres de l'Arabie, & voiſines de la Perſe, ayant aduis de tous ces remuements, aſſembla vne belle armee, & la mit entre les mains de Abderramon ben Moſſeh, lequel marcha incontinent contre Mahamed ben Vuacel Tamimy, auec lequel il vint aux mains, mais il fut vaincu & pris de l'autre.

Leys cependant ne dormoit pas, ains durant toutes ces reuoltes ſe tenoit en garde tout preſt à faire quelque bon effect quand il verroit les choſes diſpoſees & prenant ſon temps entra dans la Perſe ſi à propos qu'il s'en rendit le Souuerain, faiſant mourir tous ceux qui y pouuoient pretendre quelque choſe, & ſe recognoiſſant aſſez puiſſant pour pouuoir paſſer plus outre, il tira à Bagadet.

Le Calife eut auſſi toſt aduis du deſſein de Leys, & pour l'en deſtourner il luy eſcriuit, le priant de ne paſſer point plus outre, luy octroyant librement & volontairement tout ce qu'il auoit occupé : il luy fit reſponce, que le deſir de le voir le faiſoit venir à Bagadet, & qu'il ne ſe deſiſteroit point de ſon deſſein en façon du monde. Le Calife voyant ſa reſolution aſſembla à grand' haſte vne armee, la conduite de laquelle il donna à vn ſien frere, lequel marcha contre Leys en intention de le combattre: mais ceſtui-cy auoit bien vne autre intẽtion, car il deſcampa vne nuict, & par chemins deſtournez & peu frequentez, print celuy de Bagadet, laiſſant le frere du Calife confus & embaraſſé, ne ſçachant quel coſté il deuoit tenir pour le ſuyure. Mais Yacub Leys ſans s'arreſter cheminoit tant qu'il pouuoit, renforçant ſon armee par tout ou il paſſoit: Il eſtoit deſia arriué au milieu du chemin, comme il luy ſuruint vne colique paſſion, qui luy cauſa de grandes douleurs: ſur quoy les Medecins ayãs eſté aſſemblez, ils furent tous d'aduis qu'il deuoit prendre vn cliſtere : ce qu'il ne voulut iamais faire, diſãt qu'il luy eſtoit plus facile de mourir que de le prẽdre: Et comme au plus fort de ſes douleurs luy fut venu vn Ambaſſade du Calife, le perſuadant de ne paſſer point plus outre, il s'aſſit le mieux qu'il peut, & prenant en ſa main droite vne eſpee nuë, & en la gauche vne ſorte de pain que les Perſes appellent Gerda ou Apa, & de l'ail: il reſpondit aux Ambaſſadeurs; Dites au Calife voſtre maiſtre que ſi ie meurs de ceſt accident, la mort mettra fin à nos contentions, & ſi ie vy, que ceſte eſpee pacifiera le tout, que ſi ie perds le ieu ſans auoir plus de pretention aux Royaumes, ie me contenteray d'eſtre

en vn lieu fort eſloigné auec ce pain & cet ail, & auec cette reſponce, il les congedia, mais ils ne furent pas pluſtoſt arriuez à Bagadet, qu'ils eurent nouuelles qu'il eſtoit mort de cette maladie, en l'an de noſtre ſalut 882. & de l'Egire deux cens ſoixante huict, ayant deſia cõmandé onze ans à la Perſe, ce fut vn fort excellẽt & vaillant Capitaine, prudent & liberal, & affable, & grand iuſticier; on tuoit d'ordinaire chacun iour en ſa cuiſine, vingt moutons, cinq bœufs, & pluſieurs oyſeaux, toutes leſquelles choſes apres ſon repas qui eſtoit fort ſobre, il faiſoit donner aux pauures neceſſiteux. On ne trouua apres ſa mort aucune choſe de valeur en ſa tente que les armes deſquelles il ſe ſeruoit, vn tapis Perſié, & vn oreiller, ſur lequel il s'appuyoit, il ne laiſſa point d'enfans, qui fut cauſe que ſon frere luy ſucceda.

Yacub Leys eſtant mort ſon frere Hamer Benleys ayant herité de ſes conqueſtes, il creut que c'eſtoit le plus à propos pour luy d'eſtre en bon meſnage auec le Calife: C'eſt pourquoy il enuoya auſſi toſt par deuers luy, pour luy rendre obeyſſance, & le prier de le receuoir en ſa grace, ce que le Calife eſtima tant, que non ſeulement il le confirma en la poſſeſſion de la Perſe, du Karaſon, & de toutes les terres que ſon frere auoit conquiſes: mais il luy donna encor de nouueau l'inueſtiture de Hierax, le chef de laquelle eſt Hiſphaon, le faiſant encore Chena de Bagadet qui eſt le ſouuerain de la Iuſtice apres le Calife, laquelle charge toutesfois, il dõna auec ſa permiſſion à Abdula ben Taher, & de là il paſſa auec ſon armee à Caſuin, puis à la cité de Rey, laiſſant pour gouuerneur à Scyras vn Mahamed ben Leys ſon parent, lequel voyant l'autre abſent ſe declara Roy, mais Hamer ben Leys retourna incontinent contre luy, ce que ſçachant Mahamed, il s'enfuit laiſſant vne riche deſpoüille, laquelle Hamet enuoya depuis comme vn preſent precieux au Calife, auquel pluſieurs peuples ſe vindrent plaindre des grandes inſolences & tyrannies deſquelles vſoit Hamer ben Leys, ce qui fut cauſe que par vn Edict public il le priua des terres qu'il luy auoit donnees, & aſſemblant ſes forces de toutes parts, il en donna la charge à Saydbẽ Mochaled qui le combattit, & vainquit. Hamer auoit en ſa compagnie vn nommé Dram, lequel auoit eſté long temps priſonnier à Bagadet, lequel voyant vn ſi mauuais ſuccez, s'enfuit du camp: Hamer fit apres le ſemblable, auec fort peu de gens. Depuis ayant recouuert nouuelles forces & raſſemblé les reſtes de ſon armee deſconfite, il tenta vne autrefois de rentrer dans Scyras: mais Moufex frere du Calife ayãt eſté aduerty de ſon deſſein, s'alla ietter à grand haſte dans la ville, ce que ſçachant Hamer eſtant deſeſperé de la recouurer, il s'en retourna à Kermon viſiter les terres de Siſton & de là, paſſe à Karaſon. Ce fut en ce temps que mourut le Calife Almat. Hamed Bila ayant regné vingt trois ans, l'an de ſalut 893. & le deux cents ſeptante neuf de l'Egire.

Matazed Bila Hamed 36. *Calife.*

Matazed Fila Hamed, ſucceda au Califat, à ſon pere Almat Hamed, cettuy cy fut fort prudent & courageux, & neantmoins fort ſenſuel. Or comme il a eſté dit Hamer Leys ayant perdu l'eſperãce de recouurer Scyras paſſa à Karaſon, ou vn des gouuerneurs de cette Prouince appellé Rafeahy ben Arſuma, s'eſtant rebellé contre le Calife, print le party de Mahamed ben Zeyd Alamy, contre lequel Hamer ben Leys, auec la permiſſion du Calife, fit marcher ſon armee, vainquit & print captif, & l'ayant fait mourir, il en enuoya la teſte au Calife, qui eſtima beaucoup ce ſeruice, d'autant que Rafeahy auoit fort trou-

blé ces Prouinces, de ſorte que pour recompencer Hamer : il luy fit vn nouueau don de Karaſon, Maurenahar, Parcy, Kermon & Siſton, voulant que ſon nom fut eſcrit aux bannieres publiques afin que ſon obeïſſance & fidelité fut recognuë de tous: ce qui ſe paſa l'an de ſalut 898. & de l'Egyre 284. & d'ailleurs Hamer Ben Leys, en recognoiſſance de tous ces bienfaits, il enuoya pour preſent au Calife vne grande quantité d'argent monnoyé, pluſieurs vaſes d'or & d'argent: quantité d'ambre, muſc & cyuette, & pluſieurs robbes de fort riches brocadois.

Il y auoit long tems que les terres de Maurenahar eſtoient paiſibles, & qui auoient quaſi ſecoué le ioug de la Seigneurie de la Perſe, vn Iſmaël Ben Hamed les tenoit pour lors, contre lequel Hamer Ben Leys fit vne leuee de gens de guerre, & marcha contre luy, lequel l'attendoit pres le fleuue de Gehun qui ſepare les terres de Maurenahar, de celles de Karaſō, ou apres pluſieurs & diuerſes rēcōtres, Hamer fut vaincu, & pris d'Iſmaël, on dit que cettui-cy eſtoit aſſiſté de l'argent du Calife qui eſtoit bien ayſe de ſe deffaire de Hamer, toutesfois cettui-cy le traitta fort bien, apres qu'il euſt iuré qu'il maintiendroit la paix, & l'amitié entr'eux, & qu'il ne feroit iamais la guerre ny par ſoy, ny par autruy & l'emmeine quand & ſoy à Maurenahar, dequoy il aduertit le Calife, & de tout le ſuccez de cette affaire lequel luy eſcriuit qu'il le luy enuoyaſt à Bagadet, ce que fit Iſmaël : mais quand il y fut le Calife le fit tuër y ayant vingt-trois ans qu'il eſtoit Roy, il eſtoit borgne & fort colere, auparauant cela Iſmaël en l'an de ſalut huict cens nonante quatre & de l'Egyre 280. eſtoit paſſé de Maurenahar au Turqueſtan, ou apres auoir eu pluſieurs victoires ſur les Turcs, en fin il print en vne bataille, le Roy de Turqueſtan, ſon pere & ſa femme & dix mille hommes, & dit on que la priſe & le butin fut tel de cette victoire, que chacun des ſoldats d'Iſmaël eut biē pour ſa part mil deniers d'or qui ſont enuiron mil cinq cens ducats. Ayant obtenu cette victoire, il s'en vint à Samarcand, & de là il vint combattre contre Hamer Leys auec vne armee de ſoixante & dix mille combattans, lequel il vainquit comme il a eſté dict, & pour cette cauſe le Calife Matazed lui donna le tiltre de Roy de Maurenahar, Karaſon, Scyras, Siſton, & Kermon.

Cela s'eſtant ainſi paſſé Iſmaël ſçeut que Mahamed Ben Zeyd Alauuy, couroit & rauageoit les terres de Tabarſtan, cela lui fit eſcrire qu'il euſt à s'en deſiſter, cependant prepara vne puiſſante armee qu'il enuoya contre lui ſoubs la conduicte de Mahamed Ben Aron Somony, lequel le vainquit ſi bien qu'il adiouſta encore à la domination d'Iſmaël, les terres de Gerion & de Tabarſtan, deſquelles Prouinces il euſt le gouuernement ſoubs l'authorité de Iſmael, cecy arriua en l'an de ſalut neuf cents vn, & de l'Egyre deux cents quatre vingts ſept, & le Calife Matazed Bila mourut deux ans apres, à ſçauoir en l'an neuf cents trois, & de l'Egyre deux cents quatre vingts neuf, ayant regné neuf ans & neuf mois.

Moctafy Bila 37. *Calife.*

Moctafy Bila fils de Matazed ſucceda à ſon pere, du temps duquel pluſieurs compagnies d'Arabes s'eſleuerent & ſe meirent à courir par l'Arabie, deſtrouſſans les paſſans, & empeſchans le pelerinage de la Mecque, & en la Perſe. Taber ben Hamed ben Hamer Leys, qui au lieu de ſon ayeul auoit eſté faict Roy de Siſton entra au meſme temps en la Perſe, auec vne puiſſante armee, en intention de s'en rendre le maiſtre, apres

auoit deffaict les garnisons du Calife,comme il fit, & la reduisit toute soubs son obeyssance,passant apres à Avvas, le gouuerneur de laquelle Prouince s'appelloit Abdula, lequel demanda aussi tost secours à Ismaël Roy de Maurenahar qui l'escriuit à Taher Ley,le priãt de se desister de son entreprise, ce que cettui-cy,soit par amour ou par crainte fut d'accord de faire, pourueu qu'Ismaël obtint du Calife qu'il possedast les terres que son pere & luy auoient conquises,& qu'il luy en confirmast la possession, le Calife ne trouua point le parti mauuais, & le fit pour l'amour d'Ismaël,& Taher aiant ceste nouuelle donation s'en retourna à Seyras,ce qui aduint l'an de salut 907.& de l'Egire, 293.& en la mesme annee mourut le Calife Moxtafy de debilité pour les excez qu'il auoit faits,aiant regné quatre ans.

MOCTADER BILA 38. *Calife.*

Moctafy n'aiant point laissé d'enfans on donna le Califat à son frere Moctader,soubs le regne duquel Mahamed ben Arun Somoni, qui comme il a esté dit, vainquit & fit mourir Ben Zeyd d'Alauuy,& aiãt recouuert les terres de Gerion & de Tabarstan qu'Ismaël lui en auoit donné le gouuernement, se rebella,& aiant leué vne armee par le moyen des intelligences qu'il auoit auec les habitans de la ville de Rey,il s'empara d'icelle, ce qu'aiant sceu Ismaël luy alla à l'encontre;mais l'autre s'enfuit de bonne heure, toutefois il le poursuiuit à Casuin,Zenian,& Tabarstam, lesquelles Prouinces il reduisit sous son obeïssance,mais il ne peut attraper Ben Arun; si bien qu'aiant mis des garnisons necessaires pour la deffenee du pays; il passa pour la seconde fois au Turqueстam y conquestant de nouuelles terres & nouueaux Roiaumes, ou il fit vn butin inestimable, auec lequel il s'en retourna à Maurenahar,en l'an de salut 909.& de l'Egyre 295.laissant au Roiaume son fils Hamed, auquel le Calife confirma ses gouuernemens, auec plusieurs aduantages: car d'autant que les Califes estoient tenuz pour souuerains tant au spirituel qu'au temporel,ceux là estoient tenus ne posseder pas leur seigneurie à bon tiltre,qu'ils tenoient sãs leur cõfirmation. Cependant Taher ioüissoit de Sciras&des autres terres que le Calife lui auoit accordees & s'ẽ estãt allé à la chasse en la contree de Siston, Sanghery vn esclaue de Leys fils de Ali son oncle, s'empara à l'impourueu de Sciras & Taher estant venu pour lui faire lascher prise, cettui-ci,à sçauoir Sangheri eut l'asseurance de lui liurer la bataille,en laquelle Taher fut vaincu & pris prisonnier auec vn sien frere, & enuoyez à Bagadet apres auoir regné six ans,& pour ioüir de sa conqueste auec plus d'asseurance, il print encor le fils de Leys nommé Aly & vn autre sien frere appellé Madet, & les enuoya à Begadet,ce qui aduint en l'an de salut 914.& de l'Egyre 300.

Cependant Hamer fils de Yacub, petit nepueu de Leys, voiant la contree de Siston reuoltee & tout en trouble entra à main armee en icelle,& la subiuga en neuf mois,faisant mourir plusieurs des seditieux,mois il mourut à peu de temps de là laissant en sa place Kalef ben Hamad son frere aisné cettui-ci voulant aller en pelerinage à la Mecque, laissa pour gouuerner en sa place, vn sien parẽt nõmé Taher Benocem,lequel le voiant absent se reuolta aussi tost contre lui,& s'empara de son païs,si bien que l'autre estant retourné de son pelerinage,il trouua les portes closes pour luy,de sorte qu'il fut contraint de s'en aller à Bocara en Maurenahar demander secours à Mansur,lequel lui donna de belles forces,auec lesquelles il recõquit sõ païs de Sistõ, Taher s'en estãt enfui. Calef se voiant ainsi remis en son Royaume & desia tout paisible, il renuoia

à Manſur les trouppes qu'il luy auoit donnees, ce que ſçachant Taher vint de-re chef à Siſton qu'il conquit pour la ſeconde fois, ſi bien que Kalef fut contraint d'auoir encore recours à Manſur qui luy donna vne nouuelle armee, & comme il s'en venoit à Siſton il eut nouuelles par le chemin que Taher eſtoit mort & que ſon fils Ocem luy auoit ſuccedé, lequel ayant eu aduis de l'arriuee de Kalef en la Prouince de Siſton, il ſe retira en vne forteresſe, en laquelle Kalef l'aſſiegea ſi eſtroictement que toute eſperance de ſecours luy eſtant oſtee & cettui-cy ſe voyant reduit à l'extremité il mendia la faueur de Manſur pour obtenir quelque grace de Kalef, lequel luy eſcriuit que pour ſon reſpect, il donnoit liberté à Ocem & aux ſiens, auec moyen de ſe pouuoir retirer iuſques à Boxara, & que là il leur donneroit des terres pour viure. Tous ces Royaumes eſtoient tributaires à Manſur: mais Kalef ſe voyant paiſible du ſien, oubliant ſes miſeres paſſees, & le ſecours qu'il auoit tiré de Manſur ne fit pas grand conte de payer le tribut qu'il luy deuoit, bien qu'il en euſt eſté requis, ce qui fut cauſe que Manſur leua vne puiſſante armee de laquelle il donna la conduicte au meſme Ocem pour marcher contre Kalef lequel ne s'eſtant point tenu ſur ſes gardes fut contraint de ſe ſauuer dans vne forteresſe, qui par nature & par art eſtoit imprenable: de ſorte que ceſtui-cy là tint aſſiegee ſept ans, & voyant qu'il n'eſtoit pas baſtant pour le forcer, Manſur y enuoya vn autre Capitaine nommé Aboaly ben Seniur, lequel auec les plus grandes forces qu'il peut aſſemblerſe ioignit à Ocem: l'arriuee de ceſtui-cy fit ſortir Kalef de la forteresſe nommee Darex, laquelle il laiſſa à l'armee de Manſur, qui le remit apres en ſon Royaume, telle eſtoit l'inconſtance de la fortune de ce Prince, d'eſtre à tout propos chaſſé & remis: Mais la diſgrace qui le toucha de plus pres fut la reuolte d'vn ſien fils nommé Taher, qui le chaſſa de ſon Royaume; & ne voyant aucun moyen d'v pouuoir r'entrer ny ſatisfaire à cet enfant ingrat, il feignit d'eſtre malade, faiſant publier par tout, qu'il eſtoit reduit à l'extremité, & qu'il deſiroit fort de voir ſon fils auant que de mourir, & luy deſcouurir de certains threſors, l'amour paternel l'obligeant de le preferer à tout autre, & de ne ſe point fier en ſes ſeruiteurs, le mal aduiſé & conuoiteux ieune homme eſtant aduerty de la volonté de ſon pere, & croyant deſia tenir ce grand threſor qu'il eſperoit, vint trouuer Kalef: lequel à ſon arriuee en l'embraſſant pour ſa bien-venuë le tua de ſes propres mains, & ainſi rentra en la poſſeſſion de ſon Royaume, depuis il le perdit & reconquit encore par deux fois: & en fin il mourut le laiſſant à vn ſien fils appellé Abu Afes.

Hamed fils d'Iſmaël, qui par la mort de ſon pere eſtoit paruenu en la poſſeſſion du Royaume, auec le conſentement du Calife Mauctader viſita ſon Royaume, & entrant dans Samarxand print le gouuerneur d'icelle, qui eſtoit ſon oncle nommé Ezach, pour quelque ſoupçon qu'on auoit qu'il ſe vouluſt rebeller, & le mit en priſon: toutesfois a quelque temps de là il luy rendit la liberté, & le gouuernement de la prouince. Tabarſtan ſe reuolta par deux fois: mais ceſtui-cy en eut touſiours la raiſon, & chaſtia les rebelles, il prit auſſi Siſton l'an de ſalut neuf cens, & de l'Egire deux cens nonante huict, & l'annee ſuiuante il donna le gouuernement de Nichabur à Manſur, fils aiſné du meſme Ezach, l'annee neuf cens quatorze, & de l'Egire trois cens vn. Eſtant à la chaſſe, il luy vint nouuelles que la prouince de Tabarſtan s'eſtoit reuoltee pour la troiſieſme fois, ſur laquelle nouuelle s'e-

stant retiré fort mal content en sa tente, il fut tué par ses esclaues comme il dormoit, son corps fut ensepulturé à Bocara apres auoir regné six ans & quatre mois: C'estoit vn Prince d'vn grand courage: mais d'ailleurs extremement colere, & subiect à son plaisir, il laissa vn fils appellé Nacere Ben Hamet en l'aage de dix ans, lequel vn nommé Hamet Ben Hamet Leys gouuerneur de Bocara print sur ses espaules, & accompagné d'vn fort grand peuple qui le suiuoit, criant par toute la Cité que c'estoit le Roy, le fit ainsi recognoistre pour tel: mais cependant le ieune Prince se voyant emporté en ceste façon, ploroit tendrement, demandant à ceux qui estoient à l'entour de luy, si on le vouloit tuer comme on auoit faict son pere: mais chacun l'asseura, & luy fit perdre le doute auquel il estoit.

Cependant Ezak oncle du Roy deffunct estoit de seiour à Samarkand, qui entendant la mort de son nepueu, & la ieunesse en laquelle estoit son fils, leua vne grande armee pour s'emparer de cet estat: Nacere, qui autrement s'appelle Amir Seyd, fut conseillé d'enuoyer contre luy vn Capitaine nommé Hamuyhé, lequel deffit Ezach par deux fois, & à la derniere il fut contrainct de s'enfuir de deuant Hamuyhé à Samarkand, de laquelle il auoit laissé pour gouuerneur vn sien fils nommé Alias ou Elias, lequel abandonna la ville & s'enfuyt: si bien que Ezach estant poursuiuy de fort prés par Hamuyhé fut contraint de se rendre à sa discretion, lequel l'enuoya à Boxara où Nacere le fit mettre en prison en laquelle il mourut: ceste mort fut cause que Mansur son fils, qui estoit gouuerneur à Nichabur, print les armes contre Nacere, & s'accosta de Ocem Ben Aly Capitaine du mesme Nacere qui se ioignit à Mansur, à cause de quelques mescontentemens qu'il auoit reçeu de luy; Hamuyhé se prepara pour aller contre eux; mais il sçeut par le chemin que Mansur estoit mort. Ocem Ben Aly continua toutesfois la guerre, mais elle ne fut pas de longue duree, d'autant qu'en la premiere bataille il fut deffaict, pris prisonnier, & enuoyé à Boxara. Au mesme temps que cecy se passoit Nacere auoit enuoyé vn gouuerneur à Karason nommé Hamet Ben Sal, lequel s'estant reuolté auec la prouince leua des troupes & s'empara de Gerion, & Maruuo. Hamuyhé fut aussi combatre cestui-cy le vainquit & l'enuoya à Boxara, ou il mourut en prison: ce qui aduint en l'an de salut 914. & de l'Egire 301. auquel temps mourut le Calife Mauxtader apres auoir tenu l'Empire sept ans.

Iafar Ben Matazed XXXIX. *Calife.*

Apres la mort de Mauxtader on donna le Califat à Iafar Ben Matazed son frere, lequel ne iouït pas de plus grande paix que ses deuanciers: Car en la prouince de Tabarstan il s'esleua vn nommé Leylahé Ben Neaman, lequel fit quelque rauage aux prouinces voisines, auec heureux succez. Nacere fut contraint d'enuoyer vne armee contre luy, & luy liurer vne bataille, en laquelle Leylahé fut vaincu, apres laquelle victoire ses soldats se voyans malheureux aux armes se mirent à espier les chemins, & à voler les passans, ce que voyans les subiects de Nacere s'assemblerent de toutes parts, & firent en sorte qu'ils firent perdre à ceux-cy, & la vie, & ce qu'ils auoyent desrobé, prenans mesme Leylahé, auquel ils trancherent la teste. En ce mesme temps, il y eut vn autre rebelle en la ville de

Rey, contre lequel fut Nacere qui reprit la ville, & y laiſſa vn Capitaine nommé Siniur, auec vne puiſſante garniſon, puis s'en alla à Maurenahar, on eſtoit lors en l'annee neuf cens vingt ſix, & de l'Egire trois cens treize quand vn nommé Azfar Ben Scyruihé fit vn nouueau remuement en la Perſe pour telle occaſion.

Vn homme de Perſe nommé Abuſuia fort pauure, mais de grande & illuſtre maiſon : comme celuy qui eſtoit deſcendu des anciens Rois de Perſe, eut trois fils, l'vn nommé Emaududauleh Aly, Acem, & Axmet: ceſtui-cy ſongea vne fois, que de ſa partie virile, il luy ſortoit vn feu qui embraſoit vne grande partie de la terre, puis qu'il ſe diuiſoit en trois, & ſe conſeruoit fort long temps. Alors plein d'eſtonnement, il alla communiquer ſon ſonge à vn Aſtrologue, lequel luy dict que cela ſignifioit qu'il commanderoit à de grandes Prouinces, auſquelles luy ſuccederoient apres ſes trois fils. Alors eſtoit Seigneur de Tabarſtan vn Macon Ben Kacy au ſeruice de qui ſe mit Abuſuia auec ſes trois fils, ſoubs la conduicte de Azfar Ben Scyruyhé, & Mardauuege Benzad, & Vuaſmaguir ſon frere. Or il aduint que Azfar ſe rebella contre Macon, auquel il fit la guerre vn an entier, au bout duquel mourut Macon: apres ſa mort Azphar ſempara de Roſtandade, Rey, Caſuin, Habar, Zenion, Taromin, & Amedon : par toutes leſquelles terres il fit vn eſtrange degaſt, de ſorte que Nacere fut contrainct de marcher contre luy auec vne groſſe armee, & apres pluſieurs & diuerſes rencontres, ils s'accorderent en fin, à condition qu'vne bonne partie, de ce que Azfar auoit conquis luy demeureroit: durant l'abſence de Nacere il s'eſtoit fait quelques remuëmens en ſes terres; mais tout fut appaiſé par ſa preſence, toutesfois il y eut touſiours guerre en quelques vnes de ces prouinces durant ſon regne.

Durant que ces choſes ſe paſſoient ainſi en la Perſe de grandes troupes d'Arabes s'eſleuerent en l'Arabie, leſquels entrerent en la Mecque Medine qu'ils pillerent, & deſpoüillerent de pluſieurs grandes richeſſes que la ſuperſtitieuſe deuotion des Mores auoit offerte en ce lieu: oſtans meſmes vne pierre qui eſtoit tenuë de tous en grande reuerence, & l'emporterent à Cufa, de laquelle pierre les Mores content vne infinité de fables, entre autres que Adam l'auoit emportee du Paradis terreſtre quand il fut chaſſé d'iceluy; & que depuis elle vint au pouuoir de Iſmaël premier fils d'Abraham, & qu'auecques le temps on l'apporta à la Mecque, ou Medine, ils diſent auſſi que de ſon naturel elle eſt tres-blanche: mais que ſi elle eſt maniee par les pecheurs qu'elle deuient fort noire, de ſorte que c'eſtoit comme vne pierre de touche aux pechez: mais tout celà eſtant digne de riſee, nous retournerons au Calife Iafar, lequel apres auoir regné vingt ans mourut l'an de ſalut neuf cens trente trois, & de l'Egire trois cens vingt, ayant eſté durant ſon regne fort aymé de ſes ſoldats.

Kaherbila Mah amet 40. *Calife.*

Iafar eſtant mort les ſoldats donnerent l'Empire à ſon frere Kaherbila. Mahamet Ben Mathazed: mais ils ne le laiſſerent pas longuement iouïr de ſon Califat; car au bout d'vn an & demy ils luy creuerent les yeux, l'an de ſalut neuf cens trente cinq, & de l'Egire trois cens vingt deux, donnans le gouuernement à Razybila.

Razy Bila Mahamed 41. *Calife.*

Les ſoldats ayans ainſi eſleu Razy Bila Mahamed fils du Calife Mauctader, fit ſon Vuazir Eben Mocalé, auquel peu de mois apres il fit coupper la main droite & pendre à vn gibet, pour auoir eſcrit en ſon nom vne lettre de peu d'importance, ſans là luy auoir communiquee. C'eſtoit la couſtume en ce temps là, que les Califes preſchaſſent eux-meſmes la loy au peuple: mais ceſtui-cy ordonna que ce ſeroient d'oreſnauant les Vuazirs. Razybila regna quatre ans, & mourut l'an de ſalut neuf cens trente neuf, & de l'Egire trois cens vingt ſix.

Mavatafy Bila Ebrahem 42. *Calife.*

Mauctafy bila Ebrahem fils de Mauctader fut crée Calife apres la mort de ſon frere Razy, du temps duquel il y eut vne fort grande famine en Bagadet, qui fut ſuiuie d'vne ſi grande peſtilence, qu'elle dépeupla vne grande partie de ceſte contree, & quant à Mauctafy les ſoldats luy creuerẽt les yeux l'an de ſalut 943. & de l'Egyre 330. n'ayant regné que 4. ans il ne laiſſa pas de viure encore vingt quatre ans apres auoir eu les yeux creuez, ſans toutesfois iouïr de l'Empire: car on auoit mis ſon fils en ſon lieu.

Mostachfy Abdela 42. *Roy de Perſe, & 43. Calife.*

Au lieu de Mauctafy Bila, les ſoldats eſleurẽt ſon fils Moſtachfy Abdela ſous le regne duquel Nacere ayant accordé auec Azfar il tomba malade de Phtiſie que les Perſes appellẽt, cel. Ce Prince eut comme il a eſté dit pluſieurs guerres durant le temps de ſon regne, qui fut de 38. ans, & mourut l'an de ſalut 944. & de l'Egyre 331. il fut Prince fort affable & liberal durant ſa vie, il auoit faict declarer pour Prince, & ſon heritier preſomptif ſon fils aiſné nommé Iſmaël, mais cettui-cy eſtant mort deuant ſon pere, ſon plus ieune frere nommé Nue ben ſucceda à ſa place.

Quant à Abuſuia & ſes fils qui combattoient pour Azfar, voicy comme il alla de leur affaire, Azfar apres s'eſtre accordé auec Nacere, enuoya Emaudu Daulé Aly le plus grand des trois fils d'Abuſuia auec ſes deux autres freres, & grand nombre de gens de guerre pour aller contre Haſphaon capitale de Hierac, laquelle gouuernoit pour lors pour le Calife, vn nommé Mozafar ben Yacut, lequel ne ſe cognoiſſant point à combattre contre ceux-cy, leur quitta la terre, & s'enfuit à Scytas, vers ſon pere Yacut qui en eſtoit gouuerneur & alors eux deux ioints enſemble allerent combattre contre leur ennemy, & rencontrant Mardauuege cõbatirent contre luy & le vainquitẽt, de ſorte qu'il fut cõtraint de s'enfuir & d'appeller à ſon ſecours Emaudu Daulé Aly & ſes deux freres, à Loreſtam, contre leſquels Yacut marcha auec ſon armee faiſant marcher deuant ſon infanterie auec ce Stratageme, il leur auoit baillé vne ſorte de pots ou bouteilles comme grenades à ietter du feu d'artifice, leſquelles il emplit de betume & de Napht, auec des meſches allumees en icelles, pour les ietter contre leurs ennemis, comme ils firent: mais le vent leur eſtant contraire non ſeulement ces feux ne firent aucun mal à leur ennemis, mais ils en furent eux meſmes bruſlez, & la cauallerie de Yacut ſuruenant là deſſus, cela eſpouuenta tellement les cheuaux que prenant le mords aux dents, ils ſe meirent à courir à toute bride. Emaudu Daulé les pourſuiuit, & eut de cette route pluſieurs riches deſpoüilles: & quantité d'or & d'argent, ce qui fit croiſtre le pouuoir & le courage de Aly & des ſiens, accompagné deſquels & entre autres de ſes freres, il entra en la Perſe, laquelle il s'aſſuiettit ſans

grande effuſion de ſang, allant apres mettre ſon ſiege deuant Scyras chef d'icelle, le ſac de laquelle à cauſe de la nobleſſe & reputation de ceſte Ville, il racheta des ſoldats auec ſes propres deniers.

Emaudu Daule s'eſtant quelque temps repoſé en la maiſon de Yacut, il commmença d'entrer en ſoucy pour la paye des ſoldats, n'ayant point d'argent pour ce faire, & voyant deſia l'inſolence d'iceux, & qu'ils commençoient à murmurer ſi on retardoit d'auantage, tout triſte donc & ennuyé qu'il eſtoit, il ſe coucha en vne chambre ſur vn lict, où penſant profondement à ce qu'il auoit a faire, & leuant les yeux en haut il veid en vn trou vne couleuure eſpouuentable, qui monſtroit par fois la teſte puis la reſſerroit, Aly effrayé de cela commanda que tout à l'heure on euſt à rompre le toict de cette maiſon qui eſtoit en plate forme, comme ſont tous ceux de la Perſe, & qu'ils tuaſſent cette couleuure, à peine l'eut il dit que cela fut faict, & la couleuure tuee auec quelques autres qui y eſtoient auec elle : mais en ce faiſant, ils deſcouurirent vn grand threſor que Yacut auoit caché là, lequel fut ſuffiſant pour payer les ſoldats. A quelque temps de là il arriua, encores à Emaudu Daulé vn accident plaiſant & vtile tout enſemble, c'eſt que voulant vn iour ſe faire faire quelques habillements pour ſa perſonne, il ſe fit amener vn tailleur d'habits, lequel eſtant deuant luy, au lieu de demander vne meſure, il demanda vn baſton, le tailleur qui auoit eſté celuy de Yacut, penſant que ſe fuſt pour luy donner des baſtonnades, le ſupplie de luy pardonner & que ſans cela il luy confeſſeroit la verité, qui eſtoit telle, qu'il auoit en ſa maiſon dix ſept coffres que Yacut luy auoit baillé à garder, Aly fiſt vn fort grand cas de cette bonne rencontre, & ayant enuoyé querir les coffre, ils furent trouuez pleins de brocadors & toutes ſortes d'eſtoffes de ſoye, de fort grande valeur, deſquelles le tailleur eut auſſi ſa part.

Cependant que cecy ſe paſſoit ainſi en la Perſe, Nue fils de Nacere, par la mort de ſon pere auoit ſuccedé au gouuernement de Maurenahar, Karaſon, Nichabur & autres terres voiſines. Or Hamuyhé ce fameux Capitaine, duquel il a eſté faict mention cy-deſſus, auoit eu quelques meſcontentemens de Nue, & le voyant maintenant aſſis ſur le throſne Royal & voulant taſcher de ſe vanger de l'iniure receuë, il s'eſtoit retiré ſecrettement de ſes terres : mais Nuë luy eſcriuit de ſi gracieuſes lettres, & luy donna tant d'aſſeurance que Hamuyhé retourna, auquel Nue donna le gouuernement de Samar Kand. Nuë fit apres cela la guerre en pluſieurs endroicts par ſes Capitaines : mais preſque touſiours auec vn ſuccez infortuné : mais ſa fortune le voulut eſprouuer luy meſme ; car ayant faict gouuerneur de la ville de Rey, vn nommé Aboaly, & aiant quelque ſubject de meſcontentement de cettui-cy, il luy enuoya pour ſucceſſeur Ebrahem, Ben, Siniur. Dequoy Aboaly eſtant malcontent, il ſe rebella contre Nue, lequel vint en perſonne contre luy : mais il fut vaincu deux fois, & l'autre s'en vint à Boxara, dans laquelle, il entra, & la vouloit bruſler & raſer rez pieds, rez terre, ſans les prieres qu'on luy fiſt de pardonner à cette pauure ville. Mais Nue aiant depuis recouuert ce qu'il auoit perdu, fiſt vn cruel & exemplaire chaſtiment à l'endroict de ceux qui s'eſtoient reuoltez : qui fut cauſe que pluſieurs le laiſſerent & ſe rangerent du party de ſon ennemy. Emaudu Daulé eſtoit à lors en la ville de Scyras, auquel vindrent

vindrent nouuelles que Mardauvege, au ſeruice duquel il eſtoit, auoit eſté tué par ſes eſclaues eſtãt au baing. Sur ceſt aduis il depeſcha en diligence ſon frere Rokna Daulé Acem pour Hierach & Rey, deſquels il s'empara, & conferant auec Aboaly qui eſtoit mal auec Nué : ceſtui-cy impetra du Calife l'inueſtiture de Karaſon, ce que le Calife ayant accordé, Aboaly s'en alla pour en prendre poſſeſſion. A peu de iours de là Nué mourut de grande triſteſſe, comme on dit, laiſſant vn fils en ſon lieu nommé Abul Malex.

Apres que Emandu Daulé eut enuoyé ſon frere Rokna Daulé Acem, comme il a eſté dit, pour la conqueſte de Hierach, il enuoya auſſi ſon autre frere Mohayze du Daulé Achmet contre Kermon, qu'il conquit, & y ayant mis de bonnes garniſons il s'en alla contre Bagadet, laquelle ſe rendit par force, & dans laquelle il print le Calife Moſtachfy Abdala, auquel il fit arracher les yeux, ayant regné quatre ans & quatre mois; ce qui aduint l'an de ſalut 447. & de l'Egire 334.

Motyah Bila Fazele 44. *Calife.*

Moayze du Daulé Achmet ayant ainſi fait creuer les yeux au Calife Moſtachfy, il mit en ſa place Motyah Bila Fazele fils de Moktader: en ce temps on retrouua ceſte pierre, de laquelle il a eſté parlé cy deſſus, & que les Arabes auoiẽt emportee à Cufa, mais elle fut encore vne autre fois apportee à la Mecque, donnant pour icelle autant d'or qu'elle eſtoit peſante : on eſtoit lors en l'an de ſalut neuf cens quarante neuf, & de l'Egyre trois cens trente ſept.

Quand Emandu Daulé Aly tomba malade, & ſe ſentant proche de la mort, il fit venir Azudu Daulé ſon nepueu fils de ſon frere Rokna Daulé Acem, lequel il laiſſa en ſon lieu, car il mourut incontinent apres.

Au meſme temps moururent auſſi pluſieurs Princes, comme Vvax Maguir allant à la chaſſe, car vn ſanglier s'eſtant mis entre les iambes de ſon cheual, & l'ayant fait tomber ſe rua ſur luy, & le tua. Moeze du Daulé Achmet mourut auſſi en Bagadet, Acemben Feruzan en Tabarſtam, Cafur Hachidy au Caire, & l'Empereur de Conſtantinople Aboaly Ben Mahamed Aly en Bokara, & en Damas Seyf Daulé l'an neuf cens cinquante & ſept, & de l'Egire trois cens quarante cinq. Il y eut par tout le Karaſon, Koeſtam, & pluſieurs autres terres de la Perſe vne grande & vniuerſelle peſtilence: & outre ce il y auoit la plus grande confuſion qui ſe ſoit peut eſtre iamais veuë iuſques alors, parce que tous s'offencerent, & tous craignoient, & perſonne n'eſtoit en ſeureté durant ce trouble vniuerſel qui dura quelques annees. En l'an neuf cens ſoixante & deux, & de l'Egire trois cens cinquante, Abdul Malex fils de Nué iouſtant à cheual (car les Perſes s'exercent fort ſouuent à la iouſte) il tomba de ſon cheual, & mourut, ayant regné ſept ans & ſix mois, en la place duquel ſucceda Manſur ſon frere, lequel auoit de ſon viuant pour Vazir vn nommé Albataquin, lequel s'oppoſa à l'eſlection de Manſur autant qu'il luy fut poſſible, mais le party de Manſur preualut, & Albataquin eſtant accompagné de trois mille ſoldats s'enfuit à Gaſmin, à la ſuitte duquel Manzur enuoya quinze mille ſoldats, qui combattirent contre luy ſur les confins de Balc, & furent deffaicts; il y enuoya encore pour la ſeconde fois: Mais ceux-cy ne furent pas mieux fortunez que les autres : de ſorte que Manſur voyant le bon ſuccez de ceſtui-cy, tourna ſes armes contre Hierah & la ville de Rey : Rokna Daulé Acem qui la poſſedoit ſe mit auſſi toſt en campagne, enuoyant cependant ſon fils auec de belles troupes faire des courſes en la prouince de Karaſon, pour diuertir Man-

ſur le Capitaine general de l'armee. Rocna Daulé Acem s'appelloit Chamguir, lequel eſtant mort de maladie on donna ſa charge à Abul Ocem. Ceſtuicy voyant tant l'vn que l'autre Prince diſpoſez à la paix, on commença d'en traicter, & en fin fut concluë, à condition que Rocna Daulé payeroit de tribut par chacun an cinquante mille deniers d'or, qui ſont 220000. ducats : & pour plus grande aſſeurance de ceſt accord, Manſur print pour fẽme vne niepce de Rocna Daulé fille d'vn ſien frere : ce qui aduint l'an de ſalut neuf cens ſeptante cinq, & de l'Egire trois cens ſoixante trois, auquel mourut le Calife Motyah Bila d'vne grande paraliſie, ayant regné vingt neuf ans, & ayant laiſſé auparauant le gouuernement à vn ſien fils nommé Tahaya Abdel Carim. Il mourut à deux mois de là. Et quant à Manſur il mourut deux ans apres, à ſçauoir l'an de ſalut 977. & de l'Egire 365. ayant regné quinze ans, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Nué.

Tayaha Abdel Carim 45. *Calife.*

Tayaha Abdel Carim fils de Motyah paruint ainſi au Califat par la mort de ſon pere, comme il a eſté dit, durant le regne duquel, ou pluſtoſt l'ombre de la Royauté d'iceluy, car les Califes commencerent à n'eſtre plus Seigneurs que de nom, pluſieurs choſes notables aduindrent en la Perſe. Deux ans apres qu'il fut Calife mourut Rocna Daulé, qui declara ſon fils Azudu Daulé pour Roy de Hierak, lequel accreut grandement ſon Royaume.

Quant à Nué Ben Maſur qui auoit ſuccedé à ſon pere à celuy de Maurenahar : il trouua aſſez dequoy s'exercer, d'autant qu'encore qu'Albataquin, lequel il auoit ſubiect de craindre, fuſt mort, Kabus fils de Changuir Capitaine de ſon pere Manſur ſe reuolta, & print les prouinces de Gerion & de Tabarſtam.

Au meſme temps auſſi il y eut de grands differens, Azudu Daulé, & Facoro Daulé ſon frere, contre lequel Azudu Daulé leua vne armee, & contraignit Facoro de s'enfuyr en la prouince de Kabus, qui le receut & traicta auec beaucoup de courtoiſie & de reſpect, luy offrant ſa perſonne, & tout ce qu'il auoit pour ſon ſeruice. Azudu Daulé marry de ceſte accointance marcha contre eux, les vainquit, & recouura Gerion & Tabarſtam : de ſorte que Kabus & Facoro Daulé furent cõtraints d'auoir recours à Nué Ben Manſur, lequel leur donnant du ſecours, ils retournerent contre Azudu Daulé, & recouurant Gerion le forcerent de ſe retirer dans vne fortereſſe, laquelle ils aſſiegerent, mais comme ce ſiege euſt deſia duré deux mois, les aſſiegez ſentans leurs munitions leur defaillir, prindrent intelligence auec vn des Capitaines de ceux de dehors, auquel ils donnerent bonne ſomme de deniers, pourueu qu'il vouluſt eſtre à leur deuotion, & s'eſtans accordez entre eux de ce qu'ils auoient à faire, ils prindrent le temps que les aſſiegans y penſoient le moins, & firent vne ſortie ſur eux du coſté ou eſtoit ce Capitaine qu'ils auoient corrompu, lequel commença auſſi toſt à fuyr auec ce qu'il auoit de troupes ſoubs ſon commandement, ce qui donna l'eſpouuante à tout le reſte qui ſe mit en fuitte, & la place deliuree par ce moyen du ſiege : ce que ſçachant Nué qui eſtoit lors en Nichabur, ayant ſçeu la diſgrace de ſes alliez, il commanda à Abul Ocem ſon Vazir de leuer vn bon nombre de gens de guerre pour marcher contre Azudu Daulé : mais ceſtui-cy ſe ſentant le plus foible, il euita le combat, & Facoro Daulé mourant depuis, ſon frere vint à eſtre Seigneur de toutes ſes terres.

En ce temps mourut auſſi Abul Ocem Vazir de Nué, la mort duquel eſt remarquable.

C'eſt que ceſtui-cy voulant auoir la compagnie d'vne ſienne eſclaue qu'il aimoit extremement, comme il eſtoit auec elle il mourut ſubitement : ce qui donna de l'eſpouuante à tous pour la nouueauté du cas. Il laiſſa deux fils, l'vn nommé Boaly, qui luy ſucceda en la charge & gouuernement de Karaſon & Nichabut : l'autre appellé Faech, à qui Nué donna le Vazirat de Hyerac, leſquels par enuie & ialouſie des vns des autres s'armerent tous deux, & ſe firent la guerre.

Mais Boaly ayant eſté plus diligent que ſon frére, marcha auſſi le premier contre luy à Bokara, lequel s'enfuyt à Marvvo, où il aſſembla ſes forces de toutes parts : ce que ſçachant Nué il enuoya contre eux Innabac & Backurun deux de ſes Capitaines, pour faire venir Boaly à la raiſon. Ceux-cy ſuyuant ce commandement le pourſuiuirent & le deffirent, le contraignant de s'enfuyr à Balc, & de là à Tremed, d'où il eſcriuit à Bocracham Roy de Turqueſtam, l'incitant à la guerre contre Nué.

Durant toutes ces diſſentions, Aboaly Ben Ocem eſcriuit à Nué, luy demandant pour recompence des ſeruices ſignalez que luy & les ſiens auoient faits à luy & à ſes anceſtres, le gouuernement ſupreme ſur toutes les terres de Karaſon & Maurenahar : ce que Nué luy accorda ſans grande difficulté, à condition de les tenir comme ſon vaſſal.

Mais Aboaly ſe voyant en poſſeſſion de ces terres, ſe comporta par apres en Tyran: dequoy ayant eſté pluſieurs fois excité à ſe deſiſter, & à ſe moderer : il ne fit non ſeulement aucune reſponce à ce qu'on luy mandoit ; mais ſe preparant ſecrettement à la rebellion, il eſcriuit à Bocracam Roy de Turqueſtam, luy perſuadant qu'eux deux enſemble vinſſent courir ſur les terres de Nué, & qu'ils partageaſſent apres entr'eux ce qu'ils auroient conquis.

Le Turqueſtá trouua ceſte propoſition ſi à propos, qu'il mit incontinent vne armee en campagne : auſſi fit Aboaly, & ainſi commencerent tous deux à faire de grands rauages aux terres de Nué, lequel auoit auſſi armé de ſon coſté, donnant la charge de ſon armee à Innabac, qui auoit vaincu Faech, lequel preſenta le combat aux autres, auquel il fut vaincu, & enuoyé priſonnier au Turqueſtam.

Nué ſçachant ceſte perte, & ſe voyant reduit à l'extremité, taſchant de faire ſes amis de ſes ennemis, ſe reconcilia à Faech, & auec toutes les careſſes & compliments qu'il peut, l'auoit rangé, ce luy ſembloit à ſa deuotion; de ſorte qu'il l'enuoya à la deffence de Samarkand, où eſtant arriué il ſçeut que Bocracham venoit contre luy, il ne ſe voulut point deffendre, ains abandonna la terre, & s'en alla à Bokara en deſpit de Nué, lequel il publioit l'auoit beaucoup offencé.

Ceſte trahiſon fit perdre tout courage à Nué, lequel ne voyant aucun moyen de pouuoir s'oppoſer à la puiſſance de ſon ennemi, luy abandonna ſon Royaume, & ſortit d'iceluy. Bocracham cependant ſe ſaiſit de Samarkand, & de là paſſa à Bokara, où Faech ſe ioignit à luy, & Bocracham l'enuoya auec vne armee contre Balc, & terres deſpendantes d'icelle. Nué cependant le plus ſecrettement qu'il peut paſſa le fleuue de Gehun, & ſe miſt aux enuirons de Hamulchet, ou pluſieurs de ſes ſubiects leſquels le cherchoient arriuerent autour de luy par diuers chemins, ſi que le nombre

croiſſant de iour à autre commençoit deſia à faire vn corps d'armee : dequoy Nué commença d'auoir quelque eſperance d'vn meilleur ſuccez ; & pour eſprouuer toutes choſes il eſcriuit à Aboaly, luy repreſentant les biens & les aduantages qu'il auoit receus de luy, luy en promettant encore de plus grands s'il ſe vouloit conuertir & retourner à ſon ſeruice : Mais Aboaly ne luy reſpondit qu'auec des eſperances feintes & diſſimulees, cherchant cependant les moyens comment il le pourroit tuer.

Durant ce temps Bocrachan deuint malade, & ayant eſté penſé ſans qu'on y veiſt aucun amendement, par le conſeil des Medecins il s'en retourna au Turqueſtam, eſperant de pouuoir mieux recouurer ſa ſanté en ſa patrie, mais le mal croiſſant de iour en iour, il mourut par le chemin : ce que ceux de Bocara ayans ſçeu, ils ſortirent ſur ſon armee, laquelle eſtant ſans chef, fut deffaite, & en firent leurs ennemis vn merueilleux carnage, & vn tres-grand & riche butin qu'ils eurent de leurs deſpoüilles. Alors Nué ſe ſeruant d'vne ſi bonne occaſion s'en retourna en ſon Royaume, auquel il fut receu auec vn vniuerſel conſentement.

Aboaly voyant la mort du Roy de Turqueſtan, delibera de ſe vanger ſoubs la puiſſance de Nué: ce qu'ayant entendu Faech ſon frere, bien qu'il fuſt ſon capital ennemi, il taſcha de le diuertir de ceſte deliberation, comme il fit, s'accordans eux deux de faire la guerre enſemble à Nué, lequel auparauant tous ces ſouſleuemens auoit enuoyé en l'Inde pour faire nouuelle conqueſte, vn ſien Capitaine nommé Sabutaquin, lequel eſtoit à l'heure de retour, riche & victorieux, ayant acquis la reputation d'vn homme rare & tres-experimenté aux armes. A ceſtui-cy Nué donna la charge de ceſte guerre, & ayant fait la plus grande leuee de ſoldats qui luy fut poſſible, auec ceux que l'autre auoit deſia: il l'enuoya à Gaznehen contree celebre en Karaſon.

Aboaly ſçachant les preparatifs qu'on faiſoit contre luy, & deſirant preuenir ſes ennemis par quelque heureux ſuccez, rechercha l'amitié de Fakoro Daulné, qu'il gaigna par le moyen des riches & precieux preſens qu'il luy fit. Cependant Nué & Sabutaquin ſortirent de Nichabur, cherchans Aboaly, accompagnez encore des Gouuerneurs de Balc, Gerion, & Gergeſtam.

Quant à Aboaly il auoit receu quelques compagnies de vieux ſoldats que luy auoit enuoyees Fakoro Daulé, que Darab Kabus auoit joinctes auec vne puiſſante armee, & ainſi ſortans de Hyerak les deux armees ſe camperent vis à vis l'vne de l'autre, où ils ne furent pas long temps qu'ils ne vinſſent à la bataille.

Aboaly diſpoſa ainſi la ſienne, il donna l'aiſle droite à Faech, & à vn ſien autre frere appellé Abalkacem Ben Samur la gauche: quant à luy il ſe mit au milieu.

Quant à celle de Nué, les pointes de ſa bataille furent donnees à ſes meilleurs Capitaines, mais Amir Sabutaquin & Seyfa Daulé ſe mirẽt au milieu: les deux armees s'eſtans ainſi affrontees, chacun fit merueille de bien combattre de ſon coſté, mais ceux de Nué firent vn tel deuoir, qu'ils forcerent les aiſles de la bataille de Aboaly de tourner le dos, ce qui augmenta tellement le courage à leurs ennemis, qu'auecque le gros de leur armee ils donnerent dedans le reſte, auec telle impetuoſité qu'ils leur firent perdre leurs rangs, & en fin prendre la fuitte.

En ce meſlange Darab Cabus quittant le party de Aboaly ſe rangea de celuy

de Nice: ce qui aida bien encores à acheuer de deffaire ceſte armee, laquelle taillee en pieces en partie, le reſte fort mal mené ſe retira comme il peuſt à Nichabur.

La victoire ainſi acquiſe, & les deſpoüilles qui furent fort grandes partagees, Nué fiſt ſon Capitaine general Mahamud fils de Amir Sabutaquin, à la requeſte meſmes de ſon pere. Et quant à Nué, il s'en alla à Bocara, Sabutaquin à Gaznehem, Mahamud à Nichabur, & quant aux freres de Aboaly, & Faech, ils s'en allerent à Geriom de la domination de Facoro Daulé, qui les receut, & traicta auec beaucoup de bien-veillance: toutesfois ils ſe comporterent ſi mal en toutes choſes, qu'ils ne demeurerent pas long temps en ſa grace; dequoy s'apperceuãt Aboaly, ingrat & meſcognoiſſant qu'il eſtoit des bien-faits qu'il auoit receus de Facoro, il rechercha les moyens de le tuer. A quoy ne voulut point conſentir Faech, au contraire il le diuertit tant qu'il peuſt de ce deſſein, luy conſeillant de ſe ruer pluſtoſt ſur celuy de Nichabur, & le ſurprendre auparauant que l'autre euſt recogneu leur deſſein, duquel toutesfois ſe deffiant, il enuoya demander ſecours au Roy & à ſon pere: mais auparauant qu'il fut arriué, ces deux-cy auoient deſia combattu contre luy, l'auoient vaincu & chaſſé de la Prouince. Ce qu'ayant ſceu Sabutaquin, leua des trouppes auec la plus grande diligence qui luy fut poſſible, & partit de Siſton pour s'en venir à Nichabur, & rencontrant Aboaly à Thus, il le combattit; mais comme ils eſtoiẽt au plus fort du cõbat, Mahamud ſuruint auec vne nouuelle armee qu'il auoit aſſemblee, & donnant à dos de ſes ennemis, en fiſt vn terrible maſſacre, prenans captifs preſque tous ceux qui reſterent en vie. Et quant aux deux freres, ils ſe mirent auec grande difficulté dans Calat, place merueilleuſement forte, & de là accompagnez de quelques vns des reſtes de leur deffaicte, ils paſſerent à Marvvo, où eſtans ils s'efforcerent d'obtenir pardon de Nué, lequel l'accorda à Aboaly, ſoubs condition qu'il ne ſortiroit point de Geriania, ſans ſon expreſſe permiſſion: à quoy il s'accorda contre la volonté de Faech, lequel ſe retira vers Ilechcan Roy de Turqueſtan, qui auoit ſuccedé à Bocracham.

Or il y auoit vn Abu Abdula Gouuerneur de Koarramz, qui eſtoit ennemi de Aboaly. Ceſtui-cy donnant vn aſſaut à l'improuiſte à Geriania, l'emmena priſonnier. Le Gouuerneur de Geriania qui l'auoit en garde par le commandement du Roy Nué, aſſembla ſes forces, & s'en alla à Kat, ou eſtoit celuy de Koarrazm, le print priſonnier, & deliura Aboaly; & retourné qu'il fuſt en ſa Prouince, il miſt le Gouuerneur de Koarrazm en priſon. Et quant à Aboaly, il le traicta fort humainemẽt, banquetãt tous les iours auec luy. Et vn iour entre autres comme ils auoient deſia bien beu, Mahamum qui eſtoit gouuerneur de Geriania, fiſt tirer de priſon le Gouuerneur de Koarrazm, & luy fiſt trencher la teſte. Cela eſtant ainſi paſſé, il eſcriuit le tout à Nué, luy demandant pardon pour Aboaly, lequel reſpondit qu'il y auoit deſia long temps qu'il luy auoit pardonné, luy enchargeant de le luy enuoyer, d'autant qu'il auoit quelques affaires d'importance à luy communiquer: Mahamun l'enuoya, mais auſſi toſt qu'il fuſt à Bocara, Nué le fiſt mettre en vne eſtroicte priſon, où il mourut. Quãt à Faech ſon frere, qui s'eſtoit retiré vers Ilechcan, il le perſuada de faire la guerre à Nué, lequel ayant eu aduis de tous leurs deſſeins, manda à Sabutaquin qu'auec les compagnies d'ordonnance qu'il auoit, qu'il les deuançaſt entre Kehx, & Necaf, enioignant auſſi à ſon fils Mahamun qui eſtoit à Nicha-

bur, d'aller trouuer ſon pere auec le plus de forces qu'il pourroit, enuoyant à ces deux-cy encores de belles troupes, ſi que le tout eſtant aſſemblé en vn, ils auoient lors vne puiſſante armee. Ce que ſçachant le Roy de Turqueſtan, voyant qu'il n'y faiſoit pas bon pour luy, traicta d'accord, lequel Nué ne refuſa point, par le moyen duquel on donna le gouuernemẽt de Samarkãd à Faech. Ce fut par le moyen de ceſte paix que tous ces troubles furent appaiſez, en l'an de ſalut 996. & de l'Egire 385. Nué demeurant paiſible iuſques à ſa mort, qui aduint deux ans apres, à ſçauoir l'an de ſalut 998. & de l'Egire 387. ayant regné vingt-deux ans, & laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Abul Hares Manſur.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient ainſi à Vſbec, Maurenahar, & Karaſon, le bas pays de la Perſe ne demeuroit pas oyſif, d'autant que les Daulez, deſquels il a eſté parlé cy deſſus (qu'on a laiſſez de propos deliberé en arriere, pour ne s'embroüiller point dans ceſte multiplicité d'affaires, & donner plus d'eſclarciſſement à ceſte narration) continuans leurs remuemens, la trauaillerent fort, parce que Azudu Daulé, auquel eſtoit arriué ce que nous auons dit, ſuccedant au Royaume enuoya Abul Fauares ſon fils à Kermon, pour retenir en ſon deuoir vn ſien Gouuerneur qui s'eſtoit reuolté, duquel il demeura victorieux. En ceſte ſaiſon mourut Moezedu Daulé Roy de Bagadet, frere de Azudu, en la place duquel fut mis Bakrear ſon fils, auquel le pere enchargea deuant que de mourir, qu'il ſuiuiſt en toutes choſes le conſeil de ſon oncle, & des prudẽs Vvazirs qu'il luy laiſſoit. Mais ceſtui-cy fit tout autremẽt qu'on ne luy auoit enchargé: car il donna ſujet à Sabutaquin, & depuis à Albataquin, d'entrer dans ſes terres auec grande cõpagnie de Turcs, leſquels eſtans arriuez à Vvacet, le mirent en grande deſtreſſe. Bactear demanda ſecours à Azudu, lequel y vint en grande diligence, combattirent les Turcs & les mirent en route les pourſuiuans iuſques à Bagadet, où ils furent aſſiegez par Bactear. Et apres auoir fait choſes merueilleuſes pour leur deffence, forcez de la neceſſité, ils laiſſerent la cité, & s'en allerent auec le Calife à Tecrit peuple de Diarbec ſur le riuage du fleuue Tigris: ſi que la ville vint en la puiſſance de Bactear qui fiſt retourner le Calife, & la luy conſigna. Azudu Daulé euſt beaucoup d'ennuy de tout cecy; de ſorte qu'il ſe ſaiſit en fin de la perſonne de ſon nepueu, & le miſt en priſon, de laquelle il le deliura toutesfois incontinent apres.

Ces affaires ainſi miſes à fin, Azudu Daulé fiſt marcher ſon armee cõtre Hierac d'Arabie, & Bactear le voyant abſent, entra auſſi toſt en ſes terres, où il fiſt vn fort grãd rauage: ce que ſon oncle ayant ſçeu à ſon retour, Bactear fut contraint de ſe retirer à Muſul grãde cité en Diarbec (que pluſieurs tiennent eſtre Niniue) elle eſtoit lors gouuernee par vn nõmé Abuſaleb, lequel auec vne armee de vingt mille combatans ſe vint ioindre à Bakrear, & rencontrerent Azudu Daulé à Tecrit qui les vainquit. Abuſaleb s'enfuit, & Bactear, fut prins, auquel ſon oncle fiſt trencher la teſte, aagé de 36. ans, & ayant tenu le Royaume vnze ans & quelques mois. Apres cela la contrée de Muſul ſemblant fort bonne (cõme elle eſt) à Azudu Daulé, il s'arreſta en icelles, auſquelles il en adiouſta pluſieurs autres l'an de ſalut 980. & de l'Egire 368. & enuoya reedifier Bagadet qui eſtoit quaſi ruinee des guerres paſſées, deſchargea les peuples de pluſieurs tributs qu'ils ſouloient payer, fiſt ouurir pluſieurs puits par les chemins, ſe mõſtra fauorable aux Sages de ſa ſecte, aux Philoſophes, Medecins & Poëtes qu'il recogneut exceller les autres, donnant permiſſion aux Chreſtiẽs

qui eſtoient en ſes terres, qu'ils edifiaſſent des Egliſes, leur aidant à vne partie des frais à ſes deſpens. En l'an de ſalut 982 & de l'Egire 371. il fit baſtir vn fort bel hoſpital à Bagadet, qu'il dota d'vne groſſe rente: & à Sciras vn autre non moindre que ceſtui-ci, puis ayãt fait pluſieurs autres choſes dignes de memoire, & d'vn bon Prince, il tõba malade d'vn mal qu'ils appellent Sara, qui eſt vne eſpece de manie, & mourut l'an de ſalut 983. & de l'Egire 372. ayant regné 34. ans, laiſſant 3. fils, Scerfa Daulé, Scams Daulé & autrement Abulganiar, Marſabane, & le 3. Bahao Daulé. Les deux premiers diuiſerent entreux les terres, ſans demeurer toutesfois contens. Scerfa Daulé s'en alla en la Perſe, & Scams Daulé à Bagadet, lequel prit Scerfa en vne entreueuë qu'ils eurent enſemble: mais il mourut bien toſt apres, l'an de ſalut 990. & de l'Egire 379. Cela fut cauſe qu'on tira de priſon ſon frere Scams Daulé, ou Abul Ganiar Marſabane, & fut mis en ſa place. Ceſtui-cy s'aſſocia au gouuernement de ſon ieune frere Bahao Daulé; mais ayans eu quelque differẽt enſemble, ils en vindrent en fin aux mains, & Scams Daulé luy fit la guerre auec vn Boaly ben Hoſtad Hormoz, qui le pourſuiuit en toute rigueur: mais lors qu'il auoit le moins d'eſperance d'aucun ſecours, il luy vint nouuelles que les ſoldats ayans demandé vne paye à Scams Daulé, & luy leur ayant refuſee, ſe mutinerent, ſi qu'ayans pris par eſcalade vne forteresſe, ou il y auoit dedans quatre fils, & quelques parens de Bactear; ils les tirerent de là, & s'eſtans ioincts à eux quelques autres troupes, ils donnerent vn aſſaut à Scyras, où eſtoit Scams Daulé, qui print auſſi toſt la fuite: mais ils le ſuiuirent, & fut pris à Dudmon, à deux farſangues ou lieuës de la cité, en laquelle on le ramena, & le firent mourir auec ſa mere, apres auoir eſté Roy neuf ans & huict mois, l'an de ſalut 991. & de l'Egire 380. auquel Bahao Daulé ſucceda ſans aucune controuerſe. Alors eſtoit Roy de Gerion, comme il a eſté dit, Facoro Daulé, qui fiſt la guerre contre vn nommé Sahayd Hebad, plus riche d'argent que d'hommes, lequel il vainquit, & fut ſeigneur de ſon threſor, puis ayant terminé ceſte guerre, & pluſieurs autres, qui ne furent pas de petite duree. S'en eſtant allé en l'an de ſalut 989. & de l'Egire 378. en Tabarac vne ſienne forteresſe: eſtant vn iour à table il mangea auec tel excez d'vne vache ſalee qu'on luy auoit ſeruie, & ſur le champ vne ſi grande quantité de raiſins, que cela luy cauſa vne telle douleur d'eſtomac, qu'il en mourut dans peu d'heure, eſtant fort peu regretté à cauſe des tyrannies qu'il auoit exercees en ſa vie.

Aux nouuelles de ceſte mort il y euſt vne telle confuſion & reuolte en la ville, qu'on n'euſt pas ſeulement le temps de l'enſeuelir, iuſques à ce que l'exceſſiue puanteur de ce corps mort les forcerent de le mettre en terre. Il eut trois fils, l'aiſné deſquels & de ſa mere Suyda, il ſera parlé en ſon lieu. Bahaodaule ayant donc ſuccedé au Royaume, print pour principal Capitaine, & conducteur de ſes armees Boaly ce Capitaine qui faiſoit la guerre pour ſon frere, auquel il donna la charge de faire ſortir de Perſe les fils de Bactear, deſquels le plus grand appellé Abu Naceré, s'en alla à Kermon auec quelques trouppes qu'il auoit, ſurprenant de ſorte le Gouuerneur de ceſte contree, qu'il le contraignit de l'abandonner, & s'empara de ces terres là. Bahaodaulé enuoya contre luy Mouſec, qui le combattit & deſconfit: & comme il s'enfuyoit, vn ſien ſeruiteur ſe mit au deuant de luy, qui luy paſſa l'eſpee au trauers du corps, laquelle mort luy auoit eſté pronoſtiquee long temps auparauant. Mouſec miſt par tout des Gouuerneurs auſquels on pouuoit auoir de la confidence, & con-

tent de ſa victoire, il s'en retourna vers le Roy, qui le receut auec beaucoup d'honneur : mais eſtant calomnié par ſes ennemis, il fut pris le meſme iour, & peu de temps apres on le fiſt mourir. Bahaodaule le premier an de ſon regne depoſa le Calife Tayha Abdelcarim ben Mutia ayant iouy de ſon Califat dix-ſept ans, & deux mois. En telle maniere eſtoit lors reduit l'eſtat de ceſte Principauté, que luy qui ſouloit commander aux autres, eſtoit lors commandé de tous. Boaly mourut auſſi en Bagadet l'an de ſalut 1012. & de l'Egire 401. Bahaodaule mourut vn an apres, ayant veſcu quarante deux ans & neuf mois, & regné vingt quatre.

Kader Bila Hamed 46. *Calife.*

Encores que les affaires du Califat fuſſent d'ores en auant reduites à tel eſtat que ces Princes n'auoient plus que le nom, & que leur commandement fuſt pluſtoſt à leur maniere pour les choſes ſpirituelles, n'ayans authorité que celle que les Princes qui regnoient alors leur donnoit, ayans meſmes perdu ceſt ombre de puiſſance temporelle qu'ils s'eſtoient conſeruee iuſques à ces Daules, deſquels nous auons fait mention cy deſſus: toutesfois d'autant que tout commençoit par eux, & que Mirkond meſme, & Teixiere les mettent touſiours au rang des Princes, ceſte ſucceſſion perſonnelle ſeruant touſiours d'vne regle plus aſſeuree, qui oſte toute confuſion : nous auons ſuiuy le meſme ordre, ioinct que les grandes confuſions & remuemens qui regnerent en la Perſe durant ce ſiecle, qui font perdre bien ſouuent la trace de leur chronologie, & au moins en ces Califes on trouue touſiours le nom. Bahaodaule, ayant donc depoſé le Calife Tayha Abdelcarim, il donna ſa place à Kader Bila Hamed, fils de Ezach, fils de Mokrader. Soubs le nom de ceſtui-cy voicy comme les choſes paſſerent.

Fakorodaule Roy de Gerion eſtant mort, comme vous auez peu voir par l'excez qu'il auoit fait, ſon fils Maiududaule luy ſucceda, lequel bien qu'il n'euſt que trois ans, fut proclamé Roy. Sa mere Sayda gouuerna pour luy, qui eſtoit femme d'vn fort grand entendement, & qui luy ſeruit beaucoup pour maintenir ce Royaume en paix & en proſperité durant le bas aage de ſon fils. Mais comme il fut deuenu grand, il voulut diſpoſer du Royaume à ſa fantaſie, & mettre les Gouuerneurs de ſa main, tels qu'il luy plaiſoit, ſans l'aduis ny le conſeil de ſa mere : dequoy elle eſtant mal contente, ſe retira en la forteresſe de Tabarac. Or ſon fils auoit fait vn Aboaly ſon Vazir, contre la volonté d'elle. Ceſtui-cy craignant donc qu'elle ſortiſt du Royaume, fut cauſe de troubler tout, ayant mis des gardes par les chemins pour la retenir. Mais cela ne peuſt pas empeſcher ceſte Princeſſe de ſortir d'iceluy, & de s'en aller à Cuſeſtam, de laquelle eſtoit Gouuerneur Badre Acem Nuyhe, qui la voyant, & s'eſtant informé comme les choſes s'eſtoient paſſées auec ſon fils, leua de grandes forces qu'ils conduiſirent eux deux, & allerent de compagnie trouuer Maiududaulé, ainſi s'appelloit le fils de Sayda, & ſon Vazir Aboaly, les vainquirent, & les prindrent captifs, Maiududaulé eſtant en la ville de Rey, ſi bien que le Royaume vint vne autrefois au pouuoir de Sayda, qui le gouuerna auec vne grande prudence & conſeil.

En ce temps regnoit en Caraſon & Mauranahar Mamud Gaſney, comme il ſe dira en ſon lieu, lequel, ayant fait ſentir ſes armes victorieuſes par tous les Roiaumes circonuoiſins, enuoya des Ambaſſadeurs à Saïda, luy demandant qu'en ſon Royaume il ne couruſt autre monnoye que la ſienne ; & que celle

qui s'y forgeroit fuſt faicte en ſon nom, & marquee de ſes armes, luy donnant à entendre que faiſant autremẽt il auroit ſubiect de ſe n.eſcontenter. Elle auec vne aſseurance virile luy fit reſponce que ſi ſon mary viuoit, qu'elle craindroit grandement ſes menaces, à cauſe qu'eſtans hommes tous deux, ils ſe pourroient rencontrer: mais qu'eſtant maintenant vefue, qu'elle eſtoit certaine, & aſseuree qu'il ne voudroit point tant abaiſser sõ genereux courage que de l'offencer. Ce qui eut le pouuoir pour lors de l'appaiſer. A quelques iours de là elle pardonna à ſonfils Maiudu Daulé: mais elle ne luy donna pas l'entier gouuernement du Royaume, donnant au ſecond nommmé Scams Daulé, le gouuernement de Amadon, & le troiſieſme qui auoit nom Abajafar, elle le mit en Hiſphaon; ſi bien que ceſte Royne conſerua ſon Royaume en paix & tranquillité iuſques à ſa mort, qui aduint en l'an de ſalut 1030. & de l'Egire quatre cens & vingt, laquelle y apporta bien toſt vn grand trouble, parce que le Sultan Mamud Gazney fit marcher ſon armee contre Hierac, & eſtant arriué à Madaudaron, Manucher fils de Kabus, nepueu de Vvax Maguir, duquel il a eſté faict mention ailleurs, tenant ſon Eſtat peu aſseuré pendant qu'il ſeroit en ceſte compagnie, s'en retourna en ſes terres, ſortant du camp ſans la licence de Mamud: mais craignant que l'autre en fuſt offencé, il taſcha de l'appaiſer auec pluſieurs grands, & riches preſens qu'il luy enuoya, pluſieurs veſtements pour les ſoldats, & quatre cens mille deniers d'or monnoyez, qui ſont enuiron ſix cens mille ducats. Mais d'autant qu'il y a long temps que nous n'auons rien dit de Karaſon, il ſera bien à propos de reprendre le fil de celle narration, & voir ce que l'on y faiſoit cependant que ces choſes ſe faiſoient allieurs.

Comme donc il a eſté dit, par la mort de Nué ſon fils Abul Hares Manſur luy ſucceda au Royaume. Ceſtui-cy euſt pour Capitaine general Bactuzun, contre lequel Abul Ilechkan Roy de Turqueſtan luy fit la guerre, comme il auoit faict au pere, & arriué à Samarkand, Faech qui en eſtoit Gouuerneur ſe ſoubſmit à luy, lequel auec des forces ſuffiſantes pour l'execution de ſon deſſein, s'en alla contre Bocara où eſtoit Manſur, qui abandonnant la cité, s'enfuyt, & paſſa de l'autre coſté du fleuue Amuye. Faech entra dans la ville, aſſeurant les habitans qu'il ne venoit pour offencer le Roy, mais pour luy faire ſeruice, & le ſecourir; ſi qu'il le fit retourner vne autrefois, & eſtant bien aſseuré que telle eſtoit l'intention de Faech, il luy donna la charge de Bactuſun, & à Bactuſun le gouuernement de Karaſon.

En ce temps mourut Sabutaquin, qui fut encores vn ſubject de nouueaux troubles entre ſes enfans Mamud, & Iſmaël; ſi bien qu'Iſmaël fut contrainct de s'enfuyr. Apres cela Mamud s'empara de Karaſon d'où il eſtoit Gouuerneur, l'ayant vſurpé ſur Baxtuzun à qui le Roy l'auoit donné: dequoy il ſe plaignit à ſon Prince par lettres, le ſuppliant par ſon authorité de le remettre en ſon gouuernement. Ce qui fut faict, & on donna pour recompence à Mamud le gouuernement de Balc, Termed, & Herat: dequoy Mamud n'eſtant point content, il fit vne leuee de gens qu'il fit marcher contre Nixabur, où le Roy eſtoit, qui ne ſe tenant point ſur ſes gardes, fut contrainct de s'enfuyr, ne ſe tenant point aſseuré dans ceſte cloſture. Toutesfois Mamud craignant le nom de rebelle, ne paſſa point plus outre ſur ce nouueau remuëment. Il eſtoit venu vn des ſubjects du Roy Manſur, nommé Mactuzun, ſi bien que ce Prince ſe voyant appuyé, s'en retourna de ſa fuite. Or ceſtui-cy ſe plaignit à Faech, que le Roy ne l'auoit point traicté auec l'honneur qu'il eſperoit: Faech prenãt

occaſion de luy ouurir ſon cœur, luy deſcouurit de quel pied il marchoit auec Manſur, & ſa mauuaiſe volõté en ſon endroit: ſi bien que ces deux-cy s'accordans enſemble conſpirerent contre leur Roy, & donnerent ſi bon ordre à leur entrepriſe, qu'en vn banquet ils luy creuerent les yeux mettant pour Roy en ſa place vn ſien ieune frere nommé Abdel Malec, n'ayant regné qu'vn an & 7. mois. Mamud d'ailleurs ſçachant cét accident, leua des forces de toutes parts, pour aller contre les traiſtres, leſquels eſtans ſurpris furent cõtraints de ſe ſauuer Bactuſun à à ſçauoir à Nichabur, le Roy auec Faech vers Bocara, & Abul Kacem Siniur à Koeſtam; ſi qu'en ce faiſant Mamud demeura ſeul Seigneur de Karaſon, contre lequel les autres armerent, & s'eſtans vnis enſemble eſtoiẽt preſts de ſe donner iournee pour combattre: mais la mort de Faech qui ſuruint là deſſus, en empeſcha l'euenement. Ilech Kan Roy de Turon qu Turqueſtam aduerty de tous ces remuemens, leua vne puiſſante armee qu'il fit aduancer à Bocara, d'où il fit entendre au Roy Abdel Malec qu'il deſiroit le ſecourir, & qu'il eſtoit venu là pour cét effect: ce que le pauure ieune Prince croyant legerement, luy enuoya les meilleurs de ſes Capitaines pour le remercier, leſquels Ilech fit prendre auſſi toſt priſonniers; ce qui eſtonna tellement Abdel Malec qui ne cherchoit que quelque lieu pour faire vne retraicte, & cependant il ſe cacha le plus ſecrettement qu'il peut. Mais Ilech eſtant entré dans la ville, mit des gardes ſur tous les chemins, aux portes, & aux murs, puis fit faire vne recherche par la ville, en laquelle on trouua Abdel Malec, lequel fut enleué de là, & enuoyé à Vscand où il mourut en priſon: ſes ſubjects mirent en ſa place vn ſien ieune frere, lequel regna fort peu de temps. Ceci aduint l'an 1000. de noſtre ſalut, & 389. de l'Egire. Ilech Chan ſe voiant en poſſeſſion de Bocara, prit le Roy Abul Hares Manſur, luy fit creuer les yeux, à ſes deux freres Abu Ebrahem Montecer, & Abu Yacub, tous deux fils de Nué, à ſes deux oncles encores, à ſçauoir Abu Zacharie, & Ab Salech Kan, & autres de la maiſon royale, les mettans tous en priſons ſeparees des vns des autres, où il y auoit des eſclaues du meſme Ilek qui les ſeruoient, entre leſquelles il y en eut vne qui s'affectionna à Abu Ebrahem Montecer, & deſirant le deliurer, elle le couurit vn iour auec ſon Chaudel (vn certain veſtement duquel les femmes vſent pour ſe couurir, comme ce que nous diſons vne mante) & ainſi deſguiſé qu'il eſtoit, elle le tira de là, & le fit aller en la maiſon d'vne ſienne amie, où il fut caché quelque temps, iuſques à ce qu'en fin elles le laiſſerent aller, puis ſe retirant apres de Bokara, il paſſa à Koarrazm, où il eut bien toſt fait vne leuee de gens qu'il enuoya contre Bokara ſoubs la conduite d'vn Capitaine nommé Arſalon Balu, qui combatant contre Taquin Capitaine de Ilech Kan, le vainquit, & print priſonnier auec pluſieurs autres caualiers de ſa compagnie.

Et quant à Arſalon Balu, il deſtruiſit toute la contree iuſques au petit Cantarey, à l'encontre duquel vint Taquin Kham, Gouuerneur de Samarkand pour Ilech Cam, qui fut deſconfit auſſi bien que l'autre. Apres cela Montecer ſe retira à Bocara, où il fut fort bien receu de tous, & s'eſtant ioint à Arſalon Balu, ils paſſerent enſemble le fleuue de Gehun, & arriuerent à Nichabur. Amir Nacer fils de Mamud qui en eſtoit Gouuerneur, abandonnant le pays, s'en alla à Herat où ſon pere reſidoit, lequel ſçachant que ceux-cy eſtoient dans ſes terres, mit ſes gens en campagne contre Montecer, qui n'ayant pas l'aſſeurance de l'attendre, ſe retira à Eſferahen, en la contree de Kabus, lequel luy enuoya au deuant des preſens preſque ineſtimables, ſi l'on doit adiou-

ster soy à Mir Rond, car il dit qu'il enuoya dix cheuaux auecques leurs enharnachemens d'or, trente auecques leurs enharnachemens d'argent, trente autres qui n'estoient que de soye, trente chameaux chargez de fins tapis Persiẽs, & plusieurs autres pieces de grand prix, plusieurs robes de riches bocadors, & vne grande somme de deniers, enuoyant encores quelques dons particuliers à tous ses Capitaines. Kabus auoit desiré qu'il luy aidast cõme il seroit arriué en la ville de Rey, où il luy enuoyeroit vn bon secours auecques ses deux fils Darab, & Manucher pour luy ayder à la prendre. Toutesfois ayant depuis changé d'aduis, & estant passé de Rey à Damion, Darab, & Manucher s'en retournerent vers leur pere Kabus. Cecy aduint l'an de salut 1002. & de l'Egire trois cens nonante & vn.

En ce temps là mesme Mamud enuoya auec Amir Nacer son fils, vn Capitaine appelié Altuntax, pour recouurer Nichabur, & Montecer enuoya à l'encontre Abul Kacem, & Arsalon Babu, qui perdirent la bataille. Nacer fut à Nichabur, & Montecer s'enfuyt à Iburd où Nacer le suiuit : mais Montecer print la volte de Gerion. Ce qu'ayant entendu Cabus, marry du mauuais proceder dont Montecer auoit vsé en son endroict, mit deux mille hommes au passage pour luy empescher l'entree de ses terres: si que Montecer fut contrainct de prendre vn autre chemin, sur lequel pour vn fort leger subiect il fit tuër Arsalon Balu: ce qui lui fut cause d'acquerir la haine de tous les siens. Depuis la guerre continua entre Nacer & luy, auecques diuers succez, iusques à ce que Montecer fut entierement desfaict en vne bataille, de laquelle Nacer obtint la victoire, & où cestuy-là perdit la meilleure partie de ses gens : puis auecques vn bien petit nombre qui l'accompagnoit comme il s'enfuyoit, il tomba entre les mains des Turcomans: ce sont pastres qui vont paissans leurs troupeaux en diuerses campagnes, & font leurs retraictes dans des cabanes, lesquels l'ayant recogneu, le traicterent auec beaucoup de couatoisie pour l'amitié qu'ils auoient euë auec son pere. De ceux-cy il s'assembla incontinent autour de luy vn fort grand nombre, auec lesquels il passa à Maurenahar. Ilech Kam luy fut à l'encontre, mais les Turcomans l'ayant surpris vne nuict à l'improuiste, firent mourir grand nombre de ses soldats, & le mirent en fuite, & prindrent la meilleure partie du butin. Ils s'en retournerent en leurs cabanes, & Montecer passa le fleuue de Gehun: mais d'autant que c'estoit en l'hyuer, & de nuict, qui sont tres-froides en celle contree, il estoit impossible de le passer sans barque, ny pont. Les Turcomans qui lui auoient aydé, ayans regret aux despoüilles qu'ils luy auoient laissees, ils se preparerent pour luy courir sus, & le reprendre: mais estant arriué au fleuue qu'il estoit desia iour, ils le trouuerent desgelé; de sorte qu'ils ne peurent suiure Montecer, & lui trouua moyen de se tirer de là sans estre offencé d'eux. Tout cecy aduint l'an de salut 1004. & de l'Egire 393.

Il y auoit en ce temps vn nommé Abujafar, homme de basse condition, lequel de guetteur de chemins estoit paruenu à telle puissance, qu'il commãdoit à toute ceste contree. Montecer luy demanda quelque secours, mais cestui-cy au lieu de le gratifier: s'opposa tant qu'il peust au progrez de l'autre; de sorte qu'ils furent contraints de venir aux mains Montecer le vainquit, & prenant de là la route de Iburd, il trouua vne autre rencontre auec Abu Nacer Gouuerneur de la Prouince, qui fut fort sanglãte & cruelle; d'autant que ce fut de nuict, & Abu Nacer fut tué durant le combat. Cependant Montecer n'auoit

aucun lieu de refuge, & allant le long du fleuue pour taſcher de le paſſer, il ſe rencontra auec le Xena, ou Gouuerneur de Boxara, & perdit la meilleure partie de ſes gens, ſi qu'auec ceux qui le peurent ſuiure, il ſe retira à Darban, ou aydé du Gouuerneur de Samarxand, & des nobles Turcs, qui demeurent en la meſme cité, & de quelques troupes dont il fit le choix, il alla donner vn aſſaut à Boxara, & la print. Ce qu'ayant ſçeu Ilechxan, luy alla au deuant, & le combattit, mais il fut vaincu, de la deſpoüille duquel les ſoldats de Montecer deuindrent riches. Ce qui aduint l'an de ſalut 1005. & de l'Egire 394. Ilechxan ayant refaict ſon armee, vint derechef attaquer Montecer, prenant le temps que les ſoldats qui l'aſſiſterent auoient faict retraicte, mais entre autre contre vn ſien Capitaine, lequel auec 5. mille hõmes eſtoit paſſé du coſté d'Ilechxan. Cela fut cauſe de ſa déroute; car n'ayant pas la puiſſance de reſiſter à ſon ennemy, il ſe mit en fuite, & arriua au fleuue Gehun, lequel ne pouuant gayer, & à faute d'autre commodité il fut contrainct de paſſer là la nuict, & luy & les ſiens de ſe contenter de la chair des animaux qui eſtoient deſia morts. Apres cela il tint plus courts chemins deſtournez pour euiter la rencontre de ſon ennemy, & s'en alla à Koeſtam, ou eſtant pourſuiuy & hay de tous pour les diuers changemens & reuers de fortune qu'il auoit ſoufferts: il arriua preſque ſeul à Boxara, d'autant que ceux d'entre les ſiens qui eſtoient les plus mal contens, eſtoiẽt paſſez du coſté de Soleymon, & Safy Capitaines de Illechxan. Le Gouuerneur de Bocara luy promit de l'aſſiſter: mais ſçachant que ces deux-cy eſtoient en embuſche, il le fit ſortir de la ville. Mamud qui eſtoit pour lors Seigneur de Karaſon, auoit donné à cens de certaines terres à vn nommé Ebenbayg Capitaine Arabe, en la iuriſdiction duquel ſe retira Montecer, & ſe cacha en vne pauure maiſon: mais vn autre nommé Maruyh l'ayant ſçeu, vne nuict accompagné de quelques Arabes l'alla chercher & le fit mourir. C'eſt ainſi que Montecer acheua ſa ennuyeuſe, & laborieuſe vie l'an de ſalut 1006. & de l'Egire 395. de la mort duquel Mahamud bien qu'il fuſt ſon ennemy, receut beaucoup d'ennuy, & fit mourir Maruyh qui l'auoit tué, auec de fort cruels tourments.

Il y auoit dix-huict ans que Kabus ben Vvaxmaguir poſſedoit paiſiblement quelques terres à la contree de Karaſon. Ceſtui-cy eſtoit des deſcendans des anciens Roys de Perſe, & le ſeul qui ne s'eſtoit point meſlé parmy tant de cõfuſions que vous auez entenduës; car eſtant fort prudent & fort riche, il ſçauoit ſe conduire ſi dextrement, qu'il s'obligeoit ceux qui par leur ambition, & par leurs armes ne pardonnerent à perſonne. Quant à Amir Sabutaquin, ayant obtenu la victoire de Aboaly en Karaſon, vint à Boxara, où il euſt vne eſtroitte amitié auec Kabus, & deſiroit luy faire quelque ſeruice. Alors eſtoit Seigneur de Gerion, comme il a eſté dit, Fakoro Daulé, Sabutaquin taſchoit de l'opprimer, afin d'introduire Kabus en ce gouuernement: pour ce faire il demanda dix mil ſoldats à Ilechkan, leſquels ioints auec les troupes qu'il auoit, firent vn puiſſant exercite, le rendez-vous duquel eſtoit à Balk, où tandis que Sabutaquin attendoit ſes troupes, la mort le ſurprit. Auſſi fit-elle Fakoro Daulé, en la place duquel ſucceda Majudu Daulé ſon fils, ſoubs la tutele de Sayda ſa mere, comme nous auons dict. Abul Kacem reſidoit en Kumes, cõme nous auons dit, qui apres la mort de Sabutaquin s'addreſſa à Kabus, auec lequel il accorda qu'ils occuperoiẽt les terres du deffunct Fakoro Daulé, & en iouyroient entre eux, & ainſi mirent leurs armees en campagne, entrant dans ce pays par diuers endroits: Kabus ſe miſt en Nichabur, d'où il deſpeſcha vn Sfabed Cha-

rear sien Capitaine, lequel estant rencontré par Marzabah oncle du deffunct, & qui estoit auec vne armee dans la prouince de Gerion, pour la deffence d'icelle, il le combatit, & le rompit, & ayant eu de ceste victoire vne fort bonne prise il mit vne grande partie de ceste prouince sous l'obeyssance de Kabus, & en celle de Tabarstam: ils occuperent Amal place d'importance, au secours de laquelle, comme Acen Feruzan fut venu auec vne bonne armee, ceux de dedans allerent a l'encontre auec Siabed Scharear, & luy donnerent bataille, laquelle il perdit, demeurant prisonnier auec plus de 20. Capitaines des siens.

Ces succez donnerent tousiours plus grande esperance à Kabus, qui luy firent aspirer à plus grandes choses, & pour ne point perdre le temps, & sans donner aucun relasche il vint à Gerion, où il fut proclamé Roy en l'annee 1011. & de l'Egire 400. Il eut encore depuis quelques rencontres auec ses ennemis, mais le tout luy succeda tousiours fort heureusement: de sorte qu'il commanda en fin par tout le Gueylon, qui sont prouinces de fort grande estenduë, au gouuernement desquelles il mit son fils Manucher, enuoyant de grands presents à Mamud, afin de se fortifier par ceste recognoissance en son nouuel Estat.

Or Kabus faisoit si grand cas de la Iustice, & l'administroit auec tant de rigueur, qu'au lieu qu'il estoit fort aymé des siens auparauant, il fut en horreur à tous, rapportans cela à la cruauté: si que ne le pouuans plus souffrir, comme il estoit vn iour en son camp ils entrerent en sa tente pour le faire mourir: il eschapa toutesfois de leurs mains: mais ce ne fut pas sans vne tres-grande difficulté, & se sauua à Bostam: mais ceux-cy conuertissans leur rage contre sa tente, ils mirent à sac tout ce qui y estoit, qui n'estoit pas peu ny de peu de valeur; voulans mettre en son lieu Manucher son fils, qui gouuernoit en Gueylon: à condition qu'il ne se vangeroit point de ce qu'ils luy auoient faict, & ne donneroit point ayde à son pere contre eux. Mais il refusa le Royaume, si son pere n'en estoit consentant, preferant le respect paternel à la couronne Royale: si que quelques-vns d'entr'eux furent trouuer le pere, lequel estimant beaucoup l'obeyssance de son fils, il ne voulut pas qu'il demeurast à son seruice, comme il desiroit, mais le fit retourner, luy donnant liberalement le Royaume, & tout ce qui luy appartenoit, dequoy Manucher print la possession auec vn applaudissement vniuersel de tous: & Kabus se retira pour passer le reste de ses iours en la forteresse de Kaxex, où ceux de Gerion, craignans que tant qu'il viuroit qu'il leur fist du mal, ils trouuerent moyen de le faire tuër, sans que Manucher sçeust pour lors qui auoient esté les aggresseurs: mais quand il les sçeut il print d'eux vn seuere chastiment.

Manucher fils de Kabus appellé autrement Malech Almaly, se voyant Roy de ces terres que le pere auoit acquises en celles de Gerion & Gueylon (dans lesquelles Maiudu Daulé en tenoit vne bonne partie) enuoya ses Ambassadeurs à Sultan Mamud, pour se declarer son vassal, & luy offrir de tribut cinquante mille deniers d'or par an, qui sont enuiron soixante mille ducats, & Mamud luy donna pour femme vne sienne fille, mais quelques iours apres qu'ils furent espousez, Manucher mourut, demeurant en sa place Darab son frere.

Darab fils de Kabus & frere de Manucher se mesla fort, comme il a esté dit, parmy les differends de Nué & Boaly, le party duquel il suiuit, & par apres celuy de Nué, par la mort duquel son pere occupant le Royaume de Gerion, il

le fut ſeruir, lequel l'enuoya auec troupes à Tabarſtam, pour la garde des terres qu'il poſſedoit en ceſte prouince, mais ayant eſté accuſé de quelques crimes en ſon gouuernement, il s'en purgea deuant ſon pere : ceſte accuſation luy apportant toutesfois vn tel meſcontentement qu'il ſe reſolut de ſe retirer vers Mamud, lequel le receut auec honneur, toutesfois par ſa mauuaiſe conduitte il tomba en fin en ſa diſgrace, ce que recognoiſſant il l'abandonna, & ſe retira deuers Schachar Roy de Gurgeſtam, qui ſur la priere de Mamud le fit retirer d'aupres de luy : en fin il ſucceda à ſon frere où il demeura peu de temps.

Mirkond recite en cét endroit les proüeſſes de Sabutaquin en l'Inde, qui ſeroient trop longues à reciter, joint que cela ſeroit hors des termes de la briefueté qu'on s'eſt preſcrite en ces ſommaires. Or comme il a eſté dit-cy deſſus, il y auoit eu pluſieurs differents entre Mamud & Iſmaël ſon frere apres la mort de leur pere, leſquels s'eſtoient terminés par les armes au deſaduãtage de Iſmaël qui auoit eſté contraint de s'enfuyr: & Mamud ſe voyant en repos de ce coſté là auoit faict paix, & contracté amitié auec Ilechxam, pour le deſir qu'il auoit d'aller comme, auoit faict ſon pere, à la conqueſte de l'Inde, où il obtint de grandes & ſignalees victoires, & en emporta de treſ-riches deſpoüilles. Parquoy Ilechxan enuieux de ſon bon-heur, & ſans auoir aucun reſpect à la foy qu'il auoit donnee, voyant ceſtui-cy abſent entra dans ſes terres, & enuoya Iafartaquin ſon parent contre Balx.

Arſalon Balu tenoit lors le gouuernement de Herat & de tout le Gaznehen iuſques à Baſion (qui ſont prouinces fort grandes) pour Mamud : ceſtui-cy s'oppoſa auec les garniſons de la prouince contre les efforts d'Ilechcan & Iafar Taquin,

Mamud eut auſſi-toſt aduis de la perfidie de ſon allié, ſi que laiſſant là ſes cõqueſtes de l'Inde il retourna en diligence pour la deffence de ſon pays, donnãt tel ordre à ſes affaires par le moyen d'Arſalon Balu Capitaine fort experimenté, qu'il deffit premierement Abu Abdala Capitaine Arabe, qui conduiſoit l'armee de Taquin, laquelle fut finalement miſe entierement en route, le mit en fuitte, & tailla en pieces la meilleure partie de ſes gens, le reſte ſe ſauuant à la faueur du fleuue Gehum qu'ils paſſerent auec leur General, lequel perdit en ceſte iournee pluſieurs de ſes parens, & laiſſa vn ſien frere priſonnier.

Ceſte deffaicte toucha de biẽ pres Ilechxan, car il voyoit bien qu'il luy eſtoit du tout impoſſible de reſiſter à la force & au bon-heur de ſon ennemy ; cela fut cauſe qu'il fit alliance auec Kaderxhan Roy de Ketao Kotan, que nous diſons Catay, afin qu'il le ſecouruſt en ceſte guerre, & empeſchaſſent le cours des victoires de Mamud, lequel fit vne grande leuee tant au Catay qu'au Turqueſtam & Maurenahar, & ſe joignirent aux forces de Ilechxan, ils paſſerent de compagnie le fleuue de Gehum.

La nouuelle de ce grand appareil fut bien-toſt apportee à Mamud, qui eſtoit lors à Tabarſtam, lequel s'en alla en diligence à Balc, où il aſſembla vne fort belle armee de Turcs, Calanges, Gazneys, & Aueganys, & allant au deuant de ſes ennemis leur liura la bataille, en laquelle ceux de Ilechcan eurent du commencement de l'aduantage, ce que voyant Mamud quaſi deſeſperé de la victoire, il monta ſur vn Elephant, qu'il pouſſa auec grande fureur au milieu de ſes ennemis, deſquels il fit vn grand abatis, quelque effort que fiſſent ceux d'Ilech, à cauſe que l'Elefant s'eſtoit mis en cholere, ce qui

redonna nouueau courage à ceux de Mamud : car voyants ainſi leur Prince en tel danger, firent tous leurs efforts pour l'en tirer, & ainſi obtindrent la victoire, mettans leurs ennemis en fuitte.

On tient que ceſte bataille a eſté des plus ſanglantes qui ayent eſté donnees en ce ſiecle là. Cecy aduint l'an de ſalut 1008. & de l'Egire 397.

Ceſte victoire rendit tellement paiſible Mamud, que nul ne luy peut empeſcher ſon deſſein, qui eſtoit de faire tous les ans luy ou ſes Capitaines vn voyage aux Indes pour conuertir ces peuples là à ſa ſecte : ce que voyans les Roys du pays, mais principalement vn nommé Bal, il trouua moyen, tant par ſes propres forces que par celles de ſes alliez, de leuer vne treſ-grande & puiſſante armee, & vint au deuant de Mamud, contre lequel il combattit tout vn iour, mais Mamud obtint la victoire des Indiens, où il fit vn tres-grand & riche butin, & y gaigna quarante Elephans de guerre, le reſte ſe retira apres en vne forteresſe tenuë pour imprenable, pour eſtre ſituee au milieu d'vn grand eſtang, en laquelle ils auoient amaſſé tout leur threſor, & les richeſses de leurs Pagodes ou maiſons de leurs Idoles, qui eſtoit ineſtimable. Mais le baſtiment eſtant foible, Mamud trouua le moyen d'y entrer.

Il y auoit dans ceſte forteresſe (ſelon MIRKOND) ſept millions de dragmes d'or, ſept cens lingots d'or peſans deux mille huict cents marcs, auec grande quantité de perles & de pierres precieuſes, & pluſieurs autres riches pieces de grande valeur, mettant le tout en vne maiſon qui ſeruoit de depoſitaire à ce threſor.

MAMUD ayant faict vne ſi belle priſe, il s'en retourna à Gaznehen, laiſsant ce qu'il auoit conquis à perſonnes de confiance. Cecy aduint l'an mil vnze, & de l'Egire quatre cents.

Il eut encore vne autre iournee contre les Gaores qui ſont ceux de Guzarate, & cõme vn nommé Mahamed Ben Sury Capitaine des Vaneanes eut voulu prendre leur deffence en main, il fut desfait, & vn ſien fils pris priſonnier, lequel mourut en chemin, s'eſtant luy meſme empoiſonné auec du poiſon qu'il portoit en vne petite malle.

Il y eut en ce temps vne grande famine en la contree de KARASON : de ſorte que les hommes & les femmes ſe mangeoient les vns les autres, ſans aucun reſpect de ſexe, aage, ny condition.

Apres ceſte grande bataille ſuſdite, Ilechcan s'eſtoit retiré à Maurenahar, & ayant entendu que Togan Kam ſon frere qui auoit eſté des ſiens en icelle, ſe vouloit ſeparer de Mamud, il print les armes contre luy; mais Mamud ſuruenant là deſſus, ils s'accorderent.

Ces troubles ainſi appaiſez, Mamud s'en alla contre Bagadet qu'il aſſiegea; de ſorte que le Calife Kader-Bila qui eſtoit dedans fut contraint de ſe rendre, & de le contenter auec cinq millions de dragmes, chaſque dragme vallant vne reale d'argent, moyennant laquelle ſomme il le laiſſa en paix, & ſe retira en la Perſe.

Du temps de Nué fils de Manſur, Chachar, Abu Nacer fils de Abu Mahamed auoit le gouuernemẽt de ſon pere, lequel luy auoit donné lors qu'il fut en aage, & s'eſtoit retiré pour viure d'vne vie priuee, quand Aboaly rebelle de Nué arma contre Chachur, & le depoſseda de ſes terres, lequel Amir Saburaquin pere de Mamud receut en ſon ſeruice, & ſes terres venant par apres en ſon pouuoir, il les luy rendit.

Abu Nacer ſe mit par apres au ſeruice de Mamud, lequel le recompenſa de la confirmation du Royaume, & d'autres grands preſents. Mamud toutesfois deſirant retourner en l'Inde, & le voulant mener auec ſoy, il s'excuſa de ceſte coruee: ce que Mamud diſſimula pour lors, mais eſtant de retour il enuoya contre luy Altuntax & Abu Mahamed le pere de ceſtui-cy, il l'enuoya en Bagadet, mais il priua le fils du Royaume, lequel s'eſtant ſauué en vne fortereſſe, il fut pris & mis à la queſtion, pour luy faire confeſſer où il auoit mis vn grand threſor, qu'on diſoit qu'il auoit; & depuis eſtant emmené deuant Mamud, il le fit encore foüetter cruellement, & le mit en vne eſtroitte priſon; puis ayant faict venir le pere de Bagadet, il luy donna le prix de tout ce qu'il poſſedoit au paſſé au Gurgeſtam & au Gaznehen, & luy fit pluſieurs autres aduantages, afin qu'il euſt moyen de viure honorablement prez de luy, iuſques en l'annee 1016. & de l'Egire 406. qu'il mourut.

Ces choſes ainſi pacifiees, Mamud retourna derechef en l'Inde, où il gaigna encore pluſieurs batailles, & en rapporta de treſ-belles & riches deſpoüilles.

Alors gouuernoit le pays de Koarrazm Mamun, qui mourut bien toſt apres, & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Abualy: ceſtui-cy eſpouſa vne ſœur de Mamud qui luy porta beaucoup d'affection; de ſorte qu'il paſſa en paix le peu de temps qu'il veſcut, par la mort duquel vint à la ſucceſſion du Royaume vn ſien frere nommé Mamun Ben Mamun, lequel mourut à peu de iours de là ſubitement, non ſans ſoupçon de poiſon, qu'on auoit opinion luy auoir eſté donnee par vn nommé Nealataquin vn ſien Capitaine. Vn de ſes fils fut mis en ſa place.

Mais Mamud fort faſché de la mort de Mamun, delibera de s'en vanger, pour ce faire il leua vne armee qu'il fit marcher à Koarrazm. Mais Nealataquin l'aſſaillit vne matinee au deſpourueu, & apporta vne grande eſpouuente à toute ſon armee, ſi que la victoire fut fort en branſle, elle ſe tourna toutesfois du coſté de Mamud Nealataquin eſtant contraint de s'enfuyr, & comme il vouloit paſſer vne riuiere, il print querelle auec vn baſtelier, lequel l'ayant recogneu le diſſimula, iuſques à ce qu'ayant donné le mot du guet à ſes compagnons, ils luy lierent les mains, & le menerent à Mamud, lequel auoit du commencemẽt intention de luy pardonner; mais il parla à luy auec vne telle hardieſſe & ſi peu de reſpect, qu'il le fit pendre, donnant le gouuernement de Koarrazm à Altuntax.

Mamud paſſa encore vne autre fois en l'Inde, où il eut vne fort ſignalee victoire contre Gulkand Roy Payen, qui ſe voyant vaincu auec la perte de cinquante mille hommes, de crainte qu'vne femme qu'il auoit & qu'il aymoit infiniment pour ſon extreme beauté, ne vint en la puiſſance de ſes ennemis, il la tua, s'en faiſant à luy meſme autant ſur le champ.

Mamud alla pluſieurs fois en l'Inde, où il vainquit les Roys Gipal & Iandebal, d'où il remporta encore de riches deſpoüilles: puis eſtant retourné à Gaznehen il y fit faire vne fort ſuperbe Moſquee en action de graces de ſes victoires: & de là il entra en la Perſe, où il print la ville de Rey & celle de Hiſphaon en Hierak qui appartenoient à Magidu Daulé, le gouuernement deſquelles il donna à Maſud ſon fils; puis ayãt eſté deux ans malade il mourut en l'an 1031. & de l'Egire 421. Deux iours auparauant que de mourir il fit apporter deuant ſoy tout le meilleur & plus precieux de ſes threſors, & comme il les veit il reſpandit beaucoup de larmes ſans dire mot: de ſorte qu'on ne ſçait ſur quelle conſideration

conſideration: mais d'autant qu'il commanda qu'on les gardaſt ſoigneuſement on iugea que ſa triſteſſe procedoit de ce qu'il n'en pouuoit pas iouïr longuement. Quand il voulut mourir il fiſt venir le plus ieune de ſes fils, qu'il croyoit deuoir eſtre fort remuãt, lequel il pria de luy donner parole qu'apres ſa mort, il viuroit doucement auec ſes freres, & qu'il reſpecteroit & obeyroit à l'aiſné comme la raiſon le vouloit, l'autre luy reſpondit qu'il ne ſe meit point en peine de cela & qu'il ſe gouuerneroit auec eux comme il auoit fait auec le ſien.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient ainſi à Karaſon Maurenahar & Vſbek les affaires de la Perſe n'eſtoient pas moins troubles ny confuſes : car Magidu Daulé eſtant Roy de Gerion ſe gouuernoit fort nonchalamment, & auec beaucoup d'improuidence, Mamud Prince tres-ambitieux ne voulant pas perdre vne ſi belle occaſion, enuoya contre luy vne puiſſante armee conduite par vn ſes plus experimentez Capitaines, auquel Magidu Daulé ſe rendit ſans coup ferir, ſe fiant ſur ce que n'ayant point offencé Mamud, il ne le priueroit point de ſon Royaume: mais il ſe trompa : car eſtant priſonnier & vn ſien fils nommé Abuzeyſ, à peine le ſceut Mamed qui eſtoit lors en la ville de Rey qu'il ſe fit apporter le threſor de Magidu où il y auoit vn million de deniers d'or ou monnoye, qui eſt quaſi vn million & demy de la noſtre quinze mille deniers d'or en ioyaux, & grand nombre de vaſes d'or & d'argent & autres pieces de grãd prix, puis il fit emmener deuant ſoy Magidu Daulé, il luy demanda s'il auoit iamais leu Chanoma qui eſt la Chronique de leurs Roys, auquel il reſpondit qu'ouy, puis il luy demanda s'il ſçauoit ioüer aux Eſchets, l'autre dit qu'ouy. Auez vous iamais leu, dit lors Mamud, que deux Rois poſſedaſſent enſemblement vn meſme Royaume, où auez vous veu en ce ieu des eſchets que deux Roys fuſſent en vne meſme place ? à quoy Magidu Daulé diſant que non : Mamed luy feit lors vne fort aigre reprimende de ſes ignorances & nonchalances : puis l'enuoya auec ſon fils, & vn Vuazir à Gaznehen où Mamud auoit vne fort belle librairie, laquelle il fit apporter à Karaſon où il auoit laiſſé pour Roy ſon fils Maſud.

Il ſe fit encor pluſieurs remuëmens entre les Daules, tant en Perſe comme en Kermon, entre principalement Albufauares & Gelala freres de Sultom Daulé qui auoit ſuccedé à ſon pere Baodaule, mais en fin ils s'accorderent en l'an mille dixneuf & de l'Egyre quatre cens neuf. En Diarbek il y auoit Acen Ben Baodaule autrement nommé Mocharaf Daulé qui eut intelligence auec vn des principaux Capitaines de Sulton Daulé, laquelle eſtant deſcouuerte, il fut malaiſé d'y remedier ſans venir aux armes & apres pluſieurs rencontres, ils s'accorderent à la charge que Mocharaf Daulé gouuerneroit la Prouince de Hierak d'Arabie & Sulton Daulé auroit Aunaz, & la Perſe : mais Sulton Daulé eſtant retourné à la maiſon aſſembla vne plus puiſſante armee qu'auparauant ſous la conduite de Eben Salak qu'il enuoya contre Mocharaf : mais cettuy-ci vaincu & aſſiegé dans vne forteresſe, où il s'eſtoit retiré & en fin contraint par la neceſſité de ſe rendre à ſon ennemy la vie ſauue ce qui eſleua tellement Mocharaf qu'il s'en fiſt apres appeller le Roy des Roys ce qui aduint l'an mille vingt & vn, & de l'Egyre quatre cens vnze, & l'annee d'apres il fiſt creuer les yeux à Eben Salah. En cette meſme annee Gelala Daulé fut fait Roy de Bagadet, qui eut pour Vvazir Abugaleb, lequel les ſoldats maſſacrerent, d'autant qu'il eſtoit vn donneur de caſſades. Il ſe fit

apres vn mauuais accord entre Mocharaf Daulé, & Sulton Daulé, par le moyen du fils de Sulton à condition que Hierak d'Arabie demeureroit à Mocharaf & la Perſe, & Kermon à Sulton, lequel mourut deux ans apres, à ſçauoir l'an mille vingt trois, & quatre cens treize de l'Egire. Apres la mort Abu Mokarram vn de ſes premiers Capitaines enuoya auec forces ſon fils Abulganiar à Auuas: mais les Turcs ou Turcomans qui reſidoient en la Perſe appellerent Abulfauares frere de Sultan qui eſtoit en Kermon, & l'introduiſirent en Scyras auparauant qu'il ſe fuſt mis en chemin, ce que ſçachant Abulganiar leua vne nouuelle armee qu'il enuoya contre Scyras; ce qui fut cauſe que ſon competiteur fut contraint de ſe retirer à Kermon: mais cela ne mit pas dauantage le pays en repos d'autant que les vns demandoient la paix, les autres voulant qu'on fiſt la guerre à Abul fauares, & le Roy n'ayant point d'argent fut contraint de s'en aller à Noabandian, ſa grande ieuneſſe ne luy ayant pas encore donné aſſez d'experience pour remedier à tant de trauerſes, cela fut cauſe que les partiſans d'Albu fauares, le firent retourner à Scyras, & le declarerent Roy comme ceux auſſi du party d'Abul Ganiar luy meirent tellement le cœur au ventre, qu'il arma contre ſon oncle, & apres pluſieurs bons & mauuais ſuccez: en fin il le contraignit derechef d'abandonner Scyras où l'autre entra, & fut de nouueau declaré Roy.

L'an mille vingt ſix, & de l'Egire quatre cens ſeize, Mocharaf Daulé mourut à Bagadet en l'aage de vingt trois ans & trois mois, ayant regné cinq ans & vingt cinq iours, ſa mort fut cauſe qu'on manda de Baſora Gelala Daulé pour luy ſucceder, lequel n'eſtant pas venu auec la diligence requiſe en telles affaires, on donna le gouuernement à vn autre; dequoy ſe voulant venger Gelala, il vint contre Bagadet, le Calife Kadertaſcha de l'appaiſer auec raiſons & prieres: mais tout cela ne les peut empeſcher de venir aux mains au deſaduantage de Gelala qui fut deffait & contraint de s'enfuir à Baſora ayant perdu la meilleure partie de ſes gens, & vn treſbon butin. L'annee ſuiuante les Turcs vindrent à grandes troupes à Bagadet qu'ils prindrent, ſaccagerent & y mirent le feu: ce qu'ils firent pour s'aſſeurer contre les Arabes qui demeuroient en ce pays là; cela fut cauſe que les habitans appellerent Gelala à leurs ſecours, & le declarerent Roy de Bagadet, dans laquelle entrant, il alla en la maiſon du Calife pour luy baiſer le pied, lequel le receut benignement, cela aduint en l'an mille vingt-neuf, & de l'Egire quatre cens dix-neuf, mais en ces entrefaites les Turcs qu'il auoit amenez quant & luy demandoient leur paye, & comme Gelala n'auoit point d'argent, ils firent de grandes inſolences principalement en la maiſon de Aboaly Ben Makula Vvazir de Gelala qu'ils ſaccagerent & emporterent tout ce qui eſtoit dedans, qui n'eſtoit pas peu, & renfermerent le meſme Gelala dans vne maiſon, d'où ils ne le voulurent point laiſſer ſortir qu'ils n'euſſent eu le Calife pour reſpondant, qu'on les payeroit comme il fit auſſi, vendant pour ce faire pluſieurs piece de grand valeur. C'eſtoit en ce temps, que Mamud Gaznehy taſchoit de s'emparer de la Perſe, ce que Abul Ganiar fit entendre à ſon oncle Gelala Daulé, afin de s'vnir enſemble, & reſiſter à leur commun ennemy, mais l'autre au lieu de marcher contre Mamud, il alla ſaccager Avvaz qui eſtoit des terres de ſon couſin, de laquelle il tira grande ſomme de deniers.

Les diſſenſions n'eſtoient pas moindres en Baſora entre les Turcs &

ceux de Dialema, les vns fauoriſans Malek Aziz fils de Abu Manſur, & neueu de Gelala Daulé, duquel ne vouloient point ceux de Dialema, mais durant leurs diſcordes Abulganiar prenant ſon temps les print à ſon aduantage, & s'empara de Baſora, & de là p ſſa à Vvacet ſi que tous les biens de ſes parens vindrent en ſa puiſſance, à quoy Gelala vouloit donner tout l'empeſchement à luy poſſible: mais les ſoldats ne vouluſent iamais marcher pour luy qu'ils n'euſſent receu vne paye, & à faute d'argent, il en demanda par maniere d'emprunt aux plus riches de Bagadet, ce qui luy acquit l'inimitié de tous. Cependant Abul fauares qui regnoit en Kermon, voyant ainſi les affaires troublees en Perſe, leua vne armee pour taſcher d'y faire ſes affaires: mais il mourut en chemin, ce qui fut cauſe que tous les grands de Kermon d'vn commun accord appellerent Abul Ganiar, auquel ils donnerent le gouuernement, & ainſi fut declaré Roy de Perſe & de Kermon, puis ſans perdre le temps, il vint auec vne bonne armee contre Bagadet: mais Gelala Daulé eſtant venu au deuant luy liura la bataille, laquelle Abul Ganiar perdit, & fut contraint de ſe retirer à Avvaz, & Gelala laiſſant à Vvacet des garniſons ſuffiſantes pour la garder il s'en retourna à Bagadet en l'an mille trente deux, & de l'Egire quatre cens vingt deux, en laquelle annee Kader Calife mourut ayant tenu le ſiege quarante & vn an, & quatre mois, en la place duquel on meit Kahem ou Alkahem Beamaryla Abujafar Abdula ſon fils.

KAHEM OV ALKAHEM BEAMMARYLA ABVIAFAR ABDVLA 47. *Caliſe.*

Le temps de Kahem ou Alkahem Beamaryla Abuiafar Abdula fils de Kader ne fut pas plus paiſible que celuy des autres, & commençant par le Karaſon, il a eſté parlé cy deuant de la mort de Mamud, en la place duquel on meit Mahamed ſon fils. Or ceſtuy-ci auoit vn frere auquel le pere dés ſon viuant auoit dõné le gouuernement de Hiſphaon: lequel auſſi toſt qu'il ſceut la mort de ſon Pere arma contre ſon frere: mais ceſtuy-ci commandoit à ſes ſubiects auec tant de rigueur, que l'ayant tous en horreur le voyant abſent, ils ſe reuolterent, mais Mamud retourna promptement entourer la ville, qu'il print & chaſtia les rebelles, puis continua ſon entrepriſe contre Karaſon auparauant que d'y arriuer, il eſcriuit à ſon frere Mahamed, l'aſſeurant que ſa venuë n'eſtoit que pour le ſeruir, parce que les terres qu'il poſſedoit eſtoient plus que ſuffiſantes pour luy faire paſſer ioyeuſement ſa vie. Mahamed qui ne deſiroit point cette viſite, luy fit dire qu'il le prioit de l'en excuſer, & qu'il s'en retournaſt, ce qui offença fort Maſud, de ſorte qu'il ſe declara tout apparamment ennemy de Mahamed, auquel on conſeilla fort de ſe reconcilier: mais il y fit la ſourde oreille, & enuoya contre ſon frere vn Capitaine nommé Iſſuf Sabutaquin, & luy meſme le ſuiuit auec le plus grãd nombre de gens qu'il luy fut poſſible: mais il s'arreſta vn mois à Tanganabat, où il fit le Ramedon ou careſme Mahometan; en fin Maſud l'enuironna, & par la trahiſon de Iſſuf & la meſchanceté d'vn Amir Aly vn des principaux hommes de Mahamed, il fut pris & liuré à Maſud, lequel recompença les traiſtres comme ils auoient merité: car il fit mettre Iſſuf chargé des fers en vne baſſe foſſe, & feit pendre Amir Aly, & quant à ſon frere Mahamed il luy fiſt creuer les yeux, demeurant ainſi maiſtre des Royaumes de Karaſon & de Gaznehen, outre

la Prouince de Hierac que ſon pere luy auoit donnee, ce qui aduint l'an mil trente deux, & de l'Egyre quatre cens vingt deux, apres cela il enuoya Altuntax gouuerneur de Koarrazm contre Aly Taquin qui tenoit Samarkand & Bokara & y eut bataille entre eux en laquelle Altuntax eut du pire du commencement à cauſe d'vn ſtratageme dont ſe ſeruit Taquin, toutesfois la victoire demeura en fin à l'autre: mais elle luy couſta bien cher: car il y perdit beaucoup de ſes gens, & laiſſa la vie, la fin de laquelle ſe ſentant approcher il fit accorder les ſiens auec l'ennemy, de crainte qu'ils n'encouruſſent quelque danger, quand ils ſeroient ſans chef.

En l'an 1034. & de l'Egyre quatre cens vingt ſix, la contree de Gibal & la ville de Rey ſe reuolterent contre Maſud, comme firent encores les garniſons que ſon pere auoit laiſſees en l'Inde: mais en recompenſe, il ſubiuga Gerion & Tabarſtan, & comme durant ſon abſence deux Capitaines Turcs ſe fuſſent ſoubſleuez contre luy l'vn nommé Togorel ou Togozelbek & Iakarbek Salinquis, il les ſubiuga à ſon retour, de là il fit vn voyage en Inde: mais les Turcs ne s'eſtans qu'eſcartez ſans auoir eſté rompus, ſe raſſemblerent & à la faueur de ſon abſence ſubiuguerent pluſieurs villes en Karaſon, & contraignirent Alao Daulé Ben Kakuya & Abuſale de ſortir hors de leurs gouuernemens, ce qui fut cauſe que Maſud vint auſſi toſt à Gerion, & comme en pourſuiuant ſon chemin il euſt ſceu qu'vn guetteur de chemins s'eſtoit retiré en vne forteresſe auec cent de ſes compagnons, il les fit venir ſous ſon ſauf conduit & aſſeurance: mais quand ils furent venus deuant luy, il les enuoya pendre diſant que telles manieres de gens deuoient eſtre chaſtiez en quelque maniere que ce fuſt: & continuant ſon chemin, on luy fiſt pluſieurs plaintes des tyrannies de Nur Taquin gouuerneur de Balk; mais il eſtoit bien mal aiſé de ſatisfaire à leur demande, à cauſe que c'eſtoit l'hyuer, & qu'il faiſoit de grandes pluyes, toutesfois pourſuiuant ſon chemin il eut nouuelles que Daud Capitaine Turc amenoit de grandes forces pour le ſecours de Balk, en faueur de Nur Taquin, de ſorte que Maſud craignant d'eſtre enclos, alla au deuant de Daud, ce que ſçachant Nur Taquin, il le pourſuiuit & luy donna ſur la queuë, où il fiſt mourir grand nombre de ſes gens, & emporta vn fort bon butin. Maſud ainſi mal traité ne laiſſa pas de pourſuiure ſon chemin contre Daud, lequel le vainquit & le contraignit de s'enfuir à Gazneken, où il fiſt mourir pluſieurs Turcs qui eſtoient de ſes ſoldats, d'autant qu'ils auoient trop laſchement combattu en la bataille qu'il auoit euë auec Daud Saliuk, puis ayant enuoyé ſon fils Maudud à Balk, accompagné de Nacer Hamed ſon Vuazir & de bon nombre de gens de guerre, emmena auec ſoy ſon frere qui eſtoit aueugle, & ſes fils, & s'en allant à l'Inde, & arriué qu'il fut à vn paſſage du fleuue de Send que les Perſes appellent Pang, & qui n'eſt autre que l'Indus, il paſſa luy & les ſiens: de l'autre coſté demeurerent ſur l'autre riue ſon frere aueugle auec ſes threſors, en la garde d'vn Capitaine appellé Nuſtaquin, lequel ſe ſeruant de cette occaſion, il departit aux ſoldats les threſors & ſaluerent l'aueugle Roy, lequel le refuſoit: mais en fin il l'accepta pour la crainte qu'il auoit de la mort de laquelle ils le menaçoient s'il n'y conſentoit, puis paſſerent le fleuue auec luy & ſe ruerent ſur les gens de Maſud, qui ne firent pas grande reſiſtance, ne s'attendans pas à ceſte ſecouſſe: de ſorte que Maſud fut pris, toutesfois ils ne luy demanderent point d'autre ſatisfaction, ſinon qu'il ſe contenteroit de viure

en paix, en quelque lieu, ce qu'il accepta & demanda la fortereſſe de Kobra-kebir, laquelle luy fut accordee auec bonne garde, au departir Maſud pria ſon frere de luy enuoyer quelque argent pour faire ſon voyage: mais Mahamed qui eſtoit fort auare dict qu'on luy donnaſt cinq cents dragmes qui ſont enuiron cinq cents reales, ce que Maſud ſouffrit auec vn grand reſſentiment: mais celuy qui luy portoit l'argent luy en donna encore du ſien mil cinq cents deniers d'or, qui ſont enuiron deux mille ducats, leſquels luy furent apres bien payez.

Quant au Roy aueugle ſe voyant mal propre au gouuernement à cauſe de ſon aueuglement, il reſigna ſon Royaume à ſon fils Hamed, lequel par le conſeil d'vn fils de Iſſuf Taquin & de Amir Aly Kachaoand les peres deſquels Maſud auoit faict mourir en vengeance auſſi bien qu'il auoit faict au Roy aueugle, ils allerent ſecrettement à Kobra Kebir, & tuerent Maſud ayant eſté Roy dix ans, il eſtoit fort courageux & liberal, & comme il a eſté dict, il auoit enuoyé ſon fils Maodud à Balk, ou ayant entendu l'aduanture de ſon pere & le retour de Mahamed de l'Inde, il les fut attendre au paſſage à Gaznehen où il les prit ſi mal à propos qu'il les combatit les vainquant, & print priſonniers Mahamed, ſon fils Hamed, & d'autres encore qui y eſtoient, Nuſtaquin & les deux conſeillers de la mort de Maſud auec vn bon nombre de ceux de la maiſon Royale qu'il fit tous mourir excepté vn Abderrhayn fils de l'aueugle auquel il ſauua la vie pour vne telle occaſion, c'eſt que Maſud eſtant priſonnier, vn ſien frere Abderramon le trouua auec la Tage ou Couronne ſur la teſte, laquelle Abderramon ayant ietté par grand meſpris en terre Abder Rhayn trouuant ce fait fort eſtrange, & la leuant du lieu ou ceſte Tage auoit eſté iettee, il la meit ſur la teſte de ſon oncle auec paroles de grande conſolation, & cet acte de pieté eſtant venu à la cognoiſſance de Maodud, il ſuruint en cette occaſion, & la recompença de la vie.

Maodud ayant obtenu cette victoire, il fit baſtir vn fort ſomptueux edifice qu'ils appellent Fal Habad, & ſelon le language de Karaſon le lieu de Ado gané. La mort de Manſud apporta encore pluſieurs remuemens en la Perſe & en l'Inde, d'où Maodud craignoit fort que ſon frere Maiudud reuint & qu'il luy fiſt quelque trouble: mais cettuy-cy mourut en chemin, ſi bien que Maurenahar & les terres de l'Inde vindrent en la puiſſance de Maodud. Toutesfois les Turcs Saliuquis qui eſtoient lors à Maurenahar, & Karaſon ne le recognoiſſoient point, contre leſquels il enuoya ſon armee l'an mille quarante cinq, & de l'Egyre quatre cents trente cinq, à laquelle s'oppoſant Olob Arſalon fils de Iakarbek auec de fort belles trouppes, combatit l'armee de Maodud & r'emporta la victoire. D'autre coſté les Turcs ayans ſorty de Turqueſtan à grande multitude pillant & rauageans les contrees de Garmeer & Kandachar: mais les garniſons de Maodud, les attendirent au paſſage & en firent vn grand carnage. En ce temps les Roys de l'Inde qui eſtoient vaſſaux de Maodud ſe rebellerent contre luy & ayans faict aliance entre eux, vindrent aſſieger Lahor que Maodud enuoya ſecourir en grande diligence: mais les diſſenſions que ces Roys eurent entre eux fut cauſe que Maodud pacifia le tout plus facilement, & feit retourner les autres en leur precedente obeyſſance, & com-

me il euſt terminé ce different, il fit marcher ſon armee cõtre les Turcs. Saliuquis occupoient le Karaſon, il mourut en chemin d'vne colique l'an mille cinquante, & de l'Egire 441. or encore qu'il euſt deux fils, les ſoldats voulurent toutesfois que Aly Ben Maſud ſon frere luy ſuccedaſt, mais ceſtuy-ci ne iouyt pas long temps de la Royauté: car vn Vvazir de Maodud meit en liberté Abd Rachid & le declara Roy, le portant, de ſorte que l'autre fut contraint de luy quitter la place.

Quant à Bagadet les choſes eſtoient touſiours en confuſion: car le peuple ſe reuolta encore vne autre fois cõtre Gelala Daulé en meſpris duquel ils proclamerent Roy de Bagadet Abulganiar & l'enuoyerent querir, mais il s'en excuſa, & bien pour luy: car les Turcs s'accorderent bien toſt apres auec Gelala Daulé: toutesfois cette reconciliation ne fut pas de longue duree: car ils firent vn nouueau rauage dans la ville, où ils mirent le feu pour auoir plus d'occaſion de la piller, & vouloient faire ſortir Gelala; ſi bien que tous ſes remuemens durerent tout l'an mil trente ſept, & de l'Egyre quatre cens vingt ſept, & le ſuiuant encore auquel il fit vn ſi grãd froid que le fleuue Degile qui eſt le Tygris, fut gelé douze iours continuels, & tomba tant de neiges aux enuirons de Bagadet que toute la terre en eſtoit couuerte à la hauteur de trois palmes, ce qui eſt aſſez digne d'admiration, veu la ſcituation de la terre. Gelala fut quelque temps d'accord auec les Turcs. Mais l'an mille quarante quatre, & de l'Egyre quatre cens trente quatre, vn de leurs Capitaines Ebrahem Nealy Saliuquy entra en la Perſe, en la Prouince de Hierak, & print Amedon, Tokzelbek autre Capitaine print auſſi la ville de Rey, & ſur ces entrefaites mourut Gelala Daulé ayant regné dixſept ans, ſon fils Abu Manſur eſtoit à Vvacet que l'on manda, mais les troubles eſtoient ſi grãds de toutes parts qu'il n'oſa abandonner le pays, de ſorte qu'on donna le gouuernement à Abul Ganiar. Tokzelbek cependant auec vne armee victorieuſe rauageoit toute la Perſe, cela fut cauſe qu'Abul Ganiar voulut faire alliance auec luy; & maria ſon fils auec vne fille de Daud Saliuquij couſine de Tokzelbek, & l'an ſuiuant qui fut l'annee mille quarante neuf, & de l'Egire quatre cens quarante, il mourut en Kermon laiſſant cinq enfans Abu Manſurfulad Sotun Kozrrao Feruz Abu Taher Abucayd Aboaly Kay Kozrrao. Sotun, comme l'aiſné penſoit ſucceder, mais Kozrrao Feruz s'empara du Royaume, & changeant de nom ſe nomma Malek Rhaym; ſi qu'il y eut de grandes guerres entre tous ces freres auec diuers ſuccez, en fin Rhaym à l'aide de Tokzelbek print Scyras, & la meilleure partie de la Perſe, tout y eſtant en confuſion & puis s'en retourna à Vvacet.

Les troubles continuoient auſſi à Bagadet qui auoient eſté cõtinuez depuis la mort de Gelala par le moyen du Calife de Damas qui eſtoit de la famille de ceux d'Iſmael qui vouloit faire chaſſer de Bagadet, le Calife Kahem ou Alkahem, comme de fait, il fut contraint de quitter le ſiege & s'en aller ſe refugier à Tokzelbek, auec lequel il auoit quelque amitié, ceſtuy-ci entra en Bagadet laquelle il meit à feu & à ſang ſans pardonner ny aux viuans ny aux morts, faiſant ouurir iuſques aux ſepulchres pour voir s'il n'y auoit point quelqu'vn de caché, & le remit ainſi en ſon Califat. En ces entrefaites arriua à Bagadet Malek Rhaym, lequel nonobſtant toutes ſes allegations, & bien qu'il ſe fuſt retiré en la maiſon du Calife, il ne peut empeſcher qu'il ne vint en la puiſſance de Tokzelbek qui le meit en priſon

en laquelle il mourut : mais cette mort n'apporta pas plus de concorde entre ſes autres freres Manſur & Abuſay, de ſorte qu'en fin ce dernier, apres pluſieurs diuers euenemens fut pris priſonnier par Manſur qui le fit mourir, il fit le meſme apres à vn ſien Vvazir qui auoit eſté auſſi à feu ſon pere & mit en ſa place, Fazel Ben Acen, lequel ſe voyant bien eſtably en ſa charge pour recompenſe, il print ſon Roy Manſur & le meit priſonnier en vne tour où il mourut.

Il y auoit en Kermon vn Capitaine Turc nommé Saliuquy autrement Malek Kaoerd, qui ayant entendu ce que Fazel auoit fait contre Manſur, leua vne grande armee contre luy : de ſorte que l'autre fut contraint de s'enfuir & de ſe retirer vers Olob Arſalom, auec lequel il acquit de grandes richeſſes, toutefois ce ne fut pas auec tant de ſeureté pour luy qu'il ne fuſt pris priſonnier auec vn ſien fils à Nazom de Molk, & mis priſonniers en la forteresſe de Stahhar, où ils moururent en l'an mille cinquante ſept, & de l'Egire quatre cens quarante huit, quant à Aboaly Kay Kozrrao fils de Abul Ganiar, auquel auoit eſté laiſſé le gouuernement du pere, il s'en deſmit volontairement entre les mains de Olob Arſalom qui luy donna les terres de Naoband Ian & Aktak où il paſſa le reſte de ſes iours. Arſalom le traitant touſiours auec beaucoup de courtoiſie, il veſcut encore quarante ans apres ſes freres, & mourut en l'an mil nonante cinq, & de l'Egire 487. qui fut la fin du gouuernement des Daules en la Perſes.

Quant à Togorel ou Takzelbek, il pourſuiuit Abd Rachid, lequel s'eſtoit retiré en vne forteresſe ſi forte que voyant qu'il ne gagnoit rien deuant, il fit en ſorte par preſens qu'il corrompit les gardes ſans ceux qui eſtoient dedans. Si que Abd Rachid luy fut liuré auec pluſieurs autres de ſes parens, leſquels il fit maſſacrer & puis ſe declara Roy eſpouſant vne ſœur du deffunct : mais à peu de iours de là eſtant en la place publique pour y receuoir la ſalutation qu'on a accouſtumé de faire en ces quartiers là, dit des principaux hommes du pays bien vnis enſemble, vindrent pour la luy donner, & s'eſtans mis en rond à l'entour de luy mirent tous la main à l'eſpee, & le maſſacrerent. Bien peu de temps apres Charkir vn Capitaine qui venoit des Indes, fit ſortir de priſon Ferrogozad fils de Maſſud & frere de Abd Rachid & le fit Roy. Daud Salinquy, de qui Ferrogozad auoit eu la victoire, leua vne armee pour aller contre Karaſon, contre lequel Saliuquy Roy de Turqueſtan enuoya pluſieurs de ſes Capitaines, leſquels furent vaincus, en fin Olob Arſalon combatit & le vainquit, prenant pluſieurs Gazneys priſonniers, leſquels s'en reuencherent apres ſur les Turcs qui eſtoient captifs en Gaznehen. Ferrogozad ayant gouuerné ſix ans mourut, laiſſant pour ſucceſſeur ſon frere Hebrahem ben Maſud, en ce temps meſme mourut Kahem ou Alkahem Calife l'an mil ſeptante quatre, & de l'Egire 467. ayant tenu le Califat 44. ans & quatre mois.

Almoktady Bila 48. *Caliſe.*

Apres la mort de Kahem Almoktady Bila fut mis en ſa place, au temps duquel il ſe fit pluſieurs remuemens en la Perſe : mais de peu d'importance, & quant au Karaſon & terres de Maurenahar Hebrahem frere de Ferrogozad qui par ſa mort luy auoit ſuccedé, s'accorda auec les Turcs & ayant mis ſon Royaume en paix, fit vn voyage en l'Inde, où il fit de grandes conqueſtes & gagna de tres-riches deſpoüilles ; mais Malekcha Roy de Tur-

queſtan voyant la Perſe iouyr d'vne profonde paix, pensa que le temps eſtoit propre pour y bien faire ſes affaires, & leua pour cet effect vne grande armee dequoy ayant eu aduis Ebrahem luy enuoya des Ambaſſadeurs qui firent en ſorte qu'ils le deſtournerent de ſon deſſein, & pour plus grande aſſeurance de leur amitié Ebrahem maria ſon fils Maſud auec la fille de Malekcha, ce qu'eſtant faict Ebrahem mourut l'an de ſalut mille octante neuf, & de l'Egire quatre cents quatre vingts vn, ſix ans apres, à ſçauoir l'annee 1095. & de l'Egyre 487. mourut le Calife Almoktady Bila ayant gouuerné 19. ans 5. mois.

Almostazer Bila 49. *Calife.*

Almoſtazer fils de Almotkady ſucceda à ſon pere au Califat: du temps de cettuy-cy Bagadet ayant eſté ruynee par les deſbordemens du fleuue Tygris fut changee de ſituation, & baſtie de l'autre partie du fleuue vers l'Orient, où elle eſt maintenant aſſiſe en vne aſſiette plus commode que la premiere, ayant eu vingt cinq Califes, depuis ſa premiere fondation faicte par Abuiafar ſans que pas vn ſoit mort en icelle, ce qui eſt digne d'eſtre conſideré quant à Almoſtazer Bila, il eut quaſi la paix tout le temps de ſon gouuernement: qui fut de 25. ans & 6. mois, à la fin deſquels il mourut l'an de ſalut 1129. & de l'Egire 512.

Almostarched Bila Fazele 5. *Calife.*

A ce Calife tout pacifique ſucceda ſon fils Almoſtarched fort courageux & enclin à la guerre, laquelle il feit à quelques Princes de Perſe, & ayant occupé quelques Prouinces de Maſud Saliuquij Roy de Karaſon, ils combatirent enſemble auec diuers ſuccez, mais la victoire demeura en fin à Maſud pres de Tabris où Almoſtarched fut vaincu & ſe ſauua à la fuite il fut toutesfois pris incontinent apres & preſenté à Maſud qui le feit tuer, l'an de ſalut mil cent trente ſix, & de l'Egyre cinq cens, vingt-neuf, ayant gouuerné dix ſept ans & deux mois.

Rached Bila 51. *Calife.*

Rached Bila fils de Almoſtarched paruint au Califat apres la mort de ſon pere, de laquelle voulant prendre vengeance, il arma le plus de gens qu'il peut & s'en alla contre Maſud en Perſe, de laquelle il conquit vne grande partie, mais s'eſtant rencontré auec ſon ennemy qui luy liura la bataille, il fut vaincu, & s'enfuit à Iſſaon chef de Hierak en la Perſe, où Maſud le fit tuer en l'an mille cent trente-neuf, & de l'Egyre cinq cents trente deux: apres la mort duquel Maſud vint en Bagadet, où il entra ſans aucune reſiſtance.

Almoktafy Bila 52. *Calife.*

Maſud s'eſtant rendu le maiſtre de Bagadet meit en la place de Rached Almoktafy Bila oncle du deffunt, & bien peu apres Maſud mourut en la Perſe, chacun de ſes capitaines ſe contentant de ce qu'il auoit en gouuernement: ce qui donna l'aſſeurance à Almoktafy d'aſſembler vne belle armee & s'en aller en la Perſe où il recouura ſans grande reſiſtance, ce que Maſud y auoit vſurpé, laquelle ayant poſſedé l'eſpace de 24. ans ſãs aucune notable nouueauté, il mourut en l'an 1161. & de l'Egyre 555.

Almostanget Bila Issvf 53. *Calife.*

Au Calife Almoktafy ſucceda ſon fils Almoſtanget Bila Iſſuf, & comme du viuãt de ſon pere Maſud fuſt mort en la Perſe cõme il a eſté dit, Arſaloncha

ſon fils aiſné luy auoit ſuccedé en Gaznehen, lequel à peine fut-il paruenu à la Couronne, qu'il fit prendre tous ſes freres qui eſtoient en grand nombre, vn ſeul excepté nommé Baharoncha qui eſchappa. Or ceux-cy auoient deux parents, l'vn Gouuerneur de Karaſon appellé Saniar, & l'autre de Hyerak de Perſe qui s'appelloit Mahamed. Ces deux cy eſtoient freres: Baharonchaſe retira vers Saniar, lequel taſcha de l'accorder auec Arſalon, lequel n'y ayant voulu entendre, Saniar luy fit guerre, & entra dãs le Gaznehen: de ſorte que Arſalon fut en fin vaincu. Vne ſienne tante taſcha de les accorder, Mais Saniar à la perſuaſion de Baharoncha retourna aux armes, & ayant eu vne ſecõde victoire de Arſaloncha, il entra derechef au Gaznehen, où il fit vn tres-riche butin: puis ayant mis Baharon en poſſeſſion de ceſte contree, il s'en retourna chez ſoy. Arſalon le voyant abſent retourna derechef au Gaznehen, contraignant Baharon de s'enfuyr, que Saniar reſtablit apres: & Arſalon s'enfuyant il fut pris & emmené à ſon frere qui le fit tuer, ayant regné trois ans. En l'an 1119. & de l'Egire 512. Baharon demeurant ainſi paiſible poſſeſſeur, il fut fort bon Prince, gracieux & liberal, qui aymoit les gẽs de lettre, & luy meſme eſtoit fort ſçauãt: de ſorte qu'il eſcriuit quelques œuures en Philoſophie, l'eſtude ne luy fit pas perdre toutesfois ſon courage guerrier, de ſorte qu'il fit quelque entrepriſes en l'Inde & en la Perſe, où il mourut l'an 1153. & de l'Egire 547. ayant regné trente cinq ans.

Kozrrao ſon fils luy ſucceda, mais eſtant arriué pluſieurs remuements à ce nouueau regne, & ne ſe tenant point aſſeuré en ſon pays, il s'en alla en Inde en la prouince de Lahor, il retourna depuis à Gaznehen: mais trouuant ſon Royaume occupé par Saniar Roy de Karaſon, & qu'il n'eſtoit pas aſſez fort pour s'oppoſer à ſa puiſſance, il s'en retourna à Lahor où il mourut l'an 1161. & de l'Egire 555. ayant regné 9 ans. Son fils Kozrrao Malek luy ſucceda en Lahor chef du Royaume de Multon en l'Inde, car pour la Perſe tous ſes Royaumes eſtoient occupez: & pour les rauoir il faloit vn eſprit plus belliqueux & moins vitieux que le ſien, qui fut cauſe de le faire hair de tous, & principalement des gens de guerre. Vne partie des terres de Gaznehen eſtoient poſſedees par vn Sultan Guaya Cadin Mahamed Gaury: ceſtuy cy fit quelque courſes en l'Inde vers Lahor, laquelle il prit: de ſorte que Kozrrao Malek retourna au Gaznehen où il mourut l'an 1169. & de l'Egire 563. & en luy prindrent fin les Sabutaquys: trois ans apres mourut le Calife Almoſtanget, à ſçauoir l'an 1172. & de l'Egire 566. ayant gouuerné vnze ans.

Almostanzy Benvr Elah Acen 54. *Calife.*

Almoſtanzy Benur Elah eut le Califat par la mort de ſon pere, il fut bon Prince, liberal & aymé des ſiens: il gouuerna neuf ans & huict mois, & mourut l'an 1180. & de l'Egire 575. ſans que durant ce temps il ſoit arriué choſe digne de remarque.

Nacer ou Nacere Ladin 55. *Calife.*

Almoſtanzy eſtant mort, ſon fils Nacer ou Nacere Ladin vint au Califat, lequel il tint 47. ans, ſous lequel Bagadet florit grandement. Durant le gouuernement d'iceluy ceux de Koarrazm vindrent contre les Saliuquys, les vainquirent & aſſubiettirent, & les Tartares ſous la conduite de Chinguiskham s'emparerent des contrees de Turon & Agem, les mettant à feu & à ſang, auquel temps mourut le Calife Nacer, à ſçauoir l'an mil deux cens vingt ſix, & de l'Egire ſix cens vingt-deux.

ALZAHER ou ALTAHER BILA MAHAMED 56. *Calife.*

Le fils de Nacer nommé Alzaher ou Altaher Bila Mahamed fut fait Calife au lieu de ſon pere, mais ce ne fut que pour neuf mois, car il mourut en l'an de ſalut 1227. & de l'Egire 623.

ALMOSTANCER BILA 57. *Calife.*

Almoſtancer Bila Manſur ſucceda à ſon pere Alzaher : ceſtuy-ci fit tant de cas de la liberalité, qu'ayant donné en prodigue il deuint pauure. Du temps de ceſtuy-ci la Perſe iouyſſoit d'vne grande paix : mais les Mogoles ou Tartares y ayans fait leur premiere entree ſe rendirent les maiſtres de quelques prouinces d'icelle, auſquels s'oppoſa le Calife Almoſtancer, les contraignant de quitter la meilleure partie de ce qu'ils auoient acquis, & les ayant battus par pluſieurs & diuerſes fois, il mourut le 17. an de ſon gouuernement l'an de ſalut 1244. & de l'Egire 640.

ALMOSTACEM BILA ABDVLA 58. *& dernier Calife de ceux de Bagadet.*

Les Tartares ayans eſté vaincus, comme vous auez entendu, par Almoſtancer Bila, ils en eurent leur raiſon ſous le gouuernemẽt de ſon fils Almoſtacem, car Olakukan Tartare le vainquit, & le fit mourir, & apres auoir tenu le Califat 15. ans & 6. mois : ainſi finirẽt en luy les Califes de Bagadet, que nous diſons Babylonne ou Baldak, les Tartares s'emparans d'icelle & de toute la Perſe, ayant eſté 37. de ceſte famille, & commandé 523. ans peu plus peu moins, deſquels on a traicté particulierement, d'autant qu'ils ſont comptez en la Chronique de Perſe pour Roys d'icelle, tant par Tauarich que Mirkond. Almoſtacem mourut l'an de ſalut 1258. & l'an 655. de l'Egire.

DES MOGOLES OV TARTARES QVI ONT COMMANDE' EN LA PERSE.

CHINGVISKAN. *premier Roy de Perſe des Tartares.*

Chinguiskan qui fut le premier des Tartares, qui fit voir ſes armes en la Perſe, eſtoit fils de Sukyh Badur, c'eſt à dire le vaillãt, duquel voicy la genealogie : Badur eſtoit fils de Partã Baduc, fils de Filkã, fils de Thomanahkã, fils de Bayſangorkan, fils de Kaydukhan, fils de Tominkã, fils de Bukahkan, fils de Buzaniar, qui eſtoit en ce faiſant le huitiéme ayeul de Chinguiskan, lequel naſquit en l'an de ſalut 1152. & de l'Egire 546. ceſtuy-ci perdit ſon pere, n'ayant encor que 13. ans, & comme on le veit ſi petit on fit auſſi pluſieurs entrepriſes & remuemens qui s'eſmeurent, de ſorte qu'ils ne finirent que iuſques en l'an 1166. & de l'Egire 599. en laquelle annee Chinguiskan vainquit tous ſes empeſchemens, & ceux qui luy diſputoient le royaume, iouyſſant en fin de tout ce que ſon pere & ſes anceſtres auoiẽt poſſedé. On l'appelloit auparauant Tamachin, mais quãd il fut eſtably au Royaume, qui fut l'an de ſalut 1207. & de l'Egire 602. il ſe fit nommer Chinguiskan, c'eſt à dire en leur langue Roy des Roys : ceſtuy-cy fut vn tres-puiſſant Prince, reduiſant ſous ſon Empire & obeiſſance toutes les Hordes ou familles des Tartares auec les royaumes de Kerao Kutan, Helan, Tangar & autres, leſquels ayant ſubiuguez en l'an que l'on comptoit 1219. & de l'Egire 615. il ſortit de ſes confins auec vne armee preſque innumerable, ſe vint ruer ſur les terres de Maurenahar : à laquelle puiſſance s'eſtant oppoſé Mahomet Koarrazmcha, & voyant combien ſes efforts eſtoient de peu d'eſf.

contre vn si terrible ennemy, il luy abandonna la terre, & s'enfuit en Karason.

Chinguiskan entra en Maurenahar l'an 1224. & de l'Egire 620. mettant au fil de l'espee tout ce qu'il trouua de viuant en ceste contree là, & fit le mesme à Balk, d'où il enuoya 30000. hõmes à la poursuite de Mahamet Koarrazmcha, qui fuyoit tousiours deuant luy, mais en fin il fut ratteint à Abiskor en Gueylon, où ils le massacrerent, mettant toutes ses terres à feu & à sang: de là il s'en alla contre la ville de Roy, en laquelle & aux enuirons on tient que les Mogoles ou Tartares firent mourir 600000. personnes, & aux prouinces de Nichabur, sans les femmes & petits enfans 1150000. hommes, encore y en a-il qui disent 1600000. faisant le mesme rauage vn an durant par toutes les contrees de la Perse. Almostãcer Bila Mansur Ben Alzaher Calife pour lors de Bagadet assembla le plus de forces qu'il peut pour s'opposer à cét orage, & empescher qu'il ne vint fondre sur ses terres: & de fait ceux cy estans tous diuisez & separez en diuerses cõtrees, il les prit si à propos qu'il les contraignit de sortir quasi de toute la Perse, & se retirer à Maurenahar en l'an 1227. & de l'Egire 623.

Par la mort de Mahamet Roy de Korrazm son fils se voyant n'estre pas bastant pour resister aux Tartares, s'enfuit en l'Inde: cestuy-ci s'appelloit Sultan Gelaladin, lequel les Mogoles suiuirent à la trace, & l'ayãt trouué pres le fleuue Indus luy donnerent bataille, en laquelle il fut vaincu & contraint de se retirer à Multon vn royaume situé en la plus interieure partie de l'Inde. Quand à Chinguiskan apres auoir ainsi frayé le chemin aux siens, & donné le premier l'entree en la Perse, il s'en retourna à Ketao Kotan, où il mourut en l'an de salut 1228. & de l'Egire 624. de son aage le 78. & depuis qu'il fut paisible possesseur de ses royaumes le 25. il eut cinq fils, l'aisné desquels s'appelloit Tuchikhõ auquel le pere donna le gouuernement des royaumes de Dast, Kapechah Roff. Albugar qui mourut six mois deuãt son pere Chagataykon, qui eut le gouuernement des royaumes de Maurenahar, Aygor & Koarrazm, ayant possedé ces royaumes iusques en l'an 1241. & de l'Egire 638. le quatriéme Oktaykahon, lequel succeda à son pere: & le cinquiéme fut Tulikhan, auquel le pere donna quelques prouinces auec tous ses thresors: cestuy-ci mourut aussi en l'an 1232. & de l'Egire 628. de sorte que des cinq fils de Chinguiskhan, Oktaykahon demeura seul en vie pour embrasser ceste grãde succession: les autres toutesfois eurent quelques enfans, la succession desquels sera declaree cy apres. Ce que rapporte Mircond ne doit pas estre aussi passé sous silence, c'est que l'on tient pour chose asseuree que lors que Chinguiskan nasquit au monde il auoit les deux mains ouuertes, & en chacune d'icelles vn peu de sang, pronostic certain de sa tres-grande cruauté.

Oktaykahon 2. *Roy de Perse des Mogoles ou Tartares.*

Oktaykahon quatriéme fils de Chinguiskan luy succeda à l'Empire en l'an mil deux cens trente, & de l'Egire six cens vingtsix; cestuy ci fut aussi bon que son pere auoit esté mauuais, & entr'autres belles & grandes parties qu'il auoit en luy, la liberalité luy fut fort recõmandable: de sorte que Mircond tiẽt qu'en dons & recompenses extraordinaires durant sa vie il dependit 666. bolses (maniere de parler des Perses) de mille tomanis valent chacun toman saize ducats, qui reuiendroit le tout à la somme de dix millions six cens cinquante six mille ducats. Il eut pour Vuazir vn nommé Gerbahhon Noyn vn grand guerrier & fort prudent, lequel il enuoya contre Gelaladin qui s'estoit retiré à Multon, lequel ayant assemblé ses forces alla au deuant de cestuy-ci

pour le combatre, mais il fut vaincu, & mourut au combat, la famille de ceux de Koarrazm Cha finiſſant ainſi en luy : apres il conuertit ſes armes contre la Perſe, & la requiſit toute ſous ſon obeyſſance, excepté Bagadet, puis ayant regné 13. ans il mourut tout bruſlé au dedans, par l'vſage immoderé du vin qu'il beuuoit, l'an de ſalut 1231. & de l'Egire 649. il laiſſa vn fils nõmé Gayuk Khan lequel à cauſe de ſon bas aage fut mis ſous la tutelle de la mere, qui gouuerna cét Empire 4. ans.

Gayvk khan 3. *Roy de Perſe des Tartares.*

Gayukkhan fils de Oktay Kahn commença à regner en l'an mil deux cens quarante ſix, & de l'Egire ſix cens quarante trois : il donna de grandes eſperances qu'il ſeroit bon Prince, eſtant fort amy de la Iuſtice, liberal & à qui les Chreſtiens n'eſtoient point deſagreables, leſquelles choſes le firent aymer de tous, mais il ne regna qu'vn an, à la fin duquel il mourut, de l'Egire 644. & de ſalut 1247.

Manchvkahon 4. *Roy de Perſe des Tartares.*

Manchukahon fils aiſné de Tuly Khan cinquiéme fils de Chinguys Khan vint à la couronne, ſon couſin n'ayant laiſſé aucuns enfans ; il fut bon Prince courageux, liberal, & benin. Il fauoriſoit fort les Mores, & n'eſtoit pas toutesfois contraire aux Chreſtiens, mais il auoit les Iuifs en horreur, & les perſecutoit. Il donna à Kablay Kahon ſon frere les terres de Ketao Kotan, qui les accrent beaucoup, Ce Prince fonda la fameuſe ville de Cambulu auiourd'huy la Cour du grand Tartare, & à ſon autre frere Vlah Kukhan il donna les terres de la Perſe, puis ayant regné treize ans il mourut l'an 1260. & de l'Egire 657.

Vlah Kvkan 5. *Roy de Perſe des Tartares.*

Vlah Kukan ayant eu, comme il a eſté dit, les prouinces de la Perſe en gouuernement dés le viuant de ſon frere, & ce dés l'an mil deux cens cinquante ſix, & de l'Egire ſix cens cinquante trois, où il mit auſſi toſt la main à l'œuure, & attaqua Iſmaely a place d'importance qu'il emporta, ne donnant la vie à perſonne de tant d'ames qui ſe retrouuerent en icelle. Il paſſa depuis à Hyerak, qu'il ſubiugua, & l'annee ſuiuante mena ſon armee contre Bagadet, à l'encontre duquel ſaillit Almoſtacem Calife qui fut vaincu & maſſacré auec ſes quatre fils, taillant en pieces tout ce qu'il ſe trouua tant à Bagadet qu'aux enuirõs, ſi qu'on dit qu'il ne fit pas mourir moins d'vn million ſix cents mille perſonnes ; puis en l'annee mil deux cents ſoixante vn, & de l'Egire ſix cens cinquante huict, il alla aſſieger Alep & Damas qu'il ſubiugua, laiſſant pour Gouuerneur en ces parties de Surye Kaptukahon, puis s'en retourna en la Perſe en la prouince de Aderbajon, en vn lieu appellé Meragah aux enuirons de Tabriz, où il mourut l'an mil deux cents ſoixante-ſix, & de l'Egire ſix cents ſoixante trois. Deuant que de mourir il deſpartit ſes terres à trois fils qu'il auoit ; à l'aiſné nommé Habkaikahon il donna les Royaumes de Hyerak, Mazandaron, & Karaſon ; au ſecond nommé Hyachemet il donna Aron, qui eſt l'Armenie, & Aderbajon. A Taudon qui eſtoit le troiſiéme il laiſſa les terres de Diarbek, & Rabyah qui eſt la Meſopotamie ; de plus il donna à Atalmok Iavviny vn de ſes Vazïes Bagadet, pour le reparer comme il fit, & à vn autre appellé Mahyne din Paroaney, quelques terres en Rumeſtam. Il floriſſoit alors en la Perſe vn fort excellent Aſtrologue appellé Nacyradin Tuſiy, qui a compoſé vn liure intitulé Zich el Kony des iugemens & figures fort celebre entre les Perſes.

Outre ces trois fils cy deſſus nommez, Vlah Kukhan en auoit encores deux autres, l'vn nommé Nicudar Oglan, l'autre Targahekhan, auquel le pere n'auoit point fait de part, comme eſtans les plus ieunes, mais il ne laiſſa pas de l'auoir, & les enfans de l'autre en eurent auſſi leur part.

HAYBKAYKHAN 6. *Roy de Perſe des Tartares.*

Haybkaykhan fils de Vlah Kukhan, ſucceda à ſon pere en la ſeigneurie de Perſe. Ceſtuy-cy euſt guerre auec Borakhan, qui tira vne grande armee du Chagatay, l'an de ſalut 1271. & de l'Egire 668. contre lequel Haybkaykhan combattit, & le vainquit, le faiſant retirer iuſques à Maurenahar. Il fut Roy dix-ſept ans, à la fin deſquels il mourut en Amadon, l'an de ſalut 1282. & de l'Egire 680. & d'autant qu'il n'auoit point d'enfans, on mit en ſa place ſon frere Nicudar Oglan, qui ſe fit appeller Hamed Khan.

HAMED KHAN, *auparauant Nicudar Oglan, ſeptiéme Roy de Perſe des Tartares.*

Hamed Khan, qui s'appelloit auparauant Nicudar Oglan, ſe fit More, & changea ſon premier nom, & regna ſeulement 2. ans & deux mois, à la fin deſquels il mourut l'an de ſalut 1283. & de l'Egire 683. de ſorte que le Royaume retourna aux enfans de Haybkaykhan.

ARGONKHON 8. *Roy de Perſe des Tartares.*

Argonkhon fils de Haybkaykhan l'aiſné des enfans de Haybkaykhan, paruint au Royaume par la mort de ſon oncle, duquel il iouyt ſept ans, puis mourut en l'an de ſalut 1292. & de l'Egire 690. laiſſant le gouuernement à ſon frere Ganiatukhon.

GANIATVKHON 9. *Roy de Perſe des Tartares.*

Cinq mois apres la mort de Argon Ganiatukhon ſon frere fut introduit au Royaume. Ce Prince fut fort liberal, & auoit pluſieurs belles parties, leſquelles furent toutes obſcurcies par ſa ſenſualité. Eſtant fort neceſſiteux il voulut introduire en la Perſe l'vſage de la monnoye de carte, ou de papier, comme aux Prouinces de Ketaokotan, mais perſonne n'y voulut conſentir: & celuy qui luy fut le plus contraire, fut vn ſien oncle nommé Baydu Kon, qui ſur ce ſuiet luy fiſt la guerre, & le tua en vne bataille apres auoir eſté Roy 3. ans, l'an de ſalut 1295. & de l'Egire 693.

BADVKHAN 10. *Roy de Perſe des Tartares.*

Badukhan fils de Turgahé, fils de Vlahkukhan, oncle du dernier Roy, s'eſtant introduit ainſi au Royaume auec violence, Gazun fils de Arghon Khon, vint contre luy auec vne belle armee toute compoſee de Mores, & ſe rencontrerent à Badukhem, & à Nakchoan, où il fut vaincu, & contrainct de s'enfuir: mais il fut pris par vn Vazir de Gazun, qui l'emmena à Tabriz où il le fit mourir, l'an de ſalut 1296. & de l'Egire 694. n'ayant poſſedé le Royaume qu'vn an.

GAZVN 11. *Roy de Perſe des Tartares.*

Gazun fils de Argon, fils de Habkay Khan, fils de Vlahkukhan, ſe fit Roy de Perſe par la mort de Baydu: il fut fort grand iuſticier. En l'an 1298. & de l'Egire 696. ceux de Damas, & de quelques autres terres de Surie, faiſans alliance auec Bendokdar Roy d'Egypte, ſe reuolterent contre luy: mais ayant mené vne armee contre eux, il les vainquit, & les reduiſit à ſon obeyſſance, retournant ainſi victorieux en la Perſe à Kaſuin, qui fut apres la Cour des Roys, où il mourut, l'an de ſalut 1305. & de l'Egire 703. ayant regné ſeulement huict, ou

neuf mois. Il fut enseuely à Tabriz à Zambgazun, en vne somptueuse mosquee qu'il auoit fait faire durant sa vie: & de tous ceux de ceste lignee il n'y a que ceste sepulture là qui soit auiourd'huy de bout, & qui se soit conseruee de l'iniure du temps.

ALYAPTV 12. *Roy de Perse des Tartares.*

Le gouuernement du Royaume tomba entre les mains de Alyaptu frere du Roy defunct, lequel s'estant fait More, se fit nommer Sulton Mahamed ben Argon: il n'auoit que vingt-trois ans quand il commença à gouuerner, & tint sa Cour à Tabriz: il fut fort seuere en l'execution de la iustice, par le moyen de laquelle il tint ses peuples en repos, & contens. Ce fut le premier qui introduisit la coustume de prendre vn tribut sur les enfans des Chrestiens, & des Iuifs, pour les former à sa mode, & s'en seruir, en l'an de salut 1306. & de l'Egire 705. Il fonda la ville de Sultanie, & en l'an suiuant il s'empara de Gueylon, & Racht. il s'arma encores contre Cham, ou Damas qui s'estoit reuolté pour la seconde fois en l'an de salut 1313. & de l'Egire 712. mais les ayant fait retourner à la raison, il s'en retourna en la Perse, & mourut en la ville de Sultanie, l'an de salut mille trois cens dix-sept, & de l'Egire 716. ayant esté Roy douze ans & neuf mois.

ABVZAYD BAHEDERKON 13. *Roy de Perses des Tartares.*

Sultan Abusayd Bahederkon, fils de Alyaptu, herita du Royaume de son pere en l'aage de douze ans: il eust pour Vazir vn nommé Amir Chupon, lequel auoit vne fille d'vne rare beauté qui estoit mariee, de laquelle le Roy deuint passionnément amoureux, de sorte qu'il la demanda à son pere, lequel s'en excusa, & ne la luy voulut point bailler, disant qu'elle estoit mariee, & qu'il n'y auoit que son mary qui eust pouuoir sur elle: mais Abusayd plein de cholere, & transporté d'affection, l'enleua de force, faisant mourir le pere & le mary, estans ceux qui s'efforçoient de l'en empescher, & luy donna le nom de Kondekar, qui est vn tiltre Royal, laquelle s'acquit vne telle puissance sur luy, qu'en peu de temps de là il luy mit en main tout le gouuernement du Royaume, où elle se comporta prudemment & sagement, & luy cependant menoit vne vie vertueuse, s'addonant à la lecture des liures ausquels il estoit fort affectionné. Il estoit de gentille disposition, & de bon entendement: il passoit ordinairement les Estez en Sultanie, & les Hyuers en Bagadet, & ayant regné 19. ans, il mourut l'an de salut 1337. & de l'Egire 736. Par sa mort le pouuoir des Tartares se diuisa en la Perse, chacun se disant Roy de ce qu'il auoit en son Gouuernement, & demeura ainsi iusques à l'arriuee de Teymurlang, qui fut enuiron soixante & trois ans.

TARTARES QVI COMMANDEREN T A LA PERSE des descendans de Teymurlang.

TEYMVRLANG *premier Roy de Perse de ceste lignee.*

TEYMVRLANG qu'on appelle vulgairement Tamberlan, c'est à dire, Teymur le boiteux, fut fils de Bujenkan, & le 14. successeur de Chinguis Kan, du sang duquel il descendit: car il n'estoit point comme l'on a voulu dire vn voleur, ny vn muletier, ny vn pastre: Mais vn hõme de guerre & d'vn tres-grand courage, comme ses actions l'ont fait assez paroistre. Il nasquit en Se-

marcand, & suiuit les armes cõme ses maieurs, & son cinquiéme ayeul nommé Carachar Nuyon, partit de la Tartarie auec Chinguiskan au temps que le mesme Roy enuoya Chagatayhkhon son 2. fils pour gouuerner les Royaumes de Maurenahar, Aygor & Koarrazm, où il fut fait premier Vvazir, en laquelle dignité, luy & les siens continuerent iusques à Teymur, auec d'autres charges conuenables à sa qualité & à son illustre origine. Or du temps de Teymur regnoit en Chagatay Soyorgat Mechkhõ, au seruice duquel fut Teymur, auec qualité de Vuazir, & grand Capitaine, & estãt arriuee la mort de Soyorgat en l'an de salut 1370. & de l'Egire 771. Teymurlang fut proclamé Roy auec l'vnanime consentement de tous, puis se voyant estably au Royaume, il sortit d'iceluy auec vne armee innumerable, n'entreprenant rien qu'il ne luy reüssist heureusement: de sorte qu'en l'espace de 36. ans qu'il regna, outre les Royaumes qu'il possedoit il conquit encor ceux de Maurenahar, Turkestam, Korrazm, Karason, Sistam, Industam, Hyerakhen, Parc, Kermon, Mazandaron, Aderbajon, Kusistam, tous lesquels & autres encor ses enfans & ses Capitaines diuiserent entre eux apres sa mort. On conoit 1388. de l'an de salut, & 789. de l'Egire, quand Teymur aduerty de certaine rebellion qui s'estoit faite à Hisphaon chef de la Prouince de Hyerak en la Perse, s'y en alla en personne pour y remedier, comme de fait il mit au fil de l'espee iusques à 60. mille personnes. Toktamechkhon estoit Roy de Kaprchak par la grace de Teymur qui se voulut rebeller cõme les autres: mais il n'y gagna que des coups, car Taymur enuoya contre luy vne armee, laquelle le contraignit d'abandonner son Royaume, & de s'enfuir en Gurgestam. En l'an de salut 1402. & de l'Egire 803. Teymur mena vne puissante armee en Surye, print & destruisit Alep & Damas, rompit en bataille Sultan Farache Roy d'Egypte, de là il retourna contre Bagadet, qu'il prit aussi, puis s'en alla à Kabka aux enuirons de Tabriz, où il hyuerna, & l'an suiuant ayant assemblé vne plus puissante armee qu'auparauant, il s'en alla en la plaine d'Angory contre le grand Turc Bajazet, lequel il combatit, & vainquit, l'emmenant prisonnier, conquestant, & destruisant plusieurs de ses terres: quant à Bajazet, il mourut prisonnier l'annee d'apres. Tandis que Teymur estoit ainsi occupé contre les Turcs, vn nommé Kara-Issuf donna à l'improuiste vn assaut à Bagadet, en fit sortir Vveyshelkony, auquel Teymur l'auoit donnee: mais comme il fut de retour du Rumestan, il enuoya contre Kara Issuf son neueu nommé Abubakar, qui recouura la cité, & la rendit à Sulton Vveys, comme il se dira cy apres. Teymur passa apres à Ardiuil, où il demeura quelques iours, & fit grace à Cheque Safy d'vn grand nombre de captifs, comme il se dira en son lieu: puis laissant la Perse, il s'en retourna en Karason, d'où il s'achemina puis apres à Samarkand sa patrie, où il fut quelques mois en festes, & en grandes resiouyssances, faisant contracter plusieurs mariages entre ses citoyens. Finalement il s'en alla à Anzar vne contree qui despend du Catay, où il mourut, l'an de salut mil quatre cens cinq, & de l'Egire huit cens sept.

Teymurlang eut 4. fils l'aisné desquels s'appelloit Ioon Guyr, qui mourut vn an deuant son pere, laissant deux enfans, Mahamed Sulcon, & Pyr Mahamed: lequel Teymur ordonna par son testamẽt qu'il luy succedast en ses Royaumes de Gaznehen & de l'Inde, mais Pyr Aly le fit mourir. Le 2. fils de Teymur appellé Hamar Cheque, estoit du viuant du pere gouuerneur de la Perse, mais il mourut en la forteresse de Chormatu qu'on appelle Kormavvat en Loreslan,

& le troiſiéme nommé Miruncha, ſucceda au gouuernement des terres que tenoit Vlahkukhan en Hyerakhen, Aderbajon, & iuſques à Damas. Il mourut l'an de ſalut 1408. & de l'Egire 810. par la main de Kara Iſſuf Turcoman. Le quatrieſme fils de Teymur nommé Mirzahcharok, qui auoit touſiours accompagné le pere, luy ſucceda auſſi à l'Empire.

MIRZAHCHAROK 2. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzahcharok le plus ieune des quatres fils de Teymurlang, eſtoit en Karaſon quand ſon pere mourut à Anzar. Luy eſtant donc paruenu à l'Empire, il ne trouua pas ſon Royaume paiſible comme il eſperoit: car ceux de Hyron & Turon ne le voulurent pas recognoiſtre pour Roy, puis ayant appaiſé tous ces remuements, il mena ſon armee contre Cara Iſſuf en Aderbajon, lequel s'eſtant armé en intention de ſe bien deffendre, il mourut en chemin, laiſſant deux fils, l'vn nommé Myrzah Scandar, & l'autre Myrzah Iooncha, qui vindrent combattre Charok, mais ils furent vaincus. Il receut depuis neantmoins en ſon ſeruice Mirzah Iooncha, & le remit en poſſeſſion du Royaume de Aderbajon. Charok fonda apres en Maurenahar vne ville qu'on appella de ſon nom Charokia: puis ayant regné quarante trois ans, il mourut l'an de ſalut 1447. & de l'Egire 850. Il euſt cinq fils, à l'aiſné deſquels nommé Mirzah Ologhbek, il donna les terres de Turqueſtam & Maurenahar, le ſecond d'Ebrahem Sultan mourut deuant le pere, ayant gouuerné la Perſe vingt ans, l'an de ſalut 1435. & de l'Egire 838. Ayant fait baſtir pluſieurs edifices dignes de memoire. Vn an auparauant la mort de ceſtuy-cy mourut ſon troiſiéme fils nommé Baeſfangor: le quatriéme nommé Mirzah Soyorgat Mechkhon, qui gouuernoit les Prouinces de Gazna, ou Garnehen, & de l'Inde, mourut du viuant du pere: & le cinquieſme nommé Mirzah Mahamed Iuguy, mourut auſſi du viuant de Charok.

Lors que Teymurlang mourut, ceux de Samarkand auoit ſalué pour Roy vn ſien parent nommé Sultonkalil, contre lequel ſe reuolta vn ſien vaſſal nommé Kodahdad Hoſceny, & le print, puis appella à ſon ſecours Chama Iaon, Roy de Magolſtam, ou Tartarie, & luy donna entree en ceſte Prouince: mais ceſtuy-ci en eſtant en poſſeſſion, il fit mourir Kodahdad Hoſceny, le payant ainſi de ſa trahiſon, & donna vn autre Royaume à Kalil au lieu du ſien, où il veſcut content le reſte de ſes iours.

MIRZAH OLOGHBEK 3. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Ologhbek, qui du viuant de ſon pere Charrok eſtoit Gouuerneur du pays Turqueſtam & Maurenahar, vint à Balk en l'an de ſalut 1448. & de l'Egire 851. où il euſt aduis qu'en Herat, & Karaſon Mirzah Alahdaolet ſon parent ſe faiſoit appeller Roy; s'arma contre luy, & le fut rencontrer à Morgab, où il le combattit, & vainquit: l'autre eſtant contraint de s'enfuir vers vn ſien frere nommé Mirzah Babor, en la compagnie duquel il s'en retourna cõtre Ologhbek, qui laiſſant Herat, alla pour raſſembler ſes forces à Balk: mais il trouua qu'vn ſien fils nommé Mirzah Abdelatife s'eſtoit reuolté contre luy, de ſorte qu'il fut contrainct de luy donner vne bataille, laquelle Ologhbek perdit, auec la vie, & celle d'vn ſien fils qui eſtoit quant & luy, nommé Mirzah Abd-Razis, ayant commandé quarante & vn an en ces contrees là, & deux ans ſeulement depuis la mort de ſon pere, & qu'il auoit embraſſé toute ſa ſucceſſion, l'an de ſalut 1450. & de l'Egire 853.

MIRZAH

MIRZACH ABDELATIFE 4. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzah Abdelatife s'eſtant ainſi desfait de ſon pere & de ſon frere, il demeura paiſible poſſeſſeur du Royaume: mais ce ne fut pas pour long-temps, car au bout de ſix mois ſes ſoldats le tuerent à coups de fleſches.

MIRZACH ABDVLA 5. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Abdelatife ainſi iuſtement payé de ſon parricide, ſon frere Mirzah Abdula eut le Royaume par la mort d'iceluy, duquel ayant iouy vn an, Mirzah Sulton Abuſayd Roy de Karaſon vint rauager ſes terres, au deuant duquel fut Abdula: mais il perdit la bataille, & la vie, l'an de ſalut 1452. & de l'Egire huict cens cinquante cinq.

MIRZACH SVLTON ABVSAYD 6. *Roy deſcendans de Teymurlang.*

Mirzah Sulton Abuſayd fils de Mahamed, fils de Miromcha, fils de Teymur, ayant ainſi mis à mort Abdula, s'empara du Royaume. Or nouuelles guerres s'eſmeurent entre Mirzah Ebrahem, & Mirzahcha Mahamud, contre leſquels fut Mirzah Iooncha, duquel ces deux-cy s'enfuyrent, & print leurs terres: qui fut cauſe que les autres armerent contre luy, mais ils n'en vindrent pas iuſques aux coups, car ils s'accorderent en faiſans des departemens de leurs gouuernements. A peine cét accord eſtoit-il fait, quand Mirzah Saniar accompagné de Mirzah Aladaolet & ſon fils Mirzah Ebrahem Princes particuliers vindrent combattre Abuſayd à Sarakx: mais il les vainquit, Sanjar y demeurant pour les gages, les deux autres ſe mirent en fuite. Abuſayd poſſedoit lors les Royaumes de Badachon, Gaznehen, Kabul, Siſtom, & Koarrazim. En l'an de ſalut 1468. & de l'Egire 872. Mirzah Açembex ben Alybex ben Kara Otman, tua Mirzah Iooncha: à l'occaſion de laquelle mort on appella Abuſayd au gouuernement de Kermon, Hyerax, & Aderbajon, Açembek s'eſtant tenu caché, le fit requerir de paix par vn Ambaſſadeur, lequel n'y voulut point entendre. Cela fut cauſe que Açembex ſe retira à Karabag (ce ſont des montagnes auxenuirons de Tabriz, & ſur le chemin (où il ſe ſaiſit de tous les paſſages, mettant Abuſayd en telle neceſſité de viures, que deſeſperé de tout ſecours il ſe mit en fuite: mais il fut pris, & amené à Mirzah yadigar Mahamed, qui alloit en la compagnie de Açembex, lequel le tua, l'an de ſalut 1469. & de l'Egire 873.

MIRZACH SVLTON HAMED 7. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Abuſayd ayant eſté ainſi mis à mort, Mirzah Sulton Hamed ſon fils luy ſucceda au Royaume de Maurenahar, duquel il iouyt l'eſpace de vingt-huict ans, à la fin deſquels il mourut, l'an de ſalut mil quatre cens nonante cinq, & de l'Egire 899.

MIRZACA BABOR 8. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzah Babor couſin de Hamed, & nepueu de Abuſayd, ſucceda au Royaume de Maurenahar par la mort de ſon oncle, en l'an de ſalut 1500. & de l'Egire 904. mais Ichaybexan vint d'Vſbek qui le depoſſeda de ſon Royaume, auquel il n'y eut plus de Roy du ſang de Teymurlang, Mirzah Babor ainſi eſchapé de Maurenahar, paſſe en Gaznehen, & de là en l'Inde, où il fit ſa demeure, & ayant regné en l'vn & en l'autre pays 38. ans, il mourut l'an de ſalut 1532. de l'Egire 937. laiſſant deux fils Homayon Mirzah, & Kamoran Mirzach, qui furent Roys apres le pere: Homayon eut les meilleures Prouinces de l'Inde. Il auoit vn Vuazir appellé Chyrxan, qui ſe reuolta contre luy, & luy fit la guerre le contraignant de luy quitter ſes Royaumes, & des'enfuyr en la Perſe, ou re-

gnoit lors Chatamas, lequel luy ayda de douze mille hommes choiſis ſoubs la conduite d'vn ſien Capitaine nommé Beyramkan, lequel emmenant auec ſoy à Homayon, le remit en ſes Royaumes, les reduiſans tous à ſon obeyſſance, auec la mort du rebelle Chirkham: & de ce Homayon eſt fils Gelaladin Akbar qui eſt le grand Mogol, qui viuoit l'an 1569.

MIRZAH HYADIGAR 9. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzach Hyadigar fils de Mirzah Sulton Mahamed, fils de Mirzah Baeſfangor, ou Bayſangor de Mirzah Charrok, fils de Teymurlang. Apres qu'en l'an de l'Egire huict cens ſeptante trois, eſtant accompagné d'Açembek, il eut tué Abuſayd, comme il a eſté dit, ceſtuy-là le ſecourut d'vne armee auec laquelle il s'achemina contre Strabat. Alors eſtoit Roy en Karaſon Oçem Mirzah fils de Manſur, fils de Baherara, fils de Hamar Cheque, qui eſtoit fils de Teymur, lequel entendant le deſſein de Hiadiger, vint à grande haſte au ſecours de Strabat, & le combatit, & vainquit, l'an de grace mille quatre cens ſeptante, & de l'Egire huict cens ſeptante quatre, lequel ainſi deſconfit, s'en retourne à Tabriz vers Açembek, qui le ſecourut vne autrefois d'vne plus grande armee que la premiere, auec laquelle il alla attaquer Oçem Mirzah, duquel il remporta la victoire, & le mit en fuite, le faiſant ſortir du Royaume, & prédre la route de Fariab & Mayman du coſté de Balx: Hiadigar ainſi introduict au gouuernement du pays, ſe donna tant de bon temps, s'adonnant à toute ſorte de vice, que ceſte nonchalance & oyſiueté donna courage à Oçem de le venir attaquer vne nuict, accompagné ſeulement de mille bons ſoldats, auec leſquels il conduiſit ſi dextrement ſon entrepriſe, qu'il ſe ſaiſit de la perſonne de ſon ennemy, lequel ayant entre les mains, il fit mourir, & en ceſte façon r'entra derechef en la poſſeſſion du Royaume. Cecy aduint l'an de ſalut mille quatre cens ſeptante vn, & de l'Egire huict cens ſeptante cinq. En Hiadigar finit la race de Mircharrok, & d'autant que cy deuant nous auons deſia compté l'annee 1532. & que neantmoins les choſes qui arriuerent ſous ce Prince furent executees en l'an mille quatre cens ſeptante & vn, comme il a eſté dit, bien que nous ayons mis Hiadigar apres Mirzah babor; le Lecteur ſera aduerty que les Prouinces de la Perſe eſtoient pour lors diuiſees, & commandees par pluſieurs Roys en vn meſme temps. Et d'autant qu'ils ont quelques fois chacun à leur tour commandé au total du Royaume, ils ſont auſſi tous comptez pour Roys, ſinon de toute la Perſe, au moins des Prouinces qui en dependent, l'vn apres l'autre, ſans que pour cela il y ait de la confuſion en la Chronologie, comme l'on pourra aſſez facilement remarquer.

MIRZACH SVLTAN OÇEM 10. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzah Sultan Oçem fils de Manſur, fils de Baherara, fils de Hamer Cheque, fils de Teymur, ayant ainſi recouuert le Royaume que Hiadigar luy auoit oſté, gouuerna ſon peuple long-temps en pays, laquelle luy fut autant recommandable comme il eſtoit zelateur de la iuſtice. Il orna ſon Royaume de pluſieurs ſuperbes edifices, entre leſquels & le plus fameux fut vne Madreſe, ou Hoſpital, pour y receuoir les pauures pelerins eſtrangers: œuure digne d'vn grand Prince.

En ſon temps les Vſbekes vindrent en Maurenahar, où ils prirent quelques terres, & les oſterent du pouuoir des deſcendans de Teymurlang, qui iuſques alors les auoient poſſedees, auſquels ſe voulant oppoſer Oçem, il leur vne armee pour marcher contre eux, & s'eſtant mis en chemin, il mourut à Vuade-

kis, l'an de ſalut mil cinq cens ſix, & de l'Egire neuf cens vnze, ayant regné trente-quatre ans, & quatre mois Roy de tout le Karaſon, il veſcut 70. ans, vingt deſquels il fut touſiours malade de paralyſie, ſans qu'il peuſt monter à cheual. Il eut quatorze fils, deux deſquels luy ſuccederent.

Bahady, ov Pedy Amazon, et Musafar Mirzach 11. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Bahady, ou Pedy Amaſon, & Muſafar Mirzah, freres, & fils du deffunct Oçem, regnerent apres leur pere enſemblement contre leſquels vint Chayb. k Vſbek: mais eux ne ſe ſentans pas aſſez puiſſants pour luy reſiſter, abandonnerent la terre & ſortirent d'icelle: Bahady Azamon s'en alla à Truchis, où ayant aſſemblé quelque armee, il vint contre Vſbek, duquel il fut vaincu, & contrainct de s'enfuyr en la Perſe vers Cha Iſmael qui regnoit pour lors, lequel le recueillit, & traicta humainement, & luy donna les terres de Chambé Gazon en Tabris, deſquelles il veſcut, & outre ce dix Serafs d'or par chacun iour pour ſon plat: chacun Seraf d'or de Perſe vaut huict larines, & chaque larin vaut deux reales d'argent, peu plus, peu moins. Bahady fut en Tabris ſept ans, iuſques en l'an 1515. & de l'Egire 920. que Selim Empereur Turc print la vill de Tabris, & l'emmena auec luy à Conſtantinople où il mourut de peſte, l'an de ſalut 1518. & de l'Egire 923.

Mirzach Homar 12. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Miromcha troiſieſme fils de Teymurlang, eut deux fils, l'vn nommé Mirzah Homar, qui luy ſucceda au gouuernement de Aderbajon, & Abubakar en Bagadet: apres la mort de Teymur Homar ſe declara Roy, & s'emparant des terres de ſon frere, il le print en la ville de Sultanie, mais le Prince priſonnier ayant trouué moyen de corrompre quelques vnes de ſes gardes, & maſſacra le demeurant qui luy vouloit empeſcher de ſortir de la priſon, puis ſe mit à rauager la Perſe d'où il tira bon nombre de gens, auec leſquels il vint attaquer ſon frere, lequel il vainquit, & contraignit de s'enfuyr en Karaſon, vers ſon oncle Mirzah Charrok, qui luy donna Strabat, & Maſandaron, deſquels il veſcut; mais ne pouuant demeurer en repos, il fit la guerre au meſme Charrok, lequel le vainquit: ſi que l'autre ne ſçachant plus où auoir de retraicte, s'enfuyt à Morgab, & de là ſe voulant retirer à Samarkand, il mourut par le chemin, l'an 1406. & de l'Egire 809.

Mirzach Abvbakar 13. *Roy des deſcendans de Teymurlang.*

Mirzah Abubakar frere de Homar, fils de Mironcha & petit fils de Teymur, demeura par la mort de ſon frere Roy pacifique en Tabris. Ceſtuy-cy fut vn fort grand, & courageux Capitaine: mais mal fortuné, car Karayſſuf Turkimon qui s'en eſtoit fuy dans Mecere en Egypte, le combatit deux fois pres le fleuue d'Euphrates, en la premiere deſquelles ſon frere y demeura. Abubakar ainſi deſconfi, en l'an de ſalut mille quatre cens & ſept, & de l'Egire huict cens dix, s'en alla à Kermon, & de là à Siſton, ou l'annee ſuiuant voulant retourner contre ſon ennemy auec vne puiſſante armee, il mourut en chemin, & en luy finit la race & les ſucceſſeurs de Chinguiskhan, & de Teymur Tartares, qui commanderent à la Perſe, de laquelle l'on parlera cy apres plus particulierement.

DES DESCENDANS DE KARAKVYONLV, C'EST A DIRE, MOVTON NOIR, QVI COMMANDERENT en la Perſe.

KARAYSSVF *premier Roy de famille.*

KARAYSSVF ben Kara Mahamet Turximon alla au ſeruice de Vveys Helxony Sultan de Bagadet, lequel pour les bons ſeruices qu'il luy auoit faicts, le fit Capitaine des Turximans de la bande de ceux qu'on appelloit Karaquionla, comme ſi l'on diſoit, les moutons noirs, à la difference des autres qu'on appelloit les moutons blancs, comme il ſe dira en ſon lieu. Et cecy eſt à remarquer, qu'il y auoit en ce meſme temps en Italie les partialitez des blancs & des noirs, leſquels comme ils eſtoient ſemblables de nom, firent auſſi les meſmes effects que ces autres là en la Perſe. Kara Mahamet pere de Karayſſuf, auoit eſté Capitaine de ce party tant qu'il auoit veſcu: & ceſte charge, comme vous auez entendu, eſtoit demeuree à ſon fils apres ſa mort, lequel pour recompence des biensfaicts que luy auoit faict Sulton Vveys, il donna vn aſſaut à ſa ville de Bagadet, & la luy oſta, laquelle auoit eſté donnee à Vveys par Teymur, lequel, comme il a eſté dit cy deſſus, eſtoit pour lors en Rumeſtan contre Bajazet: mais eſtant retourné de ceſte expedition, voyant la trahiſon de Karayſſuf, enuoya ſon nepueu Abubakar, qui reconquit ce que ceſtuy-cy auoit pris, & remit dans Bagadet Sulton Vveys Helcony. Toutesfois il en iouyt peu de temps, car Mironcha la luy fit quitter par force, y mettant dedans le meſme Abubakar ſon fils.

Karayſſuf ainſi deſconfit, & ne ſçachant où faire vne retraite aſſeuree, s'enfuyt en Egypte, où le Roy d'icelle le fit prendre & mettre en priſon, où il fut iuſques à ce qu'il vint nouuelle de la mort de Teymur, de laquelle Karayſſuf ayant eu aduis, chercha les moyens de ſe ſauuer, comme il fit, & prenant le chemin de la Perſe, il fit tant par ſon induſtrie qu'il aſſembla vne armee auec laquelle il eut bien l'aſſeurance de combatre Abubakar. Helkony cependant qui auoit eſté depoſſedé de Bagadet, & qui eſtoit aux eſpies pour rencontrer quelque bonne occaſion, ne laiſſa pas perdre ceſte-cy, car cependant qu'Abubakar alloit contre Karayſſuf, il s'empara de Bagadet, au meſme temps que Karayſſuf & Abubakar ſe rencontrerent à Nakchoan, où ceſtuy-cy fut vaincu: ſi que Tabriz vint au pouuoir de Karayſſuf, laquelle laiſſant pourueüe de ce qui luy eſtoit neceſſaire pour ſa deffence fut contre Cara Oſmon Bayandury qui poſſedoit la contree de Diarbek, lequel les luy quitta & s'enfuyt. Iſſuf y mit de bonnes garniſons, & s'en retourna à Tabriz, & leuant vne nouuelle armee marcha contre Herkony, qu'il vainquit en vne bataille, & l'ayant faict mourir, s'empara de la cité, en l'an 1413. & de l'Egire 815. De là il paſſa en Scyrnan, ou Seruan, y entrant par la contree de Gurgeſtam. Il tua en bataille le Roy d'icelle appellé Conſtantin, prenant Cheque Ebrahem Roy de Scyruan, qu'il emmena à Tabriz priſonnier, lequel ſe rachepta depuis moyennant grande ſomme de deniers. Kara Iſſuf gaigna encores les villes de Sultanie, Kazuin, & Taron & en l'an 1420. & de l'Egire 822. il s'en alla contre Anteb cité de la Surye proche d'Alep: mais Myrzach Charrok ſuruenant de Karaſon, il ſe deſiſta de l'entrepriſe, & alla au deuant de ſon ennemy, auparauãt qu'ils ſe fuſſent

rencontrez. Kara Iſſuf mourut en Oion aux enuirons de Tabriz, & n'ayant auec luy ny fils ny parent ny aucun vray amy (car iamais les tyrans n'en ont) les ſoldats ayans ſaccagé ſa tente le laiſſerent ſans ſepulture, luy ayans oſte ſa chemiſe, & coupé les oreilles pour auoir quelques ioyaux qui y eſtoient pendus, & demeura ainſi en ceſte façon quelques iours en la campagne iuſques à ce qu'eſtant trouué par perſonnes qui le cognoiſſoient, ayans pitié de ſa miſere l'enleuerent de là, & l'enſeuelirent à Ergis, ayant regné 14. ans: il mourut l'an de ſalut 1421. & de l'Egire 823. il eut ſix fils, l'aiſné deſquels s'appelloit Pyr Budah Khan, qui mourut deuant le pere, le ſecond Amir Scandar, le troiſieſme Mirzah Iooncha, le quatrieſme Cha Mahamed, qui eut le gouuernement de Parç, & le tint 23. ans, & iuſques en l'annee 1431. & de l'Egire 833. que Hamed Hamadony le fit mourir: le cinquieſme Amir Apſal qui mourut du viuant du pere: le ſixieſme Abuzayd qui fit mourir ſon frere Amir Scandar, comme il ſe dira incontinent apres.

AMIR SCANDAR *fils de Kara Iſſuf.*

Amir Scandar ſecõd fils de Kara Iſſuf ſucceda à ſon pere l'an de ſalut 1422. & de l'Egire 812. lequel ſi toſt qu'il fut paruenu à la couronne continua la guerre contre Mirzah Charrok, duquel il fut vaincu en la Meſopotamie, ſi qu'il fut contraint de ſe retirer vers le fleuue Euphrates, & Charrok print le chemin de Tabris, où on ne le voulut point receuoir, pour l'amour & la reuerence qu'ils portoient à Scandar: de ſorte que Charrok iugeant ſa demeure inutile en ce lieu s'en retourna à Karaſõ, & Scandar à Tabriz en l'an 1426. & de l'Egire 828. où eſtant il priua de la vie & du royaume Amir Chamçadin Roy de Kala l'an 1428. & de l'Egire 830. il fit le meſme à Sultan Hamed Curd Gouuerneur de la prouince de Curdeſtam. En l'an 1430. & de l'Egire 832. il gaigna Sultanie, chaſſant les garniſons de Mirzah charrok, lequel ayant entendu ceſte mauuaiſe nouuelle vint auec ſon armee contre Scandar & Iooncha ſon frere, leſquels le rencontrerent à Salmas aſſez pres de Tabriz, ou Scandar perdit la bataille, & ſe retira au Rumeſtam, toutesfois Tabriz ne vint point encore pour ceſte fois en la puiſſance de Charrok, lequel eſtant retourné à Karaſon, & refaict vn peu ſon armee, il la fit marcher contre la ville de Rey, laquelle il print, puis s'eſtant reconcilié auec Iooncha frere de Scandar, il luy donna Tabriz. Ceſtuicy en vertu de ceſte donation (d'vne choſe que l'autre ne poſſedoit point) print les armes contre ſon frere, le combatit, & en obtint la victoire, contraignant Scandar de ſe retirer en Kala Aleniax Iooncha le pourſuiuit, & traſchoit de l'enuironner: mais vn propre fils de Scandar nommé Cha Kobad, qui eſtoit pour lors en la diſgrace de ſon pere le tua, l'an de ſalut 1438. & de l'Egire 841. Scandar quelque temps deuant ſa mort auoit faict mourir ſon frere Abuſayd, pour quelques ſoupçons qu'il auoit de luy.

IOONCHA *le 3. de ceux de Kara Koinlu qui ont commandé à la Perſe.*

Le frere de Iooncha eſtant mort, comme vous auez entendu, ceſtui-cy s'empara auſſi toſt du royaume, auquel ſe voyant eſtably il leua vne armee pour aller contre celuy de Gurgeſtam, il luy oſta ceſte prouince, puis faiſant pluſieurs entrepriſes ſur les terres de la Perſe, il les reduiſit toutes à ſon obeyſſance, chaſſant d'aucunes les garniſons que Myrzah Mamud fils de Bayſangor y auoit miſes, qui eſtoit mort pour lors, ce qui aduint l'an 1453. & de l'Egire 856. & en l'an 1458. & de l'Egire 861. il mena ſon armee à Karaſon pour faire la guerre à Mirzah Ebrahem fils de Aladaolet, qu'il vainquit, & mourut en ce combat

Amir Zudaha Zagatay. Sultan Abucayd regnoit pour lors à Balk, qui alla contre Iooncha, lequel s'accorda bien-toſt auec ceſtui-cy, d'autant qu'il eut aduis qu'vn ſien fils s'eſtoit reuolté contre luy à Tabris, où il retourna incontinent, & le print, le faiſant mettre en vne eſtroitte priſon. A peine ce trouble eſtoit-il paſſé qu'on l'aduertit qu'vn autre fils qu'il auoit nommé Pyr Budak, & qui gouuernoit Bagadet ſe reuolta : de ſorte que Iooncha fut contraint de tourner la pointe de ſes armes contre ceſtui-cy qu'il tint aſſiegé dans Bagadet vn an entier, qui fut l'an de grace 1466. & de l'Egire 869. toutesfois par le moyen de pluſieurs perſonnes qui s'en entremirent, ils s'accorderent entre-eux : & comme ceſte affaire eſtoit deſià concluë, vn frere du rebelle nommé Mahemedy le tuë au deſceu de ſon pere, lequel s'en retourna à Tabriz, en laquelle il commanda ſouuerainement: & à tout l'Aderbaion, Hyerakhen de Parç, Kermon & grande partie de Surie.

Or en l'an mil quatre cens ſoixante-huict, & de l'Egire 872. il voulut aller contre le Gouuerneur de Diarbek nommé Ozun Acembek, & de fait il auoit deſià tiré ſon armee hors du logis, mais la rigueur de l'hyuer qu'il fit alors le contraignit de s'en retourner, & ſurſeoir ceſte expedition iuſqu'au Printemps, auquel il mit ſon armee en campagne.

C'eſtoit la couſtume de Iooncha, ſoit pour le faire dormir, ou le diuertir d'autres penſees, ou bien qu'il fuſt adonné au vin, de s'enyurer toutes les nuicts, & dormir apres iuſques au grand iour : & comme on ſçauoit ſa couſtume l'armee ne laiſſoit pas de marcher, & luy la ſuiuoit apres accompagné de mille hommes de cheual de ſa garde. Cecy vint à la cognoiſſance de Ozun Acembek, lequel prenant auec luy cinq mille ſoldats d'élite. Il print ſi bien ſon temps qu'il l'aſſaillit lors qu'il ne pouuoit eſtre ſecouru : de ſorte que ſes gens taillez en pieces, il demeura luy meſme ſur la place, & deux de ſes fils pris priſonniers l'aiſné nommé Mahamed Mirzah, lequel Ozun fit maſſacrer, & ſi l'autre nommé Iſſuf Mirzah il fit creuer les yeux. Ainſi mourut Iooncha, ayant regné trente-trois ans, & veſcu ſeptante. Ce fut vn mauuais Prince, & le plus voluptueux de tous ceux qui regnerent en ces contrees là de ſon temps.

ACEN HALY *le 4. de ceux de Karakuionlu qui commanderent à la Perſe.*

Acen Aly fils de Iooncha herita par la mort de ſon pere de ſon Royaume, & de ſes threſors qui vindrent tous en ſa puiſſance, & comme ils eſtoient fort grands, & luy fort imprudent: il fit vne leuee de deux cens milles hommes tant de pied que de cheual, auſquels il aduança vne annee de leur paye, laquelle ayant receuë, la meilleure partie s'en alla vers Abuſayd Roy de Karaiſon, qui marcha auſſi-toſt contre luy : de ſorte qu'il le mit en fuite, & ſon malheur voulut encore qu'il tombaſt entre les mains de Ozun Acembek, contre lequel il combatit, mais il fut vaincu & mis à mort : finiſſant ainſi en luy la lignee de ceux de Karakuionlu, qui auoient cõmandé à la Perſe : ce qui aduint l'an 1469. & de l'Egire 873.

FAMILLE DE AKVYONLV OV MOVTONS BLANCS, AVTREMENT NOMMEZ BAYONDVRYAH, QVI ONT COMMANDÉ *à la Perſe. Ozun Acembek le premier de la lignee des Akuionlu.*

LE party des Karakuyonlu ayant ainſi pris fin par la mort de Acem Aly, le party des Akuyonlu monta auſſi-toſt à la royauté par le moyen de Ozun Acembek : ceſtui-cy eſtoit fils de Oſmonbek fils de Cotolux Bek, il eſtoit

Turxoman, & ſi vaillãt & genereux à la guerre qu'il conquit la meilleure partie de la Perſe : on l'appelle communement Vſun Caçan. Oſmon ou Otmonbex ayeul de Acembex poſſedoit, comme il a eſté dit, les terres de Diarbex, leſquelles Karayſſuf luy auoit quittees par ſa mort, duquel apres la ſeconde ſucceſſion vint en Perſe du temps de Iooncha, lequel ayant faict mourir, comme il a eſté dit, il reconquit ſes terres, & s'empara encore de Tabris, & Aderbaion, tua Mirzah Sulton Abuzayd, qui eſtoit party de Karaſon pour venir le combatre. Or comme nous auons dit, Iooncha ayant laiſſé deux fils, Acembek en fit mourir l'vn, & creua les yeux à l'autre, lequel ſe retira Scyraz, où il fut recogneu de tous pour Roy & ſouuerain Seigneur : Mais Acembek ayant mené ſon armee contre la ville la prit par force faiſant mourir l'aueugle Yſuf, & de là paſſa en Kermon qu'il conquit comme fit le meſme de Begadet, & ayant reduit ſous ſon obeiſſance Yerakhen, Aderbaion, Parç, Kermon, & autres prouinces de la Perſe en l'an 1472. & de l'Egire 876. il fut combatre Sultan Mahamet Roy de Rumes ou des Turcs, par lequel Ozun Acembek fut deſconfit en Arzenion auec la mort de Zeynel Bek ſon fils qui eſtoit Gouuerneur de Kaſuin. Acembek vaincu s'enfuit à Tabris, & les Turcs s'en retournerent à Conſtantinople. Peu de temps apres mourut Ozun Acembek, à ſçauoir l'an 1478. & de l'Egire 882. & au meſme temps mourut Ogorlu Mahamed ſon fils aiſné de ſept qu'il auoit, deſquels le ſecond fut Sultan Calil : le 3. Yacub Mirzah : le 4. Maçiah Mirzah : le 5. Iſſuff Mirzah : le 6. Makſud Bek, qui tua Sultan Calil ſon frere, & le 7. Zeynel Bex mourut à la guerre contre les Turcs.

SVLTAN CALIL ou HHALIL 2. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Sultan Calil ou Hhalil par la mort de Acembek ſon pere demeura poſſeſſeur du Royaume, il enuoya ſon frere Yacub Bex gouuerner les terres Diarbek, & print les armes contre Calil ou Morad Bek, contre lequel il combatit, & le mit en fuitte, le contraignant de ſe retirer en la forteresſe de Feruz-Kuh, dans laquelle il y auoit vn Capitaine d'Ocembex appellé Gelohy, lequel ayant receu Ocembex amiablement dans ſa forteresſe l'enuoya apres priſonnier à Calil, qui le fit tuer en Karaſon où il eſtoit pour lors. En ce temps ſe reuolta Yacub Bex frere de Calil, & Gouuerneur de Diarbex, menant vne armee contre Tabris accompagné de Makſud Bex ſon frere, leſquels prenans Calil au deſpourueu le deſconfirent, & Makſud le mit à mort de ſes propres mains, n'ayant regné que ſix mois.

YACVB BEX 2. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Yacub Bex fils de Ozun Acembex ayant depoſſedé & fait mourir ſon frere, paruint à la Couronne : mais en l'an 1481. & de l'Egire 886. vn ſien Capitaine nommé Bayandur Bex luy fit la guerre, lequel Yacub Bex vainquit, & fit mourir en Sauah aux enuirons de Kom. En ceſte meſme annee mourut à Conſtantinople Sultan Mahamet fils de Sultan Murat, & luy ſucceda en l'Empire Sultan Bayazet ſon fils. En ce temps auſſi Sultan Aydar de Ardauel faiſoit la guerre à ceux de Gurgeſtam, & prenant le chemin Scyruan en intention de occuper ce Royaume, Farrox Yacar Roy du meſme Scyruan le preuint, ſe fortifiant de Yacub Bex, luy demandant ſecours, lequel luy enuoya bon nombre de gens ſous la cõduite de Soleymon Bex. Bigen fort bon Capitaine, lequel rencontrant Aydar en Tabaſaron le vainquit & fit mourir ſur le champ, prenant deux de ſes fils qui eſtoient encore fort ieunes, l'aiſné deſquels s'appelloit Aly Mirzah, & le ſecond Cha Iſmaël, leſquels furent mis en la forteresſe de

Sterkfaç, deſquels il ſe parlera cy apres. Quant à Yacub Bek ayant regné douze ans, il mourut en Karabagé aux enuirons de Tabris, l'an 1492. & de l'Egire 896.

Baysangor Mirzah 3. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Bayſangor Mirzah de Yacub Bek paruint au Royaume par la mort de ſon pere, mais d'autant qu'il eſtoit encore en bas aage on luy donna pour gouuerneur vn ſien Capitaine nommé Zufy Kalil Muſulu: à ſon aduenement au royaume il ſuruint de grandes partialitez, d'autant que ceux du party de Bayonduryah pretendoient de faire Roy Maçiah Mirzah oncle du ieune frere de ſon pere, & ſe mettant du coſté de ceſtui-cy firent la guerre à Sufy Calil, qui s'eſtant mis en campagne gaigna vne bataille ſur eux, en laquelle demeura Maçiah ſur la place, & ſon nepueu Roſtan Bek fils de Makſud ſon frere fut prins priſonnier, & emmené en forteresſe de Aleniak.

En ce temps vint de Diarbek contre Calil Soleymon Bigen, que nous auons dit auoir vaincu, & fait mourir Cheque ou Sultã Aydar en faueur de Farrokyaçar Roy de Scyruan, duquel Kalil eut la victoire, & le fit mourir à Vvoam.

Tandis que les choſes ſe paſſoient ainſi, Sulton Bayondur, prenant quelques compagnies auec luy donna vn aſſaut à Aleniak, où Roſtambek eſtoit priſonnier, & le mettant en liberté le proclamerent Roy: ceux-cy auec d'autres qui ſe reuolterent quand & eux prindrent auſſi-toſt le chemin de Tabris pour ſurprendre Bayſangor, lequel fut contraint d'abandonner le pays auec Kalil, & s'en aller à Diarbek, où ils furent pourſuiuis par Roſtam, lequel enuoya ſon armee contre Calil, qui fut deffaict & tué. Et quant à Bayſangor il eſchappa pour lors la poſſeſſion du Royaume, demeurant à Roſtan Bek. Cecy aduint l'annee 1493. & de l'Egire 897.

Rostanbek 4. *Roy de Perſe de la famille de Akuyonlu.*

Bayſangor ainſi mis en fuitte Roſtanbek fils de Maxſud commença de joüir du Royaume, lequel auſſi-toſt qu'il fut entré en Tabriz fit ſortir du lieu ou eſtoient priſonniers Aly Mirzah ou Aly Parcha, & Cha Iſmaël les fils d'Aydar, & mettant vne armee en campagne print auec luy Aly Mirzah pour pourſuiure Bayſangor qui vint au deuant d'eux en Guania & Bardah, où il leur liura la bataille, en laquelle il fut vaincu, & mourut au combat.

Apres ceſte victoire, Roſtam s'en retourna en Tabris, & Aly Mirzah auec ſa permiſſion ſe retira à Ardauel ſa patrie, & l'ancienne demeure de ſon pere. Roſtanbek ſe repentit bien-toſt apres de l'auoir laiſſé aller, craignant que ſa preſence & la memoire de ſon pere fuſt cauſe de quelque grand remuement au pays: de ſorte que ſans y penſer dauantage il le fit ſuiure, & comme celuy qui ne ſe tenoit point ſur ſes gardes fut aiſément attrapé, & maſſacré; ſon frere Cha Iſmaël eſchapa comme il peut, & ſe ſauua en Gueylon, où regnoit pour lors Karkya Mirzah Aly, auquel Roſtanbek enuoya ſes Ambaſſadeurs pour le prier de luy remettre Iſmaël entre les mains: mais l'autre n'en voulut rien faire, nous eſtiõs lors en l'ã de ſalut 1498. & de l'Egire 902. quãd Hagmet Bek fils d'Ogorlu Mahamet & petit fils d'Ozum Acembek vint auec vne belle armee qu'il leua en Diarbek pour venir combattre Roſtam, comme de faict ils ſe donnerent bataille pres de Tabris, de laquelle Hagmet Bek eut la victoire, contraignant Roſtam de s'enfuyr en Gurgeſtam, où il mourut en la meſme annee, ayant regné cinq ans & ſix mois.

HAGMET BEK 5. *Roy de Perſe, de la famille des Akuyonlu.*

La mort de Roſtam Bek rendit le Royaume paiſible à Hagmet Bek petit fils, comme il a eſté dit, de Ozun Acembek, il fit gouuerneur du Royaume de Kermon Haybé Sulton & à Kacem Bek Pernaque, il donna le gouuernement de la Perſe, ces deux-cy conſpirerent contre luy, & luy firent la guerre, & apres quelques rencontres, il perdit vne bataille aux enuirons de Hiſfaon en Hierak en laquelle il mourut; de ſorte qu'il ne reſtoit plus de la maiſon de Ozun Acembek que trois ieunes petits fils à ſçauoir Sultan Morat: fils de Yacub qui eſtoit en Scyruan Alvvan Bek fils de Yſuf Bek en Aderbajon & vn frere de Mahamed Mirzah en Yazd ces trois cy partagerent toutes les terres que ceux d'Akuyonlu poſſedoient en la Perſe.

ALVVAN BEK 6. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Pernaque ayant ainſi depoſſedé ſon bien-faicteur fit declarer Roy Alvvan Bek fils de Yſſuf Bek, & petit fils de Ozun Acem Bek, lequel à l'ayde de Gazybek Bayondur, & autres ſiens Capitaines & parens, vint à Tabris ſe ioindre à Haybé Sulton. Mahamed Mirzah frere de Alvvan qui eſtoit en Yard, s'appelloit Roy d'Iſfaon ou Hierak, contre ceſtuy-cy Alvvan fit marcher ſon armee lequel ſans l'attendre ſe retira en la forteresſe de Stha, de laquelle eſtoit Capitaine de Ocem Quiah Gelohy, lequel ioint auec Mahamed, furent contre Alvvan, qui s'en eſtoit deſia retourné, & ſe rencontrans, ils ſe donnerent vne cruelle bataille; laquelle Alvvan perdit & ſe retira à Tabris où Mahamed le ſuiuit, Alvvan ſortit vne autre fois contre luy: mais il fut derechef mis en route. En ceſte bataille mourut Haybé Sulton, & quand à Alvvan il s'enfuit à Diarbek: durant toutes ces reuoltes, deux freres de Haybé Sulton s'eſleuerent contre le Roi de Hierak Sulton Morad, qui eſtoit en Scyruan, & y ayant mené de grandes compagnies de gens de guerre allerent contre Mahamed Myrzah, le rencontrerent pres de Iſfaon où ils ſe donnerent vne bataille, laquelle Mahamed perdit auec la vie l'an 1500. & de l'Egyre 905. n'ayant regné qu'vn an.

SVLTAN MORAT 7. *Roy de Perſe de la famille des Akuyonlu.*

Sultan Morat fils de Yacub Bek eut par la mort de Mahamed Mirzah les Royaumes de Parc & Hierak & Alvvan demeura auec la Seigneurie de Tabris & Aderbajon, mais en l'an mil cinq cens & vn, & de l'Egyre, neuf cens ſix tous deux firent vne leuee de gens de guerre, pour vſurper le bien de ſon compagnon, de ſorte que mettans leurs gens en campagne, ils ſe rencontrerent à Kazuin, ils ne combatirent point toutesfois par l'entremiſe de quelques perſonnes qui les firent accorder à condition que chacun ſe tiendroit à ce qu'il auoit: En ce temps, la Perſe eſtoit pleine de volerie, de violences de faim, de cherté & de mortalité auec vn trouble vniuerſel, on comptoit l'an 1502. & de l'Egyre 907. quand Cha Iſmaël fils de Cheque Aydar ſortant de Nakchoan leua vne armee & s'en vint contre Tabris ou eſtoit Alvvan lequel quitta bien toſt le pays & s'enfuit à Bagadet, & de là il paſſa à Diarbek où il mourut bien toſt apres, l'an de ſalut 1505. & de l'Egyre 610. de ſorte que Tabris vint au pouuoir de Cha Iſmaël lequel en l'annee 1503. & de l'Egyre 908. print les armes

contre Sulton Morad qui ſortit de Syras, & vint le combatre en Amadon: mais Morad perdit la bataille & ſe retira à Scyras, & de là à Bagadet, de laquell Barhick eſtoit gouuerneur qui le recueillit, & le prit en ſa protection, puis l'annee ſuyuante à ſçauoir 1504. & de l'Egire 909. Iſmaël vint contre eux, leſquels furent contraints de luy quitter le pays, & ſe retirerent en Karamanie, de là Morad s'en retourna à Diarbeck, où les Kazelbach, ou Caſſelbas le tuerent l'an de ſalut 1515. & de l'Egyre 920. de ſorte qu'en ceſtui-cy finit le gouuernement de ceux des Akuyonlu ſur la Perſe.

DES DESCENDANS DE CHINGVYSKAN QVI COMMANDERENT EN VSBEK ET MORENAHAR.

CHAIBEN KHON *Roy de Maurenahar.*

Cependant que les choſes paſſoient en la Perſe, comme il a eſté dit, les deſcendans de Tuchykon fils de Chinguyskan commandoient en Vſbek, & tenoient toutes ces terres là qui ſont de fort grande eſtenduë. Or l'an 1496. & de l'Egyre 900. Chaybexon fils de Budax Sultō partit de Vſbex auec de grandes forces, & s'en vint courir & rauager les terres de Maurenahar & de Karaſō, leſquelles en l'eſpace de quatre ans, il occupa quaſi toutes iuſques à l'ānee 1500. & de l'Egyre 904. qu'il fut contraint de les quitter aux deſcendans de Teymurlangh & en l'an 1508. & de l'Egyre 913. Sultan Ocem Mirzah s'eſtant rencontré auec Chaybekhon vers Herat en Maurenahar où il regnoit, & eſtant mort ſur le champ, il donna ſa place à ſon fils Pady Azamon Mirzah, lequel n'eſtant pas baſtāt pour luy reſiſter s'enfuit à Kandar où ayant recouuert quelques gens il vint pour combattre Chaybex lequel eut la victoire forçant Pady de s'enfuir en la Perſe, & de ſe preualoir de la faueur de Cha Iſmaël Sufy qui le traita auec honneur, puis en l'annee 1511. & de l'Egire 916. Cha Iſmael fut contre Chaybex & ſe rencontrerent tous deux à Marvvo ou ils combatirent: mais Kaybexhon fut vaincu, & mourut au combat ayant tenu ſa Seigneurie 12. ans.

KVCHENGI KHON *Roy de Maurenahar des deſcendans de Chinguyskan.*

Kuchengy Khon demeura à Morenahar au lieu de Chaybex en l'annee 1515. & de l'Egire 918. Cha Iſmael enuoya vne puiſſante armee à Maurenahar ſous la conduite de Nagemy Sony, lequel ſe vint ioindre à Babor Roy de l'Inde, leſquels vnis enſemble, vindrent pour combatre les Vzbexes en Gagydaon: mais ceux-cy les vainquirent, Nagemy Sony demeurant ſur la place; & quant à Babor tout deſconfit fut contraint de ſe retirer en l'Inde: Kuchengy Khon voulant apres auoir ſa reuanche, l'annee 1530. & de l'Egire 935. entra auec ſon armee dans la Perſe, en laquelle eſtoit pour lors Cha Thamas, fils de Cha Iſmael lequel s'oppoſa à ſes forces, le combatit & obtint la victoire, ſi que celuy d'Vſbex ſe retira vaincu à Maurenahar, d'ou il vint encore vne autre fois en Marvvo en intention d'entrer en la Perſe: mais la paix ſe conclud entr'eux qui empeſcha Kuchengy de paſſer outre, & le fit retourner en Maurenahar, ou il mourut le meſme an, ayant regné 20. ans.

ABVZAYD KON *Roy de Maurenahar, des deſcendans de Chinguyskan.*

Abuzayd Kon fils de Kuchengy par la mort de ſon pere, paruint à la Couronne, laquelle il poſſeda 4. ans à la fin deſquels il mourut ſans auoir fait choſe digne de memoire l'an de ſalut 1533. & de l'Egyre 939.

OBEYD KON *Roy de Maurenahar, des deſcendans de Chinguyskan.*

Obeyd Kon frere aisné du dessunct Abusayd fils de Mahamud Kon frere de Chaybex aussi tost qu'il fut declaré Roy fit passer vne puissante armee en Karason, en intention de la faire entrer en la Perse : mais il fut empesché par Cha Tamas qui le força de quitter les terres de Karason & Cha Tamas s'estant retiré il reuint pour la seconde fois, & les rauagea auec son armee desia fort harassee iusques en l'an 1540. & de l'Egire 946. auquel il mourut ayant regné 6. ans.

ABDVLA KON *Roy de Maurenahar, des descendans de Chinguys Kan.*

Abdula Kon fils de Kuchengy Kon eut le Royaume de Maurenahar par la mort de Obdey Kon, auquel toutefois, il ne fut que six moys, au bout desquels il mourut l'an 1541. & de l'Egyre 947.

ADELATIFE KON *Roy de Maurenahar, des descendans de Chinguys Kan.*

Adelatife Kon fils de Abdula Kon succeda au Royaume, lequel il tint iusques à la fin de l'annee 1542. & de l'Egyre 948. en laquelle il mourut finissant en luy le gouuernement des descendans de Chinguys Kan en Maurenahar.

ORIGINE DE SCHACH ISMAEL SOFY ET DE CEVX QVI SONT DESCENDVS DE LVI, ET ONT COMMANDE' à la Perse iusques en ce temps.

Poursuiuant maintenant la suitte des Rois de Perse, il sera bié à propos auparauant que de parler des actions d'Ismael Sophi de traiter de son origine le plus briefuement toutefois qu'il se pourra : cestui-cy donc fut fils de Cheque Aydar fils de Sultan Iuneyd fils de Cheque Ebrahem, fils de Cheque. Aly fils de Cheque Mucha fils de Cheque Safy : & en fin le 13. petit fils des descendans de Morts Aly cousin & gendre de Mahamed. Quand Teymurlangh retourna en la Perse apres la deffaicte de Baiazete, il emmena auec luy vne grande multitude d'esclaues tant de la Caramanie que d'autres nations, lesquels il auoit deliberé de faire tous mourir, & auec cette resolution il entra en Ardeuel, où il s'arresta quelques iours : il y auoit en ceste ville vn Cheque Safy qui estoit tenu de tous ceux non seulement de la ville, mais encores des enuirõs, pour vn sainct homme, si qu'il estoit honoré & respecté de tous : la renommee de la vertu & de la bonne vie de cestui-cy paruint iusques à Teymurlangh qui en voulut auoir la cognoissance & procurer son amitié de sorte que lui mesme l'alla visiter chez luy plusieurs fois, & s'en voulant aller d'Ardeuel, il s'offrit à luy accorder ce qu'il luy demanderoit, Cheque Safy qui sçauoit l'intention de Teymur pour le regard des prisonniers prenant son temps sur l'offre que ce Prince luy faisoit, le pria de leur pardonner. Teymur qui desiroit luy complaire non seulement leur pardonna, mais les luy remit tous entre les mains pour en disposer à sa volonté. Cheque Sofy, les receut, & leur pourueut à tous le mieux qu'il peut de robes & autres choses necessaires les renuoyant libres chacun en sa maison, dequoy non seulement les captifs, mais ceux encore des nations desquelles ceux-cy estoient, se sentirent tellement obligez au Sofy, qu'en signe de recognoissance d'vn si grand bien fait, il ne se passoit gueres de iours qu'il ne fust visité de plusieurs auec dons & presens continuans tousiours ceste recognoissance aux descendans mesmes du Sofy & iusques à Sultan Iuneyd son treisiesme nepueu, ou fils de ses fils, qui viuoit du temps de Iooncha fils de Chara Issuff, duquel il a esté parlé cy-deuant : car ce Prince là, voyãt les visites continuelles qu'on faisoit

à Iuneyd, & le grand nombre de gens tant de pied que de cheual, qui eſtoit d'ordinaire à ſa porte la grande authorité encore qu'il auoit: toutes ces choſes enſemble, luy donnerent ſuiet d'auoir quelque ſoupçon de luy, de ſorte qu'il luy dit qu'il ne vouloit plus qu'il fuſt viſité de tant de gens: dequoy Iuneyd ſe ſentant grandement offenſé ſans y penſer dauantage, ſortit auſſi toſt de Ardauel accompagné de ſes deuots, & print le chemin de Diarbex: Ozun Acembex qui eſtoit alors Roy de cette Prouince, le receut benignement luy donnant pour femme vne ſienne ſœur nommee Kadija Katun, de laquelle il eut vn fils nommé Aydar, ce Iuneyd auoit ordinairement autour de luy de certains coureurs qui infeſtoient tout le Gurgeſtam ſous le tiltre de Zeloz, de ſa ſecte, forçãt ceux qu'ils prenoient captifs de la receuoir, & en continuant ſes courſes, il arriua qu'vne fois eſtans entrez dans le Royaume de Trabizonda, ils tuerent le Roy, & s'en emparerent mettant en icelle Aydar ſon fils qui eſtoit auec luy, il arriua depuis que Acembex fit mourir Iooncha, comme il a eſté dit, cela fut cauſe qu'Aydar paſſa en Ardauel, ou il ſe maria auec vne fille de Acembex nommé Alemcha, laquelle luy enfanta Aly Patcha & Cha Iſmael qui naſquit en l'an 1488. & de l'Egyre 892. qui s'appella Sophy pour la cauſe qui a deſia eſté dicte ailleurs.

L'an enſuiuant Aydar eſtant entré au Royaume de Scyruan Farrox Yaſſur Roy de cette Prouince auec l'ayde de Yacub Bex deffit ſon armee, Aydar demeurant mort ſur la place, & ſes deux fils Aly Patcha & Cha Iſmael pris priſonniers, leſquels Sulton Roſtan Bex mit depuis en liberté: toutefois ayãt apres fait tuer Aly Patcha qui eſtoit l'aiſné, Cha Iſmael ſe retira à Gueylon ou il fut ſix ans, à la fin deſquels la Perſe eſtant toute en confuſion pour les reuoltes de Axuyonlu, il s'en alla à Arzenion, ou ayant aſſemblé iuſques à ſept mille hommes, Caramanes tous Sophiens des familles de Eſtayalu, Kamlu, Takaluh Verſatlu, Romlu, Zulkaderlu Auchar Kayar, Sufiah Karayadax & pluſieurs autres qui le ſuiuirent l'an de ſalut 1501. & de l'Egyre 966. n'ayant atteint encore que l'âge de 14. ans, il vint en Scyruan ou il combatit contre Farrox Yaſſar qui auoit fait mourir ſon pere, obtint la victoire de luy, & luy fit perdre la vie, ſi bien qu'il ſe mit en poſſeſſion de ſon Royaume, & l'an ſuiuant, il fit la guerre à Alvvan en Nachoan & le contraignant de s'enfuir, Iſmael print Trabis, ayant obtenu ceſte victoire, il inſtitue la Tage qui eſt vn Turban ou Chaperon rouge auec douze bandes à l'entour qu'il fit porter aux ſiens en memoire des douze fils de Ocem, fils de Aly, tenus entre eux pour ſaincts; & deſquels il ſe vantoit eſtre deſcendu, appellans ceſte nouuelle milice les Cazel Back: comme ſi on diſoit teſte rouge. Cela eſtant fait il paſſa à Arzenion, ou il aſſembla ſon armee pour conqueſter le Royaume de Zulkader: mais en ſon abſence Alvvan reuint contre Tabris, au ſecours de laquelle Iſmael accourut incontinent, & contraignit l'autre de s'enfuir à Bagadet, & de là en Diarbek, ou il mourut deux ans apres: il mourut en l'an mil cinq cens trois, & de l'Egyre neuf cens huict. Apres laquelle mort Iſmael s'eſtant vn peu repoſé à Tabriz mena ſon armee en la Perſe contre Morad Bek qui fut par luy deſconfit, auec la perte de dix mille ſoldats en l'an mil cinq cens quatre, & de l'Egyre neuf cens neuf, & luy abandonna la Perſe & le Kermon, qui vindrent au pouuoir d'Iſmael, lequel alla paſſer ſon hiuer à Kom, d'ou il depeſcha Eliaſbek auec vne armee contre la ville de Rey, lequel Ocembec Gelohay Capitaine de Kalat Ferus Kuh s'eſtant mis en embuſcade ſur les aduenues des chemins,

luy preſenta la bataille, que l'autre perdit auec la vie. Iſmaël ſçachant cette route s'en alla contre Ocembex Gelohay qui ſe retira à Feruz Kuh lieu tres-fort, tant par nature que par art, ce que ſçachant Iſmaël, & ne voyant point de moyen d'en auoir la raiſon luy retrancha l'eau qui entroit là dedans, de ſorte que les ſoldats furent contraints de ſe rendre vn mois apres le ſiege: mais encore qu'il ne fuſt pas long, cela n'empeſcha pas qu'il ne mouruſt en cette guerre plus de 30. mil hommes. Cecy eſtant appaiſé, Iſmaël print le chemin de Karaſon: mais ſi toſt qu'il fut party vn Roy nommé Mahamed Karrahy ayant auec ſoy quelques troupes s'en partit en la contree de Yazd, & s'en rendit le maiſtre, Iſmaël vint contre cettuy-cy, lequel ſe deffendit courageuſement en fin toutesfois, il entra dans la ville & print Karrahy, lequel Iſmaël fit bruſler l'an mil cinq cents ſix, & de l'Egyre neuf cents vnze.

De là Iſmaël ſe retira à Scyraz, où il fit vn Edict en forme de preſcription, par lequel il commanda que tous ceux qui auoient porté les armes en la bataille où eſtoit mort ſon pere Aydar euſſent à mourir, de ſorte que cela fit perir plus de trente ou quarante mille hommes. Et comme il hyuernoit à Taron, il ſçeut que Sulton Ocem Mirzad Roy de Karaſon eſtoit mort, des terres duquel s'empara Chaybexxon Vzbex, & les fils du deffunct Roy, ſe retirerent vers Iſmaël, lequel partit auſſi toſt auec ſon armee, & s'en vint courir ſur les terres de Rumeſtam ou des Turcs, ayant donné le gouuernement du Diarbex à Mahamed Khon Eſtayalu, & l'an mil cinq cens vnze, & de l'Egyre neuf cents ſeize, il fut contre Bagadet que Parhiex gouuernoit pour lors, lequel fut contraint de s'en fuir & de ſe retirer vers les Turcs, ce fut lors qu'il perdiſt vn fort grand nombre de ſoldats au paſſage du fleuue Tigris qu'il ne peut guaier, il conquit apres le Kuſiſtam qui eſt le meſme, que le pays de Suſe où eſtoit iadis Aſſuerus & Eſter, & au plus fort de l'hyuer, il mena ſes gens contre Scyruan Baku & Darband qu'il conquit en l'an mil cinq cents douze, & de l'Egyre neuf cents dix-ſept, il alla en Karaſon contre Chaybexxhon, lequel ſçachant ſa venuë ſe retira à Marvvo: mais Iſmaël fit tant qu'il l'attira en la campagne, où il luy donna la bataille, laquelle Chaybexxon perdit auec la vie, & par ce moyen le Karaſon vint au pouuoir d'Iſmaël.

En cette annee mourut Bayazet Roy de Rume ou Turc, & luy ſucceda à l'Empire Sultan ſon fils, & en l'an mil cinq cents quatorze, naſquit Cha Thamas le fils d'Iſmaël Sofy, l'annee ſuyuante à ſçauoir de ſalut mil cinq cents quinze, & de l'Egyre neuf cents vingt. Selim vint auec vne puiſſante armee à Arzenion, & fit partir Iſmaël de Hiſphaon, & vint rencontrer ſon ennemy à Chalderon, où il ſe donna vne grande bataille, laquelle Iſmaël perdit, & ſe retira à Tabris, & de là à Gazin. Sulton Selim entra dans Tabris où il fuſt quinze iours, leſquels paſſez il ſe retira en Amaſiah. Cette annee les Caſelbas firent mourir en Diarbex Sulton Morad, & en enuoyerent la teſte au Sophy, & l'an ſuyuant Selim print Kemax, place fort importante en Saladulie, & Zulkadel, & Alep en Surie, puis en l'an mil cinq cents dix-ſept, & de l'Egyre neuf cents vingt & deux, ſubiugua Damas & l'Egypte, & l'annee d'apres Diarbex & la Meſopotamie: il mourut finalement en l'an mil cinq cents vingt & vn, & de l'Egyre neuf cents vingt-ſix, auquel ſucceda ſon fils Soleymon. Quant à Iſmaël

Suffy, ayant commandé ſur toute la Perſe l'eſpace de vingt ans, il mourut l'an 1525. & de l'Egyre 930. en l'âge de 38. ans, il fut terrible à la guerre, reſolu & ſans crainte, plus cruel & ſeuere que doux, & humain, il ſouloit dire que cõme il n'y auoit qu'vn Dieu au ciel, qu'il falloit auſſi qu'il n'y euſt qu'vn Roy en la terre, c'eſt à quoy aſpiroit ſon inſatiable ambition: il fut tant eſtimé & reſpecté des ſiens qu'ils le tenoiẽt pour vn homme religieux & ſainct, & quelquefois il y eut quelques-vns de ceux qui le ſuiuoient qui luy attribuerent l'honneur deu à la diuinité, ce qu'il faiſoit ſemblant de reietter, mais ce n'eſtoit qu'en mine: car vne fois entr'autre apres auoir obtenu vne grande & ſignalee victoire, & de tres grande importance, comme les vns l'appelloient Prophete, les autres Ange, & les autres Dieu, tant s'en faut qu'il les diſſuadaſt qu'ayant fait creuſer vne grande & profonde foſſe il ietta dedans ſon ſoulier diſant, que celuy qui l'aimeroit le mieux l'allaſſe requerir: à peine eut-il dit la parole que pluſieurs miliers ſe ietterent dedans, ou ils ne furent pas ſi toſt que la terre qui auoit eſté tiree de ceſte foſſe, ſe bouleuerſa ſur eux, & les enterra tous vifs: payans ainſi la peine qu'auoit meritee leur impieté. Il eut quatre fils à ſçauoir Cha Thamas, Aleas ou Elias Mirzah, le troiſieſme Son Mirzah, & le quatrieſme Barhon Mirzah.

Cha Thamas 2. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Cha Thamas ſucceda à Iſmael Sophy ſon pere, il eut pluſieurs guerres durant ſon regne qui dura cinquante trois ans, les plus importantes deſquelles furent contre les Turcs, il mourut l'an mil cinq cens ſeptante ſix, & de l'Egyre neuf cens quatre vingts trois, laiſſant deux fils Cha Iſmael & Mahamed l'aueugle.

Cha Ismael 3. *Roy de Perſe de la lignee des Sophiens.*

Cha Iſmael fils aiſné de Cha Thamas ne fut qu'vn an & dix mois Roy de Perſe, à la fin deſquels il mourut laiſſant le Royaume à ſon frere Mahamed l'aueugle l'an 1578. & de l'Egire 985.

Cha Mahamed 4. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Iſmael n'ayant laiſſé aucuns enfans ſon frere Mahamed ſecond fils de Cha Thamas luy ſucceda, lequel encor qu'il fuſt aueugle, il ne laiſſa pas de gouuerner ſept ans à la fin deſquels il mourut l'an de ſalut 1585. & de l'Egyre 992. laiſſant Cha Abas ſon fils pour ſucceſſeur.

Cha Abas 5. *Roy de Perſe, de la race des Sophiens.*

Par la mort de l'aueugle Mahamed ſon fils Cha Abas entra en poſſeſſion du Royaume de Perſe, lequel il poſſede encore à preſent, durant ſon regne, il a eu pluſieurs guerres, auſquelles il a donné pluſieurs batailles, les plus ſignalees deſquelles furent celles de Gueylon qui s'eſtoit rebellé, lequel il reduiſit à ſon obeïſſance, non ſans vn manifeſte danger de luy & des ſiens: il fut aſſieger Balx en Vſbex & tint le ſiege quelque mois deuant qu'il fut contraint de leuer: deſtruiſit le Royaume de Lar ou Lara en la Perſe, & print le Roy d'icelle qu'il fit mourir à cauſe des larcins & violences qu'il faiſoit aux Karauanes des marchands qui paſſoient par là, il quitta Tabris aux Turcs, laquelle ils poſſedoient dés le temps de Cha Thamas ſon ayeul. Pluſieurs choſes memorables ſe ſont paſſees durant le temps de ce Prince, & principalement contre les Turcs, leſ-

quels ont depuis perdu Tauris & la meilleure partie des places qu'ils tenoient sur le Persien: mais la briefueté de cet Abregé ne permet pas d'en discourir plus amplement: ioint que les choses qui se passe en païs si esloigné ne se peuuent descouurir qu'auecques le temps qui seul peut faire paroistre la verité.

Roys qui ont commandé en la Perse iusques à ce que les Arabes entrerent en icelle selon Mirkond: La supputation generale est en la marge, ceux à qui la lettre g est adiouſtee, c'est à dire qu'ils ont esté Gouuerneurs, & que neãtmoins quelques-vns les mettent au nombre des Roys: la marque ⸗ enferme le Roy sous lequel ceux cy ont gouuerné. Ceux qui n'ont point de nombre, c'est d'autant qu'on est en doute du temps de leur regne, on a mis à coſté les ans de salut, & ceux de l'Egyre, ausquels ils ont gouuerné, quand ils ont esté remarquez par l'Historien.

	Ans.	Mois.	Iours.
KAyumarras	40.	0.	0
Syamek,		0.	0
Ouchangh,	50.	0.	0
Thamures Diuband	30.	0.	0
Iambched		0.	0
Zoahk	0.	0.	0
Fraydhun,	0.	0.	0
Manucher	120.	0.	0
Naudar	7.	0.	0
Afraciab	12.	0.	0
Zaab, ou Basad	5.	0.	0
Kay Kobad.	100.	0.	0
Kay Kaus	150.	0.	0
Kay Kozrrao	60.	0.	0
Loraſph, ou Loraſeph,	120.	0.	0
Guſtaſp, ou Guſtaſeph,	120.	0.	0
Bahamá daras daſt, ou Ardchir,	112.	0.	0
Homay Royne	30.	0.	0
Darab	12.	0.	0
Darab	14.	0.	0
Schander, ou Aſchander	14.	0.	0
		0.	0
ENTREREGNE	72.	0.	0
		0.	0
Chapur	60.	0.	0
Ardchir Babakhon	50.	0.	0
Chapur Zabel Ketaf, G.	0.	0.	0
Ardchir Farzand Hormoz	0.	0.	0
Chapur	60.	0.	0
Baharon Kermon Cha	15.	0.	0
Yazd Gerd	22.	0.	0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
		Keserè Khozrrao	0.	0.	0
		Baharon Gur.	0.	0.	0
		Narsy, O. Narsa G.	0.	0.	0
		Baharon Gur,	0.	0.	0
		Narsy, O. Narsa G,	0.	0.	0
		Baharon Gur.	23.	0.	0
		Yazd Gerd,	0.	0.	0
		Narsy, G.	0.	0.	0
		Yazd Gerd,	18.	0.	0
		Yazd Gerd,	21.	0.	0
		Hormoz. Farzad,	1.	0.	0
		Feruz,	0.	0.	0
		Sufara G,	0.	0.	0
		Fesuz,	0.	0.	0
		Sufara G.	0.	0.	0
		Feruz,	26.	0.	0
		Belax,	5.	0.	0
		Iamasp, G.	0.	0.	0
		Kobad,	43.	0.	0
		Keserè Anuchiron,		0.	0
		O. Nauchiruan,	48.	0.	0
		Hormoz,	11.	0.	0
		Baharôn Chuby,		0.	0
		Khozrrao Paruez	38.	0.	0
		Kobad Chyruyhe.	0.	8.	0
		Ardchir Chyruyhe.	0.	2.	0
		Charear	1.	0.	0
		Ioon Chir,	1.	0.	0
		Turon dokt Royne,	1.	4.	0
		Iaçançeda,	0.	0.	0
		Azarmy dokt Royne	0.	6.	0
		Keserè,	1.	0.	0
		Ferroghzad	0.	1.	0
		Yazd Gerd.	20.	0.	0

CALIFES DE BAGADET QVI COMMANDERENT A LA PERSE DEPVIS QVE LES ARABES entrerent en icelle.

623.	2.	Abubakar	2.	0.	0
643.	22.	Homar,	1.	0.	0
644.	23.	Osman ou Otman,	11.	6.	0
656.	35.	Morts Aly,	4.	6.	0
661.	40.	Acen.	0.	6.	0

DE LA FAMILLE DE BEN HVMYA.

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
662.	41.	Mavvya.	20.	0.	0
682.	61.	Yezid.	3.	0.	0
685.	64.	Mavvya 2		1.	10
687.	66.	Marvvan.	1.	6.	0
688.	67.	Abdel Malek.	21.	1.	0
706.	86.	Oelid.	9.	8.	0
716.	96.	Soleyman.	2.	6.	0
718.	98.	Hamar, ou Homer.	2.	5.	0
720.	100.	Yezid 2.	4.	8.	0
724.	105.	Ochon.	19.	8.	0
743.	124.	Oeleyd 2.	1.	2.	0
744.	125.	Yezid 3.	0.	6.	0
745.	125.	Ebrahem.	0.	2.	0
748.	125.	Marvvan 2.	5.	0.	0

DE LA FAMILLE DE EBEN ABAS.

751.	132.	Safa.	4.	9.	0
754.	136.	Abu Iafar.	23.	0.	0
777.	159.	Mahady Bila.	10.	0.	0
786.	169.	Elady Bila Muſa.	1.	3.	0
787.	170.	Arachid Bila Harun.	23.	0.	0
810.	193.	Mohamed Amin.	4.	7.	0
815.	198.	Mahamun.	12.	7.	0
826.	210.	Abu Ezach Mataçon.	8.	0.	0
833.	217.	Vvacek.	5.	9.	0
838.	222.	Almotovvakal Bila Iafar.	12.	6.	0
850.	234.	Montacer.	0.	6.	0
851.	235.	Abul Abas Hamed.	5.	9.	0

Vacuntes du Califat.

860.	243.	Moſtahhin.	1.	4.	0
862.	247.	Almatez Bila.	3.	6.	0
865.	250.	Motady Bila.	0.	11.	0
866.	251.	Almat Hamed Bila Hamed.	23.	0.	0
893.	279.	Matazed Bila Hamed.	9.	9.	0
903	289.	Mokafy Bila.	4.	0.	0
907	293.	Moktader Bila.	7.	0.	0
914.	301.	Iafar.	20.	0.	0
933.	320.	Kaher Bila Mahamed.	1.	6.	0
935.	322.	Razi Bila Mahamed.	4.	0.	0

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
939.	326.	Moktafy Bila Ebrahem 2.	4.	0.	0
943.	330.	Moſtachfy Abdala.	4.	4.	0
947.	334.	Mutya Bila Fazele.	29.	6.	0
977.	365.	Tahya Abel Karim.	17.	2.	0
1013.	403.	Kader Bila Hamed.	21.	4.	0
1032.	422.	Kahem, ou Alkahem beamaryla Abu Iafar Abdula.	44.	4.	0
1074.	467.	Almoktady Bila.	19.	3.	0
1095.	487.	Almoſtazer bila.	25.	6.	0
1119.	512.	Almoſtacherd bila Fazele.	17.	2.	0
1136.	529.	Rachet bila.	2.	0.	0
1139.	531.	Almoktafy bila 3.	14.	0.	0
1161.	555.	Almoſtanget bila Iſſuf.	11.	0.	0
1117.	566.	Almoſtanzy benur Elah Acen.	9.	8.	0
1180.	575.	Nacer, ou Nacere ladinla.	47.	0.	0
1226.	622.	Alzaher, ou Altaher bila Mahamed.	0.	9.	0
1227.	623.	Almoſtanzer bila Manſur.	7.	0.	0
1244.	640.	Almoſtacem bila Abdula.	15.	17	0

LES MOGOLES OV TARTARES DES DESCENDANS DE CHINGUYSKAN, QVI COMMANDERENT à la Perſe.

1207.	602.	Chinguyskan.	1.	0.	0
1230.	626.	Otkay Khaon.	13.	0.	0
1246.	643.	Gayuk Khaon.	1.	0.	0
1247.	644.	Manchu Khaon.	13	0.	0
1250.	657.	Vlaku Khaon.	6.	0.	0
1256.	663.	Haybkay Khaon.	17.	0.	0
1282.	680.	Hamed Khan ou Nicudar Oglan.	3.	2.	0
1283.	683.	Argon Khon.	7.	0.	0
1292.	690	Ganiarukhon.	3.	0.	0

Mil. Tonn.

0. 0
4. 0
6. 0
2. 0
4. 0
4. 0
1. 0
6. 0
2. 0
0. 0
0. 0
0. 0
8. 0
0. 0
9. 0
0. 0
17 0

ES DESCEN-
ANDERENT

0. 0
0. 0
0. 0
0. 0
0. 0
0. 0
2. 0
0. 0
0. 0

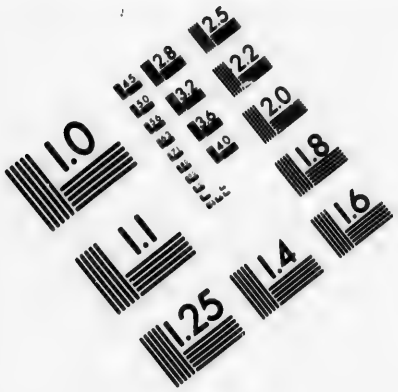

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

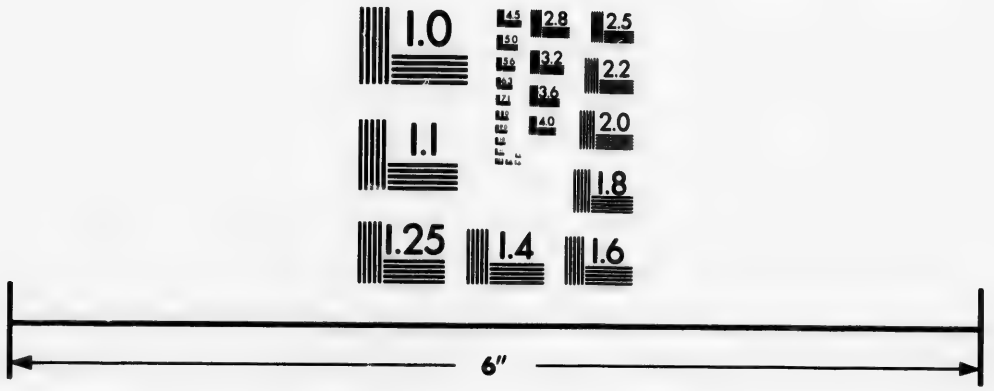

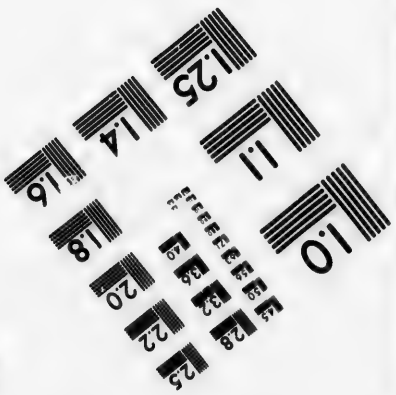

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Ans de Salut.	*Ans de l'Egire.*		*Ans.*	*Mois.*	*Iours.*
1295.	693.	Budukhan.	1.	0.	0
1296.	694.	Gazunkhan.	8.	0.	0
1305.	703.	Alyaptukhan, qui apres s'appella Sultã Hamed.	12.	9.	0
1317.	716.	Sulton Abuzayd Bahader Khan.	19.	0.	0

MOGOLES OV TARTARES DESCENDANS DE TEYMVRLANGH, QVI COMMANDERENT A LA PERSE.

1388.	789.	Teymurlang.	36.	0.	0
1405.	807.	Mirzah Karrok.	43.	0.	0
1447.	850.	Ologhbek.	2.	0.	0
1450.	853.	Mirzah Abdelatife.	0.	6.	0
1451.	854.	Mirzah Abdula.	1.	0.	0
		En Maurenahar.			
1452.	855.	Mirzah Sulton Abuſayd.	18.	0.	0
1469.	873.	Mirzah Sulton Hamed.	28.	0.	0
1532.	937	Mirzah Babor.	38.	0.	0
		En Karaſon.			
1469.	873.	Mirzah Hyadigar.	2.	0.	0
1471.	875.	Mirzah Sulton Ocen.	38.	4.	0
1556.	911.	Bahady ou Pedy Azamon, & Muzafa Mirzah freres enſemblement.	1.	0.	0
		En Aderbaian.			
1406.	809.	Myroncha.			
1407.	810.	Mirzah Abubakar.		0.	0

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DE KARAKVYONLV, QVI COMMANDERENT A LA PERSE.

1413.	815.	Kara Iſſuf.	14.	0.	0
1421.	823.	Amir Scandar.	16.	0.	0
1431.	841.	Iooncha.	32.	0.	0
1468.	872.	Acen Aly.	1.	0.	0

TVRKOMANS DE LA FAMILLE DES AKVYONLV, QVI COMMANDERENT A LA PERSE.

1472.	876.	Ozun Acenbek.	11.	0.	0
1478.	882.	Sulton Kalil.	0.	6.	0
1482.	886.	Yacub Bek Bayſangor.	12.	10.	0
1492.	896.	Mirzah.	1.	0.	0
1493.	597.	Roſtambek.	5.	6.	0
1498.	902.	Hagmet Bek.	1.	0.	0
1499.	903.	Alvvan Bek.	1.	0.	0
1500.	905.	Morad Bek.	1.	0.	0

LIGNEE DES SOPHYANS DES DESCENDANS D'ISMAEL SOPHY, QVI COMMANDERENT à la Perſe.

Ans de Salut.	Ans de l'Egire.		Ans.	Mois.	Iours.
1501.	906.	Cha Iſmaël Sophy.	30.	0.	0
1525.	930.	Cha Thamas.	53.	0.	0
1576.	983.	Cha Iſmaël.	1.	10.	0
1578.	985.	ChaMahamed l'Aucugle.	7.	0.	0
1585.	992.	Cha Abas.	33.	0.	0

DISCOVRS

DES ESTATS DV TVRC.

SOMMAIRE.

1. DESCRIPTION *de l'eſtenduë de l'Empire du* TVRC, *& les Pays qu'il occupe à preſent és parties du monde Europe, Afrique, Aſie.* 2. *Particuliere deſcription des Royaumes & Prouinces de l'*Europe *ſubiettes à l'Empire Turqueſque: En premier lieu de la* Thrace, *ou* Romanie. *Pourquoy ainſi appellee, ſes bornes, ſa ſituation & en quel degré d'eleuation du Pole, ſes villes principales.* 3. *Topographie, & ample relation de la fondation, etymologie du nom, aſſiette, magnificence, & ſingularitez de la ville de* Conſtantinople. 4. *Fertilité de la Thrace en bleds, & vins: ſes montagnes où ſont mines d'argent: ſes riuieres, entre autres l'*Hebre, *portant l'or dans ſon ſable: le* Boſphore *à trente ports, & quel eſt ſon cours, & où il ſe va deſcharger.* 5. *Mœurs farouches, & rudes des anciens Thraces, ciuiliſez, & poliſſez par le Legiſlateur* Zamolxis, *reueré comme Dieu, auquel ils ſacrifioient des hommes.* 6. *Leur couſtume de tirer fleſches contre le tonnerre, & de mener dueil à la naiſſance de leurs enfans, de ſacrifier les femmes plus fauorites ſur le tombeau du mary. Leurs libres amours, & vente des filles au plus offrant: & larrecins permis.* 7. *Des deitez qu'ils adoroient: de l'eſlection de leurs Roys. Des obſeques & ceremonies funebres des grands Seigneurs du pays & la façon de leurs armes pour combatre en guerre.* 8. *Mœurs modernes & façons de viure au boire, & manger, habits, & mariages: leur arrogance, paillardiſe, déloyauté, auarice, haine contre les Chreſtiens, & autres vices de ceſte nation Turqueſque.* 9. *Des ceremonies pratiquees és iours de feſtes dites* Beelan, *en la ville de Conſtantinople.* 10. *De la façon de viure, conuerſatiõ, & veſtemens des Chreſtiens, & Iuifs demeurans parmy les Turcs.* 11. *Deſcription des pays de la* Grece, *ſes bornes, ſon parallele, degré de hauteur, & longitude. Et premierement de la* Macedoine, *ſa ſituation, & limites, ſes ſix contrees, ſes montagnes fameuſes l'Olympe, & Oſſa habitee iadis, & dediee aux Caloyers, ou Moines Grecs de l'ordre S. Baſile: ſes quatre principaux Golphes, ſes riuieres plus renõmees, & ſes villes plus celebres.* 12. *De l'*Epire, *ſes bornes, ſes ports, et ſes principalles villes.* 13. *De l'*Achaye *diuiſee en neuf regions, ou contrees: ſes riuieres et golphes.* 14. *Du* Peloponneſe, *ou* Moree, *ſa ſituation, ſes bornes, ſa longueur: ſes principales riuieres: ſes Prouinces, ou Regions, ſes villes, et ſes montagnes plus celebres.* 15. *De la qualité de l'air, fertilité, et infertilité des pays de la Grece, et premierement de la Macedoine abondante en mines d'or,*

argent, asphalte. La Thessalie en chevaux, le mõt Olympe en bouys & laurier. L'Athos en arbres fruictiers, vignes, oliviers: & en sel mineral la vallee de Tempé. 16. Sterilité des pays d'Epire, & Attique. 17. Fertilité du Peloponese: & aspreté du pays d'Arcadie, où se faisoit vn vin rendant les femmes fecondes, & les hommes enragez, & où naist l'If, arbre duquel le fruict & l'ombrage mesme sont veneneux, & font mourir les personnes qui en vsent. 18. Du naturel des anciens peuples de la Grece, & premierement des Macedoniens guerriers, addonnez aux sciences, & somptueux en festins: les Thessaliens trepeurs, gourmands, paillards, belliqueux: ceux de la vallee de Tempé religieux, aimans les sacrifices, & festins, & ainsi consecutivement de l'inclination, & mœurs de chaque peuple. 19. De l'Oracle admirable de Dodone, & de son bois, ou foreſt. Antiquité des peuples Doriens, & Pelagiens: vaillance des Etoliens, Rusticité des Phociens. 20. Subtilité d'esprit des Atheniens, & peuple d'Attique, leurs Deitez, festes, mysteres & sacrifices. 21. Du vaillant, & genereux courage des Lacedemoniens: Ceremonies de leurs mariages, & autres notables coustumes. 22. De la Barbarie qui regne parmy les Grecs modernes: leur langage approchant plus de l'ancien Grec, que de l'Italien, ou Latin. Leur façon de boire & manger, leurs vestemens, & autres meubles. 23. Quelle estoit l'ancienne police & gouuernement d'Athene, leur origine, les trois Ordres, ou Estats dont estoit composee ceste Republique: & les loix que Solon Legislateur leur donna. 24. De l'origine des Tributs d'Athenes. De l'election des Magistrats qui se faisoit de trois sortes. Du Senat des Areopagites, & de la seuerité de leurs iugemens. Des Nomothetes, & leur difference d'auec les Nomophylaces. De la iurisdictiõ des Cinq cens hommes pour les causes ciuiles. Du Tribunal Ilique, & Iliase. Des Logistes, Demarques, Creostes, Sitofylaces, & autres Magistrats & dignitez en fort grand nombre, establis sur diuerses parties de la Repub. 25. De l'ancienne police de Sparte, & comment gouuernee par les loix de Lycurgue. De leurs mariages, de la naissance de leurs enfans, & la façon austere de les esleuer, nourrir & instruire aux larcins. De la maniere de faire & traiter l'amour auec les filles de Lacedemone. De l'institution des ieunes hommes & d'aage viril, & leurs exercices ordinaires. De l'espece de mõnoye dont ils vsoient. De l'ordre & discipline militaire de ceste Rep. De leur infanterie, & cauallerie, de leurs armes & façon de camper & de combattre. De l'authorité du Roy dans les armees, & ailleurs. Finalement de l'institution des Festins publics, & quelle estoit la portion du Roy en ces banquets. 26. Quelle Religion tiennent les Grecs de ce siecle. 27. Des Isles de l'Archipelague qui appartiennent au Turc, & ce qu'il possede en Esclauonie. Leur situation, circuit & villes principales. La fertilité de ces contrees, & les singularitez qui s'y retrouuent. Leurs mœurs, coustumes & façon de viure tant anciennes, que modernes. 28. De l'Isle de Chypre, diuisee en quatre parties, sa situation, longueur & bornes. Naturel & mœurs, police & Religion des habitãs d'icelle. 29. De l'Isle de Rhodes, sa situation & circuit: & du celebre Colosse d'airain iadis esleué en la ville de Rhodes, ayant septante coudees de hauteur. 30. Description des pays de la Bossine, la Bulgarie, Seruie, Rascie, & ce que le Turc possede en Hongrie. Quelles sont les villes principales, les mœurs & façons de faire des habitans de ces contrees. 31. Des Royaumes d'Alger, de Tunes, & Tremisen, situez en Afrique. 32. De l'Egypte, & la Trogloditique sa voisine. Ensemble vne ample description des terres que le Turc possede en Asie: & finalement vn discours des Turcs en general, contenant leurs mœurs, forces, gouuernement auec vne liste, ou catalogue des Empereurs de Constantinople, tant Chrestiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut separé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

CE grand Monarque qui s'eſt rendu ſi redoutable à la Chreſtienté durant vn ſi grand nombre d'annees, & qui a touſiours empieté ſur nous iuſques à ceſte heure que la guerre de Perſe le tient en cruelle, & les reuoltes des ſiens luy donnent aſſez d'occupation: ne donne qu'auec beaucoup de ſubiet l'alarme aux Eſtats de la Chreſtienté qu'il auoiſine, veu qu'il a tant de moyen de faire vne groſſe armee, en la leuant ſur les pays qu'il poſſede, que ceux qui ſeroient ſans apprehenſion d'vn tel deluge de gens, manqueroient de tout de iugement, & ſe rendroient dignes de ſouffrir le mal, dont ils n'auroient eu la crainte, & contre lequel ils ne ſe ſeroient pourueus de remede. Et afin que l'on voye combien de pays il a ſous ſa domination, & combien il eſt puiſſant de tous coſtez, ayant par tout ſon Empire lié, & ioint enſemble en quelque maniere: i'en vay faire premierement la deſcription le mieux qu'il me ſera poſſible: puis ayant fait le denombrement de tout ce qui luy obeit, ie viendray aux deſcriptions particulieres des Royaumes, ou des Prouinces, & conſidereray ſeparément toute choſe.

L'Empire du Turc s'eſtend en Europe du long des riuages du golphe de Veniſe depuis les frontieres des Ragouſois, en enuironnant tout l'Archipelague, & le Propontide, ou la mer de Marmore, & vne bonne partie du Pont Euxin, ou de la mer Maiour, iuſques à la ville de Theodoſie, maintenant Caffa, aſſiſe en la Cherſonneſe Taurique, autrement Peroposka, Gezara, ou Gazaria, ou bien Prucuply, ſelon Poſtel. Mais en ce qui eſt plus auant dans le pays, il s'eſtend depuis Bude iuſques à Conſtantinople; & tout cét eſpace contient la plus grande, & meilleure partie de la haute Hongrie: la Thrace, autrement Romeli, ou Romanie, tout le pays de la Grece, c'eſt à ſçauoir, la Macedoine, l'Epire, ou Albanie, l'Achaïe, le Peloponneſe, maintenant Moree, auec toutes les Iſles de la mer Egee, à preſent l'Archipelague, hormis quelques-vnes qui ſont ſoumiſes aux Venitiens, & vne partie de l'Illyrie, ou Eſclauonie; & outre ce le Royaume de Boſne, la Seruie, la Raſcie, & la Bulgarie.

Doncques ce que le Turc tient en Europe, eſt borné du Leuant de la mer de Marmore, du Pont Euxin, ou mer Maiour, & de la mer Egee du coſté du Midy de la mer Cretique, ou de Candie, & encores de la mer Mediterranee: du coſté d'Occident de la mer Hadriatique; & du Nord d'vne partie de la Hongrie, de la Tranſyluanie, & de la Moldauie. Le circuit des riuages de ſes Eſtats en Europe peut eſtre de dix mille, & enuiró cinq cens milles d'Italie: & en meſurant la ſuperficie, & reduiſant le tout aux milles carrez, il peut eſtre enuiron de trois cens douze mille cens cinquante-neuf milles d'Italie.

En Afrique il poſſede toute la coſte de la mer, depuis la ville de Velez de Gomera, iuſques à la mer rouge, excepter quelques lieux qui recognoiſſent le Roy d'Eſpagne & luy obeyſſent, & en cét eſpace on met les Royaumes d'Algier, de Tunes, & Tripoli de Barbarie, & toute l'Egypte, c'eſt à ſçauoir depuis Alexandrie, iuſques à la ville de Siene, maintenant Aſne, auecques vne partie de l'Arabie Troglodytique, depuis la ville de Sues, au golphe Arabique,

iusques à la ville de Suaquen. Tout le riuage que le Ture domine en Afrique, est de mille sept cens cinquante milles, & la superficie de toute l'Egypte peut estre d'enuiron 356160. milles.

Mais pource que ces pays sont inhabitez en plusieurs endroits, & pleins de lieux deserts, & aussi habitez en partie par des gẽs qui n'obeissent pas au Turc, nous pouuons dire qu'il domine en Afrique, quant à la superficie la moitié de ceste quantité, qui seroit enuiron 178080. milles carrez.

En Asie il possede ce que Ptolemee met en la premiere table de ceste partie de la terre, c'est à sçauoir le Pont, & la Bithinie, que l'on nomme Turquie; & la partie que l'on appelle proprement Asie, auiourd'huy Natolie; la Phrigie, nommee de nostre temps Parie, & Bebrycie; la Lycie appellee vulgairement Briquie; la Paphlagonie, la Galacie, la Pamphilie, la Cappadoce, l'Armenie mineur nommee Anadule; & la Cilicie appellee Catamanie, qui sont auiourd'huy toutes comprises en ceste partie qui porte le nom general de Natolie, dont les Prouinces, & parties ont toutes changé de nom, & principalement les villes. Le circuit de ceste Presqu'isle de la petite Asie, ou de la Natolie, en prenant depuis Alexandrette, iusques à Trebizonde, appellee Trapezus par Ptolemee, est de 2400. milles, ou enuiron.

Le Turc possede encor vne bonne partie de ce que Ptolemee met en la 3. table de l'Asie le reste estant occupé par les Tartares & Perses: & ceste partie est la grande Armenie, que les Turcs appellent Turcomanie.

Il domine encores ce que Ptolemee met en la quatriéme table de l'Asie, c'est à sçauoir l'Isle de Cypre, la Syrie appellee Surie, la Palestine, ou Iudee, & le riuage de la Surie, en prenant depuis Firamide iusques en Alexandrie, est de 430. milles, ou enuiron. L'Arabie Pierreuse, auiourd'huy Baraab; la Mesopotamie dite Diarbech, l'Arabie deserte, & Babylone, ou Bagadet, où demeuroient les Chaldees.

Il tient encores partie de ce que Ptolemee met en la cinquiesme table de l'Asie, c'est à sçauoir l'Asznie, appellee Asmie par ses habitans. En partant donc de Trebisonde, il monte vers le Septentrion iusques au destroit & que les anciens nommoient Bosfore Cimmerien, que les Italiens appellent Bouche de sainct Iean, ou mer de la Zone qui borne auec le Chersonnese que l'on nomme Gazarie, du costé du Nord, c'est à sçauoir iusques à Matrique, qui est peut-estre ce que Ptolomee appelle Hermanassa, & il y a de chemin de riuage, où de ceste enuiron quatre cens cinquante milles, & partant apres de Sues, que Ptolomee a peut-estre mis sous le nom de *Clisma præsidium*, & enuironnât l'Arabie heureuse, iusques à l'emboucheure de la riuiere du Tygre, appellee Tigil, il y a de chemin du long du riuage 3750. milles.

Et assemblant tout ce que le Ture possede de maritime en Asie, l'on trouue qu'il y a 7030. milles ou enuiron; & la surface de tout le pays qu'il domine en Asie est de 710640. milles quarrez.

Mais pource qu'en tout ce pays il y a vne bonne partie de lieux deserts, ou qui n'obeyssent pas au Ture, comme en l'Arabie heureuse; pour ceste cause venant à soustraire de ceste quantité le quart, qui est de 177660. milles carrez, il reste 53280. milles carrez.

Or tout ce que le Turc possede en Asie, est borné du Leuant du golphe Persique, ou de la mer d'Elcalif, de la riuiere du Tygre appellee Tigil, & d'vne partie du riuage de la mer Caspie, que l'on nomme auiourd'huy la mer de Bac-

eu, de l'Occident du golphe Arabique, ou de la mer rouge, de l'Archipelague, au destroit de Constantinople, & de la mer Majour; du Nord de la mer Majour, & d'vne partie du mareſt Meotide, autrement mer des Zabacques, & d'vne partie de la Sarmatie Aſiatique; du Midy, de l'Ocean Meridional, ou Indique, de la mer Mediterranee, & de la mer Majour.

Or raſſemblant tout ce que le Turc poſſede aux riuages de la mer aux trois ſuſdites parties, nous trouuerons que le tout monte à vnze mil deux cens quatre vingts milles, & la ſurface de toute ſa Seigneurie aux ſuſdites trois parties, eſt d'vn million deux cens trois mille deux cens dixneuf milles.

THRACE, OV ROMANIE.

POVRCE que la capitale ville de l'Empire du Turc eſt en Thrace, que l'on nomme auiourd'huy Romeli, ou Romanie; i'ay creu qu'il falloit commencer par ceſte partie. Et pource ie dy que la Romanie eſt vne Prouince pres du Pont Euxin, ainſi nommee, à cauſe que ſa principale ville; qui eſt Conſtantinople, a eſté nommee Nouuelle Rome. Ceſte Prouince a eſté auſſi nommee Arie, Perce, Odryſe, Emonie, Biſtonie, Creſtonie, & Scythonie, & Thyras en Hebreu, ſelon le teſmoignage de Ioſephe. Ses habitans eſtoient iadis nommez Strimoniens, Bardes, Dolonges, Briges, & Sithines.

Elle a pour ſes bornes du Leuant la mer Majour, que les Turcs nomment Maurotalaſſa, ou Caradeniz, le deſtroit de Conſtantinople, la mer de Marmore, & l'Helleſpont, ou deſtroit de Gallipoli. Du Nord elle a pour ſes limites le mont Heme, que les Italiens nomment Chaiſne du monde, Montagne argentee, & Contegnazze, les Turcs Balkan, & les Eſclauons Cumonize: du Couchant la haute Myſie, & vne partie de la Macedoine: du Midy l'Archipelague. Elle commence à la riuiere de Strymon, auiourd'huy Stromone, ou ſelon Belon, Marmare, & ſelon les autres Rhendiue, & Rhendin, qui eſt la borne de la Macedoine de ce coſté là, & du coſté de la mer Majour. Elle a de long vingt iournees: ſa largeur depuis le mont Heme, iuſques au deſtroit de Conſtantinople, qui eſt le chemin de ſept iours.

La Thrace eſt aſſiſe entre le quarante deuxiéme degré d'elenation du pole, iuſques au quarante quatriéme, où le plus long iour eſt de quinze heures, & vn quart. Sa longueur contient depuis le quarante ſeptiéme degré, iuſques au trente ſixiéme.

Les lieux plus renommez de ceſte contree ſont Abdere, que les autres veulent nommer Clazomene, patrie de Democrite, maintenant Poliſtylo ſelon Sophian, & Aſtrizza ſelon quelques autres. Nicopoli, aſſiſe au mont Heme; & Philippopoli, baſtie en vn coſtau, dont les ruines ſont auſſi admirables, que celles d'aucune autre ville. Il y a vn Amphiteatre fort beau, qui eſt demeuré entier iuſques à preſent, & pourroit durer encores longuement, ſi les Turcs n'en oſtoient les degrez, qui ſont de marbre: il eſt de figure ſpherique. Il y a auſſi d'autres reſtes de l'antiquité, comme quatre colomnes fort hautes, & groſſes, qui reſtent de l'Egliſe dediee à ſainct Claude, & encore pluſieurs ſtatues de marbre. Ceſte ville eſt auiourd'huy aſſez peuplee.

Hadrianople, que les Turcs nomment Endrem, eſt plus grande ville que Philippopoli, ou la ville de Philippe: mais elle n'eſt point ceinte de murailles, & ſes baſtimens ne ſont gueres beaux: toutesfois elle tient le premier rang

apres Conſtantinople en toute la Thrace, & a iadis eſté la demeure des Empereurs des Turcs, comme d'Amurath premier l'an 1363.

Trajanopoly, ou la ville de Trajan, eſt encores auiourd'huy aſſez peuplee. Selymbrie au riuage du Propontide, à vn port capable de petits vaiſſeaux, & des ſeins pour les plus grands. Perinthe, maintenant nommee Heraclee, ainſi qu'autrefois, & aſſiſe ſur le ſein Malliac, ou golphe de Zithon, a vn beau port, capable des nauires marchands, & des galeres. Il y auoit autrefois vn Amphiteatre de marbre, qui eſtoit merueilleuſement eſtimé. Apollonie, au riuage du Pont, maintenant Siſopoli.

III. Il faut maintenant conſiderer vn peu plus particulierement Conſtantinople, ville capitale de cét Empire, qui fut premierement baſtie par Pauſanias Roy de Sparte, l'an du monde trois mille cinq cens trente-ſix, & auant l'Incarnation de noſtre Seigneur, ſix cens ſoixante & dix ans, & nommee Byzance.

Ce nom luy demeura iuſques à Conſtantin, ſous qui elle fut nommee Conſtantinople, & nouuelle Rome. Ce fut premierement le ſiege des Empereurs Romains, ainſi qu'ils abandonnerent Rome; puis des Grecs, apres la diuiſion de l'Empire; & finalement apres ſa priſe, qui arriua ſous Mahomet ſecond Empereur des Turcs, l'an 1453. Elle fut choiſie pour la demeure des Ottomans.

A raiſon dequoy ceſte ville eſt auiourd'huy fort riche, merueilleuſement peuplee, & comme le centre de toutes les nauigations, & de tous les commerces de l'Empire du Turc. Le tour de la ville eſt de treize milles, & ſelon quelques-vns de ſeize, voire meſme ſelon les autres de dix-huict. On tient qu'il y a ſept cens mille perſonnes. Les Turcs nomment ceſte ville Stambul, ou Stambolda. Elle a du Nord la mer Majour, du Midy l'Archipelague, partie de la mer Mediterranee: du Leuant l'Aſie, de laquelle elle eſt ſeparee en cét endroict d'vn canal large de deux milles, qui va d'vne mer à l'autre, & ſert à la ville de port, qui eſt ſi commode, que quelque grand vaiſſeau que ce ſoit peut ayſément deſcharger en terre: il contient en ſa longueur enuiron ſix milles.

L'aſſiette de toute la ville eſt ſi belle, ſi agreable, & en lieu ſi propre, qu'il ſemble qu'elle ſoit faite pour commander, & pour eſtre la demeure de quelques grands Princes. Elle eſt baſtie ſur le pendant d'vne colline, preſque en figure triangulaire, le premier coſté eſtant au long du port iuſques au Serail: le ſecond, depuis ce lieu iuſques au chaſteau où l'on tient des priſonniers, qui eſt appellé, les ſept tours; & ces deux coſtez ſont enuironnez de la mer, le Serail faiſant la poincte. Et le troiſieſme eſt en terre ferme, enuironné de double muraille & de quelques tours, & d'vn foſſé au dehors qui ne vaut gueres. Et toute ceſte ville contente merueilleuſement la veüe, tant à cauſe de ceſte aſſiette, que pource qu'il y a ſept collines, ſur chacune deſquelles l'on void vne belle Moſquee, dont nous parlerons cy apres.

Le plus magnifique lieu qui ſoit à Conſtantinople, c'eſt le Serail, ſeiour du grand Seigneur, aſſis à la poincte de la ville, qui aduance ſur la mer, & quaſi comme ſeparé du reſte, ayant quatre milles de tour. Du coſté de la mer l'on deſcouure pluſieurs petites tourelles, & des galeries ſouſtenuës de pilliers de marbre, où le grand Seigneur ſe va ébatre quelquesfois.

Ainſi que l'on eſt entré dans la premiere Cour du Serail, à main gauche, l'on void comme vne Moſquee, qui eſtoit anciennement vne Egliſe: mais auiour-

d'huy le grand Seigneur s'en ſert comme d'vn petit Arſenal, y reſeruant les armes pour la deffence de ſa maiſon. Plus haut il y a vne petite tour percee de 50. ou 60. feneſtres, ou ſont diſtribuez les commandemens du grand Seign. & à main droicte on void les cuiſines.

Sortant de ceſte Cour on entre en vne autre faite comme vn cloiſtre, auec vne galerie à l'entour ſouſtenuë de pilliers de marbre, & couuerte de plomb, en laquelle on void vne fontaine à main gauche, où le grand Seigneur faict quelquefois trencher la teſte aux plus grands de ſa Cour.

De là on entre au Diuant, qui eſt vne aſſez petite chambre. Plus outre eſt la chambre du Threſor.

Voyla tout ce que l'on a peu ſçauoir du Serail du grand Seigneur. Et ſortant de là l'on void vne belle Moſquee, qui eſt aupres. C'eſtoit anciennement l'Egliſe de ſaincte Sophie, baſtie par l'Empereur Iuſtin. Elle eſtoit de ſon temps beaucoup plus grande, auecques vne Abbaye, qui s'eſtendoit bien auant dedans la place, où eſt à preſent le Serail: mais les Turcs deuenus maiſtres de la ville, la ruinerent, n'en laiſſans rien que le Chœur, qu'ils ont reſerué pour leur Moſquee.

L'on y void pluſieurs hautes, & groſſes colomnes, dont il y en a huict de Porphyre, ſeize de Serpentin, & quatre de marbre blanc, & au deſſus vne belle gallerie pauee de marbre tranſparant, auecques pluſieurs petites colomnes de marbre, & de ſerpentin.

Entre autres il y a vne pierre de marbre, ſur laquelle les Turcs croyent que noſtre Dame laua les linges de noſtre Seigneur, & pour ceſte cauſe ils luy portent vn grand honneur, d'autant qu'ils tiennent Ieſus Chriſt pour vn grand Prophete. Le reſte de l'Egliſe eſt embelly de Moſaïque ancienne, faite du temps des Chreſtiens.

Au ſortir de là on void pluſieurs Cubees, qui ſont des lieux faits en forme de Chappelles couuertes en Doſmes, & toutes de marbre, où ſont enterrez les fils des grands Seigneurs.

Les principales Moſquees ſont celles qui ſont aſſiſes ſur les ſept montagnes, à ſçauoir celles de ſaincte Sophie, dont nous auons deſia fait mention cy deſſus; celle d'Alibacha, celle de Sultan Bajazet, celle de Sultan Solyman, celle de Sultan Mehemet, celle de Sultan Selim, & celle de Selim fils de Soliman: mais la plus ſuperbe, & plus belle, pour vne moſquee moderne, eſt celle de Sultan Soliman.

Ceſte Moſquee a quatre grandes portes accompagnees d'vn fort beau frontiſpice, releué de marbre, & aux quatre coings il y a quatre tours aſſez hautes, mais bien eſtroites; & vne galerie en haut qui va tout autour, & le dedans eſt blanchy auec quelques colomnes de marbre.

Deuant la principale porte de la Moſquee il y a vne grande Court pauee de marbre, enuironnee d'vne galerie, & de quelques colomnes de meſme eſtoffe, & au milieu vne fort belle fontaine, couuerte de plomb, auſſi bien que la galerie, & le temple.

Auprés de ſaincte Sophie l'on void le logis de Laſnadar, duquel il peut aller ſoubs terre, & par eau, douce neantmoins, iuſques dedans le Serail.

Pres de là l'on void vn ancien Hippodrome, nommé des Turcs, Armedan, contenant enuiron cinq cens pas en ſa longueur, & cent en largeur, au milieu

duquel il y a vne aiguille toute grauee de Hieroglyfiques, non du tout si haute que celle du Populo à Rome.

Plus auant il y a trois serpents de bronse, plus hauts que deux hommes, & entortillez ensemble. Les Turcs disent qu'autrefois, ainsi que trois serpents persecutoient ceux de la ville, le peuple eut en fin recours aux prieres addressees au Ciel, & estant deliuré par ce moyen de ces animaux, laissa ceux-cy pour memoire.

Il y a aussi en ceste mesme place vne fort belle colomne, d'œuure rustique, dont toutes les pierres sont liees ensemble sans chaux, ny ciment, ayant au dedans vn escalier. C'est en ceste place que les Caualiers s'exercent les Vendredys, & les autres iours de feste, nommees Beelan.

Assez pres de l'Hyppodrome l'on void Bisistam, qui est comme le Palais de Paris. L'on y vend les pierreries, les orpheureries, & toutes sortes de belle besongnes, des draps de soye, des esclaues, hommes, femmes, filles & garçons.

Dans vne autre ruë l'on void vne grosse colomne de Porphire, semee en plusieurs endroits de cercles de fer. D'vn autre costé il y a vne autre colomne, appellee Histriale, fort haute, toute de marbre, releuee à personnages, comme celle de sainct Pierre, & de sainct Paul qui est à Rome. Au dedans il y a vn escalier qui va iusques en haut, qui est tout rompu, & n'estoient quelques liens de fer qui le tiennent, il courroit grande fortune de tomber.

De là l'on va voir vne fort belle place plus grande que celle de l'Hippodrome, particuliere aux Ianissaires, toute enuironnee des logis desdits soldats.

On void apres cela l'ancien Palais de Constantin, qui n'est autrement beau; mais il a cela de bon qu'il est assis en bel air.

Il y a encores dans la ville deux Eglises de Chrestiens, l'vne dediee à sainct Nicolas, & l'autre à nostre Dame surnommee de Constantinople, qui est petite, & assez entiere. Voila ce qui est plus remarquable dans la ville; si bien qu'il faut maintenant venir aux faux-bourgs, & de là aux lieux circonuoisins, pour voir ce qu'il y a de plus beau.

Premierement l'on void au bout de la ville de l'autre costé du port, pres des eaux douces, la Mosquee d'Aioug Sultan, en laquelle le grand Seigneur, lors qu'il paruient à l'Empire, va prendre son espee. De l'autre costé l'on void les Escuyeries, auecques quelque iardin du grand Seigneur. Plus auant, au bord du port est l'Arsenal, où il y a enuiron le nombre de cent cinquante galeres desarmees hors de l'eau, & enuiron soixante dedans l'eau, toutes prestes; & plus auant il y a vne place appellee Topana, où l'on void vn grand nombre de canons desmontez, dont quelques vns sont tournez contre le port.

Il n'est pas raisonnable de laisser derriere vne petite Isle de rocher, qui est au bout du canal, deux milles dans la mer noire, toute deserte, mais remarquable pour vne colomne de marbre blanc mise au sommet d'icelle par le grand Pompee, apres qu'il eust defait Mitridate.

Retournant pres de Constantinople l'on trouue sur le canal de la mesme mer deux tours, l'vne deçà, l'autre delà, qui gardent ceste embouchure. Et c'est en ce lieu ici que l'on met en prison les Cheualiers de Malte, & d'autres

Chreſtiens de qualité pris en la guerre. Il y a de là à la ville enuiron dix huict mil, & l'on voit d'vn coſté & d'autre vn grand nombre de maiſons de plaiſir, & de beaux iardins: puis vis à vis de la ville & en Aſie eſt Galata, auiourd'huy Pera, ſituee entre l'Arſenal & la place de Topona, & habitee la pluſpart de Chreſtiens Franques & Grecs: les vns & les autres y ont vn bon nombre d'Egliſes, dont la plus belle, & de noſtre creance eſt celle de Sainct François, les autres ſont Saincte Marie, Sainct Iean, Sainct Antoine, Sainct Benoiſt, Sainct Pierre, & Saincte Anne, toutes ſeruies à la Romaine. Autour de ce lieu il y a pluſieurs maiſons & villages, cõme Caſanbacha, Beſictar, & la demeure des Ambaſſadeurs tant de France que d'Angleterre, & de Veniſe.

Plus loin, & du meſme coſté l'on voit vn grand village nommé Scutari, qui appartenoit à la Sultane mere de Mahomet, qui y fit baſtir vne Moſquee de grand prix, & vne fort grande & belle maiſon, où tous les paſſans de quelque religion qu'ils ſoient peuuent loger, & ſont nourris durant trois iours. Les Turcs nomment ce lieu Caruaſerat. Voila tout ce qu'on peut dire des enuirons de Conſtantinople.

Or pres de ceſte prouince on trouue la Cherſoneſe dite de Thrace, & communément le bras de Sainct George, où eſt la ville de Gallipoli, qui eſt à quatre iournees de Conſtantinople. Ce fut la premiere place d'Europe que print Amurat premier, l'an 1363. Elle n'a aucune murailles, & ſon port n'eſt capable de grands vaiſſeaux: toutesfois il y a vn ſein ou golphe, qui peut aſſez contenir. Ceſte ville eſt habitee par des Grecs, Iuifs, & Turcs, c'eſt vn grand paſſage de l'Europe en Aſie.

Or tout le deſtroit de mer, depuis Gallipoli ou finit le Propontide, iuſques à l'Archipelague, eſt nommé Helleſpont, où eſt le deſtroit des chaſteaux, qui a vn quart de lieuë de large. C'eſt où ſont les deux chaſteaux de Seſts, & d'Abyde (renommez pour les amours de Leandre, & de Hero) nommez communes Dardanels, & par les Turcs Bogazaſſer. Seſts eſt en ceſte Cherſoneſe de Thrace au pendant d'vne colline, en forme de treſle. Abyde eſt en la Natolie.

Quant au Propontide, c'eſt la mer qui eſt enfermee entre les deux deſtroits; à ſçauoir entre celuy de Thrace, ou de Conſtantinople, & celuy de Gallipoli, & maintenant on le nomme, comme i'ay ià dit, Mer de Marmore.

QVALITE'.

LE pays eſt froid pour la plus grand'part, & abondant en hommes. On y voit force belles plaines, où il ſe fait grande recolte de bleds, & de legumes: & outre ce tirant vers la mer on recueille de bon vin. Pline meſme loüe ceſte prouince de fertilité, & eſtime ſon bled pour ſa peſanteur, & ſon vin pour ſa bonté & ſa force. Mais dans le pays & loin de la mer la Thrace eſt plus froide, à raiſon dequoy elle eſt moins propre à porter du bled & du vin. Elle manque d'arbres vniuerſellement, & ſes grandes plaines ſont entrecoupees en certains lieux de quelques petites collines. On accommode icy l'alun au village de Chapſylar, qui eſtoit autresfois vne ville nommee Cypſele.

Les montagnes de ceſte contree ſont celle d'Heme, celle de Rhodope, qui eſt fort aſpre, & touſiours blanchiſſante de neige: Orbele, & Pangee, qui a des mines d'argent, de meſme qu'autresfois: puis Meſſape non guere loin de la mer, admirable pour l'aſpreté de ſes rochers.

Ses riuieres sont Hebre, auiourd'huy Marisse, selon Mercator, ou Valise, suiuant Nicolas de Nicolai; Nesse, auiourd'huy Charason selon Belon: Melas, maintenant Gensui, & Strymon, qui est la borne de la Macedoine.

L'Hebre porte, comme on dit, de l'or dans son sable, & il est si lent qu'on ne sçauroit iuger de quel costé il coule. Son eau est trouble, mais douce, & en Esté elle est si froide qu'on diroit que c'est de la glace. Or il vient tant d'eau des montagnes en Hyuer qu'elle deuient plus rapide, & inonde vn grand pré qu'on nommoit autresfois Dorisque, où l'on ne fait nuls bastiments, mais en Esté on y nourrit force cheuaux, & il y a aussi des vergers qui portent force fruicts d'Esté.

L'Hebre reçoit la riuiere de Theare, qui est la meilleure de tout ce pays contre les maladies, & principalement contre la gale des hommes, & des cheuaux. Elle a trente-huict fontaines, partie froides, & partie chaudes, qui coulent d'vn mesme rocher. Darius ayant pris plaisir au bon goust de son eau claire, dressa tout aupres vne colonne auec vne inscription à sa loüange en lettres Grecques.

La riuiere de Nesse, ou Charason descendant de la montagne d'Heme est fort lente, & vn peu plus petite que le Strymon, ou Stromone; toutesfois il traine beaucoup de sable. On voit pareillement icy le lac de Biston, ou Bouron, qui est maritime, & qui porte de fort bon poisson.

Le Bosfore Thracien contient trente bons ports, partie en Asie, partie en Europe; mais plus en ceste partie-cy qu'en celle-là. Il change son cours, qui est fort rapide en sept lieux remarquables où rencontrant quelques caps, la mer est grandement agitee; à cause dequoy l'on ne peut voyager en quelques endroits vers la mer Noire, si ce n'est en tirant les vaisseaux auec leurs cordes du long du riuage, ou changeant de route d'vn lieu à l'autre.

Du temps de l'Empereur Copronyme, tout le Bosfore & vne bonne partie de la mer Maiour gela tellement, que la glace estoit haute de vingt-cinq coudees, & grande quantité de neige estant tombees là dessus, la glace crut sur la superfice de la mer encor vingt coudees; de sorte qu'on marchoit librement dessus, & les hommes, & les bestes, & les charrettes mesmes toutes chargees passoient d'Europe en Asie, & de Constantinople iusques aux emboucheures du Danube, comme par terre. La glace s'estant apres rompuë en Feurier, & mise en fort grãdes pieces, qui sembloient des petites isles chargees d'animaux partie en vie, & partie morts, les glaçons furent poussez du costé de Constantinople, où ils abbatirent quelques bastimens d'importance assis sur le bort de la mer.

Il n'y a partie de la mer Mediterranee qui abõde plus en poissons que le Bosfore. Il en passe delà au commencement de l'Hyuer vne infinité vers le Propontide, puis ils retournent au Printemps à la mer Noire, pource qu'y ayant de grosses riuieres qui entrent dans la mer Noire, l'eau y deuient plus froide qu'ailleurs en Hyuer, & pource qu'il est mesme fort bas les tempestes l'agitent, & le tourmentent au possible. Cela faict que les poissons fuyant le froid, & la furie des vents changent de lieu, & se retirent en la mer de Marmore en Hyuer: mais au Printemps ils retournent au Bosfore, à cause des eaux de ceste mer, qui n'est pas si salee que les autres, & des riuieres qui s'y desgorgent. Tellement qu'on ne sçauroit dire combien on prent alors de poisson dans le destroit du Bosphore, principalement à Constantinople, où les fem-

mes mesme, quand elles n'ont autre chose à faire, peschent des fenestres de leurs maisons: mais principalement on y prent de ieunes Tons, que les Grecs appellent Pelomides.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs habitans de Thrace estoient estimez farouches & rudes, & leur nombre estoit si grand, que Herodote a dit, que s'ils eussent esté gouuernez par vn seul Prince, & qu'ils fussent demeurez d'accord, il eust esté impossible de les vaincre, pource que c'estoient les plus forts hommes de toute la terre; mais on a adiousté qu'ils estoient foibles à cause de leurs diuisions. Mais combien qu'ils ne fussent pas tous de bon accord, toutesfois ils auoient mesmes mœurs, excepté les Getes, & Thrauses, & ceux qui demeuroient au dessus des Crestones. v.

Les Getes se persuadoient qu'ils ne mouroient point, mais qu'au partir d'icy ils s'en alloient trouuer leur Dieu Zamolxis.

Ce Zamolxis fut vn disciple de Pythagore, qui estant retourné en son pays, & voyant que les Thraces viuoient barbarement, & presque à la brutale, leur donna des loix, & les enseigna à ceux du pays, puis leur persuada que s'ils les gardoient ils iroient au partir de ceste vie en vn lieu où ils iouyroient de toute sorte de contentements.

Ayant donc acquis quelque reputation de diuinité parmy les Thraces, il s'esloigna d'eux, & les quitta, sans qu'on sceust la route qu'il auoit prise, leur laissant vn grand desir de le reuoir.

Ils luy enuoyoient ordinairement quelqu'vn sur qui le sort tomboit auec vn vaisseau auec cinq hommes de rame, afin de luy aller remonstrer leurs necessitez au lieu où il le trouueroit.

On donnoit la charge à quelques vns d'entre-eux de tenir trois dards, & aux autres de prendre cét homme qui auoit les pieds & les poings liez, de le ietter en haut, afin qu'il tombast sur les dards, & s'enferrast. Et s'il mouroit en mesme temps, ils croyoient que leur Dieu leur estoit propice: mais s'il demeuroit en vie, accusoient ce messager d'estre meschant homme. Cestuy-là estant ainsi blasmé ils en enuoyoient aussi tost vn autre, luy faisant entendre leur desir.

Lors qu'il tonnoit & esclairoit, les Thraces décochoient des fleches contre le Ciel, menaçant Dieu, veu qu'ils n'en croyoient point d'autre que le leur. vi.

Les Thrauses faisoient les mesme choses: mais en la naissance, ou mort de quelqu'vn des leurs ils pratiquoient vne façon de faire particuliere. L'enfant estant né tous les parens assis autour de luy lamentoient son entree en ce monde, racontans toutes les necessitez & miseres ausquelles il estoit engagé, & deplorant sa condition, comme entierement malheureuse. Mais si quelqu'vn venoit à mourir ils l'enterroient en riant, & se resiouyssoient de ce qu'il estoit affranchy des miseres de ceste vie. NB

Mais chacun de ceux qui demeuroient au de là des Crestones auoit plusieurs femmes, & lors que quelqu'vn mouroit, ses femmes entroient en vn grand debat, sur ce que chacune aduançoit qu'elle auoit esté plus aymee de son mary que les autres. Il y auoit grosse assemblee pour escouter leurs

raiſons, & celle qu'on iugeoit auoir eſté plus aymée, eſtoit mence ſur la tumbe de ſon mary, où ſon plus proche parent luy tranchoit la teſte, & ſoudain on l'enterroit auec ſon mary, & lors toutes les autres s'eſtimoient du tout malheureuſes, & ploroient pour le iugement donné en faueur de l'autre, pource qu'elles ſe tenoient par ce moyen fort deshonorees.

Les autres Thraces vendoient leurs enfans, ſuiuant l'ancienne couſtume du pays, & les peres, meres, ou proches parens ne gardoient nullement leurs filles, mais leurs laiſſoient faire l'amour auec ceux qui leur eſtoient plus aggreables.

Ils auoient toutesfois vn ſoin fort particulier de la chaſteté de leurs femmes, leſquelles ils acheptoient cherement. Elles auoient quelques marques qu'on leur auoit imprimees ſur le front, & celles qui n'en auoient aucune eſtoient eſtimees de baſſe eſtoffe.

On les vendoit au plus offrant & dernier encherisseur: les plus belles eſtoiẽt expoſees premierement en vente, & emportoient le prix auquel elles auoient eſté taxees. Mais les laides acheptoient les hommes qu'elles vouloient eſpouſer. Les hommes & les femmes faiſoient bonne chere enſemble pres du feu, iettant de la graine & ſemence de certaines herbes ſur la braiſe; & ceſte odeur les ayant vn peu eſtourdis, ils tenoient pour vne grande reſiouyſſance de ſe monſtrer comme yures, ayant les ſens hebetez.

Ils tenoiẽt pour choſe honorable de ne rien faire, & de viure de larcin, comme au contraire ceux d'entr'eux qui cultiuoient la terre eſtoient meſpriſez & tenus pour vilains, & vils au poſſible.

VII. Il honoroient communémẽt Mars, Bacchus, Diane, & Mercure, & iuroient par le dernier, ſe croyans deſcendus de luy.

Tous les Thraces auoient leurs maiſons fort baſſes, leurs viures eſtoient touſiours à meſme prix: & quant aux vignes elles n'y eſtoient nullement en vſage.

Lors qu'il eſtoit queſtion d'eſlire vn Roy, la nobleſſe ne l'emportoit pas ſur le reſte, mais celuy qui auoit plus de voix eſtoit preferé à tous les autres. Car le peuple eſliſoit quelqu'vn dont les mœurs eſtoient ſans reproche, & la clemence fort recogneuë, & qui outre cela fuſt deſia aduancé en aage. Mais on demandoit ces choſes en celuy qui n'auoit nuls enfans: car en ayãt on ne l'eſliſoit iamais, combien que ſes actions le rendiſſent recommandable, & s'il en engendroit apres ſon eſlection, il eſtoit priué de la Royauté, tant les Thraces fuyoient de rendre le Royaume hereditaire.

Encore que le Roy ſe mõſtroit fort equitable, toutefois ils ne vouloient pas que toutes choſes luy fuſſent permiſes. Tellement qu'on luy donnoit quarante hommes, qui eſtoient comme ſes aſſeſſeurs, afin qu'il ne fuſt pas ſeul Iuge aux matieres criminelles. Et s'il eſtoit trouué coulpable, on le condamnoit ſoudain à la mort; toutesfois on luy portoit cét honneur qu'aucun ne mettoit la main ſur luy: mais toutes choſes luy eſtans deffenduës & deniees par vn public conſentement, il eſtoit en fin contraint de mourir de faim.

On faiſoit les obſeques des grands Seigneurs en ceſte ſorte. Le corps eſtoit porté en place publique, où durant trois iours tuant diuerſes beſtes pour le ſacrifice, ils faiſoient grand' chere, puis ayans fait quelque plainte ſur le mort, ils l'enterroient ou bruſloient, mettant les cendres ſous la terre, & ayans dreſſé vn tumbeau deſſus, ils propoſoient toutes ſortes de combats, dont le plus ordinaire eſtoit celuy d'homme à homme.

Les

Les armes, dont ils vserent en l'expedition de Darius, à ce que dit Herodote, estoient telles. Ils portoient des morions de peau de renard, & des chemises, sur lesquelles ils auoient des sayes de beaucoup de façons, & quant aux iambes ils portoient des chaussés de peau de cheureul, & portoient outre cela des dards, des escus, & de petits poignards.

Ils estoient fort adroits à tirer de l'arc, duquel ils se disoient inuenteurs. Ils vsoient de mesme langue que les Scythes. Pline escrit que toute la Thrace estoit diuisee autresfois en cinquante bandes. Voila tout ce qu'on peut presque dire des mœurs anciennes des peuples de Thraces, voyons vn peu maintenant comme on y vit en nostre siecle.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VIII. LEs habitans de ce pays ont les cheueux fort espais au sommet de la teste, sont extremement forts, farouches, furieux, & pleins de cruauté. Ils aymẽt à boire autant que nation qui soit sur la terre, de sorte qu'on en voit plusieurs qui s'eniurẽt à toute heure; & n'estoit la defence que Mahomet a faite aux Turcs de ne boire point du vin, on verroit bien pratiquer d'autres dissolutions en ceste Prouince. Mais pource que la Thrace est composee de plusieurs sortes de personnes, & principalement Constantinople de Turcs, des Iuifs, & de Chrestiens, & qu'on ne sçauroit pour ceste cause discourir generalement de tous les trois, d'autant qu'ils ont des particulieres façons qui les distinguent les vns des autres, ie prendray chacun de ces trois à part, pour considerer ce qui est en eux de plus remarquable.

Les Turcs ne sont pas ciuilisez, comme beaucoup d'autres nations qu'on voit en Europe, & leurs habits ont ie ne sçay quoy de mal propre, & que nous ne pouuons regarder sans desdain. Car le linge ne couure pas les extremitez de leurs accoustremens, & ce qu'ils portent est si mal basty, qu'il semble qu'il ne faut pas vn tailleur entendu pour les habiller, ains seulement vn homme qui sçache tant soit peu bien coudre.

Il n'y a aucun entr'eux qui mangent estant assis sur quelque banc, chaire, ou escabeau, ains tous prennẽt leurs repas assis à terre; comme les tailleurs sont ordinairement par deça dans les boutiques, lors qu'ils trauaillẽt sur quelque grãde table. Leur nappe & table est le plus souuent de cuir de bœuf, ou de cerf, non conroyé, & encor velu, fait & taillé en rond, & ayãt deux pieds & demy de large, auec des boucles & anneaux de fer, qui seruent à le fermer auec vne courroye, ainsi qu'on fait vne bourse, & elle s'estend aussi tost & est bien aisément portee. Ils n'vsent d'aucunes seruiettes pour s'essuyer les mains.

En quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosquees, ils ont des tapis veluz, ou des nattes de ionc; & il y a des endroits qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou trop sales. Ils n'ont aucun vsage de cloches, & ne souffrent que les Chrestiens qui demeurent parmy eux, & dans leurs terres, en ayent.

Tant hommes que femmes portent leur habillement assez long, & large, & ouuert par le deuant, afin qu'en se baissant ils se puissent plus aisément couurir, & cacher ce qui est de honteux aux hommes faisant leurs affaires.

Ils regardent d'auoir le doz tourné contre le Midy, lors qu'ils vuident leur ventre, à cause que c'est la partie qu'ils regardent en faisant leur priere, & se-

roient bien marriz que quelqu'vn les vist en cet estat, tant ils ont peur qu'on prenne garde comme i'ay ja dit, à ce que les hommes sont naturellement soigneux de cacher.

Les Turcs mangét d'vn bouc chastré plus que d'aucune autre viande, & c'est le sujet pour lequel il vient pardeça tant de bons marroquins de Turquie. Ils mangent aussi de la brebis, & du mouton, & grand nóbre de cheureaux, & d'aigneaux; mais assez peu de bœuf, & toutes ces viandes sont plustost rosties que d'autre sorte. Au reste ils mettent dans vn grand plat, ou plustost s'il le faut ainsi dire, dans vne grande iarre, toute la chair pesle-mesle, sans auoir quantité de plats comme nous, pour ranger à part châque chose sur la table. Ils n'vsent iamais de chair de pourceau, & leurs sauces plus appetissantes sont composees d'aux, & d'oignons, dont le plaisir s'estéd mesme iusqu'aux personnes de noble cõdition, & aux Princes. Leur pain ordinaire est assez bis, & ce qui en est cause, c'est qu'ils mettent dedans plusieurs semences, qui font qu'il ne peut estre bien appresté comme il faut.

Mais pour venir à leurs autres conditions, & façons de viure, il n'y a nation plus arrogante, n'y qui vueille plus auoir le dessus en tout que la Turque, qui mesprise toutes les autres. Et cette fierté procede des victoires que ces barbares ont obtenuës de tous costez, & pour la grande estenduë de la domination de leurs Princes. Ils sont extremément adonnez à la paillardise, & à toutes sortes de saleté iusques à la Sodomie qu'ils exercent comme publiquement, mesme dans les galeres, où elle leur est du tout commune, aussi bien que le manger & le boire. Ils sont desloyaux tout ce qui se peut, & ne se soucient nullement de manquer à leurs promesses; tellement que leur infidelité a esté cause de la perte de beaucoup de Chrestiens qui s'asseurans sur leur parole se sont rendus, & ont apres esté miserablement massacrez; ou menez en seruitude. Il ne faut croire que les Turcs portent honneur aux Ambassadeurs, & que le droict des gés soit gardé parmi eux, comme il est entre les Chrestiens: veu que si le grand Seigneur soupçonne quelque Ambassadeur, il le fait soudain mourir sans qu'il ait beaucoup de pretexte de ce faire, & mesme les principaux de sa Cour n'estans pas bien satisfaits de quelque Ambassadeur Chrestien ne manqueront de luy dresser des aguets, & de luy faire des affronts insupportables.

Cette natiõ n'est nullement nee aux lettres, ains seulement aux armes, ou leur multitude obeïssance, & asseurance du Paradis de Mahomet, & de la destinee seruent beaucoup plus que leur courage. Toutesfois quant aux lettres ils ont parmy eux quelques liures, & quelques Docteurs, non pour les lettres humaines, ou la Philosophie, mais seulement pour l'intelligẽce de la doctrine de Mahomet, sur laquelle on a composé vne infinité de volumes pleins de disputes.

Ils ont les Chrestiens tellement en haine qu'ils ne les sçauroient nõmer que aussi-tost ils ne les appellent chiens, comme i'ay veu moi-mesme estant auec vn Chiaous du Viceroy d'Alger, auec qui i'estois assez familier: veu qu'encor qu'il me tesmoignast beaucoup d'affection, & me rẽdit autant d'honneur que le peu de courtoisie de cette nation en peut permettre: toutefois il ne se pouuoit tenir en me faisant quelque discours des Chrestiens de les nommer chiens à tous propos descouurant vne animosité contre eux par ses paroles.

Ils sont si auaricieux, qu'ils font leur profit de toutes choses, & ce qui les conuie à faire amas d'argent auec tant de soing, c'est que le grand Seigneur ne donne les terres aux Turcs que pour en iouïr durant leur vie: tellement qu'eux qui

veulent laisser quelque chose à leurs enfans, assemblent tout l'argent qu'ils peuuent, afin qu'ils ayent dequoy s'entretenir, sans raualler leur condition: combien qu'ordinairement lors que les Peres ont bien serui, & que les enfans font paroistre quelque generosité de courage, on leur laisse bien souuent la iouyssance de ce que les peres ont possedé, en attendant qu'auec l'aage ils puissent paruenir à leurs charges. Ie diray encor ce mot, que les Turcs n'eussent iamais enduré la demeure des Chrestiens tant religieux qu'autres dans leurs terres, s'ils n'y eussent esté conuiez par l'esperance du profit, qu'ils tirent du tribut qu'on exige sur eux toutes les annees, & le sainct Sepulchre mesme, qui est resté entier dans la ville de Ierusalé, seroit maintenãt en pieces, si les Turcs n'eussent creu que les Chrestiẽs attirez par ce sainct & venerable lieu, y viendroient en pelerinage, & y porteroient force argent. Aussi monstrent-ils assez ce qui les a poussez à le souffrir, veu qu'on ne vit iamais gens plus aspres à la curee, ny qui rançonnent plus insolemment les deuots, mais miserables Chrestiens qui s'engagent à ce voyage, & qui sont curieux de voir le lieu où nostre redemption a esté consommee.

Les femmes Turques sont hõnestes en leurs habits, sont si propremẽt ageancees qu'on ne sçauroit guere voir rien de plus propre, & de plus modeste. Leur coiffure est pointuë, & au dessus elles portent vn voile si gentiment accoustré, qu'encor qu'vne partie pende, si elles veulent sortir dehors, ou se trouuer en compagnie, où il y ait des hommes, elles s'en couurent soudain le visage, sauf les yeux, & outre ce elles portent sur leurs habits vn linge blanc deslié, couurãt tout le reste en telle sorte que les hommes ne peuuent presque recognoistre leurs femmes parmy les autres, alors qu'elles sont en trouppe. Elles ne se trouuent aussi iamais en lieu ou les hommes soient assemblez, & c'est chose tellement rare, & contre la coustume que l'homme parle à vne femme en public, que si vous demeuriez vn an en leur compagnie, vous ne les pourriez presque voir vne seule fois durant tout ce temps. Que si l'on voyoit vn homme en public discourant auec vne femme, ou allant auec elle aux champs, on le trouueroit du tout estrange.

Ceux qui sont mariez ne se ioüent iamais tant soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & n'õt iamais aussi parole auec elles, à cause que l'homme garde touſiours vne mesme seuerité enuers sa femme, qui ne manque d'estre continuellement fort respectueuse en son endroict.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent touſiours estre auec leurs femmes les laissent sous la charge de certains Eunuques, qui les gardent si soigneusement, qu'il est impossible qu'vn autre que leur mary les entretienne, & qu'elles viennent aux effets qui les peuuent deshonorer. Car encor qu'elles en eussent la volonté, comme quelquefois elles n'en manquent nullement, elles ne sçauroient l'effectuer en aucune sorte. Toutefois les esclaues dont elles disposent à leur fantasie, & qui ne sont pas ordinairement soupçonnez comme les autres, franchisẽt cette difficulté, & font plustost leurs maistres cornards que nuls autres. Mais s'ils sont trouuez sur le fait, où qu'on les conuainque d'auoir fait l'amour à leurs maistresses, ils sont punis auec des tourmens qui font mesme horreur à ceux qui les imaginent.

Mais afin de dire quelque chose de ce que les Turcs pratiquent ordinairemẽt dans Constantinople, il faut sçauoir qu'aux iours de leurs festes qu'il nomment Beelan, les caualiers viennent ordinairement en l'Hippodrome à cheual, IX.

chacun vn baton en la main, en forme de lance gaye, ou Zagaye, & eſtant diuiſez en pluſieurs bandes, lancent ceſte eſpece de dards les vns contre les autres. En quelques autres endroits les Caualiers galopant autour d'vne perche, tirent de l'arc contre vne boule couppee, qui eſt au bout de ceſte perche.

En la place où ſont les logis des Ianiſſaires, ces ſoldats exercent ordinairement à tirer de l'arc, de l'arquebuſe, & autres choſes ſemblables.

Dans toute la ville de Conſtantinople on n'vſe point de charroy, ains l'on ſe ſert d'Armeniens, comme de faquins, & crocheteurs, pour porter toute ce qui eſt neceſſaire, ceux-cy ſont Chreſtiens, de creance ſemblable à celle des Grecs.

Vous voyez quelquefois aller par Conſtantinople des Turcs yures auec tant d'inſolence, qu'il ne ſe pratique rien de ſemblable en toute l'Europe, qui eſt Chreſtienne. S'ils rencontrent durant la fumee de leur vin, quelque Chreſtien par la ville, ils ſe ruent auſſi toſt deſſus, luy font mille outrages, & le pis que i'y voy, c'eſt qu'il n'y a nul moyen de tirer ſa reuanche de ces iniures, autrement on receuroit auſſi toſt quelque grande punition; tant les Turcs ſont curieux de faire reſpecter les leurs, encor que coupables, & tant ils deſirent que les autres ſouffrent, combien qu'innocens; ne prenant pas garde que voulant conſeruer par ce moyen leur authorité, ils aneantiſſent la iuſtice par la meſme voye.

Les Turcs ont cela de bon qu'ils ſe monſtrent fort charitables, & grands auſmoniers; mais c'eſt ſans diſcretion, & iugement, veu qu'ils donneront auſſi bien de l'argent pour l'entretien des beſtes que pour celuy des hommes.

Quand aux Chreſtiens qui viuent parmy les Turcs, ils vſent preſque tous de leurs façons de faire, horſmis ceux d'eſtrange contree, qui viuent chacun à leur mode, mais ils ont de couſtume preſque tous d'aller entierement veſtus à la Turque, excepté qu'on les recognoit par l'habillement de teſte, qui n'eſt pas ſemblable à celuy des Turcs; ie dy cecy de ceux qui ne ſont pas de ſes terres, ou qui viennent des pays où cette façon d'habillements n'eſt en vſage.

Les femmes de la Perſe vont ſi proprement veſtuës, ou pour mieux dire ſi pompeuſement, qu'elles conuient le plus retenu a quelque penſee amoureuſe, à cauſe des attraits dont elles vſent d'ordinaire pour chaſtouiller les cœurs; & volontiers ces Franques font l'amour fort libremét, & ſemblent eſtre au monde pour ſeulement plaire aux plus curieux, qui trouuent aſſez de ſuiect de ſe contenter en les accoſtant, veu que leur conuerſation eſt plus libre, & plus familiere que celle des Turques.

Les Iuifs ſont aſpres au gain, & s'adonnent principalement à la marchandiſe, laquelle ils exercent auec tant de tromperie, & d'vſure, qu'ils ſemblent auoir entierement mis leur conſcience à l'abandon & n'auoir autre ſoing que de deuenir riches, & de ſe mettre à leur aiſe. Il y en a quelques vns entr'eux qui s'adonnent à la medecine, & qui reuſſiſſent tellement, que les princes, & Seigneurs, voire meſme les autres Turcs ſe ſeruent volontiers de telles perſonnes.

RICHESSE, FORCE, GOVVERNEMENT, ET RELIGION.

POVR ce que nous auons entrepris de diſcourir à la fin de toutes ces choſes, nous y renuoyons le Lecteur qui les verra deſduites bien amplement en leur lieu; & pour cette cauſe i'en quitte icy le diſcours, afin de venir aux autres Prouinces.

LA GRECE.

LE nom de Grece eſt pris en diuerſes façons chez les autheurs. Car ils appellent proprement, & veritablement Grece la Prouince que Ptolemee nõme Attique, en laquelle eſtoit la fameuſe ville d'Athenes; & en ſecond lieu en eſtẽdans ce nom plus outre, on comprend ſous luy quatre Prouinces, qui ſõt la Macedoine, l'Epire, l'Achaie, & le Peloponneſe, & les autres païs qui ſont contenus ſous ces quatre, & apres cela les Iſles de la mer Ionique, & de l'Egee, & c'eſt en cette ſorte qu'on prend communement auiourd'huy le nom de la Grece. Finalement on peut auſſi eſtendre ce nom en telle maniere, qu'il comprendra la Thrace, vne aſſez bonne partie de la petite Aſie, ou Natolie, outre les ſuſdictes Prouinces que les Grecs ont autresfois poſſedees, où ils ont jadis enuoyé leurs colonies; outre ce l'endroit de l'Italie qui fut autrefois nommée la grande Grece, & qui porte maintenant le nom de haute Calabre. xi.

Mais à la prendre comme on fait communement, elle a trois mers qui la bornent, c'eſt à ſçauoir l'Ionique du Couchant, la Lybique du Midy, & l'Egee du Leuant; & quant au Septentrion elle eſt bornee par les montagnes, qui ſeparent la Macedoine de la Thrace de la haute Myſie, & de la Dalmatie.

Cette Grece priſe comme nous auons dit, y comprenant auſſi l'Iſle de Candie, de laquelle nous auons diſcouru parlãt de l'Eſtat de Veniſe, eſt encloſe entre le parallele du 34. degré de hauteur qui eſt le dixiéme, ou le plus lõg iour eſt de 14. heures & vn quart, & le parallele de 43. degrez de latitude, ou eſleuation qui eſt le 14. ou le plus long iour eſt de 15. heures, & vn quart; tellement qu'en tout cet eſpace, le iour artificiel n'a point de plus grande difference, & diuerſité que d'vne heure.

Quant à la longitude elle eſt enfermee entre le Meridien du degré, & celuy du 55. au moins il ne s'en faut que bien peu. Les Venitiens y tiennent quelques pieces: mais elles ſont de ſi peu de valeur qu'elles ne meritent pas d'eſtre amentuës. Tellement qu'il faut donner tout au Turc, de meſme qu'on ne laiſſe de donner à l'Empereur de Marroc, toutes les Prouinces que nous auons deſcrites en leur lieu, encor que les Portugais y tiennent des pieces plus importantes, & y ſoient plus aſſeurez que ceux qui y ſont pour la ſeigneurie de Veniſe. Mais afin de venir aux particularitez, conſiderons la Grece ſelon ſes parties, & faiſons-en vne deſcription ſuffiſante.

La Macedoine ſe nommoit anciennement Emathie, ſelon Pline, & Peonie, puis Emonie, ſelon Tite-Liue. Mais auiourd'huy Gerbele & Niger tiennent qu'elle s'appelle Albanie; toutesfois l'opnion de Magin eſt qu'on nomme ſeulement ainſi la partie de la Macedoine qui eſt vers la mer Ionique. Mais la partie Orientale entre le ſein Strymonique, maintenant le Golphe de Conteſa, & le ſein Thermaique, auiourd'huy Golfe de Salonique, eſt appellee Iamboli. Et quant à celle qui eſt au milieu elle retient encor auiourd'huy le nom de Macedoine.

Ce pays eſt aſſis entre deux grandes mers, c'eſt à ſçauoir entre l'Egee, ou l'Archipelague, où il faict deux pointes, du Leuant, & la mer Ionique du Ponant, entre les riuieres de Drilon, maintenant Drino, ou Iodrina, & Celidne, que quelques-vns nõment faulſemẽt Salnich, du Nord, la Macedoine a pour ſa borne la Dalmacie, la haute Myſie, & vne partie de la Thrace, ſeparees par les

riuieres de Drilon, & de Strymon; & du costé du Midy l'Epire, proprement Albanie, & l'Achaye.

Gerbele met six Prouinces en la Macedoine du costé qu'elle touche la Grece, c'est à sçauoir l'Emathie, la Pierie, la Pelagie, l'Estiote, la Thessalie & la Phtiotie, entre lesquelles la Thessalie, maintenant Comenolitari, selon Castalde, est la meilleure. Vous y auez les montagnes d'Olympe auiourd'huy Lacha, selõ Castalde, qui est haut au possible, veu qu'il y a plus de dix stades, selon Pline iusqu'a son sommet, & par ce moyen, si nous prenons huict stades pour vne lieuë, il y aura plus d'vne lieuë à monter, à raison dequoy les habitans du pays nomment son sommet ciel, d'autãt que les vents n'y soufflent en aucune sorte. Il y a aussi Pelion, maintenant Petras, selon quelques-vns. Cette montagne est si haute que Dicearque, selon le tesmoignage de Pline, l'ayant mesuree trouua qu'elle auoit 1250. pas de hauteur. La montagne d'Ossa, que Sophian appelle Colonno, & Pinet Ollira, est aussi en cette contree; de mesme que celle de Pinde, maintenant Mezzono, du pied, duquel sort la riuiere de Penee.

Vous y voyez aussi le mont Nympheum: mais le plus fameux de tous, c'est celuy d'Athos, qui s'appelle auiourd'huy mõtagne saincte, ou selon les Grecs qui s'y tiennẽt *Agion oros*, qui est mesme chose. Il est en forme de Chersonese, y ayãt vn Destroit de 1500. pas, iusques la plaine. Son circuit est de 75. milles, sa longueur contient trois iournees de chemin, & sa largeur n'est qu'enuiron de demi iournee. Ceux qui voyagẽt sur la mer voyent son sommet de plus de 30. milles loin. Ce fut cette montagne qu'vn Architecte voulut tailler en figure d'homme au tẽps d'Alexãdre, qui ne presta guere l'oreille à ce dessein. Cette mõtagne estoit autresfois dediee aux Caloyers, moines Grecs de l'ordre de S. Basile, & l'on leur auoit donné vn Priuilege, qu'on leur maintient encor auiourd'huy, qui est que aucun ny Grec, ny Turc, ny peut habiter, s'il n'est Calois Grec. Aussi il demeure enuiron six mille de ces Caloyers en diuers lieux de cette mõtagne, où il y a enuiron 24. grãds, & anciens Monasteres clos de bõnes murailles. Il y en a entre les autres deux fort renõmez, c'est à sçauoir celui d'Vnropedi, & celui d'*Agias laura*.

La Macedoine a quatre principaux Golphes du costé de la mer Egee, c'est à sçauoir le Golphe de Conteisse, le Syngitique, autrement Golfe du mõt Sainct, le Toroniaque, maintenant le Golfe d'Aiomama, & celuy de Thessalonique, ou Salonique, outre le sein Pelagique, qu'õ nõme maintenãt le golfe d'Armire.

Les riuieres plus renommees de Macedoine sont outre celle de Strymon, ou Stromon, sur la frontiere de la Thrace, celle d'Axius, que les vns nommẽt Bardare, les autres Vardari, & c'est la plus belle de toutes, & a vne eau fort douce, qui coulant du mont Scandie apres vn long cours se vont rendre dans le Golfe de Salonique. Les anciens disoient que les brebis qui beuuoient de cette eau deuenoient noires. Il y a encor l'Erigone, qui s'appelle maintenant Vistritze, selon Sophian, & Deuode, selon Mercator. Cette riuiere sortãt des monts d'Illyrie, ou Esclauonie, & coulant par la Peonie, & du long des villes d'Heraclee, & d'Edesse se va rendre dans le Vardare.

L'Aliacmon, maintenant Pelecas, selon Sophian, & Platamon, selon Mercator, vient des mõts Canaluies de Peonie, & separe la Macedoine de la Thrace. Son riuage est extremement malayse. On tient que si l'on veut auoir des brebis blanches, il leur faut faire boire de cette eau.

La riuiere de Penee, auiourd'huy Salepire, & Lycostome selon Sophiã, Pezin selon Theuet, & Ababa, selon Mercator, & quelques autres, estant grossie de quatre fleuues leua rendre dans le Golphe de Thessalonique.

On voit auſſi en Theſſalie le lieu de plaiſir que les anciens Eſcriuains ont nõmé Tempé, qui a cinq mille pas de long, & preſque ſix mille de large, eſtant aſſis entre les deux montagnes d'Oſſe, & de l'Olympe, & arroſé tout au beau milieu de la belle riuiere de Penee, ou Azababa.

Il y a encor le Cherſoneſe de Patalene, en l'extremité duquel on voit le promontoire Canestree, maintenant Capo Caniſtro, & ce lieu eſtoit autresfois ſeparé du reſte de la Macedoine par vne muraille.

Les villes renõmees de Macedoine furẽt autrefois Theſſalonique, Pelle, Stagire, Apollonie, Dirrachium, Aulon, qui ſont encor à preſent habitees. Theſſalonique fut floriſſante entre toutes les autres au temps d'Auguſte, & fut la capitale de toute la Macedoine, ayant vn grand nombre de peuple, & eſtant aſſiſe en bon lieu: entre les riuieres de Chabris, & d'Echedore. On la nõme auiourd huy Salonique, & cette ville eſt grande, renommee, & tellement riche, & marchande, qu'on la peut comparer à Naples en Italie: ſur tout il y a force marchands qui tiennent toute ſorte de marchandiſe des Indes. Elle fut quelques temps entre les mains de la Seigneurie de Veniſe, mais en fin Amurath, fils de Mahomet l'oſta à cette Republique. On voit aſſez pres de là le village de Siderocapſe, comme dit Belon, qui ſemble vne ville. Il s'appelloit autresfois Chriſiles.

Pella, qui ſe nomme maintenant Ianiza, ſelon Sophian, & Zuchria ſelon Niger renommee par la nourriture que Philippe, & Alexandre le grand ſon fils y print, fut autrefois fort illuſtre. Stagire, ville où le grand Philoſophe Ariſtote print naiſſance, eſt aſſiſe pres du mont Athos, au riuage du Golfe de Conteſe, où l'on voit encor beaucoup de ſes ruines. Elle ſe nomme maintenant Stelar, ſelon Niger, ſelon Sophian Libanoua, & au rapport de Nicetas Macra. Apolonie a eſté ville forte renõmee ſur la riuiere d'Echedore. Ce fut où Ceſar Auguſte apprit les lettres Grecques. Niger la nõme Ceres, & quelques autres Piergo.

Dyrrachium, qu'on nõma pareillement Epidaume, & qu'on appelle auiourd'huy cõmunement Durazzo, eſt vne ville aſſiſe au riuage de la mer Ionique. Elle eſt fort peu habitee, à cauſe du mauuais air qui procede des mareſcages qui ſont à l'ẽtour. Baiazet l'oſta aux Venitiens l'an 1749. Elle eſt eſloignee de Brindes, autrefois Brunduſe, ville de Pouille au Roiaumie de Naples d'enuiron cent milles. La ville d'Aulon, qui a auſsi vn port eſt ſur la mer Ionique, & ſe nomme maintenant Valonne. Il y a vn fort chaſteau; mais le reſte eſt ſans muraille. Cette ville eſt eſloignee de la terre ferme d'Itallie d'enuiron 60. milles de chemin de mer, c'eſt à ſçauoir de la ville d'Hidronte, ou d'Otrante.

Belon met auſsi la ville de Caſale en Macedoine, qu'il croit mal à propos auoir eſté nommee Bucephale. Il dit qu'elle eſt maintenant fort peuplee (au lieu qu'autrefois elle eſtoit preſque deſpourueuë d'habitans) à cauſe de la commodité d'vne eau de fontaine dont Abrahin Baſſa fit refaire le canal ceignãt en meſme temps la ville de nouuelles murailles, y batiſſant auſsi vn logis, appellé Charbacara, pour receuoir & nourrir toute ſorte de paſſãs. On met ſẽblablemẽt icy Croye, qui eſt dãs le païs, nõ loin de la riuiere de Liſã, que Sophian tiẽt pour l'Antigonie des anciẽs: mais on croit qu'il s'abuſe, pource qu'Antigonie eſtoit au païs d'Epire ſur le fleuue Celidae tellemẽt que ce ſeroit plutoſt Epicarie, ſelon la ſituation que luy dõne Ptolomee. Cette ville a eſté rudement aſſiegee par les Turcs, tant auant Scanderbeg, ou George Caſtriot, qu'apres ſa reuolte, & en fin elle eſt venuë ſous leur puiſſance, apres auoir enduré mille maux.

L'Epire eſt vne partie de l'Albanie, & le reſte eſt compris en la partie de la Macedoine, qui tend vers la mer Ionique. Caſtalde eſtime que l'Epire eſt XII.

maintenant le pays de Ianne : mais la ſituation fait aiſément cognoiſtre que la Prouince de Ianne ainſi nómee de la ville de Ianne eſt pardelà le mont Pinde de Teſſalie. Richer, & Ene Syluius, ou Pape Pie II. nomment l'Epire Larte: mais ce pays n'eſt qu'vne partie de l'Epire. Cette Prouince a pour ſes bornes du Leuant la riuiere d'Acheloiz autrement Aſpri, ſelon Sophian, Catochi ſuyuant Niger, Aracheus, ſelon l'aduis de Mercator, & de Caſtalde. Et encore ſelon les autres Aſpropotamo : du Midy la mer Hadriatique, du Ponent l'Ionique, iuſques à la riuiere de Celydne, ou Pepylychne, que Caſtalde nóme Salnich fauſſement : d'autant que Salnich eſt pluſtoſt le fleuue, Lous, de Ptolomee. Car Celydne eſt vne petite riuiere qu'on voit pres du port de Ragouſe, entre la Valone, & les monts Acroceraunies, qu'on nomme maintenant de Chimare. Et ce pays a du Nord la Macedoine.

Il s'eſtend vers la mer Mediterranee l'eſpace de deux cents vingt mille pas, entre les riuieres de Celydne, & d'Achelois. On diuiſoit autresfois cette Prouince en Chaonie, qui eſtoit appellee proprement Epire, & qui tend vers l'Occident, & en Acarnanie, qu'on nomme auiourd'huy Duché, ou Deſpotat, ou petite Grece, & cette partie tend vers le Soleil leuant iuſques à la riuiere d'Achelois.

Gerbele met outre ces Prouinces Theſprotie, Amphilochie, & Ambracie, & Ptolomee Caſſiopee, Dolopie, & Almene, qui ſont toutes entre la Chaonie & l'Acarnanie. Mercator diuiſe l'Epire en ancíene, & nouuelle, nommant vieille Epire ce que les Latins nommoient ainſi, & prenant pour nouuelle la partie de Macedoine qu'on nomme maintenant Albanie.

Les ports de cette contree ſont Panorme, Onchesme, Caſſiope, vulgairement Caſſopo, Buthiro, ou eſt la ville de Butrinte: mais le Golphe de Larte, autrefois ſein d'Ambracie eſt meilleur que tout le reſte.

La ville d'Ambracie a eſté jadis capitale de tout le pays, & la demeure des Roys d'Epire. Elle ſe nomme maintenant Larte, prenant ce nom d'vne riuiere qui en eſt proche. Nicopoli a eſté autrefois vne bonne ville, & fort peuplee. Elle s'appelle maintenant Preueſe. Auguſte la baſtit en memoire de la victoire nauale qu'il obtint ſur Marc Antoine. Gerbele met auſſi Actie colonie d'Auguſte entre les villes d'Acarnanie. Les nouuelles tables la nóment Capo Figalo.

XIII. L'Achaye, que Ptolomee appelle Hellade a maintenant le nom de Liuadie aux nouuelles tables. Elle a pour ſes bornes du Nord, la Theſſalie pres de la riuiere de Sperchie, du Sein Maluc, & du mont Oete; du Couchant le fleuue d'Achelois, du Leuant en reflechiſſant quelque peu vers le Nord la mer Egee, & la Myrtos, iuſques au promontoire Surie, qu'on appelle maintenant le Cap des colonnes à cauſe qu'on y voit les ruynes des colonnes du temple de Neptune, & du Midy, elle regarde le Peloponeſe, ou la Moree, qui luy eſt conionte ſeulement par vn Iſtme, ou Deſtroit large de cinq milles, enuiron ſur ſon milieu. Ie trouue ces neuf regions chez les Autheurs; la Doride, l'Hellade, l'Etolie, les pays des Locrenſes, & des Opuntiens, la Phocide, la Beoce, l'Attique, & la Megaride.

La Doride eſt aſſiſe pres du mont de Parnaſſe, où eſtoit la lãgue Dorique, qui fut trouuee entre les autres fort douce & gentile. Gerbele dit que l'Hellade eſt enuironnee des autres Prouinces, qui ſont du Nord la Phtiotide du Midy, la Phocide, du Leuant l'Attique, la Beoce, & du Leuant & du Ponent la Doride.

L'Etolie eſt aſſiſe entre le mont Callidrome, & la mer Ionique. Il y a eu

autresfois de belles villes, dont la principale estoit Calydon, qui est auiourd'huy ruinee ainsi que les autres.

Le pays des Locrois, & Opuntiens auoit pour sa principale ville Amphisse, qu'on met encor auec le mesme nom aux nouuelles tables, combien que Niger die qu'elle se nomme Lambino. On met aussi en ce pays la ville de Naupacte, que quelques autres logent en Etolie, au Port de Lepante, qui s'appelle ainsi, à cause de la ville qui a auiourd'huy le nom de Lepante. Le Turc osta ceste ville par force aux Venitiens, au mesme temps que Durazze en Macedoine, & Modon, autresfois Methone, & Coron furent reduites sous sa puissance.

La Phocide est pres du mont Parnasse. Sa principale ville a esté Delfes, à cause de l'oracle d'Apollon, qui conuioit beaucoup de gens à y aller pour oüyr ce qui leur deuoit arriuer; & ce fut aussi le subiect pour lequel tant de personnes y enuoyerent des presens inestimables.

La Beoce auoit pour sa principale ville Thebes, assise entre les riuieres d'Ismene, & d'Asope, & maintenant l'on nomme ses ruines Stibes, ou Thiua.

L'Attique est toute du long de la mer, vers laquelle elle s'estend auec deux caps, dont l'vn est nommé Sunie, autrement Cap des colonnes, & l'autre Cynosure. La ville d'Athenes estoit autresfois capitale de ceste prouince. Elle porte auiourd'hny le nom de Setines, & n'est plus qu'vn bourg, où il y a vn chasteau qui estoit iadis le temple de Minerue.

La contree Megaride qui print son nom de la ville de Megare, est assise pres du destroit. Les montagnes plus renommees d'Achaye sont celles de Parnasse, Citheron, Helicon, & Hymette. Parnasse est tout entouré de forests, & a deux sommets. Citheron est vne montagne haute, rude, & mal-aisee, contigue aux montagnes de Megare, & d'Attique.

Les plus fameuses riuieres de ces pays sont l'Ismene, que Strabon appelle Cnope, & apres l'Asopie, & l'Euene.

Il y a aussi plusieurs seins, ou golphes, dont les plus remarquables sont du costé du Midy viz à viz de la Moree, c'est à sçauoir le Sein Naupacte, ou Golphe de Lepante, & le Sein Corinthiaque. Et vers la mer Egee il y a le Sein Pelasgique, maintenant le Golphe d'Armire, & le Sein Maliac, auiourd'huy le Golfe de Ziton.

Le Peloponese fut iadis appellé Egiale, Apie, Argios, & Pelasgir, & auiourd'huy on le nomme communément Moree. Il est assis entre la mer Egee, & l'Ionique, & n'est jointe à l'Achaie que par le seul Isthme, qui est si solide, que aucun ne l'a peu encore couper. Car quelques Princes curieux, comme le Roy Demetrius, Iules Cesar, Caligule, Neron, & quelques autres l'ont voulu separer de tout le reste de la Grece, afin que la nauigation de la mer Adriatique à l'Egee fust plus courte, & moins perilleuse, & le Peloponese fust plus asseuré, à raison dequoy l'on a quelquefois dressé vne muraille sur l'Isthme depuis vne extremité iusques à l'autre du destroit de terre, afin de rendre la Moree plus forte. XIV.

Ceste muraille estoit nommee Hexamite, & auoit de longueur cinq milles. Amurath Empereur des Turcs l'abbatit, & saccagea toute ceste presqu'isle. Mais l'annee mil quatre cens cinquante-trois elle fut rebastie en quinze iours par les Seigneurs Venitiens, qui y enuoyerent expressement trente mille hom-

mes pour y trauailler : toutesfois elle fut en fin ruinee par les Turcs. Cét' Isthme se nommoit Corinthiaque, a cause que la ville de Corinthe y estoit bastie. C'est veritablement le plus fameux destroit de terre qui soit en toute l'Europe.

Au reste la Moree a du Leuant la mer Cretique, du Ponant la mer Ionique, ou Adriatique, du Nort le Sein de Corinthe, que Strabon appelle la mer Crysee, & Alcyonique, & Solphiem golphe de Patras, & pareillement le Sein Saronique, nommé par Castalde Golphe d'Engie, & c'est entre ces golphes que le destroit est posé. Et quant au costé du Midy le Peloponese à la mer Mediterranee.

Sa longueur depuis l'Isthme iusques à Modon est de cent septante-cinq milles, & son circuit d'enuiron six cens. Il est fort capable à cause de sa figure qui approche de la rondeur, car il ressemble fort à la feuille d'vn Platan, ou Plane.

Les Arcadiens, Cynuriens, Dryopes, Lemniens, & Corinthiens ont habité ce pays.

Ceste presqu'isle est comme le bouleuert de toute la Grece, & encor s'en est auiourd'huy la partie mieux peuplee. Elle a esté fort renommee, à cause de la ville de Mycenes, & des Republiques & Principautez des Argiues, Lacedemoniens, Sycioniens Eliens, Arcadiens, Pyliens, & Messeniens. Mais auiourd'huy tout ce pays est subiet au Turc, de mesme que le reste de la Grece, combien qu'il ait esté opiniastrement deffendu par quelques Despotes, ou Seigneurs de Grece, & par les Seigneurs de Venise.

Les principales riuieres de ce pays sont Asope, maintenant Arbon, selon Theuet, Encie, auiourd'huy Igliac, Alphee, maintenant Rophea, ou Orpheau, selon Sophian, & Niger, & Carbon, si l'on veut s'arrester aux mariniers Italiens. Il y a cent quarante petites riuieres qui se vont rendre dans ce fleuue.

Panise, que Niger nomme Stromio, & Castalde, & Mercator Pitnaze, Euroras, auiourd'huy Balisopotame, selon Sophian, Mercator, & quelques autres : mais Iris selon l'opinion de Niger ; & Inachus qui s'appelle auiourd'huy Planizze.

Le pays de Corinthe est du long de l'Isthme. Il auoit pour sa capitale ville Corinthe, de qui le circuit estoit d'vnze milles : & ceste ville estoit forte par le moyen d'vn chasteau, qui regardoit la mer Ionique, & l'Egee.

Le pays d'Argie suit celuy de Corinthe du costé du Leuant, ou la mer Cretique vient moüiller le bord de la contree. Ortelius dit qu'on la nomme auiourd'huy Romanie.

La riuiere d'Inaque, ou de Planizze y passe, & se va rendre dans le Sein Argolique, ou le Golfe de Napoli, ainsi appellé à cause d'vne ville maritime, qu'on nomme Napoli, ou Naples de Romanie, autresfois *Nauplia nauale.*

La ville d'Argos estoit iadis la plus renommee de ceste prouince. Elle s'appelle encor auiourd'huy de mesme, & est assise en vn lieu fort agreable, & arrosee de la Planizze.

La ville d'Epidaure estoit pareillement icy, & c'estoit celle qui se rendit renommee par le Temple d'Esculape, où tant de malades receuoient prompte gueriſon.

Le pays Laconique exposé au Midy est le plus beau de tous, & s'estend

vers les promontoires de Malee, & Tenazie, maintenant Capo Malio, & Capo Matapan, & embrasse plusieurs beaux Seins, ou Golphes, le plus large desquels est celuy qu'on nomme Laconique, auiourd'huy Golphe de Colochine.

La riuiere d'Eurotas, maintenant Vasilopotamo, passe par le milieu de ceste prouince, & se va rendre dans le Soleil Laconique.

La ville de Lacedemone estoit capitale de ceste Prouince. On la nommoit aussi Sparte, & maintenant elle s'appelle Misithre. On void aussi vne autre ville d'Epidaure au Sein Argolique, autre que celle qui est au Varonique. Elle est encor auiourd'huy assez peuplee, & se nomme Maluasie.

Le pays des Messeniens est enfermé entre le Sein Messenien, maintenant le Golphe Coron, & la mer Ionique. Il s'estend en long vers le Midy, & la mer Lybique. Sa principale ville estoit Messenes, que Castalde appelle Martagie, & quelques autres Mosenigue, & Nisin.

C'est en ce pays que sont les fameuses villes de Methone auiourd'huy Modon, demeure d'vn Sangiac Turc, & Coron, lesquelles deux villes ont esté prises par les Turcs sur les Venitiens: puis on y void Pyle, maintenant Nauarrin: Cyparissi, maintenant Arcadie, qui fait nommer le Sein qui luy est voisin, Golphe d'Arcadie. Il y a en ce pays vn Cap difficile & fascheux, autresfois nommé Coryphase, & maintenant Capo Zunhio.

L'Elide regarde le Couchant, & est posee entre la Messenie, l'Achaie, & l'Arcadie.

Ses meilleures villes estoient Elis, que quelques-vns disent mal à propos auoir auiourd'huy le nom de Beluedere: Olympie, maintenant Lareganico, & Pise, que quelques-vns veulent estre mesme chose qu'Olympie.

Le Promontoire Chelonite appartient aussi à ce pays. On l'appelle auiourd'huy Capo Tornese, à cause du nom d'vne ville qui en est fort proche.

Il y a vn autre pays du Peloponese, qu'on nomme proprement Achaie, pour le distinguer de celuy qui est dans le continent de la Grece, qu'on nomme autrement Hellas. Il est assis du costé du Septentrion entre la montagne de Stimphale, & le Sein Corinthiaque. Sa principale ville fut Egire, assise sur vn costau rude & mal-aisé. Elle est maintenant ruynee, & se nomme Xilocastro.

On voyoit pareillement icy la ville d'Egie, appellee par les modernes Vostize, ou Bostizan, & ruinee par les Turcs.

La ville de Patras se void aussi en ceste prouince. Et quant à Dyme, elle est maintenant abbatuë, & se nomme Chiarenza, communiquant son nom au plus prochain Cap, qu'on appelloit autres-fois le Promontoire d'Araxe.

On void icy le Promontoire Rhie, & visà vis celuy d'Antirrhie, qui sont deux Caps de la grece qui enferment le Sein de Corinthe: & ce lieu se nomme auiourd'huy Destroit des chasteaux de Lepante, & les Caps sont appellez chasteaux de Lepante, vulgairement Dardanels.

Le petit pays de Sycione est entre l'Achaye proprement dite, & la riuiere d'Asope. Sa principale ville estoit Sycion, auiourd'huy Basilique, selon Sophian: mais Mercator met Vasilicon en ses tables, la distinguant de Sicyone, d'autant qu'il les met toutes deux.

L'Arcadie, iadis aussi Pelasgie, est au milieu du Peloponese. Ses montagnes plus renommees estoient Cyllene, Pholoé, Lycee, Menale, & Parthenie. La principale ville de ce pays estoit Megalopolis, auiourd'huy Leontari, si nous nous arrestons à Sophian, & Londario, si nous croyons quelques autres.

QVALITE'.

xv. APRES auoir descrit le plus exactement qu'il nous a esté possible, en telle sorte que le Lecteur ne puisse receuoir de l'ennuy, il nous faut considerer la qualité de tous ces pays, dont nous auons faict cy deuant quelque mention.

Ce pays surpassoit autrefois tous les autres de l'Europe en temperature, & bonté d'air, & son terroir estoit merueilleusement aggreable, portoit toute sorte de fruicts, nourrissoit force troupeaux de bestail; les poissons abondoient en ses mers, & en ses riuieres, & toutes richesses fondoient en ce lieu par maniere de dire, pource qu'on y peut aller aisément, à cause d'vn grand nombre de golfes, de ports, d'isles, & de presqu'isles, & de tant de fleuues nauigables. Mais il faut considerer l'estat present de toutes ces Prouinces, à fin de sçauoir s'il respond à celuy du temps passé.

La Macedoine est fertile de tous costez, & enuironnee de grandes montagnes. Ce qui est du costé de la mer Ionique est plein, mais fort couuert de forests.

Toute la partie qu'on nomme Albanie est assez grande, mais fertile & bien aggreable. D'auantage elle porte de l'or & de l'argent, & mesme, selon le tesmoignage d'Aristote, on y trouua iadis vne espece d'or qui estoit incogneuë.

On tire encor de l'Asphalte des veines de la terre, assez pres des villes d'Apollonie, & d'Aulon, ou la Vallonne.

La Thessalie, ou Comenolitari est la meilleure contree de Macedoine, veu que c'est vne fort grande plaine toute entouree des hautes montagnes, de fort grand rapport, & merueilleusement aggreable, & où il se nourrit des cheuaux qui sont beaucoup estimez.

Le Mont Olympe porte grande quantité de bouys, & de lauriers, & l'on tient qu'il n'y a nuls loups en ceste montagne.

Le Mont Osse, Collono, ou Olire est couuert de neige, & de grandes forests, & il y a principalement tant de pins que leurs branches, lors que le vent souffle, font vn bruit semblable au tonnerre. Le Mont Pinde est aussi subiect à estre ordinairement couuert de neige.

Quant au Mont Athos son plus haut sommet est continuellement blanc, & la neige ne s'en retire iamais. Il y a de l'herbe en grande abondance, beaucoup de plantes, & vne infinité d'arbres fruictiers. On y void aussi grande quantité de vignes & d'oliuiers, & beaucoup d'autres arbres, qui sont continuellement verds, comme des lauriers, des oliuiers sauuages, & des myrtes.

La vallee de Temple est touſiours merueilleusement agreable. La Chersonese de Patalene estoit iadis si fertile qu'il y auoit sept villes: mais maintenant elle est toute couuerte de bois, & ne rapporte que bien peu de chose. Pres de la Vallone on tire du sel mineral en abondance, & le terroir y porte d'aussi bon vin qu'on en puisse boire en aucun lieu d'Europe.

Quant à l'Empire, il eſt auiourd'huy fort deſpeuplé, & ſon pays eſt ſterile, & plein de foreſts en beaucoup d'endroicts : toutesfois en tirant vers le riuage de la mer, il eſt d'aſſez bon rapport. Il y naiſt auſſi de grãdes beſtes à quatre pieds, principalement des bœufs, & des chiens, de meſme que des moutons : mais on n'y void naiſtre nul aſne. Les monts Acroceraunes ſont ſuiets à eſtre frappez du foudre, & fort redoutez de ceux qui voyagent ſur la mer ; car toutes & quantesfois que l'on void eſleuer de petites nuees, il ſe leue en meſme temps de grandes tempeſtes.

Pour le regard de l'Attique, ſon terroir eſt maintenant ſec & aride : mais du temps que le pays eſtoit gouuerné par les originaires, ce deffaut naturel eſtoit reparé par l'induſtrie, & la diligence des habitans, qui tiroient de leur pays fort bonne prouiſion de ce qui eſtoit neceſſaire à la vie : l'air y eſt extremement doux, & temperé, & il y fait auſſi bon demeurer, qu'en lieu que l'on puiſſe choiſir.

Le pays de Beoce a ſon terroir humide, & mareſcageux, mais gras & fertil. Pource qu'il eſt aſſis au milieu des montagnes, d'où ſortent pluſieurs riuieres, lacs, & mareſts, l'air y eſt groſsier au poſsible.

La Prouince Doride iouyt d'vn aſſez bonair, & ſon terroir produiroit aſſez de choſes, s'il eſtoit bien cultiué : mais maintenant que les Turcs en ſont maiſtres, tout y va en decadence, & la plus grande part des terres eſt en friche.

Quant à la region de Megare, le pays eſt aſpre. Le mont de Parnaſſe eſt tout couuert de foreſts, & ſes ſommets de neige. Le mont de Cytheron porte du bouys en abondance. Mais la montagne d'Hymette a le meilleur terroir que l'on puiſſe voir, & qui eſt capable de porter toute ſorte de fruicts. Il y a grande quantité de fleurs ordinairement, & grand nombre d'abeilles qui les vont ſuccer, & qui tirent de là vn miel excellent, qui eſt tant loüé par Alexandre Aphrodiſee.

Le Pelopponneſe abonde en toutes choſes qui ſont neceſſaires à la vie, & qui peuuent meſmes ſeruir aux delices : car il y a de fort belles plaines, & des coſtaux qui portent toute ſorte de fruicts. Auſsi c'eſt encores auiourd'huy l'endroict le plus peuplé de la Grece. xvii.

Le pays de Laconie eſt le plus beau de tous ceux de la Moree : il y a de grandes campagnes labourables qui ſont fertiles, mais mal-ayſees à cultiuer, pource que le terroir ſe courbe entre les montagnes, & l'on y rencontre de l'aſpreté à cauſe des coſtaux qui l'enuironnent. Pline aſſeure que la terre trembloit bien ſouuent en ce pays, ce qui fait aſſez paroiſtre qu'il y a force lieux creux.

Le Promontoire de Mallee eſt tellement faſcheux, & la mer qui eſt autour eſt tellement agitee des vents, que ceux qui voyagent, le paſſent faiſans vn grand tour : & s'ils en vſoient autrement, ils courroient plus ſouuent grande fortune.

Quant au pays d'Arcadie, il eſt plus aſpre que tout le reſte de la Moree : il eſt ſemblablement froid, & ſuiet à de grands broüillards. Pline dit qu'il ſe faiſoit en ce pays certain vin qui rendoit les femmes fecondes, & les hommes enragez : & les fruicts, ou graines de l'If, qu'on cueilloit en ceſte contree, eſtoient ſi venimeuſes, que quiconque dormoit ſous cét arbre, ou mangeoit de ce mauuais fruict, venoit à mourir.

MOEVRS ANCIENNES.

XVIII. PVIS que nous auons mis la Macedoine premiere en la description de la Grece, il nous faut aussi considerer premierement les anciennes mœurs de ses habitans.

Les Macedoniens ont esté grands guerriers, ainsi que l'on peut iuger ayse-ment par les conquestes qu'ils firent sous Philippes, & encores plus sous Alexandre le Grand. Que si ce Royaume a produict force hõmes guerriers, les lettres y ont esté aussi en grande estime: ce que l'on peut cognoistre aux epithetes que les sçauans, & nommément les Poëtes, donnent aux Muses; veu que l'on trouuera que les lieux plus signalez où ils ont estably le sejour des Muses, sont en Macedoine. Car elles ont esté nommees Pimpleïdes, de la fontaine de Pimplee, & Libetrides, de la ville de Libetre, assise sur le mont Olympe. Dauantage, Aristote seul qui print naissance en la ville de Stagire en Macedoine, nous seruira de garant pour ce regard, puis que l'on n'a iamais veu homme plus comblé de toutes sortes de scienees.

Les Macedoniens ont esté fort somptueux en leurs festins, ainsi qu'on peut voir en Athenee, lors qu'il fait mention des nopces de Caran premier Roy de Macedoine, ausquelles chãque estranger receut à son parrement vn vase d'argent en pur don: cas extra-ordinaire en ce temps là, auquel vne petite magnificence estoit tenuë pour chose rare.

Quant aux Thessaliens qu'on loge en ce Royaume, les anciens autheurs ont remarqué qu'ils estoient trompeurs, & qu'ils ne gardoient presque iamais la foy qu'ils auoient promise. Dauantage ils estoient remarquez pour les plus dissolus des Grecs, non tant en habits, qu'en festins, & le seul desir de viure licentieusement, & sans auoir des voisins qui les blasmassent, fut cause qu'ils furent enclins à receuoir en leur pays les Perses, qu'ils imitoient en delices: aussi taschèrent-ils par tous moyens de les introduire en Grece.

Ils estoient pareillement accusez de grande gourmandise, & tenus pour hommes qui ne pouuoient iamais estre rassasiez. On les tenoit aussi pour tellement addonnez à la paillardise, que leur desbordement en ce fait a esté blasmé tout ce qui se peut par ceux qui ont escrit de leurs façons de faire. Mais tous ces vices n'empeschèrent pas qu'ils ne fussent vaillans hommes, & tels qu'ils on fait sentir aux autres Grecs, que leur dissolution ne les rendoit pas si mols & flasches qu'on les estimoit, & que leur bonne chere ne les rendoit pas incapables de manier les armes, & de battre ceux qui se pensoient estre plus braues que les autres.

Ils firent cognoistre cecy aux Peloponnesiens combatans contre eux, en faueur des Atheniens: mais ils eurent ce mal que ne pouuans oublier leur naturelle inconstance, ils trahirent leurs amis, & souffrirent que les Atheniens fussent desfaits par ceux de Lacedemone, non sans vn grand blasme de la caualerie Thessalienne, qui estoit renommee entre toutes celles de la Grece.

Ceux qui demeuroient en la delicieuse vallee de Tempé, & qui se tenoient nommément du long de la riuiere de Penee, s'assembloient souuent, faisoient des sacrifices aux dieux, & banquetoient tous de compagnie, ayans mis fin à leurs fols offices. Et d'autant qu'il y en auoit touſiours quelques-vns qui offroient aux Dieux, & sacrifioient en ce lieu: ceux qui voyageoient sur ceste riuiere sentoient touſiours de bonnes odeurs, passans du long de ceste vallee, &

c'eſtoit auſſi pourquoy l'on honoroit ce lieu, & qu'õ l'eſtimoit ſacré aux dieux.

En la ville de Dion, ſelon Polybe, il y auoit de belles eſcholes, ce qui monſtroit aſſez qu'ils eſtoient curieux des bonnes lettres. L'idole à qui l'on portoit plus d'honneur en ceſte ville, eſtoit celuy d'Adonis, & cecy teſmoignoit combien ſes citoyens priſoient les delices de l'amour.

A Tricale on honoroit Eſculape, & l'on y voyoit vn temple fort magnifique, baſty à ſon honneur, & au dedans vn nombre infiny de tableaux où eſtoient les noms & les portraits de ceux qui auoient eſté deliurez de diuerſes maladies par ce malin eſprit: Dieu permettant que le diable fiſt des miracles en ſon regne & parmy ceux qui s'eſtoient attachez à la creance de ſon pouuoir.

Quant à l'Epire, on tient que les Chaoniens ſortirẽt iadis de Thrace: & ceux-cy furent mis entre les plus barbares. On dit auſſi que la Prouince de Chaonie fut ainſi nommee, à cauſe que les habitans tenoient ordinairement la bouche beante, & entr'ouuerte.

Les Acarnaniens portoient ordinairement vne longue cheuelure, & ne la faiſoient couper en aucune ſorte. Ils eſtoient tenus pour bons coureurs, & bons meneurs de chariots ſur leſquels on cõbatoit, où l'on alloit aux courſes Olympiques, comme on void en Pauſanie, qui fait gagner le prix à vn Acarnanien, nõmé Polycle, non à la ſeule courſe d'Olympie, mais encor en la Pithie, Iſtmique & Nemee. On attribuoit encore à ce peuple la dexterité de bien tirer de la fonde. On tenoit auſsi les Acarnaniens pour ſages & bien aduiſez, qui auoient bien dreſſé l'eſtat de leur police: de ſorte qu'il y en a qui diſent qu'Ariſtote fiſt 150. liures ſur le ſeul ſuiet du gouuernement, & des loix de ceſte nation: mais les liures ſe ſont perdus auec la police.

En Epire on voyoit auſsi l'oracle de Dodone, auquel on accouroit de toutes parts. Herodote dit ſur ce ſuiet que les Preſtres de Dodone diſoient qu'il ſortit anciennement 2. colombes noires du pays d'Egypte, dont l'vne vola vers l'Afrique, & l'autre tira vers l'Epire, & que ceſte derniere s'arreſtant ſur vn Heſtre parla en voix humaine, diſant qu'il falloit dreſſer vn oracle en ce lieu-là, & que elle leur declareroit la volõté des dieux, ainſi qu'elle fit depuis. Il adiouſte apres que c'eſtoient des femmes, & que les Dodoneens receurent d'elles les reſponces de leurs Dieux. Le bois de Dodone donna lieu, à ce qu'on dit que les hommes au commencement viuoient de glands: à cauſe que les Pelagiens ſe tenans en ce lieu, & n'ayãs encor l'induſtrie de s'ayder du bled & en faire du pain, s'aydoient des fruits des arbres: & pource que le gland leur eſtoit plus à commãdement en ce lieu, que tout autre fruict, ils en tiroient leur nourriture. xix.

Ceux d'Ambracie auoient vne Lyonne pour leur Deeſſe, qu'ils honoroient, pource que Periandre Corinthien tyranniſant iadis ceſte ville, fut mis à mort par vne femme qu'il entretenoit qui portoit le nom de Lyonne, & par ſon moyen les Ambraciots furent deliurez des cruautez & fureurs de ce tyran. Ils eſtoient auſsi fort curieux, ainſi que Pline nous apprend en ſon hiſtoire naturelle, lors qu'il dit, que Fuluie Flacque Capitaine Rom. ayant pris Ambracie, emporta les effigies des neuf Muſes qu'il y trouua, merueilleuſement bien faites de la main de Zeuxis, excellent peintre de ſon aage.

Venõs maintenant à l'Achaye. Les Doriens ſont eſtimez apres les Pelaſgiens les plus anciens de la Grece: de ſorte que Pline oſe nommer tout le reſte de ce qui porte le nom Grec, Barbare: ſauf les Ioniens, Doriens, & habitans d'Etolie. Auſſi les Ioniẽs & Doriens ſont ceux qui ſe ſont faits renõmer plus que tous

les autres peuples de la Grece, & qui ont plus conduict de colonies en pays eſtrange, comme ayant ſurmonté vne partie de l'Aſie, & s'eſtans faits cognoiſtre en Sicile.

Les Doriens ont conduit de leurs citoyens à Chalcedoine, ville baſtie ſur l'emboucheure de la mer Majour, ou Pont Euxin : ils ont eſté fort adonnez à la guerre, vaillans, & hardis entre tous les Grecs : ils portoient ſur leur morions, & bourguignottes des creſtes, d'où pendoient des queües de cheuaux, qu'ils ageançoient en ceſte ſorte pour ſe rendre plus terribles, & donner plus d'eſtonnement à leurs ennemis aux combats.

Pour le regard des Locrois Opuntins, ſuiuant Pauſanie, les premiers habitans de leurs pays ignorans l'vſage des habits, s'armoient contre le froid de peaux cruës de beſtes qu'ils tuoient, ainſi que font encores à preſent les peuples plus voiſins du Nord; & mettoient le poil contre leur chair, afin de ſe donner plus de chaleur. Ces Locrois honoroient Minerue Zoſterie, entre toutes les autres deïtez, à cauſe des ceinctures, ou baudriers qu'ils portoient ainſi que Minerue, les lians à leurs eſpaules en eſcharpe, & y pendans leurs eſpees, ainſi que l'on peut encores voir aux ſtatuës des ſoldats, & Capitaines, tant Grecs, & Barbares, que Romains. Les meſmes eſtoient anciennement fort recommandez pour leur vaillance, eſtans tres-bien armez, ainſi que teſmoigne Pauſanie, diſant que du temps de la guerre Perſique, les Locrois furent armez peſamment, & porterent de bien fortes armes. Il adiouſte encores, qu'Homere dit que ce peuple ſe trouua en la guerre contre les Troyens, auecques l'arc, & la fonde.

Les Etoliens eurent auſſi la reputation d'eſtre vaillans hommes; tellement que Pauſanie dict que lors que les Gaulois paſſerent en Grece ſous la conduicte de Brenne; les Etoliens furent des premiers qui leur reſiſterent. Auſsi les loüe-il comme les plus forts d'entre les Grecs d'alors, teſmoignant que leur ieuneſſe eſtoit la plus floriſſante, & gaillarde de toute la Grece. Ils vſoient en guerre de fondes, & s'en aydoient mieux que des arcs, ou des fleſches, ainſi que dit Euſtathie ſur Homere. Allans à la guerre ils auoient le pied droict couuert de quelque chauſſure, & le gauche nud.

Pour le regard des Phocences, combien qu'on mette en leur pays le mont Helicon, où l'on diſoit que les Muſes faiſoient leur ſejour, comme ſi ceſte Prouince euſt eſté la demeure des hommes de ſçauoir, toutesfois Strabon ſuiuant l'opinion d'Ephore, dit que c'eſtoient gens ruſtiques, groſsiers, & qui abhorroiét du tout les lettres. Ce qui fut cauſe que quelque vaillance qu'il y euſt en eux, ils ne peurent iamais conſeruer la grandeur, & la puiſſance que leur Capitaine Epaminonde leur auoit acquiſe : de ſorte que la guerre eſtoit leur ſeul exercice.

Mais afin de voir encore quelle eſtoit leur naturelle fureur, on dit d'eux ce qui ſe lit auſsi des habitans des Iſles Baleares, que ſortans de leur pays pour voyager ſur mer, ils alloient tous nuds, portans trois fondes, l'vne au col, l'autre ceincte ſur les flancs, & la troiſieſme en la main; & qu'ils eſtoient merueilleuſement adroicts à tirer des pierres. Ce peuple a eſté tenu pour ſtupide, & d'vn eſprit du tout lourd. Si quelques hommes d'entre les Beotiens eſtoit endebté, & ne ſatisfaiſoit à ſa debte ſi toſt qu'il euſt eſté raiſonnable, on le menoit en plain marché, & place publique, où le faiſant ſeoir, on le couuroit d'vn panier, en ſe mocquant de luy; & cecy ſeruoit d'amende honorable, & de note d'infa-

te d'infamie à ceux qui auoient eſté traictez de ceſte ſorte. Mais touchant ce que nous auons dit de leur peu d'eſprit, ce n'eſt pas à dire qu'il n'y ayt eu des hommes doüez d'vn gentil eſprit, veu qu'Amphion vn des plus anciens Poëtes Lyriques, en ſortit, puis ce grand deuin Amphiaras, & outre ce le renommé Poëte Pindare.

Ceux du pays d'Attique eſtoient hommes fort entendus en ce qui eſt de la mer, & en marchandiſe. Ce fut auſſi en ce pays qu'on vid fourmiller les gens de ſçauoir, qui ſortoient tous d'Athenes, & s'eſpandoient apres par toute la Grece, & ailleurs. C'eſt pourquoy l'on a eſcrit que Minerue planta, & produiſit l'oliuier, en donnant ſon nom à la ville d'Athenes, d'autant que l'abondance & la douceur du fruict de cét arbre, a vn grand rapport, à la fluidité de l'eloquence, & à la douceur des lettres & ſciences. Ils furent les premiers qui inuenterent la drapperie, & l'vſage des laines, & qui enſeignerent aux Grecs les commoditez des bleds, & de la vigne, leur apprenant à labourer les champs, & à y ietter la ſemence; au lieu qu'auparauant ils n'vſoient que de fruictages. Cecrops Roy des Atheniens inſtitua le premier entre les ſiens, l'accouplement de l'homme & de la femme par legitime mariage; & pour ceſte cauſe l'antiquité luy a donné deux faces.

Il y auoit en Athenes dans le temple de Minerue des vierges voilees, & dediees à ceſte deeſſe, qui gardoient perpetuellement certain feu pres de ſa ſtatuë qu'ils tenoient auoir eſté enuoyee du Ciel. Ceſte ſtatuë auoit la forme d'vne femme belle & grande, ayant vne robbe iuſques aux talons, & ſur la teſte vne eſpece de bourguignotte, ſur le tymbre de laquelle on voyoit le monſtre Sphinx, & des Griffons grauez de chaque coſté de la bourguinotte. Elle auoit apres ſur l'eſtomac la teſte de Meduſe, vne lance en la main, & à ſes pieds ſon bouclier, & vn dragon qui ſe tenoit pres de ſa lance, & quelques vns tiennent qu'elle auoit vne Choüette ſur la creſte de ſon armet, à cauſe que cét oyſeau luy eſtoit ſacré. C'eſt pourquoy Demoſthene allant en exil, dit que Pallas prenoit plaiſir à trois beſtes deſagreables, c'eſt à ſçauoir au Dragon, à la Choüette, & au peuple.

On a fait les Atheniens inuenteurs de l'huyle, à cauſe qu'il n'y auoit point d'oliuiers en toute la Grece ailleurs qu'en Athenes. On ne peut nier que les Atheniens n'ayent eſté fort courageux; veu que les guerres faites tant par mer que par terre, en rendent fort ſuffiſant teſmoignage.

En la ville d'Athenes, & d'Eleuſis l'on honoroit particulierement Ceres, qui auoit ſa feſte nommee Theſmophories. En ceſte ſolemnité les femmes, comme dit Plutarque, s'abſtenoient de toute viande, & couchoient ſur la terre à l'imitation des ſacrifices des Egyptiens, & nous pouuons voir dans Ouide, qu'elles demeuroient neuf iours ſans auoir la compagnie des hommes. Elian teſmoigne que durant ceſte feſte les femmes mettoient en leurs licts de l'herbe nommee Hagne, tant à cauſe qu'elle chaſſoit les ſerpents, que pource qu'elle amortit l'ardeur de l'amour, & fait qu'on n'eſt nullement violenté par ceſte paſſion.

Quant aux myſteres d'Eleuſis, differents des Theſmophories, il eſtoit deffendu de les publier, à peine de la vie, & pour ceſte cauſe Alcibiade eſtant accuſé de les auoir deſcouuerts, fut contraint d'aller en exil, & s'il euſt eſté dans Athenes, on l'euſt mal traicté. Auſſi fuſt-il excommunié (s'il faut ainſi dire) par l'ordonnance de tous les Sacrificateurs, ce qui fut la cauſe qu'il ſe reuolta

contre les Atheniens, & leur fit la guerre. Or de meſme que ces ſacrifices, pour eſtre tenus plus excellents que les autres, eſtoient appellez myſteres, auſſi les miniſtres auoient le nom de Myſtes. Il y auoit deux ſortes de myſteres, c'eſt à ſçauoir les grands, & les petits: les grands eſtoient priuilegiez, & l'on n'y receuoit aucun eſtranger, ſuiuant l'ordonnance d'Eumolpe. Tellement qu'Hercule deſirant y eſtre receu, ne peut l'obtenir iuſques à ce qu'il euſt eſté fait naturel du pays, eſtant adopté par vn gentilhomme Athenien, nommé Pilie. Ces ſacrifices eſtoient ſi pleins d'abomination, que le diable voyant bien que ſi l'on venoit à les publier, ils ſeroient abolis, deffendoit par viſions à ceux qui en pouuoient eſcrire, de ne les deſcouurir en aucune ſorte. Pauſanie confeſſe que la deeſſe luy commanda en ſonge de ne prophaner ſes myſteres, en les faiſant cognoiſtre à tout le monde.

Mais afin de faire mieux ſçauoir ce qui ſe peut dire touchant ce fait, il ne ſera mal à propos de le prendre de plus haut. Voici comme Clement Alexandrin en parle en l'oraiſon aux Gentils. Les enfans de la Terre, Baube, Diſaule, & Triptoleme, & outre ce Eumolpe, & Eubulee, demeuroient à Eleuſis. Triptoleme eſtoit bouuier, & Eumolpe paſteur, de qui ſont ſortis les Eumolpides, qui auoient charge d'aller annoncer la feſte de Ceres. Baube ayant logé en ſa maiſon la deeſſe, luy preſenta à boire de ie ne ſçay quel breuuage compoſé, qu'elle ne vouloit prendre, pource qu'elle eſtoit toute eſploree pour la perte de ſa fille. Baube ſe faſchant de ce refus, & croyant que ceſte femme ne meritaſt gueres de reſpect, pource qu'elle eſtoit en aſſez mauuais eſquipage, deſcouurit ſes parties honteuſes, & les monſtra à Ceres. Elle prenant plaiſir à ce ſpectacle, prit la taſſe, & la mit en ſon panier. De ſorte que toute la ceremonie de ceſte feſte n'eſtoit que la repreſentation de ce badinage; veu que le mot du guet de ces myſteres eſtoit, I'ay ieuſné, i'ay beu maintenant du breuuage, ie l'ay pris de la corbeille, & l'ay mis en mon panier.

Afin de ſpecifier doncques toutes ces ſottiſes, l'on y portoit des corbeilles, en l'vne deſquelles il y auoit des fleurs, & en l'autre des eſpics (l'vne ſignifiant le Printemps, & l'autre l'Eſté & la moiſſon) & outre ce on y portoit la figure de la nature d'vne femme, à cauſe que ceſte folle Baube auoit monſtré ſon deuant à Ceres.

Et d'autant que ceſte femme auoit vſé d'vne grande diligence à la pourſuite de ſa fille, auſſi l'on allumoit vne infinité de torches, & de flambeaux, mettant ſur vn chariot les choſes que ces Porte-paniers honoroient: & il n'y auoit autre choſe dans les paniers que l'on mettoit ſur le chariot, que des quenoüilles, & des fuſeaux, de la laine miſe en œuure, de petits gaſteaux, vne poignee de ſel, & la figure d'vn dragõ dedié à Bacchus, de grenades, du cœur du lyerre, & du pauot. Les grands myſteres d'Eleuſine ſe celebroient au mois de Iuin, & les petits au mois de Nouembre.

Les Opuntins reueroient Hercule, en l'honneur duquel ils celebroient tous les ans vne feſte, en laquelle on luy ſacrifioit vn bouc, vn belier, & VI. taureaux. Ils auoient encores vne autre ſorte de ſacrifice non ſanglant, dont Plutarque parle en ceſte maniere. Qui eſt celuy que les Opuntins nommẽt Crithologue? Le mot ſignifie vn qui amaſſe de l'orge; d'autant que les Grecs aux plus anciens ſacrifices vſoient de ce grain, & chacun de ces citoyens offroit les premiers eſpics de l'orge; d'où vint que le Preſtre qui auoit la charge de leuer ces premiers fruicts, eſtoit appellé Crithologue. Or les Opuntins auoient deux

Sacrificateurs, l'vn qui auoit la charge de sacrifier aux dieux, & l'autre aux demons, & genies. A ce propos ie diray, que les premiers Grecs, & mesme quelques vns entre les Romains, ont detesté l'effusion de sang en leurs sacrifices; de sorte que les Opuntins se contentoient de ceste simplicité, d'offrir à leurs dieux des pains d'orge, ou des gasteaux faits de ce mesme grain auec vn peu de seul. Ceux de Megare sacrifians à Tetee, vsoient en lieu d'orge de petites pierres, comme si leur dieu eust esté sans cognoissance, puis qu'il se contentoit de si peu de chose. Mais les Prestresses Eleusines qui seruoient deuant Propylee, n'eussent osé offrir à l'idole que des gasteaux d'orge, qui fust venu du terroir d'Eleusie.

Pres de la ville de Calydon l'on voyoit le temple d'Apollon Lathree, & dans la ville celuy de Diane, à laquelle on sacrifioit en ceste sorte. On dressoit en premier lieu autour de l'Autel sur lequel on vouloit sacrifier, du bois verd, dont chaque piece auoit seize coudees de long; & au dedans de l'Autel tout estoit plein de bois menu fort sec, & aisé à brusler. Ainsi que le iour de la solemnité approchoit, on preparoit des degrez de terre molle, afin de pouuoir monter à l'Autel: & le iour venu l'on faisoit vne magnifique procession, où la Prestresse, qui deuoit estre vierge, marchoit apres les autres, assise sur vn chariot que deux cerfs deuoient tirer. Le lendemain de la feste on celebroit le sacrifice general, auquel on mettoit sur l'Autel toute sorte d'oyseaux bons à manger, & toute espece de victimes, puis des sangliers, des biches, des cerfs, & des cheureux. Quelques vns y mettoient des loups, & des petits ours: les autres des Bestes plus grandes, & plus farouches: & l'on y offroit aussi des fruicts des arbres domestiques. Le feu estant mis, on brusloit ces bestes, dont quelques vnes venans à fuir, il falloit qu'elles fussent ramenees, afin de parfaire le deuoir du sacrifice.

A Lepante, ou Naupacte l'on honoroit autresfois Neptune, comme aussi Diane, & semblablement Venus dans des grottes, & lieux soufterrains.

Il y auoit encores vn temple dedié à Esculape.

Les Orchomeniens, qui estoient en la Phocide, ont esté grands guerriers, & forts en cauallerie: si bien que les Thebains furent vn long temps leurs tributaires, iusques à ce qu'Hercule les deliura de ceste seruitude. Ils auoient vn temple dedié aux Graces.

Les Lebadiens ont esté plus renommez pour la superstition, que pour autre chose, d'autant que les Grecs estoient de telle humeur, qu'ils croyoient que le vray moyen de se rendre immortels, estoit d'inuenter quelque nouuelle ceremonie, ou religion.

C'estoit là que l'on trouuoit l'antre de Trophonie, où l'on ne pouuoit descendre sans s'estre premierement tenu au logis qui estoit sur l'entree de cet antre (ce logis estoit dedié au Genie, & à la bonne Fortune) & tandis qu'il se tenoit là, il falloit qu'il vescust chastement, & sobrement, & qu'il se lauast en des bains chauds, & encores qu'il sacrifiast à Trophonie, & à ses enfans: & outre ce, à Iupiter surnommé le Roy, à Apollon, & Saturne, & à Ceres que l'on appelle Europe, laquelle on disoit auoir esté nourrice de Trophonie. Il falloit que le Prestre assistast au sacrifice qu'on faisoit de chaque beste, afin de considerer ses entrailles, & dire à celuy qui vouloit descendre, s'il trouueroit Trophonie fauorable.

La nuict que quelqu'vn deuoit entrer dãs la grotte, il falloit qu'il sacrifiast vn

belier sur la fosse, inuoquant Agamede: & quelque bon-heur que les precedents sacrifices eussent monstré, si les entrailles de ce belier n'estoient correspondantes aux autres, on n'auoit rien aduancé; mais si elles estoient semblables, on y pouuoit descendre auec asseurance.

Celuy qui deuoit descendre estoit premierement conduit au fleuue Hercinne, où les Prestres l'oignoient d'huyle, & deux enfans aagez de treize ans, & fils de quelques citoyens de Lebadie, qu'ils nommoient Mercures, le lauoient de l'eau de ce fleuue. Apres cela il n'estoit pas soudain conduit vers l'oracle, ains vers la source de ce fleuue, où il falloit qu'il beust de l'eau d'oubly, comme ils disoient, afin qu'il ne se souuint plus de chose qu'il eust auparauant pour pensee. Apres cela il goustoit d'vne autre eau qu'on appelloit, de memoire, pour se souuenir de tout ce qu'il verroit estant au trou de cét oracle. Il regardoit apres la statuë qu'il n'estoit loisible de voir à autre qu'à celuy qui descendoit dans l'antre, qui faisoit ses prieres deuant cét Idole, & l'ayant adoré, s'en alloit vers l'oracle, reuestu d'vne robbe de lin, ceinct de petites bandes, & ayant en ses pieds des pantoufles prises au mesme lieu. Celuy qui descendoit auoit des gasteaux miellez, & ainsi qu'il y auoit vn peu sejourné, il se sentoit attiré comme par l'impetuosité de quelque riuiere rapide, qui l'emmenast, & le couurist auec ses eaux.

Ils sortoient par le mesme lieu qu'ils estoient entrez, & les pieds premiers. Les Prestres le receuoient soudain, & l'asseoient sur vn siege, qu'ils nommoient de la memoire, non gueres loin de l'entree, où ils s'enqueroient de luy de ce qu'il auoit veu, & ouy dans l'antre.

Cela fait, ils le recommandoient à ceux qui auoient charge de le traicter, iusques à ce qu'il fust reuenu à luy. Ceux-cy le menoient au logis de Genie, & de la bonne Fortune, encores tout estonné, & en tel estat, qu'il n'auoit cognoissance ny de soy-mesme, ny des personnes qui le seruoient: & il falloit que ceux qui entroient dedans cét antre, y laissassent vn tableau, où tout ce qu'ils auoient veu & ouy, deuoit estre graué, afin qu'il en demeurast quelque memoire à la posterité.

Les Cheroneens honoroient sur tout Dieu vn Sceptre Royal, disant que Vulcan l'auoit forgé pour Iupiter, & que cestuy-ci l'ayant donné à Mercure, ce dernier en fit present à Pelops, apres lequel il paruint à Atree, puis à Thyeste, puis à Agamemnon. Il est vray qu'ils ne luy bastirent aucun temple, ains seulement celuy qui estoit esleu Prestre toutes les annees pour les ceremonies de ce Dieu ridicule, tenoit ce sceptre en sa maison, & luy offroit tous les iours des sacrifices, dressant vne table sur laquelle on mettoit toute sorte de chairs, & de viandes, comme vn festin.

On faisoit aussi à Cheronee (ville celebre pour la naissance de Plutarque) des senteurs de fleurs incorporees ensemble, comme de roses, de lis, & d'Iris, ou flamme: & ceste composition appaisoit les douleurs, de mesme que par le moyen de l'onguent fait de roses, ils gardoient les statuës de bois de vermoulure.

Les Cheroneens auoient encores ceste coustume, que sacrifiant à Leucothee, deesse marine, & nourrice de Bacchus, le Secretain se tenoit à la porte du temple auec vn foüet en la main, & crioit qu'il n'y eust serf, ny femme esclaue, ny Etolien, ny Etolienne, qui prist la hardiesse d'entrer aux lieux saincts tandis que les sacrifices se feroient.

A Platees on ordonna pour perpetuelle memoire de la victoire obtenuë ſur les Perſans, la feſte de la Deliurance, & l'on dreſſa l'image de Iupiter Eleutherie, ou liberateur, au lieu où la bataille s'eſtoit donnee, où les Grecs s'aſſembloient toutes les annees, & s'exerçoient à la courſe tous armez, à l'honneur de leur Conſeruateur: & il y auoit vn prix aſſigné pour ceux qui vainquoient les autres à la courſe.

On adora premierement à Orope cét Amphiaraé Thebain, qui fut englouty tout vif par la terre, & apres que les Oropiens l'eurét deifié, tous les Grecs rendirent des honneurs diuins à ce Deuin, à qui l'on dedia vn temple, & des ieux, & combats qui furent nommez Amphiaraes.

Ceux de Megare adoroient l'idole de Iupiter, où ils auoient mis les heures, & les Parques, & auoient auſſi baſty vn temple à la nuict, qu'ils honoroient comme Deeſſe. Ils adoroient auſſi Iupiter le poudreux, l'oratoire duquel n'auoit nulle couuerture, non plus qu'à Rome celuy qui eſtoit dedié au Dieu Terme.

Pour le regard de la Moree, on ſçait aſſez combien les citoyens de Corinthe ont eſté vaillans, & combien ils ont aimé & deffendu leur liberté. Ils adoroiét la Deeſſe Venus, & Iſis y eſtoit auſſi honoree en vn bois où l'on luy faiſoit des ſacrifices. On y a meſme rendu des honneurs diuins aux Cyclopes, auſquels les Corinthiens baſtirent vn temple, & dreſſerent vn autel, ſur lequel ils leur ſacrifioient. Ils auoient encor vn lieu ſouſterrain dedié à Palemon, où ils croyoient qu'il s'eſtoit caché. Ce lieu ſeruoit pour faire ſerment des choſes douteuſes, & quiconque ſe pariuroit (dit Pauſanie) fuſt-il Corinthien, ou eſtranger, ne pouuoit euiter la punition de ſon pariurement. Mais pour reuenir à Venus, que nous auons dit y auoir eſté honoree, on pouuoit paillarder dans ſon temple ſans crainte d'eſtre puny: & la couſtume du lieu eſtoit telle, qu'on y nourriſſoit iuſqu'à mille femmes deſbauchees, qui s'abandonnoient à tous ceux qui vouloient auoir iouyſſance d'elles.

Les Corinthiens, quoy qu'eſtimez bons guerriers, eſtoient toutesfois tant adonnez aux delices, que leur molleſſe fut cauſe de la loy publiee à Lacedemone, que nul eſtranger y fuſt receu, ou communicaſt auec les Spartains, pource que par le moyen de l'accointance des eſtrangers, la ville de Corinthe eſtoit tombee en ceſte corruption de mœurs.

Les Trezeniens auoient vn bois, & vn temple dediez à Hippolite, où l'on luy faiſoit des ſacrifices. Il n'y auoit fille preſte à ſe marier, qui ne fuſt obligee par la loy des Trezeniens d'aller offrir ſa cheuelure en ce temple auant qu'eſpouſer, & Lucian adiouſte qu'il falloit que ceux qui eſtoient en adoleſcence offriſſent la premiere deſpoüille de leur barbe.

Les Lacedemoniens eſtoient braues, & vaillans au poſſible, comme ils monſtrerent par la longue autorité qu'ils eurent ſur toute la Grece. Auſſi n'eſtoient nullement adonnez aux choſes qui leur pouuoient apporter de la molleſſe, cõme nous ferons voir au diſcours particulier de leur gouuernement. Ils auoient certaines feſtes Gymnopedies, ou des enfans nuds, qui eſtoient les plus ſolennelles de toutes, & les ieunes hommes y dançoient tous nuds en l'honneur d'Apollon. Ils adoroient les Parques, & leur auoient dedié vn temple au lieu le plus apparent de leur ville. Il y auoit à Sparte vn lieu nommé Ephebee, où les ieunes hommes immoloient à Mars vn petit chien, eſtimant que ceſte victime luy eſtoit du tout agreable, & ce ſacrifice ſe faiſoit de nuict. Tandis que xxi.

ces ieunes gens estoient attentifs à leur sacrifices, ils faisoient battre ensemble des sangliers qu'ils auoient appriuoisez, & lors qu'il combatoient au lieu des exercices, il aduenoit le plus souuent que celuy dont le sanglier auoit vaincu les autres, emportoit la victoire sur ses compagnons.

Ce lieu où les ieunes hommes combatoient estoit enuironné d'eau comme vne Isle, & il y falloit passer par deux ponts, en l'vn desquels l'on voyoit l'effigie d'Hercule, & en l'autre celle de Lycurgue. Ils y venoient par bandes, dont l'vne estoit pour assaillir, & l'autre pour soustenir. Ils combatoient là à coups de pied, & de poing, sans espargner aucunement le visage, employant les ongles, & mesme les dents en ce combat.

Ils auoient vne statuë de Mars qui auoit les fers aux pieds, afin, comme ils disoient, qu'il ne s'enfuyst de leur ville, & allast fauoriser leur aduersaires. Ils n'affectionnoient guere les lettres, & s'ils auoient vn temple des Muses, c'estoit pource qu'ils aymoient la Musique, & marchoient au combat au son des flutes. Ils se marioiẽt plus pour auoir lignee, & afin d'auoir des citoyẽs qui seruissent les armes, que pour aucun soin qu'ils eussent de la chasteté, & les femmes estoient tellement honorees parmy eux, que les marys les appelloient dames & maistresses. On faisoit accoustumer & exercer les filles à la course, à l'escrime, au ieu de la balle de fer, au trait, & au ieu des Zagayes, ou lances gayes, afin qu'oubliant la delicatesse ordinaire des dames, elles se rendissent plus robustes, & plus propres à souffrir le trauail de l'enfantement. Elles s'exerçoient toutes nuës comme les garçons, chantant & dançant en certaines solennitez, en la presence des ieunes hommes de leur âge, & quoy qu'elles fussent ainsi descouuertes, si n'y remarquoit-on rien de lascif. De là venoit ceste gaillardise & promptitude des Dames de Lacedemone, qui estoient plustost meures & propres au trauail qu'aucunes autres de la Grece.

Les filles prestes à marier estoient rauies par ceux qui les deuoient espouser, & le iour des nopces l'espousee ayãt esté conduite en la chambre de son espoux on luy rasoit les cheueux, puis à la venuë de l'espoux on luy ostoit sa ceinture, & il luy estoit seulement permis d'estre durant la nuict auec elle.

Les vieillards qui se voyoient inhabiles à faire des enfans, pouuoient donner leur femme à quelque ieune homme bon & vertueux, pour en auoir lignee, & quoy qu'elle fust grosse du faict d'autruy, si est-ce que les enfans estoient au mary, sans qu'on leur en peust faire reproche. Ils se moquoient de quelques nations qui supposoient tantost auec argent, tantost d'autre sorte des chiennes & des iumens aux bons animaux de leur espece, & tenoient cependant leurs femmes en seure garde: car quand à eux, fussent-ils puissans ou foibles, ils ne vouloient estre sans lignee. Les femmes ne lauoient pas leurs enfans auec de l'eau, ains le vin en faisoit l'office, à cause que l'eau resout les membres, & les affoiblit. Elles n'enueloppoient nullement ces enfans, & ne les tenoient dans des berceaux, ou des langes, & les accoustumoiẽt aux tenebres, & à la solitude. Cela faisoit que plusieurs estrangers pourchassoient d'auoir des nourrisses de Sparte pour nourrir & esleuer leurs enfans.

Tout le peuple estoit diuisé en trois rangs & ordres. Chaque ordre auoit son mot particulier, veu qu'aux festes solennelles les plus anciens disoient en chantant, Nous fusmes iadis fort robustes & ieunes; & ceux qui estoient en aage parfait & en leur plus grande force les suiuoient, disans, Nous sommes ieunes & puissans, & prests à en faire l'espreuue. Lors les enfans venoient à dire, Nous

Grec si aussi bons & gaillards que vous, & mesme vous surpasserons tous deux. Plutarque dit qu'encor de son temps les Lacedemoniens vsoient de certaines chansons sur leurs flutes quand ils marchoient en bataille. Et quant à cet vsage des flutes au combat, ils ne l'auoient pas introduit pour donner du courage à ceux qui alloient combattre: mais afin que par le moyen de ceste douce harmonie ils marchassent d'vn pas égal, & s'allassent presenter à l'ennemy sans desordre. Ils aimoient au possible la briefueté du langage, tellement que le Prouerbe du parler Laconique est encor à present en vsage.

Si ie voulois rapporter icy tout ce qui se pourroit dire des mœurs & coustumes anciennes des Grecs, ie me contenteroy le Lecteur, en m'essayant de luy satisfaire: si bien que ie trouue meilleur de quitter le reste, puisque i'ay mis en auant le principal, & de venir aux mœurs de ceux qui sont auiourd'huy leur seiour en Grece.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs Grecs qui sont maintenant se trouuent reduits à vne miserable seruitude, excepté bien peu qui obeissent encor à la Seigneurie de Venise. Car le Turc tient la plus grande partie de la Grece, tant en terre ferme que dans la mer: & les lieux qui recognoissent les Venitiens ne sont qu'isles, comme Corfou, Cephalonie, Zacynthe, Candie, & quelques autres peu considerables. xxii.

Ceux qui sont subiects aux Venitiens viuent plus doucement pour le regard de la religion, comme dit Belon, que les autres qui obeissent au Turc; & en les considerant tous deux, on trouue que ceux qui sont sous les Venitiens viuent à la façon de leurs Seigneurs, comme aussi ceux qui se trouuent engagez sous la domination des Turcs s'accommodent aux façons de faire de leurs maistres, & les imitent presque entierement. Mais il faut aduoüer que la barbarie regne tellement parmy les vns & les autres, qu'on n'y trouue point d'Academie en aucune ville, & il n'y a plus aucun entr'eux qui se soucie de faire instruire ses enfans, & de leur donner cognoissance des lettres.

Tous vsent indifferemment d'vn langage fait & tiré de l'ancien Grec corrompu: mais les vns parlent plus gentiment & plus correctement que les autres. Toutesfois leurs mots approchent plus du vieil langage Grec, que l'Italien ne fait du Latin.

Les habitans des villes qui sont soufmises aux Venitiens parlent aussi parfaitement Italien que Grec, mais les payſans & villageois n'vsent d'autre langue que de la Grecque. Il faut faire pareil iugement de ceux qui sont sous la puissance des Turcs. Car ceux qui sont aux bonnes villes parlent également Grec & Turc: mais ceux qui se tiennent aux villages & hameaux ont seulemẽt cognoissance de la langue Grecque. Ils retiennent encor les propres noms des choses, excepté aux lieux où les autres nations ont esté plus souuent, & cela se voit plus aux villes maritimes qu'en celles qui sont auant dedans le pays. Car ils ont pratiqué si longuement les Turcs & les Italiens, qu'ils ont meslé parmy leur langue beaucoup de mots de ces nations qui les frequentent. Les Turcs ont aussi emprunté beaucoup de mots des Grecs, pour exprimer des choses qu'ils trouuoient en Grece, dont ils n'auoient auparauant cognoissance.

Or combien que les Grecs n'vsent pas d'vn mesme mot en toutes les prouinces pour exprimer vne mesme chose, toutefois ils approchent fort des mots anciens, principalement aux choses qui ont des noms propres.

Les nobles, & les plus riches s'habillerent à la mode de ceux qu'ils recognoissent pour superieurs; mais le menu peuple, tant de la denomination des Venitiens que de celle des Turcs, soit qu'il habite aux Isles, ou en terre ferme, ne retient aucune chose des mœurs anciennes. Tous ceux qui en sont portent ordinairement les cheueux fort longs, & couppent ceux qui sont sur le front, & au deuant de la teste. Ils vsent de bonnets doubles, & fort espais. Tous ont le plus souuent peu de meubles, de mesme que les Turcs, & ne couchent pas sur des licts de plume, mais sur des matelas pleins de bourre. Ils sont coustumiers de ne mettre point d'eau dãs leur vin, & font encor auiourd'huy des carous à toute reste. Mais les femmes n'assistent [illegible] dissolutions, ny ne festinent pas auec eux. Ils ayment aussi beaucoup mieux manger du poisson que de la viande.

Les Macedoniens, principalement ceux qui sont de l'Albanie que nous auõs mise en Macedoine, sont farouches, & semblables aux Scytes. Ils sont vaillans au possible, principalement aux combats qui se font à pied. Il n'y a homme au monde qui prennent plus de peine pour butiner quelque chose, qu'eux. Ces Albanois ont vn langage particulier, different du Grec, & de l'Esclauon.

Quant à l'Epire, qui est vne partie de l'Albanie, ses habitans sortent en Esté par troupes hors de leur pays, à cause de sa sterilité, & vont en Macedoine, Romanie, & Natolie, où ils trauaillent pour les Turcs, & se loüent pour moissonner les bleds, & les cribler, & nettoyer. Ceux-cy s'en retournent apres en Automne chez eux, pour y viure durant l'Hyuer, & le Printemps auec leurs femmes & enfans. Ils ont vn langage particulier different de celuy des Grecs, lequel toutesfois ils n'ignorent.

C'est de ce pays que viennent les Aidones, Vscocques, Marteloſſes, & Morlaques, qui sont des hommes vistes au possible, indomptez, propres à supporter toute peine, & vaillans tout ce qui se peut, qui ne s'amusent qu'à voler aux montagnes d'Albanie, & en tout le Royaume de Bosne, & en Dalmacie, où ils se meslent aussi d'escumer auec de petits esquifs.

GOVVERNEMENT ANCIEN D'ATHENES.

XXIII. POVRCE que nous remettons le discours des richesses des forces, & du gouuernement de la Grece à la consideration generalle de l'Estat du Turc, que nous destinons pour la fin, & que plusieurs qui sçauent combien la police des Atheniens estoit sagement ordonnee, pourroient desirer ceste piece, aussi bien que celle des Lacedemoniens, ie me suis resolu de mettre le gouuernement des vns & des autres, afin qu'on ne puisse desirer en cét œuure chose de celles qui sont estimees comme essentielles & necessaires.

La ville d'Athenes fut iadis extrémemẽt estimee & gouuernee par des hommes du tout aduisez qui formerent sa Republique. On attribua le commencement de ceste ville à Minerue, pour signifier que c'estoit la sagesse, & la prudence qui l'auoit bastie. Thesee fut son restaurateur, mais Solon fut celuy qui luy fit plus de bien, veu qu'il donna de telles loix aux Atheniens, que les autres nations n'ont pas desdaigné de suiure les mesmes ordonnances, & les Romains fondans leur Estat, enuoyerent des Ambassadeurs pour auoir les loix de Solon, les aduoüant par ceste action pour les plus excellentes qui fussent au

monde. Voicy [redacted]

Les Atheniens [redacted] cendus de quelque autre nation, ny venus de quelque autre lieu, furent distinguez par trois nõs; [redacted] patrides, c'est à dire nobles & tels en Athenes, que les Patriciens estoient à Rome: le second estoit celuy de Geomores, c'est à dire rustiques, ainsi nommez, pour ce qu'ils obtindrẽt iadis vne partie des champs de l'Attique pour les labourer, les troisiémes furent les artisans qui exerçoiẽt dans la ville les arts, & les mestiers, mecaniques. Mais ce nõ de Dimiourge, qui veut dire artisã, signifioit encor le mesme que Peageur.

Ceux qui surpassoient les autres en honneur, & en aage se nommoient Demogerontes, comme Senateurs, qui receuoient du peuple vne souueraine authorité. Le premier nom d'Indigene ne fut pas donné au fonds, au lieu du peuple, n'y a la cité, mais seulement à ceux, dont les predecesseurs par commun consentement de tous auoient seulement vescu dans Athenes, & qui pouuoiẽt asseurer qu'ils n'auoient eu d'ailleurs leur origine. Ils garderent ces noms iusques à ce qu'on vit naistre ceux des factions, par le moyen desquelles arriua la diuision entre le menu peuple, & la Republique, qui dura iusqu'au temps que Dracon ordonna les Magistrats, & fit que les Atheniens establirent l'Oligarchie, c'est à dire la domination de peu de personnes. Leurs noms estoient les Pediees, Diacries, Parales, & Etimories. Les premiers fauorisoient, comme plus forts auec leurs richesses l'Oligarchie. Les Diacries embrassoient le gouuernement populaire comme estãs marris que les plus puissans tinssent le premier rang, en la Republique. Les Parales fauorisant tantost vn party, & tantost l'autre, se rangeoient du costé [redacted] empeschant leur propre liberté, & celle des autres. Cependant toutes les iniures tomboient sur les miserables Etimories, qui estoient les hommes de peu de moyens; pource qu'ils estoient contraints toutes les annees de donner la sixiéme partie de leurs biens aux plus puissans. Et par ce moyen il arriuoit que les miserables citoyens desnuez de toute assistance estoient contraints de faire bas, & de se soubmettre à la volonté des plus riches.

Mais afin qu'on puisse mieux cognoistre le peuple d'Athenes, & quel soin & quel esprit les Magistrats eurent de le retenir en son deuoir, il m'a semblé à propos de rapporter icy ce qu'en dit Polybe en son 6. liure.

Le Peuple d'Athenes, dit-il, fut semblable au pilote de quelque nef abandonnee & esgaree. Car de mesme que le pilote commande à ses vaisseaux, de sorte « qu'ils luy obeyssent promptement, lors qu'ils sont reüniz apres auoir esté en « desordre, ou à cause de quelque furieuse tempeste, ou pour la crainte des enne- « mis: & de mesme que ces vaisseaux estant en asseurance commencent en quel- « que sorte à mespriser leur chef, tellement que chacun est de differente opi- « nion, d'autant que ceux-cy veulent passer outre, & ceux là forcent le Patron de « prendre port; de mesme, di-ie, qu'on peut trouuer estranges ces debats, & de « voir que les vns calent les voiles, les autres s'efforcent d'aller plus auant par le « moyen des auirons qu'ils manient; d'où vient qu'ils tombent souuent en de « grands dangers, il en arriua tout ainsi à ceux d'Athenes. Car leur Republique « ayant surmonté beaucoup de grands dangers tant par la vertu du peuple, que « par celle de plusieurs Magistrats, & Capitaines, se ruina finalement parmy des « choses de peu d'importance, & des escueils qui n'estoient nullement à crain- « dre. Voila ce qu'en dit Polibe.

Mais pour venir aux remuemens des ſeditieux, ces hommes eſtant de ſi mauuais accord & ayant des volontez ſi diuerſes, ils ne pouuoient faire autre choſe que recercher la Monarchie, ou faire vn chef qui gouuernaſt des eſprits ſi diſcordans & bigarrez. Doncques par le conſentement de tous, & ſpecialement du menu peuple, Solon fut appellé au gouuernement tant pour ſon integrité, que pour ce qu'il n'auoit iamais conſenti à aucune choſe de celles qui ſe faiſoient au preiudice du peuple.

Or encor qu'il refuſaſt cette dignité, toutesfois il ne voulut manquer au ſecours de la Republique deſia deſeſperee, & pource il s'eſſaya de la remettre auec ſa prudence, & ſon conſeil. Mais il penſa premierement qu'il falloit releuer ceux qui eſtoient accablez par la puiſſance des grands, ſi bien qu'il fit vne loy, par laquelle il declara nulles toutes les obligatiõs que les pauures auoient paſſees aux riches, iuſques à ſoubmettre leur corps à ſeruitude, & ordõna qu'on n'auroit aucun droit ſur la liberté des perſonnes pour raiſon de quelque inteſt qui fuſt deub. Ceux à qui il communica cette loy auant qu'il la publiaſt, furent appellez Creocopides, c'eſt à dire, coupeurs des debtes des autres ; ce qu'ils firent pour gratifier à ceux qu'ils cognoiſſoient deſireux d'vne telle loy. Quelques autres diſent que les hommes de baſſe condition, & de peu de moyens ſe pouuoient affranchir de leurs debtes, & que pour cette cauſe le prix de l'argent fut augmenté, ſi bien que ce qui valoit auparauant ſeptante drachmes, fut depuis eſtimé cent mines, & les debtes eſtoient payees à raiſon du prix ancien.

Mais toutes ces deux choſes ne ſont pas ſupportables l'vne ſans l'autre, pource que le retranchement des debtes auroit eſté auſſi faſcheux aux creanciers qu'agreable aux pauures ; tellement que ce n'auroit pas eſté vn moyen d'eſteindre le feu de ces factions, mais pluſtoſt vne occaſion de le renforcer. L'accroiſſement des mines adiouſtees n'auroit pas eſté ſuffiſante aux pauures pour payer ; au lieu qu'il faut croire, que Solon fit en meſme temps tous les deux, c'eſt à ſçauoir qu'il augmenta aux riches ce qu'ils ne pouuoient auoir recouuré des pauures ſuyuant la loy. Et pource que tous Legiſlateurs doiuent commencer de donner exemple par eux meſmes il remit du ſien ſix talents d'or qui eſtoient enuiron quarante, ou quarante cinq mille eſcus.

Au temps que les affaires eſtoient ſur le poinct de ſe changer, la loy qu'on auoit faite ne pleu pas, pource que les riches diſoient qu'ils auoient eſté mal-traittez, & les pauures attendoient les champs Attiques, toutesfois auec le temps, & eu eſgard à la paix qui eſtoit née de telle loy, elle fut tellement approuuee d'vn chacun, qu'ils luy donnerent le nom de Siſachtie, & là mirent entre les choſes plus ſacrees.

Les affaires eſtant ainſi accommodees peu à peu, il reſolut, comme bon medecin, de faire qu'on ne tomba plus en ceſte miſere, & pource il voulut qu'on eſtimaſt le bien du peuple, afin que chacun ſelon ſes moyens eſtant de bonne vie peuſt auoir des honneurs, & dignitez en la Republique, ne faiſant nulle difference entre le peuple, & les gentilshommes : prenant garde toutesfois à ce que les nobles qui ſe trouuoient lors en quelque Magiſtrat ne fuſſent contraints de le laiſſer malgré eux.

Et par ce moyen il ioignit ceux qui eſtoient de condition releuee auec

les autres qui se trouuoient de plus basse qualité, & ce d'autant plus qu'il n'estoit permis auparauant à aucun du peuple d'estre en charge, & d'exercer quelque office en la Republique.

Il diuisa donc le peuple en quatre parties, par le moyen de cette inuention du Tribut qu'on deuoit payer, & leurs noms furent Pentacosiomedimnes, Hippes, Zeftite, & Thite.

Le vaillant des premiers hommes en dignité, estoit estimé cinq cens muis. C'estoit le premier cens, & ceux-cy estoient les premiers hommes d'Athenes apres l'ordre des Senateurs. La charge des Pentacosiomedimnes estoit, quand il arriuoit quelque besoin de faire ce qui estoit necessaire à la Republique.

Ceux-cy estoient suiuis de ceux qui auoient vaillant trois cens muits, & l'on les nommoit Hippes, pour ce qu'ils pouuoient nourrir des cheuaux, & en temps de guerre ils estoient obligez de payer ce qui suffisoit pour entretenir vn homme, & vn cheual toute vne annee. Les Zeftites alloient apres, qui auoient vaillant cent cinquante medimnes, c'est à dire, demies mines.

Aristote ne fait mention de ceux-ci aux institutions de Solon dont il a parlé aux Politiques. Les orfeures, teinturiers, & autres artisans de pareille estoffe estoient les Thites, & ceux-cy ne payoient à la Republique, qu'vn escu, qu'ils nommoient Thitique. Ces derniers ne pouuoient iamais obtenir aucun Magistrat, tandis qu'ils estoient pour leur peu de moyens en ce bas degré.

Solon ayant ordonné les choses en cette sorte rendit saine la Republique, qui estoit auparauant en mauuais estat. Et afin que le pouuoir d'approuuer les loix fust plus grand, en les imposant aux nobles, & au peuple, il les fit approuuer aux premiers en leurs promettant la duree des tables, & à ceux-cy en leur faisant esperer la diuision des champs Attiques.

Et ayant cogneu que c'estoit vn fort grand bien, il leur pleut en telle sorte, qu'ils consacrerent cette loy à l'immortalité.

Apres auoir veu comme la paix fut renduë au peuple, il me semble que il est raisonnable de voir vn peu la premiere origine des Tribus. Toutes les nations, & villes, comme dit Tite-Liue, ont accoustumé de dire qde elles viennent de quelques hommes illustres, ou veritablement de ceux que la folle antiquité a mis au nombre des Dieux, & pource plusieurs font leurs protecteurs, & fondateurs Iupiter, Mars, Mercure, Pallas, Vulcan, & semblables monstres.

Les Atheniens furent de ceux qui ne se contentant pas d'vne seule noblesse, c'est à sçauoir de celle de Pallas, donnerent beaucoup de noms à diuerses parties de leur peuple, qu'ils appelloient Tribus, & ces noms estoient tirez des Eponomes, ou Heros, dont la memoire duroit parmy les hommes, pour ce qu'ils auoient des statuës, non tant pour leur vertu, qu'afin que les autres les imitassent, & s'essayassent de deuenir meilleurs.

Il y eut au commencement quatre Tribus. L'vne fut nommee Cecropide de l'ancien Cecrops, L'autre Autochton, c'est à dire Indigene, ou originaires

la troiſiéme Actee, & la quatriéme Paralie. Or Cranaus recerchant ces noms de plus loin en fait quatre differens. Il nomme vne de ces Tribus Cranaide de luy meſme, l'autre Attide, la tierce Diacrite, & la quatriéme Mezogene. Attide du nom du pays, Diacrite d'vn lieu eſleué d'Athenes, & les Mezogenes de la partie du milieu.

La mere d'Erichtonie pour couurir ſon adultere fit ſemblant qu'il eſtoit fils de Iupiter, & ce fils feignant de rendre graces à ſon pere oſtant les vieux noms en mit aux Atheniens quatre tirez de ceux des Dieux : ſi bien qu'il nomma vne Tribu Diade du nom de Iupiter, l'autre Atheneade de celuy de Minerue, la troiſiéme Epheſtiade de Vulcan, & la quatriéme Poſſidonie de Neptune, & ayant aduiſé chacune de celles-cy en trois parties leur nombre paruint à douze.

Ces douze parties diuiſees durerent iuſques au temps d'Alcmeon enuiron ſix cens, & ſoixante annees. Ceſtuy-ci pour la reſponce de l'Oracle d'Apollon les nomma dix Tribus, en conſideration des Princes de grande reputation qui regnerent auant luy.

On leur donna le nom de Cecropie, Erectee, Egee, Pandionie, Acamante, Leonte, Eneyde, Hippotoonte, Antioque, & Eante, auſquelles on adiouſta l'Antigonie, & Demetrie, pour parfaire le nombre de douze, & chacune de celles-cy fut diuiſee en trois parties : tellement que toutes enſemble faiſoient le nombre de trente ſix. On verra de quelle importance fut cet eſtabliſſement, en la ſuite de noſtre diſcours. Ayant donc cogneu le peuple, & fait le denombremẽt de ſes parties il eſt temps de venir au diſcours de leurs Magiſtrats.

On eſliſoit donc les Magiſtrats en trois ſortes, c'eſt à ſçauoir par ſort, auec le balotement du peuple, & auec l'eſlection par dignité. On eſliſoit par ſort tous les Magiſtrats qui eſtoient eſtablis pour les iugemens. Le Senat qui eſtoit eſleu en ceſte ſorte ſe nommoit le conſeil des cinq cens hommes. Le balotement du peuple ſe faiſoit lors qu'on vouloit eſlire les Capitaines, les Maiſtres de Camp, & les Generaux des armees.

Ceux qui eſtoient eſleus par dignité, par nobleſſe, & par richeſſe eſtoient appellez Chorages, & ſeruoient aux ieux, & aux ſacrifices, auſquelles ils vſoient de grandes liberalitez, & magnificences, & ceux-cy eſtoient au nombre de dix. On voit donc que la Republique eſtoit aſſemblee par ces trois liens. Car les Iuges deffendoiẽt auec la raiſon, la ville des iniures des citoyens, des voiſins, & des eſtrangers : les ſoldats conſeruoient & augmentoient l'eſtenduë de la denomination, & la religion maintenoit les ames nettes. Ie traiteray maintenant par ordre de ces dignitez, commençant aux Areopagites.

Le Senat des Areopagites a eſté pour ſa iuſtice, & ſeuerité renommé entre tous ceux dont les hiſtoires ont fait quelque mention. Et de meſme qu'il eſtoit en grand honneur, auſſi ſon nombre n'eſtoit pas petit, combien que il fuſt incertain, & cette incertitude procedoit de neuf Theſmothetes, dont nous parlerons en leur lieu : pource qu'ainſi qu'ils auoient acheué le temps de leurs Magiſtrats, qui duroit vn an, & rendu compte de leur charge aux Logiſtes, quelques vns eſtoient receus entre les Areopagites. Ceux qui deuoient aller aux Logiſtes, dont le Magiſtrat eſtoit eſtably pour raiſon du public diſoient leur nom à vn homme public, qui deuoit crier ces paroles. Qui veut accuſer de quelque meſchanceté vn tel qui eſt à la fin de ſon Magiſtrat. Parce

cy tous les accuſateurs qui pouuoient prouuer eſtoient admis. Le iugement ſeuere de ces Logiſtes faiſoit que peu de gens ſe trouuoient innocens, & irreprehenſibles, pour augmenter le nombre de cet ordre. Quiconque eſtoit accuſé d'autrice, ou choſe ſemblable n'eſtoit iamais receu en cette compagnie. Et afin qu'aucun ne peuſt vſer de tromperie, on examinoit les perſonnes en la preſence du peuple, & du Senat. Les Theſmothetes en oſtant donc pluſieurs tous les ans, laiſſoient le nombre incertain. Cette inſtitution fut inuentee par Solon auec la ſeuerité des Efetes, qui eſtoient au nombre de cinquante & vn auant Solon, & iugeoient des cauſes capitales, choſe qui appartenoit au Roy auant qu'ils fuſſent eſtablis. Doncques auec le nom de ceux-cy Solon eſtablit vn Senat de grande authorité en la Republique, veu qu'il cognoiſſoit non ſeulement des crimes, mais encor des autres choſes qui eſtoient de plus grande importance: Le Magiſtrat des Areopagites eſtoit nommé par les Grecs, Adiadoxon, c'eſt à dire perpetuel, & plein de ſoucy. Et combien qu'il puniſt publiquement tous les criminels, toutesfois leur propre matiere eſtoit celle des empoiſonnemens, des meurtres, des bleſſures, des embraſemens, des embuſches, & des trahiſons braſſees contre la patrie, & pluſieurs autres choſes.

Ils auoient accouſtumé de iuger en cette ſorte. Celuy qui eſtoit accuſé eſtant deuant eux, apres la premiere queſtion accompagnee de coniectures, de teſmoins, & de preuues, ils donnoient ſoudain leurs iugemens, ſans donner de longs delaiz au preuenu. Il n'eſtoit loiſible aux Areopagites de ſe laiſſer mouuoir à compaſſion. Ils reſſembloient en ſeuerité aux Efetes en ce qu'ils puniſſoient le crime ſelon la grandeur du fait.

Il eſtoit auſſi deffendu aux Orateurs de cercher des diſcours pour eſmouuoir les Iuges. Le criminel eſtant mis en priſon (prenons le cas que ce fuſt pour quelque meurtre) on faiſoit appeller aux crieurs publics, les parents, domeſtiques, & amis de mort, ſelon l'aduis deſquels on impoſoit la peine, & la ſentence eſtoit ſelon le dommage receu.

Mais de meſme que les Areopagites vſoient de grande diligence à donner ces iugemens, auſſi il aduenoit peu ſouuent qu'ils euſſent la charge de ce faire. Ils iugeoient ſeulement trois iours en vn mois, & ne s'aſſembloient qu'au beſoin, & pour des affaires d'importance. Lucian dit que les Areopagites auoient accouſtumé de iuger la nuict, & auec ſilence, afin qu'ils ne fuſſent ſurpris par l'artifice de ceux qui parloient en preſence de pluſieurs, & pareillement afin qu'on ne vint à interrompre, les iugemens, & les plaidoyers des autres cependant qu'ils eſcoutoient. Et veritablement ils pratiquerent le ſilence auec beaucoup de raiſon; veu qu'ils eſtoient plus attentifs à ouyr le criminel, & ne deſcouuroient les ſecrets des iugements, & ils eſcriuoient les ſentences afin de ne ſe departir iamais de l'aduis de ceux qui eſtoient plus aduancez en ſçauoir, & en aage, ou bien afin de reſpondre à meſme fait.

Valere le Grand dit que ce Senat auoit le ſoin de ſçauoir ce que chacun des Atheniens faiſoit, & de quels moyens il s'entretenoit, & outre ce de faire que les hommes fuſſent honneſtes, & qu'ils ſe ſouuinſſent qu'ils deuoient rendre raiſon de leur vie. Le meſme Senat voulut que les bons citoyens fuſſent ornez d'vne touronne, & mit cette couſtume en auant, comme ſçachant que l'honneur eſt le vray entretien de la vertu.

Venons maintenant aux Nomothetes dont le nom comprend pluſieurs ſortes de dignitez que ie declareray auant que dire autre choſe. Ie trouue en Suide qu'il y eut trois Nomothetes, ou Legiſlateurs à Athenes, c'eſt à ſçauoir Dracon, Solon, & Eſchile, non le Poëte, mais vn autre natif d'Athenes.

Outre ce les Atheniens entendoient par ce mot de Nomothete vne aſſemblee de mille citoyens, qui auoient puiſſance de faire obſeruer les loix, & de les voir, les changer, & les accommoder, ainſi qu'ils iugeoient eſtre neceſſaire.

Ceux-cy auoient l'authorité de dire au peuple ſi les loix propoſees leur plaiſoient, ou non, & les propoſitions qu'on en faiſoit ne pouuoient eſtre valables, ſi elles n'eſtoient ſignees de tous les Magiſtrats Nomothetes.

Ceux-cy ſouloient encor aſſiſter aux iugemens des cauſes d'importance, & ſi le demandeur, ou le deffendeur n'obeyſſoit à leur ſentence, ils le condamnoient à trois drachmes d'amende en preſence de l'Arcon. C'eſt icy l'opinion de Pollux. Mais Budee raconte plus amplement ce fait, & en quelle ſorte l'on auoit accouſtumé de propoſer ces loix. Voicy ſes paroles.

Demoſthene rapporte que Solon ordonna entre autres choſes, que quand quelque loy ſeroit propoſee au peuple, elle ſeroit premierement recitee par le Legiſlateur, puis eſcrite en quelque lieu de la ville qui fuſt remarquable, & fort frequenté du peuple: & apres que le Secretaire la donnaſt à lire à l'aſſemblee, afin que ſi quelque choſe n'eſtoit pas comme il falloit on la peuſt corriger, & qu'en dernier lieu elle fuſt monſtree aux Nomothetes, afin qu'ils l'approuuaſſent, & que par ce moyen elle veint à eſtre obſeruee.

Ces Nomothetes differoient des Nomophilaces, ou gardiens des loix: pour ce que les Nomothetes les euſſent en vain approuuees, ſi elles n'euſſent eſté miſes en vſage, & gardees, & qu'on n'euſt iugé ſelon ce qu'elles portoient: qui eſtoit la particuliere charge des Nomophilaces. Ciceron exprime leur office au troiſiéme liure des loix en ces paroles. Les Grecs plus diligens, qui creoient les Nomophilaces, non ſeulement remarquoient les lettres, mais encore les faits des hommes, & les reduiſoient en luy.

Au ſecond rang de dignité l'on mettoit les Nomophilaces, le chef deſquels auoit vn bonnet de lin. Et combien que les Areopagites euſſent quelquefois le ſoin de faire, & de conſeruer les loix, toutesfois cela n'oſte rien aux Nomophilaces puis qu'il n'y a choſe qui empeſche qu'vn office ne ſe meſle d'autres choſes que de celles qui luy ſont ordinaires, lors que le temps le requiert.

Il y auoit apres les cinq cens hommes, qui ſouloient cognoiſtre des choſes ciuiles, & des actions iournalieres des hommes. Ceux-cy eſtoient bien ſouuent Lieutenans des Areopagites, & leur nombre faiſoit que la meſchanceté n'y pouuoit trouuer place. Et pource qu'vne telle multitude aſſemblee en vn lieu pouuoit à grãde peine executer ce qui eſtoit neceſſaire, on la ſouloit diuiſer en dix parties ſelon le nombre des tribus, & chaque cinquantaine auoit ſes iours auſquels elle iugeoit, & il y auoit trente cinq iours, auſquels ils faiſoient le deu de leur charge. Or ce nombre de iours repeté dix fois vient à faire ſelon

les Atheniens l'an lunaire de 350. iours. Mais le nostre Solaire a plus que le leur 25. iours & vn quart & à cause du trop grand nombre de ces 50. ils en esliſoient dix, qu'ils appelloient Presidents, dont on en tiroit sept au sort toutes les sepmaines, & tous les iours chacun presidoit aux choses qu'il faloit expedier, & le soir on portoit les clefs des forteresses à celuy qui auoit esté president durãt ce iour. Mais nous parlerons de cecy plus bas. Ce nombre de cinq cens estant au bout de son terme, & l'on nommoit lors Pritanie, l'assemblee de ceux-cy, qui auoient, comme plusieurs tiennent, le soin des froments, de recouurer les deniers du threſor public, de faire qu'on ne commençast pas les procez mal à propos, & semblables choses.

Ces Pritanes payoient de l'argent assemblé des consignations de ceux qui plaidoient, les Iuges, & ceux qui auoient fait quelque bon seruice à la Republique. Ils estoient ainsi nommez pour le lieu où ils rendoient iustice, & où ceux qui auoient merité quelque chose de la Rebublique estoient nourris. Cet Ordre prenoit ordinairement garde aux Edicts, aux Decrets, & aux loix, & donnoit sentence des loix prises aux rebours, & au contraire du sens auquel elles deuoient estre entenduës. Et veritablement le peuple se fut ayſément peu reuolter sans cette pouruoyance: pource qu'il demande, & approuue bien souuent des choses qui luy sont dommageables, si la prudence, & le conseil des autres n'y remedie. Ceux-cy auoient le soin du temps de la guerre, de la paix, des trefues, des Ambassades, & des Edicts.

On souloit escrire en cette forme au dessous de ces ordonnances: Policle Prince, le seiziéme de Iuillet, les Iuges de la Republique estans de la Tribu de Pandio, Demosthene Pearoneen fit le decret: Et celuy qui estoit là nommé estoit Arcon, de l'office duquel nous parlerons en son lieu, & la Tribu nommee estoit de ces cinquante hommes qui estans tirez des cinq cens gouuernoient la Republique.

Pource que le nombre des causes ciuiles croiſſoit tous les iours, & les cinquante n'estoient suffisans pour les entendre, ils prenoient pour leur ayder quarante quatre arbitres, en partie par sort, & en partie par elle-ction. Il falloit qu'ils passassent soixante ans, & qu'ils fussent estimez gens de bonne vie. Ils estoient touſiours en des lieux où ceux qui plaidoient en pouuoient trouuer à tout moment vne bonne partie, & ceux-cy se gouuernoient en cette sorte. Le demandeur, & le deffendeur esliſoient de ce nombre ceux que bon leur sembloit, auec pache que s'ils commençoient de conteſter deuant eux il falloit acheuer; autrement celuy qui n'obeyſſoit à leur sentence estoit puny. Ceux qui estoient esleuz par sort n'estoient point receus pour examiner la cause, mais pour rapporter au Senat, afin qu'il en iugeast. Les Grecs au lieu des balottes d'or & d'argent, vſoient des febues blanches, & noires.

Les Zitietes, c'est à dire enqueſteurs, differoient fort peu des Dietetes, l'office desquels selon Pollux estoit de rechercher les causes dõt la nature n'estoit euidẽte, pour en rapporter la verité au Senat. Quãt aux arbitres esleuz, si quelqu'vn d'eux cõmettoit quelque chose indigne de ce rang, ou il estoit griefuement puny, ou bien chaſſé auec grande infamie de la compagnie des autres.

On traittoit tous les iugemens des choſes saincte deuant eux, comme deuant des saincts hommes. Pollux escrit auſſi qu'ils ne pouuoient ouyr aucune cause qui passast la valeur de dix drachmes.

Ils auoient auſſi des Capitaines des galeres nommez Trierarques, dont les autheurs n'eſcriuent pas le nombre, pour ce que ſelon que la neceſſité le requeroit, on en augmentoit ou diminuoit le nombre. On ſçait ſeulement qu'il y en auoit douze qui auoient cette charge, & qui au temps de la paix auoient le gouuernemens du lieu où les nefs eſtoient arreſtees. Au temps de la guerre ils obeyſſoient aux Capitaines & aux Generaux. Les Trierarques auoient auſſi la charge de refaire & gouuerner les galeres à leurs deſpens pour la Republique.

Ce Magiſtrant n'eſtoit pas contraint, ains on donnoit cette charge au nombre des citoyens. Cette office deffait peu à peu fut mis en meilleur eſtat par Demoſthenne, qui fit vne loy touchant ceux qui ſeroient eſleuz pour telle charge, comme on voit en beaucoup de lieux, & particulierement en l'Oraiſon contre Eſchine. Voyez vous, dit-il, Atheniens combien de commoditez ie vous ay apportees gouuernant la Republique; Car voyant le deffaut des choſes qui appartiennent à la mer, & les citoyens exempts de tribut, ayant payé peu d'argent, & peu ceux qui auoient moyennement du bien receuoient la charge, & que par ce moyen voſtre Republique s'empiroit, ie fis vne loy par laquelle les citoyens eſtoient contraints de payer ſelon la taxe, ce qui ſe deuoit de droict, & i'ay deffendu les pauures du tort qu'ils receuoient de telle choſe. Vn peu plus bas il le dit plus clairement.

Par la premiere conſtitution des loix, ils ſouloient payer enſemble les fraiz d'vne galere; en quoy les riches ne mettoient que fort peu, tandis que les pauures citoyens eſtoient accablez de charges. Mais il fut ordonné par ma loy qu'on feroit l'eſtime des moyens d'vn chacun, & que celuy qui fourniſſoit auparauant la dixiéme partie des frais d'vne galere pourroit ſatisfaire à deux en tout. A raiſon dequoy ils ne vouloient premierement eſtre nommez Trierarques, mais Contributeurs.

On trouue dans Pollux qu'il y auoit onze hommes appellez Nomophylaces, & Eparques, c'eſt à dire Preſidents. Les dix hommes, dit-il, eſtoient eſleuz de chaque Tribu, & le Chancelier parfaiſoit le nombre. L'Office de ceux-cy eſtoit de conuaincre les larrons, & iuger ceux qui eſtoient retenus en priſon, & les punir, de meſme que les autres mal-faicteurs, qui niant le fait deuant eux eſtoient enuoyez deuant autres Iuges, & s'ils confeſſoient le crime deuant ces derniers, les premiers leur impoſoient la peine. Ces vnze hommes eſtoient ſemblables à ceux qu'on nomme en France Preuoſts des Mareſchaux. Le lieu ou ces vnze iugeoient ſe nommoit Nomophylachion, & ce lieu auoit vne porte nommee Xaronion, par laquelle on ſouloit mener les criminels aux ſupplices. Suide remarque que ces Nomophylaces eſtoient differents des premiers, pour ce que ceux-là forçoient les Iuges à viure ſelon les loix, & ceux-cy contraignoient tout le menu peuple.

Quand aux dix hommes qui preſidoient, combien qu'ils deuoient eſtre mis auec les cinq cens hommes, d'entre leſquels ils eſtoient eſleuz, toutesfois pource que i'ay ſuiuy le plus grand nombre aux Magiſtrats, & que ceux-cy eſtoient remarquables, i'en ay voulu faire mention particuliere.

On tiroit doncques cinquante hommes des cinq cents qui eſtoient

en

en dix tribus, & des cinquante on tiroit dix hommes, qui gouuernoient la Republique. Mais quelqu'vn me pourra demander en quelle sorte on peut eslire celuy que la vertu rend illustre & loüable. A quoy ie respons, que cela se fait aisément, ainsi qu'on voit entre les Venitiens, qui ordonnent premierement les Electeurs par sort, qui appellent, & finalement les noms des appellez estãs mis dans le vase on tire les sorts selon les voix. I'ay desia dit qu'apres qu'on en auoit choisi cinquante de ceste troupe, on en éliſoit de ce nombre dix par sort, auec des voix muettes, c'est à sçauoir auec la pluralité des feües. On voit donc que cecy estoit meslé auec le sort, & toutesfois ce n'estoit pas oster la recompense à la vertu, ains iuger selon elle. De ces dix qu'on choisissoit il n'y en auoit que dix qui peussent obtenir l'office de President. Ainsi le sort tomboit en telle sorte entre ces dix hommes, que les trois qui restoient ne se tenoient nullement offencez pour telle chose. Et pource que celuy qui estoit en Magistrat estoit nommé President, tous auoient part à l'honneur de ce nom, & l'on regardoit soigneusement qu'aucun ne fust deux fois dans vne mesme annee en ceste charge, durant laquelle il auoit touſiours riere luy les clefs du chasteau du Threſor public, & le seau de la Republique: & toutes les fois que les Pritanes appelloient le Senat, il esliſoit dans les neuf tribus neuf Presidents, mais de celle qui estoit nommee Pritanense, de laquelle il estoit chef, on ne souloit point en prendre vn autre. Apres cela il esliſoit par sort de ces neuf vn successeur, auquel on peust commettre le gouuernement de la Republique.

En son Audience il auoit le soin de faire qu'on ne laissast en arriere aucune chose de celles qui pouuoient instruire & esclaircir le Iuge.

Harpocration dit cecy des Epithetes, parlãt de la sentence d'Isee contre Elpagore: Il y a, dit-il, deux Epithetes en Athenes, l'vn éleu par sort par les Pritanes, & l'autre par les Proedres, l'office desquels est declaré par Aristote.

Hiperide remarque qu'on nomme communément Epithete tout homme qui a l'intendance de quelque affaire. Le Proedre estoit comme le chef de la Police. Leur dignité estoit fort grande, comme on voit en ces propos de Demosthene.

L'vnziéme iour du premier mois, apres que le Crieur public l'aura fait sçauoir, qu'on aille donner les voix, pour approuuer les loix: premierement celles qui appartiennent au Senat; puis celles qui concernent le peuple, & en troisiéme lieu, celles qui sont introduites par les neuf hommes.

Que la premiere partie de ceux qui doiuent donner les voix soit de ceux auſquels il semble que ces loix qui sont pour le Conseil, & pour le Senat, doiuent estre approuuees. La seconde de ceux auſquels il semble à propos de contredire.

Ce second balotement des loix sera prescrit: & s'il arriue qu'il faille abroger quelques loix qui ont esté auparauant introduites, les Pritanes qui sont alors en charge feront le dernier iour des ballottemens auec le Senat pour ce fait, & les Proedres iugeront auſſi de la mesme chose. Apres qu'on commande de quel lieu on doit tirer l'argent pour donner aux Nomothetes, afin qu'ils puiſſent gouuerner la Republique. Que ces Nomothetes soient de l'ordre de ceux qui iurerent en Eliee. Apres l'Eliee, si les Pritanes n'ont le Senat selon les loix prescrites, & si les Proedres ne se gouuernent equitablement, que chacun des Pritanes soit condamné à mille drachmes, qui soient consacrees au

Threſor de Pallas, & chacun des Proedres en donne quatre cens à ſa meſme Deeſſe, & qu'on donne leur accuſation à l'office des Teſmothetes. Qu'on voye ſi eſtant en Magiſtrat, ils doiuent quelque choſe au public. Que les Teſmothetes les mettent en priſon s'ils les conuainquent, & s'ils refuſent de ce faire, qu'ils ſoient ſouſmis à la note d'infamie, & chaſſez de la compagnie de l'Areopage, comme meſpriſans le gouuernement des loix. Auant que le Senat s'aſſemble pour donner les voix, celuy qui voudra propoſer quelque loy, l'eſcrira au lieu des Eponimes, afin que ſelon leur nõbre le peuple peuſt auoir des Nomothetes le tẽps de les pouuoir premierement examiner. Et quiconque demandera qu'vne nouuelle loy ſoit introduite, la mettra non ſeulement vne fois, mais tous les iours au lieu des Eponimes, iuſques à ce que le Senat s'aſſemble. Que l'Eponime eſliſe de tout le nombre des Athentens cinq hommes qui auront la charge de deffendre les loix.

C'eſt aſſez parlé des loix, il faut mettre maintenant la forme du ſerment tiree du meſme Autheur: il ſe faiſoit donc en ceſte ſorte.

Les Tyrans ny les principaux ne ſeront iamais aſſiſtez par ma faueur, ny par mon ſecours en la Republique, & ie ne ſeray iamais du coſté de celuy qui aura corrompu le peuple Athenien, ou qui ordonnera, ou voudra le contraire. Ie ne permettray iamais qu'on face les nouuelles tables, & le partage des debtes actiues des autres, ny celle des champs Attiques, & des maiſons. Ie ne rappelleray nul banny. I'endureray qu'on chaſſe de la ville celuy qui ne ſuiura point ſes loix, ny les ordonnances du Senat & du peuple Athenien, & ie ne permettray qu'on face tort à aucun. Ie n'eſtabliray aucun Magiſtrat, afin que celuy qui n'a rendu conte du Magiſtrat paſſé, en puiſſe auoir vn autre, ou des hommes, ou de ceux qui ſont eſleus par les Proedres auec les febues: & ie ne permettray qu'aucun exerce deux fois vn Magiſtrat en vne meſme annee, ny deux Magiſtrats auſſi dans le meſme temps. Ie ne receuray aucune recompence. Apres auoir ouy l'accuſateur, & le deffendeur, ie le condamneray auec le deuoir, ſans affection, & ſans exception de perſonnes, lors que ie cognoiſtray qu'il le merite. Ie iure par Iupiter, par Neptun, & par Ceres, qu'ils me ruinent auec ma famille, & mes enfans, ſi ie n'obſerue les choſes ſuſdites. Voylà les paroles de Demoſthene.

Or ayant parlé ſuffiſamment des dix hommes, & de leur office, il eſt temps de diſcourir des aſſemblees pour les voix, ou ſuffrages.

Ilaque, & Iliaſe eſtoit le plus grand Tribunal, auquel les iugements publics ſe traictoient par mille ou quinze cens Citoyens des plus ſignalez de la ville. Il y en auoit cinq cens en vn lieu, mille en deux iugemens, quinze cens en trois. Iliaſeſtai eſtoit meſme choſe que rendre le droict en ce lieu, & l'Iliaſe eſtoit s'aſſembler aux iugemens. Lyſias vſa de ces deux mots en meſme ſignification.

Les balottes dont ils vſoient pour donner leurs voix eſtoient de deux ſortes l'vne eſtoit entiere, & l'autre percee, & vuide, & auec celle-là ils venoient à abſoudre, & à condamner, à affermer, & à contredire. Ils auoient vn vaſe par lequel ils mettoient le ſuffrage en deux vrnes, dont l'vne eſtoit de bois, & l'autre de bróze. L'interprete de l'Oraiſó de Demoſthene pour Timocrate eſt fort different, pource qu'il dit qu'au lieu de prieres ils vſoient de febues noires & blanches, afin qu'on les peuſt diſtinguer, de meſme qu'vne des pierres eſtoit pleine, & l'autre creuſe: au lieu que Chiamaſtetai ſignifie eſlire vn Magiſtrat

auec les febues. Surquoy on dit que Pythagore vouloit qu'on s'abstint des febues, non pource qu'elles sont venteuses, mais pour signifier que celuy qui vouloit viure paisiblement, & sans ambition, & n'estre point subiet aux coups de la fortune, ne deuoit s'empescher d'aucun Magistrat, ny desirer les dignitez qui se donnoient par le moyen des febues.

Il y en auoit dix Apodectes, c'est à sçauoir vn pour chaque Tribu. Ceux-cy estoient semblables à ceux qu'on nomme auiourd'huy communément Collecteurs des tailles. La charge de ces Apodectes estoit telle : Apres qu'il auoit receu les lettres de la Republique (comme les Esleus ont accoustumé de faire en France, quand il faut exiger quelque somme de ceux de la Prouince pour quelque importante affaire du Roy) ils contraignoient ceux qui deuoient à la Republique de payer selon leurs moyens. L'Antigreffier, ou Contrerolleur assistoit à la reception des deniers, & lors qu'ils estoient receus, il escriuoit la part de chacun : & les distributions des autres comptes estoient remises aux Logistes.

Si apres le compte fait il restoit quelque chose à payer, aussi tost ils le payoient selon leur puissance. Mais s'il naissoit, comme il arriue bien souuent, quelque chose pour laquelle il fallust plaider, on contestoit deuant les neuf hommes, & ils promettoient de payer ce qui seroit iugé en donnant caution.

Les Apodectes differoient sans plus de ceux-cy, en ce qu'ils pouuoient seulement receuoir, mais non pas contraindre. Apres ceux là on establissoit les Thresoriers, les Capitaines des guerres, ceux qui auoient la charge de la chasse, puis les receueurs des presents, & ceux qui auoient soin des autres œuures necessaires.

Il y auoit apres les Logistes, ou Maistres des Comptes, au nombre de dix, tirez des Tribus. Or tous ceux qui estoient sur la fin de leur Magistrat, dans les trente iours qui precedoient leur terme, estoient obligez de leur rendre conte de tout ce qu'ils auoient manié. Aristote escrit que ceux-cy different des Eutines, qui oyoient vne autre sorte de compte.

Les Eutines estoient assis auec les neuf Princes, & voyoient tout ce qu'on auoit pris au public, lors que quelqu'vn estoit à la fin de son Magistrat.

Il y auoit deux Logistes, dit Pollux, en Athenes, les vns qui manioient les affaires du Senat, & les autres ce qui estoit necessaire hors du Senat. Tous ceux cy estoient esleus par le Senat, afin qu'ils peussent voir les comptes de tout le maniement de la Republique.

On peut tirer de l'Oraison d'Eschine contre Demosthene, Ctesifon l'office de ces Logistes. Premierement la loy commande, dit-il, que le Senat des Areopagites soit escrit chez les Logistes, & ne soit exempt de leur rendre conte, & là elle veut que les Logistes soient maistres de ce venerable Senat, & apres que les cinq cens hommes rendent compte de leur Magistrat. Car la Republique se deffie tellement de ceux qui n'ont rendu compte des choses qu'ils ont maniees, qu'elle veut soudain que telles gens ne puissent aller hors de la ville, qu'ils n'ayent nulle puissance sur leurs biens, & ne puissent consacrer aucune chose aux dieux, ny affranchir leurs esclaues, ains que tous leurs biens soient engagez à la Republique. Quelqu'vn dira qu'il n'est pas raisonnable que celuy qui n'a rien despencé ny exigé pour la Republique rende conte. Mais il n'y a aucun qui doiue estre exempt de rendre le compte de la ville. Il adiouste vn peu apres : Il falloit, ô Demosthene, laisser dire au Crieur public,

ſelon la couſtume du pays, s'il y auoit quelqu'vn qui vouluſt accuſer. Voila ce que dit Eſchine.

Veritablement ſi ceſte loy auoit lieu parmy nous, on oſteroit le larcin des Collecteurs, & de pluſieurs autres, principalement ſi l'on receuoit vne fois les plaintes de ceux qui les pourroient accuſer & conuaincre.

Il y auoit des Contrerolleurs, ou Antigraphes, qui eſcriuoient les comptes.

Eſchine dit que l'on eſliſoit premierement l'Antigraphe par ſuffrages, & ceſtuy-ci deuoit en tous les aduenemés des Pritanes reciter au peuple le compte des reuenus.

Suide dit qu'il y eut vn Antigraphe au Senat, & l'autre en l'adminiſtration publique. Il y auoit encor ſelon le meſme Autheur, trois Secretaires, qui eſcriuoient les actes du Senat, & les gardoient.

Les Grecs veulent qu'il y en euſt vn en chaque Tribu, ce qui eſt vray ſemblable, pource qu'il euſt preſque eſté impoſſible qu'vn tel fardeau de la Republique, né de la ſedition du peuple, fuſt ſouſtenu ſeulement par trois Secretaires, puis qu'il y auoit tant de Iuges, & qu'ils eſtoient diſtribuez en tant d'ordres.

Eſchine adiouſte que les Secretaires gardoient dans leurs liures les noms de ceux qui n'auoient pas encor rendu compte à la Republique, de ce qu'ils auoient manié.

Les Atheniens auoient encor des Demarques, ou Tribuns du peuple, non toutesfois entierement tels, comme nous cognoiſtrons, en conſiderant leur charge.

Pluſieurs eſcriuent qu'il y eut dix chefs des Tribus. Pollux dit qu'ils ſuccederent au lieu des Nacraires, & qu'il y eut en chaque Tribu douze parties, dont la chacune ſe nommoit Nacraire, à laquelle vn Demarque commandoit.

Les Nacraires eſtoient tenus de fournir à la Republique en temps de guerre deux cheuaux, & vn nauire. Il y auoit donc ſix vingts Nacraires, autant de Demarques, & autant de nauires, & deux cens quarante cheuaux en temps de guerre, ſans ceux qui eſtoient entretenus du Threſor public. Ils auoient premierement ſoin de ce qui appartenoit aux choſes nauales; à raiſon dequoy ils eſtoient du tout faſcheux aux pauures, d'autant que chacun d'eux payoit à raiſon des champs, des maiſons, & des marchandiſes qu'il poſſedoit, & de l'art, ou meſtier qu'il exerçoit: & s'ils ne payoient on les pouuoit gager iuſques à la valeur de la ſomme deuë.

Or afin que les Demarques peuſſent recouurer argent du peuple auec moins de foule, ils eſcriuoient aux prouinces & aux champs Attiques, ce que chacun y auoit de ſterile, ou de bon rapport, & exigeoient ſelon les moyens, & les meſtiers dont ils ſe meſloient.

Apres que les Demarques auoient receu l'argent, leur ſecond office eſtoit d'eſcrire tous les ieunes hommes, auſquels l'aage permettoit de gouuerner les ſucceſſions & heritages, ce qui reuenoit à grand profit de la Republique, pource qu'il n'eſtoit permis aux mineurs, qui manquoient de l'experience des choſes, de manier leurs biens, tandis qu'on les voyoit en eſtat de diſſiper toute choſe. D'auantage toutes & quantesfois qu'il naiſſoit quelque debat ſur l'aage de quelqu'vn, on auoit recours au liure, auquel ils eſcriuoient tout ceux qui naiſſoient, & par ce moyen on venoit à s'eſclaircir de ce doute.

Le troiſiéme profit que l'on en tiroit, c'eſtoit l'eſlite des hommes propres à la guerre ; choſe qui eſtant imitee par les Turcs, les fait abonder en ſoldats qui ſe rendent bons au poſſible.

Il y auoit dix Ephetes, ou Creoſtes, pour recouurer les debtes, dreſſer, & voir les contes. Ceux-cy eſleus par les neuf principaux hommes, aux plus grandes neceſſitez de leur patrie, augmentoient les gabelles, & les tailles, & exigeoient tout ce qui eſtoit deu. C'eſtoit à eux que l'on contoit l'argent, lors que l'on auoit rendu conte aux Logiſtes. Ils oyoient les contes des moindres Magiſtrats, & traitoient de ce qui auoit eſté receu par le Magiſtrat, outre le ſalaire ordonné par la chambre publique. Ils oyoient outre cela les cauſes des Ambaſſades finies. Ils auoient ordinairement auec eux vn Secretaire, ou Greffier, qui leur diſoit le nom de chacun, afin qu'on le chargeaſt ſelon ſes moyens. Et quand il arriuoit deuant eux quelque procez des choſes du Fiſc, ils menoient les deffendeurs deuant de plus grands Iuges, & pareillement ceux qui n'auoient dequoy payer : dequoy Iſocrate fait mention ſur la fin de ſon Trapezitique. Ce Greffier tenoit conte du froment que chacun contribuoit afin qu'il fuſt mis au grenier public. Ceux qui manioient ce grain, eſtoient nommez Sityometres : ceux qui le gardoient, Sitofylaces, & le lieu où il eſtoit s'appelloit Barofylacie. Ceux qui auoient la charge de faire qu'il fuſt porté par toute la ville, ſe nommoient Sitones, ou Chefs des viures. Surquoy ie diray que les Romains eurent vn ſoin ſi particulier de ce qui concernoit les viures, qu'ils voulurent aux deſpens du public conduire dans le Nil des riuieres, par leſquelles on peuſt mener grande quantité de froment en Alexandrie, & finalement à Rome, & ils eurent le ſoin d'en faire les canaux, auec des frais incroyables, auec vne loy qui condamnoit à la mort ceux qui romproient les leuees du Nil, qui eſtoient les bords des canaux. Mais retournons aux Sitons, qui n'eſtoient gueres differents des Secretaires, qui ſe nommoient Logographes, ou Eſcriuains des contes, pource qu'on les mettoit au lieu des Epigraphes.

Pource que nous auons parlé des ieunes gens qui eſtoient eſcrits dans les Iournaux, nous en ferons maintenant plus ample mention. Auant qu'ils euſſent pouuoir de gouuerner les heritages, ils alloient durant deux ans par les pays circonuoiſins, comme cherchans d'apprendre le meſtier des armes, & lors depuis la dixhuitiéme annee de leur aage, iuſques à la vingtiéme, ils eſtoient nommez Periopoles, c'eſt à dire, faiſeurs de tours, ou allans à l'entour : & Ephebes, c'eſt à dire, ieunes, à cauſe de l'aage : & Ephodes, pour le voyage qu'ils faiſoient. On les nommoit encores Epiſcopes, qui eſt le nom donné à nos Eueſques, c'eſt à dire, Enqueſteurs, ou Viſiteurs du pays ; non qu'ils euſſent ceſte charge, mais pource qu'au beſoin ils ſe trouuoient inſtruits des lieux, & des chemins du pays. Apres ces deux annees, comme pour recompence de leur trauail ils acqueroient le nom de Liſiarchoees, pource que on laiſſoit leur heritage. Et lors qu'on leur donnoit la puiſſance de le gouuerner, & d'en diſpoſer, ils faiſoient ce ſerment : Iamais ie n'auray honte de porter les armes : Ie n'abandonneray iamais le Capitaine ſous lequel i'auray eſté mis : Ie combatray pour ma patrie, ou ſeul, ou auec pluſieurs : I'iray contre quelque pays que ce ſoit auquel on m'enuoyera : Ie conſentiray à l'equité des iugemens eternels : Si quelqu'vn n'obeit à la loy, & la veut abolir, ie l'empeſcheray de le faire : I'adoreray touſiours les Sages de ma patrie.

xxvj

Au reſte il y auoit particulierement ſix hommes qui eſtoient nommez Liſiarques. Ceux-cy toutes les fois que les grands Conſeils s'aſſembloient, auoient puiſſance d'eſlire trente Coadiuteurs, qui marquoient auec vn fil rouge tous ceux qui eſtoient pareſſeux à ouyr les loix, & venir au Senat, & faiſoient ſi bien qu'ils eſtoient punis.

Le Tribunal des Elices eſtoit rempli des Teſmotheres, & le Roy y commandoit. Il eſtoit cinquante pieds loin du lieu des Iuges, afin que les Officiers qui eſtoient preſents priſſent garde qu'aucun ne paſſaſt auant qu'il euſt preſté ſerment.

Il y auoit neuf hommes principaux, qui ne pouuoient eſtre eſleus pour cét office, qu'apres auoir iuré qu'ils eſtoient nez de pere & de mere Atheniens, & que leurs predeceſſeurs eſtoient de la ville d'Athenes. On leur demandoit apres s'ils eſtoient Indigenes, & originaires de ce lieu, ou s'ils auoient tiré leur origine de quelque autre peuple; puis ſi Iupiter tutelaire eſtoit leur Dieu, & Apollon leur autheur. On s'enqueroit d'eux touchant leur vie paſſee, s'ils auoient vſé de bien-faits à l'endroit de leurs parents, s'ils auoient prins les armes pour leur patrie, & pour les autels, & s'ils auoient merité les honneurs qu'ils auoient obtenus; & s'il ſe trouuoit que tout cela fuſt, ils eſtoient receus, & non autrement.

Les Areopagites leur demandoient toutes ces choſes. Ce premier ſerment fait, ils adiouſtoient: Qu'ils obeyſſent aux loix à perpetuité, qu'ils ne demandaſſent iamais la ſtatuë d'or, pour quelque grand bien qu'ils euſſent fait à la Republique; qu'ils ne cherchaſſent pas le gain aux iugemens. Ainſi qu'ils auoient promis tout cecy, ils eſtoient menez, & conduits par le Senat en l'Acropoli, forteresſe des Atheniens, où ils refaiſoient les meſmes promeſſes.

Quand ils eſtoient dans le fort, combien que tous fuſſent appellez Archontes, toutesfois il y en auoit ſix qui ſouloient auoir le nom de Teſmothetes; & quant aux autres, l'vn ſe nommoit Archon Eponime, l'autre Roy, & le troiſiéme Polemarque, ou Maiſtre de la guerre.

L'Eponime gouuernoit les Bacchanales, & les feſtes d'Apollon, & de Diane. Il oyoit les debats entre le mary & la femme, & ceux auſſi qui eſtoient entre les parents. Il condamnoit à quelque peine ceux qui offençoient les autres, ou leur faiſoient tort par arrogance. Ils auoient ſoin des orphelins, auſquels ils ſouloient donner des tuteurs hommes de bien, qui ſouloient rendre droict entre les legitimes, & les heritiers inſtituez. Ceux-cy ſe nommoient en Grec *Chiron Epitropi*, c'eſt à dire, Protecteur des vefues; ou bien *Orſanon Epitropi*, Tuteurs des orphelins. Ils conſeruoient les vefues qui eſtoient demeurees enceintes apres la mort de leurs maris. Ils auoient ſoin des Poſthumes, & de faire que les vefues fuſſent exemptes de toutes charges.

Quant au Roy, ſa premiere charge eſtoit qu'il auoit ſoin de faire faire les ſacrifices à Bacchus & à Ceres, ſelon la couſtume, auec ceux qui auoient charge des ieux. Les Atheniens auoient en tous leurs ieux des Coadiuteurs, qui non ſeulement preſidoient aux ieux, & aux feſtes qui ſe faiſoient, mais encore deſpençoient du leur, ſelon les moyens qu'ils auoient, ſeulement pour auoir le nom de chefs de toutes ces ſolemnitez, & magnificences: & ceux-cy meſmes propoſoient les recompenſes, en partie du leur, & en partie du public. Ce Roy cognoiſſoit apres les ſacrifices, des diſſentions qui naiſſoient entre les

Genetes, qui estoient ceux qui participoient à mesme famille, & generation, pource que le peuple d'Athenes estant diuisé en certaines parties, elle estoient nommees Fyles, c'est à dire, Tribus, qui estans encores particulierement diuisees en trois parties, creoient les Triptes, qui estoient aussi nommez Frairies, dont la chacune diuisee en trente parties, à cause des serments, engendroit la nonantiesme partie des Atheniens, les peres desquels on souloit appeller Genetes, entre lesquels on rendoit raison de l'administration des choses sacrees. Harpocration rapporte aussi qu'Isee parlant pour l'heritage d'Apollodore en son oraison, appelle Genetes ceux-là mesmes, dont ie fay mention.

Outre ce ils introduisoient les causes criminelles, ausquelles il s'agissoit de la vie deuant les Areopagites, & estoient les premiers à donner sentence selon le crime.

Dauantage ils souloient cognoistre des debats de choses inanimees, comme de l'endommagement du chemin public, de la ruine des maisons, & choses semblables.

Le troisiesme Prince estoit le Polemarque, qui presidoit aux choses sacrees de Diane, & de Mars Enialien, pource qu'ils croyoient que ces deux auoient intendance sur les guerres. Il auoit encores le soin des combats, qui se faisoient en estocade, & pour la patrie. Ce fut iadis vne belle coustume en Athenes, que tous ceux qui estoient morts combattans pour leur patrie, estans mis au liure Iournel, estoient souuent ramenteuz auecques allegresse publique; tellement qu'on recitoit leurs noms, & leurs beau faicts d'armes, auec mille loüanges, & lors les ieunes hommes faisoient vn combat, que l'on nommoit Epitaphique, ou de la sepulture, auquel ils s'animoient à preferer le bien de leur Republique à leur vie.

Outre cecy le Polemarque auoit soin des vers, & des chansons, que l'on donnoit aux ieunes hommes, afin qu'ils les chantassent aux ieux publics. Dauantage, il presentoit aux Areopagites ceux qui auoient abandonné leurs rangs en la guerre, & qui auoient fuy au milieu des dangers, & requeroit que l'on les condamnast; & pour conclusion, il se mesloit de la conduite des choses militaires.

Plusieurs ont escrit qu'il gardoit la nuict les clefs des portes de la ville, & auoit soin desdites portes, comme les Maires, & Escheuins en France. Et pource que ce Polemarque auoit l'intendance des choses de la guerre, ie desire parler maintenant des Capitaines.

Le Polemarque estoit suiuy de deux Hipparques, ou Colonnels de la cauallerie, ausquels, selon Aristote, non seulement les gens de cheual obeyssent, mais mesmes toute l'armee; & ceux-cy chastioient les meschants, & ceux qui se mocquoient de leurs commandements.

Ils auoient aussi soin de faire que nul ne quittast son rang, ou le Capitaine qu'il auoit esleu vne fois, sans cause legitime, & sans leur congé, sous peine de la vie; que nul ne fist outrage au peuple, & semblables choses que l'on deffend coustumierement aux soldats. Ceux-cy mettoient en ordre les Centeniers, les Dixeniers, & les moindres soldats. Il y auoit apres en Athenes dix Philarques, ou Capitaines des Tribus.

Les Tesmothetes souloient eslire les Colonnels de la cauallerie, & d'ailleurs leur office estoit de faire que les Iuges gardassent les choses escrites, & iugeassent selon les loix. Ils pouuoient faire assembler le Senat à leur volonté.

Ils auoient le ſoin d'annoncer au peuple ce que le Senat auoit reſolu. Ils donnoient de la peine aux Magiſtrats qui publioient des loix auſquelles tous n'auoient pas conſenty, & c'eſtoit auſſi leur charge d'ordonner des peines aux faux teſmoins, de condamner ceux qui accuſoient fauſſement, & de donner place aux Iuges ſelon leur rang.

Aux Conſeils du Tribunal auquel le Roy dont nous auons parlé cy deuant, les Conſeillers, & amis du Roy eſtoient aſſis, & lors qu'ils eſtoient apres à iuger vn procez criminel, s'ils ne pouuoient trouuer l'autheur de quelque dommage, ils rompoient le procez, & le iettoient dans l'eau, pour marque de peine.

Aux iugemens plus ſolemnels on voyoit aſſiſter ſix Paredres, qui deuoient tous eſtre hommes de fort bonne vie, & ſans reproche: & pour ceſte cauſe auant qu'ils peuſſent s'aſſeoir pres des autres, il falloit qu'ils rendiſſent conte de leurs actions paſſees, deuant les cinq cens Pritanes la premiere fois, la ſeconde deuant les Areopagites, & lors on oyoit tous ceux qui les vouloient accuſer de quelque faute.

La cauſe de ceſte ſeuere enqueſte eſtoit, qu'on leur remettoit entre les mains des choſes pleines de danger, & de grande importance, & auſquelles il eſtoit beſoin d'vne grande integrité. Ils prenoient garde aux Secretaires, & à ceux qui eſcriuoient ce que le Iuge dictoit, afin qu'ils ne changeaſſent aucune choſe.

Ils auoient encores des Capitaines des colonies, qui remarquoient, & enuoyoient ceux qui eſtoient eſleus pour peupler des lieux, ou de l'ancienne poſſeſſion des Atheniens, ou nouuellement acquis par eux; & ceux-cy partageoient les terres du pays, ou de la ville, ſelon le ſort qui eſcheoit à chacun.

Il y auoit encores dix hommes, nommez Tamies, qui eſtoient gardiens du threſor public, & qui en preſence des Senateurs oſtoient du threſor ce qui eſtoit neceſſaire pour l'vſage du public, & principalement pour conſeruer en bon eſtat les nauires, & choſes appartenantes à la mer, dont l'on a veu ſouuent dependre la conſeruation, non ſeulement d'Athenes, mais encores de toute la Grece.

Mais ils auoient particulierement ſoin de deux vaiſſeaux de merueilleuſe grandeur, l'vn deſquels eſtoit nommé Paralie, & l'autre Ammon: combien qu'il y a des autheurs qui adiouſtent au Paralie, Salaminie.

Outre ce que deſſus, lors qu'ils venoient au deuant du Senat aux publiques ſupplications, ils ſouloient porter l'image d'or de Pallas, les enſeignes de la victoire donnees iadis par leurs Capitaines, & les autres ornemens des choſes ſacrees. Cecy eſt dit ſuiuant l'opinion d'Harpocration.

Les Tamies m'ont remis en memoire les Ellinotamies, l'office deſquels eſtoit de conſeruer, & manier les deniers qu'on tiroit de la partie de la Grece qui eſtoit ſous la denomination des Atheniens, afin que ceux là ſe portaſſent de meſme aux choſes ſacrees, que ceux-cy aux Tribus. Pollux dit encor qu'ils auoient accouſtumé d'exiger, & d'amaſſer l'argent des Iſles. Les autheurs Grecs rendent la raiſon de ce nom en telle ſorte. Apres que le Roy des Perſes euſt eſté vaincu par les Atheniens par mer, ces victorieux diligens à conſeruer leur authorité, commanderent que tous les autres leur fiſſent tribut, pour payer les frais de la guerre nauale, par le moyen de laquelle le commun ennemy des Grecs auoit eſté chaſſé, pource que la plus grande partie de la deſ-

pencé auoir esté premierement faite par eux ; & pour ceste cause ils nommerent ceux qui recouuroient cét argent, Ellinotamies, c'est à dire, Gardiens de la Grece.

Il faut ioindre à ceux-cy les Hellanodices, qui auoient charge des choses sacrees de tout le pays subiect aux Atheniens, de mesme que les autres de garder le threſor public. Ils receuoient doncques les deniers que l'on donnoit pour les choses sacrees, & les remettoient apres aux Chorages pour la despence des sacrifices: ce qu'ils auoient accoustumé de faire aux sacrifices, & ieux de la ville, exigeant des citoyens, & des habitans d'Athenes.

Les Ginaiconomes deliberoient des ornements des Damoiselles, puis de toutes les autres femmes, afin qu'il n'y en euſt aucune qui portaſt choſe indigne de son rang, & que chacune s'habilla selon ses moyens. Ceux-cy ordonnoient vne amende pecuniaire contre celles qui en vsoient autrement, & leur sentence estoit aussi tost executee.

Il y auoit encores vne loy du marcher, proposee par vn certain fils de Philippe. Elle portoit que si quelqu'vne estoit peu honneste en son alleure, elle deuoit estre condamnee à mille drachmes d'amende. Pollux escrit que ceux-cy estoient au nombre de vingt.

C'estoit aussi la coustume de ces Ginaiconomes, de prendre garde aux festins, & aux conuiez, & à leur nombre. Ie tiens cecy d'Athenes, qui dit que ces Ginaiconomes, auecques les Areopagites, prenoient garde aux compagnies des hommes en chaque maison, tant aux nopces, qu'aux sacrifices, pource que l'on y souloit manger exceſſiuement, & puis s'enyurer. Mais cét Autheur ne s'accorde pas auecques Platon touchant le nombre des conuiez ; veu qu'il ne veut pas qu'il y ayt aux nopces plus de dix personnes, c'est à sçauoir, cinq hommes, & autant de femmes: mais cestuy-là escrit vne choſe aduenuë, & cestuy-ci vne imaginee, ainsi que toute sa Republique.

Ceux que les autres Autheurs ont nommez Oinottes, c'est à dire, qui prennent garde au vin, sont nommez par Platon en sa Republique, Mnamones, à cause (comme ie crois) qu'ils ramenteuoient les loix ; pource que de mesme que les Ginaiconomes empeschoient que les femmes paſſaſſent certaines bornes en leurs habits, & ornements, & prenoient garde au nombre des conuiez, & à la façon des viandes: aussi ceux-cy imposoient des loix touchant l'vsage du vin, afin que si quelqu'vn estoit condamné pour auoir trop beu, il apprist à ses despens de ne boire pas tant à l'aduenir.

Mais ces Oinottes n'estoient pas gens de grande consideration: il y en auoit trois, qui furent aussi nommez Oftalmes, pource qu'auecques leurs aduertiſſements ils rendoient les yeux de l'entendement à ceux qui pour auoir trop beu, les auoient perdus, ou esgarez. Les Sympoſiarques ne differoient de ceux cy que pour le regard du nom.

Il y euſt aussi dix hommes qui auoient soin du Palais, & mettoient le prix aux choses, afin que l'on acheptaſt, non pas à la volonté des vendeurs, mais selon le iuſte prix, & à celle fin aussi que l'on n'acheptaſt quelque choſe qui ne valuſt rien, au lieu de la bonne marchandiſe. Ils prenoient aussi garde à ce qu'aucun citoyen ne gardaſt plus de bled, & de vin, qu'il ne luy en falloit pour son entretien, & celuy de sa famille : & ceux-cy meſmes faiſoient que tout le froment qui venoit dans la ville, au deſſus de ce qui estoit neceſſaire, estoit mis en des lieux publics, au nom de la Republique ; & c'estoit là

qu'ils le vendoient à iuſte prix, combien que la diſette des viures fuſt fort grande.

Les Epiſcopes, ou Eueſques eſtoient ceux qui auoient ſoin des affaires des Prouinces. Ceux-cy eſtans ordonnez comme arbitres par toutes les Prouinces, recherchoient ce qui concernoit les procez, les offences publiques, & la iuriſdiction. Si quelqu'vn auoit voulu conteſter deuant eux, ils donnoient ſentence, à laquelle il falloit obeyr comme ſi elle euſt eſté donnee par le principal Magiſtrat.

Les Iuriſconſultes diſent que les Eueſques ſont eſtablis ſur toutes les choſes qui ſont expoſez en vente. Et c'eſt de la diligence dont ils vſoient à prendre garde à toute choſe, que les Chreſtiens ont donné le nom d'Eueſque à chaque chef de Dioceſe.

GOVVERNEMENT ANCIEN DES LACEDEMONIENS.

xxv. LA ville de Sparte, autrement de Lacedemone, fut illuſtre par les beaux faicts de pluſieurs grands Capitaines, au temps que la Grece floriſſoit, & ce d'autant plus que Lycurgue l'ayant reglee auecques ſes loix, fut cauſe qu'elle demeura long temps en vigueur. Mais depuis qu'elle commença de les meſpriſer, elle vid incontinent ſa decadence, & ſa ruine. Or pource que i'ay trouué l'eſtabliſſement de ce Legiſlateur du tout remarquable, ou pour mieux dire merueilleux, i'ay penſé que ie deuois à mon Lecteur le diſcours de la façon auec laquelle ceſte Republique s'eſt gouuernee.

Lycurgue ne ſuiuit pas en cecy l'opinion des autres, mais eſtant pluſtoſt de contraire aduis à pluſieurs, fit en telle ſorte que ſa patrie ſurmonta en bonheur toutes les autres. Car quant à la multiplication des enfans, il y en a quelques-vns qui nourriſſent auec peu de viandes, mais delicates tout ce qui ſe peut, les filles qui leur ſemblent propres à engẽdrer. Ils leur deffendent entierement le vin, ou bien le leur font boire fort trempé. Mais peut-on eſperer de voir iamais naiſtre quelque choſe de grand de ces femmes eſleuees en ceſte ſorte? Mais Lycurgue iugea qu'il ſuffiſoit que les femmes eſclaues fiſſent les habillements. Ayant donc veu que c'eſtoit choſe fort importante d'auoir des enfans de femmes de libre condition, il ordonna principalement que les femmes exerceroient leurs corps, de meſme que les hommes. Apres il inſtitua tant entre les hommes, qu'entre les femmes, la courſe, & les combats; pource qu'il iugea que les enfans qui naiſtroient de telles perſonnes, ſeroient fort robuſtes.

Mais lors que l'homme, & la femme eſtoient mariez enſemble, il eſtoit enioinct au mary (comme i'ay remarqué en paſſant dans les mœurs des Grecs) d'aller voir, & de quitter ſa femme en telle ſorte qu'il ne fuſt veu de perſonne. En quoy Lycurgue euſt bonne raiſon; veu qu'il conſidera que l'on paruenoit par ce moyen auec plus de deſir, & de douceur, aux plaiſirs du mariage, & qu'il les empeſchoit auſſi de tomber malades, combien qu'ils fuſſent robuſtes, ferrant ainſi le bouton à la premiere ardeur, & ne le laſchant que lors que l'vn & l'autre n'eſtoit plus ſi affamé de ce plaiſir.

Dauantage, il ordonna qu'il ne ſeroit pas permis à chacun de ſe marier à ſa fantaſie, & que l'on ne feroit les nopces ſinon quand l'on ſeroit paruenu à vn aage meur, d'autant qu'il iugea que cela deuoit beaucoup ayder à la fecondité,

& à la force. Et s'il arriuoit que quelque vieillard euſt rencontré vne ieune femme, à cauſe que c'eſt la couſtume des gens de cét aage, de garder ſoigneuſement leurs femmes, il eſtoit ordonné que le vieillard choiſiroit vn homme dont le courage, & le corps luy ſatisferoit plus, & que le menant en ſa maiſon, il luy mettroit ſa femme entre les mains, afin d'en auoir des enfans. Et au cas qu'il n'y euſt perſonne qui vouluſt ſa femme, & qu'il deſiraſt d'auoir des enfans libres, il fit pareillement vne loy, qui portoit que s'il en auoit veu vne feconde, auecques la permiſſion de ſon mary, il pouuoit auoir des enfans d'elle.

Il y a beaucoup de choſes ſemblables contenuës aux loix de Lycurgue. Car elles veulent que les hommes puiſſent tenir deux femmes chez eux, & que les maris puiſſent acquerir des freres aux enfans nez d'elles, qui ayent eſgale part en la famille, mais non aux moyens. Par ceſte inſtitution d'engendrer des enfans, differente de celle des autres Grecs, chacun ſe peut aſſez imaginer de combien il rendoit les Lacedemoniens plus excellents en grandeur, & en force que les autres Grecs.

Maintenant apres auoir diſcouru de la naiſſance des enfans, ie veux parler de la façon de les eſleuer, tant parmy les Lacedemoniens, que les autres Grecs: car ceux qui demeuroient au reſte de la Grece, & particulierement ceux qui deſiroient de nourrir noblement leurs enfans, auſſi toſt qu'ils entendoient ce qu'on leur diſoit, les mettoient entre les mains de leurs eſclaues lettrez, & les enuoyoient encores incontinent apres à des maiſtres, pour apprendre les lettres, la Muſique, & les choſes qui appartenoient à la lutte. Outre ce, ils amoliſſoient auecques les ſouliers les pieds des enfans, les paroiẽt de diuers habits, & leurs donnoient de la viande ſelon la capacité de leur ventre. Mais Licurgue, au lieu de ces eſclaues Pedans, auſquels chacun donnoit particulierement ſes enfans à gouuerner, voulut qu'ils fuſſent ſous la charge, & conduite de l'vn de ceux, du nombre deſquels l'on eſliſoit les plus grands Magiſtrats; & pource qu'il inſtruiſoit les enfans, on le nommoit Poidonome. Il donna à ceſtuy-ci l'authorité d'aſſembler les enfans, & de pouuoir chaſtier ceux qu'il trouueroit faiſant quelque choſe auecques fineſſe, & meſchanceté.

Il luy adiouſta encores, du nombre de ceux qui eſtoient deſia creux, quelques vns qui deuoient porter les verges, quand il en eſtoit beſoin, & en frapper les enfans. Il aduint de là que les enfans eſtoient honteux de ces coups, & obeyſſoient facilement à ce qui leur eſtoit commandé.

Au lieu de porter des bas, il ordonna qu'ils iroient pieds nuds pource qu'il preuit qu'auec vn tel exercice ils pourroient plus ayſément monter, & deſcendre, & eſtre plus viſtes à la courſe ſans ſouliers, & bas, s'ils auoient exercé leurs pieds que d'autre ſorte. Et à cauſe de la diuerſité des habits qui eſtoit auparauant introduite, il voulut qu'ils s'accouſtumaſſent toute l'annee à vn ſeul accouſtrement, iugeant que par ce moyen ils ſeroient plus capables de reſiſter au chaud, & au froid.

Dauantage, il voulut que l'on donnaſt à manger à l'homme en telle ſorte, qu'il ne fuſt pas accablé de trop de viande, & qu'il s'accouſtumaſt à ſouffrir les incommodités, d'autant qu'il cogneut que ceux qui ſeroient faicts à ceſte façon de viure, ſeroient beaucoup plus capables au beſoin de ſupporter plus longuement le trauail ſans manger, & outre ce qu'ils auroient moins beſoin

de pitance, & mangetoient quelque viande qu'on leur preſentaſt, & meſmes il vid bien que pour conſeruer la ſanté, & augmenter la beauté de la taille, il valloit mieux vſer d'vn aliment qui rendiſt le corps ſec, & delié, que d'vn qui le rendiſt gras, & plein de chet. Mais afin qu'ils ne fuſſent auſſi trop preſſez de faim, il ne voulut que ceux qui enduroient quelque neceſſité, euſſent auec faineantiſe les choſes dont ils auoient beſoin; ains il leur permit de les deſrober, crainte de mourir de faim: ce qu'il fiſt afin que celuy qui ne ſçauoit autre moyen d'en auoir, en acquiſt auec ſon induſtrie. Et veritablement c'eſt choſe claire qu'il faut que celuy qui veut deſrober quelque choſe, veille la nuict, & n'eſpargne durant le iour ſes artifices s'il veut obtenir ce qu'il deſire. C'eſt donc choſe toute claire, que celuy qui veut rendre les enfans plus accorts touchant les choſes neceſſaires à la vie, que courageux, il les doit inſtruire en ceſte ſorte.

Mais quelqu'vn dira: Pourquoy il vouloit que celuy qui ſeroit ſurprins en deſrobant, fuſt battu bien rudement, puis qu'il tenoit le larrecin pour vne bonne choſe. A quoy ie reſponds, que ce fuſt pour la meſme raiſon, pour laquelle aux autres choſes que les hommes enſeignent, ils puniſſent celuy qui ne les fait pas comme il faut; & que de meſme il vouloit que l'on chaſtiaſt ceux qui ſe laiſſoient ſurprendre, pource qu'ils manquent d'eſprit, & d'induſtrie à deſrober.

Il vouloit encores que ceux qu'il auoit fait battre, deſrobaſſent d'vn lieu aſpre, & malaiſé, grande quantité de fromages, voulant inferer par là, que celuy qui a eu du mal durant peu de temps, a accouſtumé de ſe reſiouyr longuement lors qu'il rencontre quelque fortune.

On voit encores qu'en cecy vn homme lent, & delicat n'eſt nullement propre, lors qu'il eſt beſoin d'vſer de diligence, & qu'au contraire il tombe en pluſieurs inconueniens.

S'il arriuoit que le Paidonome partiſt, afin que les enfans ne fuſſent alors ſans maiſtre, ils voulut que le citoyen qui ſe trouuoit preſent, euſt authorité de commander aux enfans ce qui luy ſembloit bon à faire, & qu'il les puniſt s'ils failloient en quelque choſe: & par ce moyen il fiſt que les enfans ſe comportoient auec plus de retenuë, & viuoient auec plus de honte; pource que les enfans, ny les hommes, n'ont accouſtumé de craindre perſonne plus que leurs maiſtres. Et afin que quand quelque homme ne ſe trouuoit preſent, il y euſt quelqu'vn qui priſt garde aux enfans, il ordonna que celuy qui ſeroit plus retenu, & plus graue en toute choſe que les autres, les gouuernaſt, & par ce moyen ils n'eſtoient iamais ſans maiſtre.

Il eſt à ceſte heure temps de parler de l'amour des filles, pource que cecy appartient encores à la diſcipline. Les autres Grecs, comme les Beotiens, accouſtumoient enſemble les garçons, & les filles: mais il y en auoit quelques autres qui ne permettoient pas ſeulement que les Amants parlaſſent auec les filles. Lycurgue eſtoit de contraire opinion; veu que s'il y en auoit quelqu'vn qui fuſt eſpris de l'amour de quelque fille, ayant recogneu la beauté de ſon eſprit, il leur permit de demeurer enſemble, & iugea que c'eſtoit vne tres-honneſte diſcipline. Que ſi l'on iugeoit que quelqu'vn fuſt ſeulement amoureux du corps de la fille, il ordonna qu'il s'abſtint autant de ceſte fille, que le pere s'abſtient de ſon fils, & le frere du frere, en ce qui eſtoit des plaiſirs de Venus.

Nous auons assez discouru de la discipline des enfans, & chacun pourra considerer bien aisément à part luy auec quelle discipline des Grecs, les enfans pouuoient deuenir plus obeissans & plus honnestes, & finalement où c'estoit que les hommes se rendoient plus continens aux choses necessaires. Car depuis que les autres sortans de l'escole de l'enfance estoient paruenus à la ieunesse, soudain quelques vns n'auoient plus de maistres, ni de gouuerneurs, ains viuoient en toute liberté.

Mais Lycurgue cognoissant que les ieunes hommes auoient naturellement le courage altier, auec vn desbordement estrange, & vne fort grande inclination à toute sorte de plaisirs, il les soulsmit lors à de grands trauaux, & s'essaya de faire qu'ils fussent continuellement occupez. Et adioustant encore que si quelqu'vn refusoit de faire ce qu'il enioignoit, il ne paruiendroit iamais à aucune chose honorable, il ordonna que non seulement les personnes publiques destinees à ce gouuernement, mais encor les parents prissent garde aux leurs, afin que demeurant sans aucune crainte dans la ville, ils ne deuinssent vagabonds, & insolents. D'auantage leur voulant donner vne honnesteté naturelle, il commanda qu'en marchant ils tinssent les mains sous le manteau, & ne discouruissent nullement, ny regardassent autour d'eux, mais tinssent la veüe basse. Et veritablement on voit en cecy que le naturel des hommes est plus robuste en ce qui regarde la pudicité, que celuy des femmes. On ne pouuoit donc ouyr leur voix non plus que s'ils eussent esté de pierre, ny leur voir nullement tourner les yeux, non plus que s'ils eussent esté proprement de bronze.

Quand ils se trouuoient en quelque banquet, il leur suffisoit de respondre à ce qu'on leur demandoit. Il voulut aussi qu'on eust vn grand soin touchant l'institution des ieunes hommes, pource qu'il iugeoit que s'ils deuenoient tels qu'il falloit, il en viendroit, sans doute, vn tres-grand bien à la Republique.

Voyant donc que de tous ceux qui se souloient exercer naturellement à l'essay, les cœurs estoient escoutez auec grande attention, & les ieux de la lutte regardez auec grande allegresse, il iugea qu'il seroit à propos d'encourager les ieunes gens en ceste sorte au debat de la vertu, & qu'ils pourroient arriuer par ce moyen à vne grande perfection de bonté. Ie vous monstreray donc en quelle sorte il les enflammoit à telle chose.

Les Ephores eslisoient trois hommes des plus florissants, nommez Hippagrites, à cause qu'ils assembloient la caualerie. Chacun de ceux-cy choisissoit cent hommes, declarant pour quel respect il preferoit les vns en honneur, & refusoit les autres.

Ceux qui se trouuoient deshonorez venoient au combat, & contre ceux, par lesquels ils n'auoient pas esté commandez, & contre les autres qui leur auoient esté preferez, & l'vn prenoit garde à l'autre, s'il voyoit qu'on fisse quelque chose qui ne fust honneste.

De là venoit qu'on voyoit vn debat fort vtile à la Republique, où l'on monstroit ce qu'vn homme de bien deuoit faire: & les deux partis s'essayoient autant qu'il leur estoit possible de se rendre pleins de vertu: & si la Republique auoit besoin de quelque chose ils la secouroient aussi tost à l'enuy l'vn de l'autre.

Ils estoient encore contraints d'auoir soin de leur santé, pource qu'ils se

battoient à coups de poing toutes les fois qu'ils ſe rencontroient, & luttoient auſſi enſemble, tant ils auoient d'enuie de ſe ſurmonter l'vn l'autre en toute choſe.

Tandis qu'ils combattoient en ceſte ſorte, tout homme qui s'y trouuoit preſent & qui auoit quelque autorité, les pouuoit ſeparer, & s'il y en auoit quelqu'vn qui ne vouluſt pas obeyr, le Paidonome le faiſoit appeller en iugement deuant les Ephores qui le puniſſoient ſeuerement, comme ceux qui auoient ordonné qu'aucun ne ſe laiſſaſt ſurmonter à ſa colere, en telle ſorte qu'il refuſaſt d'obeir aux loix.

Or quand ils eſtoient paruenus à vn aage plus meur, & à de grands Magiſtrats, quelques Grecs ſans ſe ſoucier de la force du corps les chargeoient de l'entrepriſe de la guerre. Mais Lycurgue fit vne loy qui portoit que c'eſtoit choſe loüable aux hommes de cet aage d'aller à la chaſſe, ſi ce n'eſtoit entant qu'elle empeſchaſt quelque office, afin qu'ils ſupportaſſent auſſi bien que les ieunes gens le trauail de la guerre.

Or Lycurgue cognoiſſant biẽ que les Lacedemoniens, de meſme que les autres Grecs, faiſoient des feſtins en leurs maiſons, & conſiderant combien telles choſes tendent au vice, il les attira à manger en public, eſtimant que par ce moyen ils ne pourroient paſſer au delà de ce qui leur ſeroit permis.

Les hommes oiſifs ont accouſtumé de faire mal à propos pluſieurs choſes, & les riches reſſemblent auſſi quelquefois aux oiſifs, d'où vient que tãdis qu'ils eſtoient aſſis à table, elle n'eſtoit iamais ny vuide ny ſomptueuſe, pource qu'eſtant tous les breuuages ſuperflus, qui nuiſoient au corps & à l'eſprit, il permit à chacun de boire quand il auroit ſoif, ſçachant que c'eſtoit vne choſe du tout ſaine & agreable de boire en ceſte ſorte. Car en s'aſſemblant ainſi, qui euſt eſté celuy qui euſt peu ruiner ou ſon bien, ou ſon corps à manger & à boire exceſſiuement?

Aux autres villes les hommes d'egale condition ont accouſtumé de ſe frequenter, d'où vient qu'ils n'ont aucune honte entre-eux: mais Lycurgue meſla dans la ville de Sparte la diſcipline & l'experience des vieux auec la gaillardiſe des ieunes. Et c'eſt choſe qui touche la patrie de permettre à chacun de dire ce qu'il aura fait honorablement dans la ville, à raiſon dequoy on ne voyoit là nulle vilainie, ny yurongnerie, ny aucun acte deshonneſte, & pour concluſion on n'y oyoit aucune parole honteuſe. Et il naiſſoit encore ce bien de manger publiquement enſemble, que quand ils retournoient au logis ils eſtoient contraints de ſe pourmener, & de prendre ſoigneuſement garde de n'eſtre point accablez de vin, comme ceux qui ſçauoient fort bien qu'ils ne deuoient pas demeurer au lieu où ils auoient ſoupé, & qu'il leur eſtoit beſoin de ſe ſeruir de la nuict de meſme que du iour, pource que celuy qui eſtoit encore ſous le gouuernement de quelqu'vn ne pouuoit ſe faire eſclairer la nuict.

Ce grand perſonnage conſiderant apres que ceux qui ſe mettoient à trauailler apres le repas auoient bonne couleur, & eſtoient ſains & robuſtes, au lieu que les autres qui viuoient en oiſiueté deuenoient mal ſains, il pourueut ſemblablement à cecy: & pource il ordonna, que le plus aduancé en aage d'vne troupe prendroit garde que les autres ne mangeaſſent pas beaucoup. Auſſi ie croy qu'on en trouueroit mal-aiſément quelques-vns qui ſurmontaſſent les Lacedemoniens en ſanté, & en force de corps, pource qu'ils eſtoient en

perpetuel exercice de tous leurs membres.

Outre ce que dessus, au lieu qu'aux autres villes chacun est maistre de ses enfans, de ses esclaues, & de son argent, Lycurgue voulant faire que les citoyens sans s'offencer nullement entre-eux iouyssent d'vn bien reciproque, ordonna que chacun pourroit commander à ses enfans, & à ceux d'autruy des choses raisonnables. Et si quelque enfant battu par vn autre s'en plaignoit à son pere, il estoit blasmé s'il ne le battoit encore, tant on estimoit qu'ils ne commandoient aux enfans rien qui fust mauuais. Il ordonna encor mesme chose touchãt les esclaues, tant propres, qu'appartenãs à autruy, s'ils estoient contrains de se seruir d'eux en quelque chose.

Il voulut encor que les chiens de chasse fussent mis ensemble. Ils appelloient donc ceux qui estoient incommodez à la chasse, & s'il y en auoit quelqu'vn qui s'y pleust moins, il enuoyoit volontiers ses chiens dehors. Ils se seruoient en mesme sorte des cheuaux, veu qu'vn qui ne pouuoit pas marcher, ou qui n'auoit point de charrette, ou qui auoit besoin d'aller prõptement en quelque lieu, prenoit librement le premier cheual qu'il trouuoit, & lors qu'il s'en estoit seruy, le rendoit gracieusement. En tous les lieux où ceux qui s'estoient retirez de la chasse auoient besoin des choses necessaires à la vie, il ordonna que ceux qui auoient soupé laissassent les choses appresstees, & que ceux qui en auoient besoin les recogneussent, & apres auoir prins ce qui leur faisoit besoin, vinssent à remettre tout le reste. Ainsi les pauures cõmunicant auec eux participoient aux choses qui ce trouuoient en ce lieu, toutes les fois qu'elles leur estoient necessaires.

Aux autres villes chacun est attentif, selon ses forces, à assembler de l'argent, veu que l'vn s'adonne à l'agriculture, l'autre à la marchandise, l'autre à la nauigation, & quelques autres viuent d'artifice. Mais Lycurgue deffendit aux hommes libres de toucher à aucune chose qui tendist à amasser de l'argent; & ordonna seulement qu'ils s'occuperoient aux choses qui apportent la liberté aux citoyens. Car quel besoin estoit-il d'assembler des richesses en vn lieu où les choses necessaires estoient également partagees.

Auec ceste institutiõ il fit encore qu'on ne desirait pas l'argẽt pour en prendre quelque plaisir. Mais qui est beaucoup plus, il ne falloit pas penser au gain pour s'habiller, puis qu'il n'vsoient pas d'accoustremens de parade. Il ne laissoiẽt pas de faire amas d'argent pour le despencer en compagnie, veu qu'il iugea que les hommes pouuoient mieux seruir leurs amis auec les trauaux du corps, qu'auec les despences, comme celuy qui voyoit que l'vn partoit de l'industrie de l'esprit, l'autre des richesses. Toutesfois il ne voulut pas qu'en ces choses aucun se peust enrichir par le dommage de l'autre. Il ordonna aussi vne espece de monnoye de dix mines, qui estant portee en vne maison ne pouuoit estre cachee aux maistres ny aux seruiteurs, pource qu'en voulant tenir beaucoup secret, il estoit besoin d'vn grand lieu & d'vne charrette. Car on faisoit vne curieuse recherche de l'or & de l'argent, & si l'on en trouuoit en quelque lieu, le possesseur estoit puny. Pouuoit-on donc trouuer quelqu'vn qui se voulust trauailler à assembler de l'argent dans vne ville, où ceste acquisition apportoit plus de mal, qu'on ne receuoit de plaisir de son vsage.

On voit par là que les Lacedemoniens estoiẽt fort obeissans aux Magistrats & aux loix; & ie croy que Lycurgue n'entreprit iamais de dresser si bien sa Republique, sans auoir auparauant accordé ensemble les gentils-hommes

qui ſe trouuoient à Sparte. Ie fay ceſte coniecture; pource qu'aux autres villes les plus puiſſans ne veulent qu'on eſtime qu'ils craignent les Magiſtrats; mais à Sparte les Princes meſme obeyſſoient principalement aux Magiſtrats, & tenoient à beaucoup de gloire de ſe monſtrer humble, & d'obeyr, croyans que par ce moyen les autres ſuiuroient leur exemple: ce qui aduint veritablement.

Mais il eſt encore vray ſemblable qu'il ordonna la puiſſance des Ephores, cognoiſſant que l'obeyſſance eſtoit vn fort grand bien, tant en la Republique, qu'en la guerre, & durant la paix, pource qu'il eſtima que tant plus le Magiſtrat auoit de grands hommes, tant plus les citoyens craindroient de deſobeyr.

Les Ephores pouuoient donc punir ceux qu'ils vouloient, & pouuoient auſſi auant le terme priuer de leur office ceux qui exerçoient quelque Magiſtrat, les mettre en priſon, & meſme les mettre en iugement, & en danger de leur vie, s'ils eſtoient coulpables. Mais ceux qui auoient ſi grande authorité, ne laiſſoient dominer touſiours à leur volonté ceux qui eſtoient eſtablis en quelque Magiſtrat, ains pluſtoſt, comme ceux qui preſidoient aux combats Gymniques, ils puniſſoient promptement ceux qui commettoient quelque choſe contre les loix.

Mais ie trouue belle ſur toutes les autres l'inuention que Lycurgue practiqua pour rendre les citoyens obeyſſans aux loix. Car il ne publia pas les loix au peuple, qu'il n'euſt auparauant eſté auec les Princes à Delphes, pour demander à l'Oracle, ſi la cité de Sparte ſeroit heureuſe en obeyſſant aux loix qu'il luy auoit données. Et lors que l'Oracle eut reſpondu que c'eſtoit choſe vtile aux Lacedemoniens, il les publia, iugeant que ce ſeroit vne choſe impie de n'obeyr pas aux loix confirmees par l'Oracle d'Apollon.

Il faut encore trouuer Lycurgue admirable en vne choſe, qui eſt, qu'il ordonna aux Lacedemoniens de preferer vne mort honorable à vne vie honteuſe. Il fit donc en telle ſorte que les bons viuoient heureuſement, & les meſchans miſerablement: pource qu'aux autres villes quand quelqu'vn deuient meſchant, il en acquiert ſeulement le nom, & nonobſtant le bon, & le meſchant practiquent en meſme places; mais à Sparte chacun euſt eu honte d'eſtre en la compagnie d'vn homme vicieux, ou de s'eſprouuer auec luy à la lutte. Et bien ſouuent encor vn meſchant lors que ceux qui ioüoyent enſemble à la balle s'eſtoient ſeparez, n'eſtoit pas receu d'vn coſté ny d'autre, & au bal il eſtoit mis au lieu moins honorable, & par les ruës chacun le fuyoit autant qu'il luy eſtoit poſſible, de meſme qu'aux aſſemblees: & meſme entre les plus ieunes il cedoit à vn chacun.

Il ſe rendit auſſi digne d'admiration lors qu'il voulut qu'on s'adonnaſt à la vertu inſques à l'extréme vieilleſſe. Car ayant mis le iugement de cét aage en la borne de la vie, il ordonna que les vieillards ſeroient obligez d'auoir ſoin de l'honneſteté, & de la bonté. Et ayant ordonné que le combat de la vie fuſt entre les mains des vieillards, il voulut que la vieilleſſe fuſt beaucoup plus eſtimee que la force de la ieuneſſe. Et certainement elle ſe doit exercer en ce combat entre toutes les choſes humaines, pource qu'encor que les exercices de la lutte ſoient beaux, toutesfois ce ſont exercices du corps; mais le combat de la vieilleſſe rend teſmoignage du bon eſprit & courage. Or d'autant que l'eſprit eſt plus excellent que le corps, d'autant les exercices de l'eſprit ſurmontent

mettent ceux du corps. Pourquoy ne loüerons nous donc grandement cette ordonnance de Lycurgus, qui ayant cogneu que ceux qui s'adonnent lentement, & laschement à la vertu ne peuuent mettre en honneur leur patrie, voulut qu'on exerçast publiquement toutes les vertus à Sparte.

Lycurgue voulut qu'on ne punist moins celuy qui manifestement ne se seroit soucié de deuenir tresbon, pource qu'il iuges que ceux qui volent quelque chose, faisoient seulement tort à ceux à qui ils la prenoient, mais il estimoit que les Republiques estoient trahies par les faineans, & vicieux. Il semble donc qu'il auoit raison d'ordonner de griefues peines contre telle sorte de personnes.

Il adiousta encor à cecy vn necessaire ornement de la vie ciuile. Car il voulut, que ceux qui ne manquoient nullemẽt à leur deuoir, fussent esgale part en la Republique, ne faisant aucun compte de la foiblesse du corps, ni du manquement des moyens. Mais si quelqu'vn se monstroit nonchalant, & lasche en son office, il ne vouloit pas seulement qu'il fust compté entre les citoyens.

Quant aux choses de la guerre, les Ephores deuoient donner aduis du temps auquel il falloit enuoyer l'armee dehors, tant aux hommes de cheual, qu'à ceux qui estoient armez pesamment, & premierement aux gens de pied, puis aux artisans. Il ordonna pareillement que les instrumens qui sont neccessaires à la guerre, y fussent tous menez, ou auec des charrettes, ou autrement, & en cette sorte chacun pouuoit voir aisément ce qui manquoit.

Il vouloit premierement que les soldats eussent vne sasaque vermeille, & vn escu de bronze, pource qu'il cogneut que cet habillement estoit tres-propre à la guerre, & nullement commun auec celuy des femmes, d'autant qu'il estoit plustost net, & plus tard sale. Il permit encor à ceux qui passoient les ans de l'enfance de porter vne longue perruque, iugeant que par ce moyen ils sembleroient plus grands, & plus heureux.

Cecy estant ordonné en cette sorte, il distribua les gens de pied, & de cheual en six Tribus. Chacune de ces Tribus de la ville auoit vn Tribun, quatre port'enseignes, huit cinquanteniers, & seize chefs d'escadre. Mais à cause qu'il y en a beaucoup qui estiment que l'ordre des Lacedemoniens estoit embroüillé, ie desire leur faire voir qu'ils croyent autre chose qu'il ne faut: pource qu'en l'ordre des Lacedemoniens on voit que les chefs sont ordonez, & chaque rang à les choses qui luy sont neccessaires. Et cette institution est aysee à apprendre, qu'aucun de ceux qui peuuent cognoistre les hommes, ne s'y abusera iamais. Car les vns auoient charge de conduire, & les autres commandement de suiure. La façon de faire mouuoir la troupe estoit recogneuë par vne parole du chef de l'ordonnance. Les Esquadrons estoient tantost plus serrez, & tantost moins, & il n'y a là chose qui soit difficile à apprendre. Et combien qu'il aduienne quelquesfois qu'ils se mettent en desordre, on trouue malaisément quelqu'vn qui puisse entendre l'ordonnance qu'elles ont à la rencontre de l'ennemy, si ce n'est vn qui soit instruit en la doctrine de Lycurgus.

Les Lacedemoniens trouuoient encor bien aisees les choses que les autres tiennent pour fort difficiles en combattant: pource que quand ils marchoient en pointe l'escadron venoit à la fin, & si la bataille des ennemis venoit contre auec cet ordre, on commandoit lors au chef de l'escadron, de se mettre à main gauche au front en façon d'escu, & de demeurer touſiours en cet estat, tandis que la bataille des ennemis se tiendroit ferme. Que si cependant les ennemis

attaquoient par derriere, tout les rangs ſe tournoient, afin que les plus fors s'oppoſaſſent touſiours aux ennemis.

Mais quand le Prince ſe mettoit du coſté gauche ils ne iugeoiẽt pas toutefois que on leur euſt donné les pires endroits, à cauſe que ſi quelques vns euſſent eſſayé de les enuironner de tous coſtez, ils auoient cet aduantage, qu'ils ne deuoient pas trouuer les parties nuës, mais les armees. Que ſi pour quelque conſideration il ſembloit vtile, que le general de l'armee euſt la pointe droite, en faiſant la pointe de la bataille, ils ordonnoient leurs gens en telle ſorte, que le general ſe trouuoit du coſté droict, & les derniers du gauche. Et ſi la bataille deuoit aſſeurément eſtre attaquee par la pointe droite des ennemis, ils ne ſe ſouciоient que de tourner toutes les enſeignes en façon de galere, auec la proüe contre les ennemis. Mais ſi les ennemis les attaquoient du coſté gauche, ils ne leur laiſſoient pas faire, ains les repouſſoient, & ainſi la derniere eſcadre eſtoit ordonnee en façon d'eſcu.

Pour le regard de la façon de camper, Lycurgus iugeant inutiles les coings d'vne ordonnance carree, vouloit que les Lacedemoniens campaſſent en rond ſi ce n'eſtoit qu'ils fuſſent peu aſſeurez à cauſe de quelque montagne. Il ordonna les corps de garde de iour, & de nuict, & pour ceux qui taſchoient de ſortir la nuict du camp, il ordonna qu'ils ſeroient remarquez par les Scirites, qui auoient charge de ne laiſſer ſortir aucun de ſon rang, & auoient encor ſoin des eſtrangers, qui alloient autour.

Et quant à ce qu'ils marchoient touſiours auec des armes d'aſt, il faut ſçauoir que cela ſe faiſoit pour ce qu'ils ne leur ſoient point les armes aux eſclaues. Et il ne faut auſſi s'eſtonner de ce qu'ils ne ſe tenoient éloignez l'vn de l'autre, n'y des armes, ſinon autant qu'ils ſe pouuoient empeſcher entr'eux, parce qu'ils faiſoient cecy pour leur ſeureté.

Mais il eſt temps de parler de l'honneur, & de l'authorité que Lycurgue donna au Roy dans l'armee.

Premierement la ville nourriſſoit le Roy, & ceux qui eſtoient auec luy. On voyoit en garde les compagnons, ou qui mangeoient enſemble, & auec eux les Tribuns des ſoldats, afin que ſe trouuant touſiours preſens, ils ſe peuſſent mieux conſeiller, s'il en eſtoit beſoin. Les compagnons ſont trois autres hommes enſemble de meſme rang. Ces deux enſemble auoient tel ſoin de toutes les choſes neceſſaires qu'ils eſtoient continuellement attentifs à ce qui appartenoit à la guerre.

Quand le Roy vouloit mener l'armee dehors, il ſacrifioit premierement dans la ville à Iupiter le conducteur, & aux autres Dieux: & s'il auoit ſacrifié là quelque choſe, le Preſtre, qui eſtoit nommé Pyrphore à cauſe du feu qu'il portoit prenant le feu de l'autel, marchoit deuant iuſques aux frontieres du pays, où le Roy ſacrifioit de nouueau à Iupiter, & à Minerue. Or auſſi toſt qu'on auoit ſacrifié à ces deux, on paſſoit lors aux frontieres, & le feu perpetuel, pris de ces ſacrifices marchoit deuant, & des victimes de toutes ſortes marchoient apres pour les ſacrifier quand il en eſtoit beſoin. Il ſe faiſoit le meſme à la pointe du iour, voulant acquerir premierement la bienueillance de Dieu. On voyoit autour du ſacrifice ceux qui auoient charge en l'armee.

On y voyoit encor aſſiſter deux Ephores, qui ne faiſoient rien, ſi le Roy ne les appelloit, mais eſtans attentifs à regarder ce que chacun faiſoit, chaſtioient

ceux qui tomboient en faute. Les sacrifices estans paracheuez le Roy faisoit assembler le Conseil, & commandoit ce qui se deuoit faire.

Quand le Roy menoit dehors l'armee, s'il ne paroissoit personne qui se vint opposer à luy, nul ne marchoit deuant luy fors les Scirites, & les gens de cheual qu'on auoit enuoyez pour descouurir. Mais s'ils iugeoient qu'il fallust combatre le Roy prenant auec luy l'escadron de la premiere Tribu le conduisoit, la faisant tourner iusqu'à ce qu'il venoit à se trouuer au milieu de deux Tribus, & entre deux Tribuns ou maistres de camp.

Lors qu'on tuoit la cheure à la veuë des ennemis, la loy vouloit que toutes les trompettes sonnassent, & que nul Lacedemonien ne se trouuast sans couronne : & elle commandoit aussi qu'on eust à tenir ses armes nettes. Mais Lycurgue voulut que le Roy ordonnast quand il seroit temps de camper, & qu'il monstrast le lieu, où il falloit s'arrester, & faire le logement de l'armee.

L'authorité d'enuoyer des Ambassadeurs, de traicter des alliances, & de mouuoir la guerre appartenoit encor au Roy, que tous alloient trouuer lors qu'ils vouloient faire quelque chose. Et s'il naissoit quelque different le Roy le remettoit aux Iuges des debats, si c'estoit pour raison de quelque argent aux Thresoriers, & si c'estoit pour quelque butin, à ceux qui le vendoient.

Lycurgue assigna encor au Roy les dons qu'il voudroit prendre des choses qu'on sacrifioit, & apres il luy ordonna des fonds en telle quantité que il n'auoit besoin d'aucune chose necessaire, & ne pouuoit aussi s'esleuer pour en auoir trop. Et afin que les Roys mangeassent en public, il ordonna les festins publics, & au soupper, il les honora d'vne double portion, non point afin qu'ils mangeassent deux fois autant que les autres, mais afin qu'ils en peussent donner à qui bon leur sembleroit. Il leur donna encor deux compagnons, qu'il pouuoit choisir à sa volonté, & ceux cy se nommoient Pities. Il leur donna encor vn cochon à chaque cochonnement de truye : afin que s'il estoit besoin d'auoir le conseil des Dieux en quelque affaire, on eust des victimes à commandement. Il leur fit encore faire vn estang pres de leur palais, sçachant combien il estoit necessaire en beaucoup de choses.

Tous les Magistrats faisoient honneur au Roy de leurs sieges, excepté les Ephores. Le Roy & les Ephores prestoient tous les mois serment l'vn deuant l'autre : les Ephores au nom de la ville, & le Roy pour luy mesme. Le serment du Roy estoit, qu'il commanderoit selon les loix à la ville, & celuy de la ville qu'il maintiendroit le regne touiours en estat. Quant aux honneurs qu'on faisoit aux Rois de Lacedemone lors qu'ils estoient morts, ie diray seulement ce mot, que les loix de Lycurgue portoient qu'on les honorast non comme hommes, mais comme demy dieux.

RELIGION.

POVR ce que nous auons assez parlé dans les mœurs des Grecs de leur ancienne Religion, lors qu'ils estoient addonnez à l'idolatrie, nous viendrons à celle qu'ils tiennent maintenant. Les Grecs se sont retirez de l'Eglise Romaine depuis bien long temps, & se sont establis des Patriarches qu'ils recognoissent pour leurs Chefs. Au reste il y a quatre Patriarches

des Egliſes Grecques à ſçauoir celuy de Conſtantinople, celuy d'Alexandrie, celuy de Ieruſalem, & celuy d'Antioche, deſquels nous parlerons en leurs lieux: mais ceux qui ſont dans le vray pays de Grece, ne recognoiſſent pour leur chef que le Patriarche de Conſtantinople. Quand à leur creance nous la mettrons tout au long en parlant des Moſcouites, qui ne different d'eux qu'en bien peu de choſes.

Au reſte il y a force Caloyers, c'eſt à dire Preſtres, & Moynes Grecs qui ſont eſpandus par la Grece, où chacun iouyt du libre exercice de ſa Religion en payant tribut, non toutesfois ſans receuoir par fois mille deplaiſirs de ces Barbares, qui dominent auec vne cruauté du tout inſupportable.

Mais afin de dire quelque particularité de cecy, le Mont Athos fut iadis deſtiné pour la demeure des Caloyers de ſainct Baſile, auſquels, comme dit Belon, on donna vn priuilege qui leur eſt demeuré iuſqu'à maintenant, à ſçauoir qu'il n'y a aucun qui y puiſſe demeurer s'il n'eſt Caloyer Grec. Il y a enuiron ſix mille de ces Caloyers, qui demeurent en diuers endroits de ceſte montagne, où il y a enuiron vingtquatre Anciens, & grands Monaſteres, clos de bonnes murailles, pour reſiſter aux ennemis, & aux Corſaires, qui ne les vont toutesfois trouuer guere ſouuent pour leur faire outrage. Il y a deux principaux Monaſteres, dont l'vn ſe nomme *Vmopedi*, & l'autre *Agias laura*; & la dedans on voit de belles reliques qu'on va voir de toutes parts, & des Temples ſuperbement baſtis, & richement ornez. Au reſte les Grecs eſtiment ce mont de meſme que nous faiſons Rome: & les ceremonies Grecques y ſont ſoigneuſemẽt obſeruées, & ces Caloyers ont acquis plus de reputation de ſainctété que les autres de toute la Grece.

Les Turcs meſmes les ont en ſi bonne eſtime qu'ils leur font de grandes aumoſnes. Il n'y a perſonne entre eux qui viue ſans rien faire, & qui n'exerce quelque art mecanique. Car tous ſortent le matin des Monaſteres, portant leurs inſtrumens, auec leſquels ils trauaillent pour entretenir toute la famille. Les vns trauaillent aux vignes, les autres couppent des arbres, les autres font des nauires, bref chacun exerce quelque art. Ils portent des habits de peu de prix, & ſont veſtus à la façon des Hermites. Ils ne portent point de chemiſes de chanure, ny de lin, mais de laine, qu'ils filent & couſent eux meſmes. Ils ne s'adonnent nullement à l'eſtude des lettres, & meſme il y en a beaucoup parmy eux qui ne ſçauent lire, ny eſcrire. Que s'il y a quelqu'vn qui paſſe de fortune par ceſte montagne, pour quelque affaire que ce ſoit, les Caloyers luy fourniſſent des viures ſans en tirer nul argent.

LES ISLES DE L'ARCHIPELAGE QVI APPARTIENNENT AV TVRC, ET CE QV'IL POSSEDE EN ESCLAVONIE.

Sommaire.

En ce present discours l'autheur faisant vne description des Isles de l'Archipelage subiettes au Turc, declare leurs noms tant anciens que modernes: la situation, estenduë & circuit de chacune, leurs ports & villes. En second lieu il fait vne remarque de ce que il y croist, & se voit de singulier & exquis en chaque contree, commençant par l'Isle de Thasse, *abondante en marbre blanc, en pins, & sapins, & iadis en mines qui rendoient au Roy Philippe de Macedoine tous les ans quatre vingts talens:* Samothrace *en miel & en Dains:* Lemnos *en lin, chanure, bleds, legumes, vins, chairs, lasnes, figues, noix, amandes, oliues, huictres appellees Gaidaropedes, sources d'eau chaude, la terre Sigillee medecinale contre la peste & defluxions:* Negrepont *remarquable en son Destroit de mer, pour son flux & reflux de cinq à six fois le iour, abondante en Brebis sans fiel, en huiles & vins, en carrieres de marbre, & en Amiante, pierre qui se reduit en lin, dont se fait la toile qui se blanchit dans le feu:* Melo *Isle fameuse pour ses sources d'eaües sulfurees, oliuiers, veines d'argent & carrieres de marbre: & pour vn certain lieu la terre duquel ne se peut espuiser: sans cause se remplit aussi tost sans main d'homme. L'on trouue aussi des Grenoüilles qui ne coassent iamais en l'Isle* Polyandre: *La Calamite en* Sifano: *le marbre blanc, Lychnite, & la pierre farde en* Paros. *L'Ophite ou pierre Crapaudine, & les guespes de mortelles picqueures en* Naxe. *Le marbre & l'Aloes en l'Isle de* Lero: *le vin Hippocoon, les Cypres & Terebinthe en* Coos: *Oranges, malueysie & le mastic en* Chio: *L'Agathe, le vin excellent & le Crimon & maza en* Lesbos. *Le miel & les Dains en Samothrace. En troisiéme lieu suit la description des mœurs & naturel tant des anciens que des modernes habitans de ces Isles, leur loix, & coustumes de chaque pays: les Deitez qu'ils adoroient, leurs sacrifices & superstitions, & quelle est la Religion de ces contrees en ce present siecle.*

XXVII. LA Mer Egee eſt vne partie de la mer Mediterranee, qui ſepare la Grece, & l'Europe de ce coſté là de l'Aſie. Les modernes l'appellent Archipelage, & les Turcs la mer blanche, Les Isles de cette mer ſont ordinairement diuiſees par les Anciens en Cyclades, & Sporades. Ils nomment Cyclades celles qui ſont proches l'vne de l'autre en façon de cercle, & ce ſont toutes celles qu'on voit autour de Dele, enuiron au nombre de cinquante. Selon Iſidore, combien que quelques autres n'en mettent que douze. Mais on appelle Sporades, celles qui ſont eſparſes en la Mer Egee vers la Crete, & l'Aſie, & qui ſont deçà delà ſans ordre. Or de meſme que nous auons commencé par la Thrace au diſcours de la terre ferme, nous ferons auſſi l'entrée de la deſcription de ces Isles, par celles qui ſont vis à vis de cette Prouince.

L'Isle de Thaſſe, que Ptolomee appelle Thalaſſie, & qui a eu iadis le nom d'Aerie, & d'Aethrie, ſelon Euſebe & Pline eſt proche de la Thrace, entre la bouche du fleuue Neſſe, & du Mont Athos. Elle a de tour quarante milles ſelon Niger, ou cinquante ainſi que quelques autres diſent. Il y a vne ville qui porte le nom de Thaſſe, & eſt aſſiſe en la plaine, pres du grand Golphe vers le Nord, & ſon port eſt eſloigné de deux milles de la terre ferme de Macedoine. Du coſté du Midy, il y a deux villes aſſiſes en pendant; veu qu'en cet endroit elle eſt toute montueuſe.

L'Isle de Samothrace eſt eſloignee d'enuiron dix milles de la terre ferme du Thrace. Pline dit qu'on la nommoit iadis Dardanie; mais auiourd'huy on la nomme Samandrachi. Il y a grand nombre de ports en cette Isle où l'on voit vne ville aſſiſe ſur vne fort haute montagne du coſté de Septentrion.

L'Isle d'Imbre, maintenant l'Embre, ſelon Sophian, s'eſtend en longueur du Septentrion au Midy, & eſt plus longue que large. Son circuit eſt d'enuiron 30. milles, elle eſt aſſiſe preſque au milieu de la Cherſoneſe de Thrace, & de l'Isle de Samothrace & eſt eſloignee preſque eſgalement de l'vn, & de l'autre d'enuiron dix milles, Il y a vne ville aſſiſe au pied des montagnes.

L'Isle de Lemnos iadis appellee Ophiuſe, à cauſe de la multitude des ſerpens qu'on y trouuoit, qui moururent tous, comme quelques vns ont dit, eut apres le nom de Dioſpolis, à cauſe de deux villes qu'elle auoit; mais à cette heure elle eſt nommee communément Stalimene. Elle eſt plus longue que large, tirant de l'Eſt à l'Oueſt, & comprend entour enuiron cent milles. Il y eut iadis en cette Isle deux principales villes, à ſçauoir Lemnos, autrement Myrine, qui eſt maintenant peu celebre, combié qu'elle ne ſoit pas ruinee: & ſon mal vient de ce qu'elle eſt moins peuplee qu'elle n'a iamais eſté. Elle eſt aſſiſe ſur vne colline, qui pend ſur la mer, & a vne place, où l'ombre du mont Athos paſſuient au Solſtice, encor qu'il y ait de l'vn à l'autre enuiron 87. milles, & combien meſme que le Soleil ne ſoit pas pres à ſe coucher. L'autre ville eſt Hepheſtie, maintenant Cochine, entierement ruinee. Au reſte encor que ladite Isle n'aye pas grand tour, toutesfois il y a 75. bourgs, ou villages. Pline dit qu'il y auoit en cette Isle vn Labyrinthe ſemblable à ceux d'Egypte, & de Candie, mais Belon dit qu'on n'y en voit plus aucune marque.

Mais l'Isle d'Eubee, maintenant de Negrepont ſurpaſſe veritablement toutes celles de ceſte mer en grandeur, & eſt comme Reyne de l'Arpelage. Elle eſt ſeparee du riuage d'Attique ſeulement par vn petit Deſtroit

& eſgale preſque toute la coſte de l'Attique, & de la Beoce en ſa longueur. Sa largeur eſt d'enuiron vingt milles, & tout ſon circuit eſt de trois cens ſoixante cinq. Elle fut iadis nommee Macra, & Macris, Abantias, Chalcis, Chalcodontis, & Aſſopis à ce que Pline rapporte. Nous la nommons Negrepont, & les Turcs Egribos, comme Melie eſtime. Les anciens ont tenu que cette Iſle eſtoit iointe à la terre ferme de Grece, & qu'elle en fut arrachee par vn tremblement de terre; ce qu'on ſe peut aſſez perſuader tant pour le voiſinage, qu'à cauſe qu'elle eſt encor ſubiette a eſtre eſbranlee par ces tremblemens. Sa ville capitale eſtoit Chalcis, qu'on appelle maintenant Negrepont du nom de l'Iſle. Elle eſt aſſiſe en plaine du coſté que la mer eſt reſtreinte dans vn petit Deſtroit, & eſt iointe par vn pont à la terre ferme. Cette ville fut priſe par Mahomet II. l'an mil quatre cens cinquante & vn, auec grand meurtre des Chreſtiens, & maintenant les Turcs y habitent auec eux peſle meſle. Il y a encor la ville de Caryſte, qui ſe nommoit autresfois Chironie, & Egee. On voit icy le promontoire de Caphare, fameux par les naufrages des Grecs, nommé Figere par Niger, & Chimi par Sophian.

Melos eſt releuee aſſez haut en mer vis à vis du Promontoire Malie, Cap du Peloponeſe. Elle fut iadis appellee auſſi Mimallide Siphne, Acyton, & Zephirie, & eſt plus ronde qu'aucune qui ſoit en la mer Mediterranee, ayant quelques vingt lieuës Françoiſes de circuit. Il y a vne ville au pied d'vne montagne, deuant laquelle on voit vne belle campagne qui s'eſtend iuſques à la mer.

Pres de Melo on voit vne autre petite Iſle nommee autresfois Polygee, & à preſent Fauconniere, qui eſt maintenant deſerte, comme la plus part de celles qui luy ſont voiſines: & vers l'Orient on voit Cynuſe, ou Elchinuſe que les modernes nomment Polino, ayant vne ville qui porte meſme nom.

On voit apres celle qu'on nommoit iadis Phelocandre, & qui porte maintenant le nom de Policandre. On trouue pres de cette Iſle celle de Laguſe maintenant Chreſtienne, & celle de Sichin, iadis Oenos, & maintenant Sicandre, toutes preſque de pareille grandeur, qui ont vers le Midy l'Iſle Therafie, à preſent Thiere celle de Saturnin, iadis Calliſta, c'eſt à dire treſbelle, fameuſe par la naiſſance du Poëte Callimaque.

Pres de Therafie vers le Leuant, on voit Anaphé que les modernes appellent Namphio, au beau milieu de la mer, ayant vne ville aſſiſe ſur vn rocher, & au pied d'icelle vn fleuue qui arrouſe la plaine.

Aſſez pres de là, on voit la petite Iſle d'Iues, maintenant Palme, ou quelques vns aſſeurent que le Poëte Homere fut iadis enterré. Cette Iſle a vn beau port; mais eſt mal habitee à cauſe des Corſaires, qui y abordent à toute heure.

L'Iſle de Zie, iadis Cee, eſt loin du Promontoire Surie, ou Cap des Corqonnes enuiron dix lieuës, & en a 13. de circuit. Elle eſt creuſe du coſté du Nord & faite en forme d'vn croiſſant de Lune. Elle fut auſſi nõmee Ceos d'vn Geant fils de Titan, qui y habita le premier. Elle a ſon port vers la partie Occidentale. On l'a auſſi nommee autresfois Hydruſe.

Pres de cette Iſle on voit celle de Fermenie, que les anciens nommoiẽt Scytie, & Oenos, qui n'eſt guere moindre que Zie; puis on trouue Zephene qu'on appelloit Seriphe, ayant vne ville de meſme nom vers le Midy, & vne large campagne, qui s'eſtẽd iuſques à la mer. Elle a de circuit quelques treize lieuës Françoiſes.

Au dessous de l'Isle de Zerphene voit celle de Siphano, qu'on nommoit autresfois Siphe, ou Syphe, Acis, Meropie, fort belle à voir. Elle a dix lieuës Françoises de tour, & vne ville bastie sur le Leuant, qui est assez bonne, on voit du costé d'Occident le goulphre nommé Schinosi, & du Midy le port où estoit iadis la ville capitale de tout le pays Insulaire.

Les Isles susnommees sont la pluspart des Cyclades qui sont autour de l'isle de Dele. Mais entre elles vers l'Orient on voit encor l'Isle de Paros, qui a retenu son ancien nom; Elle fut autresfois nommée Demetriade, Zacynte, tout ainsi que Zante, Hurie, Hyleesse, Cabarnis, & Minoc. Elle a cinquante milles de circuit qui font pres de vingt lieuës, & s'estend en longueur du Ponent au Leuant, & au milieu on voit vne belle, & large campagne, auec plusieurs beaux bastimens, & vn Temple ancien qui est encor en son entier. On y voit aussi le mont de Campiese, qui est fort haut, au pied duquel est assise vne ville, bastie auec des pierres d'vne grandeur demesuree. Ce mont se nommoit iadis Marphesie. La ville de Paro est du costé d'Occident, quoy que l'ancienne fust sur le bord de la mer le long du riuage du fleuue Asope. Le port est vers le Septentrion pres d'vn chasteau qu'on nommoit Cephalo, & le port est appellé Bon. Le reste du costé du Nord est tout enuironné de montagne. Cette Isle paruint entre les mains des Venitiës du temps de l'Empereur Henry frere de Baudoin Comte de Flandres; mais Mahomet prenant Negrepont se saisit aussi de cette Isle.

L'Isle de Nixe, autresfois Naxos à vingt bonnes lieuës Françoises de circuit, & auoit il n'y a pas long temps vn Duc, comme Candie sous la puissance des Venitiens, mais Selim pere de Solyman l'osta à la Seigneurie de Venise. La ville qui a commandement sur tout le pays, & de laquelle l'Isle prend le nom de Nixie est assise vers le Septentrion sur vne haute montagne, elle a esté nommee autrefois Isle de Venus, Die, & Dionisie; comme aussi petite Sicile, & Calipolis.

Vers le Leuant de Nixie on voit l'Isle d'Amurge, iadis Brutore, qui a vingt lieuës de tour, & trois ports, dont l'vn porte le nom de Saincte Anne, l'autre de Calors, & le troisiéme de Catapla.

Tirant vers la coste de la petite Asie pres d'Amurgo spoli, ou Brutore on descouure l'Isle de Claros, à present appellee Calamo, qui a quelques dix lieuës de tour, & de fort hautes montagnes. On y voit les ruines d'vne ancienne cité qui est du costé du Leuant. Il y a le long de cette Isle vn Goulphe nommé Calamo, & vne ville portant mesme nom.

Plus haut que Claros on voit l'Isle de Lero, maintenant Lerte, qui a quelques dixhuict milles de circuit. On y voit encor vn chasteau du costé du Leuant, & du midy le port de Lepide, où fut iadis assise la ville capitale de l'Isle au pied d'vne montagne.

Assez pres de ces Isles on voit celle de Pathmos, maintenant Palmose, où sainct Iean l'Euangeliste fut confiné par Domitian. Et quoy que cette Isle & plusieurs autres ses voisines soient Asiatiques, si est-ce que ie les embrasse auec les Grecques, tant pour ce qu'elles tenoient la langue de Grece, & obeyssoient à ses Empereurs, qu'à cause qu'il m'est plus aisé de les deserire en les voyant proches, que si ie voulois suiure trop exactement celles qui appartiennent à l'Europe; sans rapporter aucun fruict au Lecteur auec toute ma peine.

Ceste Isle n'a qu'enuiron sept ou huict lieuës Françoises de circuit, & est contee entre les Isles Sporades, tant par les anciens que par les modernes.

L'Isle de Coos, maintenant Lango, est des dernieres tirant vers le Leuant, le long de la coste d'Asie. Elle a son estenduë du Nort au Midy, & contient de longueur enuiron dixhuict lieuës. Elle fut iadis nommee premierement Meropes. Les Turcs ont accoustumé de l'appeller Stancou. Vers le Leuant on voit la ville capitale nommee Arangee, qui a vn lac au milieu, qui tarit en Esté. On y voit de magnifiques bastimens tous de marbre. On voit encor hors de la ville les murailles du Palais du grand Medecin Hippocrate natif de ceste Isle de mesme qu'Apelle. On y voit encor la ville de Coe, que les Turcs nomment Stancou, de mesme que l'Isle qui n'est guere esloignee de la petite Asie, & est vis à vis de celle de Cypre.

Autour de Lango on voit plusieurs petites Isles peu renommees, comme Hiali, Nisari, Chirane, Lesindre, Piscopie, Iire, Carchi, Limone, Lenite, Zinare, dont nous laissons la description comme peu vtile.

L'Isle de Samos retient encor son ancien nom, & est plus renommee que grande, s'estendant du Leuant au Ponant, & ayant vingt lieuës de circuit. Elle fut nommee, apres que les Cariens l'eurent abandonnee, Dryuse, Antemuse, Melamphile, Cyparisse, & Stephane, c'est à dire couronnee. Il y eut iadis vne bonne ville, les ruines de laquelle paroissent encore le long de la mer, y ayant vn port, & Arsenal, qui est fort beau, & spacieux, auec vne fort haute leuee.

Mycone l'vne des Cyclades vers l'Occident, auiourd'huy Mycolé, a quelques huict lieuës de circuit. Elle a vn port auec son mole, & Arsenal, & est toute habitee, ayant au Leuant le port & bourg de Saincte Anne, au Midy Saint Estienne, & entre l'Est & le Nort le port de Panderme.

Pres de là l'on voit l'Isle de Giare, maintenant Stopodie, qui n'est guere grande, & est ceinte de plusieurs rochers. Les Romains y enuoyoient en exil ceux qu'ils condamnoiẽt comme dignes de mort, comme aussi les autres Isles desertes d'entre les Cyclades seruoient pour mesme chose.

Dele est la plus renommee des Cyclades à cause de l'Oracle d'Apollon. On la nomme auiourd'huy Dile. Elle fut iadis appelle Ortygie, à cause des cailles qu'on y voit plustost qu'ailleurs. Elle a eu aussi les noms d'Asterie, Lagie, Cerne, Mydie, Cynethe, & Pympile, & encore de Cinthie, à cause d'vne montagne qui y est. Ceste Isle estoit diuisee par le moyen d'vn petit canal en deux parties, en l'vne desquelles on voyoit le grand Temple d'Apollon, duquel on voit encor quelques restes.

Pres de Dele on voit l'Isle de Rhene, iadis Celadusse, & Artheritе, & l'on la nomme auiourd'huy Dile, aussi bien que Dele.

Andro est aussi l'vne des Cyclades, & a pour le moins vingt lieuës de France de tour. Elle fut iadis nommee, comme dit Myrsyle Lesbien, Cauron, Antandre, Lasse, Nouagrie, & Epago. Sa ville est vers l'Orient, & le fort est assis sur vn escueil, & pour y aller il faut passer sur vn pont leuis.

L'Isle de Chios est opposee à la Chersonese d'Ionie, maintenant nommee de Smirne, n'y ayant entre deux qu'vn canal d'eau d'enuiron deux lieuës & demie, tout entouré de bancs & d'escueils. Elle est assise entre les Isles de Mercin, & de Samos, & fut premierement nommee Ethalie. Son circuit est d'en-

uiron trente lieuës. Sa longueur s'estend du Septentrion au Midy, & est diuisee en deux parties, l'vne nommee Aponomeree, qui signifie partie d'enhaut, & l'autre Catomeree, c'est à dire quartier d'embas. Elle fut prise par Solyman l'an 1566.

On voit à l'opposite du pays de Phrygie, que les Turcs appellét maintenant Sarcum la belle Isle de Lesbos, auiourd'huy Metelin, du nom de sa ville capitale autrefois Mytilene. Elle fut iadis appellee Antisse, puis Pelasgie, & apres Macaree du nom d'vn fils de Iupiter surnommé Cyrnace. Elle eut encor le nom d'Emerthé, Ethalasie, & Egire, ainsi que Pline nous enseigne. Son circuit est d'enuiron quarante de nos lieuës.

Quant aux lieux qui appartiennent au Turc en Esclauonie, on compte premieremét en terre ferme Castelnouo, ou Chasteau neuf assis sur vne basse coline pres du Sein Rizonique, maintenant le Golphe de Catato. Les Turcs l'ont osté aux Espagnols depuis n'a guere.

La ville de Scodre, qu'on nomme communément Scuttri, a esté quelquesfois sous la puissance des Venitiens, mais maintenant elle obeit aux Turcs. Elle est à 18. milles loin de la mer, & sur vn rocher fort droict, ayant au dessous du costé du Leuant vn lac qui a de circuit enuiron 130. milles, & tout autour des montagnes, fors que du costé du Septentrion.

Le Turc y possede encor les petites & mal peuplees villes de Budue, Antinare, & Dulcigno, que Ptolomee nomme Vlcinium, & quelques autres Olchinium, qui furent pris sur les Venitiens par Selim 2. Empereur des Turcs.

QVALITE'.

QVANT à l'Isle de Thasse elle abonde en marbre blanc, dont les Romains faisoient grand estat; & en ses montagnes on trouue aussi vn fort grand nombre de pins, & de sapins: & l'on peut voir par des monceaux d'escume de metal qu'on y voit encore, qu'il y auoit autresfois de fort bonnes mines: ce qu'on peut aussi cognoistre aisément, pource qu'elles rendoient toutes les années à Philippe Roy de Macedoine quatre vingts talens.

L'Isle de Samothrace abonde en miel, & en daims: & celle de Lemnos est fertile plus qu'elle ne fut iamais, & porte du lin, du chanure, du bled, de legumes, & du vin en abondance. Il y a aussi grande quantité de chairs, de laine, & de plusieurs autres choses. Elle a toutesfois faute de bois, principalement vers la partie Orientale qui est plus seiche. Mais celle qui regarde l'Occident, & le Midy est plus humide & verdoyante.

Les lieux qui sont humides, & assis entre les costaux, portent des figues, des noix, des amandes, & quelques oliues. Il n'y a point de riuiere en ceste Isle, mais les habitans font vne grande pesche au riuage de la mer, où ils trouuent force poisson, & particulierement des huytres, qu'ils nomment Gaideropedes, c'est à dire pieds d'asne, qui different grandement des nostres. Il y a aussi des sources d'eau chaude, qui n'a pas toutesfois tant de chaleur que beaucoup d'autres.

On trouue en ceste Isle, & non ailleurs la terre qu'on nomme Sigillee, ou Seellee, qui est bonne principalement contre la peste, & les fluxions. On en fait de petites masses, qui sont marquees de characteres Turcs. On vse d'vne grande ceremonie pour la tirer, veu qu'on vient seulement le sixiéme iour

du mois d'Aouſt deboucher le trou où elle eſt, & il n'eſt permis de le voir tout le reſte de l'annee: & meſme il eſt deffendu aux habitans d'en tranſporter ailleurs, ſur peine de la vie. Les Ambaſſadeurs des Princes en emportent le plus ſouuent lors qu'ils viennent de Conſtantinople, & croyent faire vn bon preſent, lors qu'ils en donnent à des hommes de condition releuee.

Pour le regard du Negrepont, la mer eſt fort rapide en ſon deſtroit, & l'on dit qu'il y a flux & reflux quatre, & ſelon les autres ſix fois chaque iour: tellement que les vaiſſeaux meſmes qui ont bon vent ne peuuent bien ſouuent rien aduancer. Ariſtote ne pouuant ſçauoir la cauſe de cecy en mourut de faſcherie.

Ceſte Iſle au reſte abonde en bled, legumes, vin & huile, & l'on y voit auſſi fort grande quantité d'arbres, principalement de ceux qui ſont propres à faire des vaiſſeaux. On dit que les brebis de ceſte Iſle n'ont point de fiel, mais ie ne ſçay ſi c'eſt choſe controuuée, ou non.

On trouue pres la ville de Cariſte de grandes carrieres de marbre, & pareillement la pierre Amiante qu'on reduit en fil, comme le lin. On en fait de la toile, qui ſe blanchit eſtant iettee au feu lors qu'elle eſt ſale.

En l'Iſle de Melo on trouue de bonnes ſources d'eaux ſulphurees ou ſouffrees propres pour la ſanté des hõmes. Le terroir de ceſte Iſle eſt ſi gras & fertil qu'on y ſemoit iadis des grains, qui eſtoient paruenus à leur plus grande hauteur dans quarante iours, au bout deſquels on en faiſoit la recolte. Elle abonde auſſi en oliuiers, & porte encores quelques vignes. Il y a quelques veines d'argent, & du meilleur ſoulphre qui ſe trouue. On y a veu autresfois de beau marbre de pluſieurs couleurs, que Luculle porta le premier à Rome. On dit d'vn certain lieu de ceſte Iſle, que ſi l'on y vient à cauer, la terre ſurcroiſt auſſi toſt, & les creux qu'on y fait ſe rempliſſent, ſans que perſonne y mette la main.

L'Iſle de Policandre eſt aſpre, pierreuſe, & difficile à cultiuer; & celle de Seriphe, ou Serfene a des grenoüilles qui ne coaſſent iamais, & ſi l'on porte de ces beſtes ailleurs, comme dit Pline, elles crient ainſi que les autres.

En l'Iſle de Sifano on trouue la calamite, mais on ne ſçait où ſont les mines d'or & d'argent, qui la rendoient autresfois ſi renommee, veu qu'il n'y en a nulle marque.

Quant à Paros il y auoit force marbre blanc qu'on nomma Lychnite, à cauſe qu'on le tailloit au commencement pour en faire des lampes. Solin dit qu'il croiſt à Paros vne ſorte de pierre, qu'il nomme Sarde, qui eſtoit plus excellente que le marbre, & toutesfois ne pouuoit eſtre miſe au rang des pierres precieuſes. Mais Pline (de qui Solin eſt le ſinge) n'a fait aucune mention de ceſte pierre Sarde en l'Iſle de Paros. On dit que mettant dans la mer du coſté où eſt l'Arcenal, quelque choſe blanche, elle deuient incontinent noire. L'air de ceſte Iſle eſt ſi bon & ſerein, que ſes habitans viuent longuement, & meſmes ceux qui ſont chargez d'ans y ſentent fort peu les incommoditez de la vieilleſſe.

L'Iſle de Nixie ou Naxe a encore grande quantité de vignes, auſſi bien qu'au temps paſſé. On y trouue vne pierre que les Grecs appellent Ophites; Nous la nommons Serpentine, ou Crapaudine, qui ne naiſt point parmy les carrieres, ains ſous terre. Il y a auſſi quantité des gueſpes, ou pluſtoſt des

taons, dont la morsure est mortelle, aussi bien que celle d'vn scorpion, si l'on n'y remedie de bonne heure. Il y a aussi des veines d'or assez bonnes; mais soit que les habitans n'ayent l'industrie de le tirer, ou que le Turc en ait fait expresse deffence, on n'en tient pas compte, non plus qu'aux autres endroits de la Grece.

En l'Isle de Lero, ou Lerte on trouue grande abondance de marbre, & le pays est fertil au possible. On y cueille l'Aoës, qui est tant estimé de nos drogueurs pour le bien qu'il fait aux hommes. Celle de Coos, ou Lango abonde en fruits, & nourrit vne grande quantité d'animaux. On y cueille aussi force bon vin, dont le meilleur s'appelloit anciennement Hippocoon, à cause que le terroir auquel il croissoit auoit nom Hippon. On y voit aussi de beaux cyprez, fresnes, & terebintes, & il s'y engendre aussi, selon Pline, force vers à soye. Elle a vn lac vers l'Occident, qui porte grand preiudice au pays, d'autant que ses exhalaisons & vapeurs sont si infectes, qu'il est impossible qu'on les souffre; tellement que l'Isle est toute deserte de ce costé là, & ces vapeurs sont plus nuisibles en Esté qu'en autres temps de l'annee.

L'Isle de Samos ne peut porter la vigne, quoy que ses voisines en soient fort peuplées, mais selon Strabon, toutes autres choses y abondent, combien que quelques autres dient que le froment n'y vient gueres bien, mais que les oliuiers y croissent à souhait. On dit qu'il se trouua vne fois tant de rats en l'Isle de Mycole, qu'ils en chasserent les habitans.

En l'Isle de Chio on trouue si grand nombre d'Orangers qu'on en presse le ius dedans des tonneaux, qu'on enuoye apres à Constantinople, & en autres lieux pour mettre auec les viandes, & en vser comme on fait par deçà du verius. Les arbres qui porte le mastic sont du long de la mer fort petits, & bas, ayans la fueille comme le buys, ou Lentisque. On les taille treize fois l'annee pres du tronc pour en faire distiller le mastic, qui sort comme des larmes. On taille pareillement d'autres arbres qui produisent la terbentine, & l'on tient qu'elle ne se trouue en nul autre lieu que là, & aux Indes, où il croist des deux susdites especes. On y voit encor sur des arbres fort hauts certains fruits en forme de febues en escoce, nommez en Italien Caroubis, & en Grec Ondorine, & d'autres arbres appellez Visques qui porte la glu, dont le fruict est en forme de grosses capres. L'Isle de Chio est aussi fort recommandee pour la maluoisie qu'elle porte, qui n'est toutesfois si bonne que celle de Candie, On portoit autresfois de Chio à Rome les Isles de Cabas, ainsi qu'on les porte auiourd'huy de Prouence à Paris, & par toute la France.

L'Isle de Lesbos, ou de Metelin est de grand rapport, & les fruicts qui y croissent sont de fort bon goust. L'air y est fort bon, bon & sain. On y void force montagnes, dont on tiroit iadis du marbre, qui n'estoit pas toutesfois si beau que celuy de Paros, & la pierre d'Agate qui est en assez grande estime.

Le vin de ceste Isle est tenu pour le meilleur qui soit auiourd'huy en toute la Grece. Elle nourrit aussi quantité de bons cheuaux, qui sont petits, mais forts, & bien pris, & proportionnez.

On y fait force fromages, & il y a du froment en grande abondance. On en fait deux sortes de drogues dont les Turcs se seruent en leurs potages; l'vne s'appelle en langue Turquesque Thrachana, & l'autre Bouhort, que les Romains nommerent anciennement Crimnon, & Maza.

Il y a en l'Isle de Samothrace grande abondance de miel, & aussi grand nombre de Dains. Quand aux lieux qui sont en Esclauonie, le discours de Ragouse & de ce que les Venitiens possedent en ce pays, peut assez faire cognoistre sa qualité.

MOEVRS ANCIENNES.

En l'Isle de Zie, ou Cee, lors que les vieilles gens se faschoient de viure, ils s'empoisonnoient de leur bon gré, pour n'estre plus subiects aux foiblesses & aux ennuys de la vieillesse, & il estoit aussi permis à chacun de se faire mourir auec permission du Magistrat. Et ceste coustume s'obseruoit principalement en la ville de Iulier, d'autant qu'il y auoit vne loy qui portoit ces motz: Que ceux qui ne pourront bien viure, ne meurent point au moins deshonnestement, & que ceux qui passeront l'aage de soixante ans, meurent de poison, afin que les viures suffisent pour les autres. Elian le tesmoigne ainsi en sa diuerse histoire, disant que ceux qui estoient desia cassez, faisoient vn sacrifice solemnel, durant lequel estant couronnez de fleurs, ils beuuoient du ius de la ciguë, comme se sentans desormais incapables de profiter au pays. Les Poëtes tiennent que ceste Isle fut iadis habitee par les Nymphes Corinthiennes, & que pour ceste cause elle leur estoit consacree.

L'Isle de Zerphene auoit iadis pour son dieu tutelaire Apollon, qui y estoit adoré en grande reuerence.

Ceux de l'Isle de Siphane, ou Siphano, furent autresfois si puissans, qu'ils oserent debattre contre ces Lacedemoniens de la souueraineté de la Grece, en quoy l'on peut assez cognoistre que c'estoient gens courageux, & pleins d'vne fort grande resolution.

Ceux de Paros ont esté iadis accusez de desloyauté, & de n'estre point hommes de paroles, à cause que Miltiade General de l'armee des Atheniens, les ayant surmontez, & eux luy ayans promis de luy obeyr, ne luy tindrent point la parole qu'ils luy auoient donnee, & pource l'on disoit en commun prouerbe: Faire comme ceux de Paros, c'est à dire, fausser sa foy.

Ceux de Nixie ou Naxe, n'estoient guieres spirituels. Plusieurs Dames se retiroient iadis en ceste Isle, ou en memoire du tort fait à Ariadne, & detestant la desloyauté des hommes, elles viuoient en perpetuelles chasteté.

Il y auoit iadis en l'Isle de Cos vn temple dedié à Esculape, à cause qu'Hyppocrate se disoit yssu de sa race. On s'adressoit là comme aux autres temples de ce dieu imaginé, & vray diable, pour receuoir guerison.

Les Samiens portoient vne particuliere reuerence à la deesse Iunon, & la seruoient auec plusieurs sortes de festes, & de sacrifices. Ils firent sa statuë, où elle estoit representee comme vne fille qui espouse, à cause qu'ils tenoient que Iunon estoit nee en ceste Isle, & y auoit esté nourrie durant sa virginité, puis mariee à Iupiter. Ils luy dedierent aussi vn bois auquel ils nourrissoient des paons portez d'outre mer. On faisoit iadis en ceste Isle des plus beaux vases de terre que l'on sceust voir.

Les Atheniens honorerent tellement l'Isle de Dele (outre les Perses) qu'ils en firent oster tous les tombeaux, & ossemens des hommes, lesquels ils voulurent estre mis en l'Isle de Rhene qui en est voisine, & qui deuoit seruir de cimetiere à Dele, ayant esté dediee pour cét effect, par Polycrate tyran de Samos, lors qu'il commandoit sur la mer. Apres la dedicace faite par les Athe-

niens, ils ordonnerent vne feste solemnelle tous les cinq ans, à laquelle l'on voyoit assembler tous ceux qui estoient de la ligne des Ioniens, & où l'on s'exerçoit à la course, à la lutte, & à la Musique; & les citez franches y faisoient des dances publiques en l'honneur d'Apollon. Il n'estoit loisible de nourrir aucun chien en ceste Isle.

Les Chiois ont esté iadis puissans sur la mer, & y ont commandé, s'estans affranchis, & ayans estably entre eux vne belle communauté, & Republique, comme les plus riches. Mais en fin ils furent contraincts de venir sous la puissance des Atheniens, puis aux Macedoniens, & apres aux Romains, & derechef aux Grecs qui commandoient à Constantinople.

Il nasquit en l'Isle de Metelin plusieurs grands personnages. Et il semble que ce fut vne pepiniere, tant de Philosophes, que de ceux qui cherchoient les lettres plus agreables, & qui ne requierent pas que l'esprit soit si tendu. Theophraste en est sorty, & Pittaque, l'vn des sept Sages de Grece; comme aussi le Poëte Alcee, & Sapphon la Poëtesse, dont les vers sont encores trouuez si mignards. Elle porta pareillement l'orateur Diophante, & Theophane Phistorien, & le grand Poëte, & ioüeur de harpe, Arion, de mesme que Terpandre grand Musicien, & Poëte.

Les Lesbiens ont iadis adoré Bacchus, à cause, comme dit Pausanias, que les pescheurs de Methymne ayans tiré de la mer vne teste faite de bois d'oliuier, & voyans qu'elle ressentoit ie ne sçay quoy de grand, quoy que la forme fust estrange, & fort esloignee de celle des dieux de la Grece, allerent demander à la Pythie, quel dieu, ou, bien quel Heros estoit representé par ceste teste; & la responce fut, qu'ils honorassent Bacchus, surnommé Cephalenien.

L'Isle de Samothrace fut iadis fort renommee, à cause des ceremonies des dieux que l'on y obseruoit: veu qu'il y auoit vne eschole, où l'on apprenoit tous les sacrifices qu'il falloit offrir à chaque dieu.

MOEVRS DE CE TEMPS.

COMBIEN que l'on viue presque en toutes ces Isles à la Grecque, toutesfois il ne sera point hors de propos de dire quelques particularitez des mœurs de ceux qui y habitent auiourd'huy.

Premierement il faut sçauoir qu'il y a vn si grand nombre de Corsaires, autour de toutes ces Isles, que leurs habitans sont contraincts d'y prendre garde en ceste sorte. Il n'y a sommet de montagne aux Isles, où l'on ne mette des gardes le long du iour, afin qu'ils regardent s'ils n'apperceuront point en mer quelque corsaires: car ils iugent aysément de loin si c'est vn vaisseau d'escumeurs, ou d'autres. Or ils n'ont si tost descouuert quelque vaisseau de ceste sorte, qu'ils font du feu auec leur fusil; & de iour que le feu ne paroist de gueres loin, ils ont des matieres qui causent beaucoup de fumee: & s'il y a plusieurs vaisseaux, l'on fait aussi des signals en diuers lieux, & lors tous les ports voisins sont aduertis de la venuë de ces pestes communes, & taschent de s'en donner garde.

Quant à la nuict, le feu est aysé à voir, & pource ils se seruent alors de fanaux, faisans autant de feux qu'ils auront veu de vaisseaux: & les voyageurs appellent la mer nette, lors qu'ils ne voyent point de signal sur ces monta-

gnes, & au contraire, trouble, lors qu'ils y en apperçoiuent.

L'Isle de Patmos, ou Palmose, est habitee de Chrestiens Grecs, viuans en toute liberté, en payant tribut au Turc, & ayant d'ordinaire des Magistrats Turcs. Le terroir y est cultiué par les Chrestiens, & l'on y voit vn grand nombre de Caloyers.

Les Insulaires de Cos ont vne folle superstition, veu qu'ils disent que l'on y a veu vn serpent de grandeur desmesuree, lequel ils tiennent pour vne Fee, disans que c'est la fille d'Hypocrate, qui est encores en vie, comme celle qui fut iadis grande Magicienne.

Les Turcs habitent seuls en la ville de Stancou, sans auoir aucun Chrestien qui s'y tienne, non plus qu'en tout autre lieu de l'Isle, excepté en deux villages au plat pays, où l'on souffre que quelque Chrestiens Grecs se tiennent.

En l'Isle de Lesbos il n'y a que des Turcs qui se tiennent dans la ville de Metelin, où d'autres faisans profession du Mahometisme : mais les Grecs se tiennent aux champs pour les cultiuer, & y labourer les vignes.

En l'Isle de Stalimene, ou Lemnos, tous les Grecs s'adonnent au labourage, & viuent là sans crainte qu'aucun les tourmente, estans deliurez de ceste peine par les soldats qui gardent les forteresses. Il y a aussi force Caloyers, de mesme qu'en toutes les autres Isles qui sont en la mer Mediterranee.

Quant à l'Isle de Chio, les Turcs ne veulent permettre qu'aucun Chrestien loge dans la ville qui porte mesme nom : combien que l'Euesque des Francques n'ait laissé d'aller celebrer la Messe en l'Euesché qui est dans la ville, où il y a aussi vn certain lieu, où tous pauures Chrestiens & passagers peuuent loger trois iours, & trois nuicts sans qu'il leur en couste rien.

L'on voit pres du fossé leurs sepultures auecques de grandes pierres, & banderolles.

A quinze milles, ou enuiron de la ville, il y a des casals, ou grandes maisons, où logent cinquante, ou soixante paysans, qui ne s'adonnent en certaines saisons, qu'à nourrir des perdrix, & ont l'industrie de les prendre trois iours apres qu'elles sont escloses.

Ils les accoustument si bien à leurs logis, qu'ils les laissent tout le iour aller par la campagne : & pour les faire retourner le soir, chacun s'en va auec vn grain de froment en la bouche, & se couche par terre. Lors les perdrix voulans becqueter ce grain, recognoissent chacune son maistre, & ainsi chacun reprend les siennes. Ce qui les rend fort communes, & à bon prix en ceste Isle.

L'ISLE DE CYPRE, OV CHYPRE.

Sommaire.

CE discours declare qui ont esté les premiers habitans de ceste Isle, & les Seigneurs qui y ont commandé auparauãt qu'elle fust prise par Selim, & reduicte au pouuoir du Turc. Quelle est sa situation, son circuit, sa largeur, sa longueur, en quel climat, & soubs le quantiesme paralelle. Quels sont ses Caps, ou Promontoires. Et comme elle fut iadis diuisee en quatre parties, auiourd'huy en douze contrees. Ses principales villes, ses bourgs, ou villages, & ses montagnes. Son terroir abondant en toute sorte de fruicts, & principalement de citrons, limons, oranges, de raisins noirs, nommez Zibiles, de dattes, sucre tiré de cannes, de saffran, coriandre, lentisques, terebinthe, euloquinte, rhubarbe, scamonee, mines d'or, chrysocolle, calchante, alun, fer, cuiure, pierres precieuses, esmeraudes, diamants, chrystal, coral blanc, & rouge, & la pierre d'amiante, dont on faict de la toille qui ne brusle pas estant mise au feu, ains s'y blanchit: cotton, laine, sel. Quelles furent les loix, & coustumes anciennes de ce pays, auquel la paillardise estoit permise, & l'impudicité loüable: adorans Venus pour deesse tutrice & patrone de l'Isle. Quelles nations occupent maintenant cette Isle. Quelle forme de police, & gouuernement ils ont tenuë soubs la domination des Venitiens, & quelle est celle dont ils vsent soubs les Turcs, ausquels ils obeyssent à present.

XXVIII. ESTE Isle qui a esté premierement habitee, comme l'on dit, par Iaphet fils de Noé, puis soubs la domination des Tyrans Grecs, apres que la Monarchie des Assyriens fut esteinte, tomba apres soubs la puissance des Romains, & par leur moyen obeit aux Ptolemees Roys d'Egypte, & lors elle retomba entre les mains des Romains. Apres cela les Empereurs de Constantinople la possederent enuiron l'espace de 8. cens ans. On la vid apres soubs des Roys de la maison de Lusignan de France. Depuis elle vint à estre subiette aux Venitiens, l'an 1473. & demeura en leur pouuoir iusques à l'annee 1570. qu'elle fut prise par Selim Empereur des Turcs.

Ceste Isle a esté nommee autresfois Crypte, ou Crypton, à ce que dit Volaterran, c'est à dire, soubterraine, à cause qu'il semble que les flots de la mer la cachent: On l'appelloit aussi Cerastis, à cause du grand nombre de ses montagnes, dont les pointes semblent des cornes. Elle eust aussi le nom de Cethoine, puis d'Amathusie, selon Strabon, & aussi de Paphie, de mesme que de Salaminie, de Macarie, ou bien-heureuse, d'Achamantis, Asperie, Collinie, & Erose.

Elle est assise, selon Ptolemee, au milieu du sein Issique, communément golphe de Lasazze, & est contiguë à la mer d'Egypte, & est entre les riuages de Cilice, & de Syrie. Elle regarde du costé du Midy la mer d'Egypte, & celle de Syrie: & est aussi bornee du Leuant de la mesme mer de Syrie, & du sein Issique:

que, du Couchant de la mer Pamphylie, & du Nord de celle de Cilice.

La partie qui regarde le Leuant, est esloignee de la Syrie, ou Surie, enuiron cent milles qui est vn chemin que l'on peut faire en vne nuict. La partie qui regarde le midy est esloignee d'Alexandrie de la nauigation de trois, ou quatre iours, & autant de l'Isle de Rhodes du costé du Couchant. Elle est à 60. milles loing de la Cilice, ou Caramanie.

La longueur de ceste Isle est du Ponent au Leuant, & quelquesfois elle fait des Istmes, ou destroits de terre aux costez qui determinent sa largeur. Elle est assise au commencement du quatriesme climat soubs la dixiesme paralelle, selon les modernes, & son plus grand iour d'Esté est de quatorze heures, & demie, ou enuiron. Elle comprend trois degrez celestes en sa longueur. Son circuit, selon Strabon, est de 3420. stades, qui font 427. milles. Pline dit que son tour est de 375. milles. Les autres disent que voyageant par mer à l'entour, l'on trouue 500. mille pas, & que sa longueur est de 200. milles, & sa plus grande largeur de 50. ou de 60. Mais il y en a encores quelques-vns qui luy donnent 550. milles de circuit, 220. de longueur, & 230. de largeur.

Elle a plusieurs promontoires, ou caps, comme du Ponent le promontoire Acamas, maintenant Cap de sainct Pisane, ou Epifane; le promontoire Drepan, auiourd'huy Trapan, ou Melechie: & celuy de Zephire, maintenant Punta, ou Punte, Malota, ou Melonta, ou cap de Chelidoine. Du costé du Midy l'on void le promontoire Phœurie, nommé Cap blanc; celuy de Curie, maintenant Capodellegatte, celuy de Dades, maintenant Cap de Chiti; celuy de Throne, maintenant Cap de Pila. Du Leuant l'on void le promontoire Pedase, maintenant Capo de Griego, ou Cap de Grec, & au sommet de l'Isle celuy de Clides, maintenant le Cap de sainct André. Du Nord on void le promontoire Crommyon, maintenent Cap de Cormachiti, ou Cornacchiette. Au reste, entre le cap de Cormachiti, & celuy de sainct Epifane, l'on void la mer Pamphilie, maintenant le golphe de Settalie, qui estoit autrefois fort dangereux, l'espace de 300. milles.

Ptolomee nous apprend que ceste Isle estoit iadis diuisee en quatre parties; c'est à sçauoir, en l'Orientale, que l'on donnoit à Salaminie, en l'Occidentale, que Paphie occupoit, en la Meridionale, qui estoit l'Amathusie, & en la Septentrionale, qui estoit la Lapathie. Mais auiourd'huy elle est diuisee en douze parties que l'on nomme communement contrees, qui sont Nicosie, Famagouste, Paphie, Audime, Limisse, Masote, Saline, Messarie, ou Siuori, Crusoc, Pentalie, Cerine, & Carpasse.

Diodore, Pline, & Mele, asseurent qu'elle contenoit neuf beaux Royaumes, & quinze bonnes villes, dont quelques-vnes ont esté ruinees par de grands tremblemens de terre. Ses principales villes estoient la nouuelle Paphos, en la region de Paphie. Elle porte encores auiourd'huy le tiltre de ville, & se nomme communement Bapho, selon Niger: l'ancienne Paphos, qui estoit en la mesme Prouince: Cythere, qui donna nom à toute l'Isle, & qui n'est plus auiourd'huy: mais en son lieu on void la ville de Conuclie, qui est des meilleures de l'Isle. Il y auoit aussi Curias, au lieu où l'on void maintenant la ville de Piscobie, qui est aussi des meilleures, & principales. On y voyoit Amathus, qui est maintenant destruite.

Dauantage, la ville de Ceraunie, maintenant Cerines, bastie par Cyrus, ains qu'il eust subjugué les neuf Roys de l'Isle. Ceste ville est assise en la partie

Septentrionale de l'Iſle. Mais Nicoſie, qui fut nommee autrefois Lettre, puis Leuocote, & la demeure des Roys eſt aſſiſe en la plaine de Maſſare. A trente-ſix milles de Nicoſie l'on void Famagouſte, autrefois Salamis, puis Conſtancienne, ville ſignalee. Il y en a quelques-vns qui tiennent que Famagouſte eſtoit autrefois Tamaſſe, & quelques autres eſtiment que c'eſtoit vne des quatre villes, qui auoient le nom commun d'Arſinoé.

On conte outre ces villes enuiron huict cens cinquante villages, ou bourgs ouuerts, en mettant toutefois parmy ce nombre quelques villes ruinees, qu'ils appellent communement Caſaux, qui comprennent enuiron 160. mille habitans. Il y a beaucoup de ces lieux qui peuuent eſtre comparez à des villes, tant pour leur grãdeur, que pour le nombre du peuple. Les meilleurs ſont Lapitho, Siguri, S. Iean de Carpaſſe, Leſcara, S. Conſtantin, Limnati, Silicu, Pellendrie, Chillani, Colloſſe, Piſcopie, Salines, Couuelie, Crime, Arzos, Omodos, Cruſoc, Solie, Marſou, & Leſque. Tous les Caſaux ou bourgs eſtoient diuiſez en trois parties, dont la moitié appartenoit à la chambre du Roy, & le reſte en partie à l'Eſtat Eccleſiaſtique, & en partie aux nobles laiz.

Il y a pluſieurs montagnes en ceſte Iſle, mais celle d'Olympe eſt la plus haute de toutes: les Grecs l'appellent Trohodos, & elle a de tour dix-huict lieuës. On y void par tout force Monaſteres de Caioyers Grecs, de l'ordre de ſainct Baſile.

QVALITE'.

TOVTE ceſte Iſle a eſté iadis ſi pleine de bois, qu'on ne la pouuoit cultiuer; & combien que les habitans euſſent conſommé vne grande partie de ce bois à fondre les metaux, & faire des nauires, toutesfois ils ne pouuoient gueres deſcouurir la terre, tant le bois pouſſoit touſiours. En fin ils ordonnerent que ceux qui voudroient couper des arbres, le pourroient faire, & que chacun poſſederoit comme propre les champs qu'il auroit deſcouuerts & nettoyez. Strabon dit que l'Iſle de Cypre ne cedoit de ſon temps à aucune autre, veuqu'elle portoit du vin & de l'huyle en abondance, & auoit aſſez de froment pour la nourriture de ſes habitans. Or elle eſt maintenant fertile au poſſible & abonde de tout ce qui eſt neceſſaire à la vie humaine: car outre la grande quantité de froment & d'autres grains, & fruicts de la terre qu'elle porte, elle produit de fort excellents vins, que l'on garde iuſques à quatre vingts ans, & dans ce temps de noirs il deuiennent blancs, & ſont de bonne odeur, & d'vn gouſt du tout agreable.

On emporte de Cypre ce beau & grand raiſin noir qu'on nomme communement Zibibe: & on a accouſtumé d'y cueillir toute ſorte de fruicts qu'on a ailleurs, & principalement des limons, citrons, & oranges, qui ſurpaſſent en gouſt ceux des autres pays. Elle ne porte pas des chaſtaignes, des cormes, ny des ceriſes: mais elle produit force dattes, & du ſuccre qu'on tire des cannes, le ſaffran, la coriandre, & la lentiſque. Et outre les herbes communes, elle a des feues d'Egypte, ou Colocaſies, & autres herbes qui ſont de fort bon gouſt. Il y a du miel qui eſt excellent & blanc, & du ſuccre qui eſt noir, & eſt nommé vulgairement Melazzo. Ce pays porte auſſi beaucoup de choſes medicinales, cõme le terebinthe, la coloquinte, le rheubarbe, la ſcammonee, & choſes ſemblables, comme auſſi vne herbe des cendres de laquelle on fait du ſauon. Elle a

auſſi quantité de mines d'or, de chryſocole, de calchante, d'alun, de fer, & de coton: mais elle a plus d'airain que d'autre choſe. Elle produit auſſi quelques pierres precieuſes, comme l'eſmeraude, le diamant, le chryſtal, le coral blanc, & rouge, & la pierre d'amiante, dont on fait de la toile qui ne bruſle pas eſtant miſe au feu, ains s'y blanchit. Les habitans tirent auſſi de grandes commodités de leur coton, de la laine qu'ils ont en grande quantité, & du poil de leurs cheures, dont ils font des camelots. Ils retirét auſſi force ſel d'vn lac qui n'eſt gueres loing de la mer, qui a 12. milles de circuit, & dans lequel il tombe vne petite riuiere qui deſcend du mont Olympe. Ceux qui demeurent en ceſte Iſle, ſentent vne fort grande chaleur, pource qu'elle eſt aſſiſe au 35. degré ou enuiron de hauteur Boreale: à raiſon dequoy le Soleil n'eſt gueres eſloigné d'eux lors qu'il eſt au Tropique d'Eſté ou de l'Eſcreuiſſe. Toutesfois le Nord ſouffle fort au bourg de Cerines, & adoucit ceſte incommodité par le rafraiſchiſſement qu'il apporte au gros de l'ardeur: & l'air eſt fort ſubtil aux montagnes. Son air eſt le plus ſouuent mal ſain & deſagreable, à cauſe des eſtangs qui pouſſent de fort mauuaiſes vapeurs. Il n'y a point de riuieres, ains ſeulement s'il le faut ainſi dire, des torrents, qui venans à ſe tarir, laiſſent les habitans auec vn grand deffaut d'eau, qui eſt peut-eſtre la plus grande incommodité qui puiſſe arriuer à ceux de Cypre. On rapporte qu'auant le temps du grand Conſtantin, ceſte Iſle fut abandonnee par ſes habitans l'eſpace de 36. annees, durant leſquelles on n'y vid iamais pleuuoir. Il n'y a qu'vn port propre pour l'abord des nauires, pres de Famagouſte. Il eſt vray qu'il y en auoit autrefois pluſieurs, mais ils ſont maintenant remplis, à cauſe de l'impetuoſité de la mer.

MOEVRS ANCIENNES.

CEſte Iſle a eſté iadis en grande reputation, pource que, combien que les Poëtes ayent fait naiſtre Venus de l'eſcume de la mer: toutesfois la commune opinion eſtoit, qu'elle auoit pris naiſſance en l'Iſle de Cypre. Et de fait, l'on croit que ceſte belle Deeſſe d'amour fut iadis dame de ce pays, & que pour couurir ſon impudicité, elle ordonna que les femmes y pourroient paillarder ſans aucune crainte. Ce fut auſſi de là que vint la couſtume, que les filles de Cypre auant que prendre mary, venoient à certains iours ſur le bord de la mer, pour ſe preſenter au premier eſtranger qui en voudroit iouyr pour ſon argent: & auec ceſte ſorte de gain elles aſſembloient quelque ſomme pour payer leur doüaire, & ſatisfaire à la deeſſe Venus pour le rauiſſemẽt de leur honneur. Dauantage, les Cypriots auoient appris les cruelles façons des Barbares de l'Aſie: veu que Teucer leur ayant enſeigné d'immoler les hommes, & d'eſpandre le ſang humain, en adorant le diable ſous le nom de Iupiter, ils continuerent iuſques à ce que l'Empereur Adrian en abolit la couſtume.

Les Roys de ceſte Iſle portoient autresfois des habillemens de teſte faicts comme les mitres de nos Eueſques, & à la façon des Roys de Perſe auoient leurs robes longues, ainſi qu'on les void porter aujourd'huy aux Turcs: & quant au reſte, ils viuoient à la Grecque. Les habitans ont eſté iadis ſi riches, & puiſſans, qu'ils ont enuoyé des colonies en diuers lieux, & ont aſſez longuement commandé ſur toute la mer Mediterranee, & bati y pluſieurs villes en Eſpagne.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ceste Isle sont ciuils, & viuent splendidement, & delicieusement. Ils portent de l'affection aux estrangers, & les traictent auec vne grãde courtoisie. Ils sont vaillants & nez à la guerre, robustes tout ce qui se peut, & merueilleusement dispos, mais du tout suiets à la melancolie.

Ceux qui s'y tiennent sont de diuerses nations, toutesfois l'on y void beaucoup plus de Grecs que d'autres. La plus grande partie de ces habitans vint en ceste Isle au temps du grand Constantin, d'Egypte, de Iudee, de Syrie, de Cilice, de Cappadoce, de Paphylie, de Thrace, & de plusieurs endroicts de la Grece, apres que l'Isle eust esté abandonnee à cause du deffaut de l'eau. Mais pour le regard des gentils-hommes de Cypre, ils sont pour la plus grande partie sortis de France: car apres la perte de la terre Saincte, il y eust beaucoup de François qui se retirerent en ceste Isle auec le Roy Guy de Lusignan, enuiron l'an 1193. Mais depuis que les Venitiens en deuindrent maistres, non seulement les nobles de Venise qui demeuroient en Cypre, estoient recogneus pour gentils-hommes de ceste Isle: mais encores tous les citoyens des terres de la Seigneurie de Venise, deuenoient gentils hommes Cypriots, lors qu'ils s'estoient tenus ciuilans en la ville de Nicosie.

Il y a dans ceste Isle, comme en toutes les autres, des mœurs meslees, veu que quelques-vns y viuent à la Venitienne, n'ayans oublié leurs mœurs anciennes; les autres qui sont Turcs, viuent à la Turque, & peu à peu tous commencent à s'accoustumer aux façons de faire de ceux qui leur commandent.

GOVVERNEMENT.

TOvs les Cypriots qui demeurent hors des villes, sont diuisez en cinq diuerses conditions, c'est à sçauoir, en Parices, Leifteres, Perpiaires, Albanois, & Venitiens blancs. La condition des Paticiens estoit la plus miserable, d'auant qu'ils estoient traictez comme les esclaues: car ils payoient iadis certaine somme à leurs maistres toutes les annees, & supportoient d'autres charges fort fascheuses; veu qu'ils deuoient deux couruees chacune d'vn iour entier à leurs Seigneurs, toutes les sepmaines, & outre ce leur donnoient la 5. partie de tous les fruits de la terre. Ces Seigneurs auoient tout pouuoir sur eux, tellement qu'ils les pouuoient emprisonner, bannir, battre à coups de baston, & les tourmenter: bref ils en pouuoient faire tout ce que bon leur sembloit, excepté qu'il leur estoit deffendu de les mettre à mort: car le Roy seul auoit ceste authorité: mais il leur estoit permis de les vendre, & de les changer: & les Parices pouuoient aussi se rachepter pour le prix de 60. escus, ou enuiron. Toutefois leurs fonds demeuroient Parices, c'est à dire, obligez à leurs Seigneurs, auec la mesme condition. Ceux qui s'estoient affranchis en ceste sorte, se nommoient Leffteres, c'est à dire, libres: & leurs enfans estoient de mesme condition que les peres, exceptez ceux qu'ils auoient engendrez auant leur deliurance: veu que ceux-cy sont tenus pour Parices.

Les Leffteres payoient la 5. ou 6. partie des fruits qu'ils auoient recueillis. Au reste il estoit deffendu aux Leffteres de se ioindre par mariage auec les Parices, pource que les enfans qui naissoient de tels mariages, estoient tenus pour Parices.

Les Perpiaires sont quelques-vns d'entre les Parices, qui obtindrẽt la liberté du temps des Roys de Cypre auec tous leurs enfans & successeurs, à condition toutesfois de payer toutes les annees quinze Perpirs, qui sont certaines pieces de monnoye de Gonstantinople: mais les fonds de ceux-cy demeurerent suiets comme auparauant.

Les Albanois sont certains peuples receuans solde, qui furent autresfois mis en ceste Isle pour la garder, & ceux-cy engendrerent en Cypre des enfans, qui receuoient la solde aussi bien que ceux qui portoient les armes, iusques à ce que ceste Isle eust esté prise par les Turcs.

Les blancs Venitiens sont certains habitans de l'Isle qui estoient libres, tant eux que leurs enfans, en payant seulement aux Roys, ou bien à la Republique de Venise quelque somme d'argent.

Ceste Isle vint à estre suiette aux Venitiens l'an 1473. & demeura en cét estat iusques à l'an 1570. qu'elle fut prinse par Solim Empereur des Turcs.

Pour le gouuernement donc le Turc y vse, nous en parlerons au discours general de la police de son Empire.

RELIGION.

IL y a eu autrefois quatorze Eueschez en ceste Isle, qui estoient toutes Grecques. Mais elles furent reduites à quatre par le Pape Innocent 3. en faueur de la Reyne Aliz. Il laissa donc l'Archeuesché de Nicosie double, l'vne Grecque, & l'autre Latine; l'Eueshé de Famagouste pareillement double; l'Eueshé de Paphee aussi double, de mesme que celle de Limisse.

Or ces Eueschez Latines ont leurs bourgs & leurs decimes: mais les Euesques Grecs exigeoient tous les ans certaine somme des Prestres, & Diacres qui leur estoient subiets, à la façon des Prelats Grecs des autres Prouinces.

Les Archeuesques, & Euesques Grecs recognoissoient les Euesques Latins pour leurs superieurs, voire en telle sorte qu'apres que les Grecs auoient esté esleus Euesques par le Conseil du Roy, ils estoient confirmez par les Euesques Latins, & quand il y auoit quelque procez pardeuant les Eueshés, on appelloit des Grecs aux Latins.

Les Euesques Grecs ne demeuroient pas aux villes cy dessus mentionnees, ains le Pape Alexandre 4. leur assigna d'autres sieges, comme on lit en sa Somme Alexandrine. Car l'Archeuesque Grec de Nicosie auoit son siege en l'ancienne ville de Solie, & se nommoit Eueshe de Solie, & conducteur, ou chef du peuple Grec de Nicosie: l'Eueshe de Paphe se tenoit en la ville d'Arzos; celuy de Limisse eut pour sa demeure Amathonte; mais pource que ceste ville n'estoit habitee il se tenoit en la ville de Lescare. Finalement l'Eueshe de Famagouste faisoit sa residence à Carpasse, toutesfois auec le temps ils sont retournez aux susdites villes, excepté l'Eueshe de Limisse, qui est demeuré touiours à Lescare. Il ne faut taire aussi que l'Archeuesque Latin de Nicosie, qui s'appelloit Archeuesque de Cypre, ne recognoissoit aucun Patriarche, ains dependoit immediatement du Pape; à raison dequoy l'on le nommoit Primat du Royaume, & Legat né du S. Siege. Mais il faut aussi sçauoir qu'apres cela sous le Pape Pie 4. les Seigneurs Venitiens deuindrent patrons de ceste Archeuesché, & souloient eslire quatre hommes, l'vn desquels estoit nommé Archeuesque par le Pape.

Outre les Eglises Grecque & Latine, il y a encor d'autres sectes en ceste Isle, comme des Armeniens, Coftes, Maronites, Indiens, Nestoriens, Georgiens, & Iacobites, qui furent toutes chassees par Saladin apres la prise de Ierusalem, & chacune de ces sectes à son Euesque.

Les Turcs y laissent viure vn chacun en liberté de conscience, de mesme qu'aux autres pays où ils dominent, veu qu'ils ne demandent rien que la Seigneurie, & le payement du tribut qu'ils exigent toutes les annees.

L'ISLE DE RHODES.

SOMMAIRE.

L'Isle de Rhodes anciennement appellee de diuers noms, & renommee pour son Colosse d'airain d'enorme hauteur. Quelle est sa situation, & combien comprend de milles. Sa celebre ville de Rhodes fortifiee & munie de trois ceintures de murailles, ses treize tours & cinq chasteaux: donnee iadis par l'Empereur de Costantinople aux Cheualiers de S. Iean & à present occupee par les Turcs. Fort subiecte aux debordemens d'eaux. Abondante en pasturage, orangiers, citroniers, oliuiers. L'ancienne valeur & puissãce de ces Insulaires esprouuee par les Grecs & Romains. Leurs loix touchant les charges & œuures publics. Adonnez à l'exercice des Sciences, Arts liberaux, à la Magie & Sorcelerie. Immolans à Saturne les hommes. Les habitans de ceste Isle pour le present estans Turcs, Iuifs & Chrestiẽs Grecs viuans chacun selon sa loy.

CHAP. XXIX.

Estte Isle fut iadis nommee Ophinse, Asterie, Ethree, Trinachie, Corymbie, Pœesse, Atabyrie, puis Macarie, & Colosse, à cause du grand Colosse qu'on y voyoit, qui fut mis entre les sept merueilles du monde. Il estoit tout d'airain, & auoit le pouce de la main si gros qu'il n'y auoit personne qui le pust embrasser auec les deux bras. On a laissé par escrit qu'il auoit 70. coudees de hauteur. Les Egyptiens le mirent en pieces, & en chargerent neuf cens chameaux.

Elle est esloignee de 20. milles de la terre ferme d'Asie, & comprend enuiron 140. ou selon les autres 135. milles.

Il n'y a maintenant qu'vne bonne ville, qui se nomme Rhodes de mesme que l'Isle, ainsi qu'elle faisoit anciennement. Elle est exposee au Soleil Leuant, & assise partie sur vn costau, partie pres du riuage de la mer. Il y a trois ceintures de muraille, traize tours fort hautes, cinq chasteaux, & quelques autres forteresses, qui la rendent comme imprenable.

Ceste ville a esté iadis fort renommee, & beaucoup plus anciennement que sous les Cheualiers de Saint Iean de Ierusalem, & qu'elle n'est auiourd'huy sous les Turcs. Car apres que les Chrestiens eurent esté depossedez de la terre Saincte, ceste ville auec l'Isle entiere fut donnee par l'Empereur de Constantinople aux Cheualiers de Sainct Iean, l'an 1308.

Mais l'an 1522. Soliman Empereur des Turcs s'en rendit maistre, ayant pris

la ville par composition, qui fut telle que les Cheualiers sortirent de l'Isle en pleine liberté, & les habitans du pays y demeurerent s'ils voulurent.

Toutes les maisons des Cheualiers de Rhodes y sont encor auiourd'huy entieres, auec les armoiries, paintures, sculptures, & inscriptions, que les Turcs ont conseruees.

QVALITE'.

PRES de la ville de Rhodes on void vne plaine du costé du Nort (car l'autre est montueux qui est pierreuse, & peu large: mais elle n'a assez de longueur, & l'on void plusieurs valons, & collines proches de la ville, auec vn grand nombre de vignes, & d'arbres fruictiers, qui y viennent par l'art, & industrie des hommes, veu que le naturel du lieu ne porte pas telle chose.

Ceste Isle a esté fort subiecte au desbordement des eaux: mais on a taſché de faire escouler les eaux, & de seicher les marais; tellement que le pays a esté rendu fertile, & non plus si subiet à telles inondations, dont elle a esté affligee principalemẽt par trois fois; La derniere aduint apres que le Roy Antigone eut vaincu Eumene & ce fut alors que toute l'Isle fut couuerte d'eau, & que tous ses habitans furent noyez. Cecy n'aduint pas par vn desbordement de la mer, mais par des orages, & pluyes fort estranges, qui commençant par gresle sur le beau commencement du Printemps furent si impetueuses, qu'abbatant plusieurs maisons, & tuant grand nombre de personnes, qu'il s'en falut de bien peu que la ville qui estoit basse ne fust ruinee entierement par ce rauage.

Mais pour dire encor quelque chose de la bonté de ceste Isle en general, elle abonde en pasturages, & produit vne grande quantité d'orangiers, de citronniers, d'oliuiers, & autres arbres qui gardent perpetuellement leur verdure.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs victoires que les Romains ont euës par le moyen des armees nauales des Rhodiens, & la courageuſe deffence de ces mesmes Insulaires contre les Romains auant qu'ils fussent rangez sous leur domination, peut assez faire cognoistre combien ce peuple estoit vaillant, & né aux armes.

Les Rhodiots ont aussi furieusement combatu contre Cassio. Mais assez long temps auparauant ils vserent diuersement de leurs forces, tantost pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, tantost pour les derniers contre les autres, selon le party qu'on leur faisoit. Car c'estoit vn peuple qui estoit libre, & dont on mendioit le secours, comme on faict auiourd'huy celuy des Suisses.

Il falloit suiuant vne ancienne loy que les riches soustinssent les charges des plus petits.

Il y auoit aussi des hommes destinez aux œuures du public, qui fourniſsoient des viures à ceux qui trauailloient, & prenoient garde que rien ne manquast de ce qui y estoit necessaire, & principalement en ce qui concernoit le faict de la matine.

Dauantage il y auoit quelques secrets en leur Arcenal, qu'il n'estoit loisible à aucun de regarder, & si quelqu'vn estoit si hardy que d'y ietter l'œil dessus, ou d'y entrer, il estoit soudain condamné à perdre la vie.

La ville de Rhodes fut loüee pour les sciences & arts liberaux qui y florissoient, tellement que les Romains mesmes y enuoyoient leurs enfans pour apprendre les bonnes lettres.

Les Rhodiens n'auoient si grande douceur en leur langage que ceux du pays d'Attique, & ressentoient trop toutensemble la rudesse des paroles de leurs voisins, & le trop de babil des Asiatiques.

Les habitans de ceste Isle, quoy que fort ciuilisez, immoloient, comme dit Eusebe, vn homme à Saturne toutes les annees.

Ils estoient au commencement grands sorciers, & si dangereux, qu'auec l'infusion de certaine eau charmee ils gastoient les semences, & faisoient mourir les bestes. Ils estoient grands escrimeurs, subtils artisans, de gentil esprit, & remplis de belles inuentions.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LA ville est habitee de Turcs qui viuent à la mode de leur nation, & de Iuifs qui y sont allez d'Espagne. Mais quant aux Chrestiens ils ne peuuent y demeurer la nuict, d'autant que les Turcs les soupçonnent, & ont peur de quelque sedition ou trahison. Durant le iour il leur est permis d'y demeurer tant que bon leur semble, sans qu'on le trouue mauuais.

Ceux qui demeurent aux villages sont pour la plus grande partie Chrestiens Grecs, qui cultiuent les vignes & les iardins, & labourent les terres. Ceux-cy viuent presque entierement à la façon des autres Grecs.

LA BOSSINE, LA BVLGAIRE, SERVIE, RASCIE, ET CE QVE LE TVRC POSSEDE EN HONGRIE.

xxx. LA Bosine, ou Bosne est vn pays d'Illyrie nommé Dardanie par Orose, & par quelques autres la haute Mesie. Elle prend son nom de la riuiere de Bosne qui se descharge dans le Saue. Tout ce pays est diuisé en deux parties, dont l'vne s'appelle le Royaume de Bosne, l'autre la Duché. Il est assis entre le Danou & l'Esclauonie.

Le Royaume de Bosne occupoit le bas pays, & sa capitale place estoit Couadze, ou Iaieze, assise au sommet d'vne montagne entre deux riuieres, auec vn chasteau imprenable. Le Turc se rendit maistre de ce Royaume l'an 1464. & fit escorcher le Roy de Bosne nommé Estienne qui estoit aussi Despote de Rascie, & de Seruie.

La Duché de Bosne occupoit le haut pays voisin des Ragousois, & le Duc s'appelloit aussi Duc de S. Sabe, ou d'Herzegouine, ou de la Montagne noire. Ceste Duché paruint aussi entre les mains des Turcs la mesme annee 1464. Tellement que toute la Bosine n'est auiourd'huy qu'vn gouuernement. La demeure du Beglierbei est à Bagnialuque. Il y a encor les lieux de Poschegue, Cliffo, Herzogouine, Like, Sazeschne, Isuuornik, Bistrem, & Allatschiachissar.

La Seruie, que beaucoup de gens prennent pour l'ancien pays des Triballes,

& la haute Mesie, est assise entre le Royaume de Bosne, & la Bulgaire. La ville principale de Seruie estoit Senderouie, que quelques vns nomment Spenderobe, les autres Simandrie, ou Semendrie, les Turcs Semonder, & les Hongrois Zendrem. Cette place est assez proche de Belgrade sur le riuage du Danou, ou Danude. Elle fut prise par Amurat Empereur des Turcs l'an 1438. Vous auez aussi Prisdens, où l'Empereur Iustinien prit naissance.

Les autres meilleures villes de ce pays sont Vidine, nommee par les Turcs Kiratouu, assise pres du Mont Argentaire: puis Nouograde, qui est aux frontieres de la Seruie, & que quelques vns appellent mal à propos Nouueau Mont & apres le Mont-noir.

La Bulgarie, comme qui diroit Volgarie est ainsi nommee de certains peuples qui estant partis d'aupres de la Volgue enuiron l'an 666. s'emparerent de ce pays, qu'on pense estre la basse Mesie des anciens. Elle est assise entre la Seruie, la Romaine, & le Danube. Sa principale ville c'est Sofie, que Niger prend pour la ville de Tibisque de Ptolomee. Elle est assise en lieu fort commode, & est grande, & bien peuplee, mais nullement forte. Il y a encor Nicopolo, que les Turcs nomment Nigeboli.

La Rascie est entre la riuiere de Termes, & le Danube. Ses principales places sont Zarnouie, Crusoueccie, Couin, Nouebarde, Seuerin, Calambes, Colombeste Bodon. Ce pays eut autresfois vn Despot particulier, qui fut depossedé par Amurath.

Le Turc possede encor en Bessarabie, qu'on tient pour vne des Prouinces de Moldauie, les villes de Kilim, Bermen, ou Moncastre, où se tient vn Sangiac suiect au Beglierbey de la Grece. Ces villes furent prises par le Turc auec le pays l'an 1485.

Quant à la Hongrie le Turc y possede Bude ville Royale qui fut prise par les Turcs l'an mil cinq cents quarante & vn, de mesme qu'vn peu apres Strigoigne, Alberegale, & les Cinq Eglises. Belgrade aussi, ou Albe Grecque fut occupee par les mesmes l'an 1521. Et pour abreger, & à cause que nous parlerons plus particulierement ailleurs du Royaume de Hongrie, le Roy Mathias qui a esté mis en possession du Royaume de Hongrie, ne tient que ce qui est assis vers le Nord du Danube sur les frontieres de Poloigne, & de Cassouie.

QVALITE'.

LE Royaume de Bosne est plein de montagnes fort aspres, & de peu de rapport. Tout l'aduantage qu'il a en cecy c'est qu'elles rendent le pays plus fort. Il y a aussi des mines d'argent qu'on y trouue en grande abondance. On tire aussi de ce pays des meilleurs faucons qu'on voye.

La Bulgarie est pour la plus grande partie aussi pleine de montagnes, & s'estendant tantost vers le Danou, tantost vers le Danube, tantost la Romanie, a son pays du milieu plus aspre que le reste. Et combien que les lieux plus bas contiennent quelque plaines, & vallees, toutesfois la plus grande partie est couuerte de forests fort espaisses, ou bien ces plaines sont toutes desertes. Aussi ce fut ce qui consuma l'armee de Ladislas Roy de Poloigne.

La Seruie, & Rascie sont de mesme nature: mais la Seruie surpasse les

autres en ce qu'elle a des mines d'or, & est semblable à la Bossine, à cause de celles d'argent.

Et quant au pays que le Turc possede en Hongrie, nous parlerons de sa qualité, lors que nous ferons particuliere mention de ce Royaume.

MOEVRS.

LEs façons de faire de ceux-cy sont semblables à celles des Esclauons, que nous auons ja descrittes, pour la plus grande partie. Ils se sentent aussi quelque peu du voisinage des Polonois. Et ces nations sont presque toutes adonnees au vin, fort rustiques & grossieres. Il ne se faut guere asseurer sur leur parole, pour ce que sont gens qui fausſent leur foy pour peu de chose. Ils sont nez à supporter toute sorte de peine & de fatigue, & ne se laissent pas aysement accabler au trauail. Mais il n'y a rien de plus fascheux que leur conuersation.

Ils sont pleins de courage & non de veillance, pource que leur resolution part d'vne brutalité qui est en eux, plustost que des choses qui font qu'on donne à vn homme la qualité de vaillant.

LES ROYAVMES D'ALGER DE TVNES, ET TREMISEN EN AFRIQVE.

SOMMAIRE.

L'AVTHEVR *ayant discouru des Pays que le Turc occupe en Europe, il vient à la description de ceux auſquels il commande en Afrique, & commençant par le Royaume de* Tremiſen, *declare ſes bornes, ſon eſtenduë en longueur & largeur, & les Prouinces qui iadis il comprenoit. Et ayant deſcrit la ville d'*Alger *& ſon Royaume: Il vient à parler du Royaume de* Tunes, *lequel il diuiſe en cinq Prouinces, remarque leur eſtenduë, ſituation & principales villes, entre autres s'arreſte à la deſcription de* Carthage, *la plus ancienne du Royaume de Tunes & iadis capitale de toute l'Afrique. Puis deſcendant à deux autres remarques de la fertilité de ces Prouinces, & mœurs ou naturel de leurs habitans: quant au premier il dit y auoir abondance de grains, huiles, olines, dattes, & de toutes ſortes de fruicts en la pluspart, bœufs, bœufs & cheuaux. Pour le regard des mœurs & couſtumes de ce pays, que les femmes portent la cheuelure longue, & vn cercle d'airain en chaque cuiſſe, & qu'elles eſtoient anciennement communes, mais maintenant viuent à la façon des Turcs qui leur commandent: & qu'ils ont eſté de tous temps ruſez, perfides & deſloyals: y ayant en ces Pays deux Religions, le Chriſtianiſme & Mahometiſme, ou loy de Mahomet, de laquelle l'Autheur parle plus à plein cy apres, traictant de la Religion des Turcs.*

LE Royaume de Tremiſen, ou Telenſin, a la Mauritanie Tingitane, en laquelle ſont compris les Royaumes de Fez & Marroc, du coſté du Ponant, ſelon la riuiere de Muluie, du Leuant celle d'Ampſaga, du Midy les Numides Getuliens, & de Septentriõ la mer Mediterranee qui regarde l'Iſle de Sardaigne. Iean Leon d'Afrique approche fort de Ptolomee en ſa deſcription du Royaume de Telenſin, lors qu'il dit, lors qu'il prend fin du coſté d'Occident au fleuue Zha, & en celuy de Muluie, & a pour ſes bornes du Leuant le grand fleuue, qu'on tient pour celuy que les modernes nomment Magrada (qui a eſté cognu par les anciens ſous le nom de Bugrade: du Midy les deſerts de Numidie, & du Nord la mer Mediterranee. xxxi.

Ce pays fut appellé Mauritanie Ceſaree du temps des Romains. Son eſtenduë en longueur d'Orient en Occident eſt de 380. milles, mais ſa largeur n'eſt au plus que 25. mille, c'eſt à ſçauoir depuis la mer Mediterranee iuſques aux deſerts de Numidie; à raiſon dequoy il eſt ſuiet aux continuelles courſes des Arabes qui habitent parmy ces deſerts. C'eſt ce qui a fait auſſi que les Roys de ce pays ont recherché l'amitié des Numides en toutes façons, combien qu'il ne leur ayent iamais peu ſatisfaire.

Ce Roiaume de Tremiſen comprenoit jadis 4. Prouinces, qui portoient les noms de leurs villes capitales, c'eſt à ſçauoir de Tremiſen, Tenez, Bugie, & Alger: mais à preſent il ne luy reſte que Tenez, & Tremiſen. Cette derniere ville faiſoit autrefois de 16. & 17. mille feux: mais premierement à cauſe des guerres de Ioſeph Roy de Fez qui l'aſſiegea l'eſpace de 7. ans, puis de la guerre qui fut entre l'Empereur Charles V. qui l'auoit priſe ſous ſa protection, & les Turcs qui s'en rendirent finalemẽt maiſtres, & pareillement à cauſe des guerres d'entre le Serif, & le Turc, elle eſt beaucoup diminuee.

La ville d'Alger eſtoit jadis ſous le Royaume de Tremiſen; mais à cauſe des charges inſupportables, elle ſe reuolta & ſe donna au Roy de Bugie. Elle fut depuis au Roy d'Eſpagne, à qui Barberouſſe l'oſta l'an 1515. maintenãt elle eſt ſous le Turc, & eſt deuenuë riche, & renommee, à cauſe des butins que font vne infinité de Corſaires qui s'y retirent, & pour ce que c'eſt auſſi la demeure d'vn Lieutenant du grand Seigneur. Elle eſt aſſiſe ſur le pendant de quelques montagnes, a 3. milles de circuit, & cõtient enuiró 80. mille perſõnes. Vne petite Iſle luy ſert de port, combien que petit & ſuiet au vent du Nord. Les Turcs ont continuellement fortifié cette place, & l'ont renduë comme imprenable. Cette ville eſt autrement nommee Gezair, & le Royaume d'Alger s'eſtend iuſques à Tercot, ville de quatre mille feux, & iuſques à Guargale, qui eſt ſix de mille.

Le Royaume de Tunes comprend tout ce qui eſt depuis le grand fleuue iuſques à la riuiere du pays du Meſrat; ſi bien qu'il contiendra toute la contree que les anciens nommoient proprement Afrique, ou petite Afrique, & pareillement l'ancienne Numidie. Quelques vns diuiſent ce Royaume en cinq parties, qui ſont la Prouince de Bugie, & de Conſtantin, le pays de Tunes, celuy de Tripoli, & celuy d'Ezzab.

La Prouince de Bugie commence au grand fleuue, & s'eſtend iuſques aux montagnes de Conſtantine pres de la mer Mediterranee, & cet eſpace eſt d'enuiron cent cinquante milles: & ſa largeur eſt preſque de quarante milles.

Il y a quelques villes qui sont petites, mais assez peuplees comme Necaus sur la frontiere de la Numidie, & Chollo pres de la mer Mediterranee. Mais Bugie est la principale ville, qui communique son nom à tout le pays. Elle est fort ancienne, & bastie sur vne haute montagne pres de la mer par les Romains, Falzal estime que c'est celle que Ptolomee appelle Thabuaque. Sabellique la prend pour Vzaear, Sannute pour Salde; mais Castalde, à l'opinion duquel les mieux entendus s'arrestent, tient que c'est Igilgili, pour ce que la situation est toute semblable. Il y eut iadis en cette ville de beaux temples, & colleges, & des logis du tout magnifiques, & outre ce des hospitaux, & des Monasteres à leur mode: mais la ville fut prise l'an mil cinq cens huict, par Pierre de Nauarre & depuis elle est demeuree sans ornement & sans beauté.

Le pays de Constantine est assis entre le mont de Constantine sur la frontiere du pays de Bugis, & le territoire de Tunes, pres de la riuiere du Guadilbarbar. Sa principale ville est Constantine, que Marmolius prend pour celle que Ptolomee nomme Culcue, la mettant en la nouuelle Numidie. Toutes-fois Paule Ioue, & Oliuier qui a commenté Mele, & quelques autres encores, tiennent que c'est plus tost Cirte, demeure du Roy Massiniſſe que Ptolomee appelle Iulie. La ville est ceinte de hautes & fortes murailles: qui sont fort anciennes. Elle est presque toute entourée de rochers fort hauts.

On y compte maintenant enuiron huict mille familles. Il y a beaucoup de belles maisons; & l'on voit hors de la ville vn grand nombre de beaux, & anciens bastimens, entre lesquels il y a vn arc triomphal à la façon des Romains.

On met aussi en ce pays la ville de Bosne, autrement Hippone, bastie par les Romains, à cent milles, ou enuiron loing de la mer, & renommee à cause de S. Augustin qui en fut Euesque.

Le pays de Tunes est assiz en la riuiere de Guadilbarbar, que les anciens ont nommee l'Estang Hipponite, où est la longueur du pays de Constantine, & la riuiere de Capes, qui fait quelques lacs, & qui estoit autrefois le Palus, ou Maraiz Tritonide. Ce pays est renommé à cause de la ville de Tunes capitale de tout le Royaume.

Il y a en cette contree plusieurs belles villes, dont les principales sont celle de Tunes que nous auons desia nommee, qui est nommee par Ptolomee, Themise, ou Thunise. Ce fut au commencement vne fort petite ville, mais apres la ruyne de Carthage elle commença merueilleusement à se peupler, & enrichir: tellement qu'auiourd'huy elle est tenuë pour la premiere ville de toute la contree. Car on y compte enuiron dix mille familles, & son circuit est enuiron de cinq milles. La Goulette estoit assise assez pres de Tunes sur le Destroit d'vn estang long de dix milles, par lequel on va à Tunes.

Carthage la plus ancienne ville de cette contree, & autresfois capitale de toute l'Afrique fut bastie par les Pheniciens, comme on croit septante deux ans auant la ville de Rome. Quelques vns disent que son circuit estoit de vingt deux milles. Elle estoit presque enuironnee de tous costez de la mer.

Il y auoit au milieu vn fort nommé Byrse, qui comprenoit vn peu plus de deux mille pas. Cette ville fut prise & bruslee par Scipion l'an six cents deux apres Rome bastie; mais ayant esté rebastie par Cesar (qui y transporta vne colonie) elle fut encor florissante, & depuis elle receut beau-

coup de maux des Vandales, Gotz, & Sarrazins, & a eſté maltraitée en quelle ſorte qu'il n'y a qu'enuiron la vingtieſme partie de cette ville qui ſoit habitée. Il n'y reſte qu'vne petite partie des murailles, quelques aqueducts, & vn bien petit nombre de ſes anciens baſtimens. On dit qu'il s'y trouue enuiron 25. boutiques de marchands, & 500. maiſons, qui ſont toutesfois fort baſſes & mal baſties.

Biſerte, ou Benſart eſt vne ville fort ancienne aſſiſe ſur la mer Mediterranee, & pres d'vne riuiere, qui eſtant fort petite au commencement deuient peu à peu merueilleuſement grande. Il y a là vn beau port de mer, & capable de receuoir de grands vaiſſeaux. Quelques vns diſent que cette ville eſt meſme choſe qu'Vtique, qui tenoit le premier rang apres Carthage, & qui deuint fort renommée par la mort de Caton. On compte auſſi en ce pays la grande ville de Cairoan, aſſiſe en vne plaine deſerte, & ſablonneuſe, & celebre à cauſe des eſtudes de Iuriſprudence, ſelon les loix du pays, & des ſuperſtitions des Arabes, qui y ſont ſoigneuſement obſeruees.

Le pays de Tripoli commence au fleuue, & Golphes de Capes, & s'eſtend iuſqu'au pres du pays de Meſrat, au delà de la ville de Tripoli. Quelques vns diſent que cette prouince s'eſtendoit autresfois du coſté de Septentrion auant qu'elle fuſt ſubmergée, à raiſon dequoy les habitans fuyans ce mal-heur ſe retirerent du coſté du midy. Il y a en ceſte prouince pluſieurs villes, dont la principale eſt la nouuelle Tripoli, qu'on nomme autrement Tripoli de Barbarie. Cette ville a acquis de la reputation de noſtre temps, à cauſe des Corſaires qui y demeurent, & qui eſcument toutes les coſtes d'Italie; au lieu qu'autresfois il y auoit vn grand abord de marchands Geneuois, Venitiens, Siciliens, & autres.

Ezzabe derniere prouince du Royaume de Tunes eſt aſſiſe au delà de celle de Tripoli vers le Leuant. Elle comprend quelques villes qui ne ſont pas de grande importance. Le principal pays de cette prouince ſe nomme Meſrat, qui eſt pres de la mer Mediterranee, & à cent milles ou enuiron de Tripoli, & ce pays contient pluſieurs bourgs, & villages baſtis tant en la plaine qu'aux montagnes.

QVALITE'.

SI nous voulons conſiderer en general le Royaume de Tunes, il faut dire qu'il eſt aſſez fertil, propre à nourrir force beſtial, & à porter vn grand nombre d'arbres qu'on y voit principalement du coſté du Ponant: car de celuy du Leuant il n'eſt de guere de bon rapport, & a ce mal qu'il n'a guere d'eau.

Mais pour venir à eſplucher les choſes plus par le menu, le pays de Bugie eſt en quelques endroicts agreable, & de bon rapport, veu qu'il produit aſſez grande quantité de grains, & de fruicts. Mais en quelques autres il eſt ſi ſterile, qu'on ne ſçauroit rien voir de plus miſerable.

Le terroir de la ville de Bugie n'eſt propre à porter des bleds; mais produit des fruicts bons par excellence. Il y a en ce pays des montagnes merueilleuſement hautes & aſpres, où l'on voit force foreſts, & grande quantité de fontaines comme auſſi vn grand nombre de boucs, & bœufs, & de cheuaux.

Au pays de Constantine on trouue force huyles, & bleds, grande quantité de beurre, à cause des troupeaux qui s'y nourrissent. On voit pres de Bone vne fort grande campagne, longue de 40. milles, & large de 25. qui porte des bleds en abondance.

En la prouince de Tunes on voit pres de sa principale ville, & à quatre ou cinq milles loing tout à l'entour des campagnes plaines d'oliuiers; mais elle manque de froment, & de toute autre sorte de grains, à cause que les habitans n'osent labourer les champs qui sont autour de la ville, de peur des Arabes qui courent de tous costez à toute heure.

La Prouince de Tripoli porte grande quantité de dattes, & des fruicts de toutes sortes; mais elle n'est nullement propre à porter des bleds; toutesfois elle produit de l'orge assez abondamment.

La prouince d'Ezzab a force belles campagnes, où le froment ne peut venir non plus que les autres grains: mais en recompence, il y a grande abondance d'oliues, de dattes, & de plusieurs autres fruicts.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs femmes de ce païs auoient anciennement en chacune de leurs cuisses vn cercle d'airain; ce qui s'obserue encore auiourd'huy en plusieurs endroicts d'Afrique parmy les Mores, & portoient la cheuelure fort longue. Ils estoient en quelques endroits si peu ciuils, ou pour mieux dire si sales, qu'ils mordoient & tuoient à belles dents les poux qu'ils prenoient sur eux, & apres les iettoient en terre. Ceux-cy s'appelloient Andrimachides, qui estoient mis entre les Poenes, qui enuoyoient, & produisoient leurs filles vierges, prestes à marier à leur Roy, qui despuceloit celle d'entre elles qui luy estoit plus agreable, & en faisoit l'essay auant qu'elle vint entre les mains de son mary.

Ceux qui se tenoient vers le Maraiz Tritonide se rasoient le deuant de la teste, & portoient les cheueux longs par derriere. Au contraire les Auses portoient leurs cheueux sur le deuant, de mesme qu'on les donne à l'Occasion. Les filles de cette nation dressoient toutes les annees vn combat le iour de la feste de Minerue à l'honneur de cette Deesse, & combatoient à coups de pierre & de baston à outrance. Celles qui mouroient en ce combat portoient le nom de fausses Vierges, & de corrompuës, & celle qui s'estoit portee plus vaillamment au combat, estoit touſiours honoree par les autres pucelles, qui l'armoient de toutes pieces, & sur tout d'vne bourguignote faite à la Corinthienne auec vne creste, semblable à celle de nos morions, & la faisant monter sur vn chariot branslant l'alloient pourmener en triomphe le long du lac Tritonide.

Ce peuple mesme s'accointoit des femmes confusément, & quant aux enfans qui naissoient de tels accouplemens, lors qu'ils estoient paruenus en aage, on les menoit en l'assemblee des hommes, où ils choisissoient celuy auec lequel ils vouloient demeurer, qui estoit tenu pour leur pere, & tous les trois mois ils s'assembloient pour ce subiect.

Ceux de ce quartier estoient estimez perfides, & desloyaux, voire en telle sorte que leur vice vint en Prouerbe; de sorte que lors qu'on vouloit signifier que quelqu'vn auoit manqué de parole, & fausse sa foy, c'estoit assez de dire que il estoit Poene.

Ils estoient de tout tẽps rusez, comme leur Capitaine Hannibal fit assez cognoistre aux Romains, & quant au courage ils n'en manquoient nullement; mais les factions, & les enuies regnoient parmy eux; & cette diuision auec la molesse prise à Capoue, furent cause de l'entiere perte d'Hannibal.

Le Roy de Tremisen auoit accoustumé de ne parler qu'aux plus grands de sa Cour, qui estoient apres depeschez selon sa fantasie. Il auoit pour ses Officiers vn Lieutenant general, qui marchoit en guerre auec pareille authorité que le Roy mesme: vn grand Secretaire qui escriuoit, & respondoit au nom du Roy; vn Tresorier, & encor vn autre qui distribuoit les finances, où il estoit requis, & selon que le Roy le commandoit. Le cinquiesme estoit le Capitaine de la porte où plustost le grand Maistre qui cõmandoit aux gardes du Roy, & quant aux Chambellans, bien qu'il y en eust, si ne seruoient ils sinon lors que le Roy donnoit audience, veu qu'en sa chambre il estoit seulement seruy par des esclaues, & par ses femmes, & ses Eunuques.

MOEVRS DE CE TEMPS.

LEs habitans de ces païs viuent presque de mesme sorte que ceux des Royaumes de Fez & de Marroc, dont nous auons fait mention ailleurs. Il est vray qu'ils s'accommodent vn peu à la façon de viure des Turcs qui leur commandent. Les Arabes y viuent aussi comme ceux dont nous auons parlé traittant de l'Empire de Marroc.

Ceux qui sont originaires du pays n'ayment guere les Turcs qui ont authorité sur eux, & s'il arriuoit quelque trouble, ce seroient les premiers qui meneroient les mains contre ces vsurpateurs de leurs Prouinces.

Les habitans du Roiaume de ce pays sont de bonne complexion, supportent le trauail bien-aysement, & paruiẽnent le plus souuent à vne parfaite vieillesse si la fin de leurs iours n'est aduancee par vne mort violente. Ils sentent peu de maladies, & ne les craignent guere.

Ceux qui se tiennent en la Prouince de Bugie sont riches, nobles, & gentils, & aussi ciuilisez qu'on en puisse trouuer au reste de la Barbarie. Ils ont vne ancienne coustume de peindre vne croix noire au dessus de leurs machoires.

Les habitans du pays nommé particulierement de Tunes ne sont guere riches principalement ceux qui sont nobles, qui n'exercent nulle sorte de trafic. Leurs mœurs sont semblables à celles des autres Prouinces: excepté que ceux de celles cy sont plus versez aux lettres que les autres, ceux d'aupres de Carthage sont superbes au possible, combien qu'ils soient du tout miserables.

Au reste tout le pays qui est pres de la mer est plain de Corsaires qui escument continuellement, & raflent tout ce qu'ils rencontrent. Il y a force Chrestiens qui sont tous esclaues, & particulierement en la ville d'Alger, on en conte 25. mille, qui ont les humeurs, & les mœurs des pays, où ils sont nez; mais viuent à la discretion de ceux qui les ont sous la puissance.

RICHESSE.

CEs pays ne peuuent faillir d'estre riches, puis que les marchands y abordent de tous costez, excepté à Tripoli, où les escumeurs de mer font leur demeure ordinaire, à raison dequoy les Venitiens, & Geneuois qui auoient accoustumé d'y aller trafiquer fuyent ce lieu comme dangereux.

On voit à Constantine vn grand nombre de marchands qui vendent des draps, & de la laine, cõme aussi de l'huyle, de la soye, & de la toille, & beaucoup

d'autres choses. Les Genenois, & quelques autres vont à Bonne pour faire emploites de grains & de beurres, & les mesmes se transportent à Tunes en grand nombre pour le trafic, de mesme que les Venitiens, & plusieurs autres marchands.

La ville d'Alger a deux portes l'vne de mer l'autre de terre, dont l'entree rend pres d'vn million d'or.

La nourriture du bestail rapporte vn fort grand profit aux habitans de ces pays, & le grand nombre des esclaues qu'ils font trauailler leur est vn profit inestimable.

RELIGION.

TOvs ceux de ce pays font profession toute ouuerte de la loy de Mahomet, de laquelle nous parlerons à fonds, lors que nous traiterons en general de la Religion des Turcs. Et quant aux esclaues Chrestiens ils y viuent en leur Religion auec vne infinité de miseres, estans traitez de mesme, ou peut estre plus rudement que ceux qui se trouuent dans les terres de l'Empereur de Marroc.

L'EGYPTE ET LA TROGLODITIQVE SA VOYSINE.

SOMMAIRE.

AV Royaume de l'Egypte *se trouuent plusieurs choses dignes de remarque s'il y en a au monde: mais auant que de les toucher l'Autheur expose l'assiette du pays & la pluralité des noms dont les Anciens ont baptisé l'Egypte. D'où les Egyptiens ont tiré leur origine. L'Estendue de ceste Prouince en longueur & largeur. Sa figure ressemblante à vne bande desployee de son long. Sous quel climat & en quel parallele. Les diuerses partitions que les anciens ont fait de ces pays, & comme iadis elle estoit diuisee en haute & basse. Le grand nombre de ses villes montant à 26. mille, du regne d'Amasis: Le nom des plus renommees entre lesquelles est* Syene *où se monstre vn puits fort profond auquel on ne voit point d'ombre le Soleil entrant au signe de l'Escreuisse:* Memphis *celebre pour la demeure des Roys d'Egypte, & pour le voysinage des Pyramides mises entre les sept miracles du monde. La ville du* Caire *de figure triangulaire qui a dans son enceinte vne Tour par le moyen de laquelle on cognoist & preuoit la fertilité ou sterilité futures de tout l'Egypte.* Alexãdrie, *ville bastie en forme de Croissant, où l'on voit de belles Cisternes, les ruynes des anciens Palais de Cleopatre & du Roy Coste pere de S. Catherine. Deux Esguilles hautes de dix toises & autres singularitez.* Damiette *& autres. Le* Nil *fleuue admirable en son nom qui en ses lettres porte le nombre des iours de l'annee, & celebre pour ses sept bouches qui inondant les terres d'Egypte les rend fertiles: La source duquel ignoree des anciens a esté descouuerte en nostre temps. Entre les superbes edifices de ce Royaume sont les sepultures des Roys, les obeliques, les Sphinx, les Pyramides. Vient en suite la consideration de ses richesses cau-*

ses

Bonne pour faire em-
rent à Tunes en grand
plusieurs autres mar-

le terre, dont l'entree

aux habitans de ces
iller leur est vn profit

de la loy de Mahomet,
raiterons en general de
ils y viuent en leur Re-
sme, ou pour estre plus
Empereur de Marroc.

F LA
E S A

es de remarque s'il y en a au
assiette du pays & la plura-
Egyptiens ont tiré leur origi-
ure ressemblante à vne ban-
. Les diuerses partitions que
ée en haute & basse. Le grand
: Le nom des plus renommees
uquel on ne voit point d'om-
bre pour la demeure des Roys
sept miracles du monde. La
vne Tour par le moyen de
le tout l'Egypte. Alexãdrie,
es, les ruynes des anciens Pa-
Esguilles hautes de dix toises
admirable en son nom qui en
ses sept bouches qui inondant
des anciens a esté descouverte
t les sepultures des Roys, les
deration de ses richesses auss
sees

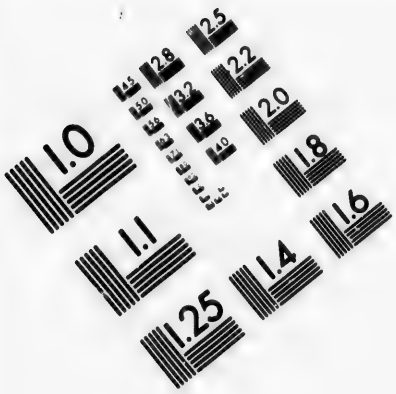

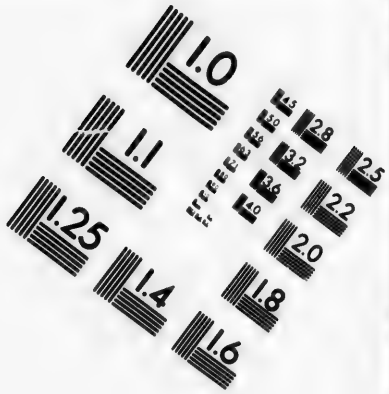

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

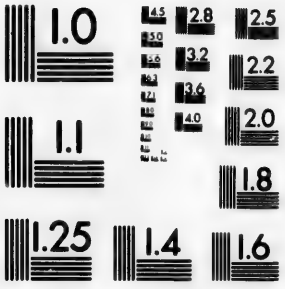

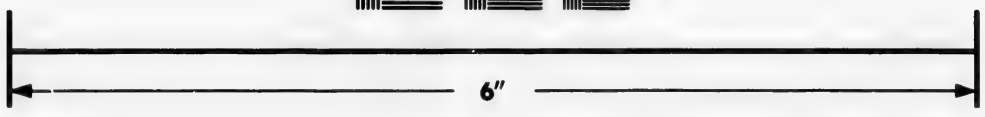

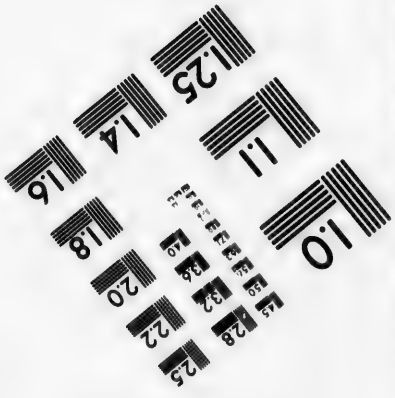

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

sees de l'abondance de toutes sortes de grains, cotton, succre, vins de longue garde, palmiers, sycomores, grenades, oranges, le tamaris, l'alcane seruant au teinct des Egyptiēs: Metaux: L'ametiſte & autres pierres precieuſes: pierres attites ou d'aigle doüees de telle vertu quelles font ſurprendre & recognoiſtre les larrons. Et prez du Caire croiſt l'arbre portant le baume. Quant au naturel des Egyptiens, & grande ſubtilité d'eſprit, il ſuffit dire que l'antiquité leur a donné & attribué l'inuention des ſciences : les femmes s'y trouuans meſme capables d'exercer la marchandiſe, & faire tous autres offices de l'homme: ce qui ſe practiquoit anciennement. Le reſte du diſcours de l'Autheur eſt fort notable touchant l'ancienne forme du deuil des Egyptiens. Leur façon d'eſcrire de la main droicte à la gauche, & les deux ſortes de lettres dont ils vſoient, l'vne ſacree, & l'autre commune & profane. Les veſtemens des Preſtres: leurs ſacrifices, leurs viandes, les feſtins à la fin deſquels ſ'monſtroit vne ſchelette ou corps mort : Les poupes des funerailles & obſeques tant Royales que des particuliers. Les Deytez qu'ils adoroient ſous la figure de toute ſorte d'animaux. Leur naturel, façon de viure, & Religion de ce temps. Leurs loix & couſtumes anciennes faites ſur le trafic, & le larcin: & touchant le mariage de leurs Preſtres. L'authorité des Roys, l'ordre qu'ils tenoient à traicter les affaires : & leurs ceremonies au ſacrifice du Taureau qu'ils faiſoient aux Dieux. Finalement & pour le dernier poinct eſt repreſenté quel eſt l'eſtat de la Religion à preſent en Egypte, & quelle eſt la maniere de viure des Chreſtiens appellez Cofites ou Chreſtiens de la Ceinture.

QVELQVES anciens Autheurs ont voulu que l'Egypte fuſt vne partie du monde, ſeparee de l'Afrique & de l'Aſie, entre leſquelles ils l'enferment. XXXII.

Les autres qui prennent le Nil pour la vraye borne de l'Aſie, & de l'Afrique, mettent vne partie de ce pays en Aſie, & l'autre en Afrique.

Mais Ptolemee, & pluſieurs autres qui ont pris le golphe Arabique, ou la mer rouge pour vne borne plus commode de ces deux parties, ont logé l'Egypte en Afrique.

Elle fut iadis nommee Aerie, Aetie, Potamie, Ogygie, Melambole, Hepheſtie, Myare, & Ethiopie encore, à cauſe des Ethiopiens qui s'y tenoient, ainſi qu'Eſtienne, & Euſtathie nous rapportent. Mais le nom d'Egypte luy vint de l'vn de ſes Roys, frere de Danaus, ou de la riuiere du Nil, qui ſe nommoit autresfois Egypte: ou des peuples de Merſeu deſcendans de la race de Cham, qui ſelon le teſmoignage de Ioſephe, furent appellez Egyptiens.

Ce pays a auſſi receu pluſieurs noms, ou epithetes de diuers autheurs, veu qu'Apollodore le nomme la region des Melampodes, à cauſe de ſa grande fertilité, & ſuiuant Plutarque en Oſiris, on luy donnoit le nom de Chemie aux ceremonies ſacrees des Egyptiens. Et peut-eſtre qu'on diſoit ce mot au lieu de Chamie, ainſi qu'Ortelius a fort gentiment remarqué, à cauſe de Cham fils de Noé.

Dans les liures ſacrez des Hebreux ceſte contree s'appelloit Meſraim, comme dit Ioſephe, & Chus, ſi nous voulons croire à Arias Montanus. Surquoy ie ne veux pas taire que les Egyptiens ont tiré leur origine de Meſraim fils de Chus, qui ſortit de Cham fils de Noé. Les Arabes appellent ce pays Mezré, & ſes habitans Chibit, du nom de celuy qui domina le premier en ces quartiers.

Les Turcs les nomment Elchebits ſelon Pinet, ou bien Elquibet, à ce que dit Marmolie.

Ceſte Prouince s'eſtend en longueur du Midy au Septentrion par vn long eſpace. Elle a pour ſes bornes du coſté d'Occident les deſerts de Barce, de Lybie, & de Numidie, & le Royaume de Nubie: du Midy le pays de Bugie, & le Nil, ainſi que dit Leon d'Afrique, d'autant qu'il fait en cét endroict vn petit ſerpentement, & ſe deſtourne quelque peu du Ponant au Leuant.

Mais Pline, ſuiuy de pluſieurs pour ce regard, met la fin de l'Egypte de ce coſté pres de la ville de Siene, qu'on nomme maintenant Aſne. Les autres diſent, qu'il a du coſté du Midy des Cataractes, qui ſont des precipices fort eſtroits, par leſquels le Nil tombant auec vne grande abondance d'eaux, ne ſemble pas couler, mais ſe precipiter auec vne grande & extreme violence.

Il a pour ſa borne du Leuant les deſerts d'Arabie, qui ſont entre l'Egypte, & la mer rouge, & toute ceſte contree eſt deſerte, & ſans eau a huict iournees de longueur. Il aboutit du Nort à noſtre mer, qui eſt nommee en cét endroit Mer d'Egypte du pays qu'elle borde. Ce qui faict aſſez cognoiſtre que les anciens ont nommé ſeulement Egypte ce qui eſt habité, & arroſé du Nil, c'eſt à ſçauoir le pays qui eſt enuironné de grands deſerts, commençant depuis les lieux qui ſont proches de Siene iuſques à la mer Mediterranee. Et ceſte partie qui eſt aſſiſe des deux coſtez du Nil depuis Aſne iuſques à Alcair, ou au Caire, reſſemble à vne bande deſployee de ſon long, ſi vous en exceptez les deſtours de la riuiere, comme dict Strabon, qui ſont en tres-grand nombre.

Ceſte figure eſt faicte par quelques montagnes, pres deſquelles le fleuue coulant tout droict, & reſtreint entre elles, n'eſt continuellement large de plus de cinq cens ſtades, ou d'enuiron trente-ſept milles, & meſme il n'a pas par tout ceſte meſme largeur. Mais quelques modernes diſent qu'il n'eſt large que de ſept ou huict milles, & meſme qu'il eſt quelquesfois tellement contraint entre les montagnes, que ſa largeur eſt ſeulement de quatre ou cinq milles.

Mais depuis le Caire ou pres d'iceluy ceſte riuiere ſe diuiſant en deux principales branches, donne à l'Egypte vne figure triangulaire, dont les deux coſtez ſont deux canaux du Nil deſcendant de deux coſtez dans la mer, c'eſt à ſçauoir à main droicte iuſques à l'embouchure Peluſiaque, ou de Damiette, & à main gauche iuſques à l'embouchure de Canope, où eſt à preſent la ville de Roſette.

La baſe de ce triangle eſt la coſte de la mer d'Egypte entre l'embouchure de Damiette, & celle de Roſette, qui s'eſtend l'eſpace d'enuiron 300. ſtades, ou 162. milles d'Italie, ſelon Strabon, ou ſuiuant quelques autres de cent ſeptante mille pas.

Doncques la partie la plus Septentrionale d'Egypte, qu'on nomme la baſſe Egypte, eſt en forme d'Iſle, enfermee de la mer, & de ces deux canaux du Nil, & compriſe ſous le nom de Delta par les anciens Hiſtoriens, Geographes, & Poëtes, pource qu'elle eſt fort ſemblable à ceſte lettre Grecque.

Ceſte Iſle a de circuit, ſelon Strabon, enuiron trois milles ſtades, qui ſont trois cens ſeptante cinq milles d'Italie. Toutesfois les modernes diſent, que

ce Delta contient de circuit enuiron trois cens milles, veu que depuis la ville de Roſette iuſqu'à Damiette on conte cent quarante milles, & châque canal eſt long de ſeptante milles. Ptolemee appelle cecy le grand Delta, lequel il diuiſe encor en petit, & troiſieſme: appellant petit Delta ce qui eſt contenu entre le fleuue de Bubaſte, & de Buſire, & troiſieſme ce qui eſt compris entre les riuieres de Bubaſte, & d'Athribe.

Tous prennent preſque la longueur de l'Egypte, depuis la ville d'Aſne iuſques à la mer Mediterranee; & ceſte eſtenduë eſt, ſelon Pline de cinq cens octante cinq mille pas, mais quelques modernes diſent qu'elle contient enuiron 500. milles.

Leon d'Afrique eſtend la longueur de ce pays par delà Aſne, iuſques à la grande & ancienne Aſne, qui eſt eſloignee du Nil d'Egypte d'enuiron 80. milles du coſté d'Orient: & de Midy ſur la frontiere du Royaume de Nubie, & des peuples de Bugie. Le meſme autheur le faict long de quatre cens cinquante milles d'Italie: mais à cauſe qu'il les fait plus grands qu'il ne faut, il eſt beſoin ſelon l'opinion de Sainct d'y adiouſter vn quart, tellement qu'il y aura enuiron cinq cens ſoixante deux milles ordinaires.

Il eſt aſſis aſſez pres du Tropique de l'Eſcreuiſſe, en tirant vers le cercle Arctique entre le ſeptieſme & le dixieſme parallele, principallement ſous le ſecond climat. A raiſon dequoy ſon plus grand iour d'Eſté eſt d'vn peu plus de 13. heures & demy, & aux parties plus Septentrionales il ne paſſe de guere 14. heures. Il eſt enclos entre le Meridien d'Alexandrie & de Teneſſe ou Teneze: dont le premier paſſe par le 60. degré & demy, & l'autre pres du 63. degré & vn quart.

Nous trouuons diuerſes diuiſions de ce pays dans les autheurs, veu que ceux qui ſeparent l'Aſie de l'Afrique par le moyen de la riuiere du Nil, diuiſent ceſte Prouince en trois parties, c'eſt à ſçauoir en l'Egypte d'Aſie, autrement Thebaide, & maintenant Seid, ou Saidjen l'Egypte d'Afrique, qui eſt la partie qui tire au Ponant: & en la baſſe Egypte, compriſe vers le Nort entre la diuiſion du Nil ſous la forme de Delta.

L'Egypte eſtoit encor diuiſee anciennement en haute & baſſe. On nommoit haute la partie longue & eſtroitte, qui commence aux cataractes au deſſus de Syene ſur la frontiere d'Ethiopie, & finit pres du Caire. La baſſe comprenoit ce qui eſtoit enclos entre les deux canaux du Nil depuis le Caire iuſques à la mer Mediterranee ſous la forme de la lettre Delta, ou d'vn triangle.

Il y en a d'autres qui diuiſent ceſte Prouince en haute, moyenne & baſſe. Ils prennent la baſſe depuis la frontiere ſuſdite d'Ethiopie, & l'eſtendent ſeulement iuſques à Antinoe, ville aſſiſe ſur le Nil, que Leon d'Afrique appelle Arthius: & ceſte-cy eſt meſme choſe que la Thebayde ou le pays de Sahid.

Ils prennent pour moyenne Egypte la partie qui eſt entre la ville d'Antibe, & le ſommet du grand Delta, qui ſe nomme Heptapolis, & Heptanomie.

La baſſe Egypte eſt ſelon ceux-cy la partie compriſe ſous la figure de Delta, & ceſte-cy fut appellee par les Romains Auguſtamnique, ou Auguſtamie. Iuſtinian la diuiſe en ſes Nouuelles Conſtitutions en premiere & ſeconde.

Finalement Leon d'Afrique apporte la diuiſion de l'Egypte, qui fut faicte lors que les Mahometans s'en rendirent maiſtres. Il la diuiſe donc en trois regions, c'eſt à ſçauoir en celle de Sahid, c'eſt à dire terreſtre,

qui est depuis les frontieres de Bugie iusques au Caire, & c'est icy la haute Egypte: en l'Errifie, qui est la contree Occidentale du Nil depuis le Caire iusques à Rosette; & en la Bechrie, ou Marennue, qui du costé d'Orient est proche de la riuiere du Nil.

Il faut aussi sçauoir que l'Egypte fut autresfois diuisee par Alexandre en plusieurs gouuernements: & que les Romains practiquerent apres mesme chose. Herodote met dixhuict gouuernemens, ou Nomes: Strabon 19. Ptolemee 46. Pline enuiron 50. Mais Ortelius a recueilly de diuers autheurs plus de 66. Nomes.

Pour le regard de ses villes, quelques-vns ont escrit qu'il y en auoit autresfois enuiron 16. mille lorsqu'Amasis regnoit, & Diodore dit qu'on en voyoit encor de son temps trois mille. Mais Ortelius n'en a peu trouuer que trois cens, quelque diligence qu'il ait apporté en ceste recherche. Tellement qu'il faut croire que ces anciens autheurs comprenoient en ce compte les bourgs & les villages. Toutesfois nous ne nions pas que les guerres des Syriens, des Ethiopiens, & des Romains n'ayent ruiné plusieurs villes. Mais laissant ceste dispute, ie dy que les plus renommees d'Egypte estoient Syene, Thebes, qu'on nommoit aussi Diospolis, Tentyre, Heliopolis, Memphis, Babylon, Alexandrie, Peluse, & quelques autres.

Syene, maintenant Asne est precisément sous le Tropique de Cancer, ou de l'Escreuisse. Ce fut en ce lieu, selon le tesmoignage de Pline, qu'on fit vn puys fort profond, auquel on ne void point d'ombre lors que le Soleil est au commencement de l'Escreuisse.

La ville de Memphis assise pardelà le Nil du costé d'Occident fut autrefois la demeure des Princes d'Egypte, & les Piramides, dont les autheurs ont faict tant de mention, en sont bien peu esloignees. Le Caire succeda au lieu de cette ancienne ville, & fut le sejour ordinaire des Soudans d'Egypte.

Il est vray que plusieurs tiennent que le Caire est au mesme lieu où l'on voyoit iadis Babylon. Car Bellon qui a esté par tous ces pays, semble asseurer que la ville nommee Babylon par les anciens estoit vn peu au dessus du Caire. Et de faict on void plusieurs ruines, & restes de beaux & magnifiques bastiments en ce lieu, qui est aujourd'huy vn village, où il demeure assez bon nombre de Chrestiens Grecs, & Armeniens, & l'on y void vne chapelle, où il y a vne voûte sous terre, où l'on dit que la bien-heureuse Vierge demeura cachee auec son fils nostre Seigneur, lors qu'elle s'enfuyt de Iudee.

La ville du Caire est plus longue que large, & sa forme est triangulaire. Elle est fort grande, & ceinte de murailles, non toutesfois de tous costez, pource que la plus grande partie est bordee du Nil qui luy sert de muraille. Hors du pourpris des murailles on voit beaucoup de bastiments, & vn fort qui est en l'vn des coings sur le rocher, où quelques degrez ont esté taillez, & dont la demeure est saine & agreable: d'autant qu'en regardant des fenestres, & iettant sa veuë tout à l'entour le plus auant qu'il est possible, on void tout le pays d'Egypte.

La plus grande partie des maisons est couuerte d'vn double paué à cause de la chaleur, & les portes des maisons sont tellement basses, & estroites, qu'il se faut baisser par necessité lors qu'on y veut entrer. Toutesfois les maisons des grands ont des portes qui sont hautes comme celles qui sont en Europe.

Il y a en ceſte ville comme vne tour ſolide, par le moyen de laquelle l'on cognoit la fertilité qui doit eſtre en Egypte toutes les annees, en y remarquant combien la riuiere du Nil vient à croiſtre: car il y a diuerſes marques par leſquelles on iuge de la recolte. Car quand le Nil paruient au plus haut trou, l'on vient à recueillir du bled en abondance; & de ceſte ſorte ils iugent des biens qu'ils doiuent auoir ſelon la hauteur de ceſte eau. Toutefois le Baron de Beauuau en ſon Voyage, dit que c'eſt en vne Moſquee nommee Elchial, que l'on meſure combien le Nil croiſt en vne colonne qui s'y trouue. Mais Palerne en ſes Peregrinations dit que c'eſt en vne Iſle pres du Caire que l'on va prendre garde à la hauteur de ceſte riuiere, de laquelle nous ferons mention en parlant de la qualité de l'Egypte.

Il y a auſſi dans le Caire vn lieu ceint de muraille, nommé Baſeſtan, où l'on vend force argenterie, draps d'or, d'argent, & de ſoye, & quelques rares eſpiceries. C'eſt là que beaucoup de gens accourent, & s'aſſemblent ordinairement, pource que l'on y void ce qui ſe peut trouuer de plus rare en toute la ville. Quelques-vns diſent que toute ceſte ville a plus de huict milles de circuit, & plus de 24. mille ruës qui ſe ferment la nuict.

Il y a dedans & dehors la ville de fort beaux iardins, qui outre les herbes ordinaires portent des cannes de caſſe, du tamaris, des palmiers, des ſycomores, des oranges, des citrons, & des limons ſauuages, & encores des cannes de ſucre, & les hayes qui entourent ces iardins, ſont toutes pleines de Chameleons.

Au deſſus de Materee, qui eſt vn beau iardin aſſez pres du Caire, l'on void vn Obeliſque dreſſé, plus grand, & plus gros, que ceux qui ſont en Alexandrie, & meſme que celuy qu'on void en l'Hyppodrome à Conſtantinople.

Quant aux Pyramides d'Egypte, à ce que dit Bellon, elles ſont en vn lieu eſleué, & commencent à paroiſtre de quarante mille pas loing. Les Egyptiens nomment, comme il dit, ces Pyramides, Pharaons; & elles ſemblent plus admirables à ceux qui les regardent de pres, que les Autheurs ne les ont deſcrites: car les anciens ouurages des Romains ſont bien peu de choſe au regard de ces merueilleuſes maſſes de pierre. On les void en vn lieu fort deſert, à quatre milles loing du Caire, à trois iets de pierre par delà le Nil. La plus grande ſurpaſſe auſſi en beauté toutes les autres. Elle a par le pied trois cens pas de carrure, qui ſont douze cens de tour, & ſa hauteur peut auoir ſix cens pieds. Les pierres dont elle eſt faite, ſont preſques eſgales, ayans trois pieds de long, deux de large, & autant d'eſpaiſſeur; & quoy que le ſommet ſemble fait en poincte, à cauſe de ſa hauteur, toutesfois il eſt faict en terraſſe de vingt & vn pied de carrure.

Le Baron de Beauuau, de qui i'ay tiré ce que deſſus, dit qu'en entrant dedans il deſcendit enuiron cinquante pas premierement, puis remontant enuiron 40. il tira par vne allee large de quatre pieds, haute de cinq, & longue d'enuiron trente pas, qui auoit au pied vne petite chambre carree d'enuiron huict pas; mais toute ruinee & pleine d'ordure: & retournant par la meſme allee, il vid à main droicte la bouche d'vne ciſterne fort grande, & profonde, & montant ſoixante-huict marches il entra dans vne chambre fort haute, reueſtuë de marbre, longue de quarante pieds & demy, & large de vingt & vn, où l'on void vne grande pierre creuſe de marbre Thebaïque, eſpaiſſe de trois, ou quatre doigts, longue de douze pans, large de cinq, & profonde de cinq & demy. La

pierre en est si fine, que frappant dessus auec vne autre, elle sonne clair comme vne cloche.

Voyla ce qu'en dit ce Caualier, au dire duquel ie m'arreste, comme estimant qu'vn homme de sa qualité met les choses ainsi qu'elles sont, sans les desguiser en aucune sorte.

Belon dit qu'elle a des degrez qui s'aduancent par dehors, & trois cens vingt quatre pas en chacun de ses costez. Dauantage, qu'il y a depuis la base iusques au sommet deux cens cinquante degrez, dont le chacun est de la hauteur de 5. semelles, à raison de neuf pouces pour semelle. Il dit que sa largeur est telle, qu'vn bon & fort archer estant en son faiste, & descochant en l'air vne flesche, ne la pourra pas faire aller si auant, qu'elle ne tombe sur ses degrez, au lieu d'aller par delà la base. Il dit que son sommet est plein, & a deux pas de diametre, & que cinquante hommes s'y peuuent tenir à leur ayse.

Ie ne parleray point des autres, d'autant que ce seroit vne curiosité superfluë: mais ie diray seulement qu'vn peu au dessous de la Pyramide l'on void le grand Colosse du Sphinx, proche du canal du Nil. I'en laisse la description, pource que Pline, Herodote, & quelques autres, l'ont assez suffisamment faicte.

La ville d'Alexandrie fut autresfois vne des premieres villes du monde: veu qu'elle cedoit seulement à Rome pour le regard du nombre des habitans. Elle est assise, selon le Baron de Beauuau, en vn lieu sablonneux, & sur le bord de la mer, bastie en forme de croissant, plus large, que longue, & diuisee en vieille, & nouuelle. La premiere a bien trois milles de long, ayant au dedans outre plusieurs choses rares, deux montagnes de sable qui y sont encloses. Ses anciennes murailles sont encores debout, mais le dedans est presque deshabité. Tous les bastimens sont creux au dessous, & remplis de cisternes, qui sont soustenuës par tout de pilliers de marbre, à cause de la necessité de l'eau, d'autant que l'on n'en a point d'autre que celle que l'on conduict du bras du Nil appellé Caliz, par certains canaux, pour remplir ces cisternes vne fois l'annee, qui est le quinziesme d'Aoust.

Il y a là de fort belles & grandes ruës, ausquelles l'on peut voir plusieurs antiquitez, & ruines, entre autres l'on y void les ruines du palais du Roy Coste, pere de saincte Catherine, & pres de là six colonnes de marbre, de vingt pans de tour, & hautes de trois toises hors de terre. On y void aussi le long d'vne ruë le lieu où sainct Marc fut decapité, & il y a là vne Eglise où les Coffites gardent la pierre sur laquelle la teste luy fut trenchee, & la chaire où il preschoit.

Il y a encores vne Eglise dediee à saincte Catherine, où l'on void vne colonne carree, sur laquelle on trencha la teste à ceste vierge.

Pres des murailles du port l'on void deux esguilles presque semblables, toutes grauees de lettres hieroglyfiques, dont l'vne est toute couchee, & couuerte la plus part de terre: l'autre est haute de dix toises hors de terre, ayant vnze pieds de carrure.

On void plus haut la place où estoit anciennement le Palais de Cleopatre, où elle auoit vne gallerie qui aduançoit sur la mer, ainsi que l'on peut voir par ses ruines.

Hors de la ville l'on void vne colonne que Cesar fit dresser en memoire de la desfaite de Pompee, qui est de marbre, & assez haute: la base, & les chapi-

reaux ſont de quatre vingts pieds de Roy, & il y en a vingt-huict de tour.

Quant à la ville neufue, elle eſt vn peu plus plaiſante, aſſiſe en vne plaine, ayant à main gauche le vieil port, qui eſt deffendu d'vn chaſteau de la vieille ville: mais à cauſe de ſa difficulté on ne s'en ſert plus que pour mettre quelquesfois des galeres, & des galiotes.

A main droicte l'on void le port neuf, qui n'eſt qu'vne plage combatuë de la Tramontane, ou du vent du Nord: mais il eſt deffendu d'vn coſté, & d'autre de deux chaſteaux qu'ils nomment Farilos, dont l'vn eſt ſur vne petite Preſqu'iſle, & n'a point d'autre eau douce que celle que l'on y porte des ciſternes de la ville.

L'autre eſt vis à vis, & il faut que tous les vaiſſeaux paſſent à la mercy de l'artillerie de ces deux chaſteaux, & ſans ces deux ports, la ville ſeroit en peu de temps deshabitee pour le mauuais air qui y eſt.

L'Iſle du Phare, que l'on met vis à vis d'Alexandrie, n'eſt plus vne Iſle, comme du temps de Ceſar, & de Ptolemee: car ce lieu eſt ioint à la terre ferme; & a vn chaſteau plein d'incommodité, pource qu'il y faut porter tous les iours ſur des chameaux de l'eau qu'on puiſe aux ciſternes d'Alexandrie.

A demie iournee au deſſus d'Alexandrie, l'on void Roſette, belle ville, aſſiſe ſur le Nil, à 8. milles, ou enuiron de la mer. Les maiſons y ſont bien baſties & enrichies de doreure, & de peinture, choſes rares en ces Prouinces.

La ville de Damiette eſt auſſi fort renommee, & aſſiſe pres de la mer Mediterranee: c'eſt celle que les anciens nommoient Peluſium, & qui fut auſſi appellee Eliopolis, du nom du Prince Elie, ou Alie, qui l'auoit ceinte de trois murailles. Suide la nomme Clef de l'Egypte: mais Ortelius eſtime que Peluſium eſt ce qu'on appelle auiourd'huy Teneze.

Outre ces villes, il y en a encores d'autres aſſez renommees, comme Michacle, qui eſt preſque auſſi grande que le Caire; & Fuca, ou Foua, qui eſt apres le Caire plus grande que toutes les autres, & a vis à vis l'Iſle d'Edibeb, que le Nil fait en ce lieu. Il y a encores vn grand nombre de villes, & villages en Egypte, principalement pres de la riuiere du Nil, qui les rend agreables, & leur eſt extremement commode.

Quant aux villages qui ſont eſloignez du Nil, les habitans les ont fait en des lieux hauts, pour éuiter le deſbordement de l'eau: les maiſons y ſont baſties d'vn limon eſpais, gras, & fort tenant, & les couuerts ſont pointus: toutefois il s'en trouue auſsi qui ſont plains.

Pour le regard des Troglodytes, ils occupent le pays qui eſt outre le riuage de la mer rouge, qui eſt à main droicte, & l'Egypte. Ptolemee les appelle Arabes Ichtiophages: & Caſtalde dit que ce pays ſe nomme maintenant Sirfie: mais il ſemble que les modernes l'appellent à preſent Arabie Troglodytique.

Les lieux principaux de ce pays ſont Grondol, ou Corondol, auec vn aſſez bon port.

Alcoſſer, ou Chozair, que quelques-vns prennent pour l'ancienne Berenice de Ptolemee. C'eſt là que les montagnes s'ouurent pour donner paſſage aux fruicts qu'on porte du pays des Abyſſins.

Il y a auſsi Suaquen, qui eſt la Ptolemais de Mele, ſelon l'opinion d'Ortelius. Pline la nomme Epitheras, & Ptolemee Theron. Pres de ceſte ville il y a vn fort bon port. Le Turc y tient ordinairement vn Baſſa, qui commande à toute la contree.

On void auſſi pres de la mer rouge, & comme à la teſte du golphe Arabique, la ville de Suez, que Pierre Gilliez, & Belon prennent pour l'Arſinoé de Ptolemee. Zieglere la prend pour la Potidie de Strabon: mais quelques autres tiennent que c'eſt Hero, ou la cité des Heros, qui eſtoit floriſſante au poſſible du temps des Ptolemees Roys d'Egypte & des Romains, à cauſe de force marchandiſes qui y venoient des Indes & d'Arabie, qui eſtoient portees de là par le Caire, & par Alexandrie en Egypte. Mais auiourd'huy elle n'eſt guere marchande ny peuplee, à cauſe de la grande difficulté de toutes choſes, combien que le Turc ayt fait tout ce qu'il a peu pour la rendre bien habitee.

QVALITE'.

L'EGYPTE eſt ſeulement arroſee de la riuiere du Nil, qui rend ſon terroir de grand rapport. On a donné beaucoup de noms à ce fleuue, dont on rapporte diuerſes raiſons: car Diodore l'a nommé AETOS, c'eſt à dire, Aigle, à cauſe de la viſteſſe de ſon cours vers les cataractes. Il a auſſi eſté nõmé Egypte, d'vn Roy du pays, qui communiqua ſon nom au Royaume, & à la riuiere. Feſtus dit qu'on l'a nommé Melus: & Euſtathie, & Plutarque Mela. Cedren, & Epiphane le nomment Chryſorrhoas, c'eſt à dire, coulant en or: & Denys luy donne le nom de Syene. Il fut auſſi nommé anciennement Siris, Triton, Diris, Aſtape, & Aſtaboras. Les ſainctes lettres l'appellent Seor, ou Sihor, c'eſt à dire, trouble, à cauſe de la bourbe qu'il porte auec luy en Egypte: & les meſmes luy donnent le nom de Gehon & de Phiſon.

Les Egyptiens l'ont nommé Noym: les Abyſſins Tacui, ſelon Barius, ou Abanhi, ſelon Martian: les Africains Nil, & ceux du pays Taccaſij, & Abanhi. Il y a diuerſes opinions touchant la ſource de ce fleuue, & toutes ſont preſque incertaines. Mais on ſçait auiourd'huy fort aſſeurément qu'il ne vient pas des montagnes de la Lune, ainſi que Ptolemee aſſeure, ains d'vn fort grand lac nommé Zaire, qui eſt en la haute Ethiopie, entre le Royaume de Congo, ou Manicongo, & le pays de Monomotapa, ou Benomotapa, ſous l'vnzieſme degré, ou enuiron de hauteur du pole Antarctique: & c'eſt auſſi choſe aſſeuree que ce fleuue courant par pluſieurs, & diuers pays auec beaucoup de ſerpentemens, fait vn grand nombre d'Iſles, dont la plus grande eſt celle de Meroé. Mais lors qu'il eſt entré dans l'Egypte, il coule entre des montagnes qui l'enferment des deux coſtez, puis il va faire le Delta, apres s'eſtre eſpandu par pluſieurs deſtroicts & vallees: car autant que les montagnes s'eſtendent, & ſont eſloignees l'vne de l'autre, autant ce fleuue s'eſtend, ou ſe reſtrecit, & fait le pays habitable de diuerſe figure: & derechef il s'eſpand par les campagnes, reprenant ſon cours naturel.

Or le Nil, tandis qu'il coule du long de l'Egypte, eſt fort ſemblable à la riuiere du Po, à ce que dit Belon, principalement comme elle eſt depuis Ferrare iuſques à ſon emboucheure: car on peut voyager ayſement ſur l'vn & ſur l'autre à voyles deſployees, & aller contremont, ou contrebas de la riuiere.

Les anciens Autheurs ne ſont pas d'accord touchant le nombre des bouches du Nil: car quelques-vns en mettent ſept, comme Mele, Strabon, Diodore, & Herodote: les autres neuf auec Ptolemee, & Pline vnze. Mais les modernes aſſeurent qu'il n'y en a que trois, ou quatre, comme Guillaume de Tyr, & Pierre Belon, qui rapportent ce qu'ils en ont veu, de meſme que quelques au-

tres : car il se diuise en quatre branches à quatre milles loing du Caire, dont les deux sont les deux bouches principales, & nauigables, c'est à sçauoir, celle de Damiette, & celle de Rosette. Toutesfois au temps du desbordement plusieurs ruisseaux ausquels la riuiere est diuisee, sont nauigables. Mais en autre temps les grands vaisseaux n'y peuuent voyager, à cause des marescages, & du sable, mais seulement on les peut passer à gué.

Au reste ce fleuue est extremement fecond, veu qu'il nourrit beaucoup de poissons fort renommez, & outre cela des animaux, & des monstres espouuantables, comme des cheuaux, & veaux marins, des crocodiles & autres, qui sont fort dommageables aux hommes. On dit qu'il ne vient point de vent de ce fleuue, & que son eau est douce sur toutes les autres du monde : & peut-estre que c'est à cause qu'elle est fort cuite, & par ce moyen moins espaisse, & plus subtilisee, ou bien a cause de son long cours ; que l'on tient qu'il n'y a riuiere au monde qui coule par vn si grand espace de terre.

Quelques-vns nous rapportent que le Nil escrit en Grec, en exprimant le nombre que vaut chaque lettre, contient le nombre des iours de l'annee, en ceste sorte, N, 50. E, 5. I, 10. A, 30. O, 70. Σ, 200.

Le desbordement en Egypte commence enuiron le dix-septiesme du mois de Iuin, auquel temps ceste riuiere croist durant quarante iours de suite, & décroist par vn mesme espace de temps.

Cecy arriue lors que l'Ethiopie qui est au dessus de l'Egypte, a ses longues pluyes, principalement aux dernieres montagnes ; & lors que ces pluyes ont passé, le desbordement cesse, & la riuiere se retire.

Et veritablement c'est chose admirable de veoir croistre ce fleuue, quand les autres décroissent, & de le veoir amoindrir lors que les autres viennent à grossir.

Or durant le temps de son accroissement iusques à la fin de sa retraicte toutes les villes d'Egypte sont comme des Isles, pource qu'elles sont assises sur des lieux hauts, afin que le desbordement du Nil ne leur puisse nuire. Tellement que l'on n'y peut aller que sur des bateaux, ou en nageant ; & c'est lors que presque toutes les bestes sauuages se noyent, & celles qui peuuent eschapper, s'enfuyent en des lieux plus esleues : & les animaux domestiques que l'on tient lors dans les estables, y sont nourris par leurs maistres, qui ont auparauant pourueu à leur nourriture.

Au reste, d'autant que la quantité de la cruë du Nil a esté moindre autrefois l'on peut coniecturer qu'elle sera nulle quelque iour, & que le riuage esgalera la hauteur du fleuue.

Il y en a qui tiennent, suyuant le tesmoignage de Strabon, que l'Egypte fut toute couuerte, & submergée anciennement de la mer, iusques aux marescages d'aupres de Peluse, du mont Casse, & de Serbonide : mais que par le moyen du Nil qui porta continuellement auec son inondation du limon, & de la bourbe, elle deuint telle qu'on la void. Et ce qui fait foy de cecy, c'est vn grand nombre de coquilles de mer que l'on y trouue sous le sable.

Le pays d'Egypte est plain, bas, & sans montagnes ; à raison dequoy l'on ne le peut veoir de gueres loing. Son air est chaud, & nuysible, qui fait que pour éuiter la grande, & insupportable ardeur de l'Esté, & pour prendre la fraischeur, & receuoir quelque vent, les habitans ont accoustumé, selon le rapport de Leon d'Afrique, de bastir en toutes les villes de fort hautes tours, qui

ont au plus haut, & au bas vne porte, qui est vis à vis des maisons, & le vent vient au bas par le faiste. Toutesfois ceste Prouince n'est pas suiette aux vents du Midy, qui sont ardans, comme le reste de l'Afrique: ains elle est principalement expósee aux vents du Nord, qui y sont humides, au lieu qu'aux autres pays ils dessechent.

Le pays n'est aussi suiet aux tremblemens de terre, ny aux pluyes, dont il n'a pas besoin, à cause que la terre est tous les ans engraissee par le grossissement du Nil. Et s'il y tombe quelques pluyes, ce qui aduient toutesfois fort rarement, elles apportent des catharres, des fièvres, des enflures de coüillons & autres maladies.

Au reste il est fertile au possible, à cause de ce desbordement du Nil, au deffaut duquel on y void vne cherté extréme. Il y a plusieurs fossez qu'on y a faits, afin que les villes, qui sont loing du Nil au milieu de la Prouince, ne fussent despourueües d'eau lors que le Nil viendroit à s'escouler.

Troge asseure que la terre d'Egypte est si feconde, qu'il n'y a pays qui porte en plus grande abondance les choses qui sont necessaires pour la nourriture de l'homme.

Aussi plusieurs d'entre les anciens ont nommé l'Egypte, Grenier de la terre, & Pline asseure que la grandeur de l'Empire Romain, n'eust gueres peu durer, sans la richesse, & les grains d'Egypte, d'autant que l'abondance, ou la famine du peuple Romain, ne despendoit que de la riuiere du Nil.

Le mesme dict encores, que la terre d'Egypte abonde tellement en herbes bonnes à manger, que ce pays se peut ayséement, & fort facilement passer de bled.

On doit donc ques plustost admirer, que l'on ne peut estimer les richesses d'Egypte, si l'on considere la magnificence, & l'orgueil des sepultures des Roys, le Labyrinthe, les Obelisques, les Pyramides, & le Sphynx, qui furent parfaicts auecques vne despence incroyable.

Ceste Prouince abonde de toute sorte de grains, & de legumes. Elle a de tous costez de fort bons pasturages, & des oliuiers en fort grand nombre. Toutesfois la haute Egypte, ou le pays de Sahid, surpasse toutes les autres parties en abondance de legumes, & de lin, & en nombre d'animaux, de poules, & d'oyes.

La partie de la basse Egypte expósee au Leuant, qui s'appelle Errise, produit abondance de fruicts, d'orge, & de ris: & la partie Occidentale grande quantité de coton, & de succre. On moissonne en ce pays au commencement d'Auril, & tout aussi tost on bat le bled, tellement qu'enuiron le 20. du moys de May, il ne reste plus vn seul espic à couper.

Les champs qui sont autour du Nil, pour la plus grande partie, à ce que dit Belon, sont pleins de ris, & de cannes de succre. Mais au delà du riuage du Nil on cultiue mal-ayséement les iardins, pource qu'il faut par le moyen de certains instrumens que les bœufs portent, auoir perpetuellement de l'eau pour les arrouser.

Outre les herbes, & les grains, il y a de fort bon vin, & en grande abondance en diuers lieux: veu que proche du lac Mareotide on recueille de tres-bon vin, qui est de longue garde. Mais il n'y a gueres d'huyles, ny de bois taillis, & mesmes l'on n'y void gueres d'autres arbres que des palmiers, qui ne valent rien pour faire des bastimens. Ces palmiers deuiennent merueilleuse-

ment hauts par tout le pays d'Egypte, & l'on a veu, selon le recit de Belon, sortir d'vn seul tronc vingt grands arbres separez. Outre les palmiers, les iardins portent aussi des sycomores, de la casse, des grenades, des oranges, & du tamaris; dont la plus grande partie deuient extremement haute: mais les tamaris n'y viennent point sans estre semez, & viennent aussi bien aux lieux secs qu'en ceux qui sont humides. Quant aux sycomores, ils sont si verds, qu'ils surpassent en verdeur tous les autres arbres.

On y cultiue aussi soigneusement vn arbrisseau nommé Alcane, duquel on void des bois taillis. Ils rendent iaunes ses feüilles lors qu'elles sont seiches, & les femmes qui demeurent dans les terres du Turc, en teignent leurs mains, leurs pieds, & vne partie de leurs cheueux. Il y a aussi grande quantité de fleurs & de bonnes senteurs; veu que Pline donne aussi des parfums precieux à l'Egypte, combien qu'il asseure que les fleurs n'y sentent gueres bon ordinairement pource que l'air y est plein de broüillards, qui viennent du voysinage du Nil.

Outre les bestes cruelles, & nuysibles, dont ce pays abonde, il nourrit vn grand nombre d'animaux domestiques, comme des beufles, des bœufs, des chameaux, des cheuaux, des asnes, des moutons, & des chevres; toutes lesquelles bestes y deuiennent fort grandes, à cause de la temperature de l'air, de l'abondance du pasturage, & de la bonne nourriture de l'herbe, arrosee de l'eau du Nil. Entre les autres animaux l'on y void des moutons gros, & gras au possible, qui ont des queües fort espaisses qui pendent a terre: & ces moutons ont la laine noire.

Et pource que ce pays est fort marescageux en hyuer, il nourrit plusieurs oyseaux d'eau, principalement des cygognes, dont l'on void vn si grand nombre en quelques lieux herbeux arrosez du Nil, que l'on en void les champs, & les prez tous couuerts.

Il s'engendre aussi en ce pays vne si grande quantité de grenoüilles, que si les cygognes ne les deuoroient, on ne verroit autre chose. Il y a force chameleons, à ce que dit Belon, que l'on trouue parmy les arbrisseaux, & qui ne viuent pas de vent, comme plusieurs ont escrit, combien toutesfois qu'ils puissent demeurer sans manger toute vne annee.

Or les poules n'ont pas accoustumé de faire esclore, ny de couuer les poussins en aucun endroict d'Egypte, ains l'on se sert pour cét effect de la chaleur des fournaises. Dauantage, ce pays a touſiours abondé en metaux, principalement aux lieux qui sont plus proches de l'Ethiopie, & l'Amethyste, & plusieurs autres pierres precieuses s'y engendrent. On trouue vne si grande quantité de pierres Aetites, ou d'Aigle, pres d'Alexandrie, que l'on en peut charger des nauires: & ces pierres ont ceste particuliere vertu, qu'elles font surprendre, & recognoistre vn larron, ainsi que Belon remarque en ses Obseruations.

Les femmes d'Egypte sont fecondes à merueille, de sorte que le plus souuent elles font trois ou quatre enfans à la fois, & mesme on a remarqué que les enfans qui naissoient en ce pays dans le huictiesme mois, ne sont pas en danger de mourir, comme ils sont aux autres contrees.

Pres du Caire, & au lieu nommé Materee, l'on trouue l'arbre qui porte le baume; & aux enuirons d'Alexandrie l'on void vn grand nombre de certaines chevres que l'on nomme Gazelles; & l'on y void aussi force grenades, limons,

oranges, citrons, figues, & ceriſes, & d'autres ſortes de fruicts que nous n'auons pas en ces contrees. On trouue encores aux enuirons d'Alexandrie grande quantité de legumes, de ris, d'orge, & d'epeaute.

Il eſt vray que ce terroir ſeroit ſterile, ſi les habitans ne mettoient vne grande diligence à le cultiuer: & principalement aux endroicts qui ſont eſloignez du Nil, à cauſe de l'eau qu'il faut auoir par le moyen des bœufs, & de certains inſtrumens.

L'Iſle d'Edibeb abonde en cannes de ſucre, en ſycomores, & palmiers, en toute ſorte de legumes & en ris.

Quant à l'Arabie Troglodytique, c'eſt vn pays ſterile, ſablonneux, deſert, & non cultiué, & meſme on l'habite fort peu, à cauſe que l'on n'y peut auoir de l'eau que bien rarement.

Pour le regard de la ville de Suez, il n'y a point d'eau à deux milles tout à l'entour: car ils puiſent d'vn certain puits qui eſt à deux milles loing de la ville de l'eau, qu'ils portent ſur des chameaux, mais elle eſt vn peu amere & ſalee.

MOEVRS ANCIENNES.

LEs Egyptiens ont eſté touſiours merueilleuſement ingenieux, & ſpirituels: de ſorte que Macrobe nomme l'Egypte, Mere des arts: pource que les habitans de ce pays ont inuenté la Geometrie, Arithmetique & Medecine, & pluſieurs autres arts. Ils ſe ſont addonnez les premiers de tous aux obſeruations des aſtres, & à la Magie, & aux ſorcelleries.

Ce furent les premiers qui inuenterent les noms de douze dieux, & qui dreſſerent auſſi des autels, des idoles, & des temples, & qui mirent des figures d'animaux en leurs ſtatuës: ce qui faict cognoiſtre aſſez clairement, qu'ils ont ſans doute prins origine des Ethiopiens, qui ont introduit premierement toutes ces choſes au monde, ainſi que Diodore Sicilien, nous racompte.

Les femmes d'Egypte exerçoient iadis la marchandiſe, tenoient tauerne, & faiſoient tout ce qui eſt de l'office des hommes: au lieu que leurs marys eſtoient faineans, enfermez en leurs maiſons, & s'il falloit porter quelque fardeau, les hommes le mettoient ſur leur teſte, & les femmes le portoient ſur leurs eſpaules. Les hommes s'accroupiſſoient pour piſſer, & les femmes au contraire faiſoient de l'eau toutes droictes, alloient à leurs affaires dans leurs maiſons, & banquetoient en plaine ruë.

Il n'y auoit femme en Egypte qui peuſt eſtre Preſtreſſe au temple d'aucun Dieu, ny d'aucune Deeſſe. Et quant aux Egyptiens, ils n'eſtoient conſacrez à vn Dieu particulier, mais à tous enſemble. Il y auoit vn ſouuerain Pontife eſleu d'entre les Preſtres, qui laiſſoit à ſon decez ſon fils ſucceſſeur de ſa dignité, & ſouueraine Preſtriſe. Les enfans legitimes, ſelon l'ordonnance du pays, ne refuſoient de nourrir leurs parens, & n'y eſtoient nullement forcez, au lieu que les femmes y eſtoient contrainctes, ſi par fortune elles faiſoient les retiues.

On voyoit pluſieurs autres peuples, qui auoient de couſtume en portant le deüil, & plorans leurs morts, de couurir leur teſte de boüe, & de laiſſer croiſtre leur barbe, & leurs cheueux. Mais les Egyptiens ſe faiſoient tondre, & coupoient leur barbe, & paiſtriſſoient la paſte auec les pieds, & auec les

mains, & quelques-vns disent qu'ils ont introduit les premiers la circoncision parmy les hommes. C'est l'opinion des anciens autheurs Grecs qui ignoroient l'histoire sacree des Iuifs.

Ils escriuoient en tirant de la main droicte à la gauche, comme on le void encor pratiquer aux Hebrieux, aux Arabes, aux Turcs, & aux Persans. Leurs femmes portoient simplement vne robbe, & les hommes, comme plus mols, & effeminez en auoient deux.

Ils vsoient aussi de deux sortes de lettres, l'vne qui estoit sacree, & l'autre permise à vn chacun, ou pour le dire en vn mot commune: mais cecy estoit tiré des Ethiopiens. Il falloit que les Prestres rasassent de trois en trois iours le poil qui estoit sur tout leur corps, afin qu'ils ne portassent aucune soüillure au temple & au sacrifice. Ils portoient des vestemens de lin tousiours fraischement lauez, blanc, & nets, disans qu'ils se tailloient le prepuce pour estre plus nets, & qu'il estoit plus seant d'estre sans ordure, qu'autrement en quelque sorte que ce fust. Ils auoient des souliers faits du bois d'vn arbre qu'on nomme Papier.

Ils ne semoient en Egypte des febues, & n'estoit permis d'en manger, si par fortune on y en portoit de quelque autre pays: & mesme il fut deffendu aux Prestres de les regarder, pource qu'ils croyoient que ceste espece de legume estoit soüillee, & impure. Leur coustume estoit de se lauer tous les iours d'eau froide, trois fois de iour bien souuent, & deux fois la nuict. Les Sacrificateurs Egyptiens ne mangeoient iamais les testes des animaux qu'on auoit sacrifiez, ains ils les maudissoient premierement auec des execrations estranges, & de mots cruels & abominables, puis les vendoient au premier estranger qui passoit, ou s'il ne se trouuoit marchand pour les achepter, on les iettoit dans le Nil.

Tous les Egyptiens immoloient les bœufs, les taureaux, & les veaux: mais il estoit deffendu de sacrifier les vaches & les genisses, à cause qu'elles estoient dediees à la Deesse Isis, à laquelle ils portoient vn honneur particulier. Ils viuoient de pain de seigle, & vsoient de biere, à cause qu'il n'y croissoit point de vin. Ils mangeoient aussi des poissons cruz en partie, & seichez au Soleil, ou salez & confits en leur saumure. Ils auoient aussi pour leur viande des oiseaux cruz & salez, & les plus riches d'entr'eux mangeoient des cailles & des canards qu'ils tenoient pour leurs plus grandes delices.

Lors qu'ils estoient assemblez en quelque festin, & apres que le repas estoit finy, il y en auoit qui portoient vn corps mort fait de bois, ou autrement bien representé, ayant vne ou deux coudees de hauteur, & monstroient ceste figure à chacun de ceux qui assistoient au festin, luy disant, boy & mange, & regarde cestui-cy: car ayant vescu à ton aise, tu luy seras semblable apres ta mort.

Lors que les plus ieunes rencontroient ceux qui les deuançoient en aage, ils se destournoient du chemin pour les laisser passer, & les voyans venir en vne assemblee, se leuoient pour leur faire place, & donner leur siege: & lors qu'ils se rencontroient par les ruës, ils se salüoient sans parler, tendant seulement la main, & l'abbaissant iusques aux genoux.

Ils portoient des habillemens de lin frangez aux manches, qu'ils appelloient Casilires, iettans par dessus des manteaux blancs pour les couurir: car les vestements de laine estoient deffendus quand on entroit dans les temples, & l'on n'eust osé les enterrer auec le corps d'vn trespassé.

Ils estoient fort sobres, veu qu'ils ne mettoient sur la table que du veau, & quelque oye, & il y auoit certaine mesure de vin ordonnee à vn chacun par repas, afin qu'on ne remplist le ventre plus que de raison, & que personne ne beust iusqu'à s'enyurer.

Les Roys vsoient auec telle douceur enuers leurs suiects, qu'ils gaignoient le cœur & l'amitié d'vn chacun: de sorte que non seulement les Prestres, ains tous les autres, auoient plus de soucy de la conseruation & prosperité du Roy que d'eux mesmes, ou de leurs femmes & enfans.

Lors qu'vn Roy estoit mort, c'estoit pitié de voir le deuil que tous en menoient en general, deschirant leurs habits, & fermant les temples, n'allant ny à foires, ny à marchez, ne solemnisant aucune feste, soüillant leurs testes de boüe l'espace de deux mois douze iours, portant vn linge ceint dessus les bras, & s'assemblant deux fois le iour deux ou trois cens, tant hommes que femmes, ainsi accoustrez, pour renouueller le deuil, & la complainte, chantant cependant en vers les vertus, & la saincteté de vie du Roy qui estoit mort en dernier lieu.

Durant tout ce temps ils ne mangeoient d'aucune viande cuite, & s'abstenoient de boire du vin, & de toutes viandes delicieuses. Ils ne se lauoient, ny oignoient, ny ne couchoient dans le lict, & n'auoient alors la compagnie de leurs femmes, ains durant tout ce temps ils pleuroient & lamentoient la mort du Roy, comme de leur enfant propre.

Ainsi que toutes ces choses se faisoient, on dressoit tout l'appareil des funerailles, & le dernier iour, le corps estoit porté deuant la porte, & sur l'entree du tombeau & sepulchre, où l'on recitoit vn abregé & sommaire de la vie, & des actions du Roy defunct, & lors il estoit permis à chacun d'accuser le trespassé.

Les Sacrificateurs assistoient encor en ce lieu, & loüoient la vie passee de celuy dont le corps estoit exposé à la veuë du peuple; qui approuuoit auec battement de mains, & force acclamations ce qui estoit de loüable, rejettant auec vn grand fascheux bruit les choses qui luy desplaisoient au discours de ceste vie. C'est ce qui a bien souuent cause que plusieurs Roys, dont le peuple estoit ennemy, & des actions desquels le peule s'offençoit, en oyant faire le discours, furent priuez de l'honneur de leurs obseques, & de la pompe accoustumee aux funerailles des Roys. Et ce fut veritablement ceste crainte qui en contraignit plusieurs de viure iustement, pource qu'ils estoient asseurez que le peuple ne manqueroit à les deshonorer, & à denier ces derniers offices à leurs corps.

Au reste les Egyptiens ont esté les plus superstitieux, ou pour mieux dire les plus ridicules d'entre tous les idolatres, veu que non contents des statuës des hommes, ils ont encor adoré les bestes viues & mortes, comme les chats, les chiens, les ichneumons, espreuiers, ibides, loups crocodiles, & vn grand nombre d'autres animaux. Et tant s'en falloit qu'ils eussent honte de faire publique profession de ceste folie & bestialité, qu'au contraire ils s'estimoient dignes de loüange, & d'honneur, lors qu'ils pratiquoient vne si vilaine idolatrie. Ils portoient les figures & representations de ces animaux autour de leurs villes, & par les villages, les monstrant de loing comme dieux conseruateurs, ausquels il falloit porter honneur.

Lors que quelqu'vn de ces dieux des Egyptiens mouroit, ces fols le

mettoient dans vn beau linge, le ſalant auec grands cris & hurlements, & battant eſtrangement leurs poictrines, puis l'oignant auec liqueur de cedre, & autres drogues precieuſes, & aromatiques, ils les enterroient en certains lieux deſtinez pour cét effect, afin que leurs charongnes duraſſent dauantage.

Si quelqu'vn mettoit à mort vne de ces beſtes, il n'y auoit nul moyen de luy ſauuer la vie, à cauſe que le peuple y accourant le maſſacroit fort cruellement, & ſans attendre ce qui en ſeroit ordonné par iuſtice. La crainte que pluſieurs auoient d'eſtre mal traitez en ceſte ſorte faiſoit que lors qu'on voyoit quelqu'vn de ces animaux morts, on ſe mettoit auſſi toſt loing d'eux, en lamentant ceſte perte, pour faire cognoiſtre que cela n'eſtoit pas arriué par leur faute.

La charge de nourrir ces dieux beſtes eſtoit donnee à des gens de qualité releuee, qui s'y portoient ſoigneuſement, & les entretenoient à grands frais, veu que leur nourriture eſtoit d'vn breuuage delicat fait d'eſpeaute, ou eſcorgeon, & de boüillie faite de fleur de farine; & il y auoit encor pour ces animaux d'autres viandes compoſees auec du laict, & outre ce on mettoit deuant eux des oyes tant boüillies que roſties pour les raſſaſſier. Ils donnoient à ceux qui viuoient de chair cruë, des oiſeaux prins à la chaſſe auec des filez, ou autrement, & pour le faire court on employoit beaucoup d'argent, & de peine pour leur entretien.

Ils eſtoient ſi ſots que voyans mourir ces beſtes ils les ploroient, & en menoient vn grand deuil, comme ſi leurs enfans fuſſent decedez, & les enterroient auec beaucoup de frais, & de magnificence: tellement que du temps de Ptolemee ſurnommé Lage Roy d'Egypte, vn bœuf eſtant mort à Memphis de trop de vieilleſſe, celuy qui auoit charge de le nourrir employa en ſes funerailles vne grande ſomme qu'il auoit euë pour ſa nourriture, & emprunta encor du Roy 50. talens d'argent pour faire la deſpence de ces obſeques ridicules.

Quant aux honneurs qu'on rendoit aux hommes morts, les Egyptiens eſtoient exceſſifs encor en ceſte deſpence. Car auſſi-toſt que quelqu'vn eſtoit decedé, les amys & parents du deffunct s'aſſemblants, ſe couuroient la teſte de boüe, & alloient autour de la ville, lamentans & plorans ſans ceſſe, iuſques à ce que le corps eſtoit enterré.

Durant ce temps ils ne ſe lauoient comme de couſtume, ne beuuoient du vin, ny ne prenoient nourriture d'aucune choſe delicate, & tous les accouſtremens dont ils vſoient alors eſtoient de peu de valeur. Leurs enterrements eſtoient de trois ſortes, les vns ſomptueux, les ſeconds moyens, & les autres de peu d'importance. En la premiere ils employoient vn talent d'argent: en la ſeconde vingt mines: & pour la troiſieſme elle ſe faiſoit à ſi peu de frais, qu'elle ne meritoit pas qu'on en tint compte.

Ceux qui auoient la charge des funerailles, comme y eſtans nez, & nourris dés leur ieune aage, portoient les roolles des deſpences pour s'enquerir des parents du mort combien ils vouloient deſpencer, & lors qu'ils auoient conuenu du prix, on leur liuroit le corps, afin que les preparatifs des obſeques fuſſent ſelon la deſpence qu'on y vouloit faire.

En premier lieu le Greffier, ou Eſcriuain ayant mis le corps ſur la terre nuë marquoit ſur la hanche combien il falloit fendre & inciſer du corps

du coſté gauche. Celuy qui auoit charge de faire l'inciſion prenant vne pierre Ethiopique fendoit le coſté du mort, puis s'enfuyoit ſoudain à toute courſe, eſtant ſuiuy des aſſiſtans, qui en le maudiſſant luy iettoient des pierres, comme s'il euſt commis quelque crime, d'autant qu'ils auoient opinion que celuy qui faiſoit ceſte ouuerture au corps de quelque homme deuoit auoir vne haine ſecrette contre le treſpaſſé.

Ceux qui ſaloient ou embaumoient le corps, eſtoient tenus entre-eux pour hommes ſignalez & recommandables, veu qu'ils pouuoient frequenter les tẽples, & conuerſer auec les Sacrificateurs. Lors que ceux-cy eſtoient pres du corps, l'vn fendoit par dedans toutes les entrailles, ſauf le cœur & les roignons, & ſoudain vn autre lauoit cét endroit auec du vin Phenicien, parmy lequel ils mettoient de bonnes odeurs: puis ils oignoient tout le corps de liqueur de cedre premierement, & apres de diuerſes compoſitions aromatiques par l'eſpace de plus d'vn mois: & non contens de l'auoir oingt de ceſte ſorte ils faiſoient encor infuſion de myrrhe, de canelle, & d'autres eſpiceries, tant pour conſeruer longuement le corps ſans pourriture, que pour le rendre de bonne odeur.

Ce corps eſtant embaumé de ceſte façon ils le rendoient aux parens, apres auoir premierement ſi bien ageancé les membres & toutes les parties du corps, iuſques aux ſourcils & paupieres, qu'on euſt iugé que c'eſtoit vn homme endormy.

Apres cela ils commençoient le diſcours de ſa vie dés ſon enfance, & racontoient ſa pieté vers les Dieux, ſon ſçauoir, l'innocence de ſes mœurs, puis venant à l'aage parfaict, ſa religion, ſa iuſtice, ſon integrité, ſa continence, & ſa ſageſſe. Cela fait ils inuoquoient les Dieux infernaux, les priant de mettre le mort au rang des bien-heureux. Le peuple reſpondoit à ces prieres, loüant hautement le mort, comme celuy qui iouyſſoit de l'ayſe des ames fortunees. Lors chacun enterroit ſon mort en ſon propre ſepulchre: & quant à ceux qui n'en auoient point de particulier, on les mettoit en leur maiſon dans la plus forte muraille qui y fuſt, y dreſſant le cercueil tout droict, & maçonnant la cloſture, afin que les ſucceſſeurs s'eſtans enrichis, & faiſans tout deuoir de payer ce qui eſtoit deub par le deffunct, euſſent moyen de l'enterrer honorablement.

Lors qu'ils empruntoient de l'argent, ils auoient couſtume de mettre en gage les corps de leurs parens: & s'ils manquoient à les rachepter, ce leur eſtoit vne fort grande infamie, & outre ce ils eſtoient eux-meſmes priuez de ſepulture.

Pour finir ce diſcours, les Egyptiens s'eſtimoient tous gentilshommes, & ont eſté quelquesfois pareſſeux, delicats, muables, vanteurs, grands parleurs, & peu veritables en leurs diſcours. Ils eſtoient naturellement ſuperbes, furieux, & plus propres à remuer, & innoüer quelque choſe, qu'à bien faire quelque affaire.

Ils eſtoient iniurieux, & peu vaillants, ignoroient les loix, & ſur tout ne pouuoient ſouffrir la domination des eſtrangers. Ils eſtoient ſi ſuiets à eſmouuoir des ſeditions, & à s'y laiſſer gliſſer, qu'ils ſont eſmeu de grands troubles pour de fort legeres cauſes.

MOEVRS DE CE TEMPS.

IL reste auiourd'huy peu de vrays Egyptiens, veu qu'ils sont reduits à vne poignee de Chrestiens, & les autres s'arrestant au Mahometisme, se sont meslez parmy les Africains, & les Arabes. Car la noblesse ancienne d'Egypte qui s'estoit retiree aux lieux maritimes, apres que l'Empire Romain eust esté transporté en Grece, & s'en alla au cœur du pays, en la Prouince de Sahid, ou la haute Egypte, lors que les Mahometans se ruerent sur l'Egypte. Toutefois il n'y a nation qui retienne plus quelque chose de l'antiquité que fait ceste-cy; veu qu'on leur voit encor porter dans les villes des habillemens tous semblables à ceux que les anciens autheurs nous ont descrits.

Ceux qui demeurent dans les villes sont d'vne couleur qui tire sur le blanc, mais les villageois sont bruns au possible. Ils sont pour la plus part bons, & pleins de franchise, & plaisans en leur conuersation. Mais les habitans de la basse Egypte surpassent ceux de la haute en ciuilité. Car la partie qui est au cœur de la Prouince n'est guere frequentee des estrangers, si ce n'est d'vn petit nombre d'Ethiopiens: mais en l'autre, qui est du long de la mer, on voit aborder force hommes d'Europe, de Barbarie, & d'Assyrie. Ils sont gayz, sur tous ceux des autres nations, & ont de tout temps vne grande disposition à dancer, & faire mille sauts perilleux.

Ils vsent de robbes estroites, cousuës sur le deuant, & qui vont iusques aux talons, auec des manches fort estroites. Toutesfois ils vsent en Esté d'vne toile de cotton de diuerses couleurs, & en Hyuer de draps à fonds de cotton. Toutesfois les marchands, & riches bourgeois font le plus souuent leurs robbes de quelque drap d'Europe. Tous portent sur la teste vn turban, qu'ils nóment vulgairement Dulipan: & c'est par cet habillement de teste qu'on distingue les hommes de diuerses sectes, en Egypte, ainsi qu'aux autres pays qui sont sous l'obeyssance du grand Turc. Ils vsent encor de la chaussure ancienne d'Egypte. Les femmes ne paroissent iamais en public, sans auoir la face voilee, de mesme qu'en toute la Turquie.

Leon d'Afrique dit qu'ils vsent bien souuent en leurs repas de fromage fraiz, & fort salé, de laict aigre, & endurcy en certaine sorte. Mais combien qu'ils le tiennent pour vne de leurs delices, toutefois les Estrangers n'en peuuent gouster, & le mal pour ceux de quelque autre pays qui arriuent parmy eux, c'est qu'ils meslent de ce laict aigre presque en toutes leurs viandes.

Ils font leurs maisons si basses, qu'elles semblét plustost faites pour loger des cannes que des hommes, pource que la plus part du temps ils couchét, & prennent leurs repas sous des arbres, principalement sous des palmiers, afin de se rafraischir par le moyen du vent qu'ils reçoiuent. Car les Egyptiens & les Arabes prennent plaisir sur toutes les nations du monde de coucher la nuict au descouuert sur la terre, n'ayant qu'vne robbe pour se couurir.

Ils sont bons nageurs au possible, & deuiennent tels par contrainte: pour ce que lors que ce pays est tout couuert de l'eau du Nil, il leur est necessaire pour faire leurs affaires d'aller d'vn village à l'autre: sinon qu'ils veillent vser de petite barques, comme plusieurs font.

Les Alexandrins, & plusieurs autres habitans des villes d'Egypte parlent naturellement l'Arabe d'Afrique: mais les Turcs qui sont meslez parmy eux

vsent d'vn langage fort different.

Quant aux Troglodytes ils sont communement rudes, barbares, & pauures au possible : mais outre les originaires, il y a beaucoup de Mahometans Turcs & Arabes qui habitent en ceste Prouince.

GOVVERNEMENT ANCIEN.

TOVT le pays d'Egypte estoit anciennement diuisé en plusieurs parties, & gouuernemens : & chacun auoit vn Gouuerneur qui prenoit garde à tout ce qui estoit requis au maniment des affaires. Or le reuenu, domaine, & tribut estoit diuisé en trois lotz, dont le premier estoit pour les sacrificateurs, qui estoient extremement honorez du peuple, tant pour ce qu'ils estoient consacrez aux dieux, & auoient la charge des choses sacrees, que pour leur singuliere doctrine, par laquelle plusieurs estoient aduancez.

On distribuoit donc ce reuenu aux Prestres pour l'employer aux sacrifices, & ornemens des temples, & à secourir ceux qui estoient en necessité, & auoient besoin de quelque assistance. Car les Egyptiens n'auoient garde d'oublier aucune chose qui seruist aux ceremonies de leurs Dieux, & n'estimoient aussi que ce fust bien fait de laisser sans support & nourriture, ceux qui departoient le sçauoir, & seruoient de conseil pour le profit, & aduantage de la Republique, veu qu'ils estoient tousiours appellez au Cõseil, & à l'effect des choses plus importantes, à cause qu'ils pouruoyoient à l'aduenir, & prediſoient les futurs succez des affaires, ou par le moyen de l'Astrologie, ou en deuinant à la consideration des victimes qui estoient immolees : outre qu'ayant les histoires en main, ils produisoient les faicts des anciens, à fin que les Roys prinssent en les voyant aduis, & conseil de ce qu'ils auroient à faire.

Les Egyptiens ne suyuoient pas la coustume des Grecs, qui vouloient qu'il n'y eust qu'vn homme, ou qu'vne femme qui presidast aux choses sacrees : veu que plusieurs auoient le mesme honneur, & s'adonnoient au seruice des Dieux, laissant la mesme charge à leurs enfans pour heritage. Ces personnes estoient franches de Tailles, & de tous subsides, & honorees sur toutes les autres du Royaume apres le Roy.

L'autre portion du reuenu du Royaume estoit pour le Roy, qui l'employoit aux fraiz des guerres, & à l'entretien de sa maison, & en departoit liberalement aux hommes vaillans & illustres, en donnant à chacun selon son merite.

Cela faisoit que le peuple n'estoit greué, ny chargé d'aucun tribut extraordinaire : pource que les gens de guerre estoient soudoyez, ou recompensez de la troisiesme partie du reuenu, ce qui estoit ordonné à fin qu'ils fussent plus affectionnez à s'exposer aux perils & hazards pour le bien public.

Leur Republique fut aussi diuisee en trois estats pour le seruice, & soustien de tout ce corps, c'est à sçauoir en laboureurs, en pasteurs, & en artisans. Les premiers ayant pris à ferme à vil prix les terres du Roy, des Prestres, ou des soldats s'exerçoient dés leur enfance au labourage, ou sans cesse ils employoient tout le reste de leur vie : qui estoit cause qu'ils furent les plus excellens laboureurs de la terre, fust qu'ils tinssent cela de nature, & comme pour heritage de leurs ancestres, ou que le long exercice les en fist si bons maistres.

Les pasteurs ne s'amusoient aussi à autre chose qu'à gouuerner leurs troupeaux, & ainsi qu'ils l'auoient appris de leurs predecesseurs, passant toute leur vie en cet exercice.

Pour le regard des artisans, c'est sans doute que les arts mechaniques furent conduits en Egypte à leur perfection, pource que ceux qui s'en mesloient n'exerçoient autre office, que celuy que la loy leur octroyoit, & qu'ils auoient appris, & receu de leurs ancestres, & n'estoient admis au maniment des affaires publics. De sorte que l'enuie de celuy sous qui ils faisoient tel apprentissage, ny l'ambition des honneurs, ne les empeschoient de paruenir à vne parfaicte cognoissance de ce qu'ils recherchoient.

Leurs iugemens ne se faisoient à la volee, ains auec grande prudence, pource qu'ils croyoient que les biens-faits estoient de grande consequence pour le bien public. Ils auoient aussi opinion que le vray moyen d'exterminer toute meschanceté, c'estoit de punir les meschans, supporter les affligez, & auoir pitié de ceux qui estoient reduits à quelque necessité & misere, & qu'au contraire tout estoit en confusion & en desordre, si l'on laissoit impunies par faueur, ou par presens les fautes qui meritoient la mort.

Pour ceste cause ils choisissoient dans les villes de Memphis, Heliopolis, Ceres, Messer, & Thebes, des hommes de bonne reputation, pour en faire des Iuges, dont les sentences n'estoient moins equitables que celles des Areopagites d'Athenes. Ceux-cy estant creez trente en nombre eslisoient pour President, & chef du Conseil celuy qu'on cognoissoit pour le plus vertueux, & excellent, & sage, & l'assemblee mettoit en son lieu vn autre pour Conseiller, & Accesseur, à fin que le nombre fust parfait. Ceux-cy estoient entretenus à grands frais mais sur tout on donnoit vn bel estat au President, qui portoit vne chaisne d'or, auec vne medaille toute enrichie de pierrerie, l'on voyoit en ceste medaille l'image de la verité, par laquelle ils donnoient à entendre que c'estoit elle qui deuoit guider le cœur du Prince en son iugement.

Or l'Arrest de quelque cas estant dressé, & l'image de la verité mise en auant, on portoit les liures des loix, qui estoient huict en nombre, pour ne s'esgarer du droict en la cause proposee, & la coustume portoit que celuy qui accusoit vn autre de quelque crime, donnast son dire par escrit, & fist entendre fort par le menu, comme le cas auoit esté executé, & combien il estimoit ceste faute preiudiciable.

On donnoit à l'accusé certain temps assez suffisant pour pouuoir respondre à chaque article de l'accusateur, & mettre le tout par escrit deuant les Iuges, & lors il nioit, ou alleguoit des raisons pour se iustifier, ou remonstroit que sa faute ne meritoit si grande punition, ou amende que celle que l'accusateur auoit proposee. Les Iuges ayans ouy deux fois chacune des parties, & le faict estant mis au Conseil, toutes choses debatuës, & concluës, le President tournant l'image de la Verité vers la partie qui auoit plus de droict, prononçoit la sentence de ce dont il estoit question, & voila l'ancienne façon de plaider, & de donner iugement en Egypte.

Et pour ce que nous auons parlé des loix, & ordonnances en general, il ne sera hors de propos d'esplucher vn peu par le menu les anciens statuts de ce peuple, à fin qu'on cognoisse combien ils auoient mieux ordonné leurs affaires que tous autres, & si leur ordre n'estoit le meilleur, & plus vtile.

En premier lieu celuy qui se pariuroit en iurant estoit sans remission mis à mort, comme conuaincu de double crime, entant qu'il ne gardoit plus le respect qu'il deuoit aux Dieux, & aneantissoit la foy, qui sert d'vn grand & tres-estroit lien pour conseruer la societé humaine.

Celuy qui voyant voler, & deualiser vn passant ne tenoit compte de l'ayder, & n'empeschoit sa mort, ou la perte de ce qu'il portoit, s'il le pouuoit faire, estoit sans remission mis à mort; & lors qu'il ne pouuoit secourir, il estoit obligé de denoncer le faict, & les voleurs qui auoient commis le crime, s'il les cognoissoit. Que s'il y manquoit, il estoit mis en iugement, & foüetté iusques à certain nombre de coups: & tenu trois iours prisonnier sans mangér aucune chose. Celuy qui accusoit faussement vn autre estant conuaincu de calomnie, portoit la mesme peine que celuy qu'on auoit accusé eust soufferte si sa deposition se fust trouuee veritable.

Les Egyptiens estoient contraints par la loy de porter au President leurs noms par escrit, & de luy declarer aussi l'estat dont il se mesloit, & si quelque vn estoit trouué menteur, ou si l'on trouuoit qu'il vescust d'vn gain sale, & qui fust contre les loix, on le faisoit mourir par iustice.

Si quelqu'vn auoit tué vn homme de franche condition, ou bien vn esclaue, de propos deliberé, & sans iuste suiet, il n'y auoit nul respit pour luy, ains il luy falloit perdre la vie selon les loix, qui n'auoit aucun esgard à la condition du meurtrier, ains à l'ordonnance, afin de destourner les hommes de se faire outrage les vns aux autres, & qu'en punissant le meurtre commis en la personne d'vn esclaue, la vie des libres fust en plus grande asseurance.

Les Legislateurs des Egyptiens n'auoient estably nul supplice contre les peres qui feroient mourir leurs enfans; ains il leur estoit seulement enioinct que par l'espace de trois iours continuels, & d'autant de nuicts, ils se tinssent pres du corps mort, & à fin qu'ils ny manquassent, on y mettoit des hommes pour y prendre garde. Ils vsoient de ce iugement gracieux, pour ce qu'ils estimoient chose iniuste de faire perdre la vie, à celuy qui l'auoit donnee à son fils, & tenoient plustost pour chose raisonnable de les punir par vne douleur, & repentance de leur colere precipitee, que par vn autre tourment, qui seroit trop leger, au prix de ce desplaisir, qui rendroit leur vie facheuse: & pire que la mort.

Mais si quelqu'vn estoit si desnaturé que de tuer son pere, il y auoit vn supplice cruel ordonné pour sa punition; veu qu'apres l'auoir percé & deschiqueté auec des poinçons & des ganiuets, & auec des cannes aigues: ils le faisoient bruler tout vif, estimant que c'estoit le plus detestable crime du monde de priuer de vie celuy de qui l'on tenoit & l'estre, & la conseruation, & nourriture.

Lors que quelque femme condamnee à la mort estoit enceinte, on attendoit qu'elle fut deliuree, d'autant qu'ils tenoient que ce seroit commettre vne grande iniustice, si l'on punissoit auec cette criminelle l'enfant innocent, & si l'on faisoit mourir deux personnes pour la faute d'vne seule.

Quand aux ordonnances de la guerre, elles estoient telles. Celuy qui abandonnoit son rang au combat, ou refusoit d'obeyr à son Capitaine, estoit rendu infame, casse, & priué de tout honneur, & de toute esperance de gloire & il luy estoit deffendu de iamais porter armes, & de retourner à son premier exercice.

Cette loy accoustumoit les hommes à bien faire, & à craindre plus que la mort vne marque si honteuse & pleine d'infamie.

Ceux qui descouuroient les secrets a l'ennemy, & pratiquoient auec luy, auoient par la loy la langue coupee, & quiconque rongnoit, ou falsifioit la monnoye, changeoit, ou gastoit les poids, & mesures, falsifioit les signatures & contrefaisoit les escritures, & corrompoit les cedules & les instruments, ou actes publics auoit les deux mains coupees, à fin que le membre qui auoit failly se sentist à iamais de sa faute, & que les autres prenans exemple à ce supplice se donnassent garde de tomber en pareille faute.

Les loix procedoient encor fort rigoureusement contre ceux qui s'oublioiét à l'endroict des femmes: veu que celuy qui forçoit vne femme de libre condition estoit chastré, & perdoit le membre, & ses deux adioints; pour ce qu'en faisant ce mal, il auoit commis trois grands & estranges forfaits, a sçauoir l'outrage, le rapt, & corruption de la femme d'autruy, & auoit cause vne confusion, & meslange des enfans bastards auec les legitimes. Celuy qui estoit surpris en quelque adultere sans violence estoit condamné à receuoir mille coups de verges, & l'on coupoit le nez à la femme, afin que par la mutilation de ce membre, elle fut punie en la partie qui est vn des plus beaux ornemens du visage.

Quant aux coustumes & ordonnances faites sur les trafics, & commerces, on tient que Baccoride en fut l'Autheur.

Ces loix portoient que si quelqu'vn nioit d'auoir receu l'argent qui luy auoit esté presté sans cedule, le debiteur deuoit estre creu à son simple serment; veu que les Egyptiens estoient hommes qui faisoient grand estat de la solemnité des sermens, comme de chose saincte, & religieuse. Car pource qu'on adiouste mal-aysement foy à ceux qui iurent à tous propos, aussi se donnoient-ils soigneusement garde que les gens de bien ne fussent contraints de iurer que fort tard, afin qu'ils ne perdissent la reputation de leur preud'hommie.

Il estoit semblablement ordonné qu'il ne seroit pas raisonnable de refuser de croire celuy à qui l'on auroit presté sans cedule, lors qu'il iureroit en sa propre cause. Le Legislateur ne voulut que l'vsure promise par escrit esgalast le double de ce qui auoit esté presté; & ordonna que le payement seroit pris seulement sur les biens du debiteur, sans qu'on le peust empoigner au corps, ny le mettre en prison, ou le rendre esclaue, veu qu'il creut qu'il suffisoit que les biens fussent soumis à telle obligation, & que les corps des citoyens estoient obligez à la Republique, qui s'en vouloit seruir en temps de paix & de guerre. Car il iugeoit qu'il eust esté mal à propos que les soldats qui hazardoient leur vie pour le salut de leur patrie, fussent empriſonnez pour des debtes.

Les Egyptiens auoient vne loy touchant les larcins qui estoit telle. Ceux qui auoient resolu de les practiquer, se deuoient faire enrooller au regiſtre du Prince des sacrificateurs, & luy porter la chose desrobee, aussi tost que le larcin auoit esté commis; & d'autre costé il falloit que celuy à qui l'on auoit pris quelque chose vint escrire, & denoncer deuant le mesme, le iour & l'heure de sa perte. Par ce moyen les larcins estans facillement descouuers, celuy qui auoit perdu recouuroit son bien, sauf que la quattriesme partie estoit ordonnee pour le larron, pour punition de celuy qui auoit si peu soigneusement prisgarde à ses affaires, d'autant que le legislateur estima qu'il valoit mieux qu'on perdist vne partie de ce qui auoit este desrobé, qu'estre entierement priué de la chose vollee.

Les Prestres Egyptiens espousoient vne seule femme: les autres en auoient

autant qu'ils vouloient, & qu'ils en pouuoient nourrir. Il ny auoit pour lors aucun entre eux qui fuſt eſtimé baſtard, encor qu'il euſt eſté engendré de quelque eſclaue ; d'autant qu'ils eſtimoient le ſeul pere auteur de la generation, & que la mere ne ſeruoit que pour receuoir la ſemence, & luy donner nourriture, qui n'eſtoit de guere grande deſpence, veu qu'ils entretenoient leurs enfans de racines de ionc, & d'autres choſes qu'ils cuiſoient ſous la braiſe, ou bien ils leur donnoient des herbes qui croiſſent dans les marais, les faiſant boüillir, ou les mettant ſur les charbons, ou quelquesfois ils les leur donnoient toutes crues. Ils faiſoient aller les enfans pieds nuds, & le plus ſouuent ſans aucun habillement : enquoy ils eſtoient fauoriſez de la temperature de l'air naturelle à cette prouince. Somme toute la deſpence que les parens font pour leurs enfans iuſqu'à ce qu'ils ſoient en aage, ne leur pouuoit couſter vingt drachmes, ou du moins elle ne paſſoit pas cette ſomme.

Les Preſtres inſtruiſoient leurs enfans aux lettres tant ſacrees, que prophanes, & leur apprenoient ſur tout la geometrie, & l'Arithmetique : Pour le regard de l'eſcrime & de la lutte, ils ne vouloient qu'on les y accouſtumaſt, à cauſe que ces exercices eſtoient trop violens & dangereux, ſi l'on y employoit tous les iours des corps qui eſtoient encore ſi tendres.

Ceux qui voyagoient, ou eſtoient en guerre, eſtoient traitez ſans faire aucune deſpence, s'ils tomboient malades, a cauſe que les medecins y eſtoient nourris & ſalariez du public, & eſtoient tenus par la loy de prendre garde aux malades, & de les guerir ſuyuant les ordonnances receptes, & eſcrits des anciens de leur art, qui eſtoient autoriſez, & en reputation parmy eux. Si le medecin ayant ſuiuy les reigles du liure ſacré n'auoit peu guerir le malade, on ne l'acuſoit point de ſa mort, mais s'il le gueriſſoit en vſant d'autre remedes on le faiſoit mourir ſans remiſſion : à cauſe qu'ils eſtimoient iuſtement que l'ordre de penſer vn malade qui auoit eſté depuis long temps gardé par les medecins, & inuenté auec beaucoup de peine par les anciens eſtoit beaucoup meilleur, que les receptes nouuellement faictes.

Quant aux Roys d'Egypte, ils n'abuſoient pas ſi licentieuſement de leur puiſſance que les Princes des autres nations, qui n'auoient pour toute loy que leur volonté ; veu qu'il faloit que fuſt à leuer les tribus, fuſt en leur nourriture, ils ſe gouuernaſſent ſelon les loix & ordonnances communes des pays, ainſi que dict Diodore en ſon 2. liure.

Ceux qui eſtoient de la ſuite du Roy, & qui le ſeruoient ordinairement eſtoient non eſclaues fuſſent ils eſtrangers, ou nez & nourris en leurs maiſons, ains enfans des gentils-hommes Preſtres, qui paſſoient l'âge de vingt ans, & qui deuoient eſtre plus ſçauants & mieux morigerez que tous les autres, afin que le Roy fuſt conuié par la preſence de ces ſeruiteurs ſi pleins de vertu, à ne faire choſe qui puſt eſtre blaſmee, d'autant que nuict & iour ils l'aſſiſtoient, & eſclairoient en ſes actions & affaires.

Il y auoit des heures ordonnees de iour & de nuict, auſquelles la loy permettoit au Roy de traicter des affaires ; veu que le matin il receuoit les lettres, requeſtes & autres memoires de ce qu'il luy faloit executer, afin que reſpondant à tous il y pourueuſt auec le temps & à ſon rang & ſelon iuſtice. Cecy faict, eſtant accompagné d'vne troupe d'hommes meurs, & ſages il ſe lauoit le corps, puis eſtant veſtu richement il alloit faire priere aux Dieux, & des ſacrifices au Temple ; auquel eſtant arriué, apres qu'on auoit mené

au coing de l'autel les bestes destinees pour le sacrifice, le prestre en presence du Roy, & tout le peuple l'oyant, luy souhaitoit longue & heureuse vie, pourueu qu'il se monstrast doux, & iuste enuers ses suiets. Apres la priere il se mettoit à discourir des vertus du Roy, & monstroit combien il honoroit les Dieux, aymoit les hommes, & estoit iuste, sage, chaste, veritable, magnanime & liberal.

Si quelque faute estoit arriuee au gouuernement il en purgeoit, & excusoit le Roy, la reiettant sur ses Officiers qui luy auoient donné faux aduertissemens, & l'auoient mal conseillé contre la loy, & la iustice.

Cela paracheué le prestre exhortoit le Roy à bien viure, & à se rendre par ce moyen aggreable aux Dieux, & luy conseilloit de suyure l'aduis de ceux qui luy proposeroient la vertu, & les exercices qui rendent la vie des hommes glorieuse.

A la fin le Roy ayant sacrifié vn Taureau à ses Dieux, le prestre lisant les faits, dicts memorables des hommes plus illustres exhortoit le Roy à gouuerner le peuple auec toute douceur & iustice à leur exemple, sans s'amuser à l'auarice, à l'entassement des thresors. Il falloit aussi que ses actions plus particulieres, comme de se pourmener, lauer, coucher auec sa femme, & autres semblables, fussent mesurees selon l'ordonnance sans l'outrepasser en aucune chose.

RELIGION.

L'Egypte est peuplee des Mahometans, de Chrestiens, & de Iuifs en bien petit nombre. Quant aux Iuifs, & aux Mahometans nous remettons le discours de leur creance ailleurs. Mais pour entamer celuy des Chrestiens, ceux d'Egypte sont ou estrangers, ou natifs du pays. Les estrangers y viennent pour raison du trafic qui s'y faict, principallement en la ville d'Alexandrie, & au Caire.

Car ce Royaume assis entre la mer Rouge, & la Mediterranee, voit le Ponant auec le Leuant par le moyen d'vn fort grand trafic & est comme vne eschelle, par laquelle les richesses des Indes, & du Leuant passent en Natolie, en Afrique, & en Europe.

A raison dequoy l'on y voit venir non seulement les Venitiens, Florentins, & Ragousois en grand nombre, mais encore les François, & les Anglois. Les religieux de sainct François qui demeurent en Ierusalem s'employent à leur assistance spirituelle, s'en allant administrer les Sacremens, prescher la parole de Dieu aux Chrestiens qui trafiquent en Egypte, & le besoin de leur assistance croist continuellement à cause des heretiques Anglois qui pratiquent ceste Prouince.

Les Chrestiens natifs d'Egypte, restez de l'inondation des Barbares, & de la cruauté des Sarrazins, des Mammelus, & des Turcs, ne passent pas le nombre de cinquante mille personnes qui habitent çà & là, principallement aux villes du Caire, de Messie, de Montfalut, de Buque, & d'Elchiase, toutes assises sur le Nil. Il y en a encor beaucoup à Minie, dans le territoire de laquelle on voit diuers Monasteres. Mais les plus fameux de toute l'Egypte sont ceux de S. Antoine, de S. Paul, & de S. Macaire.

Le premier eſt en la Trogloditique en vne montagne où ſainct Anthoine fut battu par les diables. Le ſecond n'eſt guere loing de ceſtui-cy au milieu des deſerts. On voit le troiſieſme parmy les deſerts de Boulacque du coſté d'Occident.

C'eſt le Monaſtere nommé Nitrie, dans les Hiſtoires des ſainctz Peres, pour ce, comme i'eſtime, qu'en ceſte contree les eaux du Nil condenſees, & reſerrees par la force du Soleil aux lieux bas, ſe conuertiſſent en ſel, & en nitre.

Il y a eu vn magnifique Conuent ſur le Nil, à ſix milles de la ville de Menſie, ſous le nom de S. George. On y a veu plus de 100. Moynes auec vne ſignalee commodité des paſſans qui y eſtoient receus, & traittez courtoiſement: mais tous les Moynes eſtans morts de peſte, il y a enuiron 150. ans, le lieu demeura abandonné.

Mais pour dire quelque choſe de la qualité des Chreſtiens, ils ſe nomment Coſites, & Chreſtiens de la ceinture; pour ce qu'encor qu'ils ſoient baptiſez comme nous, ils ſont circoncis comme les Iuifs: tellemẽt qu'il ſemble que leur foy ne paſſe plus bas que la ceinture: Mais qui eſt pis, ils ſuyuent depuis mille ans en ça l'hereſie d'Eutiches, qui admettoit ſeulement vne nature en Ieſus Chriſt, de ſorte que par le moyen de ceſte hereſie, ils ſe ſeparerent de l'vnion de l'Egliſe Romaine. L'occaſion de ce Schiſme fut le mauuais Concile d'Epheſe, aſſemblé par Dioſcore pour la deffence d'Eutiches, qui auoit de ſia eſté cõdamné au Concile de Calcedoine par ſix cens, & trente Peres, aſſemblez par l'authorité de Leon I. Et les Coſites craignant que ce fuſt aduoüer deux hypoſtaſes, de mettre deux natures en Chriſt, deuindrent Eutychiens, pour ne ſe vouloir plonger en l'erreur de Neſtorius.

Ils diſent la Meſſe en langue Chaldaïque, diſant par pluſieurs fois *Alleluia*. Ils liſent l'Euangile premierement en Chaldeen, & puis en Arabe. Quand le Preſtre dit *Paix ſoit auec vous*, ou *Paix vous ſoit donnee*, qui eſt noſtre *Pax vobis*, le plus ieune d'entre-eux va touchant la main à tout le peuple qui aſſiſte à ceſte Meſſe. Apres la conſecration on donne vne petite piece de pain ſimple à chacun des aſſiſtans. Ils obeyſſent au Patriarche d'Alexandrie, & diſent qu'ils tiennent la foy du Prete-Ian.

LES TERRES QVE LE TVRC POSSEDE EN ASIE.

SOMMAIRE.

1. APRES auoir descrit toutes les Prouinces & pays que le Turc possede en Europe & Afrique, il conuient maintenant voir les terres qu'il occupe en ASIE, auant que entrer au discours separé que l'autheur fait cy apres des Turcs en general, monstrant quels sont leurs mœurs, richesses, forces, gouuernement & religion. Il commence donc sa description par l'Asie mineur qu'on appelle autrement d'vne Natolie ou Haute Turquie que contient plusieurs Prouinces, & declare ses bornes, sous quel climat, en quel parallele, & quelle est la largeur de tout ce pays. 2. Particuliere description des Prouinces de la haute Turquie, & premierement du Pont & Bithynie iadis separees, leurs bornes, & villes principales. 3. L'Asie, ses bornes & villes principales. 4. La Phrigie haute & basse, où se voyent encor les ruines de la grande ville de Troye. 5. La Carie, Mysie, Ionie, Doride, Lydie, Lycie: leurs limites & villes. 6. La Galace ou Gaulegrece, ses bornes & son estenduë. 7. Pamphilie. 8. Cappadoce. 9. La Cilice. 10. La Basse Armenie. 11. Turcomanie. 12. La Georgie. 13. L'Arabie diuisee en Deserte & Petree. 14. L'Arabie heureuse, sa figure & ses meilleures villes, entre lesquelles est la Meque, ville en laquelle Mahomet est né. 15. Idumee. 16. La Syrie diuisee en cinq Prouinces, desquelles la premiere est la Palestine. 17. Mesopotamie ou Diarbek. 18. Quelle est la qualité & bonté de l'air & terroir des susdites Prouinces, & en quelles choses elles abondent: & sont en premier lieu remarquables les grandes & belles riuieres de Natolie: les bois de Bythinie propres à faire Nauires: la pierre Synnadique semblable à l'albastre de l'Asie: les eaux chaudes de Hierapolis qui se petrifient: la pierre d'Aimant de la Carie. Le vermeillon de Ionie. Le sablon d'or des riuieres de Lydie, & le safran de Tmole. Les trois sortes d'animaux du Mont Chimere en Lycie, le sommet duquel est habité de lyons, le milieu de cheures, le bas de serpents. Les vins, fruicts, metaux, argent, cuiure, fer, alun, cristal, iaspe, onyce, albastre, cheuaux, abeilles de deux sortes de la Cappadoce. Les cedres du mont Aman, & les forests de myrtes en Cilice: & les loups nommez Squilaques: Les dattes, la manne, le coral, & la pierre Amethiste de l'Arabie Petree. Les palmiers, le nard, la casse, la canelle, la myrrhe, l'encens de l'Arabie heureuse. Les roses, les melons, citrons, oliuiers, figuiers, grenades, vignes portans trois fois l'an raisins de la Palestine. Le baume d'Idumee. Les cannes de miel, & le sable de Belo propre à faire le verre en la Phenice. 19. Naturel, mœurs, coustumes & loix des anciens Arabes, Sabeans, Nabatheens, Iuifs, Cappadociens. 20. Description de la façon de viure prescrite par Moyse aux Iuifs, & leurs plus remarquables loix. De la sortie des enfans d'Israël hors l'Egypte, & leur passage en Iudee mal entenduë des Payens. Des trois sectes de Iuifs, Pharisiens, Saduceens, Esseniens. 21. Relation des mœurs, naturel & maniere de viure des Turcs, Arabes, Iuifs, & autres nations habitans les Prouinces de l'Asie: leurs façons d'habits, leurs viandes, leurs armes, leurs logemens sous tentes, sous palmiers, ou en des maisons sous terre. 22. Leurs richesses consistans au trafic du cotton, pierre d'aymant: aux mines de cuyure, aux camelots, fer, alun, cristal, iaspe, pierre d'onix, albastre, tribut des

pelerins du S. Sepulchre & de Medine: Espiceries, pierreries, perles, encens. 23. *Nombre des fortereſſes & places plus importantes de toutes les Prouinces d'Asie ſuiettes au Turc.* 24 *De quelles religions & ſectes ſont ceux qui habitent ces pays : & premierement des Chreſtiens Latins & Grecs diuiſez en pluſieurs ſectes, ſçauoir eſt, Melchites, Neſtoriens, Diſcoriens, Armeniens, Iacobites, Maronites, Coptes: leur origine, & leurs erreurs en la foy* 25. *Diſcours des Turcs en general, contenant vne ample relation de leurs mœurs, richeſſes, forces, gouuernement en police & religion.* 26. *Denombrement & liſte des Empereurs de Conſtantinople tant Chreſtiens que Turcs, depuis que l'Empire d'Occident fut ſeparé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.*

1. LE grand Turc occupe tout le pays qui eſt entre le Pont Euxin, ou la mer Majour, la mer Egee, ou l'Archipelague, la mer Mediterranee, l'Egypte, le Golphe Arabique, le Perſique, la riuiere du Tygre, la mer Caſpie, & le deſtroit de terre, ou Iſtme, qui eſt entre la mer Caſpie & le Pont Euxin.

Nous commencerons maintenant par l'Aſie mineur, laquelle nous prenons icy pour toute la Cherſoneſe, ou preſqu'Iſle entre la mer Majour, & celle de Cilice, & de Pamphilie, qui s'eſtend vers l'Archipelague, & ſe nomme auiourd'huy Natolie, ou haute Turquie. Elle comprend les prouinces de Pont & Bythinie, la prouince particulierement appellee Aſie, la Lycie, la Galace, la Pamphilie, la Cappadoce, la Cilice, & la baſſe Armenie. Elle a pour ſes bornes du coſté du Leuant la riuiere d'Euphrate, qu'on nomme à preſent Apherat, ou Frat: du Midy la mer Mediterranee, qui prend tantoſt le nom de mer de Lycie, tantoſt de Pamphilie, & tantoſt de Cilice ou Caramanie, ſelõ les pays par leſquels elle paſſe: du Couchant l'Archipelague de Grece, & du Nort la mer Majour. Elle comprend vn grand eſpace de terre, veu qu'elle eſt enfermee entre le 36. degré & 21. & le 45. degré; c'eſt à ſçauoir entre le milieu du 4. climat, & de l'vnzieſme parallele, & le milieu du ſixieſme climat, & le 15. parallele, où le changement du plus grand iour n'eſt que d'vne heure. Car la partie qui approche plus du Su a ſon plus grand iour de 14. heures & demie, & la partie qui approche plus du Nort de 15. heures & demie. La largeur de ce pays, ſelon Pline, eſt de deux cens mille pas ou enuiron, c'eſt à ſçauoir depuis le Sein Iſſique, ou le Golphe de Lajazze, iuſqu'à Trebiſonde, qui eſt en la contree du Pont. En quoy il eſt d'accord auec Herodote, qui dit que l'Iſthme de l'Aſie mineur contient enuiron cinq iournees d'vn homme qui marcheroit bien.

II. Le Pont & la Bythinie furent iadis deux prouinces ſeparees par la riuiere de Sangar, qui paſſoit au milieu, mais elles furent apres reduites en vne prouince, qui ſe nomme auiourd'huy Burſie, ſelon Giraue, ou Becſangial, ſelon Calcalde, & quelques autres. Ceſte prouince eſt bornee du Couchant de l'embouchure du Pont, du Boſphore Thracien, & d'vne partie de la Propontide: du Nort d'vne partie du Pont Euxin; du Midy de la prouince nommee particulierement Aſie, pres de la riuiere de Rhyndace, & du Leuant la Galace, pres de la Paphlagonie. En ceſte prouince on voyoit iadis les fameuſes villes de Chalcedoine, Nicomedie, Apamie, Pruſe, Nicee & Heraclee du Pont.

Chalcedoine colonie de ceux de Megare a eſté renommee à cauſe du quatrieſme Concile qui s'y tint; mais elle eſt à preſent ruinee. Toutesfois il y en a qui diſent qu'elle eſt debout viz à viz de Conſtantinople, & diuiſee par vne partie

du Bosphore l'espace de sept stades, & que c'est ce qu'on nomme Galata. Les autres disent que c'est ce qu'on nomme auiourd'huy Scutari, qui est vis à vis de Constantinople.

Nicomedie est vne ancienne ville assise sur vn costau fort agreable, & ayant plusieurs sources d'eaux, qui fait que beaucoup de Turcs & de Grecs y habitent, combien qu'elle soit ruinee.

Pruse, auiourd'huy Bursie, ou Burse est vne grande ville assise pres du mont Olympe. Ce fut autresfois la demeure des Ottomans, auant qu'ils eussent pris Constantinople.

Nicee, maintenant Nichie, selon Niger, & Isnich selon les autres, fut iadis la capitale de la Bythinie. Elle est assise pres du lac d'Isnic.

III. La Prouince nommee particulierement Asie, maintenant Sabrum, ou Sarcum a pour ses bornes, selon Ptolemee, du Couchant vne partie de la Propontide, l'Hellespont, & l'Archipelague: du Midy la mer de Rhodes, & partie de la Lycie, & de la Pamphilie: du Leuant la Galace, & du Nort le Pont, & la Bithynie, & vne partie de la Propontide. Elle comprend les pays de Phrygie, Carie, les deux Mysies, l'Eolie, l'Ionie, la Doride, & la Lydie.

IV. La Phrygie est diuisee en haute & basse. La haute est du costé du Leuant, & la basse du Couchant, & ceste-cy est appellee Hellespontique, & Troade semblablement. Castalde dit qu'on la nomme à present Sarcum.

La haute Phrygie a auiourd'huy, aussi bien qu'autresfois, plus de villages que de villes. On y conte la ville de Midaie, iadis demeure du Roy Midas, pres de la riuiere de Sangar. Apamie nommee aussi autresfois Cibotis, fut la plus grande des villes de Phrygie.

La basse Phrygie, ou la Troade est vis à vis du mont Athos. La ville de Troye estoit assise en ce pays où l'on void aussi le mont d'Ide, maintenant Gargare. On void aussi les ruines admirables de la grande ville de Troye, c'est à sçauoir les masures de quelques tours, & les fondements des murailles. Hors du pourpris des murs de la ville on void, sur les grands chemins de grands sepulchres de marbre d'vne piece. On void encor les ruines de deux chasteaux bastis de marbre. Il y a encor de grands Colosses anciens par terre, & au tour des murailles des portes presque entieres, suiuant le rapport de Bellon, qui dit aussi que les riuieres de Simois, de Xante, & de Scamandre sont de petits ruisseaux, qui tarissent en Esté, & ont bien peu d'eau en Hyuer.

La ville de Pergame estoit aussi en la Troade, & fut la capitale de ceste prouince, & la patrie du Medecin Galen. Ce fut là qu'on trouua l'vsage du parchemin. Il n'en reste plus auiourd'huy que quelques ruines, & l'on nomme encor ce lieu Pergame.

V. La Carie assise entre l'Ionie, & la Lycie, eut iadis pour sa ville capitale Halicarnasse auiourd'huy Messi. Tabu est vne fort bonne ville de Carie. Pres d'Halicarnasse à main droicte commence le mont de Taurus. Quelques-vns mettent aussi Milet en ce pays: les autres le donnent à l'Ionie.

La Mysie est diuisee par Ptolemee en haute & basse. Il y auoit iadis en ce pays vne ville nommee Lampsaque assise sur l'Hellespont droit à droit de Callipoli, mais elle a esté ruinee, & le lieu où elle estoit se nomme auiourd'huy selon Niger, Aspico, & selon Sophian Lampsique. Abyde, maintenant Auco, fut vne colonie des Milesiens. C'est là qu'est le destroit de l'Hellespont de la largeur de sept stades.

Ceste ville dure encor aujourd'huy, & est assise en vn lieu marescageux, & bien fortifiee, & son chasteau auec celuy de Seste, qui est vis à vis, est vne des clefs de l'Empire des Turcs. Car on tire de ces chasteaux des coups de canon contre les vaisseaux qui veulent entrer dans l'Hellespont, ou en sortir sans permission du Turc. On y voyoit autrefois aussi la ville d'Adramitium, colonie des Atheniens, maintenant nommee Landermitti. C'est en ce pays qu'est la riuiere du Granique, maintenant Lassare, selon Niger, où Alexandre vainquit les Satrapes de Darius.

Le pays d'Eolie est au riuage de la mer Egee, & ses villes maritimes sont Myrine, Cume, maintenant Castri, & Pocee ayant deux ports, auiourd'huy Foglia vecchia, ou Feuille, vieille qui auoit iadis deux milles & demy de circuit, selon Tite Liue.

L'Ionie a de longueur en droite ligne quarante milles, & 200. du long de la coste ou est la ville d'Epheſe, maintenant Figene, ou Fiene, selon Castalde, mais retournant son nom ancien selon Sophian. Elle est renommee à cause du Concile qui s'y tint, & du temple de Diane rangé entre les sept merueilles du monde. Quelques-vns logent Milet en ceste Prouince.

La Doride s'aduance dans la mer en forme de pointe, & contient la ville de Gnide, renommee à cause de la statuë de Venus. La place où elle estoit se nomme Capo Chio, ou Crio. Quelques-vns mettent aussi en ce pays Halicarnasse, auiourd'huy Mesi, comme nous auons dit suiuant Sophian, & Chasteau S. Pierre, selon Niger, & Vadian. Ce fut en ceste ville que regna Mausole Roy de Carie, à qui Artemise fit bastir vn si superbe tombeau.

La Lydie fut nommee aussi Meonie. Sa capitale ville fut Sardis, où estoit la demeure de Cresus. Elle fut abbatuë par vn tremblement de terre, & rebastie par Tybere.

La Lycie fut iadis nommee Mylias, & Ogygie, selon Estienne. Girane dit qu'à present on luy a donné le nom de Briquie. Castalde luy baille celuy d'Aldinelli: mais Theuet dit que les Arabes l'appellent Benesaacam. Ceste prouince tend principalement à la mer qu'on nomme Lycienne à cause de ce pays: & a pour ses bornes du Couchant, & du Nort la Carie, du Leuant la Pamphylie, selon le Mont Masicyre qui va iusqu'à la mer, & du Midy elle est bornee de la mer de Lycie enuiron 200. mille pas de nauigation. Il y auoit autrefois 60. villes, dont on en voyoit encor 30. debout du temps de S. Paul. Les principales estoient Xanthe, Patare, Pinare, Olympe, Myrthe, & Limire. La capitale estoit Patare. Il y auoit aussi la ville de Telmese, pres d'vn cap, ou promontoire de mesme nom. Les anciens Autheurs mettent icy la montagne Chymere qui brusloit de nuict. Sa capitale ville du iourd'huy c'est Fisco, il y a vn fort bon port.

Galace, ou Gaulegrece ayant pris ce nom des Gaulois, qui se meslerent parmy les peuples d'Asie du temps de Pyrrhe Roy des Epirotes, est auiourd'huy nommee Chiangare, selon Castalde. Elle a pour ses bornes du Couchant la Bithynie, & la Phrygie: du Leuant la Capadoce, du Midy la Pamphylie, du Septentrion le Pont Euxin, où son riuage s'estend 250. mille pas. Sa plus fameuse ville est Ancyre, communement Angouri, renommee à cause des camelots ondez & non ondez qui s'y font. On met en ceste Prouince le pays de Paphlagonie, où est Sinope assise sur vne colline de la Presqu'isle sur la mer Majour auec vn bon port. Il y a aussi Amise ville maritime, maintenant Simiso.

Pamphylie, nommee par Pline Popſopie, porte auiourd'huy le nom de Setalie, ſelon Giraue, & quelques autres. Theuet dit que les Arabes l'appellent Zina: mais Belon aſſeure que l'on a donné à ceſte Prouince, & à la Cilice, le nom de Caramanie, où ſept Sangiacs du Turc ſe tiennent. Elle eſt limitee du leuant de la Cilice, & d'vne partie de la Cappadoce; du Couchant de la Lycie, & d'vne partie de la Prouince d'Aſie; du Nord de la Galace, & du Midy de la mer de Pamphylie, qui eſt touſiours orageuſe. Sa coſte eſt d'enuiron 150. mille pas. Ses villes ſont Perga, qui eſt au milieu du pays ſur la riuiere de Cataracte, puis Side, & Ætalie maritimes. Ætalie qui eſt capitale du pays, porte maintenant le nom de Satalie, & eſt la plus grande & plus forte de toutes les villes de la contree, & communique ſon nom au golphe qui en eſt proche. VII.

La Cappadoce, ou Leucoſyrie, ſelon Strabon, & quelques autres, maintenant Almaſie, ou Amaſie, ſelon Caſtalde, & Genech, ſelon Theuet, ou Toccatu Allelujen, ſelon Pinet, s'eſtend iuſques à la mer Majeur, & eſt bornee du Couchant de la Paphlagonie, d'vne partie de la Pamphylie, & de la Galace; du Midy d'vne partie de la Cilice; du Leuant de l'Antitaurus, grande montagne pres de la baſſe Armenie, du mont Moſchie, & d'vne partie de l'Euphrate; & du Nord du Pont Euxin. Ses riuieres ſont Halys, maintenant Ottomagiuch, iadis limitee des Royaumes de Creſus; puis Iris, maintenant Caſalmach, & Thermodon, auiourd'huy Pormon. Ses meilleures villes ſont Trebiſonde, nommee Machomach par les Barbares, iadis ſieged'vn Empire. Quelques vns font Amaſie capitale de Paphlagonie: mais Ptolemee, & beaucoup d'autres, nous apprennent qu'elle appartient à ceſte Prouince. Ceſte ville retient encores auiourd'huy ce nom, & le communique aux pays voiſins. Elle eſt aſſiſe en vne profonde vallee ſur la riuiere de Gazalmach. Ce fut la partie de Strabon, & c'eſt maintenant la demeure d'vn Beglierbei du Turc, qui ſe nomme Beglierbei d'Amaſie, & de Cappadoce. Quelques-vns mettent la ville d'Iconium en Cilice; mais ſelon Ptolemee elle appartient à ce pays, & eſt appellee Conia, ou Cogna. Elle eſt aſſiſe aſſez pres de quelques hautes montagnes, & arroſee de pluſieurs ruiſſeaux qui en deſcendent. Sa figure eſt ronde, & ſes murailles ſont anciennes, & ſes tours carrees: il y a huict portes, & vn bon nombre de belles moſquees, & eſtuues. VIII.

La Cilice, que Ioſephe nomme Tarſe, eſt appellee Chalah des Hebreux. Niger tient qu'on la nomme auiourd'huy Turcomanie, & Finichie: mais ceux qui luy donnent le nom de Caramanie, doiuent eſtre ſuiuis; car la Turcomanie n'eſt autre choſe que la haute Armenie. Or la Caramanie, qui comprend auſſi quelques parties de quelques autres Prouinces outre la Cilice, & principalement la Pamphylie, a pour ſes bornes du Couchant la Pamphylie, du Nord le mont Taurus, du Leuant le mont Aman, vulgairement Monte negro, ou Mont noir; & du Sud la mer de Cilice de la nauigation d'enuiron trois cens mille pas. Sa ville capitale fut Hama, ou Hamſa, iadis Tarſe, aſſiſe en vne belle vallee, arroſee de la riuiere de Cydne. On y void auſſi la ville d'Adene, que Ptolomee appelle Adane, qui eſt grande, mais ouuerte, & a vn chaſteau auec quatre tours carrees. Belon dit qu'on trouue en Cilice vne ville nommee Heraclee, qui eſt fort grande, aſsiſe pres du mont Taurus en vne belle plaine, & eſloignee de trois iournees d'Adene, du coſté du Nord, & du Ponent. IX.

La baſſe Armenie porte encores ce nom auiourd'huy, ſelon Niger: mais Giraue luy donne celuy d'Anadule, Caſtalde de Pegim, & quelques autres X.

l'appellent Geneh. Elle eſt nommee Pirme, au liure des Notices. Ses bornes ſont du Leuant l'Euphrate, par lequel elle eſt diuiſee de la Turcomanie, ou haute Armenie ; du Couchant la Cappadoce ; du Midy la Cilice au deſſus du mont Taurus, & vne partie de la Syrie ſur le mont Aman ; & du Nord le Pont, auquel lieu on dit qu'elle finit en angle, que l'Euphrate, & l'Antitaurus viennent à faire : mais le Turc n'en eſt pas entierement maiſtre.

XI. Pour acheuer la deſcription de ce que le Turc poſſede en Aſie, venons maintenant à vne partie de la haute Armenie, compriſe ſous le nom de Turcomanie, qui embraſſe auſſi la Georgie. Ceſte Prouince cõfine du Nord auec la Colchide, auiourd'huy Mingrelie : du Couchant auec l'Euphrate, & la baſſe Armenie : du Leuant auec le reſte de la haute Armenie, qui eſt en la Georgie : & du Midy auec la Meſopotamie, maintenant Diarbec, & auec la nation des Curdes. Ses montagnes ſont Periandre, auiourd'huy Chielder : l'Antitaure, maintenant montagne noire, & quelques autres. La ville capitale du pays eſt Eſechie, que quelques-vns tiennent pour ce qui eſt reſté d'Artaxate.

On trouue pres de la haute Armenie le pays de Curdiſtan, ſelon les Perſes & les Turcs, & de Keldan, ſelon les Arabes. Caſtalde le nomme Gorden, & le met entre le pays de la haute Armenie.

XII. La Georgie, autrement Gurgiſtan, comprend l'ancienne Iberie, auec vne partie de la haute Armenie, & peut eſtre de l'Atropatie. Ceſte Prouince touche du Couchant la Mingrelie, ou Colchide : du Nord la Zemrie, iadis Albanie : du Leuant la moyenne Atropatie, maintenant Seruan : & du Midy la partie de la haute Armenie, qu'on nomme Seruan. Ce peuple auoit maintenu touſiours ſa liberté iuſques à noſtre temps, ſe ioignant tantoſt auec les Perſans, tantoſt auec les Turcs, & a eu pluſieurs Seigneurs natifs du pays : mais elle eſt maintenant pour la pluſpart ſoubs la puiſſance des Turcs, qui y ont pluſieurs villes, & places fortes, comme Teſte, Lori, Cliſque, Gori, & Toman.

XIII. Toute l'Arabie priſe enſemble eſt vne fort grande Prouince, qui eſt enfermee entre deux golphes en forme de Preſqu'iſle. Ces golphes ſont celuy d'Arabie, autrement la mer rouge d'Occident, & celuy de Perſe d'Orient. Du Midy elle a la mer Oceane, & du Septentrion la Syrie, & la riuiere d'Euphrate. Or ceſte Preſqu'iſle d'Arabie eſt diuiſee en trois parties, c'eſt à ſçauoir, en la deſerte, la Petree, & l'Heureuſe.

L'Arabie deſerte, nommee Aſpre par Ariſtide, baſſe par Seruius, & creuſe, ou profonde par Lucian, eſt appellee des Hebreux Cedar. Ses bornes ſont du Leuant les montagnes de Babylone, & vne partie du golphe Perſique : du Nord la Meſopotamie pres de la riuiere d'Euphrate : du Couchant la Syrie, & l'Arabie Petree : & du Midy les montagnes de l'Heureuſe.

La Petree touche la Syrie du Couchant, & du Septentrion, & confine du Leuãt auec la deſerte : & du Midy auec l'Heureuſe. Pline, Strabon, & Ptolemee la nomment Nabathee : Tyrius l'appelle Seconde, & quelques autres luy donnent le nom de baſſe. Mais elle reçoit celuy de Petree de la ville de Petra qui eſt capitale de ceſte Prouince. Ceſte Prouince s'appelle auiourd'huy Barra, ſelon Ziglere Bengaucal ſelon Caſtalde, & Battha Calha. C'eſt icy que le mont de Sinay tout renommé en la ſaincte Eſcriture, à cauſe que la loy y fut donnee à Moyſe. Ceſte montagne eſt fort haute, & faſcheuſe à monter, & il y a des degrez taillez de main d'hõmes de pierre viue, & quelquefois dans le rocher, afin que les chameaux & autres animaux y puiſſent plus ayſément paſſer. On void

en ce mont vn Cõuent de Moynes Chreſtiens Maronites, qui viuent à la Grecque. Ils ſont en nombre de 50. & reçoiuent les pelerins Chreſtiens, qui y vont en deuotion. Il y a encores en ce pays vne autre montagne fameuſe, nommee Oreb, & maintenant Orel, qui n'eſt pas ſi haute que celle de Sinay. Ces deux mõtagnes ſont celles que Ptolemee appelle Melanes. La capitale ville du pays fut Petra, que l'Eſcriture nomme Petra du deſert, où l'on ne peut guere aller, à cauſe du mauuais chemin. Il y en a pluſieurs qui tiennent que c'eſt meſme choſe que la Meque, lieu de la natiuité de Mahomet: ce qui n'eſt pas vray ſemblable, ains il ſemble pluſtoſt que c'eſt ce que les chartes nomment Petra d'Eſt. Et de fait l'on tient que la Meque eſt en l'Arabie Heureuſe.

XIV. L'Arabie Heureuſe iointe aux autres deux, eſt en forme de Preſqu'iſle, entre les golphes d'Arabie, & de Perſe; & la naui gation d'autour de ce pays eſt d'enuiron 3504. milles. Solin, & quelques autres l'appellent Heureuſe; & Virgile Panchaïe: mais à preſent elle porte le nom d'Ayaman, ou de Giamen. Ses meilleures villes ſont Medine, Tanalbi, Meque, Ziden, Zibi, & Aden, outre les autres qui ne ſont paruenuës à noſtre cognoiſſance.

Medine Tanalbi, c'eſt à dire, la cité du Prophete, eſt aſſiſe du coſté de l'Arabie Petree, & aſſez peuplee. C'eſt là qu'eſt le cercueil de Mahomet, pres duquel on void enuiron trois milles lampes allumees.

La Meque en laquelle Mahomet eſt né, n'eſt guere loing de l'ancienne Petra: toutesfois ce n'eſt pas la meſme, ains ce pourroit pluſtoſt eſtre la ville de Mechare de Ptolemee. C'eſt vn lieu aſſez aggreable, mais enfermé entre des montagnes, & des deſerts, & ſans aucunes murailles. Il y a pres de ſix mille maiſons. On void tous les ans trois carauannes, qui partent du Caire, de Damas, & des Indes, & s'en vont à la Meque par deuotion en l'honneur de Mahomet qui y eſt né, puis de là s'acheminent à Medine, où eſt le cercueil de ce faux Prophete.

Ziden eſt ville maritime, & eſt à 40. milles loing de la Meque. Elle n'a point de murailles, mais ſes maiſons ſont aſſez belles.

Zebeth, ou Zibit eſt vne belle ville, & capitale de ceſte Arabie. Elle eſt aſſiſe en vne plaine entre deux montagnes, & ſur vne riuiere de meſme nom, & à demie iournee de la mer rouge. Elle fut priſe apres Aden par le Turc, qui y enuoye vn Beglerbey, auec force gens.

Aden eſt ville Royale, aſſiſe ſur le bord de la mer rouge, aſſez pres du deſtroit de Babel mandel: c'eſt la plus belle ville d'Arabie, & non ſeulement elle eſt forte d'aſſiette, mais encores de main d'homme: & il y a de beaux baſtions, vn bon fort, & vn port bien fermé. Elle contient enuiron ſix mille maiſons, & eſt bien peuplee. Les Turcs prirent ceſte ville, & tout le Rõyaume par ruſe, & fineſſe, l'an 1538. & en perdirent le Roy. Ils y tiennent auiourd'huy vn Beglerbey auec force gens de guerre.

XV. En ſortant de l'Arabie on entre en l'Idumee, qui commence au lac de Sirbon, & s'eſtend vers le Leuant iuſques en Iudee. Ceſte Prouince contient Gaze, ville tres-ancienne, entre laquelle, & le Caire, on trouue Cattie, puis Oſtracine, Rhinocorure, Aſcalon, & Azot.

XVI. La Syrie, qui eſt vne fort grande Prouince entre l'Euphrate, la Cilice, l'Arabie, & la mer Mediterranee, commence au 32. degré, & finit au 36. Elle eſt diuiſee en cinq Prouinces, c'eſt à ſçauoir en Paleſtine, Phenice, Celeſyrie, Surie, & Comagene.

La Palestine, qui est entre la mer Mediterranee, & l'Arabie, est diuisee en deux parties par la riuiere du Iourdain. La tribu de Ruben, & la moitié de la tribu de Manasses habitoient au delà ce fleuue, & les autres de l'autre costé. Ceste derniere est diuisee en trois parties, dont l'vne se nomme proprement Iudee, l'autre Samarie, & la troisiesme Galilee. La Iudee est entre la mer morte, & la Mediterranee: Ierusalem est sa ville capitale. C'est en ce pays qu'est Ierico en vne plaisante vallee, longue d'enuiron trente milles, & large de quinze. La Samarie prenoit son nom de sa ville principale, qui se nomme auiourd'huy Naplos. La Galilee est diuisee en basse, & haute: celle-là commence à la mer de Tyberiade, large de cinq milles, & longue de douze, & a presque en son centre Nazareth. Ceste-cy commence au lac Samaconite, & s'estend iusques au mont du Liban. Il n'y auoit iadis Prouince qui fut à proportion si peuplee que la Palestine: car n'estant longue de plus de cent soixante milles, ny large de plus de soixante (veu que les bornes de sa longueur estoient Dan, & Bersabee) au denombrement que Dauid fit faire, on y trouua vn million, & trois cens milles hommes propres à manier les armes, outre la tribu de Benjamin. Maintenant elle est despoüillee de tous ses ornemens, forts de la beauté de son terroir, & de sa bonté.

Ierusalem, au siege de laquelle il mourut plus d'vn million de personnes, & il resta plus de cent mille prisonniers; n'a maintenant plus de cinq mille habitans; & si la saincteté du lieu n'y attiroit perpetuellement vn grand nombre de Chrestiens, ceste ville seroit peu de chose. Ceste Prouince est trauersee du Iordain, qui naissant au pied du mont Liban de deux fontaines, dont l'vn se nomme Ior, & l'autre Dan, passe par deux lacs, dont le premier est celuy de Galilee, l'autre est celuy de Tyberiade, qui est plus grand. Finallement il se rend dans la mer morte, nommee des Grecs Lac Asphaltite.

La Phenice est toute sur la marine, vis à vis de la Iudee. Ses principales villes furent Sidon, & Tyr, auiourd'huy Sair, & Sur. Tyr estoit vne Isle, mais si proche de la terre ferme, qu'Alexandre remplit la mer de terre, & la combla, lors qu'il y tenoit le siege. Le Prophete Ezechiel parle bien au long de sa grandeur, richesse, & magnificence. Sidon estoit presque esgal à Tyr en beauté, & en puissance. Toute deux estoient renommees, à cause de la teincture de la pourpre, que les Poëtes nomment tantost Tyrienne, tantost Sidonienne. On n'en void presque nulles restes à present, non plus que de Ioppe, & d'Acre.

La Surie s'estend depuis Tyr iusques au golphe de Lajazze, auquel espace sont contenuës les villes de Barut, de Tripoli, & de Tortose, dont Barut, & Tripoli sont fort marchandes, & au milieu du pays Damas, & Laodicee. Damas est vne belle ville, assise en vne grande vallee: ses maisons sont plus belles dedans que dehors: ses ruës sont estroictes, & tortuës, mais ce qui la rend plaisante, c'est la grande quantité d'eau qui va par les maisons, & arrose les iardins à plaisir. Il y a vn chasteau excellent, basty par vn Florentin Mammelu, qui deuint fort riche, & gouuerneur de ceste ville, qui est capitale de la Prouince.

La Celesyrie est proprement le pays qui est entre le Liban, & l'Antiliban, où est la source de l'Oronte, auiourd'huy Farfare, sur le riuage duquel est la renommee ville d'Antioche, qui est maintenant vn sepulchre d'elle mesme, & vn amas de ruines plustost qu'autre chose. On y void toutefois encore debout les murailles, qui sont fort belles, & tellement basties, que trois personnes peuuent

peuuent marcher de front tout autour. Il y a encores vn assez bon nombre de tours, & vn chasteau assis sur vn costau. On y void encores la maison ou S. Pierre se tenoit, & vn petit lieu où il baptisa beaucoup de gens. On trouue aussi à l'embouchеure de l'Oronte Seleucie Pierie, à present Soldin.

La Camogene est la partie de la Syrie qui suit le cours de l'Euphrate iusques aux frontieres d'Armenie. Alep est sa ville capitale, qui tient le troisiesme lieu entre les villes de l'Empire du grand Turc. Elle est assise sur la riuiere de Singa, & a vn canal d'eau sous terre, d'où sortent plusieurs fontaines publiques, & priuees. Elle embrasse quatre costaux, sur l'vn desquels on void vn fort grand chasteau: ses faux-bourgs sont grands, mais il n'y a autre bastiment d'importance que les Mosquees, & les magazins pour les marchands estrangers. On peut iuger du grand nombre du peuple qui y est, parce que l'an 1555. il mourut en la ville, ou aux faux-bourgs, plus de six vingts mille personnes en trois mois.

Le Turc possedoit encores vne partie de la Medie, & sa capitale ville Tauris: mais quelques-vns tiennent que le Sophi en a repris la pluspart depuis quelques annees. Il tient encores la plus grande partie de la Mesopotamie, ou du Diarbec. Il est encores maistre d'vne partie de l'Assyrie, où estoit la ville de Babylone, bastie par Semiramis, & tient la Chaldee portion de l'Assyrie, où est la ville de Bagdet, ou Bagadet, bastie sur les riuages de Babylone par vn Calife des Mahometans. Quelques-vns la confondent auec l'ancienne Babylone, & soustiennent que c'est mesme chose. Il y tient encores la Balzere, ou il a vne grosse garnison, outre quelques galeres tousiours prestes pour faire teste aux Portugais. XVII.

Mais pource que nous auons fait description de tous ces pays, discourant des Estats du Roy de Perse, & que le Sophi gagne tous les iours quelque chose sur le Turc, & recouure son Estat peu à peu; tellement qu'on ne peut maintenant parler au vray des Seigneurs de plusieurs de ces contrees qui changent à present de maistre à tous propos, & qui appartiendront peut-estre auiourd'huy à l'vn, & seront demain reconquises par l'autre; ie m'en tairay, pour parler de la qualité des Prouinces que nous venons de descrire.

QVALITE'.

LA Natolie iouyt d'vn air doux, & temperé, & ses champs produisoient iadis quantité de grains, le bestail y trouuoit des pasturages en abondance; & pour abreger, ses habitans auoient tout ce qui est necessaire à la vie plus qu'à suffisance. Mais pour le iourd'huy ceste contree n'est plus si fertile, ny si bien cultiuee, qu'elle estoit iadis; toutefois aux lieux qui sont plus proches de la mer elle est plus fertile, & de mesme qu'on y cultiue mieux la terre, aussi elle y produit dauantage. Les lieux qui sont auant dans le pays, sont la pluspart de grandes campagnes, où l'on seme du froment, de l'orge, & du coton. Elle est arrosee de plusieurs riuieres, dont les principales sont l'Iris, l'Halys, Parthenius, à present Dolap, & le Sangar, qui se vont rendre dans la mer Majeur, puis l'Ascagne, maintenant Isnic, & le Phyndace, auiourd'huy Sindi, qui deschargent leurs eaux dans la Propontide: Dauantage Scamandores, à present Simores, qui se rend dans l'Hellespont, & apres cela le Caïque, ou Giruasti, l'Herme, ou Sarabat, le Caystre, que Castalde nomme Chaïci, & Ortelius XVIII.

Chias; & le Meandre qui a ſix cens deſtours, & qui eſt nommé Madres. Toutes ces riuieres ſe vont rendre dans l'Archipelague.

Il y a pareillement le fleuue de Melas, à preſent Genſui, qui ſe deſcharge dans l'Euphrate, outre pluſieurs autres, qui vont deſgorger leurs eaux dans la mer Mediterranee.

La Bethynie produit force bleds, & pouruoit la Cour du grand Ture de farines, principalement ce qui eſt pres de Burſe. Ce pays abonde auſſi tellement en bois, & en matiere propre pour faire les vaiſſeaux, qu'il ſemble que les galeres y tombent naturellement toutes faites dans ceſte mer, tant elles y ſont promptement deſpeſchees: Pres de Nicee on trouue de l'orpiment en aſſez grande quantité.

La Prouince particuliere d'Aſie eſtoit jadis renommee à cauſe de la pierre Synnadique preſque ſemblable à l'Albaſtre, qu'on en tiroit pour faire des colonnes à Rome.

En la Troade l'on trouue le pays d'aupres de Troye fort maigre, & ſterile, & auecques cela les eaux y manquent: mais le terroir d'aupres de Permage eſt fort bon, & rapporte beaucoup. Il y a auſſi des carrieres de pierre, ou l'on a trouué autrefois des hommes qui s'y eſtoient cachez durant les guerres, conuertis en pierre. Strabon met pres de Hierapolis des eaux chaudes, qu'il dit ſe conuertir ayſement en pierre de tuf ou touue. On y met auſſi des eaux ſi propres à teindre les laines, que la teincture faite auecques des herbes, & racines cede à celle-là.

Quant à la Carie, l'on a jadis eſtimé le terroir d'aupres de Magneſie, pource qu'il portoit du froment en abondance, & proche de ceſte ville l'on trouue auſſi la pierre d'Aymant, nommee des Latins *Magnes*. Il y a pareillement des montagnes en Carie, ou l'on prend de la pierre blanche pour baſtir, qui eſt fort luyſante. Ceſte Prouince a eſté autrefois fort eſbranſlee des tremblemens de terre.

Pour le regard de la Myſie, l'on tient que les vignes qui ſont au terroir d'Aſpic, ou de Lampſic portent des raiſins en abondance. En Ionie on tiroit du vermillon de la terre qu'on y faiſoit cuire, & en quelques endroits on y recueilloit du vin bon par excellence.

La Lydie auoit autresfois pluſieurs riuieres, qui deſcendent du mont Tmolus, qui portoient de l'or parmy leur ſablon. Ceſte Prouince doncques auoit beaucoup d'or, & portoit auſsi de l'argent, & outre ce le pays eſtoit fort bon, & bien cultiué. La montagne de Tmole a eſté fort eſtimee, pour eſtre fertile au poſsible. Entre autres choſes il y auoit force vignes, & grande quantité de ſaffran.

La Lycie eſt fort aſpre & faſcheuſe, à cauſe du mont Taurus qui y prend ſon commencement: toutesfois ſes campagnes ſont aſſez fertiles. Le ſommet du mont Chimere eſtoit jadis plein de lyons, le milieu de chévres, à cauſe des bons paſturages; & le bas de ſerpents. C'eſt ce qui a donné ſuiet aux Poëtes de feindre vne beſte nommee Chimere, qui auoit la teſte, & la poictrine de lyon, le ventre de chévre, & la queüe de dragon. Les tremblemens de terre ont faict beaucoup de dommage en ce pays.

En Pamphylie, de meſme qu'en Cilice, les chévres ont le poil fort doux, & fort delicat, tellement qu'il ne cede pas en molleſſe à la ſoye, & ce poil a encores ceſte proprieté qu'il eſt blanc comme la neige.

Quant à la Cappadoce, elle abonde en toute sorte de grains, en vins, & en fruicts, comme aussi en argent, en cuiure, en fer, alum, chrystal, jaspe, onyx, & albastre, qui n'est gueres beau. Ce pays nourrit aussi grande quantité de cheuaux. Il y en a d'autre part qui disent que ce pays est aspre, & a faute de plusieurs choses necessaires a la vie, Pline dict que pres du fleuue Thermodon il y a deux sortes d'abeilles, dont les vnes font du miel dans les arbres, les autres qui en font à trois rangs sous terre. Les sommets du mont Argee y sont couuerts de neige tant en Esté qu'en Hyuer.

Le terroir d'aupres d'Amasie, ou Gazalmach est desert, & toutefois fort propre à la nourriture du bestail. Pres de Conia l'on void force vignes, qui portent d'aussi bon vin qu'on en sçauroit trouuer en autre lieu.

La Cilice est diuisee en deux. Il y en a vne partie qui est appellee Aspre, qui est du costé du Couchant, & l'autre Champestre, qui tend au Leuant. Ceste-cy a de belles riuieres, porte force fruicts, & toute sorte de biens, & nourrit grand nombre de cheuaux. Or la plus grande partie de la Cilice est moyennement cultiuee, à cause de la commodité des eaux dont elle est arrosee. Toutesfois son terroir est plein d'argille, & desnué de bois, qu'il faut aller querir aux montagnes qui sont esloignees de plus de deux iournees, entre lesquelles est celle d'Aman, où il croist des Cedres fort hauts, & des geneuriers, & diuerses autres plantes. Or il y a beaucoup de lieux en Cilice, qui sont fort agreables, veu qu'il y a plusieurs arbres qui sont tousiours verds : mais il y a d'ailleurs quelques lieux champestres, & steriles, qui sont de grande estenduë, & ne sont possedez d'aucun, tellement que chacun y peut faire paistre ses porceaux, & l'on y nourrit force troupeaux de ces animaux, de mesme que de chevres, dont les habitans font grande quantité de beurre, & de fromage.

Les poils des chevres y sont aussi fort mols, & delicats comme de la soye. Il y a là des forests de myrtes, qui portent du fruict blanc, & pareillement des terebinthes, & des pins. Les fleuues de ce pays sont le Pyrame, maintenant Malmistra, qui sortant du beau milieu d'vne plaine, bien loing au delà du mont Taurus, faict vn bruit semblable à vn tonnerre, qui s'entend de bien loing : & la riuiere de Cydne, qui sortant de l'Antitaurus, est froide, rapide, & tres-claire. Pline a dit que son eau est propre à guerir la goute.

On y trouue aussi de petits loups qui vont par troupes, que les Grecs nomment vulgairement Squilaques, qui sont si larrons, qu'ils ne craignent point d'aller trouuer la nuict ceux qui dorment, & de leur desrober tout ce qu'ils trouuent comme des bonnets, des souliers, & choses semblables. Belon dict que pres d'Heraclee il y a vne belle plaine, qui porte toute sorte d'arbres fruictiers & qu'on y nourrit vn grand nombre de cheuaux.

La haute Armenie est toute pleine de montagnes, & de costaux, toutesfois il y a des vallees qui produisent force fruicts. On tient que ce pays est fort fertil, & abonde en animaux : mais il est grandement subject aux neiges, qui y sont quelquesfois fort hautes.

La Georgie a force montagnes & forests : à raison dequoy elle est presque inaccessible aux ennemis. Toutesfois elle est fertile, & a quelques plaines, & quelques plaisantes vallees, arrosees de plusieurs riuieres, dont les principales sont le Cyre, & l'Araxe.

L'Arabie deserte a de grandes solitudes, & toutesfois il y a assez bon nombre de bourgs & d'habitans, principalement pres de l'Euphrate, & des mon-

tagnes de l'Arabie Heureuse: l'autre partie du costé du Couchant, est toute pleine de sable.

La Petree est tenuë par les anciens pour du tout sterile; toutefois ce qui est proche de la Syrie rapporte plus que le reste. Elle est fort deserte, & manque de beaucoup de choses necessaires à la vie. Elle a principalement faute de bois, & d'eau douce. Il y croist des palmiers qui portent des dattes grosses, rousses, & tendres, & qui ne sont gueres humides. La manne y tombe pareillement, & quant aux riuages il y naist du coral qui est assez beau, mais creux par dedans. On trouue aussi en ce pays l'Amethyste.

L'Arabie Heureuse est plus cultiuee que les deux autres, & arrosee de plusieurs riuieres, dont quelques-vnes font des lacs. Elle porte de l'orge, & d'autres grains, du miel, de la cire & diuers fruits, comme des pommes, des poires, des citrons & choses semblables: & l'on seme icy deux fois de mesme qu'aux Indes. Dauantage, ce pays produit des palmiers, du nard, de la casse, de la canelle, de la myrrhe, & plusieurs herbes odoriferantes: sur tout elle porte de l'encens en abondance. On y trouue aussi quelques metaux, & diuerses pierreries, & pres du riuage on pesche de fort belles perles. Ce pays nourrit aussi de fort bons cheuaux, & des moutons dont la queüe pese quelquesfois 20. liures. Mais pour parler particulierement, le terroir qui est pres de Medine est sterile & ne rapporte que bien peu de chose, de mesme que celuy d'aupres de la Mesque, ou l'on trouue fort peu d'eau.

La Palestine est fort agreable, diuersifiee de costaux, & de belles plaines, & arrosee de grande quantité d'eaux. Il y pleut fort peu souuent, & toutesfois la terre y est de grand rapport: car elle produit du froment, & d'autres grains, & fruicts en abondance. Les roses y sont de fort bonne odeur, & il y vient quantité de ruë, de fenoil, de sauge, & d'autres bonnes herbes. Il y vient aussi force oliuiers, figuiers, & grenadiers. On y void pareillement vn grand nombre de palmiers, & beaucoup de vignes: car encores qu'on deffende l'vsage du vin aux Turcs, toutefois il y en a icy bonne quantité, & l'on y vendange trois fois l'annee. Il est vray que ce pays ne porte pas des pommes semblables aux nostres, ny des poires, ny des cerises, ny des noix, & autres fruicts que nous auons ordinairement par deçà, mais on les y porte de Damas.

Il y a en ceste Prouince certains fruicts que l'on garde sur les arbres tout le long de l'annee, comme de grands citrons, & des pommes de Paradis. Dauantage, il y a des melons, & des concombres bons par excellence, & autres fruicts semblables. Elle produisoit aussi iadis du baume, dont elle mãque à ceste heure; mais elle a du miel, & quelques cannes sauuages de succre.

On y trouue bon nombre de chevreux, de liévres, de perdrix, de cailles, & semblables animaux: mais quoy que i'aye fait ce pays si fertil, toutesfois il y a des endroicts qui sont presque deserts, à cause du grand nombre de ratz, & de souris qui s'y trouuent; tellement que si quelques oyseaux ne les mangeoient, les habitans du pays n'y pourroient semer aucune chose qui leur peust estre de quelque rapport.

Du long du riuage du Iordain il croist beaucoup de saules, de bruyeres, & plusieurs sortes de cannes.

Le lac Samachonite tarit le plus souuent en temps d'Esté, & il y croist des arbrisseaux, & des herbes, ou les lyons, & quelques autres bestes se cachent.

Les plaines pres du lac de Genezareth ſont deſertes à cauſe d'vn arbre plein d'eſpines, qui y vient en telle abondance, qu'il empeſche qu'on n'y peut rien ſemer. Toutesfois les Iuifs demeurent maintenant pres de ce lac à cauſe de la peſche, & rendent ces lieux mieux cultiuez qu'ils n'eſtoient auparauant.

La mer Morte qui eſt longue de cinq iournees en tirant du Nort au Su, & large de cinq lieuës, tendant de l'Eſt à l'Oüeſt, & ſelon les autres long de 70. milles, & large de 19. iette vne grãde fumee, & pouſſe dehors de grands broüillards, qui rendent tout ce terroir ſterile à demie lieüe à l'entour. Ceſte mer ne porte aucun poiſſon, & l'on ne void aupres nuls oiſeaux, & ſi l'on y iette quelque beſte elle ne va iamais a fonds, ains ſe rend au riuage, encor qu'elle ait les pieds liez.

La Galilee eſt naturellement fertile, & produit toute ſorte d'arbres, & eſt fort bien cultiuee. Toutesfois la baſſe qui s'eſtẽd au delà du Iordain eſt en quelques lieux aſpre & deſerte.

La Samarie eſt partie montueuſe, & partie champeſtre. Elle eſt plaiſante, fertile & abondante en fontaines & eau douce. Il y a force iardinages, & force lieux pleins d'oliuiers, & de toutes choſes neceſſaires à la vie. Les coſtaux proches de Naples ſont couuerts d'arbres fruictiers, & les oliuiers y ſont gros au poſſible, comme dit Belon.

• Quant à la Iudee le pays qui eſt proche de Ieruſalem eſt bien cultiué, & porte quantité de pommes, d'amandes, de figues & d'oliues. Les lieux montueux abondent de toute ſorte d'arbres, & d'herbes ſauuages, & aromatiques, & lors qu'il y a des rochers on y fait des degrez auec grand ſoing: tellement qu'on y plante force vignes, & autres arbres fruictiers, comme des oliuiers, des figuiers, & des orangiers, qui portent des fruicts en grande quantité.

Pres de la ville de Rama il y a bon terroir, mais fort peu d'habitans, à raiſon dequoy les champs y ſont fort peu cultiuez, & les Grecs qui y demeurent y ſement du froment, de l'orge, & quelques legumes, mais il y a peu de vignes. Le terroir qui eſt pres de la ville de Gaza eſt fertil, & abonde en oliuiers, figuiers, orengers, & vignes. Il y vient auſſi quelques palmiers; mais les dates y meuriſſent rarement, à cauſe que le pays eſt vn peu froid.

L'Idumee eſt merueilleuſement fertile aux lieux qui ſont proches de la mer, & de la Iudee, mais ſterile ſur les frontieres de l'Arabie, où il y a auſſi force montagnes. Il y croiſt force palmiers, & l'on y trouuoit autresfois du baume. Ceux qui en ont eſcrit diſent que les eſtrangers ne s'en peuuent guere bien rendre maiſtres, à cauſe des lieux deſerts qui y ſont, & du defaut de l'eau. Toutesfois il y a des fontaines, mais elles ſont cachees, & n'y a que les habitans du pays qui les ſçachent.

Quant à la Phenice, le terroir d'aupres de Sidon eſt fertile, & produit aſſez grande quantité de cannes de miel. Celuy d'aupres d'Acon, ou Ptolemaide eſt auſſi de grand rapport, & l'on y trouue de bons paſturages, force vignoble, & grand nombre de vergers, où l'on recueille diuers fruicts. La riuiere de Belo qui paſſe pres de ceſte ville eſt renommee à cauſe de ſon ſable, dont on ſe ſert pour faire le verre.

Le pays d'aupres d'Emiſſe, ou d'Haman a force eaux, & produit toutes choſes neceſſaires à la vie. On y void vn grand nombre d'arbres fruictiers.

MEVRS ANCIENNES.

xix. LEs Arabes ne faiſoient anciennement aucun eſtat des arts & ſciences. Ils laiſſoient tous croiſtre leurs cheueux: & quant à la barbe quelques-vns la raſoient le plus pres qu'ils pouuoient, & les autres non. Celuy qui eſtoit le plus ancien d'entre-eux auoit tout pouuoir par deſſus les autres. Ils poſſedoiẽt toutes choſes en commun par lignees, & meſme iouyſſoient des femmes en commun, tellement que le premier d'entre-eux qui entroit dans la maiſon, & auoit laiſſé ſon baſton à la porte, iouyſſoit premier de la femme commune, & pour le regard de la nuict elle la paſſoit auec le plus ancien. En ceſte ſorte ils s'eſtimoient tous freres les vns des autres, & auoient compagnie de leurs meres & de leurs ſœurs, tant ils eſtoient brutaux.

L'adultere y eſtoit puny de mort, & celuy eſtoit tenu pour adultere qui auoit iouy de quelque femme qui n'eſtoit pas ſa parente. Tous ceux qui eſtoient nez en la famille eſtoient tenus pour legitimes marys. Ils n'auoient aucun ſoin des corps morts: & quant à ceux de leurs Roys treſpaſſez ils les enterroient en vn fumier. Ils gardoient leur foy & promeſſe ſur tous autres: & quand ils vouloient promettre quelque choſe par leur foy, vn tiers ſe metroit entre les deux qui contractoient, & frapoit la paume de ſa main, à laquelle il faiſoit que les plus grands doigts des contractans approchoient, & apres auoir pris vn petit poil de l'habit d'vn chacun d'eux, il le teignoit du ſang de ſa paume, & en eſpandoit ſur ſept pierres premierement preparees pour cét effect au milieu des deux parties, & ce faiſant inuoquoit le Dieu Denys, & Vranie. Cela faict ce mediateur faiſoit promettre à l'vn d'eux, qu'il eſtoit obligé par l'accord de ſe rendre deuant certain Iuge qu'il luy nommoit, ſoit que le contractant qui demeuroit obligé fuſt du pays, ſoit qu'il fuſt eſtranger. Et ceſte façon eſtoit trouuee honneſte, & ſe gardoit entre ceux qui faiſoient quelque nouuelle amitié, ou alliance. La canelle eſtoit recueillie par les Preſtres de leur loy, qui ſacrifioient auparauant quelques beſtes, & ne l'amaſſoiẽt qu'entre les deux Soleils. Celuy d'entre-eux qui auoit plus d'autorité partageoit les monceaux de canelle auec vne hache, & l'on en reſeruoit premierement vn faiſſeau en l'honneur du Soleil: ils eſtimoient que s'il eſtoit également diuiſé il prenoit feu par le moyen de l'ardeur des rayons du Soleil, & ſe bruſloit de luy meſme.

Il y en auoit parmy les Arabes qu'on nommoit Ophiophages, pource qu'ils ne viuoient que de ſerpens. Quelques-vns auſſi ſe ſeruoient de chameaux tant pour combatre, que pour porter des charges, & ne viuoient que de laict & de chair. Il y en auoit d'autres appellez Debes, qui s'adonnoient aux paſturages, & à cultiuer les terres. On diſoit d'eux qu'ils trouuoient entre les mottes de terre de l'or de la rondeur & groſſeur d'vne noix, & qu'ils y enchaſſoient des pierres precieuſes, & en faiſoient des carquans, dont ils paroient leurs mains, & leurs cols. Ils vendoient l'or aux eſtrangers, & aux nations voiſines, & en bailloient trois liures pour vne de cuiure, & deux d'argent pour vne d'autre metaux.

Entre les Sabeans il appartenoit au ſeul Roy de iuger de tous differens. Leurs Roys eſtoient eſleus par la faueur du peuple qui diſtribuoit cét honneur à ceux qui eſtoient de quelque lignee, où l'on trouuoit que quelques Roys auoient eſté auparauant eſleus.

Ces Roys croyoient fermement que s'ils fussent sortis hors de leur palais royal ils eussent esté lapidez, & pour ceste cause ne mettoient iamais le pied hors de leur porte. Ils auoient des licts & de grandes chaires, dont les pieds estoient d'argent massif, & le reste de leurs meubles estoit somptueux au possible. On disoit aussi d'eux qu'ils auoient esté tousiours exempts du desir de posseder par force, ou par rapine les choses d'autruy.

Les Gareens, qui estoient d'autres Arabes, auoient tous leurs meubles d'or, & d'argent, & les entrees de leurs maisons, les parois, & les couuertures estoient d'yuoire.

Les Nabatheens estoient moins magnifiques que les autres. Celuy d'entre eux qui laissoit diminuer son bien encouroit note d'infamie, & au contraire. Les Panchaiens vsoient en guerre de chariots, & diuisoient l'estat de leur royaume en trois. Ils mettoient au premier rang les Prestres de leur loy; au second les Laboureurs, & gens de trauail, & au troisiesme les gens de guerre, entre lesquels estoient compris les Pasteurs. Les Prestres decidoient tous les differens qui suruenoient, tant entre les particuliers qu'aux affaires de la chose publique, sinon quand il estoit question de condamner à la mort.

Les Laboureurs apres auoir cueilly les fruicts de la terre les mettoient en commun, & ceux d'entre eux qui estoient trouuez les meilleurs laboureurs estoient deputez iusques au nombre de dix à la requeste des autres, & par la deliberation des Prestres pour distribuer les fruicts à vn chacun.

Les Pasteurs estoient obligez de faire diligence d'apporter en public les choses qui concernoient les sacrifices, & autres choses qui se distribuoient en detail à nombre, & poids, & n'auoient rien de particulier entre eux fors leurs maisons, & iardins. Quant aux tributs, & autres choses tout estoit mis entre les mains des Prestres, qui distribuoient également à vn chacun selon sa neceſsité, & quant à eux ils prenoient double part du consentement des deux autres Estats. Ils vsoient de beaux habillemens, pource que leurs laines estoient beaucoup plus fines que nulles autres. Ils vsoient indifferemment tant hommes que femmes de dorures, & portoient des chaines au col, des bracelets aux bras, & des anneaux d'or aux oreilles à la mode des Perses, & portoient des souliers de couleur, & d'estrange façon. Ils laissoient aux gens de guerre la deffence du pays. Les Prestres y viuoient en grandes delices, & toutesfois chastement. Ils portoient de longues Aubes de lin fort deliees, & quelques-vns portoient des robbes de fort fine laine. Leurs chefs estoient couuerts de mitres faictes d'orfeurerie, & ils vsoient de tous ornemens d'or, comme les femmes, exceptez de ceux des oreilles. Ils vacquoient principalement au seruice de leurs dieux, dont ils recitoient les faicts en Musique en leurs hymnes. Ils se disoient descendus de Iupiter, disant qu'il estoit venu en leur pays, lors que conuersant auec les hommes il gouuernoit l'Empire du monde.

Il n'estoit permis de transporter ailleurs l'or, l'argent, & les autres metaux, non plus qu'aux Prestres de sortir hors de leurs Temples, & lieux sacrez: tellement que celuy d'entre eux qui eust esté trouué ailleurs eust peu estre mis à mort, sans que le meurtrier en eust esté repris.

Ils gardoient curieusement les dons qu'on auoit anciennement faicts aux Temples. Le siege où estoit l'image de leur Dieu auoit six coudees de longueur, & quatre de largeur, & estoit tout d'or d'vn ouurage magnifique.

Toute la terre qui eſtoit à deux cens ſtades à l'entour du temple eſtoit reputee ſaincte, & le reuenu qui en preuenoit eſtoit dedié, & appliqué au ſeruice des Dieux.

xx. Les Iuifs qui poſſederent autresfois la Iudee, la Samarie, la Galilee, & quelques autres pays receurent leur façon de viure de Moyſe, à qui Dieu limita ce que ſon peuple deuoit faire. Ie ſeray trop long ſi ie voulois dire icy tout ce qui eſtoit de leurs loix, à raiſon dequoy ie ne rapporteray icy que les plus remarquables, remettant pour le reſte le Lecteur à ce que l'Eſcriture, & Ioſephe en dient.

Il ordonna donc premierement, que les enfans fuſſent dés leur ieune aage inſtruits en la loy, comme en celle qui contenoit toute ſorte de bons enſeignemens. Que celuy qui blaſphemeroit le nom de Dieu fuſt pendu, & demeuraſt ſans ſepulture. Que rien de ce qui ſe trouueroit acquis par fornication ne fuſt deſtiné ou offert au temple. Il eſtablit en chaque ville ſept perſonnages excellens en iuſtice & en prudence, auſquels il donna autorité de iuger tous differés ſuruenans, en appellant auec eux deux Leuites, & s'il y auoit quelque difficulté ſignalee il vouloit qu'elle fuſt decidee par l'aduis du plus grand Preſtre de la loy. Il ne voulut qu'on adiouſtaſt foy à vn ſeul teſmoin, ains ordonna qu'il y en euſt deux pour le moins, & encore ſans reproche. Il ne voulut point qu'vne femme fuſt receuë en teſmoignage, non plus qu'vn homme de ſeruile condition. Il eſtoit deffendu de cueillir du fruict d'vn arbre, ſinon quatre ans apres qu'il auoit eſté planté, & Moyſe commanda que deſlors on commençaſt à payer la diſme. Il voulut qu'on diſtribuaſt quelque partie des fruicts cueillis apres la diſme payee aux proches parents, & aux hoſtes eſtrangers, & que le reſte fuſt à celuy qui l'auroit planté ou ſemé. Il ne voulut qu'on empeſchaſt les paſſans d'entrer aux terres d'autruy pour cueillir le fruict dont ils auoient beſoin pour leur neceſſité preſente. Il deffendit de prendre en mariage les filles qui s'eſtoient publiquement expoſees, ou celles que les autres auoient deſià eſpouſees. Il ordonna que la fille impudique qui auroit eſté priſe en mariage cõme eſtant pucelle, fuſt lapidee ou bruſlee viue. Si quelqu'vn auoit eu compagnie d'vne fille fiancee à quelque autre, & que la faute fuſt du conſentement de tous deux, l'vn & l'autre eſtoient mis à mort, & ſi la fille eſtoit forcee, celuy qui vſoit de ceſte violence en portoit la peine. Celle qui auoit eſté delaiſſee vefue ſans enfans, deuoit eſtre priſe par le frere du mary deffunct, afin que les lignees ſe perpetuaſſent: & s'il refuſoit de ce faire il falloit qu'il allegaſt de iuſtes raiſons de ſon refus deuant les Iuges eſtablis pour cét effect, qui ayant trouué ſes cauſes iuſtes luy permettoient de ſe marier ailleurs. Le dueil des treſpaſſez ne deuoit durer que trente iours. Le fils qui diſoit injure à ſon pere ou à ſa mere eſtoit pendu hors la ville. Il eſtoit ordonné que les ennemis qui ſeroient par eux mis à mort en guerre ſeroient enterrez. Vn creancier ne deuoit tenir le gage receu d'vn pauure debteur qu'vn iour entier, & ſi le debteur ne pouuoit ſatisfaire, il faloit qu'il ſe miſt au ſeruice de ſon creancier, iuſqu'à ce qu'en le ſeruant il euſt ſatisfait à la debte. Si quelqu'vn acheptoit vn ſerf de ſa nation il le deuoit affranchir ſix ans apres. Celuy qui trouuoit de l'or ou de l'argent le deuoit faire crier publiquement. Celuy qui trouuoit vne beſte égaree eſtoit obligé de la remener à ſon troupeau, ou de la garder iuſques à ce que le maiſtre la vint querir. Celuy qui eſtoit attaint d'auoir preſenté du poiſon à quelqu'vn eſtoit contraint de le prendre luy-meſme. Celuy qui auoit fait perdre vn œil à

quelque autre, deuoit estre puny de la perte du sien. Le Taureau qui auoit causé la mort d'vn homme estoit accablé de pierres, & l'on ne pouuoit legitimement manger de la chair. Le fils ne deuoit souffrir en son corps, ny en ses biens pour la faute du pere, ny au contraire.

Moyse ordonna pareillement que les choses prises par force sur son peuple, par les nations estranges, ou par quelques-vns de sa nation, fussent auant que passer plus outre, redemandees par des Heraux, & qu'au cas que ceux qui les auoient emportees ne les voulussent rendre, on leur denonçast la guerre. S'il aduenoit qu'il fust question d'assieger l'ennemy, il n'estoit permis de toucher aux arbres fruictiers. Tous rebelles deuoient estre mis à mort, & les autres ennemis qui se rendoient volontairement deuoient estre tributaires. En temps de guerre il n'estoit permis aux femmes de manier les armes dont les hommes se deuoient seruir.

Il estoit defendu de manger du sang de quelque beste que ce fust. Les ladres & ceux qui perdoiẽt leur semence estoient chassez hors des villes, de mesme que les fẽmes durant leurs moys. Ceux en la maison desquels quelqu'vn estoit mort se deuoient absenter de la ville l'espace de 7. iours. Il estoit defendu à vne femme accouchee d'vn enfant masle d'entrer au Temple sinon 40. iours apres l'enfantement, & celle qui auoit fait vne fille n'y deuoit entrer de 80. iours. Celuy qui se desfioit de la chasteté de sa femme deuoit offrir au Temple vn tourteau de farine d'orge, & deuoit apres presenter sa femme aux portes du Temple, où le Prestre l'enqueroit sur son serment, si elle auoit esté chaste, & apres le serment fait, si elle s'estoit pariuree, il luy arriuoit vn desnouëment du haut de la cuisse, auec vne putrefaction de ventre, & cette miserable femme mouroit en cette sorte. Si elle auoit vescu chastement elle portoit son fruict dans dix moys sans aucune douleur de ventre, & le Prestre effaçoit apres le nom de la femme qu'il auoit auparauãt escrit en parchemin, & luy donnoit à boire. Tous adulteres, incestueux, & Sodomites estoiẽt punis de mort. Il estoit defendu aux Prestres qui n'auoient leurs membres sains, & entiers d'approcher de l'autel, & toutefois ils deuoient estre nourris de ce qu'on offroit au temple. Toutes les terres possedees par les Iuifs deuoient estre laissees en repos de 7. en 7. ans. Toute terre qui portoit fruict d'elle mesme deuoit estre commune vne fois de 50. en 50. ans, tant à ceux du pays qu'aux estrangers, & cet an estoit nommé Iubilé. Les creanciers deuoient lors donner respit à leurs debteurs, ou les tenir quittes pour vne partie. Les serfs deuoient estre alors mis en liberté, & les terres venduës à vil prix, estoient renduës à ceux qui les auoient alienees.

Les Israëlites sur tous autres peuples ont esté fort Religieux, & adonnez aux ceremonies. Ils ont au commencement vsé de deux sortes de sacrifices, dont le premier estoit nommé holocauste fait par les plus riches, auquel il falloit que la beste qu'on vouloit sacrifier n'eust plus d'vn an. Le Prestre arrosoit le bord de l'autel du sang de la beste sacrifiee, & la mettoit apres en pieces, puis la brusloit sur l'autel. Les gens de plus bas estat sacrifioient des bestes aagees au dessus d'vn an, & apres en auoir espandu le sang sur l'autel, ils mettoient dans le feu les reins, la gresse, les entrailles, & les cuisses droictes demeuroient aux Prestres, & le reste deuoit estre mangé dans deux iours apres, par ceux qui faisoient le sacrifice. Ceux qui estoient plus pauures estoient obligez d'offrir deux colombes ou deux teurterelles; dont l'vne estoit sacrifiee, & l'autre demeuroit aux Prestres. Celuy qui commettoit quelque crime par megarde deuoit offrir

vne brebis qui n'euſt qu'vn an, ou bien vn bouc. Celuy qui ſe ſentoit coupable de quelque crime ſecret deuoit ſacrifier vn mouton. Les Preſtres ſe nourriſſoient au temple des chairs de toutes ces beſtes. Il faut remarquer qu'aux ſacrifices tant publics que particuliers, on appliquoit certaine meſure de farine au ſacrifice d'vn agneau, au ſacrifice d'vn belier double meſure, & à celui d'vn taureau trois meſures. Ils auoient auſſi de couſtume d'arroſer les ſacrifices d'huile. La couſtume portoit de ſacrifier tous les iours vne fois le matin, & vne fois ſur le ſoir vn agneau. Au iour du Sabbath ils faiſoient double ſacrifice. Le premier iour de chaque moys ils ſacrifioient deux bœufs, & ſept agneaux, vn belier & vn bouc pour purger les crimes. Outre ce ils adiouſtoient deux boucs, dont l'vn eſtoit mis hors du tẽple, & ſeruoit pour les pechez du peuple: l'autre eſtoit mené aux fauxbourgs, & bruſlé au moys de Mars, & au commencement de leur annee, lors que la Lune eſtoit pleine, & que le Soleil paſſoit par le ſigne du belier, ils faiſoiẽt le ſacrifice de l'agneau Paſchal, par ce qu'en tel tẽps ils eſtoiẽt ſortis d'Egypte. Ils obſeruoiẽt auſſi certains iours de feſtes des Azymes, ou pain ſans leuain; & pendant chacun de ces iours, ils bruſloient en leurs ſacrifices deux taureaux, vn belier, & ſept agneaux, & l'on y adiouſtoit encore vn bouc. La ſeconde ſorte de ſacrifice des Azymes eſtoit à l'entree des nouueaux fruicts, & graine, qu'on preſentoit au tẽple auec certaine meſure d'huyle, & vn agneau pour holocauſte. Il y a beaucoup d'autres choſes à dire pour ce regard; mais il faudroit vn liure entier pour les mettre toutes: de ſorte qu'il me ſuffira d'en auoir touché les poincts principaux.

Or les autheurs ſacrez, & les Payens ne s'accordent pas touchant les Iuifs: car Corneille Tacite ſans rapporter à la volõté de Dieu la ſortie des enfans d'Iſraël hors d'Egypte, & leur paſſage en Iudee, dit qu'il aduint en ce temps vne maniere de gale en Egypte, qui eſtoit fort facheuſe. Tellemẽt que le Roi Bochoris fut contraint de demander remede à Iupiter Hammon; & l'oracle luy reſpondit qu'il falloit purger ſon Roiaumme des Iuifs qui eſtoient deſagreables aux dieux, & les enuoyer viure ailleurs: ce qu'il fit, & en fin apres qu'vne infinité de gens malades de ceſte gale ſe furent aſſemblez en vn lieu, l'vn d'entr'eux nommé Moyſe les gaigna ſi bien qu'il leur perſuada, qu'ils ne deuoiẽt croire, ny à Dieu, ny à homme fors qu'à luy, & de ceſte ſorte ils prirent le premier chemin que la fortune leur offrit, & s'en allerent au hazard, & n'eurent durant leur voyage autre trauail que de la ſoif, qu'il leur conuint endurer, & qui les euſt fait perir s'ils n'euſſent aduiſé vn troupeau d'aſnes ſauuages, qui apres auoir pris leur paſture tirerent deuers vn rocher fort couuert à cauſe de la foreſt qui eſtoit à l'entour, auquel lieu ayant trouué à boire, ils receurent de Moyſe des ceremonies toutes contraires à celles des autres hõmes. Il dit encor qu'ils mirent aux lieux plus ſaincts de leur temple, l'effigie de l'aſne par lequel ils auoient trouué le lieu où ils s'eſtoient deſalterez, & auoient eſté mis en bon chemin pour paruenir au pays ou ils auoient depuis fait leur ſejour, & qu'ils ſacrifioient vn belier pour ſe moquer de Iupiter Hãmon, & vn beuf en meſpris des Egiptiẽs, qui adorẽt cet animal ſous le nom du Dieu Apis. Il dit encor que les Iuifs s'abſtenoiẽt de manger de la chair de pourceau pour éuiter la gale, & la lepre, à laquelle cet animal eſt ſuiet, & qu'ils s'abſtenoient de toute œuure le 7. iour, pour ce que ce fut celuy auquel ils furent en repos, & que pour meſme ſuiet, ils paſſoient la 7. annee ſans rien faire, & que quelques-vns diſoient que c'eſtoit en l'honneur de Saturne, à cauſe de la faim qu'ils auoient enduree. Selon le meſme autheur

ils ne banquetoient iamais les vns auec les autres, couchoient tous à part, & estoient fort enclins à paillardise. La premiere chose qu'ils faisoient c'estoit de mespriser les dieux. Ils auoient opinion que les ames de ceux qui mouroient en bataille, ou par punition de quelque crime estoient eternelles, & que tous iroient au Ciel, ou en Enfer, selon le bien, ou le mal qu'ils auroient faict.

Or il y auoit trois sectes entre les Iuifs qui auoient vne façon de viure toute differente de la commune. L'vne estoit des pharisiens, l'autre des Esseniens, & la troisiesme des Saduceens. Les Pharisiens menoient vne vie austere en apparence, interpretant à leur volonté les traditions de Moise. Ils portoient des cartes en leurs frõts, & bras gauches, où les dix cõmandemens de la loy estoiẽt escrits. Ces cartes ont esté appellees Phylacteries. Ils portoient aussi de plus grandes bordures de robes, & y cousoient des espines, afin que leur piqueure fist souuenir des cõmandemens de la loy. Ils attribuoient toutes choses à Dieu & à la Predestinatiõ. Il est vray qu'ils confessoient que l'inclination, & deliberation de l'hõme luy aidoient à faire, ou à mespriser les choses iustes; toutesfois qu'en toutes choses l'homme estoit conduit par la destinee, qu'ils disoient consister au mouuement des corps celestes. Ils n'estoient iamais contraires à l'opinion de leurs anciens, & maistres. Ils attendoient le iugement de Dieu à la fin de ce monde, & tenoient que les ames des hommes estoient incorruptibles, & que les seules ames des bien viuans passeroient d'vn corps en autre iusques au iour de la resurrection & que celles des meschans estoient enuoyees en des prisons perpetuelles. Les Saduceens nyoient cette destinee, disant que Dieu cognoissoit toutes choses, mais qu'il estoit à la dispositiõ de l'hõme de faire bien ou mal. Quant aux trespassez ils estoient d'opinion qu'apres cette vie, il n'y auoit ioie, ni tourmẽt pour eux. Ils nioient la resurrectiõ des morts, & croyoiẽt que les ames perissoient auec le corps, & n'estimoient qu'il y eust aucuns Anges. Ils receuoient seulement les cinq liures de Moïse. Ils estoient fort seueres & communiquoient bien peu entr'eux. Les Esseniens viuoient du tout comme Moynes, & s'abstenoient de mariage, & de toute cõpagnie de femmes, non point en horreur du mariage, ou de desir de laisser perir le genre humain, mais par crainte de la legereté, & incontinence des femmes, lesquelles ils estimoient garder peu de foy à leurs marys. Ils mettoient tout leur bien en commun, & tenoient à deshonneur d'vser d'onguens, & d'estuues; & au contraire tenoient pour chose honorable de se soucier peu de leurs personnes, & ce leur estoit assez d'auoir leurs vestemens blancs. Ils ne parloient aucunement des choses mondaines auant le Soleil leué, ains prioiẽt Dieu que le Soleil se leuast, & apres chacun d'eux mettoit la main à quelque besongne iusques à cinq heures qu'ils lauoient leurs corps dans de l'eau, puis prenoient leur refection en grand silence. Il n'estoit permis entr'eux de iurer, & ils croyoient que c'estoit aussi mal fait que de se pariurer. Ils ne receuoiẽt aucun en leur secte, sans qu'il l'eust esprouuee auparauant l'espace d'vn an entier, & par apres l'auoir receu ils estoyent deux ans à l'esprouuer, & à recognoistre ses mœurs. S'ils le trouuoient en peché ils le chassoient de leur compagnie, & luy enioignoient de ne manger que des herbages, & de faire ainsi penitence iusqu'au dernier moment de sa vie. Quand dix d'entre-eux se trouuoient assis, aucun d'eux n'eust osé parler sans le congé des neuf autres. Ils se gardoient de cracher deuant eux, ou à costé droict, & obseruoient si estroictement le Sabath, que ce iour là ils n'osoient mesme faire leurs necessitez, & lors qu'ils les vouloient faire ils portoient

vn pic de bois, duquel ils creuſoient la terre pour les cacher, tant ils craignoiẽt de faire quelque choſe qui fuſt au meſpris de la diuine clarté, ils viuoient longuement, à cauſe de la ſimple vie qu'ils menoient, & mangeoient la pluſpart du temps du fruict des palmiers. Ils n'vſoient aucunement d'or, ou d'argent monnoyé, & tenoient pour plus heureuſe mort celle qui arriuoit à l'homme pour le zele de la iuſtice. Ils diſoient encor que les ames eſtoient creées dés le commencement, & que chacune prenoit en ſon temps vn corps, & que celles qui ſortoient des corps en eſtat de bonté, & d'innocence alloient viure au delà de la mer Oceane en certain lieu, où elles iouyſſoient de toutes delices: au lieu que celles qui partoient des corps en mauuais eſtat alloient en des lieux inhabitables à cauſe des grandes froidures. Quelques-vns d'entr'eux prediſoient les choſes à venir: quelques-vns ſe marioient auſſi, mais n'auoient compagnie de leurs femmes que bien peu: & ceux-cy diſoient qu'ils prenoient des femmes de peur de donner occaſion, & exemple aux autres hommes de laiſſer perir tout le monde, s'ils s'en fuſſent entierement abſtenus.

Ceux de Cappadoce eſtoiẽt de tel naturel qu'ils ne pouuoiẽt viure ſans Rois, & l'on dit qu'ils eſtoient iadis fort meſchans. C'eſtoit en ce païs qu'on a dit que les Amazones ſe tenoient pres de la riuiere de Thermodon. Il y a eu en la Doride, en Ionie, & en Eolie de fort excellens hommes qui ont eſcrit des mieux en Grec. Les Phrygiens furent les premiers qui trouuerent les augures, la flute, & l'inſtrument à trois cordes. En Lycie la ville de Telmeſe eſtoit renõmee à cauſe des augures, & de l'interpretation des ſonges. Les Ciliciens ont eſté tenus pour grands voleurs. Les Pheniciens inuenterent les lettres, & la nauigation, & auoient plus de commerce auec les nations que les autres peuples. Les Idumeens eſtoient iadis barbares, remuans, & ſeditieux, & aymoient les choſes nouuelles.

MOEVRS DE CE TEMPS.

xxi. EN la Natolie on voit le milieu du pays habité de gens de baſſe condition. Les Turcs naturels qui ſont en tout ce pays ſont plus ſimples, & plus naifs que les autres, & ne ſont ſi cruels que ceux qui ont quitté la religion Chreſtienne. Il n'y a point là de nobleſſe de race, ains tous ſont eſgaux, & tenus par les Turcs en façon d'eſclaues. Les payſans y ſont du tout oyſifs, & pareſſeux, ne prenant que bien peu de peine à cultiuer la terre, principalement ceux qui ſont plus riches, & ſi les ſerfs ne faiſoient le labourage, les terres y ſeroient bien toſt en friche. La Cappadoce eſt habitee des Grecs, de Turcs, de Iuifs, d'Arabes, & d'Armeniens. Il y a peu de gens qui demeurent en Cilice, & ceux qui y ſont leur ſeiour, à ce que dit Belon, ne s'adonnent ny à peſcher, ny à voyager ſur mer, & laiſſent la terre mal cultiuee, quoy qu'elle ſoit bonne, & qu'il y ait pluſieurs eaux qui l'arroſent. En Idumee les habitans de Catie ſe ſeruent de pigeons pour donner aduis au Caire de ce qui ſe paſſe. On leur met des lettres ſous les aiſles, & ils ne s'arreſtent point qu'ils ne ſoient arriuez au pigeonnier du chaſteau, où ils trouuent leurs compagnons. Il y a ſix iournees d'vn lieu à l'autre, & par des pays deſerts.

La Paleſtine a des habitans preſque de toutes nations, comme des Arabes, & des Turcs, des Iuifs, des Grecs, des Syriens, Armeniens, Georgiens, Nubiens, Abyſſins, Indiens, Egyptiens, & autres. La Galilee eſt habitee pour la plus part des Arabes, qui ſont petits, & menus, & portent vn long Doliman qui leur va iuſques aux gras de la iambe, & fait de poil de cheure blanc, & noir. Ils

portent par dessus vne robbe plus longue que le Doliman auec des manches fort longues & larges, ont des bonnets noirs & pointus. Ils vsent en guerre d'arcs, d'espees, & de poignards.

Quand à la Iudee il y a beaucoup de gens de diuerses nations qui se vont rendre en Ierusalem & qui y habitent, & quiconque veut entrer au S. Sepulchre doit payer neuf escus. Les pelerins qui y arriuent sont receus chacun selon la religion dont il fait profession. Les Latins sont recueillis par les Religieux de l'ordre S. François qui demeurent hors de la ville au mont de Sion; les Grecs sont receus par les Caloyers qui se tiennent dans la ville pres du S. Sepulchre, & les autres, comme les Abyssins, Georgiens, Armeniens, Nestoriens, Maronites, & autres logét chez ceux de leur secte, dont le chacun à vne chapelle particuliere. Les Religieux de l'ordre S. François qui sont pour la plus part Italiens, ont accoustumé de creer des Cheualiers du S. Sepulchre, & leur grand Maistre donne des patentes aux pelerins, qui y ont esté enuoyez par quelque autre, afin de certifier qu'ils y ont esté. Pres de Rama on ne voit que des Grecs, des Turcs, & des Arabes, qui sont fort attentifs à cultiuer, & entretenir leurs vignes. Les Idumeens sont presque semblables en meurs aux Arabes leurs voysins.

Les Arabes sont bruns, spirituels, subtils, superstitieux, adonnez au trafic, desireux de vengeance, & de troubles, aymant fort les nouueautez, & les changemens des affaires. Ils sont presque tous grands voleurs, & donnent beaucoup de peine aux voiageurs. Ils ont plus de ruze, & d'industrie que de force; ils combatent sans ordre, & se confiant en leur nombre ils attaquent leurs ennemys de plusieurs costez iusques à ce qu'ils les rompent. Et lors que leurs ennemys les assaillent ils sont aussi tost espars deçà delà, & s'enfuyent quelquefois auec vne soudaineté merueilleuse. Ils sont extremement adonnez aux femmes, & en espousent plusieurs, & n'en laissent sortir aucune en public qui naist la face couuerte. Plusieurs se tiennent sous des palmiers ou rochers, & en des maisons qui sont sous terre. Ils vont à demy nuds, & portent des manteaux, & des chausses larges. Leurs armes sont des arcs, & des fléches, & des dards fort longs. Ceux qui vont par l'Arabie deserte se conduisent à cause des sablons par les estoilles, & il n'y fait pas bon voyager sans estre bien accompagné, à cause des voleurs Arabes; & auec cela il faut auoir des viures pour beaucoup de iours. Ceux de la Petree viuét pour la plus part de dattes, qui sont la meilleure, & la plus commune viande qu'ils ayent. Sur le bord de la mer rouge, ils salent & seichent au Soleil vne grande quantité de poissons, qui se gardent longuement. En l'Arabie heureuse, il y a beaucoup de gens qui s'amusent apres le bestail, les autres s'adonnent à la marchandise.

Les vrays Arabes logent sous des tentes, & ceux qui se tiennent aux villes sont appellez Mores. Ils viuent ordinairement de gasteaux cuits sous la braise. L'huyle est vne de leurs delices. Le thresor de ceux-cy consiste en chameaux, en quelques cheuaux & en leurs armes, qu'ils laissent pour heritage. Ils ne ferrent point leurs cheuaux, & vsent de selles fort legeres. Ils ont grande opinion de leur noblesse.

Les habitans de Turcomanie sont grands voleurs, qui tirent leur origine des Tartares, & passent la vie sous des tentes, gardant leurs troupeaux. Il y en a toutesfois qui sont natifs du pays qui s'adonnent au labourage, & aux arts mechaniques. Il s'y fait de bons tapis, & de camelotz ondez & autres.

Les Curdes vsent de mesmes façons de faire. Les Georgiens sont en grand

nombre, & vaillans au poſſible, principalement ceux qui ſe tiennent aux montagnes. Ils ſont auſſi fort robuſtes, & ont gardé leur liberté iuſques à noſtre temps parmi les Mahometans: mais il a fallu en fin qu'ils ayent cedé aux Turcs.

RICHESSE.

XXII. LE principal reuenu de la Natolie vient du cotton qui y croiſt en abondance. La Bythinie a ſon opiment qu'elle diſtribuë aux autres nations. La Carie tire aſſez d'argent de ſon aymant qu'elle depart, & debite. La Galace a des mines de cuiure qui luy portent vn grand profit toutes les annees.

Les Pamphyliens tirent de grandes ſommes de leurs camelots ondez, & autres qui ſont des plus beaux qui ſe voyent. Les Cappadociens font vn grand profit de leur argent, de leur fer, alun, chryſtal, iaſpe, pierre d'onyx, & albaſtre. Les Ciliciens font auſſi grande quantité de beaux camelots du poil de leurs chevres, & en tirent beaucoup d'argent des eſtrangers. Ceux de Iudee retirent auſſi beaucoup des pelerins qui vont au S. Sepulchre toutes les annees. La Phenice eſt encor vn pays de grand trafic, & de grand abord. Mais l'Arabie Heureuſe eſt ſur tout fort marchande, & ne peut qu'eſtre fort riche, à cauſe de ſes eſpiceries, pierreries & perles que ſes habitans vendent aux marchands eſtrangers qui les y vont querir. Entre autres choſes elle porte de l'encens qui ſuffit à tout le reſte du monde. La Meque eſt vn lieu de grand trafic, ou viennent beaucoup de marchands d'Ethiopie, & des Indes, & d'autres endroits. Il y vient vn grand argent tous les ans à cauſe des pelerinages, de meſme que à Medine. Quant à Aden c'eſt le lieu le plus marchand de tous, & riche au poſſible, à cauſe d'vne infinité de choſes qu'on y porte des Indes, d'Ethiopie, & de Perſe, qu'on y vient apres querir, & qu'on ne tire pas d'entre les mains des marchands qui y demeurent ſans le bien payer. Car ces gens ſont fort entendus à faire bien valoir ce qu'ils ont.

FORCES.

XXIII. PREMIEREMENT la ville de Burſe en Bythinie, ou les Empereurs Turcs ſe ſont tenus quelque temps; eſt aſſez bien fortifiee. En Caramanie vous voyez la ville de Larande, dont la forteresse eſt fort eſtimee, tant pour ſon aſſiette, que pour ce qui y a eſté fait de main d'homme. En Paphlagonie on voit Amaſie, ou il y a vn bon & fort chaſteau baſty ſur la plus haute colline, auec vne bonne garniſon de Turcs. La ville de Trebiſonde en Capadoce ne doit pas eſtre meſpriſee, veu que c'eſt vne place aſſez importante, & aſſez bien fortifiee depuis que les Turcs la tiennent. Au pays d'Ayaman en Arabie, on voit trois grandes villes, qui ſont fortes au poſſible, c'eſt à ſçauoir Manta, Nazua, & Baila, & grand nombre de bons chaſteaux. Aden eſt aſſez fort, a de bons baſtiõs, & vn chaſteau fort tout ce qui ſe peut. Le port eſt bien clos, & le Turc y tient vne bien groſſe garniſon. Le Turc tient auſſi vn Baſſa à Zibit auec quelques milliers de ſoldats.

Quant à la Syrie le chaſteau de Damas eſt aſſez bon, & celuy qu'on voit à Antioche n'eſt pas à meſpriſer. En Camogene la ville d'Alep eſt de grande importance, & ſon chaſteau baſty ſur vn coſtau la rend encore plus forte.

Le reste qui se voit en tous ces pays n'est guere considerable, & d'ailleurs ie ſerois peu diſcret en m'y arreſtant par trop, puis que ie fay deſſein de diſcourir en general des forces du Turc.

RELIGION.

OVTRE les Mahometans qui demeurent en tous ces pays dont nous auons parlé cy deſſus, il y a pluſieurs autres qui ſont de diuerſes religions, & ſectes, dont nous ferons icy quelque diſcours, laiſſant toutefois ce que nous auons mis ailleurs. Car il y a premieremẽt des Iuifs qui ſont eſpandus par toutes ces contrees; & quant aux Chreſtiens il y en a quelques vns qui obeyſſent à l'Egliſe Romaine, & quelques autres qui en viuent ſeparez. Quãt aux premiers outre les marchands Venitiens, Ragouſois, François, & autres qui trafiquẽt en grand nombre de Tripoli à Damas, & en Alep, & en quelques autres villes d'Aſie, & de Surie, & ſont aſſiſtez aux choſes ſpirituelles des religieux de S. François qui habitent en Ieruſalem, & à Bethleem, on trouue vn petit peuple qui vit parmy les Armeniens à la Latine. Alangiacane eſt vn chaſteau à deux iournees loing de Tauris, qui a vingt cinq villages ſoubs ſa iuriſdiction, qui recognoiſſent l'Egliſe Romaine, jaçoit qu'on y parle Armenien. CXIV.

Les habitans de ces lieux furent conuertis par le Pere Barthelemy Bolognois de l'ordre de ſainct Dominique qui fut fait Eueſque d'Armenie l'an 1337. ſoubs Iean XII. Il y auoit lors, comme nous auons dit, vingt cinq villages; mais à preſent il n'y en a que douze qui perſiſtent en l'obeyſſance de l'Egliſe Romaine, & des autres 13. les vns ſe ſont remis ſoubs le Patriarche de la haute Armenie, les autres ont eſté ruynez durant les guerres que les Turcs ont eu contre les Perſes: & ces douze villages Latins ſont enuiron mil deux cents maiſons. Ils ſont aſſiſtez aux choſes ſpirituelles des religieux de S. Dominique ſouz vn Archeueſque du meſme ordre, cela par leur chapitre, & par les principaux des villages, puis confirmé par le Pape.

Il n'y a guere de temps que les Latins auoient des Egliſes à Burſe meſme, & à Trebiſonde: mais par faute de Preſtres les Egliſes, & ceremonies Latines ſe ſont perduës: tellement que la religion des Armeniens, ou celle des Grecs leur a ſuccedé.

Venons maintenant aux autres Chreſtiens qui ſont diuiſez en trois ſectes, c'eſt à ſçauoir en Melchites, Neſtoriens & Dioſcoriens.

Les Melchites ont tiré ce nom de Melech qui veu dire Roy, ou Prince, pour ce que ceux cy ont ſuiuy tant en la foy, qu'aux Conciles l'exemple des Empereurs de Conſtantinople, & de cette ſecte ſont tous ceux qui tiennent en Aſie la religiõ des Grecs ſous les Patriarches de Cõſtantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, & de Ieruſalem, dont celuy d'Antioche ne ſe tient pas en Antioche, mais à Damas. Ces quatre Patriarches ſont eſleuz par les Eueſques du pays, & de noſtre temps ne recherchent pas la confirmation du Pape, comme ils faiſoient au temps paſſé: mais demandent la licence de l'eſlection au baſſa du Turc & la confirmation du grand Seigneur, & exercent leur iuriſdiction ſoubs cette authorité qui leur eſt donnee. Les Patriarches eſliſent, conſacrent les Archeueſques, & Eueſques qui leur ſont ſubiects.

Il eſt vray que quelques vns d'entre eux recourent au Pape pour receuoir de luy la confirmation. Tous ces Patriarches Melchites, & leur Archeueſ-

que & Euesques sont moynes de S. Basile, de l'ordre duquel il y a beaucoup de conuents par tout le Leuant. Mais les plus renommez sont ceux de sainct Sabe en Ierusalem, de saincte Catherine au mont Sinay, & du mont sainct sur l'Archipelague. Ces Melchites retiennent tous les erreurs iadis condamnees par les Grecs au Concile de Florence, & l'on tient qu'il y a plus de gens de cette secte en Leuant que des autres. Car toute la Natolie en est plaine, & pareillement la Surie, & mesme elle s'estend iusques en Egypte: & de là iusques en Comazan Prouince de Perse. On met encor entre les Melchites les Georgiens, qui recognoissent soubs vn Metropolitain l'authorité du Patriarche de Constantinople. Ceux-cy inuoquent S. George comme leur Aduocat. Il y en a quelques vns d'entr'eux qui se sont rendus Mahometans.

Il y a aussi en cette partie que nous auons descrite des Nestoriens, des erreurs desquels nous auons parlé au discours de l'Estat du Sophi. Ces Nestoriens parlent Chaldee, Arabe, Turc, & le langage de Curdestan, selon les lieux où ils se trouuent; mais ils celebrent l'office diuin en Chaldeen.

On y trouue encor des Dioscoriés qui sont diuisez en trois sectes, à sçauoir en Armeniés, Iacobites, & Costes. Les Armeniens donnent titre de Patriarche à plusieurs de leurs prelats, faits Partie auec la faueur du Turc (ceux-cy affermét les impositions, & tributs que les maisons des Armeniens payent au Turc,) & partie esleuz pour coadiuteurs des susdits Patriarches, du consentement des Euesques, ou du peuple. Mais ils ne donnent titre de Patriarches vniuersels qu'à deux seuls, l'vn desquels est estably sur la haute Armenie, l'autre sur la basse. Celuy là demeure au monastere d'Ecmeazin, proche de la ville d'Eruan en Perse: & cestui-cy en la ville de Sis en Caramanie, assez pres de Tarse. Cette secte d'Armeniens est de bien peu moindre que celle des Melchites. Car les villes & les prouinces des deux Armeniens, de la Calice, Bithynie, Surie, Mesopotamie en sont pleines; & mesme on en voit bon nombre en Perse. On trouue encor vne infinité d'Armeniés en toutes les villes de l'Empire des Ottomás, où il y a quelque trafic, comme à Burse, à Angore, Tresbisonde, Alexándrie, au Caire, Constantinople & à Cáffe. La raison pour laquelle ils ont tant de liberté par les Estats du Turc c'est pource qu'outre qu'ils sont de grand esprit, & bien entendus au cómerce, à cause de certains tesmoignages d'affection que leurs predecesseurs rendirent à Mahomet, il les recómanda passionnement à ses successeurs: tellemét qu'ils ont eu de grands priuileges, par le moyen desquels ils trafiquent librement auec les Mahométans. Les Armeniens habitent à Sis en Ad à Maras, & aux enuirons, à Tarse, à Lalatze, en Alap, & à Carande. Il y a enuiron 20. mille familles. Ils ont 18. Monasteres, & 24. Euesques.

On voit à Sis le palais, & les ruynes du chasteau du Roy d'Armenie, auec deux Eglises qui en sont proches, l'vne du Sauueur, qui estoit au Roy l'autre de S. Sophie, qui estoit au Patriarche. Ils n'ont point d'autres images que des croix d'airain, & de fer, toutesfois il y a diuerses reliques en des reliquaires d'argent. Le Patriarche souloit iadis tirer vn muidin de chaque maison; mais le Turc luy a osté ce droict; de sorte qu'il vit maintenant d'offrandes, & d'aumosnes, & pour se maintenir plus aysément, il visite continuellement la prouince, & entretient sa famille des amendes, qu'il impose à ceux qui defaillent. Les Armeniens celebrent l'office en leur langue, combien qu'ils en parlent beaucoup d'autres, & ils vsent tellement de la Turquesque à Constantinople, qu'ils ne sçauent pas presque la patenostre en Armenien.

Ils

Ils ont plusieurs erreurs qui sont communes tant à eux qu'aux Dioscoriens; mais les leurs particulieres sont qu'ils consacrent en vin tout pur: qu'ils mangent des œufs, & du laict le soir du Samedy Sainct, & mangent de la chair tous les Vendredis depuis Pasques iusques à l'Ascension. Ils celebrent l'Annonciation de la Vierge le 6. d'Auril, la natiuité de nostre Seigneur le 6. de Ianuier; la Purification le 14. de Feurier: la Transfiguration le 14. d'Aoust. Ils asseurent que Iesus-Christ estoit exempt des passions & des necessitez de la nature humaine. Ils s'abstiennent durant cinq Samedys de l'annee de tuer de la chair, & d'en achepter, en memoire du temps auquel les idolatres prenoient leurs enfans, & les sacrifioient aux idoles. Aux Messes des trespassez ils benissent vn agneau, & luy mettant dessus la robe du Prestre ployee, ils luy donnent à manger du sel benit, & le meinent autour de l'Eglise auant que de le tuer, & apres la Messe ils le mangent. A raison desquelles choses quelques-vns les nomment Sabbatins & Iulianistes, comme adonnez aux ceremonies des Iuifs, & l'heresie de Iulian l'Apostat. Toutesfois ils pensent estre conformes auec l'Eglise Romaine, pource qu'ils sont tous seuls des Sectaires Orientaux qui celebrent auec du pain sans leuain: & pour le regard de ce qu'ils ne mettent point d'eau au vin, ils disent que l'Eglise Latine en vsoit ainsi anciennement. Ils font aussi le signe de la croix auec deux doigts, & non pas auec vn seul, comme les Iacobites, & le font premierement du costé droict, puis du gauche, & non au contraire comme les Iacobites. Ils se souuiennent de leur premiere vnion auec l'Eglise Romaine au temps du Pape Sylueſtre, & de l'Empereur Constantin.

Pour venir aux Iacobites il faut sçauoir que Dioscore, & Eutyches ne voulans consentir au Concile de Chalcedoine, eurent des Sectateurs qui se diuiserent, comme dit Leonce, en douze sectes, entre lesquelles fut celle des Iacobites, ainsi nommee d'vn certain Iacob Syrien, qui vesquit du temps de Pelage 2. & de l'Empereur Maurice. On fait passer soubs ce nom vne partie des Chaldeens qui habitent aux villes, & villages de Mesopotamie, Babylone, & Surie, en nombre de cent soixante mille maisons, ou enuiron, & les principales sont en Alep, à Caramit, & en Tur montagne de Mesopotamie.

Ils estoient iadis subiects à deux Patriarches, dont l'vn demeuroit en la susdite montagne de Tur, & l'autre au Monastere de Gifran, pres de la ville de Mordin, qui est en vne si haute montagne que les Turcs disent que ceux qui s'y tiennent ne voyent iamais voler les oiseaux sur leurs testes. Mais aujourd'huy les Iacobites n'ont qu'vn Patriarche, qui est celuy de Gifran, qui pour sa plus grande commodité demeure à Caramit. Ce Patriarche a sous luy vn Metropolitain en Ierusalem, & vn autre à Musali, & des Archeuesques à Damas, en Orfe, à Saur, à Caramit, & en Chipre; & d'autres Archeuesques, & Euesques par les susdites prouinces, auec plusieurs conuents de religieux de l'ordre de S. Antoine.

Les Iacobites celebrent en Chaldeen, & parlent Arabe, Turc, & Armenien. Outre les erreurs qui leur sont communes auec les Armeniens, ils en ont de particulieres. Quand ils font le signe de la croix ils se signent auec le doigt qui est proche du pouce, pour signifier vne vnité de nature, de volonté, & d'operation en Iesus-Christ. Ils mangent, contre la regle & coustume vniuerselle des Chrestiens du Leuant, du laictage, & de la chair le Mercredy & le Vendredy au soir apres le Soleil couché, disans que quand le iour est failly le terme de l'abstinence est desià passé, & que le Ieudy & le Samedy sont commencez.

Auec ceste malice ils mangent de la chair toute l'annee sinon en Careſme, Quelques Arabes qui demeurent aux meſmes villages & lieux où ſe tiennent les Iacobites ſe ſont vnis auec eux, & ſe nomment Xemſinir, c'eſt à dire Solaires, pource qu'entre leurs autres ſuperſtitions ils ont celle-là qu'ils adorent le Soleil.

On croid encor que les Maronites ſont vn rejetton des Iacobites. Car ces deux nations eſtoient iadis ſuiettes au Patriarche d'Antioche, qui eſt maintenant entre les mains des Melchites, & demeure à Damas, & toutes deux ſe ſeruent de la langue Chaldaïque, & de meſmes characteres Syriacs. Ils auoient les meſmes erreurs touchant l'vnité, de la volonté, & de l'operation de Ieſus Chriſt. Toutes deux pretendent le Patriarche d'Antioche, tellement que les Patriarches des Iacobites laiſſans leur nom propre prennent celuy d'Ignace, & ceux des Maronites celuy de Pierre, & tous deux ſe nomment Patriarches d'Antioche. Ils tirent le nom de Maronites, ou de Marone village du mont Liban, ou de l'Abbé Maron, ou comme on tient communement de Maron Hereſiarque. C'eſt la moindre ſecte qui ſoit entre les Chreſtiens d'Orient, veu qu'il n'en y a qu'au nombre de douze mille maiſons la pluſpart pauures. Ils demeurent aux villages du Mont Liban, & aux villes de Surie. Toutesfois la ſecte la plus affectionnee à l'endroit du Siege de Rome, dequoy elle a fait profeſſion depuis quatre cens ans en çà, & meſme Pierre Patriarche des Maronites enuoya des Ambaſſadeurs au Concile de Latran l'an 1515. Le Pape Gregoire leur enuoya deux Ieſuites, qui ayans fait celebrer vn Synode où ſe trouuerent le Patriarche & ſes Eueſques, les induiſirent à vne entiere profeſſion de la foy Catholique. De ſorte qu'ils bruſlerent les liures pleins d'erreurs, & reduiſirent en deux monaſteres les religieuſes eſparſes deçà delà, donnant ordre à ce que les enfans fuſſent inſtruits en la doctrine Chreſtienne.

Le Patriarche des Maronites eſt de l'ordre de S. Antoine. Il eſt eſleu par les Eueſques & les Religieux, puis confirmé par le Pape. Il ſe tient à Tripoli de Surie. Il a quelques conuents de S. Antoine, & quelque petit nombre d'Eueſques, qui n'ayans point de demeure aſſeuree ſont comme ſes coadiuteurs. Ils inuoquent entre les autres Saincts Maron, combien qu'ils dient que ce n'eſt pas l'Hereſiarche, mais vn Abbé de fort ſaincte vie.

Entre les Maronites on en trouue quelques-vns qui ſont nommez blancs, qui n'eſtans point baptiſez ſe diſent Chreſtiens, & ſe confeſſent & communiét ſecrettement, & neantmoins viuent exterieurement à la Mahometane.

Les Curdes ſont la pluſpart Iacobites, & Neſtoriens, mais auec beaucoup d'autres erreurs, & vne extreme ignorance des choſes diuines. Il y a auſſi parmy eux beaucoup de Mahometans.

DISCOVRS DES TVRCS EN GENERAL.

MOEVRS DE CE TEMPS.

XV. LEs Turcs ſont en partie naturels qui ont tiré leur origine des Scythes ou Tartares, & deſcendent auſſi en partie de Chreſtiens Apoſtats. Ils ont pour la pluſpart le viſage large, & les membres bien proportionnez, & ſont naturel-

lement gros & robustes. Ils ne laissent croistre leurs cheueux, ains seulement leur moustache. Ils ont l'esprit assez lourd, & sont lents & paresseux, & tardifs en leurs affaires. Ils ne sont nullement propres au labourage. Ils sont auares au possible, & ayment l'argent sur toutes les nations du monde. Aussi la iustice se vend en Turquie par maniere de dire au plus offrant & dernier encherisseur, & les Turcs ne font plaisir à personne s'ils n'en reçoiuẽt de l'argent. Ils sont humbles entr'eux, & obeïssent estroitement à leurs Superieurs, gardans vn grand silence, & se tenant fort coiz deuant eux. Mais ils sont insupportablement superbes à l'endroit des estrangers, insolens, vanteurs, & si arrogans qu'ils n'estiment pas qu'il y ait au monde nation qui se puisse comparer à la leur. Ils monstrent en parlant vn grand orgueil, sont trompeurs, & ne tiennent parole, sinon en tant que la chose leur est aduantageuse. Dauantage ils sont oisifs & faineans & adonnez à la gourmandise, & à l'yvrongnerie, tellement qu'ils passeront quelquesfois trois iours entiers à faire grande chere, & ils boiuent volontiers du vin, mesme auec excez, bien que leur loy le deffende. Ils sont aussi fort enclins à la paillardise, & mesme sont pour la plus grande partie Sodomites: ce qu'on void sur les vaisseaux où ils ont tousiours quelques-vns destinez pour souffrir ce malheureux effect. Ils croyent de leger, sont extremement superstitieux, & adiouſtent foy aux songes, aux presages, & aux diuinations, & tiennent que la destinee d'vn chacun, & l'heure de sa mort est escrite sur son front, & que nul ne peut fuyr ceste heure: ce qui fait qu'ils se precipitent si temerairement aux dangers.

Les Turcs ont permission d'auoir autant de femmes qu'ils en peuuent entretenir, & les marys se separent facilement, & font diuorce d'auec leurs femmes, qui sortent peu souuent du logis, encor c'est auec le visage couuert. Elles vont pompeusement vestuës, & portent force or & pierreries, & elles ont aussi de coustume de teindre de rouge leurs cheueux, leurs mains, & leurs pieds; mais principalement leurs ongles. Elles vont aussi aux estuues deux fois la sepmaine, de mesme que les hommes.

Ils ne ioüent ny aux cartes ny aux dez. Ils sont charitables & grands aumosniers, non seulement à l'endroit de ceux de leur secte, mais encor à l'endroit des Chrestiens & des hommes de toutes sectes: voire mesme ils se monstrent charitables enuers les animaux, veu qu'ils acheptẽt quelquesfois des oiseaux qu'ils mettent en liberté par maniere d'aumosne.

Leurs habillemens sont longs & ouuerts par le deuant iusques aux pieds, excepté la chemise qu'ils portent hors de leurs chausses, tellement qu'on la void quelquesfois lors qu'ils marchent. Leurs habillements sont de fine laine & de soye garnis quelquesfois de perles & de pierreries. Leur turban est blanc, excepté celuy de ceux qui se disent parens de Mahomet qui le portent verd.

Ils n'ostent pas le turban lors qu'ils veulent saluër quelqu'vn, & luy faire honneur: & chez eux le costé gauche est le plus honnorable. Ceux qui sont riches, & qui tiennent quelque rang parmy eux vont presque ordinairement à cheual. Ils sont sales en leur manger, & n'ont les delices qui sont parmy nous. Ils mangent trois fois le iour, c'est à sçauoir à l'aube du iour à midy, & au soir. Ils n'vsent nullement de nappe, ny de seruiette, & ne s'assient pas à table sur des escabeaux, ny sur des chaires, mais à terre ayans les iambes croisees comme nos tailleurs ont quelquesfois, & ils sont en ceste posture autour d'vne table ronde qui est fort basse.

Ils mangent au reſte toute ſorte de chair, excepté de celle de porceau, qui eſt deffenduë par leur loy. Ils ſe nourriſſent le plus ſouuent de riz, & les Turcs Aſiatiques ne mangent pas volontiers du poiſſon, mais ceux d'Europe l'ayment beaucoup plus que la chair. Ceux qui ſont bons obſeruateurs de leur loy s'abſtiennent du vin, & ne boiuent que de l'eau: mais les plus riches y meſlent du miel ou du ſucre, & en hyuer ils ont de couſtume d'eſteindre dans l'eau vn charbon ardant, afin qu'elle ne leur nuiſe. Dauantage les Turcs vſent fort de ius de pauot, & il n'y a aucun d'entre-eux qui n'en prenne afin d'eſtre plus hardy, & de ne craindre les dangers. Ils s'accroupiſſent en piſſant.

Leurs maiſons ſont pour la pluſpart de bois & de terre, & ſont eſtroittes, & mal baſties; & ils tiennent que c'eſt grand peché de baſtir des maiſons qui durent plus que la vie d'vn homme. Toutesfois ils baſtiſſent de belles Moſquees, ou Meſquites, & de beaux hoſpitaux pour receuoir les paſſans, de meſme que des bains publics, auſquels ils adiouſtent de tres belles fontaines, non ſeulemẽt pour la commodité des hommes, mais encor des beſtes, & auſſi afin qu'ils ayent des lieux tous preſts & propres pour ſe lauer auant qu'entrer dans leurs temples. Dauantage ils ſont fort curieux de faire des aqueducs & conduits d'eau, & des ponts publics, & de faire pauer les grands chemins, toutes leſquelles choſes ſont magnifiques en Turquie.

Ils pourpenſent touſiours les moyens d'auoir de l'aduantage ſur leurs voiſins, & ce qu'ils ne peuuent obtenir par force, ils taſchent de l'auoir par ruze, & par perfidie. Que ſi leurs entrepriſes ne reüſſiſſent heureuſement ils n'ont point de honte de prendre la fuitte. Toutesfois ils ſont aſſez bons ſoldats, & qui eſt le meilleur ils ſont ſoigneux de garder vne bonne diſcipline militaire. Ils ſont fort obeyſſans à leurs chefs, ſupportent patiemment la peine, & toute ſorte d'incommoditez: ſe contentent de peu de viande, & qui ne vaut guere. Ils ont pour leurs armes des lances, des traits, des maſſes d'armes, des haches, & des eſpees, qu'on nomme communement ſcymeterres, où ils n'eſpargnent le plus ſouuent l'or, ny l'argent pour les enrichir. Ils gardent vn grand ſilence, & vne grande modeſtie, non ſeulement lors qu'ils campent, ou qu'ils s'arreſtent en quelque lieu, mais encor lors qu'ils font chemin: veu qu'encor qu'ils ſoient en fort grand nombre ils partent bien ſouuent d'vn lieu deuant iour ſi coyement, qu'il y a peu de voiſins qui s'en donnent garde. Ils n'vſent point d'enſeignes, de guidons, ou d'eſtendarts, ains ſeulement ils ont vne lance qui a au ſommet quelques houpes de diuerſes couleurs, par le moyen de ſquelles chacun ſe ſçait retirer pres de ſon capitaine. Ils ont toutesfois des fiffres, & des tambours pour encourager le ſoldat.

Tandis que l'Empereur des Turcs eſt en quelque guerre, les Turcs qui ſont dans les villes prient pour les ſoldats qui ſont au camp, tant en leurs feſtins, qu'aux aſſemblees des Moſquees: & prient encor pour ceux qui ſont morts en quelque combat, les eſtimant bien-heureux de n'auoir pas mis fin à leurs iours parmy les pleurs & gemiſſemens de leurs femmes. Ils deſcriuent les victoires de leurs anceſtres, & les chantent fort volontiers, croyans que ceſte façon de faire ſert de beaucoup pour animer les ſoldats, & pour les rendre plus hardis en toutes entrepriſes.

Ils n'vſent d'aucun ſeau ou cachet, ſoit aux patentes du Roy, ſoit aux autres lettres, & ne les marquent d'aucune figure. Ils n'ont aucun vſage de cloches, & ne ſouffrent que les Chreſtiens qui demeurent en leurs terres en ayent.

Ils quittent leurs souliers lors qu'ils veulent entrer aux Mosquees, & les reprennent lors qu'ils en sortent.

En quelque lieu qu'ils s'assient, soit en leurs maisons, soit aux Mosquees, ils y ont des tapis velus, ou des natres de jonc, & il y a d'autres endroicts qu'ils font plancher de bois, pource qu'ils sont trop bas, ou bien sales, & bourbeux. Ils ne sont trop addonnez à la contemplation, ny à l'estude des lettres. Ils ont toutesfois de belles & grandes escholes, où l'on lit les loix publiees par leurs Princes, & les enfans y sont instruicts, afin de seruir aux Mosquees, & d'estre capables de gouuerner la chose publique.

Les Turques ne se trouuent iamais en lieu où les hommes sont assemblez, & il leur est encores deffendu fort estroictement d'aller au marché, de vendre, & d'achepter en sorte quelconque; & en la grande Mosquee elles ont vne place du tout esloignee de celle des hommes, & tellement close, que personne ne peut les voir, & moins y auoir entree. C'est chose rare de voir vn homme qui parle à vne femme en public; que si vous demeuriez vn an parmy eux, à peine le pourriez-vous voir vne seule fois. Ceux qui sont mariez ne se ioüent iamais tant soit peu auec leurs femmes en presence des autres, & les marys tiennent touſiours leur reputation pres de leurs femmes, qui leur portent d'autre part beaucoup d'honneur.

Les grands Seigneurs qui ne peuuent estre continuellement auec leurs femmes, les laissent sous la charge de certains Eunuques, qui les gardent tellement, qu'il est impossible qu'autre que leurs marys les entretienne, & qu'elles facent tort à leur honneur.

RICHESSE.

L'Empire du Turc comprend des pays qui sont abondans en toutes choses: car y a-il pays plus riche de froment, & de toute sorte de grains, que l'Egypte, l'Afrique, la Surie, & l'Asie, ny qui rapporte plus de toute sorte de choses, que la Hongrie, la Grece, & la Thrace? En tous ses pays il a des villes, dont la richesse est inestimable, c'est à sçauoir, Constantinople, le Caire, & Alep, & plusieurs autres. Constantinople est vne ville où les marchands abordent de toutes parts, & où presque tout l'argent de l'Empire du Turc vient à fondre. Alep est la plus grande ville de Surie, & cõme le centre où tout le trafic de l'Asie se reduit, & se vient rendre. Le Caire est comme le magazin non seulement des richesses de l'Egypte, & d'vne bonne partie de l'Afrique, mais encores des Indes; & ses threſors conduits deçà par la mer rouge, & apres sur des chameaux, sont distribuez aux pays bordez de la mer Mediterranee.

Quant aux reuenus du grand Turc, il y en a quelques-vns qui tiennent qu'il n'a que huict millions d'or de reuenu ordinaire, & disent qu'encores qu'il semble qu'il doiue tirer beaucoup plus de tant de terres, toutesfois cela n'arriue pas, pource que les Turcs n'ont soucy que des armes, qui sont de leur nature plus propres à ruiner & à destruire, qu'à conseruer & enrichir le pays; & les Turcs pour entretenir leurs armes, & continuer leurs entrepriſes, consument les peuples en telle sorte, qu'ils leur laissent à grãde peine ce qui leur est neceſſaire pour leur entretien. A raison dequoy les suiects desesperez de pouuoir iouyr non seulement des richesses, mais des cõmoditez qu'ils pourroient pourchasser auec leur trauail & leur industrie, ne s'employent au labourage, ny au

trafic, sinon entant que la necessité les presse, & les force de s'y ranger: car que sert-il de semer ce qu'vn autre doit recueillir, ou de recueillir ce qu'vn autre doit consumer? C'est pourquoy dans l'Estat des Ottomans l'on void de grandes forests, & de grands pays deserts. Aux pays de par deçà la cherté procede de la multitude du peuple, mais elle prouient en Turquie du deffaut des hommes qui trauaillent, pource que les villageois, & payſans meurent pour la plus grande partie, ou aux voyages qu'ils font conduisans les viures, & les autres choses necessaires pour les armees: car de dix mille hommes qu'on tire de leurs maisons pour ramer, il n'en retourne pas ordinairement la quatriesme partie, à cause des incommoditez, du changement d'air, & du grand trauail; & ce d'autant plus que les Turcs desarment tous les hyuers, à raison dequoy ceux qui sont employez pour ramer ne sont iamais bien accoustumez à la mer, & à la peine.

D'autre part, le commerce & le trafic est presque tout entre les mains des Iuifs, ou des Chrestiens d'Europe; tels que sont les Ragousois, les Venitiens, les François, & les Anglois; & en vn si grand pays qu'ils possedent en Europe, ils n'ont point d'autres villes de grand trafic que Constantinople, Caffe, & Salonique, ou Thessalonique: en Asie, Alep, Damas, Tripoli, & Aden: & en Affrique le Caire, Alexandrie, & Alger. Pour conclusion, tout le mal vient de l'abandonnement de l'agriculture qui est le fondement des reuenus. C'est elle qui fournit de la matiere aux arts, & les arts la fournissent à la marchandise: & lors que le labourage faut, toute chose manque.

Mais encore que les reuenus ordinaires ne se montent, selon ceux-là, que ce que i'ay dit (veu que selon quelques autres ils vont iusqu'à 15. millions) toutefois il faut aussi faire grand estat des extraordinaires, & principalement des confiscations, & des presens: car les Bassas, & les autres Officiers de ceste Couronne, qui succent le sang des suiects du Turc, assemblent des threſors inestimables, qui viennent en fin pour la pluspart entre le mains du grand Seigneur. On tient qu'Abrahim Bassa emporta hors du Caire la valeur de plus de six millions; Mehemet Visir en auoit encore plus grande somme; Occhiali outre ses autres richesses auoit 5000. esclaues. La Sultane femme de Selim 2. auoit 2500. sequins de reute tous les iours, & estoit si riche, qu'elle commença vn Aqueduct qui deuoit aller du Caire à la Meque, pour la commodité des pelerins, qui estoit vne entrepriſe d'vn grand Prince, & vn ouurage infiny, par maniere de dire. D'ailleurs le grand Seigneur prend aysément trouuer des subjects d'oster les biens, & la vie à qui bon luy semble. Apres cela les presens se montent à de grandes sommes, veu qu'aucun Ambassadeur ne se peut presenter deuant luy sans present, & il n'y a personne qui puisse esperer vn office, vne dignité, ou quelque charge d'importance, qu'auec de l'argent: & nul ne retourne d'vne Prouince dont il a eu le Gouuernement, ou d'vne entrepriſe acheuee, qui s'ose presenter deuant le Turc les mains vuydes: & l'on sçait assez qu'il ne faut offrir des choses de petit prix à vn si grand Seigneur. Les Vayuodes de Moldauie, de Valaquie, & de Transyluanie, se maintiennent en leurs Principautez à force de presens qu'ils luy font, & ceux de Valaquie, & de Moldauie, se changent tous les iours pource qu'on donne ces dignitez à celuy qui offre d'auantage, & pour pouuoir bailler ce qu'on a promis, on destruit le pays, & l'on consume le peuple. Mais auec tout cela l'on a veu que les guerres de Perse ont espuisé les coffres, & consumé les richesses du Turc: pource que d'vne part tant à

Constantinople, que par tout l'Empire, la valeur de l'or augmenta de beaucoup durant quelque temps, tellement qu'vn escu valoit au double de ce qu'il auoit accoustumé de valoir: & les carats, & l'alloy de l'or, & de l'argent, se haussa de telle sorte, que cela donna suiet aux Ianissaires de mettre le feu à Constantinople, & d'espouuanter non seulement les autres, mais encore le grand Seigneur: & en Alep on demanda au nom du Prince vn emprunt de 60000. escus aux marchands. Voila ce que l'on peut dire de ses richesses, veu que pour le regard des Timars i'en reserue le discours à celuy des forces.

FORCES.

LEs forces du grand Seigneur consistent en l'argent, en la cauallerie, infanterie, flottes & munitions. Pour le regard de l'argent, nous en auons desia parlé cy dessus. Mais quoy? que nous ayons dit que ses reuenus ne sont pas si grands que l'estenduë de ses pays le semble requerir, toutefois il a de ses Estats vn profit qui est de plus grande importance que ses reuenus. Ce profit n'est autre chose que le grãd nõbre de ses Timars: car les Empereurs des Turcs se rendent immediatement maistres de tous les fonds qu'ils acquierent auec les armes, & en laissant ce qui leur plaist à ceux du pays (qui n'en ont iamais que bien peu) diuisent le reste en Timars, qui sont comme des Commãderies, qu'ils donnent aux soldats qui leur ont fait de bons seruices, à condition toutesfois qu'ils entretiendront tant de cheuaux tous prests pour la guerre. Ceste façon de faire a esté vn des meilleurs ordres qu'ils ayent tenu pour la conseruation de leur Empire: pource que si les gens de guerre n'estoient interessez aux terres pour le profit qu'ils en retirent, tout seroit desia ruiné: car les Turcs mesmes ont de coustume de dire, qu'il ne croist plus d'herbe au lieu où le cheual du grand Seigneur met le pied. Ces Timars entretiennent en uiron 150. mille cheuaux tous prests & en point pour marcher au premier commandement qui leur en est fait, sans que le Prince débource vn seul denier pour cét effect, & toutefois ce nombre de gens de cheual ne peut estre entretenu pour guere moins de 14. millions d'or. A raison dequoy ie m'estonne de quelques-vns qui faisans cõparaison des reuenus du grand Seigneur auec ceux des Princes Chrestiens, ne font aucune mention d'vne si grande partie de la richesse des Ottomans. Et de faict, en la guerre que le Turc fit aux Perſans, il y a 20. ou 30. ans, il conquist vn si grand pays, qu'il y fit 4000. Timars. Cét establissement de Timars, & l'eslite des Azamoglians, ou ieunes gens qu'on esleue & prend pour estre Ianissaires, sont les deux fondemens de l'Empire Turquesque, & semblent instituez à l'imitation des Romains: car les Emp. Ro. se seruoient mesme pour la guerre de leurs suiets, dont l'armée Pretorienne qui ne s'adioignoit iamais de la perſonne de l'Empereur, estoit cõposée: & Tacite monstre que l'eslite qu'on faisoit des ieunes gens pour cét effect, occasionna la reuolte des Flamans. Au mesme Empire Rom. il y auoit des timars donnez par vsufruict aux gens de guerre durant leur vie, & pour recompence des seruices qu'ils auoient rendus: Alexandre Seuere octroya aux heritiers des soldats de pouuoir iouyr de ces prouisions pourueu qu'ils allassent à la guerre, & non autrement. Constantin le grand donna à ses Capitaines qu'il recognoissoit auoir bien fait, les terres qui iusques alors auoient seulement esté données pour en iouyr durant la vie: & mesme en France les fiefs qui n'estoient que pour certain temps, sont deuenus perpetuels sous quelques-vns de nos Roys, qui ont voulu contenter ceux qui leur pouuoient donner des affaires.

Mais pour reuenir à nostre propos, ceste caualerie Turquesque fait deux effects importans, dont l'vn est, qu'elle tient en bride les suiets du Turc en telle sorte, qu'ils ne se peuuent si tost remuer, que ces gens de cheual ne soient sur eux; & pour ceste cause ils sont diuisez par tout en cét Estat: l'autre, qu'vne partie de ceste caualerie est tousiours en poinct pour les entreprises qui suruiennent. Ainsi elle sert comme de garnison, & de soustien de l'Estat, pour empescher les seditions, & de nerf principal pour la guerre. Outre ceste caualerie, le Turc entretient vn bon nombre d'hommes de cheual payez pres de sa personne; & ceux-cy sont diuisez en Spaques, Vlufages, & Caripices, qui sont cõme les pepinieres des principaux Officiers de l'Empire; veu que c'est de là qu'õ tire ordinairement les Bassas, les Beglerbeys, & les Sangiacs. Outre ceux-cy l'on conte encores les Alcanzes, & de plus ceux qui viennent seruir le Turc de Tartarie, Valaquie, & Moldauie.

L'autre partie des forces est l'infanterie, qui consiste aux Ianissaires, ausquels on considere deux choses, à sçauoir la nation, & la disposition au maniement des armes. Quant à la nation, on ne reçoit point ordinairement au roole des Ianissaires les hommes d'Asie, mais ceux d'Europe; pource que les Turcs tiennent les premiers peuples pour mols & lasches, comme en effect ils ont tousiours esté plus prests à fuyr, qu'à mener les mains. Au contraire les peuples d'Europe ont tousiours eu la reputation de guerriers, & de gens de courage. Tellement qu'en Leuant les soldats Asiatiques du Turc portent le nom de Turcs, mais les Europeens sont nommez Rumi, c'est à dire, Romains. Quant à la disposition, on prend les enfans ausquels l'on void de plus grands indices de force, d'agilité & de courage, qui sont les trois parties requises en vn soldat. On enuoye faire ceste recherche vne fois au bout de trois ans, si ce n'est que la necessité conuie de la faire plus souuent. Ces enfans estans menez à Constantinople, son visitez par l'Aga, qui faict perdre le nom de l'enfant, & la cognoissance de ses pere & mere, & mesme de sa patrie. Apres cela, l'on en mande partie en Natolie, & partie aux autres Prouinces, où apprenant la langue, la loy, les vices, & façons de faire de ceux auec lesquels ils frequentent, ils deuiennent Mahometans, & l'on en distribuë vne partie par les Serrails du grand Seigneur qui sont à Constantinople, & à Pere: & les plus beaux de visage, & plus dispos de leur personne sont pour le Serrail particulier de ce Prince. Or tandis qu'ils portent le nom d'Azamoglians, ils n'ont point de chef certain, & ne s'occupent en des exercices qui leur soient determinez: mais les vns sont employez aux iardins, les autres aux bastimens, les autres aux seruices domestiques, & choses semblables. Au bout de certain temps ils sont appellez au Serrail des Azamoglians (ils se nomment ainsi, iusques à ce qu'ils viennent à estre Ianissaires) soubs leurs chefs. Ceux-cy les employent à diuers exercices, manuels, & penibles, & auec tout cela ils sont mal nourris, & mal vestus: ils dorment en des lieux fort grands, & semblables aux dortoirs des Religieux, auec de la lumiere, & des gardes, sans la licence desquels ils ne peuuent bouger de là. Ils apprennent apres à tirer de l'arc, & de l'arquebuse, & ayans acquis quelque habitude, & practique en cela, ils sont faicts Ianissaires, ou Spahes, & ceux-là ne tirent moins de cinq, ny plus de huict aspres: & ceux-cy en tirent dix. Apres qu'ils sont Ianissaires ils vont à la guerre, ou en garnison, ou demeurent à la Porte, ou Cour du grand Turc, & ces derniers ont pour leur habitation trois lieux qui sont grand comme des Monasteres. Ils viuent là sous leurs

chefs. Les ieunes seruent les plus vieux à faire la despence, & à cuisiner, & choses semblables, auec grand respect & grand silence; & ceux d'vne mesme troupe, ou esquadre, viuent ensemble à vne table, & dorment en certaines sales fort longues: & si par hasard quelqu'vn demeuroit vne nuict dehors sans congé, le soir d'apres il auroit force coups de baton; & la discipline y est si grande qu'apres que quelqu'vn a esté battu, il va baiser les mains à son chef. Ils ont plusieurs priuileges, sont respectez nonobstant leur insolence, & craints de chacun. En leurs voyages ils saccagent les maisons des Chrestiens, sans qu'on s'en puisse reuancher seulement de parole: en achetant ils font le prix des choses à leur plaisir: ils ne peuuent estre iugez que par l'Aga, & ne sont punis de mort sans vn grand danger d'esmeute; à raison dequoy on les fait mourir peu souuent par iustice, & mesme ils sont executez fort secrettement. Ils ont mille presens des vns & des autres, veu qu'on en donne quelques-vns aux Ambassadeurs pour leur seruir de garde, & d'autres au voyageurs de qualité, & semblables personnes qui veulent marcher en asseurance par l'Estat du Turc. L'election du Prince est entre leurs mains, pource qu'on ne peut dire qu'elle soit faicte, s'ils ne l'approuuent, & tous les Empereurs nouuellement receus leur donnent quelque chose, & leur augmentent leur paye. Lors qu'il arriue quelque grosse guerre, vne partie des Ianissaires y va sous la cõduite de l'Aga, ou de son Lieutenant. Le nombre des Ianissaires est de 14. mille hommes. Ces gens de guerre se sont abastardis de nostre temps, premierement pource que les Turcs, mesme d'Asie, sont faits Ianissaires, au lieu qu'auparauant on ne receuoit en ce nombre que des Chrestiens d'Europe: dauantage, pource qu'ils se marient contre l'ancienne coustume, & sans doute la longue demeure qu'ils ont faite à Constantinople, qui est vne des plus delicieuses villes du monde; les a ramollis, & rendus insupportables. On tient communement que le nerf des forces du Turc consiste en ces Ianissaires, outre lesquels il y a des Asapes, qui sont gens de pied de peu d'effect, & qui seruent plus auec le pic & la pale, qu'auec l'espee; & sont plus propres pour lasser les ennemis auec le nombre, que pour les vaincre auec la valeur. Ce sont ces derniers qui ont de coustume de remplir les fossez de corps morts & de faire eschelle aux Ianissaires pour monter sur la muraille de leurs ennemis.

Quant aux forces maritimes, premierement il n'y a Prince qui aye plus grande commodité de faire des armees de mer que le Turc: car les forests d'Albanie, & de Caramanie, mais sur tout celles de Nicomedie, & de Trebisonde, sont si grandes, si espaisses, & pleines d'arbres propres pour faire des vaisseaux de toutes sortes, qu'il semble, par maniere de dire, que les galeres tombent toutes faites de ces bois dans le golphe de Nicomedie, & dans la mer noire. Il n'a pas aussi faute de gens entendus pour mettre ce bois en œuure, pource que l'auarice mene mesme en ses Arsenaux des charpentiers Chrestiens tellement que l'armee d'apres la perte qu'il fit à Lepanthe, il mit sur la mer vne armee, qui eust le courage de tenir ferme deuant la Chrestienne. Il a pareillement vn assez grand nombre de gens experimentez en mer, à cause des galeres qu'il tient en garde à Metelin, à Rhodes, en Chypre, en Alexandrie, & pour la retraicte qu'il donne aux Corsaires à Tunes, à Bone, à Bugie, & en Alger, d'où il tire au besoing des chefs & est le nerf de ses matiniers. On a veu ce qu'il pouuoit faire aux armees qu'il a eües à Malte, aux Cursolaires, ou à Lepanthe, & à la Goulette.

Dauantage, il a force munition de guerre, & vn grand nombre de canons. Il emeira de Hongrie cinq mille pieces, en gagna plus de 500. en Chipre, & presque autant à la Goulette. Les Turcs ont des pieces d'artillerie si grandes, & grosses, que le seul vent, sans parler du coup, esbranle les murailles. Ils ont fort grande prouision de poudre, & de balles, comme ils monstrerent à Malte, où ils tirerent plus de 60. mille balles de fer: à Famagouste où l'on en conta dix-huit milles, & à la Goulette, où en trente-neuf iours ils esplanerent, & abbatirent à coups de canon toutes les fortifications que les nostres auoient faites en 40. ans. Or aux lieux où ils ne font ioüer l'artillerie, ils employent le hoyau, & où cestuy-cy n'a lieu, ils rempliſſent les fossez de terre, & si cecy ne suffit, ils les comblent des corps de leurs soldats.

Les Turcs ont trois choses qui espouuantent: c'est à sçauoir, vn nombre infiny d'hommes, vne grande discipline, & force munition. La multitude cause naturellement la confusion, à raison dequoy bien souuent les grandes armees ont este vaincues par les petites: mais la multitude des armees Turquesques garde vn si bon ordre, que mesme par ce moyen elle vainc le plus petit nombre des ennemis, qu'on peut ordonner plus ayſement. De sorte qu'ils surmontent les autres en art, & en nombre, & leur discipline est si bonne, qu'ils ne cedent en ceste partie aux Romains mesmes. Elle consiste en beaucoup de choses, à sçauoir, en la distribution des viures, veu qu'ils viuent d'vn peu de pain cuit sous la cendre, & de ris, auec de la poudre de chair seichee au soleil, & le vin leur est deffendu comme il fut aux Carthaginois. Au camp chaque dixaine de Turcs a son chef, auquel ils obeyssent sans replique. On ne void point de femmes en leurs armees. Ils gardent vn merueilleux silence, & tant de soldats sont gouuernez par les signes qu'on leur fait de la main, & de l'œil sans parler: & mesme ils laissent quelquefois sauuer les prisonniers pour ne faire point de bruit la nuit. Ils punissent sur toutes choses les querelles & les larcins. Quand ils marchent, ils n'oseroient entrer dans les champs semez, ny dans les vignes. Les vaillans sont asseurez de la recompence, & les lasches du chastiment. Ils ne logent iamais dans les villes, & l'on ne leur permet nullement d'y aller coucher. Apres cela les Ottomans ont de coustume de faire touſiours la guerre en quelque lieu, pour les tenir en exercice. Mais c'est peu de chose que la discipline de despourueuë d'armes, & d'autres choses necessaires à la guerre, pource qu'vn Geant nud, pour fort, & puissant qu'il soit, sera vaincu par vn enfant bien armé, par maniere de dire. Mais le Turc marche à la guerre auecques vn si grand appareil de machines, & d'instrumens necessaires, qu'il semble ne faire estat d'autre chose, comme l'on peut voir aux ruines qu'il laisse en tous les lieux qu'il attaque.

Il confine auec le Persan du Leuant, le long d'vne ligne qu'il faut tirer imaginairement depuis Tauris iusques à la Balzere. Il fait la guerre veritablement au Sophi auec aduantage, à cause de l'infanterie qui manque à ce Roy, & de l'artillerie, & des munitions semblablement. Que si les Persans ont vaincu quelquesfois les Turcs en campagne, ils ont touſiours perdu beaucoup de pays, iusques à ce temps qu'ils ont commencé de se remettre. Soliman leur osta la Diarbeque, Amurat la Medie, & non seulement ils ont receu de grandes pertes, mais encores leurs amys: veu que Selim 1. despoüilla de l'Empire d'Egypte, & de Surie, les Mammelus, & Amurat 3. ruina presque entierement les Georgiens confederez auec le Sophi.

Il fait la guerre auec les Portugais qui le confinent du Midy par la mer rouge auec grand desaduantage ; pource que tout ce qu'ils ont à desmesler se doit debatre auecques des forces nauales: en quoy les Portugais ont autant d'aduantage sur luy, que l'Ocean Indique en a sur le Golphe Persique, ou sur la mer rouge : car ils ont aux Indes des places & des ports, & mesme des Estats, & des Seigneuries, où ils trouuent du bois, des viures, & tous appareils, pour la mer en abondance, & mesme ils n'ont pas faute de Prince qui les assistent. Au contraire le Turc n'a autre place d'importance au Golphe Persique, que la Balzere. La coste d'Arabie, dont il se pourroit seruir, n'a que quatre places assez foibles, & auec cela il luy est mal-aisé d'armer tant en ce lieu qu'en la mer rouge : pource que le pays manque presque entierement de bois propre à faire des vaisseaux.

C'est pourquoy lors qu'il a voulu armer sur la mer rouge (veu qu'il le peut encores moins au Golphe Persique) il a esté contraint de faire conduire de la matiere des ports de Bithynie, & de Caramanie, par le Nil iusques au Caire, d'où les chameaux la portent apres à Suez, où il y a vn Arsenal. Mais toutes les fois qu'il a entrepris quelque chose contre les Portugais, il n'en a rapporté que de la honte & du dommage, comme il aduint l'an 1538. à Diu, & l'an 1552. en l'Isle d'Ormus, & l'an 1580. à Mombazze, ou les Portugais prirent quatre galeres, & vne galiote du Turc, qui pensoient s'arrester en ces mers sous la faueur de ce Roy.

Il confine du Midy par la mer rouge auec le Preste Ian, ou le grand Negus, & sans doute il a de l'aduantage sur luy, tant pour le regard des Capitaines, & des soldats, que des armes, & des munitions: car c'est chose certaine que ce Prince a ses Estats despourueus de fortes places, & de gens de guerre sans armes. A raison dequoy le Prince de Barnagas, qui estoit son Lieutenant du costé de la mer rouge, perdit toute ceste coste de mer, & fut reduit à payer tribut au Turc, pour auoir paix.

Il a bien plus de pays en Afrique, que le Serif, pource qu'il occupe tout ce qui est entre la mer rouge, & Velez de la Gomere : combien que celuy que le Serif tient soit plus fertil, plus riche, plus vny, & plus fort : mais ils ne s'entrefont la guerre, à cause du voysinage du Roy d'Espagne.

Il nous reste maintenant de voir les Princes Chrestiens qui confinent auec luy. Le premier est le Roy de Pologne : on a veu ce que ces deux Princes peuuent l'vn contre l'autre, aux entreprises passees. D'vn costé il semble que le Turc estime, & redoute presque les Polonois, d'autant qu'ayant eu suiet de leur faire la guerre plusieurs fois, comme sous le Roy Henry de Pologne durant la guerre que Iean Vayuode de Moldauie eust contre les Turcs, ou plusieurs Polonois combattoient contre eux: & sous Sigismond 3. aux courses des Cosaques & autremuëment de Iean Stamoschi General du Royaume, il n'a point monstré de ressentiment auec son orgueil ordinaire, & n'a tasché de se venger des outrages qu'on luy a faits.

Dauantage, les Polonois non seulement n'ont rien entrepris contre le Turc, depuis Ladislas, mais mesme n'ont pas secouru les Moldaues & Valaques leurs alliez, & se sont laissé oster ce qu'ils tenoient sur la mer Majeur, ou le Pont Euxin ; bien que cela soit plustost venu de deffaut du courage de leurs Roys, que de celuy de la noblesse. Estienne Battori, bien que vaillant, & courageux Prince, tenoit pour vne entreprise fort dangereuse de venir aux mains

auec les Turcs, & toutesfois diſcourant auec ſes familiers, il monſtroit qu'auec 30. mille hommes de pied ioints à la caualerie de ſon Royaume, il entreprendroit vne guerre contre luy: & de faict il en auoit quelque deſſein.

Les Princes d'Auſtriche confinent auec le Turc plus que tous les autres du coſté du Nord. Ce qui cauſe qu'ils deſpencent beaucoup aux garniſons de leurs fortereſſes, ou ils entretiennent plus de vingt mille hommes, partie à cheual, & partie à pied, & auec le ſecours d'Alemagne ioint à leurs forces particulieres, ils ont eſté plus attentifs à deffendre & à garder, qu'à reconqueſter le leur, ou à eſtendre leur Seigneurie, & Ferdinand tenta l'entrepriſe de Cude, & de Poſſegue auec plus de valeur que de fortune. Il eſt vray que cela ne procedoit pas de la foibleſſe des hommes, mais du deffaut de l'agilité, & de l'addreſſe. Ie veux dire que les armees de ce Prince eſtoient aſſez grandes & fournies de toute choſe neceſſaire: mais elles eſtoient compoſees d'Allemans & de Bohemois qui ſont lents & tardifs, & peu propres à debattre quelque choſe contre les Turcs, qui ſont agiles, & adroicts aux factions militaires.

Les Venitiens confinent encore auec le Turc par mer & par terre l'eſpace de pluſieurs centaines de milles, & ſe maintiennent contre luy en fortifiant au poſſible leurs places, en ſe pouruoyant de bled à temps par le moyen du negoce, & en ſe portant vaillamment aux occaſions qui ſe ſont offertes, tant pour le bien de leurs Eſtats, que de la Chreſtienté.

Quant au Roy d'Eſpagne qui le confine pareillement, il n'y a pas grande difference entre ſes forces, & celles des Ottomans: car quant à l'argent, on peut aſſez voir au diſcours de ce Monarque qu'il ne cede en rien au Turc, quoy que l'on y adiouſte la valeur des Timars, en mettant toutefois d'autre part en conte ceux qui ſont obligez de le ſeruir à leurs deſpens en ſes Royaumes. Dauantage, la caualerie que le Turc entretient par le moyen des Timars, n'eſt pas ſi redoutable pour la valeur que pour le nombre, pource que les Timariots ſont ramollis, & rendus laſches par la commodité des villages, & des lieux qui leur ont eſté aſſignez: & le deſir de s'enrichir des fruicts de leurs terres, & d'eſpargner quelque choſe, leur fait pluſtoſt deſirer la paix que la guerre: tellement qu'ils quittent peu volontiers leurs maiſons, & vont aux entrepriſes auec plus de deſir de s'en retourner iouyr de leurs delices, que de combattre. Que ſi vn peu de butin acquis auecques les armes en main rend vn ſoldat moins deſireux de la guerre, ou du combat: que fera vne poſſeſſion de beaucoup de biens, accompagnee de femme, & d'enfans que l'on laiſſe au logis?

D'ailleurs, il eſt certain que ceſte caualerie entretenuë par le moyen des Timars, a pluſtoſt eſté inſtituee pour tenir en bride les peuples ſubjuguez, que pour aller à la guerre contre ſes ennemis: car les ſuiets du Turc luy obeyſſent par force, & le hayſſent au poſſible, tant à cauſe de ſa Religion, que de ſa façon de dominer. Les Arabes, & les Mores luy veulent mal, à cauſe de la diuerſité de leurs ſectes, & les Chreſtiens qui ſont plus des deux tiers de ſon Empire, le deteſtent, tant à cauſe de ſa Religion, que de la maniere de ſa domination: de ſorte que la plus grande partie de ceſte caualerie demeure employee en ſes maiſons, ne ſe pouuant bouger ſans danger de l'Eſtat. Dauantage, elle eſt diuiſee par vn ſi grand eſpace de pays, & tellement eſparſe deçà, delà, qu'il n'en peut aller gueres grand nombre à vne entrepriſe, ny s'entretenir long-temps aux armees ſans tomber en neceſſité, ſi elle n'a autre ayde que celle des Timars.

L'experience des choſes paſſees nous a monſtré que leurs forces ſont pareilles, pource qu'on oppoſe la fuitte de l'armee Turqueſque deuant Malte, à la perte de l'armee du Roy d'Eſpagne en l'Iſle d'Alzerbe, & la priſe du Pignon de Velez à la perte de la Golette. Ces deux Princes ont eſté eſgalement empeſchez, l'vn en Perſe, l'autre aux Pays-bas, qui a eſté cauſe qu'ils n'ont peu ſe faire la guerre l'vn à l'autre auec de grandes forces. Les ſuſdites guerres ont eſté d'extreme deſpence à ces deux Princes, à cauſe que les pays ſe ſont trouuez eſloignez: mais elles ont plus couſté au Roy d'Eſpagne qu'au Turc, pource que encor que la Perſe ſoit eſloignee de Conſtantinople, d'où la pluſpart des forces partoit, toutesfois elle confine auec la Diarbeque, & quelques autres de ſes Eſtats, à raiſon dequoy l'armee eſtoit aiſément pourueuë d'argent & de viures, au lieu que les Pays-bas ſont diuiſez d'vn grand eſpace des autres Eſtats de ce Roy. On peut adiouſter à cecy d'autres conſiderations que le deſir de briefueté me fait paſſer ſous ſilence.

GOVVERNEMENT.

LE gouuernement des Ottomans eſt abſolu, pource que le grand Turc eſt tellement maiſtre de tout ce qui ſe trouue dans ſes Eſtats, que les habitans ſe nomment ſes eſclaues: & il n'y a aucun qui ſe puiſſe dire maiſtre, ie ne diray pas de la maiſon où il ſe tient, ny des terres qu'il cultiue, mais encor de ſoy meſme, excepté quelques familles qui furent priuilegiees par Mahomet 2. à Conſtantinople, & il n'y a ſi grand perſonnage en Turquie qui ſe puiſſe aſſeurer ie ne diray pas de l'eſtat auquel il ſe trouue, mais meſme de ſa vie, ſi ce n'eſt par grace du grand Seigneur. Il maintient ceſte Seigneurie abſoluë par deux moyens, l'vn eſt qu'il oſte entierement les armes à ſes ſubiects: l'autre qu'il met toute choſe entre les mains de ceux qui ont renié la religion Chreſtienne, & qui ont eſté emmenez par voye de diſme de ſes Eſtats en leur enfance. Par ces deux voyes il ioüyt de deux biens: l'vn eſt qu'il priue les prouinces de la fleur & du nerf de leurs hommes, pource qu'on choiſit les ieunes enfans plus robuſtes, & plus propres aux armes: l'autre que par ceux-là meſmes il s'arme, & s'aſſeure luy meſme.

Le premier ſiege des Empereurs Turcs a eſté à Buſe, ou Pruſe ville de Bithynie, & fut apres tranſporté à Andrinople, & depuis à Conſtantinople où il eſt encore. Cét Empereur a pour ſa garde enuiron quatre milles Ianiſſaires, dont le Colonnel eſt nommé Aga: & outre ceux-cy il y a quinze mille hommes de cheual qui reçoiuent paye du grand Seigneur, & ſont diuiſez en Spacheglians, Vlofages, Siliſtares, & Caripices, outre les gens de cheual qui ſont ſous les Beglerbeis. Ceux-cy ſont tous payez de la Caſne, ou de l'eſpargne du grand Seigneur. Outre ceux-cy le Turc a dix mille autres Ianiſſaires eſpars par tout ſon Empire, qui ſont ſoldoyez ſemblablement, & les Capitaines de ceux-cy ne recognoiſſent autre Superieur que le grand Seigneur. Il y a encor les Timariots dont nous auons parlé au diſcours des forces de ce Prince. Tous ceux-cy obeïſſent aux Sangiacs, & les Sangiacs aux Beglerbeys.

La Court du Turc eſt vulgairement nommee Capy, c'eſt à dire Porte, où il y a pluſieurs offices, dont le denombrement ſeroit ennuyeux. Il y a des offices dans le grand Serrail pour le ſeruice du Prince, & ceux-cy ſont exercez par des Eunuques, qui ont ſous eux d'autres hommes chaſtrez. Hors du Serrail il y a

pluſieurs offices pour le gouuernement de l'Empire, dont le premier eſt celuy du Mufti, qui eſt l'interprete de l'Alcoran. Il y a apres ceſtui-cy les Cadileſchers, qui ſont ſouuerains Iuges de toutes cauſes, & comme Patriarches, deuant leſquels on interiette les appellations. Il n'y en auoit autresfois que deux en tout cet Empire, dont le premier eſtoit de Rumelie, c'eſt à dire Romanie, ou d'Europe: & l'autre de Natolie. Mais Selim 1. y en adiouſta vn troiſieſme, qui iuge en Egypte, Syrie, Arabie, & Armenie. Ces Cadileſquers ont autorité ſur les autres Cadis, qui ſont les Iuges particuliers des Prouinces. Apres les Cadileſquers ſont les Viſirs Baſſas, qui ſont Conſeillers du grand Seigneur, & le nõbre de ceux-cy eſt incertain. Il n'y en auoit iadis que trois ou quatre, mais ils ſont à preſent au nombre de neuf, entre leſquels eſt le grand Vizir, que les Turcs nomment Vezirazem, qui gouuerne tout ſeul l'Empire auec vne grande puiſſance, & l'Empereur prend ordinairement conſeil de luy aux affaires d'importance.

Ceux qui ont beaucoup de puiſſance apres ceux-cy ſont les trois Beglerbeis, qui ſont comme Generaux d'armee. Le premier eſt Beglerbey de Romelie, qui a autorité ſur toute la Romanie ou Grece. Le 2. eſt Beglerbey de Natolie, ou de toute l'Aſie; & le 3. s'appelle Demzt Beglerbeg, c'eſt à dire General de la mer: & ceux-cy ont meſme rang & ſeance que les Viſirs Baſſas au Diuan, ou en l'Auditoire public où pluſieurs autres officiers s'aſſient.

Les Prouinces ſuiettes à l'Empire du Turc ſont diuiſees en pluſieurs Sangiacats, qui eſtoient iadis au nombre de 720. mais depuis la guerre de Perſe ils furent beaucoup augmentez de nombre. Ceux-cy ſont gouuerneurs des prouinces, & ont au deſſus d'eux des Beglerbeys, ou Baſſas, dont il y en a ſix en Europe, c'eſt à ſçauoir le Baſſa de Romelie, ou de Grece, le Demzt, ou Capitaine de la mer, le Baſſa de Bude, & ceux de Teſiniuar, de Boſne, & de Caffe. Il y en a quatre en Afrique, à ſçauoir d'Alger, de Tunes, de Tripoli, & de Miſſir, qui eſt eſtably ſur le Caire, & ſur toute l'Egypte. Il y en a en Aſie vingtneuf, à ſçauoir de Natolie, Caramanie, Siuas, Tocat, Dulgarid, Halep, Scham, Tripoli de Surie, Maras, Diarbeque, Bagadet, ou Babylone, Balſere, Caramanie, ou Laxei Gemé ou Aden de l'Arabie heureuſe, Chebeiz de Chypre, Sheherezul en Aſſirie, Vvan aux frõtieres de Perſe, Arzerum en la haute Armenie, Teſtis aux frontieres du Gurgiſtan, Faſſe en Mingrelie, Sochum aux confins du Gurgiſtan, Batin là meſme, Reuan, & Somaquie, comme on peut voir en Leo Iclauius.

Il y a quatre Arſenaux du Turc. L'vn eſt à Pere, qui a 133. loges dediees à autant de galeres. Le ſecond eſt à Gallipoli, de 20. loges, & le Capitaine ou General de la mer a la charge de ces deux-cy auec quelques-vns de ſes Sangiacs. Le troiſieſme eſt à Suez pres de la mer rouge, où il y a 25. loges. Le dernier eſt à la Balzere ſur le Golphe Perſique, qui contient 15. galeres, & ces deux ſont ſous la charge des Beglerbeys de la Balzere, & du Caire.

Les Turcs ont ceſte couſtume apres qu'ils ſe ſont emparez de quelque Prouince d'en exterminer toute la nobleſſe, principalement ceux qui ſont du ſang Royal: & quant aux familles riches, & puiſſantes ils les tranſportent en d'autres lieux accouſtumez à leur domination. Toutesfois ils permettent à chacun de ſuiure la religion que bon luy ſemble, & ne cõtraignent aucun de la renier: mais ils ne permettent à leurs ſuiets de combatre, & d'aller à la guerre ſous vn autre Prince.

RELIGION.

MAHOMET fils d'Abdala idolatre de la race d'Ismaël, & d'Hennine Iuifue tous deux d'assez basse condition, nasquit l'an 562. Ainsi qu'il fut desjà grand les Arabes Scenites accoustumez à faire des courses, & à piller le prirent & vendirent à vn marchand de Perse, qui le cognoissant propre au negoce l'affectionna, & en fit tant d'estat, qu'apres la mort de son maistre il espousa sa vefue. Estant ainsi riche il esleua son esprit plus haut, & se seruit du temps qui estoit fort propre pour remuer. Les Arabes estoient lors mal satisfaits de l'Empereur Heraclius. Les heresies d'Arrius, & de Nestorius auoient miserablement deschiré l'Egliſe, les Iuifs faisoient vn grand nombre, les Sarrazins estoient puissans, & l'Empire Romain estoit plein d'esclaues. Mahomet voyant ceste occasion forma vne loy où tous eurent quelque part. Il fut aidé en cecy de deux Iuifs Apostats, & deux heretiques, dont l'vn Iean de la secte de Nestorius, & l'autre Sergius de celle d'Arrius. A raison dequoy le principal bond de ceste loy fut de renuerser la diuinité de Iesus-Christ, combatuë malheureusement par les Iuifs, & par les Arriens. Il la persuada en premier lieu faisant entendre à sa femme, & par son moyen à ses voisins que l'Ange Gabriel parloit à luy, tellement qu'il attribuoit le mal caduc dont il estoit attaint à la splendeur de cét Ange qui l'abbatoit à terre: puis il l'estendit en permettant tout ce qui agree au sens & à la chair, & en offrant liberté aux esclaues qui receuroient sa loy. De sorte qu'estant poursuiuy par les maistres des esclaues qui s'estoient ioints à luy, & lesquels il auoit reuoltez, il s'enfuït à Medine Tanalbi, & y demeura quelque temps. C'est de ceste fuitte que les Mahometans prennent le commencement de leur Here, ou du denombremẽt de leurs annees. Mais il n'y ont rien qui aidast dauantage à estendre la secte de Mahomet que la multitude des victoires de Mahomet, qui deffit les Persans, se rendit maistre de l'Arabie, & chassa les Romains de Surie; & ses successeurs estendirent apres leur Empire depuis l'Euphrate iusques à la mer Atlantique; occuperent les Espagnes, la Sicile, & plusieurs autres prouinces, & presque auec vn cours continuel de victoires subiuguerent ou trauaillerent le Leuant, & le Ponant durant 300. ans.

Mais pour retourner à la loy de Mahomet, elle embrasse la circoncision, & la distinction des viandes nettes, & immondes, en partie pour attirer les Iuifs: elle nie la diuinité de Iesus-Christ pour allecher les Arriens, qui estoient alors puissants: elle est pleine de beaucoup de fables, pour s'accommoder aux idolatres; & lasche la bride à la chair pour se rendre agreables à la pluspart des hommes.

Ils confessent vn Dieu, & honorent Iesus-Christ, non comme fils de Dieu, mais comme Prophete né de Marie Vierge: mais ils ne croyent pas qu'il soit mort en croix. Ils ne portent point d'honneur aux images, & n'en veulent point auoir. Le Vendredy est leur iour de repos, comme le Dimanche est le nostre. Ils ont vn Careſme de trente iours, qu'ils appellent Ramadan, ou Romodan, durant lequel ils ne mangent rien le iour: mais quand la nuict est venuë ils mangent tout ce qu'il leur plaist, horsmis de la chair de porceau, & pareillement ils s'abstiennent du vin & des femmes. Ils ont apres cela leurs Pasques nommees Bayran, qui durent trois iours, & pendant ce temps ils se resioüissent en toutes les façons qu'ils peuuent. Toutesfois ceste feste n'arriue pas touſiours

en meſme temps de l'annee : ains tantoſt elle eſt en Eſté, tantoſt en Hyuer, tantoſt au Printemps, tantoſt en Automne : ce qui arriue à cauſe qu'ils ne meſurent pas leur annee ſelon le cours du Soleil, mais de la Lune. C'eſt pourquoi ils prennent ſoigneuſement garde à la nouuelle Lune, & la ſalüent, & portent la figure de ſon croiſſant, de meſme que nous faiſons celle de la croix.

Ils ſont circoncis a la façon des Iuifs, non toutefois apres le huictieſme iour, mais apres la 8. annee. Ils n'ont point de cloches, mais au lieu de cela leurs Preſtres vont ſur de hautes tours, d'où ils appellét les Turcs à haute voix, par cinq fois de iour ou de nuict pour venir prier.

Les Mahometans ne veulent eſtre appellez Turcs, d'autant que ce nom ſignifie bannis en Hebreu, mais Muſulmans, c'eſt à dire croyans bien.

Il y a quatre ſectes qui ſont comme 4. ordres de Relieux entre les Turcs, qui different en façon de viure, en habits, & en ceremonies. Ceux-là ſont les Torlaques, Deruis, Kalenders, & Huguiemales, qui ſont tres meſchans & vicieux, & deçoiuent le ſimple peuple. Ils conuerſent ſans ſcrupule auec les Chreſtiens, mangent & negotient auec eux fort librement, & quelquesfois meſme prennent en mariage leurs filles, & les laiſſent viure ſelon leur loy & religion. Mais ils hayſſent les Iuifs au poſſible, & les meſpriſent comme les plus viles gens du monde, & ne daignent manger auec eux, ou eſpouſer leurs filles, & meſme vn Iuif n'eſt receu au nombre des Mahometans qu'apres auoir eſté baptiſé à la Chreſtienne.

Les Turcs non ſeulement s'abſtiennent de blaſphemer le nom de Dieu, & de Mahomet, mais encor celuy de Ieſus Chriſt, & de la Vierge Marie, ou de quelques Saincts, & puniſſent griefuement les blaſphemateurs de quelque ſecte ou condition qu'ils ſoient.

Ils s'aſſeurent que ceux qui garderont eſtroittement les loix de leur Mahomet iouyront de la vie eternelle ; & d'vn Paradis plein de delices, qui ſera vn iardin enuironné de deux beaux ruiſſeaux, poſé ſous vn Ciel ſerain, & vn air bien temperé, où ils auront tout ce qui leur viendra à ſouhait, à ſçauoir force viandes exquiſes de toutes ſortes, & de belles femmes qui les ſeruiront en vaiſſelle d'or & d'argent. Ils tiennent auſſi que les Anges leur ſeront là leurs eſchanſons, & leur porteront du laict dans des vaſes d'or, & du vin en des taſſes d'argent. Au contraire ceux qui viendront à enfraindre les loix de l'Alcoran ſont menacez de l'enfer & de mort eternelle. Toutesfois pour adoucir ceſte crainte ils ont eſperance que celuy qui croira fermement à l'Alcoran en mourant, quelque grand pecheur qu'il ait eſté, ſera ſauué ſans doute quelconque.

LES EMPEREVRS DE CONSTANTINOPLE, TANT CHRESTIENS QVE TVRCS, DEPVIS QVE L'EMPIRE d'Occident fut ſeparé de celuy d'Orient, & donné à Charlemagne.

XXVI. CONSTANTIN 6. fils de Leon 4. fut Empereur apres ſon pere l'an de ſalut 780. Il regna 9. ans bien ieune auec ſa mere Irene, & tous deux eſtans perſuadez par Therafius Patriarche de Conſtãtinople, firent tenir vn Concile de 350. Eueſques, par lequel il fut dit, qu'on remettroit aux Egliſes les images, que Conſtantin 5. en auoit fait oſter. Quelque temps apres Conſtantin priua ſa mere du gouuernement de l'Empire, & fit arracher les yeux, & couper la langue à Nicephore, ſentant qu'on le vouloit ſecrettement faire Empereur.

Il reſſerra

Il resserra aussi dans vn monastere Marie sa femme fille de Charlemagne, puis print vne cõcubine par le conseil de sa mere qui desiroit que son fils fust hay du peuple. Peu de temps apres elle le fit prendre, l'aueugla, & le fit mettre en prison où il mourut l'an 798. puis elle regna toute seule 5. ans ou enuiron. De son temps Charlemagne fut couronné Empereur d'Occident l'an 801.

Nicephore qui estoit Patricien vsurpa l'Empire sur Irene l'an 803. Il fut bon au commencement, puis meschant, & fut tué combatant contre les Bulgaires.

Stauratius son fils fut blessé en la mesme bataille, & demis de l'Empire trois mois apres par Michel Curopalate qui auoit espousé Procopie sa sœur, & lon luy enuoya finir ses iours en vn Monastere.

Michel Curopalate dit Rangabé fut Empereur l'an 811. Il estoit lasche si bien qu'en la premiere bataille qu'il eut contre les Bulgaires, il s'enfuit, & s'alla rendre en vn Monastere, ne voulant plus estre Empereur.

Leon Armenien 5. du nom fut fait Empereur l'an 815. Il estoit auparauant Colonel de la gendarmerie de Michel Curopalate. Il fit couper les genitoires aux fils de Michel, & les bannit. Il ne voulut point remettre les images qu'il auoit fait abbatre, & fut tué dans l'Eglise durãt le seruice diuin la 8. annee de son Empire. Sa femme fut reserree en vn Monastere, & ses enfans furent cachez.

Michel le Begue, ou Thraule meschant, & meurtrier de Leon 5. fut Empereur l'an 820. Il mourut d'vn flux de ventre.

Theophile fils de Michel le Begue paruint à l'Empire l'an 829. Il fut bon Iusticier, mais il deresta les images des saincts, & punit ceux qui leur portoient honneur. Il s'attrista à l'extremité d'estre touſiours deffait aux batailles, qu'il donnoit, & ayant quitté le manger, & ne beuuant que de l'eau froide, il print la dissenterie, & mourut.

Theodore, apres le decez de Theophile son mary, comme tutrice de son fils Michel gouuerna l'Empire assez heureusement l'an de salut 842. & remit les Images des saincts aux Eglises. En fin Michel estãt capable de gouuerner, sa mere se rendit religieuse, & luy quitta l'Empire l'an de salut 856.

Michel fils de Theophile succeda à son pere de son enfance. Il fit Basile de Macedoine son compagnon d'Empire, & fut aussi tost tué par cet ingrat, ayant regné 11. ans, 9. moys & 5. iours, depuis que sa mere fut rendue religieuse, qui sont en tout 25. ans, 10. moys & 14. iours.

Basile Macedonien fut receu Empereur l'an 867. Il fut tué par vn cerf qui luy donna de ses andoüillers dans le ventre.

Leon VI. surnommé le Philosophe cõmença de gouuerner l'Empire l'an de salut 886. Il alloit quelquefois tout seul la nuict en habit desguisé pour sçauoir si l'on faisoit bon guet. Mais vne fois les gens qui le faisoient le battirent, & le menerent en prison, puis il leur donna de l'argent pour recompence.

Alexandre, frere de Leon VI. luy succeda l'an 904. Il fut adonné à ses plaisirs & mourut d'vn flux de sang, qui luy tomboit du nez, & du membre viril, apres auoir gourmandé, & ioüé excessiuement à la paume. Car montant tout eschauffé sur son cheual, & s'estendant il se rompit vne veine, dont il mourut.

Constantin 7. fils de Leon 6. fut en l'âge de 7. ans delaissé par son pere sous la charge, & tutelle de sa mere Zoé, & commença de tenir l'Empire apres son oncle Alexandre l'an 906. Il fit reuiure les lettres en Grece, & laissa à son fils vn liure traitant des affaires de l'Empire, que les Venitiens gardent comme vn grãd threſor. Il regna 14. ans auec sa mere Zoé 15. auec Romain Lecapen qui le cuida

du tout chasser de l'Empire, & enuiron 15. ans seul, qui fut en tout pres de 55. ans.

Romain Lecapen troubla si fort Constantin en l'Empire qu'il fut contraint de le receuoir pour compagnõ l'an 920. Il bailla sa fille Helene en mariage audit Constantin, & voulut vsurper entierement l'Empire pour luy, & pour son fils Christofle. Mais il fut pris en vne guerre qu'il eut contre Simeon Duc des Bulgares par ses fils Estienne & Constantin, qui le despoüillerent de l'Empire, & le mirent en vn Monastere: mais en voulant faire de mesme à Constantin ils furent pris, & reserrez eux-mesmes. Ainsi Constantin demeura paisible, & seul Empereur.

Romain le ieune fils de Constantin 7. fut Empereur l'an 959. sous la conduite de Nicephore Phocas. Il chassa sa mere, & ses sœurs qui gagnerent leur vie apres au jeu d'amour, & quant à luy estant adonné au jeu, & à la gourmandise il mourut empoisonné.

Nicephore Phocas fut Empereur l'an 963. Il recouura la Cilice, & la plus grande partie de la Matolie des mains des Sarrazins, & incontinent apres prit de nuict Antioche. Mais à cause que pour faire toutes ces guerres il mettoit force impositions sur son peuple, & qu'il fit battre de la monnoye de mauuais alloy, en fit diminuer le poids il fut hay des siens, & tué de nuict dormant dans sa chambre, par Ian Zimisces: & Theophanie femme de Micephore donna mesme entree au meurtrier, & à ceux qui estoient auec luy.

Ian Zimisces fut Empereur l'an 969. Il fut vaillant, & recouura toute la Bulgarie que les Roxolains tenoient, & apres il fut empoisonné. Il fit compagnon de son Empire Basile, & Constantin freres, enfans de Romain, predecesseur de Nicephore Phocas.

Basile 2. & Constantin 8. furent Empereurs l'an 976. Sous luy toute la Bulgarie fut asseruie à l'Empire de Constantinople, s'estant touſiours auparauant reuoltee. Constantin fut compagnon de l'Empire auec son frere Basile: mais apres sa mort il fut Empereur pres de 5. ans, & mourut plongé dans les delices.

Romain Argyre, ou Argyropile gendre de Constantin 8. luy succeda l'an de salut 1029. Il fut par la trahison de sa femme Zoé, & de son paillard noyé en se baignant aux estuues.

Michel Paphlagon paillard de Zoé, & qui auoit suffoqué au bain son mary Argyropile fut par elle fait Empereur de Constantinople, l'an 1034. Il tomboit du mal caduc, escumant de la bouche. Il estoit vn peu beau, & pour ce il fut aymé de Zoé, mais il n'auoit guere d'entendement. En fin il mourut hydropique.

Michel Calaphat fils adoptif de Zoé, luy ayant iuré qu'il ne tiendroit l'Empire que d'elle, fut fait Empereur l'an 1042. Peu apres il machina contre Zoé, disant qu'elle le vouloit empoisonner. Ainsi il l'enferma dans vn Monastere, & la fit tondre. Mais le peuple s'estant mutiné contre luy fit Theodore sœur de Zoé, Imperatrice, retira Zoé du Monastere, poursuiuit Calaphar, & luy creua les yeux, & à son frere.

Zoé retiree du Monastere fut remise au gouuernement de l'Empire auec sa sœur Theodore. Ce fut en la mesme annee que Michel Calaphat regna 4. mois Zoé âgee de 60. ans, mais encore toute amoureuse rappella d'exil Constantin Monomache, & le prenant pour mary le fit Empereur, lors que ces deux femmes auoient à peine tenu l'Empire trois mois.

Constantin 9. fut nommé Monomache, ou Monomaque, qui estoit de race Imperiale fut fait Empereur par sa femme Zoé l'an 1042. Il fut lasche, & ado n-

né à ses plaisirs, & tint vne belle paillarde au lieu de sa femme; toutesfois il vint à bout de deux grandes guerres ciuiles, & de quelques autres. Zoé mourut âgee de 70. ans, & luy estant tout goutteux, & surpris d'vne pleuresie mourut quelques annees apres.

Theodore sœur de Zoé qui auoit tenu l'Empire enuiron 3. mois auec sa sœur le gouuerna toute seule apres la mort de Monomaque l'an 1055. enuiron deux ans. Elle conduisit si bien les affaires que tout fut en repos durant son gouuernement. Mais d'autant que les maladies la pressoient auec l'âge, par les remonstrances de ses seruiteurs, elle fit participant de l'Empire vn homme desia vieil, nommé Michel, & ne vescut guere apres.

Michel l'ancien fut Empereur de Constantinople auec, & apres Theodore. Il eut a peine regné vn an qu'Isaac Commene le demit de l'Empire; de sorte que viuant en homme priué il mourut aussi tost apres.

Isaac Commene fut Empereur l'an 1058. Il priua de l'Empire Michel l'Ancien & fut vaillant, & de grand courage, mais arrogant. Il estoit de noble lieu, & diligent en ses affaires. Mais vn mal de coste le prit comme il estoit à la chasse; si bien que n'esperant plus de santé il se fit Moyne, & prononça Empereur Constantin Ducas du consentement du Senat, & du peuple. Constantin Ducas 10. de ce nõ, paruint à l'Empire l'an 1060. Il fut deuot, & grand iusticier: mais auare, & pour ce hay des siens, & mespriſé des ennemis. Il mourut aagé de 60. ans, laissant sa femme Eudoxie, & trois de ses fils heritiers de l'Empire.

Eudoxie, & ses fils tindrent l'Empire apres Constantin Ducas. Ceste femme pouuoit bien gouuerner les affaires, si la guerre ne fut venuë de dehors. Mais pource que les estrangers se ruoient de tous costez sur l'Empire, l'opinion de ceux qui tenoient qu'il faloit qu'vn hõme capable en prit la charge, l'emporta. Si bien qu'Eudoxe cõtre la promesse faite à son mary mourãt, apres auoir regné sept mois, & quelques iours, se remaria à Romain Diogene, dõt elle se repentit bien tost, estant fachee de l'arrogance de cet hõme qui vouloit tout gouuerner.

Romain Diogene tint l'Empire de Constantinople l'an 1068. Il fut pris en guerre par les gens du Turc Sultan Azan, qui luy fit honneur, & le renuoya, auec presens, apres auoir traité paix auec luy. Mais tout fut renuersé tãdis à Constantinople, Euxodie fut chassee, Diogene demis, & Michel de Constantin fut fait Empereur, & fit arracher les yeux à Diogene, puis l'enuoya en Exil, auquel estat il mourut, & fut enterré par sa femme Euxodie. Michel surnommé Parapinace, à cause de la grande famine qui fut de son temps, homme mal propre à telle charge fut Empereur l'an 1071. Comme il s'amusoit à composer des vers sous son maistre Psellus, les Turcs assaillirent l'Empire de tous costez, principalement du costé de l'Asie. Lors on fut d'aduis d'elire vn autre Empereur, & Michel fut mis en vn Monastere auec sa femme, & son fils.

Nicephore Botaniat de la lignee de Phocas fut mis au lieu de Michel Parapinace l'an 1078. Il fut deietté par les Commenes, & referré en vn Monastere, où il vesquit peu de temps apres.

Alexius Cõmene fils de l'Empereur Isaac tint l'Empire l'an 1081. Il s'efforça de rompre l'Empire de François pour le recouurement de la Terre saincte: mais en fin il fut contraint de promettre qu'il fourniroit des viures, & autres choses aux François. Il mourut d'vne longue maladie en l'aage de 70. ans.

Calojan fils d'Alexius tint l'Empire l'an 1118. il mourut d'vn coup de dard que luy-mesme auoit empoisonné, s'en frapãt en la main, en le voulant lancer contre vn sanglier.

Manuel, frere, ou, comme quelques-vns dient, fils de Calojan tint l'Empire l'an 1142. Ce fut vn Prince fort perfide, & plein de meschanceté. Il fit guerre contre les Turcs, & apres auoir regné prez de 38. ans, il vesquit en Moyne, & mourut de maladie.

Alexius fils de Manuel paruint à l'Empire l'an 1180. & le gouuerna sous Andronic son cousin germain qui fut son tuteur, puis son compagnon d'Empire, & en fin son meurtrier. Car il luy fit secrettement trencher la teste, & ietter son corps dans la mer, lors qu'Alexius n'auoit pas plus de 15. ans.

Andronic Commene fils d'Isaac tint l'Empire apres Alexius l'an 1183. Guillaume Roy de Sicile luy fit la guerre pour vanger la mort d'Alexius, & comme il estoit assailly de tous costez, Isaac l'Ange luy vint donner dessus, le vainquit, chassa de l'Empire, le print, luy fit arracher vn œil, le fit mõter sur vne asnesse à reculons, le couronna d'aux ou de porreaux, luy bailla en main la queuë de l'asnesse en lieu de sceptre, & luy fit faire monter en ceste sorte par Constãtinople. Lors le peuple luy disant mille pouilles luy ietta de la bouë contre le visage, & le poursuit à coups de pierre & de baston. Ainsi tout meurtry & rompu, il mourut, & fut pendu, & les femmes encore à beaux crochets le deschirerent, & mirent en petites pieces.

Isaac l'Ange paruint à l'Empire l'an 1185. Son frere puisné Alexius luy arracha les yeux, & l'Empire, & le tint en prison, iusques à ce qu'Alexius fils d'Isaac, obtint secours des François & Venitiens, & deliura son pere qui mourut bien tost apres pour auoir pris trop d'air apres auoir esté si longuement en prison.

Alexius l'Ange frere d'Isaac fut Empereur apres luy l'an 1195. Mais il fut en fin chassé, comme nous auons dit par Alexius fils d'Isaac, à l'ayde de Baudouyn & des Venitiens.

Alexius le ieune fils d'Isaac l'Ange fut remis au siege de l'Empire l'an 1204. Mais ainsi qu'il commençoit de gouuerner, Murziphle, sorti de bas lieu, mais esleué par luy le tua. Ce Murziphle trouuant apres de la resistance s'enfuit de nuict auec sa femme, ses putains, & ses thresors, & peu apres fut tramené de la Morée prisonnier à Constantinople, où il mourut miserable. Tellement que la ville demeura aux François, & Baudouyn fut en Leuant premier Empereur de la nation Françoise.

Baudouyn Comte de Flandres fut fait Empereur l'an 1205. Il recouura tout ce qui estoit de l'Empire de Constantinople, fors Andrinople, qui fut prise par Theodore gendre d'Alexius le meurtrier, pour le dot de sa femme, & fut le siege de son Empire. Et comme les François l'assiegeoient, & estoient sur le point de la prendre, Baudouyn fut pris & mis à mort, ayant à peine regné vn an.

Henry frere de Baudouyn fut Empereur apres luy l'an 1206. Il laissa heritiere sa fille Yoland, qui estoit mariee à Pierre d'Auxerre.

Pierre de Courtenay, petit fils de Loys le Gros Roy de France, Comte d'Auxerre, succeda à l'Empire par le moyen de sa femme Yolãd l'an 1216. la teste luy fut trenchee en vn festin par Theodore Lascare, qui se disoit Empereur d'Andrinople, & des Grecs, qui l'auoit attiré sous ombre de paix, & sous vn faux serment. Quelques autres dient que Lascare auoit mis des embusches aux forests de Thessalie, au lieu appellé Tempé, & qu'il y surprit Pierre, l'emmena, & le fit mourir en captiuité. Sa femme Yoland tint l'Empire 2. ans durant sa prison.

Robert fils de Pierre, ayant ouy les nouuelles du desastre de son pere, part de France, & va à Constantinople, où il est receu Empereur l'an 1220. Il prit à fem-

me vne ieune Dame promise à vn gentilhomme de Bourgongne, qui ne pouuant souffrir ce tort monta au Palais, coupa le nez de la Dame, & jetta sa mere qui auoit dressé ce nouueau mariage dans la mer. L'Empereur qui alloit à Rome pour prendre la couronne n'en osa dire mot, mais apres retournant en intention de se venger, il mourut de maladie en Achaye.

Boudoyn 2. fils de Robert succeda à son pere l'an 1228. enfin michel Paleologue entra dans la ville par intelligence, ainsi que Baudoyn estoit à l'entree du destroit de Constantinople auec vne grosse armee. Lors les Grecs recouurerent l'Empire de Constantinople, que les François auoient tenu pres de soixante ans.

Michel Paleologue, à qui Theodore Lascare mourant laissa en garde Iean Lascare son fils, comme la brebis au loup, surprit Constantinople l'an 1259. ayant premierement chassé Guillaume Roy d'Achaye, auec l'ayde des Geneuois, & vsurpé son royaume. Il vint au Concile à Lyon, & le Pape Gregoire 10. & luy en deuindrent si bons amis, que pour ceste cause il fust tellement hay des Grecs, qu'apres sa mort il ne receut aucun honneur de sepulture. Toutesfois l'Empire demeura aux siens pres de 200. ans, & iusques à ce que les Turcs le prirent.

Andronic 2. fils aisné de Paleologue succeda à son pere l'an 1283. Il fit son fils Michel, que quelques vns tiennent auoir esté son gendre, participant de l'Empire, mais il mourut en l'an 1319. De sorte qu'il appella lors vn autre Andronic Constantin Despot, pour auoir part à l'Empire au lieu de Michel; dont Andronic fils de Michel irrité s'esleua contre l'Empereur son grand pere, & le vainquit auec l'aide des Geneuois, mais les Venitiens le restablirent. En fin il mourut aagé de plus de 70. ans.

Andronic 3. fils de Michel, fit plus de 6. ans durant la guerre à son grand pere Ils firent souuent la paix par le moyẽ de leurs amis; mais elle ne tint point iusques à ce qu'en fin l'an 1332. le ieune Andronic entra finement dans Constantinople, & y estant ne fit autre mal à son ayeul que de le laisser regner auec luy tant qu'il vescut. Apres la mort de son ayeul il raporta victoire de ses ennemis, puis estant aagé de 50. ans, il fut surpris d'vne fieure, & d'vn mal de teste dont il mourut dans 4. iours.

Iean Cantacuzen fut tuteur de Iean de Paleologue, & son compagnon d'Empire, l'an de salut 1341.

Iean Paleologue, nommé aussi Caloian succeda à son pere l'an mil trois cens quarante & vn. Son tuteur Ian Cantacuzen fut chassé, mais il fit apres 5. ans la guerre contre Ian Paleologue, & sa mere, & fut le premier qui mena les Turcs armez en Europe. En fin Constantinople se rendit à luy, & lors qu'il la tint, il ne fit tort à personne, & se porta seulement pour compagnon d'Empire de Ian, à qui il donna sa fille en mariage. Apres cela Ian Paleologue ayant esté banny fit la guerre assisté principalemẽt des Turcs, ausquels il donna la premiere habitation en Europe, & il entra dans Cõstãrinople l'an 1357. Lors Cantacuzen laissa l'Empire se retira dans vn Monastere; & Mathieu son fils voulans faire du compagnon auec Paleologue, fut contraint de s'en desister. Ian Paleologue mourut l'an 1384 ayant regné 16. ans auec Cantacuzen, & 27. ans tout seul, qui sont en tout 43. ans; & Andronic son fils aisné, qui toutefois n'est mis au nombre des Empereurs, tint l'Empire l'espace de 31 ans.

Manuel fils de Ian Paleologue paruint à l'Empire l'an 1387. & le plus remar-

quable de sa vie est qu'il laissa sept fils, dont l'aisné nommé Ian succeda à l'Empire.

Ian fils aisné de Manuel succeda à l'Empire l'an 1421. Cettui-cy estant plus adonné à la paix qu'à la guerre, accompagné des Princes & Prelats de toute la Grece, assista sous l'authorité du Pape Eugene 4. de ce nom au Concile de Ferrare, qui fut depuis transporté à Florence. Lors des deux Eglises Grecque & Latine n'en fut faite qu'vne. Estant de retour à Constantinople, il ne vescut guere apres & mourut sans laisser des enfans, l'an de grace 1445.

Constantin 11. fils de Manuel, apres la mort de son frere Ian, paruint à l'Empire l'an 1445. Estant auparauant Roy de la Moree, il fut appellé Dragon pour la cruauté qu'il exerçoit contre les Turcs. Mais quand Constantinople fut prise par Mahomet 2. fils d'Amurath 2. lors se retirant à la porte de la ville, pour s'enfuir il fut estouffé en la presse de ceux qui fuyoient le 29. May 1453. Sa teste fut portee par tout le camp des ennemys au bout d'vne lance. Ainsi Constantinople esleuee, & enrichie par Constantin fils d'Helene, sous ce Constantin fils d'vne autre Helene fut prise, & reduite sous la puissance des Turcs.

Quoy qu'il semble à propos de mettre icy de suyte les Empereurs Turcs depuis celui qui se rendit maistre de Constantinople; toutefois pour ce que ie discours icy de l'Empire de ces Princes i'ay iugé meilleur de les mettre tous en ce lieu, & de commencer depuis le temps que les Turcs commencerent à viure sous vn Monarque de la famille des Ottomans.

Ottoman dont fils d'Orthogule fut Empereur des Turcs l'an 1300. Il fut le premier qui renouuella la gloire de sa nation, qui auoit pris Ierusalem l'an 1008 mais auoit esté vaincuë par les Chrestiens sous Godefroy de Bouillon; de sorte que ceux qui resterent se retirerét à Nicee, & n'eurent depuis aucun Roy de renom iusqu'à cestui-cy qui se fit Monarque, & qui tient le premier rang en l'histoire des Turcs. Il subiuga grande partie de la Bithynie, & prit plusieurs forts pres de la mer Pontique. Mais ce qui l'honora dauantage fut la prise de la ville de Sina: autrefois appellee Sebastia. Il mourut vieil, la premiere annee du regne de Philippe de Valois.

Orchanes fils d'Ottoman fut Empereur des Turcs apres son pere l'an 1328. Il fut plus vaillant que son pere, liberal & de bonne grace. Il conquit les pays de Mysie, Lycaonie, Phrygye & Carie, prit Prusse, auiourd'huy Burse, demeure ancienne des Roys de Bithynie, & y receut vn coup dont il mourut la premiere annee de Ian Roy de France. Il regna 21. ans.

Solimá fils d'Orchanes regna 2. ans apres son pere, fit la guerre aux Grecs, passa d'Asie en Europe, où il defit les Bulgaires, & prit en Thrace les villes d'Andrinople & de Philippopoli. Quelques autres disent qu'il mourut du viuant de son pere estant tombé de cheual à la chasse, & que peu de temps apres son pere en mourut de deuil. C'est pourquoy quelque vns ne le mettent pas au rang des Empereurs Turcs.

Amurath 1. fils d'Orchanes fut Empereur des Turcs l'an 1350. Cettui-cy incité par Ian Paleologue enuoya 2000. Turcs à son secours; ce qui fut la source de la ruyne de Constantinople. Car estant alleché de la richesse de l'Europe, il fit passer vne autre fois dans les galeres Genenoises 6. mille Turcs, sous couleur de dóner secours à l'Empereur de Constantinople; mais en intention d'vsurper la Grece. Ainsi il trauersa le bras de l'Hellespont en Abyde, il prit Callipoli, & autres villes, puis se rua sur l'Empereur mesme qui ne s'en doutoit point, prit

Seruie & Bulgarie, & en deffit les Princes. Mais vn des gens de Lazare Despote de Seruie, en vengeance de son maistre qui estoit mort, tua Amurath l'an 1378.

Baiazeth Empereur des Turcs 1. du nom, apres la mort de son pere Amurath tua Solimã son frere aisné par trahison, & iouyt seul de l'Empire l'an 1378. Pour venger la mort de son pere, il fit la guerre contre Marc Seigneur de Bulgarie, le vainquit & le mit à mort, & subiugua vne grande partie de son pays. Il fut appellé Baiazeth Hildrin, c'est à dire foudre, tant il estoit prompt en ses affaires. Il subiugua presque toute la Grece, & assiegea Constantinople, mais il fut pris par Tamerlan, qui le mit en vne cage de fer, & le mena en cet estat par tout le pays d'Asie & de Syrie, & en fin Baiazeth mourut en ceste misere. Apres son decez on tient qu'il y eut interregne iusques à Mahomet l'vn de ses fils.

Iosua, ou Cyriscelebes, qu'aucuns nomment mal Calapin, fils aisné de Baiazeth, apres la deffaite de son pere fut despoüillé de l'Asie par Tamerlan, & mené captif à l'Empereur de Cõstantinople, qui le traita en Prince, puis le laissa aller en Asie, où il recouura le Royaume de son pere. Il fut tué par son frere Mustapha, autrement Musulman en la fleur de son aage l'an de salut 1407.

Mustapha ou Musulmã fut Empereur des Turcs fort peu de tẽps. Car son frere Moyse s'empara de l'Estat & le chassa. Quelques-vns nommẽt ce Mustapha Orchanes 2. & disẽt qu'il a esté fils & heritier de Iosua, & qu'il fut tué par Moyse son oncle paternel. Mais Moyse en porta biẽ tost la punition qu'il meritoit. Car il fut aussi tué par son propre frere Mahomet. Il y en a qui escriuent que ce Mahomet regna immediatemẽt apres Baiazet son pere, & ne font aucune mention de Iosua ny de Mustapha, ny de Moyse, ains mettent aussi tost apres Baiazet son fils Mahomet. Moyse chassa & mit à mort son frere Mahomet, ou selon les autres son nepueu Orchanes, & apres il fut aussi tué par Mahomet son frere, ces deux ne sont mis par quelques-vns au rang des Empereurs Turcs, par ce qu'ils n'ont guere regné.

Mahomet 1. frere de Iosua, Mustapha, & Moyse fut Empereur l'an 1407. Il y en a qui luy attribuent ce qu'on dit de Iosua. Il reprit toutes les places que Tamerlan auoit prises sur son pere, chassa hors de Galace, du pays du Pont, & de Cappadoce ses propres parens. Estant de retour en Grece, il se tint à Andrinople, où il mit le siege de son Empire, chassant les Chrestiens qui y estoient. Il mourut le 12. an de son Empire, & de nostre salut 1418.

Amurath 2. fils de Mahomet 1. succeda à son pere l'an 1418. Il ordonna le premier pour la garde de son corps les Ianissaires Chrestiens reniez. Il assaillit les pays de Hongrie, Bosne, Albanie, Valaquie, & Grece. Il prit Thessalonique sur les Venitiẽs. Il tint l'Empire 32. ans, & le laissa à son fils Mahomet 2. l'an 1450.

Mahomet second fist tuer aussi tost son ieune frere. Il fut tres meschant, & ne croyoit en aucun Dieu, & disoit que Mahomet estoit faux Prophete, & semblable à luy, & se moquoit des saincts Patriarches, & Propheres. Il acquit, & laissa le surnom de grand à la maison des Ottomans. Il ruina l'Empire de Constantinople, prenant ceste ville par assaut le 29. May 1453. & n'en fit moins de l'Empire de Trebisonde. Il prit 12. royaumes, & 200. villes sur les Chrestiẽs l'an 1479. Il assiegea l'Isle de Rhodes, mais elle fut bien deffenduë par les Cheualiers & leur grand maistre Pierre d'Aubusson, ou d'Amboise François. En fin il mourut de colique, l'an 58. de son aage, & le 31. de son Empire.

Baiazet 2. fils de Mahomet 2. fut Empereur par le moyen des Ianissaires l'an 1481. Il subiuga la Valaquie, puis alla contre le Sultan d'Egypte, qui fut le plus

fort. Il prit ſur les Venitiens Lepante, Modon & Duras.
Selim ſon fils puiſné, qu'il auoit par le moyen des Ianiſſaires preferé ſon aiſné, & declaré Empereur de ſon viuant, le chaſſa, puis l'empoiſonna l'an 1512.

Selim fut Empereur l'an 1512. Il adiouſta au meurtre de ſon pere celuy de ſes freres Achmet, & Corcut, & fit eſtrangler ſept enfans de ſes freres. Il vainquit, & chaſſa le Sophi de Perſe, & deffit les deux Souldans Campſon, & Tomumbeye, auec les Mammelus & Arabes. Il adiouſta à ſon Empire l'Egypte, & l'Arabie, & prit le grand Caire, puis eſtant de retour en Grece, il s'engendra en ſes reins vn vlcere, qui croiſſant touſiours le fit mourir la 8. annee de ſon Empire, & de noſtre ſalut 1519.

Soliman, que quelques-vns diſent eſtre 8. de ce nom Empereur des Turcs, recouura la Syrie, deffit Gazel qui s'eſtoit reuolté, prit Belgrade, & Rhodes, puis Bude par deux fois. Il prit en l'an 1543. Strigogne, & Alberegale en Hongrie. Il conquit les Royaumes d'Aſſirie, & de Meſopotamie, auec la ville de Babylone. Il rauagea les frontieres d'Armenie, & de Mede, & de Perſe, & prit Tauris ville capitale de Perſe par deux fois. Il fit eſtrangler ſon fils aiſné Muſtapha, pour complaire à ſa concubine Roſe, qui deſiroit que ſon fils Selim fut Empereur apres ſon pere. Il aſſiegea l'Iſle de Malte, & Vienne en Auſtriche; mais il fut repouſſé par le grand maiſtre François nommé Pierre Pariſot, ou la Valette, & par Charles 5. Empereur, & Soliman mourut l'an 1566. en Hongrie, deuant le chaſteau de Sighet qu'il aſſiegeoit, apres auoir regné 47. ans.

Selim 2. par le moyen de Mehemet Baſſa entra en poſſeſſion de l'Empire auãt que la mort de ſon pere fuſt deſcouuerte. Il prit l'Iſle de Chypre l'an 1571. mais il perdit ſon armee Nauale, la meſme annee en la bataille de Lepante qu'il eut contre les Chreſtiens. Toutesfois il la remit ſus bien toſt apres, & ayant recouuré en Afrique Tunes, & la Goulette ſur le Roy d'Eſpagne, il mourut l'an 1574. & de ſon Empire le 8. Il fit tout ce que deſſus par ſes Baſſas, tandis qu'il prenoit ſes plaiſirs, eſtant fort adonné aux femmes & au vin.

Amurath 3. fils de Selim iouyt de l'Empire 8. iours apres que ſon pere fut mort l'an 1574. Il fit tuer cinq freres qu'il auoit, & deux concubines de ſon pere qui eſtoient enceintes. Il commença à gouuerner n'ayant que 28. ans. Il eſtoit fort affectionné à la religion Mahometane, & grãd iuſticier. Il s'adonnoit fort aux femmes, & à bien manger. Il fut pere de 102. enfans, & deuint fort gros & gras, & mourut en Ianuier 1595. la 21. annee de ſon Empire, n'ayant encor atteint la 50. de ſon aage.

Mahomet 3. ſucceda à ſon pere Amurath l'an 1595. Il fit mourir 19. de ſes freres, & noyer quelques concubines de ſon pere qui ſe trouuerent groſſes au tẽps de ſõ decez. Il fit mourir ſon fils aiſné, & ſa mere pour s'eſtre enquis des Aſtrologues cõbien de temps il regneroit en l'an 1603. Le Sophi de Perſe reprit ſur luy Tauris, & Bages, & de tres grands pays que Selim 1. & Soliman 2. auoient vſurpez ſur luy. Il mourut de peſte en Ianuier 1604. apres auoir regné 9. ans.

Achmet qui regne en ceſte annee 1612. ſucceda à l'Empire de ſon pere en l'an 1604. n'eſtant aagé que de 16. à 17. ans. Il prit l'an 1605. Strigogne, & quelques autres places en Hongrie. On dit qu'aux armees il fait porter le corps de ſon pere embaumé dans vn cercueil de plomb, ayant opinion que ſes deſſeins auront meilleure yſſuë. Il a fait trefues auec l'Empereur Rodolphe, & ceux de la maiſon d'Auſtriche pour 15. ans, & a tourné ſes armes entierement contre le Sophi. C'eſt vn Prince debonnaire, & qui eſt de grande eſperance.

DISCOVRS DE L'EMPIRE DV PRETE-IAN.

SOMMAIRE.

LOpinions diuerſes des Geographes touchant l'eſtenduë en longueur & largeur, & limites de l'Empire du Prete-Ian. 2. Tiltres & qualitez que ce Prince ſe donne. 3. Deſcription des Prouinces ſuiettes au Prete-Ian, & premierement de Barnagas, l'eſtenduë, limites de ce pays, & ſituation de ſa principale ville appellee Beroce ou Barue: & autres citez, iſles, lacs, ports, & caps celebres. 4. Autre deſcription des pays qu'il poſſede en terre ferme, & de ſa demeure principale, & cité de Beimalechi où il tient ſa Cour. 5. Fertilité de ce pays abondant en orge, milet, poix chiches, febues, & autres legumes incognus: Succre, vins, oranges, citrons, limons, huyle de Goue, miel, cire, lin, cotton: beſtes à quatre pieds, & oyſeaux de toutes ſortes, chameaux, elephans, lyons, tigres, (excepté les ours, connils, & charderonnets:) & ſinges, perdrix, oyes, lieures. Mines d'or, argent, fer, airain. Ce pays eſt encor remarquable pour y auoir deux Hyuers & deux Eſtez l'annee. 6. Origine de ces Ethiopiens, inuenteurs des ceremonies de ſacrifices, & des lettres hieroglyſiques: idolatres de leurs Roys, faiſans peu d'eſtime de l'or au prix du cuiure adorans le Soleil lenant, & maudiſſant le couchant: mettans leur treſpaſſez dans des vaſes de verre, & croyans deux Deytez l'vne immortelle, & l'autre mortelle. 7. Deſcription de la Cour du Prete-Ian, ſon logement ordinaire ſous des tentes, ſes veſtemens, & bagages lors qu'il voyage. 8. Du naturel, couleur, habits, forme d'edifices, des modernes habitans de cet Empire: leurs viandes ordinaires, & leur couſtume de banqueter ſur tapis ſans nappes en terre. Leur breuuage compoſé du fruict des Tamarins. Leur langage, characteres, & lettres. Leurs ceremonies au dueil. Leurs nauigations. 9. Leurs richeſſes procedans des mines d'or, argent, cuyure & fer: ſuccre, cottons, &c. Et quel eſt le reuenu du Prete-Ian. 10. Quelles ſont les forces de cet Empereur, le nombre d'hommes qu'il peut armer, & auec quels Princes il cõfine, ſes alliez, & ſes ennemis voiſins. 11. Rigoureuſe & imperieuſe façon de cõmander du Prete-Ian, auquel ſes ſuiets portent pareil hõneur & reſpect qu'à Dieu. Son origine & extraction d'vn fils de Salomon, & de la Royne de Saba. De la ſucceſſion à la Couronne. Des benefices Eccleſiaſtiques, & adminiſtration des Sacremẽs. Des femmes d'amour & filles de ioye. Du grand nombre d'officiers de la Couröne diuiſez en trois rangs. De la punition des femmes adulteres. 12. Les deux ſortes de religion introduits en l'Empire du Prete-Ian, ſçauoir eſt le Chriſtianiſme & le Mahometiſme, & de quelle ſorte la foy Chreſtiẽ-

ne s'eſt gliſſee en ces contrees. 13. De l'erreur & fauſſe creance des Abyſſins retenans la Circonciſion. Leurs parroiſſes faites en façon de Conuents. Forme de leurs Egliſes, dans leſquelles n'eſt permis d'entrer chauſſé, ny cracher : De leurs cimetieres : De leurs bapteſmes, confeſſions ſacramentales, eſpouſailles & mariages. Des penitences auſteres de Religieux de l'ordre ſainct Antoine, & d'vn autre ordre appellé Ceſtifanes: *& leurs ceremonies en la celebration de la ſepmaine Saincte : & de deux notables Propheties portant, que les Francs ſe doiuent ioindre auec eux. 14. Ambaſſades pour la reconciliation des Abyſſins & du Prete-Ian auec l'Egliſe Romaine.*

PRESQVE tous ceux qui ont fait quelque mention par cy-deuant de ce que ce Monarque poſſedoit en ont veritablement parlé ſelon l'ancienne grandeur de ſes predeceſſeurs, mais non ſelon l'eſtenduë de l'Eſtat de celuy qui regne de noſtre temps, à l'Empire duquel les vns & les autres aſſignent diuerſes bornes. Quelques-vns font aller ſon Empire de l'vn à l'autre Tropique, luy donnant pres de cinquante degrez ou du moins quarante-ſept de latitude, qui reuiendroient à mil quatre cens lieuës de France, qui ſeroient ſa longueur : & d'autre part ils veulent que ſa largeur aille du Leuant au Ponant, à ſçauoir de la mer rouge iuſqu'à l'Ocean Ethiopique. Et ſuiuant ceux-cy pour donner à entendre plus clairement ſes limites ils diſent, que cét Empire confine du Nort auec l'Egypte, qui l'auoiſine vers la Nubie ; du Leuant la mer rouge, & partie de celle des Indes, & du Sein nommé Barbarique iuſques au pays de Melinde ; du Midy les monts de la Lune, qui luy ſont ſeruir de muraille naturelle : & du Ponant le fleuue Niger, ou Senega, & les royaumes de Nubie, de Maniconge, & la riuiere du Nil qui l'arrouſe. Et ce ſont les limites que Belleforeſt & Mercator luy ont eſtablies apres d'autres Geographes. Les autres le confinent preſque de meſme, luy donnant pour ſes bornes du Nort la Nubie, & la Bugie, qui ſont proches de l'Egypte, du Midy les montagnes de la Lune, du Leuant la mer rouge, & le golphe Barbarique, & les pays d'Aiane, & de Dancale, qui appartiennent à l'Ethiopie exterieure : & du Ponant les Royaumes de Manicongo, & de Nubie, & les riuieres du Nil & de Senega. Et voilà ce que Magin entient auec quelques autres. Hugues de Linſcot en ſes nauigations dit que cét Empire s'eſtend depuis l'entree de la mer rouge iuſques à l'iſle de Siene aſſiſe ſous le Tropique de Cancer ou de l'Eſcreuiſſe, excepté la coſte de ce golphe que le Turc a occupee depuis enuiron 70. annees : tellement qu'à ſon dire le Prete-Ian auroit du Leuant la mer rouge, du Nort l'Egypte, & les deſerts de Nubie, & du Sud le Royaume de Monoemugi : de ſorte que cét Empereur auroit enuiron quatre cens milles d'Italie ſous ſa puiſſance.

Mais Iean de Baros ſuiuy par Botere dit qu'auiourd'huy le lac de Barcene eſt le centre de ſon Eſtat, qui s'eſtend du Leuant du coſté de la mer rouge iuſques à Suaquem par l'eſpace de cent vingt & deux lieuës : mais entre la mer, & ſes Eſtats il y a vn rang de montagnes habitees par les Mores, qui dominent auſſi la marine, horſmis le port d'Arcoco qui appartient au Prete-Ian. Du coſté de l'Oüeſt il y a vn autre rang de montagnes le long du cours du Nil, habitees par des idolatres qui luy payent tribut. On doit faire la borne de cét Empire du Nort auec vne ligne imaginaire tiree de Suaquem iuſques au commencement de l'iſle de Meroé, appellee de noſtre temps Nobe, qui s'eſtendra l'eſ-

pace de cent vingt & cinq lieuës. Delà il faut faire vn arc, non guere courbé vers le Midy iusques au Royaume d'Adea (aux montagnes duquel naist la riuiere que Ptolemee appelle Ratto, qui se rend dans la mer au dessous de Melinde) par l'espace de deux cens cinquante neuf lieuës, bornees de certains peuples idolatres noirs, ayans les cheueux crespez. De là il tourne & finit au Royaume d'Adel, dont la ville capitale est Arar, qui a neuf degrez de hauteur. De sorte que tout cét Empire n'auroit de tour qu'enuiron six cens & septante deux lieuës.

Ce Prince qui se dit estre yssu de Dauid se donne les tiltres d'Empereur de la haute & basse Ethiopie, Roy de Goe, des Castœtes, de Fatigar, d'Angole, de Barn, de Baliguaze, d'Adee, de Vangue, de Goyame, où est la source du Nil, d'Amare, de Baguamodri, d'Ambee, de Vanguci, de Tigremahon, de Sabaim, pays de la Royne de Saba, de Barnagas, & Seigneur iusques en Nubie, qui s'estend vers l'Egypte.

Mais en prenant son Empire ainsi qu'il est auiourd'huy, nous en descrirons les Prouinces auec le plus de briefueté, & le mieux qu'il nous sera possible.

Or entre les Prouinces suiettes au Prete-Ian, il n'y en a aucune que nous cognoissions dauantage que celle qu'on nomme Barnagas, à cause du voisinage de la mer rouge, viz à vis de laquelle elle s'estend depuis Suaquem, presque iusques à l'entree du destroit. Toutesfois elle n'a sur la mer autre port que celuy d'Arcocco.

La ville capitale du pays s'appelle Beroe, ou Barue, & est assise sur vne riuiere fort agreable. Il n'y a guere d'annees que les Turcs firent vn grand rauage en ce pays, ruinans beaucoup de places, & emmenant vn grand nombre de personnes, & finalement on s'est accordé auec le Bassa (qu'on nomme d'Abassie, qui faict sa demeure à Suaquen) en luy payant mille onces d'or.

En la partie plus Occidentale de la Prouince de Barnagas on void vne montagne, qui estant assez spacieuse au commencement se va restrecissant peu à peu, puis s'eslargit de nouueau en forme de champignon, & a enuiron vne petite lieuë de tour.

On void au dessus des bastiments royaux, vne Eglise, & vn Monastere, & deux fort grandes cisternes, & vn espace de terre, qui peut entretenir aisement cinq cens hommes. On n'y peut aller que par vn endroit, & encor iusques à certaine marque seulement, au delà de laquelle on ne peut monter qu'auec des cordes & des paniers: & pour conclusion ce lieu est de telle sorte qu'il ne peut estre prins par force à cause de sa hauteur, ny par famine, à cause que les viures y croissent.

Sortant du Barnagas, on rencontre entre le Leuant & le Midi les montagnes de Mandafo, d'Ofale & de Grare, qui separent l'Estat du Prete-Ian du Royaume d'Adel.

En la Prouince de Dafila qui est suiette au Royaume de Barnagas outre la ville d'Ercocco, dont nous auons fait mention, on compte encore celles de Sautar, Giabel, Laccari, Abarach. Apres cela le Golphe d'Ercocco va en se courbant au lieu qui est appellé par les Anciens Adulite, qui est sans doute la pointe d'Ercocco, qui s'estend iusques à Bebul en

vn reflechissement que la mer fait vers l'Arabie, & sur le commencement du destroit par lequel on sort hors du golphe Arabique, ou de la mer Rouge, qui est en ce lieu fort estroite, & son eau basse & chargee d'isles.

Apres auoir passé la ville d'Ercocco, qui a pour son obiect l'isle de Mazua, vous venez à Zagnani & Zama qui sont de la Prouince de Lacca, puis au port
x de Velle iadis Antiphile. Ayant passé la pointe d'Ercocco vous trouuez deux lacs qui nourrissent des cocodriles comme le Nil, & delà vous venez au port & promontoire nommé iadis Mosylon, & maintenant le Cap de Docono, qui est au royaume & pays de Dahgali. En ce lieu de Dangali & de Docono la mer fait vn petit golphe, & vient soudain à ce restrecir tellement, que le canal ne sçauroit auoir plus haut de dix ou douze bonnes lieües de large, & sur ce canal on void cinq ou six isles qui empeschent le passage, tellement qu'il faut que les voyageurs soient bien experimentez pour se garantir des rochers voisins de ces isles.

Apres le pays de Dangali on vient au port de Zeiloi, ou Zeila, on vient à Daphné port ancien où est la ville de Barbara, pres du mont Fellez, puis la cap de Guardafuni, où est la ville de Metté, autresfois Acanné: c'est icy où l'on double le cap, & du Leuant on tourne selon la coste vers le Midy, & vers l'Ethiopie interieure. En ceste coste on trouue premierement Carfur, iadis Opené, & le cap de Zingi, & courant ce golphe on void vn recourbement de la mer tirant vers Asun, & Zazelle, iadis Essina, & Tonica, puis on trouue Magadazo, où les Portugais trafiquent, & apres la derniere Prouince maritime, qui est Barris comprise dans les titres du Prete-Ian, ayant sur mer les deux villes de Paté, & de Braue, les terres desquelles separent les terres du Roy de la grande Ethiopie, & du Roy de Melinde. Mais ayant ainsi rasé la coste, & peut-estre considerè plus de lieux qu'il n'estoit besoin pour la description de l'Empire du Prete-Ian, voyons vn peu ce qu'il possede en terre ferme.

Le Royaume de Tigremahon est assis entre la riuiere de Marabo, le Nil, la
IV. mer rouge, & le royaume d'Angote. L'on met ce Royaume entre les pays subiects au Prete-Ian, pource que le Roy de ce pays est son tributaire. Le royaume de Tigrai a la bonne ville de Caxumo, qu'on dit auoir iadis esté la demeure de la Royne de Sabat, laquelle on dit auoir eu le nom de Maqueda, qui eut de Salomon, selon les Ethiopiens, vn fils nommé Meilec. Ceste ville seruit aussi de demeure à la Royne Candace.

Le royaume d'Angote est mis entre les royaumes de Tigremaon, & d'Amaran. Les prouinces d'Abugane, de Iannamore, & autres sont sous ce royaume. En ce royaume on void sur la riuiere de Sabalette les villes d'Angotine, Barhle, Corcore, & Betmarie, & sur la riuiere d'Ancone est la ville capitale d'Angote, assez pres de laquelle on void vne autre ville qui porte le nom de S. Pierre.

Le royaume d'Amara a pour ses bornes du Nort le royaume d'Angote, du Leuant celuy de Xoa, du Midy celuy de Damut, & du Ponant il s'estend presque iusques à la riuiere du Nil.

Le Royaume de Xoa est entre les royaumes d'Amara, de Damut, & de Fatigar.

Le royaume de Sagamedre est plus grand qu'aucun autre de ceste Ethiopie, veu que selon la riuiere du Nil il s'estend depuis le royaume de Gayame iusques par delà l'isle de Gueguere, iadis Meroé, & cét espace ne contient pas moins d'enuiron six cens milles.

L'Isle de Metoé, ou de Gueguere, n'est pas suiette au Prete-Ian, comme quelques-vns estiment, ains elle est habitee des Mahometans, qui sont ennemys iurez de l'Empereur des Abyssins.

Le Royaume de Fatigar est assis entre les Royaumes d'Adel, & de Xoa: & celuy de Damut est voysin de celuy de Xoa, & enclos entre le lac de Barcene, & le pays de Zanquabara. Quelques autres mettent le Royaume de Damut au delà des Royaumes de Vangue, & de Goyame vers l'Occident; ce que ie trouue plus à propos.

Voyla tout ce que l'on peut dire de cét Empire, en la description duquel la plus grande partie des Cosmographes ne font que begayer; veu que les rapports qui leur ont esté faits par les Abyssins des pays, sont pleins d'ignorance, ou si mal rangez, que le plus patient n'en peut trouuer la lógueur gueres agreable. Au reste ceux qui ont estably la principale demeure de cét Empereur en la ville de Caxumo, se sont abusez; veu que c'est chose asseuree, selon le recit mesme de ceux du pays, qu'il fait le plus souuent, & plus continuellement son sejour en la ville de Beimalechi, qu'en aucune autre, ainsi que Hugues de Linscot qui a rasé toute la coste d'Ethiopie, & qui n'a peu estre trompé en cecy par les Abyssins, nous rapporte.

Ce ne seroit qu'enfler le liure, & peut estre le mensonge, de descrire plus amplement cét Empire. Il suffit que nous en ayons veu les principales pieces: car il y a fort peu de villes, & le reste ne merite pas que l'on en parle.

QVALITE'.

TOVT l'Estat de ce grand Monarque, à parler generalement, est tres-fertile: car encores qu'il produise peu de froment, toutesfois il porte grande quantité d'orge, de millet, de poix chiches, de febues, & d'autres legumes, dont quelques-vns nous sont incogneus. Il produit aussi grande abondance de sucre: mais les Abyssins ne sçauent pas la façon de le faire cuire, & de l'affiner. Il y a aussi beaucoup de vignes. Il y croist vn si grand nombre d'oranges, de citrons, & de limons, que c'est chose qui surpasse presque la creance: mais il ne porte ny melons, ny raues, ny oliues; toutesfois l'on y fait de l'huyle de certain fruict que les habitans appellent Goue. Au reste on y trouue du miel en grande abondance, veu que les mouches à miel sont entretenuës mesme dans les lieux où les hommes font leur demeure ordinaire: à raison dequoy il y a tant de cire, que ceux du pays en ont assez pour faire des chandelles, sans employer le suif à cét vsage. Ce pays porte aussi du lin: mais les habitans ignorent l'art de faire de la toille, & en font le plus souuent de coton, duquel ils ont grande quantité. V.

Dauantage, ce pays a presque de toute sorte de bestes à quatre pieds, & aussi tous les oyseaux que nous voyons en Europe, & ailleurs comme des bœufs, des brebis, des asnes, des cheuaux, & des chameaux, & outre ce des elephans, des lyons, des tygres, des onces, & des cerfs: mais il manque d'ours, de conils, & de chardonnerets. Ces pays ont ce mal, que les sauterelles y viennent quelquesfois en si grand nombre, qu'elles obscurcissent l'air par leur multitude, & rauagent tantost vne Prouince, tantost l'autre, mangeans toute la moisson, & rongeans les feuilles, & les escorces des arbres.

Les cheuaux du pays sont petits, mais ils ont force races de cheuaux d'Ara-

bie, & d'Egypte, dont ils font allaicter les poulains aux vaches, trois ou quatre iours apres leur naiſſance. Il y a de grands ſinges qui ſont furieux, & farouches au poſſible.

Ces pays ne manquent pas auſſi de mines d'or, d'argent, de fer, & d'airain: mais les habitans ne le ſçauent pas tirer. Au Royaume de Zagamedre on trouue des mines de tres-bon argent, lequel ils ne ſçauent tirer qu'auec le feu qui l'alonge en verges. Goyame abonde en or, & au Royaume de Damut on le tire & l'affine quelque peu mieux.

Les campagnes y ſont toutes pleines de perdrix, d'oyes, & de liévres, pource que les Abyſſins ne vont iamais à la chaſſe. En fin il n'y a pays plus propre à la generation, & multiplication des animaux, & des plantes, que ceſtui-cy: mais les habitans ne ſe ſçauent gueres bien ſeruir de ce bon-heur, & de la bonté de leur pays, qui les pourroit rendre auſſi accommodez que gens de la terre.

Les habitans de ces pays ont deux Eſtez, & deux Hyuers, que l'on ne diſtingue pas par la chaleur ou la froidure, mais par les longues pluyes, & par le beau temps, & l'air ſerain.

MOEVRS ANCIENNES.

VI. LEs anciens ont creu que les Ethiopiens n'eſtoient point venus d'ailleurs au pays où ils habitent, & qu'ils furent les premiers qui inſtituerent le ſeruice des Dieux, & les ceremonies des ſacrifices. Ils vſoient de deux ſortes de lettres, dont les vnes qu'ils nommoient Sacrees, eſtoient incogneuës à toute ſorte de gens, fors qu'aux Preſtres; & les autres eſtoient communes à tout le peuple. Toutefois les figures de leurs lettres ne furent pas telles, qu'il s'en formaſt des ſyllabes, ains fort ſemblables, & rapportantes aux figures de quelques animaux, des extremitez du corps humain, & de pluſieurs inſtruments des artiſans, & chaque figure auoit ſa ſignification, comme l'eſperuier ſignifioit la viteſſe, le crocodile du mal, l'œil vne ſoigneuſe garde, & ainſi des autres.

Ils eſtimoient le plus ſain & d'entre leurs Preſtres celuy qui couroit comme s'il euſt eſté maniaque: & lors qu'ils l'auoient creé Roy comme s'il euſt eu quelque diuinité en luy, ou du moins qu'il leur euſt eſté donné par la prouidence diuine, ils l'adoroient; & celuy qui eſtoit eſtably en ceſte dignité, il deuoit viure ſelon les loix, & faire toutes choſes ſelon la couſtume du pays. Il ne pouuoit recompencer, ny punir aucun de ceux qui eſtoient ſous ſa puiſſance. Mais lors qu'il deſiroit que quelqu'vn fuſt puny de quelque meffait, il luy enuoyoit vn Sergent qui portoit vne marque de mort, & ſoudain celuy à qui elle auoit eſté portee, ne manquoit apres l'auoir veüe, de ſe faire mourir.

Ils honoroient tellement leur Roy, que s'il arriuoit par fortune qu'il fuſt ou borgne, ou boiteux, ou ſemblable choſe, tous ſe priuoient d'vn œil, ou s'eſtropioient d'vne iambe, ou de quelque autre partie du corps, eſtimans qu'ils feroient mal leur deuoir s'ils demeuroient en bon eſtat lors que leur Roy eſtoit incõmodé en quelque membre ou partie. On tient auſſi que ceux qui eſtoient aymez du Roy, ſe priuoient de vie lors qu'il venoit à mourir, croyant que ce treſpas leur apportoit de la gloire, & eſtoit vn aſſeuré teſmoignage d'vne veritable amitié.

Iadis l'Isle de Meroé estoit la demeure des Roys d'Ethiopie, & ceste Isle auoit pour ses habitans des pasteurs, qui s'addonnoient à la chasse, & des laboureurs qui vaquoient à l'agriculture. Herodote dit que les Ethiopiens Macrouies estimoient plus l'airain que l'or, qui estoit tenu si vil parmy eux, que les Ambassadeurs de Cambyse estans allez en ce pays-là, y virent des fontaines toutes enuironnees, & comme liees de chaines d'or; les autres disent que c'estoit du Lote. Les femmes s'exerçoient à la guerre, & se perçans les levres passoient dans le trou qu'elles auoient fait, vn cercle d'airain.

Quelques-vns adoroient le Soleil leuant, & maudissoiét auecques mille imprecations le couchant. Les vns iettoient les trespassez dans les riuieres: les autres les mettoient dans des vaisseaux de terre, & quelques autres encores les logeoient dans du verre, ou ils les gardoient en leurs maisons vne annee, & les adoroient auec grande deuotion, leurs offrans mesmes des premices. Il y en a qui tiennent que l'on declaroit Roy principalement celuy qui surpassoit les autres en beauté, & à sçauoir bien nourrir le bestail, & qui estoit plus fort, & plus riche. On a dit aussi qu'ils croyoient vn Dieu immortel, Createur de toutes choses, & Roy de l'Vniuers; & vn autre mortel & incertain. Celuy qui estoit leur Roy, estoit honoré d'eux comme vn Dieu, de mesme que celuy qui apres le Roy estoit cogneu plus plein de merite.

MOEVRS DE CE TEMPS.

L'Empereur des Abyssins, que les Arabes appellent Aticlabassa, ou Aticlabassi, & quelques-vns des siens, Bel, ou Belul Gian, qui veut dire puissant Prince (& de là par corruption de langage nous luy auons donné le nom de Prete-Ian) & les autres Aceguë, qui signifie Empereur, ou Neguz, qui veut dire Roy: suiuant vne ancienne coustume, n'a point de demeure asseuree & ordinaire: ains se tient tantost en vn lieu, tantost en vn autre, & demeure la plus grande partie du temps sous des tentes qu'on porte auec luy iusques au nombre de six mille: à raison dequoy sa Cour occupe presque dix ou douze milles, lorsque chacun est logé en plaine campagne. VII.

Il a vne grande quantité de vaisselle d'or & d'argent, & d'autres meubles fort precieux. On dit qu'il n'est pas noir, comme les autres Ethiopiens, ains qu'il tire sur le blanc.

Ses iournees ordinaires lors qu'il voyage, comme aussi celles de ses suiets, sont de douze milles, ou de six lieües de France.

Quand il va par pays, il est enuironné de certains rideaux rouges, hauts, & longs par derriere, & aux costez. Il porte en la teste vne couronne moitié d'or, & moitié d'argent, & en la main vne Croix d'argent. Son visage est couuert d'vne piece de taffetas bleu, qu'il hausse & baisse plus & moins, selon qu'il veut fauoriser ceux qui ont affaire à luy.

Les habitans de ces païs sont noirs & du tout ignorans, & despourueus de toute cognoissance de doctrine selon quelques-vns, combien que ce grand homme de l'Escale, qui hors sa Religion nous a laissé beaucoup de suiet de le loüer, nous tesmoigne en son liure de la Correction des temps, qu'ils n'ont pas tant d'ignorance qu'on leur donne. Ils n'ont nul vsage de la medecine. Leurs habillemens communs sont de peaux de bestes ou de draps de cotton: mais les grands & plus riches portent des peaux de mouton, & les plus releuez, de lyon, de tygre, ou d'once.

Leurs maiſons ſont baſſes, & de peu de valeur, veu qu'elles ſont baſties de craye, & de chaume: & ils ne demeurent qu'au plus bas eſtage. Ils tiennent touſiours leurs portes ouuertes, mais il n'y a aucun qui entre dans la maiſon d'vn autre. Ils n'vſent ny de tables, ny de nappes, & quand ils prennent leur repas, ils ſont aſſis en terre ſur des tapis, ou ſur d'autres draps. Il y a en beaucoup parmy eux qui mangent la chair de bœuf fraiſche toute cruë. Ils n'vſent point de monnoye, mais en ſon lieu on donne de l'or au poids. Ils vſent de trocqs preſque en toutes choſes, & ce dequoy l'on ſe ſert le plus en cela, c'eſt le ſel & le poyure. Ils ne s'adonnent gueres à la chaſſe, ny à peſcher, & il y a fort peu d'artiſans entre eux. Ils appellent Francs tous les peuples d'Europe, à cauſe des François qui ont fait autresfois bruire leur nom parmy le monde, principalement en la conqueſte de la Terre ſaincte. Mais ils nomment Ghlibetes tous les autres peuples qui ſont blancs. Encores qu'ils ayent des vignes, toutefois il ne ſe fait du vin qu'en la maiſon du Roy, & du Patriarche, qu'ils nomment Abuna. Mais en lieu de vin ils font vn certain breuuage du fruit des Tamarins, qui eſt vn peu aſpre.

Ils ſont pour la pluſpart d'vn eſprit lent, & tardif au poſſible, veu qu'ils ont du lin, & n'en ſçauent pas faire de la toile: ils ont des cannes de ſuccre, & ne le ſçauent pas tirer: du fer, & n'ont pas l'eſprit de le mettre en œuure, & meſme ils eſtiment les forgerons ſorciers, & meſchants hommes.

Les grands y traictent fort rudement le pauure peuple; de ſorte qu'il ne ſeme iuſtement que ce qui luy eſt neceſſaire, pource que les plus puiſſants luy rauiſſent tout. Leur parler eſt ſans reigle, & pour eſcrire vne lettre il leur faut beaucoup de iours. Ils ont toutefois de beaux characteres, plus agreables de beaucoup, que les Arabiques, ou Turqueſques, ainſi que l'on peut voir au liure de la Correction des temps de Ioſephe de l'Eſcale, & en l'Onomaſtique de Turnere. Les nobles, les bourgeois & le peuple, ont leurs habitations ſeparees, & les derniers peuuent acquerir la nobleſſe en ſe ſignalant par quelque beau faict.

Il n'y a point de lieu peuplé en tout le pays des Abyſſins, qui ayt plus de deux mille feux, & meſme on y en void fort peu de ceſte ſorte. Ils demeurent pour la pluſpart eſpars çà, & là par des hameaux. On y donne le ſel au poids de l'or. Les peuples ne iurent iamais que par la vie du Roy, en quoy les Eſpagnols les imitent. Ils ſe ſeruent de mulets pour porter les charges, & pour voyager, & des cheuaux pour combattre. Ils ne ſont iamais veſtus de noir que lors qu'ils portent le deüil, d'autant qu'ils tiennent ceſte couleur pour vne vraye marque de triſteſſe. Ils pleurent leurs morts par l'eſpace de quarante iours. Lors qu'ils font quelque grand, & magnifique feſtin, le ſecond ſeruice eſt de chair cruë, qu'ils mangent fort eſpicee, & trouuent que c'eſt vne de leurs plus delicates viandes.

Ils s'adonnent fort à la nauigation, & de fait preſque tous ceux qui ſont de libre condition aux Indes Orientales, ſe meſlent d'eſtre mariniers, & ſont bien entendus en ce meſtier: ſi bien qu'ils ſont diſtribuez par les nauires marchands de Goa, de la Chine, de Bengale, & d'autres lieux. Ils ſeruent à ce meſtier à bien petit prix, & ſont prompts à toute ſorte de ſeruice, endurant fort patiemment des coups de foüet, & d'autre choſe, & n'eſtans gueres differents de ſes eſclaues. Ils ont preſque toute leur famille en ces vaiſſeaux, & ſemblent proprement nez pour eſtre ſerfs. Si quelqu'vn laiſſe tomber dans la mer ce qu'il

qu'il porte sur la teste, ou quelque autre chose de moindre prix, mesmes lors que les vaisseaux marchent, il y en a vn d'entre eux qui se iette dans la mer, & en nageant recouure la chose perduë. Ils chantent presque touſiours en trauaillant, & quand ils n'ont rien à faire, principalement aux vaisseaux des Portugais, ils ne font qu'yurongner auec leurs femmes, & leurs enfans, disans mille chansons au milieu de ces desbauches. Leurs femmes portent aussi de longues chausses à la Matelotte aux Indes Orientales, à la façon des Arabes, & Mahometans.

RICHESSE.

L'Or & argent qui se trouue en ce pays, feront touſiours aduoüer qu'il y a de grandes richesses, outre l'airain, & le fer, & principalement le succre, dont il y a grande abondance, & qui luy pourroient apporter beaucoup d'argent, si ses habitans auoient aussi bien l'esprit, & la curiosité de l'affiner, que le bonheur de le recueillir en si grande quantité. IX.

Ce Prince a trois sortes de reuenus, veu qu'il y en a qui consistent aux fruicts de ses fonds & de son domaine, qu'il fait labourer par des bœufs, & par les esclaues qui multiplient continuellement, pource qu'ils se marient entr'eux, & les enfans demeurent en la condition de leurs peres. Les autres reuenus luy viennent des peuples qui luy payent tant pour feu, & la dixiesme partie de tous les mineraux qui sont tirez par autre que par luy: les deniers luy viennent des Princes ses suiets, dont les vns luy donnent des cheuaux, les autres des bœufs, les autres du coton, & les autres d'autres choses: & ceux-cy luy donnent le reuenu d'vne de leurs villes, pourueu que ce ne soit celle où ils font leur demeure ordinaire.

On tient qu'il a de grands threſors, tant de draps & de pierreries, que d'or, & qu'il en a de grands lieux tous pleins. Ce que l'on peut assez coniecturer par vne lettre escrite au Roy de Portugal, par laquelle il offroit de donner pour la guerre contre les infidelles, cent mille drachmes d'or, & vne infinité de gens, & de viures. On tient qu'il met ordinairement toutes les annees trois millions d'or au chasteau d'Amara. Il est vray qu'auant le Roy Alexandre ils n'y mettoient pas tant d'or, pource qu'ils ne le sçauoient pas r'affiner, ny nettoyer: mais en recompence ils y mettoient force pierreries & des pieces d'or. Le Viceroy de Barnagaz donne tous les ans au Prete-Ian cent cinquante bons cheuaux, & grande quantité de draps de soye. Le Roy de Tigremaon luy baille aussi toutes les annees deux cens cheuaux d'Arabie, beaucoup de draps de soye, force coton, & vne grande quantité d'or: & les autres luy enuoyent les choses ou qu'ils ont en abondance, ou qu'ils peuuent recouurer bien ayſement.

FORCE.

LEs peuples suiets à ce Monarque ne sont gueres vaillans, tant pource qu'il les tient comme des esclaues; à raison dequoy ils manquent de ceste generosité de courage, qui rend les hommes prompts aux armes, & hardis aux dangers, si bien qu'il leur semble qu'ils ont continuellement les mains liees par le respect qu'ils portent à leur Prince, & par la crainte qu'ils ont de luy: qu'aussi pource qu'ils n'ont nulles armes deffensiues, excepté quelque mes- X.

chante ſalade, quelque morion, & quelque maille, dont les Portugais les ont accommodez. Il faut adiouſter à cecy le deffaut des forteresſes, veu que ces peuples n'ayans ny des places fortes pour ſe retirer, ny des armes pour ſe deffendre, demeurent auec leurs biens en proye à leurs ennemis. Leurs armes offenſiues ſont des fleſches non empennees, & la Zagaye, ou lance gaye. Dauantage, ils font vn Careſme de 50. iours, qui les extenuë, & affoiblit en telle ſorte, a cauſe de la grande abſtinence auec laquelle ils paſſent ces iours là, qu'ils n'ont pas la force de ſe mouuoir, ny durant ce temps, ny pluſieurs iours apres. Auſſi c'eſt ce qui fait que les Mores attendent ceſte occaſion, & les attaquent auec vn grand aduantage. Et pource que l'on ne trouue, ainſi que nous auons dit, au pays du Prete-Ian aucune place conſiderable pour le regard de la forteresſe, ny autrement, les Portugais ont quelquesfois remonſtré aux Abyſſins en diſcourant auec eux, combien il ſeroit meilleur, pour éuiter les grands rauages que les Mahometans, & les Idolatres font continuellement en ces pays, emmenans & les biens, & les perſonnes; que leur Prince fit baſtir des villes & des chaſteaux, & les fortifiaſt auec des foſſez, murailles & autres choſes neceſſaires pour mettre vne place en eſtat de deffence. A quoy ils ont reſpondu que la puiſſance de leur Neguz ne conſiſte pas en des murailles de pierre, mais au bras de ſon peuple. François Aluarez eſcrit que ce Monarque peut mettre enſemble pluſieurs centaines de milliers d'hommes: toutesfois l'on a bien veu qu'au beſoin il n'en a pas mis ſur pied vn ſi grand nombre. Il a vne Religion militaire ſous la protection de ſainct Antoine, à laquelle chaque pere de famille noble doit deſtiner de trois de ſes fils vn, non pas toutesfois l'aiſné; & de ceux-cy on tire 12. mille hommes de cheual pour la garde du Roy. Le but de ceſte Religion eſt de deffendre les frontieres de cét Empire, & de faire teſte aux ennemis de la foy. Au reſte le Prete-Ian confine auec 3. puiſſans Princes, dont l'vne eſt le Roy de Bourne, l'autre le Turc, & le 3. le Roy d'Adel. Le Roy de Bourne commande au pays qui s'eſtend de Guangale vers le Leuant enuiron 500. milles, entre les deſerts de Set & de Barca, & ce pays eſt aſſez inegal, d'autant qu'il contient en partie des plaines, & en partie des montagnes. Le Roy de Becurno a force gens, qu'il ne charge d'autre impoſition que de la dixme des fruits. Leur meſtier eſt de voler, & d'aſſaſſiner les uns voiſins, & de les rendre eſclaues, puis de receuoir en eſchange des cheuaux des marchands de Barbarie. Il a ſoubs luy pluſieurs Royaumes, & trauaille grandement les Abyſſins, prenant ce qui ſe trouue en leurs mines, & emmenant les hommes captifs. Ces peuples combattent à cheual à la genette, vſent de lances à deux pointes, de zagayes, & de fléches, & entrent dans le pays tantoſt d'vn coſté, tantoſt d'autre, à l'impourueüe: mais ceux-cy peuuent pluſtoſt eſtre nommés aſſaſſins & voleurs, que iuſtes ennemis.

Le Turc qui confine auec les Abyſſins du Leuant, & le Roy d'Adel qui ceint leur pays entre le Leuant & le Midy, trauaillent grandement le Prete-Ian, & ont reſtraint les limites de ſon Empire, & reduit ſon pays à vne grande miſere: car outre que les Turcs ont ſaccagé vne partie du Barnagaz, où ils entrerent l'an 1558. & combien qu'ils fuſſent repouſſez, ils ont encores oſté au Prete-Ian tout ce qu'il tenoit le long de la coſte, & principalement les ports de Suaquen & d'Ercocco, auſquels deux lieux les montagnes qui ſont entre le pays des Abyſſins, & la mer rouge, s'ouurent, pour faire paſſage au trafic entre les Abyſſins, & les Arabes: & il n'y a pas long temps que le Barnagaz a eſté contrainct

de s'accommoder auec le Turc, & achepter la paix de luy auec vn tribut de mil onces d'or toutes les annees. Mais il ne reçoit pas moins de dommage du Roy d'Adel qui confine auec le Royaume de Fatigar, & domine iusqu'à la mer rouge, où il a Assam, Salir, Met, Barbore, Bidar & Zelle. Il arriue à Barbore beaucoup de vaisseaux d'Aden & de Cambaye, auec leurs marchandises à changer, & ils en reçoiuent force chair, & quantité de viures, de miel, & de cire, pour Aden: quantité d'or, d'yuoire & d'autres choses pour Cambaye; & l'on tire encore plus de viures de Zeila, pource qu'il y a du miel, & de la cire en abondance, & force grains & fruicts diuers que l'on charge pour porter à Aden, & en d'autres lieux d'Arabie, puis du bestail, & particulierement certains moutons, dont la queüe pese 25. liures, voire dauantage, auec la teste & le col noir, & tout le reste blanc, & certains autres tous blancs, auec la queüe longue d'vne brassee, & tortuë comme vn cep de vigne, auec l'encoulure pendante comme celle des taureaux. Il y a certaines vaches qui ont des andoüilles comme le cerf. Il y en a qui sont noires, & d'autres rouges auec vne seule corne au front, longue d'vn pied & demy, courbee en arriere. La capitale ville de ce Royaume c'est Arar, à trente-huict lieües de Zeila contre le Sudest. Le Roy de ce pays, qui est Mahometan, auec vne perpetuelle profession qu'il fait de faire la guerre aux Chrestiés du pays du Prete-Ian, s'est acquis le surnom de saint entre les Barbares. Il attend que les Abyssins se soient affoiblis, & consumez par ce long & rude ieusne de cinquante iours; lors qu'ils ne se peuuent presque remuer pour faire ce qu'il faut en leurs maisons, & lors il entre au pays, saccage les villages, meine en captiuité force personnes, & fait mille maux aux Abyssins. Les esclaues Abyssins sont de grand profit hors de leur pays: c'est pourquoy les Princes en font grande estime, & plusieurs d'entre ces esclaues sont deuenus par le moyen de leur industrie à seruir, libres, & riches en Arabie, en Cambaye, en Bengale, & à Sumatre: pource que les Princes Mahometans d'Orient estans tous tyrans des Royaumes vsurpez sur les idolatres, ne se peuuent fier à leurs suiets, lors qu'ils veulent asseurer leurs Estats; ains se font forts d'vne multitude d'esclaues estrangers, ausquels ils fient leurs personnes, & commettent le gouuernement du Royaume. Or entre tous les esclaues on fait plus d'estat des Abyssins, à cause de leur grande fidelité, & de leur bonne complexion. Et pource que le Roy d'Adel auec le grãd nombre de prisonniers qu'il fait sur les terres du Prete-Ian, remplit l'Egipte & l'Arabie d'esclaues de ceste nation, en eschange desquels il reçoit des armes, des munitions, & des soldats, du Turc & des Princes d'Arabie. Claude Roy des Abissins se trouuant pressé l'an 1550. par Gradaamed Roy d'Adel, qui l'auoit desia fort trauaillé durant 14. ans, auec des courses perpetuelles, & se voyant contraint d'abandonner la frontiere, & se retirer au cœur de ses Estats, demanda secours à Estienne de Gamma, Lieutenant de Iean 3. Roy de Portugal aux Indes, qui se trouuoit lors sur la mer rouge auec vne bonne armee. Gamma luy enuoya Christofle son frere auec 400. Portugais, & vn bon nombre d'arquebuses, & autres armes. Il desfit deux fois auec ceux-cy son ennemy, à cause de l'aduantage des arquebuses: mais en la 3. bataille le Roy d'Adel ayant eu mille arquebusiers Turcs du Gouuerneur de Zebit, auec dix pieces d'artillerie, les Abyssins furent mis en route, & beaucoup de Portugais demeurerent morts sur le champ. Mais le Roy d'Adel ayant apres renuoyé les Turcs, fut assailli à l'impourueuë pres de la riuiere de Zeila, & au mont Sanal par le Roy Claude auec soixante mille

hommes de pied, cinq cens cheuaux Abyssins, & les Portugais qui estoient restez de la derniere deffaite, l'vn desquels blessa griefuement Gradaamed. Mais l'an mil cinq cens cinquante neuf le Roy Claude estant venu au combat auec les mores, demeura mort sur le champ, & le Roy des ennemis en triompha sur vn asne. Il eust pour successeur Adamas son frere, contre lequel (pour ce qu'il estoit demy Mahometan) vne bonne partie de la noblesse Abyssine se reuolta, si bien que le Viceroy de Barnagas le desfit l'an mil cinq cens soixante deux. Mais les affaires d'Ethiopie ayant ainsi flotté quelque temps, se remirent apres quelque peu soubs Alexandre, auec l'ayde des Portugais, qui y porterent des armes offensiues, & deffensiues, & esueillerent les courages, & les esprits des Abyssins par leur exemple en la guerre: car tous ceux qui resterent de la route de Chrystofle de Gamma, & plusieurs autres qui y sont arriuez depuis, s'y sont retirez, & mariez: si bien qu'ils y ont introduit nostre façon de faire la guerre, l'vsage des armes, & la maniere de fortifier les pays, & les lieux d'importance. Quelques Florentins sont aussi allez en ces pays, en partie par curiosité, en partie pour y trafiquer.

Or l'Empereur des Abissins a accoustumé de caresser, & donner entretenement aux Francs (ils nomment ainsi les peuples d'Europe) & leur permet bien malaisement de sortir hors de son Royaume depuis qu'ils y sont vne fois. Or le Prete-Ian a beaucoup d'ennemis, outre ceux que nous auons dit, comme le Roy de Dancali, à qui appartient la place, & le port de Suela sur la mer rouge. D'ailleurs les Mores qui sont en la Prouince de Dobe, diuisee en quatorze Seigneuries, luy donnent beaucoup de peine; veu qu'encores qu'ils demeurent dans les confins de l'Empire du Prete-Ian, ils ne laissent de se reuolter la plus part du temps. Il y a vne loy parmy eux, qu'aucun ne se peut marier s'il n'a premierement fait mourir douze Chrestiens.

De nostre temps ce grand Prince print en vne bataille le Roy de Mozambique, mit en route la Royne de Berfaga au cap de Bonne esperance, desfit Termide Prince des Negres du costé d'Occident, & vainquit le Roy de Manicongo, qui est vis à vis de l'Isle sainct Thomas, sous la ligne Equinoctiale; & apres vn de ses Capitaines mit trois fois en route Azamur Bassa du grand Turc à Suaquen, & la troisiesme il prit son fils, & luy fit couper la teste, luy ostant plusieurs pieces d'artillerie.

Il tient l'Egypte en grande crainte & beaucoup de Seigneurs Arabes, à cause de l'eau qu'il leur peut oster, pour laquelle ils luy payent tribut. Il peut affamer l'Egypte, & l'ononder, comme le Pape Pie II. & plusieurs autres Autheurs escriuent, en luy ostant l'eau du Nil. Ce que les Abyssins sçauent assez; mais ils disent qu'ils ne le font pas, afin que les Turcs ne destruisent le sainct Sepulchre de nostre Seigneur.

En fin il ne faut nullement douter que si le Prete-Ian auoit des hommes d'Europe, qui sceussent fortifier ses pays en beaucoup d'endroicts, le remplir d'armes selon nostre vsage, & instruire les Abyssins, & les exercer à nostre façon de combatre; il seroit capable non seulement de chasser le Turc de tous les pays que ses predecesseurs tenoient anciennement, mais encores de faire la loy à tous ses voisins qui l'attaquent; veu la grande quantité d'or, & d'argent qu'il a, & le grand nombre de gens de tous ses Royaumes.

GOVVERNEMENT.

CE Monarque tient ſes ſuiets bas le plus qu'il luy eſt poſſible, & non moins les grands que les petits, & les traitte pluſtoſt comme eſclaues que comme ſuiets, & pour les entretenir encore mieux en cét Eſtat, il ſe maintient pres d'eux en telle reputation qu'il ſemble que ce ſoit vne perſonne comme ſacree & diuine. Tous ſe baiſſent en oyant le nom du Prince, & touchent la terre auec la main, font reuerence à ſa tente, meſme quand il n'y eſt pas. Les Roys des Abyſſins auoient accouſtumé de ſe monſtrer au peuple vne ſeule fois l'annee, puis ils parurent trois fois, c'eſt à ſçauoir aux iours de Noël, de Paſques, & de la Saincte Croix de Septembre: & depuis ils ſont deuenus vn peu plus familiers. XI.

Le Roy oſte & donne les Seigneuries à qui bon luy ſemble, & il n'eſt permis à celuy qui en eſt priué de monſtrer qu'il en eſt mal-content. De la collation des ſaincts Ordres, & de l'adminiſtration des Sacremens en bas, il diſpoſe tant des religieux que des laiz & de leurs biens. Il n'y a aucun qui ait des vaſſaux que le Roy, auquel les Roys ſes ſuiets viennent tous les ans preſter hommage, & promettre obeyſſance.

Ce Prince deſcend, comme i'ay jà dit, d'vn fils de Salomon, & de la Royne de Saba nommé Meilech, & ces peuples receurent la foy Chreſtienne ſous la Royne Candace, au temps de laquelle la maiſon de Gaſpar commença de regner en Ethiopie, & ce fut de luy que deſcendit apres treize generations: Iean le Sainct, qui enuiron le temps de l'Empereur Conſtans n'ayant point d'enfans laiſſa l'Empire au fils aiſné de Caie ſon frere, & inueſtit du Royaume de Fatigar, Baltazar, & Melchior, du Royaume de Goyame. A raiſon dequoy le ſang Royal demeura diuiſé en trois familles, de Gaſpar, de Melchior, & de Baltazar. Ceſtui-cy ordonna que l'Empire fuſt donné par eſlection à vn des ſuſdites trois familles, encor que ce ne fuſt pas l'aiſné, pource que les Royaumes particuliers demeuroient aux aiſnez. Et pour éuiter tous troubles il ordonna que les freres de l'Empereur, & ſes plus proches parens ſeroient enfermez au chaſteau du mont Amare, & gardez ſoigneuſement; & il voulut encor qu'on y miſt les fils de l'Empereur, horſmis celuy qui eſt aiſné, au lieu duquel, s'il vient à mourir, ils tirent touſiours le plus proche.

Ce Monarque donne & oſte les benefices à qui bon luy ſemble, & ne faict nulle difference entre les clercs & les laiz, mais l'adminiſtration des Sacremens appartient à l'Abuna, qui eſt leur Patriarche. Les femmes d'amour, ou filles de ioye demeurent hors des bourgs & des villes, & ſont payees par les Communautez. Il ne leur eſt nullement permis d'entrer dans les villes, & faut qu'elles ſoient par neceſſité veſtuës de iaune.

Les aiſnez ſuccedent aux biens de leurs peres, ſelon les loix du pays. Il eſt ordonné par vne loy ancienne que le Roy ne ſe tiendra point enfermé plus de deux iours, à cauſe que ſi le Roy s'arreſtoit longuement en vn lieu il y ſouffriroit de grandes incommoditez de viures, veu le nombre infiny de Seigneurs, d'officiers, & d'autres gens qui ſont à la ſuitte de ſa Court.

Le premier rang de dignité, & le plus haut eſt celuy des Eueſques & du Clergé; le ſecond eſt celuy des Sages & ſçauans qu'ils nomment Baſſamates & Tenquates: & la nobleſſe tient le troiſieſme. Les derniers ſont ceux qui reçoiuent ſolde en quelque eſtat qu'ils ſoient appellez.

Encor que les Iuges cognoissent des crimes dignes de mort, si est-ce qu'ils sont obligez de faire leur rapport au Gouuerneur du lieu où ils demeurent, qui est celuy qui porte le titre & l'effect de Lieutenant de Roy, & qui represente sa personne. Ils n'ont aucune loy par escrit, ains tout y est vuidé selon la raison naturelle.

Si vne femme est accusee d'adultere, la punition en appartient à ceux à qui le fait touche, qui s'en ressentent comme offencez en leur honneur.

Le Viceroy de Barnagas demeure dans la ville de Barue, & a sous luy les gouuernemens de Danfile, & de Canfile, qui sont sur les frontieres d'Egypte.

RELIGION.

XII. LEs suiets du Prete-Ian sont Chrestiens pour la plus grande partie, qui demeurent obeyssans & affectionnez à leur Prince tout ce qui se peut. Il y a d'ailleurs quelques-vns de ses tributaires qui sont Mahometans; mais ceux-là ne cherchent à tous propos que des occasions de reuolte.

Or pour parler de ceux qui suiuent la religion Chrestienne, & discourir de leur creance, qui differe aucunement de la nostre, combié que nous recognoissions tous vn mesme Sauueur, il est à propos ce me semble de prendre le fait de plus haut, & de rapporter icy de quelle sorte la foy se glissa en ces contrees.

Les Abyssins receurent au commencement le Iudaïsme, qui s'estendit aux pays voisins par le moyen de Meilech fils de Salomon, de la Royne Maqueda sa mere, & des Iuifs qui l'accompagnerent. Pour le moins les Abyssins disent que tout cecy se trouue en vne ancienne Chronique qu'on garde auec beaucoup d'autres liures en la ville de Caxume. Ils receurent la foy Chrestienne par le moyen de l'Eunuque de la Royne Candace, qui fut baptisé par S. Philippe, comme nous lisons aux Actes des Apostres. Le premier lieu qui se conuertit à la foy fut celuy de Tigie, & l'on fait auiourd'huy toutes les escritures publiques en la langue de Tigie. Ils tomberent apres auec les Cofites d'Egypte en l'erreur d'Eutiches, pource qu'ils dependent du Patriarche d'Alexandrie, qu'ils recognoissent pour chef, & duquel ils reçoiuent leur Abune, ou Patriarche. Car ce peuple suiuant l'auctorité de ce Patriarche d'Alexandrie, & sa doctrine, vint à se corrompre; veu qu'il falloit bien que le ruisseau tint en cecy de sa source: principalement à cause que les Abyssins ne pouuoient pratiquer auec ceux de Rome, si ce n'estoit par le moyen d'Alexandrie, & de l'Egypte.

Mais pource que le mal va tousiours croissant, les Abyssins tiennent auec les erreurs des Cofites plusieurs autres impertinences. Leur ignorance & leur erreur s'augmentent par le moyen du commerce & de la conuersation des idolatres, & des Mahometans, dont ils sont enuironnez de tous costez, & mesme plusieurs idolatres demeurent au milieu des Abyssins, comme aux Royaumes de Damut, de Corague, & d'Agaos.

XIII. Or afin de vous faire entendre leur creance, vous deuez sçauoir que les Abyssins retiennent opiniastrement la circoncision, & non seulement on y circoncit les hommes, mais aussi les femmes en ie ne sçay quelle sorte: ce que toutesfois les Iuifs ne faisoient pas.

Dauantage suiuant la loy de Moyse ils ne mangent aucun animal qui n'ait le pied fendu, & pour ceste cause ils abhorrent le liévre, l'oye, & le canard. Ils portent plus de reuerence au Samedy qu'au Dimanche, suyuant en ce-

la la façon des Iuifs, qui estoient si religieux, & si affectionnez à garder le iour du Sabbat.

Les laiz nourrissent de longs cheueux, & se font raire le menton, & le dessus des lèvres, & portent vne petite croix au col. Au contraire les Prestres se font razer la teste, & portent la barbe longue, & la croix en la main: (ce qui n'est permis entre les laiz qu'aux seuls Seigneurs) & vn vase d'eau benîte, pour en donner a ceux qui en demandent, auec la benediction; & ils ont accoustumé de ietter de ceste eau benîte dans les viandes qu'ils mangent, & dans ce qu'ils boiuent.

Le Roy Iean ordonna qu'il n'y eust plus de quatre parroisses en chàque ville. Ces parroisses sont faites en façon de Conuents, & en chacune il y a treize Prestres pour dire la Messe: & ceux-cy iugent les causes ciuiles, de mesme que les Iuges les criminelles au nom du Roy: De tout le nombre des Prestres on eslit douze Chanoines, qui assistent continuellement l'Euesque qui est choisy entre ces douze, de mesme qu'on tire l'Archeuesque du nombre des Euesques, & le plus ancien Euesque est fait Archeuesque.

Les Moynes portent vn habillement long trainant iusques en terre, qui est iaune pour la plus part auec vne longue cheuelure. Les religieuses vsent d'vn long habit qui leur va iusques en terre, ont la teste raze, & sont ceintes d'vne courroye. Elles ne sont pas renfermees dans les Monasteres, mais en certains villages sous l'obeyssance du plus proche Conuent.

Les Eglises ont deux courtines, l'vne pres de l'autel, auec certaines petites clochettes: & il n'entre en ce lieu que des Prestres: l'autre au milieu où sont les Clercs, au moins ceux qui ont les moindres Ordres. C'est pourquoy plusieurs pour y auoir accez pourchassent de les receuoir.

Chàque Egliſe n'a plus d'vn autel, & l'on ne dit plus d'vne Messe par iour en chacune. Les murailles de ces Egliſes sont couuertes d'images de nostre Dame, & des Saincts, & particulierement de sainct George à cheual. Ils n'ont point d'image releuee en bosse, & l'on estime que ce n'est pour autre subiect que pource qu'ils n'ont point l'esprit d'en faire. Ils ne veulent pas qu'on peigne Iesus-Christ crucifié, disans qu'ils ne sont pas dignes de le veoir en ceste passion, & en ce tourment.

Ils font le pain, & le vin, que les Prestres consacrent apres à la Messe, auec vn soing & vne ceremonie incroyable. Ils n'entrent point aux Egliſes qu'il n'ayent quitté leurs souliers. Ils n'y crachent point, & n'y laissent iamais entrer aucun animal: Et si quelqu'vn passe à cheual deuant les Egliſes il descend pour tesmoigner l'honneur qu'il leur porte.

Leurs cimetieres sont ceints de bonnes & hautes murailles, afin que les bestes n'y puissent entrer. Ils ont des cloches de pierre, longues & déliees, & les battent auec vn baston. Ils en ont aussi de fer auec le batail de mesme, & ils ont ceste coustume qu'ils en portent quelques-vnes aux processions, & les sonnent.

Ils ne baptizent point les enfans masles que quarante iours apres leur naissance, & les filles qu'apres soixante, & s'ils meurent cependant sans bapteſme, ils disent que la communion de la mere au temps de sa grossesse suffit, & ils ne baptisent que le Samedy, ou le Dimanche, & donnent soudain l'Eucharistie à ceux qui sont baptisez. En memoire du bapteſme de nostre Seigneur, ils se font baptizer tous les ans le iour de l'Epiphanie, ou des

trois Roys, & pour cet effect il y a des estangs, & de petits lacs au ils se transportent.

Ils se confessent estans tous droicts, & l'on ne garde point aux confessions beaucoup de secret. Ils communient sous toutes les deux especes, & consacrent du pain sans leuain. Ils vont à la communion auec les mains ouuertes & leuees deuant les espaules, & la reçoiuent estant debout. On ne dit iamais Messe sans encens, ny sans qu'il y interuienne trois personnes, qui sont le Prestre, le Diacre, & le Soudiacre.

Les espousailles se font par le moyen des Prestres, mais les mariages n'y sont pas stables & fermes. Les Prestres peuuent marier, mais non auoir plus d'vne femme, & si elle meurt ils ne se marient plus, ou s'ils le font ils deuiennent laiz (ce que les Moscouites font aussi) de mesme que s'ils couchent auec vne autre femme.

Les religieux sont tous de l'Ordre de S. Antoine. Il est vray que de cestui-cy il en est venu vn autre appellé Cestifanez, qui est plustost tenu pour Iuif, que pour Chrestien.

Il regne en cét Empire vne heresie, qui tient qu'on ne doit adorer autre croix que celle ou Iesus Christ endura pour nous. Ils ne donnent pas l'extreme-onction à ceux qui sont proches de la mort, mais ils encensent les morts, les lauent, les enueloppent, disent l'office pour eux, & les portent en terre auec la croix, l'encensoir, & l'eau benîte. Ils gardent le Careſme estroittement, & le passent auec vne grande abstinence. Leurs meilleures viandes d'alors sont des herbes, des raisins confits, & quelque poisson: dequoy toutesfois l'on vse en bien peu de lieux. Mais plusieurs Prestres, religieux & religieuses ne mangent que des herbes, ou durant tout le Careſme, ou bien de deux en deux iours. Toutesfois aux Royaumes de Barnagas, & de Tigremaon ils mangent de la chair le Samedy & le Dimanche.

Les Religieux & religieuses font diuerses penitences fort rudes, comme de porter la ceinture de fer sur la chair, passer tout le Careſme sans s'asseoir iamais demeurer au gros du froid dans l'eau iusqu'au col, ou bien dans les bois, dans des vallees & des cauernes loing de toute conuersation. Tous les Clercs ieusnent depuis la Pentecoste iusques à Noël, horsmis le Samedy & le Dimanche, & les Seculiers depuis la feste de la Trinité iusques à l'Aduent le Mercredy & le Vendredy.

Les Prestres ne se peuuent marier depuis qu'ils ont pris les ordres: mais ils les peuuent bien receuoir estans mariez, pourueu qu'ils ne soient pas bigames.

La sepmaine Saincte on ne dit Messe que le Ieudy & le Samedy, & durát toute ceste sepmaine les Abyssins ne se saluent pas l'vn l'autre, & s'ils se rencontrent ils passent sans leuer les yeux: & les hommes de qualité vont entierement vestus de noir ou de bleu, & l'on n'allume point de chandelle aux Eglises. Le Ieudy absolu ils font la ceremonie de lauer les pieds aux pauures. Le Vendredy Sainct ils font des actes aussi pleins de pieté, & donnent tant de tesmoignages d'vne grande douleur, que c'est chose presque incroyable. Ils se frappent les vns les autres auec les poings & des verges. Ils reçoiuent mesme des Prestres fort volontiers tant de coups que le sang coule à plusieurs en bas par tout le corps.

Tandis qu'on tient le corps de nostre Seigneur au sepulchre, ils s'habillent

de deuil, & ne mangent aucune choſe, ny ne ſortent iamais de l'Egliſe.

Ils tiennent ſept Egliſes pour les plus anciennes, pource, diſent-ils qu'elles furent baſties au meſme temps qu'ils receurent l'Euangile. Ils veulent que celle de Caxumo ſous le nom de ſaincte Marie de Sion ſoit la premiere, pour ce que la premiere pierre de l'autel y fut enuoyee de cette montagne. Il y a 150. Chanoines, & autant de Religieux.

Les femmes n'entrent point dans les Egliſes, ſi ce n'eſt à Bazua, où l'on en voit deux, l'vn pour les hommes ſous le nom de S. Michel, & l'autre pour les femmes ſous le titre de S. Pierre, & S. Paul. On ne ſçauroit dire le nombre des Monaſteres. A douze milles de Chaxume on en voit vn entre les autres, qu'on nomme Alleluya; pour ce qu'vn Religieux attentif à ſes prieres ordinaires, ouyt chanter aux Anges en ce lieu Alleluya.

Les Moynes ne ſe peuuent marier aux Conuents des hommes, il n'entre nulle femme, ny pareillement aucun animal du meſme ſexe.

On en voit beaucoup parmy ce peuple qui eſpouſent deux femmes, voire d'auantage tout à la fois, ſans toutefois qu'ils en ſoient nullement punis. Toutesfois il ne leur eſt pas permis d'entrer dans l'Egliſe, mais ils peuuẽt faire diuorce.

Ils craignent extremement l'excommunication. Ils ſont ſi deuots qu'on en voit venir pluſieurs au S. Sepulchre toutes les annees.

Ils confeſſent & tiennent l'Egliſe Romaine pour la premiere du monde, & le Pape pour le plus grand homme qui ſoit, & pour Vicaire de Ieſus-Chriſt, & ſucceſſeur de S. Pierre, & leur ſiege qu'ils appellent de Dauid, duquel ils ſe diſent yſſus, le ſecond.

Ils ont des Propheties qui portent qu'ils ne doiuent auoir plus de cent Abunes, c'eſt à dire Patriarches de l'Egliſe d'Alexandrie, & celuy qu'ils auoient en l'an 1520. eſtoit le dernier, apres lequel ils attendent vn nouueau Recteur, & chef de l'Egliſe Romaine.

Ils ont des Propheties de deux ſaincts Hermites qui portent que les Francs ſe doiuent ioindre auec eux, & deſtruire le Tor, Ziden, & la Meque, & prendre l'Egypte, & qu'alors le chemin pour s'vnir auec les Chreſtiens de par deçà ſera ouuert: & les Mores ont vne Prophetie, qui dit que la Meque où Mahomet a ſon ſepulchre, ſera deſtruite par les Ethiopiens. Ils n'ont pas l'hereſie des Monothelites, ains ils tiennent deux natures en Chriſt comme nous: ce qui ſe voit en leur Meſſe Ethiopique traduite en Latin.

Le Prete-Ian dit à vne lettre enuoyee au Pape, qu'il eſt eſcrit en la vie de S. Victor, & aux liures des ſaincts Peres, qu'vn grand Seigneur Chreſtien ſe doit ioindre eſtroittement auec le Roy d'Ethiopie. XIV.

Maintenant que nous auons expoſé l'Eſtat des Abyſſins touchant les choſes ſpirituelles, il ſera fort à propos de dire ce qui s'eſt fait de noſtre temps pour leur reconciliation auec l'Egliſe Romaine, & nous commencerons par vne fort celebre Ambaſſade.

Vn peu auant noſtre ſiecle, Dauid Roy de Abyſſins, combien que ieune, & encor ſous la tutelle d'Helene ſon ayeule, meu de la renommee des heureux ſuccez des Portugais aux Indes, enuoya vn nommé Matthieu, Armenien de nation auec vn Seigneur Abyſſin à Alfonce d'Albuquerque, Vice-roy des Indes, pour faire amitié auec le Roy Dom Emanuel, auquel ils porterent lettres de leur Prince en vn petit canon ou tuyau d'or, & luy preſenterent entr'autres choſes vne piece de la Croix de Ieſus-Chriſt en vne boëte d'or.

Ceux-cy estant apres retournez de Portugal aux Indes furent dix ans apres leur partement conduits à Ercocco par Sequeira general des Portugais: & là par le moyen de l'accueil, & des caresses qu'on fit à Matthieu, & de l'allegresse que les Abyssins monstrerent à son retour les Portugais asseurerent de ce dont ils auoient doute, à sçauoir, qu'il estoit Ambassadeur du grand Neguz.

Auec ceste occasion Sequeira fit amitié & paix perpetuelle au nom de son Roy auec ce Monarque, au nom duquel le Vice-roy de Barnagas iura l'alliance. Sequeira en mesme temps enuoya à la Cour de ce Prince Roderic de Lima Ambassadeur, auec lequel alla François Aluarez, qui escriuit apres toute cette histoire. Il retourna de son Ambassade six ans apres son partement, c'est à sçauoir l'an 1526. ramenant auec luy Zagazabe, Ambassadeur enuoyé par le Preto Ian au Roi de Portugal, & François Aluarez auec des presens, & des lettres que il enuoyoit au Pape. Les lettres furent presentees à Boloigne à Clement 7. au couronnement de l'Empereur Charles 5. L'Empereur des Abyssins faisoit mention dans ses lettres du Pape Eugene 4. qui auoit enuoyé à ses predecesseurs le Concile de Florence, & ramenteuoit l'vnion de l'Eglise d'Orient auec la Romaine.

L'an 1555. Iean 3. Roy de Portugal fit dessein d'essayer tous les moyens qu'il pourroit penser pour reconcilier entierement le Prete-Ian auec l'Eglise Romaine. Car encor que l'Ambassadeur de Dauid eust presté obeyssance à Clement 7. au nom de son Roy, toutesfois on doutoit comme il y auoit apparence) que par faute de secours spirituel, cela seroit inutile; puis qu'ils suyuoient touſiours les heresies d'Eutiches, & de Dioscore, & despendoient de l'auctorité du Patriarche d'Alexandrie, & receuoient de luy l'Abuna qui estoit arbitre des choses Ecclesiastiques, & administrateur des sacremens, qui donnoit les ordres par toute l'Ethiopie & estoit maistre des ceremonies, & Docteur de la foy. A raison dequoy il ne sembloit pas qu'on peu faire chose plus vtile, n'y plus neccessaire que de luy enuoyer vn Patriarche legitime de Rome, pour gouuerner ces ames, & auec luy quelques Prestres de bonne vie, & de grande doctrine, qui conuertissent, & maintinssent en la vraie foy ces peuples auec disputes, predications, & discours publics & particuliers.

Il sembloit qu'il y eust vne grande ouuerture pour cet effet, pource que Claude Roi des Abyssins auoit receu quelques annees auparauant des secours d'importance des Portugais cõtre Gradaamet Roy d'Adel, qui l'auoit reduit à l'extremité, & en vne lettre escrite à Estienne Gama gouuerneur des Indes, il alloit appellé martyr Christofle Gama son frere, qui mourut en cette guerre. Ayant dont cõmuniqué ce dessein premieremẽt au Pape Iules 3. & puis au Pape Paul 4. Ils conclurent qu'on enuoyeroit en Ethiopie 12. Prestres de la compagnie de Iesus, tous pleins de pieté & de doctrine. Iean Nugnez Barrette fut fait Patriarche, & l'on luy donna deux Euesques coadiuteurs, c'est à sçauoir Melchior Carnee, & André Ouiede, sous le titre d'Euesques de Nicee, & de Hierapoli. Le Roy Iean assortit cette Ambassade non veritablement de ce qui estoit requis, pour le voyage, mais de tout ce qu'on pouuoit desirer pour ce qui concernoit les choses sacrees, & de riches presens pour le Preto Ian.

Toutefois pour rendre la chose encor plus aisee on enuoia deuãt par le commandement du Roy de Portugal de la ville de Goa, Iacques Diaz, & auec luy Consalue Roderic en Ethiopie, pour recognoistre le courage du grand Negus & la disposition de ces peuples. Ceux-cy ayans eu audience de ce Prince,

luy monstrerent la lettre du Roy Iean, par laquelle il se resiouyssoit auec luy au nom de tous les Chrestiens, de ce que suyuant l'exemple de son ayeul, & de son ayeul, & de son pere, il auoit embrassé la foy & l'vnion Catholique. Dequoy ce Monarque demeura du tout estonné, comme de chose non pensee, & ayant recherché pourquoi le Roi de Portugal luy auoit escrit ces paroles, s'excusa sur le Secretaire, ou l'interprete de la lettre, adioustant qu'encor qu'il fist estat de ce Roy, comme son bon frere, toutefois il n'auoit iamais eu dessein de s'esloigner tant soit peu de la foy de ses ancestres: Roderic ne perdit pas courage, ains fit premierement tout ce qu'il peut pour reduire Claude à la verité, & la plus grande difficulté qu'il trouua en cela fut l'ignorance des Conciles, & de toutes histoires Ecclesiastiques, qui se rencontra au Roy, & en tous les Princes d'Ethiopie.

Voyant donoque le grand Neguz ne luy donnoit pas volontiers audience, il cõposa & publia vn liure en langue Chadaique, auquel refutant clairement les erreurs des Abyssins, il monstroit la souueraine authorité de l'Eglise Romaine; & cecy causa vne grande rumeur, tellement qu'il fut besoin que le Roy le fist dextrement suprimer, pour sortir de peine.

Iacques Diaz voyant qu'il perdoit le temps, & que le terme de son retour s'aprochoit, prit congé du Prete-Ian, & ayant apres declaré à Goa en quel estat il auoit laissé la chose, il fut resolu qu'il n'estoit pas à propos que le Patriarche mist en compromis auec sa personne, la reputation du S. Siege. Mais on aduisa que pour n'abandonner pas entierement vne si belle entreprise, il falloit enuoyer l'Euesque de Hierapoli auec deux ou trois de ses compagnons, pour traiter auec plus d'authorité, ce que le Pere Roderic auoit desia traicté auec si peu de fruict.

Cet Euesque ayant embrassé auec beaucoup de contentement ceste entreprise, se mit en chemin auec le Pere Emanuel Fernãdez, & quelques autres qui estoient en petit nombre. Estant arriué au pays des Abyssins, il eut plus de subiet de souffrir que de disputer, pource que le Roy Claude ayant esté vaincu, & tué, il eust pour successeur Adamas son frere, ennemy iuré du sainct Siege. Cestui-cy traina auec luy à la guerre cet Euesque, & ses compagnons, & les traicta du tout cruellement, & n'vsa de moindre rudesse à l'endroict des Abyssins qui s'estoiẽt conuertis. Il fut apres deffait en vne bataille par les Turcs, qui osterent aussi toute chose à l'Euesque & à ses compagnons: de sorte qu'ils tomberent en vne si grande misere & pauureté, que tout secours leur manquant, ils furent contraints de pourchasser leur vie en labourant la terre, iusques à tant qu'ils y moururent tous horsmis vn qui gouuerna là enuiron cinq cens Catholiques, partie Portugais, partie Abyssins conuertis, auec vne merueilleuse patience.

DISCOVRS DV ROY DE MONOMOTAPA.

SOMMAIRE.

1. DESCRIPTION de la situation, figure & circuit du Royaume de Benomotane, *ou* Monomotapa *& sa principalle ville* Benomotaxe. *2. Temperature de l'air de ce pays abondant en riuieres portans l'or en leur sable, en forests, en grains, en elephans, en pasturages, & en mines d'or. 3. Complexion & bonne disposition de corps de ce peuple, sa moyenne taille & teinct noir, ses habits & draps de coton, leur façon de viure, de chair, de riz, poisson, millet, huyle de Sufyman, la maniere de seruir à genoux leur Roy, ses gardes & ses armes. La generosité des femmes qui vont à la guerre comme Amazones. 4. Enquoy consiste le reuenu du Prince. 5. Police de ceste nation & la prompte expedition de iustice qui decide sur le champ les causes par tesmoins & sans prisons, & punit seuerement trois crimes, sorceleries, le larcin & l'adultere. 7. Apostasie de ce peuple qui auoit esté conuerty par le Pere Consalue de Sylue Iesuite, lequel ils firent apres mourir à la persuasion de certains Mahometans. Et comment sa mort fut vangee par les Portugais.*

BIEN que nous n'ayons guere de cognoissance de cet Estat, toutefois il en faut dire deux paroles, selon le petit rapport qu'on nous en a fait: par ce moyen on pourra faire iugement de diuers Princes voisins, comme des Roys d'Adel, de Monoemugi, de Matame & d'Angols, qui sont vn peu moindres, & moins puissans que celuy dont nous entreprenons de parler.

1. Doncques le Royaume de Benomotane, Benomotaxe, ou Monomotape est de fort grande estenduë, & obeyt à vn Prince qui porte le nom de Monomotape, qui veut dire Empire en la langue de ce païs. Cet Estat est assis en façon d'Isle entre deux branches d'vne grande riuiere, qui coule du lac de Zembre vers le midy; & c'est de ce lac que le Nil prend sa source vers le Leuant & le Nord, & le Zaire vers le Ponent. La branche de ceste riuiere, qui enferme le costé Septentrional de ceste Isle se nomme Cuama, & l'autre qui borne ceste Isle du Couchant, & du Midy porte le nom du S. Esprit, puis du costé du Leuant elle est bordee de la mer. On tient que ceste Isle a de circuit 750. lieuës, ou 3000. milles.

La principalle ville du païs s'appelle Benomotaxe, où le Roy fait presque ordinairement sa demeure, & il y en a vne autre nommee Simbas. Outre ceste Isle ce Roy commande encor à d'autres lieux; veu que son Empire s'estend bien loin

tant auãt en terre, que le long du riuage iuſques aux Caps de Mozambique, & de bonne Eſperance, pluſieurs Roys voiſins ſont ſes tributaires. Entre les autres Royaumes on compte celuy de Torre, ou de Butue, qui s'eſtend depuis la riuiere du S. Eſprit, iuſques au Cap des Courantes, & encore bien auant en terre. On voit en ce Royaume le fameux edifice de Simbaoe, baſti iadis de pierres carrees dures au poſſible, & d'vne grandeur merueilleuſe: & l'on croit qu'on doit loger en ce lieu le païs d'Agyſſimbe de Ptolomee, tant à cauſe de l'aſſiette, que de l'approche des noms.

QVALITE'.

CE Royaume eſt arroſé de pluſieurs riuieres, comme de Panami, Luanga, Arruya, Mangiono & autres qui portent de l'or auec elles. L'air y eſt temperé, & le pays du tout bon & agreable, tout fois plein de forets. Il eſt abondant en grains & en diuers animaux, principalement en elephans, dõt il y a fort grand nombre; tellement qu'à voir les dents d'elephant qu'on tire de ce pays, on iuge qu'il y en meurt enuiron 5000. toutes les annees, & ces animaux y ſont fort grands & gros. Mais pour en particulariſer quelque choſe, la partie de ceſte Iſle qui s'eſtend de la riuiere de Cuama au Cap des Courantes, a ſes lieux qui ſont auant en terre frais, ſains, & de grand rapport. Des Courantes iuſqu'au S. Eſprit, on voit des campagnes pleines d'animaux gros & menus, mais froides à cauſe des vents qui viennent de la mer, & ces campagnes on faute de bois. Le long de la riuiere de Cuama, il y a beaucoup de montagnes couuertes d'arbres, des collines & des vallees arroſees de fleuues, & des lieux fort peuplez & agreables, & c'eſt en ces lieux qu'on trouue force elephans. On trouue par tout cet Eſtat force or, tant aux mines qu'aux pierres & aux riuieres. Quant au Royaume de Butue, il y a de fort riches mines d'or; & outre ce de fort bons paſturages mais il manque de bois: & il y fait fort froid à cauſe des vents qui y viennent du coſté du Pole Antarctique. II.

MOEVRS.

CEs peuples ſont de moyenne taille, noirs, de bonne complexion & diſpoſts. Ils ſont veſtus de drap de coton qu'ils font, ou qu'on leur porte d'ailleurs: mais le Roy ne peut porter du drap venãt de quelque autre païs, de peur de poiſſon ou de choſe ſemblable, & les gens de baſſe cõdition ſont couuerts de peaux de beſtes. Les plus guerrieres gens que ce Prince ait, ainſi qu'on nous veut faire croire, ſont des femmes, qui ſe conduiſent à la façon des anciennes Amazones. Elles ſe ſeruent de l'arc des mieux, enuoyent les fils à leurs peres hors de la Prouince, & retiennent les filles pour elles, qui demeurent du coſté du Ponent, aſſez pres du Nil. III.

Le Prince n'eſt ſerny qu'à genoux, & c'eſt meſme choſe de s'aſſeoir deuant luy, que de demeurer debout entre nous, & cecy n'eſt permis qu'aux grands perſonnages. On luy fait la creance de ce qu'on luy met deuant apres qu'il a beu & mangé. Il a pour ſes armes vn hoyau, & deux dards. Il meine pour ſa garde deux cens chiens.

Les habitans de ce païs viuent de chair, de ris, de poiſſon, millet, & de certaine huile de Suſiman. Ils ſont aſſez courageux & ſurmontent les chenaux à la courſe. Ils eſpouſent autant de femmes que bon leur ſemble. En quelques endroicts de ceſte Monarchie, principalement au Roiaume de Butue, ils bruſlent le fient en lieu de bois.

RICHESSES ET FORCES.

IV. C'Est vne chose toute claire, que puis qu'ils ont si grande quantité de ce metail qui est tant conuoyté d'vn chacun, ils ne peuuent manquer d'estre fort riches.

Le Roy ne tire autre tribut de ses suiets que quelques iours de seruice & de coruee, & force presens, sans lesquels on ne peut comparoistre deuant ce Prince. Pour ce qui est des forces, il a grand nombre d'hommes en ses pays, qui se passent de peu, & sont courageux; mais le malheur pour eux est qu'ils sont mal armez.

GOVVERNEMENT.

V. CE Monarque tient auec luy les heritiers des Princes ses vassaux pour s'asseurer d'eux. Il n'a aucunes prisons; pour ce que les causes s'y decident, en mesme temps que le crime se commet auec des tesmoins, & l'on n'y punit nul crime si seuerement, que la sorcelerie, le larrecin, & l'adultere. Combien qu'ils espousent autant de femmes qu'ils veulent, toutesfois la premiere a de l'aduantage sur le reste tellement que ses enfans sont heritiers du mary, & les autres femmes luy obeyssent & la seruent.

RELIGION.

VI. LEs suiets du Roi Monomotape ne sont Idolatres, mais adorent vn seul Dieu qu'ils nomment Mozimo. Du temps de Sebastien Roy de Portugal, le Roy d'Inanbor, vassal du Monomotape fut conuerty par le Pere Consalue de Silue Iesuite, qui baptisa quelque temps apres le Prince de Monomotapa & sa femme, & le Roy y fut nommé Sebastien, & la Royne Marie; & depuis trois cens des principaux furent baptisez.

Mais il aduint que quatre Mahometans ayme z & cheris du Roy, luy donnerent à entendre que Consalue estoit Magicien, & qu'il renuersoit les Royaumes auec ses enchantemens, & qu'il estoit venu là pour espier son Estat, & faire reuolter le peuple, tellement que le Roy qui estoit ieune, persuadé par ces meschans, se resolut de faire mourir le Pere Consalue, qui fut tué par huict seruiteurs du Roy, tandis qu'il reposoit apres vne longue priere, & son corps fut jetté dans la riuiere de Mensigine, & pres de là on tua aussi auec la mesme furie cinquante personnes qui s'estoient fraischement conuerties. Ceste furie estant passee, apres que les Principaux du Royaume, & quelques Portugais eurent remonstré au Roy la faute qu'il auoit faite, il s'excusa le mieux qu'il luy fut possible, fit tuer de ces Mahometans qui l'auoient seduit, & fit chercher les autres qui s'estoient cachez, à fin de les faire mourir. Tellement que il sembloit que la foy se deust aduancer plus que iamais en ce Royaume. Mais les Portugais, au lieu d'enuoyer en ce pays-là de nouueaux Predicateurs pour conseruer ce que Iesus-Christ y auoit acquis, & y faire de nouuelles conquestes, resolurent de se vanger auec les armes. Il partit donc

R C E S.

nde quantité de ce me-
ent manquer d'eſtre fort

es iours de ſeruice & de
paroiſtre deuant ce Prin-
mmes en ſes pays, qui ſe
ur eux eſt qu'ils ſont mal

T.

es ſes vaſſaux pour s'aſ-
es cauſes s'y decident, en
ins, & l'on n'y punit nul
adultere. Combien qu'ils
la premiere a de l'aduan-
s du mary, & les autres

mais adorent vn ſeul Dieu
n Roy de Portugal, le Roy
le Pere Conſalue de Silue
e Monomotapa & ſa fem-
Marie, & depuis trois cens

r cheris du Roy, luy donne-
qu'il renuerſoit les Royau-
our eſpier ſon Eſtat, & fai-
oit leuer, perſuadé par ces
ue, qui fut tué par huict ſer-
gue priere, & ſon corps fut
rua auſſi auec la meſme fu-
ent conuertis. Ceſte furie
ne, & quelques Portugais
il s'eſcuſa le mieux qu'il
l'auoient ſeduit, & ſe cher-
e mourir. Tellement que
que iamais en ce Royau-
n ce pays-là de nouueaux
s auoit acquis, & y faire de
ec les armes. Il partit donc

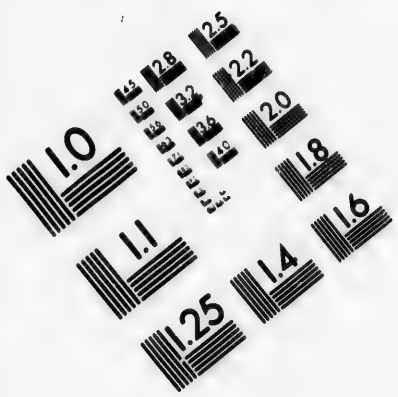
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

de Portugal vne armee de mer auec vn bon nombre de Gentils-hommes Portugais, conduits par François Barret.

Le Monomotapa plein d'effroy au bruit de ceste guerre qu'on luy venoit faire, enuoya demander la paix à Barret. Mais ce general aſpirant à l'or de ce Rôyaume, meſpriſa toutes les conditions qui luy furent offertes. L'yſſuë de l'entrepriſe fut, que ceſte armee redoutable à vn ſi puiſſant Monarque fut conſumee par la malice de l'air qui eſt inſupportable à ceux d'Europe.

Depuis quelques Chreſtiens y ſont reſtez: mais en petit nombre, & le demeurant eſt encor pour le preſent en tenebres.

DISCOVRS DV ROYAVME DE CONGO.

SOMMAIRE.

1. L'Estendve & bornes du Royaume de Congo & sa diuision en six Prouinces descriptes chacune en particuliere, auec leurs villes capitales. 2. Temperature de l'air de ces contrees estimees inhabitables par les Anciens: l'egalité des iours & nuicts en toute l'annee, & pluyes continuelles durant l'Hyuer (qui est l'Esté de nostre horison.) 3. Description des principales riuieres de ces pays desquelles les plus celebres sont la Zaire & la Lelonde qui engendre des Cocodriles & les Hippopotames. 4. Special denombrement des singularitez qui se trouuent en chaque Prouince. Les Elephans & les Tygres en celle de Bamba, la Zebre animal semblable au mulet, Empalanges, Beufles sauuages Cinettes, serpents longs de vingt-cinq pieds qui seruent de viande aux habitans de ce pays, Beliers aislez, Chameleons, Perroquets, Pellicans. En la Prouince de Congo, les Elephans, Singes, Chrystal. Au pays de Pemba le Lucoe espece de grain, le millet blanc, figues d'Inde, ou Barnanas, & vne espece de Palmiers d'où l'on tire de l'huyle, vin, vinaigre, fruicts, & pain: montagnes de Iaspe & de porphyre. En l'Isle de Loande les Coquilles grises & fort luisantes: & le merueilleux arbre Enfanda qui porte certaine espece de toille qui sert pour faire habillemens au peuple: Balaines noires, & Sardines. 5. Quelle est la couleur, disposition de corps & forme de visage des habitans de ce pays, la forme de leurs maisons & edifices: leur monnoye pour le trafic & leurs batteaux de guerre, sur lesquels ils bataillent. De la peschc de leur coquilles: Et de leurs coustumes & mœurs semblables à celles des autres Negres: La façon de leurs salutations au matin: de leurs habits de nattes ou escorces d'arbres, de leur boire, manger, & maniere de coucher, & de se medeciner eux mesmes par la vertu de simples herbes, dont ils cognoissent la vertu: & le respect qu'ils portent à leur Roy. 6. Leurs richesses consistans en trafic de metaux, Elephans, Cinettes, pesche de Coquilles, Toilles de Songo qui se tirent des Palmiers: & du Chrystal. 7. Forces de ce Royaume, leurs armes, & combien de milliers d'hommes on peut armer. 8. Quel ordre tient le Roy à policer son Royaume, ses loix, & les Gouuerneurs qu'il commet en chaque Prouince pour y rendre la iustice. Et quelle est la discipline militaire, en quelle ordre marchent leur armee, & les trois instruments dont le General de l'armee vse, comme de signales pour la faire marcher ou arrester, & faire entendre sa volonté par toutes les Escadres 9. De l'Idolatrie des habitans du Royaume de Congo: en quel temps, & par qui la foy Chrestienne y a esté annoncee, & comment elle y est auiourd'huy receuë par le moyen des Iesuistes qui s'y sont establis.

ENCOR que nous n'ayons pas vne assez grande cognoissance de cét Estat, & qu'il soit impossible d'en parler comme des autres comme nous auons traicté, toutesfois nous estimerons auoir satisfait en partie à ce qui estoit deu au Lecteur, si nous luy rapportons ce que nous auons peu apprendre de cét Estat, qui est veritablement de grande estenduë. 1.

Il s'estend depuis le Cap de saincte Cathetine, qui est à deux degrez & demy loing de l'Equinoctial, en tirant vers le Midy, iusques au Cap de Ledo. Il a pour ses bornes du costé d'Occident la mer Ethiopique: du Midy les montagnes de la Lune, & les Cafres: du Leuant la Montagne, d'où sortent les fleuues qui coulent aux sources du Nil, & du Nort le Royaume de Benin. Et ce Royaume qui comprend depuis la moitié du troisiesme degré du costé du Midy iusques au treiziesme degré de hauteur, contient par ce moyen six cens soixante milles d'Italie, ou enuiron.

Le Roy de Congo commande encore à l'Isle de Loande, qui est entre vne branche de la riuiere de Dande nommee Bengo, & la riuiere de Coanze. Il y a encor quelques Isles sur la riuiere de Zaire, dont les habitans sont feudataires du Roy de Congo. Or ce Royaume est diuisé en six fameuses Prouinces, qui sont Bamba, Songo, Sunde, Pango, Batta, & Bemba.

La Prouince de Bamba est du long du riuage de la mer, depuis le fleuue de Ambrisi iusques à la riuiere de Coanze, & ce pays contient beaucoup de Seigneuries. La plus nommee ville de ceste Prouince se nomme Bamba, veu que les villes capitales donnent leur nom à tout le reste du pays. Elle est entre les riuieres de Lose, & d'Ambrisi, & est esloignee de la mer enuiron cent milles d'Italie.

La seconde Prouince du Royaume de Congo se nomme Songo, & est assise autour des riuieres de Zaire, & de Loango, & s'estend iusques au fleuue d'Ambrisi du costé du Nort au septiesme degré & demy, & prend fin pres des rochers rouges de la frontiere du Royaume de Loango. La ville capitale de cette Prouince s'appelle Songo, dont tout le pays prend le nom.

La Prouince de Sunde est assise autour de la ville de Congo, à laquelle les Portugais ont donné le nom de Sainct Sauueur, & delà s'estend par l'espace de quarante milles d'Italie, ou de huict lieuës d'Alemagne, à prendre cinq milles pour châque lieuë, iusques à la riuiere de Zaire. Sa principale ville se nomme aussi Sunde.

La Prouince de Pango a esté autresfois vn Royaume à part, & n'estoit suiette au Roy de Congo. Elle confine du Nort auec la Prouince de Sunde, du Midy auec celle de Batte, du Couchant auec celle de Congo, & du Leuant auec les montagnes du Soleil. La ville capitale du pays se nomme aussi Pango, & est assise vers la partie Occidentale de la riuiere de Barbele, qui vient du lac où le Nil prend sa source.

La Prouince de Batte confine du Nort auec celle de Pango, & du Leuant auec la riuiere de Barbele; & s'estendant iusques aux montagnes du Soleil, & au pied des montagnes d'Aphronitre, du costé du Midy de ces montagnes elle se ioinct à la Barbele, iusques à la montagne bruslee. La principale ville se nomme Batta, & donne son nom à toute la Prouince ainsi que les autres.

En la Prouince de Pemba l'on void la ville de Congo, nommee autresfois Banze, c'est à dire Cour, & maintenant sainct Sauueur. Elle est assise en vne montagne, & esloignee de la mer enuiron cent cinquante mille d'Ilie. Il y a là vne montagne assez haute, qui comprend enuiron deux lieües d'Alemagne. Elle est toute couuerte de bourgs, de villages, & des maisons, & il s'y tient plus de cent mille personnes.

QVALITE'.

SELON l'opinion des anciens ceste contree estoit inhabitable, veu qu'ils estimoient que tout ce qui estoit sous la Zone torride, ou ils la logeoient, estoit tellement bruslé qu'il n'y auoit moyen d'y demeurer en aucune sorte. Mais ils en ont parlé autrement que la verité ne porte, veu le tesmoignage d'Edoüard Loup Portugais, qui a demeuré en ces quartiers là assez long-temps auec beaucoup d'autres Portugais.

Cét Autheur rapporte que l'air y est tellement temperé que l'hyuer est semblable à l'Automne de Rome, si bien qu'ils ne changent point d'habillement, & ne cherchent point de feu en ceste saison. Les sommets des montagnes mesmes sont exempts d'vne fascheuse froidure, & mesme generalement en hyuer la chaleur y est plus grande qu'en Esté, à cause de la pluye qui y tombe sans cesse, principalement par l'espace de deux heures auant Midy, & aurant apres. Et c'est ceste chaleur qui est principalement insupportable aux hommes d'Europe qui s'y trouuent.

La nuict y est presque esgale au iour, & en toute l'annee on n'y remarque que bien peu de difference. Ils ont leur hyuer lors que nous auõs le Printemps. Il commẽce le quinziesme de Mars, de mesme que l'Esté sur le milieu du mois de Septembre. Les pluyes y continuent l'espace de cinq mois, à sçauoir d'Auril, May, Iuin, Iuillet, & Aoust. On ne void guere en tout ce temps-là de iours clairs & sereins, & les pluyes tombent à si grosses gouttes que c'est presque merueille, toute l'humeur estant consumee & digeree par les pores de la terre seiche & aride. L'Esté y est au contraire extremement sec, & il arriue bien peu souuent durant ceste saison qu'il y pleuue. De là vient que les riuieres se rempliſſent d'vne eau espaisse & bourbeuse, & s'estendant sur la terre, luy communiquent ceste humeur grasse.

Il a en Esté les vents que Iules Cesar, & Hippocrate auant luy, nommerent Etesies. Les Portugais nomment ce vent Maestro ou General, comme celuy qui est ordinaire à ce pays. Le mesme vent cause les pluyes par vne agitation des broüillards vers les sommets des montagnes, veu que venans à estre choquez ils se resoudent en pluye, & tombent en terre. Et l'on void les broüillards ordinairement sur les hautes montagnes quand la pluye approche.

Ces pluyes continuelles causent la cruë des riuieres, c'est à sçauoir du Nil & du Niger, ou de Senega & autres de ceste contree, qui se vont rendre dans la mer Oceane ou Mediterranee, & humectent & engraissent les terres des pays qu'elles arrosent.

Donc pource qu'il tombe de si grandes pluyes durant leur hyuer, qui est nostre Esté, tant au Royaume de Congo, qu'au pays du Prete-Ian, il ne se faut nullement estonner de la cruë & inondation des riuieres, combien qu'en Egypte, & aux pays plus arides, qui ne sont iamais arrosez d'aucune pluye, excepté

au pays qui est aux enuirons d'Alexandrie, ils tiennent pour merueilleuses les cruës du Nil, qui ne manque toutes les annees en certain temps de venir engraisser auec son eau grasse & bourbeuse les terres des Egyptiens, qui ne rapporteroient nulle chose, si elles n'estoient abbreuuees en ceste sorte. A raison dequoy l'on sacrifioit autresfois au Nil, en luy donnant le nom de bon Genie, tesmoin Ptolemee; & mesme les Chrestiens des ces pays-là tiennent encor auiourd'huy pour chose miraculeuse l'inondation du Nil, sans laquelle on mourroit de faim en Egypte. Doncques l'Oüest Nortoüest qui souffle pardeçà au temps d'Esté, durant lequel ils ont leur hyuer, assemble les broüillards, & les vapeurs autour des sommets des montagnes, & appelle les pluyes, qui temperent là l'hyuer à cause de leurs chaudes vapeurs. Ce sont doncques ces pluyes qui causent ordinairement le desbordement du Nil, & des autres riuieres de ces contrees.

Mais lors que ces peuples ont l'Esté leurs vents sont contraires, veu que c'est lors que le Sudest, & le Nordest, qui sont vents froids, y regnent, & rafraichissent la terre, ainsi que nos vents font en nos pays. Car ils rendent leur air tout serain, au lieu qu'ils rendent le nostre couuert de broüillards, auec menace de pluye, par vne naturelle disposition de l'air, de la terre, & des climats. Et certainement si ce vent ne rafraischissoit les pays de Congo, & d'Ethiopie, sans doute la chaleur y seroit entierement insupportable.

Les habitans de Grece, de Candie, de Cypre, de Natolie, de Syrie, & d'Egypte ioüyssent du mesme vent.

Or il faut noter que la neige ne tombe iamais sur les montagnes d'Ethiopie, de Congo, ou des pays voisins sinon qu'on regarde celles qui sont portees vers le Cap de Bonne Esperance, ou bien celles qui sont aux lieux que les Portugais nomment les Montagnes de Neige.

Si le Royaume de Congo auoit de la neige, ou de la glace, sans doute l'vne de ces deux seroit beaucoup plus estimee que l'or, pource qu'on pourroit par ce moyen rafraischir la boisson. Tellement qu'il faut dire pour conclusion, que c'est beaucoup estre esloigné de la verité, d'asseurer que les riuieres croissent quand la neige vient à se fondre, veu que les grandes pluyes qui durent cinq mois en sont cause.

La principale riuiere de ces pays c'est celle de Zaire, qui vient du second lac du Nil, & est fort grande entre toutes celles d'Afrique. Son embouchure a 28. milles de largeur. Elle fait plusieurs grandes Isles durant son cours, & reçoit entre les autres riuieres la Vambe, & la Barbele, qui viennent du premier lac: & encore plusieurs autres qui prennent leur source au lac d'Aquelonde. Les principales sont la Coanze, qui borne les Royaumes de Congo, & d'Angola, & la Lelonde, qui engendre des Crocodils, & des Hippopotames, desquels l'Isle des Cheuaux a tiré son nom. Elle engendre encor le poisson qu'on nomme Porceau, qui est si gras & si grand qu'il y en a du poids de cinq cens liures, voire dauantage. III.

L'Hippopotame ou cheual de riuiere est tanné, a peu de poil, saute en terre pour y paistre, & retourne le iour dans l'eau. Les Africains en apprinoisent quelques-vns qui sont viistes au possible, mais il se faut bien garder de passer sur eaux des riuieres profondes veu qu'ils s'y plongent aussi-tost. Il s'engendre encor en ces riuieres quelques bœufs d'eau, qui viuent durant quelques iours en terre. IV.

L'abondance de l'eau iointe auec la chaleur cauſee par le voiſinage du Soleil, rend le pays fertil au poſſible, & le fait abonder en plantes, herbes, fruicts, & grains, & il en porteroit encore plus ſi l'induſtrie des habitans aidoit à la nature.

Mais venons vn peu aux particularitez des Prouinces que nous auons deſcrites en premier lieu, puis que nous auons aſſez diſcouru en general de toutes ces contrees.

En la Prouince de Bamba il y a vne montagne où l'on trouue pluſieurs mines d'argent, & d'autres metaux. On trouue auſſi en ce pays pluſieurs elephans, à cauſe de la grande quantité de foreſts, & de riuieres dont il eſt plein. Ces elephans ſont grands au poſſible, veu qu'ils croiſſent iuſques à la moitié de leur aage, & ils viuent ordinairement cent cinquante ans. Ceux qui ont eſté veus en Portugal, & ailleurs en noſtre Europe eſtoient plus petits, pource qu'on les auoit emmenez encor trop ieunes. La grandeur de ces beſtes peut eſtre cognuë par leurs dents qu'on a ramaſſees, dont quelques-vns ont eſté trouuees du poids de deux cents liures. Au langage de Congo la dent de l'elephant eſt appellee Mene Manzao. Les ieunes elephans ſont nommez Moana Manzo. Ils n'ont pas les oreilles moins grandes que les plus grandes targues des Turcs, les plus grands les ont longues de ſix pieds en forme d'œuf, & elles vont en s'appointant vers l'eſpaule. Auec le mouuement de leurs oreilles, & de leur queuë ils chaſſent les mouches, de meſme qu'ils les tuent, ainſi qu'elles ſe repoſent ſur eux, en ridant, & ramaſſant leur peau. Ils ont les poils de la queuë fort eſpais & ſemblables à de petits iones noirs & luiſans, & ceux des ieunes ſont plus beaux & plus forts, & de plus grand prix.

Veritablement les anciens n'ont pas cognu la nature des elephans, lors qu'ils ont dit qu'ils ne pouuoient plier le iarret, & que pour ceſte cauſe ils s'alloient appuyer contre quelques arbres pour dormir, & par ce moyen ſe rendoient de facile priſe. Car les Portugais & les Flamans ont veu que la choſe alloit autrement, veu qu'ils montent meſme ſur les arbres en leuant les deux cuiſſes pour prendre des feüilles, ou des branches, ou bien ils ſe baiſſent aiſement lors qu'ils veulent boire en quelque lieu qui eſt bas: ce qu'ils ne pourroient faire s'ils eſtoient priuez de jointures.

Ceſte Prouince a auſſi des Tygres, de la meſme forme que nous les voyons peints en ces quartiers. Ces beſtes, ſelon le teſmoignage d'Edoüard, n'attaquent iamais les hommes blancs, mais elles ſe ruent ſouuent ſur les noirs, tellement que quelquesfois trouuant deux hommes, l'vn blanc, & l'autre noir, qui dormoient l'vn pres de l'autre, ces animaux alloient de furie contre le noir, ſans offenſer le blanc en aucune ſorte. Lors que la faim les preſſe ils attaquent les beſtes domeſtiques, quand ils n'en trouuent aucune par la campagne. Ceux de Congo les appellent Engoi. Ils tiennent que les aiſſelles de cét animal ſont venimeuſes, & que ſi l'on en mange on en meurt tout furieux.

La meſme Prouince produit vn animal nommé Zebre par les habitans, qui eſt du tout ſemblable à vn mulet, excepté qu'il engendre. Au reſte la diſpoſition de ſon poil eſt merueilleuſe. Car depuis l'eſpine du dos iuſques au ventre il a des lignes de trois couleurs, c'eſt à ſçauoir blanches, noires, & iaunes, le tout eſtant diſpoſé auec vne iuſte proportion, & chaque bande eſtant de la largeur de trois doigts. Ces animaux ſe multiplient à bon eſcient,

pource qu'ils font des fons toutes les annees. Ils ſont tous ſauuages, & viſtes tout ce qui ſe peut, de ſorte que les Portugais ont entre leurs Prouerbes celuy de la viſteſſe de la Zebre. Ceſte beſte eſtant appriuoiſee pourroit ſeruir au lieu du cheual aux guerres, portant, & tirant les hommes, & les charges, afin que l'on voye comme Dieu à pourueu aux choſes neceſſaires.

Mais d'autant que ce pays manque de cheuaux, & que les habitans ignorent l'art d'adomeſtiquer la Zebre, & ne ſçauent ſe ſeruir des bœufs, combien qu'il y en ayt beaucoup en ces contrees, les hommes font l'office des beſtes; veu qu'eſtans diſpoſez aux coings des ruës, ou des chemins, ils portent les littieres ou les chaires. A raiſon dequoy ceux qui ont beſoin de faire diligence en quelque voyage, changent ſouuent de gens qui les portent, & par ce moyen ont depeſché le chemin qu'ils ont à faire.

On y trouue encores d'autres beſtes, dont les vnes ſont de la grandeur d'vn bœuf: les autres plus petites qu'ils nomment Empalanges, puis des Beuffles ſauuages, des loups qui ſentent de fort loing, & qui ayment extremement certaine huyle que l'on tire des palmiers. On y trouue auſſi des renards, des cerfs, des cheureux, des conils, & des lievres en grand nombre, pource qu'on ne les pourſuit pas iuſqu'à la mort en chaſſant comme en Europe.

Ils ont auſſi vn grand nombre de ciuettes, qu'ils appriuoiſent pour amaſſer la bonne odeur qui ſort de ceſte beſte, qui leur eſt merueilleuſement agreable.

Il y a diuerſes ſortes de ſerpens, & de vipetes, qui ont quelquefois vingt-cinq pieds de longueur, & cinq de largeur, & ont le ventre fort large, de meſme que l'ouuerture de la gueule, qui eſt telle qu'ils deuorent vn cerf, ou vn autre animal de pareille grandeur. Ils viuent auſſi bien ſur la terre, que dans l'eau. Lors qu'ils ſont bien ſaouls ils s'endorment ayſément, & lors les habitans les tuent, & ſe nourriſſent de leur chair, qu'ils trouuent meilleure que celle de la volaille.

Au reſte il y a des viperes qui ont vn venin ſi puiſſant, qu'ainſi qu'elles ont mordu quelqu'vn, il meurt dans 25. heures.

On y void encor des animaux de la hauteur d'vn belier, qui ſont aiſlez comme des dragons, ont vne queüe, vn long bec, & pluſieurs rangs de dents. Ils viuent de chair cruë, n'ont que deux pieds, & ont la peau rouſſe, & bigarree de verd & de bleu. La meſme Prouince à des Chameleons.

Dauantage ils ont grande quantité de poulles, & coqs-d'Indes, de paons, d'oyes, de canards, de perdrix prinees, & ſauuages, de faizans, pigeons, tourtres, aigles, faucons, eſperuiers, & pelicans. Ce pays abonde encores en perroquets verds, & gris: & il y a auſſi vn grand nombre d'oyſeaux rouges, qui ſont fort beaux, qui ne ſont gueres differents des Phenicopteres, ou Flambards. On y void auſſi force eſpeces de petits oyſeaux, qui chantent comme ceux de Canarie.

La prouince de Congo nourrit beaucoup d'elephans, & il y a auſſi beaucoup de ſorte de ſinges dont quelques-vns font mille badineries & batelages, voulans imiter les perſonnes qu'ils voyent.

Il y a pareillement pluſieurs vaches, & beaucoup de ces autres animaux que i'ay nommez cy deſſus. Outre ces choſes il y naiſt grande quantité de criſtal, & d'autres metaux, entre leſquels les habitans donnent le premier rang au fer.

Au pays de Pemba l'on trouue du fer en ceſte grande montagne, dont nous auons deſia parlé en la deſcription des Prouinces. La terre de ceſte montagne eſt de grand rapport, à cauſe de la bonté de l'air. Il y a de fort bonne eau, qui ne fait iamais mal aux hommes qui en boiuent. Il y a force herbe, & grande quantité de beſtail, & d'arbres fruictiers, qui ſont continuellement verds. Ce terroir porte toute ſorte de grains qui ſont ordinaires en ces contrees, principalement celuy qu'ils appellent Luco, lequel ils eſtiment autant, que nous noſtre meilleur bled. Il reſſemble au grain de la moutarde, ſinon qu'il eſt tant ſoit peu plus grand.

Ils viennent à le moudre dans vne meule qu'ils tournent à belles mains, & il en vient vne fort bonne farine, de bon gouſt, & du tout agreable. Le pain qui en eſt fait ne cede gueres en bonté au noſtre. Il y a grande abondance de ce grain en Congo, où il a eſté porté depuis quelques annees ſeulement du pays, où le Nil prend ſa ſource principalement de celuy où le Nil remplit le ſecond lac.

Ceſte porte encores du millet blanc en abondance, qui eſt appellé Mazze, c'eſt à dire grain de Congo. Elle produit auſſi du maiz, ou bled de Turquie, qu'on eſtime toutefois fort peu, & que les habitans nomment Mazza Mamprito, c'eſt à dire, bled de Portugal. Il y a auſſi force riz, mais on n'en fait nulle eſtime. La meſme Prouince porte diuers arbres fruictiers, dont le menu peuple ſe nourrit & ſuſtente, comme des citronniers, des limonniers, qui portent des fruicts d'vn gouſt merueilleuſement agreable. Il y vient auſſi des Bananes, que quelques-vns tiennent eſtre ceux-là meſmes que les Egyptiens & Syriens nomment Muſe, & qu'on nomme autrement Figues d'Inde. Leur gouſt eſt fort bon, & agreable, ayant la douceur meſlee auec l'aigreur, & c'eſt vn bon aliment, qui n'a rien qui nuyſe.

Les campagnes y portent auſſi beaucoup de ſorte de palmiers, dont les vns portent des dattes, & les autres des noix d'Inde. Il y vient encore vne autre eſpece de palmiers ſemblable aux deux autres, d'où l'on tire de l'huyle, du vin, du vinaigre, des fruicts, & du pain. Ils tirent de l'huyle du dedans des fruicts, comme des oliues, & ceſte huyle a la couleur, & la ſubſtance de noſtre beurre: toutefois il eſt vn peu plus verd tendant ſur le iaune. Ils vſent de cecy au lieu d'huyle & de beurre, & en mettent dans leurs lampes, & s'en frottent le corps, afin de courir plus legerement. Pour concluſion elle ſert fort en temps de neceſſité, veu que ceux de ces pays-cy qui ont voyagé par delà, fuſſent morts de faim ſans ceſte huyle. Ils tirent le vin des ſommets des arbres qu'ils percent, & lors il en coule vne liqueur blanche claire & fraiſche. Elle eſt premierement douce, puis elle s'aigrit, tellement qu'on en peut mettre ſur les laictuës au lieu de vinaigre. Ceſte liqueur eſtant priſe fraiſchement, excite l'vrine; qui eſt cauſe qu'on void bien peu de perſonnes en ces contrees qui ſoient ſuiets à la pierre, ou à la grauelle. Dauantage lors qu'on en boit iuſqu'à l'excez, elle enyure, & nourrit au poſſible. Ils font du pain des noyaux de ces fruicts, & ces noyaux ſont de la forme des amandes, mais vn peu plus durs. Ce qui eſt dedans eſt de fort bon gouſt, & tout ce fruit eſt verd dehors & dedans, & eſt bon cru & cuit. Il y a d'autres arbres qui produiſent des fruicts nommez Cola, grands comme vne pomme de pin, mais ayans d'autres fruits ſemblables aux chaſtagnes, dans leſquels il y a 4. noyaux rouges, ou incarnats, qu'ils caſſent auec les dents, & les roulent dans la bouche afin de ſe deſalterer. Ces fruicts eſtans iettez dans

l'eau, la font aigrir, & la rendent agreable au palais, fortifient l'estomac & corrigent la corruption du foye. On y trouue encore d'autres sortes de palmier sauuage, qui portent grande quantité de fruicts bons à manger, & dont les feuilles seruent à couurir leurs cahuettes, & à faire ces paniers, & autres choses propres à la maison, & au mesnage. Il y a encores d'autres arbres nómez Ogegues, qui portent des fruicts semblables aux prunes iaunes, & qui sont d'vne odeur & d'vn goust fort agreable. Ils ont outre ces fruicts d'autres qui peuuent grandement seruir en medecine, & qui sont aussi de fort bon goust, comme les Tamarindes qui sont aigre-doux & bons contre les fiebures chaudes. Les Mores & les Turcs voyageans par terre prennent de la poulpe de Tamarinde, & la meslent auec de l'eau, laquelle ils boiuent apres pour rafraischir le foye, les reins, & les parties interieures, comme aussi pour lascher le ventre, vsans aussi de la casse pour le mesme effect. La mesme Prouince à des melons, des concombres, & choses semblables en grande abondance.

Il y a aussi grande quantité de pierre, & des montagnes d'aussi beau marbre, qu'on en puisse voir; tellement qu'on en pourroit bastir tout vn temple. On y void outre cela des montagnes de iaspe, & de porphyre, comme aussi de marbre blanc, & de plusieurs autres couleurs, & c'est ce marbre qu'on appelle à Rome, de Numidie, & d'Afrique.

Au reste il naist en quelques pierres des Hyacintes qu'on pourroit aysément separer du reste. On pourroit faire des mesmes des colonnes entieres, des obelisques, & autres ouurages, qui seroient beaux, ou plustost merueilleux par le moyen de ces Hyacintes qui y sont meslees. Il y a encore d'autres rochers, ou l'on trouue des metaux, à sçauoir de l'airain qui est verd, & iaune, & l'on en pourroit faire de fort belles statuës, & diuerses autres choses.

Mais ie suis d'aduis de dire encores pour conclusion de cecy, quelque chose de la riuiere de Zaire, qui est la grande riuiere du Royaume de Congo, qui sort en partie du mesme lac duquel le Nil prend sa source. Ce fleuue a de l'eau en telle abondance, que c'est presque chose incroyable; veu qu'il a de largeur 5. milles & demy auant qu'il s'aille rendre dans la mer, & lors qu'il y est entré, son eau coule parmy la salee sans perdre sa douceur, l'espace de huict, de dix, voire mesme de seize lieües. Ce qui fait que les mariniers considerent aysémẽt en quels lieux ils sont. On peut aller auec de grands batteaux contremont la riuiere l'espace de cinq lieües en toute asseurance: mais l'on trouue apres des eaux rapides, & impetueuses, à cause que la riuiere tombe en cét endroit d'vn precipice auec vn grand bruit, semblable à celuy que le Nil, & le Danube font en quelques lieux.

Quant à la riuiere de Lelonde, qui coule au pied de la montagne où la ville Royale de Congo est bastie, lors que les pluyes ont cessé, elle est du tout tarie, & gueable.

On trouue sur le riuage de l'Isle de Loande certaines coquilles grises, & fort luisantes: & combien qu'il y en ayt aux autres riuages du Royaume de Congo, toutefois celles de Loande sont plus estimees. Il y croist aussi vn merueilleux arbre nommé Ensanda, qui est touſiours verd, & a force vertus. Ses branches deuiennent fort hautes, & il en descend de certains filets fort deliez, qui venans à toucher la terre, prennent racine, tellement que ces arbres se multiplient au possible. Sur la premiere escorce de cét arbre il vient certaine espece de toile, qui estant nettoyee sert pour faire des habits au menu peuple.

En la partie qui eſt plus proche de la terre ferme il croiſt certains arbres, au pied deſquels l'eau de la mer vient. On trouue là des huitres de la grandeur de la main de fort bon gouſt, & qui ſont aſſez cogneues des habitans qui les nomment Ambizimitare, comme qui diroit poiſſon de pierre.

Pres de ceſte Iſle autour de ſa partie exterieure on void beaucoup de baleines noires, qui s'entrefont ordinairement la guerre; tellement qu'il en meurt pluſieurs que les habitans peſchent, & les ayans priſes leur oſtent la graiſſe, de laquelle meſlee auec de la poix, ils gouidronnent leurs vaiſſeaux.

En cét endroict on trouue auſſi force ſardines, & grande quantité de ſoles, d'eſtourgeons, de mulets, & d'eſcreuiſſes de mer qui ſont grandes.

MOEVRS.

LEs habitans de ces pays ſont noirs, combien que quelques femmes tirent ſur le iaune. Elles ont pour la pluſpart les cheueux noirs ou roux, mais ce roux tend ſur le rouge. Les hommes ſont de moyenne taille, & preſque ſemblables en cela aux Portugais. Tous y ont la prunelle de l'œil de diuerſes couleurs noires, & de la couleur de l'eau de la mer. Leurs levres ſont groſſes, mais non tant que celles des habitans de Nubie, & des autres Negres. Leurs viſages auſſi ſont differents, veu qu'il y en a qui ſont maigres, d'autres qui ſont gras, & d'autres qui ſont entre deux comme ceux des Portugais, & ils different aucunement des autres Negres, qui ſont du tout laids & deſagreables.

Ceux de la Prouince de Bamba ſont ſi forts, qu'ils couperont vn eſclaue par le milieu, & trencheront la teſte toute nette à vn bœuf d'vn ſeul coup.

Ceux de la Prouince de Songo ſont continuellement en guerre auec les Anzicains leurs voyſins: & quant à ceux de la Prouince de Sunct, ils eſtiment plus le fer que tous les autres metaux, ainſi que nous auons ja dit, pource que l'on en fait des eſpees, des couſteaux & d'autres choſes qui ſont fort vtiles, au lieu qu'on ne ſe ſert pas des autres à des vſages ſi neceſſaires.

En la Prouince de Pemba, qui eſt celle où eſt la ville de Congo, les habitans decoupent les branches des arbres appellez Ggegues, & en font des hayes, & pareillement des allees, & des tonnes pour eſtre à couuert du Soleil. Ils portent auſſi de la Tamarinde en la bouche pour ſe garder d'alteration.

Les maiſons des habitans du Royaume de Congo ſont baſſes, & fort eſtroictes, non par faute de matiere, ainſi que nous auons deſia monſtré parlant des pierres & des marbres qui y ſont, outre leſquelles ils ont auſſi de la chaux, & du bois en grande quantité; mais à cauſe du peu d'induſtrie des habitans, qui ne ſçauent nullement baſtir, n'y ayant entre eux ny charpentiers, ny maſſons, qui leur ſçachent dreſſer des maiſons telles qu'ils en pourroient faire.

Ceux de Congo vſent de coquilles au lieu d'or & de monnoye, & font auec cela tous leurs trafics.

Les Inſulaires de la riuiere de Zaire, ont autrefois eu de groſſes guerres contre eux, & combattoient ſur des batteaux qu'ils font du tronc d'vn arbre creuſé. Cét arbre eſt nommé Liconde, & eſt quelquefois ſi gros, que deux ou trois hommes, voire dauantage, ne le peuuent embraſſer; tellement que bien ſouuent vn batteau fait des plus grands & gros, ſera capable de contenir deux cens hommes.

Ils font aller ces batteaux auec vne grande roydeur, chacun tient l'auiron,

& l'arc, & lors qu'il eſt queſtion de combattre, ils laiſſent l'auiron, & ſe ſeruent de leurs arcs contre les ennemys.

Quant à ceux de l'Iſle de Ioande, ils font la peſche de leurs coquilles en telle ſorte. Quelques femmes deſcendent du riuage quelque peu dans la mer, & en tirent certains paniers pleins de ſable, & les mettent en terre, & oſtent le ſable des coquilles qui ſont fort menues, & de diuerſes façons: car il y en a de maſles, & pareillement il y en a de femelles, qui ſont de plus belle couleur, & plus agreables à la veüe. Toutes choſes s'achaptent auec ces coquilles, meſme l'or, l'argent, & les viures. Au reſte non ſeulement on oſte l'vſage de la monnoye d'or, ou de quelque autre metail en ce Royaume (car on en vſe de meſme comme i'ay ja dit, en tous les Eſtats du Roy de Congo) mais encor en d'autres endroits d'Afrique, & au Royaume de la Chine & en quelques lieux des Indes: car en Ethiopie l'on donne du poiure au lieu de l'or, ou de l'argent monnoyé, & au Royaume de Tombut pres de la riuiere de Senega, on donne des coquilles de mer.

Ces Inſulaires ont des vaiſſeaux faits de palmier ou de noyer d'Inde, qui võt à voyles, & à rames. Ils ſont tellement expers à bien nager, que le plus ſouuent ils paſſent tout le deſtroit à la nage pour aller en terre ferme.

Mais pour parler à ceſte heure generalement des mœurs de tous les Congeois, ils tiennent beaucoup de celles des autres Negres, au moins de ceux qui ſont leurs voyſins. Ils verſent touſiours quelque goutte du pot auant qu'ils ſe mettent à boire. Ils ne boiuent iamais en diſnant, mais apres le repas ils ſe deſalterent à bon eſcient auec de l'eau, ou du vin de palmier, ou de l'eau meſlee de miel.

Lors qu'ils ſe rencontrent le matin ou ſur le iour, ils ſe ſaluëntˇ, & quand ils trouuent quelqu'vn qui tient rang entr'eux, ils en font de meſme. Et quand ils veulent honorer quelqu'vn, ils ſe mettent à genoux, & battent des mains, demeurans en cét eſtat iuſqu'à ce que l'autre rende la ſalutation auec ces paroles *Fuio, Fuio, Fuio*, auec leſquelles ils ſe ſouhaittent du bon-heur.

Ils deſtobent volontiers aux eſtrangers, mais ils n'vſent guere de larcin parmy eux. Les femmes y ſont du tout addonnees à faire l'amour, principalement auec les eſtrangers, ſans ſe ſoucier nullement de leur reputation, pourueu qu'elles ſatisfacent à leur deſir.

Les hommes & les femmes y vont eſgalement à teſte nuë, ayans les cheueux gentiment liez, & toutesfois courts. Quelques-vns portent des chappeaux d'eſcorce d'arbre, ou bien faicts de noix d'Inde. Quelques-vns portent auſſi de gros trouſſeaux de plumes attachez à leurs cheueux auec des fils de fer. Il y a beaucoup auſſi tant d'hommes que de femmes, qui portent des pendans d'oreille fort peſans.

Leurs habits ſont preſque tous de natte faite de l'eſcorce des arbres & rouge. Ils mettent ſur ces nattes des peaux de ſinges, & d'autres animaux. Pluſieurs portent des ceintures de cuir de beuſle, & quelques-vnes de ces ceintures ſont larges de 2. ou 3. pieds, voire dauantage. Beaucoup de ces femmes ceignent leurs cuiſſes de grands anneaux de fer, de cuiure, ou d'eſtain, & les bours ſont tellement vnis enſemble, que l'on ne ſçauroit preſque dire comment elles les ont peu mettre en ceſte ſorte. Il y a meſme quelques hommes qui ſe plaiſent à aller de meſme elles.

Ils couchent ſur des nattes à terre, & mangent diuers fruicts, & pareillement

du poiſſon & de la chair, ſans mettre ces choſes ſeparement, veu qu'ils les iettent toutes dans vn meſme plat. Les principaux d'entre-eux mangent preſque ordinairement ſeuls, eſtendus ſur la natte. Ils ne font iamais leurs affaires contre la terre, eſtimant que ce ſeroit pecher; mais pour ceſt effect ils creuſent des trous qui ſont fort larges. Ils vſent de tambours eſtroits par le bas, & larges en haut, & de fluſtes de dent d'Elephant.

Cecy ſe pratique volontiers pour la pluspart entre ceux qui demeurent aux champs, combien qu'il y ait des choſes dont on vſe dans les villes, où l'on vit toutesfois auec plus de ciuilité, de delicateſſe, & de delices.

Les habitans de Congo font honneur à leurs Roys en baleyant ſoigneuſement tous les chemins par leſquels ils doiuent paſſer. I'ay dit que les hommes alloient veſtus de natte. Mais maintenant ils imitent fort les habitans des Portugais. Et quant aux femmes elles ont trois iuppes l'vne ſur l'autre dont elles couurent la partie d'enbas de leur corps. Châque iuppe a ſa ceinture, & la plus baſſe bat iuſques aux talons, la ſeconde va iuſques aux genoux, & la troiſieſme iuſques aux cuiſſes; & par tout au lieu de bords il y a des houppes de diuerſes couleurs. Elles ſe couurent par deuant iuſques à la ceinture d'vn voile, par derriere d'vn petit manteau, & le tout eſt fait de fueilles de Palmier. Elles couurent leur teſte de quelque bonnet à la façon des hommes, & ont le viſage deſcouuert. Il eſt vray que les femmes de baſſe qualité, & les eſclaues n'ont rien de couuert que le bas. Mais il faut ſçauoir que les femmes taſchent de s'habiller auſſi à la Portugaiſe, portant ſur la teſte des bonnets de velours auec de la pierrerie & des chaines d'or. Il eſt vray qu'il n'y a que les femmes de condition plus releuees qui ſoient veſtues de ceſte ſorte, veu que les autres ſuiuent l'ancienne couſtume.

Le Roy mange à la Portugaiſe, rend la iuſtice en public ſans grande formalité de procez; veu que toutes choſes ſont debatues deuant luy en peu de paroles.

Les Courtiſans vſent de fluſtes, au ſon deſquelles ils dançent la Moreſque auec grauité & cadance, d'vne gentille diſpoſition, & d'vne façon agreable.

Tous ſçauent les vertus de pluſieurs herbes, tellement que chacun eſt ſon Medecin & ſon Chirurgien. Ils gueriſſent la fievre auec du bois de ſandal pulueriſé, & le mal de teſte en s'ouurant la veine. Ils ſe purgent par le moyen de certaine poudre faite de l'eſcorce de quelques arbres.

RICHESSE.

VI. ON peut aſſez eſtimer combien ceux du Royaume de Congo ſont riches, puis qu'ils ont ſi grande abondance de metaux qu'ils peuuent communiquer à leurs voiſins, en retenant encore pour eux vne quantité incroyable. Et ſi l'on veut auſſi conſiderer leurs Elephans, on iugera bien aiſément qu'ils reçoiuent en eſchange de leurs dents dont ils ont grand nombre, des choſes qui ne ſont de petit prix. Et ſi l'on iette auſſi les yeux ſur les Ciuettes dont ils abondent, on verra bien toſt combien doiuent eſtre recherchees des marchands eſtrangers qui trafiquent en ces contrees. Que ſi paſſant plus outre, on monte iuſques à leur Roy, on ne doutera nullement que celuy qui a tous ces pays ſous ſon obeïſſance doit eſtre grandemẽt riche. Il eſt impoſſible de dire ce qu'il tire de ſes Eſtats, pour ce qu'il n'a pas ſes reuenus en argent monnoyé comme nos Princes; mais on peut bien aſſeurer auec raiſon que ce Roy reçoit de grandes richeſſes de tous coſtez; veu que ſi ſes ſuiets ſont fort riches par le moyen

du grand commerce qui s'y fait, on doit estimer leur Roy puissant, extremement riche, & aussi fourni de toutes choses que Monarque qui soit en Afrique.

La pesche des coquilles de mer de l'Isle de Loande est de fort grand rapport à ce Prince. Aussi tient-il ordinairement vn gouuerneur en ceste Isle qui a soin de ceste pesche.

Il tire beaucoup de la Prouince de Pamba qui est estimee fort riche à cause de ses mines d'argent & d'autres metaux, & à raison aussi des coquilles de mer qu'on y trouue le long du riuage, qui seruent en ces pays au lieu d'argent monnoyé. On y fait aussi grand trafic d'esclaues, dont les Portugais acheptent vn grand nombre, les enuoyant vendre en d'autres Prouinces.

Apres cela les toiles de la Prouince de Songo, qui se font des Palmiers d'Inde sont fort recherchees de tous costez, & l'on en fait vn grand trafic en ces contrees: de mesme qu'on les va chercher aussi en la Prouince de Sundi, & les Portugais s'en chargent aussi fort volontiers.

Le chrystal aussi qui vient en ceste Prouince n'est pas peu estimé: si bien que les habitans en reçoiuent quelques commoditez, mais non comme de tout le reste dont i'ay desia fait mention.

Ce Roy reçoit aussi du Roy Angole de grands presens, qui tiennent lieu de tribut.

FORCES.

CE Monarque a tant de gens aux pays de sa domination, & ceux qui s'y trouuent sont tellement nez, & propres aux armes, qu'il donnera touſiours beaucoup de peine à ceux qui voudront entreprendre sur ses Estats. Toutesfois il manque de villes & places fortes, & n'a rien sur sa frontiere qui soit en deffense. Ses gens ne sçauent pas aussi bien armer, qui seroit cause que ceux d'Europe les trauailleroient grandement, s'ils entroient dans ce pays en bon nombre. Mais quant à leurs voisins ils sont assez capables de leur faire la loy, & de les tenir touſiours en bride, ou mesme de les emporter en les attaquant. VII.

Mais à fin de particulariser quelque chose, Pamba est le bouleuert de tout le Royaume de Congo. C'est de là qu'on va faire la guerre à tous les rebelles, à cause que les habitans de ceste contree sont extremement courageux, & accoustumez à la guerre. Tellement que lors qu'vne necessité arriue, le Roy en tire ayſement quatre cens mille hommes, armez à la façon du pays.

Ces hommes qui sont forts au possible, ainsi que i'ay dit ailleurs, portent des espees longues & larges, semblables à celles des Suisses, & ce sont les Portugais qui les leur fourniſſent. Outre ces espees ils se seruent fort bien de leurs arcs, & n'vsent pas moins adroitement de leurs escus qui sont faits d'escorce d'arbres.

Le Gouuerneur de Batta a des arquebusiers, à cause que du costé des montagnes du Soleil, & d'Aphronitre, vers la contree Orientale & Occidentale du Nil, il y a certains hommes nommez Giaquas parmy ceux de Congo, & en leur propre langue Agag, qui sont furieux, & attentifs à faire ordinairement quelque butin: tellement qu'ils font continuellement des courses dans les prouinces qui leur sont voisines, & en particuliers dans celle de Batte, à raison dequoy ses habitans sont touſiours soigneux de se tenir prests pour se mettre en armes au moindre bruit de leur venuë.

Ceste Prouince peut enuoyer à la guerre 70. ou 80. mille bons hommes de guerre bien armez, & propres à faire quelque bon effect. On peut iuger par ces deux Prouinces, dont nous auons fait mention ce qui est des autres.

GOVVERNEMENT.

VIII. LE Roy tient en châque Prouince vn Gouuerneur, qui fait ſa demeure ordinaire en la capitale ville du pays qu'il gouuerne. Il y a beaucoup de Seigneurs en ces Eſtats, mais tous recognoiſſent le Roy pour Seigneur abſolu de tout ce qu'ils poſſedent. Ces Seigneurs ſont nommez Mani, comme Mani Loanda, Mani Coanza, &c. Seigneur de Loande, Seigneur de Coanze. Le Roy eſt extremement honoré des ſiens: auſſi tient-il touſiours vn bon ordre en tout ſon Royaume par le moyen de ſes Gouuerneurs. Les loix & ordonnances n'y ſont pas eſcrites, ains ſeulement l'on y iuge ſelon les anciennes couſtumes, & les apparences de plus de droict en l'vn qu'en l'autre. Il y a vne loy entre autres qui porte que l'on ne peut vendre la peau de la Zebre, ſans vendre par meſme moyen ce qu'elle a ſous ſes aiſſelles (qui eſt venimeux, ainſi que i'ay deſia dit) afin que l'on oſte tout ſuiet & moyen de mal faire. Et quant au porceau marin, les peſcheurs ſont obligez ſi toſt qu'ils l'ont pris, de le porter au Roy ſur peine de la vie.

Les façons de ceux de Congo en temps de guerre ſont telles. Ils ſont tous gens de pied, & s'eſpandent ou ſe reſſerrent ſelon la commodité du lieu, ou ſe diuiſent en pluſieurs parties. L'armee marche, & eſt gouuernee ſelon les ſignals & le cry qui vient du General eſtant au milieu: car ſoit qu'il vueille que l'on commence de combattre, ou que l'armee tourne à main droite, ou à main gauche, ou qu'elle aduance ou recule, ou face quelque autre choſe, il a ſes ſignals particuliers, & certains cris qui declarent ſa volonté, & ce qu'il faut faire. Il y a 3. principaux inſtrumens dont on vſe pour donner quelque ſignal que ce ſoit: car ils vſent en premier lieu de certains inſtrumens de bois, qui font vn horrible bruit lors qu'on les entonne, ou bien des tambours, auſquels ils mettent vne peau ſur l'eſcorce d'vn arbre creuſe, & les battent auec des baſtons d'yuoire. Ils ont encor vn inſtrument triangulaire fait en forme de pyramide renuerſee, qui eſtãt compoſé de lames de fer bien iointes, eſt battu auec des baſtons de bois. Ils vſent en troiſieſme lieu de dents d'elephant creuſes, leſquelles ils percent à coſté comme les fiffres, & leur font rendre vn ſon guerrier qui reſueille le courage, & le pouſſe à meſpriſer tous dangers.

Le General de l'armee eſt contrainct de porter vne grande quantité de ces trois ſortes d'inſtrumens, tant grands que petits: car lors qu'il faut donner le ſignal à toute l'armee, il faut vſer du grand inſtrument; s'il ne le faut donner qu'à vne partie, on vſe d'vn qui eſt moindre ſelon le nombre de ceſte partie: tellement que châque troupe a ſon ſignal particulier qu'elle entend. Les ſoldats meſmes ont leurs ſignals entr'eux: car les premiers ſont ordinairement hommes diſpos, qui au milieu du combat donnent courage aux autres auec leurs clochettes, & les aduertiſſent de quelle ſorte il faut éuiter les dangers.

Lors qu'ils entrent au combat, ils s'eſlargiſſent afin de pouuoir plus aiſément lancer leurs dards, & éuiter les coups des ennemys par leur diſpoſition, & lors que les premier ſemblent laſſez on ſonne la retraicte; & ſoudain ceux qui combattent reculent peu à peu pour faire place à ceux qui ſont fraiz, & cecy ſe fait quelquefois, iuſqu'à ce que toutes les deux armees viennent à ſe ioindre.

Il n'y a perſonne au Royaume de Congo qui ayt rien de propre, ny qui puiſſe diſpoſer d'aucune choſe en faueur des ſiens, d'autant que tout appartient

au Roy, qui oſte & donne comme bon luy ſemble. Les enfans des Roys ſont meſme ſuiets à ceſte loy, tellement que s'ils ne donnent au Roy ce qu'ils luy doiuent payer châque annee, ils ſont priuez de ce qu'ils poſſedent.

Le Gouuerneur de la Prouince de Batte, qui eſt de la race royale s'aſſied touſiours le plus pres du Roy, & a telle autorité aux conſultations qu'on ne luy oſe contredire. Il mange quelquesfois à la table du Roy, mais debour, & perſonne autre ne reçoit cét honneur, non pas les enfans du Roy meſme. Il meine auſſi des fluteurs, & autres ioüeurs d'inſtrumens, qu'il meine auec luy de meſme que le Roy: & il a ce priuilege qu'il a des arquebuziers qui ſont de ſon gouuernement, choſe qui n'eſt pas octroyee aux enfans des Roys, auſquels on donne s'il eſt beſoin des arquebuziers eſtrangers.

On n'y fait guere ſouuent perdre la vie aux criminels, & ſi quelque Congeois a procez auec vn Portugais, on le iuge ſelon les loix des Portugais.

RELIGION.

IX. ENcor que la Foy & Religion Chreſtienne ſe ſoit gliſſee en ce Royaume toutesfois il eſt plein d'habitans idolatres, dont les vns adorent le Soleil comme mary de la Lune, & le tiennent pour ſouuerain Dieu: & portent honneur auſſi à la Lune comme à ſa femme, la tenant au ſecond rang. Quelques autres adorent ces animaux qui ont forme de dragons, dont nous auons faict mention, traictant de la qualité du pays. Les autres adorent la terre, comme nourriſſiere & mere de toutes choſes. Bref ils ſont pleins de tant de folles erreurs qu'on peut dire iuſtement que parmy toute leur creance ils ne ſçauent ce qu'ils croyent.

Mais il ſera fort à propos de faire voir icy au Lecteur comme on a fait entendre le nom de Chriſt en ces contrees, & en quelle eſtime & quel honneur il y eſt pour le preſent.

Le Royaume de Congo ſe conuertit à la foy Chreſtienne par le moyen de Dom Iean 2. Roy de Portugal en ceſte ſorte; Iacques Cano capitaine de ce Roy coſtoyant par ſon commandement l'Afrique, paruint apres vne longue nauigation au grand fleuue de Zaire, & continuant ſa nauigation, deſcouurit le long de ſon riuage pluſieurs terres, où il trouua les habitans beaucoup plus agreables que ceux des autres pays qui auoient eſté deſcouuerts iuſques alors. Et pour en pouuoir rendre raiſon plus particulierement à ſon Roy il ſe reſolut d'aller à la Cour de ce Royaume, ou eſtant arriué & receu courtoiſement, il ſe mit à remonſtrer la vanité de l'idolatrie, & la grandeur de la foy Chreſtienne, & trouua ce Prince ſi bien diſpoſé, que retournant en Portugal, il mena outre vn Ambaſſadeur, quelques enfans nobles, afin qu'ils appriſſent la doctrine Chreſtienne, & fuſſent bien inſtruits, puis ayans receu le bapteſme, renuoyez en leurs maiſons auec quelques Preſtres Portugais propres à preſcher l'Euangile, & à planter la foy en ce Royaume.

Ces enfans demeurerent deux ans en Portugal, & y furent du tout bien entretenus, ſoigneuſement inſtruits en la doctrine Chreſtienne, & baptiſez auec grande ſolemnité. Lors qu'ils furent donc bien confirmez en la Foy, le Roy Iean les renuoya en leur pays auec vne Ambaſſade fort honorable, enuoyant auec cela trois Peres de l'Ordre de S. Dominique pleins de vertu & d'vne ſinguliere doctrine, afin d'inſtruire tout ce peuple.

Ceux-cy eſtans arriuez à Congo conuertirent premierem̃et l'oncle du Roy, auec vn ſien fils. Le Roy & la Royne furent apres baptiſez, & ce Prince fit baſtir en peu de temps vne belle Egliſe ſouz le nom de Saincte Croix. On bruſla cependant vne infinité d'idoles.

Le Roy receut au bapteſme le nom de Iean, ſa femme celuy d'Eleonor, & leur fils aiſné celuy d'Alfonce. Ceſtui-cy fut excellent en bonté, & non content de ſa conuerſion, s'employa encor auec vn zele extréme à la conuerſion des ſuiets. Mais il ne faut eſtimer qu'on puiſſe ſemer la parole de Dieu, ou planter ſa croix ſans beaucoup de peine.

Ces Peres de S. Dominique, outre la malignité de l'air, & les chaleurs inſupportables qui les conſommoit, furent encor mal traictez par les Congeois meſmes. Car encor que lors qu'on parla des ceremonies ſacrees, & des diuins myſteres, ils ſe monſtraſſent aſſez dociles & traictables, pource qu'il leur ſembloit que les choſes qui eſtoient au deſſus de la capacité humaine, eſtoient plus conuenables à la Maieſté de Dieu; toutesfois quand on commença de parler à bon eſcient de la temperance, continence, reſtitution du bien d'autruy, du pardon des offences receuës, & des autres articles de la perfection Chreſtienne, on deſcouurit non ſeulement de la difficulté, mais encor de la contrarieté, & reſiſtance. Le Roy meſme qui du commencement auoit monſtré tant d'ardeur, ſe refroidit entierement, & pour ne quitter les augures, & les ſortileges: & ſur tout la multitude des femmes (qui eſt vne difficulté vniuerſelle entre les Barbares) ne preſtoit aucunement l'aureille aux Predicateurs, & les femmes ne pouuans ſouffrir d'eſtre chaſſees ou confinees en quelque lieu par leurs maris, ou d'eſtre poſtpoſees les vnes aux autres, mirent en trouble toute la Cour, & la ville ou le Roy faiſoit ſa demeure.

Ceſte troupe eſtoit pouſſee à tout ce bruit encore plus par Panſe Aquitime ſecond fils du Roy, qui n'auoit voulu receuoir le bapteſme; à cauſe dequoy il naſquit de grandes inimitiez entre luy & ſon frere aiſné, qui eſtoit ſi affectionné à la religion Chreſtienne, & qui ſouſtenoit la cauſe de Chriſt autant qu'il luy eſtoit poſſible.

Sur ces contrarietez le Roy mourut, & les freres vindrent aux mains. L'iſſuë fut telle qu'Alfonce auec trente-ſix ſoldats, inuoquant le nom de Ieſus Chriſt, & celuy de S. Iacques à la Portugaiſe, deffit ſon ennemy qui fut meſme pris, & mourut priſonnier en ſon opinion deteſtable.

Veritablement Dieu fauoriſa Alfonce en ceſte guerre auec des miracles tres euidents. Car on dit qu'ainſi qu'il eſtoit ſur le poinct d'entrer au combat, il vid vne ſi grande clarté, que ſes compagnons & luy l'apperceuant demeurerent eſblouys durant quelque temps, & auec vne telle eſperance d'obtenir la victoire, & vne ſi grande allegreſſe de courage, qu'il ſeroit mal-aiſé de l'exprimer.

Mais leuant apres les yeux au Ciel, ils virent cinq eſpees fort luyſantes, que le Roy print lors pour ſes armes, & que ſes ſucceſſeurs gardent encor auiourd'huy. Les ennemys meſmes confeſſerent qu'ils auoient eſté vaincus, non par le Roy ou par ſes ſoldats, mais par vne femme merueilleuſement blanche, qui leur eſblouiſſoit les yeux auec vne ſplendeur inſupportable, & par vn Cheualier, qui auec vne croix de pourpre ſur la poictrine, monté ſur vn cheual bay les frappoit & portoit par terre.

Apres la victoire obtenuë il fit aſſembler tous les Seigneurs de ſon Royau-

me, & leur commanda de faire porter en certain lieu tous les idoles, puis les fit bruſler ſur vne haute montagne. Il regna paiſiblement l'eſpace de cinquante ans, durant leſquels il aduança merueilleuſement la foy Chreſtienne par ſon authorité, & par ſon exemple, & meſme auec la predication.

Le Roy Dom Emanuel n'abandonna pas l'entrepriſe, veu qu'il enuoya de Portugal en Congo douze Peres de ceux que les Portugais nomment Bleuz, dont le Pere Iean Marien eſtoit chef, auec des architectes, & des charpentiers & maçons pour baſtir des Egliſes, & auec vn riche appareil ſacré; & le Roy Alfonce enuoya ſon fils Henry, & pluſieurs Princes de ſon Royaume à Rome, où ils furent receus auec beaucoup de courtoiſie. Le Roy Alfonce eut pour ſucceſſeur ſon fils Pierre, au temps duquel on mit vn Eunuque en l'Iſle de Sainct Thomas, qui eut aussi ſoing de Congo, où l'on eſtablit en la ville de Sainct Sauueur vn College de vingt-huict Chanoines en l'Egliſe Saincte Croix.

Le ſecond Eueſque fut de la maiſon royale de Congo, qui alla à Rome, & mourut à ſon retour.

Pierre eut pour ſucceſſeur au Royaume François, qui regna toutesfois fort peu de temps, & François eſtant mort, Diego qui eſtoit ſon parent luy ſucceda; & ce fut au temps de ceſtui-cy que Iean troiſieſme Roy de Portugal entendant que le Roy ne ſe ſoucioit beaucoup de la religion, & que les marchands, & les Preſtres d'Europe n'aidoient pas beaucoup à l'aduancer, ains ſcandaliſoient auec leur mauuaiſe vie les nouueaux Chreſtiens, y enuoya quatre Ieſuites pour remettre & redreſſer toutes choſes. Ces religieux eſtans arriuez premierement à Sainct Thomas, & puis à Congo, furent receus du Roy aſſez courtoiſement, & s'eſtans tout auſſi-toſt employez au deſſein pour lequel ils auoient faict le voyage, l'vn d'eux ſe mit à enſeigner la doctrine Chreſtienne, & les lettres à ſix cens enfans, & les autres allerent preſcher par le pays auec vn fruict inestimable, veu qu'en cinq mois ils conuertirent plus de cinq mille perſonnes, & baſtirent trois Egliſes. Mais eſtans depuis tombez l'vn apres l'autre en de longues & facheuſes maladies, ils furent contraints de s'en retourner en Europe.

On fit en ce temps le troiſieſme Eueſque Portugais de nation, qui eut beaucoup de peine à cauſe de la contumace des Chanoines & du Clergé.

Cependant le Roy Diego mourut, & apres ſon deceds il naſquit de grands debats ſur la ſucceſſion du Royaume, parmy leſquels preſque tous les Portugais qui eſtoient à Sainct Sauueur furent tuez, excepté les Preſtres. Finalement Henry frere de Diego obtint la Couronne, & apres luy, qui mourut bien-toſt apres en vne bataille contre les Anziques, Aluare ſon fils regna. Ceſtui-cy pour ſe reconcilier les Portugais fit aſſembler tous ceux qui ſe trouuerent eſpars de tous coſtez par le Royaume, tant religieux que laiz, & eſcriuit pour ſa deſcharge au Roy, & à l'Eueſque de Sainct Thomas.

L'Eueſque ayant veu les lettres, paſſa au Royaume de Congo, & apres auoir donné quelque ordre à la diſcipline du Clergé, s'en retourna à Sainct Thomas, où il finit ſes iours.

Il aduint en partie pour l'abſence, & en partie pour le deffaut des Eueſques, que l'aduancement de la religion fut beaucoup retardé, & meſme elle fut en grand danger de s'amoindrir en toutes ces contrees, pource qu'vn

nommé François, homme de grande aurorité, tant à cauſe de ſa maiſon que de ſes richeſſes, commença à dire librement que c'eſtoit choſe vaine de tenir vne ſeule femme, & en fin abandonna la foy Chreſtienne, & fut cauſe que le Roy perdit beaucoup de ſa premiere ardeur.

On dit que ce François eſtant mort & enterré en l'Egliſe Saincte Croix, les diables deſcouurirent vne partie du couuert de l'Egliſe, & auec vn bruit eſpouuentable le tirerent hors du tombeau & l'emporterent, choſe qui donna beaucoup à penſer au Roy: mais il fut encor plus eſmeu par vn accident qui ſuruint apres. Car les Giacquas eſtans partis de leur pays entrerent en grand nombre dans le Royaume de Congo, & venus au cõbat auec ce Roy le mirent en fuitte, & l'effroyerent tellement, que ne ſe ſentant pas aſſeuré dans ſa ville capitale il abandonna le Royaume, & ſe retira en vne Iſle du Zaire, appellee du Cheual, auec les Preſtres Portugais, & les Princes de ſon Royaume. Se voyant là reduit à l'extremité, pource qu'outre la perte de ſes pays, ſes gens mouroient de faim, & ſe vendoient pour viure, l'vn à l'autre à fort vil prix, il eut recours à Dom Sebaſtien Roy de Portugal, & en obtint ſix cens ſoldats, auec la valeur deſquels il chaſſa les ennemis du Royaume, & fut remis en ſon premier eſtat dans vne annee & demie. De ſon temps l'Eueſché de S. Thomas fut donnee à Antoine de Glioue Caſtillan, qui apres pluſieurs difficultez que le Gouuerneur de ceſte Iſle luy mit en auant, fut en fin conduit en Congo auec deux Religieux & quatre Preſtres, & maintint quelque temps les choſes en eſtat.

Cependant le Roy Aluare mourut, & eut pour ſucceſſeur ſon fils portant meſme nom, qui ne manqua de ſolliciter Dom Sebaſtien, & Dom Henry Rois de Portugal, & puis le Roy Catholique, afin qu'ils luy enuoyaſſent des Predicateurs, & d'autres gens d'Egliſe, pour maintenir & augmenter la foy en ſon Royaume. Et ſur ces beaux deſſeins il vint à mourir, laiſſant pour ſucceſſeur vn ſien fils, portant le meſme nom d'Aluare.

Au milieu de ces troubles quelques Ieſuites paſſerent en Congo, & ſe mirent à preſcher ce peuple. Ces Religieux ont baſty en l'Iſle de Loande vne maiſon, où il demeure ſix ou ſept Preſtres, qui vont çà & là, où le beſoin les appelle. Car le nombre des baptiſez eſtant fort grand, il y a ſi peu de gens pour les entretenir en deuotion, que le mauuais grain ſurpaſſe de beaucoup le bon. L'an 1587 le Roy Aluare, qui pour n'eſtre pas né de legitime mariage eſtoit peu eſtimé de la plus grande partie des ſiens, voulut pres de ſa perſonne vn de ces Peres, par l'employ & l'autorité duquel il ſe mit en reputation, & vint à eſtre honoré. Et Dieu fauoriſa ſa bonne intention, pource qu'ayant contre luy vne ſienne ſœur de coſté du pere, & vn frere de ceſte ſœur, il donna bataille à ſes gens auec vne groſſe armee, & ſe porta ſi vaillamment au combat, que non ſeulement il deffit l'armee, mais encor en mit à mort le General. Et apres il ordonna qu'au lieu où il eſtoit mort on baſtiroit vne Egliſe à l'honneur de Noſtre Dame; & pour inciter les autres par ſon exemple, il fut des premiers à mettre la main à l'œuure, & auec des Edicts fort fauorables il aduança la predication de l'Euangile, & l'entrepriſe de ces Religieux.

L'ESTAT

L'ESTAT DE L'EMPEREVR DE MARROC.

SOMMAIRE.

I. SENSVIT le discours d'vn Estat qui comprend deux fameux Royaumes. En premier lieu se presente la SITVATION du Royaume de Marroc: & sa division en sept Prouinces, desquelles est faite vne particuliere description. Et premierement de la Prouince d'Hee, son estenduë, ses bornes, & villes principales. 2. Description de la Prouince Sus, sa situation, ses limites, & ses villes. 3. De Marroc. 4. De Guzale. 5. Ducale. 6. Hascora. 7. Tedlé. 8. Partition du Royaume de Fez en sept Prouinces, ses bornes & son estenduë en general. 9. De Teneſme premiere Prouince du Royaume de Fez & ses principales villes. 10. De la Prouince de Fez, sa longueur & largeur, & ses villes, auec vne ample relation de la grande & superbe ville de Fez, ses Mosquees & Temples magnifiques au nombre de sept cens, Hospitaux, Estuues, Colleges, Hostelleries bastis en forme de Palais & autres infinis Edifices sumptueux. 11. De la Prouince d'Asgar, ses bornes, ses villes & fortes places. 12. D'Elhabet ou Ellabat & ses villes. 13. D'Errif. 14. Garet. 15. Chauz. 16. De la qualité de l'air de ces Prouinces & de leur terroir abondant en huyles, miel, cire, sucre, coton, laines de Cheure dont on fait camelos, peaux de Cheure dont se fait le marroquin: mines d'or. Et quelles maladies regnent en ces contrees. 17. Diuers opinions de l'origine & descente de ces Barbares recommandez de toute ancienneté pour la subtilité de leur esprit & grande doctrine & science de la Medecine, excellents en l'art de chenoucher à la genette & ieux des Cannes, viuans iadis de chaire de singe, & s'habillans de peaux de cheure: adorans le Soleil & la Lune comme Deytez. Et leur abominable sacrifice nocturne, auquel les lumieres esteintes, ils paillardent auec la premiere femme qui leur venoit en main. 18. Quel est le naturel des habitans de Fez & Marroc & comme ils sont ambitieux, infideles, coleres, vanteurs, superbes, dispos, mais non de grand trauail. 19. De la demeure des Arabes aux Desmis de ces contrees viuans sous des Tentes & pauillons, adonnez aux abeurages, à la chasse & la Guerre. Des habillemens de leurs femmes & leurs fards & peintures dont elles ornent leur visage. 20. Mœurs & façons de viure des Prouinces du Royaume de Marroc, & premierement de quelles viandes vsent ceux de Hee, leurs festins & façons de lict, &c. 21. Mœurs & maniere de viure des habitans du Royaume de Fez, & specialement la ciuilité de ceux de la ville de Fez, leurs belles Estuues, Hostelleries trafic de moulins, habitations distinctes des Arts mechaniques, & places

où ſe fait le trafic de chaque ſorte de marchandiſe. Les Ceremonies du Mariage & feſtins de Nopces, la façon de leurs habits, & de leur boire & manger, leurs dances & bals. Leurs feſtes ſolemnelles, la façon de leur dueil à la mort de leurs parens. Leurs ieux & exercices ordinaires. La diſcipline & nourriture de la ieuneſſe. 22. Des trois ſortes de Deuins, Philoſophes, Chimiſtes, Charmeurs & Enchanteurs de ce Royaume. 23. Ses richeſſes procedans de la fertilité du pays abondant en bleds & fruits, cutron, oranges, ſucre, olyues, camelots, marroquins, toilles de cotons: & grand reuenu de leur Prince qui conſiſte en diſmes & premices des fruicts & du beſtail: en tailles qu'il exige de chaque arpent de terre, & des perſonnes qui ont atteint l'aage de puberté ſoit maſle ou femelle: en Douane & gabelles de Fez, & des autres villes: en ſucceſſions des biens laiſſez par les Gouuerneurs de ſes Prouinces, qu'il prend apres leur mort. 24. Ses forces conſiſtans en gens de guerre & caualerie, & ſa gendarmerie de pluſieurs ſortes, compoſee de pluſieurs parties par la conſideration deſquelles on peut facilement iuger quel nombre de gens ce Monarque peut mettre en campagne. 25. Quelle eſt la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc & de Fez: & par quels moyens elle eſt paruenuë à cet Empire. 26. Conſeil du Roy & Chambre de Iuſtice eſtablie dans Marroc. 27. De la Creation & Court des Roys des Fez, ſes Officiers, Capitaines de Caualeries, Gouuerneurs eſtablis en chaque ville, Commiſſaires ordonnez ſur les peuples pour la Iuſtice, Barons gardiens, Pourueyeur, Maiſtre d'Eſcuries, Trompettes, Maiſtre de Ceremonies, &c. Et quel ordre ils tiennent, le Roy marchant en campagne. 28. Du Gouuerneur, Iuges, Gabelleurs, Apoticaires & police de la ville de Fez. 29. Du Mahometiſme diuiſé en pluſieurs ſectes: Et qui fut celuy qui introduiſit la loy de Mahomet en Barbarie. 30. De l'intro duction & eſtabliſſement des Iuifs aux Royaumes de Fez & de Marroc: Et le miſerable eſtat des Eſclaues Chreſtiens de ces Pays.

IE viens maintenant à faire le discours d'vn Estat qui ne peut demeurer en vn estre, & qui a souffert & esprouué tant de changemens depuis peu d'annees, que la chose sembleroit incroyable à celuy qui n'en seroit asseuré par vne infinité de bons tesmoignages. Ce n'est pas que les estrangers courent tous les iours à sa ruyne. Ce sont les Princes d'vne maison paruenuë à la domination par mille actes meschans & indignes, qui combatent l'vn contre l'autre, & se chassent à leur tour. Car Muley Cidan qui est auiourd'huy Empereur de Marroc en auoit esté mis dehors il y a quelques annees, & maintenant Muley Cheq qui s'en estoit emparé auec son fils Abdalla est refugié en Algarbe en Portugal auec quelque nombre de Mores, & son fils Abdalla est maintenant aux montagnes à faire amas d'Arabes, pour venir fondre sur Muley Cidan, & luy faire le mesme tour qu'il a receu. Mais pource que la chose est trop cogneuë, & qu'il s'appreste encor vn remuëment en ces pays-là, où les affaires seront en perpetuelle incertitude, tandis que Muley Cheq, Muley Abdalla, & Muley Boufers seront en vie, ie quitteray ce discours pour venir au denombrement & à la description des Estats qui sont possedez par ce Prince.

L'Estat du Serif, qui comprend toute la partie de la Mauritanie que les Romains nommoient Tingitane, s'estend depuis le Cap Baiador iusques à Tanger, & depuis la mer Atlantique iusques à la riuiere de Muluie, & encor plus outre, & dans cet espace sont les deux fameux Royaumes de Fez, & de Marroc. 1.

Or pour venir à la description du Royaume de Marroc, il est assis entre le mont Atlas, & la mer Atlantique, & tire son nom de sa principale ville qui est ainsi appellee. Ce Royaume est diuisé en sept grandes Prouinces, qui sont Hee, Suz, Guzule, Marroc, Ducale, Hascore & Tedlete.

La Prouince d'Hee a pour ses bornes du Ponent, & de la Tramontane la mer Oceane, du Midy le mont Atlas, & du leuant la riuiere d'Esfiuale.

L'vne des villes de Hee, & des plus anciennes est celle qui se nõme Tedneſt, qui est assise en vne large plaine & belle campagne, & fut iadis appellee Tamusis, & posee sur le fleuue Tensift. Elle est bien peu habitee, ou pour mieux dire abandonnee entierement, pource que ses habitans aduertis que les Arabes pratiquoient de vendre la ville aux Portugais voulurent s'enfuyr; mais ne le peurent iamais faire tous, ayans vne bonne partie passé par le fil de l'espee, enuiron l'an 1514. & Teculet receut pareil traictement qui estoit vne ville belle & riche, ayant vn bon port de mer, & meilleur trafic que Tedneſt. Hadecchis est aussi maintenant presque du tout ruynee. Le fort d'Ileusugaguen a eschapé cet orage, mais celuy de Tenent ne se peut garantir de tomber entre les mains des Portugais.

Outre ces places vous voyez Teselgdet, Tagtesse, & Denet, & Culeihat Elmuridin, qui signifie la forteresse des Disciples, à cause qu'vn certain heretique en la loy de Mahomet, s'y tenoit auec ses Disciples, y preschoit sa doctrine, & tenoit bon contre le Roy de Marroc. On voit aussi en la Prouince d'Hee la ville d'Iguilinguigil assise sur la croupe d'vne montagne, où les habitans naturels d'Afrique se fortifient contre les Arabes, auec lesquels ils sont perpetuellemẽt en guerre. En ceste mesme Prouince on voit sur la mer la ville de Tefethné, qui est vn bon port de mer, non toutesfois capable des grands vaisseaux.

La principauté de Suz est maintenant erigee en Roiaume, au lieu qu'auparauant que le Seruisse fist Roy de Marroc c'estoit vne particuliere seigneurie. Elle est outre le mont Atlas, tirant vers la terre des Negres, c'est à sçauoir sur l'extremité de ce qui est proprement Afrique. Elle commence à l'Ocean du costé du ponent, & a au Midy les sablons des deserts de Lybie, au Leuant la grande riuiere de Suz, & le mont Atlas luy est au Nort, c'est à sçauoir du costé d'Hee.

La premiere de ses villes c'est Messe, ou Masse posee sur vn Chap que les modernes appellent Cap de Gilon, & c'est vn amas de trois villes assises sur la pointe de ce Capentre, lesquelles passe ladite riuiere de Suz. Cette ville est peu de chose, à raison du mauuais pays où elle est assise. Outre Messe vous auez la ville de Teijent assise en vne belle & large campagne, & diuisee en trois parties, comme faicte en triangle, ces parties estans separees l'vne de l'autre. Tarudant est aussi vne ville de Suz, où le Lieutenant du Roy de Fez se tenoit, lors que ceux de Fez commandoient à la Mauritanie. On voit encor au Royaume de Suz la ville de Tedsi, assise entre la mer Oceane, & le mont Atlas, & la derniere des places de ce Royaume, c'est Tagauost, qui est la plus grande des villes de Suz, assise en la campagne, & ayant vn peuple fort riche.

III. La Prouince de Marroc a pour ses bornes du Ponent la montagne de Nesise qui s'estend vers l'Orient iusqu'au mont Hadimei, & descend vers le Nort, iusqu'à la riuiere de Tensifit, iusqu'à ce qu'elle se ioinct à celle d'Asifinuad, qui la separe du pays de Hee, & est faicte en forme triangulaire.

Outre Marroc elle contient la ville de Tenezze, puis Delgumuba, qui est vne forte place bastie sur vne fort haute montagne, & enclose de plusieurs autres monts & au bas de ce lieu on trouue la source de la riuiere d'Asifinuad. On voit encor la ville d'Imizmisi assise sur vn roc du mont Atlas. Elle est assez grande, & a pres d'elle vn passage estroit du mont Atlas appellé Bucris, par lequel celuy qui veut aller en Guzule est necessairement contrainct de passer. Mais cette ville se despeuple tous les iours & n'est plus si florissante qu'elle a esté.

On trouue en la campagne voisine de cette ville trois chasteaux nommez Tumeglast. Il y a aussi la ville de Tesrast qui est à sept petites lieuës de Marroc. Quant à la ville de Marroc, elle n'est plus si belle qu'elle a esté iadis. Et ce qu'on y voit encor de beau c'est le chasteau, & palais Royal que Mansor, ou Almansor le puissant Roy de toute la Barbarie, y fit bastir aussi grand qu'vne assez belle ville. Pres de Marroc on trouue Agmet bastie sur vn coustau au mont Atlas, & assise pres du fleuue Tensift. Elle est ruynee excepté le fort, où il se tient bien peu de personnes.

IV. Guzule confine auec la Prouince de Suz, & a pour sa borne du Couchant le mont d'Ilde, du Nort le mont Atlas, du Leuant la Prouince d'Hee, & du Midy la Lybie, & en tout ce pays, il n'y a ville, ny cité, ny chasteau, ains seulement quelques villages & hameaux.

V. Quant à Ducalia c'est vne Prouince voysine de l'Ocean du costé du Ponent, & au Cap dit Vlagium par les anciens, & par d'autres Mont du Soleil; mais les modernes Europeens l'appellent Cap de Cantin, les Mores Gebelelhudic. Elle a au midy le fleuue de Habid, au Leuant le pays de Tedle, & au Nort celle de Temesne. Il y a peu de villes closes, & celles qui y sont, sont presque toutes tenuës par les Portugais, qui prindrent de nostre siecle la ville d'Azasi, sous pretexte de faire vn magazin pour leur marchandise. Vous auez encor Tit,

qui se rendit presque en mesme temps aux Portugais. Elmedine fut abandonnee de ses habitans, de peur qu'ils eurent des Chrestiens, de mesme que les villes de Centpuis, Subeit, Temeracost, Terga, & Bulahuan, toutes lesquelles furent saccagees, & ruynees quand les Portugais prindrent la ville d'Azamor, assise sur l'emboucheure du fleuue Ommirabili, ce qui aduint l'an 1513. au moys de Septembre sous le regne de Dom Emanuel de Portugal.

VI. La Prouince de Hascora commence aux montagnes de Ducale vers le Septentrion, confine auec l'Ocean du Ponent, auec Tedlé du Leuant, & auec Marroc du Midy. Les villes de cette contree sont Alemdin, Tagodast, Elnimua ville moderne, & Bao ancienne, assise sur vne haute montagne.

VII. Tedlé est la derniere des Prouinces de Marroc, & a pour ses bornes du costé d'Occident la riuiere Quadelhabid, qui signifie riuiere des esclaues, celle d'Ommirabili du Leuant, le mont Atlas du Midy, & le pays de Tenesme du Septentrion. Cette contree a la figure comme en Triangle, faisant sa pointe vers le Midy, & s'eslargissant du costé du Nort. La principale ville de cette Prouince est Tesza ville ancienne, & qui prend son nom de certaines pierres ainsi nommees, dont toute la ville est bastie. Elle est bastie sur la riuiere de Deymé. Pres de cette ville on voit celle d'Elfza, bastie sur le fleuue Ommirabili, dans lequel entre celuy de Deymé, & tous deux sortent du mont Atlas.

Cette ville est soubs la Iurisdiction de la precedente. On voit apres Chithite, qui a long temps soustenu la guerre contre le Roy Fez, & la derniere place est nommee Eithiad, abondante en toute sorte de viures.

VIII. Pour le regard du Royaume de Fez, il est diuisé en sept Prouinces, qui sont Tenesme, Fez, Azaghar, Elhabet, Errif, Garet, Elchaus, chacune desquelles fit autemps passé vne seigneurie particuliere, comme aussi Fez estoit vne simple Iurisdiction iusqu'à tant qu'vn certain Marin l'erigea en Royaume.

Tout ce Royaume a pour ses bornes du Couchant la mer Atlantique, & de ce costé il s'estend du fleuue Ommirabili, & de la ville d'Azamor iusqu'à la ville de Zanger; du Nort le Destroit de Gibraltar, & la mer Mediterranee, & en partie aussi l'Atlantique, du Couchant la riuiere de Muluie, & du Midy le Roiaume de Marroc.

IX. La Prouince de Tenesme commence sur l'Ocean Atlantiq du costé d'Occident, & ses habitans sont ceux que Ptolomee nomme Cauues. Ses autres bornes sont du costé d'Orient le fleuue Buragrag, & du Nort l'Ocean, de mesme que l'Oueſt, ou du Ponent, ainsi que nous auons desia dit. Ce pays est plus long que large, veu qu'il a quarante lieuës de long, & de l'Atlas à l'Ocean seullement. Ce fut jadis la fleur de toute la Mauritanie Tingitaine; veu qu'elle contenoit plus de quarante villes, & plus de trois cens chasteaux, & villages.

La premiere ville de cette Prouince est Amsa, que les Romains ont jadis bastie sur le hord de la mer Oceane. Elle est a trente lieuës du mont Atlas, & a presque entierement esté ruynee par les Portugais; & assez pres de là on voit la ville de Mansor, qui a esté traitee comme la precedente.

On voit aussi assez pres d'vn petit fleuue nommé Guirla, la ville d'Adendum, le long des murs de laquelle passe vne grande source d'eau comme vn estang. La ville est ruynee comme le reste de celles de Mauritanie, qui essayerent la fureur de la guerre, lorsque les Mahometans se battirent sur les differens des Docteurs de leur fausse loy.

On trouue sur ce costé la ville de Tegeyet, habitee seullement d'vn pauure

peuple, & de quelques mareſchaux, que les Arabes contraignent de s'y tenir à fin de trauailler pour les laboureurs qui cultiuent la terre. Car les Arabes en ſont maiſtres, ou pour mieux dire les plus forts y commandent, & ce pays eſt comme terre de conqueſte. On voit encor ſur le riuage de la mer la grande ville de Rabat, ou Rubut; dont le Roy Manſor, où Almanſor fut fondateur. Elle eſt aſſiſe ſur l'emboucheure du fleuue Burugrug, & n'eſt plus rien au regard du paſſé; veu qu'il n'y a pas cinq cens maiſons peuplees, au lieu que du temps de Manſor elle eſtoit des plus peuplees d'Aſtique. Il n'y a maintenant en ſon enclos que des iardins, vignes & prairies.

En tirant touſiours vers le Deſtroit de Gibraltar on trouue Salà, qui porte le nom ancien, quoy que les Barbares l'appellent Zalà. Il y a vn Palais qui ſeruoit pour la ſepulture des Roys du pays, & des Princes de leur ſang. Apres Zalé vous voyez les ruynes de fanzarà, baſtie ſur le fleuue Subu; qui retient encor ſon ancien nom. Aſſez pres de Fanzare on voit Mahmore, ou Marmorà, enuiron à demie lieuë de la mer, deuant laquelle fut deffaicte l'armee des Portugais par le Roy de Fez, quoy que les Chreſtiens tinſſent la place, laquelle ils furent contraints de quitter par le peu d'intelligence qui eſtoit entre les Generaux des armees des Roys de Portugal, & de Caſtille.

Vous auez le long de cette riuiere la ville de Mecnaſe fort peuplee, & aſſiſe en belle cãpagne, loin du mont Atlas enuiron ſix ou ſept lieuës, & de Zalé enuiron vingt cinq & quinze ou ſeize de Fez. Elle eſt aſſez grande & forte, & a ſes ruës larges, & de l'eau en abondance par le moyen d'vn aqueduc, qui monſtre aſſez qu'elle ſe reſſent de l'ancienne diligence des Romains. Il y a encor les villes de Gemiha Elchman, Camis Meigara, & Bambaſil, qui ſont ruynees, & la derniere appartient aux Preſtres Mahometans. Mais on trouue encor la ville de Tefelfelt baſtie ſur la campagne ſablonneuſe entre les riuieres d'Oder, & de Bat, & à cinq petites lieuës de la mer.

La Prouince de Fez, s'eſtend vers le Leuant, depuis la riuiere de Buragraga, iuſques à celle d'Inaue, qui eſt enuiron l'eſpace de cent milles, du Nort la riuiere de Subu, du Midy le mont Atlas. Là eſt la grande & ſurperbe ville de Fez nommee Sylde par Ptolomee. Elle fut premierement diuiſee en deux, y en ayant vne partie de chaque coſté du fleuue, & chacune ayant ſon Seigneur, & Mofti de la ſecte de Mahomet. Mais le Roy de Luntanà ſaccagea ces deux villes, mettant à mort les Moftiz, & des deux n'en fit qu'vne ſeule ville.

Or pour en faire la deſcription, Fez eſt vne fort grande ville, & à preſent la plus grande de toute la Mauritanie. Elle eſt aſsiſe preſque de tous coſtez ſur des montagnes & collines, de ſorte qu'il n'y a que le cœur, & le milieu de la ville qui ſoit en plaine. L'eau y entre de deux coſtez, à cauſe que la riuiere ſe diuiſe en deux canaux, l'vn deſquels vers le Midy arrouſe les murs de la nouuelle ville de Fez, & l'autre qui eſt vers le Ponent laue les ruës de la vieille. Puis l'eau eſtant dans la ville, il y a pluſieurs canaux pour la conduire par les maiſons du Roy, des Seigneurs, & des citoyens, & pour le ſeruice des Moſquees & Hoſpitaux, dont il y a vn fort grand nombre, & pres deſquels il y a des lieux qui ſeruent à retenir l'eau, afin que les ruës eſtant ſales on deſbonde les canaux de ces reſeruoirs, & que par l'impetuoſité de l'eau les ordures en ſoient emportees. Toutes les maiſons de Fez ſont preſque baſties de brique, & richement peintes d'azur, & d'autres couleurs en feüillages & arbriſſeaux.

Il n'y a logis qui n'ayt ſa court, autour de laquelle ils baſtiſſent, faiſant

des galeries pour aller d'vn corps de logis à l'autre, & n'y a maiſon qui n'aye vne tour bien haute, & dedans pluſieurs petites chambres, bien airees ou les femmes ſe vont promener eſtans laſſes de la beſongne.

Il y a enuiron ſept cens temples ou oratoires, entre leſquels on en conte 50. magnifiques, & ſuperbement baſtis. Il n'y a Moſquee ny chappelle qui n'aye ſa fontaine & vne tour pour crier Alà. La principale Moſquee de Fez ſe nomme Carruuen qui eſt merueilleuſement grande, veu qu'elle a enuiron vn mille & demy de tour, & trente & vne porte pour y entrer. Il y a trente-huict arcs en ſa voûte en longueur, & quelques vingt en largeur, & tout autour on voit pluſieurs portiques, qui ſeruẽt comme de magazins pour y garder l'huyle, les lampes, & autres choſes neceſſaires à la Moſquee, veu qu'il n'y a arc où l'on ne voye vne lampe allumee, & l'on fait eſtat que toutes les nuicts il y en a neuf cens qui eſclairent. Au cœur de ce temple il y a de grands vaſes de bronze, où ils tiennent vn nombre infiny de lampes allumees. Ceſte Moſquee a deux cens eſcus de reuenu tous les iours. Il y a dauantage dans Fez deux fort beaux Colleges outre beaucoup d'autres, qui ſont tels qu'on dit que le Roy Habu Henon deſpença quatre cens quatre vingt mille eſcus a en baſtir vn ſeul. Il y a auſſi force hoſpitaux & eſtuues qui ne cedent nullement en beauté aux Colleges. Il y a auſſi plus de deux cens hoſtelleries à Fez, qui reſſemblent à des Palais, ou logis de quelques Princes.

On y voit auſſi plus de 400. moulins qui appartiennent pour la pluſpart aux Colleges & aux Moſquees: & la place des marchands eſt cloſe de tous coſtez comme vne ville.

Pour le regard de la nouuelle ville de Fez, elle eſt toute ceinte de belles, fortes, & hautes murailles, & eſt baſtie en vne aſſez grande plaine pres de la riuiere, & loing de l'ancienne ville enuiron demye lieuë, entre le Ponent & le Midy. Il paſſe entre les deux murailles vne partie de la riuiere, à ſçauoir du coſté du Septentrion où ſont les moulins, & l'autre partie ſe fend encor en deux bras & canaux, l'vn deſquels paſſe entre les deux villes, du coſté de la forteresſe, & l'autre le long de quelques vallons, & iardins qui ſont pres de l'ancienne ville. Iacob fils d'Abdulach premier Roy de la famille de Marin diuiſe ceſte ville en trois, mettant en la premiere partie ſon Palais, & celuy de ſes enfans & freres. En la ſeconde on ne voit guere que les Eſcuyers du Roy & pluſieurs hoſtels, & maiſons pour les Capitaines & autres de ſa ſuitte, & entre ces deux murs fut dreſſé le corps de garde des ſoldats deſtinez pour la ſuitte de la Cour, & deffence de la perſonne du Roy, comme auſſi là meſme il y a vn logis pour le Gouuerneur de la ville. La troiſieſme ſeruoit encor à la garde du corps du Roy, & pres de là eſt le lieu où l'on bat la monnoye, & où l'on marque tout l'or & l'argent qui eſt mis en œuure.

Quant aux villes de ceſte Prouince on y voit Macarmeda aſſiſe ſur le fleuue Inauen en vne belle campagne: mais elle eſt toute preſque ruynee hors mis les murailles. A trois lieuës de Fez eſt Bauie ſur la meſme riuiere: mais les guerres ciuiles l'ont ruynee. Sur le mont Zarbon on voit la ville de Gualili, qui fut ruynee par les Africains, & rebaſtie par Idris qui y eſt enterré, & honoré comme quelque ſainct homme. On voit aſſez pres de là vne autre ancienne ville nommee le Palais de Pharaon, combien que les Egyptiens n'ayent iamais eu commandement ſur ceſte Prouince. On trouue apres Maquille ancienne place, puis les villages de Benignariben & Aſeis.

La Prouince d'Aſgar a pour ſes bornes du coſté du Nort l'Ocean, du Con- xi.

chant la riuiere de Butagrag, nommee Lix par les anciens, du Leuant les monts de Cumere, & vne partie de Zarbon, & Zelag, qui la ſe parent du pays de Fez: & du Midy la riuiere de Bunazar. Elle a quarante lieuës d'eſtenduë en lõgueur & enuiron trente en largeur.

Les villes & places de cette Prouince ſont Giumba, qui fut fondee par les anciens Africains, & n'eſt rien à preſent, veu qu'il n'en paroiſt autre choſe que les foſſez. Sur la mer on voit Larache, ou Laras, baſtie ſur la riuiere de Luccus, dont le port eſt bon, bien que ſon entree ſoit fort difficile. On trouue apres la ville baſtie par Manſor Roy de Marroc nommee Cæſar Elcabir, qui ſignifie grand Palais de la fondation.

XII. La Prouince d'Elhabet, ou Ellabat, ou Habat a pour ſes bornes du Nort l'Ocean, du midy la riuiere de Guargà, du Leuant les montagnes voyſines du Deſtroit de Gibraltar, & du Couchant les mareſcages d'Aſgar. Ce pays eſt de plus grande eſtenduë que celuy d'Aſgar. Ses villes ſont Exagen aſſiſe ſur la croupe d'vne montagne voiſine du fleuue Guargà, ou Zuerga, & loing de Fez trente cinq lieuës. Les Portugais vont faire leurs courſes iuſques là, & pour cette cauſe les habitans y tiennent ordinairement quatre cents cheuaux en garniſon. Sur la meſme riuiere on voit la ville de Banitendé, qui eſt peu habitee, & aſſez pres de la Mergo; puis Tanſor, Agla, & Narangia, & apres Baſra qui n'eſt maintenant qu'vn deſert: bien que ſes murailles ne ſoient ruïnees. Il y a apres Homar autresfois bien peuplee, mais deshabitee depuis que les Portugais tiennent ceſte coſte.

XIII. Le païs d'Errif commence du coing du Deſtroit de Gibraltar vers le Ponent, & va tirant au Leuant iuſqu'au fleuue Nochor, nommé Molochat par Ptolomee, qui eſt l'eſpace de plus de ſoixante & dix lieuës. Il y a pour borne du Midy le mont Atlas vers la riuiere de Guargà qui eſt le terroir du païs proprement appellé Fez: & du Nort il a la mer Mediterranee. Il y a peu de villes, mais vn fort grand nombre de villages. La premiere ville eſt Terga, puis Belis, aſſiſe entre deux montagnes, qui a vn bon port. Pres de là on voit les villes de Tegaſſa, Gebba, & Mezemme aſſiſe ſur vne montagne.

XIV. La Prouince de Garet confine du Leuant auec la riuiere de Muluie, & partie du pays de Chauz, du Ponent auec la riuiere de Nocor, & partie de la contree d'Errif, du Midy auec les monts voyſins des deſerts de Numidie, ou Biledulgerid, & du Nord auec la mer Mediterranee, duquel coſté elle regarde l'Iſle Formentiere, & l'ancien Royaume de Valence. Elle a enuiron 25. lieuës de long, & 20. de large. Ses villes, & places plus conſiderables ſont Tezzotà, aſſiſe ſur vn coſtau vers lequel il n'y a accez que d'vn coſté, puis la ville de Miggeo, & encor ſur la mer vne autre place nommee Iaffarin, place moderne, & fondee par les Mahometans ſortis de la race de Marin. Et toute ceste Prouince de Garet eſt diuiſee en trois parties: en l'vne deſquelles on voit les villes, en l'autre des montagnes, & en la troiſieſme le deſert qui s'eſtend depuis la mer Mediterranee iuſques au deſert de Chauz.

XV. Chauz derniere Prouince du Roiaume de Fez en contient preſque la troiſieſme partie, veu qu'elle a de long 190. milles, c'eſt à ſçauoir depuis la riuiere de Zha du coſté du Leuant, iuſques à celle Gurguigarà du Couchant, & ſa largeur eſt de 170. milles. Car elle comprend toute la partie du mont Atlas qui regarde la Mauritanie, & vne bonne partie de la plaine, & des montagnes limitrophes de la Lybie.

On met entre ſes villes Teurert aſſiſe ſur vne colline qui ſe trouue en vne large campagne. Elle eſt toute enuironnee de deſerts. On void encor les murailles d'Hadaggia qui eſt comme vne Iſle entre les riuieres de Mululo, & de Muluie. On y void auſſi la ville de Dubdu qui porte le nom ancien de ſa montagne. On trouue apres la ville de Teza, forte & riche aſſiſe en la campagne au bas de la montagne de Durdu, ſur la riuiere de Mululo. C'eſt comme l'vniuerſité des pays voiſins, & il y a des Colleges comme à Fez. On y void encor entre les mõtagnes deux villes, dont l'vne eſt nommee Sofroy à demy ruinee, & l'autre Mezedaga. Pres du mont de Cunaigel Gherben, qui ſignifie paſſage des corbeaux on void la petite ville de Tezergue ſuiette aux Arabes, qui en ont ruiné vne autre aupres qui ſe nommoit Vmen Iunaibé.

QVALITE'.

PARLANT generalement du Royaume de Marroc, il abonde en bleds, fruicts, huiles, miel, cire, ſuccre, & laine de chevres, de laquelle on fait des camelots, de meſme qué des peaux des chevres on fait les marroquins, qui prennent le nom du Royaume où ils ſe font. Il eſt arrouſé des riuieres de Tenſiſt, & Ommirabih, qui viennent du mont Atlas: mais celle de Tenſiſt ſort au territoire de Marroc, & reçoit les riuieres de Sifelmel & Naffi. Et quant à Ommirabih il prend ſa ſource en des montagnes fort hautes, du coſté que la Prouince de Tedles confine auec le Royaume de Fez. XVI.

Mais afin de dire en particulier la qualité de ce pays, comme n'eſtant par tout de meſme ſorte, il vous faut ſçauoir que la Prouince d'Hea a vn pays aſpre, pierreux, plein de hautes montagnes, & de force bois, & toutesfois qu'il a beaucoup de vallons, & de petites riuieres. Il abonde en orge, millet, & miel, dont les habitans ſe nourriſſent ſans faire eſtat de la cire: mais il n'y faut parler de froment. Il y a d'vne ſorte de fruict qu'ils nomment Arga, qui reſſemble aux oliues, mais ſon arbre eſt eſpineux, & de ce fruict ils font de l'huile de peu de valeur, duquel ils ſe ſeruent à appreſter leurs viandes, & ils en mettent auſſi aux lampes. Il y a force venaiſon, comme cerfs, chevreux, & ils ne manquent auſſi de liévres. En la montagne Demenſerà qui eſt vne partie du mont Atlas il y a force fer. Les Lentiſques & les buis croiſſent fort grands, & viennent en grand nombre en ces montagnes.

En la contree de Suz, & le long de ſa coſte on trouue grande quantité d'ambre fin, & le terroir de la ville de Tejeut eſt gras, fertil, & abondant en orges, fromens, & autres grains. Il y croiſt auſſi aſſez grande quantité de ſuccre, que les habitans ne ſçauent pas bien cuire ny affiner, qui eſt cauſe qu'il eſt noir. Il y a auſſi de l'or & vn peu d'argent, & c'eſt là qu'on accouſtre les marroquins. Pres de Tarodant les Arabes ont leurs paſtiz pour la nourriture de leurs beſtes. Le terroir de la ville de Teldſi eſt fertile en grains, en ſuccre, & en paſtel. Il vient auſsi de fort belles figues au pays de Suz, de meſme que des peſches & des dattes, veu qu'il y a en beaucoup de lieux vn grand nombre de palmiers, mais les dattes n'en valent guere.

Il y a des mines d'or en la montagne de Halem, à raiſon dequoy les habitans ſont continuellement en debat & guerre.

La Prouince de Marroc abonde en toute ſorte de grains, en beſtail, fruicts & bonnes eaux. Mais les montagnes qui ſont fort froides y ſont auſsi ſteriles, &

il n'y croiſt guere autre choſe que de l'orge. Il eſt vray qu'il y en a peu, & toute ceſte Prouince eſt preſque vne plaine continuelle, ſelon le teſmoignage de Leon d'Afrique.

Guzule produit grande quantité d'orge, & nourrit force beſtail. Il y a pareillement des mines de fer & d'airain.

Quant à Ducale il y a quelque bon pays, mais c'eſt tout ce qu'il peut faire que d'entretenir ſes habitans de ce qu'il produit. Il y a vn lac pres du Mont-verd qui nourrit de poiſſon toute la contree.

Haſcora abonde merueilleuſement en huile & en chevres, du poil deſquelles on fait les camelots, ainſi que des peaux les marroquins.

Les champs y ſont de fort grand rapport, & l'on y trouue vn grand nombre de vergers pleins de toute ſorte de fruicts. Les orangers y croiſſent extremement, & les vignes y portent des raiſins rouges, dont les grains ſont auſſi gros que des noix. Il y a icy ſemblablement grande quantité de miel, & force belles & bonnes figues. Il y a auſſi en quelques lieux des mines de fer.

Quant au pays de Tedles ſa campagne porte toute ſorte de biens neceſſaires à la vie, & ſes coſtaux abondent en orge, & nourriſſent grand nombre de chevres.

Quant au Royaume de Fez l'air y eſt en quelques lieux bien temperé, & en d'autres vn peu faſcheux. Et combien que le pays ſoit entierement aſpre en beaucoup d'endroits, & qu'il y ait de tres-froides montagnes, & quelques deſerts, toutesfois à le conſiderer generalement il eſt fort fertile, mais en vn lieu plus, & en l'autre moins. Car il abonde tellement en grains & en fruicts, qu'il cede pour ce regard à bien peu d'autres. Il y a auſſi beaucoup de vignes & d'oliuiers, & grande quantité de figues & d'amandes, de meſme que de cotton. Il nourrit auſſi force beſtail, tant à corne qu'autre. Il y a force cheuaux, & vn grand nombre de chameaux, de chevreux & de liévres. Mais venons à conſiderer particulierement toutes ſes Prouinces.

La Prouince de Fez eſt entierement pleine, & l'air y eſt fort temperé. Il y a grande quantité de cheuaux, & vn ſi grand nombre de moutons, brebis, & ſemblables animaux, que non ſeulement elle en a pour ſa prouiſion, mais encor en fournit toutes les montagnes de Gumere. Il y a fort peu de foreſts, & nonobſtant cela on y void grand nombre de chevreux, & de liévres. Il y vient auſſi grande quantité de cotton.

En la Prouince de Temeſne qui eſt preſque toute plaine, & d'aſſez bon rapport, il y a le long de la riuiere Oder de grandes & eſpaiſſes foreſts pleines de lyons les plus farouches preſque de toute l'Afrique; tellement que ceux de Tefelfelt n'oſent ſortir qu'à groſſes troupes, & les voyageurs eſtans contraints de demeurer quelquesfois en la campagne la nuict, ſe retranchent & font le guet par neceſsité, s'ils ne veulent ſeruir de paſture à ces beſtes.

La Prouince d'Azgar eſt groſſe & fertile, aſsiſe en vne plaine & large campagne. C'eſt de ceſte region que ceux de Gumere tirent des viures. Le pays eſt fort agreable, & l'air des plus ſains. Il y croiſt grande quantité de cotton, & l'on y void meſmes choſes qu'en la Prouince de Fez.

Quant au pays d'Elhabat il eſt merueilleuſement fertil, & produit toute ſorte de fruicts. Toutesfois le terroir de Tanger n'eſt guere bon ſi ce n'eſt en certains lieux, où il ſe trouue quelques fontaines, ou l'on a dreſſé des iardinages, & le reſte n'eſt rien que ſable.

Il y a force montagnes, & entre les autres huict, c'eſt à ſçauoir Rabonà, Bemiſenſecaré, Beniharos, Chebib, Benicheſſen, Angera, Quadrez, & Beniguedarfeth, qui ſont toutes extremement fertilles, & entre les montagnes de ce pays il s'en trouue de merueilleuſement hautes, & de fort difficile accez.

Le pays d'Errif eſt entierement aſpre, & plein de montagnes fort froides, ou il y a de grande ſolitudes, garnies d'arbres fort eſpais, qui ſont beaux & droits au poſſible. Il ne produit point de forment, mais il a grande abondance de vignes, figues, oliues, amandes. Il y a fort peu de bœufs, & de brebis: mais on y void vn grand nombre de chevres, d'aſnes, & de ſinges.

Le pays de Garet eſt ſec, ſablonneux, & deſagreable, & preſque ſemblable aux deſerts de Numidie, & ces deſerts ſont entierement ſans eau. Ils'y trouue force beſtes farouches de diuerſes ſortes, qui cauſent que ceux qui doiuent paſſer par là n'oſeroient le faire qu'ils ne ſoient en groſſe compagnie. La montagne de Sahid qui eſt abonde en fer, & en orge, & au mont de Guardan il y a force cheuaux.

Pour le regard de Chauz, c'eſt vn pays aſpre & raboteux pour la plus grande partie, & il y a auſſi force deſerts.

La montagne de Dubdu eſt fertile à merueilles, à cauſe du grand nombre de fontaines qui en coulent. Mais ceſte fertillité n'eſt que pour le faict des iardinages, veu qu'il faut que ceux du Dubdu aillent querir les autres viures au terroir de Tezze, ou l'on trouue de fort bons vins, & abondance de toutes choſes neceſſaires.

Au mont de Magara qui eſt pres de Tezze il y a force bocages, & vn bon terroir où l'on trouue aſſez de grain, & de lin, comme auſſi de l'huyle, & des troupeaux, principalement de chevres. Au mont de Gauara on trouue grand nombre de leopards, & de ſinges dans les bois & ailleurs, des lins, & des orges en abondance. Au mont Baronis il croiſt des raiſins, mais les habitans qui ne boiuent point de vin ne prennent pas peine à y multiplier la vigne. Le mont de Guettenagé eſt haut & difficile, mais abondant en grain, lin, huile, citrons, & coings. On void au mont de Gueblen de neiges tout le long de l'annee. Celuy de Iefferen a grand nombre de mines de fer, mais il n'y croiſt choſe aucune pour la nourriture des hommes. Le mont de Selelgò eſt garny de pins, & de fontaines, & plein de lyons, de leopards, & de ſinges. Au mont Beni Meraſen il y a force aſnes, & forces cheuaux, & de la vient qu'on y void vn grand nombre de mulets.

Mais afin de conclure ceſte partie, & de dire tout ce qui eſt de la qualité de ces deux Royaumes, apres les auoir conſiderez l'vn apres l'autre, il ſera bon de dire maintenant en gros tout ce qui eſt neceſſaire pour auoir vne cognoiſſance generale des deux tout enſemble.

Ie dy donc que tout le pays qui eſt entouré du mont Atlas participe plus du froid que du chaud, & qu'il y a aſſez de fruicts & de grains, excepté du fromẽt; mais on ny trouue guere de bonnes eaux. Le mont Atlas eſt froid, & touſiours chargé de neige, & les valons qui en ſont voiſins ſont fort fertiles, mais plus du coſté de l'Ocean que de la mer Mediterranee. Le froid commence en ces pays en Octobre, mais plus auec pluyes, que gelees, & l'on n'y a froid que le matin.

Le temps eſt inconſtant en Feurier, les vents y ſont vehemens au mois de Mars; & toutesfois du tout neceſſaires pour les grains, & auſſi pour les

arbres. Mais en Auril tout ſe va aduançant de ſorte qu'à la my-May on y mange des figues meures, & en Iuin des raiſins, & entre Iuin & Iuillet les pommes, poires, prunes, & autres fruicts ſemblables ſont en leur ſaiſon & maturité. En Octobre on recueille les coings, grenades, & certaines pommes, & en Nouembre les oliues. Depuis la fin de Feurier iuſques en May il y fait le plus beau temps qu'on puiſſe voir: toutesfois s'il ne pleut depuis le 25. d'Auril iuſques au cinquieſme de May, l'on n'eſpere point de bonne annee, & les habitans appellent ceſte pluye Naſan, comme qui diroit eau beniſte. L'Eſté y eſt chaud au poſsible, le temps eſtant touſiours ſerein, & s'il y pleut ceſte eau n'eſt nullement ſaine, & cauſe d'horribles fievres, qui font mourir beaucoup de perſonnes. Les maladies qui regnent ordinairement en ces contrees, ſont des douleurs de teſte, mal aux dents, & à l'eſtomac, la teigne aux enfans, de grandes coliques ordinaires, des ſciatiques, & la goute, & encor tous ſont ſuiets à eſtre galeux: & le pis eſt que la groſſe verolle y eſt ſi ordinaire, & s'attache tellement par tout, qu'il n'y a ville en Barbarie, où la plus grande partie des habitans n'en ayo eſté attainte.

MOEVRS ANCIENNES.

XVII. LE pays de Barbarie a eſté deſnué d'habitans durant pluſieurs ſiecles, de meſme que la Numidie. A raiſon dequoy quelques-vns diſent, que le peuple de ces contrees a tiré ſon origine de ceux de Paleſtine, qui y firent leur retraicte eſtans chaſſez par les Aſſyriens. Quelques autres diſent que ces Barbares ſont deſcendus des Sabeens, peuples de l'Arabie heureuſe, auant qu'ils fuſſent chaſſez par les Aſſyriens, ou par ceux d'Ethiopie. Les autres ont opinion qu'ils ſont ſortis de quelques habitans d'Aſie, qui s'enfuyrent premierement en Grece, eſtans chaſſez par leurs ennemis de leur patrie, puis eſtans encor pourſuiuis par les meſmes au lieu où ils s'eſtoient retirez vindrent en Barbarie & s'y arreſterent, laiſſans leurs ennemis en Grece. Il y a eu autresfois de treſ-excellens perſonnages, & fort doctes en ces contrees, & ce peuple eſtoit extremement ciuiliſé. Car entre les Mahometans on ne ſçauroit aſſez loüer les Roys Almanſor, ou Manſor, Marin, & Huceph, hommes excellents en leur ſuperſtition, du regne deſquels ont flory les plus fameux Medecins & Philoſophes d'entre les Arabes, comme Auicenne, Raſis, Albumazar, & Auerroes, & autres en grand nombre, tous nourris par les Roys de Marroc, qui tenoient la Barbarie, & vne partie des Eſpagnes. Les Colleges qui ſont encor en quelques villes monſtrent aſſez combien d'eſtat ils font de la doctrine. Autreſte il n'y auoit nation qui fuſt autresfois plus gentille pour inuenter mille galantiſes pour les tournois, & choſes ſemblables. Ce furent eux qui les porterent en Eſpagne, & qui les practiquerent auec tant d'eſprit & de gentilleſſe, que les Romains ſont demeurez tous pleins de ſemblables choſes. Ils y porterent la façon de cheuaucher à la genette, & du ieu des cannes, auquel ils exercent encore. Ils ſe rendirent redoutables à tous leurs voiſins, & monſtrerent en tous lieux combien ils eſtoient pleins de courage. Quelques anciens Autheurs ont dit à bon droict qu'ils aymoient les changemens & choſes nouuelles. Ils ſe nourriſſoient autresfois des ſinges qui ſe trouuent en leurs montagnes, & ne portoient autres habits que des peaux de chèvres. Ils immoloient au Soleil & à la Lune, & enterroient leurs morts.

A Ham Lisnan qui est au pays de Chauz, ils s'assembloient en certain temps de l'annee au commencement de la nuict, & ayans faicts leur sacrifice, ils esteignoient les luminaires, & chacun empoignoit la premiere femme qu'il rencontroit, & en prenoit son plaisir : & il estoit deffendu à celles qui se trouuoiét à telle feste, de coucher d'vn an auec leurs marys : & ce qui sortoit de cét accouplement estoit nourry par les Prestres du Temple.

MOEVRS DE CE TEMPS.

AVANT que de considerer particulierement les mœurs de chacun de ces peuples, il sera bon de parler de tous en general, & de discourir aussi des Arabes qui se tiennent en vne bonne partie de ces Prouinces. XVIII.

Les habitans de Fez & de Marroc sont vn peu bazanez, mais les vns plus que les autres. Ces peuples ont presque mesmes mœurs que les Arabes, toutesfois ils sont vn peu plus ciuils. Ils sont conuoiteux d'honneur autant que gens qui soient au monde. On ne sçauroit voir vn peuple plus inconstant, ny pareillement plus ruse. L'infidelité y est practiquee autant qu'en lieu de la terre. Il n'y a rien de plus cholere que les habitans de ces pays, qui sont aussi grands vanteurs, pleins de soupçon, & ialoux tout ce qui se peut. Duantage, ils sont merueilleusement agiles & dispos, principalement aux combats qui se font à cheual, où ils se monstrent aussi prompts que l'on en puisse voir : mais ils ne peuuent supporter guere long-temps le trauail, & leur naturel est d'acheuer promptement ou de quitter tost vne besongne.

Voyla leurs mœurs generales esbauchees, & auant que de venir aux particulieres ie vay dire quelque chose des Arabes qui viuent & demeurent parmy ces peuples.

Ces gens se tiennent communement aux deserts, nourrissans leurs cheuaux, XIX. chameaux, & grand nombre de bestail, duquel ils fournissent les terres voysines. Ils sont fort puissans, tant à cause de leur valeur & addresse que de leur nombre : mais ils sont fort mal armez.

Ceux qui demeurent pres du mont Atlas, & entre iceluy & la mer Mediterranee, sont les plus aysez & plus riches de tous, s'habillent proprement, sont bien montez, ont de plus beaux & plus grands pauillons que les autres (car ils viuent sous des tentes) & ont des cheuaux plus gras & plus polis, mais non si polis que ceux des deserts de Numidie.

Ces Arabes sont adonnez au labourage, & habitent en vn pays fertil, recueillent abondance de grains, & ont vne infinité de troupeaux, & des bœufs sans nombre, & pour ceste cause il faut que de iour à autre ils changent de place, & remuent leurs pauillons pour chercher nouueau pasturage, & ceux-cy vsent d'vne assez grande liberalité & courtoisie à l'endroict des estrangers qui passent par leur contree, au lieu que les autres Arabes leur sont fort cruels. Quelques vns de ceux-cy payent tribut à l'Empereur de Marroc : les autres ont esté long-temps sans recognoistre aucun Seigneur, & sans payer aucun tribut : mais depuis que les Portugais ont tenu Azamor, & Asaphi, ils sont contraincts de receuoir loix d'eux.

Au reste ils sont fort addonnez à la chasse, si bien qu'ils nourrissent force chiens, & bien qu'ils logent courtoisement les passans, si sont-ils si accoustumez au larcin, qu'on ne se peut presque garder de perdre quelque chose : mais

il ne s'y parle aucunement de toucher aux perſonnes. Ils ſont fort addonnez à la Poëſie en leur langue, qui n'a plus ſon ancienne naïfueté, & toutefois ils ont vne grace ſinguliere en leurs vers, & ceux qui les ſçauent mieux faire, ſont veuz de bon œil de leurs chefs, recogneus & récompencez de leur gentilleſſe. Quant aux femmes des Arabes, elles ſont aſſez bien veſtuës à la mode du pays, ayans pour habit des chemiſes noires à grandes & larges manches, ſur leſquelles elles portent comme vn drap de meſme couleur, ou de bleu Turquin, & elles s'emmelopent ſi gentiment de cecy, le mettant en pluſieurs plis, qu'elles viennent à le ioindre ſur les eſpaules, & à l'attacher auec des agraffes d'argent faictes fort proprement. Elles ont aux oreilles des bagues d'argent, de meſme qu'aux doigts, & ſe ceignent les iambes de petits cercles de meſme eſtoffe, cõme font les autres femmes d'Afrique. Elles portent encores de petits maſques de toile, où il n'y a ouuerture que pour les yeux, de peur de tenter les hommes, tant elles ayment à viure honneſtement: & ſi toſt que ces femmes voyent quelqu'vn qui n'eſt de leurs parents, elle ſe couurent le viſage, & ne le veulent entretenir en aucune ſorte: mais deuant leurs parents, ou leurs marys elles tiennent la face deſcouuerte. Les Arabes allant d'vn lieu à l'autre, meinent leurs femmes ſur des chameaux, & en certaines ſelles couuertes de quelques tapis, afin que le chaud ne les offence: & ces ſelles ſont faictes en telle ſorte, qu'il n'y peut demeurer qu'vne femme ſeule; & lors meſme qu'ils vont à la guerre, où le propre iour de la bataille ils ont auec eux leurs femmes pour les encourager au combat. Ces femmes auant que d'aller vers leurs marys, ſoit le iour de leurs nopces, ſoit en autre temps pour coucher auec eux, ſe peignent le viſage, le ſein, les bras & les mains auec certaine couleur azuree, leur eſtãt aduis qu'elles ſont fort gentilles en ceſte ſorte, & elles tiennent ceſte couſtume des premiers Arabes qui entrerent iadis en Afrique, & ceux-cy l'apprindent des Africains, bien qu'à preſent les villes de Barbarie qui ſont naturels du pays, n'imitent ceſte façon de faire, ains leurs femmes ayment à ſe maintenir en leur couleur naturelle. Il eſt vray que quelquefois elles ont certaine peinture noire faite de fumee de noix de gale & de ſaffran, auec laquelle elles ſe peignẽt les ioües en rõd, & les ſourcils en forme de triangle, & ſe mettent ſur le menton quelque choſe qui reſſemble à vne feüille d'oliuier, & cecy eſtant loüé par les Poëtes Arabes en leurs chanſons amoureuſes, il n'y a grãd perſonnage Africain qui n'en vueille porter par gallantiſe. Mais il faut ſçauoir que ces femmes n'oſeroient porter ce fard que 2. ou 3. iours, ny paroiſtre deuant leurs parents en cét equipage, à cauſe que cela ſent ſa courtiſane. Elles en donnent ſeulement la veüe & le plaiſir à leurs marys pour les inciter à l'amour d'autant que ces femmes en ayment fort le deduict, & il leur ſemble que leur beauté reçoit vn grãd eſclat de ce fard. Mais c'eſt aſſez parlé des Arabes, venons maintenant aux mœurs des Prouinces du Royaume de Marroc.

XX. Ceux de la Prouince d'Heez mangent du pain d'orge fait ſans leuain, cõme des gaſteaux, & le cuiſent en des poëſles de terre, pareilles à celles où les Italiens font cuire leurs tourtes ſur l'atre eſchauffé: car il s'en trouue bien peu qui cuiſent leur pain au four comme par deçà. Ils viuent encores de farine d'orge trempee, & remuee dans de l'eau chaude, comme qui feroit de la boüillie, y mettant de l'huyle, ſinon en Eſté, & au Printemps, qu'ils la font cuire dans du laict, y mettant auſſi du beurre en lieu d'huyle. Ils n'ont ny nappe, ny ſeruiette, & ſe ſeruent en leur lieu de quelques nattes qu'ils eſtendent par terre, &

mangent en s'asseant là dessus. Ils sont vestus d'vn certain drap de laine fait cõme les couuertures communes que l'on met sur les licts. Ils ageancent ce drap sur leurs corps, & le ceignent contre les fesses, & couurent leurs parties honteuses de ie ne sçay quel drap fait aussi de laine. Ils ont sur la teste des bandes de la mesme laine longues de 5. pieds, & larges d'vn pied, lesquelles ils teignent en noir, & les entortillent tellement autour de la teste que le haut leur demeure touſiours descouuert, & n'y a personne qui porte bonnet que les vieillards, ou les gens de sçauoir, s'il y en a, & ces bonnets sont ronds & doubles, comme les gens d'Eglise les portoient iadis en France. Leurs licts sont de couuertures semblables à celles que nous appellons de Cataloigne, dont l'vne leur sert de matelaz, l'autre de drap & de couuerture, & leurs cheuets, & oreillers sont des sacs de laine aspres & rudes. Ceux qui sont à marier n'oseroient porter barbe, mais aussi tost qu'ils ont pris femme, ils la laissent croistre. Ils ont force venaison, mais il ne se soucient nullement d'aller à la chasse. Ils ont force riuieres, & toutefois ils n'vsent aucunement de moulins, & c'est aux femmes à faire la farine. Il n'y a presque aucun qui sçache lire, ou escrire. Il ne s'y trouue Medecin, Chirurgien, ny Apoticaire, leur ordinaire est de s'ayder du feu pour tout remede. Bref la vertu de ce peuple consiste en la guerre, durant laquelle ils ne font iamais tort aux estrangers, ains leur donnent sauf conduict. Le peuple d'Ileusugeghen est le plus farouche, & le plus cruel de tout le Royaume.

Les habitans de Tefetné sont plus blancs que leurs voisins, & fort courtois à l'endroict des estrangers, pour lesquels ils ont vn hospital, & encores ils logent en leurs propres maisons, chose qui n'est guere ordinaire en Afrique. Les habitans du mont Idcuacal sont grossiers, mais fort vaillans.

Au pays de Suz, & pres de la ville de Teijeut, l'on n'vse d'autre monnoye, que de l'or, ainsi qu'il est tiré de la terre, & pour petite monnoye ils vsent de certaines pieces de fer du poids d'vne once.

Les habitans ont ceste industrie de sçauoir accoustrer les marroquins, desquels l'on fait tant d'estime, & pour abreger, le pays de Suz est peuplé d'hommes qui sont courageux au possible.

Le peuple de la Prouince de Marroc est courtois & liberal. On lit la loy de Mahomet dans la principale ville, & il y a des Colleges rentez pour cét effect, & des hospitaux pour les passans, qui sont de leur secte. Ceux qui se trouuent au plat pays sont si bestiaux, que n'ayans homme suffisant entre eux pour vuyder leurs differents, ils ont accoustumé de retenir les estrangers qui passent afin qu'ils donnent leur sentence sur le faict duquel il s'agit, & faut que cét arbitre serue de Greffier, & de Iuge tout ensemble. La nourriture de ce peuple n'est guere delicate, veu qu'il vid de farine d'orge destrempee en l'eau boüillante, & cuite auec la chair du plus vieil boucqu'ils ayent.

Quant à ceux de Guzule, ils sont extremement brutaux, & toutesfois ils font du fer de leurs mines d'assez gentils vases, qu'ils trocquent à des draps, des cheuaux, des espices, & autres choses qui leur sont necessaires, aux foires, & marchez des pays voisins, où ils vont ordinairement. Presque par tout ce pays ils ne recognoissent aucun pour superieur; à raison dequoy ils sont en continuelle guerre: tellement que leurs trefues ne durent iamais plus haut de trois iours la sepmaine, à quoy ils sont contraincts à cause du trafic. Mais lors qu'ils se rencontrent, les trefues estans expirees, ils se massacrent sans aucun respect d'aage, ny de sexe.

Ils ont pour tout vestement des chemises de laine, sans manches, & assez estroictes par le collet: sur la teste ils portent des chapeaux faits de feüilles de palmiers.

Les iours des foires, & des marchez sont si estroictement, & solennellement gardez, qu'il n'y a homme si hardy qui osast offencer vn autre, tant fust-il son ennemy, pource qu'ils ont vn Capitaine esleu par toutes les parties, qui cognoit des crimes commis durant le trafic.

Les larcins y sont punis de mort sans autre forme de procez, & l'on y faict mourir le larron auec certaine espece de pertuisane, puis on la laisse le corps mort pour exemple, & pour seruir de pasture aux bestes, & aux oyseaux de proye.

Le pays de Ducala a des habitans rudes, nullement ciuilisez, & entierement despourueux de courtoisie. Et quant à celuy de Hascora, il y a force tanneurs de cuirs, qui font les meilleurs marroquins d'Afrique.

Les femmes y sont belles, & blanches, & se plaisent fort auec les estrangers, mais les Africains sont ialoux au possible.

Au pays de Tedlé il y a dans les villes beaucoup de riches marchands, & des citoyens extremement courtois. Les femmes y filent des mieux la laine, & excellent à en faire de beaux ouurages. Elles sont blanches en quelques lieux de ceste Prouince, & porte beaucoup d'argent sur elles.

Mais si nous considerons les habitans du mont Dedex au mesme pays, nous trouuerons qu'ils n'ont ny villes, ny villages, ains se tiennent en des maisons esparses çà & là, & la pluspart demeurent dans des cauernes, & sont larrons, traistres, & si meschans, que pour peu de chose ils tuent vn homme. Et quant à leurs femmes, ce sont les plus laides, & plus sales presque de toute l'Afrique.

XXI. Quant au Royaume de Fez, les habitans de la Prouince d'Angar sont presque tous Arabes riches, & pompeusement vestus, mais vaillans au possible, & pour ceste cause le Roy de Marroc s'en sert ordinairement en ses guerres.

Le peuple du pays d'Elhabat est fort vaillant, & hardy, & le Roy de Marroc s'en asseure extremement, & en tire de grands seruices pour les courses que ces gens font dans les terres des Chrestiens.

Les habitans d'Errif sont fort peu ciuils: mais ils sont courageux, & robustes. Ils vont du tout mal vestus, & s'addonnent volontiers à l'yurongnerie. Ceux des montagnes y ont des loupes de chair semblables à celles des Sauoyars voisins des Alpes. Les habitans de Belis de Gomere sont grands corsaires, & font de grands maux aux Chrestiens le long de la coste d'Espagne.

Au pays de Garet les habitans du mont Sahid ne payent aucun tribut, & sont tous forgerons, qui s'addonnent à polir le fer, qui est porté à Fez en balles, & pieces rondes, d'autant qu'ils ne le sçauent accoustrer en barres, ainsi que l'on fait en Europe.

Les montagnes de Teza, & du pays de Cheuz, ne craignent nullement leurs Roys, contre lesquels ils ont souuent combattu, d'autant qu'ils sont fournis d'asseurance, d'hommes, & de viures.

Ceux de la montagne de Gauara sont tous cisserans, & de mauuais courage, & n'osent aller au bas de leur montagne, pource qu'ils ne veulent payer la pluspart du temps aucun tribut à leur Roy, & l'on ne les peut forcer en leur montagne, qui est fournie de tout ce qui est necessaire à l'homme.

Le peuple

Le peuple du mont Baronis eſt aſſez blanc: les femmes y ſont belles, & en bon point, mais les hommes y ſont ialoux au poſſible. Les habitans du mont de Ieſſeten ſont pauures miſerables, & des plus lourdaux qui ſoient en Afrique. Et les peuples des monts Ziz, Mezettaza, & Beni Merazen, qu'on appelle Zanagas, ſont vaillans & farouches, & les plus grands voleurs qui ſoient en Afrique, ayans pour armes chacun trois Zagayes, ou lances gayes, qu'ils dardent auec tant d'adreſſe, qu'ils ne faillent guere iamais leur coup, & auec cela ils ont l'eſpee & le poignard, & ont intelligence auec les Arabes.

Ie viens maintenant aux mœurs de ceux de la ville de Fez, qui ont à mon aduis, ſurpaſſé en poliſſure tous les autres habitans de ces Royaumes. Ie dis donc en premier lieu qu'ils ont grande quantité de belles eſtuues, où l'on garde vne fort bel ordre. Il y a hors des ſalles certaines loges où les hommes ſe deſpoüillent, & laiſſent leurs habillemens. Or ainſi que l'homme veut aller en vne de ces eſtuues, apres qu'il a paſſé la premiere porte, il paſſe en vne chambre qui eſt froide, & l'on y tient de l'eau pour rafraiſchir l'autre quand elle eſt trop chaude. Delà l'on va par vne autre porte à la ſeconde chambre, qui eſt vn peu plus chaude, & là on laue, & nettoye la perſonne qui ſe veut eſtuuer. Apres, cét homme paſſe à la troiſieſme qui eſt fort chaude, & là il ſuë quelque temps. On chauffe l'eau auec du fient, à cauſe que les maiſtres des eſtuues tiennent des gens qui vont chercher tout le fient des eſcuyeries, & le portant hors la ville, en font comme vne petite montagne, & le laiſſent ſeicher ainſi deux, ou trois mois. Apres cela, pour chauffer les eſtuues, & ladicte eau, ils le bruſlent au lieu de bois. Les femmes ont auſſi leurs eſtuues, & il y en a qui ſont communes aux hommes, & aux femmes: mais les hommes ont leurs heures limitees, ſelon la qualité des iours, & le reſte de la iournee eſt pour les femmes, & lors qu'elles entrent aux eſtuues, l'on trauerſe vne corde à l'entree de l'eſtuue, afin que nul homme n'y aille: & ſi quelqu'vn vouloit parler à ſa femme, il ne luy eſt point permis, ains il faut qu'il luy face dire ce qu'il veut par vne de ſes chambrieres. Les hommes, & les femmes de la ville mangent auſſi ſouuent aux eſtuues, & le plus ſouuent les vns, & les autres y paſſent le temps en diuerſes ſortes, & y chantent à haute voix. Tous les ieunes hommes entrent tous nuds dans les eſtuues, ſans auoir honte l'vn de l'autre: mais ceux qui ſont de quelque condition releuee par deſſus le commun, y entrent auec certains linges autour du corps, & ne s'aſſient pas en des lieux communs, mais s'accommodent en certaines petites chambres, qui ſont touſiours preſtes, & ſeparees à leur mode pour les hommes de qualité. Mais il faut ſçauoir que quand ceux qui ſeruent aux eſtuues lauent quelqu'vn, ils le font coucher, puis le frottent quelquesfois auec des onguents reſtauratifs, & quelquesfois auec des inſtrumens qui oſtent toute l'ordure qui peut eſtre ſur le corps. Mais quand ils lauent quelques Dames, ils les font coucher ſur des draps de feutre, & leur font appuyer la teſte ſur des oreillers couuerts de feutres.

Il y a encores pour chaque eſtuue beaucoup de barbiers, qui payent certaine ſomme au maiſtre des eſtuues pour y pouuoir tenir leurs inſtrumens, & y trauailler de leur art. Et la plus grande partie de ces eſtuues appartient aux Moſquees, & aux Colleges; & les vnes leur rendent cent ducats, & les autres cinquante, qui plus, qui moins, ſelon la grandeur des lieux.

Les garçons qui ſeruent à ces eſtuues, ont accouſtumé de faire certaine feſte toutes les annees en ceſte ſorte. Ils conuient tous leurs amys, & vont auecques

des trompettes, & des fiffres hors la ville. Apres ils prennent vn oignon, & le mettent en vn beau vaſe de leton, puis l'ayans couuert auecques quelque linge blanc, ils retournent à la ville, ſonnants iuſques à la porte des eſtuues. Alors ils mettent l'oignon en vne corbeille, & la pendent à la porte de l'eſtuue, diſans que cela ſera cauſe du profit de ceſte eſtuue, & que pluſieurs y iront.

Il y a dans la meſme ville des hoſtelleries belles & grandes, mais ſans aucun lict; veu que l'on ne vous y donne pour dormir qu'vne piece de natte, & vne couuerture. Que ſi quelqu'vn veut manger, il faut qu'il achepte la viande, & apres qu'il la baille cuire. Les pauures vefues qui n'ont ny maiſon, ny parent pour les loger, ſe retirent encores en ces hoſtelleries, où l'on leur donne vne chambre, & quelquesfois on en mettra deux enſemble: & ces femmes ont ſoing du lict, & de la cuiſine.

Quant aux hoſtes, ils ſont d'vne race nommee Elcheua, & portent des habits de femmes, & ſe parent ainſi qu'elles. Ils portét la barbe raſe, & s'eſſayent d'imiter les femmes, meſme au parler. Chacun de ces hommes a quelque garçon qui couche auec luy, & vit auec ceſtui-cy comme vn mary auec ſa femme. Ils y tiennent auſſi des femmes qui gardent les couſtumes de celles qui ſont aux bordeaux d'Europe. Ceux-cy ont le pouuoir de vendre, & d'achepter du vin, ſans que les Officiers du Roy leur donnent aucun empeſchement; & les hommes de mauuaiſe vie frequentent ordinairement ces lieux, les vns pour s'enyurer, les autres pour paſſer leur fougue amoureuſe, & choſes ſemblables. Ces hoſtes ont vn Conſul, & payent certain tribut au Gouuerneur de la ville. Outre cela ils ſont obligez, quand il eſt beſoing, de donner à l'armee du Roy, ou des Princes, vn grand nombre de leurs gens, pour appreſter la viande des ſoldats, pource qu'il y en a peu d'autre qui entendent ce meſtier.

Mais il faut remarquer qu'il n'y a homme de lettres, ny marchand, ny artiſan homme de bien, qui vueille ſeulement parler auec eux: & il leur eſt auſſi deffendu d'entrer dans les Moſquees, non plus qu'aux places des marchands, aux eſtuues, & en leurs maiſons. Ils ne peuuent auſſi tenir les hoſtelleries qui ſont proches du Temple, où logent les riches marchands. Le peuple les hayt au poſſible, mais les Seigneurs qui s'en ſeruent, comme i'ay dit, aux armees, leur laiſſent mener ceſte vie deshonneſte.

Il y a certains marchands qui tiennent les moulins à loüage, & acheptent le grain, & le font moudre. Apres cela ils vendent la farine aux boutiques, & par ce moyen en tirent vn grand profit, pource que les artiſans qui n'ont pas tant de moyens qu'ils puiſſent faire prouiſion de ce grain, acheptent ceſte farine, & font faire le pain chez eux: mais les hommes de qualité acheptent le grain, & le font moudre en certains moulins deſtinez pour les citoyens. La plus grande partie de ces moulins appartient auſſi aux Temples, & aux Colleges, & on leur paye deux eſcus pour chaque meule.

Les arts de ceſte ville ſont ſeparez l'vn de l'autre, & les plus nobles ſont autour de la grande Moſquee comme les Notaires, dont il y a enuiron huictante boutiques, vne partie deſquelles eſt ioincte auecques les murs du Temple, & l'autre coſté eſt vis à vis, & en chaque boutique il y a deux Notaires. Vn peu plus outre en tirant vers le Ponent, on void trente boutiques de Libraires, & du coſté du Sud enuiron cinquante boutiques de marchands de ſouliers, qui acheptent vn grand nombre de ſouliers, & de brodequins des cordonniers,

puis les vendent en menu. Pres de là l'on void les cordonniers qui font des ſouliers pour les enfans, & du coſté du Leuant l'on void ceux qui vendent des choſes faictes de cuiure, & de leton.

Vis à vis de la grande porte l'on void ceux qui vendent des fruicts, & apres ceux qui vendent des ouurages de cire, qui ſont des plus beaux que l'on puiſſe veoir. On void apres ceux qui vendent des fleurs, & des citrons; & ceux-cy trouuent aſſez d'achepteurs, pource que ceux qui ſont accouſtumez à boire du vin, veulent auoir touſiours des fleurs auecques eux. On trouue apres les vendeurs de laict, qui en acheptent de certains vachers tous les matins, & de ce qui n'a pas eſté vendu ils font du beurre, lequel ils vendent au peuple. Outre ce l'on y void force marchands de cotton & de chanure, dont les derniers vendent des cordes, & des licols de cheuaux. Outre ceux-cy, il y a des faiſeurs de licols qui ſont de cuir ouuragez de ſoye. Il y a apres les vendeurs de mords, & brides de cheuaux, de poictraux, ſelles, & eſtriers.

On y void apres les crocheteurs, ou porteurs de charges, qui s'ayment comme freres, veu que quand quelqu'vn d'entre eux vient à mourir, & laiſſe quelque petit enfant, ils entretiennent en commun la femme, iuſques à ce qu'ils la remarient, & ils ont ſoing des enfans iuſques à ce qu'ils ſoient en aage pour leur faire apprendre quelque art.

Quand quelqu'vn ſe marie, ou a quelque enfant de nouueau, il faict vn feſtin à toute la compagnie, & chacun en reuanche luy fait vn preſent, & nul ne peut eſtre de leur troupe ſans auoir premierement feſtiné les autres; & s'il y entre autrement, il ne peut auoir en trauaillant que la moitié du gain que font les autres.

Quand ils trauaillent ils ont certain habillement court, qu'ils portent tous de meſme couleur, mais lors qu'ils ne font rien, ils vont veſtus comme ils veulent. Il y a vne place où l'on vend des carrottes, & des naueaux, dont l'on faict tant d'eſtime, qu'il n'y a perſonne qui les puiſſe achepter, que quelques-vnes qui en payent certaine ſomme à ceux qui tiennent la Doüane, & tous les iours l'on en vend 50. charges, voire quelquefois dauantage.

On vend ailleurs de petites boules de chair pilee, & frite à l'huyle, auecques beaucoup d'eſpice, & chaque piece eſt comme groſſe vne ſigue commune. On y vend auſſi certains pains frits à l'huyle, ſemblables au pain miellé qui ſe vend à Rome, & ceux de la ville mangent ſouuent de ce pain à deſieuner, principalement les feſtes, & auant les iours du ieuſne, & ils en mangent auecques de la chair roſtie, ou auec du miel, ou auec certaine chair pilee, qu'ils pilent pour la ſeconde fois apres qu'elle eſt cuite, en faiſant apres du broüet, lequel ils teignent auec de la terre rouge. Ils ne roſtiſſent pas la chair auecques la broche, mais ils ont deux fours l'vn ſur l'autre, & mettent le feu en celuy de deſſous: & lors que celuy d'enhaut eſt bien chaud, ils y mettent des moutons entiers par vn trou qui eſt au deſſus, afin que le feu ne leur bruſle pas les mains. La chair ſe cuit fort bien en ceſte ſorte, & a vn gouſt delicat, à cauſe qu'elle ne ſent point la fumee, ny vn trop grand feu, mais eſt cuite auecques vne chaleur temperee, l'eſpace de toute la nuict, & le matin ils commencent à la vendre.

On y véd encor certaine chair fricaſſee, & du poiſſon de meſme, & vne autre ſorte de pain delié qu'ils mägent auec du beurre & du miel. Les bouchers y peſent la chair, & la vendent à la liure, & l'on ne tuë pas les beſtes en la boucherie,

mais en vn lieu à part pres de la riuiere, où ils les eſcorchent. Quant aux draps, ſi quelqu'vn en veut vendre, il faut qu'ils les donne à des Crieurs, qui les chargent ſur leurs eſpaules, & vont crians le prix, & l'on fait ces cris depuis midy, iuſques au ſoir. Il y en a pluſieurs qui font des cages de cannes pour y tenir la volaille, pource que chaque citoyen en tient vn grand nombre qu'il engraiſſe, & afin de tenir les maiſons nettes, on tient toute la volaille dans ces cages. Il y a auſſi des gens qui vendent du grain, & des leguines pour ſemer, & l'on void en vne place force porteurs de ce grain auec leurs mulets, & leurs cheuaux. En la place où l'on vẽd les toiles on trouue quelquefois vn nombre infiny de femmes, qui viennent ſouuent aux paroles, & des paroles aux mains, en ſe diſants les plus grands outrages du monde, & donnans du plaiſir à ceux qui les oyent. Il y a des gens qui font des eſcus, & des targues de cuir, ſelon la couſtume d'Afrique. On y void force blanchiſſeurs, hommes de baſſe condition, qui lauent le linge des mieux, & le font ſecher en l'eſtendant ſur des cordes, ainſi que l'on fait par deçà, & les plient auſſi proprement que gens du monde. Ils mettent ſur la ſelle trois fauſſes houſſes, l'vne plus belle que l'autre. Il y a des cordonniers qui font des ſouliers pour les gentilshommes, & ny les artiſans, ny les ſoldats, ny les autres courtiſans n'en peuuent porter de ceſte ſorte. Il y a meſme vne ruë de certains artiſans qui font des treſſes au bout des draps que les habitans de Fez mettent ſur leur teſte. Les Apotieaires n'y ſçauent faire ny iulops, ny ſyrops, ny electuaires, d'autant que les Medecins font toutes ces choſes chez eux, puis ils les enuoyent en leurs boutiques, où ils tiennent des garçons qui les diſtribuent ſelon les ordonnances des Medecins. Mais la plus grande partie du peuple ne cognoit ny Medecin, ny medecine. Il y a quelques boutiques de ceux qui vendent des oyſeaux, tant pour manger, que pour reſiouyr auec leur chant. On y trouue auſſi des gens qui font certaines mules que les gentilshommes portent quand il fait crotté, & ces mules ſont faictes fort gentiment auec quelques ouurages, & ſont bien ferrees, auecques certaines couuertures de cuir couſuës auecques de la ſoye. On y fait des balais de certaines palmes ſauuages, comme ſont celles que l'on porte de Sicile à Rome. Ces gens icy portent leurs balays par la ville, & les trocquent auecques de la cendre, & de vieils ſouliers. Ils vendent la cendre aux blanchiſſeurs, & les ſouliers rompus aux ſauetiers.

Il y a auſſi des vendeurs de laines, qui acheptent les peaux des bouchers, tenans des garçons qui les lauent. Ils en tirent la laine, & accouſtrent les peaux, mais non d'autres beſtes que des montons: car il y en a d'autres qui habillent celles des bœufs. On y trouue auſſi des gens qui font certains liens, auecques leſquels on attache les cheuaux par les pieds. Il y a par la ville pluſieurs lieux où l'on ſcie du bois de diuerſes ſortes. Les Chreſtiens eſclaues ſont employez à cela, & leurs maiſtres les nourriſſent d'vne partie de l'argent qu'ils tirent de leur trauail: & iamais il ne les laiſſent en repos que le Vendredy depuis midy iuſques au ſoir, & enuiron huict iours en diuers temps de l'annee, lors que les Mores ont leurs feſtes.

Il y a auſſi des bordeaux publics, où les filles d'amour donnent du plaiſir pour petit prix: & celles-cy ſont fauoriſees ou du Capitaine du guet, ou du Gouuerneur de la ville.

Il y a certains hommes qui tiennent du vin, & des femmes en leurs maiſons, & pour de l'argent on y a ces deux choſes.

Ils gardent leurs grains en certaines fosses fort profondes, qui tiennent quelquesfois plus de deux cens muids de bled: & les habitans du lieu où sont ces fosses, qui sont communement des hommes du menu peuple, viuent du profit qu'ils tirent du loüage desdites fosses, qui est vn muy pour cent toutes les annees.

Les habitans de la ville sont veritablement ciuils. Ils portent en hyuer du drap de laine fait hors du pays. Leur habit est vne iuppe sur la chemise, auec certaines manches fort estroittes, & là dessus ils portent quelque robbe large cousuë par deuant, & par dessus encor leurs manteaux à la Moresque, qu'ils nomment Albornoz. Ils portent sur la teste de simples bonnets faits comme quelques-vns qu'on porte la nuict en Italie: mais sans oreilles. Ils mettent dessus certaines bãdes de toille entortillees sur la teste, & autour de la barbe, & ne portẽt pour chausse que des marones de toile faites à la matelote, excepté en hyuer, auquel tẽps voulans aller à cheual ils prennent des brodequins. Le peuple porte des capes & des manteaux sous la robbe, dont nous auons faict mention, & n'ont sur la teste autre chose que des bonnets de peu de valeur.

Les Docteurs & Gentilshommes portent des robes auec les manches larges comme les Gentilshommes de Venise, qui ont quelque charge honorable. En fin ceux qui sont du tout de basse condition portent quelques draps blancs grossiers faits de la laine du pays, & leurs manteaux sont de mesme estoffe.

Les femmes y vont assez bien vestuës, mais en Esté elles portent seulement la chemise, & ceignent leur front auec certaines bandes qui ne sont guere aggreables. En hyuer elles vsent de certaines robbes à larges manches, cousuës deuant comme celles des hommes. Mais quand elles sortent du logis elles portent des chausses à la matelotte qui leur couurent toutes les iambes, & vn voile qui leur couure la teste & tout le corps. Elles couurent pareillement leur visage auec vn drap de lin fort fin & deslié, tellement qu'elles ne laissent rien paroistre que les yeux. Elles portent aussi aux oreilles certaines grandes bagues d'or auec de fort beaux ioyaux, & celles qui ne sont pas de qualité en portent d'argent sans pierrerie. Elles portent aussi des bracelets d'or, dont les deux peuuent peser enuiron cent ducats. Les autres en portent d'argent, & beaucoup de ces femmes d'vne & d'autre condition en portent de mesme aux iambes.

Quant à leur manger le peuple a accoustumé de prendre de la chair fraische deux iours de la sepmaine, mais les Gentilshommes en mangent tous les iours selon leur appetit, & font trois repas le iour. Ils prennent celuy du matin fort legerement, veu qu'ils mangent du pain & du fruict, & certains potages faits de farine & de froment qui sont plus liquides qu'autres, & en hyuer au lieu de ce broüet ils prennent de la farine liquide auec de la chair salee. A midy ils mangent quelque chose legere, comme de la chair salee & des oliues, mais en Esté ce second repas est fort bon & à plein ventre. La nuict ils en font vn autre qui est plus leger, veu qu'ils mangent du pain auec des melons, des raisins, ou du laict. Mais en hyuer ils mangent de la chair boüillie, auec du Cuscusu, qui est fait comme nos tartes de paste, qu'ils mettent en vn vase percé à petits trous pour receuoir la fumee des autres pots sur lesquels ils le mettent, & apres ils meslent dedans du beurre & l'arrosent de boüillon: & ils n'ont pas accoustumé de manger du rost. Voylà de quelle sorte viuent les artisans & les pauures. Les hommes de qualité viuent beaucoup mieux, & plus delicatement,

Mais au regard de noſtre façon de viure, la leur eſt du tout meſquine, & miſerable, non pour la petite quantité des viandes, mais à cauſe de la ſale façon dont ils vſent en leur manger, veu qu'ils prennent leurs repas en terre ſur certaines tables baſſes, ſans nappe, ny ſeruiettes, & l'on n'y vſe d'autre inſtrument que des mains. Quand ils mangent le Cuſcuſu tous ſe ſeruent d'vn ſeul plat, & mangent tout ſans cueillier. Ils mettent peſle-meſle en vn plat la chair & le broüet, & chacun prend autant de chair qu'il luy plaiſt, & la met deuant luy, ſans auoir pour cét effect aucune aſſiette: & lors ſans vſer de couſteau il la prend à belles dents, & en prend tant qu'il peut, & le reſte luy demeure aux mains. Ils mangent fort viſte, & nul ne boit que lors qu'il eſt bien ſaoul de manger. Lors chacun boit vne grande coupe d'eau, & voilà comme ils en vſent communement. Il eſt vray qu'il y a quelques Docteurs qui viuent mieux, & plus proprement. Mais pour conclure, le plus pauure gentilhomme de France vit plus magnifiquement que les plus grands Seigneurs d'Afrique.

Pour le regard des mariages, quand quelqu'vn veut prendre femme, ſi toſt que le pere luy a promiſe ſa fille, ſi tant eſt qu'elle ait vn pere, il aſſemble ſes amys, & les prie de venir à la Moſquee, & meine auec luy deux Notaires, qui eſcriuent les paches, & conditions du mariage, le mary & la femme y eſtans preſens. Ceux de moyenne qualité ont accouſtumé de donner trente ducats en argent comptant, vne eſclaue Negre du prix de quinze ducats, vne piece de certain drap fait de ſoye & de lin de diuerſes couleurs, en façon d'eſchiquier, & certaines autres petites eſtoffes de ſoye que les femmes portent en la teſte. On a accouſtumé auſſi de leur dõner vne paire de ſouliers bien faits, & deux paires de brodequins gentiment ouurez, pluſieurs ouurages d'argent, & beaucoup d'autres petites beſongnes, comme de pignes, des parfums, & de fort beaux eſuentails. Apres que le contract eſt paſſé, & que les deux parties ſont contentes, l'eſpoux meine diſner auec luy tous ceux qui ont aſſiſté à ſon mariage, & leur dõne de ceſte chair fricaſſee dont nous auons parlé, auec du roſt & du miel. Le pere de l'eſpouſee fait ſemblablemẽt ſon feſtin, & y conuie ſes amys. Que ſi le pere veut parer ſa fille il le peut faire; mais cela vient de ſa liberalité, d'autant qu'il n'eſt tenu de donner autre choſe que de l'argent. Toutesfois ce luy eſt vne honte s'il ne baille rien dauantage. Et auiourd'huy, outre les trente ducats, le pere, ou celuy qui a ſoing de faire le mariage a accouſtumé de deſpencer deux ou trois cens ducats à fournir la nouuelle mariee tant de robbes, que de meubles: mais la couſtume eſt de ne donner aucun fonds. L'ordinaire eſt de donner aux eſpouſees trois robes de fin drap, & trois de taffetas, ſatin, ou damas, pluſieurs chemiſes, & beaucoup de draps de lin bien ouurez auec certaines bandes de ſoye de chaque coſté, & outre ce des cheuets & des oreillets ouurez richement. Ils donnent auſſi huict matelas, dont elles en tiennent quatre pour parade ſur les buffets qui ſont aux chambres, en mettent en leur lict deux qui ſont de leine groſſiere, & elles en ont encore deux autres faits de peau pour parer leur chambres.

Les peres leur donnent auſſi vn tapiz velu d'enuiron dix aulnes, & trois couuertures, couuertes d'vn coſté de drap & de toile, & de l'autre de laine. Elles couurent le lict d'vne de ces couuertures, en mettant vne partie deſſus, & l'autre deſſous, pource qu'elles ſont longues d'enuiron quatre aulnes. Ils leur en donnent encor trois de ſoye, qui ont de beaux ouurages d'vn coſté, & de la toile de l'autre: & ces couuertures ſont plaines de coton. Ce ſont proprement

les loudiers dont nous vſons en France. Ils donnent encor vn autre loudier fort leger pour l'Eſté, puis vn petit drap de laine fine diuiſé en petites parties en façon de flammes, & plein d'autres beaux ouurages, bordé de certain cuir doré crenelé, ſur lequel on void pendre des houppes de ſoye de diuerſes couleurs, & ſur chaque houppe il y a vn bouton de ſoye, pour attacher ce drap contre la muraille.

Voylà ce que le pere adiouſte à la dot, voire quelquesfois d'auantage: ſi bien que pluſieurs gentilshommes ſont ſouuent deuenus pauures pour auoir donné trop de ces beſongnes à leurs filles.

Quelques-vns eſtiment qu'en Afrique les hommes donnent certaine dot aux femmes, mais ils s'abuſent. Or quand l'eſpoux doit mener ſa femme chez luy, il la faict premierement entrer en vne loge de bois faite à huict faces, & couuerte de beaux draps de ſoye, & meſme de toile d'or, & des porte-faix la portent ſur la teſte accompagnee de ces amys & de ſon pere, ſi elle en a, & de ſon mary, auec des fiffres & pluſieurs trompettes, tambours, & flambeaux, & les amys du mary vont deuant elle auec ces flambeaux, & ceux du pere la ſuiuent, & toute ceſte troupe tient ordinairement le chemin de la grande place proche de la Moſquee. Lors qu'ils ſont arriuez en la place, l'eſpoux ſaluë le pere, & les parens de la nouuelle eſpouſee, & ſans guere arreſter il s'en va en ſon logis, & l'attend dans la chambre. Le pere, le frere, & l'oncle l'accompagnent iuſques à la porte de ladite chambre, & tous enſemble la mettent entre les mains de la mere du mary, & ſi toſt qu'elle eſt entree dans ceſte chambre le mary met ſon pied ſur celuy de la femme, & cela fait ils s'enfermēt tous deux auſſi toſt dedans. Cependãt ceux de la maiſon apreſtent le feſtin, & il demeure vne femme derriere la porte, iuſqu'à ce que le mary a depucelé ſa femme: & lors celle-cy luy preſente vn drap enſanglanté, auec lequel elle va parmy les conuiez criant à haute voix que l'eſpouſee eſtoit pucelle. Les parens du mary donnent lors à manger à ceſte femme, & apres elle va auec quelques autres au logis de la mere de l'eſpouſee, qui luy fait pareillement force careſſes, & bonne chere. Que ſi par fortune la nouuelle mariee ne ſe trouue vierge, le mary la rend à ſes parens, & ce leur eſt vne fort grande honte, outre que les conuiez s'en vont tous ſans y feſtiner. On faict trois feſtins, le premier la nuict qu'on meine l'eſpouſee, le ſecond le ſoir d'apres qu'on la menee, & en ceſtui-cy on ne conuie que des femmes; & le troiſieſme ſe fait le ſeptieſme iour apres les nopces. Le pere enuoye ordinairement ce iour là de beaux preſens au logis de l'eſpoux, qui ſont pour la pluſpart des confitures & des moutons entiers. Et ſi toſt que le mary ſort de ſon logis, qui eſt au bout de ſept iours il achepte certaine quantité de poiſſon, & le porte chez luy. Ils tiennent cela pour bon augure, & c'eſt vne ancienne couſtume. On fait encor deux banquets chez le pere, l'vn le iour auant le mariage de la fille, auquel conuiãt toutes ſes amies, il les traite le mieux qu'il peut, & les entretient en paſſetemps, & à dancer vne partie de la nuict. Le iour d'apres les femmes qui ont accouſtumé d'habiller les eſpouſees viennent, & luy ageancent les cheueux, luy mettent du vermillon aux ioües, & certaine teinture noire aux mains & aux pieds, mais ceſte teinture dure peu, & le ſecond feſtin ſe faict ce iour là, & l'on met la fille ſur vn eſchaffaut, afin que chacun la voye. Lors on traicte celles qui l'ont habillee; & quant la femme eſt arriuee au logis, tous les plus particuliers amys de ſon mary luy enuoyent certains grands vaſes, leſquels ſont pleins de pain frit à l'huyle, & d'autre

qui est miellé, & encor des moutons rostis tous entiers; & l'espoux conuiant plusieurs personnes partage ces presens à la compagnie. En leurs bals qui durent toute la nuict ils ont des ioüeurs d'instrumens & des chantres, qui rendent vn assez aggreable concert. Il ne dance qu'vne personne à la fois, & ainsi que quelqu'vn a acheué de dancer il tire de sa bouche vne piece de monnoye, & la iette sur le tapis des chantres & ioüeurs d'instrumens, & si quelque amy veut faire honneur à celuy qui dance, il le fait arrester à genoux, puis il couure tout son visage de monnoye, que les chantres luy ostent soudainement.

Les femmes dancent à part, & ont à leurs bals des ioüeuses d'instrumens, & des chantereſſes. On garde ceste façon de faire quand la fille se marie auec sa virginité. Mais si quelqu'vne a esté mariee auparauant on fait les nopces auec moins de bruit, & l'on donne à manger de la chair de bœuf, du mouton, & de la volaille boüillie. Mais on y mesle diuerses sausses, & l'on met deuant les conuiez douze grandes escuelles en vne iatte de bois ronde, & l'on fait le festin pour dix ou douze. C'est la façon dont les Gentilshommes, & les marchands vsent. Mais le menu peuple vse de certain potage fait de pain deslié, qu'on moüille auec du boüillon de chair coupee par grandes tranches sur vn grand vase, auquel est le potage, & ces gens le mangent sans cueillier auec la main, & sont dix autour d'vn seul pot.

On fait aussi festin le iour de la circoncision d'vn enfant masle, qui est le septiesme iour apres sa naissance, auquel le pere ayant appellé le barbier, & conuié ses amys leur donne à souper, apres lequel chacun des conuiez fait vn present à ce barbier, l'vn luy donnant vn ducat, l'autre deux, qui plus, qui moins, selon la qualité de chacun, & chacun l'vn apres l'autre met cét argent sur le visage de l'enfant du barbier, & le mesme enfant nomme celuy qui l'a mis, & le remercie. Apres cecy le barbier circoncit l'enfant, & lors on dance, & l'on passe le temps, comme il a esté dit. Mais il n'y a pas si grande resiouyssance pour vne fille.

Il est demeuré encor à Fez quelques restes de certaines festes laissees par les Chrestiens. Ils ont accoustumé le propre iour de la Natiuité de nostre Seigneur de manger d'vn certain potage fait de sept diuerses sortes d'herbes; & ils cuisent aussi de toute sorte de legumes entieres, comme des febues, des poix chiches & choses semblables, & les mangent ceste nuict là au lieu de quelque viande delicate. Et le premier iour de l'an les enfans vont masquez aux maisons des Gentils-hommes, chantans certaines chansons enfantines. Le iour de sainct Iean ils font aussi par toutes les ruës de grands feux de paille.

Lors que les dents commencent à pousser à vn enfant, ses parens font vn festin aux autres enfans. Ils ont beaucoup d'autres coustumes, & des moyens de prendre leurs augures qui s'obseruent encor en quelques lieux d'Italie.

Quand le mary, le pere, la mere, ou le frere de quelque femme vient à mourir, lors les femmes s'assemblent, & quittans leurs habillemens ordinaires se couurent de sacs grossiers & rudes, puis elles prennent la saleté de leurs pots, & s'en frottent le visage, & font venir deuant elles ces meschans hommes qui vont habillez en femmes, qui portent certains tambours carrez, & en les faisans sonner chantent soudainement des vers tristes & pitoyables à la loüange du mort, & à la fin de chaque vers les femmes crient à haute voix, & se battent la poictrine & les ioües, de sorte qu'il en sort du sang en grande abondance,

& elles s'arrachent auſſi les cheueux, criant touſiours & pleurant tant qu'elles peuuent. Cecy dure l'eſpace de ſept iours, apres leſquels elles demeurent en repos durant quarãte ioure, leſquels eſtant finis elles renouuellẽt leurs pleurs, & leurs plaintes qui durent encor trois iours de ſuyte. Voyla comme le peuple en vſe. Mais les gentils-hommes plaignent bien plus honneſtement ſans ſe frapper, ny ſe battre en aucune ſorte. Les vieillards les viennent conſoler, & tous leurs plus proches parents leur enuoyent des preſents de quelque choſe bonne à manger, pour ce qu'on n'a pas de couſtume de cuiſiner dans la maiſon d'vn mort tandis que le corps y eſt, & les femmes n'accompagnent point les morts combien que ce ſoient leurs pere ou freres.

Il y a beaucoup d'hommes à Fez qui prennent plaiſir à nourrir des pigeons & en ont pluſieurs beaux, & de diuerſes couleurs. Ils les tiennent ſur les couuerts des maiſons en certaines cages faites comme les armoires dont les Apoticaires vſent; & ils les ouurent deux fois le iour, c'eſt à ſçauoir vne fois le matin, & vne fois le ſoir, prenant vn grand plaiſir à les voir voler, & celuy qui vole dauantage eſt de plus grand prix. Et pource que le plus ſouuent les pigeons de l'vn ſe meſlent auec ceux de l'autre, ils viennent ſouuent enſemble aux mains. Il y en a tel qui auec certain petit filé en ſa main ageancé au bout de quelques cannes longues, eſtant ſur le toict prend autant de pigeons qu'il en paſſe.

Quant au ieu les hommes de qualité n'en vſent de nul autre que de celuy des eſchets. Ils ont bien des ieux d'autre ſorte mais ils ſont groſſiers, & il n'y a que le menu peuple qui y iouë. En certain temps de l'annee les ieuhes hommes s'aſſemblent, & ceux d'vn cartier combattent auec certains baſtons contre ceux d'vn autre; & quelquesfois les deux parties s'eſchauffent tellement qu'ils viennent en fin aux armes, il en demeure beaucoup ſur la place, principalement les feſtes auſquelles ces ieunes gens s'aſſemblent hors de la ville, & lors que la meſlee eſt finie ils viennent à ruer des pierres les vns contre les autres: tellemẽt que le Capitaine du guet ne les peut quelquefois retirer du cõbat, ains eſt contraint d'en prendre quelques vns, qui ſont mis en priſon, puis foüettez par la ville. La nuict pluſieurs mauuais garnimens vont enſemble hors de la ville tous armez & courent par les iardins, & par la campagne, & s'ils rencontrent les mauuais garçons du quartier ennemy, ils commencent enſemble vn cruel combat; mais ſouuent ils en ſont rigoureuſement punis.

Il y a auſſi grand nombre de Poëtes qui font des vers en leur langue vulgaire ſur diuers ſubiects, mais principalement d'amour; & quelques vns deſcriuent l'amour qu'ils portent aux femmes, d'autres celuy qu'ils portent aux enfans, & meſme ils nomment bien ſouuent ſans aucune honte ceux qu'ils ayment. Ces Poëtes font toutes les annees des vers à la loüange de Mahomet, au iour de ſa naiſſance, & s'aſſemblant le matin en vne place montent en chaire, & chacun par ordre l'vn apres l'autre recite ſa chanſon en preſence de force peuple. Lors celuy qu'on iuge auoir mieux fait, & recité des vers eſt publié, & tenu Pour Prince des Poëtes toute l'annee. Mais au temps des Rois de la maiſon de Marin, le Roy conuioit en ſon Palais tous les hommes ſçauants de la ville & faiſant vn feſtin ſolennel à tous les bons Poëtes, ordonnoit que chacun recitaſt ſa chanſon à la loüange de Mahomet en ſa preſence, & de toute ſa Cour; ce qu'ils faiſoient ſur vn haut eſchaffaut, & ſelon le iugement de quelques hommes entendus en ce fait, le Roy donnoit à celuy qui eſtoit tenu pour le

meilleur cent ducats, vn cheual & vne femme eſclaue, & le manteau qu'il ſe trouuoit à lors ſur luy. Et quant aux autres il faiſoit donner à chacun cinquante ducats, tellement que tous s'en alloient auec quelque recompence.

Mais pour ce qui eſt des enfans ils ont des maiſtres qui leur apprennent à lire & à eſcrire, non pas en quelque liure, mais en de grandes tables. La leçon qu'ils apprennent c'eſt tous les iours vn article de l'Alcoran, qui eſtant acheué dans deux ou trois ans, ils le recommencent encore, voire tant de fois que l'enfant l'apprend tout par cœur; & le plus ſouuent ils mettent ſept ans à cet eſtude. Apres cela les maiſtres leur monſtrent vn peu d'orthographe, qu'on enſeigne par ordre auec la Grammaire aux Colleges, de meſme que les autres ſciences, & ces maiſtres ont vn bien petit ſalaire. Mais lors qu'vn enfant eſt paruenu à certains endroicts de l'Alcoran le Pere eſt obligé de luy faire ie ne ſçay quel preſent. Et ainſi qu'il a appris tout l'Alcoran ſon pere fait vn grand feſtin à tous les Eſcoliers, & le fils eſt habillé comme s'il appartenoit à quelque grand Seigneur, & premierement il eſt monté ſur vn beau cheual, de fort grand prix, que le gouuerneur de la ville eſt obligé de luy preſter auec l'accouſtrement.

Les autres eſcoliers l'accompagnent auſſi bien montez iuſqu'aux logis, auquel ils entrent diſant pluſieurs chanſons à la loüange de Mahomet, & apres on feſtine ces enfans & tous les amys du pere, chacun deſquels donne quelque choſe au maiſtre, & l'enfant luy donne vn accouſtrement neuf. Ces enfans font auſſi vne feſte à la naiſſance de Mahomet, & les peres ſont tenus d'enuoyer vn flambeau au College, ſi bien que chaque eſcollier y porte le ſien, & il y en a tel qui peſe trente liures. Ces flambeaux ſont beaux, bien-faits & tous entourez de pluſieurs fruicts faits de cire.

Ils bruſlent depuis la pointe du iour iuſqu'à ce que le Soleil ſe leue. Le maiſtre a accouſtumé d'y mener quelques chantres, qui chantent les loüanges de Mahomet, & ſi toſt que le Soleil eſt leué la feſte eſt finie. C'eſt le plus grand profit que les maiſtres ayent, pour ce qu'ils vendent quelquefois de la cire pour plus de cent ducats, & il n'y en a aucun qui ne paye loüage, pour ce que les Colleges ſont faits des aumoſnes laiſſees par diuerſes perſonnes pour leurs ames.

Les fruicts & les flours des flambeaux ſont les preſens qu'on fait aux chantres & aux enfans. Mais les eſcolliers des Colleges ont deux iours de vacations la ſepmaine.

XXII. Il y a trois ſortes de Deuins: la premiere eſt de certains hommes qui deuinét par l'art de geomance, faiſant leurs figues. La ſeconde eſt de quelques autres qui mettent de l'eau dans vn plat de verre, & y iettant vne goutte d'huyle, qui deuient claire, & tranſparente comme vn miroir, diſent qu'ils voyent les diables en grandes troupes, qui ſemblent à vne groſſe armee qui veut camper, & que de ceux-cy il y en a quelques vns qui vont par eau, les autres par terre.

Et lors que le deuin les voit coys, il leur demande les choſes qu'il deſire ſçauoir, & les diables luy reſpondent auec des ſignes de la main ou de l'œil. Quelquefois ils mettét le plat entre les mains de quelque enfant ou de huict ou neuf ans, & luy demandent s'il a veu tel, & tel diable, & cet enfant qui eſt niaiz reſpond qu'ouy, & pluſieurs fois adiouſtent tant de foy à ces abuſeurs qu'ils deſpencent en cecy de grandes ſommes. La troiſieſme ſorte eſt des femmes qui font croire au peuple qu'elles ont amitié auec certains démons de diuerſes ſor-

tes, pource que quelques-vns ſont nommez diables rouges, quelques autres blancs, & d'autres noirs; & lors qu'elles veulent deuiner à la requeſte de qui que ce ſoit, elles ſe parfument auec certaines odeurs, & lors ainſi qu'elles diſent le diable qu'elles appellent entre dedans elles; à raiſon dequoy elles changent auſſi toſt de ton, de voix, feignant que c'eſt l'eſprit qui parle par leur langue. La perſonne qui eſt venuë pour quelque choſe qu'elle deſire ſçauoir demande à l'eſprit ce qu'elle veut auec grande reuerence & humilité, & ayant eu reſponce laiſſe vn preſent pour ce diable, & s'en va. Mais les hommes qui ont le ſçauoir, & l'experience des choſes nomment ces femmes Sahacut, qui veut dire Froteuſes. Et certes ont ceſte malheureuſe couſtume de ſe frotter l'vne auec l'autre comme les Tribades; & lors qu'il ſe trouue quelque belle femme entre celles qui les vont trouuer, elles en deuiennent amoureuſes, comme vn ieune hõme deuient amoureux d'vne fille, & leur demandent pour paiement de coucher auec elles, en quoy elles ſont ſi ruſées que beaucoup de pauures ſottes croyant de deuoir complaire à l'eſprit y conſentent bien ſouuent.

Il y en a auſſi pluſieurs qui prenant plaiſir à ce ieu ſe mettent de leur compagnie. Tellement que feignant d'eſtre malades elles mandent querir vne de ces femmes, & ſouuent le ſot mary en fait le meſſage. Elles deſcouurent ſoudain leurs deſirs à ces deuines, qui diſent apres au mary qu'vn démon eſt entré dans le corps de ſa femme, & luy remonſtrent que s'il ayme ſa ſanté il faut qu'il luy permette d'eſtre du nõbre des deuines, & de pratiquer ſecrettement auec elles.

Le mary croit à ce qu'on luy dit, & faiſant vn magnifique feſtin, fait dancer apres le repas, puis la laiſſe aller où bon luy ſemble. Mais il y en a tel qui fait ſortir l'eſprit du corps de ſa femme auec le ſon des coups de baſton. Quelques autres feignant d'eſtre poſſedez abuſent les deuinereſſes de la meſme ſorte que elles ont trompé leurs femmes.

Il y a vne autre ſorte de deuins qu'on nomme Muhahazzimin, c'eſt à dire enchanteurs. Ceux-cy ſont eſtimez puiſſans pour deliurer vn qui eſt poſſedé. non pour autre ſuiet que pour ce que le fait leur reuſsit quelquesfois, & s'il aduient qu'il ne reuſſiſſe pas, ils diſent que ce démon eſt infidele, ou que c'eſt quelque eſprit celeſte. Leur façon de coniurer eſt telle qu'ils eſcriuent certains characteres & font des cercles, puis quelques marques ſur la main ou ſur le front du poſſedé, & le parfument auec certains parfums. Apres ils font le charme, & demandent à l'eſprit comme il eſt entré dans ce corps, & de la part de qui, & comme il a à nom, & en fin ils luy commandent qu'il deſloge. Il y en a d'autres qui operent par vne regle nommee Zairagia, c'eſt à dire cabale. Mais ils ne tirent pas leurs operations de l'eſcriture, veu que leur ſcience eſt tenuë pour naturelle.

Et veritablement ceux-cy ſçauent donner vne reſponce infaillible des choſes qu'on leur demande. Mais ceſte regle eſt extremement difficille, pource que celuy qui s'en veut ſeruir doit eſtre parfait Arithmeticié, & Aſtrologue. Ils font pluſieurs cercles l'vn dans l'autre. Au premier ils forment vne croix aux extremitez de laquelle ils marquent les quatre parties du monde. Dans la croix, c'eſt à ſçauoir où les deux pieces de bois ſe rencontrent, ils marquent les deux poles, & hors du premier cercle les quatre élemens.

Apres ils diuiſent ce cercle en quatre parties, & le cercle ſuyuant en autant, & apres ils diuiſent chaque partie en ſept, & marquent en chacune certains grands characteres Arabiques, au nombre de vingt-ſept, ou vingt-huict

pour chaque élement. En l'autre cercle ils marquent les ſept planettes, en l'autre les douze ſignes, en l'autre les douze moys de l'annee, en l'autre les vingt-huict ieſmes maiſons, ou demeures de la Lune, en l'autre les trois cens ſoixante cinq iours de l'annee, & hors de celuy là les quatre vents principaux. Ils prennent apres ſeulement vne lettre de la choſe demandee, & vont multipliant auec toutes les choſes cy deſſus dites iuſqu'à ce qu'ils ſçauent le nombre que le charactere porte. Apres ils la diuiſent en certaine façon, puis ils la mettent en quelques parties, ſelon que le charactere eſt, & ſelon ſon élement, iuſqu'à ce qu'apres la multiplication, & diuiſion ils voient quel charactere conuient à ce nombre qui eſt reſté; & ils font du charactere trouué ce qu'ils ont faict du premier & ainſi de ſuyte, iuſques à ce qu'ils font naiſtre vingt & huict characteres. Lors il en compoſent vn mot, & de ce mot vne ſentence, qui eſt la reſponce de la demande qui a touſiours le nombre de la premiere ſorte des vers Arabics, que on nomme Ethauila. Ce vers qui naiſt des ſudits characteres porte dõc la vraie reſponce, & premierement il en ſort la choſe demãdee, puis la reſponce de cette demande. Ceux cy ne s'abuſent iamais, & leur cabale eſt vne choſe merueilleuſe.

Il y a encor pluſieurs ſçauans hommes, qui prennent le ſurnom des ſages, & de Philoſophes moraux, & gardent quelques loix outre celles que Mahomet a faictes: & ceux-cy ſont tenus par quelques vns pour vrays obſeruateurs de la loy, & par d'autres au contraire. Mais le peuple les tient pour ſaincts, combien qu'ils vueillent que pluſieurs choſes defenduës par la loy de Mahomet ſoient permiſes. Il eſt deffendu par cette loy de chanter aucune chanſon d'amour par regle de muſique, & ils diſent que cela ſe peut faire. Mais nous parlerons plus amplement de cecy lors que nous ferons mention de la Religion.

Il ſe trouue à Fez quelques hommes nommez Elcaneſin, qui s'amuſent à chercher des threſors qu'ils croyent eſtre entertez dans les fondemens des anciennes ruynes. Ces ſortes gens vont hors de la ville, & entrent en pluſieurs grottes, & lieux qui ſont bien auant dans terre pour trouuer ces threſors ayans ferme opinion, que quand les Romains perdirent la domination de l'Afrique & s'enfuyrent en Eſpagne en la Prouince Betique, ils enterrerent autour de ce lieu pluſieurs choſes precieuſes qu'ils ne peurent emporter auec eux, & qu'ils firent des enchantemens, à raiſon dequoy ces enchanteurs taſchent d'auoir ces threſors. Il y en a meſme qui dient qu'ils ont veu en tel lieu de l'or, ou de l'argent, mais qu'ils ne l'ont peu tirer, à cauſe qu'ils n'auoient pas les enchantemens, & les parfums propres, ſi bien que creuſant la terre ſur cette vaine creance, ils ruynent bien ſouuent les maiſons, & les ſepultures, & quelques fois on les meine à dix & douze iournees, bien loing de Fez; & la choſe eſt allée ſi auant qu'ayant des liures qui font mention de quelques montagnes, & lieux où il y a des threſors, ils les gardent comme des oracles.

Fez ne manque non plus de Chimiſtes, qui ſont les plus ſales hommes de toute la ville, & qui puſt le plus du monde, à cauſe du ſouffre, & autres meſchantes odeurs parmy leſquelles ils ſont ordinairement. Le plus ſouuent il s'aſſemblent le ſoir en bon nombre dans le grand Temple, diſputent de leurs imaginations fantaſtiques. Ils ont beaucoup de liures de cet art, compoſez par des hommes eloquens, dont le premier eſt Gebor, que nous auons en Latin, qui fut cent ans apres Mahomet & l'on dit que ce fut vn Grec renié, ils ont encor vn autre autheur nommé Autrogrehi Secretaire du Soudan de Bagadet, qui

a fait vne autre grande œuure; & il y en a encor vne autre composee par cantiques, contenant tous les articles de cet art, & l'autheur se nommoit Mugairiti, natif de Grenade, & son liure fut commenté par vn Mammelu de Damas, homme fort sçauant en cet art: mais le commentaire est plus malaysé à entendre que le texte. Il y a deux sortes d'Alchimistes; veu que les vns cherchent l'Elixis, c'est à dire la matiere qui teint tous metaux, & les autres s'adonnent à chercher la multiplication de la quantité des metaux, en les meslant l'vn auec l'autre.

Il y a encor force charmeurs qui chantent par les places, ioüant de certains tambours, violons, harpes, & autres instrumens, & ceux-cy vendent au peuple ignorant certains brefs qui sont bons contre diuers maux, comme ils dient. On y voit encor vne autre sorte d'hommes fort vils qui sont tous d'vne famille, & vont par la ville faisant dançer des singes, & portant autour du col, & aux mains plusieurs serpens. Ils font encor quelques figures de geomance, & predisent leur fortune aux femmes. Ils meinent aussi auec eux des estalons, & rendent pleines les cauales de ceux qui les en requierent.

Or les hommes de la ville sont superbes, & n'ayment guere les estrangers. Mais les Seigneurs sont les plus arrogans, & plus insupportables hommes du monde, tellement que peu de gens les hantent, & il en est de mesme des Docteurs, & des Iuges, qui pour garder leur reputation ne veulent pratiquer beaucoup de personnes.

RICHESSE.

CEVX qui demeurent en ces Royaumes ont tellement tout ce qui leur est necessaire, d'autant que ce qui deffaut en vn pays abonde en l'autre, qu'ils se peuuent passer des estrangers, & si la paix y estoit aussi bien establie, comme la guerre s'y rencontre à tous propos, c'est chose asseuree que cet Empire seroit heureux, & n'enuieroit les commoditez des autres. Presque en toutes ses montagnes, il se fait grande nourriture de bestail, & elles rapportent aussi beaucoup de grain, au moins pour la plus grande partie. Ses plaines produisent tant de bleds & tant de fruicts qu'on porte mesme de ce qui y vient aux Prouinces estrangeres, & nommement des citrons, des oranges, du succre, & des oliues. Outre ce l'on porte de tous costez leurs camelots, dont ils tirent beaucoup d'argent, & leurs marroquins sont recherchez de toutes parts, puis leurs toilles de cotton qui sont du tout propres, & agreables ne leur rendent pas peu de profit: & celuy qu'ils tirent des sucres n'est pas moindre que les autres. xxiii.

Mais pour parler des reuenus, & de la richesse de l'Empereur de Marroc, il est maistre de tous les biens de ses suiets, & des suiets mesmes, veu que quelques charges, & impositions qu'il leur mette sus, ils n'oseroient en ouurir la bouche.

Toutefois l'vsurpation de l'Empire, la crainte d'vn accident semblable à celuy de Muley Cheq, & le branle perpetuel des affaires font que cestui-cy tasche d'entretenir ses suiets doucement, & de leur faire glisser dans l'ame vn desir de demeurer touiours sous sa domination.

Il tire de ses suiets taillables la disme, & les premices des fruicts, & du bestial. Il est vray que quant aux premiers il ne prend pas plus d'vn pour vingt, &

de vingt en ſus, quand il y en auroit bien cent & dauantage, il ne prend iamais plus de deux.

Il tire de châque arpent de terre cinq quarts de ducat, & autres cinq de châque feu, & autant encor de tous ceux qui ont paſſé l'aage de quinze ans, ſoient maſles ou femelles, & au beſoin il en tire plus grande ſomme. Et afin que les peuples payent plus allegrement ce qui leur eſt impoſé, il demande touſiours la moitié plus qu'on ne doit exiger, pource que par ce moyen il ſemble à ſes ſuiets qu'on leur face grace de ce qu'on ne leur fait pas payer.

Il eſt vray qu'aux montagnes il demeure des peuples indomptez, qu'on ne peut forcer au payement d'aucune choſe à cauſe des lieux ou ils ſe tiennent, & de leur forte aſſiette, & l'on n'en tire pour tout que la diſme de la recolte, & meſme ils payent cecy afin d'auoir permiſsion de deſcendre aux plaines. Outre ces reuenus ce Monarque a toutes les Doüanes & les Gabelles de Fez, & des autres villes, veu que les citoyens de Fez payent deux pour cent, pour tout ce qui entre, & les eſtrangers dix.

Dauantage il y a les reuenus des moulins, & de pluſieurs autres choſes, qui montent à vne grande ſomme. Car pour le regard des moulins, il tire bien pres de demy real pour châque grand boiſſeau de bled qui ſe mout à Fez, ou il y a quatre cens moulins, voire dauantage. La Moſquee du Carruuen auoit quatre-vingts mille eſcus de reuenu, & les colleges & les hoſpitaux de Fez eſtoient auſsi rentez de beaucoup de milliers d'eſcus, que le Roy tire tous auiourd'huy; & outre il eſt heritier de tous les gouuerneurs, & de tous ceux à qui il donne penſion, & lors qu'ils meurent il entre en poſſeſsiõ de leurs cheuaux, armes, habillemens, & pour le dire en vn mot de tous leurs biens. Il eſt vray que ſi l'vn de ceux-cy laiſſe des fils propres à ſeruir le Roy à la guerre, il leur dõne la meſme penſion qu'il donnoit au pere. Mais ſi les enfans ſont petits, il en retient les maſles iuſqu'à ce qu'ils ont attaint l'aage de porter les armes, & les filles iuſqu'à ce qu'elles trouuent mary, & pour pouuoir auoir le bien des perſonnes riches, il leur donne quelque gouuernement, ou quelque charge auec penſion. A raiſon dequoy chacun taſche de cacher ſes richeſſes en mourant, afin que le Roy ne s'en ſaiſiſſe, ou de s'eſloigner de la Cour & des yeux du Roy.

FORCES.

XXIV. L'Empereur de Marroc n'a point de forteresſes de grande importance ſi ce n'eſt ſur le riuage de la mer, ou il a le Cap d'Aquero, Larache, & Tetuan; Car il loge la force de ſon Eſtat, de meſme que le Turc & le Perſan en ſes gens de guerre, & principalement en ſa caualerie. C'eſt le ſuiet auſsi pour lequel il n'eſt guere bien pourueu d'artillerie, combien qu'il en aye vne aſſez bonne quantité que ſes predeceſſeurs ont priſe ſur les Portugais, & autres, à Fez, Marroc, à Tarudant, & aux ports ſuſdicts, & châque Empereur en faict fondre quand il eſt beſoin, & pour cet effect il ne manque pas de bons maiſtres. Il y a vn Arcenal plein de munitions à Marroc, ou l'on fait ordinairement tous les moys quarante-ſix quintaux de poudre, auec pluſieurs arquebuzes.

L'an mil cinq cens ſoixante-neuf, le feu ſe mit en cet Arſenal auec tant de

furie, qu'vne partie de ville en demeura ruynee. Mais quant à la gendarmerie de ce Monarque elle eſt de pluſieurs ſortes.

La premiere eſt de deux mille, & ſept cens cheuaux, & deux mille arquebuſiers qu'il tient partie à Fez & partie à Marroc, mais bien plus au dernier lieu, où il faict ſa demeure ordinaire, & ceux-cy ſont preſque pour ſa garde.

La ſeconde eſt d'vn bataillon de ſix mille hommes de cheual, tous gentils hommes, & gens de marque. Ceux-cy paroiſſent bien montez ſur des cheuaux ſuperbement harnachez, auec leurs armes, & il les fait extremement bon voir, tãt pour la diuerſité des couleurs de leurs habits, & harnois que pour leur richeſſe. Car on y voit luire force or, argent, & grande quantité de perles, & de pierrerie, & tout ce qui peut contenter les yeux, & plaire à la curioſité de ceux qui les regardent. Ceux-cy tirent outre la prouiſion de bled, d'auoine, d'huile, de beurre, & de chair, tant pour eux que pour leurs femmes & enfans, de ſeptante à cent onces d'argent.

La troiſieſme ſorte de gendarmerie eſt des Timariots; pour ce que l'Empereur de Marroc a accouſtumé de donner à tous ſes fils, ſes freres, & autres perſonnes de marque, & d'authorité qui ſont parmy les peuples d'Afrique, cõme auſſi aux Princes des Arabes, & aux plus grands d'entr'eux l'vſufruit des terres. Ceux-cy font labourer les champs, & recueillent apres les froments des terres qu'ils tiennẽt pour l'entretien de la caualerie, & les Gouuerneurs tirent du riz, de l'auoine, de l'huyle, du beurre, des moutons, de la volaille, & de l'argent, & diſtribuent aux ſoldats toutes ces choſes de mois en mois ſelon la qualité des perſonnes. On leur donne encor du drap, de la toile, de la ſoye pour s'habiller, des armes offenſiues, & deffenſiues, & des cheuaux, auec leſquels ils ſeruent à la guerre, & s'ils meurent en quelque combat, on leur en donne d'autres. Chacun de ces chefs taſche de mener ſes gens bien armez, veſtus, & montez, & outre cela ceux-cy tirent de vingtquatre à trente onces d'argent toutes les annees.

La quatrieſme ſorte de la gendarmerie eſt d'Arabes, qui viuent continuellement en leurs Auares (ils nomment ainſi leurs peuplades, dont la chacune eſt compoſee de cent ou deux cens tentes) diſtribuez ſous diuers Gouuerneurs, à fin qu'ils ſoient preſts aux neceſſitez qui s'offrent. Ceux-cy ſeruent à cheual, mais ils tiennent plus du voleur que du ſoldat.

La cinquieſme ſorte de gendarmerie eſt ſemblable aux leuees que font les Princes Chreſtiens, & c'eſt en celle-cy que ſont enroollez, les habitans des villes, ou villages de l'Empire. Il eſt vray que les Roys font peu d'Eſtat de ceux-cy, & ne leur mettent pas volontiers les armes en la main de peur des reuoltes ſinon aux guerres contre les Chreſtiens; pour ce qu'alors ils ne les en peuuent meſme empeſcher. Car d'autãt qu'ils ont en leur loy, que ſi vn Mahometan tuë vn Chreſtien, ou meurt de ſa main, il s'en va droict en Paradis, les hommes, & les femmes de tout aage & de toute qualité courent à la guerre, afin d'y mourir pour le moins, & par ce moyen acquerir le Ciel, ſelon leur folle opinion. Et l'on ne voit pas moins d'ardeur à noſtre grand dommage, aux Turcs, principalement pour la deffence de leur ſecte. Il ſemble qu'ils vont à nopces, & non à la guerre, & ils ne peuuẽt preſque attẽdre le iour qu'on leur a preſcrit. Ils tiennent ſainct, & pour bien-heureux ceux qui meurent auec les armes en la main contre les ennemis, & pour malheureux & laſches, ceux qui meurent en leurs maiſons entre les pleurs des enfans, & les criz des femmes.

On peut comprendre aisément des choses susdictes quel nombre de gens, ce Prince peut mettre en campagne; mais on le iugera encor mieux par l'experience. Car Muley Abdala l'an mil cinq cens soixante deux assiegea Magazan auec deux cens mille personnes combla le fossé auec vne montagne de terre, & esplana les murailles auec son artillerie: mais auec tout cela, il fut forcé d'abandonner l'entreprise par la valeur des Portugais, & pour le dommage qu'il receut des mines. Dauantage ce Prince à ceste incommodité qu'il ne peut continuer plus de deux ou trois mois vne grosse guerre; à cause que ses gens ne viuent que de la prouision de viures qu'ils tirent de iour en iour, & ceste prouision ne peut estre conduite, ou il seroit besoin pour bien faire la guerre; tellement qu'ils sont contraints de retourner en leurs maisons pour viure, & c'est chose claire que celuy qui n'est riche d'argent ne peut faire la guerre long-temps. Le Moluque qui deffit Dom Sebastien Roy de Portugal auoit quarante mille cheuaux, & quatre vingt mille hommes de pied, outre les Arabes & les volontaires: mais on tient qu'il eust peu mettre ensemble soixante dix mille cheuaux, & plus d'infanterie qu'il n'en mit sur pied pour ceste fois.

GOVVERNEMENT.

COMBIEN que ce soit chose difficile de discourir du gouuernement d'vn Estat qui est touſiours en trouble, & suiet à des changemens perpetuels & qu'auiourd'huy la force l'acquiert à l'vn, demain à l'autre, & que par ce moyen il n'y puisse auoir que du desordre, toutesfois ie m'essayeray d'en dire ce que i'en ay peu apprendre, & pour faire comprendre la façon du gouuernement de tous ces pays, ie viendray à celuy de Fez lors qu'il estoit en la fleur, & comme il est encore pour la plus grande partie, priant le Lecteur de considerer que parmy tant de confusions, il est impossible de remarquer comme il faut vne police.

GOVVERNEMENT.

xxv. POVRCE qu'il semble que le Lecteur n'est guere satisfait lors qu'on luy parle d'vn Estat ou quelqu'vn domine, si au mesme temps on ne luy fait entendre qui est celuy qui le gouuerne, i'ay creu que ie donnerois du contentement à ceux qui seroient sur ceste attente si ie leur faisois entendre quelle est la famille qui commande maintenant aux Royaumes de Marroc, & de Fez, & par quels moyens elle est paruenuë à cet Empire. Il y auoit vn Alfaqui ou Pontife de la loy Mahometane natif de Tigumedet, lieu de Dara homme ruzé, & non moins ambitieux, que bien instruit aux sciences ausquelles les Mahometans s'adonnent. Ceſtui-cy qu'on nommoit Mahomet, & Benamet, & qui se faisoit aussi nommer Xerif, que nous disions Cherif en nostre langue commença d'estre en quelque reputation enuiron l'an 1508. Il se disoit estre yssu de la race de Mahomet, & proposa dans son esprit, voyant la diuision des estats d'Afrique (ou les Portugais estoient alors fort puissans) de s'emparer, & de se rendre maistre de la Mauritanie Tingitane. Pour cet effect il enuoya premierement ses trois fils Abdala, Hamet, & Mahomet en pelerinage à la Meque, & à Medine, pour visiter & honorer le sepulchre de Mahomet leur faux Prophete.

Ces

Ces ieunes gens firent le voyage auec tant de reputation de saincteté & de religion, qu'à leur retour les gens leur alloient au deuant, baisoient leurs habillemens, & les honoroient comme des saincts hommes. Ces abuseurs feignans d'estre esleuez à quelque fort haute contemplation marchoient par le pays, souspirans & appellans Ala ou Dieu, auec des criz interrompus de souspirs, & de gemissemens, & ne viuoient que d'aumosnes. Le pere les ayant receus en sa maison auec vne allegresse nonpareille, mais ne voulant pas laisser refroidir l'applaudissement, & la creance que ses fils venoient d'acquerir par vn tel pelerinage, en enuoya deux, qui furent Hamet, & Mahomet à Fez, ou ayans esté receus fort courtoisement du Roy: l'vn d'eux deuint Lecteur de l'Amorodache College fort renommé de ceste ville là, & le plus ieune Precepteur des enfans du Roy. Et lors qu'ils se virent fort aux bonnes graces du Roy, & en bonne opinion parmy le peuple, estans poussez par leur pere, prenant leur suiet sur les dommages que les Arabes & les Mores faisoient à ceux de leur loy sous les enseignes des Portugais, à la solde desquels ils combatoient, ils demanderent au Roy permission de desployer vn estendart contre les Chrestiens, luy promettant, comme il aduint en effect, qu'ils tireroient aisément à eux les Mores qui suiuoient les Portugais, & par ce moyen asseureroient les Prouinces de Sus, Hee, Ducale, Marroc, & autres qui estoient mal menees, & trauaillees continuellement par les Portugais.

Muley Nazzer frere du Roy contredisoit à ceste proposition & demande, disant, que si ses freres sous pretexte de religion & de saincteté faisoient quelque progrez auec les armes en la main, il seroit impossible de les arrester apres, & de les mettre bas comme auparauãt, pource que les armes rendent les hommes hardis, les victoires les font insolens, & la suitte des peuples les rend desireux de choses nouuelles. Mais le Roy qui auoit grande opinion de leur saincteté, faisant peu d'estat des raisons que son frere luy alleguoit, leur donna vn estendart, vn tambour d'airain, & outre ce vingt cheuaux pour les accompagner, & des lettres de recommandation aux Arabes, & aux Seigneurs, & villes de Barbarie.

Auec ces commencemens beaucoup de monde estant accouru au bruit de leur voyage, ils coururent le pays de Ducale, & passerent iusques au Cap d'Aguero, qui estoit alors tenu par les Portugais, & se voyans bien suiuis, & en bonne estime, ils demanderent aux peuples (qui viuoient alors en liberté pour la plus grande partie, & se ioignoient à celuy que bon leur sembloit) que puis qu'ils faisoient la guerre pour la loy de Mahomet contre les Chrestiens, ils les assistassent, en leur donnant les decimes deuës à Dieu: ce qui leur fut soudain accordé par les peuples de Dare, & par ce moyen ils s'emparerent peu à peu de Tarudant (dont leur pere fut fait Gouuerneur) & de Suz, Hee, Ducale, & des lieux voisins.

Ils s'arresterent premierement à Tedneſt, puis à Tesarote, & deffirent en vn combat Lope Barriga, capitaine fort renommé des Portugais: mais ils y perdirent leur frere aisné, puis estans entrez auec force belles paroles dans la ville de Marroc, ils y empoisonnerent le Roy, & Hamet Xerif se fit appeller Roy de Marroc en son lieu, & s'empara du Royaume.

Cependant les Arabes de Ducale, & de Xarquie vindrent aux mains auec ceux de Garbie, chacun de ces partiz s'asseurant de la faueur des Xerifs: mais ceux-cy voyans qu'il en tomboit beaucoup d'vn costé & d'autre, tournerent

les armes contre ces deux ennemis, & s'enrichirent de leurs despoüilles. Ils auoient auparauant enuoyé au Roy de Fez la cinquiesme partie de tout leur butin; mais apres ceste victoire n'en faisant plus d'estime, ils luy enuoyerent seulement six cheuaux & six chameaux fort foibles. Dequoy le Roy estant piqué leur enuoya demander la cinquiesme partie du butin, & le tribut que le Roy de Marroc luy payoit, les menaçant de leur faire la guerre, au cas qu'ils y contredisent.

Mais ce Roy estant mort en ces entrefaites, Hamet son fils qui auoit esté disciple du ieune Xerif, non seulement s'appaisa, mais encore confirma Hamet Xerif au Royaume de Marroc, pourueu qu'il recognust de quelque chose les Roys de Fez comme Princes souuerains.

Mais d'autre costé les Xerifs, dont la puissance & la reputation croissoit continuellement, lors que le temps de payer le tribut fut arriué, manderent dire au Roy, qu'estans legitimes successeurs de Mahomet, ils n'estoient obligez de donner aucun tribut à qui que ce fust, & qu'ils auoient plus de droict en l'Afrique que luy: que s'il les vouloit pour amys ils le feroient, mais que s'il les destournoit de la guerre contre les Chrestiens, ils ne manqueroient de courage, ny de pouuoir de se deffendre.

Le Roy irrité de ceste responce leur declara aussi-tost la guerre, & se transporta en personne au siege de Marroc. Mais il fut la premiere fois contraint de desloger & leuer le siege; puis y estant retourné auec dixhuict mille cheuaux, entre lesquels il y auoit deux mille arquebusiers & arbalestriers, il fut vaincu par les Xerifs, qui n'auoient plus de sept mille cheuaux, & mil deux cens arquebusiers, ainsi qu'il vouloit passer vne riuiere.

Par le moyen de ceste victoire les Xerifs exigerent tribut de ce pays, & passans l'Atlas prirent Tafilet, ville importante, & partie par amour, partie par force rangerent à leur obeïssance diuers peuples de la Numidie, & des montagnes.

L'an 1536. le ieune Xerif, qui se nommoit desià Roy de Sus, ayant leué vne puissante armee, & mis en campagne vn grand nombre de canons, en partie pris au Roy de Fez, & en partie faits par des Chrestiens reniez, alla à l'entreprise du Cap d'Aguero, place de grande importance tenuë alors par les Portugais, qui l'auoient beaucoup fortifiee, premierement aux despens de Lopez Sequere, puis lors qu'ils eurent cognu la commodité de son assiette, à ceux du Roy Emanuel de Portugal, & l'on combatit vaillamment d'vn costé & d'autre. En fin le feu s'estant mis aux munitions de guerre, & les soldats qui deffendoient ceste place estans espouuantez de cét accident, le Xerif entra dedans, & prit la plus grande partie de ceux qui y estoient en garnison. Auec ceste victoire toute la montagne d'Atlas, le Royaume de Marroc, & les Arabes qui s'estoient rangez auec les Portugais presterent obeïssance aux Xerifs; & raison dequoy le Roy Iean troisiesme de Portugal, voyant que la despence surpassoit de beaucoup le profit, abandonna volontairement les places de Safin, Azamor, Arzille, & Alcaçar, qu'il possedoit en la coste de Barbarie.

Ces prosperitez furent cause d'vne fort grande discorde entre les freres, & l'issuë en fut telle, que le plus ieune ayant obtenu la victoire en deux batailles qu'il eut contre son aisné, & l'ayant faict prisonnier, le confina à Tafilet, puis tournant ses armes contre le Roy de Fez, apres l'auoir pris vne fois, & puis deliuré, il l'eut pour la seconde fois entre ses mains (pource qu'il auoit man-

qué de parole) & en mesme temps se rendit maistre de son Estat, & le fit en fin mourir auec ses enfans.

Voylà comme cét Empire est paruenu entre les mains de ceux de ceste famille, qui y commandent encore, mais auec tant de diuisions & de changements de fortune, que c'est chose estrange comme tant de remuemens ne les ont lassez, ou comme tant de changements ne les ont perdus. Voyons maintenant comme on se gouuerne en ces Royaumes.

Premierement on ne sçait que c'est de faire iustice aux pays d'Hee, & principalement aux montagnes, & les Gentilshommes peuuent à peine tenir quelque police aux villes.

Au pays de Suz le peuple de la ville de Tedsy viuoit en liberté autresfois, & se gouuernoit comme par forme de Republique; mais maintenant l'Empereur de Marroc y tient sa Chancellerie. Il faut remarquer qu'aux montagnes de la prouince de Marroc & au pays de Guzule, il n'aduient guere souuent que les habitans rendent franchement obeyssance à leur Prince, & de mesme est-il de beaucoup d'autres endroits. Le Roy a son Conseil dans Marroc, & vne chambre de Iustice, & tient en toutes les Prouinces, & mesme en toutes les bonnes villes des Gouuerneurs, qui sont traitez comme i'ay dit par cy-deuant. Et pource que c'est peu de chose que le discours du gouuernement de tout le reste, ie viendray à celuy de Fez, à la suitte qu'auoit son Roy, & à tout ce qu'on y a remarqué de plus considerable, qui fera assez iuger de l'ordre qu'on tient en tous ces pays, & en la Cour de ce Prince.

Entre tous les Seigneurs de l'Afrique on ne trouue pas qu'aucun ait iamais esté creé Roy ou Prince par election du peuple, & en la loy de Mahomet il n'y a Seigneur temporel qui se puisse dire legitime, excepté les Pontifes. Mais depuis que l'autorité des Pontifes fut diminuee, tous les chefs des peuples qui estoient dans les deserts, commencerent à s'approcher des pays habitez, & par force d'armes establirent diuers Seigneurs contre la loy de Mahomet, & contre leurs Pontifes, comme il est arriué en Leuant, où les Turcs, les Tartares & autres venans de mesmes contrees, s'emparerent des terres de ceux qui se trouuerent plus foibles.

Ainsi les familles de Lontuna, & de Marin regnerent en Afrique. Il est vray que les gens de Lontuna vindrent au secours des peuples d'Occident. Doncques pour ceste cause on n'y faict les Seigneurs par vraye succession, ny par election du peuple, des plus grands, & du General de l'armee; mais chaque Prince auant sa mort faict promettre aux plus grands, & plus puissants de la Cour, qu'ils creeront pour leur chef apres sa mort son fils, ou son frere. Mais cela n'empesche pas que plusieurs ne faussent souuent leur serment, pource qu'il arriue presque tousiours qu'ils esliſent pour Seigneur celuy qui leur est plus aggreable.

C'est en ceste sorte que se faisoit ordinairement la creation du Roy de Fez, qui n'estoit plustost creé tel, qu'il faisoit vn des plus nobles de son Royaume son grand Conseiller, & luy assignoit aussi vn tiers du reuenu de son Royaume.

Apres il eſliſoit vn Secretaire, qui luy seruoit aussi de Tresorier, & de grand maistre de son hostel.

Il creoit apres les Capitaines de la Caualerie, qui estoit destinee à la garde du Royaume, & ceux-cy demeuroient le plus souuent en

campagne. Il eſtabliſſoit auſſi en châque ville vn Gouuerneur, qui ioüyſſoit des reuenus de la ville, & eſtoit obligé de tenir à ſes deſpens vn certain nombre de cheuaux, qui deuoient eſtre preſts au beſoin, & toutes & quantesfois qu'il falloit faire vne armee. Il ordonnoit encor certains Commiſſaires ſur les peuples qui demeuroient aux montagnes, & encor ſur les Arabes qui luy eſtoient ſuiects.

Les Commiſſaires adminiſtroient la Iuſtice ſelon la diuerſité des loix de ces peuples. Ils auoient auſſi charge d'exiger les rentes, & de tenir compte des payements ordinaires & extraordinaires. Apres il ordonnoit certains Barons, qu'on appelle au langage de Fez par vn mot qui ſignifie autant que Gardiens, dont le chacun auoit vn chaſteau, où vn ou deux villages, & dont il tiroit certain reuenu pour viure, & maintenir ſa qualité, & pour pouuoir accompagner le Roy en ſes armees, il tenoit auſſi des cheuaux legers à ſes deſpens, quand le Roy tenoit la campagne; mais en temps de paix il leur donnoit du bled, du beurre, & de la chair à ſaler pour toute l'annee, mais fort peu d'argent. Il eſt vray qu'il leur donnoit vn habillement toutes les annees, & ceux-cy n'auoient nul ſoing de leurs cheuaux, ny dedans la ville, ny dehors, pource que le Roy leur fourniſſoit toutes choſes; & tous les valets d'eſtable eſtoient eſclaues Chreſtiens, & portoient de peſans fers aux pieds: mais quand l'armee ſe mettoit en campagne, on les faiſoit monter ſur des chameaux de bagage. Il auoit encor vn autre Commiſſaire ſur les chameaux, qui diſtribuoit les campagnes entre les Paſteurs, & faiſoit prouiſion des chameaux dont le Roy auoit beſoin: & châque Chamelier tenoit deux chameaux tous preſts, pour charger auſſi toſt qu'il en receuroit le commandement.

Il auoit apres vn Pouruoyeur qui auoit charge de fournir, garder, & diſtribuer les viures, tant pour le Roy, que pour ſon armee: & ceſtui-cy auoit dix ou douze grands pauillons, où il mettoit leſdits viures, changeant de chameaux continuellement à en faire porter de nouueaux, afin que l'armee n'en euſt faute. Sous ceux-cy eſtoient les officiers de cuiſine. Il y auoit apres vn maiſtre d'Eſcuyerie, qui auoit charge de tous les cheuaux, mulets, & chameaux du Roy, & le Pouruoyeur luy fourniſſoit tout ce qui luy eſtoit beſoin. Il auoit auſſi vn Commiſſaire eſtably ſur les bleds, qui auoit charge de faire porter l'orge, & ce qui eſtoit neceſſaire pour l'entretien deſdites beſtes: & ce Commiſſaire auoit des Notaires pour eſcrire tout le bled qui ſe diſtribuoit, & en rendre compte au grand maiſtre. Il auoit encor vn Capitaine de cinquante cheuaux, qui eſtoient comme coureurs, & faiſoient les impoſitions de la part du Secretaire du Roy, au nom dudit Roy. Il auoit encor vn autre Capitaine, qui eſtoit comme chef d'vne garde ſecrette, & auoit authorité de commander de la part du Roy aux officiers qui faiſoient les executions, & les confiſcations. Il pouuoit prendre les plus grands, les mettre en priſon, & vſer en leur endroit de la rigueur de la iuſtice, ſi le Roy le luy commandoit.

Il auoit auſſi pres de luy vn Chancelier, qui gardoit ſes ſeaux, & eſcriuoit les lettres qu'il falloit, & les ſeelloit par meſme moyen. Il auoit vn fort grand nombre d'eſtafiers, qui auoient vn Capitaine qui les receuoit, les chaſſoit, & leur donnoit plus ou moins de gages ſelon leur ſuffiſance. Et quand le Roy donnoit Audience, ce Capitaine eſtoit touſiours preſent. Il auoit encor vn Capitaine du bagage, de qui l'office eſtoit de faire porter les tentes, où logeoient les cheuaux legers du Roy: & il faut ſçauoir que les tentes du

Roy estoient portees par des mulets, & celles des soldats par des chameaux. Il auoit vne troupe de gens qui portoient en marchant les estendarts ployez, mais il y en auoit vn qui marchoit touſiours deuant l'armee, & auoit vne enſeigne haute, & deſployee. Tous ceux-cy ſeruoient de guides, & ſçauoient les chemins, & les passages des bois, & des riuieres. Il auoit auſsi vn grand nombre de ſonneurs de tambour, qui auoient de grands tambours d'airain en façon d'vn grand plat, larges en haut, & eſtroicts par le bas, couuerts de peaux, & les portoient ſur des cheuaux baſtez: mais ils auoient vis à vis des tambours, certains contrepoids, pource qu'ils ſont fort peſants, & ces cheuaux ſont des meilleurs, & des plus viſtes que l'on puiſſe voir, pource que c'eſt vne grande honte parmy eux de perdre le tambour: & leſdicts tambours ſonnent ſi haut, qu'on les oyt de bien loing, & on les bat auec des nerfs de taureau. Le Roy ne tenoit pas à ſes deſpens les trompettes, ains ceux de Fez eſtoient obligez de luy en deffrayer vn certain nombre, & ceux-cy eſtoient auſsi bien employez aux repas des Roys qu'aux armees.

Il auoit vn maiſtre de ceremonies, qui eſtoit touſiours aux pieds du Roy lors qu'il aſſembloit ſon Conſeil, ou donnoit audience, ordonnant les places, & faiſant parler les vns apres les autres, ſelon leurs rangs, & dignitez.

La maiſon du Roy eſtoit toute pleine d'eſclaues noires, qui ſeruoient à la chambre de la Royne.

Il auoit encores quelques eſclaues Chreſtiennes, qui eſtoient pour la plus grande partie Eſpagnolles, ou Portugaiſes: & toutes ces femmes eſtoient ſous la garde de certains Eunuques, qui eſtoient eſclaues noirs.

Quand le Roy vouloit aller en quelque lieu, le maiſtre des ceremonies le faiſoit premierement entendre aux coureurs, & ceux-cy le faiſoient ſçauoir aux parents du Roy, aux Capitaines, aux gardes, & aux autres hommes de cheual, qui s'aſſembloient tous en la place qui eſt hors du Palais, & par toutes les ruës qui en eſtoient proches. Et ainſi que le Roy venoit à ſortir du Palais, leſdicts coureurs ordonnoient la façon que l'on deuoit garder à marcher. Ceux qui portoient les enſeignes alloient les premiers, puis les tambours ſuiuoient, & apres le Maiſtre d'eſcuyerie auecques ſes Officiers, & ſa maiſon, puis apres le Pouruoyeur auecques les ſiens, puis les gardes, le Maiſtre des ceremonies, les Secretaires du Roy, le Threſorier, le Iuge, & le Capitaine de l'armee. Le Roy marchoit apres auecques le grand Conſeiller, & quelque Prince, & il y auoit touſiours quelques Officiers du Roy qui marchoient deuant ſa perſonne, & l'vn portoit ſon eſpee, l'autre ſon eſcu, & vn autre ſon arc. Ses eſtaffiers alloient autour de luy, dont l'vn portoit la pertuiſane du Roy, l'autre la couuerture de la ſelle de ſon cheual auecques le licol, & quand le Roy mettoit pied à terre, on couuroit ſa ſelle auecques ceſte houſſe, & le licol ſur la bride du cheual afin de le tenir.

Le Roy eſtoit ſuiuy du Chef de ſes eſtaffiers, puis des Eunuques, puis de ceux de ſa maiſon, puis des cheuaux legers, & finalement des arbaleſtriers, & arquebuſiers.

Quand le Roy ſe tenoit en campagne, l'on dreſſoit premierement au milieu de tous vne grande tente pour luy, qui eſtoit faicte comme les murailles de quelque chaſteau auec ſes creneaux (ainſi que i'en ay veu à quelques grands Seigneurs aux armees eſtrangeres) & quarré de tous coſtez.

Ceſte tente auoit quatre portes, à la chacune deſquelles on voyoit la garde

des Eunuques. Autour de sa tente estoient les logemens de ses Officiers, & des courtisans plus fauoris: & autour de ceux-cy les tentes des gardes, faictes de peaux de chevres, ainsi que celles des Arabes.

Presque au milieu l'on voyoit la despence, la cuisine, & la sommellerie du Roy, & assez pres de là l'on voyoit les pauillons où logeoient les cheuaux legers, qui mangeoient tous en la sommellerie du Roy.

On voyoit assez pres de là l'escuyerie, c'est à dire, quelques lieux couuerts, où sont logez les cheuaux; & hors de là on voyoit les muletiers du bagage du Roy, & là mesme les bouriques des bouchers. Les marchands & les artisans, qui venoient en l'armee, se logeoient à coste de ces muletiers, tellement que le tout venoit à estre comme vne ville, pource que les tentes des gardes seruoient de murailles, d'autant qu'elles estoient tellement dressees l'vne pres de l'autre, que l'on ne pouuoit entrer en ces logemens que par des lieux ordonnez: & on faisoit bonne garde toute la nuict autour de la tente du Roy; mais toutes ces gardes estoient personnes viles, & qui ne portoient iamais armes. Il y en auoit de mesme sorte autour de l'escuyerie; mais bien souuent à cause de la faineantise, & lascheté de ces gardes, non seulement l'on desroboit des cheuaux, mais encores l'on trouuoit dans la tente du Roy des ennemys qui venoient là pour le mettre à mort.

Le Roy estoit presque toute l'annee en campagne, tant pour garder son Royaume, que pour maintenir en paix, & en amytié les Arabes ses subjects. Nous auons assez parlé du Roy de Fez, & de toute sa Cour; voyons vn peu maintenant comme il conduisoit tout le reste.

xxviii En premier lieu, dans Fez il y auoit des gabelles establys, pource que les draps se vendoient en façon d'encant, & ceux qui en auoient la charge, les portoient premierement à ces gabelleurs pour les seeller, puis les alloient crians parmy les marchands, & il y auoit enuiron 60. crieurs de ceste sorte.

Les Apoticaires auoient vn quartier qui se fermoit de deux costez auec deux belles portes, & tenoient à leurs despens des gardes qui alloient la nuict tout à l'entour auec des lanternes, des chiens, & des armes. Il y auoit des gens qui faisoient les mesures du bled, que le Consul ajustoit, prenant vn double de chacun pour ce faire. Dans la ville il y a seulement quelques petits offices, & magistrats qui ont charge de rendre le droict à vn chacun. Il y auoit le Gouuerneur qui estoit sur les causes ciuiles, & criminelles; vn Iuge, qui prenoit cognoissance de ce qui concernoit les loix des liures de Mahomet, & vn autre Iuge qui estoit comme Lieutenant du premier, & cognoissoit des choses appartenantes au mariage; auoit authorité d'examiner les tesmoins, & mesmes rendoit iustice vniuersellement. Il y auoit vn Aduocat, lequel on consultoit sur la loy, & pardeuant qui l'on appelloit des sentences des Iuges, ou quand ils s'estoient abusez, ou quand ils auoient iugé par l'authorité de quelque Docteur moins excellent. Le Gouuerneur tiroit de grandes sommes des condamnations qui se faisoient en diuers temps, & presque toute la punition d'vn criminel n'estoit que d'auoir le foüet en presence du Gouuerneur, & on luy donnoit cent, ou deux cens coups. Après cela le bourreau mettoit vne chaisne au col du criminel, & le menoit en cet estat par toute la ville tout nud, excepté les parties honteuses, criant, & publiant le mal qu'il auoit faict: & bien souuent l'on en menoit plusieurs enchaisnez ensemble. Le Gouuerneur auoit de chaque criminel vn ducat & vn quart, comme aussi de tous ceux qui entroient

dans la prison, il auoit certaine chose qui luy estoit donnee par certains marchans, & artisans destinez à telle chose. Les Iuges du Droict Canon, ou de la loy de Mahomet, n'auoient nuls gages, pource qu'il est deffendu par la loy de Mahomet de donner rien du monde à vn Iuge pour telle chose. Mais ils viuent d'autres gages ou recompences, comme des lectures, ou de la Prestrise de quelque Mosquee. Semblablement les Procureurs & les Aduocats sont pour la plus part pleins d'ignorance. Les Iuges auoient vn certain lieu où ils font empriſonner les debteurs & autres pour choses legeres, & de peu d'importance. Dans la ville il y auoit quatre Capitaines du guet, qui alloient par la ville depuis la nuict venuë iusques à deux heures apres, & ceux-cy n'auoient autres gages que certaine chose de ceux qu'ils prenoient, qui estoit prise sur l'amende à laquelle ils estoient condamnez. Mais il estoit permis à chacun de tenir tauerne, & d'estre maquereau. Le Gouuerneur de la ville n'auoit ny Iuge, ny Notaire, mais donnoit sentence à sa volonté, & comme bon luy sembloit. Il n'y auoit aussi qu'vn homme qui affermast la Doüane & la gabelle, qui payoit tous les iours à la chambre du Roy trente ducats, & auoit en chaque porte des gardes & des Notaires; & toutes choses de petit prix payoient leur droict à la porte. Les autres estoient conduites à la Doüane, & accompagnees depuis la porte par vn des gardes, & il y auoit certain argent destiné pour les Notaires, & pour ces gardes, selon la quantité des choses qui entroient, & quelquefois ces gardes alloient hors de la ville pour rencontrer les mulets, afin qu'ils ne peussent cacher aucune chose; & s'ils en cachoient quelqu'vne, ils payoient apres double gabelle, & l'on payoit ordinairement deux ducats pour cent. Toutesfois l'on ne payoit rien du bled, du bois, des bœufs, & de la volaille qu'on y menoit, & l'on n'auoit pas accoustumé de payer à la porte la gabelle des moutons, ains seulement en la boucherie.

Le Gouuerneur chef des Consuls, auoit ordinairement douze Sergens, & alloit souuent à cheual par la ville pour voir le pain, & essayer les poids des bouchers, & considerer ce que l'on y vendoit.

C'estoit luy qui faisoit peser le pain, & s'il n'y trouuoit le poids ordonné, il le faisoit mettre en plusieurs pieces, & donnoit à celuy qui le vendoit tant de coups de poing sur le col, qu'il le laissoit tout briſé, & mesme il le faisoit quelquesfois foüetter s'il le trouuoit trop leger.

Le Roy donnoit cét office il y a cent ans, aux gentils-hommes qui le luy demandoient: mais auparauant l'on ne le donnoit qu'à des hommes sçauans, & qui auoient vne grande reputation de preud'hommie. Il y auoit plusieurs lieux où le Gouuerneur auoit accoustumé de donner audiance, & de tendre iustice. Il y a aussi dans Fez vne prison, qui est si longue & large, qu'il y peut demeurer trois mille personnes, & il n'y en a point de separee, pource que ce n'est pas la coustume à Fez de mettre quelqu'vn en vne prison secrette, & particuliere. Voyla à peu pres tout ce que i'ay peu apprendre touchant le gouuernement des Royaumes de Fez & de Marroc.

Et quant à ce que i'ay dit de ce qui se practiquoit à Fez, c'est chose asseuree que l'Empereur de Marroc garde presque maintenant les mesmes façons de faire, tant en sa Cour qu'ailleurs, & il y a bien peu de choses changees.

RELIGION.

xxix. TOvs les habitans de ces Royaumes sont Mahometans, excepté les esclaues, dont nous parlerons à la fin de ce discours.

Or est-il qu'il y a eu la loy de Mahomet beaucoup de sectes, qui ont leurs Chefs, & leurs Docteurs qui les deffendent: car il s'entrouue beaucoup qui ont commencé l'Acoran, & qui ne s'arrestent pas formellement à ce qu'il porte, ains passent par dessus, & contredisent à beaucoup de choses qui s'y trouuent.

Entre autres il y en a vne qui commença enuiron quatre vingts ans apres Mahomet, & son premier, & plus fameux autheur se nommoit Elhesembnu Abilhasen, de la ville de Basra, qui donna certaines regles à ses disciples, mais ne laissa rien par escrit.

Cent ans apres il y eust vn autre homme fort habille en ceste matiere, nommé Elharit Ibnu Esed, de la ville de Bagadet, qui escriuit vne belle œuure vniuersellement à tous ses disciples. Apres ceste secte fut trouuee mauuaise par les Pontifes de la loy, & tous ceux qui obseruetoient les regles de ce Docteur, & s'arrestetoient à ses maximes, furent declarez heretiques en la loy de Mahomet.

La mesme secte fut remise sus de là à quatre-vingts ans, par vn autre fort habille homme, qui fut suiuy de plusieurs disciples, & prescha publiquement sa doctrine, de sorte que tous les Legistes, & leurs Pontifes condamnerent celuy-cy à la mort auecques tous ses disciples, & conclurent qu'il falloit trencher la teste à tous. Ce que ce Docteur ayant entendu, il escriuit aussi tost vne lettre aux Pontifes, les priant de luy faire tant de faueur que de luy permettre de disputer contre leurs Legistes, s'offrant à mourir au cas qu'ils le surmontassent, & requerant au contraire, s'il leur monstroit que sa doctrine estoit meilleure que la leur, que tant de pauures innocens ne perissent pas par vne fausse calomnie. Les Pontifes trouuerent ceste requeste fort iuste, & luy accorderent ce qu'il demandoit.

Cet homme docte estant doncques venu à la dispute, vainquit aysement tous les Legistes: de sorte que le grand Mofti pleurant, se rangea à ceste secte, & la fauorisa touſiours tandis qu'il y esteut, faisant bastir des Colleges, & autres demeures pour ceux qui estoient de la mesme opinion.

Ceste secte dura enuiron autres cent ans, iusques à ce que l'on vid venir d'Assie Maliçach Empereur de la race des Turcs, qui persecuta ceste secte, si bien que quelques-vns s'enfuyrent au Caire, & les autres en Arabie, & demeurerent l'espace de vingt ans en cet estat, iusques au regne de Caselkah nepueu de Maliçach, le Conseiller duquel nommé Nidam Elmule, homme de grand esprit, qui estoit de ceste secte, la remit sur pied, & l'affermit tellement, que par le moyen d'vn fort sçauant homme, nommé Elgazzuli, qui en composa vn gros volume, diuisé en sept liures, il accorda les Legistes auecques ces Sectaires, en telle sorte, que les Legistes eurent tiltre de Docteurs, & de Conseruateurs de la loy du Prophete: & ceux-cy furent nommez Reformateurs de la mesme loy.

Ceste vnion dura iusques à ce que Bagadet fut ruinee par les Tartares: ce qui aduint l'an six cens cinquante six de l'Egire, ou Ære de Mahomet. Mais la di-

uision ne luy nuisit en aucune façon, pource que l'Afrique, & l'Asie estoient desia toutes pleines de gens qui suiuoient ceste doctrine.

On ne receuoit alors en ceste secte que des hommes versez en toutes sciences, & sur tout qui entendoient bien la loy, pour la pouuoir bien deffendre, & rembarrer le party contraire.

Mais depuis quelques centaines d'annees les ignorans y veulent entrer, disans qu'il n'est jà besoin de doctrine, pource que le S. Esprit donne cognoissance de la verité à ceux qui ont le cœur pur & net; & ameinent en leur faueur quelques foibles raisons.

De là vient que laissans les commandemens tant superflus, que necessaires de la regle, ils gardent seulement mesme chose que les Legistes, quant aux offices; mais ils prennent d'ailleurs tous les plaisirs qu'ils croyent estre permis en ceste secte, veu qu'ils font beaucoup de festins, chantent toutes sortes de chansons amoureuses, & dancent le plus souuent.

Quelquesfois il y en a parmy eux qui deschirans leurs habits, selon le suiet des vers qu'ils chantent, & selon la fantaisie qui leur vient en la teste, disent qu'ils sont alors eschauffez des flammes de l'amour diuin, au lieu qu'ils le sont veritablement d'vne trop grande quantité de viandes; veu que chacun d'eux mange plus de viande qu'il n'en seroit besoin à trois hommes; ou bien ils iettent ces cris meslez de pleurs pour l'amour qu'ils portent à certains ieunes hommes qui n'ont point de barbe: car il arriue bien souuent que quelque Gentilhomme conuie à ses nopces vn des principaux de ces maistres auecques ses disciples, qui disent des prieres, & des chansons diuines au commencement du repas, & à la fin d'iceluy les plus aagez commencent à deschirer leurs habits: & s'il arriue que quelqu'vn de ceux-cy vient à tomber en dançant apres auoir faict bonne chere, il est tout aussi tost releué par vn de ses ieunes disciples, qu'il baise bien souuent lasciuement, ainsi qu'il luy rend cét office.

Pour ceste cause l'on dit à Fez en commun prouerbe de ce vice, Que c'est le festin des Pelerins, voulant signifier par là, qu'apres le banquet chacun de ces enfans deuient espoux de son maistre: & ceux-cy que l'on nomme Pelerins, ne se peuuent marier.

Parmy ces sectes il y a quelques regles que les Docteurs de toutes les deux opinions tiennent pour heretiques, pource que non seulement elles different des autres en la loy, mais encores en la foy.

Il y en a certainement quelques-vns qui tiennent pour chose asseuree, & veritable, que l'homme peut acquerir vne nature toute diuine, & Angelique par le moyen de ses bonnes œuures, de ses ieusnes, & abstinences: pource qu'ils disent que le ieusne espure le cœur, & l'entendement de l'homme, de sorte qu'il ne peut pecher, encores qu'il en eust quelque volonté: mais qu'il est besoin qu'il passe auparauant par cinquante degrez de discipline: & combien qu'il peche auparauant qu'il ayt passé les cinquante, Dieu toutesfois ne luy impute plus le peché.

Ceux-cy font veritablement de grandes & estranges abstinences au commencement, & apres ils prennent tous les plaisirs du monde.

Ils ont aussi vne regle estroitte faicte par vn homme docte, & eloquent, nommé Esschirauard de Schirauard, qui est vne ville en Corasan.

Il y a vn autre autheur nommé Ibnul Fatid, qui mit toute sa doctrine en fort

beaux vers, qui ſont toutesfois pleins d'Allegories, & il ſemble qu'ils ne traictent d'autre choſe que d'amour.

Pour ceſte cauſe vn certain nommé Elfargani, commenta ſon œuure, & en tira la regle, & les degrez que l'on doit paſſer. Ceſtui-cy fut ſi bon Poëte, que ceux de ceſte ſecte ne chantent en leurs feſtins autre choſe que ſes vers, pource qu'il n'y a perſonne qui ayt ſi bien parlé que luy, depuis pres de quatre cens ans en ça.

Ces gens icy tiennent que les planettes & le firmament, les élemens, & toutes les eſtoilles ſont vn Dieu, & qu'aucune foy, ny loy ne peut aucunement errer, pource que tous les hommes penſent en leur ame, & tiennent pour tout aſſeuré qu'ils adorent celuy qui merite d'eſtre adoré: & croyent que la ſcience de Dieu eſt contenuë en vn homme qui ſe nomme Eleorb, eſleu, & participant de Dieu, & ſemblable à Dieu quant au ſçauoir.

Il y a quarante autres hommes parmy eux, qui ſont appellez Elauted, c'eſt à dire, les Troncs, pource qu'ils ſont de plus bas degré, & de moindre ſçauoir. Quand l'Eleorb vient à mourir, l'on en eret vn autre du nombre de ces quarante, & ceſtui-cy eſt eſleu au ſort parmy vn nombre de ſeptante. Il y en a encores autres ſept cens ſoixante & cinq, du nombre deſquels l'on en prend vn pour le ranger parmy les ſeptante, lors que quelqu'vn de ceſte troupe vient à mourir.

Leur loy veut, & commande qu'ils allent incogneux par le monde, ou façon de fols, ou de grands pecheurs, ou des plus vils hommes qui ſoient ſur la terre.

C'eſt le ſeul ſubject pour lequel beaucoup de meſchans vont par l'Afrique tous nuds, monſtrans leurs parties honteuſes; & ſont ſi deſbordez, & pleins d'effronterie, que quelquesfois ils ſe meſlent auecques les femmes publiquement, & en plaine place, ainſi que les beſtes, & toutesfois ſont tenus du vulgaire pour ſaincts perſonnages.

Or maintenant il nous faut veoir qui fut celuy qui introduiſit l'impieté de Mahomet en Barbarie. Ceſte meſchante, & malheureuſe doctrine entra en Egypte l'an ſix cens trente-ſept, par le moyen des conqueſtes d'Omar, & vn Capitaine d'Odman paſſa premier en Afrique l'an ſix cens cinquante, auecque quatre-vingts mille hommes, & deſfit Gregoire Patrice. Mais ils chaſſerent d'Afrique à perpetuité les Romains, & les gens d'Abſimaque, & de Leon Empereur, l'an ſix cens nonante-neuf, & ſe rendirent entierement maiſtres & poſſeſſeurs de la Barbarie.

Mais les Arabes augmenterent encores dauantage ce mal-heur, premierement à forces d'armes, & aux lieux où les armes ne peurent attaindre, ils s'y pouſſerent auecques la predication, & le trafic.

L'hereſie d'Arrius, de laquelle les Vandales, & les Gots habitans d'Afrique eſtoient infectez, fauoriſa grandement leur entrepriſe. Ils introduiſirent, pour faciliter leur deſſein, la langue, & les lettres Arabiques: ils fonderent des Vniuerſitez, & des Eſtudes, & ioignirent de grands reuenus aux ſuperbes baſtimens qu'ils firent pour cét effect à Marroc, & à Fez. Mais il n'y a choſe qui ayt plus aduancé la ſecte de Mahomet, que les victoires des Miramamolins d'Afrique, & depuis ceſte peſte y eſt touſiours demeurée.

Il y a encores en cét Empire des Iuifs, qui s'eſtans multipliez à bon eſcient en Eſpagne, paſſerent peu à peu en Barbarie, principalement ceux qui eſtoient

Orfeures: car cét art eſtant deffendu à ceux de la loy de Mahomet, & exercé de tous coſtez entre eux par les Iuifs, de meſme que pluſieurs autres, principalement celuy de Mareſchal, comme l'on void en la montagne de Seſſaue, en la Prouince de Marroc. On dit qu'Eideuet lieu du Royaume de Marroc eſtoit habité par des Iuifs, de la race de Dauid (comme ils aſſeuroient) qui ſont toutesfois deuenus peu à peu Mahometans.

Les Iuifs s'augmenterent apres en Afrique, quand Ferdinand Roy d'Eſpagne, ſurnommé Catholique, & Emanuel Roy de Portugal, les chaſſerent de leurs Royaumes: car il en paſſa beaucoup alors aux Royaumes de Fez, & de Marroc, & y introduiſirent les arts, & les exercices d'Europe, qui eſtoient auparauant incogneus à ces Barbares.

On en void encores pour le preſent les ruës pleines à Belis, à Teze, à Elmedine, à Tezze, & à Segemeſſe.

Quant aux Chreſtiens qui ſont aux Royaumes de Fez, & de Marroc, horſmis ceux qui ſe tiennent dans les places occupees par les Portugais, il n'y en a gueres qui ne ſoient eſclaues, & le nombre de ceux-cy eſt fort grand, voire plus que l'on ne ſe peut imaginer. L'eſtat auquel ſont ceux-cy eſt veritablement digne de compaſſion & de pitié, non ſeulement pour la miſere en laquelle ils paſſent leur vie, que pour le danger de leur ame, qui court tous les iours fortune de ſe perdre.

Ils paſſent les iours en perpetuel trauail, & ſont ſans repos la plus grande partie de la nuict, endurans force coups & portans des charges inſupportables.

Somme ils endurent plus de peine entre ces barbares, que les beſtes meſmes ne font parmy nous: on les charge de groſſes chaiſnes de fer, on les bat auec des nerfs de bœufs fort endurcis, & auec des cercles de tonneaux, on les ſurfond auec de l'huyle ardante, & de lard. Mais ſi la peine du corps eſt grande, celle de l'eſprit n'eſt pas moindre, pource qu'outre ce que ces miſerables n'ont aucun qui leur preſche, & annonce la parole de Dieu, & qui leur ayde à bien viure, & à bien mourir auec les Sacremens, on ne ſçauroit s'imaginer, encores moins exprimer combien ils ſouffrent de tentations pour le regard de la foy; veu que non ſeulement le deſir de s'affranchir de ceſte miſere les tente, mais encor l'ayſe, & les delices où ils voyent ceux qui ont du tout abandonné la foy.

Or ils ont deux petites conſolations au milieu de tant de miſeres, dont l'vne eſt des Preſtres, qui ont eſté reduits en ſeruitude auecques eux: d'autant que ceux-cy leur adminiſtrent tantoſt les Sacremens, & tantoſt leur preſchent la parole de Dieu le mieux qu'ils peuuent; à raiſon dequoy ils ſont grandement honorez, & reſpectez des autres. L'autre conſolation leur vient des Religieux qui s'employent pour leur deliurance. En quoy l'Eſpagne merite vne fort grande loüange, pource qu'il y a deux Religions qui ont pour leur exercice le rachapt de ces malheureux: vne de ces Religions ſe nomme vulgairement de la Merced, qui eſt en Arragon; l'autre qui eſt beaucoup plus grande s'appelle du Rachapt, ou de la Redemption des captifs. Ces deux Religions aſſemblent tous les ans de fort groſſes ſommes d'argent, auec leſquelles elles deliurent vn tres grand nombre d'eſclaues. Elles enuoyent des hommes à Fez, & à Marroc (de meſme auſſi qu'en Alger) qui manient cét affaire auec autant de diligence, que de fidelité, & rachetent premierement tous les Religieux, & les Preſtres, puis les plus ieunes, commençans par les ſuiets du Roy d'Eſpagne, & apres les autres.

Il y a touſiours vn Religieux à Fez, qui s'informe de la qualité, & neceſſité des eſclaues, pour faciliter l'annee d'apres leur deliurance.

Mais l'Eſpagne y a intereſt plus que nul autre pays, d'autant que la plus grande partie de ceux qui ſont eſclaues en cét Empire, eſt des ſuiets du Roy d'Eſpagne.

Ie diray pour concluſion, que les Mores des Royaumes de Fez, & de Marroc differentenplusieurs poincts des Turcs, touchant la fauſſe loy, & Religion de Mahomet, & entre autres choſes s'aſſuiettiſſent au Calife de Bagadet, laiſſant celuy du grand Caire, auquel les Turcs rendent obeyſſance.

DISCOVRS DE L'ESTAT DES CHEVALIERS DE MALTE.

SOMMAIRE.

1. DIVERSES demeures des Cheualiers de l'ordre de S. Iean de Ierusalem auant que s'estre estably à Malte, qu'ils ont eu par donation de l'Empereur Charles Quint. 2. Description de l'Isle de Malte, iadis appellee Melite, combien de lieuës elle a de tour, sa longueur & largeur, situation, climat, parallele: & ses ports. 3. Description de l'Isle de Gozze, voisine de Malte. 4. Terroir de Malte pierreux, & neantmoins portant arbres fruictiers, comme figuiers, pommiers, amandiers, vignes, palmiers: cotton, roses de Thim, senoüil: Elle nourrit brebis, cheures, bœufs, asnes, mulets, conils, perdrix: l'on y fait le sel & miel. Manquant d'eau douce: Estimee anciennement pour les petits chiens propres aux Damoiselles. Exempte de serpens depuis la venuë de S. Paul en ceste Isle: & se tire de la grotte où cét Apostre fut prisonnier des pierres fort souueraines contre le venin & morsure des serpens & scorpions. 5. Quelles ont esté les mœurs des anciens habitans de ceste Isle: & leurs Temples dediez à Hercule & à la Deesse Iunon. 6. Naturel des modernes Maltois pareil à ceux d'Afrique. Façon d'habits & humeur des femmes de ce pays. Leur passe-temps au Carneual: leur deuotion, & ceremonies pieuses au temps de Careſme. 7. Quel est le reuenu du Grand Maistre de ceste Isle: & les richesses de l'Ordre consistans au Threſor, & Commanderies esparses par toute la Chrestienté. 8. Ses forces consistans és places fortes, & valeur des Cheualiers. 9 Distinction & diuision de l'Ordre des Cheualiers en trois rangs. Quelles sont les Ordonnances de la reception en cét Ordre, & les ceremonies que l'on pratique en la reception des Cheualiers. 10. En quelle sorte se fait la priuation de l'Habit, quand quelqu'vn a commis crime, ou fait faute notable: & les ceremonies auec lesquelles on rend l'habit au criminel qui a eu sa grace. 10. Du grand manteau de l'Ordre, & à quels iours les Cheualiers le doiuent porter. 11. De l'Enfermerie & du Commandeur de la petite Enfermerie: Medecins & autres personnes gagees pour traicter & penser les malades: De leurs sepultures & funerailles. 12. Des Receueurs & Procureurs des deniers, Conseruateur du Threſor, Auditeurs des Comptes, leur puissance & office. 13. Du Chapitre General à qui appartient de l'assembler, quelles en sont les ceremonies: & quelles choses se traictent en iceux. 14. Des Chapitres Prouinciaux qui tiennent tous les ans, & comme on y procede. 15. L'ordre de iustice & iugemens, & des deux sortes de Conseil, & les Iuges qui y presidents & as-

sistent. Des Ballottes, Audience publique: & de la forme de iugement nommé Esgard. 16. *De l'obeyssance que tous ceux de l'Ordre prestent au Grand-Maistre: Sa dignité, grandeur & puissance: ses droicts & priuileges: & quelles sont les Commanderies destinees pour son entretien, & desquelles il peut disposer & conferer à qui bon luy semble.* 17. *De l'office des Baillifs, Drappiers, Grand Conservateur, Mareschal, Grand-Prieur de l'Eglise de Malte: leurs gages, & à quelle fin instituez.* 18. *De l'eslection du Grand-Maistre, & ceremonies observees en tel acte.* 19. *De la capacité ou incapacité de tenir Commanderies: & à qui appartiennent les acquisitions faites par les Commandeurs.* 20. *De la visite de cinq en cinq ans, qui se fait des Commanderies.* 21. *Trafic de marchandise, testamens, & donation interdictes aux Cheualiers: & de plusieurs autres choses qui leur sont deffenduës.* 22. *Quels sont les crimes pour lesquels on peut oster l'habit à vn Cheualier.* 23. *De l'Euesque de Malte suiet à l'Archeuesque de Palerme: du seruice diuin, & des ieusnes & abstinences ausquelles les Cheualiers de Malte & freres de l'Ordre sont obligez.*

1. PEs Cheualiers de l'Ordre de S. Iean de Ierusalem ayans esté mis hors de Rhodes par les Turcs l'an 1522. la propre vigile de Noël, apres auoir tenu ceste Isle l'espace de 212. ans, vindrent premierement en Candie, où ils demeurerent quelque temps, puis se retirerent partie à Venise, & partie en d'autres lieux d'Italie.

Or apres qu'ils eurent fait quelque sejour à Venise, & aux autres lieux d'Italie, ils obtindrent du Duc de Sauoye permission de se pouuoir retirer à Nisse, & d'y establir le sejour & siege de leur Ordre, & ce d'autant plus facilement que les Turcs, & Mores d'Afrique, & de Barbarie ranageoient toutes les costes de mer des Chrestiens, & attaquoient toutes leurs villes maritimes. Ils resolurent apres de s'aller tenir à Sarragosse en Sicile, comme en vn lieu plus proche de la Grece, à cause que le bruit couroit que le Turc deuoit venir attaquer l'Italie, & principalement l'Isle de Sicile, & le Royaume de Naples. En fin l'Empereur Charles Quint leur donna l'Isle de Malte, pour y demeurer comme en vn lieu commode, pour empescher que le Turc gaignast pays par deçà, & fist reüssir ses entreprises.

Or auant que de m'engager plus outre en ce discours, il faut sçauoir qu'il y a eu iadis trois lieux qui ont eu ce nom de Malte ou Melite, veu qu'il y en auoit vn en Grece pres de Marathon, & vn autre en Cappadoce, non loing de la riuiere d'Euphrate, & cestui-cy duquel nous parlerons à ceste heure.

11. L'Isle de Malte est esloignee de la Sicile d'enuiron soixante milles du costé du Cap Passaro, & d'Afrique plus de soixante bonnes lieuës de mer, chose qui a donné suiet à plusieurs de la mettre entre les Isles de l'Europe. Elle a de tour enuiron trente petites lieuës, & sa plus grande longueur est de vingt milles, & sa largeur de douze.

Elle est assise en la mer d'Afrique, ayant au Nort le Cap Passaro de Sicile, au Midy l'Afrique, & la ville de Tripoli en Barbarie, du costé du Ponent l'Isle de Lampadouse, & du Leuant la mer Mediterranee. Elle prend sa longueur, & estenduë vers la Morée, & est posee au commencement du cinquiesme climat, & huictiesme parallele, à enuiron trente trois degrez de la ligne.

Elle a beaucoup de ports, mais entre autres deux capables de plusieurs vais-

ſoaux, dont l'vn ſe nomme Marzamuſetto, l'autre Marzaſirocco. Ces ports ſont faicts par des golphes qui s'aduancent dans l'Iſle, qui ſont premierement eſtroicts, puis s'eſlargiſſent ayant paſſé l'emboucheure, & font des preſqu'Iſles de quelques parties de l'Iſle, qui s'eſtendant auant en mer ſont ioinctes à l'Iſle par vn petit eſpace de terre.

Elle a encore les ports de Sainct George, de Benarat, de Sainct Paul, d'Antofegue, de Muggiar, & celuy de Marzaſcala, qui ſont mal aſſeurez.

Là en vne poincte de terre, qui s'eſtend entre deux petits golhes (qui en font diuers autres plus petits, principalement le droict) les Cheualiers ont baſty depuis n'a guere vne nouuelle ville au lieu où eſtoit Sainct Elme, ou Herme, & luy ont donné le nom du Grand Maiſtre la Valette, qui deffendit ce lieu fort vaillamment contre les Turcs.

On void ſur vne autre poincte Sainct Michel, & le Bourg. Au milieu de l'Iſle preſque, & entre ces petites preſqu'Iſles eſt la vieille Cité, que Diodore eſcrit auoir eſté baſtie par les Carthaginois, & qui a eſté iadis fort renõmee pour les fins draps qui s'y faiſoient.

III. L'Iſle de Goze eſt celle-là meſme que quelques anciens ont nommé Glaucos, & d'autres, comme Strabon, Gaudos. Son port eſt poſé entre l'Occident, & le Midy, & eſt à vne lieuë ou enuiron de Malte. Elle a de tour enuiron vingt milles, & il y a vn chaſteau appartenant aux Cheualiers de Malte. Les Turcs emmenerent de ceſte Iſle trois milles ames l'an mil cinq cens cinquante & vn.

QVALITE'.

CESTE Iſle a ſon terroir preſque par tout pierreux, mais la pierre eſt tendre, & aiſee à eſtre miſe en œuure. La terre eſt deux & quatre pieds par deſſus la pierre. Il porte toutesfois des figuiers, des pommiers, des amandiers, vignes, & d'autres arbres, nommément des palmiers, mais il y a fort peu de vignes: & quant aux palmiers ils ſont ſteriles; mais quant au froment, & au bois il y vient de l'Iſle de Sicile. IV.

Or les choſes qu'elle produit y viennent en toute excellence, comme le cotton, les fruicts, & les fleurs, principalement les roſes, le thim, le fenoüil, & certains chardons ſauuages, qui ſont bons, & encor ils ont ceſte proprieté que les habitans les bruſlent en lieu de bois.

Il y naiſt auſſi force brebis, cheures, bœufs, aſnes, mulets, conils, & perdrix. On y faict auſſi du ſel en vn lieu qui ſe nomme les ſalins.

Il s'y faict auſſi du meilleur miel qu'on puiſſe manger, & quant à ſon cotton il eſt mol, delié & blanc au poſſible.

On y faict ſouuent la recolte deux fois, principalement d'orge, & de cotton.

Elle a faute d'eau douce, tant de celle qui vient de l'air, que de la terre, & celle qu'ils ont vient preſque toute des pluyes d'hyuer. Leurs eaux ſont demy ſalees, & ſe ſeichent auec la grande ardeur de l'Eſté, qui rend auſſi les habitans halez, & noirs en telle ſorte qu'ils ſont preſque de la couleur des Mores d'Afrique. C'eſt pourquoy en hyuer, & en Automne tout ce qui y naiſt vient auec vne couleur plus gaye, & plus promptement qu'en Eſté.

Elle a auſſi eſté autresfois fort eſtimee pour les petits chiens qui s'y trouuoient, qui eſtoient propres pour les Dames. Elle eſt expoſee aux vents au poſſible, de meſme qu'à la chaleur, ainſi que nous auons dit. Elle a ceſte particularité que depuis que S. Paul y fut on n'y a veu nulle ſorte de ſerpens, bien que auparauant il y en euſt, ainſi qu'on peut recueillir des Actes des Apoſtres; & les Scorpions qui ſont ailleurs fort nuiſibles, & le deuroient eſtre en ceſte Iſle autant ou plus qu'en nul autre lieu à cauſe des chaleurs exceſſiues, ne font nulle ſorte de mal à ceux qui les manient. Et outre ce Dieu a voulu donner force & vertu aux choſes inſenſibles qui ont eu l'heur de loger les Saincts. Car les pierres tirees de la grotte où S. Paul fut priſonnier ſont portees par l'Europe, & ont vne grande vertu contre les ſerpens & leur morſure, & principalement contre le venin des ſcorpions, & des viperes; & ces morceaux de rocher ſont appellez la Grace ſainct Paul.

MOEVRS ANCIENNES.

VI. LORS que les Romains conquirent ceſte Iſle ſur les Carthaginois, on eſtimoit les Maltois du tout heureux, à cauſe du commerce de diuerſes nations, & d'vn grand nombre d'arts qui ſe pratiquoient en ceſte Iſle, & l'on faiſoit beaucoup d'eſtat du drap de cotton qui ſe faiſoit à Malte, tellement que Ciceron n'obietta iamais à Verres le luxe, & la delicateſſe de Malte qu'à cauſe des habits qu'il portoit. Et c'eſt bien auſſi la verité que les Maltois eſtoient extremement delicats & delicieux, & leurs femmes pleines de molleſſe, & addonnees à la volupté. Ce fut en ceſte Iſle que le Roy Eatte recueillit Didon, & Anne ſa ſœur: & Phalaris tyran d'Agrigente en Sicile eſtoit grand amy des Maltois, & les alloit voir ſouuent.

Appian Alexandrin dit que les Maltois eſtans reuoltez, Ceſar les vainquit auec vne grande & faſcheuſe guerre, à cauſe qu'ils tenoient la mer, & faiſoient des courſes par tout, tuans les petits enfans, & expoſans le reſte en vente. Et puis qu'il eut tant de peine à les dompter, il faut croire que les Maltois eſtoient riches & puiſſans, & qu'encor qu'ils euſſent eſté ſubiuguez lors que les Romains vainquirent les Carthaginois, ils auoient toutesfois repris cœur, & ſe ſentans forts reiettoient la ſeruitude Romaine.

Ils adoroient la Deeſſe Iunon, & il y auoit vn temple fort ancien, ou tous les peuples voiſins portoient des dons de grands prix. Ils auoiét encor vn Temple d'Hercule, dont les ruines paroiſſent encore. Il eſt auſſi certain que ceux de Iſle eſtoient ordinairement amys des Siciliens.

MOEVRS DE CE TEMPS.

VII. LE peuple y eſt aſſez farouche, & ſe ſent des façons de faire d'Afrique. Toutesfois il eſt fort affectionné à la Religion Catholique, & a faict tout deuoir contre les Turcs pour la deffence de ſon pays. Il vit fort meſquinement à cauſe du peu de reuenu de l'Iſle. Tout le monde y a vne particuliere deuotion à ſainct Paul.

Les femmes y ſont belles & gracieuſes, & demeurent enfermees dans leurs logis, ſelon l'ancienne couſtume du pays, ioint que les hommes y ſont ialoux, & ſoupçonneux au poſſible. Elles ne marchent iamais ſans eſtre voilees, & le

plus

plus souuent, il y en a vn grand nombre de fort deuotes, veu qu'elles sont d'vn naturel d'estre extremes en toutes leurs actions; & de sorte que si elles s'adonnent au mal, il n'y a rien qu'elles n'entreprennent, & ne facent pour satisfaire à leur mauuais desir.

La langue de Malte est semblable à l'Africaine, au moins il y a fort peu de difference, & toutes deux ne sont autre chose qu'vn Arabe corrompu, ou Arabe vulgaire, qui est du tout different de celuy des Iures, lequel on parle seulement autour de la Meque.

Il y a force esclaues Mahometans qui sont traittez assez rudement: mais non à l'esgal de ce que ceux de leur secte font souffrir aux Chrestiens qui sont sous leur puissance.

Les Cheualiers qui sont de diuerses nations ont aussi des mœurs diuerses, & il ne suffit de dire qu'ils sont fort absolus, & qu'ils disposent fort librement de tout ce qui est en l'Isle, principalement ceux qui ont quelque authorité, qui se donnent du contentement sans trouuer grande resistance lors qu'ils en desirent. Ie diray ce mot encor qu'au temps du Carneual ils inuentent mille passetemps honnestes. Les vns font des ballets, les autres font des parties pour courre la bague, ou pour combattre à la barriere, les autres dressent des fortereſſes, & y ont des gens qui les deffendent, & d'autres qui les assaillent. Mais le Careſme estant venu on ne peut rien voir de plus deuot que toute ceste compagnie.

Et le Ieudy de la sepmaine saincte, le grand Maistre laue les pieds à plusieurs pauures, & apres les auoir faict mettre à table, & leur auoir faict apporter plusieurs viures en dixhuict seruices tous de diuers mets, & sans conter le dernier, qui est de quelque quantité de pieces d'argent, ou d'or qu'il leur donne tellement qu'ils en ont plus qu'ils n'en sçauroient despencer en toute l'annee: & apres auoir serui ces pauures de sa propre main, les Grands Croix luy ayant apporté le seruice, il va visiter l'Hospital, & porter à manger luy mesme aux malades, qui sont tous seruis en vaisselle d'argent.

RICHESSE.

VII. Si ceste Isle tire quelque chose de son cotton, & choses semblables, elle le desbourse aussi en ce qu'on luy porte de dehors. Toutefois le grand Maistre qui iouyt du reuenu de ceste Isle en tire tous les ans dix mille ducats: & encor afin qu'il se puisse monstrer liberal à l'endroit de chacun on luy donne du threſor de l'Ordre, ie ne sçay combien de milliers d'escus, & outre ce il a en chaque nation vne bonne Commanderie, qui est de grand reuenu.

Dauantage si les Cheualiers gaignent quelque chose sur les ennemys il a touſiours la dixiesme partie du butin, & l'on sçait assez que leurs prises se trouuent fort grandes à la fin de chaque annee.

Quant à l'Ordre il est extremement riche, veu le grand nombre de bonnes Commanderies qu'il possede par toute la Chrestienté. Et certainement le threſor de l'Ordre groſsit fort de tout ce qui luy vient de là, & pareillement des butins que les Cheualiers font en leurs courses. Aussi puis qu'il faut qu'ils soustiennent en tout temps la guerre, il faut aussi qu'ils iouyſſent d'vn beau reuenu, qui leur est escheu par la liberalité des Princes.

C'eſt la cauſe pour laquelle tous les ans il faut que tous les Baillifs, Prieurs, & Commandeurs donnent le nombrement de leurs biens & reuenus au Chapitre Prouincial, & payent les charges auſquelles ils ſont obligez au threſor public de la Religion, ſelon la valeur de la Commanderie, & ſur ce, il y a vn Receueur Cheualier deputé par l'Ordre, auquel il faut que ces deuoirs ſoient payez tous les ans à la S. Iean Baptiſte.

Il faut encore ſçauoir que nul n'eſt receu à la profeſſion de cet Ordre que il ne paye le droict qu'ils appellent de paſſage au threſor public, qui vient à la valeur, & concurrence de cent cinquante eſcus pour les Cheualiers, & de cét pour les freres ſeruans, & ſi apres le paſſage ils ne les ont baillez, il faut que celuy qui les reçoit pour l'Ordre en face la maille bonne, quelque diſpence qu'il puiſſe monſtrer, & lors que quelqu'vn a ſatisfait à ce deuoir on ne luy peut empeſcher le droict d'ancienneté. Les deſpoüilles des Cheualiers morts viennent auſſi au threſor public, ſauf s'ils auoient parmy leurs meubles, ou vaſes d'or ou d'argent qui fuſſent propres au ſeruice de l'Egliſe, veu que ces choſes ſont deſtinees à l'Egliſe, ſuyuant l'Ordonnance du Grand Maiſtre Leodat de Gozon: Mais quand les Officiers qui ſont à la ſuitte du Grand Maiſtre, comme le Seneſchal, le Chaſtelain, & autres Cheualiers qui ſont à ſon ſeruice viennent à mourir, leurs biens & deſpoüilles ne ſont point au threſor, ains viennent ſeulement au Grand Maiſtre.

FORCES.

VIII. L'Isle de Malte a toutes ſes aduenuës ſi bien en deffence, & toutes ſes places ſi fortifiees en telle ſorte, qu'il eſt non ſeulement difficille, mais preſque impoſſible meſme d'y faire quelque deſcente, ou l'y ayant faite d'y pouuoir aduancer, ou gaigner quelque choſe. Mais i'eſtime plus que toutes ces forterelles la valeur des Cheualiers qui s'y tiennent, & leur reſolution ordinaire, de meſme que celle des freres ſeruants, & des ſoldats qui y demeurent, veu qu'elle eſt veritablement telle que leur petit nombre eſt capable de deffaire vne groſſe armee, ainſi qu'ils ont aſſez teſmoigné iadis lors que ils ont faict mourir vn ſi grand nombre de Turcs deuant le chaſteau S. Elme, combien qu'ils ne fuſſent qu'vne poignee.

Au reſte tant s'en faut qu'on les vienne maintenant attaquer en leur Iſle, que au contraire ils font tous les iours des courſes en Grece vers Rhodes, & en Barbarie, & meſme vont ſouuent iuſques bien pres de Conſtantinople. Ils ont ordinairement beaucoup de galeres capables de tenir chacune quarre ou cinq cens ſoldats, & ſaize bons canons, dont ils les garniſſent; tellement qu'il n'y a munition de guerre qui y manque. Bref ils ſe ſont rendus ſi redoutables qu'on les laiſſe paiſibles en leur Iſle depuis vn long-temps.

GOVVERNEMENT.

IX. Il y a trois rangs de ceux qui font profeſſion de ceſte regle, veu que les vns ſont Cheualiers, qui doiuent eſtre de noble race: les autres ſont Preſtres, & les autres ſont nommez freres ſeruans. Apres cela les Preſtres Croyſez ſont diuiſez en ceux qu'on nomme Conuentuels, & ceux qui ſont appellez de l'obedience: & quand aux freres ſeruans, il y a les ſeruants d'armes, & les ſer-

uans d'Office, dont les derniers ne peuuent venir au degré d'honneur des armes tels que les premiers. Car les freres seruans d'armes prennent l'habit, & font profession de mesme que les Cheualiers, prestant vn serment semblable au leur, & il n'y a difference de ceux-cy aux Cheualiers que pour le regard de la Noblesse, pour ce que n'estans pas Nobles ils ne sont aussi receus aux Grands Croix, grands Prieurez, Baillifs, ou autres grandes charges de l'Ordre. Quant aux Commanderies ils en ont, & peuuent estre faits Gouuerneurs des places de la Religion, & appellez au maniment des deniers, & à la visitation des lieux qui appartiennent à l'Ordre; au lieu que les autres seruans ne peuuent estre receus à l'Ordre de Cheualerie, non plus que les Prestres, soit Conuentuels, ou d'Obedience. Les Ordonnances de la reception sont celles qui suyuent.

Selon les Ordonnances d'Hugues Reuel Grand Maistre. Nuls bastards ne doiuent estre receuz en cet Ordre sans le consentement du Chapitre general, ou sans estre sortis de quelque grande maison: & dauantage entre les legitimes & nobles, nul homme sorty d'vn Iuif, d'vn Marran, ou d'vn Mahometan, fust il fils de Prince, ne doit estre admis en ceste compagnie, si celuy qui voudroit entrer en cet Ordre auoit fait profession d'vn autre, les Ordonnances portent aussi qu'il ny soit pas receu.

Toutefois cecy n'a pas esté touſiours obserué, veu qu'on a veu que les Chanoines du sainct Sepulchre ont esté ioints à cet Ordre par l'authorité du Pape, combien qu'ils euſſent fait profession ſous autre que ſous le Grand Maistre. Dauantage vn homme trop endetté ne peut y estre receu, non plus qu'vn qui est marié.

Outre ce l'on n'y peut receuoir vn homme qui a commis quelque meurtre, ou quelque crime infame. Il n'est permis de donner l'habit à chacun qui n'ait attaint pour le moins l'aage de dix-huict ans: toutesfois le grand Maistre peut choisir ſix enfans de quelque nation que ce ſoit, & les faire Cheualiers, pourueu qu'ils ſoient nobles, & s'ils ſont autres les faire freres seruãs, pour l'exercice des armes, & les diſpencer de tout ſeruice, mais il faut qu'ils ayent au moins quatorze ans, & l'on ne peut oſter à ceux-cy le droict d'ancienneté au rang des Commanderies. Il faut que celuy qui veut eſtre receu ſoit ſain, & bien compoſé de ſes membres, & propre au trauail, & celuy qui veut entrer prouue auparauant qu'il eſt gentil-homme de nom & d'armes, & de la langue, & du Prieuré, dans l'Auberge duquel il veut faire ſon entree. Auberge ſignifie autant que maiſon ou domicile, & c'eſt vn lieu ou châque langue s'aſſemble à Malte, pour y manger & tenir langue, c'eſt à dire conſulter des affaires de la maiſon. Apres donc que quelqu'vn a fait ſes preuues deuant ceux qui ont eſté deputez par le grand Prieur, & par l'aſſemblee de la Prouince, en la langue de laquelle il entre, lors il eſt ſolemnellement receu, mais quant à l'habit il faut qu'il le reçoiue par la ſeule authorité du grand Maiſtre. Il faut que l'habit des Cheualiers, ſoit vn manteau noir, & vne Croix blanche, ſelon l'ancien ſtatut du Grand Maiſtre Raymond du Poy: toutesfois il adiouſte que ſelon le temps où les lieux, on les diſpence touchant la couleur, pourueu que la Croix ſoit ſuyuant l'Ordonnance, mais il faut entendre cecy des Religieux qui portent les armes, & non des autres. Celuy qui veut eſtre receu profez en ceſte Religion doit ſe cõfeſſer auant toute choſe, puis auec ſa robe lõgue, & ſeculiere ſans ceinture, ſe preſenter deuant l'autel à deux genoux, tenant vn cierge ardant en ſa

main, ouyr la Messe, & receuoir son Createur: puis s'estant presenté deuant le frere qui le doit receuoir auec cette reuerence, luy doit demander humblement qu'il luy plaise l'admettre en la compagnie des freres, & de la saincte Religion de l'Hospital de Ierusalem. On luy fait quelque discours de ce qu'il doit faire estant receu, puis lors qu'on luy a demandé s'il est en volonté d'accomplir toutes ces choses, il respond ouy, puis celui qui le reçoit passe outre, & s'enquiert s'il a fait quelque autre vœu, s'il a promis mariage à quelqu'vne, ou s'il est en seruitude de quelqu'vn. Car s'il est attaint de l'vne de ces choses, on le reiette. Mais s'il en est franc celuy qui le reçoit ouure le Messel qu'on luy offre, & prenant les deux mains de celuy qui faict profession, les luy met sur les sainctes lettres, luy faisant prononcer en mesme temps ces paroles. Ie voüe, & promets à Dieu, à la bié-heureuse Vierge Marie, & à sainct Iean Baptiste, que auec la grace & secours de Dieu, ie seray tousiours obeyssant aux superieurs que Dieu & la Religion me donneront, & que desormais ie viuray chastement & sans posseder rien de propre. Apres ce il est receu, baise le Messel, & le prenant le rapporte sur l'autel, lequel il baise, puis reprend le liure, & l'apporte encor en signe d'obedience à celuy qui le reçoit, qui prenant le manteau noir, monstre la Croix blanche au Profez, luy disant, s'il ne croist pas que c'est le signe de la Croix, où nostre Seigneur Iesus-Christ fut attaché pour nos pechez.

Il le confesse, & baise la Croix, & lors celuy qui le reçoit prend le manteau, & luy met la Croix sur l'estomac au costé gauche, & le baise, luy disant: Reçoy ce signe au nom de la saincte Trinité, de la bien-heureuse vierge Marie mere de Dieu, & de sainct Iean Baptiste, pour l'augmentation de la foy, deffense du nom Chrestien, & seruice des pauures: aussi nous te mettons la Croix de ce costé, afin que tu l'aymes de tout ton cœur, & qu'auec la main droicte tu la deffendes, & l'ayant deffenduë la conserue entiere. Car si combatant contre les ennemys de Iesus Christ, tu t'enfuys & laisse la Croix, & sa saincte enseigne, tu seras aussi à bon droict priué de ce sacré signe, & comme vn membre pourry chassé de nostre compagnie. Apres cela il luy lie le cordon du manteau, disant Reçoy le ioug de nostre Seigneur, qui est doux & leger, & tu y trouueras le repos de ton ame. Cela faict il le baise, comme font aussi tous les autres Cheualiers qui y assistent, & l'on dict plusieurs oraisons, selon qu'il est contenu aux liures de leurs ordonnances, par lesquelles il est porté que si quelqu'vn est receu contre la forme ordonnee, s'il est Cheualier, il sera frere seruant, si seruant d'armes il le sera d'office, & s'il est Chapelain, il sera frere d'obedience, sans que il puisse iamais tenir Commanderie, ny paruenir à aucune dignité de l'ordre, ou au maniment des biens de la Religion. Quant aux Prestres & Chapelains, nul n'y est receu s'il n'a premierement serui l'espace d'vn an entier, afin qu'on puisse cognoistre sa vie, & sa suffisance, & durant ce temps il est nourry aux despens du threspr de l'Ordre. Il n'est permis aux Cheualiers de receuoir de leur propre authorité autre frere que les Chapelains lors qu'il y en a faute en leurs Eglises, ou Chapelles, & aussi des seruans d'office pour le seruice de leurs Commanderies, mesme il faut que ceux-cy soient approuuez, & confirmez par le Chapitre Prouincial, auquel ils doiuent estre presentez, auec l'assignation qu'on leur donne pour leur viure, & leur vestement. Il y a encor des Confreres & donnez en l'Ordre qui ne voüent pas les mesmes choses que les freres, ains seulement ils promettent d'aymer l'Ordre, & ce qui en depend, & deffendre

le bien de la Religion de toute leur puiſſance, & de deſcouurir aux ſuperieurs ceux qui les trahiſſent, & leur nuyſent, autant qu'ils en pourront auoir cognoiſſance. Ceux-cy contribuent à l'Ordre ſelon leur deuotion, comme les confreres ſont en vne Confrairie pour participer aux biens qui s'y font. Et toutesfois il n'eſt permis aux Prieurs Chaſtelains, & Baillifs, ou autres d'entre les Commandeurs & Cheualiers, de receuoir aucun de ces Confreres ſans le commandement du Grand Maiſtre: & ſi quelqu'vn le fait, il doit eſtre priué de ſon habit, & les receus ne ſeront enroollez entre les Confreres, ny iouyront d'aucun priuilege dont les donnez iouyſſent ordinairement. Les Donnez ne portent pas la Croix entiere, ainſi que font tous ceux qui ſont receus à profeſſion, ains elle a ſimplement trois branches, comme on la voit aux habits des Religieux de S. Anthoine, ou la partie de deſſus la Croix eſt oſtee: & s'ils font autrement ils perdent la iouyſſance de leurs Priuileges.

Quant à la priuation de l'habit elle ſe fait en ceſte ſorte. Le Grand Maiſtre, ou ſon Lieutenant s'enquiert ſoigneuſement du crime dont on accuſe quelqu'vn, & en ayant tiré la preuue, & veu qu'il faut proceder aux extremitez, en forme la plainte deuant l'aſſemblee qui vient là au ſon de la cloche, & propoſe le crime en preſence du criminel, qui y eſt conduit par le grand Eſcuyer. La plainte propoſee le Grand Maiſtre preſidant au Conſeil donne charge aux Baillifs d'auoir eſgard (car c'eſt ainſi qu'on nomme les iugemens donnez en cet Ordre) contre le criminel, & d'y proceder ſelon Dieu & raiſon, & ſelon les loüables & anciennes couſtumes de la Religion. x.

Apres cela le Grand Maiſtre deſtine vn chef de l'Eſgard, & vn homme de bien qui ſoit ſon Procureur fiſcal qui plaide la cauſe deuant celuy à qui l'Eſgard eſt donné en main: & le priſonnier a puiſſance de reſpondre, & de ſe deffendre, & confeſſe alors, ou nie le crime. S'il le confeſſe, il demande auſſi qu'on luy face grace, & lors l'Eſgard, ou le Iuge fait ſon rapport au Grand Maiſtre, & à l'aſſemblee, & demande trois fois grace pour le criminel, & ſi le Grand Maiſtre ne veut entendre à la rigueur des Ordonnances, on ne paſſe point outre: mais s'il continuë à demander Iuſtice, lors l'Eſgard s'en va en lieu ſeparé pour conſulter encor la matiere, & executer ce qui eſt contenu aux Ordonnances.

Mais ſi le criminel nie le faict, on vient aux teſmoins, aux preuues, & aux informations ſur ce faites, ſi bien qu'eſtant conuaincu ou par ſa propre confeſſion, ou par les preuues, il eſt condamné au Conſeil de perdre l'habit. Cela fait mande le Procureur fiſcal, auquel on declare ce qui eſt ordonné, & ceſtui-cy exhorte le criminel à ſuyure l'Eſgard qui va comparoiſtre deuant le Grand Maiſtre, & l'aſſemblee, où l'accuſé vient tout eſploré ſuppliant qu'on luy face grace, comme auſſi l'Eſgard en prie le Grand Maiſtre, & tous les Cheualiers qui y aſſiſtent.

Que s'ils n'y veulent entendre, ains inſiſtent à la prononciation de la ſentence, apres qu'on a reïteré par trois fois le mandement de iuger ſelon la loy au Chef, & Baillif de l'Eſgard, il prononce la ſentence de ceſte degradation en preſence du criminel, & condamne celuy qui a eſté conuaincu du crime, duquel on l'auoit accuſé.

Le condamné pour tirer quelque grace & eſmouuoir à pitié ſe iette à genoux deuant le grand Maiſtre, près duquel eſt l'Eſcuyer, qui ne fait qu'attendre ſon commandement, ou celuy du Lieutenant: & l'vn d'eux parle ainſi au criminel: Pource que par tes actions tu t'es rendu indigne du ſigne de la Croix,

& de noſtre Ordre, auquel pour tes premieres vertus nous t'auions receu, ſuyuant nos ſtatuts & Ordonnances, pour la loüange des bons, l'effroy des meſchans, & l'exemple de chacun, nous te priuons de noſtre habit, & te declarons indigne de la compagnie de nos freres, de laquelle nous te chaſſons, comme vn membre pourry, corrompu, & contagieux.

Lors l'Eſcuyer aſſiſtant au grand Maiſtre oſte l'habit au criminel en cette ſorte : A la premiere iuſſion il ne fait que mettre la main ſur le manteau de l'accuſé, à la ſeconde il deſnouë le cordon, & ouure le manteau par deuant, & à la troiſieſme il l'oſte du tout, diſant : Vſant de l'authorité que me donne le ſuperieur, ie delie ce nœud, & t'oſte le ioug agreable du Seigneur, duquel tu t'es rendu indigne. Cela faict ſelon que le grand Maiſtre l'ordonne : il meine le criminel en priſon, qui luy eſt perpetuelle depuis qu'il a eſté ainſi degradé.

On vſe preſque de pareilles ceremonies contre vn abſent, qui aura refuſé de comparoiſtre.

Il eſt vray qu'on n'y procede que fort meurement, & auec des preuues tres euidentes. Mais les punitions n'y ſont pas telles que ſi l'on cognoiſt que veritablement quelqu'vn eſt repentant de ſes fautes, on ne vienne à luy pardonner. De ſorte que le criminel ayant eſté long temps en priſon, & eſtant cognu plein de deſir d'amender ſa vie, on luy faict grace, & l'on luy rend ſon habit auec cette ceremonie.

Le grand Maiſtre, ou le Lieutenant faict ſonner la cloche pour l'aſſemblee, où le grand Maiſtre, les Baillifs, & autres eſtant aſſis, chacun ſelon ſon rang, le grand Maiſtre, ou le Lieutenant commandent qu'on face venir le priſonnier, qui eſt conduit en habit ſeculier par l'Eſcuyer qui luy auoit oſté ſon habit, & quelquefois tout en chemiſe, la corde au col, ſelon la grandeur du crime, & ayant les mains liees, il tient vn cierge allumé, & en cet eſtat s'agenoüille deuant le grand Maiſtre, & le ſupplie humblement qu'il luy plaiſe luy rendre l'habit, & le remettre en l'Ordre, & en la compagnie des freres, proteſtant de viure en homme de bien, & de ne faire iamais choſe contraire à la reigle, de laquelle il a fait profeſſion.

Lors le grand Maiſtre luy reſpond. Encor que tes fautes nous ayent autresfois contraints à t'oſter l'habit, ſi eſt-ce que ſur l'eſpoir que nous auons de ton amendement, nous te rendons ton habit, te pardonnons ton crime, & te remettons en la compagnie de nos freres. Pour ce ſois homme de bien, & fay que par cy apres nous n'ayons ſubiect d'vſer contre toy en toute extremité de la rigueur de noſtre iuſtice. Lors le Maiſtre Eſcuyer luy remet le manteau auec pareille ceremonie qu'il le luy auoit oſté auparauant ; mais eſtant ainſi remis il ne iouyt pas du droict de ſon ancienneté, ny de ſa reſidence, ſuiuant vne loy faicte par le grand Maiſtre de la Sangle.

Lors qu'ils vont en courſe il faut qu'ils facent declaration de tous leurs biens comme ſi deſia ils s'en deſpoüilloient, & ils appellent cecy d'vn mot propre Deſproprement, comme qui diroit renoncement de ſon propre. Ils baillent le tout ſcellé, & ſigné au Prieur de l'Egliſe, ſur peine de ieuſner quarante iours, d'auoir la diſcipline au Chapitre, & de perdre pour vn an leur reuenu, qui eſt appliqué au profit du threſor à ceux qui ſont Commandeurs.

x. Les Cheualiers ne portent pas tous les iours le grand manteau de l'Ordre, qu'ils prennent lors qu'ils font profeſſion, ains il ſuffit qu'aux cappes, &

manteaux communs la Croix ſoit couſuë au coſté gauche comme en leurs caſaques & cottes d'armes, lors qu'ils vont à la guerre. Mais il y a des iours auſquels ils ſont obligez de les porter, comme la veille de Noël à Veſpres, le iour de Noël à la Meſſe & à Veſpres, le iour de ſainct Iean à la Meſſe, le iour de la Circonciſion à la Meſſe, & pour abbreger aux feſtes principales de noſtre Seigneur, de la ſacree Vierge Marie, de ſainct Iean Baptiſte, & des bien-heureux Apoſtres, lors qu'ils doiuent communier, aux Chapitres generaux & aſſemblees, & en l'eſlection du grand Maiſtre, il faut que les Prieurs, Baillifs, & Electeurs portent le grand manteau à peine de ſubir le Iugement de la quarantaine.

Il y a vn Commandeur de la petite Enfermerie, & le Greffier auec deux hommes de bien choiſis pour la viſite des malades, & pour les faire pouruoir de toute choſe neceſſaire, & ceux-cy font ſerment d'vſer fidelement de leur charge, & de ne diſtribuer rien aux malades que par l'ordonnance du Medecin. C'eſt à eux à faire tous les ans inuentaire de ce qui eſt en l'Enfermerie, ſoit or, ou argent, ou autres meubles, & ils ſignent cet inuentaire, & font iurer à l'Enfermier qu'il ne ſouffrira qu'aucun de ces meubles s'eſgare, & qu'il ne les employera à autre vſage qu'au ſeruice des malades: ioint qu'il faut que la boutique de l'Apoticaire ſoit viſitee tous les ans, à fin que les malades ne ſoient offencez par la vieilleſſe, & corruption des drogues. XI.

Il y a des Medecins, & Chirurgiens gagez de l'Ordre, pour les freres, tant Cheualiers, Clercs, que ſeruans, & s'ils meurent ils ſont enterrez comme il leur appartient auec leur habit, & Croix blanche, & il y en a quatre veſtus de deuil, qui les portent en terre, ſans qu'il ſoit permis à nul autre de porter le deuil, non pas meſme au treſpas du grand Maiſtre, ſuiuant l'Ordonnance de Claude de la Sangle.

En quoy il a voulu monſtrer que c'eſt vanité de s'attriſter de la mort de ceux qu'on tient bien-heureux, ou bien que la poinpe du deuil n'eſt bien ſeante à ceux qui font profeſſion de pauureté.

L'Enfermerie de cet Ordre ſert de franchiſe, de ſorte qu'il n'eſt loyſible d'en tirer les criminels qui s'y retirent. Il eſt vray qu'on n'en iouyt pas en tous cas, tellement qu'on regarde ſi le faict merite ou non cette franchiſe. S'il la merite on enuoye le criminel auec le premier vaiſſeau qui vient hors de l'Iſle; ſans qu'il luy ſoit plus permis de retourner dans les pays qui ſont de Iuriſdiction de l'Ordre: Mais ce Priuilege ne ſert de rien aux voleurs, ny à ceux qui gaſtent de nuict le plat pays ny aux boute-feux, aux Sodomites, larrons, ny conſpirateurs, ny à ceux qui de propos deliberé font mourir par poiſon, ou autrement vn homme, ny aux domeſtiques des Cheualiers qui commettent quelque crime.

Ceux auſſi qui frappent, ou bleſſent quelqu'vn de l'Ordre, ou quel que ce ſoit de ſes Iuges & Officiers ne iouyſſent de ce priuilege, non plus que ceux qui ſont endettez, ny les faux teſmoings, & fauſſaires, ny les ſacrileges, ou ceux qui ont commis le crime dans la meſme Enfermerie.

Pour le regard des Receueurs, & Procureurs des deniers, il faut qu'ils iurent entre les mains du grand Maiſtre, ou du Prieur, ou Baillif Conuentuel, qu'ils feront leur deuoir en la Recepte, & ſont tenus tous les ans de porter leurs comptes au Chapitre Prouincial, & les noms de ceux qui ont payé, ou qui doiuent encore. XIII.

Afin d'ouyr les comptes, & prendre garde au threſor, il y en a vn qu'on nomme le grand Commandeur, & deux Procureurs choiſis d'entre les plus ſages de tous les Cheualiers, qui portent chacun vne clef du threſor, & pareillement tous les magaſins, ſoient d'armes, ſoient de munitions, ou autres choſes ſont ſous leur garde. Mais ce grand Commandeur ne doit bouger du Conuent, tandis qu'il eſt en charge, non plus que les Procureurs qui l'aſſiſtent & le ſeruent l'eſpace de deux ans, ne s'en peuuent aller ou laiſſer tous enſemble leur Office; ains aux châgemens on y laiſſe touſiours vn des anciens, afin qu'il y en ait touſiours quelqu'vn qui entende le maniement des affaires.

Dauantage ils ont vn Conſeruateur du threſor, qui a la charge de diſtribuer les deniers ſuiuant la volôté du grãd Maiſtre, & auec la licẽce du grand Commandeur, & ce Conſeruateur n'eſt qu'vn an en charge, & eſt changé au chapitre toutes les annees, & choyſi de quelque langue que ce ſoit. Mais on a ceſte maxime lors que quelqu'vn ſort de charge de n'y en mettre de dix ans aucun qui ſoit de cette meſme langue.

Il y a encore huict Cheualiers, vn de chaque langue, qui ſont comme Auditeurs de Comptes, & ont toutes les ſepmaines vn iour deſtiné pour cet effect. Leur puiſſance conſiſte à recognoiſtre, & voir comment les affaires ſe manient, & lors qu'ils voyent quelque faute où il eſt beſoin d'vſer de reformation, ils en font le rapport au grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire. Ceux-cy ſont en charge deux ans, & l'on ne doit faire aucun payement des deniers du threſor commun ſans leur aſſiſtance, à fin que tant de teſmoings empeſchent qu'il arriue de la faute en ce maniment.

On donne au Conſeruateur vn adioint, appellé Preud'homme, choyſi d'entre les plus expers de l'Ordre, & qui s'entend mieux au faict des comptes, & finances, & cettui-cy aſſiſte à toutes les receptes du Conſeruateur general, de meſme qu'à la reddition de ſes Comptes, & de deux liures qu'il y a de la recepte, le Conſeruateur en tient vn, & cettui-cy l'autre, y eſcriuant ce qui a eſté receu, afin qu'on en ait parfaite cognoiſſance, cettui-cy en eſt chargé autant de temps qu'il plait au grand Maiſtre & au Conſeil ordinaire.

Or pour le regard du Chapitre general de cet Ordre, c'eſt au grand Maiſtre à l'ordonner, & a preſcrire le temps, & le iour qu'il ſe doit tenir. Le iour eſtant venu, & tous eſtans aſſemblez auant que parler d'aucuns affaires, on va dés le point du iour à l'Egliſe, où la Meſſe eſt chantee par le Prieur Conuentuel, & apres le grand Maiſtre auec toute l'aſſemblee des Croyſez, & le Clergé va en proceſſion au lieu où le Chapitre ſe doit tenir, où l'on chante l'Hymne du ſainct Eſprit. Cela fait le Grand Maiſtre, les Baillifs, Prieurs & autres ayans voix au Chapitre, s'aſſient ſelon ſon rang, & puis on fait vn ſermon, à la fin duquel on fait ſortir ceux qui ne doiuent pas aſſiſter au Chapitre, tels que ſont les Chappelains, & au premier iour on a eſgard à ceux qui ſont abſens, & l'on conſidere ſi leurs excuſes que leurs Procureurs alleguent deuant l'aſſemblee ſont legitimes ou autres. Apres cela les Baillifs, Prieurs, & le Chaſtelain qu'ils nomment d'Empoſte, & autres Commandeurs, portent vne bource, où il y a cinq pieces d'argent en ſigne de depriement, & vn rollet autour, qui contient les noms, & la valeur de leurs eſtats, & offices, & pareillement leurs aduis ſur ce qui eſt à faire pour le profit public; & leur cachet y eſtant mis chacun d'eux va preſenter ſa bource ſelon ſon rang au grand Maiſtre en baiſant la main, & luy faiſant la reuerence.

Cela fait, le grand Mareſchal de l'Ordre vient à ſon rang preſenter l'eſtendart de la Religion au Grand-Maiſtre, & les bilets ou rolets preſentez ſont leus par le Vice-Chancelier à haute voix; puis on procede à l'eſlection des ſaize Capitulans, auſquels on doit donner la charge de vuider ce qui doit eſtre debatu, & allegué au Chapitre. Ils ſont eſleus par les langues à part, & chacune en choiſit deux, qui ſçauent bien la langue, & les affaires de leur nation; & lors qu'il n'y en a de ſuffiſans en quelque autre langue de ceux qui ſont du corps du Chapitre, ils en prennent d'vne autre. Ceux-cy preſtent ſerment au Grand Maiſtre, & à toute l'aſſemblee de iuger ſincerement, & ſans ſe laiſſer emporter à leur paſſion particuliere; tout ce qui ſera à l'honneur, & au profit de l'Ordre, & le Grand-Maiſtre, & autres promettent de tenir pour bon, & valable tout ce qu'ils ordonneront. Lors ils entrent en vn lieu ſecret, & auec eux le Procureur general du Grand-Maiſtre, qui y a voix deliberatiue: mais il n'y peut definir, ny iuger aucune choſe.

Ils decident là ce qui touche les impoſts ſur les Commanderies, pour la ſubuention de l'ordre, du gouuernement du Threſor public, de la reformation des mœurs, & inſtitution des loix, & en ſomme de tous les affaires qui ſuruiennent & qui concernent le bien public. Cela fait ils ſortent, & en preſence de tous, tant Chapelains qu'autres, on publie par la bouche du Vice Chancelier les choſes que ceux-cy ont aduiſees; & lors les bourſes ſont renduës, de meſme que les ſeaux, & l'eſtendart aux Baillifs, Mareſchal, & Commandeurs qui les auoient mis entre les mains du Grand-Maiſtre, & le Chapitre prend fin en ceſte ſorte. Lors ils s'en reuont en proceſsion à l'Egliſe. Mais il faut remarquer que ſi l'vn des ſaize Capitulans void qu'il y ait quelque cas en debat qui le touche particulierement, il ne doit eſtre preſent lors qu'on le decidera, de meſme qu'il n'eſt permis à aucun de proteſter contre-eux, ou d'appeller de leur ſentence.

Pour le regard des Chapitres Prouinciaux, c'eſt aux Baillifs, & aux Grands Prieurs à les faire tenir tous les ans en leurs Prouinces, qui ſont, France auec quarãte cinq Commanderies: Aquitaine ayant 65. Commandeurs en ſon gouuernement, Champagne vingt quatre: Auuergne 77. S. Gilles 54. Toloſe 35. Rome 19. Piſe 26. Veniſe 27. Lombardie 45. Barlette & Capoüe 25. Meſsine 12. Baſſe Alemagne 40. Haute Alemagne 27. Leon & Caſtille 27. Chaſtelain d'Empoſte 29. Cateloigne 28. Nauarre 17. & Portugal trente & vne. Il y en auoit iadis trente & deux, mais les Cheualiers n'en tirent plus aucune choſe depuis que la Religion Catholique y eſt eſteinte. XIV.

En ces Chapitres Prouinciaux il eſt deffendu aux Baillifs, ou Grands Prieurs de ne rien faire ny dire au deſaduantage d'aucun des Cheualiers, & de troubler le repos ou le droict d'aucun de leur Prouince.

On y procede preſque comme au Géneral quant aux prieres, puis on y lit la regle à haute voix, afin d'aduertir chacun de la garder, & l'on y parle de ſes obſeruateurs, ou ſes infracteurs, de la iuriſdiction de Prieurs, des Commanderies, & Commandeurs, des viſites, & autres affaires qui concernent le profit des maiſons de la Prouince.

Mais pource qu'il eſt impoſſible que parmy vne ſi grande trouppe, ſi differente d'humeurs, de façons de faire, & de langage, il n'arriue des debats, & des noiſes, on y a auſſi ſagement pourueu pour le faict des iugements, veu que pour ne rendre les procez immortels ils ont ordonné qu'on ne mettroit par XV.

eſcrit les differents qui arriueroient entre les freres, voire qu'il n'y auroit point d'autres Aduocats ou Procureurs que les parties, qui doiuent deduire leur fait de leur propre bouche deuant ceux qui ſont deputez pour cognoiſtre de leur cauſe. Il eſt vray qu'il y a des matieres, comme celle des debtes, où les eſcritures ſont neceſſaires, & où il faut des teſmoins propres pour la preuue: & il faut que les cedules, & les depoſitions ſoient couchees par eſcrit, & que les Iuges ſe rapportent aux eſcritures qu'ils voyent. Mais afin d'entendre qui ſont ceux qu'on commet pour ces iugemens, ie le deduiray le mieux qu'il me ſera poſſible.

Les Maltois ont deux ſortes de Conſeil, l'ordinaire, & celuy qu'ils nomment Accomply, ou parfaict. En l'ordinaire aſſiſtent le Grand-Maiſtre, ſon Lieutenant, s'il y en a, l'Eueſque de Malte, le Prieur de l'Egliſe des Croiſez, eſgal à l'Eueſque en ce qui eſt du rang, & les huict Baillifs Conuentuels, ou leurs Lieutenans, les grands Prieurs des Prouinces qui ſont au Conuent, le grãd Threſorier, ou ſon Commis, & le Seneſchal du Grand Maiſtre: mais ce dernier n'a point de voix au iugement.

Au iugement Accomply outre les ſuſnommez il y a deux Cheualiers de chaque langue, & il faut que le Vice-Chancelier ſoit appellé par tout; mais il n'y a nuls autres qui ſoient neceſſairement obligez d'y aſſiſter, que les Baillifs Conuentuels, ſans leſquels on ne peut tenir l'aſſemblee, & ny ceux-cy, ny aucuns autres ne peuuent tenir Cour, ſans auoir la permiſſion du Grand Maiſtre.

Les parties intereſſees ou qui craignent la faueur de leurs aduerſes parties, peuuent refuſer quelque Iuge que ce ſoit, voire le Grand Maiſtre en donnant iuſte cauſe de recuſation, ſuyuant l'ordonnance de Baptiſtes des Vrſins.

Il faut que les parties auant qu'aller au Conſeil aillent à la Chancellerie donner leur nom par eſcrit, & le ſubiect pour lequel elles ſont en procez, & enregiſtrees au rolle; puis chacun eſt appellé en ſon rang & ordre par le Vice-Chancelier.

Et d'autant qu'on iuge diffinitiuement en cét Ordre, il n'eſt auſſi permis qu'autres que ceux qui en ſont s'entremettent de vuider, & iuger les cauſes de ces Religieux. Il eſt vray que les Seculiers qui ont affaire auec les Cheualiers peuuent auoir des Procureurs, & Aduocats, pour les deffendre où il pourra arriuer quelque different, & aux Chapitres Prouinciaux, & aux aſſemblees.

Ils ont auſſi vn bon ordre de baloter lors qu'il y en a deux qui pretendent vn meſme office, où l'on a eſgard à l'ancienneté, ſinon que ce fuſt vn de ceux de la grand'Croix, veu qu'on le prefere touſiours, & l'on procede au balotement en cette ſorte.

Apres le ſerment preſté par les competiteurs, on balotte pour celuy qui debat pluſtoſt que pour celuy contre qui l'on intente procez: & le Vice-Chancelier met deux vaſes en ſes mains: l'vn blanc, & l'autre noir, & s'addreſſe premierement au Grand-Maiſtre, puis à chacun des Conſeillers, ſelon l'ordre de leur ſeance, leur offrant ces vaſes, afin qu'ils mettent leurs balottes en celuy que bon leur ſemblera. Car s'ils veulent fauoriſer celuy qui a meu le procez ils les mettront dans le blanc, & au contraire dans le noir. Cela fait on compte les balottes publiquement, & le Vice-Chancelier met les blan-

ches par escrit, & vse de mesme façon de faire s'il y a deux ou trois competiteurs, puis il vient à compter toutes les balottes, & celuy qui en a le plus est sans aucun contredit appellé à la dignité qu'il a poursuiuie. Que s'il y a autant de balottes d'vn costé que d'autre, le plus ancien l'emportera, ou le tout sera remis à la discretion du Conseil: qui est iuge aussi en tous les autres debats où les balottes se trouuent égales.

Les Cheualiers vsent aussi de ce balottement chacun en leur langue, lors qu'il est question des graces, ou des nominations, & elections des Baillages, & dignitez, pource qu'il n'est permis de faire grace: c'est à dire d'octroyer quelque dignité à quelqu'vn des freres auant son rang, sans le le consentement de tous les Cheualiers.

Il est vray qu'il n'est point permis aux Cheualiers de deliberer en leurs Auberges, ou Conseil des langues, d'autre chose que des possessions, vignes, maisons, & autres choses qui appartiennent à leur langue, sans passer plus outre, & sans disputer des affaires publics de la religion.

Ils ont vne Audience publique qui se tient tous les Vendredys à Malte, où assistent ceux qui sont du Conseil ordinaire, & pareillement les Iuges des appeaux, ou appellations, & l'ordinaire, & le Vice-Chancelier, comme aussi le Capitaine de l'Isle de Malte, & encore le Iuge de la ville.

On fait là raison aux habitans de l'Isle, & à tous autres seculiers, qui sont subiects des Seigneurs de ceste religion, ou qui ont affaire auec eux.

Vn Cheualier ne peut faire conuenir vn autre par deuant autre Iuge que celuy de son Ordre, pour quelque cause que ce soit, & quiconque faict le contraire perd son droict d'ancienneté, est priué l'espace de cinq ans de toute administration en cét ordre, perd sa cause, & ne peut ioüyr de ce qu'il pretendoit, bien qu'il l'eust obtenu par sentence. Et veritablement ils ont raison, pource que telles appellations dérogent grandement au droict de souueraineté, & s'ils laissoient passer par commiuence ces appellations, ou sentences deuant d'autres Iuges, on les priueroit à la longue de leur ancienne authorité, comme quelques autres qui n'ont pas bien sceu conseruer ce qui leur estoit acquis.

Ces Cheualiers ont encor vne autre forme de iugement qu'ils nomment Esgard, qui est propre pour vuider bien tost les differents de ceux qui n'ont loisir de s'amuser à demesler des procez.

On choisit vn Cheualier de chaque langue, & Auberge, & l'on en adiouste vn neufiesme à ce nombre de quelque langage qu'il puisse estre. Cettuicy est faict President de l'Esgard par le Grand Maistre, ou par le Mareschal de l'Ordre, lors que les freres sont de sa iurisdiction, & les autres huict sont nommez par les huict Baillifs Conuentuels, ausquels l'Escuyer en porte la parole, mais auec telle condition, que les Baillifs des Langues n'en peuuent nommer d'autre que ceux que les parties reçoiuent d'vn accord pour Iuges.

De cét Esgard on a recours au Renfort d'Esgard, où le nombre des Iuges est doublé, & encor au Renfort des Renforts, où l'on en prend trois de chaque langue au lieu d'vn: sans auoir toutesfois autre President que celuy qui a esté esleu la premiere fois. Mais lors que l'affaire ne se peut vuider de la façon, le Grand-Maistre y adiouste l'Esgard des Baillifs Conuentuels,

ou de leurs Vibaillifs: & s'il aduenoit que le President fust Baillif, il est démis, & vn autre des plus anciens d'entre les Cheualiers est mis en sa place, & tous n'ont qu'vne voix, excepté le President qui en a deux. Ce President demande aux parties si elles ont quelqu'vn des Iuges pour suspect. Lors chacun deduisant son fait verbalement on leur fait sommairement iustice, suiuant l'ordre des balottes.

XVI. Quant au Grand Maistre, tous ceux de l'ordre, tant cleres, que laiz sont tenus de luy prester toute obeyssance, & nul ne peut paruenir à ceste dignité que celuy qui est Cheualier, & par consequent de noble race, & né de legitime mariage.

Mais bien que le Grand Maistre soit chef & souuerain de cét Ordre, toutesfois toutes choses ne luy sont permisee, veu qu'estant esleu, & faisant son voyage (si par fortune il ne se trouuoit à Malte au temps de son eslection) il ne peut prendre plus d'argent que le Conseil en aura ordonné aux Receueurs qui luy en donnent, & s'il en veut despencer dauantage, il faut qu'il le preigne en sa bourse. Au reste ses estats, dignitez & Commanderies vaquent dés le iour de son eslection; & la collation en est deuë au Grand Maistre, au Conuent, & à l'assemblee: & mesme il ne peut rien resigner, ains il faut que la distribution de toutes ces choses passe par le Conseil, bien qu'il ait sa part de puissance à les conferer, puis qu'il est desia Grand Maistre. Quant à la despoüille de son predecesseur il en peut seulement pretendre la quantité de bled, & de vin qui luy sera besoin depuis le iour qu'il aura esté esleu iusques à la prochaine feste de Noël, & le reste vient au Tresor de l'Ordre. Pour le regard de la vaisselle d'argent il en aura iusques à la concurrence de six cens marcs sans passer plus outre, & vne coupe, & aiguiere d'or s'il y en a, & le surplus est mis au Threfor public.

On a de tout temps destiné à la chambre du Grand Maistre vn bon nombre de Commanderies, tellement incorporees à sa dignité qu'il est impossible de les en desmembrer, & cela se fait afin qu'il puisse plus honnestement entretenir son train & sa suitte. Mais il a pouuoir de les donner pour vn temps à qui bon luy semble des Cheualiers, ou de leur ordonner là dessus quelque pension. Ces Commanderies sont celles qui suiuent.

Au grand Prieuré de S. Gilles la Commanderie de Pesenas luy est affectee; en celuy de Tolose celle de Poysubran; en celuy d'Auuergne la Commanderie de Salins; en celuy de France celle de Haynaut; en celuy d'Aquitaine la Commanderie de Temple de la Rochelle; au Prieuré de Champagne celle de Mets: au Prieuré de Lombardie celle d'Inuerni; au Prieuré de Rome la Commanderie de Mugnan: en celuy de Venise celle de Treuise: en celuy de Pise celle de Prat: en celuy de Capoüe celle de Sician, en celuy de Barri celle de Brindes: en celuy de Messine en Sicile celuy de Polizi: en celuy de Cateloigne celle de Masdee: en celuy de Nauarre celle de Calzetes, en la Chastellenie d'Emposte la Commanderie d'Aliaga: au Prieuré de Castille celle d'Olmos: en celuy de Portugal celle de la Coüe: au grand Prieuré d'Allemagne celle de Bucs, & en Boëme la Commanderie d'Vvladislauie. Somme qu'il n'y a grand Prieuré en la Chrestienté où le grand Maistre n'ait quelque piece.

Le grand Maistre esslit vn Lieutenant tel que bon luy semble, & c'est luy qui donne permission à tous les freres de ce qu'ils demãdent, veu que comme nous auons jà dit, ils renoncent à leur volonté en entrant dans l'Ordre.

Mais il faut remarquer qu'auant qu'vn frere accuſé ſoit condamné, le Grand Maiſtre ne luy ſçauroit donner grace de ſon crime, ny à ceux qui ſont priuez de leur habit à perpetuité, ſans le conſentement du Chapitre general. Toutesfois il peut commuer la peine en vne autre plus legere: mais il faut que les Baillifs l'en ayent prié auparauant. Et cecy ſe fait lors qu'vn frere a bleſſé l'autre, veu que l'ancienneté eſt oſtee à celuy qui a le tort, & donnee aux nouueaux venus, qu'ils appellent Freres Arnauds, ſinon que la mort s'enſuiuiſt, ou quelque mutilation de membres; veu qu'en ce cas il faut ſuiure la loy ſelon ſa rigueur.

Le Grand Maiſtre ne peut auſſi faire aucun don ſur les droicts, prerogatiues, & reuenus de la Maiſtriſe, qui puiſſe preiudicier à ſon ſucceſſeur, & s'il le fait, la choſe eſt de nulle valeur, & ne peut demeurer en ceſte ſorte.

Quant aux Baillifs, ils furent iadis inſtituez pour aſſiſter au Grand Maiſtre, comme Conſeillers, & Senateurs. Ceux-cy s'appellent Prieurs Conuentuels, & ont encores les tiltres de Grand Commandeur, duquel nous auons parlé, de Mareſchal, duquel nous auons faict mention, d'Hoſpitalier, ancien tiltre du Chef de l'ordre d'Admiral, qui à la charge des galeres, & autres affaires de la marine. Il eſt vray que le Mareſchal eſtant en vne armee, y commande comme eſtant General ſur tous les Cheualiers, & Freres ſeruans qui portent les armes. Toutesfois il n'a pouuoir ſur les Baillifs tant Conuentuels, que Capitulaires, ny ſur les Prieurs, & Chaſtelains, qui ſont conſiderez comme compagnons du Grand Maiſtre. XVII.

Il y a encores celuy qu'ils nommoient Drappier, qui eſt celuy des Baillifs que l'on nomme à preſent Grand Conſeruateur; & auſsi celuy qu'ils nommoient Turcopolier, qui ſignifie Capitaine de cheuaux legers, dés le temps de la guerre ſaincte, & cét office eſtoit propre à la nation Angloiſe.

C'eſt au Mareſchal à faire, & commander les aſſemblees, où le Grand Prieur Eccleſiaſtique eſt obligé de ſe trouuer. C'eſt encores au meſme à faire Gonfalonnier, ou porteur du grand eſtendart de l'Ordre, celuy que bon luy ſemblera; mais non toutesfois ſans le Conſeil, & conſentement du Grand Maiſtre, ou de ſon Lieutenant.

Mais ny le Mareſchal, ny l'Admiral, ny aucuns Baillifs ne peuuent oſter de leurs offices ceux qu'ils y auront mis; ains cét honneur eſt deub au Grand Maiſtre, & au Conſeil ordinaire, qui iugeront des crimes pour leſquels on les veut demettre de leurs charges.

Les viures ſont ſous la charge du Grand Commandeur, qui eſt auſſi comme nous auons ja dit, Surintendant des finances. Le Grand Baillif d'Allemagne auoit iadis charge du chaſteau ſaint Pierre, qui ſe trouue aſsis où la ville d'Halicarnaſſe eſtoit autrefois: mais ceſte charge ſe perdit lors que les Turcs prindrent Rhodes.

Le Mareſchal a charge de la Tour où l'on met les priſonniers, ſans qu'il en puiſſe toutesfois deliurer aucun que par le conſentement du Conſeil. C'eſt à luy auſsi à regarder ſi l'Eſcuyer fait ſon deuoir, & à remedier à ſes deffauts.

Quant à l'Hoſpitalier, il a charge de l'Enfermerie, & d'y mettre vn Enfermier, qui doit eſtre de la langue de France, s'il y en a de ſuffiſant; que ſi cela n'eſt, il en choiſit des autres à ſa volonté: & cét office d'Enfermier dure ſeulement deux ans.

Le Drappier a ſoing des habits des Croiſez, qui ne peuuent faire faire aucun

habillement ſans qu'il le permette. Les Baillifs ont ſoixante eſcus de gages ſeulement toutes les annees, lors qu'ils demeurent au Conuent : mais lors qu'ils en ſont abſens, ils perdent leurs gages. Quant à leurs Lieutenans, ils en ont 40. pour ſupporter la charge des Auberges : le Prieur d'Egliſe 48. & le Threſorier pareille ſomme.

Le Threſorier ne peut eſtre choiſi d'autre langue que de celle de France, & il eſt mis entre les Baillifs Capitulaires, ayãt en ſa garde la Bulle ferree de l'Ordre, ſoubs les ſeaux du Grand Maiſtre, & des Baillifs. Il aſſiſte aux Conſeils, & à la reddition des comptes, & eſt choiſi tant des Cheualiers, que des ſeruants d'armes & Chapelains. Il eſt vray que ſes gages ſont plus grands s'il eſt Cheualier, que s'il ſe trouue de moindre qualité.

On y void apres le Chancelier qui fait le huictieſme Baillif, qui doit touſiours eſtre de la langue d'Eſpagne, & a ſous luy vn Vice-Chancelier, qui fait les deſpeſches en ſon abſence, & ſeelle gratuitement les patentes, ſauf le droict que le Seneſchal du grand Maiſtre a ſur telles deſpeſches.

Tous les Baillifs ſont de la grand Croix, laquelle toutesfois ils ne peuuent prendre, iuſques à ce qu'ils arriuent en l'aſſemblee Conuentuelle de Malte. Et puis que nous auons ſi ſouuent parlé des Baillifs, il ſera fort à propos d'en faire le denombrement, qui eſt tel. Les Baillifs de la langue de Prouuence ſont le grand Commandeur, le Prieur de ſainct Gilles, le Prieur de Tholouſe, le Baillif Capitulaire de Monoſque. Ceux de la langue d'Auuergne ſont le Mareſchal, le grand Prieur d'Auuergne. Le Baillif de Lyon, qu'on nommoit anciennement de Lureoil. Ceux de la langue de France ſont le grand Hoſpitalier, les grands Prieurs de France, d'Aquitaine, & de Champagne, le Baillif Capitulaire de la Moree, & le Threſorier general. Ceux de la langue d'Italie ſont l'Admiral, les grands Prieurs de Rome, Lombardie, Veniſe, Piſe, Barri, Meſſine, Capoüe : le Baillif Capitulaire de ſaincte Eufemie, de ſainct Eſtienne proche de Monopoli, de la Trinité, de Venouſe, & de ſainct Iean de Naple. Ceux des langues d'Aragon, Cateloigne, & Nauarre, ſont le grand Conſeruateur, iadis appellé Drappier, le Chaſtellain d'Empoſte, les grands Prieurs de Cateloigne, & de Nauarre & les Baillifs Capitulaires de Maiorque. Ceux de la langue Angloiſe eſtoient iadis le Turcopolier, les grands Prieurs d'Angleterre, & d'Irlande, & le Baillif capitulaire de l'Aigle. Ceux des langues de Caſtille, Leon, & Portugal ſont le Chancelier, les grands Prieurs de Caſtille, de Leon, & de Portugal, & le Baillif Capitulaire de la Bouede.

Au reſte les Baillifs Capitulaires, le grand Prieur de l'Egliſe de l'Ordre, & les Commandeurs de Chipre, & de Langon, ſont commis à toutes langues, au lieu que celuy de Negrepont n'eſt commis qu'aux langues d'Aragon, & de Caſtille : & tous les ſuſdicts ſont de la grand' Croix, & du Conſeil Accomply.

Le grand Prieur de l'Egliſe de Malte a puiſſance ſur tous les Chapelains, & autres qui ſont du corps du Clergé, ſauf ſur ceux qui ſeruent à la Chapelle du grand Maiſtre : i'entends ſur les Chapelains qui font leur demeure à Malte, veu que les autres ſont ſoubs l'obeyſſance des grands Prieurs aux Commanderies deſquels ils ſe tiennent.

XVIII. Or pour ce que nous auons aſſez parlé du grand Maiſtre, & de ſa dignité, grandeur & puiſſance, il eſt à propos de dire maintenant quelque choſe de ſon eſlection, & de ce que fait celuy qui ſe trouue en charge lors qu'il ſe voit accablé de maladie. Ainſi donc que le grand Maiſtre ſe ſent fort malade, il fait

cacher en vn lieu secret les Bulles d'argent, & de fer, & le seel secret, afin que personne n'en puisse abuser, & s'il ne le peut faire, que le Seneschal en prenne la charge: & si tost qu'il est mort, il est obligé de les porter au Conseil ordinaire, où le tout est rompu, afin que l'on ne s'en puisse iamais plus seruir. Apres cela l'on faict enterrer le corps le plus honorablement qu'il est possible, & toutesfois sans aucune superfluité. Apres qu'il est enterré, l'on esslit vn Lieutenant du deffunct, la dignité duquel dure iusques à tant que l'on ayt nommé le Commandeur qu'ils appellent de l'Eslection. Cependant l'on prend garde aux biens qui se trouuent en la maison du Grand Maistre decedé, puis on se prepare pour en esslire vn autre, & l'on assigne vn iour pour l'eslection. Le iour venu, l'on s'assemble à l'Eglise, où la Messe ouye, l'on va au lieu public où les assemblees se tiennent ordinairement. Le Lieutenant propose les causes pour lesquelles l'on est en ce lieu, & commande que les Cheualiers, & autres Freres de chaque nation aillent tenir langue chacun à part, & ceux-cy doyuent iurer qu'ils procederont en toute sincerité à l'eslection d'vn President, & de trois Eslecteurs du Grand Maistre, à sçauoir d'vn Cheualier, d'vn Frere seruant, & d'vn Chapelain.

Huict de ces Freres choisis des langues, vont encores faire le serment pour le choix du Cheualier President de l'eslection, & ce dernier estant esleu, il faut que le Lieutenant se deporte de sa charge. Ce President de l'eslection estant en son siege, les huict susnommez des langues viennent deuant luy, & prestent serment de nommer les trois Eslecteurs sans faueur aucune: & il faut que ceux-là esliſent ceux ausquels doit toucher l'eslection du Grand Maistre. Cela faict, ils entrent au Conclaue, & nomment là secrettement entre eux ces trois Eslecteurs, puis les nomment à l'assemblee, & soudain se demettent de leur charge. Les trois derniers viennent lors prester serment entre les mains du President de l'eslection, qu'ils nommeront vn quatriesme qui ne sera point de leur langue; & cestuy-cy estant receu, ils iurent d'esslire de mesme le cinquiesme, & ainsi des autres, iusques à tant qu'ils viennent au nombre de huict, & de ces huict iusques à saize, tellement qu'il y ayt de chaque langue deux freres, entre lesquels on peut mettre deux Chappelains, & trois seruans d'armes seulement, veu qu'il faut que les autres soient Cheualiers.

Ceux cy esleuez, & s'estans confessez, & communiez, se vont presenter deuant le Iuge de l'eslection, où la teste nuë, & les genoux à terre, ils iurent l'vn apres l'autre à haute voix, qu'ils esliront legitimement, & suyuant les anciens statuts de leur Ordre, vn Chef, & Prince homme de bien, & profitable à la Religion.

Apres ce serment faict, le Commandeur de l'eslection, & tous les assistans iurent aussi qu'ils tiendront pour ferme, & stable ce que ceux cy feront pour ce regard, & d'obeyr au grand Maistre qui sera esleu par eux. Or estans ainsi entrez au Conclaue, ils commencent à dire librement leurs aduis sur la vie, & les mœurs de ceux que l'on propose, & pour lesquels quelques-vns parlent. Apres qu'ils ont diligemment espluché la vie de chacun de ces anciens, ils mettent des balottes dans des vases, & ainsi le plus de voix l'emporte, de sorte que le Commandeur de l'eslection n'oseroit en nommer vn autre que celuy qui sera choisi par ces saize Eslecteurs, à cause du serment qu'ils ont fait. Ceste eslection finie, ils viennent deuant le President de l'assemblee, demandans trois fois à tous s'ils trouueront bonne leur ordonnance, & s'ils la ratifieront:

& chacun ayant dit ouy, le Cheualier de l'eſlection, qui eſt l'vn des trois premiers nommez, tous les autres eſtans aſſis, nomme a haute voix celuy qui a eſté eſleu Grand Maiſtre, qui eſtant preſent, eſt conduit au grand Autel, pour y faire ſerment de garder les droicts de la religion, de maintenir ſes priuileges & de ne rien faire ſans le conſentement du Conſeil: & s'il eſt abſent, l'on entre encores en Chapitre pour eſlire vn Lieutenant iuſques à ſa venuë; au lieu que s'il eſt preſent, il choiſit vn Lieutenant à ſa volonté.

Durant le temps de l'eſlection il n'eſt permis à aucun Cheualier de porter les armes au lieu où elle ſe faict, veu qu'il perdroit le droict de ſon balotage, & ſi quelqu'vn en formoit plainte, on luy oſteroit l'habit.

Quant aux Baillifs, & Prieurs Conuentuels, l'eſlection s'en fait deuant le Grand Maiſtre, qui en diſpoſe, ayant auec luy le Conſeil ordinaire; qui eſt auſſi obſerué en l'eſlection du Prieur de l'Egliſe de Malte.

Les Croiſez de Malte ont ordinairement vn Procureur, ou Agent en Cour de Rome, qui eſt creé aux Chapitres generaux, & bien ſouuent le Grand Maiſtre, & le Conſeil le peuuent caſſer, & en mettre vn autre en ſa place, pour certaines raiſons, & ſelon qu'ils ſont cognoiſtre ſon inſuffiſance.

C'eſt luy qui doit deffendre les graces, priuileges, & libertez de l'Ordre, & tenir la main aux octroys, donations & prouiſions accordees tant par le Grand Maiſtre, que par le Conuent: & c'eſt encores luy qui doit s'oppoſer à ceux d'entre les Freres qui vſent de rebellion, & deſobeyſſance, & les doit tancer, & pourſuyure auec toute rigueur, & donner aduis au Grand Maiſtre des affaires qui touchent la Religion, ſans qu'il puiſſe prendre autre choſe que les gages ordinaires, qu'il a du threſor.

Somme, il n'y a office qui ne ſoit effectif en cét Ordre; de ſorte qu'eſtant queſtion de la guerre, & d'eſlire vn General par terre, il le faut prendre de la langue d'Auuergne, s'il y en a quelqu'vn qui ſoit capable, & digne de ceſte charge: & s'il faut auoir vn Chef pour la mer, ils le prennent de la langue d'Italie: & lors qu'il n'y en a point de ſuffiſants, on en prend d'ailleurs, ſans preiudice toutesfois de la langue, ny de ſon ancienneté.

XIX. Pour le regard des Commanderies, il n'eſt permis à aucun Cheualier d'en tenir deux à la fois, ny aux grands Prieurs, ou Chaſtelains d'en auoir ailleurs que en leur Prouince. Il eſt vray que les Prieurs, & Baillifs legitimement pourueus peuuent auoir les chambres magiſtrales qui leur ſont accordees, & les Commanderies qu'ils auront oſtees aux ſeculiers qui les vſurpoient, ou celles dont la ioüyſſance leur attribue de droict par la priuation de quelque Frere criminel de leur prouince.

Celuy qui auant que prendre l'habit, ayant eſté marié, aura des enfans, ne peut auoir, ny obtenir aucune Commanderie tandis qu'ils viuent, de meſme que nul ne peut auoir vne Commanderie de grace, ou de Cabiment, c'eſt à dire, venant ſelon l'ordre de ſon ancienneté, s'il n'a ſeruy cinq ans pour le moins, depuis la priſe de l'habit, & meſme il ne peut iouyr d'aucune penſion, ou d'aucun membre, s'il n'a ſeruy trois ans.

Pour concluſion on ne peut iouyr d'vne Commanderie, ſoit de grace, d'ordre, ou de melioration, ſi l'on n'a eſté au Conuent, & ſi l'on n'a eu ſon ancienneté, ou expectative: & il faut que les lettres de ces expectatiues ſoient leuees dans l'année de l'execution par les Commandeurs: & nul ne peut paruenir à la melioration de ſon benefice, s'il n'a ſeruy cinq ans, & ne s'eſt tenu vn an entier en ſa

en sa Commanderie. Toutes les acquisitions faictes par les Commandeurs, sont de la Religion : si ce sont immeubles, ils sont à la Commanderie voisine des terres acquises ; & si ce sont meubles, le tout viendra au Threſor public. Aux lieux où il y a nominations de benefices, ou prouisions, ou presentations dependantes des fiefs des Commanderies, le Commandeur en dispose, si la coustume, & les priuileges des lieux n'en ordonnent autrement : & lesdicts Prieurs, Baillifs, & Commandeurs n'en peuuent aussi disposer si ces benefices vaquans par mort, ou autrement, escheoient tandis que le grand Maistre seroit au lieu où la vacance aduiendroit ; veu qu'elle appartiendroit au grand Maistre, encores qu'on y deust venir par election ; sinon que ces benefices fussent assignez pour le droict du Cabiment, ou ordre d'ancienneté de quelqu'vn des Freres. Sur tout il est deffenduen cet ordre, à tout homme qui en a faict profession, de demander ny Office, ny Commanderie, ny Benefice secrettement, ny en autre sorte, directement, ou indirectement, à quelque personne que ce soit, sinon au grand Maistre, Conuent, & Religieux de cét ordre, à qui il appartient d'en disposer : & s'il aduenoit que quelqu'vn en obtint par autre voye, il est ordonné qu'il quittera ce qu'il aura obtenu, entre les mains du grand Maistre, & s'il en faict refus, il sera priué de son habit, & mis en prison perpetuelle.

Les grands Prieurs, Baillifs, & Chastelains, sont obligez de visiter tous les cinq ans les Commanderies suiettes à leur iurisdiction, ou s'ils sont empeschez en d'autres affaires, ou malades, ils y doiuent enuoyer vn Cheualier Commandeur, & vn Chappelain, qui ayt aussi vne Commanderie, pour faire ceste visite, & voir s'il y a rien qui soit mal mesnagé, si les maisons vont en ruine, & s'il y a quelque chose qui ayt besoing de reparation. Il faut de mesme qu'vn Cheualier, & vn Chapelain visitent les chambres, & commanderies des grands Prieurs, & Baillifs pour semblable occasion. xx.

Si les grands Prieurs mespriſent de faire leur deuoir en cecy, ils perdent aussi par la coustume leur rang, iurisdiction, & preeminence de priorité : & si les Visiteurs deputez par le Chapitre fauorisent ces infracteurs de loix, ils seront priuez pour leur faute du reuenu d'vn an de leurs Commanderies.

Il n'est loysible aux Commandeurs d'exercer aucun trafic de marchandise, & moins de prester, ny receuoir de l'argent à interest ; mesme qu'ils ne peuuent vendre, ny engager rien qui soit des biens de l'ordre, sans expresse permission du grand Maistre, & sans le consentement du Chapitre general : & mesme il est deffendu de traicter de telles alienations aux Chapitres Prouinciaux. Et combien que les Cheualiers eussent acquis quelque chose, il ne leur est pas permis de l'aliener, sans congé du Maistre, & du Chapitre, veu qu'ils n'y ont que l'vsufruict durant leur vie. Il n'est non plus permis aux Receueurs de donner à rente, ou à ferme les Commanderies des freres decedez, si ce n'est au chapitre Prouincial en la presence du Grand-Prieur, & de quatre Cheualiers des plus anciens. xxi.

Il n'est pareillement permis aux freres de cét Ordre de faire testament ; ny donner chose quelconque, non pas mesme à leurs seruiteurs, sinon leurs gages. Et quant aux creanciers, ils doiuent declarer leurs debtes. En fin il faut qu'ils se soumettent en tout à la volonté du Superieur, qui ne leur donnera permission de tester que iusques à la concurrence de la sixiesme partie des meubles, & l'argent monnoyé trouué au deffunct, on payera ses debtes. Le Grand-

Maistre mesme ne peut disposer de ses biens meubles s'il n'a licence du Chapitre general : & mesme il ne le peut qu'estant desià proche de la mort.

Et pource qu'il aduient souuent que les Cheualiers ont grand nombre d'esclaues, Mores, ou Turcs, par le moyen des courses qu'ils font sur la mer, il leur est deffendu de les affranchir, & mettre en liberté sans la permission du Grand-Maistre, & du Chapitre genereral.

Les solicitations des crimes des seculiers, qui ont affaire aux iurisdictions de cet ordre, sont deffenduës aux Cheualiers, veu qu'il faut plustost que comme personnes Ecclesiastiques ils en laissent faire au bras seculier ; & pareillement aux causes ciuiles il leur est deffendu de solliciter ny en public, ny secrettement. Dauantage si quelqu'vn des Cheualiers, ou autre des Croisez a commis quelque faute, il n'est permis à aucun de ses amys, & compagnons de prier pour luy, iusqu'à ce que la sentence soit prononcee, veu qu'ils peuuent supplier alors le grand-Maistre de moderer sa peine.

Il est encor deffendu à vn chacun de ces freres de iurer foy ny hommage, ou de faire alliance ny confederation auec aucun Prince, sans le congé du Grand-Maistre, ou de son Prieur ; & semblablement de faire aucune assemblee, sans permission des mesmes. Cecy se faict à cause des ialousies des Princes, des terres desquels ces freres sont, veu que s'ils ensuyuoient plustost l'vn que l'autre, cesseroit retarder le profit de la religion. Il n'est permis aux Croisez d'estre vagabonds, & de sortir hors des limites de leurs Prouinces, & Commanderies, sans exprez congé de leur Superieur. Que s'ils sont trouuez ainsi roulans, & sans auoir Permission par escrit il est enjoint à tous Commandeurs de s'en saisir, & de les mettre en prison ; puis d'en aduertir le Grand-Prieur, afin qu'il en face iustice.

Or pour oster tout moyen de defrober le public, il est deffendu aux Cheualiers, ou autres ayans charge, estat, ou office en leur religion, d'armer aucune galere, ou autre vaisseau pour aller en course ouuertement, ou secrettement, & par personnes interposees ; ains il faut laisser cela aux particuliers, qui n'oseroient auoir intelligence auec les officiers, sans encourir la peine des pariures ; & les Cheualiers ne peuuent aller en course, que du consentement du Grand-Maistre, & auec la permission du Conseil ordinaire ; & mesme il faut auoir ce congé qu'ils ayent faict cinq ans de seruice, & qu'ils iurent de ne faire aucun dommage aux terres & havres des Chrestiens : & tandis qu'ils sont en course ils joüyssent du droict de leur ancienneté, comme s'ils estoient à Malte.

Il n'est permis qu'au Grand Maistre, & au Conseil ordinaire de donner sauf-conduit aux Corsaires, & mesme il faut que ce soit pour vne extréme necessité, non plus qu'aux fugitifs, & aux marchands qui ont faict banqueroute. Il n'y a aussi que le Grand-Maistre, & le Conseil Accomply qui puissent faire treue, ou accord auec les Turcs, les Mores, & autres infideles : & il est deffendu à vn chacun de tirer l'artillerie, les poudres, & autres munitions hors de l'Isle, & des maisons de l'Ordre : sauf que le Grand-Maistre, & le Conseil y peuuent pourvoir selon que la necessité le requiert.

Il est deffendu aux Cheualiers, & seruans d'armes de se mesler des guerres qui sont entre les Chrestiens, ny d'y prester serment, & receuoir solde, si ce n'est que le Prince du pays leur en fist exprez commandement, veu qu'ils seront alors dispensez : mais ils y iront sans porter les enseignes de l'ordre, si ce n'est pour la deffence de la religion.

Il y a punition pour ceux qui ne portent la croix cousuë à leurs manteaux. Les querelles leur sont deffenduës aux Auberges, & si quelques-vns y vsent de voye de faict, il y a des peines establies selon le cas, & suiuant les loix de l'Ordre.

Mais pource que nous auons parlé de la peine qu'on donne aux freres en leur ostant leur habit, i'estime que ie dois encor dire au Lecteur les suiets pour lesquels on leur fait ceste honte. Ils reçoiuent donc ceste infamie s'ils sont accusez, atteints, & conuaincus d'heresie, sodomie, larcin, volerie, ou de s'estre retirez prez des infideles, s'ils ont abandonné l'estendart de l'Ordre desployé en la guerre contre les ennemys de la foy; si quelqu'vn s'enfuyt de la bataille, & laisse ses compagnons; s'il rend quelque forteresse aux ennemys: mais on procede en cecy auec vne inquisition fort diligente, afin de ne condamner pas vn homme sans ouyr ses iustifications. xxii.

Les faux tesmoins, les faussaires qui falsifient les lettres de la religion, & ceux qui se pariurent, & qui s'amusent à piller estant à la guerre, en doiuent estre priuez pour vn an. Ceux qui accusent les autres de ces crimes, & ne les peuuent prouuer que leur accusation est veritable, sont suiets a receuoir la honte de la perte de l'habit, qu'ils pourchassoient aux autres.

Les concubinages, & toutes sortes de desbordemens ont leurs deffences particulieres dans les regles de cét Ordre; & pour conclure on ne peut rien voir de mieux policé, & si toutes choses n'y vont comme il faut, ce n'est pas le defaut de l'institution & du reglement qui en est cause; mais celuy des esprits qui ne sont pas disposez à bien faire.

RELIGION.

ON sçait assez que les Cheualiers de ceste Isle sont les bouleuards de la religion Catholique contre les Infideles. Il y a vn Eueſque en l'Isle de Malte, qui est sous l'Archeueſque de Palerme en Sicile. Au reste les freres de cét Ordre sont obligez par l'ancienne coustume, & par leur profession de dire tous les iours, ou à vne fois, ou à diuerses heures cent cinquante Patenostres, au lieu des heures qu'on nomme Canonicales. Mais les Prestres, Diacres, ou autres du Clergé sont tenus de dire le seruice tous les iours, suiuant l'ordre, & la coustume de l'Eglise de Ierusalem. Tous sont obligez de ieusner le Careſme entier, depuis le iour des Cédres iusques à Paſques, aux Rogations, & à la S. Marc, à la Pentecoste, aux quatre Temps, les vigiles des Apostres, & de S. Iean Baptiste, de sainct Laurens, de l'Assomption, Natiuité, Conception, Purification, & Annonciation de Nostre-Dame, de la feste de tous les Saincts, & de la Natiuité de nostre Seigneur. Ils sont pareillement obligez de communier à Noël, à Paſques, & à la Pentecoste. Et lors qu'ils vont en course il faut aussi qu'ils se confeſſent, & ils ne se peuuent confeſſer qu'à leurs Prestres, sinon qu'ils n'en euſſent point, veu qu'alors auec la permission du Prieur, ou Souſprieur, en l'absence du chef, ils peuuent en telle neceſſité se confeſſer à vn autre. Les Cheualiers sont tenus, estans au Conuent, d'assister aux diuins seruices, & processions chacun en son rang, & se'on son ancienneté, sans qu'aucun soit si hardy de s'asseoir en la place des Prieurs, ou Baillifs Conuentuels, ny de xxiii.

leurs Lieutenans, afin de garder l'honneur qui est dû aux Ecclesiastiques.

On dit pour chaque Frere decedé trente Messes, à la premiere desquelles tous les Freres qui y assistent vont offrir un cierge, & un denier, qui doit estre distribué aux pauures. Les Prestres doivent au defunct chacun vne Messe, les Diacres, & Soudiacres vn Pseaume, & les Soudiacres l'office des Morts, ou leur cinquante Pater nostres. Il est ordonné qu'il y ayt vn homme docte, gagé pour instruire les Freres clercs, & leur enseigner les lettres Diuines, & vn autre pour leur apprendre à chanter; & que tous les Soudiacres qui n'ont dix huit ans, & Diacres vingt & deux ans, ny Prestre sans estre aagé de vingt & sept, & de plus il faut que soyent professés de leur Ordre.

RELIGION.